DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

37 Elizabeth II

VOLUME I, 1988

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DOUZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1988
AU TRENTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1988, INCLUSIVEMENT

AVEC L'INDEX

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 décembre 1988

PREMIÈRE SESSION--TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La trente-quatrième législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le samedi 1er octobre 1988, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 12 décembre 1988 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

le lundi 12 décembre 1988

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Robert Marleau, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que le très honorable Brian Dickson, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 12 décembre 1988, à 11 heures, pour ouvrir la première session de la trente-quatrième législature.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 16 heures aujourd'hui même.

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

[*Français*]

Et de retour du Sénat:

Le Greffier de la Chambre: Conformément à l'article 3 du Règlement, j'invite M. Prud'homme, député de la circonscription électorale de Saint-Denis, à prendre place au Fauteuil afin de présider à l'élection du Président.

* * *

LA SOLIDARITÉ HUMAINE

LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE

Le président d'élection (M. Prud'homme): Chers collègues, avant de procéder à toute activité proprement politique, je sais pertinemment que je réponds à vos voeux en vous invitant à un geste humanitaire à l'égard des infortunés Arméniens.

Pour reconnaître que la solidarité humaine transcende les partis, les pays et même les régimes, donnant à tous les hommes et femmes de la terre des raisons d'espérer, gardons une minute de silence.

[*Traduction*]

Auriez-vous maintenant l'obligeance de vous lever pour observer une minute de silence?

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

* * *

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'HONORABLE JOHN A. FRASER, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER-SUD

[*Français*]

Le président d'élection (M. Prud'homme): Conformément aux dispositions du Règlement, la Chambre va maintenant procéder à l'élection d'un président.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Bien que j'aie signé et envoyé ma formule de retrait de candidature, je n'ai pu être assermenté avant neuf heures moins cinq ce matin parce que le bref d'élection n'était pas disponible. Je n'ai pas donné suite puisque je n'étais pas éligible. Maintenant que je le suis, je demande à la Chambre la permission de retirer ma candidature.

[*Français*]

Le président d'élection (M. Prud'homme): Je remercie l'honorable député, mais selon le Règlement, la liste ne peut être modifiée avant le premier tour de scrutin. Mais la Chambre a entendu la requête du député et respectera certainement son voeu.

La parole est à l'honorable député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson).

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Conformément au Règlement, j'ai demandé de ne pas être candidat à la présidence et ce, en dépit des encouragements du chef de mon parti.

Des voix: Oh, oh!

Le président d'élection (M. Prud'homme): Je répète que le greffier n'a accepté que les réponses signées par les députés et reçues avant 18 heures hier. On ne peut pas modifier la liste avant le premier tour de scrutin, mais je suis convaincu que les députés tiendront compte du voeu exprimé par le député de Burnaby—Kingsway.

M. George Baker (Gander—Grand Falls): Moi aussi, j'ai écrit au greffier pour lui demander de rayer mon nom de la liste, mais, apparemment, ma lettre s'est perdue dans le courrier.

Le président d'élection (M. Prud'homme): Je n'ai pas à répéter. Je suis convaincu que les députés respecteront la volonté du député, même si son nom figure sur la liste.

M. Lyle D. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Étant donné que j'ai été assermenté si tard, il m'était aussi impossible de faire rayer mon nom de la liste. Je ne suis pas candidat à la présidence.

Le président d'élection (M. Prud'homme): La situation est la même que pour les autres. Les députés comprendront que nous ne pouvons pas retirer tous les noms avant le premier tour de scrutin. Je suis sûr que la Chambre respectera la volonté de chaque député.

[*Français*]

M. Gilles Loiselle (Langelier): Monsieur le Président, j'aimerais retirer ma candidature éventuellement.

Le président d'élection (M. Prud'homme): Alors, éventuellement ce sera après le premier tour de scrutin, mais pour le moment, le nom de l'honorable député est sur le bulletin de vote.

A l'ordre, s'il vous plaît! Les députés éligibles à la Présidence, par ordre alphabétique, en conformité du Règlement, à six heures dimanche soir: MM. George S. Baker, John Bosley, John A. Fraser, Dan Heap, Jean-Pierre Hogue, Alex Kindy, Gilles Loiselle, Lyle Dean MacWilliam, Arnold Malone, Svend J. Robinson, Raymond Skelly, Maurice Tremblay.

En conformité du Règlement, une liste alphabétique des noms de tous les députés qui ont informé par écrit le Greffier de la Chambre de leur désir de ne pas poser leur candidature ainsi qu'une liste des députés non éligibles ont été déposées sur le pupitre de chaque député.

[*Traduction*]

Les députés peuvent consulter la liste des noms des candidats à la présidence qui a été placée sur le pupitre de chacun. On peut aussi en obtenir copie du bureau du greffier.

[*Français*]

Je signale aussi qu'on a affiché dans chaque isoloir une liste alphabétique des noms des députés éligibles à la Présidence. Après que le Greffier aura défait l'emballage des bulletins de votes, je proposerai à la Chambre une façon de procéder qui facilitera le scrutin.

[*Traduction*]

Dès que le greffier aura descellé les bulletins de vote, je proposerai une méthode susceptible d'accélérer le vote.

[*Français*]

Le président d'élection (M. Prud'homme): A l'ordre, s'il vous plaît! Comme nous allons maintenant commencer à voter, j'en profite pour rappeler aux honorables députés d'écrire les prénoms et noms de leurs candidats en lettres moulées sur le bulletin de vote.

Je demanderais maintenant aux députés qui veulent voter de quitter leurs pupitres en passant derrière les rideaux et de se présenter au Bureau en empruntant les portes situées à gauche et à droite du Fauteuil, de leur côté respectif de la Chambre. Un greffier leur remettra alors un bulletin de vote.

[*Traduction*]

Pour éviter de congestionner l'aire où se déroule le vote, je demande à tous les députés de s'éloigner du bureau après avoir déposé leur bulletin. Tous les députés sont priés de passer derrière les rideaux.

[*Note de l'éditeur: Voici la liste des députés éligibles à la présidence:*]

Baker, George S.	MacWilliam, Lyle Dean
Bosley, John	(North Island—Powell River)
Fraser, John A.	Malone, Arnold
Heap, Dan	Robinson, Svend J.
Hogue, Jean-Pierre	Skelly, Raymond
Kindy, Alex	Tremblay, Maurice
Loiselle, Giles	(Lotbinière)

Le président d'élection (M. Prud'homme): A l'ordre. Veuillez, s'il vous plaît, regagner vos places.

[*Français*]

Je demanderais aux honorables députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire, de s'avancer immédiatement.

A l'ordre, s'il vous plaît! Tous les députés ayant voté, je demanderais au Greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin, lorsque j'aurai moi-même voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Prud'homme): Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

La séance est suspendue jusqu'à ce que la sonnerie d'appel se fasse entendre.

(A 10h17, la séance est suspendue.)

• (1050)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 10 h 47.

Le président d'élection (M. Prud'homme): A l'ordre. Je dois informer la Chambre que M. John Fraser, député de la circonscription de Vancouver-Sud, a été élu Président de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le président d'élection (M. Prud'homme): J'ai maintenant le grand plaisir d'inviter le député à occuper le fauteuil.

[*Note de l'éditeur: Et M. Prud'homme accompagne M. Fraser de son siège de député jusqu'au fauteuil.*]

Élection du Président

M. le Président: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

[*Français*]

Je désire remercier humblement la Chambre de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

[*Traduction*]

Il y a à peine plus de deux ans, j'ai eu l'honneur de prononcer, suivant la tradition, ces premiers mots à titre de Président de la Chambre pour la trente-troisième législature. C'est maintenant avec beaucoup de fierté et d'humilité que j'accepte la présidence de la Chambre pour la trente-quatrième législature.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Des voix: Bravo! Bravo!

M. le Président: Je tiens avant tout à remercier le président d'élection, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), pour l'élection de ce matin.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. le Président: Ayant servi sa circonscription et son pays comme député pendant 24 ans, il a mérité le titre de doyen de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. le Président: Pendant toutes ces années, le député de Saint-Denis a été l'ami et le conseiller loyal de beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre et surtout un soutien et un ami pour les titulaires de la Présidence, depuis le Président McNaughton jusqu'à votre humble serviteur. Je tiens à le remercier de son amitié et de son appui.

[*Traduction*]

Je tiens aussi à remercier tous les députés de la confiance qu'ils me témoignent. En effet, sans l'appui de tous les députés dans les bons comme dans les mauvais moments, un président ne peut pas servir comme il convient les députés qui l'ont élu.

Vous voudrez bien me permettre aussi de remercier le greffier, son adjoint et les autres membres de son service qui, quoique soumis à de fortes pressions et à des contraintes de temps, ont veillé à ce que cette séance et cette élection se déroulent à la perfection.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à dire à tous les députés, et en particulier aux nouveaux, que les services du greffier et moi-même sommes en tout temps à leur disposition s'ils ont besoin de renseignements ou de conseils.

L'histoire de la présidence couvre de nombreux siècles. Certains d'entre vous la connaissent bien, mais d'autres n'ont peut-être que vaguement entendu parler de l'époque lointaine où le président était choisi par les Communes pour transmettre des messages au roi. Vous savez tous que ces messages n'étaient pas toujours bien reçus. L'expression: «Ne tirez pas sur le messager» remonte sans aucun doute à cette époque. Il est certains présidents qu'on n'a jamais revus. De nos jours, l'épreuve ultime du président consiste non plus à affronter le roi, mais bien à se présenter devant vous.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas place à la Chambre pour les timorés. Nous nous sommes dotés d'un régime de gouvernement contradictoire qui repose sur les principes de la démocratie parlementaire. C'est ici que se prennent les grandes décisions qui influent sur notre pays, et que l'histoire se fait.

Notre grand ami, le regretté Tommy Douglas, a dit un jour que la politique était la plus noble des professions, mais le plus vil des métiers. M. Douglas savait parfaitement que des hommes et des femmes de tous les coins du Canada mènent une dure bataille pour gagner une place dans cette magnifique Chambre, et qu'ils s'y présentent avec des opinions et des convictions bien arrêtées sur les grandes questions de l'heure.

[*Français*]

Le Parlement, un terme qui découle du verbe «parler», est le lieu de la libre expression et des échanges vigoureux. Mais la liberté d'expression ne saurait y prévaloir sans un degré raisonnable d'ordre car, comme chacun le sait, dans le désordre, il est impossible de s'exprimer librement.

[*Traduction*]

Il y a de nombreuses années, un ancien premier ministre et parlementaire, le très honorable John Diefenbaker, a dit ce qui suit au sujet de cet endroit:

> On dirait parfois une cathédrale. Par contre, à d'autres moments, on ne saurait comment décrire la Chambre quand, pendant de brèves périodes, elle cesse de respecter les convenances liées au Parlement et à ses traditions. Je l'ai vue dans toute sa splendeur. J'ai aussi pleuré intérieurement lorsqu'elle perdait sa dignité.

A titre de Président de la Chambre, je m'efforcerai de travailler avec tous les députés pour protéger la noblesse de cette institution que nous aimons et respectons profondément et pour voir à ce qu'elle puisse fonctionner malgré les divergences sincères qui existent et les opinions qui sont souvent exprimées avec beaucoup d'ardeur.

Même si le Président est avant tout le serviteur de la Chambre, il est investi par vous tous d'une grande autorité. Certains présidents avaient la réputation d'être autoritaires.

Au XIX^{e} siècle, le président britannique Arthur Wellesley Peel pouvait, semble-t-il, calmer le désordre en se levant majestueusement et en fixant les coupables de son regard d'acier. J'ai essayé cette technique, mais elle n'a rien donné.

Thomas B. Reed, président de la Chambre des représentants il y a quelques années, était aussi autoritaire. Lorsqu'un de ses électeurs lui a écrit pour lui demander une copie du Règlement de la Chambre, le président Reed lui a envoyé une photo autographiée de sa personne.

[*Français*]

Je ne crois pas qu'un président soit jamais allé aussi loin au Canada ou en Grande-Bretagne.

[*Traduction*]

Le rôle du président dans tous les pays du Commonwealth est fondé sur la tradition britannique. Le président est responsable exclusivement envers la Chambre et ses députés.

[*Français*]

Tant qu'ils occupent cet illustre fauteuil, les présidents doivent s'efforcer de faire preuve de nombreuses qualités, notamment de justice, d'équité et de neutralité.

[*Traduction*]

Il est opportun de se rappeler les paroles historiques que le président Lenthal a prononcées, en 1642, quand le roi a fait irruption à la Chambre des communes avec des hommes de troupe et lui a demandé où se trouvaient certains députés. Le président lui a répondu:

> N'en déplaise à votre Majesté, en ce lieu, je n'ai d'yeux pour voir et de langue pour parler que s'il plaît à la Chambre, dont je suis le serviteur, de me le demander.

Permettez-moi maintenant de remercier mes électeurs de Vancouver-Sud de m'avoir renouvelé leur confiance et les membres de ma famille de m'avoir toujours soutenu au cours de mes vingt années de vie politique.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens aussi à remercier l'ami et le conseiller de la Chambre, notre greffier honoraire, l'honorable Stanley Knowles, d'être avec nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Rappelons-nous enfin les paroles appropriées pour cette occasion que l'un de nos plus grands parlementaires, Edward Blake, a prononcées en 1873:

> Les privilèges du Parlement sont les privilèges du peuple et les droits du Parlement sont les droits du peuple.

Cent treize ans plus tard, ces paroles sont toujours vraies et nous devrions nous les rappeler.

[*Français*]

Enfin, je tiens à remercier de nouveau tous les députés de leur appui.

[*Traduction*]

Je suis votre serviteur et j'aurai besoin de votre appui soutenu pour m'acquitter de mes obligations envers vous à la Chambre.

Faisons tous notre devoir dans l'intérêt de notre cher pays. Merci.

Des voix: Bravo!

[*Et la masse ayant été placée sur le bureau:*]

M. le Président: La parole est au premier ministre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me permets de vous offrir mes félicitations les plus sincères pour votre élection. Je suis évidemment très impressionné par les majorités consécutives que vous avez obtenues.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Surtout, monsieur, je salue en vous un fidèle et dévoué serviteur du Parlement qui nous a bien guidés au cours d'une période cruciale de notre histoire contemporaine. Vous avez rendu à la Chambre et à nous tous des services tout à fait remarquables.

Au nom de tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, je vous salue aujourd'hui, monsieur, comme un véritable exemple pour les parlementaires et comme notre serviteur à tous.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, depuis votre première élection à ce poste, vous avez entendu venant des deux côtés de la Chambre des arguments pressants et des débats passionnés sur des questions cruciales en ce qui concerne l'avenir du Canada. Vos qualités personnelles et la conception élevée que vous avez de vos responsabilités ont fait en sorte que ces discussions puissent se tenir à l'intérieur des limites de la dignité, et en toutes circonstances, de la pertinence. Nous vous en sommes tous reconnaissants.

[*Traduction*]

Nous n'avons pas fait très souvent l'unanimité en cette enceinte, que ce soit avant ou depuis votre élection comme président. Nous ne nous y attendions d'ailleurs pas. Toutefois, je crois pouvoir parler au nom de tous ceux qui ont siégé ici au cours des deux années de votre présidence, lorsque je dis que vous, monsieur le Président, avez joué un rôle très important lorsqu'il s'est agi d'étudier sérieusement et avec soin les questions aussi importantes que délicates soulevées par les députés de la Chambre des communes.

En vous réitérant leur confiance, vos collègues de tous les partis vous rendent hommage pour la manière objective, digne et sereine avec laquelle vous avez présidé nos débats souvent orageux.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer aujourd'hui de ma collaboration respectueuse et de celle de mes collègues, au cours de la session que nous sommes sur le point d'inaugurer. Non seulement au nom des députés de tous les partis, mais aussi, si je puis me permettre, avec l'appui du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et du chef des néo-démocrates, et au nom de tous les Canadiens qui vous considèrent maintenant comme le symbole de la démocratie parlementaire, je vous remercie de votre contribution et je vous offre tous mes voeux, à vous et à votre famille.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous n'en sommes qu'au prélude.

J'ai l'honneur et le privilège, monsieur le Président, de féliciter mon voisin de circonscription, le député de Vancouver-Sud, à l'occasion de sa réélection à la présidence de la Chambre des communes. Je le fais non seulement à titre de chef de l'opposition, mais aussi au nom de l'amitié qui nous unit depuis au-delà d'un quart de siècle. Je reprends à mon compte les voeux que le premier ministre (M. Mulroney) vient d'exprimer à la personne de grande valeur que vous êtes, Monsieur, de même qu'à l'égard de votre famille qui a toujours su vous épauler au fil des ans.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est que la deuxième fois que la Chambre élit son président au scrutin secret. Vous avez tout lieu de vous enorgueillir du fait que la compétence, le calme et le discernement dont vous avez fait preuve ces deux dernières années nous aient suffisamment impressionnés, nous qui étions de la dernière législature aussi bien que les nouveaux députés, que nous avons informés, pour que nous n'hésitions pas à vous réélire.

La reconnaissance de ses pairs, en l'occurrence celle des députés, constitue un honneur d'autant plus grand qu'elle vient de se répéter. Ceux qui sont passés par là savent qu'on savoure mieux sa victoire la deuxième fois.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous avez mérité le respect et l'admiration de tous vos collègues à la Chambre. Je suis aussi profondément reconnaissant, comme tous les députés de la Chambre, j'en suis certain, que votre réélection se soit faite aussi rapidement lorsque vous avez été élu pour la première fois en septembre 1986. Je me rappelle d'être arrivé à la maison juste à temps pour le petit déjeuner. Mais je peux dire qu'après les longues heures passées à vous élire, à ce moment-là, ces longues heures en ont valu la peine!

Je dois aussi remercier l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) d'avoir présidé cette élection avec distinction et une perpétuelle sérénité.

Il avait l'air, pour un certain moment, de ne pas être trop pressé de céder le Fauteuil . . . mais, quand même, il a très bien fait cela pour nous tous.

[*Traduction*]

M. le Président, vous avez cité certains précédents de la Chambre ainsi que des déclarations d'éminents présidents de la Chambre britannique des communes et de la Chambre des représentants. Nous savons comme vous, qu'il ne suffit pas de connaître parfaitement les règles de cet endroit, comme vous le faites—il faut aussi avoir le sens de la Chambre et de ce qui est nécessaire. C'est parce que vous comprenez ce qu'est la Chambre, ce qu'il est nécessaire de faire et à quel moment, que vous avez mérité notre confiance. C'est à cause également de votre équité, de votre patience, de votre bon sens et surtout de votre bonne humeur. N'allez pas voir de menace si je dis que pendant la présente législature il va falloir faire preuve encore plus peut-être que par le passé de ces qualités.

Vous êtes au-dessus de la mêlée de la politique partisane. Vous êtes le gardien des privilèges de chacun des députés. Vous êtes garant de la liberté d'expression de chacun des membres de la Chambre qui en fin de compte sont les élus des Canadiens et des Canadiennes.

Vous incarnez une tradition de démocratie parlementaire qui nous a été léguée par les siècles. Dès 1376 le Président de Westminster était reconnu comme représentant indépendant des roturiers face à la royauté et la noblesse. Comme vous l'avez rappelé, ce n'est pas sans de très réelles difficultés parfois que le Président s'est fait le porte-parole du peuple auprès du roi.

Vos fonctions ont évolué énormément depuis lors. Votre rôle, dont vous vous acquittez avec prudence et adresse, n'est pas celui de serviteur du roi mais celui de serviteur du peuple, d'arbitre impartial de nos travaux.

Nous avons le Parlement le plus libre du monde. Nous avons la démocratie la plus ouverte du monde. Le ton de nos débats, la transparence de notre période des questions exercent un contrôle quotidien sur le gouvernement. Nous en avons conscience. Et si à certains moments cela met à l'épreuve votre patience et votre résistance, c'est quand même une chose qui a du prix et vous le savez. Nous sommes convaincus que vous continuerez de manifester l'esprit d'impartialité dont vous ne vous êtes pas départi jusqu'ici.

[*Français*]

Il y aura des moments difficiles. Je pense que vous en avez connu un certain nombre au cours des dernières années. La démocratie peut parfois être difficile, particulièrement dans le cas de conflits d'idées et d'idéaux. Mais, à mon avis, votre manière absolument impartiale et judicieuse de diriger les débats et la période de questions nous a permis de faire des progrès. Et je suis convaincu que nous en ferons beaucoup d'autres sous votre gouverne.

• (1120)

[*Traduction*]

Il arrive que nous ne soyons pas d'accord avec vos décisions et que nous vous mettions à l'épreuve. Il arrive aussi que nous soyons tentés de vous rappeler que nous n'en sommes plus à l'époque où le rôle du président consistait d'abord à représenter le roi plutôt que le peuple.

Comme vous le savez, nous veillons ici sur nos droits et nos privilèges avec un soin jaloux. Vous pouvez cependant compter sur l'appui et la collaboration de chaque député de mon parti de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes très heureux de votre élection et désirons vous souhaiter la meilleure des chances dans la poursuite du rôle unique et crucial que vous jouez au sein de notre démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me joins au premier ministre (M. Mulroney) et au très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) pour vous féliciter de votre réélection au poste de président de la Chambre des communes.

Vous n'ignorez pas, fin comme vous l'êtes, que les résultats de ce scrutin, où vous avez recueilli la grande majorité des suffrages, en fait l'appui massif des députés des partis conservateur, libéral et néo-démocrate, constituent un témoignage d'appréciation auquel peu d'hommes publics canadiens peuvent aspirer.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Déjà, on vous a rappelé que vous êtes ici au service de la Chambre et non du roi, et certainement pas du gouvernement au pouvoir. Tous les partis ont ensemble pris la décision en 1984 d'avoir, pour la première fois, un président élu. Cette décision, qui constituait un volet important et concret de la réforme, confirme, une fois de plus, notre opinion à peine objective selon laquelle le Parlement du Canada est, tout compte fait, le régime parlementaire le plus démocratique de tous ceux qui sont en place sur la planète à l'heure actuelle.

Si vous vous souvenez bien, le choix d'un président n'avait pas été particulièrement facile en 1986. Il y avait eu 11 votes en 11 heures, et ce n'est qu'à l'issue d'un long processus, âprement contesté, que vous en étiez sorti le vainqueur absolu. Ce qu'il y a de particulier, cette fois-ci, c'est qu'en se fondant sur ce qu'ils savent de vous, notamment sur la façon dont vous rendez vos décisions, toujours avec un grand souci d'honnêteté, même lorsque la question n'est pas facile à trancher, les députés, anciens comme nouveaux, qui ont été témoins de votre performance pendant la période où vous avez été en poste, vous ont rendu le plus grand des hommages en vous élisant cette fois-ci sur la foi d'une réputation bien méritée, contrairement à la première fois où c'était peut-être simplement une question de confiance.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais dire simplement à la fin que selon notre expérience, vous êtes un homme capable, généreux, chaleureux, prudent et équitable, et j'ai beaucoup confiance que dans l'avenir vous allez prendre les décisions comme vous l'avez fait dans le passé, c'est-à-dire, toujours équitablement: de temps en temps pour le gouvernement, oui, quand le gouvernement a raison; mais aussi assez souvent pour les partis d'opposition!

Comme je l'ai dit au commencement de mes remarques, comme le très honorable premier ministre (M. Mulroney) l'a suggéré et aussi le chef de l'opposition officielle (M. Turner), tous les néo-démocrates ont beaucoup confiance. Vous allez continuer, dans l'avenir comme dans le passé, comme un Président exceptionnel dans l'histoire du Canada.

[*Traduction*]

En terminant, je vous souhaite, comme bien d'autres, de demeurer non seulement au service de vos collègues du Parlement pendant de longues années, mais également au service des membres de votre famille.

M. le Président: Permettez-moi de remercier le très honorable premier ministre (M. Mulroney), le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), et l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), chef du Nouveau parti démocratique, de leurs aimables propos. Je les garderai à l'esprit dans les semaines et les mois qui viendront.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à 16 heures. La Chambre se rendra alors au Sénat pour l'ouverture de la première session de la 34e législature par Son Excellence le Gouverneur général.

(La séance est suspendue à 11 h 16.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 heures.

* * *

[*Français*]

L'OUVERTURE DE LA SESSION

Le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence arrivera à l'entrée du Président du Sénat à 15 h 50, le 12 décembre 1988 et que, lorsqu'on aura avisé le Gouverneur général que tout est en place, Son Excellence se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session du trente-quatrième Parlement du Canada.

Serments d'office

DISCOURS DU TRÔNE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président se rend à la salle du Sénat.

• (1630)

[*Traduction*]

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

M. le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi Président.

[*Français*]

En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

[*Traduction*]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1 relatif à la présentation des serments d'office.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1640)

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Monsieur le Président fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le gouverneur général aujourd'hui, dans la Chambre du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la trente-quatrième Législature du Canada. Cette cérémonie, riche en traditions et en symbolisme, est empreinte d'un caractère historique. C'est aussi un renouvellement de la relation vitale entre la Couronne, le peuple, le parlement et le gouvernement qui, aujourd'hui comme dans le passé, constitue l'essence de la démocratie canadienne.

Le peuple canadien s'est prononcé il y a trois semaines, à l'occasion d'une élection générale. Ses représentants à la Chambre des communes ont aujourd'hui réclamé à la Couronne les droits et privilèges anciens qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités.

A l'issue de l'élection, mon gouvernement a reçu le mandat qu'il avait sollicité pour poursuivre l'application de ses politiques, y compris la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1989. L'objet de cette session du trente-quatrième Parlement est de vous demander d'approuver la loi nécessaire pour mettre cet accord à exécution à la date prévue. Un projet de loi semblable, déjà adopté par la Chambre des communes en août dernier, avait reçu l'approbation de principe du Sénat et y avait atteint l'étape de l'étude en comité au moment de la dissolution du trente-troisième Parlement.

Mon gouvernement est déterminé à faire profiter les générations actuelles et futures de Canadiens des possibilités économiques qu'offre cet accord. Sa conclusion témoigne de la confiance qu'ont mes ministres en notre capacité de faire concurrence sur les marchés du monde entier.

Au moment opportun, nous allons convoquer une deuxième session au début de laquelle mes ministres vous exposeront les politiques qu'ils entendent poursuivre pendant leur second mandat. Entre-temps, vous pourrez être appelés, si mon gouvernement le juge utile, à vous pencher sur d'autres questions au cours de la présente session.

Honorables sénateurs et sénatrices,
Mesdames et Messieurs les députés,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos efforts pour accomplir la volonté du peuple et servir l'intérêt national.

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard dans la journée.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il est d'usage de longue date à la Chambre que l'Adresse en réponse au discours du Trône soit prononcée, en fait, le lendemain du jour où celui-ci a été prononcé par son Excellence le Gouverneur général. Cette initiative prise aujourd'hui par le très hon. premier ministre (M. Mulroney) semblerait montrer que le gouvernement veut manifestement faire une entorse à cet usage et envisage d'adopter la formule de la voie rapide pour faire adopter ce projet de loi commercial.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement conservateur se préoccupe davantage des vacances de Noël que d'examiner avec soin ce projet de loi dont nous serons bientôt saisis.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: C'est un point qu'il est légitime de débattre.

M. Riis: Je veux rappeler que, quatre jours après les élections générales, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a envoyé une lettre au premier ministre pour lui dire que les néo-démocrates s'inquiétaient, à divers titres, de la décision du gouvernement d'aller aussi vite. A ce moment-là . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je voudrais porter à l'attention de tous les députés que la parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, quatre jours seulement après les élections générales, le député d'Oshawa, le chef du parti néo-démocrate, a envoyé une lettre au premier ministre pour lui faire part des graves inquiétudes ressenties par les néo-démocrates devant la hâte manifestée par le gouvernement.

Ils demandaient en priorité un projet de loi complémentaire qui accompagnerait cette initiative visant à mettre en pratique le traité commercial afin de protéger les travailleurs qui sont maintenant des milliers à avoir perdu leur emploi à la suite de cette initiative.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Une demande a également été présentée au premier ministre pour que soit formé un comité de la Chambre des communes, ou peut-être même un comité mixte, afin de surveiller l'application de la loi de mise en vigueur dans la mesure où elle fait suite à la restructuration de l'économie du Canada, d'établir quels sont les travailleurs qui subiront les contrecoups de l'Accord de libre-échange et de recommander les initiatives qu'il conviendrait que le gouvernement prennent, le cas échéant.

Il y a ensuite toute la question des bardeaux de cèdre. On nous a dit durant la campagne . . .

Des voix: A l'ordre!

Une voix: Ce n'est pas pertinent.

M. le Président: Le député de Kamloops a demandé à prendre part aux délibérations et je lui ai donné la parole, mais je dois lui demander de faire preuve d'un peu de modération dans ses observations et je vais surveiller la pertinence de ses propos.

M. Riis: La motion est discutable, j'en conviens, monsieur le Président, et je comprends que vous vouliez vous assurer que mes commentaires se rapportent à la motion à l'étude, c'est-à-dire le traitement en priorité et à grande vitesse de toute l'affaire.

J'en suis seulement à mon troisième mandat, mais en 1980, la réponse au discours du Trône a été donnée le jour suivant le débat sur le discours du Trône. En 1984, avec le nouveau premier ministre, la même formule s'est appliquée. Nous avions présumé qu'elle allait s'appliquer encore aujourd'hui afin de donner aux députés le temps de digérer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: . . . les commentaires faits par le gouverneur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: En terminant, monsieur le Président . . .

Une voix: Vous avez dû manquer l'élection.

M. le Président: Je suis certain que le député de Kamloops est sur le point de conclure.

M. Riis: Oui, monsieur le Président, j'ai presque terminé mes remarques.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier demande la parole pour faire un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Gauthier: Je voudrais demander à la Présidence de bien vouloir lire la motion qui est à l'étude.

[*Traduction*]

M. le Président: Je peux peut-être aider le député. La motion—et, sauf erreur, le député n'est pas sans savoir pourquoi j'ai parlé de pertinence - tend à faire en sorte que le discours prononcé par Son Excellence devant les deux Chambres réunies soit pris en considération plus tard dans la journée.

M. Gauthier: Plus tard aujourd'hui. Merci, monsieur le Président.

M. Riis: Monsieur le Président, en terminant, je voudrais signaler clairement qu'un certain nombre de craintes ont été soulevées.

L'incapacité du gouvernement de protéger la Commission canadienne du blé, toute la question des bardeaux, le fait que les Américains ont entrepris l'initiative en question et que le gouvernement ne réagisse pratiquement pas au tarif extrêmement punitif concerné, incitent mon chef à demander au très honorable premier ministre de nous préciser exactement les autres mesures que le gouvernement entend prendre au sujet de l'initiative commerciale dont il est question.

M. Clark (Yellowhead): Où est Bob White?

M. Riis: En terminant, monsieur le Président, nous espérions recevoir une réponse plus détaillée de la part du premier ministre, avant d'entreprendre le débat en réponse au discours du trône, mais étant donné les traditions à la Chambre, nous allons mettre un terme au débat à ce stade-ci et procéder au vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Mulroney, mise aux voix, est adoptée.)

• (1650)

(*Vote nº 1*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Worthy—158

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker

Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(Sud Ouest Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—
Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell
River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappell
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—
118

• (1730)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en conformité des dispositions du paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer chez le greffier des exemplaires de la motion des voies et moyens tendant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En conformité des dispositions du paragraphe 83(2) du Règlement, je demande qu'une motion relative à l'examen de cette motion soit inscrite à l'ordre du jour.

M. le Président: Je regrette d'avoir à mentionner un événement qui n'est pas des plus réjouisssants, étant donné la nature de la question que je dois soulever à présent.

* * *

VACANDE DE SIÈGE

BEAVER RIVER—DÉCÈS DE JOHN DAHMER

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre par suite du décès de M. John Dahmer, député de la circonscription électorale de Beaver River. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un nouveau décret de convocation des électeurs pour cette circonscription.

* * *

LE REGRETTÉ JOHN DAHMER

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'invite aujourd'hui la Chambre à rendre hommage à un homme qu'un décès prématuré a empêché de prendre la place qui lui revenait à la Chambre à titre de député.

John Dahmer était le député élu de la circonscription de Beaver River. Il a consacré toute sa vie au service de ses concitoyens et son rêve ultime était de servir un jour son pays à titre de député. Le 21 novembre, les électeurs de Beaver River lui ont conféré cet honneur.

Malheureusement, un cancer de la moelle osseuse a emporté John Dahmer avant qu'il puisse faire sa marque en cette enceinte. Au nom du premier ministre (M. Mulroney) et de sa famille, de mes collègues et, j'en suis sûr, de tous les députés, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances à la veuve de John, Donna, à ses enfants, à sa famille et à ses amis. Il n'y a pas de mots pour dire combien il va leur manquer.

Chambre des communes

J'ai connu John Dahmer comme collègue en politique, citoyen intéressé et ami. Il a été actif pendant de nombreuses années à tous les paliers de la vie politique, sans cesse en train d'apprendre, de partager et de donner. Il était dévoué, engagé et plein d'énergie. Je sais qu'il aurait été un parlementaire distingué et respecté.

Monsieur le Président, en cette journée consacrée à l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement, les anciens députés comme les nouveaux débordent d'enthousiasme et il leur tarde de se mettre à l'oeuvre. J'en suis à ma septième ouverture de session et je ressens moi aussi ce sentiment de dévouement et de détermination qui nous étreint tous. Je sens aussi l'ardeur et l'énergie des néophytes. Comme je connaissais John Dahmer, je peux témoigner que son enthousiasme et son énergie auraient aujourd'hui été sans borne. Il aurait gagné sa place avec fierté et travaillé avec un dévouement sans défaut.

Bien sûr, sa présence nous manquera, monsieur le Président, mais son esprit, son sens du service et des responsabilités continueront de vivre en chacun de nous pendant toute cette trente-quatrième législature. Au nom de la Chambre, je présente à sa famille et à ses amis nos sincères condoléances et leur fait part de notre profond regret de ne pas l'avoir avec nous ici aujourd'hui.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, comme l'a indiqué le vice-premier ministre, aujourd'hui est un jour très spécial. Chaque député de cette chambre et en particulier les nouveaux élus ont pénétré dans cette enceinte imprégné d'un sentiment de fierté et d'accomplissement à la suite des élections et conscients du grand honneur que leur a fait l'électorat en leur permettant de faire leur part sur la scène publique canadienne. Nous partageons les sentiments du vice-premier ministre à l'égard de notre collègue de l'Alberta, qu'un décès prématuré a empêché de venir partager aujourd'hui avec nous ce sentiment d'honneur et de privilège que nous ressentons tous.

J'ai eu l'occasion au cours de la dernière campagne électorale de passer quelque temps dans la circonscription de Beaver River. Je sais que M. Dahmer était très estimé de ses électeurs et je peux sans difficulté témoigner des réalisations dont on a fait état à son sujet pendant la campagne électorale.

Je fais également écho aux remarques du vice-premier ministre en ajoutant que nous n'aurons pas la chance de profiter de la contribution spéciale que M. Dahmer aurait pu nous faire partager, tant par son expérience qu'en sa qualité de député de cette circonscription très importante de l'Ouest canadien.

Au nom de notre groupe, en particulier au nom des députés de l'Ouest et du Nord, nous voulons également exprimer nos condoléances à la famille de M. Dahmer et lui dire combien nous regrettons qu'il ne puisse être parmi nous aujourd'hui pour partager ce moment très important auquel, nous le savons, il aspirait tant. Nous savons qu'il aurait rendu de fiers services à son pays.

• (1740)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui connaissaient la réputation de John Dahmer ont été très attristés d'apprendre son décès. Nous savons, d'après les remarques faites par son fils, qu'il a été extrêmement compatissant toute sa vie et que son but ultime était d'être élu au Parlement du Canada. Nous sommes heureux qu'il ait réussi au moins à atteindre son but, mais je dois dire que la nouvelle de son décès nous a beaucoup peinés.

Au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, j'offre mes plus sincères condoléances à son épouse, sa famille et ses amis.

M. le Président: Je demande aux députés d'observer un moment de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE RÉGIE INTERNE.

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que l'hon. Donald Frank Mazankowski, l'hon. Douglas Grinsdale Lewis, l'hon. Herb Gray, Jean-Robert Gauthier et Nelson Riis ont été nommés membres du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42 du premier supplément des Lois révisées du Canada, 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada».

[*Français*]

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Marcel Danis, député de la circonscription électorale de Verchères, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que l'hon. Steven Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ADJOINTE DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M^me^ Andrée Champagne, députée de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe—Bagot, soit nommée vice-présidente adjointe des Comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose, conformément à l'article 81 du Règlement:

Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M^ME^ KIM CAMPBELL ET APPUYÉE PAR M. GILLES LOISELLE

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada à l'ouverture de la session.

Mme Kim Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je suis honorée de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de proposer, appuyée par le député de Langelier (M. Loiselle), l'Adresse en réponse au discours du Trône. Au nom des électeurs de Vancouver-Centre, je tiens à remercier le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement d'honorer ainsi la circonscription de Vancouver-Centre.

Mais avant tout, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Chambre. Je sais que les députés ne me taxeront pas de chauvinisme si je dis combien tous les Vancouverois et tous les Britanno-Colombiens sont fiers de vous, monsieur le Président, et de la contribution que vous avez apportée aux travaux de la Chambre au fil des années.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): De tous les postes que vous avez brillamment occupés, aucun n'a fait autant ressortir vos qualités personnelles que celui de Président de la Chambre des communes. Vous êtes chaleureux et bienveillant, et cela même dans vos fonctions administratives et officielles. Votre esprit vif vous a permis de maîtriser un volume énorme de règles et de précédents et de les appliquer avec équité et perspicacité. Vous administrez les affaires du Parlement l'esprit tourné vers l'avenir, tout en révérant et respectant beaucoup l'histoire et les traditions sans lesquelles cet outil de la démocratie ne saurait survivre.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, vos collègues de la Chambre vous ont choisi pour assumer le rôle essentiel de président. Vous ne devez vos succès qu'à vous-même, mais les habitants de la Colombie-Britannique sont fiers que l'excellence de l'un des leurs soit reconnue.

Ma circonscription, celle de Vancouver-Centre, mérite bien son nom puisqu'elle comprend le centre de Vancouver. La plupart des attractions qui symbolisent notre ville pour les visiteurs y sont situées: les plages sablonneuses qui s'étendent sur des milles, le parc Stanley, le marché de l'île Granville et une grande partie du site d'Expo 86.

L'extrémité ouest, l'un des quartiers les plus densément peuplés de l'Amérique du Nord est un exemple de vie urbaine à son meilleur où coexistent l'anonymat des grandes villes et l'intimité des petites collectivités. En traversant la rivière par l'un des trois ponts, on découvre les quartiers de West Point Grey, Kitsilano, South Granville, False Creek, Fairview et Mount Pleasant, tous différents les uns des autres.

[*Français*]

Avec la nouvelle carte électorale, la circonscription de Vancouver Centre a perdu le pittoresque quartier chinois mais a gardé des parties importantes des communautés grecque et française. Dans l'ensemble, Vancouver Centre reflète d'assez près la diversité de toutes les régions du Grand Vancouver, une riche diversité qui s'exprime et se célèbre de bien des manières.

[*Traduction*]

Vancouver-Centre est la partie la plus commerçante de la ville. Des milliers de petits commerces aussi bien que des cabinets de profession libérale et des bureaux de société en font un secteur important du point de vue de l'emploi. En outre, deux grands hôpitaux, St Paul's et Vancouver General, constituent le foyer d'un important secteur hospitalier. De nombreux organismes à vocation artistique et culturelle ont leur siège dans Vancouver-Centre où théâtres et galeries abondent.

Vancouver s'enorgueillit d'être pour le Canada la voie d'accès au Pacifique. En 1979, le gouvernement progressiste conservateur a instauré l'initiative Asie-Pacifique qui a beaucoup contribué à stimuler le rôle de Vancouver et du Canada dans le Pacifique. L'honorable Pat Carney, qui m'a précédée en tant que députée de Vancouver-Centre, a fait progresser de façon spectaculaire le commerce entre le Canada et l'Asie pendant qu'elle était ministre du Commerce international. Notre gouvernement a poursuivi en ce sens et soutenu Vancouver dans ses efforts pour jouer ici un rôle de premier plan, au moyen de diverses initiatives dont celle qui tendait à faire de cette ville un centre bancaire international.

Vancouver-Centre est le coeur commercial non seulement de la ville mais aussi de la province. C'est l'endroit qui reflète par excellence l'interdépendance économique de toutes les régions de la Colombie-Britannique. La richesse qui permet l'existence des gratte-ciel du centre-ville et crée un secteur des services énorme provient en bonne part de l'arrière-pays et des petites collectivités de la province. Les habitants et les travailleurs du centre de Vancouver connaissent pertinemment la précarité d'une économie non diversifiée, fondée sur les ressources. Vancouver-Centre constitue le pouls économique de la province tout entière.

Quand j'étais députée provinciale d'octobre 1986 à octobre 1988, j'ai parcouru d'un bout à l'autre la Colombie-Britannique.

• (1750)

Je suis maintenant très consciente de l'énergie et de la créativité que je vois dans ma province. Je sais maintenant combien le manque d'accès à un grand marché régional a souvent brimé les aspirations économiques des citoyens de la Colombie-Britannique. Comme les autres résidents de ma province, j'ai été consternée de voir combien de nos gens les plus créateurs et les plus productifs sont allés s'installer à Toronto ou aux États-Unis pour accéder à un marché assez vaste et rentabiliser leur entreprise.

J'ai pu voir combien la politique de l'escalade douanière aux États-Unis a freiné la croissance des industries de production à valeur ajoutée dans notre économie basée sur les richesses naturelles. A titre d'ancienne présidente du conseil scolaire de Vancouver, j'ai pu constater dans quelle mesure une récession, en réduisant les recettes publiques, empêche directement la société de tenir ses engagements envers les jeunes sans avoir à hypothéquer leur avenir.

Ce n'est pas sans peine que j'ai décidé de me porter candidate à la dernière élection, car il me fallait pour cela abandonner mon siège à l'Assemblée législative. Mais je me sentais incapable de rester là à ne rien faire et d'assister à la destruction d'un accord qui promettait autant de régler les problèmes socio-économiques dont la solution me tient tellement à coeur.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Comment la ville de Vancouver pourra-t-elle conserver sa créativité et sa vitalité, si elle n'a pas un accès sûr à un grand marché? Comment les industries canadiennes pourront-elles soutenir la concurrence sur le marché international si leur vigueur est fondée sur des mesures protectionnistes qui nuisent à l'efficacité, si nécessaire dans un contexte de concurrence internationale, monsieur le Président? Comment le Canada pourra-t-il demeurer une société humanitaire et continuer à investir dans le capital humain s'il n'a pas une économie dynamique et diversifiée pour lui permettre de le faire?

Au cours du récent débat sur l'Accord de libre-échange, d'aucuns ont parlé de l'histoire du Canada et de la supposée menace que l'Accord de libre-échange poserait à l'endroit du caractère sacré de cette histoire. La vision de l'histoire canadienne qui ressort de cet argument semble plutôt partielle et myope. Au cours des 120 années de notre histoire, les habitants des régions du Canada ont eu bien des raisons de se sentir victimes d'une profonde injustice. Tous ceux qui ont étudié l'histoire politique du Canada savent combien elle a été influencée par l'opposition qu'ont manifestée les Canadiens de l'Ouest à l'égard de la politique douanière. Rappelons que le mot «progressiste» a été ajouté au nom du parti progressiste conservateur quand John Bracken—leader du parti progressiste et partisan de la réduction des droits de douane—est devenu le chef du parti conservateur.

La Colombie-Britannique s'oppose à la politique douanière pour deux raisons. Premièrement, les droits élevés qu'on impose aux importations américaines dans le but de protéger les industries canadiennes se traduisent par des coûts élevés en Colombie-Britannique, soit environ 5,7 milliards de dollars au cours des 20 dernières années seulement.

Deuxièmement, les négociations qu'ont entreprises les gouvernements canadiens avec les États-Unis afin que ceux-ci réduisent leurs droits de douane ont surtout

porté sur les matières premières, mais n'ont pas touché la progressivité des droits imposés sur la production à valeur ajoutée. En Colombie-Britannique, où le marché intérieur est réduit, ce genre de barrières nuit grandement aux programmes de diversification de l'économie des ressources par le moyen de la production à valeur ajoutée.

Prenons l'exemple de notre minerai de zinc qui, pour franchir la frontière américaine, est frappé d'un droit de douane d'un pour cent seulement, contrairement à 19 p. 100 pour tout alliage de zinc. On observe ce phénomène pas seulement en Colombie-Britannique. Sur les deux côtes, les droits de douane ont empêché la création d'une industrie de transformation du poisson économiquement rentable.

Au cours du débat sur le libre-échange, on a dit que, depuis 1935, les droits de douane entre le Canada et les États-Unis ont été tellement réduits qu'ils ont complètement disparu dans le case de 80 p. 100 de nos échanges commerciaux. Pourquoi alors faire tout ce tapage autour des autres produits qui ne représentent que 20 p. 100 de nos échanges? Pourquoi, pouvez-vous me le dire? Parce que les statistiques, à elles seules, ne veulent rien dire. En fait, c'est 72 p. 100 de nos échanges qui sont exempts de droits de douane et ce pourcentage se rapporte au volume actuel des échanges commerciaux. Cela ne peut refléter les échanges commerciaux qui auraient pu avoir lieu en l'absence de barrières tarifaires. En outre, si l'on ne tient pas compte des échanges dans les secteurs de l'automobile et des pièces automobiles, les chiffres pour ce qui est des autres échanges sont bien différents. En effet, seuls 58 p. 100 de ces derniers sont exemptés de droits. Dans 42 p. 100 des cas, presque la moitié des cas donc, des tarifs sont appliqués. Ainsi, la région du sud de l'Ontario visée par l'Accord sur l'automobile profite des avantages de ce que le chef du Nouveau parti démocratique appelle la force du marché continental, mais les régions du pays sont aux prises avec des barrières tarifaires qui freinent leur développement économique.

L'Accord de libre-échange touche le grief le plus important depuis toujours de la Colombie-Britannique à l'égard de la Confédération. En effet, il démocratise l'économie canadienne en donnant aux régions ce dont les industries du centre du pays profitent depuis longtemps, à savoir un accès à un important marché régional.

Des Voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Non seulement l'Accord de libre-échange permet de résoudre les problèmes régionaux en question, mais il est également réclamé par les entreprises de toutes les régions du pays. Les entreprises canadiennes, petites et grandes, reconnaissent que le marché américain peut leur servir de tremplin pour ce qui est de leur compétitivité sur le marché international. Les secteurs de la fabrication et des services comprennent tous deux que, pour parvenir à une plus grande prospérité, il faut se débarrasser des béquilles du protectionnisme. Ne vous y trompez pas, le protectionnisme nuit à notre économie au détriment de tous les Canadiens.

En effet, dans les secteurs protégés, les intéressés sont beaucoup moins incités à moderniser leurs usines et à se lancer dans des travaux de recherche et de développement. Ils deviennent plutôt des spécialistes de l'obtention de subventions et du lobbying au lieu de faire preuve d'esprit d'entreprise et d'avoir recours à de bonnes pratiques de gestion, alors que les industries en viennent à se fier aux subventions et aux tarifs, afin de contrebalancer un marché intérieur insuffisant. Le protectionnisme amplifie les avantages relatifs de la région la plus peuplée du pays et il est discriminatoire à l'endroit des régions moins peuplées.

Depuis cinq ans, on assiste à un transfert alarmant de sièges sociaux de Vancouver, Winnipeg, Halifax et d'autres centres régionaux, vers Toronto. Avec une population de trois millions d'habitants, soit moins que la population de la région métropolitaine de Toronto, comment la Colombie-Britannique peut-elle espérer renverser cette tendance vers une plus grande centralisation de l'économie canadienne à moins de pouvoir offrir aux entreprises des avantages équivalents à ceux du centre du pays?

Cependant, ce n'est pas simplement notre économie qui est victime du protectionnisme. Ce dernier représente également un grave danger pour la viabilité du système politique canadien. Le protectionnisme ne fait pas qu'aggraver les inégalités régionales puisque dans la lutte qu'ils se livrent pour profiter des dépenses publiques destinées à en atténuer les effets, les régions les moins peuplées ne peuvent faire contre-poids à l'influence des grands centres. Voilà pourquoi les régions ont l'impression de ne pas obtenir leur juste part de ces dépenses. Et l'amertume qu'elles ressentement entretient un sentiment d'impuissance politique qui fait boule de neige. C'est donc à cause d'un problème beaucoup plus fondamental que des questions comme la langue et la réforme du Sénat finissent par prendre des proportions psychologiques démesurées.

[*Français*]

Notre commerce avec les États-Unis a augmenté de 80 p. 100 au cours des 20 dernières années, et en même temps, nous avons été exposés à une quantité de plus en plus grande de films, de programmes télévisés, de musique et de livres américains. Mais pendant cette période, notre sentiment d'identité canadienne n'a pas diminué. Au contraire, il est devenu plus fort.

En effet, au cours des 10 dernières années, la production de livres par nos auteurs canadiens a augmenté de 500 p. 100. Un grand nombre de nos programmes sociaux les plus appréciés ont été affectés dans les 20 dernières années.

Notre connaissance de nous-mêmes et notre confiance en nous-mêmes augmentent à mesure que s'étendent nos échanges avec l'étranger.

[*Traduction*]

On ne se connaît bien qu'en fonction d'autrui, monsieur le Président.

Nous avons appris au Canada à conserver un juste équilibre sous les assauts de la culture américaine parce que nous lui avons opposé notre propre réalité culturelle. C'est peut-être à cause de ce sens de l'équilibre, l'une de nos plus belles qualités, que l'on dit qu'un Canadien est capable de faire l'amour en canot.

Ce n'est pas le commerce avec les États-Unis qui menace le plus la survie de la nation canadienne. La pire menace à notre survie nationale est ce sentiment répandu dans les régions qui ont l'impression que la Confédération leur coûte trop cher. Or, l'accord de libre-échange fait plus pour assurer notre développement régional que n'importe quelle autre politique au cours de notre histoire. Le temps est venu d'abattre les barrières tarifaires qui ont maintenu nos économies régionales en tutelle jusqu'ici. Le temps est venu d'écouler, en valeur ajoutée, les produits forestiers de la Colombie-Britannique et du Québec, les minéraux du nord de l'Ontario, le gaz et le pétrole de l'Alberta et le poisson des Maritimes sur les marchés des États-Unis.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Il est temps que les Terre-neuviens et les Néo-Écossais éprouvent le sentiment de dignité que procure l'assurance d'un emploi à l'année longue. Les cultures distinctes des Maritimes ne sont pas menacées et la pauvreté n'a rien de pittoresque que je sache.

Je me suis fait élire au Parlement pour défendre vigoureusement la cause de Vancouver-Centre et de la Colombie-Britannique. Mais je ne veux pas que ma province prospère au détriment de l'Ontario, du Québec ou de toute autre région du Canada. Comme l'a si souvent répété le premier ministre, ce ne sont pas les gouvernements, mais les citoyens qui créent la richesse. Et si les gouvernements leur en fournissent l'occasion, la Colombie-Britannique et le Canada entreront dans une nouvelle ère de prospérité. Je veux un Canada où toutes les régions ont la possibilité de croître et de s'épanouir, où aucune disparité régionale ne menace de déchirer la nation.

• (1800)

Depuis 1984, le gouvernement progressiste conservateur s'impose comme gouvernement de la réconciliation nationale, mais pour véritablement parler de réconciliation nationale, il faut qu'il y ait une justice économique pour toutes les régions. Nous ne pouvons pas être une société protectrice si nos coffres sont vides. Nous ne pouvons pas faire preuve de magnanimité envers les aspirations de tous les Canadiens si nous nous sentons laissés pour compte. Nous ne pouvons pas nous lancer dans la coopération fédérale-provinciale qui est essentielle dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de l'économie, si nous sommes divisés par un sentiment constant d'injustice.

Je suis fière de donner mon appui à l'Accord de libre-échange et je suis fière de proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je propose, appuyée par le député de Langelier, que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

> A Son Excellence le Gouverneur général du Canada, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:
>
> Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

[*Français*]

M. Gilles Loiselle (Langelier): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous faire tous mes compliments pour votre élection. Vous vous êtes d'emblée mérité la confiance et le respect de tous ceux qui ont déjà siégé sous votre Présidence, et je sais que j'exprime le sentiment de tous les nouveaux députés en vous assurant de notre plus entière collaboration.

Monsieur le Président, je suis bien conscient qu'à travers moi, c'est toute la population de la circonscription de Langelier que le premier ministre a voulu associer à l'honneur d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Je vois aussi une symbolique dans le choix du député de Langelier pour appuyer une Adresse en réponse à un dicours qui invite les Canadiens et les Canadiennes à donner au pays une nouvelle impulsion dans la voie du progrès socio-économique.

En effet, la ciconscription que je représente a, sous des noms divers, tout au long de l'histoire canadienne, été

témoin des événements marquants qui ont jalonné l'édification du pays et très souvent y a été associée. Il est donc peut-être naturel que Langelier soit appelée à intervenir au moment où nous nous apprêtons à ouvrir une nouvelle page de cette histoire.

Il faut savoir, monsieur le Président, que Langelier, c'est la ville historique de Québec et de ce fait, le berceau du Canada et d'une grande partie de l'Amérique. C'est 450 ans de notre histoire. Celle de la fondation du pays, bien sûr, mais aussi celle des grands découvreurs qui ont ouvert le chemin au développement de tout le continent.

Dépositaire privilégiée de notre mémoire collective, la population de Québec et de Langelier, où a été établi le premier Parlement de la province du Canada, a profondément le sentiment de la place qu'elle occupe dans ce pays qu'elle a vu s'affranchir de toute tutelle au fil des décennies pour devenir un pays moderne, indépendant et sûr de son destin.

On a bien vu d'ailleurs, dans la manière dont les Québécois se sont engagés dans le débat national sur le grand dossier économique de la récente campagne, à quel point tout le Québec participe de cette confiance dans notre capacité à relever les défis nouveaux de la globalisation des échanges commerciaux. Massivement, les Québécois ont joint leurs voix à celles de millions de Canadiens pour qui le libre-échange exprime une volonté d'affirmation nationale fondée sur l'ouverture plutôt que sur le repli, sur la confiance en soi plutôt que la peur frileuse des horizons nouveaux.

Plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes exposés pendant des mois à toute la panoplie des arguments, thèses et contrethèses qui ont été véhiculés sur le sujet du libre-échange ont pu s'interroger sur l'opportunité de conclure cet Accord. Mais, en dernière analyse, au terme d'une campagne dont le libre-échange a été le thème central, les Canadiens et les Canadiennes ont choisi d'accorder leur confiance au parti qui incarnait et qui incarne le libre-échange. En démocratie parlementaire, le mandat qu'a obtenu le gouvernement à cet égard ne saurait être plus décisif.

La question a été débattue dans le plus vaste forum qui soit, celui d'une élection générale, et l'électorat a tranché. Nous sommes maintenant appelés à ratifier un accord auquel tous les Canadiens sont invités à se rallier afin qu'il soit, dès son entrée en vigueur, le plus productif possible, au bénéfice du mieux être de toutes les couches de notre société, dans toutes les régions du pays.

A l'approche du XXI[e] siècle alors que les grands blocs commerciaux qui se développent aujourd'hui auront achevé de se former, le Canada dont la croissance et le bien-être sont largement tributaires des échanges extérieurs a un besoin vital d'espace économique. C'est cet espace que nous procure l'Accord sur le libre-échange en nous permettant le plus large accès possible au marché américain, le marché le plus convoité du monde.

De ce point de vue, le libre-échange c'est la seule solution à notre portée immédiate qui réponde à nos aspirations pour une croissance soutenue. C'est aussi en quelque sorte une clé pour faire affaire avec le reste du monde, dans la mesure où la sécurité d'accès aux multiples marchés américains permettra à nos entreprises des économies d'échelle souvent impossible à réaliser avec les seuls volumes canadiens, et les rendra ainsi de plus en plus aptes à soutenir efficacement la concurrence internationale sur tous les autres marchés.

Ceux qui suivent attentivement depuis une vingtaine d'années l'extraordinaire éclosion de l'esprit d'entrepreneurship, d'innovation, et de leadership qui caractérise les entreprises canadiennes dans les secteurs industriel et manufacturier comme dans le domaine des services savent bien que nous pouvons aujourd'hui envisager sereinement, avec assurance et sans aucun complexe, un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Il n'y va pas seulement de l'augmentation de nos exportations mais aussi des investissements et, de manière générale, de l'accroissement de toute l'activité économique. Dans le prolongement de cet Accord, c'est l'ensemble des travailleurs et des consommateurs qui trouveront leur bénéfice, sous l'angle de la création d'emplois aussi bien que de l'augmentation du pouvoir d'achat.

Faut-il le rappeler, l'Accord que nous nous apprêtons à réaliser n'entrave d'aucune façon, ni directement, ni indirectement, notre souveraineté mais au contraire elle y fait droit spécifiquement et préserve non seulement les institutions politiques et les règles constitutionnelles de chacun des pays signataires, mais garantit le plein respect de l'identité culturelle du Canada, c'est-à-dire de notre manière d'être, de notre manière de faire, de notre manière de vivre et de notre longue tradition de justice sociale.

Monsieur le Président, j'ose même dire que c'est l'absence de traité qui serait plus menaçant pour notre souveraineté, plus menaçant qu'un contrat entre deux partenaires qui cherchent ensemble la meilleure façon de coopérer tout en se respectant mutuellement.

[*Traduction*]

Je ne veux pas conclure mes remarques sans mentionner la question la plus importante pour le Québec et le Canada. Il s'agit bien sûr de la réintégration nécessaire du Québec dans la famille constitutionnelle canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: L'accord conclu au lac Meech sous la direction de notre premier ministre (M. Mulroney) est une étape essentielle du processus de réconciliation nationale et représente probablement pour notre pays la

chance du siècle de mettre fin à des décennies de confrontations et de disputes qui ont mobilisé le temps et l'énergie des Canadiens.

L'Accord du lac Meech marque le début d'une ère nouvelle et pleine de défis où les Canadiens, libérés des impasses constitutionnelles qui entravent la productivité et sèment la discorde, pourront commencer à bâtir l'avenir. Nous devons absolument saisir l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui.

Je suis convaincu que les conditions et circonstances qui ont abouti au consensus du lac Meech, puis à l'appui plurilatéral du Parlement et de huit assemblées législatives se présentent rarement. C'est pourquoi je reste confiant que les intérêts supérieurs du pays et de ses habitants finiront par l'emporter.

[*Français*]

L'Accord du Lac Meech, monsieur le Président, est un gage précieux de la volonté des Canadiens et des Québécois de travailler ensemble dans la dignité, dans l'honneur et dans le respect de la spécificité québécoise, à bâtir un avenir commun. Nous ne pouvons ni ne devons nous permettre de rater cette occasion historique.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'appuie la proposition de l'honorable députée de Vancouver Centre (M^me^ Campbell) relative à l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Des voix: Bravo!

• (1810)

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je serais prêt à poursuivre le débat, mais pour vous faciliter les choses, à vous et au Président du Sénat, je propose: Que le débat soit maintenant ajourné.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre est peut-être sur le point d'en parler, mais je voudrais seulement demander au leader parlementaire du gouvernement sur quoi nos travaux porteront demain. Cette journée sera-t-elle consacrée à la poursuite du débat sur le discours du Trône?

M. Lewis: Monsieur le Président, demain, nous commencerons par nous prononcer sur une motion de voies et moyens. J'ai mentionné dans une lettre à la présidence, dont copie a été transmise à mes collègues de l'opposition, que la Chambre voudrait peut-être entamer le débat de procédure sur un avis de motion qui a été déposé.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je dois dire au leader du gouvernement que nous n'avons reçu aucun avis de lettre de sa part aujourd'hui. Je m'abstiens de commenter pour le moment.

M. le Président: Je dois dire à la Chambre que j'ai reçu avis d'une question de privilège du député de Lethbridge (M. Thacker). Je suis disposé à entendre au moins quelques remarques préliminaires. Si c'est très long, il serait peut-être plus sage que le député remette son exposé à demain.

Toutefois, je veux qu'il soit bien clair pour tous les députés qu'une question de privilège est une question de privilège et qu'elle passe avant toute chose.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EMBOUTEILLAGE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Blaine Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, il y a matière à soulever une question de privilège et il convient de le faire le plus tôt possible; dans le cas présent, ma question de privilège a trait à nos autobus verts. Je puis assurer aux députés que, pour des raisons d'urgence familiale, il m'a été impossible d'arriver avant 17 heures. Il m'a fallu prendre un taxi. Quand je suis arrivé à l'Édifice de la Confédération, le timbre sonnait. J'ai donc sauté dans un autobus vert, mais, vu l'embouteillage, ce dernier n'a pas pu passer.

A première vue, il y a là matière à soulever la question de privilège. Je propose le renvoi de la question au comité permanent, car je suis persuadé qu'il serait possible de permettre aux gardes de sécurité en poste à cette heure-là de diriger la circulation. Étant donné que les députés sont mieux répartis de part et d'autre de la Chambre, ce genre de situation pourrait finir par nous poser un problème auquel il conviendrait de parer dès maintenant.

M. le Président: Je remercie le député de nous avoir signalé le problème. De toute évidence, il n'est pas le seul à s'en plaindre. J'étudierai attentivement la question et, aussitôt que possible, je ferai part à la Chambre de ma décision.

M. Gauthier: Monsieur le président, nous pourrions peut-être attendre à demain où nous serons en mesure d'exposer notre point de vue. Je pense que cette question de privilège est effectivement susceptible de revêtir une certaine importance pour les députés.

[*Français*]

M. le Président: J'accepte certainement la suggestion de l'honorable député.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Conformément au paragraphe 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(Sur la motion de M. Mazankowski, la séance est levée à 18h15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 décembre 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à aviser la Chambre qu'il y a eu des discussions entre les partis en vue d'établir l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Nous souhaitons que tout se déroule de la façon la plus ordonnée possible après le vote sur la motion des voies et moyens.

Nous proposons donc que, après le vote, la Chambre reprenne le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône afin de donner au chef de l'opposition (M. Turner) et au chef du Nouveau parti démocratique l'occasion de parler.

Nous faisons cette proposition à la condition que le débat de procédure sur la motion inscrite à mon nom au *Feuilleton*, que nous comptons mettre en délibération demain, soit terminé au plus tard à 19 heures mercredi soir.

M. Gauthier: C'est la clôture.

M. Murphy: C'est une double clôture.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même s'il semble raisonnable à première vue de poursuivre le débat aujourd'hui, je ne crois pas qu'il soit raisonnable que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre décide à votre place quand devrait se terminer le débat de procédure que nous aurons certainement sur la recevabilité de la motion du gouvernement visant à suspendre l'application du Règlement. Je crois que c'est à vous, monsieur le Président, que revient toute décision concernant la durée de ce débat et je me fie à votre bon jugement à cet égard.

M. Riis: Monsieur le Président, les observations du leader parlementaire adjoint m'inspirent deux réactions. D'abord, il me semble opportun de poursuivre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je voudrais qu'on s'entende ici pour que, lorsque nous en serons à ce point de l'ordre du jour, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) prenne la parole et que, avec le consentement de la Chambre, le chef du Nouveau parti démocratique ait la chance de présenter ses observations immédiatement après. Je voudrais que cela soit tout de suite bien clair, monsieur le Président.

M. le Président: Le ministre peut répondre.

M. Lewis: Monsieur le Président, naturellement, pourvu que toute la proposition soit prise en compte, oui, nous, du côté ministériel, sommes disposés à entendre le chef néo-démocrate à la suite du chef de l'opposition officielle. Nous tenons à ce que les deux aient pleinement l'occasion de se faire entendre. Naturellement, nous en conviendrons à la condition toutefois que le débat de procédure sur la motion qui est inscrite au *Feuilleton* soit à l'ordre du jour de la séance de demain et soit terminé à 19 heures.

Je vous promets que le chef du Nouveau parti démocratique aura amplement le temps, autant que le chef de l'opposition officielle, de présenter ses observations. Nous sommes impatients de les entendre tous les deux.

M. Riis: Monsieur le Président, voilà une nouvelle façon de faire les choses à la Chambre. Jamais auparavant n'a-t-on posé de conditions avant de permette au chef néo-démocrate de présenter ses observations. Je m'insurge contre le fait que le leader parlementaire adjoint du gouvernement suggère aussi des décisions qu'il incombe à Votre Honneur de prendre et nous lie les mains quant au moment où nous pourrons procéder au débat de procédure et à la durée de celui-ci. Cela ne me semble pas être du ressort du leader parlementaire adjoint, mais bien de Votre Honneur.

Nous nous devons d'étudier cette proposition et nous sommes certainement prêts à le faire. Pour le moment cependant, il m'est impossible de me prononcer pour ou contre.

Dépôt de documents

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens à rappeler que j'ai demandé ici hier au leader du gouvernement quel serait le programme d'aujourd'hui. Celui-ci m'a alors répondu, comme on peut le voir à la page 18 du hansard:

> . . . Demain, nous commencerons par nous prononcer sur une motion de voies et moyens.

Je lui ai demandé spécifiquement s'il avait l'intention de désigner une journée pour la poursuite du débat sur l'Adresse en réponse du discours du Trône. Il ne m'a pas répondu. J'en ai déduit qu'il savait ce qu'il faisait. Ou bien ils étaient totalement dans le noir, ou ils avaient un plan pour aujourd'hui.

• (1110)

Monsieur le Président, il semble que le gouvernement veuille nous mettre en mains le marché suivant: poursuivre aujourd'hui le débat sur le discours du Trône, mais à la condition que nous acceptions la clôture demain. Si j'ai bien compris le ministre, il faut qu'à 19 heures demain soir le débat sur la motion soit terminé. Si c'est ce qu'il cherche à obtenir, alors . . .

. . . c'est du chantage! C'est tout ce que c'est. C'est du «bargainage» en public et cela ne marche pas, cela ne peut pas marcher non plus.

Je dirais au ministre que s'il veut commencer la session avec ce genre d'approche selon laquelle lui, il donne, il retire, il te donne . . . ce genre d'attitude, cela ne marchera pas.

Alors, je lui demande d'être franc avec la Chambre. Aujourd'hui, nous voudrions procéder avec le discours du Trône. On demande que le leader des libéraux et le leader du Nouveau parti démocratique soient entendus. S'il est prêt à faire cela, après, on négociera autre chose. Mais il ne faut pas négocier le discours du Trône avec une proposition aussi inacceptable que dire: Demain, on imposera la clôture. Cela ne marche pas.

[*Traduction*]

M. le Président: Dans ces conditions, il serait préférable, à mon avis, de passer aux affaires courantes. Les représentants des trois partis peuvent, évidemment, poursuivre leurs discussions.

Avant toute autre chose, il y a une question sur laquelle je veux attirer l'attention des députés. Je tiens à vous informer tous, même si certains le savent déjà, qu'un nouveau Règlement a été adopté le 27 mai. On peut maintenant s'en procurer un exemplaire. Ceux qui utilisent l'ancienne version se rendront compte que le contenu est resté essentiellement le même, mais que la numérotation a changé. Pour discuter de questions de procédure avec la présidence, il serait préférable que les députés s'en procurent dès maintenant un exemplaire et qu'ils l'aient à portée de la main.

Ceux qui sont habitués à l'ancienne version voudront peut-être continuer à l'utiliser, mais je crois que tout le monde aurait avantage à se procurer la nouvelle le plus tôt possible. Vous la trouverez supérieure à l'autre. Les articles sont regroupés plus logiquement. Vous ne devriez avoir aucun mal à consulter cette nouvelle version. Je m'adresse plus spécialement aux nouveaux députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT

DÉPÔT DU RÈGLEMENT MODIFIÉ

M. le Président: Je dois faire officiellement l'annonce suivante. J'ai l'honneur de déposer, en conformité de l'ordre adopté le vendredi 27 mai 1988, le Règlement de la Chambre des communes, novembre 1988, dont l'ordre et la numérotation ont été modifiés.

* * *

LE SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 32(1), j'ai l'honneur de déposer copie, dans les deux langues officielles, du rapport annuel, 1988, du Bureau du surintendant des institutions financières.

* * *

DÉCRETS DE REMISE

DÉPÔT D'UN RAPPORT CONCERNANT LES DÉCRETS DE REMISE

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Et je dépose aussi, conformément au Règlement 32.2, copies dans les deux langues officielles du rapport au Parlement concernant les décrets de remise des six mois terminés le 30 septembre 1988, ainsi que d'autres décrets de remise importants.

[*Traduction*]

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais obtenir certains éclaircissements. Si cette motion est adoptée et que nous passons à l'ordre du jour, pourra-t-on quand même demander aujourd'hui la tenue d'un débat d'urgence?

M. le Président: Je dois informer le leader parlementaire du NPD que, en vertu du Règlement, je ne puis recevoir, à moins que la Chambre consente, une demande de débat d'urgence. Il se peut qu'on puisse obtenir le consentement, mais, pour le moment, c'est la décision que je dois prendre.

M. Riis: Le gouvernement a beau être pressé de passer à l'ordre du jour, monsieur le Président, il ne voudrait sûrement pas qu'on l'accuse d'avoir empêché un député de l'opposition de demander au moins la tenue d'un débat d'urgence. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je me permets de vous inviter à voir s'il y a consentement unanime afin que le chef du Nouveau parti démocratique puisse, à l'heure de la réconciliation et de la reprise à neuf, demander du moins la tenue d'un débat d'urgence.

M. le Président: Il faudrait sans doute laisser aux députés l'occasion d'en discuter. A ce que je vois, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) voudrait intervenir.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président. La proposition du leader parlementaire priverait effectivement les partis d'opposition de la possibilité de revenir aujourd'hui au Discours du Trône. Il y est question de passer à l'ordre du jour. Le seul article figurant à l'ordre du jour est une motion des voies et moyens qui ne peut être débattue. Il faut la mettre aux voix. Nous voterons contre, mais quoi? Il faudra ensuite faire une pause à moins que vous ne parveniez à résoudre le problème. Il s'agit de laisser démocratiquement le chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique s'exprimer aujourd'hui sur le Discours du Trône ou de mettre fin au débat.

M. le Président: Nous entendrons le député de Kamloops, bien sûr. Toutefois, voici de quelle façon nous allons procéder, étant donné qu'on a saisi la présidence d'une motion; le Règlement exige de mettre cette motion aux voix. Je répète donc, pour m'assurer que tous les députés, et particulièrement les nouveaux, ont bien compris, qu'il y aura un vote par oui ou non. Si les résultats de ce vote l'exigent, on pourrait faire retentir la sonnerie pendant 30 minutes pour convoquer les députés.

Naturellement, je ne peux vous garantir que le vote se déroulera ainsi, mais cela est possible. Pendant que la sonnerie fonctionne, les députés des deux côtés de la Chambre pourraient discuter et en venir à une entente qui faciliterait la tâche du président.

Le député de Kamloops, y a-t-il autre chose?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1120)

(*Vote nº 2*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens

Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappell
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)—110

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Black
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Samson
Simmons
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin

• (1210)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à proposer une mesure en vue de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, déposée le lundi 12 décembre, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

Des voix: Quelle honte!

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 3)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's Ouest)
Crosby
(Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
(Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Black
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
Lee
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Samson
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappell
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—106

● (1250)

M. Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EMBOUTEILLAGE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre la question de privilège soulevée hier par le député de Lethbridge (M. Thacker) et qui porte sur l'embouteillage sur la colline du Parlement.

Monsieur le Président, cette question doit faire l'objet d'une étude en comité parce que nous avons à traiter aujourd'hui de certains problèmes d'accès à cette Chambre, d'accès aux salles de comités. En général, l'accès est assez difficile en temps normal. A l'hiver, cela devient de plus en plus difficile.

[*Traduction*]

Je n'ai pas à vous le rappeler, monsieur le Président, mais je voudrais peut-être vous lire, pour la gouverne de certains de nos collègues qui risquent d'être nouveaux parmi nous, ce qu'on entend par privilège, car la question a été soulevée hier.

Des voix: Suffit!

M. Gauthier: Non, j'entends bien vous en faire lecture. Il s'agit d'une question extrêmement importante. Les députés des premières banquettes ministérielles n'y attachent aucune importance, mais de ce côté-ci, nous croyons qu'elle est extrêmement sérieuse.

Monsieur le Président, je vais vous lire la définition au Commentaire 16 de la 5e édition du précis de Beauchesne.

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

Et je continue car cette partie-là est importante.

> On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux «qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs». Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres.

Monsieur le Président, quand un député ne peut pas venir à la Chambre des communes parce qu'il lui est impossible d'entendre les cloches, et aujourd'hui on en a un exemple, à l'Édifice Wellington où les cloches n'ont pas sonné, est-ce que les privilèges du député sont brimés? Je prétends que oui.

Si le même député a des difficultés parce qu'à l'Édifice Wellington ou à l'Édifice de la Confédération on ne fournit pas un transport adéquat, rapide, efficace, je soutiens encore une fois, monsieur le Président, que le député a une question de privilège et que, en l'occurrence, ses droits pourraient être brimés s'il était dans l'impossibilité de se rendre ici à temps pour voter ou pour débattre d'une question.

Monsieur le Président, là-dessus je pense qu'un comité pourrait étudier toute cette question de la Colline du Parlement et des moyens de transport qu'on y retrouve.

[*Traduction*]

Les députés devraient être certains de pouvoir arriver à la Chambre lorsqu'ils le souhaitent et à temps pour accomplir les fonctions pour lesquels ils ont été élus. Or, la question soulevée hier par le député de Lethbridge (M. Thacker) montre, en fait, qu'il lui a été impossible d'arriver à temps pour exercer les droits conférés aux députés. En effet, en arrivant à l'Édifice de la Confédération il a entendu le timbre sonner; il a pris alors un autobus, mais comme il nous l'a précisé dans ses observations d'hier, il n'a pu arriver à temps, à cause d'un embouteillage.

Les députés sont élus afin de participer aux débats à la Chambre et aux comités et pour se prononcer sur des questions dans cette enceinte, et ils devraient être en mesure de s'y trouver lorsqu'ils le souhaitent, et c'est là la question que je soulève. Il y a plusieurs édifices sur la Colline qui ne sont pas reliés par des tunnels. Parfois, nous devons prendre des autobus. Or, ces derniers éprouvent quelques fois des difficultés.

Les députés ne sont pas sans se rappeler qu'à bien des reprises au cours de la dernière législature, nous avons dû demander à la présidence de retarder le vote, car nous savions que certains députés ne pouvaient arriver ici en temps voulu pour exercer leur droit démocratique de se prononcer sur certaines questions. Le président s'est montré compréhensif à ce sujet.

Je prétends, monsieur le Président, que la question soulevée hier est intéressante, car les bureaux de 23 députés se trouvent dans l'Édifice Wellington qui n'est relié pour le moment à la Chambre par aucun service de transport. Les intéressés ne peuvent prendre l'autobus. Ils doivent traverser la rue Wellington pour arriver à l'arrêt d'autobus qui se trouve sur les terrains du Parlement. Ces députés devraient avoir le droit de se présenter à la Chambre toutes les fois qu'ils en ont le goût ou le devoir, ou qu'ils souhaitent exercer leurs droits de parlementaires.

• (1300)

J'appuie donc sans réserve cette proposition tendant à charger un comité d'étudier toute cette question et de prendre les mesures qui s'imposent.

M. le Président: Avant d'ajourner la Chambre, la motion appropriée a-t-elle été présentée?

Des Voix: Non.

M. le Président: Ayant entendu le député de Lethbridge (M. Thacker) et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), je suis parfaitement d'accord pour que la Chambre examine la motion appropriée.

Une voix: J'en fais la proposition.

M. le Président: Le député en a fait la proposition. J'ajouterai que le sergent d'armes a pris des dispositions pour qu'à compter de cet après-midi, des agents de la GRC s'occupent d'accélérer le flot de la circulation et qu'un comité devrait s'occuper de tous les aspects de cette affaire, y compris celui du timbre.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 2).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

AFFAIRES COURANTES

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1988

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du Vérificateur général du Canada de la Chambre des communes pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

[*Traduction*]

Je rappelle aux députés que ce document est renvoyé d'office au Comité permanent des comptes publics.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LE PARTI LIBÉRAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, en ce lendemain de l'ouverture de la 34e législature, je remercie les électeurs de la circonscription de Mount Royal de m'avoir accordé encore une fois leur confiance. Je m'engage à les représenter de mon mieux, notamment en voyant à ce que le gouvernement assume la pleine responsabilité de l'impact de l'accord de libre-échange.

Les fermetures d'usines comme celles des sociétés Gillette à Montréal, Pittsburg Paints et Catelli Spaghetti sont-elles un signe avant-coureur de ce qui attend le Canada? L'accord de libre-échange rend-il plus facile la décision de fermer une usine comme celle de la Northern Telecom? Est-ce là l'avenir que les Canadiens souhaitent et pour lequel ils ont voté le 21 novembre?

Le gouvernement attribuera-t-il les ouvertures d'usines à son accord de libre-échange et essaiera-t-il d'imputer les fermetures d'usines à quelque autre force mystérieuse? Le gouvernement devra apprendre que, même s'il persiste à nier le lien entre les pertes d'emplois et

l'accord de libre-échange, cela ne change rien au fait que les travailleurs perdent leurs emplois.

Les libéraux seront ici tous les jours pour surveiller le gouvernement au nom des Canadiens, dont la majorité n'appuie pas l'accord de libre-échange. Nous suivrons de près les négociations pour nous assurer que le gouvernement assume ses responsabilités envers les travailleurs canadiens.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'EXPANSION DES OPÉRATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le libre-échange a déjà ouvert de nouvelles avenues pour la ville de Scarborough.

Dans un mois, CDA Industries, société canadienne la plus importante dans son domaine, ouvrira un bureau à Atlanta, en Georgie, pour pénétrer de nouveaux marchés grâce à l'Accord de libre-échange. M. Vince Devitta, président de CDA, et les administrateurs de la société considèrent que l'accord leur offre la possibilité d'élargir le champ de leurs opérations. De fait, CDA a déjà négocié une commande de 6,5 millions de dollars U.S. qui assurera la création de nouveaux emplois à son usine de Scarborough.

Les sociétés Canadian Thermos Products et Warner Lambert Canada, également situées dans Scarborough-Centre, se proposent aussi d'étendre leurs activités à la suite de l'Accord de libre-échange. Canadian Thermos s'attend de créer 60 nouveaux emplois à Scarborough grâce à un meilleur accès aux marchés américains dans le cadre du libre-échange, et Warner Lambert a déjà construit un nouveau centre de recherche.

CDA, Canadian Thermos Products et Warner Lambert sont en train de prouver que le libre-échange présentera des avantages à long terme pour l'avenir de Scarborough et du Canada.

* * *

LES CATASTROPHES

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE—LA RÉACTION DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais, au nom de mes collègues, exprimer notre plus vive sympathie au peuple arménien qui est frappé par l'une des pires catastrophes du siècle.

Article 31 du Règlement

Je tiens aussi à féliciter les milliers de Canadiens qui ont consacré temps, énergie et ressources à recueillir des secours et à les envoyer dans les régions sinistrées.

Malheureusement, toutefois, il semble que la coordination des secours canadiens laisse à désirer. Des volontaires qualifiés n'ont même pas pu se rendre sur la scène de la tragédie faute de simples pièces d'équipement comme des tentes et des couvertures. On s'est aussi interrogé sur le manque de communication entre Protection civile Canada et les Affaires extérieures. J'espère que le ministre va se pencher là-dessus et faire rapport à la Chambre.

Entre-temps, j'espère que le tremblement de terre nous aura au moins appris une chose, à savoir que les Soviétiques sont des êtres humains comme nous. Si nous nous sommes laissés émouvoir par leurs récents malheurs, nous devrions aussi nous laisser convaincre de la nécessité de supprimer les armes nucléaires qui font peser sur les Soviétiques comme sur tous les peuples de la Terre le risque d'une catastrophe telle que les événements d'Arménie auraient l'air, comparativement, d'une partie de plaisir.

* * *

LE DROIT DE VOTE

L'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, Zoya Stevenson, Nancy Jacobi et des milliers d'autres Canadiens de la circonscription de Parkdale—High Park et de partout au Canada n'ont pu voter aux élections du 21 novembre en raison de l'inefficacité de nos méthodes de recensement électoral.

A chaque élection, nous entendons des histoires d'horreur selon lesquelles des habitants de toute une rue ou de tout un immeuble à appartements n'ont pas été recensés. Bien des électeurs n'ont pas été recensés parce qu'ils étaient en voyage ou avaient un horaire de travail d'exception pendant la période de rencensement. D'autres ne se sont rendu compte de l'omission de leurs noms qu'au moment où ils se sont présentés aux bureaux de scrutin le jour de l'élection.

J'exhorte donc le Parlement à entériner sans délai les recommandations suivantes.

1. Mettre au point une méthode d'inscription visant à établir une liste électorale permanente.

2. Permettre l'inscription des électeurs le jour de l'élection tant dans les régions urbaines que rurales.

La mise en oeuvre de ces deux recommandations empêcherait toute discrimination à l'endroit des électeurs des régions urbaines et garantirait aux électeurs canadiens l'exercice de leurs droits de citoyens. Il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de faciliter l'exercice du droit de vote et non d'y faire obstacle.

* * *

• (1405)

LE LIBRE-ÉCHANGE

LE MANDAT DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier la population de la circonscription de Champlain de m'avoir fait confiance pour un deuxième mandat consécutif. Évidemment, je m'engage à continuer de travailler pour chacun et chacune des citoyens de ma circonscription à améliorer la qualité de vie chez nous, à amener des investissements importants, à faire en sorte que l'économie canadienne et l'économie de ma région continuent à être aussi efficaces qu'au cours des quatre dernières années.

Dans un deuxième temps, j'aimerais rappeler, monsieur le Président, aux deux partis de l'opposition qu'ils ont pris un engagement formel au soir de leur défaite, c'est-à-dire de laisser passer sans embargo l'Entente de libre-échange, sans faire de pression indue. On se rend compte que la session ne fait que débuter et que les deux partis ne tiennent pas leur promesse, c'est-à-dire qu'ils veulent tout simplement mettre des bâtons dans les roues au gouvernement pour empêcher ce que les Canadiens ont décidé le 21 novembre, c'est-à-dire un vote en faveur du libre-échange, un vote en faveur du développement économique du Canada et un non à la régression des deux partis de l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE—LA RÉACTION DU CANADA

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le mercredi 7 décembre dernier, la pire catastrophe naturelle qu'ait connue l'Union Soviétique au cours de ce siècle a frappé l'Arménie.

Les Canadiens d'origine arménienne de Don Valley-Nord et d'autres circonscriptions sont dans un profond état de choc. Bien qu'ils aient, comme des milliers de Canadiens et le gouvernement lui-même, répondu à l'appel avec générosité, le travail de reconstruction sera énorme.

Je demande au gouvernement de réagir à la crise avec générosité et compassion et de faire savoir à l'Union soviétique que les Canadiens accueilleraient comme réfugiés toutes les victimes de cette terrible catastrophe à qui elle est disposée à accorder un visa de sortie.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LE SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, dans sa forme actuelle, l'accord de libre-échange menace directement notre système de gestion de l'offre, système qui rend service aux agriculteurs canadiens depuis sa mise en place au début des années 1970.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement nous assure depuis quelques mois que l'accord de libre-échange protège le système de gestion de l'offre tel que défini par l'article 11 du GATT. Mais nous savons aussi, monsieur le Président, que les Américains aimeraient voir disparaître le système de gestion de l'offre dont le Canada s'est doté.

Les électeurs de Haldimand—Norfolk, dont un grand nombre d'agriculteurs dont l'offre est gérée, estiment que la gestion de l'offre est menacée en vertu non seulement du GATT, mais de l'accord de libre-échange. De toute évidence, dans sa forme actuelle, ce projet de loi ne protège pas ces agriculteurs.

Notre parti, monsieur le Président, propose d'apporter à cet accord des amendements qui, à son avis, protègeront les agriculteurs. En fait, monsieur le Président, notre parti s'est engagé à protéger tous les Canadiens des effets néfastes de cet accord. Nous nous ferons les défenseurs de la souveraineté canadienne, et nous avertissons le gouvernement que nous ne tolérerons aucun déclin de l'économie agricole.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Ken G. Hughes (MacLeod): La semaine dernière, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'assister aux séances du GATT à titre de membre de la délégation parlementaire du Canada.

Beaucoup d'agriculteurs canadiens, dont mes électeurs, ont été énormément déçus du fait que les négociations à Montréal n'aient donné aucun résultat concret.

L'avenir de beaucoup d'entreprises agricoles canadiennes est en jeu à ces négociations-là. C'est à l'échelle mondiale qu'on doit diminuer les subventions aux agriculteurs. Le Canada—en tant que membre du groupe de Cairns—ainsi que le Japon et les États-Unis étaient présents, prêts à négocier. Où étaient les Européens?

Nous devons continuer nos efforts visant à ramener les Américains et, surtout, les Européens à la raison et à mettre fin à cette guerre de subventions.

Comme nouveau député de la circonscription de MacLeod, dans le sud de l'Alberta, je suis heureux de pouvoir me porter résolument à la défense des intérêts des agriculteurs canadiens.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE CHOIX DES PROGRESSISTES CONSERVATEURS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 21 novembre dernier, les Canadiens et les Canadiennes avaient à choisir le leader et le parti politique le plus apte à gouverner le pays pour les quatre prochaines années.

Eh bien, monsieur le Président, leur réponse a été claire et sans équivoque. Se basant sur la bonne performance du gouvernement progressiste conservateur de 1984 à 1988, ils ont à nouveau opté pour l'équipe la plus habilitée à diriger le pays, soit celle de Brian Mulroney et du parti progressiste conservateur, formant ainsi un second gouvernement majoritaire, événement historique dans la politique canadienne du XXe siècle.

L'environnement, l'application du traité de libre-échange, l'unité nationale, la sécurité pour nos aînés, voilà autant de dossiers qui seront prioritaires pour le gouvernement que je représente en cette Chambre.

En terminant, permettez-moi, monsieur le Président, de remercier mes concitoyens et concitoyennes qui m'ont réitéré leur confiance pour un deuxième mandat. Ils peuvent être assurés que leur député continuera de les représenter dignement et qu'il défendra avec acharnement leurs intérêts.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

VANCOUVER—LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PARC URBAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis sûr que les électeurs de ma circonscription de Vancouver Quadra, de votre circonscription de Vancouver-Sud et de celle de Vancouver-Centre seront ravis d'apprendre que le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de transformer en parc provincial les terres léguées à l'université pour les préserver à tout jamais dans leur état naturel.

Ce parc urbain s'étendant sur 850 hectares sera le plus grand du monde, soit deux fois plus grand que le parc Stanley, dont nous nous sommes entretenus, et quatre fois plus grand que le parc Hyde à Londres. Il s'agira également de la plus grande surface préservée dans son état naturel par une ville moderne dans le monde entier.

Je voudrais remercier et féliciter le premier ministre de la province et particulièrement les citoyens de Vancouver qui ont oeuvré sans relâche pour la préservation de ces magnifiques terres et pour les futurs citoyens de la Colombie-Britannique.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, samedi dernier, le 10 décembre, marquait le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été célébré par de nombreux organismes et particuliers partout dans le monde. Ayant dû récemment démissionner de mon poste de membre de la Commission des droits de l'homme de la Nouvelle-Écosse pour occuper mon siège en cette Chambre, j'ai le grand plaisir d'attirer l'attention des députés sur cet événement important.

La reconnaissance et le respect des droits de la personne constituent les assises de notre gouvernement démocratique.

Venant s'ajouter à notre législation sur les droits de l'homme et aux principes enchâssés dans la Loi canadienne sur le multiculturalisme, la Déclaration universelle se veut un modèle de rapports exemplaires entre les individus et les peuples du monde. Elle continuera d'inspirer les efforts déployés sur les plans national et international pour protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales aujourd'hui comme dans l'avenir.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

LA RÉÉLECTION

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, pour la première fois depuis plus de cent ans un premier ministre conservateur a été réélu avec une très forte majorité. Félicitons-le pour cet exploit admirable!

Monsieur le Président, le très honorable Brian Mulroney, dont je suis fier d'être l'un des députés, est l'homme politique qui a su diriger les affaires de l'État et qui continuera de le faire avec brio.

Nous prospérerons grâce aux politiques appropriées de ce gouvernement conservateur.

Au nom des citoyens de La Prairie et au nom de mes collègues à la Chambre, je voudrais lui offrir à lui et à sa famille, mes hommages les plus sincères d'affection et de fierté pour cet extraordinaire exploit.

Monsieur le premier ministre, encore une fois, bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement aime bien répéter que les gens ont «exprimé leur opinion» à l'occasion de la dernière élection. Des millions de Canadiens se sont également dits extrêmement préoccupés par l'Accord de libre-échange. Les producteurs de céréales de la Saskatchewan s'inquiètent plus particulièrement du fait que l'accord n'offre aucune protection à l'égard de la Commission canadienne du blé.

Les syndicats du blé des Prairies, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'UPA et d'autres organismes agricoles n'ont cessé de réclamer une intervention gouvernementale pour protéger la Commission et d'autres offices des marchés agricoles. Le gouvernement n'a encore rien fait.

Des groupes d'intérêts américians continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement canadien pour qu'il abolisse certains éléments de la Commission. La semaine dernière encore, lors des séances du GATT, à Montréal, le représentant commercial des États-Unis, M. Clayton Yeutter, a laissé savoir que le gouvernement américain ne démordrait pas tant qu'il n'aurait pas obtenu ce qu'il voulait au sujet de la Commission canadienne du blé.

La Commission canadienne du blé est indispensable à la survie des producteurs canadiens de céréales. Mes collègues et moi comptons que la loi sur le libre-échange qui sera présentée à la Chambre comportera des garanties à l'égard de la Commission du blé.

* * *

L'INDUSTRIE

HOMMAGE À LA MULTITEL DE QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux que ma première intervention à la Chambre lors de cette 34e législature en soit une axée sur une entreprise de haute technologie de ma circonscription.

En effet, monsieur le Président, la compagnie Multitel de Québec, seule fabricant au monde d'un appareil de gestion et d'acquisition de données des systèmes d'accumulateurs d'appoint, a réussi à nous prouver qu'une petite entreprise de chez nous peut conquérir le marché de pays tels les États-Unis et de l'Europe.

Ceci est rendu possible grâce à une complicité d'anciens et de jeunes employés qui allient l'expérience et les connaissances d'aujourd'hui pour assurer l'avenir de leur entreprise.

Je rends donc un hommage tout particulier à M. Léon Méthot, président de Multitel, ainsi qu'à M. Gilles Huot, vice-président aux opérations et à tous les collaborateurs qui ont cru en leur potentiel et qui relèvent quotidiennement le défi du savoir-faire et de la créativité afin que la haute technologie devienne pour nous tous un mode de vie axé sur l'excellence.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis que son accord commercial avec les États-Unis n'aurait aucun effet sur nos programmes de développement régional, sur nos programmes sociaux, sur nos programmes d'environnement, ni maintenant ni à l'avenir.

Le premier ministre va-t-il consentir à insérer ses engagements électoraux dans la loi même? Va-t-il les faire mettre par écrit dans le projet de loi sur le commerce, devant cette Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, toutes ces questions-là ont été débattues devant l'électorat.

Le chef de l'Opposition officielle a expliqué son point de vue, et le chef néo-démocrate, sa prise de position. J'ai défendu les intérêts du gouvernement; j'ai mentionné, au nom du ministre du Commerce extérieur et au nom du gouvernement, que les questions soulevées n'étaient pas affectées par le traité de libre-échange. J'en ai expliqué les raisons. Le traité n'a pas changé depuis ce temps-là et je pense que le chef de l'Opposition officielle a toutes les raisons d'être confiant que les sujets qu'il a soulevés seront bien défendus par le gouvernement du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pourrais me sentir plus confiant si le premier ministre était prêt à consacrer ses engagements faits pendant la campagne électorale, dans la loi même, par écrit.

[*Traduction*]

LA LISTE DE PROGRAMMES CANADIENS DRESSÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 25 novembre, soit quatre jours après les élections, le représentant commercial des États-Unis, M. Clayton Yeutter, présentait au Congrès américain un rapport de 17 pages contenant la liste de 40 programmes et pratiques administratives canadiens qui, selon les États-Unis, vont à l'encontre de l'Accord de libre-échange. Dans cette liste, on retrouve les programmes de la Commission canadienne du blé, les politiques sur les services financiers, le règlement du pacte de l'automobile et le règlement de la radiodiffusion.

Le premier ministre a-t-il l'intention de modifier la totalité ou une partie des programmes qui, aux dires des Américains, doivent être modifiés pour être conformes aux dispositions de l'Accord?

Par la même occasion, je demande au premier ministre si le Canada possède sa liste des pratiques commerciales et des règlements administratifs des États-Unis qui vont à l'encontre de l'Accord? Et si oui, pourquoi ce document n'a-t-il pas été rendu public?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, au moment opportun, nous dirons si nous croyons que les lois américaines ou certaines dispositions de ces lois vont à l'encontre de l'Accord de libre-échange canado-américain. En vertu de leur loi, les États-Unis ont les mêmes devoirs et les mêmes obligations que nous.

Évidemment, les Américains peuvent avoir leur propre opinion sur ce qui constitue une infraction au traité de libre-échange, mais leur opinion n'est pas déterminante. Nous avons aussi notre opinion sur la question.

Il n'y a rien d'anormal ou d'alarmant à ce que les Américains expriment des opinions contraires aux nôtres. Nous défendrons nos opinions jusqu'au bout.

LES PROGRAMMES DE FORMATION À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS TOUCHÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'y a peut-être pas lieu de s'inquiéter dans l'esprit du ministre, mais les Américains ont au moins la franchise d'annoncer officiellement les mesures qu'ils envisagent pour la mise en oeuvre de cet accord commercial. Ce que je veux dire au ministre, c'est que s'il a des idées sur le sujet—mais nous avons des doutes là-dessus—pourrait-il divulguer la position du Canada au sujet de la pratique et des règlements administratifs des États-Unis?

Depuis les élections, plusieurs entreprises canadiennes ont anoncé de nombreux licenciements . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Allons donc! C'est précisément pour cela que vous siégez de l'autre côté.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le nouveau ministre de Brampton devient tout aussi irritable que son collègue de St. John's.

En vertu de l'accord commercial conclu par le premier ministre avec les États-Unis, le gouvernement du Canada pourra-t-il offrir de nouveaux programmes de formation et de recyclage aux travailleurs qui ont été mis en disponibilité? Mais ce qui m'importe davantage, c'est de savoir pourquoi le premier ministre tarde tant à présenter une politique d'adaptation des travailleurs? Il s'est contenté jusqu'à présent de demander à la population d'attendre la parution du rapport de Grandpré, ce qui risque de ne se produire que dans bien des mois. Ne se rend-il pas compte que les travailleurs de Canada Packers, Northern Telecom, Pittsburg Paints, Catelli et Gillette ont déjà perdu leur emploi? Ils n'ont pas les moyens d'attendre que le premier ministre se décide.

Des voix: Bravo!

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le premier ministre, moi-même et d'autres membres du gouvernement avons clairement expliqué que nous avons mis en oeuvre la Planification de l'emploi; ce programme constitue . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: . . . ce programme, dis-je, constitue une solution souple et adaptable pour la formation professionnelle sur les plans à la fois de la création et du perfectionnement des compétences afin que les travailleurs puissent se préparer pour l'avenir.

Nous avons également clairement fait valoir que nous sommes déterminés à offrir des programmes novateurs et généreux d'adaptation et de recyclage dans le but d'aider les Canadiens dans le contexte de l'Accord de libre-échange, comme dans le contexte d'autres situations économiques.

L'économie canadienne est en évolution constante. C'est ce qui explique que la nation canadienne ait réussi à justifier d'un bilan aussi positif depuis quelques années. Il y a, par exemple, 1,5 million de travailleurs licenciés au Canada dans une année type donnée, dont quelques-uns n'ont malheureusement pas réussi à réintégrer le marché du travail. Nous sommes disposés à prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation comme à d'autres.

LES RISQUES QUE COURENT LES USINES CANADIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre en réaction à la réponse donnée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il serait intéressant de savoir pourquoi le gouvernement a réduit de 32 p. 100 les dépenses réelles de la Planification de l'emploi.

Nous voudrions aussi que le premier ministre nous dise si le gouvernement a étudié le rapport du Conseil économique qu'il qualifie de bible de l'Accord de libre-échange. On dit dans cet ouvrage que plus de 24 000 usines canadiennes risquent de fermer si l'Accord de libre-échange entre en vigueur. Nous aimerions savoir si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le premier ministre ou quelqu'un d'autre au sein du gouvernement peut nous dire quelles usines seraient en mauvaise posture, où elles sont situées, combien de travailleurs seront touchés, et ce que le gouvernement a l'intention de faire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Monsieur le Président, le fait que le gouvernement s'entête à faire entériner l'Accord de libre-échange en faisant délibérément fi de ces chiffres montre à quel point il se moque du sort des travailleurs de ces 24 000 usines. Nous voulons savoir si le gouvernement va charger un comité spécial de la Chambre des communes d'étudier la question des fermetures d'usines et de veiller à ce que les victimes de l'Accord de libre-échange soient convenablement protégées.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, mon honorable collègue pose des questions très spécifiques, et j'aimerais lui répondre avec des chiffres précis.

En ce qui concerne les investissements annoncés au Canada depuis le début de l'année—je lui épargnerai une liste détaillée par industrie, mais je suis disposé à la lui fournir—on remarque les chiffres suivants: Nouvelle-Écosse, 2,2 milliards de dollars; Nouveau-Brunswick, 1,6 milliard de dollars; Terre-Neuve, 1,7 milliard de dollars; Québec, 3,1 milliards de dollars; Ontario, 3,7 milliards de dollars; Colombie-Britannique, 511,1 millions de dollars; Alberta, 6,78 milliards de dollars; Saskatchewan, 150 millions de dollars; Manitoba, 10 millions de dollars. Ces chiffres représentent au total près de 20 milliards de dollars de nouveaux investissements, qui témoignent d'une foi dans l'avenir de notre pays et dans son potentiel en matière de création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Je signalerais simplement au ministre que ce n'est pas avec les chiffres qu'il donne que les travailleurs qui perdront leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange vont pouvoir nourrir leur famille.

LES NÉGOCIATIONS FUTURES—ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire aussi au premier ministre. Durant la campagne électorale, le premier ministre a garanti qu'un certain nombre de programmes canadiens essentiels ne seraient aucunement touchés par l'Accord de libre-échange, comme la Commission canadienne du blé, les programmes de développement régional et les subventions à l'agriculture. Nous apprenons maintenant que le Trade Office américain conteste beaucoup de ces programmes.

Le ministre du Commerce international dit lui-même que les subventions au transport des produits agricoles sont un enjeu des négociations et une nouvelle série de négociations débute sur la question des subventions et de l'harmonisation des normes sans que nous ayons la moindre idée de ce qui sera discuté.

Les Canadiens ne veulent pas être mis encore une fois devant le fait accompli. Le premier ministre acceptera-t-il de créer un comité de la Chambre pour examiner cette nouvelle série de négociations et pour veiller à ce que des programmes essentiels pour les Canadiens ne soient pas encore une fois sacrifiés dans les négociations?

• (1425)

L'hon. John Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, toutes les assurances possibles à cet effet ont été données aux Canadiens.

M. Allmand: Ce n'est pas vrai.

Mme Copps: Votre parole ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite.

M. Crosbie: J'aurai beau faire, j'aurai beau dire, certains en face ne voudront jamais me croire.

M. Allmand: Chat échaudé craint l'eau froide.

Mme Copps: Le premier ministre avait bien donné sa parole à propos des pensions de vieillesse.

M. Crosbie: Je n'ai pas assez de voix pour couvrir celle de la députée, dont j'ignore la circonscription, cette fois-ci. Le Canada fait partie du GATT depuis 1947 et il existe un code sur les subventions en vigueur au sein de cet organisme depuis cette date. Ni le Canada ni aucun pays du GATT ne se sont encore entendus sur ce qui constitue une subvention déloyale, et il faudra sans doute longtemps encore pour qu'une telle entente soit conclue.

Le Canada et les États-Unis créeraient un précédent de taille si jamais ils réussissaient à se mettre d'accord sur ce chapitre au cours des sept prochaines annnées. Dans l'intervalle, nous n'accepterons aucune définition susceptible de menacer un tant soit peu nos mesures de développement régional ou tout autre programme canadien de cette nature.

LES MESURES POUR VENIR EN AIDE AUX TRAVAILLEURS TOUCHÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Nous venons d'entendre trois ministres déclarer que le gouvernement n'est pas prêt à mettre en oeuvre des mesures novatrices pour venir en aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange. Pourtant, le 25 novembre dernier, le premier ministre avait bel et bien déclaré que son gouvernement serait prodigue de nouveaux programmes visant à aider les travailleurs de partout qui en auraient besoin à se recycler.

Étant donné que depuis la journée des élections, quelque 2 400 travailleurs ont été informés qu'ils allaient perdre leur emploi . . .

M. Crosbie: Balivernes!

M. Broadbent: . . . pour des raisons liées directement ou indirectement à l'Accord de libre-échange . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas dès maintenant, au lieu d'attendre au printemps prochain, les mesures que le premier ministre avait promises pour venir en aide aux travailleurs touchés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En guise de préambule à sa question, monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que trois ministres venaient d'affirmer que le gouvernement n'était pas prêt à offrir de nouveaux programmes de formation. C'est inexact.

M. Broadbent: A les offrir maintenant!

M. Mulroney: Voici que le chef du NPD ajoute «maintenant». Le fait est que l'Accord de libre-échange n'est pas encore entré en vigueur. Déjà nous avons mis en oeuvre diverses . . .

Mme Copps: Qu'en est-il des travailleurs de Gillette?

M. Marchi: Attendez un peu qu'il soit en vigueur, cet Accord.

M. le Président: Les députés conviendront sans doute avec moi qu'étant donné le nombre accru de députés qui souhaitent prendre la parole au cours de la période des questions, je dois faire preuve d'une impartialité et d'une fermeté sans exemple. J'exhorte vivement les députés à s'efforcer à la concision dans leurs propos, pour permettre à leurs collègues de poser des questions. Le très honorable Premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je m'efforçais de répondre à une question parfaitement justifiée du chef du NPD au sujet de nouveaux programmes généreux et novateurs de formation. Nous avons déjà mis en oeuvre certains des meilleurs programmes au monde, mais nous pouvons manifestement faire davantage. Nous avons invité Jean de Grandpré, un des Canadiens les plus distingués, à présider un aréopage chargé d'examiner les programmes qui existent de par le monde, et de s'assurer que nous pourrons offrir les meilleurs programmes possibles pour répondre aux besoins au fur et à mesure de la mise en application de l'Accord de libre-échange. C'est là l'engagement que nous avons pris et que nous sommes déterminés à tenir.

M. Broadbent: Je répondrai au premier ministre que les travailleurs qui ont été déjà prévenus de leur licenciement prochain ne sauraient vivre de belles promesses. Ils veulent que le gouvernement agisse dès maintenant.

• (1430)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE SUR PIED DE NOUVEAUX PROGRAMMES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisque le distingué monsieur auquel le premier ministre vient de faire allusion a dit que son rapport ne serait peut-être pas prêt avant le 1er juin, je vous rappelle la promesse faite par le premier ministre le 25 novembre dernier, qui déclarait que dès que ces programmes seraient nécessaires, le gouvernement les mettrait sur pied. Or, le Canada en a besoin, et tout de suite. Pourquoi ne pas déposer les mesures législatives nécessaires immédiatement avant le congé de Noël?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD prétend que nous avons besoin de ces programmes dès maintenant, et il lie cette question aux propos que j'ai tenus le 25 novembre dernier. Or, ma déclaration du 25 novembre se rapportait à l'Accord de libre-échange qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Il n'y a aucun lien entre ce que mon honorable collègue affirme aujourd'hui et cette déclaration, qui ne voulait nullement sous-estimer la nécessité d'instituer de meilleurs programmes de recyclage pour les travailleurs au Canada.

Mon honorable ami fait allusion à certains déplacements qui sont survenus dans le secteur de l'emploi. Quelque quatre millions de Canadiens changent d'emplois chaque année pour diverses raisons. Notre population active est très dynamique et très mobile, et ce sera toujours un grand défi pour les gouvernements fédéral et provinciaux de recycler la main-d'oeuvre.

Ce que mon honorable ami devrait se rappeler, c'est que c'est justement grâce aux attitudes dynamiques et modernes que nous avons adoptées en signant l'Accord de libre-échange que les 1,3 million de nouveaux emplois qui ont été créés, au cours des quatre dernières années—performance qui nous a placés en tête de file des pays industrialisés soit dit en passant—pourront être et seront maintenus.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme le sait trop bien le premier ministre, les nouveaux emplois qui ont été créés n'aident pas directement les travailleurs mis à pied par les sociétés Gillette, Catelli, Pittsburgh Paint ou toute autre entreprise qui prend ses décisions en fonction du libre-échange. Les faits sont là, et le premier ministre le sait.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question est très directe. Le gouvernement a indiqué son intention d'ajourner la Chambre jusqu'au printemps, mais les travailleurs qui ont perdu leurs emplois les ont perdus récemment. Pourquoi ces priorités du gouvernement conservateur concernant des vacances pour les députés et des mises à pied pour les travailleurs? Est-ce cela la justice conservatrice?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons des programmes importants qui favorisent les employés affectés par des mises à pied à cause de changements technologiques. Cela existe à travers le pays. Cela a toujours été la situation dans une société industrialisée et malheureusement ce sera toujours la situation. Donc, c'est la responsabilité d'un gouvernement responsable de procurer aux employés affectés des programmes des plus généreux possible. Et c'est cela que nous avons fait et c'est cela que nous allons continuer à faire.

Mon ami mentionne certains problèmes de la compagnie Gillette qui vraiment est un problème. Il ne mentionne pas par exemple l'investissement de 500 millions de dollars dans la région de Trois-Rivières dans le secteur de l'aluminium qui va créer des centaines d'emplois. Il ne mentionne pas les centaines d'emplois créés à la National Sea Products à Lunenberg et la Hearn Harbour Terminals à Windsor.

[*Traduction*]

Du Pont Canada entend doubler ses dépenses d'investissements en 1989 et les porter à 156 millions de dollars. La société Cargill Limited ouvrira un nouvel abattoir à High River, en Alberta, qui fournira 480 nouveaux emplois. On prévoit 90 nouveaux postes chez Quaker Oats, Campbell Soup, etc.

Il y a, bien sûr, des emplois qui sont perdus pour des changements technologiques, sur une base régulière. Il y a un nombre beaucoup plus important de nouveaux emplois qui sont créés à cause du nouveau climat créé par ce gouvernement de collaboration avec les provinces.

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE FONDS CANADA/NOUVELLE-ÉCOSSE DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le rapport du vérificateur général. Le vérificateur général a relevé de nombreux projets douteux qui ont été approuvés dans le cadre du fonds Canada/Nouvelle-Écosse de mise en valeur des ressources au large des côtes. Il conclut que, des 130 millions de dollars approuvés jusqu'à maintenant, on peut remettre en question l'admissibilité de projets ayant absorbé 75 millions de dollars.

Le premier ministre peut-il promettre immédiatement à la Chambre et aux habitants de la Nouvelle-Écosse de tenir une enquête à ce sujet et de veiller, dans les cas où il y a eu détournement de fonds publics, à ce que le gouvernement du Canada remette dans le fonds les sommes affectées aux projets qui ne respectaient pas les critères du programme?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, depuis quatre ans, ce gouvernement, qui entend maintenir cette attitude dans le mandat actuel, a pris comme principe de base que les provinces sont des partenaires avec le gouvernement canadien dans l'élaboration des politiques qui sont de leur juridiction.

Dans cet esprit, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse pour assurer à cette dernière province les moyens de mettre en valeur son infrastructure dans l'éventualité d'un développement *offshore*. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse nous a présenté ce qui lui appartient, c'est-à-dire ses priorités sur le plan de l'aménagement de son propre territoire, et ce gouvernement reconnaît sa responsabilité et fait de la Nouvelle-Écosse un partenaire à part entière, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT À DARTMOUTH

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre parce que cette réponse est tout simplement inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Le ministre fédéral doit avaliser chaque projet. Aussi, je pose ma question supplémentaire à propos d'un projet en particulier. Je voudrais savoir sur quel critère du programme le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est

fondé pour consentir 2,3 millions de dollars à la construction d'un système d'égout pour Portland Estates, un projet de développement résidentiel privé de Dartmouth.

Faut-il comprendre maintenant que chaque projet de développement résidentiel privé en Nouvelle-Écosse est admissible à un tel montant de financement ou que ce projet particulier a été ainsi subventionné parce que l'entrepreneur concerné est un ami personnel du gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'aménagement du territoire de la Nouvelle-Écosse est une responsabilité première du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. C'est dans cet esprit-là que ce gouvernement a rédigé et approuvé . . . et le Parlement a approuvé les lois et les fonds nécessaires au développement de ces programmes. Nous reconnaissons la responsabilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et nous sommes particulièrement fiers du fait que des fonds du gouvernement canadien aient été dépensés dans le territoire de la Nouvelle-Écosse pour son aménagement.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—ON DEMANDE DE DIRIGER LE TRAFIC VERS HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Cette période de l'année est merveilleuse d'habitude. Malheureusement, bien des Canadiens sont frustrés et ennuyés par le fiasco qui règne à l'Aéroport international Pearson de Toronto à cause des longs délais, des corridors aériens congestionnés et du danger véritable que cette situation fait courir aux passagers. Puisqu'il existe un aéroport rentable, sous-utilisé et très accessible à Hamilton, le ministre des Transports prendra-t-il les mesures nécessaires en redirigeant le trafic aérien de cet aéroport vers l'aéroport de Hamilton ou faudra-t-il qu'une catastrophe survienne pour que le gouvernement agisse?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que des mesures ont déjà été prises à l'Aéroport international Pearson vendredi puisqu'on a commencé à contrôler le traffic aérien en le limitant à tant de vols l'heure. Voilà ce qu'on a fait. La circulation aérienne s'est bien déroulée hier et aujourd'hui également. Les vols se poursuivront ainsi pendant toute la Noël afin de permettre aux Canadiens de voyager au pays avec le moins de retard possible.

ON DEMANDE DES MESURES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, fait intéressant, un autre député de la région de Hamilton qui appartient au parti ministériel refuse d'appuyer les déclarations de vendredi de sa propre ministre junior.

Je signale à la ministre junior qu'il y a trois ans, le parti libéral a prié instamment le gouvernement de déclarer l'aéroport de Hamilton sous-utilisé. Trois ans se sont écoulés depuis. Le ministre des Transports voudrait-il dégager immédiatement l'aéroport Pearson qui est paralysé en dirigeant le trafic aérien vers l'aéroport sous-utilisé et rentable de Hamilton?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, l'aéroport international Pearson n'est pas paralysé. Le trafic est régulier.

• (1440)

Pour ce qui est de l'aéroport de Hamilton, nous oeuvrons sur place depuis quatre ans avec les intéresssés afin d'assurer l'exploitation de cet aéroport.

Mme Copps: Quelle farce.

Mme Martin: Nous avons maintenant des départs et des arrivées à Hamilton.

Une voix: Une fois par semaine.

Mme Martin: Un peu plus, Monsieur. Vous devriez l'essayer vous-même. Nous examinerons certainement le cas de Hamilton dans le cadre de l'étude d'ensemble des problèmes à moyen et à long terme dans la région et de la gestion de l'espace aérien du sud-ouest de l'Ontario.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS AMÉRICAINS SUR LES BARDEAUX CANADIENS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le président américain, M. Reagan, a pris une mesure qui sera catastrophique pour le secteur des bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique, en lui imposant des droits compensateurs de 20 p. 100.

Le premier ministre est-il conscient de la gravité de cette mesure et devant cette attaque, va-t-il capituler ou se porter à la défense des travailleurs, des propriétaires et de leurs familles?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'accord de libre-échange n'était pas en vigueur, hélas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Lisez le texte de l'accord.

M. Crosbie: J'ai essayé de répondre doucement, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je vais me reprendre. Hélas, quand cette affaire est survenue en 1986, l'accord de libre-échange canado-américain n'était pas en vigueur. Autrement, les États-Unis n'auraient pas pu prendre la décision qu'ils ont prise à l'encontre du secteur des bardeaux de cèdre . . .

Une voix: Ne vous étouffez pas!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Laissons le ministre terminer sa réponse.

M. Crosbie: C'est mon premier verre d'eau en 20 ans, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je conviens avec la députée que la décision est effectivement déplorable. Elle nuit aux industries canadiennes comme américaines, et je trouve fort regrettable que, à première vue, on ait négligé de conseiller le président Reagan de revenir sur l'initiative concernant les bardeaux de cèdre, ce qu'il aurait très bien pu faire. Mais comme le sait la députée, il a réduit les droits supplémentaires qui sont perçus. Je suppose que nous devrions lui témoigner de la reconnaissance pour cela, mais la décision se révèle néfaste aux industries des deux pays.

Mme Langan: Monsieur le Président, à mon avis, la perte d'emplois dans le secteur du bardeau n'est pas à prendre à la légère.

Des voix: Bravo!

Mme Langan: Je remercie M. Crosbie de ses observations édifiantes.

Des voix: Le Règlement!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre expédie-t-il les travaux de la Chambre pour permettre aux députés de prendre leur congé de Noël, alors que des familles en Colombie-Britannique, et dans la circonscription de Mission—Coquitlam en particulier . . .

M. Lewis: Arrêtez la sonnerie.

Mme Langan: . . . sont condamnées au chômage? Le premier ministre compte-t-il défendre les intérêts des travailleurs de l'industrie sur cette question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis plutôt offusqué que l'on ait pu laisser entendre que je ne prenais pas au sérieux le sort des travailleurs de l'industrie des bardeaux. J'ai un peu de mal à parler à cause d'un rhume que j'ai contracté la semaine dernière à l'occasion des difficiles négociations du GATT.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons pris des mesures pour protéger les emplois des Canadiens en refusant d'autoriser l'exportation vers les États-Unis des billots, des blocs, des billons, des planches et des planchettes de cèdre. Nous avons émis une interdiction d'exportation. Cette interdiction a été contestée devant les tribunaux, mais nous avons obtenu gain de cause, de sorte que l'interdiction en question est maintenant en vigueur. Nous faisons tout notre possible pour protéger les emplois des travailleurs canadiens.

Nous ne trouvons pas la situation amusante, et je suis choqué de voir que l'honorable député a l'air de penser que je prends cette question à la légère. Nous avons fait tout ce qui était possible en vertu de la loi canadienne pour améliorer les effets des mesures prises aux États-Unis.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'EMBAUCHE DE CONTRÔLEURS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte): Monsieur le Président, étant aussi originaire de Terre-Neuve, j'éprouve une certaine sympathie pour le député de Saint-Jean-Ouest. Je sais qu'il lui a fallu crier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: C'est courant à ce temps de l'année. J'ai ouï dire qu'il aurait trop chanté lors d'une fête à St. John's, la semaine dernière.

Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Transports. La ministre des Transports, qui fait partie de ce gouvernement depuis quatre ans, vient de se donner en spectacle. Elle vient tout juste de se lever pour dire à la Chambre que son ministère s'est enfin attaqué au problème de l'aréoport Pearson vendredi dernier.

Une voix: La question.

M. Tobin: L'aéroport international Pearson n'est pas efficace; il est une source de frustration pour les passagers et il est dangereux.

Mis à part ces vagues promesses, que compte faire le gouvernement pour embaucher et former de nouveaux contrôleurs et pour accroître la sécurité du traffic aérien, afin que les voyageurs canadiens puissent être assurés que la circulation aérienne au Canada sera sûre pendant la période des fêtes et au cours des prochains mois?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant à d'autres questions plus tôt aujourd'hui, des mesures ont été prises pour garantir la sécurité et une plus grande efficacité dans le trafic aérien à l'aéroport de Toronto. Une partie du problème auquel nous faisons face à cause des pénuries remonte à l'époque du rapport du vérificateur général, sous le gouvernement précédent, qui disait que nous avions . . .

Mme Copps: Vous avez eu quatre ans.

Mme Martin: Quatre ans de déréglementation. La réforme de la réglementation a entraîné une croissance du trafic aérien à l'aéroport Pearson International, mais nous avons pris la situation en main. Nous aurons plus de contrôleurs aériens l'an prochain. Nous avons suffisamment de personnel pour la période des Fêtes. La sécurité a toujours été et continuera d'être notre première préoccupation à l'aéroport international Pearson.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe-Baie-Verte): Monsieur le Président, comme le ministre allait le dire avant de se raviser, dans son rapport de 1984, le vérificateur général a affirmé qu'il n'y avait pas suffisamment de contrôleurs aériens au Canada. Au moment de la déréglementation il y a quatre ans, le Comité permanent des transports de la Chambre des communes avait dit qu'il nous fallait d'abord embaucher davantage de contrôleurs aériens. Or, en 1984, le gouvernement actuel en a mis à pied.

La situation actuelle est dangereuse. Elle n'est pas seulement frustrante, elle est dangereuse. Il serait temps que le ministre des Transports cesse de tourner autour du pot et qu'il dise aux Canadiens et aux députés quelles mesures le gouvernement a prises au sujet des transports aériens pour réparer le mal que ses quatre ans d'inaction ont fait.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, des mesures ont été prises pour s'assurer que les mouvements d'avions se feront en toute sécurité à l'aéroport Pearson pendant la période des Fêtes de façon que les voyageurs puissent rentrer chez-eux.

Il y aura des réunions à Toronto en janvier avec toutes les parties concernées. Pour ce qui est des projets à moyen et à long terme au sujet de l'aéroport Pearson, la sécurité est la grande priorité et continuera d'être la question primordiale pour le gouvernement en matière de trafic aérien.

* * *

LES PÊCHES

LES CONTIGENTS DE PÊCHE ÉTABLIS PAR LA CEE POUR L'ATLANTIQUE-NORD

M. George Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la CEE a unilatéralement établi hier ses contingents de pêche pour 1989 sur la côte est du Canada, contingents qui sont douze fois plus élevés que ceux autorisés par l'Organisation des pêcheries du nord de l'Atlantique. Un porte-parole du gouvernement a déclaré ce matin qu'il n'y avait pas suffisamment de poisson dans tout l'Atlantique-Nord pour satisfaire à ces contingents de la CEE.

Le gouvernement se rend-il compte que 84 000 des 160 000 tonnes de morue qui entrent dans ces contingents de la CEE proviendront de la tête des Grands Bancs qui, comme vous le savez, monsieur le Président, est visée par un moratoire ayant pour but de refaire les stocks pour que nos pêcheurs côtiers aient de quoi vivre et qu'il y ait des emplois dans nos conserveries?

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour empêcher cette destruction de nos ressources par d'autres pays?

• (1450)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'apprendre que le député peut faire la différence entre la tête et la queue des Grands Bancs.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Le député soulève une question très grave. Depuis deux ans, les ministres provinciaux et moi-même y travaillons et nous avons obtenu certains résultats.

La question soulevée par le député est la question de la surpêche au-delà de la zone économique canadienne, dans la partie des Grands Bancs située en territoire international. La surpêche est pratiquée par les pays européens, surtout l'Espagne et le Portugal, au mépris des règles de la *Northwest Atlantic Fisheries Organization* qui fixe les quotas et administre ces stocks. Le Canada déplore la surexploitation éhontée des ressources halieutiques de la région.

Aujourd'hui même, je dois rencontrer les ministres des Pêches de l'Atlantique afin de déterminer comment nous pourrions accélérer la mise en oeuvre des initiatives prévues dans un plan destiné à mettre fin à cette violation flagrante de nos principes de bonne conservation des stocks. Nous avons déjà interdit nos ports et aboli des quotas dans les eaux canadiennes et nous prévoyons prendre d'autres mesures pour mettre fin à cette surexploitation outrancière de nos ressources.

LES DROITS DE DOUANE SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

M. George Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, bien sûr que je sais distinguer la tête de la queue. J'aimerais signaler à l'honorable ministre que la CEE est en train de piller nos ressouces à la tête des Grands Bancs et qu'on laisse les Américains pêcher à leur guise à la queue de ces Grands Bancs; nous nous faisons donc plumer de la tête à la queue.

Des voix: Bravo!

M. Baker: J'aimerais poser une question au ministre. Le gouvernement ne se rend-il pas compte que le Canada a perdu le respect dont il jouissait à l'échelle internationale parce que nous n'avons pas la volonté de protéger nos ressources dans le secteur de la pêche?

Le gouvernement ordonnera-t-il, aujourd'hui même, à ses négociateurs, qui prendront part cet après-midi à une rencontre avec les représentants de la CEE portant sur le vin, la bière et les spiritueux, de faire savoir à la CEE que nous serons prêts à discuter des droits de douane applicables à leurs boissons alcoolisées lorsqu'elle aura réduit ses quotas de pêche en territoire canadien?

L'hon. Thomas Siddon (Ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, l'honorable député sait très bien quel effet cela aurait si on liait une question de gestion des pêches à une autre question commerciale.

L'honorable député sait aussi fort bien que le gouvernement a pris des mesures rigoureuses pour mettre un terme à l'utilisation abusive que les Européens faisaient de nos bancs de poissons dans la zone canadienne de 200 milles, mais les bancs dont il est question ici ne ressortissent pas au Canada d'un point de vue administratif.

L'honorable député sait que nous avons retiré les privilèges d'escale, fait cesser les ventes de bord à bord et refusé à ces pays européens rebelles l'autorisation de pêcher en eaux canadiennes quelque quantité de quelque poisson que ce soit et que nous continuerons d'exercer des pressions de plus en plus fortes pour que cessent ces pratiques très regrettables de la part de la Communauté européenne.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre se souvient, sans doute, que seulement 10 jours avant le déclenchement des élections, le gouvernement a annoncé un programme d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse qui était censé ajouter 10 p. 100 aux versements au titre de l'assurance-récolte et qui devait coûter environ 850 millions de dollars au gouvernement.

Puisque le gouvernement est censé avoir retardé l'annonce de ce programme pour s'assurer qu'il serait prêt à appliquer immédiatement, le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas encore été mis sur pied, pourquoi les zones touchées par la sécheresse n'ont pas encore été délimitées et pourquoi on demande maintenant aux premiers ministres des provinces des Prairies de verser des fonds qui sont censés avoir déjà été engagés par le gouvernement fédéral?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je regrette que le député nous désapprouve d'avoir annoncé un programme de soutien pour les agriculteurs qui font face à de graves difficultés par suite d'une sécheresse.

Le soutien que nous avons accordé aux agriculteurs pour lutter contre la sécheresse, les sauterelles, la chute des prix et que sais-je encore a été assez bon; je dirais même qu'il est inférieur à nul autre.

Nous avons fait une promesse et nous la tiendrons.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. Étant donné que les candidats conservateurs auxquels les agriculteurs des Prairies ont fait mordre la poussière, ont dit après avoir été défaits que cette région ne pourrait plus obtenir d'argent, le ministre pourrait-il nous dire si c'est là la politique de son gouvernement? Serait-ce là la raison pour laquelle son gouvernement n'a pas mis en oeuvre de programmes pour venir en aide aux agriculteurs aux prises avec la sécheresse dans les Prairies, ainsi qu'il l'avait promis au cours de la campagne électorale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est une chose de vilipender un programme au demeurant excellent au cours d'une campagne électorale—et le NPD est spécialiste dans cet art—et c'en est une autre de le vilipender maintenant que la campagne électorale est terminée. Que le député se rassure: nous allons nous occuper de ses agriculteurs.

M. Althouse: Les premiers ministres de ces provinces vous font les mêmes reproches.

M. Mazankowski: Que les députés se rappellent l'époque où nous avons annoncé pour la première fois que le gouvernement allait accorder un milliard de dollars d'indemnité. Le chef du NPD a d'abord déclaré que c'était de l'argent emprunté, puis que c'était de l'argent avancé, pour ensuite se demander avec inquiétude s'il s'agissait de crédits déjà votés ou de nouveaux crédits. Nous allons effectuer les versements au grand jour et les agriculteurs recevront leur part tel que promis.

* * *

LES AUTOCHTONES

LA CONSTRUCTION DE TROIS MAISONS À CLOVA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation).

Le bureau régional de la Société canadienne d'hypothèques et de logement du Québec a pris la décision de cesser les démarches entreprises dans le cadre du programme de démonstration autochtone pour la construction de trois maisons à Clova, cette année, en invoquant l'éloignement de cette localité qui est située au coeur du Québec.

Ma question est la suivante: Le ministre peut-il nous assurer dans cette Chambre que la Société canadienne d'hypothèques et de logement du Canada va réviser immédiatement sa décision, afin que les autochtones de Clova obtiennent des maisons chaudes et confortables, en 1989, peu importe l'éloignement de cette localité?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Je tiens à ce qu'il sache que les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement m'ont informé que la municipalité de Clova serait en excellente posture pour participer en 1989 au programme de logement rural et autochtone.

LES PÊCHES

LES QUOTAS ÉTABLIS PAR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, et elle concerne justement la question qui a été soulevée tout à l'heure, celle des quotas établis par la Communauté économique européenne.

Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que l'industrie de la pêche dans l'Est du Canada souffre déjà d'une pénurie de ressources, surtout dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. La question que je dois vous poser aujourd'hui, au nom des travailleurs et des travailleuses d'usines, des producteurs, de toute l'industrie de la pêche de l'Est du Canada, c'est exactement: Quelles mesures pensez-vous entreprendre pour protéger les intérêts de la pêche lorsqu'on pense aux quotas qui ont été établis à 12 fois ce qui a été recommandé par la NAFO?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous à mon collègue, l'ancien ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Depuis trois ans, j'apprécie vivement ses conseils utiles et ceux des ministres provinciaux des Pêches des cinq provinces de l'Atlantique sur des questions de ce genre.

Aujourd'hui, je rencontre les mêmes ministres, afin de me pencher sur la question de la pénurie de quotas à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles. Nous espérons pouvoir faire état de progrès profitables au secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique.

En ce qui a trait aux quotas à l'extérieur de notre zone économique, nous devons avoir recours à des initiatives diplomatiques et à des sanctions comme l'interdiction de se ravitailler et le reste dans nos ports. De concert avec mes collègues, nous continuerons de rechercher des moyens plus efficaces de mettre un terme à cette surpêche flagrante à l'extérieur de notre zone économique.

LA POSITION DU CANADA

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il nous a précisé qu'il rencontrait ses homologues des provinces de l'Atlantique. Pourrait-il nous signaler quand le gouvernement va rencontrer les représentants des pays européens? Quelles propositions le gouvernement fédéral entend-il présenter pour ce qui est

de sa perception de la situation quant à la surpêche et du chevauchement auquel on assistera si l'on poursuit la politique en question?

Enfin, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures de représailles le Canada est disposé à prendre? On a parlé de la fermeture des ports. Le ministre a-t-il d'autres propositions à faire à nos collègues européens en ce qui a trait aux mesures de représailles auxquelles le Canada pourrait avoir recours?

• (1500)

L'Hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): A titre d'ancien ministre, le député sait fort bien qu'on n'annonce pas à la Chambre les mesures qui sont envisagées avant que les délibérations ne soient terminées.

Pour l'instant, je ne vais pas conjecturer sur les diverses mesures que nous pourrions prendre. Je signalerai simplement au député que les ministres des provinces atlantiques et leurs homologues fédéraux estiment qu'il y aurait sans doute lieu d'en faire une question diplomatique majeure, issue que j'étudie actuellement.

M. le Président: Je signale aux députés que la période des questions est terminée.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EMBOUTEILLAGE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. le Président: Je demande le consentement unanime à propos de la motion suivante. M. Thacker, appuyé par M. Gauthier, propose:

> Que la question du transport des députés entre les édifices du Parlement soit renvoyée au Comité permanent des élections, des privilèges et de la prodécure.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Nous passons à l'ordre du jour.

M. Lewis: En vertu du Règlement, monsieur le Président, la Chambre ne pourra pas poursuivre ses travaux sans le consentement unanime.

M. le Président: Comme il n'y a rien de plus à l'ordre du jour, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 1.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DROIT DE VOTE

L'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS—ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je n'ai pas encore oublié la déception, la colère et même le désespoir des Canadiens qui ont découvert à leur grande consternation qu'ils ne pouvaient pas voter le jour des élections parce qu'il était trop tard pour se faire inscrire sur la liste électorale.

Des milliers et des milliers d'électeurs d'un bout à l'autre du pays n'ont pas pu exercer leur droit de vote le 21 novembre parce qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste. C'est au nom de chacun de ces Canadiens que je prie le gouvernement de modifier la Loi électorale du Canada, avec la collaboration de tous les parlementaires, afin que les électeurs de toutes les régions, rurales et urbaines, puissent se faire inscrire sur la liste jusqu'au moment des élections, y compris le jour même du scrutin.

Assurons-nous que les Canadiens ne seront plus jamais privés de leur droit de vote. Notre bon système démocratique sera alors plus fort et plus juste pour tous les électeurs des régions rurales et urbaines du Canada.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'IMPORTANCE DU PROJET DE LOI

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il y a trois ans, le rapport McDonald nous proposait fortement une entente commerciale plus ouverte avec les États-Unis.

La haute technologie d'aujourd'hui demande plus de temps et plus d'argent pour bâtir nos entreprises. De ce fait, ces mêmes entreprises ont besoin d'un marché plus grand et à long terme.

L'Opposition officielle libérale a bloqué notre projet de loi sur le libre-échange par le biais du Sénat majoritairement libéral non-élu et nous a forcés à déclencher des élections sur ce sujet.

Monsieur le Président, la population nous a donné un mandat clair. De grâce, libéraux et néo-démocrates, respectez la démocratie et le choix de la population canadienne et laissez cette Chambre travailler dans la paix et la dignité pour le bien-être des Canadiens!

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, les socialistes et l'opposition officielle ont vite fait de tirer à boulets rouges sur l'Accord de libre-échange. Ils répugnent en revanche à faire état des bonnes nouvelles d'ouverture et d'expansion d'usines un peu partout au Canada. En voici quelques exemples: Campbell Soups va investir 50 millions de dollars; Cargill, de 50 à 400 millions de dollars; General Foods, environ 5 millions de dollars; Nestlé, 38 millions de dollars; Pillsbury, approximativement 12 millions de dollars; Quaker Oats, 15 millions de dollars; et Unilever, de 5 à 15 millions de dollars. Et la liste ne s'arrête pas là, monsieur le Président.

Dans l'Est, la société Produits de la mer national va investir 2 millions de dollars à Lunenbourg, en Nouvelle-Écosse; dans les Prairies, à savoir à High Water en Alberta, un abattoir de 50 millions de dollars sera construit, ce qui va entraîner des ventes importantes à l'exportation.

Dans l'Ouest, le président de la Prudential Bache Securities Canada aurait dit dans un discours rapporté le 1er décembre:

> Les investissements effectués au Canada par les pays asiatiques industrialisés vont vraisemblablement beaucoup augmenter à la suite de l'Accord de libre-échange.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, Postes Canada ferme actuellement de nombreux bureaux de poste ruraux dont celui de Mont Nebo, village situé dans ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. On préfère franchiser des entrepreneurs qui offrent leurs services dans des dépanneurs, des cafés, voire des élévateurs à grain.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les collectivités et les entrepreneurs concernés ont constaté que cette initiative était inadéquate et insatisfaisante. Un organisme, Dignité rurale, s'est formé il y a un an en vue de défendre les droits des habitants des milieux ruraux victimes de l'insensibilité de Postes Canada.

Je tiens à rendre hommage aujourd'hui à Dignité rurale à l'occasion de son premier anniversaire, et à demander à nouveau au ministre responsable de la Société canadienne des postes qu'il enjoigne à cette dernière de réexaminer son plan d'entreprise, de s'engager à maintenir un solide réseau de bureaux de poste ruraux au Canada et de se préoccuper enfin de trouver des moyens pour hausser ses recettes au lieu de vouloir annuler son déficit postal en réduisant les services offerts aux Canadiens des régions rurales.

* * *

[*Français*]

LA SOLIDARITÉ HUMAINE

LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, nouvellement élue dans la magnifique circonscription d'Ahuntsic, je tiens à remercier tous mes électeurs qui ont voté pour le progrès, pour l'avenir, c'est-à-dire pour le parti progressiste conservateur. Leur geste démocratique prouve qu'ils ont compris notre message en faveur des personnes âgées, des femmes, des minorités ethniques, dont l'épanouissement est lié à la conclusion rapide de l'Accord de libre-échange.

Monsieur le Président, si mon élection remplit de joie le coeur des Ahuntsicois et des Ahuntsicoises, il est une partie de mon électorat qui vit actuellement des moments de douleur infinie. Il s'agit des Canadiens d'origine arménienne qui connaissent une autre tragédie dans leur histoire mouvementée. Je partage leur douleur et je remercie mon gouvernement d'avoir volé si prestement à leur secours. La solidarité humaine l'exigeait.

LA SOLIDARITÉ HUMAINE

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE— L'ACHEMINEMENT DES SECOURS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, avant de parler de solidarité humaine, je pense qu'il est bien beau de faire des annonces en ce qui concerne la situation terrible qui s'est déroulée en Arménie, mais je pense qu'il faut aussi avoir de l'action.

Je suis très déçue du fait que vendredi dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé qu'il y aura un don de 5 millions de dollars pour aller au secours des personnes en Arménie, mais jusqu'à ce jour, la Croix-Rouge du Canada, qui est le corps qui doit livrer les médicaments et tout cela à la population arménienne, n'a pas eu de réponse à savoir s'il y aura de l'argent pour acheter des médicaments.

[*Traduction*]

Je félicite le gouvernement, bien sûr, de s'être engagé à verser une aide de 5 millions de dollars aux Arméniens. Toutefois, le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû, tout en annonçant cette mesure, en informer aussi la Croix-Rouge canadienne afin qu'elle procède dès maintenant à l'envoi de médicaments, de dialyseurs et de diverses autres machines dont on a besoin. Cinq jours se sont écoulés depuis cette annonce, et la Croix-Rouge attend encore les sommes promises. J'exhorte le gouvernement à réagir à ce problème avec la plus vive diligence.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

CHARLES NG—L'APPEL EN VUE D'ÉVITER L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, l'affaire Charles Ng a mis au jour des lacunes de notre système judiciaire dans le cas des fugitifs qui viennent au Canada pour échapper aux autorités étrangères.

La Cour du banc de la Reine de l'Alberta a jugé qu'il y avait des preuves suffisantes pour extrader Ng en Californie où il doit répondre à 19 chefs d'accusation, dont 12 pour meurtre qualifié. Ng en a appelé de cette décision en présentant une requête d'habeas corpus. Il pourrait ensuite s'adresser à la Cour d'appel de l'Alberta ou se prévaloir d'autres recours juridiques.

Non seulement Ng peut-il épuiser tous les recours prévus dans le processus d'appel, mais il est également possible que le ministre refuse de l'extrader en raison de l'article 6 du traité d'extradition canado-américain, qui donne au Canada le droit de refuser de livrer les fugitifs risquant la peine de mort.

Nous devons nous assurer que nos efforts en vue de faire respecter la loi ne font pas du Canada un refuge pour ceux qui fuient la justice.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT DE HAMILTON—ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE UTILISATION

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, les ministres des Transports qui se sont succédé sont bien au courant des initiatives que j'ai prises au fil des ans, comme député de l'aéroport de Hamilton, pour encourager le gouvernement du Canada à réorienter le trafic aérien vers Mount Hope.

• (1410)

Dernièrement, vu la crise qui frappe l'aéroport international de Toronto, j'ai fait des déclarations officielles dans ma circonscription et j'ai imploré en privé le ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin) de choisir Hamilton comme troisième terminal de l'aéroport de Toronto. J'ai été ravi de voir un autre député de Hamilton rattraper le temps perdu et offrir son appui hier à la Chambre.

Il s'agit d'un investissement fédéral d'environ 52 millions de dollars. Mount Hope est à une heure de route de l'hôtel Royal York.

Nos collègues de Toronto et de la péninsule s'interrogent. L'aéroport de Hamilton est le secret le mieux gardé du sud de l'Ontario.

Je suis au courant de la politique du ministère des Transports de ne pas donner ordre aux compagnies aériennes d'atterrir dans certains aéroports. Je prie cependant le gouvernement de faire exception dans le cas de Hamilton et de relancer l'aéroport.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

ON PRÉCONISE LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES D'ADAPTATION SPÉCIAUX À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, au cours des dernières élections, tous les Canadiens, et même ceux qui étaient en faveur de l'Accord de libre-échange, ont appuyé sans réserve la mise sur pied de programmes d'adaptation à l'intention de ceux qui seraient touchés par l'accord.

Article 31 du Règlement

Au début de l'année, tous les premiers ministres provinciaux ont réclamé la création de programmes d'adaptation spéciaux et le Conseil économique et la Commission Macdonald ont fait des recommandations dans le même sens.

Personne n'accepte la réponse du gouvernement selon laquelle la Planification de l'emploi permettrait aux Canadiens de s'adapter au libre-échange ou que nous devrions attendre les propositions de la Commission de Grandpré qui viendront l'été prochain. Depuis 1984, les programmes d'emploi et de formation ont été réduits de 32 p. 100, soit ramenés de 2,2 milliards de dollars en 1984 à 1,5 milliards de dollars en 1988. A l'heure actuelle, des milliers de Canadiens n'ont pas accès à des programmes de formation et de recyclage et il existe une pénurie de travailleurs qualifiés dans certaines régions du Canada.

Un grand nombre de Canadiens ont déjà été touchés par l'Accord de libre-échange. Songeons aux travailleurs de Gillette, par exemple. Nous avons absolument besoin de programmes spéciaux pour contrer les effets négatifs de l'accord. Quand le premier ministre (M. Mulroney) saura-t-il écouter les Canadiens?

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, l'opposition a décidé de monter en épingle toute fermeture d'usine, en les attribuant toutes à l'Accord de libre-échange.

Mais il y a des tas de bonnes nouvelles un peu partout et c'est aux ministériels encore une fois qu'il incombe de faire voir toute la vérité.

C'est ainsi que Dupont Canada, qui a une usine dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, annonçait récemment une augmentation de 50 p. 100 de ses dépenses d'investissement pour 1989 afin de profiter des possibilités que lui offre l'Accord de libre-échange.

Cela représente 375 années-personnes de travaux extérieurs dans l'ingénierie, 600 années-personnes dans les métiers du bâtiment et 600 années-personnes dans la fabrication du matériel. Ces emplois s'ajoutent à ceux qui continuent de se créer à l'intérieur même de Dupont.

Je tiens à dire à tous les Canadiens que l'Accord de libre-échange va nous apporter des possibilités nouvelles, des emplois nouveaux, un avenir meilleur pour le Canada.

* * *

LA FISCALITÉ

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, encore une fois le gouvernement a gravement induit en erreur la population canadienne. Le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis l'an dernier que sa réforme fiscale serait marquée au coin de l'équité fiscale. Il avait promis que les Canadiens moyens bénéficieraient d'un allégement fiscal tandis que les impôts des sociétés seraient augmentés. Or les chiffres publiés la semaine dernière par son ministère disent tout le contraire.

Depuis avril de cette année, la part de la charge fiscale supportée par les particuliers a augmenté de 11 p. 100 pour passer à 26,8 milliards, alors que les recettes fiscales en provenance des sociétés avaient diminué de 10 p. 100 pour tomber à 4,7 milliards. Voilà qui en dit long sur l'équité fiscale et la suppression des échappatoires ouvertes aux entreprises.

Avant que le ministre ne cherche à réduire son déficit, permettez-moi de lui conseiller de regarder d'abord du côté de ses amis les chefs d'entreprises et des abus fiscaux qui se produisent devant son nez. Les Canadiens ne supporteront pas d'avoir à payer plus d'impôts alors que les riches et les grosses sociétés profitent d'un régime fiscal pourri.

* * *

LES CANAUX

LE CANAL WELLAND—ON S'OPPOSE AU PROJET DE VENDRE DES TERRES ADJACENTES AU CANAL

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorald): Monsieur le Président, la Commission de la promenade du canal Welland a été créée au début des années 80 pour rationaliser l'utilisation du vieux canal Welland et des terres adjacentes.

Pendant des années, une succession d'administrateurs, dirigés par M. Willard Wright, premier président de la commission, et par M. Andy Carse, président actuel, ont multiplié leurs efforts pour s'acquitter de ce mandat.

Or, j'ai appris que les membres de la commission allaient recevoir bientôt un rapport recommandant la vente des terres adjacentes au canal à des promoteurs afin de permettre la construction d'habitations en copropriété ou d'appartements. Conformément aux propositions faites dans ce rapport, les promoteurs pourraient se porter acquéreurs des terres jusqu'aux rives du canal lui-même.

Je m'oppose catégoriquement à la vente de ne serait-ce qu'un pied carré des terres jouxtant le canal et j'informe respectueusement la Chambre de mon intention de surveiller de près l'évolution de ces projets et de tenir mes électeurs au fait de toute initiative visant la vente de ces terres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE

L'hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, au cours de la toute première période des questions de cette nouvelle législature, le ministre du Commerce extérieur a déclaré, comme en témoigne la page 37 du hansard, qu'il trouvait fort regrettable qu'on ait négligé de conseiller au président Reagan de revenir sur l'initiative concernant les bardeaux de cèdre. Ainsi, pour quelles raisons le premier ministre n'a-t-il pas invité directement le président Reagan à supprimer le droit en question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Mr. Speaker—M. le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Vous pouvez l'appeler comme cela.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Et c'est reparti.

M. Crosbie: Bien entendu, c'est là le terme français.

Le premier ministre et d'autres membres du gouvernement ont présenté des instances vigoureuses aux autorités américaines, en écrivant notamment à M. Yeutter et au Président lui-même. Nous avons formulé des instances fermes relativement à la question des bardeaux, à l'instar de notre ambassadeur à Washington, comme on pourrait s'y attendre. Bien entendu, le Président a apporté quelques légères améliorations relativement à cette question.

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): «Oui, Monsieur le Président.»

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCISION PRISE PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a également déclaré hier que la décision d'imposer un droit sur les bardeaux n'aurait pu être prise en vertu de l'accord commercial signé par le premier ministre. Cette déclaration est tout à fait ridicule. En effet, l'article 301 de l'Accord permet l'imposition de tarifs de ce genre.

Si le ministre du Commerce extérieur avait raison, pourquoi n'a-t-il pas exhorté le premier ministre à expliquer pour quelles raisons le président Reagan n'a pas supprimé complètement le droit de 35 p. 100 en question, lorsqu'il a pris sa décision ce mois-ci? Je demande donc à nouveau au premier ministre si le Président s'est engagé à faire supprimer ce droit à compter du 1er janvier prochain.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition lui-même doit reconnaître que la question des bardeaux n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En effet, ce droit a été imposé en 1986, avant la conclusion d'un accord de libre-échange. La question du député aurait beaucoup plus de poids, s'il appuyait davantage l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et, en fait, une politique positive à l'égard des États-Unis au lieu de parcourir le pays, afin de critiquer nos voisins du Sud pour toutes les raisons possibles qu'il peut imaginer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à rappeler à mon collègue que j'ai été élu au Parlement du Canada, et non au Congrès américain.

Des voix: Bravo!

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la décision du président prouve ce que nous avons toujours soutenu, c'est-à-dire que les articles 1902 et 1904 de l'accord signé par le premier ministre, accord que la Chambre des communes doit mettre en oeuvre en adoptant une loi à cette fin, reconnaissent toutes les sanctions qu'imposent les États-Unis, par exemple les droits compensateurs, les droits de douane, les quotas et les surtaxes, et permettent aux industries américaines concernées de continuer d'utiliser ces recours. Par conséquent, je demande au ministre d'être honnête et d'admettre que cet accord ne change rien aux exportations canadiennes dirigées vers les États-Unis.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le chef de l'opposition poser pour une fois une question touchant la Colombie-Britannique. J'imagine qu'il suit le précédent créé hier.

Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange, s'il avait été en vigueur, les États-Unis auraient été incapables d'appliquer les mesures qu'ils ont prises pour contrebalancer les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre. L'accord ne le leur aurait pas permis. De plus, nous aurions pu interjeter appel devant un autre mécanisme de règlement des différends qui aurait empêché le président des États-Unis et son administration de prendre ce genre d'initiative.

• (1420)

La période des questions est trop courte pour que je vous explique en détail comment les résultats de toute cette démarche auraient été différents, mais, croyez-moi, le problème des bardeaux de cèdre n'aurait pas pris cette forme si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA NORTHERN TELECOM— ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE AFIN D'ÉVITER LA FERMETURE DE L'USINE D'AYLMER

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le 8 novembre dernier, le premier ministre, lors de son passage dans l'Outaouais québécois, avait profité de l'occasion pour me traiter d'hypocrite parce que j'avais quitté le gouvernement du Québec, qui était pour le libre-échange, et que je joignais le Parti libéral du Canada dont je suis très fier, parce qu'il était contre le libre-échange.

Monsieur le Président, je voudrais indiquer au premier ministre que j'ai toujours été pour la libéralisation des échanges, mais pas pour l'Entente Mulroney-Reagan.

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question maintenant.

M. Rocheleau: Ma question, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre, et elle concerne l'usine de la Northern Telecom à Aylmer, dans ma circonscription, qui fermera ses portes en septembre 1989, et on peut se poser la question, à savoir si le gouvernement n'était pas déjà au courant.

Je voudrais savoir de la part du premier ministre quelles sont les intentions du gouvernement, afin de faire en sorte que l'usine de la ville d'Aylmer ne ferme pas ses portes, étant la principale industrie, et quelles mesures il entend prendre afin de protéger les travailleurs et les travailleuses?

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Comme les députés de l'opposition sont plus nombreux, je suis persuadé que les députés voudront que tous leurs collègues aient la chance de poser des questions. L'honorable ministre.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous dire qu'on a été en communication avec la société Northern Telecom et qu'il n'y a absolument aucune relation, à notre avis, entre les propositions qui sont devant cette Chambre vis-à-vis du Traité de libre-échange et l'effort de rationalisation que doit faire la compagnie vis-à-vis des marchés mondiaux qui deviennent de plus en plus concurrentiels afin d'assurer les emplois des Canadiens, afin d'assurer que l'entreprise demeure viable et demeure une des entreprises de pointe, dans son secteur, à travers le monde.

Nous sommes satisfaits que la compagnie soit en train de mettre sur pied des mesures d'ajustement visant les employés de la compagnie, qui pourront permettre leur relocalisation, leur recyclage, dans la mesure du possible.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A L'INTENTION DE PRÉVOIR L'OCTROI DE FONDS POUR LES PROGRAMMES D'ADAPTATION

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre. Une des conditions essentielles du gouvernement du Québec était que le gouvernement fédéral reconnaisse les programmes d'adaptation pour permettre le recyclage des travailleurs et des travailleuses.

Dans ce cas-ci, est-ce que le gouvernement fédéral à l'intention de prévoir l'octroi de fonds pour les programmes d'adaptation?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il serait important de signaler, à mon avis, que Northern Telecom se charge elle-même d'une part importante du recyclage de ses employés. Mon ministère est prêt, comme il l'a toujours été, à aider les travailleurs des secteurs touchés, quelles que soient les raisons de leur licenciement.

Northern Telecom s'est montrée très sensible aux besoins de ses employés. Elle a constitué un fonds de 2,5 millions de dollars pour recycler ses travailleurs, de façon à leur permettre d'avoir la formation voulue pour pouvoir s'intégrer dans d'autres industries de la région et d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un nouvel emploi.

En outre, le service d'aide à l'adaptation de l'industrie est prêt à intervenir, le cas échéant; mon collègue, représentant le ministre du Travail, ainsi que mes fonctionnaires ont déjà rencontré les responsables à ce sujet. Soit dit en passant, par le passé, ce service a très bien réussi à recycler et à réadapter des travailleurs en difficulté. Il faudrait peut-être attendre un peu pour voir si ce programme est efficace.

* * *

L'INDUSTRIE

LA NORTHERN TELECOM—LA FERMETURE DE L'USINE D'AYLMER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre saura que les travailleurs concernés ne veulent pas attendre pour voir si ce programme fonctionne. Ils souhaitent des mesures concrètes dès maintenant.

Toujours à ce sujet, la ministre n'ignore sans doute pas que le syndicat des travailleurs de la Northern Telecom a de très bonnes raisons de croire, des raisons dont il a fait état publiquement, que les emplois de production à Aylmer seront transférés à Atlanta, en Georgie, où cette compagnie fabrique déjà ce même type de produits destinés au marché canadien.

Puisque la Northern Telecom jouit d'un quasi-monopole au Canada, et qu'elle a déjà reçu du gouvernement fédéral, autrement dit des contribuables canadiens, des millions de dollars en subventions de toutes sortes, la ministre pourrait-elle nous dire si le gouvernement du Canada se croisera les bras ou s'il interviendra directement pour que ces emplois, qui nous appartiennent, demeurent au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour reprendre les propos de mon collègue, précisons tout d'abord que la Northern Telecom est une compagnie concurrentielle sur les marchés internationaux, et je crois que ses employés sont très fiers de ses états de service en matière de création d'emplois au Canada et à l'étranger. La Northern Telecom entend bien demeurer concurrentielle à l'avenir.

J'ajouterai que la réorganisation qu'elle effectue maintenant entraînera de plus grandes réductions d'effectifs aux États-Unis qu'au Canada. Le chef du NPD devrait mieux se renseigner.

Je rappelle également qu'elle créera davantage d'emplois au Canada, à Winnipeg et à Montréal, à la suite de cet exercice de réorganisation. Comme je l'ai déjà dit, nous voulons voir ce que le programme de la Northern Telecom donnera car elle a pris des mesures pour recycler ses effectifs. Nous nous assurerons que ces mesures donnent les résultats escomptés car nous défendons toujours la cause des travailleurs canadiens.

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DE L'ÉTAT DE GEORGIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre dit que l'entreprise entend rester compétitive. Je lui répondrai que l'entreprise fait déjà de l'argent avec ses usines canadiennes. Elle ne perd pas d'argent, elle en fait, et c'est encore là grâce aux contribuables canadiens.

J'ai en main une annonce que l'État de Georgie a fait paraître au milieu de la campagne électorale et que la ministre a sûrement vue. Voici ce que cette annonce disait aux entreprises comme celle-là: «Venez en Georgie parce que seulement 18 p. 100 de notre population active sont syndiqués, qu'il n'y a pas de salaire minimum et que nous ne nous préoccuppons pas de l'environnement». Le gouvernement du Canada entend-il, même dans le cas d'entreprises subventionnées par les contribuables canadiens, ne rien faire pour empêcher ces emplois d'aller aux États-Unis par suite de l'accord commercial? Vous souciez-vous des emplois?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député va chercher ses renseignements aux États-Unis. Je ne lis pas les journaux de Georgie; je lis les journaux canadiens.

M. Broadbent: C'était dans le *Globe and Mail*.

Mme McDougall: Il n'y a pas la moindre preuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est à la ministre.

Mme McDougall: Monsieur le Président, Nortel compte 22 000 employés. C'est une entreprise en pleine croissance qui crée depuis longtemps des emplois au Canada et qui continuera à le faire. Le sort des travailleurs touchés par ces mises à pied nous préoccupe. L'entreprise a prévu des programmes de recyclage à leur intention. Nous veillerons à ce que ces programmes donnent des résultats.

Je ne sais pas combien de fois je devrai répéter ces choses étant donné que le député n'écoute manifestement pas. Si les programmes de Nortel ne donnent pas de résultats, nous défendrons les travailleurs. Il n'y a pas la moindre preuve que les emplois vont aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Broadbent: Les travailleurs touchés ne veulent pas que la ministre les défende. Ils veulent qu'elle collabore avec eux pour garder les emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES MESURES POUR VENIR EN AIDE AUX TRAVAILLEURS TOUCHÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Hier, il a mentionné le comité *Blue Ribbon* qui a l'intention d'étudier la situation des travailleurs qui perdront leurs emplois. Mais si on considère que ce comité n'a pas l'intention de faire un rapport, mais un rapport secret au premier ministre seulement en juin, qu'est-ce que le premier ministre dit aux travailleurs maintenant, alors qu'ils perdent leurs emplois? Il faut attendre en juin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. J'ai mentionné que le comité que préside Me Jean de Grandpré est composé des leaders de toutes les couches de la société canadienne, et qui vont sans doute présenter des rapports des plus intéressants et des plus valables pour les travailleurs. Effectivement, il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin, parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables pour parler d'un rapport intérimaire, à compter de vendredi de cette semaine.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES DÉNÉS ET DES MÉTIS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le 5 septembre, le gouvernement a conclu une entente de principe avec les Dénés et Métis des Territoires du Nord-Ouest, afin de régler des revendications de longue date concernant des droits ancestraux. Cette entente comportait l'engagement de fournir aux Dénés et Métis des fonds supplémentaires pour en arriver à un règlement définitif dans deux ans.

Après les élections, les Dénés et Métis ont appris qu'ils ne recevraient que le cinquième de la somme prévue. Si le gouvernement a vraiment l'intention de donner suite à ces revendications, va-t-il réexaminer la question de l'affection de ces fonds et respecter l'engagement qu'il a pris avant les élections à l'égard de l'entente conclue avec les Dénés et Métis?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la nouvelle députée qui représentera dorénavant son peuple et tous les gens des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: La famille de la députée et moi avons eu des entretiens, dont certains ont donné lieu à une entente de principe intervenue entre le gouvernement du Canada et le peuple Déné et Métis. Dans cette entente, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir des fonds.

Les Dénés et Métis demandaient 1,5 million de dollars pour leurs déplacements. Je préciserai pour le bénéfice de la Chambre, monsieur le Président, qu'à la signature de l'entente, une somme de 2 millions de dollars a été versée aux Dénés et Métis, que 1,2 million de dollars leur sera remis au titre du choix des terres, qu'une somme de 500 000 $ leur a été envoyée en octobre afin de les aider à payer des dettes qui se sont accumulées durant les négociations et que 300 000 $ ont été accordés sur le 1,5 million de dollars qu'ils demandaient.

Mme Finestone: Qu'est-ce qu'il faut comprendre de tout cela?

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

Mme Ethel Blondin (Western Artic): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas qu'il ne peut y avoir de stabilité ni de progrès dans le Nord tant que les revendications des Dénés et des Métis ne seront pas réglées. Si le gouvernement veut vraiment les régler en deux ans, il doit donner aux Dénés et aux Métis les fonds dont ils ont besoin pour se préparer.

Le ministre veut-il s'engager aujourd'hui à fournir ces fonds?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et les Dénés-Métis ont montré leur volonté de régler ce vieux différend afin que les Territoires du Nord-Ouest puissent se développer.

Les Dénés-Métis ont reçu cette année 4,9 millions de dollars pour négocier les revendications. Les subventions de cette année portent à 30 millions les sommes versées depuis le début des négociations.

Nous croyons qu'il est possible de régler les revendications de longue date concernant la partie ouest de la région arctique et je suis persuadé que le gouvernement du Canada et les Dénés-Métis y parviendront au cours des deux prochaines années.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS AMÉRICAINS EN ESTRIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au nouveau ministre de l'Environnement. Je veux demander au ministre, étant donné que le public canadien a été mis au courant du fait que de 150 à 160 fardiers de poubelles américains de la région de Boston sont livrés chaque semaine dans l'Estrie, dans Saint-Denis de Brompton et dans le canton de Magog, ce qu'il a l'intention de faire pour empêcher que le Canada et le Québec, et particulièrement l'Estrie avec sa vocation touristique, ne deviennent la poubelle des États-Unis?

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral collaborent présentement d'une façon extrêmement étroite et très rigoureuse pour s'assurer de contrôler la situation décrite par l'honorable député.

Nous savons tous que la juridiction partagée qui régit ce genre de situation fait en sorte que le gouvernement provincial, lui, doit s'assurer de la disposition des déchets sur le territoire qu'il gouverne, tandis que le gouvernement fédéral est chargé de la juridiction en matière de transport de matières dangereuses.

Nous avons tous les pouvoirs pour assurer la sécurité du transport de matières jugées dangereuses ou toxiques et le gouvernement du Québec a les pouvoirs pour assurer la disposition sur le territoire et en matière d'enfouissement en particulier.

Cependant, ce qui arrive, c'est que ces déchets, d'après les inspections que nous avons faites, ne sont ni toxiques ni dangereux, de sorte que nous avons prévu présentement une collaboration à trois étapes avec le gouvernement du Québec. Premièrement, nous nous assurons depuis la fin de semaine que les inspecteurs fédéraux s'assurent d'une façon extrêmement intense et extrêmement rigoureuse sur les lieux en permanence, afin de vérifier que les règlements déjà existants soient respectés, c'est-à-dire, que les déchets ne soient ni dangereux ni toxiques, et ils ne le sont pas.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec, présentement, est en train d'examiner . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Bouchard: . . . le gouvernement du Québec est en train de légiférer et de réglementer sur le moyen de transporter, sur les moyens de contrôler le transport de ces matières sur le lieu actuel. Troisièmement . . . le gouvernement . . .

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. le Président: Je regrette, mais la réponse est trop longue. Je donne donc la parole à l'honorable député de Shefford.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très intéressé par la réponse du ministre et je vais lui poser ceci en question supplémentaire: Est-ce qu'il pourrait m'expliquer son troisièmement?

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'espère pouvoir terminer ma réponse.

J'ai parlé à plusieurs reprises avec le ministre de l'Environnement du Québec. J'ai rencontré encore ce matin les membres de la Coalition de l'Estrie et nous sommes en train d'explorer aussi au gouvernement fédéral les moyens d'arrêter les mesures législatives ou autres pour empêcher le transport de ces matières américaines au Canada.

Monsieur le Président, nous allons faire en sorte que le Canada ne soit pas le dépotoir de qui que ce soit.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LA PRÉSIDENCE DE L'ARÉOPAGE CHARGÉ D'EXAMINER DES PROGRAMMES DE RECYCLAGE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fica): Monsieur le Président, hier, lorsque le premier ministre a fait savoir à la Chambre que M. Jean de Grandpré avait été nommé à la tête d'un aréopage qui examinera les programmes qui existent ailleurs dans le monde, il a déclaré que celui-ci comptait parmi les Canadiens les plus distingués.

Au moment de cette nomination, le premier ministre savait-il qu'au nombre de ses réalisations, M. de Grandpré est président et premier dirigeant des Entreprises Bell Canada? Le premier ministre savait-il que les Entreprises Bell Canada détiennent 52 p. 100 des actions de Northern Telecom?

Le premier ministre peut-il nous expliquer en quoi cette nomination, qui équivaut à mettre le loup dans la bergerie, est susceptible de rassurer les employés des multinationales?

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, seul un néo-démocrate peut penser que le succès dans le secteur privé représente un échec au Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, je suis bien sûr pleinement au courant des faits que relate mon ami. Je suis également au courant des grandes réalisations de maître Jean de Grandpré, dans sa carrière, comme les autres membres de cette commission importante qui reflète, je pense, les meilleurs intérêts de tous les Canadiens.

Alors, si le député veut bien attendre à vendredi prochain et ensuite au rapport définitif, je pense qu'il verra le fruit d'un travail au niveau national effectué par des Canadiens qui veulent le bien-être national et qui sont en train de remplir un rôle vital pour la société canadienne.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, tout en remerciant le premier ministre pour son cliché usé concernant ce que nous pensons ou ne pensons pas, je voudrais, en retour, lui poser la question suivante: Est-il encore incapable de reconnaître un conflit d'intérêts quand on lui en expose un à la Chambre?

Des voix: Bravo!

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Dans la même veine, est-ce que le premier ministre sait que le conseil d'administration de la même société comprend l'honorable Peter Lougheed, qui était . . .

Une voix: . . . qui était premier ministre provincial et qui a réussi à se faire réélire!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: La question!

M. le Président: Je prie le député de bien vouloir poser sa question.

M. Barrett: Monsieur le Président, je voudrais remercier les députés pour cet accueil si chaleureux. Ils se comportent aussi mal que les créditistes de Zalm!

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

M. Barrett: Le premier ministre sait-il que M. Lougheed fait partie du conseil d'administration . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Arrêtez donc de chahuter un nouveau député!

M. Barrett: Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que M. Lougheed fait aussi partie du conseil d'administration? Sait-il que l'actuel président de Northern Telecom est le deuxième vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens et qu'à ce titre, il a très activement fait campagne pour l'Accord de libre-échange? Comment le premier ministre peut-il s'attendre . . .

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je n'étais pas au courant de ce conflit d'intérêts vraiment choquant. Je remercie le député de me le signaler. Je voudrais seulement lui dire qu'avec tous ces gens infâmes qui siègent à la Commission avec M. de Grandpré, il y a M. Wagner, le président de l'Université de Calgary . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quelle horrreur!

M. Mulroney: Bien sûr, ce fait en soi est une horreur, mais il y a pire: M. de Grandpré a pour proche collaborateur James McCambly, le président de la Fédération canadienne du travail.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Rien à craindre, Ed, vous êtes en parfaite sécurité!

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ARRIÉRÉ DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration.

S'il y a un secteur qui a été mal administré par le dernier gouvernement et qui continue de l'être, c'est bien celui de la politique sur les réfugiés.

L'arriéré est passé de 9 500 en 1984 à plus de 70 000 aujourd'hui, et le gouvernement n'a pris aucune mesure entre-temps pour essayer de régler le problème.

Sans tenir compte du fait qu'il faudrait en réalité procéder à une réforme globale du système relatif aux réfugiés au Canada, la ministre peut-elle dire à la Chambre, et aux Canadiens du même coup, quand le gouvernement prendra des mesures pour réduire cet arriéré qui atteint des proportions alarmantes et qui menace tout le processus même de détermination du statut de réfugié? Quelles mesures précises compte-t-elle prendre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, s'il y a eu une augmentation de l'arriéré ces deux ou trois dernières années, il n'y a personne ici qui ne sache à qui la faute, puisqu'il a fallu deux ans pour faire adopter les mesures législatives nécessaires.

Je commence à en avoir assez des reproches du député au sujet de cet arriéré qui a commencé à s'accumuler avant que nous n'accédions au pouvoir et qui a continué de s'accroître parce que l'opposition a retardé indûment l'adoption des mesures législatives qui s'imposaient.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Je peux informer la Chambre que le processus sera grandement amélioré grâce aux procédures qui entreront en vigueur le 1er janvier prochain. Les fonctionnaires de mon ministère ont travaillé très fort pour régler ce problème, et je suis certaine que ces nouvelles procédures seront exemplaires.

Nous examinons diverses façons de réduire l'arriéré, et je ferai rapport à la Chambre à ce sujet le plus tôt possible.

M. Marchi: Monsieur le Président, la ministre oublie de dire aux Canadiens que le gouvernement a attendu trois ans avant de présenter des mesures législatives et que, après quatre ans au pouvoir, il ne reconnaît pas encore que le système et l'arriéré sont deux problèmes différents auxquels il doit s'attaquer en même temps.

La ministre continue de nous parler de possibilités . . .

Des voix: La question!

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Clark (Yellowhead): Il se prend pour Dave Barrett.

M. Marchi: Doucement, Joe. Vous avez déjà assez de pain sur la planche.

ON DEMANDE UN EXAMEN ADMINISTRATIF—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse encore à la ministre. Elle a exclu l'amnistie générale, mesure que nous préconisons et appuyons mais qu'elle rejette parce qu'on ne ferait ainsi aucune distinction entre le bien et le mal. Compte tenu de rumeurs voulant qu'il y ait une expulsion massive, la ministre n'est-elle pas d'accord pour dire que la réponse la plus logique, la plus humaine et la plus efficace serait un examen administratif? Les réfugiés seraient jugés selon certains critères de base, pendant que le gouvernement conserverait le droit de refuser le statut de réfugié pour des raisons de sécurité ou de santé, par exemple.

N'estime-t-elle pas qu'un examen de ce genre serait la meilleure solution?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, voilà l'une des options que nous étudions en ce moment, comme le député le sait fort bien—et j'apprécie grandement ses conseils sur la façon de résorber l'arriéré. Mais il y a d'autres manières de s'y prendre, et nous allons étudier toutes les solutions.

* * *

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES CRITÈRES CONCERNANT L'EMBAUCHAGE DES FEMMES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration, qui est également responsable de la situation de la femme.

Comme la ministre le sait sans doute, il arrive souvent que des employeurs canadiens se fondent, pour l'embauchage de travailleurs étrangers, sur des critères qui contreviennent à la Charte canadienne des droits et libertés. En particulier, le *Manitoba Fashion Institute* n'embauche, comme travailleurs féminins, que les femmes qui se disent célibataires. Celles qui sont mariées ne sont pas embauchées.

Le gouvernement continue-t-il d'excuser ces pratiques qui sont une forme de discrimination contre les femmes mariées, et qui sont donc contraires à la Charte des droits?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais accepté que l'état matrimonial serve de critère de sélection de la façon décrite par le député.

Une voix: Allons donc! Vous l'avez renvoyée. Vous avez fait acte de discrimination à l'endroit d'une femme mariée.

Mme McDougall: La réponse à la question est la suivante: Le gouvernement n'a jamais approuvé ces pratiques.

ON DEMANDE DE METTRE FIN AU PROCESSUS D'EXPULSION

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire. Au Manitoba, des femmes souffrent maintenant cruellement à cause de cette pratique. Lorsque la ministre a refusé en août d'intervenir malgré qu'on l'en eût priée instamment à la Chambre, Sally Espenelli a été expulsée. Violag Juay Yong risque maintenant de connaître le même sort d'ici quelques semaines.

• (1450)

La ministre va-t-elle stopper toutes les procédures d'expulsion, revoir ces cas et intervenir immédiatement pour mettre fin à cette discrimination?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, d'autres questions sont en jeu dans cette affaire. Nous étudions chaque cas individuellement, et je maintiens la décision prise par mon bureau.

Questions orales

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE SAUMON ET LE HARENG DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il n'ignore pas que la semaine prochaine, à Washington, le Canada doit présenter à Peter Murphy un nouveau règlement concernant le saumon et le hareng de la Colombie-Britannique.

Étant donné que plusieurs pays membres du GATT, dont la Grande-Bretagne, exigent que le poisson importé soit éviscéré et classé avant d'être offert sur leurs marchés, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'en vertu du nouveau règlement concernant la Colombie-Britannique, le débarquement, le classement et l'éviscération se feront au Canada?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a raison de dire que nous mettons actuellement au point un nouveau règlement en vue de mieux gérer la conservation et de mieux contrôler la qualité de nos exportations de poisson et de ses dérivés. Ce règlement a été établi en collaboration avec un groupe de travail représentant le secteur des pêches de la Colombie-Britannique. Mon cabinet en a été saisi à la mi-septembre. Des avocats et des spécialistes du droit commercial étudient actuellement le document qui prendra sa forme définitive en temps et lieu. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), est également consulté sur ce règlement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il doit savoir que si l'on n'adopte pas à l'intention de la pêche de la Colombie-Britannique des dispositions relatives au classement, au débarquement et à l'éviscération, l'industrie du saumon et du hareng va disparaître.

Est-ce que le ministre veut bien sortir des généralités et assurer à la Chambre que le gouvernement va informer les États-Unis que nous sommes un pays souverain, ce qui entraîne entre autres droits pour nous celui de vider le poisson, c'est-à-dire de vider le saumon en Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que le parti du très honorable parlementaire est tellement partisan du système du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Son parti n'ignore pas bien sûr que ce problème découle justement des travaux d'une commission du GATT que son parti défend avec tant d'ardeur. La commission en question a statué que certaines pratiques suivies en Colombie-Britannique, en matière de réglementation de la prise et de transformation du poisson, étaient contraires aux règles de l'équité des échanges telles qu'elles sont énoncées par le GATT.

Il va falloir que notre réponse à la commission du GATT soit conforme au GATT pour recueillir l'appui de son parti. Il saura en temps et lieu en quoi consiste cette réponse, et je suis persuadé que l'industrie du saumon et du hareng de Colombie-Britannique demeurera florissante et productive une fois notre décision annoncée. Mais notre décision sera conforme au GATT, et j'épelle c-o-n-f-o-r-m-e.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT CANADA—NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Francis G. Leblanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et porte encore une fois sur le Rapport du vérificateur général et plus précisément sur le passage où il est question du Fonds de développement des régions extra-côtières Canada-Nouvelle-Écosse.

Dans ce rapport, le vérificateur général qualifie l'approbation du financement de l'autoroute entre Stellarton et Sheet Harbour de discutable, compte tenu des critères régissant l'utilisation de ce fonds.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre sur la foi de quels renseignements fournis par la province de Nouvelle-Écosse son ministère a approuvé ce projet de 20 millions de dollars, qui contrevient de façon flagrante aux objectifs de la loi portant création de ce fonds?

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais sa question me semble à la limite de la recevabilité. Toutefois, l'honorable ministre désire peut-être répondre.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si je comprends bien la question, le député manifeste son opposition à ce que le gouvernement canadien, en accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dépense des fonds pour améliorer les infrastructures afin d'assurer que lorsqu'un développement dans le secteur *offshore* prendra place, on pourra en bénéficier pleinement en Nouvelle-Écosse. Est-ce là la position du député, monsieur le Président?

ON EXIGE UN RAPPORT DÉTAILLÉ

M. Francis G. Leblanc (Cape Breton—Highland—Canso): Monsieur le Président, étant donné que le ministre a la responsabilité d'approuver chacun de ces projets

et de vérifier que ces projets respectent les critères clairement énoncés dans la loi établissant le fonds, le ministre va-t-il prendre ses responsabilités au sérieux et fournir à la Chambre un rapport détaillé expliquant comment ces abus ont pu se produire?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prend ses décisions dans le cadre de la loi déjà acceptée par le Parlement canadien, fait rapport tous les ans de l'utilisation de ce fonds. Cette loi reconnaît la responsabilité de la province en ces matières, et nous tenons compte, ce gouvernement, contrairement au gouvernement précédent, de la réalité des provinces au Canada, et avec ces provinces nous participons au développement du territoire. C'est dans cet esprit que nous prenons nos décisions, monsieur le Président, et par deux fois la population canadienne a donné son accord à cette interprétation des relations fédérales-provinciales.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les agriculteurs des trois provinces des Prairies de même que de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont vécu la pire sécheresse à avoir jamais sévi ces dernières années au pays. Le 9 novembre, le vice-premier ministre a promis que quelque 850 millions de dollars seraient versés en compensation à ces agriculteurs, à raison de 45 $ l'acre. Pourtant aucun critère, aucune ligne directrice ni aucun formulaire de demande n'ont encore été émis à cette fin.

Par-dessus le marché, le bon ami du premier ministre fédéral, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Devine, de même que d'autres premiers ministres conservateurs des Prairies, affirment qu'ils n'ont pas d'argent à consacrer au programme. Le ministre peut-il s'engager dès maintenant à faire en sorte que les 850 millions de dollars en question—ou plus, si l'étendue des dommages l'exige—soient effectivement versés à ces agriculteurs en difficulté.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai répondu à une question semblable devant la Chambre des communes hier. Ma réponse demeure la même. Je sais que l'honorable député et certains autres de ses collègues ont été déçus lorsque nous avons annoncé l'établissement d'un programme pour venir en aide aux agriculteurs durement touchés par cette sécheresse.

Jusqu'ici, notre gouvernement n'a jamais ménagé ses efforts pour venir en aide aux agriculteurs lorsque le besoin s'est fait sentir. Nous nous sommes toujours montrés à la hauteur et comptons continuer à le faire. Je peux en assurer l'honorable député.

LA DISTRIBUTION DES FORMULES DE DEMANDE ET DES CHÈQUES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il est évident que les premiers ministres provinciaux conservateurs ne vont pas payer pour les promesses électorales du premier ministre canadien.

Quoi qu'il en soit, la sécheresse a sévi le printemps et l'été derniers. Des milliers d'agriculteurs n'ont pas eu de récolte cet automne, et le programme a été annoncé le 10 novembre. Je veux savoir, d'une part, quand les formules de demande seront prêtes et, d'autre part, si le vice-premier ministre peut nous assurer aujourd'hui que les premiers chèques seront livrés le 1er janvier, afin que les agriculteurs touchés puissent profiter des fonds cet hiver.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait qu'il s'agit du quatrième volet du programme d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse annoncé pour 1988. D'abord, nous avons consacré 12 millions à l'approvisionnement en eau. Nous avons ensuite dépensé 153 millions pour sauver le bétail. Puis, nous avons versé 900 millions en prestations d'assurance-récolte. Les 850 millions viennent s'ajouter à tout cela.

Le total s'élève à près de 2 milliards de dollars. C'est le genre de soutien que notre gouvernement a offert dans le passé et qu'il continuera d'offrir dans l'avenir.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SITUATION DU SECTEUR FORESTIER

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des forêts. Le vérificateur général a déclaré que le taux de chômage augmente dans le secteur forestier, que les programmes de reboisement accusent un retard croissant et que les accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur des ressources forestières ne comportent que peu de lignes directrices et peu ou pas du tout de critères d'évaluation. Il cite cinq exemples tirés de toutes les régions du Canada. Quelles mesures entend prendre le ministre dans l'immédiat pour régler ces graves problèmes?

• (1500)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)): Monsieur le Président, je ne suis pas étonné par les constatations du vérificateur général. Après tout, nous nous sommes efforcés de remédier à une décennie de négligence dans le domaine forestier.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Nous avons multiplié par quatre l'aide fédérale. Certaines régions n'ont pas encore réussi à rattraper le retard accumulé dans le reboisement. Dans ma province, ce n'est pas le cas. Quelque 250 000 hectares ont été reboisés.

Il s'agit maintenant d'adopter très rapidement un système de gestion intensive des forêts qui ne comportera pas uniquement un programme de reboisement, mais un programme complet de gestion des forêts. Notre détermination a été clairement démontrée par la création d'un vrai ministère des Forêts.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES RENSEIGNEMENTS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis estomaquée d'entendre le ministre avouer qu'il n'est pas étonné par ces révélations. Quelles mesures précises entend-il prendre, notamment pour informer le Parlement, puisqu'il nous est impossible de suivre le dossier sans disposer de meilleurs renseignements? Le vérificateur général le faisait d'ailleurs remarquer, les renseignements donnés dans la Partie III du Budget des dépenses ne sont pas suffisamment précis et sont parfois même erronés. Il est donc impossible pour les députés de surveiller les dépenses.

Le ministre peut-il dire ce qu'il entend faire sur ce point précis?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)): Monsieur le Président, il faut savoir que les premières responsables de l'inventaire sont les provinces. Après tout, les forêts sont une ressource de leur domaine de compétence.

Dans le passé, la contribution du gouvernement fédéral a pris la forme de programmes de recherche et de protection, de maintien et d'amélioration de nos forêts. Nous continuerons à jouer notre rôle dans ces secteurs par la coordination et la coopération avec les provinces.

Nous discutons avec elles afin de trouver le meilleur moyen de créer un inventaire national et de remédier à certains graves problèmes qui résultent de la négligence que l'on observait autrefois.

M. le Président: Nous terminerons la période des questions avec le député de Skeena.

On a présenté une demande concernant une question de privilège. Je donne la parole au député de Skeena.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉSUMÉ LARGAGE DE GAZ MOUTARDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je crois, après avoir consulté Beauchesne, que je satisfais aux deux conditions relatives à la question de privilège: premièrement, les présomptions sont suffisantes et, deuxièmement, je saisis la première occasion que j'ai de soulever la question.

Il s'agit des 450 tonnes de gaz moutarde dont on s'est débarrassé quelque part dans les environs de Victoria et Esquimalt. Le 5 décembre 1988, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a écrit à un recherchiste qui travaillait alors pour le député de New Westminster—Coquitlam et qui a ensuite effectué des travaux pour mon bureau. Dans sa lettre, le ministre de la Défense nationale dit:

> Je vous remercie de votre lettre du 4 octobre 1988 dans laquelle vous cherchez à vous renseigner sur les obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde de la Seconde Guerre mondiale qu'on aurait jetés dans le Pacifique en 1947. Nos dossiers ne font état d'aucune opération de ce genre.

La lettre porte la signature du ministre de la Défense nationale.

Voici une brève chronologie des événements qui ont suivi. Le 8 décembre 1988, CTV a annoncé à son émission nationale d'information que la Défense nationale avait jeté des armes chimiques dans l'océan Pacifique après la Seconde Guerre mondiale.

Le 9 décembre 1988, le colonel Conrad Mialkowski, directeur général adjoint de la Recherche et du développement, au ministère de la Défense nationale, a affirmé que l'armée canadienne n'avait jamais jeté d'obus d'artillerie à gaz moutarde dans l'océan Pacifique. Ce jour-là, sur la foi des preuves que m'avaient données d'anciens membres des Forces canadiennes, j'ai réclamé une enquête publique sur cette affaire. Je signale que ces militaires se trouvaient à Suffield quand on a chargé les obus, à Esquimalt quand on les a déchargés et qu'ils les ont vu transbordés sur un chaland.

Le 13 décembre 1988, le *Times-Colonist* de Victoria rapportait que son propre compte rendu de l'opération de 1947 contredisait le porte-parole de l'armée canadienne et le ministre de la Défense nationale sur le larguage, dans l'océan Pacifique, non seulement de munitions d'artillerie, mais aussi de gaz moutarde.

Le *Times-Colonist* de Victoria annonçait le 17 septembre 1947, en première page:

> Quatre cent cinquante tonnes d'un gaz destiné à la guerre chimique attendent, dans une cale de radoub du gouvernement, à Esquimalt, d'être chargées à bord d'un chaland à déchet qui ira les décharger dans l'océan pacifique.

La photo d'un militaire portant des gants de caoutchouc, en train de transborder la cargaison d'un wagon de chemin de fer, accompagnait l'article.

Le 13 décembre 1988, le colonel Conrad Mialkowski a admis que les militaires ont effectivement jeté des obus de gaz moutarde, mais le fait nouveau, à la lumière des documents qui ont soudain fait surface, est que ces obus ont été jetés à 160 kilomètres au large de la côte de la Colombie-Britannique. Ce qu'on ne dit pas cependant, c'est la preuve que fournit un des mêmes anciens militaires ayant signalé que le chaland appareillait à la brunante pour revenir à l'aube. Il s'agit, cette fois encore d'un militaire qui se trouvait sur les lieux. Il n'y a aucun chaland qui pourrait dans ce laps de temps, même s'il était remorqué par un aéroglisseur, se rendre à 160 kilomètres au large de Victoria pour y décharger sa cargaison.

C'est un sujet très grave. Le ministre de la Défense nationale a dit qu'il n'existait aucun document. Des autorités supérieures de son ministère ont dit qu'il n'existait aucun document. Or, une fois qu'ils sont coincés par les médias, par les anciens militaires et par les députés, voilà qu'il existe des documents. Soudain, ils prétendent connaître l'endroit précis où se trouve le gaz moutarde, le moment précis où on l'a déchargé, comment cela s'est fait et ainsi de suite.

La question est grave. Le gaz moutarde qui a été déchargé au large de la côte de France la même année, en 1947, a ensuite été ramassé dans du matériel de pêche, embarqué à bord d'un bâtiment, et il a rendu douze pêcheurs aveugles.

J'aimerais savoir ce que le ministre de la Défense a à dire à ce sujet. Auparavant, j'estime avoir fait la preuve prima facie que j'ai été induit en erreur par un ministre de la Couronne et que j'ai été trompé, délibérément ou non, par des autorités supérieures du ministère de la Défense nationale. Je suis prêt à présenter une motion pour que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit saisi de cette question.

Je crois que des députés, leurs recherchistes ou les médias ne devraient pas être induits en erreur, surtout quand la santé et le bien-être des Canadiens ou d'autres personnes sont en cause.

Des Voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, nous avons vu cet après-midi que le député, ayant obtenu la parole pendant la période des questions, a décidé d'interroger un autre ministre de la Couronne, afin d'intervenir après la période des questions, non pas pour soulever une question de privilège de bonne foi, mais plutôt pour . . .

Une voix: Qu'on laisse à la présidence le soin de trancher.

M. Beatty: En effet, monsieur le Président, vous pourrez trancher la question aussitôt qu'on vous aura communiqué tous les faits pour rectifier les renseignements erronés et partiels que vous a fournis le député dont la réputation à cet égard est bien connue; rappelons-nous l'affaire de Suffield survenue un peu plus tôt cette année.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, les députés d'en face pourraient se montrer aussi courtois à mon égard que je l'ai été à l'endroit du député quand il a fait ses accusations erronées.

M. Skelly (Comox—Alberni): Dites la vérité!

M. Beatty: Le député d'en face voudrait que je dise la vérité. Je voudrais vous rapporter, monsieur le Président, un passage de la lettre citée par le député.

M. le Président: Je rappelle aux parties en cause dans cet échange qu'on demande à soulever une question de privilège. Les accusations que se font les députés ne m'intéressent pas. J'espère que les autres députés sauront tenir compte de cette mise en garde.

M. Beatty: Monsieur le Président, le député a cité le premier paragraphe d'une lettre que j'ai envoyée à une personne travaillant actuellement comme recherchiste au service du député. Curieusement, le député a mis fin à sa citation avant de passer au deuxième paragraphe. Voici le passage qu'il a cité:

> Je vous remercie de votre lettre du 4 octobre 1988 dans laquelle vous cherchez à vous renseigner au sujet des obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde de la Seconde Guerre mondiale, qu'on aurait jetés dans le Pacifique en 1947. Nos dossiers ne font état d'aucune opération de ce genre.

C'est ainsi que s'achève la citation. S'il avait eu la courtoisie de poursuivre, monsieur le Président, vous auriez entendu ceci:

> Si vous avez des preuves qu'un tel déversement s'est produit, je vous saurais gré de m'en faire part. Comme vous le savez sans doute, des réserves excédentaires canadiennes de gaz moutarde datant de la Seconde Guerre mondiale ont été déversées dans l'Atlantique en 1946; le gaz n'était pas dans des cartouches mais dans des tonneaux en métal scellés. Cette opération a fait l'objet d'un certain nombre d'articles de journaux en 1984, dont vous trouverez deux exemples ci-joints. La méthode d'élimination utilisée était considérée à l'époque comme la façon plus facile, la plus sûre et la plus économique de se débarrasser du gaz moutarde. Elle serait interdite aujourd'hui.

Comme la lettre l'indique clairement, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu trouver au ministère de la Défense nationale aucune preuve d'un déversement de réserves excédentaires dans le Pacifique il y a plus de 40 ans. J'ai invité le chercheur du député à nous communiquer toute preuve en ce sens. L'invitation tient toujours.

Aucune mesure n'a été prise qui aurait pu induire le député en erreur. Les faits énoncés dans la lettre étaient exacts. Nous n'avions pas de preuves. Nous n'avions pas réussi à en trouver. Nous avons poursuivi notre enquête et nous n'avons rien trouvé dans les dossiers du MDN qui suggère un tel déversement.

Plus tôt cette semaine, quelqu'un a contacté le *Times-Colonist* de Victoria pour lui signaler la parution dans ce journal, en 1947, d'un article avec photo intitulé «*War gas brought here for dumping at sea*». C'était la première fois cette semaine, non pas la semaine dernière ou la semaine précédente, qu'on nous signalait, dans les archives publiques, et non pas dans celles du MDN, l'existence d'un document faisant allusion à cette opération.

Le député fait grand cas des propos du colonel Mialkowski qui a prétendu que ces gaz auraient été déversés à 100 milles au large. Sur quoi se fondait-il pour parler ainsi? Sur cet article du *Times-Colonist* de Victoria, publié le mardi 16 décembre 1947, dans lequel on dit que l'État-major de l'armée a annoncé, à Victoria, que des armes chimiques «seront immergées aujourd'hui à 100 milles du littoral de la Colombie-Britannique». Où ce colonel a-t-il obtenu cette information? De la même source que le député semble-t-il: le journal de Victoria du 16 septembre 1947.

• (1510)

A-t-on tenté d'induire le député en erreur? Pas du tout. Le colonel en question a simplement rapporté la teneur de cet article de journal paru en 1947. Le colonel Mialkowski a-t-il indiqué qu'il n'y avait jamais eu de déversement au large de la côte ouest? Pas d'après l'article du *Times-Colonist* que j'ai devant moi, un article de Paul Mooney de la Presse canadienne. La personne qui a prétendu qu'il n'y avait probablement pas eu de déversement de produits chimiques était M. Fred Hassell qui a travaillé comme surveillant de laboratoire à la poudrière de la marine de Colwood pendant la période en question et qui a exercé cette fonction jusqu'en 1973.

C'est M. Hassell qui a déclaré:

> Je suis absolument convaincu que nous n'avons jamais rien jeté de la sorte (des obus renfermant des agents chimiques). Nous avons eu entre les mains tout ce qui a été jeté et nous aurions été au courant s'il s'était agi de quelque chose de ce genre.

Le colonel Mialkowski a tenu des propos à ce sujet, et je les cite tels que l'article de la Presse canadienne les a rapportés:

> Mialkowski a déclaré que les Forces canadiennes avaient jeté à la mer des centaines de tonnes d'obus très explosifs à un endroit situé à quelque 90 ou 100 kilomètres à l'ouest du détroit Juan de Fuca dans une fosse très à l'écart du bouclier continental.

Cette fosse est située à plus de 6 kilomètres de profondeur. Voilà ce qu'a dit le colonel. Le colonel a-t-il confessé que nous avions agi ainsi ou, pour reprendre les propos du député, admis qu'il y a 40 ans, les Forces canadiennes ont jeté à la mer du gaz moutarde? Non. Ce que le colonel dit depuis 24 heures, c'est qu'à en juger par l'article du journal, il n'est pas impensable que cela se soit produit. Il ne s'agissait ni d'une confession ni d'un aveu de sa part; il avait seulement appris, compte tenu des nouvelles parues dans les journaux de l'époque, que du gaz moutarde pourrait avoir été jeté à cet endroit.

Ensuite, le député a beaucoup parlé de la menace à la sécurité publique. S'il avait consulté les cartes de navigation de la côte ouest du Canada, il aurait constaté que les emplacements où ces obus ont été jetés à la mer y sont clairement indiqués afin précisément que les gens les évitent.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les pays belligérants, y compris le Canada, n'ont pas hésité à jeter à la mer leurs surplus de matériel militaire. S'ils l'ont fait à cette époque, ils ne le feraient plus aujourd'hui. Mais parce qu'ils l'ont fait, les cartes de navigation indiquent précisément où ce matériel militaire a été jeté à la mer afin d'éviter les accidents comme ceux dont a parlé le député. Les deux zônes étendues qui sont inscrites sur la carte, sont situées à une profondeur considérable. Sauf erreur, il s'agit d'une profondeur pouvant atteindre 8 000 pieds. Il est peu probable que des pêcheurs jettent leurs filets à cette profondeur. Cependant, si le député possède des renseignements à ce sujet, nous lui saurions gré de nous les communiquer.

Monsieur le Président, si vous persistez à croire que le député a démontré à première vue qu'il y avait eu atteinte à ses privilèges, j'aimerais, si vous le permettez, rappeler les données principales. Le député soutient que le gouvernement a tenté d'induire un député en erreur. Les faits indiquent exactement le contraire. D'après la lettre adressée au chercheur, on n'avait trouvé aucun document, mais on l'invitait à présenter ses preuves, s'il en avait, afin que nous puissions poursuivre l'enquête, comme nous le faisons encore aujourd'hui.

Deuxièmement, sans le vouloir, j'en suis certain, le député ne cite pas les propos exacts du colonel Mialkowski. Il s'en prend directement à un membre distingué des Forces armées canadiennes qui n'est pas à la Chambre des communes pour se défendre. A mon sens, ce genre d'attaque est inacceptable.

M. Fulton: J'ai deux brèves remarques à faire, monsieur le Président. Je pense que le ministre de la Défense nationale n'a fait qu'aggraver la situation. Le ministre de la Défense nationale oublie de répéter ce que le colonel Mialkowski a bel et bien dit aux journalistes. Je cite la Presse canadienne, comme le ministre de la Défense nationale vient de le faire:

> Vendredi, un représentant des Forces armées a dit qu'elles n'avaient jamais jeté dans le Pacifique des obus contenant des matières chimiques.
>
> Le colonel Conrad Mialkowski, directeur général adjoint de la recherche et du développement au quartier général de la Défense nationale, a déclaré vendredi que, jusqu'au début des années 1970, les Forces armées avaient jeté leur surplus d'obus très explosifs dans le Pacifique et dans l'Atlantique.
>
> Toutefois, on ne s'est jamais ainsi défait d'obus contenant des matières chimiques . . .

N'étant pas expert, il ne pouvait guère se prononcer sur ce point-là. Deuxièmement, Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui dit très clairement:

> Les Forces canadiennes ont reconnu hier que des obus renfermant du gaz moutarde ont été jetés à la mer au large des côtes de la Colombie-Britannique . . .
>
> . . . le porte-parole du ministère de la Défense nationale, le colonel Conrad Mialkowski, a affirmé que ces obus se trouvent dans une fosse océanique de 2 500 mètres environ de profondeur, à 160 kilomètres à peu près de la côte.

D'où le colonel tire-t-il les nouveaux renseignements en question? Il n'y a aucun document qui atteste la réalité de ce fait.

M. Beatty: Le *Times-Colonist* de Victoria. Je viens tout juste de vous en faire lecture.

M. Fulton: Ah, il les tire du *Times-Colonist* de Victoria. Comment se fait-il qu'un militaire qui était là a déclaré qu'il avait chargé la cargaison en question à Suffield et qu'il l'avait déchargée à Esquimalt pour la placer à bord d'un chaland qui a quitté le port au crépuscule, en septembre, et qui était de retour au quai à l'aube? Ce chaland n'a pu aller jeter cette cargaison en haute mer, à 160 kilomètres de là, comme le ministre l'affirme.

En l'occurrence, je prétends qu'on a transmis à de nombreuses reprises à un député et aux médias des enseignements faux de façon intentionnelle ou autrement et qu'il se pourrait fort bien que la vie des pêcheurs canadiens ou d'autres personnes soit en danger. S'il n'y a aucune pièce attestant la réalité de ce fait, admettez-le et procédez à une enquête.

M. Beatty: Monsieur le Président, le député nous demande, s'il n'y a aucun document, de bien vouloir le reconnaître. Or, dans la lettre initiale dont il se plaint, on précise qu'on n'a pu trouver aucun document relativement à l'affaire en question. Nous essayons donc de recueillir tous les renseignements possibles à ce sujet. Si le député a des renseignements bien concrets, au lieu de porter toutes sortes d'accusations et de ternir la réputation . . .

M Broadbent: Il ne s'agissait pas d'allégations insensées. Écoutez ce qu'il a à dire.

M. le Président: Il se peut que l'honorable ministre soit en mesure d'aider le président à trancher une question de privilège, mais il n'est pas nécessaire de poursuivre la discussion. Le ministre désire peut-être conclure son intervention.

M. Beatty: Monsieur le Président, permettez-moi de citer un article paru aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*, plus précisément les paroles du colonel telles que recueillies par La Presse canadienne:

> M. Mialkowski déclare: «Il semble que les obus soient enfouis à cet endroit et, bien qu'il me soit impossible de le confirmer, il semble qu'il s'agisse de projectiles de mortier remplis de gaz moutarde.»

Il est loin d'admettre qu'il taisait des renseignements. Il reconnaît plutôt que, depuis sa première déclaration, quelqu'un lui a signalé l'article publié dans un journal de Victoria paru en 1947 et il affirme que, selon cet article, il semblerait que le matériel soit enfoui à cet endroit et qu'il s'agisse de gaz moutarde. L'essentiel reste toutefois que nous avons été incapables de trouver des renseignements à ce sujet dans les dossiers des Forces canadiennes. Nous demandons toujours au député ou à quiconque détient des renseignements pertinents de nous les transmettre.

Vous vous en souviendrez, monsieur le Président, lorsque le député a fait des allégations insensées au sujet des travaux effectués à Suffield, le ministère a mis sur pied un service téléphonique permettant à tous ceux qui avaient participé à ces essais ou qui s'inquiétaient de leurs répercussions de nous appeler. Laissez-moi vous dire qu'aucun de ceux qui nous ont appelés ou écrit nous ont parlé des rejets de gaz moutarde sur la côte ouest, par exemple.

Je le répète, si quelqu'un de cette Chambre ou de l'extérieur a la preuve qu'il y a eu de tels rejets au cours des 40 dernières années, nous serions très heureux de le savoir et de poursuivre cette affaire. Je vous rappelle cependant que nous sommes tous tenus d'éviter d'accuser injustement les éminents membres des Forces canadiennes qui ne sont pas là pour se défendre.

Chambre des communes

M. le Président: Je vois que le chef du Nouveau parti démocratique est debout; je lui donne donc la parole. Je lui signale cependant que je me sens suffisamment informé de cette question pour pouvoir prendre une décision, ce que je ferai, bien sûr. Je permettrai néanmoins au député de s'exprimer pendant au moins quelques minutes.

M. Broadbent: Je vous remercie, monsieur le Président. J'ai écouté attentivement ce que le ministre avait à dire, comme je le fais toujours. J'ai aussi écouté les propos du député de Skeena (M. Fulton). J'aimerais maintenant répondre au dernier point soulevé par le ministre, qui reprenait les propos qu'il avait tenus un peu plus tôt, à savoir que si quelqu'un est en mesure d'apporter des preuves de cette très importante affaire qui risque de nuire à la santé des Canadiens, qu'il les produise.

J'avance très concrètement—et j'aimerais que le ministre dise ce qu'il en pense cet après-midi avant que nous finissions de régler cette importante question de privilège—j'avance donc qu'il existe une personne, qui vit à Calgary à l'heure actuelle, et qui prétend avoir été témoin et au courant des faits qui nous préoccupent, et que cette information ne lui vient pas d'un article de journal de Victoria.

• (1520)

Il était effectivement là au moment où cet événement s'est produit. Les hauts fonctionnaires ont-ils renseigné le Ministre? Sinon, s'il veut vraiment connaître la vérité, pourquoi n'interroge-t-il pas ce témoin?

M. le Président: Je permettrai à l'honorable ministre de répondre brièvement. Mais je ne crois pas que le fait de poursuivre la discussion puisse m'être très utile.

Je signale aux députés que bien que de toute évidence, les opinions semblent diverger au sujet des faits, et il peut y avoir de très bonnes raisons pour justifier cette divergence, je vois mal comment cela pourrait constituer une violation de privilège. Je permettrai au ministre d'intervenir brièvement.

M. Beatty: Monsieur le Président, en deux mots le chef du Nouveau parti démocratique prolonge la période des questions sous prétexte d'une question de privilège. Je puis lui dire que tout de suite après l'interview de ce témoin à la CTV . . .

M. le Président: Si le ministre est en mesure d'éclairer la présidence, je l'écouterai. Je n'entends plus de discussion entre les deux côtés.

M. Beatty: Monsieur le Président, j'essaie de répondre à la question qui m'a été posée. Après que la question eut été soulevée aux nouvelles nationales de CTV, j'ai demandé à mes services de communiquer avec l'intéressé. Je ne sais pas s'ils y ont réussi au moment où je vous parle. Au départ, ils ont eu du mal à le joindre. Je vais vérifier s'ils y sont parvenus et je me mettrai en rapport avec les députés de l'opposition.

M. le Président: Je pense que j'en ai assez entendu. Il s'agit d'une question qui est de notoriété publique. Il est évident que le député de Skeena (M. Fulton) a reçu certains renseignements mais non d'autres qui ont été obtenus ultérieurement.

Le député de Skeena a dit craindre qu'il ne s'agisse d'une tentative délibérée de cacher certains renseignements à un député. Si tel est bien le cas, comme il est évident que certains éléments le donnent à penser, il s'agirait alors d'une affaire très grave et on comprend que le député en ait saisi la Chambre.

Mais j'ai entendu le ministre et je suis tenu de considérer la version que donnent les députés des faits tels qu'ils leur apparaissent, ce que je n'ai pas manqué de le faire en écoutant le député d'Oshawa (M. Broadbent).

J'ai écouté le ministre. Dans le cadre d'une autre procédure, il serait peut-être parfaitement loisible de contester ce qui s'est passé au ministère de la Défense nationale. La question de savoir pourquoi il n'a pas subsisté de documents, si tel est le cas, est une chose qu'il est possible de chercher à éclaircir.

Je dois dire à tous les députés qu'à mon point de vue du moins, ayant suivi très attentivement tout ce qui s'est dit, il n'y a pas là matière à privilège. Il s'agit essentiellement d'une discussion sur des allégations de faits. La question soulevée par le député de Skeena est bien sûr importante en soi et pourrait peut-être trouver sa place dans la période des questions ou à un autre moment, mais je dois statuer en ce moment qu'elle ne constitue pas matière à privilège.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que Jim Hawkes et Bill Kempling ont été nommés membres du Bureau de régie interne aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, 1er supplément, des Lois révisées du Canada, 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada».

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) demande à présenter le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

• (1530)

(Vote nº 4)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Langlois
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—153

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez

Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappell
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—109

• (1600)

M. le vice-Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Crosbie propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 5*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Jourdenais
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—151

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappell
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—113

• (1650)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TIMBRE DANS L'ÉDIFICE DU SUD

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je vais aller droit au but. Il s'agit du timbre dans l'Édifice du sud. Nous ne pouvons toujours pas l'entendre du côté sud. Nous pouvons l'entendre faiblement dans un couloir, mais pas dans l'autre. Je vous signale ce problème dans l'espoir qu'on le règlera une fois pour toutes.

M. le Président: Je prends l'intervention du député en délibéré et je ferai rapport à la Chambre.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES RÉFÉRENDUMS ET LES PLÉBISCITES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-201, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi qui permettrait de tenir un référendum ou un plébiscite national sur des questions d'importance nationale primordiale.

Il s'agit, en somme, d'un code régissant la tenue de ces votes. Plusieurs provinces ont une loi semblable. Et toutes les municipalités peuvent consulter directement leurs citoyens. Aussi ce projet de loi a-t-il pour but de permettre au gouvernement du Canada de recourir à cet instrument démocratique à l'occasion de questions d'importance nationale primordiale qu'il convient de soumettre directement au peuple.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SÉVICES INFLIGÉS AUX ENFANTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer une pétition signée par 4 500 citoyens de Glengarry—Prescott—Russell, qui veulent signaler à la Chambre des communes une question fort grave.

Ils demandent au Parlement d'intervenir en vue de régler la question très importante des sévices infligés aux enfants.

Article 52 du Règlement

M. le Président: On a présenté une motion proposant la tenue d'un débat d'urgence. Je demanderais au député de York—Centre de s'adresser à la présidence.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (PARAGRAPHE 52(1))

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, en conformité de l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion proposant l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la dégradation désastreuse des services offerts aux voyageurs dans le plus gros aéroport du Canada, l'aéroport international Pearson, en raison de l'incapacité du gouvernement de bien gérer l'aéroport, de subvenir à ses besoins et de veiller à son expansion. La situation actuelle est critique, et on n'y a pas encore trouvé de solution convenable.

• (1700)

On pourrait difficilement exagérer la gravité de ce problème auquel personne n'est plus sensible que les députés eux-mêmes. Les retards de trois heures ne sont pas rares quotidiennement à l'aéroport international Pearson.

Étant donné que la période des fêtes est commencée et que la municipalité régionale de Toronto, les municipalités avoisinantes et les transporteurs qui font affaire avec cet aéroport ont déjà lourdement payé le prix de cette situation, il faut réagir.

En l'occurrence, monsieur le Président, il est clair que la solution relève entièrement du gouvernement fédéral. Je vous engage entre autres, à vous fonder sur l'impossibilité dans laquelle nous serons d'en discuter davantage au cours de la session. Bien que nous soyons censés débattre le discours du Trône, il n'est pas nécessairement vrai qu'on réservera quelques jours à ce débat et cela est même improbable, si bien que pour cette situation d'urgence, nous ne disposerons pas au cours de cette session des périodes normalement réservées aux autres affaires.

Devant la gravité de la situation pour le sud de l'Ontario tout entier, je vous exhorte, monsieur le Président, à permettre la tenue de ce débat d'urgence.

M. le Président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte a la parole sur cette question.

M. Tobin: Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais prendre une minute ou deux pour vous illustrer le caractère critique de la situation décrite par le député de York-Centre (M. Kaplan) . . .

Des voix: Non, non!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Allons, messieurs. Ne voulez-vous pas être informés du problème?

Une voix: Il veut simplement se rendre utile.

M. le Président: Je suis sûr que tous les députés se rendent compte de la situation à laquelle la présidence est confrontée. Bien que la question soulevée par le député de York-Centre revête une certaine importance, il n'est pas réglementaire que d'autres députés la commentent à ce moment-ci. Je suis sûr que tous les députés prennent la question au sérieux, mais je dois restreindre les interventions au député qui l'a présentée.

J'ai écouté attentivement l'exposé du député de York-Centre, et dès qu'on m'a donné avis de la motion, je l'ai examinée avec attention.

Dans son exposé, le député signale certaines éventualités qui risquent d'empêcher que la question puisse être soulevée à nouveau à la Chambre au cours de la présente session.

J'assure au député que je considère que cette question est importante et que je surveillerai attentivement l'évolution des événements. Cependant, je ne crois pas qu'il soit approprié à ce moment-ci de déposer une motion pour permettre la tenue d'un débat d'urgence.

LES MISES À PIED QUI DÉCOULERAIENT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, aux termes de l'article 52 du Règlement, je demande la permission de proposer la tenue d'un débat d'urgence sur les mises à pied qui découlent de l'Accord de libre-échange.

Depuis les élections de novembre, le Canada a vu quelque 2 400 personnes être congédiées par des entreprises, dont Northern Telecom, Gillette, les Peintures Pittsburgh . . .

Une voix: Combien d'emplois ont été créés?

M. Broadbent: On a tout lieu de croire que les mises à pied en question sont une conséquence, directe ou indirecte, de l'accord commercial.

Une voix: La campagne est terminée, Ed.

M. Broadbent: Par ailleurs, le président des États-Unis vient de renouveler un droit injuste sur les bardeaux de cèdre canadiens importés aux États-Unis. Ce droit, qui a provoqué des pertes d'emplois au Canada la première fois qu'il a été imposé, en provoquera d'autres s'il est maintenu.

Je dis qu'un débat d'urgence s'impose, monsieur le Président, parce que le discours du Trône prononcé depuis exclut précisément l'adoption de lois prévoyant un programme d'adaptation pour ceux qui sont mis à pied et exclut aussi précisément la création d'un comité pour mesurer l'impact de l'Accord de libre-échange. Je tiens compte aussi du contexte général, de l'intention avouée qu'a le gouvernement d'ajourner les Chambres pendant une longue période, peut-être jusqu'en mars prochain, dès que nous aurons terminé l'étude de la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Les travailleurs mis à pied ne peuvent pas attendre, monsieur le Président. Il y a une situation d'urgence qui réclame notre attention immédiate.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député d'Oshawa de m'avoir prévenu longtemps d'avance de sa demande. Le député a donné beaucoup plus de détails dans son exposé écrit, que j'ai lu très attentivement, que dans son exposé oral.

Les questions que le député soulève ne manquent pas de gravité, mais il serait prématuré de la part de la présidence d'ordonner maintenant un débat d'urgence. Je répète que si les circonstances venaient à changer, je réexaminerais volontiers la question.

Les députés auront l'occasion de discuter des questions qui font l'objet de la demande.

Encore une fois, même si je reconnais que c'est une situation grave, je ne crois pas qu'elle m'autorise à ordonner un débat d'urgence.

Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOSITION CONCERNANT LES HEURES DE SÉANCE

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement.

Chambre des communes

M. le Président: M. Lewis, appuyé par M. Mazankowski, propose—le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je crois qu'il convient que je donne la parole au député de Windsor-Ouest. Je pense qu'il était assez évident qu'il allait invoquer le Règlement pour le même motif.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Le libre-échange, c'est une bonne chose pour Windsor, Herb.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement nous a avisé d'une motion visant à suspendre, et ce de façon radicale, le Règlement de cette Chambre . . .

Des voix: C'est scandaleux!

M. Gray (Windsor-Ouest): La motion se résume ainsi: elle semble prévoir que la Chambre siégera sans interruption pendant une période indéfinie, sauf pour ce qui est du 26 décembre 1988, et que, en fait, elle n'ajournera pas le 21 décembre pour reprendre ses travaux au mois de janvier, contrairement à ce que prévoit le Règlement. La motion précise aussi que la Chambre n'ajournera pas à 18h, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, mais siégera sans arrêt jusqu'à minuit ces jours-là.

Monsieur le Président, je signale que la motion ne dit pas que la Chambre siégera pendant ces heures-là pour étudier exclusivement le projet de loi visant à donner suite à l'accord commercial du gouvernement avec les États-Unis, mais que la Chambre abordera l'étude des «Ordres émanant du gouvernement». Autrement dit, l'étude de n'importe quelle question que le gouvernement inscrira au *Feuilleton*. Par conséquent, le gouvernement pourrait inscrire au *Feuilleton* toute mesure de son choix et se servir de cette motion pour la faire adopter.

Au troisième paragraphe de la motion, on dit que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier.

Chambre des communes

On suspendrait ainsi l'application de l'article du Règlement qui exige le renvoi de tous les projets de loi à un comité distinct et indépendant de la Chambre. Par cette motion, le gouvernement tente de déroger à un principe qui est inscrit dans la procédure de la Chambre depuis une vingtaine d'années.

Il y a longtemps que les projets de lois en général ne sont plus étudiés par un comité plénier mais plutôt par un comité distinct de la Chambre où les députés peuvent interroger les fonctionnaires directement et convoquer des témoins du secteur privé, de l'extérieur des Communes.

• (1710)

Je voudrais également signaler que ce paragraphe n'est pas limité au projet de loi sur le libre-échange, mais qu'il s'applique à tous les projets de loi publics. La motion doit demeurer en vigueur pendant toute la durée de la session, à moins qu'un ordre contraire ne soit adopté. Or cette session ne finit pas le 1er janvier. Les dispositions actuelles de notre Règlement permettraient en fait qu'elle dure plusieurs années, sinon toute la durée de cette législature.

Le dernier paragraphe de la motion est ainsi libellé:

> Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

La motion ne comporte aucune obligation. Elle n'impose nullement à un ministre de proposer à la Chambre une motion révoquant cet ordre. Si aucun ministre ne le fait, l'ordre demeurera en vigueur indéfiniment. Sous prétexte de prendre une mesure spéciale pour faire adopter le projet de loi sur le libre-échange, le gouvernement semble vouloir imposer un changement radical et permanent de notre Règlement.

Le gouvernement n'est pas peu fier d'avoir fait adopter le Règlement actuel. Il a dit avant et sans doute pendant la campagne électorale que ce Règlement est l'une de ses grandes réalisations, la réussite suprême de la réforme parlementaire. Il a prétendu que la réforme découlait de ses propres efforts, en dépit du fait qu'il s'agisait en réalité d'un effort commun de tous les partis représentés à la Chambre.

Cette réforme confirme, entre autres, que la Chambre ne siège plus en soirée. Nous avons maintenant des heures raisonnables afin d'assurer la qualité du débat et d'empêcher que les mesures législatives ne soient adoptées à la hâte par des députés épuisés. Le gouvernement s'attribue le mérite de cette réforme. Il prétend que c'est grâce à lui si nous ne siégeons plus en soirée.

La réforme prévoit aussi le renvoi de chaque projet de loi à un comité législatif. Selon le gouvernement, cette façon de procéder permet une étude plus détaillée et approfondie que l'ancienne méthode, c'est-à-dire celle du comité plénier qui ne pouvait pas entendre de témoins, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou de simples citoyens. Par ailleurs, lorsque la Chambre siège en comité plénier, cela retarde inévitablement l'étude des autres mesures dont elle est saisie.

Cependant, le gouvernement a maintenant montré qu'il se souciait très peu de la réforme parlementaire en présentant cette motion qui prouve que, pour se sortir d'une impasse, parce qu'il ne peut pas se conformer aux règles, il est prêt à faire fi de certains éléments-clés du Règlement. Le gouvernement n'attache aucune importance à la réforme parlementaire. Tout ce qu'il veut, c'est faire adopter de force ce projet de loi à la Chambre.

En juin dernier, le gouvernement a présenté ce qui semble être une motion semblable afin de suspendre l'application de certaines dispositions du Règlement, notamment celles relatives au calendrier parlementaire et aux heures habituelles de séance. A ce moment-là, d'autres députés et moi-même avons soutenu que cette motion n'était pas recevable et que vous devriez la rejeter. Évidemment, je dois dire immédiatement que, après avoir écouté très patiemment et attentivement nos arguments, vous avez rendu une décision longue et détaillée dans laquelle vous déclariez que la motion était recevable et pouvait être débattue.

Je vous demande de voir si la motion qui vient d'être présentée et celle que vous avez examinée en juin dernier sont essentiellement pareilles, de sorte que la décision que vous avez rendue en juin dernier s'applique également à la motion à l'étude aujourd'hui. J'affirme que la motion est différente, sur des questions de fond importantes, de celle dont la Chambre avait été saisie en juin dernier. La décision que vous avez rendue au sujet de cette dernière ne constitue donc pas un précédent valable pour la motion dont on vient de faire l'appel et que, selon moi, vous ne devriez pas considérer comme recevable.

La motion de juin dernier avait une date d'expiration, à savoir la date à laquelle la Chambre devait normalement reprendre ses travaux en septembre. La motion dont nous sommes saisis s'applique à une période indéfinie.

La lecture du paragraphe 1 donne l'impression que les heures de séance de la Chambre seraient augmentées pendant une période indéfinie.

Le paragraphe 5 suspend indéfiniment l'application des règles portant que les projets de loi doivent être étudiés par un comité législatif, car on n'y indique aucune échéance. Vous noterez également qu'il s'applique pour la durée de la session en cours «ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné».

Au paragraphe 6, il est dit «qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la session, un ministre pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation de cet ordre».

Cette motion va bien plus loin que celle de juin dernier. Elle représente un bouleversement considérable des usages de la Chambre car, à l'instar de la motion de juin dernier, elle fait fi des réformes parlementaires exigeant que la Chambre ne siège pas en soirée et, par ailleurs, qu'elle siège selon un calendrier fixe. Elle va même encore plus loin. Non seulement suspend-on l'application du principe des comités législatifs, dont la création est relativement récente, mais on fait totalement abstraction du principe voulant que les mesures législatives soient étudiées par de petits comités en dehors de la Chambre, pour qu'il en soit ensuite fait rapport à la Chambre, procédure qui constitue un élément fondamental de nos usages parlementaires depuis plus de 20 ans.

Il est important de rappeler monsieur le Président, que, dans votre décision de juin dernier, vous aviez signalé, si je puis me permettre de résumer, que la motion ne transformait pas radicalement les règles de la Chambre. Or, j'estime qu'il en va tout autrement de la motion d'aujourd'hui. Comme vous l'avez dit le 13 juin 1988, à la page 16378 du hansard, au sujet de la motion d'alors:

> —J'aimerais également dire aux députés pour les rassurer que son adoption n'abolirait pas pour autant le Règlement ni ne réduirait à néant les importantes réformes récentes.

Ce n'est pas le cas de la motion à l'étude. J'ai déjà souligné que cette motion allait réduire à néant une très importante réforme adoptée récemment, en l'occurrence l'idée du comité législatif.

Votre décision de juin dernier se fondait essentiellement sur deux commentaires de *Beauchesne*, soit le commentaire 21 de la cinquième édition et le commentaire 10 de la quatrième édition. Permettez-moi d'y revenir très brièvement. Le commentaire 21 de la cinquième édition traite d'une façon générale des règles de procédure. Je cite:

> Parmi les privilèges dont est investie la Chambre dans son ensemble aucun n'est plus capital que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer. Sans doute certaines de ces règles figurent-elles à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais dans l'immense majorité des cas elles sont constituées par des résolutions de la Chambre qu'il est loisible à celle-ci, à sa diligence, de développer, de modifier ou de rapporter. Il s'ensuit que la Chambre peut passer outre à toutes les prescriptions nées des règles, en toutes circonstances par voie de consentement unanime ou, à l'occasion et par voie de motion, en suspendre l'application pour un temps donné.

J'aimerais également citer le commentaire 10 de *Beauchesne*, quatrième édition, sur lequel vous vous fondiez pour justifier votre décision. En voici un extrait:

Chambre des communes

> Le Règlement peut être suspendu dans un cas d'espèce sans que cela porte atteinte à sa validité, car la Chambre a le pouvoir de supprimer les barrières et les entraves qu'elle s'impose à elle-même par son propre règlement. Elle peut même adopter une motion prescrivant une ligne de conduite incompatible avec le Règlement. Une motion de suspension provisoire exige un avis, mais, dans les cas urgents, elle peut se dispenser de cet avis.

J'attire votre attention sur les mots: «suspension provisoire».

Vous aviez invoqué ces commentaires pour justifier votre décision de juin dernier. Or, je soutiens que ces commentaires s'appliquent uniquement en cas de suspension provisoire des règles, c'est-à-dire si le gouvernement présente une motion visant la «suspension provisoire» des règles, pour reprendre les termes du commentaire 10, ou une motion valable pour un «temps donné», pour reprendre les termes du commentaire 21.

• (1720)

Il est clair que la motion présentée aujourd'hui ne s'appliquera pas que pendant «un temps donné» et ne suspendra pas que provisoirement le Règlement. En fait, pour paraphraser un autre commentaire, elle ne se limite pas non plus à un «cas d'espèce». Elle s'applique plutôt à n'importe quel projet de loi que le gouvernement décidera d'inscrire au *Feuilleton*.

Comme je l'ai mentionné, contrairement à la motion présentée en juin dernier, celle-ci ne prendra pas fin au bout d'un temps donné.

En guise de conclusion, j'ajouterai que le gouvernement donne l'impression d'utiliser cette motion pour apporter subrepticement un changement majeur, et permanent au Règlement, en faisant semblant de vouloir accélérer l'adoption du projet de loi commercial à la Chambre.

Contrairement à ce qu'il a fait par le passé, le gouvernement a présenté cette motion sans avoir d'abord consulté un comité parlementaire qui aurait étudié la question et sans consulter l'opposition. En fait, en proposant ce changement au Règlement, le gouvernement est revenu à une vieille procédure désuète qu'il a, selon ce qu'il proclame depuis plusieurs mois, lui-même abolie.

Par conséquent, conformément au Règlement exigeant que vous vous prononciez sur la recevabilité d'une motion ou d'une mesure avant de procéder au débat ou au vote, je vous exhorte à rejeter la motion dont nous sommes saisis. Je vous exhorte à rejeter cette motion parce qu'elle n'est pas conforme non seulement à la décision que vous avez rendue l'été dernier, mais aussi aux commentaires sur lesquels vous vous étiez fondé, étant donné qu'elle ne se limite pas à un cas d'espèce. De plus, dans la motion, rien ne précise qu'elle ne s'appliquera que pendant un temps donné ou pour une période provisoire.

Chambre des communes

Je ne vais pas prendre le temps à ce stade-ci de signaler à la Chambre, comme je l'ai fait en juin dernier, que si le gouvernement conservateur continue d'agir ainsi, cela signifie alors que rien n'est sacré pour ce qui est du fonctionnement fondamental d'un gouvernement démocratique dans cette enceinte.

En juin dernier, le gouvernement suspendait tout simplement l'application du calendrier parlementaire prévu. Or, le voilà maintenant qui fait totalement fi de notre système de comités. Il va peut-être finir par essayer de faire adopter une motion tendant à se débarrasser de la période des questions ou à supprimer tout autre type de débat dans cette enceinte.

Des voix: C'est honteux!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, vous êtes le protecteur de la minorité dans cette enceinte.

C'est vous qui devez protéger cette institution en tant que fondement de notre processus démocratique. Ainsi, je vous exhorte à être très conscient des responsabilités en question en tenant compte des arguments que j'ai présentés et des précédents que j'ai cités qui ne peuvent, selon moi, conduire qu'à une seule conclusion très claire, à savoir que cette motion est irrecevable et doit être rejetée.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est avec tristesse et indignation que j'interviens aujourd'hui. Je suis attristé de voir que nos institutions parlementaires sont traitées comme une chose nuisible pour le gouvernement, une chose que l'on doit au mieux tolérer. En tant que parlementaire et Canadien, je suis outré par l'arrogance sans limite d'un gouvernement qui ne respecte absolument pas les droits des députés de l'opposition dûment élus et qui ne se sent même pas obligé de camoufler ce qui est, en fait, une attaque ouverte et directe contre la démocratie et nos institutions démocratiques.

Des voix: Bravo!

M. Riis: En présentant cette motion, le gouvernement montre une fois de plus qu'il fait totalement fi des droits et des libertés dont les partis d'opposition ont pu de tout temps profiter. Lorsqu'il n'apprécie pas nos interventions et nos initiatives, il change tout simplement les règles du jeu.

C'est une façon d'aborder la démocratie qui ressemble à celle de Marcos et de Pinochet. En tant que Canadien, je trouve cela tout à fait répréhensible et inadmissible.

Le commentaire I de la cinquième édition de *Beauchesne* se lit comme suit:

> Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir: protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité . . .

Manifestement, en l'occurrence, la minorité est victime de la tyrannie de la majorité qui foule ses droits aux pieds.

Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois que le gouvernement propose de lever l'application du Règlement sans le consentement des partis d'opposition. Comme l'a signalé le leader parlementaire de l'opposition officielle, le gouvernement conservateur a présenté au mois de juin dernier une motion du même genre demandant à lever l'application du Règlement et du calendrier parlementaire, chose qui ne s'était pas faite depuis le 16 mars 1883.

Au mois de juin donc le gouvernement disait: «N'ayez crainte, il s'agit d'un cas tout à fait exceptionnel. La chose ne se renouvellera pas». Elle s'est renouvelée. Après quelques semaines à peine, revoilà cette bande de nihilistes parlementaires avec leurs manigances. Et pour s'excuser, ils reprochent à l'opposition d'avoir l'audace inouïe d'exiger une étude complète et générale du projet de loi de libre-échange. Tout le monde est d'accord pour dire que ce projet de loi va modifier manifestement la structure même de l'économie canadienne. Tout ce que l'opposition demande c'est une discussion et une étude complètes, exhaustives et générales de cet important projet de loi.

Tout le monde reconnaît bien sûr au gouvernement le mandat de gouverner—cela personne ne le conteste. Mais ce que les conservateurs ne comprennent pas, c'est qu'ils n'ont pas reçu de mandat pour ravaler presque le Parlement au niveau d'une simple Chambre d'enregistrement. Nous avons dans l'opposition le rôle, je dirai même le devoir d'amener le gouvernement à rendre des comptes. Nous avons le droit et le devoir d'exiger une étude parlementaire complète et exhaustive de ce projet de loi, étant donné surtout le grand nombre de fermetures d'usines qui ont eu lieu depuis le 21 novembre.

Je pense bien que personne ici ne songe à contester que c'est un bien triste Noël qui s'annonce pour les milliers de Canadiens qui vont être acculés au chômage par l'adoption imminente de l'accord commercial.

Malheureusement le premier ministre (M. Mulroney) ne voit là qu'un simple problème, pour reprendre ses termes. Pour mon parti c'est beaucoup plus qu'un problème. Ce n'est rien moins qu'une tragédie dont la faute revient au premier ministre et à son accord commercial.

Nombreuses sont les raisons, je dois le dire, qui doivent inciter Votre Honneur à déclarer la motion irrecevable. Tout d'abord, le gouvernement prétend qu'il demande à la Chambre de siéger au-delà du jour normal de l'ajournement parce que l'accord commercial doit être adopté avant le 1er janvier. En oubliant un instant que la loi américaine de mise en oeuvre de cet accord n'exige pas une telle échéance, le Règlement actuel autorise à rappeler la Chambre pour une question d'intérêt public. Le paragraphe 28(3) dit:

> Si, pendant l'ajournement, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à vous laisser, monsieur le Président, décider si cela est dans l'intérêt du public, plutôt que de nous en remettre aux assassins parlementaires d'en face.

Dans votre décision du 13 juin dernier, monsieur le Président, vous avez déclaré ce qui suit:

> Cette motion exige-t-elle le consentement unanime de la Chambre ou la majorité simple?
>
> Il est certain que la Chambre peut modifier son règlement ou en suspendre l'application par consentement unanime. C'est là une chose acquise.

Nous procédons souvent ainsi pour faciliter les choses aux députés lorsqu'il s'agit de détails sans grande importance. Or, nous avons affaire ici à une loi de première importance.

Vous avez poursuivi votre raisonnement ainsi:

> Il se révèle à l'examen que notre Règlement actuel, contrairement à celui de la Chambre australienne, est absolument muet sur la façon dont la Chambre procède à la suspension de son règlement.

Vous avez précisé que si un président statuait que le Règlement ne pouvait être changé ou suspendu que sur consentement unanime, il mettrait la Chambre à la merci d'un seul député.

Vous avez ajouté:

> Cette souplesse exceptionnelle prévue dans le système parlementaire britannique, souplesse qui nous a permis de nous adapter à une variété infinie de circonstances, risque d'être compromise. De toute évidence, c'est peu souhaitable.

Je conviens que nous ne pouvons pas mettre la Chambre à la merci d'un seul député, mais je soutiens, monsieur le Président, que la Chambre ne doit pas devenir un lieu où tout est approuvé sans discussion et où les droits de l'opposition sont bafoués par la tyrannie de la majorité.

• (1730)

Je crois qu'en tant que parlementaires sérieux, nous devons tous nous demander où cela va s'arrêter. En 100 ans d'histoire parlementaire, il n'était pratiquement jamais arrivé qu'un gouvernement suspende les règles sans le consentement de l'opposition. Ces derniers six mois, le gouvernement conservateur s'y est essayé par deux fois. Où cela s'arrêtera-t-il, monsieur le Président? Verrons-nous plus tard cette semaine au *Feuilleton* que la période des questions a été éliminée? Y verrons-nous une motion qui abolit le système des comités et modifie en profondeur le déroulement des débats? Où s'arrêteront ces assassins du processus parlementaire? C'est cette question que vous devez trancher, monsieur le Président.

Je reviens au premier commentaire de *Beauchesne*. Un des principes fondamentaux qui guident le fonctionnement de la Chambre des communes est de protéger la minorité de la tyrannie de la majorité.

Nous sommes en présence de deux notions qui s'opposent: les droits de la majorité et les droits de la minorité. Puisque votre rôle consiste à protéger les droits de tous les députés, c'est vous, monsieur le Président, qui devez tirer la ligne de démarcation entre ces deux notions.

Compte tenu de la décision que vous avez rendue le 13 juin dernier et compte tenu du premier commentaire de *Beauchesne*, il me semble qu'en l'occurrence, le gouvernement bafoue nos droits de minoritaires de manière flagrante. Nous soutenons donc que vous devez déclarer la motion irrecevable.

J'ajouterai que les règles de procédure parlementaire, comme je le signalais plus tôt, vous autorisent, monsieur le Président, à convoquer la Chambre de nouveau, à n'importe quel moment, si le gouvernement vous a convaincu que cela est dans l'intérêt du pays. Toutefois, j'aimerais maintenant conclure en disant que la démocratie, telle qu'elle est pratiquée en ces lieux, n'est pas une affaire réglée comme du papier à musique. Elle est souvent assommante. Pourtant, elle est fondamentale. Sans la reconnaissance des droits des minoritaires, il n'existe pas de démocratie. C'est dans cet esprit que j'ai fait mon intervention et que je vous demande de déclarer cette motion irrecevable.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire quelques observations sur la recevabilité de cette motion du point de vue de la procédure. Je n'apprends pas à la Chambre que le gouvernement a fait inscrire au *Feuilleton* une motion qui a pour but, en essence, de suspendre le calendrier des activités parlementaires, de sorte que la Chambre n'interrompe pas ses travaux, contrairement à la coutume, entre Noël et le milieu de janvier; elle siègerait donc du lundi au vendredi, sauf le lendemain de Noël.

Chambre des communes

La motion prévoit également que les heures de débat soient prolongées de six heures les lundi, mardi, mercredi et jeudi et que la loi soit soumise à un comité plénier plutôt qu'à un comité législatif.

Le gouvernement a adopté pour position de considérer cette motion correcte du point de vue de la procédure et conforme aux précédents établis à la Chambre. J'ai l'intention de fonder mon argumentation exclusivement sur la procédure, au lieu de faire quelque belle envolée oratoire qui aurait mieux sa place dans le débat sur la motion proprement dite.

Je veux examiner très brièvement les éléments de la motion. Le premier élément est la suspension des activités parlementaires. Cela signifie que nous siégerons pendant ce qu'on appelle communément le congé de Noël. Il est néanmoins prévu de prendre trois jours à Noël. Nous ne nous excusons pas de chercher à hâter l'adoption de la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Nous nous sommes engagés, dans le traité de libre-échange conclu avec les États-Unis, à adopter une telle loi dans les plus brefs délais. Nous aimons croire que nous sommes un pays respectueux de ses engagements internationaux quel que soit le parti au pouvoir et nous tenons à respecter celui-là.

Monsieur le Président, les ministériels siégeront volontiers pendant le congé de Noël pour nous permettre de respecter nos engagements. D'après les médias, je constate, avec plaisir, que la même disposition d'esprit existe chez les députés libéraux, et plus particulièrement chez le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), qui aurait dit à la *Gazette* de Montréal que ses colllègues «étaient passablement d'attaque». Ce qui est très bien, et il aurait ajouté «qu'ils n'avaient pas la moindre intention de prendre congé même à Noël. Certains iraient même jusqu'à sacrifier des congés essentiels».

Le député de Kamloops (M. Riis) n'a pas voulu être en reste. Il a déclaré: «Nous continuerons de siéger plutôt que d'assouplir le Règlement pour permettre aux ministériels de fêter Noël avec un peu d'avance». Nous les avons pris au mot, monsieur le Président, en rédigeant cet article spécial pour faciliter l'adoption du projet de loi qui découle du discours du trône. Je rappelle que c'est la seule mesure à laquelle le discours du trône a donné lieu, à savoir le projet de loi présenté aujourd'hui. Nous comptons supprimer cet article après l'adoption et la sanction royale du projet de loi sur le libre-échange.

M. Gauthier: Ce n'est pas ce que dit cet article.

M. Lewis: J'y arrive dans une minute. Par respect pour les traditions parlementaires, nous n'avons pas parlé du projet de loi sur le libre-échange dans cette motion puisque lorsque nous en avons donné préavis, cette mesure n'avait pas encore été présentée. Il eut été prématuré d'en parler et nous aurions ouvert la porte aux questions de procédure. Ce qu'il faut signaler, monsieur le Président, c'est que cette motion, tout comme la motion analogue que vous avez jugée recevable en juin dernier, est générique dans ses dispositions.

Le deuxième élément, c'est que l'ordre spécial de la Chambre vise à prolonger les heures de séance de 18 heures à 24 heures, du lundi au jeudi. De toute évidence, cet ordre aurait pour but de fournir 24 heures de plus de débat par semaine. Je ne comprends pas pourquoi un député s'opposerait à ce que nous prolongions le temps alloué au débat de façon que les députés puissent faire consigner leurs propos. Si mes honorables vis-à-vis y tiennent, je suis prêt à leur offrir du temps supplémentaire pour s'exprimer. Nous sommes prêts à siéger pendant toute la prochaine fin de semaine. Nous sommes prêts à renoncer à l'obligation du quorum et à permettre aux députés, en considération de notre générosité . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, il est en train de poursuivre des négociations en pleine Chambre.

M. Lewis: C'est une offre qui a déjà été mentionnée lors de la rencontre des leaders. Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à offrir ces quelques heures supplémentaires afin de permettre à nos collègues de faire consigner leur point de vue dans le hansard, de façon que leurs électeurs puissent connaître exactement leur opinion sur ce sujet. Nous sommes prêts à accepter cela et à entreprendre des négociations en ce sens.

Le troisième élément de cet ordre spécial serait que tant qu'il serait en vigueur, tous les projets de loi devraient être renvoyés, non pas à un comité législatif, mais au comité plénier. Cela permettrait à tous les députés de participer aux travaux du comité, au lieu d'en charger seulement les sept membres qui constituent normalement le comité législatif. Pourrait-on faire preuve de plus de générosité?

Je dirai à ceux qui voudraient que le comité entende des témoignages au cours de longues audiences, qu'il y en a eu bien suffisamment l'été dernier. De nombreux témoins ont refusé de comparaître et le comité a dû mettre fin à ses travaux avant la date prévue. Monsieur le Président, je vous signale qu'aucun projet de loi ministériel de l'époque contemporaine n'a fait autant que celui-ci l'objet de témoignages de spécialistes et d'examens de la part des médias. Jour après jour, experts et profanes ont présenté leurs arguments et réfuté ceux de leurs adversaires. Il y a eu, on le sait, un débat considérable à ce sujet pendant la récente campagne électorale.

Pour éviter toute confusion, je tiens à préciser dans le compte rendu ce qui s'est passé, en fait, au sujet du libre-échange. Pendant la dernière législature, il y a eu à ce sujet huit jours de l'opposition, soit trente-cinq heures. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international . . .

M. Gauthier: Voulez-vous bien me dire en quoi cela concerne la recevabilité de la motion?

M. Lewis: Peut-être a-t-on remarqué que je n'ai pas interrompu M. Gray quand il parlait, ni M. Riis.

M. Gauthier: Vous avez promis de vous en tenir à la motion. Tenez-vous-y.

M. Lewis: Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a étudié le C-130 pendant 24 jours, soit 120 heures au total. Il y a eu des motions du gouvernement dont l'étude a pris quatre jours, soit quelque 18,5 heures. La deuxième lecture a pris cinq jours, soit environ 30 heures. Le comité législatif a siégé 16 jours, soit quelque 87 heures. L'étape du rapport a pris cinq jours, soit 30 heures. La troisième lecture a pris deux jours, soit 15,5 heures.

M. Cooper: Quel est le total?

M. Lewis: Je suis content que le député le demande. Il y a eu en tout 64 jours à la Chambre et en comité, soit environ 336 heures.

Le projet de loi présenté aujourd'hui est pratiquement identique pour le fond à l'ancien projet de loi C-130.

• (1740)

Le précédent en la matière est la décision que la présidence a rendue le 13 juin 1988. A l'époque, le gouvernement cherchait à suspendre l'application du calendrier parlementaire de façon à terminer certains travaux.

Les principaux principes sur lesquels reposait la décision, lesquels ont tous été respectés, étaient les suivants: Premièrement, convenait-il que le gouvernement ait recours à un avis de motion du gouvernement? La réponse est oui. Le gouvernement peut-il soumettre une motion portant suspension des dispositions du Règlement? La réponse est oui. Pour adopter une motion de ce genre, si tant est qu'elle soit recevable, faut-il le consentement unanime? La majorité suffit-elle? La réponse est oui. Si, d'après les précédents, la motion est recevable, la récente réforme parlementaire a-t-elle profondément transformé nos usages et rendu impropres les précédents antérieurs? La réponse est oui.

Je suis d'avis que la motion qui figure au *Feuilleton* est, sur ces quatre principes, conforme à votre décision du 13 juin 1988. Je presse donc la présidence de juger la motion recevable.

En terminant, je voudrais donner avis de mon intention, à la prochaine séance, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion, laquelle figure au premier rang des initiatives ministérielles au *Feuilleton*, et sur les modifications qui y sont proposées, de proposer que le débat ne soit pas ajourné de nouveau.

M. le Président: Je donnerai la parole au député dans un moment. Permettez-moi de faire une pause pour consulter le greffier.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à la Chambre que le ministre a essayé une pratique, de mettre devant la Chambre quelque chose qu'il est impossible de faire à ce moment-ci. Le Règlement de la Chambre, qui est encore le Règlement de cette Chambre tant qu'ils n'auront pas réussi à le détruire, stipule, à l'article 57 . . .

Des voix: Ah, Ah!

M. Gauthier: A l'article 57, lisez-le, prenez-le dans votre pupitre, le livre est là:

> Immédiatement avant l'appel de l'Ordre du jour portant reprise d'un débat ajourné . . .

Il faut donc que le débat soit ajourné. Il faut, de plus, que le débat ait commencé, et tout ce qu'on a fait aujourd'hui c'est de commencer un débat sur la procédure, sur l'admissibilité, l'acceptabilité de la motion. Le débat n'a pas été ajourné, donc le ministre ne peut pas, monsieur le Président, déposer devant la Chambre un avis de motion portant sur l'article 57 du Règlement. C'est absolument contre le Règlement, et je soumets à la Présidence qu'elle doit dire au ministre de retourner à ses livres, d'apprendre le Règlement et de revenir à la Chambre une fois qu'il l'aura appris.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement la présentation du leader parlementaire du gouvernement concernant les audiences de comité et le nombre d'heures consacrées à l'étude de la mesure en question. Si ma mémoire est fidèle, le comité ne s'est pas déplacé et le nombre des témoins a été extrêmement limité. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas comparu parce que les audiences n'étaient tenues qu'à Ottawa. Pourtant, le Canada ne se borne pas à la seule ville d'Ottawa.

Chambre des communes

Il y a lieu de croire que le gouvernement propose cette motion surtout à cause d'une date limite, celle du 1er janvier. Il n'y a pas de date limite. Ce n'est qu'un objectif du gouvernement canadien et de l'administration américaine.

A mon avis, il existe une entente et une correspondance aux termes desquelles la date de mise en oeuvre du 1er janvier peut être différée.

On proclame également que cette mesure sera étudiée en comité plénier et que tous les députés auront l'occasion de se faire entendre. Serait-ce que le gouvernement permettra aux 295 députés de s'exprimer pendant un jour seulement. Il est facile de voir qu'il s'agit là d'une imposture, monsieur le Président.

Enfin, c'est à vous qu'il incombe de déterminer quand le gouvernement viole le Règlement ou quand l'opposition fait de même, selon qu'il s'agisse des droits de la majorité ou de la minorité. J'insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu de meilleur exemple d'abus de pouvoir et de violation des droits de la minorité. J'espère que vous tiendrez compte de mes remarques lorsque vous rendrez votre décision.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations sur ce rappel au Règlement. Je voudrais d'abord parler de l'avis de clôture que le ministre a donné dans ses derniers propos, aux termes de l'article 57 du Règlement. Le ministre a tenté, sans en avoir le droit, à mon avis, de mettre un terme ou de donner avis de son intention de mettre un terme au débat. Il veut même arrêter cette discussion sur la recevabilité de la motion.

L'article 57 dit très clairement ceci: «Immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise d'un débat ajourné . . . » Il s'agit donc très clairement de la reprise d'un débat antérieurement ajourné. A l'heure actuelle, nous discutons de la recevabilité de la motion, dans le cadre d'un recours au Règlement. Nous n'avons pas encore abordé le débat et, à plus forte raison, nous ne l'avons pas repris. De toute évidence, il n'a pas été ajourné et n'a pas du tout commencé. Rien ne s'est encore passé. Je soutiens donc que le recours à l'article 57 est irrecevable.

Je voudrais maintenant aborder la question de la recevabilité de la motion proposée par le gouvernement. Le ministre a promis de parler de la procédure en cause et de démontrer par des précédents que sa motion est recevable. Je soutiens qu'il n'a fait ni l'un ni l'autre. Tout d'abord, il a parlé de diverses questions, dont plusieurs n'avaient rien à voir avec la procédure. De plus, ayant promis de démontrer la recevabilité de la motion en s'appuyant sur des précédents, il a admis par la suite que sa motion présentait des lacunes. Il a décidé de donner des assurances à la Chambre, dans l'espoir qu'elles porteraient remède aux lacunes du texte qui nous est présenté.

Deuxièmement—et cela est encore plus important—il n'a cité qu'un seul précédent à l'appui de sa thèse, la décision que vous avez rendue, monsieur le Président, le 13 juin 1988. Bien sûr, le ministre a omis de mentionner que les principaux critères de cette décision ne sont pas remplis dans le cas qui nous occupe.

On a dit précédemment, et vous l'avez dit vous-même le 13 juin 1988, que le commentaire 10 de *Beauchesne*, 4e édition, était très précis quant à la suspension temporaire de dispositions du Règlement.

• (1750)

Pour discuter avec discernement de la question de la suspension provisoire du Règlement, il est important de lire le dernier paragraphe de la motion du gouvernement, dont la recevabilité est débattue actuellement. Voici ce que dit le dernier paragraphe:

> Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

Nous devons nous rappeler que le gouvernement n'est pas tenu de révoquer cette motion ni de déposer une motion pour la révoquer au cours de la session, session qui pourrait, en principe, durer cinq ans. Rien ne l'incite ni ne l'oblige à le faire.

Premièrement, il n'est pas tenu de proposer l'annulation de la motion, et deuxièmement, le parti au pouvoir n'est pas obligé d'adopter la motion que le ministre propose si jamais il la propose, et celui-ci n'est même pas obligé de le faire. Cette motion comporte donc sans contredit des failles à ces deux égards.

En supposant que le gouvernement soit tenu de révoquer cette motion immédiatement après la première sanction royale, à mon avis, cette motion comporterait encore des lacunes parce que de toute façon le gouvernement pourrait déposer et faire adopter tous les projets de loi qu'il voudrait. Il pourrait faire adopter son prochain budget, le discours du Trône ou toute autre mesure sans les soumettre un à un à la sanction royale; il pourrait par exemple les soumettre en bloc à la sanction royale à un moment donné. Il pourrait alors maintenir cette suspension en vigueur jusqu'à ce moment-là. Peu importe, car l'expression «pourra proposer» est contraire aux traditions de cette Chambre.

Je dirai, en terminant, que le ministre lui-même est sans doute conscient des défauts de sa motion. Non seulement il en est conscient, mais il l'a reconnu lorsqu'il a proposé à la Chambre de prendre certaines mesures correctives. Sa motion est tellement mal faite qu'à ce titre seul, la présidence devrait la refuser.

Les garanties que le ministre a tenté de donner au président et à la Chambre ne sauraient rendre la motion recevable. Pour rendre sa décision, je sais que le président va s'inspirer du libellé de la motion tel que nous l'avons sous les yeux et non des bonnes intentions que le ministre a manifestées par la suite. On sait que le gouvernement n'a pas l'habitude de tenir parole et, d'autre part, que le président doit se prononcer sur le texte dont la Chambre est saisie.

M. Riis: Monsieur le Président, la procédure a subi un nouvel accroc dans ce débat. A prime abord, nous connaissions pertinemment les intentions du gouvernement pour aujourd'hui; lorsque vous vous êtes levé pour nous en faire part, le leader parlementaire de l'opposition officielle et moi-même avons demandé la parole et nous nous sommes lancés dans un débat de procédure sur la recevabilité de l'ordre du jour du gouvernement. Toutefois, monsieur le Président, vous n'avez pas à ce que je sache posé la question; la Chambre n'a pas été consultée.

J'estime que le leader parlementaire adjoint du gouvernement ne peut pas, comme il l'a tenté, annoncer la clôture à propos d'une affaire qui n'a même pas été débattue. On aura encore malmené les règles, la tradition et les usages de la Chambre.

La question me semble irrecevable pour deux raisons. La première concerne la nature de la motion que le gouvernement a fait figurer à la rubrique des initiatives ministérielles. La seconde tient à la tentative du leader parlementaire adjoint qui a voulu donner un avis de clôture sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques brefs commentaires à ce sujet. Votre Honneur, je suis d'avis que la motion du gouvernement constituerait une dérogation très grave aux règles de la Chambre. Permettez-moi de vous dire, monsieur, que vous devriez tenir compte des circonstances atténuantes qui pourraient justifier une telle dérogation.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que la fameuse date limite du 1er janvier n'est pas sacrosainte et que si le Parlement ne légifère pas sur l'accord avant le 1er janvier, il n'arrivera rien de bien grave. De fait, on nous a dit que cette date limite pouvait être différée.

Cela dit, monsieur, je vous demande de bien vouloir songer aux droits des 130 députés nouvellement élus. Ces députés n'ont pas participé au débat sur le projet de loi C-130 qui a eu lieu au cours de la trente-troisième législature. L'Accord de libre-échange signé par le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis a été une des questions centrales de la campagne électorale. De fait, il a dominé la campagne elle-même.

Le peuple a tranché la question. Inutile de dire que la majorité des électeurs ont voté contre le gouvernement, contre l'accord commercial Mulroney-Reagan. Les 130 députés nouvellement élus, y compris les députés du gouvernement, ont le droit de faire valoir leurs points de vue et de remplir le mandat qui leur a été donné, soit de s'exprimer dans le cadre d'un débat approfondi sur l'Accord de libre-échange, ici, à la Chambre. Accepter cette motion et refuser aux nouveaux députés la possibilité d'exprimer leur point de vue sur cette mesure législative équivaut à les priver de leur droit d'exécuter le mandat qui leur a été confié lors des élections générales du 21 novembre 1988.

Pour terminer, je vous rappelle, monsieur le Président, l'obligation qu'a la présidence de protéger les droits des députés nouvellement élus et de leur permettre d'aborder cette question. Je me permets également de vous rappeler, monsieur le Président, qu'il y a quelques jours à peine, ces mêmes députés vous ont accordé leur confiance pour protéger leurs droits; je vous demande donc, à ce titre, de bien vouloir tenir compte de mes interventions dans vos délibérations sur cette question des plus importantes.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'avais à l'origine donné à entendre que je traiterais de la motion présentée par le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis) le 12 décembre 1988. Toutefois, la dernière initiative du gouvernement de chercher à imposer la clôture pour un débat que nous n'avons pas encore amorcé fait clairement ressortir ce que je tenais à signaler depuis le début. Non seulement le gouvernement ne voit pas d'inconvénient à suspendre le Règlement pour une mesure législative particulière, mais avant même que nous entamions la discussion, il annonce son intention de recourir à la motion de clôture, motion qu'on n'a pratiquement jamais utilisée à la Chambre des communes. L'histoire montre d'ailleurs que son application a été limitée à des débats comme celui des gazoducs en 1957 et, même en 1957, il ne fait aucun doute que les Communes avaient effectivement commencé le débat.

En ce moment, avant même que les députés n'aient entendu un seul mot sur la question, le leader parlementaire adjoint du gouvernement annonce pour demain l'imposition de la motion de clôture.

Si rien ne nous protège contre le pouvoir du gouvernement de changer les règles quand bon lui semble, que nous reste-t-il comme protection?

Je sais qu'il est 18 heures, monsieur le Président. Je voudrais terminer mon allocution demain.

M. le Président: Je dois maintenant mettre fin aux travaux de la Chambre pour aujourd'hui, mais avant, je tiens à préciser que j'ai écouté attentivement tous les arguments. Évidemment, une question a été soulevée au sujet de l'affaire secondaire, soit la motion de clôture.

Sachez que je suis très conscient d'avoir à me prononcer sur deux points. Je ferai tout mon possible pour communiquer rapidement mes décisions à la Chambre dès que j'aurai sérieusement pris en considération tous les arguments entendus.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à demain, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 décembre 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPUTÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la liste des députés de la présente législature, certifiée par M. J. M. Hamel, directeur général des élections, qui l'a envoyée au greffier de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRET

DÉPÔT D'UNE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles une nomination par décret récemment faite par le gouvernement.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 6*)

POUR

Députés

Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple
Creek)
Winegard
Worthy—140

Chambre des communes

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—104

• (1140)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il m'a été impossible de voter, car je n'étais pas à mon fauteuil lorsque le vote a débuté. Si j'avais pu, j'aurais voté avec mon parti, comme je le fais tout le temps.

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement. Je n'étais pas à mon fauteuil au début du vote. J'aurais moi aussi, si j'avais pu, voté comme les autres députés de mon parti.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROPOSITION CONCERNANT LES HEURES DE SÉANCE

M. le Président: Les députés se rappellent que, hier, j'ai entendu des exposés sur la motion qui est la première mesure d'initiative ministérielle inscrite au *Feuilleton*. Les interventions ont porté sur deux questions importantes, et je suis maintenant prêt à me prononcer sur ces deux questions.

A l'appel de l'ordre du jour, hier, le 14 décembre 1988, l'honorable ministre d'État (Conseil du Trésor, M. Lewis) a proposé de présenter la motion inscrite au *Feuilleton* sous le numéro 1 des affaires émanant du gouvernement. Si cette motion était présentée, débattue et adoptée par la Chambre, elle aurait pour effet de suspendre l'application de divers articles du Règlement relatifs aux heures et aux jours de séance, au débat sur la motion d'ajournement et à l'étape de l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public.

• (1150)

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de Kamloops (M. Riis) ont invoqué le Règlement, à ce moment, pour s'opposer à la motion proposée, soutenant qu'elle n'était pas acceptable sur le plan de la procédure. Ils ont fait valoir, avec d'autres députés, que la motion ne devrait pas être admise, parce qu'elle viendrait s'opposer à la récente réforme du Règlement en prolongeant les heures de séance et en ajoutant des jours de séance au calendrier parlementaire fixe établi récemment. Ils ont égalemenmt prétendu qu'en prévoyant l'étude de tous les projets de loi en comité plénier, plutôt qu'en comité législatif, cette motion irait aussi à l'encontre de réformes récentes et empêcherait l'audition de témoins à l'étape de l'étude en comité.

[*Français*]

On a également fait valoir qu'il s'agissait d'une situation potentielle d'abus du pouvoir de la majorité du fait que cette motion concernait tous les projets de loi d'intérêt public et pouvait prendre effet pour toute la durée de la session.

[*Traduction*]

Au cours de la discussion de ces divers points, l'honorable ministre d'État a proposé de donner avis de son intention de proposer la clôture du débat sur la motion en question en vertu de l'article 57 du Règlement. Les députés d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), de Kamloops, de Churchill (M. Murphy), de Regina—Lumsden (M. Benjamin), de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ont alors fait valoir que cet avis n'était pas acceptable parce que le débat sur la motion n'avait pas encore débuté.

[*Français*]

A dix-sept heures, hier, j'ai pris en délibéré les deux questions soulevées, soit la recevabilité de la motion sur le plan de la procédure, la recevabilité de l'avis de clôture, m'engageant à étudier les deux questions et à rendre une décision à cet égard le plus tôt possible.

[*Traduction*]

Hier soir et ce matin, j'ai examiné avec le plus grand soin les arguments présentés et j'ai consulté divers précédents et autorités; je suis maintenant prêt à rendre une décision.

Qu'on me permette d'examiner d'abord les divers points soulevés au sujet de la recevabilité de la motion. Dans son rappel au Règlement, le député de Windsor-Ouest s'est reporté à une décision que j'ai rendue au cours de la trente-troisième législature, soit le 13 juin 1988, et qui est rapportée dans le hansard de cette date à la page 16376. J'espère que la Chambre souffrira que je cite ce qui constitue, à mon sens, l'essentiel de cette décision à l'intention des députés qui n'étaient pas alors parmi nous, ainsi que les téléspectateurs qui suivent nos délibérations. La principale question dont la présidence était saisie à l'époque était la suivante: le gouvernement peut-il présenter une motion visant à suspendre l'application des dispositions du Règlement? Je me suis exprimé en ces termes:

> Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord consulter les autorités canadiennes.
>
> Premièrement, le Règlement actuel de la Chambre envisage au moins la possibilité de le faire à l'alinéa 56(1)o) [devenu depuis l'article 67(1)o)]. D'après cet alinéa, les motions portant suspension de dispositions du Règlement peuvent faire l'objet d'un débat. Le Règlement ne donne pas de précisions sur la manière dont de telles motions peuvent être adoptées, mais il est sûr qu'elles sont soumises aux dispositions du Règlement concernant l'avis, le débat et les amendements.
>
> Deuxièmement, le commentaire 21 de Beauchesne, cinquième édition, traite d'une façon générale des règles de procédure. Il est ainsi libellé:
>
> > Parmi les privilèges dont est investie la Chambre dans son ensemble, aucun n'est plus capital que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer. Sans doute certaines de ces règles figurent-elles à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais dans l'immense majorité des cas elles sont constituées par des résolutions de la Chambre qu'il est loisible à celle-ci, à sa diligence, de développer, de modifier ou de rapporter. Il s'ensuit que la Chambre peut passer outre à toutes les prescriptions nées des règles, en toutes circonstances par voie de consentement unanime ou, à l'occasion et par voie de motion, en suspendre l'application pour un temps donné.
>
> Le commentaire 9 de Beauchesne, cinquième édition, nous donne d'autres précisions. Il dit, en effet:
>
> «La Chambre vote toutes les règles à la majorité simple . . . »
>
> La quatrième édition de Beauchesne apporte les précisions suivantes sur le Règlememt au commentaire 10:
>
> «Le Règlement peut être suspendu dans un cas d'espèce sans que cela porte atteinte à sa validité, car la Chambre a le pouvoir de supprimer les barrières et les entraves qu'elle s'impose à elle-même par son propre règlement. Elle peut même adopter une motion prescrivant une ligne de conduite incompatible avec le Règlement. Une motion de suspension provisoire exige un avis, mais, dans les cas urgents, elle peut se dispenser de cet avis. Toute modification de la procédure régulière peut être mise en vigueur par simple résolution. Voilà un des traits caractéristiques de la procédure britannique, qui n'a pas peu contribué à la souplesse de notre système parlementaire.»

Chambre des communes

> De plus, le Règlement a déjà été suspendu plusieurs fois à la Chambre des communes, comme on le voit dans les journaux du 16 mars 1883, du 1er juin 1898, du 8 avril 1948, du 24 avril 1961 et du 14 mai 1964. Les autorités et notre pratique permettent toutes les deux que le Règlement soit suspendu ou modifié par voie de motion après avis.
>
> Bien des députés ont demandé au Président de trancher cette question en s'appuyant sur l'article 1 du Règlement et sur la pratique parlementaire traditionnelle d'autres gouvernements, lorsqu'elle s'applique . . . le commentaire qui figure à la page 212 de la vingtième édition de May mérite d'être répété. Le voici:
>
> > Le Règlement n'est pas protégé par une procédure spéciale contre des amendements, des annulations ou des suspensions, que ce soit de façon explicite ou par le truchement d'un ordre contraire à son objet. Il suffit de donner un préavis ordinaire pour la motion nécessaire; et certains règlements prévoient la suspension de leurs propres dispositions par un simple vote, sans amendement ni débat.
>
> La présidence a étudié aussi les commentaires de J.A. Pettifer sur la pratique australienne dans *House of Representatives Practice*. Il est évident que la Chambre australienne se prononce régulièrement sur ce genre de motions. Son Règlement prévoit expressément une suspension d'application sur préavis. Ces motions peuvent être discutées et amendées et faire l'objet d'un vote à la majorité des voix exprimées. La présidence est peu encline à s'appuyer sur cet usage parce qu'en Australie cet usage se fonde sur un article exprès du Règlement. Mais il fait voir que la suspension d'application du Règlement n'est pas inconnue des autres Chambres du Commonwealth.

Ici se termine l'extrait de ma décision antérieure. J'examinerai maintenant les deux nouvelles objections majeures soulevées par le député de Windsor-Ouest.

Le député a certes tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une motion différente dans la mesure où elle suspend l'application de l'article 78, qui concerne les comités législatifs. La motion du 13 juin suspendait aussi l'application de l'article 10 du Règlement, qui est devenu depuis le paragraphe 27(1), en déniant le droit de tout député de présenter une motion tendant à prolonger les heures de délibération. A mon avis, les deux motions portent effectivement suspension de l'application du calendrier parlementaire, mais elles suspendent aussi l'application d'autres articles du Règlement.

[*Français*]

Je dois dire au député que je ne puis accepter son argument voulant que la proposition dont nous sommes saisis constitue une modification permanente. Si elle était adoptée, la motion ne modifierait le Règlement que pour la durée de la première session. Il s'agit d'une durée déterminée, conformément au commentaire 21 de la 5e édition de Beauchesne, et il est prévu dans la motion que celle-ci pourra cesser plus tôt d'avoir effet, sur présentation d'une motion d'un ministre après la première sanction royale d'un projet de loi.

[*Traduction*]

L'idée d'étudier des projets de loi en comité plénier n'est certainement pas étrangère à l'usage de cette Chambre. Depuis la réforme de 1968, à la suite de

laquelle la plupart des projets de loi étaient renvoyés à des comités permanents, les journaux abondent de cas de projets de loi étudiés en comité plénier. Depuis l'instauration des comités législatifs, il est arrivé souvent que la Chambre renonce à l'application du Règlement et qu'elle ait recours au comité plénier pour accélérer les travaux. Ce qui différencie la plupart de ces exemples de l'affaire qui nous occupe, c'est que la Chambre procédait par consentement plutôt que par motion; mais, ainsi que je l'ai indiqué plus tôt, qu'on procède par voie de consentement unanime ou de décision majoritaire, les deux façons d'arriver à ces décisions sont valables.

Le député de Kamloops s'est dit d'accord avec une observation que j'ai faite en juin, à savoir que si une autre décision était rendue, en d'autres termes si la Chambre n'était autorisée à procéder que par voie de consentement unanime, elle serait à la merci d'un seul député. Le député a toutefois soutenu, d'autre part, que cette manoeuvre du gouvernement constituait un abus et usurpait les droits de la minorité. J'ai quelque difficulté a concilier ces deux positions.

• (1200)

Il reconnaît le danger de la «tyrannie par la minorité», mais il s'oppose, au moins dans ce cas-ci, au rôle de la majorité. Si la minorité et la majorité ont l'une et l'autre des droits, elles ne peuvent avoir toutes deux la primauté.

Après avoir soigneusement étudié les arguments des députés de Windsor-Ouest et de Kamloops et ceux du ministre d'État (Conseil du Trésor), je dois faire savoir à la Chambre que je ne suis pas convaincu que la motion figurant au *Feuilleton* soit fondamentalement différente de la proposition présentée en juin et que, par conséquent, la motion est recevable.

J'ai dit en juin dernier que les cas difficiles constituent souvent de mauvais précédents. Il s'agit d'un autre de ces cas: il ne me plaît pas, en tant que votre Président, de mettre cette question en délibération, mais je créerais un mauvais précédent si je ne le faisais pas. J'ai dit, il y a quelques jours à peine, que j'étais votre serviteur. Je ne puis réécrire ou réinterpréter les règles, sur l'ordre de la majorité ou de la minorité—j'ai toutefois le devoir de veiller à ce que la minorité soit protégée et entendue.

Permettez-moi maintenant d'examiner la question de la recevabilité de l'avis de clôture. Voici un extrait de l'article 57 du Règlement:

> Immédiatement avant l'appel de l'Ordre du jour portant reprise d'un débat ajourné . . . tout ministre de la Couronne qui, se levant de sa place, en a donné avis au cours d'une séance antérieure, peut proposer que le débat ne soit plus ajourné . . .

[*Français*]

Il ressort clairement d'une lecture attentive de cet article que la motion de clôture ne peut être présentée qu'à un seul moment, soit «immédiatement avant l'appel de l'Ordre du jour portant reprise d'un débat ajourné».

[*Traduction*]

En outre, cela ne peut se faire que s'il a été donné avis par un ministre, oralement, à la Chambre, au cours d'une séance antérieure, de l'intention de proposer la clôture. L'article du Règlement précise le moment où la motion peut être proposée et la façon dont l'avis doit être donné, mais n'indique pas quand l'avis peut être donné.

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soutenu hier que l'avis ne pouvait être donné qu'après l'ouverture du débat. L'article 57 du Règlement ne précise pas ce point. Cependant nous n'avons pu relever de cas où l'avis aurait été donné avant que le débat ait été amorcé, malgré l'examen d'un grand nombre de cas où l'avis de clôture a été donné par le passé, en remontant jusqu'au moment de l'introduction de la règle, en 1913.

On peut soutenir que le seul fait que la chose ne se soit pas déjà produite n'interdit pas de l'autoriser dans le présent cas, que l'article en question ne s'y oppose pas expressément et qu'elle devrait donc être autorisée.

Après avoir soigneusement examiné ce point, le poids des précédents et de l'usage tend à me convaincre davantage. Compte tenu de la gravité de la mesure à laquelle on veut faire appel et de la nécessité de protéger les droits de la minorité, je suis d'avis, et telle sera ma décision, que l'article du Règlement, tel qu'il est conçu et tel qu'il a été appliqué, vise à ne permettre à la majorité d'imposer la clôture qu'une fois que le débat sur la question en cause a été amorcé. On veut ainsi éviter que le débat soit injustement ou prématurément écourté. Dans ce cas-ci, le débat sur la motion n'était évidemment pas amorcé lorsque l'honorable ministre a donné avis.

En résumé, je conclus donc que la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre d'État est recevable et qu'elle peut être présentée et débattue. Je ne puis accepter, par contre, l'avis de clôture relatif à cette motion que le même ministre a proposé hier. Cet avis ne peut être donné qu'une fois que le débat sur la motion a débuté.

Qu'il me soit permis de conclure en remerciant tous les députés qui sont venus en aide à la présidence pour ce qui concerne cette décision extrêmement difficile en me faisant bénéficier de l'apport de leur sagesse collective.

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage de la Chambre, à compter du jour de l'adoption de la présente motion la Chambre se réunira les jours et aux moments précisés à l'article 24 du Règlement, mais non le 26 décembre 1988;

Que, durant cette période, le Président ajournera la Chambre à minuit, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et à quinze heures les vendredis, et que l'application des dispositions de l'article 38 du Règlement relatives au débat sur la motion d'ajournement sera suspendue;

Que, durant cette période, l'application de l'article du Règlement relatif à l'interruption de la mi-journée, les lundis, mardis et jeudis, ne sera pas suspendue;

Qu'à dix-huit heures, les lundis, mardis et jeudis, ou à la fin de l'étude des affaires émanant des députés, la Chambre abordera l'étude des «Ordres émanant du gouvernement» conformément à l'article 40(1) du Règlement;

Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier; et

Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

—Monsieur le Président, au départ, si vous le permettez, je voudrais non pas formuler des observations au sujet de votre décision, mais plutôt laisser entendre qu'en ce qui a trait à la seconde partie, nous avons compris qu'il n'y avait aucun précédent. Nous sommes partis du principe que qui ne risque rien n'a rien. A la réflexion, je tiens à dire que je suis tout à fait d'accord avec votre décision, en ce sens que tout le monde comprend que la clôture est une mesure à laquelle on ne veut pas avoir recours trop souvent. Ainsi, je pense que vous avez pris, monsieur le Président, une décision judicieuse qui profitera à la Chambre pour des années à venir.

J'ai déjà exposé ma position au sujet de cette motion hier. Ainsi, même si je sais que mes vis-à-vis pourront tirer profit de la sagesse des observations en question, si je les répète, je ne m'étendrai pas trop longtemps sur ces dernières.

Expliquons tout d'abord à la Chambre ce que nous tentons de faire. Nous avons inscrit au *Feuilleton* une motion qui suspend le calendrier parlementaire, ce qui aura pour effet de supprimer le congé de Noël prévu normalement. Nous allons prolonger les heures de séance, afin que mes vis-à-vis aient 6 heures de plus par jour, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, afin de débattre cette question. Nous prévoyons dans la motion que le projet de loi sera renvoyé à un comité plénier.

Hier, je m'en suis tenu aux questions de procédure. Selon moi, il serait bon pour la gouverne de mes collègues d'en face que j'explique quelque peu pourquoi nous débattons cette motion à ce stade-ci.

Le 1er janvier 1988, le gouvernement fédéral a conclu avec les États-Unis un accord historique qui supprimera les barrières tarifaires au cours des dix prochaines années et qui prévoit un mécanisme de règlement des différends. Le traité en question était le fruit de deux années de négociations intensives de la part des deux pays. A notre avis, dans l'ensemble, nous avons obtenu beaucoup pour le Canada. Nos adversaires ne partagent pas notre avis. Ainsi, nous avons décidé de rédiger un projet de loi.

Nous avons présenté un projet de loi pendant la dernière législature, le C-130. Nous avons laissé au public le temps de l'examiner. Il y a eu à son sujet un débat complet à la Chambre. Un comité a tenu des audiences qui, notons-le, ont pris fin avant le délai fixé par la Chambre. Après la troisième lecture, le projet de loi a été envoyé au Sénat.

A ce moment-là, le chef de l'opposition (M. Turner) et son parti, qui s'étaient opposés au projet de loi depuis le début, ont dit aux sénateurs libéraux de le retenir.

A plusieurs reprises, et le hansard en fait foi, le chef de l'opposition a dit: «Que le peuple décide». Or, monsieur le Président, le peuple a décidé et de manière absolue.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Il a tranché la question.

Que s'est-il passé ensuite? Le 23 novembre, le chef de l'opposition a déclaré que son parti ne bloquerait pas le projet de loi sur le libre-échange parce que les Canadiens avaient tranché la question. «Ils veulent l'accord», a-t-il dit. Je continue avec mes citations. «La population a toujours raison,» a admis John Turner à quelques centaines de journalistes silencieux. Hier, à Vancouver, il a déclaré: «Nous réitérerons notre position sur ce sujet, mais vous savez que nous avons laissé la décision à la population.»

• (1210)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Sud—Weston invoque le Règlement.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président, j'ai changé de siège, mais je suis toujours ici.

Le président suppléant (M. Paproski): Eh bien, si vos collègues peuvent quitter la Chambre, je serai en mesure de vous apercevoir debout, à votre place. Maintenant que je vous ai reconnu, veuillez faire votre rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'espère que vous ne faisiez pas allusion à ma taille.

J'ose espérer que le ministre ne cherche pas à induire intentionnellement la Chambre et les citoyens canadiens en erreur en prétendant que la population s'est prononcée en faveur du libre-échange.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Nunziata: Les faits sont clairs, la population . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre.

M. Lewis: Je répète la citation tirée du *Citizen* d'Ottawa paru le 23 novembre 1988. «Le chef du parti libéral, John Turner, a déclaré mardi dernier que son parti ne retarderait pas l'adoption du projet de loi sur le libre-échange. Le peuple s'est prononcé.» Ce sont bien là ses paroles. Qu'y puis-je? Il a prononcé ces paroles.

Je tiens à consacrer autant de temps au cas du chef du Nouveau parti démocratique, lui qui, au lendemain des élections, a fait certaines déclarations qui méritent de figurer au compte rendu. «La population du Canada a rendu sa décision et maintenant, M. Mulroney a le droit d'aller de l'avant avec sa loi sur le libre-échange» a déclaré M. Broadbent. C'est ce que disait le *Montreal Gazette* du 23 novembre 1988. Il y a mieux. Dans *le Globe and Mail*, on lisait: «Il a admis que les forces d'opposition au libre-échange ont été vaincues une fois pour toutes». «La population canadienne a pris une décision et il est clair maintenant que M. Mulroney a le droit de procéder à l'adoption de l'Accord de libre-échange».

Bien des gens n'utilisent plus tellement souvent le mot «buté», mais ce n'est pas le cas du chef du Nouveau parti démocratique, qui a déclaré: «Il serait buté et inapproprié d'espérer modifier la loi à cette étape-ci». Buté. Voilà où nous en sommes. Bien sûr, il a fallu faire quelques manoeuvres pour modifier la procédure, mais je suggérerais à mes collègues de l'opposition de commencer à débattre de cette motion. Je puis leur donner un engagement, si mes collègues de l'opposition le veulent—et je ne veux pas par là proposer la clôture du débat. Je sais que mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) est prêt à bondir. Mais, étant donné que la présidence a jugé la motion recevable, si mes collègues de l'opposition veulent écourter le débat, je serais porté à croire que ce ne sont pas tous les députés qui veulent prolonger ce débat indéfiniment—j'allais dire «*jusqu'à l'épuisement*. Nous pourrions nous montrer disposés à prendre le vote dès maintenant. Nous pourrions alors passer derechef à ce que les chefs des deux partis d'opposition voulaient que nous fassions. Ils veulent que nous abordions sans plus tarder le débat sur le projet de loi. Pourquoi pas?

M. Gauthier: Votre argument ne tient pas.

M. Lewis: Mon honorable collègue ne trouverait-il pas cela logique?

M. Riis: C'est un procédé dictatorial, voilà!

M. Lewis: Compte tenu de ces immortelles déclarations de l'opposition qui reconnaissent notre droit d'adopter ce projet de loi, je propose que nous débattions cette motion, que nous l'adoptions le plus rapidement possible, de préférence avant 13 heures, de façon à pouvoir présenter le projet de loi sur le libre-échange à 15 heures et entamer enfin le débat sur le projet de loi lui-même. Bien sûr que c'est ce que nous voulons. Bien sûr que c'est là où nous voulons en arriver. Qu'on entame le débat sur le projet de loi.

Nous pouvons aussi débattre la motion et éventuellement la mettre aux voix. Toutefois, si mes honorables collègues d'en face veulent débattre le projet de loi plutôt que cette motion, pourquoi ne passons-nous pas au vote sans plus tarder?

M. Harvard: Je désire faire un rappel au Règlement. Je suis un nouveau député et je me demande s'il est juste qu'un nouveau venu comme moi soit obligé d'entendre ce genre de radotage.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il a raison.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre.

M. Lewis: Je constate que l'arrogance naturelle des membres du parti libéral n'a pas mis de temps à déteindre sur mon honorable collègue.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Les libéraux ont toujours eu le monopole du pouvoir, maintenant ils ont plutôt le monopole de l'arrogance. J'ignore à quel «radotage» au juste le député fait référence. Je me reportais à des déclarations faites par son chef. Laquelle d'entre elles témoigne le mieux, à son avis, de ce radotage? Veut-il que je les répète?

Des voix: Oui.

M. Lewis: Par exemple, M. Turner a déclaré aux journalistes du *Toronto Sun* que maintenant que son parti avait eu l'occasion de faire valoir son point de vue et que la population s'était prononcée, il allait laisser les choses suivre leurs cours. Est-ce le radotage auquel vous faites référence, monsieur?

Mme Copps: C'est vous qui ne laissez pas les choses suivre leur cours.

M. Harvard: Pourquoi ne fermez-vous tout simplement pas le Parlement?

M. Lewis: Je pourrais continuer de répéter toutes ces citations immortelles, mais si mes amis d'en face tiennent à discuter le projet de loi, pourquoi ne pas nous y mettre? Je ne vois pas l'utilité d'entasser les arguments. Mettons la motion aux voix. Discutons le projet de loi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vous avez eu l'honneur mardi dernier de déposer le nouveau Règlement refondu avec sa numérotation nouvelle. Le premier jour de séance, vous nous avez donné le texte du Règlement, en nous expliquant que cette refonte et cette renumérotation avaient représenté beaucoup de travail. Nous nous en sommes félicités car ainsi il a plus de sens, il est plus facile à suivre. Mais aujourd'hui le gouvernement vient nous dire: «Ce Règlement ne vaut pas grand-chose à notre avis. Envoyons-le dans le décor. Nous allons revenir sur nos positions». Et cela veut dire limitation du débat, clôture, tout à la va-vite, et au diable l'opposition. Le gouvernement est majoritaire, donc il agit à sa guise. Voilà ce que les ministériels appellent la démocratie. Nous, nous appelons cela la dictature.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Tories ont mis en pratique avec une certaine arrogance même malicieuse . . .

Des voix: Ah, Ah!

M. Gauthier: J'excite tous les petits Québécois . . . vous comprenez, vous autres, ce que c'est que l'arrogance, vous l'avez pratiquée assez longtemps!

Le dicton, monsieur le Président, qu'ils utilisent, c'est «La fin justifie les moyens». C'est un proverbe que vous connaissez certainement et c'est le principe de la brute. Selon ce principe, le but excuserait les actions coupables subies par celui qui en est l'objet. Le gouvernement n'aime pas le Règlement de la Chambre. Il dit: On n'est pas capable de travailler avec ce Règlement-là, on n'est pas capable même de le comprendre, on n'est pas capable de l'utiliser. Or, on fait sauter le Règlement et on dépose devant la Chambre une proposition qui vise à limiter le débat dans le temps.

Incapable, comme on l'a dit aussi, de gérer le temps de la Chambre, le gouvernement essaie, avec sa majorité, d'imposer une disposition qui ferait que dans le temps on arriverait d'ici quelques jours à adopter ce que nous considérons comme une proposition mauvaise pour le pays. Or, il ne faut pas entendre les députés critiquer ce gouvernement-là. Non! Il ne faut pas critiquer! L'opposition ne devrait pas critiquer! Ce n'est pas correct de critiquer le gouvernement. Il faut surtout avouer, monsieur le Président, qu'ils ont gagné les élections, mais cela, on le sait! Mais on a eu tout de même au Canada deux partis de l'opposition qui ont obtenu 57 p. 100 des suffrages et ces 57 p. 100 disent non à l'Entente commerciale Mulroney-Reagan, disent non à la proposition, et c'est notre devoir de faire savoir à ce gouvernement qui a eu 43 p. 100 des suffrages qu'il ne peut pas continuer avec cette arrogance malicieuse à imposer ses vues, sa façon de voir les choses, ses méthodes, la massue conservatrice. C'est ce que c'est: une massue. Elle est proposée par le gouvernement.

Elle est utilisée pour amoindrir, pour fermer le débat. Elle est utilisée pour bûcher sur l'opposition, pour défaire ce que vous voudrez, monsieur le Président, les quelques pouvoirs que la minorité peut avoir. La majorité conservatrice dit: On va, nous, procéder avec célérité et en finir avec cette question-là. Mais on leur dit, on leur répète: Nous voulons débattre la motion. Nous voulons débattre cette question et nous sommes prêts à le faire. J'ai avec moi 81 collègues qui sont prêts à faire des discours, aujourd'hui, demain, en fin de semaine et la semaine prochaine et après Noël pour clairement faire comprendre à ce gouvernement-là qu'il se trompe quand il fait une proposition comme celle-ci.

• (1220)

[*Traduction*]

C'est la troisième fois en 100 ans que les conservateurs présentent une motion suspendant l'application du Règlement pour imposer leur volonté au Parlement. La première fois qu'ils l'ont fait, c'était en 1888. Un gouvernement conservateur a présenté une motion demandant à lever l'application du Règlement pour faire adopter de force un projet de loi par le Parlement.

La seconde fois, c'était bien sûr au printemps dernier, en juin, quand le gouvernement a présenté une motion semblable à celle-ci qui imposait la prolongation des heures de séance pendant l'été, montrant son incapacité à gérer le temps de la Chambre.

Le gouvernement a fait siéger la Chambre jusqu'à 22 heures en juillet et en août. Nous avons appelé cette tactique légiférer jusqu'à épuisement des députés. Le gouvernement a essayé de nous épuiser. Cette méthode n'a pas été couronnée de succès. Il a épuisé ses députés.

On nous fait maintenant une proposition visant à satisfaire ceux-là mêmes que nous n'avons jamais vus à la Chambre en juillet ou en août. Ils étaient quelque part dans un bled à se faire bronzer. On nous fait maintenant la même proposition pour permettre à ces mêmes personnes de partir dans le sud se faire dorer encore au soleil, afin de réussir ce qui me semble impossible, à savoir organiser l'ordre du jour de la Chambre conformément au programme que certains députés du parti

conservateur s'étaient fixé pour les Fêtes. Je leur souhaite de bonnes vacances mais, à leur retour, la Chambre siégera toujours. Ils auront peut-être manqué une partie importante de ce débat, un exercice de la démocratie que j'estime très important.

Nous nous y opposerons. Nous ne les laisserons pas organiser le programme de la Chambre des communes afin de faire plaisir à certains députés conservateurs qui veulent aller se faire bronzer dans le sud.

M. Thacker: Pures inepties!

M. Gauthier: Revenons à la motion vague et défectueuse dont nous sommes saisis. Je veux prendre mon temps car c'est vraiment une motion qui requiert une explication approfondie. Il est vrai qu'elle présente une certaine similitude avec celle qui a été débattue en juin, mais elle contient d'autres éléments que nous voudrions expliquer aux députés.

[*Français*]

La motion se résume ainsi: elle semble prévoir que la Chambre siégera sans interruption pendant une période indéfinie.

Monsieur le Président a dit dans sa décision que, pour lui, la session était une période définie, donc, que la motion en cause était acceptable.

Monsieur le Président, je ne veux pas mettre en cause votre décision ni refléter d'aucune façon sur ce jugement, je l'accepte. Mais je vous rappellerai qu'une session peut durer un Parlement. On a d'ailleurs déjà eu des Parlements qui n'ont duré qu'une session. On en a eu un avec le gouvernement conservateur en 1979 qui n'a duré qu'une session.

Alors, il n'y a rien dans cette motion qui dit que cette session va se terminer dans quelque temps, en janvier, février ou mars.

Donc, la session pourrait durer l'entière période du Parlement actuel et se terminer quelque temps en 1992. C'est cela qu'on voulait dire, monsieur le Président, lorsqu'on a dit que cette motion était ouverte et qu'elle ne se terminerait pas dans le temps.

La motion dit que: ... la Chambre ne siégera pas le 26 décembre. C'est la seule journée, évidemment le lendemain de Noël, le dimanche 25 décembre, et le 26 la Chambre ne siégerait pas. Mais elle n'ajournerait pas le 21 décembre, tel que prévu par le Règlement de la Chambre, pour reprendre ses travaux au mois de janvier, soit le 16, tel que le Règlement le prévoit. La motion précise que la Chambre n'ajournera pas à 18 heures les lundis, mardis, mercredis et jeudis, mais siégera sans arrêt jusqu'à minuit ces jours-là. La motion, monsieur le Président, ne dit pas que la Chambre siégera pendant ces heures-là pour étudier exclusivement le projet de loi C-2, qui propose l'Entente commerciale Mulroney-Reagan. Elle ne dit pas cela.

La motion en cause pour l'étude de ce projet de loi n'est pas restreinte d'aucune façon par la proposition. Au troisième paragraphe de la motion, on dit que pour la durée de la présente session, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions de l'article 73(1) et (2) du Règlement, relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier.

Monsieur le Président, cela veut dire qu'il n'y aura pas d'amendement possible. Parce que, on le sait, le comité plénier ne permet pas à un groupe parlementaire, à la Chambre, de déposer une série d'amendements pour étude. On ne peut le faire qu'à l'étude de chaque item, durant la période de cette étude en comité plénier.

On suspendrait également l'application de l'article du Règlement qui exige le renvoi de tous les projets de loi à un comité distinct indépendant de la Chambre. La motion voudrait aussi permettre au gouvernement de déroger à un principe inscrit dans la procédure de la Chambre des communes depuis vingt ans. Depuis vingt ans, la Chambre a abandonné l'étude des projets de loi en comité plénier. On le fait maintenant en comité législatif, et cela c'est une bonne chose. Mais le gouvernement suspend cette disposition du Règlement et dit: non, on va faire cela en comité plénier de la Chambre.

Monsieur le Président, je vais revenir à chacune de ces dispositions parce que veut, veut pas, le gouvernement ne peut nous dire, d'une part, qu'il est de bonne foi et que d'autre part, on trouve dans ces dispositions des nonsens absolus. Je voudrais vous en souligner quelques-uns.

Il n'y a pas de comité de constitué, actuellement. Selon le Règlement, dans les 10 jours qui suivront l'ouverture de la session, un comité de sélection doit être nommé pour justement choisir ces députés qui sont membres de ces comités. Cela n'a pas encore été fait. Il n'y a donc pas possibilité non plus d'avoir des projets de loi privés, des projets de députés d'arrière-ban ou de simples députés, parce que ces projets de loi, également, font l'objet d'un tirage. Pour être éventuellement choisis, il faut gagner au tirage qui va être fait par la Présidence, habituellement le vice-président de la Chambre, et il n'y aura donc pas de tirage sur les projets de loi puisqu'on n'a pas de comité permanent qui siège, actuellement.

Alors, cette disposition, monsieur le Président, le paragraphe 5 de ce projet de motion est un peu farfelu et absolument hors d'ordre.

[*Traduction*]

Je vais m'arrêter à tous les paragraphes, un par un. Je vais les numéroter pour qu'on comprenne mieux mes explications. Cette motion, qui ressemble étrangement à celle du mois de juin, a été tout simplement bâclée. Le premier paragraphe prévoit, par accident ou volontairement, que la Chambre se réunira les jours et aux moments précisés à l'article 24 du Règlement. Cela exclut les samedis et les dimanches, car il n'est question dans cet article que des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Nous ne connaissons pas au juste les intentions du gouvernement, mais qu'il ne tente pas de nous faire siéger la fin de semaine parce que ce n'est pas prévu au Règlement.

Dans son discours, il y a quelques minutes seulement, le ministre a dit que si nous voulions siéger samedi ou dimanche, le gouvernement n'y verrait pas d'objection. Or, sa motion exclut cette éventualité. Le ministre ne peut pas tout se permettre. Il ne peut pas à la fois proposer à la Chambre une motion selon laquelle elle ne siégera que les jours prévus à l'article 24 du Règlement et, dans son discours, évoquer la possibilité de siéger samedi et dimanche. Qu'il se décide.

• (1230)

Je ne lirai pas le deuxième paragraphe parce que les députés peuvent suivre dans le *Feuilleton*, mais il y est dit que le Président ajournera la Chambre à 15 heures les vendredis. Or, l'article 24 le prévoit déjà. Cette disposition est donc pour le moins superflue. Voilà un autre exemple de rédaction bâclée qui montre que le gouvernement est incapable de présenter ses projets à la Chambre de façon convenable.

M. McDermid: Tu exagères, Jean-Robert.

M. Gauthier: Pas du tout. J'essaie seulement de montrer que ce document est mal rédigé et le ministre du logement, ou plutôt, le ministre du délogement, tente de m'interrompre. Je n'exagère pas, je tiens seulement à ce qu'il sache que nous avons analysé ce document en profondeur.

M. Allmand: Le ministre des sans-abri.

M. Gauthier: Le ministre des sans-abri, voilà!

M. McDermid: Comme obstruction, on ne fait pas mieux.

M. Gauthier: Ce n'est pas de l'obstruction. J'ai le droit démocratique de parler de cette motion. J'ai écouté attentivement le ministre quand c'était son tour. Je dispose d'une période de temps limitée et je peux l'écouler au complet, s'il le désire. J'ai des tas de notes et je ne manque pas de choses à dire, alors, pourrait-il avoir l'obligeance d'écouter en silence et de me laisser parler.

Il est précisé au quatrième paragraphe de la motion que la Chambre abordera l'étude des initiatives ministérielles à 18 heures ou à la fin de l'étude des initiatives parlementaires. Nous savons que la Chambre n'étudiera pas d'initiatives parlementaires parce qu'elle n'a encore été saisie d'aucune mesure de ce genre. Alors pourquoi est-il question d'initiatives parlementaires dans la motion? Je ne le sais pas mais, encore une fois, cela montre à quel point le gouvernement a été négligent en rédigeant sa motion.

Aux termes des articles 86 et 88 du Règlement, un avis d'au moins deux semaines doit être donné avant qu'une mesure d'initiative parlementaire ou qu'un projet de loi public puisse être étudié. Les députés savent que des motions d'initiative parlementaire sont déjà inscrites au *Feuilleton*. Il y en a même cinq ou six, je crois, qui sont inscrites à mon nom, parce que c'est de cette façon que nous devons procéder. Nous faisons inscrire plusieurs motions au *Feuilleton* afin d'accroître nos chances d'en voir au moins une tirée au sort.

Vous savez comment cela fonctionne, monsieur le Président. Vingt motions sont mises en délibération pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, et si je veux que la mienne ait une chance d'être tirée au sort, je dois en faire inscrire 20 ou 25 au *Feuilleton*. Cependant, il n'y aura pas de tirage avant deux semaines. Pourtant il est question d'initiatives parlementaires dans la motion, ce qui montre encore une fois que la motion est mal rédigée, à moins que le gouvernement n'ait l'intention de nous faire siéger jusqu'à la fin de janvier, de février et de mars, ou du moins pendant deux semaines encore. Si c'est là l'intention du gouvernement, qu'il le dise ouvertement. Il ne devrait pas nous dire que l'étude des initiatives parlementaires est suspendue puisqu'elle n'existe pas dans le moment. C'est une simple question de logique. Nous, les députés de l'opposition, devons supposer que le gouvernement a présenté cette motion uniquement pour hâter l'adoption à la Chambre de son projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Devons-nous également présumer que le gouvernement a l'intention de laisser la Chambre discuter du projet de loi pendant plus de deux semaines? C'est une conclusion logique, j'imagine, étant donné que les députés du gouvernement fondent leurs arguments en faveur de la proposition dont nous sommes saisis sur l'hypothèse que le débat durera au moins deux semaines. Devons-nous aussi présumer que le gouvernement a l'intention de faire passer le projet de loi sans que la Chambre puisse étudier des mesures d'initiative parlementaire ou de prolonger l'application de la motion indéfiniment, ou pendant combien de temps encore? Il n'est rien dit dans la motion à cet égard.

Le gouvernement a-t-il d'autres tours dans son sac, à part le projet de loi sur le libre-échange? Je me demande ce qu'il va nous offrir d'autre pour Noël. Est-ce qu'il nous fera plaisir et qu'il nous donnera autre chose que le projet de loi C-2? Le ministre nous dit: «Surveillez-moi, faites-moi confiance.» Eh bien, je le surveillerais volontiers, mais je n'ai pas beaucoup confiance en lui.

Le cinquième paragraphe de la motion suspend l'application des dispositions 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public, pas seulement du projet de loi sur le libre-échange, mais de tous les projets de loi d'intérêt public. Il y a quelques jours, la Chambre a été saisie d'une motion de voies et moyens portant sur le projet de loi concernant l'Accord de libre-échange et si cet ordre est encore en vigueur dans quelques semaines, la Chambre sera peut-être saisie aussi de mesures d'initiative parlementaire. Toutefois, la motion suspend l'application des dispositions 73(1) et (2) du Règlement. Voilà un autre exemple de rédaction bien peu soignée.

Si la Chambre est saisie dans deux semaines d'un projet de loi pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, nous savons tous qu'il devrait être renvoyé à un comité législatif, mais, à cause de cet ordre du gouvernement, il n'en sera pas ainsi. Il passera à l'étape du comité plénier. Ça n'a pas de sens. Nous avons aboli cette façon de procéder il y a déjà vingt ans.

Le paragraphe 6 prévoit qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la session, un ministre de la Couronne pourra—et il est bien dit «pourra»—proposer une motion portant révocation de l'ordre. Il s'agit donc d'une possibilité et non d'une obligation. Comme on l'a fait remarquer hier au cours du débat, si un ministre se prévaut de cette possibilité, la motion pourra être débattue, modifiée et mise aux voix. Qui peut savoir comment les députés ministériels vont voter? Lorsqu'ils rentreront de leur petit congé, ils voudront peut-être rester ici tout le mois de janvier parce qu'il fera trop froid dehors. Ils voudront peut-être rester ici jusqu'à la fin de février, qui sait? Toutefois, la motion ne comporte aucune obligation de révoquer l'ordre. Elle n'en prévoit que la possibilité. Ce n'est pas bien difficile à comprendre. Elle offre une option.

Si le gouvernement décide de ne pas demander de sanction royale avant le mois de juin ou l'été prochain ou encore l'automne, il ne se passera rien. Le ministre ne pourra pas proposer de révoquer l'ordre, même s'il l'estime nécessaire, parce qu'il n'y aura pas eu de sanction royale.

Nous ne demandons pas la sanction royale chaque fois que nous adoptons un projet de loi à la Chambre. Comme nous ne voulons pas déranger sans cesse le Sénat, nous attendons d'avoir plusieurs projets de loi avant d'aller la lui demander. Comment savoir quand cela va arriver? Personne ne le sait.

Cette motion est si piètrement rédigée . . .

M. Nunziata: Si quoi?

M. Gauthier: Si piètrement rédigée.

M. Nunziata: J'avais compris «pornographique».

M. Gauthier: Oh, non; elle l'est peut-être aussi, mais je vous laisse le soin de le démontrer. Pour ma part, je m'en tiens aux faits.

Je disais que la motion est si mal rédigée qu'il est impossible, pour les députés de l'opposition, de savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire, et de quelle façon il entend procéder. Ce n'est pas clair.

Comme Noël est à nos portes, force est de conclure que la motion montre simplement une fois encore que le gouvernement ne sait pas organiser ses travaux à la Chambre. Nous avons eu hier un exemple flagrant d'incompétence et de négligence lorsque des députés du gouvernement ont essayé de proposer la clôture alors qu'ils n'étaient pas habilités à le faire. Ce n'est pas à nous de leur faire la leçon mais on aimerait bien qu'un jour ils se ressaisissent et qu'ils fassent les choses comme elles doivent être faites.

Nous sommes aujourd'hui le jeudi 15 décembre. La session a commencé il y a trois jours, et nous débattons d'une motion qui imposerait à la minorité la volonté de la majorité, qui réglerait un différend qui oppose 160 députés élus du côté du gouvernement et quelque 130 députés de l'opposition qui estiment que . . .

Une Voix: Vous exagérez.

M. Gauthier: D'accord, 82 plus 43 donne 125. J'ai dit 130, mais certains des cas litigieux pourraient être tranchés en notre faveur. On ne sait jamais, l'opposition pourrait grossir.

Je crois qu'il serait bien peu charitable . . .

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai donné préavis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour annonçant la reprise de l'étude de l'initiative ministérielle nº 1 au *Feuilleton*, et de tous les amendements connexes, je proposerai que le débat ne soit pas ajourné davantage.

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour prévenir les députés que le gouvernement a l'intention, immédiatement après la période des questions, de mettre en délibération le projet de loi C-2 sur le libre-échange.

M. Gauthier: Voilà un exemple d'un avis de motion réglementaire. On apprend, on apprend. J'espère . . .

M. Lewis: Nous en avons maintenant confirmation de la part de la plus haute autorité qui soit en la matière.

M. Gauthier: Je ne confirme rien du tout. Je veux uniquement montrer aux députés comment les choses se sont passées depuis mardi soir, avant que ce débat ne commence. Le ministre qui vient tout juste de s'asseoir nous a dit qu'on avait envoyé une lettre à notre leader à la Chambre lui proposant des moyens d'étudier cette mesure.

• (1240)

Je suis intervenu alors pour lui rappeler que je ne me souvenais pas avoir vu cette lettre ni avoir eu connaissance que mon leader à la Chambre l'ait reçue. J'ai demandé au ministre de quoi il parlait et je lui ai dit que je voulais attendre avant de faire connaître notre position. Croyez-le ou non, lorsque je suis sorti, j'ai vu qu'on engageait des négociations par l'intermédiaire de la presse. Comme on dit en français, on . . .

[*Français*]

. . . «négociation par le ventre».

Le gouvernement ne pouvait pas en ce temps-là dire qu'il avait envoyé une lettre. A peine quelques minutes avant d'entrer à la Chambre, le ministre avait envoyé une lettre à notre parti lui donnant avis d'une proposition. Il se levait à la Chambre pour nous dire que la lettre avait été envoyée. On n'avait pas reçu la lettre, mais les médias eux, les médias en dehors d'ici, l'avaient eu la lettre, monsieur le Président. Ils avaient la lettre, puis ils avaient la proposition. Le ministre pensait peut-être qu'il s'en tirerait. Je suis allé le voir et je lui ai dit: Écoute, cela n'a pas de sens. Où est la lettre?

J'en ai eu une copie. Le 12 décembre 1988, à 18 h 25, monsieur le Président, presque 15 à 20 minutes après qu'il l'eût annoncé ici, à la Chambre.

[*Traduction*]

La lettre en question, que nous avons reçue plus tard ce soir-là, avait déjà été remise aux médias. Le député se demande pourquoi nous sommes parfois contrariés par sa façon de négocier. Si vous voulez me dire quelque chose, monsieur le Président, je sais que vous allez vous adresser directement à moi ici même, comme il se doit. Vous ne direz pas à Radio-Canada, à CTV ou à d'autres médias que vous m'avez adressé une lettre que je n'ai pas encore reçue. Vous seriez assez poli pour vous assurer que la lettre est parvenue aux destinataires. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Il se demande pourquoi nous sommes contrariés. Quelle façon de commencer une session: les médias nous apprennent ce qui se passe! Nous n'aimons pas cela et le gouvernement ne devrait pas agir ainsi. C'est la mauvaise manière de négocier. La lettre et l'avis n'ont pas été transmis de façon acceptable et, ce faisant, le gouvernement s'est mis plusieurs d'entre nous à dos.

Finissons-en avec cette motion, monsieur le Président.

[*Français*]

La motion, qu'est-ce que vous voulez, on la trouve mauvaise, incomplète, absolument mal rédigée et nous ne pourrons pas l'appuyer parce qu'elle n'est pas, dans le temps, facile à comprendre. Elle n'est pas, dans le temps, correcte non plus, monsieur le Président, parce qu'elle parle de toutes sortes de choses qui ne tiennent pas et qui ne seront pas non plus capables de tenir, parce qu'on ne procédera pas, je l'espère, de la façon que le gouvernement le veut bien. Je ne procéderai pas plus longtemps, puisque le gouvernement a donnée avis. Peut-être que d'autres députés voudraient parler là-dessus. Donc, je céderai la parole aux intervenants du parti néo-démocrate. Mais je voudrais dire, monsieur le Président, qu'au nom de ce groupe parlementaire, les libéraux . . . nous nous opposerons à cette proposition.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, un vent d'autorité souffle dans cette Chambre ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: C'est une sensation qui rappelle habituellement la dictature, un sens de l'autorité évoquant les régimes totalitaires, qui n'aiment ni les parlements, ni les votes ni les gens qui expriment des vues divergentes. Ce matin, quand je regarde de l'autre côté de la Chambre des communes du Canada, je ne peux empêcher une tristesse immense de m'envahir.

Avant de présenter mes remarques, des remarques plutôt désagréables à l'endroit du gouvernement au pouvoir, j'aimerais savoir, M. le Président, si le gouvernement voulait qu'il y ait débat sur la loi sur le libre-échange aujourd'hui, pourquoi n'a-t-il pas lancé le débat à 11 heures ce matin ? Nous étions ici. Nous étions assemblés et prêts pour le débat. Les chefs des partis d'opposition étaient prêts pour le débat. Mais non, le gouvernement a usé d'un stratagème de procédure pour nous obliger à voter.

Le Règlement de la Chambre prévoit pourtant les affaires courantes, qui assurent une manière d'ordre en ces lieux pour qu'on puisse mener nos affaires rondement, mais le gouvernement a dit qu'il allait changer cela. Il a arraché cette page du Règlement et il s'apprête à en arracher d'autres. Prenez l'article qui dit que l'étude des sujets à l'ordre du jour doit se terminer à 18 heures. Cette page aussi sera arrachée. Le Règlement prévoit également des vacances à Noël et, encore une fois, le gouvernement a arraché la page. Où s'arrêtera-t-il? Si nous laissons les coudées franches à cette bande d'assassins parlementaires quatre autres années, il ne restera plus une fichue page dans le Règlement. Voilà le genre de tyrannie que le gouvernement nous fait subir tous les jours.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: C'est pratiquement de la folie parlementaire que nous vivons. A quand remonte la dernière fois qu'un gouvernement a agi comme le fait aujourd'hui ce groupe d'assassins parlementaires? Le gouvernement a pris cette initiative l'été dernier, mais il faut remonter des décennies dans le temps, jusqu'au 16 mars 1883, pour trouver un autre cas semblable. C'est de cette époque que date le dernier gouvernement à déclarer qu'il ferait fi du Règlement, le suspendrait et le jetterait aux orties. Plus de cent ans se sont écoulés depuis. Nous voilà aux prises aujourd'hui avec une autre bande d'assassins parlementaires, et le Règlement qui nous régit et nous permet de nous occuper convenablement des affaires de la nation vient d'être, pour ainsi dire, jeté par la fenêtre.

Il reste encore quelques pages dans ce Règlement, mais leur nombre diminue de semaine en semaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Comment avons-nous abouti à ce Règlement? Comment le Règlement qui régit cette institution a-t-il pris forme? Ce fut un jour mémorable pour le Parlement que celui où, après des mois et des mois de délibérations réfléchies, les députés des partis conservateur, libéral et néo-démocrate ont convenu à l'unanimité de la façon dont ils s'occuperaient des affaires de la nation canadienne et poursuivraient les travaux de la Chambre des communes. Nous y sommes parvenus après des centaines et des milliers d'heures de discussions et de débats pondérés. Nous avons pris une décision unanime, ce qui n'est pas courant dans cette enceinte, mais nous y sommes tout de même parvenus; il y a de quoi en être fier. Je me souviens de ce jour-là. Les hourras avaient fusé de toutes parts dans la Chambre en raison du travail considérable qui avait été abattu par des parlementaires de très grand calibre. Mais ce fut en vain, monsieur le Président. Les conservateurs soutiennent qu'ils ont à présent une petite majorité qui leur permet d'abuser de nous.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Pourquoi sommes-nous étonnés? Vous vous souviendrez, j'en suis certain, de cet épisode parmi les plus sombres et les plus tristes de notre histoire parlementaire, lorsque les conservateurs ont clamé: «Nous n'aimons pas la manière dont se déroulent les choses». Ils sont montés à l'assaut de votre fauteuil, monsieur le Président, vous le serviteur de la Chambre, et ils ont dit: «Nous n'aimons pas la manière dont se passent les choses et nous allons perturber les travaux du Parlement». Les conservateurs étaient là, le poing levé. Je suis fier de pouvoir dire qu'il n'y avait pas un seul néo-démocrate avec eux.

M. Nunziata: Il n'y avait pas un libéral non plus.

M. Riis: Et pas un seul libéral. Il y avait tout un groupe de ces assassins, si vous me permettez l'expression, qui tapaient sur la table et vous menaçaient du poing.

M. Nunziata: Portaient-ils des bottes noires?

M. Riis: Non, ils n'en portaient pas. Mais nous pouvons nous attendre à pire de la part de ces gens, en face de nous.

Vous vous souviendrez de ce jour il n'y a pas si longtemps, où ils ont décidé de réduire la Chambre à l'impuissance. Les conservateurs ne voulaient pas d'un Parlement au Canada. Ils ne voulaient pas de la période des questions et ne voulaient pas non plus qu'il y ait un débat. Ils n'avaient pas aimé une décision prise par les libéraux. Ils avaient décidé de paralyser les travaux du Parlement du Canada. Ils ont laissé retentir la sonnerie d'appel pendant six jours, puis sept, puis huit, puis douze, encore et encore. Le président a dû occuper le fauteuil pendant tout ce temps. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'est la manière de faire des conservateurs, ils n'ont pas encore changé. Si seulement vous prêtiez l'oreille, ainsi que je vous y invite, vous pourriez entendre le vent d'autorité qui souffle en ces lieux. C'est absolument vrai, monsieur le Président. Nous sommes sur le point de voir s'instaurer chez nous une sorte de tyrannie dont le Canada n'a jamais encore eu d'exemple.

• (1250)

Le gouvernement a déclaré qu'il était dans l'obligation d'adopter ce projet de loi. Or, rien ne l'oblige à l'adopter avant le 1er janvier. Cela, nous le savons tous. Les Américains le savent, les Canadiens le savent, et tous les parlementaires le savent. En voulant ainsi obliger contre leur gré les députés de l'opposition à adopter ce projet de loi à tout prix et coûte que coûte, le gouvernement fait preuve de stupidité et d'arrogance.

Mais quel est donc ce projet de loi dont nous parlons, monsieur le Président? S'agit-il d'un projet de loi ordinaire qui ne revêt aucune importance? S'agit-il d'un document sans conséquence? Non. Il s'agit au contraire d'un projet de loi qui risque de modifier en profondeur la structure de notre économie. Il est susceptible de changer radicalement l'orientation sociale, culturelle et politique de notre pays. C'est un projet de loi que nous devons absolument étudier avec minutie.

Nulle doute que le gouvernement conservateur dispose de la majorité voulue pour faire adopter ce projet de loi. Mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a déclaré que le gouvernement avait le droit maintenant de présenter et de faire adopter ce projet de loi. Cependant, ce serait une chose pour nous de l'adopter sans réfléchir en quelques heures, ainsi que le gouvernement le propose, et c'en serait une autre de procéder d'une façon réfléchie, attentive et vigoureuse. Nous avons été élus députés pour nous comporter ainsi. Nous n'avons pas été élus pour faire fi du Règlement, quitte à siéger jusqu'à 2 heures du matin la veille et le surlendemain de Noël dans une tentative pour en finir avec ce débat.

Quand on y réfléchit, on constate que ce projet de loi risque de modifier en profondeur un grand nombre de nos lois importantes. Ainsi, la Loi sur les banques, les différentes lois touchant l'agriculture, l'industrie et le commerce, le développement régional, la radiodiffusion et les sociétés fiduciaires. La liste en est fort longue. Le temps nous manquera pour discuter ses différents aspects d'une façon sérieuse. Aucun spécialiste ne sera appelé à témoigner. Je mets n'importe quel des mes vis-à-vis au défi de me dire à quoi cela va aboutir?

M. McDermid: Qu'est-ce que vous allez dire de neuf?

M. Riis: Y compris la personne qui n'arrête pas de gueuler, monsieur le Président. Les députés d'en face sont-ils au courant des effets de ce projet de loi sur la Loi sur la radiodiffusion? Dans quelques instants, ils auront la chance de nous le dire. Je veux que l'un d'entre eux nous dise s'il comprend les effets de ce projet de loi sur la Loi sur les banques.

M. McDermid: Oui, certainement.

M. Riis: Je me le demande.

M. McDermid: C'est bon pour le Canada.

M. Riis: J'en doute. C'est pourquoi il faut laisser le comité législatif convoquer des experts capables d'expliquer les effets de ce projet de loi. Les députés d'en face veulent-ils entendre l'avis des experts? Absolument pas. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant, monsieur le Président, à ce que le gouvernement conservateur ne veuille pas entendre l'avis de ceux qui comprennent ce projet de loi. Lorsqu'il a présenté le projet de loi sur les garderies, il a fait comparaître des témoins qui tous, sans exception, ont déclaré que c'était un projet de loi stupide. Les ministériels ont-ils écouté leur avis?

M. Allmand: Non, ils l'ont fait passer à toute vapeur.

M. Riis: Comme celui-ci. Que faut-il penser d'un gouvernement qui, après avoir consulté toutes sortes de spécialistes des services de garde d'enfants, ne tient aucun compte de leur avis? Voilà comment le gouvernement fonctionne. Pourquoi ne veut-il pas entendre un seul témoin au sujet de ce projet de loi? Parce qu'il sait qu'il ne tiendra pas compte de leur avis. C'est pourquoi les ministériels disent: «Laissons tomber. Faisons-le passer à toute vapeur».

Dans notre métier, nous ne devrions pas faire de prédictions, mais je vais en faire une: je prédis que, maladroitement et brutalement, le gouvernement conservateur va avoir recours à la clôture à chaque étape du projet de loi sur l'accord commercial. Il a déjà essayé de le faire prématurément hier, mais comme les subtilités du Règlement lui échappent, la Présidence a dû déclarer sa motion antiréglementaire. Toutefois, la Présidence étant intervenue à la première occasion qui s'est offerte, la clôture s'applique même au débat en cours: il est question de déchirer le Règlement, de le suspendre, de le jeter au panier et de laisser la majorité agir comme bon lui semble. Est-ce vraiment dans le meilleur intérêt du Canada? Parce que le gouvernement conservateur détient la majorité à la Chambre des communes, il croit pouvoir faire tout ce qu'il veut, y compris ne tenir aucun compte du Règlement et des règles applicables dans cette enceinte. Est-ce là le genre de Parlement, de Chambre des communes et de gouvernement que les Canadiens veulent? D'après moi, non.

S'il devenait nécessaire de rappeler la Chambre pendant le congé de Noël afin de débattre cet accord commercial, une disposition du Règlement permet de le faire: le paragraphe 28(3) habilite le Président des Communes à rappeler la Chambre en cas d'urgence ou de nécessité. Si, conformément au Règlement traditionnel, le gouvernement pouvait convaincre le Président—dûment élu par les députés pour les servir—du fait qu'il est nécessaire et dans le meilleur intérêt du pays de rappeler la Chambre pour étudier le projet de loi sur l'accord commercial, cela pourrait être fait. Le Président est habilité à le faire. Mais non, faites comme si le Président de la Chambre des communes n'existait même pas. C'est ça le résultat de cette motion, monsieur le Président: elle déclare que la présidence ne vaut rien parce que votre opinion ne vaut rien. Le gouvernement se juge beaucoup mieux placé que le serviteur dûment élu de la Chambre des communes pour déterminer les priorités. Il écarte le Président, fait fi du paragraphe 28(3) du Règlement et va décider quand la Chambre siège et comment nos travaux doivent être conduits.

Article 31 du Règlement

Quel est son prochain projet? Je me demande si la semaine prochaine, le ministre d'État (Conseil du Trésor) ou leader parlementaire adjoint interviendra et nous précisera que les conservateurs ont décidé de supprimer la période des questions sous prétexte qu'ils ne l'apprécient pas, que les questions sont trop difficiles et font ressortir leur stupidité. Vraisemblablement c'est là la prochaine motion dont nous serons saisis. Le gouvernement va ensuite se demander pourquoi la Chambre devrait siéger toute l'année. Il affirmera qu'il suffit de venir quelques jours par année pour régler certaines questions. Qu'en est-il de la liberté d'expression des députés au cours du débat? Les conservateurs affirmeront qu'il faut également supprimer tout débat. Le gouvernement en a vraisemblablement le droit.

En un siècle, c'est la première fois que le gouvernement décide d'invoquer ce type de changements dans la conduite des travaux de la Chambre, de mettre de côté le Règlement et d'en suspendre l'application, afin de pouvoir poursuivre son propre programme politique sectaire. Ainsi, si ce programme prévoit qu'il faut supprimer la période des questions, vraisemblablement c'est ce qui va se passer. S'il y a déjà eu un exemple de la tyrannie de la majorité à l'endroit de la minorité, c'est bien celui-ci.

Selon moi, notre premier ministre (M. Mulroney) ne comprend pas ce qu'est la démocratie parlementaire. Il se fiche de savoir comment le Parlement canadien doit fonctionner. L'opposition officielle a un rôle à jouer. Nous reconnaissons que le gouvernement a été élu avec la majorité voulue pour gouverner. Cependant, des dizaines de députés de l'opposition ont été élus, afin de former une opposition réfléchie et efficace. C'est ce que nous tentons de faire, mais on nous l'interdit. On nous empêche de suivre les règles habituelles.

Nous sommes déçus de constater que des experts ne pourront venir témoigner et nous expliquer les effets de cette mesure habilitante sur certaines mesures législatives essentielles. Nous craignons que le gouvernement nous force dorénavant à adopter des projets de loi à l'usure. Pour une raison mystérieuse, le gouvernement décide que, s'il peut nous garder dans cette enceinte toute la journée et une partie de la nuit, jour après jour, il va pouvoir faire adopter de force ce projet de loi.

Une Voix: Pauvre vous.

M. Riis: Je suis disposé à siéger dans cette enceinte au cours des six prochaines années, afin de discuter de cette question. Cependant, je ne peux croire que nos vis-à-vis, sans les nommer, croient vraiment dans leur for intérieur que c'est là la façon de conduire les travaux de la Chambre. Je doute qu'ils jugent vraiment que c'est là une pratique tout à fait normale. Si nos vis-à-vis croient dans l'institution du Parlement, ils ne peuvent alors s'imaginer que c'est là un mécanisme auquel le gouvernement peut avoir recours sans problème. Je voudrais demander aux ministériels ceci: S'ils attachent vraiment de l'importance à ce débat, pourquoi n'a-t-on pas discuté de cette question aujourd'hui, à 11 heures.

Je mets au défi nos vis-à-vis d'intervenir à 15 heures et de nous expliquer les répercussions de ce projet de loi sur la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés de fiducie . . .

Le Président suppléant (M. Paproski): Avant de quitter le fauteuil, je voudrais signaler qu'il restera au député sept minutes au titre du débat, plus une période de dix minutes pour des questions et des observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA BANQUE MONDIALE

LA NÉCESSITÉ DE MENER DES ÉTUDES D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en septembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson), parlant à Berlin, à une réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, a exprimé l'attachement du Canada au principe du développement durable et a promis d'oeuvrer en faveur d'une modification de la politique de la Banque mondiale qui permettrait de mener des études d'incidences environnementales avant l'approbation de tout projet.

Le ministre aura l'occasion de prouver son attachement à ces principes en janvier 1989 lorsque la Banque mondiale se prononcera sur le prêt de 625 millions de dollars demandé par le Brésil pour construire des barrages qui inonderont d'immenses étendues de forêts pluviales et anéantiront le mode de vie des Indiens de la région.

De quel côté votera le Canada?

Si le ministre croit vraiment à ce qu'il a dit à Berlin, le Canada devra s'opposer au projet et engager les autres nations à suivre son exemple. Le Canada ne doit pas appuyer la destruction d'autres étendues de forêts tropicales.

En exhortant le ministre des Finances à tenir parole et à amener le Canada à voter contre l'octroi du prêt au Brésil, nous voulons insister sur le fait que sa crédibilité et celle du Canada sont en jeu.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET DE PAPETERIE À MATANE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, les gens de ma circonscription ont appris avec beaucoup de satisfaction la participation financière du gouvernement fédéral pour la réalisation du projet régional de papeterie à Matane. Comme notre premier ministre (M. Mulroney) l'avait déjà promis en cette Chambre, le gouvernement conservateur n'a pas pris 20 ans à répondre de façon affirmative et appuyer concrètement ce projet majeur pour le développement de cette région longtemps défavorisée et oubliée.

L'Accord de libre-échange avec nos voisins américains permettra, sans aucun doute, de consolider ce projet et continuera d'encourager la venue de capitaux étrangers, ce qui permettra la transformation, chez nous, de notre matière première, et assurera ainsi, par la création d'emplois, une vie économique meilleure pour tous les citoyens que je représente.

Je voudrais profiter de cette occasion pour offrir à la population de ma circonscription mes meilleurs voeux en cette période du temps des Fêtes et lui exprimer toute ma reconnaissance pour l'appui accordé lors du dernier scrutin.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONDITIONNEMENT DU POISSON SUR LA CÔTE OUEST

Mme Mary Collins (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, si l'on va au Japon et que l'on demande aux Japonais à quoi ils associent la Colombie-Britannique, ils parleront le plus souvent de notre poisson, et surtout du goût et de la qualité exceptionnels de notre saumon côtier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est là une réputation que nous aimerions conserver, en Colombie-Britannique. Voilà pourquoi il est tellement important de mettre en place un règlement qui assure les normes les plus élevées de contrôle de la qualité pour tous nos produits du poisson.

Par conséquent, pendant que notre gouvernement, de concert avec les États-Unis, cherche à trouver des mesures pouvant remplacer le règlement sur le conditionnement du poisson de la côte ouest, qui a été jugé contraire aux dispositions du GATT, nous devons mettre de l'avant des propositions qui maintiendront le contrôle du Canada sur ses exportations de poisson, afin de préserver nos ressources tout en assurant la qualité et la sûreté du produit pour les consommateurs.

C'est seulement ainsi que nous pourrons continuer à conquérir de nouveaux marchés, confiants dans la qualité du saumon de la Colombie-Britannique.

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DISTINCT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le rapport du vérificateur général signale de graves problèmes dans le Service canadien des forêts. Ses activités ont été étudiées dans cinq provinces, notamment la Colombie-Britannique du premier ministre Vander Zalm.

Dans sa première vérification d'optimisation de ce service, le Bureau du vérificateur général a trouvé que les lignes directrices n'étaient pas respectées et que les terres insuffisamment reboisées continuaient de s'étendre.

Le rapport ne laisse aucun doute: le Service canadien des forêts est mal géré par le gouvernement progressiste conservateur.

Je demande au gouvernement de légiférer pour créer un ministère des Forêts à part entière.

Article 31 du Règlement

Nous ne pouvons pas attendre une autre élection pour qu'une deuxième entente sur la mise en valeur des ressources soit signée. Il faut agir dès maintenant pour régler les problèmes d'exploitation forestière en Colombie-Britannique et dans ma circonscription, celle de Prince George—Bulkley Valley.

* * *

• (1405)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX—LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DIGNITÉ RURALE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui au nom d'une organisation qui se dévoue depuis deux ans pour une cause que j'appuie sans réserve. L'organisation en question, Dignité rurale, s'occupe de sauver les bureaux de poste ruraux.

En milieu rural, le bureau de poste est un lieu de rassemblement. J'ai passé le plus gros de ma vie dans la campagne de l'Île-du-Prince-Édouard et je sais à quel point le bureau de poste est nécessaire à ma localité et à la région environnante.

Dignité rurale célèbre aujourd'hui son deuxième anniversaire. Cet organisme s'efforce depuis deux ans de sensibiliser le gouvernement et les Canadiens à l'importance des bureaux de poste ruraux. Je sais que mes collègues de mon parti se joignent à moi aujourd'hui pour saluer le deuxième anniversaire de cet organisme, et j'invite tous les députés à célébrer cette juste et noble cause.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, le Canada, terre de libertés, est une oasis où les droits de la personne sont maintenant protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Nous sommes fiers et heureux de pouvoir être libres dans tous les sens du terme. Le Régime français nous a laissé en héritage des grands principes de liberté et d'égalité.

Saluons, à ce propos, le bicentenaire de la Révolution française qui commencera dans quelques jours. Monsieur le Président, il y a 40 ans, le professeur français, René Cassin, qui repose aujourd'hui au Panthéon, rédigeait la Charte universelle des droits de la personne, assisté par un Canadien de premier plan, M. John Humphrey, qui a joué un rôle prédominant dans la lutte pour la liberté des personnes.

Nous voulons rendre hommage aujourd'hui, monsieur le Président, dans cette Chambre des communes, mes collègues et moi, au lauréat du Prix des Nations-Unies pour sa contribution à l'affirmation et au développement des droits de la personne au Canada et au niveau international.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE SPATIALE NATIONALE

ON DEMANDE DES CONSULTATIONS SUR LE CHOIX D'UN EMPLACEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il y a deux ans les représentants de l'industrie spatiale se sont réjouis lorsqu'on a annoncé qu'une Agence spatiale nationale allait être créée. Un an plus tard, ils accusaient Ottawa de se livrer à des manoeuvres politiques, de faire preuve de mauvaise volonté, de jeter l'incertitude et la confusion dans les esprits et de freiner les investissements dans le secteur spatial.

Une agence solidement établie jouira d'une grande influence à l'échelle internationale, maintiendra notre industrie à la pointe du progrès et fera en sorte que toutes les régions du Canada bénéficient de notre investissement dans le domaine spatial. On trouve maintenant cette industrie dans toutes les régions, de Vancouver à Halifax, soutenue par la recherche menée dans les ministères et organismes fédéraux.

Les députés d'Ottawa-Carleton ont écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour demander qu'on informe tous les députés de tout ce qui concerne cette question importante que représente notre programme spatial. Je demande au premier ministre de consulter les représentants de cette industrie dans tout le pays et de leur demander leur avis pour faire en sorte que l'agence spatiale réponde aux intérêts supérieurs de cette industrie et de notre pays.

L'ÉNERGIE

CAROLINE (ALBERTA)—LE PROJET DE 600 MILLIONS DE DOLLARS—LA RAFFINERIE DE GAZ NATUREL ET L'USINE DE TRAITEMENT DU SOUFRE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi aujourd'hui de faire partager à la Chambre le plaisir que j'ai ressenti lorsqu'on a fait il y a quelques jours cette annonce concernant ma circonscription de Red Deer.

Le Groupe d'exploitation du gaz de la région de Caroline, soit quatorze sociétés dirigées par Shell Canada, a annoncé une offre d'investissement de 600 millions de dollars, comprenant notamment une raffinerie de gaz naturel et une usine de traitement du soufre près de Caroline, en Alberta.

Plus de 1 200 emplois seront créés dans le secteur de la construction.

Il y aura des emplois permanents dans la région pour 150 personnes, plus de 17 millions de dollars seront injectés tous les ans dans notre économie locale.

Ce projet n'est pas financé par le gouvernement fédéral. Ces quatorze sociétés investissent avec confiance dans leur avenir parce qu'elles estiment pouvoir être concurrentielles.

Grâce à la confiance renouvelée dans la politique gouvernementale et à l'accès plus sûr aux marchés américains que leur offre l'Accord de libre-échange, les Canadiens verront d'autres projets comme celui de Caroline.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la population du secteur Des Chenaux-Mekinac est fière et croit en ses possibilités de développement économique et social.

Voilà une des raisons pour laquelle mon gouvernement a injecté une somme de 2,3 millions de dollars dans le cadre du Programme de développement des collectivités pour concrétiser davantage les aspirations des gens de chez-nous.

Par l'accomplissement de ce dossier, les intervenants du milieu sont à se donner une structure et un levier financier qui permettront de diversifier l'économie locale et ainsi permettre la création d'emplois permanents et l'amélioration de la qualité de la vie. Une preuve de plus, monsieur le Président, que notre gouvernement croit au développement régional, à sa diversification et, surtout, à sa réussite par la participation active des gens responsables qui savent se prendre en main et générer la prospérité pour leur milieu.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES RÉSERVES

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai été souvent frappé, au cours de ma visite des 23 localités indiennes de Prince Albert—Churchill River, par le niveau de misère humaine que nous tolérons dans ce riche pays qui est le nôtre.

Le 25 novembre, Colleen Fern, âgée de sept ans, a trouvé la mort dans un incendie dans la réserve indienne de Fond du Lac dans ma circonscription. Quatre jours plus tard, soit le 29 novembre, Jordan Summer, âgé de trois ans et demi, a péri dans un incendie sur la réserve indienne de Fairford au Manitoba.

Dans les deux cas, le matériel de lutte contre les incendies dont on disposait et l'entraînement des pompiers étaient loin de suffire.

Cette situation équivaut à de la négligence criminelle. Si nous prenons au sérieux nos responsabilités envers les Indiens, nous devons veiller à ce que le gouvernement agisse immédiatement pour que les familles indiennes du Canada ne traversent pas l'hiver, hantées par la perspective que l'équipement des pompiers de leur localité n'est pas suffisant pour éteindre les incendies.

Faut-il que d'autres enfants meurent pour que le gouvernement se décide à agir?

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'IMPORTANCE DE LA MISE EN OEUVRE DU TRAITÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le leader socialiste du NPD a exigé à plusieurs reprises que toute la question du libre-échange soit soumise aux électeurs, en disant: Laissons le peuple décider.

Après les élections, le leader socialiste du NPD déclairait: Dans notre tradition parlementaire, le peuple canadien a pris une décision et M. Mulroney a maintenant le droit et le mandat de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, le leader socialiste du NPD connaît depuis plusieurs mois la date du 1er janvier 1989 pour la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a reçu un mandat précis de la population le 21 novembre dernier pour mettre en oeuvre cet Accord.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS AMÉRICAINS SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, la situation de l'industrie du bois d'oeuvre est précaire dans bien des endroits au Canada, à l'heure actuelle, en raison des combines imprudentes et insouciantes du Premier ministre (M. Mulroney) et des membres de son Cabinet.

Il y a deux ans, cédant aux pressions politiques exercées par les États-Unis, son gouvernement a imposé une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien destiné aux marchés américains. Le protocole d'entente signé le 30 décembre 1986 comportait des exceptions si nombreuses que la plupart des entreprises visées ne s'y retrouvaient pas.

Le premier ministre et son ministre du Commerce d'alors ont refusé à l'industrie canadienne la chance de plaider sa cause et de prouver qu'aucune mesure compensatoire ne s'imposait et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de prélever une taxe d'exportation de 15 p. 100 sous quelque forme que ce soit.

Le premier ministre, qui tenait à tout prix à conclure une entente commerciale avec les États-Unis, a simplement cédé au détriment de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Et ce qui est aussi mal, il a laissé tomber les travailleurs de cette industrie. Aujourd'hui, la situation est grave, surtout en Ontario.

A cause de la taxe d'exportation de 15 p. 100 et du tort que fait la montée du cours du dollar canadien à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, de nombreux producteurs américains de calibre moindre sont en train de s'accaparer des marchés qui appartenaient jusqu'ici à des producteurs canadiens et ce, en descendant aussi loin qu'au Tennessee. Entre-temps, des millions et des millions de pieds de bois d'oeuvre s'empilent dans les chantiers de bois, d'un bout à l'autre du Canada.

J'exhorte le premier ministre et son gouvernement à négocier avec les États-Unis en vue de révoquer ce protocole d'entente, qu'il n'aurait jamais dû signer pour commencer.

Je dis au premier ministre: c'est le temps de passer aux actes et de prendre la part des Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'HARMONIE

L'IMPORTANCE POUR LES ÊTRES HUMAINS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, la période du temps des Fêtes est un moment privilégié pour constater que les être humains s'unissent pour faire connaître leur solidarité et leur désir de paix.

J'aimerais souligner, monsieur le Président, le travail exceptionnel de jeunes musiciens de ma circonscription, soit l'Harmonie de la Polyvalente La Camaradière, sous le contrôle de M. Jean-Marie Samson, et la chorale de Duberger, supervisée par M. Jean Robitaille, qui nous ont offert, le 11 décembre dernier, une vraie féerie de Noël sous la conduite du maître de cérémonies, M. Michel Ross.

Ce concert nous a permis de réaliser, monsieur le Président, que les traditions sont loin de se perdre et qu'au contraire, avec l'implication et le bon vouloir de chacun, nous pouvons sensibiliser le monde au besoin d'harmonie.

* * *

[*Traduction*]

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Jack Iyerak Anawak, dans la circonscription électorale de Nunatsiaq.

Des voix: Bravo!

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Jack Iyerak Anawak, député de la circonscription électorale de Nunatsiaq, est présenté par le très honorable John Turner et M^me^ Ethel Blondin.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS AMÉRICAINS DU BOIS-D'OEUVRE CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En décembre 1986, le gouvernement a cédé aux pressions exercées par l'industrie américaine du bois-d'oeuvre et a signé un protocole d'entente avec les États-Unis prévoyant l'imposition d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur les expéditions de bois-d'oeuvre d'origine canadienne destinées aux États-Unis. Aux termes de l'article 2009 de l'Accord de libre-échange proposé, le gouvernement a intégré ce protocole d'entente à l'accord et est convenu de maintenir la taxe de 15 p. 100.

Or, depuis janvier 1987, le dollar canadien s'est apprécié de plus de 15 p. 100 par rapport à la devise américaine. Cette hausse combinée à la taxe à l'exportation de 15 p. 100 met les usines de sciage canadiennes dans une situation précaire et fait courir le risque de perdre des centaines de milliers d'emplois au Canada. Certains pensent que de nombreuses usines vont fermer pendant l'hiver dans les seules régions du nord de l'Ontario et du centre de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement va-t-il nous soumettre les mesures qu'il entend prendre pour réagir à la crise qui se prépare? Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition rappelle une fois encore un incident de parcours malheureux qui ne se serait pas produit ou dont les conséquences auraient pu être grandement minimisées si l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis avait été en vigueur à l'époque.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Si le chef de l'opposition est vraiment si soucieux d'éviter ce genre de situation, on peut se demander pourquoi il s'oppose ainsi à l'Accord de libre-échange. Pourquoi essaie-t-il de nous mettre des bâtons dans les roues pour nous empêcher de faire adopter la loi avant la fin de l'année? Pourquoi ne collabore-t-il pas avec nous s'il veut venir en aide à l'industrie canadienne du bois-d'oeuvre?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il est évident que le ministre n'a pas encore lu l'accord. Il dit que cela ne se serait jamais produit si l'accord avait existé à ce moment-là. Or, l'article 2009, qui porte sur le bois-d'oeuvre, est libellé de la façon suivante:

> Les Parties sont convenues que le présent accord ne nuit ni ne porte préjudice à l'exercice des droits ou mesures d'exécution découlant du Mémorandum d'entente concernant le bois-d'oeuvre résineux du 30 décembre 1986.

Ce document est intégré à l'accord. Comment peut-on discuter avec un ministre qui n'est pas pleinement au fait de son propre dossier? Je me le demande.

• (1420)

LES TAUX DE CHANGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Permettez-moi de faire au ministre une proposition raisonnable dans les circonstances. Le gouvernement ne va-t-il pas, à tout le moins, négocier avec les Américains pour obtenir qu'ils tiennent compte de quelque façon de la fluctuation des valeurs relatives de nos taux de change respectifs dans l'imposition de cette taxe? En d'autres termes, le gouvernement fera-t-il en sorte que la taxe de 15 p. 100 soit indexée en fonction de la variation de l'écart entre les valeurs respectives des dollars canadien et américain, de façon que l'industrie ne soit pas doublement pénalisée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Franchement, monsieur le Président, j'ignore comment le très honorable chef de l'opposition peut prétendre qu'il a effectivement lu l'Accord de libre-échange entre le Canada et les É.-U. S'il l'avait lu, sa campagne des dix dernières semaines ne se serait pas déroulée comme elle s'est déroulée.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je réponds à la question de quelqu'un dont la croisade a échoué, bien sûr. Peut-être y a-t-il lieu de souligner . . .

M. Tobin: Parlez-nous de la croisade à Terre-Neuve? Qu'est-ce qui s'est passé là-bas?

Une voix: Parlez-nous des provinces de l'Atlantique.

M. Crosbie: Les voilà repartis en croisade. Non seulement ils se sont mis les pieds dans les plats ces derniers jours, mais ils ne peuvent pas accepter la défaite. Il est temps qu'ils réalisent que le gouvernement a remporté les élections.

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suppose que c'est là la meilleure réponse que le ministre peut nous donner. Vous avez encore une dernière chance, monsieur le ministre.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement est absolument inacceptable. Une des plus grandes industries du Canada est en train de se faire étouffer. Les faits sont là, les scieries ferment à travers le pays, incluant le Québec, et les Canadiens perdent leurs emplois. Mais le gouvernement ne veut rien faire.

Pourquoi le gouvernement du Canada incorpore-t-il cette taxe de 15 p. 100 dans l'Accord commercial avec les États-Unis? Pourquoi n'exige-t-il pas de négocier avec les Américains pour exclure cette taxe de l'Accord? Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à défendre les travailleurs à travers le pays, surtout dans l'industrie du bois d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'un des grands avantages de l'Accord de libre-échange réside dans le fait qu'il pourra grandement aider l'industrie forestière du Canada à l'avenir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . comme en témoigne l'appui que nous ont accordé certaines sociétés, comme l'Abitibi-Price, au cours de la dernière campagne électorale, par l'entremise de messages publicitaires des plus clairs.

L'accord a simplement protégé le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre signé avant que l'accord ne soit conclu. L'accord n'est pas rétroactif, mais les provinces peuvent nous aider à résoudre ce problème. Ainsi, si la fluctuation du taux de change pose un grave problème, les provinces peuvent, au moyen de leurs droits de coupe notamment, venir en aide à leur propre industrie forestière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elles ne peuvent pas modifier leurs droits de coupe, vous le savez fort bien.

M. Crosbie: Naturellement, qui parle de l'industrie forestière de notre pays, parle des ressources forestières que possèdent les provinces. Cette situation aurait pu être évitée si nous avions ratifié plus tôt l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'INDUSTRIE

GILLETTE CANADA—L'ANNONCE DE LA FERMETURE D'USINES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Gillette Canada a réalisé des bénéfices pendant 85 ans au Canada en fabriquant des lames de rasoir et des articles de toilette. La société occupe 72 p. 100 du marché de la consommation et n'a jamais cessé de verser des dividendes. Elle a toujours été exemplaire jusqu'ici.

Le surlendemain des élections, voici que Gillette annonce la fermeture de ses usines de Montréal et de Toronto, ce qui mettra à pied 600 travailleurs et, de manière indirecte, des centaines d'autres chez des sous-traitants qui seront privés de contrats. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures pour empêcher la fermeture de ces deux usines rentables? A-t-il fait savoir aux consommateurs, aux travailleurs de Gillette et aux entrepreneurs canadiens que cette initiative lui déplaisait? Le laissez-faire du gouvernement ne risque-t-il pas d'être mal interprété par les milieux des affaires canadiens?

• (1425)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme beaucoup de sociétés sérieuses, Gillette a effectué un examen global de ses activités. Je signale à la députée que celles-ci comprennent 61 usines réparties dans 28 pays et qu'elles se déroulent dans un climat très concurrentiel auquel nous tenons à participer grâce à des ententes comme l'Accord de libre-échange.

Après avoir étudié attentivement la situation de ses 61 usines, Gillette a décidé d'en fermer quelques-unes non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis, en Argentine, au Brésil, en Australie et en Grande-Bretagne. La société agit de cette manière parce qu'elle est consciente de ses responsabilités sociales à l'échelle mondiale et qu'elle veut répondre aux besoins de ses employés.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ignorais que le président du Conseil du Trésor faisait partie du conseil d'administration de Gillette; il agit comme s'il faisait rapport à ce conseil. Ce n'est pas ce que je voulais ni ce que réclament les travailleurs canadiens. Gillette a bien profité de ces derniers.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pourquoi n'était-il pas possible pour notre gouvernement de démontrer son courage comme l'a démontré le gouvernement de la France et démontrer son désaccord avec cette procédure? Vous n'avez pas de courage!

Des voix: Bravo! Bravo!

Mme Finestone: Notre gouvernement n'a émis aucun ultimatum démontrant son désaccord avec cette fermeture. Dites-moi: Ne croyez-vous pas que les ouvriers et les consommateurs trouvent que votre attitude est un manque de *fair play*? Ma question est celle-ci: Est-ce que le gouvernement vise à faire du Canada un comptoir de consommation des produits américains seulement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais simplement rappeler à la mémoire de mon honorable collègue qui aime citer des faits du passé, que cela fait déjà plus d'un an et demi que je ne suis plus président du Conseil du Trésor. Alors, le président du Conseil du Trésor avait très peu à dire dans la décision de la Gillette; le président du Conseil du Trésor n'est pas lui non plus membre du conseil d'administration de la Gillette.

On est préoccupé par cette situation. On réalise qu'il va y avoir certaines mises à pied au Canada. On réalise d'autre part qu'à travers le réseau total de la Gillette, il va y avoir plus de 3 000 mises à pied à travers son système à l'étranger.

Ce qu'on veut assurer, c'est que nos emplois canadiens demeurent au Canada dans une industrie qui est concurrentielle à travers le monde. On veut maintenir et augmenter le nombre de ces emplois-là, puis c'est avec plus de technologie, avec plus de rationalisation, avec une meilleure gestion, avec des meilleurs systèmes de mises en marché qu'on va être capable de l'accomplir et c'est ce que la compagnie est en train de faire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ NORTHERN TELECOM—LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Au cours des vingt dernières années, la société Northern Telecom a reçu pour au moins 43 millions de dollars de subventions des contribuables canadiens, sans compter les centaines de millions de dollars de prêts à faibles taux d'intérêt qui l'ont aidée à exporter. Cette société a quand même décidé d'abolir 800 emplois. Pourrais-je demander au premier ministre s'il entend intervenir personnellement dans cette affaire, étant donné l'aide que le gouvernement a accordée à cette société, pour lui rappeler qu'elle est la débitrice des Canadiens et qu'elle a le devoir de conserver leur emploi à ces 800 travailleurs?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous sommes de nouveau en présence d'un effort de rationalisation. Nous sommes de nouveau en présence . . .

Des Voix: Oh, oh!

M. Nunziata: C'est la meilleure excuse que vous avez pu trouver, espèce d'innocent? Les travailleurs ne l'acceptent pas!

Des Voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. de Cotret: Ne serait-ce que pour hausser un peu le niveau du débat, je m'en tiendrai aux faits. Cette tentative de rationalisation va entraîner le déplacement de quelque 650 travailleurs à Aylmer, au Québec, et de quelque 250 autres à Belleville. Trois cent d'entre eux vont trouver sur-le-champ à se caser au Canada. La société Northern Telecom prévoit investir environ 30 millions de dollars à Saint-Laurent et elle dépensera 20 autres millions de dollars au chapitre de la rationalisation, pour un laboratoire de technologie de calibre mondial, tout près d'ici, à Nepean.

• (1430)

La société fait de son mieux, comme une entreprise responsable doit le faire, pour demeurer compétitive et conserver sa position sur les marchés mondiaux, ses employés profiteront directement.

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE D'AYLMER

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, lorsque la société a annoncé l'investissement de 30 millions de dollars à Saint-Laurent en juillet dernier, et j'ai l'annonce ici, elle a déclaré que cette mesure n'aurait aucune conséquence fâcheuse pour l'usine d'Aylmer, au Québec.

Comment le ministre peut-il maintenant justifier la fermeture de l'usine d'Aylmer par l'expansion à Saint-Laurent alors que, de fait, la société a dit justement le contraire en juillet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens à ajouter que nos entretiens avec la société au sujet des employés mis à pied sont très encourageants. Elle a affecté environ 2,5 millions de dollars à des programmes gouvernementaux conçus précisément pour aider ces employés et elle s'est engagée formellement à

poursuivre ses activités de recherche et développement au Canada au même rythme que par les années passées.

M. Langdon: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir si les gens devraient être encouragés par la réaction de la société, mais par celle du gouvernement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement va-t-il enfin faire preuve d'autorité et dire à cette entreprise qui a déjà bénéficié de tellement de subventions et de privilèges fédéraux que c'en est assez et qu'il lui faudra tout rembourser si ces emplois ne sont pas assurés au Canada? C'est décisif pour l'avenir des travailleurs de tout le pays en situation de libre-échange. Le gouvernement ne va-t-il pas se décider à agir avec fermeté?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement va prendre un très sérieux engagement, un engagement qu'il a toujours respecté depuis qu'il dirige le pays. Au Canada, l'octroi de toute subvention, à quelque entreprise que ce soit, est assorti de conditions et suivi d'une période de contrôle. C'est ainsi que nous tenons compte des raisons qui ont motivé une subvention et que nous nous assurons que l'argent des contribuables qui est versé à une entreprise pour des activités de recherche et de développement, pour son expansion ou pour la création d'emplois sert vraiment à pareilles fins. Nous l'avons toujours fait et nous le ferons encore dans ce cas-ci.

L'AVENIR DES EMPLOYÉS À BELLEVILLE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, la Northern Telecom a annoncé que son usine d'électronique à Belleville fermerait le 31 mars 1989. Il est clair que l'industrie commence à s'adapter à l'Accord de libre-échange. Ce qui m'intéresse particulièment, c'est de savoir comment mes électeurs pourront s'adapter à ces changements maintenant et à l'avenir.

Quelles mesures la ministre et ses fonctionnaires prennent-ils pour voir à ce que les employés de l'usine de la Northern Telecom, rue Bridge, à Belleville, soient capables de garder leurs emplois ou de trouver des emplois équivalents dans leur propre ville?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y aura des programmes de formation pour les employés de l'usine de la Northern Telecom comme pour ceux de toutes les autres usines.

Je suis très heureuse que la société prenne des mesures à cet égard et que le service d'aide à l'industrie soit là pour travailler avec elle et avec les employés en ce qui concerne leurs plans pour l'avenir. Nous avons fait cela dans le passé et nous continuerons de le faire chaque fois qu'il y aura des mises à pied pour quelque raison que ce soit.

LE RÔLE DU MINISTÈRE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les travailleurs de Belleville ne peuvent se contenter d'une telle réponse.

Des voix: Pourquoi?

M. Vanclief: Ils n'acceptent pas que le gouvernement ne fasse rien pour eux. Encore ce matin, une dame a téléphoné à mon bureau: elle et son mari travaillent tous deux à la Northern Telecom depuis huit ou neuf ans. Ils vont perdre leur emploi le 31 mars. Ce n'est pas ce que vous avez promis durant les élections.

Des voix: La question!

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Vanclief: Quand le ministère de l'Emploi communiquera-t-il avec les employés de Belleville? Ce matin, on ne l'avait pas encore fait pour leur offrir l'aide qu'ils méritent et à laquelle ils ont droit.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon ministère et mes fonctionnaires sont parfaitement au courant de ce qui se passe à la Northern Telecom. Ils savent quelle organisation la société est en train de mettre en place pour assurer la formation des personnes mises à pied et ils sont prêts à en surveiller les activités.

Le service d'aide aux industries se tient prêt à travailler avec les travailleurs, les employés et les employeurs. Je tiens à dire que ce service a un taux de succès d'environ 85 à 95 p. 100 dans la réaffectation des travailleurs.

LE LOGEMENT

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO—LA CONSTRUCTION DE MAISONS À LA BASE DE DOWNSVIEW

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Avant les dernières élections, le ministre a annoncé que le gouvernement allait céder une cinquantaine d'hectares à la base aérienne de Downsview pour soulager la grave crise du logement que connaît la région métropolitaine de Toronto.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général a fait l'éloge de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais les habitants de Toronto, où le prix moyen d'une maison dépasse maintenant le quart de million de dollars, attendent impatiemment que des mesures concrètes soient prises. Quand le ministre pourra-t-il nous annoncer que des logements vont être construits à Downsview et nous donnera-t-il l'assurance qu'il y aura des logements abordables pour les personnes âgées, pour les locataires et pour les jeunes familles?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question, parce que je sais qu'il s'occupe activement du dossier du logement dans la région métropolitaine de Toronto. Le chef de l'opposition n'est peut-être pas d'accord, mais c'est bien la réalité.

La SCHL en est actuellement à l'étape de la planification des travaux à Downsview. Nous travaillons avec la municipalité de North York à la définition du zonage à mettre en vigueur et espérons réussir à réinstaller le personnel militaire en 1989 pour que les travaux de construction commencent très peu de temps après.

Pour ce qui est de savoir s'il y aura des logements abordables, je voudrais signaler que 25 p. 100 des maisons qui seront construites seront réservées aux personnes âgées, aux handicapés, etc.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE RECOUVREMENT DE L'IMPÔT—LA RADIATION DES COMPTES EN SOUFFRANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle concerne le rapport du Vérificateur général du Canada et son ministère. Dans ce rapport, au paragraphe 17.4, il nous indique que 600 millions de dollars d'impôt ont été radiés, de 1984 à 1986, et, selon les renseignements obtenus par le même ministère, un autre 400 millions de dollars vont être radiés l'année prochaine.

Est-ce que le ministre pourrait nous donner les raisons de ces radiations, et quel genre de contribuables ne paient pas leurs impôts et leurs taxes, au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, dans certains cas ces radiations—si le député les attribue au programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique—n'en sont pas à proprement parler. Elles doivent encore être vérifiées. Certaines de ces prétendues sommes radiées seront recouvrées.

Si mon collègue parle des méthodes de recouvrement en général, il reconnaîtra, j'en suis sûr, étant une personne équitable, que nous essayons d'apporter un peu de justice dans le système conformément à la Déclaration des droits des contribuables et d'autres procédures qui nous autorisent à consulter les contribuables lesquels, bénéficiant d'un peu plus de justice, s'en servent pour retarder leurs paiements au lieu de payer d'avance comme ils devaient le faire autrefois.

LE MONTANT DES RADIATIONS D'IMPÔTS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Nous voyons aujourd'hui une radiation de 1 milliard de dollars d'impôts. Nous avons aussi appris que 6 250 contribuables dont les revenus dépassaient 50 000 $ par an n'ont pas payé d'impôts en 1986.

Comment le ministre peut-il justifier le fait que son ministère fasse payer aux personnes âgées des intérêts sur leurs revenus de pensions alors qu'il y a des radiations de 1 milliard de dollars?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue sera heureux d'apprendre qu'à la suite d'un rajustement récent, nous avons fait payer des intérêts un peu plus élevés aux contribuables contrevenants et que par la même règle nous donnons davantage d'intérêt à ceux à qui nous en devons.

Comme le sait le député, sans remonter à un passé très lointain, certains des problèmes sont attribuables à des erreurs de jugement dont s'est rendu coupable un précédent gouvernement à propos de la plus grande escroquerie de l'histoire, le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique.

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): L'escroquerie des libéraux.

M. MacKay: A tout prendre, je dois faire remarquer que le pourcentage des sommes recouvrables par rapport au total des recettes fiscales a en fait atteint un niveau record il y a trois ans. Bien que le recouvrement des

sommes impayées requière toujours davantage d'attention, on a enregistré une amélioration sensible du pourcentage par rapport au total des recettes fiscales.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LA SURCHARGE DU TRAFIC AÉRIEN

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir poser ma question au ministre des Transports, à qui je souhaite un prompt rétablissement. Peut-être le ministre suppléant ou la ministre d'État ou quelqu'un d'autre connaissant un peu les questions de transport voudra bien répondre.

Depuis cinq ans le gouvernement libéral antérieur et l'actuel gouvernement conservateur ont été à maintes reprises interpellés et prévenus au Parlement et ailleurs, au sujet du chaos qu'allait engendrer leur engouement idéologique pour la déréglementation des transports aériens. C'est sans aucun plaisir que je constate comme beaucoup d'autres que nous avions raison.

J'aimerais demander au ministre . . .

Des voix: Qu'attendez-vous?

Des voix: La question.

M. Benjamin: J'aimerais demander au ministre si le gouvernement va rétablir des règlements concernant les droits d'entrée et de sortie entre paires de villes ou dans des tronçons entiers, et interdire immédiatement . . .

M. Mayer: Commandez une pizza, la question s'éternise.

Des voix: Le Règlement!

M. le Président: Je suis persuadé que si les députés des banquettes ministérielles voulaient bien se maîtriser nous pourrions accélérer la chose. Le député de Regina—Lumsden.

M. Benjamin: Monsieur le Président, ce que les ministériels ne comprennent pas, c'est que s'ils ne changent pas leurs façons de faire, ils vont tuer quelqu'un.

Donc, est-ce que le gouvernement va aussi interdire immédiatement l'accès à l'aéroport international Pearson aux nouveaux transporteurs tant qu'il n'y aura pas la troisième aérogare et l'élargissement de capacité des pistes, et recourir à d'autres modes de transport comme par exemple à Montréal, Ottawa et Hamilton pour délester Toronto et tous les autres endroits dont la capacité est surchargée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Transports): Monsieur le Président, étant ministre suppléant j'avais peur que le ministre ne revienne avant que j'aie pu répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Du côté gouvernemental, nous voulons bien lancer une équipe à la recherche de la question.

Si j'ai bien compris la question, je pense que la réponse est non, mais je n'hésiterai pas à la changer si je parviens à savoir en quoi consistait la question.

Une voix: Un peu de sérieux, Crosbie.

M. Benjamin: Monsieur le Président, si vous me permettez de poser une deuxième question supplémentaire, je vais la répéter.

M. Beatty: Non, monsieur le Président, surtout pas.

M. le Président: L'honorable député a la parole.

M. Benjamin: J'espère.

LA FORMATION DES CONTRÔLEURS AÉRIENS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, étant donné que, dans sa volonté aveugle de réduire le déficit et les dépenses, le gouvernement a décidé de livrer l'industrie du transport aérien aux caprices du marché, j'aimerais savoir s'il compte intervenir avant que quelqu'un ne soit tué.

Le ministre peut-il nous dire si, compte tenu du fait qu'il manquera 500 contrôleurs aériens, d'ici deux ou trois ans, pour remplacer les 275 contrôleurs qui ont actuellement plus de 50 ans et pour pourvoir les 200 postes déjà nécessaires, la formation d'un plus grand nombre de contrôleurs fait partie des principales priorités du gouvernement, c'est-à-dire si des fonds suffisants sont affectés pour remédier à cette situation dont le gouvernement est lui-même responsable?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Transports): Monsieur le Président, l'honorable député soulève ici un problème très grave.

J'aimerais rappeler aux honorables députés que dans son rapport de mars 1985, le vérificateur général se montrait très critique à l'égard du ministère des Transports qui, en raison d'un excédent considérable de contrôleurs aériens, affichait des dépenses excessives. Le ministère a réagi en conséquence. Malheureusement, en raison de la relance économique des trois ou quatre dernières années et de la politique de déréglementation du gouvernement, l'industrie canadienne du transport aérien a connu un énorme essor, de sorte que le nombre de personnes voyageant à tarif réduit est beaucoup plus élevé qu'avant et que nous nous retrouvons maintenant avec une pénurie de contrôleurs aériens.

Nous avons mis en oeuvre, depuis l'automne 1987, un programme spécial de recrutement et de formation. Nous essayons de recruter des contrôleurs d'expérience aux États-Unis. A l'heure actuelle, 168 recrues suivent ce programme de formation.

LES CONTRÔLEURS AÉRIENS—LA BAISSE DES EFFECTIFS

M. George Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a au Canada, à l'heure actuelle, 400 contrôleurs aériens de moins qu'il n'y en avait il y a quatre ans. Il y a aujourd'hui à Toronto 20 p. 100 de moins de contrôleurs aériens qu'il n'y en avait il y a quatre ans. La situation est la même à Gander, à Moncton, à Montréal, à Winnipeg, à Edmonton, et à Vancouver, où le nombre de contrôleurs aériens a diminué de plus de 20 p. 100 par rapport à ce qu'il était il y a quatre ans.

• (1450)

Je demanderais donc au président du Conseil du Trésor d'admettre devant la Chambre que cette réduction drastique du nombre de contrôleurs aériens découle principalement du système de gratifications en espèces que le gouvernement actuel a adoptées. Ces gratifications ne diffèrent nullement des primes de productivité accordées par la Chambre il y a deux ans à certains gestionnaires de la fonction publique, qui ont reçu des paiements en espèces, à la fin de l'année, les récompensant d'avoir atteint les objectifs de réduction des dépenses et des effectifs qu'on leur avait fixés.

Plus précisément, je demande au président du Conseil du Trésor d'admettre qu'un de ces gestionnaires a reçu récemment plus de 18 000 dollars de gratification.

Celui-là aura des ailes à Noël. Espérons qu'il fera escale à l'aéroport international Pearson.

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais en premier lieu féliciter le député de Gander—Grand Falls de sa réélection. S'il n'avait pas été réélu, nous serions privés des belles questions que nous posent les Libéraux qui siègent dans cette Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je le félicite donc de sa réélection. J'espère qu'il continuera lui aussi d'avoir des ailes. Peut-être qu'un jour, il nous faudra lever les yeux au ciel lorsqu'il posera une question.

En guise de réponse à la question du député, je l'informe que l'embauchage des contrôleurs aériens a toujours été difficile. Bien sûr, les contrôleurs sont des gens très compétents, qui méritent beaucoup d'admiration.

La pénurie de contrôleurs aériens est attribuable, en partie, à l'accroissement de l'activité économique dans le sud de l'Ontario, et conséquemment, à l'augmentation du nombre de gens d'affaires qui prennent l'avion, de même qu'à une augmentation du nombre de passagers sur les vols en général.

Une voix: Pourquoi cette réduction, alors?

M. Crosbie: Le gouvernement s'est conformé aux recommandations du vérificateur général.

Voilà pourquoi nous faisons face à une pénurie de contrôleurs aériens.

J'informe les députés qu'il y aura 216 recrues qui commenceront leur formation en 1989-1990, et ainsi de suite chaque année jusqu'en 1995. Si nos plans se concrétisent, il y aura, nous l'espérons, 100 nouveaux contrôleurs aériens chaque année. Il y aura cependant une période au cours de laquelle il nous faudra faire du rattrapage, d'où la nécessité de maintenir les programmes de gratifications.

L'EMBAUCHAGE DE CONTRÔLEURS AÉRIENS AMÉRICAINS

M. George Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je connais un jeune homme de Gander, à Terre-Neuve, qui a réussi, il y a de cela deux ans, l'examen d'entrée pour devenir contrôleur aérien et qui n'a encore reçu aucune offre d'emploi du ministère des Transports. On l'a simplement avisé qu'on avait déjà le nombre maximal de contrôleurs.

Pas plus tôt que l'année dernière, deux jeunes femmes de Terre-Neuve ont réussi tous les examens nécessaires, pour par la suite être informées qu'on avait le nombre maximal de contrôleurs. Elles n'ont également eu aucune nouvelle depuis des responsables du contrôle de la circulation aérienne.

Des centaines de jeunes Canadiens veulent devenir contrôleurs aériens, mais se heurtent à cette réponse.

Comme ces jeunes Canadiens ont exprimé le désir de devenir des contrôleurs aériens, je demande au ministre d'expliquer pourquoi le gouvernement du Canada a fait volte-face et a décidé d'offrir des contrats à plus de 40 contrôleurs américains à la retraite, à un salaire plus élevé que celui que touchent les contrôleurs canadiens. Je pose cette question étant donné surtout qu'il faut presque autant de temps pour former les contrôleurs américains qui doivent se familiariser avec les règlements canadiens, qu'il en faut pour former de jeunes Canadiens.

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Transports): Monsieur le Président, le député a raison d'affirmer que nous avons eu de la difficulté, au cours des derniers mois, à trouver des contrôleurs aériens suffisamment compétents.

Une voix: C'est de votre faute.

M. Crosbie: Si le député connaît des contrôleurs qui sont libres, ou de jeunes gens aptes à suivre la formation dans ce domaine, ou qui ont de la difficulté à devenir contrôleurs aériens, et à se faire accepter aux cours de formations, je lui demanderais de me transmettre ces renseignements et je ferai certainement l'impossible pour venir à bout de ce goulot d'étranglement.

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE DE CERTAINES ÉCOLES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre est sans doute au courant que, d'après les résultats d'une enquête menée dans des écoles canadiennes dans le cadre de l'émission *Marketplace*, présentée au réseau anglais de Radio-Canada il y a deux semaines, on trouve dans l'eau potable des concentrations de plomb dix fois supérieures à celles qui sont actuellement permises.

Que compte faire le ministre pour éliminer le risque que cela présente pour la santé des jeunes Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'exposé du député est exact. Je lui rappellerai cependant que notre gouvernement a pris des mesures pour enrayer la source principale de contamination par le plomb, pour la population canadienne en général et pour les enfants en particulier, c'est-à-dire le plomb contenu dans la l'essence.

Comme le député le signale avec raison, la teneur en plomb de nos réserves d'eau potable est trop élevée, surtout dans nos écoles.

D'après ce que j'ai compris, les écoles de Winnipeg seraient celles où la teneur en plomb de l'eau potable est la plus élevée au pays.

En ce qui a trait à nos réserves d'eau potable, je crois que la pratique de vidanger le système d'alimentation en eau a été instaurée. De plus, certaines provinces ont déjà pris des mesures pour lancer un programme d'emploi de soudure sans plomb pour la plomberie, et le gouvernement du Canada ne manquera pas d'appuyer toute initiative en ce sens.

[*Français*]

LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PLOMB PERMISSIBLE DANS L'EAU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre: Est-ce que le gouvernement et le ministre sont prêts à réduire à 10 parties par milliard la quantité de plomb qui est permissible dans l'eau, comme on l'a déjà fait dans d'autres pays de l'Ouest?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette possibilité est à l'étude. De plus, comme le député le sait, je crois, nous sommes en train d'élaborer une loi portant sur les normes relatives à la qualité de l'eau.

Tandis qu'on est sur le sujet de l'eau, je crois utile de signaler au député qu'il existe une autre cause d'intoxication saturnine que le ministère de la Santé est en train d'examiner, de concert avec d'autres ministères compétents. Il s'agit de la soudure au plomb dans les conserves d'aliments, surtout celles qui contiennent des aliments pour bébés.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ARRIÉRÉ DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme le sait la ministre, parmi les 70 000 ou 80 000 cas de demandes de statut de réfugié qui n'ont pas encore été évalués, il y a des milliers de personnes susceptibles de subir des mauvais traitements si elles sont contraintes de retourner dans un pays déchiré par le racisme, la guerre civile et les persécutions, et des milliers qui sont en train de s'établir au Canada, souvent avec l'aide de leur famille, et pourraient jouer un rôle utile dans notre société si on leur permettait de travailler.

En s'appuyant sur des motifs humanitaires, la ministre instituera-t-elle un système administratif d'examen des demandes reposant sur des critères adoucis pour éliminer l'arriéré accumulé en permettant de demeurer au Canada à ceux et celles qui peuvent s'établir ici et à ceux et celles qui sont exposés à de graves sévices corporels s'ils sont renvoyés dans leur pays d'origine?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je l'ai déjà déclaré à la Chambre, nous examinons plusieurs solutions pour éliminer l'arriéré accumulé et dès que nous aurons pris une décision, je me ferai un plaisir de faire savoir aux députés comment nous entendons régler ce grave problème humain.

Une voix: Avant la fin du siècle?

Mme McDougall: Je répète, ce que j'affirme depuis le tout début, peu importe la solution retenue pour éliminer cet arriéré, nous ferons en sorte qu'aucun vrai réfugié ne soit renvoyé du Canada; et nous ne demanderons à aucune personne susceptible d'être persécutée de quitter le Canada.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'AGIR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, comme la ministre le sait, le fait de tenir compte seulement des réfugiés véritables reflète une vue très étroite des obligations humanitaires du Canada. Si la ministre refuse d'agir pour des raisons humanitaires, je lui demande de le faire pour réduire le grand nombre de dossiers en attente à l'heure actuelle, spécialement dans la région de Toronto, où cet arriéré sabote même le processus normal d'immigration.

Je lui demande également d'éviter les frais exorbitants, les problèmes juridiques et les retards additionnels qui surviendraient si elle essayait de déporter des milliers de personnes, d'autant plus que les experts en droit constitutionnel ont jugé que les lois actuelle et future comportaient des lacunes.

Des voix: Posez votre question!

M. le Président: Je demanderais à la ministre de répondre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous traiterons les réfugiés dont le dossier est en attente de façon humanitaire. Quelle que soit la méthode choisie, nous tiendrons compte des situations délicates auxquelles nous devons faire face. C'est un argument que j'ai déjà exposé. Ce n'est rien de nouveau.

Le passage de l'ancien système au nouveau ne peut évidemment pas se faire sans problèmes. Si nous avions pu appliquer la loi bien avant—ce que l'opposition nous a empêché de faire en retardant indûment les choses—le problème aurait été réglé il y a longtemps.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA MESURE PRISE À L'ENDROIT DE M. DALE GOLDHAWK, ANIMATEUR D'UNE ÉMISSION RADIOPHONIQUE

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Je m'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Nous connaissons tous l'émission radiophonique *Cross Country Check-up* du réseau anglais de Radio-Canada.

Des députés savent peut-être que l'animateur, Dale Goldhawk, a pris congé de l'émission pendant la dernière campagne électorale.

Radio-Canada a exercé des pressions sur M. Goldhawk après avoir appris qu'il avait rédigé un article contre le libre-échange, à titre de président du syndicat des artistes de la télévision et de la radio, l'ACTRA.

Après les élections, Radio-Canada a sommé M. Goldhawk de quitter la présidence d'ACTRA sous peine de perdre son emploi.

Des voix: Au fait!

Une voix: Un autre discours de fin de dîner.

M. Harvard: M. Goldhawk a choisi de démissionner.

Des voix: Au fait!

M. Harvard: Monsieur le Président, d'anciens collègues à moi, à Radio-Canada, se demandent si c'est le début d'une chasse aux sorcières . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Au fait!

• (1500)

M. le Président: Vu l'heure qu'il est, je prie le député de poser sa question.

M. Beatty: Les libéraux veulent que nous nous mêlions des affaires de Radio-Canada.

M. Harvard: Étant donné que le ministre chargé de Radio-Canada n'est pas membre des Communes, je demande au premier ministre s'il approuve la politique de la Société qui dicte à ses employés la conduite à tenir dans leur vie privée, comme dirigeants syndicaux?

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends pareilles allégations. Je vais m'informer. Je prends note de la question.

Chambre des communes

L'INDÉPENDANCE DES JOURNALISTES

M. le Président: Le député de Winnipeg—St. James a la parole pour une courte question supplémentaire.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je doute que les employés de Radio-Canada soient très heureux de cette décision.

Le gouvernement a promis de respecter l'indépendance des journalistes dans le projet de loi C-136. Le gouvernement . . .

Des voix: La question.

M. Harvard: J'y arrive.

M. Beatty: Vous voulez que nous intervenions.

M. le Président: Les députés constateront que la question supplémentaire du député comportait un très court préambule et qu'il a maintenant commencé à la poser. Je fais appel à leur courtoisie habituelle.

M. Harvard: Ma question est très simple. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour empêcher la direction de Radio-Canada de limiter la liberté d'action des journalistes tout comme il a promis de prémunir cette société contre l'ingérence du gouvernement.

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, nous souscrivons tous au principe de l'indépendance en ce qui concerne les activités de Radio-Canada. Quant aux problèmes en question, je ne manquerai pas de les examiner.

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés que la période des questions a été prolongée de quelques minutes afin de pouvoir présenter un nouveau député. La période des questions est maintenant terminée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

M. le Président: M. Crosbie, avec l'appui de M. Mazankowski, propose: Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique . . .

[*Français*]

. . . soit maintenant lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-2

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la Chambre est, à l'heure actuelle, saisie d'un ordre que la présidence a jugé recevable et qui tend à renvoyer ce projet de loi à un comité plénier. Selon moi, étant donné que cette motion a été jugée recevable du point de vue de la procédure, il serait préférable que la Chambre procède à la deuxième lecture du projet de loi et le renvoie à un comité plénier.

M. Gauthier: Il n'en est pas question.

M. Gray (Windsor-Ouest): On anticipe sur ce qui va se passer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Attendez que le débat de deuxième lecture soit terminé.

M. Lewis: Au cas où la présidence voudrait un peu de temps pour examiner la proposition en question, je propose que nous nous penchions sur d'autres questions, mais je m'en remets à la présidence.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est déjà bien assez que le gouvernement veuille forcer l'adoption d'une motion suspendant l'application du Règlement de la Chambre. Il veut maintenant la mettre en oeuvre sans que le débat soit terminé et que la Chambre se soit prononcée. Il va vraiment trop loin.

Je tiens à dire que la proposition du leader adjoint du gouvernement (M. Lewis) à la Chambre est non seulement inacceptable, mais également irrecevable et je l'invite à ne présenter cette proposition que si sa motion est acceptée par la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il est parfaitement clair que le leader adjoint du gouvernement connaît bien le Règlement qui précise que si nous procédons maintenant, comme il le souhaite, le projet de loi doit être renvoyé à un comité législatif. Je voudrais bien que pour une fois le leader adjoint du gouvernement respecte le Règlement de la Chambre des communes.

M. Lewis: Monsieur le Président, si vous me permettez, je tiens à préciser qu'à mon avis, il est tout à fait manifeste que la motion tendant à proposer la deuxième lecture du projet de loi en question est recevable et que nous pouvons nous lancer dans le débat en question lorsqu'on en aura terminé de l'ordre de la Chambre. Si la Chambre décide d'y souscrire, alors, l'ordre de la Chambre aurait, selon moi, priorité sur la motion qui a été présentée dans cette enceinte.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre est très clair. Je sais que le député et son parti n'apprécient pas ce Règlement. Ils ne veulent pas le respecter. Ils voudraient en faire fi et mettre un terme au débat dans cette enceinte. Nous n'en sommes pas encore arrivés là et il nous incombe d'appuyer et d'appliquer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Winidsor-Ouest): . . . le Règlement.

Des Voix: Que le peuple décide!

M. le Président: Le ministre a proposé que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois. A moins que quelque motion n'ait déjà modifié le Règlement ou suspendu son application, la procédure habituelle prévoit son renvoi à un comité législatif. C'est donc la procédure normale que j'ai suivie et que j'ai proposée à la Chambre.

La Chambre s'interroge maintenant sur la question de savoir si la démarche actuelle du ministre est acceptable du point de vue de la procédure. A cet égard, je suis sûr que tous les députés voudront permettre à la Présidence d'entendre les différentes opinions.

M. Gray (Windsor Ouest): Manifestement, monsieur le Président, vous êtes on ne peut plus soucieux de bien vous acquitter de votre rôle de protecteur des droits de la Chambre et de l'opposition. Étant donné que le Règlement est on ne peut plus clair à cet égard, je vous prie de considérer comme tout à fait inacceptable et irrecevable la proposition du leader adjoint du gouvernement (M. Lewis).

M. Riis: A mon avis, monsieur le Président, il n'existe pas de précédent à ce que propose le leader adjoint du gouvernement (M. Lewis). Si nous devions maintenant débattre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, nous devrions, une fois cette étape franchie, le renvoyer au comité législatif. C'est la tradition qui le veut. C'est le Règlement qui le veut. C'est la coutume qui le veut. Il n'existe absolument aucun exemple d'un gouvernement qui se soit écarté de cette voie.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir juger cette demande tout à fait irrecevable.

M. le Président: J'ai expliqué à la Chambre et aux spectateurs la difficulté où nous nous trouvons. Je sais que le ministre voudrait passer maintenant à l'étude du projet de loi. Il a déclaré évidemment que la Chambre pourrait s'occuper d'autres travaux.

Je trouve qu'aussi longtemps que la précédente motion n'aura pas encore été adoptée,—elle fait toujours l'objet d'un débat—le ministre agit d'une façon prématurée. En conséquence, je ne m'estime nullement tenu d'accepter maintenant cette motion.

Des Voix: Bravo!

• (1510)

M. Lewis: Monsieur le Président, dans les circonstances actuelles, le gouvernement désire informer la Chambre que nous reprendrons maintenant le débat sur la motion visant à prolonger les heures de séance.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je crois que les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent entrer dans le vif du sujet. Nous avons fait preuve de toute la bonne volonté possible pour essayer de . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, mon collègue d'Oshawa (M. Broadbent) et moi-même sommes prêts à débattre le projet de loi sur le libre-échange depuis mardi. Je dis au leader suppléant du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) et à son chef, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) que s'ils continuent à jouer au chat et à la souris, le Père Noël va descendre de la Tour de la Paix avant que leur voeu ne soit exaucé.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je peux sans doute venir en aide aux députés en m'assurant que mes observations ont été bien comprises.

Le ministre a proposé une motion, et j'ai répondu de la façon habituelle. En effet, une telle motion est habituellement renvoyée à un comité législatif.

Si c'est ce que le ministre propose, sa motion est évidemment en règle. Lorsque j'ai dit que je ne pouvais pas accepter la motion du ministre, je croyais qu'il voulait qu'elle soit renvoyée au comité plénier.

Si c'est bel et bien la position du ministre, je dois m'en tenir à ma décision de tout à l'heure et déclarer sa motion irrecevable. Entre-temps, le ministre a, bien entendu, le droit de proposer un autre ordre du jour.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, à moins de ne pas avoir bien compris la question dont la Chambre a été saisie quand vous avez fait l'appel de l'ordre du jour, je crois que vous avez mis en délibération le projet de loi C-2. Vous avez lu la motion et vous l'avez mise aux voix. Que je sache, la Chambre était saisie du projet de loi.

Je vous prie, monsieur le Président, de vous reporter aux feuillets bleus, à la bande magnétoscopique ou à ce que vous voudrez. Mais, à mon avis, la Chambre est saisie de ce projet de loi, le C-2, jusqu'à son ajournement. Si le gouvernement cherche à nous faire comprendre qu'il veut ajourner le débat et passer à autre chose, c'est une autre paire de manches.

Monsieur le Président, les paragraphes 73(1) et (2) expliquent clairement que, pour l'instant, ce comité, un comité législatif, est celui qui se verra confier le projet de loi. Je n'accepterai pas que le ministre fasse ses quatre volontés deux fois de suite au cours de la même journée.

Les députés d'en face doivent comprendre. Ils font l'appel du projet de loi et vous lisez l'ordre, celui-là même dont nous sommes saisis. En ce qui me concerne, cet ordre doit être ajourné par le gouvernement et remplacé par un autre, ou bien il faut qu'on y donne suite.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je viens d'arriver. Je me suis préparé à prendre part au débat. Je veux simplement que le gouvernement me précise ce qu'il compte faire au juste.

Si j'ai bien compris le chef de l'opposition (M. Turner), il s'est préparé à discuter une des mesures législatives les plus importantes dont le Parlement du Canada n'a jamais été saisi, comme l'a soutenu à un moment donné le premier ministre lui-même. Je croyais que le ministre chargé du commerce était prêt à aborder la question. En ce qui nous concerne, moi et mes députés, nous sommes prêts. C'est là le seul sujet du discours du Trône.

Au nom du bon sens, je demande au ministre concerné de nous laisser tenir le débat que le peuple canadien anticipait après la lecture du discours du trône. Laissez-nous commencer ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, après avoir fait retentir la sonnerie dans un effort pour empêcher la personne qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône de parler, et en avoir fait autant après la présentation et la deuxième lecture du projet de loi, voilà maintenant que mes collègues sont fin prêts à commencer le débat. C'est formidable.

Je soutiens que la motion n'avait pas été lue entièrement à la Chambre car dès qu'on a commencé à en contester la formulation, la présidence est intervenue aussitôt pour interrompre les délibérations et la Chambre n'a jamais entendu le libellé de cette motion dans la version que possédait la présidence.

Monsieur le Président, nous avons l'occasion maintenant de modifier l'ordre du jour et nous sommes prêts à étudier la motion proposant la prolongation des séances de la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il saute aux yeux que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) est complètement dépassé par les événements.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Nous nous sommes présentés à la Chambre mardi pour étudier le discours du trône et les leaders étaient prêts à commencer. Le gouvernement ne voulait pas de débat sur le discours du trône. Hier, le ministre a tenté de présenter la motion de clôture sur un article dont la Chambre n'avait même pas été saisie. Le Président a été obligé de rendre une décision ce matin pour l'en empêcher. Il a donc modifié l'ordre du jour cet après-midi. Nous devions revenir à la Chambre pour étudier le libre-échange, semble-t-il.

Cet après-midi encore, le ministre a recouru à un truc de procédure, mais la présidence l'a débouté. Il propose maintenant un nouveau sujet d'étude. Monsieur le président, si vous continuez à statuer contre le leader parlementaire adjoint (M. Lewis), nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les députés et le peuple canadien se demandent sûrement pourquoi le leader parlementaire adjoint du gouvernement fait de l'obstruction contre son propre projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Les députés et le peuple canadien se demandent sûrement pourquoi le gouvernement ne veut pas passer au débat sur le projet de loi de mise en oeuvre de son accord commercial. Commence-t-il enfin à se rendre compte qu'il s'agit d'un mauvais accord.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le gouvernement se rend-il enfin compte que cet accord est encore pire que ne l'ont dit 57 p. 100 des Canadiens lors des dernières élections? Si le gouvernement est sérieux au sujet de ce projet de loi, il devrait ou bien passer au débat aujourd'hui ou retirer le projet de loi et admettre que son accord commercial est mauvais pour le pays et pour son avenir.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, il est temps que la raison reprenne ses droits. Il règne évidemment une certaine confusion, mais j'aurais une suggestion à faire.

Le chef de l'opposition (M. Turner) est venu expressément pour participer au débat sur l'accord commercial. Le député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau Parti démocratique, est prêt à participer au débat sur l'accord commercial. Et le ministre aussi. Passons donc au débat.

M. le Président: Je sais gré aux députés de leur patience. Toutefois, le chef de l'opposition a demandé la parole tout à l'heure et je suis prêt à la lui accorder.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne demande pas la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Je demande la parole afin de commencer le débat en deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vais tâcher d'être le moins polémique possible. Voici ce que je dis au gouvernement: oublions, s'il se peut, les actes de guérilla qui ont été perpétrés au cours des derniers jours par les deux côtés de la Chambre, dans le meilleur esprit parlementaire et démocratique. Suis-je assez clair? Je veux seulement faire appel au gouvernement en m'appuyant sur son propre discours du Trône. Celui-ci portait sur un seul point dont le Parlement devrait maintenant discuter, selon le gouvernement. Le ministre compétent est ici, prêt pour le débat, le chef de l'opposition (M. Turner) aussi et moi de même. Je le demande au ministre ou au leader parlementaire du gouvernement, ne pourrions-nous pas, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, oublier ce qui s'est passé ces derniers jours et le gouvernement pourrait-il tenir compte de son propre programme et appeler le projet de loi qu'il juge si important.

• (1520)

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Accepterez-vous de l'adopter avant Noël? Voilà la question!

M. le Président: La parole est au vice-premier ministre (M. Mazankowski).

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il y a ici beaucoup d'experts en procédure qui discutent de la question entre eux, mais le vice-premier ministre demande la parole et je vais la lui donner.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, depuis environ une journée, nous discutons de la motion spéciale proposant un mécanisme pour faciliter le débat dont parle le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Nous avions tenté de négocier un accord dans l'intérêt bien compris de la démocratie parlementaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Comme vous le savez, monsieur le Président, ces questions sont normalement discutées par les leaders parlementaires. Ce qui est étrange, c'est que personne n'ignore qu'ils se sont efforcés de conclure un accord pour permettre l'étude et l'adoption de ce projet de loi, mais qu'ils n'ont pas pu y arriver, faute de l'appui de leur caucus.

M. Broadbent: Voyez-vous ça!

M. Riis: Sottises.

M. Mazankowski: Le gouvernement se trouve donc dans l'obligation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . d'essayer de proposer à la Chambre un mécanisme permettant de débattre le projet de loi.

La motion que vous avez trouvée recevable ce matin, monsieur le Président, est très liée aux délibérations portant sur cette question. S'il y a des doutes quant à la possibilité de débattre le projet de loi C-2 avant l'adoption de la motion proposée, alors, comme le leader adjoint du gouvernement l'a dit, nous débattrons la motion puis passerons au projet de loi C-2. Voilà ce que je recommande de faire, monsieur le Président.

M. le Président: Ayant écouté attentivement les députés, je voudrais d'abord trancher la question soulevée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui soutient que la motion a déjà été proposée à la Chambre. J'ai des doutes à ce sujet. Les députés se souviendront que j'avais commencé hier à donner lecture de la même motion. A ce moment, les députés de l'opposition m'ont clairement fait savoir qu'ils voulaient discuter de sa recevabilité. Ils se sont levés et la présidence a arrêté de lire. Cet après-midi, dès que le ministre a entendu les mots «comité législatif», il a immédiatement protesté. Cela aussi était tout à fait évident.

Les députés auront sans doute remarqué que je n'ai pas poursuivi ma lecture. Je me suis arrêté à ce point et n'ai pas demandé, comme d'habitude: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» Dans ces conditions, il me semble que la motion n'a pas été complètement présentée à la Chambre. Pour moi, cela est non seulement logique, compte tenu de la formule dont le Président donne lecture, mais compatible, je crois, avec la décision que j'ai prise hier, par courtoisie envers les députés de l'opposition qui souhaitaient clairement mettre en doute la recevabilité de la motion.

Voilà la situation à laquelle nous devons faire face. Il appartient donc au ministre de décider s'il souhaite présenter la motion. J'ai déjà dit que s'il le fait, le projet de loi ira à un comité législatif. Il a parfaitement le droit de procéder ainsi, mais, en vertu de notre Règlement, il ne peut pas pour le moment proposer que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier, car l'autre motion qui donnerait ce pouvoir au gouvernement, motion dont nous avons discuté hier et qui a fait l'objet d'une décision aujourd'hui, n'est pas encore adoptée.

M. Lewis: Monsieur le Président, dans ma première intervention, je vous ai demandé si la motion relative au calendrier aurait pour effet de renvoyer le projet de loi C-2 à un comité plénier de la Chambre plutôt qu'à un comité législatif si elle était adoptée avant que le ministre ne présente la motion de deuxième lecture.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que nous sommes sur la bonne voie et que nous pourrions trouver une solution acceptable pour sortir le gouvernement de l'impasse dans laquelle il s'est jeté. Je crois qu'il convient de lire les paragraphes 73(1), (2) et (3) du Règlement auquel nous sommes encore assujettis et qui est encore en vigueur en ce qui concerne l'ordre du jour. Le paragraphe 73(1) se lit comme suit:

> Tout projet de loi public doit être lu deux fois et renvoyé à un comité avant de faire l'objet d'un amendement.

Le paragraphe 73(2) précise ce qui suit:

> A moins qu'il n'en soit ordonné autrement, lors de sa deuxième lecture, un projet de loi est renvoyé à un comité législatif, sauf dans les cas prévus au paragraphe (3) du présent article. La motion portant renvoi d'un projet de loi à un comité doit être mise au voix sans débat ni amendement.

Et le paragraphe 73(3), celui qui à mon avis est intéressant, est libellé ainsi:

> Après sa deuxième lecture, tout projet de loi fondé sur une motion des subsides . . .

Et c'est le cas ici.

> . . . est renvoyé à un Comité plénier.

Le ministre peut donc dès maintenant modifier de concert avec la présidence la motion dont la Chambre est saisie, de façon que le projet de loi soit renvoyé à un comité plénier. Je ne vois aucune objection à cela.

M. Lewis: Je me réjouis de la suggestion de mon collègue, mais je vous demanderais, monsieur le Président, de rendre une décision à la suite de ma première question et puis nous verrons si nous pouvons donner suite à la suggestion de mon honorable collègue.

M. le Président: La présidence hésite toujours à trancher rapidement une question complexe. Je comprends parfaitement le point de vue du ministre. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), qui a une longue expérience des règlements et coutumes de cet endroit, a fait une suggestion qui nous sera peut-être utile.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Je demanderai à la Chambre de suspendre ses travaux pendant dix minutes, car il conviendrait que les leaders parlementaires aient un entretien.

(La séance est suspendue à 15 h 29.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 52.

M. le Président: A l'ordre. Je crois qu'il convient d'entendre d'abord le ministre.

M. Lewis: Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont rencontrés et ont eu une discussion fort fructueuse, et je tiens à féliciter le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pour sa suggestion.

Je crois que nous avons trouvé un terrain d'entente sur la façon dont nous allons procéder. Je tiens également à remercier mon ami, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), pour sa participation à cette discussion.

Lorsque la motion qui figure au premier rang des initiatives ministérielles, que l'on peut appeler la motion tendant à suspendre le calendrier, sera mise en délibération par le gouvernement, nous proposerons d'apporter un amendement au paragraphe qui commence par les mots «Que, pour la durée de la présente session».

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que, lorsque j'ai expliqué pourquoi la motion m'apparaissait tout à fait recevable sur le plan de la procédure, j'ai dit que, si la motion ne portait pas expressément sur le projet de loi concernant le libre-échange, c'est qu'au moment où la motion a été placée au *Feuilleton* le projet de loi C-2 n'avait pas encore été déposé. Nous avons donc pensé qu'il était prématuré de placer au *Feuilleton* une motion dont le libellé ne se justifiait pas puisque le projet de loi n'avait pas été déposé.

De toute façon, la prochaine fois que l'on fera l'appel de la motion, nous proposerons de supprimer les mots «tous ces projets de loi feront» de la cinquième ligne du paragraphe dont j'ai parlé et qui commence par les mots «Que, pour la durée de la présente session», et de les remplacer par les mots «le projet de loi C-2 fera». Le paragraphe amendé serait donc libellé de la façon suivante:

> Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des articles 73 (1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que le projet de loi C-2 fera l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier; et

Cet amendement sera proposé la prochaine fois que la motion sera mise en délibération. La motion en question sera adoptée avant la fin de la deuxième lecture du projet de loi C-2. Voilà la procédure que le gouvernement a l'intention de suivre.

Les leaders parlementaires se sont également entretenus au sujet du débat que nous nous proposons d'entamer aujourd'hui, soit le débat sur le projet de loi C-2. Il a été convenu que la Chambre entendra trois orateurs cet après-midi, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du NPD, le député d'Oshawa (M. Broadbent). La Chambre laissera à ce dernier tout le temps voulu pour achever son discours, tout comme elle faisait au cours de la législature précédente. Après les remarques du chef du NPD, la Chambre s'ajournera à demain.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les propos du leader parlementaire du gouvernement sont fidèles à la teneur de nos discussions, notamment en ce qui concerne la proposition que j'ai faite pour aider le gouvernement à se sortir d'embarras.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je ne peux m'empêcher de faire observer que j'espérais voir le député de Windsor-Ouest (M. Gray) faire une telle proposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à préciser que j'ai dit cela pour assurer à mon propre caucus que je n'ai pas l'habitude d'agir ainsi.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Mais je l'ai fait pour aider le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et, incidemment, le chef du NPD (M. Broadbent) à faire valoir leurs points de vue et à parler du fond du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord commercial.

En outre, la proposition d'amendement, lorsqu'elle sera présentée, aura pour effet d'ajouter à la motion—que je n'approuve pas—un élément qu'elle aurait dû comporter initialement, soit son application exclusive au projet de loi C-2.

Enfin, je voudrais que le gouvernement s'engage au nom de tous les ministériels à ce que si jamais le projet de loi C-2 reçoit la sanction royale—ce qui n'est pas certain—il présente immédiatement la motion révoquant celle que nous débattons actuellement et ne tente absolument pas de s'y opposer. Le gouvernement s'y engage-t-il?

M. Lewis: Monsieur le Président, nous aurions pu rédiger la motion de diverses manières. Nous avons songé à inscrire ce détail dans l'introduction. Toutefois, nous avons rejeté cette idée de peur que le libellé ne soit pas recevable. Nous avons donc retenu le texte de la motion actuelle, que le député vient de commenter, à savoir:

> Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

Au nom du gouvernement, je m'engage donc avec plaisir auprès de mon collègue à ce qu'on présente cette motion dès que la sanction royale en question aura été donnée.

• (1600)

M. Riis: Je veux seulement remercier les députés d'avoir eu la générosité de permettre au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) de terminer son discours cet après-midi.

M. le Président: Il est opportun de dire aux députés et au public qui nous regarde et qui nous écoute que les députés peuvent, à l'occasion, comme nous venons de le voir, surmonter leurs divergences de vue sur une question à l'étude pour se plier aux exigences des règles qui régissent les débats à la Chambre.

Je remercie le ministre, le député de Kamloops (M. Riis) et le député de Windsor-Ouest (M. Gray). D'autres députés méritent aussi des remerciements, mais je pense que personne ne protestera si je mentionne en particulier le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) dont la contribution a été importante.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre peut entamer le débat.

* * *

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer encore une fois au débat de deuxième lecture sur ce projet de loi. Comme je l'ai dit hier, j'ai un peu l'impression que c'est du déjà vu.

Premièrement, je veux rendre hommage à mon prédécesseur, l'honorable James Kelleher qui, malheureusement, ne siégera pas avec nous pendant cette session. Il était ministre du Commerce extérieur lorsque les négociations entre le Canada et les États-unis sur l'Accord de libre-échange ont été entreprises, ou du moins pendant les préparatifs.

Je veux également rendre hommage à mon autre prédécesseur, l'honorable Pat Carney, qui ne s'est pas présentée aux dernières élections à cause de problèmes de santé. Elle manquera certainement à ses collègues et à tous les députés. Je tiens évidemment à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) qui a démontré encore une fois ses qualités de chef en réussissant à conclure avec les États-Unis l'accord que nous devons étudier aujourd'hui. Il ne faut pas oublier non plus nos deux négociateurs en chef, MM. Simon Reisman et Gordon Ritchie, qui ont laissé la fonction publique pour poursuivre leur carrière dans le secteur privé et qui ont joué un rôle si important dans la négociation de l'accord dont nous discuterons au cours de ce débat qui, je l'espère, sera sain et raisonnablement court.

Le gouvernement s'est efforcé, à partir des règles qui régissent le commerce international, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour que toutes les régions du Canada prospèrent davantage. Ce faisant, et la Chambre le sait fort bien, nous avons cherché à suivre une double politique. Premièrement, nous souhaitons améliorer les règles multilatérales en matière de commerce mondial dans le cadre du GATT, ce que nous avons cherché à faire la semaine dernière à la réunion de mi-parcours qui a eu lieu à Montréal. Les députés peuvent se renseigner sur les résultats dans la presse. En outre, nous avons négocié et conclu un accord de libre-échange afin de libéraliser le commerce bilatéral avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique.

Les députés se souviendront que le libre-échange avec les États-Unis a été recommandé aux Canadiens par le Comité sénatorial des affaires extérieures en 1978. Inutile de rappeler à la Chambre que la majorité des membres de ce comité étaient des sénateurs libéraux. Il existe encore une majorité libérale au Sénat, ce dont nous nous sommes tous aperçus l'automne dernier.

Encore une fois, en 1982, le Comité sénatorial des affaires extérieures a fait la même recommandation. Le gouvernement libéral d'alors a institué la Commission royale Macdonald. Un ex-ministre des Finances du gouvernement libéral du Canada, M. Donald Macdonald, en était le président. La Commission a siégé pendant environ trois ans et elle a présenté son rapport en 1985. Après trois ans d'étude, nous pourrions même dire d'étude approfondie et exhaustive, elle a recommandé la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Par conséquent, nous adoptons une mesure, si la Chambre y souscrit, qui a été vivement recommandée par un grand nombre de membres du parti libéral du Canada, tant à l'intérieur du Sénat qu'à l'extérieur.

Jusqu'à ces derniers mois, le parti libéral du Canada s'était toujours dit en faveur d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis, mais, sous la direction de son chef actuel, il a abandonné cette position pour partir en croisade, et nous savons tous comment cela s'est terminé.

Sur le conseil de ces divers groupes, et reconnaissant les énormes avantages économiques qui pouvaient en découler pour le Canada—et si nous proposons ce projet de loi et cet accord, c'est tout simplement qu'ils présentent d'importants avantages économiques pour le Canada—le gouvernement a entrepris de négocier la libéralisation des échanges avec les États-Unis en juin 1986, négociations qui ont abouti en octobre 1987 et qui ont mené à la signature officielle d'un accord en janvier 1988. Cela fait maintenant quatorze mois que nous discutons et débattons de cet accord et de la libéralisation des échanges avec les États-Unis. Jamais dans notre histoire, des négociations en matière de commerce extérieur n'ont comporté autant de consultations auprès du secteur privé et des gouvernements provinciaux. En fait, le premier ministre s'est entretenu dix fois avec ses homologues provinciaux au sujet des négociations canado-américaines.

Je tiens à rappeler à la Chambre ce qui est désormais un fait bien connu. L'Accord de libre-échange a obtenu l'appui de huit de nos gouvernements provinciaux, dont deux libéraux, soit ceux du Québec et du Nouveau-Brunswick.

C'est drôle d'entendre dire que 43 p. 100 des électeurs ont voté pour le gouvernement et 57 p. 100 pour les autres partis, compte tenu de la position du premier ministre McKenna, au Nouveau-Brunswick. Celui-ci a appuyé le parti libéral du Canada dans sa campagne nationale, mais il aussi été un chaud partisan de l'Accord de libre-échange qui, a-t-il encore répété le 10 novembre, sert les intérêts supérieurs de sa province.

Au Nouveau-Brunswick, des dizaines de milliers d'électeurs, y compris le premier ministre McKenna, tous les membres de son cabinet et tous les députés provinciaux, ont voté libéral même s'ils appuient l'Accord de libre-échange. Il est donc parfaitement absurde de prétendre que les 57 p. 100 qui n'ont pas voté en faveur du parti conservateur étaient tous contre le libre-échange, sans compter que c'est là faire bien peu de cas de notre démocratie parlementaire.

Outre celui de huit premiers ministres et gouvernements provinciaux, l'accord dont est actuellement saisie la Chambre a reçu l'aval de la grande majorité des organisations qui représentent l'industrie et les exportateurs du Canada. Presque tous les anciens amis et associés du chef de l'opposition (M. Turner) sont en faveur de cet accord.

Par ailleurs, de nombreuses études effectuées en toute indépendance ont démontré que l'Accord de libre-échange aurait des retombées économiques favorables dans toutes les régions du Canada. Je me contenterai d'en citer quelques-unes. Il y a le livre de M. Crispo, celui de M. Lipsey, ainsi que d'autres ouvrages d'économistes et de personnes dont la réputation n'est plus à faire dans le domaine du commerce et de l'économie. Je ne mentionnerai pas de titres de livres écrits contre le libre-échange, monsieur le Président, parce que je ne veux pas que vous vous mettiez en chasse.

Après un des débats publics les plus longs et les plus intensifs de l'histoire du Canada, l'Accord de libre-échange a constitué l'enjeu central des récentes élections. Jamais, de mémoire de parlementaire canadien, n'a-t-on débattu une question autant dans le détail et aussi souvent que celle qui fait l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis.

Je me suis exprimé à plusieurs reprises à la Chambre en faveur du libre-échange. J'ai plus d'une fois fait valoir à la Chambre les arguments qui militent en faveur de l'Accord de libre-échange et expliqué pourquoi celui-ci entrainera pour les Canadiens des avantages économiques bien supérieurs à ceux que comportent les solutions de rechange proposées. Pendant la conférence de presse qui a suivi hier la première lecture du projet de loi, certains documents ont été rendus publics pour rafraîchir la mémoire de la population. Il y avait par exemple un document de 14 pages dans lequel on décrit les avantages dont bénéficieront chacune des provinces, les retombées macro-économiques, les retombées régionales, ainsi que les retombées dans les principaux secteurs d'activité. C'est pour ces raisons que nous avons déposé le projet de loi, à cause des possibilités considérables qu'offre le libre-échange pour le Canada et pour les Canadiens. Il ne nous viendrait pas à l'idée de soumettre à la Chambre des mesures législatives qui ne seraient pas avantageuses pour la population du Canada.

• (1610)

Je ne tiens pas à répéter toute cette argumentation en détail, monsieur le Président. La question du oui ou du non à donner à l'Accord de libre-échange a été réglée par le scrutin du 21 novembre dernier. La question est réglée.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Elle est tranchée; elle a été décidée. On avait dit: «Que la population en décide» et la population s'est prononcée, elle en a décidé en élisant 170 députés progressistes conservateurs.

Je ne tiens pas à ennuyer la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président, avec tous les arguments qui militent en faveur de l'Accord de libre-échange. Cet accord a été accepté par la population canadienne, malgré les milliers de tentatives faites pour le saborder, comme par exemple l'intervention du chef de l'opposition (M. Turner) auprès du Sénat pour qu'il bloque le projet de loi en attendant la tenue d'élections générales.

Ce que la Chambre doit se demander aujourd'hui, c'est pourquoi l'opposition s'oppose à l'adoption rapide du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Tout ce dont il est question c'est de savoir pourquoi l'opposition continue de chercher à empêcher l'entrée en vigueur de l'accord en temps voulu.

Je voudrais expliquer pourquoi il faut que le Parlement adopte sans amendement le projet de loi de mise en oeuvre, afin que l'Accord de libre-échange puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1989.

Le 20 juillet dernier, quand le chef de l'opposition a annoncé qu'il se servirait de la majorité libérale du Sénat pour bloquer le projet de loi de mise en oeuvre tant que des élections n'auraient pas lieu, on lui a demandé ce qui se passerait si le gouvernement était réélu majoritairement, et il a répondu:

> Nous consentirions à son adoption rapide . . .

Rapide: r-a-p-i-d-e. Il a poursuivi en disant:

> . . . adoption rapide, nous inclinant devant le verdict de la population canadienne, et bien entendu nos collègues du Sénat feraient de même . . . (Nous nous) empresserions de nous incliner devant cette décision quelle qu'elle soit; voilà je pense la façon démocratique de procéder . . . Qu'on laisse aux Canadiens le soin d'en décider.

Voilà ce que le chef de l'opposition a dit à l'époque. Où en est donc cette «adoption rapide» qu'il promettait à la population canadienne? Où en est l' «empressement» dont il avait parlé, monsieur le Président?

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous vous êtes étouffés dans vos propres embarras de procédure. Voilà le problème.

M. Crosbie: Le chef de l'opposition a également été clair le 22 novembre dernier. Les événements du 21 novembre lui ont parfaitement éclairci les idées. Le 22 novembre dernier, il a déclaré ceci:

> Nous avons laissé la population se prononcer et elle l'a fait. Maintenant que nous lui avons fait valoir notre point de vue, nous n'avons plus qu'à laisser les choses suivre leur cours.

Comment se fait-il alors que depuis le début de la présente session, il a tout fait pour empêcher que les choses suivent leur cours? Où est la logique derrière cette attitude?

Des voix: C'est absurde!

M. Crosbie: Le chef de l'opposition a-t-il peur de ses acolytes des banquettes d'en face, monsieur le Président? L'ont-ils mis au pied du mur dans son caucus et forcé à réviser la position qu'il avait exprimée les 20 juillet et 22 novembre respectivement? Le chef de l'opposition a-t-il le contrôle de son caucus ou non? A-t-il de l'autorité sur ses troupes, ou s'il n'arrive pas à tenir les rênes et à se faire obéir?

Ce sont là les questions que nous sommes portés à nous poser devant une telle énigme.

Que dit le chef de l'opposition maintenant? Il affirme que le gouvernement a le droit de présenter le projet de loi en question, mais qu'il n'a pas le droit d'en exiger l'adoption rapide. Pourtant, le 20 juillet dernier, il affirmait exactement le contraire, c'est-à-dire qu'il allait permettre l'adoption rapide du projet de loi si le gouvernement était réélu majoritairement.

Or, nous avons bel et bien été reconduits avec une majorité. Que s'est-il donc produit entre-temps pour que le chef de l'opposition change d'idée? Je ne vois aucune explication plausible.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, ce n'est pas vraiment ce qui importe au bout du compte; ce qui importe, c'est notre responsabilité en tant que gouvernement, et cette responsabilité exige, à l'heure actuelle, que nous adoptions rapidement le projet de loi de mise en oeuvre pour deux raisons: nous sommes le gouvernement élu et, à ce titre, nous avons la responsabilité de faire en sorte que le projet de loi en question soit adopté et de voir à ce qu'il le soit d'ici le 1er janvier 1989.

Le Canada s'est engagé à ce que l'Accord de libre-échange entre en vigueur le 1er janvier 1989.

Nous devons respecter les obligations que nous assumons par traité si nous voulons que les autres en fassent autant. Il y a 14 mois, le Canada a convenu que l'Accord de libre-échange canado-américain serait mis en oeuvre à compter du 1er janvier 1989. Ces 14 mois nous semblaient suffisants pour agir. Les Américains ont déjà honoré leurs obligations à cet égard. Quant à nous, nous avons dû tenir auparavant des élections. Maintenant que celles-ci ont eu lieu, que nous avons convaincu les Canadiens, il faut respecter nos engagements et faire en sorte que l'accord entre en vigueur le 1er janvier prochain.

A ce que je sache, monsieur le Président, il n'est jamais arrivé que le Parlement ou des sénateurs non élus empêchent, par obstructionnisme, le gouvernement canadien d'honorer des obligations internationales qu'il avait assumées solennellement.

Il existe une autre raison pour laquelle cette loi doit prendre effet dès le 1er janvier, soit la conduite des affaires.

Les Canadiens qui entendent mener leurs affaires de manière à profiter des occasions que leur offre l'Accord de libre-échange doivent être en mesure d'investir en toute confiance afin de créer des emplois, ainsi que le font actuellement des centaines d'entreprises canadiennes. Après avoir attendu dans un climat normal d'incertitude l'issue des élections, ils devraient maintenant se sentir libres de profiter dès le 1er janvier prochain des avantages découlant de cet accord.

Si nous avons à coeur les intérêts des simples Canadiens, ceux de nos entrepreneurs et de leurs employés, c'est-à-dire de l'ensemble des Canadiens, nous veillerons, quoi qu'on puisse en penser pour le bien du Canada, à ce que l'accord entre en vigueur le 1er janvier 1989. Les électeurs ont déjà tranché la question.

Il est de notre devoir de laisser à cet accord la chance de suivre son cours. Ce n'est que dans deux, trois, quatre ou cinq ans que nous saurons si cet accord est bon pour le Canada ou si les craintes exprimées étaient justifiées. Les députés d'en face ont le devoir de laisser libre cours à l'Accord de libre-échange, peu importe leur opinion sur ce sujet.

Je ne m'avancerais pas à formuler de tels commentaires, monsieur le Président, si l'Accord de libre-échange n'avait pas fait l'objet de débats au Parlement et de discussions à l'échelle nationale. Mais ces débats et ces discussions ont bel et bien eu lieu.

Il y a un an, le Comité permanent des affaires étrangères et du Commerce extérieur a présenté un rapport sur l'Accord de libre-échange. Il a entendu 158 témoins en 24 jours d'audiences. De plus, à la fin de l'année 1987 et au début de 1988, six journées d'opposition ont été consacrées au débat sur le libre-échange.

Le 24 mai 1988, le gouvernement a présenté la Loi de mise en oeuvre de l'Accord, qui a été débattue à la Chambre et au comité législatif pendant près de 160 heures, réparties sur 39 jours.

Croyez-vous réellement, monsieur le Président, que les députés d'en face trouveront un nouvel argument? Jamais. Ils ne feront que répéter la même litanie d'arguments qu'ils nous ont servis sur le libre-échange au cours de la dernière année, y compris un grand nombre des arguments trompeurs et spécieux que nous avons entendus au cours de la campagne électorale. Ils déclameront contre le libre-échange jusqu'à minuit à la Chambre la semaine prochaine.

Nous accordons aux députés de l'opposition beaucoup de temps pour s'entendre déclamer, si c'est ce qu'ils veulent. Si c'est comme cela qu'ils veulent passer le temps des Fêtes, laissons-les faire. Pourquoi les en empêcher?

Mais nous n'entendrons rien de nouveau, parce qu'il ne reste rien de neuf à dire à propos du libre-échange. Nous sommes dans l'obligation d'aller de l'avant et de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange.

Le premier projet de loi de mise en oeuvre a été retardé pendant trois semaines à cause des objections spécieuses portant sur la procédure soulevées par les libéraux et les néo-démocrates, chaque parti voulant se montrer plus macho que l'autre. Lequel de ces deux partis est le plus macho? Voilà la question. Qui peut faire le plus d'obstruction dans le cours d'une journée donnée? Le NPD fait-il plus d'obstruction que le parti libéral? Qui peut se frapper la poitrine de la façon la plus théâtrale: l'honorable Herb Gray ou l'honorable Nelson Riis?

Enfin, Nelson n'est pas encore «honorable». Peut-être le deviendra-t-il un jour, monsieur le Président. Mais, voilà ce à quoi nous assistons à la Chambre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre pour un rappel au Règlement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, l'honorable ministre est à la Chambre depuis assez longtemps, je pense, pour savoir qu'il vient d'enfreindre le Règlement de la Chambre, et je lui demanderais de se rétracter.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre sait bien qu'il doit désigner les députés par le nom de leur circonscription.

M. Crosbie: Merci, monsieur le Président.

Outre les trois semaines de retard pour des questions de procédure, le débat sur le projet de loi a été bloqué par des votes par appel nominal et par la première lecture de projets de loi d'initiative parlementaire présentés par des députés néo-démocrates, ayant pour objet notamment d'établir le hockey comme sport national du Canada ou de célébrer l'anniversaire de la signature de la Grande Charte. C'est le genre de tactiques auquel on a eu recours.

On a eu toute facilité pour participer au débat, monsieur le Président. Puis nous en arrivons à la rentrée parlementaire lundi dernier—si c'était bien lundi dernier. Il me semble que c'était il y a trois mois, mais ce n'était en fait que lundi dernier.

Depuis la rentrée parlementaire, monsieur le Président, on a soulevé les mêmes objections spécieuses concernant la procédure et encore une fois on procède à des votes par appel nominal inutiles.

• (1620)

L'Accord de libre-échange est débattu dans tout le pays depuis quatorze mois. Il a été l'élément central de la campagne électorale. Il a été étudié au Parlement. Nous avons tenu des élections générales et les Canadiens ont tranché. Il nous faut maintenant assumer nos responsabilités et prendre une décision concernant cette mesure législative.

Voyons ce que dit le chef du NPD. Le 22 novembre, il a déclaré: «La population canadienne a pris une décision et il est clair que M. Mulroney a maintenant le droit d'aller de l'avant pour faire adopter la loi qui mettra en oeuvre l'Accord de libre-échange. Le mécanisme a déjà suivi son cours, à mon avis. Toutes les chances de proposer des amendements ont été épuisées et il faudrait être buté et malavisé pour dire qu'il faut faire plus à cette étape-ci».

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Crosbie: C'est le chef du NPD, le lendemain des élections, dans un éclair de perspicacité. Il a dit qu'il faudrait être buté et malavisé pour dire qu'il faudrait faire plus. Pourquoi alors, depuis le 22 novembre, le chef du NPD (M. Broadbent) . . .

M. Broadbent: Patiente, John, je te le dirai.

M. Crosbie : . . . est-il devenu buté et malavisé? Ce que je sais, c'est que Bob le manipule.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Qu'est-il arrivé depuis le 22 novembre?

M. Broadbent: Vous avez mal compris. Il a dit que je n'écoutais pas.

M. Crosbie: Bob White s'est montré très déçu de la performance du NPD au cours des élections. Shirley Carr s'est emportée. Elle est très fâchée. Les dirigeants du Syndicat des travailleurs de l'acier sont nettement irrités de la situation. Notre collègue est donc devenu buté et il essaie maintenant de nous empêcher d'aller de l'avant pour adopter cette mesure législative.

De toute évidence, il est en difficulté au sein de son parti. Notre parti à nous est uni et discipliné; chez nous, les membres sont derrière leur chef.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Heureusement que c'est Noël, John.

M. Crosbie: Que dit le chef du NPD maintenant? Il dit qu'il faut proposer des amendements pour protéger les programmes sociaux, l'environnement et le développement régional. Qu'est-il arrivé? Il ne nous a fourni aucune explication valable pour justifier le renversement de son attitude. Quoi qu'il en soit, cela importe peu. Ce qui importe, c'est notre responsabilité en tant que gouvernement.

Permettez-moi d'expliquer une fois de plus à la Chambre et au pays comment nos programmes sociaux, l'environnement et le développement régional sont et continueront d'être protégés en vertu de l'Accord de libre-échange. J'espère que mes vis-à-vis en sont convaincus maintenant.

Durant les négociations sur le libre-échange, il n'a jamais été question des programmes sociaux. Le gouvernement n'a pas donné à son négociateur le mandat de discuter de ces derniers et aucune des dispositions de l'accord ne vise les programmes sociaux. En outre, toutes les nations commerçantes, par l'entremise du GATT et de leurs propres lois commerciales reconnaissent que les programmes sociaux sont une initiative gouvernementale tout à fait légitime qui ne dénature en rien les échanges commerciaux. C'est pourquoi, par exemple, le gouvernement américain a rejeté l'affirmation des représentants du secteur de la pêche aux États-Unis selon laquelle l'assurance-chômage constituait une subvention pouvant faire l'objet d'un droit compensateur. Mes vis-à-vis le savent pertinemment et je trouve regrettable que certains d'entre eux aient parcouru le pays en prétendant que d'une façon ou d'une autre, l'assurance-chômage serait touchée par l'Accord de libre-échange, alors qu'ils étaient parfaitement au courant de cette décision prise en 1985 par le gouvernement américain.

Les programmes sociaux ne feront pas l'objet de discussions au cours des prochaines négociations bilatérales sur les subventions et les lois sur les sanctions commerciales avec les États-Unis. Les Américains n'ont présenté aucune demande en ce sens. S'ils le font, nous opposerons notre refus. C'est là notre position.

Même si l'Accord de libre-échange ne porte pas sur les programmes sociaux, d'aucuns disent craindre—et c'est là un autre argument spécieux—que les impératifs de la concurrence dans le cadre d'échanges plus ouverts avec les États-Unis forcent le Canada à réduire les crédits qu'il consacre aux mesures sociales. L'expérience au Canada et dans d'autres pays montre tout à fait le contraire. Depuis 40 ans, alors que les barrières commerciales canadiennes et étrangères sont réduites par le biais du GATT, nos programmes sociaux ne cessent de prendre plus d'ampleur. Ce n'est pas une coïncidence. La croissance économique, favorisée par une libéralisation des échanges, est la seule véritable façon de poursuivre l'expansion et l'amélioration de nos programmes

sociaux. C'est le seul moyen d'offrir de meilleurs programmes sociaux. Il s'agit d'accroître la richesse du pays, afin de pouvoir consacrer davantage à ces programmes.

A l'instar des programmes sociaux, le système canadien de soins de santé n'est pas visé par l'Accord de libre-échange. Le chapitre de l'accord touchant les services ne vise en rien la prestation de services de santé. Je ne peux comprendre que d'aucuns parcourent le pays en tentant de prétendre le contraire.

Il s'ensuit que les gouvernements fédéral et provinciaux ont les mains absolument libres en ce qui concerne leur système de soins de santé, qu'il soit exploité par le secteur public ou le secteur privé ou les deux à la fois. Ils peuvent agir comme bon leur semble. Seuls les services de gestion comme le personnel, la comptabilité, la cafétéria ou le nettoyage, c'est-à-dire des services de soutien, sont visés par l'accord. Ces services ne concernent absolument pas la dispensation des soins de santé eux-mêmes.

En fait, c'est là un grand avantage pour nous puisque nos sociétés de gestion ont maintenant libre accès aux États-Unis. Comme il n'y a pas là-bas d'hôpitaux et de systèmes de soins de santé publics, un immense marché s'ouvre à elles. Ce qui ne sera pas le cas pour leurs homologues américaines parce que, chez nous, c'est en général l'État qui possède et exploite les systèmes de soins de santé. Les sociétés canadiennes qui offrent ces services de soutien auront ainsi accès à un grand marché d'exportation. Quant à nous, toutefois, nous ne serons pas obligés d'obtenir ces services de sociétés américaines. C'est une question d'acquisition qui n'est pas visée par l'accord.

Je le répète, il n'y a aucune raison de craindre que l'accord de libre-échange impose au Canada une gestion à l'américaine de nos soins de santé, une gestion assujettie à la loi du profit, ce qui pourrait nuire à la qualité des systèmes publics de soins de santé. Il n'en est nullement question dans cet accord. En vertu de cet accord, s'il réussit comme nous le croyons, nous aurons l'argent nécessaire pour apporter à notre système de soins de santé les améliorations qui nous conviennent. Voilà le grand avantage de l'Accord de libre-échange.

Parlons maintenant de l'environnement. Les mesures écologiques sont spécifiquement exclues des modalités d'application de l'Accord de libre-échange. On a incorporé un article actuel du GATT, l'article 1201, en guise d'exemption—on m'écoute ou quoi?

M. Simmons: Nous voulons entendre quelque chose de sensé.

M. Crosbie: Changez de parti alors.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie : L'article 1201 renferme une exemption du GATT, toujours en vigueur actuellement, à propos des mesures écologiques nécessaires pour protéger la vie humaine, la vie animale et végétale ou la santé. Il ne faut pas oublier non plus l'article 603 de l'Accord de libre-échange qui permet également de fixer des normes même si elles nuisent aux échanges commerciaux. Voilà les articles du GATT qui sont repris dans l'accord, ce qui n'empêche pas certains de vouloir partir en campagne dans tout le pays pour dire que nous ne pouvons pas établir nos propres normes écologiques.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous les 90 groupes écologiques du Canada l'affirment.

M. Crosbie: Il m'importe peu de savoir qui ils sont. Ils n'ont pas lu l'accord ou alors ils font exprès de mal l'interpréter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous?

M. Crosbie: Nous savons que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est parti en croisade comme Richard Coeur-de-lion jadis. Il s'en est sorti tout aussi bien que Richard, avec quelques bosses dans son casque.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez la tête aussi dure qu'un casque, John.

M. Crosbie: Monsieur le Président, dans l'esprit de Noël, je ne vais pas me mettre en colère contre le très honorable chef de l'opposition.

La réduction des disparités régionales est un objectif de longue date au Canada et est maintenant enchâssée dans la Constitution.

M. Simmons: Vous allez bloquer les efforts en ce sens.

M. Crosbie: C'est vous et non les régions que nous voulons bloquer.

Nous n'avons pas réussi à définir dans l'accord les subventions qui faussent le commerce. Les 96 pays qui souscrivent au GATT n'ont pas réussi à les définir eux non plus. Cette question a été discutée lors de l'Uruguay Round et sera débattue de nouveau avec les États-Unis sur une base bilatérale. Nous nous sommes engagés à faire en sorte que les gouvernements canadiens puissent promouvoir le développement régional. Nous n'allons pas nous désister. Bien que l'accord ne traite pas de la question des subventions, on craint que nos programmes de développement régional ne soient menacés. Croyez-vous vraiment, monsieur le Président, que j'appuierais un accord de libre-échange . . .

• (1630)

Des voix: Oui!

M. Crosbie: . . . qui mettrait en péril . . .

Des voix: Oui!

M. Crosbie: Il y a 25 000 personnes dans le comté de Saint-Jean-Ouest qui ne sont pas de l'avis des députés d'en face. Le NPD y a récolté 2 000 voix; moi, j'en ai obtenu 25 000, ce qui semble indiquer que les électeurs me croient.

Ce serait mettre sur un même pied le fait d'être disposé à avoir des discussions sur des sanctions à l'égard des subventions qui faussent ce commerce et quelque compromission inévitable du développement régional. Cette conclusion est sans fondement. Aucun gouvernement au Canada, pas un gouvernement libéral, pas un gouvernement néo-démocrate et certainement pas le présent gouvernement, n'est prêt à renoncer à sa capacité de promouvoir le développement régional simplement pour en arriver à une entente sur les subventions.

S'il ne conclut pas une telle entente avec les États-Unis, le Canada bénéficiera quand même de l'avantage qu'offre le règlement exécutoire des différends dans les causes concernant les droits compensateurs, pour s'assurer que les clauses à motivations politiques sont renversées. C'est nettement mieux que ce qui existait sous le gouvernement précédent. Il n'existait aucun régime de règlement exécutoire des différends. Il n'en existe aucun aujourd'hui et il n'en existera pas avant le 1er janvier 1989.

Le 1er janvier 1989, lorsque nous aurons un différend, et différend il y aura, nous disposerons de cet instrument qu'est le processus de règlement exécutoire. Les différends seront réglés par les Américains et les Canadiens devant un président neutre.

M. Simmons: Et selon le droit américian.

M. Crosbie: Au Canada, ils seront réglés en vertu des lois canadiennes et, aux États-Unis, ils le seront en vertu des lois américaines. Ils ne renonceront pas à leurs lois, et nous ne renoncerons pas aux nôtres. Nous aurons deux représentants au sein des groupes spéciaux, dont le président impartial, aux États-Unis, veillera à ce que les décisions soient justes. Il en sera de même au Canada lorsqu'un différend éclatera ici.

L'accord n'est pas unilatéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Et la neige est verte.

M. Crosbie: Si j'étais en pleine forme aujourd'hui, vous pouvez être sûr, monsieur le Président, que j'aurais raison de tous ces cris, mais je ne suis pas en voix.

M. Simmons: Qu'on lui apporte une nouvelle pile Duracell.

M. Crosbie: Duracell devrait écouter ceci. On prétend que nous n'avons pas de mandat pour faire adopter la loi de mise en oeuvre, parce que nous n'avons pas reçu une majorité de voix lors des dernières élections. Vous vous en souvenez, monsieur le Président. Cet argument fait évidemment fi des conventions selon lesquelles, dans notre démocratie parlementaire, nous choisissons les gouvernements et leur donnons le mandat de diriger le pays. Il témoigne aussi d'une ignorance de la réalité électorale au Canada, depuis l'avènement des tiers partis. Ces derniers sont la cause de tous nos ennuis.

Il ne devait y avoir que deux partis. Le chef du NPD a dit qu'il en serait ainsi, ce qui m'apparaissait comme une fameuse amélioration. Il a dit que le parti libéral disparaîtrait. Je vois qu'il y a 83 députés libéraux de l'autre côté de la Chambre. Les libéraux sont loin d'avoir disparu. Une autre promesse en l'air!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Depuis 1921, le parti libéral n'a reçu une majorité des votes exprimés qu'une seule fois, en 1940. Il a fallu la guerre pour que cela se produise. Les 12 autres gouvernements libéraux ont été élus avec moins de 50 p. 100 des suffrages.

En 1980, le premier ministre Trudeau était reporté au pouvoir. J'ai tous les chiffres devant moi. Il a alors obtenu sensiblement le même pourcentage du vote populaire que nous avons obtenu aux dernières élections.

M. Simmons: Et il n'a pas vendu le pays à rabais pour cela.

M. Crosbie: Il n'a pas vendu le pays, mais il a vendu tout le reste.

Le parti libéral avait obtenu 43,9 p. 100 des voix et, le 21 novembre dernier, nous en avons recueilli 43,3 p. 100. Qu'a fait le gouvernement de M. Trudeau? Il a transformé radicalement la politique énergétique. Il a privé la population de l'Alberta des profits de ses secteurs pétrolier et gazier. Il a adopté une nouvelle constitution. Il a fait appel au sénateur Machiavel pour rédiger cette constitution. Ce gouvernement n'a jamais prétendu qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi parce que 56 p. 100 de la population n'avait pas voté pour lui. Est-ce que des députés, aujourd'hui dans l'opposition, ont alors dit à M. Trudeau: «Vous n'avez pas de mandat. Vous n'avez obtenu que 43 p. 100 des votes»? Évidemment, non. Les députés d'en face savent comment le système fonctionne.

Le 30 novembre 1972, M. Trudeau a formé un gouvernement avec l'appui de 38,5 p. 100 de la population. Est-ce que cela l'a empêché de gouverner? Bien sûr que non, monsieur le Président.

Le 8 novembre 1965, les libéraux ont obtenu 40,2 p. 100 du vote. Et il y a encore de nombreux exemples.

Bien sûr, le Nouveau parti démocratique n'a jamais obtenu autant, et il semble maintenant qu'il ne l'obtiendra jamais. Comme le disait le chef de ce parti, nous n'aurons bientôt plus que deux partis au Canada: un de gauche, le parti libéral, et un de droite, soi-disant le parti conservateur. Le NPD aura disparu. De là tout le remue-ménage au sein de ce parti. C'est pourquoi Bob White et Shirley Carr sont si en colère, ce qui est bien compréhensible.

Le gouvernement n'a pas seulement le droit de mettre en oeuvre les mesures qu'il croit être d'intérêt national, il en a la responsabilité. C'est pour cela que nous avons été élus et c'est à ce chapitre que nous devons rendre compte au Parlement et à l'électorat. C'est pour ces raisons que nous proposons cette mesure législative et que nous demandons au Parlement de l'adopter d'ici au 1er janvier. Voilà pourquoi nous ne voyons pas de raisons valables aux amendements que compte proposer l'opposition.

Je m'abstiendrai de m'étendre sur tous les avantages énumérés dans ces documents. Il est inutile de les répéter. La prochaine étape est celle de la mise en oeuvre de la mesure. Au 1er janvier, quand elle entrera en vigueur, nous aurons pour tâche de la mettre en oeuvre dans toute sa . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Gloire?

M. Crosbie: On me met les mots dans la bouche. Cela tombe bien puisque je cherchais le terme juste.

Dans l'un de ces documents, monsieur le Président, vous trouverez la liste des mesures qui seront prises. Au 1er janvier, les tarifs, par exemple, seront complètement supprimés sur environ 15 p. 100 du commerce bilatéral sujet à des droits, et notamment sur des produits comme le poisson surgelé, le fourrage, les skis et les patins, le whiskey, les fourrures et les vêtements de fourrure, s'ils sont d'origine canadienne ou américaine. Entreront en vigueur la réglementation relative aux autorisations de séjour temporaire, un nouveau règlement pour le vin et l'alcool, de nouvelles règles d'origine, de nouvelles dispositions relatives aux services et aux investissements et les nouvelles règles concernant le mécanisme binational de règlement des différends. Nos rapports avec le GATT se poursuivront également.

M. Simmons: Et qu'advient-il de notre indépendance?

M. Crosbie: Je ne sais pas ce que les gens en pensent, mais je ne crois pas que le député ait une position très solide sur la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne voudrais pas vous entendre vous prononcer sur cette question, John.

M. Crosbie: Le chef de l'opposition a déclaré se remettre des élections, de l'état dans lequel il se trouvait le jour des élections. Je tiens à le féliciter de son endurance.

Avant de terminer, je voudrais aborder rapidement la question de l'adaptation, ce qui m'amène à parler du chef de l'opposition. Il s'adapte au fait qu'il se retrouve encore une fois à jouer le rôle du chef de l'opposition.

Mes collègues, le ministre chargé des sciences et de la technologie et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall), traiteront plus longuement de la question de l'adaptation un peu plus tard au cours du débat.

Étude après étude indépendante révèlent que le libre-échange favorisera la croissance des exportations et des investissements, la hausse des revenus réels et une compétitivité internationale accrue. Grâce à l'accord de libre-échange, on créera pour le compte des Canadiens—au contraire de ce que nous entendons tous les jours lors de la période des questions—un plus grand nombre d'emplois sûrs et de qualité.

Ces études indiquent également que le nombre de travailleurs susceptibles d'être désavantagés par le libre-échange sera peu élevé. Il s'agira d'une très petite proportion des millions de Canadiens qui changent d'emplois chaque année. Rappelez-vous, monsieur le Président, que plus de 1,3 million d'emplois ont été créés au cours des quatre dernières années. Durant la période des questions, les membres de l'opposition parlent souvent de cadres qui sont en train de restructurer leurs sociétés.

Ils ne mentionnent jamais les douzaines de sociétés qui prennent de l'expansion, comme Dupont qui vient d'annoncer qu'elle investira 160 millions de plus au cours des trois prochaines années et créera ainsi des emplois au Canada grâce au libre-échange. Ils ne parlent jamais de National Sea Products qui étendra ses opérations en Nouvelle-Écosse et créera d'autres emplois à la suite de l'Accord de libre-échange. Je pourrais donner bien d'autres exemples de compagnies qui font de même.

En ce qui concerne les personnes touchées au cours de la période de 10 ans durant laquelle l'accord sera en vigueur, nous offrons aux travailleurs déplacés pour quelque raison que ce soit une vaste gamme de programmes de formation, de recherche d'emploi et de réinstallation, surtout dans le cadre de la Planification de l'emploi. Le gouvernement verra à ce que ces services soient offerts à tous les Canadiens qui en ont besoin.

Afin de nous assurer que nous faisons tout le nécessaire, nous avons chargé un conseil consultatif présidé par Jean de Grandpré de déterminer les mesures supplémentaires à prendre, au besoin.

C'est ce que nous avons promis aux travailleurs canadiens. C'est un engagement raisonné, responsable et juste envers les travailleurs canadiens. Si le conseil de Granpré ou toute autre source peut prouver que nous devons en faire davantage, nous en ferons davantage.

• (1640)

Au-delà de tout détail particulier, la controverse entourant le libre-échange était à de nombreux égards centrée sur une question de confiance. Les Canadiens sont-ils capables de soutenir la concurrence des Américains? C'est l'une des questions. De ce côté-ci de la Chambre, notre réponse est «oui», sans le moindre doute. Les deux partis installés de l'autre côté ne semblent pas croire les Canadiens en mesure de concurrencer les Américains ou n'importe qui d'autre.

Voici une autre question qui se pose: Notre sens d'identité et d'appartenance à une nation est-il assez fort pour nous permettre de choisir délibérément de libéraliser notre commerce avec les États-Unis? Avons-nous un sens suffisant d'identité et d'appartenance? Nous pensons que les Canadiens l'ont. L'opposition ne semble pas le croire. Les députés d'en face pensent que nous risquons de perdre notre identité en libéralisant notre commerce avec les États-Unis. Je ne peux pas les empêcher de défendre ce point de vue.

Voici encore une autre question: Allons-nous devenir plus forts comme peuple en profitant de ces nouvelles perspectives et en relevant ces nouveaux défis? Nous croyons que oui, mais l'opposition craint l'avenir. Elle préfère un petit Canada renfermé sur lui-même, elle ne veut pas d'un Canada en expansion, elle n'a pas confiance dans les Canadiens. C'est là son problème fondamental.

Permettez-moi de conclure en citant l'une des meilleures déclarations que j'ai entendues récemment. C'est Robert Fulford qui a dit ce qui suit:

> Dans ce débat long et pénible, mais sans doute très sain en définitive, je sympathise avec tous ces gens qui craignent de nous voir perdre notre identité, mais je crois fermement qu'ils ont tort.
>
> Je crois . . .

. . . a dit M. Fulton . . .

Des voix: Fulford.

M. Crosbie: Oui, Fulford, pas l'honorable M. Fulton qui est à la Chambre. M. Fulford a ajouté:

> Je crois que nous avons l'obligation, envers nous-mêmes, de suivre notre propre voie et de ne pas nous en écarter simplement parce cela déplairait à nos partenaires commerciaux . . .
>
> Beaucoup des choses que nous aimons le mieux au Canada coûtent cher et seule une société propère peut se les permettre. Dans la prochaine décennie, je crois que l'accord de libre-échange contribuera non seulement à la prospérité du Canada, mais aussi à son indépendance et à son caractère distinct.

Cette déclaration a été faite par un homme de lettres ontarien, un membre de l'élite littéraire torontoise. Elle nous donne une idée des raisons pour lesquelles nous avons fait si bonne figure en Ontario aux dernières élections, puisque tant d'Ontariens ont adopté le même point de vue intelligent que M. Fulford.

Je crois que M. Fulford a raison. Je crois que ses prédictions se réaliseront. Le libre-échange renforcera le Canada et en fera un pays plus uni. Voilà pourquoi je suis fier de proposer aujourd'hui l'adoption en deuxième lecture du projet de loi à l'étude.

Voilà, en définitive, monsieur le Président, pourquoi il est temps maintenant que les parlementaires fassent le nécessaire pour mettre en oeuvre l'accord de libre-échange. Comme un poète anglais l'a dit dans un poème fameux sur Ulysse:

> O come my friends tis not too late to seek
> a newer world.

Nous invitons les députés d'en face à abandonner leur attitude peureuse et craintive à l'égard de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a ajouté:

> O come my friends tis not too late to seek
> a newer world.

Le Nouveau parti démocratique devrait être de cet avis.

Cast off and sitting well in order smite the sounding furrows
For our purpose holds . . .

Vous vous rappelez certainement ce poème, monsieur le Président, vous qui êtes si cultivé!

For our purpose holds, to sail beyond the sunset and the baths of all the western stars until we die. Tho much is taken, much abides, and tho we are not now that which in older days moved earth and heaven
That which we are, we are:
An equal temper of heroic hearts, made weak by time and fate
But strong in will . . .

C'est vrai qu'il faut avoir la volonté forte à la Chambre, monsieur le Président!

To strive, to seek, to find and not to yield.

C'est pourquoi, en proposant la deuxième lecture de ce projet de loi, j'invite les députés de l'opposition à dire qu'ils acceptent d'exprimer leurs opinions au cours des quatre ou cinq prochains jours de débat, d'approuver ce projet de loi à temps pour notre pause de Noël et de donner ainsi au Sénat la chance de revenir et de l'adopter comme promis. Le Canada doit en effet ratifier l'accord le 1er janvier, comme il s'y est engagé parce que le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre cette nouvelle relation avec les États-Unis en leur demandant de nous rendre un service parce que notre opposition n'est pas prête à accepter le verdict rendu par les Canadiens le 21 novembre.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette question des plus importantes. Je voudrais auparavant remercier les électeurs de Vancouver Quadra de m'avoir accordé leur confiance encore une fois. Je suis fier d'avoir été élu par cette circonscription très représentative de Vancouver et aussi de partager avec vous une frontière non surveillée le long de la 41e Avenue. Je vous félicite encore une fois d'avoir été réélu Président de cette noble Chambre par vos pairs. En passant, nous nous excusons de retarder la célébration de votre anniversaire avec votre famille. Vous offrons nos meilleurs voeux.

Oui, les élections sont chose du passé. Le peuple s'est prononcé et il a toujours raison. Je veux vous dire, monsieur le Président, que vous avez à votre droite la majorité parlementaire et, à votre gauche, la majorité populaire représentant les Canadiens qui ont voté contre cet accord.

Sur le plan constitutionnel, il ne fait pas de doute que le gouvernement a le droit d'agir comme il le fait. Cependant, il ne fait pas de doute non plus que nous avons le droit, en vertu du mandat que nous ont confié ceux qui nous ont élus, de nous opposer à cette mesure législative et de proposer des amendements constructifs en tenant compte des inquiétudes exprimées par des millions de Canadiens au sujet de l'accord lors des élections. Nous avons fermement l'intention de nous acquitter de cette responsabilité que nous avons à la Chambre des communes.

Selon moi et selon des millions de Canadiens, l'Accord de libre-échange qu'on nous demande d'adopter changera de façon fondamentale les valeurs qui ont présidé à l'édification de notre pays. Ces changements ne se produiront pas immédiatement après l'entrée en vigueur de l'accord. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Nous n'avons jamais dit cela. Ces changements seront plus insidieux, plus pernicieux. Ils ne se produiront pas après les semaines de grands titres dans les journaux et de comptes rendus détaillés à la télévision. Chacun des événements ne sera pas couvert par les médias. Ce sera tantôt une fermeture d'usine, tantôt le refus d'une subvention au développement régional, tantôt la modification d'un règlement au Canada pour le rendre conforme aux pratiques en vigueur aux États-Unis, tantôt l'annulation d'un programme gouvernemental.

Le parti libéral fera tout ce qu'il peut pour protéger les intérêts des Canadiens. Le gouvernement a renoncé à ce rôle, à cette responsabilité. Nous continuerons de surveiller la situation en ce qui concerne cet accord, particulièrement la question des programmes de réadaptation, la fermeture d'usines au Canada, les négociations sur la définition des subventions ainsi que le recours par les État-Unis aux droits compensateurs, aux droits spéciaux et au contingentement des importations permis aux termes de cet accord.

• (1650)

[*Français*]

Personne, ni le premier ministre (M. Mulroney), ni les dirigeants de grandes entreprises qui ont supporté cet accord, ni les groupes de penseurs conservateurs qui ont défié la logique pour rationaliser leur appui, personne ne peut donner aux Canadiens l'assurance que cette Entente n'est qu'un jeu de hasard, un acte de foi. De fait, rien de plus concret que l'espoir que, premièrement, notre balance commerciale avec les États-Unis va grandir, et qu'en conséquence nos entreprises vont grandir et, troisièmement, le plus important, que cette croissance et cette prospérité vont automatiquement profiter à ce pays, en terme de création d'emplois et d'augmentation des profits.

Voilà les présomptions sur lesquelles repose l'Entente. Je ne suis pas d'accord avec cette approche. Mais ce qui est certain, c'est que pour décrocher cette Entente, le gouvernement a bazardé certains de nos instruments parmi les plus importants pour le développement de notre nation, en plus d'en mettre plusieurs autres en péril. Il a laissé tomber notre capacité de contrôler nous-

mêmes nos propres politiques économiques, nos propres politiques sociales, nos propres politiques de développement régional, nos propres politiques culturelles, et surtout notre capacité de contrôler notre propre destinée.

Cette Entente commerciale est une réponse à courte vue à un problème à long terme. C'est une tentative de raccourci vers la prospérité. Mais le gouvernement a oublié que pour être authentique et réelle, la prospérité doit profiter à tout le monde et non pas aux quelques privilégiés qui, actuellement, ont la chance de se trouver en position de force et d'influence pour tirer parti des nouvelles forces du marché sur lesquelles toute cette question repose.

Et ce pays n'a pas été bâti exclusivement sur les forces du marché. Nous avons bâti ce pays, monsieur le Président, en défiant l'attrait naturel vers l'axe commercial Nord-Sud. Nous avons construit d'Est en Ouest et vers le Nord. Nous avons construit un chemin de fer, une ligne aérienne, un réseau de radio-télédiffusion. Mais d'un simple coup de plume, le premier ministre du Canada a modifié ce mouvement d'Est en Ouest, il l'a changé pour un axe Nord-Sud. Plus de 120 ans de lutte acharnée pour atteindre une meilleure égalité régionale . . . envolés! Plus de 120 ans d'authentiques politiques sociales et culturelles . . . envolés! Plus de 120 ans de fidélité à une identité canadienne unique et distincte . . . envolés! Tout cela d'un simple coup de plume. [*Traduction*]

Nous n'avions pas pour but d'être isolationnistes, neutres ou protectionnistes. Nous sommes fidèles à nos amis et à nos alliés. Nous nous employons depuis des années à atténuer les tensions internationales et à favoriser l'établissement d'un système de commerce international.

Nous avons foi en un pays ouvert et libre et nous en avons toujours témoigné. Nous avons toujours préconisé des échanges plus nombreux et de meilleures pratiques commerciales, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec tous nos partenaires commerciaux. La preuve en est que, depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements libéraux successifs ont ramené les tarifs de 40 p. 100 en moyenne à 4 p. 100. Aujourd'hui, sans cet accord, 80 p. 100 de tous nos échanges avec les États-Unis sont exempts de droits, et cela, sans sacrifier notre souveraineté ni abdiquer notre capacité de faire nos propres choix.

Nous avons réussi en négociant à l'échelle internationale par l'entremise du GATT et d'autres organismes internationaux, non parce que nous ne voulions pas traiter avec les Américains, loin de là. Nous avons choisi la voie internationale parce que nous pouvions obtenir davantage au moyen de négociations internationales qu'en négociant directement avec les États-Unis.

En défense, dans les questions monétaires, bancaires, ou de commerce, nous avons toujours eu plus de succès avec les États-Unis dans un cadre multilatéral qu'en négociant directement avec eux, parce qu'alors nous avions plus de poids.

Les négociations multilatérales comme celles du GATT portent essentiellement sur des questions commerciales ou connexes. Si nous ne prisons pas toujours certaines décisions du GATT et que cet organisme progresse quelquefois lentement comme on l'a vu à Montréal, les pays membres du GATT ne dictent pas au Canada sa politique, ce que feront les États-Unis, une fois l'accord conclu. Conformément au GATT, nous avons le droit de contester la loi américaine. Ce droit n'existe absolument pas dans le cadre de cet accord.

Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a été élu ici pour la première fois, il y a quelques années, il se disait contre toute libéralisation des échanges avec les États-Unis. De tous les candidats à la direction de son parti, dont il était tout comme l'actuel ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), le ministre des Finances (M. Wilson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), seul le ministre du Commerce extérieur est demeuré conséquent avec lui-même. Celui-ci était alors le seul à favoriser la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, et il n'en est sans doute pas peu fier aujourd'hui.

Toutefois, dans un débat public télévisé qui l'avait opposé au ministre, l'actuel premier ministre du Canada avait déclaré que la libéralisation des échanges menaçait la souveraineté de notre pays et qu'il n'était pas question pour lui d'y souscrire. Il avait raison et il devrait penser de même aujourd'hui; il n'aurait jamais dû proposer cet accord.

Nous avons le droit de savoir ce qui l'a fait changer d'avis. Il a dit qu'il y avait une vague protectionniste croissante aux États-Unis, mais cela ne date pas d'hier. La vérité, c'est que son gouvernement n'avait aucune politique économique positive à proposer aux Canadiens et a donc opté pour un simulacre de sécurité en liant encore plus étroitement notre économie à celle des États-Unis. C'est parce que sa stratégie économique a échoué que le gouvernement a essayé de profiter de la stratégie économique d'un partenaire plus fort, au prix même de notre souveraineté.

On nous a dit maintes et maintes fois qu'il fallait conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis afin de s'assurer un accès au marché américain et, partant, de nous garantir du protectionnisme américain. Mais comme nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons répliqué maintes et maintes fois, un accès sûr au marché américain signifiait une exemption spécifique de la législation commerciale américaine, à savoir la Loi commerciale de 1930, la Loi commerciale de 1974 et surtout le Bill omnibus que vient de signer le président des États-Unis.

Il nous fallait non seulement cette exemption, mais encore un moyen de l'appliquer, soit un mécanisme exécutoire et mutuellement acceptable de règlement des différends dont les décisions seraient exécutoires. C'est là un point que le gouvernement conservateur et le premier ministre ont toujours refusé d'aborder au cours de la campagne électorale. L'affaire est claire. Le but même de l'accord n'a jamais été atteint et les Américains demeurent libres de recourir aux mesures protectionnistes qu'ils ont toujours utilisées contre nous. Une fois l'accord signé, il n'y aura plus moyen de l'améliorer. L'accord aura beau être adopté, les mesures protectionnistes américaines prévaudront encore.

On peut vanter ad nauseam les mérites de la libéralisation des échanges, mais ce n'est pas là l'objet de cet accord. Pour parler sans ambages, purement et simplement, nous n'avons pas obtenu d'exemptions nous soustrayant aux mesures américaines en matière de commerce et, en conséquence, nous n'avons pas d'accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Les exempteriez-vous de l'application des lois canadiennes? Les exempteriez-vous de l'application des lois canadiennes?

M. Prud'homme: Demandez-lui de se taire.

M. Allmand: Ministre des sans-abri.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre du Logement auquel nous avons donné le sobriquet de ministre des sans-abri pendant la campagne électorale parce qu'il n'a rien trouvé de mieux à faire, dès qu'il a été nommé ministre, que de proposer aux gens de Toronto d'aller dormir dans la rue la nuit.

M. McDermid: C'est un mensonge.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Rétractez-vous.

M. le Président: Je suis sûr que l'honorable ministre voulait dire qu'il n'est pas d'accord avec le très honorable député.

Des voix: Des excuses!

M. Boudria: Retirez vos paroles.

M. le Président: Je demanderais au ministre . . .

Des voix: Retirez vos paroles.

M. McDermid: Je retire mes propos.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'invite tous les députés à se reporter aux articles 1902 et 1904 de l'accord. Les lois mêmes dont les Américains se sont servis pour nous matraquer dans le domaine du bois-d'oeuvre, dont nous avons parlé cet après-midi, et dans ceux de la potasse, de l'acier, du poisson et d'autres produits, sont encore en vigueur. Ces lois continuent de s'appliquer à nos exportations. Les Américains se serviront des mêmes critères qu'auparavant pour juger les programmes d'aide du gouvernement. On se fondera sur les mêmes lois, sur les précédents et l'usage américains, et sur les précédents judiciaires américains.

C'est vrai que nous avons maintenant un mécanisme de règlement des différends.

M. Crosbie: C'est exact.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce mécanisme aura compétence en quoi? Le tribunal ne peut pas contester des lois commerciales américaines. Il ne peut qu'interpréter ces lois en fonction des précédents, des lois et règlements américains, qui peuvent très bien être modifiés.

• (1700)

Cet accord nous assujettit non seulement à la loi américaine actuelle mais à toutes les modifications que le Congrès pourrait y apporter. Nous sommes aussi vulnérables que jamais, sans qu'on ait atteint l'objectif fondamental que nous recherchions. Voilà ce que contient cet accord.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suis heureux de susciter plus de réaction chez nos vis-à-vis que le ministre, et cela se comprend. Je m'intéresse au bien-fondé de la question.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien que le gouvernement canadien n'ait pas atteint l'objectif fondamental qu'il nous avait promis, soit l'accès garanti au marché américain, il y a pire encore, ainsi que nous l'avons appris après avoir pris conscience de cette impossibilité. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), le député de Windsor-Ouest (M. Gray), moi-même et divers autres, nous nous sommes entretenus avec des sénateurs américains de premier plan représentant les deux allégeances, qui étaient venus à Ottawa en délégation de la Chambre des représentants, sous la direction du sénateur Lloyd Bentsen. Ils nous ont clairement affirmé que jamais, quelles que soient les circonstances, le Congrès américain ne renoncerait à sa compétence en matière de législation commerciale.

L'objectif de l'accord n'avait pas été atteint et ne pouvait pas l'être. En dépit de cela, le gouvernement a signé cet accord, et, pour humilier davantage les Canadiens, a cédé les leviers économiques, le contrôle de ce qui est essentiel pour l'avenir de notre pays: notre énergie, l'agriculture, la politique d'investissement et les marchés financiers. Ce fut le renoncement de souveraineté le plus étonnant dans l'histoire d'un pays libre, et les Canadiens vont le regretter. Cela, monsieur le Président . . .

M. McDermid: Voulez-vous parler de la campagne électorale?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais accepter cette invitation. Nous parlerons de la campagne dans un instant. Pour le moment, notre côté s'intéresse à cette question. Cela ennuie peut-être l'autre côté, mais je parle du contenu de l'accord.

Ce résultat était inévitable dans une négociation bilatérale avec quelqu'un ou avec une entreprise 10 fois plus forte que nous, possédant un marché, une population, une puissance économique 10 fois plus élevés. Il est inévitable que pour obtenir une entrée appréciable dans ce marché, les Canadiens devaient faire 10 fois plus de concessions, et c'est ce que nous avons fait. C'est la raison pour laquelle traditionnellement nous avons toujours négocié sous les auspices d'organisations internationales. Dans ce genre de négociations, nous pouvons nous présenter ensemble comme demandeurs devant ces organisations internationales et conclure des ententes auxiliaires avec les États-Unis.

Songez à ce que nous avons cédé. Et l'énergie? Les Américains ont voulu un accès sûr à nos ressources depuis le rapport Payley de 1956 sous le gouvernement du président Eisenhower. Ce que la Commission Payley voulait elle l'a maintenant.

D'après cet accord, il faut veiller à ce que toute taxe ou autre mesure que nous adoptons en matière énergétique, et je cite l'article 1904, n'impose pas un prix à l'exportation plus élevé pour un produit énergétique que le prix demandé lorsque le produit en question est consommé au pays. Cela veut dire que nous ne pouvons plus accorder des avantages à nos propres consommateurs de notre propre industrie quand elle est en concurrence avec des intérêts américains. L'Office national de l'énergie va devenir un simple organisme de surveillance.

Le Canada a également garanti qu'en période de pénurie, les livraisons de produits énergétiques aux États-Unis ne seront réduites en fonction de l'offre totale qu'en proportion de ce qui avait été expédié dans les trois années précédentes. Le même régime d'accès proportionnel va s'appliquer non seulement à l'énergie mais à toutes nos autres ressources naturelles. Le texte de l'accord énonce clairement que cela s'applique à toutes nos ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, y compris l'eau qui est soumise à l'accord malgré les prétentions contraires du gouvernement.

Au cours de la campagne électorale le premier ministre a déclaré que c'était sans importance parce que nous avions fait exactement la même chose en adhérant au système de l'énergie et des partages d'urgence de l'Agence internationale de l'énergie en 1974. Cet accord-là, comme le premier ministre devrait le savoir mais n'a pas cru bon de le mentionner, ne portait que sur le pétrole et sur certaines situations d'urgence bien définies. Par comparaison, l'article 904 de l'accord commercial oblige le Canada à partager en permanence non seulement le pétrole mais tous les genres d'énergie, et l'article 409 nous impose les mêmes obligations à l'égard de toutes les autres ressources naturelles.

Je pense que le premier ministre doit s'expliquer et s'excuser auprès des Canadiens pour ce qu'il a dit à ce sujet pendant la campagne électorale, parce que c'était absolument inexact. Nous sommes devenus une réserve d'énergie pour les États-Unis. Ce qui est à eux est à eux, mais désormais ce qui est à nous est aussi à eux.

Passons à l'agriculture. Les droits de douane saisonniers protégeant les fruits, légumes et autres produits horticoles vont être supprimés progressivement. Cette protection va disparaître progressivement. Les députés n'ont qu'à mettre le nez en dehors de la Chambre pour savoir aujourd'hui que nous n'avons pas le même climat que la Californie, la Floride ou la Georgie. Nos agriculteurs ont un climat plus rude, une saison de culture plus courte et des coûts plus élevés.

M. McDermid: Et le Minnesota? Les agriculteurs du Minnesota?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils ont beau braire de l'autre côté, il n'y a qu'un gouvernement conservateur pour signer un accord qui ne tient absolument pas compte du climat canadien.

Et ce n'est pas tout. Tout notre système de gestion de l'offre des produits agricoles a été abandonné dans les négociations. Nos régimes de soutien vont être alignés sur les leurs.

Examinons certains des programmes énumérés qui vont être mis en négociation au cours des cinq à sept années qui viennent. Ils figurent dans l'annexe de l'accord. Il y a la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, les accords de développement économique et rural, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et caetera. On peut dire que tout notre système de soutien de l'économie céréalière de l'Ouest est maintenant soumis à la négociation avec les Américains.

[*Français*]

Et comme les États-Unis dominent largement le secteur de l'agriculture, à cause de leur taille et de leur marché, le niveau de soutien que nous pourrons donner à nos fermiers sera déterminé, non pas ici à Ottawa, mais à Washington. L'industrie agroalimentaire va déménager aux États-Unis où les produits sont moins chers. Certaines industries de ce secteur, comme McCain's, ont déjà indiqué que c'est le seul choix qui leur reste. Nos pêcheurs vont aussi souffrir. Nous avons abandonné nos droits, à l'intérieur du GATT, de protéger les pêcheurs, tant de la Côte atlantique que celle du Pacifique.

Le gouvernement se vante d'avoir obtenu que certaines législations touchant les pêcheurs de l'Atlantique soient exclues de l'Entente. Mais dans la déclaration au Congrès, le président des États-Unis a clairement indiqué que même si la clause grand-père s'applique, cela ne veut pas dire grand chose, car si jamais nous invoquons cette clause pour protéger nos industries de transformation, les Américains vont se venger en imposant des représailles.

La même menace s'applique, et encore plus clairement, à nos pêcheurs de la Côte Ouest. De fait, la section 304E de la loi américaine appliquant cette Entente exige que le président des États-Unis initie les procédures dans les 30 jours, si jamais nous invoquons la clause grand-père pour protéger nos pêcheurs.

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la façon dont on a vendu cette entreprise, cette Entente, soit dans ce cas, une exemption pour nos pêcheurs quand en effet il n'existe aucune exemption du genre, et comme tant d'autres aspects de cette Entente, ceci n'est qu'une illusion, un rêve.

[*Traduction*]

Rien n'a changé. Rien ne changera dans l'attitude des Américains face aux exportateurs canadiens. Ils auront encore les mêmes mesures de représailles, les mêmes droits compensateurs, les mêmes droits de fixer des contingentements, les mêmes mesures antidumping, en un mot, les mêmes sanctions qu'ils avaient avant la signature de l'accord.

Voyez ce qui s'est produit dans le secteur du bois d'oeuvre. Le gouvernement a plaidé coupable avant même de subir son procès. Il a accepté d'imposer une taxe de 15 p. 100, à perpétuité, sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. Pourquoi a-t-il fait cela? Il ne voulait pas risquer de nuire aux pourparlers commerciaux qu'il avait engagés avec les États-Unis. Nos usines de bois ferment. Leurs travailleurs sont mis à pied.

Pat Carney, la ministre responsable à l'époque, nous avait dit que lorsque l'accord serait signé, l'industrie du bois serait protégée. Mais qu'est-il arrivé?

Tout à fait le contraire. Aux termes de l'article 2009 de l'accord, le protocole d'entente imposant une taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté sur le marché américain a été intégré à l'accord, et il constitue maintenant un élément permanent des rapports commerciaux établis entre le Canada et les États-Unis. On a inséré l'entente sur le bois d'oeuvre dans l'Accord de libre-échange, et plutôt que de mettre notre industrie du bois à l'abri d'éventuelles mesures de harcèlement, on a préféré sauvegarder une entente qui garantissait le maintien de cette mesure de harcèlement que constitue la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté tant que l'Accord de libre-échange serait en vigueur. Où est le libre-échange, lorsque tout un secteur est désavantagé de 15 p. 100. J'ai dit à la population de Prince George, à celle du nord de l'Ontario, à celle du Québec . . .

• (1710)

M. Oberle: Vous n'êtes pas allé à Prince George.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre est ici. Il a tout à fait raison. J'ai dû participer à une tribune téléphonique radiodiffusée pour présenter mes excuses. Le mauvais temps et ses balivernes m'ont retenu. Le ministre sait pertinemment que je me suis rendu à Prince George quatre fois au cours des quatre dernières années. J'ai toujours regretté de ne pas l'y rencontrer et je lui ai toujours fait transmettre mes salutations.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne remets pas en question la décision de la population de Prince George. J'ai la plus grande estime pour le ministre, mais il sait qu'étant donné que le marché américain du logement est en baisse et que le taux de change est dangereusement élevé—peut-être en partie à cause de l'accord—cette taxe de 15 p. 100 a déjà commencé à gruger plus que la part des profits de n'importe quelle scierie indépendante de sa circonscription ou du nord de l'Ontario, que cette taxe de 15 p. 100 ajoutée à l'augmentation de 15 p. 100 du taux de change, par rapport au dollar américain, depuis la signature du protocole d'entente, met en danger la survie de toutes les scieries du nord et du centre de la Colombie-Britannique, de même que toutes les autres ailleurs au pays. Je pense que le ministre peut se

compter chanceux d'avoir été réélu avant que l'industrie ne se rende vraiment compte de ce qui arrive.

Nous avons également renoncé à notre droit de contrôler les investissements étrangers. N'importe quelle compagnie canadienne dont les actifs ne dépassent pas 150 millions de dollars peut faire l'objet d'une prise de contrôle sans que nous n'ayons un seul mot à dire. Il n'y aura plus de limite imposée à l'examen des acquisitions indirectes. Non seulement le gouvernement a abandonné tous ses atouts de négociation avant même de se rendre à la table, mais il a sacrifié le Programme énergétique national—malgré tout le mal ou le bien qu'on puisse en penser—de même que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. C'est là la position la plus stupide qu'un pays puisse prendre, c'est-à-dire se débarasser de ses atouts avant même d'arriver à la table de négociations. Les négociateurs canadiens ont donné carte blanche aux Américains pour faire l'acquisition de compagnies canadiennes. Les portes de nos marchés financiers sont maintenant grandes ouvertes. Je vois le ministre d'État aux Finances ici. Il sait que notre industrie bancaire, notre industrie de l'assurance et nos investissements sont maintenant à la merci des prises de contrôle américaines.

M. Hockin: Soyez plus précis.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il sait aussi qu'en raison du champ de compétence conféré par la loi américaine et qu'à cause de la Loi Glass-Steagall, nous ne jouissons pas de droits réciproques sur le marché financier américain. Il le sait pertinemment.

M. Hockin: Nous avons davantage.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre devrait lire l'accord. Il s'agit probablement de l'inégalité la plus manifeste de l'accord. Nous avons ouvert tout grand notre marché financier aux Américains. Ils sont astucieux, ils savent que leurs banques et la plupart de leurs institutions financières relèvent de la compétence des 50 états et que la loi Glass-Steagall interdit à nos banques de s'infiltrer dans leur système bancaire. Le ministre a trouvé plus malin que lui. Nous nous sommes fait rouler, et nous avons vraiment l'air idiot avec cet accord.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous accordons aux industries américaines ce qu'on appelle dans l'accord le «traitement national». Un traitement national que le Canada accorde aux institutions et aux citoyens des États-Unis en ce qui touche les biens, les services et les investissements. Cela signifie que nos entreprises oeuvrant dans ces secteurs, qui représentent environ 95 p. 100 de notre économie, ne peuvent jouir d'aucun avantage, que ce soit en matière d'impôt, de subvention ou de programme de développement régional, par rapport à leurs concurrents américains. Lorsqu'ils feront des affaires au Canada, les Américains seront traités exactement comme les Canadiens.

Dans de nombreuses industries de services, cela revient presque à dire que notre frontière disparaîtra. Lorsqu'un pays de 26 millions d'habitants ouvre ses portes à un pays de 260 millions d'habitants, il faut s'attendre à ce que la goutte d'eau du plus petit pays se perde dans la mer de la plus grande nation. Prenons l'exemple d'une société, disons une société de l'Outaouais installée à Kanata. Deux ou trois jeunes gens font une trouvaille et trouvent les fonds nécessaires pour lancer leur idée, mais ne peuvent obtenir d'autres subventions, avantages fiscaux ou encouragements qui ne soient aussi offerts à leur concurrent américain, toujours dans l'esprit de l'accord. Ils parviennent tout de même à lancer leur produit et à faire bonne figure sur le marché canadien. L'entreprise réussit à pénétrer le marché américain, mais quand elle devient trop visible, ses concurrents américains ont la possibilité d'étudier les avantages qui lui ont été consentis, ici, à Kanata, et d'imposer des droits compensateurs, si jamais ils découvrent que l'entreprise canadienne a eu droit, grâce à notre régime, à des avantages fiscaux, à des mesures d'encouragement ou à des subventions qu'ils ne peuvent obtenir à leur tour.

Si cela ne marche pas, ils peuvent alors venir au Canada et acheter, car la limite est de 150 millions de dollars. Qu'arrive-t-il à certains de nos citoyens, nos gens brillants, nos millionnaires du jour au lendemain? Quelques-uns deviennent millionnaires, mais par contre, 150 personnes perdent leur emploi. En vertu des termes de l'Accord, la société établie à Kanata qui appartient dorénavant à des intérêts américains peut faire appel à du personnel venant de Chicago, Los Angeles ou Détroit, car les dispositions pertinentes précisent que c'est tout à fait possible.

Aucun autre pays membre du GATT n'a jamais négocié un accord de libre-échange dans le secteur des services. Il n'est pas surprenant alors que le président des États-Unis et le représentant commercial américain aient donné cela en exemple à la réunion des pays du GATT, à Montréal. Nous sommes les premières poires. A qui le tour? Les États-Unis se servent de cela comme un exemple de marche à suivre avec tous les autres pays. Ils ont invité les Mexicains à conclure un accord de ce genre, mais Dieu merci, ces derniers ont été plus intelligents que nous, ils se sont abstenus. Nous avons cédé le droit de diriger notre propre économie.

Vers quoi nous dirigeons-nous, monsieur le Président? En vertu des termes de cet accord, au cours des cinq ou sept prochaines années, les deux parties vont négocier,

afin de déterminer ce que l'on considère être une subvention admissible. On va maintenant en arriver aux véritables négociations. C'est là une question sur laquelle les deux parties n'ont pu s'entendre avant que l'accord ne soit signé. Dans une déclaration au Congrès, le président Reagan a affirmé qu'il s'agissait d'abord et avant tout de supprimer les subventions canadiennes. Le gouvernement a signé cet accord qui nous oblige à nous lancer dans des négociations sur la définition de subventions sans tout d'abord s'entendre avec les Américains sur certains paramètres relatifs à cette définition.

Les Américains ont un programme très clair. Ils savent exactement ce qu'ils veulent et ils ne s'en cachent pas. Ils ont tous dit, du Président au représentant commercial américain en passant par le principal sénateur du comité des finances des États-Unis, qu'ils veulent éliminer tous les autres programmes que leurs sociétés considèrent comme des subventions injustes. Ils l'ont précisé noir sur blanc.

Dans le passé, ils ont affirmé en vertu de leur législation—et elle est maintenue dans l'accord—la législation de 1930 et de 1974, et dans les définitions extrêmement larges du projet de loi d'ensemble que vient tout juste d'adopter le Congrès, que des dizaines de nos programmes de développement régional et de nos programmes sociaux constituaient des subventions injustes. Sommes-nous naïfs au point de penser que les Américains vont changer d'avis?

[*Français*]

Il ne faut pas se faire d'illusions. Les prochaines négociations vont être encore plus difficiles que celles que nous avons connues jusqu'à maintenant. Pendant une période s'étalant de cinq à sept ans, les discussions vont porter sur la définition d'une subvention. Qu'est-ce qui constitue une subvention ou pas? C'est cela la question primordiale, maintenant. Je ne crois pas que le gouvernement réalise clairement ce qui est en jeu. Et bien franchement, même si j'avais déjà des gros doutes sur la capacité de notre premier ministre de résister aux pressions américaines, je dois avouer que je suis maintenant 10 fois plus inquiet. Mon inquiétude a grandi, grandit chaque jour, car il est clair que le gouvernement n'a pas encore réussi une seule fois à se tenir debout devant les Américains. Chaque fois, ce gouvernement a cédé aux pressions américaines, totalement, sans aucun scrupule. Qu'il s'agisse de bois d'oeuvre, d'investissements étrangers, des médicaments, des pluies acides, de notre souveraineté dans l'Arctique, le Président ou le Congrès ordonnent: «Sautez!», et ce gouvernement réplique servilement: «Où voulez-vous que je saute?» C'est la triste histoire que nous avons vécue pendant les quatre dernières années, et j'ai toutes les raisons de croire que c'est aussi la triste histoire que nous allons vivre au cours des quatre prochaines années.

Pendant la campagne électorale, le gouvernement a pris l'engagement solennel que nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional ne se retrouveront jamais sur la table de négociations. Mais ce gouvernement ne nous a jamais dit ce qui est négociable, quels sont les paramètres des négociations sur les subventions. Est-ce que nos programmes sociaux, nos programmes culturels et nos programmes de développement régional sont des sujets permis ou pas?

Ceci, monsieur le Président, est un mauvais contrat. C'est une entente débalancée. Elle donne aux Américains le contrôle sur nos leviers économiques. Et quand un pays a perdu le contrôle sur ses leviers économiques, ses leviers politiques suivent de près. L'histoire l'a prouvé à maintes reprises. Voilà pourquoi, nous de ce parti, allons poursuivre notre bataille.

La majorité des Canadiens, la majorité des Canadiennes réalisent clairement que cette entente est mauvaise. C'est pourquoi ils ont massivement voté contre cette Entente et contre ce gouvernement. De fait, 57 p. 100 des Canadiens n'ont pas voté pour ce gouvernement, ni pour l'Entente commerciale avec les États-Unis.

• (1720)

[*Traduction*]

J'ai dit que le gouvernement avait remporté une majorité de sièges. Il a le droit de gouverner. Il a le droit de faire adopter son programme législatif. Mais l'opposition a le droit et même le devoir de montrer comment l'accord va faire du tort aux Canadiens. C'est là l'essence même de notre système parlementaire canadien.

L'été dernier, j'ai demandé aux sénateurs libéraux de retarder l'examen du projet de loi sur le libre-échange jusqu'à ce que le peuple ait l'occasion de l'examiner dans le cadre d'élections générales. Le 20 juillet 1988, j'ai dit—et le ministre n'a cité qu'une partie de ma déclaration—que, si la majorité des députés de la nouvelle législature voulaient adopter l'accord commercial, le Sénat devrait, après un débat, l'adopter rapidement. Je maintiens ce que j'ai dit, et c'est ce qui va se produire.

Ce qui s'est passé cette semaine n'est pas la faute de l'opposition. Le gouvernement a manipulé ou tenté de manipuler la Chambre d'une manière on ne peut plus maladroite et l'a mal dirigée.

Notre leader parlementaire et notre whip ont dû proposer au leader parlementaire du gouvernement des moyens de se tirer d'une impasse. Nous étions prêts à débattre la question mardi matin, monsieur le Président, et vous le savez. Nous sommes prêts à la débattre n'importe quand. Nous ne gaspillerons pas le temps de la Chambre. Nous ferons valoir nos arguments, nous proposerons des amendements et nous laisserons la Chambre voter à leur sujet. Mais jamais, au grand

jamais, nous ne nous laisserons manoeuvrer par une majorité qui croit qu'il s'agit d'un jeu, d'une tyrannie, et qui n'a pas remarqué le manque de consensus national et la crainte qu'ont des millions de Canadiens de voir leur emploi et leur avenir compromis par cet accord.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre m'a invité à parler de la campagne électorale et je vais céder à la tentation de le faire pendant un instant. Le grand thème de l'élection et le grand thème de la présente session, c'est le projet de loi sur le libre-échange. Les élections ont gravité autour des arguments pour et contre et, grâce aux efforts que notre parti a déployés pour forcer le gouvernement à déclencher des élections à ce sujet, nous avons attiré l'attention des Canadiens sur la question la plus importante de notre vie.

Il est vrai que nous n'avons pas remporté une majorité de sièges. Toutefois, je crois que nous avons gagné le coeur et l'esprit des Canadiens. Nous avons gagné par la force de nos arguments contre l'accord commercial. Nous avons discuté de l'accord en détail, comme j'ai moi-même tenté de le faire, en nous basant sur le document. Nous avons discuté des détails de l'accord et de ses répercussions sur le Canada.

Les députés conservateurs ont tenté d'escamoter les détails de l'accord, mais qui pourrrait leur en vouloir puisque le ministre compétent ne s'était même pas donné la peine de le lire. Il se trouve que nous avions bel et bien remporté le débat dans l'esprit et le coeur des Canadiens, que nous étions en train de gagner les élections quand deux choses se sont produites. Je crois que tous les Canadiens et les députés auraient intérêt à faire la lumière sur ce qui est arrivé. Je disais que la grande entreprise est intervenue à coups de millions de dollars pour faire la publicité de l'Accord de libre-échange, une campagne publicitaire dont les dépenses échappaient aux dispositions de la Loi sur les dépenses d'élection et à laquelle ont participé, partout au Canada, des compagnies qui ne manqueront de déduire leurs contributions de leur revenu sur leurs déclarations d'impôt.

Autrement dit, les contribuables ont financé la moitié de cette campagne. Nous comptons faire modifier la Loi sur les dépenses d'élection afin de limiter une fois pour toutes la publicité des tierces parties à cause des abus énormes qui ont été commis au cours de cette campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Des grandes sociétés ont envoyé une lettre à leurs actionnaires et à leurs employés, avec leur chèque de paie, pour leur faire peur et les inciter ainsi à soutenir l'Accord de libre-échange. Je crois, monsieur le Président, que nous devons nous demander, et que tous les Canadiens doivent se demander, combien d'argent on a dépensé dans le cadre de cette campagne. Je crois qu'il faudra ouvrir une enquête en bonne et due forme pour découvrir combien à coûté au public les dépenses effectuées par le parti conservateur et par la grande entreprise pour permettre au gouvernement de remporter ces élections.

Et à propos des médias, ils auraient peut-être intérêt à faire un examen de conscience sur le rôle qu'ils ont joué pendant cette campagne électorale. Le fait que notre parti ait été obligé de s'adresser aux tribunaux pour persuader les deux principaux réseaux anglophones de nous laisser utiliser nos interventions publiques dans nos messages publicitaires ferait également un sujet d'enquête fort intéressant.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois qu'il y a eu beaucoup de machinations et j'estime que la population canadienne a le droit de savoir qui a payé pour quoi et quelles seront les dettes que le gouvernement au pouvoir sera obligé de rembourser pendant la durée de son mandat.

Les grands stratèges du parti conservateur cherchent maintenant à s'arroger le mérite d'avoir, dans leurs propres termes, provoqué un «revirement électoral». Je lis tous ces reportages élaborés. Mais, sont-ils vraiment parvenus à leur fin? L'ont-ils fait en répondant au message? L'ont-ils fait en amorçant le débat sur la question? L'ont-ils fait en faisant valoir le pour et le contre? L'ont-ils fait dans le cadre d'un débat rationnel à l'échelle du pays?

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils ne pouvaient pas s'attaquer au message, parce que le message ralliait l'opinion. Alors, ils s'en sont pris au messager. C'est précisément ce qu'ils ont fait. Comme le disait M. Allan Gregg de Decima dans une entrevue d'une franchise exceptionnelle, on a vu le pont reliant le message et le messager et on a dû le faire sauter; il fallait jeter le discrédit sur le messager. Ils ont donc monté une attaque personnelle sans pareil à mon endroit; ils se sont attaqués à ma réputation, à ma sincérité et à ma compétence. Cette forme de publicité négative, importée pour la première fois au Canada, est empruntée aux amis républicains que le gouvernement a aux État-Unis. Ce n'était rien de moins que l'américanisation de la politique canadienne, et le gouvernement veut américaniser tout le reste aussi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Notre pays a connu la campagne politique la plus haineuse de son histoire. Je ne me suis pas apitoyé, même pour un instant, sur mon propre sort. Je sais mettre en perspective l'histoire

de notre pays. Dans la vie politique, on gagne des batailles et on en perd; il faut se faire une raison. Je me rends au verdict populaire. J'ai toujours dit que cette question dépasse en importance toute personne, quelle qu'elle soit. Et j'ai toujours dit que la cause transcende les arguments personnels, favorables ou défavorables. J'ai la conviction que l'histoire prouvera que la position que j'ai défendue au nom de notre parti était la bonne et qu'au bout du compte, l'histoire nous donnera raison.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais aussi que le processus lui-même a souffert dans cette campagne des tactiques employées par le gouvernement. C'est une chose que déplorera chaque Canadien. Au cours de la campagne, à cause des tactiques que le parti ministériel a déployées, nous avons vu la démocratie se dépouiller de sa majesté. Ce fut une manipulation cynique de l'opinion publique. La soif du pouvoir a motivé un appel à un instinct primitif de l'être humain. Le parti ministériel a réveillé la peur plutôt que la fierté nationale. Je dis au premier ministre que son mandat est terni, sa victoire entachée. Il a acheté le pouvoir et bradé le pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est en proie à une certaine appréhension, à un certain malaise et à un certain dégoût que les Canadiens suivront les futures négociations. Ils se sentent impuissants au moment où s'amorce inexorablement notre satellisation. Les Canadiens pleureront la perte de notre souveraineté. Quelle place l'histoire réserve au premier ministre! Deux majorités de suite, c'est vrai; deux pas de suite vers l'américanisation.

• (1730)

Notre parti n'a pas l'intention de laisser passivement brader notre pays. Notre parti a reçu un mandat clair et net. Des millions de Canadiens nous ont appuyés parce que nous voulons combattre cet accord, et nous ne nous déroberons pas à cet engagement. Nous continuerons de mener les forces qui s'opposent à l'accord. Notre mandat est de réclamer, avec insistance, des amendements à la mesure législative, et nous remplirons ce mandat.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous allons présenter des amendements afin de nous assurer que des programmes d'adaptation soient mis en place avant que l'Entente ne soit adoptée, et non pas après, car après, il sera trop tard. Comme le gouvernement le sait ou devrait le savoir, les rapports numéros 331 et 334 du Conseil économique du Canada ont identifié à travers le Canada rien de moins que 23 963 usines actuellement en péril à cause de l'Entente commerciale avec les États-Unis. Elles sont menacées parce qu'elles sont considérées comme étant d'une productivité, pour employer les mots du Conseil, submaximale.

Seulement quelques jours après les élections, les annonces de fermetures d'usines ont commencé à déferler. La Gillette à Montréal et à Toronto: 590 emplois; la Ortho Diagnostic à North York: 16 emplois; la British Footwear à Lachine: 50 emplois; la Northern Telecom à Aylmer et à Belleville: 870 emplois; la Canada Packers Winnipeg: 90 emplois. Et les rumeurs d'autres fermetures fusent de partout.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre s'est engagé encore et encore à mettre sur pied des programmes d'adaptation pour la main-d'oeuvre. Il nous a dit que la Commission de Grandpré travaillait sur cette question. Mais cette commission ne présentera pas son rapport avant des mois et des mois! Nous avons bien vu ce gouvernement prendre le même genre d'engagement par le passé, la main toujours sur le coeur. Nous avons aussi bien vu ce qui est arrivé. Franchement, nous ne croyons pas que ce soit bien sérieux. Aussi, cette fois, nous voulons les engagements du premier ministre par écrit, directement dans la législation, dans la loi et rien de moins! Nous avons entendu, c'est vrai, si souvent le premier ministre et les autres dire que nos programmes sociaux, nos programmes de développement régional ne sont pas touchés par cette Entente. Nous voulons voir cela dans la législation, sur papier, en noir sur blanc. Nous ne voulons pas attendre quatre ou dix ans pour voir où vont nous mener ces négociations. Nous voulons des assurances dans la législation même, dès le début, dès maintenant.

[*Traduction*]

Nous proposerons aussi des amendements visant à protéger nos programmes agricoles, à soustraire nos programmes culturels et nos programmes de protection de l'environnement à l'accord commercial, et à garantir la représentation des Canadiens au sein de tout comité, groupe ou commission que pourraient créer les gouvernements pour surveiller l'application de l'accord.

Nous insisterons également pour que le Parlement surveille l'application de tous les éléments de cet accord et qu'il procède à un examen complet trois ans après son entrée en vigueur.

Nous ne sommes pas d'accord avec le processus de négociation sur la définition de subvention. Nous voulons que ce processus soit entièrement public et que les Canadiens soient tenus bien informés des questions abordées.

Nous ne voulons pas que l'on continue à négocier à huis clos comme ce fut le cas ces trois dernières années.

Mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), mes autres collègues et moi-même n'avons jamais réussi à obtenir de renseignements sur cet accord auprès du gouvernement ou de la fonction publique canadienne; il nous a fallu nous adresser à nos amis à Washington. Les Américains ont fait preuve d'ouverture d'esprit et de franchise pendant ces négociations. Nous voulons que l'information sur les négociations concernant les subventions soit publiée ici, au Canada, et divulguée à la Chambre des communes. Ainsi, nous saurons où nous en sommes et l'ensemble des Canadiens aussi.

Le groupe d'étude du parti libéral sur le commerce continuera d'examiner les répercussions de l'accord après sa mise en oeuvre et continuera de rechercher des solutions de remplacement.

Nous avons reçu le rapport de novembre 1988 du représentant du commerce au Congrès, M. Clayton Yeutter, qui fait ressortir clairement que, pour les Américains, l'accord est loin de se résumer à de simples modifications législatives. Voici un extrait de ce que dit M. Yeutter dans son rapport:

> Dans bien des cas, l'application de l'ALE ne nécessitera pas de modification législative, mais plutôt la modification de la réglementation, des politiques ou des pratiques administratives régissant la mise en oeuvre de la loi comme telle.

En d'autres termes, les Américains réclament à présent le droit de nous dire non seulement que telle ou telle mesure législative est acceptable, mais également si nous l'administrons convenablement. Ils voudront peut-être même donner leur avis sur nos travaux parlementaires et nous dire si nous avons le droit ou pas de proposer des modifications à l'accord.

Si le gouvernement d'en face avait la moindre fierté, il aviserait immédiatement sa contrepartie américaine que nous n'avons nulle intention de permettre au gouvernement américain de nous dicter nos procédures et processus administratifs et de les restreindre.

Le rapport de M. Yeutter confirme également un argument présenté à la Chambre il y a quelques jours par le député de Winnipeg-Sud-Centre, à savoir qu'il est manifeste depuis le début que les Américains ont un objectif très précis. Ils savent depuis le début ce qu'ils veulent obtenir du Canada et ils ne craignent pas d'en parler sur la tribune publique, dans le rapport présenté au Congrès. Ils énoncent très franchement leurs objectifs et leurs intentions.

Où est notre rapport? Comment devons-nous réagir? Quelles sont nos intentions? Où est la liste des pratiques et procédures administratives américaines dont nous exigeons la modification? Le document sera-t-il rendu public? Le verrons-nous? Ou devrons-nous, comme d'habitude, répéter nos questions au gouvernement en cette Chambre pour obtenir toujours les mêmes réponses évasives?

Nous devrions maintenant connaître la stratégie du gouvernement canadien. Ou le gouvernement a-t-il l'intention de la garder secrète, comme tout le processus de négociation jusqu'ici?

Où est l'analyse des retombées éventuelles de cet accord sur nos partenaires commerciaux? Où est ce rapport? Où est cette étude gouvernementale?

Nous du parti libéral croyons que nous avons toujours mieux réussi en négociant les questions commerciales à l'échelle internationale par le truchement du GATT et d'autres organismes internationaux.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est en suivant cette voie que nous avons obtenu le plus grand succès au cours de notre histoire.

Je favorise la poursuite et l'expansion de cette approche internationale. J'ai exposé notre stratégie commerciale en cinq points en cette Chambre le 30 août dernier, durant le débat sur la motion de troisième lecture de l'ancêtre du projet de loi C-2. J'ai proposé des mesures dans les domaines du GATT, de l'économie mondiale, du commerce canado-américain, de l'accroissement des exportations et de la concurrence globale.

Sous la présidence du député de Winnipeg-Sud-Centre, habilement appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), nous avons présenté un rapport minoritaire.

Nous avons exposé une politique commerciale différente, qui correspond davantage à notre histoire et qui a déjà fait ses preuves au Canada.

Cette politique nous permettrait de faire le commerce avec le monde entier, y compris les États-Unis, sans sacrifier notre souveraineté et notre indépendance nationales.

Nous sommes entourés par un vaste monde. Nous avons des perspectives infinies dans ce monde, particulièrement dans les pays du littoral pacifique et en Europe. En concentrant toute notre énergie sur le marché américain, nous courons le risque de perdre, nous perdons déjà des occasions de créer de nouveaux marchés en pleine expansion dans ces pays.

Dans le cadre de cet accord, nous ferons partie de la forteresse nord-américaine, et livrerons concurrence à d'autres grands blocs commerciaux dans le monde. Mais nous ne serons rien de plus qu'un partenaire de second ordre dans cette entreprise et notre rôle dans la libéralisation du commerce mondial sera gravement affaibli.

Monsieur le Président, je crois vraiment que l'accord canado-américain de libre-échange dont nous sommes saisis passera à l'histoire comme une erreur. Il modifiera radicalement le Canada, comme aucune autre mesure ne l'a jamais fait auparavant. Il réduira nos options et diminuera notre capacité de les exercer en tant que Canadiens, à notre manière propre.

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que le parti libéral respectera le Règlement de la Chambre. Nous nous conduirons d'une façon rationnelle et exposerons nos arguments, sans aller plus loin.

Je voudrais cependant vous dire, monsieur le Président, et je voudrais dire à tous les Canadiens, par votre intermédiaire, que le combat contre cet accord n'est pas fini, loin de là. Une nouvelle bataille vient de commencer. Le parti libéral continuera à mener la lutte pour la souveraineté du Canada. Nous continuerons à parler au nom de millions de Canadiens, de la majorité des Canadiens qui a voté contre le gouvernement et contre l'accord. Nous continuerons à parler pour le Canada.

Compte tenu de ce fait, monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tout ce qui suit le mot «Que» et en y substituant ce qui suit:
>
> Cette Chambre s'oppose en principe au projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, et refuse en conséquence de procéder à son examen, parce que l'accord en question, négocié d'une manière secrète et irréfléchie et rejeté par 57 p. 100 de la population canadienne, minera les institutions économiques, sociales et politiques du Canada, parce qu'il ne garantira ni n'assurera l'accès aux marchés commerciaux des États-Unis et du reste du monde, parce qu'il aura des effects néfastes pour beaucoup d'industries et de collectivités et parce qu'il compromettra l'édifice économique et social et l'indépendance politique du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1740)

M. le Président: Le ministre invoque le Règlement. Je vais donc lui donner la parole avant que nous poursuivions le débat sur l'amendement. Je donnerai la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent) dans un moment.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue, le leader parlementaire du parti libéral, ne m'a pas posé la question habituelle sur les travaux de la Chambre aujourd'hui. Par conséquent, je désire informer la Chambre que, demain, le gouvernement mettra en délibération le premier article à l'ordre du jour, c'est-à-dire la motion visant à prolonger les heures de séance. Au nom du gouvernement, je veux offrir de nouveau à la Chambre la possibilité de siéger pendant la fin de semaine. Si les partis de l'opposition sont d'accord pour examiner cette possibilité, ils n'ont qu'à me le faire savoir.

Par ailleurs, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. le Président: Je dois dire à tous les députés que nous poursuivrons le débat sur l'amendement. Il y a eu entente et, comme c'est la coutume, nous ne tiendrons pas compte de l'heure pour permettre au député d'Oshawa, chef du NPD, de terminer son discours.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis enchanté de prendre la parole au nom de mes collègues à la Chambre pour participer à ce débat historique. Les députés de tous les partis reconnaîtront que la motion à l'étude a été justement décrite comme étant peut-être l'une des plus importantes mesures débattues par le Parlement du Canada depuis la seconde Guerre mondiale. Je le reconnais, même si je ne suis généralement pas d'accord avec le premier ministre (M. Mulroney) sur la plupart des questions politiques importantes dans ce pays.

L'enjeu du projet de loi que le gouvernement propose au Parlement est l'avenir même de notre pays et c'est précisément pour cette raison qu'avant et pendant les élections et dans la législature actuelle, le Nouveau parti démocratique s'y oppose et ce, dans toutes ses composantes, dans toutes les provinces et dans tous ses conseils, y compris le caucus fédéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur le Président, la façon la plus utile d'interpréter l'histoire du Canada est de la voir comme un tiraillement constant, à chaque génération, entre ceux qui préfèrent que tous les leviers du pouvoir politique, social et économique restent au Canada pour permettre aux Canadiens de choisir eux-mêmes leur avenir et les tenants de la thèse opposée, aussi ancienne que notre pays, selon laquelle nous devrions céder à la puissante attraction du continentalisme américain.

Nos prédécesseurs du parlement fédéral et des assemblées législatives provinciales ont lutté avec succès pour maintenir notre indépendance politique. Cependant, cette lutte n'a jamais cessé et n'est pas près de se terminer. Et les États-Unis ne font pas nécessairement preuve de malveillance.

Cette lutte a évolué au même rythme que notre pays et le reste du monde a changé aussi. Au XXe siècle, elle a été influencée par l'opinion dominante aux États-Unis selon laquelle les principes du marché devraient régir non seulement l'économie, mais aussi les plus importantes relations au sein de la société. Cette thèse a été discutée en profondeur et est largement acceptée chez nos voisins. Cependant, en tant que Nord-Américain, je suis heureux qu'il existe encore chez eux une tradition minoritaire opposée à cette thèse même si elle est prédominante au XXe siècle.

La tradition moderne est tout à fait différente au Canada, cependant. Depuis la Seconde Guerre mondiale surtout, nous considérons que dans les domaines de la politique sociale, du développement régional et de la culture, l'intérêt de la collectivité et d'autres valeurs non commerciales devraient prévaloir. Telle est la voie actuelle du Canada et nous avons l'intention de lutter pour que notre pays continue à la suivre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur le Président, mon parti et moi-même nous sommes férocement opposés à la conclusion d'un accord commercial global avec les États-Unis lorsque le premier ministre en a lancé l'idée avec le président américain au complot irlandais de 1985. Et cela, précisément pour la raison que je viens d'exposer. Notre parti a lutté, lutte encore et va continuer de lutter pour que la tradition moderne canadienne, et non l'américaine, prévale dans les grandes décisions qui sont prises dans notre pays. Voilà ce qui est en jeu ici.

En 1985, j'ai dit que le gouvernement n'avait aucunement le mandat ne fût-ce que de négocier un tel accord, car on n'avait pas le moindrement discuté d'un accord global qui aille ainsi bien au-delà des principes du commerce, comme le savent les députés qui ont examiné et bien pesé la question. Je l'ai dit au gouvernement en 1985, et je le lui répète aujourd'hui. En fait et comme nous l'avons dit maintes fois à la Chambre, les seules allusions à un tel accord global par des membres du gouvernement qui a été élu en 1984, les seules opinions exprimées sur ce sujet avant les élections de 1984 par le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances et par l'actuel secrétaire d'État allaient tous dans le même sens: un tel accord serait absolument contraire aux intérêts de notre pays.

• (1750)

Le gouvernement n'avait donc pas de mandat. Il a pourtant bien essayé d'arriver à ses fins avant les dernières élections. Après les élections, j'ai dit, et le ministre a cité mes propos en partie, que dans notre régime parlementaire, après des élections difficiles chaudement disputées d'un océan à l'autre—et il se trouve des Canadiens de bonne volonté dans les deux camps—les conservateurs, ayant obtenu un gouvernement majoritaire, ont effectivement maintenant le mandat de déposer le projet de loi, d'en débattre et de le mettre aux voix à la Chambre des communes. C'est là en fait l'essence de la démocratie parlementaire, au Canada comme ailleurs.

J'ai aussi dit que, si le gouvernement qui tient actuellement les rênes du pouvoir avait ce mandat-là, il ne fallait pas oublier en revanche qu'une majorité substantielle des Canadiens avaient voté pour des partis opposés à l'accord. Le gouvernement a peut-être obtenu le mandat de soumettre son projet, mais la même tradition parlementaire veut que nous ayons pour notre part la responsabilité d'exprimer nos objections qui, selon nous, ne sont pas négligeables, de formuler nos critiques, de proposer des solutions de rechange et d'exploiter à fond toutes les règles et toutes les procédures que la démocratie met à notre disposition pour prêter notre voix à tous ceux qui ont voté contre cet accord. Nous avons l'intention de le faire. Rien dans la citation tronquée qu'a donnée le ministre de mes propos après les élections ne contredit ce que je viens de vous dire.

Par ailleurs, je voudrais parler d'une question de procédure importante dans notre régime démocratique. Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette question. Tout bien considéré, je crois que, dans le partage des droits du gouvernement et de ceux de l'opposition dans le Parlement canadien, notre système est un peu à l'avant-garde des autres régimes parlementaires par la rigueur de notre régime démocratique et la forme particulière de nos institutions.

Je dis cela parce que j'ai été choqué de voir que, immédiatement après des élections qui ont conféré au gouvernement un très bon mandat dans notre régime démocratique, et après que le premier ministre a eu parlé de réconciliation, la première initiative du gouvernement a consisté à toutes fins pratiques à déchirer le Règlement de la Chambre. C'est tout à fait inacceptable. La population du Canada n'a pas porté le gouvernement au pouvoir pour qu'il agisse de la sorte.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous croyons que cet Accord modifiera les bases mêmes de notre pays, et nous sommes prêts à les défendre. Notre opposition sera toujours ferme au cours de cette session du Parlement, et par après. Nous croyons que cet Accord menace notre avenir et l'avenir de nos enfants. Nous croyons que cet Accord menace nos valeurs fondamentales, et il y a des milliers de Canadiens qui sont complètement d'accord avec nous. Ils sont inquiets de l'impact possible sur nos programmes sociaux. Ils croient que notre environnement sera menacé. Ils croient que notre engagement de développement des régions éloignées sera menacé. Ils veulent des mesures pour protéger les travailleurs qui seront mis à pied.

Monsieur le Président, nous avons l'intention de nous assurer que leur voix soit entendue, ici, à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Les élections nous ont montré que les Canadiens, qu'ils appuient ou non l'accord commercial, tiennent fermement à protéger et à rehausser la tradition canadienne en matière de politique sociale, qu'il s'agisse de l'assurance-maladie ou des pensions. Ils veulent pouvoir raffermir le développement industriel de toutes les régions et non pas seulement de celles où les rouages du marché fonctionnent bien. Ils veulent avoir la certitude que les subventions gouvernementales pourront servir à protéger l'environnement et pas uniquement à développer notre énergie pour mieux l'exporter aux États-Unis au même prix que paieront les consommateurs canadiens.

Je tiens à signaler notamment aux députés d'en face un élément nouveau et important dans cette phase du débat, sans reprendre bon nombre des vieux arguments soutenus avant les élections. Au cours de la campagne électorale, en effet, le débat a pris une nouvelle tournure. Ainsi, les Canadiens, tant ceux qui ont voté pour les partis d'opposition que ceux qui ont voté pour le gouvernement et soutenaient les principes qu'il préconise, ont exprimé de profondes inquiétudes concernant la politique sociale, le développement régional et l'environnement, sujet qui prendra de plus en plus d'envergure au cours des deux prochaines décennies non seulement au Canada mais sur l'ensemble de la planète. Certains ne savaient peut-être pas au juste ce que le gouvernement leur proposait. Ils divergeaient d'opinion avec lui sur certains points. Ces questions les touchaient, eux aussi.

De retour au Parlement, le gouvernement n'aurait pas dû se contenter de reprendre les affaires où il les avait laissées avant les élections mais réagir, dans le discours du Trône et au moyen d'un projet de loi, pour montrer qu'il avait entendu les préoccupations des Canadiens. Or, il ne l'a pas fait.

Immédiatement après les élections, j'ai écrit au premier ministre pour l'exhorter à concrétiser son appel à la réconciliation nationale, le soir des élections, en s'adressant aux millions de Canadiens qui ont exprimé leur inquiétude à propos de notre avenir, ceux qui ont voté pour le gouvernement aussi bien que ceux qui ont voté contre. Ces Canadiens voulaient être sûrs qu'on ne se servirait jamais de cet accord commercial pour attaquer ces programmes qui, comme je l'ai dit, sont devenus la tradition canadienne des temps modernes.

J'ai demandé qu'on intervienne pour faire en sorte que nos programmes sociaux soient protégés. Avant de convoquer les Chambres, on aurait pu chercher à conclure un accord avec les États-Unis et obtenir d'eux un engagement officiel dans ce sens. J'ai demandé qu'on légifère pour protéger ceux qui vont perdre leur emploi, et je vais y revenir dans quelques instants.

J'ai attiré l'attention sur la période des cinq ou sept prochaines années au cours de laquelle il faudra régler la question cruciale de ce qu'est une subvention. J'ai demandé qu'un comité parlementaire spécial surveille tous les aspects de l'accord. Il en existe déjà un équivalent aux États-Unis. Je l'ai fait parce que les Canadiens et moi-même voulons avoir la garantie qu'au cours des prochaines années les initiatives du gouvernement, quel qu'il soit, seront surveillées par un comité indépendant composé de députés de la Chambre des communes appartenant au gouvernement et à l'opposition.

Au lieu de répondre afin de réaliser la réconciliation et de rassurer les esprits, le premier ministre n'a tenu aucun compte de mon appel. Au lieu d'écouter les Canadiens à son heure de victoire, il n'a prêté aucune importance à leurs inquiétudes. Au lieu de parler de résolutions et de projets de loi innovateurs et appropriés dans un discours du Trône créatif, le premier ministre s'est contenté de répéter ce qui avait déjà été dit pendant la législature précédente.

Le gouvernement ne fait rien et prévoit simplement des vacances prolongées—et nous avons tous besoin de repos. Cependant, je voudrais replacer mes remarques dans le contexte de ce projet de loi.

Le spectacle auquel nous assistons de nos jours dans notre pays, pendant que le gouvernement cherche à faire adopter le plus rapidement possible cette mesure législative, nous montre des travailleuses et des travailleurs canadiens de nombreux coins du pays qui, par centaines—et même par milliers—sont mis à pied. Permettez-moi de faire une légère digression. Je suis disposé à reconnaître ce qui a été soulevé à la Chambre des communes l'autre jour. Oui, il est vrai que de nouveaux investissements étrangers ont été faits au Canada, dans certaines régions. Mais je veux profiter du débat sur cette mesure pour parler ce soir des gens qui vivent l'envers de cette situation. Je veux parler des hommes et des femmes qui ont appris que leur emploi disparaîtra dans quelques semaines. Tout parlement du Canada qui étudie un projet de loi commercial devrait simultanément se montrer responsable et prévoir les mesures nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs touchés par l'entente commerciale, de leurs familles et de leur collectivité.

• (1800)

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis le début des négociations sur le libre-échange, les néo-démocrates ont argumenté que les pressions pour harmoniser ainsi que les détails mêmes de l'Accord entraîneraient la fermeture d'usines canadiennes et que les multinationales transféreront les emplois au sud de la frontière. Le premier ministre lui-même a dit en 1983, et je cite: «Ce qui arrivera avec ce genre de concept, c'est que les usines partout aux États-Unis augmenteront leur production et fermeront leurs opérations au Canada.»

Depuis les élections, nos prédictions, ainsi que celles du premier ministre, sont en train de se réaliser. Regardons la liste des fermetures d'usines depuis le 21 novembre. La Gillette Canada est établie au Canada depuis 1906. Le 23 novembre, le président de la Gillette Canada annonçait la fermeture de l'usine de Montréal et celle de l'usine de Toronto. Le résultat: 590 hommes et femmes ont perdu leurs emplois.

La Pittsburgh Paint a annoncé la fermeture de son usine qui fonctionnait depuis la Seconde guerre mondiale. Cette fermeture a eu lieu malgré le fait que l'usine était rentable. Dorénavant, la compagnie alimentera le marché canadien à partir de ses usines américaines. La compagnie dit qu'elle ferme son usine canadienne parce qu'elle n'est pas assez grande pour y installer les nouveaux équipements nécessaires à la fabrication de nouveaux produits. Cependant, nous croyons que la véritable raison de son départ est qu'elle ne voulait pas se conformer aux normes canadiennes de protection de l'environnement, normes qui sont plus sévères que celles des Américains.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises pendant la campagne, l'Accord commercial est la source de ce genre de confrontation entre l'environnement et les emplois. Il y a suffisamment de preuves qui démontrent que notre capacité d'imposer nos normes de protection de l'environnement est compromise par l'Accord commercial. Et qui sont les victimes de ces compromis? Sûrement pas les grandes compagnies! Les victimes sont les travailleurs, les travailleuses et les Canadiens qui veulent un environnement sain. C'est peut-être acceptable aux conservateurs, mais ce n'est pas du tout acceptable aux néo-démocrates.

[*Traduction*]

La liste des licenciements s'allonge. Ortho Diagnostic Systems, filiale de Johnson and Johnson, a annoncé le transfert au New Jersey de la fabrication des épreuves de laboratoire. Il ne s'agit pas là d'emplois quelconques, mais d'emplois hautement qualifiés que nous croyions durables et à long terme. Ils s'en vont.

Allergan, société de produits pharmaceutiques, filiale d'Allergan California, annonçait le 2 décembre qu'elle fermerait le 1er janvier son usine de Pointe-Claire. La semaine dernière, Northern Telecom fermait des usines à Aylmer au Québec et à Belleville en Ontario, envoyant au chômage 870 travailleurs.

Je dis sans ambages que la réaction du gouvernement à cette fermeture m'a estomaqué. Les usines que cette société canadienne a fermées étaient rentables. Il y en a une qui a reçu des millions de dollars d'aides de toutes sortes fournies par les contribuables canadiens par le biais de l'État fédéral. Cette société dispose d'un quasi-monopole pour l'accès aux marchés canadiens. Au lieu d'intervenir avec détermination et fermeté au nom des travailleurs, le gouvernement du Canada s'est croisé les bras. Un gouvernement compatissant n'aurait pas fait cela. Un gouvernement compatissant serait intervenu directement pour que ces emplois restent au Canada.

La semaine dernière également, le président des États-Unis a pris une décision que franchement je considère comme hypocrite quand il a maintenu un droit de douane injuste sur les bardeaux. Quand il a été imposé, c'est-à-dire bien avant les récentes élections, ce droit avait été condamné par le premier ministre lui-même, qui avait fait valoir avec juste raison qu'il était tout à fait contraire à tout ce que le président Reagan avait déclaré à propos de l'accord qu'il prétendait vouloir négocier entre le Canada et les États-Unis. Cela était

tout à fait incompatible avec ses propos antérieurs. C'est une question sur laquelle le président aurait pu intervenir la semaine dernière en exerçant le pouvoir présidentiel dont il est investi en vertu du système de gouvernement américain.

Plutôt que de supprimer ce droit de douane inéquitable et injuste dont sont frappées les entreprises canadiennes lorsqu'elles s'avèrent plus concurrentielles, le président des États-Unis a décidé d'en reconduire l'imposition. Cette situation est non seulement injuste et inacceptable pour la population canadienne et, en particulier, pour les travailleurs touchés et pour la Colombie-Britannique, mais elle nous rappelle également que cette entente n'a pas permis d'obtenir ce que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), son prédécesseur et le premier ministre lui-même nous avaient promis, c'est-à-dire un accès garanti aux marchés américains.

Cette décision montre bien, sans que le gouvernement veuille trop insister là-dessus, que chaque fois que des entreprises canadiennes s'avèrent plus concurrentielles, que ce soit dans l'industrie du bois, de l'acier ou des plastiques, ou dans n'importe quel autre secteur de l'économie canadienne, les États-Unis ont le même pouvoir de prendre des mesures injustes pour mettre un frein à nos exportations. La décision du gouvernement Reagan la semaine dernière en est d'ailleurs un présage. En vertu de cette entente, nous pourrons nous permettre d'être plus concurrentiels, mais les Américains auront tout le loisir de bloquer nos exportations. Cela est loin d'être équitable.

Je dis aux députés d'en face que les récentes mises à pied étaient, en un sens, hypothétiques, lorsque nous avons débattu l'accord avant les élections. Or, toutes ces mises à pied auxquelles je faisais allusion se sont bel et bien concrétisées depuis les élections. Ce ne sont plus là des abstractions mais bien des faits réels. Bon nombre de ceux qui ont été touchés par ces mises à pied compte sans aucun doute parmi nos propres voisins.

Même si le gouvernement croit que tout compte fait, l'incidence globale de l'accord sera plus positive que négative, —ce dont nous doutons—un gouvernement prévenant se serait présenté devant le Parlement et aurait déposé en même temps que ce projet de loi un projet de loi semblable à celui qui a été déposé lors de la signature du Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis dans les années 60. Cette fois-là, la mesure entraînait une telle dislocation de la situation de milliers de familles, qu'une mesure législative avait été déposée pour diminuer le préjudice qui était causé aux travailleurs et aux collectivités. Il faudrait que le gouvernement dépose une législation similaire devant le Parlement, pour au moins diminuer les préjudices subis par ces hommes et ces femmes qui perdent leur emploi en pleine période des Fêtes.

A notre avis, ce projet de loi devrait contenir non seulement des dispositions prévoyant une compensation humanitaire aux personnes lésées, mais prévoir la formation d'un groupe d'experts au sein de la commission, qui pourrait déterminer rapidement quelles industries et quelles mises à pied résultent directement de l'Accord de libre-échange.

Présentement, à la Chambre des communes, nous nous formons une opinion. Nous ne prétendons pas que nous avons toujours raison. Nous ne disons pas que notre perception de la situation qui prévaut dans les usines dont je viens de citer les noms est infaillible. Nous disons cependant que dans ces cas, nous avons de bonnes raisons de croire que les décisions qui ont été prises ont été influencées par la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange le 1er janvier ou peu de temps après. Si le gouvernement agissait avec discernement, il n'aurait pas besoin de nous croire sur parole. Il s'empresserait de créer un organisme, qui pourrait rapidement statuer sur les éventuels licenciements et déterminer s'ils résultent de l'Accord de libre-échange, si vraiment il a l'intention de s'assurer que des mesures compensatrices sont prises.

Des voix: Bravo!

• (1810)

M. Broadbent: Il s'agit, je le répète, d'un nouvel aspect important de ce débat. Quelle que soit la position qu'on ait défendue au cours de la dernière campagne électorale, il me semble que le Parlement devrait maintenant se pencher sur cette question.

Ce qui nous inquiète également, c'est la prochaine étape, en tenant pour acquis que ce projet de loi va être adopté, ce qui ne manquera pas d'arriver en définitive, comme nous le savons tous. Il va être adopté et lorsqu'il prendra effet, comme nous ne l'ignorons pas, au cours des cinq ou sept prochaines années, il y aura des discussions, des négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des États-Unis, afin d'établir une définition de ce qu'on entend par subvention.

Il s'agira pour nous tous d'un processus extrêmement important. Nous nous en inquiétons, non pas seulement de façon abstraite, ni non plus pour rejeter un argument tout à fait absurde parce que les Canadiens, qu'ils soient membres de mon parti ou de tout autre parti, sont fondamentalement anti-Américains. Ce sont tout simplement des inepties. Nous nous inquiétons de la position prise précédemment par les responsables politiques américains au sujet de ce type de question dans le cadre de négociations non seulement avec le Canada, mais également avec d'autres pays. En bref, nous sommes préoccupés par leur cadre idéologique et le système de valeurs qui existe à l'heure actuelle aux États-Unis, alors que

cela va influer sur des questions aussi importantes que la définition d'une subvention légitime.

Il ne faut pas se faire d'illusions sur l'importance que les Américains attachent à la prochaine phase. Des experts des deux côtés de la frontière affirment que la partie la plus importante de l'accord pour les Américains était la phase II, si je puis m'exprimer ainsi, à savoir la période de cinq à sept ans au cours de laquelle on discutera des subventions et on établira des définitions. Ronald Reagan lui-même a déclaré ceci devant le Congrès, le 25 juillet; voici:

> Notre gouvernement entend d'abord et avant tout éliminer les subventions canadiennes qui nuisent aux industries américaines.

Si l'intention déclarée de Ronald Reagan est de mauvais augure, étant donné la définition que lui-même et des gens de son genre au sein de son gouvernement vont probablement retenir, l'expérience passée, quel que soit le gouvernement au pouvoir aux États-Unis, ne laisse également présager rien de bon.

A ce jour, tous les grands programmes canadiens de développement régional, qu'il s'agisse des droits de coupe pour le bois d'oeuvre ou de l'assurance-chômage pour les pêcheurs, des subventions régionales de développement industriel et communautaire ou des accords en matière d'agriculture et de transport du grain, tous ont été taxés par l'industrie américaine de subventions déloyales.

Simon Reisman, cet éminent Canadien, a dit—notez que j'exagère. C'est l'ancien ami du chef de l'opposition (M. Turner). M. Reisman a dit, au sujet des propositions américaines en la matière, qu'elles étaient si onéreuses qu'il aurait été extrêmement difficile sinon impossible de poursuivre nos programmes de développement industriel et, en particulier, nos programmes de développement régional. Ce n'est pas un député néo-démocrate ou libéral ou un adversaire de l'accord qui décrit ainsi la position des Américains. C'est un des partisans les plus fervents de l'accord pour la bonne raison qu'il en a été le principal négociateur. Il a dit que si le point de vue américain avait triomphé pendant les négociations, ç'aurait été ni plus ni moins un désastre pour le développement régional . . .

M. McDermid: Voilà toute la différence.

M. Broadbent: Je demande au ministre d'attendre la fin de l'argument. Telle était leur position au début des négociations, et ç'aurait été désastreux si elle avait été incorporée dans l'accord. J'ai bien pensé que le ministre serait d'accord avec moi là-dessus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Jusqu'à maintenant, ça va.

M. Broadbent: Jusqu'à maintenant, ça va. C'était leur position au début des négociations.

Avant de parler des conséquences de l'accord et de la voie dans laquelle nous nous engageons à l'étape suivante, je citerai l'ancien sous-ministre des Finances, d'après les documents du prochain chef de cabinet du premier ministre, qui a déclaré, immédiatement après la signature de l'entente, et ce sont ses mots, pas les miens, que la ratification de l'entente aura pour conséquence de nous obliger à modifier nos politiques en matière de développement régional.

Lors du débat, le premier ministre a affirmé, et je le cite avec plaisir dans ce contexte, que M. Reisman avait pour instruction de n'accepter aucune restriction quant à notre capacité d'attribuer des subventions régionales, mais signer une entente par laquelle on cède tout, je reviendrai sur ce point dans un instant, tout en remettant à plus tard, dans le cadre d'autres négociations, la définition des subventions, cela ne constitue aucune protection pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, M. J.G. Godsoe est le directeur exécutif de la Commission Macdonald. Comme le gouvernement avait coutume de le répéter pendant la campagne électorale, cette commission préconisait la ratification d'un accord commercial.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais pas celui-là.

M. Broadbent: Pas celui-là; c'est exact. En fait, le directeur exécutif de la commission s'y est opposé. Il a même rédigé un article très intéressant pour le *Globe and Mail*, journal qui n'est pas bien connu pour ses tendances sociales-démocrates, dans lequel il analysait les conséquences possibles de la prochaine étape de l'entente pour le Canada. Il a fait état du problème réel de l'équipe de négociation du Canada. Je prends l'expression équipe de négociation au sens large, pour désigner nos représentants commerciaux qui se sont rendus là-bas, qui ont vendu la marchandise à bon compte et qui, après avoir fait toutes les concessions possibles pour faire signer une entente, doit maintenant faire face aux États-Unis, pays plus populeux que le Canada et dont la puissance économique dépasse celle du Canada et présenter des arguments pour leur faire accepter notre définition de ce en quoi consiste une subvention.

Comme les autres députés qui siégeaient à la Chambre, j'ai suivi les négociations qui ont abouti à l'accord commercial. Je ne suis pas rassuré du tout sur le processus qui conduira à l'adoption d'une définition des subventions et je m'inquiète des conséquences sur les programmes de développement régional, les programmes sociaux et les programmes de protection de l'environnement. Je ne suis pas rassuré parce que j'ai vu le gouvernement conservateur céder à toutes les demandes des

Américains dans le domaine énergétique; je l'ai vu sacrifier notre industrie pharmaceutique; il a cédé sur la politique de distribution des films; il a donné carte blanche aux sociétés étrangères qui veulent s'établir au Canada. A toutes fins utiles, il a déjà tout donné. Je ne lui fais aucune confiance pour les négociations qui viennent.

De toute évidence, le ministre est convaincu du contraire. Il pense avoir obtenu un accord merveilleux. Je crois fermement, comme la majorité des Canadiens, que les négociateurs canadiens ont cédé deux fois plus qu'ils n'ont obtenu. Tout porte à le croire. Je n'ai qu'une chose à dire au ministre: il est maintenant trop tard pour le passé, tournons-nous résolument vers l'avenir. Quelle définition, à son avis sincère, sera retenue? Celle des Canadiens ou celle des Américains? Même si les négociations sont démocratiques, j'affirme que les Américains, dix fois plus nombreux que nous . . .

M. McDermid: Ça suffit!

M. Broadbent: Il n'aime pas cet argument.

M. McDermid: Nous ne pourrions pas nous mesurer à eux juste parce qu'ils sont dix fois plus gros? Allons donc.

M. Broadbent: Pourquoi un citoyen américain qui vit en Californie, au Maine ou en Georgie, quelqu'un qui a des convictions tout à fait différentes de celles que nous avons au Canada, accepterait-il, même à l'issue d'un processus démocratique, d'être soumis à des règles canadiennes?

M. McDermid: Vous ne faites pas confiance aux Canadiens.

M. Broadbent: Je peux dire au ministre que si j'étais Américain, si j'avais ce système de pensée et si je savais que nous sommes dans mon pays dix fois plus nombreux que les Canadiens, je n'accepterais jamais la façon dont le Canada définit une subvention et je dis au gouvernement qu'il n'aurait jamais dû nous placer dans cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je dis au ministre et aux autres députés que les néo-démocrates . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Où est donc le ministre?

M. Broadbent: Il faut dire, à la décharge de ce ministre, que la raison qu'il m'a donnée de son absence était légitime. Ce n'est peut-être pas le cas du premier ministre qui n'a pratiquement jamais été là pour les débats importants. Il est fidèle à lui-même en brillant aujourd'hui par son absence.

• (1820)

Nous, les néo-démocrates, ne renoncerons jamais à la lutte pour sauvegarder les programmes de développement régional, car nous sommes foncièrement convaincus, par principe, que la parité régionale est cruciale à notre vision du Canada. Comme l'a déjà fait remarquer un collègue lors de ce débat, nous avons enfin réussi à la faire garantir dans la constitution. Nous n'accepterons pas la possiblité qu'une définition américaine vienne entraver nos programmes de développement régional car nous croyons, et avec grande conviction, qu'un jeune du Cap Breton ou de l'intérieur de la Colombie-Britannique, comme je l'ai fait valoir à maintes reprises, devrait bénéficier des mêmes perspectives d'avenir qu'un jeune vivant à Dalhousie.

Je soutiens également que les néo-démocrates qui ont été les premiers à réclamer les pensions et les premiers à instaurer l'assurance-maladie ne cesseront jamais de lutter pour préserver la tradition de la politique sociale dans le Canada d'aujourd'hui. Les néo-démocrates qui, depuis quelques années, luttent pour un environnement sain continueront leur lutte en faveur de la définition de la notion de subvention, définition qui permettra au gouvernement, s'il le souhaite, d'intervenir dans l'économie pour veiller à ce que l'environnement soit protégé.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, un gouvernement néo-démocrate, s'il avait été élu, aurait renvoyé la question à dans six mois et nous aurait libérés de cet accord. Entre-temps, nous devons transiger avec un gouvernement qui a reçu un mandat et qui fera adopter cette mesure à un moment donné. J'ai déjà parlé de la grande utilité, sur le plan humain, d'une mesure législative visant à protéger les travailleurs touchés dans certains autres domaines, mais nous avons également soutenu qu'il nous faudrait un comité indépendant ici même à la Chambre, qui serait composé de députés de tous les partis, lesquels surveilleraient la situation de près dans les années à venir, et non pas un sous-comité du comité des affaires extérieures et du Commerce extérieur.

J'ai entendu les mots qu'a employés le ministre du Commerce. Il a laissé entendre que le gouvernement devrait peut-être songer à mettre sur pied un sous-comité du Comité des affaires extérieures, un sous-comité qui serait chargé d'obtenir des rapports du gouvernement et de les transmettre ensuite à la Chambre des communes.

Mais vu l'importance de ce dossier, nous voulons un organisme qui ne craigne pas d'aller au fond des choses. Comme l'avait fort bien compris Ronald Reagan, nous ne voulons pas d'un comité directement comptable au gouvernement de l'heure. Nous voulons un comité de surveillance, un organe indépendant de la Chambre des communes, qui sera chargé de surveiller l'évolution de ce dossier au cours des cinq ou des sept prochaines années

et qui fera régulièrement rapport au Parlement du Canada pour que nous sachions à quoi nous en tenir.

Je vous laisse, en terminant, sur la réflexion suivante: nous avons bâti une nation unique sur la partie septentrionale de ce continent, une nation dont les valeurs et les traditions sont très particulières. Nous nous sommes engagés à protéger les droits individuels. Nous l'avons fait, mais nous avons aussi le devoir de protéger les droits collectifs.

Nous, peuple canadien, croyons en une économie mixte. Nous croyons en un secteur privé fort et viable, mais nous croyons aussi en l'existence de certaines entités dans notre économie, comme Petro-Canada, le CN et Air Canada. Nous croyons qu'il ne faut pas considérer le secteur public simplement comme un deuxième choix ou encore la pire des solutions à retenir seulement en désespoir de cause, mais nous croyons, et la majorité des Canadiens en sont venus à la croire, que le secteur public, tout comme le secteur privé, a un rôle légitime à jouer dans notre économie.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La situation est différente aux États-Unis. Chez nous, il n'est pas question de considérer les régimes de pension et les soins médicaux comme des produits simplement commerciables que seuls les mieux nantis peuvent se procurer et qu'on donne par charité aux plus démunis. Chez nous, nous en sommes venus à reconnaître que tous les citoyens du Canada ont et devraient avoir le droit fondamental de jouir des régimes de pension et des soins de santé.

Nous sommes un pays dont l'engagement à l'égalité régionale est consacré par sa constitution. Nous sommes un pays dont la créativité culturelle est activement encouragée par le gouvernement. Notre pays compte deux langues officielles et un grand nombre de cultures différentes. Nous sommes un pays bien différent et bien meilleur sous beaucoup d'aspects humains que les États-Unis, et nous avons bien l'intention de n'y rien changer.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Aussi, monsieur le Président, les membres de mon caucus veulent se prononcer contre cette mesure législative et ils poursuivront leur lutte contre un accord qui, à leur avis, constituerait un grave danger pour le Canada. Nous ne décevrons pas les Canadiens qui ont fait de notre grand pays ce qu'il est aujourd'hui. Nous tenons à notre caractère distinctif pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour nos petits-enfants. Nous voulons que chaque nouvelle génération de Canadiens soit libre de découvrir et de choisir sa façon à elle de faire du Canada un pays encore plus grand. Bref, nous nous proposons de poursuivre sans relâche le bon combat qu'ont engagé nos prédécesseurs et que nos successeurs poursuivront bien longtemps après nous.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 27, conformément à l'entente conclue plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 décembre 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT NE SOIT PAS AJOURNÉ PLUS LONGTEMPS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que le débat sur la motion nº 1 et sur tout changement proposé ne soit pas ajourné plus longtemps.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 7*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Fee
Feltham
Ferland
Fretz
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—143

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn (Brant)
Blondin
Boudria
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Flis
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan

Prolongation des heures de séance

Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—
Canso)
Lee
MacDonald
(Dartmouth)
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Phinney
Pickard
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Wappel
Wood—82

• (1050)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Reprise du débat. L'honorable député de Kamloops.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 décembre, de la motion de M. Lewis:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage de la Chambre, à compter du jour de l'adoption de la présente motion la Chambre se réunira les jours et aux moments précisés à l'article 24 du Règlement, mais non le 26 décembre 1988.

Que, durant cette période, le Président ajournera la Chambre à minuit, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et à quinze heures les vendredis, et que l'application des dispositions de l'article 38 du Règlement relatives au débat sur la motion d'ajournement sera suspendue;

Que, durant cette période, l'application de l'aricle du Règlement relatif à l'interruption de la mi-journée, les lundis, mardis et jeudis, ne sera pas suspendue;

Qu'à dix-huit heures, les lundis, mardis et jeudis, ou à la fin de l'étude des affaires émanant des députés, la Chambre abordera l'étude des «Ordres émanant du gouvernement» conformément à l'article 40(1) du Règlement;

Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositons des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier; et

Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): C'est un bien triste jour pour le Parlement du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Au moment de l'ajournement, le député de Kamloops (M. Riis), prenait la parole et il a encore la parole. Je demanderais aux députés d'avoir la courtoisie d'écouter ce qu'il a à dire.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, depuis un certain temps déjà, l'équipe de démolition parlementaire des conservateurs est à l'oeuvre. Petit à petit, les députés de l'autre côté de la Chambre ont démantelé la tradition parlementaire canadiene.

Remontons un peu dans le passé. Il n'y a pas si longtemps. Les conservateurs ont tenu le Parlement en otage pendant 17 jours, lors de l'incident de l'appel du timbre. Ils avaient décidé qu'il était de leur intérêt politique de paralyser le Parlement, de stopper le débat dans le seul endroit où les Canadiens peuvent entendre les deux positions sur une question. Les conservateurs ont décidé de paralyser le Parlement pendant des jours et des jours. Nous n'avons pas oublié le triste incident de l'appel du timbre. Et ce n'était que le commencement.

Ensuite, pendant le débat parlementaire, on se rappellera que, mécontents de ce qui se passait aux Communes, les conservateurs ont pris la présidence d'assaut. Je me rapelle ce triste jour où un groupe de conservateurs s'étaient placés devant le Président, le poing levé, en criant qu'ils étaient mécontents de la façon dont les choses se faisaient au Parlement et en déclarant qu'ils voulaient y mettre un terme.

Ensuite, l'été dernier, les conservateurs ont fait quelque chose qu'on avait pas vu à la Chambre depuis plus de 100 ans. Ils ont décidé, dans l'intérêt de leur calendrier politique—non pas à cause d'une urgence ou d'un grave problème confrontant tout le pays, mais à cause de leur calendrier—qu'ils voulaient déchirer le Règlement de la Chambre des communes. Ils l'ont jeté par la fenêtre en affirmant: «Nous avons le Règlement depuis 100 ans. Il a été élaboré dans le cadre de discussion entre tous les partis, etc. Nous reconnaissons que c'est ainsi qu'il faut procéder à la Chambre des communes. Néanmoins, cela ne nous plaît pas et nous imposons notre majorité.» Le gouvernement conservateur de l'époque a donc décidé de rejeter le Règlement et d'imposer ses propres règles, qui favorisaient son calendrier politique. Ils ont dit alors: «Ne vous en faites pas, députés de l'opposition, ce sera la seule fois que nous agirons ainsi. Il est très important que nous le fassions, mais cela ne se reproduira pas. Faites-nous confiance, il s'agit d'un cas unique.»

La dernière situation de ce genre remonte à 1883. L'été dernier, les conservateurs ont dit: «Nous devons procéder de la sorte, mais n'ayez crainte, nous ne le ferons plus.» Et voilà qu'ils le font de nouveau. Les conservateurs ont encore une fois manqué à leur parole. Ils nous ont dit: «Faites-nous confiance, nous ne le referons plus.» Et voilà qu'ils récidivent. Les conservateurs mettent de côté le Règlement, qui régit les travaux de la Chambre, et y substituent leurs propres règles, dans l'intérêt de leur calendrier politique. Il s'agit bien de leur calendrier politique, car le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré lui-même hier que le 1er janvier, date limite pour l'adoption du projet de loi, a été fixé arbritairement et qu'elle peut être modifiée. Si le projet de loi était adopté en janvier ou en février 1989, ce serait parfait, a-t-il déclaré.

Pourquoi le députés du gouvernement conservateur bousculent-ils la Chambre pour qu'elle adopte le projet de loi? Ils prétendent qu'il y va de l'intérêt de la nation, qu'il y a urgence nationale. Monsieur le Président, en tant que Président de la Chambre des communes, vous avez le droit de rappeler le Parlement. Si le gouvernement devait vraiment prolonger les heures de séance et siéger pendant les vacances de Noël, et si vous admettiez, monsieur le Président, qu'il y va réellement de l'intérêt de la nation, le Règlement, tel qu'il est actuellement, vous autorise à convoquer le Parlement n'importe quand. Vous l'avez déjà fait, monsieur le Président. Au lieu de vous écouter, vous le serviteur de la Chambre des communes, les conservateurs ont fait valoir leur majorité, affirmant qu'ils étaient plus avisés et qu'ils allaient passer outre aux règles, à la tradition et aux usages de la Chambre et qu'ils imposeraient leur programme.

Il y a lieu de s'interroger sur le contenu du programme des conservateurs. Ils proposent maintenant une motion en vertu de laquelle nous devrons siéger tard en soirée; nous serons encore ici la veille de Noël et peut-être même le lendemain, pour débattre cette motion. Si la Chambre écarte l'idée de constituer un comité législatif, nous ne pourrons entendre de témoins, ni connaître le point de vue des spécialistes sur le projet de loi.

Et, quoi encore? Je demande aux députés de l'autre côté d'y réfléchir. Le gouvernement proposera-t-il dans une prochaine motion d'écarter la période de questions parce qu'elle ne lui plaît pas? Ou encore de supprimer les comités permanents de la Chambre parce qu'il y voit une source occasionnelle d'embarras? Je songe au président du comité des finances, dont les commentaires ont, à quelques occasions, embarrassé le Premier ministre (M. Mulroney). Supprimons donc ces comités.

Allons-nous aussi supprimer les séances du Parlement? Le Parlement doit siéger au moins une fois par année. Pourquoi pas une fois tous les 20 ans? C'est ainsi que s'installent les gouvernements totalitaires.

Soyons prudents. Si nous examinons tous les éléments de la situation, il ne fait plus aucun doute que l'équipe de démolition travaille à la mise en oeuvre de programme à long terme des conservateurs, c'est-à-dire la démolition du Parlement, mais attendons voir.

Des voix: Bravo, bravo!

• (1100)

M. le Président: Comme il est 11 heures, la Chambre, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION SUR LE BOIS-D'OEUVRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a deux ans, le gouvernement conservateur a conclu un accord avec les États-Unis pour imposer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois résineux du Canada vendu aux États-Unis. C'était la première fois qu'un pays imposait une aussi lourde pénalité, une pénalité de plus de 500 millions de dollars, à sa plus grande industrie, celle des produits forestiers.

Au cours des deux dernières années, la valeur du dollars canadien est passée de 71 à 83 cents américains, ce qui ajoute encore 15 p. 100 au prix des exportations de l'industrie forestière canadienne destinées aux États-Unis.

Article 31 du Règlement

Le marché du bois résineux s'affaiblit depuis plusieurs mois, d'où l'accumulation des stocks canadiens. Si les tendances actuelles se maintiennent, il y aura des mises à pied cet hiver; de nombreuses scieries du nord de l'Ontario devront fermer leurs portes et des milliers d'emplois disparaîtront.

J'invite le gouvernement du Canada à entamer immédiatement des négociations avec celui des États-Unis pour que soit supprimée cette taxe ruineuse sur les exportations canadiennes de bois résineux destinées aux États-Unis, taxe qui entraînera la disparition de milliers et de milliers d'emplois dans le nord de l'Ontario.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

LA 9E ÉDITION DE LA COUPE DU MONDE DES MAÎTRES EN SKI DE FOND—HOMMAGE AUX RESPONSABLES

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je suis heureux que ma première intervention comme nouveau député de Montmorency—Orléans porte sur un événement sportif d'envergure internationale, la neuvième édition de la Coupe du monde des maîtres en ski de fond qui se déroulera au Mont Sainte-Anne, dans ma circonscription, du 26 février au 4 mars prochain.

Actuellement, une équipe de bénévoles met la dernière main à l'organisation de cet événement de prestige qui se déroulera pour la première fois en Amérique du Nord, grâce notamment à l'appui financier de notre gouvernement.

Je rends donc un hommage particulier aux principaux responsables: Messieurs Yvan Couillard, Claude Brunelle, Roméo Mailloux, sans oublier le patron d'honneur, l'athlète Pierre Harvey.

Bon succès à cet événement qui devrait permettre à la région de Québec de mieux se positionner comme destination touristique où se déroulent des événements d'envergure internationale durant l'hiver!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE L'ARCTIQUE—ON DEMANDE D'ENGAGER DES NÉGOCIATIONS EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN TRAITÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la vie des habitants du Grand Nord est en danger. L'usage incontrôlé de pesticides, de produits chimiques et de substances toxiques en Union soviétique et en Europe se répercute sur l'Arctique, où la pollution menace les approvisionnements alimentaires des Inuit. Il faut agir maintenant. Le Canada doit faire preuve d'autorité.

Dans le *Canada and Polar Science Report* de mai 1987, on souligne que la participation du Canada aux recherches polaires internationales souffre d'un grave manque de cohérence, de préparation et de motivation. Le sens de la finalité nous fait défaut, mais nous avons surtout une crise à régler.

Il faut définir la source de la pollution et la supprimer. J'invite le gouvernement à remplir immédiatement l'engagement qu'il avait pris de constituer la Commission de recherches polaires canadiennes, et à engager des négociations circompolaires en vue de la signature d'un traité régissant la pollution qui sévit dans l'Arctique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA BIRMANIE—ON DEMANDE D'AIDER À LA RESTAURATION DE LA DÉMOCRATIE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, vue l'appui massif manifesté à l'égard du retour de la démocratie dans la République socialiste de la Birmanie et vu la nécessité d'une réconciliation nationale, je demande à tous les députés de cette Chambre et à tous les Canadiens de faire savoir qu'ils appuient la population de la Birmanie et les efforts qu'elle déploie pour que les droits de la personne et la démocratie soient rétablis dans ce pays; je les invite à condamner les tueries et les arrestations massives qui affligent la République de Burma et à demander à l'armée et à la police de la Birmanie de faire respecter les droits de la personne.

Je presse le gouvernement canadien de continuer à condamner publiquement les tueries et les arrestations massives qui sont le fait de l'armée de la Birmanie, à favoriser le retour de la démocratie en Birmanie et à réclamer la fin du règne d'un seul parti; je lui demande instamment de continuer à soulever la question des droits de la personne et de la réconciliation nationale dans ses entretiens avec des hauts fonctionnaires de Burma et auprès des organisations internationales.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES AÎNÉS

LE PROGRAMME D'AUTOBUS ÉTABLI POUR LES AÎNÉS DE WINNIPEG

M. J. Ronald Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je viens de recevoir un communiqué de Winnipeg, qui indique que le programme d'autobus établi pour les aînés par le dernier gouvernement libéral sera annulé d'ici peu.

Si cette coupure vient à se faire, elle se fera sentir chez des milliers de Manitobains et de Manitobaines de l'âge d'or. A ce temps-ci de l'année, lorsque les températures «frisent» les 30 degrés Celsius sous zéro, à Winnipeg, cette annonce a été très mal accueillie.

[*Traduction*]

La suppression de ce programme destiné aux personnes âgées marquera la fin d'une initiative très importante, d'un projet pilote fructueux qui importait aux personnes âgées du Canada et contribuait sensiblement à leur qualité de vie.

Je suis porté à croire que le candidat conservateur dans Winnipeg-Sud (M. Dobbie), qui est maintenant député, appuyait ce programme pendant la campagne électorale, malgré les réserves qu'il pouvait faire. En outre, on m'informe que les conservateurs provinciaux l'appuyaient également. Si ma mémoire est bonne, le gouvernement fédéral a déjà, en 1985, annulé son adhésion à ce programme.

J'invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à faire appuyer le projet de transport en commun destiné aux personnes âgées, à trouver un moyen, de concert avec la province, la ville et les divers groupements bénévoles, de maintenir ce précieux programme à l'intention des personnes âgées.

[*Français*]

Les aînés, les gens qui ont bâti . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

L'IMPORTANCE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU CANADA

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, M. William Rowe, président de l'AITC, l'Association de l'industrie du tourisme, se préoccupe de ce qu'en dépit du caractère exceptionnel de la campagne de publicité de Tourisme Canada, les sommes injectées dans la publicité ne permettent pas d'exercer une concurrence efficace par rapport aux nombreuses autres destinations touristiques.

Depuis deux ans, l'Australie fait un travail de promotion touristique exceptionnel; elle consacre beaucoup d'énergie à coordonner sa campagne de publicité avec ses exportateurs.

L'industrie touristique étant l'une des industries les plus importantes du Canada du point de vue de l'emploi, je demande au gouvernement de bien mesurer l'importance de la publicité sur le tourisme, qui touche notre économie, nos emplois ainsi que nos relations avec le reste du monde.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION D'EMPLOYÉS DE L'ÉTAT À LA DERNIÈRE CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 15 juillet dernier, la Cour d'appel fédérale invalidait la partie de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui interdisait aux fonctionnaires de travailler pour ou contre un candidat ou un parti. Ainsi, le 21 novembre dernier, les employés de l'État ont pu agir à leur guise et ce, malgré les tentatives d'intimidation de la Commission de la Fonction publique. A ce que je sache, la terre ne s'est pas effondrée, le Canada n'est pas en guerre pour autant, le firmament est encore bleu, même si la région d'Ottawa a voté rouge.

Monsieur le Président, j'ose croire que l'expérience du 21 novembre a enseigné au gouvernement qu'il fallait immédiatement passer à l'action, qu'il fallait présenter un projet de loi qui protégera les fonctionnaires qui veulent, eux, participer pleinement au processus électoral démocratique au pays, participer comme ils le peuvent et comme ils le veulent à l'élection de députés à la Chambre des communes.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT FERROVIAIRE—LA POLLUTION PAR LE BRUIT

M. Jean-Guy Hudon (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire ma première déclaration à la Chambre, suite à ma réélection et je tiens, dans un premier temps, à remercier les gens de Beauharnois—Salaberry de m'avoir fait confiance pour un deuxième mandat, et je peux les rassurer que je vais travailler ardemment pour être à la hauteur de leur confiance.

Je tiens également à remercier la ville d'Ottawa qui a enfin réparé le Queensway. C'est la première fois, depuis 1984.

Monsieur le Président, dans ma circonscription, on a évidemment beaucoup parlé de libre-échange et cela a été le thème principal de la campagne électorale, sauf qu'on a très peu parlé de l'environnement. Et quand on parle de l'environnement, monsieur le Président, on parle seulement de l'eau et de l'air, de l'environnement qui a été massacré par différents polluants. Il y a un sujet très important chez nous: le transport ferroviaire. Évidemment, les chemins de fer ont été à la fine pointe du développement économique du Canada, et aujourd'hui on voudrait donc que les locomotives et les chemins de fer passent en dehors des villes auxquelles elles ont donné naissance. Et dans le quartier Armand-Frappier, à Valleyfield, comme le long de la rue Saint-Charles, et dans la ville de Huntington, il y a beaucoup d'instances, à l'heure actuelle, parce que les grandes compagnies ferroviaires, entre autres la compagnie Conrail et la compagnie Canadien National font énormément de «train» et de bruit, et elles font leurs manoeuvres en pleine nuit. Cela nuit surtout à la qualité de vie des résidants de ce coin-là. Je veux seulement les assurer que je m'occupe activement de ce problème et que je vais faire en sorte que ces compagnies respectent l'environnement.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LA COMMISSION DE GRANDPRÉ—L'ABSENCE DE RAPPORT PROVISOIRE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, les néo-démocrates et un grand nombre d'autres Canadiens de tous les coins du pays ont analysé l'accord commercial et ont fait remarquer que des centaines de milliers de Canadiens perdraient leur emploi s'il était mis en oeuvre. Pendant la campagne, et avec encore plus de vigueur depuis les élections, et pas plus tard qu'avant-hier à la Chambre des communes, le gouvernement a souligné que les Canadiens n'avaient rien à craindre de l'Accord de libre-échange au chapitre de l'emploi.

En même temps, le gouvernement signalait qu'il discutait de la Commission Grandpré qui devait présenter son rapport. Pas plus tard qu'avant-hier, il a déclaré que le comité présenterait un rapport provisoire demain.

Jay Alam, membre du comité, a confirmé que la Commission n'avait jamais eu l'intention de rédiger un rapport provisoire. Cela confirme ce que nous disions pendant la campagne électorale ainsi que ce matin, c'est-à-dire que le gouvernement n'a pas à coeur les intérêts du Canada. En ce qui concerne les inquiétudes que suscite l'Accord de libre-échange . . .

M. le Président: Le député a dépassé son temps de parole.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA SASKATCHEWAN—L'ÉLECTION DU CANDIDAT PROGRESSISTE CONSERVATEUR DANS UNE ÉLECTION PARTIELLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, nous savons tous que traditionnellement, les Canadiens se prononcent contre le parti au pouvoir lors d'élections partielles. Tel n'a pas été le cas hier dans la circonscription provinciale d'Assiniboia—Gravelbourg en Saskatchewan où, pour la première fois, un député conservateur, Jack Wolf, a été élu.

Pour l'ensemble de la province, cette élection partielle, survenant au milieu du mandat législatif, était décisive et tous les partis n'ont pas ménagé leurs efforts au cours de la campagne.

Les électeurs ont approuvé le gouvernement conservateur ainsi que le leadership de Grant Devine. Ils ont en effet montré qu'ils apprécient les politiques de soutien de la famille, d'appui au libre-échange, à la diversification économique et à l'agriculture.

Les électeurs ont dit non à Roy Romanow et à ses politiques alarmistes. Ils ont montré qu'ils n'aiment pas les rumeurs alarmistes qui circulent au sujet de la santé, de l'assurance médicale, ni non plus les sombres présages des néo-démocrates.

Les électeurs d'Assiniboia—Gravelbourg se sont prononcés en faveur du bon sens constructif du gouvernement conservateur qui croit en l'avenir de la Saskatchewan et de ses jeunes.

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION VISANT À INTERDIRE L'IMPORTATION DE CARTES *GARBAGE PAIL KIDS*

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je souhaite informer la Chambre que, depuis plus d'un an maintenant, je m'efforce de faire mettre un terme à l'importation au Canada d'un produit connu sous le nom de Garbage Pail Kids. Comme vous le savez, il s'agit de bandes dessinées où l'on voit des enfants mutilés, assassinés et disséqués. A mon avis, l'entrée de ce produit dans notre pays n'aurait jamais dû être autorisée.

Je présenterai au Parlement plus tard dans la journée un projet de loi visant à modifier le Code criminel. Ce projet de loi modifiera la définition du Code criminel à l'égard de la propagande haineuse.

J'espère que ce projet de loi sera adopté et que le Parlement proposera immédiatement de mettre un terme à l'importation de ce genre d'obscénités dans notre pays. Nous n'avons sûrement pas besoin que nos enfants soient influencés par le genre de dégradation humaine qu'on trouve dans Garbage Pail Kids.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CONJONCTURE DANS SAINT-MAURICE

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la population de la circonscription de Saint-Maurice qui m'a fait confiance le 21 novembre dernier. Pour la première fois depuis 1891, les électeurs de Saint-Maurice ont élu un député du parti progressiste conservateur. Il s'agit d'un geste historique, et je m'engage à être à la hauteur du défi qui m'attend.

Dans un deuxième temps, monsieur le Président, j'ai été particulièrement étonné hier d'entendre le chef de l'opposition (M. Turner) parler de l'héritage que nous laisserons aux jeunes Canadiens après la signature de l'Entente de libre-échange, car voyez-vous, monsieur le Président, nous devons vivre dans la circonscription de Saint-Maurice avec un lourd héritage: l'héritage libéral correspond à la perte de 12 000 emplois manufacturiers au cours des 20 dernières années du mandat libéral: 12 000 emplois, monsieur le Président, un taux de chômage de 16 p. 100, le déclin économique d'une région qui était pourtant très prometteuse sur le plan économique!

Aujourd'hui, monsieur le Président, je m'engage à défendre le dossier économique de ma circonscription, de réparer ce gâchis libéral qui a tant nui à l'avenir de ma région.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'APPUI DES ÉLECTEURS DE TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier les électeurs de Timiskaming qui, une fois de plus, m'ont fait confiance et ont apporté leur appui aux politiques du Parti progressiste-conservateur, le 21 novembre dernier.

Eh bien! Plus ça change, plus c'est la même chose! Hier encore, les chefs de l'opposition ont, dans leurs discours, fait usage une fois de plus de tactiques alarmistes à propos de nos politiques relatives aux programmes sociaux et au développement régional.

Les résidents de Timiskaming ont fait comprendre à Ottawa que les politiques du Parti néo-démocrate ne les inspirent pas et qu'ils ne soutiennent pas les solutions de rechange des libéraux en matière commerciale. Ils se sont prononcés en faveur d'un accord prometteur, celui du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Il est à mon avis honteux que nos collègues irresponsables d'en face exercent un chantage sur les électeurs qui ont apporté leur appui à cette loi.

Permettez-moi de dire, monsieur le Président, que j'ai hâte de pouvoir montrer au cours des quatre prochaines années, tant aux Ontariens du nord qu'aux bancs de l'opposition, les nombreux avantages dont jouiront les Canadiens grâce à l'Accord de libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LA COMMISSION DE GRANDPRÉ—LA DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je souhaite, en l'absence du premier ministre, poser une question au vice-premier ministre. Nous voyons de nouveau, alors même que la présente session vient juste de commencer, que le premier ministre suscite de faux espoirs et se soucie peu de donner des réponses franches et directes aux questions que se posent les Canadiens.

Il avait promis que la Commission de Grandpré présenterait aujourd'hui ou plus tard un rapport sur la façon dont on agirait envers les innombrables personnes qui seront mises à pied par suite de l'Accord de libre-échange que nous devons signer avec les États-Unis. Nous avons appris aujourd'hui de sources sûres que la Commission de Grandpré n'a jamais eu l'intention de présenter un plan ou des recommandations, et qu'elle ne déposera son rapport qu'en juin prochain. Entre-temps, des milliers de travailleurs seront touchés par l'Accord.

Quels plans précis le gouvernement propose-t-il pour les six prochains mois afin d'aider directement les milliers de travailleurs qui, touchés par l'Accord de libre-échange, perdront leur emploi et leur gagne-pain? Le gouvernement est-il prêt à offrir des plans, maintenant que le fantasme de la Commission de Grandpré est dissipé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, la question du député est inexacte quant aux faits. Ce ne sont pas des milliers d'emplois qui seront menacés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Au contraire, des milliers et des dizaines de milliers d'emplois seront créés. Bien entendu, il serait tout aussi facile de prétendre que ces nouveaux emplois découleront de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Comme le déclarait le premier ministre, nous avons rencontré ce matin la Commission de Grandpré afin d'examiner l'état de ses travaux. La Commission nous a fait un rapport provisoire à ce sujet et nous a indiqué la façon dont elle voit la situation en nous faisant part de ses plans quant à la préparation d'un rapport définitif. Le rapport sera rédigé le plus rapidement possible, bien avant le mois de juin.

Le rapport que la Commission au présenté aux ministres est très positif. L'Accord de libre-échange offre de nombreuses occasions intéressantes que nous devrions être prêts à saisir.

D'après la Commission, nous ne nous trouvons pas devant une situation d'urgence qu'il faudrait régler; pas du tout.

Je peux vous donner une liste des sociétés qui prennent de l'expansion, notamment les textiles Swift, R and M Nickel—

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais simplement dire au ministre qu'au lieu d'écouter la Commission de Grandpré, il vaudrait mieux qu'avec son gouvernement, il se mette à l'écoute des travailleurs qui ont déjà perdu leur emploi par suite de l'Accord.

ON DEMANDE UNE CONSULTATION TRIPARTITE SUR LES PERTES D'EMPLOIS POSSIBLES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en présentant le projet de loi C-2, le ministre a indiqué qu'il s'attend à des pertes d'emploi et que le gouvernement sera prêt à proposer des plans.

Maintenant que la Commission de Grandpré n'a pas su présenter de plan d'action précis, le ministre et ses collègues seront-ils prêts à dialoguer avec l'industrie et les syndicats, avec l'industrie alimentaire, celles de l'impression et du vêtement et toutes les autres qui, d'après le Conseil économique et la Banque de Nouvelle-Écosse, enregistreront des pertes au chapitre de l'emploi? Ne faut-il pas en effet négocier un plan d'action visant à régler le genre de pertes et de bouleversements qui ne manqueront pas de surgir? Le gouvernement va-t-il agir maintenant ou attendre le printemps? Comme le dit le vieux dicton: «Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire aujourd'hui».

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les propos du député sont certainement fort originaux. Au sujet de la rencontre que nous avons eue avec la Commission de Grandpré, un plan d'action est déjà en vigueur. De nombreux programmes d'adaptation sont déjà en place au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, au ministère du Travail ainsi que dans d'autres ministères du gouvernement.

• (1120)

Notre économie est déjà très dynamique; des centaines de milliers de personnes, des millions en fait, changent d'emploi chaque année et il existe déjà des programmes pour ceux qui ont besoin d'aide pour le faire. Cela se poursuivra.

Nous avons demandé au Comité de Grandpré de nous présenter aussitôt que possible, certainement bien avant le mois de juin, des recommandations sur la question de savoir s'il est nécessaire d'étendre la portée de ces programmes. Il n'y a pas urgence.

Le député a fait allusion au Conseil économique du Canada. Sur une période de dix ans, le Conseil a prévu la création de 439 000 emplois et une perte de 187 000, soit un gain net de 251 000 emplois. L'Accord n'est pas encore entré en vigueur et le député ne cesse de prétendre que le danger est là.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre devrait lire les déclarations de son collègue, le ministre des Finances, qui a dit hier que le gouvernement a décidé d'adopter une politique de taux d'intérêt élevés pour réduire la création d'emplois et la croissance de l'emploi au Canada au cours de l'année qui vient.

[*Français*]

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. L'été dernier, les premiers ministres provinciaux demandaient des mécanismes de consultation entre les deux paliers de gouvernement pour faire face aux nombreuses mises à pied et aux autres effets du libre-échange. Est-ce que le gouvernement répondra à ses homologues provinciaux et convoquera une conférence fédérale-provinciale dans les plus brefs délais pour aider les travailleurs?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement pratique une politique anti-inflationniste qui a très bien réussi, jusqu'à maintenant, à susciter la croissance économique, ainsi que la création de 1 303 000 emplois au cours des quatre dernières années. Le taux de chômage chez les jeunes a baissé et le marché du travail compte aujourd'hui 738 000 femmes de plus qu'il y a quatre ans. Nous avons l'intention de continuer à pratiquer le même type de politique économique avantageuse, sous la direction du ministre des Finances et du premier ministre.

Au sujet du chômage, la question n'est pas de savoir si les pertes d'emplois sont causées par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui n'est même pas encore en vigueur, mais bien de trouver un moyen d'aider les personnes qui se retrouvent au chômage pour une raison ou une autre. Nous avons toute une gamme de programmes, que nous sommes disposés à améliorer au besoin. Il n'est pas nécessaire de consulter les provinces pour aller de l'avant. En attendant, les premiers ministres provinciaux vont rencontrer le premier ministre en temps et lieu pour discuter de l'économie, comme ils le font chaque année.

LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. A cause de l'Accord de libre-échange, l'industrie de l'aiguille, l'industrie du vêtement prévoit déjà devoir fermer de nombreux établissements et mettre à pied des centaines de travailleurs, dans ma circonscription et ailleurs au Canada. L'Accord de libre-échange ne tient pas compte des intérêts et des besoins particuliers de l'industrie de l'aiguille, compte tenu de son matériel et de ses coûts en énergie, et en main-d'oeuvre, ni de l'intense concurrence qui la caractérise. Les entreprises canadiennes ressentent déjà la morsure du libre-échange.

Des voix: A l'ordre.

M. Volpe: Cela n'intéresse peut-être pas le parti de l'autre côté . . .

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais je pense qu'il a déjà jeté les bases de sa question. Je lui demanderais de la formuler.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le ministre du Commerce extérieur a une stratégie précise pour venir en aide aux entreprises de l'industrie du vêtement et à ses employés, travailleurs qui risquent de perdre leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne pense pas que le Canada ni les commettants de mon honorable collègue aient rien de bon à tirer de propos aussi alarmistes concernant l'industrie de l'aiguille. Un GCSCE, c'est-à-dire un groupe consultatif pour cette industrie, nous a conseillé pendant les négociations sur l'Accord de libre-échange. Il nous conseille également pendant les négociations du GATT, et il continuera de le faire.

L'industrie du vêtement et l'industrie en général ont pu compter sur les programmes dont le ministre des Finances a annoncé la création à la fin de mars dernier. Il est possible que cette industrie doive procéder à certains ajustements au cours des prochaines années et si elle a besoin de l'aide du gouvernement, cette aide lui sera accordée.

M. Volpe: Il sera intéressant de voir ce que deviendront les priorités du gouvernement à mesure qu'il recevra les demandes d'aide de l'industrie et . . .

Des voix: A l'ordre.

M. le Président: Je sais que l'honorable député, qui a un sérieux motif de préoccupation, voudrait que ses propos préliminaires servent de base à sa question; je lui demande donc de formuler sa question.

LA SITUATION DES TRAVAILLEUSES IMMIGRANTES

M. Joseph Volpe (Eglington-Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme les travailleurs du secteur de la couture sont principalement des immigrantes d'un certain âge qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la population active étant donné leur manque d'instruction et de compétences linguistiques, qu'est-ce que le ministère se propose de faire pour les femmes dont les perspectives d'emploi à l'extérieur de ce secteur sont limitées, mais qui désirent continuer à exercer un emploi rémunéré?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce gouvernement a fait plus pour les immigrantes que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Nous avons . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Nous avons, entre autres, conçu des cours de langue et des programmes de formation destinés expressément aux immigrantes qui ont des besoins précis en matière d'emploi et qui éprouvent des problèmes que d'autres ne connaissent pas sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons créé ces programmes, qui visent les travailleurs de l'industrie du vêtement tout comme ceux d'autres industries. Toutefois, permettez-moi de dire que le député s'en prend au secteur le plus vulnérable de notre société et qui lui dit qu'il n'a aucun avenir. Il a tort de parler ainsi.

LA COMMISSION DE GRANDPRÉ—LE RAPPORT PROVISOIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, dont le Cabinet m'a dit qu'il serait ici il y a 15 minutes ou plus, j'ai une question à adresser au ministre du Commerce extérieur. Mercredi, lorsque j'ai soulevé des questions à la Chambre au sujet des conséquences de l'Accord de libre-échange sur les travailleurs qui sont mis à pied dès maintenant, et non sur ceux qui le seront plus tard, le premier ministre m'a déclaré que son aréopage serait des plus utiles pour les travailleurs et que ce dernier discuterait aujourd'hui d'un rapport intérimaire; il tentait ainsi de parer à toute critique à la Chambre mercredi.

Je pose ma question au ministre, puisque le premier ministre n'est pas présent.

Un membre du comité, M. James McCambly, dont le premier ministre lui-même a mentionné le nom mercredi en Chambre, a dit qu'il n'y a aucun rapport intérimaire et que le comité n'avait même jamais discuté de pareil rapport; et l'économiste principal du comité a déclaré aujourd'hui dans le *Globe and Mail* qu'on n'a pas l'intention de présenter un rapport intérimaire. Qui dit la vérité, le premier ministre ou les membres du comité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, bien entendu, la réponse, est que, et le premier ministre et les membres du comité disent la vérité. Si vous me permettez de citer le *hansard* du 14 décembre, le premier ministre a déclaré:

> Effectivement, il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin, parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables pour parler d'un rapport intérimaire, à compter de vendredi de cette semaine.

Nous avons discuté ce matin d'un rapport intérimaire et conclu avec le comité que celui-ci n'avait pas besoin d'en présenter un parce qu'il nous l'a présenté à cette réunion. Ils nous ont dit qu'il n'y avait aucune urgence. Ils nous ont déclaré qu'ils seraient très bientôt en mesure de déposer leur rapport final.

• (1130)

Le premier ministre et les membres du comité n'ont rien dit d'inexact. Telle est la situation. Un rapport final sera déposé dès que possible. Le rapport provisoire nous a été fait ce matin, et nous avons convenu qu'il n'était pas nécessaire de le soumettre par écrit.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il est évident pour tous les députés et pour tous les Canadiens témoins de ce débat que les gens d'en face nous ont trompés mercredi. Le Cabinet tente tout simplement de se sortir d'embarras. C'est la pure vérité. Les membres du Cabinet sont revenus devant la Chambre aujourd'hui pour tenter de réparer les pots cassés du mercredi. C'est exactement ce que le gouvernement tente maintenant de faire.

M. Clark (Yellowhead): Allons donc, Ed.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a annoncé mercredi aux travailleurs du Canada . . .

Une voix: Bob White vous a donné la frousse.

M. Broadbent: . . . qu'il y aurait un rapport provisoire et qu'on en parlerait aujourd'hui, laissant ainsi entendre que nous discuterions tout de suite des préoccupations des travailleurs. Le ministre est non seulement en train de contredire les membres du comité, mais il nie également les déclarations que le premier ministre a faites mercredi pour tenter de rassurer les travailleurs en leur disant qu'un rapport provisoire serait présenté et que le gouvernement prendrait des mesures à cet égard. Soyez francs avec les Canadiens!

L'hon. John Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on sent que les nombreuses attaques que le mouvement des travailleurs a lancées contre le chef du Parti néo-démocrate le rendent de plus en plus nerveux. C'est sûrement ce qui explique son comportement bizarre d'aujourd'hui.

Si je peux encore une fois me raporter aux propos du premier ministre telles qu'elles ont été citées à la page 49 du hansard:

> Il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin . . .

C'est tout à fait exact.

> . . . parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables à compter de vendredi ce cette semaine.

C'est ce que nous avons fait ce matin.

> . . . pour parler d'un rapport intérimaire.

Nous en avons conclu qu'il n'était pas nécessaire de présenter un tel rapport. Un rapport final sera soumis très bientôt. Il n'y a aucune urgence. Ce n'est pas parce que le chef de l'opposition désire crier au loup avec le Parti libéral que la situation changera. Dire que les faits ont été déformés . . .

Des voix: Assoyez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Oshawa.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que les députés conservateurs osent dire à leurs vis-à-vis d'être honnêtes. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi drôle.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo.

M. Broadbent: Monsieur le président, je rappelle au gouvernement que tout de suite après l'élection de 1984, il s'est mis à tromper systématiquement les Canadiens et qu'il en fait autant aujourd'hui.

Des voix: Règlement!

M. Clark (Yellowhead): Règlement, Ed.

M. Broadbent: C'est d'accord, Joe. Il nous reste encore quelques sièges à remporter en Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudrait surement poser sa question.

M. Dick: Soyez honnête cette fois-ci, Ed.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le président, le gouvernement a changé d'avis. Mercredi il nous avait promis un rapport provisoire et maintenant il nous dit qu'il n'y en aura pas.

Le ministre est-il en train de dire aux travailleurs, dont quelque 2 400 ont été mis à pied depuis l'élection, que son gouvernement ne prévoit aucune mesure spéciale pour eux, pour leurs familles ni pour les localités touchées? Est-ce là le message du gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, il est regrettable que le chef du Nouveau Parti démocratique ait recours à de telles tactiques au tout début d'une nouvelle session. Mais il suffit de regarder qui est assis derrière lui pour comprendre le genre de pression auquel il est soumis.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: D'ici deux ans, l'effectif de l'entreprise Roseworks passera de 15 à 50 employés. D'ici deux ans également, Du Pont investira 240 millions de dollars. Canadian Thermos Products Limited de Toronto va étendre ses opérations et créer 102 emplois. L'usine de Bachan Aerospace de Windsor entrera en activité, alors que celle de Détroit fermera, créant encore 20 emplois. Saskatchewan Intercontinental Packers a créé 148 emplois directs et Crestbrook Forest Industries 4 000 emplois—4 000 . . .

Des voix: Assoyez-vous.

M. Crosbie: Et la compagnie Cargil . . .

Des voix: Encore, encore.

Mme Copps: Assoyez-vous, empoté.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député du Labrador.

* * *

LES PÊCHES

LA *LABRADOR FISHERMEN'S UNION CO-OP*—LA DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE À LA MORUE DU NORD

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, cela fait plaisir de se retrouver dans une assemblée courtoise à la veille des Fêtes.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches qui refuse à la Labrador Fisherman's Union Co-op de s'approvisionner en poisson hauturier. Il laisse les multinationales et même des pays étrangers, dont la France, pêcher la morue, mais il oppose un refus aux pêcheurs de cette coopérative.

Pourquoi le ministre a-t-il obligé la Coop à acheter un navire canadien pour l'empêcher ensuite de capturer du poisson dans les eaux canadiennes? Comment peut-il, en tant que ministre des Pêches et protecteur du pêcheur, refuser la requête d'une coopérative de pêcheurs?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je m'attendais à une question courtoise de la part d'un collègue courtois, mais après l'avoir entendue, je ne sais plus quoi penser.

Nous avons mis sur pied, il y a deux ans, un nouveau système d'allocations aux entreprises pour la pêche de la crevette du nord. La Labrador Fishermen's Union Shrimp Company a reçu, dans le cadre de ce système, deux permis valant chacun plus de deux millions de dollars par année. L'entreprise s'est très bien débrouillée et nous la félicitons. Mais l'honorable député sait que le système d'allocations aux entreprises en vertu duquel la morue de haute mer, ou la morue du nord de façon plus précise . . .

Des voix: Oh!

M. Siddon: Ce ne sont pas ces députés, là-bas, qui ont posé la question, monsieur le Président, mais je suis sûr qu'ils souhaitent en connaître la réponse. Ils apprendront sûrement quelque chose.

L'honorable député sait que les allocations aux entreprises ne s'ajoutent pas aux besoins des pêcheurs hauturiers bien établis. C'est ce qu'a déclaré l'industrie lors d'une réunion qui a eu lieu à St. John's, il y a deux semaines, au sujet de la morue du nord. Le député sait qu'aucune entreprise, y compris la Fishermen's Union Shrimp Company, ne reçoit une allocation additionnelle.

LE PRÉTENDU CLAN—ON DEMANDE DE CHANGER LE SYSTÈME

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je sais qu'il n'y a pas d'allocations additionnelles, mais on sait qu'il y a un clan qui pêche la morue du nord. Les seuls qui en font partie sont les grands joueurs, les multinationales. Il est très difficile pour quelqu'un d'autre de faire partie de ce clan. Il est injuste d'empêcher les gens qui vivent près de cette ressource et qui en dépendent pour leur gagne-pain de pêcher la morue du nord.

Il faut changer le système. Allez-vous le faire? Allez-vous briser ce clan? Allez-vous permettre à la Labrador Fishermen's Union Co-op, aux personnes qui vivent près de cette ressource, et qui en dépendent, de pêcher ce poisson? Allez-vous le faire?

Mme Campbell (South West Nova): Il faut d'abord penser aux pêcheurs, et non pas aux compagnies.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais que l'honorable député s'intéresse beaucoup à la Fishermen's Union Shrimp Company. C'est évident, puisqu'il représente cette région. Toutefois, en ce qui concerne le clan, je tiens à lui rappeler qu'il était ministre du gouvernement qui l'a crée, qui a décidé quels seraient les membres qui obtiendraient des contingents. Cette politique du gouvernement canadien découle du rapport du groupe du travail Kirby, rapport qui a été approuvé par le gouvernement dont il faisait partie.

Mme Campbell (South West Nova): Alors, changez-la.

M. Siddon: Avant de commencer à nous demander de changer des politiques bien établies, la députée devrait peut-être se rafraîchir la mémoire à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE DON—ON DEMANDE UN PLAN D'ACTION

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement. Le premier ministre nous a répété sans arrêt, au cours de la période électorale, qu'il s'engageait à protéger l'environnement. Avant les élections, il a annoncé l'octroi de 150 millions de dollars pour nettoyer les endroits les plus pollués des Grands Lacs, le pire étant la rivière Don.

• (1140)

Le ministre suppléant de l'Environnement pourrait-il s'engager aujourd'hui à préparer un plan d'action à ce sujet?

L'hon. Lucien Bouchard (Secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je confirme l'engagement pris par le premier ministre à ce sujet.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RENCONTRE LES DÉPUTÉS DE LA RÉGION

M. Dennis Mills (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 3 juin, à Montréal, le gouvernement s'est engagé à consacrer 110 millions de dollars pour entreprendre le nettoyage du fleuve Saint-Laurent. Les travaux sont déjà en cours. A tout le moins, le ministre accepterait-il de recontrer les députés dont les circonscriptions longent la rivière Don, afin que nous puissions, là aussi, mettre sur pied un projet semblable?

L'hon. Lucien Bouchard (Secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, nous voulons bien sûr, vous consacrer équitablement à la dépollution de chaque rivière au Canada, et il n'y aura aucune discrimination, quelle que soit le cours d'eau.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LES CONTACTS DIPLOMATIQUES AVEC L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans le discours qu'il a prononcé aux Nations Unies, M. Arafat a clairement lancé un appel à la paix au Moyen-Orient et il a souhaité qu'une solution pacifique soit trouvée à l'impasse où se trouvent Arabes et Israéliens. Il a également souligné que le Conseil national palestinien avait accepté, le 15 novembre, les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies et que le CNP avait renoncé au terrorisme, ce qui remplit les deux conditions posées par les gouvernements canadiens successifs pour nouer des rapports diplomatiques à un haut niveau avec l'OLP.

Nos alliés américains et européens ont tous répondu favorablement aux propos tenus par M. Arafat.

Le Canada a-t-il l'intention d'établir avec l'OLP des contacts diplomatiques semblables à ceux que prévoient établir nos alliés américains et européens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons déjà des contacts avec l'OLP et d'autres Palestiniens. Ces rapports sont particulièrement importants, étant donné ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient.

Nous n'avons pas l'intention de modifier prochainement la nature ou le niveau de ces rapports, mais nous sommes encouragés par les événements récents qui, à notre avis, sont importants et positifs pour le Moyen-Orient. Nous avons l'intention de continuer à chercher des occasions qui permettraient au Canada de contribuer à l'établissement d'une paix durable et acceptable dans cette région.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LA COMMISSION DE GRANDPRÉ—LA PUBLICATION DU RAPPORT PROVISOIRE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le hansard de cette semaine fait état, à la page 51, d'une réponse du premier ministre à une question que je lui ai posée au sujet de la Commission qui examine les programmes nécessaires pour les travailleurs déplacés par suite de l'Accord de libre-échange.

Comme le rapporte le hansard à la page 51, le premier ministre, en réponse à ma question au sujet de cette commission, m'a conseillé de faire ce qui suit:

> Alors, si le député veut bien attendre à vendredi prochain et ensuite au rapport définitif . . .

Lorsque le premier ministre m'a proposé d'attendre jusqu'à vendredi, il faisait allusion au rapport provisoire promis par le gouvernement pour aujourd'hui.

Monsieur le président, on a induit la Chambre en erreur au sujet de ce rapport provisoire.

Je demande au ministre du Commerce s'il sait que M. McCambly, membre de la Commission, avait dit que non seulement il n'y avait pas de rapport provisoire, mais également qu'il faudrait, pour être utile, que ce rapport soit déposé immédiatement. M. McCambly a-t-il dit ce matin qu'il s'était trompé ou a-t-il insisté en disant qu'un rapport provisoire n'est pas nécessaire à présent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis étonné que le député, que son excellente réputation a déjà précédé ici, ne fasse que répéter ce qui a déjà été dit et qu'il ne nous expose aucune idée originale. Cette question nous a déjà été posée ce matin, et notre réponse est exactement la même.

Nous avons discuté ce matin avec la Commission de Grandpré la nécessité d'un rapport provisioire. Les membres de cette commision ont présenté un rapport provisoire aux quatre ou cinq ministres présents. Ils ont décidé qu'en raison des circonstances, il serait préférable d'attendre le rapport final qui sera déposé aussitôt que possible. Cela ne saurait tarder, certainement bien avant le mois de juin. C'est de cette façon que nous allons procéder.

A propos, monsieur le Président, la Commission examinera de quelle manière les entreprises et les travailleurs canadiens pourraient le mieux se préparer à tirer avantage de l'Accord. Elle n'est pas uniquement chargée d'étudier les programmes gouvernementaux axés sur l'adaptation des travailleurs. La Commission a d'autres importants travaux à faire. L'Accord a des aspects positifs qu'elle étudiera.

M. le Président: Je pense que le ministre s'éloigne beaucoup de la question. La Parole est au député d'Exquimalt-Juan de Fuca.

LA POSITION DU MEMBRE DE LA COMMISSION

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, pour répondre à mon bon collègue le ministre, on pourrait peut-être m'accuser de ne pas avoir d'idée originale, mais je n'ai aucune difficulté à reconnaître de l'eau quand j'en vois, même après une absence de 20 ans.

Si ce rapport est censé être utile, M. McCambly a dit qu'il fallait le présenter immédiatement. M. McCambly a-t-il changé d'idée de son plein gré, ou est-ce le ministre qui le lui a ordonné ce matin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai eu une altercation avec le député, il avait une émission à ligne ouverte dont il est maintenant un réfugié. Nous ne participons pas ici à une émission à ligne ouverte. Pour certains, c'est plutôt une occasion de mettre les pieds dans le plat.

M. le Président: Il conviendrait de poursuivre. Le député de Hamilton-Est.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PRÉSENCE DE PESTICIDES DANS LES ALIMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Une des sorties les plus effrayantes du rapport du Vérificateur général, c'est que la nourriture que mangent tous les jours les Canadiens et les Canadiennes n'est pas saine ni salubre. Nous savons maintenant que, selon le rapport du Vérificateur général, il y a des pesticides mis sur le marché qui ne seront même pas vérifiés d'ici 55 ans.

Je demande donc au ministre de l'Agriculture ce qu'il entend faire justement pour changer cette situation dangereuse à partir d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme la députée le sait, nous préparons une grande enquête sur tout le processus d'examen des pesticides, sur la recommandation d'un comité permanent et d'autres intéressés. Le mandat concernant cet examen et les personnes qui s'en chargeront seront connus sous peu. A l'heure actuelle, on consulte largement les groupes intéressés et, bien entendu, les provinces.

Je peux dire que la plupart des observations que le Vérificateur général a publiées nous ont été signalées par les systèmes que nous avons instaurés nous-mêmes. Nous en avons établi un certain nombre à cette fin. Comme la députée le sait, notre système est un des meilleurs au monde et nous voulons faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi. Nous accueillons favorablement, bien sûr, les observations constructives faites par le Vérificateur général à ce sujet.

LA CAPACITÉ DE MENER DES ESSAIS SUR LES PESTICIDES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien pourquoi le ministre se vanterait d'un système qui met sur le marché des pesticides dont on sait qu'ils risquent de causer le cancer, et du fait que des essais permanents ne sont effectués que 55 ans après l'apparition de ces produits sur le marché. Je ne comprends pas pourquoi il trouve que ce système a du bon.

En août dernier, une étude réalisée par la United Farm Workers de Toronto a révélé que 86 p. 100 des raisins de table de la Californie étaient saupoudrés de pesticides cancérigènes.

Je demande au ministre de la Santé ce qu'il compte faire immédiatement pour améliorer la capacité de mener des essais sur les pesticides, de concert avec son collègue le ministre de l'Agriculture, et pour assurer dès aujourd'hui aux consommateurs que les raisins de table qu'ils achètent actuellemnt ne sont pas saupoudrés de pesticides cancérigènes, comme nous l'avons vu en août dernier à Toronto?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en réponse à la question de la députée je tiens seulement à préciser que l'évaluation des risques touchant les produits laitiers, les fruits et les légumes sera terminée d'ici mars 1989.

Mme Copps: Que comptez-vous faire maintenant?

M. Mazankowski: Ces risques ont été décelés par le Conseil consultatif sur l'alimentation et la Division de la salubrité dans l'agro-alimentaire. En fait, le processus de réévaluation systématique est en place.

Pour ce qui est de tout le processus d'enregistrement des pesticides, il n'a certes pas progressé au cours des trois ou quatre dernières années, et il a été négligé pendant quelques années avant notre arrivée au pouvoir. Nous avons dû mettre en place le système nécessaire, les freins et les contrepoids, qui ont permis de déceler ces lacunes. Monsieur le Président, nous prenons les mesures qui s'imposent.

* * *

• (1150)

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉVOILER SON PLAN D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, durant la dernière campagne, le premier ministre a dit qu'il y aurait des gagnants et des victimes après que l'Entente commerciale sera en place. Le premier ministre n'hésite pas à toutes les occasions de nous dire qui seront les gagnants. Mais il ne nous dit jamais clairement qui seront les perdants.

Nous savons qu'il y aura des victimes. Le gouvernement sait qu'il y aura des victimes.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Est-ce que le gouvernement est prêt à admettre qu'il y a des victimes? Est-ce que le gouvernement est prêt à annoncer maintenant, aujourd'hui, son plan d'assistance aux milliers de travailleurs et travailleuses partout au Canada qui ont déjà perdu et ceux qui vont perdre leurs emplois à cause de l'Entente commerciale?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter l'honorable député pour son élection à cette Chambre.

Pour répondre à sa question, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis profitera à la population canadienne dans son ensemble.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, les résultats de l'élection montrent que la population canadienne est d'accord avec le Parti progressiste-conservateur sur le fait que, en tout et pour tout, l'Accord sera avantageux pour le Canada.

On a reconnu dès le départ que certains secteurs traverseraient une période d'adaptation. On ne peut s'attendre à ce que l'Accord ne profite qu'à une des parties.

Nous savons déjà qu'il faudra prévoir des rajustements dans le domaine de la culture du raisin; par conséquent, de concert avec les provinces productrices de raisins, le gouvernement a donc créé certains programmes d'aide.

Il se peut que d'autres secteurs éprouvent des difficultés, mais, dans l'ensemble, nous serons tous gagnants, comme le montrent les chiffres fournis par le Conseil économique du Canada.

Nous parlons d'une période d'adaptation de dix ans. J'ai en main une liste de sociétés qui viennent tout juste d'annoncer des programmes d'expansion . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Monsieur le Président, si l'opposition a l'intention d'exposer le cas de chaque personne qui, à son avis, a perdu son emploi à cause de cet accord, un accord qui n'est pas encore en vigueur, nous pouvons certainement avancer des chiffres qui indiquent une augmentation du nombre d'emplois.

Des voix: Bravo, bravo!

[*Français*]

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, le programme d'assurance-chômage n'est pas suffisant pour les familles de 600 travailleurs qui vont perdre leurs emplois à la Gillette. Le système d'assurance-chômage n'est pas suffisant pour les 900 travailleurs à la Nothern Telecom. Le programme d'assurance-chômage n'est pas suffisant pour les 140 travailleurs à la Pittsburgh Paint.

Monsieur le Président, je demande au ministre: Est-ce que l'absence d'engagement par le gouvernement est la réponse donnée aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les réponses fournies aux Canadiens satisfont ceux qui examinent cette question à la lumière de la raison. Les Canadiens savent qu'il y aura des perdants et que nous nous sommes engagés à leur assurer une aide temporaire.

Les Canadiens savent également que, secteur par secteur nous y gagnerons au chapitre des emplois: dans l'industrie minière, l'industrie forestière, le secteur agricole, l'industrie pétrochimique et le secteur énergétique. Les Canadiens seront gagnants et le nombre d'emplois créés augmentera. Nous en avons d'ailleurs la preuve. Pour ne citer qu'un exemple, nous savons que *Crestbrook Forest Industries Ltd.*, en Alberta, a annoncé la construction d'une usine de 1,3 milliard de dollars, près d'Athabasca (Alberta), ce qui créera 4 000 emplois.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous savons également que notre économie, sous la conduite brillante du ministre des Finances, s'est déjà adaptée à l'incroyable augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères.

Nous pouvons donc nous ajuster à l'Accord de libre-échange. Nous pouvons faire tout ce qui est nécessaire. Nous faisons confiance au Canada.

Des voix: Bravo, bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

MAHMOUD ISSA MOHAMMAD—ON DEMANDE QUE LE JURY FIXE IMMÉDIATEMENT UNE DATE POUR LA TENUE D'UNE AUDIENCE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Hier, une enquête de l'immigration a conclu que Mahmoud Issa Mohammad a délibérément trompé les fonctionnaires canadiens en remplissant sa demande d'immigration; l'arbitre a également conclu, et je cite:

> S'il n'avait pas prétendu être un réfugié, une ordonnance d'expulsion aurait été rendue aujourd'hui.

Tout en comprenant que l'arbitre ait décidé d'examiner la revendication du statut de réfugié présentée par cette personne, j'aimerais demander à la ministre, puisque ce cas concerne la nation et la sécurité, qu'elle prie le jury de fixer immédiatement une date pour la tenue d'une audience à ce sujet au lieu de régler tout d'abord les quelque 80 000 demandes qui constituent actuellement l'arriéré dans le traitement des revendications.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a suivi ce cas de très près et s'y est beaucoup intéressé.

Je ne suis pas en mesure de présenter la demande formulée par le député et je n'ai pas non plus l'intention d'intervenir dans les décisions que doivent prendre les autorités pertinentes.

Nous continuerons donc de surveiller ce cas de près et nous veillerons à ce que, dans la mesure du possible, la procédure habituelle soit suivie de façon à agir dans l'intérêt des Canadiens.

ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de mieux formuler ma question. Aucun des députés qui siègent de ce côté de la Chambre ne demande à la ministre de s'ingérer dans les affaires d'autrui, ni d'entraver les droits de M. Mohammad.

En janvier dernier, mon parti a incité le gouvernement à accélérer les procédures d'immigration, et nous demandons aujourd'hui qu'une audience ait lieu le plus tôt possible.

Puisque, dans le cas qui nous occupe, la crédibilité et l'honnêteté du gouvernement sont en jeu, nous demandons à la ministre de recommander d'accélérer le processus qui entoure la tenue d'une audience, audience où M. Mohammad pourrait se prévaloir de tous les droits que la loi lui confère, afin d'agir dans l'intérêt du système et des Canadiens.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quelles que soient les opinions personnelles à ce sujet, les intérêt des Canadiens ne sont assurés que lorsqu'une procédure équitable est suivie. De plus, le jury chargé d'examiner les revendications est mieux en mesure que nous de fixer la date de cette audience, comme il le fait d'ailleurs pour les autres cas.

* * *

LA SANTÉ

LES MISES EN GARDE SUR LES PAQUETS DE CIGARETTES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La cigarette met en danger la vie de l'enfant qui est dans le sein de sa mère. Elle cause le cancer du poumon, des maladies du coeur et des broncho-pneumonies chroniques. De plus, elle crée une forte dépendance, aggrave presque toutes les autres maladies respiratoires, réduit l'espérance de vie des fumeurs et cause même des maladies pulmonaires chez les non-fumeurs.

Puisque l'Association pulmonaire du Canada a exhorté le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à exiger que tous les dangers reliés à l'usage du tabac soient indiqués sur les paquets de cigarettes, j'aimerais demander au ministre de nous dire pourquoi ces principaux risques n'y sont pas mentionnés. Pourquoi les nombreux risques que le tabagisme inflige à la santé apparaîtront-ils un à un sur les paquets de cigarettes au lieu d'y figurer tous ensemble?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député d'avoir été élu à la Chambre. Son élection nous permettra de discuter des questions que nous avons déjà abordées au Manitoba.

Les changements proposés par l'Association pulmonaire du Canada, la Fondation canadienne des maladies du coeur et par la Société canadienne du cancer ont été examinés par mon bureau, et quelques-uns d'entre eux ont été apportés. Les renseignements dont fait état le député sont donc quelque peu dépassés du point de vue du type de message que nous avons l'intention de faire passer.

ON DEMANDE QUE LES PRINCIPAUX RISQUES FIGURENT SUR CHAQUE PAQUET DE CIGARETTES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, puisque le fait pour les Canadiens de ne pas connaître tous les principaux risques du tabac sur la santé peut avoir de graves répercussions, que l'Association pulmonaire du Canada fait autorité en la matière et que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prévoit que ce règlement entrera en vigueur peu après le début de la nouvelle année, je demande au ministre qu'il donne immédiatement des instructions aux employés de son ministère pour que tous les principaux risques connus apparaissent sur chaque paquet de cigarettes en même temps et non à tour de rôle, afin de protéger tous les Canadiens.

• (1200)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, selon moi, le député voudra peut-être réexaminer la suggestion en question. Si tous ces avertissements figuraient sur le même paquet de cigarettes, étant donné son âge et le mien, nous aurions peut-être encore davantage besoin d'aide pour les lire tous, du fait de leur taille.

Notre gouvernement a présenté le projet de loi C-51 qui est considéré comme une mesure législative d'avant-garde en ce qui a trait au message lui-même et à l'espace réservé au message sur les paquets et les cartouches de cigarettes et pour ce qui est également des panneaux d'affichage sur lesquels ne figure aucun avertissement pour le moment. Les avertissements en question sont plus sévères que ce qui était prévu au départ. En outre, ils sont divisés en deux phases et il faut en tenir compte alors que nous tentons de faire en sorte que ces avertissements figurent sur les paquets et les cartouches de cigarettes d'ici au 1er janvier 1989.

Selon moi, lorsqu'il prendra connaissance des avertissements en question, le député s'apercevra qu'ils sont conformes non seulement aux objectifs du gouvernement en matière de santé, mais également aux engagements que nous avons pris dans le projet de loi C-51.

M. le Président: Je vais permettre au député de Windsor—Lac Sainte-Claire de poser une dernière question.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'OFFRE D'ORDINATEURS FAITE AUX MÉDECINS PAR LES SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Selon M. Dan Burns, vice-président de la société Squibb, afin de respecter la promesse de doubler les travaux de recherche à la suite de l'imposition aux Canadiens de la nouvelle législation sur les médicaments brevetés, Squibb et Compagnie offre un ordinateur personnel de 2 000 $ à chaque médecin qui prescrit du capoten, son médicament fort coûteux utilisé dans le traitement de l'hypertension, à dix patients ou plus.

Que pense le ministre de cette corruption manifeste et quelles mesures entend-il prendre à ce sujet?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député que le projet de loi C-22, auquel il s'est opposé avec tant de vigueur et auquel l'industrie ne devait pas donner suite, selon lui, a permis l'expansion des travaux de recherche et de développement; les sommes concernées sont supérieures à un milliard de dollars. Nous avions besoin de cet argent au Canada afin d'être à la fine pointe de la recherche pharmaceutique. On constate cela dans tout le pays, et je suis très heureux de voir que le projet de loi donne d'aussi bons résultats.

Pour en revenir à la question précise du député, il sait très bien que les associations médicales ont leur propre code d'éthique qu'elles se chargent de faire respecter. Sauf erreur, l'Assciation médicale de l'Ontario a envoyé une lettre aux divers médecins concernés par le programme en question. Du point de vue de mon ministère, manifestement, nous n'encourageons aucune initiative pouvant être considérée comme un pot-de-vin. Selon nous, dans toutes leurs actions, les médecins devraient s'efforcer de respecter leur code de déontologie.

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que nous devons nous pencher sur certaines questions de privilège. Je vais tout d'abord donner la parole au ministre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS CENSÉMENT TENUS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ma question de privilège découle de la période de questions. Je vous ai remis une note indiquant que nous allions vérifier sur les «bleus» les propos que le chef du NPD a tenus au cours de sa première question pour voir s'il a employé le mot «délibérément» ou d'autres mots laissant à entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, ce qui donnerait lieu à une question de privilège.

J'ajoute que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) a tenu des propos semblables.

Le chef du NPD a souvent frôlé la question de privilège et il a même déjà été expulsé de la Chambre pour avoir utilisé le mot «menteur». Nous voulons éliminer ces propos du compte rendu.

M. le Président: La présidence se trouve dans une situation difficile. Le ministre a soulevé la question de privilège. Si je l'ai bien compris, il va revoir les «bleus». C'est du moins ce qu'il me dit dans la note qu'il m'a fait tenir. Toutefois, tant qu'on ne me saisira pas d'une allégation, je peux difficilement accueillir une question de privilège.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je dirai au député qui vient de soulever la question que je me rappelle fort bien l'incident auquel il fait allusion. Ayant dit, moi, ce que j'ai dit et le premier ministre ayant fait ce qu'il a fait, tout le monde sait de quoi il retourne, mais à cause du caractère vieillot de notre Règlement, il nous est parfois interdit d'appeler un chat un chat.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Vous êtes donc au-dessus du Règlement?

M. le Président: Je tiens à dire au député d'Oshawa que je lui sais gré de s'être abstenu.

M. Broadbent: Comme toujours, monsieur le Président, vos observations sont pertinentes et pleines d'à-propos.

M. Clark (Yellowhead): Voilà Broadbent, l'homme aux deux poids deux mesures.

M. Broadbent: Voilà le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui s'énerve une fois de plus.

M. Nystrom: Prenez un calmant, Joe.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION DE GRANDPRÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à soulever la question de privilège. L'affaire est très grave. Je l'ai signalée ce matin au cabinet du premier ministre.

M. Clark (Yellowhead): S'agirait-il encore une fois d'un cas de deux poids deux mesures?

M. Broadbent: Lorsque je l'ai interrogé avant hier, au sujet du comité de spécialistes dans lequel tous les travailleurs canadiens doivent supposément mettre toute leur confiance pour savoir si ce comité ne déposerait son rapport avant juin, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, comme en fait foi le hansard à la page 49:

> Effectivement, il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin, parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables pour parler d'un rapport provisoire, à compter de vendredi de cette semaine.

Voilà ce qu'il m'a répondu. En outre, en réponse à une question analogue du député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), il a déclaré ce qui suit:

> Alors, si le député veut bien attendre à vendredi prochain, et ensuite au rapport définitif . . .

Ainsi, il donnait clairement à entendre qu'un rapport provisoire serait présenté . . .

M. Crosbie: Pas du tout!

M. Broadbent: . . . que nous pourrions discuter et que les travailleurs n'auraient pas à attendre jusqu'en juin. Des mesures pourraient être prises dès vendredi. Voilà la vérité.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir compris cela, car l'économiste en chef du comité que j'ai cité précédemment dans ma question m'a déclaré tout net, en des termes aussi clairs que ceux du premier ministre, que le comité ne songeait pas à présenter de rapport intérimaire.

M. James McCambly, qui fait lui aussi parti de du comité de spécialistes, m'a déclaré qu'il n'y aurait pas de rapport provisoire et qu'il n'en avait même jamais été question.

De toute évidence, la question de privilège que je soulève est des plus simples. Pour pouvoir m'acquitter vraiment de mes responsabilités de député, je dois pouvoir m'appuyer non pas sur des jugements ou des opinions, mais sur l'exposé des faits que me font les différents ministres en général et le premier ministre en particulier, comme c'est le cas en l'occurrence. On doit pouvoir compter sur la véracité des propos du premier ministre lorsqu'il expose des faits hors du contexte d'un débat.

Il nous a bel et bien dit que le comité présenterait un rapport intérimaire et qu'il y aurait aujourd'hui une réunion à propos d'un rapport provisoire. Nous avons tous conclu que ce serait aujourd'hui vendredi. Or, un cadre supérieur du comité et un de ses collègues nous ont bel et bien déclaré qu'il n'en était rien.

Voici tout simplement l'objet de ma question de privilège. Le premier ministre a induit involontairement ou délibéremment la Chambre en erreur. Nous devrons donc résoudre ce problème pour pouvoir nous acquitter convenablement de nos fonctions de député.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à donner la réplique à mon collègue.

Lorsqu'on lit les paroles du premier ministre (M. Mulroney) sans chercher à les interpréter, à leur donner un autre sens par esprit de parti, on sait bien ce qu'elles veulent dire. Je veux donc les lire à la Chambre pour que mon collègue comprenne bien cette fois-ci ce que le premier ministre a déclaré très clairement. Voici:

> Effectivement, il n'est pas question d'attendre jusqu'au mois de juin, parce que M. de Grandpré doit rencontrer les ministres responsables pour parler d'un rapport provisoire, à compter de vendredi de cette semaine.

Pour discuter, je dis bien discuter d'un rapport provisoire. On n'a pas laissé entendre qu'un rapport intérimaire devait être établi. C'était une discussion à propos d'un rapport provisoire.

M. Broadbent: Il n'a pas été question non plus de la possibilité d'établir un rapport provisoire.

M. Lewis: Heureusement, lorsque mon collègue est revenu à la charge aujourd'hui, je ne dirai pas par «ignorance», mais parce que la confusion régnait dans son esprit, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) s'est efforcé de nouveau de lui expliquer qu'il avait été question de parler d'un rapport provisoire avec M. de Grandpré. Non pas l'étude d'un rapport provisoire déjà discuté, mais la discussion d'un rapport provisoire.

• (1210)

Ensuite mon collègue ayant passé au mot «juin» a déclaré: «Nous n'allons pas attendre jusqu'en juin». Le ministre a indiqué qu'à la suite des discussions de ce matin, il n'y avait pas lieu de produire un rapport provisoire. C'est ce dont on a discuté. Le ministre a clairement affirmé que le rapport final sera présenté dans un délai raisonnable. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de présenter un rapport provisoire à la suite de ces discussions.

Nous parlons ici de débat. Nous disons que mon honorable collègue s'efforce de déformer les propos qu'on a tenus afin de se constituer du capital politique. Il n'y a pas réussi. Il n'a pas obtenu une seule piastre, pas même un cent.

D'après moi, il est évident que ce n'est pas une question de privilège. C'est plutôt une question de débat.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, étant donné que moi aussi j'ai reçu une réponse ici-même à la Chambre, je rappelle à la présidence que la réponse que j'ai reçue à une question semblable ne laisse aucun doute sur le sens de celle du premier ministre (M. Mulroney). Il a dit ceci:

> Alors, si le député veut bien attendre jusqu'à vendredi prochain et ensuite le rapport définitif . . .

On m'a réprimandé d'avoir soulevé cette question parce que, comme le premier ministre l'avait dit au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), il y aurait un rapport provisoire vendredi. C'est ce que m'a rappelé sa réponse.

Je trouve bizarre que le premier ministre ne soit pas ici pour répondre à nos questions, pour préciser ses réponses, alors qu'il a dit au chef du Nouveau parti démocratique qu'il serait présent.

Je suppose—et je demande à la présidence de me dire si j'ai tort—que l'on devrait pouvoir prêter foi aux propos du premier ministre. Voilà maintenant que j'ai des doutes à ce sujet. Pourtant, les Canadiens veulent savoir parce que le sort de leurs emplois a été discuté à la Chambre des communes. Voilà qu'aujourd'hui, on nous donne une interprétation qui ne cadre pas avec la réponse initiale.

C'est pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même, nous nous adressons à vous, monsieur le Président. Nous voulons—en fait, nous exigeons—des réponses franches à des franches questions. Nous y avons droit.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Monsieur le Président, pour ma propre édification, pourriez-vous me dire si le Règlement de la Chambre n'exige pas des réponses franches et me permettre de lire le passage pertinent?

M. Lewis: Monsieur le Président, on dirait que je suis tombé au beau milieu d'une campagne à la direction du NPD. Je vais citer à mon honorable collègue les propos du premier ministre. Les voici:

> Si le député veut bien attendre jusqu'à vendredi . . .

M. Barrett: « . . . et ensuite au rapport définitif . . . »

M. Lewis: Mon collègue d'en face a attendu jusqu'à vendredi, il a interrogé le ministre sur la réunion qui a eu lieu aujourd'hui; le ministre lui a répondu que nous n'avons pas besoin de rapport provisoire, qu'il n'y a pas urgence, que le rapport final sera présenté dans un délai raisonnable. Assurément, personne ne cherche à induire la Chambre en erreur, ni à dessein ni par accident. Mon collègue cherche simplement à déformer les propos du premier ministre (M. Mulroney) à des fins de politique partisane.

M. le Président: Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir m'écouter, car ce que j'ai à dire est important. J'ai laissé passer tout à l'heure quelques observations qui pourraient être considérées comme des insinuations. Je ne veux pas être trop sévère à l'égard du ministre. Toutefois, cela n'aide pas la présidence lorsque, dans une discussion qui porte sur une question de privilège, les députés s'échangent des insinuations de part et d'autre.

Je suis disposé à entendre tout autre argument sur cette question s'il y a d'autres députés qui souhaitent prendre la parole.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, une des questions qui se posent c'est que les réponses du Premier ministre (M. Mulroney) ont été données en français. La version française est encore moins ambiguë que la version anglaise. En fait, si l'on jette un coup d'oeil sur la version française du hansard, on voit que la réponse donnée à l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) était la suivante:

> Alors, si le député veut bien attendre à vendredi prochain et ensuite au rapport définitif, je pense qu'il verra le fruit d'un travail au niveau national . . .

En résumé, on a dit, de façon précise, qu'on verrait *«le fruit d'un travail au niveau national» dans le rapport définitif.*

Il est impossible, d'après moi, d'interpréter les propos tenus en français, sinon pour dire que le premier ministre a déclaré à cette Chambre que les résultats, du moins provisoires, des travaux de la Commission seraient connus vendredi, et qu'un rapport définitif serait déposé plus tard. C'est ce que laisse entendre la version française. Je ne crois pas que l'on devrait permettre au gouvernement de commencer à induire en erreur la Chambre à ce stade-ci.

M. Dick: Il ne l'a pas fait. Vous mentez.

M. le Président: Sauf votre respect, l'échange, si je me souviens bien, s'est déroulé en anglais. Je connais assez bien le hansard pour me demander parfois si tous les mots sont bien reproduits en anglais et en français.

Ce dont il est question ici, c'est . . .

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: L'honorable député invoque-t-il le Règlement? Si j'ai commis une erreur, je veux bien entendre ce que l'honorable député a à dire à ce sujet.

M. Langdon: Je cite un extrait de la version française du hansard. Je pourrais faire la même chose avec la version anglaise.

La question a été posée en anglais. Elle disait: (*traduction*) et la réponse était donnée *en français.*

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'avoir porté cette question à l'attention de la présidence. Je le remercie de l'avoir fait.

Donc, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et un autre député soutiennent qu'on leur a laissé entendre qu'un rapport provisoire serait déposé aujourd'hui par la Commission Grandpré. J'ai écouté les discussions, comme l'ont fait les autres députés. Je ne dis pas que l'interprétation donnée à cet échange par l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) n'aurait pas laissé croire qu'un rapport provisoire allait être déposé aujourd'hui. Je crois que c'est clair. Toutefois, l'honorable ministre a dit qu'il y avait eu une réunion, que la Commission avait fait un rapport, mais qu'il ne s'agissait pas d'un rapport provisoire écrit. On s'interroge maintenant sur le genre de rapport qui devrait être préparé, sur le fond de ce document, s'il devrait être publié ou s'il devrait être soumis par écrit. Il s'agit là d'une question que l'on peut à bon droit commenter.

• (1220)

La difficulté que je dois donc trancher, en tant que Président, est la suivante: cette question est importante non seulement parce qu'elle porte sur le bien-être des citoyens canadiens, mais également parce qu'on aurait pu conclure, à partir des discussions que j'ai entendues, tout comme les autres honorables députés, qu'un rapport provisoire aurait pu être soumis aujourd'hui, qu'un rapport écrit aurait pu être publié, présenté à la Chambre, examiné ou encore distribué à la presse.

Cela aurait pu se passer. Si cela avait été le cas, les discussions que nous avons entendues aujourd'hui auraient pu nous mener à croire cela. Toutefois, rien de tel n'est arrivé. Mais comme l'honorable ministre l'a dit, il y a effectivement eu rapport. Ce rapport semble avoir été présenté de vive voix au gouvernement. Il ne s'agit donc pas d'un «rapport provisoire» qui peut être déposé à la Chambre, communiqué à la presse, ou encore aux honorables députés.

Nous sommes donc en train de nous lancer—et c'est tout à fait compréhensible—dans un débat sur ce que l'on voulait dire à ce moment-là et sur ce qui s'est effectivement produit aujourd'hui. Je tiens à répéter à l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) et à l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) que la présidence ne remet pas en question le bien-fondé de la question. La présidence dit tout simplement que, compte tenu des circonstances, nous ne nous entendons pas sur l'interprétation que l'on doit donner à ce qui a été dit, à ce que certains ont appelé des faits. Toutefois, cela n'a pas empêché l'un ou l'autre des honorables députés d'exécuter leurs fonctions en tant que membres du Parlement.

Nous nous trouvons donc face à une question litigieuse, fondée, qui peut faire l'objet d'un débat, mais qui ne constitue pas une question de privilège. Je remercie les deux honorables députés, ainsi que l'honorable député d'Essex—Windsor (M. Langdon), d'avoir porté ces points à mon attention. Je tiens à m'excuser auprès de l'honorable député d'Essex—Windsor parce que je n'avais pas très bien saisi le point qu'il avait porté à mon attention. Cela ne change rien à la décision. Mais je le remercie d'avoir porté cette question à mon attention et j'espère qu'il acceptera mes excuses. Encore une fois, je tiens à remercier tous les honorables députés de leurs déclarations. La discussion est, pour le moment, close.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1987-1988 du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Monsieur le Président, j'ai un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé par son suppléant.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1988-1989

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor) présente un message, signé par le suppléant du Gouverneur général, dont le Président donne lecture à la Chambre, par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement signaler à la Chambre, et vous pourriez peut-être ajouter quelque chose, que la tradition veut que lorsque nous recevons un message signé de la main de Son Excellence, tous les députés de la Chambre doivent se lever. J'ai dit «suppléant» parce que, après vérification auprès du Bureau, j'ai appris que lorsqu'un message est signé par le suppléant du Gouverneur général, il n'est pas nécessaire que tous les députés se lèvent.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 81(6) du Règlement, je propose:

> Que le budget des dépenses supplémentaires (B), 1988-1989, déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé à plusieurs comités permanents de la Chambre, comme il suit:

Rapport de délégation interparlementaire

Comme la liste est plutôt longue et que l'affectation du budget des dépenses supplémentaires au comité est détaillée, je demanderais, si la Chambre y consent, que cette liste soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Affaires indiennes et développement du Nord, crédits 5b, 10b, 35b, et 50b

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 35b, 45b et 65b

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1b, 5b, 10b, 25b, 40b, 45b, 55b, 60b, 65b, 75b,80b

Au Comité permanent de la consommation et des corporations

Consommation et corporations, crédits 1b, 5b, 17b et 23b

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, mines et ressources, crédits 5b, 10b, 15b, 25b, 30b et 45b

Au Comité permanent de l'environnement et des forêts

Agriculture, crédits 20b, 25b, et 30b

Environnement, crédits 5b, 10b, 15b, 20b et 25b

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1b, 5b, 10b, 11b, 12b, 25b, 30b, et 55b

Au Comité permanent des finances et des affaires économiques

Finances, crédits 1b et 32b

Revenu national, crédits 10b et 15b

Au Comité permanent de l'administration gouvernementale

Gouverneur général, crédit 1b

Travaux publics, crédits 25b et 26b

Approvisionnement et Services, crédits 1b et 5b

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 25b et 40b

Solliciteur général, crédits 1b et 5b

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 5b, 15b, 20b et 30b

Au Compté permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 10b

Au Comité permanent du multiculturalisme

Secrétariat d'État, crédits 1b et 5b (parties qui ont trait au multiculturalisme)

Au Comité permanent de la défense nationale

Défense nationale, crédits 1b, 5b et 10b

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Santé nationale et bien-être social, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b, 35b, 40b, 45b, 55b, 60b, 65b et 70b

Au Comité permanent de l'expansion industrielle régionale

Expansion économique régionale, crédits 1b, 3b, 10b, et 41b

Au Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie

Science et technologie, crédits 1b, 5b, 10b, et 15b

Au Comité permanent du Secrétariat d'État

Secrétariat d'État, crédits 1b et 5b, (sauf les parties qui ont trait au multiculturalisme) et crédits 20b et 25b

Au Comité permanent des transports

Transports, crédits 10b, 26b et 27b

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédit 1b

Que le crédit 15b du Conseil privé soit déféré au Comité mixte permanent des langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

* * *

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le trente-cinquième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-202, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter ledit projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'aimerais donner de brèves explications aux députés de la Chambre. Devant les édifices du Parlement brûle une flamme du centenaire qu'a allumée le premier ministre Pearson, au début de l'année du centenaire. Depuis, de nombreux visiteurs jettent des pièces de monnaie dans cette fontaine. J'ai appris il y a quelques mois que l'argent ainsi recueilli est versé au Fonds du revenu consolidé. Il s'agit de plus de 1 000 $ par année.

Ce projet de loi vise la création d'un bourse de recherches de la flamme du centenaire qui, chaque année, selon le choix du Président et de la Chambre, serait accordée à un Canadien handicapé, qui pourrait faire des recherches sur la contribution des personnes handicapées à la vie du Parlement du Canada et aux affaires publiques canadiennes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1230)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-203, Loi prévoyant des mesures provisoires relatives à l'avortement et modifiant le Code criminel.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, le projet de loi que je viens de déposer à la Chambre s'intitule «Loi prévoyant des mesures provisoires relatives à l'avortement». Il vise deux objectifs: d'abord, adopter une loi premettant que l'avortement ne soit pratiqué que dans la mesure où le permet la Charte canadienne des droits et des libertés; deuxièmement, exiger la tenue d'une conférence constitutionnelle pour discuter de la possibilité de modifier la Charte en vue de protéger les enfants non encore nés.

Le Parlement a été incapable d'en arriver à un consensus sur cette question à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada, qui a déclaré que les dispositions relatives à l'avortement étaient inconstitutionnelles. Néanmoins, il est clair que la plupart des Canadiens sont en faveur d'une loi limitant l'avortement. Ce projet de loi vise à répondre à ces préoccupations et propose des mesures provisoires relatives à l'avortement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-204, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, le projet de loi que je dépose aujourd'hui à la Chambre a pour but de soumettre aux dispositions du Code criminel la propagande haineuse qui vise à promouvoir la destruction physique de personnes appartenant à un groupe d'âge identifiable. Ce projet de loi a pour objet d'interdire l'importation, au Canada, d'un produit connu en anglais sous le nom de «Garbage Pail Kids».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA PRÉSERVATION DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition à la Trente-quatrième Législature, conformément à l'article 36 du Règlement. La pétition a été certifiée par le greffier des pétitions. Elle porte sur la préservation de la vallée de la Rouge, à Scarborough. Cette pétition soutient que la vallé de la Rouge, à Scarborough, est un lieu naturel précieux et unique en son genre, et qu'il est dans l'intérêt national d'en protéger la flore et la faune, qui sont en voie de disparition.

C'est le gouvernement provincial qui est propriétaire de la vallée de la Rouge. Le gouvernement fédéral a récemment affecté 10 millions de dollars à la préservation de cette vallée. Le maire de Scarborough, le ministre fédéral de l'Environnement, le groupe «Sauvons la Vallée Rouge» et la Coalition des associations communautaires de Scarborough, ainsi que des pétitionnaires de Scarborough, Ajax, Markham, Etobicoke, Nobleton et Richmond Hill appuient cette initiative. Ils demandent au Parlement de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario pour faire en sorte que la vallée de la rivière Rouge fasse partie du patrimoine canadien ou soit transformée en parc provincial.

Questions au Feuilleton

LE GROUPE CONSULTATIF CANADIEN CHARGÉ D'ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS D'UTILISATION DE L'HYDROGÈNE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée qui a été signée par 101 électeurs de Scarborough-Est, ainsi que par des anciens universitaires qui ont participé aux séries de conférences intitulées «Perspectives canadiennes», qui ont eu lieu récemment a campus Scarborough de l'Université de Toronto.

Nous sommes tous très inquiets des répercussions sur l'environnement des combustibles fossiles qui sont responsables des précipitations acides et de l'effet de serre. Je me joins à ces Canadiens pour demander au Parlement de mettre en oeuvre les recommandations du rapport intitulé «Hydrogen—National Mission for Canada», préparé par le Groupe consultatif canadien chargé d'étudier les possibilités d'utilisation de l'hydrogène.

[*Français*]

ÉTIQUETAGE DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on dit que plus ça change, plus c'est la même chose. Cette fois-ci, il me fait grand plaisir de déposer une pétition.

[*Traduction*]

J'en suis très heureuse, mais j'espère qu'on prend des mesures à cet égard. Je présente une pétition des résidents soussignés au sujet de la question de l'étiquetage des aliments. Je suis heureuse que le nouveau député de Kent (M. Crawford) s'occupe également de cette question.

La pétition est signée par 4 000 personnes d'un peu partout au Canada qui demandent au gouvernement d'exiger que les ingrédients utilisés dans les restaurants soient bien étiquetés, de sorte que, lorsque des gens vont prendre un repas à l'extérieur, ils n'ont pas à jouer à la roulette russe, comme ce fut le cas pour la famille Chinnick, pour Christian Taylor et d'autres. J'espère que cette fois les Conservateurs prennent les mesures qui s'imposent.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'article figurant sous les Affaires courantes intitulé «Questions au Feuilleton», je remarque qu'il n'y a aucune question au Feuilleton. Est-ce parce que, le gouvernement ayant la mauvaise habitude de ne pas répondre aux questions, les députés ont décidé de ne plus en poser, ou le gouvernement essaie-t-il de nous dire qu'il n'y a absolument aucune question à laquelle répondre?

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en fait, c'est le contraire. Nous nous en tirons si bien que notre façon de gouverner ne suscite aucune question. La population a comfirmé cette opinion le 21 novembre.

M. le Président: Je sais que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) se rendra compte que le président doit de toute façon inscrire l'article au *Feuilleton.*

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ART. 52)

LES MISES À PIED QUI DÉCOULERAIENT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque l'article 52 du Règlement pour demander la permission de proposer un débat d'urgence. Vous vous rappellerez que j'ai proposé une motion analogue mercredi. C'est que depuis les élections, on a annoncé quelque 2 400 mises à pied, qui sont attribuables, selon la population, à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange à compter du 1er janvier 1989, ou peu après cette date. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas annoncé qu'il avait l'intention de mettre sur pied des programmes conçu pour venir en aide aux travailleurs et aux collectivités touchés. De notre point de vue, nous nous trouvons donc dans une situation d'urgence ou de crise. En effet, des hommes et des femmes sont mis à pied. Le gouvernement n'a prévu aucun programme pour leur venir en aide et il se propose d'ajourner la Chambre pendant quelques mois. On nous a dit que le président du comité qui se pencherait sur le problème n'aurait rien de prêt avant juin.

Lorsque Votre Honneur a déclaré cette motion irrecevable mercredi, il l'a fait après que le premier ministre (M. Mulroney) ait dit, pendant la Période de questions à la Chambre, que le comité déposerait un rapport intérimaire vendredi de cette semaine. Nous savons maintenant que nous n'avons aucun rapport de la sorte, et nous croyons avoir tiré la bonne conclusion. Le premier ministre nous disait qu'il y aurait un rapport intérimaire. Or, le gouvernement soutient maintenant qu'il ne ferait qu'en discuter.

Au bout du compte, il n'y a pas de rapport intérimaire et des travailleurs sont mis à pied. La Chambre ajournera sous peu pour quelques mois et il n'existe aucun programme visant à aider les travailleurs touchés. En conséquence, Votre Honneur, j'aimerais vous souligner que les circonstances ont changé depuis que vous avez rendu votre décision mercredi, et que la situation est encore grave. Je vous demande d'admettre la motion.

• (1240)

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a présenté cette motion deux fois cette semaine. Je peux lui dire, ainsi qu'à ses collègues, que le Président sait très bien pourquoi il a agi ainsi. Nous avons longtemps discuté, il y a seulement quelques minutes, de questions reliées aux préoccupations du député d'Oshawa et, j'en suis sûr, d'autres députés. Je sais que, selon le Comité de la réforme, le Président n'a pas à expliquer les raisons qui justifient ses décisions lorsqu'une demande de ce type lui est présentée. Compte tenu des circonstances, je crois toutefois qu'il serait approprié que le Président les donne.

Je m'adresse au député d'Oshawa parce que les questions qu'il a soulevées préoccupent le Président tout autant que lui, et que le Président est également un député. Les préoccupations des personnes touchées par les mesures prises inquiètent aussi le Président. J'aimerais que le député d'Oshawa reconnaisse que cette question m'intéresse énormement en tant que député. Je crois par ailleurs qu'il y aura lieu d'en discuter plus longuement lundi et que ce débat permettra au député d'Oshawa et aux autres députés d'aborder ces points. Si tel n'était pas le cas, je permettrais au député d'Oshawa de reprendre la parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, je constate que le ministre du Travail (M. Cadieux) est maintenant présent. J'aimerais savoir s'il peut nous préciser quand il a l'intention de présenter une loi sur cet important sujet.

M. le Président: Le député n'obtiendra peut-être pas de réponse à cette question, mais je pense qu'il a réussi à faire passer son message.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Prolongation des heures de séance

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage de la Chambre, à compter du jour de l'adoption de la présente motion la Chambre se réunira les jours et aux moments précisés à l'article 24 du Règlement, mais non le 26 décembre 1988;

Que, durant cette période, le Président ajournera la Chambre à minuit, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et à quinze heures les vendredis, et que l'application des dispositions de l'article 38 du Règlement relatives au débat sur la motion d'ajournement sera suspendue;

Que, durant cette période, l'application de l'article du Règlement relatif à l'interruption de la mi-journée, les lundis, mardis et jeudis ne sera pas suspendue;

Qu'à dix-huit heures, les lundis, mardis et jeudis, ou à la fin de l'étude des affaires émanant des députés, la Chambre abordera l'étude des «Ordres émanant du gouvernement» conformément à l'article 40(1) du Règlement;

Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier; et

Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale de la présente session, un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole pour la première fois au début de la trente-quatrième législature. Après neuf ans et demi, prendre la parole à la Chambre n'est pas nouveau pour moi, et j'en profite aussi pour vous féliciter d'avoir conservé la confiance de la Chambre. Je voudrais également rendre hommage aux trois autres députés qui vous remplacent de temps à autre au fauteuil. Nous sommes entre de bonnes mains. Cette première semaine de la trente-quatrième législature ne sera sans doute pas la plus facile de notre vie, mais nous espérons qu'avec le temps, les choses vont s'améliorer.

Je trouve qu'il est malheureux, et je le déplore vivement, que nous soyons obligés de participer à un tel débat aujourd'hui. Quand nous avons laissé nos sièges en septembre, nous avions déjà étudié, pendant 64 jours au total, soit en comité soit à la Chambre, le projet de loi qui devait mettre en oeuvre l'accord commercial international. C'est un accord entre deux pays qu'une loi nous permet de signer. La Chambre des communes, dans sa sagesse, avait adopté la loi habilitante. Certains députés, qui n'ont pas été réélus, s'étaient opposés vivement à l'adoption de la mesure. L'opposition a réclamé la tenue d'élections pour que le peuple puisse décider, et c'est fait le peuple a décidé.

Prolongation des heures de séance

Deux pays se sont entendus pour mettre en oeuvre l'accord commercial le 1er janvier 1989, et à l'instar de tous les électeurs canadiens, nous sommes en droit d'attendre que les députés élus de tous les partis, accepteront de collaborer dans l'intérêt national pour que l'Accord entre en vigueur le 1er janvier. C'est ce que les Canadiens ont le droit de souhaiter, et le gouvernement est obligé de fournir l'occasion propice à cet effet.

En convoquant les Chambres mardi dernier, 21 jours après les élections, nous avons établi un précédent historique. Jamais, dans toute l'histoire du Canada, les députés n'avaient été convoqués si rapidement après une élection. Le délai le plus court jusqu'ici était de 41 jours. Le gouvernement avait l'obligation de convoquer le Parlement aussitôt que possible; il l'a fait au bout de 21 jours.

Les électeurs canadiens avaient des choix difficiles à faire: juger de la valeur des épouvantails soulevés par l'opposition. Pendant la campagne, j'ai frappé à la porte d'une jeune femme d'une vingtaine d'années. C'était un vendredi soir, vers 9 heures. Je me suis présenté et elle a fondu en larmes. Tenant un enfant dans ses bras, elle s'est mise à pleurer parce qu'elle avait lu quelque part que si nous adoptions l'Accord de libre-échange, le lendemain même elle ne pourrait plus compter sur des services d'ambulance advenant qu'elle en eût besoin. Bien des électeurs partageaient ce genre de crainte. Dans une telle situation, il était extrêmement difficile pour cette jeune femme de décider pour qui elle allait voter, et il en a été de même dans un grand nombre de foyers pour personnes âgées.

Je me souviens avoir vu une brochure humoristique préparée par un groupe quelconque. J'ignore qui en était le bailleur de fonds, mais elle était farcie de fausses informations destinées à semer la crainte. Ce fut une vilaine campagne électorale, mais elle est terminée aujourd'hui. Le 21 novembre est déjà derrière nous, c'en est fini de la campagne et de toutes les histoires qui l'ont accompagnée. C'en est fini des vilains tours et des tactiques trompeuses. Nous avons maintenant le devoir de travailler dans l'intérêt national au nom de tous les Canadiens. Et nous devons le faire en collaborant tous ensemble.

Aujourd'hui, c'est le dernier jour de la première semaine d'une nouvelle législature et nous avons déjà entendu trois discours sur le projet de loi mettant en vigueur l'Accord de libre-échange. Lundi, avec le consentement unanime, nous aurions pu commencer le débat. Le projet de loi aurait pu déjà être déposé, nous aurions pu accomplir tout cela ensemble, parce que la Chambre peut faire tout ce qu'elle veut du consentement unanime. Nous aurions passé la semaine à débattre de libre-échange. Chaque député aurait pu avoir l'occasion de prendre la parole plus d'une fois et nous aurions respecté nos échéances. Mais voilà, nous avons été appelés à voter pour toutes sortes de raisons.

Hier, nous avons dû suspendre temporairement nos travaux car, au tout début le leader parlementaire a dit que la motion à l'étude visait à suspendre l'horaire normal et que cela devait nous permettre de faire tout ce que nous voulions. Cela a créé beaucoup de confusion et il a fallu suspendre la séance. Dans le courant de la journée, je proposerai un amendement pour permettre à ceux qui sont nouveaux ici d'obtenir des précisions. Car nous avons constaté que les députés n'étaient pas trop renseignés sur ce qui se passait. Cela n'est pas nécessaire, mais nous le ferons.

Pourquoi ne suis-je pas en ce moment même en train de débattre du projet de loi mettant en oeuvre le libre-échange? C'est que je dois débattre d'une motion dont l'objet est de nous accorder l'équivalent de 12 jours de débat parlementaire normal comprimés dans une semaine de cinq jours. Nous croyons que nous devrions passer 12 jours ordinaires à débattre de la mesure. En collaboration, nous aurions pu prévoir pour les débats vingt jours étalés sur deux semaines.

• (1250)

Le fait que l'opposition ait employée des tactiques dilatoires a favorisé notre retour au pouvoir. D'une certaine manière, je devrais la remercier d'avoir fait perdre du temps à la Chambre au cours des quatre dernières années, car ainsi, elle a contribué à notre réélection. Notre parti est le seul dans lequel les électeurs ont vu une équipe capable de gouverner et ayant la volonté de faire ce dont le pays a besoin. La population estime que les partis de l'opposition lui ont fait perdre du temps et ne prennent pas ses préoccupations au sérieux. Telle est la conséquence du type de tactiques que l'on a utilisé dans cette Chambre toute la semaine.

En moyenne, le travail de la Chambre coûte 1 million de dollars par jour. Aujourd'hui, on nous oblige à affecter une telle somme à des délibérations sur des motions de procédure. Nous avons consacré 5 millions de dollars à trois discours sur le libre-échange cette semaine. Qu'en est-il de ces trois discours? Valent-ils bien 1 750 000 $ chacun? Étaient-ils vraiment bien ciselés et ont-ils été vraiment bien rendus? Je ne pense pas. Dans le secteur privé, ils ne se vendraient pas 1,5 ou 1,75 million de dollars.

M. Darling: Cinquante dollars chacun peut-être.

M. Hawkes: J'ai entendu quelqu'un dire 50 $ chacun.

Que devrions-nous faire aujourd'hui, monsieur le Président? Je propose qu'au cours des 10, 15, 20 ou 30 prochaines minutes ou de l'heure qui vient, nous nous prononcions sur la motion qui nous permettra de déterminer le calendrier des travaux de la semaine prochaine. C'est une possibilité. Nous pouvons le faire en une heure. Nous pouvons aussi attendre qu'il soit 1 heure du matin. Nous pouvons débattre cette motion pendant les 12 prochaines heures, ou voter plus tôt et travailler en collaboration. Dès que nous aurions voté, nous pourrions nous entendre—et le gouvernement est entièrement disposé à le faire—pour entamer le débat sur le libre-échange. Nous pouvons suspendre l'application de nos règles sur le quorum. Nous pouvons mettre de côté la possibilité de voter. Nous pouvons simplement ignorer l'horloge jusqu'à 1 heure du matin et commencer aujourd'hui nos discours sur le libre-échange. Siègeons jusqu'à 1 heure du matin. Si l'assemblée voulait poursuivre ses travaux jusqu'à 2 heures du matin, les députés du parti ministériel n'auraient rien contre. Pourquoi ne pas commencer aujourd'hui à discuter du libre-échange?

Est-il logique d'affecter 12 heures de plus et 1 million de dollars à des délibérations sur la motion de procédure? Les Canadiens en ont certainement assez des motions de procédure, des petits jeux internes. Nous devons examiner une question de fond sur laquelle nous avons de fortes opinions. Mes opinions sont probablement différentes de celles d'un certain nombre de députés d'en face.

Une voix: Mais tout aussi fortes.

M. Hawkes: Et soutenues avec autant de force. Nous devrions employer cette tribune dans la plus pure tradition démocratique et exprimer maintenant nos opinions et pensées. Pourquoi attendre 12 heures, c'est-à-dire l'équivalent de trois jours parlementaires de délibérations. C'est l'équivalent de 3 millions de dollars, que nous pouvons affecter aux discours sur la procédure ou à des allocutions de fond sur la question qui intéresse les Canadiens.

Quel choix sera fait, monsieur le Président? En ce qui nous concerne, le choix est clair. Les députés de ce côté de la Chambre préféreraient s'attacher à la question de fond. Nous en parlerons de toutes façons et c'est ce que veulent les députés de notre parti. Je crois que l'opposition voudra exposer son point de vue sur les problèmes éventuels. Si nous devons dépenser aujourd'hui la somme de 3 millions de dollars—l'argent du contribuable—nous devrions l'affecter à un débat de fond, c'est certain.

Aux termes du Règlement de la Chambre, la seule façon de faire est de voter le plus rapidement possible, puis de fixer le calendrier des travaux de la semaine prochaine; nous pourrions ensuite nous entendre pour suspendre l'application du Règlement, et passer au débat. Pour que nous soyions certains de procéder de manière ordonnée, j'aimerais proposer une modification de la motion, puis nous pourrions commencer par mettre cette modification aux voix. Ce serait conforme à ce dont nous avons convenu hier après-midi.

Il n'est pas nécessaire de procéder dans ce cas à un vote par assis et levés. Nous pouvons procéder à un vote oral. Ensuite, nous pourrions procéder à un vote par assis et levés, nous entendre pour oublier l'heure, pour ne pas demander le quorum et pour ne procéder à aucun autre vote de la journée. Nous pourrions entendre de nombreux discours sur le libre-échange d'ici 1 heure. Nous pourrions partir un peu plus tôt si nous le voulions, reprendre nos travaux lundi matin et entendre alors d'autres discours en deuxième lecture. En conséquence, je propose, appuyé par l'honorable député de Lachine—Lac-Saint-Louis (M. Layton):

> Que l'on modifie la motion en supprimant, à l'avant-dernier paragraphe, les termes «tous ces projets de loi», et en les remplaçant par les termes «le projet de loi C-2».

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer que je me réjouis de vous retrouver au fauteuil, de revoir votre visage souriant; bien que le projet de loi 101 ne vous influence pas, je me félicite de vous retrouver à la direction des travaux de la Chambre.

Je tiens à souligner que la modification qui vient d'être déposée a été proposée par notre leader à la Chambre, de manière que le gouvernement puisse sortir du chaos complet dans lequel il se trouve. Il est certain que nous l'appuyons.

Une voix: Pourquoi ne pas voter?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Les observations faites au moment de la présentation de la modification montrent bien comment le secrétaire parlementaire considère le Parlement. J'ai ici les questions qu'il a posées. Il a demandé pourquoi nous étions ici, pourquoi nous débattions cette motion, pourquoi nous examinions des questions de procédure; c'est comme si le Parlement était une espèce de machine que le député et ses collègues actionnent pour produire des projets de loi selon un procédé mécanique, automatique, robotisé, sans écouter les électeurs.

Il est intéressant de voir comment les députés d'en face considèrent le Parlement. A leur avis, le Parlement n'est pas un endroit où les députés dûment élus par leurs comettants auront la possibilité de faire valoir ce qu'ils pensent, d'avoir un échange, un dialogue, pour essayer d'orienter le projet de loi ou de s'assurer que la population est bel et bien entendue au cours d'audiences publiques tenues par un comité.

Prolongation des heures de séance

• (1300)

Pour eux, c'est simplement un endroit où on branche le cordon d'alimentation pour mettre en marche la machine, la machine qui permet à la tyrannie de la majorité de s'exercer le plus rapidement et le plus efficacement possible. Mussolini avait l'habitude de dire: «Il faudrait que nos trains soient toujours à l'heure.» Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire dit: «Il faudrait que le Parlement respecte notre calendrier.»

Le secrétaire parlementaire, ses amis, collègues et maîtres n'ont pas dit que la raison pour laquelle ce débat a lieu n'a rien à voir avec la défense des droits du Parlement par l'opposition. Le problème, c'est plutôt que le gouvernement insiste pour que le projet de loi sur le libre-échange, le plus important qui ait jamais été présenté dans l'histoire de notre pays, soit adopté d'ici le 1er janvier, dans le délai que le gouvernement s'est fixé. Les députés du gouvernement ont donc établi le calendrier. Ils ont rédigé les motions qui vont interdire au Parlement de fonctionner de la façon habituelle, qui est celle qui convient le mieux. Ils disent que nous n'avons pas besoin d'audiences de comité pour entendre les représentants de toutes les industries qui sont déjà en train de fermer leurs portes devant l'imminence de l'Accord.

Cela ne surprend guère ceux d'entre nous qui étaient là pendant les quatre dernières années, parce que nous avons déjà compris que la formule du Parti conservateur consiste à veiller à ce que les gens ne puissent pas être entendus. Depuis 1985, le gouvernement avait pour politique de ne rien dire à personne, de tout garder secret, pour être en mesure de tromper les gens par la suite.

Sa tactique a presque réussi, mais les élections sont venues et les gens ont soudain commencé à comprendre que l'Accord était plus qu'une simple entente commerciale et qu'il aurait sur nous de nombreuses répercussions. Pas un seul député conservateur n'a pu éviter les questions, en rendant visite à ses électeurs: «Vous ne m'avez pas dit ce qu'il en était. Vous ne m'avez pas dit que l'Accord allait changer les modalités d'entrée des investissements étrangers. Vous ne m'avez pas dit qu'il allait modifier l'application des programmes de développement régional.»

Tout à coup, les candidats conservateurs ont été assaillis de questions. Pour la première fois, les Canadiens leur disaient qu'il s'agissait d'une bombe à retardement qui allait changer notre pays. Les ministériels n'ont rien trouvé d'autre pour endiguer cette tendance que de revenir aux vieilles tactiques et d'inonder le pays de propagande payée par leurs amis des grandes entreprises dans l'espoir de tenir bon pendant une semaine ou deux jusqu'aux élections. Voilà comment ils ont gagné les élections. Ils n'ont rien appris, cependant.

Les élections n'ont pas seulement pour but la conquête du pouvoir et d'un maximum de sièges. Ils sont aussi une occasion d'écouter dans la rue, dans les cuisines et sur le pas des portes ce que les gens ont à dire. Les Canadiens disaient que l'Accord comportait de graves défauts et qu'il les inquiétait beaucoup. Pourtant, quand le ministre a présenté ce projet de loi et quand le premier ministre (M. Mulroney) a fixé les échéances, ont-ils fait des concessions pour tenir compte de ces inquiétudes? Ont-ils seulement écouté? Avons-nous entendu le ministre du Commerce, le premier ministre ou d'autres ministériels dire que les Canadiens étaient profondément inquiets et qu'il fallait les écouter? Ils auraient dû présenter un projet de loi qui tienne compte de ces préoccupations ou amender l'ancien projet de loi C-130 en conséquence, mais ils n'ont changé qu'une chose, la date de l'entrée en vigueur.

Le leader parlementaire adjoint, le leader parlementaire, le secrétaire parlementaire et leurs collègues présentent maintenant à la Chambre une motion qui est la plus grave violation des règles parlementaires de toute l'histoire du Canada dans le seul but de respecter l'échéance du 1er janvier dont le gouvernement a reconnu lui-même de peu d'importance. Quelle contradiction incroyable.

Le seul changement que le gouvernement a apporté au projet de loi, c'est d'y enlever la date limite du 1er janvier. Si cette date limite était si importante, pourquoi ne pas l'avoir laissée dans le projet de loi? Non, le gouvernement l'a enlevée. Maintenant, il a recours à la piraterie pour forcer le Parlement à respecter un échéancier qui n'a même plus d'importance pour lui. C'est absurde ce type de logique m'échappe. Peut-être que les ministériels sont tout simplement masochistes. Ils tournent les règles du Parlement par pur plaisir. Peut-être que ce genre de terrorisme parlementaire leur apporte une certaine satisfaction. Peut-être que c'est là un trait commun des députés du Parti conservateur moderne. Peut-être qu'ils n'aiment pas que le Parlement se conforme à ses règles habituelles. Peut-être qu'ils n'aiment pas ces règles parce que, après tout, c'est un peu embêtant de devoir venir ici pour répondre à des questions et participer à des débats. Nous devrions peut-être tout simplement mettre la clé dans la porte et laisser parler les ordinateurs, ou encore laisser le leader adjoint se payer du bon temps.

Mme Dobbie: Parlons du libre-échange.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous allons parler du libre-échange. Nous avons tout le temps d'en parler. Le problème, c'est que les ministériels ne veulent même pas débattre leur propre motion. «Passons à un autre sujet», suppliant-ils. Je vois la nouvelle députée de Winnipeg-Sud à genoux qui dit: «Je vous en prie, ne parlez pas de cette motion, parlez d'autre chose, parce que je ne peux pas supporter le fait qu'un député élu participe à cette conspiration visant à détruire le Règlement de la Chambre.» C'est ce qui se passe.

En réalité, les règles que le gouvernement cherche à imposer n'ont absolument rien à voir avec ce qu'il veut faire. Par ailleurs, en imposant ces règles, il privera les Canadiens de la possibilité de se faire entendre au sujet de ce projet de loi. En le renvoyant à un comité plénier . . .

Une voix: Nous nous faisons entendre depuis le 21 novembre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pourquoi ne vous levez-vous pas pour prendre la parole? De quoi avez-vous peur?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je suis heureux que la Chambre se rende compte qu'il existe encore certaines règles à suivre et que le débat ne tournera pas au tumulte chaque fois qu'il leur en prend envie.

La question dont la Chambre est saisie aujourd'hui est d'importance primordiale. Au cours des dernières élections, la question des emplois a retenu l'attention de tous les Canadiens, et divers groupements et industries ont fait valoir que beaucoup de travailleurs perdraient leur emploi. L'industrie de l'imprimerie perdra 10 000 emplois; celle de la transformation des aliments 100 000; les emplois de 24 000 femmes travaillant dans l'industrie du vêtement sont menacés.

Mme Copps: Ils s'en moquent. Ils se moquent des femmes.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous voyons maintenant que le même genre de perturbation se produit dans l'industrie du bois d'oeuvre et du bardeau. Avant même que l'Accord ne soit signé, ces sociétés se mettent à rationaliser. C'est merveilleux de voir comment elles expliquent la chose. Trois mois avant les élections, tous les commentateurs financiers, éditorialistes et porte-parole des ministères affirmaient que l'accord commercial allait permettre de rationaliser nos industries. Maintenant que nos industries se rationalisent, ils disent que cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Cela se produit par magie, on dirait, alors que nous nous proposons de prendre cette mesure depuis des années. Sornettes que tout cela!

Ce qu'il faut maintenant de toute nécessité, et nos députés le répètent depuis leur retour sur la colline, c'est que le gouvernement mette sur pied le genre de programmes permettant de prêter assistance aux travailleurs et aux collectivités dans tout le pays.

Au lieu de cela, le ministre de l'Emploi nous sert comme principale raison qu'il n'a pas à faire quoi que ce soit parce qu'il existe déjà un programme de planification de l'emploi, même si d'après toutes les organisations indépendantes et fiables, il ne fonctionne pas et que le ministre a réduit les dépenses de 32 p. 100. Des classes de collège ferment aujourd'hui à cause de la planification de l'emploi. On a assisté à l'une des pires fumisteries de la campagne électorale lorsque le premier ministre s'est rendu dans un collège communautaire de la banlieue torontoise et en a profité pour se faire photographier avec les étudiants à qui il était allé parler du nouveau monde de la technologie de pointe. Dès la séance terminée, la classe a fermé ses portes. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral avait réduit le financement de ce programme. Pourquoi garder le programme une fois la séance de photographie terminée? Ce n'est plus important. Donc, la stratégie du recyclage n'est pas la solution.

• (1310)

Comment le gouvernement progressiste conservateur va-t-il résoudre le problème compte tenu de la Loi sur l'assurance-chômage voulant que les travailleurs âgés qui ont droit à l'indemnité de cessation d'emploi n'aient pas droit à des prestations d'assurance-chômage et à des programmes de formation tant qu'ils n'ont pas touché leur dernier chèque de cessation d'emploi, ce qui peut arriver un an ou un an et demi seulement après la perte de l'emploi? Comment le travailleur ou la travailleuse âgées peuvent-ils réintégrer le marché du travail si, par suite des amendements apportés par le gouvernement actuel, ils n'ont même pas droit à l'aide à la formation versée dans le cadre du programme de l'assurance-chômage?

Pourquoi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) ne répond-elle pas à ce genre de question?

Si les députés de ce côté de la Chambre veulent que ce projet de loi soit examiné comme il convient par le Parlement, monsieur le Président, c'est qu'ainsi nous pourrons avoir les réponses à ces questions.

Une fois qu'on a eu éclairci cette petite fausseté, cette petite fable au sujet de la Planification de l'emploi, le premier ministre du Canada, le plus grand fabuliste de l'histoire du Canada, nous a servi une nouvelle grande fable . . .

Une voix: C'est un bobard.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Par comparaison avec le premier ministre (M. Mulroney), Ésope n'est qu'un petit conteur d'histoires. On publiera un jour un nouveau livre pour enfants intitulé *Les contes de Mulroney*.

Ce qu'on nous a dit aujourd'hui est un autre conte de fées. On nous a dit que la Commission de Grandpré allait résoudre tous nos problèmes. Vers le début de la semaine, le premier ministre nous a demandé d'attendre jusqu'à vendredi; on aurait alors des réponses. Nous sommes aujourd'hui vendredi, et nous n'avons toujours pas de réponse.

Une voix: Où sont les réponses?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Où sont les réponses? Eh bien on en trouve une dans un article de journal où l'on rapporte que les membres de la Commission auraient dit qu'il n'y avait pas de réponse. Selon l'auteur de l'article, les commissaires auraient dit qu'il n'était pas prévu qu'ils fassent rapport aussi rapidement et qu'ils ne s'étaient jamais engagés à déposer un rapport provisoire. Ils seraient peut-être prêts à soumettre un rapport en juin prochain.

Combien de travailleurs, monsieur le Président, combien d'usines, combien de villes vont conaître des jours sombres d'ici à ce que la Commission de Grandpré publie son rapport?

La seule conclusion à laquelle, perspicace comme il l'est, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) en soit arrivé après s'être entretenu avec les membres de la Commission de Grandpré, c'est qu'il n'y a pas de problème. A son avis, il ne se passe rien.

Comme le dirigeable de Goodyear, le ministre du Commerce extérieur plane au-dessus de la mêlée, le nez dans les nuages, insensible aux événements du monde réel alors que des travailleurs vont perdre leur emploi à cause du libre-échange.

Le ministre va déguster des petits fours et prendre le thé dans des tasses en porcelaine en compagnie de M. de Grandpré, et nos deux compères en concluent qu'il n'y a pas de problème.

Une voix: Aux frais de la princesse.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Après le petit déjeuner, les chauffeurs de ces messieurs les reconduisent l'un à la Chambre, l'autre chez Bell Canada ou ailleurs, et nous nous faisons dire qu'«il n'y a vraiment pas de problème, mais pas du tout» . . . sauf que Northern Telecom et Canada Packers sont en train de licencier des employés. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que ces travailleurs n'auront pas chauffeur et limousine pour les amener au bureau de l'assurance-chômage où ils devront se rendre dès lundi matin.

Puisque M. de Grandpré et le ministre du Commerce extérieur n'ont pas constaté de problème, ce doit être qu'il n'y en a pas.

Une voix: On voulait que le peuple décide et c'est ce qu'il a fait.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il faut que le Parlement puisse exercer son droit d'examiner comme il convient ces questions. Le secrétaire parlementaire obtus et obstiné d'en face demande pourquoi on devrait permettre aux députés de débattre à fond la question. Eh bien, en voici la raison. Ce n'est que par l'intermédiaire du Parlement que le Canadien moyen peut exercer son droit d'être entendu. Ce n'est qu'à cette tribune que ses problèmes peuvent être pris en considération.

Une voix: Les conservateurs s'en moquent.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle le gouvernement impose la clôture, qu'il propose de suspendre le Règlement, qu'il esaye de fermer la Chambre. C'est un gouvernement qui se soucie peu d'écouter le Canadien moyen. La grande crainte des députés d'en face est que le Canadien moyen ait en fait la possibilité d'être entendu.

C'est pour cette raison, que nous, de ce côté-ci, nous nous lançons dans ce débat. Nous luttons pour que le Parlement puisse continuer son travail, rester une tribune où l'on peut mener un dialogue franc, honnête et clair sur les questions auxquelles sont confrontés les Canadiens.

En défendant les droits du Parlement, pour ce genre de débat, monsieur le Président, nous défendons les droits de tous les Canadiens. Le Canadien moyen n'a pas accès aux salles de conseil de notre pays. Il ne dispose pas d'un budget d'un million de dollars pour la propagande. Il n'a pas de bons amis hauts placés. Tout ce qu'il a, c'est une tribune élue démocratiquement où il peut faire connaître son opinion.

La vraie victime de l'Accord de libre-échange sera la Chambre. Alors qu'il y a des gens qui sont mis au rebut et que des localités sont fermées, finalement ce sera la Chambre qui sera la plus touchée par cet accord, étant donné que le gouvernement a traité le Parlement, la Chambre des communes, avec beaucoup de dédain et d'arrogance—et il agit ainsi parce qu'il a peur de la Chambre. Il a peur de ce qui pourrait être entendu ici.

Après avoir subi quatre ans d'efforts pour abaisser le voile, fermer les portes, dissimuler et cacher la vérité, voilà que cela recommence.

Dans mon parti, nous concédons que la majorité va faire sa volonté. Le gouvernement n'a plus la conscience qu'il faudrait pour tenir compte de ce genre d'équilibrage des intérêts dont j'ai parlé.

J'ai entendu aujourd'hui un de mes collègues parler du privilège qu'il y a à pouvoir prendre la parole dans une société civilisée pour débattre des questions. Le problème qui se pose aujourd'hui c'est que nous n'avons plus de gouvernement qui reconnaisse la civilité. Il ne veut pas reconnaître que le Parlement ne peut fonctionner que si tous ses membres observent un dosage judicieux de ses règles, conventions, usages et coutumes. Le Parlement ne fonctionne pas lorsqu'on lui fait subir la force pure et simple. Il fonctionne quand les partis politiques se relaient au gouvernement et dans l'opposition, quand ses droits sont respectés par tous pour qu'il puisse servir convenablement les l'intérêts du peuple.

Cette leçon, les ministériels ne l'avaient pas apprise pendant leur premier mandat, et ils ne l'ont pas encore apprise aujourd'hui.

C'est pour toutes ces raisons, que dans mon parti nous allons combattre avec toute la force et l'énergie dont nous sommes capables contre le détournement de notre institution. Les conservateurs traitent le Parlement comme ils traitent les simples Canadiens: avec arrogance et indifférence. Nous en revenons au point exactement où nous en étions tout de suite avant les élections. Nous avons un gouvernement qui s'occupe des privilégiés et des puissants mais se fiche des intérêts de la majorité des Canadiens—de cette majorité justement qui a voté contre le gouvernement lors des dernières élections.

Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à la préservation des règles de la Chambre. De la sorte, lorsque le jour viendra où nous aurons un gouvernement disposé à défendre les intérêts des simples Canadiens, le Parlement sera en mesure de le faire.

Nous allons appuyer l'amendement, car nous n'éprouvons que de la pitié pour le manque d'organisation du gouvernement actuel, qui n'a pas su diriger la Chambre hier et qu'il a fallu sortir du pétrin. Qu'on ne vienne pas dire que les libéraux ne sont pas charitables et généreux, même à l'égard des conservateurs. Nous allons tirer d'embarras le malheureux leader adjoint (M. Lewis), lui faire voir comment on fait fonctionner la Chambre convenablement. Cependant, je peux vous dire, monsieur le Président, que la motion à l'origine de tout ce branle-bas était totalement inutile. Si le gouvernement avait permis au Parlement de procéder de façon normale et de tenir un débat parlementaire en bonne et due forme, de même que des audiences de comité, sur l'Accord de libre-échange, il n'aurait pas eu besoin de se livrer à ce genre de terrorisme parlementaire.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons avoir la chance de dénoncer encore une fois les agissements du gouvernement qui se plaît à perturber et à entraver les travaux de cette Chambre, laquelle est tellement essentielle à l'ensemble des Canadiens.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour participer à ce débat, puisque c'est la deuxième fois seulement que j'ai l'occasion de prendre part aux délibérations de cette Chambre.

En tant que nouveau député, j'ai le plus grand respect pour cette Chambre. Je l'ai toujours considérée comme une tribune propice à la tenue de débats libres et sérieux qui permettent l'adoption de lois bien conçues et bien adaptées aux besoins et aux intérêts du pays. La Chambre des communes est aussi une institution où les droits et les points de vue des groupes minoritaires sont pris en considération.

Bien que je continue à respecter notre institution parlementaire, je dois dire, au terme de ma première semaine à la Chambre, que je suis très déçu de l'attitude de certains députés et, en particulier, de certains députés d'en face. Bien sûr, je continue à avoir le plus grand respect pour les députés qui, quelle que soit leur allégeance politique, ont à coeur le maintien de la démocratie et veulent tenir un débat libre. Je suis toutefois déçu de voir les députés chevronnés du parti au pouvoir nous faire avaler de force le projet de loi C-2, pour reprendre une expression consacrée.

Au cours de cette première semaine à la Chambre, j'ai vu le gouvernement agir comme un vulgaire tyran, et c'est là une révélation pour moi.

Prolongation des heures de séance

• (1320)

J'aimerais bien que chaque Canadien ait la possibilité, comme moi, de siéger dans cette Chambre pendant une semaine et de la voir fonctionner de l'intérieur. C'est bien différent de ce que l'on voit à la télévision. Si tous les Canadiens avaient la possibilité d'assister aux débats pendant un certain temps, leur perception du Parti conservateur serait bien différente. Chose certaine, les conservateurs non plus n'auraient pas la même perception de cette Chambre parce qu'ils ne gouverneraient pas le pays; ils seraient dans l'opposition et en bien moins grand nombre.

J'ai entendu les jeux de mots et assisté aux affrontements qui se sont produits dans cette Chambre, et j'en suis fort déçu. Je suis déçu notamment de voir qu'on veut changer ainsi le Règlement, et ce, apparemment à la hâte. Cette manoeuvre du gouvernement bafoue non seulement les droits des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais ceux de tous les députés, peu importe leur allégeance.

Il y a, je crois, dans cette Chambre, 127 nouveaux députés de tous les partis. Ils aimeraient tous exprimer leur point de vue. La question du libre-échange a été centrale au cours de la dernière campagne électorale. Jamais auparavant, la Chambre n'a été convoquée aussi tôt, soit 21 jours après les élections. C'est une situation très difficile pour les nouveaux députés. Premièrement, ils ont du mal à se familiariser avec le Règlement et les procédures de la Chambre. Ils doivent emménager dans de nouveaux bureaux, engager leur personnel, et s'occuper des problèmes de leur circonscription. Il n'y a pas que moi et les autres membres de l'opposition qui sommes confrontés à ce problème; je sais que les nouveaux députés du parti au pouvoir ont aussi les mêmes difficultés. Ils n'ont pas eu la chance, comme pendant les législatures précédentes, de s'installer, d'organiser leur bureau de circonscription et de commencer à s'occuper des problèmes communs à tous les députés.

M. McDermid: C'est en travaillant qu'on apprend.

M. Laporte: C'est une expérience nouvelle et difficile. Au cours de la dernière campagne électorale, la question du libre-échange a été prédominante. Chose certaine, elle suscite des inquiétudes chez les gens de ma circonscription, qui s'interrogent notamment sur le sort de la Commission canadienne du blé. Ils se préoccupent de l'avenir l'agriculture et des régions rurales de la Saskatchewan. La ville de Moose Jaw elle-même, qui compte à peine 36 000 habitants, est menacée de perdre une de ses usines, celle de CanaDay's. Cette usine, l'une des deux seules dans l'Ouest canadien à fabriquer des pantalons, emploie 150 personnes. Il ne fait aucun doute que lorque les droits de douane ne s'appliqueront plus aux textiles, que le projet de loi commercial sera adopté et que, tôt ou tard, la valeur de notre dollar atteindra celle du dollar américain, nous perdrons cet avantage. Si cela se produit, la société CanaDay's devra fort probablement fermer ses portes. Comme les habitants de Moose Jaw ont besoin de cette entreprise, ils sont loin de souhaiter sa fermeture.

Aux prises avec le gouvernement provincial de Devine, nous avons déjà assez de mal à attirer des entreprises à Moose Jaw, que nous ne pouvons certainement pas nous permettre de perdre une industrie de ce genre. J'espère que j'aurai l'occasion, au cours du débat sur le libre-échange, d'explorer à fond ce sujet.

Je ne vois aucune raison d'adopter à toute vitesse ce projet de loi, de tant accélérer son adoption. Les Américains ont déjà indiqué que la date du 1er janvier n'avait rien de magique. Le délai peut être prolongé d'une période raisonnable. En tant que nouveau député, il me semble tout à fait logique d'observer le Règlement de la Chambre, de respecter la procédure régulière et de tenir un débat libre, étant donné surtout que la moitié des députés à la Chambre sont des nouveaux venus. Ces nouveaux députés auraient alors l'occasion de participer à ce débat à la Chambre et de traiter de la question dans leur circonscription. Je suis très déçu de la façon dont le gouvernement a décidé de procéder et je le regrette énormément.

Je voudrais également déclarer que je suis très fier d'être membre du Nouveau parti démocratique, en particulier depuis que j'ai observé le comportement des conservateurs à la Chambre cette semaine. Je suis très fier d'appartenir à un parti qui a compté dans ses rangs des gens aussi illustres que J. M. Coldwell, J.S. Woodsworth, Tommy Douglas et Stanley Knowles. Ces gens croyaient dans les principes fondamentaux de la démocratie et se sont battus pour cette cause. Ils croyaient dans le respect des règles et les débats libres. Ils ont toujours reconnu à tous le droit d'exprimer leurs points de vue différents. Je suis également fier d'appartenir à un parti dirigé par un chef comme le député d'Oshawa (M. Broadbent) qui suit l'exemple de ses prédécesseurs et respecte les traditions.

Enfin, j'espère bien que, à l'avenir, le gouvernement s'inspirera de l'histoire de notre parti et que ses membres, lorsqu'ils regarderont M. Knowles toujours présent à la Chambre, se souviendront de notre tradition démocratique et l'appliqueront à cette Chambre dans les jours, les mois et les années qui viennent.

Je vous remercie de m'avoir écouté aujourd'hui.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir ainsi l'occasion de prendre la parole pour la première fois au cours de la présente législature. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, vous et vos collègues de la présidence qui nous servez avec une

compétence et une objectivité sans exemple. Vous assumez certes une tâche difficile et, à l'instar de tous ceux qui nous ont précédé sur ces banquettes, nous vous savons gré de vos efforts.

Je tiens également à m'arrêter quelques instants pour souhaiter la bienvenue à la Chambre à nos nouveaux collègues, y compris le député qui m'a précédé à la tribune. Nous nous réjouissons qu'ils soient des nôtres, et si nous entendons collaborer avec eux au cours des quatre prochaines années, nous entendons également lutter avec énergie contre eux lorsqu'il le faut.

J'aimerais en outre remercier très rapidement mes électeurs de Peace River qui ont bien voulu me faire l'honneur de me choisir pour les représenter encore une fois dans cette auguste institution. Je leur sais gré de m'avoir fait confiance encore une fois.

Je trouve le débat de cet après-midi un tantinet inhabituel. J'ignore ce que vous en pensez, monsieur le Président, mais quant à moi, ayant suivi les événements à la télévision le soir des élections et les quelques jours qui ont suivi, j'étais persuadé, tout comme vraisemblablement l'ensemble des Canadiens, que les deux partis d'opposition avaient fait savoir qu'ils s'inclineraient devant la volonté des Canadiens. Ceux-ci avaient témoigné leur confiance au gouvernement, en plus d'exprimer leur avis sur toute la question du libre-échange.

Ainsi, je pense que les Canadiens en général et les députés en particulier avaient toute raison de croire que la Chambre engagerait rapidement le débat sur l'Accord de libre-échange, que les choses iraient rondement, et que nous pourrions tous rentrer chez-nous pour célébrer la Noël et passer le temps des fêtes avec nos familles et nos amis.

Maintenant, avec un certain recul et ayant pris connaissance de deux ou trois lettres publiées par hasard dans les journaux, nous nous découvrons tout à coup dans l'obligation de reprendre pratiquement à partir du début tout le débat sur la question du libre-échange.

• (1330)

On a dit ce matin que la motion à l'étude est draconienne, que le gouvernement est épouvantable et qu'il n'aime pas les règles parlementaires. On a prétendu que nous manipulions le Règlement pour lui faire dire ce que nous voulions et que nous détenions le Parlement en otage. C'est ce qu'a dit le député de Winnipeg tout à l'heure.

Or, monsieur le Président, vous savez très bien que ce n'est pas le cas. Ce n'est que du verbiage destiné à ameuter les Canadiens, tout comme les discours prononcés durant la campagne électorale n'étaient pas fondés sur des faits mais jouaient plutôt sur les sentiments des gens.

La motion que nous sommes en train de débattre est-elle vraiment draconienne? Est-elle si terrible qu'elle met en danger notre grande institution démocratique et menace la démocratie même? Pas du tout. En fait, je crois qu'une motion presque identique a été présentée en juin dernier lors de la législature précédente. C'est une motion acceptable pour un gouvernement qui désire accomplir quelque chose dans un certain délai. C'est un outil parfaitement légitime auquel un gouvernement comme le nôtre peut avoir recours dans les circonstances actuelles.

Examinons la motion pendant quelques instants. A la lecture du premier paragraphe, il est clair que le gouvernement est prêt à débattre la question du libre-échange à compter d'aujourd'hui jusqu'à vendredi prochain. Nous sommes également disposés à revenir sur la question le surlendemain de Noël. Autrement dit, nous sommes prêts à faire en sorte que la Chambre siège et prenne le temps de faire suivre à cette question le processus que ce projet de loi particulier doit suivre, d'après les règles de procédure parlementaire.

Que dit le deuxième paragraphe de la motion? C'est très simple. Il ne fait que prolonger les heures de séance, de sorte que les travaux ne sont plus suspendus en début de soirée, mais qu'ils se poursuivent jusqu'à minuit, tous les soirs. Pourquoi? Pour permettre aux nouveaux députés d'exprimer leur avis sur la question du libre-échange. Nous ne nuisons pas au débat, nous lui donnons de l'ampleur en accordant plus de temps.

M. McDermid: Vingt-quatre heures.

M. Cooper: Mon collègue me signale que cela totalise 24 heures de plus. Est-ce là une mesure que prendrait un gouvernement qui cherche à couper court aux délibérations? Au contraire. C'est le genre de mesure que prend un gouvernement qui a un programme, un gouvernement qui a un but et une raison d'être. C'est pourquoi ce gouvernement a été réélu. Il a été réélu parce que les Canadiens ont vu en lui un gouvernement qui savait quel leadership et quelle orientation il voulait donner à ce pays. C'est pour cette raison que les Canadiens nous ont témoigné leur confiance. C'est pour cette raison que nous occupons de nouveau ce côté-ci de la Chambre plutôt que l'autre d'où proviennent certaines des récriminations.

Le deuxième paragraphe prévoit une prolongation des travaux pour donner à tous les députés qui souhaitent prendre la parole dans le débat sur le libre-échange l'occasion de le faire.

Que dit le troisième paragraphe? Est-ce une mesure draconienne? Restreint-il les droits des députés? Porte-t-il atteinte aux principes démocratiques? Non. Tout ce qu'il prévoit, en réalité, c'est de perpétuer la coutume de la pause de mi-journée. Qu'y a-t-il de si terrible à cela?

Comme le gouvernement est méchant de permettre pareille chose dans une institution comme celle-ci. C'est grotesque! Les propos que nous avons entendus tout à l'heure sont idiots. On a dit que nous forçions l'adoption de toutes ces mesures par le Parlement, que nous ne laissions pas les députés s'exprimer. Quiconque prend le temps de bien lire ce que dit la motion verra que nous laissons tout le temps voulu pour parler du projet de loi.

Et le cinquième paragraphe? Un autre paragraphe épouvantable? Comme vous le savez, monsieur le Président, normalement, un projet de loi est normalement renvoyé à un comité législatif. Que se passe-t-il au comité législatif? Le nombre de membres est restreint. A cause de cela, un petit nombre de personnes peuvent prendre part aux audiences et aux travaux à cette étape.

Que prévoyons-nous dans cette motion? Nous demandons de renvoyer le projet de loi à un comité plénier. Ce qui veut dire que tous les députés qui voudront se présenter à la Chambre pourront prendre une part active à l'examen du projet de loi à l'étape du comité. N'est-ce pas horrible de notre part d'agir ainsi? Comme nous traitons mal les députés de l'opposition en leur accordant à tous un droit de parole qui serait réservé à quelques-uns seulement au comité législatif!

Non, monsieur le Président, la proposition n'a rien de draconien. Nous proposons, pour l'étude de ce projet de loi, un plan raisonnable qui permettra d'adopter la mesure à temps et laissera le gouvernement libre de passer au programme que nous voulons soumettre à la population.

Le dernier paragraphe porte sur la sanction royale et le sort de la motion. Prévoit-on une application générale et illimitée de la motion? Pas du tout. En fait, avec l'amendement que vient de présenter mon collègue de Calgary, cette motion deviendra caduque dès que le projet de loi C-2 sur le libre-échange aura reçu la sanction royale. Alors, nous pourrons revenir siéger en suivant les règles de la Chambre des communes. Le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la réforme du Règlement pour que les députés de tous les partis, et pas uniquement les ministériels, aient assez de pouvoirs pour être en mesure d'agir au sein de notre institution. C'est le gouvernement conservateur qui a procédé à cette réforme. C'est ce gouvernement qui s'est dit assez soucieux de l'intérêt des simples députés pour se lancer dans une réforme.

Le gouvernement ne passe pas outre aux règles. Il ne prend pas de mesure draconnienne. Il ne méprise pas la démocratie. Ces quatre dernières années, les actions du gouvernement conservateur ont prouvé qu'il ne se soucie pas uniquement du bien-être de la population du Canada. Il veut sincèrement donner aux députés la possibilité d'apporter une contribution utile à la vie de notre institution et il entend bien continuer dans cette voie au cours des quatre prochaines années.

Il y a un autre point à préciser au sujet de notre situation actuelle. Nous étudions une mesure législative qui sort de l'ordinaire. La Chambre n'en a pas été saisie il y a quelques jours seulement; cette mesure lui avait déjà été soumise juste avant le déclenchement des élections. En fait, le projet de loi n'a pas été présenté puis oublié. Bien au contraire. Le projet de loi a franchi les étapes normales de l'examen d'un projet de loi. Ce projet de loi a franchi toutes les étapes, exception faite, si je ne m'abuse, de celle de la sanction royale, ce qui a permis aux députés de donner leur point de vue, de prendre part aux audiences du comité et de participer à plusieurs votes. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle mesure législative, ni de questions nouvelles que nous abordons. Nous ne faisons que répéter l'histoire.

Notre gouvernement a prévu un programme et des objectifs pour les Canadiens; il souhaite consolider l'économie nationale et fournir des possiblités aux jeunes dans les domaines de la recherche et du développement. Voilà le programme que nous nous sommes donnés. Il est inutile de nous astreindre à un débat long et fastidieux simplement pour répondre aux besoins de l'opposition. Ces besoins, qui sont des besoins internes, n'ont rien à voir avec la question, et je les qualifierais plutôt de besoins politiques sectaires dont je reparlerai dans quelques instants.

• (1340)

La vraie raison du débat d'aujourd'hui, c'est de l'autre côté de la Chambre qu'il faut la chercher. Elle n'a rien à voir avec le libre-échange, sinon les députés d'en face reconnaîtraient rapidement que la motion à l'étude leur donne tout le temps d'exprimer leurs inquiétudes et de faire connaître leur opinion. Non, la raison n'est pas le libre-échange. Il faut chercher ailleurs.

Rappelez-vous ce qui s'est passé le soir des élections, monsieur le Président. Ce soir-là, des députés de l'opposition ont dit aux Canadiens, au nom de leurs deux partis, qu'ils acceptaient la décision de l'électorat canadien. Mais, depuis ce temps, il s'est passé quelque chose qui les a mis en émoi. Ils se sont dit qu'il fallait débattre l'Accord sans se presser, en prenant tout leur temps pour faire traîner les choses en longueur. Et tout cela à cause de Bob White.

Comme nous l'avons appris depuis, Bob White aime écrire des lettres. Il aime les écrire et il aime les poster. Mais il ne se contente pas de les envoyer à leurs destinataires dont le nom figure à l'en-tête, il les envoie au public par la voie des journaux et des médias. On sait ce qui s'est passé ensuite.

Cette lettre confidentielle, cette importante discussion entre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et M. White s'est retrouvée subitement à la une des journaux. Et que disait M. White? Il disait que le NPD s'était effondré durant la campagne et que les libéraux avaient réussi à lui couper l'herbe sous le pied. Par conséquent, les libéraux ont plus de sièges que le Nouveau parti démocratique et c'est inacceptable.

Cette lettre rendue publique a tout changé dans l'attitude des néo-démocrates. Ils ne pouvaient plus se présenter à la Chambre en répétant ce qu'ils avaient déclaré le soir des élections, soit que le peuple canadien avait décidé.

Soudainement, après cette lettre, il s'est produit un revirement complet. Les députés néo-démocrates devaient montrer toute leur stature—c'est une expression qui m'est bien familière, monsieur le Président—et prendre les armes afin de prouver que Bob White était dans l'erreur, même si celui-ci fait partie de l'équipe chargée de leur campagne électorale et a assisté à toutes leurs réunions. Le NPD n'a pas aimé que Bob White critique le chef et le parti. Voilà ce qui est arrivé au Nouveau parti démocratique.

Pour ce qui est des libéraux, où en sont-ils? Ceux d'entre nous qui sont ici depuis quelque temps déjà savent fort bien que, pendant les élections, les libéraux et les néo-démocrates se font la lutte. Après, ils continuent de se battre. Ne serait-il pas affreux de voir le NPD se battre avec acharnement pour ses électeurs pendant que les libéraux bâilleraient aux corneilles? Bien sûr, ils n'auraient pu laisser les choses se passer ainsi et ils se trouvent dans une impasse. Le NPD va tout faire pour prouver que Bob White a tort et les libéraux vont faire en sorte que les néo-démocrates ne volent pas la vedette comme eux-mêmes ont réussi à le faire pendant la campagne.

Par bonheur, les Canadiens suivaient les événements de très près et ils ont choisi notre parti en raison de notre vision du pays; ils ont laissé les deux autres partis se battre entre eux pour savoir qui deviendrait l'opposition officielle. Voilà ce qui en est, en réalité.

Il est question d'une bataille qui fait rage au sein de leur caucus et de leurs partis et qui a débordé à la Chambre des communes. Il est donc possible qu'un «grippe-sou» vole vraiment Noël.

Aucun de nous ne veut que cela arrive. Nous voulons vraiment aller de l'avant avec ce projet de loi, mais nous voulons nous assurer que tous les députés qui veulent prendre la parole au sujet du libre-échange pourront le faire. Cela me ramène exactement au point de départ, c'est-à-dire à cette motion que le gouvernement a très sagement et très généreusement déposée à la Chambre des communes. Nous voulons que tous ces gens-là aient une chance de se faire entendre. Nous n'aimons pas voir tous ces tiraillements au sein du caucus néo-démocrate. Nous ne voulons pas qu'il y ait de tensions entre Bob White et le chef du Nouveau parti démocratique. Nous trouvons cela inquiétant. Nous ne voulons pas de cela. Nous voulons nous assurer que ces députés auront une chance de venir exposer à la Chambre leurs préoccupations au sujet de la libéralisation des échanges.

Des élections ont eu lieu depuis que nous avons discuté de ce projet de loi. Si nous devons en débattre à nouveau, c'est qu'il n'a pas reçu la sanction royale. Il faut adopter ce projet de loi.

Les Canadiens ont porté notre parti au gouvernement. Ils nous ont choisis pour notre vision du Canada. Ils nous ont choisis parce qu'ils nous ont vu créer des emplois et des possibilités pour eux. Ils savent que notre parti est le mieux à même de diriger les affaires du pays. Voilà tout.

En fait, nous sommes aujourd'hui en position majoritaire, ce qui est très inhabituel. Comme le savent les Canadiens, il n'est pas courant qu'on élise deux gouvernements majoritaires de suite au Canada. Si cela arrive, c'est parce que les Canadiens nous font confiance. La preuve en est que notre parti forme le gouvernement pour la deuxième fois.

En nous élisant, les Canadiens ont opté pour l'Accord de libre-échange. Ils ont opté pour le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement. Ils veulent qu'on aille de l'avant avec le libre-échange et avec les affaires courantes, que notre gouvernement réalise le genre de vision qu'il a exposé au peuple canadien.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la procédure parlementaire est un élément fondamental de notre démocratie parlementaire. En fait, en tant que nouveau député du Parlement, c'est pour moi un honneur de prendre place dans la même Chambre que Stanley Knowles.

Des voix: Bravo!

M. Pagtakhan: Il nous a montré que l'on pouvait se servir de la procédure pour atteindre un objectif valable. Le Parlement est là pour servir toute la population, y compris ceux qui n'ont pas opté pour le gouvernement. Les habitants de Winnipeg-Nord m'ont écouté. Ils ont ouvert les yeux, ont décidé de s'en remettre à moi, et ont fait de moi leur porte-parole au Parlement.

Comme on l'a déjà dit, le Parlement est la tribune où s'expriment les opinions de tous les Canadiens y compris, je le répète, les opinions de ceux qui n'ont pas voté pour le gouvernement. Nous nous devons donc de résister à toute mesure qui risquerait de porter atteinte au processus parlementaire, et il faut pour cela procéder à un débat en bonne et due forme. On commettrait une erreur d'importance historique si l'on privait les nouveaux députés d'aujourd'hui et de demain du droit d'exprimer l'opinion de leurs électeurs. Si cela se produisait, le Parlement deviendrait le Parlement du gouvernement et non celui de tous les partis représentant l'ensemble de la population.

• (1350)

Je commence à apprendre bien des choses, et celui qui prétend tout savoir est au bord de la mort intellectuelle. Je cite un extrait du paragraphe 16 de la jurisprudence parlementaire de Beauchesne:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions.

J'insiste sur cette dernière partie. Si nous acceptons qu'on suspende le Règlement et qu'on prive les députés de leur droit de parole, nous ne pourrons pas nous acquitter de nos obligations envers la population.

Selon le commentaire 21 du même ouvrage, la Chambre n'a pas de privilège plus capital que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer. Le Parlement a le droit, j'en conviens, de suspendre le débat de temps à autre, mais il ne doit s'en prévaloir que si la raison d'État l'exige vraiment. En l'occurrence, cette preuve n'a pas été faite.

Il est vrai que la trente-troisième législature a adopté l'Accord de libre-échange. Reconnaissons toutefois que la trente-quatrième législature est différente, et ce à plusieurs titres. Il est vrai aussi que le gouvernement a été reporté au pouvoir, mais avec une majorité sensiblement réduite, ce dont il s'est gardé de signaler en toute franchise aux Canadiens.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange, j'ai failli être empêché de dire même brièvement que les électeurs de Winnipeg-Nord craignent beaucoup, effectivement, que nos programmes sociaux, notre régime d'assurance-maladie, nos programmes destinés aux jeunes et aux personnes âgées soient en péril. A ce propos, je tiens à mentionner au gouvernement que près de 75 p. 100 de ces électeurs ont voté contre cet accord.

La démocratie parlementaire est une réalité. Le gouvernement a reçu le mandat de mettre en oeuvre sa politique, en effet, mais il doit faire preuve d'honnêteté. Il doit reconnaître le droit qu'a l'opposition de présenter des amendements et de souligner les lacunes, les omissions et les faiblesses qui parsèment l'Accord de libre-échange.

Un Américain a déjà dit que l'Accord de libre-échange était le début d'une union économique, laquelle est à son tour précurseur d'une union politique. La conclusion inévitable est que lorsqu'on aura réalisé l'union politique, nous aurons alors perdu notre souveraineté et notre indépendance.

On a déjà dit, et je me fais l'écho de la position de mon parti et de mon chef, que nous devons non seulement assurer le succès de notre économie mais aussi la santé économique des Canadiens qui risquent de perdre leur emploi. Par conséquent, il faut établir des programmes d'aide à l'emploi.

Par sa nature même tout programme de qualité doit être revu. Notre proposition tendant à avoir un comité parlementaire et à obtenir que le Parlement surveille la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange est non seulement judicieuse mais aussi impérative.

Je voudrais maintenant parler de la faiblesse du mécanisme de règlement des différends qui n'est pas si bon comme le prétend et souhaite l'Accord de libre-échange. Je voudrais lire très brièvement les propos d'un expert en la matière, M. Bruce Fisher du ministère de l'Expansion économique régionale à Halifax, un analyste de la politique à la division de la politique commerciale:

> Bien qu'on ait généralement prétendu que le mécanisme de règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis va résoudre les différends commerciaux bilatéraux, c'est en réalité un système complexe et unilatéral qui peut être préjudiciable aux intérêts canadiens.

J'insiste sur le fait qu'il cause un préjudice aux intérêts canadiens. Le gouvernement ne s'en inquiète-t-il pas? Je continue:

> Le temps maximal prévu pour le règlement des différends est extrêmement long . . . Presque toutes les décisions du groupe spécial bilatéral sont inapplicables.

Pour ce qui est de l'examen de la législation des recours commerciaux, le même auteur affirme:

> C'est à la demande d'une des parties qu'un groupe spécial «binational» est créé. Les membres de ce groupe—qui doivent tous être Américains ou Canadiens—sont choisis sur une liste permanente. Le groupe a le pouvoir d'examiner les modifications à la législation sur les droits antidumping ou compensateurs pour y rechercher des violations aux règles du GATT. Quoique libre de statuer pour ou contre l'un ou l'autre des pays, en l'absence de renonciation au droit à recourir aux tribunaux du GATT, l'ensemble de la procédure peut exiger jusqu'à 195 jours. Et même dans ce cas la partie contrevenante ne peut être contrainte à appliquer les changements. A l'expiration d'un délai supplémentaire de 90 jours pour consultation et d'un délai d'attente de neuf mois, l'autre pays peut alors prendre des mesures de rétorsion ou dénoncer l'ALE sur préavis de 60 jours donné par écrit.

Cela fait voir la faiblesse du mécanisme de règlement des différends. Si l'on me permet de continuer . . .

M. McDermid: Lequel?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, lorsque son tour viendra le député pourra prendre la parole. Pour ce qui est de l'avenir de la redéfinition des subventions, le même auteur affirme:

> Le Canada s'est engagé à négocier dans un délai de sept ans la définition du terme subvention . . . Les États-Unis considèrent que ces négociations vont mettre un terme aux subventions qui sont d'un usage courant au Canada, par exemple celles de développement régional . . . Nation fort procédurière, les États-Unis ne cèderont jamais leur droit d'intenter des recours commerciaux. D'ailleurs il serait pour ainsi dire impossible de redéfinir les subventions de façon à exclure les programmes d'aide canadiens.

J'aimerais que le gouvernement écoute ce qui suit:

> Au bout de sept ans, le gouvernement américain pourrait lancer un ultimatum: Ou bien vous supprimez les subventions, ou bien nous dénonçons l'Accord. Après sept ans de restructuration industrielle, le Canada n'aurait qu'une bien mince marge de manoeuvre dans ces négociations . . . Les négociateurs commerciaux canadiens n'ont pas dû manquer de voir le danger de cette clause. Mais eux-mêmes adversaires convaincus des subventions, ils n'ont pas vu d'inconvénients sérieux à la faire figurer.

• (1400)

Puis nous arrivons au pire du statu quo:

> Ironiquement, l'Accord de libre-échange amplifiera les lacunes et les failles qui caractérisent actuellement les relations commerciales entre nos deux pays . . . «En outre, la «sécurité d'accès» aux marchés américains pour les exportations canadiennes demeure aussi aléatoire que jamais.

Le texte poursuit ainsi:

> Les dix prochaines années prouveront que les changements apportés au statu quo sont marginaux et probablement néfastes.

Je prends la parole au nom des électeurs de Winnipeg-Nord. Je sais que je peux compter sur leur entière confiance. Je suis décidé à les défendre et à résister à toute tentative du gouvernement visant à enfreindre l'esprit du processus parlementaire. Je compte défendre le droit des jeunes à être entendu, le droit des aînés d'être représentés et le droit de tous les Canadiens d'être entendus et représentés.

Si la suspension des règles risque de menacer mes privilèges, en tant que député, alors, autant dire que nous renonçons à la démocratie. La coopération n'implique pas la reddition. La coopération est un défi lancé à la majorité ministérielle de prêter l'oreille aux préoccupations de la minorité, l'opposition globale qui, dans ce cas-ci, représente la majorité des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion de m'adresser à la Chambre aujourd'hui. C'est le premier discours que j'ai l'occasion de prononcer depuis cette élection du 21 novembre dernier, élection par laquelle les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell m'ont mandaté pour les représenter encore une fois à la Chambre des communes. Mes premiers mots seront des mots de remerciement et de gratitude à l'endroit des électeurs de Glengarry—Prescott—Russell pour cet appui qu'ils m'ont accordé lors des élections du 21 novembre.

C'est un honneur, monsieur le Président, on l'a dit souvent, d'être député. C'est le plus grand honneur, le plus grand privilège que l'on peut accorder à un Canadien de représenter ses concitoyens et concitoyennes dans le Parlement de notre pays, et l'honneur pour moi est encore plus grand lorsqu'un député est envoyé à la Chambre des communes, avec l'appui d'une forte majorité de ses électeurs. Les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell m'ont accordé cet appui par un vote d'à peu près 74 p. 100 des voix, dans ma circonsription. Je suis donc extrêmement honoré de la confiance qu'ils m'ont donnée.

Monsieur le Président, les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell ont parlé dans cette élection. Il est vrai de dire que le peuple canadien a choisi de réélire un

gouvernement conservateur, mais il serait faux de prétendre que les Canadiens ont tous dit oui au libre-échange. Si le gouvernement prétend qu'un vote pour le parti conservateur est un vote en faveur du libre-échange, il serait donc également vrai de dire qu'un vote contre le parti conservateur est un vote contre le libre-échange. Bien sûr, tous les gens qui ont voté pour le parti conservateur ne sont pas tous en faveur du libre-échange, et ceux qui ont voté pour un député de l'opposition ne sont peut-être pas tous contre. Mais, monsieur le Président, le fait demeure quand même que cette élection avait pris une allure quasi référendaire et qu'on doit au moins assumer que la plupart des gens qui ont voté à cette élection ont quand même exprimé de graves inquiétudes vis-à-vis cet accord commercial qu'a négocié le premier ministre.

[*Traduction*]

Nous devons nous demander comment nous en sommes arrivés à ce gâchis dans lequel le gouvernement nous a entraînés. Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui, à quelques jours de Noël, en train d'entamer le débat sur le libre-échange? Nous en avons débattu pendant à peu près une heure hier. Le gouvernement veut avoir épuisé son ordre du jour à temps pour respecter l'échéance du 1er janvier qu'il s'est lui-même fixée.

Voilà pourquoi nous en sommes arrivés à ce gâchis, monsieur le Président. D'abord, le gouvernement a adopté comme stratégie l'an dernier de tenir le plus possible la population canadienne dans l'ignorance.

Une voix: Faux.

M. Boudria: Je suis entièrement sûr de ce que j'avance. Mon collègue devrait peut-être apprendre qu'à la suite d'une fuite, j'ai pu mettre la main sur des documents du Cabinet dont je pourrai lui remettre une copie plus tard. Ces documents décrivent une stratégie gouvernementale visant à communiquer le moins d'information possible et à éviter de susciter la discussion. Voilà quelle était la stratégie.

Mais ce que le gouvernement a oublié, c'est qu'en évitant de susciter, ou en tentant d'éviter de susciter la discussion et en essayant de soustraire l'information à la connaissance de la population canadienne, il n'a fait qu'amplifier le débat, car le besoin d'information de la population est devenu insatiable. L'information prenait plus de temps à atteindre le public, mais celui-ci parvenait à savoir ce qu'il voulait savoir.

Entre-temps, le gouvernement produisait des millions de dollars de propagande sous forme de dépliants, brochures, encarts et vidéos. J'ai même reçu un bijou de petite cassette vidéo. Je l'ai visionnée avec le magnétoscope dans mon bureau. On y voyait des ministres, qui se vantaient de leurs talents et qui décrivaient les immenses avantages qui retomberaient sur notre pays dans le contexte du libre-échange, mais nulle part, on n'y expliquait le contenu de l'Accord. Le gouvernement a dépensé plus de 30 millions de dollars pour ce genre de propagande.

Le gouvernement a aussi diffusé une version initiale ou préliminaire de l'Accord de libre-échange. Un peu plus tard, il en a publié la version définitive, ce qui rendait inutile la première version. Qu'a fait le gouvernement de toutes ces publications? Eh bien, il les a recyclées.

Savez-vous quels genres de produits on obtient avec du papier recyclé, monsieur le Président? Effectivement, des millions de dollars de papier ayant servi à la publication de l'Accord de libre-échange ont été transformés—vous l'avez deviné—en papier hygiénique. J'ai déjà soulevé le problème à la Chambre des communes, mais la réponse du gouvernement n'a pas été tellement nette. Naturellement, les réponses que j'obtiens du gouvernement ne sont jamais très nettes. La plupart du temps, le gouvernement avoue ne rien savoir de la question, et lorsqu'il en sait quelque chose, il s'abstient de rendre des comptes aux Canadiens.

De toute façon, les Canadiens voulaient des renseignements. Le gouvernement menait sa propagande en distribuant des brochures et des dépliants. On n'avait aucun renseignement important, aucune étude de fond portant sur les désavantages, ou même les prétendus avantages, de l'Accord. Le gouvernement ne donnait pas plus de renseignements qu'il n'en fallait.

Au début de l'été, le chef de l'opposition (M. Turner) a très clairement signifié au premier ministre (M. Mulroney) que le gouvernement n'avait pas reçu le mandat de négocier, de signer ou de mettre en oeuvre cet accord commercial. Après tout, le premier ministre avait lui-même comparé en 1983 le libre-échange à un éléphant qui partagerait notre lit. Tout fonctionne bien jusqu'à ce que l'éléphant se retourne et nous écrase. A ce moment-là, avait dit le premier ministre, nous sommes morts.

Deux ans plus tard, le premier ministre tenait des propos différents à son retour du sommet de Québec. Il voulait conclure un accord de libre-échange, mais n'avait pas reçu un tel mandat du peuple canadien. Vu l'absence de mandat, le très honorable chef de l'opposition a fait remarquer, de façon très sagace j'ajouterais, que la seule solution qui s'offrait au premier ministre était de déclencher des élections sur-le-champ. A l'époque, le chef de l'opposition s'était ainsi adressé au premier ministre et à son gouvernement: «Écoutez, les amis, vous tenez à cet accord de libre-échange. Consultez la population, obtenez un mandat, et si jamais vous revenez au pouvoir, nous débattrons ce projet de loi à la Chambre des communes et le Sénat ne s'y opposera plus.»

• (1410)

Fidèle à son habitude, le premier ministre n'a rien voulu entendre. Il a attendu pour déclencher les élections. Et puis il s'est réveillé un beau matin, je crois que c'était le 1er octobre. Il avait peut-être fait une promenade dans le brouillard la veille, mais quoi qu'il en soit, ce fameux samedi matin, le premier ministre s'est rendu à pied à la Résidence du Gouverneur général pour lui demander de dissoudre les chambres et de fixer la date des élections au 21 novembre. Je l'ai vu faire moi-même sur mon petit écran.

Nous avons donc engagé la lutte, une lutte âpre qui a été très dure pour nous tous. D'un côté, le gouvernement qui mettait les bouchées doubles à coups de propagande et de l'autre, nous qui tâchions de donner notre version des faits. Les électeurs ont bien été obligés de choisir au bout du compte. Mais à environ une semaine du scrutin, il était devenu évident qu'ils allaient rejeter l'accord commercial.

Puis les gros canons sont entrés en lice avec leurs gros sous. Ils ont acheté de nombreux espaces publicitaires dans les journaux, beaucoup d'espaces publicitaires pour essayer de discréditer certaines personnes lorsqu'ils sentaient que la partie était perdue. Le 21 novembre, à mon grand regret, le gouvernement a remporté les élections.

Le jour suivant, le premier ministre s'est rendu compte, en se réveillant, qu'il avait promis à Ronnie Reagan de faire ratifier l'Accord de libre-échange au plus tard le 1er janvier. Il ne lui restait donc que 41 jours pour s'exécuter. «Que vais-je faire» s'est-il demandé. Il décide donc de presser le directeur général des élections et tout le personnel pour qu'ils lui remettent les brefs le plus tôt possible, il convoque ensuite les chambres trois semaines plus tard et il présente ce qu'il a prétendu être le Discours du Trône. En fait, on était loin d'un véritable discours du Trône. Il n'a fallu que 90 seconde pour lire un document dans lequel le premier ministre a déclaré qu'il voulait maintenant faire ratifier son projet de loi commercial puisqu'il avait été élu. Le Gouverneur général nous en a donné lecture et nous avons été convoqués de nouveau à la Chambre.

Nous avons écouté le prétendu discours du Trône, mais nous ne sommes pas convaincus que le premier ministre a encore le mandat de négocier l'accord et de faire adopter le projet de loi par le Parlement dans un délai de sept ou huit jours.

Bien que cela soit douteux, allons-y pour dire que le premier ministre nous a communiqué toute l'information nécessaire lorsqu'il a affirmé qu'il s'agissait du plus important accord commercial bilatéral au monde. S'il est si important, ne devrait-il pas être étudié par la Chambre pendant plus de cinq ou six jours de séance? S'il est si important que le prétend le premier ministre, pourquoi ne pouvons-nous pas le traiter comme n'importe quel autre projet de loi?

Nous devrions avoir un débat de fond à l'étape de la deuxième lecture, puis en envoyant le projet de loi à un comité législatif. Je suis sûr que vous savez tout cela, monsieur le Président, mais il faudrait peut-être l'apprendre à certains de nos nouveaux collègues. Dans le cas d'un très important projet de loi, un comité serait créé qui tiendrait des audiences d'un bout à l'autre du Canada pour entendre ce que les gens ont à dire au sujet d'une initiative législative donnée. Si ce principe s'applique à tous les principaux projets de loi, ne devrait-il pas en être de même pour ce projet de loi commercial qui est censé être le plus important jamais signé par deux pays dans le monde entier?

De toute évidence, le gouvernement n'a jamais eu l'intention de permettre un débat de fond à ce sujet. Dès le premier jour de séance, le gouvernement a demandé à la Chambre d'approuver la suspension du Règlement dûment adopté par le Parlement. J'ai en main le Règlement de la Chambre des communes de novembre 1988. Il précise les jours de séance et la procédure parlementaire à suivre. Le gouvernement n'a même pas réussi à présenter une motion correcte et a dû la reformuler. Nous avons consenti aujourd'hui à ce que le gouvernement modifie sa motion. Elle était si mal formulée qu'elle n'aurait probablement pas pu être utilisée. Elle contient encore des dispositions que je mets en doute. Elle dit, par exemple:

> Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêts public sera suspendue . . .

Que faut-il comprendre de tout cela? Cela signifie-t-il que les dispositions du paragraphe 73(1) du Règlement, qui prévoient que les amendements peuvent être apportés au projet de loi après la deuxième lecture, sont maintenant suspendues? Cela veut-il dire qu'une fois cette motion adoptée, nous pourrions proposer un amendement en deuxième lecture? Serait-il possible, alors, d'amender un projet de loi en deuxième lecture plutôt qu'à l'étape de l'étude en comité? Peut-être pourrait-on amender le projet de loi en troisième lecture, à la Chambre même? La disposition régissant le lieu et le moment où nous pouvons amender le projet de loi a été suspendue. A mon avis, les membres du gouvernement feraient mieux de réexaminer la motion qu'ils ont présentée à la Chambre.

Le gouvernement soutient qu'un précédent a été établi, que cela s'est déjà fait auparavant. Pourtant ce n'est pas précisément cela que le gouvernement avait fait. Je sais que le Président a déjà statué sur ce point. En dépit de la décision de la présidence, qui a jugé la motion réglementaire, et je ne conteste pas sa décision, je tiens à

signaler au Président que cette motion-ci est beaucoup plus rigoureuse, qu'elle a une portée beaucoup plus considérable et qu'elle est beaucoup plus importante que celle de l'été dernier.

La motion dont nous étions saisis à ce moment ne portait que sur une seule loi et sur une période de temps donnée. Je sais qu'un amendement a été proposé aujourd'hui en vue de modifier cette motion qui présente de graves lacunes. Le dernier paragraphe de cette motion se lit comme suit:

> Qu'immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat à la suite de la première sanction royale . . .

Quand la première sanction royale est-elle donnée? Ce pourrait être à n'importe quel moment. Le gouvernement pourrait adopter 15 projets de loi, ne donner la sanction royale à aucun d'eux et demander que celle-ci soit accordée une fois qu'ils auraient tous été adoptés. Je poursuis ma lecture de la motion:

> . . . un ministre de la Couronne pourra proposer, sans préavis ni débat, une motion portant révocation du présent ordre.

La motion prévoit qu'un ministre de la Couronne «peut» proposer, mais l'inverse est aussi possible. Le ministre n'est nullement obligé de remettre en application les règles de procédure qui sont actuellement en vigueur et que cette motion vise aujourd'hui à suspendre.

Supposons que le ministre ait fait cette proposition. La Chambre ne serait de toute façon pas tenue de l'accepter, car le gouvernement pourrait faire proposer le rétablissement du Règlement par un membre du Cabinet et la même majorité parlementaire, c'est à dire que si tous les autres députés conservateurs votaient contre la proposition du ministre, les dispositions du Règlement pourraient être suspendues pour le reste de la session.

La motion est à ce point boiteuse. Elle a probablement été rédigée sur le dos d'une enveloppe par le leader adjoint du gouvernement (M. Lewis), peut-être en revenant des toilettes réservées à la haute direction ou d'ailleurs, comme moyen d'expédier l'examen du projet de loi, ce que souhaite le gouvernement. Pourquoi y tient-il? Il n'a rien d'autre en tête qu'un programme politique.

Vous vous souvenez, monsieur le Président, que s'est tenu en mars 1985 à Québec ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le sommet irlandais. A cette occasion, le premier ministre a promis au président des États-Unis que nous conclurions un accord commercial. Au début, on ne parlait pas d'un accord de libre-échange, expression que le premier ministre dédaignait.

J'ai le texte d'un article du très respecté journaliste Martin Cohn du très respecté *Star* de Toronto. Selon lui, le premier ministre aurait dit: «Stimulation du commerce, je veux bien—pas le libre-échange . . . ». «Ce que nous voulons, c'est stimuler le commerce avec tous nos partenaires.» C'est ce que le premier ministre a déclaré lors du sommet irlandais.

• (1420)

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'est à l'occasion du sommet, que l'on a appelé «irlandais», que le premier ministre et le président des États-Unis ont chanté *When Irish Eyes Are Smiling* devant les caméras de télévision. Mon téléviseur n'a jamais plus fonctionné normalement depuis.

Nous avons entendu le premier ministre et le président déclarer conjointement que nous devrions nous efforcer d'améliorer nos relations commerciales. Et même là, le premier ministre a déclaré, et je cite: «Nous voulons améliorer le commerce avec tous nos partenaires.»

Et bien, monsieur le Président, c'est exactement la position du Parti libéral. Nous estimons que nous devrions chercher à abaisser les tarifs douaniers entre tous les pays et non pas conclure des ententes binationales comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis—un bien mauvais accord en plus. Nous avons tout cédé et n'avons rien obtenu en retour.

[*Français*]

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais vous dire que le gouvernement conservateur a mal négocié cette Entente, le gouvernement conservateur a retardé inutilement les élections, et ensuite, pour satisfaire à ses exigences, son calendrier politique et ses promesses, les promesses du premier ministre à l'endroit du Président des États-Unis, le premier ministre veut maintenant que nous, nous accommodions, et que nous lui donnions la permission d'adopter cette loi avec seulement quelques jours de débat.

Monsieur le Président, ce n'est pas cela que nous avons l'intention de faire. Le peuple canadien a parlé, le peuple canadien a élu des députés du côté ministériel mais un grand nombre de Canadiens ont également voté pour d'autres. C'est le rôle du gouvernement de gouverner, c'est mon rôle à titre de député de l'opposition d'offrir de l'opposition, des amendements constructifs, comme nous le faisons d'habitude, et j'ai pleinement l'intention de continuer à le faire.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis très fière d'avoir été élue à la Chambre des communes et d'avoir ainsi la possibilité de participer activement aux travaux de cette assemblée démocratique.

La population de Saanich—Les Îles-du-Golfe considère avec beaucoup de sérieux la politique et la démocratie au Canada.

J'ai été élue avec une grande majorité; 85 p. 100 des citoyens admissibles à voter dans ma circonscription se sont prononcés. Mes électeurs ont d'ailleurs accordé le plus grand sérieux aux questions traitées lors des dernières élections et ils comptent sur moi pour faire un réel travail en leur nom—et c'est précisément mon intention.

Toutefois, mon initiation dans cette enceinte depuis une semaine m'a profondément désillusionnée. Je suis arrivée ici, persuadée que je participerais à l'un des plus grands débats du siècle. Et sur quoi doit porter mon premier discours? Sur l'arrogance du gouvernement qui suspend ses propres règles du jeu.

Sans règles en démocratie, nous sommes faits. Il y a tout lieu de déplorer l'arrogance du gouvernement.

Le soir des élections, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé d'une période de réconciliation—pourtant, voilà où nous en sommes. Est-ce cela ce qu'il entend par réconciliation?

Des voix: C'est honteux!

Mme Hunter: Ce ne l'est certainement pas de mon point de vue. La motion sur laquelle porte ce débat constitue une attaque brutale perpétrée contre nos traditions fondamentales de démocratie. Plus nous le répéterons, plus les Canadiens se rendront compte de la véritable nature de ceux qu'ils ont élus pour former la majorité parlementaire dans cette enceinte. Je trouve honteux que le gouvernement se comporte de la sorte.

Certains députés ministériels nous ont accusés de faire de l'obstruction. C'est là l'expression qu'ils ont employés. Si c'est «faire de l'obstruction» que d'insister pour que les députés puissent raisonnablement examiner les questions dont la Chambre est saisie, je comprends sans difficulté pourquoi le gouvernement cherche par tous les moyens à convaincre la Chambre de suspendre l'application du Règlement.

Nous devons absolument étudier l'Accord de libre-échange. C'est essentiellement la raison pour laquelle je me suis portée candidate lors des dernières élections; or, le gouvernement s'oppose à ce que nous le débattions. Il entend nous bâillonner.

Si les citoyens de ma circonscription m'ont élue, c'est afin qu'en leur nom je m'attaque à l'Accord de libre-échange avec vigueur et m'efforce de leur obtenir les meilleures conditions.

Si la joie d'avoir été élue députée se teinte pour moi d'une certaine amertume, c'est que je me retrouve confrontée à un gouvernement qui tient mordicus à mettre en oeuvre un accord que j'ai tout à fait en horreur.

Nous devons exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il respecte les traditions et les règles qui régissent notre démocratie. Nous devons l'aider à reprendre ses esprits.

Si nous conduisions les affaires de la Chambre en faisant fi de ces règles, nous nous engagerions dans une voie bien périlleuse.

Avant d'être élue députée, j'ai oeuvré dans le domaine du développement international. A ce titre, j'ai été témoin de maintes violations des droits de la personne dans un certain nombre de pays dont le gouvernement ne se soucie guère de représenter les citoyens ordinaires. Je m'imaginais qu'il en allait tout autrement au Canada. Or, cette semaine, j'ai appris quelque chose de nouveau. J'ai appris que nous n'étions pas à l'abri des atteintes au droit de la personne comme celles que nous constatons dans d'autres pays. De pareilles choses peuvent se produire chez-nous.

Il existe au Canada une tradition démocratique. Nous devons la protéger à tout prix. De tout mon être, je m'engage à le faire. Mes électeurs de Saanich—Les Îles-du-Golfe m'ont choisie pour que je dise exactement ce que je pense, et j'éprouve beaucoup de fierté à le faire aujourd'hui.

J'espère bien que la prochaine fois que je prendrai la parole à la Chambre, ce sera pour expliquer pourquoi je m'oppose au projet de loi sur le libre-échange.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue parmi nous à la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter). Je la félicite de son discours. Je ne suis pas d'accord avec la majorité de ce qu'elle a déclaré, et j'aurais préféré entendre son prédécesseur, Pat Crofton, mais je tiens à dire qu'elle s'en est très bien tirée. Elle a parlé avec conviction.

En plus de souhaiter la bienvenue à la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, je voudrais également faire de même avec le député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) qui, selon moi, a prononcé l'un des meilleurs discours provenant des banquettes de l'opposition. Je le félicite pour son intervention.

La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, a vivement reproché au gouvernement son arrogance. En fait, on peut plutôt parler d'arrogance lorsque les perdants tentent d'empêcher les gagnants de déposer leur projet de loi.

Je le répète, les élections sont terminées. Le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a reconnu, au soir des élections, que le gouvernement avait gagné, qu'il avait un mandat, et il a affirmé qu'il ne tenterait pas de l'empêcher de présenter et d'adopter son projet de loi.

Pour sa part, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a déclaré, le soir des élections et le lendemain, que le gouvernement avait un mandat clair lui permettant de déposer son projet de loi et que son parti n'avait aucun droit de retarder son adoption.

C'est ce que nous avons entendu le soir des élections et le lendemain. Or, que se passe-t-il maintenant? Nous constatons que d'une part, les députés de la minorité déclarent vouloir débattre ce projet de loi, mais que d'autre part, ils font tout en leur pouvoir pour empêcher le gouvernement de le déposer, afin qu'on puisse en discuter.

C'est alors, monsieur le Président, que l'on peut parler d'arrogance. La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe n'a pas à nous faire la leçon sur l'arrogance, alors que tout ce que nous tentons de faire, c'est de remplir le mandat que nous a confié le peuple canadien. C'est notre seul objectif. Contrairement à ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a déclaré, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne doit s'appliquer qu'à un seul projet de loi. Son application est limitée dans le temps puisqu'elle sera révoquée quand le projet de loi aura été adopté. Elle n'est ni draconienne ni extrême. Elle est simplement pratique et conçue pour permettre au gouvernement de s'acquitter de son mandat.

• (1430)

Comme je l'ai déjà dit et comme beaucoup d'autres l'ont dit, la campagne électorale est finie. Nous sommes ici pour travailler et pour remplir le mandat dont les Canadiens nous ont chargés.

Je voudrais revenir sur des évévements qui se sont produits il y a quelques années et sur les travaux du comité que présidait l'ancien député de Saint-Jean-Est, James McGrath, qui est maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve. J'étais membre de ce groupe communément appelé le comité McGrath, tout comme le député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) qui représentait alors la circonscription de Winnipeg—Birds Hill, et mon voisin le député de Peace River (M. Cooper). Nous avons beaucoup fait pour rationaliser les délibérations de la Chambre, afin de lui permettre de mieux travailler, de créer une meilleure atmosphère et de donner aux députés d'arrière-ban la possibilité de participer davantage aux importantes décisions de la Chambre. Les députés de tous les partis ont appuyé les recommandations du comité.

En tant que membres du comité, nous avons connu une expérience mémorable lorsque nous nous sommes rendus au Royaume-Uni pour écouter des témoins des Communes britanniques nous parler de leur expérience et de leur façon de faire les choses. Je crois que tous les députés ici présents savent qu'il n'est pas d'endroit plus politiquement polarisé que le Royaume-Uni.

C'est un peu comme en Colombie-Britannique. Il y a les conservateurs d'un côté et les travaillistes de l'autre. Le chef du syndicat des mineurs joue un rôle très important dans le parti travailliste. La scène politique est polarisée et l'usage veut que chaque parti publie un manifeste au moment des élections pour exposer ce en quoi il croit et ce qu'il entend réaliser une fois au pouvoir. Chacun s'attend qu'une fois élu, le parti agisse selon son manifeste. Le soir des élections, le public, ayant élu un parti majoritaire, s'attend à ce qu'il présente des projets de loi conformes à son manifeste.

Lorsque nous nous sommes entretenus avec les greffiers du Parlement britannique et leurs adjoints, ils nous ont dit que, selon l'usage, le représentant du parti au pouvoir discute de ces projets de loi avec les leaders parlementaires de l'opposition avant leur présentation. Les Britanniques parlent alors de «discuter par les voie normales», ce qui correspond, dans notre cas, aux réunions des leaders parlementaires des différents partis. Il y a une phrase très importante dont ils se servent constamment dans ces discussions et lorsqu'ils font rapport de leurs entretiens. Ils disent: «Le gouvernement a droit à ses mesures législatives.» Le gouvernement a en effet présenté son manifeste au peuple et, le peuple ayant parlé, il a droit à ses projets de loi. Cela ne signifie pas que l'opposition n'a pas le droit de les débattre, de jouer son rôle d'opposition et de proposer des amendements. Cependant, les partis conviennent que les projets de loi ne doivent pas être indûment retardés..

Quelle est l'expérience du Royaume-Uni à cet égard? Indépendamment de l'importance d'un projet de loi, le débat ne dure jamais plus de quelques jours.

M. Marchi: Qui a fait retentir la sonnerie en 1980?

M. Friesen: Je vais y venir à l'affaire de la sonnerie.

M. Marchi: Vous êtes-vous rués sur la présidence?

M. Friesen: Si le député a quelque chose à dire, qu'il se lève.

Au Royaume-Uni, les débats ne durent habituellement que quelques jours, après quoi les lois sont adoptées parce que les partis s'entendent là-dessus. Le parti socialiste d'Angleterre, étant un peu plus mûr que les deux partis socialistes d'ici, comprend que, lorsque le peuple a parlé, il faut s'incliner et que les vainqueurs ont le droit de faire adopter leurs projets de loi. Nos deux partis socialistes ne l'ont pas encore compris. Ils sont encore à l'étape de l'adolescence en ce qui concerne cet aspect de la démocratie.

Ils prétendent que nous n'avons pas le droit de faire adopter notre projet de loi parce que, entre autres raisons, nous n'avons récolté que 43 p. 100 des suffrages et que nous n'avons pas de mandat clair. Cela me fait penser aux élections générales de 1972 en Colombie-Britannique. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), qui siège en face de moi, est devenu premier ministre de la province après ces élections. Il avait un mandat. Et quel mandat! Il a instauré un régime d'assurance-automobile. Je me souviens de la campagne qu'il a

menée dans la province. Il n'a jamais promis l'assurance-automobile à 25 $. Non, il a plutôt dit que le parc automobile du gouvernement était assuré pour 25 $ le véhicule et qu'il serait bon que tout le monde bénéficie d'avantages semblables.

Il n'a jamais promis l'assurance-automobile à 25 $, parce qu'il savait que cela était impossible. Cependant, quand il a reçu son mandat, il nous a donné un régime qui ne nous a pas coûté 25 $, mais environ 250 $, soit dix fois plus.

Il a invoqué ce mandat pour proposer un régime d'assurance-automobile. Et quel était ce mandat?

M. Cooper: Il avait une majorité.

M. Friesen: Oui, 39,59 p. 100 des voix.

M. Cooper: Quoi?

M. Friesen: Cette majorité lui donnait le mandat d'instaurer un régime d'assurance-automobile en Colombie-Britannique. Nous avons recueilli 43 p.100 des voix, soit quatre points de plus. N'est-ce pas suffisant?

Il ne s'est pas contenté de nous donner de l'assurance-automobile, il a bloqué les transactions foncières. Je me souviens des manifestations qui ont eu lieu dans toute la province pendant ce blocage. Le prix des terrains a monté en flèche, permettant aux promoteurs immobiliers de réaliser d'énormes profits. Durant ce blocage, les gens qui se battent toujours avec les promoteurs immobiliers ont permis à ceux-ci de s'enrichir. Comment ce premier ministre a-t-il pu faire cela? Grâce à sa majorité écrasante de 39,59 p. 100.

Comme il avait également détruit l'industrie minière, on pouvait voir sur les voitures partout dans la province des affichettes qui disaient: «L'aide sociale, principale industrie de la Colombie-Britannique». Il a tout fait cela en vertu de son mandat de 39,59 p. 100.

Avait-il un mandat pour prendre ces mesures? Avons-nous un mandat aujourd'hui? Je crois que le gouvernment a le droit de faire adopter son projet de loi.

J'ai été élu en 1974, après la campagne axée sur le contrôle des prix et des salaires. Il se trouve que les libéraux de M. Trudeau ont été élus avec une majorité d'environ 43 p. 100. Cela a-t-il empêché M. Trudeau de mettre en place son programme du 6 et 5 p. 100 l'année suivante? Pas du tout, même s'il avait dit exactement le contraire pendant sa campagne. Je soupçonne même le député de York-Ouest (M. Marchi) de l'avoir appuyé. Il a fait campagne en promettant exactement le contraire. Il a obtenu 43 p. 100 des voix. Cela ne l'a pas pour autant arrêté.

• (1440)

En 1980, M. Trudeau a de nouveau été réélu avec moins de 50 p. 100 des voix. Ça nous a donné quoi? L'affaire des cloches. Pourquoi? A cause du Programme énergétique national. Est-ce qu'il nous avait dit, pendant la campagne, qu'il allait demander une rétroparticipation pour Petro-Canada? Est-ce qu'il nous a dit à cette époque qu'il allait confisquer des terres? Il le nie. Mais avec 43 p. 100 des voix, il a dit qu'il avait le mandat d'imposer la rétroparticipation et de confisquer des terres. A propos, c'est à ce sujet-là que la sonnerie a retenti si longtemps. C'est parce que le gouvernement n'avait pas le droit de proposer des mesures législatives dont il n'avait aucunement parlé pendant la campagne électorale. Le gouvernement n'avait pas annoncé ses couleurs.

J'en reviens à ce que la tradition dicte à la Chambre et au rôle que devrait avoir le système politique au Canada. Il devrait être de faire connaître clairement à la population canadienne, pendant la campagne électorale, les questions importantes aux yeux de chaque parti politique. A titre de leader politique, il nous incombe dans chaque campagne de veiller à ce que l'électorat comprenne clairement ce que nous avons l'intention de faire si nous sommes élus. Croyez-moi, je pense que tous les députés de la trente-quatrième législature savent très bien quel était l'enjeu des dernières élections. Le public l'avait bien compris. Il savait que cette question était d'une importance primordiale. Le chef de l'opposition l'a bien démontré lorsqu'il a dit de donner à la population un choix, la chance de s'exprimer. La population a parlé. Il y avait un enjeu. Nous avons notre mandat.

Les députés de l'opposition ont tout à fait le droit de faire valoir leurs principes, leurs objections et leur position. C'est non seulement leur droit, mais leur devoir. Nous tentons de leur en fournir la possibilité.

Voilà pourquoi nous nous sommes efforcés de déposer le projet de loi dès la rentrée. Par conséquent, nous ne comprenons pas pourquoi l'opposition nous a obligés à voter au moins deux fois sur la seule présentation de cette mesure. Nous avons ainsi perdu une heure qui aurait pu se passer en débat. On nous a privé de cette période. Tâchons donc de respecter la tradition établie au Royaume-Uni.

Au cours d'une campagne électorale, les partis politiques fixent leur programme. Ils annoncent ce qu'ils mettront en oeuvre s'ils sont élus. Leur message doit être clair, comme le nôtre l'a été, afin qu'à la convocation du Parlement, chacun sache ce qui l'attend. Quand le parti qui a obtenu la majorité entre en fonction, il doit pouvoir présenter ses projets de loi qui seront débattus, mais sans obstruction; le gouvernement doit pouvoir énoncer clairement ses principes, et les partis d'opposition en faire autant mais sans obstructionnisme, sans tentative de paralyser le système.

Je veux que le débat ait lieu. Il faut discuter du libre-échange, exposer notre point de vue. Mais la mesure doit être adoptée parce que les Canadiens en ont décidé ainsi. Le libre-échange est notre planche de salut. Il représente l'espoir des Canadiens, l'horizon vers lequel ils tendent. Le projet de loi doit être adopté.

[*Français*]

M. J. Ronald Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, comme nouveau député de Saint-Boniface, et j'en suis très fier, ce qui est le plus important pour moi et je crois aussi pour tous les Canadiens et Canadiennes de nos provinces et de nos deux territoires, c'est que chaque député puisse se prononcer sur chacune des questions qu'il ou qu'elle croit importante à sa circonscription, à sa province et à son pays. Et c'est exactement ce que j'ai l'intention de faire.

Je viens d'arriver, je suis tout nouveau, et j'admets que j'ai beaucoup de choses à apprendre. Par exemple, ce qui m'a frappé, c'est que le gouvernement a beaucoup embelli, un peu exagéré, et a parfois été contradictoire sur bon nombre de sujets.

Prenons le premier: Lorsque l'on parle de semer la peur, il me semble que le gouvernement a contribué à cette situation. Je me souviens d'un communiqué de presse où on indiquait qu'il y avait 2 millions de familles qui souffriraient si l'Entente n'était pas réalisée. Cela sème la peur!

J'ai entendu à plusieurs reprises que si le gouvernement n'était pas élu, que le dollar tomberait, que l'économie s'écroulerait, que nos liens avec les États-unis et les autres pays s'affaibliraient. Ce que j'ai trouvé le plus troublant pendant la campagne électorale, c'est l'ingérence des chefs des autres pays. Par exemple, le Président des États-Unis s'est permis de faire un discours et dans celui-ci il y a quand même eu une référence à cette Entente. Ce même monsieur avait dit, suite à la réalisation de son Entente avec le premier ministre, que c'était maintenant la réalisation du rêve américain (M. Mulroney). Et puis plus tard, la première ministre d'Angleterre elle aussi s'est mêlée dans nos affaires.

Ce que je demande, et je le dis avec tout le respect que je leur dois, est-ce qu'ils ont eu le temps de lire l'Accord? Est-ce qu'ils ont lu l'Accord? Est-ce qu'ils l'ont vraiment compris? Et puis s'ils ne l'ont pas lu ni compris, est-ce qu'ils avaient le droit de s'ingérer et de faire des commentaires favorables au sujet de cette Entente?

Je voudrais souligner que ce ne sont pas seulement les partis de l'opposition qui ont posé de sérieuses questions au sujet de cette Entente. Il y a eu plusieurs groupes qui l'ont fait, et en voici quelques-uns: Un nombre impressionnant d'organismes représentant les femmes de presque chaque partie du pays; les syndicats à travers le Canada; au moins 90 groupes environnementaux; des groupes culturels à travers le Canada, et un nombre important d'Églises au Canada. J'en connais au moins cinq qui se sont prononcé. Des hommes et des femmes d'affaires de petites, moyennes et de grandes entreprises l'ont fait aussi.

On essaie de nous faire croire que les hommes et les femmes d'affaires sont tous pour l'Accord, qu'ils veulent l'appuyer. Mais cela est faux. Et je crois sincèrement que s'ils ne se sentaient pas muselés, ils auraient parlé beaucoup plus fort au sujet des lacunes que l'on y trouve.

J'ose croire que tous ces gens que je viens de mentionner, et j'en ai identifié quelques-uns seulement, n'ont pas toujours tort.

[*Traduction*]

Pendant la campagne électorale, on nous a dit que plusieurs des points que nous avions soulevés n'étaient pas du tout menacés, par exemple, notre culture. Cette question inquiète vivement plusieurs groupes, notamment, nos Canadiens de fraîche date, nos populations autochtones et du Nord, les francophones vivant hors du Québec.

On nous a également dit qu'on ne toucherait pas à nos normes en matière d'environnement, que le problème très grave des pluies acides et de l'amincissement de la couche d'ozone qui a causé toutes sortes de problèmes médicaux ne serait pas visé par cet accord. On nous a également informés que nos programmes de développement régional ne seraient pas compromis, ou du moins pas gravement. On nous a affirmé que notre contrôle sur nos ressources naturelles et notre pouvoir d'établir leurs prix ne seraient pas remis en question. On nous a aussi répété à maintes reprises que nos programmes sociaux ne seraient en aucune façon compromis, ni maintenant ni dans l'avenir. On nous a dit que nos travailleurs et nos travailleuses ne perdraient pas des emplois meilleurs que ceux qui pourront être créés par l'accord Mulroney-Reagan, que lorsqu'ils seraient déplacés ils auraient droit à une aide et à un recyclage ou à des indemnités de déménagement et de rajustement, ou au deux.

Si tout cela est effectivement vrai, ce que les habitants de Saint-Boniface—et beaucoup de gens dans tout le Canada, je pense—demandent vraiment, c'est que cela figure très simplement et clairement, non pas dans une partie isolée ou écartée de l'Accord, ni dans l'annexe, mais que cela soit énoncé clairement et simplement pour que leurs craintes puissent être en fait apaisées.

• (1450)

Disons au million de chômeurs comment nous comptons leur venir en aide. Garantissons-leur qu'ils auront effectivement de l'aide. Le Canada compte plus de 4 millions de pauvres et de gens qui travaillent au salaire minimum. De ce nombre, plus du quart sont des enfants. Comment leur situation sera-t-elle améliorée? Si leur situation est appelée à s'améliorer, laissons-leur savoir clairement. Comment cette entente va-t-elle profiter aux aînés, aux jeunes, aux femmes, à la population du Nord, aux autochtones et aux néo-Canadiens?

Si le gouvernement se préoccupe vraiment du bien-être de la population canadienne, il doit tenir compte des inquiétudes exprimées par ces différents groupes de même que de certaines des préoccupations dont je viens moi-même de faire état. Celles-ci doivent être prises en considération de quelque façon dans le mécanisme d'adoption des lois.

Tout ce que la population canadienne veut, c'est qu'on lui dise la vérité au sujet du libre-échange. Elle veut que le gouvernement et l'opposition lui fassent part honnêtement des renseignements qu'ils ont en mains. Elle veut obtenir des copies des études commandées par le gouvernement. Elle veut qu'on lui expose clairement et sans équivoque les difficultés susceptibles de se présenter. Elle veut savoir si la définition de subvention risque de poser des problèmes. Elle veut comprendre un peu mieux ce qu'on entend par «processus d'harmonisation». Elle veut savoir quelles sont les industries qui risquent de disparaître ou dont la survie risque d'être menacée par suite de l'entrée en vigueur de cette entente.

Je pense que vous serez tous d'accord pour reconnaître que la population canadienne est, généralement parlant, assez mûre politiquement. Elle s'intéresse vivement à la vie politique du pays et à son avenir. Je pense qu'elle a de plus en plus en horreur de se sentir manipulée, d'avoir l'impression qu'on ne lui dit pas toute la vérité et qu'on la traite comme si elle n'était pas assez bien informée ou assez intelligente pour comprendre ce que nous, politiciens, sommes censés comprendre. En fait, je pense que la population canadienne a tout lieu de se sentir brimée par une telle attitude. J'irais même jusqu'à dire qu'elle ne tolérera plus ce traitement bien longtemps.

Les Canadiens veulent que le parti au pouvoir et les partis d'opposition fassent tout en leur possible pour assurer leur protection. Personnellement, je ferai tout en mon pouvoir pour protéger l'ensemble de mes électeurs et des Canadiens.

M. John F. Brewin (Victoria): Monsieur le Président, lorsque je vois la ministre d'État (Transports) (M^me^ Martin) car j'imagine qu'elle trouve avantage à être présente en Chambre—je suis bien tenté d'amorcer la discussion sur l'héliport de Victoria, mais je réserve cette question pour une autre occasion.

Si j'ai bien lu l'ordre du jour, nous sommes censés discuter de la décision du gouvernement de se servir de sa majorité pour modifier le Règlement de la Chambre. Il est plutôt honteux, à mon avis, que ceux d'entre nous qui en sont à leur premier discours devant la Chambre soient tenus d'exprimer une opinion sur cette question en particulier.

Lorsque nous nous présentons en Chambre, nous sommes tout excités et tout honorés de cette occasion qui nous est donnée de servir notre pays. Nous avons écouté attentivement les propos du président, hier, lorsqu'il a décidé que la motion dont nous étions saisis était recevable. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas avoir saisi ni les nuances ni les propos énergiques que le président a livrés à la Chambre. Il a dit que même si la motion dont nous étions saisis était recevable, il se trouvait devant un choix très difficile. Voici ce qu'on lit, à cet égard, à la page 78 du hansard:

> Il ne me plaît pas, en tant que votre président, de mettre cette question en délibération, mais je créerais un mauvais précédent si je ne le faisais pas.

Il reconnaît que le gouvernement a le droit de déposer cette motion, mais il la juge mauvaise.

Voyons plus précisément ce que le gouvernement exige de la Chambre. Il ne lui demande pas d'approuver l'Accord de libre-échange ni d'approuver sa loi de mise en oeuvre. Il lui demande plutôt de modifier le Règlement. Comme le dit l'honorable leader du gouvernement (M. Lewis) à la Chambre, ce sont trois articles du Règlement qu'on veut modifier.

Premièrement, on demande que les heures de séance soient prolongées de 6 heures à minuit quatre jours par semaine. On écarte donc l'article qui dispose qu'il ne doit pas y avoir de séance le soir.

Deuxièmement, on modifie le calendrier normal, en décrétant que la Chambre, pourra siéger au delà du 22 décembre. Normalement, nous ajournerions le 22 décembre pour revenir le 15 janvier.

Troisièmement, le gouvernement est passé outre à la règle voulant qu'une mesure aussi complexe soit renvoyée à un petit comité législatif et qu'elle soit ensuite étudiée par le menu détail au comité plénier où le gouvernement est bien mieux en mesure d'abréger le débat.

Voilà les trois changements que le gouvernement propose d'apporter au Règlement. J'en suis à mes premières armes à la Chambre, mais je croyais que le Règlement était la pierre angulaire de nos délibérations. Il s'est raffiné au fil des ans, et les dispositions remises en question par ces changements nous viennent de la réforme McGrath qui a été engagée sur les instances d'un ex-député du Parti et du caucus conservateur.

C'est très regrettable de voir que les conservateurs aient la mémoire aussi courte, qu'ils aient si vite oublié ce que c'est que siéger de ce côté-ci de la Chambre. Ils n'ont pas mis beaucoup de temps à imiter nos amis du Parti libéral à droite, à se comporter comme les libéraux l'ont fait pendant tant d'années.

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: J'étais dans leurs bonnes grâces jusqu'ici, mais ne vous en faites pas, monsieur le Président, je vais les récupérer avant d'avoir terminé. Je disais donc que la réforme du Règlement avait été adoptée en 1985, si je ne m'abuse, et qu'elle établissait un équilibre diffficile entre les exigences administratives et la nécessité de bien étudier les mesures présentées à la Chambre. Tous les partis ont approuvé les dispositions proposées pour assurer cet équilibre délicat. Ce sont ces dispositions du Règlement qui assurent ce juste milieu.

Fort de son expérience, la Chambre a sagement décidé que les séances du soir se prêtaient mal à l'étude des questions dont elles est saisie. Tous les partis ont convenu qu'en temps normal, je dirais en tout temps, sauf en ce qui concerne la motion de clôture, ces séances n'avaient plus leur raison d'être. D'autre part, elle a convenu également d'ajourner à certaines périodes fixes, surtout à Noël pour des raisons évidentes. Les députés ont droit à une période de repos méritée, surtout que le public ne suit pas beaucoup nos délibérations pendant cette période de l'année. Il est normal, si l'on souhaite qu'il participe à sa façon à nos délibérations, de ne pas siéger à Noël.

• (1500)

Enfin, la règle qui prévoyait que des petits comités soient saisis des questions visait clairement à faire en sorte qu'on procède à un examen complet et détaillé des lois, surtout dans le cas des lois compliquées. Cette règle permettait à la Chambre de convoquer et d'entendre des témoins qui pouvaient vraisemblablement contribuer à améliorer la loi. Toutes ces règles, telles que je les conçois, étaient le fruit d'un compromis entre des intérêts divers et avaient pour but de servir les intérêts du public. Ce sont ces règles que la motion à l'étude supprimerait.

Le gouvernement invoque deux raisons à l'appui de son projet. En premier lieu, respecter la prétendue échéance que le gouvernement estime devoir fixer. En second lieu, mettre fin à des discussions qui ont assez duré à son avis. Le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) nous a longuement entretenus du mandat du gouvernement. Je reconnais volontiers, comme tous les députés, je crois, que le gouvernement a pour mandat de présenter des projets de loi, de les étudier et, finalement, de les mettre aux voix. Le gouvernement n'a cependant pas pour mandat de rejeter les règles importantes et pleines de bon sens qui nous gouvernent, privant ainsi le public, je dis bien le public et pas l'opposition, de son droit de voir cette mesure législative faire l'objet d'un examen attentif et approfondi.

Je soutiens que la campagne électorale aura influé considérablement sur la façon dont chacun des députés réunis en ces lieux perçoit les détails de ce projet de loi. Dans l'ensemble, la campagne électorale n'aura peut-être occasionné aucun revirement d'opinion sur le libre-échange, dans un camp comme dans l'autre, mais aucun d'entre nous n'aurait pu vivre cette campagne-là, cette campagne si excitante et spectaculaire, cette campagne d'une rare intensité, sans avoir retiré un enseignement quelconque du débat des chefs, des entretiens avec les électeurs dans nos déplacements, du vif débat public portant sur tous les aspects de la question du libre-échange. C'est niches d'une information très spéciale et très délicate que les députés, les anciens comme les nouveaux, abordent l'examen de ce projet de loi.

Je trouverais réconfortant de penser que, si nous avions la chance d'examiner attentivemet le projet de loi, article par article, en ayant recours au système des renvois en comité, si nous pouvions l'examiner, pas à minuit mais durant la journée, lorsque nous sommes frais et dispos, si nous avions la chance de mener nos travaux pendant que le public est à même d'accorder toute son attention au débat, il serait possible d'apporter des améliorations à cette loi. Le projet de loi ne sera pas rejeté. Le gouvernement a obtenu le mandat de le faire adopter, mais il pourrait être amélioré.

Nous nous inquiétons pour nos programmes sociaux, l'environnement, les programmes de développement régional, la perturbation du marché du travail, et des amendements pourraient calmer nos appréhensions, le gouvernement ayant déjà tenté de nous rassurer dans sa campagne de publicité et dans certains engagements publics. Le projet de loi pourrait aussi avoir de grandes répercussions, par exemple sur l'industrie touristique et le marché de l'immobilier. Si nous avions la possibilité de procéder à un examen approfondi de la mesure législative, il serait certes possible d'en améliorer certains articles et certaines annexes.

Le gouvernement refuse cette possibilité à la population en prétextant un délai à respecter. Je sais que beaucoup de députés ont parlé de ce délai, mais je crois utile de rappeler à la Chambre que ce délai beaucoup trop court, le gouvernement se l'est imposé lui-même.

C'est le gouvernement, premier ministre en tête, qui a décidé quand auraient lieu les élections. Il a choisi la date sachant parfaitement bien qu'il ne disposerait que de huit jours de séance après l'ouverture de la session avant le terme de ce délai. C'est le premier ministre et personne d'autre qui a décidé d'attendre le premier octobre pour déclencher les élections. Il aurait pu les déclencher dès que la nouvelle carte électorale est entrée en vigueur, le 14 juillet. Il a préféré attendre, et voici maintenant que les conservateurs nous disent que nous n'avons pas le temps de nous préoccuper de l'intérêt public car nous avons un délai à respecter. Ce délai n'est pourtant pas si ferme qu'il ne puisse être modifié.

En tant que nouveau député, encore impressionné par l'endroit, je pense à d'autres députés qui m'ont précédé ici. Au début du présent débat sur une question de procédure, je me suis souvenu de l'époque où j'ai commencé à m'intéresser à la vie parlementaire. C'était vers le milieu des années cinquante, alors que je fréquentais l'université, au moment de ce fameux débat sur le pipeline dont nous avons déjà entendu parler.

J'ai pensé au rôle joué par l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre—qui siège ici en qualité de greffier honoraire et que je suis personnellement heureux de voir à ce poste. Je me souviens que les conservateurs avaient uni leurs forces à celles du CCF pour s'opposer au gouvernement libéral qui voulait modifier les règles de la Chambre pour respecter un délai qui ne lui était imposé que parce qu'il avait très mal administré les affaires de la Chambre. Ce gouvernement, victime de sa seule incompétence, manquait de temps pour garantir le financement du pipeline transcanadien.

Au cours de ce débat qui, je le rappelle au gouvernement, a abouti à la défaite du gouvernement libéral du premier ministre Saint-Laurent, nul autre que M. Diefenbaker a prononcé certaines paroles que je vais relire pour la gouverne des ministériels, paroles dont j'aurais voulu qu'ils se souviennent avant de présenter cette motion, paroles dont ils devraient tenir compte lors du vote de ce soir, mais il serait naïf de l'espérer. Le passage en question est tiré de la page 4911 du hansard du 5 juin 1956. M. Diefenbaker avait alors déclaré à la Chambre ce qui suit:

> La Chambre des communes avec ses traditions, son dévouement au maintien et à la sauvegarde de la liberté, sa dépendance nécessaire à l'égard de la possibilité que doit avoir l'opposition de s'exprimer sans crainte et avec force sur les questions du jour, exige des règles interprétées avec équité.

A quoi il a ajouté ceci:

> Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, car vous vous apprêtez à publier un livre sur les règlements du parlement, les règles ne devraient pas être modifiées ni changées pour répondre aux exigences d'une écrasante majorité. Encore hier, le premier ministre, dans son discours exposant une des raisons de l'initiative prise l'autre jour et qui a dénié au parlement ses droits, lorsque la décision rendue la veille a été renversée le matin, a déclaré qu'en somme cela a porté préjudice au gouvernement. J'ai ses paroles exactes et je lui ai demandé de les répéter: «au préjudice du gouvernement». Est-ce la base de l'activité du parlement? Est-ce la base sur laquelle nous, en tant que membres de la Chambre, devons déférer servilement à la volonté du premier ministre et de ses collègues? Les évènements de la semaine dernière seront tombés dans l'oubli, mais la génération présente n'oubliera pas, elle, que le Gouvernement, coupant au plus court, au mépris de la liberté, a fixé l'heure «H» et empiété sur les droits du Parlement afin de réussir à atteindre une date arbitraire.

Il a déclaré y reconnaître «le cri de tout dictateur à chaque génération», ajoutant ceci: «Le travail du Parlement est trop lent. On veut maintenant des résultats. Les règles existent depuis des générations, mettons-les au rancart.» J'ai l'impression que cette déclaration, prononcée il y a 32 ans, s'applique précisément à la situation actuelle.

• (1510)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de trémolo dans la voix, cet après-midi, de grands démocrates qui disaient qu'on prenait une motion absolument épouvantable et qui brimait le droit de la liberté de parole des gens.

Hier soir, j'écoutais à la télévision le premier ministre Bourassa qui parlait à propos de sa réaction sur la Loi 101 et qui disait qu'il allait déposer un projet de loi, lundi, à l'Assemblée nationale, et on lui disait: Avec les procédures? Il disait: Non, on va suspendre les procédures régulières et on va adopter une loi.

Monsieur le Président, ce n'est pas un manque de démocratie quand le Règlement prévoit qu'on peut définitivement changer les lois ou en abroger certaines ou faire des motions de clôture qui permettent à un gouvernement qui a été élu de prendre enfin le pouvoir, parce qu'il y a une différence entre les deux.

Monsieur le Président, avoir dans notre procédure un Règlement qui nous permette d'avoir des motions de clôture, c'est être démocratique. Avoir dans son Règlement de procédures des clauses spéciales qui permettent à un gouvernement de passer une législation, ce n'est pas un manque de démocratie.

Monsieur le Président, nous avons fait une campagne électorale. Nous avons fait une campagne électorale dont on a beaucoup dit que c'était une campagne référendaire. Tout au long de la campagne électorale, quand on voyait, au fur et à mesure que les chiffres variaient, et surtout quand les chiffres montaient beaucoup pour le parti conservateur, les gens nous reprochaient, surtout ceux qui n'étaient pas dans notre parti évidemment, ils nous disaient: Pourquoi vous n'avez pas fait un référendum là-dessus? J'ai répondu: Écoutez, moi je me souviens qu'à la Chambre des communes, autant le parti libéral que le Nouveau parti démocratique nous disaient: Tenez une élection référendaire. Eh bien, vous l'avez.

On est en plein dedans l'élection référendaire et on aurait pu définitivement avoir des résultats tout à fait différents. Mais on a joué le jeu de la démocratie tout au long, et l'élection référendaire, on l'a eue. On demande maintenant à l'opposition de jouer l'élection référendaire également et de ne pas faire perdre inutilement le temps des gens de cette Chambre.

Maintenant, on est tous élus démocratiquement par le peuple. Il ne faut jamais aller dire de quelqu'un qu'il perd son temps ici. Mais quand moi je me mets à répéter ce que l'autre vient de dire avant et quand les autres aussi se plaisent à répéter ce qu'on vient de dire avant, on peut peut-être penser qu'on ne perd pas notre temps, mais on passe du temps. On va passer effectivement ce soir du temps jusqu'à une heure du matin pour voter sur une motion de clôture. Et là, est-ce que ça va être un manque de démocratie? Et demain, vous allez vous apercevoir que dans tous les journaux du Canada, il n'y aura pas un journal qui va titrer: Le Parlement canadien est anti-démocratique. En général, ils vont dire: Enfin, le gouvernement, ou le Parlement canadien, le gouvernement canadien a pris les mesures, non seulement pour avoir gagné l'élection mais pour être au pouvoir. On ne se fera pas accuser d'être anti-démocratiques, monsieur le Président, à cause de cela. Et on va commencer lundi. On siège ici depuis lundi. Cela fait cinq jours, cinq jours, et on n'a pas commencé à parler sur le libre-échange encore. On parle sur la procédure.

Mais cela ne fait rien, je suis un gars patient. Moi je suis prêt à siéger même toute la fin de semaine, et je suis prêt, et on va revenir la semaine prochaine, et entre Noël et le Jour de l'An. *So what*? S'ils veulent l'avoir à Noël, on va l'avoir à Noël. Que voulez-vous que je vous dise. Ce n'est pas un manque de démocratie, monsieur le Président.

Donc, on a fait une campagne électorale qui était une campagne référendaire. C'est exactement ce que les gens voulaient. John Turner,—ça devait être avant qu'il mange son premier coup de pied au derrière à propos de son leadership— disait le 22 juin 1988: L'Accord commercial tel que le gouvernement propose de le conclure avec les États-Unis est une affaire qui doit être décidée au Canada, par les Canadiens, et qui doit être débattue au Canada, par les Canadiens. Eh bien, c'est ce qui s'est passé. Il a déclaré cela le 22 juin. Il a déclaré bien d'autres choses, je vais en passer, il a même dit des choses qui n'étaient pas correctes contre le parti conservateur. Je vais passer par-dessus. M. Turner, à la presse, le 31 août 1988, a répété ce qui sera son slogan électoral: Qu'on laisse la population décider. Axworthy, vous le connaissez. Monsieur le Président, c'est très simple, si le ministre est en faveur d'un choix démocratique, pourquoi ne pas recourir au test ultime, c'est-à-dire des élections. Il a déclaré cela le 26 juillet 1988. Parce qu'on a siégé aussi pendant tout l'été. Il ne faut pas se leurrer.

Compte tenu de cette circonstance alarmante, monsieur le Président . . . alarmante, le premier ministre (M. Mulroney) doit demander aux Canadiens leur consentement. On l'a eu le 21 novembre. Sheila Copps: Le pouvoir est au peuple. Elle en a sorti une bonne, cette fois-là. Gagliano, pour une fois qu'il ne parlait pas des superboîtes, il disait: Et l'avenir du pays, insiste le député, est une raison suffisante pour justifier la tenue d'élections; le 23 juillet 1988. Et on continue comme cela. Même le sénateur Hébert s'est permis de parler: Le Sénat n'a jamais dit qu'il allait bloquer la Loi sur le libre-échange. Il a seulement dit que le libre-échange était un sujet trop important pour ne pas permettre au peuple canadien de nous dire ce qu'il en pense. Le 21 novembre, le peuple canadien l'a dit ce qu'il en pense, et particulièrement au Québec. La situation est celle du chef libéral, John Turner, cela c'est Allan MacEachen, un noble sénateur, le 22 juillet 1988. Carlo Rossi: Déclenchez des élections! Cela a été fait. On les a gagnées. Ils le regrettent, là. Ils voulaient avoir une élection référendaire, eh bien, ils l'ont eue. C'est cela la démocratie!

Et le 8 décembre 1988, Axworthy dit: On ne se contentera pas de la parole de Brian Mulroney, a déclaré le critique libéral Lloyd Axworthy, il faudra maintenant que les assurances qu'il a données aux Canadiens pendant la campagne électorale se retrouvent dans l'Accord, etc. C'était d'un côté du parti libéral. Et le même parti, monsieur le Président, qui avait ses assises très solides au Québec, quand on est arrivé ici en 1984, il y avait un député conservateur, 74 députés libéraux. C'était la base, c'était le Québec. Là, on a regagné. En 1984, ils ont dit: C'est un accident de parcours. On a regagné des sièges au Québec parce que les gens ne l'ont pas cru. Parce que, quand on regardait, en 1984, on a changé la stratégie d'emploi, on a changé un paquet de politiques en 1984, en 1985. On a changé un paquet de politiques et de programmes gouvernementaux que les libéraux avaient mis sur pied. Et dans ce temps-là, les gens qui disaient c'est effrayant, comment cela va-t-il coûter d'emplois? Axworthy disait: Est-ce que 100 000 ou 200 000 emplois vont disparaître? Il posait la question le 9 novembre 1984, pas longtemps après avoir été élu. Il voyait déjà venir la baisse d'emplois. Et Warren Allmand: Le résultat sera la perte de 125 000 à 150 000 emplois. Sheila Copps a dû parler évidemment là-dessus. Oui. Elle a dit: Ils feront perdre 125 000 emplois. Oui.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous êtes un député expérimenté, tout comme le député qui avait la parole. J'ai été patient, mais ce collègue persiste à désigner les députés par leur nom. Il sait qu'il devrait s'en abstenir et les désigner plutôt par leur circonscription. Enfin, il l'a fait suffisamment de fois pour mériter une mise en garde de Votre Honneur.

Le président suppléant (M. Belsher): Je rappelle au député qu'il ne devrait pas désigner les députés par leur nom, mais bien par celui de leur circonscription.

• (1520)

[*Français*]

M. Hudon: D'accord. Je pensais, monsieur le Président, en effet, qu'en citant à partir de documents, j'avais le droit. Mais si cela peut vous faire plaisir, cela va vous faire plaisir, je vais le changer.

Et depuis le 4 septembre 1984, il s'est créé plus d'un million d'emplois au pays, et cela, à cause de politiques que le gouvernement conservateur a mises de l'avant et qui démontrent la fiabilité économique des politiques de ce gouvernement.

Monsieur le Président, les gens en 1988 ont eu à se prononcer, et je disais durant ma campagne électorale: La question importante durant la campagne de 1988, c'est une question de crédibilité. Qui allez-vous croire? Et, évidemment, monsieur le Président, je faisais référence à une histoire ou un bagage passé que le parti libéral avait développé au Québec et qui faisait en sorte que les gens ne les croyaient plus. Mon adversaire libéral, entre autres, s'est promenée dans . . . Je n'ai pas le droit de la nommer, j'aime autant ne pas la nommer, remarquez bien. Elle s'est promenée dans la circonscription avec une grosse *van*, avec des slogans disant qu'on vend notre pays aux Américains. Il y avait des flûtes là-dessus qui chantaient: Je l'aime mon pays, je l'aime. C'était beau. Des drapeaux américains, le taux de chômage, le taux du salaire minimum aux États-Unis. C'était épouvantable. Moi, je disais aux gens: La grosse *van* que tu vois-là, c'est exactement l'image du parti libéral. Le programme du parti libéral, c'est une grosse boîte vide. Et ils ont perdu des circonscriptions avec la grosse boîte vide, monsieur le Président, parce que les gens se sont souvenus de ceci, monsieur le Président.

Je ne sais trop si vous vous souvenez qu'au début des années 1970 le parti conservateur était dirigé, à l'époque, par un dénommé Stanfield . . . il n'était pas beau Stanfield, il ne paraissait pas bien à la télévision, il parlait mal, il parlait mal le français et de plus, il était un peu «wézi-wézo» parce qu'il proposait des mesures volontaires de contrôle des prix et des salaires de 5 et 6 p. 100. Cela était épouvantable, monsieur le Président! Cela était terrible! Ils l'ont battu, ils ont battu le «pas beau» et sa mesure «pas fine» a été appliquée par le parti libéral pas longtemps après. Et je l'ai rappelé aux gens: C'est ça la question de crédibilité du parti libéral. Monsieur Clark a conduit ce gouvernement-là, monsieur le Président, en 1979-1980, soit durant huit mois. Il a été battu sur le prix de l'essence, pour 18c., proposé à l'époque par le ministre des Finances. C'était écoeurant parce que les libéraux voulaient avoir 14c. à l'époque, et, un an après, eux l'avaient augmenté de 54c.

On a commencé à étudier le libre-échange, et ce n'est pas d'hier qu'on l'étudie et les gens ont commencé à dire: C'est écoeurant, on déchire cette Entente-là! Mais durant la campagne électorale, il ramollissait, le père, de l'autre côté. Et il disait—et c'est peut-être son sciatique—car il disait: Eh bien, on ne la déchirera pas, mais on va renégocier autre chose. Et lorsque je les ai vu sortir les pensions de vieillesse, c'est là qu'ils se sont mis les pieds dans les plats, parce que les gens ont pu commencer à ne plus les croire, parce qu'ils se souvenaient d'une chose. C'est vrai que le premier ministre actuel du Canada (M. Mulroney) a voulu, via le ministre des Finances (M. Wilson), une politique pour baisser l'indexation, mais il n'a pas réussi, il ne l'a pas fait, car le dernier ministre des Finances qui l'a fait, c'était le chef de l'opposition actuel (M. Turner), à l'époque, alors qu'il était ministre des Finances.

Et les gens se sont souvenus de cela. C'était non seulement une grosse boîte vide mais ils n'avaient rien à proposer en échange. Cela a été une question de crédibilité. Qui croire? Et le parti libéral a démontré qu'il n'avait aucune assise maintenant, qu'il avait perdu ses assises au Québec et l'accident de parcours de 1984 qui s'est répété en 1988 se répétera encore en 1992 et en 1993 parce que les gens ont compris qu'on ne peut plus faire confiance à ce parti qui n'a aucune politique. Mais vous avez quoi à offrir? Et le libre-échange est commencé où? Sous le gouvernement précédent, en 1982, par une Commission royale d'enquête sur l'avenir du Canada.

Ce n'est pas un programme strictement de politiciens, car cela a coûté 21 ou 22 millions de dollars. Les gens se sont assis et se sont mis à penser, monsieur le Président. Ils ont dit: Notre commerce et notre marché sont dans le Sud. Lorsque le monde s'organise, lorsque l'Europe s'organise, on parle de l'Europe de 1992, on parle de l'Entente de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Sud-Est asiatique et nous autres le Canada, soit 25 millions de producteurs, on ne serait pas capables de s'entendre avec nos consommateurs? Mais, on exporte 30 p. 100 de notre produit national brut et on se dit: On n'est pas bon? Mais voyons-donc! Si on exporte 30 p. 100, c'est qu'on produit à un bon coût et une belle qualité de produits, puisque nos voisins du Sud les achètent. Et 85 p. 100 de nos produits s'en vont dans le Sud. Et on ne serait pas capables de s'asseoir evec eux pour signer

une Entente? Mais, monsieur le Président, c'est là une question de crédibilité, encore une fois.

Mais comment ce pays-là s'est-il bâti? Mais si vous lisez l'histoire du Canada de Berton, il dit que le Canada s'est bâti sur deux voies ferrées. Ce n'est pas bête! Moi je viens de la circonscription de Beauharnois-Salaberry, c'est juste au sud de Montréal. Beauharnois-Salaberry c'est l'ancienne seigneurie de Beauharnois. Le bordel était pris, en 1837, entre le Bas-Canada et le Haut-Canada et là il est arrivé un bonhomme d'Angleterre, à un moment donné, nommé Lord Durham, et qui a dit: On va faire l'Acte d'union en 1841.

Évidemment, lorsque l'on fait une nouvelle structure politique, on alimente cela par des grands travaux. Je vois mon collègue de ville d'Anjou qui a déjà été maire de ville d'Anjou, et j'ai déjà été maire de Beauharnois. Mon collègue ici à l'arrière a également été maire, et nous avons également le maire de Laval . . . Et là on fait des travaux, cela fait travailler les gens et ça va bien.

Alors ils ont décidé, en 1841, de bâtir le canal de Beauharnois et cela a donné que le canal de Beauharnois arrivait sur la terre de son beau frère, Lord Durham, mais ça on va passer à côté. Ils ont bâti ce grand canal qui unirait le Bas et le Haut-Canada. Après cela, on a fait le pari que la Confédération canadienne, parce que ce n'est qu'une question de transport . . . Regardez la carte du Canada. On a un immense pays, 10 provinces, étendues d'Est en Ouest, et on a dit que le Canada va se bâtir sur un pari qui est difficile à tenir sur un commerce d'Est en Ouest. C'est quelque chose. Imaginez-vous combien cela coûte prendre ce bout de papier, le prendre de Montréal et l'envoyer à Vancouver, quand on a nos voisins du Sud qui peuvent l'acheter.

Donc, on a bâti notre commerce d'Est en Ouest tout le temps. Canadien national, Canadien pacifique. Nos grands-parents ont payé pour ces voies ferrées, à grand prix. Mais il y avait un hic dans l'affaire, il fallait aller dans le Sud. Et le broker qui va dans le Sud, il n'habite pas Beauharnois, ni Montréal, il habite Toronto.

Bien, l'Entente de libre-échange, monsieur le Président, cela en fait bien, des Toronto. Pourquoi avons-nous eu 8 premiers ministres sur 10. On va laisser le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard dans son île. Pourquoi est-ce que l'Ontario n'est pas d'accord. C'est comme une Cherry Blossom. Cela ne se partage pas. L'essor économique, on ne partage pas cela, monsieur le Président. Il va y en avoir des Nord-Sud. Il va y en avoir en Saskatchewan, au Manitoba, en Colombie-Britannique. Il y a de l'inquiétude, c'est tout à fait normal. Mais des Nord-Sud et des Toronto, il va y en avoir quelques-uns et c'est ce que le premier ministre (M. Mulroney) a voulu montrer aux Canadiens et c'est pour cela, monsieur le Président, qu'on a 8 premiers ministres sur 10. Ce ne sont pas des fous. Huit sur dix sont avec nous et même en Ontario, on disait que l'Ontario . . . les citoyens sont de notre côté. Regardez la proportion de votes qu'on a gagnés en Ontario. Plus qu'une quarantaine de députés.

Monsieur le Président, ce n'est pas tout le monde qui est contre le libre-échange. Il est tout à fait normal et sain que devant un changement, on soit inquiet. Mais, monsieur le Président, on est là pour bâtir l'avenir, on est là pour bâtir quelque chose pour nos enfants. Quelle sorte de pays allons-nous bâtir, monsieur le Président, s'il faut absolument que la seule chose qu'on invente, que les libéraux ont inventé pendant 22 ans de pouvoir, c'est un projet Canada au Travail. C'est cela qu'ils ont inventé. On bâtissait un monde sur le projet Canada au Travail. Ils ont été coupés. Je trouve dommage qu'ils aient été coupés, moi aussi. Mais au fond, quand le chômage diminue, monsieur le Président, il faut bien que le gouvernement laisse la place au secteur privé.

Donc, l'histoire de notre pays, monsieur le Président, démontre qu'on l'a bâti sur l'avenir, et les faits démontrent aujourd'hui qu'un pays qui réussit à exporter 30 p. 100 de son produit national brut . . . N'oubliez jamais que le Japon, on dit que c'est à peu près la plus belle nation exportatrice au monde ou commerciale au monde. Elle n'exporte pas plus que 10 p. 100 de son PNB. Nous, on exporte 30 p. 100. Quatre-vingt à quatre-vingt-cinq pour cent de cette exportation se fait avec nos amis du Sud. C'est 170 milliards de dollars à tous les ans qui traverse les frontières. C'est parce que mon père a eu confiance dans l'avenir et qu'il a bâti ce pays sur deux choses: la qualité de notre produit et la capacité d'en produire à meilleur prix. C'est pour cela qu'on exporte. Et soudainement, il ne faudrait pas essayer d'en arriver avec une entente pour faire face au bloc économique qui s'organise à travers le monde. C'est ce qui va nous sauver. Si on peut s'entendre avec . . . On fait de grandes leçons. Nos voisins d'en face disaient: On est pour le libre-échange mais avec tous les pays. Bien, mon Dieu! Si on est pour le libre-échange avec tous les pays, commençons donc par nous entendre avec notre voisin et après, on donnera l'exemple avec tout le monde. On connaît des gens, des psychologues qui sont d'accord pour dire que l'homme et la femme s'entendent ensemble, et ils ne peuvent pas s'entendre dans leur ménage. Je ne vise personne. Qu'on s'entende donc avec notre voisin du Sud.

C'est cela, monsieur le Président, qu'on a voulu faire. On va bâtir un meilleur monde économique. Je ne suis pas inquiet du tout de la leçon de démocratie. Le peuple a parlé, le 21 novembre. Ce soir, à 1 heure du matin, on va voter sur une motion de clôture, on va prendre le pouvoir ce soir. La semaine prochaine, on va parler du libre-échange et on va le finir et on va l'adopter avant le Jour de l'An.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt le discours du député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon), qui a dit que le peuple s'est prononcé le 21 novembre dernier. Il a tout à fait raison. En fait, 57 p. 100 des Canadiens se sont prononcés contre le gouvernement actuel le 21 novembre dernier.

Bien que le présent gouvernement ait légalement le droit de faire adopter la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, il n'en a guère le droit sur le plan moral. Quoi qu'il en soit, aucun gouvernement n'a le droit de suspendre le Règlement de la Chambre des communes de façon à imposer unilatéralement des projets de loi sans débat suffisant, sans enquête rigoureuse, sans étude par le comité compétent de la Chambre. C'est seulement en suivant la procédure parlementaire que nous pouvons nous assurer que le projet de loi en question ne détruira pas certains secteurs de l'économie canadienne, comme nous, de ce côté-ci de la Chambre, en sommes convaincus.

Nous poursuivons donc aujourd'hui le programme du gouvernement visant à intégrer les économies canadienne et américaine par le truchement de l'Accord de libre-échange.

Le plan de communication du gouvernement révèle son intention de conduire tout le processus de négociation en secret. Les premiers ministres provinciaux ont dû jurer de garder le silence et peu d'entre eux se sont hasardés à commenter l'Accord de libre-échange.

Par ailleurs, ceux qui ont visité le bureau du délégué commercial ont dû jurer de garder le secret eux aussi. Les membres des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur avaient juré de garder le secret. Encore là, certains ont depuis exprimé leur opinion sur l'Accord, mais c'est la minorité.

Toute cette affaire est marquée au sceau du secret. Et ce n'est pas étonnant si l'on en juge par le plan de communication du gouvernement fédéral qui est le suivant: «Écoutez, notre proposition est tellement controversée et risque si peu d'être approuvée par le peuple canadien qu'il vaut mieux en dire le moins possible. Nous allons nous efforcer de faire accepter l'Accord sans l'expliquer».

Si on lit le petit livre bleu qui a été publié au coût de millions de dollars, on voit tout de suite que le but est de faire accepter l'Accord.

Dans mes vingt années de carrière comme député fédéral, c'est la première fois que je vois un document qui vise davantage à faire accepter la loi qu'à en vanter la valeur intrinsèque. On s'attendrait normalement à ce que les détails de l'Accord soient bien précisés. Au lieu de cela, on nous sert toute cette publicité et toutes ces belles paroles pour faire accepter l'Accord.

Telle est la façon de faire du gouvernement en ce qui concerne l'Accord de libre-échange, et voici maintenant qu'il veut l'imposer à l'électorat canadien. La semaine prochaine, le gouvernement va probablement recourir trois fois à la clôture.

Imaginez, il s'agit probablement du document commercial le plus important de l'histoire de notre pays, et la clôture nous sera probablement imposée après une journée de débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi. Il y a ici quelque 75 nouveaux députés qui ont fait campagne contre l'Accord et qui ont été élus pour représenter leurs circonscriptions respectives, et la plupart n'auront pas la possibilité de prendre la parole sur la motion de deuxième lecture du projet de loi.

Le gouvernement imposera également la clôture à l'étape du rapport. La motion à l'étude aujourd'hui vise à empêcher que le projet de loi C-2 ne soit renvoyé à un comité en dehors de la Chambre, ce qui fait que les travailleurs qui ont déjà commencé à perdre leurs emplois à cause de l'Accord de libre-échange n'auront pas la possibilité d'exprimer leurs opinions devant un comité législatif du Parlement.

Enfin, dans environ une semaine, le gouvernement imposera la clôture une troisième fois, et le projet de loi C-2 sera lu pour une troisième fois et renvoyé au Sénat pour qu'il l'étudie à son tour.

Il y a 105 ans que nous n'avons pas vu un gouvernement modifier le Règlement de la Chambre de cette façon pour faire adopter un projet de loi en moins d'une semaine, et tout cela dans le contexte d'élections où 57 p. 100 des gens ont voté contre l'Accord.

Je crois que tous les députés devraient avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi sur le libre-échange et de voter contre cette mesure législative, comme je m'attends à ce que quelque 125 députés le fassent. Plus important encore, ils devraient avoir la possibilité de proposer des amendements.

Si les ministériels sont prêts à détruire des secteurs de l'économie canadienne comme ceux du textile, de l'électricité, de la chaussure et une grande partie de celui de la transformation des aliments, où nous estimons que plus de 100 000 travailleurs risquent de perdre leur emploi, ils devraient certainement être prêts à voter contre les amendements qui protégeraient ces secteurs de l'économie canadienne, donnant ainsi à ceux qui sont touchés par cet accord la possibilité de savoir de façon précise qui a voté contre la préservation de ces industries dans notre pays.

Selon la formule proposée, il est douteux que les amendements que présenteraient les députés de ce côté-ci de la Chambre en temps normal voient le jour, et encore moins qu'ils soient farouchement débattus par ces mêmes députés.

Comme on l'a déjà souligné, 57 p. 100 des électeurs ont voté contre cet accord. Ces gens croient que le Canada devrait davantage affirmer sa souveraineté dans le cadre de ses relations commerciales. Ils croient que nous ne devrions pas intégrer ensemble les économies des différents pays de l'Amérique du Nord. Ils croient que le Canada devrait maintenir son indépendance, tout en cherchant à diminuer les divers obstacles au commerce. Les anciens gouvernements libéraux du Canada ont réussi à abaisser de 40 p. 100 approximativement les droits de douane moyens, les faisant passer de 45 p. 100 à environ 5 p. 100. Toutefois, nous ne voulons pas confier aux États-Unis le sort d'importants secteurs de notre économie. Manifestement, il y a d'importants amendements à apporter dans le secteur agricole au sujet de la gestion des stocks, de l'industrie laitière, de l'industrie agricole, du fonctionnement de la Commission canadienne du blé ainsi que du secteur des fruits et légumes. Ce sont tous des secteurs qui seront non seulement durement touchés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais également pratiquement rayés de la carte.

Cela ne se produira pas le 1er janvier prochain. Cependant, au cours de la durée d'application de l'entente en question et chose certaine, au cours des quatre ou cinq prochaines années et au-delà, ces secteurs de l'économie canadienne subiront de graves préjudices.

L'Accord qui a été signé il y aura deux ans le 30 décembre prochain, à savoir le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, est peut-être l'initiative prise par le gouvernement depuis deux ans qui représente le mieux ce qui va se produire à la suite de l'application de l'Accord de libre-échange.

En effet, si on examine ce qui s'est passé en ce qui a trait à cette entente sur le bois d'oeuvre, je crois qu'on peut en arriver à comprendre ce qui va se produire dans de nombreux secteurs de l'économie à la suite de la conclusion de cet accord de libre-échange.

Le gouvernement fédéral a signé un protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, car il faisait face à la menace d'un droit compensateur exigé par le secteur du bois d'oeuvre aux États-Unis, secteur qui avait déjà fait une demande en ce sens en 1982 mais qui n'avait pas eu alors gain de cause.

L'industrie américaine avait porté sa cause devant l'International Trade Commission, à Washington, et cette commission était sur le point de rendre sa décision. Cependant, cette décision aurait pu faire l'objet d'un appel devant le Tribunal du commerce international, à New York, et le Canada aurait probablement gagné sa cause—non grâce aux efforts du gouvernement fédéral, mais bien grâce à ceux du secteur forestier.

Deux semaines avant que la décision ne soit prise de conclure un protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, fidèle à l'attitude servile et lâche du premier ministre (M. Mulroney), le Canada a retiré la demande qu'il avait présentée au GATT au sujet de la création d'un comité chargé de remettre en question la pétition présentée par l'industrie américaine devant l'International Trade Commission des États-Unis. Pourquoi avons-nous abandonné? Parce que le premier ministre se souciait bien davantage d'obtenir son accord de libre-échange que de protéger le secteur des produits forestiers. Nous aurions probablement obtenu gain de cause si nous nous étions adressés au Tribunal du GATT ou au Tribunal de Commerce international, mais le gouvernement a abandonné. Il a retiré la plainte dont il avait saisi le GATT en raison de l'attitude servile que le premier ministre a adoptée à l'égard du président des États-Unis. Parce qu'il a refusé de se battre pour notre secteur des produits forestiers, nous avons maintenant cet accord et la taxe de 15 p. 100 sur nos exportations.

• (1540)

A cette époque, c'est-à-dire il y a deux ans, ce secteur jouissait d'une excellente position financière. Qu'en-est-il maintenant? Comme dans tous les secteurs qui jouissent d'une position de force, le marché du bois d'oeuvre a périclité. Depuis deux ans, les prix ont énormément baissé. Qui plus est, la valeur du dollar canadien depuis lors a augmenté de près de 15 p. 100, passant de 71c. américains à 83c. A cause de la chute des prix, le secteur du bois d'oeuvre canadien est pratiquement anéanti, car il accuse à l'heure actuelle un recul d'environ 30 p. 100. A mon avis, il n'y a guère de secteur au Canada qui puisse enregistré un bénéfice de 30 p. 100 lorsqu'il y a chute des prix sur le marché. C'est ainsi que la compagnie G. W. Martin, une société de Sault Sainte-Marie, a perdu près de 1 million de dollars à cause du taux de change et de 750 000 $ à cause de la taxe sur nos exportations. Je suis persuadé que de nombreux propriétaires

de scieries du nord de l'Ontario, ceux surtout qui écoulent leurs produits sur le marché américain, vont se trouver dans l'obligation de réduire considérablement leur production et de mettre beaucoup de leurs employés en chômage cet hiver.

Quelle est la solution? Cinq députés du caucus libéral du nord de l'Ontario ont rencontré des représentant du gouvernement de cette province dont la position n'offre pas beaucoup de latitude. Le gouvernement de l'Ontario ne peut pas réduire ses droits de coupe. S'il les réduisait, il serait à la merci de nouvelles représailles de la part des États-Unis. Il irait à l'encontre des dispositions de l'accord. Le gouvernement fédéral a touché 30 millions de dollars sous forme de taxes à l'exportation et les a remis au gouvernement provincial; or, celui-ci ne peut pas utiliser cet argent pour venir en aide aux exploitants de scieries qui sont au bord de la faillite et qui devront vraisemblablement réduire leur production cet hiver. S'il ne peut le faire, c'est que l'accord l'interdit expressément.

Comme il est prévu dans le protocole d'entente, pour transformer la taxe à l'exportation en droit de coupe, il faudrait que ce droit s'applique à tout le bois coupé, qu'il soit destiné au marché d'exportation ou au marché intérieur. Pour le nord de l'Ontario, cela voudrait dire que la taxe à l'exportation qui représente actuellement 30 millions de dollars serait transformée en droits de coupe de 80 millions de dollars.

C'est ce qu'ils ont fait en Colombie-Britannique. Le secteur forestier y est beaucoup plus important que dans le nord de l'Ontario et la situation est tragique. L'Ontario n'a donc pratiquement aucune marge de manoeuvre. S'il réduit les coûts des entrepreneurs forestiers, il enfreint l'entente. Les États-Unis pourraient alors prendre de nouvelles mesures de rétorsion. D'un autre côté, pour transformer la taxe à l'exportation en droit de coupe, il faudrait que le gouvernement provincial demande la permission à Washington. C'est dire que nos livres sont surveillés, vérifiés et examinés chaque année.

C'est, j'imagine, ce qui nous effraie. Il y a lieu de se demander qui dirige qui. Le gouvernement du Canada impose une taxe à l'exportation dans un secteur de juridiction provinciale et si les provinces veulent modifier leurs droits de coupe, leurs ententes de gestion des forêts ou de construction des routes, elles doivent demander la permission à Washington. Il me semble que nous avons, à toutes fins utiles, perdu la souveraineté dans ce domaine parce que peu importe la mesure que nous prenons pour permettre à notre industrie de continuer ses activités cet hiver, nous nous exposons à des sanctions américaines.

Normalement, en pareil cas, si vous avez un différend, vous pouvez aller au GATT. Dans les deux semaines suivant la présentation d'une demande de droits compensateurs ou de mesures de dumping de la part de l'industrie américaine, le gouvernement du Canada peut demander au GATT de rendre une décision. Ce n'est plus possible. Oh, les conservateurs vous diront, bien sûr, que l'Accord de libre-échange s'inscrit dans le cadre du GATT et que vous pouvez en appeler au GATT si vous avez des différends avec les États-Unis. Or, je mets au défi n'importe quel député assis de l'autre côté de se lever et de me dire si, depuis 1949, le GATT a jamais accepté de connaître un différend opposant deux pays liés par un accord de libre-échange et quand il l'a fait. Il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais.

La seule planche de salut est la résiliation de l'Accord. Nous devons trouver les moyens de négocier cela avec les États-Unis. En tout cas, cet accord montre bien que nous sommes totalement liés avec sur les États-Unis. Nous perdons les droits que nous garantissait le GATT. Nous perdons notre souveraineté, notre capacité de fonctionner comme un pays libre et indépendant. Par conséquent, nous proposerons, si nous abordons un jour l'examen du projet de loi proprement dit, un amendement concernant la taxe d'exportation. Nous jugeons la situation désastreuse parce que nous ne croyons pas que les États-Unis vont faire marche arrière en ce qui a trait à taxe d'exportation. Nous allons assister à des fermetures d'entreprises et à des mises à pied cet hiver. Et nous ne pouvons pas aller au GATT.

Il est clair que le gouvernement n'aurait pas dû comprendre cette taxe dans l'Accord. Le gouvernement devrait s'efforcer de sortir de cet accord. Il devrait chercher à empêcher l'application de la taxe d'exportation sur le bois d'oeuvre. C'est un désastre pour nos travailleurs du nord de l'Ontario et c'est, un microcosme de toute l'affaire de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui, d'après moi, ne va pas créer d'emplois. L'Accord va nous priver de notre souveraineté, nous coûter des centaines de milliers d'emplois et nous retirer le droit qu'a tout pays libre et indépendant de chercher à se développer de façon autonome. Il nous sera possible ni de maintenir ou d'augmenter nos possibilités d'exportation, non seulement vers les États-Unis mais aussi vers d'autres pays du monde, ni de développer pleinement nos ressources, tant humaines que naturelles. C'est pour cette raison que, dans ma circonscription, les électeurs ont voté à trois contre un contre le candidat conservateur. Ils ne croient pas que ce soit une bonne affaire le Canada non plus.

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler en cette Chambre, qui est pour moi le deuxième Parlement. Il est aussi spécial de parler dans cette Chambre d'un projet de loi de substance très importante pour tous les Canadiens et

toutes les régions de notre pays, c'est-à-dire l'Entente de libre-échange Mulroney-Reagan. C'est une question qui a eu beaucoup d'intérêt durant la campagne électorale. Monsieur le Président, c'est une question que notre parti, avec notre chef, a forcé tous les Canadiens à regarder leur famille, regarder leur pays et demander alors, quel est le futur pour notre pays. Et c'est notre chef, comme notre parti, avec la tradition et l'histoire du Canada vis-à-vis le débat sur notre drapeau, le débat sur l'hymne national, le débat sur la Constitution canadienne.

Je pense que dans l'histoire c'est notre parti qui a aidé au débat et pour nous tous, notre chef, mon collègue à la Chambre des communes, ce débat n'est pas fini. Pour nous, ce débat a seulement commencé et nous pensons, ainsi que beaucoup de Canadiens, des millions de Canadiens qui ont voté et ont appuyé notre parti, que nous serons du bon côté de l'histoire du Canada.

• (1550)

[*Traduction*]

Nous de l'opposition sommes insatisfaits, et les Canadiens qui suivent nos délibérations à la télévision sont déçus eux aussi que les parlementaires de tous les partis ne puissent pas discuter de la question comme les Canadiens s'y attendaient. Nous discutons, en fait, d'un voeu du gouvernement majoritaire qui a les moyens de le réaliser, un gouvernement qui veut et exige une modification des règles qui nous régissent pour servir ses propres intérêts politiques. Nous ne nous plierons pas docilement à ses caprices.

Oui, nous voulons discuter de l'accord commercial Mulroney—Reagan. Nous ne laisserons toutefois pas rançonner la plus haute tribune du pays. Après tout, ce n'est pas pas une Chambre où le Parti conservateur peut en prendre à ses aises avec le Règlement. Cette Chambre, monsieur le Président, est celle des Canadiens. Elle est l'organe de la démocratie.

Les députés se renouvellent. Peut-être que dans quelques années quelqu'un d'autre prendra ma place, comme cela nous arrivera inévitablement à tous. Mais si les députés sont de passage ici, la Chambre des communes et le régime démocratique que nous défendons, et que nos ancêtres ont protégés de leur vie, demeurent. C'est le fond du débat en cours.

Je me demande, comme mes collègues se le demandent depuis une semaine, pourquoi le gouvernement veut modifier le Règlement. De quoi a-t-il peur? Il a une majorité absolue. Il finira par avoir le dessus. Il remportera le vote. J'ai rempli mon mandat à la législature précédente. Une grande cause de frustration pendant ces quatre années a été de perdre tous les votes. Je me suis résigné parce que c'est le jeu de la démocratie. Bien que nous, libéraux, ayons perdu les élections, nous estimons que dans bon nombre des débats nous avons réussi à gagner le coeur et l'esprit de ceux qui s'y intéressaient.

Nous demandons donc au gouvernement pourquoi il a peur de permettre un vrai débat, un débat qui sensibiliserait les Canadiens aux enjeux et aux défis du libre-échange, qui calmerait leurs inquiétudes et qui apporterait des réponses aux questions qu'un grand nombre d'entre eux et leurs députés se posent. Il est vrai que les conservateurs ont remporté un gouvernement majoritaire. Mais il faut reconnaître, en revanche, que cette assemblée ne doit pas seulement servir à faire passer des projets de loi à toute vapeur au mépris du Règlement, mais aussi à les débattre. Elle doit permettre aux diverses tendances politiques de s'affronter, mais dans la paix, non pas dans le désordre et la violence, comme nous le montre la télévision et comme nous le rapportent les journaux. Voilà le but de cette assemblée. Grâce à cet échange de vues, à ces compromis, nous pouvons changer les choses. Nous pouvons éviter les écueils que cet accord comporte pour beaucoup de Canadiens.

Quels sont les partis qui défendent les grands principes démocratiques, qui veulent débattre cette question dans l'intérêt des Canadiens et avec eux? Le gouvernement, lui, veut prolonger le débat jusqu'au milieu de la nuit. Combien de Canadiens pourront regarder la télévision à minuit ou à une heure du matin? La plupart des Canadiens que j'ai l'honneur de représenter dans York-Ouest doivent se lever entre 5 h 30 et 6 heures du matin pour aller gagner leur vie.

Sauf votre respect, monsieur le Président, il est évident qu'ils ne veilleront pas jusqu'à une heure du matin pour entendre les discours des députés, aussi passionnants soient-ils.

Le gouvernement veut aussi que le comité plénier se penche sur l'accord commercial Mulroney-Reagan. Pourquoi faut-il que ce soit le comité plénier? Vous savez comme moi, monsieur le Président, que nous, les 295 députés, sommes privilégiés de pouvoir nous exprimer à la Chambre des communes. Les Canadiens qui nous regardent et nous observent dans les tribunes ne peuvent qu'observer, regarder, être spectateurs d'un débat qui n'est réel et important que pour les députés. Permettez-moi d'être d'un autre avis. Permettez à mon chef et à l'opposition officielle d'être d'un autre avis.

Ce Parlement a 25 millions d'actionnaires. Il se trouve que nous en serons le conseil d'administration pendant quatre ans. Mais les administrateurs sont mandatés par les actionnaires et c'est pourquoi cette étude devrait être confiée à un comité afin que les Canadiens puissent faire valoir leur point de vue. Ils pourront dire aux députés: «Écoutez, moi aussi, j'ai un enjeu dans cette affaire. C'est aussi mon avenir.

Laissez-moi vous parler de mon rêve et de ma conception de l'avenir, car je vous regarde tous les soirs et beaucoup d'entre vous ont le Canada à coeur. Moi aussi, j'ai une certaine idée de l'avenir.» Des Canadiens sont déjà mis à pied à cause d'un accord commercial qui n'a même pas encore force de loi et n'est même pas encore ratifié. Nous en voyons déjà les ravages autour de nous. Pourquoi ne pouvons-nous pas entendre les Canadiens qui ont perdu leur emploi et leur gagne-pain, ceux dont l'avenir est menacé? Pourquoi ne pouvons-nous pas les entendre? Qui sont-ils, après tout?

• (1600)

Nous demandons aux Canadiens de suivre le vrai débat. Ils constateront qu'aucun député libéral n'a été assez irresponsable pour dire au gouvernement: «Vous n'aurez pas cet accord. Nous ne retournerons pas chez nous. Le Sénat bloquera l'Accord». Avez-vous entendu un seul libéral parler ainsi, monsieur le Président? Non. Nous admettons que le Parti progressiste conservateur a remporté la première manche, les élections de 1988, mais cela ne lui permet pas de violer les traditions de la Chambre et de faire fi des inquiétudes des gens à propos de l'accord de libre-échange Mulroney-Reagan.

M. Scott (Hamilton-Wenthworth): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre le député de York-Ouest (M. Marchi), mais il parle toujours de l'accord Mulroney-Reagan. Il devrait être plus conséquent. Il y a une heure à peine, il a demandé au député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon) de ne pas appeler un député par son nom. Si vous parlez du premier ministre (M. Mulroney), dites le premier ministre du Canada ou le député de Charlevoix ou bien employez l'expression Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, monsieur le Président.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, pourriez-vous profiter de l'occasion pour rappeler au député qui vient de parler qu'on n'utilise pas les pronoms tu et vous à la Chambre.

M. Scott (Hamilton-Wenthworth): Vous avez raison.

Le président suppléant (M. Paproski): Les trois députés ont l'expérience de la Chambre. Qu'ils s'expriment en conséquence.

M. Marchi: Oui, monsieur le Président, j'aurais dû parler du premier ministre en disant . . .

[*Français*]

. . . le p'tit gars de Baie-Comeau, avec son grand oncle américain.

[*Traduction*]

Il importe de souligner, dans ce débat, que nous essayons d'avoir une attitude prospective. Nous essayons de faire comprendre aux Canadiens et au gouvernement que, lorsque cet accord commercial aura été avalisé par les deux Chambres, cela ne voudra pas dire que nous pourrons en rester là. La raison d'être de cette session du Parlement ne se borne pas à l'adoption du projet de loi. Dans nos négociations, nous avons essayé d'établir une forme de tribune parlementaire, une sorte de comité parlementaire qui suivrait de près l'évolution du pays sous le régime de cet accord commercial d'importance historique.

Nous avons tenté d'amener le gouvernement à appliquer ce qu'il prêche lorsqu'il dit: «Nous allons assurer le recyclage des travailleurs qui auront besoin de formation à cause des retombées de cet accord commercial.» Le gouvernement dit qu'on trouvera de nouveaux emplois pour les personnes qui perdront le leur. Ce sont-là de belles paroles, mais dans les faits, on voit des fermetures d'usines, des gens qui marchent dans la rue, des gens qui manifestent. Ils disent qu'ils ont perdu leur emploi, mais ne leur ont prêté l'oreille que quelques membres d'un gouvernement dirigé par un premier ministre qui, malgré ses belles paroles, n'a pas une minute à leur consacrer. C'est notre parti, comme il l'a fait durant la campagne électorale, qui ralliera les opposants au libre-échange et prendra la défense du Canada et ce, pas nécessairement par anti-américanisme ni anti-échangisme, qu'il s'agisse du commerce avec les États-Unis d'Amérique ou avec la communauté internationale, mais par souci d'élaborer une stratégie commerciale qui se solderait par un avantage net pour notre pays, lequel vient en premier.

Lorsque j'étudie cet accord commercial, indépendamment de mon allégeance politique, je trouve déplorable à titre de Canadien que nous ayons permis aux États-Unis de nous convaincre de signer un accord qui ressemble beaucoup à une rue à sens unique.

Sur le plan de nos ressources énergétiques, ces précieuses ressources, nous allons désormais traiter les Américains comme s'ils étaient des Canadiens. Aux termes de cet accord, nous ne pourrons pas vendre aux États-Unis du pétrole à un prix plus élevé que celui que nous fixons pour la Nouvelle-Écosse ou une autre province. J'estime que cela porte atteinte au caractère souverain d'un État. Si vous pouvez me citer un État qui vend ses ressources énergétiques, son compte en banque, à un prix égal ou inférieur au prix intérieur, vous aurez découvert un précédent dans l'histoire mondiale. Pourtant, nous avons accepté de conclure un tel accord.

La question des institutions financières suscitent de grandes inquiétudes dans la population parce que là encore, nous suivons une rue à sens unique. Des intérêts américains peuvent acheter nos banques et nos sociétés de fiducie, mais la réciproque n'est pas vraie parce que les banques et les sociétés de fiducie américaines relèvent des États.

Qu'un pays veuille faire des échanges et donne à un autre pays l'accès à ses institutions financières, fort bien. Je ne suis pas d'accord mais on peut en faire une raison d'être. Toutefois, peut-on parler de leadership si cette mesure concernant les institutions financières n'est pas réciproque? Cela est-il rassurant? Une mesure de ce genre peut-elle engendrer la confiance et permettre au Canada de mûrir et de se développer?

Hier, dans un discours éloquent, touchant et passionné, le chef de notre parti a replacé l'essentiel du débat dans sa juste perspective en disant que nous sommes fermement convaincus, sans aucune arrogance mais du fond du coeur, que l'histoire dira que nous avons raison. La majorité des Canadiens partagent cet avis, ainsi qu'en témoigne le vote populaire. Ce sentiment ira en s'accroissant au fur et à mesure que nous aurons des voisins qui perdent leur emploi dans les usines. L'avenir nous donnera malheureusement raison. Il y aura alors quelque chose d'angoissant au fait que le gouvernement soit resté sourd aux craintes exprimées.

Nous attendons avec impatience le moment de débattre la question de fond. Nous allons examiner en profondeur l'accord commercial. Nous avons bon espoir que les Canadiens nous emboîteront le pas, qu'ils se porteront comme nous à la défense de ce pays que nous avons érigé, que nous aimons et que nous voulons transmettre en héritage aux prochaines générations.

Cette tribune est trop importante pour que nous renoncions au débat alors qu'on veut passer outre au Règlement et priver les élus que nous sommes de notre droit démocratique de nous exprimer. Nous ne laisserons pas aussi facilement s'éteindre cette flamme.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat d'aujourd'hui portant sur les actes de piraterie dont s'est rendu coupable le gouvernement conservateur sur le Parlement. Il est regrettable que nous devions participer à ce débat aujourd'hui, mais j'attends avec impatience la possibilité d'approfondir les discussions lorsque nous parlerons du projet de loi commercial que le gouvernment a proposé.

Pour commencer, je voudrais féliciter le Président pour son élection.

• (1610)

Cependant, nous constatons qu'il est regrettable qu'après notre enthousiasme de la semaine dernière lors de son élection nous nous retrouvions maintenant avec un gouvernement brutal. Je veux aussi rendre hommage à mon chef qui a parlé hier soir des inquiétudes que nous éprouvons à propos du projet de loi commercial en question. Il a mentionné nos préoccupations à propos des droits de douane frappant le bois d'oeuvre, les bardeaux, qui sont des questions vitales pour ma circonscription de Prince George—Bulkley Valley dans ma province de Colombie Britannique. Il a également parlé des inquiétudes que nous éprouvons à propos de l'environnement et des programmes sociaux et, franchement, de notre conception de notre pays.

Nous parlons aujourd'hui d'une motion de forme. Nous parlons de l'abandon du Règlement de la Chambre. C'est le Règlement qui dirige la Chambre et qui nous guide dans nos délibérations lorsque nous étudions des projets de loi, des motions et autres questions.

Le gouvernement conservateur a maintenant détourné le Règlement du Parlement. Nous y sommes habitués avec les conservateurs. En fait, j'ai profité de l'occasion avant notre débat d'aujourd'hui pour faire une petite recherche. Voyons la position des conservateurs dans l'histoire. Le dictionnaire *Collins* nous indique que les conservateurs étaient des hors-la-loi qui s'attaquaient aux colons anglais. L'*Encyclopaedia of Parliament* dit des conservateurs que: «le terme s'appliquait à l'origine à des bandits irlandais». Les conservteurs s'attaquent au Parlement et les députés d'en face sont des bandits qui ont volé le Règlement.

Jusqu'où vont-ils aller? Les députés d'en face sont certes des récidivistes et devraient être mis sous surveillance, comme le veut la définition que nous leur prêtons maintenant.

Ma campagne dans la circonscription de Prince George—Bulkley Valley a porté sur l'équité, l'équité pour la population de Prince George—Bulkley Valley, parce que jusqu'ici elle en a été privée sous le gouvernement conservateur. Nous avons connu 23 ans de représentation mixte dans la ville de Prince George et n'avons rien connu qui puisse ressembler à de l'équité sous les conservateurs.

Nous voulons remédier à cette situation. Nous ne demandons pas la lune. En somme, nous revendiquons simplement le droit d'avoir notre mot à dire. Bien des députés qui, comme moi, représentent des circonscriptions rurales, ont de la difficulté avec certains des programmes proposés par le gouvernement et de ses cafouillages sur des questions comme l'allégement fiscal accordé aux habitants du Nord, dont bénéficient mes électeurs des localités de McBride, Burns Lake ou Houston. Tout ce que nous demandons, c'est de pouvoir avoir notre mot à dire. Les conservateurs ne nous permettent pas d'exercer ce droit et maintenant, en écartant le Règlement, ils limitent encore davantage nos chances de nous faire entendre.

Grâce à nous, les Canadiens et la population de ma circonscription peuvent avoir leur mot à dire dans les lois et les motions qui sont présentées à la Chambre. Toutefois, parce que le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur par la Chambre, nous n'avons pas notre mot à dire et, par le fait même nos électeurs non plus.

Lorsque nous débattrons ce projet de loi la semaine prochaine, il est essentiel que nous puissions proposer des amendements et en débattre à fond. La date du 1er janvier n'est pas gravée dans la pierre. Nous ne sommes absolument pas tenus d'adopter quelque loi que ce soit avant cette date. Comme mon collègue, le député de Victoria, l'a indiqué plus tôt, c'est le premier ministre qui a fixé la date des élections, et il savait très bien alors le genre d'échéancier que cela allait lui imposer.

Nous, les députés de tous les partis et des deux côtés de la Chambre, avons le devoir d'exprimer nos préoccupations au sujet de cette mesure législative. Je demande aux députés d'en face de laisser tomber leurs tactiques et de retourner à la procédure normale de cette Chambre, c'est-à-dire à la tenue de débats raisonnables et sérieux.

Depuis déjà un certain temps, j'observe de l'extérieur les travaux de cette Chambre et les règles qui les régissent et je trouve vraiment dommage que, de nos jours, les députés aient de moins en moins l'occasion de participer à de bons débats. C'est un honneur que nous fait Stanley Knowles quand, à l'occasion, il s'assoit avec nous à la Chambre et nous aide à décider des sujets à débattre. Peu importe la région que nous représentons et la cause que nous défendons, la principale raison de notre présence ici à la Chambre est de faire connaître l'opinion des habitants de nos circonscriptions.

J'attends avec impatience l'occasion d'examiner en détail l'essentiel de cette mesure législative au cours du débat qui aura lieu la semaine prochaine. Nous allons montrer aux députés d'en face et au gouvernement que nous sommes sérieux quand nous affirmons vouloir exprimer les préoccupations de nos électeurs, de la population de la Colombie-Britannique et, dans mon cas, des habitants de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de m'avoir accordé le privilège de m'adresser à cette Chambre. Comme c'est la première fois que je prononce un discours devant la Chambre, je voudrais aussi remercier les personnes de ma circonscription qui m'ont élu député.

La circonscription de Halton—Peel est l'une des nouvelles circonscriptions qui ont été créées par suite du remaniement des circonscriptions électorales; elle comprend un certain nombre de localités, dont Bolton, Burlington, Georgetown et Acton. Ma circonscription est mi-rurale mi-urbaine. Sa composition est à l'image du Canada dans son ensemble. Elle sera très fortement avantagée par l'Accord de libre-échange.

J'en ai la preuve, car c'est dans ma circonscription que le premier ministre (M. Mulroney) a choisi de lancer sa campagne électorale. A cette occasion, il a rendu visite aux employés d'une usine de Georgetown, qui bénéficiera de la libéralisation des échanges qui y créera probablement de nombreux emplois.

Au cours de la campagne électorale dans notre circonscription, nous nous sommes employés à bien sonder les fabricants et les grossistes locaux. Nous avons interrogé tous les fabricants membres de la chambre de commerce et des différentes associations locales et leur avons demandé ce qu'ils attendaient du libre-échange. Nous leur avons demandé s'ils en craignaient les effets, s'ils avaient hâte qu'il soit en vigueur et quels seraient leurs plans s'il était appliqué. Eh bien, plus de 70 p. 100 des répondants, qui ne représentaient pas de grandes sociétés mais bien des petites et moyennes entreprises ayant de 12 à 300 employés, ont dit oui au libre-échange. Ils se sont dits convaincus que cet accord sera bénéfique et qu'il créera probablement de nombreux emplois.

Permettez-moi de remercier le premier ministre ainsi que le gouvernement du Canada de cette initiative pleine de vision. Je veux les remercier pour s'être tournés vers l'avenir, plutôt que d'être restés attachés au passé ou au statu quo.

A titre de nouveau député, j'ai été un peu surpris de ce que j'ai vu et entendu à la Chambre, au cours des

quatre derniers jours. Par exemple, il y a à peine quelques instants, nous avons entendu le député de Winnipeg-Sud (M. Axworthy) formuler d'intéressants commentaires. Il a répété dans cette enceinte une déclaration entendue à l'émission *Canada A.M.*, hier. Il a déclaré que malheureusement, les élections étaient simplement une question de chiffres. Comment peut-il croire cela? Des élections constituent un exercice démocratique. C'est le peuple qui s'exprime. C'est la plus haute autorité que l'on puisse obtenir. Lorsque les Canadiens s'expriment, ils nous demandent de venir dans cette enceinte les servir. Or, le peuple a parlé et nous sommes maintenant ses serviteurs à la Chambre.

Le député a également déclaré que beaucoup de candidats conservateurs avaient, durant la campagne électorale, fait face à bien des questions au sujet du libre-échange. C'est, bien entendu, le cas. Cela découle certes du fait que les chefs des partis d'opposition ont parcouru le pays en faisant des déclarations tout à fait irréfléchies au sujet du contenu, des répercussions et des résultats de l'Accord de libre-échange.

Ainsi, à cause des propos alarmistes de nos vis-à-vis, nous avons dû répondre à des questions. Nos collègues d'en face ont semé inutilement la peur dans la population et nous avons été forcés de répondre à des questions au sujet de l'assurance-maladie et de garantir aux Canadiens qu'elle n'était pas menacée. Il a également été question des pensions de vieillesse. Il a fallu rassurer les gens qui avaient été alarmés inutilement et qui craignaient que l'on sabre dans ces pensions. Nous avons dû préciser que les programmes sociaux ne seraient pas visés. Il s'agissait également de parler d'environnement et de signaler que le libre-échange ne nous empêche en aucune façon, en tant que pays et société, de protéger notre environnement.

• (1620)

Nous avons répondu à des questions sur l'énergie. Nous avons dit que l'Accord de libre-échange ne mettait nullement en péril notre liberté d'accès à toute l'énergie dont nous avons besoin. Nous avons parlé de protection culturelle. Nous avons même répondu à des questions sur l'eau. Les propos les plus insensés portaient sur l'eau, sur le fait que nous étions obligés de la vendre à vil prix.

J'ai également entendu aujourd'hui des députés affirmer que les conservateurs avaient tenu secret l'accord commercial, qu'ils avaient refusé de dire aux Canadiens ce qu'il contenait. Il n'y a rien de plus faux. La Chambre a débattu l'Accord de libre-échange pendant 15 mois. Le débat s'est toujours tenu toutes portes ouvertes de manière à permettre aux Canadiens d'y prendre part.

Comme vous le savez, monsieur le Président, un gouvernement est élu pour négocier des traités, des accords complexes au nom des Canadiens. C'est ce qui s'est passé. Je crois que l'Accord de libre-échange est tout aussi complexe et tout aussi important que, mettons, le Pacte de l'automobile. Or, peu de Canadiens ont lu le Pacte de l'automobile, peu d'entre eux savent exactement comment il fonctionne, mais il est avantageux pour le Canada. C'est le même principe.

Le gouvernement a été élu pour négocier au nom du peuple. C'est là son mandat. Nous n'avons pas tenu secret l'Accord de libre-échange. Dans ma propre circonscription, la nouvelle circonscription de Halton—Peel, il s'est tenu ici et là plusieurs débats portant exclusivement sur le libre-échange.

Nous avons effectué un sondage auprès des manufacturiers, comme je l'ai dit, et nous avons obtenu des résultats fort encourageants. Nous avons recensé tous les électeurs de notre circonscription et nous les avons consultés sytématiquement sur toutes les questions concernant le libre-échange. Nous leur avons remis une série de numéros de téléphone sans frais d'appel, une ligne ouverte sur le libre-échange que tous les citoyens pouvaient utiliser pour me demander des renseignements.

J'ai pris la peine de lire entièremenrt l'Accord de libre-échange pour bien le comprendre, et j'ai élaboré moi-même un fascicule écrit dans un langage simple que tous pouvaient lire et comprendre facilement. Je connais beaucoup d'autres députés qui en ont fait autant dans leur circonscription au cours de cette campagne électorale.

Nous avons également invité les membres compétents du Cabinet, le premier ministre et les ministres, qui ont expliqué à mes électeurs ce que signifiait le libre-échange et qui ont aidé mes électeurs à mieux en saisir les modalités. Nous ne leur avons jamais rien caché.

Nous avons remporté cette campagne électorale en respectant un principe élémentaire, à savoir que la vérité est encore le meilleur moyen d'obtenir l'appui des électeurs. Cela ne fut pas facile, mais nous savions qu'une fois que les Canadiens auraient bien compris le libre-échange, qu'ils sauraient pourquoi au juste ils votaient, ils se prononceraient de façon décisive en réélisant le gouvernement avec une majorité écrasante. C'est ce qu'ils ont fait en confiant au gouvernement le soin de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. Voilà quel a été le but de ces élections.

A titre de nouveau député, certaines choses m'ont étonné à la Chambre. J'ai été surpris d'entendre certains commentaires au cours de la période des questions. J'ai été étonné de voir que les députés de l'opposition se croyaient toujours en campagne électorale. Ils ont tort évidemment. Ils ont tort de mettre sur le compte du libre-échange toutes les mises à pied et toutes les mesures de rationalisation prévues au sein des entreprises au cours des prochaines années tout en refusant du même coup de reconnaître que l'économie est actuellement un

très puissant moteur de la croissance. Rien que le mois dernier, 66 000 emplois ont été créés au Canada. Cela représente 2 000 emplois par jour, un véritable tour de force. C'est l'économie et non pas le libre-échange qui est à l'origine de cette relance de l'emploi.

Le libre-échange ne nous a pas coûté un seul emploi. Il est probable que les emplois créés jusqu'ici sont le fait non pas du libre-échange, mais plutôt de la vigoureuse économie mise en place par le gouvernement au cours des quatre dernières années, assortie d'une baisse du chômage et de l'inflation, ainsi que d'une hausse du dollar canadien et des mises en chantier.

Comme je l'ai dit, au lieu de regarder en arrière ou de maintenir le statu quo, nous devons songer à l'avenir. Le libre-échange, c'est l'avenir. Il nous permettra de faire fond sur les réalisations passées, d'éviter la prochaine récession, de faire obstacle aux tendances protectionnistes à l'échelle globale, d'avoir accès au marché le plus vaste, le plus riche et le plus important au monde et de disposer d'un mécanisme de règlement des différends pour la première fois en 140 ans d'échanges commerciaux avec les États-Unis. Nous n'avons jamais eu les moyens nécessaires pour traîner les Américains et leurs lois commerciales injustes devant les tribunaux. Nous disposons maintenant, pour la première fois, d'un mécanisme protégeant les Canadiens.

Nous jouissons désormais d'une certaine protection contre le protectionnisme américain. Même si l'Accord de libre-échange n'offrait rien d'autre, ce serait encore un immense succès. Mais il faut aller au-delà du libre-échange. Comme nous avons pu le voir à la conférence de Montréal la semaine dernière, nous participons activement aux négociations du GATT sur le commerce international.

La motion à l'étude vise à élargir le débat sur le libre-échange et à donner à tous les députés la chance de se faire entendre. Le projet de loi sur le libre-échange sera adopté. Je le sais et vous le savez, monsieur le Président. Quoi qu'on en dise en cette Chambre, le projet de loi sera adopté parce que les Canadiens en ont décidé ainsi.

En conclusion, j'estime qu'il faudrait clore ce débat ridicule et que nous devrions nous mettre au travail. Nous devrions faire ce que le peuple nous a demandé, cesser nos querelles partisanes dans un esprit constructif et nous rappeler que nous devons d'abord être loyaux envers nos électeurs. Mettons-nous donc au travail et faisons ce que le peuple nous a demandé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour porter à votre attention un problème que me semble poser la motion telle qu'elle nous est présentée. J'aimerais attirer votre attention sur le cinquième paragraphe de la motion; il se lit comme suit:

> Que, pour la durée de la présente session ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'application des dispositions des paragraphes 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue, et que tous ces projets de loi feront l'objet d'un ordre de renvoi au comité plénier . . .

Il est clair que le gouvernement cherche à supprimer ainsi l'obligation de passer par un comité législatif, pour que le comité plénier soit directement saisi du projet de loi. Nous comprenons tous cela.

Le paragraphe 73(1) du Règlement se lit comme suit:

> Tout projet de loi public doit être lu deux fois et renvoyé à un comité avant de faire l'objet d'un amendement.

Et le paragraphe 73(2):

> A moins qu'il n'en soit ordonné autrement, lors de sa deuxième lecture, un projet de loi est renvoyé à un comité législatif, sauf dans les cas prévus au paragraphe (3) du présent article. La motion portant renvoi d'un projet de loi à un comité doit être mise aux voix sans débat ni amendement.

Pour parvenir à éliminer l'étape de l'étude en comité législatif dans le cas du projet de loi sur le libre-échange, le gouvernement était évidemment obligé d'inclure une disposition rendant inopérant le paragraphe 73(2) du Règlement. Toutefois, en suspendant l'application du paragraphe 73(1) du Règlement, le leader parlementaire du gouvernement a, malgré lui, ouvert boîte de Pandore. Permettez-moi de revoir brièvement, une fois encore, les dispositions du paragraphe 73(1) du Règlement, dans leur libellé actuel. Il se lit ainsi:

> Tout projet de loi public doit être lu deux fois et renvoyé à un comité avant de faire l'objet d'un amendement.

Le but de cette disposition, telle que je la comprends, est d'interdire de modifier le fond d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Le Règlement dispose qu'un projet de loi doit être lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité avant d'être amendé. C'est explicite dans le texte du Règlement. La motion à l'étude qui est inscrite au nom du leader adjoint du gouvernement suspend pourtant l'application de cette disposition, et la version modifiée de la motion que nous a présentée le whip du gouvernement ce matin ne change rien à cette partie du texte.

Si la motion est adoptée, le gouvernement aura rendu possible de modifier le fond du projet de loi sur le libre-échange à l'étape de la deuxième lecture. Si l'application du paragraphe 73(1) est suspendue, qu'est-ce qui empêchera un député de proposer un amendement aux articles 1, 2, 3 ou 25, par exemple? Normalement, des dispositions précises du Règlement comme le paragraphe 73(1) interdisent de présenter des amendements. Je répète que si la motion à l'étude est adoptée et que l'application du paragraphe 73(1) du Règlement est suspendue, rien n'empêchera de proposer des amendements au projet de loi.

• (1630)

Je termine en citant le commentaire 734 de la cinquième édition de Beauchesne:

> C'est la deuxième lecture qui constitue l'étape la plus importante qu'un bill ait à franchir. C'est à cette occasion, en effet, que le principe même en est mis en discussion, consacré ou repoussé par un vote de la Chambre. On ne saurait pourtant, à ce stade, aborder en détail les dispositions du projet ou de la proposition de loi.

En outre, à la page 509 du guide de procédure parlementaire de Bourinot, une éminente autorité en matière de procédure, on lit ce qui suit:

> C'est à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi qu'il convient d'aborder la discussion et de proposer une motion relative au motif de ce projet de loi.

Cette motion donnera aux députés la possibilité de modifier le fond d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, ce qui ne devrait pas se produire selon Beauchesne. Je ne crois pas que le leader parlementaire adjoint ait pensé à cela lorsqu'il a présenté cette motion. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il voudrait suspendre le Règlement puisque, comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, pour réussir à faire ce qu'il a fait à ses collègues, il ne serait pas nécessaire de suspendre le paragraphe 73 (1) du Règlement. Je pense que, involontairement peut-être, le leader parlementaire adjoint a créé toute une série de possibilités permettant de proposer des amendements à l'étape de la deuxième lecture, et des amendements de bien plus grande portée que la seule modification qu'il aurait voulu proposer.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a soulevé un point intéressant. On me dit que le whip adjoint du Parti libéral l'avait aussi soulevé dans son excellent discours de cet après-midi. Pourquoi ne comprendrait-on pas que le leader parlementaire adjoint du gouvernement (M. Lewis) a voulu dire exactement ce que le leader parlementaire du NPD vient de dire? Il se pourrait très bien que sans le vouloir, mais poussé par un élan de générosité, le leader parlementaire du gouvernement ait voulu établir un juste équilibre en faisant une nouvelle offre aux députés plutôt que de continuer de les dépouiller de leurs droits. C'est ce qu'il a fait. Qu'y a-t-il de mal à cela? Qu'y aurait-il de mal à ce qu'en adoptant la motion, nous présentions les amendements qui nous avaient été interdits à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord commercial?

J'imagine qu'il appartient au leader parlementaire du gouvernement de préciser sa pensée. Mais peu importe à quoi il pensait, la formulation de la motion du gouvernement offre une possibilité inhabituelle, car elle étend les droits des parlementaires, ce qui pourrait être très apprécié en cette période de festivités et qui tranche nettement avec la méthode arbitraire et autoritaire qui est maintenant devenue caractéristique du gouvernement lorsqu'il est question des droits du Parlement.

Je sais qu'hier, j'ai déclaré que je ne dirais plus jamais rien de gentil à propos du leader parlementaire du gouvernement, mais je dois m'excuser auprès de mes collègues libéraux, il me faut revenir sur mes paroles. A moins de grave méprise de ma part, le leader parlementaire adjoint du gouvernement nous a fait une offre des plus généreuses qu'il n'y a pas de raison de refuser, monsieur le Président.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire à ce sujet si vous me le permettez. Premièrement, je soutiens que le débat de procédure sur la recevabilité de la motion a eu lieu mercredi après-midi. Je crois que c'était un bon débat. Des députés de chacun des partis ont pris la parole pour présenter leurs arguments. La présidence a écouté ces arguments et a décidé que la motion était recevable.

Hier, pendant le rappel au Règlement sur la possibilité de renvoyer le projet de loi C-2 à un comité plénier plutôt qu'à un comité législatif, j'ai présenté des arguments fondés sur une hypothèse. J'aurais pu soutenir que mes arguments n'étaient pas hypothétiques parce que cette motion avaient été présentée et que le projet de loi avait été lu pour la première fois. La Chambre avait déjà été saisie des deux mesures. Si mon collègue veut invoquer le Règlement, son intervention doit être justifiée. Il semble demander conseil au Président.

J'ai toujours compris que les questions et les rappels au Règlement fondés sur des hypothèses ne sont pas recevables. Il se peut fort bien que mon collègue présente un amendement lorsque nous reprendrons le débat de deuxième lecture lundi. Je crois que c'est à ce moment-là que la présidence devrait décider si mon collègue a raison ou non d'invoquer le Règlement, et non maintenant, pendant ce débat sur le fond de la motion.

Je reconnais que mon collègue a soulevé une question fort intéressante. Je crois cependant qu'il l'a fait de façon prématurée parce qu'elle est fondée sur une hypothèse. La présidence devrait rejeter ce rappel au Règlement qui, à mon avis, n'est pas valable, ou le considérer comme une simple remarque.

M. Riis: Je tiens à dire à mon collègue, le whip de l'opposition officielle que, comme je me suis absenté pendant son intervention, je n'ai pas pu profiter de ses sages observations.

J'invoque le Règlement, car j'estime que la motion est bel et bien antiréglementaire. La motion même devrait être jugée antiréglementaire.

M. Lewis: Elle a été jugée conforme aux règles.

M. Riis: On y a apporté quelques modifications, monsieur le Président. Je crois que ce que le leader parlementaire adjoint (M. Lewis) veut dire, c'est que, par suite de son initiative, on ne peut pas passer à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

Une voix: On l'a améliorée?

M. Riis: On en a amélioré la forme, mais elle demeure antiréglementaire. Voilà pourquoi toute cette affaire devrait être jugée antiréglementaire, à mon avis. C'est ce que je veux faire valoir.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence a jugé la motion conforme au Règlement.

Une voix: Elle l'est toujours.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut soulever à nouveau cette affaire plus tard, la Chambre l'examinera.

Le vote porte donc sur la motion de M. Lewis, appuyé par M. Mazankowski: Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage de la Chambre—suis-je dispensé de lire toute la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion d'amendement de M. Hawkes, appuyé par M. Layton: Que la motion soit modifiée en rayant les mots «tous ces projets de loi» du paragraphe 5 . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): . . . et en les remplaçant par le projet de loi C . . . On invoque le Règlement. La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, avez-vous l'impression qu'il n'y aura plus d'intervenants? Que sommes-nous en train de faire?

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. J'avais l'impression que plus personne ne voulait prendre la parole. J'allais mettre l'amendement aux voix.

M. Riis: Je vous signale respectueusement, monsieur le Président, que vous devriez peut-être vous enquérir s'il y a d'autres intervenants.

M. Dick: Personne ne s'est levé.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) veut prendre la parole, je la lui accorde.

M. Barrett: Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je croyais bien qu'il n'y avait plus d'intervenants après que le député de Kamloops eut invoqué le Règlement. Toutes mes excuses. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'avais l'impression que la présidence réfléchirait sérieusement au point soulevé par le député pour que le reste du débat ne risque pas d'être totalement antiréglementaire. Néanmoins, comme elle ne l'a pas fait, je continuerai de la même façon que la présidence a si gracieusement approuvée.

Le député a souligné que le gouvernement, dans sa hâte de faire avaler ce projet de loi à la Chambre, est en train de faire un gâchis comme on n'en a jamais vu auparavant. Nous avons passé ce temps à débattre une motion rédigée de façon bien peu soignée. Si le gouvernement avait agi de façon plus responsable et qu'il avait immédiatement procédé au renvoi de ce projet de loi en comité, nous serions bien plus avancés aujourd'hui. S'il y a quelqu'un à blâmer pour ces pertes de temps à la Chambre, c'est bien le gouvernement qui s'y est très mal pris.

• (1640)

Quand j'ai fait mon entrée à la Chambre, on m'a dit que j'étais dans les ligues majeures, mais depuis que j'ai vu comment le gouvernement agissait, je me suis rendu compte que ce sont les ligues mineures. J'ai découvert très rapidement qu'on comprend mal l'enjeu du processus. S'il y avait eu un peu de bienveillance, de maturité, et un véritable souci du sentiment populaire, le gouvernement aurait immédiatement renvoyé le projet de loi en comité et tenu des audiences en comité, selon les règles.

Cette situation amène les gens à se poser une question très simple: Qu'est-ce qui presse? Pourquoi faire passer ce projet de loi à la veille de Noël, alors que c'est peut-être la mesure la plus importante que la Chambre ait débattue depuis 50 ans?

Certains des arguments les plus frappants contre ce type de débat ont été avancés par un grand parlementaire, le très honorable John Diefenbaker, qui était chef du Parti conservateur. S'il vivait aujourd'hui, il s'emploierait à blâmer le gouvernement non seulement pour le projet de loi sur le libre-échange, mais aussi pour la méthode utilisée pour le faire adopter à toute vitesse par la Chambre.

On finit par saisir les subtilités du processus lui-même. Au fur et à mesure que le processus se déroulait, j'ai été frappé par l'affabilité du chef de l'opposition officielle (M. Turner). Hier, il a pris la parole au début du débat sur le projet de loi et il a exprimé avec force son opposition. Nous avons alors eu une idée de l'attitude du gouvernement envers le débat et envers l'opposition dans son ensemble. Du côté du gouvernement, le ministre responsable du projet de loi a pris la parole pour s'excuser de devoir s'absenter pendant le débat. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas été présent une seule minute . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre invoque le Règlement.

M. McDermid: Je sais que le député vient d'arriver à la Chambre. Cependant, c'est un ancien premier ministre provincial. Il ne connaît peut-être pas notre Règlement, mais il ne convient pas pas de parler de la présence ou de l'absence d'un député particulier. C'est la deuxième ou la troisième fois aujourd'hui que nous entendons des observations de ce genre de la part du Nouveau parti démocratique.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) voudra bien prendre cette observation en contexte et s'abstenir de mentionner la présence ou l'absence de députés.

M. Barrett: Merci, monsieur le Président. Étant novice, je veux bien apprendre les règles de la Chambre. S'il est contraire au Règlement de soutenir que tous les membres du Cabinet devraient être présents pendant que ce débat ce déroule, alors je présente mes excuses.

Après avoir prononcé son discours, le chef de l'opposition officielle est resté pour écouter le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) exposer son point de vue. Il l'a remiercié et, ce faisant, s'est conformé à une tradition que je crois essentielle à l'esprit de coopération qui doit régner à la Chambre.

Je ne peux pas maintenant soulever un point dont j'avais l'intention de parler, mais si je peux me souvenir des arguments que j'ai présentés, je voudrais enchaîner en affirmant que la courtoisie est un élément essentiel de la coopération à la Chambre. Or nous n'avons pas eu droit à beaucoup de courtoisie de la part des députés du gouvernement. Bien sûr, vous avez gagné les élections, vous avez bien vendu votre marchandise et vous êtes ici en grand nombre. Tant mieux pour vous! Cependant, les élus des autres partis ont le devoir de présenter l'autre point de vue qui est exprimé dans notre pays. C'est exactement cela que nos électeurs nous ont chargés de faire en nous envoyant à la Chambre.

Le gouvernement manifeste une hâte que les États-Unis n'ont pas montrée. Est-ce que les Américains ont déclaré publiquement que l'Accord devait être signé le 1er janvier? Pas à ma connaissance. Alors, l'ont-ils demandé en privé? Existe-t-il une échéance secrète qui force le gouvernement à ajuster son programme en conséquence? Une entente que nous ne connaissons pas rend-elle obligatoire la ratification de cet accord le 1er janvier?

Les Américains n'ont jamais dit officiellement qu'il serait caduc s'il n'était pas ratifié à minuit, ce jour-là. Alors, est-ce prévu dans un accord secret? Je l'ignore, monsieur le Président. Qu'est-ce qui dicte la conduite du gouvernement? Est-ce les inquiétudes des Canadiens ou une entente que nous ne connaissons pas?

Je n'ai pas l'intention d'insinuer que le gouvernement poursuit des objectifs cachés. Qu'on ne se méprime pas là-dessus. Il y a quand même de quoi se poser des questions quand on voit le gouvernement essayer de forcer la Chambre à adopter ce projet de loi après avoir déclaré, au lendemain de sa victoire, qu'il voulait favoriser la réconciliation des partis et laisser aux blessures le temps de se cicatriser alors qu'il n'y a pas eu de vrai débat à la Chambre sur cette question avant les élections.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Comment le savez-vous, vous n'étiez pas ici.

M. Barrett: J'étais en Colombie-Britannique qui fait partie de notre beau pays. Aucun comité parlementaire n'est venu chez nous pour permettre aux citoyens ordinaires d'exposer leur position face au libre-échange.

M. McDermid: C'est faux.

M. Barrett: Les citoyens de Sydney, en Nouvelle-Écosse, ont-ils pu exprimer leur point de vue devant un comité parlementaire—dont les membres seraient arrivés en loques, j'en suis sûr, parce que c'est une longue distance à parcourir pour ces vénérables personnes? Pas du tout. Il n'y a pas eu de comité itinérant. La Chambre n'a même pas formé de sous-comité. Elle a été saisie du projet de loi et baîllonnée à nouveau. Le parti qui lui a imposé la clôture s'était engagé, sous un autre chef, à ne jamais agir ainsi.

Le gouvernement se croit investi d'un droit divin et refuse le consensus populaire. Tous les ministériels admettent que l'Accord va provoquer quelques remous. Le gouvernement entend-il pour autant parer au vif ressentiment des éventuelles victimes de ce projet de loi en leur permettant du moins de s'exprimer? Que non! Les ministériels réclament la suspension du Règlement afin d'adopter la mesure à toute vapeur, car ils veulent parvenir coûte que coûte à leurs fins.

Cela est sans doute admissible. Le Règlement est sans doute là pour être contourné. Quelqu'un parlait tout à l'heure de responsabilité morale. Un gouvernement aussi majoritaire perd le sens de cette responsabilité. Il est résolu à modifier à sa guise les règles du jeu.

Des députés d'une autre assemblée ou armés d'une autre attitude iront probablement dans les écoles secondaires et les universités enjoindre aux jeunes de bien se comporter et de respecter les règles de la société s'ils veulent réussir, mais si jamais ces derniers adhèrent au Parti conservateur, ils verront qu'à la Chambre, les règles sont vite bafouées.

Ces conservateurs papelards qui parlent d'une voix grave du mandat qu'ils ont reçu de mettre en oeuvre cette mesure mais refusent tout débat digne de ce nom dégagent des relents d'hypocrisie. Je ne sais pas si le mot «hypocrisie» est autorisé à la Chambre, monsieur le Président.

M. Dick: Non.

M. Barrett: Il n'est pas autorisé à la Chambre.

M. Marchi: D'une manière générale, oui.

M. Barrett: D'une manière générale, il est autorisé. Eh bien, d'une manière générale il s'applique au Parti conservateur. Je le considère comme une preuve de cynisme de la part d'un gouvernement qui ne respecte pas la procédure parlementaire dans son ensemble. Seul ce genre de gouvernement proposerait l'amendement dont nous discutons aujourd'hui.

• (1650)

Ce projet de loi va susciter de la colère, monsieur le Président, au moment de son adoption, et la colère provoquée par ses résultats continuera à grandir dans notre pays, et elle portera en particulier sur le fait que ce projet de loi a été étudié en comité plénier et non pas par un comité législatif de la Chambre.

Tout ce processus, monsieur le Président, ne donne pas une bonne impression aux nouveaux députés de la Chambre, qui croyaient vraiment être entendus en tant qu'individus—et c'est vrai même des simples députés du gouvernement.

Le fait que le gouvernement a placé ses députés de l'arrière-ban sur les banquettes ministérielles de ce côté-ci de la Chambre, où siégeaient traditionnellement les députés de l'opposition, montre bien ce qu'il pense du Parlement du Canada. Les banquettes avant de ce côté-ci de la Chambre devraient être réservées aux députés libéraux et néo-démocrates, et les députés conservateurs d'arrière-ban devraient occuper celles qui restent. Ce n'est cependant pas le cas. Le gouvernement est revenu en Chambre et, ivre de sa victoire, a décrété, au moment de l'attribution des sièges, qu'il n'avait rien à faire de l'opposition et qu'il allait procéder comme il entendait, quoi qu'il arrive. C'est exactement ce qui s'est produit.

Des voix: Vous devriez vous compter chanceux, car vous pourriez ne pas avoir de siège du tout.

Une voix: Nous ne savions pas que vous étiez aussi chatouilleux, Dave.

M. Barrett: Monsieur le Président, je suis heureux de constater que j'ai pu attirer l'attention des honorables députés d'en face. Je leur sais gré de m'écouter et de se montrer aussi amical à mon égard. En fait, je voudrais demander au gouvernement . . .

Une voix: Eh hâbleur, quand allez-vous apprendre les règles de cette enceinte?

M. Barrett: . . . où il veut en venir.

Des voix: Asseyez-vous!

Prolongation des heures de séance

M. Barrett: Monsieur le Président, j'entends ici certaines interjections des plus instructives, vraiment.

Une voix: On ne peut pas en dire autant de votre intervention.

M. Barrett: C'est le genre d'arrogance démontrée par les honorables députés d'en face qui suscite tant de cynisme à l'égard de la vie politique de notre pays; c'est aussi ce genre d'arrogance qui provoque, chez une grande partie de la population du pays, tant de désillusion quant au rôle que nous sommes censés jouer ici dans cette enceinte.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Monsieur le Président, j'ai été invité à ne pas faire allusion au nombre de députés présents, et je me garderai bien de le faire; toutefois, je trouve intéressant de constater que personne du côté du gouvernement n'est prêt à dire: «C'est bon, nous allons revenir aux principes que nous observions sous le gouvernement Diefenbaker. C'est bon, nous allons prendre un peu plus de temps; c'est bon, nous allons mener ce débat jusqu'au bout et permettre à chaque député de s'exprimer avant de donner suite à notre projet».

Je pense, monsieur le Président, qu'il y a derrière cela un ordre du jour secret que les honorables députés d'en face n'ont pas communiqué à la Chambre. C'est la seule explication possible à la motion actuellement à l'étude.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à entendre la question?

L'honorable député de Sault-Sainte-Marie, pour la poursuite du débat.

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Monsieur le Président, cela m'attriste un peu d'être obligé d'aborder, en cette première fois où j'adresse la parole devant cette Chambre, un sujet aussi peu substantiel, d'avoir à discuter d'une question de principe, qui revêt une importance considérable pour moi, pour mes électeurs et pour le peuple du Canada. Bien que je sois conscient que ce que j'ai à dire tombera dans l'oreille d'un sourd, je me sens obligé de m'élever contre les pratiques antidémocratiques et autoritaires du parti au pouvoir.

Avant d'être élu à la Chambre des communes—événement dont je suis très fier et très honoré—j'étais un éducateur. Ayant occupé pendant 26 ans le poste de directeur d'une école primaire, j'ai, à bien des reprises, eu l'occasion d'arbitrer des disputes dans la cour d'école. Or, les affrontements auxquels nous nous livrons au cours de cette session me rappellent justement ces disputes. Souvent, il s'agissait de querelles qui résultaient de décisions arbitraires prises par quelque «brute» qui voulait changer les règles du jeu.

Poursuivons, si vous le voulez bien, cette analogie. Comme généralement, l'arbitre et les témoins de l'événement finissant toujours par prendre parti contre la brute, le gouvernement, qu'on assimile ici à la brute, finira, un jour ou l'autre, par se voir imposer rétribution. Cela prendra peut-être du temps, mais inévitablement, cela arrivera.

Lorsqu'on modifie les règles—ou pis, lorsqu'on les abolit—l'effet sur les règles est énorme, mais encore plus considérable est l'effet sur l'acte lui-même. Gardons-nous donc d'oublier l'effet sur les participants.

Il n'est pas étonnant que le peuple soit cynique à l'endroit du gouvernement.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous, du Nouveau parti démocratique, à l'instar de tous les Canadiens, à mon avis—nous nous opposons à ce que les nobles et longues traditions du Parlement soient bafouées, et nous voulons que nos objections soient enregistrées et consignées au compte rendu. Nous nous opposons à la mise au rancart du Règlement. D'ailleurs, pourquoi a-t-on délaissé le Règlement? Pour aucune raison apparente, si ce n'est une date limite que le gouvernement s'est lui-même fixée et qu'il n'est pas tenu de respecter.

Apparemment, la date du 1er janvier 1989 ne veut rien dire pour les Américains. Il reste que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) prétend que les Américains pourraient demander des exemptions à l'Accord de libre-échange si nous ne respectons pas cette date. L'argument du ministre ne fait qu'appuyer l'hypothèse que nous nous retrouverons tous à l'état d'esclave avec cet accord de libre-échange.

Encore une fois, monsieur le Président, permettez-moi de répéter jusqu'à quel point je suis déçu d'avoir à traiter d'un sujet qui ne devrait pas être remis en question, c'est-à-dire des règles établies à des fins pratiques et précises.

Quel triste début pour cette trente-quatrième législature, et nous craignons que les travaux se poursuivent ainsi, à moins que le gouvernement cesse de se montrer pompeux et intraitable. Une victoire le soir des élections n'a jamais donné droit au gouvernement de se montrer si arrogant. Nous voulons simplement avoir l'occasion de nous prononcer sur cet accord commercial qui, à notre avis, sonne le glas du Canada tel que nous le connaissons.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, c'est la première fois depuis le 21 novembre que j'ai l'occasion de me lever à la Chambre pour remercier tous les électeurs de ma circonscription qui m'ont reporté à Ottawa pour les représenter pour un autre mandat, aussi pour féliciter tous les nouveaux députés qui sont avec nous pour la première fois et qui voient la mascarade qu'on voit ici aujourd'hui.

Monsieur le Président, je me pose la question: Comment ces gens-là doivent être fascinés par les débats qu'on entend et surtout par la démagogie qui existe depuis à peu près quatre jours. Je me souviens qu'en 1984, lorsque j'ai été élu pour la première fois et que je me suis assis à la Chambre et j'ai regardé les gens parler, je me disais: «Ça doit être le *fun* de faire son premier discours et d'avoir quelque chose à dire et surtout ne pas dire des stupidités.»

Depuis quatre ans, j'ai travaillé avec une équipe qui, je pense, a rendu un service à la collectivité et surtout à l'électorat canadien puisque le parti conservateur a réussi en quatre ans à réduire le déficit, à créer de l'emploi, à ramener les provinces ensemble. Aussi, on a réussi, sur l'échelle mondiale, monsieur le Président, à donner à notre premier ministre (M. Mulroney) et à notre gouvernement canadien une crédibilité qu'on avait perdue depuis quelques années.

Mais depuis quatre jours que j'entends ce qui se passe ici sur la procédure, je vous avoue franchement que je me pose des questions à savoir quel rôle l'Opposition peut jouer dans les débats et quel rôle elle devrait jouer. Est-ce qu'on est ici pour discuter d'un projet de loi qui est bon pour la collectivité, pour le Canada, pour tout le monde, ou si on est ici pour discuter de procédure?

Je pense qu'on perd notre temps, on fait perdre le temps aux Canadiens. Ce n'est pas pour cela qu'ils m'ont élu. Ils m'ont élu pourquoi? Parce qu'on avait, avec le projet de loi du libre-échange, monsieur le Président, quelque chose de bien pour leur avenir, l'avenir de nos enfants. Et pendant quatre jours, on se bat sur une procédure à savoir, est-ce qu'on va parler pendant toute la nuit, est-ce qu'on va parler d'une chose? Écoutez un peu. Je ne suis pas sûr si les gens de ma circonscription sont biens fiers de voir l'Opposition. Nous, nous sommes quasiment muselés dans cette chose-là parce que ce sont eux qui nous retardent. Et par-dessus le marché, ils viennent nous dire que c'est nous. Par-dessus le marché, on vient nous dire qu'on est des hypocrites, qu'on n'a pas travaillé comme il le faut durant la campagne électorale, que les Canadiens n'ont pas voté pour le libre-échange.

Bien, je vais vous dire une chose, monsieur le Président, dans la province de Québec. . . J'écoutais le député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) qui disait qu'on s'était fait poser des questions sur le libre-échange durant la campagne électorale. Moi, je peux vous dire une chose: Pas une seule question ne m'a été posée durant la campagne électorale. Personne ne m'a dit: Ce n'est pas bon ton affaire, explique-le moi. Ils m'ont tous dit: C'est bon pour nous, on va créer de l'emploi, allez-y. La preuve, regardez les Québécois, on est 63 et on était 57 je pense avant l'élection.

Une voix: À Laval c'est tout «bleu»!

M. Ricard: À Laval c'est tout «bleu»! C'est vrai!

Alors je me dis une chose: Pourquoi nous dire une autre fois qu'un million et quelque cent mille Canadiens ont voté contre le libre-échange et qu'à partir de cela, monsieur le Président, on devrait refaire des audiences publiques, on devrait refaire des comités qui vont circuler partout au Canada, on devrait discuter jusqu'à la mi-janvier ou peut-être à la mi-février. Écoutez un peu. Il faut être plus sérieux que cela et je pense que, aujourd'hui, on doit prendre une décision finale là-dessus, on doit respecter notre échancier et on doit rendre la décision qu'on avait proposée avec le projet de loi C-130 et terminer avant la fin du mois de décembre tous les débats sur le libre-échange de façon à ce qu'on puisse,
au mois de janvier, mettre en pratique ce qu'on a dit qu'on ferait, mettre en pratique ce qui est bien pour la collectivité canadienne, pour les Québécois et pour les Lavallois.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis particulièrement troublé de voir que le tout premier discours que je prononcerai à cette Chambre portera sur une motion de forme.

M. McDermid: Alors, ne le faites pas.

M. Karpoff: Je suis déçu, et pour quatre raisons. Premièrement, je fais partie des nouveaux députés qui siègent à cette Chambre. Je n'étais pas présent au dernier débat que vous avez tenu sur le projet de loi du libre-échange. Il y a 126 autres nouveaux députés qui n'ont pas eu l'occasion de traiter de cette mesure législative et de signaler à la Chambre leurs préoccupations et celles de leurs électeurs. Il est scandaleux que la majorité conservatrice cherche à enlever aux nouveaux députés de ce Parlement l'occasion de se prononcer sur cette motion importante.

Tous les nouveaux députés ne se retrouvent pas du côté de l'opposition. Ainsi, de nouveaux députés conservateurs voudraient, selon moi, pouvoir intervenir et préciser à la Chambre les sentiments de leurs électeurs au sujet de l'Accord de libre-échange.

En outre, je représente l'une des quatre nouvelles circonscriptions de la Colombie-Britannique. Surrey-Nord a été formée de parties de deux circonscriptions représentées depuis 15 ou 20 ans par des conservateurs. Les gens de cette nouvelle circonscription ont accordé un appui massif au Nouveau parti démocratique, car ils voulaient que je vienne dans cette enceinte parler en leur nom au sujet de l'Accord de libre-échange. Manifestement, ils étaient mécontents et souhaitaient des modifications. Ils réclament la protection des programmes sociaux et le maintien du développement économique.

Pourtant, le gouvernement est bien décidé à réduire à sa plus simple expression le débat sur cette question.

La circonscription de Surrey-Nord est fondamentalement une collectivité familiale. C'est l'une des régions résidentielles du Canada qui connaît la plus forte croissance. En effet, 60 p. 100 des nouveaux logements construits dans le sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique depuis cinq ans se retrouvent dans cette circonscription. Elle est formée de familles de travailleurs qui ont vraiment très peur de cet accord. Il ne s'agit pas des grosses sociétés multinationales. Les intéressés ne siègent pas à des conseils d'administration. Ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts et ne peuvent se permettre de risquer d'être au chômage et de perdre certains programmes sociaux à la suite de la conclusion de cet accord de libre-échange.

D'aucuns prétendent que le gouvernement a le mandat voulu. Permettez-moi de vous dire qu'en Colombie-Britannique, le mandat est très clair.

M. Dick: Débarrassez-vous de Vander Zalm.

Mme Langan: Cela également.

M. Karpoff: En effet, Les habitants de la Colombie-Britannique comprennent que les partisans de Vander Zalm et les conservateurs ne font qu'un.

M. Dick: Pas du tout.

M. Karpoff: C'est pourquoi ils vont se débarrasser des deux.

En Colombie-Britannique, les gens comprennent fort bien qu'il s'agissait d'un vote sur l'Accord de libre-échange, et ils se sont prononcés très clairement contre le gouvernement, à l'instar de la majorité des Canadiens. En effet, quelque 53 p. 100 des électeurs ont voté contre le gouvernement et le libre-échange.

M. Friesen: Il s'agissait plutôt de 57 p. 100.

M. Karpoff: En effet. Pourquoi pas 58 p. 100? La prochaine fois, ce sera 60 p. 100.

Sur une note plus personnelle cette fois-ci, il y a une autre chose qui me dérange énormément. Comme bien d'autres députés, je suis le fils d'un immigrant.

M. McDermid: N'est-ce pas le cas de chacun d'entre nous?

M. Karpoff: Mon père a quitté la Russie, car il appartenait à un groupe minoritaire et faisait face à des persécutions, en l'absence de lois protégeant les groupes minoritaires. Il n'y avait aucune règle pour protéger ces derniers. Ils ne pouvaient pas non plus compter sur un Parlement ou des règlements quelconques.

Mon père a donc quitté la Russie et il a choisi de venir s'établir au Canada, car il croyait qu'il s'agissait d'un pays fondé sur la démocratie parlementaire. Il s'imaginait que tous les gouvernements canadiens se pliaient aux règles de la Chambre, à la démocratie. Pourtant, que constatons-nous? Que ce n'est pas le cas. C'est l'une des raisons pour lesquelles, selon moi, il importe tellement d'empêcher ce type de suspension dans l'application du Règlement.

Bien des gens sont venus s'établir au Canada, car ils attachent de l'importance à la démocratie et à la liberté. Ainsi, ce n'est pas parce qu'elle a été élue et qu'elle a son propre programme politique, que l'on devrait permettre à une majorité conservatrice de faire fi de la démocratie.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, ma collègue de Vancouver-Centre (M^me^ Campbell) citait notre premier ministre (M. Mulroney) qui a souvent répété que ce ne sont pas les gouvernements, mais les citoyens qui créent la richesse. On peut tout autant ajouter que ce n'est pas l'économie qui mène les citoyens et les citoyennes d'un pays, mais que ce sont eux et elles qui la mènent et qui la gèrent.

Et notre collègue de Langelier (M. Loiselle) qui appuyait la proposition tenait aussi un discours qui est tout à l'honneur du parti conservateur, des membres de ce parti, et d'une vaste majorité de la population canadienne.

Et je cite:

> On a bien vu d'ailleurs, dans la manière dont les Québécois se sont engagés dans le débat national sur le grand dossier économique de la récente campagne, à quel point tout le Québec participe de cette confiance dans notre capacité à relever les défis nouveaux de la globalisation des échanges commerciaux. Massivement, les Québécois ont joint leurs voix à celles de millions de Canadiens pour qui le libre-échange exprime une volonté d'affirmation nationale fondée sur l'ouverture plutôt que sur le repli, sur la confiance en soi putôt que la peur frileuse des horizons nouveaux.

Les députés ne sont pas sans savoir que la circonscription d'Outremont, que j'ai l'honneur et le privilège insignes de représenter à la Chambre, est à l'image de notre beau pays. Nous y trouvons pas moins de 20 communautés culturelles différentes et plus de 40 langues et dialectes différents qui s'y parlent. Nous savons tous très bien à la Chambre que la circonscription d'Outremont a une longue et ininterrompue tradition libérale, tant au niveau municipal qu'aux niveaux provincial et fédéral. Et cette population, qui couvre tous les statuts que l'on peut imaginer dans une société, s'est levée malgré la loyauté traditionnelle envers un parti et malgré une perception positive certaine envers la notion trop théorique et essentiellement théorique de la sociale démocratie. Cette population, donc, s'est levée et a voté, non pas surtout pour un candidat, mais pour pouvoir satisfaire un certain nombre de besoins. Et un professionnel de la psychologie qui l'enseigne et qui en a fait une pratique depuis un peu plus de 30 ans est en mesure d'identifier

ces besoins qui sont à la base de ce vote dans la circonscription d'Outremont, lequel vote est représentatif de tout ce qui s'est passé à travers le Canada.

Une voix: La population a décidé!

M. Hogue: La population du Canada a pensé qu'il était utile de reporter au pouvoir un programme, un premier ministre et un parti . . .

Une voix: Une équipe formidable!

M. Hogue: . . . une équipe qui peut permettre à notre pays d'aller de l'avant.

L'Opposition qui semble croire que son rôle est de s'opposer, claironne malheureusement des faussetés. Dans toute société, l'Opposition est présente pour faire avancer un débat et non pas pour se positionner comme si c'était elle qui dirigeait. Et il me semble que c'est faire preuve d'une certaine démagogie, lorsque l'Opposition se permet de dire que plus de 50 p. 100 de la population a voté contre le libre-échange.

Des voix: C'est faux!

M. Hogue: On ne peut impunément, monsieur le Président, triturer les règles de la démocratie. Ou bien c'est le pourcentage des voix qui compte, ou bien c'est le nombre de députés élus. Et dans les règles de notre société, nous savons que c'est le nombre de députés qui permet à un parti d'être au pouvoir et de diriger.

Le libre-échange étant un traité, il permet à tous et à chacun, sur une certaine période de temps, de pouvoir normer les relations et les rapports entre partenaires. On ne peut d'ailleurs parler de sécurité si on ne réussit pas à parler de normes, de voies et de limites. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans notre Chambre, qui peut avancer parce que nous avons des normes et des procédures. On aura beau faire du théâtre et déchirer des pages d'un volume, si les honorables députés se respectent, ils traitent ce volume comme il doit être et suivent plutôt les règles de procédures au lieu de tenter de continuellement les contourner.

C'est d'ailleurs donc, comme je le disais, à travers des normes qu'un peuple peut augmenter sa sécurité et ce peuple canadien aura plus de sécurité parce qu'il ne sera plus dépendant des velléités d'un pays immense comme notre bon voisin.

La population de la circonscription d'Outremont a voté pour le libre-échange, parce que plus la frontière sera ouverte, plus toutes les entités culturelles pourront profiter d'un déblocage économique et par le fait même financier. Il y aura plus d'argent à la disposition de tous et de chacun. La plus grande liberté des biens de consommation à les déplacer apportera à chaque Canadien un mieux-être individuel et collectif.

Monsieur le Président, je ne pense pas que la population doit subir l'outrage et je ne pense pas que la population canadienne doit être traitée comme trop souvent depuis quelques jours on le voit se passer dans cette Chambre. C'est quand même, pour un nouveau député comme moi, une leçon de choses de pouvoir constater qu'il y a dans notre langage, où à quelques reprises et même souvent nous pouvons utiliser des expressions anglaises, il y a dis-je, des *losers* et des *winners*.

Il me semble qu'actuellement nous voyons se lever des honorables collègues qui pensent davantage d'une façon méfiante et comme si ce traité pouvait faire que le Canada y perde plus qu'il y gagne.

Je pense que le parti progressiste conservateur et ses députés sont bien davantage situés dans un cheminement et dans une démarche de gagnants, et c'est pourquoi nous appuyons davantage, et totalement en fait, cette démarche où nous voudrions pouvoir discuter d'un projet aussi emballant.

Dans les salles de cours, à l'université, nous voyons aussi aller la démocratie. La salle de cours est souvent comme cette Chambre, mais les étudiants acceptent à un certain moment l'autorité et ils se rangent derrière cette autorité qui est constituée par le vote de la population. Il ne faudrait pas, monsieur le Président, que nous puissions, à travers des discours qui finalement servent d'embûches, permettre à une population qui a porté le parti conservateur au pouvoir et qui lui a donné le mandat de gérer un pays, nous attarder inutilement et trop longtemps à entendre de la démagogie qui, comme je le mentionnais antérieurement, mène inutilement nulle part.

Monsieur le Président, je pense que cette population de la circonscription d'Outremont veut, quelles que soient ses origines culturelles, le libre-échange. Dans cette Chambre, je dois me faire l'apôtre de cette population et suggère que le plus tôt possible nous puissions passer à un débat davantage constructif.

• (1710)

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai été élue dans Mission—Coquitlam par des gens qui s'opposent à l'Accord commercial. Il est vrai que les Conservateurs ont remporté une majorité de sièges et qu'ils forment le gouvernement. Mais, comme beaucoup de Canadiens, je crois qu'ils n'ont pas gagné le coeur et l'esprit de tous les Canadiens.

La motion du gouvernement a pour effet de suspendre le Règlement et de tourner le Parlement en dérision. Le gouvernement se moque des Canadiens qui ont voté pour d'autres partis politiques que le sien. Il se moque des Canadiens qui, dans 126 circonscriptions, ont dit non à l'Accord et oui au Canada. Le gouvernement se moque des nouveaux députés qui sont venus à Ottawa pour

représenter sérieusement et consciencieusement leurs électeurs. Par ses manigances, il bafoue la démocratie parlementaire et le Règlement.

Tous les nouveaux députés sont aux prises avec des difficultés. Nous sommes arrivés il y a deux semaines dans un désordre complet. Nous n'avions pas de bureau ni de téléphone, et certains n'en ont toujours pas; nous n'avions pas de personnel ni personne pour nous renseigner sur le processus parlementaire. Maintenant, nous nous débattons pour comprendre le *Règlement de la Chambre des communes*.

Les ministériels n'en tiennent pas compte. Ils en suppriment les articles l'un après l'autre. Ces suppressions en facilitent sûrement la lecture, mais n'aident pas les députés à s'y retrouver.

• (1720)

Le gouvernement devrait faire preuve de plus d'égard à l'endroit de ses propres nouveaux députés, sinon de ceux qui siègent dans l'opposition. Ce que je vois à la Chambre depuis une semaine a stupéfait, consterné et attristé le nouveau parlementaire que je suis. Sans aucun doute, mes électeurs de Mission—Coquitlam, indépendamment de leur couleur politique, sont aussi consternés que je le suis des agissements du gouvernement jusqu'à maintenant.

M. le Président, je vous invite vivement à exhorter le gouvernement à respecter tous les Canadiens et les autres députés de la Chambre, fûssent-ils honorables ou non, et à se conformer aux règles et traditions . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie! La députée a eu tort d'utiliser l'expression «honorables ou non». A la Chambre, tous les députés ont droit à l'épithète «honorable».

Mme Langan: Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez que si nous avions pu prendre connaissance du Règlement . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

Mme Langan: . . . et obtenir la formation voulue, nous ne commettrions pas de telles erreurs. Je vous prie de m'excuser.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'éprouve beaucoup de plaisir à prendre la parole aujourd'hui à la Chambre. Dès le début, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes électeurs de Kingston et les Îles qui m'ont fait l'honneur de me choisir pour les représenter au Parlement. A l'instar des députés qui ont pris la parole avant moi, je regrette de devoir consacrer ma première intervention à la Chambre à une motion portant sur une question de procédure comme celle-ci. J'estime malheureux que le gouvernement ait décidé de rompre avec la tradition selon laquelle, au cours de la première semaine de toute nouvelle session du Parlement, les députés accordent toute leur attention à l'examen de l'Adresse en réponse au discours du Trône, afin d'obliger la Chambre à adopter malgré elle un projet de loi visant à imposer l'Accord de libre-échange aux Canadiens.

A la Chambre, le gouvernement est l'artisan de son propre malheur, ce que j'entends faire voir au cours de mon exposé. Pour le moment, cependant, j'aimerais traiter de la décision du gouvernement de recourir à la clôture pour obliger la Chambre à adopter sans différer le projet de loi en question.

Par deux fois déjà le gouvernement nous a donné avis de son intention de recourir à la clôture et aujourd'hui, la Chambre s'est prononcée sur l'une des motions pertinentes. J'aimerais examiner un instant les antécédents de ce procédé. C'est un gouvernment conservateur qui, le premier, y a eu recours en 1913 pour obliger la Chambre à adopter, sauf erreur, un certain projet de loi de caractère maritime.

Plus tard, en 1917, il y a eu recours à deux ou trois reprises pour trafiquer les élections, de façon à pouvoir de nouveau remporter la victoire aux élections générales de 1919. Plus récemment, en 1956, un autre gouvernement y a eu également recours dans des circonstances encore plus fameuses.

Pour autant que je sache, aucun des députés qui se trouvent aujourd'hui à la Chambre ne s'y trouvait à cette occasion. Ils ne sont plus parmi nous. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les exposés de mes collègues du Nouveau parti démocratique. Ils en ont profité pour citer les propos qu'a tenus M. Diefenbaker au cours du débat sur le pipe-line. Je ne les citerai pas à mon tour, mais je trouve qu'ils résument parfaitement le point de vue du Parti conservateur à propos de la clôture.

Je signale que, aux élections de 1957, M. Diefenbaker qui était alors chef du Parti conservateur, un fait que mes amis d'en face semblent oublier, avait inclus dans sa plate-forme électorale l'abolition de la règle de clôture. Il a effectivement présenté, au cours de la session de 1957-1958, une motion qui aurait supprimé cette règle mais qui n'a pas eu de suite. C'est une autre promesse que les conservateurs n'ont pas tenue. Je ne crois pas que M. Diefenbaker et son gouvernement aient jamais recouru à la clôture. Mais en 1964, nous voyons reparaître la clôture. Le gouvernement a invoqué la règle de clôture pour mettre un terme au débat sur le drapeau qui s'éternisait depuis des mois.

M. McDermid: Un gouvernement libéral.

M. Milliken: C'est exact. La personne qui s'est élevée avec le plus de véhémence contre le recours à la clôture était membre du gouvernement avant de démissionner, en janvier 1987. C'est M. Eric Nielsen, l'ancien député du Yukon. Il en avait long à dire sur l'application de la

clôture, en 1964. Je voudrais citer ses paroles, parce que, évidemment, elles sont encore fraîches à la mémoire de nombreux députés de l'autre côté de la Chambre. Je cite la page 11247 du hansard du 11 décembre 1964:

> Le recours à la clôture a toujours répugné au sens de l'équité des Canadiens. Pour ma part, je crois qu'on ne devrait jamais bâillonner ceux qui veulent discuter librement dans un débat parlementaire. Ils nous diront qu'on les y a poussés par une opposition ridicule. Il me semble que nous avions le droit de débattre cette question . . .

Il a ajouté:

> Comme Laurier l'a dit, chaque fois, absolument chaque fois qu'on a imposé la clôture, l'avenir a donné raison à l'opposition.

On peut lire, à la page 11249, les paroles suivantes de M. Nielsen:

> Je voterai aussi, le moment venu, contre l'imposition de la clôture à la Chambre des communes; contre les manoeuvres tendant à bâillonner et à juguler la discussion parlementaire, parce que c'est ce qui se passe en ce moment.

Au cours du même débat, M. Diefenbaker, cet homme extraordinaire, a déclaré:

> . . . un drapeau adopté grâce à la clôture divisera le pays et jettera du discrédit sur le gouvernement.

Il parlait évidemment de notre drapeau, et nous savons qu'il avait tort sur ce point. Il a dit encore:

> Le premier ministre affirme que l'opposition n'a pas le droit d'empêcher une décision. Pris littéralement cela pourrait être vrai, mais dans la pratique, l'une des principales caractéristiques de notre régime parlementaire est la responsabilité qu'a l'opposition d'empêcher les décisions erronées.

Ce ne sont pas des paroles de libéraux mais de députés conservateurs hautement respectés, de leaders de leur propre parti. Effectivement, M. Nielsen a été vice-premier ministre, si je m'en souviens bien, avant sa démission en janvier 1987.

Le compte rendu devrait montrer que, pendant les années où il a été des nôtres, et je crois qu'il a également été leader parlementaire du gouvernement de 1984 à 1987, la motion de clôture n'a jamais été imposée à la Chambre. De toute évidence, il pratiquait ce qu'il prêchait, et je suis persuadé qu'il parlait au nom de son parti. Mais que s'est-il produit après son départ en janvier? En juin 1987, on a imposé la clôture pour interrompre le débat sur la peine capitale. En juin 1988, pas plus tard que l'été dernier, pour une motion semblable à celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui, la clôture a de nouveau été invoquée, pour imposer cette fois la suspension du Règlement.

En d'autres termes, la suspension du Règlement et le recours à la clôture pour ce faire semblent devenir une habitude. a mon avis, monsieur le Président, c'est là une mauvaise habitude que le gouvernement devrait enrayer sur le champ.

Je voudrais à présent me pencher sur la question de savoir pourquoi nous sommes aujourd'hui aux prises avec ce problème. Le leader parlementaire adjoint du gouvernement a fait valoir, à juste titre d'ailleurs, qu'on avait longuement débattu la question lors de la dernière législature. Il a cité des statistiques pour rappeler le nombre de jours et d'heures qui ont été consacrés à ce débat houleux, et nous n'y voyons pas d'inconvénient. Mais ce nouveau Parlement compte plus d'une centaine de députés nouveaux—on me reprendra si je me trompe—qui n'ont jamais eu la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la question, que ce soit à la Chambre ou en comité. Nous avons assurément le droit de poursuivre ce débat. Mais on ne devrait pas nous imposer de le faire pendant les fêtes de Noël jusqu'aux petites heures du matin, comme le propose le gouvernement dans la motion à l'étude.

Le débat devrait assurément se dérouler selon les procédures parlementaires normales, c'est-à-dire que la question est mise en délibération et soumise à l'étude du comité qui devrait avoir la possibilité de parcourir le pays et obtenir l'avis des Canadiens, pour ensuite examiner la question à fond, voter sur les propositions d'amendement, après quoi aurait lieu le débat à l'étape de la troisième lecture.

• (1730)

Si le gouvernement a toujours su cela pendant qu'il négociait l'Accord, pourquoi a-t-il fixé la date des élections à la fin novembre de façon qu'il ne reste que huit ou neuf jours de séance avant le congé habituel de Noël?

En juillet dernier, le chef de l'opposition a précisé que le Sénat n'adopterait pas le projet de loi avant le déclenchement des élections. Ce n'est pas comme si le gouvernement ne savait pas qu'il y aurait un problème. Malgré cela, il a continué de siéger et a attendu au mois de juin pour présenter presque tout son programme législatif. Après trois ans d'inaction, il a finalement décidé de présenter quelques projets de loi, comme il n'avait que quelques mois pour déclencher des élections. a compter de mai dernier, le gouvernement a présenté toute une série d'importants projets de loi, notamment sur la réforme fiscale, la garde d'enfants, la radiodiffusion et, bien sûr, le libre-échange. Lorsqu'il a eu du mal à les faire adopter, il a modifié le Règlement comme il essaie de le faire aujourd'hui pour obliger la Chambre à se plier à ses exigences.

Il a réussi à faire adopter certains de ses projets de loi, mais les choses n'avançaient plus. Des élections ont finalement eu lieu en novembre après que les conservateurs ont eu remontés dans les sondages, du moins selon le premier ministre (M. Mulroney). C'est lui qui nous a dit qu'il gouvernait non pas d'après les sondages, mais suivant la grande tradition démocratique et son jugement éclairé sur le moment le plus opportun pour demander au peuple de se prononcer.

S'il n'avait pas gouverné d'après les sondages et qu'il avait étudié de façon rationnelle le calendrier parlementaire, les élections auraient eu lieu bien avant le 21 novembre. Nous aurions été ici en octobre et nous aurions eu plusieurs mois pour débattre cet important projet de loi avec tout le sérieux qu'il mérite. Les députés ont vu l'épaisseur du projet de loi. Si je me souviens bien, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré qu'il ne pourrait pas le déchirer tellement il est épais. On nous demande d'adopter ce projet de loi avant la fin de la semaine prochaine. Il n'a été présenté que cette semaine.

Nous n'avons pas eu les débats habituels à l'ouverture de la session. Nous avons été précipités dans des débats sur des questions de procédure et un débat sur une motion de clôture qui a été adoptée cet avant-midi et qui mettra fin aujourd'hui au présent débat.

C'est une manière bien maladroite d'administrer la Chambre des communes; c'est le gouvernement, le responsable. Et nous avons un gouvernement bien mal administré.

J'espère que les députés d'en face, après avoir entendu les arguments très sensés présentés de ce côté-ci de la Chambre aujourd'hui feront preuve d'indépendance d'esprit et se prononceront contre la motion qui aurait pour effet de modifier, voire d'abolir, les règles de la Chambre.

Nous pourrions tenir un débat complet, libre et ouvert sur le libre-échange où tous les députés pourraient se faire entendre à l'étape de l'étude en comité et aux autres étapes de l'examen. Plutôt que de se résoudre à tenir des séances la nuit et pendant les congés, j'invite les députés d'en face à faire preuve de bon sens et à se joindre à nous au moment du vote pour rejeter la motion.

[*Français*]

M. Jean Corbeil (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, je suis très honoré d'être ici aujourd'hui et d'avoir ainsi l'opportunité de parler pour la première fois dans cette enceinte si impressionnante et imprégnée d'autant de tradition et d'histoire. Vous me permettrez sans doute, monsieur le Président, de saisir cette première occasion que j'ai de parler ici à titre de nouveau député de la circonscription d'Anjou—Rivière-des-Prairies pour remercier les citoyens et les citoyennes de cette nouvelle circonscription de m'avoir accordé le privilège de les représenter au sein du Parlement canadien, et de former ainsi avec mes collègues et sous la direction incontestée du très honorable premier ministre (M. Mulroney), le leader de notre parti, de former ainsi le deuxième gouvernement majoritaire consécutif pour la première fois au cours des 50 dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Corbeil: Je représente, monsieur le Président, une circonscription située à l'extrémité est de l'île de Montréal, qui est constituée de deux quartiers de la ville de Montréal et d'une municipalité autonome, la ville d'Anjou, que j'ai eu l'immense honneur de représenter à titre de maire, pendant 15 années consécutives avant de solliciter le présent mandat à titre de député fédéral.

La circonscription d'Anjou-Rivière-des-Prairies en est une dans laquelle les activités commerciales et industrielles sont intenses et dans laquelle vit une population d'environ 100 000 personnes d'origines ethniques variées: une très grande majorité francophone, une importante communauté italophone, une importante communauté haïtienne, une importante communauté anglophone et différentes autres ethnies qui ont appris à vivre ensemble, à travailler ensemble et à vivre harmonieusement.

Mon cheminement politique à travers le monde municipal m'a apporté beaucoup de satisfaction au cours de toutes ces dernières années et j'en suis redevable à tous ceux et celles qui m'ont appuyé pendant cette période, les bénévoles, les organismes communautaires, les collaborateurs et collaboratrices et mes collègues du monde municipal.

Monsieur le Président, je veux insister sur le fait ma grande satisfaction d'être élu membre de cette majestueuse assemblée et ma très grande expectative de venir ici dans la capitale de mon pays représenter les électeurs et les électrices de ma circonscription, les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes. Cependant, il faut dire, monsieur le Président, que toutes ces légitimes aspirations de venir ici discuter les grandes questions qui préoccupent nos contemporains, nos compatriotes, ont été passablement assombries par le spectacle auquel nous sommes assujettis depuis le début de cette session.

Monsieur le Président, une des principales raisons pour lesquelles j'ai convenu d'être candidat aux élections était ma conviction que le libre-échange était la pièce maîtresse de la prospérité sur laquelle le Canada sera érigé au cours des prochaines années, au cours d'une campagne qui a été longue et difficile pour tous ceux et celles qui y ont participé. Nous avons eu à dépenser beaucoup d'énergies, beaucoup d'efforts pour sécuriser les personnes les plus fragiles de notre société, les aînés et les démunis à qui on a fait miroiter, de la part des représentants des deux partis qui forment maintenant l'opposition, que leurs pensions et leurs prestations sociales étaient en danger par la signature d'un Accord qui va plutôt apporter la prospérité à l'ensemble de notre pays.

Mais ce qui est désolant dans le spectacle auquel nous sommes soumis depuis le début de la semaine et de la session, c'est de constater que les gens qui sont en face n'ont pas encore compris que si ce gouvernement a été

réélu pour une deuxième fois consécutive, c'est parce qu'il a réuni les deux qualités intrinsèques pour former un gouvernement dans lequel les citoyens et les citoyennes ont confiance: d'abord un leadership incontesté et une crédibilité qui se bâtit à travers les années. Et, durant cette semaine nous avons effectivement constaté que si les honorables députés des deux partis de l'opposition sont à la place qu'ils occupent présentement, c'est justement parce qu'ils ne profitent pas d'une crédibilité suffisante pour s'être mérité la confiance de la majorité de la population.

On essaie de faire croire à travers de grands discours pathétiques que la population ne s'est pas prononcée de façon claire et précise le 21 novembre dernier. On feint, semble-t-il, d'ignorer tous les gouvernements qui ont dirigé ce pays au cours des dernières années et qui ont été des gouvernements qui ont eu la majorité des sièges, puisque c'est sur le nombre de sièges que fonctionne le Parlement canadien. Et on utilise, comme des jongleurs de mathématique, toutes sortes de pourcentages pour essayer de démontrer et de faire croire à la population canadienne qu'on semble prendre pour des gens beaucoup moins intelligents qu'ils le sont, à faire croire à cette population canadienne que le prochain gouvernement devrait être dirigé par la minorité.

Durant la campagne électorale, on a assisté au spectacle d'un chef de parti qui faisait de la déchirure de l'Accord de libre-échange un de ses principaux chevaux de bataille. Aujourd'hui, on a assisté à deux ou trois reprises, de la part de certains députés de cette auguste assemblée, au spectacle de gens qui ont aussi déchiré d'autres documents officiels. Et c'est exactement cela que durant toute la campagne électorale qui s'est terminée par notre victoire le 21 novembre dernier, c'est par des gestes semblables que les députés de ces deux partis ont démontré à la population canadienne qu'ils étaient non pas des rassembleurs comme notre chef et notre parti sont un rassembleur de la population canadienne, mais des déchireurs de la population canadienne, des gens qui ne sont pas préoccupés par la prospérité du pays, mais des gens qui sont plutôt préoccupés par la propagation de la méfiance dans le peuple canadien.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Corbeil: Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous avons obtenu la confiance de la majorité du peuple canadien c'est que nous avons «tablé» sur la maturité et l'intelligence des citoyens plutôt que de miser sur la méfiance et de prendre pour acquis que les gens auraient peur de l'avenir. Nous, nous sommes convaincus que le peuple canadien est assez mature pour avoir confiance dans l'avenir et savoir que le gouvernement qu'ils ont choisi il y a quatre ans et qu'ils ont retourné au pouvoir récemment est un gouvernement qui prend à coeur les intérêts de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, un gouvernement qui tient le même langage dans toutes les parties du Canada, et non pas un gouvernement qui tient un certain langage dans l'Ouest contre le Québec, un autre langage dans les Maritimes contre l'Ontario et un autre langage dans d'autres parties du Canada. Le parti progressiste conservateur est un parti et un gouvernement qui tient le même langage partout au Canada, qui tient le langage de la raison et qui convie les citoyens et les citoyennes du Canada à un avenir florissant, basé sur des gestes positifs.

On a essayé à faire croire tout au long de ces journées, monsieur le Président, plutôt que de discuter précisément de la raison pour laquelle les citoyens et les citoyennes du Canada nous ont envoyés ici. La raison était de conclure et de finaliser le traité de libre-échange. Et cette absence de crédibilité se manifeste précisément par la conduite de ces gens au cours des derniers mois. On a commencé par dire: Faisons des élections sur le libre-échange. Vous n'avez pas de mandat pour faire le traité de libre-échange, faisons une élection là-dessus.

Une voix: *Let the people decide!*

M. Corbeil: *Let the people decide!*, comme dit mon ami Vincent. Les gens ont décidé le 21 novembre dernier. Ils ont décidé de façon très majoritaire. Ils ont élu le parti qui proposait la signature d'un Accord de libre-échange, un parti qui proposait la prospérité canadienne pour les prochaines années.

Le verdict de la population a donc été très clair et très net, tellement clair et tellement net que le soir même des élections et dans les jours qui ont suivi, les leaders, les chefs des deux partis de l'Opposition se sont amenés devant les médias et ont confessé qu'ils avaient failli à la tâche de convaincre la population canadienne de leurs velléités. Ils ont compris dans les jours qui ont suivi les élections, que la décision était prise par le peuple canadien et que nous devions procéder à cette signature de l'Accord de libre-échange, mais probablement par un concours de circonstances qui a voulu que le «grenouillage» commence à l'intérieur de ces deux partis et que les courses au leadership commencent déjà, même si les chefs sont encore présents, ils sont encore en poste, ils n'ont pas attendu que le cadavre soit vraiment mort et refroidi pour commencer les courses au leadership, ils ont déjà convoqué presque les *parties* pour célébrer le départ de certains et l'arrivée de certains autres.

Alors, c'est à cause de cela, monsieur le Président, que ces partis n'ont pas recueilli la crédibilité qui leur permettrait de former le gouvernement du Canada au cours quatre prochaines années. Ils ont continué à manifester le même manque de sincérité qui ferait en sorte que leur crédibilité pourrait être augmentée par leur comportement au cours des derniers jours. Nous sommes arrivés ici lundi et nous avions toutes les possibilités nécessaires,

en prenant les dispositions et les ententes voulues pour que pendant les quatre jours de cette semaine, nous puissions siéger 12, 13 ou 14 heures par jour. Nous pouvions siéger aussi demain et dimanche et aussi les quatre ou cinq prochains jours de la semaine suivante pour leur donner le nombre d'heures nécessaires, malgré que le débat ait déjà été fait pendant au-delà de 33 heures dans la législature précédente. Ils avaient encore la possibilité pour que chacun et chacune des nouveaux élus comme les anciens puissent se faire entendre sur la question. Ils ont plutôt choisi de faire des débats de procédure et de nous faire promener entre la Chambre et l'anti-chambre, attendant que les cloches finissent de sonner pour venir voter, se prononcer sur des questions de procédure.

Monsieur le Président, la question de la clôture de laquelle nous n'avons pas entendu parler aujourd'hui . . . On a fait vraiment un débat sur le libre-échange sous prétexte de discuter de la motion de clôture. La motion de clôture est un article qui est dans le Règlement et qui est donc considérée comme une procédure qu'il est possible d'invoquer lorsqu'on veut que ce soit la majorité qui dirige le pays et que nous ayons un gouvernement par la majorité et non pas par la minorité qui multiplie les questions de procédure pour empêcher que le vrai débat ait lieu, qu'on finalise cet Accord de libre-échange et qu'on remette le Canada sur la voie de la prospérité sur laquelle le gouvernement actuel l'a engagé au cours des dernières années.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Lyle Kristiansen (Kooteney-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu si brutalement il y a quelque quatre ans, je m'oppose à la conduite arrogante d'un gouvernement arrogant. La seule différence entre aujourd'hui et il y a quatre ans, lorsque j'ai pris la parole pour la dernière fois, c'est que le gouvernement arrogant est conservateur et qu'il était alors libéral. C'est la seule différence, semble-t-il, à part la question de degré.

A un moment donné, ce gouvernement précédent, notamment M. Lalonde, a amorcé le processus d'affaiblissement de ce qu'on appelait alors l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et nous avons signalé les dangers de cette tendance. Le gouvernement actuel a pour ainsi dire aboli cet organisme et il tente aujourd'hui de garantir pour toujours, par un accord international, un régime conservateur qui empêcherait les Canadiens d'exercer leur liberté de choix pour s'assurer que le Canada demeure le Canada à l'avenir.

Il semble que mes collègues libéraux, immédiatement à ma droite, ont tiré des leçons de leurs erreurs. Ils se sont maintenant rendu compte que, au lieu de laisser notre pays dériver de plus en plus dans l'orbite de la république amicale du sud, ils doivent prendre position, et ils se sont joints à nous pour tenter de bloquer l'accord commercial qui fait l'objet du présent débat, même si nous débattons actuellement les règles plutôt déplaisantes qui nous sont imposées. Il s'agit de protéger l'avenir de notre pays l'avenir et de préserver la liberté des Canadiens de choisir leur type de société.

On a toujours dit que tout se passerait mieux quand le messie reviendrait, mais, je me rends compte que ce n'est pas nécessairement vrai. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, le lendemain des élections, que c'était maintenant le temps de panser ses blessures, que le combat était terminé. Mais c'est bien autre chose qu'il avait derrière la tête. Je ne croyais pas que ce gouvernement ressemblerait à une dictature, et la presse non plus.

• (1750)

Cependant, depuis les élections, le premier ministre ne fait que donner des ordres, et les députés conservateurs lui obéissent au doigt et à l'oeil. Et quand c'est le ministre du Commerce extérieur qui leur donne des ordres, ils obéissent tout aussi aveuglément.

Ce n'est pas là le rôle d'un député. Je rappelle aux ministériels que, en tant que députés, ils n'ont à obéir aux ordres de personne. Ils devraient plutôt voir à ce que disparaisse aussitôt toute l'animosité dont a été empreinte la dernière campagne électorale. Des deux côtés, on tenait beaucoup à ses idées, et cela a fait naître un sentiment d'amertume chez certains.

Nous avons reçu des mandats différents de nos électeurs et nous devons essayer de reconnaître ce fait. Il n'y a pas que les députés d'un seul parti qui soient sages. Nous, les députés de l'opposition, ne sommes pas nécessairement sages, mais nous continuerons d'essayer d'empêcher la mise en oeuvre de cet accord parce que c'est là notre mandat. Nous le ferons aussi parce que nous n'avons pas eu l'occasion de débattre la question dans ce contexte auparavant. Si le gouvernement tient absolument à mettre son plan à exécution, même si nous le jugeons mauvais, il doit essayer de le faire de manière à préserver certains éléments essentiels à la liberté future des Canadiens. Il doit s'assurer que le moins de gens possible soient touchés, bouleversés ou obligés de se réadapter, quelles que soient les mesures que le gouvernement prévoit prendre à cet égard.

Le gouvernement a effectivement un mandat et il le sait. Mais nous aussi, nous avons un mandat. L'opposition a un mandat. Moi-même, en tant que député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, je me suis vu confier un mandat par quelque 47 p. 100 de l'électorat canadien et, indirectement, par 64 p. 100 des électeurs de ma circonscription, soit presque les deux tiers, qui ont exprimé leur opposition à l'Accord. C'est la majorité des citoyens de ma collectivité, Nelson. C'est la majorité des citoyens

de Trail, Castlegar, Kaslo, Nakusp, Rossland, Revelstoke, Salmo, Montrose, Warfield, Silverton, Slocan, New Denver et Fruitvale. Dans toutes les grandes localités de ma circonscription, une nette majorité de près des deux tiers des électeurs, et parfois beaucoup plus, a dit que l'accord est mauvais et qu'elle n'en veut pas. A l'instar de mes collègues, j'ai le devoir de m'assurer que le gouvernement reconnaisse que nous avons aussi un mandat.

Ce type de débat et ces façons de faire ne sont pas dignes du parlement civilisé d'un pays civilisé qui veut en arriver à des résultats rationnels et respecter le moindrement le voeu de tous les Canadiens qui nous ont confié individuellement et collectivement un mandat.

Avant et pendant la campagne électorale, le débat se résumait à la Chambre et ailleurs à un choix simple: Voulions-nous de cet accord, oui ou non? Ce choix demeure, mais il faut aussi voir comment protéger au mieux les Canadiens des répercussions de cet accord, ce qui n'a pas encore été fait. Cela rend d'autant plus répréhensible et injustifiée la tentative arrogante du gouvernement d'imposer de nouvelles règles du jeu.

Il veut légiférer à l'usure, imposer une annexation par épuisement ou, si vous voulez, une assimilation par attrition. Ce n'est pas comme cela qu'une assemblée soi-disant intelligente est censée mener un débat.

Ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) vient de dire que les députés qui siègent pour la première fois dans cette enceinte et qui n'ont pas eu le plaisir ou la distinction, si l'on veut, d'être venus ici ou d'avoir visité ce lieu à titre officiel ont la tâche difficile d'essayer d'apprendre les règles en très peu de temps. C'est d'autant plus ardu que le gouvernement insiste pour plier les règles au gré de sa fantaisie—car c'est vraiment un simple caprice—alors qu'il sait parfaitement que rien ne le force à faire adopter cet accord à toutes les étapes d'ici le 1^er^ janvier 1989.

Le gouvernement soutient que sa crédibilité est en jeu. Il affirme: «Nous avons dit à nos frères américains que tout serait fin prêt au 1^er^ janvier 1989.» Mais nos amis du Sud ont déjà dit qu'ils étaient tout à fait disposés à repousser l'échéance. Elle n'est pas coulée dans le béton. Les Américains savent très bien qu'il est dans leur intérêt que cet accord aboutisse. A tort ou à raison, le gouvernement estime manifestement que l'Accord est dans l'intérêt de notre pays, mais il reste qu'il n'est pas nécessaire d'aller au pas de course et de refuser à la Chambre la possibilité de bien examiner les dispositions de la loi habilitante, d'autant plus que le gouvernement y a apporté quelques amendements de dernière heure la première fois qu'elle a été soumise à la Chambre, à la troisième lecture.

De toute évidence, le gouvernement n'avait pas bien réfléchi. Les conservateurs se sont rendu compte presque à la dernière minute qu'ils avaient commis une erreur de taille. Ils ont finalement décidé de supprimer la disposition qui portait initialement que l'Accord de libre-échange l'emporterait sur toutes les lois canadiennes. Ils se sont dits que c'était une erreur, soit à la lumière d'un sain raisonnement, soit simplement pour de saines raisons politiques.

Nous n'aurons pas le temps d'examiner cette question à fond dans le peu de temps que nous alloue le gouvernement et nous ne pourrons accorder suffisamment d'attention aux détails des dispositions de cette loi habilitante en siégeant toute la soirée et très tôt le matin selon un échéancier très serré. Le projet de loi est-il toujours le même ou si le gouvernement lui a apporté de nouvelles modifications. Nous ne savons pas encore. Peut-être même que le gouvernement ne le sait pas encore lui-même. Il ne l'avait pas fait la dernière fois. L'a-t-il fait cette fois?

M. Clayton Yeutter a joué, pour les États-Unis, un rôle clé dans les négociations entre le Canada et les États-Unis sur le libre-échange. Dans l'édition du jeudi 17 novembre 1988 du *Vancouver Province*, on peut lire à la page 17:

> Les États-Unis pourront adopter de nouvelles lois pour resserrer leur contrôle sur les importations canadiennes, malgré l'Accord de libre-échange et même si le groupe binational spécial juge que ces lois contreviennent à l'entente.
>
> Cette constatation découle d'une lettre écrite par le représentant officiel du président Reagan en matière de commerce, M. Clayton Yeutter.
>
> Dans la lettre en question, adressée au sénateur américain Dennis DeConcini, M. Yeutter fait état de la grande latitude dont pourront encore se prévaloir les États-Unis, malgré le libre-échange, pour pénaliser les importateurs canadiens.
>
> Le Canada jouira de pouvoirs semblables. Datée du 28 mars, cette lettre n'a pas été rendue publique jusqu'à ce qu'une copie en soit remise au *Toronto Star*.
>
> L'affirmation de M. Yeutter semble contredire les propos du premier ministre . . . et des partisans de l'Accord dans le milieu des affaires, qui soutiennent, au contraire, que le Canada a augmenté considérablement ses chances de contourner les lois commerciales américaines.
>
> M. Yeutter souligne, dans sa lettre, que malgré l'Accord, les États-Unis continueront à imposer leurs lois commerciales à l'encontre du Canada. «Nous allons également continuer à pouvoir modifier nos lois sur les droits compensateurs et les appliquer ensuite au Canada», indique-t-il.
>
> Ces lois permettent aux organismes américains d'imposer des droits compensateurs et d'autres amendes à l'endroit des importations canadiennes qui enlèvent une certaine partie du marché aux entreprises américaines.

Nous avons eu vent de ce document quatre jours seulement avant que les Canadiens n'aillent aux urnes. Le commentaire formulé par M. Yeutter dans sa lettre, qui date déjà de quelques mois mais dont la teneur n'a été rendue publique qu'à la fin de novembre, confirme très clairement les propos tenus pendant la campagne électorale par les partis d'opposition, tant néo-démocrate que

libéral, selon lesquels cet accord ne nous garantit absolument aucun accès au marché américain.

• (1800)

Des articles parus dans les derniers jours de la campagne ont clairement montré qu'il était illusoire de penser que le mécanisme prévu pour le règlement des différends serait le moindrement exécutoire. Nous faisions fausse route. Puisque nous n'avons pas atteint ces deux objectifs, que nous apporte donc cet accord?

En 1983, le premier ministre (M. Mulroney) avait parfaitement compris les conséquences du libre-échange telles qu'on les constate aujourd'hui lorsque quelque 2 400 Canadiens ont déjà perdu leur emploi. Voici ce qu'il prévoyait:

> Nous serions écrasés. Nous avons à bien des égards dans des secteurs importants une économie de tutelle. Avec le libre-échange et en période difficile, les Américains feraient tourner à pleine vitesse leurs usines d'un bout à l'autre des États-Unis et fermeraient toutes leurs succursales au Canada. Nos difficultés sont déjà assez grandes.

En effet, monsieur le Président, nous avons déjà assez de difficulté. Le premier ministre avait vu juste à cet égard. Ses prévisions sont en train de se réaliser. Compte tenu des dernières élections, les entreprises américaines sont maintenant certaines que l'Accord sera mis en oeuvre et qu'elles obtiendront ce qu'elles voulaient. Pour reprendre les mots du premier ministre, elles peuvent dès maintenant «faire tourner à pleine vitesse leurs usines d'un bout à l'autre des États-Unis et fermer toutes leurs succursales au Canada». Et le processus s'est déjà mis en marche.

Si le premier ministre savait déjà en 1983 ce qui allait advenir, pourquoi n'a-t-il pas créé des programmes pour protéger adéquatement les travailleurs canadiens qui se retrouveront à la rue ou qui ont déjà perdu leur emploi? Les députés d'en face demandent pourquoi il faudrait accorder un traitement de faveur à ce groupe de travailleurs plutôt qu'à d'autres qui ont aussi été mis à pied ou qui ont vu leur usine fermer ses portes. Alors tous les Canadiens renvoyés en bloc par un employeur qui ferme une usine devraient être protégés. Toutefois, un gouvernement qui, par ses actions, est directement responsable de fermetures d'usines ou d'entreprises doit assumer une part des responsabilités et adopter des mesures spéciales afin que les travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause des politiques gouvernementales ne souffrent pas trop de leur licenciement.

En conclusion, je voudrais attirer votre attention sur certains commentaires formulés par monseigneur Remi J. De Roo, évêque catholique de Victoria. Au cours du débat sur le libre-échange, on n'a pas tellement parlé des répercussions globales que pourrait avoir cet accord. Dans une partie de son traité, intitulé *Free Trade and Global Disparities* et présenté au Summit Citizens Conference au mois de juin 1988, l'évêque de Victoria affirme, dans une section consacrée au «militarisme économique»:

> Deuxièmement, le Canada est fier de prétendre qu'il vise, en tant que nation, à la paix mondiale et au désarmement nucléaire. Cependant, la création d'un bloc de commerce nord-américain resserrera les liens entre l'économie canadienne et le complexe militaire-industriel américain dans une économie de guerre mondiale.
>
> Prenez l'article 907. Il sert à établir un lien plus étroit entre les exportations des ressources énergétiques du Canada (pétrole, gaz, uranium) et les priorités de la production militaire américaine. Si les États-Unis venaient à manquer de ressources énergétiques pour leur production militaire, le Canada mettrait alors volontiers ses ressources à leur disposition. Cela signifie en fait que le rôle que joue le Canada en vue de promouvoir le désarmement nucléaire sera diminué et compromis par son rôle de fournisseur en ressources énergétiques à la machine militaire américaine.

Lorsqu'on songe à ce qui est arrivé à la production et à la commercialisation de l'uranium au cours de la période allant de 1981 à 1986, dont une grande partie s'est passée sous le gouvernement du Parti conservateur, et une bonne partie aussi sous le gouvernement du Parti libéral, on voit que la part canadienne du marché mondial pour la production d'uranium a pratiquement doublé, alors que celle des États-Unis a diminué de moitié. Est-ce le genre d'avenir que nous réserve un gouvernement qui prétend tant se soucier des questions de l'environnement? Est-ce le genre d'avenir qui attend la production d'énergie dans le secteur canadien des ressources énergétiques? Les déchets en quantité croissante provenant de ce processus sont-ils le résultat des politiques du gouvernement et de son accord commercial? Dans l'affirmative, cela contredit toutes les jérémiades des députés d'en face à propos des vives inquiétudes qu'ils éprouvent au sujet des questions de l'environnement.

Cet accord commercial est mauvais pour l'environnement, pour les travailleurs, pour les hommes et pour les femmes. On nous a mis au défi pendant toutes les élections de dire quelle est la solution de remplacement que nous proposerions.

M. Nowlan: Et vous avez perdu.

M. Kristiansen: L'autre solution est un pays appelé Canada, un Canada qui serait juste envers les travailleurs, l'environnment, et plus important encore un Canada qui serait juste à l'égard des générations futures qui ont droit à la liberté de choix.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'annoncer que le temps de parole du député est terminé.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord saluer mes très chers concitoyens de la circonscription de Bourassa qui me permettent d'être ici ce soir. J'aimerais les remercier de m'avoir choisie pour être la représentante de leurs intérêts et, tel

que je le leur ai promis, je n'attendrai pas 10 ans avant de me lever pour parler en leur nom dans cette Chambre.

J'avais ce soir plusieurs activités dans ma circonscription pour célébrer avec eux les Fêtes de Noël, mais il me semble extrêmement important, étant donné les circonstances, d'être plutôt ici à la Chambre à parler en leur nom plutôt que d'être à leurs fêtes avec eux, dans leurs associations.

J'aimerais aussi leur dire un immense merci de m'avoir choisie, moi, pour représenter leurs intérêts. Je sais cependant qu'à travers ma personne, c'est surtout le parti, le programme et le premier ministre (M. Mulroney) qu'ils ont choisis.

Depuis lundi, j'ai le privilège d'assister aux débats sur le libre-échange et, à titre de nouvelle députée, je suis en train d'apprendre les rouages internes de notre système parlementaire. Je suis tout à fait admirative des compétences de tous ceux qui ont permis de faire en sorte que ce débat se déroule. Je conçois bien que c'est à travers le conflit qu'on fait avancer une nation, mais je déplore que toutes sortes de manigances nous évitent de parler des vraies choses. Il faut cependant se rappeler que dans l'histoire les députés de l'oppositon sont tout à fait fidèles à eux-mêmes.

On se souviendra, entre autres, qu'en 1968 le parti libéral avait promis, s'était fait élire en promettant de remettre le Québec à sa place, et on a vu apparaître la Loi sur les mesures de guerre. En 1972, les partis de l'opposition nous avaient juré, et s'étaient fait réélire en promettant qu'il n'y aurait jamais de contrôle sur les prix et les revenus. Or, en 1975, on nous imposait le gel des prix et des salaires. En 1979, on avait crié au scandale parce que notre gouvernement conservateur avait proposé une taxe de 16 cents sur l'essence. Mais dès qu'ils ont été reportés au pouvoir, les partis d'opposition se sont empressés de doubler cette taxe. On se souviendra aussi qu'en 1979, M. Trudeau s'était fait réélire en nous promettant un fédéralisme renouvelé, et dès 1982 on assistait encore une fois à l'aliénation du Québec à travers l'exclusion de notre province dans le rapatriement de la Constitution. En 1984, le peuple du Québec et le peuple canadien ont exprimé leur mépris face aux manigances et aux volte-face des partis d'opposition qui en fait, n'ayant aucune stratégie, s'empressaient d'emprunter celle du parti conservateur.

J'assiste encore une fois cette semaine à toutes sortes de manigances qui font en sorte qu'on veuille répéter et recommencer un débat qui, ils le savent, s'est étendu sur 64 jours. Je pense qu'il faut que le peuple constate et j'attirerais d'ailleurs l'attention de mes concitoyens de Bourassa sur le fait qu'on assiste encore une fois à une manifestation de méfiance. Les partis de l'opposition jouent sur des problèmes et attirent et font valoir des questions qui n'ont absolument rien à voir avec le fond de la question. En fait, ce qu'il faut se demander, c'est, à partir de deux possibilités: Laquelle allons-nous choisir? Ces deux possibilités sont les suivantes: d'une part, allons-nous empêcher un peuple, en l'occurrence le peuple canadien, de grandir sous prétexte de protéger les plus fragiles ou les plus faibles ou allons-nous protéger les plus faibles tout en permettant de favoriser l'épanouissement des plus forts? Et je pense qu'il faut comprendre que si on choisit d'empêcher tout le monde de grandir pour protéger les plus faibles, on choisit une fausse voie. Dieu merci, nos mères ont décidé que ce ne serait pas la situation. Au lieu d'empêcher les plus grands de s'épanouir, elles nous ont donné la main pour nous permettre d'apprendre à marcher pour ensuite apprendre à courir!

Dans la circonscription de Bourassa, en me choisissant, et encore une fois il faut se rendre compte qu'il y avait une longue tradition de libéraux aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau provincial, mes électeurs ont choisi la voie de l'épanouissement. Les personnes âgées de Bourassa ont choisi de voter pour l'avenir de leurs enfants et pour protéger les investissements qu'elles avaient faits à travers leurs différentes activités. Les personnes âgées ont choisi le libre-échange. Les jeunes ont choisi la possibilité d'avoir des emplois. Des minorités ont choisi de faire confiance dans le peuple qui les avait accueillies et ont voté pour le libre-échange. Et je pense que l'opposition avait encore une fois dit que le peuple devait choisir. Le peuple s'est exprimé: *Vox populi, vox Dei*! Le libre-échange doit passer.

• (1810)

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): En tout premier lieu, monsieur le Président, je tiens à remercier bien sincèrement les électeurs de Bonavista—Trinity—Conception qui m'ont choisi pour les représenter à la Chambre des communes. Je tiens en outre à remercier les membres de ma famille et ceux de mon équipe: N'eut-été de leur aide, je ne serais pas là aujourd'hui.

Je suis fier de pouvoir participer aujourd'hui à cet important débat. Au cours de mon exposé, je m'efforcerai de communiquer à la Chambre les sujets d'inquiétude de mes électeurs, tels que ceux-ci me les ont décrits au cours de la dernière campagne électorale.

Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre des communes et étant donné l'époque de l'année, j'aimerais, moi qui viens tout récemment d'accéder à la retraite des Forces armées du Canada après avoir fait carrière dans la marine, évoquer pour vous les militaires canadiens qui veillent sur notre pays, ceux

surtout qui ne pourront pas rentrer dans leur famille pour la période des fêtes.

Soit dit en passant, au moment où je vous parle, l'un des destroyers canadiens de Sa Majesté se porte au secours d'une équipe de foreurs qui ont trouvé refuge à l'intérieur d'une cellule de sauvetage lorsque la plate-forme de forage à bord de laquelle ils travaillaient a éprouvé des difficultés majeures.

Je prie tous les députés de ne pas perdre de vue la contribution des membres de nos forces armées.

La circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, dont la superficie est considérable, compte 90 000 habitants. Je tiens à ce que la Chambre sache qu'au cours de la campagne électorale, mes électeurs se sont vivement inquiétés tout particulièrement au sujet de l'Accord de libre-échange. En fait, j'aurais bien du mal à lui expliquer jusqu'à quel point ils s'en inquiétaient.

Les gens m'ont dit à maintes reprises qu'ils n'arrivaient pas vraiment à comprendre de quoi il s'agissait. S'ils entendaient un jour des arguments convaincants en faveur du libre-échange, ils en entendaient d'autres tout aussi convaincants qui y étaient opposés le lendemain, de sorte qu'ils n'arrivaient pas à se brancher.

Selon moi, monsieur le Président, la difficulté tout autant pour mes électeurs de Bonavista—Trinity—Conception que pour moi et tous les autres députés aujourd'hui, c'est que personne ici présent ne saurait trancher définitivement pour ou contre le libre-échange, car tout dépendra en effet de ses répercussions sur l'avenir. Quand il s'agit de l'avenir, on ne saurait jamais rien affirmer avec certitude. Au demeurant, on se trompe souvent lorsqu'on essait de prédire l'avenir.

Lorsque j'ai parlé du libre-échange à mes électeurs, je leur ai expliqué que notre avenir était en jeu et qu'on ne savait jamais ce que l'avenir nous réserve. D'ailleurs, j'en dirais autant à tous les députés quelle que soit la position qu'ils défendent.

Une voix: La prospérité.

M. Mifflin: Ce sont des risques contre des gains possibles qu'on soupèse lorsqu'on évalue les avantages de l'Accord de libre-échange.

Toutes les 226 localités de ma circonscription comptent sur la pêche pour vivre. Et les députés n'ignorent pas que la pêche est une activité saisonnière dont les résultats sont aléatoires. Compte tenu des permis émis dans une région donnée, la saison se termine en août pour reprendre le printemps suivant. C'est dire combien sont importantes les prestations de chômage, les subventions de toutes sortes et les programmes de développement régional dans ces régions.

Cela étant, il est tout à fait normal que les habitants de ces localités se demandent ce que leur réserve l'avenir puisque le terme de subvention n'est toujours pas défini dans l'Accord de libre-échange et qu'ils ne savent pas encore quelle sera l'incidence de cet accord sur les programmes sociaux et les programmes de développement régional du Canada.

J'ai eu bien du mal, au cours de la campagne électorale, à expliquer à mes électeurs pourquoi nous n'avions pas eu le temps, aux dires de notre principal négociateur, de négocier une définition de ce qui constitue une subvention ni de savoir quel sort sera réservé aux programmes de développement régional dans le cadre de cet accord.

Comment expliquer que nous ayions manqué de temps pour négocier des modalités aussi importantes pour les habitants de Bonavista—Trinity—Conception et de tant d'autres circonscription de notre pays? Comment peut-on manquer de temps pour une chose aussi importante? Pourquoi ne pas demander un délai supplémentaire? Pourquoi sommes-nous à court de temps dans ce débat? Qui a parlé du 1er janvier? Nous sommes en train de rendre des comptes au président des États-Unis, que nous voulons éviter d'offenser. Voilà pourquoi nous avons ce débat que l'on veut clore. Voilà pourquoi je devrai rentrer dans ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception et annoncer à mes électeurs que je n'ai pas pu discuter de la question à fond car je n'en ai pas eu le temps. Encore une fois, nous avons manqué de temps.

• (1820)

Pourquoi avons-nous manqué de temps? Ne pouvons-nous contrôler ce que nous faisons? Est-ce de la sorte que l'on entend désormais procéder? Nous laisserons-nous considérer comme des citoyens de seconde classe dans notre propre pays, sous prétexte que nous manquons de temps? Je ne crois pas que nous devrions en manquer. Je n'ai toutefois pas l'impression que l'on tiendra compte de mon avis. C'est un peu comme plonger la main dans un seau rempli d'eau pour l'en retirer ensuite. Cela ne change strictement rien au seau. Il ne sera pas facile d'expliquer cela aux habitants de Bonavista—Trinity—Conception. Il me sera également difficile de leur expliquer pourquoi j'ai gaspillé ce verre d'eau de la sorte! Mais j'imagine qu'on me le permet pour mon premier discours.

M. Marchi: Vite! Un autre verre d'eau pour le député.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, non! Préservons cette eau!

M. Mifflin: Je voudrais aborder à présent d'autres sujets de préoccupation qui nous tracassent à Bonavista—Trinity—Conception. Nous nous inquiétons au sujet de la pêche et à propos des cinquante et quelques programmes qu'on voudrait considérer au même titre que des subventions, par exemple le programme concernant les quais, les programmes de développement régional et l'assurance-chômage. Il y en a beaucoup d'autres et certaines d'entre elles sont très difficiles à définir.

Je devrai expliquer aux gens de Bonavista—Trinity—Conception que nous n'avons pas eu le temps de définir ces subventions ni les effets que l'Accord aura sur elles. Cette question nous préoccupe beaucoup, moi et mes électeurs, ainsi que Terre-Neuve et toutes les provinces de l'Atlantique. C'est l'une des raisons pour lesquelles les représentants de cette région sont si nombreux de ce côté-ci de la Chambre, aujourd'hui.

Nous devons aussi nous demander ce que nous ferons à partir de maintenant. Que ferons-nous quand les difficultés surgiront? Quels recours aurons-nous? Pourrons-nous dénoncer l'Accord, s'il ne nous donne pas satisfaction après un préavis de six mois comme prévu? Je crains que la rupture ne soit pas facile. Quand j'ai expliqué cette possibilité à l'un de mes électeurs pour apaiser ses craintes, il m'a répliqué qu'il serait aussi difficile de rompre l'Accord que de reconstituer les oeufs à partir de l'omelette. Cette disposition n'est pas une panacée pour les 226 localités de ma circonscription ou pour les pêcheurs et les autres travailleurs que je représente.

Il y a en plus le problème des autres députés, surtout les nouveaux comme moi, qui ne peuvent pas exprimer leurs préoccupations, leurs craintes et les appréhensions de ceux qui regardent ce débat à la télévision et qui ne saisissent pas toujours les subtilités de la procédure. Ces gens ne comprennent pas pourquoi nous ne pouvons pas prolonger ce débat pour mieux étudier l'Accord.

Après avoir subi tant de tribulations et après avoir mieux compris les conséquences de l'Accord de libre-échange grâce aux nombreuses questions soulevées durant la campagne, nous devrions maintenant tenir un débat plus éclairé à la Chambre sur ces questions d'une importance vitale. Nous serions au moins en mesure de mieux comprendre et de mieux juger les sujets discutés à la Chambre. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il semble que nous n'avons pas le temps ni l'occasion d'exprimer notre opinion.

Je souhaite ardemment que, lorsque la Chambre passera à d'autres questions que l'Accord de libre-échange, par exemple, celle du sous-marin nucléaire et d'autres questions vitales non seulement pour la sécurité du pays, mais aussi pour le réel bien-être de tous les gens que nous représentons, nous nous familiariserons avec les règles de débat, nous prendrons la parole pour exprimer nos vues, nos sentiments et même nos émotions. De cette façon, nous aurons un débat approfondi et nous pourrons tous nous faire entendre, de sorte que la mosaïque de notre pays servira de toile de fond à la démocratie parlementaire et que les Canadiens auront le sentiment qu'ils ont été bien représentés à la Chambre des communes.

Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole ici, ce soir, et j'espère le faire plus longtemps, sans être limité, sur un sujet si important maintenant, dans l'avenir immédiat et à long terme, pour moi, mes électeurs, mes enfants et mes petits enfants.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi tout d'abord débuter parce que c'est la première fois que je prends la parole dans cette 34e législature,au parlement. Je voudrais tout d'abord féliciter tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui ont aussi parlé pour la première fois aujourd'hui et dire que je les ai trouvés formidables. C'est une équipe extraordinaire qui vient du Québec et qui a parlé avec beaucoup d'enthousiasme et j'entrevois quatre bonnes années avec mes collègues.

Monsieur le Président, je voudrais prendre l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier mes électeurs de Duvernay qui m'ont fait confiance encore une fois pour un deuxième mandat consécutif. Je voudrais aussi prendre cette occasion pour remercier mes collaborateurs, mes collaboratrices, les gens d'affaires, les travailleurs, les gens de tous les coins de ma circonscription, qui ont aussi appuyé mon gouvernement et mon parti, non seulement sur le libre-échange, mais sur les bonnes choses et la prospérité qu'ils ont connue au cours des quatre dernières années.

Je voudrais remercier les gens de Saint-François, Pont-Viau, Saint-Vincent de Paul, Auteuil, Vimont, et plus particulièrement, naturellement, Duvernay, le centre de ma circonscription.

Monsieur le Président, je voudrais aussi profiter de cette occasion pour faire mes commentaires sur la perte de temps parlementaire que nous avons eue depuis lundi, et cela, mes collègues l'ont déjà mentionné.

Je regardais cette semaine dans le journal *La Presse* un éditorial de Dubuc, un grand journaliste montréalais, alors qu'il disait que les pertes de temps parlementaires étaient devenues une guérilla de procédure. Je crois qu'il a très bien défini cela en une phrase. Il a aussi dit que c'est le genre de tactique qui fait perdre la crédibilité.

Prolongation des heures de séance

Monsieur le Président, je dois avouer qu'après quatre ans, je ne voyais pas que cela soit si mal mais, aujourd'hui, nos nouveaux collègues doivent trouver cela extraordinaire de voir la perte de temps qu'il y a ici. La perte de temps et la perte de crédibilité que nous avons . . . c'est devenu une guérilla de procédure et un cirque en même temps.

Les Canadiens nous ont élus, et plus particulièrement ceux de Duvernay qui m'ont élu, pour avoir un débat sur le libre-échange, pour continuer la prospérité des quatre dernières années.

Plusieurs de mes collègues qui ont pris la parole tantôt ont donné plusieurs exemples, et je ne voudrais certes pas tous les répéter, mais je voudrais n'en nommer qu'un qui me tient à coeur, c'est celui de l'essence. Nous avons vu le parti libéral qui critiquait le parti conservateur d'alors avec le très honorable Joe Clark, alors qu'on a dit: Oui, 18c. le gallon en augmentation pourrait mettre le pays sur la bonne voie. Mais, on a dit: C'est trop! Sacrons cela dehors! Qu'est-ce qu'ils ont fait? Je voudrais donner des chiffres exacts à cette Chambre au cas où quelqu'un n'aurait pas les chiffres tout à fait précis. Le parti libéral nous a donné 1,01 $ le gallon d'augmentation. Comme on dirait chez nous: «Tiens toi!»

Aujourd'hui, monsieur le Président, après quatre ans, après avoir été sur une politique internationale, une politique où le meilleur marché existe, nous avons l'essence à 10c., 12c. de moins le litre et nous avons de l'huile à chauffage qui coûtait 40c. le litre parce que les libéraux l'ont fait augmenter de 5c. le litre, aujourd'hui, on l'a à 20c. le litre. Dans une température comme aujourd'hui, 25 sous zéro, je peux vous dire que ce n'est pas un luxe chez nous l'huile à chauffage. C'est un besoin très nécessaire et les gens doivent certainement se rappeler cela et ils ont certainement pensé, lorsqu'ils ont fait leur croix, qu'à 20c. le litre, l'huile à chauffage, c'est beaucoup mieux que 40c. le litre, surtout quand il était 5c. le litre quand ils en ont parlé.

Je voudrais aussi parler, monsieur le Président, si vous le permettez, des périodes de questions que nous avons eues depuis quatre jours. Tout le monde, le parti libéral, le Nouveau parti démocratique, parlent de la Gillette. La Gillette va fermer ses portes. C'est la faute, encore, au libre-échange. C'est toujours la faute au libre-échange.

Moi, cela fait quelques années que j'entends dire que la Gillette va fermer ses portes. Cela fait quelques années que j'entends que la Gillette va refaire, comme de bons hommes d'affaires, de temps en temps, des petits ajustements.

Encore une fois, je me réfère à un article de *La Presse* du 9 décembre 1988, signé Alain Dubuc, où on dit: «IBM versus Gillette». Je ne vous lirai pas tout l'article, monsieur le Président, mais je trouve que ce monsieur a très bien résumé l'affaire en disant: «Ce qui est le plus frappant, c'est de voir à quel point il y a deux poids, deux mesures.» Au moment où on prenait connaissance de cette triste nouvelle de la Gillette, on apprenait que le Québec profitait de deux investissements majeurs: 550 millions de dollars pour l'aggrandissement de l'aluminerie de Bécancourt et 225 millions de dollars pour le siège social d'IBM à Montréal. Or, personne parmi les partisans du libre-échange n'a eu le mauvais goût d'affirmer que ces investissements étaient dûs au Traité du libre-échange. Bien sûr, monsieur le Président, il n'y a pas juste un côté à la médaille.

Je vous réfère aussi à la page 35 du compte rendu des Débats du 13 décembre 1988 où il y a une question de l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique, les socialistes, où on a oublié de dire, et le premier ministre (M. Mulroney) lui a très très bien répondu quand il a répondu à son ami, il a dit: Mon ami mentionne certains problèmes de la compagnie Gillette qui vraiment est un problème. Il ne mentionne pas, par exemple, l'investissement de 500 millions de dollars dans la région de Trois-Rivières, dans le secteur de l'aluminium, qui va créer des centaines d'emplois. Il ne mentionne pas les centaines d'emplois créés à la National Sea Products à Lunenburg et la Earn Harbour Terminal à Windsor, la Dupont Canada qui s'en va en 1989 et qui doit apporter 156 millions de dollars de plus, 480 nouveaux emplois. On prévoit aussi 90 nouveaux emplois chez Quaker Oats, Campbell Soup, etc.

Les partisans du libre-échange, ils ne parlent pas de cela. Non, on est ici et j'entendais les députés tantôt. C'est effrayant! C'est effrayant quand ils disaient: *Let the people decide*! On est ici et on a des votes, on est tous ensemble. Une chance qu'il n'y avait pas un dixième parti parce qu'ils auraient mis cela aussi ensemble! Mais ils ont oublié qu'ici, c'est le nombre de sièges qui compte.

Mais moi, je veux dire, monsieur le Président, aux gens d'en face:

• (1830)

[*Traduction*]

C'est ça, laissez les gens décider. Et bien, les gens de ma circonscriptin ont décidé. Quelque 54 937 personnes sont allées voter, et 61 p. 100 d'entre elles ont voté pour un conservateur. Elles ont voté pour moi et en faveur du libre-échange.

Je n'ai pas rencontré une seule personne dans ma circonscription qui s'opposait au libre-échange. J'ai fait campagne sans relâche pendant 50 jours et j'ai rencontré jusqu'à 400 personnes à l'heure dans les centres commerciaux. Pas une m'a dit: «M. Della Noce, je suis contre le libre-échange». Par contre, beaucoup m'ont dit: «Je

suis libéral, mais je vais voter pour votre équipe en raison du libre-échange.» A ces mêmes personnes, j'ai répondu: «Quelle heureuse idée. Votez pour moi au lieu de voter pour un libéral. Une chose est certaine, avec nous, vous pourrez continuer de conduire votre BMW ou votre Mercedes-Benz, mais si vous votez pour un socialiste, vous vous promènerez en Lada. C'est tout ce que vous aurez, une Lada ou une bicyclette.» Pour eux, tout le monde est égal, c'est-à-dire tout le monde est pauvre. C'est ce qu'ils veulent.

Dans ma circonscription, 22 p. 100 des gens ont voté libéral; 15 p. 100 ont voté pour le président de l'aile québecoise du Nouveau parti démocratique, celui-là même qui devait finir en tête et être le premier néo-démocrate à remporter un siège au Québec. Il a fini dernier, le pauvre homme. Aujourd'hui, il ne sait qui, de lui ou de son chef, blâmer; la réponse lui viendra.

C'est de cela qu'ont l'air les socialistes dans ma circonscription. Je regrette qu'ils aient obtenu 15,1 p. 100 des voix; ils auraient dû en récolter moins et perdre leur dépôt.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a eu un comité qui a voyagé pendant un an. Les nouveaux députés parlaient tantôt, puis ils disaient: Il faudrait consulter, puis il faut voir! Mais cela fait un an que le comité se promène à travers le Canada, puis il dépense de l'argent. Puis cela fait un an qu'il consulte le monde. Mais le *leader* du parti libéral, le chef, et le *house leader* ici déchirent tout, ils déchirent tout eux. Ils dépensent de l'argent pour la perte de temps. Ils déchirent les ententes. Ils déchirent le Règlement. On devrait leur faire payer le papier qu'ils déchirent. Cela n'a pas de bon sens de déchirer le bien d'autrui. Tout ce qu'ils pensent ici, c'est déchirer, cela ne marche pas, puis ils ont tous le même discours. Même s'il y en avait 150 qui parlaient, on dirait qu'ils sont tous de la même école. Ils ont tous le même discours.

Il y a une chose qu'ils ont oubliée par exemple. C'est que si le pays est en faillite, ou presque en faillite, c'est parce qu'eux, ils ont été là pendant longtemps.

Une voix: Pendant 20 ans!

M. Della Noce: Puis, si nous avons dû augmenter les taxes . . . Je vois le ministre des Finances qui est devant moi. Si cela n'avait pas été de lui, le prix de l'huile à chauffage serait baissé encore plus. Peut-être que le prix de l'essence serait encore plus bas. L'essence coûte 9c. le litre aujourd'hui. Le reste, c'est des taxes.

Même si notre ministre a dû taxer l'essence, elle est encore deux fois moins chère qu'elle ne l'était en 1982. C'est quelque chose. Il est sûr que personne n'aime des taxes. Il n'y a personne, aucun politicien ne peut se permettre de se faire élire en baissant les taxes.

Mais même en y mettant des taxes, ce ministre-là est venu à bout de faire baisser les prix parce qu'il avait une bonne politique. Ce ministre-là devrait avoir une statue devant la porte ici. Cela fait quatre ans qu'il a été ministre des Finances, puis cela a été à merveille. Alors, ce ministre-là devrait avoir une statue à côté de John Diefenbaker, dehors.

Une voix: Ce serait celle de Michael Wilson!

M. Della Noce: Oui, monsieur! Jamais on n'a vu cela.

On parle de la motion, monsieur le Président. Si c'est dans le livre, c'est parce qu'on a le droit de s'en servir. Voyons donc, c'est comme donner un revolver à un policier, puis lui dire: Tu ne t'en sers pas. Voyons donc! C'est dans le Règlement. On peut s'en servir. Il y en a d'autres qui s'en sont servi avant. Il s'agit de s'en servir avec sa tête, au bon moment.

Moi je dis, monsieur le Président, que nous avons été élus par le peuple. Même si les mêmes personnes qui crient en avant disaient:

[*Traduction*]

Laissez les gens décider. Et bien, Messieurs, les gens ont déjà fait leur choix.

[*Français*]

C'est clair et net, comme le grand slogan du parti libéral. C'est clair et net.

Oui, c'est clair et net *all right*! Vous l'avez le clair et net!

[*Traduction*]

Restez là quatre autres années; nous verrons ce qui arrivera ensuite.

Mme Mitchell: Cinquante-sept contre 43.

[*Français*]

M. Della Noce: Et là, lorsque j'entends ma . . .

Vous êtes jolie, Madame, avec votre robe bleue, mais vous n'êtes pas dans le bon parti. Vous êtes une socialiste.

Quand je les entends dire, le chef, le *house leader* qui est parti, mon ami le *house leader* qui disait: Si le premier ministre du Canada a confiance en cette approche avec les Américains, pourquoi ne veut-il pas déclencher des élections? Vous avez été gâtés, c'est fait! Est-ce que vous voulez qu'on en déclenche encore?

Le chef du parti libéral, c'était sa phrase qu'il avait. On a 10 pages de ses citations. Je m'en tiendrai à son jugement, en parlant du peuple. Le peuple a décidé. Pourquoi ne vous en tenez-vous pas à son jugement, monsieur le chef de l'Opposition officielle? Pourquoi ne pas laisser les Canadiens trancher la question? Ils l'ont tranchée la question chez nous, cela fait 61 p. 100 du

vote. C'est clair cela. C'est net. C'est facile à comprendre. Cela ne prend pas un comptable agréé pour comprendre cela. Même si on mettait les NPD et les libéraux ensemble chez nous, ils sont encore à 35 p. 100. Alors, il faudrait les mettre encore en double. Puis même si je leur donnais encore vingt mille de plus, ils seraient encore en-dessous chez nous. Cela n'est pas possible.

• (1840)

[*Traduction*]

Laissez les gens décider. Les gens ont effectivement voté en faveur, et nous devons donner suite à leur décision parce que, dans ma circonscription, il y a des gens qui font déjà affaire avec les États-Unis et qui en sont très heureux. Ils veulent continuer de le faire et de plus en plus. Il y a aussi des gens qui fabriquent un genre de dispositif militaire secret pour le département américain de la Défense. Par exemple, dans ma circonscription . . .

[*Français*]

. . . les Québécois. Jamais vous ne serez capables de concurrencer les Américains. On nous abaisse, on nous écrase: on n'est pas capable. Mais oui on est capable, déjà on les a dans notre petite poche. Je regardais M. Péladeau, un des plus grands hommes d'affaires au Québec, Péladeau-Québecor. Il a dit, lui: Ce sont les faiblards qui ont peur des Américains. Qu'ils viennent chez nous. Nous, nous n'avons pas peur. On va aller le chercher, l'Américain. Ils parlaient d'eux autres. Et M. Péladeau l'a dit publiquement, il a dit: J'ai été obligé de m'impliquer dans la campagne électorale parce que les libéraux me font passer pour un peureux. Ce monsieur-là, monsieur le Président, Pierre Péladeau, est parti en affaires, et la première chose qu'il a dû faire pour faire de l'argent, il n'en avait pas, il a vendu le piano de sa mère pour venir à bout de faire sa première feuille d'imprimerie.

Quand sa mère est arrivée, elle lui a demandé: Où est-ce qu'il est le piano, Pierre? Il a dit: Je l'ai vendu, j'ai «parti» une imprimerie. C'est comme cela qu'il est «parti», M. Pierre Péladeau. Aujourd'hui, il a un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars. Il achète des compagnies, il va aux États-Unis. Ce n'est pas un peureux. Les Québécois, ce ne sont plus des peureux. S'ils l'étaient avant, je n'étais pas là. Ce ne sont plus des peureux. Arrêtez de dire qu'on n'est pas capable, qu'on a peur. Je suis allé travailler aux États-Unis, je suis allé faire des affaires. J'étais un leader chez nous. Je n'avais pas peur des Américains. Ils m'ont invité à faire des discours après, en plus. On leur a donné des conseils sur «comment vendre des produits». Aujourd'hui, à écouter les deux partis de l'opposition, on va dire: Ce n'est pas bon, on n'est pas capable, ils vont nous manger. Ce n'est pas vrai. On est capable.

On a une main-d'oeuvre qui est capable de le faire, et quand on analyse les taux horaires, quand on analyse le syndicalisme, quand on analyse ceci et quand on analyse cela, vous allez voir qu'à 60 cents près on travaille presque au même prix l'heure. Mais comme quelqu'un le disait pendant la campagne: J'ai un bon syndicat, mais j'aimerais bien mieux avoir une job que d'avoir une carte de syndicat. Ça fait six mois que je suis en grève. Et là, je voyais mon grand ami, Louis Laberge, quand le chef du NPD est venu dans ma circonscription, il lui est tombé dans les bras, comme un amour, parce qu'il voyait le chef syndicaliste, oui! Il y a une chose, par exemple. Ce n'est pas lui qui a réglé le problème de la Canadair. C'est nous autres, le parti conservateur, qui a réglé le problème chez Canadair. Il aurait mieux fait de tomber dans les bras de Brian Mulroney, lui. Ce n'est pas lui qui a réglé la grève à Bell Canada. Il aurait peut-être mieux fait de tomber dans les bras du ministre du Travail ici.

Non, il est tombé dans les bras d'un politicien que je suis obligé d'appeler le Bob Hope de la politique, parce que ce sont des *funnies*. C'est *funny*, ce n'est pas la vérité qu'ils racontent. Ils font peur aux gens. Ce sont des *funnies*, c'est du spectacle. Mais moi, dans ma circonscription les gens ne vivent pas avec du spectacle. Ils vivent avec des dollars. Les gens vivent, ils mangent et ils veulent avoir quelque chose pour se déplacer. Ils ne veulent pas que cela coûte trop cher et ils veulent avoir plus, parce que ce sont des gens prospères. Ce sont des gens qui sont pour le progrès et quand ils viennent chez nous, on se donne la main, on se dit toujours: progressivement vôtre. Parce qu'on veut avoir plus. Étant immigrant d'origine, comme vous le savez, monsieur le Président, on n'avait rien. La peur, on n'a jamais connu cela. Il fallait l'enlever, la peur. On est arrivé ici et on nous donnait le pire travail qui existait, quelque chose que les autres ne voulaient pas faire. Souvent, on nous accusait de venir voler les jobs des Canadiens.

Eh bien, non, ce n'était pas cela, ils n'avaient pas compris dans le temps, on était venu construire le Canada avec eux, et aujourd'hui je suis fier de la communauté que je représente, de dire: Non seulement on l'a bâti, nous en sommes mêmes propriétaires d'une partie, et nous en sommes très fiers. Venez à Montréal, venez à Québec, vous allez voir qu'on n'a pas le temps de faire des parades, puis des protestions pour des syndicats, des syndicalistes. On est arrivé dans le trou, et on a travaillé et on a réussi, et aujourd'hui on est content.

C'est un privilège d'être Canadien, ce que mes collègues, mes concitoyens, me disent. C'est un grand privilège que d'être Canadien. Et ils ont été insultés de voir, quand les gens pouvaient venir sans attendre en ligne comme nous on l'a fait, on a dû attendre en ligne à l'immigration pour pouvoir rentrer. Alors, aujourd'hui

on dit merci au Canada de nous avoir acceptés, merci de nous avoir donné cette chance. Je sais que je parle au nom de tous les Italo-Canadiens et des autres ethnies. Aujourd'hui, on dit: On en voudrait un petit peu plus. On n'est pas peureux, on aime cela, on a goûté au plaisir, on en veut un petit peu plus. Donnez-nous le libre-échange et on va aller chercher cela chez nos grands clients, nos amis à côté, le plus gros marché au monde.

Et je vous référerai, monsieur le Président, à l'Italie, mon pays d'origine. Avant d'adhérer au Marché commun, l'Italie, on l'appelait *la pecora chè zoppica*, le mouton qui boîtait. Mais depuis qu'elle fait partie du Marché commun, elle est derrière le Japon, les États-Unis et l'Allemagne; ils sont le quatrième meilleur producteur au monde, après l'Allemagne, le Japon et les États-Unis. Vous savez, c'est pas mal. C'est comme arriver derrière Wayne Gretzky, quand on finit deuxième derrière Wayne Gretzky, on est un bon joueur de hockey. On est même les meilleurs. Ou derrière Mario Lemieux, qui en passant jouait à Laval, chez moi, dans ma circonscription. C'est un produit de ma circonscription. Mon collègue de Prescott—Russell . . .

M. Boudria: Glengarry—Prescott—Russell!

M. Della Noce: . . . de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) pourra apprendre que Michael Bossy et Mario Lemieux sont le produit de notre pépinière de Laval, en passant, de Saint-Vincent-de-Paul, produit québécois-canadien de Saint-Vincent-de-Paul—Duvernay.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en disant que mes électeurs . . .

M. Boudria: Ah, pas déjà!

M. Della Noce: Je sais que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell va s'ennuyer, mais ce n'est pas grave, son ami va revenir bientôt, on pourra en discuter encore plus. C'est sérieux notre affaire, il faut sortir d'ici avec le libre-échange parce que mes électeurs ont voté pour moi pour cela à 61 p. 100 et cela, c'est plus que . . .

[*Traduction*]

Laissez les gens décider. Les gens ont déjà fait leur choix. Ils veulent l'Accord de libre-échange et ils le veulent vraiment.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ayant entendu les observations du dernier orateur, je voudrais tout de suite dire aux députés d'en face, à titre de nouvelle députée, combien je suis fière d'être néo-démocrate. Je suis fière du parti que je représente. Je suis fière d'être à la Chambre en tant que représentante néo-démocrate des hommes et des femmes de New Westminster—Burnaby, en Colombie-Britannique. Je suis également très fière de suivre les traces de grands néo-démocrates tels que Stuart Legatt, qui a représenté ma criconscription, et de Pauline Jewett, qui m'a précédé ici.

Comme nouvelle députée de New Westminster—Burnaby, je partage avec les nouveaux députés élus des deux côtés de la Chambre une grande responsabilité envers les hommes et les femmes qui nous ont élus. Les électeurs de ma circonscription m'ont accordé leur confiance et m'ont chargée de défendre leurs intérêts devant le Parlement du Canada. Nous avons tous eu une semaine difficile, particulièrement ceux d'entre nous qui ont réussi à avoir des accidents. La semaine a sans doute été encore plus difficile pour les 126 nouveaux députés qui ont dû faire face à un certain nombre de nouvelles expériences à leur arrivée à Ottawa. Il a été difficile de trouver du personnel et de s'installer dans nos bureaux. Il a également été difficile d'essayer d'apprendre les règles de la Chambre. C'est pour cette raison que je ressens une certaine tristesse en voyant le gouvernement chercher à modifier ce Règlement avec lequel nous avons tous essayé de nous familiariser.

J'ai écouté les députés ministériels qui nous disaient que le débat sur le libre-échange avait déjà eu lieu. Il ne faudrait quand même pas qu'ils perdent de vue que nous abordons une nouvelle législature. Il y a de nouveaux députés qui n'ont pas eu l'occasion de participer au débat sur ce changement économique capital ou sur ce grand désastre économique, devrais-je dire.

Durant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens que nos programmes sociaux ne seraient pas touchés par l'Accord, que notre environnement n'en souffrirait pas et que les programmes de développement régional ne courraient aucun risque, mais les Canadiens demeurent en majorité très inquiets. Nous pourrions apporter des modifications à cet accord pour soulager les vives inquiétudes que ressentent la majorité des Canadiens. Le Parlement se doit de calmer les craintes suscitées par l'Accord commercial.

• (1850)

Les Canadiennes ont le droit de savoir ce qui les attend. Bon nombre de leurs questions sont restées sans réponse.

Les électeurs de New Westminster—Burnaby m'ont élue pour défendre leurs intérêts. Contrairement à ce que prétend mon vis-à-vis, mes électeurs, comme la majorité des citoyens de la Colombie-Britannique, s'opposent farouchement à cet accord.

Hier, le ministre responsable se demandait pourquoi l'opposition bloque l'adoption du projet de loi. Je le répète, au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont pris certains engagements envers les Canadiens concernant la protection de l'environnement et les programmes de développement régional. Ces engagements doivent maintenant figurer dans l'Accord de libre-échange.

Le processus démocratique est ardu. Nous devrons consacrer tout le temps voulu au débat pour avoir la certitude que nous aurons exprimé les préoccupations de nos électeurs et de l'ensemble des Canadiens.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je vous demanderais d'être indulgent et de me laisser un peu de latitude car c'est mon premier discours devant cette Chambre magnifique. Incidemment, j'aimerais remercier la population de Carleton—Charlotte de m'avoir permis de siéger dans cette Chambre et lui exprimer toute ma reconnaissance pour son appui.

J'aimerais aussi remercier celui qui m'a précédé, M. Fred McCain. Il a été député pendant 36 ans, dont 12 ici à Ottawa à titre de représentant de la population de Carleton—Charlotte. Je sais que les députés qui siègent à la Chambre aujourd'hui et ceux qui étaient ici pendant la dernière législature ont un haut degré de respect pour M. McCain et pour ce qu'il a fait non seulement pour ses électeurs, mais aussi pour la population canadienne. Je me permets de signaler à mes électeurs de Carleton—Charlotte que c'est exactement de la même façon que je veux agir à titre de député fédéral.

La géographie de Carleton—Charlotte est unique. Cette circonscription est l'une des plus diversifiées de tout le Canada. Carleton—Charlotte est située au sud-ouest du Nouveau-Brunswick; elle englobe trois îles dans la baie de Fundy: Campobello, Grand Manan et Deer. La circonscription de Carleton—Charlotte compte plusieurs villages de pêche. En parcourant mon comté, nous traversons quelques-unes des plus belles régions agricoles de notre pays. C'est en effet dans le comté de Carleton qu'on cultive la variété de pomme de terre qui est réputée être la plus grosse et la meilleure de notre pays.

Notre comté compte aussi un très grand nombre de travailleurs forestiers, qui, sont d'ardents travailleurs. Ils méritent, à mon avis, les meilleurs soins que puisse leur offrir le gouvernement du Canada, et c'est précisément de cela que nous discutons en ce moment. Je crois sincèrement que l'Accord de libre-échange sera bénéfique pour notre circonscription plus que pour toute autre circonscription au Canada.

C'est pour cette raison que le premier ministre de ma province, l'honorable Frank McKenna, qui, soit dit en passant, appartient à l'autre formation politique, est un ardent défenseur de l'Accord de libre-échange. C'est du moins la réputation qu'il s'est taillée depuis un certain nombre d'années.

Il appuie cet accord pour une raison fort simple: c'est que ce traité apportera beaucoup à la population du Nouveau-Brunswick. Je me rends compte que cela a causé des difficultés à plusieurs candidats libéraux au Nouveau-Brunswick pendant les dernières élections, mais je respecte M. McKenna pour avoir défendu ses convictions et pour avoir surmonté les barrières politiques, ce que, à mon avis, toute personne honorable doit faire de temps en temps.

Lorsqu'on analyse les arguments entendus aujourd'hui et ces derniers jours, on doit se demander s'ils sont vraiment bien différents de ceux évoqués lors de la dernière législature. A mon avis, ils n'ont pas changé, ce sont les mêmes, aussi futiles que pendant la dernière législature.

Examinons ce qu'ont fait les députés de la dernière législature à propos de l'Accord de libre-échange et des heures qui ont été consacrées à cet accord. Le débat sur les motions de subsides a duré 8 jours ou 35 heures. Le Comité des affaires extérieures a passé 24 jours, ou 120 heures, en débat. Ils ont passé 4 jours, ou un total de 18 heures et demie, sur les motions du gouvernement. Il y a eu 5 jours de débat représentant un total de 28 heures et demie en deuxième lecture. Ces débats ont porté essentiellement sur le même accord.

On a passé un total de 16 jours, ou 87 heures, au comité législatif. A l'étape du rapport, on a consacré au débat un total de 5 jours ou 27 heures.

Il y a eu un total de 2 jours ou 15 heures et demie de débat en troisième lecture. Au total, il y a eu 64 jours, ou 331 heures et demie, de débat sur essentiellement le même projet de loi. Les arguments ont-ils changé depuis l'été dernier? Non. Ce sont les mêmes arguments et les mêmes tactiques alarmistes utilisés pendant la campagne électorale. Celle-ci est terminée. Les partis d'opposition devraient s'en rendre compte.

Je voudrais rappeler à la Chambre certaines des déclarations faites par les chefs des partis d'opposition à propos de cet accord de libre-échange. Commençons par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) qui a déclaré que l'Accord commercial avec les États-Unis devait être débattu par les Canadiens au Canada. C'est ce qui a été fait.

Il a également affirmé qu'il n'avait pas demandé au Sénat de rejeter l'Accord. Il a précisé qu'il avait plutôt demandé au Sénat de permettre aux Canadiens de le faire. Or, ces derniers n'en ont rien fait. Ils se sont prononcés en faveur de l'Accord, comme le montre la composition de la Chambre aujourd'hui.

En outre, le 21 juillet, le chef de l'opposition a ajouté qu'il était disposé à s'en remettre au jugement des Canadiens. Il s'est demandé pourquoi on ne devrait pas laisser les Canadiens décider. Il a, en outre, déclaré que tous les Canadiens étaient touchés par cet accord, qu'ils avaient le droit de se prononcer et il a invité le vice-premier ministre à laisser ce soin aux Canadiens. C'est ce qu'ils ont fait.

Si l'on en croit le numéro du 6 août 1988 du journal *The Globe and Mail*, le chef de l'opposition aurait déclaré que si les Canadiens décidaient de se prononcer en faveur de cet accord commercial, il accepterait leur décision et veillerait à ce que cet accord soit adopté rapidement par le Sénat.

Il est intéressant de remarquer ce que le chef de l'opposition a déclaré immédiatement après les élections, le 23 novembre, si l'on en croit le *Citizen* d'Ottawa; voici ce qu'on pouvait y lire: «Le chef libéral John Turner a déclaré mardi devant quelques centaines de partisans à l'extérieur de Vancouver que son parti ne bloquerait pas l'Accord de libre-échange, que le peuple s'était prononcé en faveur de ce dernier et qu'il a toujours raison». En outre, le 23, il a affirmé qu'on avait laissé le peuple trancher la question et que ce dernier avait décidé. Pour ce qui est du libre-échange, M. Turner a confirmé, comme il l'a fait au cours des dernières semaines et dans son discours de lundi soir, qu'il allait respecter le verdict de l'électorat.

• (1900)

Ainsi, le 23 novembre, il a affirmé que le peuple avait choisi une orientation et que son parti allait donc laisser les choses suivre leur cours. Les intéressés n'ont rien ajouté à ce débat et ils n'en feront rien.

Examinons certaines des déclarations faites par les députés néo-démocrates et leur chef. Le 10 août 1988, le chef du Nouveau parti démocratique nous a invités à déclencher des élections. Le 31 août 1988, il est revenu à la charge et nous a demandé de soumettre la question aux électeurs.

Je suppose que la déclaration qui a le plus de poids et qui montre vraiment le manque de sincérité de la part du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) est celle que le chef du Nouveau parti démocratique a faite le 23 novembre. Il a affirmé concéder que les forces opposées à l'Accord de libre-échange avaient subie une défaite décisive, que les Canadiens s'étaient prononcés et que le premier ministre (M. Mulroney) avait certes le droit de faire adopter son accord.

Rien n'a changé et les arguments utilisés par l'opposition sont les mêmes. C'est un peu comme si l'on revivait une campagne électorale dans cette enceinte.

Je souscris à l'Accord de libre-échange, car il est avantageux pour le Canada. Je l'appuie, car le Nouveau-Brunswick et ma circonscription de Carleton—Charlotte en profiteront. Occupons-nous d'administrer le pays. Regroupons-nous comme des parlementaires dignes de ce nom et adoptons rapidement ce projet de loi.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je suis très content de participer à ce débat, et j'ajouterai que ce n'est pas sans éprouver un sentiment particulier que je constate que, depuis 1968, c'est la sixième fois, si je ne m'abuse, que je participe à ce genre d'exercice. Les quatre fois précédentes, cela se passait sous des gouvernements libéraux.

A cette époque, je suis resté des jours entiers à écouter mes collègues conservateurs dénoncer les libéraux qui agissaient comme les conservateurs maintenant. Voilà qui ne fait que prouver ce que mon parti prétend depuis tant d'années. Que plus cela change, plus c'est pareil. Comme le disait volontiers Tommy Douglas, la seule différence entre libéraux et conservateurs, c'est que les uns entrent à la Chambre lorsque les autres en sortent.

M. Horner: Je peux vous dire la différence en ce qui me concerne.

M. Benjamin: Grand bien vous fasse.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et tous ceux qui l'aident à s'acquitter de ses fonctions ingrates. Je sais que vous continuerez de faire de l'excellent travail comme vous avez toujours su le faire, et que vous nous traiterez avec justice. Je félicite également tous les nouveaux députés de tous les partis.

J'ai les ai tous écoutés aujourd'hui, soit à la Chambre soit dans mon bureau à la télévision. Ils ont tous prononcé d'excellents discours, même ceux qui faisaient fausse route sur toute la ligne. D'autres députés, qui auraient pu apprendre quelque chose depuis le temps qu'ils siègent, ont continué de faire fausse route. J'ajouterai que je suis favorablement impressionné par les nouveaux députés qui ont prononcé leur premier discours à la Chambre aujourd'hui, que je sois d'accord ou non avec ce qu'ils ont dit.

Je tiens surtout à féliciter mon collègue de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) qui a parlé de la mission qui est confiée, non seulement au gouvernement, mais aussi au Parlement et à chaque député en particulier. Nous avons tous individuellement une mission à accomplir. Je veux donc parler de la mienne, et de celle de mes collègues et des députés des autres partis également.

Tout d'abord, tout cela était totalement inutile. Peu importe comment le leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) organise les initiatives ministérielles, le gouvernement a le droit de décider de l'ordre des articles à l'ordre du jour. Personne ne le conteste. Cependant, peu importe ce qui se produit, nous avons tous, individuellement ou collectivement, le droit de défendre les opinions pour lesquelles nous avons été élus.

Les électeurs de ma circonscription m'ont élu pour que je m'efforce de convaincre le gouvernement d'inclure dans la loi canadienne, pas la loi américaine, des dispositions qui protégeront les Canadiens des conséquences néfastes de l'Accord, conséquences que moi-même et bien d'autres personnes jugeons inévitables. J'ai reçu le mandat de défendre les opinions de la majorité de mes électeurs, même les opinions que je ne partage pas.

J'ai trouvé que mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) a présenté un excellent discours. J'ai pris beaucoup de plaisir à l'écouter. Je lui rappelle, puisque le débat porte sur une motion visant à modifier les règles, qu'avant même qu'il soit né, un homme, dans son Italie natale, a un jour suspendu toutes les règles du Parlement. Le député devrait parler de cette époque aux membres de sa famille assez vieux pour l'avoir vécue. Toutes les règles parlementaires démocratiques en vigueur dans le cadre d'un régime monarchique ont été suspendues en Italie dans les années vingt, avant la naissance du député de Duvernay (M. Della Noce). J'espère que nous nous en souviendrons parce qu'aucun parti politique, qu'il s'agisse du gouvernement, de l'opposition officielle ou de mon parti, n'a le droit ou le mandat de bafouer le Règlement de la Chambre que nous avons tous accepté. Je dénoncerais même mon parti s'il agissait ainsi. Vous pouvez en être sûr, monsieur le Président. Lorsque l'on se moque d'un Règlement adopté à l'unanimité, on n'est qu'à un pas d'un État et d'un gouvernement à parti unique. Je suis sérieux. C'est pourquoi je demande à mes collègues de tous les partis de réfléchir à mes propos.

• (1910)

J'ai dit au début de mes remarques que j'ai été présent en cette Chambre à plusieurs occasions depuis l'automne de 1968. J'ai écouté pendant des heures d'illustres membres du Parti conservateur attaquer et rejeter les initiatives des libéraux. J'ai dû assister au même spectacle l'été dernier et celui auquel j'assiste aujourd'hui est encore plus désolant. Les libéraux blâment les conservateurs pour ce qu'ils faisaient eux-mêmes auparavant. Quel spectacle! Je n'emploierai pas le terme hypocrisie parce qu'aucun d'entre nous n'est parfait. Aucun d'entre nous n'est pur.

Je me souviens du jour où le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) est entré à la Chambre à la suite d'élections partielles en 1976. Je me rappelle que les conservateurs se plaignaient du gouvernement libéral alors au pouvoir. Ils étaient scandalisés lorsque les libéraux appliquaient la clôture. Tout d'abord, je crois que mes amis, qui sont nombreux en cette Chambre . . .

M. Horner: Avez-vous peur de Bob White?

M. Benjamin: C'est aussi un ami, surtout quand je discute avec lui. Je pense à mes amis du gouvernement et je voudrais leur dire qu'ils n'avaient pas, mais vraiment pas besoin de suspendre l'application du Règlement ou de recourir à la clôture. Les deux partis de l'opposition sont eux aussi en partie responsables. Rien de tout cela n'était nécessaire. Pourquoi, madame la Présidente? Je vais vous le dire. Parce qu'il n'y a pas d'échéance.

M. Friesen: Vous refusiez de nous laisser présenter le projet de loi.

M. Benjamin: Le député dit que nous nous opposions au dépôt du projet de loi. Nous pouvions en retarder le dépôt par les conservateurs d'une journée, peut-être, avec un peu de chance. Le député ne l'ignore pas. Je suis ici depuis plus longtemps que lui. Tout cela était inutile parce que le gouvernement n'avait qu'à nous laisser prendre tout le temps que nous voulions ou nous donner, disons, jusqu'au milieu ou à la fin de janvier. Peu importe. Il y a eu déjà, si je ne m'abuse, échange de lettres entre le gouvernement américain et le gouvernement du Canada. Cela ne change rien que la date d'entrée en vigueur soit le 1er janvier, le 31 janvier ou le 28 février.

Le gouvernement aurait été plus avisé de nous laisser aller au bout de notre souffle. L'ennui, c'est que nous constatons que les députés ministériels sont les plus hardis, qu'ils ont l'audace de suspendre l'application du Règlement. Je fais une mise en garde. Nous nous engageons sur un terrain dangereux.

Je reviens à la question du mandat qu'a mentionnée mon collègue, le député de Kootenay-Ouest-Revelstoke (M. Kristiansen). Du côté de la majorité ou de la minorité, on ne doit pas négliger le mandat que moi et mes neuf collègues de la Saskatchewan avons reçu. Nous devons tous tenir compte de ce que chacun de nous est venu faire ici. Nous ne devons pas oublier ceux qui sont ici pour des raisons différentes des miennes. Je respecte au plus haut point le mandat qu'ont reçu les députés du parti ministériel. J'attends autant d'égard et de respect pour mon mandat, rien de plus.

Ne jouons pas avec les chiffres et ne nous laissons pas glisser sur la pente dangereuse de la suspension du Règlement dans un Parlement démocratique. On n'en a pas besoin. Ce n'est pas nécessaire. Le gouvernement fera adopter son projet de loi, que ce soit la semaine prochaine, dans un mois ou dans deux. Le gouvernement fera adopter sa mesure. Pourquoi nous fatiguer? Pourquoi faire tout ce brouhaha à propos de la suspension du Règlement? A quoi sert un règlement si on peut le suspendre au moindre prétexte? Nous pouvons y apporter des changements et faire tout ce que nous voulons du consentement unanime. Pendant toutes les années au cours desquelles j'ai siégé dans cette enceinte, nous l'avons fait à de très nombreuses reprises.

M. Prud'homme: Effectivement.

M. Benjamin: Nous avons suspendu un ou plusieurs articles du Règlement à de nombreuses occasions.

Cela m'attriste de voir que le gouvernement conservateur soit aussi stupide que l'était le gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Je dois dire que même les libéraux n'ont pas eu le culot d'aller aussi loin. Les conservateurs viennent d'établir un nouveau record pour ce qui est de porter un coup au Règlement et à la démocratie parlementaire.

Je voudrais expliquer pourquoi nous agissons de la sorte.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement. Je sais que le député a déclaré de manière générale que les libéraux étaient aussi sots que les conservateurs. Nous avons chacun notre avis là-dessus. Le député compte-t-il annoncer ce soir que son parti et lui-même vont se disperser puisque son chef a déclaré pendant la campagne électorale que, désormais, le système à deux partis semble prévaloir?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de Regina—Lumsden.

M. Benjamin: Madame la Présidente, j'espère que vous soustrairez ces vingt secondes de mon temps de parole, mais, quoi qu'il en soit, je me souviens que divers libéraux avaient formulé des observations semblables, à commencer par M. Trudeau. Si le député se laisse influencer par le ton avant, pendant ou après la campagne, il devrait peut-être songer à prendre sa retraite.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je voudrais faire un autre rappel au Règlement. Je serai ravi de prendre ma retraite si le député veut bien en faire autant.

• (1920)

M. Benjamin: J'enchaîne en reprenant une remarque du député de Duvernay. Il se pourrait bien qu'il ait soulevé un argument valable. Je n'en suis pas encore sûr. Le député est d'accord avec la suspension des règles du Parlement, de la démocratie parlementaire. Pourquoi? Tout simplement parce que la fermeture de l'usine Gillette n'a rien à voir avec le libre-échange. Gillette se préparait à fermer cette usine depuis deux ans. Je suis prêt à croire le député, mais j'ai une question à lui poser, ainsi qu'aux autres députés du gouvernement. Si cet accord de libre-échange est si profitable pour le Canada, s'il doit amener la création de tant d'emplois, comment se fait-il que Gillette rationalise ses activités en fermant son usine québécoise plutôt que son usine de Georgie?

Je ne suis qu'un petit gars des Prairies et j'aimerais bien que quelqu'un m'explique comment il se fait que je ne trouve pas un seul exemple d'entreprise qui rationalise ses activités en fermant une usine aux États-Unis ou au Mexique plutôt qu'au Canada? Peut-être l'Accord de libre-échange est-il avantageux, qui sait? Je ne condamnerai pas le gouvernement, loin de moi cette idée. Cependant, si cet accord est si merveilleux, j'aimerais qu'un ministériel m'explique pourquoi le gouvernement a besoin de suspendre les règles du Parlement? Pourquoi la rationalisation ne se fait pas à l'avantage du Canada? Pourquoi des entreprises canadiennes embauchent-elles des Mexicains à 65c. l'heure pour fabriquer des composants? J'aimerais que quelqu'un répondre à mes questions et peut-être alors changerai-je d'avis. Ne misez pas trop sur un tel revirement, mais il pourrait se produire.

Mes électeurs m'ont donné le mandat de me porter à la défense de la Commission canadienne du blé. Le problème que nous avons, à Assiniboia et à Gravelbourg, c'est que les conservateurs ont récolté une plus grande part du vote libéral que nous, ce qui prouve encore une fois que j'avais raison: Où est la différence?

Mme Sparrow: Allons, vous connaissez la différence.

M. Benjamin: Nous pouvons faire notre deuil de la gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs et de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. Mon ami, le député de Souris—Moose Mountain (M. Gustafson) le sait bien. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a admis que sitôt le scrutin terminé, c'était déjà au plus offrant, il le sait bien.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée d'interrompre le député; le temps qui lui était alloué est écoulé.

M. Benjamin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si mes bons amis d'en face m'accorderaient, par consentement unanime, quelques minutes encore.

Prolongation des heures de séance

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la demande du député. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'après ce que j'entends, le consentement n'est pas unanime. Reprenons les débats; entendons maintenant le député de Gloucester—Carleton.

• (1930)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur aujourd'hui d'adresser la parole au Parlement canadien. Depuis l'âge tendre de 10 ans je demeure dans l'ombre du Parlement et j'ai souvent vu, à trois coins de rues de chez moi, le premier ministre Mackenzie King. Lorsque j'avais environ huit ou neuf ans, je l'ai vu se promener, et j'ai eu le plaisir de rencontrer un peu plus tard le premier ministre St. Laurent et, ensuite, M. John Diefenbaker, et à peu près tous les autres.

J'ai l'honneur de me présenter au Parlement pour la première fois, et c'est pour moi une grande expérience. La première expérience, madame la Présidente, c'est celle d'être pris, comme plusieurs autres, dans une situation de procédure . . .

J'ai eu l'honneur de participer pendant près de 20 ans au niveau municipal et au niveau régional, dans la région d'Ottawa-Carleton, et on y parlait souvent de procédure, mais c'était très simple.

Tout le monde avait toujours sa chance de parler sur le sujet. Il y avait toujours une discipline. Chose que j'ai toujours remarquée au niveau municipal comme au niveau régional, c'est que les gens avaient un respect pour ceux qui parlaient, c'est que les autres politiciens écoutaient, parce qu'en écoutant on peut toujours apprendre et, lorsqu'on crie, surtout lorsqu'on lance des insultes, on admet une certaine ignorance, dans le sens large du mot. Pourtant, lorsqu'on prête l'oreille, on apprend toujours! Depuis mardi matin, j'ai beaucoup appris. Mais je dois admettre que je suis encore en train d'apprendre au sujet de la procédure.

Cependant, madame la Présidente, j'aimerais pouvoir faire exactement ce que ma communauté m'a demandée de faire, soit venir parler au Parlement sur différents sujets. Les gens qui m'ont élu sont d'une nouvelle circonscription qui s'appelle Carleton-Gloucester. Cette circonscription est une nouvelle circonscription qui a été formée en prenant une partie de Glengarry—Prescott, c'est-à-dire une partie de Cumberland, la majorité de la ville de Gloucester, que j'ai représentée pour près de 20 ans, toute la municipalité de Rideau, toute la municipalité de Osgoode, une bonne partie de la ville d'Ottawa, pour enfin représenter une superficie de 350 milles carrés et une population votante d'au-dessus de 77 000 habitants.

Je suis très fier d'avoir été élu, je suis très ému d'avoir été élu par 31 000 votants. Par habitude, je fais du porte-à-porte durant les élections. Cette fois-ci, c'était plus grand que la ville de Glouscester, donc j'ai fait du porte-à-porte dans toutes les autres municipalités d'à peu près tous les secteurs. Deux des municipalités, soient Rideau et Osgoode, étaient représentées par un député conservateur. Une grande partie de la ville de Gloucester était représentée par un député conservateur. Un des principaux thèmes de l'élection était pour moi de demander aux gens ce qu'ils pensaient du libre-échange, d'abord comme concept, et surtout, ce que les gens pensaient de cette Entente en particulier. C'était simple: Tout le monde était en faveur du libre-échange. Le libre-échange est une bonne chose, mais le grand public, lorsque je faisais du porte-à-porte, ou lorsque j'étais en débat, posait des questions, à savoir: Qu'est-ce que c'est que cette Entente en particulier? Comment est-ce que cela va nous affecter? Est-ce qu'on parle seulement de marchandises? C'est sûr que cette entente particulière parle plus que de la marchandise, mais parle bien aussi des services et des investissements.

Ce sont ces deux choses particulières qui inquiétaient les gens qui ne donnaient pas la peur comme certaines personnes le disaient, mais, voyez-vous, madame la Présidente, c'est un peu comme pour la première fois acheter une maison et avoir une hypothèque. Une personne sage est bel et bien certaine d'avoir une personne compétente pour vérifier toutes les clauses de l'hypothèque ou de l'entente d'achat. N'importe quel avocat va vous dire qu'il n'est pas sage d'acheter ou de faire un échange, argent, maison, hypothèque, sans vérifier les clauses de son entente.

J'ai eu la chance, forcément à cause des élections, de lire beaucoup sur le libre-échange. Il y a beaucoup de choses sur le libre-échange qui sont intéressantes et qu'on devrait avoir. Cependant, quels sont les effets de cette entente en particulier? Cela inquiète les gens parce qu'ils ne savent pas, ils ne connaissent pas les effets de cette entente en particulier. Donc, cela prend une discussion, madame la Présidente. Il faut que quelqu'un s'assoie et explique ce qui se passe dans cette entente. Il faut aller un peu plus loin que parler seulement à un politicien. Il faut que plusieurs politiciens, que ce soient des membres du parti conservateur, qui forment présentement le gouvernement, les membres du Nouveau parti démocratique ou des membres de mon parti, le parti libéral, vous avez là trois points de vue. Et vous avez d'autres points de vue, j'imagine, à travers le Canada.

Il serait donc intelligent, sage et donc surtout prudent de pouvoir discuter du libre-échange et de ses effets.

On me dit qu'il faut absolument avoir confiance. Moi, j'ai confiance, mais la confiance s'arrête, madame la Présidente, lorsque je sais qu'il peut y avoir un effet sur les travailleurs d'aujourd'hui, lorsqu'il peut y avoir un effet possible, peut-être néfaste, sur mes enfants et les enfants des autres et les petits-enfants. Il est évident pour quiconque veut se renseigner que la philosophie et la façon d'opérer au Canada va changer de 180 degrés. Évidemment, si on regarde seulement du côté politique ou du parti pris ou du parti politique, on peut être complètement en désaccord.

Moi, je prends l'attitude que j'aimerais bien entendre les raisons d'être, les arguments et les effets possibles. J'ai écouté les discours toute la semaine, j'ai été ici tôt le matin jusqu'à la dernière heure, et j'ai écouté tout le monde. J'ai beaucoup appris, mais le thème du côté du gouvernement était surtout qu'il fallait avoir confiance. Aux membres du gouvernement, j'aimerais dire que j'ai bel et bien confiance. J'ai confiance dans mon Parlement. J'ai bien confiance dans le libre-échange. Cependant, dans cette entente-ci, vous pourriez facilement m'assurer, si vous me donniez la chance d'abord de pouvoir écouter vos arguments, si vous me donniez ma chance à moi d'écouter les arguments du parti socialiste, si vous me donniez la chance d'écouter mes collègues, j'apprécierais donc pouvoir retourner chez moi et justifier à ma communauté que cette clause ou cette autre est bonne ou que celle-ci est faible ou néfaste. J'aimerais donc pouvoir faire cela. Présentement, je ne peux pas le faire à cause du problème de procédure, madame la Présidente. Je ne peux pas le faire parce qu'on ne semble pas vouloir s'asseoir avec moi ou se lever en Chambre et me donner des explications.

Tout ce que j'entends, madame la Présidente, c'est souvent du bafouillage, c'est du criage et cela m'intrigue beaucoup. J'attends toujours le fond. Je n'ai pas entendu beaucoup de fond à ce jour. J'ai entendu beaucoup de bruit. Parfois, cela me faisait penser au jardin zoologique de Granby. On aurait dit à certains moments, et je dis cela de bonne grâce, madame la Présidente, que parfois on dirait un groupe de phoques qui font du bruit, qui s'envoient les bras.

Maintenant, je m'excuse, madame la Présidente, moi, je préférerais plutôt entendre des arguments que des bruits et des sons. Et j'espère que la semaine prochaine le gouvernement me donnera à moi et à mes collègues, et quand je dis mes collègues, je dis bien tous les gens qui sont ici au Parlement, et j'inclus même les érudits et les gens d'expérience, la possibilité d'écouter les arguments en entier, pour pouvoir voter avec confiance, pour pouvoir voter avec sa conscience. C'est surtout pour pouvoir voter avec sa conscience qui est important. Je sais qu'il faut nuancer si on est d'un parti d'un côté ou de l'autre, mais c'est une question de confiance et de conscience.

Madame la Présidente, j'apprécie beaucoup, spécialement à ce moment-ci, le fait que c'est la première fois que je parle à la Chambre, j'apprécie beaucoup la délicatesse de tous les députés qui siègent présentement, à ce moment-ci. Je dois les féliciter pour leur politesse et leur attention. Le groupe que je vois devant moi m'est très sympathique et j'apprécie beaucoup qu'il m'ait écouté et j'espère que j'aurai la chance la semaine prochaine d'écouter leurs arguments et je leur promets que je vais leur porter la même attention positive, la même délicatesse d'écouter et de ne pas parler durant leurs discours. Cela, je le leur promets afin de pouvoir bien répondre à mes commettants lorsque je retournerai, bien répondre que j'ai voté d'après ce que j'ai appris, que j'ai voté d'après ce que j'ai compris et puis d'après ma conscience.

• (1940)

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, étant donné que c'est la première fois que j'interviens depuis le 21 novembre 1988, je veux d'abord féliciter tous mes collègues conservateurs qui ont réussi à transmettre le message de ce gouvernement d'une partie à l'autre du pays, à la grandeur du pays. C'est le seul parti qui représente le Canada dans son entier et c'est pour cela que je félicite tous mes collègues conservateurs.

Je veux aussi féliciter certains collègues libéraux qui, à cause de leurs qualités personnelles, étant donné que leur parti n'avait ni contenu, ni bon sens, mais à cause de leurs qualités personnelles, ont quand même réussi à se faire élire. Et dans cela, il y a des gens de qualité. Alors, je les félicite eux aussi et je m'abstiens de tout commentaire sur le tiers parti à ma droite ici, madame la Présidente.

Je veux aussi remercier les gens de la circonscription de Lévis qui m'ont élu avec une majorité majorée de 50 p. 100 par rapport aux élections de 1984.

Il est important que je vous dise, madame la Présidente, que les gens qui m'ont élu représentent, et cela va peut-être surprendre certaines gens, le milieu des unions. Des chefs syndicaux sont venus faire des discours en ma faveur, madame la Présidente, au cours de la dernière campagne, au grand détriment du candidat du parti socialiste, des chefs syndicaux qui sont venus soutenir les politiques de mon gouvernement parce que ces chefs syndicaux-là se sont aperçu qu'avec mon gouvernement on crée de l'emploi, et c'est cet emploi-là qui leur assure du travail, une paye le jeudi de chaque semaine. J'ai aussi eu l'appui, madame la Présidente, des institutions coopératives importantes, pas seulement du monde capitaliste, pas seulement des ouvriers, pas seulement des consommateurs, des instituts coopératifs d'envergure

comme Desjardins, un institut qui gère 35 milliards d'actifs et qui m'a apporté son appui, l'appui du monde coopératif.

J'ai eu aussi l'appui des personnes âgées qui ont compris que les pensions étaient là pour rester si la population active de notre pays peut continuer à faire de l'argent. Ce n'est pas un péché de faire de l'argent. Les gens de la population active, les gens qui ont entre 30 et 65 ans, doivent en faire pour payer des pensions aux plus âgés et payer des études aux plus jeunes et aider ceux et celles qui sont dans le besoin de façon chronique ou par accident. J'ai eu l'appui des personnes âgées.

J'ai également eu l'appui des jeunes parce que les jeunes qui quittent nos universités, nos CEGEP, se sont aperçu qu'il y a de l'emploi disponible dans ce pays depuis 1984, et c'est pour cette raison qu'ils m'ont appuyé.

Finalement, j'ai eu l'appui bien important, un appui qu'on a tous eu, nous les conservateurs, l'appui de la communauté et des gens qui font des chèques de paye pour payer les Canadiens qui travaillent, c'est-à-dire les gens d'affaires, les Chambres de commerce, ceux qui savent ce que ça veut dire exporter aux États-Unis. Alors, j'ai eu leur appui. Et aujourd'hui, je voulais leur rendre hommage officiellement, remercier les gens de ma circonscription.

Maintenant, je reviens au sujet qui nous préoccupe. On est en train de vouloir débattre à nouveau le fameux dossier du libre-échange, dossier que l'on discute pour la gouverne des nouveaux députés, dossier qui est discuté ici en cette Chambre, qui est discuté par la technocratie, qui a été discuté au cours de la dernière campagne. Depuis deux ans et demi, les Canadiens qui veulent écouter, qui veulent apprendre, ils ont pu se renseigner sur le libre-échange. Et à ces Canadiens-là, le chef du parti libéral (M. Turner) leur avait dit, avant les élections: Faisons en sorte que les Canadiens décident.

D'ailleurs, il avait été secondé par le chef socialiste qui lui aussi se hâtait de demander des élections. Le chef libéral avait dit: Lorsque les gens auront décidé, les sénateurs, mes sénateurs libéraux, les sénateurs que Trudeau et d'autres ont nommés, ils pourront dire oui à ce moment-là si les Canadiens disent oui. Le lendemain des élections, madame la Présidente, on a entendu le chef libéral dire: Oui, c'est très bien maintenant, les Canadiens se sont prononcés. On a entendu également le chef socialiste dire: Oui, les Canadiens se sont prononcés, et nous allons faciliter la passation de cette loi-là. Mais il est arrivé un événement.

Ils ont reçu une lettre, madame la Présidente, une lettre de huit pages, de celui qui tient les ficelles de ce parti-là, une lettre de huit pages de Bob White, celui qui est président du syndicat canadien des Travailleurs unis de l'automobile, Bob White a ordonné, parce que c'est lui qui a financé pour deux millions de dollars, le syndicat a financé pour le tiers de la campagne électorale des socialistes, et ces deux millions de dollars-là excluent ce qui a été fourni sous forme d'équipement, de fournitures, de papeterie, de lignes téléphoniques, de personnel. Ils vont contester, madame la Présidente. Mais vous regarderez dans le rapport, dans quelques mois, le rapport du président sur les dépenses électorales. Ils vont maximiser tous les services qu'ils ont fournis aujourd'hui par en-dessous, ils vont les maximiser pour aller chercher le plus possible de subventions, d'argent du gouvernement pour financer leur élection. D'un côté ils disent qu'ils n'ont pas l'appui des syndicats et d'un autre côté ils maximisent après les élections pour aller quémander des fonds du gouvernement canadien.

Ils maximisent ce qu'ils prétendent être des dépenses électorales. Il y a eu la lettre de Bob White, et cela a modifié complètement. Il y a eu aussi la lettre du syndicat des travailleurs de l'acier, le plus gros syndicat canadien. Ils étaient mécontents, ces deux syndicats-là, parce qu'ils prétendent que le libre-échange va nuire à leurs emplois alors que les gens de Bob White sont les mieux payés et les seuls qui bénéficient du contexte de libre-échange depuis 1965.

Alors, on a eu, madame la Présidente, un message clair et net de la part des électeurs. Le 21 novembre, les partis d'opposition avaient dit: Si le message est en faveur du libre-échange, si vous êtes réélus, les conservateurs, on facilitera la loi. Et aujourd'hui, on conteste cela et on dit: Les gens n'ont pas tous voté en faveur du libre-échange. La majorité n'a peut-être pas voté en faveur du libre-échange. La majorité a voté en faveur du gouvernement de l'équipe des conservateurs. Elle a dit aux conservateurs: Merci de la qualité de votre administration! Et d'ailleurs, on vient de le voir dans le rapport du Vérificateur général du Canada que la qualité de l'administration des ministères du gouvernement a augmenté d'une façon significative—ils devraient écouter, madame la Présidente, parce que c'est pour eux autres que je le dis deux fois—a augmenté d'une façon significative la qualité de gestion de notre gouvernement. Et cela est dit par le Vérificateur général du Canada. Les gens nous ont dit merci pour cela. Les gens nous ont dit merci également pour avoir permis de mettre en place un contexte qui a fait en sorte qu'il y a 1 300 000 nouveaux emplois de plus au pays, 1 000 emplois par jour sous l'administration conservatrice. Ils nous ont dit merci le 21 novembre.

Les gens nous ont dit merci le 21 novembre pour la réconciliation nationale, pour le retour du Québec dans ce grand pays et à ce moment-là, tout le monde par contre appuyait ce qu'on appelle l'Accord du lac Meech. Mais depuis, par exemple, la petitesse des socialistes, on la voit au grand jour et à travers différentes parties du

pays, ils visent maintenant encore à briser ce pays-là parce qu'ils ne sont pas contents du résultat des élections. Ils visent à empêcher le Québec d'être une partie vivante et participante dans ce pays-là. C'est cela l'essence de leur message, le sens de leur intervention.

Madame la Présidente, on a reçu un merci pour l'Accord du lac Meech et la réconciliation nationale et on espère que ces gens-là vont dépasser la partisanerie mesquine et nous aider à poursuivre la finalisation de ce dossier-là avec les deux dernières provinces.

Et enfin, madame la Présidente, les Canadiens nous ont dit oui au libre-échange le 21 novembre 1988 parce que le libre-échange, c'est la continuation de l'expansion économique pour nos entreprises. Ce oui-là nous a été dit par les gens d'affaires, par les consommateurs, par les unions, par le monde agricole, nonobstant la position d'une union agricole, le monde agricole lui-même, et je parle des coopératives, de ces organismes qui sont possédés par les producteurs agricoles québécois. Je parle des coopératives qui, elles, disent oui au libre-échange. Ces coopératives qui, chaque année, au Québec, font pour trois milliards de chèques aux producteurs agricoles. J'aime mieux écouter ces gens-là qu'écouter l'Union des producteurs agricoles, le chef de l'Union, la vedette de l'Union qui, elle, parce qu'elle perçoit obligatoirement à cause de la loi, 150 $ par semaine de la part des producteurs agricoles, vient se mêler des affaires . . .

Une voix: *Speak on the motion!*

M. Fontaine: Madame la Présidente, je vais suffoquer. J'entends des vapeurs alcoolisées jusqu'ici. Je ne veux pas les entendre davantage.

Madame la Présidente, les coopératives nous ont soutenus dans notre dossier sur le libre-échange: le Mouvement Desjardins, les grandes banques. Nous sommes un gouvernement responsable et le 1er janvier 1989, on veut «rencontrer notre échéance». Nous voulons pouvoir finaliser notre Entente avec les États-Unis. On peut vous dire, madame, que c'est important parce qu'on a vu ce qui s'est passé la semaine passée à Montréal au niveau des négociations du GATT. Les partis de l'opposition ont toujours prétendu que le GATT allait solutionner tous nos problèmes. Cela a été faux, et vous avez vu que cela a été difficile de s'entendre. C'est beaucoup plus difficile de s'entendre à 93 pays qu'à deux pays. Alors, madame la Présidente, nous allons gouverner et nous allons passer la législation du libre-échange.

Et pour ceux qui prétendent que certaines entreprises sont fermées à cause de cela, c'est faux! Et j'aimerais aussi, alors qu'on dit toujours que cela ferme à cause du libre-échange, qu'on dise pourquoi la Dupont a décidé d'investir cette année 160 millions de dollars au Canada. Pourquoi Dupont a-t-elle décidé d'investir l'an prochain 320 millions de dollars au Canada? J'aimerais qu'on en parle. J'aimerais qu'on dise que cela dépend du libre-échange parce que cela dépend du libre-échange. Je voudrais qu'on dise pourquoi l'Alcan a décidé d'investir un demi-milliard cette année, 500 millions de dollars. Je voudrais qu'on parle de cela. Je voudrais qu'on dise aussi que l'Alcan, l'an prochain, va mettre un milliard de dollars en immobilisations.

Et dans ma circonscription, madame la Présidente, j'ai 60 entreprises manufacturières qui veulent exporter davantage aux États-Unis et qui ont besoin d'un accès plus sûr. Si on pense que nous avons approximativement 300 circonscriptions au Canada, mais combien d'entreprises, des petites et des moyennes entreprises, celles qui sont plus capables de s'adapter rapidement au libre-échange, nous en avons 18 000 au pays qui sont capables de s'adapter rapidement, qui ont besoin de ce marché sûr vers les États-Unis, et elles le veulent immédiatement.

C'est pour cela qu'il faut donner aux Canadiens cette Entente, qu'il faut passer cette loi rapidement et ce, nonobstant les ordres que le parti puisse recevoir de ces bailleurs de fonds qu'on appelle Bob White et compagnie, de ces bailleurs de fonds qui sont les plus grands bénéficiaires du libre-échance au Canade parce qu'eux, ces bailleurs de fonds, et j'en suis fier, vivent dans un contexte de libre-échange qui s'applique depuis 1965 et ce contexte fait qu'il est urgent que tous les Canadiens et les gens de la circonscription de Lévis puissent en bénéficier rapidement. Merci madame la Présidente!

• (1950)

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, cela va peut-être vous étonner, mais je prends la parole au sujet de l'amendement que l'on propose d'apporter à la motion dont nous sommes saisis.

M. Skelly (Comox—Alberni): De quoi s'agit-il?

Mme McLaughlin: Mon collègue demande de quoi il s'agit.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis prévoit modifier considérablement les règles parlementaires de la Chambre et, notamment, de les suspendre de façon qu'on ne puisse fixer aucune limite de temps au débat sur le projet de loi dont il est ici question, à savoir, bien sûr, le projet de loi C-2.

La motion prévoit que, immédiatement après que les membres de la Chambre seront revenus du Sénat, et je cite, «un ministre de la Couronne pourra proposer . . . une motion portant révocation du présent ordre». Nous sommes donc saisis d'une motion qui prévoit suspendre, peut-être indéfiniment, le Règlement de la Chambre. C'est absolument inacceptable.

En permettant à la Chambre de siéger de façon continue pour une période indéfinie, nous ne respectons pas à mon sens le véritable processus démocratique tel que je l'entends. En précisant simplement que cela vaut seulement pour le projet de loi C-2, l'amendement constitue certes une nette amélioration par rapport à la motion originale qui visait toutes les initiatives ministérielles. Toutefois, on ne saurait l'appuyer, car ce serait appuyer la portée générale de la motion, qui est de suspendre le Règlement. C'est donc un amendement inacceptable.

Pour avoir eu l'occasion de siéger à deux ou trois comités législatifs, l'une de mes plus sérieuses réserves au sujet de cette motion, c'est qu'elle suspendrait le renvoi à des comités législatifs pour le remplacer par un renvoi au comité plénier.

Ma brève expérience des comités me permet de dire qu'ils sont l'endroit indiqué pour interroger des experts, comme mon collègue libéral l'a dit, ainsi que divers groupes concernés et renseignés sur le sujet et apportant le point de vue du monde politique, du monde des affaires et des universités. Dans ce cas-ci, puisque nous étudierons le projet de loi C-2, le comité devrait aussi tenir compte du point de vue des économistes. Le respect du processus démocratique et des traditions parlementaires exige que les députés puissent fonder leur décision définitive sur la meilleure information possible.

Puisque cet amendement porte précisément sur le projet de loi C-2, nous avons une raison très importante de ne pas l'appuyer. Le comité du commerce qui a voyagé avant la fin de la dernière session laissait clairement à désirer. Tout d'abord, il s'est rendu dans une dizaine de capitales en neuf jours. Il n'est jamais allé au Yukon et il n'est passé que brièvement dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est évident que son but n'était pas de recueillir le genre d'information approfondie sur laquelle des décisions aussi importantes pour l'avenir du Canada devraient être basées.

Le projet de loi sur le libre-échange ne modifie pas que des lois, il infléchit l'orientation de notre pays. Depuis le début des négociations, on a tenté de limiter le débat et la consultation publique, puis la campagne électorale est arrivée. Au début, l'Accord semblait jouir d'un appui généralisé d'après les sondages, mais plus les gens se renseignaient, moins ils l'appuyaient. Plus l'appui pour l'Accord baissait, plus le gouvernement semblait pressé de clore le débat, afin d'éviter que d'autres témoins ne viennent donner leur avis. En d'autres termes, il semble y avoir un effort délibéré pour restreindre la transmission des renseignements disponibles, non seulement aux députés qui doivent prendre les décisions, puisque les comités législatifs font certes l'objet de beaucoup de publicité, mais aussi à d'autres.

Comme beaucoup d'autres députés, j'ai constaté durant la campagne électorale que plus les électeurs cherchaient à obtenir des renseignements, plus grande était leur confusion. Le plus évident, c'est que tous ceux à qui j'ai parlé, qu'ils se disent pour ou contre l'Accord, se rendaient compte qu'ils ne disposaient pas de renseignements suffisants. C'est dans le cadre du processus législatif, du processus parlementaire que nous pouvons non seulement recueillir ces renseignements, mais aussi les partager avec nos électeurs et le grand public.

Beaucoup d'entre nous tirent des renseignements des nombreux rapports et autres publications que nous lisons et de nos propres électeurs. Dans le cadre du processus législatif, nous avons la possibilité d'entendre des experts nationaux et internationaux, de leur poser des questions et d'aller vraiment au fond des choses. Nous ne sommes pas tous économistes, experts en finances ou avocats. Nous pouvons lire des rapports, de même que le texte de l'Accord de libre-échange, comme je suis sûre que beaucoup d'entre nous l'ont fait. Mais c'est la possibilité d'interroger des témoins au comité législatif qui nous fournit le genre de renseignements sur lesquels nous pourons fonder des décisions rationnelles, que nous serions en mesure d'expliquer à nos électeurs.

Je crois que nous sommes tous là pour représenter nos électeurs d'une manière responsable témoignant de notre respect pour leur point de vue. Je crois qu'il est également de notre devoir de partager avec eux les renseignements que nous recueillons. Nous devons le faire parce qu'ils sont les plus touchés par les mesures que nous prenons ici. Je suis sûre que nous partageons tous le désir de représenter nos circonscriptions respectives et leurs intérêts de la façon la plus démocratique et la plus compétente possible.

L'un des moyens que nous avons de le faire est de nous conformer au Règlement de la Chambre et aux processus parlementaires institués pour favoriser une action démocratique et réfléchie et pour permettre non seulement aux députés d'exposer leurs vues, mais aussi au grand public et aux experts d'exprimer leurs opinions. C'est l'une des rares occasions que beaucoup de gens ont de faire connaître leur avis à cet échelon.

Il reste encore beaucoup de questions sans réponse en ce qui concerne le projet de loi C-2 mentionné dans l'amendement. Il est clair que le gouvernement a un mandat pour aller de l'avant, mais il n'a pas le droit de le faire sans s'assurer que le public comprend parfaitement ce qui se passe. Des débats en comité faciliteraient cette compréhension. Cette motion vise à empêcher le renvoi au comité législatif.

• (2000)

Le projet de loi C-2 comporte de nombreuses mesures. Sa longueur seule le rend difficile à comprendre pour le Canadien ordinaire. Je crois comprendre que, s'il est

adopté, il aura pour effet de modifier environ 27 lois fédérales, notamment la Loi sur la Cour fédérale.

Le Canadien ordinaire sait-il quelles modifications devront être apportées? L'Accord risque d'avoir un impact important sur la vie de nombreux Canadiens. Il modifiera aussi la Loi sur les banques, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les douanes et la Loi sur les grains du Canada, pour n'en nommer que quelques-unes. Dans ce cas, nous ne pouvons pas dire que nous ne faisons qu'adopter une mesure législative. Ce projet de loi aura une incidence sur de nombreuses lois existantes ainsi que sur nos relations avec une grande puissance étrangère. Il est donc absolument nécessaire que nous voyions à ce que le processus parlementaire normal soit respecté.

On a dit que la tyrannie est toujours mieux organisée que la liberté. Oui, il est plus rapide de suspendre simplement l'application du Règlement dans des circonstances exceptionnelles, comme on l'a mentionné en juin dernier lorsque la même chose s'est produite. Cependant, nous savons tous que les circonstances exceptionnelles peuvent vite devenir la norme. Il me semble que, en tant que parlementaires, l'une des nos obligations envers nous-mêmes et envers nos électeurs consiste à protéger le processus démocratique. Si nous ne pouvons même par assurer le maintien du processus démocratique pendant la présente législature, le genre de mesures que nous adopterons deviendra en quelque sorte très secondaire parce que nous aurons en fait un régime tyrannique. Oui, c'est plus facile. Le processus démocratique est long, mais je crois, et je suis certaine que la plupart des députés partagent cet avis, que nous pouvons en arriver ainsi à des décisions raisonnées qui profiteront à tous les Canadiens.

Le Règlement n'existe pas simplement pour nuire au gouvernement et ne devrait pas être perçu de cette façon. Je crois que ce n'est pas là un débat futile comme certaines personnes l'ont laissé entendre. En fait, c'est à mon avis un débat très fondamental sur le système démocratique. Il y a des pays comme le Chili où la démocratie régnait auparavant mais n'existe plus aujourd'hui. J'ai parlé à un certain nombre de gens de ce pays. Ils m'ont dit qu'ils n'auraient jamais cru que la démocratie pourrait disparaître au Chili. Mais elle a disparu.

Nous ne faisons certainement pas notre devoir si nous ne sommes pas prêts à défendre le processus démocratique pour nous assurer que les décisions qu'on nous a tout récemment chargés de prendre sont fondées sur le meilleur des jugements, si nous ne sommes pas prêts à lutter pour voir à ce que toute l'information relative à un projet de loi précis soit rendue publique. Ce n'est pas un débat futile. C'est un débat fondamental sur la démocratie et le processus démocratique.

Nous avons, madame le Président, un gouvernement majoritaire. Il a certes le mandat de gouverner, mais de gouverner dans le respect des vues de la minorité. J'estime en outre que le gouvernement se doit d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la population canadienne, ce qui signifie qu'il doit pouvoir justifier ses décisions. Si ce projet de loi est aussi sensationnel que les députés de l'autre côté le croient, bravo; qu'on nous dise en quoi, pour que nous puissions en faire part à la population. Nous savons que, lors des dernières élections, 53 p. 100 des Canadiens n'ont pas voté pour le gouvernement. Tout gouvernement qui respecte la population respecte sûrement le processus démocratique qui permet d'informer la population sur ce qui se passe ici.

Edmund Burke a dit en 1771: «Plus le pouvoir est grand, plus les abus sont dangereux.» Je répète que le débat d'aujourd'hui et de ce soir a un caractère fondamental parce qu'il est de notre devoir, à titre de parlementaires, de préserver la démocratie et les principes sur lesquels elle repose et de participer aux débats sur les grandes questions qui touchent notre pays.

Bien que les députés puissent avoir des divergences d'opinions sur certaines questions, et c'est inévitable, ils devraient d'après moi souscrire à une étude raisonnée des questions. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas continuellement recourir à des procédures extraordinaires. Or, voter en faveur de cet amendement consiste à souscrire à une modification du Règlement. Il serait tout simplement injustifié de le faire. Par conséquent, en tant que parlementaire, je ne peux pas avaliser le recours à des mesures extraordinaires lorsqu'il s'agit de débattre du projet de loi le plus important et le plus crucial depuis 50 ans.

Il s'agit là d'un les événements les plus importants de notre histoire. Cela justifie sûrement un débat en bonne et due forme, le déroulement normal du processus législatif de façon que tous les députés puissent avoir leur mot à dire et que l'on puisse entendre des témoins. Par conséquent, madame la Présidente, je réclame le retrait de la motion et de l'amendement.

• (2010)

[*Français*]

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Madame la Présidente, il me fait plaisir à mon tour de prendre part à ce débat, plusieurs l'appellent un débat historique, moi, je l'appelle un débat de prospérité si nous venons à passer au travers la zizannie et certaines hypocrisies qui ont été longuement propagées par nos amis d'en face.

Prolongation des heures de séance

Je voudrais commencer, madame la Présidente, en remerciant mes électeurs de la circonscription de Châteauguay qui m'ont à nouveau fait confiance. On se souvient, madame la Présidente, qu'en 1984, j'avais été élu pour la première fois à cet humble Parlement par une majorité de 5 000 et quelques votes. Mais voilà qu'en 1988, après que mes électeurs m'eurent profondément connu, ils ont appris à travailler avec moi et vice versa, ils ont renouvelé mon mandat mais avec une majorité de 2 000 votes de plus que ce que j'ai eu en 1984, et cela malgré certains commentaires, pour ne pas dire certains bâtons qui m'ont été mis dans les roues de la part de certains amis de l'autre côté de la Chambre qui ont essayé même de venir faire campagne dans ma circonscription de Châteauguay. C'est vrai, mais cela n'a pas porté fruit. C'est vrai et cela ne m'a pas inquiété outre mesure. Bien sûr, déjà à l'époque, j'ai dit: Écoutez, ils pourront venir tant qu'ils voudront, ils n'ont pas la confiance des Canadiens, ils n'ont pas de crédibilité. Plus ils viennent, un libéral ou deux libéraux ou cinquante libéraux, cela va m'attirer encore plus de votes parce qu'on les a mis dehors en 1984. On n'est pas pour retourner au passé, on n'est pas pour retourner à la vieille rengaine du parti libéral.

Madame la Présidente, comme vous le savez tous, ma circonscription est rurale, elle est composée en majorité de cultivateurs. Certains disent que l'Entente commerciale entre le Canada et les États-Unis va nuire à l'agriculture. Pourtant, chez nous, on a eu un débat concernant le libre-échange, opposant, bien sûr, moi-même, votre humble serviteur, et les représentants du parti libéral et du Nouveau parti démocratique qui ont essayé tour à tour de démolir le bien-fondé de l'Entente et de vendre aussi de fausses idées ou de fausses rumeurs à l'effet que certains services sociaux, certains programmes sociaux allaient disparaître.

Mais ils se sont concentrés surtout aussi pour essayer de faire peur aux cultivateurs, avec l'appui bien sûr du président de l'UPA au Québec, c'est lui aussi qui a fait une certaine manigance chez nous et qui a essayé en quelque sorte aussi de vendre des rêves, ou de leur faire peur en disant des choses qui n'étaient pas fondées du tout. Mais je suis heureux de vous dire, madame la Présidente, que dans ma circonscription, et surtout les cultivateurs, qu'ils sont en même temps des exportateurs de certains produits de la ferme aux États-Unis, ce sont eux qui en majorité m'ont accordé leur confiance et ce sont eux aussi qui en grande partie ont financé ma campagne électorale.

Je n'ai pas eu de syndicat qui a financé ma campagne électorale et je n'ai pas de haute finance non plus. C'est la base qui m'a financé, c'est la base qui m'a appuyé. La base, ce sont messieurs et mesdames les cultivateurs, les travailleurs de chez nous, les petits commerçants et voilà que c'est de là que nous avons tiré notre financement, dont je suis très fier et très reconnaissant. Nous avons même eu des nouvelles municipalités. Comme vous savez, avec le découpage de la carte électorale, les circonscriptions ont changé. Donc, il y a quatre nouvelles municipalités qui sont venues se greffer à ma circonscription. Encore là, j'ai concentré toute ma campagne électorale surtout dans ces nouvelles municipalités-là, parce que c'était moi que les gens voulaient d'ailleurs, et encore là, ils ont suivi la même tendance dans ces municipalités-là aussi composées essentiellement de cultivateurs, mais ils ont appris à me connaître et encore là ils m'ont donné leur entière confiance.

Je suis fier aujourd'hui d'appartenir à un parti qui a toujours tenu ses promesses. Vous vous souvenez que pendant les étés de 1987 et de 1988, les partis de l'opposition criaient partout: Déclenchez des élections. Allons-y en campagne électorale. Même des fois on sortait dehors, et il y avait certains groupes manipulés sans doute par l'un ou l'autre des partis, ou par les deux partis de l'opposition qui criaient avec pancarte à la main qu'il faudrait déclencher des élections, aux électeurs, avant de prendre une telle décision qui traitait à ce moment-là de libre-échange.

Finalement, le premier ministre, comme vous le savez, déclenchait la campagne électorale. Je ne m'attendais pas à ce que la campagne électorale prenne autant de place sur la question de libre-échange. Je pensais que le libre-échange était parmi d'autres questions, surtout le bon fonctionnement du gouvernement, les bonnes choses que nous avons faites par le passé, la gestion des fonds publics surtout, l'économie, la bonne entente fédérale-provinciale, le chômage qui était réduit et tout l'ensemble de bonnes choses que nous avons faites pendant les quatre années précédentes. Mais les partis de l'opposition ont voulu donner une autre tournure pensant que cela leur porterait fruit, bien sûr! Ils ont tout concentré dans le libre-échange. Ils ont même dit que c'était une élection référendaire. Alors, qu'est-ce que vous voulez? Nous n'avions pas d'autre choix que de jouer le jeu et aider à expliquer aux électeurs les bons côtés de l'Entente de libre-échange.

Il y avait aussi une promesse à l'effet que le libre-échange devait entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1989. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous, nous pressons à respecter encore une fois notre parole. Quand certains disent: Pourquoi si pressé que cela? Ils veulent encore avoir des débats, ils veulent ceci, ils veulent avoir cela. Cela fait trois ans, madame la Présidente, qu'on parle de libre-échange. On en a parlé en comité. On en a parlé en Chambre. On a eu des débats. Il y a une loi qui avait été adoptée, le projet de loi C-130.

Alors, maintenant on revient encore: Est-ce qu'on va passer sa vie à parler du libre-échange? Il me semble

que le temps est venu de passer à l'acte. C'est vraiment le temps.

Le lendemain des élections, j'étais agréablement surpris d'entendre les chefs des deux partis de l'Opposition, entendre le parti libéral et le NPD dire: Écoutez, la population canadienne s'est prononcée. Les conservateurs ont gagné. Maintenant, nous devrons nous rendre à l'évidence et nous nous rendrons à l'évidence, et nous allons collaborer pour que l'Entente de libre-échange se fasse le plus rapidement possible. C'est la volonté du peuple canadien.

J'étais très heureux d'entendre cela, mais en quelque sorte un peu surpris aussi, parce qu'il n'y a pas tellement souvent de la collaboration de l'autre côté de la Chambre. Alors, parfait!, si telle est la situation, ils ont changé, ils ont compris qu'il fallait écouter la population canadienne. Ils ont compris finalement que nous vivons dans une démocratie et que la majorité devra toujours l'emporter.

Pourtant, quelques jours plus tard ils changent leur capot de bord, et ils disent: «Non, non, non, nous allons faire tout ce que nous pourrons pour vous empêcher de le faire». Et ce à l'encontre de la population canadienne. N'est-ce pas là une attaque, madame la Présidente, de la plus grande hypocrisie dont ils ont toujours fait montre, n'est-ce pas là une attaque à la démocratie? A mon avis, oui! A mon avis, oui, parce que la démocratie s'est prononcée. Et après qu'elle se soit prononcée, la population, vous avez dit que vous alliez la respecter. Mais je ne suis pas surpris outre mesure. Le parti libéral, depuis des années et des années, quand a-t-il respecté sa parole? Jamais! J'aurais été bien surpris que cette fois-ci les libéraux auraient tourné la page et qu'ils auraient finalement compris le bon sens. Nous, pendant la campagne électorale, notre slogan était «Continuons dans le bon sens». Je suis certain que l'on va continuer et que l'Entente commerciale entre le Canada et les États-Unis va se faire tel que prévu, malgré et envers et contre tous.

Comme vous le savez, madame la Présidente, je suis né dans un pays d'Europe, et j'ai eu la chance de vivre dans presque tous les pays d'Europe. Il y a quelques années, à peine 10, 15 ans, beaucoup de pays européens étaient importateurs de céréales, de produits de la ferme, du Canada, des États-Unis et d'autres pays. Mais à un certain moment, ils se sont réveillés, ils ont compris plus vite que les libéraux, que le NPD. Ils ont compris qu'il fallait s'unir, s'ouvrir les frontières les uns aux autres pour pouvoir développer son commerce et sa production. Donc, ils ont passé ce qu'on appelle maintenant le Marché commun, une espèce d'échange comme nous en avons ici entre ces pays européens, pour commencer la France, l'Allemagne, l'Angleterre, et finalement le Portugal. Tous ces pays-là qui étaient importateurs et pauvres à l'époque sont devenus tour à tour autosuffisants. Ils sont devenus plus tard des exportateurs. Aujourd'hui, ils menacent même notre commerce.

C'est curieux quand même de voir cela, de voir qu'il y a des pays qui ont été pendant des dizaines d'année des importateurs, des pays presque sous-développés et que tout d'un coup, avec la Marché commun, ils sont devenus premièrement autosuffisants, exportateurs par la suite. Finalement, aujourd'hui, ils sont de féroces concurrents.

N'est-ce pas là un signe évident qu'il ne faut pas se refermer sur soi-même? Je connais un pays qui s'appelle le Portugal. Sa seule porte de sortie pour s'ouvrir vers le monde, c'est l'Espagne et la France, deux pays qui sont 10 fois plus grands que lui. Pourtant, ce pays-là n'a pas à craindre de perdre ni sa langue ni sa culture. La preuve en est qu'il ne les a pas perdues non plus. On parle aussi bien le portugais au Portugal comme on le parlait il y a 20 ans, il y a 50 ans. Aucune culture, aucun programme social n'ont été menacés, mais une richesse est née. Une richesse est née parce que le Portugal, qui n'était pas autosuffisant pour 50 p. 100 de sa consommation à l'époque, est aujourd'hui plus que suffisant. C'est un pays exportateur.

L'Espagne, tout à côté du Portugal, un autre pays importateur, et cela il l'a été pendant plus de cinquante ans, il s'est ouvert au Marché commun. Il n'a pas perdu sa langue, il n'a pas perdu sa culture, ni aucun de ses programmes sociaux. Il n'a pas eu peur non plus d'affronter le commerce ni la concurrence. Et, encore aujourd'hui, le niveau de vie en Espagne est l'un des plus élevés, quasiment supérieur en Europe. Imaginez le revirement qu'il a pris! Mais certains de nos Québécois, madame la Présidente, disent qu'ils vont être avalés, mangés par les États-Unis d'Amérique parce que c'est un grand pays, nos Québécois n'ont pas déjà fait la preuve eux-mêmes qu'ils sont capables de concurrencer avec n'importe qui.

Nous connaissons tous la compagnie Lavalin. Nous connaissons Bombardier, les Papiers Cascade, les Lamarre, tous ces gens-là qui ont fait leurs preuves à travers le monde entier. Ils n'ont pas peur du libre-échange ces gens-là. Ils ont connu ce qui se passait ailleurs. Ils savent que pour pouvoir avancer dans la vie il faut s'ouvrir d'abord, il faut travailler ensuite, il faut avoir confiance en soi-même aussi. Ces personnes-là que je viens d'énumérer et bien d'autres, les Caisses populaires, par exemple, qui, il y a 50 ans étaient dans le sous-sol de l'église, aujourd'hui, sont une force économique énorme, qui a commencé à rien. N'est-ce pas là une preuve que les Québécois et les Canadiens sont aussi capables de concurrencer avec n'importe qui. Ils l'ont prouvé dans le passé. Ils vont continuer à le faire.

Se refermer, madame la Présidente, c'est se réduire. S'arrêter, c'est reculer. Nous ne pouvons pas comme pays, d'une part, ouvert vers le monde, vers l'avenir, vers la prospérité, nous ne pouvons pas nous refermer sur nous-mêmes.

Tous les pays aujourd'hui, et ce sont les économistes qui le disent, ont besoin d'un mimimum de 200 millions de consommateurs potentiels pour pouvoir vraiment mettre en évidence et exploiter certaines expertises, certains modes de fabrication de mise en marché. Le Canada ne compte que 25 millions d'habitants. Bien que les Canadiens soient productifs, bien que les Canadiens soient ingénieux, ils ne peuvent pas avec un marché comme le nôtre, qui est quand même très réduit, faire face à de grands géants qui ont des marchés potentiels de 200, 300 et 400 millions de consommateurs. Notre gouvernement a compris cela. Notre gouvernement a compris que pour pouvoir se développer, il nous faut un marché beaucoup plus grand que ce que nous avons.

Certains disent qu'il faut aller vers le marché de l'Europe, de l'Asie, vers d'autres continents. Je n'ai rien contre cela. Je suis entièrement d'accord. Il ne faut pas se limiter. Plus loin que nous pouvons aller, mieux cela va être pour les Canadiens. Mais commençons par le commencement, commençons par le plus proche, par notre ami. Commençons d'abord, madame la Présidente, par conserver déjà ce que nous avons, de le mettre plus en sécurité. Vous savez que déjà l'année passée, il y a déjà quelques années, le protectionnisme américain se manifeste de jour en jour et que nous n'avons aucun recours contre cela. Avec l'Entente de libre-échange, il va y avoir quand même un arbitrage qui va se faire qui va être composé à part égale de Canadiens et d'Américains. Nous pourrons là nous prononcer et défendre nos droits. Aujourd'hui, nous n'avons absolument rien.

Il y a un domaine où le libre-échange existe déjà pratiquement, c'est le Pacte de l'automobile qui par pure coïncidence se trouve dans le sud de la province de l'Ontario. Vous voyez que c'est là justement une prospérité économique que tous les Canadiens sont quasiment jaloux d'avoir et tous les coins du pays devraient avoir une telle prospérité. Quand j'ai entendu tout à l'heure mentionner le nom de Bob White qui était contre le libre-échange, qui était contre le parti conservateur, cela ne me surprend pas parce que c'est un égoïste qui règne, qui dit: Ce qui est bon pour moi, est bon pour moi mais seulement pour moi. Lui a déjà le libre-échange. Ses membres sont déjà protégés par l'entente du Pacte de l'automobile. Mais ils ne veulent pas que d'autres aient une chose semblable à celle-là. Et avec le libre-échange, l'économie si grandissante, si florissante qui se trouve aujourd'hui dans le Sud de l'Ontario, nous allons la connaître dans quelques années à travers le pays.

Mais c'est ça le Canada, le Canada équitable pour tout le monde! J'ai toujours rêvé dans ma jeunesse, dans ma vie, de pouvoir un jour faire partie de ce beau et grand pays qui s'appelle le Canada. Mais ce beau grand pays qui est juste, équitable et ouvert partout et à tout le monde, aujourd'hui, j'en suis encore doublement fier parce je fais partie du parti de ceux qui ont une telle vision d'ouverture, une vision de tolérance, une vision d'acceptation, une vision de prospérité, et lorsque je dis prospérité, ce n'est pas seulement pour nous aujourd'hui, mais je pense à l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est ce que j'ai cherché dans ma vie et c'est ce que j'ai trouvé au Canada.

Mais, j'ai quand même certaines inquiétudes de voir que tous les Canadiens n'ont pas encore compris cela. Lorsque je vois le parti libéral et le NPD qui s'opposent à cette relance économique, à cette ouverture d'esprit et de commerce, cela me déçoit. Cela me déçoit parce qu'après tout ils sont des Canadiens, mais des Canadiens qui n'ont rien compris et j'espère qu'un jour ils vont comprendre et qu'ils commenceront aussi à respecter leurs engagements et leur parole.

Madame la Présidente, savez-vous que, dans le passé, et ce par ignorance, il faut le dire, j'ai déjà appuyé en quelque sorte le parti libéral, et il faut l'avouer . . .

Une voix: . . . avec une grande ignorance.

M. Lopez: . . . et il faut l'avouer, avec une grande ignorance. Mais vous savez qu'il n'est jamais trop tard pour comprendre. Moi, cela fait à peu près sept, huit ans que j'ai compris cela, et vous ne l'avez pas encore compris, vous autres! Et de la façon dont vous êtes «partis», vous ne le comprendrez jamais.

Madame la Présidente, le parti libéral en 1979 a fait une campagne basée sur quatre points qui étaient, d'une part, la réduction du déficit, la diminution du chômage, la diminution des taux d'intérêt et aussi la question des 18c. le gallon d'essence. Mais voilà que quelques mois après son élection, il a fait tout le contraire de ce qu'il avait promis. Cela ne me surprend pas du tout qu'il y a quelques jours ils disaient qu'ils étaient prêts à collaborer sur le libre-échange et, aujourd'hui, ils «virent capot» pour dire complètement le contraire. Cela est dans la pure tradition du parti libéral du Canada et je demande au Canadiens de se débarrasser au plus vite d'un parti qui ne tient pas sa parole.

• (2020)

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois d'abord vous confesser que je suis peut être la malheureuse victime d'une cruelle ironie. Moi, le premier et, pour quatre ans, le seul député du NPD de l'Alberta, je songe sérieusement à prendre la parole pour la première fois afin d'appuyer, jusqu'à un certain point,

une disposition proposée par les députés du gouvernement.

Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et celui de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ont proposé un amendement qui atténuerait quelque peu les immenses difficultés que présente à la Chambre la motion nº 1 du gouvernement. La motion nie les droits des comités qui, autrement, étudieraient tous les projets de loi d'intérêt public présentés au cours de cette très brève session, mais l'amendement en limiterait la portée au seul projet de loi C-2, celui que nous devons apparemment étudier et nul autre. C'est peut-être une mesure louable, d'où mon dilemme, madame la Présidente.

• (2030)

Il importe certes que la Chambre défende ses droits et ses privilèges. Et si, ce faisant—comme le gouvernement semble lui-même prêt à reconnaître ses erreurs—on peut arriver à corriger des erreurs graves dans les motions présentées par le gouvernement, il ne faut surtout pas hésiter à intervenir. Je pense qu'il est tout à l'honneur des députés de Simcoe-Nord et de Calgary-Ouest d'avoir tenté, à tout le moins, de corriger l'une de ces erreurs graves en limitant la portée de la motion nº 1 présentée par le gouvernement. La raison pour laquelle la portée de cette motion intéresse particulièrement la Chambre à l'heure actuelle réside dans la teneur même du discours du Trône qui a ouvert la présente session.

J'aimerais attirer l'attention des honorables députés sur le troisième paragraphe du discours de Son Excellence le Gouverneur général, dont voici le texte:

> L'objet de cette session du trente-quatrième Parlement est de vous demander d'approuver la loi nécessaire pour mettre cet accord à exécution à la date prévue.

C'est là un objectif. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il est louable, mais d'un certain point de vue, il est compréhensible. Toutefois, au cinquième paragraphe de ce même discours, on trouve cette phrase qui commence par le mot «entre-temps» et qui se poursuit ainsi . . .

> Entre-temps, vous pourrez être appelés, si mon gouvernement le juge utile, à vous pencher sur d'autres questions au cours de la présente session.

Le gouverneur général nous prévient donc qu'il est possible que nous ayons à nous pencher sur d'autres projets de loi d'intérêt public au cours de la présente session. Par conséquent, il est prudent, si le gouvernement est décidé à passer outre aux droits de la Chambre des communes, que la Chambre essaie à tout le moins de se protéger en limitant la portée de cette grossière tactique au seul projet de loi C-2, au risque de se retrouver, pour reprendre les termes de la motion, dans une situation où:

> . . . l'application des dispositions des articles 73(1) et (2) du Règlement relatives à l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public sera suspendue . . .

«Et que le projet de loi C-2»—en supposant que l'amendement soit adopté—«fasse l'objet d'un renvoi au comité plénier». Il semblerait par conséquent que si d'autres projets de loi d'intérêt public sont déposés au cours de la présente session, du moins à ce qu'on nous a dit lors de la séance d'information à propos du projet de loi sur le libre-échange, nous pourrions, selon toute vraisemblance, au moins étudier ces projets de loi au comité approprié. Peut-être. Le libellé n'est pas clair à cet égard, mais nous devons présumer que l'intention du gouvernement en proposant cet amendement visant à limiter l'effet de la motion relative au projet de loi C-2 est de soumettre tout autre projet de loi d'intérêt public à la procédure habituelle.

Nous sommes donc saisis d'un amendement d'initiative gouvernementale qu'en toute honnêteté, je suis sérieusement enclin à appuyer, car j'estime que toute mesure susceptible de limiter l'effet de cette résolution monstrueuse et offensante doit être considérée avec le plus grand sérieux.

J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, attirer l'attention des députés sur la Déclaration des droits. Incidemment, je ne parle pas de celle de nos voisins du sud, mais bien de la nôtre. Cette Déclaration des droits qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, maintenant appelé la Loi constitutionnelle de 1867, nous a accordé les droits et libertés dont s'était initialement investis le peuple britannique, après sa glorieuse révolution de 1688, au cours de laquelle il a déposé le roi Stuart, qui était corrompu et vénal. Ces droits avaient été inscrits dans une loi—c'étais, je crois, dans le deuxième Acte de 1688—où étaient définis les droits et libertés des sujets et le mécanisme de succession du Trône. J'attire tout particulièrement l'attention des députés sur quelques articles de notre Déclaration des droits, celle que nous avons au moins pour le moment, mais pour combien de temps encore?

Voici, en premier lieu, la conclusion de son préambule:

> Sur ce, lesdits Seigneurs Spirituels et Temporels et les Communes, conformément à leurs lettres et élections respectives, réunis en assemblée pleinement et librement représentative de la nation, examinant avec la considération la plus sérieuse les meilleurs moyens d'atteindre les fins précitées . . .

Ce qui constitue fondamentalement les droits et les libertés des sujets, si je me permets d'interpoler:

> . . . d'abord (comme leurs ancêtres l'ont fait en pareil cas) pour faire valoir et revendiquer leurs droits et libertés traditionnels, déclarent . . .

Ci-inclus les 13 articles qui constituent notre Déclaration des droits, notamment l'article 9 qui dit:

> Que la liberté de parole, de débat ou de délibération au Parlement ne doit pas être attaquée ou remise en question dans un tribunal ou dans un lieu extérieur au Parlement.

Est-il si déraisonnable d'affirmer ici ce soir, madame la Présidente, que, en fait, les travaux de la Chambre des communes par ailleurs appropriés ont été remis en question dans un lieu extérieur au Parlement, ce lieu étant les bureaux du gouvernement?

N'a-t-il pas décidé de limiter les travaux de la Chambre des communes d'une manière inutile, mais manifestement odieuse, uniquement dans le but d'empêcher les trois-huitièmes de députés environ, qui sont ici pour la première fois, d'étudier et de débattre à fond ce que tous les côtés de la Chambre s'accordent à considérer le projet de loi le plus important dont celle-ci ait jamais été saisie, certainement depuis la Seconde Guerre mondiale? Si cela ne constitue pas une action qui relève de l'article 9 de notre Déclaration des droits, alors je dois avouer que j'en serais très surpris.

Je rappelle finalement ce que dit la conclusion de l'article qui suit le treizième point de la la déclaration dans lequel le Parlement du Royaume-Uni dit ce qui suit:

> Et ils revendiquent, réclament et exigent, partout en ces lieux, en tant que droits et libertés inaliénables, que les déclarations, jugements, actions ou délibérations préjudiciables au peuple dans lesdits lieux, ne puissent, de quelque façon que ce soit, porter conséquence ou servir d'exemple.

En 1988, le gouvernement du Canada, au début de cette trente-quatrième législature, viole ces dispositions. Il impute des conséquence ou tire un exemple d'une restriction des droits des comités de la Chambre. On ne saurait tolérer cet état de choses. Et la Chambre ne doit pas le faire si elle tient un tant soit peu à ses droits et à ses privilèges.

Je crois avoir fait le tour de toutes mes objections. Je prétends que cette motion est méprisable et inacceptable, et j'ajouterai, avec tout le respect que je dois aux députés de Simcoe-Nord et de Calgary-Ouest, que toute tentative pour la modifier afin de la rendre plus potable ne saurait suffire. Seul le rejet pur et simple est acceptable. Je peux donc terminer en me prononçant en toute conscience contre la motion et contre l'amendement inadéquat qui a été proposé.

M. Jack Shields (Athabasca): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter ainsi que vos collègues de la présidence pour le renouvellement de votre mandat. Je tiens à féliciter tous mes collègues et amis qui ont été élus dans cette enceinte. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de faire part de certaines de mes vues sur la motion dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

Selon moi, il faut se rappeler qu'immédiatement après les élections, les chefs des deux partis d'opposition ont déclaré que le peuple s'était prononcé. Les élections, qui ont donné lieu à une lutte acharnée, ont tourné autour du libre-échange. Or, les deux chefs de l'opposition ont déclaré publiquement qu'ils entendaient coopérer avec le gouvernement et que leurs partis respectifs faciliteraient l'adoption rapide de ce projet de loi. Fondamentalement, ils ont affirmé que nous avions reçu le mandat d'aller de l'avant avec le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis, car nous avions obtenu la majorité.

• (2040)

Je voudrais rappeler aux députés et peut-être signaler à certains des nouveaux arrivés parmi nous qu'au cours de la dernière session, avant les élections, on a débattu ce projet de loi pendant plus de 350 heures à toutes les étapes. Il a été examiné à toutes les étapes pendant plus de 60 jours.

M. Skelly (Comox—Alberni): La composition du Parlement était différente.

M. Shields: J'entends un député affirmer que ce n'était pas le même Parlement. Je tiens à rappeler à mes collègues que ce projet de loi a été adopté à la Chambre après un débat animé à toutes les étapes.

M. Skelly (Comox—Alberni): On a appliqué la clôture à toutes les étapes.

M. Kempling: Vous n'étiez pas ici; vous êtes mal placé pour parler.

M. Skelly (Comox—Alberni): Je vous regardais à la télévision.

M. Shields: On a étudié le projet de loi au comité, on a entendu des témoins et on a ensuite renvoyé ce projet de loi à l'autre endroit, afin d'obtenir la sanction royale. Le chef de l'opposition officielle dans cette enceinte a alors demandé à son homologue libéral au Sénat d'empêcher l'adoption de ce projet de loi et de laisser le peuple décider. C'est là l'appel qui a été lancé par le chef de l'opposition (M. Turner) et son parti et qui a été repris par le parti socialiste. Or, je prétends que les Canadiens se sont prononcés. C'est la première fois depuis 1953 qu'un gouvernement obtient la majorité lors de deux élections consécutives, et c'est le premier gouvernement conservateur qui est reconduit depuis plus de 90 ans. Il s'agit alors de savoir si nous avons bel et bien un mandat. Sans aucun doute; nous pouvons aller de l'avant avec ce projet de loi.

Après les élections, les chefs du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique ont été interviewés par les médias. Ils ont déclaré qu'il s'agissait de revenir à la Chambre des communes et de faciliter l'adoption rapide de ce projet de loi.

Je me demande ce qui s'est passé depuis ces entrevues. Je crois, pour ma part, que le chef de l'opposition officielle à la Chambre est remis en question au sein de son parti. On le poignarde dans le dos, et son parti va s'en débarrasser. Ce ne sont là que des hypothèses. Nos vis-à-vis se lancent à l'attaque, car les nouveaux députés le réclament, afin de détourner l'attention des Canadiens

de ce qui se passe au sein du Parti libéral. Nous avons donc eu droit à de nombreuses remarques sur le report de l'étude de cette mesure législative.

Pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique ont-ils changé leur fusil d'épaule à leur retour, alors que leur chef s'était engagé devant le peuple canadien et devant la Chambre entière à favoriser la coopération ainsi que l'adoption rapide de la loi? Et bien, il a reçu une lettre de Bob White qui lui disait: «Je n'aime pas la façon dont tu as mené la campagne. Tu as laissé les libéraux nous devancer et engager la population dans le débat à notre place, et nous aurions dû faire élire plus de députés.» Le leader parlementaire du NPD a dit: «S'ils pensent qu'ils vont faire adopter cette mesure législative à la Chambre, qu'ils aillent se rhabiller. Nous n'allons tout de même pas leur faciliter les choses pour leur permettre de partir tôt pour le congé de Noël».

Le message était clair; nous savions exactement à quoi nous en tenir et nous avons vu ce qui s'est produit lorsque nous sommes rentrés à la Chambre et que nous avons essayé de convaincre les deux partis de travailler avec méthode et dans un esprit de coopération pour faire adopter la loi à la Chambre et au Sénat.

Le nouveau député d'Edmonton-Est (M. Harvey) a fait une intervention à la Chambre et déclaré qu'il s'agit d'une proposition insultante. Je soutiens qu'elle n'a rien d'insultant. Ce qui est insultant, c'est la façon dont se comportent les députés des deux partis d'opposition. Ils adoptent une position et, une fois à la Chambre, ils font carrément volte-face. A cause de leur manque de coopération, ils forcent le gouvernement à faire précisément ce qu'il a fait.

Le gouvernement a un engagement international à tenir. Nous avons signé un accord qui doit être en vigueur d'ici au 1er janvier. On nous sert maintenant l'argument que cela importe peu; le 1er janvier marque une échéance, mais on peut continuer nos travaux pendant quelques mois malgré tout. Les députés d'en face ne comprennent pas, ne veulent pas comprendre ni même admettre qu'un tel retard pourrait causer un tort considérable au Canada et à l'Accord de libre-échange, en raison des exigences que pourrait avoir le gouvernement des États-Unis. Ce retard pourrait créer une situation dont nous ne voulons pas.

Les néo-démocrates et les libéraux sont opposés à cette mesure législative depuis le départ et ils ont fait campagne d'un bout à l'autre du pays. Je ne parle pas à la légère et je ne dis pas que c'est le cas de tous les candidats, mais il est arrivé dans ma circonscription que des groupes autochtones se fassent dire que, si l'Accord de libre-échange était conclu, ils ne pourraient plus quitter leur réserve. On leur a aussi dit que cet accord leur ferait perdre leur réserve ou leur statut d'Indiens inscrits à cause des pressions exercées par les États-Unis. Lors d'une visite dans une maison pour personnes âgées, à High Prairie, une dame que je connais depuis ma tendre enfance m'a apostrophé en ces termes: «Jackie Shields, est-il vrai que je vais devoir me trouver un autre endroit où habiter et qu'on va m'enlever ma pension de vieillesse si vous concluez un accord de libre-échange?» C'est le genre de stratagème qui a été employé durant le débat et durant la campagne, partout au pays.

Depuis le début du siècle, les libéraux et le Parti libéral sont réputés pour être libre-échangistes. En fait, ils ont perdu le pouvoir à cause d'une résolution sur le libre-échange, qui ressemble à celle-ci d'ailleurs. A l'époque, mon parti, dirigé par Sir John A. Macdonald, avait remporté les élections contre le libre-échange. Pendant la campagne, ce ne sont pas tous les libéraux qui étaient contre le libre-échange. Pourquoi a-t-on cependant protesté?

A mon avis, nous avons affaire à un chef qui a essayé de sauvegarder son emploi. J'hésite à le dire, mais c'est ce que j'ai pensé. J'ai également cru que c'était un cri de ralliement et que les libéraux ont décelé la possibilité de conserver au moins le statut d'opposition officielle, au lieu de finir en troisième place à la Chambre des communes et de ne plus être que l'ombre d'eux-mêmes. Nous avons vu les anciens députés se rallier à leur chef, pensant que cela pourrait peut-être marcher. C'est ce qu'ont fait les Lalonde, les Chrétien et tous les autres. Ils se sont regroupés, croyant ainsi réussir leur coup.

Je comprends pourquoi le NPD était contre. Si j'étais socialiste, je serais moi aussi contre l'Accord de libre-échange et je n'hésiterais pas à le dire. Toutefois, je me serais donné la peine d'expliquer pourquoi au juste j'aurais été contre. Je n'aurais pas eu recours aux tactiques alarmistes dont j'ai été témoin au cours de la campagne électorale, pour faire croire aux retraités qu'ils risquaient de perdre leur pension de vieillesse, ou encore aux personnes tributaires de l'assurance-maladie qu'elles risquaient d'en être privées, ou encore que les États-Unis feraient main basse sur toutes nos réserves d'énergie et y auraient un accès illimité. Nous savons que rien de tout cela n'est vrai et que ce ne sont que des propos pour faire peur.

• (2050)

Étant des socialistes, les néo-démocrates ont peur de l'Accord de libre-échange. Le but et l'objectif du NPD consiste à faire du Canada un pays socialiste, ce que je comprendrais si j'étais socialiste. Et un pays socialiste est dirigé par un lourd appareil étatique.

Nous avons même entendu le chef du NPD (M. Broadbent) déclarer que, si les néo-démocrates formaient un gouvernement canadien, ils rachèteraient Air Canada ainsi que d'autres sociétés d'État que le gouvernement actuel a privatisées.

Une voix: Sans oublier les banques!

M. Shields: C'est un parti qui croit en un gouvernement envahissant. Oui, il veut nationaliser les banques. C'est son idéologie et il est facile de comprendre qu'un tel but ne pourrait être atteint dans le cadre d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, pays très éloigné de l'idéologie socialiste.

Le mouvement syndical s'est aussi prononcé contre l'Accord de libre-échange. Mais le mouvement syndical et le NPD ne font qu'un. Bob White, président du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, qui est aussi vice-président du NPD, n'occupe pas ce poste parce qu'il a été élu comme député du NPD, mais parce que, à titre de président du syndicat, il devient automatiquement vice-président du NPD. Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada, est aussi vice-présidente du NPD. Certains conseillers du NPD sont des dirigeants du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie et du Syndicat des métallurgistes. Un grand nombre de conseillers du NPD viennent des rangs des syndicats canadiens.

Le mouvement syndical contrôle-t-il le NPD? La réponse à cette question se trouve dans le hansard de la dernière législature et dans les votes à la Chambre. Quand nous avons légiféré pour faire retourner les cheminots au travail et transporter les céréales entre les entreprises agricoles et les silos aux fins d'exportation, qui a voté contre? Surprise, surprise: le NPD.

Une voix: A l'unanimité.

M. Shields: A l'unanimité. Ils ne voulaient pas offenser le syndicat. Quand nous avons légiféré pour faire retourner les manutentionnaires de céréales au travail, le NPD a encore voté contre. Les néo-démocrates ne veulent pas offenser les syndicats.

Une voix: C'est là qu'ils recueillent leurs fonds.

M. Shields: Madame la Présidente, j'ai appris il y a longtemps que tout ce qui marche comme un canard, qui ressemble à un canard, qui nage comme un canard, qui fait coin-coin comme un canard est probablement un canard.

J'espère, madame la Présidente, que les Canadiens comprennent que les ministériels n'accepteront pas une tentative d'obstruction systématique qui ne vise qu'à retarder l'adoption de ce projet de loi. Nous tenons à ce qu'il soit adopté pour respecter nos obligations internationales envers les États-Unis .

On nous reproche de ne pas avoir de mandat pour conclure un accord de libre-échange parce les autres partis ont reçu un pourcentage de votes plus élevé que le Parti progressiste conservateur. Nous formons, cependant, un gouvernement majoritaire.

Rappelez-vous le débat sur la Constitution. Le premier ministre de l'époque, Pierre Elliot Trudeau, n'avait pas d'autre mandat pour rapatrier la Constitution que sa majorité à la Chambre des communes. Il n'y avait pas un seul député libéral à l'ouest de Winnipeg. Il y en avait deux de la région de Winnipeg, mais aucun de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique. M. Trudeau a conclu, pour cette raison un accord avec le chef du Nouveau parti démocratique. Le chef du NPD a accepté d'appuyer l'initiative du gouvernement libéral concernant la Charte des droits et libertés et le rapatriement de la Constitution, ce qui a permis au gouvernement de prétendre avoir le mandat national qu'il était si pressé d'obtenir à l'époque.

Quand la Charte des droits et libertés a été déposée à la Chambre, elle comprenait une disposition établissant le droit fondamental à la propriété. Le soir même, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a rencontré le premier ministre (M. Mulroney) et lui a dit que s'il ne retirait pas la disposition concernant la propriété, le NPD ne l'appuierait pas. Le lendemain, la disposition en question a été retirée.

Une voix: C'est Peter Lougheed qui voulait que cette disposition soit retirée.

M. Shields: Je suggère aux Canadiens de demander aux députés néo-démocrates pourquoi le droit à la propriété n'est pas inscrit dans notre Constitution. Il s'agit pourtant d'un droit fondamental qui devrait y apparaître et qui figure par ailleurs dans toutes les grandes constitutions du monde.

On sait bien pourquoi le Nouveau parti démocratique est contre l'Accord de libre-échange, madame la Présidente. Il est tout aussi évident que le gouvernement conservateur représente l'ensemble de la population. Notre parti compte des députés de toutes les provinces. Nous sommes véritablement un parti d'envergure nationale et un gouvernement national. Pour quelqu'un . . .

M. Prud'homme: Vous n'avez fait élire aucun député à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

M. Shields: Le député a tout à fait raison, je me suis trompée.

Il relève toujours mes erreurs, avec la plus grande courtoisie.

Pour en revenir à mon propos, le gouvernement s'est engagé vis-à-vis de la population du Canada à concrétiser l'Accord de libre-échange. C'est la première fois depuis plus de 40 ans qu'un parti obtient deux fois de suite la majorité. Nous sommes ici pour gouverner et non pour supporter les tactiques dilatoires du NPD qui veut remettre sur le tapis des questions dont on a débattu en long et en large durant la campagne électorale.

Je propose, étant donné que tous les députés de la province de l'Alberta sont là sauf un, que nous parlions de l'Alberta, et la position des Albertains est, je pense, parfaitement claire. Je propose que le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) se renseigne auprès des Albertains avant de reprendre la parole pour déclarer que ce processus est déplaisant. Il ne l'est pas. Ce qui l'est, ce sont les moyens dilatoires auxquels a recours le NPD.

Lorsque ce projet de loi a été débattu pendant la dernière législature, j'ai vu les députés de l'opposition, les uns après les autres, prendre la parole à la Chambre et lire des pétitions innombrables. De même, ils ajournaient la Chambre, et faisaient tout en leur pouvoir pour retarder ses travaux. C'est cette conduite qui est répréhensible.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, il est difficile de rester assis ici et d'écouter l'orateur précédent, le député d'Athabasca (M. Shields)—qui est le seul ancien combattant de la guerre de Corée à la Chambre, pourrais-je ajouter—nous rappeler les moyens dilatoires que nous utilisons dans l'opposition de temps en temps étant donné ceux auxquels a eu recours son parti lorsqu'il était dans l'opposition. Je me rappelle très bien avoir été assis dans le fauteuil de la présidence jour après jour alors que nous écoutions retentir le timbre.

Une voix: Pendant des semaines et des semaines.

• (2100)

M. Prud'homme: Je m'abstiendrai toutefois d'en faire usage.

Je me contenterai d'aborder au moins deux points. Le premier concerne ce dont nous devrions discuter, c'est-à-dire la motion. Le deuxième concerne le droit d'un député de prendre la parole devant cette Chambre.

Je siège ici depuis bien des années, comme vous le savez tous, et j'espère que j'y ai appris bien des choses. J'en ai encore beaucoup à apprendre et j'en apprendrai encore beaucoup sans doute aujourd'hui. Si John Diefenbaker, dont je vénère toujours la mémoire, était ici aujourd'hui, il exploserait de rage. Si M. Nielsen, avec qui je suis totalement en désaccord au sujet de sa conception du Canada, était ici, il utiliserait toutes les tactiques connues et inconnues pour empêcher à jamais ce qui va se passer aujourd'hui.

Il est très difficile de comprendre pourquoi un gouvernement qui vient à peine d'être élu s'empresse d'utiliser ce genre de tactique. J'ai bien essayé, comme toujours, de saisir ses motifs. Y a-t-il anguille sous roche? Y a-t-il quelque chose qui le motive? Je me demande s'il ne vise pas à nous attirer dans un piège dans lequel nous tomberions fatalement. Nous pourrions l'éviter, mais il nous oblige à y plonger. En se montrant extrêmement arrogant et en imposant immédiatement à ce moment-ci ce genre de procédure, il nous tend un véritable piège.

De cette façon, nos nouveaux collègues ne pourront pas livrer aux Canadiens qui nous écoutent leur opinion sur cette importante mesure législative. En les lançant ainsi dans un débat de procédure auquel ils seront obligés de participer, ils seront totalement décontenancés. On pourra alors leur imposer une fois de plus la guillotine et personne ne parlera plus du véritable contenu de cette entente.

Si M. Diefenbaker était ici, je peux vous affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'il réprouverait ce que le gouvernement s'apprête à faire.

J'ai entendu les propos de mes collègues du Québec. Au Québec, les électeurs ont peut-être voté pour vous, mais cela ne m'empêche pas de désapprouver ce que vous vous apprêtez à faire. Vous avez dit: laissez la population se prononcer.

M. McDermid: Non, c'est plutôt vous qui avez dit cela.

M. Prud'homme: Vous avez déclaré à maintes reprises à la Chambre que nous vous provoquions en vous disant de laisser la population trancher. Très bien. Il semble effectivement que la population du Canada a décidé de vous réélire. Je respecte le système parlementaire britannique, parce que c'est, à mon avis, l'un des meilleurs au monde. Votre gouvernement a récolté la majorité des sièges. Cela fait partie du jeu. Je me dois cependant de vous faire remarquer que si la population a tranché, il reste que la majorité des Canadiens en ont décidé autrement.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Mes collègues de Toronto peuvent ne pas être d'accord avec moi. Ils auront amplement le temps de faire valoir leur point de vue. Toutefois, compte tenu de l'importance de ce projet de loi, je me dois de vous souligner que 57 p. 100 des Canadiens se sont déclarés contre le libre-échange, puisque la campagne a essentiellement porté sur cet enjeu. Il fallait laisser la population trancher, disiez-vous. Eh bien, il semble que la majorité des électeurs du Nouveau-Brunswick ont voté pour les libéraux, et qu'il en a été de même en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, de même que dans les Territoires du Nord-Ouest, où les deux seuls sièges ont été remportés par des libéraux.

M. Boyer: Dans Etobicoke—Lakeshore, personne n'a voté pour les libéraux.

M. Prud'homme: En Ontario, la majorité a voté libéral. Je sais qu'en Colombie-Britannique et en Saskatchewan le NPD l'a emporté. Les conservateurs ont à peine obtenu la majorité des voix au Manitoba, soit, si je ne m'abuse, 4 000 de plus que les libéraux. C'est tout un

exploit pour les libéraux qui n'avaient qu'un siège, d'atteindre presque la majorité des voix.

M. McDermid: On croirait entendre le NPD.

M. Prud'homme: Vous avez la majorité des voix dans ma province et en Alberta.

Quand nous réclamons un vrai débat, n'êtes-vous pas d'accord avec ceux des vôtres, et ils sont nombreux, pour qui la réforme parlementaire est importante? Je ne partage pas toujours l'interprétation que mon leader parlementaire fait du Règlement lorsqu'il parle de jouer franc jeu et d'avoir un bon débat. Pourtant, comme il y a de tout nouveaux députés à la Chambre, qui prend mieux que quiconque la défense des autres? Quand nous demandons de laisser les gens décider, de les laisser prendre la parole et s'acquitter de leurs responsabilités, je pense à mes nouveaux collègues, qui sont tous présents ce soir et qui voudront sans doute s'exprimer dans les prochains jours.

M. McDermid: Ils en auront le temps.

M. Prud'homme: Ils pourraient vous forcer à réagir et à nous dire, par exemple, ce qui est prévu dans l'Accord et ce qui en est exclu.

M. Dick: Finissons-en alors avec cette motion.

M. Prud'homme: Criez autant que vous voudrez, mais ce fait demeure.

Mon collègue d'Athabasca nous accuse d'avoir semé la peur dans les foyers pour personnes âgées.

Des voix: C'est vrai!

M. Dick: C'est la pure vérité.

M. Prud'homme: Fort bien, admettons que cela soit vrai. Disons que certains députés ont usé de telles tactiques. Si vous en êtes tellement convaincu, monsieur mon collègue de Portneuf, prenez la parole maintenant. Si vous croyez que les programmes sociaux ne sont pas inclus dans l'entente, pourquoi ne le précisez-vous pas alors? Mettez-le noir sur blanc.

M. McDermid: Devrions-nous tout mettre dans cette accord, tout ce dont il ne parle pas? Soyez sérieux, voyons.

M. Prud'homme: Je savais bien que j'allais toucher des cordes sensibles. C'est le ministre de l'Habitation qui a fait entendre le plus étrange son de cloche au cours de cette campagne à propos des sans abri. Il s'est pointé hier à la Chambre rouge de colère parce que nous lui avons rappelé ce qu'il avait dit pendant la campagne électorale.

M. McDermid: Parce que cela n'était pas vrai.

M. Prud'homme: Il essaie encore de détourner mon attention ce ce soir, mais il perd son temps.

M. McDermid: C'est le *Star* de Toronto qui a dit cela. Ce journal est votre seule source d'informations.

M. Prud'homme: Vous criez. Ce que vous devez être drôlement en colère. Écoutez la ministre, elle est en train de vous dire de vous la fermer.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Et gardez votre sang-froid.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, Madame la Présidente. Je sais que le député a besoin de se désaltérer pour pouvoir continuer et je lui en donne l'occasion.

M. Prud'homme: Ne vous en faites pas pour moi.

M. McDermid: Il se fourvoie doublement ce soir et je crois qu'il devrait rétablir les faits.

M. Prud'homme: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. McDermid: Laissez-moi m'expliquer avant de m'interrompre. C'est elle la Présidente, ce n'est pas vous, Marcel. Je sais que vous aimeriez occuper le fauteuil. Nous le savons tous, mais ce n'est pas le cas, alors, laissez-moi parler.

M. Prud'homme: Vous savez, madame la Présidente, que l'on ne peut pas appeler un député par son prénom.

Des voix: Oh, oh!

M. Della Noce: Laissez le peuple trancher. Laissez la présidence décider.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je prie le député d'exposer les motifs de son rappel au Règlement, s'il en a.

M. McDermid: Madame la Présidente, le député devrait corriger deux allégations. Premièrement, je n'ai pas dit ce qu'il m'accuse d'avoir dit. Un journal, un seul, a publié un article erroné. Deuxièmement, le ministre me disait que je faisais un excellent travail et il m'encourageait à continuer.

Des voix: Bravo!

• (2110)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Il pourra certainement rétablir les faits au moment opportun au cours du débat.

M. Prud'homme: Vous comprendrez, madame la Présidente, que je ne peux pas commencer à corriger tout ce qui a été dit au cours de la campagne. Je sais n'avoir rien à corriger, car j'ai pris bien soin de décrire les choses comme je les voyais. Si les paroles du ministre ont été mal interprétées, c'est à lui de rétablir la vérité, mais ce n'est pas le moment maintenant. Il aurait du agir lorsque ses paroles ont été déformées.

M. McDermid: Je l'ai fait.

M. Prud'homme: Je suis encore convaincu qu'il n'y a pas que 56 de mes collègues du Parti libéral qui ont le droit de se prononcer à la Chambre des communes sur cette mesure législative des plus importantes. Nous ne parlons pas de droit fiscal. Nous pouvons nous enflammer. Nous pouvons affirmer que cette loi ne doit pas être adoptée. Mais nous pouvons essayer de la corriger.

Cette mesure dont nous parlons est extrêmement importante. Elle concerne notre avenir qu'elle détermine pour les dix ou vingt prochaines années. Ne devrions-nous pas pouvoir disposer du temps nécessaire pour l'étudier? A votre avis, madame la Présidente, ou encore de l'avis de ceux qui suivent de près nos délibérations, est-il trop long de débattre une question de cette envergure alors que nous comptons 126 nouveaux députés? Ces gens ont dû recueillir des renseignements et ils ont assurément eu vent des rêves et aspirations des Canadiens. Ils ont dû entendre certains avis dont ils voudraient faire part au ministre. Ils ont dû être chargés de demander au ministre si tel ou tel programme serait compromis ou pas. On leur a peut-être posé la question suivante: «Quel avenir réserve-t-on au secteur des textiles? Quelles mesures compte prendre le ministre chargé de la réadaptation des travailleurs?»

Ce sont là des questions fort importantes auxquelles il conviendrait de répondre au cours d'un débat très pondéré. Qu'y a-t-il de si urgent? Mon éminent collègue d'Athabasca (M. Shields) a soutenu qu'il fallait en terminer pour le 1er janvier. Mais nous savons tous qu'on pourrait bénéficier d'un délai. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas en profiter? De cette façon, les députés d'en face pourraient être certains que la Chambre a entendu suffisamment d'explications.

Je voudrais dire ceci aux députés et c'est que j'ai constaté de par mon expérience que, lorsqu'une nouvelle législature commence sur les chapeaux de roues comme celle-ci, if faut en déduire que, d'ici aux quatre prochaines années, nous risquons d'avoir affaire à une Chambre fort indisciplinée.

Je me trouvais dans la tribune le 15 mai 1956 quand C.D. Howe a présenté une motion moins insolente que celle dont nous sommes saisis. Cette motion a entraîné la chute du gouvernement. Selon la presse et les comptes rendus historiques de l'époque, le gouvernement avait abusé du pouvoir qui lui avait été conféré. L'honorable George Drew et M. Coldwell avaient assurément à coeur l'intérêt bien compris du Canada. Mais les libéraux de l'époque étaient impatients, tout autant que le sont les conservateurs à l'heure actuelle. A l'époque, j'étais étudiant et je suivais assidûment tous les débats des mois durant. J'étais étudiant à l'Université d'Ottawa. A l'époque, il y avait la même arrogance que l'on peut constater maintenant chez le gouvernement. Si on prenait un peu plus de temps, on pourrait suivre de façon équitable la procédure prévue par le système parlementaire britannique.

Je n'ai pas inventé ce système. Il m'a appris de grandes leçons. J'ai compris notamment que la Chambre doit être satifaite, du moins en partie. Les socialistes ne seront jamais satisfaits. C'est également le cas de certains de mes collègues. Cependant, un groupe raisonnable de personnes aurait le sentiment qu'on a répondu à leurs questions.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Sauf erreur, le gouvernement a pris des engagements envers le président des États-Unis. Il lui a promis de faire adopter ce projet de loi avant le 1er janvier. Or, il n'y a rien de mal à retarder l'adoption de cette mesure et à signaler au gouvernement américain qu'on va devoir prendre quelques jours de plus, afin de satisfaire la Chambre des communes et les Canadiens. Rien ne nous en empêche.

Nos vis-à-vis se rappellent-ils du discours prononcé en 1984 par notre éminent collègue de Châteauguay (M. Lopez), qui est intervenu tout à l'heure? C'est celui-là même qui souhaite supprimer l'assurance-chômage. Selon lui, l'assistance sociale n'a pas sa place dans notre société. A son avis, les Indiens de son territoire devraient être envoyés au Labrador. Attila est un socialiste par rapport à lui.

Il apprécie peut-être le libre-échange, car aux États-Unis, les divers États n'offrent aucune protection aux travailleurs. C'est peut-être le genre de société qu'il souhaite pour le Canada. Par contre, ce n'est pas ce que nous envisageons pour notre pays.

Un débat de ce genre me place dans l'embarras. J'ai plus de 50 ans, comme ceux qui tentent de m'interrompre. Nous allons maintenant donner notre appui à une loi, d'une portée incroyable, comme l'un de mes collègues l'a montré à la Chambre et aux Canadiens, qui va décider, en fait, du destin de notre pays, de ces jeunes Canadiens qui viennent de toutes les régions du pays,

afin d'être pages. C'est là le type de pays que nous bâtissons aujourd'hui.

M. McDermid: C'est là la question.

M. Prud'homme: Au moins, le ministre devrait écouter mes arguments. Je n'affirme pas qu'il lui sera impossible de faire adopter son projet de loi. Cependant, je voudrais qu'il réussisse à convaincre les Canadiens sans l'ombre d'un doute qu'il s'agit d'une législation avantageuse pour le Canada.

M. McDermid: Nous l'avons déjà fait.

M. Prud'homme: Je l'invite à convaincre les 57 p. 100 de Canadiens en question qu'ils peuvent . . .

M. McDermid: Croyez-vous dans le régime parlementaire?

M. Prud'homme: Oui.

Je ne vais pas invoquer le Règlement au sujet du langage utilisé. Si quelqu'un affirme que je mens, je rappelle alors aux députés qu'en 1984, ce n'est pas moi qui ai fait campagne au Québec en affirmant que jamais, au grand jamais, mon parti ne désindexerait les pensions. Je me demande quel parti ou quelle personne ment dans cette enceinte.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Nos vis-à-vis ont dit du Parti libéral que c'était le plus grand ramassis d'hypocrites qu'on ait jamais vu. Quelqu'un a déclaré:

[*Français*]

La plus grande bande d'hypocrites.

[*Traduction*]

Un hypocrite peut vous tenir des propos flatteurs, madame la Présidente, puis aller déblatérer sur votre compte derrière les rideaux. Il peut donner sa parole, puis la reprendre à la première occasion. Voilà ce qui me fâche tant. Je n'ai pas de leçons à recevoir de gens qui ne tiennent pas leurs promesses électorales. Je n'accepte pas cela.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Parlez-nous du contrôle des prix et des salaires.

M. Prud'homme: C'est le ministre qui se dit vertueux, pas moi. Ce sont les députés d'en face qui se disent meilleurs que nous. Si c'est vrai, qu'ils tiennent leurs promesses et fassent exactement ce qu'ils se sont engagés à faire.

Je veux essayer de convaincre le gouvernement qu'il a commencé avec une motion pire que celle de C. D. Howe. Les députés ne seront peut-être pas d'accord. Plus tard, je vais envoyer cette motion au ministre chargé de l'Habitation, qui préfère voir les gens dehors plutôt qu'à l'intérieur. En lisant la motion, hier et aujourd'hui encore, je me suis dit qu'il était bon d'avoir ici des députés plus anciens qui ont une bonne mémoire. Cela me rappelle le débat sur le pipe-line, sauf qu'il est survenu le lendemain des élections.

C'est faire preuve d'une arrogance extrême que de dire: «Écoutez, nous avons été élus. Vous aviez dit qu'il fallait laisser le peuple décider. Il l'a fait. Nous pouvons désormais faire ce que nous voulons.» C'est ce manque de respect que nous réprouvons. Le gouvernement n'a pas le droit de faire tout ce qu'il veut. Ils n'ont pas obtenu la permission de faire tout ce qui leur plaît maintenant qu'ils sont élus. Ils ont été élus pour être responsables, je veux dire envers la Chambre et les Canadiens. Pour traiter comme il se doit une importante mesure législative, le gouvernement devrait donner suffisamment de temps aux nouveaux députés qui viennent d'être élus, qui se sont documentés et qui voudraient s'assurer que le projet du gouvernement sera conforme aux intérêts bien compris des Canadiens. Mais comment pouvons-nous en être sûrs si le gouvernement nous impose le bâillon, au lieu de nous laisser, disons, une, deux ou trois semaines? Après tout, le gouvernement sait bien que son projet sera adopté.

• (2120)

Je vais révéler aux députés d'en face ce que j'ai dit au caucus national même si nous ne sommes pas supposés en parler. J'ai dit qu'il serait préférable que le Sénat ne prenne pas plus de temps que la Chambre basse. Nous avons été élus, le gouvernement de même, mais ces nouveaux députés l'ont été aussi et ils ont un message à communiquer à la Chambre à ce sujet. Je m'adresse au ministre de l'Agriculture . . . Non, il n'est pas ministre de l'Agriculture. Il relève toujours du ministre de l'Agriculture actuel, celui qui vient du Québec.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai essayé de faire signe au député pour qu'il termine son discours. Son temps est écoulé. J'aurais besoin du consentement unanime des députés.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Prud'homme: Laissez mes collègues décider.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois avoir la permission de mes collègues.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai posé la question à la Chambre et j'ai effectivement entendu quelques non. J'étais tout à fait disposée à permettre au député de poursuivre, mais je n'ai pas obtenu le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: Comme les députés le savent, je respecterai cela. Je vais bientôt conclure, le plus harmonieusement possible. Je me souviens qu'en 1884, j'avais demandé au premier ministre du Canada . . .

Une voix: 1984.

M. Prud'homme: Qu'est-ce que j'ai dit?

Une voix: 1884.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Je vous avais dit que j'allais finir sur une note harmonieuse. Il s'est passé quelque chose de fantastique en 1884, mais ce serait trop long à expliquer. En 1984, je n'ai pas hésité, dans l'un de mes discours, à interpeller directement le premier ministre (M. Mulroney) et à dire, monsieur le premier ministre du Canada, vous vouliez désindexer. Voilà le résultat. Il n'y a rien de mal, ni d'humiliant, dans le fait de se raviser. C'est l'essence même du Parlement. Vous écoutez, vous vous forgez une conviction, vous vous dites que vous allez agir, puis vous découvrez que les gens sont mécontents et vous vous rendez compte qu'ils doivent avoir une bonne raison d'être si désenchantés. Ce n'est pas parce que nous avons perdu les élections.

M. McDermid: Non, pas ça!

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Mes chers collègues, regardez-moi. Vous verrez que je ne suis pas si mécontent. Donc, pour finir sur une note harmonieuse, pourquoi ne profiteriez-vous pas de la fin de semaine pour réfléchir, comme vous l'avez fait en 1984 lorsque vous vous êtes rendu compte que vous faisiez fausse route? Le premier ministre du Canada s'était dit que ce ne serait peut-être pas une mauvaiss idée d'écouter un peu M. Prud'homme. Il n'y a rien de mal à revenir sur sa décision ou, pour présenter les choses différemment, à essayer harmonieusement d'opter pour une meilleure idée.

Madame la Présidente, j'ai la conviction inébranlable, et j'ai bientôt terminé, que la façon de procéder du gouvernement ne va pas produire un Parlement harmonieux pendant les quatre prochaines années et nous en serons tous témoins. Il est donc encore temps pour les députés de l'autre côté de changer d'avis et de permettre à davantage de députés de participer au débat. Je vous demande instamment de retirer cette incroyable motion qui est pire que celle de C. D. Howe.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je trouve quelque peu difficile de suivre le débat aujourd'hui lorsque j'entends le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) affirmer qu'il veut donner plus de temps aux nouveaux députés. Je suis un de ces nouveaux députés et il semble vouloir continuer indéfiniment.

Des voix: Oh, oh!

M. Cole: Lorsqu'on est acculé au mur, j'imagine qu'il n'y a rien d'autre à faire.

Une voix: Et il est ici depuis 1884.

M. Cole: Je suis fier de représenter les gens de York—Simcoe à la Chambre. La nouvelle circonscription de York—Simcoe est faite du centre de la région de York, région dont la croissance est la plus rapide au Canada. Elle se compose de villes comme Newmarket, Sharon, Georgina, capitale canadienne de la pêche sous la glace, Bradford, Beeton, Tottenham. Elle est le centre commercial de la région et elle comprend également le potager du Canada, les terres noires de Bradford. Elle comprend un grand nombre de nouveaux établissements industriels et manufacturiers. Elle représente réellement la population canadienne.

Heureusement, ou peut-être malheureusement, ma campagne n'a duré que quatre semaines, mais elle semble vouloir durer toujours. De toute évidence, les gens de York—Simcoe, et la circonscription étant représentative, le peuple canadien ont parlé. Ils veulent un gouvernement qui peut diriger le pays lorsqu'il y a des forces extérieures sur lesquelles nous, en tant que pays, n'avons aucun contrôle. Pour former le gouvernement, ils ont choisi un parti qui a fait preuve de leadership, de crédibilité et d'habileté.

Le gouvernement a conclu une entente, alors que les gouvernements précédents avaient échoué. L'Accord de libre-échange porte essentiellement sur l'élargissement de l'accès au marché américain pour le Canada. L'Accord de libre-échange améliore l'accès des fabricants canadiens au marché américain grâce à la suppression des barrières tarifaires et de la plupart des barrières non tarifaires, notamment les quotas, les restrictions à l'importation, les exigences douanières et divers droits, par le resserrement des règles d'origine ainsi que la non-discrimination à l'égard des biens et des services. Cela viendra en aide à des sociétés comme *Office Specialty*, située à Holland Landing, dans ma circonscription.

Aucune disposition de l'Accord de libre-échange ne menace le fonctionnement des offices canadiens de commercialisation des produits agricoles dont les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Le Canada pourra à l'avenir ajouter d'autres programmes de gestion de l'offre, ainsi qu'il en a le droit en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

• (2130)

Les agriculteurs extrêmement compétents du Canada, en particulier ceux des terres noires de Bradford, produisent beaucoup plus que nous ne pouvons consommer. Les exportations de produits agricoles s'élèvent à 4 milliards de dollars par an.

Le Pacte de l'automobile est amélioré. Non seulement sont conservés les encouragements et les garanties existants qui assurent la part de production du Canada, mais une nouvelle norme de contenu nord-américain pour les sociétés étrangères comme Honda et Hyundai, ayant toutes deux de nouvelles usines dans ma circonscription, continuera à stimuler l'augmentation de la production des pièces automobiles au Canada. Nous pouvons concurrencer les Américains. Je ne comprends vraiment pas pourquoi nous sous-estimons notre capacité de fabriquer des produits de qualité.

Les consommateurs sont les principaux bénéficiaires de l'Accord. Les droits de douane sur les marchandises augmentent les prix, limitent la concurrence et diminuent la sélection des produits de consommation. Pour les consommateurs, on estime à 1 800 $ pour une famille de quatre personnes les économies moyennes découlant de la suppression des droits de douane sur les importations américaines.

Le libre-échange présente des avantages pour tous les consommateurs. Il est injuste de dire qu'il n'avantagera que la grande entreprise. Les consommateurs bénéficieront aussi d'une concurrence accrue, une fois que seront finalement supprimées les barrières fermant l'accès au marché américain.

L'Accord de libre-échange protège efficacement l'industrie canadienne de l'application injuste ou erronée de la loi américaine sur les recours commerciaux. Le mécanisme de règlement des différends à force exécutoire prévu aux chapitres 18 et 19 de l'Accord de libre-échange donnera pour la première fois aux industries canadiennes la possibilité de faire appel auprès d'un groupe spécial impartial et neutre, composé de Canadiens et d'Américains.

Ce mécanisme de règlement des différends contenu dans l'Accord de libre-échange donne au Canada un pouvoir égal pour résoudre les différends commerciaux et limite la capacité des Américains de nuire aux intérêts commerciaux du Canada.

Tous les programmes sociaux administrés par le gouvernement, y compris les garderies, les soins de santé, l'éducation, l'assurance-chômage et le bien-être social, sont exclus de l'Accord, malgré ce que les libéraux et les néo-démocrates ont pu faire croire à nos aînés pendant la campagne. Si les programmes sociaux avaient été en jeu, je n'aurais moi-même pas appuyé cette entente. Toutefois, je sais pertinemment, après avoir pris connaissance de l'Accord, que ces programmes ne sont pas en jeu.

Après le discours du Trône de lundi, il était évident que le gouvernement souhaitait entamer le débat sur le libre-échange afin de permettre à chacun, les anciens comme les nouveaux députés, de se prononcer sur le projet de loi. Il n'était question de rien d'autre dans le discours du Trône que de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Malgré ces protestations, l'opposition a fait tout en son pouvoir pour retarder le débat sur le libre-échange. Comme le député de York—Simcoe, j'espérais que nous obtiendrions la collaboration de l'opposition. Comme j'étais naïf de croire, dans ma candeur de nouveau député, que nous pourrions débattre l'Accord de libre-échange.

J'estime essentiel que nous adoptions l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Cette étape marquera le premier pas vers la signature d'ententes commerciales semblables avec d'autres pays. Avec cet accord, le Canada traversera les années 80 et 90, puis entamera le 21e siècle non pas comme un pays jouant à l'autruche, mais comme un pays dynamique dirigé par un gouvernement d'avant-garde, ayant foi dans la capacité de ses industries de se tailler une place sur les marchés étrangers et fort de la confiance de la population du Canada, qui accueillera elle aussi avec joie la possibilité qu'aura désormais le Canada de se mesurer à d'autres partenaires commerciaux sur la scène internationale.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, moi aussi je suis un tout nouveau député. En ce qui me concerne, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) peut prendre tout le temps dont il a besoin s'il veut parler avant moi.

J'aimerais commencer mon discours de néophyte en déclarant, pour le bénéfice du compte rendu, que lorsque je me suis avancé dans cette merveilleuse Chambre vénérée, j'ai senti, comme les membres de ma famille, que mes amis, les bénévoles qui m'ont épaulé pendant la campagne électorale et les résidents d'Hamilton-Ouest étaient tous derrière moi.

Le lendemain des élections, certaines personnes m'ont demandé comment on se sentait comme député. Honnêtement, je ne savais pas trop quoi leur répondre. Je ne l'avais pas encore réalisé.

J'aimerais dire aux honorables collègues et à tous les miens que je n'ai commencé à réaliser que j'étais vraiment un député qu'au moment où, pendant le premier vote, mon coeur s'est mis à battre, mes mains se sont mises à transpirer et mes genoux à trembler, car j'allais voter au nom de centaines de concitoyens canadiens. C'est un privilège et une responsabilité qui sont accordés à relativement peu de citoyens dans notre merveilleux pays.

Mon rôle, tel que je le conçois, consiste à prendre part au processus démocratique en vigueur dans notre pays, système qui suscite d'ailleurs l'envie et le respect des autres pays. Cependant, devant la motion du gouvernement visant à suspendre les règles parlementaires, règles qui forment l'essence même de notre démocratie, je n'avais d'autre choix que de prendre la parole ce soir et d'affirmer bien haut et sans équivoque que la question du libre-échange mériterait d'être débattue à fond. A prime à bord, je dois dire qu'il y a d'honnêtes Canadiens bien pensants dans le camp des fervents comme dans celui des adversaires de l'Accord de libre-échange.

Cela étant dit, permettez-moi de révéler certains faits évidents. Si le gouvernement s'apprêtait à construire un nouveau pipeline, il commanderait une étude sur les incidences environnementales du projet. Si le gouvernement s'apprêtait à commercialiser un nouveau produit, il réaliserait une étude pratique, concrète et élaborée sur les effets de ce produit. Si nous faisions partie de l'équipe des skieurs canadiens qui convoitent la coupe Canam au Mont Whistler en Colombie-Britannique, nous ne nous hasarderions jamais sur les pentes sans vérifier si elles ont été bien aménagées et si elles sont sans danger pour tous ceux qui participent à la compétition. Pourtant, pour un accord commercial d'envergure historique, pas grand-chose ne prouve que le gouvernement a analysé de manière véritablement avisée les conséquences sur les plans d'abord financier, ensuite social et enfin provincial qu'il nous faudra subir pour remplir nos obligations en vertu de ce traité.

Examinons de près les conséquences de cet accord, surtout celles des chapitres 14, 15 et 19. Je sais que le gouvernement a prévu un gain de 250 000 emplois sur dix ans, soit une augmentation d'environ 1,8 p. 100 du niveau de l'emploi. Mais de ces chiffres, a-t-on soustrait ou pas les emplois perdus? On ne l'a jamais précisé.

J'ai l'impression que le Canada s'apprête à prendre part à des compétitions d'envergure, un peu comme dans le cas des séries internationales de hockey. Appelons cela la coupe canado-américaine des libre-échangistes, le match économique du siècle. Les organisateurs de cette manifestation, les promoteurs en quelque sorte, ont à maintes reprises annoncé le jour du grand match, soit le 1er janvier. Mais de nombreux députés de ce côté-ci craignent qu'on ait négligé de prévoir une stratégie pour l'équipe canadienne. Sans parler, bien sûr, de l'américanisation de la ligue. Le premier ministre (M. Mulroney) dit que nous pouvons nous mesurer aux meilleurs d'entre eux. Les Canadiens sont prêts à relever le défi, dit-il. Malheureusement, la marque favorise déjà les Américains, elle les favorise largement, alors que la rondelle n'a pas encore été mise au jeu. Nous avons eu droit aux mots d'encouragement de l'entraîneur, le député de Saint-Jean-Est (M. Crosbie), notre équipe fait ses exercices de réchauffement sur la glace et, oh, quel coup bas: le 22 novembre, Gillette, 600 mises à pied; le 25 novembre, Johnson and Johnson, 16 mises à pied; le 25 novembre, British Footwear, 50 mises à pied; le 26 novembre, Pittsburgh Paints, 140 mises à pied; le 7 décembre, Northern Telecom, 870 mises à pied et la liste s'allonge.

• (2140)

Il semble que l'équipe américaine a trop de joueurs sur la glace et il n'y a pas de banc des pénalités. Cette partie soulève sans contredit la protestation.

J'attire l'attention des spectateurs sur les chapitres 14 et 15 de l'Accord; je ne suis pas sûr que l'entraîneur les ait lus. Examinons plus particulièrement l'article 1502, qui autorise le séjour temporaire des gens d'affaires qui fournissent des services. Examinons également, à la lumière des dispositions de l'article 1502, l'article 1403, qui a pour but d'encourager la reconnaissance mutuelle des prescriptions liées à l'autorisation d'exercer et à la reconnaissance professionnelle.

Ces deux articles s'appliquent à une longue liste de professionnels dont font partie les scientifiques, les dentistes, les psychologues, les avocats, les travailleurs sociaux et les infirmières. A l'article 1502, on n'impose aucune limite quant à la durée du séjour temporaire. C'est du temporaire permanent, quoi; ça vaut pour un mois, un an, cinq ans.

En ce qui a trait à l'article 1403, il retire aux professionnels canadiens le contrôle qu'ils exerçaient sur les normes d'agrément et sur la pratique de la profession. Il s'agit pourtant là de considérations professionnelles d'une importance capitale pour la protection et la sécurité des consommateurs. Songez à ce qui arriverait si une société américaine mettait en oeuvre un programme d'hygiène et de sécurité dans son usine de Hamilton et faisait venir des États-Unis ses propres infirmières et ses propres psychologues. Pourrait-on donner aux travailleurs canadiens l'assurance que ce programme satisfait aux mêmes critères de qualité et de compétence professionnelles que ceux auxquels nous sommes habitués au Canada?

Des voix: Oui!

M. Keyes: Vraiment? Pouvez-vous le garantir? Ce sera consigné dans le hansard. Un gouvernement qui a le sens des responsabilités doit tout de même s'assurer que toute mesure législative canadienne touchant le commerce protègera les citoyens contre les mauvais services professionnels. La mesure proposée doit tout de même préserver le rôle que jouent les organismes professionnels en ce qui a trait au maintien de ces exigences rigoureuses en matière de soins et de reconnaissance professionnelle. Je tiens à préciser que je ne peux me prononcer en faveur d'un accord commercial qui remet en question nos normes élevées quant aux soins de santé et à la reconnaissance professionnelle.

Ne regardez pas maintenant, madame la Présidente, nous venons tout juste de retirer notre gardien et nous ne sommes qu'en deuxième période. Cependant, attendez, l'autre équipe nous donne l'un de ses gardiens. C'est tout à fait temporaire. Une entreprise américaine installe un nouvel équipement industriel informatisé. Une grosse équipe d'opérateurs bien formés est envoyée par la société mère, à titre temporaire, bien entendu. Aucun recyclage d'employés ne semble nécessaire. Les joueurs de la filiale entrent en jeu. Ces experts en informatique sont là pour trois à cinq ans et ils ne sont pas visés par les contrats de travail normaux qui s'appliquent aux travailleurs canadiens du même établissement.

Ce sont là des faits. Le fair-play est-il encore de mise dans les relations de travail? Les travailleurs américains engagés pour une période temporaire prolongée doivent-ils payer leur pleine part du coût des avantages offerts par les collectivités canadiennes?

J'attire ensuite votre attention, madame la Présidente, sur le chapitre 19. Combien les entreprises canadiennes vont-elles devoir payer, afin d'être dans la partie? Au chapitre 19, on précise ce qui va se produire si une entreprise américaine se plaint d'une entreprise canadienne.

Si le cas est visé par le GATT, il n'y a aucun problème. Il faudra environ six mois aux représentants canadiens pour obtenir le règlement d'un désaccord. Cependant, en vertu du chapitre 19, si un Canadien défend son entreprise contre des accusations américaines, madame le Président, les règles du jeu sont alors bien différentes.

En effet, l'article 1904 de l'Accord commercial empêche le Canada d'avoir recours aux services d'un groupe spécial tant que le Département américain du commerce et l'International Trade Commission n'auront pas pris une décision définitive; on devra donc attendre un an environ à partir du moment où la pétition est présentée et l'on demandera ensuite à un groupe spécial binational de prendre des décisions financières dans les 315 jours suivant la date de présentation de la demande initiale.

Qu'en coûtera-t-il aux entreprises canadiennes pour être de la partie? Eh bien, si l'on en croit un négociateur commercial canadien à la retraite, le coût sera prohibitif pour de nombreuses entreprises. Elles devront faire face à des frais juridiques pendant au moins un an alors que le Département américain du commerce et l'International Trade Commission seront saisis d'une pétition. Si la société canadienne demande ensuite à un comité spécial d'examiner une décision américaine, sa facture juridique augmentera de façon marquée. Elle pourra être forcée de verser aux Douanes américaines des garanties tendant à couvrir des droits compensateurs et antidumping temporaires pour une période pouvant aller jusqu'à 18 mois, avant qu'une décision ne soit prise par le comité spécial.

La législation dont nous sommes saisis ne tend ni à indemniser ni à aider les entreprises canadiennes qui font face à du harcèlement de la part des Américains en vertu du chapitre 19. Cependant, je suppose que cela serait considéré comme une subvention injuste. Comme vous pouvez le constater, nous sommes toujours perdants.

J'ai parlé avec des représentants du monde des affaires, avec des dirigeants d'entreprises canadiennes florissantes désireuses d'entrer dans le jeu et de se mesurer aux Américains pour voir qui remportera la palme. Certains d'entre eux trouvent ce projet de loi plus néfaste que favorable et plus décourageant qu'encourageant. Chaque fois qu'ils . . .

M. Kempling: A qui avez-vous parlé? Donnez-nous des noms.

M. Keyes: J'y arrive. Prenez patience, cher collègue. Chaque fois qu'ils font le compte, ils constatent que l'industrie américaine est toujours gagnante par trois contre un. Ils se demandent pourquoi les règles ne sont pas équitables de part et d'autre. L'industrie du vêtement est, à ce propos, un exemple type.

L'entente de libre-échange prive nos fabricants de vêtements du droit d'utiliser les tissus de la meilleure qualité de par le monde. Si ces fabricants canadiens ne sont pas concurrentiels sur le plan de la quantité, ils l'ont définitivement été, jusqu'ici, sur le plan de la qualité. Les puissants lobbyistes de Washington ont obtenu qu'en vertu de l'Accord, l'industrie canadienne du vêtement ne puisse exporter vers les États-Unis que des vêtements confectionnés avec des tissus nord-américains. Ce n'est pas du libre-échange, mais de la manipulation en faveur des intérêts protectionnistes de l'industrie américaine du textile.

Par exemple, le groupe Coppley d'Hamilton n'a accès qu'à 2 p. 100 du marché américain en raison de l'imposition de contingents et de droits de douane, tandis que les compagnies américaines, elles, ont accès à 80 p. 100 du

marché canadien. Nous croyons que le gouvernement aurait pu, à tout le moins, laisser à l'industrie le temps de se moderniser et d'accroître sa capacité de production de tissus en laine worsted, le temps de conclure des contrats à long terme avec les États-Unis et le temps d'élargir ses assises financières.

Les grosses compagnies américaines prendront une longueur d'avance avant que nous n'ayons pu même lever le petit doigt. En obligeant les fabricants canadiens de vêtement à utiliser des tissus américains, cette entente limite la variété et la qualité qui différencient la production canadienne de haut niveau de la production américaine de masse. Il est clair que le gouvernement ne voyait aucun intérêt à procéder lentement et équitablement dans la mise en oeuvre de cet accord, ni à maintenir certaines normes de qualité dans l'industrie du vêtement ou au niveau de la certification professionnelle.

Les Canadiens ont consenti à entrer dans le jeu pour finalement se rendre compte que les règles avantageaient injustement les Américains.

En votant pour moi, la majorité des Canadiens de la circonscription d'Hamilton-Ouest ont dit non au libre-échange.

• (2150)

Pour toutes ces raisons, j'ai déclaré ici ce soir que la question méritait d'être débattue à fond et de façon démocratique.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je fais ce soir ma première intervention de fond comme nouveau député de la circonscription de Montmorency—Orléans. Pour le besoin de mes collègues députés, il peut être utile de rappeler que Montmorency—Orléans est située tout près de la grande ville de Québec. C'est la ville de Beauport pour les deux tiers de la circonscription et c'est ensuite la Côte de Beaupré. Je pense à tous ces petits villages le long du fleuve Saint-Laurent, Boischâtel, L'Ange-Gardien, Château Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, le Mont Sainte-Anne, sans oublier la perle qu'est l'île d'Orléans, et bien sûr les deux nouvelles paroisses qui viennent d'être versées dans la circonscription de Montmorency—Orléans avec la réforme électorale: Saint-Férréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps, sans oublier enfin, au nord, la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Donc, un grand merci à toute la population de Montmorency—Orléans qui se chiffre à environ 95 000 et à tous mes collaborateurs qui m'ont permis de vivre cette expérience! Vous savez, j'ai été 15 ans journaliste à Radio-Canada et au réseau TVA. J'avais longuement couvert la politique à l'Assemblée nationale du Québec pendant 15 ans. J'avais hâte de vivre de l'intérieur ce qu'est la politique. J'avais souvent vu de l'extérieur et, pour une fois, j'ai vu ce que c'est qu'une campagne électorale, quelle expérience riche en contact humain et en découverte de ce que sont nos concitoyens et nos concitoyennes.

Alors, vous devinez bien, mes chers amis, mes collègues députés, cette émotion-là est contrebalancée, bien sûr, par la réception que j'ai eue de tous mes collègues, à commencer par le premier ministre (M. Mulroney), par mes collègues du Conseil des ministres, et vous tous mes bien chers amis. Je pense que l'accueil que j'ai eu au sein de cette grande famille qu'est le parti conservateur m'a fait chaud au coeur et m'aide beaucoup à faire cette transition entre le monde journalistique et le monde de la politique.

Je n'ai pas l'intention ce soir de faire un grand discours sur le libre-échange. J'aurai l'occasion la semaine prochaine d'aborder le fond du problème. Je voudrais simplement ce soir tenir quelques propos sur la motion qui est présentement à l'étude et qui propose la suspension d'un certain nombre de règles.

Moi, ça me fait rire. J'entends depuis le début de la semaine plusieurs de nos collègues de l'Opposition en face de nous qui déchirent leurs vêtements, qui crient à la dictature et qui sont presque scandalisés du comportement des conservateurs. Moi ce que je tiens à dire, un des points importants de cette campagne électorale, ça a été le leadership. Et un leader, c'est quelqu'un qui à un certain moment arrête de parler mais agit. Et le leader qu'on a, c'est un homme qui agit.

Cela fait trois ans qu'on parle du libre-échange, monsieur le Président. Le projet de loi qu'on a devant nous a déjà été adopté par la Chambre des communes. C'est une sorte de réadoption de ce projet de loi, mais les gens en ont fini des discours. On en a parlé durant deux mois durant la campagne électorale. Les gens sont «tannés» des paroles. Les gens veulent des gestes. Les gens veulent du concret et c'est cela qu'on veut leur donner. Et c'est pour cela que moi, j'ai admiré notre leader parlementaire, notre whip, qui ont été en négociations au début de la session avec nos homologues d'en face pour essayer, avec la courtoisie, avec la persuasion de convenir de règles de procédure. Il est temps qu'on procède rapidement sur le libre-échange. Moi, je téléphonais cet après-midi dans ma circonscription. J'avais un souper de l'Âge d'Or ce soir. J'en ai trois demain soir, puis j'en ai un dimanche soir. Quand je leur ai dit: Je ne pourrai pas y aller, je suis retenu en Chambre pour le libre-échange . . . Les gens sont choqués dans ma circonscription. Ils me disent: Comment se fait-il qu'on parle encore du libre-échange?

Les gens m'ont élu pour passer à l'action. Ils me disent: Comment ça se fait, monsieur DeBlois, cette

page-là est tournée? On vous a élu pour agir, pour adopter la Loi sur le libre-échange, comment se fait-il que vous discutiez encore de cela à la Chambre? J'ai été obligé de leur dire: Eh bien, écoutez, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas régler cette question, c'est parce que l'opposition, par toutes sortes de tactiques, quoi qu'en dise le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), quoi qu'en dise le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), quoi qu'en dise le député de Carleton—Gloucester (M. Bellemare), et qui se disent surpris de ne pas pouvoir discuter du libre-échange . . . Au contraire, on veut passer à l'action, et la motion de suspension des règles, on l'a mise devant la Chambre quand il n'a plus été possible d'en arriver à une entente de gré à gré avec les leaders des deux partis d'opposition. Cette motion de suspension des règles, ce n'est pas de la dictature, c'est une motion qui existe dans le Règlement et qui est là quand on est réduit à l'impuissance lorsqu'il n'y a pas moyen d'agir.

Ça fait encore une fois trois ans qu'on discute du libre-échange. Il était temps qu'on passe à l'action. Quand j'ai vu le leader parlementaire du parti néo-démocrate déchirer le Règlement en quelque sorte l'autre jour en arrachant les pages, j'ai été scandalisé. Moi, un nouveau député, pour qui le Règlement est sacré, pour qui les habitudes, la tradition parlementaire est quelque chose qui doit être sacré pour les parlementaires, j'ai été littéralement scandalisé. On n'est pas ici pour faire du spectacle, on est ici pour le bien commun de nos concitoyens. Et moi, je suis fier de faire partie d'une équipe qui a décidé de passer à l'action, de faire quelque chose de concret. Ce qui me fait rire au fond, c'est que la motion de suspension des règles, je ne la trouve pas assez sévère, je ne la trouve pas assez dure, parce qu'elle donne beaucoup trop de latitude. Cette motion-là permet de discuter tous les jours jusqu'à minuit, et on vient me dire qu'on veut bâillonner l'opposition.

Au contraire, qui empêche depuis le début de la semaine la Chambre de parler du libre-échange? Ce sont nos amis d'en face! Ce sont eux qui nous empêchent de parler du libre-échange par toutes sortes de mesures dilatoires. Prenons un exemple concret. Cette semaine, quand le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), le député de Terre-Neuve, a déposé le projet de loi, on a demandé le vote. On sait qu'habituellement, en première lecture, il n'y a pas de vote, et tout le monde s'accorde pour accélérer la procédure. Ce sont ces amis d'en face, en demandant toujours des votes enregistrés, et nous, en passant notre temps, des demi-heures dans les couloirs, alors qu'on aurait pu prendre ce temps extrêmement précieux pour discuter du fond du problème, nous n'avons pu discuter du libre-échange. C'est pour cela qu'au fond je considère que nos amis d'en face sont un peu des hypocrites. Je m'excuse de le dire, monsieur le Président. C'est peut-être un terme anti-parlementaire. Vous allez peut-être me demander de le retirer, mais je me sens obligé de dire que ce sont des hypocrites, des sépulcres blanchis.

Ils disent: On veut parler du libre-échange devant les rideaux, et derrière les rideaux, ils prennent tous les moyens pour nous empêcher de parler du libre-échange. Je m'excuse, monsieur le Président, mais je trouve cela révoltant.

Je me souviens d'un vieil adage latin que j'ai appris durant mon cours classique. Je ne sais pas si certains se souviennent de ces phrases latines. Il y avait cette belle expression autrefois *Roma locuta, causa finita*: Rome, ayant parlé, la cause est entendue. On appliquait cela à ce moment-là au pape dans l'Église catholique: quand le pape avait tranché, la cause était entendue. Mais dans la politique, le pape, c'est le peuple, et le peuple ayant parlé, la cause est entendue. On n'a pas de temps à perdre. Et moi, je peux vous dire une chose, monsieur le Président, je ne parlais pas beaucoup de libre-échange au début de ma campagne. Mais avec le débat télévisé, on sait ce qui s'est passé. Ça nous a fouettés. Et moi, j'ai parlé du libre-échange presque jour et nuit. L'une des plus belles expériences que j'aie vécue lors de la dernière campagne électorale a été cette conversation que j'ai tenue vers minuit, vers les petites heures du matin, avec une équipe d'ouvriers qui étaient à peu près une douzaine autour d'une table à l'Abitibi Paper, dans ma circonscription, une magnifique industrie, d'ailleurs, qui exporte 95 p. 100 de sa marchandise aux États-Unis. Et combien ces travailleurs qui avaient été «montés» par le syndicat du papier qui était contre le libre-échange, c'est son droit, et combien ces gens-là étaient contents d'avoir des explications! On a jasé. Cela a été un dialogue viril où on s'est expliqué de façon claire et nette sur ce qu'était le libre-échange. Et je puis vous dire qu'à la fin de cette causerie, de ce dialogue très fraternel, ces gens-là étaient contents de comprendre ce que c'était.

Ce que j'ai remarqué au cours de la campagne électorale, plus on parlait du libre-échange aux gens, plus on leur donnait d'explications, plus les gens donnaient leur assentiment, plus les gens comprenaient combien le progrès du Canada et le progrès du Québec passaient par de meilleures relations économiques avec les États-Unis.

Alors, monsieur le Président, mes chers amis, je vais terminer là-dessus. Ce pourquoi j'ai adhéré au parti . . . Vous savez, cela a été très dur pour moi de prendre la décision d'adhérer à un parti politique. J'étais un homme impartial, j'étais journaliste. Alors, je gardais mes distances. C'était très important, et vous le devinez, que je garde mes distances vis-à-vis des partis politiques. Ce pourquoi j'ai décidé d'adhérer au parti conservateur, c'est parce que j'ai été approché par les libéraux, croyez-

le, croyez-le pas, j'ai été approché, donc j'ai eu le choix. J'avais le choix d'aller de l'autre bord ou d'aller ici.

Une voix: Toi, tu as compris!

M. DeBlois: La principale raison, c'est le leadership de notre chef, du premier ministre (M. Mulroney).

Des voix: Bravo!

M. DeBlois: Et la grande qualité, je reviens là-dessus, d'un leader, ce n'est pas d'être un gars de paroles, c'est d'être un gars d'action, d'être un gars qui agit. Les partis d'en face voudraient nous réduire à l'impuissance . . . Au contraire! C'est fini le temps des paroles. Le peuple s'est prononcé et moi, j'ai hâte qu'enfin on passe à un autre dossier. Cela fait trois ans qu'on parle de ce dossier-là. Il est temps qu'on passe à d'autres mesures. Le peuple canadien, le peuple du Québec a d'autres questions à régler, il y a d'autres solutions à apporter, et j'ai hâte qu'on passe à un autre dossier. Pour moi, c'est réglé et j'ai hâte que l'opposition comprenne qu'une fois le peuple s'étant prononcé, la cause est entendue.

En terminant, je veux simplement dire combien je suis fier d'appartenir à cette grande famille du parti progressiste conservateur, et j'aurai l'occasion la semaine prochaine d'élaborer davantage sur les bienfaits pour mes petites entreprises, pour mes grandes entreprises, pour les travailleurs de la circonscription, pour les agriculteurs, enfin pour toute la clientèle de Montmorency—Orléans, de dire combien le libre-échange sera bénéfique pour eux. Ils me l'ont dit, ils m'ont donné une majorité de presque 20 000 voix qui a, comment dire, multiplié par six celle qu'avait obtenue mon prédécesseur. J'en suis très fier, et encore une fois, merci, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'expliquer ces choses à vous-même et à tous mes collègues.

• (2200)

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai prononcé mon premier discours il y a environ 25 ans à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Mais ma circonscription n'est plus la même et je siège dans un endroit différent. Comme il y a fort à parier que je ne prendrai pas part de sitôt à d'autre débat sur le discours du Trône, je profite de l'occasion, comme d'autres l'ont fait avant moi, pour décrire ma circonscription brièvement.

Si l'on m'avait permis de fixer les limites de la région que j'aimerais représenter, j'aurais proposé exactement les mêmes que celles de l'actuelle circonscription de Nanaimo—Cowichan. Je m'y suis toujours senti chez moi.

Cette région vit des opérations forestières, de la pêche et du tourisme. J'ai moi-même travaillé dans des camps forestiers, pratiqué la pêche et exploité une ferme dans la région, et actuellement, je suis à la tête d'un bureau de comptables agréés dont je devrai régler le sort pendant l'intersession, c'est-à-dire avant la reprise des travaux parlementaires.

J'ai débuté ma campagne le 2 mai, soit le lendemain de mon investiture. J'ai fait campagne pendant près de sept mois et j'ai bien aimé ça. Je me suis rendu dans toute la circonscription et y ai rencontré une foule de gens qui semblaient bien me connaître. J'en connaissais quelques-uns, et nombre d'entre eux connaissaient des membres de ma proche famille. L'un d'eux avait travaillé dans une mine de charbon de la région avec mon père, il y a bien des années. Je me sentais chez moi en rencontrant ces gens. Même si je ne les connaissais pas tous, il me semblait que nous formions tous une grande famille. Ce furent sept mois agréables au cours desquels nous avons livré une bonne campagne.

Il y avait un thème qui revenait toujours pendant la campagne. Lorsque les gens acceptaient de parler sur le seuil de leur porte, ils disaient toujours qu'il fallait se débarrasser de deux hommes. Ils ne parlaient pas du premier ministre, ils l'appelaient par son surnom, que bien sûr, je me garderais bien d'utiliser ici; mais ils nommaient le premier ministre (M. Mulroney) et Vander Zalm. Ils accolaient toujours ces deux noms, peu importe lequel était utilisé en premier. Les deux devaient être défaits.

Des voix: Bravo!

M. Stupich: L'autre thème qui revenait souvent était l'Accord de libre-échange. Ce n'est pas tellement que les gens étaient tous absolument contre cet accord, mais la majorité des électeurs étaient craintifs et inquiets à son sujet. Ils ne savaient pas trop s'ils devaient être pour ou contre. Tout compte fait, ils en avaient un peu peur. Ils estimaient qu'ils n'avaient pas été assez informés de son contenu, et qu'on ne leur en avait pas assez parlé. Ils étaient perplexes, soucieux, inquiets et portés à voter contre le candidat conservateur parce qu'à tout prendre ils estimaient qu'il valait mieux ne pas courir de risque en appuyant l'Accord de libre-échange. J'étais tout à fait d'accord avec cet argument. J'ai apprécié ce débat.

Je suis venu à la Chambre, entre autres raisons, parce que j'étais très inquiet au sujet de l'Accord de libre-échange, que je voulais m'y opposer et que, à mon avis, la meilleure manière d'y parvenir était de devenir député, de prendre part aux discussions pendant la campagne et à celles d'ici, lesquelles ne prendront pas fin lorsque la motion ou le projet de loi seront adoptés mais se poursuivront pendant de nombreuses années à venir. Ce sera un sujet de discussion permanent au Canada, et j'espère que cette discussion à long terrme nous apportera quelque chose. Je voulais en faire partie, particulièrement au début. C'est l'une des principales raisons qui m'ont poussé à venir ici. Je voulais en parler pendant cette période d'une ou deux semaines, quelle que soit la

durée où nous serons ici avant le nouvel an. Je suis venu ici aujourd'hui dans l'espoir de parler de l'Accord de libre-échange.

Je constate que les autres députés ont parlé des tactiques dilatoires et d'obstruction du Nouveau parti démocratique. Les néo-démocrates ont déclaré depuis le début qu'ils voulaient avoir le maximum de temps possible pour parler du libre-échange. Nous n'avons pas machiné les diverses motions de forme et les discussions qui ont eu lieu. Nous y avons participé, mais aucune ne s'est produite à notre instigation. Les ministériels ont proposé leurs motions, et il faut se demander s'ils l'ont fait exprès parce que, comme c'était le cas avant le déclenchement des élections, pendant les élections et encore actuellement, le gouvernement ne veut pas qu'on discute trop du libre-échange au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stupich: Ils craignent qu'à force d'entendre parler de l'Accord, les inquiétudes se multiplient et les adversaires se fassent plus nombreux. Par conséquent, nous passons notre temps à parler de procédure.

Je ne parlerai pas de libre-échange pour l'instant. J'espère en avoir l'occasion plus tard. Je ne parlerai même pas de la motion inscrite au *Feuilleton*, qui n'a évidemment pour objet que de réduire le temps à consacrer au débat sur le libre-échange. Voilà précisément son but que l'amendement vient encore renforcer. Je voudrais parler de cet amendement.

Le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) a dit tout à l'heure qu'il tendait à penser que l'amendement améliore la motion et qu'il pourrait peut-être l'appuyer. Ce n'est pas mon avis. L'amendement ne fait qu'empirer la motion.

La motion originale devait s'appliquer à toutes les questions débattues au cours de cette session; elles auraient toutes été traitées de la même façon. Chacun sait que l'amendement sera adopté. Il prévoira que la seule fois que nous utiliserons ce pouvoir radical concernera la question la plus importante à être jamais abordée au Parlement. Partisans et adversaires l'ont admis. Ce pouvoir ne sera pas utilisé pour des questions bénignes, c'est-à-dire pour des affaires sans importance que le gouvernement pourrait soulever. On le réserve à une question seulement, soit l'affaire la plus importante dans l'histoire du Parlement canadien. Ce n'est donc pas une amélioration de la motion originale. Cette motion nous indique que nous sommes ici pour adopter ce projet de loi, qu'importe les moyens à prendre et les modifications à apporter aux règles de la Chambre.

• (2210)

Le gouvernement est prêt à tout pour respecter son programme politique. Quelles que soient les répercussions sur le fonctionnement de la Chambre ou les droits des députés, il va respecter ce programme.

Voilà pourquoi il a présenté l'amendement. Une motion mauvaise devient pire encore. L'amendement nous signale autre chose. Chaque fois que le gouvernement actuel aura une mesure importante touchant son programme politique à faire adopter, il présentera un motion semblable, une motion qui, encore une fois, restreindra la modification des règles à une seule question. De cette manière, il peut prétendre que cette procédure n'est pas suivie dans tous les cas. S'il s'agit d'une question peu importante, il n'aura pas recours au coup de massue. Mais qu'il arrive quelque chose d'important, il utilisera la plus grosse massue qu'il a à sa disposition.

De fait, le gouvernement nous montre qu'il n'y a pas de limite aux pouvoirs qu'il s'arrangera pour réaliser son programme politique.

Il est difficile de s'imaginer que la motion dont nous sommes saisis puisse être pire, madame la Présidente, mais c'est ce qui arrive avec cet amendement qui nous révèle, dans toute leur splendeur, les plans précis qu'a le gouvernement actuel pour la trente-quatrième législature.

Monsieur le Président, je n'ai aucune hésitation à voter contre l'amendement proposé.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, permettez-moi de me présenter. Je suis le nouveau député de la nouvelle circonscription de Don Valley-Nord, à North York, dans le Grand Toronto.

La circonscription de Don Valley-Nord est l'une des plus intéressante du Canada! 62 p. 100 de l'électorat habitent dans des appartements et 45 p. 100 sont des immigrants. Il comprend un échantillon représentatif de la société canadienne, allant des personnes qui habitent des maisons valant un million de dollars aux bénéficiaires de l'aide sociale. On y trouve de beaux ravins et de magnifiques centres commerciaux ainsi que de nombreuses entreprises qui font l'envie de toutes les villes du monde.

North York compte de nombreuses multinationales qui fournissent des emplois à un grand nombre d'habitants du Grand Toronto et on y trouve beaucoup d'hôtels ainsi que le siège de la Chambre de commerce métropolitaine.

C'est une ville cosmopolite dont les habitants aiment travailler et réussissent bien dans la vie et j'ajouterais qu'ils sont bien servis par les divers paliers de gouvernement.

Je profite de cette occasion pour remercier les gens de Don Valley-Nord de m'avoir élue pour les représenter à

la Chambre des communes. Au début, je m'attendais à une victoire facile parce j'y avais remporté beaucoup de succès en politique municipale. Cependant, après le débat télévisé des chefs et la campagne libérale contre le libre-échange, j'ai commencé à remarquer un changement d'attitude chez les électeurs en faisant du porte-à-porte. Ils avaient peur. La question du libre-échange les préoccupait. Ils essayaient de la comprendre et j'ai été impressionnée des efforts qu'ils faisaient pour y parvenir. Les synopsis de l'Accord que nous avions au bureau se sont envolés comme des petits pains chauds. Nous avons distribué toute l'information que nous avions sur le libre-échange et nous avons répondu de notre mieux aux questions que les gens nous posaient.

Nous avons dû lutter contre le premier ministre de la province quand il est venu dans la circonscription pour faire peur aux personnes âgées. En faisant du porte-à-porte, j'ai rencontré des gens qui craignaient vraiment de perdre leur pension. J'ai remarqué la même réaction chez les habitants des logements de l'Office municipal de l'habitation. Il m'a fallu du temps pour les rassurer.

On a fait croire au gens que le libre-échange favoriserait les riches et nuirait aux pauvres. Que nos eaux seraient détournées vers les États-Unis, que nous n'aurions plus d'électricité pour nous éclairer et toutes sortes d'abominations à l'avenant.

Les habitants de Don Valley-Nord étaient capables de faire la part des choses et ils doivent maintenant se demander, s'ils regardent ce débat, ce que nous faisons ici ce soir, le cinquième jour de la nouvelle législature, le 16 décembre, à parler de tout sauf de la question de fond, le libre-échange.

Une voix: Une bonne question!

Mme Greene: Les gens de Don Valley-Nord et la population en général doivent sûrement trouver cette situation ridicule. Nous avons eu des élections dont le principal thème était le libre-échange. Tout le monde connaissait depuis belle lurette le calendrier d'application de l'Accord de libre-échange. La date d'entrée en vigueur fait partie de ses dispositions. Et pourtant nous somme encore ici, nous leurs représentants au Parlement, à discuter d'une question de procédure.

Nous entendons dire, de l'autre côté de la Chambre, que ce débat tourne autour de procédés démocratiques fondamentaux et ainsi de suite. Je trouve personnellement que c'est de la démence de parler maintenant de procédure à la Chambre des communes.

J'ai siégé 11 ans au conseil municipal de Toronto et je ne saurais dire combien de fois nous nous nous sommes écartés de la procédure, combien de fois nous sommes dispensés de l'appliquer pour pouvoir étudier un problème donné. Toutes les formes de législature s'écartent de la procédure à l'occasion. Il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons le faire maintenant, mais si le jeu en vaut la chandelle. S'il est une question pour laquelle il vaut la peine de modifier nos règles de procédure, c'est bien celle-ci.

L'Accord de libre-échange a donné lieu à des débats d'une ampleur sans pareille. Je n'arrive pas à me souvenir d'une question qui ait été autant débattue.

Il y a eu une Commission royale d'enquête sur l'union économique, dirigée par un libéral éminent, distingué et patriote, qui a recommandé la négociation d'une entente de libre-échange avec les États-Unis. De plus, le processus avait été amorcé pendant la législature précédente: beaucoup d'audiences publiques avaient alors été tenues partout au Canada; des documents avaient été distribués aux députés, et des députés avaient rencontré certains de leurs commettants pour débattre de la question. L'élection même a eu pour enjeu central le libre-échange, et cette élection a été tenue à la demande de l'opposition. Durant la campagne électorale, la population a été submergée d'information sur le libre-échange. Les médias ont fait un excellent travail dans la présentation des divers points de vue. La couverture que Radio-Canada a accordée à la question du libre-échange est incroyable. De plus, la question a été explorée de long en large à l'occasion de nombreuses lignes ouvertes et d'autres tribunes publiques.

Le public canadien a tellement entendu parler du libre-échange qu'il en a soupé, et je crois que c'est encore vrai à l'heure où je vous parle. Tout le monde connaît les enjeux. Les députés de l'opposition ne vont pas changer d'idée, et nous du gouvernement ne changerons pas d'idée non plus. Nous sommes très ancrés dans nos positions.

En ce qui a trait aux programmes de réadaptation, qui sait quel genre de programmes seront nécessaires, si besoin il y a? Pour le moment, la recherche d'un emploi ne pose aucune difficulté pour quiconque habite la région métropolitaine de Toronto; en fait, on peut y tenir plusieurs emplois à la fois, si on le désire. Et, chose certaine, tout employeur n'offrant que le salaire minimum aura du mal à recruter des candidats.

Une voix: Essayez en Colombie-Britannique!

Mme Greene: Le député propose la Colombie-Britannique—et il a raison. La Colombie-Britannique a vraiment besoin du libre-échange, tout comme le reste du Canada.

Lors de la campagne électorale, les partis libéral et néo-démocrate ont essayé de charger l'électorat d'une tâche pratiquement impossible à accomplir, celle de comprendre le libre-échange. En tant que candidate, j'ai jugé utile d'être parfaitement renseignée là-dessus, et c'est dans ce but que j'ai lu intégralement le texte de l'Accord de libre-échange. A la première lecture, je crois

en avoir compris à peu près le quart. Je l'ai trouvé parfaitement fastidieux. J'ai ensuite décidé, compte tenu de son importance, de chercher à me renseigner davantage sur la question avec le résultat que j'ai lu tout ce qui avait été publié à ce sujet, notamment ce qui avait été publié par l'opposition. Je me suis évertuée à trouver des réponses aux diverses critiques qu'avait formulées l'opposition et j'y ai réussi. A mon avis, ces critiques ne tiennent tout simplement pas.

• (2220)

Beaucoup de ces points qui ont été débattus auparavant continueront à l'être à l'avenir. Au sujet des subventions, nous avons maintenant un comité qui siégera pendant sept ans et qui, nous l'espérons, arrivera à régler quelques-uns des problèmes les plus évidents. Bien sûr, différents pays continueront à avoir des points de vue divergents sur la question des subventions.

D'autres sujets ont été soulevés, comme celui de l'eau, par exemple. C'était là un problème fabriqué de toutes pièces, à mon avis, compte tenu du projet de loi et des amendements qui y ont été apportés. Il y avait en outre la question des pensions. C'était pitoyable, vraiment pitoyable. On a prétendu que nos programmes sociaux seraient compromis. C'est ainsi que s'est posée la question des répercussions indirectes de l'Accord de libre-échange.

L'hypothèse de base était que les conservateurs allaient céder tout ce que nous possédons. Dans tous les pays, les gouvernements sont soumis à des pressions pour réduire leurs programmes et bien sûr, ce sont là des choses auxquelles les Canadiens attachent beaucoup de valeur. Je crois que tout gouvernement qui s'attaquerait aux programmes sociaux au Canada disparaîtrait à brève échéance. Rien dans l'accord ne peut entraîner des répercussions de ce genre. Heureusement, les électeurs de Don Valley-Nord ont été assez nombreux à le comprendre.

Je crois que ma majorité aurait été beaucoup plus importante si la campagne électorale s'était prolongée pendant quelques semaines encore. Plus je voyais de gens, plus je leur exposais les faits qu'ils étaient anxieux de connaître, plus je gagnais de voix. Je crois qu'à cet égard, les gens ont fait preuve d'une grande intelligence en arrivant à trouver la vérité parmi tant de sornettes.

Je crois fermement que les Canadiens et la population de Don Valley-Nord ne veulent pas que le Parlement passe six autres mois à débattre cette question. Voilà pourquoi j'appuie la motion dont nous sommes saisis. Le gouvernement est mandaté pour conclure l'Accord de libre-échange. Il ne l'a peut-être pas été par la majorité des Canadiens, mais aucun gouvernement n'a jamais obtenu une telle majorité. D'ailleurs, notre gouvernement a été élu pour beaucoup de raisons, à part le libre-échange. Il a été élu à cause de sa compétence, à cause de la représentation qu'il a dans les diverses régions du Canada. Il a un mandat clair pour aller de l'avant. Je crois que les Canadiens préfèreraient nous voir avec nos familles à Noël. Il se peut fort bien que nous soyons ici la veille de Noël, mais je crois certes que nous devrions être chez nous à ce moment et que le libre-échange devrait avoir déjà été adopté par le Parlement. Nous devrions en finir avec ce projet de loi et aborder de nombreuses autres questions qui préoccupent les Canadiens, des questions pressantes telles que le logement et l'environnement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Comox—Alberni.

M. McDermid: Tous ces chefs provinciaux du NPD se retrouvent à la Chambre des communes.

M. Bob Skelly (Comox—Alberni): On dit aussi qu'il y un autre endroit où se retrouvent ceux qui quittent la politique provinciale, mais je ne peux pas le nommer ici.

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et de discuter de certaines des questions qui ont été soulevées durant cette longue journée. Je veux parler un peu de certaines des allégations faites par des députés du parti ministériel. Je veux dire quelques mots au sujet des tactiques alarmistes parce que je crois que les conservateurs se sont sentis un peu menacés et ont craint que leurs électeurs ne se soient sentis menacés par les tactiques alarmistes employées pendant la campagne électorale.

Nous, les gens de l'autre côté du pays, avons remarqué que certaines de ces tactiques étaient utilisées par le parti qui était en faveur du libre-échange. Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire aux Canadiens que, s'ils n'acceptaient pas l'Accord de libre-échange que nous débattons, les États-Unis rejeteraient nos propositions concernant les pluies acides et que ce problème ne ferait que s'aggraver. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que, si nous n'acceptions pas l'Accord de libre-échange, même si nous pensions que certains éléments de cet accord pourraient nuire à la population canadienne, nous serions envahis par les pluies acides venant des États-Unis. C'est la menace que le premier ministre a lui-même fait planer pendant la campagne électorale.

Il a également dit que, si nous n'adoptions pas ce projet de loi ou si nous n'acceptions pas l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ce pays prendrait des mesures de rétorsion contre tous les produits canadiens. Il instaurerait un régime complètement protectionniste.

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Skelly (Comox—Alberni): Le premier ministre du Canada l'a dit.

M. McDermid: Balivernes!

M. Skelly (Comox—Alberni): Il a dit que les Américains étaient d'humeur très protectionniste et qu'ils useraient de représailles contre le Canada à la première occasion si nous ne souscrivions pas à cet accord.

Des voix: Balivernes!

M. Skelly (Comox—Alberni): Plus, des députés conservateurs ont colporté dans ma circonscription et dans toute la province de la Colombie-Britannique que si le Canada ne concluait pas l'Accord de libre-échange, nous en pâtirions au plan économique et perdrions la capacité de générer les fonds nécessaires au maintien de nos programmes sociaux. Autrement dit, les gens d'en face ont dit que sans libre-échange, nous risquions de perdre nos pensions et nos programmes de soins médicaux. Ils ont fait le tour des foyers de personnes âgées et y ont tellement semé la peur qu'ils ont poussé ces électeurs à voter pour cet accord de libre-échange qui est pourtant contraire à leurs propres intérêts.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Pas étonnant que le NPD vous ait vidé.

M. Skelly (Comox—Alberni): C'est pour cela qu'on a vidé les conservateurs de la Colombie-Britannique. Ils sont tombés l'un après l'autre, comme des dominos. Pour la première fois de notre histoire, nous avons fait élire 19 néo-démocrates en Colombie-Britannique, soit une majorité dans cette province, et ils sont contre le libre-échange.

M. McDermid: A peu près la moitié de tout le caucus national.

M. Skelly (Comox—Alberni): Ils sont contre le libre-échange.

M. Friesen: J'ai déjà entendu tout cela.

M. Skelly (Comox—Alberni): Vous êtes allé en Colombie-Britannique et ce ne devrait pas vous surprendre.

M. Kempling: Dites-nous en quoi vous êtes un parti d'envergure nationale.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) nous a dit qu'il y avait des gagnants et des perdants à la Chambre.

M. Epp: Pour l'instant nous écoutons les perdants.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, toutes les personnes présentes en cette enceinte ont gagné leurs élections. Cela ne fait aucun doute. Chacune a eu la confiance de la circonscription dans laquelle elle a fait campagne et a travaillé.

M. Friesen: Maintenant nous savons pourquoi vous avez eu une carrière si animée en tant que chef.

M. Skelly (Comox—Alberni): En fait, on peut affirmer que chacun des députés a reçu un mandat fondé sur la campagne qu'il a menée dans sa circonscription. Je peux vous dire que presque tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, lesquels représentent 53 p. 100 des électeurs, ont reçu le mandat de voter contre le libre-échange et de faire tout ce qu'ils peuvent, à la Chambre des communes, au nom de ces électeurs, pour critiquer l'Accord et tenter d'en empêcher l'adoption. Un nombre considérable de Canadiens, en fait la majorité, craignent l'intégration économique avec les États-Unis. Ils n'en ont jamais voulu depuis le début du siècle. Cela fait des générations qu'ils n'en veulent pas. Ils n'en veulent pas plus maintenant. Ils ont clairement fait connaître leur opinion pendant la campagne électorale de 1988 où 53 p. 100 des électeurs ont voté pour des partis qui s'opposent au libre-échange tandis que 43 p. 100 seulement ont voté pour le parti qui est partisan du libre-échange.

• (2230)

Une nette majorité des électeurs est contre le libre-échange.

M. Epp: Le Parti chrétien d'héritage du Canada de même que le *Western Reform Party* sont pour le libre-échange.

M. Skelly (Comox-Alberni): La majorité des Canadiens se sont prononcés contre le libre-échange. Et pour cause! Cette majorité de 53 p. 100 a élu au Parlement des députés qui devront, en raison du mandat reçu de leurs électeurs, voter contre le projet de loi sur le libre-échange dans son état actuel.

Mes électeurs m'ont élu pour plusieurs raisons. Ils l'ont fait en 1972, puis en 1975, 1979, 1983, 1986 et, de nouveau, en 1988. Ils m'ont ainsi chargé de m'adresser aux autres Canadiens et de débattre avec mes collègues députés des questions qui leur ont paru importantes au cours de la campagne électorale.

Ils m'ont confié un message à propos de la justice fiscale. Ils regrettaient que le gouvernement conservateur ait réorganisé la fiscalité de manière à ce que les riches et les puissants se la coulent douce alors que les pauvres et les revenus moyens sont pris à la gorge par le fisc. Ils réclament la redistribution du fardeau fiscal pour que les nantis soient tenus de payer au moins leur juste part, ce qui soulagerait quelque peu les contribuables actuels et leur permettrait de dépenser, d'investir et de contribuer positivement au mieux-être du Canada au lieu de se faire rafler le tiers de leur revenu par le ministre des Finances (M. Wilson) sur tous leurs chèques de paye.

Prolongation des heures de séance

Les électeurs de Comox-Alberni m'ont élu à la Chambre pour que je parle d'une question qui leur tient profondément à coeur. Il s'agit de la justice régionale. Ils ont vu agir le gouvernement conservateur ces quatre dernières annnées. Ils ont constaté que les marchés du gouvernement fédéral en Colombie-Britannique avaient baissé en quatre ans de 6,5 à 4,1 p. 100 alors que la province représente 12 p. 100 de la population globale du Canada. C'est une injustice flagrante à l'égard de l'Ouest. Voilà pourquoi nous sommes 10 députés de la Saskatchewan et 19 de la Colombie-Britannique.

Les gens nous ont donné un mandat pour discuter de la question des disparités régionales parce que les conservateurs soutirent de l'argent à l'Ouest pour le donner aux provinces du centre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Skelly (Comox—Alberni): Nos électeurs veulent que nous parlions aussi des garderies au gouvernement. Si la dernière législature avait été prolongée d'une seule semaine, alors nous aurions peut-être eu un programme de garderies. Il n'aurait pas été formidable mais cela aurait été mieux que rien. Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas reproposé les premiers jours de cette législature? En le faisant, le gouvernement aurait pu montrer quelle importance il accorde à cette question. Après tout, qui va bénéficier du projet de loi sur les garderies? Les familles monoparentales—les femmes. Ce sont elles qui, suivant le principe de l'égalité des chances, veulent se servir de leurs talents et entrer dans la population active tout en étant sûres que leurs enfants sont bien gardés. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi la Chambre de cette question en priorité? Pourquoi au lieu de cela a-t-il respecté les promesses faites à Ronald Reagan avant de remplir ses engagements à l'égard des hommes, des femmes, des enfants et des familles de notre pays?

Des voix: Bravo!

M. Dick: Et si vous parliez de la motion?

M. Skelly (Comox—Alberni): J'en arrive tout de suite à la motion. Pourquoi le député n'entreprend-il pas de faire un discours sur cette question?

M. Dick: Je le ferai peut-être.

M. Skelly (Comox—Alberni): Mes électeurs m'ont envoyé ici pour parler des questions qui sont importantes pour eux, des questions comme l'environnement. Ils voudraient voir un gouvernement qui accorde au moins un minimum de priorité à l'environnement, un gouvernement qui s'engage à réparer le gâchis qu'il a fait jusqu'à présent, mais qui veut aussi empêcher toute détérioration future de l'environnement pour que nous puissions léguer quelque chose à nos enfants, nos petits-enfants et aux générations à venir. Il y a en Colombie-Britannique un organisme appelé Telkwa Foundation qui affirme que nous n'avons pas hérité l'environnement de nos ancêtres, mais que nous l'empruntons à nos enfants. Nous devrions agir à l'égard de l'environnement comme s'il s'agissait de biens d'emprunt qu'il faut garder intacts, entretenir, et rétrocéder à l'intention de nos enfants quand nous en avons fini. Nous nous acquittons d'une façon aberrante de notre rôle de gardiens de l'environnement.

Plus que n'importe quelle autre question qui ait surgi durant la dernière campagne électorale, plus que n'importe quelle autre question évoquée par mes électeurs, aussi bien par la voie de lettres aux journaux, de lettres à moi adressées ou de questions posées au cours de meetings à tous les candidats, il y a eu celle de nos échanges avec les États-Unis. Les gens de ma circonscription écartent résolument l'idée d'une intégration économique avec les États-Unis. Ils constatent que ce qu'on appelle l'Accord de libre-échange ouvre la porte tout simplement à l'intégration économique puis à l'intégration politique avec les États-Unis. Voilà ce qui les inquiète. Voilà pourquoi la Colombie-Britannique a accordé un appui si écrasant au Nouveau parti démocratique, parti qui a combattu énergiquement l'Accord de libre-échange parce que nous n'avons pas voulu voir compromettre la souveraineté du pays. Nous ne voulons pas voir compromettre l'indépendance du pays. Nous ne voulons pas que chaque avenue économique donne une occasion au gouvernement de compromettre l'indépendance politique du pays, car ce gouvernement désire nous livrer pieds et poings liés à Ronald Reagan avant le 1er janvier.

M. Dick: Qu'entendez-vous à la procédure?

M. Skelly (Comox—Alberni): Le député pourra toujours nous parler de procédure à en perdre le souffle quand il aura la parole.

Je voudrais maintenant parler de ce qui est arrivé au reste du pays. Combien de provinces ont voté majoritairement en faveur de l'Accord de libre-échange? Est-ce la Saskatchewan, qui a envoyé à Ottawa dix députés néo-démocrates et quatre autres?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce le Manitoba?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce l'Ontario?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce le Nouveau-Brunswick?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce la Nouvelle-Écosse?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce Terre-Neuve?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce l'Î-P-É?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Est-ce le Yukon?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): Sont-ce les Territoires du Nord-Ouest?

Des voix: Non.

M. Skelly (Comox—Alberni): La majorité des provinces et territoires, la majorité des électeurs ont voté contre l'Accord de libre-échange. Quand nous disons que la population s'est prononcée, nous avons absolument raison. La populations s'est prononcée. La population a dit aux législateurs que nous sommes: «Sabordez l'Accord». Voilà ce qu'elle a dit. Certains qualifient ces élections de référendum. L'Accord de libre-échange a recueilli 43 p. 100 des suffrages, soit moins de la moitié.

• (2240)

M. McDermid: Plus que cela.

M. Skelly (Comox—Alberni): Combien plus?

M. McDermid: Que faites-vous du *Western Party* et du Parti chrétien d'héritage du Canada. Tous deux se sont déclarés en faveur du libre-échange.

M. Layton: Tous les libéraux au Québec.

M. Skelly (Comox—Alberni): Que faites-vous de la majorité silencieuse qui n'a pas voté. Je vais vous dire une chose— vous avez peut-être obtenu 43 p. 100 du vote populaire, mais ce 43 p. 100 ne signifie pas que la population vous a mandatés pour faire adopter le libre-échange. Vous n'avez pas obtenu l'appui de la majorité de la population du pays.

M. McDermid: C'est absurde.

M. Skelly (Comox—Alberni): Prenons l'exemple du référendum qui s'est tenu au Québec il n'y a pas si longtemps, sous le Parti Québécois. Il s'agissait d'un référendum sur la souveraineté association. Les souverainistes ont obtenu 45 p. 100 des voix et ils ont perdu.

M. Layton: La proportion était de 59 contre 41.

M. Skelly (Comox—Alberni): Quoi qu'il en soit, ce pourcentage était assez près de celui que vous avez obtenu aux dernières élections. Avec 41 p. 100 des suffrages, ils ont quand même perdu. Et vous, avec seulement 43 p. 100 des voix, vous prétendez que vous avez le mandat de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.

M. Epp: Les élections n'étaient pas un référendum.

M. Skelly (Comox—Alberni): C'est absolument faux. Que vous vous fondiez sur le vote populaire ou sur les résultats obtenus dans les provinces, vous êtes en fort mauvaise position pour affirmer que vous avez l'appui de la majorité de la population pour faire adopter le libre-échange.

On pourrait invoquer comme argument que les Conservateurs contrôlent la majorité des sièges à la Chambre des communes. Ayant la majorité, ils peuvent décider à peu près n'importe quoi, qu'ils en aient ou non le mandat. Voilà ce que donne le pouvoir.

M. Kempling: Vous avez raison.

M. Epp: C'est pourquoi vous ne l'avez jamais eu.

M. Skelly (Comox—Alberni): Voilà ce que ça veut dire le pouvoir. Cela me rappelle l'Antiquité grecque que j'apprenais à l'université. Je me souviens du débat qui s'était déroulé entre les Athéniens et les Mycéniens devant les portes de la cité d'Hellas, que les Athéniens avaient complètement saccagée pendant la guerre du Péloponnèse.

M. Epp: Nous croyons que Ray était un mauvais garçon, mais il est plutôt brillant.

M. Skelly (Comox—Alberni): Il a toujours été le préféré de ma mère. Les Athéniens, qui possédaient une armée très puissante, avaient dit aux Mycéniens que parce qu'ils possèdaient le pouvoir, ils pourraient faire ce qu'ils voulaient de la cité d'Hellas. Ils l'ont donc saccagée, réduite en cendres et en ont tué tous les habitants.

Voilà ce que signifie le pouvoir, comme les députés peuvent s'en rendre compte. Avec 150 sièges, les Conservateurs faire ce qu'ils veulent. Peu importe ce que les Canadiens leur ont dit ou ce qu'ils ont dit aux Canadiens, ils ne s'en soucient plus, pas plus que des autres promesses qu'ils ont faites, et peu importe ce que les Canadiens leur ont dit. Ils ne s'occupent que du nombre de sièges qu'ils contrôlent au Parlement et de l'ascendant que cette situation leur donne pour pouvoir faire ce qu'ils veulent.

De par cette résolution, les Conservateurs tentent d'utiliser leur pouvoir numérique pour nous faire avaler de force ce projet de loi qui n'a pas été accepté par la population canadienne. Ils ont utilisé des tactiques alarmistes pendant la dernière campagne électorale, et ils en utilisent encore maintenant.

M. Della Noce: Vous ne pouvez parler de tactiques alarmistes.

M. Skelly (Comox—Alberni): Vous avez tenté de vous servir de votre majorité à la Chambre non pour amener une réconciliation ou pour discuter avec la population canadienne, mais bien pour entériner l'Accord dans le délai prescrit par le premier ministre. Cela correspond à l'ultime acte de soumission du gouvernement canadien devant les États-Unis.

Il est scandaleux que le Parlement du Canada doive se plier à de telles conditions simplement pour permettre aux conservateurs de plier de nouveau l'échine devant l'administration américaine. On en vient à se questionner sur la nature des négociations qui ont eu lieu. Les conservateurs sont tombés sous le joug des États-Unis. Ils suivent les ordres des Américains. Il n'y a jamais eu de négociations.

Cet accord favorise les États-Unis, pas le Canada. Le gouvernement satisfait simplement aux priorités et aux exigences de Ronald Reagan plutôt qu'à celles de la population canadienne. On n'a qu'en à juger d'après les priorités du gouvernement à cette Chambre et d'après ses efforts pour faire adopter le projet de loi avant le 1er janvier. C'est simplement une nouvelle façon de se soumettre encore une fois à la volonté des États-Unis et de ternir l'image de notre pays aux yeux des Canadiens et du monde entier.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais remercier les gens de St. Catharines pour leur appui et dire à quel point je suis fier de représenter cette ville au Parlement du Canada.

J'ai été fort intéressé par les observations que vient juste de formuler mon vis-à-vis. Il a parlé d'une perle de souveraineté. Le même parti a eu recours à un argument semblable au sujet de l'Accord sur l'automobile, lorsqu'il a pris effet. Or, cet accord est extrêmement important pour ma localité qui a pu prospérer grâce à ce dernier. C'est justement là un exemple qui montre bien à quel point le libre-échange est avantageux pour notre pays. Comme le député de Chateauguay (M. Lopez) l'a déclaré, nous voudrions étendre cela au reste du pays. C'est ce que les habitants de St. Catherines souhaitent.

Des voix: Bravo!

M. Atkinson: L'Accord sur l'automobile n'entraîne une perte de souveraineté ni dans le sud de l'Ontario ni à St. Catherines. Manifestement, l'argument invoqué durant la campagne électorale tient toujours. Depuis 1947, au fil des ans, on a réduit 80 p. 100 des droits. Pourtant, le Canada n'a pas perdu sa souveraineté. C'est là un argument fallacieux qui devrait être abondonné.

Nous sommes saisis ce soir d'une motion de procédure tendant à prolonger les heures de séance à la Chambre, afin de permettre à un plus grand nombre de députés d'intervenir au sujet de l'Accord de libre-échange. Certains autres nouveaux députés ont dit être attristés par la perte de leurs droits et par le fait que pour un premier débat, il s'agisse d'une question de procédure plutôt que d'une question beaucoup plus fondamentale. Je partage leur point de vue.

J'étais présent dans cette majestueuse enceinte, lundi, lors de l'élection du Président. Nous avons eu droit à un bref discours du Trône au sujet d'une question. Lorsque nous sommes revenus ici, nous avons été saisis d'une motion tendant à ce que le discours du Trône soit pris en considération «plus tard dans la journée». C'était là la portée de la motion et je ne pense pas qu'il y ait eu quoi que ce soit d'anormal là-dedans. Nous sommes venus ici pour faire un travail; pourquoi alors ne pas étudier ce discours? A ma grande surprise, au lieu que cette motion soit adoptée sans problème, cinq députés se sont levés, la sonnerie d'appel a retenti pendant 30 minutes et on a procédé à un vote par appel nominal.

Ce ne sont pas les députés de ce côté-ci qui ont donné le ton à cette session; ce sont plutôt nos vis-à-vis, dès le départ, relativement à cette motion. Depuis lors, nous avons compris les difficultés que nous devrions surmonter, afin de procéder à un débat sur le projet de loi concernant le libre-échange. Nous n'y sommes toujours pas parvenus aujourd'hui.

Nous poursuivons en l'occurrence ce débat de procédure qui a commencé à 14 heures cet après-midi. Nous discutons encore, afin de savoir si nous allons adopter cette motion de procédure tendant à prolonger les heures de séance de la Chambre en vue de permettre à un plus grand nombre de députés de se faire entendre au sujet du projet de loi concerné.

On a beaucoup parlé du projet de loi sur le libre-échange dans le contexte de cette motion de procédure, et ce n'est probablement pas fini.

Je ne peux vraiment comprendre pourquoi nous ne pouvons nous lancer dès maintenant dans le débat sur le libre-échange. Pourquoi faut-il passer par cette motion? Pour les députés de notre caucus, le peuple s'est prononcé. Le débat sur cette question au cours de la campagne électorale devrait être suffisant. Nous savons ce que nous devons faire; entreprenons le véritable débat. L'opposition nous a indiqué qu'elle voudrait apporter des amendements. Écoutons ces amendements et débattons-les.

• (2250)

On a laissé entendre que le fait de renvoyer le projet de loi au comité plénier porterait en quelque sorte atteinte aux droits des députés. Il me semble que la question du libre-échange a été débattue durant toute la campagne électorale. On a dit que le projet de loi devrait être renvoyé à un comité ordinaire et que des experts devraient être appelés à témoigner. Je soutiens que l'Accord a déjà été examiné par des experts. Nous avons débattu la question à la Chambre avant le déclenchement des élections et durant la campagne électorale. Nous avons assez d'information à notre disposition.

Nous devrions passer à l'étape de l'étude en comité plénier et permettre à chacun des députés d'examiner le projet de loi. Cela me semble logique. C'est évidemment quelque chose d'important pour chacun d'entre nous. Nous avons tous notre opinion. Nous avons tous étudié la question en détail. A mon avis, les experts ne nous apprendront rien de nouveau.

Nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier. Chacun a bien sûr son opinion sur la question. Si nous renvoyons le projet de loi à un comité composé de sept membres qui ferait ensuite rapport, il y aurait encore de nombreux députés désireux de prendre la parole à ce sujet. J'ai du mal à comprendre pourquoi il est si difficile de passer à cette étape. L'amendement proposé semble raisonnable et vise à nous permettre de débattre l'Accord de libre-échange. J'estime que nous devrions passer à cette étape le plus rapidement possible.

Ce qui m'a étonné durant la campagne électorale, c'est que nous n'avons pas vraiment discuté du contenu de cet accord commercial. D'après ce que je comprends, un accord commercial doit être clair. C'est le cas de l'Accord de libre-échange, mais toutes sortes de questions qui y sont étrangères ont surgi pendant la campagne électorale.

Nous avons entendu parler de la disparition des programmes sociaux et d'autres catastrophes semblables. Les programmes sociaux ne sont pas mentionnés dans l'Accord. Nous avons appris qu'un organisme arbitral international s'occupant de commerce avait déclaré dans une cause qu'il avait entendue que les programmes sociaux d'accès universel ne constituent pas des subventions. Ce n'est que par une entorse à la logique que l'on peut soutenir que les programmes sociaux d'accès universel constituent des subventions. Nous avons appris au cours de la campagne électorale que ce n'était pas le cas.

Nous avons parlé d'environnement pendant cette campagne. Il n'y a rien au sujet de l'environnement dans l'Accord de libre-échange. Nous avons parlé de souveraineté au cours de la campagne électorale. Il n'y a rien sur la souveraineté dans l'Accord. Nous avons consacré tant de temps à parler des questions qui ne sont même pas mentionnées dans l'Accord, que nous n'avons pas discuté de son contenu réel.

Voilà maintenant l'opposition qui décide qu'il est temps de discuter du contenu de l'Accord. Pourquoi ne pas en avoir parlé pendant la campagne électorale? Pourquoi a-t-il fallu attendre jusqu'à maintenant? Nous aurions dû en discuter pendant la campagne électorale. Nous n'avons aidé en rien la population canadienne en ne discutant pas du contenu de l'Accord.

Je le répète, ma collectivité a bénéficié d'une forme de libre-échange. Le Pacte de l'automobile, lui, a été très profitable en contribuant à notre prospérité. Nous aimerions partager cette prospérité avec le reste du Canada.

D'autres secteurs de ma collectivité voudraient aussi connaître la même prospérité. Mentionnons un secteur assez méconnu, celui des cultures en serre et des fleurs coupées. Il est très important pour ce secteur de pouvoir compter sur le marché américain. Il le peut maintenant, mais il y a des droits de douane sur les fleurs coupées. Selon certaines rumeurs, les Américains se préparaient même à imposer des droits compensateurs sur ces produits. Les représentants de ce secteur sont assez discrets, mais leur industrie est sur le point de devenir la deuxième industrie de ma région après l'industrie automobile. Ils veulent un accès assuré au marché américain et ils le veulent le plus rapidement possible.

Je le répète, nous devrions parler de l'Accord de libre-échange. Nous ne devrions pas avoir à subir le débat d'aujourd'hui. Nous pourrons certainement en dire plus au sujet du libre-échange au cours du débat sur le sujet, et j'espère que nous en aurons vite terminé de la motion à l'étude pour enfin pouvoir discuter de l'Accord de libre-échange.

Prolongation des heures de séance

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je prononce moi aussi mon tout premier discours à la Chambre et, au même titre que mes collègues qui se retrouvent ici pour la première fois, je suis moi aussi à la fois intimidé, fier et impressionné à l'idée de représenter mes électeurs dans cette enceinte. En ce qui me concerne, je suis spécialement fier de représenter une circonscription aussi variée et intéressante que celle de Cape Breton Highlands—Canso.

[*Français*]

Et aussi, je suis particulièrement fier d'être le premier Acadien à représenter ce coin du monde.

[*Traduction*]

Ce serait de la néligence de ma part que de ne pas commencer par exprimer toute ma gratitude aux habitants de Cape Breton Highlands—Canso, qui m'ont accordé leur appui et leur confiance, me permet tout aussi de prendre la parole ici, ce soir. Les citoyens de Highlands—Canso traitent la politique avec beaucoup de sérieux. Ils sont passés maîtres dans l'art de la politique et ils informent constamment leurs représentants de leurs préoccupations. Ils ne leur permettent d'ailleurs jamais de les oublier.

Je voudrais également rendre hommage ce soir à l'ancien député libéral de Cape Breton Highlands—Canso, qui, comme le savent tous les députés, est l'un des parlementaires canadiens les plus éminents que la Chambre ait jamais vus. Je parle évidemment de l'honorable Allan J. MacEachen qui a beaucoup apporté à la Chambre des communes et au Canada au fil de ses longues années de service au sein du gouvernement du Canada et dont les conseils et l'amitié m'ont été d'un précieux secours.

Comme d'autres collègues l'ont déjà fait valoir, la campagne électorale s'est transformée en un débat fougueux sur une seule et unique question, celle de l'Accord de libre-échange proposé par le gouvernement. La question a absorbé le pays comme cela ne s'était jamais vu auparavant. En fait, nos voisins du Sud se sont émerveillés devant la façon dont la nation canadienne s'est mobilisée pendant une campagne électorale et devant les échanges intelligents qui se sont déroulés entre les Canadiens au sujet d'une question qui nous préoccupait tous énormément. Selon moi, si l'on donne suite à cet accord, ce n'est pas de si tôt que nous sommes susceptibles de revoir pareille chose, car nos futures campagnes électorales risquent de ressembler énormément à celle qui vient de se dérouler aux États-Unis cet automne.

L'Accord de libre-échange a été au centre de cette campagne dams ma circonscription de Highlands—Canso et dans le Canada tout entier. Mes électeurs se demandaient comment il se faisait qu'un gouvernement qui avait dénoncé aussi vigoureusement un accord de libre-échange général avec les États-Unis, tenait tant à ratifier celui-ci avant la tenue des élections. Ils étaient surtout perplexes lorsque nous avons commencé à exposer les détails de cet accord au fur et à mesure que la campagne électorale progressait.

Je suis tout à fait capable d'examiner d'un oeil froid les dispositions de cet accord. Étant donné que j'ai suivi des cours d'économie dans les meilleures universités du Canada, Saint-François- Xavier, Dalhousie, Queen's et l'Université Laval, avec un professeur comme Richard Lipsey, qui est un ardent partisan de cet accord, je le confesse, je suis en mesure d'en soupeser objectivement les avantages et les inconvénients.

Je suis, par principe, favborable au libre-échange à cause de mes études universitaires et aussi parce que je suis libéral. Et en tant que libéral, je sais que ce sont les gouvernements libéraux sucessifs qui ont promu la cause du libre-échange au Canada et qui ont favorisé la conclusion de nombreux accords et traités internationaux qui ont amené la prospérité au Canada en réduisant nos barrières commerciales.

• (2300)

Les gouvernements libéraux ont conclu ces accords depuis la guerre et notre parti a toujours été favorable au libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): J'étais même prêt à croire qu'un accord de libre-échange général pourrait être conforme aux intérêts du Canada. J'étais disposé à entendre des arguments raisonnables en faveur d'une telle idée et à considérer les avantages qu'elle pourrait apporter à notre pays. J'étais même prêt à réserver mon jugement quand j'entendais parler des défauts de l'accord et de la hâte et du secret dans lesquels il avait été négocié.

J'ai commencé à découvrir durant le débat, avant et pendant la campagne électorale, qu'il n'offrait pas un accès sûr aux marchés américains. Il laissait plusieurs secteurs essentiels de l'économie canadienne comme l'agriculture, les textiles et plusieurs autres industries vulnérables face à la concurrence des États-Unis. Aucune protection n'était prévue pour les travailleurs perdent leur emploi avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Nos programmes sociaux ne jouissaient d'aucune protection. Le gouvernement ne promettait pas de les protéger. Nos ressources pétrolières et gazières et nos autres ressources naturelles étaient pratiquement cédées aux États-Unis.

Des voix: Non.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): J'étais prêt à réserver mon jugement et à étudier objectivement l'Accord. Quand je rencontrais des partisans de l'Accord, ce qui arrivait parfois, quoique plus souvent au début qu'à la fin de la campagne, je leur demandais ce qu'il leur apportait personnellement et ils me répondaient invariablement qu'il aurait pu être meilleur mais qu'ils l'acceptaient comme il était.

Quand j'insistais pour savoir ce qu'il leur apportait personnellement, les réponses tardaient à venir. Plus je me renseignais sur l'Accord, plus je m'inquiétais de ses conséquences pour le Canada et pour notre avenir.

[*Français*]

En tout cas, peu importe, madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes se sont prononcés, le 21 novembre, en faveur du parti conservateur et ils ont accordé au parti conservateur le mandat de poursuivre cette Entente avec les États-Unis. Tel que convenu avant les élections et pendant la campagne, nous avons dit qu'on ne les empêcherait pas de poursuivre relativement à cette Entente.

Donc, nous allons avoir notre Entente avec les États-Unis.

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel a reçu le mandat de donner suite à l'Accord de libre-échange, nous l'admettons, mais pas celui de faire passer ce projet de loi à toute vapeur. Il n'a pas reçu le mandat de limiter le débat, de faire fi des préoccupations de 57 p. 100 des Canadiens représentés par ce côté-ci de la Chambre.

Je voudrais que le gouvernement me dise ce qui presse. Je voudrais savoir pourquoi il est si scandaleusement pressé d'adopter ce projet de loi et de nous lier par cet accord. Quels objectifs poursuit-il?

M. McDermid: Les siens.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Quelles nouvelles initiatives le gouvernement a-t-il en tête qui exigent que nous adoptions ce projet de loi dans un délai de deux semaines?

M. McDermid: Parce que c'est notre programme.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): S'il a un programme, il n'en a pas été question dans le discours du Trône. Le premier ministre (M. Mulroney) cherche peut-être à plaire à son ami, le président américain. Il veut peut-être donner à Ronnie une autre plume à son chapeau, une autre victoire, nos ressources canadiennes, avant la fin de son mandat et son départ vers le ciel californien le 21 janvier, pour prendre sa retraite sur son ranch avec un bon approvisionnement de gaz canadien pour que lui et Nancy puissent se blottir bien au chaud contre leur cheminée.

Le peuple canadien a donné au gouvernement le mandat de donner suite à son Accord sur le libre-échange. Les Canadiens se sont aussi montrés très inquiets concernant nos programmes sociaux, nos programmes de développement régional, nos ressources et notre avenir. Ces préoccupations se sont traduites par l'élection de tous les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre.

Pourquoi ne pas retirer la guillotine? Pourquoi le gouvernement n'accorderait-il pas une période raisonnable pour étudier et insérer dans son projet de loi des amendements qui amélioreraient l'Accord et rassureraient les Canadiens? Cela ferait l'objet d'un consensus. Je doute que l'on arrive à s'entendre. Quelques semaines à peine après avoir été reporté au pouvoir, le gouvernement a montré ses vraies couleurs. Il est atteint de cette maladie qui frappe quiconque se livre à une course au pouvoir débridée comme celle dont nous avons été témoins lors des élections. C'est la conviction que personne, pas même la loyale opposition de Sa Majesté qui compte 83 sièges à la Chambre, n'a quoi que ce soit à apporter à un débat sur l'avenir du Canada.

Nous, le Parti libéral, avons des amendements à proposer. Nous avons des idées d'amélioration. Nous sommes prêts à discuter.

Des voix: Bravo!

Une voix: Allons-y.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Sous la houlette d'un chef compétent et soucieux des principes, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), nous avons exprimé les craintes des Canadiens au sujet de cet accord. Nous faisons ce qu'il faut pour apporter d'importantes améliorations à ce contrat imparfait. C'est la raison pour laquelle, même si je préférerais de loin débattre du fond de cette importante question . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Revenez lundi.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): . . . je me dois de joindre ma voix à celle de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour m'élever contre cette mesure draconienne ayant pour effet de couper court au débat.

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, à titre de nouveau député, je suis enchanté de prendre la parole dans cette illustre enceinte et d'y représenter la nouvelle circonscription de Selkirk au Manitoba.

Des voix: Bravo!

M. Bjornson: C'est un grand honneur pour moi de représenter la circonscription de Selkirk et la promotion de septembre, si je me souviens bien, du collège où j'ai fait mes études.

La façon dont se déroule le débat heurte en moi le puriste attaché aux règles et à l'ordre. Je constate que la présidence n'est pas non plus très heureuse de la situation, et je comprends son sentiment.

Il est important, je pense, de souligner que ce dont nous débattons ce soir touche la procédure et, dans une certaine mesure, nos traditions. Je rappele aux députés de l'autre côté qu'ils ont à toutes fins pratiques rompu avec la tradition et qu'ils ont exploité leur force dans d'autres secteurs du gouvernement pour ralentir l'adoption de l'Accord de libre-échange. C'est cela même qui a poussé le premier ministre (M. Mulroney) à déclencher des élections.

• (2310)

Et c'est le verdict du peuple qui fait que nous sommes ici ce soir. Il importe aussi de parler aux gens qui siègent à l'extrémité de la Chambre, ce qu'on appelle le déversoir, je crois. Il se trouve que j'ai fait campagne contre l'amiral du NPD et pour l'Accord de libre-échange. Nous avons travaillé très dur dans la circonscription de Selkirk. Les électeurs de Selkirk ont décidé de se prononcer en faveur de la libéralisation des échanges. La preuve en est que l'amiral néo-démocrate, M. Howard Pawley, ne siège pas ici ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Bjornson: Dans une plus large mesure, il y a aussi le fait que l'amiral du Parti libéral n'a pas reçu autant de voix que le candidat néo-démocrate. Je dois absolument dire à la Chambre que les électeurs de Selkirk sont bel et bien en faveur de l'Accord de libre-échange. Ils veulent que nous nous occupions des affaires de la Chambre et que nous débattions l'Accord de libre-échange. Viendra bientôt le moment de nous prononcer, et nous allons veiller à ce que cet accord soit adopté. L'Accord de libre-échange est très important pour les électeurs de Selkirk. Pendant la campagne électorale, bien des gens m'ont porté secours pour une foule de raisons, mais la plupart avaient compris que la circonscription de Selkirk a besoin de cet accord.

L'industrie sidérurgique est le plus important employeur de la circonscription de Selkirk. Les gens de la circonscription savent ce qui risque d'arriver à cette industrie si le marché américain ne nous est pas accessible.

Dans le nord-est de ma circonscription se trouve un petit village de pêcheurs. La société Freshwater Fish est un important exportateur de poisson aux États-Unis. Le marché américain est le principal débouché de cette entreprise et il est important qu'il le demeure pour les citoyens de la circonscription de Selkirk.

Dans le sud-est de ma circonscription, il y a une grande communauté huttérite qui compte de nombreux travailleurs dans divers secteurs de l'industrie agricole, notamment dans l'industrie porcine. Soixante-dix pour cent du porc produit au Manitoba et dans la circonscription de Selkirk sont exportés aux États-Unis. Nous n'avons plus besoin de barrières artificielles, parce notre industrie porcine est plus rentable que celle de l'autre côté de la frontière.

Au cours des premières journées que j'ai passées à Ottawa à me préparer en vue des premières séances à la Chambre, j'ai eu l'occasion d'appeler dans ma circonscription et j'ai appris qu'une entreprise des États-Unis voulait étendre ses activités au Canada. La société Dow Corning veut ouvrir une usine à Selkirk. Cela signifie des emplois chez nous. Pourtant, les députés d'en face ne parle pas de ces nouveaux emplois. Dans notre région, nous avons l'occasion de travailler fort et de réussir. L'Accord commercial nous donnera les moyens d'arriver à notre fin.

Une voix: Mais à quel prix?

M. Bjornson: Je ne veux pas entendre de commentaires négatifs de la part des députés de l'autre côté de la Chambre. Si nous avons l'occasion de travailler fort, il faut la prendre.

Je me compte très chanceux d'avoir trois enfants en bonne santé, trois enfants magnifiques. Quand ils auront terminé leurs études, je veux leur offrir les mêmes chances que j'ai eues à leur âge. Nous voulons tous que nos enfants réussissent et parviennent à gagner leur vie. On se sent mieux quand on encaisse un chèque de paie qu'un chèque d'assurance-chômage.

J'exhorte la Chambre à adopter les amendements afin que nous puissions rapidement traiter de l'Accord commercial avec toute la dignité qui s'impose. Je sais que les députés de l'opposition, après avoir entendu les raisonnements des députés de ce côté-ci de la Chambre, vont être d'accord avec nous et approuver l'entente.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter, vous et vos collègues qui occupez le fauteuil, d'avoir été réélus à ces postes importants à la Chambre des communes.

Je tiens également à remercier les électeurs de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan qui m'ont encore choisi pour les représenter à la Chambre des communes. Tous les députés doivent faire une campagne électorale. Il y a des gagnants et des perdants. C'était ma première réélection, et je suis heureux d'avoir franchi ce seuil et d'être de retour ici.

Je félicite aussi mes nouveaux collègues néo-démocrates qui ont participé au débat ce soir. J'en ai écouté quelques-uns à la télévision et j'ai siégé avec la plupart d'entre eux à la Chambre. Je suis vraiment impressionné et je suis certain que leurs électeurs sont fiers du travail qu'ils ont accompli ici depuis leur élection. C'est pourquoi ce sont eux qui sont ici et non pas leurs adversaires. Félicitations, mes amis.

Je prends la parole ce soir pour défendre nos traditions parlementaires, traditions qui se sont forgées au Canada, au Royaume-Uni et ailleurs au fil des siècles. Elles ont pour but de protéger les droits de la minorité par opposition aux droits de la majorité. Je voudrais citer quelqu'un qui a, il y a plusieurs années, exprimé les mêmes inquiétudes que moi dans un débat qui portait sur un sujet semblable à la clôture.

> Monsieur le Président, comme l'on vient d'imposer à cette Chambre l'une des mesures les plus répugnantes et les plus destructives jamais perpétrées contre le processus démocratique, ce n'est pas sans tristesse ni regret que je prends part à ce débat.
>
> Je suis en proie à une profonde tristesse parce que le débat qui se déroule dans cette Chambre depuis quelques semaines et auquel nous avons consacré vingt-quatre heures de notre temps est peut-être le plus important auquel il m'ait été donné d'assister au cours des douze années de ma carrière de député. Aussi est-ce avec beaucoup de regret que je le vois ainsi écourter étant donné son importance et le fait que ceux d'entre nous qui voulaient prendre la parole n'en auront pas l'occasion.
>
> En agissant ainsi, le gouvernement fait preuve d'intransigeance, d'arrogance et, à mon avis, de lâcheté. Le Parlement doit maintenant courber l'échine, comme a dit l'honorable député de Provencher (M. Epp), devant la tyrannie de la majorité.

Quel député a parlé avec tant d'éloquence? Est-ce un député du Nouveau parti démocratique? Non. C'était un député de l'opposition officielle, aujourd'hui leader du gouvernement du Canada à la Chambre, le député de Végréville (M. Mazankowski). Il a prononcé ces paroles qu'on trouve dans le hansard du 23 octobre 1980. Certaines paroles, comme les actes, suivent leurs auteurs.

Selon mon expérience de parlementaire, ces cinq derniers jours ont été extrêmement pénibles. C'est infiniment regrettable pour le processus démocratique. Nous sommes saisis d'un projet de loi d'une grande portée. Nous sommes en profond désaccord à la Chambre sur ce qui est bon et ce qui est mauvais. La raison d'être de la Chambre est justement d'examiner les questions comme celle-ci, de discuter, de proposer et, dans certains cas, d'apporter des modifications.

Au cours de la législature précédente, nous avons eu beaucoup de succès à modifier les mesures du gouvernement pour qu'elles soient plus fidèles à l'intention du législateur. Nous devons faire opposition à d'autres projets de loi qui touchent à l'essence même de ce qu'est notre pays aujourd'hui, et nous ne voulons pas de changement de cet ordre. L'avenir du pays est plus important qu'une tentative de faire adopter une mesure importante à toute vapeur, à temps pour rentrer chacun chez soi pour Noël.

• (2320)

Il est vrai qu'il y a déjà eu débat sur cette mesure législative—j'admets ne pas avoir lu le projet de loi C-2 en entier, mais je présume qu'il est presque identique, voire tout à fait identique, au projet de loi précédent—mais il ne faudrait pas oublier la forme qu'avait pris ce débat, l'été dernier. Ça n'a pas été un long débat rationnel; il a lui aussi été trituré. La clôture a été invoquée à chaque étape. Le gouvernement n'était pas disposé à vider la question, c'est-à-dire à discuter non seulement des principes du libre-échange, mais aussi des détails du projet de loi.

Le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi en détail n'a pas été autorisé à tenir des audiences à l'extérieur d'Ottawa, la chance pour les partisans et les opposants du projet d'exprimer leur opinion sur le sujet. Le comité n'a pas pu se rendre dans les régions du pays où cet accord aurait un effet défavorable pour entendre les Canadiens qui vivent dans ces régions. En revanche, il n'a pas eu l'occasion de se rendre dans les parties du pays pouvant bénéficier de l'Accord et de donner audience aux personnes qui habitent ces régions.

A cette époque, nous avons écouté un ancien premier ministre du pays protester contre le fait que le comité législatif, alors chargé d'étudier la Loi sur le libre-échange, n'était pas autorisé à se rendre dans divers coins du pays pour y entendre les opinions des Canadiens sur l'importante question du libre-échange.

Ce dont nous avons été témoins ces dernières semaines, ce soir encore, et qui connaîtra son apogée au moment du vote, d'ici quelques heures, c'est la tyrannie de la majorité, le recours au pouvoir majoritaire pour mépriser non seulement les vues des députés assis de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi celles des citoyens que nous représentons. Nous représentons nos électeurs. Chacun d'entre nous a passé d'innombrables heures durant la campagne électorale à frapper aux portes et à parler aux gens à ce sujet.

Des voix: Tout comme nous.

M. Angus: Oui, tout comme les députés d'en face. Le fait est que nous devrions pouvoir intervenir en cette Chambre pour parler des préoccupations de nos électeurs. Le libre-échange était évidemment *la* question qui préoccupait les gens. Cela ne fait aucun doute. Je suis sûr que les députés d'en face, particulièrement les nouveaux, seront d'accord avec moi.

Il importe qu'on nous donne une chance raisonnable d'intervenir à la Chambre pour faire connaître les opinions exprimées par nos électeurs. Ce n'est pas quelque chose qui devrait se faire à 23 h 25 à la fin d'une semaine très chaotique à la Chambre des communes. Or la semaine qui vient de s'écouler a été l'une des périodes les plus chaotiques de l'histoire des Communes. Nous devrions être en mesure de réfléchir aux opinions de nos électeurs et d'en faire rapport à la Chambre de façon raisonnée, sans être pressés par les délais.

Nous avons besoin d'une période raisonnable pour convaincre le gouvernement qu'une erreur a été commise. Le gouvernement devrait prévoir suffisamment de temps pour écouter les députés de ce côté-ci de la Chambre exposer les vues de leurs électeurs.

Durant la campagne, nous avons entendu de nombreuses personnes exprimer la crainte que l'Accord de libre-échange touchera des programmes chers aux Canadiens. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Nous savons tous de quels programmes il s'agit.

Le gouvernement, même s'il détient une majorité des sièges à la Chambre, doit tenir compte de ces préoccupations. Il devrait prévoir assez de temps pour permettre aux députés de l'opposition de faire part de ces préoccupations à la Chambre et pour y réfléchir. Nous devons avoir suffisamment de temps pour convaincre le gouvernement du bien-fondé d'inclure dans la loi habilitante les mesures protectrices que nous ont réclamées nos électeurs.

Il est malheureux que le gouvernement ait choisi de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur par la Chambre; il est malheureux qu'il ait empêché la tenue d'un débat réfléchi.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de St. Catharines (M. Atkinson) qui affirmait que ce n'était pas le gouvernement qui avait donné le ton aux travaux de la Chambre cette semaine. Bien sûr que c'est le gouvernement. D'abord, il a commencé par rompre avec la tradition en ce qui a trait au débat sur le discours du Trône, lequel commence normalement dès le lendemain de l'ouverture de la session. Il n'a pas permis aux chefs des partis d'opposition de livrer leur message traditionnel en réponse au discours du Trône. Le débat sur le discours du Trône a tout simplement été escamoté.

En outre, le gouvernement se propose d'imposer, par la force de la clôture, un échéancier à l'adoption de la loi de mise en oeuvre du libre-échange, en vertu duquel il sera très difficile à tous les députés de participer pleinement au débat, et cela, dans le but ultime de renvoyer le projet de loi au Sénat afin qu'il puisse être adopté entre Noël et le Jour de l'An. L'ironie dans tout cela, c'est que le projet de loi en question n'a pas à être adopté avant le 1er janvier. Le gouvernement l'a lui-même reconnu. L'entente ne sera mise en oeuvre qu'une fois que le projet de loi canadien aura été adopté. Cela n'a toutefois pas besoin de se faire avant le 1er janvier. Il n'y a donc aucune raison de se presser. Nous avons besoin d'un délai raisonnable pour en examiner toutes les implications.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, représentons les intérêts collectifs de plus de la moitié de la population canadienne. Le gouvernement ne doit pas l'oublier.

Ce débat aura lieu. Nous aurons l'occasion, même si nous disposerons d'une période de temps limitée, de prendre la parole et de dire ce que pensent nos électeurs de l'Accord de libre-échange. J'espère simplement que le gouvernement profitera de la fin de semaine pour réfléchir à ce qu'il nous impose et qu'il reviendra en Chambre lundi, avec une approche plus saine, une approche qui nous accordera suffisamment de temps, non seulement pour étudier le projet de loi mais pour y insérer les mesures de protection nécessaires concernant les programmes sociaux, notre régime d'assurance-santé et notre environnement. On doit nous donner l'occasion de faire inclure une disposition prévoyant la formation d'un comité permanent de la Chambre des communes, qui aurait pour mandat de surveiller au fur et à mesure les incidences de l'Accord.

Il se fait maintenant tard, madame la Présidente, et je sais que d'autres de mes collègues veulent aussi formuler des observations. Je vous remercie de votre indulgence. Avant de me rasseoir, je désire remercier encore une fois mes électeurs de Thunder Bay—Atikokan de m'avoir fait confiance à nouveau.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, j'aimerais aborder la question de la procédure inhérente à la motion dont nous sommes saisis actuellement. Auparavant, j'aimerais bien prendre un moment pour remercier mes électeurs d'Halifax-Ouest de m'avoir élu à la Chambre des communes pour un cinquième mandat. Je suis heureux de la confiance qu'ils m'ont témoignée et j'espère bien que je pourrai remplir de façon satisfaisante le mandat qu'ils m'ont confié.

J'aimerais maintenant parler du mandat qui nous a été donné à tous le 21 novembre dernier, et plus précisément de la procédure inhérente à la motion dont nous sommes saisis.

Cette séance de la Chambre des communes avait été annoncée à l'avance comme étant la séance où serait adopté l'Accord de libre-échange, mesure dont les Canadiens de toutes les régions du pays ont entendu parler pendant des jours, des semaines et des mois au cours de la campagne électorale. Et quand le verdict a été prononcé le 21 novembre, évidemment la Chambre des communes a été convoquée afin d'étudier la question centrale de la campagne électorale, l'adoption du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Il n'y a aucune raison pour que les Canadiens soient surpris de cette mesure. Il est absolument ridicule pour les députés de l'opposition de dire, comme le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) l'a fait, que nous devrions procéder comme nous le faisons habituellement pendant une session ordinaire, parce que tout le monde sait qu'il s'agit d'une session spéciale de la Chambre des communes dont le but précis est l'adoption du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Les Canadiens comprennent cela. Je crois que nous avons eu raison de présenter la motion à l'étude. A mon avis, il n'y a pas lieu de craindre l'érosion du processus démocratique, ni maintenant, ni plus tard.

• (2330)

Permettez-moi de parler un instant de la procédure. Ce sont les députés qui déterminent la façon de procéder de la Chambre. Nous ne sommes pas soumis à des règles venant d'ailleurs. La Chambre est l'autorité suprême en la matière. Nous établissons les règles et pouvons les modifier. Je ne vois pas comment on pourrait s'opposer à cela.

Le *Règlement de la Chambre* que nous avons sur nos bureaux est là pour être modifié. Comme le Président l'a dit l'autre jour, nous définissons les règles et les respectons, mais nous n'avons à nous conformer aux règles de personne d'autre. Il faut bien vous mettre cela dans la tête, parce qu'il y aura bien d'autres occasions à l'avenir où nous modifierons le Règlement pour faire face à des situations particulières. Les Canadiens le comprennent bien. Ils ne veulent pas nous voir gouvernés par des règles immuables gravées dans la pierre. Nous assumons la responsabilité de nos actes devant eux. Ne vous inquiétez pas de cela, obéissez simplement aux règles définies et vous n'aurez aucune difficulté.

On n'a pas cessé de dire, au cours de ce débat, que nous n'avons pas de mandat du peuple canadien. Les orateurs successifs de l'opposition nous ont dit et répété que nous n'étions pas mandatés. Je ne m'attends pas à autre chose de la part des députés de l'opposition, mais il y a malheureusement des journalistes qui mettent leur grain de sel. On peut supposer qu'ils ont un certain crédit auprès de leurs lecteurs, car nous avons tendance à croire à ce que nous voyons imprimé. Voilà donc un journaiste du nom de Francis Russell qui dit que ce n'étaient pas des élections, mais un référendum. Comment en a-t-il décidé ainsi? Je ne le sais pas, mais tout le monde peut le voir dans le *Winnipeg Free Press*. Il dit que le parti progressiste conservateur n'a obtenu que 43 p. 100 des voix. Nous le savons tous, mais pour lui, le fait que nous ayons obtenu 170 sièges ne semble pas avoir d'importance. Il faut en faire abstraction pour ne retenir que ce chiffre de 43 p. 100.

Cependant, le Parti de la Réforme a obtenu 2,1 p. 100 des voix. On admet qu'il convient de rajouter ce chiffre à nos 43 p. 100 pour atteindre 45,1 p. 100. Mais voilà, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas un mandat, car les partis d'opposition, les gens d'en face, libéraux et néo-démocrates, ont récolté ensemble 52,3 p. 100 des voix. Les 2,6 p. 100 restants ne comptent pas parce que personne ne sait ni pour quoi ni pour qui ils ont voté. Nous en faisons donc abstraction. Donc, ils récoltent 52,3 p. 100 et non 57 p. 100 des votes comme ils le prétendent.

Il y a un petit problème, cependant. Dix-sept million et demi de personnes avaient le droit de voter aux dernières élections. Combien d'entre elles l'ont fait? Devinez. Treize millions deux cent mille. Donc, 25 p. 100 de l'électorat n'a pas voté. Pensez-vous qu'ils se sont réveillés le 22 novembre et qu'ils se sont dit: «Mon Dieu, nous n'avons pas voté. Recommençons les élections et cette fois, nous voterons». Que pensaient-ils du libre-échange? Qui a le droit dans cette Chambre de dire que les 4,3 millions de Canadiens qui n'ont pas voté sont contre le libre-échange? Au contraire, ils sont pour, selon moi.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Voici pourquoi. Parce que ces 4,3 millions d'électeurs, soit 25 p. 100 de l'électorat canadien, ont décidé de ne pas voter, ils ont décidé de respecter le résultat des élections. Or, comment les élections se sont-elles terminées? Devinez. Les progressistes conservateurs ont été réélus. Nous n'avons donc pas eu 43 p. 100, mais plus de 50 p. 100 des votes parce 4,3 millions de Canadiens ont accepté le résultat des élections.

Ne pensez pas que vous pouvez dire aux gens que vous avez un mandat pour faire obstacle à l'Accord de libre-échange. Vous n'en avez pas et même si les journalistes vous appuient, ils ne savent pas de quoi ils parlent, ni vous non plus.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Faites-vous ce genre de calculs vous aussi?

M. Crosby: D'accord. Amenez à la Chambre ces 4,3 millions de Canadiens qui n'ont pas voté et demandez-leur s'ils sont pour ou contre le libre-échange. S'ils sont pour, alors je vais changer de camp pour aller vous aider.

M. Gauthier: J'espère bien que non, Howard. Restez où vous êtes.

M. Crosby: C'est assez pour vous? Je voudrais bien savoir à combien de portes vous avez frappé à Vanier.

M. Gauthier: Précisément 22 585.

M. Crosby: Certaines personnes ont voté sur d'autres questions lors des dernières élections. Peut-être que les libéraux et les néo-démocrates l'ignorent, mais . . .

M. Gauthier: Je les ai toutes comptées.

M. Crosby: Pourriez-vous dire au député de Vanier de se calmer ou de prendre l'autobus 89 pour rentrer chez lui?

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Quel était ce numéro d'autobus?

M. Crosby: Il y a certaines personnes qui se préoccupaient d'autres questions lors des dernières élections. Les néo-démocrates ne le savaient peut-être pas, mais certains Canadiens se préoccupent de la question de l'avortement. Le NPD ne se soucie guère de l'avortement, mais ce n'est pas le cas de certains Canadiens, et beaucoup d'entre eux ont voté sur cette question. Il y a certains candidats défaits qui le savent bien. Ne nous dites pas ce que l'électorat a fait lors de ces élections. Nous sommes ici et nous pouvons vous dire ce qu'il a fait.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: C'est pourquoi nous avons rapporté les paroles de votre chef qui a dit: Laissons la population décider. Les Canadiens ont décidé, et maintenant vous ne voulez pas accepter leur décision.

M. Boudria: Parlez à la Présidente. Elle l'acceptera.

M. Crosby: Je parle à la Présidente, mais c'est vous que je regarde!

Je voudrais vous parler de certains mythes que ces gens ont répandu pendant la campagne. Vous faisiez la campagne, madame la Présidente. Vous avez entendu certains libéraux dire: «Oh, ne traitez pas avec les Américains. Environ 80 p. 100 de notre commerce se fait déjà avec les États-Unis. Allons ailleurs. Adressons-nous à la Communauté européenne. Nous pouvons traiter avec eux.»

Est-ce que les gens d'en face lisent les journaux? Si c'était le cas, ils découvriraient que la communauté avec laquelle ils croient pouvoir négocier toutes sortes d'ententes merveilleuses est en train d'augmenter la quantité de ses prises dans le nord de l'Atlantique dix fois plus qu'il n'est permis. Ces gens vont provoquer l'extinction de la morue sur la côte nord, ces mêmes gens avec qui ils veulent nous voir négocier.

Savez-vous ce qu'ils ont fait il y a quelques années lorsque Brigitte Bardot a décidé qu'elle n'aimait pas la chasse au phoque? Ils ont interdit la chasse au phoque et ont déclaré que si nous ne faisions pas de même, ils interdiraient nos produits du poisson. Voilà ce qu'est le Marché commun européen. L'opposition ne veut pas nous voir traiter avec les États-Unis ni renforcer notre commerce avec eux. Elle veut que nous nous tournions vers l'Europe et que nous achetions chat en poche. Peut-être pourrons-nous ensuite aller au Japon et y vendre nos téléviseurs et nos stéréos.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosby: Voilà la stratégie commerciale des libéraux et des néo-démocrates. Je vois que le député de Kamloops (M. Riis) est ici. C'est un grand commerçant. Il sait comment faire des affaires. Surveillez-le bien. Il ne connaît rien au commerce extérieur. Il n'est jamais sorti de la Colombie-Britannique avant de venir à Ottawa, mais il sait parfaitement comment faire des affaires à l'échelle internationale.

Le fait est qu'ils ne connaissent rien au commerce extérieur. Ils ne savent pas comment développer et intensifier le commerce. Ils ne savent pas comment créer des emplois au Canada. Voilà pourquoi ils ont été élus en 1984. Les Canadiens ont élu le gouvernement progressiste conservateur parce qu'ils voulaient une économie plus forte. Ils nous ont donné le mandat de faire ce qu'il fallait pour donner plus d'essor à l'économie. C'est exactement ce que nous avons fait entre 1984 et 1988.

Nous avons cru qu'il fallait faire autre chose, pénétrer des marchés étrangers. La prospérité du Canada tenait au commerce extérieur, et avec quel pays? Pourtant, ils ne comprennent rien à cela parce qu'ils ne comprennent rien à l'économie canadienne. La seule chose qu'ils savent faire, ce sont des cadeaux.

• (2340)

Comme ils veulent se faire élire, ils ne cessent de parler des programmes sociaux. S'inquiètent-ils des programmes sociaux? Pas le moins du monde. Ils s'en servent pour acheter l'électorat. C'est ce que les libéraux font depuis des décennies, c'est bien connu. Ils savent aussi comment faire peur aux électeurs avec la question des programmes sociaux. Ils l'ont fait. Vous les avez entendu dire au cours de la campagne électorale, madame la Présidente, que les programmes sociaux allaient disparaître, que les Américains allaient nous les enlever.

Madame la Présidente, avez-vous déjà rencontré un Américain qui n'admire pas notre système de soins médicaux? Avez-vous déjà entendu un Américain qui trouve à redire à nos programmes sociaux? Qui pense que nous ne devrions pas bénéficier de programmes comme l'assurance-chômage et l'assurance-maladie? Qu'ils sont terribles, tout comme nos hôpitaux, et que nous devrions nous en débarrasser? Quelles balivernes! Les Canadiens ne sont pas dupes.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que cela n'a pas marché. Les Canadiens sont des gens trop intelligents—je ne dirai rien des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ni de certaines provinces Maritimes. Je dois retourner bientôt dans cette région. Les Canadiens n'ont pas gobé les belles paroles de l'opposition au sujet des programmes sociaux et d'autres aspects de l'Accord de libre-échange. Ils savent qu'il nous faut assurer la prospérité économique du Canada. Ils savent que ce n'est pas un accord de libre-échange qui menace le plus les programmes sociaux, mais bien une faillite du Trésor. Une faillite ne crée pas de richesses. Si nous créons des richesses au Canada, nous aurons des programmes sociaux. Nous en aurons même encore davantage. Mais les députés d'en face ont peur de cela. Savez-vous pourquoi ils ne veulent pas que cet accord de libre-échange soit adopté avant le 1er janvier, madame la Présidente? Parce qu'ils savent qu'il n'aura pas les répercussions néfastes qu'ils nous prédisent.

Quand le 2 janvier, le 1er février et le 1er mars seront venus et passés, et que rien de désastreux ne sera arrivé, où sera le chef de l'opposition (M. Turner)? Où sera le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent)? Ils seront exactement là où les coupures de presse publiées dans Quorum disent qu'ils seront—ils seront en train de faire la lutte à leurs collègues pour la direction de leur parti. Bob White sera tous les jours ici, sur le pas de la porte, pour garder l'oeil sur le député d'Oshawa (M. Broadbent). C'est pour cela qu'il ne veut pas que l'Accord de libre-échange soit adopté. Une fois qu'il sera adopté et mis en oeuvre, on pourra dire bonsoir à M. le chef de l'opposition officielle et à M. le chef du Nouveau parti démocratique. S'ils ne s'en rendent pas compte, d'autres le savent et les journalistes ne l'ignorent pas.

Il y en aurait long à dire . . .

Des voix: Allez-y!

M. Crosby: Certains nous reprochent de vouloir rentrer chez nous pour Noël et je trouve cette remarque particulièrement irritante. Ah oui, nous sommes épouvantables! Nous voulons rentrer chez nous pour Noël et passer les fêtes avec notre famille comme le veut la tradition. Nous ne sommes pas censés faire cela. Les députés de l'autre côté s'imaginent-ils que la population est dupe de ce genre d'ineptie? Est-ce qu'ils s'imaginent que les Canadiens pensent que nous sommes malins d'être ici jusqu'à la veille de Noël pour débattre d'une question qui a déjà été tranchée par la population le 21 novembre? Non. Ils pensent que nous sommes cinglés.

Je veux simplement dire aux Canadiens, à ceux qui nous écoutent peut-être encore car il est 0 h 45 en Nouvelle-Écosse, que moi aussi je crois que c'est absurde. Je veux qu'ils prennent bien soin de montrer du doigt ce côté-là de la Chambre des communes, le chef du Parti libéral et le chef du Nouveau parti démocratique. Ce sont eux qui veulent que l'on ressasse toute cette affaire. Ce sont eux qui veulent flouer les Canadiens. Ce sont eux qui veulent créer un problème de toute pièce. Cela ne serait pas grave si cela ne risquait pas d'avoir des conséquences désastreuses.

Une autre fausseté entendue tout au long de la campagne électorale et qui n'a sans doute échappé à personne, c'est que nous sommes bien stupides d'avoir négocié un accord sans valeur. On nous a accusés de n'avoir pas utilisé les bons termes ni obtenu de véritables concessions. C'est terrible, honteux. Simon Reisman est-il incompétent? A-t-on proposé de le remplacer? Et l'ambassadeur, M. Ritchie? En fait, j'ai toujours associé ces deux hommes au Parti libéral. Ils étaient à l'oeuvre avant nous. J'ignore qui les a nommés.

Que faire à propos de cette négociation? Nous sommes fin décembre et l'opposition voudrait recommencer. Ils veulent que nous allions à Washington demain ou après-demain pour demander qu'on veuille bien retarder la prise d'effet de l'Accord. Il faudrait dire: «Nous ne sommes pas prêts à l'entériner. Nous voulons renégocier. Quelles concessions pouvons-nous faire pour prolonger le délai?» Pourquoi les partis d'opposition enverraient-ils à Washington un négociateur qui aurait les deux mains liées derrière le dos? Premièrement, celui-ci devrait réclamer un nouveau délai. Est-ce bien raisonnable? Certains de nos vis-à-vis le pensent peut-être, simplement, comme je le disais, parce qu'ils ne connaissent rien au commerce extérieur et sont encore plus ignorants quant à la négociation d'accords commerciaux pour le

Canada. Par conséquent, qu'ils ne viennent pas à la Chambre prétendre devant les Canadiens qu'ils s'y connaissent. Nous savons que c'est faux.

J'ai un mot à dire à propos de la Nouvelle-Écosse, étant donné que certains de nos adversaires ont dit qu'il était question dans l'Accord de vendre notre énergie. Selon eux, nous vendrions l'énergie canadienne à rabais. Le député du Cap-Breton a abordé cette question. Que va-t-on faire du pétrole et du gaz produits au large des côtes canadiennes? Les transporter en pipeline jusqu'à Vanier et les vendre ici?

M. Gauthier: Bonne idée!

M. Crosbie: Soyons sérieux. Si nous voulons exploiter ces gisements pétroliers et gaziers, il n'y a qu'un seul client, les États-Unis. Si ce client disparaît, alors le pétrole et le gaz vont rester à tout jamais dans le sous-sol marin. L'opposition le sait. Si elle l'ignore, qu'elle l'apprenne.

Des voix: Quel mandat avez-vous?

M. Crosby: A propos de mandat, quel mandat y avait-il pour le Programme énergétique national? Est-ce qu'il y avait eu un référendum à ce sujet? On a dépensé 8 milliards pour creuser des trous au fond de l'océan sans avoir même demandé aux Canadiens s'ils étaient d'accord ou pas. Ne venez pas nous parler de mandat.

Il y aurait une remarque de caractère général que j'aimerais faire. Nous n'avons pas le monopole de la bonne foi. Les membres du Parti libéral non plus, et encore moins ceux du Nouveau parti démocratique. Cela ne les empêche pas de répéter sans cesse qu'ils savent comment traiter les Canadiens. Faites-leur confiance! Ils savent comment agir face à tous les problèmes du Canada, voilà ce qu'ils disent. Les NPD n'ont jamais été au gouvernement, et ni moi ni personne d'autre ici ne verra le jour où ils y seront.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Cela ne les empêche pas de revendiquer des victoires morales. C'est eux les maîtres de la rue principale. Ils sont peut-être maîtres de la rue principale à Coquitlam ou que sais-je encore, mais ils ne sont pas foutus d'être les maîtres de la rue principale au Canada atlantique. Dans les rues principales du Canada atlantique ils ne se montrent même pas.

Vous savez ce qui est arrivé au NPD aux élections en Nouvelle-Écosse madame la Présidente? Il a perdu son dépôt dans 30 des 52 circonscriptions. Il a décroché deux sièges, quelle majorité! Les deux gagnants ont reçu 36 p. 100 des voix. J'aurais honte de me montrer à la Chambre des communes si je n'avais eu que 36 p. 100 des voix. Et j'ajouterai qu'il n'est que juste de demander un recomptage et la tenue d'une nouvelle élection.

Mais est-ce que les députés savent ce qu'a dit la chef du NPD de Nouvelle-Écosse? On songe maintenant à elle comme chef nationale. Elle a dit, je vous le donne en mille, que c'était . . .

Des voix: Une victoire morale!

M. Crosby: Nous ne sommes pas ici parce que nous avons remporté des victoires morales. Nous avons remporté une victoire électorale grâce à des politiques qui avaient pour but de renforcer l'économie canadienne. Nous sommes ici pour mettre en oeuvre et appliquer ces politiques dans l'intérêt de tous les Canadiens et ce n'est pas les députés d'en face qui nous en empêcheront.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je clorai peut-être le débat si le gouvernement arrête de proposer des orateurs. Ce soir, nous révisons le Règlement de la Chambre des Communes, en faisant appel à des méthodes qui n'ont été utilisées qu'une fois à la Chambre depuis plus d'un siècle. Pourquoi la Chambre a-t-elle presque abouti à une impasse la semaine dernière? C'est parce que le leader suppléant du gouvernement à la Chambre et le gouvernement n'ont pas reconnu l'importance de 300 ans de pratique parlementaire britannique. Pendant les 121 ans de la Confédération, nous avons établi des règles parlementaires britanniques pour notre pays, mais le gouvernement n'a pas reconnu l'importance de cette tradition.

• (2350)

C'est un fait historique récent que la plupart des gouvernements de notre pays n'ont pas obtenu l'appui majoritaire du peuple canadien. Pourtant ils ont réussi à gouverner très bien le pays.

Il y a eu des moments où l'opposition a représenté la majorité du pays. Pourtant le gouvernement a agi avec prudence et a réussi à obtenir une majorité pour accepter ses propositions.

Le gouvernement semble avoir oublié les exemples fournis par ses prédécesseurs, à la fois conservateurs et libéraux. Alors qu'un gouvernement pouvait ne pas avoir la majorité, il agissait lentement et prudemment, en respectant le Règlement, en reconnaissant les droits des deux côtés de la Chambre et en admettant que tous les députés essayent de représenter leurs électeurs. Il en arriverait finalement à ses fins d'une manière qui était acceptée par le pays parce qu'il se conformait au processus démocratique.

La façon de procéder à la Chambre est extrêmement importante pour l'unité du pays. C'est une nation disparate aux opinions divergentes de l'est à l'ouest, du nord au sud. Il est important de prendre le temps de respecter le processus. Au cours de la dernière semaine, le gouvernement et son leader suppléant à la Chambre se sont pitoyablement et totalement montrés incapables de suivre la procédure et de reconnaître son importance pour la survie du pays.

Que ce soit au moment du débat sur le drapeau, du débat constitutionnel ou du débat sur le pipe-line, les gouvernements en place ont toujours fini par reconnaître la nécessité de procéder avec méthode et sans hâte. Chaque fois qu'un gouvernement a refusé de reconnaître cette règle, il a été défait aux élections suivantes. C'est ce qui s'est produit dans le cas du débat sur le pipe-line, à l'occasion duquel le gouvernement en place a catégoriquement refusé de prendre le temps nécessaire pour convaincre la population du pays du bien-fondé de la proposition à l'étude.

La décision que doit prendre le pays aujourd'hui est également très importante. Le gouvernement n'a pas obtenu un mandat clair. On l'a souligné à maintes reprises aujourd'hui et je n'ai pas besoin, je crois, d'insister davantage là-dessus. Je me contenterai de souligner le ridicule et l'inutilité de la motion actuellement à l'étude.

Les députés du gouvernement sont parfaitement au courant de la procédure normalement suivie relativement au discours du Trône. Le premier jour de la session, on entend le discours du Trône. Le deuxième jour est normalement consacré aux discours prononcés par le motionnaire et le comotionnaire du discours du Trône. De même, le gouvernement présente habituellement ses projets de loi d'urgence. Le troisième jour est ensuite réservé au débat des chefs, si bien que le quatrième jour, c'est-à-dire jeudi dans ce cas-ci, on aurait pu entamer le débat sur le projet de loi C-2. Le gouvernement aurait ainsi pu respecter son ordre du jour, mais il n'a pas jugé bon de suivre la procédure normale.

On se rend vite compte en observant la procédure parlementaire suivie au Canada, qu'il est souvent plus rapide de procéder lentement. La procédure normale peut sans doute paraître laborieuse, mais le fait est qu'elle donne des résultats. Nous avons fait la preuve, une fois de plus, que chaque fois qu'on fait fi de la procédure, on arrive absolument à rien.

Celui qui a entravé la procédure, c'est le leader suppléant du gouvernement (M. Lewis) à la Chambre lui-même. Les députés de l'opposition n'ont rien fait pour retarder le déroulement des travaux; c'est tout simplement lui qui s'est embourbé dès le départ. Nous n'avons pas eu à élever des obstacles.

Le leader parlementaire suppléant du gouvernement a tenu à accélérer les travaux de la Chambre en perturbant le processus le premier jour. Il a fait de même le lendemain, ce qui a empêché les chefs de répondre au discours du Trône. Quel beau spectacle. Ce ne fut pas une victoire morale pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais plutôt pour le leader parlementaire suppléant, le premier ministre (M. Mulroney) et tous ses députés d'arrière-ban. Une belle victoire, ils ont empêché les deux chefs du côté de l'opposition de répondre au discours du Trône. Ce fut un grand jour dans les annales de notre Parlement.

Le gouvernement prétend que la gestion n'a pas de secrets pour lui, mais il est incapable de simplement gérer les travaux de la Chambre des communes. Il laisse entendre qu'il est capable de gérer notre économie. Mais il n'est même pas capable de gérer son emploi du temps. Il a fait perdre énormément de temps à la Chambre.

Le gouvernement continue de ne tenir aucun compte du Règlement de la Chambre, ou encore des leçons qu'il pourrait tirer de notre histoire et de ce Parlement, il continue d'afficher son incompétence crasse. Pendant ce temps, les députés ministériels prononcent de beaux discours pour faire croire aux citoyens canadiens qu'ils les protègent de l'horrible opposition.

Nous ne faisons que réagir aux actions d'un gouvernement éhonté qui cherche à transgresser au Règlement et aux traditions de la Chambre et à modifier la procédure parlementaire que respecte notre pays depuis 121 ans. Quel geste stupide à poser envers notre pays.

Le leader parlementaire du gouvernement, celui-là même qui cherchait pas tous les moyens de passer outre à la procédure parlementaire, nous enjoignait en même temps de poursuivre les travaux de la Chambre. L'opposition n'a jamais indiqué qu'elle s'opposerait aux travaux de la Chambre, si on lui en donnait la chance. Mais elle n'a pas eu cette chance, les chefs n'ont même pas pu prononcer leurs discours, comme le veut notre longue et belle tradition. Nous n'avons pas eu la chance de débattre le projet de loi pour lequel le gouvernement prétend nous avoir rappelés à la Chambre. Il n'était pas prêt à tenir ce débat.

D'ailleurs, le leader parlementaire suppléant du gouvernement a élevé tellement d'obstacles aux travaux qu'il ne parvenait plus à s'y retrouver lui-même. Nous avons dû ajourner temporairement les travaux de la Chambre hier. Ce sont les partis d'opposition, non le gouvernement, qui nous ont tiré d'affaire. Les trois partis ont fini par accepter que les deux chefs d'opposition amorcent le débat jeudi.

Prolongation des heures de séance

Ce matin, nous étions prêts à reprendre le travail. Toutefois, nous avons été saisis de cette motion qui, selon le gouvernement, a pour but d'accélérer les choses. Bien que nous soyons prêts à procéder au débat, nous ne pouvons pas le faire parce que nous devons combattre une motion qui n'a quasiment pas de précédent dans l'histoire de cette Chambre.

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) affiche l'attitude à laquelle nous avons eu droit toute la semaine. Il dit: «Nous avons la majorité, nous établissons les règlements et vous n'avez qu'à vous y plier». Ce qui revient à réécrire plus de 300 ans de tradition parlementaire britannique. C'est d'une arrogance sans nom. C'est d'une stupidité consommée. C'est tout à fait inacceptable dans cette Chambre.

• (0000)

Cette Chambre devrait, dans le but de maintenir cette tradition de contrôle parlementaire, voter contre la motion à l'étude et contre son amendement. Nous devrions ensuite pouvoir reprendre le processus parlementaire normal qui est beaucoup moins aléatoire et qui permet d'accomplir beaucoup plus que le gouvernement n'a pu faire au cours de la semaine. Passons au vote. Retournons aux bons usages parlementaires. Rejetons cette motion et permettons à la Chambre de fonctionner comme elle le doit.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, mon ami de l'autre côté dit que le débat porte sur le Règlement. Le débat porte plutôt sur l'urgence de passer à l'administration des affaires publiques, et c'est précisément ce que le gouvernement essaye de faire depuis quelques jours.

Comme c'est ma première intervention à la Chambre, je vous demande d'être indulgente, madame la Présidente, et de me permettre de vous féliciter, vous et votre collègue le Président, de vos nominations respectives. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à celui qui m'a précédé comme député de South Shore, un homme qui a servi le Parlement, le pays et la Nouvelle-Écosse du 10 juin 1957 au 21 novembre 1988, le député de South Shore pendant 31 ans, cinq mois et 11 jours, l'honorable Lloyd Crouse.

Des voix: Bravo!

M. McCreath: Lloyd Crouse s'est distingué au cours de ses nombreuses années au service de la Chambre des communes. C'est un grand Canadien. C'est un Néo-Écossais fort estimé, l'homme le plus populaire de la côte sud. Il mérite bien son excellente réputation.

Si vous me le permettez, j'aimerais aussi remercier les électeurs de South Shore qui m'ont choisi pour les représenter au Parlement. Je leur assure que je vais faire de mon mieux pour m'acquitter dignement de cette tâche. C'est pourquoi je tiens à prendre la parole dans ce débat sur la motion.

Les gens de South Shore aiment bien régler leurs problèmes chaque jour. Ce sont des gens qui aiment vivre dans un contexte économique de prospérité. Ce sont des gens qui comptent sur leurs ressources personnelles. Ce sont des gens qui ne laissent pas traîner les affaires.

C'est un moment historique pour ceux d'entre nous qui pénétrons dans cette enceinte pour la première fois afin de participer aux débats de la Chambre. Ce que nous étudions aujourd'hui et ce que nous avons étudié cette semaine se situe dans le prolongement logique de la croissance et du progrès économiques que le gouvernement conservateur a apportés aux Canadiens au cours des quatre dernières années.

Ce nouvel accord constitue pour les Canadiens à la fois une perspective d'avenir et un défi. Il favorise notre esprit d'entreprise, il renforce notre identité en tant que Canadiens et il témoigne de la confiance que nous avons acquise alors que nous nous apprêtons à franchir le seuil du XXIe siècle.

Je le répète, c'est sur le temps que porte ce débat. Le temps des discours est révolu. Nous en avons entendu suffisamment. Les gens de South Shore eux aussi en ont entendu suffisamment. De même les gens de la Nouvelle-Écosse et du reste du Canada.

Contrairement à ce qu'ont pu déclarer ce soir mes honorables vis-à-vis, les Canadiens de ma région et vraisemblablement de partout ailleurs dans notre pays souhaitent vivement que le Parlement aborde l'examen de ce projet de loi, de façon à pouvoir en finir et passer à autre chose. En toute vérité, ce débat porte sur les idées que les Canadiens se font du Canada.

En fait, ces derniers mois, nos partis politiques ont présenté aux Canadiens deux manières quant à la façon de gouverner. Le premier offre une approche positive marquée au coin de la confiance dans notre pays et notre avenir. Les autres partis ont prôné au contraire une attitude fondée sur le négativisme, la crainte et les lamentations. Or, le parti qui gouverne à l'heure actuelle est celui qui a opté chez nous pour un leadership énergique et c'est la raison pour laquelle les Canadiens l'ont élu le 21 novembre.

Le gouvernement actuel sait montrer la voie. Je tiens à dire que mes électeurs de South Shore appuient sans réserve le gouvernement. En accordant leur suffrage au candidat progressiste conservateur, ils ont opté pour un leadership énergique.

Ma circonscription de South Shore représente ce qu'il y a de mieux au Canada. Le pays est magnifique. Il n'existe pas au Canada de plus belle circonscription. Nulle autre circonscription n'a de plages, de forêts et de collines qui se comparent aux nôtres. C'est un endroit où il fait bon vivre et j'ai hâte d'y retourner.

C'est une région où les richesses abondent, richesses de l'océan, richesses des forêts, richesses des prés. Les gens qui l'habitent sont merveilleux. Les 67 000 électeurs que je représente maintenant sont des gens autonomes. Ils sont également hospitaliers, ainsi que les réfugiés Sikh ont pu le constater l'année dernière lorsqu'ils ont abordé les rives de Charlesville, dans ma circonscription de South Shore. Ils sont à la fois compatissants et généreux. Ils apprécient ce qu'ils ont. Ils sont appliqués et autonomes.

Nous sommes très fiers de notre histoire sur la rive-sud de la Nouvelle-Écosse. Nous sommes les descendants de colons européens établis dans cette région depuis 350 ans et c'est pendant que nos rapports commerciaux avec les américains étaient les plus intenses et les plus cordiaux que nous avons connu nos plus grandes périodes de prospérité. Bien des Néo-Écossais entretiennent des liens personnels dans la région de la Nouvelle-Angleterre par l'entremise d'amis ou de parents. J'ai moi-même une grand-mère originaire de cet État dont je suis très fier.

L'Accord de libre-échange aura d'heureuses retombées au Canada, mais surtout en Nouvelle-Écosse et sur la rive sud de cette province. J'étais fort content d'entendre mon prédécesseur, de ce côté-ci de la Chambre, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), parler justement de ces retombées. Je suis peut-être mieux placé que quiconque à la Chambre pour savoir combien il a été un député fédéral hors pair au cours des dix dernières années et je le félicite de ses remarques.

Le débat de cette résolution n'est pas à venir. Il a déjà eu lieu depuis l'ouverture des négociations en juin 1986. Je prétends que les Canadiens veulent que nous allions de l'avant en mettant en oeuvre ce qu'ils croient être une bonne aubaine pour le Canada.

Pourquoi cet accord est-il avantageux? Parce qu'il nous donne accès aux marchés américains. Parce qu'il aura d'heureuses retombées grâce à la réduction progressive des droits de douane. Il sera avantageux parce qu'il favorisera les investissements. Et les investissemetns ont déjà apporté tant à la province de la Nouvelle-Écosse avec tout le travail qu'ils ont donné notamment les 6 000 emplois des usines Michelin, ceux de Bowater et des autres industries que nous possédons.

Nous tirerons avantage du tribunal d'arbitrage qui tranchera les problèmes créés par les droits compensateurs décrétés au fil des ans et, en tant que Canadiens, nous bénéficierons aussi de la baisse des prix à la consommation. En 1986, les Canadiens ont versé 2,1 milliards de dollars d'impôts aux États-Unis, sous la forme de droits.

Je voudrais formuler brièvement des observations sur les répercussions bénéfiques de ce projet de loi pour les gens de South Shore. Les pêches constituent de loin notre principal secteur. La circonscription de South Shore est la plus importante au Canada pour ce qui est du secteur de la pêche. En effet, 60 p. 100 environ de ses habitants dépendent directement ou indirectement de ce secteur.

Bien entendu, le secteur de la pêche revêt beaucoup d'importance pour le Canada et il doit être considéré comme une ressource extrêmement utile à tous les Canadiens. Le Canada exporte 60 p. 100 de son poisson vers les États-Unis. Soixante-quinze pour cent des exportations de poisson de la Nouvelle-Écosse sont destinées aux États-Unis. En fait, 62 p. 100 de toutes les prises des habitants de la Nouvelle-Écosse aboutissent aux États-Unis. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles cet accord revêt tant d'importance pour nous dans la circonscription de South Shore et il peut être si avantageux pour tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et, en fait, pour le Canada.

Tous les intéressés dans le secteur de la pêche profiteront de cet accord. Les pêcheurs en bénéficieront, car ils auront un marché garanti pour le poisson qu'ils prennent, et, en fait, l'accroissement de la demande de poisson canadien entraînera inévitablement de meilleurs prix en définitive. Notre secteur de la transformation y gagnera également, à la suite de la réduction des droits et de la création d'emplois qui en découleront.

J'ai vraiment été abasourdi de constater, alors que j'ai fait la tournée des diverses usines de transformation du poisson de ma circonscription au cours de la campagne, qu'il y a plus de 200 établissements de ce genre dans la circonscription de South Shore. Dans un secteur seulement, la municipalité de Barrington, on en retrouve 110. Je me suis rendu dans la plupart d'entre elles au cours de la campagne électorale, et je suis allé notamment à la Bon Portage Fishery, à Shag Harbour, et aux usines de Woods Harbour, Doctor's Cove, Bear Point, Clark's Harbour, Centreville, Southdale et Newellton.

À je ne sais combien de reprises, j'ai entendu les chefs d'entreprise concernés me dire à quel point l'Accord de libre-échange est important pour eux, car il leur permettra de prendre de l'expansion. Ils auront ainsi la possibilité de vendre leur poisson, qu'il s'agisse de poisson transformé ou de poisson salé ou encore de poisson davantage cuit. Quoi qu'il en soit, ils voyaient tous d'un très bon oeil les débouchées que cet accord représente pour eux.

J'ai été sidéré lorsqu'ils m'ont dit qu'ils avaient été des libéraux toute leur vie, mais que pour la première fois, ils allaient voter pour le Parti conservateur, car il leur était impossible de rejeter cet accord si avantageux pour leur industrie et leurs produits.

• (0010)

Une des principales craintes des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse depuis de nombreuses années, c'est que les Américains obtiennent le droit de revenir pêcher du côté canadien du banc Georges. Le fait que nous ayons obtenu accès au marché américain sans avoir permis aux États-Unis de retourner pêcher du côté canadien du banc Georges est probablement la disposition la plus avantageuse de l'Accord pour l'industrie de la pêche sur la côte sud. C'est sans doute la raison pour laquelle le sénateur George Mitchell du Maine s'est opposé si vigoureusement à cet accord à chacune des étapes. Nous n'entendons pas souvent parler de lui au Haut-Canada.

La réduction des tarifs débouchera sur la création d'emplois en Nouvelle-Écosse. Nous prévoyons que 300 à 500 nouveaux emplois seront créés au cours des quatre ou cinq prochaines années. À elle seule, *National Sea Products* prévoit embaucher 200 personnes dans ses diverses usines de la côte sud. Les dirigeants de Clearwater parlent de 100 emplois et, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, plusieurs autres conserveries de poisson sont optimistes. L'accroissement de la demande de bâtonnets de poisson et de repas cuisinés se traduira par la création d'emplois et l'expansion des entreprises en Nouvelle-Écosse.

Le mécanisme de règlement des différends préviendra certaines des fausses revendications présentées devant les tribunaux et permettra d'en régler d'autres. On a beaucoup parlé des programmes sociaux et on s'est efforcé de terroriser les pêcheurs néo-écossais en leur faisant croire qu'ils perdraient leurs prestations d'assurance-chômage avec l'Accord de libre-échange. C'est de la foutaise! Dieu merci, les gens s'en sont aperçu et ont élu un député conservateur pour les représenter parce qu'ils appuyaient l'Accord.

Le département américain du Commerce a déjà fait savoir, en 1987, ce qu'il advient de l'assurance-chômage, lorsqu'une demande de droits compensateurs a été présentée à l'égard des poissons de fond de l'Atlantique. Le département américain rejeta la demande du revers de la main prétextant, bien sûr, que l'assurance-chômage canadienne ne constitue pas une subvention parce qu'elle fait partie d'un régime universel.

Il a beaucoup été question de nos programmes sociaux pendant toute la campagne. Cela a inquiété bien des gens de la côte sud. J'ai été bouleversé, lorsque j'ai visité des foyers pour personnes âgées, d'y trouver des personnes terrorisées parce qu'on leur a fait croire que leur pension de vieillesse, leur pension de retraite et d'autres sources de revenu seraient touchées.

Rien, absolument rien, dans cet accord ne met en danger les programmes sociaux auxquels nous sommes si habitués et qui sont si importants aux yeux des Canadiens. Cela n'a jamais été envisagé. Rien de tel ne serait jamais envisagé par un gouvernement conservateur. De plus, aucun gouvernement dont je fais partie, et je suis fier d'être un conservateur, ne fera jamais rien qui puisse porter atteinte de quelque façon que ce soit à des assurances comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage, qui revêtent autant d'importance pour les Canadiens.

Ce qui protège vraiment les programmes sociaux, c'est une économie forte, une économie en croissance, une économie qui procure des revenus accrus au gouvernement du Canada. À la longue, le gouvernement amasse assez d'argent pour améliorer les programmes sociaux. C'est ça que veulent les gens de la côte sud. Je pourrais parler longuement des pêches, mais je ne crois pas que cela vous intéresse vraiment, madame la Présidente.

Je tiens cependant à mentionner deux ou trois petites choses encore. La foresterie est une industrie importante en Nouvelle-Écosse, surtout dans ma circonscription. Nous avons une industrie, la Bowaters, Mersey and Liverpool, qui emploie à elle seule près de 1 000 personnes, et 80 p. 100 de la production de cette usine prend le chemin des États-Unis. Cette entreprise reconnaît la valeur de l'Accord de libre-échange.

Nous avons en Nouvelle-Écosse une entreprise d'arbres de Noël de 50 millions de dollars qui emploie 3 500 personnes, dont 70 p. 100 sont de la côte sud. Si l'Accord n'est pas conclu, l'industrie américaine d'arbres de Noël qui prend de l'expansion voudra faire réimposer des droits qui détruiront notre industrie. Nous ne voulons pas que cela arrive. Mon adversaire aux élections a proposé pendant la campagne que nous ouvrions des marchés en Asie. Je nous vois vendre des arbres de Noël à Hongkong, à Singapour et en Thaïlande.

Nous avons une usine de pneus Michelin où travaillent 1 500 employés. Michelin de Nouvelle-Écosse emploie 6 000 personnes et écoule 95 p. 100 de sa production aux États-Unis. La société prévoit agrandir et créer ainsi plusieurs centaines de nouveaux emplois, parce que l'Accord sera conclu.

Je pourrais parler de ABCO et de Lunenberg. Je pourrais parler des plastiques ABCO de Mahone Bay. Je pourrais parler des éleveurs de bovins et de porcs qui échapperaient aux lois sur l'importation de viande et qui attendent impatiemment que s'ouvrent de nouveaux marchés. Je pourrais parler de la culture. Rien dans l'Accord ne menace la culture. La culture canadienne n'a jamais été aussi vigoureuse.

Nous, Néo-Écossais, avons un sens de l'identité. Les Terre-Neuviens aussi. J'ai vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) tout à l'heure. Je suis persuadé que les Mennonites du Manitoba, comme les Ukrainiens et bien d'autres, savent qui ils sont. Nous avons comme Canadiens une grande fierté de ce que nous sommes. Nous avons confiance en nous-mêmes.

On pourrait parler de souveraineté. Si la conclusion de cet accord porte atteinte à notre souveraineté, comment ciel le Luxembourg a-t-il pu survivre au sein de la Communauté économique européenne des dernières années?

Je pourrais poursuivre, mais il se fait tard. Je vais donc terminer. Nous savons tous très bien pourquoi nous nous sommes réunis ici. Le but est de traiter des affaires de la nation. Nous sommes appelés à choisir entre un gouvernement qui envisage l'avenir du Canada avec vigueur, confiance et optimisme et une opposition qui l'envisage avec timidité, faiblesse, crainte et pessimisme.

En choisissant Brian Mulroney et son gouvernement progressiste- conservateur, les Canadiens ont opté pour l'équipe qui préparera le Canada au vingtième siècle. Nous ne sommes pas ici pour entraver le débat car ce dernier a déjà eu lieu. Quand ils rentreront dans leurs foyers ce week-end, les députés constateront que les Canadiens ne veulent plus entendre parler du débat sur l'Accord de libre-échange. Ils ne souhaitent qu'une chose, et c'est qu'on agisse et qu'on s'occupe enfin des affaires de la nation.

Je m'enorgueillis au nom des habitants de South Shore de voter non seulement en faveur de cette motion, mais aussi du projet de loi C-2 quand il sera mis aux voix.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, pour mon premier discours à la Chambre, j'aurai l'honneur de parler d'un sujet d'une extrême importance pour la population de Stormont—Dundas et l'ensemble du Canada. Je représente une circonscription en partie rurale et en partie urbaine. Qu'ils soient de Cornwall ou d'une petite ville du comté de Dundas, les électeurs de ma circonscription ont fait savoir ce qu'ils pensaient du libre-échange le soir du 21 novembre.

Des agriculteurs craignent que le libre-échange ait des répercussions néfastes sur leur gagne-pain, sur la gestion de l'offre et sur leurs marchés traditionnels.

Il y a plusieurs grandes usines de conditionnement d'aliments dans ma circonscription. Les grandes sociétés alimentaires elles-mêmes nous ont dit avant les élections qu'elles iraient s'installer aux États-Unis si l'Accord de libre-échange entrait en vigueur. Si elles le font, les conséquences économiques seront catastrophiques pour les travailleurs touchés et pour ma circonscription.

Je profite de l'occasion pour remercier les électeurs de Stormont—Dundas qui m'ont fait confiance en me choisissant pour les représenter à la Chambre des communes.

[*Français*]

Je ferai mon possible pour maintenir leur confiance et de les représenter au meilleur de mon habilité, ici dans cette Chambre.

J'ai été élu parce que les bonnes gens de Stormont—Dundas ont perdu confiance dans le gouvernement conservateur, mais je crois aussi qu'ils m'ont élu parce qu'ils n'étaient pas d'accord, ils n'avaient pas confiance au libre-échange proposé par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

Ils ne s'opposent pas à l'Accord parce qu'ils ont peur, mais bien parce qu'ils estiment que c'est un mauvais accord. J'approuve leur évaluation. En tant que représentant de Stormont—Dundas et en tant que Canadien, je suis en profond désaccord avec cette entente de libre-échange. Je ne peux pas laisser passer l'occasion sans faire état des préoccupations de mes électeurs. Je suis fier de pouvoir prendre la parole ici ce soir, mais cela ne me fait pas perdre de vue la gravité de la question.

Il y a déjà beaucoup de chômeurs à Cornwall. En outre, Cornwall s'est classée au quatre-vingt-dix-neuvième rang dans une évaluation du revenu effectuée dans cent villes. A mon avis, le libre-échange ne fera qu'ajouter aux problèmes économiques de Stormont—Dundas. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de voir des usines fermer leurs portes dans ma circonscription. Nous ne pouvons pas nous permettre le démantèlement d'exploitations agricoles familiales, ni la disparition de petites entreprises canadiennes.

• (0020)

Les électeurs de Stormont-Dundas ne peuvent se permettre ce marché de libre-échange. Les électeurs de ma circonscription et bien d'autres dans l'est de l'Ontario ont montré qu'ils ne pouvaient confier leur avenir aux conservateurs.

Je vais garder un oeil sur les usines et les entreprises de ma circonscription, les exploitations agricoles et les industries agro-alimentaires, les usines de textiles aussi. Je ne vais pas leur dire que je suis désolé des mises à pied de travailleurs. Je vais plutôt leur dire qu'ils peuvent en blâmer le premier ministre (M. Mulroney).

Prolongation des heures de séance

M. McDermid: Et allez-vous le louanger lorsque de nouvelles usines ouvriront leurs portes?

M. Kilger: Je vais répondre oui au ministre de l'Habitation. J'espère qu'un jour viendra où je pourrai prendre la parole à la Chambre pour vous dire, ainsi qu'à mes autres collègues, que l'Accord commercial a donné à Stormont-Dundas la prospérité qu'elle souhaitait. J'espère que ce jour viendra.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Essayez dès aujourd'hui.

M. Kilger: Si ce jour ne vient pas, j'interviendrai et nous reprendrons ce débat.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pourquoi pas aujourd'hui?

M. Kilger: Aujourd'hui, je n'ai pas de raison de vous donner crédit. Vous ne le méritez pas.

Je vais dire à mes électeurs de s'en prendre au premier ministre, qui, montre qu'il se soucie bien peu des Canadiens dans cet accord.

Le gouvernement ne s'est pas empressé de dire aux Canadiens comment on viendrait en aide aux travailleurs qui seront victimes du libre-échange. Personnellement, je considère cela comme un autre exemple qui prouve que le gouvernement ne se soucie pas assez des Canadiens. Je suis consterné de voir qu'il tente de faire adopter ce projet de loi sans tenir compte de l'effet néfaste qu'il aura sur de nombreux travailleurs canadiens et leurs familles. Tout ce qu'il veut, c'est mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. Pourquoi se préoccuper de ceux qui en souffriront? Le premier ministre a demandé la réconciliation dans notre pays. Je crois qu'il devrait d'abord se réconcilier avec lui-même.

J'exhorte le gouvernement à revenir sur la décision naïve qu'il a prise et à annuler cet accord. Il n'a pas reçu le mandat de faire souffrir les Canadiens, mais plutôt de bien gouverner tout le pays, et pas seulement les gens qu'il perçoit comme étant bien.

En terminant, je veux féliciter les députés de mon parti qui ont été réélus à la Chambre. Je félicite spécialement mes collègues qui sont de nouveaux députés. Ces derniers représentent des circonscriptions où les électeurs ne pouvaient pas appuyer le libre-échange, et leurs voix peuvent maintenant s'ajouter à celles de nombreux autres Canadiens. J'espère que le gouvernement est prêt à écouter.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat pour parler contre la motion et contre l'amendement. Il y a de nombreux Canadiens qui nous regardent parce qu'ils s'intéressent à ce débat. Ils savent que les conservateurs et leurs amis des grandes entreprises ont acheté ce deuxième mandat. Nous ne savons pas encore combien les grandes entreprises ont versé d'argent pour acheter de la publicité dans les journaux et à la télévision dans ma circonscription et dans beaucoup d'autres, combien ils ont versé aux conservateurs pour qu'ils puissent acheter ce deuxième mandat.

Je voudrais toutefois parler un instant de la motion dont la Chambre est saisie et de ce qui s'est passé cette semaine. C'est la première fois depuis 1913 qu'un gouvernement se présente à la Chambre et tente d'imposer la clôture avant qu'un débat n'ait même commencé. Un grand nombre de Canadiens comprennent quelle sorte de gouvernement autoritaire a été réélu.

Nos règles remontent à 1883 et elles n'ont jamais été modifiées. Le gouvernement revient au pouvoir et il prend toutes les libertés avec le Règlement et nous empêche de faire entendre à la Chambre les voix minoritaires du Canada. En premier lieu, il tente d'écarter le Règlement. Évidemment, le leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) a besoin de l'assistance des deux partis d'opposition pour présenter sa motion à la Chambre afin d'entamer le débat aujourd'hui.

Permettez-moi de m'écarter du sujet pendant un moment et de vous parler des marchés conclus par le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) en matière de pêche. Nous savons comment le gouvernement a cédé lorsqu'il a été question de la loi sur les médicaments. Il a cédé aux Américains. Les médicaments génériques sont disparus de la scène canadienne et tous les consommateurs canadiens doivent payer plus cher, ce qui représente des centaines de millions de dollars par an. Ce n'était là qu'une seule des petites cartes que le gouvernement a cédées aux États-Unis. Il y a aussi l'industrie du film et nombre d'autres choses.

Je suis heureux de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est présent. Je me souviens de ses remarques lors de son passage en Colombie-Britannique lorsque les pêcheurs lui ont posé des questions. Qu'avait-il à dire alors? «Oh, désolé les gars, mais vous avez perdu. Vous avez été trahis au cours des négociations». Qui est prétendument protégé conformément à l'article 1203? Le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse . . .

M. Clark (Yellowhead): C'est faux, Jim.

M. Fulton: Il essaie de le défendre maintenant.

M. Clark (Yellowhead): Dites la vérité, Jim.

M. Fulton: Les cinq provinces Maritimes se croient protégées. Le ministre du Commerce extérieur y a envoyé ces belles petites lettres.

M. Clark (Yellowhead): Dites la vérité, Jim, pour une fois.

M. Fulton: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est un peu chatouilleux là-dessus.

M. Clark (Yellowhead): Je suis chatouilleux sur la vérité.

M. Fulton: Ils essaient de vendre notre industrie de la pêche, notre pêche au hareng et au saumon qui rapporte 750 millions de dollars chaque année. Ils vont essayer de la brader lundi et mardi prochains à Washington. Peter Murphy est le négociateur des États-Unis. Nous envoyons Howie Wilson. Que va-t-il emporter dans ses bagages?

Le Cabinet a décidé hier que la Colombie-Britannique avait seulement besoin de normes de débarquement pour le hareng et le saumon canadiens, et non de normes de classement et d'éviscération. Si nous n'avons pas le droit d'éviscérer le poisson en Colombie-Britannique, quel genre de gouvernement avons-nous? Les conservateurs cèdent sur tout. Ils n'ont rien dans le ventre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les autres. Que vont-ils faire en fin de semaine? Ils rappellent M. McRae de France et ils convoquent tout le monde à Hull pour une conférence au sommet.

M. Clark (Yellowhead): Dites la vérité, Jim. Essayez de dire la vérité.

M. Fulton: Ils vont décider d'avoir des catégories A et B pour le saumon sockeye. Nous aurons du saumon kéta foncé, et patati, et patata. Ils pensent être prêts à se rendre à Washington lundi. Je sais ce que dira Peter Murphy. Le ministre du Commerce extérieur a dépêché Howie là-bas. Il lui a dit de ne pas s'inquiéter, que la pêche au hareng ne commence pas avant mars, mais d'offrir à Peter Murphy l'occasion de négocier avec le Canada en fixant l'échéance au 19 décembre. Pourquoi un si court délai?

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a reçu un appel de Brian Peckford. On l'appelle souvent de la côte est. Ils craignent pour le secteur des pêches, là-bas, et redoutent des mesures de représailles. Il faut donc capituler en ce qui concerne la côte ouest. Le gouvernement a effectivement abandonné les pêches de la côte ouest lors des négociations sur l'Accord de libre-échange. Pourquoi n'a-t-il pas protégé le règlement en vigueur en Colombie-Britannique? M. Vander Zalm n'a pas bougé. Il s'est enfin décidé à écrire aujourd'hui au premier ministre (M. Mulroney). Il réclame maintenant des dispositions sur le débarquement à terre, le classement et l'éviscération. Une initiative de la onzième heure.

Une voix: Il a appuyé le libre-échange.

M. Fulton: En effet. C'est un ardent partisan du libre-échange, comme M. Bourassa. Cinq premiers ministres libéraux l'appuient, et quatre le rejettent. Nous atteignons le fond du panier. M. Vander Zalm arrive en dernier.

Je reviens à ce qui va se passer en fin de semaine. Ils travaillent à un règlement de classement. Ils disent que le Cabinet va demander simplement des prescriptions pour les prises en Colombie-Britannique. Nous allons désigner certains endroits où le chum, le sockeye et le spring—toutes choses dont le secrétaire d'État n'a même pas idée—vont devoir être pris en certains endroits, mais sans prescriptions de classement ni d'éviscération. Cette semaine j'ai déclaré en Chambre au ministre des Pêches que les pays du GATT comme la Grande-Bretagne et beaucoup d'autres ont des contrôles à l'importation . . .

M. McDermid: A l'importation.

M. Fulton: . . . conformes au GATT pour le poisson classé et le poisson éviscéré de Colombie-Britannique. Il faut qu'il soit classé et éviscéré pour entrer en Grande-Bretagne.

• (0030)

Et que dit le ministre du Commerce extérieur? «Oh, les États-Unis ne veulent pas que la Colombie Britannique fixe des conditions de qualité et d'éviscération. Nous allons nous en débarrasser.»

Une voix: C'est la même chose qu'avec le GATT.

M. Fulton: Ce n'est qu'une autre concession accordée aux États-Unis, madame la Présidente.

Enfin, voyons quelles en seront les conséquences. Cela signifie que les acheteurs étrangers pourront venir au Canada acheter notre poisson, et qu'ils pourront l'éviscérer, le mettre en conserve, le congeler et l'expédier à des marchés dans le monde entier.

Il faut se demander pourquoi l'industrie des pêches et les produits de la pêche de Colombie Britannique sont considérés comme les premiers dans le monde. Eh bien, c'est parce que nous avons en place des contrôles complets de la qualité des produits. C'est parce que nous, en Colombie Britannique, contrairement aux États-Unis, pratiquons la gestion et la conservation des stocks.

Prolongation des heures de séance

Nous avons entendu le député de South Shore (M. McCrath) parler de la décision concernant le banc Georges. C'est une décision qui a été prise par la Cour internationale de justice. Mon ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a dit sans ambages que le gouvernement voudrait négocier 54/40, la ligne AB, l'entrée fixe.

Des voix: Quelle honte!

M. Fulton: Il veut le négocier avec les États-Unis.

M. Clark (Yellowhead): Dites la vérité, Jim.

M. Fulton: C'est une proposition ridicule.

Des voix: Quelle honte!

M. Fulton: Nous avons là les plus riches bancs de pêche de tout le Canada, et ils veulent les céder.

M. Clark (Yellowhead): Si vous tenez à citer mes paroles, au moins dites la vérité.

M. Fulton: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que je ne dis pas la vérité. Il me dit cela en pleine face. Nous avons entendu le même genre de déclarations de la part du premier ministre (M. Mulroney). Mercredi dernier, le premier ministre a indiqué à mon collègue de la circonscription de Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett): «Eh bien, un rapport provisoire sera déposé vendredi. Vous le verrez vendredi. Ne vous en faites pas.»

Une voix: On est rendu au samedi matin, minuit trente, et nous n'avons encore rien vu.

Une voix: Nous voulons la vérité, Jim.

Une voix: Nous avons attendu jusqu'à 1 heure le matin, et toujours rien.

M. Fulton: Ils ont tenu une petite réunion. Deux ou trois ministres ont rencontré Jean de Grandpré, qui a démissionné de son poste à la société Bell Canada qui lui rapportait 1 million de dollars par année pour présider les travaux du comité de spécialistes chargé d'examiner les répercussions sur les travailleurs ayant perdu leur emploi.

Voyons un peu ce que le Congrès américain a fait. Il a insisté sur un préavis de 60 jours dans le cas des fermetures d'usines qui comptent plus de 200 travailleurs. Le Congrès américain trouve que c'est une excellente idée.

Bien que le gouvernement canadien ait disposé de deux ans et demi pour mettre en oeuvre des programmes d'aide et de récyclage à l'intention des travailleurs susceptibles de perdre leur emploi, il n'a rien fait. Il ne parle que de programmes intérimaires, ainsi que d'études intérimaires et définitives.

Nous devrons attendre jusqu'à mai ou juin prochain pour savoir ce que le gouvernement entend faire. C'est tout a fait absurde!

Qu'a donc fait le gouvernement à l'intention des travailleurs, des sociétés Gillette, Catelli, et Northern Telecom qui ont perdu leur emploi? Il n'a rien fait. Qu'a-t-il fait dans le cas du secteur des pêches de la Colombie-Britannique? Il n'a rien fait non plus. Il va céder ce secteur lundi et mardi. Prenez note de mes paroles. Voici que Howie Wilson—ou demeurant un gentil garçon doublé d'un excellent fonctionnaire—va se rendre à Washington en emportant toute une série de règlements pour discuter avec Peter Murphy, un négociateur qui certes en a vu d'autres.

A son arrivée à Washington, Howie Wilson va présenter à Peter Murphy les conditions à propos de la Colombie-Britannique. Howie va se contenter de dire: «M. Murphy, voilà les conditions».

Aucune exonération n'est prévue à l'article 1203. Il n'existe aucune protection. Puis la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, et le Québec, tomberont les uns après les autres. Ces règlements concernant les pêches ne valent rien. Voyez un peu l'article 1205.

M. Clark (Yellowhead): Dites la vérité, Jim. Pour une fois, contrairement à votre habitude, contentez-vous de dire la vérité.

M. Fulton: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a même jamais lu l'article 1205.

Passons maintenant à la question des forêts. Les députés d'en face racontent des sornettes. Je me souviens très bien que l'ancien député de Vancouver-Centre, ex-ministre du Commerce extérieur, s'est rendu à Washington pour discuter des droits compensateurs imposés par les États-Unis à l'égard du bois d'oeuvre canadien et ce, lorsqu'il n'y avait absolument aucune raison de discuter de ces mesures avec les Américains. En effet, on a jugé que le Canada n'avait absolument rien à se reprocher. Nous n'avions pas besoin de modifier notre politique en matière de forêts et de droits de coupe dans une province ou un territoire donnés du Canada.

M. Clark (Yellowhead): Quelle malhonnêteté flagrante!

M. Fulton: Il n'était pas nécessaire de modifier ni la loi canadienne ni la législation américaine.

Une voix: Dites la vérité, Fulton!

M. Fulton: Nous avons envoyé à Washington un ministre incapable de fermeté. Résultat? «Oh, oh, je vais leur faire une offre à 10 p. 100 à prendre ou à laisser.»

Les Américains se disent: «Quelle aubaine!» C'est précisément ce que dira M. Murphy, la semaine prochaine, au sujet du poisson. Ces idiots descendent à Washington offrir aux Américains une industrie du hareng et du saumon qui vaut 750 millions de dollars.

Ils ne s'en sortiront pas à si bon compte, s'il n'en tient qu'à la Colombie-Britannique. J'ai déjà averti le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) que, si c'est ce qu'ils ont l'intention de faire, je ne donnerai pas cher de la peau du ministre des Pêches en Colombie-Britannique. Et tout ce qu'il a trouvé à me répondre, c'est: «Et alors.»

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Il n'aime peut-être pas le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Et bien, madame la Présidente, les habitants de la Colombie-Britannique ne vont tout simplement pas accepter qu'on fasse des cadeaux de ce genre. Permettez-moi de terminer mon argumentation au sujet des forêts. La ministre du Commerce international du précédent Parlement part pour Washington et dit: «Ah, ah! Je vous offre 10 p. 100, c'est à prendre ou à laisser.» Et les Américains retournent dans leurs bureaux en riant jusqu'à en avoir mal aux joues. «C'est vraiment incroyable, ces Canadiens sont impayables, ils veulent s'imposer eux-mêmes une taxe.»

Ils reviennent donc et répliquent: «Écoutez, madame Carney, on règle pour 15 p. 100 et on fait copain-copain.» Puis elle rentre au Canada, réunit le merveilleux Cabinet dont elle fait partie et ses collègues s'exclament: «Oh, Pat, 15 p. 100! Nous nous imposerons une taxe de 650 millions de dollars par année seulement? C'est magnifique, magnifique!»

Qui sont ces gens, madame la Présidente? Ils sont en train de donner le pays morceau par morceau. Ils ont cédé notre industrie pharmaceutique et ont abandonné notre industrie cinématographique. Ce sont eux qui, aujourd'hui, nous disent de ne pas nous inquiéter pour nos programmes sociaux. Ce sont ces mêmes gens qui ont cédé notre industrie la plus importante, notre industrie forestière, une industrie qui, directement et indirectement, emploie un million de Canadiens.

Voyez ce qu'ils ont fait en Colombie-Britannique. Voyez ce que le vérificateur général en a dit.

Je suis heureux de constater que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) est à son fauteuil. Aucun des contrats attribués en vertu de FERDA est administré adéquatement.

Des voix: Quelle honte!

M. Fulton: Il y a de plus en plus de terres insuffisamment reboisées partout au pays.

Des voix: Quel massacre!

M. Fulton: Nos terres forestières ne sont pas reconstituées de façon satisfaisante. Nos forêts sont coupées à blanc. Tous les Canadiens le savent.

Des voix: Quelle honte!

M. Fulton: Bill Vander Zalm a remplacé les droits compensateurs de 15 p. 100 par une augmentation des droits de coupe de 800 millions de dollars par année. Malgré tout, il n'a pas réinvesti un sou dans le reboisement.

Des voix: C'est honteux!

M. Fulton: Les conservateurs dénoncent le fait que les libéraux ont réinvesti moins de 10 cents par dollar dans le reboisement. Pourtant, nous avons ici l'exemple de conservateurs qui réinvestissent moins de 9 cents par dollar dans le reboisement du pays.

Des voix: C'est honteux!

M. Fulton: Cette situation est absolument révoltante. Et que dire maintenant de l'affaire exemple des bardeaux—

Une voix: Faisons-leur la leçon.

M. Fulton: Venons-en directement aux faits. Je me suis entretenu un peu plus tôt ce soir avec quelqu'un qui connaît très bien la situation de l'industrie des bardeaux, quelqu'un qui se prénomme Mary et qui habite Point Grey à Vancouver. Elle connaît bien l'industrie des bardeaux.

Ils ont imposé, sans aucun fondement juridique, un droit compensatoire de 35 p. 100 sur les bardeaux. Et le gouvernement fait quoi? «Oh» s'écrie-t-il; «Oh, oh, oh». Des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi. Alors, le gouvernement a dit aux États-Unis: «Oh, oh, supprimez-le». Puis ils ont dit: «Ne vous inquiétez pas. Si le libre-échange avait été en vigueur, cela ne serait jamais arrivé. Quand il sera adopté, cela disparaîtra.»

Et que fait le président Reagan? Entre 1986 et 1988, le dollar canadien s'est apprécié de 17 p. 100 par rapport à la devise américaine, et le président Reagan a ramené les droits à 20 p. 100. «Merci, président Reagan; merci.»

Or, si l'on ajoute les 17 p. 100 d'augmentation de valeur du dollar canadien, les droits compensatoires représentent 37 p. 100. C'est pire maintenant que ce ne l'était en 1986! C'est encore pire maintenant!

Ils sont vraiment incroyables, ces gens!

Une voix: Et dire qu'ils ont négocié un accord de libre-échange!

M. Fulton: Le député de South Shore (M. McCreath) a prononcé ce soir son premier discours à la Chambre. Je ne voudrais pas être trop dur pour lui. Il a parlé du mécanisme de règlement des différends.

C'était la condition *sine qua non* du premier ministre (Mr. Mulroney): un mécanisme obligatoire de règlement des différends. On nous a dit que si le Canada ne l'obtenait pas, l'Accord ne serait pas signé.

Cet accord ne comprend pas de mécanisme obligatoire de règlement des différends. C'est une escroquerie, madame la Présidente. Quiconque sait lire ou connaît quelque chose au poisson, aux forêts, à l'agriculture ou à la fabrication se rend bien compte des difficultés que nous allons connaître.

Et que dire du contreplaqué? Qu'est-il arrivé cette semaine à ce propos? «Oh, les noeuds dans le bois canadien sont trop gros. Oh!»

Des voix: Ho, ho, ho! Ce doit être Noël!

M. Fulton: Les noeuds canadiens sont trop gros. «Oh!»

Permettez-moi de vous raconter une anecdote, madame la Présidente. Il faut que vous entendiez cela. Nous avons pris une planche de deux sur quatre. Nous avons du bois de catégorie EPS nº 1, un produit fabriqué dans ma circonscription—

Une voix: Vous l'avez sans doute reçu sur la tête.

M. Fulton: Nous avons emporté cette planche de deux sur quatre à une réunion à Washington; il s'agissait d'une planche de huit pieds, et nous avons fait une petite expérience en la comparant à une planche de même dimension, mais faite de pin du sud des États-Unis.

Madame la Présidente, comme vous le constatez, je ne suis pas très gros. Je fais 100 kilos. Je me suis converti au système métrique il y a un certain temps pour garder ma ligne. Pourtant, d'un simple coup du revers de la main, j'ai réussi à fendre en deux la planche de pin américain. Et sans le moindre effort.

Une voix: Je ne vous apprends rien en vous disant que ça ne marcherait pas avec du pin canadien.

M. Fulton: J'y arrive. Une bonne planche de bois canadien de deux sur quatre, qu'elle soit produite dans la circonscription du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), sur l'île de Vancouver, dans l'intérieur de la Colombie-Britannique ou dans ma belle circonscription de Skenna, il n'est pas un homme ou une femme dans ce pays qui puisse la fendre, quelle que soit la manière dont on s'y prendra. «Oh!» Que font les Américains . . .

Des voix: Ho, ho, ho!

• (0040)

M. Fulton: Alors, que font les Américains? Ils avouent qu'ils ne peuvent pas soutenir notre concurrence et c'est la même chose dans chaque industrie.

M. Kempling: Où voulez-vous en venir?

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Nos travailleurs et nos usines sont plus productifs. Savez-vous ce qu'ils font maintenant avec les bardeaux? Ils maintiennent le droit de 20 p. 100 pour permettre à leur industrie de trouver des moyens de remplacer nos bardeaux pour la construction des toits. Dès que nous les battons sur un terrain, ils imposent des droits.

Les conservateurs ne semblent pas comprendre cela. Ils prétendent que nos échanges obéissent aux lois du marché. Ils ne pourraient pas exploiter un kiosque de maïs soufflé.

M. McDermid: Mais qui s'est fait réélire?

M. Fulton: Oh!

M. McDermid: Le croupion est toujours à la même place.

M. Fulton: Je savais qu'ils recommenceraient.

M. McDermid: Une victoire morale, on sait bien!

M. Fulton: Qui les a aidés? Qui a payé les pleines pages de publicité?

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Les syndicats.

M. Clark (Yellowhead): Bob White.

M. McDermid: Shirley Carr.

M. Fulton: Tiens, tiens, les syndicats ont payé la publicité des conservateurs!

Passons à autre chose. Les conservateurs prétendent que les Américains ont des programmes sociaux très progressifs. Il y a une quarantaine de millions d'Américains qui n'ont aucune assurance -maladie, dont 20 millions d'enfants.

M. McDermid: C'est épouvantable.

M. Fulton: Le ministre du Logement fait de l'ironie en demandant si ce n'est pas épouvantable.

M. McDermid: N'attribuez pas des mobiles, cher ami.

M. Fulton: C'est malheureux de la part de quelqu'un qui ne manque pas de se rendre dans sa circonscription et qui connaît les effets de la pauvreté, qui sait ce que c'est que d'être sans travail pendant une longue période de temps. Voilà le gouvernement qui oublie dans l'affaire des droits compensateurs contre le poisson de la côte est que l'assurance-chômage a été considérée comme une subvention passible de droits compensateurs.

Des voix: Absolument pas!

Une voix: Le département du commerce a débouté la demande.

M. McDermid: Et vous le savez. Dites donc la vérité.

M. Fulton: On a considéré qu'il s'agissait d'une subvention pouvant faire l'objet de droits compensateurs.

Des voix: Cela a été rejeté.

M. Fulton: Parlons de quelques autres choses.

M. McDermid: Oui, changeons de sujet, car vous ne dites pas la vérité.

M. Fulton: Mes vis-à-vis n'aiment pas entendre la vérité.

Qu'en est-il de la zone des maquiladoras? On y retrouve 150 000 Mexicains travaillant là pour 6,25 $ par jour, en devises canadiennes. Certains des produits fabriqués par les intéressés aboutiront sur le marché canadien.

Que fait-on des 12 États où il n'y a aucun salaire minimum? Qu'en est-il des neufs États où le salaire minimum est inférieur à 3 $ canadiens l'heure? Les conservateurs essaient de dire aux travailleurs d'Aylmer, de Belleville, d'Arnprior, de Colombie-Britannique, d'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des Maritimes qu'ils n'ont pas à s'en faire, qu'on va réduire leurs salaires et supprimer les programmes sociaux dont ils peuvent profiter. Ce sont les entreprises canadiennes, non pas seulement les entreprises américaines, qui vont réclamer la suppression des programmes sociaux.

Cet accord est stupide. On ne saurait le qualifier autrement. Ce à quoi le Premier ministre tenait par-dessus tout, un mécanisme de règlement des différends qui ait force exécutoire, n'y figure pas. Nous savons ce que le secrétaire d'État avait à dire au sujet de l'Accord de libre-échange. Nous savons ce que le ministre des Finances (M. Wilson) avait à dire. Nous savons ce que le premier ministre avait à dire.

Des voix: Le temps est écoulé!

M. Fulton: Ils s'opposaient tous au libre-échange parce qu'ils disaient qu'il réduirait notre souveraineté. Ils n'en voulaient à aucun prix. Le libre-échange réduit bel et bien notre souveraineté et nous n'en voulons à aucun prix!

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de mettre fin au débat sur la motion dont la Chambre est saisie. C'est important de rappeler le sujet du débat à ceux qui suivent nos délibérations ce soir.

Nous débattons une motion tout à fait simple, mais la première chose que les députés de l'opposition ont dite, c'est que le gouvernement fait fi du Règlement de la Chambre. Ils disent que nous agissons ainsi parce que nous voulons faire adopter le projet de loi sans suivre le Règlement de la Chambre. C'est tout à fait inexact.

En réalité, c'est seulement en suivant les règles qu'un gouvernement peut apporter des changements temporaires comme ceux dont il est question dans la motion. C'est une motion très limitée au sujet du temps et de la question en cause. Nous le faisons conformément au Règlement. En fait, c'est tellement clair que c'est conforme aux règles que la Présidence en a été saisie afin de trancher la question. Sans équivoque, la Présidence a jugé que nous nous en tenions au Règlement et elle a approuvé la position du gouvernement.

Nous n'avons ni saboté ni modifié le Règlement. Nous l'avons respecté, et j'estime que c'est la première chose que nos auditeurs devraient savoir.

Nous discutons actuellement du temps consacré au débat et nous déciderons dans environ 15 minutes non seulement de confirmer le bien-fondé de la décision du Président, mais aussi de préserver les droits de la majorité à la Chambre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous ne votez pas sur les décisions du Président. Vous êtes en retard de 20 ans.

M. Epp: Le deuxième argument est intéressant lui aussi. Il a trait à la question du mandat. On a souvent dit durant ce débat que le gouvernement n'avait ni le mandat ni le droit moral de présenter un projet de loi sur le libre-échange. Examinons cette position.

Nous avons, premièrement, un système parlementaire. Il est intéressant de le noter parce que les vis-à-vis défendent aussi bien le pour que le contre de la question. Ils invoquent d'une part les traditions et coutumes du système parlementaire britannique dont la base est le gouvernement majoritaire. Il se fonde sur la capacité qu'a un gouvernement majoritaire ou minoritaire de proposer des mesures législatives tant qu'il bénéficie d'un appui majoritaire. Si ses mesures législatives ont cet appui, il continue de gouverner. Sinon, quelqu'un d'autre prend la direction du pays, ou des élections sont déclenchées. Voilà en quoi consiste le système parlementaire.

Nos vis-à-vis crient à la tyrannie et prétendent que jamais cela ne se produirait en Grande-Bretagne. Ils trouveront dans le Règlement de la Chambre britannique une façon de déterminer le temps à consacrer à une mesure législative en particulier. Le temps est déterminé même avant que ne commence le débat. Les députés de l'opposition nous disent que nous violons les règles du système, mais ils devraient aller jeter un coup d'oeil au règles qui sont appliquées à Westminster.

Il y a un point encore plus intéressant. Ils disent que nous n'avons pas tenu un référendum. Eh bien, nous n'avons pas de référendums chez nous. Nous avons adopté le régime parlementaire britannique dont les règles sont très claires. Si un premier ministre a, comme le nôtre, l'appui de la majorité des députés aux Communes, il a la possibilité et le droit de présenter des projets de loi et de s'attendre à ce qu'ils fassent l'objet d'un vote à un moment donné. C'est cela que nous demandons dans cette motion.

L'opposition parle de mandat. Elle dit que si nous n'avons pas obtenu 50 p. 100 des suffrages exprimés, nous ne sommes pas mandatés par les Canadiens. Notre parti n'aurait donc pas le droit d'agir après les élections de 1988. Mais que dire de 1984? Nous avions alors recueilli la plus forte majorité de l'histoire du Canada, mais, dans l'absolu, notre parti n'avait pas de mandat. Il avait remporté 49,9 p. 100 des suffrages exprimés. En fait, il faut remonter à 1940 pour trouver un parti qui ait été porté au pouvoir par plus de 50 p. 100 des suffrages exprimés. J'imagine que c'était en 1940 seulement qu'il y a eu un gouvernement ayant un mandat de faire quoi que ce soit.

• (0050)

Voyons ce qui s'est passé en 1972. En 1972, il y a un certain nombre d'entre nous qui sont arrivés en Chambre. Il y a eu un gouvernement minoritaire. L'écart était de deux sièges. Qu'est-ce qui s'est passé? Le NPD, qui avait le plus petit nombre de sièges en Chambre, exigeait chaque jour derrière les rideaux un nouveau marchandage. Il n'avait pas de mandat. Il n'avait pas de situation. Il n'avait en fait qu'une relation incestueuse.

Des voix: Bravo!

M. Epp: En fait, la symbiose était si étroite qu'en tout autre domaine elle serait tombée sous le coup de la législation réprimant la pornographie.

Les libéraux n'avaient pas de mandat. Qu'est-ce qu'ils ont fait? A ce moment-là ils ont adopté le Programme énergétique national. Ils ont adopté le contrôle des prix et des salaires. Ils ont canadianisé la Constitution. Ils ont modifié la Constitution. Ils ont fait tout cela. Sans jamais avoir plus de 50 p. 100 des suffrages exprimés. Qu'est-ce qu'ils veulent faire gober à la Chambre des communes?

Des voix: Bravo!

M. Epp: Passons à autre chose. C'est plutôt amusant. Je sais que je n'ai pas le droit de faire étalage en Chambre, alors je vais m'en abstenir.

Ce qu'il faut faire remarquer, c'est ce qui est arrivé aux députés à titre individuel, en ce qui concerne les suffrages exprimés aux dernières élections. Est-ce qu'ils avaient 50 p. 100 des suffrages exprimés? Est-ce qu'ils ont un mandat personnel? Voyons le cas du chef de l'opposition (M. Turner). Voyons le cas de la circonscription de Vancouver Quadra en Colombie-Britannique. Ces chiffres ne sont peut-être pas absolument exacts après un dépouillement officiel, mais ils sont tellement proches de la réalité que mon argument demeure très valable.

John Turner a obtenu 20 704 voix. Bill Clarke en a reçu 14 235 et Gerry Scott 10 304. Je pourrais poursuivre ainsi pendant longtemps. Les deux derniers candidats ont obtenu plus de 24 000 voix. M. Turner a obtenu moins de la moitié des suffrages. Est-il vraiment mandaté?

Des voix: Non.

M. Epp: Quel genre de mandat a-t-il? Pourtant, c'est exactement l'argument qu'ont invoqué les membres de l'opposition. La question est très claire. D'une part, on prétend que si l'on n'a pas 50 p. 100 des suffrages, on n'a pas de véritable mandat. Par ailleurs, on affirme que le chef de l'opposition (M. Turner) a un mandat valable. Cela manque de cohérence.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Voyons ce qui en est du chef . . .

M. Keyes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À titre de nouveau député, je ne sais pas trop si mon point est valable. Je croyais que nous n'étions pas censés nommer les députés par leur prénom. N'est-ce pas le cas?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'est pas de pratique courante que les députés nomment les autres députés par leur prénom. On les nomme normalement d'après leur titre ou d'après le nom de leur circonscription. Même si le ministre citait quelqu'un, il aurait dû trouver le moyen d'exprimer son point de vue différemment. Je pense d'ailleurs qu'il le sait. Je remercie l'honorable député de son intervention. À vous la parole, monsieur le Ministre.

M. Epp: Madame la Présidente, si les membres de l'opposition ne veulent pas que je nomme leur chef, alors je ne le ferai pas.

Qu'en est-il du chef du NPD (M. Broadbent)? Voyons les statistiques concernant cette personne. Vous voyez, je n'utilise pas le nom du chef.

Le chef du NPD a remporté les suffrages dans Oshawa—non, ce n'était pas Bob White, ni Shirley Carr. Le député dont nous taisons le nom a recueilli 18 410 voix. Nancy McLean en a recueilli 14 040.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Ed White, le candidat libéral, a recueilli 8 379 voix. Le chef du NPD n'a d'ailleurs pas obtenu une majorité. Il n'a donc pas reçu le mandat de parler.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Jetons un coup d'oeil aux résultats dans le comté de Charlevoix.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Je suis désolé de ne pouvoir nommer le chef du gouvernement, mon chef et le chef du parti progressiste conservateur (Mr. Mulroney). Mais nous savons tous qui il est.

Des voix: Bravo!

M. Epp: On indique sur le rapport que j'ai en mains que Brian Mulroney a recueilli 33 729 voix. Le candidat libéral en a recueilli 5 983.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Le candidat néo-démocrate en a recueilli 1 829.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Le chef du parti progressiste-conservateur a donc reçu un mandat.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Il a recueilli 81 p. 100 des voix exprimées—c'est ce que j'appelle un mandat!

Des voix: Bravo!

M. Epp: Le chef du gouvernement a décidé de laisser la population se prononcer. C'est ce qu'a dit le chef de l'opposition. Combien de fois avant les élections a-t-il demandé qu'on donne à la population l'occasion de se prononcer? Il se levait à la Chambre et s'exclamait: «Donnez à la population l'occasion de se prononcer.» Quelqu'un pourrait-il signaler au plus lent d'entre nous que la population s'est prononcée?

Des voix: Bravo!

M. Epp: Madame la Présidente, permettez-moi de vous raconter quelque chose. Pendant la campagne électorale, j'ai dû me rendre à divers endroits. J'ai rencontré deux fois le chef—non, elle n'est pas encore le chef du NDP, mais elle y travaille—Shirley Carr. Elle campait un personnage intéressant. Elle parcourait le pays arborant un énorme macaron orange sur lequel on pouvait lire: «Cette fois-ci, c'est Ed». Chaque fois que je l'ai vue, elle portait ce macaron. Je l'ai revue l'autre jour. Elle ne le portait plus. Peut-être y a-t-il une raison à cela. Sans doute Bob White lui a-t-il dit: «Cette fois, c'est Bob». Sans doute Shirley a-t-elle dit: «Non, cette fois, c'est Shirley».

Je pose aux députés néo-démocrates la question suivante: Qu'est-il arrivé à votre campagne? Que s'est-il passé lorsqu'ils ont dit qu'il ne devrait y avoir que deux partis? Faut-il en conclure qu'ils nous quitteront demain? Faut-il en conclure qu'ils n'ont absolument aucun mandat et que, parce qu'ils sont maintenant le troisième parti, ils vont devoir non seulement travailler plus fort, mais vérifier d'abord s'ils ont la crédibilité voulue?

Quelle est la position de ces députés? Quel pouvoir ont-ils? Ils ont eu beau parcourir le pays en faisant toutes sortes de déclarations, le peuple ne les a pas appuyés. C'est pourquoi le député de Selkirk (M. Bjornson) se trouve parmi nous. Il a défait Howard Pawley. C'est pourquoi des députés de longue date ont disparu des rangs néo-démocrates. C'est parce que le peuple ne leur a pas donné de mandat; il a plutôt fait confiance au chef du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Madame la Présidente, si vous allez au fond des choses, vous verrez qu'ils sont aux prises avec un autre problème. À l'occasion, je dois l'admettre même si cela me déplaît, nous avons eu le même problème quand nous étions dans l'opposition. Les députés d'en face sont devenus prisonniers de leur propre rhétorique. D'une part, ils disent: «Que le peuple décide», et quand le peuple a décidé, ils rechignent. D'autre part, ils disent: «Nous les combattrons à la Chambre des communes. Nous les combattrons dans les rues. Nous les combattrons sur les plages». C'est là qu'ils veulent tous aller: sur les plages. Je leur dis: ce que vous voulez, c'est que le gouvernement adopte la motion. Vous voulez que le gouvernement adopte le projet de loi sur le libre-échange afin que vous puissiez rentrer à la maison pour gémir et vous plaindre en disant que vous n'avez pu rien faire, mais que vous avez lutté jusqu'à la dernière minute. Voilà ce que vous voulez vraiment faire.

Prolongation des heures de séance

• (0100)

Des voix: Bravo!

M. Epp: Le temps est venu d'imposer des règles afin que la Chambre puisse adopter le projet de loi pour lequel les électeurs ont donné un mandat au premier ministre (M. Mulroney). Le temps est venu de passer à l'action et d'approuver l'Accord de libre-échange. Nous l'avons déjà fait une fois à la Chambre. Nous allons le faire à nouveau. Nous allons le faire, dès maintenant.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 57 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de l'amendement et de la motion principale dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement au nom du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Hawkes, mis aux voix, est adopté.)

• (0110)

(*Vote nº 8*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosby
(Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Oberle
O'Brien
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—144

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blondin
Boudria
Brewin
Catterall
Copps
Duhamel
Fulton
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harvey
(Edmonton East)
Karpoff
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—
Canso)
Manley
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mitchell
Nault
Prud'homme
Riis
Skelly
(Comox—Alberni)
Stewart
Stupich—36

• (0120)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement adopté.

Le vote suivant porte sur la motion principale modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pour rester dans l'esprit des Fêtes, je me demande si nous ne pourrions pas appliquer les résultats du dernier vote à la motion principale. Je voudrais que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Dois-je comprendre que la Chambre accepte à l'unanimité d'appliquer les résultats du dernier vote à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 9*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosby
(Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Oberle
O'Brien
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—144

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blondin
Boudria
Brewin
Catterall
Copps
Duhamel
Fulton
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harvey
(Edmonton East)
Karpoff
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—
Canso)
Manley
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mitchell
Nault
Prud'homme
Riis
Skelly
(Comox—Alberni)
Stewart
Stupich—36

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion modifiée adoptée.

Comme il est 1 h 27, la Chambre s'ajourne à lundi, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 décembre 1988

La Chambre se réunit à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): demande à présenter le projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter ce projet de loi. Voici de nouveau l'époque de l'année où l'on a malheureusement tendance à boire démesurément et à conduire en état d'ébriété. Ce projet de loi disposerait que le contenant de toute boisson alcoolique vendue ou importée au Canada doit porter une étiquette sur laquelle est imprimé l'avertissement suivant: «En abuser affaiblit la capacité de conduire».

On pourrait apporter d'autres modifications ayant trait, par exemple, au contenu, qu'il s'agisse de vin, de bière ou de spiritueux, en raison de la popularité grandissante de ces boissons, et prévoir une mise en garde selon laquelle la consommation excessive de ces boissons est néfaste pour la santé.

La demande est agréée et le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION DE MARKHAM

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Bill Attewell (Markham) demande à présenter le projet de loi C-206, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Markham» pour y substituer le nom de Markham—Whitchurch-Stouffville.

M. le Président: Autorise-t-on le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: Autorisé.

M. Attewell: Monsieur le Président, je présente donc mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui est une loi changeant le nom de la circonscription électorale de Markham en celui de Markham—Whitchurch-Stouffville. La circonscription fédérale de Markham a été créée à l'été 1987; la revision des limites des circonscriptions électorales ayant entraîné la création de treize nouvelles circonscriptions fédérales.

La circonscription de Markham englobe deux localités, celles de Markham et de Whitchurch-Stouffville. Leurs limites ont été fixées le 1er janvier 1971, après l'adoption de la loi dite *Region of York Act*, qui a été adoptée en mai 1970.

J'estime que ce changement de nom sera bien accueilli par les résidants de Whitchurch-Stouffville et de Markham, car non seulement on créera ainsi une circonscription distincte de la circonscription provinciale de Markham mais on tiendra davantage compte des résidants de Whitchurch-Stouffville.

(La demande est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas du tout l'intention de retarder les délibérations, mais j'aimerais obtenir une précision du gouvernement. Voici ce que dispose l'alinéa 104(1)*a*) du Règlement:

Questions au Feuilleton

A l'ouverture de la première session d'un Parlement, un Comité de sélection, composé de sept députés qui continuent d'en être membres d'une session à l'autre, est créé . . .

Je demande au gouvernement de confirmer que dans les jours qui viennent ce comité sera créé. Des prévisions budgétaires ont été renvoyées aux comités permanents, mais ceux-ci ne peuvent pas siéger tant qu'ils ne sont pas constitués. Je demande au gouvernement de veiller cette semaine à ce que ce comité se réunisse et se mette au travail.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le passage important est celui-ci: «Dans les dix premiers jours de séance qui suivent sa création».

M. Gauthier: C'est-à-dire qu'ils doivent présenter une liste.

M. Lewis: Oui, présenter une liste. Je tiens à rassurer mon collègue qu'il n'est nullement question de retarder les choses et que nous y verrons dès que possible.

* * *

• (1110)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et Président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose que toutes les questions soient reportées au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions seront-elles reportées au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT NE SOIT PAS AJOURNÉ PLUS LONGTEMPS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et Président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du projet de loi C-2 et de tout amendement ou sous-amendement y afférent ne soit pas ajourné de nouveau.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 10*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—154

CONTRE

Députés

Allmand	Fisher	Marchi
Althouse	Flis	Marleau
Anawak	Fontana	Martin (Lasalle—Émard)
Angus	Foster	McCurdy
Arseneault	Fulton	McLaughlin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Funk	Mifflin
	Gaffney	Milliken
	Gardiner	Mills
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Gauthier	Mitchell
	Gray (Windsor Ouest)	Murphy
Barrett	Guarnieri	Nault
Bélair	Harb	Nystrom
Bellemare	Harvey (Edmonton East)	Phinney
Benjamin	Heap	Pickard
Black	Hovdebo	Proud
Blackburn (Brant)	Hunter	Riis
Brewin	Jordan	Rodriguez
Broadbent	Kaplan	Rompkey
Butland	Karpoff	Samson
Caccia	Keyes	Simmons
Callbeck	Kristiansen	Skelly (Comox—Alberni)
Campbell (South West Nova)	Langan	Speller
	Langdon	Stupich
Catterall	Laporte	Tobin
Clancy	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Vanclief
Comuzzi		Volpe
Copps	MacAulay	Wappel
Crawford	MacDonald (Dartmouth)	Wood
de Jong	Maheu	Young (Gloucester)—87
Dingwall	Manley	
Duhamel		
Ferguson		
Finestone		

● (1150)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 décembre 1988, de la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit maintenant lu une 2e fois et déféré à un Comité plénier, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 127).

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai dit le soir du 21 novembre, *how sweet it is!* Le 21 novembre dernier, le parti progressiste conservateur a de nouveau mérité la confiance des Canadiens et Canadiennes, étant majoritairement reporté au pouvoir. Le choix de gouvernement que nous proposions aux électeurs était clair, à savoir la meilleure équipe d'hommes et de femmes qui puisse diriger le pays à l'aube des années 1990, et la pierre angulaire du programme que nous leur présentions, monsieur le Président, était, bien sûr, l'Accord Canado-Américain de libre-échange.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour redire à tous ces Canadiens et Canadiennes, et particulièrement à mes électeurs de la circonscription de Vaudreuil, tout l'honneur qu'ils me font à pouvoir à nouveau servir mon pays.

[*Traduction*]

. . . fier, mais aussi honoré de participer, pour la seconde fois si je puis dire, à ce débat historique et d'assister à la mise en oeuvre d'un projet de loi dont la portée dépasse, à mes yeux, tout ce qu'on a jamais proposé à la Chambre jusqu'ici touchant le futur bien-être de ce pays, je veux parler de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Je l'ai souvent dit, monsieur le Président, l'Accord de libre-échange est le couronnement de multiples efforts déployés depuis plus d'un siècle par les Canadiens et les Américains en vue d'améliorer le cadre de gestion de leurs relations commerciales et économiques et ce, dans le but de gérer de façon distincte des échanges commerciaux longtemps entretenus entre nos deux pays, sans entraver le processus de la libéralisation internationale du commerce que nous poursuivons sous les auspices du GATT. Voilà ce que nous avons appelé la politique commerciale à deux volets!

De fait, il y a quelques jours, Montréal était l'hôte de la conférence ministérielle d'étape de la huitième ronde de négociations du GATT, soit la Ronde de l'Uruguay, amorcée en 1986, et qui devra se terminer en 1990. C'est dans un esprit d'ouverture et d'amélioration du commerce international que le Canada prend part à ces négociations.

Comme nous avons pu le constater tout au long de cette semaine, ces négociations ont été lentes et fastidieuses. Elles se sont tenues dans un vaste contexte, où les 96 pays membres défendent des intérêts trop souvent divergents, rendant parfois difficile l'aboutissement d'un consensus. Il n'y a simplement qu'à penser, monsieur le Président, à la question de l'agriculture pour pouvoir le conclure.

Ce que je tiens surtout à démontrer, monsieur le Président, c'est que le forum de négociations que constitue le GATT ne correspond pas exactement à la dynamique de la relation commerciale que nous entretenons avec nos voisins du Sud. Le Canada aurait difficilement pu tirer profit des mêmes résultats, dans ses rapports commerciaux avec les États-Unis, que nous accorde l'Accord bilatéral de libre-échange, qu'il n'aurait pu le faire dans le cadre multilatéral du GATT.

• (1200)

[*Traduction*]

A titre de gouvernement responsable amorçant des négociations difficiles, nous devions, avant tout, protéger et améliorer l'accès du Canada à son marché d'exportation le plus vaste, sans pour autant oublier les tendances générales de plus en plus orientées vers le commerce mondial. Ce faisant, nous avons obtenu de gros avantages économiques pour le Canada, sans mettre en péril notre caractère distinctif et notre souveraineté.

[*Français*]

Ce n'est pas le hasard, monsieur le Président, qui nous a dicté l'initiative de cet Accord entre le Canada et les États-Unis, non plus que ce soit notre gouvernement qui ait inventé ce mécanisme qui établit une meilleure relation commerciale entre nos deux pays. Non, monsieur le Président, l'histoire nous a montré la voie, et nous avons choisi de la suivre. Nous avons voulu encadrer la relation commerciale la plus forte et la plus grande du monde dans un ensemble qui se veuille plus logique.

Pour le Canada comme pour les États-Unis, l'Accord de libre-échange, c'est un grand pas dans cet esprit d'ouverture commerciale qui prévaut dans la communauté économique internationale. Le commerce ne se fait plus à petite échelle, monsieur le Président. Pensons simplement à la Communauté économique européenne, au COMECON, aux zones de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie ou entre Israël et les États-Unis. Le Canada était le seul grand pays industrialisé à ne pas avoir accès à un marché de plus de 100 millions d'habitants. Avec l'Accord de libre-échange, nous remédions à cette lacune. Qui plus est, monsieur le Président, en plus de donner la chance à nos entreprises d'exceller au niveau international, nous nous assurons d'avoir les moyens financiers de soutenir tous nos programmes sociaux et nos mesures d'aide au développement régional, tout comme nous protégeons nos diverses politiques qui font de nous un peuple et un pays si distinct et envié.

Mais nous sommes conscients que, durant la récente campagne électorale, des gens ont manifesté leurs craintes quant à la remise en cause par l'Accord de libre-échange de certains de nos programmes. Vous me permettrez sans nul doute, monsieur le Président, d'aborder certains de ces sujets afin de rectifier les faits qui ont trop souvent été galvaudés lors d'envolées politiques de campagne, de même que pour rassurer ces gens quant à ce que l'avenir réserve à nos différents programmes. Tout d'abord, monsieur le Président, il est une réalité que l'on passe trop facilement sous silence, et c'est celle qui veut que d'une part les négociations qui ont abouti à l'Accord de libre-échange ont été menées conformément aux règles prévues par le GATT pour de tels accords bilatéraux et que, d'autre part, monsieur le Président, cet Accord opérera à l'intérieur du cadre de la réglementation du GATT.

Mais il me faut néanmoins détailler ces sujets qui furent malheureusement présentés sous un angle que je qualifierais d'abusif. Commençons tout d'abord avec les programmes sociaux. Comme le soulignait M. Claude Castonguay, le «père de l'assurance-maladie» au Québec, lors d'une entrevue, seul un pays fort peut soutenir les coûts reliés à ses politiques sociales. Ce n'est pas coïncidence que nous avons développé tous ces programmes de protection sociale, monsieur le Président, alors même que nous augmentions notre commerce avec les États-Unis, et ce, justement parce que notre prospérité est étroitement liée avec notre capacité d'exporter aux États-Unis. Nous avons fermement soutenu que rien dans cet Accord ne mettait en péril la viabilité de ces mesures et nous avons toujours refusé d'en dicuter à la table des négociations. C'est là la vérité, monsieur le Président.

Qui plus est, la législation de tous les pays commerçants reconnaît, tout comme les règles du GATT, que les programmes sociaux, généralement accessibles à tous, tels que l'assurance-maladie et le Régime des pensions de vieillesse sont des activités gouvernementales légitimes qui ne contreviennent pas au commerce international. Ce fut une des raisons pour laquelle le gouvernement américain a rejeté la demande de son industrie de la pêche de reconsidérer les prestations d'assurance-chômage dont bénéficient les pêcheurs canadiens comme étant un programme sujet à des représailles commerciales.

Des personnalités, monsieur le Président, aussi éminents que le juge Emmett Hall, qui fut l'un des pionniers de l'assurance-maladie au Canada, Claude Castonguay,

que j'ai nommé un peu plus tôt, Pierre-Marc Johnson, ancien ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Thérèse Lavoie-Roux, Bernard Landry et même Robert Bourassa, premier ministre du Québec, voire combien d'autres, monsieur le Président, ont catégoriquement affirmé que rien dans cette Entente ne remettait en cause nos programmes sociaux.

Je me permets, monsieur le Président, de citer M. Claude Castonguay:

> Je suis complètement en désaccord avec ceux qui disent que nos programmes sociaux sont menacés par le libre-échange. Au contraire, avec l'Accord canado-américain, nos programmes sociaux ont plus de possibilité d'être maintenus et possiblement améliorés.

[*Traduction*]

M. Castonguay n'était pas le seul Canadien distingué, ayant autrefois participé à l'instauration de notre système d'assurance-maladie, qui ait fait écho à ces remarques. J'ai parlé de M. le juge Emmett Hall, le seul homme qui puisse revendiquer la paternité de l'assurance-maladie au Canada. M. Hall a déclaré sans détour:

> J'ai lu le document et je puis vous dire que si j'y avais trouvé des . . . clauses qui mettraient en péril l'assurance-maladie ou la supprimeraient . . . me serais opposé à l'Accord.

[*Français*]

Ces gens, monsieur le Président, ont tous travaillé à la réalisation de ce pays, ils ont mis leur temps, leur énergie et leur intelligence au service de cette nation. Ce sont de grands Canadiens qui ont à coeur l'intégrité de ce qu'ils ont aidé à bâtir et personne ne pourrait remettre en doute leur jugement et leur bonne foi; les habitants de ce pays ont confiance en eux, en nous et en l'avenir de ce pays. Le 21 novembre dernier, d'ailleurs, ils ont appuyé ce qu'ils croyaient juste et bon pour eux.

D'autres s'inquiétaient de la qualité des soins de santé au Canada à la suite de la mise en oeuvre de l'Accord. Laissez-moi redire à ces gens, monsieur le Président, que tout comme pour les programmes sociaux, les services de soins de santé ne sont pas couverts par l'Accord de libre-échange. Ceci est à dire que les gouvernements provinciaux restent entièrement libres d'exploiter leurs systèmes de soins de santé à leur convenance, indépendamment de l'introduction de l'Accord.

Je dois préciser cependant, pour le bénéfice des détracteurs, qu'il est fait mention, dans l'Accord de libre-échange, de services de gestion, lesquels sont dispensés dans le cours normal des activités des gestionnaires d'hôpitaux. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres lorsqu'il s'agit de tenue de livre, de l'informatique, des systèmes de paie et des services hospitaliers.

Ces services de gestion, monsieur le Président, ne sont que des services administratifs qui ne reflètent en rien la qualité des soins de santé d'un établissement.

Si toutefois des gouvernements provinciaux décidaient de privatiser certains de ces services, rien, encore une fois, ne pourra obliger ces derniers de faire appel à des compagnies américaines. Il n'y a donc pas à craindre que le système américain de gestion nous soit imposé par la mise en oeuvre de l'Accord, et que la qualité de nos services de soins de santé soit menacée.

Il fut également question, monsieur le Président, d'environnement. Mais, encore une fois, ce qu'on a peu entendu lors de la campagne est que l'Accord exempte très clairement de ses dispositions les programmes d'environnement. Et cette exemption est rendue possible par l'introduction, à l'article 1201, d'une disposition du GATT qui indique que rien n'empêche l'adoption ou l'application de mesures, et je cite:

> . . . nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux.

D'autre part, l'établissement de normes environnementales est également permis explicitement par l'Accord et même si ces derniers ont pour effet de freiner le commerce.

Parlons maintenant, monsieur le Président, de développement régional. L'allégement des inégalités régionales a toujours été un des objectifs primordial de tout gouvernement, quelle que fût son orientation politique. Je vous rappellerai même, monsieur le Président, que c'est là un objectif de base que reconnaît notre Constitution canadienne. Or, malgré cette reconnaissance de fait et malgré le bilan plus que positif dont ce gouvernement a fait preuve lors de son dernier mandat, il est de ces gens qui ont voulu laisser croire que l'Accord mettait en péril tout ce que nous avons bâti au profit des Canadiens et Canadiennes qui habitent dans les régions autres que le Canada central.

En effet, monsieur le Président, ils allèguent que notre désir de rechercher des règles commerciales plus claires, voire plus justes, en discutant avec notre partenaire américain du sujet des subventions aux entreprises, équivaut à abandonner nos politiques de développement régional.

Une telle conclusion ne peut être que sans fondement. Il est vrai, monsieur le Président, que nous n'avons pu conclure une entente quant à la définition des subventions qui se voudraient contraires à la bonne marche du commerce entre nos deux pays. Mais des négociations sont prévues tant dans le cadre déterminé par l'Accord de libre-échange que lors des pourparlers au GATT

Et, comme notre premier ministre l'a rappelé à plusieurs reprises, jamais nous ne signerons une Entente qui puisse compromettre notre capacité à promouvoir des politiques de développement régional, et c'est là, monsieur le Président, un engagement très ferme.

En l'absence d'une telle Entente avec les États-Unis cependant, nous gardons toujours la possibilité de référer nos différends commerciaux au mécanisme de règlement prévu par l'Accord afin de nous protéger des décisions qui ne se veulent, monsieur le Président, qu'en réponse à une pression politique.

• (1210)

[*Traduction*]

Nous savons tous, en fait, que nous n'avons pas nécessairement choisi la voie la plus facile vers la prospérité, parce qu'il n'en existe pas, monsieur le Président. Nous devons travailler fort, et peut-être devrons-nous travailler encore davantage. Ce pays a été construit grâce aux efforts incessants de nos ancêtres, qui ont toujours assumé pleinement leurs responsabilités envers leurs pairs.

[*Français*]

Et comme ces bâtisseurs, monsieur le Président, nous n'avons pas fermé les yeux sur nos responsabilités, comme certains l'ont prétendu, par manque de connaissance ou d'information. Nous sommes prêts, monsieur le Président, à aider les gens qui auront à faire face à des changements d'orientation professionnelle ou qui auront besoin d'aide pour s'adapter au marché du travail, et ce, comme nous l'avons toujours fait.

Certains de mes collègues, monsieur le Président, vous donneront l'occasion, un peu plus tard dans ce débat, de conclure avec moi à l'évidence que nous avons déjà des programmes qui peuvent répondre aux besoins des travailleurs qui seront affectés par ces changements.

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que notre gouvernement possède déjà une bonne structure quant à l'adaptation de la main-d'oeuvre et de l'industrie, et cette structure est d'autant plus efficace qu'elle répond fort bien aux quelque 5 millions de mutations chez les travailleurs chaque année en offrant des programmes de formation et de réelles possibilités d'adaptation.

Mais pour plus de certitude, monsieur le Président, nous avons créé le Conseil consultatif sur l'adaptation, présidé par M. Jean de Granpré, qui a pour mandat d'aider le gouvernement à s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes puissent profiter pleinement des nouveaux débouchés découlant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les pertes d'emplois où les mutations de main-d'oeuvre ne sont pas les seuls indices qui permettent de déterminer la mouvance d'une société. Il y a un facteur que l'on ignore trop souvent, monsieur le Président, mais qui existe bel et bien: la création d'emplois. Et dans ce domaine, notre gouvernement est fier de ses résultats.

Voilà un autre facteur plus qu'important qui détermine la capacité d'un gouvernement à s'adapter aux changements économiques du pays qu'il gouverne et notre gouvernement, monsieur le Président, a su s'adapter jusqu'à ce jour de façon fort concluante. C'est là la marque d'un gouvernement responsable.

Mais puisque nous sommes sur le sujet de la responsabilité de ses actes, monsieur le Président, que peut-on dire de celle du chef de l'opposition, alors qu'à la veille du déclenchement des élections, il disait volontiers vouloir accepter le verdict démocratique des Canadiens et qu'il acquiesçerait à un «passage rapide», pour employer ses propres termes, du projet de loi sur le libre-échange. Et qui plus est, il réitérait les mêmes propos au lendemain des élections lorsqu'il reconnaissait que l'électorat s'était prononcé et que le gouvernement avait reçu un mandat de gouverner et d'aller de l'avant avec son projet.

[*Traduction*]

N'était-ce pas lui qui disait avant les élections qu'il fallait laisser cette décision à la population?

Permettez-moi de lui rappeler ce qu'il a lui-même déclaré, le 22 novembre, puisqu'il semble maintenant atteint d'amnésie:

> Vous savez, nous laissons la population décider. Elle s'est prononcée, nous avons exposé notre point de vue, alors laissons les choses suivre leur cours.

[*Français*]

En effet, monsieur le Président, comment interpréter la responsabilité du député de Vancouver-Quadra (M. Turner), qui semble être soudainement frappé d'amnésie, puisque voilà que ce dernier dit que le gouvernement a obtenu le droit de ré-introduire le projet de loi, mais non celui d'espérer un passage rapide à la Chambre. Pourquoi, monsieur le Président, est-ce que le leader de l'opposition a-t-il changé d'attitude?

Mais loin de moi l'idée de trouver une réponse à ce qui semble de toute évidence une question insoluble, parce qu'en réalité, ce qui est vraiment plus important, est la responsabilité de ce gouvernement face à ses obligations contractuelles. Nous nous devons d'honorer nos engagements si nous tenons à ce que nos partenaires puissent faire de même à notre égard.

Par ailleurs, nous sommes également responsable envers ces Canadiens et Canadiennes qui, déjà, planifient leurs activités de façon à pouvoir tirer profit des avantages que leur apportera l'Accord de libre-échange. Et ils doivent pouvoir le faire en toute connaissance de cause, monsieur le Président, et je sais que vous m'indiquez que mon temps est presque terminé.

J'aurais aimé rappeler les propos du chef néo-démocrate, mais, comme le temps me manque, monsieur le Président, ce sera pour une autre fois.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions et observations. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy).

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser à l'honorable ministre.

M. le vice-président: J'ai fait erreur. Il n'y a ni questions, ni observations. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre peut poursuivre le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Merci monsieur le Président de me donner la parole, que ce soit pour présenter des observations, poser des questions ou poursuivre le débat. Comme le ministre vient tout juste de le dire, il s'agit d'un débat historique, mais il est regrettable que le gouvernement lui-même ne l'ait pas reconnu. Il a demandé la clôture et il limite le débat à une période de 24 heures en deuxième lecture.

Il n'y a pas si longtemps, nous débattions dans cette Chambre une motion présentée, si je me rappelle bien, par le ministre des Finances en second, visant à augmenter les recettes fiscales tirées de la nourriture pour chiens. Nous avons consacré sept ou huit discussions en deuxième lecture à cette importante question. Pourtant, le gouvernement ne peut trouver une période de temps équivalente pour débattre de l'actuel projet de loi qui concerne le plus important document pour le Canada, depuis un siècle.

Il ne faudrait pas, j'en conviens, recommencer la campagne électorale, mais ce dont il nous faut débattre, dans cette Chambre, dans le peu de temps qui nous reste, c'est ce qui se passe au Canada aujourd'hui. Que se passe-t-il à la suite des élections? Qu'est-ce que cette élection a donné, non seulement en fait de pouvoir accordé massivement à un gouvernement majoritaire dans au moins deux provinces, mais également aux millions de Canadiens, et je dis bien aux millions, qui sont bouleversés ou fous d'inquiétude, qui se sentent oubliés par ce gouvernement et qui ont l'impression que leur confiance a été trahie?

Je dois avouer que je reçois plus de courrier à ce sujet depuis les élections de la part de Canadiens qui croient que cet accord mènera le Canada à sa perte.

Laissez-moi vous lire la lettre qu'une jeune femme d'Edmonton m'a fait parvenir. Et pourtant, les citoyens de cette ville n'ont pas la réputation de s'opposer énergiquement au libre-échange. Voici ce que cette jeune femme m'écrit:

> Monsieur,
>
> Il ne reste que quelques jours avant Noël. Je devrais être en train de courir les magasins pour acheter les cadeaux de mes enfants, je devrais faire le ménage et décorer ma maison, je devrais cuisiner des pâtisseries pour les parents et amis qui nous rendront visite, je devrais participer à des chants de Noël avec d'autres dans les hôpitaux et les foyers, je devrais envoyer des cartes à mes parents et amis. Je devrais, mais je n'y arrive pas.
>
> Je ne cesse d'écrire à des parlementaires parce que je ne peux m'empêcher de penser continuellement à cet épouvantable Accord de libre-échange.
>
> Je pense constamment aux 600 travailleurs mis à pied par la société Gillette et aux 800 000 travailleurs qui, selon le Congrès du travail du Canada, perdront leur emploi lorsque l'Accord de libre-échange entrera en vigueur. Je ne cesse de penser aux 16 p. 100 d'enfants canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté et dont le nombre augmentera bientôt. Je n'arrive pas non plus à oublier la taxe de vente fédérale régressive de M. Wilson, ni la façon dont Mulroney et ses acolytes ont gagné les dernières élections: avec des mensonges, des tromperies, de la propagande et des tactiques malhonnêtes.
>
> En ce temps de réjouissances, nous devrions nous montrer charitable envers notre prochain, mais tout ce que je trouve à dire de M. Mulroney, c'est qu'il joue bien son rôle de Séraphin et qu'il m'a gâché mon Noël.

Ma seule réserve, c'est que j'ai toujours cru que M. Mulroney ressemble davantage à un trouble-fête qu'à Séraphin.

Cette lettre est tout à fait représentative de ce que pensent vraiment les Canadiens de tout le pays. Il incombe au gouvernement de faire quelque chose.

Le soir des élections, le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé dans la bonne voie lorsqu'il a déclaré qu'il était temps de réconcilier le pays. Je crois qu'il avait raison. C'est à lui qu'il incombe de commencer. Le gouvernement a-t-il vraiment l'intention d'y arriver lorsqu'il présente ce projet de loi devant la Chambre tout en ne tenant aucun compte des inquiétudes formulées, en oubliant tous les engagements pris durant la campagne électorale en vue de protéger les programmes sociaux et le développement régional et de fournir des garanties qui visent à décourager la violation de ces droits et en ne cherchant pas du tout à agir dans l'intérêt des milliers de travailleurs déjà touchés par cet accord? Est-ce ainsi qu'il convient de trancher une difficulté?

• (1220)

Ce projet de loi comporte-t-il une seule concession qui prouverait aux 54 p. 100 d'électeurs canadiens qui ont voté contre le libre-échange que le gouvernement conservateur est disposé à les écouter, à combler le fossé qui les sépare et à les inclure dans son projet de société? Ce projet de loi comprend-il une seule concession à ces millions de Canadiens?

Une voix: Pas la moindre.

M. Axworthy: Mon collègue a tout à fait raison. J'ai passé le projet de loi au peigne fin. J'ai dû, l'été dernier, m'astreindre à la lecture du projet de loi C-130. Je me suis dit que le gouvernement avait sûrement tiré des leçons des dernières élections, qu'il avait sûrement compris toute l'importance que le public attache à cette question et qu'il modifierait en conséquence son projet

de loi. Or, son seul changement a été d'annuler le 1er janvier comme date de mise en oeuvre. C'est là le seul changement que l'on trouve entre l'actuel projet de loi et le précédent. Peut-on dire qu'il s'agit là d'une tentative d'apaiser les passions et de refaire l'unité?

A l'instar du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et du Premier ministre, le ministre du travail (M. Cadieux) a, dans ses observations, montré son indifférence et aussi démontré qu'il n'avait pas tiré les leçons qui convenaient. Ils n'ont tiré aucune leçon de cette très difficile période.

Y-a-t-il un seul député dans cette chambre à qui, pendant la campagne électorale, les électeurs n'ont pas parlé de leurs préoccupations? Y a-t-il un seul député conservateur qui puisse dire en toute honnêteté que personne ne lui a posé les questions suivantes: Qu'adviendra-t-il de l'assurance-chômage? Des programmes d'adaptation? Des programmes de développement régional? N'ont-ils tiré aucune leçon de cette expérience? N'ont-ils rien appris de ces questions de leurs commettants?

De toute évidence non, Monsieur le président. Il aurait été facile de répondre à ces questions dans le projet de loi. Il aurait été très simple d'insérer la garantie suivante dans le projet de loi C-2: «Rien dans le présent accord ne porte atteinte à l'existence des programmes sociaux, présents et futurs.» Pourquoi aurait-il fallu le faire? Cela aurait été important parce que, lorsqu'ils ont adopté leur loi, les Américains avaient déjà écrit dans l'Accord qu'ils comptaient s'attaquer à ces programmes. Ils ont déjà donné au président des États-Unis des instructions pour qu'il conteste les programmes de développement régional, les programmes d'investissement et tout une série de subventions. Il aurait été logique, et cela aurait été un effort honnête, d'avoir à tout le moins inséré dans notre propre loi une déclaration de principe et une déclaration d'engagement, au nom de notre gouvernement, selon lesquelles l'Accord ne porte aucunement atteinte aux programmes sociaux futurs. J'ai bien regardé, il n'y a rien à ce sujet dans la loi.

Et pourtant, un certain nombre de Canadiens distingués ont soulevé ces questions. Le ministre du Travail a cité le juge Emmett Hall et Claude Castonguay. Pour ma part, je cite le Conseil canadien de développement social, qui représente tous les grands organismes de santé et les organismes sociaux au pays. Qu'a-t-il déclaré dans son dernier Bulletin? «Les Canadiens devraient s'inquiéter de cette question, fût-ce à tout le moins parce que les déclarations du gouvernement sont contradictoires, voire trompeuses».

Le Conseil discute de l'inclusion, dans le cadre des programmes de traitement national, des services de gestion des établissements de santé, ce qui soulève une foule de questions au sujet de la prestation de nos programmes de santé et de nos programmes sociaux. Il soulève le grave problème que suscitera l'harmonisation, et les problèmes qui découleront du fait qu'il faudra normaliser les critères techniques et les programmes. Ce sont là des préoccupations légitimes que soulève un conseil qui se fait le porte-parole de nombreux Canadiens. Que font les gens du gouvernement? Ils ne font rien. Absolument rien.

Dans un ouvrage important sur l'Accord de libre-échange, Derek Hum, économiste à l'Université du Manitoba, a présenté des arguments très convaincants. Il a dit que le principal problème concerne les programmes destinés aux particuliers. M. Hum déclare:

> Il est probable que les programmes de maintien du revenu des particuliers, notamment ceux conçus pour les travailleurs économiquement faibles, représenteront le problème politique le plus difficile.

Il souligne qu'en vertu de leur propre loi commerciale, les Américains ont institué le droit de contester tout programme commercial ou tout programme propre au Canada qui vise explicitement les particuliers. Il explique que cela pourrait avoir d'importantes répercussions sur les programmes de l'assurance-chômage qui s'adressent spécialement aux pêcheurs de la région Atlantique et aux femmes enceintes. Il signale qu'aux termes de la loi américaine sur les droits compensateurs, ces programmes pourraient, être vus comme des subventions directes accordées aux travailleurs.

Disons qu'à un moment donné, un gouvernement plus libéral et plus progressiste que celui en place a décidé d'offrir un revenu annuel garanti dans le but surtout de régler le problème des travailleurs économiquement faibles; or, ce revenu serait, en vertu du droit commercial américain, interprété comme étant une subvention accordée aux travailleurs et pourrait donc être contesté.

Il aurait suffi pour éluder la question d'insérer dans notre loi une déclaration, un engagement ou une garantie du gouvernement canadien précisant que ces possibilités ou ces initiatives offertes aux Canadiens ne sont pas visées par l'Accord commercial. Un futur gouvernement canadien aurait alors eu la possibilité, en cas d'arbitrage sur le règlement des différends d'indiquer que ces exemptions étaient prévues par la loi adoptée en 1988 conformément à la volonté des parlementaires canadiens de l'époque. Toutefois, sans ce genre de garantie dans le projet de loi, la seule assurance que nous ayons est l'affirmation qu'a réitérée le Premier ministre pendant la campagne électorale, à savoir que les programmes sociaux ne seraient pas touchés. Ce à quoi tout Américain futé pourrait répondre: «Où cela est-il écrit?» Ce n'est pas écrit dans la loi.

Le gouvernement peut maintenant combler cette lacune. Nous proposerons des modifications en ce sens et le gouvernement n'aura qu'à les approuver. Cet ajout ne modifiera en rien les fondements de l'Accord, mais il constituera une police d'assurance pour les Canadiens.

On pourrait en dire autant des programmes d'adaptation. Sur cette question d'ailleurs, les conservateurs se renvoient la balle. Lorsque nous lui avons parlé des tels programmes pour les travailleurs, le premier ministre nous a dit d'en parler au ministre du Commerce extérieur et au ministre de l'Emploi. Ces derniers nous ont ensuite assuré que nous aurions des nouvelles à ce sujet de la part du ministre du Travail. Nous venons tout juste d'entendre le ministre du Travail qui a consacré à peine plus d'une minute à la question de l'adaptation. Cela montre à quel point les conservateurs ont à coeur le sort des travailleurs canadiens. Le ministre s'est contenté de la remarque suivante: «Mes collègues en parleront un peu plus tard au cours du débat.» Ils ne font que se renvoyer la balle.

L'une des raisons pour lesquelles ils n'ont pu dire pourquoi le gouvernement ne créé pas de nouveaux programmes d'adaptation et pourquoi les travaux de la Commission présidée par M. de Grandpré sont au point mort est qu'ils savent qu'en vertu de cet accord le gouvernement américain pourra contester les programmes d'adaptation. Ils ne veulent pas l'admettre.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Heureusement, nous avons par écrit les déclarations d'un interprète plus honnête de l'Accord, M. Gordon Ritchie, ancien négociateur commercial adjoint. Au cours des séances du comité, l'été dernier, il a reconnu que les programmes d'adaptation sont vulnérables et qu'ils pourraient être contestés en vertu de la nouvelle loi commerciale des États-Unis. C'est la raison pour laquelle le gouvernement, tout à coup, n'est plus très à l'aise dans ses souliers Gucci. Il sait qu'il n'a pas le dernier mot.

Je dis au ministre des sans-abri, qui laisse geler les gens sur la rue dans les centres-villes du Canada, puisqu'il est si fort en gueule, qu'il s'en serve pour obtenir plus d'argent pour les programmes d'adaptation et qu'il les inclue dans la loi. A-t-il peur? Je mets aujourd'hui ces deux ministres au défi de le faire; s'ils ont encore le sens de l'honneur ou de la dignité, ils doivent trouver un moyen de respecter leur parole. Qu'ils prévoient quelque chose dans le projet de loi.

Nous savons ce qu'on nous répondra. Nous savons qu'on nous jette encore de la poudre aux yeux, qu'on essaie encore un subterfuge. Ils rejetteront la responsabilité sur la Commission de Grandpré, les ministres, le secteur privé, tout simplement parce qu'ils craignent de faire quoi que ce soit qui pourrait irriter nos nouveaux partenaires américains.

C'est également vrai en ce qui concerne l'environnement. Le ministre a cité l'article 603 de l'Accord qui dit qu'il ne sera nullement touché. Cet article ne parle que des normes techniques. Il n'y est pas question de l'environnement. Au cours de la campagne, 93 groupes écologiques ont déclaré que cet accord constitue la pire menace pour les normes environnementales canadiennes. Que propose, à cet égard, le gouvernement dans le projet de loi? Encore une fois, par précaution, il conviendrait de présenter une modification suivant laquelle l'Accord ne comporte aucune disposition qui aurait pour effet de porter atteinte à la capacité du gouvernement canadien de légiférer en matière de protection de l'environnement.

• (1230)

Le projet de loi comporte-t-il une telle modification? Non.

Nous savons tous pourquoi le projet de loi ne comporte aucune des garanties essentielles dont je viens de parler. Le fait est que l'actuel gouvernement s'est fait élire grâce à l'appui financier de ses amis du monde des affaires, lesquels savent très bien que le libre-échange n'est qu'un petit volet d'un projet bien plus vaste, à savoir celui d'empêcher le gouvernement du Canada de gouverner pour le bien-être des citoyens ordinaires. Il résulte de cet accord un transfert de pouvoir des mains du Parlement du Canada. C'est là le véritable projet!

L'Accord de libre-échange ne constitue qu'un élément d'un projet plus vaste visant à restreindre, voire à annihiler, la capacité du gouvernement fédéral de répondre aux besoins des citoyens ordinaires, de ceux des Canadiens qui ne font pas partie de l'élite financière et qui n'ont pas à leur disposition des millions de dollars à injecter dans des campagnes de publicité dispendieuses et souveraines. Les citoyens ordinaires ne disposent que du Parlement du Canada, de leurs représentants élus, pour faire valoir leurs préoccupations.

Mais, monsieur le président, nous savons que le présent gouvernement ne se préoccupe pas tellement des problèmes ni des intérêts des citoyens ordinaires. L'Accord de libre-échange est un élément important de la droite de l'actuel gouvernement, qui veut créer un marché continental, qui veut aussi que le gouvernement du Canada n'ait aucune obligation ni responsabilité envers tous ses gouvernés et ne soit comptable qu'envers les riches et les puissants. «Ceux-là, nous allons satisfaire leurs ambitions, mais nous ne répondrons sûrement pas aux besoins des citoyens ordinaires.» Or, ce sont justement ces citoyens-là qui ont besoin des institutions politiques pour satisfaire leurs besoins.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous, libéraux, considérons ce débat non seulement comme un débat à propos du projet de loi C-2 et de l'Accord de libre-échange, mais aussi comme un débat intéressant le programme plus global du gouvernement. A titre de conséquences de l'Accord de libre-échange, il ne faut pas seulement compter ses effets directs, mais aussi la vague de prises de contrôle, de fusions et d'acquisitions d'entreprises qu'il provoquera. La concentration du pouvoir économique, qui est déjà beaucoup trop grande dans notre pays, va s'accélérer très rapidement au cours des prochaines années. Il n'y aura plus de barrières à l'investissement. La législation sur la concurrence mise en oeuvre par le précédent gouvernement est maintenant faible et inefficace. Par suite de l'Accord de libre-échange, nous allons assister à une concentration encore plus poussée du pouvoir économique dans ce pays. Nous allons être témoins d'un changement fondamental au chapitre de la capacité du gouvernement de réaffecter les ressources d'une région à l'autre. Ce sera le marché qui dictera les mouvements des biens et des services au Canada.

Nous ne pourrons plus servir de contrepoids, à l'instar des gouvernements canadiens du passé. Cette capacité sera limitée par le nouveau régime commercial. Cela fait évidemment partie du projet plus global du gouvernement.

En ce qui concerne notre politique étrangère, nous ne jouirons plus de la même indépendance que par le passé. Il suffit, pour s'en convaincre, de s'arrêter aux réunions du GATT tenues à Montréal il y a deux semaines. Il était capital pour notre pays de trouver un terrain d'entente sur la question des subventions à l'agriculture. De quoi avons-nous été témoins? Nous avons vu le ministre du Commerce extérieur et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé se contenter de répéter mot pour mot les déclarations du secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, qui ne cherchait qu'à démolir les Européens. Résultat: le Canada a abdiqué sa capacité de jouer le rôle d'intermédiaire, de négociateur honnête qui cherche à rapprocher les parties.

Nous avons abdiqué notre capacité de nouer des liens avec le Tiers monde, l'Amérique du Sud et l'Asie. Nous avons abdiqué le rôle de conciliateur que jouait le Canada sur la scène du commerce international depuis 1948, rôle qui consistait à suggérer aux parties une solution de rechange, une autre façon de faire les choses.

Une semaine après les élections du 21 novembre, l'actuel gouvernement avait abandonné ce rôle historique.

Des voix: Quelle honte!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Par conséquent, les agriculteurs canadiens, sans parler de gens un peu partout dans le reste du monde, ont vu s'affaiblir de beaucoup leur voix au chapitre dans les tribunes commerciales internationales. Nous avons perdu la capacité de nous livrer à ce genre d'exercice dans les tribunes commerciales internationales; nous avons perdu notre rôle de médiateur que nous avons joué si efficacement pendant plus de 40 ans.

Cet accord de libre-échange aura, monsieur le président, des conséquences d'une grande portée et à long terme. Ses répercussions dépasseront largement les simples déclarations de nature commerciale.

Examinons un moment le secteur des services. J'ai été très déçu pendant la campagne électorale de voir que le gouvernement n'a jamais pu dire exactement aux Canadiens quelle incidence l'Accord de libre-échange aura sur le secteur des services. Quand on examine l'Accord, on voit qu'il permet largement à des entreprises américaines privées qui travaillent dans le domaine de l'éducation de contester le rôle de nos collèges communautaires, de nos universités et de nos autres établissements d'enseignement. Nous allons miner tout le potentiel du système d'éducation canadien, qui nous permet d'offrir nos propres services d'éducation, à un moment où il est absolument indispensable que nous ayons la haute main sur tout le processus de recyclage de la main-d'oeuvre.

Nous sommes tous en mesure de constater que nous avons perdu, ou que nous sommes sur le point de perdre, de notre compétitivité à l'échelle mondiale en raison d'une pénurie de compétences, et que l'un des grands vides qui se fait sentir au Canada aujourd'hui est l'absence d'une stratégie efficace qui permettrait d'accroître les compétences des Canadiens.

La ministre de l'Emploi (M^me^ McDougall) se lève et parle de la Planification de l'emploi. Mais ce qu'elle ne dit pas aux Canadiens, c'est que chaque année, aux termes de cette entente, les dépenses sont réduites de 200 millions de dollars. Nous dépensons aujourd'hui près de 500 millions de dollars de moins qu'en 1984.

Une voix: Plus de gens travaillent aujourd'hui.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): On ferme des collèges communautaires, on ferme des salles de classe. On n'a rien tenté pour trouver une nouvelle solution.

A l'avenir, nous pourrons encore moins donner une orientation et prendre des initiatives dans ce domaine. Pourquoi? Parce que nous avons conclu, en ce qui concerne le secteur des services, un accord par lequel nous cédons le pouvoir qu'ont les gouvernements des provinces de fixer des normes de ce genre.

Mme Copps: Une politique «faite à Washington».

Une voix: Cet argument n'a rien donné pendant la campagne.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le président, à tout moment, on se rend brutalement compte que les Canadiens sont totalement empêchés de prendre des décisions qui ont trait à leur propre intérêt, à leurs propres priorités, à leur propre jugement. Nous avons les mains liées. Nous constatons que nous n'avons plus autant de possibilités qu'avant.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous, en tant que caucus, estimons que le débat d'aujourd'hui est si important. Les générations futures se pencheront sur cet accord et ce débat. Elles essaieront de comprendre de quel accès de folie le gouvernement a été pris le jour où il a conclu cet accord. Mais elles chercheront aussi une autre solution, un autre jugement—et c'est une des raisons pour lesquelles nous pensons qu'il faut apporter un amendement approprié, un amendement que, espérons-nous, le gouvernement aura la décence d'accepter et qui introduirait une dispostion de temporarisation, un réexamen dans trois ans.

Si les députés d'en face pensent que cet accord est si bon, je les invite à le mettre à l'essai. Qu'ils acceptent d'apporter un amendement selon lequel on procédera dans trois ans à son réexamen parlementaire. Si l'Accord est profitable au Canada et aux Canadiens, on les en félicitera; s'il ne l'est pas, aux prochaines élections, la population aura la possibilité de le rejeter.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je vous le dis, monsieur le Président, c'est une proposition honnête.

Les députés d'en face ont-ils le courage de soumettre leur accord à un réexamen parlementaire public?

De cette manière, à la prochaine campagne électorale, la population canadienne pourra prendre une décision en s'appuyant sur des renseignements complets.

Je demande aux députés d'en face de relever le défi, de soumettre l'Accord à ce genre d'essai, d'accepter l'amendement.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le président, estimons représenter les millions de Canadiens qui ont voté contre l'Accord—et les représenter non pas seulement eux mais aussi leurs enfants et les générations futures. Nous voulons que ces gens sachent qu'il existe une autre solution, qu'il existe une autre façon de gouverner ce pays, qu'il existe une façon de gouverner d'une façon constructive et positive pour constituer une société courtoise, compatissante et humanitaire. Nous estimons que le secteur public doit s'engager véritablement à s'occuper des citoyens.

C'est la décision que les Canadiens auront à prendre dans quatre ans.

Je vous le dis, monsieur le président, comme l'a déjà dit notre chef dans ses observations sur la motion relative à la deuxième lecture du Bill C-2, ce débat ne clôt pas l'affaire, il n'en est que le commencement. Je vous le dis, monsieur le président, nous, libéraux, ne faisons que commencer à combattre.

Des voix: Bravo!

• (1240)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le président, je désire tout d'abord préciser que je me sens obligé de réserver quelques instants de mon premier discours à un certain nombre d'observations très personnelles et, selon moi, pertinentes.

Je veux préciser, aux fins du compte rendu, que je suis très reconnaissant aux électeurs d'Esquimalt—Juan de Fuca d'avoir bien voulu me faire confiance. J'espère que je serai capable de bien les servir dans cette Chambre. Je suis toutefois persuadé que j'aurais été plus à la hauteur de la tâche si j'avais été plus près de la présidence ou, encore mieux, si j'avais siégé de l'autre côté de la Chambre.

M. McDermid: Nous n'avons pas besoin de vous.

M. Barrett: De toute façon, comme c'est toujours le cas en politique, nous verrons aux prochaines élections.

Sur un plan plus personnel, je désire souligner que je suis redevables de mes réalisations essentiellement à mes parents et à mon épouse. Ces personnes ont en effet surmonté la grande crise et ont tout fait pour que leurs enfants vivent mieux. Mon père, qui servait dans le 44e Régiment du Manitoba et qui a été blessé à Vimy, rêvait ainsi qu'un jour sa famille joue un rôle plus important dans la société canadienne et qu'elle se trouve sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens. Cela a pris du temps, mais bon nombre des préjugés fondés sur la race, les croyances et la culture ont finalement disparu, et je suis heureux d'occuper un siège au sein de cette Chambre.

Je désire maintenant revenir au débat sur le libre-échange. Je dois avouer que l'hon. député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) m'a beaucoup impressionné.

M. McDermid: Il ne vous en faut pas beaucoup.

M. Barrett: Mon père est né à Winnipeg, mais à Winnipeg-Nord, comme vous vous en doutez peut-être.

La logique des points qu'il a soulevés et la pertinence des exemples qu'il a donnés m'ont fait une bonne impression. La position du chef du Parti libéral fédéral qui, semble-t-il, ne sera pas avec nous très longtemps, m'a également impressionné. Je dois préciser que lui et moi sommes des amis personnels depuis longtemps. Bien que nous n'ayons pas les mêmes idées sur le plan politique, il n'en demeure pas moins qu'il est l'une des personnes les plus agréables qu'il m'ait été donné de rencontrer depuis que je suis en politique.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Le chef du Parti libéral était ministre des Finances durant la courte période au cours de laquelle nous avons détenu le pouvoir en Colombie-Britannique. C'est un homme de parole. Il a des principes et des convictions, et je suis désolé qu'il pense à quitter la vie publique.

Je désire commenter la façon dont il a été traité durant la campagne électorale. Il importe de comprendre tous les courants qui se font sentir dans ce pays en faveur de l'Accord de libre-échange.

Le chef du Parti libéral a adopté une position qui va à l'encontre de sa propre philosophie en s'opposant de façon vigoureuse à l'Accord de libre-échange. Il l'a fait pour des raisons de logique et de principe, et on l'a immédiatement attaqué dans les pages éditoriales des organes d'information de l'«establishment».

M. Tobin: Ed Broadbent l'à aussi attaqué.

M. Barrett: Nous y viendrons dans quelques instants.

Mme Copps: Je l'espère bien. Je croyais que c'était plutôt Ed qui était sur le point de quitter son parti.

M. Barrett: Bien que le Parti libéral ait été divisé, et que certains des membres aient tenté de le réduire en pièces, il a continué à tenir bon et à lutter par principe jusqu'au moment où son propre parti a adopté sa position.

On l'a traîné dans la boue dans les pages éditoriales des journaux de tout le pays. Il a été calomnié par ses propres collègues du Parti libéral dans toutes les régions du Canada.

M. Rodriguez: Y compris par Sheila.

M. Barrett: J'aborde cette question parce que je crois qu'il est important de comprendre exactement où se situe l'opposition officielle. De fait, elle est assise entre deux chaises. Nous avons pu constater que le Parti libéral a lutté sur les deux fronts à maintes reprises, et ce, à des fins personnelles. Il est maintenant sur le point de perdre le meilleur porte-parole qui puisse s'opposer à l'Accord de libre-échange.

Que se passe-t-il? Les libéraux comprennent, comme l'a reconnu Michel Robert, président du Parti libéral du Canada, qu'ils ne remporteront jamais un autre siège au Québec s'ils ne modifient pas leur position sur le libre-échange. La suite du débat sera très intéressante . . .

Mme Copps: Ed va nous quitter.

M. Barrett: . . . ceux qui ont des principes et qui se sont engagés à s'opposer à l'Accord de libre-échange tiendront bon . . .

Mme Copps: Ed va nous quitter. Ed va nous quitter.

M. Barrett: Monsieur le président, y a-t-il un perroquet dans cette chambre?

M. Rodriguez: Non, c'est seulement Sheila.

M. Barrett: Nous allons bien voir comment le Parti libéral votera sur ce sujet, entre partisans et opposants de l'Accord de libre-échange, et nous saurons alors qui donne véritablement le ton.

M. Nystrom: Sheila la hurlante.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est vraiment exagéré d'annoncer la fin de mon chef. Je suis très déçue de voir que le Nouveau parti démocratique, au lieu de s'en tenir à la question commerciale, se comporte de la même façon que pendant les élections et s'évertue à tailler en pièces le Parti libéral. Aucune classe.

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Barrett: Monsieur le président, même ce député sait qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Toutefois je voulais que cela soit consigné car au fur et à mesure des événements, nous verrons le Parti libéral abandonner la position de l'hon. député de Winnipeg-Sud-Centre, abandonner la position adoptée par son chef actuel et s'intéresser au monde des grosses affaires, attitude temporairement mise de côté pendant la campagne.

Qui sera à l'origine de ce changement de position. D'autres libéraux. M. Bourassa, premier ministre de la province de Québec et libéral, est un fervent partisan du libre-échange. D'autres premiers ministres libéraux sont en faveur du libre-échange.

Mme Copps: Pourquoi ne vous en tenez-vous pas à l'Accord de libre-échange si c'est vraiment ce qui vous intéresse?

M. Barrett: Avez-vous entendu les leaders libéraux du Parti libéral condamner l'entente? Absolument pas. Nous n'avons entendu que les jacassements à l'arrière-plan de ceux qui, à l'évidence, sont affolés par cette analyse.

Mme Copps: Menez le bon combat.

M. Barrett: Malgré ces jacassements, le Parti libéral fait de la politicaillerie dans un certain sens au niveau provincial et dans un autre sens au niveau fédéral. A mon avis cette attitude est plus hypocrite que celle du gouvernement.

A part ça, j'aimerais continuer à parler de l'hypocrisie. Examinons les propos sévères et intraitables du gouvernement lorsqu'il s'agit de l'Accord de libre-échange et examinons plus particulièrement l'épisode des droits compensateurs des bardeaux de cèdre.

Le printemps dernier, au moment de l'imposition de droits compensateurs sur les bardeaux de cèdre, le gouvernement devait nous montrer jusqu'à quel point il pouvait faire preuve de fermeté et d'agressivité lorsque le géant américain piétinerait le pauvre petit Canada. Non, non il ne fallait surtout pas s'inquiéter, le premier ministre (M. Mulroney) et son Cabinet riposteraient. Je vous renvoie à la page 13559 du hansard du 23 mai 1986:

> L'HON. EDWARD BROADBENT (OSHAWA): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la décision incroyable que le président Reagan a prise de sacrifier 4,000 emplois en Colombie-Britannique en imposant un droit parfaitement déloyal. Comme il ne s'agit pas, à proprement parler d'une pratique commerciale déloyale et que ce droit a été imposé par le président lui-même, et non pas par le Congrès, le président ne fait-il pas clairement comprendre au premier ministre que les Canadiens n'auront pas accès aux marchés sur lesquels les Américains ne peuvent pas les concurrencer?

Voici la réponse du premier ministre:

> LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY (PREMIER MINISTRE): Monsieur le président, je serais assez d'accord avec cette hypothèse.

Le premier ministre admettait que dans le cas des bardeaux de cèdre, domaine où les Canadiens pouvaient concurrencer et battre les Américains, ces derniers ont déclaré que si on allait les battre de cette façon, ils nous démoliraient en nous imposant des droits compensateurs.

La période des questions s'est poursuivie. On s'est demandé si le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait ou non téléphoné au président ou à M. Shultz, secrétaire d'État. On ne savait pas vraiment si quelqu'un avait ou non reçu un coup de téléphone; toutefois, à la page 13560, le premier ministre dit:

> Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu directement avec le secrétaire Shultz. Nous avons fait connaître nos opinions et nous le ferons de nouveau. Nous espérons pouvoir prendre certaines mesures de notre côté.

Quelles mesures? S'agissait-il d'un toussotement? D'une plainte? D'une lettre les traitant de vilains?

• (1250)

Voici d'autres citations tirées de la même page, monsieur le président, qui prouveront que j'ai raison. Le premier ministre a poursuivi en disant:

> Nous croyons que le libre-échange augmentera nos possibilités économiques et c'est pourquoi nous nous opposerons à ce genre de protectionnisme. Nous allons essayer de préparer une réponse à l'intention du gouvernement des États-Unis pour le convaincre de l'absurdité de prendre ce genre de mesure contre un pays ami comme le Canada ou n'importe quel autre pays. Cela augure mal.

Cette déclaration a été faite en mai 1988.

Au cours du mois qui vient de s'écouler, les États-Unis, par l'intermédiaire de leur président, ont continué à imposer des droits compensatoires sur les bardeaux de cèdre. Mais c'était après les élections. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a fait aucun commentaire. Aucun commentaire non plus du premier ministre. Ils n'ont téléphoné ni à M. Shultz, ni au président, ni à qui que ce soit. Ils ont fait comme si de rien n'était.

Après les élections, lorsque le premier ministre fut confronté à cela même qu'il avait promis de supprimer pendant la campagne électorale, le Canada a dû l'avaler de force. Aucun membre du gouvernement n'a défendu le Canada et n'a dit aux Américains, comme l'avait promis le premier ministre, que cela était tout à fait inacceptable.

Cela illustre exactement, monsieur le président, ce qu'a démontré l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Nous faisons face ici à un programme politique qui, cyniquement, a commencé à se refermer sur nous comme un étau aussitôt les élections terminées. Si ce gouvernement s'était engagé le moindrement envers la population de ma province de Colombie-Britannique, s'il s'était senti le moins du monde lié par les paroles du premier ministre, pourquoi ne pas avoir téléphoné au président Reagan pour lui dire qu'il n'y aurait pas d'accord à moins que les bardeaux de cèdre ne soient exemptés de droits compensatoires? On a plutôt laissé entendre au président des États-Unis qu'il pouvait faire ce qu'il voulait, que les élections étaient terminées et que nous ne gémirions même pas.

Je mets au défi n'importe quel ministre conservateur de venir en Colombie-Britannique expliquer à la population pourquoi le premier ministre, après avoir déclaré en mai qu'il téléphonerait au président, n'a pas dit le moindre mot ni fait le moindre geste après les élections. Je sais qu'il ne s'agit que de la Colombie-Britannique et qu'on peut la rayer de la carte puisque les conservateurs n'y ont pas remporté une majorité de sièges, si tel est le niveau de cynisme. Mais que fera le gouvernement lorsque l'Ontario sera frappé? Lorsque ce sera le tour du Québec?

Je préviens la population du Québec qu'il s'agit du premier pas vers la balkanisation du Canada, laquelle s'insère dans un programme politique et économique mettant en jeu des forces internationales, comme l'a décrit l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. J'avancerai également que le plus grand danger, pour la culture et l'identité nationale des Québécois, ne concerne pas la langue; c'est l'Accord de libre-échange en vertu duquel, en fin de compte, la culture du Québec sera assimilée à un continentalisme nord-américain où elle tiendra à peine plus de place, dans l'histoire, que la culture des cajuns. La population du Québec sera soumise aux mêmes forces du continentalisme que celles qui balaieront le reste du pays. Une menace encore plus grande pour la culture et l'identité québécoises que celle de la question linguistique, c'est l'intégration économique qui résultera de ce projet de loi.

Ce n'est pas par hasard que les députés de la majorité ont reçu des grandes entreprises, pendant la campagne électorale, un appui massif, financier et autres. Je trouve intéressant qu'ils se soient servis, durant la campagne des éditoriaux publiés par des journaux dont les propriétaires ne risquent pas la concurrence au Canada. Les pages éditoriales des journaux ne sont plus ni libres, ni compétitives au Canada. La presse, dans les pages éditoriales, reflète la centralisation des journaux, signalée pour la première fois par la Commission royale Kent, qui a été établie par un précédent gouvernement libéral.

Nous serons peu à peu absorbés par les États-Unis. Certains politiciens américains en sont si excités qu'ils vont même jusqu'à dire et à proposer: «Laissez-les tout simplement tranquilles, ils tomberont dans nos mains comme des fruits mûrs.» Le seul accord sur l'énergie constitue une soumission à une autre nation souveraine, un abandon des ressources qui nous appartiennent. Si le gouvernement pense que ce débat sera clôs après l'adoption de ce projet de loi, il fait erreur. Au fur et à mesure que les conséquences de cet accord se feront sentir sur les régions, les municipalités et la population, celles-ci ne resteront pas les bras croisés et ne permettront pas que soit détruit le pays qu'elles connaîssent et qu'elles désirent maintenir.

Je vais faire une autre prédiction. Par le passé, j'en ai fait qui étaient fausses, mais j'ai parfois raison. Je prédis que, d'ici quatre ans, ce gouvernement-ci sera le plus haï de toute l'histoire du Canada. Dans quatre ans, il sera terriblement détesté à mesure que les conséquences de l'Accord de libre-échange se feront sentir dans les régions. Ce sera le chapitre le plus désagréable et le plus inacceptable de notre histoire politique. J'ai peut-être tort, mais tout m'indique que ce gouvernement fera l'objet de plus de méfiance et de haine, avant la fin de son mandat, qu'aucun autre gouvernement avant lui.

Comme nous nous dirigerons vers ce scénario orwellien d'un ordre socio-économique intégré sur le continent nord-américain, nous perdrons effectivement la possibilité qui nous est offerte d'être un intermédiaire impartial, comme c'était le cas autrefois et comme le favorisaient les gouvernements qui se sont succédé dans ce pays, avec l'appui tacite, sinon manifeste, d'autres partis politiques. On se moquera de nous désormais lorsque nous parlerons des besoins du tiers monde et des options concernant leur économie. On nous ridiculisera si nous prétendons que le Canada a un rôle à jouer dans le développement de ces pays souverains. Nos amis et nos espoirs en Amérique centrale et en Afrique du Sud seront abandonnés à cause de cet accord, car on nous considérera comme ceux-là mêmes qui acceptent l'importation d'une main-d'oeuvre de jour mexicaine, qui travaille pour presque rien et qui retourne ensuite chez-elle.

Le Canada sera le fournisseur des Braceros du nord. Nous serons réduits à soutenir la même concurrence à laquelle le Mexique est réduit à la frontière. C'est M. Campeau, un ancien partisan libéral, qui s'est frotté les mains en déclarant: «Avec l'Accord de libre-échange, nous pourrons gagner sur les deux tableaux. Avec les ressources du Canada, l'argent des États-Unis et la main-d'oeuvre du Mexique, nous pouvons créer une toute nouvelle scène économique en Amérique du Nord.» Monsieur le président, êtes-vous conscient du chaos que suscitera le déplacement de travailleurs d'un bout à

l'autre du pays? Le gouvernement rétorque maintenant: «Nous nous défendrons».

Je le répète, le président des États-Unis n'a reçu aucun appel téléphonique au sujet des bardeaux. Le ministre n'a fait aucune protestation, sinon que de dire: «Oh, je regrette qu'ils aient agi ainsi.» Si le gouvernement avait un peu de cran, il suspendrait le débat sur-le-champ, téléphonerait à la Maison-Blanche et dirait clairement ceci, par exemple: «Si vous continuez à imposer des droits compensateurs sur les bardeaux, nous annulerons toutes les négociations sur l'Accord de libre-échange.» En n'agissant pas, le gouvernement dit clairement que les États-Unis peuvent faire tout ce qu'ils veulent en vertu de cet accord.

Je sais que mon temps est écoulé, mais ce n'est que partie remise. Je compte, et j'espère participer à des débats futurs dans cette Chambre. Je tiens toutefois à vous dire ceci: Ce débat est probablement l'un des plus importants qu'il a été donné à cette Chambre d'entendre depuis cinquante ans. Il ne prendra pas fin aujourd'hui, parce que mon chef et mon parti ont l'intention, dans un effort vraiment concerté, de s'opposer à cet accord jusqu'au bout, afin de défendre les intérêts de toutes les couches de la population.

• (1300)

Je tiens à préciser, dans ma conclusion, que les libéraux qui craignent d'être abandonnés par les tenants du pouvoir de leur parti à mesure que le débat se poursuivra parce que ceux-ci se préoccuperont davantage du choix d'un nouveau chef, peuvent, après une certaine adaptation, se joindre aux néo-démocrates afin de poursuivre leur lutte de principe.

Les libéraux de droite peuvent, quant à eux, se joindre aux conservateurs, avec lesquels ils ont davantage d'affinités. De toute façon, ne laissons pas les libéraux lutter sur les deux fronts à la fois.

M. Tobin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis tout à fait sérieux lorsque je dis, au nom de tous les députés j'en suis sûr, que l'ancien premier ministre provincial a dû être très déçu.

M. Barrett: Monsieur le président, je n'ai pas été déçu.

M. le vice-président: Cela n'a rien à voir avec le Règlement.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02).

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

ON PROPOSE UN SCRUTIN POUR COMBLER LE POSTE VACANT EN ALBERTA

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le président, l'Accord du lac Meech est un accord historique. Grâce à lui, le Québec adhère à la Constitution, et nous pourrons procéder à la réforme du Sénat.

J'exhorte le premier ministre de l'Alberta, l'honorable Don Getty, un grand Canadien, à tenir des élections pour combler le poste de sénateur réservé à l'Alberta qui est actuellement vacant. Je l'invite également à exiger que le candidat élu remette une lettre pour s'engager à démissionner six ans après la date de sa nomination.

Une élection à un poste de sénateur permettrait d'attirer l'attention sur cette institution et donnerait l'impulsion nécessaire au mouvement en faveur de la réforme du Sénat. L'élection d'un sénateur donnerait une certaine légitimité à cette institution. Nous pourrions ensuite corriger les déséquilibres de la représentativité et donner des pouvoirs réels au Sénat.

Je prie le premier ministre (M. Mulroney), grand constructeur de la nation, d'accepter le choix des Albertains qui auront élu un sénateur, ce qui serait conforme à l'esprit de l'Accord du lac Meech.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE LIAISON PERMANENTE ENTRE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs de la circonscription de Hillsborough, à l'Île-du-Prince-Édouard, une province qui a massivement appuyé le Parti libéral lors des dernières élections fédérales.

Le 17 janvier 1988, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ont voté pour l'idée d'une liaison permanente entre l'Île et le Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, ils brûlent d'impatience d'obtenir du gouvernement fédéral de l'information sur l'avancement de l'examen des facteurs ambiants et sur les programmes de rémunération qu'envisage le gouvernement fédéral pour venir en aide aux employés de la société Marine Atlantique, si cette liaison devait voir le jour.

Article 31 du Règlement

Vu l'impact considérable qu'aurait une telle liaison sur l'économie de l'Île, nous aimerions que le gouvernement fédéral nous mette au fait.

Avec l'appui unanime des électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard, mon collègue libéral et moi-même sommes bien décidés à rétablir la liaison qui nous marque en matière de représentation fédérale à Ottawa, représentation active, énergique et efficace, afin que soient exprimées les préoccupations de nos électeurs, au nombre desquelles figure la liaison permanente.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉGLEMENTER L'IMPORTATION DE DÉCHETS PRÉSUMÉS NON TOXIQUES

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, à titre de député de la circonscription de Richmond—Wolfe, je voudrais saisir les membres de cette Chambre d'un nouveau phénomène qui suscite à la fois l'inquiétude et l'indignation des citoyens de ma circonscription.

Il s'agit en effet de l'importation ouverte, libre, donc légale, de déchets solides constitués généralement de matériaux de construction. Parce que ces déchets sont présumés non toxiques, aucune loi fédérale de l'environnement, hélas, ne peut régir ni interdire ce commerce entre gens d'affaires américains et canadiens!

De par son précédent mandat visant à améliorer la qualité de l'environnement, le gouvernement canadien se doit de réglementer une telle activité dite commerciale et qui, pour le moment, constitue une situation inacceptable aux gens de Richmond—Wolfe et de toute l'Estrie.

Je me propose donc d'inviter les députés de cette Chambre à adopter une réglementation précise visant à gérer l'importation de tels déchets.

Je tiens, en terminant, à remercier le ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et sport amateur) (M. Charest), le secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement (M. Bouchard) et le ministre d'État (Agriculture) (M. Blais) qui déjà apportent à ce dossier une bienveillante attention.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'EXPIRATION D'ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Monsieur le président, je voudrais signaler à la Chambre une question dont le ministre responsable des forêts devrait s'occuper immédiatement. Six accords fédéraux-provinciaux de partage de coûts expirent en mars 1989. Ces ententes sont essentielles à tous les aspects de notre industrie forestrière, y compris la recherche, le reboisement et la préparation des chantiers. Je connais bien les dispositions de l'accord Ontario-Canada dont le montant s'élevait à 150 millions de dollars répartis sur une période de cinq ans.

Des négociations officieuses se déroulent depuis neuf mois, mais, au désespoir des négociateurs provinciaux, les représentants du gouvernement fédéral ne semblent pas avoir de mandat pour conclure un accord quelconque. Ce fait a été confirmé au cours de discussions avec le personnel du ministre. Cette situation a déjà découragé certaines initiatives de recherche. Elle confirme aussi certaines des critiques formulées par le vérificateur général à l'égard des forêts.

Je demande au ministre, pour le moins, d'approuver immédiatement une prolongation de ces accords afin de donner un signal positif aux six provinces qui ne savent que faire en attendant.

* * *

LES BANQUES ET LES OPÉRATIONS BANCAIRES

LES PRATIQUES DE FINANCEMENT TOUCHANT LES FEMMES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES

Mme Mary Collins (Capilano—Howe Sound): Monsieur le président, il est de notoriété publique que les femmes lancent cinq fois plus de petites entreprises que les hommes et qu'elles réussissent mieux. C'est donc avec inquiétude que j'ai lu dans un récent rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante que les banques prêteraient moins facilement aux femmes qu'aux hommes. Ce rapport signalait en particulier qu'elles exigeraient des femmes propriétaires d'entreprises des garanties beaucoup plus élevées, allant souvent jusqu'à 300 p. 100, pour leur accorder des marges de crédit.

J'exhorte mes collègues du Cabinet, les membres du Comité des finances et les banques à poursuivre cette enquête pour découvrir pourquoi ces différences existent et à prendre des mesures pour mettre fin à cette discrimination. Sinon, des occasions d'affaires importantes seront perdues et la croissance rapide des entreprises appartenant à des femmes sera ralentie, ce qui ne favorisera ni la poursuite de l'égalité ni la prospérité économique.

LEEDS—GRENVILLE

LES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLECTEURS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le résident, je tiens à remercier rapidement ici les électeurs de Leeds-Grenville pour la confiance qu'ils m'ont témoignée le 21 novembre dernier. La circonscription de Leeds—Grenville a toujours été représentée ici, mais rarement par quelqu'un de mon parti.

Le dernier député libéral de Leeds—Grenville a été M. John Matheson. Les députés les plus anciens se souviendront peut-être de M. Matheson, qui a grandement contribué à faire adopter le drapeau canadien que l'on voit très fièrement signaler la présence canadienne partout dans le monde.

Au cours de la campagne électorale, j'ai obtenu un bon appui des producteurs laitiers de ma circonscription qui nourrissent de très sérieuses réserves au sujet de l'Accord de libre-échange et de son incidence sur leur mode de vie. J'espère pouvoir me pencher là-dessus au cours de cette législature.

D'égale importance pour les citoyens de ma circonscription, située en grande partie entre la Rideau et le Saint-Laurent, est la question de l'environnement. Je compte bien m'occuper notamment de ces préoccupations au cours de la présente législature.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

STATISTIQUES RELATIVES À DES VOTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le président, lors des votes nos 8 et 9 à 1 heure samedi matin, le 17 décembre 1988, 144 députés conservateurs étaient présents avec leur *leader*, le premier ministre du Canada (M. Mulroney). Du côté de l'Opposition, il n'y avait que 20 députés libéraux sur 82 et 16 députés socialistes sur 43.

Monsieur le Président, où étaient donc passés ces 89 députés de l'opposition, ainsi que leurs *leaders* qui brillaient par leur absence?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

TORONTO MÉTROPOLITAIN—LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le président, l'actuel ministre d'État chargé de l'Habitation (M. McDermid) est la Marie-Antoinette de la politique canadienne. Pendant la campagne électorale, lorsqu'on lui a posé des questions sur les sans-abri de Toronto, il a nié leur existence. Il va maintenant plus loin. Il est en train de saper l'aide que le gouvernement fédéral veut apporter à cette ville.

L'ancien ministre d'État chargé de l'Habitation avait promis 7 000 logements à but non lucratif pour Toronto. Les plafonds maintenant imposés signifient que nous perdrons 1 300 de ces logements. Je mets le ministre en demeure de remplir l'engagement de son prédécesseur et de faire en sorte que les 7 000 logements soient achevés cette année, sous peine de trahir de façon éhontée les Canadiens les plus démunis.

Le gouvernement devrait adopter une politique affectant les terres publiques excédentaires à la construction de logements et il devrait exposer clairement ses intentions en ce qui concerne la construction de logements à prix abordable à l'aéroport de Downsview. Le ministre prétend qu'il doit encore effectuer d'autres études. Les sans-abri du Canada n'ont pas besoin d'autres études. Ils veulent des logements qui ne sont pas au-dessus de leurs moyens et le gouvernement devrait s'employer à y pourvoir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSERVATION DES GRANDES ÉPINETTES SITKA DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le président, l'ancien ministre de l'Environnement, l'hon. Tom McMillan, n'est plus à la Chambre, mais il . . .

Des voix: Bravo!

M. Wenman: Le nouveau député ne fait manifestement pas le poids.

Article 31 du Règlement

L'ancien ministre a fait sa marque en Colombie-Britannique en permettant de créer le parc de l'île Moresby et le parc national Pacific Rim. Son souvenir sera d'autant plus vibrant lorsque le gouvernement entreprendra, comme il s'y est engagé, de négocier un protocole d'entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de protéger les plus grands arbres du Canada, les plus grandes épinettes Sitka du monde, dans l'intérêt de notre génération et de celles qui suivront.

Tels les colonnes d'une immense et ancienne cathédrale, ces arbres, dans le silence de la nature, semblent soutenir la voûte du ciel. Il faut que le gouvernement donne suite aux appels nationaux et internationaux en vue de protéger cette magnifique forêt.

Comme il est difficile actuellement, en raison d'un vide juridique, de protéger nos régions sauvages, j'annonce dès aujourd'hui à la Chambre que j'entends présenter sous peu un projet de loi d'initiative parlementaire qui portera sur la nature canadienne. Cette mesure, en train d'être rédigée, aidera les provinces à mieux protéger le patrimoine naturel du Canada. J'espère que ce projet de loi suscitera l'appui des députés de tous les partis au cours de la trente-quatrième législature.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES SALAIRES DES DÉBARDEURS FÉDÉRAUX DANS LA RÉGION D'HALIFAX-DARTMOUTH

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le président, l'un des principaux enjeux de la dernière campagne électorale fédérale en Nouvelle-Écosse a porté sur la discrimination salariale dont font l'objet les débardeurs fédéraux travaillant dans la région d'Halifax-Dartmouth. En conséquence de cette discrimination, le salaire de ces travailleurs de la Nouvelle-Écosse est moins élevé que celui de leurs homologues de la Colombie-Britannique qui font exactement le même travail. La seule différence réside dans leurs lieux de résidence respectifs. C'est de la discrimination pure et simple, et cette discrimination n'est pas moins odieuse que la discrimination salariale fondée sur la race, la religion ou le sexe.

• (1410)

Si le gouvernement fédéral s'est engagé à respecter le principe «à travail égal, salaire égal», il n'en continue pas moins à verser des salaires différents à ses fonctionnaires uniquement en fonction de leur lieu de résidence. Le gouvernement n'est pas conséquent, monsieur le président.

J'exhorte le gouvernement fédéral à modifier immédiatement cette politique qui est extrêmement préjudiciable et injuste pour les débardeurs et les autres employés fédéraux de ma circonscription. Cette situation ne peut plus durer.

* * *

LES DÉPUTÉS

L'ÉLECTION AU PARLEMENT CANADIEN DU PREMIER DÉPUTÉ NÉ EN GRÈCE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, nous nous souvenons tous très bien de la première fois que nous avons été élus députés fédéraux et de nos premiers jours en cette Chambre. C'est pourquoi le long article paru en fin de semaine dans le *Toronto Star* au sujet du nouveau député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis) a, j'en suis sûr, touché la corde sensible de chacun d'entre nous.

En outre, monsieur le Président, comme je représente la circonscription où se situe le centre culturel grec, je reconnais l'importance de l'élection de ce député. L'article en question contient toutefois une erreur: c'est que le député—et je dis cela avec tout le respect qui lui est dû—n'est pas le premier Canadien né en Grèce à être élu à cette Chambre.

J'espère que c'est seulement par inadvertance que le *Toronto Star* a omis de rappeler aux Canadiens que cet honneur revient au député de Bruce—Grey (M. Mitges), qui a été élu au Parlement canadien pour la première fois en 1972.

* * *

L'UNITÉ

LE TEMPS DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE

M. Ken G. Hughes (Macleod): Monsieur le président, je profite de l'esprit des fêtes de fin d'année pour faire part à mes collègues de mes voeux les plus sincères pour les semaines à venir.

Nous devrions tous nous arrêter une instant pour réfléchir aux bienfaits de la paix, de la santé, de la bonne volonté, d'un gouvernement démocratique et franc ainsi qu'aux richesses que nous envient de nombreux peuples de par le monde et que, en tant que Canadiens, nous partageons. Tâchons d'oublier nos différences et d'être reconnaissants pour la nation que nous avons réussi à bâtir ensemble. Tâchons également de nous tourner vers l'avenir.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, à la suite des dernières élections, que le moment était venu de favoriser la réconciliation nationale et de guérir nos blessures. C'est également dans cet esprit que j'exhorte tous les députés, au nom des habitants de MacLeod, à oublier leurs différends et à s'employer à collaborer entre eux.

LES AFFAIRES SOCIALES

LA NÉCESSITÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE CEUX QUI ONT FAIM—FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE NORTHUMBERLAND

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le président, je tiens à citer l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont le Canada est signataire:

> Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement.

Il y a, à l'heure actuelle, des milliers de Canadiens, des enfants pour la plupart, qui souffrent de faim. D'un bout à l'autre du pays, les bénévoles des banques d'alimentation et leurs collaborateurs travaillent d'arrache-pied pour répondre aux besoins des Canadiens qui ont faim.

Dans ma circonscription de Northumberland, il y a heureusement beaucoup de gens qui depuis plus de deux ans se dévouent pour venir en aide à ceux qui ont faim par l'intermédiaire d'organismes comme *Fare Share*, la banque d'alimentation régionale.

Nous savons, cependant, que les bénéficiaires des banques d'alimentation ont besoin aussi d'emplois convenables et de logements à prix abordable. Ils ont droit à la dignité. Ils réclament la possibilité de faire leurs provisions comme vous et moi dans les magasins. Les banques d'alimentation ne sont qu'un pis-aller.

Il faut des politiques et des programmes conçus expressément pour leur fournir des emplois convenables et des logements à prix abordable. Au nom de ceux qui ont faim dans ma circonscription de Northumberland et partout au Canada, je supplie le gouvernement de faire le nécessaire, en 1989, pour respecter le droit fondamental des familles et des individus à la nourriture, à l'habillement et au logement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DRAGUEURS DE MINES—ON PROPOSE LE PORT DE SHELBURNE COMME PORT D'ATTACHE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le président, la semaine dernière, le gouvernement a annoncé l'achat de deux dragueurs de mines auxiliaires qui seront utilisés par la Réserve navale canadienne au printemps 1989. En 1993, nous devrions avoir 12 navires de défense côtière de ce genre, dont huit seront affectés à la côte est. Une base permanente doit être établie pour cette flotte et, comme le chantier de Halifax est déjà passablement encombré, il semble qu'il faudra chercher ailleurs.

Le port de Shelburne est grand et situé à un endroit facilement accessible sur la côte est. On y trouve de vastes installations de réparation de navires et suffisamment d'espace pour effectuer des travaux d'agrandissement. De plus, l'infrastructure militaire est déjà là.

Avec son climat modéré, la ville de Shelburne, située sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, offre tous les services nécessaires pour qu'on puisse y mener une vie agréable toute l'année. Tout le comté de Shelburne profiterait considérablement de ces nouveaux emplois et de l'impact économique qu'aurait l'établissement de cette base navale.

Le choix de Shelburne répondrait aux besoins des forces navales canadiennes et d'une région de la Nouvelle-Écosse dont l'économie aurait avantage à être diversifiée.

Par conséquent, je prie instamment le gouvernement d'examiner cette proposition et de loger la nouvelle flotte de dragueurs de mines de la côte est à Shelburne, en Nouvelle-Écosse.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONCERNANT L'INTERDICTION D'UNE LANGUE AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, je voudrais poser une question au premier ministre ou, à défaut, au premier ministre suppléant, qui qu'il soit.

Étant donné que le premier ministre Bourassa entend prendre rapidement des mesures, afin de passer outre à la décision de la Cour suprême au sujet de l'affichage au Québec, et étant donné que dans le passé, le premier ministre a déclaré qu'il n'appréciait pas le recours à l'article dérogatoire, je voudrais savoir si le premier ministre, ou son représentant quel qu'il soit, va appeler M. Bourassa aujourd'hui et lui demander de reconsidérer sa position et de respecter la Charte fédérale, la Charte du Québec et la décision de la Cour suprême.

Comme le premier ministre ou le premier ministre suppléant le sait pertinemment, la Cour suprême a déclaré qu'elle accepterait la prépondérance du français au Québec, mais non l'interdiction d'une autre langue. Le gouvernement va-t-il prendre l'initiative en question aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le président, je comprends la question; la Chambre sait pertinemment qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante pour tous les députés. Elle s'attend du gouvernement fédéral qu'il se montre très prudent dans sa réaction.

Comme, sauf erreur, le député le sait peut-être, le dépôt du projet de loi concerné à l'Assemblée nationale du Québec devait se faire ce matin, mais il y a quelques minutes seulement, cela ne s'était pas encore produit. Selon moi, le gouvernement fédéral voudra avoir l'occasion d'examiner le projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale du Québec, avant de prendre une initiative ou de formuler des observations sur cette question.

M. Allmand: Monsieur le président, comme le ministre le sait pertinemment, le premier ministre du Québec a fait connaître hier ses intentions, même s'il n'avait pas déposé le projet de loi.

[*Français*]

LA PROTECTION DES MINORITÉS LINGUISTIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le président, il faut rappeler que, dans l'Entente du lac Meech, l'article 2 stipule que les minorités linguistiques doivent être protégées. Et l'article 42, dans la Loi C-72, stipule que le gouvernement fédéral doit appuyer, avec les provinces, la protection des minorités linguistiques au Canada. Dans ces circonstances, n'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral a la responsabilité de communiquer avec le gouvernement du Québec concernant les mesures proposées par M. Bourassa, hier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Effectivement, monsieur le président— et je m'excuse de mon absence pour la première question—j'ai déjà communiqué avec M. Bourassa, hier, et je lui ai transmis la position de mon gouvernement et celle de cette Chambre en pareille matière. J'ai exprimé le désir, le souhait, que le gouvernement du Québec puisse trouver une formule qui permettrait, comme la Cour suprême l'a suggéré, le respect de la prépondérance du français en tout temps, au Québec, avec le respect des droits des minorités, l'expression des minorités, tel que la Cour suprême l'a souhaité, et tel que la Charte québécoise l'énonce. C'était le souhait et le désir que j'ai transmis, sans aucun doute au nom de tous les parlementaires, à M. Bourassa, hier. Je n'ai pas encore vu le projet de loi qui en découlera, mais on verra sans doute dans les prochains jours.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, si j'ai bien compris, le premier ministre a fait ce que j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire. Il a déclaré, semble-t-il, qu'il avait demandé au premier ministre du Québec d'envisager de mettre en oeuvre un projet de loi respectant le jugement de la Cour suprême.

Je tiens à signaler au premier ministre qu'il y a neuf jours, nous avons célébré l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, à l'article 19, précise que la liberté d'expression est une liberté fondamentale. Comme je viens de le dire dans ma question précédente, la Charte canadienne, l'Accord du lac Meech et le projet de loi C-72 prévoient tous la protection des minorités linguistiques.

Si le gouvernement fédéral attache de l'importance à ces documents, il devra alors demander au gouvernement du Québec de les respecter.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le président, la longue et noble tradition de justice du Québec à l'égard de sa minorité anglophone est chose connue. A bien des égards, je considère que les anglophones du Québec vivent en général une réalité dont les autres provinces auraient avantage à s'inspirer dans le traitement de leur minorité francophone.

Cela étant dit, nous avons pris le leadership dans le domaine de la Loi C-72, dans le domaine de l'Entente du lac Meech, qui protègent les droits des minorités là où elles se trouvent, et j'ai transmis ce sentiment à M. Bourassa. Le député de Notre-Dame-de-Grâce sait fort bien que M. Bourassa a été profondément troublé par les conflits auxquels il était exposé. Je lui ai transmis l'espoir que son gouvernement puisse trouver la formule qui respecterait les deux éléments, les deux volets du jugement de la Cour suprême. C'était notre position et ça demeure, je pense, celle de ce Parlement. On verra ce qui va sortir du projet de loi qui sera déposé. Mais il est important de souligner que le Québec n'a aucune leçon à prendre de qui que ce soit en ce qui a trait à la façon dont il traite ses minorités linguistiques.

Nous espérons toujours un traitement encore plus généreux pour toutes les minorités à travers le Canada, mais le Québec est quand même, je pense, le leader dans ce domaine. On verra ce que le gouvernement du Québec fera de la décision de la Cour suprême.

• (1420)

LA RECOMMANDATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le président, à la question de mon collègue, le premier ministre a répondu qu'il avait transmis la position de son gouvernement au premier ministre Bourassa hier. J'aimerais être clair. Le premier ministre dit qu'il voulait que le gouvernement du Québec suive les prescriptions du jugement de la Cour suprême. Est-ce que dans ses conclusions le premier ministre recommandait l'utilisation de la clause dérogatoire ou est-ce que le premier ministre demandait de s'en tenir strictement à l'affichage et à la prédominance du français?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le président, j'ai toujours pensé personnellement que la clause dérogatoire était incompatible avec l'existence d'une charte des droits. C'était donc pourquoi je me suis opposé assez farouchement quand l'ancien gouvernement a inclus cette clause-là dans la Constitution de 1981-1982. Que ce soit à la demande de M. Untel, cela importe peu. Le fait, c'est que la clause a été insérée dans la Constitution canadienne. Personnellement, je trouve, comme citoyen, les deux incompatibles. Donc, je n'ai pas suggéré à M. Bourassa ou à un autre premier ministre de s'en servir. J'exprimais le voeu que M. Bourassa, malgré les difficultés, puisse trouver une formule qui respecterait les deux volets mentionnés essentiellement par la Cour suprême.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'aimerais donner au premier ministre l'occasion de parler plus abondamment des deux volets. Est-ce que le premier ministre est d'accord avec la position de la Cour suprême sur la prépondérance du français à l'intérieur et à l'extérieur ou est-ce qu'il est d'accord avec la position du français à l'extérieur et le bilinguisme avec prépondérance à l'intérieur? La position du gouvernement du Canada, est-ce que c'est . . . Je veux savoir . . .

Une voix: Demande-le à Bourassa!

M. Lapierre: Le ministre pourrait se taire sur une question aussi fondamentale.

Je demande à son chef, au premier ministre qui a transmis la position du gouvernement du Canada: Est-ce que le gouvernement du Canada est d'accord sur l'application intégrale de la prépondérance du français à l'intérieur et à l'extérieur, ou est-ce qu'il est d'accord sur la position du gouvernement du Québec? C'est quoi la position du gouvernement du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le président, nous allons attendre, je pense, d'abord et avant tout, pour voir quelle sera la position du gouvernement du Québec. On m'informe que le projet de loi n'a pas été déposé. On verra, cela a l'air qu'il y a une querelle de procédure. Et on verra . . . Le député va vouloir que l'on soit prudent. Il va falloir attendre quand même le dépôt du projet de loi. Maintenant, à ce que je sache, la Cour suprême a quand même parlé de la promotion de l'utilisation du français, du visage français du Québec. On approuve, bien sûr! Et en demandant au législateur québécois de respecter ce visage français, en composant avec la réalité de la Charte québécoise des droits. Voilà le défi pour le législateur québécois qui a été imposé par la Cour suprême du Canada. On verra la réponse du gouvernement du Québec par son projet de loi. J'ai transmis le voeu au nom, je pense, de tous les parlementaires, que les deux pouvaient se respecter à l'intérieur d'un projet de loi qui aurait pour effet, bien sûr, de respecter intégralement la dimension française de cette réalité québécoise, en respectant également les valeurs fondamentales qui sont contenues dans la Charte québécoise des droits et libertés.

* * *

[*Traduction*]

LA GARDE DES ENFANTS

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE—LE RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le président, la question que je pose au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a trait au très important sujet des garderies au Canada.

Aujourd'hui, le Conseil national du bien-être social, qui, le ministre le sait, est un organisme non partisan nommé par le gouvernement, a publié un rapport sur les garderies dans lequel il exhorte le gouvernement à modifier en profondeur la stratégie fédérale en matière de garderies, y compris l'élimination progressive des exonérations fiscales, ce qui permettrait d'investir au moins deux autres milliards de dollars dans les services de garderies.

Étant donné que cette étude, à l'instar de nombreuses autres, est le fruit de recherches suffisantes, le ministre pourrait-il donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance qu'il procédera à une nouvelle rédaction du projet de loi sur les garderies pour que celui-ci réponde mieux aux besoins des petits Canadiens d'aujourd'hui et de demain?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je répondrai à la députée que j'ai examiné le rapport que le Conseil national du bien-être social m'a communiqué. Je suis en train d'examiner un certain nombre d'aspects.

Plus directement, je répondrai à la député que le régime de garderies qu'a proposé le gouvernement était tout à fait limpide. Nous l'avons présenté au cours de la deuxième législature. S'il ne s'est pas réalisé, c'est que le Sénat où règne le Parti libéral s'y est opposé dans les derniers instants de cette législature. Nous sommes déterminés à le présenter de nouveau.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le président, le ministre, je le sais, éprouve de la sympathie pour les enfants et les familles du Canada; sans doute ne voudra-t-il pas pousser l'obstination jusqu'à refuser de reconsidérer ce projet de loi.

Le passé est révolu. Le ministre a maintenant l'occasion rêvée de présenter un projet de loi plus avant-gardiste dont l'application s'étendrait au-delà de sept ans et qui vraisemblablement répondrait mieux aux besoins véritables des enfants.

Puisque le Conseil national du bien-être social préconise de débloquer les crédits afin de favoriser la création de 750 000 nouvelles places au cours des sept prochaines années, et d'établir un barème de frais abordables qui permette à toutes les familles, indépendamment de leur niveau de revenu, d'avoir accès aux services de garderie, le ministre est-il d'accord avec ces principes? S'il l'est, va-t-il reconsidérer le projet de loi, consulter les représentants du Conseil et d'autres groupes, ainsi que des fonctionnaires provinciaux, si nécessaire, et élaborer un programme dont nous puissions être fiers au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'insiste encore une fois sur le fait que le choix était la charnière de toute la stratégie du gouvernement en matière de garderies. Ce choix devait exister pour les parents qui tiennent à placer leurs enfants dans des garderies, pour ceux qui tiennent à les placer dans des garderies aménagés à proximité du lieu de leur travail, et de ceux enfin qui tiennent à demeurer chez-eux pour s'occuper de leurs enfants. C'est de ce point de vue que nous avons abordé la question des garderies.

Je dirai enfin à la députée que, tout comme je m'efforce d'examiner le rapport avec encore plus de minutie, sans doute voudra-t-elle en faire autant. Elle constatera que les recommandations s'appuient sur certaines prémisses, et non la moindre étant que ce serait les familles nanties qui bénéficieraient de certains des plus grands avantages. Peut-être la députée n'a-t-elle pas envisagé cet aspect aussi attentivement qu'elle pourrait vouloir le faire maintenant.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'AUGMENTER LE CONGÉ PARENTAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le président, si le ministre étudiait la question d'un peu plus près, il se rendrait compte que c'est exactement pour cela que nous voulons qu'on supprime précisément ces mesures fiscales régressives.

Je voudrais demander au ministre et à sa collègue, la ministre de l'Emploi, si, puisqu'il importe de donner aux parents le choix de demeurer au foyer avec leurs jeunes enfants, ils ont l'intention de convaincre le Cabinet de l'extrême importance d'augmenter le congé parental de quinze semaines. Vont-ils aussi le convaincre du fait que le gouvernement ne doit pas contrevenir à la Charte des droits en refusant de modifier la loi, comme l'ont exigé les tribunaux? Cette extension du congé est nécessaire et la Charte confère le droit à 15 semaines de congé parental de plus aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, pour répondre à la question de la députée, le gouvernement prendra une décision à l'égard du congé parental. Comme l'a dit la députée, les tribunaux se sont prononcés. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dont relève au premier chef ce problème, est en train de travailler sur cet aspect de la question.

J'aimerais par ailleurs signaler à la députée que, dans le débat sur la garde des enfants, elle-même et son parti ont joué un rôle pour le moins singulier puisqu'ils prônent l'instauration d'un système dominé et administré par le secteur public . . .

Mme Mitchell: C'est faux.

M. Epp: Dans notre pays, cela signifierait un système exploité par les administrations provinciales.

Le gouvernement ne souscrit pas à ce genre de système, pas plus que les parents canadiens. En fait, dans l'ensemble, la population ne penche pas pour un système de ce genre.

Si quelqu'un doit repenser sa politique en matière de garde d'enfants, ce sont les députés d'en face.

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE LA PLATE-FORME *ROWAN GORILLA*— L'INSPECTION DE NAVIGABILITÉ

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le président, ma question, que je poserai dans un moment, s'adresse au ministre de l'Énergie.

Je suis persuadé que tous les députés ont poussé un soupir de soulagement et ont offert une prière en apprenant que les 27 membres d'équipage de la plate-forme *Rowan Gorilla* étaient revenus sains et saufs de leur périple, après avoir passé 24 heures dans une capsule de survie en mer. Je suis convaincu également que mes collègues à la Chambre voudront se joindre à moi pour offrir aux membres de cet équipage et à leur famille un très joyeux Noël cette année.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je voudrais demander au ministre de l'Énergie s'il peut nous confirmer aujourd'hui que, malgré le fait que plus de 90 p. 100 des membres de l'équipage étaient citoyens canadiens, la plate-forme *Rowan Gorilla*, battant pavillon américain, a pu quitter le port de Halifax sans avoir à subir d'inspection canadienne pour vérifier son état de navigabilité et sans avoir à demander de permission, pour un voyage transatlantique de trente jours, naviguant en remorque et bravant les rigueurs de l'hiver.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je crois que le député a exprimé les sentiments de toute la Chambre envers les gens qui ont eu à subir une période fort difficile, il y a quelques jours. Mais je tiens à dire à l'honorable député que, pour ce qui est du ministère de l'Énergie, et plus particulièrement de l'organisme responsable COGLA, l'organisme réglementaire responsable de ces questions, selon les informations qu'on me transmet, c'est que les responsabilités du gouvernement en ces matières se terminent lorsque la plate-forme quitte le puits où elle travaillait.

Il y a eu des inspections, comme les journaux l'ont rapporté, particulièrement par la garde-côtière. Mais cela n'était pas dans un cadre réglementaire, de sorte que le gouvernement n'a pu légalement intervenir parce qu'il n'en n'a pas les pouvoirs dans cette matière.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX PLATES-FORMES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le président, en février 1982, 84 personnes, qui effectuaient des travaux de forage en plein hiver, ont perdu la vie quand la plate-forme *Ocean Ranger* a coulé. La Commission royale d'enquête sur cette catastrophe a recommandé que tous les aspects de l'exploitation et du déplacement des plate-formes de forage respectent les exigences de la Loi sur la marine marchande du Canada. Le gouvernement a rejeté cette recommandation. Il reste que la plate-forme qui nous intéresse n'a eu à passer aucune inspection canadienne de navigabilité ni à demander aucune permission avant de pouvoir quitter les eaux canadiennes pour tenter son voyage transatlantique de trente jours.

En fait, les propriétaires de la plate-forme ont consulté seulement leurs assureurs.

Cela est tout à fait inacceptable, monsieur le président, spécialement après la catastrophe de février 1982 qui a coûté la vie à 84 personnes.

Je voudrais demander au ministre de l'Énergie s'il est disposé, aujourd'hui même, à revoir les règlements qui régissent actuellement l'exploitation et le déplacement des plate-formes de forage et s'il veillera à ce que tous les navires, y compris ceux qui battent pavillon étranger, respectent les normes de sécurité sévères que prévoit la Loi sur la marine marchande du Canada, et si, à la lumière de la catastrophe que nous venons d'éviter de justesse, il entend procéder immédiatement à la révision des règlements.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je crois que la chose devrait être très claire. La plate-forme appartient à une société américaine. L'incident s'est produit dans les eaux à l'extérieur des eaux canadiennes et la responsabilité, le contrôle de sécurité, appartient à mon collègue du ministère des Transports qui voudrait apporter un complément de réponse.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LES CONSÉQUENCES DES FERMETURES D'ENTREPRISES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La fermeture de Gillette Canada a déjà eu un effet d'entraînement sur la société Hamida Textiles Inc., qui est installée dans ma circonscription de Parkdale—High Park.

Si la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, mieux connue sous le nom de loi prônant la vente du Canada, est adoptée, les premières victimes seront les petites et moyennes entreprises, qui y perdront sur le plan de la production et sur celui de la main-d'oeuvre.

Quelles études le gouvernement a-t-il entreprises ou réalisées pour contrôler la réaction en chaîne, ou l'effet d'entraînement—et j'insiste, monsieur le président, sur l'expression effet d'entraînement—que provequera la fermeture des grandes entreprises sur la viabilité des petites sociétés manufacturières par suite de l'adoption du projet de loi C-2, l'Accord de libre-échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, sauf erreur, il n'existe pas de preuve indiscutable que la réduction de l'emploi chez Gillette Canada soit attribuable à l'Accord de libre-échange.

Tout comme mon vis-à-vis semble le faire dans le cas des pertes d'emplois, je pourrais citer, à brûle-pourpoint, une foule de noms de sociétés qui prennent de l'expansion à cause de l'Accord de libre-échange.

J'ai avec moi une déclaration du président de Novacor Chemicals Ltd., qui affirme que son entreprise s'attend à réaliser des économies de 30 millions de dollars par année en droits de douane sur ses exportations de polyéthylène et de méthanol. Ces économies lui permettront d'investir dans la construction d'une troisième usine de fabrication d'éthanol, à proximité de Joffre, dans le centre de l'Alberta.

Or, l'ouverture d'une nouvelle usine signifie création d'emplois. Selon le président de cette entreprise, M. Feick, cet investissement créera 200 emplois permanents.

Par conséquent, pour tout exemple de fermeture d'usine ou de mise à pied importante que mon collègue voudra bien attribuer à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui n'est même pas encore en vigueur, soit dit en passant, je serai en mesure de lui fournir deux, trois, quatre, cinq, dix exemples de projets d'expansion et de création d'emplois que des entreprises songent à réaliser partout dans notre pays à cause des espoirs que suscite l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Monsieur le président, c'est exactement l'attitude qu'a eue mon prédécesseur, et je demanderais au ministre de voir ou cela l'a mené.

M. Crosbie: Exactement où vous en étiez il y a quatre ans.

LES TRAVAILLEURS D'UNE SOCIÉTÉ DE TEXTILE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le président, Hamida Textiles Inc., qui emploie 36 personnes, surtout des immigrantes, a déjà perdu un contrat à cause de la fermeture de l'usine de Gillette Canada.

Le propriétaire vient de me dire la fin de semaine dernière qu'il est impossible que sa société, qui verse à ses employés un salaire horaire de 6,50 à 8 $, puisse concurrencer une société de textile de Caroline du Sud qui donne à ses employés un salaire horaire de 3,50 $.

Monsieur le président, la question que je voudrais poser à l'honorable ministre est la suivante: Quel genre de programmes d'aide ou de recyclage le gouvernement a-t-il prévu pour les travailleurs de Hamida Textiles qui vont se trouver au chômage si l'Accord de libre-échange est adopté?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, c'est une question qui ne rime à rien. Je citerai simplement ces chiffres au député d'en face: en 1986, 381 usines employant chacune plus de 100 personnes ont fermé leurs portes, mettant ainsi au chômage plus de 49 000 personnes.

Au cours de cette même année, de nombreux autres emplois ont été créés, à la fois grâce à l'ouverture de 326 nouvelles usines et à la modernisation d'usines existantes.

Nous prévoyons, monsieur le président, que des sociétés vont procéder au Canada à de nouveaux investissements pour un montant de plus de 150 milliards de dollars au cours de l'année prochaine. Alors que nous ne prétendons pas que toutes ces bonnes nouvelles en ce qui concerne les investissements au Canada ont pour origine l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, une grande partie d'entre eux en découlent effectivement.

Il est stérile de faire tous les jours ces remarques stupides de l'autre côté de la Chambre à la période des questions, étant donné la conjoncture économique.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Vous avez beaucoup d'imagination, John.

* * *

• (1440)

L'INDUSTRIE

LA NORTHERN TELECOM—LA POSSIBILITÉ D'UN TRANSFERT D'EMPLOIS VERS LA GEORGIE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le président, avec le ministre, l'avenir est toujours rose. Il refuse de se rendre à l'évidence, de voir que près de 900 personnes ont perdu leur emploi à la Northern Telecom à cause d'un transfert des opérations dont il est responsable.

Puisque qu'il n'existe, somme toute, que deux divisions de l'empire de Northern Telecom fabriquant le matériel DMSU-IU, celle d'Aylmer et celle de Georgie, et que la Northern Telecom est en train de fermer la

division d'Aylmer, comment peut-il prétendre qu'il ne s'agit pas d'un transfert d'emplois vers la Georgie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, le député m'accuse de toujours voir la vie en rose. Il est vrai que nous sommes plutôt optimistes à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada ete les États-Unis. Avec le député, tout ce que l'avenir nous réserve, c'est la crucifixion en rose. Nous voyons l'avenir en rose, en ce qui nous concerne.

La Northern Telecom est l'une des compagnies les plus prometteuses dans le domaine de la technologie au Canada, et c'est ce qui l'a forcée à procéder à certains rajustements. Ces mesures n'ont rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Au demeurant, l'*American Telephone and Telegraph Company*, la plus grande société du monde dans ce domaine fait de même actuellement. Elle licencie plus d'employés aux États-Unis qu'au Canada, le double plus précisément. Et les mesures qu'elle prend n'ont absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le président, la même usine, dont le ministre nous a dit la semaine dernière qu'elle était en train de se donner de l'expansion, a prévenu 757 de ses 4 500 employés qu'ils seraient licenciés.

Cela étant, le ministre ne se rend-il pas compte finalement qu'il doit absolument faire comprendre maintenant aux travailleurs canadiens que ce gouvernement sans échine ne les laissera pas tomber cette fois-ci.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, le député aura beau jouer au prophète de malheur en nous prédisant les pires catastrophes, il ne réussira pas à altérer la vérité. Je vais lui rappeler encore une fois les prévisions du Conseil économique du Canada. Le Conseil assure que l'Accord de libre-échange créera vraisemblablement 439 000 emplois d'ici dix ans et qu'il nous en fera perdre possiblement 187 000 au cours de cette même période. Nous sommes donc devant un bilan positif puisque nous gagnons 251 000 emplois.

En intervenant à la Chambre pour mettre toutes les fermetures d'usine et toutes les mises à pied sur le compte de l'Accord de libre-échange, le député tente de berner les Canadiens, mais ils ne se laisseront pas prendre à ce petit jeu et ils le lui ont bien fait savoir le 21 novembre dernier.

LE TOURISME

L'IMPORTANCE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU CANADA

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Dans ma circonscription, Sarnia—Lambton, on travaille activement à promouvoir la région comme destination touristique intéressante. Le ministre sait, par ailleurs, que je m'intéresse beaucoup au tourisme au niveau national.

Le ministre sait aussi que l'industrie touristique craint que l'engagement du gouvernement et l'orientation donnée à la campagne publicitaire de Tourisme Canada ne suffisent pas à concurrencer efficacement d'autres pays come l'Australie.

Le ministre voudrait-il nous donner l'assurance que son ministère suivra la situation de près et ne ménagera aucun effort pour étudier les excellentes propositions que l'AITC a faites le mois dernier?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le président, notre gouvernement est le premier à mettre en oeuvre, aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers, une stratégie de commercialisation afin de promouvoir des destinations canadiennes. Les efforts que nous faisons depuis 1985 pour accroître et améliorer le budget de la promotion du Canada outre-mer et aux États-Unis donnent des résultats spectaculaires. Nous avons l'intention de les poursuivre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE—LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La Chambre des communes a été informée la semaine dernière des effets désastreux sur les scieries et les travailleurs des scieries, non seulement du nord de l'Ontario, mais des autres provinces productrices, de la taxe à l'exportation de 15 p. 100. Il est dit à l'article 9 du protocole d'entente concernant cette taxe que l'un ou l'autre gouvernement peut mettre fin à l'entente en donnant un préavis écrit de 30 jours.

Le premier ministre est-il disposé à prendre les mesures nécessaires pour sauver des emplois dans le secteur forestier canadien et est-il prêt à s'engager à rencontrer des représentants de ce secteur pour élaborer un plan visant à mettre fin à l'entente conformément aux dispositions de l'article 9?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à ma connaissance, aucune province ne nous a demandé de modifier ou de mettre fin à l'entente concernant le bois de construction. Le protocole d'entente est protégé par l'Accord de libre-échange. Si cet accord avait été en vigueur en 1986, nous n'aurions jamais connu la situation qui a rendu cette taxe nécessaire. Nous nous sommes retrouvés dans cette situation en raison de la négligence du gouvernement qui nous a précédés.

ON DEMANDE UNE RENCONTRE DU GOUVERNEMENT ET DE L'INDUSTRIE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre a raison. Cet article est protégé par l'Accord commercial. Il est cependant impératif que la taxe soit progressivement supprimée avant que le traité n'ait force de loi.

Je répète ma question. Le premier ministre accepte-t-il de s'entretenir avec les porte-parole du secteur du bois d'oeuvre en vue de supprimer cette taxe et de donner à ce secteur crucial la possibilité de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous sommes disposés à nous entretenir avec les porte-parole de tout secteur au Canada. Si les représentants du secteur du bois d'oeuvre nous demandent un entretien, il est bien évident que le ministre chargé des forêts ou le ministre du Commerce extérieur, ou peu importe, s'entretiendra avec eux. Nous ferons tout en notre pouvoir pour leur venir en aide, comme nous l'avons fait en mettant au point ce mémorandum d'entente qui était de loin plus avantageux pour le secteur et le gouvernement que si nous avions permis à la situation de demeurer inchangée.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LA DÉFINITION D'UNE SUBVENTION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond Est): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il y a des millions de Canadiens qui s'intéressent vivement aux négociations destinées à régler la question des subventions que soulève l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le ministre profitera-t-il de cette occasion pour faire connaître à la Chambre et à ces millions de Canadiens ce qu'est la position du gouvernement du Canada sur cette question et pour nous dire à quel moment le gouvernement a communiqué sa position à l'équipe des négociations commerciales et s'il est maintenant prêt à déposer ce protocole devant la Chambre des communes pour que les Canadiens puissent en prendre connaissance et l'étudier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux vous rassurer de nouveau, comme nous l'avons fait plusieurs fois déjà, il n'y a absolument rien dans l'Accord qui impose quelque nouvelle contrainte que ce soit à la capacité du gouvernement de promouvoir le développement économique régional.

Lorsque la question de ce qui constitue une subvention perturbant le commerce aura été abordée dans les négociations du comité sur les subventions, pour la possibilité de s'entendre sur une définition commune, le Canada n'approuvera aucune définition qui pourrait compromettre notre capacité de continuer d'appliquer ce qui est déjà prévu dans la constitution. L'abolition des disparités régionales figure encore parmi les objectifs principaux du gouvernement du Canada, et aucun élément de toute définition que nous approuverons ne viendra entraver cette capacité. Telle est notre position.

• (1450)

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les Canadiens savent que le gouvernement a battu en retraite dans le dossier des produits pharmaceutiques, omis de contrôler les investissements étrangers et sabordé le Programme énergétique national pour venir en aide à leurs amis des sociétés américaines.

Les Canadiens désirent savoir quels programmes fédéraux seront inclus dans la définition de subvention. Lesquels seront exclus? Le peuple canadien a le droit de savoir.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, pendant sept semaines le député et plusieurs centaines d'autres candidats ont tenté d'inculquer cette grossière suggestion aux Canadiens, qui ne les ont pas crus à ce moment-là et qui ne les croient toujours pas plus aujourd'hui. Cela ne s'est pas produit et ne va pas se produire. Voilà notre position.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, depuis 1947 . . .

M. Dingwall: Qu'en est-il de l'eau?

M. Crosbie: Le député veut-il m'écouter? Je sais qu'il n'apprendra rien, mais il reste que depuis 1947, on trouve au GATT un code et des négociations portant sur les subventions. Pourquoi n'a-t-il pas passé les 40 dernières années à essayer d'ameuter le peuple canadien pendant que ces négociations se déroulaient?

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LES POLLUANTS TROUVÉS DANS LES APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES DANS L'ARCTIQUE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voici un autre exemple des conséquences du manque de consultation et de participation des habitants du Nord au sujet des travaux de recherche scientifique effectués dans le Nord: les Inuit ont appris la semaine dernière que leurs denrées de consommation courante étaient menacées non à cause d'un accident environnemental isolé, mais par suite de l'accumulation de toxines létales sur une longue période, accumulation qui aurait été décelée par la surveillance permanente qui devrait être exercée dans l'Arctique.

Qu'est-ce que le ministre a l'intention de dire aux Inuit concernant les recherches qui ont été effectuées et des polluants qu'on décèle dans leurs aliments? Que fera-t-il pour que les approvisionnements alimentaires dans l'Arctique soient soumis à des tests complets?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, la députée a tort de prétendre que le gouvernement n'a rien fait. J'attire son attention sur le fait que, il y a déjà trois ans, le gouvernement a entrepris l'évaluation de l'étendue de la contamination par des polluants organiques dans les sources de denrées alimentaires de l'Arctique. De fait, cette évaluation provisoire fait partie des renseignements qui viennent d'être rendus publics.

Lors de mes entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a été aussi proposé de tenir une conférence circumpolaire sur la pollution dans l'Arctique. Évidemment, si cette demande était formulée, nous l'étudierions très sérieusement.

L'INFORMATION DES INUIT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je crois que le ministre de la Santé a mal compris mes propos. Je n'ai pas dit qu'il ne s'est rien fait, j'ai dit qu'il n'y a pas eu de consultations avec les Inuit qui, de toute évidence, s'attendent à beaucoup d'anxiété et de confusion lorsque les journaux parleront des résultats de ces recherches. Il s'agit non pas de ce qui leur viendra du ministère, mais de ce que la presse va imprimer, parce qu'ils n'ont pas participé aux recherches.

Qu'est-ce que le ministre est disposé à faire de concret pour permettre aux Inuit d'être informés de ce qui affecte directement leur santé? C'est leur source d'alimentation qui est en jeu.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais répéter que l'enquête visait particulièrement l'île Broughton. Elle a été coordonnée par un certain nombre de ministères fédéraux, dont les Affaires indiennes, l'Environnement, les Pêches et les Océans et la Santé, mais le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest y a également participé.

De plus, la députée ne devrait pas perdre de vue que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a aussi certaines responsabilités, surtout depuis que les soins de santé lui ont été transférés en avril dernier. Mais indépendamment de cela, nous aurons recours à tous les moyens de consultation possibles, de concert avec d'autres ministères, et surtout les Affaires indiennes et le Nord canadien, pour diffuser ces renseignements.

Il faudrait, par ailleurs, que nous évitions tous, à la Chambre, d'être trop alarmistes. Bien sûr, nous voulons les meilleurs renseignements et nous avons l'intention de trouver des moyens de remédier aux problèmes qui existent actuellement, mais il ne faudrait pas trop mettre en évidence certaines possibilités qui ne sont pas encore confirmées pour le moment.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

OTTAWA—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE MISSISSAUGA-SUD

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Deux jours après les élections, le député de Mississauga-Sud aurait apparemment déclaré que les électeurs d'Ottawa seront pénalisés pour ne pas avoir élu de députés conservateurs le 21 novembre. Il a dit plus tard que d'autres régions allaient aussi se repentir d'avoir voté libéral. Les Canadiens de tous les partis sont renversés d'un pareil cynisme en matière de gouvernement.

Le premier ministre va-t-il faire la seule chose honorable à faire dans les circonstances et dénoncer ici même, à la Chambre, les propos du député et en dissocier le gouvernement? Va-t-il laisser entendre aux députés de son parti que ce député ne mérite pas d'être élu au poste de président du comité parlementaire des finances?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je confirme à mon collègue que toutes les régions du Canada seront traitées avec la même justice et la même équité, peu importe le parti pour lequel leurs citoyens ont voté.

Ce n'est pas parce que les citoyens de la grande région d'Ottawa ont élu plus de députés de l'opposition que de députés ministériels que nous ne continuerons pas à nous occuper en toute justice des questions qui ont une incidence sur le bien-être des citoyens d'Ottawa.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE MISSISSAUGA-SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. En menaçant Ottawa, le député de Mississauga-Sud disait aussi que des emplois seraient coupés dans la Fonction publique. Il ajoutait, et je le cite:

> Qui s'inquiétera des fonctionnaires d'Ottawa qui perdront leur emploi?

Est-ce que le premier ministre peut nous dire quelles sont les intentions du gouvernement à l'endroit de la Fonction publique? Combien d'autres fonctionnaires perdront leurs emplois, et dans quels ministères?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse, de toute évidence, est la même en anglais qu'en français. Nous allons traiter tous les citoyens d'Ottawa, y compris bien sûr les membres de la Fonction publique, avec justice et équité. Cela a été la situation dans le passé. Que les fonctionnaires habitent à Ottawa, Vancouver ou Saint-Jean, Terre-Neuve, ils ont droit à un traitement de première classe et c'est cela qu'ils vont recevoir du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'INQUIÉTUDE AU SUJET DE LA SÉCURITÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la sécurité à l'aéroport international Lester B. Pearson. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas pris suffisamment au sérieux les problèmes de financement de cet aéroport, et la situation s'est aggravée au point où il y a maintenant une pénurie de contrôleurs aériens, où le matériel d'incendie de l'aéroport laisse à désirer et où la tour de contrôle radar n'est toujours dotée que d'un vieux générateur d'appoint. Tout au plus s'est-on contenté d'adopter des mesures temporaires de dépannage qui sont loin d'inspirer confiance.

Quand le gouvernement compte-t-il réagir aux préoccupations que suscitent depuis longtemps la sécurité et le sous-financement à l'aéroport international Lester B. Pearson?

Des voix: Bravo!

Mme Shirley Martin (ministre d'État (Transports): Monsieur le président, comme nous l'avons indiqué à la Chambre la semaine dernière, des mesures sont prises actuellement pour remédier aux problèmes observés à l'aéroport international Lester B. Pearson. La planification à moyen et à long terme se fera dès le début de la nouvelle année. Les mesures temporaires adoptées ont donné des résultats, et les avions décollent avec un minimum de retard.

Mme Guarnieri: La politique du gouvernement en matière de transport aérien tient plus des voeux pieux et ne contribue en rien à protéger la vie des voyageurs.

• (1500)

LE RÉSEAU D'APPOINT

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le générateur d'appoint est tombé en panne à l'aéroport Pearson. Jeudi dernier, la région de Mississauga—Brampton, où se trouve l'aéroport, a été privée d'électricité pendant huit heures et demie. Si le générateur en question était tombé en panne au même moment, les radars et l'équipement informatique auraient pu arrêter de fonctionner sans avertissement, privant ainsi l'aéroport de ses systèmes de guidage. Le gouvernement est-il prêt à s'engager dès maintenant à fournir les fonds nécessaires pour assurer la sécurité des voyageurs?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la sécurité des voyageurs au Canada a toujours été la principale préoccupation du ministère des Transports. Les besoins de l'aéroport sont examinés soigneusement. Le problème de générateur soulevé par la députée fait certainement partie de cet examen.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan, pour une seule question.

* * *

L'EMPLOI

LES MISES À PIED À THUNDER BAY—LES PROGRAMMES D'ADAPTATION

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration. L'été dernier, en prévision des nombreuses mises à pied prévues à Thunder Bay dans l'industrie de la manutention du grain, la ministre a déclaré à la Chambre que des programmes d'adaptation seraient mis en place. Les mises à pied ont eu lieu. Mille personnes sont sans travail et d'autres le seront dans quelques semaines. Quels programmes d'adaptation la ministre offre-t-elle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et pour l'intérêt qu'il porte à ce problème. Mon ministère fera le nécessaire. Nous offrirons un service d'aide à l'adaptation des industries et d'autres services appropriés. Je serai heureuse de tenir le député au courant.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

EXPLICATION DE CERTAINES REMARQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Pendant la période des questions, le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) a dit que j'avais fait certaines remarques qui ont dû le gêner beaucoup. Selon lui, j'aurais laissé entendre que j'allais punir tous les habitants d'Ottawa.

Je ne sais pas s'il pensait que j'allais sortir un fouet ou une matraque ou quelque autre instrument du genre.

S'il est un de ces députés qui croient ce que dit la presse, il a tout à fait tort. Je n'ai pas encore lu les «bleus» pour voir exactement ce qu'il a dit, mais je veux assurer la Chambre que je n'ai jamais laissé entendre qu'Ottawa serait punie. J'ai cependant dit qu'Ottawa avait été très bien servie par MM. Tupper, Daubney et Turner. Ils ont fait de l'excellent travail pour défendre les intérêts de cette ville et de ses habitants, qui n'avaient jamais été si bien représentés auparavant. Le député va devoir travailler très fort pour faire aussi bien que son prédécesseur, sinon il risque de ne pas être réélu.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je serai heureux de donner au député la possibilité de revoir les articles, que j'ai dans mon bureau, rapportant ses propos. J'ai bien dit dans ma question qu'il s'agissait des propos qu'on lui attribuait.

Il a eu amplement le temps depuis le 23 novembre de demander aux journaux de se rétracter. Il aurait également fait des remarques semblables à la radio dans la région d'Ottawa.

M. le Président: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) voudra peut-être revenir là-dessus après avoir vu les «bleus». Pour l'instant, je crois que nous allons laisser la question en suspens.

ON PRÉTEND QUE DES PROPOS CHOQUANTS ONT ÉTÉ TENUS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, à la période des questions, l'honorable ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie)—j'utilise à dessein le mot «honorable»—a flétri l'image du crucifix en parlant de la «crucifixion en rose». Le ministre aurait intérêt à se rétracter car ce langage ne fait certes pas honneur à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il faut s'attendre à des interventions de cet ordre de la part de la députée. Elle ignore que *La Crucifixion en rose* est une oeuvre de Henry Miller connue mondialement. Personne n'a jamais cité Henry Miller à comparaître devant un parlement pour s'excuser d'avoir intitulé son livre *La Crucifixion en rose*.

Mme Copps: Ce n'est pas le titre du livre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Faites-lui-en tenir un exemplaire.

Une voix: Plus fort, Sheila!

M. le Président: Je demande aux députés un moment de réflexion. La députée a senti le besoin de protester. L'expression utilisée renvoyait peut-être à quelque chose d'autre, mais la députée y a vu une allusion irrévérencieuse à un sujet sacré pour plusieurs d'entre nous. Je crois avoir agi comme il se devait. J'invite les députés, surtout cette semaine, à laisser tomber cette affaire.

Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie : Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-unis d'Amérique, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité plénier; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 127).

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat très important. Pour commencer, je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, en mon nom et en celui des électeurs de la circonscription de Vegreville pour votre réélection à la haute fonction de président de la Chambre. Vous vous y êtes distingué d'une manière exemplaire et je sais qu'il en sera de même pendant la trente-quatrième législature.

Je voudrais également féliciter et présenter tous mes voeux au Vice-président et président des comités qui se joint à vous dans les travaux de la Chambre.

Je voudrais aborder quatre points dans mon discours d'aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais parler du mandat et de la question de savoir si le gouvernement a en fait un mandat clair pour faire adopter ce projet de loi. Je voudrais rappeler brièvement les tactiques de l'opposition. Puis je voudrais décrire les conséquences et les avantages que cet accord présentera pour l'ouest du Canada, en particulier pour l'agriculture.

Tout d'abord, étudions la question du mandat. Je trouve bizarre la façon dont l'opposition interprète les résultats des élections. A mon avis, lorsqu'un parti a obtenu la majorité des sièges, il a manifestement le droit de gouverner le pays et de mettre en place son programme législatif.

J'ai apprécié l'éditorial du 5 décembre du *Winnipeg Free Press* qui, à mon avis, a replacé cette question dans un contexte très clair, et où on peut lire:

> Le but des élections est de donner au parti qui en sort vainqueur le mandat de gouverner le pays pendant une période de temps limitée.
>
> Le gouvernement Mulroney s'est vu attribuer ce mandat le 21 novembre. Tant qu'il aura l'appui de la majorité des députés à la Chambre des communes, il aura le droit légal et moral d'exercer ce mandat, c'est-à-dire de légiférer, de hausser et d'abaisser les impôts, d'administrer le pays et de conclure des traités.

Ces quelques phrases résument assez bien la situation, à mon avis, et situent le problème dans son contexte. L'argument qu'invoque l'opposition concerne la règle de la majorité absolue. Si nous appliquiions cette règle, nous aurions 80 députés conservateurs, 30 ou 32 libéraux et 10 ou 12 néo-démocrates. Comme l'a signalé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) l'autre soir, le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique ne siégeraient probablement pas dans cette Chambre.

Quelle sorte d'interprétation boiteuse veut-on utiliser? Sans doute, vaudrait-il mieux l'abandonner. Si nous remontons jusqu'en 1965, nous constatons que le Parti libéral, qui avait alors remporté la victoire, avait obtenu 40 p. 100 des voix. En 1968, il en avait eu 45,5 p. 100, et c'était considéré comme un raz-de-marée. En 1972, les libéraux gagnaient la faveur de 38,5 p. 100 de l'électorat. Je me demande s'ils avaient vraiment le mandat de créer Petro-Canada. Chose certaine, les candidats libéraux n'en avaient pas parlé durant la campagne électorale. Malgré cela, le gouvernement a créé Petro-Canada et adopté un tas de mesures législatives qui ne plaisaient ni, aux citoyens de l'Ouest canadien ni à ceux des autres régions du Canada.

• (1510)

En 1974, les libéraux ont obtenu 43,2 p. 100 de la faveur populaire, puis en 1979, ils ont perdu les élections. En 1980, ils ont obtenu 43,9 p. 100 des voix, et c'est l'époque où nous avons changé le Canada. Il n'avait pas été question de réforme constitutionnelle pendant la campagne électorale. Le débat avait été centré sur la taxte de 18c. imposée sur le gallon d'essence. Les libéraux avaient prétendu qu'ils n'imposeraient pas cette taxe de 18c. J'imagine qu'ils avaient raison, car leur taxe s'est plutôt située aux environs de 70c. ou 80c. le gallon. Cependant, ils n'ont pas parlé d'un programme énergétique national qui allait être catastrophique pour l'Ouest, ni d'une Charte canadienne des droits ni d'une réforme constitutionnelle.

En 1974, les libéraux n'avaient manifestement pas le mandat d'imposer un contrôle des prix et des salaires. En effet, ils avaient fait campagne contre l'initiative en question. Vous rappelez-vous la campagne acerbe dans laquelle ils se sont lancés alors? Ce sont des inepties, et je suis persuadé que tout ce qu'ils tentent de faire, c'est d'induire les Canadiens en erreur. Cela va tout à fait dans le sens des tactiques qu'ils ont utilisées au cours de la dernière campagne électorale.

L'opposition doit respecter sa parole. On a déjà cité les déclarations en question dans cette enceinte, mais je crois qu'elles méritent d'être répétées. Le chef de l'opposition (M. Turner) a fait les déclarations suivantes en juin, puis en juillet, comme en témoignent les pages 17 992 et 17 993 du hansard; voici:

> La question qui se pose au premier ministre est toute simple. Laissons le peuple décider. Pourquoi le premier ministre ne déclenche-t-il pas des élections sur cet accord de libre-échange et ne laisse-t-il pas aux citoyens le soin de décider?

Il a ajouté, le 21 juillet:

> Je suis disposé à m'en remettre au jugement du peuple.

Voici ce qu'on disait dans le numéro du 21 juillet du journal *La Presse*:

> Le chef libéral a déclaré que si une majorité des députés élus au nouveau Parlement souhaitait la mise en oeuvre de l'accord commercial, le Sénat devrait l'adopter rapidement.

Le 20 août, on affirmait qu'il avait déclaré ceci:

> «L'accord commercial ne sera pas mis en oeuvre, à moins que M. Mulroney n'obtienne la majorité».

Le 30 août, il a fait la déclaration suivante:

> Je leur demande d'en retarder l'adoption jusqu'à ce que les Canadiens aient eu l'occasion de se prononcer. Si le premier ministre gagne, il aura encore le temps de respecter la date du 1er janvier 1989 qui lui est imposée par les États-Unis.

C'est exactement ce que nous tentons de faire. Il a ajouté:

> Je pense que c'est une proposition on ne peut plus claire. Déclenchez des élections maintenant. Si les Canadiens votent pour le premier ministre, il aura son accord de libre-échange. S'ils votent pour moi, il n'y en aura pas. Tout ce que je dis, c'est laissons le peuple décider.

Ce sont là ses paroles le 30 août 1988.

Or, que constate-t-on par la suite? Il a mis au défi l'opposition d'avoir recours à toutes les armes que lui offre la procédure. Comme on le signale dans le numéro du 8 décembre du journal *The Globe and Mail*, il a affirmé que le gouvernement a toutes sortes d'armes à sa disposition et c'est ce à quoi nous avons recours. Il a ajouté lors d'une conférence de presse que son parti avait peut-être perdu la première bataille, mais que la guerre était loin d'être terminée. Il a précisé ensuite que les conservateurs avaient reçu lors des élections le mandat de présenter un projet de loi sur le libre-échange, mais que pour sa part, le Parti libéral avait été chargé de s'y opposer. On a alors appris que le chef de l'opposition, ragaillardi par une semaine de vacances, entrevoyait que le gouvernement serait peut-être obligé d'imposer la clôture. Les députés de l'opposition nous invitent à recourir à la clôture. Ils parlent de démocratie dictatoriale et d'assassinat parlementaire. Ils nous disent: «Vous avez les moyens de procédure nécessaires, servez-vous-en», et c'est précisément ce que nous faisons.

Les députés du Nouveau Parti démocratique ont à peu près la même attitude. En fait, ils tiennent des propos identiques. Ils disent une chose avant les élections, une autre pendant la campagne électorale et encore une autre après les élections. Ils demandent au peuple de décider, mais ils n'aiment pas sa décision. Voilà ce qui les embête.

Les députés de l'opposition donnent aux élections une interprétation tirée par les cheveux. Ils veulent abandonner les traditions et les usages de cette Chambre pour ne recourir qu'à des mesures dilatoires et à des micmacs. Ils se lamentent et se plaignent des tactiques employées.

Ce que je trouve déplorable, c'est le mépris avec lequel les députés de l'opposition traitent la décision du peuple. Je n'en reviens tout simplement pas. Les Canadiens et les Canadiennes qui nous regardent se demandent sûrement ce qui se passe.

Nous avons tenté de collaborer avec les partis d'opposition pour prolonger les heures de séance, pour limiter la durée des discours de manière à donner à un plus grand nombre de députés l'occasion de parler. Nous leur avons offert de siéger en fin de semaine. Nous leur avons offert toutes sortes de possibilités. Mais ils ne veulent pas négocier. Nous n'avions donc pas le choix. On est en droit de se demander s'ils sont sincères.

Je sais qu'il ne convient pas de passer des commentaires sur les votes, mais les députés de l'opposition se trouvent engagés dans la lutte de leur vie. Et pourtant les partis de l'opposition n'ont réussi à trouver que 20 députés libéraux et 16 néo-démocrates vendredi soir dernier. Cependant, ils se sont emparé des ondes pour se plaindre à leur électeurs, pour leur dire combien c'est triste de faire adopter des mesure «à l'usure» et ils ont aligné les intervenant les uns derrière les autres. Ce qui est intéressant aussi c'est de voir deux chefs de parti qui ont trouvé la cause de leur vie, qui combattent, d'après eux, pour sauver le Canada, et qui ne se sont pas donné la peine de venir voter vendredi. Où étaient-ils, je vous le demande? Probalement en train de faire leurs emplettes de Noël. Certains d'entre nous ne pourrons pas en faire autant cette année parce qu'ils devront siéger pour faire adopter cette mesure.

Nous savons tous que ces partis sont en proie à des luttes internes. Le NPD et le Parti libéral vivent des situations difficiles. L'hypocrise et la duplicité, voilà ce qu'on donne en pâture aux Canadiens.

Nous avons débattu ce dossier en long et en large au cours de la trente-troisième législature. Je suis tombé sur un article de *The Province*, de Vancouver, dont voici un passage:

> Les gens souhaitent entendre un débat de fond comme ils en ont le droit. Mais tout ce qu'ils ont obtenu, ce sont des chicaneries de procédure de la part de l'opposition qui a forcé la tenue de deux votes inscrits avant la présentation de ce projet de loi.

Savez-vous quand cet article est paru, monsieur le Président? Le 25 mai 1988. Les choses ont-elles changé depuis? Que s'est-il passé cette fois? Les députés de l'oppositioin ont exigé le vote sur la motion de présentation de ce projet de loi et de nouveau à l'étape de la première lecture, une procédure que nous suivons pour la forme normalement. Voilà le genre d'obstacles auxquels nous nous heurtons.

La question du libre-échange a été débattue pendant 64 jours, ce qui représente 331,5 heures de séance. Permettez-moi de faire la chronologie des événements depuis le 24 mars 1982, lorsque le comité des affaires étrangères du Sénat a fait paraître le troisième volume de son rapport intitulé *Les relations Canada-États-Unis*. Puis, en novembre 1982, l'hon. Donald Macdonald a été chargé de diriger une Commission royale d'enquête; bien des gens l'ont oublié. Cette étude des perspectives économiques du Canada, qui a duré trois ans et a coûté 24 millions de dollars, a permis à la commission d'en arriver à une conclusion claire. La commission a sillonné le pays. Elle était composée de gens de tous les milieux sociaux et de toutes les appartenances politiques; ils ont examiné la question de façon très objective et méthodique et ont formulé une recommandation.

Le 13 août 1983, le ministre du Commerce extérieur d'alors, M. Gerald Regan, publiait un document intitulé *La politique commerciale du Canada pour les années 80*, qui donnait suite à cette recommandation. En mars 1985, à Québec, aux termes de leurs entretiens, le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan ont fait une déclaration sur le commerce international invitant à éliminer les pommes de discorde et à envisager des moyens de libéraliser les échanges commerciaux. En août 1985, un comité mixte spécial sur le commerce international a présenté un rapport provisoire. Le même mois, la Commission royale d'enquête déposait son rapport. Depuis, il y a eu étude en comité, divers débats à la Chambre, débats au Sénat et étude au Sénat. Pendant tout ce temps, nous n'avons eu droit qu'à des interventions incohérentes de la part de l'opposition, tant chez les libéraux que les néo-démocrates.

La semaine dernière encore, le 7 décembre, le député de York- Ouest (M. Marchi) et la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) ont dit qu'il était peu probable, à leurs avis, que leur parti cherche à faire retarder le congé de Noël. La population s'est prononcée, ont-ils dit, et qu'ils soient d'accord ou pas, il serait déraisonnable de poursuivre les délibérations entre Noël et le Nouvel An.

• (1520)

Je constate avec plaisir la présence de mon bon ami le député de La Salle—Émard dans la salle. Il est libre-échangiste, de son propre aveu, et je le cite:

> Et bien, les libéraux approuvent le concept du libre-échange. Je l'approuve.

Je suis heureux qu'il soit parmi nous et j'espère qu'il saura ramener à la raison certaines des personnes qui s'y opposent.

Des Voix: Oh, oh!

M. Martin: Pour le libre-échange, certes. Mais pas de cette abomination d'accord, mal négocié avec çà.

M. Mazankowski: Voici ce qu'en dit un autre libéral, M. McKenna:

> Nous avons adopté cette position dans un état d'esprit plus calme, après avoir longuement réfléchi à la question. Il n'est pas facile de se dresser contre tout le monde, mais nous l'avons fait pour des raisons valables.

C'est-à-dire souscrire au libre-échange.

M. Martin: S'il était ici, il vous dirait lui-même que cet accord est abominable.

M. Mazankowski: Le sénateur George Van Roggen est un personnage très éminent. Il a dit les choses telles qu'il les pensaient et a appelé un chat un chat. Il a déclaré en démissionnant:

> Je souhaite remettre ma démission car je voudrais pouvoir me prononcer en faveur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Voilà un homme qui a passé sa vie à étudier la question. Depuis une dizaine d'années, il s'est consacré à cette question plus qu'à toute autre.

Nous avons aussi M. Don Johnston. S'il lui était permis de participer aux pourparlers concernant le libre-échange, il négocierait avec les États-Unis un accord de portée générale.

Et que penser de M. Gerry Regan, l'ancien ministre du Commerce, qui a déclaré ceci:

> C'est la faiblesse, plutôt que la vigueur sur le plan économique, qui risque de compromettre notre souveraineté économique.
>
> Mon expérience en tant que ministre du Commerce m'a convaincu de deux faits. Le premier est que, dans des conditions équitables, les exportateurs canadiens peuvent soutenir la concurrence de n'importe qui, n'importe où.

Il a parlé de la nécessité d'avoir un accord de libre-échange global plutôt que sectoriel, solution qu'avait choisie le gouvernement précédent.

Vient ensuite un autre libéral, un éminent libéral du Manitoba, qui s'est rallié aux partisans du libre-échange. Il s'agit de M. Rose, le député provincial de St-Vital. Voici les propos qu'on lui a attribués:

> Je suis en faveur du libre-échange. J'imagine que nous, les libéraux, sommes des libre-échangistes, a soutenu M. Rose, ajoutant que s'il n'avait pas fait campagne pour un candidat libéral en particulier, c'était parce qu'il souscrivait à cet accord.

Passons à présent au Nouveau parti démocratique, monsieur le Président. J'ai sous les yeux un ouvrage fort intéressant intitulé *Free Trade—It's A Good Deal for Canada*. D'après l'auteur, M. William Gearing qui, si j'ai bien compris, est l'un des membres fondateurs du Nouveau parti démocratique, l'accord est avantageux pour le Canada. Les propos qu'il tient dans son ouvrage sont intéressants. Dès le premier chapitre, il part du principe que nous apprécions tous le Canada et il explique que c'est par souci pour notre pays qu'il a décidé d'écrire cet ouvrage. Permettez-moi de citer quelques passages, monsieur le Président. N'oublions pas que l'auteur est d'allégeance néo-démocrate depuis toujours. Voici ce qu'il a écrit:

> Les adversaires de l'Accord prévoient de nombreuses conséquences néfastes sans cependant étayer leurs propos de preuves concrètes à l'appui de ce qu'ils avancent, et même que certains d'entre eux jonglent avec la vérité.

Il a bien raison sur ce point. Il continue:

> Je crois que beaucoup de Canadiens se laissent tromper par ces propagandistes peu scrupuleux.
>
> J'ai donc décidé de parler haut et fort. Je suis l'un de ces «Canadiens ordinaires» dont parle Broadbent. Mais je ne crois pas qu'Ed nous représente, nous les Canadiens ordinaires, comme lui-même et certains de ses amis des médias le prétendent, surtout sur la question du libre-échange.
>
> Il est temps que quelqu'un dénonce les absurdités, les bêtises et les mensonges que répandent les opposants au libre-échange, et s'il faut recourir à des critiques acerbes pour le faire, n'hésitons pas.

Amen! Merci, mon Dieu, pour ces commentaires honnêtes. A mon avis, ce petit document n'a pas reçu la même attention que certains autres, ce que je trouve pour le moins étrange. J'imagine qu'au cours de la dernière campagne, certains ouvrages se sont imposés plus que d'autres. M. Gearing poursuit:

> Notre force culturelle et politique n'est pas en jeu. Nous continuerons d'être maîtres chez-nous et nous resterons canadiens. Le dynamisme de la libre entreprise peut très bien s'harmoniser à la philosophie sociale canadienne. En fait, nos objectifs sociaux pourront être mieux atteints grâce à la prospérité qui découlera du libre-échange avec les États-Unis.

Il continue encore, monsieur le Président. Ses commentaires sont des plus rafraîchissants. Un autre désabusé du Nouveau parti démocratique, M. John Richards, professeur à l'université Simon Fraser, appuie lui aussi l'accord commercial Mulroney-Reagan. Il est membre du NPD de la Colombie-Britannique. Il déclare:

> . . . il espère que l'Accord commercial sera mis en oeuvre pour que la «gauche» canadienne puisse enfin se tourner vers des questions plus graves dont le NPD doit s'occuper.

Quant aux syndiqués, Denis Abernot, président de la section locale 2251 des Métallurgistes unis d'Amérique, pour donner un exemple, déclarait:

> . . . être déçu que la conférence annuelle du Congrès canadien sur le commerce et l'industrie sidérurgique n'ait pas réussi à trancher la plus importante question concernant ses membres:
>
> La section locale 2251 appuie le projet de libre-échange du gouvernement fédéral . . .

M. Jim McGambly appuie fermement l'Accord parce qu'il profitera à l'industrie. Il est profitable à toutes les régions du Canada. Il est avantageux pour les travailleurs et il permettra de renforcer et de stimuler considérablement notre économie. Que l'opposition cesse donc de faire des histoires. Finissez-en et qu'on passe aux choses sérieuses. Cessez de prendre le Parlement en otage. Arrêtons de perdre notre temps et mettons-nous au travail. Pour ce qui est de l'Ouest, cet accord est à mon sens la plus importante mesure jamais soumise au Parlement de mon temps. J'en suis persuadé.

Je voudrais rappeler la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui a eu lieu en 1973. Elle avait été organisée parce qu'on s'était rendu compte que l'Ouest avait besoin, pour croître, prospérer et se développer comme les autres régions du pays, de certaines mesures et politiques spéciales. Un mémoire avait été soumis à l'époque à la conférence, et on y lisait notamment ce qui suit:

> Les États-Unis constituent le marché le plus logique et le plus important de l'ouest du Canada. L'abaissement des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis pourrait constituer, pour les industries de l'Ouest, la percée qui leur permettrait d'acquérir une stature nationale voire même internationale. Les réductions générales des droits de douane comme celles qui découlent des négociations du GATT sont certes importantes, mais leurs répercussions sur l'Ouest, seraient sans doute insuffisantes pour permettre à nos industries d'avoir facilement accès aux marchés américains.

On lit aussi plus loin:

> L'ouest du Canada pourrait se doter d'une industrie pétrochimique de classe mondiale si nous avions plus facilement accès aux États-Unis. Si les droits américains et les droits canadiens étaient les mêmes, les usines de l'Ouest auraient un vaste marché d'exportation aux États-Unis.

On parle par ailleurs dans ce mémoire de la discrimination causée par les barrières tarifaires élevées qui ont été érigées et qui nuisent à nos usines de fabrication et de transformation.

Ce que je viens de vous citer est tiré d'un document qui a été soumis à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest par les personnes suivantes: l'honorable Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta; l'honorable Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan; l'honorable Dave Barrett, premier ministre de la Colombie-Britannique et l'honorable Edward Schreyer, premier ministre du Manitoba. En

quoi cela est-il intéressant, monsieur le Président? En ceci que trois de ces premiers ministres étaient des néo-démocrates. L'un d'entre eux est maintenant député à la Chambre des communes, et s'il a tourné casaque depuis 1973, c'est uniquement pour des considératioins d'ordre politique, un point c'est tout. Qu'il commence donc par être lui-même un peu plus cohérent. Il a reproché l'autre jour au premier ministre de manquer de suite dans les idées. Je lui demande d'être lui-même logique. C'est le moins qu'on puisse lui demander ici s'il veut être digne du titre d'honorable.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-2. Cinquante-sept pour cent des Canadiens s'y opposent et ils l'ont dit sans équivoque à l'occasion des élections générales du 21 novembre. Cela fait rire l'autre côté. Ils me font penser à de petits père Noël qui veulent nous refiler en douce une mesure à laquelle l'immense majorité des Canadiens s'est opposée aux dernières élections. Même les sondages réalisés durant la campagne le révélaient.

En réalité, la plupart des Canadiens sont favorables à la libéralisation des échanges, mais beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas l'Accord. S'ils l'avaient mieux connu, ils auraient été encore bien moins nombreux à l'appuyer. Il est intéressant d'écouter le vice-premier ministre (M. Mazanskowski). Son service de coupures de presse doit être impressionnant. Il n'a pas dit grand-chose de neuf, mais il a cité beaucoup de journaux et il a glissé sur le fait que l'immense majorité des Canadiens se sont opposés au gouvernement aux élections. Évidemment, le gouvernement a le droit de mettre la loi en oeuvre. Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Il n'a cependant pas le droit de limiter à moins d'une journée le débat sur la deuxième lecture comme il le fait aujourd'hui.

• (1530)

Le vice-premier ministre a parlé des tactiques de l'opposition. Il oublie que son gouvernement a tenté de cacher aux Canadiens le contenu du document économique le plus important dont le Parlement ait été saisi depuis des années. C'était sa stratégie. On disait très clairement dans la stratégie de communication que le gouvernememt dépenserait des millions de dollars pour vendre le document, et non pour l'expliquer aux Canadiens. Au cours de la campagne électorale, nous avons entendu cent fois plutôt qu'une des citoyens nous dire: «Nous ne savons pas ce que renferme l'Accord. Nous ne savons pas ce qu'il signifie.» Tout en dépensant environ 30 millions de dollars pour nous vendre l'Accord, le gouvernement ne faisait aucun effort pour l'expliquer.

Ce matin, j'écoutais le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) qui, comme le faisait remarquer le vice-premier ministre il y a quelques instants, est un ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, et je n'en croyais pas mes oreilles, parce qu'il affirmait que son parti avait de grands principes, qu'il était déterminé et farouchement opposé à l'Accord de libre-échange. Pourtant, pendant la campagne électorale, on aurait pu croire que le chef de l'opposition (M. Turner) avait été chargé de promouvoir l'Accord de libre-échange, puisque, au cours des trois dernières semaines, le gouvernement a pu bénéficier d'une aide de quelques 5 ou 6 millions de dollars du secteur privé qui ne les a nullement versés selon les modalités de la Loi sur les dépenses d'élection, tandis que le chef du NPD (M. Broadbent) s'attaquait au chef de l'opposition comme s'il tentait de vendre l'Accord. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires qu'a faits le député d'Esquimalt—Juan de Fuca ce matin à ce sujet. J'ai eu beaucoup de mal à saisir ce qu'il voulait dire. Je crois qu'il ne le savait pas lui-même, parce qu'il est évident que, tout au long de la campagne électorale, son chef se battait contre les membres du Parti libéral et contre son chef, qui s'opposaient à cette mesure législative.

Cet après-midi, le vice-premier ministre a déclaré qu'il allait décrire les avantages que comporte l'Accord de libre-échange pour l'Ouest du Canada. Dans son intérêt, je voudrais faire consigner au compte rendu quelques-uns des problèmes de l'Accord de libre-échange, car il est non seulement vice-premier ministre mais aussi ministre de l'Agriculture. L'ancien titulaire de ce poste avait déclaré que l'agriculture allait être un des secteurs exemptés de l'Accord. Le gouvernement est manifestement enlisé jusqu'au cou dans cette affaire. Même la Commission Macdonald a recommandé que l'agriculture soit exclue de l'Accord.

Je voudrais parler cet après-midi des répercussions du projet de loi C-2 sur l'agriculture. Je crois qu'à long terme, l'Accord portera gravement atteinte à l'agriculture. L'industrie vinicole était déjà presque moribonde avant même que le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord ne soit adopté à la Chambre. Les viticulteurs de la Colombie-Britannique et de l'Ontario n'ont pas réussi à obtenir des lignes de crédit en avril dernier, soit au moins neuf mois avant l'entrée en vigueur de l'Accord.

On a annoncé la semaine dernière qu'environ 2 000 travailleurs industriels avaient été mis à pied. L'industrie vinicole a été touchée bien avant cela. Elle est maintenant censée recevoir de l'aide grâce à un programme très inadéquat. Je crois que dans la région de Niagara, les prestations nettes offertes à l'industrie s'élèvent à quelque 80 millions de dollars, alors que les coûts et pertes réels sont évalués, au cas où la moitié de l'industrie périrait, à 154 millions. Il est évident que le programme ne répondra pas aux besoins.

Les viticulteurs connaissent les mêmes problèmes en Colombie-Britannique, où le premier ministre est prêt à brader cette industrie pour conclure un accord à tout prix. Cela semble être sa façon de procéder. Il veut conclure un accord à tout prix et, après en avoir négocié un qui nous défavorise, il dépense l'argent des contribuables pour tenter de le vendre. Cette industrie se retrouve en sérieuse difficulté après avoir perdu des marchés et subi une baisse de ses recettes. Il y a très peu de solutions de rechange. Par exemple, le secteur des fruits et légumes, qui est presque aussi mal en point que celui de la culture du raisin à cause de l'Accord commercial, ne serait pas un choix avantageux.

Le principal changement qui touche le secteur des fruits et légumes est l'élimination du droit de douane sur dix ans. Un changement encore plus importante abolit le droit saisonnier d'environ 12 p. 100 qui s'applique au plus fort de la saison des fruits et légumes frais. Ce droit est remplacé par ce qu'on appelle la disposition sur le retour au taux de droit NPF. Si l'industrie accuse une baisse de prix de 90 p. 100 sur cinq jours, en allouant quelques jours de plus pour l'application, le droit saisonnier qui doit disparaître en dix ans pourra être rétabli.

Il ne faut pas beaucoup d'imagination à une personne qui fait son marché pour savoir que si les prix des fruits et légumes frais s'affaissent même en 48 heures, ni un droit saisonnier ni quoi que ce soit d'autre ne pourra les relever. Si les prix s'affaissent, il n'y a plus rien à faire, c'est sûr, au bout de sept jours.

En mars dernier, j'ai eu l'occasion d'assister à une rencontre d'horticulteurs ici, à Ottawa. Ce que j'y ai entendu n'avait rien de réjouissant. L'industrie se heurte sans cesse à la concurrence des importations américaines qui ont un effet désastreux sur les prix parce qu'elles arrivent trois ou quatre semaines plus tôt dans la saison. Nous aimerions qu'à l'étape du comité, on apporte à la mesure des amendements qui pourraient remédier à la situation si la disposition sur le retour au taux de droit NPF ne donne pas de bons résultats. Je ne connais personne dans ce secteur qui croie à l'efficacité de cette disposition.

Je m'attendais à ce que le vice-premier ministre expose dans son discours les avantages du libre-échange pour l'ouest du Canada. Il n'a pu citer que des extraits de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest tenue il y a quelques années. Je voudrais citer une déclaration faite par le conseil consultatif de la Commission canadienne du blé. Le conseil se dit très préoccupé par l'Accord de libre-échange. Il croit que, en fin de compte, les Américains sont déterminés à abolir la Commission canadienne du blé dès l'adoption du projet de loi par le Parlement. S'ils réussissent, il en sera de même pour l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario et toutes les commissions de commercialisation du blé de l'est du Canada.

L'industrie a perdu environ 280 millions de dollars en raison du régime de dualité des prix du blé. Il est évident, d'après certaines déclarations de l'administration américaine, que celle-ci est déterminée à révéler le prix de vente établi par la Commission canadienne du blé. Elle est en train d'entamer une enquête sur la Commission avec l'intention de la détruire. Il convient de se pencher sur la réaction du conseil consultatif de la Commission à ce sujet. Le conseil est composé d'agriculteurs qui ne sont ni des conservateurs, ni des libéraux, ni des néo-démocrates. Ce sont des gens élus dans différentes régions du Canada pour donner des conseils à la Commission canadienne du blé. Voici une résolution adoptée au cours d'une réunion tenue le 28 juillet 1988. La résolution dit notamment:

> Après avoir étudié soigneusement le projet d'accord commercial bilatéral entre le Canada et les États-Unis, y compris le chapitre 7 de la déclaration de l'administration américaine, le comité consultatif de la Commission canadienne du blé estime que l'Accord de libre-échange proposé:
>
> 1. nuira à l'efficacité de la Commission canadienne du blé dans ses fonctions d'agent de commercialisation des céréaliculteurs canadiens.
>
> 2. créera un environnement où il sera de plus en plus difficile de maintenir la qualité et l'uniformité des céréales canadiennes.
>
> 3. n'offrira pas un accès plus large ou plus sûr au marché américain.

Je n'ai pas entendu le vice-premier ministre parler de cette résolution adoptée par le comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Mais il ne fait aucun doute que cet organisme n'est pas heureux de cet accord.

• (1540)

M. Simon Reisman, le grand négociateur, a déclaré que nous, les Canadiens, avions montré aux Américains comment négocier. Il a affirmé que les Américains avaient négocié comme un pays du tiers monde. Pourtant, jetez un coup d'oeil sur l'accord qu'il a conclu au sujet des oléagineux et le colza canola du Canada destinés aux marchés du nord-ouest du Pacifique. Cet accord prévoit la disparition d'un tarif de 7 p. 100 sur une période de 10 ans et le retrait immédiat de l'aide au transport des céréales de l'Ouest. En conséquence, le colza canola et le tourteau sont éliminés du marché du nord-ouest du Pacifique.

Le retrait du tarif sur une période de dix ans apportera à l'industrie des avantages évalués à 22 millions de dollars sur le plan de l'accès au marché, mais la même industrie perdra 44 millions de dollars en aide au transport vers le marché du nord-ouest du Pacifique.

L'Accord nous fait perdre le marché du nord-ouest du Pacifique, pour ainsi dire. Nous le sacrifions. Et c'est ainsi parce que le tarif disparaît progressivement sur une période de dix ans, alors que l'aide au transport est immédiatement retirée, le 1er janvier 1989.

C'est le genre de négociations fabuleuses que M. Reisman et son équipe ont menées pour nous!

Toute la stratégie du premier ministre consiste à conclure une entente à tout prix. Il ne faut pas oublier que lorsqu'il a signé l'Accord avec le président des États-Unis, son parti n'avait eu que 23 p. 100 de la faveur populaire au dernier Gallup. Il fallait donc qu'il signe un accord, même s'il devait pour cela céder notre énergie, nos marchés financiers et notre eau. Il était disposé à céder n'importe quoi pour que les Américains signent et, une fois qu'ils l'ont fait, il a commencé à dépenser l'argent des contribuables pour prouver à tous à quel point son accord était avantageux.

C'est essentiellement ce qui s'est produit dans le cas du canola et des graines oléagineuses. C'est aussi ce qui s'est produit lorsqu'on a affaibli la Commission canadienne du blé et d'autres offices agricoles. L'Ouest s'inquiète énormément de ce qui arrive à la Commission du blé et l'a bien prouvé aux dernières élections.

Aucun secteur, monsieur le président, ne sera autant touché à long terme que celui de la commercialisation des produits agricoles canadiens.

J'étais député en 1969 lorsque nous avons adopté la loi portant création du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, qui a permis aux agriculteurs canadiens d'établir un système de commercialisation leur assurant un rendement acceptable sur leur investissement, leur travail, leurs prix de revient, leurs talents de gestionnaires, leur esprit d'entreprise et tout le reste. Je crois que ce système a été très fructueux et qu'il bénéficie d'un vaste appui dans le secteur agricole.

Bien qu'il ne soit pas exempt de problèmes, c'est un vrai modèle à comparer à ce qui existe aux États-Unis.

Chez nos voisins du Sud, s'il y a une suproduction de produits laitiers, le gouvernement américain dépense quelques millions de dollars pendant un an ou deux pour réduire les troupeaux laitiers et baisser la production. Bien sûr, ces mesures ne donnent pas de très bons résultats, loin de là.

Quoi qu'il en soit, notre Conseil national de commercialisation des produits agricoles a profité énormément à nos industries agricoles. De ce côté-ci de la Chambre, comme parmi les députés d'en face qui s'y connaissent dans ce domaine, nous croyons qu'à long terme, notre système de commercialisation sera détruit par le libre-échange.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les résultats des élections dans le sud, l'est et le sud-ouest de l'Ontario ainsi que dans d'autres régions du pays où beaucoup de circonscriptions ont, pour la première fois depuis qu'elles existent, cessé de voter conservateur parce que leurs agriculteurs qui y vivent croient que le système de commercialisation des produits agricoles et le régime de gestion de l'offre seront détruits si l'Accord de libre-échange est mis en oeuvre.

M. Blais: C'est tout à fait faux, ce n'est pas vrai.

M. Foster: On sape le régime de commercialisation de deux façons et on le fait avec beaucoup d'habileté. Les conservateurs ne veulent pas prendre la responsabilité politique de détruire le système de commercialisation des produits agricoles, bien que cela ait été retenu contre beaucoup de candidats conservateurs qui ont donc mordu la poussière aux dernières élections.

Ils suppriment les droits sur les aliments traités qui varient de 7 à 16 p. 100 mais il ne sera pas possible de soutenir la consurrence des aliments traités en provenance des États-Unis, car ces aliments sont à base de produits soumis à la gestion de l'offre, soit les oeufs, le beurre ou la volaille.

Il ne faut pas être un grand génie pour comprendre cela. Si on peut acheter de la viande de volaille américaine à la moitié ou aux deux tiers du prix de la volaille canadienne, il est évident que les producteurs canadiens ne peuvent pas concurrencer les Américains.

Le groupe consultatif spécial du commerce international a conseillé au gouvernement, pour pallier les effets de la suppression des droits et pour sauver ce secteur, d'inscrire tous les aliments traités à base de produits soumis à la gestion de l'offre sur la liste des marchandises d'importation contrôlée.

Le gouvernement ne l'a pas fait et je vous prédis qu'il ne le fera pas.

La recommandation précisait que, dès que les produits soumis à la gestion de l'offre comptaient pour 10 p. 100 ou plus du poids sec des aliments traités, ceux-ci devaient être inscrits sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Ils ne l'ont pas été. Quand on a tenté de le faire pour le yaourt et la glace, à propos desquels l'UPA et M. Pagé ont fait toute une histoire au Québec, les Américains ont immédiatement protesté et engagé des poursuites contre le Canada auprès du GATT.

Le gouvernement a maintenant accepté de se joindre à une demande faite auprès du GATT en vue de supprimer toutes les subventions sur les produits agricoles.

Pour les Américains, la gestion de l'offre et les offices de commercialisation équivalent à des subventions. Par conséquent, même dans le cas des produits qui passent maintenant librement entre les deux pays, comme le boeuf et le porc, les problèmes sont nombreux.

Dans leur loi d'ensemble sur le commerce, les Américains ont prévu des droits compensateurs qui s'appliqueront à la viande porc ainsi qu'aux porcs sur pied, et cela va à l'encontre de toute interprétation que l'on peut donner à l'Accord de libre-échange.

Je crois que le secteur agricole est dans une situation terrible à cause du libre-échange. Je crois que tout gouvernement qui renonce à l'autosuffisance en production alimentaire, dans la mesure où cela est possible, car on sait que les pays du Nord comme le Canada ne peuvent pas être totalement indépendants, agit de façon insensée. Il est absurde en effet de s'engager dans une voie qui mènera au démantèlement de la Commission canadienne du blé et des offices de commercialisation des produits agricoles. C'est de la pure folie que de sacrifier ces organismes pour avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Je crois que le gouvernement canadien finira par devoir se retirer des arrangements qui existent actuellement au Canada en ce qui concerne la production alimentaire, ce qui aura un effet dévastateur sur nos industries agricoles.

Je remercie les députés de leur attention.

• (1550)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes sortis vainqueurs des dernières élections, exercice démocratique unique qui a donné lieu à des échanges des plus stimulants sur le libre-échange et son impact sur les Canadiens. A mon avis, le pays a montré qu'il tenait à préserver des éléments essentiels de la vie au Canada et qu'il était déterminé à relever de nouveaux défis pour améliorer cette norme qui, je crois, est sans égal.

Il est encourageant de mettre en opposition, d'une part, l'esprit de collaboration et la croissance que nous connaissons aujourd'hui et, d'autre part, le pessimisme des années 1930, époque où les barrières tarifaires internationales ont fermé les marchés, réduit la production et fait chuter l'emploi. C'est un souvenir terrible pour de nombreux Canadiens mais, depuis ce temps, nous sommes redevenus des commerçants, vocation qui a été donnée à notre pays dès sa fondation. Nous nous sommes tournés vers l'extérieur pour chercher des marchés au delà de nos frontières, ce qui profitera au Canada tout entier.

[*Français*]

A mesure que nous approchons du prochain siècle, notre prospérité dépendra de plus en plus étroitement du commerce international. Aujourd'hui, un emploi sur trois au Canada et près de 30 p. 100 de notre produit intérieur brut sont liés à nos échanges avec l'étranger. Ces chiffres ne pourront qu'augmenter. En même temps que les échanges commerciaux devenaient plus dynamiques, l'adaptation sous une forme ou sous une autre est devenue de plus en plus un mode de vie pour les Canadiens. Les entreprises, grandes et petites, renouvellent constamment leurs produits et leurs systèmes de production pour rester compétitifs. Les travailleurs, eux aussi, comprennent que s'ils ne se renouvellent pas, ils resteront à la traîne.

[*Traduction*]

Bien des Canadiens ont peur du changement. La plupart des gens lui préfèrent le statu quo et veulent que le monde soit le même à la fin qu'au début de chaque journée. Toutefois, la réalité n'est pas immuable. Elle change chaque jour de façon imperceptible. Si le changement fait peur, il n'en demeure pas moins porteur de promesses. Je ne crois pas que je serais à la Chambre aujourd'hui si je m'étais laissé intimider par les inévitables réalités du monde dans lequel nous vivons ainsi que par le changement et les bouleversements créateurs de possibilités.

On a dit et écrit bien du mal au sujet de l'«adaptation» ces derniers mois, comme si c'était quelque chose de nouveau. Cela n'a rien de nouveau. Ce n'est ni mystérieux ni effrayant. L'adaptation de la main-d'oeuvre n'est pas différente des autres formes d'adaptation, sur le marché du travail ou ailleurs. Le virage technologique, le nombre croissant de femmes au sein de la main-d'oeuvre active, les relations patronales-syndicales, les nouvelles normes environnementales et beaucoup d'autres facteurs influent sur le milieu de travail et nécessitent une certaine adaptation.

Le marché du travail est manifestement en constant changement. Les Canadiens comprennent cela. Ils comprennent que les formes de travail, les aptitudes nécessaires et les besoins en formation sont radicalement différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient il y a quelques années. Chaque année, au Canada, quelque 5,2 millions de personnes changent d'emploi. Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral prévoie quelles aptitudes seront désormais nécessaires, y compris mais non exclusivement par suite de la libéralisation des échanges, et sache y répondre.

Contrairement à ce qu'ont dit beaucoup d'opposants au libre-échange, on a déjà mis en place un certain nombre de mécanismes aptes à relever les nouveaux défis présentés par cet accord ou par d'autres changements à venir, et ils fonctionnent. La Planification de l'emploi s'avère un instrument efficace pour relever les défis que suscite l'adaptation du marché du travail.

Il importe de signaler, et cela en particulier aux nouveaux députés, les principes, les objectifs et les rouages de la Planification de l'emploi. D'abord, ce programme vise deux objectifs principaux: premièrement, satisfaire aux besoins les plus pressants de la localité ou de l'entreprise et, deuxièmement, aider les travailleurs à développer des aptitudes qui répondent aux exigences réelles du marché du travail aujourd'hui.

En 1985, lorsque nous avons présenté la Planification de l'emploi, nous savions qu'il nous fallait une approche flexible qui réponde aux changements du marché du travail, actuels et à venir. Cette planification est l'antithèse même de la prétendue idéologie de création d'emplois à courte vue et peu rigoureuse qui a si longtemps dominé la réaction fédérale en matière de gestion et d'adaptation des ressources humaines.

Un des aspects importants de notre démarche est notre recherche de souplesse pour mieux répondre aux besoins nouveaux des femmes, des autochtones, des minorités visibles, des handicapés et des assistés sociaux sur le marché du travail parce que notre société est composée de nombreux groupes uniques ayant chacun leurs propres problèmes.

Dans la Planification de l'emploi, nous avons fixé des cibles réalistes et justes pour ce qui est des taux de participation de ces groupes aux divers programmes qui la composent au lieu de créer des programmes distincts impossibles à conjuguer pour aider la population active et les personnes qui la composent à surmonter les problèmes que pose l'évolution de la situation sur le marché du travail.

Les six programmes qui composent la Planification de l'emploi sont conçus de manière à pouvoir faire des plans en vue de l'avenir et à garantir une certaine souplesse. Il y a d'abord le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre qui sert à former des Canadiens dans des occupations où l'offre de main-d'oeuvre est faible et à favoriser la mobilité des travailleurs. Il y a deuxièmement le programme Acquisition de compétences qui permet aux employeurs de former des travailleurs dans des techniques nouvelles. Troisièmement, il y a le programme Développement des collectivités qui aide à créer des entreprises et des possibilités de formation dans des collectivités aux prises avec un chômage chronique ou des bouleversements économiques. Quatrièmement, le programme Intégration professionnelle permet de combiner formation et travail pour aider les jeunes et les femmes à accéder au marché du travail. Pour certaines personnes, c'est une étape très difficile. Cinquièmement, le programme de développement de l'emploi est conçu pour améliorer les chances d'emploi des personnes, jeunes ou âgées, qui sont en chômage depuis très longtemps. Ces personnes-là ont elles aussi des besoins bien particuliers. Sixièmement, il y a enfin le programme d'Aide à l'innovation qui sert à encourager l'essai de projets et d'idées nouvelles susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché du travail au Canada.

[*Français*]

L'année dernière, plus de 400 000 Canadiens ont bénéficié de ces six programmes et près de 90 p. 100 d'entre eux estiment que leur participation aux programmes de la planification de l'emploi a amélioré leur employabilité à long terme.

Monsieur le Président, j'ai mentionné que la souplesse était ce qui distinguait la planification de l'emploi de tout autre programme. Des programmes spéciaux pour les jeunes chômeurs, des cours de langue pour les immigrants et des mesures d'aide pour les travailleurs âgés ne constituent que quelques-unes des mesures d'aide à l'adaptation que comportent les programmes de planification de l'emploi.

Si des cours dans un collège communautaire ou un Cégep permettent le mieux de répondre aux besoins de certains travailleurs, nous pouvons les offrir grâce à la planification de l'emploi. Si c'est une expérience de travail qu'il faut, nous l'offrirons avec la collaboration des employeurs du secteur privé.

[*Traduction*]

La Planification de l'emploi est fondée par ailleurs aussi sur la collaboration dans la mesure où elle fait appel à divers degrés à la participation des provinces, du secteur privé, des groupes locaux, des syndicats et des établissements d'enseignement. Permettez-moi de citer certains projets précis de la Planification de l'emploi pour montrer que notre démarche non seulement fonctionne, mais fonctionne bien. Il y a à Selkirk, au Manitoba, une des notables mini-aciéries d'Amérique du Nord, la *Manitoba Rolling Mills*. Son succès repose sur le contrôle de la qualité et sur l'utilisation des techniques modernes. Pour rester à la pointe du progrès, elle a construit un centre de formation, acheté pour 18 millions de dollars de matériel neuf et mis au point un programme de formation pour ses 650 employés. La société l'a fait elle-même. Avec l'aide du programme d'investissement dans la sidérurgie, un fonds de fiducie pour la formation a été constitué pour permettre aux travailleurs et aux employeurs de choisir et d'évaluer des programmes de formation conçus pour répondre à l'évolution de l'industrie sidérurgique.

Grâce au programme Acquisition de compétences, syndicat et patronat peuvent établir ensemble leur propre programme de formation. Dans ce projet en particulier, la société a dépensé 1,1 million de dollars sur trois ans, et Emploi et Immigration a fourni 400 000 $.

[*Français*]

Le libre-échange offrira à l'industrie de nouvelles possibilités. Dans certains cas, le seul facteur qui nuit à l'avancement d'une entreprise est une pénurie de travailleurs spécialisés. Grâce au programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre de la planification de l'emploi, une aluminerie de Bécancour, au Québec, a formé jusqu'ici 97 employés en conception assistée par ordinateur.

Le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre aide financièrement les employeurs à former des travailleurs dans des professions en pénurie de main-d'oeuvre pour lesquelles la demande est plus forte. Dans le cadre de ce programme, l'aluminerie s'est fait rembourser tous ses frais de formation de même que 50 p. 100 de la rémunération des employés.

• (1600)

[*Traduction*]

Un autre objet de préoccupation traditionnel en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre concerne les collectivités ne possédant qu'une seule industrie, de nature extractive, aux prises avec des difficultés. Revelstoke, en Colombie-Britannique, connaît un taux de chômage, toujours trop élevé, de 10,3 p. 100, mais il se situait à 15 p. 100 il y a un an et à 20 p. 100 il y a deux ans, lorsque cette région a été choisie pour faire partie du programme Développement des collectivités. Depuis, la main-d'oeuvre s'est mobilisée et a effectué une reprise.

Les solutions offertes dans le cadre de ce programme tendent à développer l'esprit d'entreprise et à recycler les travailleurs en tirant parti des facteurs existants. Ainsi, le Centre d'aide aux entreprises a offert à ceux qui voulaient ouvrir des petites entreprises des conseils techniques, une aide à la commercialisation et des capitaux de démarrage. Bien que ce centre ne fonctionne que depuis moins d'un an, il a déjà permis de créer 46 emplois à plein temps dans cette ville et on s'attend à ce qu'il y en ait 55 autres de créés d'ici un an. Voilà pour une réussite.

Nous constatons de plus en plus qu'il est très avantageux, dans les régions lourdement frappées par le chômage, d'aider les gens à créer eux-mêmes leur emploi. Un autre élément du Développement des collectivités consiste donc à aider les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale à se lancer en affaires. Le programme offre également dans les collèges communautaires une aide à la mobilité et de la formation.

En vertu de ce programme, nous avons approuvé d'un bout à l'autre du Canada 300 millions de dollars pour quelque 200 collectivités. Dans l'ensemble du Canada, nous allons consacrer 1,7 milliard de dollars au total cette année à l'adaptation de la main-d'oeuvre dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi. Pas étonnant—et nous en sommes très fiers—que l'OCDE ait, en 1988, cité en exemple notre Planification de l'emploi, un programme canadien et qui plus est, de notre gouvernement, à titre d'initiative tendant à trouver des solutions locales aux problèmes, en fonction des besoins précis des particuliers et des collectivités.

Tout comme la Planification de l'emploi aide les personnes et les collectivités à s'adapter à l'évolution du marché du travail, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie soutient les entreprises canadiennes qui en ont besoin. Ce service jouit d'une réputation hors pair en tant que modèle de collaboration pour aider les travailleurs et les patrons à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution du marché.

En vertu du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, employeurs et employés forment des comités mixtes pour collaborer avec un conseiller en main-d'oeuvre indépendant. Ils établissent ensemble un plan d'action destiné à résoudre des problèmes de ressources humaines qui sont peut-être particuliers à l'entreprise concernée mais auxquels on peut appliquer l'expérience acquise ailleurs. Pour donner un exemple de son efficacité, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a récemment aidé à mobiliser l'énergie de 1 300 employés à Firestone Tire Company à Hamilton après qu'on a annoncé la fermeture définitive de cette société. Vous vous rappelez comment nous avons été harangués à la Chambre, monsieur le Président, à propos de cette fermeture. Les comités mixtes se sont fixé comme objectif de trouver des emplois comparables à tous les travailleurs. Firestone a payé le salaire de 10 personnes siégeant à plein temps aux comités patronaux-syndicaux de réaffectation des ressources humaines. Ces comités ont étudié le dossier de milliers d'employés, ont fait passer des curriculum vitae sur le réseau de télédistribution et ont travaillé en collaboration étroite avec le centre d'emploi du Canada local. Il en a résulté un taux de réinsertion dans 85 p. 100 des cas tandis que les efforts se poursuivent pour essayer de trouver des emplois et de fournir une formation aux autres. Le journal de cette semaine a justement rapporté une interview où certains de ces employés disaient combien le système avait été efficace.

La solution apportée par le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, il faut aussi le souligner, s'applique aussi bien à des sociétés qui connaissent une expansion rapide, et pas uniquement à celles qui licencient. Mohawk Oil à Burnaby, en Colombie-Britannique, a eu recours à un comité patronal-syndical de réaffectation

des ressources humaines qui l'a aidé à établir un plan de gestion des ressources humaines pour compléter son plan d'expansion dynamique.

[*Français*]

Il faut souligner, monsieur le Président, que le service d'aide à l'adaptation de l'industrie et ses bienfaits sont connus internationalement depuis quelque temps déjà. Plusieurs états américains et des représentants de la Communauté européenne ont envoyé des hauts fonctionnaires au Canada afin qu'ils tentent de voir comment ils pourraient appliquer chez eux la philosophie du service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Ces services témoignent de l'esprit de collaboration que nous sommes parvenus à créer, tant dans les milieux syndicaux, dans l'industrie, dans le monde de l'enseignement que dans d'autres ordres de gouvernements.

[*Traduction*]

Les députés sont bien conscients de l'existence de problèmes structuraux dans notre marché du travail qui doivent être résolus. Notre taux de chômage est encore trop élevé dans les régions. Nous continuons à produire des compétences qui ne correspondent pas à la demande. Le rapport entre la productivité des travailleurs et leur instruction est une question qui continue à préoccuper les responsables politiques, et en particulier ce gouvernement.

Nous devons continuer à profiter de nos ressources et appliquer le savoir-faire et l'expérience des Canadiens de sorte que notre main d'oeuvre instruite soit adaptée aux réalités du marché du travail actuel. Il faudra que les Canadiens de tous les secteurs y apportent leur collaboration et acceptent une certaine part de responsabilité. Le gouvernement est absolument déterminé à assurer aux Canadiens les meilleurs programmes possibles de marché du travail. Nous avons déjà en place des programmes efficaces. Nous attendons avec impatience les conseils que nous prodigueront M. de Grandpré et les membres de son comité. Nous sommes disposés à respecter leurs recommandations.

Quand on parle d'ajustement, on parle de changement, mais aussi de nouvelles possibilités. Il faut dire aux travailleurs canadiens que nous ne puiserons pas simplement dans les ressources du gouvernement, mais également dans celles des communautés canadiennes, pour les aider à saisir les possibilités qui leur sont offertes, pour leur prêter main-forte s'ils doivent se recycler après avoir été licenciés ou s'ils ont besoin d'aide. Tous autant que nous sommes, nous devons appuyer nos travailleurs afin qu'ils puissent profiter des occasions offertes, afin qu'ils sentent, pendant qu'ils traversent des périodes difficiles, que nous voulons les aider. C'est vrai, quand on parle d'ajustement, on parle de changement, mais le gouvernement doit aider nos travailleurs à saisir les occasions qui leur sont offertes. Nous avons la ferme intention d'appuyer les travailleurs canadiens, et non pas de perdre du temps à déterminer si une nouvelle initiative ou un problème découle du libre-échange, du virage technologique ou encore des relations patronales-syndicales. L'important pour les travailleurs canadiens, c'est de savoir que, peu importe les circonstances, peu importe leur région, le produit que fabrique leur compagnie ou l'avenir qu'ils envisagent, notre gouvernement, leur entreprise, leurs patrons, les syndicats et les provinces travaillent tous ensemble pour le bien-être des travailleurs canadiens, et que nous continuerons de les appuyer.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le 18 juin 1936, le nouveau député d'Essex-Est prenait la parole en cette Chambre, pour la première fois. Il s'appelait Paul Martin.

Je ne peux faire mieux que de débuter ici avec ses paroles, et je cite: «J'ai conscience de ma responsabilité et j'espère que mes remarques mériteront l'appui des électeurs de ma circonscription.»

[*Traduction*]

Mon père a attendu un an avant de prendre la parole en Chambre. Pour ma part, je suis ici depuis moins de deux semaines. Les temps ont sans doute changé. Toutefois, comme l'a fait mon père, il y a 52 ans, alors qu'il était encore jeune député, j'aimerais d'abord et pardessus tout remercier les électeurs de ma circonscription pour la confiance qu'ils m'ont manifestée et sans laquelle je ne serais pas ici.

[*Français*]

La circonscription de LaSalle—Émard compte deux cours d'eau qui ont marqué l'histoire de notre pays. Il s'agit des rapides de Lachine, un ensemble écologique unique en son genre, à partir duquel s'est amorcée l'exploration du continent nord-américain, et du canal de Lachine qui a tellement contribué à l'essor économique du Québec.

Ensemble, la population de ma circonscription forme un microcosme de notre mosaïque canadienne, une communauté animée par l'enthousiasme et le dynamisme de ses citoyens et citoyennes. J'aimerais confirmer ici la fierté que j'ai à être leur représentant.

[*Traduction*]

Je ne peux compter le nombre de fois où, jeune adolescent encore, j'ai assisté de la tribune aux délibérations qui se déroulaient dans cette enceinte. Ces dernières années, j'ai eu l'occasion de visiter les assemblées législatives d'un grand nombre de démocraties à travers le monde. Certaines existent depuis plus longtemps que la nôtre; d'autres sont plus connues; et bon nombre sont

plus importantes. Je demeure cependant fermement convaincu qu'aucune n'est plus représentative et plus fidèle au caractère de sa population que notre chambre.

• (1610)

J'ai oeuvré dans le milieu des affaires où souvent l'on se targue de détenir les véritables rênes du pouvoir. J'ai aussi visité des ministres et bon nombre de hauts fonctionnaires à Ottawa. Là aussi, beaucoup m'ont affirmé être les dépositaires du véritable pouvoir. Pour ma part, je n'ai jamais cru ni les uns ni les autres.

A mon avis, les fonctions d'élus comptent parmi les plus exigeantes que l'on puisse assumer. C'est pourquoi je suis profondément attaché aux traditions et au maintien de la dignité de la Chambre des communes, même si je me demande parfois si ce respect est aussi ancré maintenant que naguère. Je l'espère, parce que c'est ici, au cours des quatre prochaines années, que se décidera l'avenir du Canada pour les générations à venir.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous venons de vivre une campagne électorale dans laquelle, grâce au leadership du chef de l'opposition, les Canadiens et les Canadiennes ont enfin amorcé la réflexion collective qui s'imposait sur leur avenir économique, et donc sur le genre de pays dans lequel ils voulaient vivre, réflexion qui est loin d'être complétée.

Monsieur le Président, je suis fier de faire partie de la nouvelle vague d'entrepreneurs québéquois. Je n'ai pas de leçon à recevoir de ce gouvernement concernant les avantages de la libéralisation des échanges, mais je vous dis . . .

[*Traduction*]

Vous voulez un emploi? Le ministre des sans-abri a-t-il encore quelque chose à dire? Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) affirme que je suis favorable au libre-échange. Je le suis, en effet. Toutefois, nous ne discutons pas ici de libre-échange, mais bien de désarmement commercial.

[*Français*]

Quel était le but des négociations, sinon de recevoir un accès assuré au marché américain. L'avons-nous reçu? Non. La stratégie du gouvernement s'est soldée par un échec et les conséquences de cet échec seront ressenties pour des générations à venir. Le résultat c'est une entente mi-figue, mi-raisin, une entente sectorielle avec tous les avantages d'une entente globale, d'une entente selon laquelle le gouvernement a quasiment mis en suspens son rôle dans l'économie pour des années à venir. Notre problème était et reste que les Américains refusent d'accepter que nous subventionnions nos industries, alors qu'ils refusent d'admettre qu'ils subventionnent les leurs.

[*Traduction*]

Le gouvernement a essayé d'obtenir un plus grand accès au marché américain mais en réalité, en omettant de s'entendre sur la définition de subvention avant de signer, il a au contraire perdu du terrain. En retardant cette décision, les conservateurs ont compromis toutes les possibilités de succès qui auraient pu exister jusque-là. Ensuite, ils ont effectivement nié la capacité de nos entreprises privées de collaborer avec le gouvernement, comme cela se fait dans à peu près n'importe quel autre pays industrialisé ailleurs dans le monde.

M. McDermid: Pourquoi alors avons-nous l'appui de l'entreprise privée?

M. Martin (LaSalle—Émard): Pourquoi n'essayez-vous pas d'écouter, peut-être
apprendriez-vous quelque chose.

M. McDermid: Pourquoi avons-nous l'appui du secteur privé? Votre affirmation est tout à fait gratuite.

M. Martin (LaSalle—Émard): Qu'est-ce que vous me chantez là? J'ai oeuvré dans le monde des affaires pendant quatre ans, tandis que vous—

M. le vice-président: A l'ordre. Je demanderais aux députés de s'adresser à moi lorsqu'ils font leurs interventions.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je m'excuse, monsieur le Président, mais il est difficile de ne pas réagir devant une telle ignorance.

[*Français*]

Le problème est que les conservateurs ne comprennent pas les mécanismes de l'économie mondiale dans cette fin de siècle et voilà pourquoi les quatre prochaines années seront déterminantes. Et voilà pourquoi le rôle du parti libéral sera capital. Et voilà pourquoi nous serons là pour surveiller la définition de subventions.

[*Traduction*]

Nous allons avoir l'oeil sur le gouvernement pour voir s'il se bat pour définir les subventions d'une façon qui non seulement défend les programmes existants mais en permette de nouveaux, afin de créer des possibilités nouvelles dans le Canada atlantique et de diversifier l'économie de l'Ouest.

[*Français*]

Oui, nous serons là pour minimiser les effets néfastes de cette Entente sur nos programmes sociaux, sur notre secteur agricole, sur nos industries culturelles et sur notre environnement. Nous surveillerons l'acquisition américaine de nos PME, car sans ces compagnies nous perdrions toute possibilité de créer nos propres multinationales. Nous serons là pour surveiller si le gouvernement permet aux Américains de dire que nos subventions sont déloyales, tandis que leurs milliards, dans le

cadre de leur politique industrielle pour la guerre des étoiles, ne le sont pas.

[*Traduction*]

Nous allons avoir l'oeil sur le gouvernement pour voir s'il permet aux Américains de poursuivre la restructuration de leur économie grâce aux dispositions bien particulières du chapitre 11 sur les faillites, qu'ils ne considèrent pas comme une subvention, alors que pour eux l'aide que nous accordons pour la modernisation en est une.

Nous allons avoir l'oeil sur le gouvernement pour voir s'il laisse les Américains limiter nos subventions à l'exportation alors qu'ils recourent eux à des subventions intérieures massives pour empêcher nos exportateurs de prendre pied sur leurs marchés.

Nous aurons l'oeil sur le gouvernement pour voir s'il emprunte aux Américains leur modèle de développement industriel qui leur convient à eux et qui ne peut pas nous convenir si nous avons d'autres ambitions que d'être simplement enveloppé dans le cocon américain.

Nous aurons l'oeil sur le gouvernement pour voir si au niveau des échanges il entreprend une action en faveur des entrepreneurs canadiens qui veulent aller non seulement à Pittsburgh mais à Penang, pas seulement à San Diego mais à Sao Paolo.

Nous allons avoir l'oeil sur le gouvernement pour voir quelles politiques en matière de R et D et de marchés publics il est disposé à adopter pour éviter que l'industrie canadienne ne soit vidée de sa substance et bradée.

Nous allons avoir l'oeil sur le mécanisme de règlement des différends pour voir s'il devient plus qu'un simple instrument du Congrès, s'il devient un organisme vraiment binational s'occupant des intérêts des deux pays.

Nous allons demander au gouvernement de ne pas laisser les Américains appliquer purement et simplement le droit américain et les usages américains à nos exportations. Et quand le Congrès refusera, nous demanderons au gouvernement pourquoi il a signé l'Accord au départ.

Enfin, nous allons poser des questions au sujet des fermetures d'usines. Chaque jour le gouvernement nie qu'elles aient le moindre rapport avec l'Accord de libre-échange. Est-ce qu'il ne comprend pas que la rationalisation industrielle qui s'opère aux États-Unis fait avant tout retomber les incidences de ce changement sur les filiales canadiennes des sociétés américaines et que cet accord a supprimé en grande partie la protection que nous avions auparavant?

Dans le cours du débat, les ministériels ne cessent de nous renvoyer à l'Accord en disant qu'il ne contient rien qui vise nos programmes sociaux, alors que le problème en réalité c'est que rien ne s'y trouve pour les protéger. Il est de fait qu'il n'y a rien dans l'Accord qui nous permette d'empêcher les fermetures d'usines comme celle de Gillette. Et il n'y a rien dans cet accord qui nous permette de faire comme le gouvernement français a fait quand Gillette a voulu fermer son usine d'Annecy. Voilà le problème. On a induit les Canadiens en erreur à propos de cet accord et il suffit d'avoir vécu plus de cinq minutes dans le monde des affaires pour le comprendre. Voilà pourquoi . . .

M. McDermid: Allez donc!

M. Martin (LaSalle—Émard): Deux jours après la signature de l'Accord, les chefs d'entreprise ont, les uns après les autres, admis que nos programmes sociaux étaient menacés . . .

Des voix: C'est faux.

M. Martin: . . . à cause de la nécessité d'harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis. Si les députés d'en face refusent de l'admettre, cela illustre peut-être simplement qu'ils n'ont toujours été que des subalternes dans les milieux d'affaires et qu'ils n'ont jamais eu à prendre des décisions.

M. McDermid: Faites attention. Vous n'êtes pas le seul homme d'affaires dans cette Chambre.

M. Martin: Je demande aux députés d'en face: Pourquoi refusent-ils d'admettre les faits que tous les milieux d'affaires reconnaissent comme fondés?

Une voix: Soyez sérieux.

M. McDermid: Il y a beaucoup de gens d'affaires dans cette Chambre. Vous n'êtes pas le seul.

M. Martin: Je fais depuis longtemps partie du milieu des affaires, et pourtant, je n'y ai pas vu un seul député d'en face.

Être en affaires ne signifie pas nécessairement être insensible. Les milieux d'affaires comptent des gens compatissants. Peut-être que ceux qui ne le sont pas deviennent un jour ou l'autre députés conservateurs.

Où sont vos programmes de recyclage pour la main-d'oeuvre? Où sont vos politiques et vos stratégies pour aider les milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi? La réponse est bien simple, il n'y en a pas. Si les députés d'en face pensent qu'il y en a, ils devraient sortir un peu et voir quel sort le ministre des sans-abri a réservé aux personnes qui n'ont maintenant plus de maison.

[*Français*]

Le problème ne va pas disparaître seulement parce que le ministre ou les conservateurs refusent d'en admettre l'existence. Si les conservateurs pensent que les programmes existants sont adéquats, avec ou sans le libre-échange, je les invite à venir faire un tour dans ma circonscription. Je les invite à rencontrer les 2 000

employés qui ont perdu leurs emplois depuis 1984, et leur dire que les mesures actuelles seront suffisantes.

Une voix: Les employés de Voyageur!

• (1620)

[*Traduction*]

Voudriez-vous une carte d'abonnement d'autobus?

M. Blais: Non.

M. Martin (LaSalle—Émard): Eh bien, nous interdirions l'accès à certaines personnes. Nous avons des normes à respecter.

Le Canada n'est pas une plante délicate et fragile qui doit être conservée sous serre, mais aucun pays ne peut survivre face à la concurrence mondiale sans que ses entreprises et son gouvernement ne collaborent, afin d'investir dans les gens et leur avenir.

Nous entrons dans une nouvelle ère pour ce qui est de l'économie mondiale. Notre pays ne prospérera pas sur le marché mondial, du simple fait qu'il a un marché captif. Il faudra plutôt que ses travailleurs soient disposés à accepter des changements, et ils n'y seront pas prêts si ce sont d'autres qu'eux qui profitent des avantages de ces changements et s'ils sont forcés de supporter seuls le fardeau des sacrifices.

[*Français*]

Où est la voie de notre avenir, monsieur le Président? Notre avenir c'est de continuer de vendre aux États-Unis, bien sûr, mais c'est aussi de pouvoir vendre des technologies visant la protection de l'environnement au Japon; c'est de pouvoir percer le marché européen avant 1992; c'est de pouvoir vendre des techniques de gestion au Tiers monde.

Ce défi de l'avenir, nous ne le gagnerons que si les secteurs privés et publics coordonnent leurs actions, une coordination mise en doute par la faillite de ce gouvernement à régler la définition de subvention parce que dans cette définition se trouve toute la question des limites de coopération permises entre l'État et l'industrie.

Monsieur le Président, ce débat ne concerne pas seulement le libre-échange. Au-delà du libellé de tel ou tel texte, au-delà même de la partisanerie, il existe, en fait, au sein de cette Chambre, des différences philosophiques profondes.

A ma gauche siègent les députés du NPD. Selon eux, le Canada devrait se renfermer sur lui-même, s'isoler des grands courants internationaux, s'abstenir de s'engager dans le monde.

Quant aux conservateurs, monsieur le Président, ils croient dur comme fer à une théorie du libre marché dépassée depuis bien longtemps, en un gouvernement fédéral qui n'intervient que timidement pour remporter le défi mondial.

Nous, libéraux, voyons l'avenir d'une autre façon.

[*Traduction*]

En conclusion, monsieur le Président, je vous demande simplement de quoi aurait l'air le Canada si depuis 50 ans, nous avions eu un gouvernement aussi handicapé par son manque de volonté et de vision et, je dois le dire, de décence, que celui-ci? Je vous demande simplement, monsieur le Président, à quoi ressemblera le Canada à l'avenir, si la gestion industrielle du pays est laissée à dix provinces dynamiques face à un gouvernement central paralysé par l'inertie, alors que notre politique économique nous est dictée par Washington?

Nous sommes arrivés à la croisée des chemins. Nous pouvons soit devenir une force économique avec laquelle il faudra compter, alors que notre secteur privé collaborera avec un gouvernement national fort, soit mourir lentement en tant qu'économie de succursales avec un gouvernement du même acabit. C'était là l'enjeu des dernières élections. C'est pourquoi les prochaines se joueront sur les cendres de l'Accord en question. Cependant, la prochaine fois, les Canadiens ne se laisseront pas prendre au piège.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour souligner brièvement les bienfaits de l'Entente de libre-échange proposée entre le Canada et les États-Unis et la réalité commerciale canadienne.

Je pense que tous mes honorables collègues vont réaliser avec moi la croissance exceptionnelle de l'économie canadienne au cours des dernières années, croissance qui a portée l'emploi à un niveau record, création d'emplois qui a dépassé la totalité de la création d'emplois des divers pays de la Communauté économique européenne, création d'emplois qui a dépassé celle, en pourcentage, de tout autre pays industriel au monde, soit 1,3 million de nouveaux emplois qui ont permis une chute rapide dans un taux de chômage qui était devenu inacceptable. Période aussi où le Canada a connu un taux d'inflation raisonnable, et surtout un taux d'inflation stable. Période qui a aussi connu une croissance économique réelle qui a surpassée non seulement celle des pays d'Europe, celle des États-Unis, mais aussi celle du Japon, pour se classer au cours des trois dernières années comme le pays ayant le taux de croissance réel économique le plus élevé au monde. C'est ça la réalité économique canadienne! Une réalité fondée sur l'excellence de nos ressources humaines, sur leur compétence, sur leur productivité, fondée aussi sur nos ressources naturelles, sur leur abondance, leur demande dans les marchés internationaux.

Monsieur le Président, malgré nos réussites au cours des dernières années, le gouvernement canadien ne peut se permettre de tomber dans la complaisance. Nous vivons de plus en plus dans un marché international vigoureux, un marché international où l'on réalise, jour après jour, la vitesse avec laquelle le changement technologique a une influence marquée sur les produits et même sur les services qui sont offerts entre pays à diverses entreprises et individus. Un marché international qui est en pleine évolution, un marché qui devient de plus en plus global, un marché qui entraîne la création de blocs commerciaux de plus en plus importants, de blocs commerciaux de plus en plus vigoureux.

Et c'est justement là, monsieur le Président, que l'on trouve une raison fondamentale du désir qu'a le gouvernement du Canada et qu'ont les Canadiens, tel qu'exprimé le 21 novembre dernier, d'entrer dans une Entente de libre-échange avec notre partenaire commercial le plus important, soit les États-Unis d'Amérique.

C'est pour nous donner l'accès à un marché qui peut se comparer au Marché européen ou qui peut se comparer au Marché de l'Asie. C'est pour nous donner une sécurité d'accès à ce marché si important, et c'est aussi pour nous donner la capacité de régler nos différends d'une façon bilatérale, d'une façon décisive et d'une façon à minimiser les retombées négatives des différends qui peuvent survenir dans le commerce journalier.

Monsieur le Président, le traité de libre-échange, bien entendu, s'applique aux grandes entreprises. Les dispositions de l'Entente de libre-échange avec les États-Unis s'appliquent aussi aux moyennes entreprises, s'appliquent aussi aux petites entreprises, et je dirais même plus, à ce qu'on appelle les PPE, les petites et petites entreprises.

Monsieur le Président, c'est pour leur assurer une croissance continue que le gouvernement canadien, avec l'ensemble du peuple canadien, veut signer ce traité historique de libre-échange avec les États-Unis. C'est pour assurer notre avenir, monsieur le Président, c'est pour assurer l'avenir de nos enfants, dans un milieu économique global qui évolue sans cesse.

Alors j'aimerais, aujourd'hui plus particulièrement, vous parler de quatre grands thèmes: Le premier, le développement industriel. Le deuxième, le développement régional. Le troisième, la science et la technologie et l'impact du traité de libre-échange sur le développement dans ces secteurs et, finalement, vous parler du processus d'ajustement qui a été soulevé à maintes reprises par l'opposition.

Permettez-moi, pour commencer, de faire certains commentaires vis-à-vis les propos de l'opposition. L'opposition qui a prétendu que le traité de libre-échange n'était ni plus ni moins qu'une vente en vrac de l'économie canadienne, que les Américains pouvaient, à n'importe quel moment donné, acheter n'importe quelle compagnie et la rendre américaine. On réalise bien qu'au cours du dernier siècle, monsieur le Président, le Canada a connu un essor économique, justement à cause de tous ceux et toutes celles qui sont venus d'outre-frontière investir dans un pays qui avait un futur, un pays prometteur, un pays qui donnait l'occasion de créer de l'emploi, de créer de la richesse, un pays qui avait, somme toute, les avantages de beaucoup supérieurs à leurs pays d'origine.

Et le traité de libre-échange ne change absolument rien à cette situation de fait. Le traité de libre-échange va certes faciliter les efforts pour recruter les investissements et les capitaux qui nous sont requis pour la création d'emplois que l'on envisage dans les années à venir, tel que celle qu'on a réalisée au cours des quatre dernières années.

Mais plus particulièrement on voit ces investissements nous venir d'outre-mer, participer à la croissance de notre pays et participer, pas simplement à partir des États-Unis, mais à partir de nombre d'autres pays qui vont suivre dans cette marche vers la libéralisation des échanges.

Maintenant, monsieur le Président, il y en a qui disent oui, c'est beau, mais on vend notre souveraineté, on vend notre économie, on vend notre soi-même en faisant cela. Monsieur le Président, je vais vous dire que l'histoire nous révèle que ce genre d'investissement ne menace pas ce que l'on connaît au Canada. Nos pratiques de travail que l'on connaît au Canada, nos normes que l'on connaît au Canada, nos standards que l'on connaît au Canada, ce sont des standards, des normes, des pratiques de travail qui vont être respectés intégralement dans la poussée du développement économique de notre pays vers le prochain siècle. La qualité de vie de nos employés, la qualité de travail pour nos employés dans l'industrie canadienne n'est pas menacée. La survie même de l'entreprise canadienne, elle, par contre, devient garantie.

C'est ce que veut dire le traité de libre-échange, monsieur le Président, du côté investissement. Ce traité veut dire à nos confrères américains qu'ils sont les bienvenus de partager le développement économique, le futur économique du Canada, tout en y partageant ses lois et ses lignes de conduite.

J'aimerais maintenant vous parler du développement industriel.

• (1630)

[*Traduction*]

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis avantagera aussi bien les petites que les grandes entreprises du pays. Selon le recensement de 1986, plus de 4 millions de Canadiens travaillaient pour des entreprises

fournissant de l'emploi à moins de 100 personnes. Cela équivaut à environ 41 p. 100 de tous les travailleurs à l'emploi du secteur privé dans notre pays. Comme chacun sait, c'est le secteur des petites entreprises dont le rythme de création d'emplois ces dernières années a été le plus élevé.

Selon un relevé récent publié en septembre 1988 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui avait sollicité l'avis des exploitants de petites entreprises sur les conséquences de l'Accord de libre-échange, un gros 40 p. 100 de ceux qui ont participé à ce sondage s'attendent à ce que cet Accord soit avantageux pour leur entreprise. Par contre, 7 p. 100 seulement des participants ont déclaré que l'Accord pourrait nuire à leurs entreprises. A mon avis, cela démontre clairement que le secteur des petites entreprises de notre pays s'attend à bénéficier de l'Accord de libre-échange.

Passons maintenant au développement régional. Ces derniers mois au cours de la campagne électorale et même avant, nous avons entendu toutes sortes de rumeurs au sujet du développement régional.

A ce sujet, certains députés ont prétendu à la Chambre, tout comme certains candidats l'ont fait au cours de la campagne électorale, qu'en adoptant l'Accord de libre-échange, nous avions renoncé à notre droit de recourir à des programmes de développement régional. Laissez-moi vous dire qu'aucun gouvernement sérieux, et moins que tout autre celui dont je suis fier de faire partie, n'accepterait de renoncer ou de mettre en péril sa capacité de promouvoir et de soutenir le développement régional sous toutes ses formes.

Bien au contraire, monsieur le Président: Notre gouvernement a créé dans les différentes régions des organismes de développement et de diversification de l'économie, et a mis à leur disposition des crédits et des ressources suffisants pour offrir des programmes et des services efficaces. Ces programmes donnent des résultats; en fait, ils en donnent de si bons qu'au cours de la campagne électorale, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré qu'il les conserverait tels quels ou à peine modifiés. Il a reconnu l'utilité de l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest, de FEDNOR, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que de l'Entente Canada-Québec de développement économique régional. Peut-être a-t-il reconnu également que vu les antécédents difficiles du développement régional au Canada, il devrait poursuivre ces programmes sur une période prolongée pour qu'ils soient efficaces. En ce domaine, il n'existe pas de recettes miracles. Nous croyons que la solution se situe dans une programmation soutenue au niveau des régions.

L'Accord de libre-échange ne renferme absolument rien qui restreigne notre capacité à cet égard. L'Accord de libre-échange n'empêche absolument pas le Canada de recourir à des subventions pour promouvoir le développement régional.

Comme nous l'avons tant de fois expliqué ici comme ailleurs, les programmes de développement régional ne sont pas mentionnés dans l'accord et ne sont pas assujettis aux règles du GATT. C'est en vertu du GATT que les États-Unis et le Canada peuvent prendre des sanctions contre les subventions déloyales et ils pourront continuer de le faire même après la ratification de l'Accord de libre-échange. Donc, rien n'a changé à cet égard. Nous pourrons continuer de pratiquer des programmes responsables de développement économique régional. Rien ne nous empêche de mettre à la disposition de nos entreprises, grandes et petites, des programmes de développement régional, des dégrèvements fiscaux régionaux et des initiatives sectorielles du moment que nous les rendons universellement accessibles et que nous les appliquons de façon uniforme.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur un autre sujet, celui de l'adaptation de la main-d'oeuvre. Je tiens d'abord à faire une précision fondamentale, une précision que l'on néglige souvent de faire dans cette Chambre et que les députés d'en face négligent de faire la plupart du temps lorsqu'ils sont à l'extérieur de la Chambre.

Il y a deux côtés à cette médaille. Il peut évidemment y avoir des adaptations à la baisse, et il s'en produit dans notre économie tous les ans et ce, depuis des décennies. Il y a des programmes pour y faire face, et ils s'avèrent généralement efficaces. Mais lorsque nous envisageons l'avenir à court et à long terme dans le contexte du libre-échange, il faut songer que, même s'il peut se produire des adaptations à la baisse, il peut également s'en produire à la hausse. Nous avons ouvert une porte très large. Nous avons ouvert la porte à un marché de 250 millions de personnes. Nous avons ouvert à nos concitoyens, à nos jeunes gens, à nos entrepreneurs, petits et grands, des perspectives inouïes. Nous leur avons donné l'occasion de devenir plus productifs, plus concurrentiels, plus ouverts sur le monde, avec la possibilité de participer pleinement à une économie planétaire en pleine effervescence.

• (1640)

Qu'allons-nous faire pour les aider à franchir ce pas? Je voudrais citer très brièvement un exrait du mandat du conseil consultatif des mesures d'adaptation, la Commission de Grandpré, qui avait pour misssion de délimiter le champ d'intervention du gouvernement en matière d'adaptation et d'autres rajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Voici quel était le premier article de ce mandat: «Le conseil a pour mission notamment d'examiner les moyens dont disposent les entreprises et les

travailleurs canadiens pour tirer le meilleur parti possible de l'Accord.»

Voilà un énoncé très positif qui indique bien que le gouvernement entend soutenir les Canadiens partout au Canada, qu'il compte leur offrir l'occasion de franchir l'étape de l'adatption pour devenir ce qu'ils sont au fond, de véritables citoyens du monde capables de profiter des avantages d'un marché de 250 à 275 millions de personnes.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, quand on parle d'ajustements, on peut parler aussi d'un autre mécanisme d'ajustements qui a été mis sur pied par le gouvernement actuel, pour justement préparer nos entreprises, préparer nos travailleurs à franchir cette porte, à bénéficier pleinement des occasions que va leur offrir le nouveau traité de libre-échange avec les États-Unis. Je parle de la création du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le nouveau ministère a eu comme mandat d'assurer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne et d'encourager un standard élevé d'excellence en affaires.

Maintenant, pourquoi ce mandat-là? Parce que nous devons être sécures ici au Canada, être sécurisés nous-mêmes dans notre rôle comme nation industrielle de premier rang sur le marché international. On doit regarder de plus en plus la recherche et le développement, les nouvelles applications technologiques sans négliger évidemment nos forces traditionnelles que l'on peut retrouver du côté investissement, gestion, ressources humaines ou du côté de mise en marché.

On va devoir travailler de plus en plus près, monsieur le Président, entre industries, gouvernements, monde académique, tout le secteur de la recherche au pays. On poursuit, monsieur le Président, trois grandes orientations qui vont former le noyau des activités du nouveau ministère, qui vont permettre à nos entreprises de mieux concurrencer sur le plan international.

J'aimerais vous en donner des exemples: l'aide aux technologies stratégiques; l'aide aux initiatives destinées à améliorer la compétitivité des secteurs industriels; les prestations de services d'informations et de développement aux entreprises.

Les technologies stratégiques constituent l'un des principaux sujets d'intérêt d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. Elles sont importantes parce qu'elles influent non sur un secteur en particulier, mais sur toute une gamme d'industries et d'entreprises. De plus, le ministère a accordé d'importantes ressources financières pour la création d'alliances entre des entreprises, entre des groupes d'entreprises, entre des établissements de recherche et entre des groupes d'entreprises canadiennes et des partenaires étrangers. De telles alliances, monsieur le Président, peuvent être créées pour planifier et mener les travaux de recherche et de développement préconcurrentiels, ou pour mettre au point des applications de technologie de pointe.

[*Traduction*]

Ces mesures, déjà à l'oeuvre actuellement, vendront nos industries capables de concurrencer celles de nos principaux partenaires commerciaux. Nous avons le savoir-faire et les ressources qui nous permettent de soutenir la concurrence partout dans le monde. Le gouvernement entend mobiliser nos plus forts atouts technologiques pour relever les défis qui nous attendent. Je peux vous assurer que nous réussirons, monsieur le Président, grâce à la détermination du premier ministre (M. Mulroney) et avec la compétence, le savoir-faire, la volonté et la productivité des Canadiens, et surtout leur confiance dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui pour apporter ma modeste contribution à l'un des débats les plus importants du siècle—sinon le plus important—pour notre pays. Le projet de loi C-2 sur le libre-échange mettra notre merveilleux pays sur une voie qui, je le crains, lui sera préjudiciable à long terme.

Je veux clarifier quelque chose dès le début. Il s'agit d'un argument qui a déjà été invoqué à de nombreuses reprises, mais je dois le répéter à cause des conservateurs. Durant la campagne électorale et par la suite, certains conservateurs ont induit les Canadiens en erreur en déclarant que leur parti était le seul à favoriser le libre-échange. C'est faux. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne sommes pas contre le libre-échange. Nous y croyons autant que n'importe qui. Le concept du libre-échange est indiscutable et nous ne nous y opposons pas. Le parti conservateur a sciemment essayé de faire croire aux Canadiens que s'ils ne votaient pas conservateur, le commerce avec les États-Unis s'effondrait.

En Saskatchewan, les conservateurs étaient de mèche avec le premier ministre Devine qui a soutenu que, si les Canadiens n'élisaient pas un gouvernement progressiste conservateur majoritaire, la porte d'accès au marché américain se fermerait. C'était là des paroles très catégoriques. Les conservateurs, dont le premier ministre Devine, n'ont pas tardé à accuser les néo-démocrates de chercher à semer la panique. Les paroles de M. Devine, particulièrement à titre de premier ministre de la Saskatchewan, étaient non seulement regrettables mais aussi scandaleuses et jetaient le discrédit sur son poste.

Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a lui aussi tenu des discours du même genre. Tout à l'heure, le vice-premier ministre a déclaré que le député de Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), ancien premier ministre de

la Colombie-Britannique et maintenant membre du caucus néo-démocrate, avait changé d'avis au sujet du libre-échange. Le vice-premier ministre a fait allusion à un accord de 1973 où les quatre premiers ministres de l'Ouest donnaient leur appui au libre-échange.

Le député de Esquimalt—Juan de Fuca n'a pas changé d'idée au sujet du libre-échange. Il est favorable au libre-échange, comme tous les autres membres du caucus néo-démocrate. Nous ne nous opposons pas au libre-échange, nous nous opposons au projet de loi à l'étude, au projet de loi du premier ministre (M. Mulroney). En fait, si quelqu'un a changé d'opinion, c'est bien le premier ministre (M. Mulroney). Il avait déjà dit clairement être opposé au libre-échange. Tous les principaux ministres du gouvernement actuel étaient opposés au libre-échange, à l'exception du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie).

Pendant la campagne, les députés conservateurs ont lancé des attaques personnelles. Ils ont abaissé la politique canadienne au même niveau d'abjection que l'on observe dans la politique américaine depuis quelques années. Ils ont essayé d'américaniser la politique canadienne et ils veulent américaniser toute la société canadienne. En cela, ils nuisent au Canada.

• (1650)

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nous nous dirigeons graduellement vers le libre-échange. En fait, 80 p. 100 de tout le commerce entre le Canada et les États-Unis échappe à tout droit douanier. Depuis sa création, vers la fin des années quarante, le GATT, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, réussit très bien à libéraliser les échanges commerciaux. Le Nouveau parti démocratique n'est pas contre le GATT. Le NPD reconnaît que le GATT, qui regroupe plus de 90 pays, constitue un excellent véhicule pour libéraliser les échanges commerciaux.

Pourquoi sommes-nous opposés à l'Accord commercial de M. Mulroney? Nous y sommes opposés parce qu'il ne sert pas les intérêts du Canada, surtout de l'Ouest du Canada, région qui me touche tout particulièrement. Et cet accord n'est pas non plus dans le meilleur intérêt de l'ouest du Canada puisqu'il entravera considérablement les programmes de développement régional.

Nous nous opposons à cet accord en raison de ses éventuelles conséquences néfastes pour la Commission canadienne du blé. Nous nous y opposons parce qu'il ne nous garantit pas l'accès au marché américain, accès que le Parti progressiste conservateur a déclaré essentiel à la signature de l'Accord de libre-échange. Nous nous opposons à cet accord parce qu'il établit un mécanisme de règlement des différends manquant tout à fait de rigueur.

Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest ont toujours déploré le peu d'influence qu'ils avaient sur le pays, vu le pouvoir et la domination du centre du Canada. En vertu de l'Accord de libre-échange, nous aurons encore moins d'influence, car Toronto et Ottawa auront de moins en moins leur mot à dire au sujet des décisions qui seront prises, au profit de New York et de Washington. Voilà pourquoi, monsieur le Président, cet accord de libre-échange est néfaste pour l'ouest du Canada et voilà pourquoi nous, les néo-démocrates, nous y opposons.

Je voudrais m'arrêter à un ou deux secteurs qui intéressent spécialement la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre. L'agriculture est la principale industrie dans la circonscription et la Commission canadienne du blé est l'un des éléments-clés du secteur agricole dans l'ouest du Canada; c'est d'ailleurs le cas depuis la création de cet organisme dans les années trente. Au contraire de ce que peuvent bien croire de nombreuses gens, la Commission canadienne du blé a été créée à l'origine par le Parti progressiste conservateur—et voilà que le gouvernement progressiste conservateur d'aujourd'hui en compromet l'avenir.

Il est notoire, et depuis longtemps, que les Américains souhaitent la disparition de cette commission. Que le projet de loi C-2 soit adopté ou non, les Américains sont bien décidés à faire disparaître la Commission canadienne du blé ou, du moins, à en entraver le fonctionnement efficace.

Le projet de loi C-2, projet de loi sur le libre-échange, vient simplement donner aux Américains une chance de plus de s'attaquer à la Commission canadienne du blé. Par leurs actions, les États-Unis font gravement douter de leur intention de respecter l'esprit de l'Accord, comme en témoignent leur projet de loi omnibus sur le commerce international ainsi que le maintien du tarif imposé sur les bardeaux, qu'ils viennent de décider.

L'une des préoccupations en ce qui a trait à la Commission canadienne du blé est de savoir si elle sera considérée comme une subvention. Les Américains en ont contre le fait qu'un agriculteur ait d'abord droit à un prix initial et que, par la suite, selon le prix auquel le grain s'est vendu, il reçoive un paiement final. Les Américains considèrent ça comme injuste. Ils n'aiment pas ça. Ils vont exercer des pressions pour que la Commission canadienne du blé soit exploitée comme n'importe quelle entreprise de commercialisation des céréales.

Si les Américains parviennent à leurs fins, la Commission canadienne du blé sera obligée d'offrir un prix unique aux agriculteurs, et ce sera à prendre ou à laisser. Pareille politique entravera la capacité de la Commission canadienne du blé de commercialiser les céréales à l'étranger.

Une seconde préoccupation a trait à la perte en matière contrôle de la qualité. Une fois harmonisés les niveaux de subvention des deux pays, les restrictions à l'importation que le Canada impose sur le blé, l'avoine et l'orge devront être abolies.

Les Canadiens sont renommés de par le monde pour la qualité de leurs céréales, réputation qui dépasse d'ailleurs largement celle des États-Unis, et il est inévitable que des grains américains de qualité inférieure passés au Canada finiront sur les marchés d'exportation canadiens. Une fois levées les restrictions qu'impose la Commission canadienne du blé, il sera difficile de les remettre en application.

Les dispositions relatives aux certificats d'utilisation finale à l'égard des grains importés au Canada visent à protéger le Canada en cette matière. Toutefois, l'Accord de libre-échange ne rend pas les certificats d'utilisation finale obligatoires; il prévoit seulement qu'ils *puissent* être employés. A moins qu'on fasse de ces certificats une exigence, des grains américains passés au Canada finiront sur les marchés d'exportation canadiens.

Je voudrais bien faire comprendre au premier ministre et aux membres du Parti progressiste conservateur que mes collègue du Nouveau parti démocratique et moi-même n'allons pas laisser ce gouvernement permettre aux Américains d'abolir la Commission canadienne du blé, cet outil de commercialisation utile aux producteurs de céréales de l'ouest canadien. Nous ne cesserons pas d'en parler, à la Chambre comme ailleurs au pays.

Je voudrais concentrer mon attention sur une industrie en particulier de Moose Jaw dont l'avenir me paraît bien incertain. Cette entreprise est CanaDays, l'un des deux seuls fabricants de pantalons habillés dans l'ouest du Canada.

Cette manufacture située à Moose Jaw appartenait à l'origine à un conglomérat américain qui avait décidé de la fermer, il y a quelques années. Des citoyens de Moose Jaw ont risqué leur argent dans l'entreprise quand la société américaine a déguerpi. CanaDays emploie environ 150 personnes dont un grand nombre de femmes qui élèvent seules leurs enfants. Une entreprise de cette taille est importante dans une ville de moins de 36 000 habitants. J'ai peur qu'avec l'adoption du projet de loi C-2, le gouvernement progressiste conservateur, comme le conglomérat américain avant lui, n'abandonne Moose Jaw à un triste sort.

CanaDays bénéficie à l'heure actuelle de deux avantages: un droit de douane canadien qui frappe les produits américains semblables qui sont importés au Canada et le cours inférieur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Le projet de loi C-2 éliminera le droit de douane et, comme les règles du jeu pourront devenir les mêmes pour tous, les chances sont que le dollar canadien prendra de la valeur par rapport au dollar américain.

Quand cela se produira, CanaDays ne pourra probablement plus concurrencer les produits américains. Ce n'est pas que les travailleurs canadiens soient moins compétents que leurs homologues américains ou que CanaDays soit moins productive. C'est plutôt que les usines américaines situées à proximité des champs de coton ont un avantage économique certain. En outre, les conditions de travail et la rémunération sont bien meilleures à Moose Jaw que dans les États américains du Sud dont un grand nombre n'ont même pas de salaire minimum.

La perte possible de 150 emplois dans une ville de la taille de Moose Jaw constitue vraiment une menace très grave. Quand aux investisseurs, ils auront simplement tout perdu. Voilà ce que les conservateurs appellent libre entreprise!

Et que dire des travailleurs? Depuis des mois, le premier ministre se vante de son fameux comité d'experts chargé d'aider les travailleurs qui seront touchés par l'Accord de libre-échange. Il a dit que son gouvernement établirait les meilleurs programmes du monde et a ajouté que son comité déposerait un rapport provisoire le 16 décembre 1988.

Le 16 décembre est passé, mais nous n'avons pas de rapport. Je ne crois pas d'ailleurs que nous en aurons puisqu'il semble que ce fameux comité n'ait pas fait grand-chose depuis qu'il a été nommé il y a plus de 11 mois.

Quand on demandé à Gordon Cummings, p.d.g. de National Sea Products Ltd. et membre de ce fameux comité, ce qu'il allait faire pour aider les travailleurs à se remettre sur leurs pieds, il a répondu que les Canadiens devraient «se grouiller le derrière». Monsieur le président, cela n'a pas été d'un grand réconfort pour les travailleurs de CanaDays qui comptent parmi eux de nombreuses mères de familles monoparentales qui font tout ce qu'elles peuvent pour subvenir aux besoins de leurs enfants et garder leur famille unie.

Très franchement, monsieur le Président, les propos de M. Cummings sont insultants pour tous les vrais travailleurs partout au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Laporte: Ces femmes et leurs camarades de CanaDays ne passent pas leur journée assises sur leur derrière. Elles travaillent dur et espèrent que leur emploi ne disparaîtra pas.

L'attitude de ce comité d'experts, comme celle du premier ministre, témoigne de l'indifférence du gouvernement non seulement pour les travailleurs de CanaDays, mais pour la population de la Saskatchewan et de tout le pays.

• (1700)

Ce ne sont pas les travailleurs de CanaDays qui devraient se grouiller le derrière. C'est le gouvernement et son comité d'experts qui devraient fournir une aide convenable à ces travailleurs et à d'autres. Si les conservateurs fédéraux et provinciaux faisaient leur travail, l'économie de Moose Jaw et d'autres localités de la Saskatchewan ne serait pas dans l'état lamentable où elle se trouve aujourd'hui. Les habitants de la Saskatchewan se sont rendu compte que le gouvernement faisait peu de cas de leur province. Ils ont réagi le 21 novembre en élisant 10 néo-démocrates sur 14 députés. Voilà qui en dit long sur ce qu'ils pensent des réalisations du gouvernement.

Je tiens à dire, pour terminer, que mes collègues du NPD et moi ferons tout notre possible pour éviter que les travailleurs de la CanaDays et ceux qui ont investi dans cette société ne soient injustement traités, comme nous l'avons fait dans le cas de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement peut refuser d'écouter l'opposition et de considérer les amendements que nous proposons pour offrir une plus grande sécurité à l'ouest du Canada. Le NPD surveillera quand même ce projet de loi et fera le maximum pour atténuer les effets regrettables qu'il aura certainement sur beaucoup de Canadiens. Nous suggérerons et défendrons les mesures qui s'imposeront. Voilà pourquoi, je propose:

> Qu'on modifie l'amendement en insérant, après les mots «beaucoup d'industries et de collectivités» les mots suivants:
>
> «et parce que des événements survenus depuis le 21 novembre, y compris la décision unilatérale des États-Unis relative aux bardeaux de cèdre et l'annonce de la fermeture de nombreuses usines, ont démontré l'existence de ce genre de graves préjudices politiques et économiques,»

M. le vice-président: La présidence prend avis de l'amendement pour le moment et nous poursuivrons le débat avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de revenir à la Chambre des communes après avoir été réélu par ses concitoyens dans sa circonscription. Je tiens à vous féliciter, vous et vos associés qui assumez la présidence, pour le grand honneur qui vous a été fait. Mes meilleurs voeux vous accompagnent.

Je voudrais poursuivre le dialogue entamé sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dialogue qui se déroule au Canada depuis un certain temps. Ce dialogue a été repris par les Canadiens d'un océan à l'autre, au cours de la dernière campagne électorale. La vigueur et la passion de ce débat national a donné aux Canadiens l'occasion d'étudier à fond certaines questions importantes que nous, parlementaires, devons trancher au moment d'entrer dans le siècle prochain.

Le débat a porté dans une large mesure sur les programmes sociaux du Canada et notre capacité d'en établir de nouveaux, tout en respectant l'intégrité de ceux qui existent déjà. A mon avis, il importe d'aborder ces questions, même si les Canadiens se sont exprimés clairement sur le genre de pays qu'ils préfèrent. Grâce à la tradition de la démocratie parlementaire, les Canadiens ont étudié les choix offerts et ils ont donné un deuxième mandat historique au gouvernement actuel. Toutefois, en tant que gouvernement responsable, il nous incombe de réagir aux inquiétudes du public canadien.

La réponse immédiate à ceux qui se préoccupent de nos programmes sociaux est que l'Accord de libre-échange laisse les Canadiens libres de suivre la voie indépendante qu'ils ont toujours choisie en la matière. Une telle réponse, tout en étant véridique, ne tient pas compte des motifs légitimes qui sous-tendent les inquiétudes exprimées. C'est une légitimité qui ne découle pas nécessairement d'une connaissance intime des dispositions de l'Accord, mais d'une inquiétude concernant les valeurs fondamentales qui caractérisent notre pays.

Les Canadiens sont fiers de leur patrimoine unique et des choix exercés par le Canada au cours du siècle dernier en tant que pays souverain. Ce patrimoine est fondé sur certains grands principes. Si nous nous attachons exclusivement à l'un des ces principes au détriment d'autres questions tout aussi importantes, nous commençons alors à détruire notre société au lieu de la renforcer. Notre vocation commerciale à l'échelle mondiale et notre caractère humanitaire sont deux éléments fondamentaux de la société canadienne. En nous attachant à l'un de ces éléments au détriment de l'autre, nous diluons notre identité nationale. Bien sûr, le commerce nous apporte de la richesse mais, si nous sacrifions notre politique sociale pour poursuivre ce but, nous perdons un aspect essentiel de notre identité.

Par conséquent, je tiens à dissiper une fois pour toutes aujourd'hui les inquiétudes exprimées quant à notre capacité de suivre toute politique sociale que les Canadiens jugent la meilleure pour le Canada.

Les Canadiens ont édifié l'un des pays les plus compatissants du monde. Nous sommes fiers avec raison de notre système de programmes sociaux et nous voulons évidemment le protéger. Aucun politique canadien ne pourrait préconiser l'affaiblissement de ces programmes au profit d'un accord commercial et espérer avoir le droit de gouverner ce pays.

Nous devons rechercher une politique commerciale équitable parce que le Canada est une nation commerçante. Les négociations commerciales visent à créer un climat de stabilité pour faciliter les décisions relatives aux investissements. C'est le but précis du GATT et le

but principal de l'Accord de libre-échange. Les règles du GATT, sur lesquelles est fondé l'Accord de libre-échange, ne concernent pas seulement le rôle que jouent les barrières commerciales dans l'établissement du niveau des importations et des exportations, mais aussi la façon dont les règles commerciales permettent au monde des affaires de faire des plans pour l'avenir.

L'incidence des subventions sur le commerce et l'application de droits compensateurs par les gouvernements nationaux entravent souvent ces plans et comptent parmi les questions commerciales les plus controversées des années 1980. Nous en avons eu la preuve ici même au cours de la dernière année et nous en aurons encore la preuve pendant cette législature, j'en suis certain.

Au cours des négociations de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont essayé d'établir un code des subventions, mais n'en sont pas encore venus à une entente là-dessus. Toutefois, conformément à l'article 1907 de l'Accord, on va s'efforcer au cours des cinq à sept prochaines années de mettre au point des règles et des conditions plus strictes au sujet des subventions. Pareilles règles contribueraient grandement à affermir les sables mouvants de ce qui peut ou ne peut pas constituer des subventions injustes sujettes à représailles. Néanmoins, le terrain sur lequel ces négociations vont se dérouler présente déjà un degré certain de stabilité.

Beaucoup de Canadiens craignent que, au cours de la négociation de ce code, le Canada ne soit forcé de supprimer certains programmes sociaux parce qu'ils risqueraient d'être considérés comme des subventions injustes. S'ils se donnent la peine d'examiner la nature d'une subvention, les Canadiens verront tout de suite que les programmes sociaux ne sont pas près d'être étiquetés de subventions injustes.

Conformément au code des subventions du GATT, le Canada, les États-Unis et d'autres pays commerçants ont convenu que les subventions nationales sont acceptables si elles ne profitent pas spécifiquement à un secteur industriel ou à une entreprise donnés, c'est-à-dire si ces programmes, selon les propres termes du GATT, sont accessibles à l'ensemble de la population du pays en question. Par conséquent, les programmes accessibles à tous les citoyens ne sont pas sujets à représailles parce qu'ils ne visent pas un secteur industriel ou une entreprise en particulier. Cela signifie que le département américain du Commerce et Revenu Canada peuvent l'un et l'autre prendre légitimement des représailles seulement contre les subventions s'adressant spécifiquement à une entreprise ou à un groupe d'entreprises. C'est ce que veut le GATT depuis 1947. Au Canada, les programmes sociaux profitent à la population en général. Ils n'ont donc jamais été et ne sont toujours pas sujets à des représailles.

Cette question a été examinée en 1985 dans un contexte bilatéral. Des représailles avaient été prises contre le poisson de fond canadien parce que les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs canadiens étaient considérées comme une subvention injuste par certains Américains. Le département du Commerce des États-Unis s'est prononcé contre le plaignant américain et a statué que l'assurance-chômage ne pouvait pas être considérée comme une subvention déloyale vu que ce régime s'adresse dans l'ensemble à tous les pêcheurs. Judy Bello, premier conseil juridique du représentant américain en matière de commerce Clayton Yeutter a récemment confirmé le fondement de cette décision, et il est important que nous en prenions bonne note.

De toute évidence, l'assurance maladie, à l'instar de tous les autres programmes sociaux comme l'assurance-chômage, l'éducation, la garde des enfants, les pensions de vieillesse, l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et les allocations familiales, pour ne nommer que ceux-là, n'est pas limitée à un secteur d'activité en particulier, mais est d'application universelle. Il s'ensuit que ces services ne peuvent pas être considérés comme des subventions déloyales aux termes du GATT ou de l'Accord de libre-échange.

• (1710)

Étant donné que les programmes sociaux ne sont pas des subventions prohibées, le Canada a refusé d'aborder cette question pendant la négociation de l'Accord de libre-échange. Il ne s'attend d'ailleurs pas à ce que les États-Unis soulèvent la question des programmes sociaux dans les cinq ou sept prochaines années lorsque des représentants de nos deux pays se rencontreront pour définir de meilleures règles de commerce. Cependant, si les Américains tentaient de faire des programmes sociaux l'enjeu de négociations, le Canada maintiendrait la même position qu'avant—nous refuserions. Le GATT, de même que des précédents historiques et juridiques justifient clairement cette attitude.

Les Canadiens peuvent être certains que, lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a signé cet accord historique, il était pleinement convaincu, de même que ses ministres, et en particulier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que rien dans l'Accord ne risquait de porter atteinte à notre souveraineté en matière de politique sociale.

Abstraction faite des négociations futures concernant les subventions, certains Canadiens ont des réserves au sujet de l'Accord lui-même. Ils ont entendu des gens citer des passages de l'Accord de libre-échange comme «preuve» que l'Accord constitue une menace pour les programmes sociaux du Canada. Évidemment, on se

rend compte que ces gens-là cherchaient simplement à justifier leur propre opposition à l'Accord et qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d'en bien analyser les dispositions ou de chercher conseil auprès de sources digne de confiance.

Je connais quelqu'un capable tant de s'exprimer de façon crédible sur la politique des soins de santé que de comprendre le texte de l'Accord, et c'est l'ancien juge de la Cour suprême qui a présidé la commission ayant recommandé la création de l'assurance-maladie, le juge Emmett Hall. Voici ce qu'il a déclaré à la conférence de presse qu'il avait convoquée pour expliquer que l'Accord ne mettait aucunement l'assurance-maladie en péril: «Sachez que si quelque disposition de l'Accord de libre-échange m'avait semblé menacer le régime d'assurance-maladie, ainsi qu'on l'a prétendu, j'aurais lutté contre cet accord».

Voilà la conclusion que soutiennent également les membres du Collège canadien des directeurs de services de santé qui ont parrainé une séance de travail sur la portée du libre-échange sur le régime de soins de santé canadien. Lors d'un sondage national, ces cadres ont affirmé que les seules conséquences éventuelles de l'Accord de libre-échange ne pouvaient être qu'indirectes et favorables.

Je signale à mes vis-à-vis qu'en 1983, leur gouvernement et mon prédécesseur au portefeuille que j'occupe avaient précisément prévu cette éventualité dans le modèle Hawkesbury. Il est fort étrange qu'on n'ait pas appréhendé en 1983 la menace à nos programmes sociaux et de soins de santé dont on parle en 1988.

Les adversaires de l'Accord ont cessé pour la plupart de brandir le document et avouent maintenant qu'aucune de ses dispositions ne menace nos programmes sociaux. On a pu constater cet intéressant repli au cours de la campagne électorale. L'agitation avait initialement pour cause la mention des «services de gestion des installations de soins de santé», au chapitre 14. Ces services comprennent, pour n'en nommer que quelques-uns, le blanchissage, le nettoyage, l'alimentation, les services de la paye et ceux des stocks.

Ceux qui s'inquiètent encore des dispositions du chapitre 14 devraient consulter le chapitre 13. Celui-ci exclut de l'Accord commercial les marchés publics provinciaux, si bien que l'obligation du traitement national ne s'applique pas à ces marchés dans les services de gestion des soins de santé. Ces services sont mentionnés dans l'Accord parce que les négociateurs canadiens voulaient qu'ils y figurent parce que notre haut niveau de compétence dans ce domaine nous donne un avantage sur le marché libre américain. Les hôpitaux américains ont tendance à être géré par le secteur privé et offrent des contrats de gestion au secteur privé. Les hôpitaux canadiens ne sont généralement pas privés et n'accordent pas de contrats à des services de gestion privés à moins que—et c'est ce qui est crucial—les responsables provinciaux l'approuvent au préalable. Notre Constitution le garantit.

En outre, dans le cas où un hôpital canadien était autorisé à accorder un contrat à des services de gestion privée, l'assurance-maladie en tant que politique et que service ne serait en rien menacée. De plus, l'Accord ne contient rien qui pourrait obliger un gouvernement provincial à privatiser une partie des soins de santé, encore une fois, à moins qu'il n'ait décidé de le faire. Même alors il devrait se conformer à la Loi canadienne sur la santé en ce qui concerne l'administration publique.

Même si un gouvernement provincial décidait d'autoriser le secteur privé à fournir un service de gestion des soins de santé, cette province ne pourrait autoriser à sousmissionner en vue d'obtenir le contrat que des sociétés canadiennes. Manifestement, lorsqu'on lit le document, on est obligé de conclure que ne sont absolument pas fondées les allégations selon lesquelles l'assurance-maladie serait menacée par l'Accord de libre-échange. La Loi canadienne sur la santé, qui réaffirme les principes de l'assurance-maladie, comme l'universalité et l'accessibilité, n'est absolument pas remise en question par l'Accord de libre-échange.

Enfin, quand tous leurs arguments ont échoué, les détracteurs du libre-échange essayent d'alarmer les Canadiens en faisant allusion à une force indéterminée et invisible, à un spectre politique qui forcerait les Canadiens à abandonner le fondement et les institutions de notre société humaine pour adopter un dénominateur commun nébuleux s'élevant de part et d'autre 49^{e} parallèle. Toutefois, l'analyse de l'histoire du Canada nous amène à une conclusion différente.

Au cours des 50 dernières années, le Canada a réduit ses barrières commerciales à l'endroit des États-Unis. Aujourd'hui, 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis sont déjà exempts de droits de douane. Pourtant, le Canada n'a pas été obligé jusqu'ici de sabrer dans ses programmes sociaux. En fait, c'est plutôt le contraire qui s'est produit. Au cours de la dernière moitié de siècle, alors que peu à peu nos échanges commerciaux avec les États-Unis se sont libéralisés, notre économie a connu un essor. Grâce à la solidité de notre économie, nous avons pu nous doter de programmes sociaux humanitaires comme l'assurance-maladie et les pensions de vieillesse.

Quelle conclusion faut-il en tirer? Tout simplement que l'Accord de libre-échange ne nous oblige aucunement à harmoniser nos politiques actuelles avec celles des États-Unis. Toute tentative en ce sens serait inacceptable, tant pour la population canadienne que pour le gouvernement en place. De même, le libre-échange ne

menace en rien les institutions qui ont si bien servi jusqu'ici notre système de soins de santé.

Au cours du houleux débat sur le libre-échange, on a entendu bien des allégations. Les supposées répercussions du libre-échange sur notre réseau d'approvisionnement en sang constituent un exemple typique du genre d'allégations entendues. Il est assez incroyable que certaines personnes puissent croire que le gouvernement serait prêt à sacrifier une institution comme la Croix-Rouge canadienne en échange d'une concession commerciale. Comme je l'ai dit au début, il est de mon devoir de rassurer les Canadiens qui ont exprimé des inquiétudes.

D'abord, il est absolument hors de question que notre réseau de collecte et de distribution de sang à but non lucratif puisse être menacé de quelque façon par le libre-échange. Ce réseau actuellement administré par la Croix-Rouge, est effectivement à but non lucratif. Cela n'empêche pas qu'il peut être amélioré. L'entente n'impose aucune obligation au gouvernement en ce qui a trait aux activités à but non lucratif. Je dois cependant rappeler aux députés qu'à l'heure actuelle, nous achetons environ 70 p. 100 de nos approvisionnements en produits sanguins. Pour que cela soit possible, il doit naturellement y avoir une certaine forme de protection entre les deux pays d'où proviennent la plupart de ces approvisionnements.

Peut-être y a-t-il eu quelque confusion en raison du fait que le fonctionnement commercial des banques de sang privées est visé par le chapitre de l'Accord portant sur les services. Il n'y a là rien de surprenant, puisque les banques de sang privées ont actuellement le droit d'exercer leurs activités au Canada. Il y en a une à Montréal depuis janvier dernier, et une entreprise australienne de banques de sang vient de se constituer en société au Canada. Le rôle de ces entreprises commerciales est cependant différent de celui d'institutions à but non lucratif comme la Croix-Rouge. Les banques privées s'adressent aux personnes qui désirent enmagasiner leur propre sang pour de plus longues périodes que ce que la Croix-Rouge pourrait leur offrir. Le gouvernement est donc libre de réglementer les banques de sang privées à but lucratif de la façon dont les Canadiens l'entendent, dans la mesure où il ne fait pas de discrimination à l'endroit des fournisseurs américains de services.

Cela veut dire que si pour une raison quelconque, les Canadiens décidaient qu'ils ne veulent pas de banques de sang commerciales, le gouvernement pourrait les interdire à condition que l'interdiction touche aussi bien les entreprises canadiennes qu'américaines. Non seulement c'est équitable, mais cela ne menace en rien les banques de sang non commerciales canadiennes. L'Accord n'impose aucune obligation aux gouvernements provinciaux quant à l'achat de produits sanguins. Donc la Croix-Rouge peut rester l'unique fournisseur des gouvernements provinciaux dans le régime canadien de soins de santé.

En ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai pu constater à quel point les Canadiens tiennent à notre système de programmes sociaux. Il est naturel qu'ils veuillent le conserver intact, vu son importance dans notre société. C'est une chose qui n'a pas été perdue de vue dans la négociation de l'Accord de libre-échange. Nous avons empêché que soit discuté quoi que ce soit qui aurait pu diminuer le rôle des programmes sociaux au Canada.

L'Accord porte sur les questions commerciales. Il a été négocié avec la conviction que le Canada est compétitif. Je sais que dans ma province, les Manitobains attendent impatiemment les possibilités nouvelles que l'Accord va apporter. Ce n'est pas eux qui seront pris au dépourvu. Nous sommes une province d'entrepreneurs, de fabricants, d'agriculteurs connaissant les avantages des échanges extérieurs et tout ce qu'ils apportent, sachant se tenir au courant et s'adapter aux situations nouvelles et à l'évolution de l'économie mondiale. Nous ne devons jamais oublier que nous ne sommes qu'un million environ.

• (1720)

Il est donc bien évident que notre marché intérieur est beaucoup trop étroit pour absorber les volumes de production qui sont les nôtres. J'imagine que la situatioun est la même dans la plupart des provinces du pays.

Cet accord va s'appliquer progressivement, sur une période de dix ans, ce qui donnera le temps aux Manitobains et aux Canadiens de s'adapter aux situations commerciales nouvelles. Le Canada possède déjà des programmes d'adaptation qui ont démontré leur aptitude à parer aux changements que le libre-échange va peut-être apporter. Ces programmes prouvent la détermination du gouvernement à assister la mesures d'adaptation économique imposées par la libéralisation graduelle de nos échanges.

Nous avons hâte de poursuivre dans cette voie au Manitoba. Notre tradition en tant que province exportatrice est bien établie puisque 56 p. 100 de toutes nos exportations sont destinées au marché américain. D'après le Canada West Foundation, plus de 48 000 emplois seront directement créés dans nos industries parce que nous aurons un meilleur accès au marché américain.

Au cours de la période des questions, certains députés ont mentionné que d'après le Conseil économique du Canada, seulement 250 000 emplois nets seraient créés et ont ajouté que ce chiffre n'était pas très impressionnant. Or, c'est à peu près l'équivalent du nombre d'emplois qui existent actuellement dans toute la ville de

Winnipeg. Sous cet angle personne n'oserait, à mon avis, proposer l'abolition de ces emplois ou dire que ce nombre n'est pas important.

Aux termes du libre-échange, non seulement on pourra avoir des emplois plus sûrs et meilleurs, mais on en créera de nouveaux. Cela voudra dire plus d'emplois dans les secteurs clés de l'économie du Manitoba.

A titre d'exemple, j'ai participé l'autre jour à l'inauguration d'une piste de curling. Le curling est peut-être insignifiant pour certains députés de la Chambre, mais pour les secteurs ruraux du Manitoba, c'est une activité importante. Le responsable de cette piste m'a dit qu'il se spécialisait dans la construction de bâtiments à charpente en torons d'acier. Il m'a signalé que pendant la campagne électorale, un client, qui lui avait commandé une de ces structures, lui avait demandé d'annuler son contrat. Après les élections, il l'a renouvelé. Cet homme a affirmé que l'Accord de libre-échange était essentiel pour que son entreprise prenne de l'expansion.

Je sais ce qu'il faut au Manitoba pour promouvoir le libre-échange. Il faudrait, par exemple, construire une route qui nous relierait aux réseaux routiers américains, afin que nos systèmes de transport puissent être exploités au maximum. Voilà les questions pratiques qui doivent être abordées dans un accord de libre-échange.

Je veux parler en particulier du secteur minier dans le nord du Manitoba, notamment et dans les localités de Thompson, Flin Flon et Lynn Lake, du secteur forestier à Le Pas ou à Swan River, ou de l'expansion du réseau hydro-électrique dans le nord de la province. A Winnipeg même, l'ALÉ bénéficiera aux travailleurs des transports, de l'équipement industriel, des machines, des communications et de l'informatique.

J'ai commandé une étude à notre conseiller juridique de Minneapolis pour avoir une idée pratique de ce que cela signifierait pour les Manitobains de vivre dans le voisinage immédiat de la frontière canado-américaine. Quelle incidence l'Accord de libre-échange aurait-il sur leur vie? Eh bien, les avantages qu'ils en tireraient seraient de 15 contre un. Les députés de l'opposition croient-ils que nous agirions de façon responsable si nous, députés du Manitoba, ne faisions pas la promotion d'un accord de libre-échange qui comporte autant d'avantages?

L'Accord de libre-échange est bon. Il est bon sur le plan commercial. Mais il est bon aussi, ce qui est tout aussi important, sur le plan de la politique sociale. Lorsque je rencontre mes homologues des autres pays, notamment ceux du Commonwealth, je m'aperçois que les pays qui n'ont pas de programmes sociaux sont ceux dont la croissance économique et la prospérité sont insuffisantes. Ce n'est un secret pour personne: ce qui menace le plus nos programmes sociaux, c'est le manque de croissance économique et de prospérité.

La grande question est de savoir si L'Accord de libre-échange influe sur nos programmes sociaux. La réponse est oui, mais dans un sens favorable. Il nous assure la croissance économique et la stabilité dont nous avons besoin non seulement pour maintenir les programmes existants, mais pour leur donner plus d'ampleur. C'est pourquoi, en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je suis fier d'appuyer cet accord.

M. le vice-président: Cet après-midi, la présidence a reçu un amendement du député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte), amendement qu'elle juge recevable. Que le débat reprenne sur l'amendement.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je veux tout d'abord profiter de l'occasion pour vous féliciter d'avoir été reconduit à votre poste. En fait, je veux transmettre mes félicitations au président qui a été réélu il y a quelques jours dans cette enceinte. Enfin, je veux également féliciter tous les députés, surtout ceux qui ont été élus pour la première fois ici.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il a tenu ses propos habituels. Il s'est adressé, comme toujours, directement aux Manitobains. Il leur a garanti, ainsi qu'à notre Chambre et par le fait même à tous les Canadiens, qu'ils peuvent maintenant se détendre et respirer plus librement. Ils doivent être satisfaits à l'approche de Noël, sachant que personne ne viendra leur voler leur Noël et, en fait, leur pays et que le libre-échange est bien tout ce que le premier ministre (M. Mulroney) leur avait promis et même plus.

Selon moi, le ministre a formulé ses observations avec beaucoup de passion et de sincérité. J'ai presque voulu l'applaudir. Par contre, j'ai éprouvé ensuite un sentiment de déjà vu. Je me rappelle lorsqu'il nous a garanti qu'il s'agissait d'échanges libres et équitables. Je me rappelle le jour où il a déclaré dans cette enceinte que l'on pouvait compter sur un système de soumission libre et équitable.

Je suis persuadé que bien des habitants du Manitoba ont éprouvé un sentiment de déjà vu également lorsqu'ils ont entendu le ministre, en tant que principal porte-parole du gouvernement conservateur, leur dire au cours de la campagne électorale qu'ils devaient faire confiance aux conservateurs. Ils se rappellent que le gouvernement leur a déjà dit qu'on devait lui faire confiance au sujet du CF-18. Or, ils savent très bien ce qui s'est produit dans ce cas-là. Le gouvernement les a trahis. Ils ont entendu les mêmes pieuses observations de la part du ministre. C'est pourquoi les Manitobains se sont prononcés clairement. Ainsi, ils ont élu un nouveau député de Winnipeg—St. James (M. Harvard). Ils ont également élu quatre autres libéraux, soit les députés de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), de Winnipeg-Nord-Centre

(M. Walker), de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) et de St. Boniface (M. Duhamel). Les Manitobains ont entendu déjà les paroles apaisantes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils y ont répondu en élisant cinq libéraux d'une droiture exemplaire, afin qu'ils servent les intérêts du pays et rejettent cet accord commercial.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour remercier mes électeurs de la circonscription de Humber—St. Barbe—Baie Verte pour la confiance dont ils m'ont témoigné. Ce fut une dure campagne.

Tout comme au Manitoba où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vantait aux Manitobains les vertus du libre-échange, on retrouvait à Terre-Neuve le principal promoteur du libre-échange pour le gouvernement. C'est le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui était à la tête des troupes du gouvernement à Terre-Neuve. Il a affirmé aux Terre-Neuviens qu'ils pouvaient brûler leur bateau et rentrer à la maison, que dès le lendemain on se mettrait à construire de nouvelles usines et qu'ils n'auraient plus jamais à se battre, à risquer leur vie perchés sur les falaises surplombant la mer pour gagner leur vie comme pêcheurs. De nouvelles usines étaient en construction un peu partout, grâce au libre-échange.

Fidèles à leurs bonne habitudes, les Terre-Neuviens ont fait preuve de bon sens. A Terre-Neuve, les citoyens ont élu cinq des sept candidats libéraux.

Il est temps de rétablir les faits. Chacun leur tour, les ministres et les députés conservateurs se sont levés, ont bombé la poitrine et ont déclaré: «Voilà ce que nous voulons». Rien de plus simple, et nous nous retrouvons avec le libre-échange.

Les faits sont les suivants. Selon le régime parlementaire britannique, le gouvernement a reçu, aux dernières élections tenues dans notre pays, un mandat de la population. Les conservateurs ont remporté le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes, ce qui, dans le régime parlementaire britannique, leur donne non seulement le droit, mais aussi le pouvoir de gouverner, étant donné la majorité qu'ils ont obtenue. Lorsqu'ils auront ôté leurs gants blancs et fait abstraction de toute notion de tradition, il ne restera plus que le pouvoir. Oui, le gouvernement a gagné le pouvoir parlementaire de faire adopter le libre-échange, mais il n'a pas gagné le coeur et l'esprit des Canadiens puisque 57 p. 100 d'entre eux lui ont dit non.

• (1730)

Mes chiffres sont bons. De ce côté-ci de la Chambre, nous parlons au nom de la majorité des Canadiens qui a rejeté l'Accord de libre-échange et qui préfère que nous naviguions dans les eaux internationales, maîtres de notre propre destinée, capitaines de notre propre navire et non pas comme un remorqueur amarré au vaisseau américain et qui doit le suivre à travers le monde.

Les Canadiens ont dit non au libre-échange. Dans huit provinces sur dix, y compris la province du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la majorité des Canadiens a dit non et n'a pas donné mandat au gouvernement pour vendre notre pays.

S'il s'était agi d'un référendum, nous aurions dit aujourd'hui que l'électorat a fait avorter les projets du gouvernement d'une manière décisive. La dernière fois qu'un référendum s'est tenu dans notre grands pays, c'était en 1980. A ce moment, 60 p. 100 des Québécois se sont prononcés et on a considéré qu'il s'agissait d'un vote décisif sur l'avenir du Québec.

Cinquante-sept pour cent des Canadiens ont voté contre l'Accord de libre-échange. Pourtant, le gouvernement a recours à la clôture. Il a annoncé d'avance qu'il n'envisagerait aucun amendement, qu'il n'entendrait pas le point de vue de ces 57 p. 100 qui se sont prononcés démocratiquement, qui ont envoyé ici leurs représentants en demandant qu'on les écoute et qu'on examine leurs amendements. Le gouvernement a dit, avant même d'avoir vu ces amendements, qu'il n'écouterait rien. Il va mettre un terme au débat. De combien de temps disposons-nous encore avant que le gouvernement renonce à tout semblant de démocratie et fasse purement et simplement fermer la Chambre? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social rit.

M. Epp: Oui, de vous.

M. Tobin: Il glousse, il pense que c'est drôle. Évidemment, c'est le même ministre qui, s'il a réussi aujourd'hui à prendre la parole pour défendre l'Accord, n'avait trouvé, il y a quelques mois, ni le souffle ni le courage pour protester lorsque sa province a été victime du pire acte d'opportunisme politique, lorsque les Manitobains ont été privés du contrat du CF-18 qu'ils avaient honnêtement gagné.

J'ai été amusé aujourd'hui de voir le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), un ancien chef du NPD en Colombie-Britannique et ancien premier ministre, faire son premier discours. Je croyais qu'un ancien premier ministre voudrait nous faire partager son point de vue sur l'Accord commercial et, en particulier, sur la façon dont cet accord a préséance sur toute loi non seulement du gouvernement fédéral, mais également de toute assemblée législative provinciale. En d'autres termes, une fois que cet accord aura force de loi, notre chambre ne sera rien de plus qu'un pâle écho du point de vue réel des Canadiens, alors que ce point de vue n'aura qu'un rôle subalterne part rapport aux termes de l'Accord commercial. La même chose s'applique à toute assemblée législative provinciale, mais le nouveau

député d'Esquimalt—Juan de Fuca ne nous a absolument pas parlé du fond de l'Accord commercial et il ne nous a précisé en rien comment les assemblées législatives provinciales et la Chambre des communes perdront leur souveraineté. Nous avons plutôt eu droit à ce que je considère être un discours ridicule. Mon vis-à-vis a reproché au parti libéral sa position sur l'Accord commercial au cours de la dernière campagne électorale.

Pourtant, ce n'est pas le Parti libéral qui a ouvert la campagne avec une conférence de presse lors de laquelle il n'a absolument pas été question de l'Accord commercial, mais bien le chef du NPD. Ce n'est encore pas notre parti qui a tenté de prétendre que ces élections n'avaient rien à voir avec cet accord. Ce sont plutôt le premier ministre au cours des premières semaines de la campagne et le chef du NPD. Ce ne sont pas les libéraux qui se sont réunis le week-end dernier, afin de déterminer pourquoi leur parti attachait davantage d'importance au pouvoir personnel qu'à l'avenir de notre pays; ce sont plutôt les néo-démocrates. Si mes collègues ne me croient pas, ils devraient prendre connaissance de la lettre de M. White.

Alors que le chef du Parti libéral du Canada défendait les intérêts du Canada et se faisait entendre, en précisant sa position sur l'Accord commercial, le chef du NPD se prenait à rêver d'être le chef de l'opposition. Les néo-démocrates n'ont pas besoin de deux groupes de travail spéciaux pour déterminer la raison de leur échec. Ils ont échoué, car les Canadiens se sont aperçus qu'ils étaient davantage poussés par l'attrait du pouvoir que par l'amour du pays. Vous devriez avoir honte.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Il y a un autre joueur cynique dans toute cette affaire. Ce ne sont pas simplement les néo-démocrates qui ont oublié leur raison d'être. Il y a un autre groupe dont on doit parler dans cette enceinte, à savoir le secteur privé.

J'appartiens à un parti qui croit dans la libre entreprise. Nous y souscrivons. Il convient selon nous de récompenser la réussite individuelle. A notre avis, la libre entreprise est le meilleur gage de richesse dans la société, et le gouvernement devrait être disposé à redistribuer une partie de cette richesse pour que chacun en ait sa juste part. Néanmoins, les milieux canadiens des affaires ont profité d'un jugement rendu à l'égard de la Loi électorale du Canada pour se lancer dans la campagne électorale de manière la plus cynique qui soit. Voilà une faille que le Parlement, s'il a le courage et l'honnêteté nécessaires, devra combler avant les prochaines élections.

Le Parti conservateur n'a pas remporté les dernières élections de façon normale. En effet, la Loi électorale du Canada a sa raison d'être. On l'a adoptée pour faire en sorte que les députés soient élus par la force de leurs idées ainsi que le courage et la conviction dont ils seraient prêts à témoigner pour les mettre en oeuvre. Cette loi devait nous assurer que le Parlement ne serait pas la chasse gardée de quelques potentats mais la voix représentative du plus grand nombre, nous garantir, que nous soyons le fils d'un pêcheur terre-neuvien ou celui d'une famille favorisée, que nous venions du nord du Canada ou d'un groupe ethnique minoritaire, que chacun aurait la chance de devenir député et de parler au nom de ses électeurs. Voilà ce à quoi tend la Loi électorale du Canada. Elle a pour objet d'empêcher que la Chambre ne devienne un club privé sélect appartenant à quelques gros bonnets à la mode.

Que s'est-il passé au cours de la campagne électorale? La loi a été dénaturée quand les milieux des affaires ont engagé 3 millions de dollars dans une campagne de publicité au cours des dix derniers jours. Avec cet argent, ils ont acheté les élections en faveur du Parti conservateur. Il faut que nous ayons le courage de l'admettre et de décider tout de suite que nous corrigerons cette anomalie de la Loi électorale pour que ce genre d'abus, ce genre de perversion de la démocratie ne se répète jamais au Canada.

M. Andre: Vous ne faites pas confiance à la population.

M. Tobin: Je fais entièrement confiance à la population lorsqu'on laisse la population prendre elle-même ses décisions.

M. McDermid: Vous venez de dire qu'elle avait été achetée. Vous ne faites pas confiance du tout aux Canadiens.

M. Tobin: Monsieur le Président, il y a, en face, un député qui fait preuve de tellement d'empathie, de compréhension et de compassion pour le citoyen ordinaire qu'il est même allé jusqu'à déclarer au cours de la campagne électorale que ceux qui vivent dans les rues de nos villes, sous les ponts, ceux qui n'ont pas de toit sur la tête, qui n'ont rien à se mettre dans le ventre vivent selon un mode de vie qu'ils ont choisi et qu'ils aiment vivre ainsi. Que savez-vous vraiment des Canadiens ordinaires, vous, le ministre des sans-abri?

M. McDermid: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, Je crois que le député voudra retirer ses paroles parce qu'elles sont totalement fausses. Si le député se fonde sur un article du *Toronto Star*, je lui recommande de faire appel à de meilleurs recherchistes.

• (1740)

M. le vice-président: Je crois que nous devrions mettre un terme à cette partie du débat et permettre au député de poursuivre.

M. Tobin: Je m'excuse si je me laisse emporter et utilise des expressions aussi frappantes. Cependant, les gens qui cherchent des bouches d'aération pour se réchauffer en ce 19 décembre, pendant que nous siégeons bien au chaud dans cette splendide Chambre des communes, ne sont pas ici pour plaider leur cause. Si la Loi électorale du Canada n'est pas révisée, ils n'auront jamais cette chance et n'auront jamais personne pour les représenter. Je tiens à signaler au ministre des sans-abri que si ces gens se retrouvent dans la rue, ce n'est certainement pas par choix.

A Terre-Neuve, il y a quarante ans, nous avons eu l'occasion de vivre ce genre de campagne électorale ou du moins de participer à ce genre de processus démocratique.

Une voix: Vous n'étiez même pas né.

M. Tobin: C'est vrai, je n'étais pas encore de ce monde. Mais c'est un fait important, et pertinent, de notre histoire. Je tiens à faire savoir au ministre des sans-abri que l'univers n'est pas fait uniquement de ce qui se trouve dans les journaux d'aujourd'hui. L'histoire est un maître très important. Nous devrions tenir compte de ses leçons.

Les citoyens de Terre-Neuve ont formulé un choix fondamental il y a 40 ans. C'est à cette époque que le député de St-Jean-Ouest a voté pour la première fois. Il s'est prononcé en faveur d'une union économique entre Terre-Neuve et les États-Unis. Deux forces s'affrontaient, l'une ayant à sa tête le père du député de St-Jean-Ouest . . .

M. Cooper: Et Don Jamieson.

M. Tobin: Et Don Jamieson, c'est exact. L'autre avait à sa tête Joey Smallwood.

L'un des groupes déclarait qu'une union économique entre Terre-Neuve et les États-Unis assurerait l'avenir de Terre-Neuve. Ce groupe était financé et appuyé par une clique de marchands des rues Water et Duckworth qui tenaient à ce que les choses demeurent ce qu'elles étaient. Les pêcheurs leur livraient leur poisson. En échange, ils obtenaient de la mélasse et de la farine pour se nourrir pendant l'hiver. Ils s'endettaient au point qu'ils étaient contraints de leur vendre leur poisson l'année suivante et se trouvaient en quelque sorte dans un état de servage. C'était comme s'ils avaient eu un collier au cou. Tant qu'ils devraient s'endetter pour nourrir leur famille, ils devraient continuer de leur vendre leur poisson. C'étaient ces marchands qui avaient instauré ce système et ils le trouvaient tout à fait avantageux.

Quand ils parlaient de la Confédération, les marchands de la rue Water estimaient que le système y était différent et que leur propre système féodal ne s'accommoderait sûrement pas des raffinements de la Confédération, et qu'en définitive ils avaient tout avantage à choisir, à financer et à appuyer la campagne visant à réaliser l'union économique avec les États-Unis. Le député de St-Jean-Ouest est fier de pouvoir déclarer aujourd'hui que la première fois qu'il a voté, c'était en vue de réaliser l'union économique avec les États-Unis.

La campagne a donné lieu à un affrontement incroyable. On en parle aujourd'hui comme de la bataille pour le Canada. Joey Smallwood, avec des moyens de fortune, s'est attaqué à ses adversaires et a remporté la bataille pour la Confédération. Au cours du référendum, les Terre-Neuviens ont choisi d'adhérer au Canada. Ainsi, nous avons mené cette lutte il y a 40 ans et ceux qui avaient foi dans le Canada et dans les vertus de tolérance et d'entraide ont remporté la victoire.

Le mois dernier, après près de 40 ans, les Terre-Neuviens ont de nouveau livré cette lutte et je suis fier de pouvoir dire que les résultats ont été les mêmes. Les Terre-Neuviens ont de nouveau dit non à l'union économique entre leur pays, le Canada, et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Ils ont dit «oui» à un pays indépendant et fort. Pourquoi monsieur le Président? Parce qu'ils savent que, lorsqu'on parle de nation et de pays, il ne suffit pas de considérer les frontières et de dire que c'est cela qui nous distingue. Il ne suffit pas de prendre notre drapeau et de dire que nous sommes différents parce qu'il est différent de celui des autres. Nous ne pouvons pas nous contenter de chanter notre hymne national et de prétendre que nous sommes différents parce que notre hymne est différent.

Les Terre-Neuviens savent d'instinct que ce par quoi nous nous distinguons, ce ne sont pas les symboles, mais bien la façon dont nous nous gouvernons, la capacité que nous avons d'être indépendants et de ne pas avoir à obtenir la permission de quiconque lorsque nous prenons des décisions qui nous concernent. Les Terre-Neuviens ont, une fois encore, opté pour une société humaine, un système capitaliste—oui, nous soutenons la libre entreprise—mais également pour un gouvernement qui est prêt à intervenir pour garantir l'égalité des chances d'un bout à l'autre du pays. C'est ça, le genre de Canada dans lequel nous croyons, un Canada qui sait récompenser la réussite d'un particulier et s'en enorgueillir, mais qui n'hésiterait jamais à se mettre à la disposition des laissés pour compte, sans lesquels notre pays ne pourrait réaliser son plein potentiel parce qu'eux aussi devraient avoir la chance de faire leur part dans notre société.

Si je peux me permettre cette comparaison avec la mer, je dirais qu'aux yeux des Terre-Neuviens, le pays est un navire et que vous devez être le maître à bord

pour pouvoir décider où mettre le cap et voguer toute voile dans la direction qui vous convient.

Le projet de loi sera peut-être adopté à la Chambre dans les jours qui viennent, mais le débat ne finira pas là. Le débat sur le genre de Canada que nous allons avoir fait que s'ouvrir. Tant et aussi longtemps que 57 p. 100 des Canadiens diront «non» au premier ministre et à sa vision du Canada comme «filiale» des États-Unis, (il était président de l'IOCC, une filiale américaine, et maintenant il veut être premier ministre d'une autre filiale américaine), je peux affirmer au gouvernement que la bataille n'est pas gagnée. Elle ne fait que commencer. Au plus fort des combats, nous, les libéraux, nous irons au front pour nous porter à la défense d'un Canada fort, indépendant et fier et nous poursuivrons le combat jusqu'à la victoire.

• (1750)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, nous nous retrouvons à nouveau dans cette enceinte après que les Canadiens et les Canadiennes aient renouvelé sans équivoque leur appui à ce gouvernement. Cet appui s'est exprimé, bien sûr, d'abord à l'endroit du très honorable premier ministre et aux politiques mises de l'avant par son gouvernement et à la vision que nous avons proposée aux Canadiens.

La campagne électorale que nous venons de vivre s'est largement articulée autour d'un thème qui a donné lieu à de vifs échanges. C'est un débat qui a aussi permis aux Canadiens de considérer deux perspectives d'avenir, de se mesurer par rapport à leur identité véritable et de choisir celle qu'ils jugeaient la plus féconde pour le développement du pays. L'électorat a alors démontré que l'épanouissement de l'identité n'était pas incompatible, loin s'en faut, avec l'ouverture sur le monde. Maintenant que le verdict électoral a tranché démocratiquement la question du libre-échange avec les États-Unis, il nous revient à nous, législateurs, de donner suite à la volonté du peuple. Nous souhaitons de ce côté-ci de la Chambre, le faire dans la sérénité et le respect, en expliquant de nouveau nos choix, les principes qui les sous-tendent et les raisons pour lesquelles nous croyons que ce traité est un acte de maturité, de clairvoyance et de foi profonde dans l'avenir du Canada.

L'économie du pays, qu'il s'agisse de nos métropoles, de nos villes ou de nos régions périphériques, repose avant tout sur l'exportation de nos produits. Nous sommes 25 millions de personnes dans un immense territoire. Et la très grande majorité d'entre nous est établie sur une mince bande le long de la frontière américaine. Cette réalité géographique et démographique nous a placés tout au long de l'histoire dans la nécessité d'être compétitifs, d'être meilleurs que les autres pour espérer réussir. Cette nécessité, ce défi qui nous est quotidiennement posé, nous voulons toujours le relever, et nous avons toujours su le relever jusqu'à maintenant, monsieur le Président, à tel point que les nôtres ne font pas que vendre des denrées aux États-Unis. Ils y investissent, ils y créent des emplois et y font des profits; ils vont chercher leur part dans cet immense bassin de consommateurs.

Nous vivons en outre une époque où les économies du monde entier tendent à se regrouper en blocs de plus en plus compacts et puissants. Cela est vrai de l'Europe des douze qui constituera, en 1992, un bassin unifié de 350 millions de personnes. Cela est vrai des pays asiatiques qui entreprennent le même type de démarche, tout en respectant les indépendances nationales. Face au développement de ces pôles économiques importants, face à la libéralisation du commerce international, les Canadiens devaient choisir: d'une part, le recours frileux et combien illusoire au protectionnisme; d'autre part, le défi de l'ouverture, la confiance en nos moyens et en nos talents.

Nous n'avons jamais prétendu, monsieur le Président, que le libre-échange avec les États-Unis soit un jardin de roses. Mais nous avons dit, et nous continuons de croire avec fermeté que c'est par lui que passent, pour le Canada, les meilleures perspectives de développement. Ce message que nous portons depuis plusieurs mois aux Canadiens et aux Canadiennes, il a été compris, comme en font foi les résultats du 21 novembre dernier. Et à mesure que se feront sentir les effets bénéfiques du traité, un nombre croissant de nos compatriotes comprendront qu'il s'agit de la voie de l'avenir. Car non seulement avons-nous garanti et stabilisé l'accès de nos produits chez nos voisins du Sud, non seulement avons-nous par le fait même contribué à maintenir et à créer des centaines de milliers d'emplois dans les prochaines années, mais en plus, nous l'avons fait sans céder quoi que ce soit sur l'identité canadienne elle-même.

Le Canada est un pays de ressources, un pays de commerce qui jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Mais c'est aussi un pays qui a bâti, au fil des ans, un des systèmes sociaux les mieux développés. Nous sommes une société de compassion qui croit que le gouvernement jouera un rôle et doit jouer un rôle afin de réduire les inégalités entre les riches et les pauvres, entre les hommes et les femmes, entre les régions pourvues en ressources et celles qui le sont moins.

Ces derniers mois, et singulièrement durant ces semaines qui ont précédé les élections, ont vu l'émergence de nombreux Cassandres qui ont prédit rien moins qu'une catastrophe nationale, si les Canadiens s'avisaient de dire oui au traité de libre-échange. Des citoyens les ont cru de bonne foi. Et notre rôle consiste aujourd'hui, au

moment où nous nous penchons à nouveau sur cet Accord, à rassurer et à informer ceux qui entretiennent des craintes à son sujet.

Nous l'avons dit avant les élections, nous le disons après les élections: tous les programmes sociaux en vigueur au Canada sont là pour rester. Si nous avions entretenu le moindre doute à ce sujet, le traité de libre-change n'aurait jamais été signé.

Pourquoi, du reste, nos programmes sociaux seraient-ils menacés? Depuis 1935, et de manière graduelle, 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis ont été soustraits aux tarifs douaniers. Durant cette période, notre commerce avec les Américains a constamment suivi une courbe ascendante. Pourtant, c'est au cours de ces 53 dernières années que la majeure partie de nos programmes sociaux ont été mis sur pied. Cela n'a jamais affecté en quoi que ce soit nos capacités concurrentielles. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui? Pourquoi la continuité dans nos relations commerciales entraînerait-elle une rupture dans nos traditions sociales et culturelles?

Ce qui inquiète singulièrement les détracteurs du libre-échange, c'est cette période de 5 à 7 ans au cours de laquelle nous allons définir avec nos partenaires américains ce que c'est qu'une subvention et quelles sont celles qui seraient visées par de nouvelles règles élaborées par le groupe de travail.

Selon ces personnes, le résultat de cette période de négociations sera l'abolition d'à peu près tous les programmes sociaux, des pensions de vieillesse aux allocations d'assurance-chômage en passant par l'aide au développement régional. Ce qu'elles ont oublié de dire ou feint d'ignorer, c'est que nous possédons déjà des indices sûrs de l'orientation de ces négociations. Déjà, sous les auspices du GATT, le Canada et les États-Unis reconnaissent que les subventions intérieures sont des moyens légitimes pour promouvoir, par exemple, le développement économique et régional. Le GATT ne limite pas le droit de ses membres d'utiliser les subventions intérieures pour atteindre de tels objectifs. Ce que cela confirme en clair, c'est la capacité du Canada, dans le cadre du libre-échange, de continuer de lutter contre les disparités régionales, et de continuer d'y affecter les milliards de dollars que nous y consacrons présentement.

D'autre part, le département américain du commerce avait débouté, en 1985, les pêcheurs américains de la côte est qui faisaient valoir que les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs canadiens étaient des subventions passibles de droits compensatoires.

En invoquant un peu les mêmes motifs, et profitant— il faut le dire— de l'intérêt des Canadiens pour cette question, les adversaires du libre-échange ont tenté de faire croire que le traité serait catastrophique pour notre environnement. Le premier ministre m'a chargé, à titre intérimaire, du portefeuille de l'environnement, et il me revient aujourd'hui de répondre aux affirmations de certains groupes opposés à l'Accord du libre-échange. En signant le traité, nous n'avons rien cédé de notre souveraineté, pas plus dans le domaine des programmes sociaux qu'en regard de notre capacité de maintenir des programmes rigoureux de protection de l'environnement.

Durant notre premier mandat, nous avons fait adopter par la Chambre des communes une loi sur la protection de l'environnement qui figure parmi les plus exigeantes au monde. Nous avons pris des mesures énergiques pour réduire la pollution chimique. Nous avons investi des millions dans la dépollution de nos cours d'eau, qu'il s'agisse des Grands lacs, du Saint-Laurent, ou du port de Halifax, pour ne nommer que ces quelques initiatives.

Le Canada a adhéré à la notion de «développement durable», qui propose que le développement économique soit assujetti à des considérations d'ordre environnemental. Nous avons créé à cet égard un groupe de travail pour l'environnement et l'économie, dans la foulée de ce que proposait la Commission des Nations-Unies sur l'environnement, et sa présidente, M^me^ Brundtland, première ministre de Norvège, a d'ailleurs souligné la contribution du Canada, en tant que leader mondial dans la lutte pour la protection de l'environnement.

Toutes ces démarches ont été celles d'un pays souverain, conscient des pas énormes qui restent à faire en vue de procurer aux citoyens un air plus pur et une eau plus propre.

Prétendre que le traité de libre-échange avec les États-Unis affectera notre capacité à cet égard relève de la spéculation et, je regrette de le dire, de la démagogie.

Certains groupes ont ainsi affirmé que l'Accord forcerait le Canada à harmoniser ses normes environnementales avec celles des États-Unis. Rien n'est plus faux! L'Entente reconnaît, au contraire, notre droit de maintenir et de créer des politiques de conservation environnementale. De fait, il n'existe dans l'Accord aucune espèce d'exigence d'harmonisation des normes.

D'autres ont par ailleurs soutenu qu'en vertu du traité de libre-échange, le Canada ne pourrait plus offrir une aide financière aux industries qui souhaitent réduire leurs émissions polluantes. C'est faux! Le GATT, monsieur le Président, reconnaît la protection de l'environnement comme un objectif légitime que les gouvernements peuvent promouvoir à l'aide de subventions. Donc, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, continueront d'appuyer financièrement les industries qui prennent des mesures de dépollution.

Une des manifestations les plus évidentes d'ignorance et de mauvaise foi démontrées par certains détracteurs du libre-échange concerne, monsieur le Président, cette présumée obligation qui serait faite au Canada, en vertu du traité, d'exporter notre eau vers les États-Unis.

Ces purs mensonges ont continué à être colportés même après que le ministre du Commerce extérieur ait fait adopter un amendement au projet de loi C-130, précisant expressément que l'Accord de libre-échange ne s'appliquait pas à l'eau.

Dans ce domaine aussi, le traité est en accord avec les dispositions du GATT, qui permettent à un pays de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement. L'article 1201 du traité est clair sur ce point.

De fait, la seule disposition de l'Accord qui touche la question de l'eau s'applique à l'élimination des droits de douane sur l'eau que nous importons des États-Unis.

Nos lacs et nos rivières ne sont pas à vendre, et les Canadiens le savent. Ce type d'exportation est du reste expressément exclu, autant par la politique fédérale de l'eau que par la Loi sur la préservation des eaux canadiennes.

La souveraineté canadienne dans ce domaine crucial, comme dans tous les autres, est absolument inattaquable.

La question de l'environnement, monsieur le Président, est au coeur de la notion de souveraineté. Si l'Entente de libre-échange avait limité un tant soit peu notre faculté d'agir dans ce domaine, nous ne l'aurions jamais signé, et sous aucune considération.

Les prochaines années verront un développement sans précédent de mesures destinées à protéger notre environnement. Cela fait partie des engagements fondamentaux que nous avons contractés envers les Canadiens et les Canadiennes, durant la campagne électorale. Soyez certains que ce gouvernement ne s'y soustraira pas.

Qu'il s'agisse de la dépollution de nos cours d'eau, de la lutte contre la dégradation de la couche d'ozone et contre les émanations toxiques de toutes sortes, le gouvernement canadien a les moyens, libre-échange ou pas, d'agir dans tous les domaines de la protection de l'environnement.

Le premier ministre s'est aussi engagé, durant la campagne électorale, à négocier avec les États-Unis, au cours de ce second mandat, un accord complet en vue d'une lutte commune contre les pluies acides. La nouvelle administration américaine s'est déjà montrée ouverte à des négociations à cet égard. Et les Canadiens peuvent être assurés que cet accord sera négocié, comme le traité de libre-échange, dans le meilleur intérêt du pays et de ceux qui l'habitent.

La protection de notre patrimoine écologique a atteint, dans nos sociétés, un degré de préoccupation inédit. Les États-Unis ont des responsabilités à cet égard; nous avons les nôtres. Nous avons aussi des responsabilités communes. Et les Canadiens peuvent être certains que nous allons nous en acquitter avec compétence, avec énergie, et dans l'exercice de notre pleine souveraineté.

• (1800)

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, c'est un très grand plaisir d'intervenir pour la première fois à la Chambre des communes. Je suis très fier de représenter les habitants de Winnnipeg—St. James dans cette enceinte.

Je tiens tout d'abord à les remercier de m'avoir choisi pour les représenter au cours de la trente-quatrième législature. Je m'efforcerai de mériter leur confiance et je leur promets de mettre tout mon talent à leur service.

Je profite également de cette occasion, monsieur le Président, pour vous féliciter de votre ré-élection à la présidence des Communes. Je suis sûr que les députés peuvent compter sur vous pour continuer de défendre et de protéger les grandes traditions de cette institution.

La circonscription de Winnipeg—St. James, une circonscription surtout urbaine, comprend la partie la plus à l'ouest de la ville de Winnipeg et le nord de la rivière Assiniboïne.

Les vols à destination de Winnipeg se posent à l'aéroport de Winnipeg qui est situé dans les limites de ma circonscription. Les Blue Bombers de Winnnipeg, les champions de la Coupe Grey, jouent au Stade de Winnipeg qui se trouve aussi à l'intérieur des linmites de Winnipeg—St. James. De même, les Jets de Winnipeg qui, j'en suis convaincu, ne tarderont pas à gagner la Coupe Stanley, jouent leurs parties à domicile à l'aréna de Winnipeg qui est également située dans cette circonscription.

Comme les habitants des Prairies en général, les gens de Winnipeg—St. James ont un sens profond de la loyauté et de la justice. Ils font volontiers confiance à autrui. Mais ils ont la mémoire longue lorsqu'on trahit ou qu'on ébranle cette confiance. Même s'ils ne manifestent pas leur colère, ils auront leur vengeance. Le présent gouvernement l'a appris à ses dépens le 21 novembre dernier, lorsqu'il a regretté d'avoir dérobé le contrat d'entretien des CF-18 aux gens de Winnipeg—St. James.

Le vol de ce contrat constituait une injustice flagrante et une attaque contre l'intégrité des électeurs de Winnipeg—St. James, de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba.

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui vient comme moi du Manitoba, a pris la parole tout à l'heure, il n'a pas touché mot du vol du contrat des CF-18, vol qualifié commis à des fins purement politiques.

Les gens de Winnipeg—St. James peuvent être assurés que je ne trahirai jamais leur confiance, comme ce gouvernement l'a fait dans le dossier du contrat d'entretien des CF-18. C'est pourquoi, monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en cette Chambre pour m'opposer à l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Harvard: Les gens de Winnipeg—St. James m'ont chargé de combattre cet accord à chacune des étapes et je ne vais pas les laisser tomber. Je sais que les députés d'en face voudraient que nous abandonnions le combat.

Eh bien, monsieur le Président, nous savons que cela s'est passé trop souvent dans le passé. Les gens de ma région ne sont pas des naïfs.

Nous ne faisons pas du tout confiance au gouvernement, monsieur le Président. Et cela n'est pas près de changer. Les enjeux sont trop importants. L'avenir même du pays est en jeu. Nous allons surveiller le gouvernement. Nous en surveillerons les moindres faits et gestes, les moindres paroles. Cette responsabilité nous incombe et nous saurons l'assumer.

Ce que je reproche à l'Accord de libre-échange, et je l'ai d'ailleurs soutenu pendant toute la campagne électorale, c'est le fait que les échanges entre le Canada et les États-Unis échappent déjà, pour la grande majorité, aux tarifs et aux droits et cela, sans cet accord. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons à la libéralisation des échanges entre tous les pays. C'est ce qui explique, monsieur le Président, que les gouvernements libéraux successifs se soient systématiquement employés à faire réduire les tarifs.

Je sais que lors de la dernière campagne électorale, les députés d'en face ont entrepris de répandre des faussetés au sujet de la position du Parti libéral sur le commerce. Nous ne sommes ni contre la libéralisation des échanges, ni contre la réduction des tarifs. Nous nous sommes d'ailleurs consacrés à cet objectif pendant de nombreuses années. Nous nous opposons cependant à cet abominable et odieux accord, et y demeurons opposés.

Certes, nous souhaitons la libéralisation de nos échanges avec les États-Unis, mais nous voulons aussi en faire autant avec d'autres pays. Nous craignons que, pour obtenir la suppression des tarifs et des droits sur la dernière portion de 20 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis, nous ayons renoncé à la possibilité de diriger notre propre pays comme nous l'entendons. En d'autres termes, cet accord commercial compromet et sape notre souveraineté.

Nous sommes tous au courant de l'existence de rapports spéciaux entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis. Or, depuis quatre ans, ces «rapports spéciaux» ne nous ont rien valu d'autre que des occasions pour notre premier ministre de se faire photographier et de chanter ce refrain idiot à Québec.

Le premier ministre voulait à tout prix prouver les bienfaits de ces «rapports spéciaux», et c'est sans doute ce qui explique sa conversion au libre-échange. Après tout, c'est en 1983 que le premier ministre a dit: «Ne me parlez pas de libre-échange pendant la campagne menant au congrès de direction, ni à aucun autre moment à l'avenir.» Pourquoi a-t-il changé d'avis? Pourquoi le Canada veut-il maintenant se lier plus étroitement à l'économie des États-Unis?

Nous devrions nous arrêter un instant pour nous demander s'il ne serait pas plus prudent, tout en cherchant à libéraliser nos échanges avec les États-Unis, de continuer à poursuivre la politique de réduction des droits de douane par des moyens multilatéraux comme le GATT. Au lieu de cela, le gouvernement a choisi de mettre tous ses oeufs dans le même panier. Il a renoncé à donner un caractère multilatéral à sa politique commerciale. Nous nous retrouvons maintenant obligés de négocier encore et de régler nos différends de façon bilatérale avec un partenaire qui est dix fois plus grand que nous, et dix fois plus fort que nous sur le plan économique. Nous ne jouons donc pas à forces égales.

Permettez-moi d'aborder la question des subventions.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, les deux parties devront négocier pour définir, au cours des cinq à sept prochaines années, ce qu'est une subvention admissible. Cette phase des négociations me préoccupe beaucoup. Le Canada entreprend les négociations sans avoir de paramètres en ce qui concerne la définition d'une subvention. Dans le passé, les Américains ont soutenu que nos programmes de développement régional et nos programmes sociaux constituaient des subventions déloyales. J'ai bien dit des subventions déloyales. Rien ne nous porte à croire qu'ils ont changé d'avis à cet égard.

Lorsqu'il sera question de ces programmes durant les négociations, le gouvernement les défendra-t-il? Ou cédera-t-il devant la pression exercée par les Américains comme il l'a fait si souvent dans le passé? N'ayez pas trop d'espoir, monsieur le Président.

Voici le danger que je perçois. Les Américains diront que les producteurs des biens et services importés du Canada bénéficient de subventions déloyales comme l'assurance-chômage et les pensions. Alors, la menace des droits compensateurs mettra en péril nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional.

Nous, les députés de l'opposition, croyons que cela entraînera l'érosion graduelle de ces programmes. C'est la plus grande menace que fait planer cet accord. Si les conservateurs avaient eu un peu de bon sens, ils auraient essayé d'obtenir que les programmes sociaux et les programmes de développement régional soient explicitement exemptés dans l'Accord, d'autant plus que les Américains ont toujours prétendu qu'ils équivalaient à des subventions.

• (1810)

Les gens de Winnipeg ne s'étonneront peut-être pas que les conservateurs laissent les programmes de développement régional disparaître sans réagir. Après tout, ne s'agit-il pas pour eux d'un moyen cynique d'acheter des votes. A Winnipeg, on connaît le manque d'intérêt du gouvernement pour le développement régional. On se souvient du contrat d'entretien des CF-18. Les Manitobains, et surtout les habitants de Winnipeg, avaient l'occasion de renforcer l'industrie aéronautique dans les Prairies et de développer une base industrielle diversifiée dans une région qui souffre de l'alternance des phases d'expansion rapide et de dépression propres à une économie basée sur l'exploitation des ressources et l'agriculture. Le gouvernement n'a pas saisi cette occasion même si l'entrepreneur de Winnipeg l'avait loyalement emporté sur ses concurrents. Étant donné le peu d'intérêt pour le développement régional dont témoigne cette affaire, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas été explicitement protégé dans l'Accord de libre-échange.

Quant aux programmes sociaux, le manque d'intérêt du gouvernement pour les pensions, l'assurance-chômage et l'assurance-maladie n'est que trop connu. Comme vous le savez, le gouvernement a tenté de désindexer les pensions durant son premier mandat. Belle illustration de son engagement envers les programmes sociaux! Ceux qui craignent que ces programmes ne soient affaiblis peuvent être sûrs, cependant que nous les défendrons chaque fois qu'ils seront menacés. Nous allons surveiller de très très près les négociations sur la définition des subventions.

Nous devrions aussi nous demander pourquoi le gouvernement n'a pas obtenu d'exemptions spéciales pour les programmes sociaux et les programmes de développement régional. Nous ne devrions peut-être pas nous étonner de ce que les conservateurs fassent passer l'avenir de secteur de la bière avant le bien-être des personnes âgées qui ont du mal à joindre les deux bouts. Ce n'est pas que je regrette que le secteur de la bière ait été exempté, mais je crois que les Canadiens âgés méritent d'être mieux traités par le gouvernement.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, exigeons une exemption spécifique pour les programmes sociaux et les programmes de développement régional. C'est notre devoir de le faire au nom des millions de personnes qui ont voté pour nous et qui sont contre cet accord. Nous ne pouvons pas tolérer que le gouvernement compromette le filet de sécurité sociale que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons eu tant de mal à installer. Nous ne souhaitons pas une érosion des programmes sociaux comme celle qui s'est produite dans le château fort du mentor politique du premier ministre, M^me^ Thatcher, qui est si vite accourue à son secours pendant la dernière campagne électorale. En fait, elle s'est ingérée dans les affaires canadiennes.

Est-ce que cet accord va éloigner encore un peu plus le Canada de la société bienveillante que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons contribué à établir, et en faire une Grande-Bretagne à la Thatcher, c'est-à-dire un pays divisé? D'un côté, il y a la région riche entourant la plus grande ville, dans le Sud prospère, et de l'autre, le Nord appauvri. Est-ce là le modèle que nous visons, soit la disparité régionale et un fossé de plus en plus large entre les riches et les pauvres? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voyons venir cela. Nous n'aimons pas cela et nous allons nous battre.

Pour en revenir aux subventions, quel sort va-t-on réserver à des programmes comme l'ARAP, l'EDER, l'aide aux agriculteurs et la stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Ces programmes intéressent tout particulièrement les habitants de l'Ouest, car l'économie de cette région repose encore dans une large mesure sur l'agriculture. Tous ces programmes figurent en annexe à l'Accord et ils seront tous négociés d'ici cinq à sept ans. Nous harmoniserons nos régimes d'assistance et les leurs. Notre système de gestion de l'offre sera menacé.

Nous, gens de l'Ouest, avons des inquiétudes au sujet de la question des ressources en général, et au sujet de l'énergie en particulier. Les provinces productrices ont toujours beaucoup tenu à garder la haute main sur leurs ressources comme moyen de stimuler l'expansion de leur économie. En fait, l'un des premiers programmes d'expansion régionale du Canada a consisté à transférer aux provinces de l'Ouest la responsabilité de leurs propres ressources. Nous, habitants de l'Ouest, ne voyons certainement pas d'un bon oeil l'idée de garantir aux Américains accès à nos ressources. En fait, il y a de quoi s'étonner quand on constate qu'on a garanti aux Américains des approvisionnements sûrs en énergie au Canada sans rien obtenir en retour. Les Américains vont tout simplement acheter tout le pétrole et le gaz que le Canada peut offrir, à la condition qu'ils n'en trouvent pas ailleurs à meilleur marché. En outre, nous avons pratiquement renoncé à l'autosuffisance en matière d'énergie en nous engageant à partager notre pétrole et notre gaz naturel, même si nos réserves s'épuisent. Et

cela sans exiger non plus que les États-Unis s'approvisionnent au Canada même dans l'éventualité où ils pourraient se procurer du pétrole ou du gaz à meilleur marché ailleurs. En dernière analyse, cet accord fait de nous le réservoir énergétique des États-Unis.

Le manque de temps ne me permet pas de faire mention de toutes les difficultés que pose cet accord commercial. J'aimerais cependant redonner un aperçu de mes préoccupations. Cet accord ne nous donne pas un accès sûr au marché américain, comme mes collègues l'ont expliqué en détail. Nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional sont effectivement menacés. Ceux qui ne le croient pas, en particulier les députés d'en face, feraient aussi bien de croire au Père Noël. N'ont-ils jamais entendu parler d'harmonisation? N'ont-ils jamais entendu parler d'intégration des deux économies?

Je l'ai dit au cours de la campagne électorale et je le dis encore aujourd'hui. A quoi bon conclure cet accord si rien n'est changé par la suite? Le fait est qu'il y aura quelque chose de changé. Nous aurons une économie continentale et un régime énergétique continental. Il y aura harmonisation et je puis vous assurer que ce n'est pas eux qui s'harmoniseront avec nous, mais bien le contraire. C'est nous qui devrons nous rallier à eux, car tout se ramène à une question de puissance et de taille.

Les Américains sont agressifs. Je puis vous assurer que dans les jours sombres qui nous attendent, c'est Winnipeg qui s'inclinera devant Minneapolis, c'est Toronto qui cèdera devant Washington, c'est Vancouver qui fléchira devant New York. C'est la leçon que nous devons tirer de l'Accord de libre-échange. Ce côté-ci de la Chambre connaît bien la question, mais ce n'est pas le cas pour les gens d'en face. Est-ce qu'ils se réveilleront un jour?

Comme je l'ai déjà expliqué en détail, le secteur de l'agriculture est menacé lui aussi. Nous avons renoncé à notre droit de suivre une politique énergétique indépendante. C'est pour ces motifs et bien d'autres que je voterai contre l'Accord lorsque le moment sera venu.

M. Ross Reid (Saint-Jean-Est): Monsieur le président, si je peux me le permettre, je voudrais d'abord vous féliciter ainsi que vos collègues de votre élection à la Chambre. C'est effectivement un grand honneur et je pense que vous et vos collègues, comme vous l'avez montré dans le passé, prouverez dans l'avenir que vous le méritez.

Je prends la parole aujourd'hui à propos du grand accord historique de libre-échange dont nous sommes saisis. Avec votre permission, cependant, je voudrais d'abord parler de mes électeurs de Saint-Jean-Est. Je voudrais les remercier de la confiance dont ils ont fait preuve en m'élisant à la Chambre et leur assurer que je les représenterai dignement et avec zèle.

• (1820)

Pendant la campagne électorale, on a demandé à mes électeurs de prendre en considération de nombreux éléments. Ils ont finalement fondé leur décision, je pense, sur ce qui était important, sur ce qui comptait pour eux et pour leurs enfants. En fin de compte ce fut une décision qui concernait l'avenir, fondée sur les perspectives d'avenir, l'emploi et de nouvelles impulsions, sur des lendemains meilleurs pour tous les Terre-Neuviens et, en fait, pour tous les Canadiens.

Je suis très conscient de l'honneur qui m'a été conféré de siéger ici à la Chambre. Je voudrais avec votre permission, monsieur le Président, mentionner quatre de mes prédécesseurs qui ont ici représenté avant moi ma province, la province de Terre-Neuve et du Labrador. En premier, je citerai l'hon. W. J. Browne qui a été député il y a bien longtemps, connu diversement sous le nom de Juge Brown ou de Billy Browne. Aujourd'hui, à 92 ans, comme doyen de mon parti à Terre-Neuve et au Labrador, il demeure un homme actif et engagé. Je tiens aussi à mentionner l'hon. James A. McGrath, que beaucoup de députés connaissent. Ce parlementaire distingué, grand réformateur qui a brillamment représenté ses électeurs à la Chambre, est le lieutenant-gouverneur actuel de Terre-Neuve et du Labrador. Il y a eu aussi l'hon. Don Jamieson, animateur bien connu de la radio, parlementaire et diplomate dont plusieurs de ma génération se souviennent en particulier à cette époque de l'année. Si je puis aussi me permettre, monsieur le Président, je voudrais mentionner le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) que j'ai suivi à Ottawa il y a une douzaine d'années et que j'ai servi pendant cinq ans. C'est bel et bien un honneur que de siéger à ses côtés à la Chambre.

Ma circonscription s'étend de Cupids, à la pointe du cap St-François, jusqu'à Saint-Jean. Cupids est la plus ancienne localité de langue anglaise en Amérique du Nord. Georgetown et Brigus, village natal de l'un des plus grands explorateurs au monde, Bob Bartlett, ne font que nouvellement partie de la circonscription de Saint-Jean-Est. Je tiens à saluer leurs habitants et à leur rendre hommage.

Ma circonscription se compose de pêcheurs, de travailleurs des usines de poisson, de métallurgistes, de fabricants de chaudières et d'ouvriers spécialisés qui ont collaboré à la plupart des grands chantiers d'Amérique du Nord et ont construit la plupart des gros édifices au Canada et aux États-Unis. J'ai dans ma circonscription des entrepreneurs, des propriétaires et des exploitants de petites entreprises, des créateurs d'emplois qui en incitent d'autres à suivre leur exemple. Ma circonscription

comprend aussi des employés du gouvernement, des services publics et des autres services dans une capitale bouillonnante d'activité. Ce sont des gens pour qui le libre-échange est important. Ils m'ont demandé de venir à Ottawa parler en leur nom en faveur du libre-échange.

Bon nombre de citoyens de la région de Saint-Jean-Est continuent de lutter pour venir à bout du chômage et se créer les emplois dont ils ont besoin pour pouvoir vivre à Terre-Neuve avec leurs familles. C'est le cas notamment des habitants de Belle Isle, dont les mines de fer ont fermé leurs portes il y a 25 ans.

Depuis, ces habitants se sont débattus, avec parfois quelque succès, pour trouver la véritable solution à leur criant besoin d'emplois.

Ma circonscription regroupe un ensemble de collectivités qui, en plus d'un énorme fardeau d'endettement, sont aux prises avec le coût sans cesse croissant des services essentiels réclamés par la population. Malgré les embûches, les électeurs de Saint-Jean-Est font confiance à l'avenir. Ils espèrent de tout coeur pouvoir trouver les emplois dont ils ont besoin. Ils s'intéressent extrêmement aux perspectives qu'offre le libre-échange.

Nous avons, dans la circonscription, une modeste mais florissante industrie de haute technologie, qui compte énormément sur les perspectives offertes par le libre-échange.

La région de Saint-Jean-Est et la ville de Saint-Jean comptent trois établissements d'enseignement postsecondaire. L'université Memorial et l'Institut maritime sont des centres de recherche de calibre mondial, qui s'intéressent particulièrement aux perspectives offertes par la mer, laquelle nous a fourni notre gagne-pain pendant de si nombreuses années. Nous continuons également d'attendre les retombées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières situées aux larges de nos côtes.

Voilà à peu près ce que l'avenir nous réserve. Il ne faut pas oublier toutefois que l'histoire économique de Terre-Neuve et du Labrador a toujours été parsemée de hauts et de bas—les succès modestes alternant avec les gros échecs. Ce que nous, les Terre-Neuviens, avons toujours demandé—la seule chose que nous ayons réclamé, en fait—c'est la possibilité de créer pour nous-mêmes, pour nos familles et pour nos collectivités, un environnement qui nous permette d'avoir un meilleur avenir de façon à pouvoir vivre et travailler chez nous, mais cette chance ne nous a jamais été offerte jusqu'ici.

Mon honorable collègue a parlé un peu plus tôt des leviers que nous voulons avoir, à Terre-Neuve, pour prendre en main notre destinée. Sans ces possibilités économiques, cela sera impossible. Il a aussi parlé du navire de l'État et de la nécessité de le mener à bon port. Ce que l'Accord de libre-échange, ce que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ce que l'entente Hibernia nous donnent, c'est le navire que les Terre-Neuviens veulent diriger et mener à bon port. Sans ces possibilités économiques, il n'y a pas de navire. L'Accord de libre-échange s'inscrit dans une première véritable tentative en vue d'élaborer une stratégie économique qui permettra aux Canadiens des provinces atlantiques en général, et aux Terre-Neuviens en particulier, de prendre eux-mêmes leurs décisions, de créer leurs propres possibilités économiques et de se dire qu'ils peuvent avoir et auront les instruments dont ils ont besoin pour atteindre ces objectifs.

Il y a maintenant trop longtemps qu'on nous force à accepter ce qu'on nous donne. On nous a forcés à accepter que nos ressources soient exportées hors de nos frontières quasiment à l'état brut, avec le minimum de valeur ajoutée. Il y a maintenant trop longtemps que nous exportons notre morue en vrac et en filets surgelés. Pourquoi? A cause des droits de douane. Nous n'avons pas réussi à avoir accès à notre marché naturel aux États-Unis, si ce n'est en exportant nos ressources à l'état brut, à cause de l'importance des droits de douane. Le simple fait d'ajouter quelques flocons de maïs ou un peu de fromage sur un morceau de poisson—je ne sais pas trop pourquoi il faudrait le faire, mais les gens de cette partie du monde aiment leur poisson comme cela—était une entreprise quasi impossible parce que cette opération de transformation entraînait l'imposition de droits de douane. Ce n'est que lorsque nos exportations sont constituées de produits bruts qu'il n'y a pas de droits. Mais dès que le produit est transformé, il y a des droits, ce qui nous crée un net désavantage.

L'Accord de libre-échange nous soulagera de ce fardeau, dans l'industrie de la pêche, comme dans l'industrie forestière et dans l'industrie minière. Au lieu d'exporter nos produits à l'état brut, l'abolition des droits de douane résultant de l'Accord de libre-échange nous permettra de créer des emplois à Terre-Neuve et dans les provinces atlantiques, et ce sera nos gens et non les gens du Massachusetts qui mettront la panure sur le poisson. Ce sera nos gens qui prendront le bois de nos forêts et le transformeront en portes et en fenêtres, et non les Américains.

Voilà le genre de possibilités économiques qui découleront du libre-échange. Voilà quelles seront nos activités dans l'avenir. Il y a si longtemps que nous voulons avoir la chance de créer nos emplois et d'exploiter nous-mêmes nos possibilités.

J'aimerais maintenant parler brièvement des programmes sociaux. L'assurance-maladie n'est pas menacée par l'Accord. Les régimes de retraite non plus. L'assurance-chômage non plus. Contrairement à ce qu'ont dit les adversaires du libre-échange au cours des derniers mois, il n'en coûtera pas entre 5 000 $ et 15 000 $ pour mettre un enfant au monde lorsque l'Accord de libre-échange sera en vigueur. Malgré ce qui

a été dit dans le passé sur la nécessité de voter pour l'un ou l'autre parti, le fait de ne pas voter en faveur du gouvernement ne vous coûtera pas votre pension de vieillesse. Les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs de l'Atlantique ont déjà été remises en cause. Le Département américain du commerce a déjà rejeté une pétition à ce sujet. Nous avons déjà connu cela.

Malheureusement—et je déplore que mon collègue de Humber ne soit plus parmi nous, car il a procédé à sa propre analyse des résultats électoraux—bien des Terre-neuviens ont voté contre un scénario d'horreur tout à fait fictif qui avait été créé par l'opposition libérale durant la campagne électorale.

• (1830)

Ils ne se sont pas prononcés contre le libre-échange, car malheureusement, on ne leur en a pas donné vraiment la possibilité; toute la question a été entourée de prophéties de malheur sans rapport avec la réalité et de vues négatives au sujet d'une situation qui ne se produira pas au Canada.

La grande différence en définitive entre le gouvernement et l'opposition, c'est dans l'attitude. Le gouvernement fédéral ne tombera pas dans l'inertie la plus totale lorsque l'Accord de libre-échange sera mis en place. Il en va de même des provinces. Le GATT ne disparaîtra pas du fait de cet accord de libre-échange. Si nous continuons de mettre l'accent absolument sur les points négatifs, nous ne verrons pas les aspects positifs.

Notre gouvernement et notre parti ont choisi de maximiser les avantages de cet accord et de s'assurer de réduire au minimum ses effets négatifs. On nous dit que nous ne pouvons être compétitifs. On affirme qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, nous serons submergés du fait que les Américains peuvent compter sur des taux de rémunération inférieurs et des économies d'échelle. Mes électeurs ne croient pas que nous soyons incapables d'être compétitifs. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est la possibilité de prouver qu'ils peuvent faire face à la concurrence.

Je tiens à dire à la Chambre que si nous ne pouvons être compétitifs en l'absence de barrières tarifaires, nous ne serons jamais en mesure de l'être si ces barrières demeurent. Je sais que des Canadiens ayant l'imagination, l'esprit d'entreprise et la compétence voulu pour être productifs et compétitifs, peuvent livrer concurrence à n'importe quelle entreprise américaine ou n'importe quel produit américain et s'en sortir fort bien; ils peuvent également fort accroître leur capacité de faire davantage et les débouchés qui s'ensuivent.

Nous pouvons faire mieux et nous y parviendrons. Nous faisons face à un monde qui évolue très rapidement. Il ne s'agit pas d'un monde qui tourne strictement autour des États-Unis, mais où la technologie a de plus en plus de place et où les échanges commerciaux ont lieu 24 heures par jour et qui dit au Canada qu'il doit suivre le rythme sous peine de prendre du retard.

Ce qui m'offusque le plus chez ceux qui s'opposent au libre-échange, c'est de les voir parler du statu quo. En tant que Terre-neuvien, et je suis persuadé que tous les habitants de Terre-Neuve et du Labrador seront d'accord là-dessus, je voudrais préciser que le statu quo n'est pas particulièrement avantageux pour nous. Je crains fort que, dans notre monde actuel, le statu quo soit une illusion. Si nous n'allons pas de l'avant, nous prendrons du retard.

Les Canadiens jouissent d'un bon niveau de vie. Ils s'attendent aussi à des services publics de qualité que le gouvernement doit s'efforcer d'améliorer encore au fil des ans. C'est grâce à l'Accord de libre-échange, et avec les mesures économiques progressistes et imaginatives qui ont caractérisé notre gouvernement depuis quatre ans, que nous pourrons continuer de progresser sur ce chapitre.

L'immobilisme a nui à bon nombre de Canadiens. C'est une politique que nous ne pouvons pas nous permettre de suivre. Mais l'Accord de libre-échange nous offre, par contre, des conditions d'accès à la fois prévisibles et sûres à un marché dix fois plus grand que le nôtre, sans compter que cet accord prévoit l'établissement d'un tribunal d'arbitrage dont nous ferons partie pour la première fois de notre histoire, un mécanisme qui nous permettra de résoudre nos problèmes et nos différends commerciaux mutuels selon un code d'éthique prévisible lui aussi.

Je me fais certes le porte-parole de mes électeurs. Et je crois qu'à la fin de la journée, je serai aussi celui de tous les Terre-neuviens et tous les Labradoriens. L'Accord de libre-échange est une nécessité pour nous tous. Lorsqu'on songe à la nature de notre économie, qui repose sur les ressources, et aux chances qui nous sont offertes dans le cadre de l'Accord de libre-échange, il se peut que pareille occasion ne se reproduise plus jamais. S'il refusait cette chance, le Canada ne pourrait plus se rattraper. J'estime que ce serait un scandale de ne pas sauter sur l'occasion maintenant. Nous devons aller de l'avant pour le mieux-être de tous les Canadiens.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à prendre la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée en tant que député de Timmins—Chapleau. Je profite de l'occasion pour féliciter notre Président qui a été de nouveau choisi pour diriger les travaux de la Chambre. Par ailleurs, je tiens à remercier les électeurs de ma circonscription qui m'ont appuyé. Je veux qu'ils sachent que je suis déterminé à oeuvrer dans leur intérêt tout au long de cette législature et des nombreuses qui suivront.

Il convenait tout à fait que je consacre ma première intervention à l'accord commercial Mulroney, car mes électeurs de Timmins—Chapleau m'ont bel et bien choisi pour que je lutte contre cet accord, principale raison de ma victoire et de la défaite conservatrice le 21 novembre dernier.

La circonscription de Timmins—Chapleau figure au troisième rang des circonscriptions de l'Ontario pour ce qui est de l'étendue. Elle s'étend d'Iroquois Falls dans l'Est à White River dans l'Ouest, et de Timmins dans le Nord jusqu'à Gogama dans le Sud; elle compte dans sa population active des mineurs, des trappeurs, des bûcherons et des cheminots. Elle est habitée par des familles travailleuses et honnêtes qui aiment leur pays.

Les localités de ma circonscription tirent leur subsistance des ressources naturelles. Lorsque la mine ferme ou lorsque la scierie procède à des mises à pied, lorsque les chemins de fer s'automatisent ou qu'il y a une baisse dans la demande pour nos produits forestiers, le coeur économique de nos localités cesse de battre. En temps de récession, ce sont les économies extractives qui sont les premières à souffrir. Elles sont les dernières à connaître la relance, si jamais elles la connaissent.

Les régions de ce genre ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral par le biais de programmes de développement régionaux. Cependant, à la longue, nous avons besoin de diversifier les économies de ces localités afin de compenser les alternances de vaches grasses et de vaches maigres qui dévastent toutes les régions septentrionales de notre pays quand les temps sont durs.

Dans ce but, le gouvernement fédéral doit avoir la capacité d'aider financièrement ces régions. Il doit avoir à la fois la volonté politique et les moyens législatifs voulus pour venir en aide au nord. Or, cet accord va le dépouiller de ces pouvoirs.

Au cours de la prochaine décennie, quand l'Accord sera entré en vigueur, le gouvernement devra trouver les leviers de la puissance économique, mais il sera dans l'incapacité de les utiliser. Ainsi, si la scierie d'Iroquois Falls devait fermer ses portes, le gouvernement serait dans l'incapacité de la secourir, de maintenir les travailleurs à l'ouvrage et d'assurer la prospérité des familles. En vertu de cet accord, le gouvernement serait paralysé, car l'aide au développement régional est susceptible d'être tenue pour une aide injuste. Ces travailleurs d'Iroquois Falls seraient sacrifiés à l'idéal des conservateurs qui tiennent à tout prix à faire plaisir aux Américains.

Cet accord ne donnera pas lieu à une vague de réalisations de haute technologie dans ma région de ce grand pays. Il n'enrichira pas grand-monde à Timmins.

L'Accord de libre-échange fait déjà des victimes. Vers la fin de la semaine dernière, la société Algoma Steel a annoncé des mises à pied à Sault-Sainte-Marie. A mon avis, ces mises à pied, comme celles de Gillette, de Northern Telecom et de Pittsburg Paints, découlent directement de plans d'entreprise visant à rationaliser les opérations en prévision de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Le minerai de fer qui entre dans la composition de l'acier spécialisé produit pour la société Algoma est extrait à Wawa, en Ontario, puis expédié par train ou par bateau jusqu'à Sault-Sainte-Marie. Lorsque la Algoma licencie, cela risque d'entraîner des mises à pied à Wawa. L'Accord de libre-échange occasionnera des mises à pied supplémentaires dans la circonscription de Timmins—Chapleau, lorsque la subvention actuellement accordée à la société *Algoma Central Railway* lui sera retirée, sous prétexte qu'elle est inéquitable. Il y aura inévitablement des mises à pied chez les travailleurs du rail, à Wawa et à Hawke Junction.

Dans le nord, cet accord ne fait que des victimes. Le gouvernement aime bien utiliser des beaux mots comme «rationalisation» ou «compression des effectifs» ou encore «gagnants et perdants», expression d'abord utilisée par les libéraux de Pierre Trudeau. Ce ne sont que des chiffres pour les économistes du ministère des Finances et pour les bureaucrates des Affaires extérieures. Ce sont pourtant des gens en chair et en os qui perdent leur emploi, et ils ne peuvent nourrir leur famille avec les beaux mots de réconfort que leur adressent les conservateurs, lorsque ces derniers leur parlent de programmes d'adaptation ou d'assurance-chômage.

Le premier ministre *Scrooge* vient de leur faire un cadeau de Noël très cruel. Ils ont perdu leur emploi et, en retour, on ne leur fait que de vagues promesses d'avantages que devrait leur procurer le libre-échange. Je ne mettrais jamais de vagues promesses sous l'arbre de Noël comme cadeaux pour mes enfants.

• (1840)

Il y a un autre aspect de cet accord que je trouve incroyable; c'est la notion de subvention inéquitable. Je n'ai pas envie qu'un bureaucrate américain vienne me dire ce qu'il considère comme juste ou injuste. Je sais ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Il est juste de créer des emplois dans ma circonscription, et cet accord, qui prive les bonnes gens de ma circonscription de leurs emplois, est injuste. Nul besoin d'être avocat ou consultant grassement payé pour comprendre cela.

Les Américains veulent garder leurs emplois et s'accaparer nos marchés. Avec cet accord, nous nous laissons piéger, et je crains que les travailleurs de Timmins—Chapleau ne subissent les conséquences de la ligne de conduite peu judicieuse du gouvernement.

Les Américains ont manipulé le gouvernement du Canada et réussi à l'amener à entreprendre des négociations malavisées et assorties d'une liste de concessions, et

non pas de mesures de protection de base. Je ne peux m'imaginer acheter une voiture avec une série d'options que je serais disposé à laisser tomber avant même de voir dans la salle de montre si le véhicule est sûr et comfortable. Cet accord me fait penser à une voiture sans moteur ni freins. Le plus étrange, c'est que le gouvernement a acheté cette voiture.

Pendant la campagne électorale, j'ai frappé à des milliers de portes dans ma circonscription. Le grand message que mes interlocuteurs ont systématiquement cherché à me transmettre était qu'il fallait nous débarasser de cet accord, qu'on ne pouvait confier l'avenir de la nation à ce gouvernement, que les Canadiens aimaient leur pays et qu'ils ne souhaitaient pas assister à son américanisation.

Les habitants du nord de l'Ontario sont des gens bien endurcis. En effet, le climat n'y est pas des plus cléments. En fait, White River a connu les températures les plus froides au Canada, c'est-à-dire 72 degrés Fahrenheit au-dessous de zéro. Nous nous sommes installés dans cet endroit pour travailler et nous ne craignons pas le dur labeur. Nous sommes restés et nous nous sommes bâti de fortes collectivités dont nous nous enorgueillissons. Nous sommes fiers d'élever nos enfants dans le Nord et de les élever en Canadiens. Nous avons de belles traditions et un excellent esprit communautaire et nous éprouvons de la bienveillance à l'égard de notre prochain.

Ces valeurs sont précieuses, mais, pour assurer la survie et l'épanouissement de nos collectivités, nous devons veiller à la solidité de notre assise économique. Or, nous ne saurions survivre à des politiques gouvernementales visant à nous mettre à rude épreuve, histoire de voir si nous pourrons nous en sortir. En vertu de cet accord, la nation canadienne a renoncé à beaucoup trop et reçu fort peu en échange.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je voudrais d'abord profiter de la circonstance, moi aussi, pour remercier mes électeurs et mes électrices qui ont voté pour moi le 21 novembre 1988, remercier aussi tous mes collègues qui se sont fait élire. Maintenant, les conservateurs, nous sommes le seul parti au Canada à représenter toutes les parties de ce grand pays. Les autres partis sont devenus des partis beaucoup plus régionaux. Alors, félicitations à tous nos collègues qui ont été élus. Merci à ceux qui nous ont fait confiance et qui ont apprécié notre gestion des quatre dernières années.

Je veux maintenant m'en tenir au sujet du jour, c'est-à-dire le nouveau débat sur le libre-échange rendu nécessaire parce que les politiciens libéraux et socialistes n'ont pas de parole. Nous sommes obligés de recommencer ce que nous avons fait pendant plusieurs mois. On a discuté du libre-échange, ici, pendant 350 heures, il faut recommencer, monsieur le Président, parce qu'ils ne tiennent pas leur parole.

Alors qu'est-ce que veut dire le libre-échange une fois pour toutes, pour que les Canadiens le comprennent exactement? Cela se situe dans quel contexte, le libre-échange? Qu'est-ce que cela veut dire pour les 27 millions de Canadiens qui sont ici? Qu'est-ce que cela veut dire pour les 12 millions de Canadiens qui ont entre 30 et 65 ans, qu'on appelle les Canadiens actifs, les Canadiens qui travaillent, par rapport aux Canadiens plus jeunes, aux Canadiens plus âgés qui sont à leur pension, aux Canadiens qui ne peuvent pas travailler à cause de certaines circonstances, soit à cause de la maladie ou d'un accident?

Il y a 12 millions de Canadiens qui travaillent et ces Canadiens produisent chaque année,—et je vous cite les chiffres de 1987—on appelle cela le Produit National Brut, pour 500 milliards de dollars. Cela, c'est l'ensemble des produits canadiens. Cela inclut un crayon, un papier, une auto et un avion. Cela inclut le service au médecin lorsque la carte d'assurance-maladie est utilisée. Tout cela fait 500 milliards. Et sur cela, les Canadiens en exportent le quart vers l'étranger, c'est-à-dire 125 milliards de dollars de biens et services, produits au Canada, sont exportés. Cela veut dire qu'il y a 3 millions de *jobs* sur 12 millions, un emploi sur quatre, qui est relié à nos exportations. Mais cela va plus loin: Sur les exportations que nous, les Canadiens, faisons, on en exporte 80 p. 100 aux États-Unis, c'est-à-dire 95 milliards de dollars de nos produits qui vont à l'étanger vont aux États-Unis. Cela veut dire qu'au Canada il y a un Canadien sur cinq qui travaille parce qu'on est capable de vendre aux États-Unis. C'est ce que cela veut dire l'Entente de libre-échange. Cela veut dire du travail pour un Canadien sur cinq qui est au travail actuellement, c'est parce que nous vendons aux États-Unis.

• (1850)

D'où cela part du Canada, ces marchandises-là? Il y en a 60 milliards sur 95 milliards—cela est important—60 milliards qui partent de l'Ontario, l'Ontario qui était contre le libre-échange, les libéraux surtout, les libéraux de l'Ontario qui étaient contre le libre-échange. Bien, eux profitent du marché américain dans une proportion de 60 milliards sur un total de 95 milliards.

La deuxième province qui exporte d'une façon significative, c'est la province de Québec, pour 16 milliards de dollars. Voyez-vous la différence: 60 milliards de l'Ontario qui s'en vont aux États-Unis; Québec: 16 milliards de dollars qui s'en vont aux États-Unis, et les autres provinces, toutes ensemble, 19 milliards de dollars.

Quelle était la province qui était contre le libre-échange? La province de l'Ontario. Les libéraux de l'Ontario, ceux qui ont financé une partie de la campagne électorale du parti libéral du Canada.

Pourquoi cette Entente-là était-elle nécessaire? Elle était nécessaire parce que depuis 1985, les Américains, connaissant un déficit énorme entre leurs achats de l'étranger et leurs ventes à l'étranger, étaient en train de devenir très protectionnistes, c'est-à-dire qu'ils étaient en train d'entraver, de diminuer leurs achats des autres pays. Or, étant donné que pour nous c'est un client, les Américains, bien cela nous affectait. Puis on a connu des dossiers, et tous les Canadiens ont entendu parler par exemple des difficultés qu'ont connues les producteurs de bois d'oeuvre, les difficultés qu'ont connues les producteurs de porc, de carcasses de porc, de poisson, de bardeaux de cèdre. Dans chaque cas, les Américains disaient: Bien, voici, ces exportations-là de la part des Canadiens, on va les diminuer. On va vous imposer des difficultés, soit des tarifs temporaires, soit des taxes temporaires ou soit des difficultés administratives.

Par exemple, on va vous dire, nous les Américains, votre porc à l'avenir, vos carcasses de porc que vous nous vendez, elles ne pourront plus contenir certains médicaments qui ont aidé à leur croissance plus rapide.

Alors cela était une façon d'empêcher nos exportations de porc vers les États-Unis. Alors, les Américains étaient en train de mettre toutes sortes de moyens pour diminuer nos exportations là-bas, et ainsi mettre en péril nos entreprises.

Alors, l'Entente de libre-échange, il est important de dire: Cela vise à empêcher les gestes de protectionnisme des Américains qui diminuaient ou qui auraient diminué les exportations des produits canadiens vers les États-Unis.

Cela vise dans une proportion moins importante, parce que, actuellement, sur les 95 millions de dollars que nous exportons, nous, les Canadiens, vers les États-Unis, il y en a 80 p. 100 sur lesquels il n'y a pas de douane. Vingt p. 100, il y a de la douane.

Alors, l'Entente prévoit la diminution graduelle sur une période de 10 ans de toutes ces douanes-là. Dans certains cas, à partir du 1er janvier 1989, à peu près dans le tiers des cas où actuellement il y a encore de la douane, cela va tomber à zéro. Dans l'autre tiers où c'étaient les entreprises qui auront peut-être besoin d'un peu plus de temps pour s'adapter à la nouvelle situation concurrentielle créée par le libre-échange, les tarifs vont baisser sur une période de cinq ans et dans d'autres cas, les tarifs vont baisser sur une période de 10 ans. Alors cela c'est un deuxième avantage. C'est la diminution des tarifs.

Alors, premier avantage, je le répète, c'était la façon d'empêcher les décisions des Américains de nuire à nos exportations par des actes protectionnistes. Le deuxième avantage de l'Entente de libre-échange, c'est la disparition des tarifs sur approximativement 20 milliards de dollars de nos exportations vers les États-Unis.

Un autre avantage important, c'est l'organisme de règlement des différends. C'est un des points les plus importants de l'Entente. Qu'est-ce que cela veut dire, l'organisme de règlement des différends? Cela veut dire, si on compare à la situation que l'on a vécue pour l'exportation de notre bois d'oeuvre aux États-Unis au cours des années 1986, c'est que les Américains ont prétendu que nous, les Canadiens, sous quelque forme que ce soit, donnions des subventions aux producteurs de bois d'oeuvre par des droits de coupe pas assez élevés; peu importe, les Américains prétendent que l'on donne une subvention. Alors ils nous disent: «Vous donnez une subvention, donc nous autres on impose une taxe.» Ce qu'ils appellent un droit compensatoire à l'encontre de vos exportations de bois d'oeuvre ou d'autres items, selon le cas. «On impose cette taxe-là; à l'avenir, on vous chargera 35 p. 100 de vos exportations. C'est une taxe, parce qu'on prétend que vous, vous nous concurrencez d'une façon incorrecte. Vous subventionnez vos entreprises.» Dans le cas du bois d'oeuvre, c'était une taxe de 35 p. 100.

Qu'est-ce que les Canadiens peuvent faire lorsque les Américains décident de nous imposer une taxe de ce genre-là? La solution qui était accessible aux Canadiens, c'était de faire des instances auprès d'un tribunal, mais pas n'importe quel tribunal, auprès du tribunal du commerce américain. Ça veut donc dire que la firme canadienne était obligée de faire appel à des avocats, soit à Toronto, soit à Montréal, soit à Québec, soit à Lévis, faire appel à des avocats et dire: Tu vas aller débattre auprès du tribunal du commerce américain notre dossier parce qu'ils nous imposent maintenant une taxe de tant pour cent sur nos produits, et on prétend qu'ils ont tort. Cela veut dire que nos avocats étaient obligés d'aller aux États-Unis se défendre devant un tribunal américain à partir de l'interprétation de lois américaines. Il y avait un énorme fardeau de la preuve, d'autant plus que les juges du tribunal du commerce américain étaient des Américains.

Alors, lorsqu'on décide devant un tribunal, c'est parce qu'il y a déjà une chose qui est contestable, qui n'est pas claire. C'est une zone grise. Alors quand ils arrivent devant un tribunal, chaque partie fait ses représentations, mais la décision, elle, était prise par des juges américains qui, même s'ils pouvaient tenter de juger de façon légale, très rationnelle, c'étaient quand même des juges américains, et je dirais, et d'ailleurs tout le monde s'accorde à le dire, que ces décisions-là allaient souvent à l'encontre des représentations des compagnies canadiennes.

Qu'est-ce qu'il y a de changé? Maintenant les Canadiens n'ont plus d'affaire au tribunal du commerce américain pour voir à faire régler leurs différends. Il y a un tribunal de règlement des différends qui est maintenant formé de cinq individus: deux Canadiens, deux Américains, et un cinquième accepté par les parties. C'est cela la différence essentielle. Alors, maintenant les autres choses, les autres procédures demeurent les mêmes, mais ceux qui contestent une décision américaine qui aurait pour but de freiner les exportations de nos produits, leur recours n'est plus auprès d'un tribunal américain, il est auprès d'un tribunal binational, où il y a deux Canadiens, deux Américains, et un cinquième agréé par ces gens-là. C'est donc dire que dans leur prise de décisions, ce ne sera pas cinq juges américains. Alors, l'influence d'être Américain ou de ne pas l'être va être moins significatif, et c'est cela réellement le gros changement au sujet de l'organisme de règlement des différends: c'est l'organisme binational qui va être là pour garantir une meilleure interprétation de l'application des lois, autant dans le cas de nos ventes aux États-Unis que dans le cas des ventes des Américains au Canada.

En conclusion de tout cela, l'Entente de libre-échange diminue le protectionnisme américain, fait disparaître tout ce qui restait de douanes et de taxes, et nous donne un accès beaucoup plus sécuritaire au marché américain. Ce n'est pas cela qu'on a dit pendant la campagne électorale. Pendant la campagne électorale, ça s'est promené de porte en porte, de foyer en foyer, de club d'Âge d'or en club d'Âge d'or, partout où il y avait des gens perméables à un message de crainte. Les libéraux et les socialistes étaient là pour dire dans l'oreille des personnes qui étaient sur leur lit, dans les foyers: Vous allez perdre votre pension si le libre-échange passe.

On a vu d'anciens ministres du temps de Trudeau venir dire la même chose, venir se mêler de la campagne de peur. Heureusement, on s'en est sorti parce qu'on a dit aux gens la vérité, on leur a prouvé qu'on avait raison. On a dit aux gens: Vos fils, vos filles, qui ont entre 30 et 65 ans, vos parents qui ont de 30 à 65 ans, les gens qui travaillent au Canada et qui paient de l'impôt, ce sont ces gens-là qui sont dans le domaine de l'industrie, dans le domaine du commerce, dans le domaine des affaires, ce sont ces gens-là qui sont conscients de la nécessité du marché américain. Ces gens-là veulent le libre-échange et vous autres les plus âgés, ou les plus jeunes, ou les plus faibles, vous ne leur feriez pas confiance. Ce sont ces gens-là qui paient des impôts et qui donnent à l'État l'argent nécessaire pour payer vos pensions. Comment pensez-vous que nous avons continué de dire aux personnes dans le besoin que l'État peut payer des pensions? L'État peut payer des pensions de deux façons. Les libéraux ont trouvé une façon originale, en collaboration avec les socialistes, d'ailleurs.

Leur façon originale, c'était des emprunts et aujourd'hui notre pays doit 335 milliards de dollars à cause de l'incurie des libéraux et à cause de leur cohabitation avec les socialistes. Alors, la façon de distribuer des richesses pour l'État, tu empruntes. Ce n'est pas dangereux d'emprunter électoralement parce que ceux qui vont payer ne sont pas là lorsqu'on vote. Ceux qui vont payer, ce sont nos enfants, nos petits-enfants et des fois nos arrière-petits-enfants. Mais cela, les libéraux l'ont toujours compris, parce que c'étaient quand même des gens capables de se faire élire. Ils ont compris que si tu fais payer tes erreurs par les autres, mais pas par les voteurs, tu es réélu, tu peux continuer à dépenser.

Mais notre message s'est adressé à la raison. On a prouvé aux Canadiens, en collaboration avec les gens de la population active, qu'on était capable de continuer à payer nos systèmes de pensions, non seulement capable mais que c'était nécessaire pour que l'on puisse continuer à les payer. Parce qu'à un moment donné il y a une limite à l'endettement collectif. C'était nécessaire que nos entreprises fassent de l'argent. Et on a dit aux gens: Il faut que les gens de la population active fassent de l'argent, ce n'est pas un péché de faire de l'argent. C'est important. C'est lorsqu'on en fait qu'on paie des impôts avec l'argent qu'on fait, pas avec l'argent qu'on emprunte. Les gens ont compris cela, ils ont compris notre message. Ils ont compris aussi le message de ceux et celles qui nous ont supportés pendant la campagne, parce que le libre-échange est un dossier collectif des Canadiens, ce n'est pas le dossier uniquement du parti conservateur. C'est le dossier des Canadiens. C'est, par exemple, le dossier du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et de toute son équipe qui dit que le libre-échange est essentiel pour le Québec. Le gouvernement du Québec s'est prononcé dans un manifeste officiel en faveur du libre-échange, à tout point de vue.

On a eu également le support du Mouvement Desjardins. Et je suis très fier de parler de cela d'une façon plus particulière, parce que le Mouvement Desjardins est né dans ma circonscription, il y a 88 ans. Ce n'est pas un mouvement capitaliste. C'est un mouvement coopératif qui, aujourd'hui, administre 35 milliards d'actifs. C'est un mouvement auquel appartiennent 2 Québécois sur 3, auquel appartiennent 4 millions de Québécois sur 6 millions. Et le Mouvement Desjardins, dans un manifeste de mars 1988, s'est déclaré formellement et particulièrement au niveau de l'Entente signée, s'est déclaré formellement en faveur et a qualifié cette Entente de bonne pour les emplois, pour le Québec, pour les entreprises, pour les programmes sociaux.

Également on a eu l'appui des Chambres de commerce du Canada, 170 000 membres de gens en affaires qui signent des chèques de paie qui ont appuyé le dossier du libre-échange.

On a eu aussi l'appui du Conseil économique du Canada, organisme crédible par excellence qui s'est déclaré favorable. Et plus proche de nous, dans la province de Québec, on a eu l'appui des Dutil, de Canam-Manac de la Beauce. On a eu l'appui des Laurent Beaudoin, de Bombardier. On a eu l'appui d'anciens ministres d'un autre parti politique, au Québec. Il y a deux partis politiques au Québec. On a eu l'appui de Bernard Landry, ancien ministre du gouvernement du Québec, de Rodrigue Tremblay, ancien ministre du gouvernement du Québec. On a eu l'appui d'Hervé Pomerleau, de Saint-Georges-de-Beauce, un entrepreneur extraordinaire de notre région. On a eu l'appui de Bernard Lamarre, qui gère des entreprises à travers le monde et qui est content d'exporter aux États-Unis. Il y en a qui parlent des petites et des moyennes entreprises. Vous savez qu'il y a 80 000 petites et moyennes entreprises au pays, qui font partie de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Au mois de juin 1988, cette Fédération a organisé une prise d'échantillons, à savoir quelle était l'appréciation des petites et des moyennes entreprises, de la tabagie du coin, du poste d'essence, de la petite manufacture, quelles étaient leurs positions sur le libre-échange. Parce que les libéraux et les socialistes vont dire que les petites entreprises seront pénalisées.

En juin, sur 80 000 échantillons ramassés, soit 18 000 réponses et, sur les 18 000 réponses, ce qui est un échantillonnage extraordinaire, lorsqu'on sait qu'on a fait des sondages Gallup au Canada auprès de 27 millions de Canadiens avec 1,200 d'échantillonnage. Nous, nous avons obtenu 18 000 réponses sur 80 000 et, sur ces 18 000 réponses, il y en avait 4,7 p. 100 qui étaient contre le libre-échange.

Alors, ceux qui viendront nous dire que le libre-échange n'était pas aimé des petites entreprises, je leur dirai que ça aussi c'était faux!

Monsieur le Président, je termine, parce que le temps passe. Je voudrais lancer un message à l'intelligence . . .

Une voix: C'est impossible!

M. Fontaine: C'est impossible, en effet, merci. Je voudrais lancer un message à l'intelligence des libéraux et des socialistes pour leur dire qu'il faut adopter cette loi parce que nos entreprises ont besoin de gagner de l'argent. Et je fais appel à leur intelligence, mais aussi peut-être un peu à leur crédibilité, parce que les deux chefs avaient dit avant la campagne: Faites des élections et on verra! Et nous avons fait des élections et nous avons gagné. Le lendemain, ils ont dit: C'est parfait. Vous avez gagné votre libre-échange, on va voter en faveur.

Mais, il y a un petit gars, soit le président du Syndicat de l'automobile de l'Ontario, Bob White, qui a envoyé une petite lettre au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui dit: Le libre-échange, vous ne l'avez pas assez combattu, nous t'en voulons! Là ils ont obligé le chef du NPD et son équipe, des *yes-man* devant les syndicats, des gens qui se courbent jusqu'à terre devant les syndicats, des «aplatventristes» devant les syndicats . . . et ils sont revenus à la charge contre le libre-échange. Cela coûte cher aux Canadiens et vous allez devoir leur rendre des comptes. D'ailleurs, vous êtes toujours dans l'opposition, c'est le compte que vous rendez, et je vous le souhaite en permanence.

Monsieur le Président, le libre-échange est important, on va l'adopter nonobstant les positions des deux partis de l'opposition. On prendra le temps qu'il faut. On passera des nuits ici. Vous pouvez partir à 11 heures, nous, nous allons continuer et on le passera, le dossier du libre-échange.

• (1900)

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours sur l'Accord de libre-échange, accord qui aura de graves conséquences pour le gagne-pain et le mode de vie de milliers de Canadiens dans bien des secteurs de notre économie, je tiens à remercier la population de Northumberland qui m'a fait confiance en m'élisant à la Chambre des communes. Je suis honorée et fière de représenter la circonscription de Northumberland. Je ferai tout en mon pouvoir pour bien m'acquitter du mandat qui m'a été accordé. Je commencerai donc en intervenant aujourd'hui dans le débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je suis très inquiète des répercussions de l'accord commercial Mulroney sur la vie dans les régions rurales du Canada, particulièrement dans la circonscription de Northumberland, située sur les rives du lac Ontario. Si cet accord commercial est adopté sans amendements, il aura des effets dévastateurs pour beaucoup de mes électeurs et des milliers d'autres Canadiens.

L'un des secteurs les plus durement frappés sera le secteur de l'agriculture. En négociant cet accord commercial, on n'a pas suffisamment tenu compte des dangers qu'il fera courir aux agriculteurs canadiens. J'énumérerai quelques-uns de ces dangers dans l'espoir que les députés prendront conscience de tout le tort qui sera causé aux exploitations agricoles familiales et au secteur de la transformation des aliments si l'Accord est mis en oeuvre sans modifications.

Nous, du Parti libéral, n'avons jamais été opposés à la libéralisation du commerce avec les États-Unis et avec d'autres pays. Cependant, nous rejetons l'accord Mulroney en raison des conséquences néfastes qu'il aura pour le mode de vie canadien, non seulement dans le secteur

de l'agriculture, mais dans ceux de l'énergie, des ressources naturelles, de la santé, des services sociaux et de l'environnement. Puisque le temps dont je dispose est limité, je parlerai des graves répercussions de l'Accord sur l'agriculture et je laisserai à mes collègues le soin d'aborder les autres aspects de l'Accord. Cependant, dès que l'occasion s'en présentera, j'exprimerai mon opinion sur ces autres aspects.

Nous savons tous que le volume du commerce entre le Canada et les États-Unis est très important. Les États-Unis constituent l'un des principaux marchés d'exportation pour les producteurs canadiens d'animaux vivants, notamment de boeuf et de porc, tandis que le Canada est l'un des principaux marchés pour les fruits, les légumes et les oléagineux américains.

Le Canada et les États-unis possèdent une longue tradition de protectionnisme et d'aide dans le secteur agricole, mais les programmes sont totalement différents dans les deux pays. Le Canada compte beaucoup sur le système des offices de commercialisation, tandis que les États-Unis préfèrent l'aide financière directe aux producteurs. Il faut noter que les subventions agricoles américaines comptent parmi les plus élevées du monde. Les différences qui existent entre les programmes gouvernementaux des deux pays, les problèmes difficiles auxquels les agriculteurs doivent faire face et le fait que les problèmes agricoles soient, pour une grande part, internationaux, tout cela aurait dû empêcher que l'agriculture ne soit abordée à la table de négociation, mais cela n'a pas arrêté le gouvernement Mulroney, loin de là.

Je voudrais insister sur le fait que le Canada, à mon avis, ne devrait jamais dépendre d'autres pays pour se procurer les denrées alimentaires essentielles dont il a besoin. Les pays d'Europe ne le savent que trop. Chez nous, malgré les difficultés nationales et géographiques, nous sommes en mesure de subvenir à nos propres besoins alimentaires. Nous ne devons pas céder notre indépendance agricole dans une poursuite illusoire des bas prix américains.

Le prix des produits alimentaires grimpera d'une façon vertigineuse dès que les mégasociétés verticalement intégrées des États-Unis auront acculé nos petits agriculteurs à la faillite. Avec eux disparaîtront de nombreuses localités rurales et tout un mode de vie, avec ses valeurs et ses structures socio-économiques particulières.

La balance des paiements des États-Unis souffre d'un énorme déficit et de formidables pressions se sont exercées sur le gouvernement Reagan pour qu'il le réduise. La baisse des exportations agricoles américaines a causé de graves problèmes intérieurs. Entre 1980 et 1985, ces exportations sont passées de 47 à 31 milliards de dollars. En accroissant les perpectives d'exportation de produits alimentaires et agricoles au Canada, le gouvernement américain espère à la fois améliorer sa balance des paiements et remédier aux problèmes de son secteur agricole.

Les objectifs que Washington poursuivait aux négociations bilatérales sont bien connus. Tout d'abord, les Américains veulent supprimer tous les droits de douane frappant les produits alimentaires et agricoles. Il ont particulièrement hâte de voir disparaître les droits de douane sur les pommes de terre et les oignons ainsi que les droits saisonniers imposés sur les fruits et légumes frais.

Le deuxième grand objectif américain est de supprimer les barrières non tarifaires, aux échelons fédéral et provincial. Cela comprend la protection de l'industrie vinicole et des brasseurs, les politiques provinciales d'approvisionnement et les offices provinciaux de commercialisation des produits agricoles. Les Américains attachaient beaucoup d'importance à la levée des quotas d'importation par les offices canadiens de gestion de l'offre, que ce soit la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du lait ou les offices de commercialisation de la volaille et des oeufs.

Le gouvernement américain a exigé la suppression des subventions fédérales et provinciales à l'agriculture et à l'industrie de conditionnement des produits alimentaires, qui comprennent les programmes provinciaux de subventions agricoles, l'aide aux entreprises de conditionnement et les subventions au transport accordées dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de la Loi sur les subventions au transport des céréales fourragères.

Le but des négociations dans le secteur agricole était de placer les parties sur un pied d'égalité en éliminant ou en harmonisant les programmes gouvernementaux et les systèmes de soutien du revenu. Cependant, l'agriculture et l'industrie alimentaire du Canada ne peuvent affronter leurs concurrents américains à armes égales parce que notre saison de croissance est plus courte, notre population moins dense, nos distances plus grandes et nos frais de construction et de chauffage plus élevés.

Il semble, malheureusement, que les Américains aient eu le dernier mot dans ce secteur. Dans l'Accord, le gouvernement Mulroney n'a pas protégé le système de gestion de l'offre ou de contingentement qui réglemente la production du lait, des oeufs, de la volaille et des autres produits agricoles au Canada. Ce système garantit des revenus plus justes en stabilisant les prix. Sa suppression ainsi que celle des droits protecteurs sur les grains, les fruits et les légumes menacera de nombreuses exploitations agricoles familiales, non seulement dans la circonscription de Northumberland, mais aussi dans toutes les autres circonscriptions du Canada.

• (1910)

Si l'accord Mulroney-Reagan est adopté sans amendements, le secteur agricole du Canada devra lutter à armes très inégales contre les produits agricoles américains importés à un coût inférieur.

De plus, dans un débat entre MM. Bush et Dukakis, M. Bush s'est catégoriquement opposé à toute forme de programmes de gestion de l'offre en agriculture.

Au Canada, les secteurs agricoles stables sont ceux qui bénéficient de programmes de commercialisation méthodique et de prix justes basés sur les frais de production, soit la volaille, le poulet de gril, les oeufs et la dinde.

Ces mécanismes sont gravement menacés par l'Accord de libre-échange et pourraient fort bien disparaître.

Il y a 2 000 producteurs d'oeufs au Canada. Aux États-Unis, deux entreprises peuvent à elles seules produire davantage que tous ces Canadiens.

Nos producteurs laitiers veulent être sûrs que l'industrie laitière canadienne va être protégée de la concurrence américaine conformément à l'Accord de libre-échange. Ils veulent avoir, noir sur blanc, l'assurance qu'ils pourront bénéficier d'un système de gestion des approvisionnements contrôlé par des offices de commercialisation.

Les contingents sont très avantageux pour les exploitations agricoles familiales et il ne faut pas qu'ils disparaissent.

Je me suis entretenu avec des producteurs laitiers de ma circonscription, celle de Northumberland, et ils m'ont dit craindre que l'accord commercial de Mulroney ne sonne le glas de leurs exploitations familiales.

M. Mulroney, au nom d'agriculteurs comme Glen Cole et les membres de sa famille, et Jim Tunney . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je demanderai à la députée de bien vouloir appeler les députés par le nom de leur circonscription et non par leur nom propre. Lorsqu'elle s'adresse au premier ministre, elle peut l'appeler «le très honorable premier ministre», ou si elle veut s'adresser au député de Kamloops, elle peut l'appeler «le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique», et ainsi de suite.

Mme Stewart: Merci, monsieur le Président.

Monsieur le premier ministre, au nom d'agriculteurs comme Glen Cole et les membres de sa famille, et Jim Tunney, qui représentent les innombrables producteurs laitiers du Canada, je vous prie de prévoir dans cet accord les garanties nécessaires pour que ces agriculteurs puissent continuer à apporter leur contribution à notre magnifique pays en protégeant leur mode de vie.

En outre, les associations de producteurs fruitiers ont dit craindre qu'une partie de l'industrie des fruits tendres ne pâtisse vraiment de cet accord. Les pêches et les cerises fraîches de la Colombie-Britannique vont devenir une denrée rare. Ces fruits seront supplantés par les importations. Les fruits à chair tendre comme les cerises, les pêches, les abricots et les poires sont visés par un tarif saisonnier de 10 p. 100 qui protège la production contre les importations peu coûteuses des États-Unis. Les tarifs saisonniers à l'importation ont protégé les producteurs contre les produits américains qui sont meilleur marché pendant la courte saison propice à la croissance au Canada.

Cette courte saison nous désavantage, dans la culture des fruits et des légumes, par rapport aux États-Unis. Par conséquent, les fruits et les légumes sont généralement en abondance et se vendent moins cher aux États-Unis qu'au Canada.

En horticulture, les agriculteurs du sud ont un grand avantage sur nous. Compte tenu du climat plus chaud et de la plus longue saison de croissance, ils obtiennent souvent deux récoltes par année et un rendement par récolte jusqu'à 40 p. 100 plus élevé qu'en Ontario, ce qui situe leur coût de production au-dessous de celui des agriculteurs canadiens.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, une acre peut donner 19 tonnes de tomates en un an; au Québec, il n'en donne que dix.

En Californie, la même surface produit 31 tonnes. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, une acre donne de 11 à 13 tonnes de pommes de terre par an; au Québec, 9 tonnes; au Manitoba, de 6 à 7 tonnes.

Dans l'État de Washington, une acre donne en moyenne 26 tonnes par an.

Sans avoir la bosse des mathématiques, il est facile de constater que les tomates et les pommes de terre américaines sont bien moins chères que les nôtres.

Le fait est que les Canadiens cultivent la moitié supérieure du continent, la moitié froide. Sous sa forme actuelle, l'Accord de libre-échange pénalisera l'agriculteur canadien.

L'Accord fera de la culture maraîchère un grand perdant. Aux termes de l'article 702, le retrait de tous les tarifs sur les produits agricoles et alimentaires comprend le tarif saisonnier de 10 p. 100 sur les fruits et les légumes.

On a souligné que, en vertu de l'article 702.1 de l'Accord, le gouvernement peut, pendant les 20 prochaines années, réétablir le tarif saisonnier de 10 p. 100 si les prix tombent au-dessous de 90 p. 100 du prix moyen mensuel des importations, calculé sur les trois années précédentes, pourvu qu'il n'y ait pas eu d'augmentations de la superficie totale consacrée à la culture en question.

Les excédents de fruits et de légumes produits dans le sud des États-Unis peuvent être expédiés à destination des marchés canadiens à un coût bien moindre que ce qu'il en coûte aux agriculteurs canadiens pour seulement les produire. Pourtant, l'expérience a montré que le faible coût de production de ces produits n'est pas toujours répercuté dans le prix de vente. De plus, parce que les fruits et légumes canadiens coûtent plus cher aux entreprises canadiennes de transformation des aliments que les produits américains, l'Accord de libre-échange, qui supprimera les droits de douane sur les fruits et légumes, incitera ces entreprises à déménager aux États-Unis pour pouvoir s'approvisionner à plus bas prix.

Les associations canadiennes représentant les entreprises de transformation des aliments ont également exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'Accord de libre-échange. Elles ont dit que «le traité actuel de libre-échange aura un effet néfaste sur trois quarts de million de Canadiens qui gagnent leur vie dans le secteur de la production agricole ou dans l'industrie de la transformation des aliments». Elles prévoient que plus de 150 000 emplois disparaîtront.

Un sondage mené auprès des sociétés membres de ces associations au sujet de l'impact de l'Accord de libre-échange a révélé que la plupart d'entre elles craignent de ne pas pouvoir faire concurrence aux entreprises américaines à cause du coût plus élevé de la main-d'oeuvre et des produits agricoles canadiens. Elles prédisent que le Canada subira une perte nette d'emplois à cause de l'Accord de libre-échange, puisque de nombreuses filiales de sociétés américaines déménageront aux États-Unis. De plus, elles croient que les sociétés canadiennes du secteur agro-alimentaire qui veulent prendre de l'expansion ouvriront probablement des usines aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

Ainsi, ce sont les petites entreprises canadiennes qui seront les plus menacées par la concurrence accrue venant des États-Unis. Les grands conglomérats ont les meilleures chances de survie, et la majorité d'entre eux sont américains.

Le président de la société Quaker Oats du Canada, M. Jon Grant, a signalé également que «l'agriculture canadienne subira une très forte pression pour baisser ses prix afin de faire concurrence aux produits américains».

L'Accord de libre-échange oppose les agriculteurs aux entreprises de transformation des aliments. Quand les barrières tarifaires seront supprimées, les agriculteurs n'auront plus la main haute sur les ventes à l'industrie agro-alimentaire, et les offices de commercialisation vont inévitablement devoir renoncer à fixer les prix lorsque des produits américains bon marché entreront au Canada.

A ce moment-là, comme les régimes de soutien du revenu des offices de commercialisation seront menacés, la viabilité de l'agriculture canadienne sera compromise.

En fait, cela explique pourquoi le *American Farming Bureau*, la plus grosse organisation agricole des États-Unis, souscrit de tout coeur à cet Accord de libre-échange. Lorsque les droits de douane canadiens seront supprimés sur les produits transformés, les produits de boulangerie, le poulet, la dinde, les oeufs et les produits à base de lait d'origine américaine pourront entrer au Canada plus librement, ce qui portera atteinte à la gestion de l'offre au Canada et laissera les agriculteurs canadiens à la merci des forces du marché.

Fait curieux, bien que les États-Unis puissent restreindre l'importation de produits canadiens contenant du sucre et ayant subi un conditionnement supplémentaire, nous ne pouvons pour notre part limiter l'importation de la majorité des produits à base de céréales, de volaille, d'oeufs, de produits maraîchers et de produits laitiers ayant subi un conditionnement supplémentaire. On a d'autant plus de mal à le comprendre que les importations canadiennes de sucre et de produits contenant du sucre d'origine américaine ont progressé de 500 p. 100 depuis 1983.

Les conservateurs soutiennent que l'accord conclu avec les États-Unis ne touche en rien la politique de gestion de l'offre du Canada. Ils refusent d'admettre les réalités de notre politique de gestion de l'offre, laquelle entraîne la fixation de prix un peu plus élevés au Canada qu'aux États-Unis pour les produits laitiers de base et la volaille. En conséquence, l'industrie agro-alimentaire canadienne a dit qu'elle s'installerait aux États-Unis pour profiter des prix plus faibles des produits de base si l'Accord entrait en vigueur.

Il est par ailleurs extrêmement important de tenir compte du fait que les Américains non seulement produisent du poulet à meilleur marché, mais ne sont pas non plus assujettis à des normes de propreté gouvernementales. En conséquence, les poulets américains sont plus sujets à attraper des maladies, aussi on leur administre des antibiotiques systématiquement. Les Américains utilisent également des hormones de croissance dangereuses qui peuvent avoir des effets secondaires très nocifs, en particulier sur nos enfants. Dans le cadre de cet accord, les normes régissant les produits vont être uniformisées dans les deux pays, et je doute fort que les normes américaines soient relevées au niveau canadien.

• (1920)

Cet accord commercial va dresser les agriculteurs canadiens et américains les uns contre les autres. Ils vont être obligés de se faire une guerre des prix, ce qui va diminuer les revenus agricoles. On ne peut être sur un pied d'égalité dans le secteur de l'agriculture, comme je

l'ai déjà dit, à cause des conditions inégales qui existent au départ dans les deux pays.

Le premier ministre (M. Mulroney) admet que son accord commercial va causer une certaine perturbation et reconnaît que de nouveaux programmes devront être établis pour recycler les travailleurs déplacés. L'exploitation familiale risque fort de faire partie de cette perturbation si l'Accord commercial est approuvé sous sa forme actuelle. Je dis au premier ministre que les Canadiens ne veulent pas être rassurés, ils veulent des garanties par écrit.

Enfin, je voudrais parler de l'attitude du gouvernement qui a été de ne pas établir de plan, de laisser le marché résoudre tous les problèmes. Cependant, nous avons besoin d'une vision d'ensemble avec des politiques fermes si nous voulons assurer la survie de la collectivité agricole. Manifestement le premier ministre s'est laissé fasciner par la théorie américaine du développement économique par la libre entreprise. Eh bien, monsieur le Premier ministre, si vous ne l'avez pas remarqué, le Canada n'a jamais été exclusivement un pays d'entreprises privées. L'expérience canadienne a équilibré les politiques publiques et l'entreprise privée, en conservant la tradition de servir les intérêts de la communauté nationale et de l'individu. Les politiques et l'entreprise publiques sont en partie le produit du nationalisme canadien. Pour que le Canada puisse survivre en tant que pays, il fallait un gros investissement public, par conséquent l'activité économique au Canada se fait dans un contexte social global plutôt que dans la poursuite du profit individuel.

Notre pays n'a pas été fondé sur la devise de «vie, liberté et poursuite du bonheur», mais sur celle de «paix, ordre et bon gouvernement». Je vous rends juges que le gouvernement conservateur n'assument pas ces responsabilités, gouverne mal et abandonne les valeurs fondamentales qui ont construit cette nation.

M. J. W. Bird (Fredericton): Monsieur le Président, on comprendra l'immense honneur, le privilège et le sens des responsabilités que je ressens au moment où je m'apprête à prononcer mon premier discours à la Chambre. Bien que j'aie eu maintes occasions de m'adresser à diverses tribunes législatives dont le conseil municipal de Fredericton où j'ai été conseiller et maire, et l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à titre de député et de ministre des Richesses naturelles, deux expériences qui m'ont apporté fierté et satisfaction, jamais je n'ai éprouvé comme aujourd'hui, en tant que Canadien, de sentiments aussi profonds et complexes que l'humilité, le sens des possibilités et celui de l'accomplissement.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est grâce aux citoyens de Fredericton et de la région avoisinante de York—Sunbury qui m'ont accordé leur confiance et leur appui lors des dernières élections. Je tiens à ce que chacun d'eux sache combien je suis conscient, en venant les représenter à la Chambre, des responsabilités qui m'incombent et des occasions que j'aurai de les servir ainsi que l'ensemble des Canadiens. Je m'efforcerai donc de saisir toutes les occasions qui se présenteront et de m'acquitter de mon mieux de ces responsabilités.

Je me réjouis d'avoir pris part à la réélection du président. Comme il est absent ce soir, ses collègues voudront bien lui transmettre mes bons sentiments. Je le félicite de cet honneur bien mérité et de cette marque de respect que tous les députés lui ont témoignée. Il se rappellera peut-être que j'ai déjà eu, au Nouveau-Brunswick, le privilège de prendre part à un autre événement en son honneur. On y avait célébré sa contribution à la gestion et à la préservation du saumon de l'Atlantique. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à la Chambre, toute l'estime qu'éprouvent pour lui les citoyens du Nouveau-Brunswick et l'ensemble des Canadiens en raison des nombreux services qu'il a rendus à son pays.

S'il était ici, je lui dirais directement, à lui qui a déjà eu l'occasion d'admirer les rivières du Nouveau-Brunswick, que notre province est une terre de beauté et de sérénité qui offre une qualité de vie spéciale de plus en plus rare. Non seulement dans le monde mais aussi dans bien des régions du Canada. A mon avis, cette qualité de vie que l'on trouve au Nouveau-Brunswick et, en fait, dans toute la région atlantique et particulièrement dans ma circonscription de Fredericton, est notre richesse la plus méconnue. Elle constitue pourtant, à mon avis, la clé de notre épanouissement et de la réalisation de nos possibilités extraordinaires.

Qu'on me comprenne bien. La qualité de vie du Nouveau-Brunswick n'est pas simplement une question de beaux paysages et d'abondance du saumon. Elle est beaucoup plus que cela. En fait, la qualité de vie du Nouveau-Brunswick émane, d'abord et avant tout, de ses ressources humaines, c'est-à-dire de sa population.

[*Français*]

Monsieur le Président, tous les députés reconnaîtront avec moi que le Nouveau-Brunswick représente le meilleur exemple concret, au Canada, d'une société officiellement bilingue, vivant et travaillant en harmonie. Les citoyens et citoyennes de cette province ont clairement démontré que la tolérance et le respect d'autrui peuvent contribuer à enrichir la mosaïque canadienne. Ces mêmes qualités se reflètent dans notre appréciation de la diversité ethnique et culturelle dont bénéficie le Nouveau-Brunswick.

Grâce à la nouvelle loi sur le multiculturalisme canadien, il existe désormais, au Nouveau-Brunswick, un dynamique mouvement de reconnaissance de la richesse des cultures présentes dans la province. De plus, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de la mise en

oeuvre de programmes multiculturels, tel que proposé par la nouvelle loi.

[*Traduction*]

La richesse des ressources humaines du Nouveau-Brunswick, alliée à l'abondance des ressources naturelles, constitue l'essence de notre attrayant mode de vie, lequel est particulièrement bien représenté à l'intérieur des limites de ma circonscription de Fredericton, notre capitale provinciale.

Je tiens à souligner qu'au Nouveau-Brunswick et, en fait, dans toute la région atlantique, il existe une importante corrélation entre notre qualité de vie et notre potentiel économique; entre l'attrait exercé par notre région et les perspectives de prospérité offertes par le libre-échange; entre le désir d'un si grand nombre de nos jeunes citoyens de s'établir dans les Maritimes et les chances accrues qu'ils auront, en vertu de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis, de pouvoir mener une carrière productive dans leur propre coin de pays.

Nulle part ailleurs au Canada, les retombées possibles du libre-échange ne sont aussi alléchantes que dans la région atlantique. Même si nous avons toujours possédé les ressources humaines et naturelles nécessaires pour prospérer—en fait, avant la Confédération, les Maritimes étaient incontestablement la région la plus prospère du Canada—l'évolution économique de notre pays a toutefois fait que les marchés se sont concentrés au Québec et en Ontario au détriment des deux extrémités du pays et, en particulier, des Maritimes. En fait, la Confédération elle-même a contribué à faire disparaître l'axe commercial nord-sud sur lequel les Maritimes avaient fondé leur prospérité des tout débuts.

L'Accord de libre-échange est donc une occasion de rectifier ou, à tout le moins, d'atténuer les retombées néfastes de la Confédération, qui sont à l'origine de l'apparition d'une expression malheureuse mais durable dans le langage économique du Canada, en l'occurrence la «disparité économique régionale».

Enfin, nous avons l'occasion de repousser les frontières de notre horizon économique et de trouver, du même coup, une solution durable à la disparité économique régionale au Canada. La définition de ces nouvelles frontières se trouve dans l'Accord de libre-échange lui-même, qui propose la suppression graduelle des barrières tarifaires, des contingents, des droits compensateurs, des lois antidumping et des règlements discriminatoires, de même que l'amélioration du processus de règlement des différends. Dans les provinces atlantiques, l'Accord favorisera le rétablissement des anciens liens commerciaux nord-sud et augmentera considérablement nos possibilités de percer les vastes marchés de la côte est des États-Unis.

• (1930)

Imaginez simplement, monsieur le Président, les possibilités économiques que cela représente dans un marché qui est 20 fois plus considérable que les marchés traditionnels auxquels ont accès les Maritimes, et ce, à moins de 24 heures de distance par camion de toutes les villes des Maritimes. Songez simplement que la population de la région atlantique du Canada est d'environ 2,3 millions d'habitants, alors que la population des États du nord-est des États-Unis, incluant New York et les villes de la Pennsylvanie, représente un marché d'environ 50 millions de consommateurs. Il est important d'insister sur cette réalité auprès des gens des régions éloignées du centre du Canada, et en particulier auprès de ceux de la région atlantique pour leur faire prendre conscience de la taille de ces marchés.

Si le marché américain est, dans son ensemble, dix fois plus considérable que le marché intérieur canadien, cette différence est en réalité beaucoup plus grande qu'elle ne le semble. De fait, elle peut être doublée si l'on songe aux marchés américains qui sont facilement accessibles aux exportateurs de la région atlantique. On constate des différences similaires en ce qui concerne les pourcentages d'échanges qui sont actuellement effectués en franchise de droits et qui le deviendront éventuellement.

Bien qu'on prétende que la proportion de marchandises actuellement exportées en franchise de droits entre le Canada et les États-Unis représente environ 80 p. 100, et même si certaines personnes persistent à dire que cette proportion est en réalité inférieure à 75 p. 100, on doit reconnaître que le pourcentage de biens exportés en franchise en provenance de la région atlantique est bien moindre, et qu'il ne représente peut-être pas plus que 60 p. 100 de tous les échanges. Par conséquent, l'abolition des droits de douane est proportionnellement beaucoup plus prometteuse pour la région atlantique que ce que nous laisse croire la moyenne canadienne. En réalité, ces statistiques sur les biens échangés actuellement en franchise de droits peuvent être trompeuses, même si l'on considère la moyenne nationale. On a en effet tendance à sous-estimer le potentiel d'accroissement des échanges qui devraient résulter de l'abolition des droits d'ici à dix ans.

Un article récent du *Financial Post* mentionnait que la proportion des échanges actuellement effectués en franchise de droits par rapport aux échanges qui pourraient l'être une fois que tous les droits auront été abolis se situe probablement davantage aux environs de 50 p. 100 que de 60 p. 100. Il signalait en outre que l'Accord de libre-échange pourrait éventuellement doubler le montant des échanges effectués en franchise de droits par rapport à la situation actuelle—et non l'augmenter

simplement d'environ 20 p. 100, comme on le prétend parfois.

Si ces calculs sont vrais pour la moyenne canadienne, imaginez, monsieur le Président, quelles pourraient être les possibilités d'augmentation des échanges par rapport à la situation actuelle dans les provinces atlantiques du Canada. Je ne crois pas exagérer en affirmant que le libre-échange fait découvrir un nouvel horizon économique au Canada atlantique.

En outre, je ne crois pas exagérer non plus en supposant que le libre-échange nous donne vraiment la chance de trouver enfin une solution innovatrice au mal chronique que représente la disparité économique régionale dans notre pays. A mon avis, il y a trop longtemps que nous acceptons par habitude, quoique à contrecoeur, la disparité régionale qui afflige certaines régions de notre pays et que nous la considérons en fait comme un malaise caractéristique pour lequel il n'existe que très peu de remèdes. Nous avons bien sûr fait l'impossible pour mettre sur pied des programmes spéciaux de développement visant à garantir, par exemple, l'essor économique des Maritimes, mais nos efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès. Nous ne sommes parvenus qu'à atténuer un peu cette disparité et, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas encore réussi à trouver la formule qui l'éliminerait complètement.

On peut expliquer nos échecs de diverses façons, mais cela tient essentiellement au fait que nous n'avons jamais eu suffisamment accès aux marchés qui se trouvent à nos portes pour écouler les produits que nous fabriquons ou, ce qui est encore plus important, pour vendre les produits que nous pourrions fabriquer à diverses usines installées au Canada atlantique. En général, nous n'avons jamais pu vraiment envisager la possibilité d'une égalité économique, parce que nous n'avons jamais cru en l'existence réelle d'un marché potentiel.

Un des plus grands et des plus importants industriels du Nouveau-Brunswick a bien résumé le sentiment de frustration que ressentent de nombreux habitants des Maritimes en déclarant récemment, et je cite:

> De mémoire d'homme, le libre-échange avec les États-Unis a toujours représenté un rêve non réalisé, une occasion perdue, qui a coûté cher aux Canadiens. Nous avons perdu des milliards de dollars, un nombre incalculable d'emplois, la possibilité de voir notre pays grandir—tout cela parce qu'on nous a refusé l'accès à cet immense marché de consommation situé au sud de notre frontière. On nous a isolés en érigeant des barrières tarifaires artificielles qui nous ont empêchés de tenter quelque peu de réaliser notre potentiel en tant que pays commerçant. Nous nous sommes retrouvés dans l'arène, une main derrière le dos, à nous battre contre des puissances économiques mondiales qui luttaient farouchement. Rien d'étonnant à ce que nous ayons encaissé toute une raclée.

Pour la première fois de ma vie, je verrai vraiment de la lumière au bout du tunnel économique du Canada atlantique. Aujourd'hui, pour la première fois depuis la Confédération, quand on trouvera un emplacement pour une usine au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, cela pourrait réellement représenter un avantage commercial, et non un désavantage comme par le passé. L'Accord de libre-échange améliore nettement l'accès au marché que constituent les 50 millions d'Américains qui vivent dans le nord-est des États-Unis, le plus important marché régional du monde entier situé à une seule journée de route des Maritimes, un marché plus vaste, plus riche et plus près de nous. Désormais, grâce au libre-échange, ce marché deviendra le marché, intérieur ou étranger, le plus proche auquel auront jamais eu accès les Maritimes.

Pour reprendre à nouveau les paroles de cet industriel du Nouveau-Brunswick:

> Maintenant, le gouvernement fédéral est sur le point de faire tomber les barrières commerciales en question à la suite d'une initiative audacieuse qui va changer à jamais l'aspect économique du Canada. Certains Canadiens et certaines entreprises canadiennes en souffriront à court terme. Quelques-unes de nos sociétés feront face à de nouveaux défis difficiles à relever. Cependant, nous serons au moins libérés de toute entrave—pour la première fois dans l'histoire monderne, nous aurons la possibilité de nous établir sur des marchés où des millions et des millions de consommateurs seront prêts à acheter nos produits.

Il conclut en précisant qu'il s'agit d'une période extrêmement captivante et nous avons une possibilité sans précédent d'améliorer encore davantage la situation. Sous peu, selon lui, nous verrons s'ouvrir à nous des marchés inaccessibles depuis des générations. Même si l'analogie n'est peut-être pas tout à fait exacte, je crois instinctivement que le libre-échange aura en définitive sur la région de l'Atlantique les mêmes répercussions bénéfiques que l'Accord canado-américain sur l'automobile pour l'Ontario.

On peut peut-être m'accuser d'avoir une foi aveugle, mais en définitive, le libre-échange représente vraiment une chance de succès inespérée pour notre région. Je suis tout à fait persuadé qu'au cours des dix prochaines années et au-delà, la région de l'Atlantique atteindra l'autarcie économique grâce au libre-échange.

[*Français*]

Monsieur le Président, ne croyez pas que je ne m'intéresse pas à ma région. Je tiens plutôt à démontrer, en prenant comme exemple le Canada atlantique, que le libre-échange pourrait créer de vastes débouchés pour tout le Canada. Si mes voeux pour le Nouveau-Brunswick et les provinces voisines se réalisaient, imaginez les bénéfices que le reste du pays pourrait retirer du libre-échange. Par exemple, si nous pouvons stabiliser l'économie de l'Ouest du Canada en augmentant le commerce avec les vastes marchés des États du Sun Belt américain et de la Côte du Pacifique, essayez d'imaginer l'équilibre économique du Canada qui en résultera.

[*Traduction*]

Ce serait une douce ironie, je m'en rends compte, si les subventions au développement économique régional étaient en fin de compte réduites au Canada, non pour des raisons négatives reliées au libre-échange, mais plutôt parce que les avantages du libre-échange auront aidé à supprimer les disparités régionales et, en conséquence, la nécessité de ces subventions. Cela peut paraître idéaliste, mais le Canada a été bâti sur les grands rêves de gens qui avaient le courage et la conviction de croire qu'ils pouvaient être réalisés. Je tiens à dire que selon moi, notre premier ministre (M. Mulroney) a exprimé un rêve de ce genre, et il est l'homme à le réaliser.

Le fait de parvenir à équilibrer la prospérité entre les diverses régions du pays et de mettre un terme aux disparités économiques régionales, est, en fait, plus qu'un rêve, c'est une vision qu'on a soumis aux Canadiens lors des dernières élections. D'ailleurs, les Canadiens y ont souscrit avec enthousiasme en donnant encore une fois au premier ministre et à son gouvernement une importante majorité. Maintenant, monsieur le Président, c'est le défi que nous devrons relever à l'instar des gouvernements qui nous succéderont. En effet, il faudra du temps, plus de un ou deux mandats, pour réaliser cette vision en collaborant pour le bénéfice des Canadiens et avec eux.

• (1940)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, comme vous le savez, ce n'est pas la première fois que j'interviens dans ce débat. J'ai eu l'occasion de prononcer plusieurs discours à ce sujet avant la dissolution de la Chambre.

Cet après-midi, en répondant à une question, le ministre du Commerce international (M. Crosbie) nous a encore rappelé que, les Conservateurs ayant gagné les élections, ils peuvent agir à peu près comme ils l'entendent au sujet des négociations sur l'Accord de libre-échange. Sa position est la suivante: comme ils ont gagné les élections, peu importe nos propositions et nos suggestions constructives, ils vont faire comme bon leur semble.

Comme d'autres l'ont fait, je rappelle au gouvernement et au ministre que, même si les Conservateurs ont remporté le plus grand nombre de sièges, il n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés. Quelque 52 p. 100 des Canadiens ont rejeté l'Accord de libre-échange alors que seulement 43 p. 100 l'ont appuyé. Je tiens à rappeler ce fait aux ministériels parce qu'ils ont tendance à l'oublier.

Nous savons que le gouvernement va faire adopter à toute vapeur ce projet de loi en recourant à la clôture tous les jours, mais il aurait avantage à être un peu plus sensible aux préoccupations de la majorité des Canadiens. Les Conservateurs n'ont pas remporté la majorité des suffrages exprimés non seulement à l'échelle nationale, mais dans huit des dix provinces. Ils ont remporté plus de 50 p. 100 des suffrages exprimés seulement au Québec et en Alberta. Ils ont remporté moins de 50 p. 100 des suffrages exprimés en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans toutes les provinces de l'Atlantique, tandis qu'ils ont fait match nul au Manitoba.

Le gouvernement est imbattable lorsqu'il s'agit de recourir à la clôture comme il va le faire dans le cas de ce projet de loi. Même s'il a invoqué la motion de clôture plus souvent que tout autre gouvernement depuis la Deuxième guerre mondiale, et qu'il récidive en catapultant cette mesure à la Chambre à notre grand déplaisir, je lui demande de prêter une oreille plus attentive aux préoccupations que les Canadiens ont exprimées lors des dernières élections. Au cours de ces élections, pratiquement tous, y compris les tenants de l'Accord de libre-échange, ont convenu que des programmes d'adaptation spéciaux devaient être mis à la disposition des travailleurs et des entreprises qui seront pénalisés par cet accord. Mais le gouvernement continue pourtant de faire la sourde oreille.

Il n'y a pas que les électeurs, dont les supporteurs du gouvernement et partisans de cet accord qui étaient favorables à un tel projet, mais aussi les représentants des dix provinces à la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu dans l'Ouest le printemps dernier. Une querelle a éclaté au sein de la famille conservatrice, entre le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et le premier ministre, et également entre le premier ministre du Québec et le premier ministre parce que ce dernier a rejeté tout projet de programmes d'adaptation spéciaux pour les futurs victimes de cet accord.

La Commission Macdonald, qui est malheureusement à l'origine de toute cette démarche, et qui nous a demandé de faire un acte de foi . . .

M. Winegard: Une commission dirigée par un bon libéral.

M. Allmand: C'était une commission royale composée de libéraux, de conservateurs et peut-être aussi de néo-démocrates. Je connais un ex-député de ma circonscription, un ministre sous le gouvernement conservateur de John Diefenbaker, qui a siégé lui aussi au sein de cet organisme présidé par M. Macdonald. Cette commission a recommandé de ne pas poursuivre les négociations sur le libre-échange à moins d'établir des programmes d'adaption spéciaux préalablement. Il y avait tout un chapitre expliquant les programmes spéciaux d'adaptation. La Commission a parlé du marché commun et d'autres zones de libre-échange qui ont mis en place de

tels programmes et laissé entendre qu'il faudrait faire de même.

Le gouvernement n'a toutefois pas retenu ce conseil. Il a négocié cet accord sans prévoir de programmes spéciaux d'adaptation.

Le Conseil économique a proposé pareils programmes, tout comme l'Institut C.D. Howe. Presque tous ceux qui ont examiné le sujet avec sincérité et objectivité ont recommandé des programmes spéciaux d'adaptation. Le gouvernement continue pourtant de rejeter toute suggestion en ce sens.

Les députés libéraux recommandent des programmes de ce genre depuis le début de la session. Nous avons vu ce qui s'est passé à Gillette et à Northern Telecom. Je suis convaincu que ces sociétés ont fermé leurs portes surtout à cause de l'Accord.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé au ministre du Commerce extérieur, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), au premier ministre et à d'autres parties intéressées de mettre en place des programmes spéciaux d'adaptation.

Le gouvernement a d'abord répliqué que c'était inutile parce que le Programme de planification de l'emploi pourra obvier à tous les problèmes causés par l'Accord de libre-échange. Il y a déjà à l'heure actuelle de nombreux cas où la Planification de l'emploi ne peut même pas venir en aide aux travailleurs désireux de se recycler. Elle ne peut même pas offrir des programmes de formation à ceux qui veulent s'en prévaloir.

Durant la campagne électorale, il y a eu des reportages télévisés sur une institution de Hamilton, où de nombreuses personnes n'ont pas pu s'inscrire à des programmes de recyclage et de perfectionnement en raison d'un manque de ressources. C'est ce qui se passe avant même l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

La Planification de l'emploi ne réglera pas les problèmes. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a réduit les programmes d'emploi et de formation de 32 p. 100. Lorsque nous étions au pouvoir en 1984, un budget de 2,2 milliards était consacré à ces programmes. Le budget de cette année s'élève à 1,5 milliard, soit une réduction de 32 p. 100 depuis 1984. Et pourtant le gouvernement continue de miser sur un tel programme pour la réadaptation des travailleurs touchés par l'Accord de libre-échange.

On nous répond aussi qu'une commission spéciale a été formée sous la direction de M. de Grandpré de Montréal. Le gouvernement nous dit que le comité spécial étudie les besoins en matière d'adaptation qu'engendrera l'Accord de libre-échange. Le comité fera rapport au gouvernement et à la Chambre au cours de l'été prochain, après quoi les choses vont bouger.

C'est trop tard. Cela n'aidera pas ceux qui ont été congédiés par Gillette, Northern Telecom ou d'autres entreprises qui ferment leurs portes. Il est exaspérant d'entendre les députés ministériels raconter qu'il se crée de nouveaux emplois un peu partout au pays. Cela n'apporte rien à ceux qui ont perdu leur emploi. Il se créera toujours des emplois, que nous ayons le libre-échange ou non. Il nous faut des programmes d'adaptation pour aider ceux qui sont débauchés à cause de cet accord. Ils seront nombreux et la Planification de l'emploi ne leur sera d'aucun secours.

La Commission de Grandpré arrive trop tard. Il faut faire quelque chose dès maintenant, et je demande au gouvernement, au premier ministre, au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre du Commerce extérieur d'être sensibles à ceux qui ont voté contre cet accord et à ceux qui veulent des programmes spéciaux d'adaptation.

Notre parti, le Parti libéral, propose aussi qu'un comité permanent de la Chambre surveille l'application de l'Accord de libre-échange, suivie quotidiennement comment elle se déroule. Il pourrait vérifier les présumés échecs et les présumés avantages.

Ce comité pourrait, par exemple, appeler le syndicat et les travailleurs de Gillette de même que la direction pour savoir ce qui s'est passé au juste. Il pourrait faire de même dans le cas de Northern Telecom. Nous pourrions appeler les entreprises qui prétendent accélérer leur activité à cause du libre-échange.

Nous voulons qu'un comité spécial surveille l'application de l'Accord et veille à ce qu'il remplisse les promesses que le premier ministre et d'autres membres du Cabinet ont faites pendant la campagne électorale. Ils ont promis tant et plus au sujet de l'Accord. Selon eux, ce sera le paradis sur terre. Nous avons vu les résultats, qui ne sont pas agréables du tout.

Quand nous avons prédit que l'Accord nuirait au développement régional, le gouvernement a nié. Nous avons dit que l'Accord nuirait aux programmes sur l'environnement parce que ces programmes comportent des subventions. Le gouvernement a dit qu'il n'en serait rien. Quand nous avons dit que l'Accord menacerait nos normes de travail et l'assurance-chômage, le gouvernement a dit que non. Quand nous avons dit qu'il attaquerait nos programmes sociaux, le gouvernement a dit que non. Nous voulons que l'on mette par écrit les promesses faites lors de la dernière campagne électorale. Nous savons que les paroles du premier ministre ne suffisent pas.

• (1950)

Lors de la campagne électorale de 1984, le premier ministre a déclaré que les pensions et les programmes

sociaux étaient sacrés, mais, en moins d'un an, son gouvernement entreprenait de désindexer les pensions de vieillesse aux personnes âgées. J'ai trouvé plutôt comique que, lors de la campagne électorale, le premier ministre ait fait venir sa mère à l'une des réunions organisées au Québec pour mieux pouvoir soutenir devant l'auditoire qu'il ne pourrait jamais faire quelque chose qui risque de nuire à sa pauvre mère et à sa pension. Il avait soutenu la même chose lors de la campagne électorale de 1984. Il avait déclaré, la main sur le coeur, que les programmes sociaux étaient un trésor sacré et qu'il n'y toucherait jamais.

Cette campagne électorale était une reprise. J'ai eu l'impression d'assister à la reprise d'un match de football, sport que vous suivez de près, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

M. Allmand: Le premier ministre se contentait de répéter ce qu'il avait déclaré en 1984 quand il a dit qu'il ne ferait jamais rien qui risque de nuire à sa pauvre vieille mère. Il avait soutenu la même chose en 1984, ce qui ne l'a pas empêché de désindexer les pensions de vieillesse. C'est seulement parce que les personnes âgées se sont regroupées en foule sur la colline du Parlement pour l'accuser d'avoir manqué à sa parole qu'il est enfin revenu sur sa décision. Évidemment, l'opposition a poursuivi sa lutte jour après jour, mais quand les personnes âgées lui ont rappelé ses promesses, il a battu en retraite.

Nous voulons que le premier ministre tienne les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale, et qu'il précise dans l'Accord même que les programmes de développement régional, les programmes de protection de l'environnement, les normes de travail, l'assurance-chômage, les programmes sociaux et l'assurance-hospitalisation sont protégés. Nous voulons que les paroles exactes du premier ministre soient incluses dans l'Accord. Il a pris des engagements, qu'il les respecte et qu'il modifie l'Accord en conséquence. S'il était sincère, il ne devrait pas avoir d'objections à cela.

Je me souviens du débat de l'été dernier sur le premier projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord. Pendant deux semaines, nous avons soutenu que l'eau était visée par l'Accord et nous avons demandé au gouvernement de modifier son projet de loi pour exclure expressément l'eau. Jour après jour, le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur répliquaient que l'eau n'était pas visée par l'Accord et qu'ils n'avaient pas besoin de préciser quoi que ce soit. Au moment des audiences, de nombreux témoignages d'experts sont venus étayer notre position. Finalement, les ministériels ont accepté d'inclure une disposition dans l'Accord. Il a cependant fallu des semaines de débat.

Il était déjà très malheureux l'été dernier que le gouvernement ait recours à l'attribution de temps et force l'adoption du projet de loi. Pourtant, il n'était alors pas allé aussi vite que cette fois-ci. On sait maintenant qu'il faut souvent des jours et des semaines de débat pour réussir à faire comprendre un argument aux ministériels et pour atteindre la population.

Tout comme nous avons réussi, dans une certaine mesure, à amener le gouvernement à exclure l'eau du projet de loi et, par conséquent, de l'Accord—quoi que nous aurions préféré qu'elle soit exclue expressément de l'Accord—nous voulons que le gouvernement prouve qu'il était sincère pendant la campagne électorale et qu'il précise par écrit que les programmes de développement régional, les programmes de protection de l'environnement, les normes de travail, l'assurance-chômage, les programmes sociaux et l'assurance-hospitalisation ne seront pas touchés par l'Accord. Les ministériels soutiennent que ces programmes ne sont pas menacés. Fort bien, mais qu'ils le précisent dans l'Accord.

Quoi qu'il en soit, je le répète, le gouvernement forcera l'adoption de ce projet de loi. Nous allons voter en deuxième lecture à une heure du matin, et je suppose que demain, nous nous constituerons en comité plénier, qu'une autre motion de clôture sera présentée et que les membres du gouvernement nous forceront à franchir cette étape à toute vapeur en un jour ou deux. Viendra ensuite la troisième lecture, et ils procéderont de la même façon. Édifiant, de la part des gens mêmes à qui nous devons la réforme parlementaire! Et ils n'ont pas manqué de s'en vanter. En réalité, il fallait prendre sur soi pour ne pas être malade en voyant le premier ministre citer, pendant le célèbre débat télévisé, la réforme parlementaire au nombre de ses grandes réalisations, alors que les conservateurs avaient suspendu toutes les règles de procédure de la Chambre, l'été dernier, pour faire adopter de force tous les projets de loi qu'ils voulaient faire adopter. Et les voilà qui récidivent.

Chaque fois que le gouvernement n'arrive pas à faire adopter ce qu'il veut, qu'il ne gagne pas à respecter les règles du jeu, il suspend tout simplement l'application des règles. Dommage que les *Maple Leafs* de Toronto ne puissent pas en faire autant. Ils pourraient gagner la coupe Stanley. Si seulement ils pouvaient modifier les règles selon leurs besoins! Ils devraient suivre l'exemple du gouvernement.

Quoi qu'on fasse, le projet de loi va être adopté. Si nous devons vivre avec ce projet de loi, qu'on nous permette au moins d'y inscrire quelque part que sont exclues les questions que j'ai mentionnées. Que le gouvernement annonce, avant le vote final sur ce projet de

loi, qu'il va instituer des programmes spéciaux d'adaptation.

Le soir des élections, le premier ministre a déclaré qu'il avait remporté les élections, qu'il allait diriger un gouvernement majoritaire et qu'il s'efforcerait de favoriser la réconciliation, parce que les élections avaient été très concluantes. Nous attendons encore qu'il mette en oeuvre des programmes favorisant la réconciliation. Le premier ministre pourrait commencer par nous donner un programme spécial d'adaptation à l'intention des travailleurs et des entreprises qui vont subir les conséquences de cet accord.

• (2000)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre d'État (Agriculture)): Il me fait plaisir, monsieur le Président, de prendre la parole à l'occasion de ce débat concernant ce projet de loi historique de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. J'aurais presque envie de répondre à mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) que les bénéfices les plus évidents de la réforme parlementaire, c'est d'avoir pu réussir à avoir deux gouvernements progressistes conservateurs de suite, ce qui ne s'était pas produit depuis une centaine d'années, et c'est ce qui a été le plus bénéfique pour la société canadienne. C'est probablement la raison pour laquelle la population canadienne nous a reportés au pouvoir. Le vote de confiance que nous avons obtenu de la population en général, et particulièrement des producteurs agricoles, le 21 novembre dernier, constitue la preuve concrète de leur appui envers l'orientation que nous avons adoptée au cours des dernières années, et ce dans la défense des intérêts des agriculteurs et des agricultrices de l'ensemble du pays.

C'est un engagement clair que nous avons pris à leur égard, et je suis heureux qu'il ait été reconnu.

J'aimerais mentionner, monsieur le Président, combien j'ai été heureux, le soir du 21 novembre, de réaliser que la population avec laquelle j'avais travaillé davantage au cours des 15 derniers mois, la population agricole québécoise, avait compris et accepté notre message. Nous avons remporté toutes les circonscriptions rurales du Québec, sauf une, et je ne désespère pas, monsieur le Président! Il y aura de nouvelles élections où nous pourrons avoir un 45 à 0. J'en serais très heureux.

Au cours des derniers jours, j'ai entendu à plusieurs reprises des gens de l'opposition mentionner que nous, le gouvernement, nous n'avions pas de mandat pour aller de l'avant avec cette Entente de libre-échange. J'ai trouvé cela un peu farfelu et je me suis même permis de regarder un certain nombre de chiffres, ne serait-ce que pour regarder au Québec. Et comme c'est à tout seigneur tout honneur, monsieur le Président, j'ai regardé simplement dans ma circonscription où le président . . . c'est un secret de Polichinelle que les leaders agricoles québécois n'étaient pas favorables, et je dis bien les leaders, les gens qui dirigeaient les syndicats agricoles québécois n'étaient pas favorables à cette entente de libre-échange et recommandaient à leurs membres de les suivre et de ne pas voter en faveur de cet Accord de libre-échange. Cependant, nous avons pu compter sur une véritable armée de candidats et de députés qui ont rencontré chez eux pendant de nombreuses semaines, de nombreux mois, les producteurs agricoles pour leur expliquer les avantages, les retombées de cet accord de libre-échange. Ça n'a pas été chose facile!

Cependant, je dois rendre hommage à mes collègues qui ont fait le tour du Québec, le tour de chacune des provinces, particulièrement au Québec, où j'en ai été le témoin visuel, pour rencontrer les producteurs agricoles chez eux et leur expliquer ce dont il retournait. Il est bien évident qu'avec les craintes, les épouvantails qui ont été agités face aux producteurs agricoles pendant plus d'un an, ces derniers pouvaient avoir certaines peurs. Eh bien, est-ce que le député de Bellechasse, que je suis, monsieur le Président, j'ai un mandat pour représenter, alors que ma majorité en 1984 était de 10 000 voix, elle est maintenant plus de 17 000, avec 65 p. 100 de la population . . . En nombre de fermes, cela représente 2 300 fermes: la deuxième circonscription en nombre de fermes au Québec. Et, je vais retourner tout de suite à la première qui est la circonscription de Beauce, qui avait en 1984 une majorité de 5 000 et qui a porté sa majorité à 22 000. Est-ce que le député de Beauce (M. Bernier) a un mandat clair? Est-ce que le député de Bellechasse a un mandat clair? Et là, je peux vous en énumérer: la région de Saint-Hyacinthe qui représente 1 900 fermes, qui avait une majorité, en 1984, de 1 200, elle est maintenant de 9 000 voix. Est-ce que la députée de Saint-Hyacinthe a un mandat? On va arrêter de nous dire ces choses-là. Je pourrais toutes vous les énumérer, monsieur le Président. Ce sont quelques exemples que je vous donne simplement pour vous dire que massivement les producteurs agricoles québécois et canadiens ont redonné un mandat clair à notre gouvernement.

De plus, monsieur le Président, l'agriculture occupe une place fondamentale dans cette Entente commerciale, comme l'a dit mon honorable collègue, le ministre de l'Agriculture, cela prouve que le gouvernement fédéral saisit l'importance de l'agriculture pour l'économie canadienne et également l'importance de notre commerce extérieur. L'agriculture canadienne génère des recettes de plus de 20 milliards de dollars par année et est à l'origine, on devrait le répéter souvent, d'un emploi sur sept au Québec. Je n'ai pas les statistiques de façon générale, mais au Québec seulement, sur tous les gens

qui travaillent il y en a un sur sept qui est en agro-alimentaire. Dans toutes les circonscriptions urbaines comme rurales, c'est d'une importance absolument extraordinaire et vitale pour le Québec.

Et je dois ajouter que les producteurs agricoles québécois comme les agriculteurs canadiens tireront profit de cet Accord de libre-échange dans beaucoup de secteurs. Nous allons élargir nos marchés et je ne ferai, monsieur le Président, simplement que rapporter, si vous me le permettez, quelques commentaires que j'ai reçus. Souvent on pourra peut-être m'accuser moi ou d'autres députés de mon parti de prêcher pour notre paroisse. Mais je vous citerai simplement des personnes, des gens qui sont engagés dans l'agro-alimentaire et les commentaires que ces personnes-là ont faits. Nous avions déjà pris des engagements fermes dès le début en vue de sauvegarder les offices de commercialisation. C'est ce que nous avons fait. Nous avons sauvegardé les offices de commercialisation qui vont permettre aux producteurs de lait et d'oeufs, de poulets, de dindons, d'être concurrentiels comme ils l'étaient et de sauvegarder particulièrement le marché domestique où ils le sont.

Là-dessus, monsieur le Président, j'ai quelques exemples. J'ai ici, d'abord, la Coopérative fédérée de Québec. Vous savez, l'ensemble des producteurs agricoles sont regroupés en groupements de producteurs et également en coopératives. Je cite ici le directeur de la Coopérative fédérée de Québec qui disait le 26 février 1988: Rendons à César ce qui revient à César. Le gouvernement fédéral a déjà à son crédit des réalisations importantes qui bonifient l'Entente de libre-échange pour le monde agro-alimentaire québécois. Le texte final de l'Entente contient une référence explicite à l'article 11 du GATT. Comme nous le demandions, le yogourt, la crème glacée et certains autres produits laitiers ont été placés sur la liste des importations contrôlées. Nous nous étions engagés à le faire, monsieur le Président, c'est ce que nous avons fait. Nous avons respecté notre parole.

Également, Agrinove qui est une coopérative laitière importante au Québec, tout comme Agropur, et le directeur général disait: Alors que l'UPA avance que le traité menace notre agriculture, M. Forcier, directeur général, a affirmé en conférence de presse que pour notre secteur de lait, le libre-échange est une bonne affaire. Rien dans cet Accord ne met en péril les principales politiques et programmes canadiens et québécois, notamment la gestion de la production du lait.

Ce sont des gens du lait, monsieur le Président, ce ne sont pas des politiciens! Ce sont des gens qui, tous les jours, sont engagés dans la vente, dans la production, dans le commerce des produits agro-alimentaires. Je pense qu'on peut leur faire confiance.

Également, le ministre de l'Agriculture du Québec, tout comme son premier ministre, s'est déclaré tout à fait d'accord sur cet Accord de libre-échange. Comme on le retrouve souvent à l'échelon provincial, parfois il y a des dychotomies ou des oppositions entre les principaux partenaires . . . également les partis d'opposition au Québec, dont M. Jacques Parizeau qui est toujours président du Parti québécois, et je le cite au plan agricole, l'ex-ministre Jacques Parizeau «estime que le milieu agricole exagère les conséquences de l'Accord qui abolit les tarifs agricoles. —Se disant de l'avis de M. Bourassa à cet égard, il souligne— . . . que tous les programmes d'appui à ce secteur demeurent.»

C'est donc un appui de taille lorsque les deux partis à l'intérieur d'une même législature se déclarent favorables, monsieur le Président, cela devrait permettre, justement, au secteur agricole d'être «sécurisé».

J'ai ici toute une liste de personnes qui viennent de différents secteurs. J'ai trouvé utile de vouloir vous les citer pour ne pas qu'on nous reproche à nous les politiciens de «nous faire des gorges chaudes» simplement en utilisant notre propre rhétorique.

Yves Saint-Vincent, qui est le président du Comité conjoint des races d'animaux de boucherie du Québec, se déclare favorable, monsieur le Président. Et je cite un éleveur Holstein, M. Louis Desaulniers de Saint-Boniface, qui dit une chose que j'ai retenue; je vais prendre ces mots-là parce que c'est dit avec la plus grande franchise et le cri du coeur d'un producteur agricole: Le libre-échange, moi ça me motive! La «compétition» rend notre produit meilleur et, avec des produits supérieurs, il devient facile de «compétitionner» nos voisins américains. Quand tu joues au hockey dans ta cour tu es bon. En «compétitionnant» les grands, c'est là que tu apprends. Cela motive. C'est cela le libre-échange, monsieur le Président!

Monsieur Fortin, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal, disait également, concernant un autre aspect: «C'est fou de dire que les programmes sociaux sont menacés. La réponse, c'est la Suède. Ce pays-là est le plus libre-échangiste de tous les pays industrialisés, et c'est aussi celui qui est le plus avancé dans ses mesures sociales. Les deux ne sont pas contradictoires, les deux fonctionnent ensemble.» Monsieur le Président, c'est encore un autre exemple qui nous vient des milieux universitaires.

Un autre secteur, monsieur le Président, est très important; il est, sous bien des aspects, dans le secteur écnomique, considéré comme «un fer de lance» des Québécois, c'est celui des Caisses populaires Desjardins. Le président du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, qui représente plusieurs milliards d'actifs, disait cet automne: «L'avenir de l'agriculture québécoise est fondamental pour la santé économique du Québec. Et l'Accord, dans sa forme actuelle, permettrait la poursuite de sa croissance.»

Ceci a été déclaré par le président après avoir demandé la rédaction d'un rapport complet sur tout le secteur agro-alimentaire.

Monsieur le Président, je pourrais en citer encore davantage, mais ce sur quoi je veux surtout insister, c'est l'attitude. Oui, l'attitude que notre gouvernement a voulu inculquer à des Québécois et des Canadiens, monsieur le Président!

J'écoutais le nouveau député de LaSalle-Émard (M. Martin), qui devait probablement lire un discours préparé il y a une trentaine d'années pour un autre . . . il a peut-être fouillé dans de vieilles archives. Je trouvais cela épouvantable lorsqu'il parlait. Il osait dire que notre parti n'avait pas de vision. C'est la chose la plus scandaleuse! J'ai bondi sur mon siège! Quand on sait que ces gens-là, tout ce qu'ils ont su faire pendant un an et demi, cela a été simplement d'avoir une vision négative. En plus de s'entre-déchirer eux-mêmes, tout ce qu'ils ont pu proposer aux Canadiens, c'est de déchirer l'Accord de libre-échange. Alors que nous, ce que nous avons proposé, monsieur le Président, c'est un défi aux jeunes, un défi aux femmes, un défi aux producteurs agricoles du pays qui ne sont pas simplement des gens rabougris, écrasés dans leur coin, qui ne sont pas capables de concurrencer, mais plutôt des gens qui au fil des années ont développé une agriculture prospère, capable de se développer, capable d'affronter n'importe quel marché à travers le monde. C'est de cela dont on avait besoin, monsieur le Président, un parti avec un leader, le premier ministre (M. Mulroney) qui a été capable d'inculquer au pays une vision de l'avenir, de nous permettre d'entrer de plein fouet dans le XXe siècle et non pas en regardant dans le rétroviseur et en ayant peur de son ombre comme ces gens-là qui veulent nous faire reculer de 50 ans.

Je pense qu'on a été en mesure . . . et les Canadiens l'ont compris le 21 novembre dernier. Ils nous ont redonné un mandat. Ils ont redonné un mandat à des Canadiens qui savent où ils s'en vont. Et c'est de cela dont on avait besoin, c'est de cela dont les Canadiens avaient tant besoin. Je suis persuadé, monsieur le Président, que nous allons y arriver, mais nous allons y arriver avec les Canadiens. Les Canadiens sont avec nous, monsieur le Président. C'est de cela dont nous avons besoin et je suis persuadé que nous saurons y arriver et que le Canada agricole, comme le Canada en général, connaîtra un avenir prospère comme il le mérite.

• (2010)

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Gulf Islands): Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier la population de Saanich—Gulf Islands pour la confiance qu'elle m'a accordée en me choisissant comme députée. Je suis fière de représenter Saanich—Gulf Islands, circonscription d'une beauté sans pareille et au climat des plus doux. Elle est bornée par le campus de l'Université de Victoria d'un côté, par les Gulf Islands de l'autre, et comprend des quartiers agréablement différents les uns des autres et des terres agricoles qui dévalent vers l'océan.

Tous les habitants de Saanich—Gulf Islands sont profondément attachés au caractère de leurs collectivités, qu'ils soient les descendants d'anciennes familles ou qu'ils s'y soient fixés à cause de la beauté de la région et de la douceur du climat.

L'Accord commercial que nous débattons ce soir menace le caractère de Saanich—Gulf Islands. Par cet accord, on dit aux agriculteurs de ma circonscription qu'on peut se passer d'eux. Comment les entreprises familiales de Saanich—Gulf Islands peuvent-elles concurrencer le négoce agricole de Washington, de l'Oregon et de la Californie, négoce agricole soutenu par des multinationales telles qu'Exxon? Les agriculteurs de ma circonscription ne sont pas de taille à lutter contre les capitaux que ces multinationales sont prêtes à engager pour se défaire de leurs concurrents, ni contre la saison de croissance qui dure toute l'année en Californie.

Le gouvernement affirme que l'Accord de libre-échange fera perdre leur gagne-pain à certains travailleurs. Ce sont là des paroles de conservateurs. En réalité, ces entreprises agricoles fermeront leurs portes et les habitants de Saanich—Gulf Islands achèteront leurs fruits, leurs légumes et leurs produits laitiers de la Californie et non chez les agriculteurs de leur propre localité.

Quand j'ai travaillé en développement international, j'ai bien vu ce qui arrive lorsqu'un pays dépend d'une puissance étrangère pour ses approvisionnements alimentaires. Il devient de plus en plus vulnérable. C'est la situation dans laquelle le gouvernement risque de nous mettre avec cet accord.

Lorsque les agriculteurs de Saanich—Gulf Islands feront faillite, on perdra le caractère semi-rural des collectivités de cette région. Ce ne sont pas des choux et des choux-fleurs qui pousseront sur la péninsule Saanich, ce seront des appartements en copropriété.

Cet accord représente bien davantage qu'un simple accord commercial. Il n'y a pas que des emplois en jeu, quoique j'aie déjà pu constater les effets néfastes qu'aura cet accord sur les emplois au Canada.

A Saanich, nous devons supporter la concurrence des entreprises américaines pour les contrats d'informatique de la bibliothèque de l'Université de Victoria. Avec cet accord, nous allons souscrire à un système que beaucoup d'entre nous abhorrent.

Pendant la dernière campagne électorale, la question de l'environnement suivait de très près, en importance, celle de l'Accord de libre-échange. Ces deux questions sont intimement liées.

Cet accord commercial est bien plus qu'un simple accord commercial. C'est un pas de géant en direction de la droite, en direction d'une économie davantage assujettie aux règles du marché et non plus une économie mixte comme celle qu'on a toujours eue au Canada. On a vu ce que le libre jeu des lois du marché a fait à l'environnement aux États-Unis, un marché où la rentabilité l'emporte sur toute autre considération.

On voit le même type de mentalité à l'oeuvre en Colombie-Britannique où l'on fait des coupes à blanc au nom de la rentabilité. Nous ne pouvons plus nous permettre ce genre de rentabilité. Ce projet de loi témoigne de la naïveté d'un gouvernement qui s'imagine que les forces du marché sont une panacée.

Les députés du gouvernement nous assurent que ce projet de loi n'est qu'un accord commercial. Nous croient-ils aussi naïfs qu'eux-mêmes? Ne comprennent-ils donc pas qu'un resserrement des liens économiques entraîne un resserrement des liens politiques; que le fait de ramener le monde à un marché entraînera de profondes transformations de nos valeurs; que nous serons témoins d'une disparition progressive de notre indépendance en matière de politique étrangère et d'une militarisation accrue de notre pays? Je n'analyse pas cet accord isolément des autres politiques du gouvernement. Il serait dangereux de le faire. Cet accord s'inscrit dans tout un programme.

Je garantis à la Chambre et aux habitants de la circonscription de Saanich—Gulf Islands que je travaillerai d'arrache-pied pour pallier les pires conséquences de cet accord commercial, pour protéger les exploitations agricoles, l'environnement et les emplois dans le comté de Saanich—Gulf Islands et ailleurs au Canada, et pour amener le gouvernement à apporter à l'Accord de libre-échange des modifications qui aient un sens pour tous les Canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le président, je suis enchanté d'avoir l'occasion de participer à ce que je crois être un débat historique sur l'Accord de libre-échange. Je vois cet accord à la fois comme une apogée et comme un nouveau début.

C'est une apogée parce que nous travaillons depuis 40 ou 50 ans à la suppression des barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis, notre principal partenaire commercial. Depuis la première entente bilatérale conclue dans les années 1930 et depuis la formation du GATT, nous avons réussi, grâce au GATT et à d'autres moyens comme le Pacte de l'automobile, à trouver des moyens de libéraliser nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

C'est également un nouveau début parce que cet accord nous donnera l'occasion de faire partie du marché le plus prospère et le plus avancé dans le monde aujourd'hui. J'ai parlé à un certain nombre de gens dans diverses parties du monde à des réunions de ministres des Finances et à d'autres rencontres internationales. Tous sont d'accord pour dire que c'est une chance unique pour le Canada, une chance que leur pays et d'autres pays paieraient cher pour avoir.

J'ai écouté le discours de la députée de Saanich—Gulf Islands (M^me^ Hunter), qui a trahi son manque de confiance dans notre pays et agité de nouveau les craintes qu'elle-même et d'autres candidats ont semées pendant la dernière campagne électorale.

Cette attitude va à l'encontre de ce qui se passe dans de nombreux autres pays. Je tiens à rappeler à la Chambre que, aujourd'hui, 71 pays bénificient d'une forme quelconque de libre-échange. Ces craintes sont aussi contredites par notre expérience des 40 dernières années. Au cours de cette période, les barrières douanières ont été progressivement abaissées entre les États-Unis et le Canada.

• (2020)

Quand la réduction multilatérale des droits de douane a débuté, en 1946, 1947 et 1948, si on avait dit aux Canadiens à quel point les barrières tarifaires seraient abaissées, ils auraient eu peur. Avec le recul, nous pouvons mieux apprécier les avantages que la réduction des droits a apportés à l'économie canadienne. Nous pouvons voir aujourd'hui qu'elle a contribué à la prospérité des Canadiens, qui découle à bien des égards des politiques de libéralisation en place depuis la Seconde Guerre mondiale.

Gerald Regan, ministre du Commerce extérieur du gouvernement Trudeau et ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a déclaré qu'il était difficile de trouver dans l'histoire commerciale du monde un cas où le libre-échange avait tourné à la catastrophe ou avait été dénoncé par l'une des parties parce qu'il lui avait fait du tort.

M. Crosbie: Très juste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est ce genre d'expérience que nous devrions avoir à l'esprit quand nous parlons à nos électeurs ou, aujourd'hui à la Chambre des communes, quand nous discutons de l'Accord de libre-échange.

Nous devons nous tourner vers l'avenir pour comprendre les avantages qui en découleront. Si nous adoptons cette attitude, les Canadiens de tout le pays accepteront l'Accord avec enthousiasme.

C'est exactement ce qu'ils ont fait durant la dernière partie de la campagne électorale. Quand les gens ont surmonté les peurs, les mythes, les déformations et les

demi-vérités à propos du libre-échange et qu'ils ont compris les avantages que leurs localités et leurs entreprises en retireraient, ils ont voté en faveur.

J'ai écouté attentivement l'opinion de la petite entreprise. C'est très bien d'écouter Bell Canada ou la Stelco, mais je peux vous dire que j'ai écouté avec une attention particulière les représentants des petites entreprises qui emploient de 10 à 100 personnes. Ce sont ces gens-là qui jouent leur argent et leur avenir sur la performance de l'économie et c'est pourquoi ils vont soigneusement peser le pour et le contre de l'Accord de libre-échange. S'ils commettent l'erreur d'appuyer un accord qui risque de nuire à leurs entreprises, non seulement vont-ils perdre leur emploi, mais encore leur compte en banque et leur maison.

C'est pour cette raison que j'écoute attentivement le représentant du secteur canadien de la petite entreprise, M. John Bulloch. M. Bulloch me dit que le secteur de la petite entreprise appuie à six contre un l'Accord de libre-échange. Étant donné que le groupe de M. Bullock représente la base populaire dans tout le Canada, je considère que c'est là une donnée effectivement fort importante.

On a soulevé un certain nombre de points au cours de ce débat sur l'Accord de libre-échange. Je voudrais aborder un moment certains des grands résultats économiques que nous escomptons. Et quand je dis «nous», je parle non seulement du gouvernement fédéral, mais encore des grands spécialistes de notre pays, qui en sont tous venus à la conclusion que l'Accord de libre-échange va nous rendre plus concurrentiels, qu'il va améliorer notre niveau de vie. On nous dit que l'Accord de libre-échange va accroître de 1 800 $ le revenu de la famille canadienne moyenne de quatre personnes. La production manufacturière va aussi augmenter de 11 p. 100 au Canada.

On ne parle pas ici d'avantages rapides et fugaces, mais bien d'une hausse permanente du niveau de vie général des Canadiens.

Et à mesure que notre niveau de vie, notre puissance économique et notre capacité de concurrence augmenteront, nous pourrons mieux financer les programmes sociaux, comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, les pensions de vieillesse et autres. Non seulement ces programmes ne seront pas supprimés par l'Accord de libre-échange, mais notre capacité de les financer sera augmentée.

Je citerai comme exemple le soutien accru dont la culture canadienne bénéficie manifestement déjà. Au cours des 20, 30, 40 dernières années, nous avons assisté à une véritable poussée de la culture au Canada, qui a pour origine l'appui du secteur privé aussi bien que celui du secteur public. En dehors de l'apport des contribuables, des organismes comme le Ballet national du Canada, le Musée des beaux-arts du Canada, les sociétés d'opéra trouvent un grand appui auprès du secteur privé, de particuliers et de sociétés, et tout cela parce qu'il y a davantage d'argent dans la poche des Canadiens. A cause de l'augmentation de leurs revenus personnels disponibles, les Canadiens, les particuliers comme les sociétés, apportent volontiers leur appui au secteur culturel, et cette tendance va s'amplifier grâce aux avantages qui vont découler de l'Accord de libre-échange.

Si on se tourne vers le futur, on peut imaginer un très bel avenir pour le Canada, un avenir où la puissance et l'influence du Canada dans le monde se trouveront renforcées, tout comme on a constaté qu'au cours des 40 dernières années l'influence de notre pays a augmenté à des tribunes comme les Nations Unies, le Commonwealth, la francophonie, le groupe des 7. Nous avons pu améliorer notre position à ces tribunes, et cela grâce à notre puissance économique accrue.

Je rappelle à nouveau aux députés que c'est l'opinion de tous les grands groupes de spécialistes ainsi que de toutes les grandes organisations commerciales. C'est précisément ce que disent les petites, moyennes et grandes entreprises. Toutes sont conscientes des possibilités que leur offrira le libre-échange et qui sont inexistantes pour l'instant.

C'est ce genre d'attitude et ce genre de possibilité qui permettront au Canada d'accroître sa puissance économique et de devenir un pays plus prospère, plus dynamique et plus ouvert vers l'extérieur.

Je n'ai aucune difficulté à affirmer à mes électeurs, comme je l'ai fait pendant la campagne électorale en me fondant sur les études effectuées par le gouvernement et par des organisations non gouvernementales, de même que sur l'expérience d'autres pays, que l'Accord de libre-échange sera bénéfique au Canada.

Permettez-moi de m'attarder un moment sur l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En 1983, ces deux pays ont conclu un accord de libre-échange, dont les résultats ont été très concluants. Ce qui est intéressant pour nous, Canadiens, dans cet exemple, c'est le fait que l'été dernier, les ministres du Commerce de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ont convenu de raccourcir de cinq ans la période de transition vers la libéralisation complète des échanges. Et qui, croyez-vous, a le plus insisté pour réduire cette période de transition? Pas la puissante Australie, mais plutôt la bonne vieille petite Nouvelle-Zélande. Pourquoi? Parce qu'elle s'est rendu compte des possibilités qui s'offraient à elle. Les Néo-Zélandais ont vu là une occasion de révolutionner leur économie et ont voulu accélérer le plus rapidement possible le processus de libéralisation.

En mai l'année dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande et

de lui demander le genre de réaction qu'avait suscité, en 1983, en Nouvelle-Zélande, le projet d'accord entre son pays et l'Australie. Sa réponse a été la suivante: «Exactement le même genre de commentaires que ceux entendus dans le débat qui se déroule actuellement au Canada».

Les citoyens de la Nouvelle-Zélande étaient craintifs. Ils croyaient que la grande et gigantesque Australie voisine n'attendait que le moment d'envahir leur économie et de transformer leur pays d'une manière qui leur déplairait. Contrairement aux attentes, la Nouvelle-Zélande a relevé le défi. Ses citoyens ont profité des possibilités que leur offrait l'Accord du libre-échange. Ils ont maintenant assez confiance en eux-mêmes pour pouvoir réussir à percer le marché australien. Ils ont même accéléré le processus de libéralisation complète des échanges en le raccourcissant de cinq ans. Et cinq ans, ce n'est pas négligeable lorsqu'il est question de ce genre d'accord.

L'expérience du traité conclu entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie de même que de tous les autres accords de libre-échange signés de par le monde peut nous rassurer. Presque invariablement, le partenaire le plus petit est celui qui bénéficie le plus de la libéralisation des échanges. C'est l'impression que nous avons lorsque nous visitons des pays comme le Portugal, l'Espagne et la Grèce, qui ont accepté d'adhérer à la Communauté économique européenne.

Pourquoi les petits pays ne se sentiraient-ils pas terrassés par les grandes puissances comme l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie? C'est parce qu'ils ont vu des pays comme la Hollande, la Belgique et le Luxembourg tirer eux aussi grandement partie d'un élargissement de leur marché.

• (2030)

C'est la voie de l'avenir. C'est pourquoi nous avons vu autant de gens adoptés notre philosophie au cours de la campagne électorale. Ils se sont dit que si 71 pays sont déjà régis par un accord de libre-échange, pourquoi le Canada ne le serait-il pas? Le Canada est le septième pays en importance parmi les pays industrialisés. Il a une solide base économique. Le Canada ne peut être comparé aux petits pays qui ont signé un accord de libre-échange. Il a l'une des économies les plus fortes du monde à l'heure actuelle.

J'ai donc beaucoup de mal à comprendre pourquoi les députés de l'opposition ne sont pas capables de saisir cette réalité et d'en comprendre toute l'importance. Comment se fait-il qu'ils n'arrivent pas à voir que notre pays peut tirer parti d'un accord dont tant d'autre pays profitent actuellement dans le monde? Nous ne faisons pas oeuvre de pionniers sur ce chapitre. Nous ne faisons rien que d'autres pays n'ont pas fait avant nous. C'est pour cette raison que les Canadiens doivent comprendre que ces avantages sont à portée de la main s'ils ont confiance dans leurs moyens. Je crois que nous devons relever le gant, que si nous nous prouvons à nous-mêmes que nous pouvons réussir, lorsque nous ferons le bilan des avantages que nous en avons retiré dans cinq ou dix ans d'ici, nous aurons alors acquis une assurance que rien n'ébranlera.

Les Canadiens sont à la hauteur de la situation. Nous l'avons bien vu pendant les quatre années qui nous ont permis d'engager le pays sur une nouvelle voie. Bien sûr que nous avons favorisé l'économie de marchés. Et les résultats que nous avons obtenus sont éloquents. Nous avons préconisé l'économie de marchés qui a fait de nous le chef de file des grands pays industrialisés en matière de croissance économique et de création d'emplois. Nous ne devons pas nous retirer de la course car nous savons que nous pouvons gagner pour peu que nous profitions des occasions qui s'offrent à nous. C'est ce que nous constaterons dans dix ou quinze ans d'ici. Nous aurons été à la hauteur de la situation et nous nous aurons prouvé que nous pouvons réussir.

Nous relèverons d'autres défis et nous en sortirons meilleurs, plus aguerris. Nous deviendrons un pays plus fort, parce que nous pourrons individuellement entreprendre plus de choses qui nous tiennent à coeur. Voilà pourquoi je trouve emballant de participer à cet élan irrésistible vers ce bel avenir que nous nous préparons collectivement en profitant de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond Est): Monsieur le Président, j'ouvre mes remarques, ce soir, en vous offrant, monsieur, les félicitations d'usage pour avoir été réélu au Parlement du Canada, ainsi qu'au Président de la Chambre des communes, qui a été réélu député et Président de cette vénérable institution.

Je veux profiter de ma première allocution de la 34e législature pour présenter mes hommages et offrir mes meilleurs voeux aux électeurs de Cape Breton—Richmond-Est, qui me font l'honneur, pour la troisième fois d'affilée, de m'élire pour les représenter au Parlement. Je les remercie du fond du coeur.

M. Crosbie: Vous les avez bernés encore une fois, Dingwall, n'est-ce pas?

M. Boudria: Voilà des électeurs avisés!

M. Dingwall: Monsieur le Président, je veux également remercier le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), pour m'avoir permis d'être réélu avec l'une des majorités les plus importantes parmi les candidats libéraux. Je le remercie personnellement.

Je tiens à commencer mes remarques dans le cadre de ce débat historique sur le libre-échange en rappelant,

pour le bénéfice des députés de tous les partis représentés à la Chambre, ce que grand nombre d'habitants de la Nouvelle-Écosse et bien d'autres habitants de notre grand pays pensent du concept du libre-échange. Je ne m'objecte nullement au principe du libre-échange. En fait, j'ai à la mémoire des paroles qu'avait prononcées cet homme remarquable, ancien premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse qui a connu l'un des plus longs règnes de l'histoire du Canada; je parle évidemment de M. Angus L. Macdonald. En 1932-1933, il avait fait réaliser une étude sur les politiques tarifaires de Sir John A. Macdonald. Il en chargea un homme qui a rendu des services insignes au Canada, non seulement à cette occasion, mais également plus tard, en qualité de sous-ministre de la Défense nationale; il s'agit de M. Rogers.

La Commission a expliqué clairement que les politiques tarifaires de M. Macdonald constituaient une entrave pour l'économie de la Nouvelle-Écosse et même pour celle des autres provinces maritimes. Il fit état de nos ressources naturelles et des difficultés que notre région avait connues, non seulement en ce qui a trait à l'exploration et au développement de nos ressources, mais aussi dans la recherche de débouchés pour ces ressources sur les marchés nationaux et internationaux.

Il en a coulé de l'eau sous les ponts depuis. Les Canadiens ont été choyés par les gouvernements de différentes appartenances politiques qui se sont succédé à la tête du pays. Aujourd'hui, les Canadiens bénéficient de ce qui est peut-être le meilleur système de sécurité sociale au monde. Je fais allusion à l'assurance-chômage, à la sécurité de la vieillesse et à l'assurance-maladie; ces programmes ont un effet sur la vie des Canadiens, qu'ils habitent Bay Street, Main Street ou dans la grande circonscription que représente M. le Président. Ces programmes sont nécessaires et sont chers aux Canadiens de ces régions du pays.

Lorsqu'on s'arrête à examiner le principe du libre-échange, il faut savoir distinguer les arguments intellectuels de la réalité; il ne s'agit pas d'une thèse présentée par un étudiant dans un programme de deuxième cycle. Nous avons affaire à un contrat exécutoire qui touchera la vie de tous les Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays. Il ne s'agit pas d'une abstraction intellectuelle dont discuteraient des universitaires dans des établissements postsecondaires, mais bien d'un contrat spécial qui, à mon avis, impose certaines obligations au Canada et certaines obligations aux États-Unis.

A l'examen de ce contrat, nous devons tenir compte de ce dont a parlé le premier ministre (M. Mulroney) non seulement dans cette enceinte, mais un peu partout au pays. C'est lui, et non pas moi, qui a déclaré sur un réseau national de télévision que lorsqu'on conclut un accord avec une nation souveraine comme les États-Unis, bien entendu, il est tout à fait évident qu'il faut savoir renoncer à quelque chose pour obtenir autre chose en échange. Or, les Canadiens ont posé la question suivante: qu'avons-nous cédé et qu'avons-nous obtenu? Voilà les questions qu'on se pose.

Dans ma région, 20 circonscriptions contre 32, soit la majorité, ont rejeté la proposition du gouvernement que ce soit là la panacée qui favorisera les perspectives économiques du Canada atlantique.

M. McDermid: Oh!

M. Dingwall: Je sais que certains députés d'en face ne sont pas de cet avis.

M. McDermid: Vous souteniez que l'assurance-chômage risquait de disparaître.

M. Dingwall: Même le ministre des sans-abri doit reconnaître les faits tels qu'ils se sont produits dans le Canada atlantique. D'une localité à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un village à l'autre, dans les quatre provinces, nous avons opposé un non à l'accord commercial Mulroney, et avec raison. C'est le premier ministre qui a dit et répété à la Chambre comme ailleurs que le principal objet de l'accord était d'obtenir un accès sûr à un marché de 225 à 235 millions de consommateurs.

• (2040)

Le 1er avril 1987, il a dit au *Wall Street Journal*, et je cite: «Sans accès garanti, il n'y aura pas d'accord.» C'était la condition *sine qua non* du premier ministre et du gouvernement. Et, par quelque côté qu'on prenne la chose, ils ont échoué lamentablement.

Avant d'entamer des négociations pour conclure cet accord global, les États-Unis pouvaient imposer des droits compensateurs et des mesures antidumping contre le Canada. Compte tenu de l'objectif du gouvernement et du premier ministre, on aurait pu penser que le Canada obtiendrait un accès garanti au marché américain, mais les dispositions relatives aux droits compensateurs et aux mesures antidumping demeureront exactement les mêmes après l'entrée en vigueur de l'Accord.

Voilà donc comment se réalise le principal objectif économique du gouvernment du Canada, qui devait profiter aux grandes sociétés, aux petites entreprises et à toutes les régions du pays. C'est un échec sur toute la ligne.

Qu'est-ce qui se passe? La Bethlehem Steel des États-Unis a une quinzaine de réclamations contre l'Algoma Steel et la Sydney Steel de la Nouvelle-Écosse. L'accord ne devait-il pas mettre un terme à des mesures de ce genre?

M. Crosbie: Nous n'avons rien dit de semblable.

M. Dingwall: Nous entendons maintenant une voix venant du passé, la voix d'un ministre qui, je dois le dire, a aidé chacun des députés du Canada atlantique à

accroître sa majorité de 5 000 à 7 000 voix. Je l'en remercie sincèrement!

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Dans la région de l'Atlantique, les gens ne croient ni ce ministre ni le premier ministre lorsqu'ils parlent de cet accord global de libre-échange. C'est un accord qui, même d'après un ancien sous-ministre des Finances et un ancien sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, va nous forcer à réduire nos programmes de développement régional et à dire aux gens de l'Atlantique et du nord de l'Ontario qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Il est évident que le gouvernement n'a pas réussi à atteindre le principal objectif de cet accord. Citons en exemple le cas récent de la Bethlehem Steel qui, en novembre, a présenté 15 requêtes contre deux sociétés canadiennes, en vertu des dispositions relatives aux droits compensateurs, à cause des crédits d'impôt, des programmes et subventions de développement industriel et régional, des programmes d'expansion des exportations et des activités de FEDNOR. Si les Américains gagnent, tous ces programmes disparaîtront. Sur le plan de l'accès garanti, nous avons échoué.

Et les programmes sociaux? Le gouvernement a dit aux Canadiens au cours des derniers jours de la campagne: «Cet accord ne touche pas les programmes sociaux.» Je suppose que nous devons ne pas tenir compte des dispositions du chapitre 5 où il question du traitement national relativement à la concurrence égale. Je suppose que nous devons ne pas tenir compte du fait qu'il existe actuellement dans l'Accord des dispositions visant à exclure certaines choses. Mais les programmes sociaux, eux, ne peuvent pas être exclus.

L'article 1204 de l'Accord exclut ce que le gouvernement croit être l'aspect le plus important de cette entente globale.

Savez-vous ce que cet article exclut, monsieur le Président? La bière. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas été assez courageux ou prévoyant pour dire aux États-Unis ou pour préciser dans l'Accord que nos programmes sociaux étaient exclus? Pourquoi n'a-t-il pas fait cela? Il a choisi plutôt d'exclure la bière.

Les entreprises canadiennes ont certains coûts supplémentaires que les entreprises américaines n'ont pas.

M. Crosbie: C'est absurde.

M. Dingwall: C'est vrai, monsieur le Président. Le salaire minimum est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Chacune des provinces canadiennes a un salaire minimum, alors que neuf États américains n'en ont pas. Même le ministre peut comprendre cela. Douze autres États ont un salaire minimum inférieur à 2 $ l'heure. Comment une entreprise de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, qui paie un salaire minimum de 4 $ l'heure, peut-elle faire concurrence à des entreprises américaines qui, dans certains cas, paient moins de 3 $ l'heure?

Le Canada a un meilleur régime d'assurance-maladie que les États-Unis. Quatre-vingt-douze pour cent des Canadiens peuvent faire payer leurs frais d'hôpitaux par l'État; aux États-Unis, cette proportion n'est que de 55 p. 100. Les frais médicaux sont moins élevés dans notre pays. Un pontage coronarien coûte 4 000 $ aux États-Unis et 1 200 $ chez nous.

Notre régime d'assurance-chômage est meilleur. La prestation moyenne d'assurance-chômage représente 8 p. 100 du salaire aux États-Unis et 40 p. 100 au Canada.

Notre régime de pensions est meilleur qu'aux États-Unis. Un Canadien qui gagne 20 000 $ reçoit 30 p. 100 de plus en pensions qu'un Américain qui gagne le même salaire. Ces programmes coûtent cher aux entreprises installées au Canada.

Au Texas, le salaire minimum est de 1,40 $ l'heure. Lorsque les conservateurs parlent d'une ère nouvelle, de nouveaux horizons, d'un nouveau Canada économique, je suppose qu'ils croient que nous devrions prendre les États-Unis pour modèle et réduire le salaire minimum au Canada à 1,40 $. Est-ce là ce que le député veut dire? C'est exactement ce que veulent les députés d'en face. J'estime que ce n'est pas l'objectif de notre parti, ni un objectif qu'appuie le moindrement le peuple canadien.

En vertu du chapitre 5, les programmes sociaux vont subir à la longue d'énormes pressions de la part des Américains et des entreprises canadiennes.

M. Crosbie: Pourquoi n'enfilez-vous pas votre masque de Frankenstein, Dingwall, ou portez-vous déjà un masque? Vous pourriez vraiment faire peur à la population.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas ce qui se passe, mais c'est devenu très bruyant depuis cinq minutes. Je voudrais pouvoir entendre le député de Cape Breton—Richmond-Est.

Des voix: Bravo!

• (2050)

M. Dingwall: Monsieur le Président, vous comprendrez la situation délicate dans laquelle se trouve le ministre. Il est le seul à vanter les mérites de l'Accord de libre-échange sans avoir jamais lu le document. Lorsqu'un député d'en face lui brosse un tableau exact de cet accord, il ne le supporte pas. Voilà le problème du ministre.

En fait, ce document est fort incomplet. Le gouvernement s'en est remis à la prétendue autorité de la Commission Macdonald pour souscrire à cet accord global. La Commission Macdonald recommandait au gouvernement de mettre en place un vaste programme d'adaptation avant de conclure cet accord global.

Voici la citation de la Commission:

> Les commissaires croient fermement qu'un vaste programme d'assistance à l'adaptation s'avérera nécessaire comme partie intégrante de tout accord sur le libre-échange, afin d'améliorer les facteurs de production qui provoquent le déclin des industries et de promouvoir la rapide absorption de ces industries dans les secteurs en expansion. Compte tenu du fait que les investisseurs, les travailleurs et les administrateurs commenceront à planifier leur mode d'adaptation avant même que l'on arrive à l'accord final, il est indispensable que les deux pays s'entendent sur un projet d'assistance à l'adaptation avant la conclusion officielle du traité.

Cet accord ne prévoit absolument aucun programme d'adaptation important pour les travailleurs, les entreprises et les localités canadiennes.

Comment les Canadiens et les députés fédéraux peuvent-ils honnêtement voter en faveur de cet accord s'il ne comporte pas cette importante disposition?

Même le négociateur, Simon Reisman . . .

M. Crosbie: Bravo pour Simon Reisman.

M. Dingwall: . . . a dit en 1984 à la Brookings Institution qu'un programme d'assurance contre les perturbations du commerce aiderait beaucoup à apaiser les craintes causées par l'instabilité des politiques commerciales qui freinent les investissements et le commerce.

Où est le programme d'adaptation? Nulle part. C'est une grave lacune de l'Accord et les autorités reconnues par les députés d'en face en matière de traité généraux de libre-échange sont du même avis, mais ces députés refusent d'agir. Le gouvernement se comporte de façon irresponsable.

Une voix: Que de vent!

M. Dingwall: Nous sommes censés permettre au gouvernement de faire connaître nos inquiétudes à Washington et de discuter avec les États-Unis de la définition des subventions. Quand j'ai demandé aujourd'hui au ministre la déclaration de principe du gouvernement contenant les paramètres de sa position sur la définition des subventions, je n'ai eu droit qu'à des grandes phrases creuses. Il n'y avait ni substance ni détails. Il n'y avait rien du tout.

Les Canadiens sont quand même censés faire confiance au premier ministre et au gouvernement d'en face. Ce sont eux qui ont demandé aux Canadiens d'adopter le projet de loi C-22 en promettant que le prix des médicaments n'augmenterait pas. Il existe, au contraire, des preuves accablantes qu'ils ont augmenté dans tout le pays. C'est le même gouvernement auquel nous sommes censés faire confiance qui a dit qu'il ne privatiserait pas Postes Canada. Pourtant, il privatise Postes Canada. Le même gouvernement et le même premier ministre ont déclaré en 1987 que nous devions nous assurer l'accès au marché américain. Pourtant, ce n'est pas encore fait. Un jour, on parle de programmes d'adaptation, mais l'Accord est dépourvu de programmes d'adaptation. Il n'est pas étonnant . . .

Une voix: Qu'allez-vous faire?

M. Dingwall: Il n'est pas étonnant que les Canadiens, y compris ceux de l'Atlantique, aient rejeté la mesure économique la plus importante du gouvernement canadien en matière de libre-échange. Je demande instamment à la Chambre de rejeter carrément cet accord. Il va à l'encontre des intérêts du Canada et de ceux de la région de l'Atlantique.

M. Dionne: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. A mon avis, il a toujours été de règle d'être à la Chambre pour prendre la parole. Que ceux qui font du tapage dans le coin se tranquillisent ou qu'ils aillent dans le couloir.

M. McDermid: C'est le premier discours qu'il prononce en dix ans.

M. Crosbie: Ce député a été à l'extérieur du couloir pendant quatre ans. Il devrait faire attention ou il sera encore là pendant quatre autres années.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas ce qui est arrivé. Le débat se déroule assez bien depuis vingt minutes. Nous avons encore quatre heures devant nous. Je vois que certains députés ont repris haleine. La députée de Capilano—Howe Sound a la parole.

Mme Mary Collins (Capilano—Howe Sound): Monsieur le président, c'est un plaisir que de participer au débat. Je tiens d'abord à vous féliciter, vous et les autres présidents de la Chambre. Votre tâche est lourde au cours de ces débats qui se prolongent jusqu'à une heure avancée et vous vous en acquitterez avec succès.

C'est aussi la première fois que j'ai l'occasion de remercier les électeurs de Capilano—Howe Sound pour m'avoir réitéré leur confiance.

On ressent ici ce soir une impression de déjà vu. Ce sont les mêmes voix qui chantent les mêmes chansons mélancoliques plutôt que les airs de joie et de prospérité et les chansons de Noël que nous devrions fredonner ce soir. J'espère que nous chanterons bientôt ces chants de Noël.

Il y a quelques mois à peine, je prenais la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Je me souviens aussi d'avoir, pendant l'été, écouté avec mes collègues tous les témoignages portant sur le projet de loi avant de revenir ici pour l'étape de la troisième lecture.

La Chambre se rappellera qu'il y a eu quelque 331 heures de débat sur le libre-échange, ce qui représente 64 jours durant lesquels on a fait valoir, encore et encore, les arguments pour et contre le libre-échange. J'espère que nous pourrons maintenant nous mettre au travail et faire en sorte que le libre-échange se concrétise de façon que les Canadiens sachent que de nouvelles règles sont en place pour garantir notre prospérité future.

En plus de ces semaines consacrées au débat sur le libre-échange, mes collègues et moi-même avons fait campagne pendant sept semaines durant lesquelles nous avons fait du porte à porte, téléphoné et discuté. Cette campagne était bien différente de celle de 1984 parce que les gens voulaient vraiment être renseignés. Les Canadiens voulaient en savoir davantage sur le libre-échange et sur ses répercussions sur leur avenir. J'ai trouvé la campagne exaltante dans la mesure où elle a permis d'expliquer nos raisons de recommander le libre-échange et les possibilités qui découleront des initiatives du gouvernement et dont profiteront nos jeunes à l'aube du XXI[e] siècle.

Je voudrais rappeler pourquoi nous avons proposé la signature d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. Comme je viens de la Colombie-Britannique, j'ai le point de vue d'une Canadienne de l'Ouest. Si je remonte dans l'histoire de ma province et de ma famille, je constate que mes ancêtres étaient des commerçants venus des Maritimes. Ils sont venus sur la côte ouest pour faire du commerce. Mon père commerçait avec les pays riverains du Pacifique. Le commerce est un trait caractéristique de l'histoire du Canada et de celle de la Colombie-Britannique. Nos ressources nous ont donné un potentiel considérable dans le domaine du commerce et les provinces centrales ont réussi à transformer beaucoup de ces ressources en biens finis.

• (2100)

L'un des problèmes de la côte ouest, c'est que nous avons été laissés pour compte à un moment donné. Nous avons des ressources considérables, notamment en pétrole et en gaz, en bois, en poisson et en charbon, mais à cause des règles qui étaient en vigueur, nous n'avons jamais vraiment eu la possibilité de transformer ces ressources et donc de créer des emplois. Ensuite, juste au moment où la société de la Colombie-Britannique atteignait la maturité et aurait pu envisager la création d'usines de fabrication ou de conditionnement, l'imposition de droits de douane est venue créer d'énormes obstacles aux échanges.

Mon collègue de Vancouver-Centre qui s'est exprimé avec tant d'éloquence dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône la semaine dernière a parlé du fait que Cominco in Trail, en Colombie-Britannique, exporte du minerai de zinc, lequel est assujetti à un droit de douane de 1 p. 100, au lieu d'en faire des alliages parce que les alliages sont assujettis à un droit de 19 p. 100 et qu'il n'y avait rien à gagner à procéder à ce genre de transformation en Colombie-Britannique.

Les droits de douane qui ont été conçus pour protéger les industries des provinces centrales ne facilitent aucunement la croissance du secteur de la fabrication ou conditionnement en Colombie-Britannique. Je crois que c'est la raison pour laquelle de nombreuses habitants de la Colombie-Britannique voient dans l'Accord de libre-échange la possibilité de se développer enfin.

Permettez-moi de me servir d'une analogie que, comme femme et mère, je trouve plutôt appropriée. Nous protégeons nos enfants lorsqu'ils sont jeunes et vulnérables et qu'ils ont besoin d'être protégés. Nous avions peut-être besoin de ce genre de protection il y a 100 ans ou même 50 ans, mais quand les enfants grandissent et atteignent l'adolescence, on renonce à ces mesures. Quand ils sont enfin parvenus à l'âge adulte, nous nous attendons à ce qu'ils soient capables de décider par eux-mêmes et d'affronter la concurrence extérieure. Il me plaît de croire que dans les affaires, les Canadiens ont atteint le même degré de maturité. Nous n'avons pas besoin de protection artificielle. Nous pouvons concurrencer les meilleurs.

En Colombie-Britannique, nous avons montré que nous étions compétitifs, notamment dans le secteur du bois d'oeuvre. En 1981, ce secteur a éprouvé de graves revers économiques. Toutefois, nous avons effectué les changements qui s'imposaient et nous livrons maintenant une farouche concurrence. Nous sommes concurrentiels partout dans le monde.

Je vais même parler de ma propre circonscription. J'ai une anecdote à vous raconter. Chez moi, il y a deux semaines, j'ai pris part à l'inauguration du nouveau *Whistler Express*. Mes collègues n'ont pas fini de m'entendre parler de Whistler à la Chambre parce qu'il s'agit de ma circonscription. C'est le meilleur endroit au Canada pour le ski de descente. Nous avions le *Blackcomb Wizard*, et voici maintenant le *Whistler Express*, le remonte-pente à gondole le plus rapide et le plus long en Amérique du Nord.

Cet express a été construit la saison dernière deux fois plus vite qu'il n'a fallu de temps ailleurs dans le monde pour un remonte-pente de cette nature. Le fabricant de ces gondoles très confortables qui peuvent transporter dix personnes a recouru à un sous-traitant, une entreprise de Squamish qui se trouve également dans ma circonscription. Cette entreprise a construit les gondoles sur place. Alors qu'on met 150 heures en France pour construire un de ces engins, il n'a fallu que 50 heures à Squamish, soit le tiers du temps.

M. McDermid: Mais nous ne sommes pas compétitifs, Mary.

Mme Collins: Non, nous pouvons rivaliser. Nous avons prouvé que nos travailleurs ne peuvent pas rivaliser. En fait, les représentants de la société mère en ont été si étonnés qu'ils ont pensé que quelque chose n'allait

pas, que peut-être il n'y avait pas de contrôle de la qualité. Ils sont venus ici faire une enquête et ont découvert que cela avait pris si peu de temps à cause de la productivité des travailleurs de Squamish et de leur ardeur au travail. A mon avis, ce sentiment existe non seulement à Squamish, mais dans tous le pays. Nous avons les meilleurs travailleurs au monde, des travailleurs qui peuvent concurrencer n'importe qui dans le monde, et nous n'avons pas besoin de barrières douanières artificielles.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Pourquoi avons-nous besoin du libre-échange? Encore une fois, il faut, je pense, avoir une vision des choses à l'échelle planétaire. Où va le monde? Nous ne pouvons plus nous permettre de garder des barrières commerciales.

J'ai eu l'occasion, grâce à notre très aimable ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), d'assister récemment à Montréal aux réunions du GATT en tant qu'observatrice. C'était des réunions très difficiles. Nous n'avons peut-être pas pu obtenir tout ce que nous voulions, mais comme je parlais à mes collègues du Sénat et du Congrès américains, de la Diète japonaise et de la Communauté économique européenne, je me suis aperçue qu'on se rendait compte que les choses devaient changer, lentement dans certains secteurs, peut-être, mais qu'étant donné le caractère de plus en plus planétaire de l'économie, on ne pouvait pas garder des barrières commerciales artificielles.

Manifestement le GATT est un mécanisme qui peut nous permettre de réduire les barrières commerciales artificielles, mais comme nous le savons tous, c'est un mécanisme très lent et très pesant qui comprend 100 pays. Il est extrêmement difficile d'essayer d'obtenir le consensus de 100 pays.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. est un exemple de la façon dont deux pays peuvent ensemble supprimer des barrières commerciales artificielles et en tirer tous deux des avantages. Je considère cet accord comme une situation où les deux pays sont gagnants. Le ministre des Finances (M. Wilson) a parlé il y un instant de l'accord commercial entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous savons ce qui s'est passé pour cet accord. Mon collègue, l'ancien président du Comité des finances, a été en Nouvelle-Zélande au début de l'année. Ce pays croît et prospère et, en fait, accélère la réduction des droits de douane et des barrières commerciales entre les deux pays. Nous savons que cela servira d'exemple pour l'avenir. Si nous ne faisons pas partie de ce changement, nous pourrions aussi bien revenir en arrière et faire comme l'opposition, comme les Luddites qui ont détruit les métiers à tisser au début de la révolution industrielle parce qu'ils avaient peur du changement.

Nous sommes maintenant à deux doigts de voir se transformer notre propre société en société planétaire, et nous devons être les chefs de file dans ce nouveau type de société. Cela implique naturellement des ajustements, l'échec de certains et la prospérité d'autres. Cependant, ce sont des ajustements que nous devons faire en tant que société si nous voulons progresser au lieu de stagner derrière les rideaux du protectionnisme.

Dans ma circonscription, la population est prête à franchir le pas. D'ailleurs, c'est ce que nous devrions tous faire. Il faudrait également aider les industries et les entreprises à se préparer à la mise en oeuvre de l'Accord. J'ai vu récemment à la télévision une publicité qui visait à préparer les gens d'affaires de la France et de l'Allemagne à l'instauration du nouveau marché commun en 1992. Nous devrions nous inspirer de cet exemple, car il faudra qu'un certain changement de mentalité s'opère chez les gens d'affaires, en prévision de l'entrée en vigueur de l'Accord.

J'ai eu l'occasion de prendre la parole devant un certain nombre de gens d'affaires à Vancouver, et j'ai pu constater qu'ils étaient très enthousiastes au sujet des perspectives offertes par le libre-échange. Il n'y a pas si longtemps, pendant la campagne électorale, j'ai dîné avec le président d'une fabrique de fromage. J'avais l'impression qu'il aurait des réticences, en raison de la nature même de son produit. Son entreprise fabrique des fromages italiens de haute gamme et les vend sous diverses étiquettes. Au contraire, il était très optimiste quant à ses perspectives de marché aux États-Unis. Étant donné que les contingents de fromage seront éliminés, il est assuré de trouver un marché pour ses fromages. Il m'a écrit pour m'envoyer tous ces renseignements et pour me dire comment il était enthousiasmé par l'Accord.

Les députés ont peut-être remarqué que les femmes présentes dans cette enceinte sont extrêmement bien habillées de nos jours. Nous aimons toutes porter les vêtements de couturiers canadiens. L'un des meilleurs stylistes canadiens s'appelle Jax et a pignon sur rue à Vancouver. Nous connaissons toutes les vêtements de M. Jax. Ils sont d'excellente qualité. Pourtant, M. Jax n'a pas accès au marché californien en raison des droits de douane élevés. Lui aussi est très enthousiasmé à l'idée que ces droits vont diminuer. Il sait qu'il offre un produit de qualité qui trouvera certainement preneur aux États-Unis.

• (2110)

La liste pourrait s'allonger. Les gens de l'industrie de l'électronique et de l'industrie de l'informatique de même que les gens d'affaires de ma circonscription s'épargneront bien des tracasseries à la frontière

puisqu'ils n'auront plus besoin de prétendre qu'ils transportent des sacs de golf plutôt que des documents lorsqu'ils se rendront aux États-Unis pour affaires. Cette perspective nous enthousiasme tous. Nous attendons avec impatience qu'arrive le 1er janvier afin qu'entre en vigueur la réduction de ces droits de douane d'un côté comme de l'autre de la frontière. Les skis et les patins seront les premiers articles bénéficiant de la suppression des droits de douane.

Je trouve déplorable et j'irais même jusqu'à dire malhonnête, que l'on ait effrayé les personnes âgées de ma circonscription et d'ailleurs au pays. Mes collègues ont fait croire aux aînés que le libre-échange allait leur être néfaste de quelque façon et allait les priver de leur sécurité sociale et de leur assurance-maladie. Jamais, à ma connaissance, on n'a utilisé de tactique aussi honteuse.

Nous savons tous que la peur, une fois inculquée, est difficile à déloger, en particulier chez les personnes âgées. En effet, l'inquiétude croît avec la vieillesse. Les gens âgés ne sont pas aussi indépendants; leurs choix sont moins nombreux et ils ont davantage besoin de sécurité et de l'aide sociale que le gouvernement leur verse. Il est honteux de propager de telles faussetés auprès des citoyens de notre pays.

Les députés de l'opposition l'ont payé cher, nous le savons tous. Ils ont perdu les élections. Les Canadiens ont finalement réalisé qu'ils avaient tort et qu'on essayait de leur vendre des idées qui étaient en fait malhonnêtes. J'aimerais répéter aux citoyens âgés de mon comté et des autres circonscriptions du pays que l'Accord de libre-échange n'a aucune incidence sur les pensions, pas plus que sur l'assurance-maladie ou sur la sécurité future des individus. Au contraire, il crée une prospérité nouvelle qui donnera au gouvernement de l'heure et à ceux de l'avenir les moyens nécessaires pour financer et améliorer ces programmes, et garantir notre sécurité future.

On nous a parlé ensuite de l'eau. On nous a inondés d'explications sur la façon dont les États-Unis allaient drainer nos eaux et assécher notre territoire. Pendant la campagne électorale en Colombie-Britannique, il a plu sans arrêt. Certains jours, j'avais presque envie de dire «Allez, prenez nos eaux, nous n'en voulons plus». Un matin, en attendant l'autobus avec mon parapluie, j'ai dit à des gens que les Américains ne prendraient pas nos eaux. Je connais quelques entreprises qui vendent de l'eau potable, et c'est bien comme cela. Quoi qu'il en soit, il était tout à fait inacceptable et incorrect de propager de telles faussetés et de faire croire que l'Accord de libre-échange provoquerait le pillage de nos ressources, de nos eaux et de notre énergie. Nous savons tous que les partis d'opposition le paieront cher dans les années à venir.

Quelle incidence aura finalement l'Accord de libre-échange sur notre vie à tous?

M. Foster: C'est une trahison.

Mme Collins: Non, ce n'est pas une trahison. Il n'est que promesses et espoirs. Cet appui nous enthousiasme tellement, après autant d'années de rejet. Pendant la campagne, un vieux monsieur qui avait vécu les élections de 1911 est venu me voir à mon bureau et m'a dit: «C'est encore du déjà vu». Mais cette fois-ci, les Canadiens ont dit oui; nous sommes confiants. Nous savons que nous pouvons soutenir la concurrence. Nous savons que nous allons profiter des possibilités qui s'ouvriront grâce à l'Accord de libre-échange. Les Canadiens ont dit oui à l'avenir, oui à notre potentiel et oui au libre-échange.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le président de la Chambre d'avoir été réélu et remercier mes électeurs de l'appui qu'il m'ont donné.

Je m'adresserai à la Chambre en partie en esclave, ma langue autochtone et l'une des langues dénées parlées dans les Territoires du Nord-Ouest, et ce grâce aux services d'une interprète, Mme Eleanor Bran, du Bureau des langues, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife. Auparavant, monsieur le Président, je voudrais donner quelques données de base pour bien situer mes commentaires.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent environ 52 000 habitants. Ils représentent 36 p. 100 de la superficie totale du Canada, territoire d'ailleurs très riches en ressources. Je m'adresserai maintenant dans ma langue autochtone.

Les autochtones, Dénés, Métis et Inuit, forment environ la moitié de la population, et la plupart vivent au sein de petites localités. Cinquante pour cent de la population vit dans les grands centres régionaux. Comme les habitants sont peu nombreux et très dispersés et que le réseau de transport est relativement peu développé, les frais d'expédition sont élevés et l'accès au marché est limité. Il semble également que le coût de la vie dans notre région soit le plus élevé au Canada. Yellowknife, notre capitale, est reliée au sud du Canada par un réseau routier, mais le coût de la vie est quand même supérieur de 50 p. 100 à celui d'Edmonton.

A première vue, on peut dire que l'économie des Territoires du Nord-Ouest se porte bien. Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance moyen de l'économie territoriale a dépassé 20 p. 100. Pourtant, ce pourcentage est trompeur, puisque les habitants des sept plus importantes localités ont touché soixante-quinze pour cent du revenu territorial. On retrouve, en fait, plus de 50 localités dans les Territoires du Nord-Ouest. Des problèmes de revenu et d'emploi persistent dans les petites localités. A Yellowknife, le taux de chômage tourne

autour des 5 p. 100 et le revenu par habitant est de 18 000 $. à Rae-Edzo, qui ne se trouve qu'à 70 milles de Yellowknife, le taux de chômage est de 30 p. 100 et le revenu par habitant, de 4 600 $. Ainsi, le fait de se trouver près de grands centres ne garantit en rien une certaine prospérité. Dans les plus petites localités, on a davantage besoin et on dépend beaucoup plus des paiements de transfert du gouvernement. La répartition de la richesse constitue un problème. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit être félicité pour ses efforts dans ce domaine.

Je vais maintenant continuer en esclave.

Notre population a le plus fort taux de croissance au Canada. On retrouve également dans les localités de plus en plus de salariés. Les débouchés sont fort limités et la population n'est pas aussi mobile que celle des grands centres ou du sud du Canada.

Nous ne vivons pas dans une région fortement industrialisée, où l'on retrouve bien des succursales, des usines et le reste. Ainsi, nous ne recevons pas beaucoup de nouveaux venus ni n'attirons des investissements étrangers qui pourraient vraiment favoriser le secteur des services dans le Nord. Comme la plupart des régions en voie de développement, nous exportons des matières premières comme des minerais et des fourrures. Nous importons également des produits finis.

Je vais maintenant m'attaquer à la question des répercussions de l'Accord de libre-échange sur le nord du pays. Dans les magasins de ma région, je constate que la plupart des produits viennent du Canada ou de l'Extrême-Orient, et je ne prévois donc pas une grande réduction du coût de la vie à la suite de l'abaissement des droits.

Le libre-échange pourra peut-être réduire le coût de l'équipement importé destiné à l'extraction minière et l'exploitation pétrolière, ce qui réduira les coûts de prospection et de production. Cependant, lorsque les États-Unis obtiennent notre pétrole et notre gaz aux mêmes prix que nous, quel est l'avantage pour le Canada? Après tout, nous savons tous que c'est là le principal objectif des États-Unis depuis pas mal de temps déjà. Les Américains ont manifestement réalisé les deux objectifs en question pour ce qui est des prix et d'un accès garanti à nos ressources.

Mon second point à ce sujet réside dans le fait que nos principales exportations sont des produits miniers. Ainsi, le fait d'avoir un marché soi-disant garanti pour notre minerai ne nous assure aucun avantage. C'est aux prix des produits qui ne sont pas écoulés sur les marchés que l'on peut déterminer à quel point le secteur minier se porte bien. Dans l'ensemble, les habitants du Nord retireront, semble-t-il, fort peu d'avantages directs de cet accord. De mon point de vue, on brûle les étapes en l'occurrence. Il s'agit d'un accord présomptueux qui ne tient absolument pas compte des besoins des gens.

Des voix: Bravo!

Mme Blondin: J'affirme cela, car cet accord a été conclu avant que les négociations ne soient terminées. Le Canada et les États-Unis doivent encore déterminer ce qui constitue une subvention injuste. Même si je suis une néophyte en politique, je peux m'apercevoir que cela représente un saut dans l'inconnu. N'est-ce pas fort risqué? Cette attitude cavalière inquiète de nombreux Canadiens, notamment les habitants du Nord.

• (2120)

Dans le Nord, nous nous trouvons vraiment à un carrefour essentiel tant sur le plan politique qu'économique. Nous avons besoin de compréhension, d'une certaine coopération et d'un engagement ferme pour aller jusqu'au bout, pour éviter que notre économie ne soit dominée par une tierce partie, et notamment les forces en provenance des États-Unis qui sont surtout axées sur le marché.

La situation dans le Nord montre clairement que le secteur privé ne peut seul mettre en valeur notre économie. Il faut que le gouvernement fédéral investisse dans le Nord.

Il convient de souligner que, au cours des cinq dernières années, le secteur privé a créé 3 000 emplois dans les Territoires du Nord-Ouest, la plupart dans les grands centres.

Les habitants du Nord craignent que les programmes de développement régional dont ils ont grand besoin ne soient menacés. Nous ne sommes pas assez nombreux pour influer sur les orientations que prend le pays à l'initiative du gouvernement ou dans le cadre d'élections générales. Nous savons que nous sommes vulnérables et à la merci du gouvernement fédéral.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les programmes de développement régional n'étaient pas menacés. Il nous a demandé de lui faire confiance. Bon nombre des habitants du Nord estiment qu'ils ont été obligés de faire confiance au premier ministre, leur représentant politique fédéral, lorsqu'il s'est réuni en secret au milieu de la nuit avec dix premiers ministres provinciaux pour conclure l'Accord du lac Meech. Beaucoup de mes électeurs croient que cet accord fait des habitants du Nord des citoyens de seconde classe. Ils disent aussi que les premiers ministres provinciaux ont protégé leurs administrés, mais que le premier ministre, leur seul représentant, n'en a pas fait autant pour eux.

Des voix: Bravo!

Mme Blondin: Les gens que je représente se demandent comment ils peuvent faire confiance au premier ministre alors qu'à plusieurs reprises, on n'a tenu aucun

compte de leurs droits fondamentaux. Ils ne comprennent pas pourquoi le premier ministre a voté contre les amendements parfaitement acceptables que le chef de l'opposition (M. Turner) a proposé d'apporter à l'Accord du lac Meech, amendements qui protégeraient les droits des habitants du Nord.

J'espère que le premier ministre ne nous laissera pas tomber une deuxième fois en votant contre les amendements que les Libéraux proposent d'apporter à l'Accord de libre-échange pour protéger les programmes canadiens de développement régional.

Des voix: Bravo!

Mme Blondin: Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis que le libre-échange ne menacerait pas le développement régional. Tout ce que je lui demande, c'est de le mettre noir sur blanc dans le projet de loi à l'étude.

Dans le Nord, nous ne sommes pas en mesure de livrer concurrence aux entreprises américaines et il est évident que nous ne sommes pas à la hauteur des méthodes sophistiquées et impitoyables qu'elles emploient en affaires. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accorde une préférence aux fournisseurs et aux entrepreneurs du Nord pour favoriser le développement économique et pour donner aux habitants du Nord l'égalité des chances.

Pourra-t-il continuer à le faire? Les habitants du Nord continueront-ils de jouir d'un certain avantage jusqu'à ce qu'ils soient vraiment en mesure de faire face à la concurrence? Compte tenu des pressions exercées par le gouvernement fédéral pour forcer les compétences provinciales à se conformer à l'Accord de libre-échange, cette politique préférentielle sera-t-elle considérée comme une barrière non tarifaire?

J'aimerais fournir un exemple du genre d'initiatives de développement régional dont le Nord a besoin. L'année dernière, 2 000 trappeurs, dont la plupart n'exercent leur activité qu'à temps partiel, ont expédié pour 5,6 millions de dollars de peaux non préparées à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest. Une fois que les fourrures ont quitté la région, elles ne sont plus d'aucun apport à l'économie locale.

Nous avons besoin d'implanter un secteur secondaire autour de cette économie traditionnelle découlant de la chasse et du piégeage de façon à former une main d'oeuvre spécialisée dans la préparation des peaux, ainsi que dans la conception, la confection, la commercialisation et la distribution des produits fabriqués à même les ressources locales. Cela contribuerait à créer de l'emploi et favoriserait le secteur des services. S'ils disposent du temps, des ressources et des perspectives nécessaires, nos concitoyens des régions septentrionales pourront atteindre cet objectif, au lieu de le laisser échapper au profit des commerçants retors du Sud.

Par ailleurs, les septentrionaux s'inquiètent des conséquences indirectes de l'Accord de libre-échange sur l'environnement. Au Canada, les normes en matière d'environnement sont plus rigoureuses. D'où une réglementation plus draconienne. Si notre environnement est sain, c'est dû à un régime rigoureux de gestion de l'environnement. Dans le Nord, nous sommes sensibles à la fragilité de notre écosystème. Nous savons que nous ne pouvons pas ériger de ramparts ou de boucliers contre la pollution à l'échelle du globe. Cependant, nous comptons sur la force de notre gouvernement et de nos lois pour nous protéger.

Notre inquiétude provient de la nécessité d'harmoniser les politiques des deux côtés de la frontière afin d'y créer des conditions identiques. Les entreprises canadiennes exerceront sûrement des pressions pour obliger le gouvernement du Canada à abaisser les normes, de façon à pouvoir commencer les entreprises américains dans le même domaine.

Avec tous les emplois qui sont en jeu, je vous le demande, les gouvernements pourront-ils résister à la tentation d'abaisser les normes? Notre environnement est en péril. Ai-je besoin d'insister auprès des sages législateurs qui sont là pour nous protéger sur la nécessité de maintenir dans nos régions un environnement sain?

On peut, je pense, formuler des observations analogues à propos de nos programmes sociaux.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais signaler à la députée qu'elle dispose encore de dix minutes.

Mme Blondin: Depuis le milieu des années 1940, le Canada a créé un système de sécurité social qui permet de fournir l'aide à ceux qui en ont besoin. C'est un service qui donne prise à controverse de temps à autre.

Cependant, le Canada est une démocratie qui ne se dérobe pas à son obligation de protéger et de servir tous les Canadiens d'une façon égale. Les Canadiens ne voient pas d'un bon oeil la perspective de soumettre l'existence de notre système de sécurité social à des pressions indirectes provenant de forces étrangères. Une tentative sembable pour désindexer les pensions a soulevé des réactions outragées et un mouvement de résistance au sein de la population.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les programmes sociaux seront lourdement mis à contribution par les licenciements massifs, les pertes d'emploi et les bouleversements qui suivront. Je ne crois pas un seul instant que toutes les victimes de cet accord profiteront de cours de recyclage ou qu'elles seront transférées ou réembauchées. Que veut dire au juste le gouvernement lorsqu'il

assure que les programmes sociaux ne sont pas menacés du tout?

Je vois les gagnants en face de moi, la majorité, les gens confiants. Et je me dis tous les jours, lorsque je les regarde dans les yeux, qu'ils savent sûrement ce qui convient le mieux à notre pays. Croient-ils sincèrement que cette initiative soit souhaitable pour le Canada? Que cette terrible décision qu'ils prennent maintenant ne viendra pas les hanter dans les années à venir? Lorsque nous ne pourrons faire autrement que nous en accomoder?

Se pourrait-il, monsieur le Président, que je vois le monde dans une perspective si différente que je n'arrive pas à me convaincre que cet accord est profitable à tous les Canadiens, et non pas uniquement aux quelques rares privilégiés solidement établis? Suis-je si aveuglée par ma propre conception du libéralisme que je demeure fermée à tout autre point de vue? Je prétends que non.

Je suis une personne juste. Je ne suis ni fanatique ni rétrograde. Mais je veux moi aussi une part de la richesse pour moi-même et pour mes compatriotes du Nord. Nous ne voulons pas saboter nos chances de succès. Ce sont des accusations gratuites. Nous ne sommes pas des ingrats non plus. Ce sont aussi des accusations gratuites. Mais une intuition politique profonde me met fortement en garde contre cette mesure. Je suis loin d'être convaincue.

Les ministres n'ont pas réussi à me faire changer d'idée en nous promettant une plus grande richesse et un avenir assuré contre notre indépendance politique comme peuple. Ils ne peuvent intervenir dans mon mandat ou dans mes fonctions à titre de personne choisie pour représenter les habitants du Nord, dont un grand nombre craignent cet accord. C'était au gouvernement à informer les Canadiens, à gagner leur confiance et à leur insuffler cette assurance qu'il semble lui-même posséder.

Beaucoup ici sont issus comme moi de milieux populaires, et ils ne sauront jamais à quoi ressemble cette richesse promise qui est destinée à quelques rares privilégiés.

• (2130)

Mais il y a ceux qui veulent travailler et vivre en vrais et fiers Canadiens, sous la protection d'un gouvernement capable de contrôler leur destinée politique et économique.

Sans facéties ni sarcasmes, j'espère que les députés d'en face ont raison. Cela ne me dérangerait pas d'avoir tort sur ce point. J'espère, pour le Canada et les Canadiens, qu'ils ont raison.

Monsieur le président, je vous ai transmis les pensées de mon coeur au nom des peuples nordiques.

Des voix: Bravo!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)): Monsieur le président, je suis heureux de participer à ce débat historique—et je dis «historique» pour plusieurs raisons.

La plupart des Canadiens ont l'impression que ce débat a déjà eu lieu. Après tout, la Chambre des communes a adopté le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange il y a quelques mois, avant de le renvoyer au Sénat pour étude, et nous voilà repartis à zéro.

C'est un débat historique parce que les élections ont porté sur la question du libre-échange et que la plupart des Canadiens en train de suivre le débat estiment qu'ils se sont prononcés le 21 novembre dernier. Et nous voilà en train de tout recommencer.

Il ne fait aucun doute que les élections générales de 1988 occuperont une place importante dans l'histoire du pays. A ma connaissance, les Canadiens n'ont jamais exprimé leur amour du pays et de leur mode de vie avec autant d'émotion. Jamais auparavant ils n'ont exprimé un tel sentiment protectionniste à l'égard des choses qui nous sont les plus chères, qui sont les plus typiquement canadiennes. Jamais auparavant les Canadiens n'ont exprimé une telle crainte du changement qui, bien qu'il s'agisse d'une tendance naturelle, ne cadre pas avec leur mentalité. Les Canadiens n'ont jamais eu peur du changement. Nous sommes venus d'ailleurs à la recherche du changement pour bâtir de nouvelles vies dans ce merveilleux pays.

La campagne électorale nous a forcés à examiner nos institutions, à veiller à ce qu'elles continuent de fonctionner comme elles sont censées le faire.

Tout le monde était tourné vers le Sénat, et les Canadiens se demandaient s'il agissait légitimement en retenant le projet de loi sur le libre-échange.

Les Canadiens ont décidé qu'ils voulaient l'Accord. La Chambre des communes a décidé qu'il était nécessaire.

Il a été question d'un système bipartite. En fait, la majorité des Canadiens auraient pu penser—comme je le pensais en arrivant ici—que le chef du Nouveau parti démocratique avait conclu une entente prévoyant l'absorption de son parti par le Parti libéral. Après tout, au milieu de la campagne électorale, il disait que son parti allait absorber le Parti libéral, que nous nous dirigions vers un système bipartite.

Donc, à quel jeu joue-t-on? Quel est l'objet de toutes ces remises en question? Les socialistes ne sont-ils plus partisans d'un système à deux partis?

Les élections ont été des élections historiques dans la mesure où elles nous ont forcés à faire un examen de conscience approfondi.

Les députés le savent, je suis de la Colombie-Britannique, la province qui sera la plus touchée par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui entrera en vigueur le 1 er janvier 1989. Il n'y a pas non plus d'autres régions du Canada où la question du libre-échange a provoqué une telle polarisation. Aucune autre région n'a autant besoin que la mienne de diversifier son économie, aucune autre région n'a davantage besoin de mettre fin à sa dépendance face à ses activités traditionnelles—les mines, la pêche et l'agriculture. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont besoin de mettre fin à leur dépendance face aux marchés du centre du Canada.

Aucune autre province canadienne n'a aussi bien connu que la Colombie-Britannique les conséquences d'une planification socialiste et centralisatrice comme semble la promouvoir l'opposition.

Pourtant, certaines personnes en Colombie-Britannique ont voulu se réfugier dans le protectionnisme; certains ont été ébranlés par les tactiques alarmistes de l'opposition. Certains ont choisi de revenir dans le bon vieux temps de David Barrett. En fait, M. Barrett a même été élu à la Chambre des communes.

Ce bon vieux temps, c'était la belle époque des droits de douane élevés et des taux de fret discriminatoires. Les socialistes, dirigés par M. Barrett, l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, ont fait plus de tort à la province au cours de leurs 18 mois de gouvernement que les libéraux pendant leurs 18 ans de gouvernement à Ottawa—et nous savons tous ce que cela signifie: dix-huit mois de coalition entre les libéraux et les socialistes.

Ça a été tout simplement désastreux. Les investisseurs ont déserté la province. Personne ne pensait plus que la Colombie-Britannique pouvait jouer le rôle qui lui revenait naturellement dans les affaires du Canada.

C'était l'époque où tout ce que nous pouvions faire était couper nos forêts et vendre nos ressources à l'état brut, car aucun acheteur ne voulait acheter autre chose que des matières premières. C'était l'époque où il y avait beaucoup de gens ordinaires en Colombie-Britannique. Mais nous en avons assez de la grisaille ordinaire. Nous voulons de plus hautes visées pour le Canada. Nous avons d'autres plans pour l'Ouest, d'autres plans pour la Colombie-Britannique. Nous voulons en profiter, comme l'a fait le secteur automobile en Ontario; nous voulons bénéficier des progrès qu'on connaît un peu partout dans le monde. Et nous sommes déterminés à jouer ce rôle qui nous revient de plein droit.

Il n'y a plus de «bons vieux jours». Nous sommes en Colombie-Britannique, les mieux placés, pour le savoir. Le secteur du bois d'oeuvre dans notre province est bien placé pour le savoir.

Le commerce avec les États-Unis constitue le souffle de vie du secteur forestier qui continue d'être le principal employeur industriel au Canada—et non pas seulement en Colombie-Britannique où il compte pour 45 p. 100 de la production manufacturière.

Le secteur forestier du Canada est le principal pilier de la balance commerciale nationale. En 1986, nous avons exporté plus de 50 p. 100 de nos produits forestiers, ajoutant quelque 16 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada. L'an dernier, le secteur a rapporté 18 milliards en devises étrangères.

Les États-Unis ont acheté 75 p. 100 des produits forestiers que nous avons exportés. Vu l'importance démesurée des échanges dans ce secteur vital, on y trouve certains des plus chauds partisans de l'Accord de libre-échange, notamment les employeurs dans ce secteur. Le secteur forestier a subi les conséquences dévastatrices du protectionnisme américain, ou du protectionnisme tout court, où qu'il soit. On y connaît le prix du protectionnisme à payer sur le plan des emplois, des liquidités, des investissements et de la productivité.

Comme nous le savons tous, depuis quelques années, deux enquêtes sur les droits compensateurs ont été menées dans le secteur canadien du bois d'oeuvre et du bardeau de cèdre. Les porte-parole du secteur forestier américain ont exercé des pressions et les hommes politiques ont réagi en imposant des tarifs sur nos produits.

Vu la valeur des échanges de biens et de services entre le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire quelque 200 milliards par an, il s'impose de normaliser ces échanges et de consolider nos rapports.

Grâce à nos arbres et à nos forêts, nous avons réussi à nous monter un secteur de calibre mondial. Nous avons bâti 350 villes et villages, grâce à ce secteur, et créé 8 000 entreprises, grandes et petites, toutes tributaires de nos forêts pour leur survie. Près d'un million de Canadiens tirent directement et indirectement leur gagne-pain de ce secteur important.

• (2140)

Nous avons cru, naïvement peut-être, que nous pourrions toujours compter sur ce vaste marché américain pour trouver à vendre nos produits sous la forme que nous voulons les exporter. Bien sûr, il y a eu des cycles, le secteur de la construction résidentielle connaissant des hauts et des bas, tant aux États-Unis qu'au Canada. Bien sûr, nous avons connu des fluctuations monétaires en cours de route. Nous nous sommes faits à ces aléas. Toutefois, un tarif appliqué soudainement menace maintenant notre industrie la plus importante, non seulement dans sa forme actuelle, mais en ce qui concerne toutes ses perspectives d'avenir.

Nous savons que la capacité d'expansion de notre secteur forestire est très limitée, vu sa configuration

actuelle. Nos matières premières sont toutes accaparées. Même en Colombie-Britannique, il existe très peu de secteurs où l'expansion est possible et des ressources supplémentaires, disponibles. Nous savons que ce n'est qu'au prix d'un travail dur et laborieux que nous pourrons reboiser nos forêts ainsi que les zones où il y a eu coupe abusive. Par conséquent, nos meilleures perspectives de croissance sont liées au principe de la valeur ajoutée, non seulement en ce qui a trait à nos minéraux et à nos produits forestiers, mais pour tout ce que nous avons expédié sous sa forme la plus primitive dans le passé.

Cela aussi est menacé. En effet, le tarif s'élève à mesure que nous ajoutons de la valeur à nos produits. C'est pour cette raison qu'il est si important pour nous, dans les régions, à l'est comme à l'ouest, de conclure cet accord commercial. Comme tous ceux d'entre nous qui ont été en affaires le savent, sans expansion ni croissance, l'industrie stagne et meurt.

Nous savons tous, bien sûr, que ce tarif n'a rien à voir avec les droits de coupe ou le loyer économique que les provinces ont fixé à l'égard de nos arbres.

En 1983, quand nous avons été la cible du premier assaut des droits compensateurs, il a été établi que notre façon d'évaluer le loyer économique n'était pas du tout une subvention à l'industrie. Rien n'a changé entre 1983 et 1986, sauf que les pressions politiques se sont intensifiées aux États-Unis. La tension a monté et à cause de la façon dont fonctionne le système américain, les hommes politiques réagissent avec beaucoup plus de rapidité et d'énergie aux pressions que les gens exercent sur eux. C'est pourquoi nous sommes soumis au droit compensateur, à une taxe de 15 p. 100 sur notre bois d'oeuvre résineux et à une taxe de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre.

Nous ne voyons pas dans cet accord de libre-échange seulement une réduction des droits de douane, mais aussi l'établissement de nouvelles règles. Il y aura un mécanisme pour l'application de ces règles. C'est pourquoi le mécanisme de règlement des différends est peut-être l'élément le plus important de cet accord. On a souvent repris la comparaison de l'éléphant et de la souris. On a dit que lorsque l'éléphant prend une grande respiration, nous sommes tellement près que nous nous sentons coincés. Chaque fois qu'il se retourne, il pourrait nous écraser. C'est la première fois que cette grande puissance négocie avec l'un de ses partenaires commerciaux une série de règles qui l'obligeront à nous prévenir chaque fois qu'elle voudra reprendre son souffle. Si cela nous dérange et que nous avons peur d'être trop à l'étroit, nous pourrons lui demander de nous faire un peu plus de place.

Ce sont toutes des comparaisons intéressantes auxquelles il vaut la peine de réfléchir. Un processus judiciaire régira maintenant notre commerce et nous devrons nous y conformer. Un accord de libre-échange est le meilleur moyen que nous ayons d'apporter la stabilité à notre industrie capitale, de la revivifier, de la bonifier, de lui donner de l'expansion et de la diversifier.

C'est ainsi que l'industrie voit aussi les choses. Je voudrais citer une lettre que le premier ministre (M. Mulroney) a reçue de l'association des producteurs indépendants de bardeaux de la vallée du Fraser. Vous vous souvenez que les néo-démocrates, ces grands défenseurs de tout ce qui est bon et beau, ont défendu l'industrie. Cette association nous a dit: «Nous vous exhortons à adopter l'Accord de libre-échange aussitôt que possible. Ainsi, si d'autres ont à faire face à des mesures semblables de la part des États-Unis, ils pourront adopter une ligne de conduite bien définie qui mènera plus rapidement à une solution plus objective. Nous appuyons fortement votre point de vue: en effet, si l'Accord avait été en place en 1986, les États-Unis n'auraient pas pu prendre cette mesure contre nous en vertu de l'article 201.»

Voilà donc ce que les représentants de l'industrie des bardeaux de cèdre nous ont dit: Adoptez l'Accord de libre-échange, n'écoutez pas le NPD qui ne vous dit pas ce qui est vraiment important pour notre industrie. Ces gens nous demandent de ne pas nous laisser influencer par les prophètes de malheur qui vivent encore au siècle dernier. Ils nous disent de mettre en oeuvre l'Accord qui, pour eux, est nécessaire à la survie de leur industrie. Il n'y rien à craindre, nous ne nous laisserons pas influencer par les prophètes de malheur.

J'ai suivi de près le débat qui s'est déroulé à la Chambre. A écouter certains des députés de l'opposition, on pourrait presque croire que ce n'est qu'hier qu'ils ont entendu parler de libre-échange pour la première fois. D'après eux, il s'agit d'un accord que nous leur imposons soudain et que nous voulons faire adopter à la hâte à quelques jours de Noël.

Pourtant, la Chambre a débattu cette mesure pendant plus de 300 heures. Elle y a consacré 61 jours pendant les 18 derniers mois. Ce débat a suivi le rapport d'une commission royale qui a dépensé 24 millions de dollars de l'argent des contribuables pour voyager d'un bout à l'autre du pays afin d'étudier les perspectives économiques du Canada. Sa principale recommandation a été de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Nous avons de plus un Sénat libéral. Son comité a consacré plus d'une centaine d'heures à étudier l'Accord, sous la présidence d'un distingué sénateur libéral de Colombie-Britannique. Le comité a conclu que la meilleure solution pour le Canada serait de conclure avec les États-Unis un accord prévoyant un mécanisme de règlement des différends, l'ouverture de la frontière, la réduction des droits et la création de nouvelles possiblités pour les régions de tisser des liens nord-sud. Voilà ce que l'un

des plus prestigieux comités du Sénat a dit de cet accord.

Je sens que même certains membres de l'opposition savent ce qu'il faut faire. Ils savent que le statu quo ne peut plus durer. Le chef de l'opposition (M. Turner) n'arrête pas de dire que son parti est favorable au libre-échange, qu'il a hâte de l'obtenir, mais qu'il n'aime pas l'accord qui a été conclu. Il a déclaré qu'il irait aux États-Unis pour leur demander de négocier un autre accord avec lui. Les Américains l'attendaient de pied ferme! Imaginez-vous comment il l'aurait reçu. Pourtant, il n'aime pas cet accord. N'est-ce pas étrange? Alors, lequel aime-t-il?

Nous avons obtenu tout ce que nous demandions. Nous avons un mécanisme de règlement des différends, les droits sont abaissés ou éliminés et la mise en oeuvre de l'Accord peut s'échelonner sur une certaine période.

Il a prétendu que les Américains l'accueilleraient à bras ouverts, qu'ils sont nos meilleurs amis, qu'ils sont gentils, qu'ils comprendraient que les Canadiens ne veulent pas de cet accord-ci, mais qu'ils acceptent le sien. Ensuite, il clame que, si nous signons cet accord, les Américains se changeront dès demain en monstres qui iront jusqu'à enlever leurs fausses dents à nos personnes âgées, ils s'amuseront avec leurs fauteuils roulants et ils nous priveront du fruit de notre travail. Évidemment, les Canadiens n'ont pas été dupes. Ils ont choisi ce qui était bon pour eux et pour le Canada.

On dit que cet accord est un acte de foi. Nous aimons à croire plutôt que cet accord est un acte de foi dans notre pays, dans les Canadiens, dans les travailleurs du bois de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ainsi que dans les pêcheurs de la côte est et même les travailleurs de l'automobile de la circonscription du chef du NPD.

• (2150)

Cet accord est avantageux pour tout le Canada. C'est le meilleur espoir que nous ayons d'une croissance et d'une vitalité renouvelées. Nous n'avons pas l'intention de priver les générations futures de Canadiens de la possibilité qu'ils auront de faire du Canada le pays le plus remarquable du monde et de très bien faire face à la concurrence mondiale avec enthousiasme et fierté, alors que nous nous dirigeons vers une nouvelle ère et un nouveau siècle.

Des voix: Bravo!

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est, en fait, un honneur et un privilège d'intervenir dans cette enceinte en tant que représentant des habitants de Prince Albert—Churchill River. Je suis tout à fait conscient du fait que les électeurs de cette circonscription ont élu des gens très éminents pour les représenter dans cette enceinte. C'est le cas de Sir Wilfrid Laurier, de l'honorable William Lyon Mackenzie King, de l'honorable John Diefenbaker . . .

M. McDermid: C'est mieux.

M. Funk: . . . et plus récemment du député actuel de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo). Je voudrais juste lui rendre hommage pour son honnêteté, le bon sens avec lequel il aborde les questions qui se posent et la façon dont il a su représenter ses électeurs, car il s'agit là d'un exemple à suivre pour chacun d'entre nous. Cela m'a rendu la tâche beaucoup plus facile en tant que candidat néo-démocrate dans cette circonscription.

Je voudrais également vanter les mérites de ma circonscription et des gens qui l'habitent. Cependant, étant donné qu'elle couvre plus de la moitié de la Saskatchewan et qu'elle est si diversifiée avec 48 p. 100 d'électeurs se trouvant à Prince Albert, 22 p. 100, dans les localités rurales entourant Prince Albert et 30 p. 100, dans le Nord, que vous me rappelleriez à l'ordre bien avant que je puisse terminer de parler de tous ces groupes et toutes ces régions, monsieur le Président.

Il est politiquement dangereux de ne pas mentionner tout le monde. Cependant, pour le bénéfice de ceux qui s'imaginent que la Saskatchewan se limite à une vaste prairie, que j'adore d'ailleurs, je tiens à préciser à mes collègues, qu'il y a une autre partie où l'on retrouve des lacs, des arbres, des forêts et des localités historiques qui comptent parmi les plus beaux au Canada. Je voudrais inviter tous mes collègues et leur famille à venir visiter la région.

Au cours du présent débat dans cette enceinte, on parle beaucoup de mandats. Je voudrais signaler que les électeurs de Prince Albert—Churchill River m'en ont également confié un. Mes électeurs m'ont confié, dans une proportion de 56 p. 100, la mission de combattre l'Accord de libre-échange. Et c'est bien ce que j'entends faire parce que je me considère l'héritier de l'un de nos prédécesseurs dont j'ai déjà mentionné le nom, feu l'honorable John George Diefenbaker.

C'était devenu une sorte de jeu, au cours de notre campagne, de savoir qui mentionnerait le plus souvent le nom de John Diefenbaker. Je crois que nous avons remporté la victoire haut la main. Je vais expliquer pourquoi aux députés. Le texte le plus concluant que nous ayons brandi pour gagner notre point était une copie Xérox de cinq pages tirées du livre de M. Diefenbaker sur ses dix ans de gouvernement, un livre dans lesquel il parle des relations canado-américaines. Voici:

> Ce sont les intérêts des sociétés-mères qui commandent la politique des filiales et les intérêts nationaux que ces dernières ont défendus n'étaient pas ceux du Canada. Il est souvent arrivé que les Canadiens soient exclus de toute participation au sein de ces entreprises soit en achetant des actions, soit en tant qu'employés aspirant à occuper des postes de direction. Il est arrivé, à l'occasion, qu'une

société-mère américaine s'empare de commandes venant de l'étranger que des fonctionnaires canadiens avaient réussi à obtenir. Certaines industries américaines n'ont pas participé, comme elles auraient dû le faire, à la vie canadienne parce qu'elles n'ont pas assumé leurs obligations envers nos organismes culturels ou de bienfaisance. Sans compter que ces compagnies, compte tenu des ressources dont disposait leur société-mère respective, détenaient souvent le haut du pavé sur leur concurrentes canadiennes en matière de prospection et d'exploitation. Mais plus important encore, une domination étrangère excessive freine l'action que pourrait exercer un gouvernement canadien pour tenter de stabiliser l'économie et favoriser davantage la croissance économique équilibrée. Si le parti conservateur s'était contenté de nous maintenir dans le rôle de coupeurs de bois et de porteurs d'eau, de fournisseurs de matières premières aux États-Unis, ces problèmes n'auraient peut-être pas parus aussi aigus.

Je tiens à ce que les députés d'en face sachent qu'ils viennent de répudier l'héritage de John Diefenbaker.

Des Voix: Bravo!

M. Funk: Les électeurs de ma circonscription ont été les premiers à s'en rendre compte; le candidat conservateur n'a réussi à recueillir que 26 p. 100 de leurs voix, à cause des politiques du gouvernement.

Permettez-moi d'exposer les raisons qu'avait cette circonscription de rejeter massivement cet accord commercial, cette vision républicaine de l'avenir du Canada.

D'abord, il y a des producteurs agricoles dans ma circonscription. Je crois qu'il apparaît clairement que la Commission canadienne du blé est menacée, et la réponse oiseuse qu'a donnée à Clayton Yeutter le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) qui cumule, si je ne m'abuse, les fonctions de délégué commercial de l'État de Georgie, n'a rien fait pour réassurer les fermiers. Il y a ensuite les programmes de gestion de l'offre et tous les programmes de stabilisation, d'assurance-récolte et ainsi de suite. Certes, ils ne sont pas visés directement.

N'empêche que les agriculteurs de ma circonscription y voient une érosion progressive de tous les mécanismes qui avaient été mis en place pour protéger les fermes d'exploitation familiale, la mainmise des partisans de la ferme constituée en société commerciale ainsi qu'un culte de l'agroentreprise. Nos agriculteurs en sont conscients et s'y opposent.

Pour les gens qui travaillent, à Prince-Albert, il ne fait aucun doute que, si le lobby des grosses entreprises est si pressé de voir conclure cet accord, c'est qu'il favorisera deux choses: des salaires moins élevés et des bénéfices moindres. Les gens de Prince-Albert savent aussi ce qui se produit lorsque nos biens tombent aux mains d'étrangers; ils ont vu, juste avant les élections, le moulin à papier de Prince-Albert changer de mains, ou plus exactement, ils ont vu le gouvernement de la Saksatchewan en faire cadeau à la Weyerhauser Corporation des États-Unis.

Que s'est-il passé durant l'année qui a suivi? Les petits producteurs, les gens qui gagnaient leur pain dans le bois et les collectivités autochtones ont perdu la place qui leur revenait dans le secteur forestier de la Saskatchewan. Les gens ont vu cela se produire et s'y sont objectés.

Il faut également tenir compte de nos programmes sociaux. Plus tôt dans la soirée, nous avons entendu le ministre de la désindexation des pensions, ce monsieur pour qui j'ai un certain respect du fait que nous avons un héritage commun. Les gens n'ont pas été rassurés; voyez plutôt ce qui est arrivé.

D'abord, cet Accord de libre-échange nous a été présenté. A la lecture du document, parce que je l'ai lu, je l'ai même lu quatre fois, je suis arrivé à la page 204, à la rubrique «Services», et j'ai remarqué des chiffres bien anodins d'apparence, qui se reportaient à ce qui est visé par l'Accord. Afin de trouver de quoi il s'agissait, il fallait connaître les numéros de classification type des industries qu'on trouve dans le manuel de la Classification type des industries (Statistique Canada), quatrième édition, publié par le ministère des Approvisionnements et Services, en 1980. Ce n'est pas une mince affaire à Prince Albert parce que notre bibliothèque ne possède pas ces documents. J'ai donc écrit au gouvernement pour obtenir des renseignements. J'ai reçu une belle brochure sur papier glacé expliquant les services.

Qu'y disait-on sur les index? Rien. Qu'y a-t-il dans ces index? Les numéros renvoient à des hôpitaux, des hôpitaux généraux, des centres de réadaptation, des hôpitaux pour soins de longue durée, des hôpitaux psychiatriques, etc. C'est pourquoi la population de ma circonscription ne croit pas que le gouvernement va protéger nos programmes sociaux.

Passons maintenant aux conséquences de l'Accord de libre-échange pour la population du Nord. Je tiens à féliciter la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin) pour son discours éloquent.

A cet égard, je souligne qu'il s'en est fallu de peu, l'autre jour, que je ne saute sur mes deux pieds pour soulever la question de privilège lorsque le leader parlementaire adjoint a dit que pratiquement personne ne s'était présenté à certaines audiences du comité.

Que les députés sachent que le 7 juillet, j'ai écrit au comité à titre privé, en tant que propriétaire de Spruce River Research, entreprise qui a beaucoup travaillé dans le nord de la Saskatchewan. Je voulais me présenter à ces audiences pour poser des questions sur des sujets comme les avantages secondaires des ressources non renouvelables, l'émergence d'une économie intégrée grâce aux programmes de développement régional, la mise en place des infrastructures opérationnelles, la protection de l'environnement dans le Nord, l'évolution vers

l'autonomie administrative et l'importance du réseau de sécurité sociale.

Ai-je eu une réponse? Ai-je été appelé à témoigner? Mes vis-à-vis allèguent qu'il est arrivé que personne ne se présente devant le comité. Oui, on m'a répondu. Dix jours après les audiences du comité, j'ai reçu une lettre dans laquelle on me disait que tant de personnes voulaient se présenter devant le comité qu'il lui avait été matériellement impossible d'entendre des témoignages au sujet du nord de la Saskatchewan.

Je désire aujourd'hui aborder quelques sujets que j'avais prévu soulever devant le comité. Un de mes arguments concernant toute la question du traitement des ressources. Nous avons beaucoup entendu parler de nos futurs avantages secondaires et de la façon dont nos ressources vont être traitées. C'est ce que nous avons tenté de faire dans le nord de la Saskatchewan. Nous avons des contrats de bail de surface qui exigent un contenu local, l'embauchage d'une main-d'oeuvre locale ainsi que le recours à des gens d'affaire de la région.

Que voyons-nous dans cet accord? L'article 1603 nous dit précisément que cela ne devrait plus être permis. Les gens se demandent donc comment nous allons jouir d'avantages secondaires si nous ne disposons pas des mécanismes nécessaires pour les obtenir.

Il y a ensuite la menace qui plane sur nos programmes de développement régional. On nous a dit qu'ils n'étaient pas menacés. Cependant, pas plus tard qu'en août dernier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncé la fermeture des bureaux du MEIR à La Ronge et à Prince-Albert dans ma circonscription. Quand j'ai demandé des explications, les représentants du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, à Saskatoon, ont répondu qu'ils alignaient leurs programmes sur l'environnement créé par le libre-échange. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale abandonnait donc tout à fait le nord de la Saskatchewan.

• (2200)

Il y a aussi la question de la protection de l'écologie du Nord. On nous a dit que l'eau ne serait pas touchée. Cet été, les gens du Nord ont été étonnés d'apprendre que l'honorable Graham Taylor, ministre de la Privatisation de la Saskatchewan, avait déclaré ce qui suit:

> A mon avis, on pourrait envisager d'amener l'eau du nord de La Ronge jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Last Mountain, puis utiliser cette brèche de plus de cent milles pour acheminer l'eau vers le sud puis dans le réseau de la rivière Souris.

Certains ne connaissent peut-être pas la géographie de la Saskatchewan. Un tel projet amènerait l'eau à 16 milles de la frontière américaine, pour remplir un réservoir au sujet duquel le ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral ne tiendrait pas d'audiences parce que tout le monde sait qu'il n'y a pas assez d'eau dans le réseau de la rivière pour remplir le réservoir. Les gens du nord de la Saskatchewan se sont aperçus que l'eau serait détournée vers le sud, à 16 milles de la frontière américaine, et ils ont carrément rejeté l'Accord de libre-échange.

Il n'y a pas que les producteurs de la région de Prince Albert et de la rivière Churchill qui aient rejeté l'Accord, mais aussi la majorité des Canadiens vivant dans les autres régions qui vivent de l'exploitation des ressources. La dynamique arrière-pays-métropole est un des fondements des débats historiques menés dans notre pays. Il s'agit de l'interaction de ceux qui contrôlent les finances dans les villes et de ceux qui exploitent les ressources. Pour analyser cette dynamique dans le contexte des élections, j'ai comparé les terres consacrées à des activités comme les exploitations minière, forestière et agricole, aux ressources financières des villes et des collectivités importantes. La comparaison est des plus choquante.

Lors des dernières élections, le territoire représenté par les conservateurs élus égale 919 509 milles carrés. Le territoire représenté par les députés libéraux et néo-démocrates élus est de 5 188 588 milles carrés, ce qui revient à 15 p. 100 pour les conservateurs et à 85 p. 100 pour les libéraux et les néo-démocrates qui s'opposent à l'Accord. A mon avis, il est évident que les habitants des régions industrielles du pays se sont ligués contre ceux qui exploitent les ressources.

Les représentants de 85 p. 100 de notre territoire ont dit non à ce marché de dupes. Ils préfèrent que nous exploitions nos ressources à notre manière.

L'expression qui va dominer le débat dans les mois et les années à venir, c'est la clause permettant de dénoncer l'Accord avec six mois de préavis. C'est grâce à cette disposition que nous allons pouvoir nous sortir de cet accord.

Le gouvernement n'a peut-être pas l'assurance qu'il faut pour surveiller l'application de cet accord, mais il saura que les Canadiens sont aux aguets. Lorsque les Canadiens verront nous échapper le contrôle de nos ressources, disparaître nos emplois, mourir nos exploitations agricoles familiales et s'évanouir notre mode de vie bien à nous, ils vont lancer un mouvement comme notre pays n'en a jamais vu pour mettre un terme à cet accord et culbuter cet arrogant gouvernement. Notre parti et moi-même seront à la tête de ce mouvement visant à sauver l'âme de notre pays.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder le privilège de m'adresser à la Chambre ce soir. C'est le premier discours que j'ai l'occasion de prononcer depuis l'élection du 21 novembre dernier, élection par laquelle les électeurs et électrices de la grande circonscription d'Abitibi m'ont mandaté pour les représenter une seconde fois.

Mes premiers mots seront des mots de remerciement et de gratitude à l'endroit de la population de l'Abitibi pour cet appui qu'elle m'a accordé le 21 novembre dernier. L'Abitibi a dit oui au libre-échange et je profite de cette occasion pour lui parler directement de cet Accord pour l'Abitibi, le Québec et le Canada.

L'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, signé par le premier ministre (M. Mulroney) et le Président Reagan le 2 janvier 1988, est une réalisation qui fait époque et qui couronne les efforts consentis au cours de ce siècle par les Canadiens et les Américains pour établir un meilleur cadre de gestion de leurs relations économiques et commerciales.

L'Accord présente une occasion historique de tracer une voie nouvelle et plus prospère à la plus importante et plus prospère relation commerciale du monde: 200 milliards de dollars par année. Les aspects positifs de l'histoire de la libéralisation des échanges commerciaux et l'énorme volume des analyses économiques ont convaincu le Canada des bénéfices du libre-échange, c'est-à-dire la croissance économique accrue, un plus haut niveau de revenu et une augmentation du niveau de l'emploi.

Le 21 novembre dernier, les Canadiens et Canadiennes donnaient un second mandat au parti progressiste conservateur et appuyaient de ce fait l'Entente commerciale Canado-Américaine.

L'Accord prévoit l'élimination sur une période de 10 ans de tous les droits de douane et autres restrictions commerciales, élimination appuyée par un renforcement des règles qui gouvernent la gestion du commerce.

Qu'est-ce que comporte le libre-échange pour la circonscription d'Abitibi? Nous savons en pourcentage la force de travail du gouvernement, de l'éducation, des services sociaux et des services des soins de santé, c'est un pourcentage de 22,79 p. 100; les ventes au détail pour l'Abitibi sont de 12,33 p. 100; pour les industries manufacturières, 11,55 p. 100; pour les exploitations minières, 10,66 p. 100; pour le transport, 5,30 p. 100; pour la construction, 4,73 p. 100; pour les exploitations forestières, 3.96 p. 100 et, en terminant, la vente en gros est de 3,29 p. 100.

Monsieur le Président, concernant l'Abitibi, pour les produits minéraux non métalliques, les tarifs n'ont jamais été une barrière significative dans le commerce de produits, tels le ciment, le verre en feuilles, les briques d'argile et la fibre de verre. Cette industrie concurrence les manufacturiers américains et devrait bénéficier de l'Accord de libre-échange.

Concernant les produits agro-alimentaires, un accès plus sûr à un plus grand marché, l'élimination de tarifs sur le matériel d'empaquetage, sur les ingrédients alimentaires et la machinerie aideront l'industrie, et l'accès au marché américain apportera inévitablement des économies d'échelle de même que des occasions de spécialisation.

Dans le cas des viandes de haute qualité, des gains, en terme d'exportation, sont certes à prévoir, c'est-à-dire les industries laitières et de la volaille continueront d'être protégées par des contrôles d'importation et ne sont pas directement affectées.

Et concernant ma circonscription, nous parlons souvent des pâtes et papiers, et on sait que pour les pâtes, nous allons obtenir un accès plus large et plus sûr au marché américain pour ces compagnies qui se traduit par la possibilité de développer des économies d'échelle dans la fabrication et dans les produits plus spécialisés.

Les compagnies canadiennes auront l'opportunité d'avoir une pâte à valeur rajoutée avant exportation et de meilleures possibilités de croissance. La période de transition permettra aux producteurs de s'adapter à la nouvelle concurrence et le mécanisme de règlement des différends facilitera la résolution des litiges commerciaux qui pourront survenir.

Nous pourrons parler aussi, pour l'Abitibi, des pâtes et papiers primaires. Le marché de la pulpe qui est présentement exempt de douane bénéficiera d'un accès plus sûr au marché américain, d'un climat d'investissement plus stable et d'une diminution des coûts d'investissement et de production.

Le secteur du papier journal, qui est présentement exempt de douane, bénéficiera de moindres coûts de production et d'investissement, c'est-à-dire qu'il va obtenir un accès plus sûr au marché américain, ce qui sera également un atout.

• (2210)

Les producteurs de papiers spéciaux à base de bois mécanique (non couchés) sont déjà concurrentiels sur le plan international et se verront offrir de nouveaux débouchés sur le marché américain. Il y aura une augmentation de la concurrence sur les marchés canadien et américain pour les produits du papier tels que les mouchoirs et les pâtes Kraft blanchies.

Nous pourrions poursuivre dans cette veine et nous pourrions parler aussi des produits de bois, c'est-à-dire le bois de charpente. Un accès garanti au marché américain est obtenu grâce au mécanisme de règlement des différends et aux normes rigoureuses visant la mise en place de mesures de sauvegarde avec l'Accord de libre-échange. L'élimination des tarifs permet aux producteurs canadiens d'améliorer leur aspect concurrentiel par une baisse des coûts reliés à l'investissement et à la production.

Si on parle des panneaux de bois, l'exportation de produits comme les panneaux de particules, les panneaux gaufrés et les panneaux plaqués connaîtront un

accroissement grâce à l'élimination des tarifs. Le contreplaqué fera face à une vive concurrence.

Les produits de bois transformés: L'accroissement de la concurrence au Canada a amené le retrait des barrières tarifaires canadiennes qui étaient élevées. Parmi les produits touchés par la concurrence, on trouve les armoires de cuisine, les maisons préfabriquées, les fenêtres, les portes et les boîtes de bois. Il sera nécessaire de procéder à une certaine rationalisation et, concernant l'élimination des tarifs américains qui étaient aussi élevés, cela générera de nouvelles possibilités pour les entreprises les plus efficaces.

Monsieur le Président, je pourrais continuer dans cette veine et concernant l'éducation, les services sociaux et les services de santé. Les services gouvernementaux ne font aucunement partie de cet Accord. Tous les gouvernements sont libres de mettre en place des services dans les secteurs qui leur semblent appropriés. L'accroissement économique généré par l'Accord de libre-échange fournira une base financière solide, permettra le maintien et l'amélioration de ces services gouvernementaux.

Si on va dans le secteur comme ce qu'on connaît en Abitibi, le secteur minier, le climat d'investissement et la capacité de concurrencer de l'industrie des mines s'amélioreront à la lumière d'un accès plus sûr et plus prévisible au marché américain avec l'Accord de libre-échange.

Les mines de métaux: Ce secteur profitera d'un accès au marché américain plus sûr et des coûts d'investissement et de production moins élevés grâce à l'élimination des barrières tarifaires sur certains produits de fabrication.

Les mines de minéraux: L'accès plus grand et plus sûr au marché américain. Les coûts d'investissement et de production seront moins élevés grâce à l'élimination des tarifs sur certains produits de fabrication.

L'avènement des formalités à la frontière pour des séjours temporaires viendra en aide aux compagnies canadiennes qui se spécialisent dans des services géoscientifiques et d'ingénierie, c'est-à-dire que de nouveaux débouchés se créeront pour les compagnies canadiennes d'exploration et de production minière. On pense souvent à une grande région comme la nôtre, c'est-à-dire l'Abitibi, une des plus grandes régions au Canada comme circonscription électorale, la plus grande des 10 provinces.

On parle de transport. L'Accord de libre-échange ne couvre pas explicitement les services de transport. On s'attend à une augmentation de la demande pour ces services résultant de l'accroissement de l'activité économique au Canada et de l'augmentation des biens circulant entre le Canada et les États-Unis.

On prévoit une augmentation du nombre d'emplois disponibles dans les domaines suivants: les véhicules, les locomotives, les wagons, l'entretien de ceux-ci et les opérations de chargement. Une diminution des coûts d'équipement est prévue pour les transporteurs grâce à l'élimination des tarifs sur l'équipement de transport.

Une augmentation du nombre de voyages d'affaires se traduit par une demande plus forte pour les services d'autobus, les services aériens et les trains de passagers.

La construction: Nous savons que plusieurs compagnies manufacturières exportent beaucoup de bois de construction. C'est une activité économique accrue qui générera de nouvelles opportunités pour la construction et la rénovation résidentielle. Par le fait même, l'élimination des tarifs se traduiront par des coûts de production moindres et les clauses de l'Accord touchant les services ouvriront de nouveaux débouchés sur le marché américain pour la construction et pour les métiers.

En terminant, dans cette veine, nous allons parler d'exploitation forestière. L'élimination des tarifs et les clauses de l'Accord de libre-échange relatives au règlement des différends fourniront aux produits forestiers un accès plus sûr et plus vaste au marché américain. Ce nouvel accès augmentera la demande américaine. Il y aura donc une augmentation de création de nouveaux emplois, de nouveaux investissements et une augmentation des profits dans l'industrie forestière. Une exploitation forestière accrue encouragera aussi les progrès dans les technologies employées, entraînant ainsi une amélioration de la productivité. Le boisage et la gestion de nos forêts se poursuivront sous l'Accord.

Monsieur le Président, en poursuivant, dans la campagne électorale, le candidat socialiste en Abitibi déclarait lors de la dernière élection qu'il n'y avait rien dans cet Accord pour l'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Une surprise pour ce socialiste! Nous l'avions prévu bien avant les élections. C'est-à-dire que dans le cadre du libre-échange, c'est la responsabilité du gouvernement de s'assurer que les travailleurs canadiens aient plein accès aux nouvelles possibilités d'emploi, comme c'est son devoir actuellement.

Il faut savoir que 5.2 millions de Canadiens et de Canadiennes changent d'emploi chaque année, selon les estimations. La Planification de l'emploi, dont le budget en 1988-1989 sera de 1.7 milliard de dollars, aide ces travailleurs dans leur changement de travail. L'année dernière, plus de 400 000 Canadiens ont participé à des programmes de la Planification de l'emploi et une proportion de 80 p. 100 de ces employés ont pu se trouver un emploi ou s'intégrer au marché du travail.

Concernant le libre-échange, cinq programmes d'aide de la Planification de l'emploi seront pertinents dans le cadre du libre-échange. Ce sont les suivants: premièrement, le développement de l'emploi; deuxièmement, l'intégration professionnelle; troisièmement, l'acquisition de compétences; quatrièmement, la pénurie de main-

d'oeuvre et, cinquièmement, le développement des collectivités. Pour le développement des collectivités, nous avons prévu le coût bien avant l'Accord du libre-échange.

J'ai pu obtenir grâce avec le milieu 6 PDC en Abitibi qui concerne Senneterre, Barraute, Lebel-sur-Quévillon, Joutel, Matagami, Malartic, Val-d'Or, Amos et les environs, Chapais, Chibougamau et Villebois, Beaucanton, Val-Paradis. Nous sommes prêts en Abitibi pour l'Accord de libre-échange.

Mais dans toute cette élection, nous avons vu, bien avant l'élection surtout, M. Bernard Landry qui est venu discuter du libre-échange au mois de mars 1988. Et l'ancien ministre péquiste Bernard Landry a vanté les vertus du libre-échange. Ses propos ont trouvé un écho favorable auprès des gens d'affaires de Rouyn-Noranda et de Senneterre. Bernard Landry était venu parler d'un sujet qu'il connaît bien et qui lui tient à coeur. Selon lui, le Canada a au moins deux bonnes raisons de souhaiter le libre-échange, soit la libre circulation des biens avec les États-Unis. D'abord, avec un marché intérieur de 25 millions d'habitants, il fait figure de parent pauvre face à la concurrence internationale.

Le Canada est pratiquement le seul pays du monde qui n'a pas un marché à accès garanti pour ses produits de plus de 100 millions de consommateurs.

Mais aussi, il a mentionné dans ses allocutions à Senneterre et à Rouyn-Noranda l'autre menace pour l'économie canadienne et abitibienne, c'est la montée du protectionnisme américain. Elle met en péril tout le commerce du Canada avec son plus grand partenaire économique.

Bernard Landry, au mois de mars, bien avant la campagne électorale, rejetait aussi du revers de la main les appréhensions de ceux qui craignent pour la survie des programmes sociaux.

Et nous avons vu dans la campagne électorale l'émission de Bernard Landry avec le commentateur Pierre Pascau, une émission qui a été diffusée une deuxième fois durant la campagne, une émission qui a été très bien écoutée chez nous, qui a été écoutée à la grandeur du Québec, qui nous a donné un bon coup de main.

Il ne faut pas oublier aussi l'apport et l'appui du premier ministre de la province de Québec, Robert Bourassa, qui a su, d'une main de maître, nous donner un bon coup de main.

Mais, en terminant, monsieur le Président, j'aimerais aussi mentionner que le libre-échange ne menace pas les PME. Il n'y a pas de raison de croire que les PME du Québec seront subitement dévorées par les grandes sociétés américaines une fois que sera instauré le libre-échange avec les États-Unis, soutient M. Tom Peters, l'un des plus célèbres gourous du *management*. Il disait dans un article, et je cite:

> Mais pour toute entreprise, quel que soit l'endroit sur la planète, la question fondamentale n'est pas de savoir si elle change, mais de savoir si elle change assez rapidement, dans un environnement qui est devenu totalement imprévisible.

Monsieur le Président, en terminant, pendant la dernière campagne électorale fédérale en Abitibi, le candidat libéral déclarait à la population que les Québécois allaient se faire écraser par l'éléphant américain. Monsieur le Président, aujourd'hui l'avenir n'appartient plus aux éléphants mais aux gazelles!

Monsieur le Président, je suis ravi, en terminant, d'accorder mon appui à l'Accord du libre-échange.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant mes nouveaux collègues ici, ce soir. Je tiens à exprimer ma gratitude aux électeurs d'Ottawa-Centre pour l'appui et l'encouragement qu'ils m'ont prodigués tout au long de la récente campagne électorale. Je tiens à les remercier de croire dans le même Canada que moi, un Canada fort et libre, un Canada qui a le respect de la personne et qui est rempli de possibilités pour tous.

• (2220)

Le 21 novembre, les électeurs d'Ottawa-Centre m'ont fait pleinement confiance. Je suis déterminé à honorer cette confiance en représentant tous les citoyens de ma circonscription. C'est à cause de cet engagement que je suis ici ce soir.

Lorsque j'ai pris la décision de poser ma candidature dans la circonscription d'Ottawa-Centre, j'étais parfaitement conscient que, à titre de député fédéral, je devrais débattre chaque jour de questions d'intérêt national et international. Mais je dois avouer que je ne m'attendais pas le moins du monde à ce que ma première intervention à la Chambre des communes vise la défense de notre identité économique, culturelle et sociale. Je veux parler, bien sûr, de la question dont nous sommes saisis ce soir, à savoir le projet de loi gouvernemental sur le libre-échange, projet de loi qui, à mon avis et de l'avis de plus de 50 p. 100 de la population canadienne, menace notre souveraineté même. Jamais une question n'a autant dominé une campagne électorale ou n'a été le sujet de tant de discussions dans les foyers. Aucune autre question n'a autant divisé les Canadiens.

Nous savons bien qu'aucun pays ne peut être entièrement autosuffisant. Par conséquent, aucun pays ne peut survivre sans un certain commerce extérieur. Nous pouvons plus facilement répondre aux besoins fondamentaux de notre société en échangeant des biens et des services avec d'autres pays. Depuis que les échanges commerciaux existent, il y a des gens qui cherchent les

meilleures façons de faire ces échanges. Au siècle dernier, l'économiste David Ricardo a avancé la théorie de l'avantage comparé pour expliquer la fondement économique du commerce international. Sa théorie est basée sur l'avantage relatif qu'un pays a par rapport à un autre dans la production de certains biens.

Par exemple, les États-Unis peuvent produire des automobiles à un coût moins élevé que le Brésil. Par contre, le Brésil peut produire du café à un coût moins élevé que les États-Unis. Dans ce cas, ces deux pays ont avantage à commercer l'un avec l'autre.

Pourquoi le Canada commerce-t-il avec les États-Unis? Pourquoi les États-Unis commercent-ils avec le Canada? C'est évidemment parce que chaque pays a quelque chose que l'autre veut. Malheureusement pour le Canada, les États-Unis veulent nos matières premières. Lorsque les dernières barrières commerciales disparaîtront, les filiales canadiennes de sociétés américaines seront tentées de déménager aux États-Unis.

M. McDermid: Pourquoi?

M. Harb: Les entreprises canadiennes s'en iront aussi chez nos voisins du sud. Elles n'auront pas le choix. L'avantage qu'ont les États-Unis par rapport au Canada obligera les sociétés à s'exiler.

M. McDermid: Pourquoi?

M. Harb: Aucune entreprise un tant soit peu soucieuse de son bilan ne peut faire fi des avantages que présentent des coûts de main-d'oeuvre inférieurs, une saison de culture plus longue et un marché dix fois plus important que le nôtre.

M. McDermid: Pourquoi ne l'ont-ils pas fait avant?

M. Harb: Ces conséquences évidentes de l'Accord m'inquiètent comme elles inquiètent des millions de Canadiens. Les questions comme cet accord commercial nous forcent à bien peser ce que cela signifie d'être Canadien. Nous sommes fiers de notre pays, et à juste titre. Nous sommes fiers du souci de l'individu qui transparaît dans nos programmes sociaux et dans nos programmes d'expansion économique régionale. Nous sommes fiers d'avoir un régime politique qui permet à notre gouvernement d'être un catalyseur, d'intervenir pour encourager et assister les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Nous sommes un pays qui a du coeur.

Les gouvernements libéraux ont été pour beaucoup dans la création et le maintien d'un système qui protège les droits et les intérêts de tous les Canadiens. Cela m'inquiète que nous accordions aux Américains le traitement national à l'égard de nos marchandises, de nos services et de nos investissements. Aucun autre gouvernement n'a jamais négocié le libre-échange des services. Et nous savons bien pourquoi, monsieur le Président. C'est parce que cela aura un effet dévastateur sur les Canadiens qui travaillent dans l'industrie des services. Ils constituent un groupe vulnérable qui compte une forte proportion de femmes et de Néo-Canadiens. Oui, nous sommes inquiets.

Ne nous le cachons pas. La majorité dont jouit le gouvernement signifie que cet accord sera adopté malgré notre opposition. Mais cela ne veut pas dire que nous devrons en rester là. Le gouvernement devra relever un défi de taille qui consiste à véritablement représenter la population du Canada et à agir de façon responsable envers elle. Le gouvernement actuel et les gouvernements futurs devront veiller à ce que le Canada ait un accès sûr et total au marché américain, ce que nos amis de l'autre côté étaient censés obtenir par leurs négociations et ce en quoi ils ont échoué. Le gouvernement doit protéger nos programmes sociaux et nos programmes d'expansion régionale.

Le défi du gouvernement est de fournir aux entreprises les outils dont elles ont besoin pour s'adapter à la nouvelle réalité qui découlera de l'Accord de libre-échange. Le gouvernement et ses successeurs devront veiller à ce que notre patrimoine, celui de nos enfants et de nos petits-enfants, à ce que notre énergie et les énormes richesses naturelles du Canada ne soient pas bradées aux dépens de notre avenir.

La mise en oeuvre de cet accord va modifier notre vie quotidienne. Je crains que nous ne soyons pas prêts pour ce changement, notamment les agriculteurs, le secteur des pêches et les millions de Canadiens qui travaillent dans le secteur des services et celui du textile. Je pourrais en énumérer bien d'autres. Faire concurrence dans le cadre du libre-échange est une tâche difficile pour un pays qui n'a que le dixième de la population et de la base économique de son partenaire. Ce sera d'autant plus difficile pour le Canada en raison des lacunes fondamentales de l'Accord à l'étude. La concurrence exige à prime abord une main-d'oeuvre bien formée et productive. La production est fonction de l'efficacité. Celle-ci est fonction du savoir qui est, selon toute logique, fonction de l'éducation.

[*Français*]

Comme Canadiens, nous sommes intelligents, créatifs et dynamiques. La liste des Canadiens qui ont contribué à la recherche et au développement est très longue.

Monsieur le Président, comme vous le savez, on a tout entendu du *brain drain*, ce départ vers le Sud de nos meilleurs cerveaux dans le domaine technologique. Il faut freiner ce *brain drain* qui menace l'excellence qui demeure notre objectif au niveau universitaire et dans nos instituts de recherche et de la technologie. Il faut aussi encourager la créativité dans un environnement propice à l'innovation. Nous voulons ceci pour notre pays.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi le gouvernement doit établir une stratégie nationale sur la formation scolaire. En tant que Canadien, monsieur le Président, il me semble tragique que dans une société industrielle aussi avancée que la nôtre, nous ayons plus de cinq millions d'analphabètes fonctionnels. Il faut absolument y voir. L'avenir de notre pays en dépend.

Les Canadiens ont travaillé fort pour atteindre l'éminence sur les plans économique et politique qu'on nous connaît sur la scène internationale. Le gouvernement doit, au nom des Canadiens, veiller à ce que cet accord commercial ne compromette pas cette éminence. Il doit éviter de contribuer à la polarisation de l'économie occidentale.

• (2230)

Il nous reste beaucoup de travail à abattre. Je veux que le gouvernement assume maintenant ses responsabilités et se penche sur les problèmes qu'entraînera cet accord de libre-échange. Il y a trop en jeu pour agir autrement. Voilà le défi que doit relever le gouvernement. Vu ces préoccupations et de nombreuses autres, je ne saurai souscrire à cet accord.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme nous sommes susceptibles de passer la nuit de Noël dans cette enceinte, je voudrais profiter de l'esprit des Fêtes pour présenter mes meilleurs voeux à tous nos collègues anciens ou nouveaux ici présents. J'en profite également, monsieur le Président, pour vous féliciter de votre nomination ainsi que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), de sa réélection à la présidence des Communes. Il mérite assurément tous les compliments qui lui ont été adressés. Tous les députés conviendront, j'en suis persuadé, qu'en cette 34e législature, il saura accomplir sa tâche de la manière exemplaire que nous lui connaissons.

Je voudrais féliciter tous les députés nouvellement élus et notamment mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Harb) qui vient de parler avec une si grande éloquence. C'est merveilleux que de pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles. J'aimerais pouvoir parler français. Malheureusement, c'est impossible.

Hélas, je ne parle pas cette langue. Toutefois, je suis impressionné par sa beauté et surtout par certaines expressions, par exemple: «déjà vu», «plus ça change, et plus c'est la même chose».

L'autre jour, soit dit en passant, tandis que je réfléchissais à cette mesure importante, j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de la placer dans une juste perspective. Par conséquent, j'ai retrouvé certains discours qui avaient été prononcés lors de législatures précédentes, notamment le discours d'un éminent premier ministre canadien, sir Wilfrid Laurier. On le croira ou non, mais le 7 mars 1911, sir Wilfrid Laurier préconisait déjà au Parlement du Canada une certaine forme de libre-échange. Me croirait-on si je disais qu'il parlait déjà de bardeaux et soutenait, à l'instar du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) aujourd'hui dans cette enceinte, que si des tarifs cessaient d'être imposés sur le bardeau, nos problèmes s'évanouiraient? N'est-ce pas du déjà vu, monsieur le Président?

Ceux de mes collègues qui, comme moi, ont siégé lors de la 33e législature, conviendront que la mesure a été débattue. Dans le cas des députés nouvellement élus, je puis comprendre leur empressement et leur hâte à aborder la question et à en discuter. Pour reprendre les propos du regretté Ogden Nash, la politique canadienne ne s'en porterait que mieux si on limitait davantage dans les discours le recours aux comparaisons et aux métaphores. Cette mesure a été énormément débattue. Si la Chambre me le permet, il serait peut-être bon de la remettre dans son contexte.

J'ai parlé d'un grand Canadien, Sir Wilfrid Laurier. Comme on peut le lire à la page 4974 du Hansard, il a déclaré le 7 mars 1911:

> Notre but aujourd'hui est d'ouvrir la porte... d'une nation de 90 000 000 d'habitants, qui nous a été fermée depuis cinquante ans...

Pensez-y, monsieur le Président. Ce premier ministre canadien qui disait que le XXe siècle serait le siècle du Canada cherchait de nouveaux moyens d'améliorer notre performance économique et de nous ouvrir de nouveaux horizons. Il parlait à cette époque d'une nation de 90 000 000 d'habitants. Aujourd'hui, comme nous le savons, nos voisins du sud sont presque trois fois plus nombreux et j'oserais dire que les occasions qui s'offrent à nous sont trois fois plus grandes.

Nous savons qu'en 1854 il existait entre nos deux pays une forme de réciprocité qui n'a pas survécu aux hostilités entre la Grande-Bretagne et les États-Unis et encore moins à la guerre civile.

Plusieurs tentatives ont été faites dans les années 1870, 1880 et 1890 pour revenir à l'idéal du libre-échange. Elles ont toutes échoué, cependant, parce que les deux parties n'étaient pas prêtes jusqu'à ce que Sir Wilfrid Laurier essaie de nouveau en 1911.

Au cours des vingt années suivantes, le Canada et les États-Unis ont appris avec regret ce qui arrive lorsqu'il n'y a pas libre-échange. Les passions et le protectionnisme ont eu libre cours et les deux nations ont dressé des barrières douanières encore plus hautes qu'auparavant.

Nous avons finalement réussi en 1935 à briser le cercle vicieux d'un protectionnisme toujours plus fort lorsque les deux pays ont conclu un accord modeste mais historique de nation la plus favorisée. Au Canada, cet accord a marqué le début d'un effort bipartisan tendant

à développer le commerce pour les entreprises canadiennes. Les négociations avaient été entreprises par le gouvernement conservateur de R. B. Bennett et l'accord a été conclu par le gouvernement libéral de MacKenzie King. Trois ans plus tard, l'accord a été élargi et amélioré, ce qui a renforcé l'attachement des deux pays à la libéralisation du commerce bilatéral, attachement qui s'est manifesté pendant le demi-siècle qui a suivi.

Dès 1947, comme certains d'entre nous s'en souviendront peut-être, le Canada et les États-Unis ont commencé à négocier un accord global de libre-échange. Cependant, avant la conclusion de l'accord, MacKenzie King a décidé que le Canada n'était pas prêt pour une telle entente et s'est convaincu que le GATT suffisait pour le moment.

A peu près à la même époque, sauf erreur, alors que les négociations du GATT en étaient encore au stade embryonnaire, un jeune homme du nom de Simon Reisman était déjà présent. Il occupait alors un poste subalterne. Il faut dire qu'il est difficile d'imaginer Simon Reisman dans un poste subalterne!

En 1965, les deux gouvernements ont conclu le Pacte de l'automobile qui représentait une importante mesure sectorielle de libre-échange. Encore une fois, M. Reisman était présent, dans un rôle beaucoup plus important.

Au début des années 1980, le climat de protectionnisme croissant qui régnait aux États-Unis menaçait encore les marchés canadiens. Nous savons que le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau a cherché des moyens d'améliorer la situation. Il avait conclu qu'il ne suffisait pas de compter sur le GATT. Nous savons pourquoi puisqu'il y a peu de temps, à Montréal, le processus du GATT que prône le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) n'a pas été très fructueux. Néanmoins, c'est une initiative qui a été tentée à ce moment-là.

Pour en revenir au progrès économique et à la façon dont la majeure partie du progrès économique a été marqué par la disparition ou la réorganisation des barrières tarifaires, ceux d'entre nous qui se souviennent des années 1950, y compris le chef de l'opposition, se souviennent certainement de Paul Henry Spoak qui parlait d'États-Unis d'Europe à l'occasion de la création du Bénélux. Cela a mené au Marché commun qui est peut-être l'un des plus grands agents de croissance économique que le monde ait connu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous faisiez un bon discours jusqu'à ce que vous vous écartiez du sujet.

M. MacKay: Je tiens quand même à dire à mon collègue qu'il a pris des engagements formels. Je pourrais peut-être les lui rappeler puisqu'il est ici. Le 30 août 1988, comme en témoigne le hansard, le chef de l'opposition a déclaré ceci:

> Je leur demande d'en retarder l'adoption jusqu'à ce que les Canadiens aient eu l'occasion de se prononcer. Si le premier ministre gagne, il aura encore le temps de respecter la date du 1er janvier 1989 qui lui est imposée par les États-Unis. Je pense que c'est une proposition on ne peut plus claire. Déclenchez des élections maintenant. Si les Canadiens votent pour le premier ministre, il aura son accord de libre-échange. S'ils votent pour moi, il n'y en aura pas. Tout ce que je dis, c'est laissons le peuple décider.

Le peuple a décidé. Ce n'est pas deux sur trois, trois sur cinq ou quatre sur sept. Il a décidé une fois pour toutes.

Le chef du Nouveau parti démocratique a dit, après les élections . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi ne prononcez-vous pas votre propre discours? N'avez-vous rien d'original à dire? Pourquoi ne pas préparer quelque chose de votre cru?

M. MacKay: Il y a des choses qui ne changent jamais chez les libéraux. Avant que n'arrive le très honorable représentant, je parlais d'un premier ministre que le chef de l'opposition voudrait bien imiter, je crois, à savoir sir Wilfrid Laurier. Dans le *Farmers Almanac* de 1911, qui est un autre document remarquable, figure un poème que j'adore citer. Imaginez-vous, monsieur le Président, qu'il est autant d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque. Il se lit comme ceci:

> «Regardez-les, les malheureux libéraux, les geignards,
> Quelles mines déconfites, quels visages hagards.
> Ils cherchent désespérément le moyen de bien diriger le pays,
> Ils se demandent bien comment diable réussir ce pari.
> Mais les électeurs, qui ont le dernier mot, n'ont pas écouté les vaines paroles,
> Des minables et vieux libéraux, geignards et renfrognés.»

Je les regarde ce soir, monsieur le Président, et ils sont mes amis et vos amis, mais je crois qu'ils devraient vraiment reconnaître que le débat est terminé. Comme le dirait le chef de l'opposition que je sais grand admirateur de Rudyard Kipling:

> «Le tumulte et les cris cessent, les capitaines et les rois s'en vont, mais tu laisses derrière toi un coeur humble et contrit».

Je ne vois ni humilité ni contrition de l'autre côté de la Chambre, monsieur le Président. Je suppose que c'est trop demander à des hommes et à des femmes politiques, même de ce côté-ci de la Chambre. Mais j'osais croire que le chef de l'opposition admettrait que nous avons eu un débat intéressant, fouillé . . .

• (2240)

M. Turner (Vancouver Quadra): Jusqu'à maintenant.

M. MacKay: . . . et que le moment est venu de passer aux actes.

Beaucoup de Canadiens ont réfléchi au libre-échange au fil des ans, des gens comme Gordon Milling, qui a travaillé comme économiste pour les Métallurgistes unis

d'Amérique. Dans l'historique ville de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, il y a environ 20 ans, M. Milling a adhéré à la notion de libre-échange, disant que c'était une bonne chose, qu'une réduction des barrières tarifaires—et il parlait de la DOSCO, une société alors active en Nouvelle-Écosse—aurait peut-être pour effet d'améliorer l'accès aux marchés américains des produits canadiens de l'acier.

M. Turner (Vancouver Quadra): A-t-il voté pour vous, Elmer?

M. MacKay: Probablement, comme beaucoup d'autres. Toutefois, je n'ai pas eu à lutter contre un candidat du Parti rhinocéros. A voir le chef de l'opposition patiner depuis les élections, on peut conclure qu'il a appris quelque chose de ce champion de la planche à roulettes.

Pour revenir à ceux qui adhèrent sincèrement au libre-échange, je pense au grand président américain, John Kennedy, qui, dans le discours qu'il a prononcé ici même et en présence, je crois, du chef de l'opposition . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): En effet.

M. MacKay: Le président Kennedy a dit des choses très intéressantes, dont certaines valent la peine d'être répétées.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a dit que les bonnes clôtures font les bons voisins. Voilà ce qu'il a dit.

M. MacKay: Il a également dit que nous partageons des valeurs de par notre passé. Il a parlé de notre ligne de défense commune pour le présent et de nos aspirations communes pour l'avenir; et puis, comme s'en souviendra sans doute le chef de l'opposition, il a dit: «La géographie a fait de nous des voisins; l'histoire, des amis; l'économie, des partenaires; et la nécessité, des alliés.»

Selon moi, ces paroles méritent d'être répétées aujourd'hui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pouvez-vous nous faire part de votre propre position ce soir, Elmer. Dites-nous ce que vous pensez.

M. MacKay: Étant donné que le chef de l'opposition a eu la bonté de me le demander, permettez-moi de lui répondre. A mon avis, l'Accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis est excellent.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je crois qu'il s'agit d'un accord avantageux pour le Canada. Il permettra à notre pays d'être davantage autosuffisant, et nous serons ainsi une nation plus prospère et davantage tournée sur le monde.

Il faudrait peut-être faire d'autres comparaisons—et je vous demande de m'excuser de faire un retour dans l'histoire ce soir. Cependant, je crois qu'il y a des leçons à tirer des comparaisons.

Examinons le cas de l'Argentine, un pays qui, à bien des égards, ressemble au Canada. Il s'agit d'un pays qui, dans les années 1930, avait à peu près le même PNB que le Canada. Malheureusement, de bien des façons il a été trahi par ses hommes politiques.

A l'instar du Canada, l'Argentine n'a pas accès à un important bloc commercial. Elle peut compter sur les mêmes ressources que nous: Le blé, le pétrole et les bovins. Elle est à la recherche d'un avenir. La proximité de l'Europe, nos relations avec les États-Unis et notre histoire nous ont permis de dépasser de loin l'Argentine. Cependant, nous avons encore besoin d'un accès aux marchés mondiaux.

Je demande au très honorable chef de l'opposition . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est là votre propre position, Elmer, et je suis donc disposé à écouter.

M. MacKay: Je sais que l'honorable chef de l'opposition ne s'en remet pas aux autres, mais peut-être, à la lumière des résultats des dernières élections, qu'il devrait y songer. Son parti aurait peut-être pu remporter davantage de sièges s'il ne s'en était pas tenu à une seule question au cours de la dernière campagne électorale. Cependant, peut-être que non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous n'avons pas si mal fait que cela en Nouvelle-Écosse.

M. MacKay: Les habitants de la Nouvelle-Écosse sont, bien entendu, forts tolérants. Il s'agit d'une province qui réagit . . .

Une voix: Lentement.

M. MacKay: . . . qui réagit plus positivement, et peut-être plus lentement. Si les élections avaient eu lieu une semaine plus tard, il se pourrait bien qu'il y ait eu davantage de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Ou beaucoup plus de sièges libéraux.

Une voix: Ne comptez pas là-dessus.

M. MacKay: En raison notamment des politiques économiques mises de l'avant par des gouvernements centralisateurs successifs, les gens de la Nouvelle-Écosse sont en quelque sorte à la merci de versements de toute sorte, de subventions, par exemple, de sorte qu'ils ont été plus réceptifs que peut-être ils auraient dû l'être à certaines des allégations formulées au cours de la campagne électorale.

D'ordinaire, ce genre d'allégation se formule à huis clos. Cependant, au cours des dernières élections, certains candidats ont eu l'audace de souffler à l'oreille des personnes âgées que si elles votaient pour les progressistes conservateurs, elles risquaient de perdre leur pension et ne pourraient plus demeurer dans les foyers de vieillards. Ils prophétisaient l'abomination et la désolation.

Dans l'ensemble, par bonheur, leur stratagème a échoué, et je suis sûr que dans les années à venir, le Parti libéral se repentira de ses propos exagérés, surtout lorsque leur fausseté deviendra manifeste. Je suis sûr que les candidats libéraux qui ont été élus en Nouvelle-Écosse au cours des dernières élections auront bien du mal à se tirer d'affaire lorsque leurs électeurs leur demanderont d'expliquer certains de leurs propos.

Je trouve que plus on examine l'Accord de libre-échange, plus on se rend compte que c'est une idée moderne . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Il me semble reconnaître cette formule!

M. MacKay: Ce n'est certainement pas au leader de l'opposition que je l'ai emprunté. Il serait bien incapable de trouver une formule aussi heureuse.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle formule du tonnerre!

M. MacKay: L'Accord de libre-échange sera en vigueur pendant de très nombreuses années. J'ai une question à poser à mes honorables vis-à-vis. Pourquoi regardez-vous cet Accord comme s'il devait aboutir à une hécatombe?

Tout comme le chef du Nouveau parti démocratique, le chef de l'opposition officielle sait pertinemment que l'Accord de libre-échange sera mis en application graduellement au cours de la prochaine décennie. Elle se fera par étape. Si nous devions nous rendre compte que certains aspects sont insatisfaisants, à supposer que nous ne puissions pas les modifier et que nous nous acheminions vers un échec retentissant, nous pourrions y mettre fin. Le très hon. chef de l'opposition sait que . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): «Ce n'est qu'un contrat commercial comme les autres».

M. MacKay: Comme le dit si bien le chef de l'opposition, il s'agit tout simplement d'un contrat commercial comme les autres . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est ce que votre chef a déclaré.

M. MacKay: C'est un traité conclu entre pays souverains, mais les traités peuvent toujours être modifiés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle merveilleuse perspective.

M. MacKay: L'Accord canado-américain sur l'automobile a favorisé le Canada, ce qui na pas empêché le gouvernement libéral d'être pris durement à partie par l'opposition, et surtout par les néo-démocrates . . .

Une voix: Et les conservateurs aussi.

M. MacKay: L'opposition prétendait que cet accord signifiait l'arrêt de mort de l'industrie automobile au Canada, qu'une partie des fournisseurs seraient acculés à la faillite. Le gouvernement de l'époque avait même prévu des paiements d'appoint.

On n'en a jamais eu besoin. L'Accord sur l'automobile a fort bien fonctionné. Mais le très honnorable chef de l'opposition sait que cet accord n'est pas coulé dans le béton, qu'il peut être abrogé . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Et qu'il n'est pas non plus un accord de libre-échange.

M. MacKay: Si ce n'est pas un accord de libre-échange, c'est une entente sectorielle . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exact.

M. MacKay: . . . et nous savons tous que les ententes sectorielles n'ont pas donné les résultats escomptés.

Personne n'ignore non plus ce que pense du libre-échange l'ex-ministre libéral des Finances, l'honorable Donald Macdonald. Tout le monde sait aussi ce que de nombreuses sommités du Parti libéral pensent de cette question, et c'est ce qui est tellement étonnant.

Laurence Decore, une autorité libérale dans l'Ouest, est en faveur du libre-échance, et huit premiers ministres provinciaux sur dix, ainsi que le sénateur Van Roggen, sont du même avis.

Le très honorable chef de l'opposition est contre. Il croit que c'est une erreur. Peut-être a-t-il raison? Mais la plupart des Canadiens ne partagent pas son point de vue et c'est pour cette raison que je me demande pourquoi nous sommes en train de débattre cette question à la veille de Noël.

M. Turner (Vancouver Quadra): N'oublions pas que 57 p. 100 de l'électorat canadien s'est prononcé contre vous.

M. MacKay: D'où vient cette idée farfelue à propos du mandat? Qu'il faut obtenir 50 p. 100 des votes plus 1 pour agir.

L'ex-grand premier ministre libéral, M. Pierre Elliot-Trudeau, disposait-il d'un tel mandat lorsqu'il a fait adopter le Programme énergétique national? Avait-il le mandat de rapatrier la Constitution? Bien sûr que non. Il a proposé ces mesures et nous les avons débattues. Mais personne n'a jamais prétendu qu'il n'avait pas de mandat.

Combien de gouvernements ont obtenu plus de 50 p. 100 du vote populaire au XXe siècle? Très peu. Chose certaine, Pierre Elliot Trudeau, malgré ses prouesses politiques légendaires, n'a jamais réussi à faire élire un gouvernement majoritaire deux fois de suite. Il n'a jamais obtenu autant de votes que l'actuel premier ministre (M. Mulroney), et personne n'a jamais laissé entendre qu'il n'avait pas de mandat.

Il est ridicule de prétendre que nous n'avons pas de mandat. Je suppose que l'opposition veut un référendum, mécanisme essentiellement américain.

Laissez-moi dire ceci: j'espère que les Canadiens qui suivent le débat ce soir—

M. Turner (Vancouver Quadra): Laissez-le dire n'importe quoi d'original, monsieur le Président.

M. MacKay: J'aurais seulement voulu qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent suivre le débat à la télévision. Nous devrions nous demander pourquoi il n'est pas diffusé à aussi grande échelle qu'un congrès ou un événement sportif. Ce que le spectateur voit de la Chambre des communes à la télévision ne montre pas vraiment ce qui s'y passe. Si cela était, si nous pouvions voir la réaction des gens, panoramiquer la Chambre et avoir un écran à plusieurs plans, nous verrions combien l'opposition était vraiment déterminée à s'opposer à l'Accord.

• (2250)

C'est tourner le fer dans la plaie. Les deux partis d'opposition tentent d'accomplir ce qu'ils n'ont pas réussi à faire lors des élections. J'espère que nous ferons preuve d'un peu de bon sens, que nous rentrerons dans nos foyers et que nous entamerons une nouvelle législature l'an prochain, avec un nouveau programme. Il ne reste que 4 000 jours avant le XXIe siècle et il ne sert à rien de ressasser le passé quand il y aura tant à faire à l'avenir.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter pour votre nomination. A mon avis, votre tâche est immense si j'en juge d'après les discussions qui se déroulent ici depuis deux semaines.

C'est avec grand plaisir que je me joins aujourd'hui à mes collègues, au cours de la première session de la trente-quatrième législature, pour participer à ce débat sur la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je représente la circonscription fédérale de Hillsborough, dans l'Île-du-Prince-Édouard, circonscription qui baigne dans la riche tradition canadienne. J'ai décidé de revenir à la vie publique parce que j'ai toujours voulu servir la collectivité au sein de laquelle je vis et travaille. Je tiens aussi à remercier les électeurs de Hillsborough de m'avoir choisi et de m'avoir témoigné leur confiance.

Nous, Canadiens, sommes fiers de protéger notre souveraineté; notre droit de choisir la manière dont nous voulons vivre et nos dirigeants en politique comme en économie. En général, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, notamment les électeurs de Hillsborough, ont voté en masse contre cet accord commercial. Avec un taux de participation de plus de 85 p. 100, le Parti libéral a enlevé les quatre sièges fédéraux de l'Île-du-Prince-Édouard. C'était un «non» retentissant à l'Accord commercial.

En tant que député du Canada atlantique, je suis pleinement conscient de l'importance de la libéralisation des échanges. Le Parti libéral préconise le commerce extérieur depuis longtemps. C'est une réalité de la vie économique canadienne de longue date. Les gouvernements canadiens, y compris les gouvernements libéraux, ont toujours réussi à abaisser nos droits de douane. En conséquence, 80 p. 100 de nos exportations aux États-Unis entrent actuellement en franchise. Les droits qui frappent les 20 p. 100 qui restent doivent disparaître graduellement au cours des dix prochaines années, mais pour atteindre ce but, nous avons fait trop de concessions.

Quand j'ai quadrillé la circonscription de Hillsborough, j'ai constaté que l'Accord de libre-échange suscitait des inquiétudes considérables au sujet notamment des programmes d'expansion régionale, des programmes sociaux, des pêches, de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire et de l'énergie. Ces inquiétudes n'ont pas changé depuis les élections. Mes électeurs veulent qu'on les exprime et c'est le mandat qu'ils m'ont donné.

Je n'en veux pour preuve que le fait que, depuis les élections, j'ai reçu des quatre coins du pays de nombreuses lettres de Canadiens qui sont opposés à l'Accord de libre-échange. De la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, les inquiétudes formulées ont parfois une teinte régionale, mais elles tournent autour d'un thème commun. Il est important de signaler que le gouvernement n'a reçu que 43 p. 100 des suffrages. Sur les deux territoires et les dix provinces, il n'a obtenu une petite majorité du vote populaire qu'au Québec, où il a reçu 53 p.

100 des voix et en Alberta, où il en a eu 63 p. 100. Partout ailleurs on a voté contre l'Accord. Dans les provinces de l'Atlantique, à 57 p. 100; au Manitoba, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, à 58 p. 100; et dans les territoires, à 67 p. 100.

Bien que le gouvernement ait la majorité au Parlement, il est clair que les Canadiens qui souscrivent à l'Accord de libre-échange sont la minorité. Le gouvernement a certes légalement le droit d'imposer cet accord, mais en tant que représentants élus, nous avons le droit moral d'exprimer les vues des électeurs qui sont contre l'Accord et nous ont élus à cause de cela.

On a déjà pu observer, depuis les élections du 21 novembre, les effets immédiats potentiels de l'Accord. De grandes fermetures d'usines comme celles de Gillette, de Pittsburgh Paint, de Northern Telecom et de Catelli Spaghetti pourraient être en fait un avant-goût de l'avenir économique du Canada. Où en sont les programmes de protection ou de recyclage destinés aux centaines de salariés canadiens touchés par ces fermetures d'usines? D'après des travaux récents du Conseil économique du Canada, jusqu'à 250 000 emplois pourraient être créés au Canada d'ici 1998, mais ce nombre représente l'augmentation nette globale du nombre des emplois. Même si cela se réalisait, environ 44 p. 100 de ces emplois seraient des emplois peu rémunérés du secteur des services, plus précisément du secteur de la fabrication.

On nous a dit que le gouvernement songerait à des mesures pour pallier aux inconvénients de l'Accord commercial. Toutefois, il n'a aucun programme à l'étude pour venir en aide aux travailleurs dont j'ai parlé. Que fera-t-on de ceux qui ont 40 et 50 ans? Va-t-on les recycler ou bien les remercier aimablement? Ou encore les laissera-t-on, comme les futurs chômeurs, s'inscrire aux programmes existants de recyclage de la main-d'oeuvre et de création d'emplois?

A propos de création d'emplois, il convient de signaler qu'en 1988, le financement de la Planification de l'emploi s'établit à 1,8 million alors qu'il atteignait 2,1 millions en 1985. Les intéressés pourraient même devoir attendre les recommandations du comité consultatif du gouvernement fédéral sur l'adaptation de la main-d'oeuvre, qui ne seront pas connues avant juin 1989. La pilule est amère pour les gens qui ont consacré la majeure partie de leur vie active à leur domaine de prédilection.

Les programmes sociaux sont un autre grand sujet d'inquiétude pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. On nous a répété que l'Accord ne menaçait pas nos programmes sociaux, mais les Canadiens craignent pour leur marge de sécurité. Les entrepreneurs américains voudront de plus en plus imposer leurs règles du jeu aux Canadiens. Le projet de loi C-22 en est un excellent exemple. Pour reprendre les termes d'une étude commandée par la Commission Macdonald, «les Canadiens seraient tenus de se conformer à la pratique américaine concernant les salaires, les taux d'imposition et la politique sociale, et mettre en oeuvre au Canada de manière à peu près identique tous les changements importants qui surviendraient aux États-Unis».

Les Américains pourraient voir d'un mauvais oeil les programmes sociaux et les dispositions fiscales à l'égard des sociétés canadiennes s'ils estiment que les Canadiens sont avantagés de façon déloyale. Étant donné que le gouvernement ne s'est pas fermement engagé, pour dire le moins, à renforcer nos programmes sociaux, à preuve la désindexation des pensions de vieillesse, ces programmes pourraient être menacés.

Étant donné que le gouvernement propose une conception continentale du commerce, il serait difficile de ne pas faire la même chose dans d'autres domaines comme les programmes sociaux. Il en résultera que les travailleurs canadiens devront sensiblement diminuer leurs prétentions salariales pour compenser la conservation de nos programmes sociaux à leur niveau actuel. Les Américains vont exiger que nous supprimions ces programmes parce qu'ils les considéreront comme des subventions déloyales qui nous donnent ainsi un avantage déloyal sur ce marché de libre-échange hypothétique.

Les allocations d'assurance-chômage ont chroniquement fait l'objet de plaintes de la part des Américains. Il est important de remarquer que dans le cadre des programmes fédéraux et étatiques aux États-Unis ainsi que des plans d'allocations complémentaires et prolongées, seulement 25 p. 100 des chômeurs américains touchent des allocations de chômage alors que le pourcentage est de 85 p. 100 au Canada. On s'inquiète vivement dans ma province que les allocations accordées aux pêcheurs soient considérées comme une subvention déloyale par les pêcheurs américains et fassent donc l'objet d'un procès visant à faire imposer des droits compensateurs.

Quelles garanties ont les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Edouard que, par exemple, ils ne subiront pas le même sort que l'industrie du bois d'oeuvre en 1986 dans les cinq à sept prochaines années? Qu'est-ce qui constituera une subvention déloyale? Le gouvernement peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que l'assurance-chômage ne sera pas visée par cet accord de libre-échange? Si c'est le cas, qu'on le fasse figurer dans le projet de loi. Au cours des cinq à sept prochaines années, les Canadiens vont entamer des négociations sur ce qui constitue une subvention légitime, pourtant le gouvernement n'a pas fixé de lignes directrices sur cette question très importante.

En ce qui concerne les programmes de développement économique régional, de quelle protection jouissent les Canadiens si les industries américaines intentent des procès visant à imposer des droits compensateurs? Plus

de 50 programmes fédéraux et provinciaux accordent actuellement des subventions qui pouraient faire l'objet de sanctions aux termes de la loi commerciale américaine. Les pommes de terre, le poisson, le porc et les produits manufacturés des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont toujours assujettis à la loi américaine sur les recours commerciaux. Quelles garanties ont les Canadiens que chaque fois qu'une région bénéficiera de l'aide fédérale les États-Unis ne vont pas considérer celle-ci comme déloyale d'après leurs lois sur les recours commerciaux?

• (2300)

J'ai présenté les inquiétudes de mes électeurs, des Canadiens qui tirent une grande fierté de leur mode de vie. Nous ne sommes pas opposés à la libéralisation du commerce, seulement à cet accord commercial. Nous n'avons pas un accès sûr et nos subventions seront continuellement attaquées par les États-Unis jusqu'à ce que nous ayons adopté le mode de vie américain.

J'ai été élu pour exposer les inquiétudes de mes électeurs. Je lutterai pour que leurs voix soient entendues. Les Canadiens ont besoin d'une représentation sérieuse au Parlement. Je m'engage à faire respecter ce droit.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard savent qu'un vote populaire global représentant 43 p. 100 des voix ne signifie pas que cet accord a été sanctionné.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le président, nous siégeons ici encore tard dans la nuit à cause de querelles partisanes. Le débat que nous menons actuellement, que nous menons depuis un certain temps, ne va vraiment pas améliorer notre compréhension du libre-échange, ne va pas nous apprendre en quoi il consiste ni ce qu'il va nous apporter. Le débat a été jusqu'à présent extrêmement approfondi.

La Chambre parle de cette question depuis 15 mois. Nous avons eu une campagne électorale de sept semaines. Franchement, les Canadiens, à mon avis, en ont plus ou moins assez d'entendre parler du libre-échange et voudraient nous voir aboutir. Nous sommes ici et nous nous livrons aux querelles partisanes de l'heure uniquement pour que certains députés de l'opposition puissent figurer au compte rendu. Cela se résume, je pense, à pas grand-chose d'autre.

Les libéraux sont partisans du libre-échange. Ils l'ont toujours été. Cela fait des décennies qu'ils favorisent une libéralisation du commerce avec les États-Unis.

Les libéraux peuvent s'attribuer une grande part du mérite, eux qui ont exempté de tout droit de douane 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les Américains. Voilà pourquoi je m'étonne de leur opposition à la libéralisation des échanges, puisqu'ils l'ont toujours préconisée par le passé. Je crois que les libéraux devraient appuyer le libre-échange. A mon avis, cela ne fait aucun doute. S'ils ne l'appuient pas, c'est, selon moi, de la pure hypocrisie de leur part.

Après tout, de nombreux membres importants du parti libéral appuient massivement l'Accord de libre-échange. Mentionnons par exemple le premier ministre Frank McKenna, Lawrence Decore et de nombreux gens d'affaires, comme en témoigne la situation financière du Parti libéral.

Je crois que ce que le chef de l'opposition n'aime pas dans l'Accord de libre-échange, c'est que son nom n'y figure pas—et il n'y figurera pas non plus. Il est de notre devoir de poser quelques questions au chef de l'opposition (M. Turner). Nous venons de vivre une campagne électorale au cours de laquelle le chef de l'opposition a déclaré que le libre-échange était la cause de sa vie, qu'il partait en croisade contre le libre-échange pour sauver le Canada. Au cours de la dernière législature, je crois que le chef de l'opposition a raté deux des trois votes portant sur le libre-échange. Où donc était John? Samedi dernier, à 1 heure le matin, nous nous trouvions ici, à cette Chambre, après avoir débattu tout au long de la journée une motion sur le libre-échange. On a voté. Si je ne m'abuse, cela a fini 144 à 36. Où donc était John?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est l'un des nouveaux députés à cette Chambre. Je dois l'informer que nous n'appelons jamais les gens, ici, par leur nom ou prénom, mais plutôt par leur titre, comme par exemple le chef de l'opposition.

M. Arseneault: Monsieur le Président, il me semble que nous ne faisons jamais de commentaires sur la présence ou l'absence des députés à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact.

M. Turner (Halton—Peel): On a accusé les conservateurs de vouloir faire adopter de force le projet de loi sur le libre-échange maintenant que les élections sont terminées et que la Chambre a repris ses travaux. J'estime qu'il y a là une bonne part de mauvaise foi. Reportons-nous à l'adoption du Pacte de l'automobile pour voir comment les libéraux s'y étaient pris, à l'époque, pour présenter à la Chambre cette dernière grande initiative de libre-échange.

Pour le bénéfice des députés, rappelons que le projet de loi sur le Pacte de l'automobile a été présenté à la Chambre en mai 1966. Le gouvernement libéral n'a tenu aucune audience publique lorsqu'il a proposé son projet de loi. Il a attendu 15 mois après la signature du Pacte pour le présenter au Parlement. Aucun comité n'a été invité à se pencher sur la teneur dudit projet de loi.

Juste pour vous donner une idée de l'arrogance démontrée par le parti au pouvoir à l'endroit du Parlement, sachez que le projet de loi finalement a été promulgué par décret du conseil.

Le libellé de la motion ayant servi à présenter le projet de loi sur le Pacte de l'automobile était le suivant:

> Qu'il est opportun que les deux Chambres du Parlement ratifient l'Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile, signé le 16 janvier 1965, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

Le projet de loi en question a été présenté au Parlement en mai 1966, soit 15 mois après la signature de l'accord par le gouvernement.

Nous avons entendu un peu plus tôt aujourd'hui le député de Windsor-Ouest (M. Gray) nous faire part avec verve et éloquence de son opposition à l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Halton—Peel): Il serait peut-être intéressant d'entendre quelques-uns des commentaires formulés par le même député lors de la présentation du projet de loi sur le Pacte de l'automobile, c'est-à-dire le projet de libre-échange visant les produits de l'industrie automobile. Au sujet des perspectives accrues offertes par le Pacte en question, le député de Windsor-Ouest tenait les propos suivants:

> J'essaie de démontrer, monsieur le Président, que l'objectif de ce traité, au lieu de diminuer les bénéfices pour le Canada, doit les augmenter en augmentant la production et l'emploi au pays.

C'est exactement ce que vise l'actuel Accord de libre-échange. Voici, par ailleurs, ce que l'honorable député avait à dire concernant l'accès à un marché plus vaste: «Nous devrions noter, également, que l'un de nos plus importants objectifs, c'est de donner à notre industrie de l'automobile accès au vaste marché américain qui, à cause de la densité supérieure de la population, offre bien plus de possibilités que le marché canadien». C'est précisément aussi ce que vise l'actuel Accord de libre-échange.

Voici ce que le député de Windsor-Ouest avait à dire concernant le mandat qu'a reçu le gouvernement pour déposer cette mesure législative:

> Ce décret a été exécuté en vertu des pouvoirs accordés à l'exécutif par le Parlement quand ce dernier a adopté la Loi sur les douanes autorisant le gouvernement à modifier les tarifs et les tableaux tarifaires sans consulter le Parlement. En d'autres termes le gouvernement a utilisé un pouvoir qui lui a été accordé par le Parlement pour effectuer des modifications de cette nature.

Voici ce que le député de Windsor-Ouest avait à dire concernant la clôture des débats:

> A l'heure actuelle, je trouve que nous avons eu suffisamment l'occasion de la débattre. J'estime que l'industrie—entreprises privées ou associations professionnelles—a eu toutes les chances voulues d'entrer en contact avec le ministre et les députés pour leur faire connaître ses points de vue. Sauf erreur, c'est ce qu'ils continueront à faire et, comme député, je suis tout disposé à les aider à cet égard.

Enfin, voici ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque avait à dire concernant le fait de ne pas attacher toute l'importance voulue au fait de soumettre la Loi sur le Pacte de l'automobile à un comité parlementaire: «Pour être tout à fait franc, je ne crois pas que nous ayons quelque chose à gagner du fait qu'un comité parlementaire tenterait de s'informer auprès des fabricants s'ils sont partisans de cet accord, puisqu'ils nous ont déjà fait connaître leur position sous forme de lettres qui ont été déposées à la Chambre».

C'est ce que nous a légué le gouvernement libéral la fois où il a déposé un grand projet d'accord commercial. C'est bien peu à comparer avec les mesures que le gouvernement actuel a prises en vue de susciter un débat public.

• (2310)

On ne peut trouver nulle part dans les archives la preuve que le gouvernement ait, de quelque manière que ce soit, essayé de faire adopter de force un projet de loi de libre-échange qu'il a été déposé à la Chambre. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Les adversaires du libre-échange ont peur du changement. Ironiquement, c'est la seule chose qui soit inévitable pour notre pays. Sans accord de libre-échange, que ferons-nous pour faire face aux changements qui surviendront?

Jusqu'à maintenant, le débat a été plutôt avare de précisions sur les mesures que les adversaires de l'Accord entendent prendre. Comment comptent-ils faire face à l'avenir? Que feront-ils lorsque le monde sera divisé en blocs commerciaux? Que feront-ils s'ils n'ont pas d'accord de libre-échange pour nous protéger contre le protectionnisme américain? Que feront-ils s'il y a de moins en moins de marchés pour nos produits? Que feront-ils devant l'impossibilité d'éviter une récession si l'économie n'est pas stimulée par un accroissement des échanges? Que feront-ils pour financer nos programmes sociaux dans l'avenir?

Qu'est-ce qui stimulera l'économie canadienne? Où irons-nous chercher notre marge d'autofinancement, si nous n'accroissons pas nos échanges avec notre plus important partenaire commercial? Nos programmes sociaux ne sont-ils pas par définition menacés par cette obstination à vouloir maintenir le statu quo que nos adversaires nous proposent? A mon avis, c'est la plus grande menace qui nous confronte.

Si nous n'intensifions pas notre commerce avec notre plus grand, notre plus important et notre plus loyal partenaire commercial, nous courons le risque très net d'accroître encore davantage notre déficit national. C'est une hypothèque grevant l'avenir que chacun d'entre nous, des deux côtés de la Chambre, avons vraiment avantage à garder sous contrôle.

Si l'Accord de libre-échange ne faisait que nous donner un mécanisme de règlement des différends, il en vaudrait déjà la peine. Il vaudrait la peine, pour le Canada, de conclure l'Accord de libre-échange simplement pour participer à la création de la Commission mixte du commerce canado-américain. C'est une étape majeure dans nos relations avec les Américains. Il est extrêmement important que nous ayons ce mécanisme qui nous permettra, s'il survenait un différend commercial, de former un groupe spécial constitué de cinq membres, Canadiens et Américains, régis par des délais de prescription bien précis, de sorte que huit mois et demi après la naissance d'un différend, il y aura un règlement. C'est très important.

Je ne crois pas que les Canadiens ajoutent foi aux adversaires de l'Accord de libre-échange pas plus qu'à leurs arguments. Nous pouvons le voir de toutes parts. Nous pouvons le voir dans les résultats des élections du 21 novembre qui nous a donné un mandat clair. Nous pouvons le voir à la tribune réservée au public. Il y a par exemple quatre personnes qui assistent ce soir à ce débat historique. Bien que je ne voie pas de mon siège la tribune réservée à la presse, je doute qu'il y ait des journalistes à cette heure-ci. Les Canadiens sont fatigués du débat sur le libre-échange. Ils veulent que nous allions de l'avant.

Demandons-nous si nous serons plus sages après avoir siégé toute la semaine et jusqu'à une heure, samedi matin, et finalement jusqu'à ce que l'inévitable se produise, c'est-à-dire que le projet de loi du libre-échange soit adopté. Les députés des deux côtés de la Chambre sont tous d'accord pour dire que l'adoption de ce projet de loi est inévitable. Je ne crois pas que nous serons plus éclairés sur le contenu de l'Accord commercial. Nous reprendrons les mêmes arguments que nous avons fait valoir au cours de la campagne.

Je crois que les Canadiens en ont ras le bol de ce prétendu débat historique. Je crois que nous le tenons pour notre propre plaisir et qu'il est probablement temps d'y mettre fin.

Comme quelqu'un l'a souligné vendredi dernier, on dépense un million de dollars par jour quand cette Chambre siège. Je ne crois pas que les députés se réjouissent de dépenser ainsi chaque jour un million de dollars des contribuables.

Un auteur canadien, Bruce Hutchinson, a déclaré: «Nous sommes jeunes, mes frères, et indécis, et nous avons trop longtemps fait confiance aux timides.» Je crois qu'il y a beaucoup de timides dans cette Chambre. Le temps est venu de cesser d'être timides et d'avoir peur de l'avenir. Le temps est venu de relever les défis d'un monde en pleine évolution. Nous devons comprendre que nous nous trouvons dans une situation où il faut évoluer. Évoluer, cela veut dire changer ou périr dans un monde économique changeant.

Le statu quo ne constitue pas une solution, pas plus que le passé ou que les barrières tarifaires. Le libre-échange est la seule solution possible. Adoptons-la vite, nous ne nous en porterons que mieux.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le président, lorsque j'ai pris la parole en Chambre vendredi dernier, environ une heure plus tôt qu'aujourd'hui, je n'ai pas profité de l'occasion pour féliciter monsieur le président de sa réélection. Même si on ne nous a pas communiqué les résultats du vote, je soupçonne qu'il a obtenu une majorité que nous avons tout lieu de lui envier. Ce résultat témoigne du sentiment des députés, y compris des nouveaux députés, à l'endroit du travail accompli jusqu'ici par le président. J'en profite pour féliciter également ceux qui travaillent avec lui.

Même si j'ai parlé un peu des électeurs de ma circonscription, je ne leur ai pas dit combien je leur étais reconnaissant de m'avoir fait confiance. S'ils m'ont élu, c'est d'abord et avant tout pour que j'intervienne en leur nom au sujet du libre-échange. Après environ une semaine à débattre d'une question de procédure, nous en arrivons enfin au coeur du sujet. Les électeurs de ma circonscription, comme bien d'autres au pays, j'en suis sûr, ont l'impression de manquer de renseignements précis concernant le libre-échange. On a soulevé beaucoup d'arguments pour et contre le libre-échange. Toutefois, les partisans du libre-échange ne nous ont rien dit de bien convaincant, sinon que l'accord allait être profitable au Canada une fois qu'il sera entré en vigueur. On ne nous a cependant fourni aucun argument concret en faveur de l'entente elle-même.

Lorsque le ministre du Commerce international (M. Crosbie) a ouvert le débat en deuxième lecture, j'ai pensé que nous saurions enfin en quoi l'Accord risque d'être profitable aux Canadiens. Le ministre a parlé pendant 45 minutes, mais tout ce qu'il a dit au sujet de l'Accord lui-même aurait pu se résumer en deux minutes. Le reste de son intervention n'était que de la rhétorique politique et avait très peu à voir avec la teneur de l'Accord.

Le ministre a fait quelques commentaires où je n'ai pu trouver les assurances que j'aurais voulu obtenir pour mes électeurs. Ces derniers, même ceux qui sont strictement opposés à l'Accord, veulent en effet obtenir certaines assurances quant à l'avenir. Pendant la campagne,

certains s'inquiétaient de ce qui pourrait arriver dans l'éventualité où un gouvernement majoritaire serait reconduit au pouvoir. Des réserves semblables ont été exprimées dans tout le pays par des électeurs d'allégeance néo-démocrate, libérale ou conservatrice, et auraient dû suffire, à mon avis, à sensibiliser le gouvernement à l'inquiétude manifestée par les Canadiens. Je m'attendais à ce que le gouvernement réagisse en apportant certains changements au projet de loi de façon à tenir compte des préoccupations exprimées par la population. Je croyais que le gouvernement allait essayer de prouver à la population qu'il avait ses intérêts à coeur. Le gouvernement s'en est cependant bien gardé.

Lors de la précédente législature, un amendement concernant l'exportation d'eau avait été apporté au projet de loi. Nous savons que cette disposition est sans valeur si elle n'est pas incluse dans l'Accord signé entre les deux pays. C'était au moins une tentative pour montrer que l'Accord tenait concrètement compte de l'inquiétude de certains au sujet de l'exportation d'eau en traitant de la question dans le texte de loi. J'avais dit aux gens de ma circonscription que la loi qui nous serait soumise refléterait les préoccupations des Canadiens de toutes les régions, ce que j'attendais et souhaitais. Nous savons qu'il n'en est rien. Il n'y a rien pour traduire ces préoccupations.

• (2320)

J'ai pris des notes pendant le discours du ministre du Commerce extérieur. Je n'ai pas le hansard ici, mais j'ai mes notes. Au début de son discours, il a dit que les États-Unis n'ont pas demandé que les programmes sociaux fassent partie des négociations. Cela me fait craindre plus que jamais pour nos programmes sociaux. Les Américains n'ont pas encore demandé qu'ils fassent partie des négociations. Le ministre n'a pas dit «encore», mais c'est tout comme. En ajoutant «s'ils le faisaient», il garde cette possibilité ouverte. Elle est grande ouverte. Ces programmes deviendront négociables dès que les Américains le voudront, mais le ministre dit que la réponse sera non.

Je vous rappelle, monsieur le Président, l'une des histoires de Tommy Douglas au sujet de l'éléphant qui dansait avec des puces. «Chacun pour soi», disait-il. Quand vient le temps de dire non à la table de négociation, est-ce l'éléphant ou la puce qui a le plus de poids? Qui gagnera?

Le ministre du Commerce extérieur dit que les Américains n'ont pas demandé à négocier les programmes sociaux, mais quand il ajoute «s'ils le font», il veut dire en réalité «quand ils le feront». Il prévoit qu'ils vont le faire et il en discutera à ce moment-là. Il espère que les gens oublieront d'ici là qu'il avait promis de dire non.

Le ministre prétend que l'assurance-maladie n'était pas compromise et que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourraient faire ce qu'ils voudraient. On parle déjà de la possibilité de privatiser des secteurs de nos services de santé. Quand le ministre dit que l'initiative sera laissée au gouvernement fédéral et aux provinces, il ne rassure personne de la Colombie-Britannique, et je ne saurais me prononcer dans le cas des autres provinces.

Une voix: Saskatchewan.

M. Stupich: On me nomme la Saskatchewan à laquelle je pensais aussi. Je sais qu'en Colombie-Britannique, pour régler le problème des files d'attente dans les hôpitaux, le premier ministre a proposé d'instituer un réseau parallèle d'hôpitaux où ceux qui ont les moyens de payer de leur propre poche pourraient aller sans attendre. Ne serait-ce pas merveilleux? Pouvons-nous être fiers de confier nos services de santé à de tels premiers ministres? Pour le moment, nous avons la protection du gouvernement fédéral. Je ne sais pas à quoi pensait au juste le ministre du Commerce extérieur lorsqu'il a dit que nous pourrions faire tout ce que les gouvernements fédéral et provinciaux souhaitent. Voulait-il dire séparément ou conjointement? Je l'ignore, mais j'espère qu'il m'éclairera.

Je ne sais trop si les choses fonctionnent ici comme à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. A l'étape de la deuxième lecture, le ministre est présent et lorsqu'il doit s'absenter, quelqu'un prend des notes pour lui, de sorte que lorsqu'il clôt le débat, il peut répondre aux questions. Cela ne se fait peut-être pas ici. Si ça ne se fait pas, je suis convaincu que j'aurai une autre occasion pour poser des questions, mais ce sont là deux questions que je tenais à poser.

Le ministre a aussi dit que l'article 1201 exempte expressément les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. Bonne nouvelle! Nous nous inquiétons de plus en plus de la qualité de notre environnement. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Cependant, j'ai lu cet article afin de savoir s'il est si bon qu'on le dit et de savoir quel degré de protection il nous offre.

Peut-être, monsieur le Président, lorsque vous étiez écolier avez-vous vécu la même expérience que moi. Il m'est arrivé souvent, en cherchant la définition d'un mot dans un dictionnaire, d'avoir à vérifier la définition des mots utilisés dans la définition que je cherchais et, de recherche en recherche, de revenir à mon mot de départ sans être plus avancé.

Voyons ce que dit l'article 1201. Le ministre du Commerce extérieur parlait de l'environnement lorsqu'il a mentionné cet article. Le chapitre s'intitule «Exceptions concernant le commerce des produits», et l'article 1201 s'intitule «Exceptions prévues par l'Accord général». Ne

voyant pas en quoi cela avait rapport avec l'environnement, j'ai poussé mes recherches. J'ai appris que, sous réserve des dispositions des articles 409 et 904, les dispositions de l'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sont incorporées à cette partie de l'Accord et en font partie intégrante.

N'ayant encore rien trouvé pour me rassurer au sujet de l'environnement, j'ai poursuivi ma lecture. Comme l'article 1201 renvoie à l'article 409, je suis allé voir cet article. Le chapitre s'intitule «Mesures à la frontière». Là encore, je ne vois pas de lien avec l'environnement, mais j'ai lu le chapitre à tout hasard. Je ne vous donnerai pas lecture de l'article 409; il couvre une page entière. Je me contenterai de vous signaler qu'il s'intitule «Autres mesures à l'exportation». Il stipule essentiellement que l'une ou l'autre partie peut se reporter à l'Accord général en cas de doute et, au deuxième paragraphe, que les parties doivent coopérer au maintien et à l'élaboration de contrôles efficaces à l'exportation de leurs produits respectifs vers des pays tiers. Nous avons eu d'assez mauvais exemples d'exportation à des pays tiers dans le domaine de l'environnement; en soi, cela n'a rien de rassurant.

Il me restait donc un espoir: l'article 904. J'ai donc consulté l'article 904, intitulé «Autres mesures à l'exportation». Qu'est-ce que cela a à voir avec l'environnement? Je me le demande. J'ai néanmoins lu l'article attentivement et je n'y ai trouvé aucune mention de l'environnement.

Si tout ce que le ministre nous dit au sujet de l'Accord de libre-échange est aussi digne de foi que la déclaration dans laquelle il a affirmé que l'article 1201 exclut expressément les mesures nécessaires pour protéger l'environnement, rien de ce que pourra dire le ministre ne pourra me rassurer.

Des voix: Il ne l'a même pas lu.

M. Stupich: Oui, je me rappelle qu'il ait admis cela. Je ne sais pas s'il en a pris connaissance depuis.

Les subventions perturbant le commerce ne sont pas définies, mais cela n'empêche pas le ministre de chercher à nous rassurer en nous disant qu'elles le seront d'ici cinq à sept ans. Une puce qui négocie avec un éléphant! Je ne suis pas rassuré.

Nous disposons dorénavant d'un mécanisme de règlement exécutoire des différends. Ce serait merveilleux, si tel était le cas, et si on pouvait me convaincre que tel est le cas, alors je me sentirais moins mal à l'aise face à ce qui se passe. Or, le ministre n'a rien pu nous citer à l'appui de ses dires.

Je connais bien le processus de règlement exécutoire des différends. Je me demande donc comment l'un ou l'autre pays peut imposer à l'autre un règlement exécutoire. Comment un comité, quel qu'il soit, pourrait le faire? Quelle force ou quel pouvoir aurait ce comité? Quelles pénalités seraient prévues, au cas ou les parties ne se conformeraient pas aux exigences? Dans le cas du Canada, la pénalité pourrait être que nous donnions aux États-Unis un préavis de six mois de notre retrait de l'entente. A l'heure actuelle, 75 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Si l'Accord de libre-échange réussit à améliorer cet état de choses, cette proportion pourrait passer à 85 p. 100. Nous pourrions annoncer que nous risquons de faire disparaître sciemment le seul marché tangible que nous ayons dans le monde sous prétexte que nous n'apprécions pas le coup que nous ont fait les Américains. Ce n'est pas réaliste. Nous ne parviendrions certainement pas à faire appliquer la moindre décision du comité chargé du mécanisme exécutoire de règlement des différends.

Par ailleurs, les Américains pourraient rétorquer qu'ils n'importeront aucun des biens que nous souhaitons leur vendre et nous risquons de nous retrouver à genoux à les supplier de bien vouloir accepter nos exportations. Le mécanisme exécutoire de règlement des différends fonctionne parfaitement, mais dans un sens seulement. Il fonctionne bien dans le sens des Américains, mais pas du tout dans celui des Canadiens. L'Accord est unilatéral. Le ministre l'a nié, mais il aurait eu intérêt à s'en abstenir.

Aujourd'hui, en réponse à une question, il a déclaré, sauf erreur, que des droits compensateurs n'auraient pas été imposés si le projet de loi concernant l'Accord de libre-échange avait été en vigueur. Il cherche à faire de l'humour. Il aime bien blaguer. J'ai regardé autour de moi pour voir si les gens riaient de ce qu'il avait dit. J'ai cru que c'était l'une de ses blagues habituelles.

La Colombie-Britannique a été frappée de droits compensateurs car les Américains ont jugé que nous accordions des subventions injustes au secteur du bois d'oeuvre. Ils en ont décidé ainsi. Ils ont prétendu juste et équitable d'imposer des droits de 15 p. 100 sur les importations de bois canadien aux États-Unis, et surtout sur le bois en provenance de la Colombie-Britannique. Les Américains ont pris cette décision et nous l'ont simplement communiquée. L'industrie forestière n'était pas disposée à l'accepter. Sans admettre qu'il y avait des subventions, elle a soutenu que s'il y en avait, elles seraient plutôt de l'ordre de 3 ou 4 p. 100. Elle était prête à se battre pour défendre ces chiffres, mais les politiques fédéraux et provinciaux l'en ont empêchée en acceptant purement et simplement le droit de 15 p. 100. L'industrie en a été secouée, mais elle avait les mains liées puisque les gouvernements s'étaient prononcés.

• (2330)

Quand le ministre dit qu'une fois l'Accord de libre-échange mis en oeuvre, les Américains ou les Canadiens —selon le côté de la frontière où l'on se trouve— n'auraient pas le droit d'examiner la question des subventions et de conclure qu'un produit importé ou exporté bénéficie d'une subvention, ce ne sont que des foutaises. Chacun d'entre nous ici le sait bien. Nous savons tous ce qu'il en est. L'Accord dépendra énormément de la définition qu'on donnera aux subventions dans les cinq à sept prochaines années. Le ministre ne nous donnait pas de bons renseignements sur l'Accord en parlant de la sûreté des exportations de bois de la Colombie-Britannique.

Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a parlé; je m'attendais vraiment à mieux de sa part. Mais il n'a rien dit, il n'a donné aucune assurance. Il n'a même pas été aussi loin que le ministre du Commerce extérieur. Il n'a même pas essayé. Pendant la campagne électorale, mes électeurs ont cherché désespérément à se faire entendre par le gouvernement conservateur. Aussi ai-je essayé de les rassurer. Les conservateurs ont réagi positivement, comme je l'ai déjà dit, au sujet des exportations d'eau, mais ils n'ont rien fait au sujet des autres sujets de préoccupation.

Nous voulions un accord de libre-échange. Les Américains en avaient besoin. A l'heure actuelle, l'excédent de notre commerce avec les États-Unis s'élève à près de 17 milliards de dollars par an. Les Américains ont un déficit commercial environ dix fois plus élevé avec le monde entier. Ils doivent le réduire. Il y a dix ans, ils étaient le plus important créancier du monde. Aujourd'hui, ils sont le plus important débiteur. Il fallait corriger la situation et ils se sont dit que le plus facile serait de commencer par le Canada. En somme ils voulaient conclure cet accord pour réduire leur déficit avec le Canada.

L'article 2002 de l'Accord est le meilleur moyen de faire comprendre ce que je veux dire. Pour ceux qui n'ont pas un exemplaire de l'Accord sous les yeux, j'en lirai un extrait. En fait, les deux gouvernements conviennent que, si l'un d'entre eux juge nécessaire d'appliquer des restrictions de change ou de prendre des mesures commerciales (par exemple, contingentaires ou de majoration) pour remédier à une détérioration sérieuse de sa balance des paiements, il le fera en conformité avec ces trois accords multilatéraux. Qu'est-ce qu'une détérioration sérieuse? C'est à la nation qui la subit qu'il incombe de la définir, je suppose. Il n'y a aucune définition. Elle le fera d'une manière compatible avec ces accords multilatéraux. Ces accords multilatéraux sont les obligations en vertu du GATT, des Statuts du Fonds monétaire et du Code de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE.

Autrement dit, le capital international prendra la décision. S'ils veulent imposer des contingents ou des majorations ou toute autre mesure visant à interdire l'entrée aux importations du Canada, les banquiers internationaux prendront les décisions, soit ceux-là même qui espèrent bénéficier de l'Accord de libre-échange. Les grandes sociétés en bénéficieront. Elles n'ont de loyauté envers aucun pays. Elles fermeront des usines au Canada, au Mexique, aux Philippines ou ailleurs. Elles feront n'importe quoi pour favoriser l'accumulation du capital. Elles n'ont de loyauté envers aucun pays et les gens auxquelles elles paient des salaires si extraordinaires paieront certainement leurs impôts aux Bermudes ou dans un autre pays où il n'existe pas d'impôt sur le revenu.

Nous nous livrons presque à la merci de ces gens en signant cet accord. Nous avons cédé le contrôle de notre pays à presque tous les égards à des gens qui n'ont aucune loyauté envers les Canadiens, ni même à vrai dire envers les Américains. Aucune loyauté envers personne sauf eux-mêmes. Je ne les blâme pas.

Après tout, nous leur avons donné le Canada en leur disant: «Tenez, servez-vous.» De tout ce que j'ai vu, c'est une caricature qui, à mon avis, faisait le mieux passer le message. On y voyait un petit castor qui marchait avec l'Oncle Sam et qui disait: «Nous vous donnerons tout ce que vous voulez, Oncle Sam, mais c'est notre dernier mot.» Nous leur avons tout donné, mais nous allons encore plus loin en leur disant que s'il y a autre chose qu'ils veulent plus tard, ils pourront l'avoir aussi. Notre pays est à eux, ils n'ont qu'à en profiter. Tant mieux si nous pouvons en retirer quelque chose, mais ce sont les États-Unis et les sociétés internationales qui en profiteront.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je veux d'abord vous féliciter d'avoir été réélu. L'Accord de libre-échange est devenu une force dominante lors des dernières élections. Il a évidemment fait l'objet de discussions. Les Canadiens sont allés aux urnes, et nous connaissons le résultat. Nous, les députés de l'opposition, sommes heureux de vous dire que les gens qui nous ont élus n'avaient pas confiance dans cet accord ni dans la façon dont il a été conclu. Je vais essayer d'expliquer, pendant le temps dont je dispose, pourquoi les Canadiens qui ont voté pour le Parti libéral en sont arrivés à cette conclusion.

Premièrement, les Canadiens se sont rendus compte très tôt dans la campagne que le terme libre-échange était une fausse appellation. Nous avons eu le débat au cours duquel le chef du Parti libéral a si bien fait. Par suite des témoignages d'un certain nombre d'experts dans le domaine lors de réunions et d'auditions publiques dans les circonscriptions, les gens se sont rendus

compte que le gouvernement du Canada proposait en réalité une union économique.

C'était plus qu'une simple question de commerce, car ce qui était proposé et ce que contient le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure qui porte non seulement sur les droits de douane et donc non seulement sur le commerce et sur les marchandises assujetties à des droits ou à des taxes, mais aussi sur l'énergie, l'environnement, les investissements, même l'équivalence des normes et un certain nombre de ramifications connexes.

A la fin, les Canadiens ont conclu que l'on proposait l'union économique des deux pays. Par conséquent, l'Accord avait trait à la question de l'identité canadienne et à l'indépendance politique et économique. Ceux qui ont voté contre ont cru que nous ne devions pas choisir cette voie.

Le débat de cette semaine est légitime et parfaitement défendable si l'on tient compte du pourcentage des voix exprimées en faveur des deux partis d'opposition.

Un examen des événements qui se sont produits pendant les deux dernières années montre clairement que le gouvernement actuel n'a pas compris les répercussions du commerce sur l'environnement. Il en est résulté qu'il ne s'est pas bien préparé aux négociations. Je m'explique, monsieur le Président.

• (2340)

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement, qui relève du ministre de l'Environnement, a soulevé un certain nombre de questions en janvier 1986. Il a dit au gouvernement que, en prévision des négociations, il serait opportun de tenir une série d'audiences publiques afin de connaître l'opinion de la population sur les répercussions de l'Accord sur le plan de l'environnement. On n'a malheureusement pas jugé bon de tenir compte de cette proposition.

En janvier 1986, le Conseil consultatif canadien de l'environnement a dit au ministre de l'Environnement de l'époque qu'on avait besoin de données comparatives sur les programmes canadiens et les programmes américains, pour des raisons qui s'éclairciraient avec le temps. Malheureusement, cette proposition est tombée dans l'oreille d'un sourd.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement a aussi déclaré que nous devrions étudier les précédents en matière d'accords commerciaux et de protection de l'environnement. Il faisait bien sûr allusion au Marché commun européen. C'était peut-être là l'une des recommandations les plus sensées jamais formulées au sujet des répercussions du commerce sur l'environnement. Malheureusement, cette recommandation non plus n'a pas eu de suites.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement a proposé une mesure qui aurait donné à l'équipe de négociation canadienne certains principes relatifs à l'environnement qui leur auraient servi de points de repère pendant les négociations. Cette recommandation est demeurée lettre morte.

Enfin, le Conseil consultatif canadien de l'environnement a proposé que l'on donne à l'équipe de négociation canadienne une liste de questions non négociables en matière d'environnement. Malheureusement, là encore on a fait la sourde oreille.

Cela explique pourquoi nous, de ce côté de la Chambre, ne pouvons que conclure que le gouvernement du Canada n'a pas fait son travail alors que le Conseil consultatif canadien de l'environnement lui avait fait des recommandations en janvier 1986. Il ne s'est pas préparé et n'a pas su écouter les suggestions avisées émanant de gens qui avaient justement été nommés pour conseiller le gouvernement. Voilà ce qu'on fait des recommandations d'un conseil consultatif sur l'environnement! Pour un gouvernement qui prétend souscrire aux principes de la protection de l'environnement et qui dit qu'il met en pratique ce qu'il prêche, le bilan est éloquent.

Il est intéressant de noter que l'équipe de négociation du Canada ne comptait pas un seul expert en matière d'environnement. Elle comprenait des spécialistes de toutes les disciplines possibles, mais pas un seul conseiller en matière d'environnement et des répercussions écologiques du commerce.

A la même époque, soit en avril 1987, le gouvernement s'est rendu compte qu'il pouvait appuyer le rapport de la Commission Brundtland, qui a clairement établi le lien entre le commerce et l'environement. Dans son rapport, la commission réclamait l'efficacité énergétique. Elle allait même jusqu'à recommander une réduction de 40 p. 100 de la consommation d'énergie de l'Amérique du Nord avant l'an 2000. Pendant qu'il négociait, le gouvernement se félicitait du résultat, à savoir le rapport du groupe de travail sur l'environnement et l'économie. En dépit de cela, il n'a pas su et ne sait toujours pas faire le lien entre le commerce et l'environnement. Il nous a fallu conclure alors et nous concluons encore aujourd'hui que la main droite du gouvernement ne sait pas ce que la gauche fait. Il n'était pas logique que le gouvernement appuie le rapport de la Commission Brundtland, fasse des déclarations ronflantes sur le rapport du groupe de travail sur l'environnement et l'économie, et poursuive quand même ces négociations commerciales avec les Américains sans s'assurer les services d'un spécialiste de l'environnement ni tenir compte du rapport Brundtland.

Une fois les négociations terminées, le ministère de l'Environnement est demeuré silencieux. Presque tous les grands ministères fédéraux ont mené leur propre étude et en ont publié les résultats avec éclat, vantant les mérites de l'Accord commercial. On l'a fait pour le domaine culturel, pour celui des services, pour tous les domaines imaginables, monsieur le Président. Presque tous les ministères visés ont exprimé leur point de vue et cela, par le biais d'une vaste campagne de relations publiques. Un ministère a gardé le silence, toutefois, et c'est Environnement Canada. Bien que le ministère connaisse pertinemment le lien qui existe entre l'environnement et le commerce, ainsi que l'établissait le rapport Brundtland que le gouvernement a acueilli et qu'il continue de soutenir, on en a fait deux entités distinctes, éloignées l'une de l'autre, comme si elles n'avaient aucun rapport.

Par conséquent, pour les motifs que j'ai soulevés, monsieur le Président, les Canadiens ont raison de conclure que le gouvernement a volontairement évité de reconnaître le rapport entre le commerce et l'environnement. Par contre, durant la campagne électorale, nous avons vu le premier ministre du Canada (M. Mulroney) outrageusement déclarer, d'un ton vibrant, que l'environnement était sacré pour le gouvernement. Nous l'avons bel et bien entendu. En grattant sous la surface, on voit que les prétentions du gouvernement ne sont pas justifiées.

Le gouvernement pratique l'exploitation de l'environnement. Il compte sur les lois du marché. Il procède par la déréglementation et mine nos ressources comme les forêts, les pêches et la terre végétale. Il conclut enfin un accord commercial dont il exempte la bière mais non pas l'eau. Il lui a semblé possible politiquement d'exempter un produit comme la bière. Cependant, il a manqué de courage, de perspicacité ou de sensibilité pour établir que l'eau, à laquelle les Canadiens attachent tant de prix, constitue un produit et une ressource qu'il faut soustraire à cet accord commercial, sinon pour la génération actuelle, du moins pour celles qui suivront. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, monsieur le Président?

• (2350)

Le gouvernement a jugé possible de signer un accord dans lequel on accepte des équivalences pour ce qui est des pesticides—ce qui, à première vue, semble une initiative commerciale tout à fait innocente. Pourquoi ne pas accepter certaines équivalences dans le cas des pesticides? Nous savons ce dont il s'agit lorsqu'on parle d'équivalences; cela ne semble pas très menaçant. Cependant, on découvre alors qu'en acceptant des équivalences dans le secteur des pesticides, cela signifie que davantage de produits chimiques aboutiront dans notre environnement, étant donné qu'on utilise aux États-Unis sept fois plus de produits de ce genre qu'au Canada. Ainsi, l'appendice 7 de l'Accord, portant sur les pesticides, constitue une mesure extrêmement importante ayant des conséquences à long terme.

Et à quoi le gouvernement souscrit-il au sujet du secteur énergétique—et ce malgré les protestations de ministres lors des débats précédents. Il conclut un accord en vertu duquel l'Office national de l'énergie est libre de refuser un permis d'exportation. Et je défie n'importe lequel de mes vis-à-vis de réfuter ce fait. En outre, comme si cela ne suffisait pas, l'Office ne peut plus avoir recours dorénavant à un critère de l'excédent.

Toutes les personnes versées dans les questions écologiques ne connaissent que trop bien les répercussions possibles des divers types d'énergies sur l'environnement. Ainsi, la section de l'Accord de libre-échange portant sur l'énergie revêt la plus haute importance, et le rôle restreint de l'Office national de l'énergie devrait nous inquiéter tous beaucoup.

Au cours des négociations sur l'Accord de libre-échange, le gouvernement a accepté l'inclusion d'un article en vertu duquel on ne considère pas comme des subventions les encouragements à la prospection pétrolière et gazière. Ces encouragements ne sont pas visés par l'Accord de libre-échange, et cela signifie que notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles deviendra encore plus importante dans des années à venir.

Or, cette dépendance accrue à l'égard des combustibles fossiles est tout à fait insensée. En juin dernier, comme les députés s'en rappellent, une conférence internationale sur les changements dans l'atmosphère a eu lieu à Toronto. Les scientifiques du monde entier présents à cette conférence ont recommandé, en définitive, d'ici à l'an 2005, une réduction de 20 p. 100 des émanations de gaz carbonique qui sont produites par l'utilisation des combustibles fossiles.

Si l'on veut réduire la tendance du réchauffement de la terre, on doit brûler moins de pétrole, de gaz et de charbon. En d'autres termes, il faut décroître notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Quel crédit le gouvernement actuel pourrait-il avoir au sein de la Communauté internationale quand, d'une part, le premier ministre et le minisrte de l'Environnement acceptent les conclusions de la conférence dont j'ai parlé, y compris la recommandation selon laquelle les émissions de gaz carbonique devraient être réduites de 20 p. 100 d'ici l'an 2005, et quand, d'autre part, ils signent avec les États-Unis un accord visant à exclure les encouragements à la prospection gazière et pétrolière. Ces deux attitudes ne sont-elles pas incompatibles? Elles le sont absolument. L'une est la négation de l'autre. C'est incompréhensible.

En ce qui a trait à l'environnement, l'Accord de libre-échange en général et la disposition qui vise notamment à exclure les encouragements à la prospection gazière et pétrolière vont faire qu'au lieu de contribuer à résoudre le problème, le Canada va contribuer à l'aggraver.

Nous savons que les échanges commerciaux ont des répercussions sur l'environnement. On ne saurait en douter. Nous avons peine à accepter le fait que ce gouvernement fasse fi de cette réalité fondamentale.

A l'heure actuelle, le moins que le gouvernement du Canada puisse faire serait de déterminer l'ampleur des ressources que nous avons de ce côté-ci de la frontière, d'identifier les polluants environnementaux qui empoisonnent notre système, et de fournir les données qui nous permettraient, dans dix ans, de déterminer si la situation s'est améliorée, si elle s'est détériorée, ou si elle est demeurée stationnaire; autrement dit, si l'ampleur de nos ressources a diminué ou augmenté.

Nous sommes nombreux à craindre qu'avec l'Accord de libre-échange et l'accroissement considérable de nos exportations en ressources naturelles le Canada n'épuise son capital, au lieu seulement d'en exporter les intérêts, au détriment à long terme des générations futures.

Nous ne désirons pas attendre que le gouvernement du Canada donne avis à celui des États-Unis de son intention de mettre fin à cet Accord de libre-échange dans un délai de six mois, une fois qu'il aura constaté que ledit Accord endommage notre environnement et qu'il épuise notre capital en ressources naturelles. Nous préférerions de beaucoup que le Canada agisse pour protéger l'environnement en adoptant des programmes définis et des politiques concrètes, et non pas en formulant de vaines paroles.

Nous savons pertinemment que ce dont nous discutons, ce n'est pas simplement un accord commercial, ni un accord de libre-échange car nous savons tous que rien n'est gratuit. En l'occurrence, nous ne sommes pas en train de discuter de commerce, mais bien de notre indépendence et de notre souveraineté nationale. Nous débattons de ce que nous voulons comme environnement, environnement que nous tenons à protéger à l'intention des générations futures de Canadiens. Compte tenu de ces objectifs, nous estimons que le gouvernement actuel dessert mal les Canadiens.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est tout un honneur de participer à ce débat très important. Je suis heureux de défendre encore une fois les intérêts du nord de l'Ontario en contribuant à l'adoption du projet de loi sur le libre-échange.

Étant donné que je suis déjà intervenu pendant ce même débat au cours de la trente-troisième législature, que j'ai fait partie du comité législatif qui a entendu des témoignages sur le projet de loi précédent pendant les mois d'été, et après avoir fait campagne en faveur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, je suis content de participer à cet exercice qui donnera force de loi à cet accord à compter du 1er janvier 1989.

• (0000)

Je dois dire que, bien que je sois heureux de prendre part à ce débat ce soir, nous ne devrions pas débattre à nouveau les principes de l'Accord de libre-échange, particulièrement la semaine avant Noël. Nous l'avons déjà fait plusieurs fois. Pourtant nous sommes encore à la Chambre ce soir en train de rabâcher ce que nous avons déjà dit.

A la Chambre, nous avons discuté et débattu un accord de libre-échange après le rapport sénatorial de 1982. Nous avons fait la même chose après le rapport de la Commission royale Macdonald de 1985 et pendant la période de négociations de deux ans. Naturellement, nous avons passé des jours à débattre les principes du projet de loi C-130 pendant la dernière législature. La Chambre a débattu les principes de cet accord pendant 64 jours au total, soit plus de 300 heures. Le comité législatif a siégé pendant 16 jours ou près de 100 heures, l'été dernier, pour entendre des témoins et effectuer une étude article par article. Le débat sur le projet de loi C-130 a dominé la dernière législature. Je ne tiens pas compte du temps passé à ce sujet en dehors de la Chambre pendant la campagne électorale.

Je voudrais seulement laisser le sujet du projet de loi C-130 pendant quelques minutes. Si je ne m'abuse, et mes collègues m'appuieront peut-être sur ce point, l'année dernière, que ce soit mai, juin, juillet ou août, nous avons entendu un petit signal. Ce signal était de laisser les gens décider. Les libéraux portaient de gros macarons où l'on pouvait lire: Laissez les gens décider. Les élections ont été déclenchées en octobre et les gens se sont prononcés en novembre.

Je sais qu'on a dit beaucoup de choses au sujet du libre-échange pendant les sept semaines de la campagne. Je demanderais à mes collègues s'il était quelque part question de sang dans cet accord. Pouvait-on lire quelque part dans cet accord que les Canadiens allaient perdre leur sang à cause du libre-échange?

Des voix: Non.

M. McDermid: Il a fait un peu saigner les libéraux.

M. MacDougall: Là vous avez raison, mais il n'est dit nulle part dans cet accord que nous allons perdre notre sang. Mais vous vous rendez compte? Tenez-vous bien. Lors du premier débat que j'ai eu avec mon adversaire libéral, nous étions tous là côte à côte et le voilà qui se lève en disant: «Oh, oh, il y a des problèmes par ici». Nous étions devant une bande d'élèves du secondaire. Nous parlions de l'avenir du Canada aux jeunes qui vont faire le Canada de demain. Il a dit que si le libre-échange était adopté nous ne pourrions pas avoir de sang au Canada. Je me suis dit: Voilà une chose que je n'avais pas vue. Bon, nous n'avons pas relevé la chose nous disant que la campagne en était à ses débuts et que nous aurions le temps de lire l'Accord.

Deuxième débat. Donc, les choses vont leur train, et à brûle-pourpoint voilà mon adversaire libéral qui se lève en disant . . .

M. McDermid: Qu'est-ce que nous allons perdre cette fois?

M. MacDougall: Vous n'en croirez pas vos oreilles. Je n'en suis pas revenu.

Des voix: Nous n'aurons pas de mal à vous croire.

M. MacDougall: Il a dit aux spectateurs que si l'Accord de libre-échange était ratifié, nous aurions plus d'assassins au Canada qu'il n'y en a à Détroit. Est-ce que c'était dans l'Accord? Je ne pense pas. Pourtant c'est la version qu'en donnaient les libéraux. Donc voilà deux débats de faits.

M. Belsher: Parlez-nous du troisième.

M. MacDougall: Maintenant nous allons parler d'eau. Je me suis tourné vers ce type qui voulait prendre ma place et je lui ai dit: «Faites-moi voir dans l'Accord le passage où nous avons vendu notre eau. Vous me préviendrez quand vous l'aurez trouvé». Il n'a pas pu me le montrer. Et vous savez pourquoi? Parce que l'eau est protégée. Mais vous savez ce qu'il a voulu faire dans notre cinquième débat? Le voilà qui lance soudain: «Je veux bien vendre de l'eau aux États-Unis». Voilà ce qu'il a dit. Moi je n'ai jamais dit cela. Notre gouvernement n'a jamais dit cela, mais lui il était disposé à vendre de l'eau aux États-Unis.

Troisième prise, mais nous n'en sommes pas restés là. Il y avait d'autres débats à venir. Nous sommes passés ensuite à l'agriculture. Cela a duré trois heures. Nous avons apporté notre livre, nous nous sommes assis et nous avons écouté. Tout d'un coup voilà nos offices de commercialisation qui disparaissent. Plus d'offices de commercialisation au Canada. Voilà ce qu'il a dit. Est-ce qu'il y a la moindre chose là-dedans à cet effet? Non.

Puis c'est la gestion de l'offre qui allait disparaître. J'ai examiné encore une fois le livre, et je regrette mais la gestion de l'offre est prévue. Ensuite il a dit que les produits laitiers étaient fichus, mais nous avons protégé les produits laitiers. Que faire? Quatrième prise, mais ça n'était pas fini.

Je constate avec plaisir que les libéraux m'écoutent. Je sais que s'ils le pouvaient ils aimeraient bien être de ce côté-ci, malheureusement cela leur est impossible.

Nous avons vu la fin de tous ces débats, mais vous savez ce que j'ai trouvé de plus pénible dans cette campagne? Si jamais il fallait que je me mette à terroriser les personnes âgées pour pouvoir gagner une élection, dites-vous bien que ce jour-là je renoncerai. Malheureusement, c'est par ce moyen que certains candidats ont cherché à battre des députés conservateurs. C'est malheureux, ce n'était pas nécessaire, cela n'aurait pas dû se passer mais cela s'est fait quand même. C'est vraiment malheureux.

Assez parlé de ce candidat libéral. J'aimerais revenir brièvement à ce que j'estime très important. J'ai récapitulé le nombre de jours et d'heures que nous avons débattu la question. Nous avons eu beaucoup de discussions à ce sujet. Je ne sais combien de fois: pendant la campagne, tout de suite avant la campagne, depuis deux ans. Nous avons gagné les élections. Oui. Nous avons participé aux débats. Nous avons pu montrer aux Canadiens que notre gouvernement sait les écouter.

• (0010)

Il ne fait aucun doute que dans le futur les Canadiens se reporteront au 21 novembre, car ils sauront que ce jour-là, l'électorat a appuyé pour une deuxième fois un gouvernement conservateur qui a une vision claire de l'avenir de notre grand pays. Je crois que le 21 novembre sera considéré comme une date importante de l'histoire de notre pays. Il ne s'agissait pas d'une élection ordinaire visant simplement à porter un parti au pouvoir pendant quatre ans. L'enjeu de l'élection portait sur l'avenir du pays. Les Canadiens ont eu de la vision. Ils ont choisi un parti qui avait un projet d'avenir pour notre pays.

L'été dernier, au moment où le comité législatif sur l'Accord du libre-échange s'apprêtait à terminer ses travaux, j'ai eu l'occasion de mettre sur papier mes réflexions personnelles sur ce que signifiait pour moi l'Accord de libre-échange que nous nous apprêtions à signer avec nos voisins. Je sentais que cet accord nous faisait faire un pas de géant qui lançait notre pays dans

le XXIe siècle. Et surtout, nous entreprenions cette démarche en tant que pays mûr, qui a confiance dans ses possibilités et qui espère se renforcer et accroître sa prospérité.

La libéralisation des échanges renforcera le Canada. Nous pourrons être davantage autonomes, indépendants et souverains. Plus notre pays produira, plus nous y gagnerons. Plus nous y gagnerons, plus nous aurons le moyen de développer nos arts et notre culture, de promouvoir l'essor de l'éducation et de la recherche, de maintenir no services sociaux et médicaux, ainsi que les programmes visant à aplanir nos disparités économiques régionales. Tous les Canadiens profiteront de l'Accord de libre-échange, car le Canada en sortira plus fort.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des adversaires de ce traité, qui ont consacré beaucoup de temps au cours des six derniers mois à parcourir le pays pour présenter leurs arguments insignifiants à la population et clamer sur tous les toits que le gouvernement avait vendu le pays aux Américains. Qu'on se le dise monsieur le Président, car vous l'avez signalé à maintes reprises avec vigueur, que le fait de se répéter bruyamment des arguments ne les rend pas plus valides.

Le sénateur George Van Roggen, Emmett Hall, la Fédération canadienne du travail, et M. Hamel de la Chambre de Commerce du Canada vous ont tous dit, monsieur, que ces déclarations et ces arguments proférés contre l'Accord de libre-échange sont de pures faussetés. Ces affirmations ne reflètent rien de plus que la façon qu'a l'opposition de percevoir le jeu politique, de déformer les faits et de semer la confusion dans la population.

Parmi les faussetés qui ont été véhiculées au cours de la dernière campagne électorale, il en est une qui concerne tous les citoyens du nord de l'Ontario, c'est l'incidence qu'aura l'Accord sur les politiques de développement régional dans cette partie de l'Ontario. L'opposition soutient que nos programmes de développement régional, comme le programme de Développement des collectivités et FEDNOR, seront supprimés ou démantelés. C'est complètement absurde.

Permettez-moi de rétablir les faits. L'Accord de libre-échange ne compromettra pas les subventions gouvernementales aux entreprises dans le cadre des programmes de développement régional. Le Canada conservera son droit de stimuler la création d'emplois et l'expansion économique dans les régions les moins développées du pays. D'ailleurs, les articles 8 et 11 du Code des subventions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce disposent ainsi:

> Les gouvernements se servent des subventions pour faciliter l'atteinte des principaux objectifs de leur politique sociale et économique . . . au nombre de ces objectifs, se trouve la suppression des inégalités industrielles, économiques et sociales dans certaines régions précises.

Ceux qui prétendent que l'expansion ou le développement économique régional n'y figurent pas ont tort. Comme tout le monde le sait, l'Accord de libre-échange a été négocié dans le cadre du GATT. Il reprend certaines dispositions du GATT et englobe même le Code des subventions. C'est donc dire que le gouvernement canadien conservera son droit de promouvoir la croissance et le développement économiques. Au cours des négociations sur le libre-échange, il a simplement été question d'améliorer les règles actuelles régissant le développement régional dans le cadre du GATT. Il est cependant clair que toute aide visant à favoriser le développement régional est permise, dans la mesure où elle ne fausse pas l'Accord de libre-échange.

Le fait est que le gouvernement central et les gouvernements des états aux États-Unis font un usage assez libéral des programmes de développement économique régional. Le gouvernement du Canada pourra lui aussi continuer à en faire autant. Les organismes gouvernementaux comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et le FEDNOR dans le nord de l'Ontario, continueront à pouvoir offrir des programmes créatifs d'aide à l'industrie et de développement économique.

Ils seront en mesure de délimiter les secteurs où les Canadiens peuvent mieux soutenir la concurrence afin d'aider au développement de marchés d'exportation. Ce sont de bien bonnes nouvelles puisqu'elles annoncent l'essor de nos régions, de notre région du nord de l'Ontario—de biens bonnes nouvelles pour le nord de l'Ontario.

Depuis 1935, le Canada élimine progressivement les droits de douane entre nos deux pays. Le présent Accord fait disparaître les droits imposés sur 20 p. 100 de nos échanges commerciaux, ce qui représente les seuls biens et services qui ne sont pas encore exempts de droits de douane. L'Accord n'est peut-être pas parfait, mais il représente quand même un pas dans la bonne direction, puisqu'il offre aux Canadiens la chance d'accroître et d'améliorer nos relations avec notre plus important partenaire commercial.

En tant que résidant du nord de l'Ontario, l'Accord me paraît bon. Dans notre région, où sept emplois sur dix sont directement liés au commerce, l'Accord de libre-échange nous donne une plus grande sécurité d'accès au plus vaste et au plus riche de nos marchés. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'il garantit l'essor et la stabilité économiques de notre région. Nous n'aurons plus à transporter les matières premières à l'extérieur de notre région. Nous pourrons les transformer dans le nord de l'Ontario; nous n'aurons plus à nous préoccuper des droits de douane et des barrières commerciales qui ont pendant si longtemps limité notre croissance.

Nous serons en mesure de diversifier nos activités, de développer nos industries secondaires et de consolider la viabilité et la stabilité économiques de notre région. L'Accord de libre-échange est avantageux pour le nord de l'Ontario. Comme je l'ai souligné, il contribue à la stabilité et au développement continu de notre région.

En tant que Canadien, l'Accord me paraît également bon. Pour notre pays, dont les trois quarts des exportations sont dirigés vers les États-Unis, le présent Accord prévoit certaines mesures contre les menaces protectionnistes que pourraient proférer les Américains. Nous avons tenté d'obtenir une plus grande sécurité d'accès au marché américain, et nous l'avons obtenue. La menace des mesures commerciales protectionnistes ne planera plus au-dessus de nos têtes. Jamais plus la porte du marché américain ne nous sera fermée.

L'Accord de libre-échange rend plus sûres les relations de notre pays avec ses voisins. Nous pouvons tirer des plans sur l'avenir en vue de renforcer et de diversifier notre économie, ce qui nous permettra de renforcer et de consolider nos programmes sociaux et le tissu même de notre pays.

Monsieur le Président, je terminerai en disant que, de John A. Macdonald avec sa détermination à élargir nos horizons vers l'ouest par le chemin de fer à John George Diefenbaker avec sa politique d'accès aux ressources conçue pour développer nos régions nordiques, le Parti progressiste conservateur et les gouvernements qu'il a formés ont toujours offert au peuple canadien une vision de l'avenir du pays. C'est un parti qui a toujours su tirer parti des forces de notre pays et de son peuple. Je suis très fier d'appartenir au gouvernement progressiste conservateur qui, cette semaine, assurera à tous les Canadiens un pays meilleur, plus fort, capable de croître et de prospérer pendant des siècles à venir.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'intervenir dans ce débat après un autre représentant du nord de l'Ontario. C'est là-bas que j'ai grandi et je me demandais où lui-même avait grandi.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Sous un rocher.

M. Walker: Le problème, c'est qu'il ne reste plus de rochers.

• (0020)

S'il existe une région du pays qui devrait s'opposer à l'Accord de libre-échange, c'est bien le nord de l'Ontario que les multinationales ont pillée à qui mieux mieux. C'est dans cette région que le problème des pluies acides a commencé à se manifester. Il ne reste plus aucune mesure de protection dans tout le nord de l'Ontario. Ce qui n'empêche pas le député d'en parler. Il devrait avoir honte. Le mieux qu'il puisse faire maintenant, c'est de le dire dans la circulaire des députés pour que ses électeurs puissent lire ses propos. Et il n'en faudra pas plus pour qu'il fasse partie de l'histoire après les prochaines élections.

Les conservateurs ont parlé de majorité au cours de ce débat. Parlons donc de la majorité à Winnipeg. Parce que la majorité dans cette ville est libérale. Et conformément à cette logique typiquement conservatrice, je parle maintenant au nom de Winnipeg pour expliquer pourquoi ses habitants sont contre le libre-échange. Ils s'y opposent parce que cette politique détruit l'économie de leur ville.

Pendant toute la campagne électorale, le *Winnipeg Free Press* a prétendu que toute préoccupation à propos du libre-échange était du négativisme. Et les hommes d'affaires sont intervenu à tour de rôle en faveur du libre-échange sous prétexte qu'il apporterait une grande prospérité à Winnipeg. Or, on disait en manchette dans le *Winnipeg Free Press* en fin de semaine qu'aucun nouvel emploi n'était prévu dans cette ville en 1989. Une fois envolées les belles paroles de la campagne électorale, il ne reste plus rien du tout pour les travailleurs de Winnipeg, aucun investissement nouveau à l'horizon.

Les députés d'en face nous taxent volontiers de négativisme. Mais quel plan ont-il prévu pour assurer l'avenir du Winnipeg? Aucun.

Cette ville s'est taillé une réputation mondiale dans le domaine du commerce. Qu'il s'agisse du grain, du vêtement ou des finances, Winnipeg est une ville de commerçants par excellence. Le gouvernement dit que nous n'avons pas besoin de la protection offerte par la Commission canadienne du blé et il est en train de la démanteler. Il nous dit de ne pas nous inquiéter à propos des emplois dans l'industrie de la confection. Qui va défendre ces 7 000 travailleurs? Il s'agit d'emplois réels. Ce n'est pas une question d'attitude négative. C'est la vie des gens qui est en jeu. Il faut bien que quelqu'un essaie de les protéger.

On nous a dit que nous revenions sur les principes du débat déjà réglés. Durant la campagne électorale, les conservateurs disaient qu'ils protégeraient les travailleurs. Qu'ont-ils fait de cette protection? S'il y a une promesse que les conservateurs n'ont pas tenue, c'est bien celle de protéger les travailleurs.

Pendant qu'ils demandent aux Canadiens de leur faire confiance, ils reprennent 32 p. 100 des fonds destinés à la création d'emplois à Winnipeg. La ville n'a pas d'argent.

On nous dit de ne plus revenir sur les mêmes points, mais c'est ce que nous devons faire pour protéger les travailleurs. Quand nous demandons des comités d'enquête, on nous dit qu'ils ne sont pas nécessaires. Nous aurons à surveiller les conservateurs au cours des

quatre prochaines années parce qu'ils négligent leur devoir.

Les Manitobains se sont opposés au libre-échange parce qu'ils s'efforcent depuis des générations de bâtir une ville de renommée mondiale. Ils ont travaillé à de nombreux programmes en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. Ils sont très sensibles au fait que le gouvernement ne s'occupe plus d'eux depuis quatre ans.

Les libéraux ont été élus à Winnipeg parce qu'ils avaient un plan d'action visant à protéger les travailleurs et à servir les intérêts de la ville. Les conservateurs ont été défaits parce qu'ils n'avaient rien à dire sur notre avenir. Ils continuent à faire de vagues promesses qui ne veulent rien dire dans la vie des gens.

Une voix: Des emplois et encore des emplois.

Une voix: Quand les verrons-nous?

M. Walker: Tout comme en 1984, nous attendons encore que le gouvernement fédéral crée un seul emploi à Winnipeg. Si jamais cela se produisait, nous applaudirions à un tel exploit.

On n'a convaincu aucun habitant de Winnipeg que sa ville tirerait des avantages de l'Accord de libre-échange. Nous continuerons de nous y opposer jusqu'à ce que le gouvernement nous assure que les travailleurs des secteurs du textile, de la transformation, de l'agriculture et des transports auront des emplois après que l'Accord sera entré en vigueur.

Le gouvernement devrait montrer sa bonne foi en constituant un comité chargé de déterminer comment protéger les emplois et servir les intérêts des habitants de Winnipeg dans le cadre de l'Accord. En l'absence d'une telle initiative, nous continuerons de nous opposer à l'Accord.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de l'étude en deuxième lecture de cette mesure législative commerciale. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations au sujet de ma circonscription. Il s'agit d'une circonscription emballante et diversifiée, qui s'étend de la ligne de démarcation, à l'ouest, de la circonscription du député de Skeena (M. Fulton), jusqu'à la frontière de l'Alberta, à l'est, dans la circonscription dont le député est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Dans la circonscription de Prince George—Bulkley Valley, les industries prédominantes sont les forêts, les mines et l'extraction. Malheureusement, celle-ci a longtemps été négligée par les conservateurs.

Aujourd'hui, la voilà qui est menacée par l'Accord de libre-échange. Ce qui me préoccupe surtout dans le projet de loi, c'est ce qui risque d'arriver pendant la période d'élaboration de la définition du terme «subvention». Il ne faut pas oublier que le gouvernement a déjà «vendu à rabais» l'industrie forestière de notre pays, surtout celle de ma province, la Colombie-Britannique. Il a capitulé devant les intérêts américains et signé le protocole d'entente auquel le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, a réservé un accueil favorable, mais que l'industrie forestière a dénoncé.

M. Adam Zimmerman, qui n'est pourtant pas membre du nouveau parti démocratique, aurait déclaré, le 31 décembre, au *Vancouver Sun*: «C'est bizarre. C'est écoeurant; c'est un qualificatif très méchant pour une personne du secteur industriel.» M. Zimmerman, qui est également président du Conseil des industries forestières, a déclaré lors d'une entrevue: «L'Accord fait, d'un coup, de l'industrie du bois un paraplégique industriel.»

Nous avons entendu dire que certaines compagnies forestières fonctionnent à perte depuis que les gouvernements provinciaux et fédéral ont cédé aux pressions exercées par des intérêts américains. Il est important de noter que l'Accord de libre-échange qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui n'améliore pas la situation. Des mesures identiques peuvent être prises de nouveau. En fait, quand le premier ministre (M. Mulroney) a visité Prince George pendant la campagne électorale, il n'a pas pris d'engagement envers notre région et encore moins promis qu'il s'occuperait du protocole d'entente.

L'attitude du gouvernement envers le secteur forestier m'inquiète. Le vérificateur général a critiqué le laisser-aller du gouvernement dans la gestion des divers accords fédéraux-provinciaux sur les forêts. La Colombie-Britannique a mérité une mention particulière, ce qui n'est pas étonnant, compte tenu de l'incompétence du gouvernement Vander Zalm.

J'ai peur que sans garanties écrites du gouvernement et du ministre, nous n'ayons pas d'accord fédéral-provincial sur les forêts. Ma région de la Colombie-Britannique compte le plus de terres insuffisamment reboisées. Les dépenses fédérales et provinciales dans le secteur forestier seront-elles tolérées sous le régime de l'Accord commercial, selon ce qui est défini?

Un rayon d'espoir a peut-être lui cet après-midi. Le gouvernement met du temps à comprendre. Il faut lui répéter les choses deux ou trois fois. Pendant la période des questions, aujourd'hui, j'ai noté avec plaisir que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) avait invité des représentants de l'industrie forestière à venir discuter avec lui du protocole d'entente. J'ai communiqué cet après-midi avec des représentants de cette industrie de notre province et je les ai incités à accepter l'invitation pour une rencontre que nous souhaitons tenir le plus tôt possible. Peut-être qu'avec un peu de chance, nous finirons par faire entendre raison au gouvernement.

• (0030)

Comme parlementaires, il ne nous faut rien de moins qu'une occasion de vérifier comment les négociations se déroulent. Un comité complet doit rendre compte à la Chambre à titre indépendant. Il nous faut un surveillant du commerce ayant des fonctions semblables à celles du vérificateur général et qui pourrait rendre compte de façon indépendante des négociations en cours. Le comité serait autorisé à voyager, à convoquer des témoins et à recueillir des témoignages sous serment. Au nom de la démocratie, donnez-nous la possibilité de suivre les négociations ouvertement; ne les menez pas derrière des portes closes.

Je ne vois pas pourquoi les ministériels ne nous informeraient pas de ce qui se passe. Ils pourront aussi faire entendre leurs témoins. Si nous n'obtenons pas ce comité, je crains que l'on nous impose encore un accord préparé à huis clos. Les conservateurs sacrifieront les programmes qui enlèveront toute substance au Canada. C'est ce que moi et d'autres députés de mon parti craignons si nous laissons les députés d'en face s'occuper seuls des négociations.

Beaucoup d'autres aspects de l'Accord commercial nous inquiètent, notamment l'environnement, les programmes sociaux et la gestion de l'eau, pour ne mentionner que ceux-là. J'exhorte le gouvernement à appuyer la motion de mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Si le gouvernement a le courage de ses convictions, je sais qu'il appuiera les efforts que nous déployons pour défendre les intérêts de nos électeurs.

En terminant, je remercie les électeurs de Prince George—Bulkley Valley de m'avoir fait confiance en me choisissant pour les représenter à la Chambre des communes. Je continuerai de travailler comme j'ai commencé à le faire. Je prévois que les quelques prochaines années seront une période très intéressante et productive pour ma circonscription et pour mes électeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion . . .

Des voix: Débat.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député d'Essex—Kent.

Des voix: Oh, oh!

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de mon premier discours à la Chambre des communes, je tiens à remercier mes électeurs de m'avoir fait confiance.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés de faire preuve d'un peu de savoir-vivre pendant le premier discours du député. Peut-être pourrons-nous alors terminer rapidement. La parole est au député d'Essex—Kent (M. Pickard).

Des voix: Bravo!

M. Pickard: Merci beaucoup, monsieur le Président. J'apprécie votre intervention. Encore une fois, je remercie mes électeurs. Je promets de travailler du mieux que je peux pour bien les représenter, défendre leurs intérêts et exprimer leurs préoccupations.

Ma circonscription s'appelle Essex—Kent. Il s'agit d'une petite circonscription située dans la région la plus méridionale du Canada, dans le sud-ouest ontarien. Je crois que ma circonscription est celle où l'agriculture est la plus diversifiée du Canada. Nous produisons une grande variété de denrées agricoles, notamment dans les serres qui rapportent des millions de dollars, du raisin, du vin, des fruits charnus, des produits horticoles et laitiers, des oeufs et du soja, pour ne nommer que ceux-là.

Ma circonscription compte également une grande variété de conditionneurs d'aliments, notamment la maison Heinz. Nous y comptons plusieurs autres conditionneurs qui seront touchés par le libre-échange et ses conséquences pour l'agriculture. En outre, certaines préoccupations nous ont été signalées par le secteur manufacturier dans ma circonscription. Des usines risquent de fermer leurs portes dans ces industries manufacturières qui sont reliées de près au secteur automobile.

Je m'inquiète énormément des conséquences néfastes qu'entraînera cet accord pour les habitants du comté d'Essex. Ces gens n'auront pas la partie facile. En fait, les dés semblent pipés contre eux.

La Commission Macdonald avait laissé entendre qu'il valait peut-être mieux exclure le secteur agricole de cet accord. Le gouvernement a décidé de faire fi de ce conseil, bien qu'il cite la Commission Macdonald à propos des conséquences de l'Accord dans d'autres secteurs. Les questions agricoles se sont révélées l'écueil des pourparlers du GATT à Montréal. Pourtant, l'agriculture est réputée prioritaire dans cet accord. À mon avis, il aurait fallu l'exempter. Mais, comme ce n'est pas le cas, de nombreux aspects du secteur seront compromis.

L'exploitation agricole familiale dans le sud-ouest de l'Ontario a subi de nombreux revers dernièrement. Depuis quelques années, des centaines d'exploitations ont fait faillite et des centaines de familles ont éprouvé de grandes difficultés. L'un des facteurs à avoir contribué à ces dificultés a été assurément le taux d'intérêt de 14 p. 100 exigé par la Société du crédit agricole. Les conditions climatiques et les températures imprévisibles, sources de sécheresse, de gel et de tempêtes, ont certainement causé des ennuis aux agriculteurs et ajouté au fardeau des producteurs au Canada.

De nombreux propriétaires d'exploitation familiale ont dû délaisser l'agriculture à la recherche d'une deuxième source de revenu pour assurer la survie de leur propriété. Les femmes travaillent dans les magasins et les maris, dans les fabriques de voitures ou d'autres usines pour toucher un second revenu destiné à sauvegarder leur exploitation agricole. Voilà que nous ajoutons à tout cela l'Accord de libre-échange qui fera des ravages dans la collectivité agricole.

Cet accord avantage de manière injuste nos voisins du Sud. Je vais essayer d'expliquer en quoi consiste cet avantage. Mes collègues d'en face ont laissé entendre qu'on avait négligé dans l'Accord de mentionner expressément certains facteurs. Prenons le facteur climat. Des journées interminables, du temps chaud et une longue saison de croissance constituent autant d'avantages concrets pour la collectivité agricole. Nos voisins du Sud ne connaissent pas les soucis que cause le gel à nos agriculteurs, ce qui ajoute à la stabilité de leur production qui, par acre de terre, s'en trouve accrue. À titre d'exemple, dans le sud-ouest de l'Ontario, les agriculteurs ont produit près de 20 tonnes de tomates par acre. Dans certaines régions des États-Unis, la production est de l'ordre de 40 tonnes par acre avec le même investissement. L'Accord ne tient pas compte de cela et, de ce fait, est injuste envers nos agriculteurs. Je crois que nous avons les meilleurs agriculteurs du monde, mais je suis également réaliste. Si les dés sont pipés, nous ne pouvons pas gagner.

La question de la main-d'oeuvre ajoute une autre dimension à l'affaire. Seule une famille américaine sur quatre dispose des services sociaux et médicaux dont 75 p. 100 des Canadiens bénéficient. Quelqu'un doit payer ces services que reçoivent les familles et ce sera l'agriculteur canadien. Cela me semble injuste quand on parle de s'affronter à armes égales.

Au Canada, le salaire minimum est beaucoup plus élevé qu'il ne l'est dans beaucoup d'États américains. Encore une fois, cela désavantage l'agriculteur canadien. Abaisserons-nous le salaire minimum au Canada pour être concurrentiels et nous placer sur le même pied que les agriculteurs des États-Unis? Puisque l'Accord de libre-échange est d'abord une affaire de gros sous et puisque ces sous seront certainement contrôlés par le marché, les Américains pourront vendre leurs produits leurs frais sont inférieurs aux nôtres.

Je crois que nous avons trop cédé pour que nos agriculteurs puissent survivre. Le gouvernement canadien a fait preuve de sagesse et d'initiative en se donnant des politiques de protection de l'environnement. Bien des insecticides et des herbicides dont l'utilisation est permise par la loi aux États-Unis sont interdits au Canada. Ils représentent un grand danger pour l'environnement et pour les gens. Les agriculteurs canadiens n'ont pas le droit de les utiliser. Cependant, ils donnent un avantage économique à l'agriculteur américain.

• (0040)

Les produits permis aux États-Unis facilitent la production. Allons-nous baisser nos normes pour être compétitifs? Ou sont-ce les Américains qui vont hausser leurs normes en n'utilisant pas ces pesticides et insecticides? Je doute fort que nous les voyions changer leurs produits.

Nous avons lutté longtemps avec eux au sujet des pluies acides et de la pollution de l'air et de l'eau. Rien ne changera sur le plan de l'environnement. Les Américains continueront d'utiliser leurs produits, et nos agriculteurs se heurteront alors à un autre obstacle, soit des lois environnementales injustes.

Les offices de commercialisation seront guillotinés; on leur coupera tous leurs pouvoirs. On a laissé entendre que ces organismes ne seraient pas abolis, mais imaginez un conseil de commercialisation contrôlant les prix et les approvisionnements canadiens pendant que les produits américains non contrôlés sont expédiés vers nos marchés pour concurrencer nos produits. Ce scénario est d'un ridicule achevé.

Un porte-parole de Heinz, grand établissement de transformation des aliments dans ma circonscription, parlait de la réduction des droits sur les tomates et il a clairement indiqué que, si ces droits disparaissaient, la société devrait réagir pour contrebalancer ses pertes et rester compétitive. Si le droit de 10 p. 100 est supprimé, l'agriculteur devra réduire le prix de son produit, le travailleur devra accepter un moindre salaire ou les régimes sociaux devront être réduits.

Dans ces circonstances, les négociations seront très vite axées sur les agriculteurs à qui l'on voudra offrir beaucoup moins par tonne pour leurs tomates. Les travailleurs seront également visés, car il sera aussi proposé de bloquer ou de diminuer leur salaire. La société peut décider de quitter le pays. C'est là aussi une possibilité. Si la différence est trop grande pour le producteur, il va quitter le Canada. J'estime que la grande victime de l'Accord commercial sera le secteur agricole.

Cela me dépasse qu'on ait seulement songé à inclure ce secteur dans l'Accord. Ainsi, on aura désormais le pouvoir de l'anéantir. J'estime sans l'ombre d'un doute que le secteur agricole a été trahi. Pas étonnant que le sud-ouest de l'Ontario ne soit représenté par aucun député ministériel.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, puis-je me permettre tout d'abord de vous féliciter et de féliciter vos collègues à la présidence pour votre réélection . . .

Des voix: Oh, non!

M. McDermid: J'apprécie votre appui. Il est magnifique. Je tiens aussi à remercier les électeurs de Brampton de m'avoir élu une quatrième fois de suite à la Chambre des communes. C'est un réel plaisir de représenter une collectivité aussi formidable.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas le premier discours du ministre, mais je voudrais bien qu'on fasse quand même preuve d'une certaine politesse à son égard. Nous passerons très bientôt au vote. La parole est au ministre.

M. McDermid: Je peux comprendre l'inquiétude du gouvernement lorsque je prends la parole, vu que je dis la vérité au sujet de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Les députés de l'opposition peuvent ronchonner et chahuter tant qu'ils le voudront pendant les 15 prochaines minutes, cela ne m'empêchera pas de parler du libre-échange et de dire la vérité. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier les électeurs de Brampton. Mon bon ami le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) n'a pas cessé de m'interpeller de l'autre côté de la Chambre pour m'enjoindre de retourner à Brampton pour y préparer ma campagne parce que la lutte serait dure. Je tiens à lui signaler pour sa gouverne, car je sais qu'il n'a pas encore eu le temps de jeter un coup d'oeil aux chiffres, que j'ai remporté les élections avec 52 p. 100 des suffrages.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Pour le bénéfice des gens qui ne peuvent pas le voir à la télévision, je tiens à dire que je comprends sa réaction, monsieur le Président. On ne l'impressionne pas facilement, et je comprends pourquoi. Je reviendrai à lui un peu plus tard.

Nous nous partageons la magnifique ville de Brampton, mon collègue de Brampton—Malton et moi. Comme notre ville se développe à une telle allure, elle a été divisée en deux circonscriptions. Je la représente conjointement avec le député de Brampton—Malton (M. Chadwick). C'est un très vieil ami à moi et je me sens très honoré de représenter ici avec lui notre magnifique ville.

Les deux dernières années ont sans doute été les plus intéressantes, les plus enrichissantes et les plus passionnantes de ma vie, car le premier ministre (M. Mulroney) m'a désigné comme secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). Depuis lors j'ai suivi de très près les négociations du libre-échange. J'ai vu aboutir un accord. J'ai suivi les débats, j'y ai participé depuis lors. J'ai vu élaborer le projet de loi, je l'ai vu venir deux fois à la Chambre et c'est la deuxième fois que nous le discutons ici.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ces derniers jours les nouveaux députés parler librement en nous disant qu'ils n'ont pas eu la possibilité de parler. Il faudrait savoir ce que l'on veut: Quand on prend la parole en Chambre, comment peut-on se plaindre de ne pas pouvoir parler? Qu'est-ce qu'ils font s'ils ne parlent pas? Ils prennent la parole, et ils parlent de l'Accord de libre-échange. Ils ont la liberté de s'exprimer. En fait, le gouvernement leur a donné 24 heures de plus de débat pour parler de l'accord. Le gouvernement leur a offert en fin de semaine dernière de prendre la parole dans le débat. Non seulement ils n'ont pas profité de la possibilité de parler de l'Accord de libre-échange, mais il n'y en avait que 36 qui se sont présentés pour voter vendredi.

Des voix: Quelle honte!

M. McDermid: Je demande à la Chambre de regarder. Le chef du Parti libéral est seul. Les députés l'ont abandonné une fois de plus.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Pendant ces deux années de négociations, le public canadien donnant son avis sur ces négociations n'a probablement jamais été plus largement représenté. Le comité consultatif sur le commerce extérieur avait des représentants de toutes les conditions sociales au Canada, notamment de l'Association des consommateurs du Canada, du mouvement ouvrier et autres. Conjointement avec ce comité consultatif sur le commerce extérieur, il y avait 15 comités consultatifs sectoriels qui comptaient quelque 500 Canadiens, encore une fois de toutes les conditions sociales et de tous les secteurs de notre économie, qui donnaient des conseils au gouvernement sur les négociations commerciales. Ils participaient activement. J'ai écouté l'opposition prétendre que cela se faisait secrètement, que personne ne savait ce qui se passait. Quelle absurdité! On n'a jamais autant consulté le public canadien que pour cet accord de libre-échange et il faut en féliciter le gouvernement.

M. Foster: Il n'y a jamais eu d'audiences publiques.

M. McDermid: Mon collègue dit qu'il n'y a jamais eu d'audiences publiques. Il ne s'est pas présenté devant la Commission Macdonald pour faire connaître son point de vue. Il n'a pas comparu non plus devant le comité permanent. Il a boudé le comité sénatorial et ose affirmer qu'il n'y a pas eu d'audiences. Il y en a eu de toutes sortes au Canada et il le sait. C'est ridicule. Parfaitement ridicule. Puis l'Accord a été conclu. Celui-ci était du domaine public . . .

• (0050)

M. Foster: Il n'y a pas eu d'audiences publiques au Canada sur le texte final de l'Accord et vous le savez pertinemment, McDermid. Soyez franc.

M. McDermid: . . . depuis quelque temps lorsque le projet de loi a été déposé en mai dernier. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que nous avons perdu énormément de temps sur des questions de procédure, à savoir s'il fallait le présenter, si la forme convenait. Les tergiversations ont duré longtemps. Le débat enfin amorcé, il a duré pendant les mois de juin, juillet et août. La Chambre a enfin adopté la mesure à la fin d'août, après quoi elle a été renvoyée à l'autre endroit, cette auguste enceinte où l'on a dit: «Nous ne l'adopterons pas. Nous ne voulons pas de ce projet de loi».

Tous se rappelleront que c'est le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté (M. Turner) lui-même qui a réclamé la tenue d'élections. Il a dit au gouvernement: «Laissez la population se prononcer». Je me rappelle encore des T-shirts et des ballons imprimés pour l'occasion. Sauf erreur, je crois que c'était un mercredi. Tout le monde disait de lui qu'il avait raison de réclamer des élections. La tribune était pleine et il y avait de l'électricité dans l'air. Le chef de l'opposition a réclamé la tenue d'élections en mettant au défi le gouvernement de «laisser la population se prononcer».

Mme Finestone: Un peu de respect ne vous ferait pas de mal, vous savez.

M. McDermid: Que se passe-t-il maintenant? Eh bien, le chef de l'opposition refuse d'accepter le verdict rendu par la population canadienne le 21 novembre.

J'aimerais citer quelques-unes des déclarations faites par M. Turner récemment. Par exemple, il a dit qu'il allait permettre l'adoption «rapide» du projet de loi, si le gouvernement était réélu et obtenait un nouveau mandat. Je tiens à rafraîchir la mémoire de mes collègues. Il a déclaré: «Je crois que nous avons gagné l'esprit et le coeur des Canadiens sur cette question. Nous avons discuté des détails de l'Accord et de son incidence sur la vie des Canadiens. Nous nous apprêtions à remporter la victoire quand deux choses se sont produites. Il y a eu l'intervention sans précédent des grandes entreprises . . . » Je pourrais ajouter de la petite, de la moyenne entreprise et des citoyens de toutes les sphères d'activité. Comme dirait mon ami d'Oshawa, «les Canadiens ordinaires».

Puis le chef de l'opposition a dit: «Ils ont monté une attaque sans précédent sur ma réputation, sur ma sincérité et sur ma compétence». Je dirais que concernant deux de ces trois aspects, cela n'a pas été le cas. Je ne crois pas que l'on ait attaqué sa réputation ni sa sincérité. Je ne mettrais pas en doute sa réputation, ni sa sincérité, mais sa compétence, nous nous devons de le faire, comme la population canadienne l'a fait. Il a bien raison, dans ce cas-ci, la population a mis en doute sa compétence.

Il a ensuite déclaré: «Ce fut une manipulation cynique de l'opinion publique. La soif du pouvoir a motivé un appel à un instinct primitif de l'être humain.» Il estime par conséquent que tous ceux qui ont voté pour les conservateurs ont utilisé cet instinct primitif de l'être humain. C'est pas beau, ça? Quelles belles paroles prononcées par l'honorable député! Il termine en disant: «Le parti ministériel a réveillé la peur.»

Il a parlé des annonces publicitaires négatives. Je sais que l'honorable député a été extrêmement occupé pendant la campagne et qu'il n'a pas eu la chance de regarder ses propres annonces. Je me souviens des premières annonces diffusées par le Parti libéral. C'est ce que j'appelle des annonces négatives, des annonces qui attaquent. Ce sont ces annonces qui ont dépassé les bornes, je me rappelle notamment celles où le premier ministre donnait un coup de pied à un ballon de soccer.

L'honorable député se lève à la Chambre pour affirmer que nous diffusions des annonces négatives. Laissez-moi vous dire, c'est ce que j'appelle la Piété qui se moque de la Charité. Je n'arrive pas à croire que l'honorable député ait le culot de se lever et d'invoquer ce genre d'excuses pour la défaite de son parti.

Cela me fait penser à une citation de ce grand écrivain qu'est Morley Callaghan. Ces mots qu'il a écrits décrivent parfaitement bien l'honorable député. «Pour se donner bonne conscience, la plupart des hommes vivent en prétendant adhérer à des principes auxquels, au fond d'eux-mêmes, ils ne croient pas vraiment. Cela leur semble d'une nécessité absolue.» Voilà ce qu'a écrit Morley Callaghan, et je crois que le chef de l'opposition fait partie de cette catégorie d'hommes. C'est ce que je crois, honnêtement.

Les faits prouvent le contraire de ce qu'affirme l'honorable député, et il le sait. Premièrement, les libéraux n'ont pas gagné le coeur des Canadiens en parlant du libre-échange. Ils ont plutôt réveillé la peur en faisant de fausses allégations. Cela saute aux yeux.

Je me souviens du débat télévisé. L'honorable député s'est très bien comporté pendant le débat, et je l'en félicite, jusqu'au moment où il a déclaré: «Cet accord commercial marquera la fin de nos programmes sociaux.» Ce sont exactement les mots qu'il a employés. Il sait fort bien que ce n'est pas vrai. Je vais lui donner le bénéfice du doute, car, dans le feu du débat, ces mots lui ont échappé. Ce n'est pas vraiment ce qu'il pense.

Deuxièmement, des entreprises de tous les secteurs, grandes et petites, et le député le sait fort bien, ont appuyé le libre-échange. Pendant la campagne électorale, elles ont fini par en avoir assez des faussetés que répandaient les deux partis d'opposition et elles ont estimé qu'elles devaient se jeter dans la mêlée. Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Nunziata: Calmez-vous, McDermid. Rentrons chez nous.

M. McDermid: Ils disent qu'ils n'ont pas semé la peur. Ils ont comparé le monde des affaires au Klu Klux Klan. Le sénateur Kirby, ce grand libéral qui a bien joué un rôle dans la campagne, mais que nous ne voyons plus depuis, a comparé le monde des affaires au Klu Klux Klan. Quelle comparaison! Qui a osé prétendre qu'ils n'ont pas semé la peur?

J'ai mentionné que la campagne publicitaire s'est attaquée dès le début aux personnalités.

M. Rompkey: Parlez-nous de John Crosbie et de son attaque contre les étudiants.

M. McDermid: Comment le chef de l'opposition qualifierait-il le comportement de certains de ses candidats qui se rendaient dans des foyers pour dire aux personnes âgées qu'elles allaient perdre leurs pensions? Voilà ce qu'ils faisaient. Peut-être le chef de l'opposition ne savait-il pas ce que ses candidats faisaient. Ils allaient dans des foyers dire aux personnes âgées qu'elles allaient perdre leurs pensions jusqu'à ce que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) admette, devant une caméra de CHCH-TV, qu'il n'en était rien. C'est à mi-chemin de la campagne qu'elle a finalement admis que les pensions n'allaient pas être touchées par l'Accord commercial.

J'ai été fort offusqué par l'attitude du très honorable député au cours de la campagne sur le libre-échange. Il s'agissait probablement de l'une des campagnes les plus dures auxquelles j'ai jamais participé; tous les coups étaient permis. En toute honnêteté, je ne veux jamais revivre cela. Je suis persuadé qu'il en va de même de mon très honorable collègue. Selon moi, il semblait fort mal à l'aise d'agir comme il l'a fait. Les Canadiens s'en sont rendus compte également.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Marchi: Un recours au Règlement motivé par des raisons humanitaires.

M. Nunziata: Je suis désolé d'interrompre le député au beau milieu de son discours arrogant, mais je voudrais signaler à la présidence qu'il est 1 heure. Sauf erreur, à ce stade-ci, le Président doit mettre un terme à nos souffrances et mettre la question aux voix.

Le Président suppléant (M. Paproski): Il reste environ 15 secondes, si le député souhaite poursuivre.

M. McDermid: L'honnêteté et la vérité ont fini par triompher dans cette campagne. Les faits l'ont emporté. L'Accord de libre-échange est avantageux pour le Canada. Il permettra d'entrer dans le XXIe siècle en tant qu'important pays commerçant dans le monde entier. Je suis fier d'être partie à cet accord. Je souhaite qu'il soit adopté rapidement d'ici à la fin de la semaine, afin qu'il puisse être renvoyé à l'autre endroit et recevoir la sanction royale d'ici au prochain week-end.

• (0100)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur le sous-amendment.

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Laporte, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 11*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—115

CONTRE

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's West)
Crosby
(Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Johnson
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156

• (0120)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Riis: Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que le vote sur l'amendement original soit appliqué à l'inverse à la motion principale.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord pour que le vote sur l'amendement du très honorable leader de l'opposition soit appliqué à l'inverse à la motion de deuxième lecture du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté).

(*Vote nº 12*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—115

CONTRE

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's West)
Crosby
(Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Johnson
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 13*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's West)
Crosby
(Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Johnson
Kempling
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—115

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Deuxième lecture et renvoi du projet de loi au comité plénier.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 décembre 1988

La Chambre se réunit à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA BIBLIOTHÈQUE PARLEMENTAIRE

DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du Bibliothécaire parlementaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988.

* * *

LES PROJETS DE RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

DÉPÔT DES PROJETS DE 1989

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le président, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies des Projets de réglementation fédérale de 1989.

Pendant que j'y suis, je propose:

Que la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1110)

(*Vote nº 14*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Johnson
Joncas
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Redway
Reid
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien

Vincent	Wilbee	Wilson
Weiner	Wilson	(Etobicoke Centre)
Wenman	(Swift Current—Maple	Winegard
White	Creek—Assiniboia)	Worthy—151

CONTRE

Députés

Allmand	Gauthier	Milliken
Anawak	Gray	Mills
Angus	(Windsor Ouest)	Mitchell
Arseneault	Harb	Murphy
Axworthy	Harvard	Nault
(Saskatoon—Clark's	Harvey	Nunziata
Crossing)	(Edmonton East)	Nystrom
Axworthy	Heap	Pagtakhan
(Winnipeg South	Hopkins	Parent
Centre)	Hovdebo	Phinney
Baker	Jordan	Pickard
Barrett	Kaplan	Proud
Bélair	Karpoff	Prud'homme
Black	Karygiannis	Riis
Blaikie	Keyes	Robichaud
Blondin	Kristiansen	Rodriguez
Boudria	Langan	Rompkey
Brewin	Langdon	Samson
Butland	Laporte	Simmons
Caccia	LeBlanc	Skelly
Callbeck	(Cape Breton High-	(North Island—Powell
Campbell	lands—	River)
(South West Nova)	Canso)	Speller
Catterall	Lee	Stewart
Comuzzi	MacDonald	Stupich
Crawford	(Dartmouth)	Taylor
Dingwall	MacLaren	Tobin
Dionne	MacLellan	Vanclief
Duhamel	MacWilliam	Volpe
Ferguson	Maheu	Walker
Finestone	Manley	Wappel
Fisher	Marchi	Whittaker
Flis	Marleau	Wood
Fontana	Martin	Young
Foster	(Lasalle—Émard)	(Gloucester)—98
Fulton	McCurdy	
Funk	McGuire	
Gaffney	McLaughlin	
Gardiner	Mifflin	

• (1140)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Présidente suppléante (Mme Champagne): Aux termes de l'article 100 du Règlement, je quitte le fauteuil pour que la Chambre se constitue en Comité plénier.

La Chambre se constitue en Comité plénier pour examiner le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique—M. Crosbie—M^me^ Champagne occupe le fauteuil.

• (1150)

Article 2—Définitions.

M. McDermid: Madame la présidente, j'aurais d'abord quelques observations à faire avant d'aborder l'étude de l'article 2. Le projet de loi C-2 met en oeuvre l'Accord de libre-échange en approuvant l'entente et en modifiant certaines lois afin de respecter nos obligations qui en découlent.

L'Accord de libre-échange a été débattu pendant six jours réservés à l'opposition; il a été étudié par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui a entendu 158 témoins en 24 jours. Ces témoins ont parlé au nom de millions de Canadiens.

Le projet de loi qui vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le C-130,a été présenté au Parlement le 24 mai 1988. Il a franchi la deuxième lecture le 6 juillet après une série de débats qui avaient duré plus de 28 heures.

Ensuite, un Comité législatif a examiné la mesure du 11 juillet au 4 août, à l'occasion de séances qui ont duré plus de 87 heures et ont vu défiler 59 témoins. Ces 59 témoins représentaient également des millions de Canadiens.

Le projet de loi a franchi la troisième lecture le 31 août et, à cette étape-là le débat a duré plus de 14 heures.

Aujourd'hui, le Comité plénier entreprend d'examiner à son tour le projet de loi C-2, qui est la réplique du C-130, à quelques amendements de nature technique près. En somme, l'étude détaillée de la mesure, article par article, a déjà été faite. Les partis d'opposition veulent proposer des amendements afin de protéger les programmes sociaux, le développement des régions, la culture et l'environnement. Pour sa part, le gouvernement estime que ces amendements ne sont pas nécessaires parce que le libre-échange ne menace aucun de ces programmes.

Il ne touche nullement nos programmes sociaux. Nous conservons la liberté de promouvoir le développement régional. Les industries culturelles sont également soustraites à l'Accord. Par ailleurs, les mesures visant à protéger l'environnement en sont expressément exemptées.

L'opposition a soutenu le contraire parce qu'elle comprend mal le projet d'accord ou qu'elle le défigure. Par leurs affirmations, les partis d'opposition ont alarmé bien des Canadiens pendant la campagne électorale, mais ces peurs n'ont pas donné plus de poids à leurs affirmations.

Enfin de compte, les Canadiens ont repoussé ces peurs pour réélire le gouvernement avec une majorité. Nous sommes maintenant prêts à examiner le projet de loi C-2 en Comité plénier. Je suis prêt à répondre aux questions.

Je pourrais ajouter que le ministre du Commerce extérieur participera à l'étude article par article dans le courant de la journée. Nous pourrons nous relayer au cours de l'étude détaillée du projet de loi. J'ai hâte de participer à la discussion.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, d'abord, je constate une petite mais importante amélioration pour l'exercice qui nous attend par rapport à celle que nous avons vécue l'été dernier. Le ministre chargé du Logement a dit que son collègue, le ministre du Commerce extérieur, allait se joindre à nous de temps à autre pour discuter de la mesure. Voilà sûrement un changement réconfortant par rapport à la dernière . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement. On devrait rappeler au député que je suis également ministre d'État au Commerce extérieur.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, la triste performance du ministre dans ses fonctions est la preuve que le public connaît mal son rôle et ses responsabilités. C'est la preuve qu'il n'accomplit pas bien son travail.

Je répète que son collègue, le ministre du Commerce extérieur, daignera se joindre à nous de temps en temps pendant le débat. Voilà une nouvelle des plus agréables. En fait, ce sera probablement agréable aussi pour le ministre du Commerce extérieur. Il finira peut-être par savoir ce qu'il y a dans le projet de loi, après l'avoir ignoré pendant des mois.

Quand le ministre a abordé l'étape du comité, il a voulu donner l'impression que l'exercice que nous entreprenons ce matin n'était que la poursuite d'une étude franche, honnête, directe, qui a fourni l'occasion aux Canadiens de s'exprimer. En réalité, la plupart des Canadiens sont furieux et mécontents parce que, depuis des années, on leur a refusé l'occasion de participer à l'examen d'une mesure aussi fondamentale.

Quand on sait que le gouvernement a présenté son projet de loi sur le libre-échange et son programme non pas, comme l'indiquait clairement le document du Cabinet, pour informer les Canadiens mais pour leur vendre le projet, on comprend pourquoi une des plaintes que tous les députés et candidats ont le plus souvent entendues au cours de la dernière campagne électorale concernait l'ignorance dans laquelle se trouvaient les Canadiens. On ne les avait pas informés. Cette situation est due en bonne partie à la façon dont le gouvernement a traité tout le projet du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le gouvernement a refusé de fournir des études acceptables sur les conséquences de l'Accord. Par exemple, un des débats les plus acrimonieux de la campagne traitait des répercussions de l'Accord sur les industries de services, notamment la santé, les services financiers et d'autres types de services. Le gouvernement n'a jamais fourni un seul document analysant les conséquences de l'Accord sur les services de santé.

Bien qu'il ait protesté énergiquement contre ce qu'il a appelé les affirmations gratuites de l'opposition, le gouvernement lui-même a refusé de fournir quelque preuve ou document d'étude que ce soit sur les conséquences de l'Accord. Il a délibérément tenté de cacher cette information. Les renseignements se trouvent peut-être dans le coffre-fort du ministre de la Santé et du Bien-être social ou chez l'un de ses collègues, mais les Canadiens n'en ont jamais eu connaissance.

De même, on ne nous a jamais présenté d'étude sérieuse des répercussions de l'Accord sur des industries de services comme le traitement de données, les télécommunications, les banques et les services financiers. La Commission royale Macdonald n'en a pas fournie, pas plus que le Conseil économique ou le gouvernement.

Nous sommes en voie d'intégrer totalement à l'économie américaine un secteur d'activité qui représente 70 p. 100 de tous les emplois au Canada. Or, aucune institution gouvernementale n'a communiqué aux Canadiens la moindre trace d'une étude ou d'une analyse concernant le sens, les répercussions ou les conséquences de l'Accord. Le gouvernement prétend qu'il nous communiquera de l'information.

Le ministre a essayé de donner l'impression que le Parlement avait bien eu la possibilité d'examiner la question. Que le ministre me permette de revenir en arrière. Premièrement, le comité mixte composé de représentants de tous les partis, créé en 1985, a unanimement recommandé qu'avant d'entamer les négociations, le gouvernement soumette la question au Parlement afin de définir les modalités et pour que les Canadiens sachent ce qui ferait ou non l'objet des négociations. Le gouvernement a catégoriquement refusé de donner suite à ces recommandations qui émanaient de ses propres députés.

Le Comité des affaires étrangères, également composé de députés des deux côtés, a unanimement recommandé que si jamais le Congrès américain adoptait un projet de loi commercial omnibus, le Parlement canadien rejette l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il s'agissait encore là d'une recommandation unanime de tous les membres du comité, mais le gouvernement l'a entièrement rejetée. Il y est demeuré totalement indifférent.

Nous avons ensuite assisté à cette véritable farce dans laquelle le gouvernement a constitué un comité chargé d'examiner le projet d'accord sans nous en communiquer le texte définitif. Un comité de la Chambre a tenu des audiences partout au Canada sans même avoir le document définitif. Le gouvernement n'en a publié qu'une version squelettique, qui ne faisait que présenter les principes généraux. Les personnes qui ont comparu devant le comité n'ont pu témoigné que sur ce qu'ils pensaient trouver éventuellement dans l'Accord puisqu'elles en ignoraient la teneur exacte. Nous nous sommes encore prêtés à cet exercice fastidieux. Un comité parlementaire a dû se soumettre à un examen public sans avoir un document officiel entre les mains. Est-ce, pour la principale tribune au Canada, une façon vraiment juste et correcte d'effectuer ses travaux?

• (1200)

Des voix: Non.

M. Axworthy: Le ministre essaie de nous faire croire que la question a été discutée ouvertement. Elle a été discutée ouvertement, mais nous n'avions pas le document pour en débattre. Nous n'avions pas en main les informations pertinentes.

Passons maintenant à l'autre affirmation du ministre. Lorsque le projet de loi C-130 a finalement été déposé à la Chambre l'été dernier, le gouvernement nous a fourni, aux dires du ministre, une occasion merveilleuse de l'examiner; ce qu'il omet toutefois de mentionner, c'est que la majorité au sein du comité, c'est-à-dire les députés conservateurs qui en font partie, a rejeté une motion que j'avais présentée afin de permettre au comité de se rendre un peu partout au Canada. Par conséquent, nous avons été contraints de tenir des séances uniquement à Ottawa. De la côte du Pacifique à celle de l'Atlantique, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, des citoyens se sont vu refuser la possibilité d'exposer leurs points de vue. On nous a gardés en captivité, ici à Ottawa, où nous n'avons pu entendre que les témoignages des principaux groupes de pression nationaux. On nous a refusé la possibilité d'entendre les témoignages de simples citoyens.

Je me rapelle très bien avoir reçu une lettre d'un agriculteur de la vallée de l'Okanagan. Il y mentionnait très clairement qu'il était le premier agriculteur à perdre sa ferme, la banque lui ayant refusé une prolongation de crédit en raison de l'Accord commercial. Il souhaitait comparaître devant le comité pour y faire valoir ses arguments.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Madame la présidente, entendez-vous un grondement dans la salle? Croyez-vous que nous ayons touché un point sensible? Le fait est que cet agriculteur s'est vu refuser le droit de comparaître, par une majorité qui siège au sein du comité. On lui a refusé le droit de témoigner devant ce comité non seulement dans son propre coin de pays, mais également ici à Ottawa.

Encore une fois, le ministre essaie de nous faire croire que les Canadiens ont pu se faire entendre ouvertement et franchement. J'ignore dans quel monde fermé il vit, mais je peux dire que le Canada, c'est beaucoup plus que la ville d'Ottawa. On y trouve beaucoup plus de gens que ceux représentés par les lobbyistes de la capitale. Il y a au pays des milliers de Canadiens qui voulaient être entendus et que le gouvernement a délibérément privés de cette possibilité.

Nous sommes à nouveau saisis de cette mesure législative à caractère commercial; cette fois, nous entamons l'étape ultime et fatale, celle de l'insulte suprême au Parlement et aux Canadiens. Ceux-ci n'ont même pas la possibilité de comparaître devant le comité.

Il s'agit de la mesure législative la plus importante qui ait touché les Canadiens depuis des générations. Nous avons connu une lutte serrée lors des élections. Des particuliers et des groupes de tous genres ont posé de graves questions à ce sujet. Le ministre prétend que ce sont les membres désagréables de l'opposition qui ont mis au défi le gouvernement au sujet des programmes sociaux. C'est l'Église Unie du Canada, l'Église luthérienne du Canada, l'Église catholique romaine du Canada et l'Église presbytérienne du Canada qui l'ont mis au défi. C'est le Conseil canadien de développement social qui a mis le gouvernement au défi de répondre à ces questions. Ce sont 93 groupes de défense de l'environnement qui l'ont fait en ce qui a trait aux répercussions de l'Accord de libre-échange. Ce sont aussi tous les groupes de femmes du Canada.

Les députés de l'opposition ont simplement exprimé la profonde inquiétude et l'angoisse de millions de Canadiens. Mais, je le répète, les Canadiens qui ont soulevé ces questions se sont vu refuser le droit démocratique de comparaître devant un comité du Parlement pour y faire part de leurs préoccupations, pour obtenir des réponses à leurs questions et surtout, pour indiquer au Parlement, par leurs témoignages et grâce à leur jugement et leur sagesse, les moyens qu'il pourrait ou devrait prendre pour améliorer le projet de loi.

On nous impose la clôture au sein de ce comité et nous devons nous contenter d'examiner à toute vapeur une mesure législative qui comprend des centaines de dispositions touchant 26 autres lois du Parlement et ayant des répercussions sur chaque secteur de notre économie. Aucun Canadien n'est autorisé à témoigner. Le gouvernement a isolé le Parlement. Nous avons tout simplement fait le noir autour des Canadiens uniquement pour suivre encore une fois le mot d'ordre du gouvernement, qui est de garder les Canadiens dans l'ignorance au sujet de l'Accord de libre-échange, de ne pas leur dire de quoi il retourne et de les empêcher de se faire entendre.

Il est regrettable qu'on ait usurpé les droits du Parlement et des Canadiens. On a voulu forcer l'adoption d'un projet de loi sans le soumettre à un examen public franc et ouvert. Nous demandons au ministre de justifier les remarques qu'il a faites au début de son intervention, lorsqu'il a dit que ce n'était qu'une formalité et que nous adopterions le projet de loi avant Noël, quitte à retourner—chez nous le désespoir dans l'âme, uniquement pour respecter l'échéancier du gouvernement. Évidemment—et c'est le plus drôle de toute l'affaire—le seul changement que le gouvernement ait apporté au projet de loi a été d'en modifier l'échéancier.

Le Parlement du Canada est forcé de travailler à toute vapeur, au mépris de tous ses droits à seule fin de respecter un échéancier dont le gouvernement a dit qu'il n'a plus d'importance puisqu'il a été retiré du projet de loi. A mes yeux, c'est probablement la preuve la plus criante que le gouvernement ne respecte plus la Chambre ni les droits des Canadiens. Il fait fi de toute la logique. Le seul amendement qu'il ait apporté au projet de loi C-130 a consisté à en retirer l'échéancier, dont il dit maintenant que c'est la raison pour laquelle le Parlement doit adopter le projet de loi à toute vitesse. Réfléchissons un peu.

J'imagine que si la date limite du 1er janvier était si importante ou sacro-sainte, le projet de loi en ferait État, comme c'était le cas dans le projet de loi C-130, mais elle a disparu. Nous pouvons donc présumer que cette échéance n'est pas ferme; d'ailleurs, le gouvernement l'a lui-même admis en la supprimant du projet de loi.

Parlons aussi des répercussions de cette mesure. Nous avons fait un certain nombre de suggestions utiles et constructives, à notre avis, pour que l'Accord soit appliqué comme il se doit. Nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont on veut l'appliquer, nous nous y sommes opposés, mais nous reconnaissons que le gouvernement jouit de la majorité et que, tôt ou tard, l'Accord sera adopté. Le gouvernement devrait certainement admettre q'un examen continu et public des modalités d'application de l'Accord est nécessaire.

Permettez-moi de citer une déclaration que le délégué américain au Commerce, M. Yeutter, a faite en décembre, lorsqu'il a déposé le rapport devant le Congrès américain. Il a dit qu'à maints égards, le respect de l'Accord de libre-échange ne nécessitera pas de modifications aux lois, mais plutôt aux règlements, aux politiques ou aux usages administratifs par lesquels la loi sera appliquée. Il a énuméré ensuite toute une série de modifications à apporter aux règlements et à des organismes comme le CRTC, le ministère des Finances et l'Office national de l'énergie, dont le projet de loi ne fait pas état, dans bien des cas. Les Américains eux-mêmes disent maintenant que l'Accord suscitera constamment des demandes visant à ce que le gouvernement du Canada modifie ses règlements, usages et politiques.

Je vous demande, madame le président, et je le demande aussi aux députés: comment les Canadiens seront-ils informés de ces changements? Comment sauront-ils quels changements seront apportés? Comment pourront-ils examiner en détail les conséquences d'une modification à l'Office national de l'énergie ou de la suppression de certains pouvoirs discrétionnaires du ministre du Revenu national? Comment saurons-nous si les inspecteurs des douanes appliquent les règles d'origine à l'égard des articles fabriqués au Mexique, mais estampillés comme s'ils l'avaient été aux États-Unis? Comment pourrons-nous savoir si tout fonctionne bien?

Lorsque les Américains fabriqueront des marchandises dans la région de Maquiladora, au Mexique, où le salaire horaire est de 70 cents, les transporteront aux États-Unis, les estampilleront comme s'ils avaient été fabriqués aux États-Unis et les expédieront sur le marché canadien pour concurrencer nos produits et nos entreprises de façon déloyale, comment le saurons-nous? Ces détails sont très importants pour les entreprises canadiennes.

Je soutiens qu'il est absolument essentiel de nous donner les moyens de contrôler la situation de manière à ce que lorsque des choses de ce genre se produiront, nous le sachions et que nous comprenions très bien leurs répercussions. Lorsque le gouvernement négociera une nouvelle forme de subvention, comment saurons-nous ce qui est en jeu? Comment saurons-nous quels genres de nouvelles concessions et de cadeaux le gouvernement est prêt à offrir?

• (1210)

Une des modifiations les plus cruciales qu'il faut apporter à cette loi, c'est la création d'un comité permanent qui aurait le plein pouvoir d'examiner la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, ainsi que les changements et les règlements, de sorte que les Canadiens sauront de quoi il retourne. Il devrait pouvoir examiner tout le problème de l'adaptation, du déplacement de travailleurs et de la fermeture d'usines, afin que nous puissions savoir qui a raison: le gouvernement pour qui tout ira pour le mieux ou, au contraire, les nombreux groupes et secteurs, comme ceux de l'imprimerie, de la transformation des aliments et de l'agriculture, selon qui nous courons à la catastrophe. Les Canadiens ont certainement le droit de savoir. Il devrait sûrement y avoir au sein de ce Parlement une tribune où les Canadiens pourraient faire valoir leur point de vue; une tribune où l'industrie pourrait également se faire entendre lorsqu'elle est dévastée par une concurrence ou des règles déloyales en raison de l'Accord de libre-échange.

Je dis au gouvernement que, par souci de bienséance et d'équité, l'une des modifications que cette Chambre se doit d'approuver avant d'ajourner doit porter sur la création d'un comité permanent qui pourrait également être un comité spécial. L'Accord devrait clairement prévoir la création de ce comité qui aurait pour mandat de surveiller et de contrôler la pleine mise en oeuvre de l'Accord et de toutes ses retombées.

En outre, madame la présidente, je dis qu'il est également important d'insérer dans cette loi une sorte de disposition de temporarisation. Cet accord a pour effet de briser totalement le tissu économique et social de notre pays. Il perturbe toute la structure économique du Canada en modifiant l'axe est-ouest actuel en un axe nord-sud. Les industries seront assujetties à des rationalisations importantes. La conduite des affaires sera grandement modifiée. Les deux côtés de la Chambre peuvent voir et comprendre cela.

J'estime, tout comme notre caucus, que les Canadiens doivent avoir la possibilité de décider en fin de compte si le choix a été le bon. Il faut certes qu'ils puissent déterminer si cet accord est dans leur intérêt. Nous affirmons qu'ils ne peuvent se prononcer sur cette question que si l'on met cartes sur table et que si la population canadienne dispose de tous les moyens voulus pour comprendre ce qui se passe. C'est pourquoi nous avons présenté de nouveau un amendement qui exigerait, après trois ans, un examen parlementaire complet fondé sur les conclusions du comité, de sorte que les Canadiens puissent pleinement saisir et comprendre toutes les conséquences que devrait avoir cet accord. Le Parlement pourra ensuite décider de continuer ou non à participer à l'Accord. A mon avis, c'est une solution équitable. Si les députés du parti ministériel sont aussi convaincus qu'ils l'affirment de l'importance de cet accord et de ses avantages, ils devraient être prêts à le mettre à l'épreuve. Ils devraient être disposés à dire que les Canadiens ont le droit de l'examiner.

Il serait juste d'accepter notre proposition voulant que le Parlement examine l'Accord après trois ans.

M. McDermid: Où sont les amendements?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous les présenterons en temps et lieu. Aux prochaines élections, les Canadiens auront ensuite le droit de décider qui a eu raison au sujet des conséquences de cet accord. Cette décision sera fondée sur une communication complète et honnête des faits.

Le ministre est-il disposé à accepter la proposition que nous venons de faire au sujet de la création d'un comité permanent chargé d'examiner cet accord, et d'un réexamen après trois ans, de sorte que les Canadiens sauront en fin de compte s'il est dans leur intérêt ou non? Les conservateurs sont-ils prêts à agir par souci de bienséance et d'équité envers les Canadiens afin de leur donner cette possibilité? Je pose cette dernière question au ministre.

M. McDermid: Madame la présidente, j'ai écouté très attentivement les propos de mon honorable collègue. Comme à son habitude, il me fait dire des choses que je n'ai nullement dites. Il l'a déjà fait souvent et il le fait encore aujourd'hui. C'est malheureux car il déforme ainsi les propos des députés à la Chambre.

J'ai écouté le député parler des négociations et des subventions qui faussent le commerce. J'ai trouvé cela assez intéressant. Les négociations sont actuellement en cours dans le cadre du GATT. Les Libéraux veulent mettre tous leurs oeufs dans le même panier, celui du GATT. Ils en sont d'ardents défenseurs.

Mme Finestone: Ne l'êtes-vous pas?

M. McDermid: Les négociations actuelles du GATT portent sur ces subventions qui faussent le marché et nous sommes appelés à tenir le même genre de négociations avec les États-Unis. J'aime bien que mon honorable collègue cite des exemples se rapportant aux États-Unis, comme il le fait. Il s'en prend constamment à nos amis du sud; pourtant, il veut convertir notre système au système américain. Je trouve que c'est un aspect intéressant des propostions qu'il avance.

Je vais examiner les amendements et voir ce qu'il propose. Les comités permanents de la Chambre des communes, comme le sait très bien l'honorable député, gèrent leur propre calendrier et peuvent prendre certaines décisions quant aux sujets qu'ils désirent étudier. L'honorable député devrait au moins avoir la courtoisie de nous faire part des projets d'amendements, afin que nous puissions en prendre connaissance et les examiner comme il se doit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, je fais un rappel au Règlement. Je tiens à dire au ministre que nous avons tout à fait l'intention de déposer nos amendements à la Chambre. Il n'ignore pas qu'en vertu du Règlement de la Chambre, ce genre d'amendements ne seraient pas jugés recevables par la présidence, à l'article 2, qui est l'article des définitions.

M. McDermid: Je répète, faites les nous parvenir.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Si le gouvernement veut passer à l'article 3 pour que nous soyons en mesure de les déposer, nous serons heureux de le faire.

M. Langdon: Madame la présidente, si vous me le permettez j'aimerais commencer par faire quelques commentaires d'ordre général à cette étape-ci du débat. Je pense que l'étude article par article du projet de loi permettrait au gouvernement d'aborder de nombreux problèmes importants et de démontrer ainsi l'esprit de conciliation dont le premier ministre a parlé le soir des élections.

M. McDermid: Il faut être deux pour le faire.

M. Langdon: Au lieu de cela, le ministre qui a lancé le débat, et je me réjouis de sa présence—je ne suis pas sûr s'il s'agit du ministre de la Georgie ou du ministre du Commerce extérieur . . .

Des voix: Règlement!

M. Langdon: . . . qui se trouve enfin à la Chambre, et je suis heureux de le voir. J'aimerais souligner en premier lieu que le ministre du Commerce extérieur a fait preuve de beaucoup d'arrogance en commençant son discours comme il l'a fait et en déclarant de but en blanc, sans même avoir pris connaissance des amendements que l'opposition pourrait proposer, qu'il ne voyait pas la nécessité d'accepter des amendements; deuxièmement, il est resté fidèle à la façon dont le gouvernement a traité la question du libre-échange tout au long des négociations avec les États-Unis.

Les amendements que nous entendons proposer traiteront d'une vaste gamme de questions. Je demande au gouvernemnt de faire preuve d'un peu de réalisme. Il a déjà perdu beaucoup de sièges et il n'est majoritaire que dans deux provinces au Canada . . .

Une voix: Qu'avez-vous à redire de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Alberta?

M. Langdon: Un gouvernement comme celui-ci devrait écouter et étudier certains des arguments qui ont été formulés pendant la campagne et certains points qui ont été soulevés à la Chambre. Le fait est que les partis de l'opposition ont gagné une majorité de sièges dans huit provinces sur dix. Voilà ce qui ferait réfléchir tout gouvernement qui se préoccupe . . .

• (1220)

M. Andre: Vous n'êtes pas sérieux, n'est-ce pas?

M. Langdon: Comptez-les.

Le fait est qu'un gouvernement qui se préoccupe vraiment du sort de ses gouvernés, qui lui ont fait part de leurs craintes dans le pays tout entier au cours de la dernière campagne électorale, se doit, à tout le moins, de prendre connaissance des amendements avant de trancher le débat et de dire qu'aucune modification n'est nécessaire.

J'ai dit que cette façon de procéder était typique de l'actuel gouvernement. Pour les nouveaux députés en particulier, il est important que cela soit absolument clair. Pendant son mandat précédent, le gouvernement s'est efforcé de garder secrets, même par rapport au Commissaire à l'information, tous les documents qu'il avait établis en vue les négociations commerciales, même si ces documents revêtaient une grande importance pour des millions de Canadiens dans tout le pays.

Nous avons dû faire appel aux tribunaux, avec le concours du Commissaire à l'information, pour que le gouvernement finisse par divulguer un bon nombre de ces documents secrets. Le gouvernement ne les a pas divulgués qu'après en avoir supprimé de multiples passages. Voilà pour le premier fait.

En deuxième lieu, le gouvernement se plaît à parler des comités formés pour étudier toutes les questions intéressant les négociations. J'ai fait partie de chacun de ces comités. En 1985, le gouvernement a rejeté du revers de la main toutes les recommandations formulées par le comité mixte formé pour l'occasion. Par exemple, le comité a proposé que le Pacte de l'auto ne soit pas compris dans les négociations. Et pourtant, il en a fait partie.

M. McDermid: Même pas pour l'améliorer?

M. Langdon: Il a proposé que l'agriculture ne fasse pas partie non plus des négociations, et pourtant elle a été mise sur la table de négociations. Je pourrais continuer encore et énumérer toutes les recommandations faites par ce comité et que le gouvernement a tout simplement choisi d'ignorer, même si elles émanaient de la plupart des conservateurs qui étaient membres de ce comité.

Par la suite, soit à la fin de 1987, un autre comité a fait des recommandations. Par exemple, en ce qui concerne le projet de loi d'ensemble américain, au sujet duquel il a suggéré des mesures à prendre si les États-Unis adoptaient ce projet de loi. Si tel était le cas, le comité a proposé que l'on se retire de tout accord avec les Américains parce que ce projet de loi affaiblirait davantage notre position face aux États-Unis. Le gouvernement n'a pas retenu cette recommandation.

Enfin, il faut parler du comité qui a été créé en 1988 pour étudier la première version du projet de loi. Dès le début des travaux du comité, il a été décidé que ce dernier ne pourrait se déplacer dans le pays pour tenir des audiences. Dans aucune région du pays les citoyens n'ont eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient de ce projet de loi ou de cet accord après la publication du texte de ce dernier. On ne peut passer cela sous silence . . .

Une voix: Parlez-nous de ce que vous avez fait au sein du comité.

M. Langdon: . . . pour que le comité se rende compte de l'importance d'écouter la population. Ce qu'il n'a pas fait. Il n'a même pas permis à des organismes provinciaux de venir à Ottawa pour pésenter leurs témoignages au sujet de la mesure législative.

Par exemple, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario avait et continue d'avoir de graves préoccupations au sujet de l'Accord. Elle désirait venir prendre la parole, mais on ne le lui a pas permis, parce qu'elle n'était pas un organisme national. A mon sens, ce refus d'autoriser la présentation de témoignages est tout simplement antidémocratique, inacceptable et, je le répète, typique de ce gouvernement.

Les élections ont été difficiles pour de nombreux députés: pour les conservateurs, pour nous et pour le Parti libéral. Après les élections, comme bien d'autres, j'avais espéré que, forts de cette expérience, les députés se réuniraient à la Chambre, animés par une certaine volonté d'examiner une deuxième fois cette mesure législative, et de constater qu'il fallait s'attaquer aux problèmes qu'elle posait. Et pourtant, que fait le secrétaire parlementaire, maintenant élevé au rang de ministre d'État au Commerce extérieur? Il se lève et, sans ambages, déclare: «Il n'est pas question d'apporter des amendements».

Des voix: Bravo!

M. Langdon: C'est de la pure arrogance et les conservateurs applaudissent cette arrogance. Ils applaudissent, et disent qu'il est merveilleux de pouvoir retomber dans leurs habitudes arrogantes passées. Je dis au parti de l'autre côté de la Chambre qu'avec cette attitude il est certain de redescendre à 22 p. 100 dans les sondages.

Là où je veux en venir, c'est que ce n'est pas au gouvernement, mais bien au Parlement, qu'il revient de prendre les décisions. Le Parlement a uniquement le droit de présenter des amendements et de les faire examiner sérieusement, et de faire en sorte qu'il soit possible d'engager à la Chambre un débat significatif, intelligent et civilisé; mais depuis le début, les conservateurs portent des oeillères et un masque sous lequel ils affirment être les seuls et uniques dépositaires de la sagesse dans ce pays. C'est tout simplement ridicule et c'est le plus court chemin vers la catastrophe.

• (1230)

Nous avons préparé une série d'amendements, madame la présidente. Nous avions espéré inscrire les amendements que nous proposons au Feuilleton, mais nous en avons été empêchés par le gouvernement. Si nous avions pu le faire, tous les députés auraient eu l'occasion d'examiner les amendements proposés. Certains se rapportent à la protection des programmes sociaux du Canada . . .

Une voix: Combien d'amendements avez-vous?

M. Langdon: Il y en a 20 en tout, ce qui n'est pas trop déraisonnable, étant donné que nous entamons maintenant deux jours de débats.

Ces amendements permettraient de réaliser trois choses: premièrement, de remédier aux lacunes importantes qui existent au chapitre du secteur agricole.

Les associations d'élévateurs des Prairies ont clairement indiqué qu'à leur avis cette loi, l'Accord de libre-échange, menace l'avenir de la Commission canadienne du blé; ils ont fait part de leur point de vue aux députés du Nouveau parti démocratique—et également à tous les députés de cette Chambre, j'en suis sûr.

Il faut résoudre ce problème par un amendement. C'est une question qu'il faut régler pour que la loi relative au libre-échange devienne acceptable aux régions productrices de blé de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Deuxièmement, le gouvernement doit admettre qu'il faut qu'un comité spécial de la Chambre joue un rôle de surveillance pour les cinq à sept années de négociations à venir.

Je fais remarquer aux députés du Parti progressiste conservateur qui se trouvent ici et qui sont nombreux à s'être contentés de ne lire que la synopsis de l'entente commerciale et non pas l'entente elle-même . . .

Une voix: Vous n'en savez rien.

M. Langdon: Je sais que c'est le cas du candidat du Parti progressiste conservateur de ma circonscription. En fait, ce candidat a perdu son cautionnement.

M. Dick: Il n'est d'ailleurs pas ici.

M. Langdon: Effectivement, et pour une bonne raison.

J'estime qu'il devrait y avoir un comité parlementaire spécial qui serait un comité de surveillance des négociations qui se poursuivent et qui porteront sur tous les aspects des subventions gouvernementales, dont les subventions prévues pour le développement régional, l'aide d'assurance-chômage aux pêcheurs, l'aide en matière de transport, etc. Tous ces volets de l'aide gouvernementale dans ce pays seront visés.

C'est ce qu'indique clairement l'article 1907 de l'Accord et le projet de loi dont nous sommes saisis sanctionne l'Accord.

Nous avons besoin à tout le moins d'un comité chargé de surveiller le processus de négociation; nous en avons besoin pour nous assurer que les intérêts des Canadiens de l'Atlantique au Pacifique sont protégés.

Enfin, une série d'amendements doit être proposée pour protéger les secteurs-clés de l'économie qui seront touchés par l'Accord de libre-échange. Tout député qui y réfléchit sérieusement, indépendamment de son affiliation partisane, doit admettre que l'Accord de libre-échange aura des répercussions défavorables sur certains secteurs de l'économie.

Le gouvernement a peut-être raison d'affirmer qu'il y aura plus de gagnants que de perdants. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons peut-être raison de dire qu'il y aura plus de perdants que de gagnants. Quoi qu'il en soit, le fait est que personne ici n'oserait prétendre que l'Accord de libre-échange ne fera pas de victimes. Il pourrait y avoir des victimes sur la côte ouest, en raison des dispositions sur le conditionnement du poisson; il pourrait y avoir des victimes dans les provinces atlantiques, en raison des efforts que déploient les États-Unis relativement aux subventions versées aux producteurs de pommes de terre; il pourrait y avoir des victimes—et je pense que nous en avons déjà dénombrées—dans le secteur industriel au Québec et en Ontario.

Des amendements doivent être apportés afin de protéger les victimes de l'Accord de libre-échange, et il ne fait aucun doute que le gouvernement doit examiner de près tout amendement visant à venir en aide à ces victimes.

J'invite le ministre à ouvrir le débat sur le bon pied, c'est-à-dire à se lever et à retirer sa déclaration selon laquelle il n'acceptera aucun amendement proposé par l'opposition pendant le débat en cours. Je lui demande d'examiner les amendements au fond. Si le gouvernement décide de les rejeter, libre à lui; mais s'il le faisait avant même d'en avoir pris connaissance, ce serait un geste de parfaite intolérance et d'arrogance, un geste que le ministre lui-même jugerait inadmissible, je présume.

La vice-présidente adjointe: L'hon. ministre d'État au Commerce extérieur.

M. McDermid: Merci, madame la présidente. Je tiens à préciser que ma déclaration selon laquelle je n'accepterai aucun amendement au cours du présent débat est exempte d'arrogance; le fait est que nous avons en main un accord de libre-échange qui a été conclu il y a plus d'un an.

Le projet de loi C-2 met en oeuvre l'Accord de libre-échange. Voilà sur quoi il porte.

Madame la présidente, nous avons examiné cent amendements proposés par l'opposition la dernière fois que nous avons examiné la loi d'autorisation de l'Accord de libre-échange. Nous avons étudié chacun minutieusement pour expliquer pourquoi il n'était pas nécessaire de l'inclure au projet de loi.

L'opposition tient à inclure explicitement dans l'entente toutes sortes de choses qui n'ont pas à y figurer.

Quand une personne vend un bien immobilier, l'acte de vente énonce seulement les éléments visés par l'opération. L'acte ne stipule pas que la femme et les enfants sont inclus, ni que la voiture familiale est incluse. Il énonce simplement les éléments visés par l'opération, et c'est tout. Il en va précisément de même pour l'Accord de libre-échange et la loi de mise en oeuvre dont nous traitons aujourd'hui.

Une voix: C'est insensé.

M. McDermid: Les amendements qu'ils souhaitent voir apporter n'ont absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Le député le sait.

Pendant tout l'été, nous avons examiné les amendements proposés par l'opposition, et nous les avons examinés point par point. Avec l'hon. député de Winnipeg-Sud-Centre, nous avons travaillé sur la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange pendant tout l'été, et nous avons examiné point par point tous les amendements proposés par l'opposition.

• (1240)

Je voudrais commenter quelques instants ce qu'il a dit au sujet de l'agriculture. Jamais dans l'histoire de notre pays les agriculteurs n'ont fait l'objet de tant de sollicitude. Chaque fois que des problèmes se sont posés, qu'il s'agisse de sécheresse ou de prix trop faibles sur les marchés mondiaux pour certains produits agricoles, le gouvernement s'est empressé d'aider nos agriculteurs. Il continuera de le faire. Le député soutient qu'il ne devrait pas être question d'agriculture dans un accord commercial. Nous vendons des produits agricoles aux États-Unis pour une valeur de 5 milliards de dollars. Et il n'en serait pas question dans un accord commercial? Absurdités! Balivernes! C'est un de nos plus gros volumes d'échanges. Pourquoi n'en serait-il pas question dans un accord commercial? Pourquoi ne pas encore faciliter les choses à nos agriculteurs? C'est précisément ce que nous faisons.

Et nous le faisons également au sein du GATT, comme me le rappelle le ministre. C'est à l'insistance du Canada que l'agriculture a été à l'ordre du jour des négociations de la ronde d'Uruguay. Bien sûr, des difficultés ont surgi. En passant, le député ne s'est pas présenté à Montréal. Pourtant, il y avait été invité. C'est dommage qu'il n'était pas là.

M. Crosbie: Trop occupé, le GATT ne l'intéresse pas.

M. McDermid: C'est dommage, car il aurait peut-être appris quelque chose.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Le ministre prétend que j'avais été invité à la réunion du GATT à Montréal. C'est simplement inexact. Je n'avais pas été personnellement invité et je lui demande de le rétracter.

M. McDermid: Peut-être le député prenait-il des vacances après la campagne électorale ou faisait-il autre chose, mais je peux vous dire que des invitations ont été envoyées aux porte-parole des deux partis. Son nom figurait sur la liste des invités.

M. Crosbie: L'invitation a été envoyée à son président et ce dernier n'a pas approuvé qu'il y aille.

M. McDermid: Oh, à son président? Il devrait se renseigner auprès de son caucus à ce sujet.

M. Crosbie: Vérifiez auprès de Bob White.

M. McDermid: C'est dommage qu'on ne l'ait pas informé de ce qui se passait.

M. Crosbie: Ou encore auprès de Shirley Carr.

M. Langdon: Règlement.

La vice-présidente adjointe: Je crois que nous sommes en train de nous écarter de la question à l'étude. Nous devrions nous en tenir au projet de loi. La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Madame la présidente, si je comprends bien le Règlement de la Chambre, la parole d'un député, surtout sur un point aussi précis, doit être acceptée . . .

M. Andre: Cela vaut dans les deux cas. Vous devez admettre qu'une invitation a été envoyée. Il l'a dit.

M. Langdon: Comme j'étais la personne en cause Harvey, peut-être que . . .

M.Andre: Tout ce que vous pouvez bien dire c'est que vous ne l'avez pas reçue; mais vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous l'a pas envoyée.

M. Langdon: Je sais pourtant que l'invitation ne m'a pas été envoyée, ni au président de notre caucus. Elle avait été envoyée au chef de notre parti . . .

Des voix: Oh oh!

M. Langdon: . . . et je ne l'ai pas reçue avant le début de la conférence. Je prierais le ministre de me croire.

M. McDermid: Vous avez des problèmes au sein de votre caucus. Je vois.

M. Langdon: Non; comme le ministre le sait, j'avais assisté à la dernière conférence du GATT, mais pas le ministre je pense, et je m'intéresse de très près à ce qui se passe au sein de cet organisme de même qu'aux négociations que nous avons appuyées, à quelques exceptions près, dont l'agriculture.

M. McDermid: Madame la présidente, je suis vraiment désolé que le chef du NPD n'ait pas transmis l'invitation à son porte-parole en matière de commerce. Celui-ci savait toutefois que le GATT se réunissait. Il aurait pu demander s'il était bienvenu ou non.

M. Crosbie: Il aurait été accueilli à bras ouverts.

M. McDermid: En effet. Tout le monde le cherchait là-bas. J'ai voulu l'amener dîner à Montréal, pardi, mais il ne s'y est pas montré.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Flis: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Les commettants de Parkdale—High Park m'ont envoyé ici pour discuter du projet de loi sur le libre-échange, et non pas pour savoir si quelqu'un avait reçu une invitation ou non.

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe: La députée de Winnipeg-Sud.

Mme Dobbie: Je vous remercie, madame la présidente.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je veux bien qu'il s'agisse d'un débat très ouvert, mais le ministre vient de faire une observation et vous avez ensuite passé la parole à la députée de Winnipeg-Sud. N'y aurait-il pas lieu de céder la parole à quelqu'un de l'opposition au lieu de l'accorder, après le ministre, à un député du parti ministériel? Je pense qu'il faudrait maintenant laisser la parole à un député de l'opposition.

La vice-présidente adjointe: L'honorable député prétend que le président de ce comité ne cède pas la parole comme il se doit. A mon avis, le ministre a simplement répondu à une question qui lui avait été posée par l'honorable député d'Essex—Windsor. J'admets que nous avons eu droit à un échange assez long qui ne traitait pas exactement du projet de loi et qui ne répondait pas non plus à la question. Je pense toutefois qu'il serait maintenant tout à fait convenable que quelqu'un du parti ministériel exprime son opinion et que la parole revienne ensuite à quelqu'un de l'opposition, comme cela se fait habituellement.

Je donne à nouveau la parole à la députée de Winnipeg-Sud.

Mme Dobbie: Madame la présidente, je vous remercie encore une fois. Je suis très fière . . .

M. Langdon: J'invoque le Règlement. Quelqu'un a posé une question et je ne me souviens pas que le ministre y ait répondu.

M. McDermid: A quel propos, au sujet des amendements?

M. Langdon: En effet.

M. McDermid: J'ai répondu.

M. Langdon: Je n'ai pas entendu.

M. McDermid: Vous n'écoutiez pas.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, madame la présidente. J'ai suivi les travaux ce matin et je constate que les députés de l'opposition ont posé au ministre des questions auxquelles il essaie de répondre, mais dont il s'écarte pour se lancer dans des discussions de son cru.

Je demande simplement à la présidence de lui indiquer ce qu'il peut faire lorsqu'une question lui est posée. Je lui demande simplement de rappeler le ministre à l'ordre pour qu'il se contente de répondre aux questions que lui pose l'opposition au lieu de disserter sur tout ce que nous disons.

M. Crosbie: Pourquoi ne pas nous dicter ce que nous devrions dire maintenant? C'est une nouvelle règle. Il n'y a plus de liberté d'expression au comité.

La vice-présidente adjointe: Je suis certaine que l'honorable ministre essaiera d'être le plus concis possible dans ses réponses pour permettre au plus grand nombre de députés possible de s'exprimer.

Jamais deux sans trois; la parole est de nouveau à la députée de Winnipeg-Sud.

Mme Dobbie: Madame la présidente, je suis très fière aujourd'hui de participer pour la première fois aux travaux de cette Chambre et à ce débat ultime sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Je suis aussi très fière de pouvoir y représenter mes commettants de Winnipeg-Sud, dont un bon nombre s'intéresse vivement aux possibilités qu'offre cet accord. Certains sont des gens d'affaires dont le gagne-pain dépend du commerce et d'un accès garanti aux marchés américains. Mais il y en a d'autres qui dépendent de leur salaire et qui appuient l'initiative de libre-échange en raison des options en matière d'emploi qu'elle leur réserve pour l'avenir.

• (1250)

Tous ces gens-là s'intéressent vivement à l'Accord. Ma présence ici aujourd'hui témoigne de leur appui à cet accord de libre-échange. Je suis très fière des habitants de Winnipeg-Sud qui ont su évaluer l'entente intelligemment et ce, malgré les efforts bruyants de l'opposition qui n'a cessé de déformer les faits relatifs à l'Accord de libre-échange.

Je dois dire que je tire également fierté de tous les autres Canadiens qui ont approuvé de façon aussi enthousiaste l'Accord lors des récentes élections. Je dois féliciter notre premier ministre et son gouvernement qui ont vu loin, qui ont eu le courage et l'autorité nécessaires pour, ces deux dernières années, mener l'Accord de libre-échange à son terme.

L'Accord de libre-échange marque une réalisation que l'histoire qualifiera de moment décisif pour notre pays. Nos enfants et nos petits-enfants verront cette époque comme celle où le Canada a atteint sa majorité, comme celle où le Canada est arrivé à maturité. Cette majorité, cette nouvelle maturité sont dès maintenant reconnues par les pays du monde dont nous dépendons pour accroître encore nos échanges commerciaux et qui, de temps à autre, deviennent nos alliés dans diverses causes. A mon avis, cette reconnaissance est essentielle pour la place que nous occuperons dans l'avenir au sein de la communauté mondiale. Cette reconnaissance permettra de déterminer la façon dont les Canadiens se placent dans les futures négociations touchant la prospérité et le bien-être du Canada.

L'Accord de libre-échange symbolise la force du Canada. Il symbolise la nouvelle confiance que nous avons en nous-mêmes en tant que société possédant sa propre identité. Nous ne devons pas craindre la concurrence, puisque notre pays regroupe des hommes et des femmes forts, capables et sûrs d'eux qui recherchent audacieusement de nouvelles possibilités. Cet accord nous offre d'innombrables possibilités—il nous permet de vendre notre énergie électrique du Manitoba; d'augmenter notre production de bovins, de porcins et d'oléagineux; d'accroître nos exportations de pièces d'avion, de textiles et de vêtements.

L'Accord de libre-échange offre la possibilité à tous ceux qui ont des entreprises commerciales au Manitoba ou à Winnipeg, de connaître la prospérité. C'est avec beaucoup d'optimisme et d'anticipation qu'ils envisagent cette liberté, cette possibilité.

L'infrastructure industrielle de Winnipeg est diversifiée. Nous fabriquons d'innombrables produits variés et devons rechercher des marchés autres que celui du Manitoba dont la population dépasse à peine le million d'habitants. Nous avons le potentiel de produire beaucoup plus.

A l'heure actuelle, près de 12 p. 100 de la main-d'oeuvre est employée dans le secteur de la fabrication. Notre industrie locale s'apprête déjà à doubler ce chiffre. C'est la raison pour laquelle il m'est si difficile de comprendre les commentaires négatifs et hostiles que les membres de l'opposition ont faits et continuent de faire contre l'Accord de libre-échange. Tout de même, ces députés ne peuvent pas vraiment s'opposer à un accord qui donne autant d'espoir et qui est aussi prometteur pour la vaste majorité des Canadiens. Je ne peux pas croire qu'ils ne s'en soucient guère.

Les sociétés qui se trouvent dans ma province se démènent déjà pour tirer avantage des nouvelles possibilités que leur offre l'Accord de libre-échange. Cette activité n'est pas limitée à Winnipeg. Dans le Manitoba du sud, des douzaines de petites entreprises des communautés comme Winkler, Steinbach et Altona considèrent l'Accord de libre-échange comme un tremplin qui leur permettra de devenir de grosses entreprises. Ces gens sont de novices en matière de commerce international. Beaucoup dépendent maintenant de l'exportation de leurs produits à destination des États-Unis. Ils savent que l'Accord de libre-échange améliorera leurs possibilités tout en supprimant l'insécurité que représente l'attitude de plus en plus protectionniste des États-Unis. Cela est vrai pour l'ensemble de l'Ouest du Canada. Même si le Manitoba regroupe probablement le plus grand nombre d'industries qui peuvent s'attendre à bénéficier directement du libre-échange, il reste que les autres provinces de l'Ouest en gagneront tout autant et même plus.

Nous avons besoin du libre-échange dans l'Ouest.

Des voix: Bravo!

Mme Dobbie: En 1986, nos exportations à destination des États-Unis se sont élevées à 12 milliards de dollars en tout. Cela représente 20 p. 100 de notre économie dans l'Ouest. On peut voir que la menace d'un protectionnisme croissant aux États-Unis représente une effroyable perspective pour nos 7,5 millions d'habitants.

Par contre, des échanges libéralisés ouvrent la porte à des marchés plus vastes. Il suffit de penser à l'Alberta et à la Colombie-Britannique qui se trouvent pratiquement à côté de la Californie et de sa population de plus de 25 millions d'habitants nichés fort à-propos dans un rayon de 4 000 milles carrés. J'ai personnellement fait des affaires en Californie.

Personne ne devrait penser un seul instant que les Canadiens ne peuvent soutenir la concurrence sur ce marché ou que nos produits ou nos services ne peuvent trouver de marchés aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

Mme Dobbie: J'ai rencontré des Californiens très ouverts à l'égard des Canadiens. Le fait d'être canadienne m'a d'ailleurs donné un certain avantage dans de nombreux cas, étant donné le respect profondément ancré de mes clients californiens envers la qualité et la productivité canadiennes.

En outre, nombre d'entre eux étaient intrigués par l'idée de traiter avec une société canadienne. Ils prêtaient un certain éclat à notre caractère étranger. Je peux dire la même chose de mon expérience à Washington (D.C.), de mon expérience dans le Maryland et de mes expériences à New York. Ces marchés offrent des perspectives magnifiques aux gens d'affaires du Canada. Je peux vous dire, madame le président, que dans les affaires, nos voisins américains ne sont ni plus intelligents, ni plus ingénieux, ni plus coriaces que nous.

Pendant que j'y suis, je voudrais dissiper certains mythes répandus par l'Opposition au sujet de la concurrence déloyale que représentera pour nous la main-d'oeuvre moins chère des États-Unis. Mon expérience personnelle m'a appris que la main-d'oeuvre coûte aussi cher, sinon plus cher, en Californie qu'au Manitoba, qu'en Ontario, qu'en Alberta ou qu'en Colombie-Britannique. Contrairement à certaines déclarations que nous avons entendues depuis le début du débat, les travailleurs américains jouissent de la plupart des avantages sociaux accordés aux travailleurs canadiens. Aux États-Unis, ce n'est pas l'État qui finance ces avantages au moyen de subventions, c'est l'employeur qui s'en charge. En d'autres termes, tout compte fait, la main-d'oeuvre coûte souvent plus cher aux États-Unis qu'au Canada.

Le fait est que dans la majorité des cas, en données réelles, la main-d'oeuvre ne coûte pas moins cher aux États-Unis. En tout cas, je ne l'ai jamais constaté. Un de mes commettants de Winnipeg-Sud possède une entreprise d'exportation et un vaste réseau de distribution et il m'a dit que le salaire horaire d'un manutentionnaire d'entrepôt à Minneapolis est de 26,75 $. Il s'agit évidemment de dollars américains. Un autre homme d'affaires de ma circonscription qui vient tout juste d'acheter une filiale en Georgie en vue de compléter sa production ... la Georgie est l'État dont nous entendons beaucoup parler—s'est vite rendu compte qu'en raison des salaires pratiqués aux États-Unis, le fait de produire sur le territoire américain plutôt qu'ici ne présentait pour lui aucun avantage. Quand il a additionné les salaires et le coût des avantages sociaux et qu'il a comparé le total à ce que lui coûtent ses employés de Winnipeg, il a constaté très peu de différence. Voilà pour les mythes qu'on a fait courir dans cette Chambre.

La Californie offre donc des perspectives inouïes pour sa voisine, la Colombie-Britannique, car l'Accord de libre-échange pourrait y représenter un avantage pour un travailleur sur quatre. Et quelle chance ont donc les Albertains de pouvoir vendre du boeuf et d'ouvrir des marchés pour leur pétrole et leur gaz naturel. Quant à la Saskatchewan, le libre-échange lui assure des marchés pour ses produits agricoles, son pétrole et ses minerais. L'Accord assure un avenir à l'industrie de fabrication petite, mais diversifiée et en croissance continuelle dans cette province.

La vice-présidente adjointe: Je suis au regret de devoir interrompre la député.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

La vice-présidente adjointe: Comme il est 13 heures, je dois interrompre le débat, faire rapport de la situation et demander à la Chambre l'autorisation de poursuivre l'étude du projet de loi plus tard.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

LA CONCEPTION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, suite aux glissements de terrains, qui ont suivi le tremblement de terre du 25 novembre dernier et qui ont nécessité l'interruption du trafic ferroviaire de la subdivision Senneterre-La Tuque, la région de l'Abitibi s'est retrouvée isolée.

Aucun train de passagers n'a desservi les localités situées le long de la ligne. Les trains de marchandises du CN ont été déviés vers l'Ontario, ce qui a entraîné un très long détour de 1 300 kilomètres.

Monsieur le Président, pourquoi ne pas avoir utilisé la ligne de Franquet-Chapais sur une distance de 700 kilomètres! On aurait ainsi évité 600 kilomètres de transport.

Le CN n'aide pas l'Abitibi ni le Témiscamingue en continuant de demander l'abandon de la subdivision de Franquet-Chapais.

Monsieur le Président, c'est quoi l'intérêt public pour le Canadien National en Abitibi-Témiscamingue et au Québec?

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LES INQUIÉTUDES DES HABITANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je tiens à remercier les électeurs d'Egmont de m'avoir témoigné avec autant de force leur appui et leur confiance le 21 novembre dernier. Je tiens à les assurer que je ferai tout mon possible pour leur donner raison.

Les électeurs d'Egmont en particulier, et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en général, ont montré qu'ils avaient de sérieuses réserves au sujet de l'Accord de libre-échange et qu'ils craignaient, avec raison d'ailleurs, les répercussions de cet accord pour eux. Ils ont montré leur inquiétude en se rangeant solidement derrière les libéraux au cours de la campagne électorale.

Les questions d'intérêt local ont également été au premier plan au cours de la campagne. Les habitants de Summerside sont fort incommodés depuis quelques années par l'odeur nauséabonde qui émane d'algues en décomposition dans le port de Summerside, et qui est particulièrement dégoûtante à marée basse.

L'ancien ministre de l'Environnement, en disant ses dernières volontés, a reconnu qu'il avait péché par omission, et il a pris un engagement au nom du gouvernement comme quoi le problème serait réglé. D'après le *Guardian* du 16 novembre dernier, mon adversaire conservateur aurait dit que le ministre avait pris un engagement au nom du gouvernement en vue de trouver une solution au problème de l'odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier ouest de Summerside. Les habitants de Summerside s'attendent que le nouveau ministre suppléant de l'Environnement (M. Bouchard) respecte l'engagement pris par son prédécesseur, et j'espère que le gouvernement ne tentera pas de se soustraire à cette obligation du fait que les électeurs de Hillsborough ont décidé de liquider M. McMillan.

* * *

L'AGENCE SPATIALE NATIONALE

ON SUGGÈRE RÉGINA COMME EMPLACEMENT

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je voudrais résoudre un problème qui cause actuellement une scission au sein du Parti libéral fédéral. Le numéro du 16 décembre du *Citizen* d'Ottawa rapportait que «les députés libéraux de la région d'Ottawa ont demandé au premier ministre de placer la nouvelle Agence spatiale nationale près de la capitale nationale, bien que leur chef estime que sa place est à Montréal».

Comme je sais que notre premier ministre (M. Mulroney) voudrait contribuer à régler cete situation gênante pour les libéraux, puis-je offrir la capitale de la Saskatchewan—Regina—la capitale ensoleillée du Canada, la ville des grands espaces, comme emplacement pour le nouveau centre de l'Agence spatiale nationale.

Merci, monsieur le Président, et Joyeux Noël!

* * *

LE DROIT DE VOTE

LE VOTE PAR PROCURATION—LE COÛT DES CERTIFICATS MÉDICAUX

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, en grands partisans de la démocratie, les Canadiens abhorrent tous les obstacles au droit de vote.

Au cours de la dernière campagne électorale, je me suis rendu compte d'une des difficultés auxquelles se heurtaient les électeurs handicapés de ma circonscription de Winnipeg—St. James. En raison de leur incapacité, ces personnes avaient décidé d'exercer leur droit de vote par procuration. Toutefois, quand elles ont voulu obtenir un certificat médical, document nécessaire pour pouvoir voter par procuration, elles ont découvert que les médecins demandaient 15 dollars pour délivrer ce genre

de certificat. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une somme exhorbitante, elle constitue quand même un obstacle au droit de vote.

J'exhorte la Chambre à songer sérieusement à modifier la Loi électorale du Canada. Les électeurs ne devraient pas avoir à vérifier leur compte bancaire pour déterminer s'ils peuvent se permettre de voter. Dans notre pays, le droit de vote est un droit sacré. En tant que parlementaires, il est de notre devoir d'écarter tous les obstacles, petits ou grands, susceptibles d'empêcher ne fût-ce qu'un seul Canadien de voter.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE—HOMMAGE À UN GROUPE DE SAUVETAGE DE SASKATOON

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à offrir mes félicitations et celles de toute la population de Saskatoon aux membres de l'équipe canadienne qui est rentrée au pays hier après avoir porté secours aux victimes du tremblement de terre en Arménie soviétique.

Leur courage et leur altruisme constituent un merveilleux exemple de la longue et remarquable tradition humanitaire du Canada sur la scène internationale. Le peuple canadien s'est en effet toujours montré prompt à réagir à la souffrance humaine où qu'elle se trouve, et c'est pour moi un immense honneur de savoir que des citoyens de Saskatoon ont contribué à perpétuer cette tradition.

Cependant, monsieur le Président, je dois dire que je suis profondément déçu du peu de collaboration offert par le gouvernement canadien dans l'organisation des secours. Il a été impossible d'obtenir des biens aussi essentiels que de l'eau et des tentes, et les organisateurs ont dû payer leurs vivres avec leurs propres cartes de crédit.

J'exhorte le gouvernement à relever le défi lancé par les bénévoles canadiens de constituer une équipe d'élite capable de se rendre sur les lieux d'une catastrophe n'importe où dans le monde en quelques heures, afin de permettre aux bénévoles qui ont participé aux opérations de secours en Arménie et à Mexico de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION DE SIMCOE-CENTRE

ON INVITE LES DÉPUTÉS À VENIR PROFITER DE L'HOSPITALITÉ DE HURONIA

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre la parole pour la première fois comme députée de la circonscription de Simcoe-Centre. Je remercie mes électeurs de m'avoir accordé le privilège de les servir.

La belle circonscription de Simcoe-Centre forme un ensemble de terres agricoles, de petits vallons et de rivières entre deux admirables plans d'eau, la baie Georgienne et le lac Simcoe. La plupart de mes commettants travaillent dans l'industrie du tourisme, de l'agriculture et de la fabrication.

Monsieur le Président, permettez-moi d'inviter tous les députés à venir profiter de l'hospitalité de Huronia et des services récréatifs que les gens de Simcoe-Centre offrent si généreusement, surtout en cette saison des sports d'hiver.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES PRATIQUES D'EMBAUCHE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, il faut que la Chambre sache que le gouvernement conservateur donne dans l'hypocrisie lorsqu'il prétend défendre le principe de l'équité en matière d'emploi et observer des pratiques justes en matière d'embauche à l'endroit des femmes, des handicapés, des autochtones et des minorités visibles alors qu'il n'applique pas lui-même ce principe et ces pratiques au sein de ses propres effectifs. Ces groupes sont à ce point sous-représentés dans la Fonction publique, surtout dans les postes de direction et les emplois professionnels, que le Commissaire aux droits de la personnes, Max Yalden, a convoqué les représentants de cinq grands ministères fédéraux, les Affaires extérieures, la Défense nationale, le Revenu, les Transports et les Pêches et les Océans pour leur demander des comptes sur leurs pratiques discriminatoires en matière d'embauche et de promotion.

Comment le gouvernement peut-il croire que le secteur privé prendra au sérieux la Loi sur l'équité en matière d'emploi s'il exempte la Fonction publique fédérale des dispositions de cette loi, et s'il refuse d'appliquer des pratiques équitables en matière d'emploi au sein de ses propres effectifs?

Le gouvernement doit modifier cette loi boiteuse afin qu'elle englobe aussi les fonctionnaires fédéraux et qu'elle soit assortie de mesures exécutoires vigoureuses. Il doit également donner l'exemple à tous les employeurs en prenant de véritables mesures pour éradiquer les pratiques traditionnellement discriminatoires qui ont cours au sein de la Fonction publique du Canada.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LA FINALITÉ ULTIME

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, la finalité ultime du libre-échange, c'est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes par la création d'emplois stables et durables.

Le mandat précis que nous a donné le peuple canadien le 21 novembre dernier est de reconvertir nos producteurs à une mentalité de marché de 255 millions de consommateurs à accès garanti.

Nous avons compris, à titre de gouvernement responsable, que tant que cette assurance d'accès perpétuel à un grand marché ne sera pas inscrite dans la conscience de nos entrepreneurs, comme c'est la situation aux États-Unis, au Japon ou en Europe de l'Ouest, ils raisonneront comme des gens à marché limité et ne pourront pas voir vraiment grand. Ils iront faire leur expansion ailleurs.

La Northern Telecom et tant d'autres qui ont lourdement investi aux États-Unis au cours des dernières années n'auraient pas eu à effectuer ce mouvement stratégique si nous avions eu le libre-échange. Les emplois auraient été créés ici.

Contrairement à l'opposition qui s'évertue à trouver des programmes de remplacement pour ceux qui perdent leurs emplois, le gouvernement progressiste conservateur, lui, va continuer à en créer, et c'est la raison pour laquelle il est au pouvoir.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES ATTENTES DANS RESTIGOUCHE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les électeurs et les électrices de Restigouche pour la confiance qu'ils ont témoignée à mon égard lors de la dernière élection.

Un grand nombre d'injustices ont été perpétrées dans ma criconscription, et un engagement décisif de la part du gouvernement est nécessaire afin de rectifier cette situation.

[*Traduction*]

Les gens de Restigouche ont subi les injustices suivantes: personne de la circonscription n'a droit aux avantages fiscaux réservés aux contribuables des régions éloignées; aucune stratégie économique ou autre n'a été proposée ou mise en oeuvre dans ma circonscription pour remplacer les emplois perdus à la suite des mises à pied du CN; les installations destinées à nos pêcheurs ne font toujours pas l'objet d'un financement suffisant de la part du gouvernement fédéral; nos bureaux de poste ruraux sont menacés par la politique de Postes Canada.

[*Français*]

Par ailleurs, monsieur le Président, la petite communauté de Madran attend depuis déjà trop longtemps la réfection de son pont désuet. La province du Nouveau-Brunswick et le CN s'engagent à partager les coûts de ce projet avec le gouvernement fédéral qui tergiverse toujours.

• (1410)

[*Traduction*]

J'exhorte le gouvernement fédéral à prendre les mesures qui s'imposent pour aider les gens de la circonscription de Restigouche ainsi que les autres citoyens aux prises avec des problèmes semblables.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada prévoit un Pacte de l'automobile amélioré. Non seulement les causes d'irritation sont réglées, mais le Pacte de l'automobile s'applique maintenant aux pièces de remplacement et aux pneus et exige des constructeurs un contenu canado-américain de 50 p. 100 pour que les automobiles qu'ils produisent puissent entrer en franchise de droits de douane aux États-Unis.

Les producteurs d'automobiles et les fabricants de pièces automobiles de la ville de St. Catharines sont très contents de ces dispositions du Pacte. General Motors et des sociétés comme Hayes-Dana et Thompson Products savent que ces dispositions de l'Accord de libre-échange leur ouvriront un marché beaucoup plus vaste et contribueront à les renforcer et à créer des emplois à St. Catharines.

Les gens de cette ville et de la péninsule du Niagara sont tout à fait conscients des avantages qui découlent de l'Accord de libre-échange pour leur région, et ils l'ont dit clairement le 21 novembre dernier.

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT DE HAMILTON—ON PROPOSE D'Y DIRIGER DES AVIONS POUR RÉDUIRE LA CONGESTION

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à remercier, pour commencer, les électeurs de la circonscription de Hamilton Mountain qui m'ont élue à la Chambre des communes. Je leur promets de défendre leurs intérêts avec le plus grand dévouement.

Ma déclaration d'aujourd'hui a trait à la congestion de l'Aéroport international Pearson et au nombre insuffisant de contrôleurs aériens.

La ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin) a déclaré à la Chambre que le trafic pourra très bien être dirigé tout au long de la période des fêtes. Hier, cependant, les porte-parole de l'aéroport ont signalé 14 annulations de vols ou retards extrêmes pouvant aller jusqu'à 137 minutes, Air Canada enregistrant des retards moyens de 60 à 70 minutes.

L'aéroport de Hamilton est ouvert et un personnel compétent est prêt à s'occuper du surcroît de travail de l'Aéroport Pearson. Pour mieux servir les voyageurs et assurer leur sécurité, nous espérons que la ministre, en collaboration avec la ville de Hamilton, prendra les mesures pour diriger sur Hamilton les vols dont Pearson ne peut pas s'occuper.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE LANGELIER

M. Gilles Loiselle (Langelier): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la population de Langelier pour la confiance qui m'a été témoignée le 21 novembre dernier, et j'aimerais lui dire à quel point je suis honoré de la représenter dans cette Chambre.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis aussi de rendre hommage aux centaines de bénévoles qui, par leur travail et leur dévouement, ont rendu ma victoire possible. J'ai la conviction, monsieur le Président, que tous mes collègues s'associeront volontiers à moi pour souligner le rôle capital joué dans notre système électoral par ces Canadiennes et Canadiens qui se dépensent sans compter dans un moment si important de la vie de notre démocratie.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais saluer la mémoire d'un de ces travailleurs dans ma circonscription, M. Albert Lemoyne, décédé au début de ce mois.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'ÉTUDE AYANT TRAIT AUX APPROVISIONNEMENTS ET À LA DEMANDE DE GAZ NATUREL

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à l'Office national de l'énergie que préside avec grand compétence M. Roland Priddle. En mars 1985, la signature de l'Accord de l'Ouest a marqué la fin du désastreux Programme énergétique national mis en oeuvre par les libéraux.

L'actuel gouvernement a déréglementé le pétrole en juin 1985 et a entrepris d'en faire autant pour le gaz naturel en octobre 1985.

Le 15 décembre dernier, l'Office national de l'énergie a publié son premier rapport d'évaluation de la méthode de calcul utilisée pour analyser les demandes d'exportation du gaz naturel en fonction des conditions du marché. Je félicite l'Office de son excellente étude sur l'offre et la demande de gaz naturel, mais ce qui est encore plus important, je tiens à réitérer son message on ne peut plus clair que la limitation de la capacité des pipelines risque de poser à court terme un problème des plus graves.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, pendant des années et des années, les immigrants, tout comme les Canadiens de naissance, se sont trouvés du travail dans nos fermes, dans nos forêts et dans nos mines. Voilà qu'aujourd'hui, on assiste à la migration des Canadiens, de toutes origines vers les villes parce que c'est là que sont les emplois. Les villes sont devenues nos nouvelles zones pionnières canadiennes.

La plupart des Canadiens vivent aujourd'hui en milieu urbain. Or, comme toutes les villes pionnières, nos villes sont aux prises avec des difficultés, des difficultés au chapitre du logement, de l'environnement, du transport, des services de garde, des relations interraciales, des drogues ainsi que du système de libération conditionnelle.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour régler tous ces problèmes et, dès que la loi sur le libre-échange aura été mise en oeuvre, il devrait s'atteler à la tâche sans plus tarder.

Questions orales

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les paroles suivantes, prononcées par l'ancien premier ministre Trudeau en mai 1987, étaient prophétiques:

> Ceux qui n'ont jamais voulu un Canada bilingue, soit les séparatistes du Québec et ceux de l'Ouest, voient leur voeu se réaliser dans les premiers paragraphes de l'Accord, où il est question de la «reconnaissance de l'existence d'un Canada francophone ... et d'un Canada anglophone.» Les Canadiens qui ont lutté pour un Canada uni, bilingue et multiculturel, peuvent dire adieu à leur rêve: il y aura donc dorénavant deux Canada, chacun étant défini en fonction de sa langue. Et parce qu'il est précisé dans l'Accord du lac Meech que «le Québec forme au sein du Canada une société distincte» et que «l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise», il est facile de prédire ce que l'avenir réserve aux anglophones qui vivent au Québec et le genre de traitement qu'on continuera d'accorder aux francophones qui vivent dans des provinces où ils sont moins nombreux que les Canadiens d'origine ukrainienne ou allemande.

Si le premier ministre (M. Mulroney) était vraiment sérieux lorsqu'il a parlé des droits des francophones au Manitoba en février 1984, il ferait mieux de se rendre compte sans tarder que l'Accord du lac Meech n'est pas le moyen d'assurer les droits linguistiques des groupes minoritaires au Canada. Autrement, nous serons forcés de croire que ce n'étaient que de vaines paroles.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CHARTE DES DROITS

LES DROITS DES ANGLOPHONES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la loi 178, déposée par l'Assemblée nationale du Québec, laquelle vise à restreindre certains droits des anglophones du Québec, et ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il nous a dit qu'il n'avait pas eu le temps de lire le projet de loi. C'est un projet de loi de trois pages, certainement qu'il a eu le temps de le lire! Est-ce qu'on pourrait savoir quelle est sa position aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma position est la même aujourd'hui qu'hier, c'est exactement la même position que j'ai exprimée à la Chambre, suite à des questions du député de Shefford et d'autres. Il n'y a pas eu de changement.

LA CLAUSE DÉROGATOIRE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le premier ministre joue à cache-cache. On va essayer d'élucider un petit peu. D'une part, on a le secrétaire d'État qui appuie, supporte et préconise l'utilisation de la clause dérogatoire. Hier, si j'ai bien compris, encore une fois, le premier ministre dans son discours, ici à la Chambre, nous a dit qu'il était contre cet article, cette clause dérogatoire. Est-ce que l'on pourrait savoir qui parle pour le gouvernement, le premier ministre ou le secrétaire d'État?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit hier que, à mon avis, l'existence d'une clause dérogatoire était incompatible avec une Charte des droits et libertés. C'est une position que j'ai toujours défendue. Il n'y a pas de changement dans cette position. La position que j'ai annoncée hier est celle du gouvernement. Il se trouve que depuis 1981-1982, depuis la Constitution de 1981-1982, les provinces disposent maintenant d'une clause «nonobstant» qui a été consentie en vertu du processus constitutionnel de 1981-1982. Alors, le député le mentionne, il le décrie, et je pense qu'il a tout à fait raison. Mais la position que j'ai annoncée hier est celle du gouvernement.

L'UTILISATION DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le premier ministre joue encore à cache-cache. Est-ce que ce gouvernement est pour l'utilisation de la clause dérogatoire? C'est une question qui m'apparaît très simple. On a un secrétaire d'État qui est chargé de voir à la protection, à la promotion des groupes minoritaires dans toutes les provinces, francophones hors Québec et anglophones au Québec. Le secrétaire d'État, lui, préconise l'utilisation de la clause «nonobstant» ou dérogatoire. Le premier ministre, lui, dit: Non, non, on ne devrait pas utiliser cette clause. Je veux savoir ceci de ce gouvernement: Le premier ministre, quand il dit «Non, non, on ne doit pas utiliser cette clause», est-ce qu'il parle pour le gouvernement, est-ce qu'il donne un avis au peuple canadien qu'il est pour les droits linguistiques à travers le pays en entier, peu importe où on demeure, que nous ayons des droits comme minorités, que nous soyons francophones hors Québec ou anglophones au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question de mon ami est troublante, car d'après les réponses, hier, et je cite *Le Devoir*:

«M^me^ Finestone a d'ailleurs félicité Brian Mulroney de s'être porté à la défense des droits des minorités, hier.» M. Allmand a conclu en se disant satisfait que le premier ministre fédéral ait dit que la décision de la Cour et des deux chefs fédéral et provincial devrait être respectée.

C'est effectivement la position très claire que j'ai annoncée. J'ai communiqué avec le premier ministre du Québec avant que la décision ne soit prise, pour lui dire que ma position est celle du gouvernement et, je le pensais, du Parlement fédéral. La position était telle . . . Il est difficile pour moi de répondre, étant interrompu par la députée de Hamilton-Est. Si vous voulez, monsieur le Président, que je continue sur un sujet délicat, je vais essayer de le faire.

Alors, la position que j'ai annoncée hier est exactement celle que je défends aujourd'hui, et la position a été saluée et applaudie, si je ne m'abuse, par la députée de Mont Royal et le député de Notre-Dame-de-Grâce, libéraux bien sûr, parce que la position que j'ai défendue est exactement celle que je défends depuis mon entrée en Chambre.

Maintenant, j'invite mon ami le député d'Ottawa—Vanier à lire attentivement, non pas les conclusions que l'on peut tirer peut-être de certaines déclarations du secrétaire d'État, mais le texte de sa déclaration, et le texte de cette déclaration ne prête à aucune contradiction avec la prise de position que j'ai eu l'honneur d'annoncer hier.

La position du gouvernement fédéral est fort simple. Nous espérions que le gouvernement du Québec puisse élaborer un projet de loi qui respecterait les deux aspects importants soulevés par la Cour suprême, dans sa décision. C'est cela que nous voulions et c'est cela que j'ai mentionné à M. Bourassa et c'est, je présume, la position de tous les députés.

• (1420)

LA CLAUSE NONOBSTANT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Au premier ministre, monsieur le Président, j'aimerais juste citer son secrétaire d'État qui a dit au mois d'octobre, et je cite le journal *La Presse*:

> Cette clause . . .

. . . c'est-à-dire le «nonobstant» . . .

> . . . est un des pouvoirs que le Québec a conservés et c'est un instrument essentiel pour sa survie.

Est-ce que le premier ministre dit qu'il n'est pas d'accord sur cela et qu'il est prêt à corriger le secrétaire d'État? «Cette clause est un des pouvoirs que le Québec a conservés, et c'est un instrument essentiel pour sa survie.» Est-ce qu'on peut rejeter cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):

Il faudrait que je voie le texte de mon ami. Est-ce que c'est bien le même texte? Ce que je vois ici . . .

M. Kaplan: C'est un texte du mois d'octobre.

M. Mulroney: Si vous parlez d'un texte qui a paru au mois d'octobre, je ne l'ai pas vu ce texte-là.

Si le député veut bien que je regarde ce texte du mois d'octobre ou du mois de septembre, je vais le faire, et je répondrai en temps opportun.

LA TRADITION DE JUSTICE DU QUÉBEC ENVERS SA MINORITÉ ANGLOPHONE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je peux bien poser la question à nouveau demain. Mais hier, il a parlé avec beaucoup de vérité de la longue et noble tradition de justice du Québec à l'égard de sa minorité anglophone. J'aimerais juste demander au premier ministre s'il considère cette législation proposée comme faisant partie de cette tradition?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai mentionné hier et j'ai répété aujourd'hui ce que je souhaitais, en tant que premier ministre du Canada, trouver dans la législation. Je l'ai mentionné de façon claire. Ma suggestion, ma prise de position a été entérinée ou applaudie par les députés libéraux, parce que c'est quand même une position . . . Donc, le député me pose une question.

M. Kaplan: Ça, c'était avant!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Non seulement les gouvernement et Parlement fédéraux se sont-ils penchés sur cette affaire très importante, mais ils ont aussi pris de très importantes mesures pour favoriser la promotion dans tout le pays des droits linguistiques des minorités anglaise et française. En effet, nous avons présenté d'un côté l'Accord du lac Meech, qui va protéger et promouvoir très considérablement les droits des minorités, et de l'autre le projet de loi C-72. Mon collègue siégeait ici lorsque la Chambre s'est occupée de cela.

J'attire l'attention de mon collègue sur une note que nous avons reçue d'Alliance Québec, et je la crois importante, car elle a trait à notre responsabilité et à l'engagement de tous les députés en ce qui a trait à la protection des langues et des minorités officielles dans tout le Canada. Voici:

Le projet de loi C-72 est une étape importante dans la promotion d'un Canada bilingue. Au nom d'Alliance Québec, je tiens à vous féliciter, votre gouvernement et vous, pour avoir tellement contribué à l'adoption de ce projet de loi.

Nous, d'Alliance Québec, avons appuyé ce projet de loi parce que nous y voyons l'amorce d'une démarche visant à assurer la vitalité des minorités linguistiques officielles dans tout le Canada . . .

A nouveau et au nom de la collectivité anglophone du Québec, je tiens à vous exprimer notre gratitude pour ce que vous avez fait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.
président d'Alliance Québec,
Royal Orr

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A PARLÉ À SON HOMOLOGUE DU MANITOBA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre du Manitoba a retiré la résolution constitutionnelle de l'Assemblée législative hier. Maintenant, nous avons une certaine crise constitutionnelle à cause de cette action. Le premier ministre du Canada a-t-il parlé directement au premier ministre du Manitoba? Et si la réponse est oui, qu'est-ce que les deux chefs de gouvernement ont discuté? Est-ce qu'il y a un plan pour continuer avec le développement du processus pour la réforme constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette, bien sûr, la décision du premier ministre du Manitoba d'agir de la sorte sans préavis formel hier. Je n'accepte pas cependant que l'on considère cette situation comme étant une crise. Il n'y en a pas de crise au Canada. Il y a des difficultés sérieuses engendrées par des tensions linguistiques. C'était ainsi au tout début de la fondation de notre pays, il y a 121 ans. Dans 100 ans d'aujourd'hui, celui qui sera premier ministre du Canada va composer également avec des tensions et des difficultés linguistiques. L'enjeu et le défi pour nous tous, c'est de traiter et d'essayer de notre mieux de régler ces tensions et ces défis linguistiques de façon juste et honorable pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

LES PREMIERS MINISTRES—ON DEMANDE LA CONVOCATION RAPIDE D'UNE CONFÉRENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne peux qu'être d'accord avec le premier ministre, comme tous les députés, je pense, mais, à vrai dire, ses propos n'avaient pas grand-chose à voir avec la question, pour le moment. Je ne veux pas discuter de l'emploi du mot «crise». J'ai dit qu'il y avait une certaine crise. En fait, comme le premier ministre en conviendra sans doute, le processus de la réforme constitutionnelle est dans l'impasse et la situation pourrait bientôt devenir très grave. Voilà comment je vois les choses.

Compte tenu de l'attachement du premier ministre et de tous les partis représentés à la Chambre à une réforme constitutionnelle réfléchie mais rapide, puisque nous nous en occupons depuis quelques années maintenant, est-ce que le premier ministre, dans ses entretiens avec son homologue la province du Manitoba, a proposé la convocation rapide d'une conférence des premiers ministres afin qu'il soit possible de rétablir la situation dans ce dossier extrêmement important de la réforme constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sont les Canadiens qui assument un rôle de leadership dans ce domaine qui peuvent aider à mener le processus constitutionnel à bon terme. Mon honorable ami a appuyé l'Accord du lac Meech, comme l'a fait le Parti libéral. Nous savons bien que le Canada est incomplet tant que le Québec demeurera cantonné dans un rôle d'observateur extérieur. C'est pour cette raison que nous avons tous travaillé si fort pour trouver une formule permettant de réintégrer le Québec dans la famille constitutionnelle canadienne, afin que cette famille puisse croître et prospérer dans l'unité et la cohésion.

• (1430)

Il importe donc que les leaders résistent, à l'extérieur de la Chambre, à la tentation d'attribuer tous les maux à l'Accord du lac Meech. Le fait de suggérer que ce qui s'est produit au Manitoba hier est relié à ce qui est arrivé ailleurs au sujet du lac Meech est très regrettable et très trompeur, parce qu'il n'existe en fait aucun lien entre les deux événements. Une fois l'Accord du lac Meech mis en oeuvre, la Constitution canadienne reconnaîtra pour la première fois la dualité linguistique du Canada.

La présence de Canadiens francophones et anglophones vivant côte-à-côte dans tout le pays sera affirmée comme caractéristique fondamentale de notre confédération. En conséquence, la Constitution, ainsi que la Charte des droits et, en particulier, les droits relatifs à la langue et à l'éducation, devront être interprétés en fonction de cette réalité fondamentale.

Je me souviens d'observations faites des deux côtés de la Chambre. L'une des raisons pour lesquelles l'Accord du lac Meech a reçu un si vaste appui à la Chambre des communes est que les députés de tous les partis croyaient très fermement qu'en ramenant le Québec dans la confédération canadienne, nous renforcions les droits des minorités dans tout le pays.

Il y aura toujours des difficultés. On tentera toujours de porter atteinte à ces droits et voilà pourquoi le Parlement et les leaders de tous les partis ont été, comme il se doit, particulièrement vigilants à cet égard.

Mme Copps: Ce n'est pas ce que vous avez dit pendant la campagne, Mulroney.

M. Mulroney: Je reviens maintenant à la question de mon honorable ami. Lorque j'ai dû reporter la conférence des premiers ministres qui devait se tenir à Calgary, j'ai écrit à mes homologues provinciaux le 7 octobre et leur ai dit que j'avais l'intention de convoquer une autre conférence dès le début du nouveau mandat. Je m'attends à ce qu'elle ait lieu dans le premier trimestre de 1989, en février ou en mars. De toute évidence, cette question fera l'objet d'une étude soigneuse.

LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES AU COURS DE L'ANNÉE NOUVELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si j'ai bien compris les dernières paroles du premier ministre, les nouvelles sont encourageantes.

Mettons les choses au point. Le premier ministre du Québec aurait dit, s'il a été cité correctement depuis 24 heures, qu'il n'assisterait pas à une autre réunion avant que l'Accord du lac Meech n'ait été approuvé. D'autre part, le premier ministre du Manitoba a fait des déclarations plutôt fracassantes.

Compte tenu du rôle constructif que les trois partis fédéraux ont joué dans ce processus constitutionnel et dans l'espoir que ce processus se poursuive, le premier ministre a-t-il bien dit qu'une réunion aura lieu en 1989 qui portera essentiellement sur le processus de réforme constitutionnelle?

Deuxièmement, ces deux premiers ministres ont-ils pris, par exemple, l'engagement d'assister à une telle réunion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. Il n'y a pas d'engagement de la part des premiers ministres. Je leur ai écrit en octobre. J'imagine qu'ils assisteraient à une conférence constitutionnelle s'ils y étaient invités.

Il est évident pour ceux que la chose intéresse que notre pays aura les mains liées du point de vue constitutionnel si le Québec ne rentre pas au bercail. Il n'y aura pas de justice pour les peuples autochtones ni de réforme du Sénat. De nombreux événements seront hors de la portée du Parlement et du pays, par exemple, les droits fondamentaux autochtones qui devraient être reconnus.

C'est pourquoi un si grand nombre de députés ont travaillé avec diligence à l'élaboration d'une formule, si imparfaite soit-elle, qui panserait les plaies de 1981-1982 et rétablirait l'unité canadienne. C'est exactement ce que nous avons cherché à faire. C'est exactement ce qui a été réalisé au moyen de l'Accord du lac Meech et c'est ce que les principes de cet accord garantiront, nous l'espérons, à l'avenir. Je sais que j'aurai l'appui de mon honorable ami et du chef de la loyale opposition de Sa Majesté lorsque je m'emploierai à atteindre ces objectifs avec les premiers ministres du Canada.

* * *

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

LE LABORATOIRE DAVID FLORIDA—L'ALLÉGATION D'UN JOURNAL

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 14 décembre 1987, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré que le gouvernement créerait une agence spatiale pour coordonner les recherches spatiales effectuées par les ministères fédéraux. L'un des centres où se poursuivent ces travaux est le laboratoire David Florida situé dans la région.

Dans le *Citizen* d'aujourd'hui, on lit que, contrairement à la promesse du ministre, le gouvernement a l'intention de démanteler et de déménager ce laboratoire, l'une des pierres angulaires du programme spatial du Canada, au coût de 200 millions de dollars, soit l'équivalent de tout le budget annuel du programme spatial national.

Le ministre expliquera-t-il à la Chambre la contradiction entre la déclaration du ministre et le projet révélé aujourd'hui?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, c'est le Parti libéral et son chef qui veulent que l'agence spatiale soit implantée à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. De Cotret: Le chef de l'opposition l'a promis plusieurs fois, mais le gouvernement n'a pas encore pris de décision.

Quant à la deuxième question, je conseillerais à ma collègue de se préoccuper des faits plutôt des fictions. Nous n'avons jamais eu et nous n'avons toujours pas l'intention de déménager ne fût-ce qu'une partie du laboratoire à Montréal. C'est une histoire échafaudée de toutes pièces à partir de je ne sais quel rapport que ni mon collègue des Sciences et de la Technologie ni moi n'avons commandé.

L'article paru dans le journal ce matin est le produit de l'imagination de son auteur et ne reflète aucune décision ou mesure que le gouvernement aurait envisagé ou envisagerait de prendre maintenant ou plus tard.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, cela ne satisfait guère les travailleurs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée a la parole.

Mme Catterall: Bien que je ne sois pas d'accord, j'imagine qu'on puisse légitimement soutenir qu'il y a lieu d'y implanter l'agence spatiale en tant qu'organisme coordinateur, mais il est impensable de déraciner . . .

M. Beatty: Qu'en pense Turner? Êtes-vous d'accord avec lui?

Mme Copps: Où en est votre programme de sous-marins nucléaires, les gars?

M. le Président: La présidence a donné la parole à la députée. Je demande instamment à tous les autres députés de faire preuve à son égard de la courtoisie qui s'impose. Que la députée pose sa question!

Mme Catterall: Il est indubitable que déraciner et perturber la recherche spatiale risque d'imposer à notre programme spatial un retard de trois à dix ans. Hier, le premier ministre a déclaré . . .

Des voix: Votre question!

Mme Catterall: . . . que cette région ne serait pas ravagée selon les voeux de Blenkarn.

Des voix: Votre question!

Mme Catterall: Il a déclaré que les fonctionnaires ne seraient pas pénalisés pour avoir voté contre le gouvernement.

Des voix: Votre question!

M. Andre: Lisez-donc le commentaire nº 359 de Beauchesne.

Mme Catterall: Mes électeurs tiennent à savoir si le gouvernement ose même envisager ce déménagement ridicule et destructeur des familles et des emplois. Jusqu'où le gouvernement ira-t-il pour punir les gens de cette région d'avoir voté contre lui?

Des voix: Asseyez-vous!

Mme Catterall: Combien d'emplois est-il prêt à déménager?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, de toute évidence, la députée a rédigé sa question supplémentaire avant même que j'aie répondu à sa première question. J'aurais du mal à répondre aux deux.

Il n'est absolument pas question de déraciner quoi que ce soit. Il n'est pas du tout question de déménager les installations d'Ottawa à Montréal. Cela, je l'ai déjà dit clairement. Il n'en est pas question. Le gouvernement ne l'a jamais inscrit sur sa liste. Il n'a même pas étudié cette éventualité. Nous ne l'avons pas envisagée. Nous n'y avons pas pensé. Cela ne figure pas dans nos projets.

• (1440)

Le programme spatial n'accuse aucun retard. Nous venons tout juste de renégocier notre participation pour encore dix ans à l'Agence spatiale européenne. Nous sommes impliqués dans le programme Hermes. Nous venons tout juste de signer de nouvelles ententes avec la NASA pour participer à de nouveaux programmes spatiaux.

Nous progressons dans ce domaine d'une façon rapide et énergique. Nous n'avons pas l'intention de vous déraciner. Il n'en a jamais été question. Ne vous inquiétez pas.

Mme Copps: Ne soyez pas si condescendant.

* * *

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

LES CONCLUSIONS D'UNE ENQUÊTE FAITE À TORONTO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant et porte sur l'enquête du coroner relative au viol et au meurtre de Tema Conter à Toronto.

Dans ses instructions au jury, le coroner en chef Ross Bennett a reproché au gouvernement fédéral d'avoir omis de donner suite à des recommandations d'une importance cruciale qui avaient été formulées à l'issue d'une enquête similaire effectuée trois ans auparavant au sujet du meurtre de Celia Ruygrok à Ottawa. A l'enquête, le coroner en chef a dit: «Tema Conter serait peut-être vivante aujourd'hui si le gouvernement fédéral avait donné suite à ces recommandations.»

Le solliciteur général suppléant peut-il expliquer à la Chambre et à la famille de Telma pourquoi son ministère n'a pas pris de mesures à la suite des recommandations découlant de l'enquête du coroner effectuée il y a trois ans sur le meurtre de Celia Ruygrok?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défence et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, je serai enchanté de le faire, car c'est une question très importante.

Je peux dire à la Chambre et au député que, sur les quelque 39 recommandations qui ont été formulées dans l'affaire Ruygrok, 25 environ ont été mises en oeuvre jusqu'à présent et 14 sont en voie de concrétisation. Comme je viens de le dire, la plupart des recommandations ont été mises en oeuvre. Pour ce qui est du reste, les travaux préparatoires se poursuivent, mais ils ne sont pas encore terminés en raison de la complexité des recommandations et, dans certains cas, de la nécessité de coordonner notre action avec celle des autorités provinciales et du secteur privé.

LE PERMIS D'ABSENCE SANS ESCORTE ACCORDÉ À UN PSYCHOPATHE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je répète que le coroner en chef a dit que Tema Conter serait encore en vie aujourd'hui, si le gouvernement n'avait pas fait preuve de négligence.

Le solliciteur général suppléant peut-il expliquer à la famille de Tema Conter comment on a pu permettre qu'un individu déclaré coupable de meurtre et de viol et considéré par les médecins comme psychopathe se soit vu accorder un permis d'absence de 48 heures sans escorte alors qu'il avait purgé seulement la moitié de la peine de 25 ans qu'on lui avait infligée pour ses crimes? Le Ministre peut-il expliquer à la famille de Tema Conter comment on a pu permettre que cet homme circule librement dans les rues?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà signalé, la majorité des recommandations formulées par le jury du coroner dans l'affaire du meutre de Ruygrok avaient déjà été appliquées. Les autres sont en voie de l'être. Naturellement, cette procédure exige du temps, vu l'importance de coordonner les interventions des responsables du secteur privé avec celles des autorités provinciales.

Nous étudierons de très près l'ensemble des recommandations formulées par les membres du jury dans l'affaire Tema Conter.

M. Nunziata: Nous avons déjà tout entendu cela, Perrin.

M. Beatty: Monsieur le Président, le député m'a posé une question et il ne me laisse même pas le loisir de répondre. Je me demande s'il serait aussi condescendant envers moi que nous le sommes à son endroit, s'il était à ma place.

Nous étudierons toutes les recommandations formulées par le coroner dans sa dernière enquête. Nous rédigerons un rapport dans le délai prescrit par le jury. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que la sécurité du public soit maintenue, tout en essayant de faire en sorte que les meilleurs aspects du système correctionnel et que le principe de la Commission de libération conditionnelle soient sauvegardés.

M. Nunziata: Nous avons entendu les mêmes propos il y a trois ans. Ce ne sont que des promesses en l'air.

* * *

L'INDUSTRIE

NORTHERN TELECOM—LE RECRUTEMENT D'INGÉNIEURS POUR L'USINE D'ATLANTA

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac-Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La Northern Telecom prétend que la fermeture de son usine très rentable d'Aylmer ne constitue pas un transfert d'emplois canadiens vers son autre usine déficitaire d'Atlanta, et il semble bien que le gouvernement la croit sur parole.

Nous avons appris dernièrement que douze ingénieurs de l'usine d'Aylmer avaient été recrutés, qu'ils avaient déjà plié bagages et qu'ils travaillaient là-bas. Le ministre était-il au courant et, dans l'affirmative, quelle mesure son gouvernement entend-il prendre maintenant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant.

La Northern Telecom est une compagnie privée. Elle n'appartient pas au gouvernement. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait lui dire où elle doit muter ses effectifs, où elle doit exercer ses activités, ou ce qu'elle devrait faire pour rentabiliser davantage ses opérations. Je ferai des démarches pour savoir quels sont ses plans au juste.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE AU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac-Sainte-Claire): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, Northern Telecom n'est pas une société ordinaire. En fait, le ministre a déclaré hier qu'elle était devenue l'une des compagnies les plus prometteuses dans le domaine de la technologie au Canada, surtout parce que ses travaux de recherche et de développement ont été largement subventionnés par les abonnés du téléphone et les contribuables canadiens.

Est-ce ce que l'avenir nous réserve dans le contexte de l'Accord de libre-échange? Les technologistes formés et les technologies développées dans notre pays aux frais des Canadiens permettront-ils de créer des emplois aux États-Unis plutôt qu'au Canada ou le gouvernement prendra-t-il des mesures pour que les emplois en question restent au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, Northern Telecom est l'une des principales sociétés privées canadiennes. Elle consacre 11 p. 100 du produit de ses ventes à la recherche et au développement, ce qui constitue un formidable précédent et un exemple à suivre pour les sociétés canadiennes, qu'elles soient publiques ou privées.

Il y a au Canada un secteur de libre-entreprise et un secteur privé qui échappent au contrôle du gouvernement. Nous ne voulons pas changer les choses. Northern Telecom doit décider elle-même, tout comme AT&T ou n'importe quelle autre société, ce qu'elle doit faire pour rester concurrentielle et efficace et pour aller de l'avant afin de pouvoir embaucher plus de travailleurs ici au Canada comme à l'étranger. Ce sont des décisions qu'elle doit prendre.

M. McCurdy: Déménagez aux États-Unis. C'est là le but de l'ALE, n'est-ce pas?

M. Crosbie: Entre-temps, les employés touchés peuvent se prévaloir des programmes de recyclage ou autres mis en place pour répondre à leurs besoins. Il me semble que la société elle-même va affecter 2,5 millions de dollars à des programmes de recyclage au Canada et aux États-Unis. Les mesures prises par Northern Telecom n'ont absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Oh non! Oh non!

* * *

LES FORÊTS

L'ENTENTE CANADA—ONTARIO SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant aux Forêts. En mars 1989, l'entente fédérale-provinciale quinquennale sur la mise en valeur des ressources forestières signée avec l'Ontario arrivera à échéance.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et à tout le secteur forestier quand le gouvernement prévoit négocier une autre entente quinquennale avec la province?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Science et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)): Monsieur le Président, des discussions préliminaires ont déjà été entamées avec l'Ontario et cinq autres provinces où les ententes arrivent à échéance à la fin de l'année financière.

En ce moment, nous étudions le meilleur moyen pour le gouvernement fédéral d'aider le secteur forestier, que ce soit par une nouvelle génération d'ententes sur la mise en valeur des ressources forestières ou autrement. Mais peu importe la solution retenue, il faut souligner que tous les fonds que le gouvernement fédéral pourrait débloquer s'ajouteront aux fonds consacrés par les provinces. Nous voulons avoir l'assurance que toute nouvelle entente sera conforme au rôle traditionnel du gouvernement fédéral sur les plans de la recherche, puis du renouvellement et de la protection des forêts. Devant les réactions des provinces, je suis convaincu que nous atteindrons nos objectifs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

MARINE MAMMALS PROTECTION ACT DES ÉTATS-UNIS—L'INTERDICTION D'IMPORTER CERTAINS PRODUITS CANADIENS

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre du Commerce extérieur. La loi commerciale américaine de 1972 dite *Marine Mammals Protection Act* qui interdit l'importation aux États-Unis de peaux de phoque, de peaux d'ours polaire, d'ivoire, de sculptures sur ivoire et de fanons de baleine cause une grave injustice aux Inuit du Canada.

L'Accord de libre-échange n'a rien changé à la situation. Les entreprises d'autochtones et du Nord ne peuvent toujours pas exporter ces produits aux États-Unis. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si les négociateurs canadiens ont essayé d'obtenir une exemption de cette loi au cours des négociations?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au député. Sa question est capitale pour les citoyens du Canada pour qui ces produits ont toujours été la principale source de revenu. Lors des pourparlers sur le libre-échange, les négociateurs n'ont pas pu obtenir d'exemption de la *Marine Mammals Protection Act*.

• (1450)

Le député n'est pas sans savoir que notre gouvernement, en collaboration avec les parlementaires des deux partis de l'opposition, a fait des démarches pressantes dans toute l'Europe et aux États-Unis pour défendre cette industrie importante au profit des Canadiens tant au nord qu'au sud du 60e parallèle.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT CANADIEN TENTE D'OBTENIR UNE EXEMPTION

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Le ministre sait que la loi ne s'applique pas aux autochtones d'Alaska et que les autochtones canadiens ont besoin de la même exemption.

Quelles mesures le gouvernement est-il prêt à prendre pour réparer cette injustice faite aux autochtones du Canada? S'engage-t-il à soulever la question de toute urgence auprès du gouvernement américain?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, nous avons saisi le gouvernement des États-Unis de la question, comme nous en avons saisi le Parlement européen et le Parlement du Royaume-Uni.

Le commerce de ces produits ne concerne pas seulement les peuples autochtones du Canada mais les Canadiens en général. Les Canadiens se voient refuser l'accès à ce marché des États-Unis.

Mme Finestone: Les Alaskans y ont accès.

M. McKnight: Comme le dit la députée de Mount Royal, les Alaskans y ont accès, s'ils sont aussi citoyens américains.

Mme Finestone: Nous y avons droit autant qu'eux.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE—ON DEMANDE DE MODIFIER LA RÉGLEMENTATION S'APPLIQUANT AUX PRESTATIONS

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle porte sur la nécessité de traiter plus équitablement les pêcheurs de Terre-Neuve et d'ailleurs aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et du Labrador ont de plus en plus de mal à accepter le sort unique qu'on leur fait aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. En effet, ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour une période déterminée et non pas pour la période pendant laquelle ils sont effectivement sans travail.

Pendant une période déterminée, qui va de la mi-novembre au mois de mai, ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Or, ils estiment, avec raison, qu'il s'agit là d'une pratique discriminatoire.

Ma question est la suivante: Le ministre va-t-il s'attaquer à la tâche relativement simple de modifier la réglementation actuelle afin que les pêcheurs puissent bénéficier de l'assurance-chômage à la fin de la saison normale de pêche, c'est-à-dire dès le moment où ils sont sans travail?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je remercie le député d'avoir abordé ce sujet très important.

Permettez-moi de dire tout d'abord que nous avons fait des efforts sérieux pour venir en aide aux pêcheurs de Terre-Neuve. Entre autres, nous avons abaissé de 14 à 10 semaines le seuil d'admissibilité aux prestations pour les pêcheurs. En outre, nous avons instauré un programme spécial pour le secteur des pêches, qui prévoit que si les prises sont mauvaises au cours d'une saison, les pêcheurs peuvent bénéficier de l'aide gouvernementale.

Nous communiquons constamment avec le ministère des Pêches, l'industrie et le gouvernement de la province de Terre-Neuve pour nous tenir au fait de l'évolution de l'ensemble de ce secteur et nous continuerons de mener ce genre de consultations.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le président, la ministre pourrait-elle indiquer à la Chambre à quel moment son ministère prendra des mesures concrètes pour régler cette situation particulière, situation des plus ennuyeuses que les pêcheurs côtiers n'arrivent pas à s'expliquer?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Cette question nous préoccupe constamment. Chaque année, nous nous penchons sur les difficultés que connaît l'industrie de la pêche. Si un problème se pose, nous tentons de le régler.

Il serait faux de prétendre que nous reléguons cette question aux oubliettes. Nous l'étudions constamment, et quand un problème survient, nous prenons immédiatement les mesures qui s'imposent.

* * *

LE LOGEMENT

L'ONTARIO—LA PÉNURIE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

M. Steve Butland (Sault-Ste-Marie): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Le ministre a eu beau dire pendant la dernière campagne électorale qu'il n'y a pas de sans-abri à Toronto—et j'espère qu'il n'étendra pas son affirmation à l'Ontario et au Canada tout entier—le fait est qu'il y a une pénurie extrême de logements subventionnés en Ontario. Dans certaines régions, il y a une liste d'attente de deux ans et cette liste s'allongera à moins que le gouvernement n'intervienne immédiatement.

Je demanderais au ministre de réaffirmer l'engagement pris par son prédécesseur—je dis bien l'engagement—d'ajouter immédiatement 7 000 nouvelles unités de logements subventionnés en Ontario.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Je tiens à dire tout d'abord que mon prédécesseur ne s'est nullement engagé à ajouter 7 000 nouvelles unités de logements subventionnés. Cette affirmation ne correspond pas aux faits. Par contre, mon prédécesseur avait établi un nouveau budget pour le logement subventionné en Ontario, prévoyant pour cette année des dépenses nettement supérieures à 500 millions de dollars, dont près de 250 millions pour l'agglomération de Toronto.

La province d'Ontario a empoché cet argent et réclame maintenant de nouveaux fonds.

Le gouvernement de l'Ontario a pris des engagements alors qu'il savait que les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles et il dit maintenant que c'est la faute du gouvernement fédéral si l'argent manque.

Dès que la ministre provinciale de l'Habitation est mise sur la sellette, elle s'en prend au gouvernement fédéral qu'elle rend responsable du manque de fonds.

Une voix: Vous plaisantez!

Une voix: Elle a absolument raison.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Cela me rappelle un vers d'un poème de Noël bien connu: «J'ai des promesses à tenir et bien du chemin à parcourir avant d'enfin dormir.»

M. Clark (Yellowhead): Un poème de Noël!

Une voix: Ce n'est pas un poème de Noël.

M. Butland: Je propose au ministre de ne faire que la moitié d'une promesse.

J'en déduis que le ministre répond «non» aux sans-abri. Et, dans le temps des fêtes, un abri pour les gens, ce n'est pas qu'un voeu de plus sur une liste de souhaits de Noël, c'est une nécessité. C'est un toit sur la tête de ceux qui n'en ont pas.

Voici la question supplémentaire que j'adresse au ministre: Que répond-il exactement aux sans-abri de notre pays et quand son attitude implacable à leur égard va-t-elle changer?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Tout d'abord, je tiens à rétablir les faits. J'ai bien dit que les sans-abri avaient besoin d'un domicile permanent, pas d'un abri temporaire. Le gouvernement veut offrir des logements permanents aux sans-abri. C'est le but du gouvernement, le but de notre premier ministre, le but que nous cherchons à atteindre petit à petit.

Il s'agit d'un problème à facettes multiples, d'un problème très grave. Un problème qui met en cause la santé et la famille. Il faut plus, beaucoup plus, que des abris temporaires, comme le député le sait. Nous voulons trouver une solution permanente au problème des sans-abri.

Une voix: Entre-temps, laissons-les geler.

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LES ATTERRISSAGES ET LES DÉCOLLAGES PENDANT LES HEURES DE POINTE

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Transports et a trait à la situation de l'aéroport international Pearson.

Comme le ministère a annoncé que les atterrissages et les décollages pendant les heures de pointe à cet aéroport seraient modifiés par la mise en oeuvre d'un système de piste double à compter du 8 mai de cette année pour une période d'essai de six mois, je voudrais que le ministre nous fasse part des résultats de cet essai et nous dise si le système sera maintenu et pendant combien de temps.

Mme Copps: Pendant combien de temps cette situation chaotique persistera-t-elle?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Je remercie le député de s'intéresser à ce problème particulier. Je puis confirmer que le système mis à l'essai dont il parle a été implanté pour accroître la capacité des pistes à l'aéroport international Pearson. Je confirme également qu'il a donné des résultats probants et qu'il sera maintenu.

* * *

[*Français*]

LES GARDERIES

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI NON LIMITATIF EU ÉGARD AUX FONDS FÉDÉRAUX VERSÉS AUX PROVINCES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des milliers d'enfants canadiens ont été négligés par le gouvernement conservateur.

Au cours de leur dernier mandat, les conservateurs ont tenté de créer un système de services de garde d'enfants qui aurait l'effet de fixer un plafond aux fonds que l'administration fédérale verse aux provinces.

Monsieur le Président, est-ce que le ministre entend présenter un projet de loi sur la garde des enfants qui ne limiterait pas les sommes d'argent consacrées à ce type de services ici, dans notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens d'abord à préciser que le gouvernement n'a pas négligé les enfants et qu'il serait absolument faux de prétendre le contraire.

En réalité, les fonds publics versés aux familles canadiennes ayant des enfants à charge ont augmenté depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

Nous avons été critiqués à cause de la désindexation partielle des allocations familiales. Cependant, ceux qui critiquent ne tiennent pas compte du crédit d'impôt pour enfants. Si l'on tient compte de ce facteur, on constate que le montant total versé aux familles en 1986 a augmenté grâce aux budgets présentés par le gouvernement conservateur. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres. Les allocations familiales s'élevaient à 780,48 $. Si l'on ajoute à cela le crédit d'impôt pour enfants, qui est entièrement indexé, on arrive à un total de 1 578 $. Ce montant est passé à 1 642,40 $ en 1987 et à 1 714,16 $ en 1988.

Ainsi, il est absolument faux de dire que le gouvernement conservateur n'a rien fait pour les familles et les enfants du Canada.

En réponse à la question que m'a posée la députée au sujet de l'établissement d'un programme de garde d'enfants où les dépenses ne seraient pas limitées, je dois lui dire que je ne crois pas qu'un gouvernement puisse établir un tel programme sans faire certaines projections en ce qui concerne les dépenses. Cela est essentiel à la planification financière, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral.

• (1500)

Le programme que nous avons proposé coûtait cher. Elle et d'autres croient peut-être que la seule façon de régler cette question serait de ne pas limiter les dépenses à cet égard mais, à mon avis, cela n'est pas conforme au cadre financier du gouvernement ni à la capacité financière des contribuables canadiens.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne, reprend l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, présenté par M. Crosbie.

La vice-présidente adjointe: Lorsque le comité a suspendu ses travaux, à 13 heures, l'article 2 du projet de loi était à l'étude et la députée de Winnipeg-Sud avait la parole.

Article 2—Définition.

Mme Dobbie: Madame la présidente, je disais donc que cet accord de libre-échange est vital pour les Canadiens de l'Ouest. Il leur offre la possibilité de sortir enfin de leurs rôles traditionnels d'agriculteurs, de travailleurs forestiers et de mineurs. Et cela, tout en maintenant nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, y compris nos programmes de gestion des approvisionnements, pour aussi longtemps que nous le souhaitons. L'Accord de libre-échange nous permet de développer notre secteur manufacturier avec un accès assuré au vaste marché américain qui, si proche, est un débouché tellement logique pour nous.

Littéralement des douzaines d'entreprises manitobaines sont concurrentielles sur le marché international et elles estiment que la libéralisation des échanges va leur permettre de prendre enfin de l'expansion, ce qui n'est tout bonnement pas possible à l'heure actuelle. Je connais un imprimeur de billets de loterie, par exemple, qui a pratiquement atteint son potentiel de ventes au Canada. Il fournit maintenant un petit marché international en pleine croissance, mais ses plus grandes perspectives se trouvent au sud de la frontière. Il prétend qu'il pourrait doubler son chiffre d'affaires s'il avait accès au seul marché de Chicago. Il le sait parce que son entreprise est la seule du genre en Amérique du Nord et que son produit s'avère absolument sûr et fiable. Mais sans le libre-échange, cette possibilité demeurera inexploitée. Pour le moment, son produit ne peut pas entrer aux États-Unis. C'est une vieille imprimerie tout à fait fiable pour laquelle l'Accord de libre-échange présente des possibilités d'avenir intéressantes bien que certains affirment que l'imprimerie est une industrie vulnérable.

Il y a d'autres cas analogues. Dans le secteur des textiles, lui aussi présumément vulnérable, le président d'une entreprise de Winnipeg m'a dit qu'il exportait déjà plus de 90 p. 100 de son produit. Le libre-échange ne va qu'accroître ses débouchés et son seul regret est que la période d'élimination progressive des droits de douane américains sur les produits qu'il exporte ne soit pas plus courte. Tout près de Winnipeg, dans la toute petite ville de Steinback, se trouve le troisième fabricant de fenêtres du Canada. Il est en train d'agrandir son usine en vue d'une forte augmentation de production. Pour lui aussi, c'est tout naturellement Chicago qu'il vise pour la première phase de son expansion.

Ce sont là des entreprises relativement petites. Or, on entend trop souvent dire que cet accord est axé sur les besoins des grosses entreprises et que ce sont les grandes multinationales qui en bénéficieront le plus. J'ai pu constater personnellement que ce n'était pas le cas. L'année dernière, j'ai assumé la présidence de la Chambre de commerce de Winnipeg. Plus de 85 p. 100 des entreprises membres de cette organisation comptent moins de quinze salariés. Pourtant, la vaste majorité d'entre elles voient d'un bon oeil l'Accord de libre-échange et ce, depuis le moment même où cette initiative a été annoncée.

Petits fabricants, petites entreprises, petites sociétés de services, tous voient dans l'Accord de libre-échange des possibilités d'expansion, ne serait-ce que pour approvisionner les moyennes et grandes entreprises qui feront affaires, elles, directement aux États-Unis. Du fournisseur qui produit l'encre de cet imprimeur de ma circonscription à la personne qui entretient ses ordinateurs, tout le monde peut facilement comprendre comment l'expansion de l'un peut entraîner celle de l'autre.

En voilà assez pour le monde des affaires, passons maintenant au consommateur que nous avons tendance à oublier. C'est lui finalement qui sort gagnant dans tout cela, c'est l'homme de la rue, notre ami et voisin, le travailleur, l'homme de tous les jours dont nos adversaires ne cessent de parler. Car, le but de l'Accord, c'est finalement d'assurer un mode de vie meilleur à tous les Canadiens. Ce but sera réalisé grâce à la création d'emplois, à l'abaissement des prix et à l'accès à une multitude de biens de meilleure qualité au fur et à mesure que les forces du marché feront leur oeuvre sous l'effet de la concurrence.

Les prix diminueront, bien sûr, en raison de la suppression des droits de douane. Pour certains biens de consommation, la réduction sera très considérable; ainsi, dans le secteur du vêtement et de la chaussure, elle se chiffrera entre 20 et 25 p. 100. Pourtant, les véritables économies résulteront de la concurrence sur le marché. Les entreprises, pour qui les économies d'échelle n'ont pas de secret, trouveront le moyen de réduire les coûts afin d'offrir des prix compétitifs et d'accroître ainsi leurs ventes. Qui dit accroissement des ventes dit accroissement de la production, ce qui signifie accroissement du nombre de travailleurs, et par conséquent accroissement du revenu disponible pour acheter davantage de produits, et ainsi de suite.

Je sais que tout cela peut paraître élémentaire pour beaucoup de mes collègues, mais à entendre ce qui s'est dit à la Chambre au cours des derniers jours, il semblerait que certains d'entre nous ne comprennent pas que le marché libre est le gage ultime de la prospérité pour la majorité et d'une vie meilleure pour tous.

En effet, les consommateurs, c'est-à-dire nos amis, nos voisins et nos associés, retireront des avantages pécuniaires considérables de l'Accord de libre-échange. Ainsi, d'après le ministère des Finances, l'accroissement du revenu réel se chiffrerait à 2,5 p. 100, tandis que, d'après le Conseil économique du Canada, il pourrait atteindre 3,3 p. 100. De façon encore plus concrète, selon une étude réalisée par Consommation et Corporations Canada en janvier 1988, l'accord se traduirait par un

gain de 450 $ par an pour les familles à faible revenu, et ce gain pourrait atteindre 800 $ par an pour les familles à revenu moyen ou élevé.

Ce sont certains des avantages tangibles et quantifiables que nous pouvons voir et apprécier. Il est plus difficile d'évaluer les avantages secondaires résultant d'un pouvoir d'achat accru et d'une plus forte consommation dans une société plus riche. Qui peut mesurer les avantages sociaux qui découleront d'une société capable de se libérer du fardeau de la dette que nous avons héritée il y a quatre ans? Qui peut prédire les progrès culturels qui apparaîtront dans une ère nouvelle de stabilité économique et de confiance?

C'est une période passionnante pour le Canada, une période d'espoir et de progrès. Cet accord est un exemple du genre de Canada que nous aurons demain. Ce sera un Canada où se réaliseront les promesses de bonnes occasions et de prospérité qui ont fait émigrer nos ancêtres vers cette terre septentrionale.

Saisissons les possibilités que nous offre cet accord et utilisons-les pour préparer le XXIe siècle pour le Canada et pour nos enfants.

• (1510)

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la présidente, c'est dans un esprit de grande humilité et avec le plus grand respect pour les traditions de la Chambre que je prends la parole aujourd'hui à la première session de la trente-quatrième législature du Canada. Je m'estime vraiment privilégiée en tant que Canadienne d'avoir été choisie par les habitants du district de Malpèque, dans l'Île du Prince-Édouard, pour les représenter et pour exposer leurs inquiétudes à la Chambre.

Le Parlement constitue le coeur de notre démocratie. C'est l'endroit où l'on prend les grandes décisions qui changent le cours de notre histoire en tant que pays. Il influe sur la vie de tous les Canadiens.

Je suis consciente que je suis chargée en tant que députée de peser les répercussions de tous les questions sur mon pays et sur la vie des habitants de Malpèque. Je suis spécialement responsable de ces gens. Je sens qu'il est de mon devoir de défendre leurs intérêts.

Ma région est choyée par la nature. Elle est bordée par les eaux du détroit de Northumberland d'un côté et par le golfe Saint-Laurent de l'autre. Entre les deux, se trouvent certaines des plus belles terres agricoles du Canada, ces étendues onduleuses de sols fertiles, où se fait la principale culture de l'île, en l'occurence celle de la pomme de terre, et où abondent les fermes laitières avec leurs troupeaux de bétail de race. Les exploitations agricoles familiales luttent pour conserver les possessions territoriales qui sont les leurs depuis parfois quelque 200 ans.

Sur les deux côtes Malpèque, des villages de pêche parsèment le littoral. Pendant la saison de la pêche, les pêcheurs sortent leur bateau chaque jour où le temps le permet. Ils vont à la pêche au homard, au hareng, au maquereau et au poisson de fond. Leur survie à eux aussi est menacée par les contingents de pêche, par l'épuisement des stocks et par le rétrécissement des marchés intérieurs.

Les collectivités agricoles et les villages de pêche forment la trame de notre société rurale de Malpèque. Ils sont depuis longtemps tributaires de la terre et de la mer pour assurer leur survie. Année après année, ils puisent leur gagne-pain à même notre environnement naturel.

La pureté et la tranquilité de notre environnement incitent bien des personnes travaillant à Summerside et Charlottetown à s'installer à Malpèque. Ce sont ces mêmes attraits qui, pendant la saison estivale, attirent beaucoup de touristes à Cavendish et sur les autres magnifiques plages des côtes nord et sud.

Malheureusement, la population de Malpèque est actuellement menacée. Le mode de vie et l'environnement qu'elle chérit tant sont menacés par l'Accord commercial conclu par le gouvernement avec les États-Unis d'Amérique.

Le 21 novembre, la population de Malpèque, comme la majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada, a manifesté sa désapprobation de l'Accord commercial. Ils ont déclaré qu'ils n'en voulaient pas. Ils ont ajouté que cet accord mettait en péril leur avenir en tant que Canadiens désireux de travailler et de vivre dans un État souverain. Je suis parfaitement consciente que le gouvernement a réussi à faire élire suffisamment de députés pour obliger la Chambre à adopter son accord commercial. J'imagine donc qu'il arrivera à ses fins.

Cependant, à l'instar de mes électeurs de Malpèque, je m'inquiète non seulement de ce que renferme cet accord, mais aussi de ce qu'il ne renferme pas, notamment la définition de ce qui constituerait une subvention injuste. Jusqu'à maintenant, ce sont les Américains qui semblent avoir établi cette définition. Ils la définissent en effet en ces termes: «tout ce que nous faisons est parfaitement acceptable, et tout ce que vous faites vous, Canadiens, ne l'est pas». Apparemment, c'est là l'essence de l'amendement Mitchell. En fait, il se peut que le sénateur du Maine nous ait rendu un service en précisant ce que pourrait être l'avenir pour nous si les Américains devaient l'emporter au cours des prochaines négociations concernant les subventions.

Or, le sénateur Mitchell a identifié trente-cinq programmes au moyen desquels le gouvernement viendrait en aide à notre collectivité agricole et qui, selon lui, constitueraient des subventions injustes. Il voudrait que nous les éliminions tous. Il voudrait que le Canada

devienne un dépotoir pour les produits agricoles excédentaires américains, même si ces produits font l'objet de subventions du gouvernement des États-Unis, et même si nos agriculteurs doivent dépenser davantage pour cultiver leurs propres produits, étant donné qu'ils doivent faire face à un climat beaucoup plus rigoureux.

Les agriculteurs de Malpèque sont fiers à juste titre de la qualité de leur pomme de terre. Ils écoulent leur production au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Edouard sont sans égal pour ce qui est de la qualité. Mais cet accord commercial donne à entendre que les droits actuels que nos deux pays imposent devront être éliminés au cours des dix prochaines années. C'est très bien, mais les Américains veulent davantage. Ils ne sont pas satisfaits de cette disposition. Ils ont maintenant adopté une loi qui autorise le Président a négocier le contingentement des produits canadiens en général et des pommes de terre en particulier. Le message est sans équivoque à mes yeux et aux yeux des agriculteurs de Malpèque: on nous serrera la vis dès que nos exportations de pommes de terre vers les États-Unis auront atteint un certain volume.

Les amendements du sénateur Mitchell s'adressent aussi aux pêcheurs. Nous exploitons nos pêches dans une optique différente des États-Unis. Nous aidons nos pêcheurs parce que nous gérons nous-mêmes ce secteur. Nous leur disons quand ils doivent pêcher et quelles quantités de poisson ils ont le droit de prendre. Nous comprenons que nos pêcheurs ont du mal à gagner leur vie à cause de contigences humaines et naturelles à une époque où les frais d'exploitation sont très élevés. Mais les Américains ne tiennent pas compte de tels facteurs contrairement aux Canadiens qui ont une façon bien à eux de régler leurs problèmes.

Les pêcheurs de Malpèque et des provinces de l'Atlantique ont le droit d'exiger que des solutions typiquement canadiennes soient prévues pour régler des problèmes qui leur sont particuliers. Ils n'accepteront rien de moins. Ils refuseront qu'on fasse les choses à l'américaine au Canada.

La notion de ce qui constitue une subvention légitime en agriculture, dans les pêches et dans les autres industries est au coeur même de cet accord de libre-échange. Après deux années de négociations, le gouvernement n'a pas réussi à s'entendre avec les Américains sur ce chapitre, même si cette question figurait parmi ses principaux objectifs.

Cet accord de libre-échange deviendra incessamment une réalité dans la vie canadienne. Mais nous ne savons toujours pas comment cette question essentielle sera résolue.

Nous avons besoin de programmes de développement régionaux dans la région de l'Atlantique. Ces programmes nous permettront d'assurer nous-mêmes notre développement. Ainsi, nous pouvons partager la prospérité du pays au même titre que les régions plus favorisées. Nous avons droit à ces programmes puisque nous sommes Canadiens et qu'à ce titre, nous faisons partie d'une société qui confère certains avantages indépendamment de la région que nous habitons.

On constate déjà actuellement que des modifications sont apportées à nos programmes de développement régionaux, des modifications destinées à les rendre plus compatibles à l'idée que s'en font les Américains. Des cadres supérieurs de la Fonction publique l'ont dit et je n'ai aucune raison de mettre leur parole en doute.

On ne peut pas permettre qu'une telle chose arrive durant les négociations sur les subventions. Nous devons conserver le droit de bâtir notre société comme nous l'entendons. Nous devons être prêts à lutter afin de faire prévaloir les solutions canadiennes aux problèmes sociaux et économiques du Canada.

Tout semble indiquer que dans cet exercice d'harmonisation, ce sont les Canadiens qui seront les exécutants et qui suivront docilement les indications du chef d'orchestre américain. Voilà justement ce qui inquiète au plus haut point le chef de mon parti, de même que mes collègues de l'opposition et les Canadiens d'un océan à l'autre.

L'affaire ne se résume pas à un simple programme de recyclage pour nos travailleurs. Il ne s'agit pas simplement de les dédommager d'une façon ou d'une autre. C'est une question de droits fondamentaux: Les Canadiens ont le droit de vivre et de travailler comme ils l'entendent et de profiter des avantages de la société canadienne que nous avons bâtie depuis 120 ans.

Les gens de Malpèque, comme d'ailleurs tous les Canadiens de l'Atlantique, réclament simplement ce qui est leur droit le plus strict à titre de citoyens canadiens. Le gouvernement actuel a négocié une entente commerciale qui met en péril ces droits fondamentaux.

Le gouvernement devra maintenant protéger nos programmes sociaux et défendre notre droit de mettre en place les programmes d'aide que nous jugeons nécessaires, et tous les Canadiens l'auront à l'oeil et jugeront de sa performance à cet égard. Je crois que l'Accord commercial est mauvais pour le Canada et pour ma circonscription. Les gens de Malpèque en ont dit autant quand ils m'ont choisi pour les représenter à la Chambre. Je considère qu'il est de mon devoir de protéger leurs intérêts à mesure que les répercussions de l'Accord commercial se feront sentir.

Voilà ce que je compte faire à titre de députée au Parlement du Canada.

• (1520)

M. Cooper: Madame la présidente, je suis heureux de pouvoir participer cet après-midi au débat sur une question très importante qui retient l'attention des Canadiens depuis plusieurs mois. Au moment où nous entamons cette étape de la discussion sur le projet de loi, il est intéressant de nous rappeler où nous en étions auparavant. Le libre-échange a été examiné pendant 16 jours par un comité législatif et pendant 24 jours par le Comité des affaires extérieures. Les audiences tenues par ces comités ont duré un total de 300 heures. Cela a amené les Canadiens à s'intéresser de près à la question. Nous répétons ce processus aujourd'hui simplement parce qu'il y a eu des élections. Notre gouvernement a reçu le mandat de faire adopter ce projet de loi, qui constituait le principal enjeu de la campagne électorale.

Au cours des deux dernières journées de débat, j'ai été surpris d'entendre des députés de l'opposition répéter qu'une majorité de Canadiens ont dit «non» au libre-échange et que notre gouvernement n'a pas de mandat en ce sens. Pourtant, si nous suivions leur raisonnement, nous en conclurions que très peu de députés en cette Chambre ont été mandatés pour représenter leurs électeurs, car seul un très petit nombre d'entre eux ont obtenu plus de 50 p. 100 des suffrages. Cela signifie-t-il qu'ils n'ont pas reçu le mandat de représenter leurs électeurs? Est-ce que cela signifie que très peu de députés ont le droit de se présenter ici pour voter ou faire des déclarations au nom de leurs électeurs? Bien sûr que non. Il serait totalement absurde d'accepter ce genre d'argument.

Pourquoi alors les députés de l'opposition voudraient-ils faire croire aux Canadiens que nous n'avons pas de mandat parce que nous n'avons pas reçu plus de 50 p. 100 des votes? Notre gouvernement a un mandat. Il a un mandat bien légitime, que l'on voit la chose sous l'angle des critères qui sont appliqués avec justice dans notre pays ou en regard de l'histoire des parlements qui ont existé partout dans le monde.

Je m'arrêterai à trois ou quatre points à mon avis capitaux dans le présent débat. Mon point de vue est celui du député de Peace River, un Albertain, un Canadien de l'Ouest. Je crois que le débat porte sur une question qui, depuis longtemps, intéresse au plus haut point les Canadiens de l'Ouest. Si je demandais à ces Canadiens quelle est la question qui suscite chez eux le plus de hargne, non pas depuis quelques semaines ou quelques mois, mais depuis des années, voire des décennies, ils répondraient que c'est la question des tarifs douaniers. Ces tarifs n'ont jamais été perçus comme des mesures visant à protéger la population de Peace River ou les Albertains. Ils n'ont jamais été mis en vigueur pour protéger les Canadiens de l'Ouest. Les tarifs douaniers visent à protéger des industries qui ne sont pas dans cette région du Canada.

Je suis persuadé que la question revêt une importance fondamentale pour les Canadiens de l'Ouest. Depuis le début de la Confédération, depuis l'époque où les provinces de l'Ouest se sont intégrées au pays, nous avons voulu fonctionner sur un pied d'égalité. Nous avons voulu bénéficier des mêmes possibilités d'avenir que le reste du pays. C'est tout ce que nous souhaitons. Qu'on nous donne les mêmes possibilités qu'aux autres. Nous croyons que nous réussirons à soutenir la concurrence, quelle qu'elle soit. Mais tant que ces tarifs sont demeurés en vigueur, nous avons été confinés au rôle de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Pourquoi? Parce que ces tarifs n'ont jamais été justes pour nos produits.

Le raisonnement est fort simple. Les Américains ne sont pas les seuls en cause. Les Japonais et les Européens le sont également. En fait, les Canadiens le sont eux aussi. Nous voulons bien que les matières premières importées d'autres pays ne soient assujettis qu'à un tarif très peu élevé, si nous pouvons transformer ces produits, mais si ces mêmes pays veulent nous expédier des produits transformés, alors nous voulons bénéficier d'une très grande protection. Or, c'est précisément le contraire qui se produit et que nous déplorons dans l'ouest du Canada depuis des dizaines d'années. Il nous était très facile de vendre du pétrole et du gaz naturel bruts et du bois non transformé, mais quand nous avons voulu transformer ces produits, ils ont immédiatement fait l'objet de droits tarifaires beaucoup plus élevés que les matières premières. C'est ce qui explique la déception bien ancrée qui afflige l'ouest du Canada.

Nous avons voulu diversifier notre économie. Voilà pourquoi le gouvernement a mis sur pied des programmes comme celui de la diversification de l'économie de l'Ouest. Pourquoi? Parce que nous voulons élargir notre base et ouvrir de nouvelles perspectives aux Canadiens de l'Ouest. Nous ne voulons pas nous contenter de produire des matières premières, nous voulons aussi les transformer. Nous voulons créer des emplois et attirer des investissements et les garder en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba au lieu de les exporter aux États-Unis, au Japon et dans la Communauté économique européenne. Nous voulons les garder chez nous. Pourquoi? Parce que nous voulons assurer l'avenir de nos jeunes. C'est, à mon avis, l'un des enjeux fondamentaux de ce débat.

Les Canadiens de l'Ouest auraient aussi quelques mots à dire de notre crainte traditionnelle des Américains. En tant qu'Albertain, je considère l'industrie pétrolière et gazière comme un élément important de notre économie. Non seulement elle est importante, mais

elle nous a aussi appris à traiter avec nos voisins américains. C'est grâce à leur coopération, à leur aide que nous avons pu exploiter nos ressources pétrolières et gazières. C'est eux qui nous ont fourni les capitaux et l'équipement dont nous avions besoin au début. C'est eux qui nous ont apporté la technologie et le savoir-faire nécessaires pour mettre sur pied cette industrie qui joue maintenant un si grand rôle dans notre économie. Elle nous a appris qu'il ne fallait pas avoir peur d'eux, que nous n'avions aucune raison de trembler à la seule mention de leur nom et que nous pouvions leur faire confiance.

• (1530)

Nous avons appris que nous pouvions travailler avec eux, entrer en concurrence avec eux et, de fait, leur apprendre des choses qui leur seraient utiles. Par exemple, dans le secteur du pétrole et du gaz, plusieurs Canadiens de l'Ouest s'emploient aujourd'hui à former des Américains aux technologies et aux techniques les plus récentes. C'est pourquoi les Canadiens de l'Ouest sont sûrs de pouvoir concurrencer les États-Unis et d'autres pays étrangers.

Permettez-moi de vous expliquer certains des avantages que l'Accord de libre-échange, à mon avis, offrira aux gens de l'Ouest. Ma circonscription est une parfaite réplique de tout l'Ouest. On y trouve une agriculture bien établie, une industrie forestière vigoureuse en voie de développement et une importante industrie énergétique, tant dans le secteur du pétrole que dans celui du gaz. Nous avons également le projet des schistes bitumineux qui nous fait jouer un rôle dans l'industrie du pétrole synthétique. Ma circonscription, qui présente un éventail de toutes les ressources fondamentales de l'Ouest, offre probablement l'un des meilleurs exemples de ce qui se produira dans la région grâce au libre-échange.

La Canada West Foundation a mené une étude portant sur toutes les circonscriptions de l'Ouest afin d'examiner les effets de l'Accord de libre-échange sur chacune d'elles. L'étude sur Rivière-la-Paix a révélé des chiffres étonnants: le libre-échange aurait un effet positif ou neutre sur 99,5 p. 100 de tous les emplois dans cette circonscription. Il n'y a pas, que je sache, un seul programme d'investissement qui puisse offrir de meilleures perspectives à la population. N'est-il pas renversant qu'un tel projet puisse avoir un effet positif sur 99,5 p. 100 des emplois dans la région?

On peut comprendre pourquoi cette initiative est si importante aux yeux des habitants de la région de Peace et de toute la population de l'ouest du Canada. Quand on songe aux répercussions qu'elle pourrait avoir dans ma circonscription, qui réunit à mon avis toutes les caractéristiques de l'Ouest canadien, on voit pourquoi le débat d'aujourd'hui est si vital.

Au Canada, nous connaissons certains problèmes. Prenons par exemple le fait que notre population, qui n'est déjà pas nombreuse, soit dispersée à l'intérieur d'un vaste territoire. Pour créer une grande entreprise et être prospère, il faut de toute évidence un marché important. Au Canada, ce marché se situe essentiellement dans ce qu'on appelle le triangle d'or, formé des villes d'Ottawa, de Montréal et de Toronto. Avant d'avoir accès à ce grand marché, il faut pouvoir s'y rendre. Dans l'Ouest, nous sommes isolés puisque nous nous trouvons à environ 4 000 milles de ce marché. Les frais à engager pour exploiter ce marché représentent une fortune.

L'Accord de libre-échange offre aux Canadiens de l'Ouest, et notamment aux Albertains, une nouvelle possibilité qu'ils n'ont jamais eu réellement l'occasion d'envisager auparavant. Je veux parler ici du marché de la Californie, un marché d'environ 26 millions d'habitants, donc équivalant à presque l'ensemble de la population canadienne. Ce marché n'est situé qu'à 1 500 milles de ma circonscription, il est donc deux fois plus près que le principal marché du Canada.

En reliant par gazoduc le gisement de gaz d'Elmworth, situé dans ma circonscription, à l'État de la Californie et à Los Angeles, mes électeurs obtiendraient les mêmes résultats qu'en ayant accès à tout le marché canadien, d'un océan à l'autre. Rien d'étonnant à ce que l'on accorde tant d'importance à cette initiative. Avec ce nouveau marché, il ne sera plus question pour nous de couper du bois et de puiser de l'eau, nous nous éloignerons de nos rôles traditionnels. Nous croyons tout à coup en notre capacité de produire nos propres biens et de transformer nos matières premières. Nous pouvons commencer à construire les industries secondaires auxquelles nous avons rêvé pendant si longtemps.

L'Accord de libre-échange sera également très avantageux pour les consommateurs de ma circonscription. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai décidé d'acheter une nouvelle paire de bottes de cow-boy—une nécessité pour tous les Albertains—afin de remplacer ma vieille paire, qui était usée. Comme nous étions au beau milieu d'une campagne qui a suscité un débat sur le libre-échange, j'ai pensé qu'il serait peut-être bon d'attendre et de faire cet achat après l'adoption du libre-échange pour bénéficier d'une réduction de prix. En fait, lorsque j'ai appris quels étaient les droits de douane qui s'appliquaient à des marchandises comme ces bottes, j'ai été tenté d'attendre jusqu'au 2 janvier pour les acheter.

Le marchand m'a dit qu'un droit de douane d'environ 40 p. 100 était imposé sur les bottes, les selles et tous les autres articles de cuir. L'accord aura donc des conséquences importantes pour son commerce. On peut multiplier mon expérience de consommateur par mille tous les

jours de la semaine pour avoir une idée de la gamme de produits que nous pourrons acheter sans être pénalisés par les quotas.

Un détaillant de ma circonscription m'a dit un jour qu'il voulait augmenter son quota de bottes de cow-boy parce qu'il pouvait vendre facilement son inventaire. Cependant, il ne pouvait en obtenir davantage à cause des restrictions découlant des quotas. En tant que consommateurs, ces produits nous seront offerts à des prix inférieurs et en plus grande quantité. C'est très important.

Dans ma circonscription, l'Accord de libre-échange aura un effet positif ou neutre sur 99,5 p. 100 des emplois. Cela signifie que ces emplois sont assurés et qu'ils continueront d'exister. En outre, les consommateurs que nous sommes auront accès à une multitude d'autres produits à meilleur prix.

Nous devrions également envisager quelles sont les solutions de rechange à un accord de libre-échange. Les libéraux ou les néo-démocrates ne tarissent pas sur ce sujet, mais chose surprenante, ils ne proposent guère de solutions de rechange bien définies. Le chef de l'opposition a déclaré que sa solution était de déchirer l'Accord et de négocier sur une base sectorielle. Cependant, le ministre libéral responsable de ce dossier avant 1984 a admis que les négociations sectorielles ne donnaient pas les résultats escomptés, que ce n'était pas une solution de rechange valable.

• (1540)

Que faire, alors? Maintenir les tarifs? En tant que Canadien de l'Ouest, j'estime que cela signifierait pour nous que soit retardée d'autant notre chance de réussir et de nous développer. Non, le maintien des tarifs actuels ne constitue pas un choix valable. Pas plus que de croire que notre pays peut survivre, évoluer et se développer si nous nous entourons de barrières. Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ne ressemble pas à ça.

Le monde actuel est un monde axé sur la concurrence, un monde axé sur l'adaptation au changement, un monde axé sur la confiance. Et je crois que c'est cela l'esprit essentiel de cet accord. C'est une question d'image, l'image que nous nous faisons de nous en tant que Canadiens. Sommes-nous sûrs de pouvoir faire concurrence à l'économie américaine et à celle d'autres pays dans le monde? Sommes-nous sûrs de pouvoir nous adapter à la dynamique d'une économie qui change, qui évolue? Sommes-nous sûrs de nous? Sommes-nous sûrs de notre pays? Sommes-nous vraiment sûrs de pouvoir faire concurrence aux Américains?

Le Canada est un pays très jeune, qui a un avenir fantastique en réserve, un pays qui est prêt à prendre des risques, un pays plein de rêves et d'idéaux, un pays qui a de l'ambition. Je crois que la clé de notre succès aux dernières élections est le fait que nous ayons parlé ouvertement de ces rêves et que nous ayons montré aux Canadiens les possibilités que leur ouvrait le libre-échange. C'est, je crois, pour cette raison que notre gouvernement a obtenu le mandat qu'il a aujourd'hui d'aller de l'avant avec la question du libre-échange.

M. Anawak: Madame la présidente, c'est pour moi un honneur et un privilège de faire aujourd'hui aux Communes mon premier discours comme député de Nunatsiaq. Un interprète se tient prêt à traduire la partie de mon discours que je vais prononcer en inuktitut.

Je veux remercier les gens de Nunatsiaq, le beau pays, de m'avoir accordé leur confiance. Ils peuvent être assurés que je défendrai leurs intérêts avec sincérité et dévouement, dans l'unité et la coopération, en vue d'améliorer la qualité de vie dans le Nord. J'espère les représenter aussi lors de futures législatures.

Le premier ministre était tellement pressé d'adopter le projet de loi sur le libre-échange pour répondre aux voeux du président des États-Unis que, le lundi 12 décembre, je n'ai pas pu prendre mon siège à la Chambre en même temps que les autres nouveaux députés. En convoquant les Chambres si peu de temps après les élections, le premier ministre a oublié le Nord et, partant, ma circonscription, Nunatsiaq, comme il l'a fait pendant les quatre dernières années.

Le gouvernement a ma parole que jamais plus on ne considérera le Nord comme quantité négligeable comme on l'a fait lors de la trente-troisième législature. On a trop souvent négligé ou oublié les préoccupations des gens du Nord, et j'ai l'intention de rappeler souvent au gouvernement, avec l'aide de ma collègue de Western Arctic, que les Canadiens du Nord méritent un meilleur traitement et devraient pouvoir compter sur les soins médicaux et dentaires, les services de voyage et les services bancaires que les Canadiens du Sud considèrent comme acquis.

Certaines des 33 collectivités de ma circonscription sont chanceuses quand elles reçoivent le service dentaire itinérant deux fois par année; un avion y atterrit une fois par semaine quand le temps le permet et un pédiatre se présente tous les six mois. Je suis sûr que cela vous donne une idée de l'isolement du Nord, madame la présidente. Ni l'une ni l'autre des deux seules banques que nous avons dans toute la région n'offre de services informatisés.

Une petite leçon de géographie serait peut-être utile. Nunatsiaq est la plus grande circonscription du Canada. Elle recouvre une région d'environ 1,3 million de milles carrés ou 3,3 millions de kilomètres carrés. Elle s'étend de Tuktoyaktuk, située directement au nord de Vancouver, en Colombie-Britannique, jusqu'à Pangnirtung qui

est située directement au-dessus de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Elle traverse trois fuseaux horaires, ceux de l'Est, du Centre et des Rocheuses. Pendant la campagne électorale, j'ai parcouru à peu près 20 000 milles, à une centaine près.

Contrairement à la croyance populaire, Nunatsiaq, qui signifie le beau pays, n'est pas une région morne et désolée. Ses paysages sont aussi beaux que ceux de n'importe quel lieu touristique du monde. Si vous ne me croyez pas, madame la présidente, je vous invite à venir visiter le parc national Auyuittuq et Pangnirtung, les chutes Kazan au lac Baker ou à descendre en canot la rivière Coppermine.

Les habitants du Nord n'attendent pas de cadeaux du gouvernement. Tout ce que nous voulons, c'est la possibilité de faire concurrence aux entreprises du Sud, sur notre territoire, et de devenir autonomes.

Le gouvernement doit comprendre que le Nord est très méfiant face à l'Accord de libre-échange. Nous craignons de ne pas être en mesure de soutenir la concurrence des entreprises américaines qui, en raison de leur taille, peuvent nous écraser et pour qui des soumissions de plus de 33 000 $ ne seront que menu fretin.

Il ne faut pas envisager l'avenir économique des Territoires du Nord-Ouest en ne mettant l'accent que sur les problèmes, notamment les grandes distances, le climat rude, les services limités et la petite population. Il ne faut pas percevoir les Territoires du Nord-Ouest comme un fardeau pour le reste du Canada.

Nous, dans le Nord, insistons sur le potentiel de notre région, notre richesse en ressources, la beauté de notre paysage et notre situation stratégique pour les revendications de la souveraineté canadienne sur l'Arctique. Nous invitons le gouvernement a adopter notre point de vue. Les Territoires du Nord-Ouest constituent un atout économique, social et politique pour le Canada. Nous pouvons apporter une grande contribution à la prospérité de la nation si le reste du Canada consent à investir chez nous.

La modification de divers règlements, des structures fiscales, de la politique financière, des programmes de subvention et des programmes de mise en place des infrastructures contribueraient dans une large mesure à assurer la prospérité des Territoires du Nord-Ouest et, par conséquent, de l'ensemble du Canada. Le Nord doit avoir accès à des programmes semblables à ceux qui ont été mis en oeuvre pour aider les provinces naissantes à se développer. Nous avons besoin des stimulants, des subventions et des réductions de coûts qui nous mettront sur le même pied que le reste du Canada.

Ces mesures nécessitent un apport considérable qu'il faudra considérer comme un investissement, qu'il s'agisse de promouvoir des mesures fiscales et des encouragements financiers, de mettre sur pied un contingent de ressources humaines qualifiées pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre de l'économie en plein essor du Nord, d'encourager la participation des gens du Nord septentrionaux à l'industrie d'extraction des ressources non renouvelables par l'entremise de sociétés publiques, ou d'étudier les liens possibles à établir entre le secteur minier et d'autres secteurs, par exemple le tourisme, les arts et l'artisanat.

Au chapitre du tourisme, il conviendrait de déployer davantage d'efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation, par le truchement du secteur public. Pour les transports, il nous faudrait remettre en état notre réseau routier et nos installations aéroportuaires et en favoriser l'expansion.

• (1550)

Nous devons ramener les coûts des transports, des communications, des salaires, du logement et des hypothèques de la SCHL aux mêmes niveaux que sur les marchés du Sud et régler la question de la propriété des terres, rationaliser et consolider les programmes gouvernementaux actuels et enfin mettre au point une solution unique.

Les habitants de Nunatsiaq sont victimes d'un taux de chômage très élevé. La chasse au phoque et l'art sculptural permettent de compléter les revenus. Toutefois, nous savons tous ce qu'il est advenu du marché des peaux de phoque par suite des initiatives de Greenpeace et de M^me^ Brigitte Bardot. L'effondrement de ce marché a détruit l'économie de nombreuses localités inuit ainsi que celle de Terre-neuve.

Les conséquences pour l'économie autochtone et septentrionale de la *Marine Mammal Protection Act* des États-Unis sont moins notoires. Adoptée en 1972, cette loi interdit aux autochtones et aux Canadiens du Nord d'exporter aux États-Unis des peaux de phoque, de l'ivoire, des fanons de baleine ou des peaux d'ours polaire.

Le gouvernement du Canada aurait dû obtenir une exemption de cette loi, lors des négociations entourant l'Accord de libre-échange. Pareille exemption aurait des effets très salutaires sur l'économie du Nord. Mais on a négligé de l'obtenir, et il semble que le gouvernement n'y ait pas tenu. Était-ce du fait que le Nord n'exerçait pas suffisamment d'influence sur le plan économique ou autre qu'on n'a pas insisté là-desssus?

La situation des Inuit ne sera pas meilleure après l'adoption de la loi sur le libre-échange. Comment se fait-il que les Inuit de l'Alaska sont exemptés de cette loi alors que ceux du Canada ne le sont pas? Ce n'est certes pas parce que les phoques et les morses sont menacés. La chasse à l'ours polaire est rigoureusement contingentée. L'ours polaire n'est donc pas une espèce en voie d'extinction. Qu'est-ce que le gouvernement va faire

pour venir en aide aux Inuit qui vivent de la chasse? Je suis persuadé que le gouvernement fédéral souhaite que les Inuit se suffisent à eux-mêmes et ne dépendent pas entièrement des programmes sociaux. Le gouvernement canadien doit intervenir auprès du gouvernement américain pour que les autochtones du Canada soient exemptés du *Marine Mammal Protection Act*.

Le gouvernement fédéral et les Inuit sont en train de négocier à l'heure actuelle un accord sur les revendications territoriales qui pourrait faire des Inuit les plus grands propriétaires fonciers du Canada. Espérons que les ressources sur lesquelles repose leur prospérité économique ne seront pas réduites par l'Accord de libre-échange.

M. Butland: Je vous remercie, madame la présidente, de me permettre de prendre la parole sur cette question pour la centième fois, quoique la première à la Chambre. La circonscription de Sault-Sainte-Marie, qui compte 29 000 électeurs, s'est prononcée contre mon prédécesseur et la seule question qui retenait l'attention était l'Accord de libre-échange.

Notre principale entreprise, la société Algoma Steel, a laissé entendre que un millier d'emplois allaient disparaître si ses employés ne votaient pas en faveur des progressistes conservateurs. Le président de Dofasco a déclaré qu'il n'y aurait pas de développement si l'Accord de libre-échange n'entrait pas en vigueur. La Chambre de commerce et les médias ont ouvertement appuyé l'Accord de libre-échange et ont prédit un sombre avenir à la circonscription de Sault-Sainte-Marie si celle-ci n'appuyait pas la libéralisation des échanges. Une ribambelle de ministres, dont beaucoup siègent en face, sont venus dans la circonscription. Ce n'était pas une mince affaire, mais les citoyens de Sault-Sainte-Marie n'ont pas cédé et se sont prononcés démocratiquement: «Nous ne vous croyons pas. Nous n'avons pas confiance en vous. L'Accord de libre-échange nous inquiète.»

J'ai fait une longue et chaude lutte contre le libre-échange et je crois en mon âme et conscience que ce n'est pas un bon accord. C'est viscéral.

Mme McDougall: Allez-vous encore nous citer des oeuvres de poètes américains?

M. Butland: Je le répète, j'espère contre tout espoir que l'Accord apportera la prospérité à ma localité. Il le faut, car j'aime ma ville et mes concitoyens. J'espère que toutes les promesses de prospérité vont porter fruit, car ce ne sera pas une grande consolation pour moi de dire: «Je vous l'avais bien dit». Je voudrais bien que cet acte de foi fasse notre salut et non notre perte, mais je préfère croire Léo Gérard, qui a dit à l'industrie sidérurgique:

> Ils vont expédier leurs marchandises par péniche subventionnée et par transport routier dérèglementé et ensuite chez nous grâce au libre-échange.

Ils nous inonderont d'acier provenant des petites fonderies non syndiquées des États du sud. Cet accord étant la volte-face la plus spectaculaire de notre histoire politique, on se demande pourquoi tant de gens ont changé d'avis. Qui sont ces gens et à quel parti appartiennent-ils? La liste est impressionnante, comme vous pourrez le constater.

Il y a d'abord le premier ministre qui s'est prononcé contre le libre-échange parce qu'il mettait en danger la souveraineté canadienne, le ministre des Affaires extérieures qui a déclaré que le libre-échange illimité avec les États-Unis pourrait faire disparaître des milliers d'emplois dans des industries essentielles comme le textile, le meuble et la chaussure, le ministre des Finances qui a qualifié le libre-échange avec les États-Unis de solution simpliste et naïve, l'ancien secrétaire d'État, David Crombie, qui a dit que notre destinée naturelle était de devenir un chef de file mondial et non le parent pauvre de l'Amérique, l'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, George Hees, qui a déclaré que notre pays aurait tort de s'orienter vers le libre-échange avec les États-Unis, l'ancien leader conservateur de l'Ontario, Andy Brandt, qui a affirmé que la meilleure solution à long terme pour le Canada serait de compter sur les négociations multilatérales, l'ancien chef du Parti conservateur de l'Ontario, Larry Grossman, qui a soutenu qu'il ne fallait pas fonder trop d'espoirs sur les accords commerciaux avec les États-Unis. Et il y en a d'autres. Puis, il y a eu le stratège conservateur, Hugh Segal, mais la pièce de résistance a été sans conteste l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, qui a dit: «Vous ne m'aurez pas.» Six mois plus tard, il affirmait que le gouvernement fédéral avait adopté une ligne de conduite vraiment courageuse.

Un éclair a-t-il frappé tant d'endroits en même temps pour que l'interprétation de l'Accord par les soi-disant politiques éclairés en soit aussi profondément modifiée? On ne peut manquer de s'interroger sur la crédibilité des gens qui sont maintenant en faveur de l'Accord, mais qui s'y opposaient violemment il y a à peine quelques années.

Nous sommes-nous exclus volontaiment du monde international des affaires?

Des voix: Non.

M. Butland: Je crois que si. Nous avons lié le Canada à un marché unilatéral, qui ne manquera pas de nous engloutir, comme l'a dit M. Yeutter. Le gouvernement réduit précisément le budget qui pouvait nous soustraire à la domination économique, soit la recherche et le développement.

Dans son livre intitulé *Telle est ma position*, le premier ministre, qui adopte beaucoup de positions, a déclaré ce qui suit:

> Le point de départ, pour moi, est de nature technologique. Si nous ne devenons pas des joueurs importants dans cette ligue majeure, nous allons devenir un peuple qui jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant ... La recherche et le développement, avec les innovations qui en découlent, sont le pivot de notre réussite économique et nationale.

Aussi, le premier ministre a demandé que les crédits accordés au Conseil national de recherches soient augmentés de 20 p. 100 et il a promis de doubler la dette du Canada au chapitre de la recherche et du développement avant la fin de son premier mandat. Qu'a-t-il fait? Il a diminué le montant.

Des voix: C'est faux.

M. Butland: Ce n'est pas faux. Qu'en est-il de la réconciliation, du processus d'apaisement dont parle le premier ministre? Il n'était pas question d'apporter des modifications à l'Accord de libre-échange, si inoffensives soient-elles. Notre amendement nº 14 dit que le projet de loi C-2 devrait être modifié immédiatement après la ligne 7, à la page 4. Le gouvernement devrait présenter tout de suite des mesures législatives prévoyant la réadaptation des travailleurs touchés par l'Accord.

• (1600)

Le tribunal que nous formerions serait composé de représentants du gouvernement, des entreprises, des travailleurs, des collectivités et d'autres groupes intéressés. Il entendrait les plaintes présentées par les groupes de sociétés et de travailleurs qui croient qu'ils sont ou risquent d'être désavantagés à cause d'importations américaines subventionnées, y compris celles subventionnées par le département de la Défense des États-Unis, et ferait enquête sur ces plaintes. Le tribunal devrait présenter chaque année au Parlement un rapport sur la situation en ce qui concerne l'adaptation à l'Accord et faire des recommandations en vue d'améliorer le processus. Aucune de ces propositions ne sera prise en considération comme il se doit.

Ce que nous faisons actuellement, c'est seulement tourner le fer dans la plaie. Nous parlons pour nous faire entendre, mais personne ne nous écoute.

M. Ross A. Rotstein de l'Université de Toronto avait parfaitement raison lorsqu'il a déclaré ce qui suit: «Parfois je pense que les partisans du libre-échange sont tellement intoxiqués par les discours qu'on est habitué d'entendre sur le sujet qu'ils ont de la difficulté à revenir sur terre et à examiner les détails de l'Accord.»

Regardons un peu les détails de l'Accord. Par exemple, l'article 1602 sur le traitement national des Américains, l'article 604 sur l'harmonisation des lois, l'article 1902 sur la possibilité pour chacune des parties de changer à n'importe quel moment les lois sur les droits antidumping et les droits compensateurs.

Au bout de la ligne, nous finirons par perdre notre identité canadienne. Cela se fera graduellement, car on ne perd pas son identité du jour au lendemain. Je crois que c'est vers cela que nous nous dirigeons. Si nous ne surveillons pas les changements à mesure qu'ils se produisent, si nous fermons les yeux sur ce qui se passe, cela se produira certainement. Dans certains secteurs, les changements seront imperceptibles, dans d'autres, il seront dramatiques. Nous avons vraiment peur. Nous posons un geste basé sur la foi plutôt que sur la confiance, et le gouvernement n'a même pas pris soin de mettre en place les dispositifs qui pourraient nous empêcher de tomber dans l'abîme.

En conclusion, j'espère que les députés du parti ministériel ne se trompent pas. S'ils se trompent, ils auront commis la pire trahison. Le fait que les livres d'histoire les condamneront ne sera qu'une faible consolation. J'espère, pour le bien du Canada, qu'ils ont raison.

[*Français*]

M. Della Noce: Madame la Présidente, moi aussi j'aimerais participer à ce débat. Cela fait quelques jours que nous entendons l'Opposition qui fait semblant de protéger la population, qui fait semblant de protéger les Canadiens. Mais j'appellerais plutôt cela mêler la population, mêler les travailleurs et je dis à ces députés de l'opposition: Si vous êtes sérieux, mettez-vous au travail, car les gens d'affaires doivent payer des impôts et pour payer des impôts, ils doivent travailler.

Les politiciens, madame la Présidente, eux parlent. Les hommes d'affaires doivent payer des impôts. Pour payer des impôts, ils doivent faire des affaires. Si on ne paye pas d'impôt, on va s'en aller, comme dans le temps des libéraux, vers un déficit effrayant.

Les compagnies, les hommes d'affaires ont une responsabilité de bonnes corporations, c'est-à-dire d'administrer et faire des profits. Je sais que les socialistes sont contre les profits. Ils ne sont pas pour les profits. Tout le monde égal, tout le monde pauvre, tout le monde sur le même pied. Tout le monde avec une Lada. C'est cela leur affaire! Je me rappelle, pendant la campagne électorale, mon ex-ami et collègue, Phil Edmonston, c'était le seul qui avait déclaré la Lada voiture de l'année. Il fallait le faire. Cela prend un socialiste pour faire cela. S'il fallait! Étant un garagiste de vingt et quelques années d'expérience, je peux vous dire que s'il y a une voiture qu'il ne fallait même pas toucher, c'était bien celle-là. On refusait même de faire le plein d'essence, tant que c'était mauvais. Ces gens-là l'ont déclarée voiture de l'année. Et ces gens-là vont dire qu'ils vont protéger les Canadiens!

Une voix: En quoi se promènent-ils, eux?

M. Della Noce: J'ai remarqué que quelques-uns de mes collègues ont de très belles voitures.

Une voix: Les socialistes?

M. Della Noce: Oui. Il y en a d'autres qui ont des bicyclettes qu'ils attachent ici, sur le bord. C'est pour montrer qu'ils sont pauvres. Mais je suis certain qu'ils prennent le même salaire que nous, les capitalistes, ici, de ce côté de la Chambre.

Madame la Présidente, je voudrais débuter tout d'abord pour dire que le libre-échange est une chose importante pour nous, Québécois, et pour le Québec, c'est vital. C'est vital, car on sait que plus de 75 p. 100 des exportations vont aux États-Unis.

Une voix: Est-ce que M. Edmonston le savait cela?

M. Della Noce: M. Edmonston, il arrive des États-Unis. Cela fait 20 ans que nous sommes «pris avec».

En 1986, la valeur des exportations a atteint 16 milliards de dollars. Les exportations du Québec sont formées principalement des produits suivants. Écoutez cela, parce que c'est important. Du papier journal, des voitures, de l'aluminium, de l'équipement de télécommunications, du minerai, du minerai concentré, du concentré de fer, du bois d'oeuvre, de la pâte de bois résineux, du matériel ferroviaire, du transport urbain, des machines, de l'équipement, et naturellement au Québec, on le sait, de l'électricité.

Bien, je voudrais citer les propos d'un de mes collègues qui a pris la parole vendredi, et j'ai bien aimé ce qu'il a dit. Il est impossible de croire que la population a décidé, et encore aujourd'hui, on dit que, étant donné que nous avons pris plus de votes, plus en nombre, plus de ci . . . leur calcul est si mauvais, que j'ai fait une analyse très temporaire et très vite qui disait que si on analyse les trois chefs de nos partis—j'ai choisi les chefs, car ils sont quand même des gens qui ont été les plus reconnus et qui ont eu plus de publicité sur le côté national—et j'ai regardé, par exemple, le chef du NPD qui veut marcher à des nombres, à des chiffres de votes. Et mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) l'a dit un peu, l'autre soir, il a eu 18 400 votes. Si vous voulez additionner les votes, on regarde la libérale qui a eu 14 000 et le NPD 18 000 qui est le chef de l'opposition non officielle, les autres ont eu 14 000 et un autre 8 000. Si on met les deux ensemble, cela fait 22 000.

Alors le chef du parti néo-démocrate ne devrait pas siéger. Il devrait s'en retourner chez lui.

Si on regarde l'Opposition officielle qui a eu 20 400 votes seulement, le chef de l'Opposition officielle, c'est lui qui disait: *Let the people decide!* Alors le conservateur a eu 14 235 voix et le NPD a eu 10 000. Si on met les deux ensemble, et ça ne prend pas un comptable, ça fait 24 500 voix, c'est-à-dire qu'à 20 000 on ne pourrait pas faire siéger ce monsieur qui a gagné son siège honnêtement.

Alors, je m'en vais au troisième, notre chef, le premier ministre du Canada (M. Mulroney), lui a eu 33 729 voix, le libéral seulement 5 900 et le pauvre NPD—il est vrai qu'au Québec ils ne sont pas forts—seulement 1 800 voix. Cela veut dire que s'il y en a un chef, et puis si la population a décidé, bien il y en a un qui est là, il a eu 81 p. 100 des voix. Cela veut dire qu'il y a quelque chose.

C'est pourquoi, madame la Présidente, je voudrais me référer aux belles paroles que mon collègue a dites. Il l'a dit en latin. Je suis certain que vous aussi avez eu des cours classiques dans votre jeune vie, et dans lesquels vous avez certainement entendu parler de grandes phrases romaines. Moi je suis originaire de ce village, ce grand village qui est Rome.

Mon collègue a très bien rapporté la chose en disant, et je le cite, à la page 242: *Roma locuta, causa finita.* Cela veut dire: Rome, ayant parlé, la cause est entendue. Et on appliquait cela seulement à ce que le Pape avait dit. Et quand le Pape, chef de l'Église catholique, parle à Rome, ça y est, c'est fait.

Bien, ici le pape au Canada, le chef de toutes ces choses-là, c'est le peuple canadien et quand le peuple canadien parle, c'est cela. Pourquoi perdre du temps? Pourquoi nous faire des histoires? Pourquoi nous faire entendre des choses?

Je veux aussi, madame la Présidente, citer une lettre que j'ai reçue. Mais faites attention, celle-là est quelque chose.

Cela m'a été envoyé à Montréal, par messager, par un grand citoyen, homme d'affaires de Montréal, dans la belle province de Québec, un Canadien d'origine italienne, un homme d'affaires prospère et qui peut travailler dans n'importe lequel coin du pays, lui, car pour lui c'est important le Canada, et le Canada ce n'est pas seulement Québec ou Vancouver, c'est partout. Il me dit ceci: «*Dear Mr. Della Noce:* . . . » Je voudrais que cela soit consigné, je voudrais que cela reste ici pour que mes amis d'en face le sachent.

• (1610)

[*Traduction*]

Je suis un Canadien qui a des liens étroits avec le Parti libéral du Canada et il ne m'est pas facile de vous écrire pour vous dire que j'appuie à fond l'une des politiques de votre parti.

Je parle de votre politique concernant le libre-échange que j'appuie de tout coeur pour les raisons suivantes:

Il expose ensuite neuf raisons. Il s'agit d'un homme d'affaires et non d'un socialiste. C'est un homme d'affaires qui réalise des bénéfices, paie des impôts et crée des emplois.

Lorsque nous sommes arrivés à Ottawa après les élections de 1984, je me rappelle que l'opposition nous disait: «Vous avez promis des emplois, des emplois et encore des emplois.»

Eh bien, nous en avons créé, des emplois. Une multitude d'emplois, 1,3 million de nouveaux emplois, pour être précis. Bien sûr, l'opposition ne parle plus d'emplois maintenant.

Permettez-moi de citer les raisons que m'a données mon correspondant. Les voici:

1) Le libre-échange devrait à mon avis être universel et devrait donc commencer à l'intérieur d'un même continent.

2) Lorsque deux pays comme le Canada et les États-Unis ont des économies à ce point complémentaires, le libre-échange ne peut qu'avantager les deux.

3) Pour moi, la politique commerciale du Canada a trop longtemps été protectionniste, ce qui a créé un climat économique artificiel préjudiciable à la productivité et à la créativité. Ainsi, les Canadiens ont été privés de l'occasion de livrer concurrence aux autres et n'ont pu prétendre à de plus grands succès.

4) En tant que Canadien, j'aspire à des perspectives plus vastes et lorsque l'accès des consommateurs est décuplé, les perspectives qui leur sont offertes augmentent en conséquence.

5) La culture est difficile à définir. La culture canadienne est en évolution constante. Nous devons accepter le fait que nous n'assurerons pas notre survie en tant que peuple et en tant que pays en nous isolant sur le plan économique.

Nos vis-à-vis ne connaissent pas le sens de l'expression «sur le plan économique». Pourtant, les gens d'affaires canadiens savent qu'il s'agit d'un fait très important.

La lettre se poursuit ainsi:

6) J'ai foi dans mes concitoyens et dans leur faculté d'adaptation et leur capacité de succès. S'ils en ont l'occasion, les Canadiens qui sont prêts à travailler, à apprendre, à livrer concurrence et à prospérer vont modeler l'avenir du pays.

7) Les consommateurs canadiens paient actuellement trop cher un grand nombre de produits. La libéralisation des activités économiques qu'entraînera un régime de libre-échange ne peut que provoquer une baisse des prix et une hausse du niveau de vie. Les consommateurs canadiens vont donc bénéficier du libre-échange.

8) Il est vrai que certains secteurs sont condamnés et que certains emplois y seront perdus. Cependant, pour chaque emploi perdu, il s'en créera sûrement deux dans de nouveaux secteurs ou dans ceux qui se seront développés.

Cet homme sait vraiment de quoi il parle.

9) Les Canadiens d'origine italienne n'ont pas oublié les réalisations de leurs ancêtres. Comme la plupart des autres Canadiens, nos ancêtres se sont expatriés afin de trouver dans un pays neuf un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants. Nous devons maintenir leur tradition de courage et d'initiative. Pour ma part, je ne l'ai pas perdue et je suis donc en faveur du libre-échange.

L'auteur de la lettre a terminé par la formule consacrée «Sincèrement vôtre», mais ce n'était pas seulement de la sincérité, c'était aussi du progressisme. Il s'appelle Luigi Liberatore.

Il m'a déclaré une fois que bien que libéral, il aimait ce que faisait mon parti et que cette fois-ci il pensait qu'il allait voter pour moi. Et j'ai répondu à Luigi que, s'il votait pour moi, il votait pour la prospérité. Et quel genre de voiture a-t-il aujourd'hui?—une Mercedes.

Et il va continuer à avoir une Mercedes, à être prospère. Ses affaires vont continuer à se développer.

J'ai dit à Luigi que voter pour moi signifierait que notre pays irait de l'avant et serait prospère. Je lui ai dit que mon chef avait besoin au Québec de tous les sièges qu'il pourrait obtenir.

Nous avons vu les macarons «57-43» portés par les membres du Nouveau parti démocratique. Ils s'imaginent que s'ils ajoutent les voix recueillies par les libéraux aux leurs, cela constitue en quelque sorte une victoire pour eux. Eh bien, nous au caucus du Québec devrions tous porter des macarons «63-0», parce que vous avez remporté zéro siège au Québec. Et si cela ne constitue pas une majorité, alors qu'est-ce que c'est?

[*Français*]

Madame la Présidente, je regrette de toujours pointer mes collègues socialistes, parce que ce sont eux qui sont venus faire peur chez nous et ils étaient supposés gagner leur premier siège dans Duvernay. Je félicite les gens de Duvernay d'avoir fait le bon choix parce que cela aurait été terrible de vivre avec un siège NPD au Québec. Et mon camarade Agnaieff ou l'autre, je vous jure qu'ils ont travaillé très fort à faire peur au monde, à faire peur aux entreprises. Ils leur disaient: Votez pour moi, on va vous taxer sur vos profits. C'est gentil, c'est fin cela. Mais ils n'ont pas eu 15 p. 100 des voix. Ils n'ont pas fini premier, ils ont fini troisième.

Mais j'aimerais aussi citer une autre personne importante du Québec qui attend le libre-échange, et il y a beaucoup de mes collègues d'en face qui le connaissent, c'est le président de Québecor, M. Péladeau. Regardez ce que M. Péladeau a dit: Les faiblards vont se plaindre que les Américains viennent ici, mais c'est nous qui devons aller aux États-Unis. Ce n'est pas un peureux, lui, il a commencé avec rien. Vous savez comment il a débuté, je l'ai dit encore en cette Chambre l'autre soir. Pour ceux qui étaient absents, la première imprimerie qu'il a fondée, il lui manquait 2 000 $ pour le faire. Ce n'était pas la fin du monde, 2 000 $, il y a environ une dizaine d'années. Mais imaginez-vous donc que pendant que sa mère était en vacances, M. Pierre Péladeau a vendu le piano de sa mère pour faire son premier *cash flow*. Quand sa mère est arrivée, elle a demandé: Où est le piano, Pierre? Il a dit: J'avais besoin d'argent, maman, pour partir ma première imprimerie et j'ai vendu le piano parce qu'on ne s'en sert plus, on travaille.

Alors aujourd'hui, je puis vous dire que M. Péladeau a quand même un chiffre d'affaires de deux milliards de dollars. Deux milliards de dollars au Québec! Je puis vous dire qu'il ne faudrait pas qu'il ferme ses portes parce qu'il y a beaucoup de monde qui travaille là. Et là vous en auriez des raisons de dire: Eh bien, là, Péladeau, Québecor a fermé ses portes. Vous feriez comme Gillette. C'est drôle que vous ne parlez pas des bonnes choses. Vous parlez de Gillette. Vous êtes en retard parce que cela fait des années que les gens parlent que Gillette va fermer.

Vous pourriez regarder dans *La Presse* du 9 décembre, je pense qu'Alain Dubuc, un des plus grands journalistes au Québec, l'a très bien décrit quand il dit: On n'arrive pas à comprendre qu'il y a des gens qui parlent encore de fermetures comme Gillette, quand on sait que Gillette ferme ses usines partout à travers le monde, y compris aux États-Unis, y compris en France. A vous écouter, l'opposition, le tremblement qui est arrivé à l'autre bout c'est encore la faute au libre-échange! Bien, voyons donc! Parlez donc d'IBM, parlez des autres investissements. Mais vous ne prenez pas les gens . . . On dirait que les gens qui vous ont élus, vous n'avez pas plus de respect pour eux puisque les gens qui vous ont élus ont dit: Allez-y pour le libre-échange, peu importe, allez-y. Ce n'est pas le nombre parce que lui a plus de chiffres, il a plus de nombres. C'est un siège que cela prend pour représenter la population canadienne.

Quand je regarde tout ce qui s'est dit pendant la campagne, quand je regarde tout ce que les chefs ont dit, et ce que certaines personnes ont dit . . . Je vais vous en nommer une couple qui étaient ici, mais malheureusement, eux autres en voulaient une élection, il y en a eu une et ils ne sont plus ici. Prenez, par exemple, Lynn McDonald: Nous voulons des élections. Consultez la population immédiatement en déclenchant des élections générales. Elle a été gâtée, elle, oui. Elle est partie respirer de l'air pur parce qu'elle n'est plus ici. La population a décidé et elle a bien décidé, car elle nous a amené du bon monde de ce côté-ci de la Chambre. Il y en a un autre qui est encore ici, lui: Déclenchez des élections, nous irons nous adresser au peuple. C'est fait. Il y en avait une autre qui était mairesse d'Ottawa, dernièrement, M^me^ Dewar: Des élections sur cette question s'imposent dès maintenant afin que les Canadiens puissent se faire entendre.

Une voix: Elle les a eues.

M. Della Noce: Elle les a eues. Elle y a goûté, elle en a eu des élections, parce qu'elle n'est plus ici, elle est partie. Les gens ont dit: Nous voulons de la prospérité à Ottawa. Les Canadiens ne sont pas des imbéciles. Les Canadiens savent décider, ils sont trop intelligents. Peu importe ce qui arrive entre les élections.

Je regardais chez nous, lorsque les sondages NPD ont grimpé. Les gens ont eu une petite réaction. Alors là on voyait les NPD qui s'en venaient avec tous les sièges.

J'en avais rencontré un pendant la campagne électorale et qui m'a demandé ce qu'on allait faire, les collègues du Québec, lorsqu'on ne serait plus là? Il y en avait un qui nous criait constamment qu'on ne serait plus là. Et il y avait l'autre qui disait: Lorsqu'on prendra la pouvoir . . . et l'autre qui se voyait déjà ministre et il avait déjà redonné les frégates. Ils les avaient enlevées au Nouveau-Brunswick pour les redonner à Montréal. Lui aussi n'est plus ici, mais il voulait avoir des élections, et on le sait, c'était à Ottawa-Centre.

Alors c'est la chose qui nous vient d'en face à chaque jour, sauf que l'on oublie de parler des choses essentielles qui peuvent aider soit le Québec ou une autre province, car il y a d'autres provinces qui sont avantagées, il n'y a pas que le Québec qui est avantagé.

Je voudrais lire le rapport de l'étude du Conseil économique du Canada qui a été publié le 13 avril 1988, et qui annonçait toutes les choses du libre-échange, de même que l'augmentation de croissance de l'emploi, et cela région par région. Je vais vous citer ce qu'il disait pour le Québec. Par exemple, il disait que l'on aurait un accroissement de 1,8, soit 58 100 nouveaux emplois; pour l'Ontario, 94 900 nouveaux emplois; pour les Prairies 50 900 nouveaux emplois; les provinces Atlantiques 17 700; la Colombie-Britannique 28 900 nouveaux emplois.

Madame la Présidente, je dis à ces gens: Vous vouliez une élection, vous en avez eu une! Cela n'a peut-être pas tourné de la façon que vous l'auriez voulu, mais c'est ça! Maintenant que la population a décidé, faites-donc confiance aux gens et dites-leur que vous n'êtes pas ici pour leur nuire mais que vous êtes supposés les aider.

La manière que vous faites cela, on dirait que l'Opposition dit: Protégez les Canadiens . . . mais ils sont en train de les retarder, ils sont en train de les ramener vingt ans en arrière.

Vous savez, si j'étais de l'autre côté, je n'aurais peut-être pas le sourire de mon collègue d'en face qui me fait signe . . . il a bien hâte que je cesse de parler. Je comprends que cela fait mal! Mais c'est un collègue qui doit comprendre une chose: Non seulement le parti libéral a empêché le pays d'avancer . . . et il le sait bien parce qu'il est de la même origine que moi, il est d'origine italienne et c'est son parti qui a empêché l'Italie de venir vendre des souliers italiens au Canada. Ils ont mis des quotas . . . et là il s'en va, je le comprends, ça doit être gênant de faire des choses comme ça!

Nous, du parti conservateur, avons dit: La compétition, on aime ça et nos Canadiens sont capables d'être compétitifs parce que les Canadiens et les Québécois ne sont pas des peureux. Ils ont hâte d'aller faire des affaires aux États-Unis. Mais, à les écouter, parfois je me regarde et je me dis: Est-ce vrai que je suis si bon que cela, car ils n'arrrêtent pas de nous défendre en disant que l'on aura de la misère, que ça ne marchera pas. On va les inventer et leur donner un nouveau nom et le parti devrait s'appeler: Ça marchera pas! Pourquoi essayer? Mon ami Jean-Marc Chaput l'a toujours dit! Ça marchera pas, on restera-là, on ne dira rien, on se laissera taper dessus et on ne dira rien.

Mais cessez-donc de dire que ça ne marchera pas. Ça va marcher, on est déjà les meilleurs. On se regarde dans le miroir le matin et on se dit: Nous, Québécois, on n'a pas peur d'aller aux États-Unis. Ca fait 20 ans que je vais aux Étas-Unis. J'ai travaillé aux États-Unis, j'étais mécanicien pour les voitures de course et nous allions aussi vite avec des moteurs 307 que les Américains qui avaient des moteurs 327. Et là, les Américains venaient nous voir en disant: Comment faites-vous? Et en plus nous n'avions pas d'argent. Eh bien, on essayait d'aller chercher le maximum de notre production et on faisait cela avec nos mains, avec notre tête. Et on disait,—je sais, madame la Présidente, que je dois conclure—alors, on disait aux Américains:

• (1620)

[*Traduction*]

Nous avons travaillé plus dur que vous et nous avons essayé de faire mieux que vous parce que vous êtes très riches et que notre seul moyen de rivaliser avec vous, c'est d'essayer de tirer le maximum de notre énergie.

[*Français*]

Madame la Présidente, je voudrais que la Chambre fasse l'impossible, donner une chance à nos Canadiens qui nous ont élus, pour que nous puissions adopter ce projet de loi de libre-échange, et que les socialistes cessent de faire peur aux gens, car vous serez toujours en *Lada*, et nous voulons être en *Mercedes*. C'est là la différence.

[*Traduction*]

Mme Gaffney: Madame la présidente, je suis ici aujourd'hui l'une des nouvelles députées élues au Parlement. C'est un grand honneur et un grand privilège pour moi de représenter ma circonscription de Nepean à la Chambre si prestigieuse. Je voudrais remercier les électeurs qui m'ont donné un mandat si puissant, et j'espère pouvoir gagner aussi la confiance de ceux qui ne me l'ont pas donné.

En tant que membre élu du conseil municipal de Nepean et aussi du gouvernement régional d'Ottawa-Carleton ces dix dernières années, j'ai appris rapidement, entre autres, que les représentants élus devraient toujours tenir compte des préoccupations, des idées et des aspirations des gens. Dans mon premier discours, il convient de profiter du temps qui m'est imparti pour exposer les préoccupations des électeurs de Nepean.

Les électeurs qui m'ont élue l'ont fait pour de nombreuses raisons. Leur opposition générale à cet accord commercial était de loin, cependant, la raison principale. Je ne compte plus les fois où en faisant du porte à porte dans ma circonscription, j'ai entendu des électeurs me dire: «Je suis contre l'Accord de libre-échange dans sa version actuelle».

Nous savons tous que l'Accord de libre-échange va probablement être adopté par la Chambre puis ratifié. J'espère cependant que le gouvernement du Canada récemment élu aura l'humilité de reconnaître que l'Accord n'est pas parfait, qu'il a des lacunes, et qu'il importe de trouver une solution aux échappatoires et de mettre en oeuvre des mesures de protection, parce que le gouvernement n'a pas été élu seulement pour satisfaire aux intérêts de ceux qui ont voté pour lui, mais aussi pour représenter ceux pour qui l'Accord est une source de grande inquiétude.

Le débat actuel ne doit pas être considéré comme une perte de temps, loin de là. Il est, au contraire, aussi crucial que jamais, puisque les interventions faites de ce côté-ci de la Chambre sont non seulement une façon pour nous de nous acquitter de nos responsabilités envers ceux qui nous ont élus, mais sont aussi un moyen de dire au gouvernement que nous veillons au grain et que nous voulons qu'il prête l'oreille à mises en garde.

Le mandat que j'ai reçu des électeurs de la circonscription de Nepean est des plus significatifs pour deux raisons. D'abord, parce que Nepean ou, pour être plus précise, l'ancienne circonscription de Nepean—Carleton, est une circonscription traditionnellement d'allégeance conservatrice. Ensuite, les partisans de l'Accord ont dit que Nepean était tout à fait le genre de circonscription à laquelle l'Accord était le plus susceptible de profiter. Pourtant, les électeurs de Nepean ont malgré tout voté contre le gouvernement et son libre-échange.

Pourquoi? a mon avis, la grande majorité des habitants de Nepean qui, soit dit en passant, forme un groupe très représentatif de l'électorat canadien, ont voté contre cet accord non pas en raison d'une animosité particulière envers le gouvernement, mais bien parce que, après avoir examiné l'Accord et pris connaissance des renseignements pertinents, ils ont pu eux-mêmes se faire une idée. a l'instar de 52 p. 100 des Canadiens, les habitants de Nepean ont décidé que l'Accord n'était favorable ni au Canada ni à Nepean.

C'était et c'est encore la position du Parti libéral du Canada. Si nous nous opposons à ce projet d'accord, c'est qu'en l'examinant dans tous ses détails, nous ne le jugeons pas assez avantageux pour le Canada. Nous avons toujours cru et nous croyons encore, comme les électeurs de ma circonscription, qu'il comporte plus d'inconvénients que d'avantages.

La majorité des personnes âgées de ma circonscription sont contre cet accord. C'est aussi le cas de la majorité des jeunes, de la majorité des fonctionnaires, de la majorité des exploitants de petites entreprises et de la majorité des femmes de la circonscription de Nepean.

Les gens âgés de Nepean aiment bien les États-Unis, mais ils n'aimeraient pas en faire partie. Voilà pourquoi ils sont contre le libre-échange. Autant ils aiment bien passer quelques mois en Floride en hiver, autant ils tiennent à demeurer des Canadiens, parce qu'ils aiment nos régimes de pension, notre assurance-maladie et notre société plus humaine. Les jeunes de Nepean sont contre l'Accord parce qu'ils sont fiers de leur pays et qu'ils ont assez confiance en eux-mêmes pour prendre en main leur destin. Ce qu'ils exigent du gouvernement du Canada, c'est qu'il améliore le mode de financement des établissements d'enseignement et qu'il mette sur pied de nouveaux programmes de formation pour développer leurs compétences.

• (1630)

Les fonctionnaires de Nepean sont contre cet accord, parce qu'ils savent qu'il les rendra moins aptes à formuler des orientations politiques vraiment nationales. Les exploitants de petites entreprises sont contre cet accord, parce que même dans la meilleure hypothèse, il forcera le gouvernement à ne plus être à l'écoute de leurs préoccupations.

Ceci m'amène à vous parler maintenant du deuxième point que je voulais aborder—l'illusion que nourrit le gouvernement à l'idée que l'Accord de libre-échange favorise l'essor de l'industrie de haute technologie. Le mot «illusion» n'est pas trop fort car, comme tout le monde le sait, Nepean est la capitale canadienne de la haute technologie. Les électeurs de Nepean ont voté contre cet accord.

Je demande à mes collègues d'en face de bien vouloir prêter l'oreille, car je sais que les entreprises canadiennes sont compétitives sur les marchés mondiaux. Or notre compétitivité internationale sera compromise par cet accord plus qu'elle ne l'a été par n'importe quelle autre mesure législative dans toutes les annales de ce pays fier et dynamique. Mes collègues d'en face doivent finir par comprendre que, si les députés de ce côté-ci de la Chambre s'opposent à cet accord, c'est justement parce que nous avons confiance en la capacité des entreprises canadiennes de soutenir la concurrence.

Les entreprises canadiennes qui ont réussi doivent leur réussite en partie à l'aide financière du gouvernement, précisément le genre d'aide que l'Accord commercial veut exclure. Dans bien des cas, leur succès est dû à l'importance de leurs investissements dans la recherche et le développement, à l'excellence de leurs produits, à la prévoyance qui leur permet de tirer parti des occasions au fur et à mesure qu'elles se présentent et aussi au fait que le gouvernement du Canada a cru en elles.

Maintenant qu'elles ont réussi et qu'elles sont devenues de grandes sociétés, bien sûr qu'elles sont en faveur de cet accord commercial, parce qu'elles ont déjà franchi les frontières nationales. Ces sociétés sont devenues des multinationales. a leurs yeux, tout ce qui a pour effet de supprimer les obstacles à la libre circulation des capitaux et des travailleurs, tout ce qui leur permet plus de souplesse pour satisfaire les marchés mondiaux, est une bonne affaire.

Malheureusement, le gouvernement ne semble pas reconnaître que ce qui est bon pour les multinationales canadiennes prospères n'est pas nécessairement bon pour le Canada ou les Canadiens. Ce dont le Canada a besoin, c'est qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes réussissent. Malheureusement, il sera non pas plus facile, mais plus difficile de réussir par suite de cet accord.

J'invite mes collègues à se demander comment nous allons pouvoir favoriser le genre de réussites que nous avons connues par le passé alors que nous nous sommes délibérément lié les mains. Comment parviendrons-nous à devenir des chefs de file dans certains domaines comme la technologie de l'environnement quand nous sabrons dans les stimulants fiscaux accordés aux sociétés d'État et aux sociétés privées qui effectuent de la recherche et du développement, et quand nous renonçons au droit de désigner une entreprise canadienne comme fournisseur préférentiel, ou encore à celui d'accorder un traitement préférentiel aux entreprises de certains secteurs ou de certaines régions de notre pays? Je l'ignore. Ce qui me terrifie, c'est que je crains que le gouvernement l'ignore tout autant.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que ma circonscription ou mon pays auraient avantage à ce que nous ranimions à la Chambre les tensions électorales. Je ne suis pas non plus de ceux qui estiment que cet accord est un échec complet qui entraînera la ruine du Canada. J'ai suffisamment d'optimisme pour espérer que le gouvernement actuel se rendra compte un jour qu'il s'est engagé dans une voie périlleuse et qu'il prendra les mesures nécessaires pour se remettre dans la bonne voie.

J'espère bien sincèrement qu'à la deuxième étape des négociations commerciales où les partenaires définiront ce qui constitue des subventions, le gouvernement du Canada redoublera d'effort pour protéger les intérêts des

Canadiens. J'espère que le gouvernement comprendra que le Canada a besoin d'une stratégie industrielle véritable et que nous avons besoin de conserver entre nos mains suffisamment des leviers de notre propre économie pour rendre la chose possible.

J'espère que le gouvernement comprend que dans l'état actuel des choses, l'Accord commercial nous oblige à affronter les 35 milliards de dollars que le ministère de la défense des États-Unis consacre chaque année à la recherche et au développement, que cet argent échappe expressément aux conditions de l'Accord qui, si nous voulons demeurer concurrentiels, nous obligera à orienter encore davantage notre économie en fonction des besoins militaires. Pour nous y opposer, nous devrons faire en sorte que les quelques encouragements que le Canada offre encore à la recherche et au développement ne soient pas déclarés des subventions commerciales injustes, et mettre en oeuvre une stratégie réaliste et acceptable visant à favoriser la recherche et le développement dans les domaines de notre choix.

J'espère que le gouvernement saura recouvrer le droit d'utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser et avantager certains secteurs canadiens de son choix. J'espère que le gouvernement conservera la capacité de mettre en oeuvre certains programmes, comme par exemple ce régime que les libéraux ont proposé au cours de la campagne électorale visant à favoriser l'achat des valeurs, afin d'encourager les Canadiens à se porter acquéreurs d'entreprises canadiennes, de façon que nous ne soyons pas entièrement à la merci des investissements étrangers.

J'espère que le gouvernement respectera fidèlement l'engagement qu'il a pris de protéger nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional. En outre, j'espère que le gouvernement fera certaines des choses qu'il aurait dû faire bien avant de songer à conclure avec les États-Unis un accord commercial bilatéral de portée générale.

J'espère que le gouvernement interviendra pour réduire les obstacles qui s'opposent au commerce interprovincial. J'espère qu'il négociera avec ses homologues provinciaux—je songe notamment au gouvernement ontarien—en vue de construire une autoroute à quatre voies dont le besoin se fait sentir depuis longtemps pour relier Ottawa à la 401. Le parachèvement de la 416 a beaucoup contribué à l'essor économique de la région de la Capitale nationale.

J'espère que le gouvernement réduira les tracasseries administratives afin d'aider les petites entreprises à obtenir le capital de mise en oeuvre, de bons employés et de bons avis.

J'ai éprouvé un vif plaisir à prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Je suis reconnaissante d'avoir pu exprimer mes voeux en tant que députée libérale à l'intention du gouvernement fédéral du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Madame la présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Je n'en suis pas à mes premières armes aux Communes. Mais je suis toujours reconnaissant à mes électeur de la grande circonscription de Parry Sound—Muskoka de m'avoir confié, pour la sixième fois, le mandat de siéger dans cette vénérable enceinte.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Il est difficile de cacher son âge véritable lorsqu'on exerce une charge publique, surtout lorsqu'on vit dans une région rurale. Je suis, bien sûr, obligé d'admettre, non sans fierté d'ailleurs, que même si j'appartiens à l'illustre promotion de 1911, je suis toujours très vigoureux.

J'aurais peut-être pensé autrement il y a quatre ou cinq mois, avant l'annonce des élections. Mes collègues se rappelleront que les sondages ne nous étaient pas particulièrement favorables. Je crois que nous étions en troisième place. Mais quelques personnes influentes sont venues me trouver pour me dire que nous pouvions encore remporter la victoire dans notre circonscription malgré les sondages. «Nous voulons que vous vous lanciez dans la bagarre» m'ont-ils dit. Voilà pourquoi je suis ici aujourd'hui.

J'ai écouté attentivement bon nombre de discours qui ont été prononcés. Je tiens à féliciter tous les nouveaux députés, même si je le fais avec une certaine tristesse en songeant aux collègues très proches qui ont subi la défaite. Mais ainsi va la vie en politique.

En dressant le bilan des dernières élections, je me suis souvenu des députés les plus féroces du Parti libéral dont deux ne sont plus à la Chambre aujourd'hui. Ils raillaient volontiers bon nombre de députés conservateur du Québec. Ils disaient: «Vous avez été portés par une vague. Vous allez repartir aussi rapidement». Au début du mandat du gouvernement, je me suis dit: «On joue dure au Québec et c'est plutôt inhabituel». Mais le Ciel soit loué, les plus féroces sont partis. Au lieu de 57 députés dans la belle province, nous en avons maintenant 63. Par contre, des ténors du Parti libéral ont été battus, de même que certains poids lourds qui devaient venir prêter main forte aux libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Darling: J'ai entendu bon nombre de nouveaux députés dire qu'ils sont ici pour une seule et unique raison, c'est-à-dire pour se prononcer contre le libre-échange. Voilà pourquoi ils sont ici. Ils feront de leur mieux pour faire obstruction à ce projet. Certains ont tenté de diverses manières d'empêcher l'inévitable. Le chef de l'opposition, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) ne cessait de dire jour après jour durant les mois de juillet, août et septembre;

«Déclenchez des élections; laissez la population décider». Le grand théoricien d'Oshawa, qui est d'accord avec le libre-échange à condition qu'il soit circonscrit à Oshawa et qu'il ne s'étende à aucune autre région du pays, répétait la même chose: «Déclenchez des élections; laissez la population décider». Dans le système parlementaire britannique, c'est la majorité qui emporte la décision. Nous avons un gouvernement majoritaire. Nous avons le mandat d'instaurer le libre-échange et de le mettre en place d'ici au 1er janvier 1989. Nous avons la ferme intention de le faire, en dépit de toutes les divagations et imprécations de l'opposition.

• (1640)

Les nouveaux députés veulent-ils discuter de ce qui s'est passé à la Chambre dans le passé? Le projet de loi C-130 a été adopté par la Chambre des communes, et la Chambre en est de nouveau saisie sous la forme du projet de loi C-2. Au cours de la législature précédente, nous avons discuté de certaines mesures législatives très importantes, notamment les projets de loi C-51 et C-204, par lesquels on a imposé des restrictions à l'usage du tabac. Pour ma part, je pense qu'il n'y a pas à revenir là-dessus; peut-être que certains de mes vis-à-vis voudraient rouvrir ce dossier. Beaucoup d'entre eux ont peut-être leur mot à dire sur l'immigration et les projets de loi C-55 et C-84, qui ont déjà été adoptés par le Parlement canadien. Je me pose des questions à ce sujet.

Certains d'entre eux s'intéressent peut-être aussi à une importante question qui a fait l'objet d'un débat il y a un an, soit la peine de mort. Ce débat n'a pas pris l'orientation que je souhaitais, et je voudrais bien que la question soit de nouveau débattue à la Chambre pour les nouveaux députés.

Malgré tout ce qui a été dit, le libre-échange comporte plus d'avantages que d'inconvénients. La députée de Nepean vient de nous exprimer sa crainte que le libre-échange ne soit préjudiciable à la magnifique circonscription qu'elle représente. J'ai entendu d'autres députés de l'opposition parler, notamment le député de Sault-Sainte-Marie. Au fond d'eux-mêmes, ils veulent quelque chose de bénéfique pour le Canada. Je suis sûr que leur voeu sera exaucé. Au fond d'eux-mêmes, ils savent que si le Canada ressort gagnant du libre-échange, ils ne serviront qu'un mandat et devront retourner à leur emploi antérieur lorsque le premier ministre, dans sa grande sagesse, décidera de déclencher des élections. Je peux vous assurer qu'il n'y aura pas d'élections avant cela.

Le gouvernement conservateur a affirmé que l'Accord de libre-échange est ce qu'il y a de mieux pour le Canada. Avons-nous une autre option? En 1983, le premier ministre et d'autres membres en vue du gouvernement ont exprimé leur opposition au libre-échange, mais c'est une toute autre histoire aujourd'hui.

La situation commerciale américaine est précaire. Comme tous mes collègues le savent, j'en suis sûr, les Américains traînent depuis quelques années un déficit commercial de 170 milliards de dollars. Cela porte évidemment un coup à la fierté yankee, mais cela fait aussi un trou dans leur porte-monnaie, je peux vous l'assurer. Ils vont prendre des mesures correctrices; ils ont déjà commencé, comme nous nous en sommes rendu compte à notre grande consternation, lorsqu'ils ont présenté un certain projet de loi. Inutile de rappeler le sort des bardeaux et du bois d'oeuvre. Nous savons fort bien, comme beaucoup d'entre nous l'ont mentionné, que nous devons faire quelque chose pour nous protéger. Le Canada est le seul grand pays commerçant à ne pas avoir conclu un accord commercial spécial avec un autre pays.

Nous savons que le Marché commun européen compte quelque 15 pays. Laissez-moi vous dire que ce sont des durs à cuire et qu'il est difficile de leur faire concurrence, surtout avec les subventions qu'ils offrent, tout particulièrement dans le secteur agricole. C'est un marché sur lequel il est difficile de percer.

Certains de mes collègues d'en face nous demandent pourquoi nous ne faisons pas des affaires avec les pays du Pacifique ou avec le Japon. Le Japon aussi est un partenaire commercial plutôt coriace, à moins que nous soyons prêts à lui vendre du bois et du charbon. Par contre, pour le commerce de l'automobile, je vous parie qu'on peut compter sur les doigts de la main les voitures américaines et même européennes qui se vendent au Japon. Cela ne fait aucun doute. Le Japon est intransigeant quand on veut s'attaquer à ce marché. Il est notre deuxième meilleur client, si je ne m'abuse. Je ne déprécie pas le Japon, loin de là. Il est également le deuxième partenaire commercial des États-Unis.

Il faut abattre les obstacles et commercer librement. La crainte du marché libre et l'idée que nous sommes un petit pays qui doit se protéger sont d'une autre époque. Nous avons chez nous d'excellentes entreprises, multinationales et autres. Nos petites entreprises ne demandent pas mieux que de se mesurer à d'autres. J'ai entendu des députés de l'opposition dire que tout le monde est contre le libre-échange. C'est impossible.

Un grand nombre de personnes de ma circonscription n'étaient contre que parce que les partis d'opposition les avaient terrorisées. Les gens ont cru les néo-démocrates qui répandaient partout que les personnes âgées perdraient leur pension et que l'assurance-hospitalisation serait considérablement réduite. Je connais un grand nombre de ces personnes depuis de nombreuses années et leur crédulité est ridicule. Beaucoup d'entre elles, sans

voter contre moi, sont restées chez elles. Le phénomène s'est répété dans toutes les circonscriptons. C'est pourquoi les majorités de certains de nos députés ont été réduites.

Dans quatre ans d'ici, j'aimerais aller trouver ces personnes âgées pour leur demander si elles reçoivent toujours leur pension, si elles ont toujours les meilleurs soins dans les hôpitaux, si les divers services subventionnés dont elles bénéficient comme les logements et foyers d'accueil sont toujours accessibles. Je suis sûr que la réponse sera oui.

Parry Sound—Muskoka est une circonscription rurale où il n'y a pas de fluctuations extrêmes de l'emploi. Ma circonscription est constituée d'une forte proportion de personnes âgées et les petites entreprises y sont nombreuses. Le tourisme y occupe une place importante, et selon l'opinion catégorique de l'Association de l'industrie touristique du Canada, le tourisme vient en tête des industries qui vont prospérer de façon phénoménale si le libre-échange est adopté. On compte aussi dans ma région de nombreuses grandes et petites entreprises.

• (1650)

L'éminent père Fouettard d'en face menace le Canada de fermetures d'entreprises et de débâcle générale. D'après lui, c'est l'horreur qui nous attend. Or les usines ferment régulièrement leurs portes et cela, depuis des temps immémoriaux, et il continuera probablement d'en être ainsi. Généralement parlant, de nouvelles usines prendront leur place.

A titre d'exemple, dans le *Huntsville Herald*, est paru un article intitulé: «65 millions pour l'expansion, c'est une aubaine, selon M. Clark». Il ne s'agit pas de l'illustre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais bien du maire du magnifique village de Huntsville. La compagnie Domtar a annoncé des travaux d'expansion au coût de 65 millions de dollars à Huntsville et la création de 129 emplois.

Mais voici un autre exemple tiré du *Bracebridge Examiner* qui, si je peux dire, n'a pas été un de mes plus chauds partisans depuis 16 ans. Malgré ces gens, toutefois, j'ai réussi à me faire élire.

Le grand titre dans le *Bracebridge Examiner* dit ceci: «Les gros bonnets à Magna annoncent de bonnes nouvelles». Voilà que M. Frank Stronach, un candidat libéral des plus en vue, a annoncé l'ouverture d'une nouvelle usine à Bracebridge. Je reconnais que le terrain a été acheté il y a quelques années déjà et mis de côté, mais l'article précise:

> Magna Internationl Inc. a de grands plans pour son terrain de 820 acres à Bracebridge, a-t-on réaffirmé lors du repas de Noël annuel organisé jeudi dernier à Toronto par le fabriquant de pièces automobiles.

Deux mille personnes y étaient invitées, notamment le maire Jim Lang, le greffier de la ville Ken Vietch et d'autres industriels de la région. Même les régions rurales connaissent une grande expansion.

Je pense à une autre petite entreprise de Gravenhurst. Elle appartient à un entrepreneur qui a travaillé pendant des années pour une grande société. Il l'a quittée pour lancer une petite entreprise appelée Gravenhurst Plastics. Il a débuté avec 10 ou 12 personnes et il emploie maintenant deux équipes. Deux quarts de travail. Les tuyaux d'arrosage, l'un de ses produits, se vendent si bien qu'il ne suffit pas à la demande. Il a trouvé des débouchés aux États-Unis et il ne peut pas remplir actuellement toutes les commandes avec 50 employés.

Le député peut être assuré que si cela peut arriver dans la région de Parry Sound—Muskoka, qui n'est pas très industrialisée, c'est possible ailleurs aussi.

Mes collègues savent que je m'intéresse de très près aux questions d'environnement et aux pluies acides. Ces deux ou trois dernières années, j'ai eu l'honneur de présider le Comité parlementaire des pluies acides. Ma région, Parry Sound—Muskoka, est probablement l'une des régions du globe où l'environnement est le plus exposé. Si j'avais pensé même une seule minute que quoi que ce soit dans l'Accord puisse porter atteinte à cette magnifique région, à ce paradis canadien des vacanciers, je serais en train de dénoncer le libre-échange en termes non équivoques.

Il est déclaré dans l'Accord qu'il ne s'agit pas d'un accord ouvrant toutes grandes les portes aux industries polluantes et l'ancien ministre de l'Environnement l'a réaffirmé. Il importe de savoir au premier chef que des règlements sévères sur la protection de l'environnement sont déjà en vigueur. La plupart des députés le savent, ou devraient le savoir, ce sont les ministres provinciaux de l'Environnement qui sont responsables de réglementer et de surveiller les industries. En passant, je félicite le ministre de l'Environnement de l'Ontario et celui du Québec, M. Clifford Lincoln, pour leur excellent travail. J'espère que ce dernier conservera son poste.

Les provinces sont les gardiennes de l'environnement. En dépit des tactiques alarmistes de l'opposition, il est hors de question qu'on laisse les industries polluantes s'installer ici. Le libre-échange ne fera aucune différence pour ce qui est de la pollution.

Le comité que j'ai présidé pendant plusieurs années a livré une dure bataille à ses homologues américains. Lorsque je suis allé aux États-Unis, il y a quelques années, les pluies acides y étaient le secret le mieux gardé. Personne ne savait quoi que ce soit sur la question sauf quelques congressistes de premier plan qui se souciaient d'environnement comme les sénateurs Patrick Moynihan et George Mitchell.

Les Américains commencent à se rendre compte qu'ils polluent leur environnement. Ils vont certainement réagir. Je sais que le président Reagan, à qui je souhaite une bonne retraite, n'était pas le plus grand défenseur de l'environnement des États-Unis, mais le président élu George Bush a déclaré qu'il légiférera pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux aux États-Unis. Il imposera des contrôles.

Nous avons la chance que le leader de la majorité au Sénat, le sénateur George Mitchell, soit très favorable, lui aussi, à la lutte contre les pluies acides et à la réduction des émissions d'anhydride sulfureux. Je prévois que, d'ici deux ans et demi, les États-Unis adopteront des lois sévères pour réduire les émissions qui causent les pluies acides et que le Canada en bénéficiera. La Chambre peut être sûre que l'Accord de libre-échange n'aggravera pas la pollution.

M. Romskey: Madame la présidente, dans un sens, c'est un peu comme si c'était mon premier discours. D'un côté, je me sens un peu comme le député de Parry Sound puisque j'entreprend mon sixième mandat mais, d'un autre côté, c'est un peu comme si c'était mon premier discours.

Pour la première fois, le Labrador a son propre siège à la Chambre et je suis très honoré d'être le premier député élu par cette circonscription.

Je n'ai pas à expliquer aux députés ce qu'est le Labrador ni où il est situé. C'est un territoire du Nord qui n'est pas aussi grand que celui de Nunatsiaq, mais dont la superficie atteint quand même environ 112 000 milles carrés. Il s'étend des petits villages de pêche sur la côte jusqu'à la grande base aérienne de Goose Bay utilisée aussi par l'OTAN et jusqu'à l'un des plus grands complexes hydroélectriques du monde, à Churchill Falls. Dans la partie ouest du territoire, les villes minières de Labrador City et de Wabush City, près de la frontière du Québec, produisent à elles seules environ 50 p. 100 de tout le minerai de fer produit au Canada. C'est ça, le Labrador.

C'est une région aux visages multiples, pleine de promesses et de possibilités, mais aux prises avec de nombreux problèmes. C'est une région qui s'est exprimée très clairement lors des dernières élections au sujet de l'Accord que nous débattons aujourd'hui.

Je veux faire part au gouvernement des préoccupations des habitants du Labrador. Leurs préoccupations ont été bien résumées par Simon Reisman lorsqu'il a dit que nous aurions dû nous entendre sur la définition de subvention, mais que nous avons manqué de temps. Les subventions ne sont pas définies dans l'Accord de libre-échange.

• (1700)

Qu'est-ce qu'une subvention? Quels programmes du gouvernement du Canada les États-Unis viseront-ils? Nous savons déjà, par exemple, que le régime d'assurance-chômage a été contesté. Cette contestation a été mise en veilleuse, mais ce n'est pas fini. Qu'arrivera-t-il aux avantages auxquels ont droit les habitants des régions éloignées?

Je dois féliciter le ministre des Finances, puisqu'il est ici, d'avoir mis en place un programme très généreux de déductions relatives aux frais de déplacement et au logement pour les gens qui habitent au nord du 60° parallèle et à certains autres endroits dans le nord du Canada. Ces avantages sont très importants pour les habitants du Nord. Lorsque l'Accord de libre-échange entrera en vigueur, ces gens voudront savoir si les avantages accordés aux habitants du Nord seront considérés comme des subventions ou non.

Par exemple, prenons le cas d'une société minière canadienne qui jouit des allégements fiscaux offerts dans le Nord. Si ceux qui travaillent pour une mine canadienne ont des avantages spéciaux, mais qu'il n'y en a pas pour ceux qui travaillent dans une mine semblable aux États-Unis, qu'arrivera-t-il alors? Les États-Unis diront-ils qu'il s'agit d'une subvention injuste et que nous devons y mettre fin parce que nous sommes censés être sur un pied d'égalité?

Comme l'a dit Ralph Nader, il est peu probable que le gouvernement américain apporte une aide plus grande à ce secteur. Comment fera-t-on en sorte que tous soient sur un pied d'égalité? Y aura-t-il une diminution de l'aide gouvernementale au Canada? C'est là la question et nous ne connaissons pas la réponse. C'est ce qui inquiète les gens.

D'autre part, certains craignent que nous ne perdions le contrôle de ressources très importantes, notamment l'énergie. Au centre du Labrador, à Churchill Falls, se trouve maintenant l'un des plus importants aménagements hydro-électriques du monde. Il fournit de l'énergie à une vaste partie non seulement du Québec, mais aussi de l'État de New York. Il existe aussi d'autres centrales hydro-électriques le long du Churchill. Il y a peut-être encore plus de 2000 mégawatts qui ne sont pas utilisés. Qu'arrivera-t-il avec l'Accord de libre-échange? On craint que le Canada ne puisse en fixer le prix.

Que je sache, l'Accord stipule que nous devons vendre notre énergie au prix que les Canadiens l'achètent. Nous ne recevons pas beaucoup de journaux nationaux au Labrador, mais, pendant la campagne électorale, j'ai regardé le débat à la télévision et j'ai vu M. Ritchie, au nom des négociateurs du gouvernement, qui ne pouvait nous donner l'assurance qu'il n'y aurait pas de droits

compensateurs. J'aimerais que quelqu'un traite cette question.

M. Crosbie: Je vais le faire.

M. Rompkey: Très bien. Permettez-moi de poser la question. Après avoir mis en valeur le cours inférieur du Churchill . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous laisserez-vous vous répondre?

M. Rompkey: Seulement après que vous aurez entendu la question. Voulez-vous l'entendre d'abord? Voici: Si, après avoir mis en valeur le cours inférieur du Churchill, nous décidons de pousser plus loin ce développement en ouvrant une aluminerie à laquelle nous vendrons l'électricité à un prix spécial, pour l'encourager, comme l'a fait le gouvernement de Terre-Neuve à Long Harbour avec une autre société, les Américains ne pourront-ils pas prétendre que les produits de ce secteur ont été subventionnés parce que nous aurons accordé à l'entreprise un prix plus intéressant que celui que nous exigeons des Américains? Ces derniers ne pourront-ils pas imposer un droit compensateur sur les produits de ce secteur?

J'ai suivi le débat et je n'ai pas entendu le porte-parole du gouvernement promettre que, après la mise en oeuvre de l'Accord, les Américains ne pourront pas imposer de droits compensateurs. Je pense qu'ils le pourront. D'après moi, si nous déterminons le prix au Canada, si nous fixons un prix qui est inférieur au prix américain, nos voisins du sud pourront dire que c'est là une subvention injuste et ils imposeront des droits compensateurs. Rien dans l'Accord de libre-échange ne les en empêche.

Telles sont les préoccupations de ceux qui souhaitent obtenir des emplois concrets, et non pas des aumônes, pour reprendre les propos de mon collègue, le député de Nunatsiaq. Serons-nous en mesure de lancer pareilles entreprises lorsque l'Accord commercial sera en vigueur? Voilà la question que nous nous posons.

Le plus drôle, c'est que le libre-échange n'existe pas à l'intérieur même du Canada. Cela fait quatre ans que nous essayons de conclure une entente pour mettre en valeur le cours inférieur du Churchill. Pendant la dernière législature, j'ai demandé quatre fois au premier ministre s'il avait l'intention de jouer le rôle de médiateur entre Terre-Neuve et le Québec en vue de faire concrétiser le projet d'aménagement du cours inférieur du Churchill. Or, on en est encore au point mort.

Il y a un abondant marché de l'énergie aux États-Unis et le Labrador jouit d'un excellent potentiel hydro-électrique. Pourtant, on n'arrive pas à conclure un accord. Nous discutons d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, mais nous n'avons même pas de libre-échange au Canada. Le gouvernement actuel n'a rien fait pour surmonter ces obstacles.

Je dois souscrire à la position de mon collègue, le député de Nunatsiaq, que je félicite pour son élection à la Chambre. J'espère avoir l'occasion de travailler avec lui, car nous avons beaucoup de choses en commun. Le Labrador et sa propre circonscription ont des besoins analogues en ceci qu'on y manque de services essentiels. Si nous voulons pouvoir soutenir la concurrence, avec ou sans le libre-échange, il faudra répondre aux besoins spéciaux du Nord. Il faut par exemple y installer des services d'eau et d'égout.

Ces collectivités seront sur le même pied que les autres sur le plan de la concurrence, mais sans jouir des mêmes installations. La route du Labrador doit être achevée et les revendications territoriales des autochtones doivent être réglées si l'on veut que les autochtones du Nord puissent se trouver sur un pied d'égalité face à la concurrence. Les autochtones veulent pouvoir être les maîtres de leur destinée dans une certaine mesure, ils veulent tirer un bénéfice des ressources que renferment les terres qu'ils habitent depuis des années et ils veulent disposer de l'infrastructure et des installations communautaires nécessaires pour affronter la concurrence à armes égales.

Il nous manque aussi un programme de formation et de recyclage des travailleurs. On en a parlé à la Chambre la semaine dernière. Il y a une faille étonnante dans tout cela, à savoir l'absence de programme de formation et de recyclage, en particulier pour les jeunes et pour les personnes qui vivent dans des collectivités à industrie unique, c'est-à-dire pour ceux qui manquent de solutions de rechange. Si l'Accord de libre-échange a des conséquences fâcheuses sur l'industrie dans laquelle ils travaillent, ils devront s'en remettre au gouvernement. A mon avis, il est très important de prévoir des programmes de formation et de recyclage pour les travailleurs des villes mono-industrielles.

Mes électeurs estiment que l'Accord de libre-échange, dans sa forme actuelle, est inacceptable. Notre parti a présenté des amendements et j'espère que le gouvernement les étudiera et les acceptera. Le député de Parry Sound—Muskoka a raison, nous ne pouvons empêcher la ratification de cet accord commercial. Nous avons eu des élections, et la population s'est prononcée. Le Parti conservateur a obtenu la majorité, il forme donc le gouvernement du Canada. Les conservateurs ont recueilli plus de voix que les candidats de ce côté-ci de la Chambre. Il nous est donc impossible d'empêcher l'Accord de libre-échange. Nous voulons toutefois que le gouvernement nous écoute et qu'il apaise les craintes exprimées par nos électeurs. Nous voulons que les amendements que nous proposons soient adoptés, afin que cet accord,

lorsqu'il sera ratifié, puisse inspirer confiance aux Canadiens.

Enfin, je voudrais rappeler au gouvernement qu'il lui faut répondre aux besoins du Nord et veiller à ce que la population de cette région du pays soit aussi compétitive que les autres citoyens canadiens. Il faut donc prévoir l'infrastructure nécessaire, c'est-à-dire les réseaux de canalisations d'eau et d'égout, les routes et les services de communication nécessaires pour que les habitants du Nord puissent faire de la concurrence.

• (1710)

M. Fisher: Monsieur le président, en tant que nouveau député, le fait de représenter la nouvelle circonscription de Saskatoon—Dunburn suscite chez moi beaucoup de fierté. Ceux qui connaissent un tant soit peu la Saskatchewan constateront que dans l'ancienne carte électorale, les deux circonscriptions de Saskatoon-Est et de Saskatoon-Ouest étaient séparées par la magnifique rivière Saskatchewan-Sud, qui traverse maintenant le nouveau comté de Saskatoon-Dundurn. Ma circonscription a un panorama très varié et possède d'immenses terres agricoles et de beaux quartiers résidentiels. Nous avons aussi un certain nombre d'industries, dont celle de la potasse et des usines d'emballage.

J'aimerais remercier les électeurs de Saskatoon-Dundurn et leur dire combien je suis fier de les représenter à la Chambre des communes. Si je suis ici, bien que ce ne soit pas là la seule raison, c'est surtout parce que le mouvement d'opposition à l'Accord de libre-échange était si fort dans cette partie de la Saskatchewan que les gens étaient convaincus qu'il n'y avait pas d'autre parti que le Nouveau parti démocratique qui pourrait défendre leurs droits dans cette noble et grandiose enceinte que nous appelons le Parlement du Canada.

En parlant du Parlement du Canada, je suis très honoré de siéger ici en tant que député du Nouveau parti démocratique, qui a été représenté par le passé par d'illustres personnages comme J.S. Woodsworth, M.J. Coldwell, Tommy Douglas et bien d'autres dont je devrais probablement mentionner les noms si le temps me le permettait. Si nous sommes ici aujourd'hui pour faire valoir aussi énergiquement nos points de vue, c'est à cause de l'héritage que nous ont justement laissé des gens de la trempe de ceux que viens de mentionner. Il est incontestable que le Canada constitue un pays complètement différent des États-Unis.

A cause de cette réalité, le Canada représente une menace pour les États-Unis. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons engagé des pourparlers en vue de conclure cet accord de libre-échange avec les Américains. Nous parlons de l'harmonisation,des règles de jeu uniformes et de nos programmes sociaux. Il reste que notre pays est bien plus humain que celui de nos voisins du sud. Je n'ai pas dit que le Canada était plus fort et plus militarisé, mais bien qu'il constituait une meilleure terre et une meilleure société où il fait bon vivre. L'Accord de libre-échange englobe tous les aspects de la société canadienne et je dirais même que, du point de vue de l'opposition, il l'aborde dans son intégralité. Si l'entente de libre-échange était un être humain, nous serions forcés d'admettre qu'il ne possède aucune valeur sociale rédemptrice. Nous devons nous poser quelques questions sur le libre-échange.

Nous devons d'abord nous demander pourquoi diable il nous est proposé. Nous devons aussi nous interroger sur les répercussions qu'il aura sur notre capacité de gagner notre vie et, entre autres choses, sur l'agriculture. En fait, nous devons nous demander ce que sera la vie après le libre-échange.

Pourquoi avons-nous conclu cet accord de libre-échange? Nous pouvons répondre à cette question en nous reportant à ce que sont les États-Unis et, surtout, à ce qu'ils sont devenus depuis les années 80 et l'élection du président Reagan. Nous sommes revenus à la Reaganomique et le monitorisme, que nous avions presque oubliés depuis le temps. Tous deux proposent la non-intervention et la déréglementation qui permettent aux industries et aux entreprises de prospérer au-delà de toute espérance. A la limite, tout le monde aurait sa Mercedes, comme on l'a laissé entendre plus tôt. Si c'était le cas, c'est-à-dire si la société que nous essayons tellement d'imiter en était arrivée là, alors effectivement tout le monde aux États-Unis se promenerait en Mercedes.

Une voix: Et vous, vous promenez-vous en bicyclette?

M. Fisher: Depuis les années 80, les États-Unis d'Amérique ont adopté une politique de non-ingérence. Toute l'idée du monitorisme a précipité les États-Unis dans l'impasse où ils se trouvent à l'heure actuelle.

Tout à l'heure, un député d'en face a fait état du déficit américain de 170 milliards de dollars en soulignant que c'était là un montant astronomique. Il a sans doute raison. La Reaganomique est incontestablement à l'origine de ce déficit astronomique.

Dès qu'elle a été mise en oeuvre intégralement et que la déréglementation des entreprises s'est mise à occuper le haut du pavé, toutes sortes de choses bizarres se sont produites aux États-Unis. Nous avons assisté à un véritable dumping de marchandises, allant de l'acier, aux automobiles et à toutes sortes d'autres articles, en provenance de pays où la main-d'oeuvre est bon marché. Ces marchandises se sont mises à affluer aux États-Unis, certaines arrivant par voie légale et d'autres non. Quelques-unes transitaient par le Canada. La plupart arrivaient aux États-Unis en provenance de Taiwan, du Brésil et de la Corée, où les travailleurs sont exploités d'une

façon que certaines entreprises canadiennes voudraient bien pouvoir imiter.

Le monitorisme a donc eu deux types de répercussions. D'abord, la possibilité de faire des affaires aux États-Unis sans être inquiétés d'aucune façon a permis l'afflux de marchandises bon marché au détriment des industries nationales. Ensuite, l'application de cette théorie a privé le gouvernement de sa capacité d'influencer de quelque façon les différents aspects du commerce et de l'industrie au pays. Nous avons l'exemple de U.S Steel qui dans la conjoncture d'il y a 15 ou 20 ans était le modèle même de tout ce que représentait les États-Unis. Cette société représentait ces bons vieux USA. Au cours de cette période d'il y a 15 ou 20 ans, on pouvait s'y référer dans le même contexte qu'à la belle époque des bandes dessinées de Lil Abner où tout ce qui était bon était bon pour le général Bullmoose-qui pouvait être General Motors, mais cela s'appliquait aussi à U.S. Steel—l'était aussi pour les États-Unis.

Maintenant ce qui est bon pour le général Bullmoose et pour U.S. Steel n'est plus bon pour les États-Unis d'Amérique. Cette société s'est aperçue qu'elle peut prendre les bénéfices qu'elle a réalisés aux État-Unis, les envoyer à l'étranger, s'associer à des sociétés sidérurgiques étrangères, principalement en Corée, puis renvoyer cet acier aux États-Unis à meilleur marché qu'elle aurait pu le produire en Amérique. C'est précisément dans ce genre de situation où nous nous retrouverons ici au Canada, et c'est précisément la raison pour laquelle les États-Unis connaissent de graves problèmes.

• (1720)

Après que les États-Unis ont découvert qu'ils avaient cet énorme déficit, et qu'ils n'était pas très sûrs de son origine, il y a eu les élections de 1984. Peu de temps après, le premier ministre et le président des États-Unis se sont rencontrés, en copains, et ont chanté *When Irish Eyes are Smiling*. A ce moment-là, le premier ministre a déclaré que les Américains étaient nos grands voisins et nos principaux partenaires commerciaux.

Habituellement de nos jours lorsqu'on se trouve dans une situation gênante, on se contente de dire «houp-là». Les États-Unis se sont aperçus de l'existence du Canada. Avant cela, c'était les pays riverains du Pacifique, surtout le Japon, qu'on rendaient responsables du déficit des États-Unis. Mainteant c'est le Canada.

Les pressions exercées sur les marchandises canadiennes entrant aux États-Unis ont augmenté à un rythme sans précédent. Par conséquent, nous nous sommes retrouvés soumis à des pressions à tous les niveaux par notre grand ami et voisin. Assurément, du point de vue des hommes d'affaires, ils se sont trouvés dans la position de se sentir les seuls responsables du déficit des États-Unis et ont été forcés par notre bon ami et voisin d'essayer d'y remédier. Si nous adoptons cet accord de libre-échange, nous pourrons neutraliser les pressions exercées par les Américains, revenir à l'époque de l'amitié et connaître une période de prospérité.

Je ne sais pas ce qui s'est passé entre l'élection du chef du Parti progressiste conservateur et les dernières élections fédérales. Il y avait certains candidats à la direction du parti, quelques-uns sont ici à la Chambre, qui ont déclaré, entre autres, qu'un commerce libre avec les États-Unis risque de faire disparaître des milliers d'emplois dans des industries aussi vitales que le textile, les meubles et les chaussures. Le premier ministre a rejeté le libre-échange en rappelant que les Canadiens l'avaient refusé en 1911. Ils ont fait la même chose en 1983. Le Canada doit accroître sa part du commerce international, qui est tombée à 33 p. 100 en l'espace de 20 ans.» Le ministre des Finances a déclaré: «Le commerce bilatéral est une solution simpliste et naïve. Elle ne ferait que réduire encore davantage notre compétitivité internationale.»

Je ne sais pas trop ce qui s'est passé dans l'intervalle.

M. Charest: Il s'est passé qu'il y a eu des élections.

M. Fisher: En 1984, le premier ministre s'est soudainement retrouvé à la tête du gouvernement avec une centaine de libre-échangistes à l'arrière-ban qui lui soufflaient: «Peu importe ce que vous avez dit avant de devenir premier ministre. Nous sommes là maintenant. Nous avons cette immense majorité, nous sommes des libre-échangistes, et vous devez obtenir un accord de libre-échange avec les États-Unis pour que nous ayons accès au marché américain.» Tout cela était bien beau. Bien sûr que nous voulions avoir accès au marché américain. Une des raisons pour lesquelles nous voulions obtenir un accès garanti au marché américain, c'était pour stimuler les investissements au Canada. Si vous vous souvenez bien, tout un chacun investissait ailleurs, mais pas au Canada. Nous avons tenté d'obtenir un accord qui nous assurerait le libre accès au marché américain. Nous ne l'avons pas obtenu. Les produits canadiens n'ont pas d'accès garanti au marché des États-Unis d'Amérique.

Ce que le gouvernement a obtenu, c'est un accord qui garantissait l'accès au marché américain pour les capitaux canadiens et qui était encore plus avantageux que les accords précédents en ce sens qu'il supprimait les restrictions qui limitaient encore l'accès des capitaux canadiens à ce marché. Le résultat a été tout le contraire de ce que le gouvernement avait dit qu'il serait, de sorte que les problèmes auxquels nous nous heurtions avant que l'Accord ne soit négocié ont été exacerbés.

On a beaucoup parlé des conséquences néfastes du libre-échange. Je ne crois pas, pour ma part, qu'on puisse infirmer les arguments invoqués contre le libre-échange. Prenons par exemple les salaires. Ce matin, quelqu'un a dit que les salaires aux États-Unis ne sont pas moins élevés qu'ils ne le sont au Canada. Pour le troisième trimestre, le salaire moyen au Canada était de 19 337 $. Si l'on tient compte du taux de change, le salaire moyen aux États-Unis était de 18 500 $. Dans le *sunbelt*, qui englobe le splendide et merveilleux État de Georgie avec ses pêchers, le salaire moyen arrondi et converti en notre monnaie était de 16 000 $. J'estime que la perte annuelle moyenne de 3 000 $ que subira celui qui s'en ira dans ce pays sera certainement de taille.

Je pourrais énumérer les salaires moyens de chacun des 20 États du *sunbelt*, mais cette lecture est fastidieuse et déprimante. Le Nevada est le seul État qui dépasse de façon suivie la moyenne américaine. C'est dans ces États que nos hommes d'affaires aiment tant dire qu'ils vont installer leur entreprise et leur industrie quand le libre-échange sera adopté. Il n'y a vraiment pas de risque que nos entreprises et nos industries aillent s'installer dans ces coins-là. Ce qu'il y a de certain c'est qu'avant d'aller là-bas, elles diront à leur personnel que s'il ne se contente pas de salaires, d'avantages sociaux et autres inférieurs, tout déménagera là-bas.

Le gouvernement n'a aucune excuse de conclure un pareil accord avec un pareil pays, en tout cas si l'on désire débuter au niveau de salaire inférieur. Les patrons forceront leurs concitoyens à accepter d'être moins bien payés faute de quoi l'entreprise partira. C'est là mettre nos gens dans une situation injustifiable. C'est soumettre les citoyens canadiens à un chantage intolérable.

Voyons l'enseignement, comparons notre enseignement à ce qui existe dans certains États du sud, la situation qui est déjà celle des populations qui vivent dans ces États, et que très certainement nous nous verrons pressés d'accepter. Dans l'enseignement public, la dépense par élève dans les États du *sunbelt* est en moyenne de 3 713 $, alors que la moyenne américaine est de 4 063 $. La dépense estimative pour le Canada en 1987-1988 est de 5 037 $ par élève dans notre enseignement public.

• (1730)

A mon avis, c'est là une chose qui mérite d'être examinée. Nous ne pouvons pas admettre le niveau de vie inférieur que ces échelles salariales inférieures nous imposeraient.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Il faudrait examiner la vie après . . .

La vice-présidente adjointe: Je dois informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, c'est la première fois que j'ai le privilège de m'adresser à cette Chambre.

Je voudrais d'abord remercier les électeurs de Rosemont de l'honneur qu'ils me font de les représenter ici et de me permettre de travailler au développement de Rosemont, de Montréal, et de travailler avec tous mes collègues au développement du Québec et du Canada.

C'est aussi un privilège, madame la Présidente, d'utiliser pour la première fois ce droit de parole pour débattre d'une question aussi importante pour l'avenir de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Nous avons devant nous aujourd'hui une loi qui propose la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange conclu entre deux pays souverains. Cet Accord est le résultat d'un long processus de négociations avec notre principal partenaire commercial et notre meilleur allié. Cet Accord est un acte délibéré. Il traduit la volonté de notre gouvernement d'assurer la prospérité à long terme de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui en tant que membres de ce Parlement, est fort simple. Cette volonté du gouvernement est-elle partagée par la population canadienne?

Je voudrais, madame la Présidente, faire appel à l'esprit démocratique des députés des partis de l'Opposition. Tout au long de la dernière campagne électorale, j'ai entendu les candidats et les candidates du parti libéral et du Nouveau parti démocratique faire part de leurs inquiétudes quant aux impacts de l'Accord de libre-échange.

Depuis qu'une minorité d'entre-eux peuvent maintenant s'exprimer en cette Chambre, j'entends le même discours. Ils n'ont rien appris, madame la Présidente, ils sont inquiets. Ils sont inquiets pour nos programmes sociaux, pour nos programmes de développement régional, pour nos programmes de main-d'oeuvre. Ils sont inquiets de tout. Ils sont même inquiets de la souveraineté canadienne.

Ils n'ont pas encore compris, madame la Présidente, que nous avons à nous prononcer sur une loi pour mettre en oeuvre un accord commercial. Cet accord commercial est un élément important, même essentiel, de la stratégie de développement du Canada mise de l'avant par notre gouvernement.

Mais, madame la Présidente, la population canadienne comprend très bien que cet Accord doit être évalué en tenant compte de l'ensemble de la stratégie du gouvernement, la stratégie de l'emploi, la stratégie de développement économique régional, la stragégie de développement de la recherche, etc.

Madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes comprennent très bien que nous vivons une période de transformation exceptionnelle de ce pays dont l'Accord de libre-échange n'est qu'un élément, même s'il est un élément important. En effet, madame la Présidente, il y a maintenant quatre ans, lassés d'un régime qui avait divisé ce pays et qui s'était montré incapable de le mettre sur la voie du progrès, les Canadiens et les Canadiennes optaient pour une nouvelle équipe de gouvernement, pour une nouvelle philosophie économique et pour une véritable réconciliation nationale.

Il y a maintenant quatre ans, le parti progressiste conservateur remportait une victoire d'une ampleur sans précédent. Sous la direction de ce nouveau gouvernement, le Canada allait amorcer un virage historique.

Délaissant le style autocratique et arrogant qui avait caractérisé l'ancien régime, ce gouvernement choisissait d'entrée de jeu la voie de l'ouverture et de la confiance face aux provinces. Renonçant à l'approche économique centralisatrice et arrogante du gouvernement précédent, ce gouvernement se mit à la tâche pour redéfinir les priorités économiques du Canada, pour réévaluer le rôle que l'État doit jouer pour stimuler le développement.

Confiant dans le potentiel économique du Canada et dans les compétences de ses ressources humaines, le gouvernement progressiste conservateur a choisi l'ouverture face au secteur privé, la confiance dans l'entrepreneurship des Canadiens et des Canadiennes. Parce que la société canadienne est capable de faire ses preuves sur les marchés internationaux, il a opté pour une statégie économique d'ouverture sur le monde. L'Accord de libre-échange, négocié avec notre principal partenaire, vient nous donner un cadre d'action qui nous permettra de prendre la place qui nous revient dans l'économie du continent et dans l'économie du monde.

Bref, l'élection de 1984 aura été bien plus qu'un simple changement de gouvernement. Elle aura été l'amorce d'un virage historique pour le Canada, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

Sur le plan politique, notre pays est plus sûr de lui qu'il ne l'a jamais été. Sur le plan économique, nous avons connu la meilleure performance des sept pays les plus développés. Le virage amorcé en 1984 a été profitable à tous égards. Voilà pourquoi les Canadiens et les Canadiennes ont décidé, le 21 novembre dernier, de reporter au pouvoir le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et son équipe.

Une question fort importante pour notre gouvernement, madame la Présidente, et qui a été soulevée à maintes reprises par l'Opposition dans le cadre de ce débat de l'Accord de libre-échange, est celle de notre capacité d'assurer le développement de toutes les régions.

Qu'en est-il pour la région de Montréal? Madame la Présidente, depuis quatre ans, ce qui s'est avéré rentable pour le Canada a également été profitable pour la région de Montréal.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le climat général qui prévalait il y a à peine cinq ans. Sortant tout juste de la pire récession économique des 50 dernières années, la région était encore à évaluer l'ampleur des dégâts et à panser ses plaies.

Fermetures d'usines, compression d'emploi, rationalisation de la production, vieillissement des infrastructures industrielles, *et cetera*. Les faiblesses structurelles accumulées depuis près d'un quart de siècle se révélaient les unes après les autres à l'occasion de la récession. L'esprit fataliste gagnait du terrain. Ce sentiment était renforcé par l'indifférence évidente que manifestait le gouvernement du Canada à l'endroit de la région. Les stratégies économiques fédérales qui prévalaient à cette époque, depuis près d'un quart de siècle, étaient planifiées à partir d'Ottawa et imposées à la région. Que ce soit dans le domaine de l'énergie, des services financiers, du transport aérien, le message implicite du gouvernement fédéral aux investisseurs était clair: «Nous savons ce qui est bon pour le Canada, la région de Montréal n'a qu'à s'adapter . . . »

Il ne faut pas se surprendre, madame la Présidente, que dans un tel contexte, un bon nombre de Montréalais et de Montréalaises aient à ce moment totalement perdu confiance dans la volonté, voire dans la capacité du gouvernement canadien de contribuer d'une façon ou d'une autre à la relance de leur région. Pour eux comme pour un nombre croissant de Québécois et de Québécoises, le gouvernement canadien était devenu un complice du déclin de leur économie. Plutôt que de constituer un levier pour trouver des solutions durables, il était devenu partie intégrante du problème.

C'est dans ce contexte que commença à émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs. Un nouvel esprit s'empara dès lors de la communauté montréalaise.

Pour tous ceux et pour toutes celles qui s'impliquaient activement à la relance de Montréal, il était évident que les agents socio-économiques et les pouvoirs publics devaient dégager des consensus solides sur les priorités d'action. Forts de leur nouveau dynamisme, mais ayant en mémoire les dures épreuves de la récession, les gens de Montréal reprenaient graduellement confiance.

Mais il y a quatre ans, il manquait un ingrédient essentiel pour que ce nouvel état d'esprit aboutisse à une véritable relance de l'économie. Cet ingrédient, c'était une nouvelle attitude du gouvernement fédéral face à la région. Pour briser le cercle vicieux du déclin, il fallait absolument que le gouvernement du Canada apprenne à faire confiance aux ressources de Montréal, qu'il fasse preuve d'une ouverture à l'endroit des initiatives qui

s'appuyaient sur des consensus régionaux, qu'il voit son rôle comme celui d'un partenaire agissant en concertation avec les intervenants de la région.

L'arrivée au pouvoir de l'équipe du premier ministre, Brian Mulroney, en 1984, allait instaurer ce climat de dialogue. Rapidement, le gouvernement progressiste conservateur commença à appliquer à la région de Montréal les grands principes de gestion qu'il mettait de l'avant pour l'ensemble de l'État fédéral canadien. Ces principes, pour l'essentiel, ont visé à remplacer l'arrogance par l'ouverture, la confrontation systématique par la recherche de consensus, la tactique du fait accompli par la promotion de nouvelles formes de partenariat.

Les Montréalais et les Montréalaises qu'on avait soigneusement tenus à l'écart des grandes décisions qui les concernaient pendant des annéees restèrent quelque peu sceptiques, au départ.

Ce n'est que graduellement qu'ils ont commencé à réaliser que, cette fois, les déclarations de principe effectuées avant les élections par les candidats et les candidates de la majorité ministérielle se traduisaient par des gestes concrets, par une nouvelle approche des problèmes montréalais, par une révision en profondeur du rôle de l'État fédéral dans le développement des régions.

C'est ainsi que dès 1985 le gouvernement mit simultanément sur pied un comité ministériel et un comité consultatif sur le développement de la région de Montréal. Le comité consultatif, présidé par le professeur Laurent Picard, reçut le mandat de procéder à une vaste consultation du milieu pour identifier les consensus qui prévalaient sur les forces et les faiblesses de la région, de même que sur les axes prioritaires de développement qu'il convenait de privilégier.

Le rapport final du comité consultatif fut rendu public à l'automne 1986. Il permit, pour une première fois dans l'histoire économique de Montréal, de jeter les bases d'une véritable stratégie de développement régional à moyen et à long termes. Dans sa réponse au rapport, le gouvernement fédéral indiquait quelques mois plus tard sa décision de retenir sept grands axes de développement pour la région de Montréal. Ces sept axes de développement constituent la base d'une stratégie qui vise à provoquer une véritable renaissance économique de la région. Cette stratégie résulte d'une concertation étroite de tous les partenaires impliqués à un titre ou à un autre dans le développement économique de la région. Il ne s'agit donc pas d'une quelconque recette miracle imposée d'en haut, mais de l'expression d'une volonté commune à laquelle s'est associé d'emblée le gouvernement fédéral.

Ce consensus est maintenant confirmé dans le récent accord fédéral-provincial sur le développement régional avec le gouvernement du Québec. Pour la première fois, madame la Présidente, une stratégie de développement de la région de Montréal fait le consensus à la fois des agents de développement socio-économique, des gouvernements de niveau municipal, fédéral et provincial.

Hier, l'honorable député de LaSalle—Émard (M. Martin) disait:

• (1740)

[*Traduction*]

«Je vais continuer d'avoir le gouvernementà l'oeil. Je vais continuer d'avoir l'oeil sur le développement régional. Je vais continuer d'avoir l'oeil sur le développement sectoriel. Je vais continuer d'avoir l'oeil sur les programmes sociaux.» Je puis vous assurer que le député continuera sa surveillance pendant les vingt prochaines années parce que le Parti libéral n'a pas d'autre stratégie que la passivité. Il regarde passivement les autres faire de leur mieux pour assurer le développement de Montréal et celui du Canada tout entier.

[*Français*]

Madame la Présidente, Montréal est un endroit unique au monde. Dès sa fondation il y aura bientôt 350 ans, il était clair que ce site exceptionnel était promis à un grand avenir. Cet archipel situé au confluent des quatre grandes voies navigables était la porte d'entrée naturelle du continent et l'un des principaux ports de transit pour le commerce entre le vieux et le nouveau monde. Cette situation privilégiée a fait de la région, pendant plus de deux siècles, la métropole du Canada et sa principale vitrine sur le monde. Mais par la suite, Montréal a dû s'ajuster à une période de déclin relatif qui a profondément modifié ses perspectives de développement. Aujourd'hui, alors que cette période vient de se terminer et que les Montréalais et les Montréalaises ont tourné la page, le principal défi consiste à s'ajuster à un nouvel environnement économique et à se préparer à entrer de plain-pied dans le XXIe siècle.

Aujourd'hui, nous avons déjà accompli un virage historique. L'état d'esprit qui prévaut actuellement n'a rien de commun avec le défaitisme généralisé qui prévalait il y a à peine cinq ans. L'attitude d'ouverture, la recherche de consensus, la promotion de nouvelles formes de partenariat qui caractérisent la philosophie de gestion de ce gouvernement ont été des stimulants exceptionnels pour la région.

Le XXIe siècle est à nos portes, madame la Présidente. Qu'on y songe: le nombre d'années qui nous sépare aujourd'hui de l'an 2000 est exactement le même que celui qui s'est écoulé depuis les Jeux olympiques de Montréal, en 1976.

Ce sont les décisions que nous prenons aujourd'hui qui détermineront l'état de nos ressources en l'an 2000. La modernisation de nos industries, le développemenmt des hautes technologies, l'épanouissement de notre vocation internationale, voilà autant de défis dont l'horizon est

l'an 2000. Au premier jour de l'an 2000, le traité de libre-échange avec les États-Unis sera totalement en vigueur depuis quelques mois à peine, et Montréal sera une région prospère et ouverte sur le monde.

Voilà l'enjeu véritable qui se cache derrière le choix que nous devons faire aujourd'hui. Au-delà d'un choix de parti, c'est à un choix d'attitude, à un choix de société auxquels nous sommes conviés.

Entre le retour en arrière qui nous ramènerait inévitablement au déclin et la renaissance économique qui seule peut nous faire entrer de plain-pied dans le XXIe siècle, le choix est clair, madame la Présidente. Je souhaite que tous les députés en cette Chambre votent pour la loi mettant en vigueur l'Accord du libre-échange.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire consigner au compte rendu le fait qu'il y a eu des consultations entre les trois whips. Nous avons convenu de prolonger d'une demi-heure la pause prévue pour le souper, c'est-à-dire qu'au lieu de nous interrompre de 18h à 19h, nous nous interromprons de 18h à 19h30. La Chambre poursuivra ses travaux en comité plénier et continuera d'entendre les discours des députés, mais il n'y aura pas de manoeuvres tactiques en vue de prolonger d'une demi-heure la séance de la soirée.

Des Voix: Bravo!

M. Manley: Madame la présidente, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui, conscient à la fois des traditions qui impreignent cet endroit et de la présence des fantômes des grands parlementaires qui ont discuté ici des affaires de l'État. S'il est un aspect de ce premier discours qui me frappe particulièrement, c'est bien la conscience que j'ai qu'un jour, je serai, moi aussi, un fantôme dans cette Chambre. Je hanterai ces lieux grâce à la transcription de cette allocution qui sera conservée à jamais pour mes descendants.

[*Français*]

Alors je suis bien conscient de parler dans cette Chambre, non seulement pour aujourd'hui mais pour l'avenir. Je ne parle pas seulement à mes collègues, mes commettants que je remercie encore de la confiance qu'ils m'ont donnée et à la population du Canada d'aujourd'hui, mais pour les enfants de l'avenir.

[*Traduction*]

Nous assumons certes de grandes responsabilités en tant que parlementaires, mais nos responsabilités les plus lourdes, c'est envers nos descendants que nous les avons. Comme on l'a dit, nous n'héritons pas ce pays de nos ancêtres, nous l'empruntons plutôt de nos descendants. C'est pour nos descendants que nous devons nous attacher à adopter des lois marquées du sceau de l'équité. C'est les yeux tournés vers l'avenir que nous devons nous conduire avec courtoisie, nous respecter les uns les autres et respecter les traditions de la Chambre et de notre pays.

• (1750)

C'est en écoutant des voix qui nous sont parvenues à travers les âges que je regarde l'avenir. Je prends donc quelques instants pour proposer à la Chambre ces paroles anciennes des disciples de Saint-François d'Assise qui, vers l'an 1 220, ont envoyé le message suivant aux grands de ce monde:

> Nous, disciples de Saint-François d'Assise et vos compagnons de lutte pour l'avènement d'une société meilleure, vous envoyons nos salutations avec ce message de paix. Ne perdez pas de vue vos fins dernières. N'oubliez pas qu'à titre de créature de Dieu, vous entrez dans Son Dessein divin. Que vous marchez sous le regard de votre Créateur. Ne laissez pas les préoccupations terrestes et les soucis matériels éteindre Sa Lumière en vous ou étouffer Sa Voix qui doit guider vos actions dans cette lourde tâche de mener l'humanité vers sa plénitude terrestre. Si vous ouvrez votre âme à Dieu et suivez le plan qu'il a inscrit au fond de votre coeur, Dieu vous écoutera.
>
> Vous n'apporterez rien avec vous dans l'au-delà, ni les signes éphémères de l'honneur ni les artifices du pouvoir, mais uniquement ce qui vous sera rendu: la plénitude d'un coeur enrichi par un travail honnête, par l'amour, l'esprit de sacrifice et le courage.
>
> Ecoutez la Parole de Dieu chaque fois qu'Il se manifeste. Imitez son amour des pauvres et des déshérités. Faites vôtre le plan divin qui est de libérer tous les peuples de la servitude et de tout ce qui fait obstacle à leur bonheur. Luttez inlassablement pour la paix dans le monde.
>
> Efforcez-vous de supprimer les structures sociales injustes et les mécanismes de l'exploitation. Prônez le respect des droits et de la dignité humaine. Favorisez l'établissement d'une société où la vie humaine est le plus précieux des biens et où les peuples de la terre peuvent profiter des bienfaits terrestres en vous souvenant que Dieu les a mis à la disposition de tous dans un esprit d'amour, de justice et d'égalité.

Je crois que ces paroles sont autant d'actualité aujourd'hui qu'elles l'étaient en l'an 1220 après Jésus-Christ.

Je me réjouis que mes électeurs m'aient choisi pour représenter la nouvelle circonscriptioon d'Ottawa-Sud qui comprend des banlieux de la ville d'Ottawa et de celles de Gloucester. Bien que ma circonscription soit toute nouvelle, elle comprend des banlieux que représentait naguère le très hon. chef de l'opposition. Je tiens à vous signaler que mon chef a marqué la circonscription d'Ottawa-Sud plus que toute autre, car les gens y ont conservé de lui le souvenir d'un député compétent, attentif et efficace. Tout ce que je puisse espérer, c'est de servir mes électeurs aussi bien qu'il a su le faire.

J'ai un autre modèle qui m'inspire et me sert d'exemple. Une douzaine d'années se sont écoulées depuis que j'ai eu la bonne fortune de travailler à quelques centaines de verges de la Chambre, soit plus précisément à la Cour suprême du Canada où je servais en tant que secrétaire légiste du très honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada. Je crois pouvoir dire sans crainte d'être

contredit que feu le juge en chef a servi le Canada d'une façon exemplaire.

Au cours de la campagne électorale, je suis allé frapper à plus de 40 000 portes et j'ai eu l'honneur de rencontrer plusieurs milliers de mes électeurs qui ont abordé avec moi les sujets qui les intéressent et les préoccupent. Je tiens donc pour un honneur et un devoir de les communiquer à mon tour à la Chambre. Il y a, d'une part, les préoccupations de fonctionnaires. Je crois en effet que ma circonscription renferme plus de fonctionnaires fédéraux que toute autre circonscription du Canada. Ils ont de sérieux problèmes et ceux-ci sappent le moral au sein de la Fonction publique.

Il y a ensuite l'environnement. Mes électeurs exigent que tous les niveaux de gouvernement interviennent dans ce domaine primordial. Il y a également la décision du gouvernement de dépenser des milliards de dollars pour acquérir des sous-marins nucléaires. Mes électeurs s'opposent à ce gaspillage éhonté et inutile de leur argent. Il y a aussi la question du népotisme au sein des gouvernements et l'idée que le système politique est en train de se corrompre. Mes électeurs ont été scandalisés par la longue série des députés et des ministres compromis qui ont dû remettre leur démission depuis que le gouvernement exerce le pouvoir. Ils s'inquiètent du sort des personnes âgées, des étudiants, et notamment du sort des diplômés du niveau secondaire qui fréquentent les deux universités et le collège communautaire. Mais ce dont mes électeurs se préoccupent par-dessus tout, c'est du projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Dans ma circonscription, le nombre de mes électeurs qui s'opposaient au libre-échange étaient deux fois plus nombreux que ceux qui y étaient favorables. Pourquoi? Ils ont opté pour le Canada. Ils ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas que le Canada s'abandonne à l'emprise des États-Unis. Ils se sont prononcés contre l'abandon de notre souveraineté au profit du Congrès des États-Unis. Ils se sont prononcés en faveur de toutes les choses qui nous distinguent des Américains.

Des voix: Oh, oh!

M. Manley: A mon avis, nous ne saurions le nier, ces différences existent. Nous sommes plus paisibles et pacifiques que les Américains. Collectivement, nous sommes plus aimables et plus gentils.

Des voix: Oh, oh!

M. Manley: Nous avons toujours choisi comme alliés des pays avec lesquels nous avons des affinités culturelles et historiques, au lieu de simplement contracter des alliances au gré de nos besoins. Nous sommes une nation qui a résisté au concept de la fusion des peuples pour célébrer au contraire les avantages de la diversité. Nous sommes différents.

Parmi les gens qui m'ont élu, beaucoup m'ont dit qu'ils avaient toujours voté conservateur dans le passé, mais qu'ils ne pouvaient s'y résoudre cette fois-ci. Parmi les gens qui m'ont élu, il y en a beaucoup que je qualifie de conservateurs de l'ère Diefenbaker. Je crois qu'il n'est pas inutile de citer dans le présent débat les paroles de l'ancien chef du parti qui nous fait face, de l'ancien premier ministre John Diefenbaker. Dans le premier volume de son autobiographie, celui-ci a écrit ceci au sujet des élections de 1911 qui portaient sur la réciprocité:

> Ces élections m'ont profondément influencé et ont contribué, peut-être davantage que tout autre événement, à faire de moi un conservateur. J'ai assisté à toutes les assemblées électorales à Saskatoon. On avait le sentiment généralisé que si la réciprocité avec les États-Unis était acceptée, il en résulterait une union économique dont l'aboutissement ultime serait l'absorption politique ... Les conservateurs se faisaient les champions d'un Canada uni, échappant à la domination des États-Unis. Aux assemblées des conservateurs, l'orchestre jouait «Nous sommes les soldats du roi», et les fidèles partisans entonnaient le refrain tous en choeur. Nous faisions l'éloge de la grandeur de l'Empire britannique afin d'affirmer notre attachement à notre héritage britannique et aussi pour exprimer notre refus du «destin manifeste» des Américains et du continentalisme des libéraux. Cette ferme détermination d'affirmer notre identité canadienne fut une véritable révélation pour moi.

Je n'ai pas dit aux électeurs d'Ottawa-Sud que j'étais contre le libre-échange parce que, effectivement, je ne suis pas contre le libre-échange ni contre la libéralisation des échanges commerciaux.

Des voix: Bravo!

M. Manley: Je ne suis pas contre l'abaissement des tarifs douaniers. Je ne suis pas contre une plus grande efficacité. Je suis contre l'Accord commercial conclu avec les États-Unis. J'ai expliqué à mes commettants pourquoi j'étais contre. C'est parce que nous avons amorcé ces négociations en vue d'obtenir certaines choses que nous n'avons pas obtenues en fin de compte. Nous n'avons pas obtenu ce que nous cherchions à obtenir. Nous n'avons pas obtenu un accès garanti au marché des États-Unis. Nous n'avons pas obtenu d'être exemptés de la législation américaine sur les recours commerciaux. Nous n'avons pas obtenu un mécanisme exécutoire de règlement des différends qui nous soit vraiment utile. Par contre, nous avons fait des concessions importantes.

Nous avons en effet renoncé à d'importants leviers économiques. Nous avons renoncé au pouvoir de mettre en oeuvre des politiques dans l'intérêt des Canadiens dans des secteurs comme les investissements, l'énergie et le développement régional. Nous avons renoncé à protéger des secteurs qui ne peuvent soutenir la concurrence et qui sont pourtant d'une importance vitale. Nous avons perdu la capacité de veiller à ce que les investissements étrangers au Canada soient dans le meilleur intérêt des Canadiens. Nous avons limité la capacité des Canadiens

de mettre en oeuvre leurs propres politiques indépendantes pour ce qui est de l'approvisionnement des consommateurs en énergie. Nous avons réduit le pouvoir des gouvernements provinciaux de mettre en oeuvre des politiques économiques et sociales.

[*Français*]

Madame la Présidente, je suis avocat commercial, je ne suis pas membre d'une grande firme de Montréal ou de Toronto, mais depuis 11 ans j'ai donné des conseils à beaucoup de clients au sujet de leurs contrats commerciaux.

[*Traduction*]

En ma qualité d'avocat, ce qui me préoccupe le plus, ce sont les lacunes de cet accord et du projet de loi de mise en oeuvre. Beaucoup de mes clients réussissent très bien à comprendre leurs contrats commerciaux, car ceux-ci ne sont pas trop compliqués.

Il faut toutefois leur indiquer les omissions. Un avocat qui examinerait l'Accord chercherait les omissions et se demanderait lesquels de nos besoins ne sont pas mentionnés dans l'Accord. De toute évidence, on n'a pas réussi à définir la notion de subvention. Il s'agit d'une question fondamentale. Il est souvent arrivé qu'un client me dise: «Nous ne sommes pas d'accord sur tel ou tel point important, mais je fais confiance à mon partenaire, et nous finirons par nous entendre. Nous allons d'abord conclure ce marché et nous réglerons ensuite les problèmes.»

Cette façon d'agir se solde inévitablement par un désastre. Une fois l'Accord signé et sa mise en oeuvre entamée, les positions changent. La capacité de négocier est minée. Dans le cas qui nous intéresse, en négligeant de définir la notion de subvention au moment d'établir de nouveaux rapports avec notre principal partenaire commercial, nous risquons de modifier en profondeur notre régime économique et de limiter ainsi notre capacité de négocier avec les États-Unis dans cinq à sept ans. J'estime qu'il s'agit là d'une préoccupation de premier plan.

• (1800)

On se soucie également du fait que, d'après l'Accord, les subventions accordées dans le secteur de l'énergie ne seraient pas considérées comme des subventions si elles visent à mettre les deux partenaires sur un pied d'égalité. Pourquoi l'Accord ne mentionne-t-il pas d'autres types de subventions? Comme n'importe quel avocat le ferait remarquer, si les programmes de développement régional ne sont pas visés, pourquoi ne sont-ils pas carrément exemptés? Pourquoi ne sont-ils pas mentionnés? Si nos programmes sociaux ne courent aucun risque, pourquoi ne sont-ils pas expressément exemptés? On nous demande de faire confiance aux États-Unis, mais, en ce qui les concerne, nous ne sommes sûrs que d'une chose: ils feront ce qui les avantage le plus, pas ce qui avantage le Canada.

Dans une interview donnée à la radio de Radio-Canada avant les élections, l'éminent économiste américain Robert Reich a dit ce qui suit: «Si j'étais canadien, il est probable que je n'aurais pas appuyé sans réserve l'Accord de libre-échange. Comme citoyen des États-Unis, je crois que l'Accord est bon pour nous. L'est-il pour le Canada? Eh bien, il faut se demander ce que le Canada obtient. Quels avantages en tire-t-il? Vous obtenez une réduction des droits de douane, ce qui est probablement une bonne chose. Mais la grande difficulté, du point de vue des frictions commerciales entre les deux pays, c'est de savoir ce qui constitue une subvention acceptable du gouvernement à l'industrie. Or, sur ce plan, les États-Unis et le Canada ne sont pas plus près d'une entente qu'ils ne l'étaient avant la signature de l'Accord.»

Je m'inquiète non seulement de ce qui manque dans l'Accord, mais de ce qui manque dans le projet de loi. Pendant toute la campagne électorale, on nous a donné l'assurance que les programmes sociaux ne seraient pas touchés. Pourquoi le projet de loi n'en parle-t-il pas? Si l'Accord ne mentionne pas ces programmes, pourquoi ne pas rassurer les Canadiens en prévoyant une exemption dans le projet de loi.

Les députés d'en face nous ont assuré que l'Accord augmenterait le nombre d'emplois au Canada. Il créera de nouveaux emplois, nous dit-on. Nous savons aussi que des emplois disparaîtront. Où sont les programmes de reclassement conçus pour former et recycler les gens qui se trouveront sans travail? Nous risquons de créer une nouvelle catégorie de chômeurs au Canada. Qu'allons-nous faire pour eux? On nous a donné l'assurance que les industries culturelles ne seraient pas touchées. Inscrivez-le donc dans le projet de loi. On nous a donné l'assurance que l'environnement ne serait pas compromis malgré tout ce qu'en disent de nombreuses organisations de défense de l'environnement. Ne pouvons-nous pas régler la question dans le projet de loi?

Ma plus grande inquiétude, c'est que l'Accord commercial représente le seul et unique élément de la politique économique du gouvernement. C'est parce que le gouvernement était à court de politique qu'il a proposé cet accord général de libre-échange bilatéral. Notre problème, ce n'est pas d'améliorer notre accès aux marchés américains, c'est de nous préparer à faire concurrence aux Japonais, aux Coréens et aux Allemands dans le domaine des technologies de pointe où ils sont plus forts que nous. Cessons de craindre les Américains. Investissons plutôt dans la recherche et le développement. Nous devons progresser et devenir plus productifs afin que notre économie puisse soutenir la concurrence de tous

les pays du monde, au lieu de lier notre destin à une étoile déclinante.

Pourquoi le gouvernement maintient-il les taux d'intérêts élevés et fait-il ainsi monter la valeur du dollar, ce qui équivaut à rétablir les droits qui vont être réduits par cet accord? Les taux d'intérêts élevés font disparaître plus d'emplois que n'en créera l'Accord de libre-échange.

Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de se donner, au cours de son dernier mandat, une stratégie pour augmenter nos dépenses en recherche et développement et pour accroître notre productivité et notre capacité concurrentielle? Pourquoi? Parce qu'il est à court d'idées, de politiques et de nouvelles initiatives. La campagne qui vient de se terminer en est la meilleure preuve. On nous a reproché d'avoir axé notre campagne sur la peur. De la peur, j'en vois dans ma circonscription, mais elle est répandue par l'autre côté. Des employeurs dont les industries ne sont même pas menacées ont écrit à leurs employés pour leur dire qu'ils perdraient leurs emplois si le libre-échange n'était pas adopté. Voilà comment on a tenté de semer la frayeur. Un grand parti politique canadien a même fait passer à la télévision des annonces de 30 secondes composées exclusivement de photographies peu flatteuses du chef de l'opposition. Il faut vraiment être à court d'idées pour agir ainsi.

[*Français*]

En conclusion, j'aimerais de nouveau remercier les électeurs et les électrices d'Ottawa—Sud de leur grande confiance. Je leur promets de leur donner le meilleur de moi-même et de bien les représenter lors des prochaines années.

[*Traduction*]

M. Crosby (Halifax-ouest): Merci, madame la présidente.

Il faut d'abord comprendre en quoi consiste le projet de loi dont la Chambre des communes est maintenant saisie, soit le projet de loi C-2 ou Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. Ce projet de loi ne contient aucune des dispositions dont il a été question jusqu'à maintenant. C'est un projet de loi très formel qui rassemble les éléments nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. Je crois que nous l'avons oublié, car le débat est en train de dégénérer en un discours controuvé qui me rappelle une anecdote.

Il paraît que si l'on enfermait assez longtemps un nombre suffisant de gorilles dans un nombre suffisant de cages avec un nombre suffisant de machines à écrire, ces animaux finiraient pas composer tous les plus grands romans de l'humanité. Je crois que c'est ce qui arrive ici, car tout ce que nous faisons à la Chambre, c'est examiner la loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange qui est déjà conclu, déjà prêt à entrer en vigueur, déjà prêt à être appliqué par les gouvernements canadien et américain. Nous n'avons rien à faire ici.

Puis, on a le culot de dire que nous méprisons ainsi le processus démocratique. Le Parlement a une histoire. Il a une tradition. Nous devons respecter cette tradition et tenir des sessions. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre des communes, mais il vaut la peine de le répéter: pour le premier ministre et son gouvernement, la présente session est manifestement et franchement très spéciale. C'est une session du genre de celle que nous avions convenu de tenir lors de la grève des cheminots.

Quelqu'un est-il venu à Ottawa lorsque le Canada était paralysé par une grève des chemins de fer pour dire: «Nous devons avoir un discours du Trône; nous devons avoir un débat; nous devons faire siéger des comités»? Non. Nous nous sommes simplement réunis pour adopter une loi visant à mettre un terme à la grève, pour rétablir les liaisons transcontinentales normales au Canada. Personne ne s'est opposé à cela.

On nous dit que la présente session est différente, mais elle ne l'est pas. Il ne diffère aucunement des autres sessions spéciales du Parlement du Canada, de la Chambre des communes, convoquées expressément dans le but de régler une question précise. Cette question précise, dans le cas présent, c'est l'Accord de libre-échange. Alors ne vous inquiétez pas. Il n'y a rien d'inhabituel à ce qui se passe à la Chambre des communes depuis quelques jours. La seule chose inhabituelle, c'est que les députés de l'opposition n'acceptent pas la décision des Canadiens.

Que font les députés de l'opposition? Ils parlent encore de mandat; nous n'avons pas de mandat. Il suffit d'être à la Chambre pendant une heure pour entendre tout le monde parler de mandat. Le dernier discours que nous avons entendu au sujet du mandat a été celui de la députée de Nepean. Je ne veux pas m'en prendre à une nouvelle députée, mais elle a annoncé qu'elle avait un mandat et qu'elle allait empêcher la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, le faire modifier, le faire changer ou prendre je ne sais trop quelle autre mesure. Alors je me suis donné la peine d'aller voir quel mandat la nouvelle députée de Nepean a reçu. Elle a obtenu 26 501 voix, le candidat progressiste conservateur, 23 399, le candidat néodémocrate, 6 122, et un autre candidat, 291.

• (1810)

Si vous ne faites pas d'erreur, cela donne un total de 56 213 voix. La moitié égale 28 106. Il manque 1 595 voix à la députée de Nepean pour avoir un mandat, car elle n'a que 47 p. 100 des voix. Elle n'a pas plus le mandat de représenter les électeurs de Nepean et de prétendre que, lorsqu'ils l'on appuyée, ils lui ont demandé de

bloquer la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, que le gouvernement n'en a pour faire adopter le projet de loi.

De fait, comme je l'ai souvent expliqué, le gouvernement a même un mandat plus clair, car 4,3 millions de Canadiens, les 25 p. 100 de Canadiens qui n'ont pas voté, ont accepté le verdict en ne votant pas. Ils n'avaient pas le pouvoir de déclencher de nouvelles élections. Ils ont accepté la décision des autres Canadiens et nous avons un mandat très clair qui est donné par 60 p. 100 des électeurs canadiens, pas 43 p. 100, ni 44 p. 100, ni 45,5 p. 100.

Soixante pour cent des électeurs canadiens ont soit appuyé directement le Parti progressiste conservateur, soit appuyé le choix de tout l'électorat en ne votant pas lors des élections générales. Il n'y a pas de majorité écrasante qui réclame à grands cris que l'Accord de libre-échange soit bloqué. C'est le produit de l'imagination des partis d'opposition.

Où sont les champions des partis d'opposition? Où est Maud Barlow, qui a déclaré à la télévision: «Moi et mon organisation nous opposerons à l'Accord de libre-échange, nous le taillerons en pièces.» Où est Maud Barlow? Elle est chez elle en train de regarder la télévision, elle vaque à ses affaires. Elle ne s'inquiète pas de ce que nous faisons à la Chambre des communes, ni son grand ami, l'adversaire irréductible du libre-échange au Canada, Mel Hurtig. Où est Mel Hurtig?

Une voix: Il vend des encyclopédies.

M. Crosby (Halifax-ouest): Il vend des encyclopédies pour enfants. Il a fait tout ce qu'il a pu pour détruire l'Accord aux yeux des personnes âgées, et maintenant il s'adresse aux enfants. En tout cas, il n'est pas aux portes de la Chambre ni ailleurs à Ottawa à lutter contre la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Merci beaucoup, Mel Hurtig. Merci beaucoup, Maud Barlow. Mais il n'y a plus personne quand vos amis du Parti libéral et vos amis du Nouveau parti démocratique ont besoin de votre soutien moral.

Où sont les manifestants qui apparaissaient chaque fois qu'on débattait du libre-échange? Je suis entré à la Chambre plusieurs fois ces derniers jours, mais je n'en ai vu aucun. Ils sont tous rentrés chez eux avec leurs pancartes. Il ne vous reste plus personne; juste quelques députés libéraux et quelques députés néo-démocrates défraîchis qui portent le flambeau pour les Mel Hurtig, les Maud Barlow et les Bob White.

Où est Bob White ce soir? J'aimerais bien le voir à la tribune de la Chambre des communes suivre de près le débat sur l'Accord de libre-échange pour vérifier si tous les députés néo-démocrates disent bien ce que Bob White pense qu'ils devraient dire. Il leur a donné d'excellents conseils après les élections. Est-ce qu'il donne des conseils au NPD maintenant sur le libre-échange et sur la façon d'y faire obstacle? J'ai l'impression que Bob White, à l'instar de la plupart des Canadiens sensés, est occupé ce soir à se préparer aux Fêtes de Noël, comme nous devrions tous être en train de le faire. Au lieu de cela, nous sommes ici à perdre notre temps à débattre d'une question qui est déjà réglée parce que certains députés sont déterminés à poursuivre la campagne électorale en cette enceinte. Ils essaient de ranimer les mythes de la campagne électorale.

Parlons de certains de ces mythes. Le premier est le mythe voulant que les élections se soient jouées exclusivement sur l'enjeu du libre-échange, et que toutes les personnes qui ont voté le 21 novembre n'aient eu que cette question en tête. J'ai déjà dit que la question de l'avortement préoccupe beaucoup de Canadiens. Beaucoup d'entre eux ont exercé leur droit de vote en fonction de leur opinion sur l'avortement.

Même si tel n'est pas le cas, beaucoup de gens ont essayé de convaincre les Canadiens de voter sur d'autres questions. J'ai moi-même trouvé dans ma boîte aux lettres un dépliant du Congrès du Travail du Canada et du Syndicat des postiers du Canada. Les auteurs du dépliant ont eu l'amabilité d'exposer à mon intention et à l'intention de tous les autres habitants de Halifax-Ouest, ainsi que de nombreux autres électeurs canadiens, leurs vues sur les élections fédérales. Bien entendu, ils ne voulaient pas que quiconque vote progressiste-conservateur. Ils ne voulaient pas que le gouvernement Mulroney soit réélu parce qu'ils étaient mécontents des mesures prises relativement au service postal.

Il leur en a coûté plus de 6 000 $ pour distribuer ce document à tous les ménages de Halifax-Ouest en vue de les inciter à lire ce qui y était écrit et à exercer leur droit de vote en conséquence. Ce n'est pas le libre-échange qui les préoccupait, mais bien le service postal. A mon avis, leurs amis du Nouveau Parti démocratique feraient bien de dire aux membres du Syndicat des postiers du Canada qu'ils ont gaspillé leur temps et leur argent puisque tous ceux qui ont voté NPD ont voté sur la question du libre-échange et que tous ceux qui ont voté libéral ont aussi voté sur la question du libre-échange. Qui se préoccupe du service postal?

Le fait est que beaucoup de Canadiens se préoccupent du service postal et ont probablement été influencés par ce document propagandiste rédigé par le Syndicat des postiers du Canada. Ce syndicat avait dit avant le déclenchement des élections qu'il s'attaquerait à certains députés du Parti progressiste-conservateur et qu'il ferait campagne contre eux.

Il est presque amusant d'entendre le député d'Ottawa-Sud et la députée de Nepean dire à la Chambre que leurs électeurs ont voté en faveur du libre-échange et

dire dans la même seconde que leurs électeurs sont membres de la Fonction publique du Canada.

Nous connaissons la position de la Fonction publique du Canada, par l'intermédiaire de l'Alliance de la Fonction publique, sur la question de l'élection des progressistes conservateurs. Ils nous ont tous combattu avec acharnement et ont utilisé leur argent pour le faire.

A Halifax, les membres de l'Alliance de la Fonction publique qui travaillaient au chantier naval se sont crus obligés de publier de longues annonces qui ont coûté des milliers de dollars, pour exhorter leurs membres et leurs familles ainsi que d'autres à voter contre les candidats progressistes conservateurs. Comme si cela ne suffisait pas, après les élections ils ont déclaré qu'ils avaient réussi à faire voter les gens contre les progressistes conservateurs. Ils ont dit qu'ils étaient membres de l'équipe de réparation des navires d'Halifax-Est et qu'ils avaient fait voter les membres de leur syndicat, leurs familles et leurs amis contre le gouvernement progressiste conservateur.

Les membres du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique viennent-ils à la Chambre pour prétendre que tous les Canadiens ont voté sur la base du libre-échange?

Je leur suggère de le dire aux organisateurs de *Peace Pledge* qui ont envoyé des documents à tous les électeurs et ont fait passer des annonces dans les journaux, exhortant les gens à voter pour faire valoir leur position sur plusieurs questions, notamment les zones exemptes d'armes nucléaires, les sous-marins à propulsion nucléaire et les essais des missiles de croisière.

Ils les considéraient comme des questions sur lesquelles les Canadiens devraient voter. Les députés de l'opposition prétendent-ils que personne n'a prêté attention à toute la propagande qu'ils ont faite, en particulier quand ces mêmes députés prennent la parole à la Chambre pour déclarer, comme l'a fait le chef du Parti libéral pendant la campagne électorale, que la publicité des grandes entreprises canadiennes a renversé la situation pour les élections.

Comment arrivent-ils à la conclusion que personne n'a prêté attention à l'Alliance de la Fonction publique, ce qui est peut-être une bonne idée, ni à l'Union des postiers du Canada, ce qui est une excellente idée, ni à *Peace Pledge*? Ce qui est certain, c'est que les Canadiens ont voté en fonction de ce qu'ils jugeaient important. L'Accord de libre-échange était une question importante, mais il faut dissiper le mythe voulant que l'élection fédérale n'ait porté que sur le libre-échange. Nous en avons assez d'entendre des députés élus à 47 p. 100 des voix nous parler de mandats, nous dire qu'ils ont un mandat mais que nous n'en avons pas.

Examinons certains mythes qui s'attachent à l'Accord de libre-échange. Le plus hideux de ces mythes portait sur l'assurance-maladie—on disait que la signature et la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange allaient détruire, réduire ou affaiblir l'assurance-maladie au Canada. Or notre régime de soins de santé est bien meilleur que celui des États-Unis.

Je pense que chaque Américain, en tout cas chaque membre du Congrès américain en est tout à fait conscient. Comme, j'en suis sûr, tous ceux qui exercent des fonctions au gouvernement américain.

Ils savent que nous avons au Canada un régime d'assurance-maladie qui est moins coûteux, plus efficace, qui couvre plus de monde en coûtant moins cher à l'État. Ils admirent notre régime de soins médicaux parce qu'ils sont au courant des statistiques concernant notre assurance-maladie. Ils savent qu'au Canada, nous ne consacrons que 8 p. 100 de notre PNB aux soins de santé, alors qu'aux États-Unis la part du PNB consacrée aux soins médicaux est de 11 p. 100.

Les députés néo-démocrates disent que les Américains veulent un terrain de jeu uniforme abolissant l'assurance-maladie parce qu'ils veulent que nous renoncions à l'assurance-maladie pour nous mettre dans la même situation qu'eux. Cela me paraît bizarre, puisqu'ils dépensent déjà plus que nous en soins de santé.

• (1820)

En fait, pour ce qui est de l'ensemble des prestations sociales, les Américains et les Canadiens consacrent à peu près une part égale de leur PNB aux programmes sociaux. J'ai les statistiques sous les yeux et je me ferai un plaisir de les lire aux députés. La part du PNB canadien qui est consacrée aux programmes sociaux est de 21 p. 100 environ, celle du PNB américain de 24 p. 100 environ. Comment est-il possible de soutenir que les programmes sociaux disparaîtraient pour que nos programmes deviennent égaux à ceux des États-Unis? Comment peut-on prétendre que nous serions dans une situation également mauvaise plutôt que dans une situation également bonne?

Les députés d'opposition ne veulent pas se rendre à ces évidences. Ils tiennent à prolonger le débat et propagent les mythes qu'ils ont lancés durant la campagne électorale. Ils veulent nous resservir le même discours à la Chambre des communes et se refusent à reconnaître que la plupart des arguments qu'ils ont utilisés pour convaincre les Canadiens que l'Accord de libre-échange était néfaste pour le Canada sont contredits par maintes données statistiques et économiques.

Quand vont-ils lâcher prise? Quand vont-ils arrêter d'essayer de convaincre la population, par leurs interventions dans ce débat, que l'Accord de libre-échange ne doit pas être mis en oeuvre? Il est temps que cette attitude cesse. Il est temps que les députés libéraux et néo-démocrates reconnaissent que l'Accord de libre-échange

n'aura aucun effet néfaste sur les soins de santé, puisque les coûts des soins de santé au Canada et aux États-Unis sont à peu près les mêmes. L'Accord n'aura pas d'impact économique, pas plus qu'il ne modifiera le prix des marchandises. Il ne perturbera pas nos échanges commerciaux et ne compromettra pas non plus la diversité de nos programmes sociaux.

Parlons maintenant des pensions de vieillesse. Les députés de l'opposition ont-ils l'impression qu'il n'y a pas de programmes de pensions aux États-Unis? N'ont-ils jamais entendu parler de la sécurité sociale? Ne savent-ils pas que les personnes âgées aux États-Unis ont droit à des pensions au même titre que nos aînés au Canada? Peut-être notre programme est-il meilleur, j'espère qu'il l'est. Il devrait l'être et s'il ne l'est pas, nous nous efforcerons de corriger la situation. Toutefois, ces programmes existent bel et bien aux États-Unis et le pourcentage du produit national brut qui y est consacré est à peu près le même qu'au Canada. Pour le bénéfice des Canadiens et de leur bonne information, renonçons à ces arguments absurdes.

Si encore les députés de l'opposition nous parlaient de l'environnement. Cet aspect présente à tout le moins un élément d'incertitude. L'Accord de libre-échange établit clairement que le Canada ne renoncera d'aucune façon à son droit ou à son pouvoir de légiférer et de mettre en oeuvre des politiques en matière d'environnement. Les députés de l'opposition pourraient alors prétendre que nous risquons de perdre du terrain. A tout le moins, ils aborderaient là un aspect encore mal défini, plutôt que de s'en prendre à des faits, à des chiffres et à des programmes déjà en place.

Si nous devons continuer à nous renvoyer la balle sur des questions que j'ai déjà qualifiées d'absurdes, au moins reportons-nous à des parties de l'Accord susceptibles de soulever certaines préoccupations. Ne nous attardons pas à des éléments qui ont déjà été éclaircis à maintes reprises. Ne nous attardons pas à la question de savoir qui a le mandat, qui a été élu et avec quel pourcentage. Cette décision a déjà été prise par la population du Canada. Les jeux sont faits, le rideau est tombé et nous devons passer à autre chose.

Je ne veux pas minimiser les préoccupations de ceux qui s'opposent au libre-échange. Je crois qu'elles sont légitimes dans le contexte d'une initiative aussi importante que la mise en oeuvre du libre-échange. Je comprends pourquoi les gens de l'industrie du textile sont inquiets. Ils veulent conserver leur capacité de produire et de commercialiser leurs produits. Je comprends les inquiétudes des gens des diverses régions du Canada. Mais je ne comprends pas toutes les belles théories qu'on leur raconte au sujet du libre-échange. Je ne comprends pas ceux qui se mêlent d'en discuter sans avoir vraiment de rôle à jouer dans le dialogue. Je termine mes propos en vous décrivant certaines des stupidités que j'ai entendues circuler.

J'ai participé aux travaux d'un comité qui a étudié l'Accord de libre-échange. Nous avons eu l'immence avantage d'entendre le témoignage de certains des adversaires du libre-échange. Nous avons notamment entendu les points de vue de MM. Mel Hurtig et Mordecai Richler. Permettez-moi de vous rapporter ce qu'a dit Mordecai Richler. Nous nous inquiétons de la situation des viticulteurs de la région de Niagara et nous aimerions être utiles. Nous voulons nous assurer qu'ils ne subiront pas de préjudice. Mordecai Richler, le célèbre adversaire du libre-échange a dit:

> ... mais si le libre-échange signifiait le remplacement des vins douteux du Niagara par les vins de meilleur goût distillés en Californie, je n'en serais pas déçu. Il y a une limite au mauvais vin que je suis prêt à boire pour mon pays. En réalité, plus j'entends l'Ontario critiquer, plus je suis partisan du libre-échange.

S'il fallait réunir tous les opposants du libre-échange sur la même arène, ils s'entre-déchireraient. Ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Leurs arguments sont théoriques et non fondés sur des faits. Revenons-en aux faits. Adoptons le projet de loi C-2. Mettons-nous à la tâche de renforcer l'économie canadienne.

M. Ferguson: Madame la présidente, je voudrais ce soir attirer l'attention de la Chambre sur les vives inquiétudes qui me hantent en tant que député réélu. Au début de ce débat, les députés d'en face ont fait fi de toute prudence et ont accusé la loyale opposition de sa Majesté de faire de l'obstruction. Je voudrais rappeler aux députés la raison d'être de cette Chambre.

Je n'ai pas l'intention de sermonner les députés, mais comme de nombreux députés viennent tout juste d'être élus à cette Chambre, il serait bon de leur rappeler les propos que d'autres ont tenus à l'occasion d'événements revêtant une importance nationale. Qu'on ne s'y trompe pas. Le gouvernement s'est lui-même placé dans une situation de la plus haute importance nationale et y a, par le fait même, entraîné les citoyens canadiens.

Il est évident que le leader parlementaire suppléant et de nombreux députés d'en face prennent la clôture un peu trop à la légère. Permettez-moi de citer un numéro du *Hansard* de la troisième session de la ving-deuxième législature, à la page 4512:

> En premier lieu, je dirai que, de toute l'histoire anglaise du régime parlementaire, jamais comme cette fois-ci on n'a fait des tours de passe-passe avec le Règlement, ni, pour ainsi dire, changé de Règlement entre les manches.

Il est clair que le gouvernement essaie de faire adopter à toute vitesse le projet de loi de libre-échange sans donner à tous les députés de la trente-quatrième législature l'occasion d'améliorer un projet de loi qu'a présenté le Parlement précédent qui n'était pas formé des mêmes députés que l'on retrouve à la Chambre aujourd'hui.

De toute évidence, le gouvernement n'a pas compris le message pourtant clair que l'électorat a transmis au nouveau Parlement, soit que l'Accord commercial pourrait et devrait être amélioré. Par les tactiques utilisées, on nous demande de renoncer à notre rôle au sein du principal forum à ce Parlement et de laisser le pouvoir de décision entre les mains de l'exécutif. Et tout cela pour respecter une date préétablie qui a été convenue avant même que le débat commence. A cause de cette date préalablement établie, la clôture a été imposée, alors même qu'une majorité de Canadiens ont voté contre le traité.

Au cours de l'année dernière, nous avons beaucoup entendu parler de souveraineté. Or, dans un régime parlementaire comme le nôtre, la souveraineté du peuple s'exprime par l'entremise du Parlement. Et quand je parle de Parlement, je parle de la minorité ou de l'opposition autant que de la majorité. J'espère qu'on nous épargnera à l'avenir des déclarations du genre de celles que nous servent les ministériels. Je songe particulièrement à la déclaration du ministre du Commerce extérieur qui aurait dit, d'après ce que rapporte le numéro du 26 décembre du magazine *Macleans*, qu'il n'avait plus rien à dire sur le sujet. Je ne suis pas de cet avis.

Chose certaine, le député de Saint-Jean-Ouest n'est pas le seul à savoir ce qui est bon pour les Canadiens. Chose certaine, il ne peut museler les 125 nouveaux députés de la Chambre qui n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur opinion et celle de leurs commettants et qui peuvent assurément contribuer à améliorer cet accord boiteux.

Encore une fois, je voudrais citer un passage du hansard de la vingt-deuxième législature, à la page 4513.

> J'en appelle cependant au premier ministre. Ce Parlement, cette institution, devrait être un temple de la liberté, et non un endroit où la contrainte devient le moyen d'écarter les droits et de mésinterpréter le Règlement par souci d'un avantage précaire.

Madame la présidente, si le gouvernement veut mettre un terme à ce débat, c'est peut-être, entre autres, parce qu'il veut réduire au silence les députés qui s'opposent à cet accord et ce, avant que des compagnies mères américaines ne ferment d'autres usines et ne licencient d'autres travailleurs canadiens.

• (1830)

A la veille du temps des Fêtes, c'est le coeur gros que je m'adresse à vous. Un examen du projet de loi montre sans équivoque qu'il renferme des principes fondamentaux rejetés par 53 p. 100 des Canadiens lors du dernier scrutin. En fait, cet accord signifie la fin d'un grand nombre de régimes et de strutures propres au Canada qui font l'envie du monde entier.

Je suis scandalisé et courroucé de voir avec quelle maladresse le gouvernement a torpillé le système de commercialisation agricole du Canada en échange d'un accès sans entrave à des marchés que nous avons déjà et à des marchés que nous pourrons ou ne pourrons peut-être pas continuer de desservir ou de pénétrer, que ce soit ici ou à l'étranger.

Les droits sur nos exportations de porc à destination des États-Unies sont toujours en vigueur. Et il en va de même de la taxe sur les bardeaux. Les Américains n'ont pas touché à leurs lois protectionnistes et malgré toutes les assurances de l'ex-ministre du Commerce extérieur et du premier ministre qui ont soutenu que les négociations sur le libre-échange visaient essentiellement à exempter le Canada de ces dispositions américaines, nous sommes toujours Gros-Jean comme devant. Au demeurant, le coprésident du comité américain des voies et des moyens a fait remarquer à ses collègues, l'été dernier que la législation américaine aurait préséance sur l'Accord du libre-échange en dernier ressort.

Je reproche surtout au gouvernement d'avoir prétendu que nos offices et organismes de commercialisation n'étaient pas concernés dans ces négociations alors qu'il a supprimé ou contourné les pouvoirs dont ils disposent. J'en veux pour preuve la Loi sur les licences d'exportation et d'importation qui ne s'applique plus maintenant au blé et aux grains. Sans compter qu'aux termes de cet accord, le blé doit circuler librement entre les frontières lorsqu'on estime que le niveau des subvention est égal dans les deux pays. Mais nous avons déjà renoncé à notre polique de doube prix du blé, ce qui coûte 1 $ le boisseau aux agriculteurs ontariens cette année. Et comme on prévoit que les semailles augmenteront dans une proportion de 70 p. 100 l'an prochain, car les agriculteurs canadiens se préparent à soutenir une vive concurrence, les prix tomberont et les pertes augmenteront d'autant à moins que Mère Nature n'intervienne encore une fois cette année.

On considère que notre système de commercialisation des produits agricoles est le meilleur du monde. Ron Stoddard, directeur général de la *Nebrasaka Wheat Board* a déclaré à London, en Ontario, le lundi 5 décembre, que les agriculteurs américains sont d'ardents partisans d'un tel système en ce qui concerne le blé. Il a prédit sa venue un jour. L'Accord de libre-échange serait alors une catastrophe pour le Canada.

Ce spécialiste du commerce des grains a ajouté que c'est le commerce international qui sort gagnant de cette situation au bout du compte puisque les grandes sociétés céréalières internationales achètent des compagnies céréalières en masse depuis que les cours de nos céréales tombent en chute libre.

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Ferguson: C'est déjà ce qui arrive dans le sud-ouest de l'Ontario. Une grande société multinationale ayant son siège aux États-Unis a acheté l'année dernière les minoteries Maple Leaf et est actuellement en train d'acheter de petites sociétés. Cette gigantesque entreprise ayant son siège aux États-Unis est en train d'acheter les sociétés canadiennes alors même qu'elle occupe déjà une position prépondérante sur les marchés canadiens des denrées agricoles. Cette compagnie est la plus grande société fermée aux États-Unis.

Je suis moi-même un agriculteur du sud-ouest de l'Ontario et je prétends que ce n'est pas une coïncidence. Avant de mettre fin au système du double prix du blé, le gouvernement s'est assuré les services du vice-président de la filiale canadienne de cette entreprise, lequel a occupé le poste de sous-ministre de l'Agriculture ici-même à Ottawa pendant une période de deux ans, soit du 1er août 1985 au 31 juillet 1987. Il est également intéressant de noter que M. Amstets, négociateur en chef des États-Unis au GATT, est un ancien vice-président de cette même compagnie céréalière des États-Unis. Imaginez la situation: Le vice-président de la filiale canadienne qui est sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, pendant que le vice-président de cette même compagnie américaine était le négociateur des États-Unis au GATT et participait aux négociations.

J'ai été scandalisé de voir un document rédigé par cette personne, au bureau du sous-ministre, document qui date de la fin de 1987 et dans lequel on est extrêmement critique à l'égard du système canadien de gestion de l'offre, particulièrement dans le secteur de la volaille. Bien sûr, comme d'habitude, les gens qui ont travaillé à ce document n'étaient pas des agriculteurs, à l'exception d'un seul du village de Buffalo, en Alberta, mais bien plutôt des universitaires et des représentants des grandes entreprises qui ne cachaient pas leur appétit et qui ne pensaient qu'à élargir leur part du marché et à augmenter les profits de leur entreprise. Pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis des gens qui travaillent dans le secteur de la volaille et qui ont besoin pour assurer leur gagne-pain d'une industrie de la volaille stable et florissante?

J'affirme que le gouvernement ne s'intéresse qu'à la réussite de la grande entreprise. A voir le grand nombre d'exploitations agricoles saisies, ou reprises par la Société du crédit agricole, depuis les élections du 21 novembre, je me dis que Scrooge lui-même n'aurait pas été plus dur durant cette saison des fêtes.

M. McDermid: Vous étiez au pouvoir lorsque les agriculteurs devaient payer des taux d'intérêt de 22 p. 100.

M. Ferguson: Je devrais peut-être lire un extrait d'un article du *Globe and Mail* du 16 décembre intitulé «L'avoir net des agriculteurs est en chute depuis 1984». Je cite: L'article précise que, durant son étude approfondie de l'industrie, la Société du crédit agricole a découvert que l'avoir moyen net des agriculteurs canadiens a baissé de 11 p. 100 depuis 1984 et que le montant de la dette à long terme ainsi que le nombre des emprunteurs à risque élevé et des agriculteurs en retard sur leurs paiements ont augmenté de façon substantielle.

La Société a également conclu qu'en général, les établissements avicoles ou laitiers rattachés à des offices de commercialisation ont tendance à être plus stables et plus rentables et à constituer de meilleurs investissements que les entreprises de cultures commerciales. Les offices de commercialisation protègent leurs membres contre les fluctuations du marché . . .

M. McDermid: Exactement.

M. Ferguson: . . . en fixant les prix. Quel a été le sort réservé à nos offices de commercialisation dans le secteur avicole, qui étaient censés être exclus des négociations? A la page 4 de l'Accord de libre-échange figurent les hausses des niveaux d'importation à l'échelle globale.

M. McDermid: Sur quoi sont-elles fondées?

M. Ferguson: Sur le poulet, le dindon et les oeufs. Une augmentation de plus de 40 millions d'oeufs par année . . .

M. McDermid: Sur quelle base?

M. Ferguson: . . . au moment où l'on demande à nos producteurs canadiens de moins produire pour équilibrer l'offre et la demande.

M. McDermid: Sur quelle base?

M. Ferguson: Un point intéressant, madame la présidente. La société américaine dont je parlais tout à l'heure a 13 millions de pondeuses. Nous en avons 7,5 millions dans tout l'Ontario et 20 millions dans tout le Canada. Cette entreprise américaine en a à elle seule 13 millions. Imaginez une entreprise dont le nombre de pondeuses est égal aux deux tiers du nombre total au Canada. Ici, au Canada, nous n'avons pas versé de subventions ou d'aide financière aux aviculteurs depuis au moins 13 ans.

Je demande au ministre de l'Agriculture de nous prouver son attachement à nos offices de commercialisation et, comme on l'a demandé et comme il l'a promis aux éleveurs, d'inscrire les oeufs d'incubation sur la liste de contrôle des importations. Je demande personnellement au ministre du Commerce extérieur de prendre l'initiative et d'offrir ce cadeau de Noël aux producteurs d'oeufs d'incubation.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté aux négociations sur le libre-échange et aux réunions du GATT pour que les États-Unis adoptent notre système de commercialisation qui fait l'envie du monde entier au lieu de la loi du plus fort qui règne de l'autre côté de la frontière?

M. McDermid: Pourquoi ne pas dire tout cela à vos amis européens?

M. Ferguson: Qu'a fait d'autre le gouvernement concernant nos systèmes de commercialisation qui ne devait pas se produire à la table des négociations?

A la page 119 de l'Accord, on trouve aux alinéas 1a) et 1b) les définitions de poulet et de dindon qui s'appliquent à l'article 706. Je ne désapprouve pas ces définitions. Je trouve les deux premières correctes, mais je vois au paragraphe 2 de l'article 706 une liste de 13 types différents de poulet surtransformé. En vertu de cette définition, le poulet n'est assurément pas considéré comme du poulet. On compte 13 types de poulet surtransformé que l'on considère autre que du poulet: le poulet cordon bleu, les poitrines de poulet panées cordon bleu, le poulet à la Kiev, les poitrines de poulet panées à la Kiev et les repas préparés au poulet, ainsi de suite.

• (1840)

Au paragraphe 3, on donne neuf types de dindon surtransformé, qui ne sont pas compris dans la définition de dindon. Ces produits surtransformés seront importés au Canada sans être assujettis aux quotas d'importation.

Si ces produits ne sont ni du poulet ni du dindon, qu'est-ce qu'ils peuvent bien être? Est-ce là une manière claire, franche et honnête de négocier un accord de libre-échange ou bien serait-ce la toute dernière méthode trouvée par le gouvernement conservateur pour détruire ces organismes de production établis en vertu d'une loi fédérale? A mon avis, ces produits de volaille surtransformés compteront pour plus de 80 p. 100 de la production canadienne d'ici les prochaines années à venir. Non seulement nous perdrons les emplois des personnes qui transforment ces volatiles, mais les éleveurs qui en ce moment approvisionnent ces offices seront forcés de réduire leur production, ou même de déclarer faillite, eux, les autres entreprises connexes qui approvisionnent les exploitations agricoles et tous les autres maillons de la chaîne.

On nous a affirmé que les systèmes canadiens ne seraient pas négociables. Or, nous découvrons qu'on les a complètement sapés et que les Canadiens en pâtiront.

Un peu plus loin, dans le même chapitre sur l'agriculture, j'ai été étonné de lire à la page 90 la définition prévue à l'article 711. J'ai été estomaqué d'apprendre que les biens inscrits à la rubrique tarifaire 22.01 comprennent l'eau douce, la neige et la glace. Pourtant, on n'explique nulle part si les paragraphes 7(1) et (2) de la Loi remplacent l'article 711 de l'Accord.

Le ministre du Commerce extérieur aurait intérêt à parler franchement aux Canadiens, à reconnaître ses torts, à freiner l'Accord et à présenter ses excuses à la nation. Les conservateurs ont commencé par vouloir échanger des chevaux et ils ont fini par perdre l'élevage. Si la clôture nous a été imposée, c'est que le gouvernement refuse d'admettre qu'il s'est fait royalement avoir.

Pour terminer, j'exhorte la Chambre à rejeter cet accord commercial ou encore à le modifier de façon que les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et de nos divers offices de commercialisation demeurent intacts et que nous conservions les pouvoirs de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour assurer une certaine stabilité aux producteurs canadiens et, aux consommateurs canadiens, un approvisionnement généreux en aliments canadiens de grande qualité à des prix raisonnables.

M. McDermid: Il y a un ou deux points sur lesquels je tiens à revenir. Le député n'a pas tout dit lorsqu'il a commencé à citer l'Accord de libre-échange.

Premièrement, il a parlé de l'accroissement des importations de poulet, d'oeufs et d'oeufs en poudre, mais il n'a pas précisé comment il était arrivé à ces chiffres. Ils portent sur les importations réelles des cinq dernières années. Il ne s'agit pas d'un chiffre inventé. Il s'agit en fait d'une augmentation de 1 p. 100. Il a fallu tenir compte des importations réelles des cinq dernières années pour arriver à ce chiffre. Le député a négligé de le mentionner lorsqu'il a parlé des différents produits.

L'autre point que le député a négligé de mentionner, c'est que nous nous sommes réservé le droit de créer de nouveaux offices de commercialisation dans les secteurs où les producteurs le demandent, et le gouvernement estime que c'est la bonne chose à faire.

Le député est un ancien ministre de l'Agriculture, quoi qu'il n'ait occupé le poste que deux mois environ, ce qui correspond à peu près à la période de mon propre mandat. Il n'a pas dit que les produits qu'il a mentionnés peuvent être inscrits sur une liste de marchandises d'importation contrôlée. En fait, le gouvernement a inscrit la crème glacée et le yaourt sur une pareille liste après la signature de l'Accord de libre-échange.

En outre, je ne sais trop comment le député peut affirmer que l'Accord sonne le glas des offices de commercialisation. L'article 11 du GATT a été conservé et continuera de s'appliquer sous un régime de libre-échange. Le député laisse ses explications en plan comme le font les libéraux lorsqu'ils commentent l'Accord de libre-échange. Les Canadiens ont dû entendre ce genre d'explications partielles et de demi-vérités pendant la campagne électorale.

Par exemple, son chef lit le premier paragraphe d'un article sans s'occuper des attendus qui précèdent et des conclusions qui suivent. Si on se limite à lire ainsi quelques lignes prises hors contexte dans l'Accord de libre-échange, le texte peut sembler terrifiant pour le public.

Cependant, si on va plus loin pour voir les explications, tout se tient. L'industrie laitière a appuyé l'Accord parce qu'elle sait que nos systèmes de commercialisation sont protégés. L'association des éleveurs de volaille a également donné son appui car elle sait que le système de commercialisation n'est pas menacé. Ce qui nuit à ce système, c'est que des agriculteurs acceptent que l'industrie de conditionnement leur verse une prime sur le poulet qu'ils produisent. Certaines entreprises de l'industrie paient une prime et détruisent ainsi le système de commercialisation qu'elles avaient elles-mêmes demandé et aidé à instituer.

Si le député veut faire quelque chose d'utile, il pourrait parler aux producteurs du pays pour les convaincre de revenir à des pratiques plus saines au lieu d'attribuer tous les maux à l'Accord de libre-échange. Le député hoche la tête. Il sait bien ce qui arrive chez les producteurs. Je connais le député depuis des années. Je suis heureux de le revoir à la Chambre, bien qu'il ne semble pas avoir appris grand-chose pendant ses quatre ans d'absence. Il n'a pas été équitable dans ses observations sur l'Accord de libre-échange et sur les offices de commercialisation.

M. Ferguson: Je proteste contre les déclarations du ministre. Tout d'abord, je n'ai jamais rien dit de l'industrie laitière. J'ai admis qu'il y aurait un quota global, si je peux l'appeler ainsi, d'après la page 84. J'ai ajouté qu'on passerait outre à ce quota avec des produits de poulet et de dindon ayant subi une transformation assez poussée pour ne plus être considérés comme tels. Cela va détruite l'industrie.

M. McDermid: Peut-on placer ces produits sur la liste des produits d'importation contrôlée?

M. Ferguson: Le poulet et le dindon comme tels figurent déjà sur la liste, de même que les oeufs.

M. McDermid: Peut-on ajouter d'autres produits sur la liste d'après l'Accord?

M. Ferguson: J'aimerais bien croire que oui. Cependant, si cela n'est pas possible, il faudrait faire inscrire la catégorie plus vaste des oeufs d'incubation.

Je voudrais également signaler que lorsque les restrictions d'importation sur le blé auront été levées, nous ne pourrons tout simplement plus avoir un double prix. Je tiens à dire que c'est pour cette raison que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé n'appuie pas l'Accord.

• (1850)

[*Français*]

Mme Landry: Madame la Présidente, il me fait bien sûr excessivement plaisir à mon tour de participer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-2, mettant en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

On a bien sûr beaucoup parlé de libre-échange pendant la dernière campagne électorale. Et dans ma circonscription de Blainville—Deux-Montagnes, comme dans tout le Québec et dans tout le Canada, le débat sur cette grande initiative historique a été passionné et rhétorique, mais malheureusement trop peu fondé sur les faits.

Comme ministre et députée, madame la Présidente, j'ai été particulièrement heureuse de constater l'intérêt qu'a suscité le débat sur le libre-échange et la participation des Canadiens de toutes les régions du pays.

La question du libre-échange a permis de mettre en relief, aux yeux de tous les Canadiens, l'importance du commerce pour notre prospérité, mais aussi l'importance que les Canadiens attachent aux aspects de notre vie qui font de nous une société unique.

Madame la Présidente, un bref retour en arrière qui nous a amenés à négocier ce traité de libre-échange avec notre plus important partenaire commercial, c'est au début des années 1980 à proprement parler que l'idée d'un vaste accord commercial bilatéral de libre-échange avec les États-Unis a véritablement fait son chemin. Rappelons-nous, en effet, qu'en 1982 le Sénat canadien, qui était à l'époque constitué comme aujourd'hui d'une majorité de libéraux, publiait son rapport sur le libre-échange avec les États-Unis. Or, le rapport en question précisait ce qui suit:

La négociation d'un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis reste le meilleur moyen d'atteindre les objectifs souhaités en ce qui concerne la restructuration, la croissance, la compétitivité de l'industrie canadienne.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez également que l'ancien ministre libéral des Finances, l'honorable Donald MacDonald, et ses commissaires avaient reçu, en 1982, du premier ministre Pierre Trudeau la mission de mener, à propos de notre économie, un examen plus approfondi que jamais, et de recommander la ligne de conduite à adopter pour l'avenir. Cette commission a consacré trois années à tenir des audiences publiques dans toutes les régions du Canada.

Les conclusions auxquelles elle est parvenue sont simples et sans équivoque, et je cite:

> Le libre-échange contribuera à nous enrichir et par la même occasion à renforcer la structure de notre pays et à augmenter notre confiance en nous-mêmes.

Madame la Présidente, pourquoi ces études, ces Commissions royales d'enquête et les autres intervenants ont-ils recommandé la négociation d'un Accord de libre-échange? Et pourquoi le gouvernement progressiste conservateur actuel a-t-il accepté aussi ces avis? Les motifs qui nous ont guidés sont précisément les mêmes que ceux qui amènent aujourd'hui les petits pays à se tourner vers le libre-échange. La montée de l'attitude protectionniste représente une menace pour l'économie canadienne. Avec l'Accord de libre-échange, le Canada prend les mesures nécessaires pour assurer un meilleur accès à son plus grand marché d'exportation.

Le gouvernement et les partisans du libre-échange croient que cela ne peut que susciter des possibilités économiques supérieures pour les Canadiens de toutes les régions de ce grand pays.

En fait, madame la Présidente, l'Accord de libre-échange ouvre des perspectives pour tous les Canadiens, de Saint-Jean à Victoria.

Depuis le début des négociations sur cette Entente, le besoin de desservir adéquatement l'ensemble du Canada est resté un objectif prioritaire. C'est pourquoi l'Accord de libre-échange est largement reconnu comme un élément essentiel de la politique régional de ce pays.

Pensons simplement, madame la Présidente, au secteur de l'énergie au Québec, à l'industrie forestière de l'Ouest, ou encore des pêcheries des provinces maritimes. Ils bénéficieront tous de cette entente commerciale.

Je pense également au marché de 250 millions d'habitants, aux nombreuses possibilités d'exportation, au développement de nos richesses et à combien d'autres opportunités qui s'ouvrent devant nous avec l'Accord de libre-échange. Et c'est cela, madame la Présidente, avoir le moyen de développer nos régions.

Les opposants du libre-échange continuent toutefois de soutenir qu'il entraînera la disparition du Canada, tel que nous le connaissons et nous fera perdre des possibilités.

Mais sur quoi fondent-ils leur opposition? Certainement pas sur l'histoire des 50 dernières années qui en est une de marche constante vers la libéralisation du commerce et la suppression des droits de douanes et des obstacles entre deux pays.

Je pense qu'il faut nous poser sérieusement les questions suivantes. Sommes-nous moins Canadiens après un demi-siècle de commerce croissant avec les États-Unis? Sommes-nous moins indépendants à la suite de la réduction des droits de douanes? Sommes-nous moins prospères? Madame la Présidente, je pense que la vaste majorité des Canadiens diront que le sort de notre identité n'a jamais été aussi fort. Je puis affirmer que nous n'avons jamais assisté à une aussi abondante production de littérature, de musique, d'art ou de cinéma canadien que maintenant. Chacun de ces domaines de notre créativité est solidement protégé par l'Accord de libre-échange et, tel que promis, nous avons maintenu toutes les mesures d'aide pour l'industrie culturelle, de même que son pouvoir d'en introduire de nouvelles.

Rien dans cette Entente n'empêche le gouvernement de continuer à financer Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et le Conseil des Arts du Canada. Je crois que le libre-échange ne peut que renforcer le sens de notre identité plutôt que de l'affaiblir, parce que c'est précisément lorsqu'un pays a une économie forte qu'il peut se permettre d'appuyer ses institutions artistiques et culturelles.

Le même argument est valable pour nos politiques sociales. Les opposants au libre-échange, bien sûr, les deux partis d'opposition, affirment que l'Accord constitue une menace pour ses politiques comme pour notre système d'assurance-maladie et notre système d'assurance-chômage. On sait, madame la Présidente, à quel point ils ont, pendant la dernière campagne électorale, et d'une façon que je qualifierais de honteuse, soulevé des inquiétudes, particulièrement chez les personnes âgées. L'intégrité des systèmes de sécurité sociale au Canada n'est aucunement menacée par l'Accord, et si elle l'était, cette menace viendrait plutôt d'une économie stagnante, du protectionnisme ou du statu quo. En vertu d'un principe de droit international et des lois américaines et canadiennes, les programmes sociaux ne sont pas considérés comme une subvention si elles s'appliquent à l'ensemble de la population, tel que l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les pensions, les prestations de maternité et les autres avantages sociaux. Et, pour assurer la viabilité de ces programmes, il faut avoir les moyens de se les offrir. Madame la Présidente, seule une

économie florissante est en mesure d'assurer au pays un système de santé adéquat pour tous ses habitants.

Et que dire de l'industrie de la fabrication, et plus particulièrement celle des petites et moyennes entreprises pour lesquelles plus de 12 000 de mes commettants de Blainville—Deux-Montagnes travaillent. Ce groupe d'entrepreneurs énergiques et dynamiques constitue une des forces les plus vives et les plus en expansion de l'économie du pays et de l'économie de la circonscription que je suis fière de représenter. Tout au long des nombreux mois au cours desquels je me suis entretenu avec ces gens d'affaires, j'ai sans cesse été impressionnée par leur enthousiasme. Je suis fière de les entendre me dire combien leurs affaires profiteront des débouchés que représentera le libre-échange. Ces petites entreprises sont prêtes à bénéficier des immenses avantages que procurera un meilleur accès au vaste marché américain. L'Accord offrira de nouveaux débouchés commerciaux à ces entrepreneurs canadiens. Il stimulera la croissance des petites entreprises qui sont prêtes à pénétrer le marché américain et, tout aussi important, il sécurisera l'accès de celles qui y sont déjà implantées.

La suppression des droits sur les produits fabriqués, exportés vers les États-Unis donnera un avantage concurrentiel aux produits canadiens vendus sur le marché américain.

Jusqu'ici, nos producteurs visaient un marché de 25 millions d'habitants. Ils pourront maintenant produire pour un marché de 260 millions d'habitants.

Je voudrais également, madame la Présidente, parler du secteur industriel. Celui-ci, dans ma circonscription comme partout au Canada, deviendra de plus en plus compétitif sur le plan international à mesure que diminueront les coûts de production, grâce à l'élimination des droits de douane. Avec le libre-échange, les industries de Blainville-Deux-Montagnes, soit les industries chimiques et de l'automobile, ainsi que les industries du plastique, du meuble, des métaux fabriqués et de l'électronique, seront en meilleure position pour exercer leur concurrence sur les marchés internationaux.

Finalement, ces producteurs auront d'innombrables possibilités de trouver et d'exploiter chez eux et aux États-Unis d'autres créneaux, d'autres procédés de production, de nouvelles compétences en gestion ainsi que de nouvelles possibilités d'investissement.

Voilà, monsieur le Président, pourquoi les associations nationales de petites entreprises, tels que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Conseil canadien des petites entreprises et le Conseil canadien du commerce de détail apppuient aussi vivement l'Accord.

• (1900)

[*Traduction*]

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de mon rôle en tant que ministre des Relations internationales. En ma qualité de ministre responsable des programmes d'aide internationale du Canada, je suis particulièrement heureuse de voir combien l'Accord de libre-échange va améliorer les programmes d'aide que le Canada administre à l'intention des pays du tiers monde.

Cette importante mesure commerciale s'inscrit dans la politique en deux volets du gouvernement actuel à l'égard du commerce international. Le Canada est déterminé à obtenir une réduction progressive des obstacles au commerce international, d'une part, sur le plan bilatéral avec notre plus important partenaire commercial et, d'autre part, sur le plan multilatéral grâce aux négociations qui se déroulent sous les auspices du GATT.

Tous les grands pays industrialisés ont loué l'Accord de libre-échange, car ils y voient une étape importante dans la lutte contre la montée du protectionnisme. Le protectionnisme constitue en effet une menace directe et de plus en plus importante pour la croissance économique mondiale, et en particulier pour le développement économique du tiers monde.

Dans ses relations extérieures, le Canada met beaucoup l'accent sur la collaboration avec les pays en développement en matière de commerce, et l'Accord de libre-échange lui permettra d'aller encore plus loin dans cette direction. En effet, la croissance économique qui découlera de l'Accord de libre-échange permettra au Canada de financer davantage de programmes d'aide au développement économique dans les pays du tiers monde.

[*Français*]

L'Accord permettra au Canada de continuer d'atteindre et de dépasser ce niveau remarquable d'assistance au développement qui s'est élevé à 2.26 milliards de dollars en 1986-1987. De tels objectifs sont réalisés grâce à la création, ici même au Canada, d'une infrastructure économique plus forte et plus dynamique. C'est de cette façon-là, monsieur le Président, que des nations industrialisées comme la nôtre peuvent se permettre d'offrir le type de programmes généreux et innovateurs qui symbolisent la réputation que le Canada a acquise dans le monde en développement.

Le Tiers monde ne peut que tirer des profits considérables de la croissance économique qu'entraînera la multiplication des échanges aux termes de l'Accord. L'expansion de notre économie, à la suite du libre-échange, provoquera une forte demande de produits du Tiers monde. Le libre-échange suscitera donc une croissance économique importante qui permettra au Canada de conserver son rôle de premier plan, pour ce qui est

d'encourager et de favoriser le développement et l'expansion des économies des nations en voie de développement.

Ainsi, monsieur le Président, il est clair que ceux qui laissent entendre que l'Accord témoigne d'une sorte de mentalité d'assiégés dans une forteresse nord-américaine, se trompent lourdement. Nos adversaires ne peuvent relever aucune disposition de l'Accord susceptible de mettre en danger nos programmes d'aide. La raison en est simple. Nos politiques d'aide n'ont aucun rapport avec nos relations commerciales avec les États-Unis. Les décisions relatives à ces questions-clés seront toujours prises indépendamment de l'Accord par des Canadiens et pour le meilleur intérêt du Canada.

En conclusion, monsieur le Président, je dois exprimer ma fierté et vous dire combien je me sens privilégiée d'avoir pris part à ce débat historique. L'Accord de libre-échange est pour les Canadiens l'occasion de montrer au monde entier qu'ils sont travailleurs, productifs, innovateurs et compétitifs. Bref, qu'ils sont prêts à relever les défis de l'avenir.

Monsieur le Président, les commettants de ma circonscription, comme ceux de la plupart de toutes les régions du Canada ont clairement indiqué, le 21 novembre, qu'ils souhaitaient que le gouvernement conservateur continue à faire prospérer notre pays. Je suis donc fière de faire partie de ce gouvernement qui a mis en place les négociations de ce libre-échange avec les États-Unis, de façon à pouvoir assurer à tous les Canadiens une meilleure prospérité pour les années à venir.

[*Traduction*]

M. Parker: Monsieur le président, je suis très heureux de parler du projet de loi C-2 aujourd'hui à l'étape de l'étude en comité plénier.

Je représente une circonscription aux activités très diversifiées. Comme on y trouve trois parcs nationaux, l'aspect environnemental de ce projet de loi préoccupe beaucoup les gens qui y vivent. Nous avons aussi des agriculteurs et des fructiculteurs dans la jolie région de Creston. Nous avons des mines de charbon, d'argent, de plomb et de zinc dans la région de Kimberley. Le secteur des services est représenté à Cranbrook, qui dessert toute la vallée. Nous avons également des travailleurs dans le secteur des transports.

Pendant la campagne électorale, nous avons constaté que tous ces gens étaient très inquiets. Pourtant, lorsque je suis revenu à la Chambre, et j'étais d'ailleurs très heureux de le faire, je n'ai entendu que les mêmes discours de la part des députés du parti ministériel. J'ai entendu le ministre responsable du logement tenir des propos très virulents hier soir au sujet de la façon dont les députés de l'opposition critiquent le gouvernement.

M. McDermid: Des propos virulents?

M. Parker: Oui, très virulents.

M. McDermid: Savez-vous ce que cela veut dire?

M. Parker: Nous avons entendu le même genre de propos pendant la campagne lorsqu'on nous a traité de menteurs. Nous avons essayé d'exprimer l'inquiétude que nous éprouvons pour les travailleurs des secteurs que j'ai mentionnés, ces travailleurs qui ont vu les sociétés multinationales, avides de profits, appuyer l'Accord de libre-échange sans tenir compte de l'effet néfaste qu'il aurait sur eux. Et ce n'étaient pas seulement des néo-démocrates qui étaient inquiets, mais aussi des libéraux et de nombreux conservateurs qui ont commencé à nous appuyer à cause des craintes qu'ils avaient.

Nous avons vu le premier ministre venir à Vernon, pas à Kelowna ni à Penticton mais bien à Vernon, et offrir 20 millions de dollars aux viticulteurs parce qu'ils craignaient pour l'avenir de leur industrie. Il n'y a même pas de viticulteurs à Vernon. Les producteurs de raisin se trouvent dans les régions de Kelowna, de Penticton et d'Osoyoos, mais il n'a pas osé se montrer là avec ses 27 millions de dollars. Non, il est allé à Vernon, en territoire sûr, pour en parler. Il n'a pas donné aux producteurs la possibilité d'exprimer leurs préoccupations.

• (1910)

A Creston où on produit des fruits, des produits laitiers et des céréales, les gens sont inquiets parce que la durée de leur saison de production ne se compare pas à celle des États-Unis. Ils craignent la concurrence des producteurs américains. L'industrie laitière est également inquiète de ce qui arrivera s'il n'y a plus d'usines de conditionnement pour traiter les produits. S'il n'y a plus d'usines, alors il ne reste plus qu'à fermer boutique.

Je voudrais parler un instant des travailleurs des chemins de fer. Ils nous demandent: «Que nous arrivera-t-il lorsque nous commencerons à aller au nord et au sud?» C'est ce que le ministre a dit hier. Qu'arrivera-t-il quand l'Alberta construira une autoroute à quatre voies pour exporter ses produits vers les États-Unis? Qu'arrivera-t-il lorsque l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba commenceront à faire le commerce entre le Nord et le Sud au lieu de le faire entre l'Est et l'Ouest? Qu'adviendra-t-il des cheminots? Que deviendront les chemins de fer? Qu'arrivera-t-il aux ports de Vancouver, de Thunder Bay et de Churchill? Dans notre parti, nous voudrions voir établir un mécanisme pour régler les problèmes auxquels les gens vont avoir à faire face.

J'ai déjà été maire de Revelstoke. Je me rappelle le moment où le traité de la Columbia a été signé. Ce devait être une affaire d'or pour la province et les habitants de la Colombie-Britannique. Des milliers d'acres de terre ont été inondés, non pour les Canadiens, mais pour produire de l'électricité et emmagasiner de l'eau pour les Américains. Nous les avons vu faire baisser

l'eau à un point tel que des tempêtes de poussière se produisaient chez nous. La région était devenue inhabitable. On a dû insister auprès des Américains pour qu'ils fassent quelque chose, pour qu'ils mettent en place une espèce de réglementation.

C'était un petit accord comparé à celui dont il est question ici. Lorsque le terrain a été exproprié, un seul parti a protesté, soit le Nouveau parti démocratique.

Tout ce que nous demandons, c'est que l'Accord de libre-échange prévoie un certain mécanisme de contrôle. Si cet accord est aussi merveilleux que le dit le gouvernement, pourquoi celui-ci refuse-t-il si âprement d'accorder au peuple canadien pareil mécanisme de protection?

Je tiens à dire quelques mots de l'enquête menée par la Banque de Nouvelle-Écosse. La banque appelle cela une version révisée d'une étude de développement économique.

M. McDermid: Elle a été menée avant la signature de l'Accord.

M. Parker: Et alors? Le fait est que cette étude a bel et bien été menée. Nous avons vu ce qui est arrivé depuis que l'Accord a été signé.

M. McDermid: J'adore qu'un socialiste cite la Banque de Nouvelle-Écosse.

M. Parker: Voici ce que la Banque avait à dire: Les secteurs qui risquent le plus d'être touchés par l'Accord sont l'industrie automobile, le montage des poids lourds, les accessoires automobiles, le conditionnement des denrées alimentaires, le secteur de la volaille, la production fruitière et la culture maraîchère, dont beaucoup sont implantés dans ma circonscription. Les citoyens de ma circonscription sont très inquiets d'apprendre que les banques commencent à considérer ces secteurs comme très vulnérables. Lorsqu'ils auront besoin de crédit pour améliorer leur compétitivité, la banque va leur dire: «Nous ne sommes pas disposés à vous prêter de l'argent parce que vous êtes dans un secteur vulnérable».

Le montage de wagons est aussi considéré comme un secteur vulnérable. A Golden, une importante chaîne de montage de wagons emploie beaucoup de travailleurs. Si ces wagons sont envoyés pour réparation sur le marché américain où la main-d'oeuvre est meilleur marché, l'usine sera dans l'impossibilité de créer et de garder les emplois que nos citoyens attendent d'elle.

La construction navale, le radoub, les produits chimiques, les spécialités organiques, le carton pour boîtes et le carton pour boîtes d'emballage, l'agriculture, la volaille, le camionnage, la télévision par câble et la chaussure sont des secteurs dont on a montré la grande vulnérabilité. Lorsque ces entrepreneurs chercheront à obtenir des fonds pour se mesurer à des concurrents sur un pied d'égalité, les banques ne leur donneront pas l'occasion de participer à ces programmes.

J'ai travaillé longtemps à un programme de vente du charbon de l'Ouest sur les marchés du centre du Canada. Nous avons commencé à pénétrer ce marché. Plusieurs millions de tonnes de charbon provenant de la région de Sparwood-Elkford ont été vendues à des usines du centre du Canada, ce qui a créé des emplois et permis de conserver des capitaux au Canada pour payer les travailleurs de la Colombie-Britannique.

Voilà le type de programme sur lequel nous devrions nous pencher. Une collaboration est-ouest devrait favoriser l'achat des ressources nationales de l'Ouest par des entreprises du centre du Canada. En retour, nous achèterions les produits manufacturés.

M. McDermid: Vous voulez que les gens de l'Ouest restent des scieurs de bois et des porteurs d'eau et qu'ils confient toute la fabrication au centre du Canada. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Parker: Laissons-les acheter nos matières premières et nous achèterons leurs produits finis. Nous créerons ainsi des milliers d'emplois dans tout le Canada et dans ma circonscription. Le nombre de prestataires d'assurance-chômage diminuera sensiblement.

Lors de la campagne électorale de 1984, les gens de ma circonscription n'avaient qu'un mot à la bouche: «Des emplois, des emplois, des emplois.» Il n'y avait pas d'emplois. Nous en avons perdu. Nous avons perdu une fabrique d'engrais à Kimberley; 150 personnes ont été licenciées. Nous sommes l'un des pays agricoles les plus riches du monde et nous ne pouvons assurer la survie d'une fabrique d'engrais.

Le député conservateur que j'ai remplacé a laissé cela se produire. Les honorables vis-à-vis parlent de désaffection de l'Ouest par rapport à l'Est. Ce climat a été créé par le gouvernement actuel qui a permis cet état de choses.

Maintenant, un mot de quelques autres promesses. On ne peut pas faire confiance au gouvernement conservateur. On ne peut pas faire confiance au premier ministre et aux conservateurs. Sous leur administration, les impôts d'une famille moyenne se sont alourdis de plus de 1 300 $. Ils avaient pourtant dit qu'ils n'allaient pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. Ils ont essayé de supprimer l'indexation des pensions de nos personnes âgées.

M. McDermid: Nous ne l'avons pas fait.

M. Parker: C'est ce que l'ancien député de ma circonscription affirmait pendant la campagne électorale. Il disait également: «Sid Parker ne dit pas la vérité. Nous n'avons pas essayé de réduire les pensions, nous voulions seulement les désindexer». Quel culot!

Les conservateurs ont adopté une loi qui a eu pour effet d'accroître considérablement le coût des médicaments d'ordonnance.

Mme Sparrow: Non! Elle a permis d'augmenter la recherche et le développement au Canada.

M. Parker: Montrez-moi donc les emplois que ce programme a permis de créer. Montrez-moi quels emplois ont été créés dans Kootenay-Est. En fait, on a perdu des emplois dans cette circonscription, et les retraités paient maintenant leurs médicaments trois ou quatre fois plus cher qu'avant. Que les députés d'en face l'admettent ou non, tout cela est imputable à l'Accord de libre-échange. Ce fut une concession de plus aux Américains. Les conservateurs ont donné des milliers de sociétés rentables . . .

• (1920)

Une voix: Vous êtes à mille lieues de la vérité.

M. Parker: Il dit que je suis à mille lieues de la vérité. Je me souviens du grand débat de la campagne électorale de 1984, au cours duquel les libéraux avaient été accusés de distribuer des faveurs politiques. Nous avons vu ce qui s'est passé après que les conservateurs ont été élus.

M. McDermid: Nous avons bien pris soin de votre leader à la Chambre, Ian Deans. Nous nous sommes occupés aussi de Stephen Lewis. Nous avons bien traité tous vos amis. Ils ont tous obtenu de bons postes. Ce qui vous attriste, c'est peut-être que vous n'en ayez pas eu.

M. Parker: Monsieur le président, ils commencent à chahuter.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Quand il y aura un peu plus de silence, le député pourra poursuivre son intervention.

M. Parker: Merci, monsieur le président.

M. McDermid: Qu'est-ce que cela a à voir avec l'Accord de libre-échange, monsieur le président?

M. Parker: Monsieur le président, vu qu'ils parlent d'«honnêteté» et qu'ils nous prient de leur «faire confiance», demandons-nous s'ils méritent confiance. Demandons-nous si nous devons leur faire confiance à propos de l'Accord de libre-échange. Je me souviens du député de York—Peel qui a été jugé coupable sous 14 chefs d'accusation de conflit d'intérêts, pas un, pas deux, mais quatorze; qui plus est, on lui a versé 600 000 dollars, avec l'argent des contribuables, pour assurer sa défense.

Permettez-moi de demander à ces exploitants de petites entreprises qui appuient le gouvernement conservateur, si vraiment le gouvernement paierait leurs frais de justice s'ils étaient accusés et trouvés coupables sous quatorze chefs d'accusation. Je crois que non.

Avant de conclure, je voudrais parler de l'eau. Je crois que l'eau représente l'essence même de cet accord. Je vous livre les renseignements que j'ai tirés de la revue *Wildlife International*. Comme je l'ai déjà mentionné, quand j'ai décrit le Traité du fleuve Columbia et ses conséquences sur nos eaux, je me souviens de la fois où notre municipalité a décidé qu'il serait trop coûteux d'installer une conduite d'eau principale pour irriguer notre terrain de golf et qu'elle préférait, à cette fin, pomper l'eau du réservoir du fleuve Columbia. Savez-vous que cela nous était interdit au Canada? Nous devions demander la permission à la Commission mixte des eaux internationales pour puiser l'eau de nos propres fleuves et de notre propre pays afin d'irriguer un terrain de golf situé à l'intérieur de nos frontières.

M. McDermid: Qui siégeait à cette commission mixte? Pourquoi avait-on créé une commission mixte?

M. Parker: Qu'importe qui siégeait à cette commission. Je soutiens qu'il vaudrait mieux que nous fassions la lumière sur le contenu de l'Accord que nous avons en mains. J'ai un article ici. On a découvert une lacune dans le document très controversé qu'est l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et cette lacune pourrait avoir des répercussions inattendues sur la ressource naturelle la plus précieuse du Canada, l'eau. La lacune se trouve dans le passage suivant:

> Les politiciens américains ont déjà indiqué qu'ils pourraient un jour avoir besoin des eaux canadiennes, affirme Donna Leith, directrice du Programme d'éducation et d'information, de l'Académie des sciences aquatiques Rawson.
>
> Selon les dispositions du présent accord, poursuit Leith, les États-Unis, où l'eau se fera de plus en plus rare, ont autant accès que le Canada aux précieuses eaux canadiennes.

Voilà ce que dit l'article. Et voici la solution que propose M^me^ Leith.

> D'après elle, la seule solution pour renforcer la position du Canada est de mettre en oeuvre une déclaration canado-américaine de signification qui exclut clairement l'eau de l'Accord de libre-échange.

Or, cela n'a pas été fait.

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Parker: Je viens de vous le dire. Il s'agit d'un article tiré du numéro de novembre-décembre 1988 de *Wildlife International*. L'auteur est Donna Leith, directrice du Programme d'éducation et d'information à l'Académie des sciences aquatiques Rawson.

Il faut tenir compte de cela et faire quelque chose.

M. McDermid: J'ai déjà rencontré des représentants de cette association.

M. Parker: Vous les avez rencontrés.

M. McDermid: Je sais qui ils sont et vous avez tort.

Le président: Le temps de parole du député est expiré.

M. Fee: Merci, monsieur le président. Je voudrais tout faire écho aux déclarations de mes prédécesseurs des deux côtés de la Chambre. Ils ont déclaré que c'était un honneur de consacrer leur premier discours à la Chambre à un sujet aussi important que le libre-échange. Je ne crois pas que le Parlement ait été saisi d'une question aussi cruciale depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je voudrais vous offrir, à vous et à vos collègues de la présidence, mes félicitations pour votre nomination. Il est évident, même pour un nouveau venu comme moi, que la Chambre vous tient en très haute estime. L'avenir vous réserve bien des défis et mes meilleurs voeux de succès vous accompagnent.

C'est aussi un privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre en tant que représentant de Red Deer. Je saisis cette occasion d'exprimer mes remerciements et ma gratitude aux électeurs de Red Deer qui m'ont fait confiance. C'est avec beaucoup d'humilité que j'assume mes fonctions; d'autant plus que je succède à un serviteur du peuple des plus compétents, mon prédécesseur, l'honorable Gordon Towers.

Des voix: Bravo!

M. Fee: M. Towers jouit d'un respect énorme au sein de la population de Red Deer, comme le montrent les majorités confortables avec lesquelles il a remporté toutes les élections auxquelles il a participé. Il ne fait aucun doute qu'il a la confiance de la majorité des citoyens de Red Deer. J'ai été impressionné de constater, ici même à Ottawa, en m'entretenant dans les couloirs avec mes collègues des deux côtés de la Chambre, le respect qu'ils manifestaient à l'endroit de mon prédécesseur. Ce qui est probablement plus révélateur encore, c'est que le personnel des Communes, les agents de sécurité, même les conducteurs d'autobus, quand ils apprennent d'où je viens, me demandent des nouvelles de M. Towers et me disent qu'il ne sera pas facile à remplacer. Je me rends parfaitement compte qu'il me sera difficile d'être à la hauteur de mon prédécesseur, mais je ferai certes de mon mieux pour y parvenir.

On m'a également dit qu'il n'y a qu'un seul moyen de rendre hommage comme il se doit à mon prédécesseur, lequel, en plus de se dévouer totalement pour les gens de Red Deer, était connu pour ses qualités de poète. Je demande donc l'indulgence de la Chambre et de la présidence et je dédie les vers suivants au poète de Dromore:

Un dur labeur attend Douglas Fee
Car il lui est impossible de faire fi De son illustre prédécesseur
Qui déclamait des vers avec ferveur

Hélas la Chambre n'entendra plus
La voix sonnante du barde de Dromore Qui s'est retiré sur ses terres à Red Deer
Mais je suis là et bien que je sois mauvais poète Je saurai aller jusqu'au bout.

Des voix: Bravo!

M. Fee: Monsieur le président, par votre entremise, je m'adresse à la Chambre. Je dois préciser que je ne suis pas poète du tout et que vous ne m'entendrez probablement plus jamais déclamer des vers.

Ma circonscription est un microcosme de ce qu'il y a de meilleur dans la province de l'Alberta. D'ouest en est, depuis les majestueuses Rocheuses dans le Parc national de Banff jusqu'à la trépidante cité de Red Deer, notre circonscription offre des panoramas grandioses, de paisibles paysages agricoles, d'abondantes ressources, et surtout, elle est peuplée de gens travailleurs et chaleureux.

L'agriculture est le fondement de notre économie, mais nous comptons également une présence très importante dans les secteurs de l'énergie, du pétrole, du gaz et de la pétrochimie. L'Accord de libre-échange aura des répercussions extrêmement favorables sur le secteur énergétique dans son ensemble et particulièrement dans ma circonscription. Je voudrais, au cours des quelques minutes dont je dispose, expliquer pourquoi une nette majorité des électeurs de Red Deer appuient l'Accord de libre-échange qu'ils considèrent très avantageux.

Premièrement, les droits de douane.

• (1930)

L'élimination des droits de douane permettra la libre circulation des marchandises entre le Canada et les États-Unis. La plupart de nos ressources naturelles traversent déjà la frontière en franchise, mais les droits sont encore très élevés sur les marchandises à valeur ajoutée. Grâce à l'Accord, les Canadiens pourront accroître leurs exportations, surtout celles des marchandises transformées et les consommateurs et les industries pourront acheter des produits meilleur marché. Comme on l'a déjà dit à la Chambre, ce sont les consommateurs canadiens qui bénéficieront le plus de l'Accord.

L'Accord prévoit que les deux gouvernements s'engagent à ne pas faire de discrimination contre les acheteurs étrangers de produits énergétiques en imposant des taxes à l'importation. Autrement dit, les prix seront déterminés par le marché, comme il se doit. Les provinces et le gouvernement fédéral restent entièrement libres d'exploiter les ressources énergétiques du Canada à leur guise. L'Accord de libre-échange est une étape logique et conséquente vers la libéralisation du marché de l'énergie. Il respecte nos engagements antérieurs envers l'Agence internationale de l'énergie.

Le gouvernement actuel a entamé le processus de libéralisation quand il a aboli le Programme énergétique national et l'impôt sur les revenus pétroliers. J'ai été estomaqué hier quand des députés de l'autre côté ont

déploré que l'Accord rendrait impossible la mise en oeuvre d'un autre programme énergétique national. Pour les gens de ma circonscription, voilà une très bonne raison de l'appuyer. Nous ne voulons pas d'un autre programme énergétique national.

Ce programme et l'impôt sur les revenus pétroliers ont ruiné les petites société pétrolières de ma circonscription appartenant à des Canadiens. Bien des Canadiens ont perdu beaucoup d'argent et ont perdu confiance en leur gouvernement à cause de ces deux programmes. Ils reprennent confiance maintenant. Les entrepreneurs de la région pétrolifère de l'Alberta se sont remis à l'oeuvre. J'ai parlé à plusieurs de ces personnes au cours de la campagne électorale et elles m'ont clairement signifié qu'elles n'ont ni le besoin ni l'envie que les gouvernements leur disent comment mener leur barque. Elles veulent avoir l'occasion de livrer concurrence sur une base équitable. Elles veulent accéder au marché qui sera garanti par l'Accord de libre-échange.

L'Accord de libre-échange confirme l'engagement que prend chaque pays à la libéraliser les investissements. Le Canada conservera des droits importants concernant le contrôle des investissements étrangers. Dans le secteur de l'énergie, il est interdit aux investisseurs étrangers de faire l'acquisition de sociétés canadiennes prospères.

Les deux gouvernements ont convenu d'appliquer chacun leur propre réglementation à tous, quel que soit leur pays d'origine. En d'autres mots, les Américains ne feront pas de discrimination contre les sociétés canadiennes faisant des affaires aux États-Unis pour la simple raison qu'elles sont canadiennes et les Canadiens prennent un engagement semblable.

Toutefois, chaque gouvernement conserve le droit d'établir les normes de sécurité ou règlements sur l'environnement qu'il désire. Ceux qui veulent faire des affaires au Canada devront respecter les règles canadiennes. Les dispositions sur le traitement national ne s'appliquent ni ne s'appliqueront aux programmes sociaux ou aux régimes d'assurance-maladie, indépendamment de ce que l'opposition voudrait bien nous faire croire.

L'Accord de libre-échange confirme notre engagement à respecter les principes du GATT et de l'Agence internationale de l'énergie, c'est-à-dire que si nous réduisons notre production, nous permettrons alors aux Américains de faire une offre sur une partie de cette production. Nous ne sommes pas obligés de sacrifier notre énergie, mais en cas de pénurie à l'échelle internationale, nous n'abandonnerons quand même pas notre voisin et meilleur client.

Nous gardons le droit d'accorder des stimulants fédéraux à la prospection et à l'exploitation de nos ressources énergétiques. Mais le plus grand avantage de l'Accord de libre-échange, c'est probablement la création d'un climat commercial sûr. Avec la suppression des droits de douane et une détermination à traiter tout le monde de la même façon, le commerce entre le Canada et les États-Unis va sûrement prospérer. Comme 85 p. 100 de nos exportations d'énergie sont destinées aux États-Unis, il est essentiel de nous assurer l'accès à ce marché.

Un accès sûr va susciter d'autres investissements. Surgiront alors d'autres mégaprojets énergétiques comme celui qu'a annoncé la semaine dernière le Caroline Area Gas Producing Group, société de ma circonscription qui se propose d'investir 600 millions de dollars dans la construction d'une raffinerie de gaz naturel. Pour la construction, on fera appel à 1 400 travailleurs et plus de 150 emplois permanents seront créés. Hier, le ministre du Commerce extérieur a annoncé que la société Novacor va ajouter une troisième phase à l'usine Joffre, située à proximité de ma circonscription. Il s'agit là d'un autre investissement d'un demi-milliard de dollars. Ces investissements auront une incidence très positive et durable pour ma circonscription.

Ces ouvrages coûtent extrêmement cher et exigent plus de capitaux que le Canada ne peut en fournir à lui seul. Un climat commercial stable va encourager les investisseurs à planifier à long terme. Ils investiront ainsi davantage d'argent au Canada, ce qui va signifier un plus grand nombre d'emplois et une plus grande prospérité pour les Canadiens.

Compte tenu des nombreux exemples, dans ma circonscription, de réactions positives à la réélection du gouvernement conservateur et à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, il est étonnant que l'opposition nous prédise un avenir aussi sombre.

Cet accord permettra aux Canadiens de devenir autre chose que des fournisseurs de richesses naturelles. La réduction des droits de douane, l'accès garanti à des marchés importants et l'accroissement des investissements favoriseront la diversification. Nous pourrons raffiner nos richesses naturelles ici même au Canada et vendre les produits raffinés à l'étranger au lieu d'exporter des matières premières. Il en résultera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les Canadiens.

Je cite également en exemple une autre entreprise de ma circonscription, la Sun Pine Forest Products. Cette entreprise prévoit d'agrandir considérablement ses activités de traitement du bois en prévision d'un accroissement de sa part de marché aux États-Unis. Elle construit à l'heure actuelle une scierie de 80 millions de pieds-planches près de Rocky Mountain House. La scierie comprendra une déchiqueteuse, une fraiseuse-raboteuse, des séchoirs, une usine de traitement chimique et une usine de panneaux de fibres. Quelque 32,5 millions de dollars seront investis pour créer 267 emplois à long terme. D'après les prévisions, le projet créera plus de 600 emplois dans le domaine de la construction de même

que 530 emplois indirects. La compagnie Sun Pine aura une masse salariale annuelle de plus de 17 millions de dollars. Ce genre d'investissement entraînera des retombées considérables pour notre économie locale. C'est un excellent exemple des avantages que l'accès garanti à un marché important peut apporter.

Les ressources énergétiques de l'Alberta sont encore en grande partie inexploitées. Cet accord accroîtra la sécurité de l'offre canadienne. La sécurité de l'offre passe par un secteur énergétique bien portant, qui est capable d'exploiter de nouvelles ressources énergétiques pour répondre aux besoins futurs. La libéralisation des échanges renforcera le secteur énergétique canadien puisqu'il stimulera l'investissement de même que l'exploration et le développement. L'industrie sera ainsi plus en mesure de découvrir et d'exploiter les ressources énergétiques nécessaires pour assurer la sécurité de l'offre canadienne.

Enfin, l'Accord de libre-échange contribuera à la viabilité à long terme du secteur énergétique grâce au mécanisme dont le Canada et les États-Unis disposeront dorénavant pour régler leurs différends commerciaux au fur et à mesure qu'ils surviendront.

Le mécanisme binational de règlement des différends et l'engagement de procéder à des consultations préalables avant d'adopter des projets de loi commerciaux concernant l'autre pays feront en sorte que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis seront loyales et honnêtes. Ce mécanisme étant en place, on ne parlera plus de souris et d'éléphant. Les Canadiens et les Américains se rencontreront sur un pied d'égalité.

J'estime, ainsi que ma circonscription, que tant qu'on respectera les règles du jeu, nous pouvons rivaliser avec ce qui a de mieux dans le monde. Il nous faudra encore faire de longs et durs efforts parce que, même si l'Accord de libre-échange nous offre des possibilités, nous devons nous démener pour en tirer profit.

Ma province de l'Alberta est une province de pionniers. Nos parents et nos grands-parents s'y sont installés. Ils nous ont légué de solides principes moraux de travail rural. Nous continuons à croire à l'adage «aide-toi et le Ciel t'aidera» et à estimer que l'effort devrait être récompensé et qu'il a place dans notre monde pour les entreprises libres et créatives.

Les Albertains sont audacieux et indépendants. Ils ne veulent pas que le gouvernement intervienne dans des domaines où ils peuvent se débrouiller mieux tout seuls. Nous ne craignons pas la concurrence. Nous avons déjà relevé des défis. Nous attendons avec impatience le défi de tirer le maximum de l'Accord de libre-échange.

Je conclus en disant que cet accord constitue une occasion magnifique non seulement pour Red Deer, non seulement pour l'Alberta, mais pour toutes les régions du Canada. En ouvrant davantage les marchés américains et en nous en donnant l'accès, l'Accord de libre-échange favorisera le développement régional et par conséquent enrichira les régions et le Canada.

Cet accord sera fructueux non pas parce qu'il affaiblit le centre du Canada mais parce qu'il renforce les régions. Celles-ci ne veulent pas vivre d'aumônes, ni quitter d'une façon ou d'une autre la Confédération. Nous voulons avoir la possibilité de réaliser notre potentiel. Cet accord nous aidera à y parvenir.

• (1940)

M. McGuire: Monsieur le président, c'est un honneur que d'intervenir ce soir à la Chambre des communes au nom de la magnifique circonscription d'Egmont. Egmont a eu d'éminents représentants comme le premier ministre William Lyon Mackenzie King quand il est devenu pour la première fois premier ministre en 1919, le colonel James Ralston, ministre de la Guerre pendant la Seconde Guerre mondiale, et l'honorable J. Watson MacNaught qui a été solliciteur général du Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Je m'engage envers mes électeurs d'Egmont à représenter leurs points de vue de mon mieux et dans les meilleures traditions de mes prédécesseurs. La circonscription d'Egmont, située dans la partie ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, tire sa richesse de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. Egmont est une circonscription mi-urbaine, mi-rurale dont la population est répartie également entre les zones urbaines de Summerside, St. Eleanors et Wilmot et la zone rurale, qui s'étend de St. Eleanors jusqu'à la pointe nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.

La circonscription d'Egmont a voté résolument contre l'Accord de libre-échange du gouvernement. Un pêcheur de ma circonscription a dit de cet accord que c'est un iceberg dont le dixième environ est émergé et les neuf dixièmes environ immergés. Je trouve que cela décrit bien l'Accord de libre-échange.

Parce que les subventions n'y sont pas définies, parce que les programmes de développement régional ne sont pas garantis, parce qu'il n'y a pas d'assurance que les offices de commercialisation vont survivre à cet accord, et parce que les programmes de soutien à l'intention de nos pêcheurs vont probablement être supprimés, l'analogie avec l'iceberg est fort sensée. Il y a beaucoup trop de choses que nous ne savons pas et que nous ne comprenons pas dans cet accord. On ne dit pas et l'on ne dira pas aux Canadiens ce qui va vraisemblablement leur arriver, sauf qu'il y aura des gagnants et des perdants.

Les agriculteurs de ma circonscription estiment qu'ils vont être perdants. Les pêcheurs de ma circonscription estiment qu'ils vont être perdants, et les jeunes et les personnes âgées estiment qu'ils vont être perdants.

Nos ancêtres sont venus dans ce pays pour échapper aux rigueurs et à l'âpreté de la société de classes en Europe. Les Écossais sont venus ici quand il a été constaté que les moutons valaient plus cher que les gens, qu'on les a évincés de leurs terres ancestrales en leur disant de se débrouiller seuls. Les Irlandais sont venus ici pour échapper à l'oppression et à la famine d'un pays où il ne leur était pas permis de devenir propriétaires du sol ni d'élever des bêtes pour se nourrir. D'autres Européens sont venus ici pour échapper à la tyrannie et à la guerre, et au Canada ils sont venus rejoindre les Canadiens-Français pour édifier pour eux et pour leurs enfants une société différente, plus compatissante.

Ils ont voulu construire un pays où il n'y aurait pas de maîtres. Ils ont voulu l'ériger sur des droits et des libertés dont ils ne pouvaient que rêver, à l'époque, en Europe. Ils sont venus ici et ont construit ce pays, un pays fondé sur la liberté et l'humanité et non sur la cupidité.

De nouveaux maîtres ont toutefois pris la direction du pays. Les multinationales américaines et les conglomérats canadiens, avec leur insatiable appétit et leur irrespect total pour les frontières nationales, sont en train de modeler notre société pour qu'elle serve leurs propres fins.

Au cours de la dernière campagne électorale, les grandes sociétés ont dépensé des millions de dollars en publicité pour influencer la population du Canada, pour menacer leurs travailleurs et les effrayer avec leurs prédictions d'apocalypse. Leurs efforts n'ont pas été vains puiqu'elles ont obtenu ce qu'elles voulaient, c'est-à-dire qu'elles ont réussi à faire élire un gouvernement qui se pliera à leur volonté pendant les quatre prochaines années.

Certaines activités électorales ont pris une tournure des plus antidémocratiques. Ces sociétés ont tourné en dérision la Loi sur les dépenses électorales. Maintenant, elles sont les nouveaux maîtres du pays.

Comment voulez-vous que les petits agriculteurs, les petits pêcheurs côtiers, les personnes âgées et les camionneurs d'Egmont puissent faire obstacle à la volonté des sociétés canadiennes et américaines? Le Conseil économique du Canada a prédit qu'environ 890 emplois seraient créés à l'île-du-Prince-Édouard au cours des dix prochaines années grâce à l'Accord de libre-échange. Cela représente en moyenne 89 emplois par année.

Quel sera le prix à payer pour ces 89 emplois par année? Combien de producteurs laitiers devront cesser leurs activités pour permettre la création de ces 89 emplois de bureau? Combien d'éleveurs de porcs survivront à la suppression des subventions à l'industrie? Combien de producteurs de pommes de terre seront pénalisés lorsque le président des États-Unis invoquera l'amendement Mitchell pour limiter l'importation des pommes de terre canadiennes?

Les pommes de terre sont l'un des principaux produits d'exportation de l'Île-du-Prince-Édouard. En vertu du GATT, le Canada a réussi à faire lever les contingents d'importation imposés il y a dix ans. Avec l'Accord, nous serons assujettis à de nouveaux contingents. L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard risque d'être ébranlée si nos exportations de pommes de terre et de poisson vers le marché américain sont limitées.

Qu'adviendra-t-il des collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, lorsque les agriculteurs et les pêcheurs auront cessé leurs activités? Qu'adviendra-t-il des petites entreprises implantées dans ces collectivités? Elles disparaîtront et ne seront pas remplacées. Cela ne fera sûrement pas la manchette du *Globe and Mail*, comme ce fut le cas lorsque la compagnie Gillette a annoncé qu'elle fermait ses portes.

Personne ne remarquera le lent dépérissement de l'industrie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard. Le temps passera, et personne ne s'inquiètera de ce que les agriculteurs auront tour à tour abandonné leur exploitation. Lentement mais sûrement, les régions rurales seront désertées.

L'Accord de libre-échange marquera la disparition de la ferme familiale à l'Île-du-Prince-Édouard. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nos habitants ont voté contre les conservateurs aux dernières élections. Ils ont décidé de faire confiance aux quatre candidats libéraux à l'île et à leur estimé premier ministre, l'honorable Joseph Ghiz, qui affirmaient que cet accord n'était avantageux ni pour l'Île-du-Prince-Édouard, ni pour le Canada.

Les habitants de l'Ile-du-Prince-Édouard ont bien appris leur leçon d'histoire. Ils savent que la région de l'Atlantique a souffert sur le plan économique quand elle a décidé d'adhérer à la Confédération. Nous nous sommes joints à cette belle et grande aventure qu'était le Canada et avons redirigé nos échanges commerciaux de l'est à l'ouest plutôt que vers le sud et l'est. Comme je l'ai mentionné, au niveau économique, cette décision nous a fait mal. Toutefois, au fil des ans, les initiatives économiques ont été réparties plus équitablement entre les régions du pays. On a accordé des subventions pour le transport et créé des programmes de développement régional et des programmes sociaux, comme l'indemnisation des accidentés du travail, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-chômage. En améliorant ainsi la redistribution de notre richesse nationale, on permettait à tous les Canadiens de jouir de la prospérité de notre grand pays.

Les habitants des provinces de l'Atlantique, du Nord et de l'Ouest ont le pressentiment que nous reviendrons à l'époque où les loups se mangeaient entre eux. Si, par malchance, on vit dans une région économiquement défavorisée, eh bien, tant pis, on pourra toujours déménager. La population des provinces de l'Atlantique sera de nouveau obligée à déménager aux États-Unis pour trouver du travail, comme elle a dû le faire en début de siècle. Mais cette fois-ci, certains Canadiens habitant d'autres régions du pays subiront le même sort.

En terminant, j'ajouterai que le gouvernement a le devoir de garantir aux habitants de l'Ile-du-Prince-Édouard, de même qu'à l'ensemble de la population du Canada atlantique, qu'il ne balayera pas du revers de la main leurs intérêts, leurs soucis et leur mode de vie comme l'a fait si cavalièrement l'ex-fonctionnaire devenu dirigeant d'entreprise privée, Mickey Cohen, qui a déclaré: «Vous, les Canadiens de la région atlantique, débrouillez-vous tout seuls».

M. Taylor: Monsieur le président, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole ici ce soir. Je tiens à dire, au cours de ma première allocution dans cette magnifique Chambre, combien je suis fier d'être Canadien et combien je suis fier d'être néo-démocrate. Cependant, ce qui me remplit encore plus de fierté, c'est d'être le représentant de Battlefords—Meadow Lake, circonscription du nord-ouest de la Saskatchewan.

Je suis, en outre, très heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce qui est sans doute la mesure législative la plus importante jamais débattue à la Chambre. Cette mesure figure à l'ordre du jour sous le titre de projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'une mesure volumineuse, à l'image de l'Accord lui-même.

Mais avant d'aborder cette question, je voudrais faire certaines observations au sujet de la circonscription de Battlefords—Meadow Lake. Tout d'abord je veux remercier les électeurs qui m'ont donné l'occasion d'être ici ce soir, qui m'ont fait suffisamment confiance pour me demander de porter leur message à la Chambre et aux autres membres du Parlement.

• (1950)

Or, le message que l'on m'a chargé de présenter ici est un message d'opposition sans équivoque au projet de loi sur le libre-échange. Dans ma circonscription, l'Accord de libre-échange et la mesure tendant à sa mise en oeuvre étaient considérés comme les deux facettes d'une seule et même question. Je parlerai ce soir en faveur des personnes qui s'opposent à cet accord et je vous expliquerai certains motifs de leur opposition dans un instant, madame la Présidente.

Tout au long de la campagne électorale, les gens de ma circonscription m'ont répété à maintes reprises que l'Accord de libre-échange était néfaste pour la Saskatchewan et néfaste pour le peuple canadien. On m'a dit un nombre incalculable de fois que cet accord était vendu à un électorat mal informé, par un gouvernement ne disposant d'aucune garantie que les valeurs pour lesquelles nos grands-parents et nos parents ont travaillé et pour lesquelles, dans bien des cas, ils se sont battus, seraient protégées pour notre avenir et celui de nos enfants.

Nous revoilà devant une nouvelle mesure qui ne diffère pas beaucoup de celle que le gouvernement a présentée avant les élections. Malgré toutes les discussions, les arguments et les appels inquiets d'une population très préoccupée, nous n'avons toujours pas de mesures de protection ou de garanties dans cet accord. Le gouvernement s'est-il donné la peine d'écouter? A-t-il entendu les gens qu'il prétend représenter? Les personnes âgées, les fermiers, les ouvriers, les Indiens, les retraités, les petites entrepreneurs, les représentants des organismes sans but lucratif et des groupes religieux, les handicapés et les étudiants de ma circonscription et du Canada, tous ces gens intelligents et intéressés qui ont à coeur l'avenir de leur grand pays?

La circonscription de Battlefords—Meadow Lake comprend des agriculteurs, des citadins et des autochtones. Son économie est diversifiée, l'agriculture occupant la plus grande place. Et les gens qui l'habitent sont des gens pratiques, très intelligents et très solidaires qui s'intéressent beaucoup au bien-être de leurs amis, de leurs voisins, de leur famille, leur province et de leur pays.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre, le député de Brampton, nous a raconté tout ce que le gouvernement avait fait pour les agriculteurs canadiens. Je tiens à apporter quelques précisions à ce sujet. Pour la gouverne de la Chambre, j'ai reçu aujourd'hui une lettre de l'un de mes électeurs qui vit à Borden, en Saskatchewan, à l'extrême limite de la circonscription de Battlefords—Meadow Lake. Voici ce qu'il dit:

> Monsieur Taylor,
>
> Je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection au Parlement. Je trouve regrettable la victoire du Parti conservateur parce que l'accord de libre-échange sera préjudiciable à notre pays, à mon avis.

C'est un simple agriculteur qui laisse parler son coeur. J'ose croire, monsieur le Président, que je ne suis pas obligé de subir tout ce bruit. Je n'ai pas soupé comme ces gens ce soir. Mais j'en ai soupé de les entendre à la Chambre.

Mon correspondant poursuit en ces termes:

> Je ne suis certes pas contre le libre-échange avec les États-Unis, mais je crois que cet accord va trop loin.

Les députés peuvent applaudir car c'est ce que je crois moi aussi.

> Je suis agriculteur et à ce titre, je crois que nos offices de commercialisation sont en danger car les députés conservateurs ont beau prétendre qu'ils les défendent bien, les Américains ne cachent pas leurs intentions bien arrêtées de les faire disparaître. On a commencé à s'en rendre compte au cours des dernières négociations du GATT.

Cette lettre de l'un de mes électeurs est particulièrement intéressante. Il poursuit ainsi:

> Mais si certains secteurs de notre économie sont en danger, il y a un danger bien plus grand, c'est le danger de nous associer trop étroitement avec un pays qui est dix fois plus peuplé que le nôtre. Nous serons avalés tout comme un chat avale une souris.

Pendant la campagne électorale, mon attention a été attirée sur un certain nombre de points auxquels mes amis et collègues de l'Alberta devraient accorder une certaine attention. Le chef de mon parti en Saskatchewan a passé beaucoup de temps dans ma circonscription et s'est adressé à un grand nombre de groupes très divers. Dans l'un des discours qu'il prononçait devant mes électeurs, il donnait en exemple les éleveurs de bétail de l'Alberta. Il racontait l'histoire suivante. Un éleveur a 100 têtes de bétail sur son ranch, tandis que son voisin n'en a que dix. L'agriculteur qui possède 100 têtes de bétail est accoudé nonchalamment à la clôture et il dit à son voisin qui n'a en tout et pour tout que dix têtes de bétail: «Pourquoi ne pas enlever cette clôture et laisser nos bêtes partager la totalité du pâturage?». Je ne crois pas que l'on pourrait trouver dans toute l'Alberta un seul éleveur propriétaire de dix têtes de bétail qui accepterait d'abattre sa clôture et de laisser les 100 bêtes de son voisin envahir son pâturage et brouter toute l'herbe qu'il réservait à ses propres bêtes. Voilà de quoi il retourne dans cette histoire de libre-échange. C'est exactement ce que les Américains demandent aux Canadiens, eux qui ne possèdent que dix têtes de bétail.

Je voudrais poursuivre la lecture de la lettre de mon électeur. Il écrit ceci:

> Je voudrais bien que l'on empêche cet accord de libre-échange d'être mis en vigueur. Je ne crois pas que ce soit possible, mais en tout cas, je crois qu'il faudra surveiller ce dossier très attentivement afin de nous protéger en tant que Canadiens.
>
> Je vous remercie de votre attention et vous souhaite bonne chance dans vos délibérations à Ottawa.

Cette lettre m'a été envoyée par une personne que je n'ai jamais rencontrée. Elle est arrivée dans mon courrier aujourd'hui même. Elle me donne le courage et la force de rester ici et de m'adresser à mes amis d'en face.

Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur un article qui a paru dans le journal ce matin. Beaucoup de députés l'ont sans doute déjà lu. Il traite d'une étude canadienne d'après laquelle le Canada accuse un sérieux retard par rapport à d'autres pays pour ce qui est de l'exportation de denrées comme le pain, les biscuits et la bière. L'étude a été menée par le groupe Grains 2000. Je ne la connais pas très bien, mais j'estime que le libre-échange nous empêchera de développer les industries de transformation qui nous permettent d'améliorer notre agriculture et d'accroître nos exportations de produits agricoles.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais qu'il était de mise à la Chambre de laisser les nouveaux députés terminer leurs discours. Je demande aux députés et aux ministres de respecter cette tradition.

M. Taylor: Monsieur le président, j'apprécie l'intervention de mon collègue, contrairement à celles des députés d'en face. Je voudrais revenir aux observations formulées ce matin par le député de Brampton, qui a soutenu que son parti avait beaucoup fait dans le secteur de l'agriculture au cours des quatre dernières années.

Premièrement, selon le recensement de 1986, nos agriculteurs vieillissent, les exploitations prennent de l'ampleur et les terrains valent moins qu'en 1984. Il y a beaucoup de choses à signaler aux députés, particulièrement dans le cas de la Saskatchewan. L'an dernier, les faillites d'exploitations agricoles ont augmenté de 35 p. 100 en Saskatchewan, soit plus que n'importe où ailleurs au Canada. Bien que le revenu des agriculteurs soit plus élevé que jamais, il est largement soutenu par le gouvernement à cause de la chute du prix des produits sur le marché international. D'un bout à l'autre du pays, le revenu net total des agriculteurs a baissé. En Saskatchewan, il a diminué d'environ 47 p. 100 au cours des dernières années. Ces chiffres révèlent que le secteur agricole, particulièrement en Saskatchewan, n'est pas soutenu par le présent gouvernement.

Entre mai 1987 et mai 1988, le secteur agricole canadien a perdu 24 000 emplois dans la seule région des Prairies. La sécheresse qui s'est abattue sur cette région récemment, la pire depuis les années trente, a dévasté des millions d'acres de terre labourable et de pâturage. Pendant la campagne électorale, le gouvernement avait promis de mettre en oeuvre un programme destiné à venir en aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Il a cependant oublié de convaincre ses partenaires, les provinces, de partager les coûts de ce programme, tant et si bien que maintenant les provinces regimbent et le programme est en péril. Il n'a pas consulté les autorités provinciales avant de promettre le partage des coûts pendant la campagne électorale.

• (2000)

La dette agricole totale du Canada atteint maintenant la somme astronomique de 22 milliards de dollars. Le sort des agriculteurs est si peu reluisant que, dans la plupart des cas, leur revenu de source autre que l'agriculture dépasse leur revenu agricole. En fait, le tiers du revenu agricole global est le produit d'activités autres que l'agriculture à cause de la situation pénible du revenu généré par le travail de la ferme.

Par contre, les agriculteurs de la Saskatchewan ont reçu beaucoup d'encouragement de la part du Nouveau parti démocratique, ce dont on a été à même de constater lors de la récente campagne électorale. Les électeurs de la Saskatchewan n'ont pas manqué de faire savoir qu'à leur avis, le Nouveau parti démocratique est plus digne de confiance que le gouvernement au pouvoir.

Le Nouveau parti démocratique a soutenu l'agriculture, et nous soutenons les groupes d'agriculteurs qui s'opposent au libre-échange en cause dans cette mesure législative.

M. McDermid: Vous n'appuyez pas l'association des éleveurs de bovins.

M. Taylor: Le programme de stabilisation des fermes familiales dont le Nouveau parti démocratique a parlé avant les élections vise à garantir aux agriculteurs un revenu de base de leur exploitation. Il remplacerait les programmes improvisés et temporaires du gouvernement. Il lie le prix au prix cible américain pour que les agriculteurs canadiens obtiennent sur les marchés étrangers autant que leurs homologues américains dont les organisations menacent de détruire les offices chargés de vendre ce produit sur les marchés internationaux.

Selon un article paru en octobre, la *Wheat Board* des États-Unis aurait dit que le gouvernement américain avait l'intention de faire de la disparition de la Commission canadienne du blé l'une de ses exigences dans les négociations sur la réforme agricole.

Le Nouveau parti démocratique demande aussi que la Société du crédit agricole soit réformée, qu'elle soit transformée en une véritable banque des agriculteurs et qu'elle ne soit plus l'institution prêteuse de dernier recours qu'en a fait le gouvernement. Nous avons parlé aussi d'équité en matière d'impôt, de la nécessité de ramener l'établissement de la moyenne générale du revenu sur cinq ans pour tenir compte des fluctuations des revenus agricoles.

Nous parlions aussi de financer l'approvisionnement en eau des fermes et la recherche sur la conservation des sols, d'aider financièrement les agriculteurs à trouver de nouvelles techniques de conservation ou de cesser l'exploitation de terres agricoles pour les conserver. La disparition des terres agricoles dans l'ouest du Canada posera bientôt un problème majeur. Ces terres qui soutiennent et alimentent l'économie de l'Ouest disparaissent peu à peu. Il fallait protéger ces terres.

De nombreux éditorialistes de l'Ouest ainsi que des personnes liées au secteur de l'agriculture ont critiqué l'Accord commercial.

M. Andre: Le *Edmonton Journal* seulement.

M. Taylor: J'en ai une série ici et je suis prêt à tous les lire si la Chambre me le permet. Par exemple, la Commission canadienne du blé a un comité consultatif élu. Ce comité conseille la Commission pour l'aider à mieux fonctionner. Les membres se sont réunis et ont discuté des conséquences de l'Accord et des lois pour l'agriculture et la Commission du blé. Ce comité a fortement recommandé au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre les articles de l'Accord concernant l'agriculture et a soutenu que la Commission canadienne du blé était indéniablement menacée par certaines dispositions de l'Accord. Par conséquent, nous estimons que des modifications s'imposent à cet égard.

Les délégués de la Saskatchewan auprès de la Commission ont proposé d'appuyer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais en août, ils ont retiré cette proposition parce qu'ils n'ont pas obtenu du gouvernement l'assurance que la Commission demeurerait la seule responsable de la commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge canadiens.

Nous avons perdu le système du double prix du blé dans cet accord. Nous avons perdu le tarif de concurrence pour le transport du colza vers l'ouest. Une usine de trituration du colza de la ville de Lloydminster a annoncé qu'elle devrait fermer ses portes. C'est là un résultat directement imputable à l'Accord de libre-échange. Les habitants de l'ouest du Canada constatent que les conséquences de cet accord pour le secteur agricole et l'économie régionale sont trop onéreuses.

J'exhorte la Chambre à réfléchir très sérieusement aux conséquences de cette mesure pour l'avenir de l'activité économique la plus florissante que nous ayons dans l'Ouest. J'invite les députés à voter contre la mesure à l'étude. Tâchons de recommencer à neuf et de proposer des solutions raisonnables qui favoriseront des échanges équitables avec les États-Unis.

M. Soetens: Monsieur le président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole devant la Chambre. Je tiens à remercier les électeurs de la circonscription d'Ontario, qui m'honorent en me permettant de les représenter dans cette enceinte. Je leur en suis reconnaissant à deux égards bien particuliers. Ils m'ont d'abord envoyé ici pour poursuivre l'excellente tradition établie par l'ancien député d'Ontario, M. Scott Fennell, le whip du gouvernement. Maintenant que je suis ici, j'avoue avoir toujours pensé que le whip du gouvernement discipline les

députés du mauvais côté de la Chambre. Nous tâcherons d'y remédier à l'avenir.

Ensuite, ce qui me fait le plus chaud au coeur, c'est que les électeurs d'Ontario ont non seulement été suffisamment nombreux à voter pour moi, mais ils m'ont aussi accordé presque autant de voix qu'ont recueillies les très honorables députés de Vancouver Quadra et d'Oshawa réunis.

M. McDermid: Vous avez reçu un mandat.

M. Soetens: La circonscription d'Ontario compte près de 150 000 électeurs. C'est une circonscription des plus intéressantes. Je voudrais renseigner mes collègues députés à son sujet. Elle regroupe trois municipalités: Whitby, Ajax et Pickering, toutes trois de même dimension et comptant chacune environ 50 000 habitants. La population y est fort jeune et regroupe bien des gens qui viennent d'acheter leur première maison. La population a doublé au cours des sept dernières années. Si la croissance actuelle se maintient, elle doublera certainement dans sept à dix ans.

L'économie est diversifiée et très prospère, peut-être en raison des politiques économiques mises en place par le gouvernement au cours des quatre dernières années. Elle tourne si bien que la circonscription connaît une pénurie de terrains viabilisés pour l'industrie.

Le taux de chômage est si bas, par exemple, qu'on voit beaucoup d'annonces d'emplois pour des travailleurs qualifiés et non qualifiés. Le taux de chômage est descendu si bas cette année qu'il a été plusieurs fois impossible de mesurer le niveau d'activité.

La construction résidentielle brise tous les records avec plus de 4 000 mises en chantier par année durant les trois dernières années et autant de prévues pour les deux ou trois prochaines années.

• (2010)

Le logement coûte cher. On doit payer au moins 130 000 $ pour une maison de 1 000 pieds carrés sur un terrain de 30 pieds sur 100. Le prix des maisons monte en flèche à cause du nombre de gens qui viennent s'installer dans la circonscription.

L'activité commerciale et industrielle est très intense dans la circonscription d'Ontario. On y trouve de grandes usines, et les industries ne cessent de prendre de l'expansion. On construit des immeubles industriels et commerciaux allant de 4 000 à 40 000 et même à 400 000 pieds carrés. C'est une région pleine de vie que je suis très heureux de représenter au Parlement, car c'est un tâche des plus intéressantes.

Une foule de questions ont été débattues pendant la dernière campagne électorale. En fait, dans son premier discours, le député de Vancouver Quadra a soulevé quelques-unes de ces questions, et je vais prendre quelques instants pour en parler.

Comme on peut lire à la page 122 du hansard, le député de Vancouver Quadra a dit:

> Nous accordons aux industries américaines ce qu'on appelle dans l'Accord le «traitement national». Un traitement national que le Canada accorde aux institutions et aux citoyens des États-Unis en ce qui touche les biens, les services et les investissements.

Il a poursuivi en ces termes:

> Lorsqu'ils feront des affaires au Canada, les Américains seront traités exactement comme les Canadiens.

Je ne vois rien de mal à cela. Pour ma part, je dirais simplement ceci: Heureusement que nous n'avons pas élu un gouvernement libéral quand on sait comment les gouvernements libéraux précédents ont traité le milieu des affaires. Les Américains ne voudraient sûrement pas d'un traitement pareil.

Le député de Vancouver Quadra a ensuite posé la question suivante: Qu'arrivera-t-il à ces Canadiens doués qui ont de l'initiative et des idées et qui réussissent à créer une entreprise de dix millions de dollars?

Une telle entreprise pourrait effectivement être vendue à une entreprise américaine. Cependant, sous un gouvernement progressiste-conservateur, ces dix millions de dollars seraient probablement réinvestis au Canada pour créer encore plus d'emplois. Bien que le très honorable chef de l'opposition ne semble pas enchanté par cette éventualité, je puis vous dire qu'elle serait tout à fait dans l'intérêt du Canada.

La campagne électorale s'est terminée par la réélection d'un gouvernement progressiste-conservateur majoritaire. Dans la circonscription d'Ontario, la campagne s'est jouée sur plusieurs questions.

Beaucoup de députés libéraux et néo-démocrates ont dit qu'ils avaient été élus parce qu'ils étaient contre le libre-échange. Je puis vous dire que les électeurs de la circonscription d'Ontario ont voté pour la responsabilité financière, pour le leadership, pour la politique environnementale, pour leur candidat local, pour le libre-échange et d'autres questions. Par-dessus tout, ils ont voté pour une certaine vision de l'avenir. C'est à cause de ce vote, et de mes convictions personnelles, que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Dans la circonscription d'Ontario, les répercussions de notre entente commerciale actuellement en application sont partout évidentes. Il y a de nombreuses entreprises grosses et petites qui profitent du Pacte de l'automobile. Et maintenant avec l'Accord de libre-échange, toutes les entreprises auront les mêmes possibilités—non seulement dans la circonscription d'Ontario ou même dans la province de l'Ontario, mais dans tout le Canada.

A Ajax-Pickering, nous avons la Chambre de commerce d'Ajax-Pickering, qui représente plus de 250 entreprises, dont la plupart sont petites et la propriété de particuliers, et qui ont toutes appuyé à l'unanimité l'Accord de libre-échange. Dans toute ma circonscription, il y a de nombreuses entreprises de secteurs divers qui ont pris très publiquement position en faveur du libre-échange.

Pour donner aux députés une idée de la diversité des industries dans la circonscription d'Ontario qui appuient l'Accord de libre-échange, je vais vous les énumérer brièvement: des sociétés de moulage par injection de matières plastiques; des sociétés d'outillage et d'ajustage; des fabricants de peintures, de produits chimiques et de produits pharmaceutiques; des industries sidérurgiques, des producteurs primaires aussi bien que des fabricants du secteur secondaire; des fabricants de meubles; des sociétés de résines polymères; des fabricants d'antennes de télécommunication; des fabricants de systèmes de liaison radioélectrique de haute fréquence; des fabricants de pièces d'avion; des teinturiers et des repasseurs; des sociétés d'ingénierie spécialisées dans la construction de routes et de ponts; des sociétés de services fournissant des appareils de recherche de laboratoire; des fabricants de lampes et d'éclairage; des fabricants d'automobiles et de pièces d'automobile et des constructeurs de logements.

Toutes ces industries ne sont que quelques-unes des nombreuses industries de ma circonscription d'Ontario qui ont publiquement manifesté leur appui au libre-échange. Qu'il me suffise de préciser que la grande majorité des entreprises de ma circonscription, qu'elles emploient 2, 20, 200 ou 2 000 employés, ou qu'elles en emploient collectivement au-delà de 20 000, appuient l'Accord de libre-échange.

Mon emploi antérieur m'a permis de voyager dans les États du Mississippi, de l'Alabama, de la Georgie, de la Louisiane ainsi que dans les deux Caroline—bref dans tous les États au sujet desquels les députés de l'opposition semblent s'inquiéter. J'ai également eu l'occasion de me rendre en Virginie, dans l'État de New York, dans ceux du Connecticut et de la Pennsylvanie, ainsi que dans d'autres États américains. J'ai voyagé dans tous ces États pour affaires, en l'occurence pour vendre des marchandises produites par des fabricants canadiens, et je n'ai jamais eu de mal à le faire.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que nous pouvons nous mesurer avec succès aux fabricants américains. Il n'y a rien que les Américains ont que nous ne puissions égaler.

Des voix: Bravo!

M. Soetens: Cette seule raison suffit à me faire appuyer le libre-échange, mais j'appuie également cet accord en raison de ce qu'il apporte au reste du Canada. Ma circonscription d'Ontario n'est que l'une des 295 circonscriptions canadiennes, tout comme la province de l'Ontario n'est qu'une des 12 principales régions du Canada, si l'on tient compte des Territoires.

Lorsque mes parents ont quitté la Hollande pour émigrer au Canada, nous nous sommes installés en Nouvelle-Écosse. C'était il y a 34 ou 35 ans. Mes parents n'ont pas mis de temps à se rendre compte qu'il n'y avait pas d'emplois en Nouvelle-Écosse dans le champ de compétences de mon père. Nous avons donc plié bagage et déménagé en Ontario. Il y a trente-trois ans de cela.

C'est cette tragédie que l'on vit au Canada qui m'incite à appuyer l'Accord de libre-échange. De nos jours, beaucoup de jeunes gens désireux d'avancer dans leur carrière ou, dans bien des cas, de se tailler une carrière, viennent de l'Ouest ou de l'Est du pays pour s'installer en Ontario, quittant leur foyer, leur famille et leurs amis. Les programmes d'appui gouvernemental, dont un bon nombre sont subventionnés par l'économie animée de l'Ontario, n'ont pas réussi à endiguer cet exode.

Quand je songe que huit des dix premiers ministres provinciaux accordent leur appui à cet accord et espèrent tous qu'il saura stimuler la création d'emplois au pays, je suis absolument convaincu que les méthodes du bon vieux temps ne valent tout simplement plus. La structure de la société canadienne et la famille canadienne sont soumises à de très fortes pressions et tensions que l'Accord de libre-échange viendra alléger un peu. Fait plus important encore, cet accord comporte des promesses d'avenir.

En terminant, j'aimerais reprendre les mots du député qui représente la circonscription voisine de la mienne, la circonscription d'Oshawa. Je crois qu'ils font ressortir l'à-propos des délibérations de cette Chambre. Je cite donc le hansard et je m'adresse aux membres de l'opposition.

> Il y a trop longtemps que vous êtes ici pour ce que vous avez réalisé de bien. Partez, je vous dis, que nous retrouvions la paix. Pour l'amour de Dieu, partez.

J'invite les députés à voter en faveur de cet Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

Le président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui sur le libre-échange. Je veux donner au gouvernement une dernière chance de changer d'idée, de se repentir et d'épargner la population du Canada . . .

Une voix: Votons maintenant et voyons ce qui arrivera.

M. Boudria: Il n'est pas trop tard. Le gouvernement a encore le temps de prendre la mesure qu'il faut.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je m'efforcerai de convaincre les députés d'en face qu'il serait avantageux qu'ils changent d'idée. Pour commencer, je leur lirai une déclaration d'un éminent Canadien. Voici:

> Le Canada ne pourrait pas survivre sous un régime de libre-échange total. Je suis tout à fait favorable à l'idée d'éliminer les barrières protectionnistes injustes. Le Canada est un pays distinct. Nous serions submergés. De bien des manières, certains secteurs importants de notre économie reposent sur un système de succursales.

Ce sont là les paroles du premier ministre, comme les rapportait le *Globe and Mail* du 1er juin 1983. A cette époque, il était chef de l'opposition.

Une voix: Quel revirement.

M. Boudria: Une autre citation:

> Je n'ai jamais utilisé l'expression «libre-échange». Je ne crois pas que l'un ou l'autre de vos collègues m'ait déjà entendu utiliser cette expression.

Encore une fois, il s'agissait des paroles du premier ministre, telles que rapportées dans le *Toronto Star* du 28 novembre 1985.

• (2020)

Il est tout à fait évident pour la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre, et si nous persistons à le répéter, les ministériels s'en rendront peut-être compte eux aussi, que le gouvernement a cherché à duper les Canadiens pour faire approuver cet accord. Certaines personnes d'en face qualifieront ces propos de partisans. Je sais que ce ne serait pas votre cas, monsieur le président, car vous êtes bien trop objectif et dénué du moindre esprit sectaire et que vous comprendrez le passage qui suit, extrait d'un document gouvernemental où l'on déclare ceci: «Une aimable indifférence de la part de la majorité des Canadiens risque de se révéler le résultat réaliste de tout programme de communication bien exécuté. La meilleure stratégie qui soit pour le gouvernement consiste à adopter une attitude discrète à l'égard du grand public.»

En d'autres termes, les conservateurs avaient décidé dans ce document secret que je cite d'occulter les renseignements, de ne diffuser que quelques bribes de propagande, cela dans l'espoir que la population ne proteste pas et que l'on réussisse à faire adopter l'Accord de libre-échange. Tel était le plan des conservateurs. Mais grâce à la vigilance de mes collègues de ce côté-ci, cette stratégie a échoué.

M. Charest: Serait-on en train de recompter les votes?

M. Boudria: Je voudrais citer un extrait d'un communiqué paru le 26 juillet 1984.

M. Charest: C'était lors des dernières élections, Don.

M. Boudria: Attendez un instant.

M. Charest: Vous êtes en retard d'une campagne électorale.

M. Boudria: Je signale au ministre que cette déclaration est importante car elle a été faite . . .

M. Charest: A Sherbrooke.

M. Boudria: Précisément; à Sherbrooke, au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Merci. Je me réjouis d'être si chaleureusement applaudi par les conservateurs.

M. McDermid: N'en faites pas de cas et poursuivez.

M. Boudria: Je vais lire ce document lentement pour que les députés conservateurs comprennent. «Les objectifs du Parti conservateur, dans le domaine du textile et du vêtement, sont, à court terme, de stabiliser cette industrie grâce à des mesures commerciales justes et équilibrées et, à plus long terme, de faciliter son adaptation par des mesures d'appoint susceptibles de raffermir ses assises». On parle tout d'abord de mesures commerciales justes et non pas de libre-échange.

M. Charest: De quoi traitait ce document au juste?

M. Boudria: Le ministre va certainement comprendre. Je suis sûr qu'il en est capable. Ce document a été publié dans sa propre circonscription.

M. Charest: De quoi parlait-il au juste?

M. Boudria: Ce qui est arrivé entre . . .

M. Charest: Était-ce à propos de la politique du textile.

M. Boudria: C'est ce que je viens tout juste de lire. Je sais que je lis un peu vite, mais. . .

M. McDermid: Depuis lors il a été élu deux fois.

M. Boudria: J'étais sûr que le ministre comprendrait que ce document parlait de l'industrie textile.

M. Charest: Oui, étant donné que les intéressés nous ont soutenus.

M. Boudria: Le gouvernement a parlé de mesures commerciales justes et non pas de libre-échange. Nous serions balayés à dit le premier ministre.

M. Charest: Le libre-échange n'existe pas dans les textiles.

M. Boudria: Lassez-moi lire un autre document pour voir si les conservateurs s'en rappelleront.

Le président: Le ministre d'État invoque le Règlement.

[*Français*]

Le président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et le sport amateur) a la parole.

M. Charest: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne vais pas intervenir longuement dans le débat de mon honorable collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). C'est un document présumément publié, diffusé au mois de juillet 1984 lors de la dernière campagne électorale, à propos d'un sujet qui nous intéresse de très près, entre autres dans la circonscription de Sherbrooke, soit l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure. J'aurais pensé qu'il aurait voulu faire cette précision. Mais puisqu'il s'agit de la campagne de 1984, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire une précision à propos de sa déclaration et vous informer dès aujourd'hui que l'industrie du textile de Sherbrooke a appuyé le gouvernement aux élections de 1988, ainsi que les travailleurs et travailleuses du textile qui ont dénoncé les libéraux. . .

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le président, ce n'était pas un rappel au Règlement. Ce n'était même pas une remarque judicieuse.

Permettez-de poursuivre la lecture de ces importants documents .Voyons un peu si les députés conservateurs sauront reconnaître celui-ci: «Ainsi, le capital américain pourrait pénétrer au Canada aussi facilement qu'il pénètre déjà dans les États américains actuels et participer à la réalisation de travaux publics et se porter acquéreurs d'entreprises privées. La valeur des propriétés immobilières s'équilibrerait des deux côtés de la frontière, de sorte que la valeur de toutes les propriétés au Canada deviendrait vraisemblablement le double de ce qu'elle est à l'heure actuelle. Tout en favorisant la stabilité de nos institutions et en suscitant la prospérité, cela hausserait le crédit des entreprises publiques, des entreprises privées et des sociétés. Il accroîtrait notre commerce, tant avec les États-Unis qu'avec d'autres pays étrangers, réduisant ainsi dans une grande mesure nos échanges avec la Grande-Bretagne où nos produits continueraient pour la plupart d'être exportés dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle. Cela transformerait nos voies navigables et nos canaux, facilitant ainsi l'immigration et les exportations en provenance de l'Ouest, offrant ainsi des avantages incalculables à notre pays».

M. Charest: Pourriez-vous répéter la dernière phrase?

M. Boudria: «Cela permettrait également aux fabricants de venir au Canada aussi rapidement qu'ils ont pénétré dans les États du Nord».

M. Charest: Il sait lire.

M. Boudria: Je vous demande pardon.

M. Charest: Je dis que vous savez lire.

M. Boudria: Je sais que mes vis-à-vis sont on ne peut plus curieux de savoir quel peut bien être ce document qui décrit avec éloquence jusqu'à quel point une certaine mesure accroîtrait le commerce entre le Canada et les États-Unis. Mieux vaudrait peut-être que je l'identifie à leur intention. J'étais en train de lire aux députés conservateurs le Manifeste de l'Annexation de 1849. Ce document décrit parfaitement l'attitude qui existait en 1849 et que nous retrouvons chez nos vis-à-vis encore aujourd'hui.

M. Charest: Vous êtes vraiment à jour dans vos recherches. Alors que nous nous imaginions que vous étiez en retard d'une campagne électorale, vous êtes en retard d'un siècle et demi.

[*Français*]

Plus ça change, plus c'est la même chose, monsieur le Président!

[*Traduction*]

J'aimerais parler des effets qu'aura l'Accord de libre-échange. Nous avons tous entendu parler de la fermeture de l'usine Gillette, le 24 novembre dernier, qui a privé 590 personnes de leur emploi. Nous avons aussi entendu parler de la fermeture de l'usine Ortho, le 25 novembre, où 16 personnes ont été mises à pied. Il y a aussi eu la fermeture de PPG Canada Incorporated, le 26 novembre, qui a occasionné 139 licenciements. Il y a eu ensuite la fermeture de British Footwear, le 28 novembre, qui a privé d'emploi 50 travailleurs, puis celle de Northern Telecom, le 7 décembre, qui occasionnera 870 mises à pied. Ce sont toutes des fermetures d'usine qui sont survenues depuis la réélection du gouvernement le 21 novembre.

M. Charest: Vous ne parlez pas des ouvertures?

M. Boudria: Le Ministre dira que ce sont de pures coïncidences.

M. Charest: Et les ouvertures?

M. Boudria: C'est une pure coïncidence que ces usines ferment leurs portes et qu'elles déménagent leurs installations aux États-Unis en prévision du libre-échange. Pure coïncidence, diront les conservateurs.

M. Charest: J'invoque le Règlement. Au nom de la logique, je me demande si le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui attribue ces pertes d'emplois à l'ALÉ, attribuera aussi à l'ALÉ les emplois qui ont été créés depuis le 21 novembre.

Le président: La présidence croit que c'est matière à discussion.

M. Boudria: Monsieur le président, j'ai hâte que le Ministre prononce son discours pour que nous puissions l'interrompre aussi souvent que possible. J'espère que mes collègues lui réserveront un traitement réciproque. C'est tout ce qu'il mérite.

J'aimerais parler de l'Accord commercial du premier ministre et de ses effets sur les agriculteurs canadiens. Comme mon distingué collègue vient de le mentionner très astucieusement, cet accord aura des effets très nocifs sur l'agriculture au Canada.

Des voix: Quelle absurdité!

M. Boudria: Les conservateurs ne savent dire que des absurdités.

M. Andre: L'Accord provoquera sans doute des sécheresses et des cataclysmes.

M. Boudria: Nous savons que l'Accord nuira à l'agriculture canadienne. Les députés d'en face prétendent le contraire. Dans ce cas, pourquoi la Fédération canadienne de l'agriculture a-t-elle écrit, le 30 juillet 1988, à tous les députés pour leur faire part des graves réserves que lui inspirait le projet de loi C-130? Pourquoi a-t-elle réclamé qu'il soit amendé avant d'être adopté par la Chambre? Elle l'a rejeté dans sa forme actuelle. Il était identique au projet de loi C-2 présenté la semaine dernière. Cette lettre datée du 30 juillet nous a été envoyée par le conseil national de la Fédération canadienne de l'agriculture. Si l'Accord est si bon pour l'agriculture, pourquoi l'organisation qui représente presque tous les agriculteurs du Canada s'y oppose-t-elle?

M. McDermid: Les agriculteurs ne s'y opposent pas.

M. Charest: Pourquoi ont-ils voté pour nous?

M. Boudria: Le ministre demande pourquoi les agriculteurs ont voté pour le gouvernement. Je n'ai pas à me plaindre personnellement du vote des agriculteurs de ma circonscription parce que j'ai été élu avec 74 p. 100 des suffrages. Je crois avoir le mandat de parler en leur nom. Les conservateurs disent qu'en vertu de cet accord, nous aurons un accès garanti aux marchés américains.

• (2030)

M. Charest: Non, ce n'est pas ça.

M. Boudria: Oh oui, cela s'est dit dans des discours prononcés à la Chambre hier. Nous avons très souvent entendu des députés conservateurs dire à la Chambre que nous aurons un accès garanti aux marchés américains et que désormais, tout serait vraiment parfait.

M. Charest: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Par souci d'exactitude, je pense que le député de Glengarry—Prescott— Russell devrait, en affirmant que certaines choses ont été dites à la Chambre par certains députés de ce côté-ci, citer au moins leurs paroles exactes. Je le mets au défi de citer mes propres paroles. Je voudrais qu'il me lise ce qu'il prétend que j'ai dit à la Chambre ou ailleurs.

M. Boudria: Monsieur le président, je ne voudrais pas manquer au Règlement de la Chambre, mais je trouve que les députés ne devraient pas prendre la parole en prétendant invoquer le Règlement. Je voudrais aussi dire au ministre que s'il ne veut pas respecter notre Règlement, il devrait aller parler ailleurs, s'il peut trouver quelqu'un pour écouter ses sottises.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je citais un document, ou j'essayais plutôt de le faire lorsqu'il m'a interrompu avec arrogance. Je voudrais dire au ministre... Mais je vais plutôt m'adresser aux autres députés parce qu'ils peuvent probablement comprendre tandis que lui en est incapable.

La déclaration sur les mesures administratives que le président des États-Unis a déposée au Congrès américain dit qu'en vertu de l'article 1902, chacune des deux parties conserve le droit d'appliquer aux produits de l'autre ses lois nationales antidumping et ses lois sur les droits compensateurs, et se réserve également le droit de modifier ces lois. Le droit de modification est soumis à des exigences de notification, de consultation, etc. Autrement dit, non seulement les États-Unis peuvent imposer des droits compensateurs et toute autre mesure de protection qu'ils veulent contre le Canada, mais ils peuvent même adopter et appliquer de nouvelles lois de cet ordre qui n'existent pas à l'heure actuelle.

Des voix: Nous le pouvons aussi.

M. Boudria: Voilà un point intéressant. Les députés d'en face disent que nous le pouvons aussi.

La différence, c'est que l'un des deux pays a dix fois la taille de l'autre. Les députés d'en face disent qu'ils veulent conquérir le grand marché américain. Nous voulons cette garantie parce qu'elle serait avantageuse pour le Canada.

[*Français*]

M. Fontaine: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président: L'honorable député de Lévis fait un rappel au Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'entends le député comparer les deux populations, la population américaine et la population canadienne, ce qu'il oublie de dire, c'est que maintenant on a un tribunal de règlement des différends, et à ce tribunal-là, il y a au moins deux Canadiens et deux Américains, ce qui équilibre bien plus la population entre les deux États. Avant, vous aviez deux Américains qui pouvaient s'opposer aux allégations des Canadiens. Cela devrait être mentionné par mon collègue.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell sur un rappel au Règlement

[*Traduction*]

M. Boudria: Je n'ai pas entendu un mot de ce qu'il a dit et cela n'a pas d'importance, de toute façon.

Voici un article du *Toronto Star* du 2 août dernier. Il est intitulé: «Commerce-Encore des surprises». A propos du président Reagan, l'auteur dit qu'il n'a pas oublié les agriculteurs canadiens qui croient que leurs offices de commercialisation sont protégés dans l'Accord. Au contraire, aussitôt que l'Accord entrera en vigueur, les États-Unis ont l'intention de contester les restrictions que le Canada impose à l'importation de la volaille et des oeufs.

Pour les agriculteurs soumis à la gestion de l'offre, il est évident que le gouvernement des États-Unis entend affaiblir ces mécanismes plus que l'Accord de libre-échange du premier ministre ne le fait déjà. Or, l'Accord les menace de plusieurs façons.

Premièrement, l'article 710 stipule que la gestion de l'offre est protégée. A première vue, tout est clair. On peut s'y laisser prendre. Cependant, l'article 703, qui précède évidemment l'article 710, dit ceci:

> Afin de faciliter le commerce des produits agricoles, les Parties oeuvreront ensemble à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant ou en réduisant les barrières à l'importation.

Cet article pourrait être interprété par les tribunaux comme contredisant l'article 710. Qui sait? Je sais que certains juristes d'en face prétendent que nous n'avons rien à craindre. Mais je ne suis pas du tout convaincu.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour le secteur agricole de ma circonscription, premièrement, on sait que chez nous, c'est surtout la production contingentée, la production laitière. Alors, la production laitière, et je sais que les dossiers agricoles n'intéressent peut-être pas le député de Duvernay (M. Della Noce), mais pour ceux que cela intéresse ici, je suis convaincu que la production laitière est menacée par cette Entente de libre-échange.

Monsieur le Président, je suis convaincu que cette Entente menace le secteur agricole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, je faisais partie du Comité législatif qui a entendu les représentations du monde agricole sur le libre-échange, alors que le député n'est pas venu durant l'été passé. Ils sont venus témoigner en faveur du libre-échange; la Coopérative laitière du Québec est en faveur du libre-échange; les producteurs de viande rouge du Canada sont en faveur du libre-échange; les producteurs de grain sont en faveur du libre-échange. Alors, il n'y en a pas de Québécois francophones qui sont venus à ce comité-là l'an passé, monsieur le Président?

Le président: Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous êtes très patient avec ces conservateurs. Ils ne méritent pas toute cette patience-là, et je vous félicite.

Premièrement, le député d'en face sait fort bien, lui qui est venu débattre son libre-échange dans ma circonscription, que les agriculteurs de Glengarry—Prescott—Russell, dans un débat contradictoire auquel il a participé chez nous, étaient contre l'Entente de libre-échange.

Des voix: Oh! Oh!

M. Boudria: Oh! Oh!, de dire les députés de ce côté de la Chambre! Fait qui a été oublié par le député de Lévis (M. Fontaine) de l'autre côté!

Enfin, monsieur le Président, comme je le disais tantôt avant d'être interrompu par les députés conservateurs d'en face, l'Entente menace le secteur laitier, la production laitière dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et ailleurs au Canada. Premièrement, il y a tout le dossier de la crème glacée: 4,5 millions d'hectolitres de production qui est utilisée dans ce secteur.

Je vois le ministre d'État (Agriculture)(M. Blais) qui vient d'arriver.

Des Voix: Bravo!

M. Boudria: Je suis heureux, monsieur le Président, je suis extrêmement heureux que le ministre soit venu se renseigner afin qu'il puisse ensuite convaincre ses collègues de la formation conservatrice qu'ils sont dans l'erreur. Je vois que l'arrogance du pouvoir semble déjà s'emparer du ministre d'État (Agriculture), mais dans une démocratie, tout poste, même celui de ministre d'État (Agriculture), est très temporaire. Alors, les jours et les années nous diront ce qu'il adviendra du ministre d'État (Agriculture).

Enfin, monsieur le Président, en conclusion, j'aimerais, pour la dernière fois, demander aux députés conservateurs d'en face de réfléchir sérieusement. Je sais que cela ne leur arrive pas souvent, je sais que cela est forçant que de réfléchir; ils vont avoir de la difficulté, mais ils peuvent s'adapter à cela. Vous savez, avec de la pratique, c'est possible de réfléchir, même pour un conservateur.

Alors, j'invite les députés d'en face à réfléchir très sérieusement. Et, en conclusion, monsieur le Président, il est encore temps de retirer ce projet de loi, d'oublier toute l'affaire et de se réveiller. Allons-y, monsieur le Président!

• (2040)

Le président: Sur un rappel Règlement, je donne la parole à l'honorable ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)(M. Charest).

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je ne voulais pas qu'on laisse passer ce discours et qu'à la toute fin le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) fasse référence à une supposée arrogance de ce côté-ci de la Chambre, alors qu'à la fin, à quelques jours seulement d'une campagne électorale . . .

Le président: A l'ordre! Je ne considère pas qu'il s'agit-là d'un rappel au Règlement. Nous poursuivrons maintenant le débat avec l'honorable député de Wild Rose (M^me^ Feltham).

[*Traduction*]

Mme Feltham: Monsieur le président, en tant que nouvelle députée d'une circonscription de l'Alberta, je suis heureuse que mon premier discours au Parlement porte sur cette question importante qu'est le libre-échange. Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les gens de Wild Rose de m'avoir fait confiance et d'avoir élu un autre député conservateur à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Mme Feltham: La circonscription de Wild Rose porte bien son nom. Cet arbuste résistant est très répandu dans les prairies et au pied des Rocheuses. Il fleurit dans les conditions les plus mauvaises, tout comme les gens de Wild Rose ont réussi à prospérer malgré les hauts et les bas qu'ils ont traversé sur le plan économique au cours des quinze dernières années.

Dans la partie ouest de cette vaste circonscription, les gens de Banff, de Lac-Louise et de Canmore ont mis sur pied un centre touristique de renommée mondiale qui attire non seulement ceux qui viennent admirer le paysage magnifique, mais aussi ceux qui viennent participer aux activités culturelles variées organisées par l'école des beaux-arts de Banff.

Les localités de Bowden, Olds et Didsbury, situées dans la partie nord de la circonscription, desservent une importante région productrice de céréales. Il y a à Olds un collège agricole qui enseigne aux jeunes comment devenir de meilleurs agriculteurs et comment réussir dans un monde très compétitif.

Dans la partie est de cette circonscription très étendue, on trouve les vastes pâturages nécessaires à l'élevage du bétail. Strathmore est le plus grand centre à l'est de Calgary.

Airdrie est une ville de 11 000 habitants qui est le centre de notre circonscription. C'est une ville en pleine croissance, mais bien pensée et résolument tournée vers l'avenir. Airdrie au nord et Cochrane à l'ouest se trouvent à moins de dix milles de Calgary. Pourtant, on ne pourrait les qualifier de villes-dortoirs, car non seulement elles assurent des services à la collectivité agricole, mais elles abritent aussi les nombreux cadres et professionnels de l'industrie du pétrole. Incidemment, la circonscription entière s'intéresse à l'industrie du pétrole, comme le montrent les centaines de pompes qui se dressent un peu partout.

Les gens de ma circonscription ont toujours été conservateurs en politique, mais quand il s'agit d'affaires, ils

sont toujours prêts à innover. Ce sont des entrepreneurs, des gens d'affaires.

Le 21 novembre, quand ils ont eu à faire un choix, les Albertains ont dit «oui» au libre-échange. Ils savent que la ratification de l'Accord donnera un essor à leur économie et qu'elle leur permettra de se mesurer à la puissance économique des États-Unis et d'être exceptionnels dans leur propre domaine, que ce soit l'agriculture, le tourisme ou les affaires. Les gens de l'Alberta ont encore cet esprit de pionniers, mais ils ont beaucoup de mémoire. Ils se souviennent qu'un gouvernement libéral a nui à une industrie pétrolière en pleine expansion avec le Programme national de l'énergie. Ils se souviennent de l'impôt sur les revenus pétroliers et des années pendant lesquelles le gouvernement libéral a oublié l'agriculteur de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

Mme Feltham: Les Albertains savent comment éviter à l'avenir les fluctuations trop violentes de l'activité économique. Il s'agit de diversifier. Nous devons stabiliser notre économie. Nous devons moins dépendre d'une économie à caractère cyclique, lorsque les prix mondiaux du pétrole et des produits agricoles fluctuent et que les coûts restent élevés. Nous devons rechercher la stabilité et diversifier nos activités énonomiques. Et pour diversifier notre économie, il nous faut trouver de nouveaux marchés pour nos produits. Ces marchés existent déjà juste au sud de la frontière et l'Accord de libre-échange va permettre à l'Alberta d'y accéder.

Des voix: Bravo!

Mme Feltham: Grâce à la suppression des barrières tarifaires, les entreprises albertaines vont s'imposer de plus en plus sur la scène nationale autant qu'internationale. Les propriétaires d'entreprises savent que l'Accord de libre-échange va leur offrir la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés aux États-Unis. Les jeunes Canadiens peuvent désormais compter faire éventuellement carrière dans les affaires après la ratification de cet accord. Qui veut priver nos jeunes d'un pareil avenir? L'opposition dit que nous ne sommes pas concurrentiels aux États-Unis, mais c'est faux; nous sommes concurrentiels et nous allons le rester. Les entreprises qui écoulent leurs produits principalement aux États-Unis vont constater une recrudescence de leur potentiel d'expansion.

Les entreprises qui ont essayé de faire des affaires aux États-Unis ont dû s'adapter à des normes techniques différentes et à une foule d'exigences en matière de permis et d'homologation. Cela a ralenti leur expansion, mais les négociations sur le libre-échange ont déjà commencé à faciliter l'accès au marché américain.

Compte tenu d'un potentiel d'expansion accru, les investisseurs vont reprendre confiance et accorder plus facilement aux petites entreprises les fonds nécessaires à leur modernisation ou à la diversification de leurs activités.

• (2050)

L'amélioration des possibilités d'expansion donnant confiance aux investisseurs, les petites entreprises pourront plus facilement trouver des fonds pour financer leurs projets de modernisation ou des activités nouvelles. L'esprit d'initiative s'en trouvera stimulé, et les petites entreprises pourront actualiser pleinement leur potentiel.

Les agriculteurs de l'Alberta auront accès au marché qui croît le plus rapidement dans le monde. Grâce à l'élimination des droits de douane américains sur les viandes rouges, le boeuf de l'Alberta sera plus concurrentiel sur le marché américain. Les éleveurs de bovins savent bien ce qui est à leur avantage et, en Alberta, ils sont nombreux à souscrire à l'Accord de libre-échange. Ils sont tout à fait conscients de l'importance de cet accord pour leur secteur d'activité. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'association des éleveurs de bétail prône le libre-échange depuis cent ans.

Pendant des années, le secteur de l'agriculture a dû s'accomoder bon gré mal gré de procédures longues et coûteuses pour se protéger en cas de différend en matière de commerce. Les agriculteurs ont besoin d'un mécanisme de règlement des différends rapide et efficace, et c'est ce qu'ils auront désormais.

Pour la première fois, il y aura un processus de règlement des différends commerciaux, et nous pourrons soustraire nos exportations de produits agricoles aux embarras comme les droits compensateurs que les États-Unis imposent pour protéger leurs propres produits agricoles et produits finis.

Imaginez simplement ce que l'élimination des barrières tarifaires va représenter pour ceux qui veulent se lancer dans l'agro-alimentaire. La suppression des droits sur les matériaux d'emballage, sur les ingrédients et sur les machines va favoriser l'expansion de ce secteur. Les nouveaux emplois et les bénéfices additionnels vont stimuler la croissance et productivité.

Maintenant songeons à l'industrie pétrolière en crise. On impose actuellement des droits de douane si élevés sur les dérivés pétrochimiques que certains ne sont pas concurrentiels sur le marché américain. Des drois de douane américains de 18 p. 100 sur le méthanol canadien et de 12,5 p. 100 sur le polyéthylène nous gênent pour concurrencer et pour donner une impulsion en vue d'augmenter notre capacité actuelle, traiter nos matières premières au Canada et augmenter la rentabilité des exportations existantes. Le marché américain sera ouvert à toute une gamme de produits dérivés du pétrole fabriqués en Alberta.

Des perspectives d'investissement en vue de créer des installations nécessaires pour augmenter la production dans les industries pétrochimiques assurera l'avenir du secteur pétrochimique et de nos jeunes. Nous ne nous contenterons plus d'extraire notre pétrole et de l'envoyer à l'étranger, nous construirons des usines, nous créerons des emplois, nous expédierons des produits finis de qualité à des prix concurrentiels vers les marchés du sud.

Les Albertains savent ce qu'ils veulent. Ils veulent conserver leur droit de propriété, leur droit de percevoir des redevances et leur droit de déterminer le taux de production. C'est important pour eux. L'Accord de libre-échange garantit ces drois.

Aujourd'hui, dans un article de l'Ottawa *Citizen*, le président de Novacor Chemicals de Calgary, une des sociétés productrices de gaz naturel, a déclaré que sa société va économiser 30 millions de dollars en droits de douane. Que va-t-il faire avec ces économies? C'est déjà décidé. Il va ouvrir une troisième usine d'éthylène. Cela signifie davantage d'emplois, en fait, la création de 200 postes permanents. Sans le libre-échange, ce projet n'aurait pas pu être réalisé. La concurrence ne lui fait pas peur. Sa société est prête à rivaliser avec les producteurs américains.

L'expansion de tous les secteurs économiques favorisera la diversification et la création d'un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens. En vertu de l'Accord, le gouvernement canadien pourra continuer à financer la croissance et le développement économiques, si son intervention vise à supprimer les disparités sociales, économiques et industrielles.

Les organismes gouvernementaux comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, pourront continuer à offrir des programmes d'aide créatifs pour développer des marchés dans des secteurs où les Albertains peuvent mieux soutenir la concurrence. L'accès en franchise des droits au marché américain ne pourra qu'améliorer les perspectives d'exportation des industries pétrochimiques et des producteurs de bétail albertains. Les petites entreprises pourront réaliser leur plein potentiel et les exploitants de mine auront accès à un plus vaste marché.

Les Albertains étaient conscients de ces possibilités lorsqu'ils ont voté pour le libre-échange. C'est pour cette raison que je suis ici aujourd'hui. Les Albertains ont déjà dit oui à cet important accord et je me fais ici leur porte-parole en réitérant leur approbation.

M. MacWilliam: Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre et je tiens à remercier mes électeurs d'Okanagan—Shuswap pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me choisissant pour les représenter à Ottawa. Je tiens également à faire mes meilleurs voeux, à l'occasion des fêtes, à tous ceux qui nous écoutent ce soir chez-eux.

J'ai été envoyé à Ottawa pour une raison bien précise. J'ai été envoyé pour faire écho aux préoccupations de l'Ouest, de la Colombie-Britannique et, en particulier, de la région d'Okanagan—Shuswap. Ce sont ces préoccupations que je veux exprimer ce soir au sujet du libre-échange.

Je suis heureux de prendre la parole ici ce soir pour manifester mon désaccord avec le projet de loi C-2 et pour dénoncer cette entente commerciale qui, à mon sens, n'est pas une entente de libre-échange; d'abord, parce qu'elle n'est même pas équitable, ensuite, parce qu'elle brade nos ressources et notre avenir.

Permettez-moi de retracer brièvement l'historique de cet accord commercial. Ce n'est pas la première fois que cette Chambre est saisie de cette question. Je veux citer quelques grands personnages de l'histoire qui ont traité de ce sujet important:

> De par leur destinée, les États-Unis se doivent d'étendre leur emprise sur l'ensemble du continent que la providence nous a réservé. Le Texas est à nous, et maintenant, qui sera notre prochain client? La Californie ou le Canada?

Voilà les paroles qu'a prononcées John O'Sullivan en 1891. Il lançait ainsi le premier débat sur le libre-échange. Nous le savons tous, ce débat a pris fin quand sir John A. Macdonald a remporté les élections canadiennes en s'opposant au libre-échange et qu'il a refoulé les libre-échangistes américains au 49e parallèle. Macdonald prétendait que le libre-échange avec les États-Unis mènerait inévitablement à l'annexion et se demandait comment le Canada parviendrait à maintenir son indépendance politique s'il abandonnait son indépendance économique.

• (2100)

Nous tous, à cette Chambre, sommes sensibles à l'histoire. Comme vous le savez, la question du libre-échange a de nouveau été soulevée en 1911, quand le gouvernement Laurier a négocié un accord de libre-échange avec le président Taft dans le but de réduire les droits de douane imposés sur un grand éventail de produits naturels et de biens manufacturés. L'Accord a rapidement été approuvé par la Chambre des représentants américains, fort de l'appui du président de l'Assemblée qui déclarait:

> J'appuie cet accord de réciprocité, parce que j'espère voir un jour le drapeau américain flotter sur chaque pied carré de l'Amérique du Nord britannique jusqu'au pôle nord.

A l'époque, l'ex-chef libéral Edward Blake s'est dissocié du gouvernement Laurier, alléguant que le libre-échange équivalait à une union commerciale qui nous conduirait à l'union politique avec les États-Unis.

Et la question a été de nouveau soulevée et débattue et, cette fois-là,—écoutez bien, vous les députés de l'autre côté de la Chambre, qui êtes si bavard—la question . . .

M. McDermid: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Un nouveau député essaie de prononcer son premier discours. Les horloges ne semblent pas fonctionner normalement et c'est ce qui cause tout ce tumulte. Pourrait-on régler ce problème afin que le député puisse prononcer son premier discours?

M. Riis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Je remercie mon collègue d'avoir eu la générosité d'attirer notre attention sur cette anomalie dans le fonctionnement des horloges. Après avoir regardé les horloges et remarqué à quelle vitesse leurs aiguilles avancent, je dirais que si nous attendons encore quinze minutes, ce sera déjà le temps de déclencher les prochaines élections générales. Je crois que nous devrions attendre un moment.

M. MacWilliam: Monsieur le président, je remercie mon collègue du parti ministériel de son intervention. Il est vrai qu'il est un peu difficile de parler dans ce vacarme, mais nous faisons de notre mieux.

Comme je disais au sujet de l'histoire des débats sur le libre-échange au Canada au cours des cent dernières années, en 1911 par exemple, cela reste la question la plus importante que les Canadiens ont jamais eu à régler puisqu'elle aura un effet déterminant sur l'avenir du pays.

L'Accord de libre-échange ne se résume pas à une baisse des prix des produits. Il va beaucoup plus loin qu'une simple réduction des barrières tarifaires. Si ce n'était que cela, je ne crois pas que l'Accord nous poserait beaucoup de problèmes.

Cependant, comme l'a dit le président Reagan lui-même, cet accord représente une nouvelle constitution économique pour l'Amérique du Nord. La Commission MacDonald a parlé d'un acte de foi. Le groupe appelé *Concerned Citizens for Free Trade* a parlé d'une attaque qui menace la survie du Canada en tant que nation. Les prophètes du libre-échange ont promis la prospérité et la croissance économique à long terme. Les critiques, eux, soutiennent que, dans une économie intégrée, le Canada traversera une période d'expansion inégale suivie d'un déclin économique à long terme.

Le représentant américain du commerce, Clayton Yeutter, a très bien résumé la chose quand il a dit:

> Les Canadiens ne savent pas ce qu'ils ont signé. Dans vingt ans, ils seront engloutis par l'économie américaine.

On ne peut être plus explicite. Ce ne sont pas mes paroles, mais celles du représentant au commerce des États-Unis.

Voyons ce qui s'est passé dans les Maritimes. Dans les années 1860, les hommes d'affaires des Maritimes qui préconisaient une économie intégrée ont fait un pari pour augmenter leurs profits en s'harmonisant avec un marché plus vaste. L'industrie de consommation de masse s'est effondrée, la plupart d'entre eux ont fait faillite et presque tous les travailleurs ont été licenciés. Les filiales ont fermé leurs portes à mesure que de nouvelles sociétés montréalaises en assuraient le contrôle.

En conséquence, les provinces maritimes ont dû se replier sur l'exploitation de leurs ressources et une énorme vague d'émigration et de déstabilisation les a balayées. Au moment où le Canada se prépare à conclure une union économique semblable avec les États-Unis, il faut se souvenir du sort fait à des provinces comme la Nouvelle-Écosse et se rappeler que la Banque de Nouvelle-Écosse ne fait plus d'affaires dans cette province.

Le premier ministre a affirmé que le libre-échange réduirait les droits de douane et ouvrirait des marchés. Il a déclaré que le Canada serait ainsi protégé contre les mesures protectionnistes des États-Unis, que les industries canadiennes pourraient plus facilement présenter des soumissions pour décrocher des contrats du gouvernement américain. Voilà quelles étaient les trois principales raisons invoquées par le premier ministre, et je voudrais m'y attarder quelque peu.

Tout d'abord, l'accès aux marchés. Les droits de douane seront réduits, mais souvenons-nous que 80 p. 100 des marchandises traversent déjà la frontière en franchise. Les réductions ne s'appliqueront qu'à une partie des 20 p. 100 qui restent. Si le droit de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien et le droit de douane qui frappe encore les bardeaux s'appliquent toujours, quel avantage y a-t-il là pour le secteur du bois de construction? Les réductions de tarifs douaniers sont bien minces à côté de ce qui aurait pu découler de négociations permanentes dans le cadre du GATT.

Cet accord commercial global n'était même pas nécessaire pour réduire les droits de douane. Le président Reagan avait, depuis 1987, le pouvoir constitutionnel de convenir avec le Canada de réduire les droits de douane sans recourir à un accord commercial global. Si nous n'avions pas besoin de l'Accord commercial pour réduire les droits de douane, pourquoi diable avons-nous entrepris de négocier pareil accord? Peut-être pour obtenir que les Américains suppriment les barrières non tarifaires que sont leurs droits compensateurs sur les exportations canadiennes. Examinons cela de plus près.

Le premier ministre a aussi promis aux Canadiens que l'Accord ferait disparaître ces mesures américaines de représailles. L'ambassadeur canadien au commerce, M. Simon Reisman, a déclaré que l'Accord ne vaudrait pas le papier sur lequel il est rédigé s'il ne protégeait pas les exportateurs canadiens contre de futures mesures protectionnistes américaines. Le ministre du Commerce extérieur, qui avouait ne pas avoir lu l'Accord à l'époque, soutient que l'Accord a atteint cet important objectif. En fait, ce n'est pas vrai.

Au lieu d'un mécanisme de règlement des différends qui lie les parties, le Canada a plié et a fini par accepter un comité bilatéral qui servira uniquement de tribunal de dernier recours une fois que pareilles barrières commerciales seront imposéés. Le comité n'aura aucun pouvoir de contestation des lois, mais seulement sur leur application. Nous avons renoncé à notre droit d'appel auprès du Tribunal international de commerce et nous sommes encore moins bien protégés en vertu de cet accord que dans le cadre du GATT.

Passons aux marchés publics. C'était la troisième raison de conclure cet accord. Il prévoit apparemment que les sociétés canadiennes peuvent soumissionner pour décrocher des marchés du gouvernement américain qui représentent 3 milliards de dollars. Cela paraît bon tant qu'on ne songe pas aux 18 milliards que les États-Unis ont proposés aux dernières séries de négociations du GATT. Encore une fois, nous n'avons que les restes.

Sur les trois points essentiels de la sécurité d'accès, de la protection contre les droits compensateurs et d'un meilleur accès aux marchés de l'État, le gouvernement n'a pas obtenu ce qu'il voulait.

Que dire des avantages économiques? Selon Informetrica, maison de recherche d'Ottawa, le Canada bénéficiera du libre-échange parce que la production, l'emploi et les revenus augmenteront à très long terme. On ne peut que spéculer sur le temps qu'il faudra.

• (2110)

Initialement, les gains seront concentrés dans certaines provinces comme le Québec et l'Ontario, mais ils seront compensés par une détérioration de l'économie dans d'autres régions. L'expression «détérioration de l'économie» est une façon pour les économistes de dire que des gens vont perdre leur emploi.

Voici où le bât blesse. D'après l'analyse effectuée par Infometrica, l'accroissement des recettes fiscales qui découlera de l'Accord de libre-échange ne suffira pas à compenser la diminution des revenus qui résultera des réductions des droits de douane. Tout cela pour dire que le libre-échange va faire augmenter le déficit. On dit aussi dans l'étude en question que si l'on essaie de diminuer le déficit qui résultera de l'Accord de libre-échange en augmentant les impôts et taxes, on ne fera que réduire ou peut-être annuler les retombées du libre-échange. Si l'on augmente les impôts et taxes, les avantages économiques de l'Accord de libre-échange disparaissent. On est donc coincé entre l'arbre et l'écorce. Le libre-échange fait grossir le déficit, mais si on essaie de palier cet inconvénient par un relèvement des impôts et taxes, les avantages s'envoleront en fumée.

En fait, c'est exactement ce que le premier ministre a l'intention de faire. La taxe de vente nationale qu'il envisage d'instaurer va imposer une taxe minimale sur tous les biens et services. Il va pratiquement taxer tout ce qui fait l'objet d'une transaction, et même davantage. La plupart des fiscalistes conviennent que si l'on ajoute aux taxes provinciales une taxe de vente nationale accrue pour payer le libre-échange, on pourrait se retrouver avec un taux d'imposition de 15 à 17 p. 100.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations estime que l'imposition d'un tel fardeau fiscal à l'achat d'une maison empêchera au moins 60 000 familles d'obtenir une hypothèque. Cela entraînerait un ralentissement de l'activité dns le marché du logement et dans tous les secteurs sensibles à la demande.

Le premier ministre et son gouvernement puisent dans le portefeuille du contribuable pour payer les frais de l'Accord de libre-échange. Ils vont ainsi diminuer les revenus disponibles et annuler tous les avantages économiques de l'Accord de libre-échange. En dernière analyse, si on appuie le libre-échange, alors il faut aussi appuyer une augmentation du déficit fédéral ou une augmentation des impôts. C'est aussi simple que cela.

Croyez-le ou non, j'ai essayé d'exposer les avantages du libre-échange. Il entraîne bien des frais. Même les adversaires les plus acharnés du libre-échange ont dit qu'il va obliger à opérer des ajustements de l'économie et de la main d'oeuvre canadiennes. Certains en sortiront vainqueurs, mais beaucoup seront perdants.

Bruce Wilkinson, professeur d'économie à l'université de l'Alberta estime que l'accord commercial de Mulroney équivaut à une constitution économique entre le Canada et les États-Unis qui nous engagera de façon irréversible sur le chemin de l'intégration politique. Cet accord économique nous fait renoncer à notre droit de prendre nos propres décisions et de poursuivre notre propre destinée nationale. Il donne à Washington les pouvoirs qui sont la prérogative des capitales provinciales.

M. McDermid: Donnez-moi un exemple.

M. MacWilliam: Il promet de changer de façon spectaculaire la physionomie économique, sociale et culturelle de notre pays.

Tout comme il n'y a pas de repas gratuit—et nous avons souvent entendu les gens d'en face le dire—il n'y a de libre-échange gratuit. Tout a un prix. Ce que les députés de la Chambre doivent faire dans ces négociations c'est se demander si cet accord commercial mérite bien le prix qu'il va nous coûter.

M. Pagtaknan: Monsieur le président, je prends la parole en sachant très bien que cette épée de Damoclès qu'est le bâillon est suspendu au-dessus de ma tête. Le recours au bâillon serait l'équivalent de l'esclavage parlementaire. Nous avons entendu des réflexions sur l'attitude arrogante du gouvernement, sur son manque de justice et sur la discrimination pratiquée à l'endroit des nouveaux députés.

Qu'il me soit d'abord permis en ce temps des fêtes d'offrir à vous, monsieur le président, ainsi qu'à Son Excellence le Gouverneur général et à tous nos collègues de la Chambre et du Sénat, de même qu'à tous les Canadiens et à toutes les familles canadiennes, plus particulièrement aux électeurs de ma circonscription de Winnipeg-Nord, mes voeux de paix et de prospérité et de souhaiter à tous dans ma langue originelle *Maligaying Pasko at Manigong bagong Taon* un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

C'est également dans l'esprit des Fêtes que je veux vous entretenir de l'Accord de libre-échange et de la mesure qui en prévoit la mise en oeuvre. Permettez-moi, chers collègues, de partager avec vous en ce temps de réjouissances ce qui pour moi est une source de tristesse.

Il y a quelques mois, une compatriote de la communauté philippine qui avait émigré au Canada a été précipitamment déportée aux Philippines. Elle se nomme Sally Espinelli. Je doute que le gouvernement ait fait preuve d'équité dans son cas. Un des principes fondamentaux de l'équité est le droit de recours, y compris le droit de faire appel à la Commission canadienne des droits de la personne. Il se trouve que la Commission canadienne des droits de la personne avait recommandé qu'elle soit saisie du cas de Sally Espinelli. Elle n'a pas pu enquêter cependant parce que le gouvernement n'a pas voulu faire preuve d'équité morale et qu'il a refusé à une immigrante canadienne le droit à une révision judiciaire.

Revenons donc au sujet qui nous intéresse ce soir, l'Accord du libre-échange. Je demande au gouvernement de bien vouloir considérer des amendements destinés à rendre les dispositions de l'Accord plus claires, de manière à empêcher toute incertitude future. Y a-t-il lieu de croire à une éventuelle incertitude?

Le ministre du Commerce extérieur a bien dit, si on me permet de le paraphraser, qu'il va falloir quatre ou cinq ans pour savoir si cet accord est bon ou mauvais. C'est là reconnaître, je pense, que l'Accord risque d'être mauvais. Nous estimons nous qu'il est mauvais pour la population. Bien sûr, on a cité des statistiques de création d'emplois. On a aussi cité des statistiques de suppression d'emplois. Ce qui est clair, chose que le gouvernement a niée je pense, c'est qu'il va y avoir des suppressions d'emplois.

Face à ce problème, il va falloir un mécanisme—comme le bon sens l'exige—pour aider nos travailleurs qui vont être déplacés à cause de l'Accord. Permettez-moi de dire au gouvernement que même les cours suprêmes autorisent la révision de décisions antérieures. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas, dans cette période de compréhension, autoriser des amendements à l'Accord pour que la totalité des avis des Canadiens de tous les coins du pays se reflètent vraiment dans cet accord? C'est effectivement un important défi pour le gouvernement. Un défi qu'il faut beaucoup de coeur pour relever.

• (2120)

Je veux parler d'une déclaration intitulée Déclaration ecclésiale canado-américaine visant à donner la justice aux agriculteurs et les aliments aux populations, adoptée en septembre 1988. Il s'agit d'un groupe qui se voue à la justice et qui encourage les populations à devenir autosuffisantes sur le plan alimentaire, économique et social pour améliorer la qualité de leur vie; qui appuie la sécurité de tenure pour les cultivateurs; qui veut assurer une large distribution des terres aux populations; qui défend le droit des gens de manger des aliments sains et nutritifs; qui est en faveur d'une détermination des prix qui assurent au producteur la récupération de ses frais de production plus une rémunération équitable garantissant un niveau de vie raisonnable; qui lutte contre la concentration du contrôle et de la propriété du sol entre les mains de quelques-uns, et la domination de la production et de la distribution des produits alimentaires par les grosses sociétés. J'estime que ce sont là des principes de morale et d'engagement envers la population qui sont bons et louables.

Je fais valoir auprès du gouvernement que ce groupe est foncièrement opposé à l'Accord parce qu'il le juge contraire aux principes ci-dessus.

L'article 409, intitulé «Autres mesures à l'exportation», nous demande de garantir la fourniture aux États-Unis de la totalité de nos ressources. Il dit:

> 1. Une Partie peut maintenir ou indroduire une restriction autrement justifiée en vertu des articles XI 2 *a*) et XX *g*), *i*) et *j*) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général) en ce qui touche l'exportation d'un produit de cette Partie vers le territoire de l'autre Partie, uniquement si:
>
> a) la restriction ne réduit pas la proportion des expéditions totales pour exportation d'un produit spécifique . . .

J'aimerais signaler au gouvernement que cet article ne porte pas sur l'énergie. Il poursuit:

> . . . mis à la disposition de l'autre Partie par rapport à l'approvisionnement total en ce produit de la Partie qui maintient la restriction, comparativement à la proportion observée pendant la période de trente-six mois qui précède l'imposition de la mesure . . .

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'une fois que les États-Unis auront fixé les niveaux de consommation, nous serons tenus de les maintenir ou de réduire nos propres approvisionnements. Cette disposition, qui est prévue dans l'Accord, nous empêchera, dans l'avenir, de combler d'abord nos besoins énergétiques.

L'article 409, intitulé «Autres mesures à l'exportation», qui assimile précisément les produits énergétiques à des ressources, réaffirme notre obligation d'approvisionner les États-Unis, avant mmême de pas combler nos propres besoins.

L'article 906, intitulé «Stimulants gouvernementaux pour le développement des ressources énergétiques», déclare que:

> Les deux Parties sont convenues d'autoriser les stimulants actuels ou de futurs stimulants pour les activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures et les activités connexes afin de maintenir la base de réserve de ces ressources énergétiques.

Je demande au gouvernement: Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour les autres programmes, pour les soins de santé et pour les programmes sociaux, qui pourraient être expressément mentionnés dans l'Accord pour dissiper toute incertitude dans l'avenir?

La dernière fois que je suis intervenu, j'ai parlé de la faiblesse du mécanisme de règlement des différends. Je ne poursuivrai pas cette discussion, mais je suis convaincu que nous devrions adopter des amendements pour limiter certaines restrictions contenues dans l'Accord.

Bruce H. Fisher, du ministère de l'Expansion économique régionale à Halifax, a signalé:

> Les États-Unis ont probablement accepté d'inclure ce piètre mécanisme de règlement des différends précisément parce qu'il sera impuissant à les obliger à se plier à des jugements impopulaires. Par contre, comme les exportations canadiennes dépendent largement du marché américain, les États-Unis pourront se servir de ce mécanisme pour obliger le Canada à faire des concessions sur des questions bilatérales délicates.

En fait, ce ne sont pas là les seules conséquences possibles de cet accord. Nous avons déjà fait état de ses lacunes en ce qui concerne l'expansion régionale. Il est intéressant de constater que l'expansion régionale ne sera pas assujettie à l'Accord, si les industries concernées fabriquent du matériel militaire.

Dans les documents du mouvement *Canadian Peace Pledge Campaign*, on peut lire ceci:

> Un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pourrait également augmenter l'importance de la production militaire dans la stratégie industrielle du Canada. Si l'entente condamne, de façon générale, les subventions gouvernementales à l'industrie ... parce qu'elles créent une concurrence injuste, l'aide à l'industrie militaire n'est cependant pas visée. Ainsi, seule l'industrie militaire pourra profiter de mesures incitatives visant à favoriser l'expansion régionale.

Je dis au gouvernement que, pour des raisons de paix uniquement, les Canadiens ont grand intérêt à rejeter l'entente Mulroney—Reagan.

J'aimerais attirer l'attention du gouvernement sur l'article 1801. Cet article interdit en effet, au Canada de recourir au GATT pour examiner les plaintes relatives à l'imposition de droits compensateurs ou antidumping par les États-Unis.

M. Mel Clark, chef adjoint de la délégation canadienne à la ronde de Tokyo du GATT, a déclaré:

> En 1949 ... les parties contractantes n'ont pas la compétence voulue pour déterminer les droits et les obligations que doivent respecter les gouvernements aux termes d'un accord bilatéral ...

Donc, aux termes du présent accord, cela veut dire que le paragraphe 2 de l'article suivant, le 1801, le dénude de tout sens.

Maintenant, permettez-moi de traiter des programmes qui pourraient, j'en suis convaincu, être menacés, soit nos programmes sociaux et de soins de santé. L'article 1401 énumère les services visés par l'Accord. Ces services incluent notamment la gestion des services de soins de santé. Pour le compte rendu, je voudrais signaler que, à mon avis, l'administration publique sans but lucratif de notre régime de soins de santé sera réellement menacée, tout comme notre système médical, qui est le meilleur au monde.

En médecine, nous faisons d'abord un diagnostic puis nous soignons le patient. Avant d'émettre le diagnostic, nous cherchons à obtenir tous les renseignements pertinents et nous examinons le patient. Monsieur le président, vous avez entendu tous nos exposés, autant ceux du parti ministériel que de l'opposition. De toute évidence, on ne peut en venir qu'à une seule conclusion: dans sa forme actuelle, l'accord Mulroney—Reagan comporte des erreurs. En fait, c'est la moitié seulement d'un accord de libre-échange.

• (2130)

Permettez-moi de citer les propos de M. Godsoe, ancien directeur administratif de la Commission Macdonald sur l'économie:

> Mettre l'Accord en oeuvre serait non seulement contraire aux recommandations de la Commission Macdonald, mais cela serait donner le coup d'envoi à des négociations intensives au sujet du contenu véritable de l'Accord. Les négociateurs canadiens ont déclaré qu'ils avaient manqué de temps pour s'entendre avec leurs homologues sur la définition de ce qui constitue des «pratiques déloyales» et pour déterminer quels programmes de développement régional, ou encore d'aide économique ou sociale, seraient menacés.

M. Godsoe a poursuivi en ces termes:

> En somme, que pouvons-nous offrir d'autre aux Américains si ce n'est la concession qu'à tout le moins, certains de nos programmes d'aide gouvernementale seront considérés comme des subventions déloyales? Même les plus fervents défenseurs de l'Accord actuel se doivent de le reconnaître. A ce moment-là, on s'attachera à déterminer quels programmes de développement régional ou autres devront être supprimés, du moins en ce qui concerne les industries d'exportation. Voilà toute la mesure de l'échec de l'Accord de libre-échange.

L'Accord de libre-échange sert les objectifs américains: accès à nos marchés financiers, accès à nos ressources et accès à notre secteur tertiaire. Quant aux objectifs canadiens en ce qui concerne la réduction des droits de douane, ils sont partiellement réalisés, mais dans l'ensemble, ils continuent de demeurer hors de notre portée. L'Accord ne règle pas du tout certains autres problèmes. Je songe en particulier au harcèlement auquel seront possiblement en butte les exportateurs canadiens de la part des Américains et à l'absence de garanties visant un accès stable et sûr au marché américain.

Il y a deux objectifs primordiaux que l'Accord de libre-échange n'a pas permis de réaliser, soit l'instauration d'un mécanisme exécutoire de règlement des différends et l'établissement de règles communes définissant les pratiques commerciales déloyales.

Personnellement, je suis en faveur du libre-échange, comme tous les libéraux, d'ailleurs. Cependant, je m'oppose vivement à l'Accord commercial Mulroney—Reagan.

Tout comme je ne boirais pas un verre d'eau plein d'impuretés, je n'accepte pas un accord commercial plein d'impuretés . . .

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le député devrait s'abstenir de parler de l'accord «Mulroney-Reagan». Il devrait nommer le premier ministre, le très honorable premier ministre ou le désigner par le nom de sa circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Pagtakhan: Personne ne boirait une eau trouble. On éprouve la même réaction devant l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Pagtakhan: Ne craignons pas les amendements, mais l'arrogance. Ce ne sont pas les débats qui sont à craindre, mais bien l'absence de débats.

Je vous le dis, certaines dispositions de l'Accord de libre-échange doivent être clarifiées.

Je crois que le gouvernement est sincère lorsqu'il prétend que ce document est sans faille. Mais je voudrais qu'il croit lui aussi que nous sommes sincères lorsque nous prétendons le contraire.

Quand une divergence de vues surgit entre gens de bonne foi, ces gens raisonnables s'adressent alors à un juriste qui explique la situation noir sur blanc. Ainsi, aucun malentendu ne peut subsister plus tard entre eux.

On nous a répété qu'il était inutile de s'inquiéter des questions dont l'Accord de libre-échange ne fait pas mention. Je rappelle aux députés d'en face cette vérité universelle: ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de preuves qu'une chose existe que cette chose n'existe pas.

Je voudrais, en terminant, compte tenu de l'esprit propre à cette période de Fêtes, demander de nouveau au gouvernement d'écouter les doléances des Canadiens partout au pays et celles également des électeurs de la circonscription de Winnipeg-Nord. Je lui rappelle qu'une petite minute d'explication aujourd'hui vaut bien des années de querelles acerbes à l'avenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, au moment de prendre la parole devant cet auguste aréopage, dois-je vous avouer que j'ai une double inquiétude.

La première, c'est que nous sommes en Comité plénier pour étudier en principe, article par article, le projet de loi C-2 sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je m'aperçois que nous n'en sommes qu'à l'article 2. Je suis vraiment extrêmement inquiet: est-ce que nous allons délibérer ici jusqu'au mois de juillet, jusqu'au mois d'août. Allons-nous chanter *Santa Claus* ici au Jour de l'An, au jour de Noël? Je suis vraiment inquiet que nous n'en soyons qu'à l'article 2. Mais enfin, le monde ne semble pas s'inquiéter, il semble que la procédure parlementaire soit assez souple et qu'on puisse traiter de tout et de rien dans ce débat de libre-échange.

Ma deuxième remarque préliminaire qui fait partie de mon exorde, monsieur le Président, c'est à voir la mine de nos amis d'en face. L'autre jour, j'ai fait une citation latine qui a comblé d'aise mon vis-à-vis ici de Duvernay (M. Della Noce), et j'ai le goût ce soir de vous donner une nouvelle citation latine qui convient très bien à la situation. Il y a un vieil adage latin que les anciens aimaient donner et qui est ainsi: *Afflictio afflicto non addenda est*. On ne doit pas ajouter l'affliction à quelqu'un qui est déjà affligé.

Monsieur le Président, à regarder mes amis d'en face et leur mine patibulaire, j'ai presque envie de me taire et de dire qu'il ne faut pas ajouter l'affliction à des gens qui sont déjà affligés. Et j'ai peur que mon discours, ce soir, ne fasse que corroborer ce vieil adage de sagesse: *Afflictio afflicto non addenda est*.

Mais enfin, mes électeurs et mes électrices m'ayant mandaté, je m'arme de courage et je décide d'aller de l'avant.

Mon message de ce soir se veut avant tout un témoignage. Je remarque que mes voisins d'en face, mes amis d'en face, comme le veut la tradition parlementaire, se plaisent beaucoup à philosopher sur le libre-échange. Ils lisent les textes, ils théorisent, ils philosophent. Moi, je vous ai apporté un témoignage vécu des gens qui ont vécu la campagne électorale et avec qui j'ai parlé du libre-échange, non pas des discours théoriques, mais des faits concrets.

Dans la circonscription de Montmorency—Orléans, j'ai fait une campagne axée entre autres sur le milieux des affaires. J'ai visité des tas de gens, des tas de personnes, des tas d'industries. J'ai presque donné 15 000 poignées de main dans la circonscription de Montmorency—Orléans. Je suis allé dans les milieux de travail, dans les milieux de vie, dans les clubs de l'Âge d'or, dans les restaurants, dans les garages, dans les PME, dans les grandes usines. Partout, les travailleurs, le patron, le *boss*, n'importe qui . . .

Je suis allé dans les milieux de travail, puis la hantise que j'avais, à chaque fois que j'allais dans une PME, si vous préférez, une petite et une moyenne entreprise ou dans une grande industrie, je rencontrais habituellement le chef de l'entreprise, puis je lui disais: Cout'donc!, le libre-échange, qu'est-ce que vous pensez de cela, vous? Et j'ai été royalement surpris, ça a été à 100 p. 100 dans la circonscription de Montmorency—Orléans pour le libre-échange, pour l'accord négocié par notre chef et ses mandataires.

Puis c'est tellement vrai, je vais vous dire une chose: Moi, le point fort de ma campagne électorale, ça a été de dire en pleine télévision, à mon adversaire libéral puis à mon adversaire du NPD, socialiste, qui a été une vedette nationale, M. Gourdeau: Nommez-moi une seule entreprise de la circonscription, une seule PME qui est contre le libre-échange? J'ai fait cela à la radio. J'ai fait cela deux fois à la télévision. Je n'ai jamais eu une seule réponse. Est-ce qu'on est ici pour philosopher ou pour représenter nos électeurs? Est-ce qu'on est ici pour faire les beaux ou pour faire un *show* ou bien si on est ici pour représenter les gens qui nous ont élus, les électeurs et les électrices qui nous ont élus?

• (2140)

Moi, dans la circonscription de Montmorency—Orléans, c'était assez drôle parce que le NPD national, le chef Broadbent, le champion des citoyens ordinaires . . . Moi, quand je disais à mes électeurs de Montmorency—Orléans, mes gens de Montmorency—Orléans là dont plusieurs, le taux de chômage est élevé, puis ils sont «sur l'aide sociale», je leur disais: Connaissez-vous le taux horaire d'Oshawa, tu sais la ville du candidat ordinaire là qui avait toujours le sang-froid, le mot ordinaire dans ses discours?

Je leur ai dit: Connaissez-vous le taux horaire, connaissez-vous le taux de chômage? Il est de zéro dans la circonscription d'Oshawa. Dans Montmorency—Orléans, c'est de 10 à 15 p. 100. On peut bien se «péter les bretelles» pour dire qu'on prend pour le citoyen ordinaire. Il est facile d'être contre le libre-échange quand à Oshawa, à Windsor, on est «switché» sur les États-Unis avec le Pacte de l'automobile, puis qu'on profite à plein, on ne veut pas partager la galette avec le Québec, on ne veut pas partager la galette avec les autres Canadiens. C'est cela que j'ai dit à mes gens, puis ils ont dit: Honte, M. DeBlois, M. le député, parce que vous allez être élu, allez à la Chambre, allez leur dire à nos amis d'en face que nous autres aussi on veut profiter de la prospérité économique dont ils bénéficient en Ontario, qui bénéficie au député d'Oshawa!

Alors, je veux vous apporter le témoignage de deux genres d'industries. Moi, dans la circonscription de Montmorency—Orléans, j'ai l'Abitibi Price qui a une usine qui emploie 400 employés. Il y a du monde là-dedans! Ça travaille jour et nuit. Moi, j'y suis allé deux fois, le «shift» de jour, le «shift» de nuit. Je n'avais pas alerté les caméras de télévision pour passer au *Téléjournal*, le soir. Les gens ne m'ont pas vu, mais j'étais là le soir et j'étais là le jour. On a vu des chefs de parti qui commandent des télévisions pour qu'ils passent au *Téléjournal* . . . moi, j'étais là dans l'effacement, même la nuit, dans un petit local avec les chefs syndicaux, avec le monde ordinaire, puis après, je suis allé dans le bureau du *boss* au troisième étage, puis on en a parlé du libre-échange.

Alors, je suis allé chez Léo Cauchon à Château Richer, une scierie. Roger m'a dit: Écoute, Charles, moi, la taxe sur le bois d'oeuvre, ça m'a désorganisé cette année. Ça m'a fait mal au coeur. Je vais vous apporter le message du président de l'Abitibi Price. Regardez ce qu'il dit. Sans le libre-échange, les Canadiens seront perdants. Nous serons le seul pays industrialisé de l'Occident à ne pouvoir compter sur un marché de plus de 100 millions de personnes. Et notez bien ceci: Réveillez-vous ceux qui dorment, l'histoire a démontré dans tous les cas que le plus petit pays concluant un accord commercial bilatéral gagnait davantage que le plus gros. Il n'est jamais arrivé non plus qu'il perde sa culture ou son indépendance. Ceux qui parlent des puces, de l'éléphant et de la souris, allez-vous r'habiller! C'est cela le témoignage de quelqu'un qui connaît le tabac. Moi, quand je suis avec mes gens . . . puis vous savez quand le chef libéral puis le chef néo-démocrate ont commencé à faire peur au monde: Vous allez perdre vos pensions.

L'ancienne ministre du Bien-être social: Vous allez devenir sidatiques si on a le libre-échange. Le sang des États-Unis: sidatique. Alors, les gens de Montmorency—Orléans disaient: Crime, là on n'est pas fou!

Je m'excuse d'avoir des allures, monsieur le Président, un peu démagogiques. Mais, je pense que les gens de ma circonscription ont été révoltés. Quand ils regardaient le *Téléjournal* le soir et qu'ils voyaient M. Turner qui disait: C'est la fin du *Canadian dream*. Voyons donc, le *Canadian dream*! Moi, je demandais à mes gens: Êtes-vous déjà allés à Jasper? Êtes-vous déjà allés en Alberta? Non. Êtes-vous déjà allés à Old Orchard? Oui. Nos gens du Québec sont habitués à aller aux États-Unis. Ils ne perdront pas leur culture et ils ne perdront pas leur langue. Arrêtez de nous faire accroire que les Américains, ce sont de mauvais *boys*, des gens qui ne veulent rien que nous organiser. Les gens chez nous sont fiers de pouvoir faire augmenter leurs chiffres d'affaires avec les Américains. Donc, la grosse industrie et la petite industrie, l'industrie des gens ordinaires, pour parler avec les gens du NPD, nos socialistes, nos gens avant-gardistes, les champions du citoyen ordinaire . . . Moi, je suis allé voir des petites entreprises. Je pense à Consulab, qui est spécialisée dans la haute technologie, je pense à Moulures Bégin alors qu'on dit: Écoutez, ne dites pas que je suis pour le libre-échange, je veux me préparer avant mes autres PME qui sont dans la même ligne. Ne le dites pas trop vite. Je manque à ma parole ce soir, mais je le fais pour le bien du pays, pour le bien des députés. C'est important que vous le sachiez.

Je dois vous dire que j'ai eu énormément de plaisir à débattre du libre-échange. Je remercie d'ailleurs le député de Vancouver Quadra (M. Turner), le chef du parti libéral, de nous avoir fouettés. Moi, les trois dernières semaines, j'ai passé mon temps à converser, à débattre du libre-échange dans tous les endroits, et je pense que les arguments démagogiques de l'Opposition ont fouetté nos gens, et tout ce qui a de l'allure au Québec, si vous avez remarqué, tout ce qui a de l'allure: le premier ministre, M. Bourassa, qui n'est pas un conservateur, le chef du Parti québécois, qui n'est pas un conservateur, le Mouvement Desjardins, qui n'est pas conservateur, les grands journalistes, Alain Dubuc et compagnie, qui ne sont pas des conservateurs, le maire de Beauport, la plus grande ville de ma circonscription, Jacques Langlois, ils étaient pour le libre-échange.

Dans la région de Québec, je pense que c'est important de le dire, à un moment donné, deux semaines avant les élections, tout ce qui est animateur de ligne ouverte, les animateurs de radio ont fait venir des gens indépendants, et je pense à Bernard Landry, je pense à Claude Masson, économiste à l'Université Laval . . . Nous autres, nous nous sommes dit: Plus on va l'expliquer aux gens, le libre-échange, plus les gens vont comprendre. Et si vous avez remarqué, depuis les élections du 21 novembre, les sondages indiquent qu'on aurait eu plus de députés, et le pourcentage des gens qui sont pour le libre-échange augmente constamment. Autrement dit, s'il y avait eu des élections aujourd'hui, le libre-échange aurait été appuyé par les trois-quarts des Canadiens et on aurait de 225 à 250 députés.

Alors, monsieur le Président, vous le devinez, je veux être conséquent avec mon affirmation de départ. Je ne veux pas insister davantage. Quand je disais qu'on ne doit pas ajouter l'affliction à des gens qui sont affligés, *Afflictio afflicto non addenda est* . . . Je ne peux pas insister davantage. Je vais m'en tenir à ces déclarations et rappeler encore une fois que quand on se met à l'écoute des gens, quand on va voir les gens concernés . . . Moi, je regarde un gars dans la région de Québec parce que je suis non seulement député de Montmorency—Orléans, mais je suis également membre du caucus régional que préside avec brio le député de Québec-Est (M. Tremblay), je regarde un gars comme Louis Garneau, qui fabrique dans la région de Québec des vêtements de cyclisme, qui fournit l'Equipe canadienne de cyclisme, qui nous fait d'ailleurs honneur partout, Louis Garneau paye 30 p. 100 de droits de douanes aux États-Unis. Il dit: Moi, si je libre-échange demain, c'est 100 000 $ par année de moins de douanes que je vais payer, et je vais pouvoir ouvrir une usine à Saint-Augustin. Quand on dit cela aux gens, ils disent: Mais c'est merveilleux, monsieur DeBlois, c'est extraordinaire! Et ce n'est pas moi qui le dis. C'est un gars de chez nous, un gars ordinaire, un gars simple, ce n'est pas un président de compagnie, ce n'est pas une multinationale, ce n'est pas le président de je ne sais trop quoi.

Ceci étant dit, monsieur le Président, je pense que le projet de loi qui est devant nous ce soir, on n'aura pas besoin de l'étudier. Je me rends compte de pourquoi au fond on est encore à l'article 2. Ce n'est pas nécessaire d'étudier tous les articles, la démonstration que je viens de faire va certainement rassurer nos vis-à-vis, et je suis certain que demain au plus tard nous allons pouvoir partir pour les vacances de Noël, sachant que mes amis d'en face vont se raviser et vont finalement souscrire à ce geste historique et important pour l'avenir du Canada: la signature d'une entente, d'un accord bilatéral avec les États-Unis.

• (2150)

[*Traduction*]

M. Volpe: Monsieur le président, c'est avec grand plaisir que je participe à ce débat visant à apporter certaines modifications à l'Accord de libre-échange. Mon parti et moi-même estimons qu'il est grandement nécessaire de modifier l'accord commercial qui comporte, d'après nous, de nombreux défauts en ce qui concerne

autant les modalités d'application que la teneur même. J'ose dire que le gouvernement a reconnu bon nombre de ces défauts, de ces lacunes, d'abord au cours des derniers jours à la Chambre, mais aussi pendant la campagne électorale.

Les citoyens de la circonscription d'Eglinton—Lawrence ont fait preuve de la plus grande générosité en témoignant leur confiance à mon égard et à l'égard de mon parti et en nous encourageant en votant pour nous. Par leurs votes, ils souscrivaient à notre position et nul doute qu'ils suivent ce soir même le débat sur ce document historique.

Je dis qu'il est historique pour toutes les raisons que nous avons entendu énumérer au cours des derniers jours. C'est qu'en effet il marque une nouvelle orientation, un nouveau cap, une nouvelle vision pour le Canada. Malheureusement, c'est une vision qui ne tient aucun compte de certaines réalités incontournables qui se sont imposées dans notre pays au cours des 20 dernières années. Je suis heureux de dire que je fais partie intégrante de ces nouvelles réalités qui se font jour dans notre pays dont nous partageons tous la citoyenneté et dont nous sommes tous fiers.

Je voudrais remercier brièvement les gens d'Eglinton—Lawrence, des gens qui sont tout à fait représentatifs de la nouvelle réalité canadienne. Ce sont des gens qui représentent toutes les facettes de la mosaïque économique, sociale et culturelle du Canada. On trouve dans ma circonscription des gens qui sont extrêmement riches et d'autres qui sont très pauvres, et aussi des Canadiens de fraîche date. Nous pouvons compter sur un contingent d'entrepreneurs extrêmement dynamiques et notre secteur industriel compte bien plus de 600 entreprises.

Quand je dis que je vais aborder très précisément certains amendements que mon parti voudra apporter à cette mesure commerciale, je le fais parce que les gens de ma circonscription, qui ont une vision généreuse et pleine d'avenir pour notre pays, une vision qui comprend la paix sociale, la sécurité sociale aussi bien qu'un secteur de libre-entreprise dynamique, veulent que nous soyons à la fois les défenseurs et les champions de leurs intérêts. Nous pouvons jouer ce rôle si nous acceptons d'apporter à cet accord les amendements qui nous permettrons d'oeuvrer dans ce sens.

Le gouvernement a reconnu qu'il fallait apporter des amendements. Nous avons entendu toutes sortes de déclarations et de paroles qui se voulaient rassurantes, autant pendant la campagne électorale que durant le débat à la Chambre. Nous allons proposer des amendements afin de veiller à ce que ces assurances soient couchées par écrit de manière que nous puissions les examiner minutieusement.

Cette entente commerciale établira un nouvel ordre économique pour les Canadiens, et mon parti voudrait le modifier pour le mettre sur la bonne voie. Un ministre de la législature précédente a même reconnu, lors d'une conférence d'affaires à Toronto, que cette voie reflétait les dimensions réelles du Canada en ce sens que 65 p. 100 de tous les entrepreneurs qui se sont lancés en affaires au cours des cinq dernières années étaient des Néo-canadiens, des membres de la communauté ethnique. Quelque 65 p. 100 de toutes les nouvelles entreprises ont été fondées par des immigrants qui ont apporté leur contribution au pays. Cette contribution reflète non seulement leur talent personnel et leur désir, de réussir mais aussi leur sentiment d'appartenir au pays qu'ils ont adopté et qu'ils voudraient voir aborder le XXIe siècle en tant que nation libre, indépendante, souveraine, industrielle et commerciale pouvant servir d'exemple au reste du monde.

Ces gens d'affaires appartiennent également à la catégorie d'entreprises que le gouvernement considère comme les principales sources d'emplois nouveaux. Quelque 85 p. 100 de tous les emplois au Canada sont créés par de petites et moyennes entreprises. Lorsque nous parlons d'un nouvel ordre économique, nous devons songer à stimuler l'esprit d'entreprise. Nous devrions appuyer l'Accord s'il encourage les gens à se lancer en affaires et le rejeter s'il ne contient pas de garanties susceptibles de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Dans la circonscription d'Eglinton—Lawrence, il y a des gens qui jouent un rôle important dans le monde des finances; des gens dont c'est la profession, qu'ils soient entrepreneurs ou travailleurs. Aucun d'entre eux n'a besoin de prendre des leçons de courage ou des leçons sur les risques à courir. Ni sur les débouchés que peut créer un marché élargi. Quelque 80 p. 100 de ces gens ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française. Pourtant, ils sont fiers d'appartenir à notre pays. Et les sermons sur l'encouragement sont inutiles. Ils ont quitté des pays dont ils connaissaient bien le système judiciaire ainsi que les valeurs sociales et culturelles. Ils sont venus dans notre pays parce qu'ils y étaient accueillis à bras ouverts; ils sont arrivés avec leur esprit d'entreprise ainsi que le désir de créer et de contribuer à une oeuvre commune. S'ils sont venus ici, ce n'est pas parce qu'ils avaient peur des risques, ce n'est pas parce qu'ils avaient peur d'un nouveau marché, ce n'est pas parce qu'ils avaient peur de la concurrence et ce n'est pas parce qu'ils voulaient dépendre de quelqu'un d'autre. S'ils sont venus ici, c'est parce qu'ils voulaient refaire fortune, une fortune que d'autres pourraient partager. Ils l'ont fait avec un grand sentiment de fierté et de contribution sociale.

Ce sont ces gens qui nous ont dit, à moi et à mon parti: «Allez à Ottawa. Veillez à nos intérêts. Soyez

énergiques. Soyez dynamiques. Soyez nos porte-parole à la Chambre et faites en sorte de défendre nos intérêts et ceux du Canada.»

Je parle donc au nom de ces gens d'Eglinton—Lawrence pour qui c'est le milieu de la période des fêtes, tandis que pour d'autres, Hanukkah vient de se terminer. A eux tous, je fais mes meilleurs voeux et je souhaite une bonne année. Ces voeux, monsieur le président, je vous les adresse également, à vous et à tous mes collègues de la Chambre. Si je suis ici, avec mon parti, c'est pour eux, pour proposer des amendements faisant en sorte que leurs intérêts et leur vision du Canada en perpétuelle évolution soient protégés. Nous devons présenter ces amendements parce que le processus de négociation fait défaut. Le contexte fait défaut. Nous devons être capables de changer ce contexte, si nous voulons exécuter l'Accord.

Jetons un coup d'oeil sur ce qui s'est produit. Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre, le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Finances et plusieurs autres membres du Cabinet avaient laissé entendre que cet accord de libre-échange, comme ils l'appellaient, serait un anathème pour le Canada, ainsi que pour la vision, l'économie et la société canadiennes telles que nous les connaissions. Il y a trois ans à peine de cela, et nous le reconnaissons encore aujourd'hui.

Que s'est-il passé? Au cours de ces quelques années, nous avons découvert que le gouvernement au pouvoir et le gouvernement précédent ont démantelé certains des piliers de l'économie canadienne. Premièrement, ils ont supprimé les contrôles qui s'appliqueraient à l'investissement et l'Agence d'examen de l'investissement étranger et ils ont laissé entrer l'investissement étranger librement au Canada. Deuxièmement, ils ont renversé le pilier qui faisait la force du Canada, le Programme énergétique national. Nous avons ouvert inconsidérément nos marchés de capitaux aux investisseurs étrangers sans les contraindre à tenir compte des besoins du Canada, de nos traditions et des caractéristiques particulières de notre évolution sociale et culturelle.

• (2200)

Qu'arrive-t-il quand nous nous privons des leviers que nous pourrions utiliser dans les négociations? Nous négocions en position de faiblesse. Il n'est donc pas étonnant que le principal négociateur, Simon Reisman, ait déclaré qu'il était impossible de conclure un accord respectant les promesses que le premier ministre du Canada avait faites aux premiers ministres provinciaux, et notamment à celui de l'Ontario.

Comme certains de mes collègues l'ont expliqué avec beaucoup d'éloquence et de clarté, des garanties devaient protéger notre agriculture défavorisée par notre climat et par nos conditions géographiques et géomorphologiques. D'autres garanties devaient protéger notre marché des investissements et des capitaux. D'autres encore étaient censées assurer le maintien de nos programmes sociaux. Les Canadiens ne luttent-t-ils pas depuis des années pour maintenir des programmes sociaux qui font maintenant l'envie des sociétés modernes de l'Ouest et qui servent de modèles aux pays émergents de l'Est?

Le premier ministre du Canada a donné des garanties aux premiers ministres provinciaux. Je pense aux garanties concernant le Pacte de l'automobile dans ma province et à la prospérité que ce pacte assure à une région du pays et que nous voudrions bien étendre aux autres régions.

On nous avait garanti l'accès au marché américain et une protection contre toute concurrence déloyale de la part des Américains. On nous avait promis un mécanisme exécutoire de règlement des différends. On avait assuré aux gouvernements provinciaux qu'on ne ferait aucune concession en matière d'énergie.

C'étaient là de bien misérables promesses. Elles ne valaient pas grand-chose. Elles ont été faites à la légère. C'étaient de bien belles paroles. Elles semblaient très sincères et très solides, mais elles ne valaient finalement pas plus cher que cela. Nous constatons aujourd'hui qu'aucune d'entre elle n'est respectée dans l'Accord. Ce n'est pas un hasard si le gouvernement d'une grande province comme l'Ontario estime que l'Accord de libre-échange ne satisfait pas aux intérêts de ses administrés et, osons-nous ajouter, des autres Canadiens. Voyons brièvement à quoi nous donne accès cet accord. Voyons pourquoi il nous faudra y proposer des amendements, pourquoi il nous incombe en tant que parti voué au développement économique et au maintien de la dynamique socio-culturelle de proposer des amendements du genre de ceux que nous allons proposer.

D'abord, nous n'avons pas un accès sûr au marché américain. Cela n'est prévu nulle part dans l'Accord. Lorsqu'on se lance dans de beaux discours sur le vaste marché qui s'ouvrira à nos produits, nous nous demandons où il est question de cela. Où est-il dit que ce marché nous est accessible à nous et pas à d'autres? N'oublions pas que notre peuple a puisé sa grandeur dans l'adversité et qu'il n'a pas peur des défis. Les Canadiens ont toujours pris le taureau par les cornes et fait ce qu'il fallait pour réussir dans les pires conditions. Où est cette grande possibilité? Chez la grande clientèle américaine? Je parle des administrations fédérale, municipale et d'État qui, par le biais de leur politique en matière d'approvisionnement, développent une vaste clientèle et un grand marché. Non, cela ne nous est pas accessible. Avons-nous accès à un secteur particulier de l'économie

américaine auquel d'autres pays n'ont pas accès? Non plus.

L'Accord nous donne la possibilité de réduire les droits de douane au cours des dix prochaines années afin qu'il soit plus facile pour les sociétés américaines et les multinationales de venir concurrencer les sociétés canadiennes. Oui, la concurrence sera bonne, et elle fera peut-être baisser les prix. Je dis «peut-être» parce que toutes les études concluent que les avantages pour les consommateurs ne seront que marginaux.

Alors où en serons-nous? Aurons-nous la possibilité de créer une plus grande classe patronale? Peut-être, si nous ne tenons pas compte du fait que 55 p. 100 des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis dans le secteur manufacturier se font entre une succursale et la société mère. S'il doit y avoir une rationalisation, ce seront évidemment les succursales qui en seront les premières victimes. Sera-t-il plus facile pour nous d'accroître notre capacité industrielle ici alors que les sociétés américaines accroîtront aussi leur capacité de production ici?

M. McDermid: Ici?

M. Volpe: Peut-être que non. La question que nous devons nous poser est la suivante: qu'arrivera-t-il? Nous comprenons ce que le gouvernement a dit ces derniers jours. Il y aura des gagnants et des perdants. Si un grand nombre de nos travailleurs sont parmi les perdants, qu'arrivera-t-il lorsque notre gouvernement devra répondre aux besoins soit des entreprises en difficulté, soit des travailleurs qui perdront leur emploi? Déciderons-nous d'appuyer l'industrie? Déciderons-nous d'appuyer nos travailleurs et nos familles? Nous nous trouvons à devenir partie à une entente qui n'est guère plus qu'un pacte énergétique continental qui pourrait être avantageux pour les producteurs.

Cette entente peut paraître logique au parti ministériel, mais pas aux industriels de ma circonscription. Ceux-ci se demandent pourquoi ils permettraient à leurs concurrents du sud de payer le même prix qu'eux pour l'énergie. Que font-ils quand leurs frais généraux s'élèvent à tant, comparativement à ceux de leurs concurrents du sud, qu'ils se retrouvent sur le même marché et qu'ils doivent établir le prix de leurs produits?

M. McDermid: Ils paient le double pour l'électricité, le double du prix.

M. Volpe: Les entrepreneurs de ma circonscription veulent s'assurer que, si les règles du jeu sont les mêmes pour tous, les règles seront quand même équitables et justes, et que l'on tiendra compte des besoins spéciaux de tous les Canadiens. Je voudrais maintenant examiner certains éléments que les électeurs de ma circonscription veulent que nous étudiions.

Certains de ces éléments ont été délaissés par un gouvernement trop empressé à mettre tous ses oeufs dans une même politique économique, une stratégie économique intransigeante pour notre pays. C'est bien là le drame de cet accord commercial.

M. McDermid: Que c'est bête.

M. Volpe: Le ministre est habitué à prononcer de telles paroles puisqu'il n'a jamais rien de positif à dire. On s'y fait. Les électeurs de ma circonscription ont demandé, et même insisté, que le gouvernement tienne compte dans sa stratégie économique du potentiel des petites entreprises et qu'il multiplie pour ces entreprises les occasions d'accroître leur souplesse, leur capacité d'adaptation et leur agressivité, puisqu'elles devront se spécialiser à l'aube du XXIe siècle.

M. McDermid: C'est bien là l'objet de l'Accord.

M. Volpe: Le député ferait mieux de le relire. C'est tout le contraire.

Pourquoi ne pas s'occuper des industries clés en main et des entreprises en expansion, les encourager à se spécialiser, développer des industries secondaires et tertiaires et en promouvoir la création au moyen des ressources dont nous disposons, quelles soient naturelles ou humaines, mais aussi avec l'aide que peut accorder le gouvernement? Puisque nous nous dirigeons vers une économie plus globale, n'oublions pas que les quelque 250 millions personnes qui vivent au sud de notre frontière ne représentent pas le seul marché possible au monde. Pour devenir de véritables citoyens du monde, nous devons explorer tous les marchés potentiels autour de nous.

• (2210)

En terminant, permettez-moi d'ajouter que les principaux négociateurs du Mexique affirment que jamais ils ne consentiraient à un accord de ce genre. Le principal négociateur d'Israël dit que le Canada a cédé cent fois plus qu'il n'a reçu. Notre premier ministre a déclaré qu'il était contre le libre-échange mais qu'il y est maintenant favorable parce que seuls les ânes ne changent pas d'idée. J'espère qu'il veut dire qu'il pourrait changer d'idée à la vue de ceux qui ânonnent derrière lui.

M. Lewis: Monsieur le président, je note avec intérêt les observations de mon collègue au sujet du premier ministre de sa province. En tant qu'Ontarien, j'ai suivi attentivement la lutte acharnée qu'a menée le premier ministre de l'Ontario contre l'Accord de libre-échange durant la campagne électorale fédérale. Il s'est tellement épuisé qu'il a dû aller récupérer en Extrême-Orient les deux dernières semaines de la campagne.

Je donne avis que, conformément à l'article 57 du Règlement, à la prochaine séance du comité plénier sur le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, je proposerai que la suite de l'étude sur les articles 1 à 150, le préambule, le titre, les annexes et tous les amendements proposés soit la première question dont s'occupe le comité et que le débat ne soit plus ajourné.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je donne avis que si le ministre décide de proposer à la prochaine séance du comité la motion dont il vient de donner avis, j'invoquerai le Règlement avant que la motion soit mise aux voix parce qu'elle n'est pas recevable, à mon avis.

M. Riis: L'occasion est historique, monsieur le président. Si le député propose en effet la clôture à l'étape du comité plénier à la prochaine séance de la Chambre, ce sera la première fois que cela se produira en 32 ans. Je veux simplement vous rappeler que, la dernière fois, c'est arrivé pendant l'infâme débat sur le pipeline. Je répète que ce jour restera marqué dans l'histoire du Canada comme un triste jour.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le président, je crois que nous sommes tous consternés par les mesures qu'a prises le ministre, mais nous avons maintenant l'habitude de ce genre de procédés. Il y a une question de procédure dont j'aimerais parler avec le ministre. Cet avant-midi, le ministre d'État au Commerce extérieur a demandé au nom du gouvernement que les amendements soient présentés pour qu'ils soient examinés et que nous puissions organiser nos travaux en tenant compte de tous les amendements.

Si le gouvernement entend limiter le débat, est-il disposé à nous permettre de présenter tous nos projets d'amendements? Je répète simplement ce que le ministre a dit cet avant-midi. Dans les circonstances, le leader parlementaire adjoint du gouvernement a-t-il l'intention de mettre fin au débat demain, avant que nous ayons eu la possibilité de satisfaire à la demande du ministre et d'examiner les amendements que l'opposition souhaite présenter?

M. Lewis: Monsieur le président, cette offre a été présentée en toute bonne foi la semaine dernière, et nous sommes prêts à examiner ces amendements, comme nous étions prêts à siéger la fin de semaine dernière pour donner à tous les députés la possibilité de participer au débat.

Malheureusement, les partis d'opposition n'ont pas accepté cette offre. Mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce extérieur, n'a même pas eu la possibilité de passer ces amendements en revue, quoi que mon vis-à-vis aurait pu le lui permettre. Dans les circonstances, j'espère que nous parlerons des articles que le député et d'autres députés aussi désirent modifier. Mais je répète que le gouvernement a présenté ces offres en toute bonne foi la semaine dernière et que les partis d'opposition les ont déclinées.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je veux simplement tirer une certaine chose au clair. Le ministre n'a dit les choses qu'à moitié. Il a déclaré que ces offres avaient été formulées, mais il a omis le fait qu'elles étaient assorties de l'allocation de temps. Bien entendu, tous ceux qui respectent le moindrement les droits du Parlement refuseront de se soumettre à de pareilles conditions.

Je tiens à le rappeler à la présidence, car je crois que celle-ci devrait en tenir compte dans sa décision, cette offre ne nous a pas été présentée la semaine dernière, mais bien ce matin où le ministre a sollicité ces amendements. Nous voudrions avoir la possibilité d'en présenter afin que le débat puisse porter sur les préoccupations particulières que nos députés ont soulevées au cours de la journée. Nous voulons qu'on nous offre la possibilité de les présenter. Le gouvernement et son leader parlementaire adjoint devraient, pour la journée qu'il nous reste, nous autoriser à examiner certaines des dispositions pertinentes dans le projet de loi afin que nous puissions présenter des amendements en bonne et due forme.

M. Lewis: Monsieur le président, l'offre a été présentée la semaine dernière en toute bonne foi. Elle a été répétée ce matin, en toute bonne foi. Et encore une fois cet après-midi, en toute bonne foi. Les partis de l'opposition n'y ont pas donné suite.

M. Pagtakhan: Monsieur le président, j'ai cru bon de soulever la question de privilège. Si le gouvernement compte recourir à la clôture, il trahira la démocratie et prouvera la pusillanimité de la volonté du peuple.

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais obtenir une précision du leader parlementaire adjoint du gouvernement. D'après lui, certaines offres auraient été formulées. J'ai été présent à la Chambre des communes la journée entière. Quand je n'y étais pas, je surveillais les moniteurs dans les coulisses. Je ne me souviens pas d'avoir entendu de proposition en ce sens à la Chambre. Je me trompe peut-être. Je prie le leader parlementaire adjoint de bien vouloir nous dire de quoi il s'agissait au juste, s'il a effectivement fait pareille offre à la Chambre des communes.

M. Lewis: Monsieur le président, au cours des réunions que j'ai tenues avec mon honorable ami, nous avons pu nous entendre sur certaines conditions. Ces conditions ont été mises par écrit et des copies en ont été données à mon honorable ami et au Parti libéral. Il sait très bien que son parti n'a pas voulu accepter ces conditions. Elles sont là et on peut les voir.

Je ne crois pas que nous ayons à négocier ici. J'ai déjà négocié avec mes collègues d'en face. Je voudrais dire sans équivoque que des offres ont été présentées par écrit. Nous croyons qu'elles auraient pu réaliser exactement ce que mes honorables amis souhaitaient, c'est-à-dire le dépôt d'amendements, leur mise au voix et des votes inscrits, pour que chacun sache à quoi s'en tenir. Malhereusement, nos offres ont été rejetées.

Le vice-président: S'il doit y avoir d'autres négociations à ce sujet, je préférerais qu'elles aient lieu hors de la Chambre. D'autres députés veulent parler de l'article 2. Par conséquent, j'espère que les négociations pourront se dérouler derrière les rideaux.

M. Riis: Monsieur le président, je tiens à dire très clairement qu'il n'y aura pas d'autres négociations. Je voudrais personnellement protester. Nous avons eu des discussions et je croyais qu'elles étaient confidentielles. De toute évidence, elles ne le sont pas.

Si on veut nous laisser entendre que le gouvernement est prêt à certains accomodements avec l'opposition, maintenant que le leader parlementaire adjoint du gouvernement a parlé publiquement des discussions que nous avons eues, je crois . . .

M. McDermid: Vous l'avez bien cherché.

M. Riis: Il a pris la parole pour dire que ces offres ont été faites.

M. McDermid: L'ont-elles été?

M. Riss: A la Chambre.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. S'il doit y avoir d'autres négociations, j'espère qu'elles se dérouleront derrière les rideaux.

M. Riis: Il n'y aura pas d'autres négociations.

• (2220)

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le président . . .

M. Langdon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement poser une question au leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Il y a au total 21 amendements que nous voudrions présenter et mettre aux voix . . .

Le vice-président: Cela tient plutôt du débat. Le député aura l'occasion de présenter ses arguments plus tard.

M. Langdon: Laissez-moi terminer, monsieur le président. Je voulais simplement demander au leader adjoint du gouvernement à la Chambre s'il dit que nous ne pourrons pas présenter nos amendements parce qu'il a l'intention de continuer à débattre l'article 2 jusqu'à la fin.

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole pour poursuivre le débat.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler encore une fois du libre-échange, et je le fais surtout en tant que Canadien de l'Ouest qui s'intéresse particulièrement à l'agriculture.

J'ai eu la chance de parler de cette question avant les élections, mais les circonstances ont changé depuis ce temps. Ce furent des élections des plus inhabituelles et même historiques. Ce n'est arrivé qu'une autre fois dans l'histoire du Canada que des élections soient centrées à ce point sur une seule question, et c'était en 1917.

Le fait que les élections ont été polarisées à ce point autour d'une seule question et que la majorité a été aussi importante, plus importante même que je ne l'espérais, signifie que le gouvernement a reçu un mandat très clair en sortant vainqueur. Son mandat est peut-être plus clair que celui des gouvernements précédents.

Je sais aussi qu'il y a eu d'autres élections au Canada où le libre-échange était l'enjeu principal. C'est le cas des élections de 1891 et de celles de 1911. Lors de ces campagnes électorales, le parti qui préconisait le libre-échange a été défait. On pourrait se demander ce qu'il y a de différent cette fois-ci et pourquoi le parti en faveur du libre-échange a accédé au pouvoir. Les historiens et les économistes de demain trouveront probablement la réponse, mais je pense que c'est surtout parce que nos économies se sont sensiblement développées depuis 1891 et 1911.

Le Canada est plus confiant qu'il ne l'était auparavant, et c'est à cause de certains changements qui se sont produits dans le monde. L'exemple de la communauté européenne, le fait que de petits pays peuvent travailler et commercer avec de plus grands sans perdre leur identité, leur souveraineté ou leur culture, a bien servi cette campagne et a inspiré confiance à la veille de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

A mon avis, le fait que nous, Canadiens, avons montré notre capacité de faire concurrence aux Américains au cours des dernières années, est significatif. Au début de cette campagne et pendant le débat des derniers mois, la plupart des Canadiens n'ont pas oublié que nous avons concurrencé les Américains et que nos efforts ont été couronnés de succès. Le fait que la balance commerciale penche en notre faveur d'environ 16 milliards de dollars depuis les deux ou trois derniers exercices financiers prouve que nous pouvons soutenir la concurrence, et je pense que c'est cela qui a donné aux Canadiens la confiance dont ils avaient besoin pour trancher cette question.

Si les Canadiens en sont finalement arrivés à la décision qu'on sait pendant la dernière campagne électorale, c'est aussi en grande partie parce que l'administration conservatrice de ces quatre dernières années leur a inspiré confiance. Je parle en particulier à titre de Canadien de l'Ouest, et c'est avec une grande fierté et beaucoup de satisfaction que je signale que jamais les Canadiens de l'Ouest n'ont joué un rôle aussi grand dans la direction de leur pays que ces quatre dernières années. Pour beaucoup de Canadiens, cet élément de confiance a joué.

Je ne prétends pas du tout que tous les Canadiens qui ont voté pour les conservateurs le 21 novembre l'ont fait parce qu'ils ont opté en toute connaissance de cause pour le libre-échange. Certainement pas. Je pense cependant que beaucoup se sont dits qu'ils avaient confiance dans les dirigeants de notre parti. Les réalisations du gouvernement depuis quatre ans les ont convaincus que les conservateurs avaient vraiment à coeur les intérêts du Canada et qu'ils pouvaient leur confier leur avenir.

Cependant, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Je pense en particulier à la circonscription de Brandon—Souris, et j'aimerais dire en passant combien je suis reconnaissant aux électeurs de ma circonscription de m'avoir conservé leur confiance et de m'avoir donné la chance de les servir pour la troisième fois à la Chambre des communes. Je ne prétends pas que tous les habitants de Brandon—Souris ont confiance dans le libre-échange. C'est faux, et certains ont même de sérieuses inquiétudes à ce sujet. En tant que gouvernement, nous devons assumer une part de responsabilité. A vrai dire, je crois que nous n'avons pas expliqué l'Accord de libre-échange comme nous l'aurions dû au cours des derniers mois, et c'est une des raisons qui expliquent certaines des difficultés que nous avons connues au cours de la campagne électorale.

Peut-être avons-nous, en tant que gouvernement, trop compté sur la presse écrite. Peut-être avons-nous oublié que nous sommes à l'ère de la télévision. Je crois que nous devrions regarder tout cela avec la perspicacité du recul. Peut-être avons-nous oublié pendant un moment qu'il est facile, grâce à la télévision, de faire peur aux gens en 30 secondes, mais qu'il est difficile de les rassurer en 30 secondes. En tant que candidat aux dernières élections, je suis très conscient des difficultés que nous avons connues au moment où l'opposition a entrepris sa campagne de publicité.

Le plus inquiétant dans tout cela, c'est que les politiciens eux-mêmes ont été à l'origine de beaucoup de craintes. Nous avons une obligation, en tant que politiciens, quelle que soit notre allégeance politique, de dire aux électeurs ce que nous voulons accomplir et les moyens que nous entendons prendre pour ce faire. Trop souvent au cours de la dernière campagne électorale, on a vu des députés des partis de l'opposition dire à la population qu'ils étaient contre ceci au lieu de leur dire qu'ils étaient pour cela. Cette façon de faire a malheureusement contribué à créer un climat de crainte et d'inquiétude.

Je suis convaincu qu'au cours des quatre prochaines années, les craintes qui, le cas échéant, existent à l'heure actuelle ou qui ont été suscitées au cours de la campagne électorale, seront dissipées au fur et à mesure que le libre-échange fera son oeuvre. Je suis convaincu qu'au cours de cette période d'évaluation que constitueront les quatre prochaines années, beaucoup de Canadiens seront rassurés par ce qui se sera produit.

Je veux profiter de cette occasion pour parler de ce qu'est l'Accord de libre-échange et de ce qu'il n'est pas. J'espère ainsi répondre à certaines des préoccupations de mes électeurs et d'autres Canadiens qui ne sont toujours pas convaincus.

L'Accord de libre-échange est un accord commercial conclu entre deux nations. C'est une entente analogue à celle que les pays d'Europe ont conclu entre eux il y a plusieurs années. Elle n'a rien de différent de celle qui existe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est une entente commerciale en vertu de laquelle les parties ont convenu d'abaisser progressivement leurs droits de douane mutuels sur une période de dix ans. C'est aussi une entente qui réduira le risque de voir des barrières non tarifaires empêcher le flot des échanges commerciaux entre nos deux pays.

Ce n'est pas un projet d'union économique, pas plus qu'un projet d'union politique. Parmi les messages qui m'ont le plus bouleversé et que j'ai trouvés les plus malhonnêtes intellectuellement, il y a eu celui qui laissait entendre que les frontières entre le Canada et les États-Unis disparaîtraient. Je ne puis croire que ceux qui ont conçu ce message ou ceux qui ont permis sa diffusion étaient convaincus de sa probité. Il a peut-être été efficace pendant un certain temps et il a peut-être réussi à convaincre ceux qui croyaient vraiment que d'une façon ou d'une autre, la souveraineté du Canada était menacée.

Nous qui siégeons dans cette Chambre sommes sans doute tous fiers d'être des Canadiens. Nous ne ferions pas de politique si ce n'était pas le cas. A mon avis, il est insensé de nourrir des discussions pour déterminer qui est ou qui sera le plus éminent des Canadiens. Nous savons bien que la souveraineté politique du Canada n'est absolument pas menacée par l'Accord de libre-échange. Nous sommes parfois critiqués par ceux qui disent que les lois américaines demeureront en vigueur, et elles le demeureront effectivement, tout comme les lois canadiennes.

• (2230)

L'existence même de la loi réfute l'argument qui veut que nous ayons abdiqué notre souveraineté. Nous conservons le droit d'adopter nos propres lois. Nous conservons le droit de siéger et d'adopter des mesures compensatoires, au besoin, comme le font les Américains. Si tel n'était pas le cas, on serait fondé de nous reprocher d'avoir cédé notre souveraineté. Or, nous n'avons rien fait de tel.

Ce que nous cherchions à obtenir grâce à l'Accord de libre-échange, et ce que j'estime que nous avons réussi à obtenir, c'est le droit d'avoir accès à un marché plus vaste et d'y avoir accès plus librement. Il n'y a pas de garantie. A mon avis, il n'y a pas grand-chose qui soit garanti en ce bas monde. Il n'est pas garanti que nous jouissions d'un accès absolument libre et sans entraves au marché américain, parce que ce ne sera pas le cas. Ce que nous avons obtenu, c'est la possibilité d'être concurrentiels. Nous avons la possibilité d'avoir un meilleur accès à un marché dix fois plus grand que le nôtre. L'ampleur de ce marché est extrêmement importante pour nous.

En termes relatifs, nous sommes une petite nation à l'échelle du monde. En fait, il n'y a véritablement que deux pays industrialisés dans le monde occidental qui n'ont pas un accès garanti à un marché de 100 millions d'habitants: le Canada et l'Australie. Et c'est parce que nous disposons des économies d'échelle caractéristiques d'une société industrialisée qu'il nous faut avoir ce genre d'accès à ce genre de marché.

Je ne prétends pas être économiste, mais d'après le peu d'économie que j'ai étudié à l'université, il me semble que pour avoir le statut de société industrielle, il faut posséder certaines caractéristiques. Il y a certains attributs qu'un pays doit avoir. Il doit disposer de ressources naturelles, et nous en avons. Il doit avoir des qualités d'entrepreneur, et nous avons fait nos preuves à cet égard. Il doit avoir accès à des capitaux. Il doit avoir la main-d'oeuvre nécessaire et un réseau de transport. Nous possédons tout cela. Nous avons tout cela et pourtant, nous n'avons rien si nous n'avons pas accès à un marché.

Dans l'ouest du Canada, nous avons toujours produit des denrées agricoles de bonne qualité de façon excédentaire. L'histoire nous a appris qu'à défaut d'accès à des marchés internationaux, l'ouest du Canada n'avait pas d'avenir économique. Voilà pourquoi, en tant que région, nous avons appuyé le libre-échange. Voilà pourquoi nous avons toujours estimé être les victimes d'une politique nationale favorable aux droits de douane protectionnistes.

Nous savons qu'il nous faut vendre à l'étranger. Dans l'Ouest, nous savons pertinemment que le tiers des emplois au Canada sont reliés aux exportations. Nous savons que 50 p. 100 du revenu agricole est tiré des exportations. Nous savons que sans le commerce, nous sommes voués à la mort sur le plan économique. Cela dit, je suis stupéfait de voir que certains d'entre nous oublient souvent cette réalité.

Parfois les agriculteurs téléphonent aux animateurs d'émissions de lignes ouvertes et demandent pourquoi nous nous inquiétons des marchés à l'extérieur du Canada. Pourquoi ne pas appliquer les principes de la gestion de l'offre à tout le secteur agricole et nous concentrer exclusivement sur le marché intérieur? La réponse à cela est très simple, monsieur le président: la moitié de notre revenu agricole provient des exportations. Si nous n'avions pas accès à ces marchés, en toute logique, nous perdrions la moitié de nos agriculteurs. Nous dépendons de ce marché et l'Accord de libre-échange nous l'ouvre. Voilà pourquoi presque tous les éleveurs de bétail de l'Ouest et du reste du Canada sont tellement en faveur de l'Accord.

En fait, l'Association des éleveurs de bovins du Canada nous a reproché—même en tant que gouvernement qui prône le libre-échange— de ne pas avoir agi plus rapidement dans ce domaine-là. Les producteurs de porcs du Canada nous appuient sans réserve, car ils savent que nous vendons 30 p. 100 de notre production de porcs aux États-Unis. Si nous n'avons pas accès à ce marché, notre propre industrie de production du porc est menacée.

Au cours de la récente campagne électorale, j'ai visité mes colonies huttérites. Même ces gens-là ne votent pas toujours, ou pas aussi souvent qu'ils le devraient. Par tradition, la politique fédérale ne les intéresse pas outre mesure, mais cette fois-ci ce fut différent parce que ce sont des producteurs de porc. Au Manitoba, ils savent jusqu'à quel point ils dépendent du marché américain. Plus que jamais auparavant, ils sont aller voter, et ils ont voté en faveur du libre-échange parce qu'ils ont voté en faveur de leur propre survivance économique.

Durant la campagne électorale, j'ai entendu bien des gens exprimer leurs craintes à propos de l'Accord de libre-échange. Nous devons tenter autant que possible de dissiper ces craintes. Les gens déclaraient que d'une façon ou d'une autre, l'Accord mettait en péril nos programmes sociaux. Pourtant, lorsque nous demandons à l'opposition de préciser à quel endroit de l'Accord il est question des programmes sociaux, ils reconnaissent qu'il n'en est question nulle part. Comme chacun sait, les gens s'inquiétaient de ce que l'Accord menace notre régime d'assurance-maladie. Pourtant, lorsque nous demandons à l'opposition à quel endroit de l'Accord il est question de ce régime, ils conviennent qu'il n'en est question nulle part.

Les gens s'inquiétaient également de ce que l'Accord mette en péril notre identité culturelle. Pourtant, lorsque nous demandons aux députés de l'opposition de préciser quelle disposition de l'Accord de libre-échange met en péril notre identité culturelle, ils conviennent qu'il n'y en a aucune. L'opposition a parlé de la menace qui plane sur nos ressources énergétiques et sur notre aptitude à contrôler ces ressources. Beaucoup de confusion régnait au sujet des prix. Certains de nos adversaires ont déclaré que nous ne pourrions pas vendre ces ressources à nos clients à un prix supérieur à ce que nous les vendons au Canada. Ce n'est pas vrai, monsieur le président. En fait, l'Hydro-Québec a démontré quelle est en mesure de vendre de l'électricité aux consommateurs de l'État de New York à un prix trois fois plus élevé qu'elle ne le vend aux consommateurs du Québec.

Nous, du Manitoba, avons mis en oeuvre dans le Nord, un énorme projet de développement. Nous serions bien fous d'extraite la pierre à chaux si nous ne pouvions pas écouler notre production sur le marché américain. Ce serait pure folie. Nous avons un excédent d'énergie hydro-électrique. Grâce à l'Accord de libre-échange, nous aurons de bien meilleures perspectives de nous assurer aux États-Unis des marchés à long terme pour écouler notre électricité. L'Accord de libre-échange empêchera le secteur charbonnier du Dakota Nord de s'opposer à nos exportations d'électricité vers les États-Unis en réclamant l'imposition de droits douaniers.

Qu'en est-il de la crainte si souvent exprimée qu'en période de pénurie, nous devrions vendre nos ressources aux États-Unis. Sans pouvoir protéger nos propres intérêts? Malheureusement, la mémoire nous fait parfois défaut. Bon nombre d'entre nous ont oublié qu'au début des années 70, le Canada a conclu avec d'autres pays des accords qui spécifiaient qu'en périodes de pénurie, nous partagerions le fardeau de cette pénurie selon les proportions établies dans le contrat. Supposons que le Manitoba vende 20 p. 100 de son électricité aux États-Unis et qu'il en consomme 80 p. 100. En cas de pénurie, nous avons convenu dans cette province, et je trouve cela moralement et juridiquement équitable, de faire porter le fardeau de cette pénurie proportionnellement aux pourcentages établis pendant toute la durée du contrat. Les Américains n'auraient rien accepté d'autre, et nous n'accepterions jamais non plus d'autres conditions. Nous ferions de même si nous étions les clients.

L'Accord de libre-échange est un document complexe. C'est le cas de tous les documents juridiques.

Des voix: Non.

M. Clark (Brandon—Souris): Je le crains. C'est une façon pour les juristes de s'assurer du travail. Si nous pouvions comprendre tout ce qu'ils écrivent, nous pourrions peut-être nous passer de leurs services.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Brandon—Souris): Je plaisante, bien sûr. C'est difficile de déchiffrer le jargon juridique. Ce genre de texte n'est pas agréable à lire. Je me souviens de certains textes historique, voire de certains documents que j'ai moi-même rédigés. Ils n'étaient pas très amusants à

lire. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut absolument en comprendre le sens. Malheureusement, à cause de l'influence actuelle de la télévision, nous avons terriblement tendance à tout simplifier à outrance, ce qui nous rend la tâche plus facile évidemment, mais qui peut prêter également à de graves malentendus.

Je trouve que l'Accord de libre-échange est une occasion unique. Et nous, de l'Ouest, avons toujours cru qu'il fallait saisir les occasions au vol. Nous n'avons pas de garanties, mais nos ancêtres non plus n'en avaient pas lorsqu'ils ont colonisé l'ouest du Canada. Rien ne leur garantissait le succès lorsqu'ils sont arrivés dans cette région. Rien ne garantissait que la région serait productive et que les produits trouveraient des débouchés. Il y avait un goût du risque. Tout d'abord parce que ceux qui sont venus avaient confiance en eux.

Je crois que, comme Canadiens, nous devons garder confiance en nous. C'est triste à dire, mais parfois je crois que nous sommes nos pires ennemis. Pour une raison que j'ignore, les Canadiens sont portés à développer un complexe d'infériorité. A cause de ce complexe, nous ne pouvons pas nous mesurer à d'autres parce qu'ils sont plus grands, mais je vous dis, monsieur le président, que nous avons démontré tout au long de notre histoire que ce n'est pas la taille d'un pays qui compte, mais la qualité de ses citoyens.

L'histoire a démontré que nous avons la trempe d'un leader mondial. Nous pouvons commercer avec nos amis américains. Je crois que nous sommes sur le point de saisir l'occasion qui se présente et nous prouverons que nous pouvons à l'avenir faire aussi bien que par le passé. Nous pouvons nous bâtir ainsi un avenir. Nous devrions saisir cette occasion et en tirer le maximum afin de bâtir un avenir prometteur, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants et pour les générations suivantes.

• (2240)

Les pionniers qui ont colonisé l'ouest du Canada ne pensaient pas seulement à leur propre bien-être, mais à celui des générations futures. Ils pensaient à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Nous devons également songer à l'avenir de nos enfants et de nos petits enfants. Il y va de notre responsabilité en tant que nation. L'Accord de libre-échange représente pour nos enfants et nos petits-enfants un avenir dont chacun d'entre nous pourra profiter.

M. Whittaker: Monsieur le président, je voudrais féliciter le personnel de la Chambre des communes qui ont fait en sorte que je me sente tout à fait à l'aise ce soir, alors que je prononce mon premier discours à la Chambre, en réglant les horloges à l'heure normale du Pacifique, c'est-à-dire l'heure de ma circonscription de Okanagan—Similkameen—Merritt. Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier tous les gens de cette circonscription qui m'ont fait confiance et qui ont élu un député du Nouveau parti démocratique à la Chambre des communes pour la première fois en plus de 30 ans.

Le dernier député du Nouveau parti démocratique qui a représenté cette circonscription à la Chambre était Owen Lewis Jones, qui a siégé à la Chambre de 1948 à 1958. A cette époque, il avait un certain nombre de sujets de préoccupations à l'égard de la région qui sont encore valables aujourd'hui, des préoccupations notamment concernant l'agriculture et la productivité des agriculteurs. Ce sont toujours des problèmes d'actualité dans la région d'Okanagan; chose certaine, ce sont des préoccupations que je partage avec les agriculteurs de cette région.

La circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt est une circonscription très intéressante qui compte quatre régions principales. La région de Merritt se consacre surtout aux secteurs minier, forestier et de l'élevage. La région de Similkameen partage avec celle d'Okanagan la double orientation du tourisme et de l'agriculture. La région frontalière se consacre également à l'agriculture et au secteur forestier, de même qu'à l'industrie minière. C'est une région très diversifiée et aux intérêts multiples. En particulier, Grand Forks est un secteur intéressant sur le plan culturel puisqu'on y trouve une présence Doukhobor. Cette région a également une histoire qui remonte au tout début de la Colombie-Britannique.

L'un des problèmes de notre région, en particulier pour ce qui est de la région de Merritt, mais également dans l'ensemble de la région d'Okanagan—Similkameen, c'est que le taux de chômage en Colombie-Britannique est environ 2 points de pourcentage plus élevé que le taux moyen dans le reste du Canada. Dans la région d'Okanagan, le taux est encore 2 points de pourcentage plus élevé. Dans la ville de Merritt, le taux de chômage désaisonnalisé est de 24,4 p. 100; quant au taux réel parmi les personnes capables de travailler âgées de plus de 15 ans et de moins de 65 ans, il frôle les 37 p. 100. Voilà un problème que nous, députés à la Chambre, devons nous efforcer de résoudre. En ma qualité de député de cette région, j'ai bien l'intention de prendre la parole en cette Chambre sur des sujets comme celui-là pour signaler aux députés qu'un tel taux de chômage est inacceptable n'importe où au Canada, y compris dans la circonscription que je représente.

Autre facteur important: la population de la région d'Okanagan—Similkameen—Merritt est composée en grande partie de personnes âgées. J'ai lu récemment que 11 p. 100 de la population canadienne avait plus de 65 ans. Dans ma circonscription, la proportion de personnes

âgées dépasse 22 p. 100. La ville d'Osoyoos, dont je suis originaire et où j'habite, compte environ 28 p. 100 d'aînés. Dans la petite localité voisine d'Oliver, ce chiffre atteint 35 p. 100. La moyenne régionale est à peu près le double de la moyenne nationale. Il faut en faire davantage dans ma région, notamment pour s'assurer qu'on prend soin des personnes âgées.

Au cours des deux dernières années, j'ai découvert, en parlant à des personnes âgées et en visitant des centres d'accueil, qu'il ne se faisait pas assez de recherches en gériatrie. Les problèmes des personnes âgées résident dans le manque de centres d'accueil et les transports dans les petites localités. Il nous incombe, en tant que députés, de chercher à régler ces problèmes.

Ces personnes âgées craignent aussi l'imprévu et l'inconnu. Dans le cas présent, l'inconnu qui leur fait peur est le projet de loi à l'étude. Le gouvernement ne leur a pas assuré que les programmes sociaux étaient exclus de l'Accord.

M. Crosbie: Ils ont obtenu cette assurance à n'innombrables occasions.

M. Whittaker: Les paroles du ministre du Commerce extérieur, député de Saint-Jean de Terre-Neuve, ne leur suffiront pas. Il leur faut un document écrit, un amendement. Le fait que les programmes sociaux ne sont pas mentionnés dans l'Accord ouvre la voie à l'interprétation.

M. McDermid: Précisez dans quel article et à quel chapitre.

M. Whittaker: C'est exactement ce que je dis, monsieur. Si vous l'aviez lu, vous sauriez . . .

M. McDermid: Je l'ai lu un plus grand nombre de fois que vous.

M. Whittaker: . . . qu'en fait, ce n'est pas dans l'Accord, mais que ça aurait dû y être. Le ministre a admis que certains éléments, notamment les subventions, ne pouvaient pas être inclus dans l'Accord. Le ministre aurait pourtant dû s'en occuper. Notre négociateur aurait dû discuter de ces questions. Il est inacceptable que ces questions n'aient pas été incluses dans l'Accord.

Nos personnes âgées méritent qu'on leur donne des assurances, pas seulement le ministre, mais il aurait fallu que les deux parties, le Canada et les États-Unis, leur assurent que leur avenir n'est pas menacé, qu'elles n'ont pas à s'inquiéter au sujet de l'assurance-maladie et des programmes sociaux. Il est inacceptable que de telles assurances n'aient pas été données dans l'Accord.

Dans le préambule du projet de loi C-2, on dit que l'Accord de libre-échange vise à:

> promouvoir la productivité, l'emploi, la stabilité financière et l'amélioration des conditions de vie;
>
> accroître la prévisibilité de la conjoncture de façon à permettre aux Canadiens de faire des projets et des investissements en toute confiance et d'améliorer leur compétitivité aux États-Unis et sur les marchés mondiaux (. . .).

Je vous donne un exemple de la confiance que nous avons mis dans ce gouvernement. Dans ma région, il y a une petite entreprise de service public, la West Kootenay Power and Light. Nous sommes très fiers de cette entreprise dans la région. Elle fournit de l'électricité à cinq districts régionaux. Dans ces districts au moins, les Canadiens contrôlaient ce service public. Il y a deux ans, après le démantèlement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et en dépit des objections des électeurs de ma circonscription, le gouvernement a vendu la West Kootenay Power and Light à Utiliticorp des États-Unis. Dans bien d'autres états des États-Unis, il était interdit à cette entreprise américaine d'acheter un service public, mais ici au Canada, nous lui avons vendu la West Kootenay. Les ministériels nous ont donné l'assurance que si nous ne voulons pas vendre quelque chose, nous n'avons pas à le vendre.

• (2250)

C'est un bon exemple, monsieur le président, parce que nous ne voulions par vendre la *West Kootenay Power and Light*. Qu'est-il advenu de cette société? Elle est entre les mains des Américains. Et à l'heure actuelle, les mêmes Américains sévissent dans la vallée de l'Okanagan où ils tentent d'implanter une centrale au gaz et au pétrole, une usine qui menacerait l'environnement dans cette région, l'environnement étant un domaine dont le gouvernement actuel ne se soucie qu'en paroles seulement. Nous, du Nouveau parti démocratique, allons lutter pour léguer aux générations futures un environnement sûr.

Je vous le dis, monsieur le président, ce n'est que le début de ce qui nous attend sous le régime de cet Accord de libre-échange— la vente de nos services publics, la vente de notre avenir. Nous bradons nos ressources.

Dans ma région du pays, la viticulture et l'arboriculture fruitière sont vouées à la disparition. Ce n'est pas quelque chose qui arrivera dans un lointain avenir. C'est quelque chose qui se produit maintenant, avec la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. J'ai des amis et des connaissances qui arrachent leurs arbres fruitiers—leurs pêchers, leurs cerisiers. Et tout cela parce qu'ils s'attendent à l'entrée en vigueur imminente de l'Accord de libre-échange.

Ces producteurs ont besoin de plus que de beaux discours de la part du gouvernement. Ils veulent obtenir l'assurance qu'ils seront en mesure de livrer une concurrence efficace. Ils ne veulent pas que le gouvernement vende leur secteur à rabais, sans même leur offrir de programme d'indemnisation.

Dans l'Okanagan, on compte 210 exploitations consacrées à la viniculture. Ces exploitations couvrent quelque 1 400 acres et représentent des revenus bruts de plus de 10 millions de dollars par année. Il s'agit d'une industrie naissante et lorsque l'industrie viticole de la Californie en était au même stade de développement, le gouvernement américain a jugé bon d'élever des barrières tarifaires pour la protéger de la concurrence européenne. Mais ici, le gouvernement a décidé que notre fragile industrie viticole devait être sacrifiée sur l'autel du libre-échange. C'est inacceptable.

L'industrie viticole de la Colombie-Britannique fait partie de l'avenir de l'Okanagan. Elle joue un rôle important pour ce qui est du tourisme et de l'agriculture. C'est un attrait romantique de la vallée de l'Okanagan. Le produit de la vigne est fort apprécié des voyageurs qui visitent la région. Dans ma circonscription seulement, il y a huit établissements vinicoles qui sont tous menacés par l'Accord de libre-échange. Nous produisons de bons vins. Ce sont des vins que l'on devrait mettre à la carte ici, au Parlement, de préférence aux vins français. On devrait vendre nos vins de la Colombie-Britannique ici, dans les couloirs du Parlement.

M. McDermid: Je rappelle au député que l'on sert des vins canadiens dans la salle à dîner et au cours des nombreuses activités sociales qui ont lieu au Parlement. Je l'invite donc à venir à la salle à dîner du Parlement parcourir toute la liste des bons vins canadiens qui nous sont offerts.

M. Whittaker: Je voudrais en voir davantage dans cette vénérable enceinte.

M. Beatty: Sûrement pas dans les couloirs du Parlement.

M. Whittaker: Monsieur le président, voici une lettre d'un viniculteur de Summerland, en Colombie-Britannique, le propriétaire du vignoble *El Racimo*. Voici ce qu'il raconte dans cette lettre:

> Mon problème est très simple. Si jamais j'arrache toutes les vignes de mon vignoble, mon compte est bon! Il me restera dix acres de terres hypothéquées sur les bras et une famille à faire vivre. Je n'aurai ni revenu ni emploi. Je ne pourrai pas me recycler non plus. Je n'aurai pas le moyen de déménager pour me trouver un emploi à cause de la dette que je devrai rembourser. Je n'ai pas d'autres cultures pour compenser et aucun moyen de liquider ma propriété puisque la demande est minime dans le domaine des propriétés agricoles. Je n'ai pas d'argent non plus car la banque exige le montant global des indemnités pour couvrir la part qu'elle détient sur mes terres.

Cette personne n'est pas la seule dans cette situation. On a fait allusion tout à l'heure à un monsieur de la région de Summerland qui n'arrivait pas à obtenir de financement, un certain Bill Summers dont on avait d'ailleurs évoqué le sort à la Chambre au cours de la dernière législature. Comme on a coupé court à nos délibérations, il n'a pu comparaître devant le comité législatif.

M. Summers m'a téléphoné avant que je parte pour Ottawa pour demander à comparaître devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi. Il veut dire aux députés que l'Accord de libre-échange est injuste et qu'il est lourd d'incertitudes pour les viticulteurs de la vallée de l'Okanagan.

M. McDermid: Parlez-nous de la décision du GATT.

M. Whittaker: Je vous parlerai avec plaisir de la décision du GATT. L'Accord de libre-échange a été signé en octobre; la décision du GATT a été rendue en décembre.

M. McDermid: Quand a-t-on mis sur pied le groupe spécial du GATT?

M. Whittaker: Voilà la situation en ce qui concerne le GATT. Aux termes du programme d'indemnisation tel qu'il est structuré actuellement, cet homme recevra beaucoup moins que le montant qu'il toucherait normalement. Le programme d'indemnisation qui a été mis au point par le gouvernement actuel ne répond absolument pas aux attentes des agriculteurs. Chose certaine, l'insuffisance de ce programme d'indemnisation démontre que le gouvernement n'a pas bien fait ses recherches.

Le programme d'indemnisation prévoit que les agriculteurs seront payés environ 1 100 $ pour arracher leurs vignes, plus 7 000 $ pour en planter de nouvelles. On leur dit qu'ils doivent produire un raisin de meilleure qualité, et ils savent fort bien qu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais pour planter dans leurs vignobles ces variétés supérieures de raisins, il leur faudra débourser 11 500 $ par acre. Ils sont donc perdants au départ!

Mais ce n'est pas tout. Il faut environ cinq ans pour que ces vignes produisent leur plein rendement. Comment ces gens-là vont-ils gagner leur vie en attendant de pouvoir récolter ces raisins de meilleure qualité? Devront-ils se croiser les bras? Le gouvernement leur fournira-t-il une aide financière? Nos viticulteurs sont placés dans une position intenable.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir récemment avec un agriculteur, un homme de plus de 50 ans qui m'a dit ceci: «Qu'est-ce que je vais pouvoir faire? J'ai englouti jusqu'à mon dernier sou dans cette exploitation agricole. J'ai du matériel qui ne peut servir qu'à la culture du raisin. Il y a une partie de mon terrain sur laquelle seuls des raisins peuvent pousser. Que dois-je faire? Si je me lance dans la culture des pommes, je perds l'argent investi dans mon matériel.»

Voilà l'effet de l'Accord de libre-échange sur les viticulteurs de ma région. Et les producteurs de fruits à chair tendre sont dans le même cas. Quand va-t-on leur offrir un programme d'indemnisation adéquat qui leur fournira une source de revenu après la retraite?

Un grand nombre des producteurs de fruits à chair tendre de ma région cherchent un moyen de subvenir à leurs besoins lorsqu'ils cesseront de travailler. Ils ont investi tout leur argent dans leur exploitation agricole et ils veulent maintenant que le gouvernement leur donne l'assurance qu'ils auront de quoi vivre après la retraite.

Le projet de loi C-2 est indéfendable et mes électeurs ne peuvent s'en accommoder. Ils m'ont même demandé de m'y opposer vigoureusement.

Si les amendements étaient permis, je proposerais le suivant: pour plus de certitude, aucun article du présent accord ne sera interprété de façon à nuire aux programmes sociaux, culturels, environnementaux et agricoles ni aux programmes régional du Canada ou à empêcher un futur gouvernement fédéral ou provincial d'élaborer concevoir de nouvelles politiques et de nouveaux programmes dans ces secteurs.

Sans amendement de ce genre, ni mes électeurs, ni les habitants de la Colombie-Britannique, ni les Canadiens dans leur ensemble ne pourront accepter le projet de loi C-2.

[*Français*]

Mme Jacques: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me donner la parole. Je profite de cette occasion qui m'est offerte afin de remercier chaleureusement la population de ma circonscription, soit celle de Mercier, pour m'avoir appuyée lors de la dernière élection. Je veux l'assurer comme par le passé de mon dévouement et de ma coopération la plus entière et complète dans les dossiers qui la préoccupent. Je suis très fière de la représenter à nouveau.

[*Traduction*]

Je félicite le député de Vancouver-Sud pour son élection au poste de président de la Chambre. Par ailleurs, comme j'exposerai ce soir mes vues sur l'Accord de libre-échange, je profite de l'occasion pour féliciter notre ancienne collègue, Pat Carney, ainsi que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) du travail qu'ils ont accompli dans ce dossier.

[*Français*]

Le 21 novembre dernier, la population nous a donné un mandat de mettre en oeuvre le Traité de libre-échange. «Laissez les gens décider», *Let the people decide*, disait le chef de l'Opposition.

Monsieur le Président, aujourd'hui on s'aperçoit que lors de la campagne électorale, les gens ont décidé. Le chef de l'Opposition voulait déchirer ce document. Mais les gens ont décidé le 21 novembre dernier, et ce de façon majoritaire. Ils accueillent l'Entente de libre-échange avec fierté et enthousiasme. La population sait pertinemment que de nouvelles initiatives s'imposent afin d'assurer une croissance économique notable.

Monsieur le Président, cet Accord est dans le meilleur intérêt du Canada. Avec des négociations commerciales, nous sécuriserons notre commerce, nous lui donnerons de l'ampleur. Quelque 20 p. 100 des produits du Québec sont exportés à l'extérieur du Canada, dont 75 p. 100 aux États-Unis. De plus, 250 000 emplois dépendent directement ou indirectement du commerce extérieur du Québec. Il est donc primordial, monsieur le Président, d'ouvrir les frontières entre les nations et plus particulièrement entre le Canada et les États-Unis.

L'élimination des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires qu'imposent les États-Unis profiteront aux économies du Canada et du Québec. L'accès amélioré et élargi ainsi que la sécurité fournis par un Accord commercial à long terme créeront un climat dans lequel le secteur privé accordera ses investissements au Québec. Cet investissement se fera dans les installations très modernes d'envergure mondiale et axées sur l'ensemble du marché nord américain. Il en résultera une économie efficiente et dynamique.

Citons comme exemple l'industrie de la pétrochimie située principalement à l'est des limites de Montréal, soit dans ma circonscripttion de Mercier que je représente et dont 49.8 p. 100 des emplois sont dans ce secteur. Le secteur de la pétrochimie se retrouve également dans la circonscription de mon collègue d'Anjou—Rivière-des-Prairies (M. Corbeil) et dans celle de celui de Verchères (M. Danis). Cette industrie verra apparaître une différence appréciable lorsque la réduction des barrières tarifaires mènera à une augmentation des exportations et à la rentabilité de l'industrie. Le Canada est le fournisseur principal de pétrole et de produits raffinés du pétrole aux États-Unis avec des livraisons de plus de 750 000 barils par jour.

Monsieur le Président, dans ma circonscription j'ai également plusieurs industries dont Union Carbide, Pétromont, Kemtec, et le projet Soligaz qui bénéficiera sans doute du Traité de libre-échange et, entre autres, Soligaz prévoit exporter plus de 75 p. 100 de sa production dans l'Est des États-Unis. Nous savons qu'avec le Traité du libre-échange et la mise en application, de 15 p. 100 à 20 p. 100 des douanes tomberont. Alors, ce sera très avantageux.

Le libre échange signifie pour des milliers de Canadiens de meilleurs emplois, de meilleures chances de réussite et de meilleurs prix. Cet Accord ouvre les portes à de nouveaux défis et à de vastes possibilités de succès.

Alors, monsieur le Président, les grands bénéficiaires de cet Accord, ce seront nos enfants. Ils vivront dans un pays où différentes opportunités leur seront offertes. Ils vivront dans un Canada riche et prospère. Ils utiliseront leurs nombreuses aptitudes et talents et surtout, ils posséderont tous les outils nécessaires afin d'atteindre l'excellence. Ils auront accès au plus grand marché mondial, soit celui des États-Unis d'Amérique.

Cette entente bilatérale comporte de nombreux avantages pour nos commerçants. Ils feront connaître nos produits fabriqués ici même au Québec à plus de 250 millions de consommateurs américains. De plus, cette entente nous permettra d'accéder aux marchés mondiaux car le marché américain est d'envergure mondiale.

La prospérité du Canada dépend largement du commerce et des millions d'emplois dépendent de notre capacité à exporter nos produits.

Le petit coin de pays que j'ai l'honneur et le privilège de représenter à la Chambre a éprouvé au cours des dernières années certaines difficultés sur le plan économique. Des pertes d'emplois associées à la fermeture d'usines et d'entreprises ont créé cette situation. Cela était dans le temps des libéraux, monsieur le Président, quand ils ont fermé quatre raffineries. Nous avons travaillé avec acharnement afin de remettre l'est de Montréal sur pied et nous avons réussi.

Il y a eu une raffinerie qui a fermé ses portes à l'époque, en 1984 et nous avons injecté 10 millions de dollars pour la sauver.

Également, monsieur le Président, depuis 1984, 2 500 emplois dans la circonscription de Mercier ont été créés. Je suis fière de porter la bannière conservatrice.

Également, je vous dirais, monsieur le Président, que plusieurs compagnies se sont «expansionnées» et ont modernisé leurs industries en fonction de l'application du libre-échange.

Effectivement, des secteurs manufacturiers pétrochimiques et autres verront leur productivité et leur rendement s'accroître, voire même, un redéploiement industriel très important.

Les Québécois perçoivent les négociations commerciales comme étant un moyen d'atteindre cinq grands objectifs, soit de faire du Québec une société productive et compétitive, développer et encourager l'investissement, créer un nombre substantiel d'emplois, renforcer sa base technologique et finalement, monsieur le Président, combattre le protectionnisme montant.

Bref, le Québec espère développer une économie dynamique capable de s'adapter avec plus de flexibilité à son environnement et de mieux saisir les opportunités de changement qu'offre l'internationalisation de ces perspectives de marchés.

J'aimerais rajouter, monsieur le Président, que pendant la campagne électorale, il y a eu des manoeuvres et des mesures malhonnêtes et déloyales de la part des libéraux et du NPD, et ils continuent encore à la Chambre aujourd'hui, ils s'amusent à faire peur aux personnes âgées, aux femmes, à tous les gens qui bénéficient des programmes sociaux. Vous devriez avoir honte de faire une chose comme cela.

Monsieur le Président, j'aimerais dire que le candidat libéral dans ma circonscription, pendant la campagne, se promenait en disant: Ne votez pas pour elle, elle est enceinte et elle ne s'occupera pas de vous! Quelle honte! Et quel misogyne! Voyez où il est aujourd'hui! Il est resté à Montréal. Il n'est pas venu ici, à Ottawa.

Monsieur le Président, j'aimerais rassurer la population canadienne, toutes les personnes âgées, les femmes, tous ceux qui bénéficient des programmes sociaux, en leur disant que leurs programmes sociaux ne seront jamais, jamais coupés. Cela ne fait pas partie des négociations du libre-échange, comme le disait si bien tantôt mon collègue de Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker). Il devrait avoir honte de dire des choses comme cela et de faire peur aux personnes âgées, leur dire qu'avec le traité de libre-échange, leurs pensions de sécurité de la vieillesse vont être coupées. Je trouve cela ridicule.

Également, monsieur le Président, j'aimerais citer les paroles de M. Broadbent: «Le premier ministre a reçu un mandat clair. L'Entente avec toutes les failles qu'elle comporte a reçu l'approbation de la population. Il ne serait pas approprié de s'y opposer maintenant. Je crois que nous avons épuisé tous les recours.»

Mais aujourd'hui, monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique, qui n'est même pas là ce soir, nous dit cela et il continue à nous retarder dans l'adoption du projet sur le libre-échange. Je trouve cela honteux. Cela coûte de l'argent aux Canadiens en taxes. Combien pensez-vous que cela coûte siéger ce soir?

Alors, j'aimerais leur demander d'approuver . . . Je pense que la population nous a donné un mandat clair. Elle veut le libre-échange et j'espère que vous allez l'appuyer.

• (2300)

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le président, je suis fier et honoré de représenter les gens de London-Est. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Je dois dire, pour commencer, que l'annonce par le leader adjoint du gouvernement qu'il invoquera la clôture encore une fois demain est absolument inacceptable et insensée. Cela signifie qu'une majorité de Canadiens sont encore une fois empêchés de faire connaître leur position au gouvernement. Les députés de l'opposition

qui ont légitimement le droit d'être ici et qui ont reçu un mandat veulent exposer leur position au gouvernement. Je reconnais que les conservateurs ont reçu le mandat de gouverner, mais ils doivent le faire sérieusement. Le recours fréquent aux motions de clôture prive essentiellement les députés de l'opposition du droit qu'ils ont d'exprimer les préoccupations de la majorité de Canadiens qui ne sont toujours pas convaincus des mérites de cette entente.

• (2310)

De toute évidence, nous ne pouvons pas stopper l'Accord, mais nous pouvons essayer de l'améliorer. Nous avons l'intention de proposer 26 amendements si nous le pouvons.

Comme je le disais, les conservateurs ont le mandat de gouverner. Nous avons pour mandat de faire valoir sérieusement notre point de vue pour convaincre le gouvernement de ne pas mettre l'Accord en oeuvre dans sa forme actuelle. Cette affirmation est mise en doute. Il est également exact que de notre côté de la Chambre, nous avons aussi un mandat. Nous avons été élus pour exprimer le mécontentement, les préoccupations et les craintes de la majorité de Canadiens pour qui l'Accord reste une mauvaise affaire.

On peut dire à juste titre que même après avoir dépensé 30 millions de l'argent des impôts, le gouvernement n'a pas réussi à convaincre la majeure partie des Canadiens que l'Accord sera avantageux. Le gouvernement s'entête quand même à nous blâmer de son incapacité à rassurer le pays.

A propos du NPD, je dois dire que cela fait plaisir de voir ses membres se décider enfin à mener avec nous la lutte contre l'Accord. Je me sens obligé de dire que s'ils avaient dépensé leur énergie à lutter contre l'Accord au cours de la campagne électorale plutôt que de mener la campagne inefficace et futile qu'ils ont menée, peut-être ne serions-nous pas aujourd'hui dans une situation aussi déplorable. M. Bob White l'a aussi fait remarquer.

Lors du débat des chefs, le premier ministre a dit que l'Accord était un document commercial—il n'y a rien là de bien sorcier et il peut être annulé sur un préavis de six mois. Je n'ai pas été surpris outre mesure par cette déclaration, car c'est ce même premier ministre qui était opposé au libre-échange en 1983, peut-être pour les mêmes raisons qui justifient mon opposition aujourd'hui. Le premier ministre a aussi demandé aux Canadiens de faire un acte de foi. Cependant, j'ai l'impression que ce serait un acte suicidaire. Nous, les libéraux, voulons empêcher le désastre en proposant quelques amendements très constructifs, si, bien sûr, on nous en donne la possibilité.

Le premier ministre aurait dû suivre l'exemple de ses prédécesseurs, sir John A. Macdonald, Robert Borden et John Diefenbaker. Ces hommes éclairés avaient compris qu'il serait très dangereux de conclure un accord bilatéral global avec les États-Unis sans bien protéger nos caractères sociaux, culturels et régionaux fondamentaux. C'était vrai à leur époque et c'est encore vrai aujourd'hui.

L'Accord commercial n'est pas un simple document commercial. Il s'agit de plus qu'un accord sur les tarifs douaniers. Il ne protège pas notre mode de vie et nos valeurs propres.

Ces valeurs transparaissent dans les meilleurs programmes sociaux du monde, dans nos programmes de développement régional et dans nos programmes culturels et nos programmes de protection de l'environnement. L'entraide et la générosité ont toujours été des qualités caractéristiques de notre peuple.

Contrairement à ce qui s'est passé chez nos amis américains, nos merveilleux programmes sociaux, tels que l'assurance-chômage, les pensions et les services de santé, ont vu le jour parce que les gouvernements canadiens les ont mis en place. Ce n'est pas parce que les forces du marché ont joué ou grâce à la bienveillance des grosses entreprises. Aussi y-a-t-il aux États-Unis plus de 37 millions de personnes qui sont privées de soins médicaux satisfaisants et refuse-t-on dans les hôpitaux plus d'un million de personnes par année. Notre pays n'est pas qu'un bilan d'entreprise, sa population a beaucoup plus de valeur que cela.

Ma ville natale, London, est un grand centre médical. L'Accord commercial signifie-t-il que de riches corporations hospitalières américaines peuvent venir acheter des hôpitaux canadiens? Cela ne règle pas la question des hôpitaux qui relèvent de la compétence des provinces et de l'Accord qui porte uniquement sur les services de gestion des soins de santé.

En vertu de l'article 2011, l'un ou l'autre pays peut demander à être indemnisé si l'autre prend toute mesure qui semble «annuler ou réduire un avantage qui devrait raisonnablement découler directement ou indirectement du présent accord». Cette clause est capitale. Elle signifie que les États-Unis peuvent présenter une demande d'indemnité si le Canada prend une mesure quelconque, même si cela n'est pas mentionné dans l'Accord. L'article 2011 pourrait permettre aux États-Unis d'exiger une indemnité si nous cherchions à empêcher leurs corporations hospitalières d'élargir leurs services en venant au Canada. Il conviendrait d'adopter à l'égard de cet article un amendement qui en restreindrait la portée.

On trouve également à London beaucoup de petites usines de fabrication. Je suis donc un peu inquiet à l'idée que des marchandises partiellement manufacturées aux États-Unis, mais dont la finition serait faite au Mexique dans le cadre du plan Maquildora, pourraient saturer le marché canadien sans que la concurrence soit possible.

Les marchandises manufacturées dans ces conditions ne devraient pas être considérées comme des produits d'origine américaine aux fins de l'Accord de libre-échange. Cette échappatoire serait meurtrière pour les fabricants ontariens. Elle menacerait des centaines d'emplois. Il nous faut mettre en place par anticipation et non après coup, des dispositifs de protection et des programmes d'adaptation conçus spécialement pour protéger les travailleurs canadiens.

Les Américains sont effectivement nos amis et nos alliés. Il est également vrai qu'ils sont nos principaux partenaires commerciaux. Cela ne signifie cependant pas que nous devons renoncer à nos exigences en matière de qualité au nom du libre-échange. En fait, M. Ralph Nader nous a mis en garde lorsqu'il a dit que le libre-échange signifie l'acceptation de normes de qualité moins rigoureuses dans nos programmes sociaux et autres.

Certains prétendent que l'accord de «vente à rabais» Mulroney protège véritablement le Canada. Je leur demande donc pourquoi, si cela est vrai, l'accès au marché américain ne nous a-t-il pas été garanti? Pourquoi n'avons-nous pas été exonérés de l'application de ce projet de loi omnibus? Pourquoi avoir reporté les discussions sur la question cruciale qu'est la définition de ce qui constitue une subvention?

Monsieur le président, quelle personne saine d'esprit accepterait de signer un document renfermant une définition d'importance cruciale qui, pendant sept ans, demeurera imprécise? N'est-ce pas là un exemple flagrant du cas de la charrue qu'on mettrait devant les boeufs?

Nous avons déjà libéralisé 80 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis. Il n'était pas nécessaire de vendre notre âme pour les 20 p. 100 qui restent. Nous aurions dû poursuivre avec des ententes sectorielles dans le cadre du GATT, lesquelles ne nécesssitent pas de compromis de notre part pour parvenir aux mêmes fins.

Le gouvernement est décidé à précipiter l'adoption de cet accord à n'importe quel prix et il n'hésite pas à recourir à toutes les tactiques à sa disposition—notamment la clôture qu'il invoque à sa guise—pour réaliser son objectif.

Dans l'esprit de la réconciliation et de la guérison qu'il a lui-même reconnu nécessaires après les élections, le premier ministre compte-t-il mettre fin à ces manoeuvres parlementaires épuisantes et permettre un plus long débat public sur l'Accord? Permettra-t-il à la Chambre des communes d'examiner des amendements positifs et constructifs à la mesure législative dont il a garanti l'adoption aux Canadiens lors des élections?

Je suis persuadé que le ministre du Commerce extérieur se soucie tout autant que moi du bien-être de la nation canadienne, nation tout à fait spéciale d'ailleurs. Il s'agit de notre pays et de notre gagne-pain. Je rappelle aux conservateurs que, au siècle dernier, sir John A. Macdonald l'avait reconnnu quand il a déclaré ceci:

> Certaines considérations nationales dépassent de loin la simple accumulation de richesses, le simple avantage commercial: il s'agit du prestige, du statut national et de la souveraineté nationale . . .

Pour nous préparer au 21e siècle et nous permettre de soutenir la concurrence mondiale, et non pas simplement la concurrence américaine, nous devons commencer à investir danvantage dans l'éducation, la recherche et le développement et les programmes de formation et de recyclage. En quelques mots, nous devons consacrer davantage à nos ressources humaines et préparer nos concitoyens à devenir les chefs de file de l'avenir, non pas des moutons, et certainement pas les marionnettes des États-Unis sur le continent nord-américain.

C'est un honneur pour moi que d'avoir la possibilité de défendre devant cette Chambre l'avenir de mon pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Valcourt: Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord . . . Je voudrais que mes premières paroles dans ce nouveau Parlement soient, et vous me permettrez cette digression, en vue de remercier les gens de Madawaska—Victoria qui m'ont renouvelé leur confiance, qui m'ont confié le mandat de les représenter à nouveau dans ce Parlement.

• (2320)

[*Traduction*]

Quelqu'un a dit: Laissons le peuple parler. Le peuple a parlé et a décidé. Quand nous sommes revenus ici, il y a quelques jours, je croyais que c'était fini.

[*Français*]

Je pensais qu'on en avait fini d'entendre les Bonhommes Sept Heures. Je pensais que la campagne de terrorisme intellectuel, les discours apocalyptiques étaient finis. Mais non, ça continue. Ils n'ont pas compris, monsieur le Président. C'est à se demander si ces gens-là, qui ont été élus et qui ont demandé les élections . . . Après tout, c'est le chef de l'Opposition. Il disait que c'est lui qui avait déclenché les élections où on demandait aux Canadiens de décider. Eh bien, chez nous, dans Madawaska—Victoria, les gens ont décidé, et les gens ont décidé en faveur du Canada. Les gens ont décidé en faveur de l'avenir du Canada. Ils ont voté pour nous parce qu'ils ont compris ce que ça prenait pour réussir. Voyez-vous, l'erreur du parti libéral dans les élections du 21 novembre a été d'essayer de vouloir représenter des gens dans lesquels eux-mêmes ne croyaient pas! Ils ne croyaient pas dans ce monde-là. Ils pensent que les entrepreneurs canadiens, les hommes, les femmes, les jeunes Canadiens, les jeunes Canadiennes, ils pensent que ces gens-là sont comme eux. Ils pensent que ces

gens-là n'ont pas ce qu'il faut d'énergie, d'enthousiasme et d'intelligence pour attaquer des marchés nouveaux. C'est ce que les libéraux pensent des Canadiens.

[*Traduction*]

J'étais fier d'être canadien—le lendemain des élections. Après la campagne de terreur à laquelle j'ai assisté, les gens ont dit collectivemnent: «Nous ne croyons pas ces sornettes, nous sommes des Canadiens capables. Nous réussirons.» Je suis fier d'être canadien.

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Voilà ce que c'est que d'être canadien.

Dimanche dernier, j'ai écouté par mégarde «Question Period». Le très honorable chef de l'opposition officielle donnait une gentille interview à Pam. Il était là dans toute sa grandeur, nous disant qu'il avait réussi à conquérir le coeur et l'esprit des Canadiens.

Je n'ai pas beaucoup d'expérience à la Chambre puisque je ne suis arrivé ici qu'il y a quatre ans. Cependant, au cours de la dernière campagne, j'ai eu l'occasion de visiter un foyer pour personnes âgées dans ma circonscription, celle de Grand Falls. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu là. Dans ma vie de jeune politique naïf, je n'avais jamais pensé qu'on pouvait tomber assez bas pour terroriser de pauvres gens dans un foyer. Si, pour gagner une voix, il faut aller dans un lieu de ce genre voir une pauvre vieille dame malade pour lui dire qu'elle va perdre son chèque de pension, c'est qu'on est vraiment tombé très bas, plus bas encore qu'on ne peut l'imaginer. Le NPD et les libéraux l'ont pourtant fait. Ils l'ont bel et bien fait.

[*Français*]

Monsieur le Président, tout à l'heure j'entendais un socialiste en cravate parler de l'identité canadienne. Un socialiste en cravate, c'est dangereux! Il parlait d'identité canadienne, qu'on allait être avalés par les méchants américains qui allaient nous étouffer, les Canadiens. Eh bien moi, je suis un Acadien qui vient du Nouveau-Brunswick. Je viens du Nord du Nouveau-Brunswick, pas une région . . . La GM n'a pas de grandes usines chez nous. Le taux de chômage est haut. On a des pêcheurs. On a des bûcherons. On a du coeur au ventre. On a des cultivateurs. On est des Acadiens, on est des francophones et on est supposément minoritaires au Nouveau-Brunswick. Voyez-vous, les Acadiens en 1755, nous sommes les premiers à être venus en terre d'Amérique, les Acadiens. Nous sommes venus de la France. Mes collègues du Québec: Champlain, avant d'arriver chez vous, il a fondé Port-Royal, chez nous!

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Quand on regarde l'histoire du peuple acadien, un peuple travailleur, un peuple qui a dû se battre pour ses droits les plus fondamentaux . . . Nous avons dû nous battre pour nos écoles, nous avons dû nous battre pour notre système d'hôpital. Nous avons dû nous battre pour conserver notre langue, notre religion. Et venir me faire dire par un socialiste en cravate que parce que nous autres, les Acadiens, enfin, nous allons pouvoir prospérer, avoir un petit peu plus d'argent dans nos poches, créer des emplois, nous allons devenir des Américains? Non, merci! Jamais de la vie! On n'est pas des Américains. On est des Acadiens, et on va le demeurer!

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Il y a quelques libéraux et socialistes qui parlent de la Loi sur le bradage du Canada. Pour eux, nous avons bradé le Canada.

[*Français*]

On a vendu le pays, disent-ils. J'aimerais lui demander de venir faire un tour au Madawaska. Savez-vous, monsieur le Président, comment j'ai expliqué cela au monde, chez nous? Je vais vous parler de la belle ville d'Edmundston, la capitale de la République du Madawaska. La République du Madawaska, cela est chez nous. Chez nous, on est directement sur la frontière américaine. Les méchants Américains, nous autres, on les voit tous les jours. On se visite. On va prendre une bière de l'autre bord, ils viennent prendre une bière chez nous. On se «cousine».

Chez nous, monsieur le Président, il y a un gros moulin à papier. Il appartient à la Noranda maintenant, de méchants capitalistes qui créent des emplois, vous les connaissez. Ce sont ceux qui font travailler le monde.

Chez nous, il y a un gros moulin à papier, et je disais à mon monde: Il y a un moulin à papier chez nous et il y en a un de l'autre bord de la rivière. A peu près à 800 pieds de l'autre bord de la rivière. Il y a deux moulins: un du côté des États-Unis et un du côté du Canada. Durant la campagne, le candidat socialiste et le candidat libéral disaient: Le *free trade*, c'est terrible! On va perdre nos emplois. C'est vendre le pays.

Moi, je vous dis que ça fait longtemps, ça fait trop longtemps qu'on le vend le pays!

Chez nous, je leur disais: Vous êtes vous déjà posé la question à savoir pourquoi à Edmundston . . . Toi, ferme ta gueule!

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Pourquoi avons-nous un moulin à papier à Edmundston, un gros moulin à papier où on ne fait pas de papier? On ne fait pas de papier, on fait de la pâte. On prend nos ressources naturelles, notre bois, on prend nos beaux gros billots sur la rivière Verte et on apporte ça au moulin, on brasse un peu et on fait de la pâte et là on envoie cela aux États-Unis et eux autres, ils font le papier. Savez-vous pourquoi? A cause des tarifs. Parce

que si on fait du papier au Canada, lorsqu'il arrive à la frontière, la valeur ajoutée, on met des tarifs . . . donc on fait le moulin aux États-Unis et on fait le papier aux États-Unis. Cela fait longtemps qu'on envoie nos ressources naturelles aux Américains.

Les gens de l'Atlantique . . . et je vois l'ancien maire de Moncton, le député de Moncton, un gars de l'Atlantique qui devrait savoir mieux et qui se pavanait contre l'Accord de libre-échange. Nous autres, qu'est-ce qui se produisait avec nos pêches. *We take a big cod.* On pêche une morue chez nous et qu'est-ce qu'on fait avec? Hein? Sais-tu ce qu'on en fait? On la met sur la glace et on l'apporte à la frontière, à la grosseur. Et sais-tu ce qu'ils font les Américains lorsqu'ils voient notre belle grosse morue? Ils l'embrassent. Bienvenue! Ils prennent notre morue et ils l'emportent en Nouvelle-Angleterre. Ils font travailler le monde chez eux.

Sais-tu ce qu'on voudrait être capable de faire? C'est de prendre la même morue et de la couper chez nous en beaux petits filets et la mettre en de beaux petits paquets en disant «Fait au Nouveau-Brunswick», et la vendre aux Américains.

Monsieur le Président, lorsqu'on est . . . Toi aussi, ferme-toi la gueule! Lorsqu'on considère les discours qu'on entend à la Chambre . . . et cet après-midi, il y en avait encore qui parlaient de l'eau. Ils pensent encore qu'on va détourner le Saint-Laurent, qu'on va prendre le fleuve Saint-Laurent et le «re-routé» aux États-Unis. Mais ce sont des plans qui ne tiennent pas debout! Mais ces gens-là, monsieur le Président, ont l'air de penser que leur message apocalyptique qu'ils ont véhiculé pendant 51 jours . . . mais les Canadiens vous ont répondu clairement. *You wanted Main Street to speak; Main street has spoken!*

Monsieur le Président, on arrive presque à la Veille de Nöel. J'entendais le nouveau député tantôt, mon préopinant qui s'offusquait qu'on impose la clôture. Mais, monsieur le Président, c'est la guillotine qu'on devrait imposer, et je ne sais pas trop où . . . mais sûrement dans les débats car les gens au pays ont tout entendu ce que ces gens-là avaient à leur faire de peurs. Ils ont tout entendu les menaces.

Les vieux. Moi j'ai une suggestion à faire au ministre de la Santé. Lors de l'émission des prochains chèques, veux-tu leur envoyer un avis à l'effet que, malgré l'Accord de libre-échange, le chèque sera là au mois de février, et il sera là au mois de mars, et qu'il sera là au mois d'avril . . . *Let's tell them*!

Une voix: Bravo Réal Caouette! Les Bonhommes Sept Heures!

M. Valcourt: Oui, les Bonhommes Sept Heures et les épouvantails, mais on est rendu à Noël là. Allez-donc décorer vos arbres de Noël en paix! Arrêtez de faire peur au monde. Acceptez la volonté du peuple canadien. Parce qu'au soir de l'élection, je me rappelle, le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le député de Vancouver Quadra (M. Turner) disaient aux Canadiens: Écoutez, on accepte le verdict. Quand tu es dans l'arène de boxe et qu'on compte jusqu'à dix et qu'on dit que tu es *out*, tu te fermes la geule et tu t'en vas chez toi. C'est cela qu'il faut que tu fasses.

Les gens ont décidé. C'est sûr qu'ils ont des préoccupations qui sont légitimes, mais s'ils veulent savoir ce que l'Accord de libre-échange veut dire véritablement, je leur conseille de passer au bureau de mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), cela va lui faire un plaisir énorme de vous expliquer si jamais vous pouvez comprendre!

• (2330)

[*Traduction*]

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kenora—Rainy River a la parole.

M. Nault: Monsieur le président, c'est un plaisir que de faire suite à un numéro divertissant. Je sais que c'est un moment difficile à passer et une soirée très longue. C'est toujours amusant de voir quelqu'un faire le clown.

Des voix: Oh, oh!

M. Nault: Il s'agit malheureusement d'une question sérieuse.

Je voudrais d'abord remercier la population de Kenora—Rainy River qui a accordé de nouveau ses suffrages au parti qui a pendant longtemps guidé le pays dans la voie du progrès.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: N'oubliez pas Trudeau.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Faites montre d'un peu d'égards pour le député qui prononce son premier discours.

M. Nault: Je veux profiter de cette occasion pour remercier les gens de Kenora—Rainy River pour l'honneur qu'ils m'ont fait de me choisir comme leur représentant au Parlement. Ils m'ont confié la tâche de transmettre leurs opinions à la Chambre.

Kenora—Rainy River est, par son étendu, la cinquième, des circonscriptions électorales du Canada. Elle est peuplée d'intrépides septentrionaux très indépendants d'esprit et très fiers de leur région du pays.

C'est une très belle région qui a du potentiel dans le secteur des ressources naturelles, du tourisme et des industries de services. L'agriculture joue aussi un rôle très important dans la partie sud de la circonscription.

Cet énorme potentiel n'a pas encore été exploité et sera gravement menacé si l'Accord de libre-échange est adopté.

Il est essentiel que le gouvernement joue un rôle actif pour assurer la croissance et la prospérité d'une région comme le nord-ouest de l'Ontario. Entre le milieu des années 1930 et les élections de 1984, l'objectif stratégique possession par les gouvernements canadiens dans les négociations commerciales a été d'élever le niveau de vie des Canadiens en obtenant un accès amélioré et plus sûr aux marchés étrangers à un coût raisonnable et sans compromettre notre indépendance, tout en continuant à protéger les quelques industries qui ont de la difficulté à soutenir la concurrence des importations.

Pourquoi le gouvernement actuel n'a-t-il pas tenu compte de ces objectifs? Dieu seul le sait ainsi que les amis que le gouvernement compte au sein des grandes sociétés.

Parce que le gouvernement tient à poursuivre ses objectifs politiques, ma circonscription risque de perdre beaucoup à cause de cet accord de même que tout le nord de l'Ontario. Les conservateurs le savent sans doute déjà parce qu'il leur suffit de regarder autour et en face d'eux pour constater qu'il ne leur reste qu'un seul de leurs douzes députés de cette région. Le député de Timiskaming doit se sentir très seul.

• (2340)

M. MacDougall: Non, je me sens très bien.

M. Nault: De par le protocole de 1987 sur le bois d'oeuvre et l'inclusion dans l'accord de l'article 1910, clause des droits antérieurs destinée à maintenir ce protocole, le gouvernement a en fait signé l'arrêt de mort du secteur du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario. Adam Zimmerman, premier dirigeant de Noranda Forests Incorporated, a récemment indiqué que l'entente sur le bois avait coûté au secteur des produits forestiers du Canada plus de un milliard de dollars en 1987. N'est-ce pas là une drôle de façon de réduire les coûts, d'augmenter le revenu réel et de créer de nouveaux emplois?

Au nom de ces hommes et de ces femmes qui ont perdu leur emploi à cause de son manque de courage je tiens à dire au gouvernement: Merci pour ces mesures dont nous nous serions bien passés.

Je ne ferai pas d'excuses pour les gens de Kenora—Rainy River qui ont voté contre l'Accord de libre-échange. Comme le Parti libéral n'a pas cessé de le répéter, nous sommes pour le commerce. Nous sommes pour la libre entreprise, mais nous croyons que notre pays a été trahi par le gouvernement.

Pourquoi nous, en tant que libéraux, sommes-nous opposés à cet Accord de libre-échange en particulier? Est-ce, comme les conservateurs voudraient le faire croire, pour des raisons politiques, ou est-ce parce qu'il s'agit vraiment du pire accord jamais négocié dans toute notre histoire?

Nous avons cédé notre secteur forestier et notre secteur agricole. Nous avons cédé nos ressources énergétiques et, plus précisément, le contrôle de ces ressources, à tel point que notre politique énergétique sera dorénavant décidée à Washington, et non pas dans les assemblées législatives de notre beau et grand pays.

Parce qu'il nourrit secrètement le projet de lier les mains des gouvernements futurs et de limiter le rôle du gouvernement du Canada, le gouvernement actuel a accepté d'harmoniser sa politique économique avec celle des États-Unis. Que signifiera cette harmonisation? Selon moi, elle entraînera le nivellement des salaires des travailleurs canadiens et américains. Elle supposera une diminution de la contribution patronale au financement des avantages sociaux dont bénéficient les travailleurs. Elle aura pour effet de réduire à long terme les prestations d'assurance-chômage. Elle provoquera l'érosion des régimes de retraite accordés par les entreprises, qui voudront concurrencer les entreprises américaines comparables et niveler les règles du jeu.

J'ai vraiment honte de voir le gouvernement permettre ainsi que s'élargisse encore davantage le fossé entre les riches et les pauvres.

Le gouvernement conservateur est en train de créer chez nous une société fragmentée, une société qui ne prêtera plus la main aux régions qui sont vulnérables aux fluctuations économiques, comme le nord de l'Ontario, dont l'économie est si tributaire du développement des richesses naturelles et des industries connexes.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, il ne sera plus possible de subventionner les industries qui connaîtront des moments difficiles. Tant pis pour le développement des régions comme Kenora—Rainy River. Je dis aux représentants du parti au pouvoir que s'ils veulent vraiment soutenir les régions qui ont besoin de l'aide gouvernementale, qu'ils recommandent avec moi l'adoption d'un amendement à l'ALÉ qui maintiendra nos programmes de développement régional.

A l'instar des pressions qui s'exerceront pour exiger l'harmonisation de nos politiques économiques et sociales avec celles des États-Unis, il y aura aussi éventuellement des pressions exercées par les entreprises en vue d'exiger l'uniformisation des normes canadiennes sur la protection de l'environnement avec celles des États-Unis. C'est une conclusion très évidente.

Pour que les sociétés canadiennes puissent soutenir la concurrence des entreprises américaines, leurs coûts de production doivent être les mêmes. Les Canadiens doivent empêcher que cela se produise—nous avons vu le peu d'importance accordée à l'environnement par les anciens gouvernements américains—, car les futures générations de Canadiens ne nous pardonneraient jamais nos politiques insensibles et indifférentes des années quatre-vingt. La protection de l'environnement est notre cadeau aux générations futures. En notre qualité de parlementaires, nous ne devons jamais perdre de vue cet objectif.

Durant la campagne électorale, les citoyens de Kenora—Rainy River ne cessaient de m'exprimer leur dégoût face aux tactiques politiques de style américain utilisées par le Parti conservateur. Une annonce diffusée à la radio par les conservateurs se résumait à peu près comme suit: «Un vote contre l'Accord de libre-échange équivaut à se tirer une balle dans le pied, tandis qu'un vote pour le NPD ou pour John Turner et le Parti libéral équivaut à se tirer une balle dans la tête.» Est-ce un exemple à donner aux jeunes Canadiens qui écoutent ce genre de sottises?

La récente campagne électorale ressemblait à un cauchemar. Les choses se sont tellement envenimées que des gens m'ont dit qu'ils n'écoutaient plus les nouvelles le soir. Les personnes âgées en particulier n'arrivaient pas à croire toutes les bassesses que le Parti conservateur a faites. Je suis sûr que cette campagne électorale a été la plus désagréable que les Canadiens aient jamais connue.

Ce qui m'a le plus déplu, s'il est possible d'établir une hiérarchie du déplaisir, compte tenu du grand nombre de défauts de cet accord, c'est que nous avons à toutes fins utiles renoncé complètement à pouvoir réglementer l'entrée au Canada des capitaux américains. Nous, du Parti libéral, avons toujours pensé que les investissements étrangers étaient bénéfiques pour le Canada, mais qu'il est absolument suicidaire d'ouvrir toutes grandes les portes aux capitaux étrangers sans insister pour faire respecter certaines règles concernant le rendement, la création d'emplois ou le tamisage de ces investissements.

Il est essentiel que le Parti conservateur exerce le droit qui est le sien en tant que parti au pouvoir et qu'il permette l'adoption d'amendements tendant à restreindre la prise de contrôle du Canada tout entier par des intérêts américains. Faute de tels amendements, la fragile économie du nord de l'Ontario sera en péril. Je demande respectueusement aux députés ministériels et à tous les députés de se pencher sur les répercussions que je viens d'énoncer.

M. Crosbie: Monsieur le président, je suis plutôt attristé qu'en colère au moment de prendre part à ce débat. Je suis resté ici presque toute la journée espérant entendre ne serait-ce qu'une seule pensée originale, un seul argument nouveau, un seul point nouveau qu'un quelconque député de l'opposition officielle ou de l'opposition non officielle pourrait apporter dans le débat sur l'Accord de libre-échange; or, je n'ai absolument rien entendu de neuf. Toute la journée, aujourd'hui comme hier, on nous a rebattu les oreilles avec les mêmes arguments répétitifs, galvaudés et faux qui nous avaient été servis pendant la campagne électorale par ces mêmes personnes fausses et elles-mêmes galvaudées, dont certaines ont réussi à se faire élire à la Chambre.

Le meilleur exemple qui me vienne à l'esprit pour illustrer le genre de campagne qu'on a livrée contre l'Accord de libre-échange, c'est l'anecdote suivante. Un candidat libéral à Terre-Neuve, qui a d'ailleurs été élu, a rencontré une jeune femme qui marchait sur la route dans une région rurale. Elle était enceinte de huit mois. Le candidat l'a abordé et lui a dit: «Vous savez, c'est le dernier enfant libre que vous mettrez au monde». Voilà le genre de campagne que les candidats libéraux ont livrée contre l'Accord de libre-échange, et ils devraient avoir honte de s'être livrés à pareilles bassesses.

Le temps saura bien nous donner raison. Je prédis que d'ici un, deux, trois ou quatre ans, les députés de l'opposition n'oseront plus dire un seul mot contre le libre-échange parce qu'ils auront peur des conséquences que cela pourrait avoir sur les résultats des prochaines élections. Cette bande de minables d'en face nous livrent ici leurs ultimes protestations.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: C'est Mark Twain . . .

M. Boudria: Un illustre Canadien.

M. Crosbie: Plutôt un Américain. Ce n'est pas un Canadien, mais bien Mark Twain qui disait que lorsque vous prenez un chien affamé et que vous l'engraissez, vous pouvez être sûr que jamais il ne s'attaquera à vous. C'est la principale différence entre un chien et un homme. C'est aussi la principale différence entre un homme et un libéral ou un néo-démocrate. Nous allons les rendre prospères contre leur propre volonté et malgré tous les arguments qu'ils ont pu invoquer contre le libre-échange. La différence entre eux et un chien c'est qu'eux, ils vont nous mordre, dans quatre ans, plutôt que de nous remercier.

J'ai trouvé une autre citation aujourd'hui qui s'applique à bon nombre de députés d'en face. Quelqu'un, dont j'ignore le nom, a déjà déploré un jour que 90 p. 100 de politiciens puissent parvenir à faire une mauvaise réputation à l'autre 10 p. 100. Il y a là-bas un député d'une circonscription de Vancouver. Il a cherché dans toute la Colombie-Britannique une circonscription qui soit prête à l'accepter. Je suis content qu'il ait trouvé le moyen de se faire élire. Il est agréable de le revoir ici car ce n'est pas un mauvais diable même s'il est socialiste.

• (2350)

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je voudrais revenir un peu sur ce que le député de Malpeque a dit aujourd'hui du développement régional. Combien de temps, Seigneur, devrons-nous parler des programmes de développement régional et de la façon dont l'Accord de libre-échange va y mettre un terme? Comment pourrions-nous les abolir alors qu'ils sont inscrits dans la Constitution même? La détermination de notre pays à surmonter les inégalités régionales est exprimée dans la Constitution même.

De nombreux députés d'en face sont des partisans du GATT. Le critique du NPD n'est pas venu à notre réunion du GATT à Montréal la semaine dernière parce que son chef ne lui a pas transmis notre invitation. Je voulais personnellement le voir au GATT pour voir sa réaction lorsqu'il se rendrait compte que le GATT existe et qu'il serait arraché à son obsession concernant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. J'espérais le voir au GATT ainsi que le député de Winnipeg-Centre-Ramolli, mais, non, il n'est pas venu.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je ne sais pas où se trouvait le député de «Winnipeg-Centre-Ramolli» au moment de la réunion du GATT. Je suis heureux de voir que le député de Sudbury est de retour à la Chambre. Je ne l'ai jamais entendu dire quelque chose de sensé, mais il est souvent amusant et cela compense.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais bien que le ministre s'en tienne au sujet, même si je sais qu'il aura bien du mal à le faire, étant donné qu'il n'a pas pris connaissance de l'Accord. J'ose espérer qu'il acceptera de formuler quelque commentaire concernant l'Accord de libre-échange au lieu de laisser son imagination battre la campagne.

M. Crosbie: Monsieur le président, nous pouvons tous être reconnaissants de ce que nous épargnons à ses étudiants.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le député de «Windsor-la-Déprimée» devrait tout simplement s'asseoir confortablement et se détendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voyons un peu l'Accord de libre-échange et le développement régional. Il apert que le gouvernement libéral a signé l'Accord du GATT, sauf erreur, en 1947. Depuis lors, le GATT renferme le Code des subsides et des droits compensateurs. Je sais que le député de «Winnipeg-Centre-Ramolli» l'ignorait, car il n'a jamais examiné cet Accord. A dire le vrai, je me demande s'il a jamais regardé quoi que ce soit, si ce n'est lui-même dans un miroir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les articles 8 et 11 du Code des subventions et des droits compensateurs se lisent comme il suit: «Les gouvernements ont recours à des subventions pour atteindre des objectifs importants de politique sociale et économique. Ces objectifs comprennent notamment l'élimination des désavantages économiques et sociaux de régions déterminées.»

Autrement dit, depuis 1947, les gouvernements ont reçu l'imprimatur. Ils ont obtenu la permission. Ils ont obtenu l'autorisation. Ils ont eu la permission d'accorder des subventions, à l'intérieur de leurs propres frontières, pour atteindre certains objectifs importants dans les domaines social et économique, y compris l'élimination des disparités industrielles, économiques et sociales entre les régions. Je suis moi-même d'une région défavorisée depuis 400 ans sur les plans industriel, économique et social.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Croyez-vous un seul instant que j'appuierais un accord de libre-échange qui interdirait au gouvernement central d'aider ma région? Croyez-vous que le premier ministre de Terre-Neuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est pourquoi vous avez obtenu 2 000 votes dans ma circonscription, et j'en ai obtenu 25 000.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je suis trop modeste pour dire cela, mais le fait est que j'ai obtenu 60,5 p. 100 des votes dans ma circonscription, ce qui me donne un mandat clair et net.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Allez voir dans Branch: 92 p. 100 du vote, 92 p. 100! Que Dieu vienne en aide au misérable petit 8 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je le répète, en négociant l'Accord de libre-échange, on a tenu compte du GATT et certaines dispositions, notamment le code concernant les subventions, y ont même été intégrées. Cela signifie que les gouvernements du Canada peuvent continuer à s'occuper de croissance et de développement économique. Pourquoi les partis d'opposition ont-ils parcouru le pays, surtout les provinces atlantiques, en répandant la lamentable fausseté que l'Accord nuirait au développement régional au Canada? On ne retrouve dans l'Accord de libre-échange qu'un engagement de notre part à négocier avec les Américains pour voir s'il n'y aurait pas moyen de nous entendre sur une définition commune des subventions réputées dénaturer les échanges. Mais les 96 pays membres du GATT n'ont pas encore réussi à s'entendre là-dessus. Nous voulons voir s'il n'y aurait pas moyen de nous entendre avec les Américains. S'ils nous proposent une définition sur laquelle nous ne serions pas d'accord, nous refuserons. Nous dirons non.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il n'est pas un Américain qui me fasse peur. Il n'est pas un néo-démocrate ou un libéral que je craigne. Je n'ai peur de personne, monsieur le président. Je peux dire non à n'importe qui, sauf à ma femme.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui puisse compromettre les politiques de développement régional d'application générale au Canada.

Nous avons évidemment entendu les mythes et les exagérations concernant nos politiques sociales. Les États-Unis ont déjà contesté une de nos politiques sociales. Les deux partis de l'opposition le savaient. Le chef de l'opposition le savait. Cet avocat célèbre a été à la tête de McMillan, Binch. Il y a passé un certain nombre d'années. Il devait être au courant de cela, parce que s'il ne l'avait pas découvert lui-même, il était entouré de gens qui pouvaient le lui dire. Ces gens l'emmenaient par la main chez Winston's chaque jour pour déjeuner et le ramenaient après le repas.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En 1985, un de nos programmes sociaux a été contesté, monsieur le président. Vous seriez certainement assez qualifié pour être Président de la Chambre. En fait, j'espère un jour vous voir vous élever à un rang supérieur, quel qu'il soit.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Un de nos programmes sociaux, l'assurance-chômage des pêcheurs, a été attaqué en justice en 1985 par un groupe d'importateurs américains de poisson ou qui sais-je, qui n'aimaient pas la concurrence canadienne dans l'industrie de la pêche. Ils ont attaqué en justice le programme d'assurance-chômage à l'intention des chômeurs au prétexte que c'était une subvention.

Qui les a déboutés? Qui a rayé l'affaire? Qui a rejeté la requête? Qui l'a attrapée par la peau du cou et la flanquée à la porte? Les Américains , pas les Canadiens, pas les Ukrainiens, pas les Uruguayens, pas les Péruviens. Ce sont les Américains qui ont flanqué cette requête à la porte parce qu'il s'agissait d'un programme social d'application générale, et qui ne pouvait donc pas être attaqué.

Le vice-président: Je regrette d'interrompre le ministre.

Des voix: Non, non.

M. Crosbie: Nous avons encore neuf heures demain.

Des voix: Bravo!

Le président: Comme il est minuit, conformément à l'ordre adopté le vendredi 16 décembre 1988, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du projet de loi à la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 16 décembre 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures aujourd'hui, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 00 p.m.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DES PÊCHEURS DU LABRADOR—ON DEMANDE UNE PROLONGATION

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai envoyé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) la lettre que voici:

> Les pêcheurs et les employés d'usines de la côte du Labrador se sentent injustement traités en vertu du règlement sur l'assurance-chômage. A l'heure actuelle, la période de versement des prestations prend fin le 15 mai.
>
> Pourtant, les baies de la côte du Labrador restent couvertes de glace jusqu'à la fin juin, ce qui empêche les pêcheurs de pêcher et, par conséquent, les employés d'usines de travailler . . . Les pêcheurs du Labrador s'estiment pénalisés sur le plan économique à cause d'un facteur géographique. Chaque année, sans que ce soit de leur faute et en raison de forces incontrôlables, ils sont privés de revenu pendant six semaines.
>
> Y a-t-il un autre groupe au Canada qui, chaque année, se voit systématiquement refuser un revenu en raison d'un facteur géographique?
>
> . . . Notre objectif à long terme devrait être d'établir à l'intention des pêcheurs un plan de soutien du revenu qui soit distinct de l'assurance-chômage. Toutefois, avant la mise en oeuvre d'un tel programme, nous devons prendre des mesures pour que l'assurance-chômage réponde davantage aux besoins.
>
> Les pêcheurs de la côte du Labrador sont au nombre des Canadiens les plus défavorisés. Ils luttent depuis des siècles pour survivre . . . Il reste qu'ils ont actuellement besoin d'un revenu en argent durant les mois d'hiver, y compris durant la période du 15 mai au 30 juin. Les pêcheurs du Labrador veulent simplement être traités de façon équitable lorsqu'ils demandent de prolonger jusqu'à la fin juin la période de versement des prestations d'assurance-chômage.

[*Français*]

LES ÉLECTIONS

LA CIRCONSCRIPTION DE TERREBONNE—LE CHOIX D'AVENIR

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, remercier la population de la circonscription de Terrebonne qui m'a fait confiance le 21 novembre dernier. A travers moi, je suis conscient qu'elle a voté majoritairement pour un gouvernement progressiste conservateur et pour un leader extraordinaire, le très honorable premier ministre et chef de notre parti (M. Mulroney). Pour la deuxième fois consécutive, les électeurs et électrices de la circonscription de Terrebonne ont choisi un député du parti progressiste conservateur. Je m'engage à être à la hauteur de la confiance qu'ils m'ont démontrée.

La population de la circonscription de Terrebonne n'a pas voulu d'un député assis entre deux chaises, monsieur le Président, comme elle n'a pas voulu d'un parti libéral ou d'un parti socialiste constamment assis entre deux chaises. La population de la circonscription de Terrebonne, comme l'ensemble de la population canadienne, a fait preuve d'une très grande maturité politique en refusant de céder devant les tactiques de peur malhonnêtes des libéraux et des socialistes.

La circonscription de Terrebonne a choisi la voie de l'avenir en misant sur son potentiel inouï, son intelligence et sa confiance en soi. Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Terrebonne ont choisi la voie du libre-échange parce qu'ils savent que c'est bon pour eux. Nous ne sommes pas assis entre deux chaises, nous, et nous allons tenir parole.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

ON SUGGÈRE D'AMÉNAGER UN RÉSEAU DE TRAINS DE BANLIEUE À GRANDE VITESSE AUTOUR DES VILLES

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le président, il est indispensable qu'une fois la loi sur le libre-échange adoptée, le gouvernement s'attaque sans délai aux difficultés des zones pionnières du Canada: nos villes.

Article 31 du Règlement

Dans une certaine mesure, trois de ces problèmes sont liés, à savoir le manque de logements abordables et de services de transport en commun satisfants ainsi que la nécessité d'assainir l'environnement. L'aménagement d'un réseau moderne de trains de banlieue à grande vitesse autour de nos villes contribuerait à régler le problème du transport et fournirait en outre l'infrastructure nécessaire pour faire augmenter considérablement l'offre de terrains moins chers sur lesquels bâtir les logements dont on a désespérément besoin, tout en favorisant la réduction de la pollution et les économies d'énergie.

Le réseau de trains de banlieue à grande vitesse est la cheville ouvrière. Les chemins de fer sont un domaine de compétence fédéral, et aucun gouvernement progressiste conservateur n'a encore manqué de construire un chemin de fer pour résoudre un problème. Espérons que celui qui est au pouvoir ne fera pas exception à la règle.

* * *

LES ENFANTS

L'ENDETTEMENT DU TIERS MONDE BLÂMÉ POUR LA MORT D'ENFANTS

M. John F. Brewin (Victoria): Monsieur le Président, au cours des douze derniers mois, au moins un demi-million d'enfants du tiers monde sont morts parce que l'économie de leur pays a ralenti ou renversé son expansion. L'Unicef, dans son rapport annuel publié hier, rejette le blâme directement sur la charge écrasante de la dette que ces pays doivent aux banques et établissements financiers du monde industrialisé.

Cet organisme recommande une réunion au sommet des dirigeants mondiaux pour réduire cet endettement fatal. Il demande au Canada de l'aider à promouvoir pareil sommet. Comme l'un des pays riches du monde, nous avons l'obligation d'accéder à sa requête.

Je prie le premier ministre (M. Mulroney) de ne rien épargner pour assurer la tenue de ce sommet. En 1989, l'ONU va adopter la convention sur les droits de l'enfant. La protection de ces droits doit cependant commencer dès maintenant.

[*Français*]

LES ÉLECTIONS

L'APPUI DE LA POPULATION DE LOUIS-HÉBERT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, mes premiers mots sont pour vous féliciter d'avoir été réélu Président de cette honorable enceinte. Le 21 novembre dernier, les électeurs et électrices de Louis-Hébert m'ont renouvelé leur confiance et je tiens aujourd'hui à les en remercier. Tout comme le premier, ce second mandat comporte d'importantes responsabilités, mais je suis persuadée qu'avec l'appui de toute ma population et les intervenants du milieu, je pourrai accomplir mes fonctions avec efficacité et dignité.

Comme par le passé, j'entends être à l'écoute de toute la population de Sainte-Foy, Sillery et Cap-Rouge, et les portes de mon bureau de circonscription seront toujours ouvertes à tous.

A l'occasion des Fêtes, je tiens à offrir à tous ceux que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre mes meilleurs voeux, et puisse l'année qui vient vous apporter à vous et aux membres de votre famille la paix, la santé et le bonheur!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

ON DEMANDE D'ÉTENDRE LA RÉGION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, plus tôt cette année, les comtés unis de Prescott et de Russell, les municipalités des cantons de Clarence et de Cambridge, Plantagenet-Nord, Plantagenet-Sud, Plantagenet-Village ainsi que la ville de Rockland ont signé un document où ils demandaient que la région de la Capitale nationale soit étendue jusqu'à les englober.

Après la période des questions, j'ai l'intention de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à agrandir la région de la Capitale nationale pour donner aux habitants de la circonscription que l'ai l'honneur de représenter le privilège de faire partie de cette région. J'espère que j'aurai l'appui de tous les députés et que ce projet de loi pourra être promulgué le plus rapidement possible.

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, durant la dernière campagne électorale, mon adversaire libéral a parcouru la circonscription en affirmant partout et sur toutes les tribunes que le libre-échange n'aurait rien de valable et serait néfaste pour Brome—Missisquoi. Non seulement se trompait-il royalement, mais il insultait ainsi la centaine d'industriels de ma circonscription qui connaissent un dynamisme peu commun. En effet, entre 1984 et 1988, plus d'un milliard de dollars ont été investis dans Brome—Missisquoi; 1 600 emplois permanents, 1 400 emplois temporaires ont été créés. Chez nous, on n'a pas peur du libre-échange, chez nous, on a foi dans l'avenir. La preuve: il y a deux semaines, la Dominion Textiles, une entreprise supposément vulnérable, a annoncé la création de 200 emplois à Magog. Hier, la General Electric annonçait un investissement de 40 millions de dollars, la création de 210 nouveaux emplois et la consolidation de 150 emplois. Cela veut dire 560 emplois dans deux semaines dans Brome—Missisquoi! Le chef de l'opposition qualifiera peut-être cela de marginal, mais pour moi, c'est l'avenir des jeunes de ma circonscription, et c'est une excellente nouvelle.

* * *

LES MINES

LES INVESTISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE D'UNE ENTREPRISE DE VAL D'OR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Société Espalau de Val d'Or investit aux États-Unis et vient de former, par le biais de Forage Moderne, une nouvelle filiale américaine qui portera le nom de Modern International Inc. Cette Société opérera dans le domaine du forage d'exploration aux États-Unis et principalement au Nevada. Dès février 1989, elle sera en mesure de commencer ses opérations.

Modern International Inc. sera détenue à 70 p. 100 par la filiale Forage Moderne de Val d'Or. Par cet investissement, elle se donne accès à un nouveau marché dans une région où l'activité d'exploration minière est très fébrile.

Monsieur le Président, voilà l'action des gens d'affaires dynamiques de l'Abitibi face au libre-échange.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): A l'heure actuelle, dans pratiquement toutes les municipalités de l'est de l'Ontario et d'un bout à l'autre du Canada, les autorités municipales sont aux prises avec des infrastructures qui se désagrègent à grande vitesse. Les capitaux nécessaires pour les remettre en état dépassent de loin leurs moyens.

Il faudrait des millions de dollars pour moderniser les usines de traitement des eaux usées et les porter à un niveau de fonctionnement acceptable. Dans la seule région de l'est de l'Ontario, on a découvert que 38 usines ne répondaient pas aux normes provinciales et qu'il arrive souvent que des eaux vannes soient déversées dans nos cours d'eau. Ce type de pollution est un crime pour l'environnement et il faut l'enrayer.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les autorités provinciales et municipales et assumer sa part de ces coûts. J'exhorte la Chambre à intervenir rapidement.

* * *

LES ENFANTS

LE SORT DES ENFANTS PAUVRES

Mme Dawn Black (New-Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, à Noël, on fait bonne chère en compagnie de sa famille et de ses amis. On gâte ses proches, surtout ses enfants.

Qu'il est triste de penser que, ce Noël-ci, plus d'un million d'enfants vivant dans des familles pauvres seront déçus. N'est-il pas absurde que, dans un pays aussi riche que le nôtre, un enfant sur six soit mal nourri, mal logé et mal vêtu? Par notre mesquinerie et notre attitude dépassée en matière de politique sociale, nous compromettons les perspectives d'avenir de tous ces enfants.

• (1415)

Selon le Groupe d'action positive contre la pauvreté enfantine, plus de 300 000 enfants vivent dans la pauvreté en Ontario, notre province la plus riche. Dans ma province, en Colombie-Britannique, on compte 126 300 enfants défavorisés qui vont à l'école le ventre creux, ce qui dépasse de loin la moyenne nationale.

Le Conseil national du bien-être social signale que le gouvernement fédéral réduit systématiquement de 3 p. 100 par an les prestations destinées aux enfants.

Nos propres enfants ne manquent de rien. Est-ce là la raison de notre indifférence?

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DÉFIS PLANÉTAIRES DU XXIE SIÈCLE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, face à la formation d'autres blocs économiques dans le monde, le Canada n'avait d'autre choix que d'aménager un espace équitable avec son puissant voisin et allié, les États-Unis, pour affronter les nombreux défis planétaires du XXIe siècle.

Les socialistes et le parti libéral, deux partis réactionnaires dont les idées se sont arrêtées aux portes du XXe siècle, veulent nous faire revenir à des politiques de bas de laine et de chaise berçante, comme au temps de ma grand-mère.

Monsieur le Président, l'ère technologique, le développement des médias et des communications, la multiplication des liens économiques entre les peuples, comme l'avait prophétisé McLuhan, nous éloignent de ce nationalisme économique moribond que veulent ressusciter les ténors de l'Opposition.

Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue le député de Montmorency—Orléans (M. DeBlois), j'invoquerai une langue morte pour être mieux comprise: *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra*? Jusques à quand libéraux et socialistes abuserez-vous de la patience du peuple?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE LOI DU QUÉBEC CONCERNANT LA LANGUE D'AFFICHAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans son jugement, la Cour suprême du Canada a déclaré au sujet de la loi québécoise sur l'affichage qu'il était clair que l'Assemblée nationale du Québec avait le pouvoir de promouvoir le français comme la langue principale, prédominante et prioritaire de la province, mais non en excluant les droits linguistiques de la minorité.

Le premier ministre approuve-t-il le projet de loi présenté par le premier ministre Bourassa et la formule «intérieur-extérieur» qui exclut l'utilisation d'affiches rédigées dans une autre langue que le français à l'extérieur des établissements commerciaux? Pense-t-il que le projet de loi satisfait aux critères du jugement de la Cour suprême du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ces deux derniers jours, j'ai dit que je ne l'approuve pas ni le considère conforme au jugement de la Cour suprême. J'ai donné cette opinion en réponse au député de Notre-Dame-de-Grâce et à d'autres membres du parti du chef de l'opposition.

J'ai dit ce matin que j'ai espéré et que j'espère encore que le gouvernement du Québec trouve, comme la Cour suprême le suggère, un moyen de concilier les deux principes fondamentaux du respect de la dimension francophone du Québec et du respect des principes garantis par la Charte québécoise des droits et libertés.

C'est là notre désir en ce qui concerne cette question particulière. Bien sûr, toute autre solution nous déçoit. J'en ai fait part maintes fois à la Chambre. J'ai répondu aux membres du parti du leader. Pour ce qui est de la protection des droits des minorités du Québec, la députée de Mount-Royal et le député de Notre-Dame-de-Grâce m'ont félicité et ils ont loué le gouvernement pour la position qu'il a adoptée lundi et mardi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si le premier ministre est d'avis que le projet de loi présenté par le premier ministre du Québec ne répond pas aux critères du jugement de la Cour suprême, ce qu'il vient d'affirmer, comment peut-il approuver cette mesure législative?

[*Français*]

L'APPLICATION DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il est contre l'application de la clause dérogatoire en termes généraux. Est-ce que le premier ministre approuve le recours à cette clause dérogatoire dans le projet de loi même du Québec comme moyen de passer outre à la Charte des droits du Québec, à la Charte canadienne des droits et libertés, et pour essayer d'éliminer les conséquences du jugement de la Cour suprême du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais contre et je demeure contre une clause dérogatoire en ce qui concerne l'existence d'une Charte des droits et libertés. J'étais contre l'action du gouvernement canadien, en 1981-1982, de céder une clause semblable aux provinces. Ce n'est pas le Québec qui a demandé que cette clause soit cédée aux provinces, c'est d'autres provinces. Ce n'est pas M. Bourassa qui l'a demandé, il n'était pas présent. La clause a été cédée en faveur des provinces. Si je suis contre la clause, je suis bien sûr contre son utilisation si celle-ci va à l'encontre des droits fondamentaux qui sont renfermés dans la Charte québécoise des droits et libertés et la Charte

canadienne. Je ne blâme pas le gouvernement du Québec ou le gouvernement de l'Ontario de l'existence de la clause. Ce n'est pas le premier ministre Peterson ou le premier ministre Bourassa qui l'a revendiquée, c'est le gouvernement canadien qui l'a cédée aux provinces. Et, malheureusement, aujourd'hui, un des effets, c'est que cette clause étant utilisée, elle a un effet négatif sur la charte québécoise et la charte canadienne des droits fondamentaux. Voilà ma position, et je pense que c'en est une qui est partagée essentiellement par presque tous les députés.

• (1420)

[*Traduction*]

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DU QUÉBEC—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, voyons ce que nous avons réussi à tirer du premier ministre cet après-midi. Il a admis qu'à son avis le projet de loi que le gouvernement du Québec a présenté à l'Assemblée nationale ne répond pas aux critères exposés dans le jugement de la Cour suprême du Canada. Par conséquent, en toute logique, il devrait le désapprouver, mais il ne l'a pas dit.

Il affirme qu'il est opposé à l'emploi de la clause dérogatoire et le gouvernement du Québec y a recours dans son projet de loi. Donc, logiquement, il ne devrait pas approuver la mesure proposée, mais il ne nous est pas possible d'obtenir de lui une déclaration claire et nette à ce sujet.

Puis-je poser une autre question au premier ministre?

M. Masse: Vous n'êtes pas au tribunal.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre dit que nous ne sommes pas au tribunal. Nous sommes ici à la Chambre des communes du Canada, qui est le tribunal suprême de la nation!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les deux faits que le premier ministre a admis au sujet du respect par le projet de loi québécois des critères de la Cour suprême devraient l'amener à la conclusion qu'il ne peut pas approuver le projet de loi.

Je vais poser la question d'une autre façon. Est-ce que le premier ministre croit que le projet de loi québécois, en interdisant l'affichage dans les langues minoritaires à l'extérieur des établissements commerciaux du Québec, est contraire à la Charte québécoise des droits et à la Charte canadienne des droits et libertés? Si c'est le cas, ne croit-il pas que le projet de loi n'aurait jamais dû être présenté dans sa forme actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami me pose une question que ses collègues m'ont déjà posée lundi et mardi. Ma réponse est la même. J'ai déjà répondu d'une façon parfaitement claire et nette.

A mon avis, le projet de loi du Québec ne répond sûrement pas aux critères exposés par la Cour suprême du Canada. De toute évidence, comme l'un de ces critères est le respect des dispositions de la Charte des droits et libertés, il et clair que le projet de loi est contraire à la Charte. Par conséquent, comme je l'ai dit, à titre de législateur et de Canadien, j'estime que tout ce qui est contraire à la Charte est insatisfaisant .

M. Nunziata: Voilà qui est fort. C'est très fort, Brian!

M. Mulroney: Je . . .

M. le Président: Le chef de l'opposition a posé une question d'une très grande importance pour l'ensemble du pays. Le premier ministre est en train d'y répondre. Je suis certain que les députés souhaitent que le premier ministre poursuive.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rappelé à Sherbrooke le 26 octobre que, dans mon premier discours à la Chambre des communes, j'avais dit qu'il tenait à l'essence même du Canada de faire que les droits de nos minorités linguistiques et ethniques soient protégés en tout temps. J'estime que c'est ce que nous avons fait avec l'Accord du lac Meech, qui respecte tout à fait les droits des Canadiens d'expression anglaise qui habitent au Québec et ceux des francophones hors Québec. Nous avons reconnu le Québec comme société distincte, et les anglophones du Québec font partie intégrante de cette société distincte.

• (1425)

[*Français*]

C'est cela que j'ai dit au Québec durant la période électorale et c'est exactement cela que je prétends aujourd'hui.

[*Traduction*]

Au sujet de la disposition qui a donné lieu au problème actuel, j'attirerai l'attention de mon ami sur la conférence de presse tenue le mercredi 18 novembre 1981, d'après le compte rendu qu'en ont fait MM. Robert Sheppard et Michael Valpy. A cette occasion, on a posé des questions au premier ministre d'alors sur la possibilité pour les corps législatifs de fouler aux pieds des droits juridiques fondamentaux et d'égalité; on lui a demandé si le gouvernement du Canada, en vertu de la nouvelle constitution, avait consenti à ce qu'il y ait des droits linguistiques différents pour le Canada et pour le reste du pays.

A la page 322, on lit: «Eh bien, oui», a répondu le premier ministre, avec une certaine candeur. «Vous me demandez maintenant», dit-il, «si j'estime qu'elle, la constitution, fut un succès. Non, j'y vois un échec pitoyable». Sur ce, il s'est levé brusquement et, d'un pas rapide, est sorti de l'immeuble, sous la pluie, pour s'engouffrer dans sa limousine noire qui l'attendait à la porte, laissant tout le monde sur sa faim.» Et le mystère reste entier. Seuls la tolérance, la générosité et le leadership dont les membres de la Chambre ont toujours su faire preuve à mon avis, permettront de trouver une issue, et de relever le défi des droits linguistiques.

C'est l'engagement que nous avons pris au sujet des droits linguistiques ailleurs.

Nous avons hérité d'un texte constitutionnel qui est loin d'être parfait et que nous devons tous chercher à corriger.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE S'IL PARTAGE LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et fait suite à la série de questions posées par le chef de l'opposition.

J'apprécie énormément les commentaires du premier ministre au sujet de la clause dérogatoire, et j'aimerais lui demander comment il peut concilier les propos qu'il vient de tenir avec ceux de son secrétaire d'État qui doit être, lui, le défenseur des droits des minorités de langues officielles.

Je demande donc au premier ministre si sa position est partagée par son secrétaire d'État, ou si son absence à la Chambre démontre son désaccord avec le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une question semblable me surprend dans le contexte d'un débat sérieux. Est-ce qu'il serait juste pour moi de demander si l'absence, depuis deux jours, du chef de l'opposition indique un désaccord avec le député de Shefford? Bien sûr que le chef avait des raisons de s'absenter, comme le secrétaire d'État. Il a droit à autant de considération de la part du député de Shefford.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en question supplémentaire, je ne demanderai pas une justification de l'absence du secrétaire d'État, je demanderais une justification de ses propos. Et ce que je demande au premier ministre, c'est: Comment peut-il concilier sa position d'aujourd'hui, que j'accepte, avec celle de son secrétaire d'État qui a dit complètement le contraire? Est-ce que pour le gouvernement, il y a deux vérités ou est-ce que le gouvernement tente d'avoir le meilleur de deux mondes? Je voudrais que le premier ministre nous donne la position claire et nette et précise du gouvernement qui va avec celle du secrétaire d'État, puisque c'est le secrétaire d'État qui est censé être le porte-parole autorisé pour les minorités de langues officielles et que c'est sous sa responsabilité comme ministre et comme secrétaire d'État?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai expliqué, hier, qu'il n'y a aucune contradiction entre la prise de position dans *La Presse*, par le secrétaire d'État et moi-même. Je parle comme premier ministre du Canada, pour le gouvernement canadien. Ce que j'ai dit représente totalement et intégralement la position de mon gouvernement et tous les députés et tous les ministres, dis-je, appuient cette position.

Maintenant, est-ce qu'il y a des divergences en ce qui concerne certaines nuances? Alors, j'attire l'attention de la Chambre sur une déclaration faite avant-hier par mon ami et rapportée dans *La Presse* du 20 décembre qui dit ceci, et je cite:

> Il faut respecter les privilèges de l'Assemblée nationale, affirme M. Lapierre. Et, selon lui, les députés fédéraux ne peuvent exprimer que des opinions personnelles.

Alors, il faut respecter les privilèges de l'Assemblée nationale si elle veut légiférer dans le domaine de sa compétence, et c'est exactement le contraire de ce que votre chef vient de dire.

• (1430)

[*Traduction*]

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE DU CANADA AVEC CELUI DU QUÉBEC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre a trait au même sujet.

La Cour suprême du Canada, le premier ministre le sait, a rendu une décision concernant la loi 101. Elle a particulièrement insisté sur le fait que le gouvernement de la province de Québec a le droit d'accorder la préséance au français dans sa province et elle a recommandé une démarche que le gouvernement du Québec aurait pu prendre et qui aurait été compatible à la fois avec la Charte québécoise des droits et avec la Charte canadienne des droits. Le premier ministre du Québec a choisi une autre orientation et a décidé de recourir à la clause dérogatoire.

Si je ne me suis pas mépris sur ses propos, le premier ministre du Canada a indiqué clairement aujourd'hui qu'il s'opposait absolument à la voie qu'a choisie son homologue québécois. Au cours des entretiens qu'il a pu avoir avec le premier ministre du Québec depuis 24 heures et même auparavant, lui a-t-il exprimé son vif désir de le voir renoncer à ce projet de loi, quitte à en présenter un autre qui soit compatible avec les deux chartes et qui consacre la prédominance souhaitée et souhaitable du français au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique voudrait savoir si j'ai témoigné au premier ministre du Québec mon opposition et si je lui ai exprimé mon point de vue à ce sujet. Je l'ai fait avant même que le tribunal ne rende son jugement.

Dimanche dernier, je lui ai téléphoné dans la matinée et je lui ai fait savoir qu'à mon avis, toute position qui s'écarterait des principes que la Cour suprême a établis irait à l'encontre des principes fondamentaux que la Cour suprême a confirmés. A mon avis, il lui était possible d'accommoder la décision de la Cour suprême tout en respectant les deux principes fondamentaux.

De toute évidence, le premier ministre du Québec en est venu à des conclusions qui sont tout à fait différentes des miennes et que je déplore, car elles vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés tant du Québec que du Canada—des positions que j'ai défendues ailleurs et il a pris des mesures pour faire adopter ce projet de loi grâce à une disposition insérée en 1981 qui permet à un gouvernement provincial de passer outre aux droits les plus inaliénables de la Constitution canadienne et de la Constitution québécoise. Un jour ou l'autre, nous devrons en faire en sorte de résoudre ce grave problème qui découle non pas de l'Accord du Lac Meech, mais d'un document adopté en 1981-1982.

Si mon honorable collègue désire savoir si j'ai abordé cette question avec lui aujourd'hui je lui répondrai que je l'avais déjà fait dimanche dernier avant même que le problème ne surgisse.

LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC À CELUI DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis dimanche, et plus précisément depuis que le gouvernement de la province de Québec a présenté son projet de loi, nous sommes dans l'impasse constitutionnelle sur le plan national. Il y a eu quelques démissions importantes au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale du Québec.

Au cours de la conversation sérieuse que le premier ministre a eue avec le premier ministre de la province de Québec, est-ce que ce dernier a laissé savoir qu'il serait disposé à un moment donné à modifier son projet de loi de manière à le rendre conforme à l'objectif visé, c'est-à-dire assurer la prédominance de la langue française dans la province de Québec, mais sans toutefois limiter le moindrement la liberté d'expression dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec ne m'a donné aucune indication en ce sens au cours de notre conversation.

Je crois qu'au cours de sa conférence de presse télévisée, je l'ai entendu dire que si l'Accord du lac Meech était adopté, mettant ainsi en vigueur les garanties contenues dans cet accord quant à la protection des minorités de langue anglaise et française, le premier ministre de la province de Québec considérerait alors que cela accorde une protection suffisante et qu'il pourrait renoncer à l'initiative qu'il a prise. Je tiens à vérifier soigneusement ce qu'il a dit, mais je crois bien qu'il a dit au cours de sa conférence de presse que si l'Accord du lac Meech était adopté, une protection suffisante existerait alors pour les minorités de langue anglaise et française. Je crois que cela irait dans le sens souhaité par le député et que ce serait encourageant. Mais au cours de la conversation que nous avons eue, il ne m'a fait aucune promesse à cet égard.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER SON HOMOLOGUE DU QUÉBEC ET LES AUTRES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, peut-être que le premier ministre du Canada a raison, mais si je me souviens correctement, le premier ministre du Québec a dit le contraire, qu'il n'y a, selon lui, pas du tout de connexion entre l'Accord du lac

Meech et sa décision comme premier ministre de la province de Québec.

Mais je voudrais demander simplement ceci au premier ministre: Si on considère la possibilité que le premier ministre du Québec puisse changer sa politique, le premier ministre du Canada a-t-il pris une décision pour avoir une réunion bientôt avec le premier ministre de la province de Québec et les autres premiers ministres pour continuer le processus de changement dans notre Constitution et, en même temps, résoudre certains problèmes fondamentaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu hier à mon ami et que j'avais écrit au premier ministre le 7 octobre pour fixer la tenue d'une conférence des premiers ministres dans le premier trimestre de 1989. Sans aucun doute, il y sera question de sujets constitutionnels à ce moment-là.

Mais le problème demeure entier. C'est un peu pour utiliser la phrase de mon prédécesseur en ce qui concerne la Constitution. Lui-même, dans ce livre, a porté un jugement très sévère sur la constitution de 1981-1982. La lacune principale, c'était l'absence du Québec. On n'a même pas réussi, avec la clause nonobstant, à réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien.

Alors, voici le défi pour nous tous d'essayer de trouver une formule qui permettrait la réintégration du Québec dans la famille canadienne, dans l'honneur et dans l'enthousiasme, et ensuite, on sera en mesure de passer aux autres décisions importantes, comme la réforme du Sénat, comme la justice pour nos peuples autochtones et toutes les autres grandes questions qui nous attendent. Mais nous ne pouvons rien faire à moins que nous ne puissions trouver une formule qui va permettre la réintégration, dans des conditions honorables du Québec dans la Constitution canadienne.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une série de questions à poser au premier ministre. Hier, il a reproché au premier ministre du Manitoba d'avoir relié l'Accord du lac Meech à la loi québécoise sur les langues. Il a lui-même fait ce lien aujourd'hui, pendant la période des questions.

M. Valcourt: C'est stupide.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il l'a réellement fait.

Deuxièmement, le premier ministre n'a pas fait connaître sa réaction aux requêtes du premier ministre du Nouveau-Brunswick et maintenant du premier ministre de l'Ontario qui veulent que les premiers ministres se réunissent prochainement pour étudier la clause dérogatoire et décider comment assurer la protection nationale des droits des minorités.

Le premier ministre consent-il à convoquer une conférence des premiers ministres au début de la nouvelle année et à mettre à l'ordre du jour la question de la clause dérogatoire et la façon d'en faire un sujet d'entente entre les provinces et le gouvernement fédéral afin que nous puissions la retirer de la constitution et protéger pleinement les droits des minorités?

• (1440)

Pourquoi n'a-t-on pas examiné la question en même temps que l'Accord du lac Meech? Le premier ministre est-il maintenant disposé à réviser ses positions et à mettre la question à l'étude pour que nous puissions effacer le précédent établi il y a quelques jours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, deux inexactitudes sont à relever dans l'entrée en matière de mon honorable ami. Il prétend que le premier ministre McKenna a demandé une conférence immédiate des premiers ministres. Le premier ministre McKenna a plutôt dit le contraire. Il estime qu'une conférence des premiers ministres serait prématurée.

Le député a ensuite affirmé que j'avais relié l'Accord du lac Meech à l'utilisation de ce droit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): En effet.

M. Mulroney: Je n'ai rien dit en ce sens. J'ai dit que le premier ministre Bourassa avait laissé entendre à la conférence de presse qu'il renoncerait peut-être éventuellement à utiliser la clause dérogatoire si le Québec et les autres minorités étaient protégés par l'adoption de l'Accord du lac Meech. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas établi de rapport de ce genre.

Une voix: Êtes-vous en désaccord avec eux?

M. Mulroney: Je n'ai pas fait de lien du tout, car l'Accord du lac Meech n'est aucunement lié à ce qui s'est passé dans la province de Québec. L'Accord du lac Meech garantit une protection accrue, plus de justice et d'égalité pour les minorités anglophones et francophones de tout le Canada, ce que tous les députés des Communes, sans exception, ne peuvent qu'approuver.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à ma question.

A cette étape cruciale de notre histoire, les Canadiens ont besoin d'un véritable leadership national, ainsi que le réclament les premiers ministres provinciaux. L'occasion nous est donnée de prendre, pour la protection des droits des minorités canadiennes, une initiative fondamentale semblable à celle que la Chambre des communes a prise, il y a quelques années, lorsque les droits des francophones étaient en péril au Manitoba et que la Chambre a adopté une résolution que le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a appuyée de tout son poids.

A titre de leader national et de chef du gouvernement, quelle mesure le premier ministre entend-il prendre pour faire face à la crise qui sévit actuellement? Va-t-il convoquer une conférence des premiers ministres? Va-t-il y inscrire à l'ordre du jour la question des initiatives nationales destinées à protéger les droits des minorités? Étudiera-t-il avec ses homologues provinciaux la possibilité de supprimer de la Constitution la clause de dérogation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue mérite le prix de la témérité, ce Noël. Il lui faut pas mal de culot pour me demander si nous ferons quelque chose pour protéger les droits des minorités qui semblent menacés, en l'occurrence, par la clause de dérogation.

Si j'ai bonne mémoire, le député faisait partie du gouvernement qui a permis l'existence de cette clause de dérogation, ce qu'il n'aurait jamais dû faire.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est vous qui formez maintenant le gouvernement; prenez vos responsabilités.

Mme Copps: Qu'en pense le conservateur, Sterling Lyon?

[*Français*]

M. le Président: Comme je l'ai dit, le sujet, pour le moment, est très important pour notre pays et, par conséquent, il est nécessaire d'avoir une certaine courtoisie pour tous les députés dans la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, lors de mon passage en Saskatchewan le 14 avril 1988, au moment du problème des droits des minorités, on m'a demandé en présence du premier ministre Grant Devine quelle était ma position de base sur cette question. Mon collègue me permettra peut-être de résumer ma pensée à ce sujet très brièvement.

J'ai dit que si l'on voulait savoir comment traiter les minorités, il fallait se demander comment on se sentirait comme minoritaire et puis traiter les minorités avec toute la générosité dont on voudrait bénéficier soi-même.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qu'allez-vous donc faire à ce sujet? Allons, Brian, faites-donc preuve d'esprit d'initiative sur cette question.

M. Mulroney: Ce qui précède vaut autant pour les minorités anglophones du Québec que pour les minorités francophones du Manitoba, de la Saskatchewan et d'ailleurs. C'est valable partout.

Tous les députés, tous les chefs de partis politiques ici à la Chambre reconnaissent que la langue peut être un instrument de division, mais elle peut aussi devenir instrument d'unité et de force. C'est une question qu'il faut aborder de façon responsable, dans un esprit d'équité et de pondération.

Comme je l'ai dit hier, je vais rencontrer les premiers ministres.

Je crois que nous avons fait de grands pas en avant avec le projet de loi C-72. Cette mesure a fait progresser considérablement les droits en matière de langues minoritaires dans la fonction publique et partout au Canada. Il en été de même pour ce qui est de l'Accord du lac Meech. La perfection n'a peut-être pas été atteinte mais nous avons fait de grands progrès dans la protection des droits des minorités francophones et anglophones du Canada. Nous pouvons en faire davantage.

Je pourrai me dire satisfait si le climat qui prévaut est empreint de calme et de raison pour être propice à la tolérance et à la justice en fin de compte. Ce sont là des vertus qui font la réputation des Canadiens et j'espère qu'elles s'imposeront et nous donneront un Canada équitable pour toutes les minorités du pays, où qu'elles vivent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN ANCIEN DÉPUTÉ—LE PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a deux semaines, les Canadiens ont été témoins d'une manifestation inconvenante de corruption alors que l'ancien député de la circonscription de Gamelin a plaidé coupable à certaines accusations. Il ne s'agissait pas d'un escroc ordinaire, mais d'un député, d'un membre du caucus du premier ministre.

Le plaidoyer de culpabilité en question et le processus de mise en accusation préférentielle choisi par la Couronne permettent de dissimuler les faits entourant cette affaire de corruption, mais l'intérêt public exige la divulgation des renseignements en question.

Quelles mesures le premier ministre va-t-il prendre, afin d'exposer au grand jour et d'expliquer cette série insidieuse de cas de corruption entourant le gouvernement conservateur?

M. le Président: Je sais que le député attache, avec raison, beaucoup d'importance à cette question. Pour ma part, je voudrais signaler que l'on va appliquer la justice dans la province concernée, mais le ministre veut intervenir et nous allons donc l'écouter.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme vous l'avez signalé, les tribunaux sont encore saisis de cette question. Je n'ai absolument pas l'intention de formuler des observations à ce sujet, et j'espère que le député démontrera dorénavant à la Chambre un plus grand respect pour les institutions du pays, notamment les tribunaux, qu'il ne l'a fait dans sa première question.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: M. Mépris lui-même!

LA DÉCLARATION DE LA VICTIME SUR LES RÉPERCUSSIONS DU CRIME

M. Derek Lee (Scarborough—Rouger River): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a oublié de mentionner que la question dont je viens juste de parler fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité devant les tribunaux du pays.

M. Beatty: Les tribunaux n'ont pas encore rendu leur décision.

M. Lee: Comme le ministre de la Justice et le premier ministre le savent pertinemment, en *common law* la procédure criminelle permet aux parties lésées de recommander une sentence par le biais de la Couronne.

Le premier ministre peut-il s'engager envers la Chambre à soumettre une déclaration de la victime sur les répercussions du crime au tribunal, afin de bien lui faire comprendre ainsi qu'à tous les Canadiens, la gravité des délits en question?

M. Charest: C'est incroyable!

M. Beatty: Où est votre chef?

M. Andre: C'est antiréglementaire!

M. Foster: Je ne crois pas que les conservateurs apprécient cette question. Ils protestent trop, à mon avis.

Mme Copps: C'est le public qui est le dindon de la farce en l'occurrence!

M. Charest: Y a-t-il d'autres affaires dont vous voulez que nous nous occupions?

Mme Copps: Que dire des frais juridiques de Sinclair Stevens? C'est de pots-de-vin dont il s'agit en l'occurrence.

• (1450)

M. le Président: Dans les circonstances, je crois que nous devrions passer à la prochaine question.

La parole est au député de Yorkton—Melville.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant la campagne électorale, le président de la Chambre de commerce du Canada a écrit au chef de mon parti une lettre dans laquelle il disait ce qui suit:

> Nous ne craignons absolument pas que l'Accord de libre-échange ait une incidence sur nos programmes sociaux ou nos programmes de développement, et nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Le président de la Chambre de commerce du Canada a déclaré hier que son organisme demandait maintenant au gouvernement fédéral de réduire les dépenses au titre des programmes sociaux universels, y compris le régime d'assurance-chômage, de même que les sommes versées à l'industrie, ce qui comprend les programmes de développement régional. A la lumière de cette déclaration, je demande au premier ministre s'il est prêt à affirmer de façon non équivoque aujourd'hui qu'il rejettera la requête de la Chambre de commerce du Canada concernant ce genre de réduction des dépenses gouvernementales et que nos programmes sociaux resteront intacts.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Le député a tout à fait raison de citer les paroles de quelqu'un qui a dit que l'Accord de libre-échange n'aura aucune incidence sur les programmes sociaux qui existent actuellement au Canada. Il suffit de lire l'accord pour en arriver à cette conclusion.

Pour ce qui est de l'influence que peuvent avoir les organismes non gouvernementaux sur les dépenses gouvernementales, je peux assurer au député que c'est le gouvernement qui décide de la politique qu'il adoptera, et non des personnes de l'extérieur.

Même si de nombreux membres du mouvement syndical au Canada réclament la démission du chef du Nouveau parti démocratique, cela ne veut pas dire qu'il faut les écouter. Même si les personnes qui se sont opposées au libre-échange retirent maintenant leur appui au chef du Nouveau parti démocratique, cela ne veut pas dire qu'il faut les suivre.

LA DEMANDE DE LA CHAMBRE QU'UNE COMMISSION ROYALE SOIT NOMMÉE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Les petits copains de «Bay Street» du ministre, qui appartiennent en grande partie à l'Association des manufacturiers canadiens, on demandé au gouvernement de charger une commission royale d'enquête d'étudier les programmes sociaux du Canada.

Le premier ministre peut-il me garantir aujourd'hui qu'il dira «non» à ses copains de Bay Street, qu'il dira «non» aux multinationales canadiennes et qu'il refusera de nommer une commission d'enquête en vue de réduire les programmes d'aide sociale actuellement en vigueur au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre et son gouvernement majoritaire ont été élus par les citoyens ordinaires, et ce sont eux que nous avons l'intention d'écouter pendant les quatre prochaines années.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE—LES MISES À PIED ANNONCÉES PAR LA SOCIÉTÉ GREAT WEST FOREST PRODUCTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La société Great West Forest Products, de Thunder Bay, a annoncé aujourd'hui la mise à pied de 180 employés.

Des voix: C'est honteux!

M. Comuzzi: Cette mise à pied sera suivie d'une autre mise à pied qui touchera 180 travailleurs forestiers . En outre, 60 entrepreneurs indépendants perdront leur emploi.

La mise à pied touchera au total 420 travailleurs.

Dans son communiqué de presse, la société indique que la fermeture est une conséquence directe de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 imposée par le gouvernement.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour supprimer cette taxe à l'exportation qui fait perdre des centaines d'emplois dans le nord de l'Ontario?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): La taxe à l'exportation est une taxe . . .

Une voix: Une taxe qui frappait le Canadien moyen, John.

M. Crosbie: La taxe à l'exportation est une taxe qui a été imposée après de longues consultations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces les plus susceptibles d'être touchées par les mesures que les Américains menaçaient de prendre relativement au bois d'oeuvre. Au lieu de laisser les Américains augmenter les droits de douane sur les exportations de bois d'oeuvre du Canada, le gouvernement a jugé qu'il serait préférable de conserver cet argent au Canada, et c'est pour cette raison qu'il a imposé la taxe à l'exportation.

Grâce à l'augmentation des droits de coupe et à l'imposition, dans certaines provinces, d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100, les recettes supplémentaires ainsi obtenues sont conservées au Canada, principalement en Colombie-Britannique, au lieu de s'en aller dans les coffres des États-Unis.

Monsieur le Président, ce n'est pas que le gouvernement voulait imposer une telle taxe. Il a simplement jugé qu'il valait mieux ne pas tout perdre étant donné qu'il s'agissait de circonstances contre lesquelles il ne pouvait rien.

Mme Copps: C'était là l'«offre finale» de Pat Carney.

M. Crosbie: Le jour où il deviendra possible de modifier cet arrangement, dans la mesure où les provinces et les autres parties intéressées voudront le modifier, nous ne demanderons pas mieux que d'en discuter avec elles.

Mme Copps: Allez-vous modifier l'Accord de libre-échange?

ON DEMANDE DE SUPPRIMER CETTE DISPOSITION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Selon les renseignements dont je dispose, quand on parle d'emplois perdus à Thunder Bay, ces chiffres ne représenteraient que la partie émergée de l'iceberg. Des milliers d'emplois disparaîtront cet hiver à cause de cette taxe à l'exportation.

Comme on l'a déjà dit, le maintien de cette taxe est protégé dans l'Accord de libre-échange aux termes de la clause des droits antérieurs. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement est disposé à prendre les mesures nécessaires pour supprimer cette clause.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le protocole d'entente comporte une clause de dénonciation. Donc, si les provinces et les autres parties concernées estiment qu'il est préférable de dénoncer l'Accord, permettant ainsi aux Américains de mettre leurs menaces à exécution et d'imposer des droits compensateurs, on pourrait mettre un terme à l'accord. Il nous faudra cependant étudier très attentivement cette solution.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Saisissez-en le GATT. Contestez l'imposition de tels droits.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES POLITIQUES SOCIALES DU MINISTÈRE—LES CONSÉQUENCES POUR LES INDIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires indiennes.

Des représentants des Indiens du Nouveau-Brunswick m'ont appris hier que le ministère des Affaires indiennes a adopté un nouvel ensemble de politiques sociales qui contribuent à appauvrir les autochtones.

L'administration régionale des affaires indiennes impose à l'heure actuelle aux communautés autochtones, où le chômage atteint parfois 90 p. 100 de la population, des réductions qui leur rendent la vie très difficile.

Le ministre est-il au courant de ces réductions et les approuve-t-il?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, si le député de Beauséjour désire de l'information au sujet des budgets du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'égard des autochtones, à l'égard des Indiens, spécialement au Nouveau-Brunswick, je pourrai lui démontrer qu'au cours des quatre dernières années les budgets voués aux services aux Indiens ont augmenté de façon constante, depuis 1984. Donc, son allégation de coupures n'est pas fondée dans les faits, et il ferait bien de regarder les chiffres avant de se lever et de débiter de pareilles balivernes à la Chambre.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER UNE DÉLÉGATION D'AMÉRINDIENS

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ce sont les représentants des communautés indiennes du Nouveau-Brunswick qui me montrent ces chiffres et qui disent qu'il y a des coupures. Est-ce que le ministre pourrait expliquer pourquoi il a refusé jusqu'à maintenant de rencontrer cette délégation qui est présentement ici à Ottawa afin de comprendre les implications de ces coupures sur ces communautés? Est-ce qu'il consent à les rencontrer? Ils sont ici, ils cherchent à le rencontrer.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis content de voir que le député de Beauséjour a réussi à trouver du temps pour renconter ces Indiens. Je pourrais l'informer, monsieur le Président, qu'en aucun temps je n'ai refusé de rencontrer quiconque. De fait, probablement que les Indiens du Nouveau-Brunswick n'ont jamais eu autant de temps qui leur a été consacré de la part d'un ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien) parce que c'est le premier qu'ils ont du Nouveau-Brunswick, et je n'ai pas l'intention de fixer des rendez-vous à la Chambre des communes. Mais sûrement que s'ils veulent me contacter, je suis prêt à les rencontrer.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. La voici:

Ce sera la veille de Noël, et là-bas au Sault,
Plus de 600 métallos seront sans boulot.
Les mises à pied à l'Algoma d'ici deux mois,
Juste avant Noël, ont semé le désarroi,
Tout ceci, parce qu'on vendra moins d'acier tubulaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvey: Et je poursuis:

Vu qu'en Alberta, personne n'en veut guère.
Les cours pétroliers n'ayant pas l'heur de remonter . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Laissez-le terminer!

• (1500)

M. le Président: Étant donné l'heure, peut-être que le député aimerait poser sa question.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je regrette, monsieur le Président, j'ai si peu souvent l'occasion de donner libre cours à ma muse. La situation pétrolière a entraîné des mises à pied en Ontario. Elle a aussi entraîné des mises à pied en Alberta. Quand le ministre songera-t-il à se mettre en contact avec ses homologues de l'Alberta pour négocier avec eux un prix plancher acceptable pour le pétrole canadien?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'espère que l'honorable député ne veut pas nous inspirer un retour au Programme national de l'énergie.

[*Traduction*]

M. le Président: Je donne la parole au député d'Edmonton-Est qui voudrait poser une brève question supplémentaire.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX PLANCHER

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, personne ne parle de revenir au Programme énergétique national.

Des voix: Oh, Oh!

M. Harvey (Edmonton-Est): La mesure dont nous parlons, c'est-à-dire l'établissement d'un prix plancher pour le pétrole canadien, est prévue dans l'Accord de l'Ouest que le Ministre a signé en 1985.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que si le ministre fixe un prix-plafond, il va fixer un prix-plancher. Et à ce moment-là, on retourne exactement à la politique nationale de l'énergie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LE DROIT À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel

sur l'application de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre; et je propose:

Que la Chambre passe à l'ordre du jour.

Des voix: C'est une honte!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1510)

(*Vote nº 15*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blais
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's Ouest)
Crosby
(Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
(Edmonton Southeast)
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard

Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—156

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn
(Brant)
Blondin
Boudria
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kristiansen
Langan
Langdon
Lapierre
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Rideout
Riis
Robichaud
Rodriguez
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—110

• (1540)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion est adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude ajournée du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, présenté par M. Crosbie.

M. Lewis: Monsieur le président, je propose:

Que la poursuite de l'étude des articles 1 à 150, du préambule, du titre, de l'annexe et de tout amendement proposé à ceux-ci à l'étape de l'étude en comité plénier du projet de loi C-2 soit la première affaire abordée au comité et ne soit plus reportée.

Le président: Le député de Kingson et les Îles voudrait faire un rappel au Règlement.

• (1550)

M. Milliken: Monsieur le président, comme le savent les députés, la motion de clôture a été présentée à la Chambre pour la première fois en 1913. Le libellé du Règlement est très clair. Nous l'avons entendu dans la motion que vient de présenter le leader parlementaire adjoint. Je parle du passage où l'on dit que les questions à l'étude seront la première affaire abordée au comité et ne seront plus reportées. A mon avis, les mots «ne soit plus reportée» ont une signification bien précise. D'après moi, la motion proposée est irrecevable.

Le libellé de la motion de clôture présentée à la Chambre en 1913 est demeuré inchangé depuis. A l'époque, l'honorable Arthur Meighen, le ministre qui avait établi cette règle particulière, avait fait certaines déclarations au sujet de son application. Ces propos sont édifiants et nous permettent de comprendre la façon dont il conviendrait de régler la question aujourd'hui. Je voudrais citer un extrait des délibérations de la Chambre des communes du 10 avril 1913 où, à la page 7756, M. Meighen a expliqué de quelle façon cette règle serait appliquée. Voici ce qu'il a dit:

Je ne crois pas avoir bien saisi la question; je répéterai donc ce que j'ai déjà dit, espérant que l'honorable député me comprendra. L'article 2 est à l'étude, et le Gouvernement, voyant qu'on y suscite une opposition systématique où obéissant à des motifs qu'il juge plausibles, propose que l'examen en soit ajourné.

Après une brève interruption, il a ajouté ceci:

Les choses en restent là, cependant, et l'on passe à l'article 3. Il n'y aurait assurément pas autre chose à faire. Le comité est alors saisi de l'article 3 et en poursuit l'examen pendant un certain temps dont la durée est fixée par le Gouvernement. Si le même état de choses se reproduisait encore, si le Gouvernement se croyait tenu, en tant que gardien des droits du peuple, de proposer le renvoi à une autre séance de la suite de l'examen de cet article, il pourrait le faire. Le comité passe ensuite à l'article 4 qui, s'il se trouve dans le cas des précédents, est simplement l'objet d'une motion tendant au renvoi de l'examen.

Dans ce comité, nous n'avons étudié qu'un seul article, et son étude n'a pas été reportée. On peut se demander comment on peut alors la reporter de nouveau.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Après que la règle de la clôture a été introduite en 1913, elle a été appliquée l'année même lors du débat sur le projet de loi relatif aux forces navales. La procédure décrite par M. Meighen dans le passage que je viens de citer a été scrupuleusement suivie pendant tout le débat entourant le projet de loi en question en comité plénier, et en fait à l'égard de toutes les autres parties du projet de loi.

La clôture a été invoquée de nouveau en 1917, à deux reprises. Au lieu de me reporter aux *Débats* de 1917, je vous lirai un passage du hansard du 31 mai 1956 où les événements de 1917 sont résumés par une personne qui prend place au bureau de la Chambre, M. Stanley Knowles, qui avait fait un rappel au Règlement analogue à celui que je fais aujourd'hui. A ce moment-là, il avait donné un aperçu du recours à la clôture à l'égard du projet de loi relatif aux forces navales en 1913. On lit, à la page 4674 du hansard:

Dans le cas du bill relatif aux forces navales, en 1913,—on le voit dans le volume V du hansard,—l'article premier a été adopté après une longue discussion. L'article 2 a été discuté assez longuement et ensuite ajourné, comme en fait foi la colonne 9544. A la même colonne, on trouve la motion portant sur l'article 3 dont plus ample examen a été ajourné, à la colonne 9618. La motion portant sur l'article 4 se trouve à la même colonne et l'examen n'a pas été ajourné avant la colonne 9682. Je pourrais poursuivre ainsi jusqu'à l'article 6. Je ne veux pas embrouiller la question en parlant du genre de discussion qui eut lieu sur les articles 1, 2 et 3. Je saute ces passages parce que la question des articles . . .

M. Knowles a continué à parler du projet de loi sur le pipeline, et il n'est pas nécessaire que je vous lise cela.

M. Knowles a ensuite décrit deux cas de clôture arrivés en 1917 au sujet d'un projet de loi concernant le chemin de fer national canadien, et je ne vous en donnerai pas lecture parce que c'est exactement la même procédure que celle qui avait été suivie en 1913.

Outre ces trois précédents, il en est un autre, datant de 1919, que j'aimerais vous signaler, monsieur le Président. Il s'agit du débat des 25 et 28 avril 1919 sur le projet de loi relatif à la Compagnie du chemin de fer national canadien. Dans tous les cas que j'ai cités, la procédure a été respectée: on a fait l'appel de l'article, lequel a été étudié par le comité, ne fût-ce que brièvement, et l'étude de l'article a ensuite été reportée.

La motion de clôture a été proposée après étude de tous les articles, puis nous avons eu un débat d'un jour qui a duré jusqu'à 2 heures du matin—de nos jours, le débat dure jusqu'à 1 heure—et la question a été tranchée.

Cette procédure n'a été modifiée que dans deux circonstances. Je voudrais en parler brièvement, car le gouvernement se fondera sûrement sur elles pour appuyer cette procédure des plus inhabituelles. A mon avis, ces circonstances sont très différentes de celles d'aujourd'hui. La première remonte à 1932, lors d'un débat sur un projet de loi de 1932 concernant l'allègement au chômage et l'aide à l'agriculture.

Ce projet de loi comportait trois articles. La première était le dispositif de la loi, la deuxième prévoyait que la Chambre des communes devait être saisie de tous les décrets en conseil et règlements pris en vertu de la même loi et la troisième était le titre. Pendant l'étude en comité de ce projet de loi et après une longue discussion sur l'article 1, le gouvernement a invoqué une motion de clôture comme celle que nous étudions aujourd'hui et il a proposé que l'étude de tous les articles ne soit plus différée.

A la demande expresse du premier ministre d'alors, le président a jugé que le débat sur l'article 1 avait porté également sur tous les autres articles du projet de loi parce que cet article était le dispositif de la loi, et il a mis la motion du gouvernement aux voix. Elle a d'abord été adoptée, puis la clôture est entrée en vigueur, de sorte que la décision a été prise plus tard, le même jour.

Le deuxième exemple de procédure, qui est incorrect, à mon avis, tout comme l'exemple de 1932 que je viens de citer, s'est produit il y a 32 ans au cours du débat sur le pipeline. Dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre vendredi dernier concernant la motion de procédure, j'ai déjà parlé de la portée de cette mesure particulière.

Le projet de loi débattu le 31 mai 1956 contenait sept articles. Le comité plénier avait abordé puis reporté l'étude de trois de ces articles. Il étudiait l'article 4 depuis un bon moment lorsque le gouvernement a présenté une motion semblable à celle présentée aujourd'hui pour que l'étude de tous les articles ne soit plus différée. C'est alors que M. Knowles, entre autres, et M. Fulton, un ancien collègue de certains des députés

du parti ministériel, ont invoqué le Règlement pour s'opposer à la motion présentée à la Chambre.

Le président du comité plénier a jugé la motion recevable. On en a appelé de cette décision devant le Président de la Chambre, qui a également jugé la motion recevable. La décision du Président a ensuite fait l'objet d'un appel devant la Chambre et a été maintenue. Cette décision a été rendue le vendredi 1er juin, jour que les anciens collègues des députés du parti ministériel ont qualifié de vendredi sombre. Le lundi suivant, les députés étaient si bouleversés par la décision du Président qu'ils ont présenté une motion de censure à l'endroit du Président de la Chambre, ce qui ne s'était jamais vu, et l'ont débattue pendant quelques jours pour tenter de miner son autorité.

Je n'ai trouvé aucun autre cas où cette règle a été utilisée à l'étape de l'étude en comité plénier.

• (1600)

Compte tenu de cette jurisprudence, la motion à l'étude me semble irrecevable. J'estime que la décision rendue en 1932 et confirmée en 1956 était mauvaise et qu'on ne doit pas s'y ranger maintenant. Par conséquent, la présidence ne doit pas tenir compte des décisions de 1932 et de 1956.

Dans son livre intitulé *Procedures in the Canadian House of Commons*, publié en 1962, R. MacGregor-Dawson écrit ce qui suit, à la page 130: «Le précédent établi en 1932 et réaffirmé en 1956 n'est manifestement pas souhaitable. Un système par lequel on n'étudie que quelques articles d'un projet de loi avant de l'adopter n'est pas avisé ni sensé.»

En outre, le jeudi 15 décembre dernier, le président a rendu à la Chambre une décision portant sur une autre motion de clôture présentée par le leader parlementaire adjoint du gouvernement, dont je vais citer un passage. Voici ce qu'on trouve à la page 78 du hansard:

> Après avoir soigneusement examiné ce point, le poids des précédents et de l'usage tend à me convaincre davantage. Compte tenu de la gravité de la mesure à laquelle on veut faire appel et de la nécessité de protéger les droits de la minorité, je suis d'avis, et telle sera ma décision, que l'article du Règlement, tel qu'il est conçu et tel qu'il a été appliqué, vise à ne permettre à la majorité d'imposer la clôture qu'une fois que le débat sur la question en cause a été amorcé. On veut ainsi éviter que le débat soit injustement ou prématurément écourté. Dans ce cas-ci, le débat sur la motion n'était évidemment pas amorcé lorsque l'honorable ministre a donné son avis.

Et je soutiens que le débat n'avait débuté sur aucun article si ce n'est l'article 2 du projet de loi C-2 au moment de l'avis de motion ou du dépôt de la motion.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Si vous n'êtes pas convaincu que les décisions de 1932 et 1956 sont incorrectes, monsieur le président, alors j'attirerai votre attention sur une autre différence importante. J'ai en main le projet de loi de 1932 qui était à l'étude. C'est un document d'une page, avec une page titre, commme on peut le constater. J'ai également en main le projet de loi sur le pipeline, qui comprend quelque sept ou huit pages en plus de la page titre. Et puis j'ai ici le projet de loi C-2, celui dont on nous demande de terminer l'étude en comité aujourd'hui, et dont nous n'avons discuté qu'un seul article. C'est un document épais, visiblement. De plus, il est accompagné de toute une série d'annexes.

Monsieur le président, je vous propose de ne pas tenir compte des précédents de 1932 et de 1956, dont la valeur est discutable, et plutôt de prendre connaissance des précédents établis en 1913, deux fois en 1917, puis à nouveau en 1919, qui concordent avec les opinions qu'avait au sujet du fonctionnement de la règle de clôture de la Chambre celui-là même à qui nous la devons.

Je soutiens que c'est ce que doit faire la présidence. La motion du leader adjoint à la Chambre doit être jugée irrecevable et nous devons passer à l'étude article par article du projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg—Sud-Centre): Que répondez-vous, Doug?

Le président: La présidence donne la parole au député de Kamloops (M. Riis), au sujet du même rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le président, je dois d'abord vous dire que les arguments présentés par le député de Kingston et les Îles sont des plus convaincants.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je veux simplement ajouter deux points. Premièrement, je veux réitérer que, la dernière fois qu'on a vu pareille guerre de procédure, c'est à l'époque du débat sur le pipeline en 1956, il y a 32 ans.

Je renvoie la présidence au paragraphe 334(8) de la Cinquième édition du *Beauchesne*, où il est clairement dit que la jurisprudence est contradictoire pour ce qui est de savoir si la clôture peut être invoquée dans le cas d'un article qui n'a pas été mis en discussion et renvoyé à plus tard, pour étude en comité plénier.

Comme le député de Kingston et les Îles l'a indiqué, à quatre reprises—une fois en 1913, deux fois en 1917 et une fois en 1919—l'examen de tous les articles avait été différé avant le dépôt de la motion de clôture; par contre, à deux reprises, soit en 1932, relativement à une mesure concernant le chômage et des mesures de secours pour les agriculteurs, et en 1956, relativement au projet de loi sur le pipeline, la clôture a été invoquée dans le cas d'articles qui n'avaient pas encore été pris en considération.

De toute évidence, la jurisprudence est contradictoire; il existe des précédents pour appuyer les deux côtés de l'argument. Cependant, je crois que nous ici présents à la Chambre aurions tout intérêt à examiner la plus récente décision de notre président, décision que celui-ci a rendue le 15 décembre dernier lorsque le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a tenté d'invoquer la clôture relativement à un débat qui n'était pas encore commencé.

Dans sa décision, le Président a indiqué très clairement qu'une telle façon de procéder était inacceptable et qu'elle allait à l'encontre de la procédure.

Je ferais remarquer à la présidence que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation tout à fait analogue. On nous demande d'accepter la possibilité de discuter une motion de clôture à l'égard de questions qui n'ont pas encore été mises en discussion. A mon avis, la présidence devrait rejeter la motion de clôture du leader parlementaire adjoint comme étant irrecevable.

Le président: La présidence donne la parole au ministre d'État.

M. Lewis: Monsieur le président, pour commencer, je voudrais féliciter le député de Kingston et les Îles de sa toute première incursion dans le domaine de la procédure à cette Chambre. Je le félicite des points qu'il a soulevés au cours de son intervention.

Il nous a demandé de respecter les commentaires formulés pendant le débat tenu à cette Chambre, débat qui, à notre avis, a été très utile. Les commentaires que nous avons recueillis à ces occasions sont toujours instructifs. Toutefois, je crois que la présidence conviendra, comme tous les députés, que nous sommes plus enclins à respecter les précédents établis par les présidents antérieurs que les commentaires entendus au cours d'un débat. Au lieu de demander à la présidence de passer outre aux décisions des présidents antérieurs, nous lui demandons de respecter les précédents.

Le député de Kamloops a signalé que, le 15 décembre dernier, un avis de clôture a été jugé irrecevable—c'est vrai, j'en conviens. Cet avis de motion, qui visait à appliquer la clôture, a été jugé irrecevable pour une raison bien précise: l'avis avait été donné avant que ne commence le débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi.

Je peux comprendre cette décision. D'ailleurs, j'avais indiqué à l'époque que nous nous étions aventurés sur ce terrain tout en sachant fort bien qu'il n'y avait aucun précédent. Je me souviens d'avoir déclaré que nous avions quand même décidé de tenter notre chance—malheureusement, nous n'avons pas réussi à faire valoir notre point de vue, et j'ai félicité la présidence sur la décision qu'elle avait prise.

Il est bien évident qu'un avis de clôture devrait être donné au moment approprié. J'en conviens. Cependant, je veux signaler au député que l'incident du 15 décembre, quand nous avons donné un avis de clôture avant même que ne commence le débat, n'a rien à voir avec ce qui s'est produit hier soir, lorsque nous avons avisé la Chambre que nous proposerions la clôture à la toute première occasion pendant l'étude du projet de loi en comité plénier.

Je signale que l'article 57 du Règlement stipule, entre autres choses, que tout ministre de la Couronne peut proposer que le débat ne soit plus ajourné ou que le Comité procède en premier lieu au nouvel examen de toute résolution ou tout article et que cet examen ne soit pas différé davantage.

Conformément à l'article 57 du Règlement, j'ai donné avis hier de notre intention de proposer une motion de clôture aujourd'hui. C'est parce que nous poursuivons actuellement en comité plénier l'examen du projet de loi que j'ai proposé maintenant la motion.

Je fais observer à la présidence que nous avons respecté toutes les formalités en proposant que tous les éléments du projet de loi, dont aucun n'avait été voté ou réservé par le comité au moment de la présentation de la motion, soient visés par la motion de clôture. La motion vise tous les éléments du projet de loi et porte qu'ils soient examinés en premier lieu par le comité plénier.

Comme il est fait usage du pluriel dans l'article 57, qui est resté inchangé depuis 1913, mis à part, comme on l'a dit, le délai horaire, qui est passé de 2 heures à 1 heure, il est évident qu'une motion de clôture peut s'appliquer à tout ou à une partie des éléments du projet de loi. Nous avons même ajouté à l'avis des listes pour nous assurer de son exhaustivité.

• (1610)

Je renvoie mon ami à la décision rendue dans le cadre du débat sur le pipeline. Il convient de noter qu'il s'agissait alors d'une décision du président du comité plénier dont on a appelé au président de la Chambre, la décision de ce dernier ayant été elle-même contestée. On pouvait, en effet, à cette époque, en appeler des décisions du Président de la Chambre. Nous avons non seulement la décision, mais l'autorité d'une décision de la Chambre appuyant une décision de son Président.

Je tiens à faire lecture de ce que le Président a dit le 1er juin 1956:

> La question est la suivante:
>
> En comité plénier, le très honorable M. St-Laurent a proposé que, à la présente séance du comité plénier relativement au bill no. 298, loi étalissant la société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, la suite de la discussion sur les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, le titre dudit bill et tout amendement y proposé, soit la première question que le comité devra examiner, et ne soit plus ajournée.
>
> M. Fulton a invoqué le Règlement pour dire que la motion n'était pas régulière, le comité n'ayant pas été saisi de certains articles du bill et d'autres articles ayant été renvoyés à plus tard avant que le comité les ait examinés, et que, par conséquent, d'après l'article 33 du Règlement, lesdits articles ne pouvaient être embrassés par la motion proposée. Le président a décidé que, selon le Règlement et la pratique de la Chambre, la motion est régulière. Sur quoi, M. Knowles en a appelé à la Chambre de la décision du président. (La motion suivante: La décision du président est-elle maintenue? mise aux voix, est adoptée.)

J'insiste sur ce point. La décision de la présidence fait autorité au même titre qu'une décision de toute la Chambre.

M. Fulton soutient que le comité n'a pas été saisi de certains articles du projet de loi, et je cite: «par conséquent [. . .] lesdits articles ne pouvaient être embrassés par la motion proposée». C'était son argument. Quelle a été la décision du président?

Aux pages 4680 et 4681, il fait remarquer que toute la question semble tourner autour du sens à donner aux mots «pas différé davantage» qui se trouvent à l'article 33 du Règlement. C'était le numéro de l'ancienne règle de clôture.

Il dit que les articles 2 et 3 n'ont pas encore été mis en discussion, mais il semble généralement reconnu qu'on en a discuté durant le débat sur un article précédent. A mon avis, il y a eu hier des discussions poussées sur tous les articles du projet de loi et jusqu'à minuit, les députés de tous les partis ont pu participer à un débat approfondi. J'ai cité cette décision pour démontrer que l'avis est recevable et que la motion l'est aussi.

Selon moi, on ne pourrait aujourd'hui soutenir que la règle de la clôture exige que l'on recommence les formalités pour chaque article. Cela n'aurait aucun sens dans la société d'aujourd'hui et aurait pour effet de retarder les choses plutôt que de permettre le débat. Ce n'est pas ainsi que la clôture a été imaginée. Si c'était le cas, cette règle priverait la Chambre de tout son pouvoir. Je ne crois pas que la population l'accepterait. Je vous cite les paroles d'un grand parlementaire, M. Clement Atlee:

> J'ai siégé trop longtemps du côté de l'opposition pour ne pas être sensible aux droits de l'opposition et aux droits des simples députés. L'opposition a le droit et le devoir de critiquer l'administration et de s'opposer aux mesures législatives du gouvernement ou de chercher à les modifier, mais le gouvernement n'en a pas moins le droit et le devoir de gouverner et de transposer dans les lois le programme qui lui a permis d'être élu. L'efficacité de nos institutions parlementaires dépend de l'harmonisation des droits et devoirs des deux côtés. Le gouvernement veillera à protéger les droits des minorités, ce qui constitue un trait essentiel de la démocratie, mais, parallèlement, il veillera à ce que les institutions démocratiques ne soient pas réduites à l'impuissance par l'impossibilité de respecter la volonté de la majorité.

D'après moi, le critère ultime qui devrait nous guider pour déterminer si la motion de clôture est recevable ne devrait pas porter sur la procédure. Le seul critère valable devrait être la perception du public. Comment le public accepte-t-il la clôture? Y a-t-il des protestations? Les éditorialistes s'en sont-ils offusqués? Sommes-nous, vous et moi, innondés d'appels téléphoniques?

Des voix: Oui.

M. Lewis: Pour sûr que nous le sommes. On nous téléphone de toutes parts pour nous demander ce que diable nous faisons là. «Le peuple s'est prononcé», nous dit-on. Voilà ce que les gens nous disent lorsqu'ils nous téléphonent.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, je terminerai non pas en vous présentant un argument d'ordre procédurier, je l'admets, mais je vous signale que le public a eu l'occasion de se prononcer sur une question fondamentale, à savoir le libre-échange. Le public a décidé. Nous sommes ici pour trancher le débat. Je prétends que le geste que nous faisons en donnant avis de la clôture et en proposant l'adoption de la motion de clôture est tout à fait conforme au Règlement.

M. John Nunziata: Monsieur le Président, je vous remercie de nous donner l'occasion de vous soumettre brièvement nos points de vue sur le rappel au Règlement. Je soutiens que la motion que le ministre a déposée n'est pas recevable. Je suis d'accord avec les observations faites par mon collègue et les motifs qu'il a invoqués pour dire que la motion n'est pas conforme au Règlement. J'estime en outre, monsieur le Président, que le libellé choisi par le ministre la rend également irrecevable. Je vous la lis, si vous me le permettez. Le ministre a proposé il y a quelques instants, en invoquant semble-t-il l'article 57 du Règlement, la motion suivante que je cite:

«Que la poursuite de l'étude des articles 1 à 150, du préambule, du titre, de l'annexe et de tout amendement proposé à ceux-ci à l'étape de l'étude par le comité plénier du projet de loi C-2 soit la première affaire abordée au comité et ne soit plus reportée.»

Les mots essentiels de cette motion sont: «ne soit plus reportée». L'esprit de la motion proposée par le ministre était que le débat ne devait plus être ajourné. L'article 57 du Règlement, monsieur le Président, précise qu'un ministre doit avoir donné avis de la motion au cours d'une séance antérieure. Il insiste sur le fait que le ministre peut proposer soit que le débat ne soit plus ajourné, soit que l'examen d'un article quelconque ne soit pas différé davantage.

Comme mon collègue l'a signalé, comment pourrait-on différer davantage un examen qui n'a pas été encore différé? Sauf erreur, l'examen porte à l'heure actuelle exclusivement sur l'article 2 du projet de loi. Jusqu'à maintenant, jamais l'examen de l'article 2 n'a encore été différé.

Quant à l'ajournement, je soupçonne que le ministre cherche à retarder le débat jusqu'à une heure tardive. Autrement dit, à épuiser le débat non seulement de l'article 2, mais de tous les articles du projet de loi C-2. Mais il a choisi la mauvaise motion. En effet, il a utilisé encore une fois l'expression «que cet examen ne soit pas différé davantage».

Si vous examinez l'article 57 du Règlement, vous constaterez que cet article insiste sur le fait qu'un certain avis doit en avoir été donné au cours d'une séance antérieure. Il précise en effet que le ministre:

> ... peut proposer que le débat ne soit plus ajourné ou que le comité procède en premier lieu au nouvel examen de toute résolution ou tout article, paragraphe, préambule ou titre, et que cet examen ne soit pas différé davantage.

M. le Président, je soutiens que la motion est irrecevable parce que le ministre a choisi la mauvaise formule, et aussi pour les raisons que mon savant collègue a fournies. Pour exprimer ce qu'il cherchait à faire, le ministre aurait dû utiliser plutôt l'expression «que le débat ne soit plus ajourné et que l'examen de tout article présentement différé ne soit plus différé davantage».

En terminant, monsieur le Président, je vous invite à vous reporter aux définitions que le dictionnaire donne des mots «ajourner» et «différer». «Ajourner», c'est «renvoyé à un autre jour ou à un autre endroit indéterminé» quant à «différer», «c'est remettre à un autre temps».

• (1620)

Or, la Chambre n'a jamais «remis à un autre temps» l'examen d'un article, surtout l'article 2. Nous avons, en fait, ajourné le débat hier, jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi, je vous demande de déclarer la motion du ministre irrecevable.

M. Cooper: Monsieur le président, je veux participer brièvement à la discussion de ce rappel au Règlement. Je n'ai pas besoin de revenir sur bien des choses qui ont déjà été dites.

Selon moi, il est manifeste que cette motion est tout à fait recevable pour un certain nombre de raisons. Si on se reporte au commentaire 334 de Beauchesne, comme le leader parlementaire du NPD l'a fait, on s'aperçoit qu'il y est dit très clairement que nous pouvons nous appuyer sur un précédent pour aller de l'avant avec cette motion. Il y a donc un précédent, rien ne nous empêche d'agir ainsi et comme tous ceux qui examinent la procédure de la Chambre le savent pertinemment, on a tendance à se baser sur les précédents les plus récents pour donner le ton et déterminer les règles que l'on peut suivre dans cette enceinte à l'heure actuelle.

L'autre chose que l'on a signalée au sujet de ce précédent, c'est que la Chambre de la commune y a souscrit à l'unanimité. Il a été soumis à un vote, et les députés ont donné leur accord. Cependant, je pense que c'est là un autre élément dont on doit tenir compte.

Cela s'est produit dans les années 1950. Depuis ce temps, à ma connaissance, aucun comité n'a tenté de revenir sur l'article en question, d'examiner le précédent établi dans le cadre du débat sur le pipe-line, et tenter de renverser ce précédent. J'ai participé aux travaux de deux groupes, la Commission Lefebvre et le comité McGrath, qui ont examiné les règles de la Chambre et les précédents et qui ont proposé des réformes. Le comité McGrath a été à l'origine de nombreuses modifications apportées au Règlement au cours de la dernière législature.

Je soutiens qu'il y a une raison très simple pour laquelle on n'a jamais essayé d'examiner les règles régissant la clôture et on a dit que le précédent du débat sur le pipe-line ne devrait ps s'appliquer. La décision majoritaire que la Chambre des communes avait prise à ce moment a été jugée acceptable. Elle a permis à la Chambre de continuer à faire le genre de chose que nous faisons aujourd'hui en présentant cette motion. En fait, le précédent s'applique et il n'y a eu aucune tentative de le changer.

M. Lewis: Monsieur le président, j'ai eu un bref échange avec les leaders parlementaires des autres partis et je voudrais donc proposer, si la présidence souhaite prendre la question en délibéré, que nous convenions d'une heure précise à laquelle tous les députés pourraient revenir à la Chambre pour entendre la décision que vous rendrez. Je ne cherche pas du tout à vous bousculer, mais si vous le jugiez utile, nous serions prêts à revenir à 19 h 30 pour entendre votre décision. Nous serions également disposés bien sûr à poursuivre entretemps l'étude article par article du projet de loi. Si nous pouvions cependant fixer une heure précise, je pense que tous les partis s'en féliciteraient.

Le président: Je voudrais remercier le député de Kingston et les Îles, le député de Kamloops, le ministre d'État, le député de Yord-Sud—Weston et le député de Peace River pour leurs observations sur cette question de procédure. J'ai bien l'intention de prendre l'affaire en délibéré et j'allais proposer de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence. Cependant, s'il est plus commode pour les députés que nous fixions une heure précise de retour, la présidence est tout à fait disposée à adopter la proposition du ministre si les deux autres leaders parlementaires la trouvent acceptable.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas vous presser dans votre décision, ni d'aucune façon demander dans le temps quel est votre agenda, mais le Règlement est clair. L'article 57 stipule que, avant l'appel du Règlement, le ministre peut faire ce qu'il a fait, c'est-à-dire proposer que l'article 57, la clôture soit appliquée au débat en cours.

Il y a eu un rappel au Règlement. Là, vous nous proposez, à la suggestion du ministre, de procéder tout de même au débat, à l'article 2 qui n'est pas encore devant nous, parce que l'appel de l'Ordre du Jour n'a pas été fait encore et cela cause un certain problème . . . Écoutez attentivement. Il y a un problème de logique, ici. C'est que s'il n'y a rien devant la Chambre, il n'y a rien devant la Chambre! On ne peut pas en inventer.

Si la Chambre accepte de procéder à l'article 2, il y aura donc, par la Présidence, la mise devant la Chambre d'un objet qui s'appelle le projet de loi 2 et on procèdera au débat.

Mais je ne comprends pas. Je demanderais donc à la Présidence de nous dire aujourd'hui comment—la suggestion est bonne—mais comment procéder? Je ne sais pas comment on va s'en sortir.

Le président: Je vais réserver ma décision, de toute façon. Cela, je pense que c'est un cas de réglé.

Ce qu'on doit décider maintenant, c'est que moi, j'ai l'intention d'ajourner pendant un certain temps. Si la Chambre, si les députés avaient voulu continuer le débat de consentement, on aurait pu le faire, mais je m'aperçois, je pense qu'il est peut-être dans l'intérêt de la Chambre des communes, à ce moment-ci, et du Comité, d'ajourner pendant un certain temps.

Alors, j'ai l'intention d'ajourner. Tout ce que je vous demande, actuellement, c'est si vous avez une heure à me proposer. Je vais certainement prendre au-delà d'une heure, au minimum. Mais je pense qu'il serait préférable qu'on ait une heure fixe pour que tous les députés sachent à quelle heure ils doivent revenir.

Alors, je pense que la suggestion de 19 h 30 me semble raisonnable et, s'il n'y a pas d'autre objection, à ce moment-là . . .

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président: Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel du timbre?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 25.)

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations se poursuit au volume B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 décembre 1988

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations reprend du volume A.*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 h 30.

Le président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur le rappel au Règlement soulevé par certains députés.

Lorsqu'il a invoqué le Règlement plus tôt aujourd'hui, le député de Kingston et les Îles a fait valoir que le ministre d'État au Conseil du Trésor avait prématurément donné avis de la clôture à l'égard du projet de loi C-2 parce que le débat n'avait pas encore commencé sur un grand nombre d'articles dont il était fait mention dans son avis.

En corollaire, il a allégué que la motion soumise par le ministre à la présidence devrait être rejetée. Étant donné que cette motion découle nécessairement de son avis d'hier, sa recevabilité est aussi contestée.

Le député de Kingston et les Îles et le député de Kamloops ont cité à l'appui de leur argument la décision rendue par le Président la semaine dernière, le 15 décembre 1988. Je vais d'abord m'attacher à cet aspect de la question.

Il ne fait aucun doute que l'article 57 du Règlement autorise la présentation d'un avis de clôture à la Chambre ou au comité plénier. Dans sa décision du 15 décembre 1988, le Président a clarifié ce qui semblait être une ambiguïté quant au moment où l'avis devait être donné. Il a précisé que cet avis peut être donné uniquement lorsque le débat sur la question qui doit faire l'objet de la clôture est commencé.

Il ne fait aucun doute non plus que l'étude du projet de loi C-2 en comité plénier est commencé, le comité en étant à l'examen de l'article 2 du projet de loi. C'est pendant l'étude de l'article 2 que le ministre a donné avis de son intention de mettre fin au débat sur l'article 2 et sur tous les autres articles du projet de loi. A mon avis, le moment qu'a choisi le ministre pour agir est conforme à la décision du Président. Contrairement à ce qui s'est passé la semaine dernière, le ministre a donné son avis après le début du débat en comité plénier.

Les députés de Kingston et les Îles et de Kamloops ont en outre allégué que la motion du ministre est irrecevable sur le plan de la procédure parce qu'elle vise à imposer la clôture, en comité plénier, à des articles du projet de loi qui n'ont pas encore été abordés ou différés.

Le député de Kamloops a raison de dire que la cinquième édition de Beauchesne, page 118, commentaire 334, paragraphe (8) ne nous éclaire pas beaucoup sur ce sujet et que le commentaire en question n'est pas concluant.

[*Français*]

Et je cite:

> En ce qui concerne la possibilité d'invoquer la clôture dans le cas d'un article qui n'a pas été mis en discussion et renvoyé à plus tard (en comité plénier) la jurisprudence est contradictoire. Par quatre fois (1913, 1917—deux fois—et 1919) l'examen de tous les articles avait été différé avant l'imposition de la clôture. En revanche, par deux fois (1932 et 1956) celle-ci avait été imposée à des articles non encore pris en considération.

[*Traduction*]

Comme on m'a donné avis de ce rappel au Règlement hier, j'ai pu examiner à fond tous les précédents cités dans ce commentaire et, pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de le faire, je crois utile de les résumer.

En 1913, le comité plénier a été saisi du projet de loi C-21 relatif aux forces navales de l'Empire. Le 28 février 1913, il amorce le débat sur ce projet de loi de cinq articles. L'article 1 est adopté; les articles 2 à 5 sont débattus et reportés. Le premier ministre Borden propose alors d'ajouter au projet de loi un article 6, lequel est débattu et reporté. Le 8 mai 1913, le premier ministre donne avis d'une motion de clôture. Le 9 mai 1913, il propose:

> Que la suite de la discussion sur les articles 2, 3, 4, 5 et sur l'article 6 ajouté soit la première affaire dont le comité devra s'occuper et ne sera plus renvoyée.

Cette motion visait tous les articles restants du projet de loi, regroupés dans un nouvel article 6. La motion a été adoptée à 71 voix contre 44. Aucune objection de procédure n'a été soulevée.

Il convient de noter que le premier ministre Borden avait un but bien précis en reportant l'examen de tous les articles avant d'invoquer la clôture. En vertu de notre Règlement, les nouveaux articles sont pris en considération seulement après tous les autres. Je renvoie les députés à la Cinquième édition de Beauchesne, citation 765.

• (1940)

En conséquence, si le premier ministre avait agi autrement, il n'aurait pas pu proposer son nouvel article 6 au projet de loi relatif aux forces navales de l'Empire, étant donné que la clôture aurait empêché le comité plénier d'aborder à l'article 5 avant l'heure prévue pour l'interruption des travaux.

En 1917, la clôture a été invoquée à deux reprises à l'étape du comité plénier. Les quatre articles du projet de loi C-25, Loi du Chemin de fer canadien du Nord et les cinq articles et l'annexe du projet de loi C-133, Loi des élections en temps de guerre, ont été d'abord différés avant que la clôture ne soit invoquée. Ni les Débats ni les journaux ne nous expliquent pourquoi on a agi ainsi et cette façon de faire n'a suscité aucune objection ou discussion relative à la procédure.

Le cas de 1919 ressemble davantage à celui de 1913. Le comité plénier était saisi du projet de loi C-70, Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada. Le comité avait adopté certains articles et en avait différé d'autres dans son étude de ce projet de loi qui en contenait 30. Comme en 1913, le premier ministre a été obligé de demander le report de tous les articles parce qu'il souhaitait, lui aussi, présenter deux nouveaux articles, soit les articles 31 et 32. A l'instar du premier ministre Borden, en 1913, s'il avait procédé différemment et s'il avait invoqué la clôture plus tôt, il n'aurait probablement pas pu présenter des amendements.

Il a ensuite fallu attendre jusqu'au 1er avril 1932 pour que la clôture soit de nouveau invoqué à l'étape du comité plénier. Le premier ministre Bennett a proposé:

> Avant que nous passions à l'ordre du jour, monsieur le président, je tiens à proposer la motion dont j'ai donné avis, hier soir: savoir, que la suite de la discussion du titre et des articles 1, 2 et 3 du bill concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture soit le premier objet des délibérations du comité et ne soit pas reportée davantage.

Cette motion portait sur tous les articles du projet de loi, même si l'article 1 seulement avait été officiellement mis à l'étude et débattu. La motion a été mise aux voix et adoptée et personne n'a contesté, sur le plan de la procédure, le fait que certains articles n'avaient pas été mis à l'étude ou différés. Ce précédent est pratiquement identique à la situation dans laquelle se trouve maintenant le comité.

L'exemple le plus récent de clôture au comité plénier remonte au 24 mai 1956, au début du débat sur le projet de loi C-298 loi établissant la Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line. Les articles 1 à 3 ont été différés; l'article 4 a été débattu et les articles 5 à 7 n'ont jamais été mis à l'étude. Le 30 mai 1956, le premier ministre St-Laurent a donné avis de la clôture. Le 31 mai 1956, il a proposé:

> Que, à la présente séance du comité plénier, relativement au bill no. 298, loi établissant la société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, à la suite de la discussion sur les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, le titre dudit bill et tout amendement proposé soit la première question que le comité devra examiner et ne soit plus ajournée.

La motion de clôture visait tous les articles du projet de loi, même si les articles 5 à 7 n'avaient jamais été mis à l'étude ou débattus. Confronté à un rappel au Règlement, le président du comité plénier a décrété que la motion était recevable en se fondant sur le précédent de 1932. On en a appelé de sa décision auprès du Président, qui l'a confirmée. La décision du Président a elle-même été contestée. En effet, à l'époque, la Chambre pouvait interjeter appel des décisions du Président.

La question a été mise aux voix pour que la Chambre se prononce, et la décision selon laquelle le ministre pouvait imposer la clôture à l'égard d'articles qui n'avaient pas encore été mis en discussion a été approuvée par 143 voix contre 50.

Pour ce qui est du point soulevé par le député de York-Sud— Weston, je signale au comité que la terminologie employée par le ministre aujourd'hui est la même qui avait été utilisée lors de tous les cas mentionnés précédemment.

Comme je le disais tout à l'heure, le paragraphe 344 de la cinquième édition de Beauchesne n'est pas des plus précis, mais une analyse des précédents semble nous fournir quelques indications.

Dans deux cas, en 1913 et en 1919, il semble que l'étude des articles ait été différée pour des raisons de stratégie procédurière. Dans deux autres cas, tous les deux en 1917, on a simplement différé l'étude de tous les articles et les débats ne permettent pas de savoir pourquoi on a procédé ainsi. Les deux dernières fois que l'on a imposé la clôture, en 1932 et en 1956, certains articles des projets de loi en cause n'avaient pas encore été mis en discussion et, dans le dernier cas, le président du comité plénier et le Président de la Chambre avaient tous deux décidé que la motion de clôture était recevable, et leur décision avait été approuvée par la suite par la Chambre elle-même.

La quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne, publiée en 1958, nous donne davantage matière à réflexion. Les membres du comité se rappelleront qu'avant 1968, la plupart des projets de loi de subsides et de voies et moyens devant être étudiés par le comité plénier étaient précédés d'une résolution sur laquelle devait d'abord se pencher le comité plénier.

[*Français*]

Le commentaire 167 de la 4è édition de Beauchesne dit en partie:

> ... Si, sous l'empire de cet article, l'avis s'applique à plusieurs résolutions différentes, toutes les séances allouées à l'examen ne peuvent porter que sur quelques-unes d'entre elles, et il faut que la Chambre tranche toutes celles qui restent, même si aucune n'a fait l'objet d'une discussion. En ce qui a trait à ces dernières résolutions, la règle abolit le droit à la liberté de discussion.

Cette citation est très importante, et je vais la relire en anglais.

[*Traduction*]

> Si, sous l'empire de cet article, l'avis s'applique à plusieurs résolutions différentes, toutes les séances allouées à l'examen ne peuvent porter que sur quelques-unes d'entre elles, et il faut que la Chambre tranche toutes celles qui restent, même si aucune n'a fait l'objet d'une discussion. En ce qui a trait à ces dernières résolutions, la règle abolit le droit à la liberté de discussion.

Il est évident, d'après ce passage, que dans la quatrième édition de Beauchesne datant de 1958, on envisageait tout au moins la possibilité d'imposer la clôture au comité plénier à l'égard de parties d'un projet de loi n'ayant pas encore été mises en discussion.

Le ministre d'État au Conseil du Trésor a soulevé un argument fort pertinent quand il a signalé que le précédent de 1956, qui confirme le précédent de 1932, est d'un poids non négligeable, puisqu'il a fait l'objet d'une décision du président du comité plénier, confirmée par une décision du Président de la Chambre et par une décision de la Chambre elle-même au moyen d'un vote inscrit.

Le député de Peace River a rappelé à juste titre que toutes les discussions qui ont eu lieu dernièrement sur les réformes de la procédure n'ont rien changé à la clôture.

Par conséquent, compte tenu du commentaire de Beauchesne de 1958, des précédents de 1932 et de 1956 et de l'absence de toute nouvelle décision de la Chambre à ce sujet depuis 1956, je dois décider que l'avis donné hier par le ministre est valable et que sa motion est recevable.

Des voix: Bravo!

Le président: Il est à présent de mon devoir de mettre la question aux voix sans autre forme de débat.

M. Milliken: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je vous dois, j'en appelle de votre décision auprès du Président.

M. le Président reprend le fauteuil et le président du comité plénier présente le rapport suivant:

> A l'appel de l'article de l'ordre du jour portant reprise de l'étude en comité plénier du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor a proposé que la poursuite de l'étude des articles 1 à 150, du préambule, du titre, de l'annexe et de tout amendement proposé à ceux-ci à l'étape de l'étude en comité plénier du projet de loi C-2 soit la première affaire abordée au comité et ne soit plus reportée.

> (Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement au sujet de la recevabilité de l'avis et du libellé de la motion sur le plan de la procédure.)
>
> Après avoir écouté les arguments invoqués, j'ai conclu que l'avis était correctement libellé et qu'on pouvait y donner suite.
>
> Sur ce, le député de Kingston et les Iles en a appelé de la décision du président du comité plénier auprès du Président de la Chambre.

M. le Président: Dans les circonstances, il conviendrait que la présidence suspende les travaux de la Chambre pendant quelques minutes pour examiner attentivement les raisons invoquées par le président du comité plénier. C'est ce que je ferai à l'appel de la présidence.

• (1950)

M. Hawkes: Monsieur le Président, le timbre sonnera-t-il pendant cinq minutes comme la dernière fois?

M. le Président: Je crois que cela serait opportun.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 19 h 52.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 h 15

M. le Président: J'ai suivi de près les délibérations. J'ai écouté la décision du président et j'ai pesé les arguments présentés par les deux côtés de la Chambre. Pendant la pause qui vient de se terminer, j'ai lu la décision du président, et les deux précédents mentionnés, ceux de 1932 et de 1956, me paraissent convaincants. Je déclare que le président les a correctement appliqués à la question à l'étude. Je confirme donc la décision de la présidence.

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis, pour étudier le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, présenté par M. Crosbie.

Le président: La motion est la suivante. M. Lewis, appuyé par M. Mazankowski, propose:

> Que la poursuite de l'étude des articles 1 à 150, du préambule, du titre, de l'annexe et de tout amendement proposé à ceux-ci à l'étape de l'étude en comité plénier du projet de loi C-2 soit la première affaire abordée au comité et ne soit plus reportée.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2020)

(La motion de M. Lewis est adoptée par 147 voix contre 77.)

Le président: Je déclare la motion adoptée. Reprise du débat. La parole est au député de Fraser Valley-Est.

M. Belsher: Monsieur le président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre réélection et pour avoir accepté les fonctions de président des comités pléniers. Je voudrais en même temps souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux députés. Je leur souhaite bonne chance et espère avoir l'occasion de collaborer avec eux.

Je voudrais en outre adresser des remerciements particuliers aux citoyens de Fraser Valley-Est pour avoir à nouveau placé leur confiance en moi en me renvoyant à Ottawa pour les représenter dans cette trente-quatrième législature.

Nous en sommes à l'article 2 du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. L'accord lui-même traite de la suppression graduelle des droits de douane. L'opposition a adopté le point de vue suivant: puisque 80 p. 100 du commerce entre le Canada et les États-Unis passent actuellement en franchise et puisque tout va bien dans le cadre de ce régime, pourquoi se préoccuper des 20 p. 100 restants?

Une voix: Bravo! Enfin, une bonne question.

M. Belsher: Le fait est que les 80 p. 100 du commerce qui passent en franchise consistent en matières premières. Nos exportations de produits manufacturés sont frappées de droits de douane et ce sont ces droits que nous voulons faire disparaître au cours des dix prochaines années.

Prenons un exemple: une paire de chaussures fabriquée au Canada serait frappée d'un droit de 48 p. 100 si elle était vendue aux États-Unis, tandis que les matières premières circulent en franchise entre les deux pays. Les partis d'opposition exploitent les craintes des Canadiens. Ils prétendent que ce qui n'est pas dans l'accord se trouve de ce fait même menacé. Ce n'est tout simplement pas vrai.

L'Accord de libre-échange est essentiellement un accord commercial qui nous permettra d'avoir accès en permanence au plus important marché du monde, le marché américain. Le projet de loi C-2 ne fait que concrétiser l'entente conclue par le premier ministre et le président il y a un an grâce à laquelle chacune des parties aura accès au marché de l'autre sans avoir à craindre l'imposition de barrières tarifaires ni d'autres mesures protectionnistes.

Dans la vallée du Fraser, les producteurs indépendants de bardeaux ont fait l'expérience des conséquences fâcheuses du protectionnisme. Dans une récente lettre adressée au premier ministre, la *Fraser Valley Independant Shake and Shingle Producers Association* a dit:

> Nous vous demandons instamment d'adopter l'Accord de libre-échange dans les meilleurs délais de façon que les autres groupes qui seraient éventuellement visés par des mesures analogues des États-Unis disposent de recours permettant d'aboutir rapidement à une solution objective.

Plus loin, elle a dit également:

> Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que, si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur en 1986, les mesures prises contre nous par les États-Unis aux termes de l'article 201 n'auraient pas été mises en vigueur.

Cette opinion émane d'une industrie qui a pâti de l'absence d'accord de libre-échange.

J'ai entendu des gens dire qu'accepter l'Accord de libre-échange était aussi dangereux que de coucher à côté d'un éléphant. Je ne peux que dire à ces gens: Réveillez-vous. Nous sommes déjà couchés à côté d'un éléphant. L'Accord de libre-échange vise justement à nous protéger si jamais cet éléphant décidait de nous écraser.

Comme je l'ai dit pendant la campagne électorale, l'Accord de libre-échange est bon pour les habitants de la circonscription de Fraser Valley—Est, que je représente, et pour tous les Canadiens. Il ne menace pas nos programmes sociaux. Il ne donne pas nos ressources aux Américains; il ne donne pas notre eau aux Américains. Il ne menace pas nos systèmes de gestion de l'offre dans le secteur agricole.

Nous ne pouvons pas être plus clairs que cela, et pourtant les partis de l'opposition essaient quand même de faire peur aux Canadiens avec leurs folles accusations.

Je suis heureux de voir que les Canadiens ne se laissent pas duper. Ils ont prouvé sans l'ombre d'un doute qu'ils ne craignent pas le progrès, comme en témoignent les résultats des élections du 21 novembre.

Je vois l'Accord de libre-échange comme une mesure qui nous garantit l'accès au marché américain, qui nous donne des possibilités de croissance économique et qui nous assure le même degré de prospérité que nous avons connu ces quatre dernières années sous le gouvernement progressiste conservateur.

Permettez-moi de prendre un moment pour repasser l'histoire du libre-échange. L'idée d'une entente de libre-échange avec notre voisin plane depuis la Confédération et même depuis plus longtemps encore. John A. Macdonald a cherché la réciprocité et ne s'est tourné vers sa politique nationale que lorsque les États-Unis ont rejeté cette idée.

Wilfrid Laurier, le septième premier ministre du Canada, un libéral, voulait la réciprocité sans restriction avec les États-Unis.

Dans les années 1930, le Canada et les États-Unis se sont entendus sur un régime dit «de la nation la plus favorisée» afin de stimuler l'économie des deux pays après la dépression des années 30, ouvrant ainsi la voie à l'établissement du GATT.

En 1982, le Sénat canadien, dominé par les libéraux, a publié son rapport sur le libre-échange avec les États-Unis, où il était dit, et je cite:

> . . . la négociation d'un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis reste le meilleur moyen d'atteindre les objectifs souhaités en ce qui a trait à la restruction, la croissance et la compétitivité de l'industrie canadienne.

En 1983, le premier ministre Trudeau a institué la Commission royale sur l'économie, sous la présidence de Donald Macdonald, ancien ministre libéral des Finances. Cette commission a oeuvré trois ans pendant lesquels elle a tenu des audiences publiques dans toutes les régions du Canada. Ses conclusions ont été claires et précises:

> Le libre-échange contribuera à nous enrichir et, par là même, à renforcer la structure de notre pays et à augmenter notre confiance en nous-mêmes. Il offrira à notre pays une relation plus sûre et nous rendra ainsi moins vulnérables.

Au début du mois, le Canada a reçu les pays membres du GATT à Montréal afin d'examiner les résultats, à mi-parcours, de la négociation d'Uruguay.

• (2030)

Le GATT a été créé le 1er janvier 1948. Le Canada en est l'un des 23 membres fondateurs. L'accord expose les règles du commerce international. Nous demeurons aujourd'hui fermement engagés à l'endroit du GATT et de ces règles. Il demeure la pierre angulaire de notre politique commerciale et l'Accord de libre-échange est tout à fait conforme à l'esprit et à la lettre du GATT. L'article 24 permet aux signataires du GATT de négocier des zones de libre-échange.

Les plus récentes négociations multilatérales ont débuté en septembre 1986. Elles doivent prendre fin en 1990. Une discussion générale sur l'agriculture a été mise à l'ordre du jour de la négociation dite de l'Uruguay. Il n'y a malheureusement pas eu d'accord et il est évident que le GATT devra poursuivre ses travaux sur l'agriculture. Les contrôles sur les importations établis par le Canada à l'appui des programmes de gestion des approvisionnements sont conformes au GATT. Il en va autrement pour les États-Unis et la Communauté économique européenne. La politique des États-Unis et de la CEE engendre d'énormes excédents qui finissent par inonder le marché international grâce aux subventions massives que ces pays accordent à leurs exportations.

A Montréal, dernièrement, nous avons tenté de réduire les subventions commerciales qui, par leur effet de distorsion, causent de gros problèmes à nos agriculteurs. Nous avons déploré, lors de cette réunion, l'imprécision de l'article 11 concernant la gestion de l'offre et les restrictions à l'importation. Le Canada préconise des dispositions plus explicites pour empêcher leur utilisation à mauvais escient, pour y prévoir les produits agricoles qu'il convient et pour que la gestion de l'offre, pratiquée au Canada, soit compatible avec les obligations du GATT découlant de la réunion de Montréal. Malheureusement, les 96 pays membres du GATT représentés à la réunion n'ont pas pu s'entendre sur une formule de négociation, et la position des États-Unis et des pays de la CEE était encore trop divergente. Néanmoins, nous continuerons à rechercher une solution lors des prochaines réunions.

Même si l'Accord de libre-échange était rejeté il faudrait, en raison de l'article 11, tenter de remédier à la distorsion commerciale. Les députés de l'opposition se sont bien gardés d'en avertir les milieux agricoles.

Avec l'Accord de libre-échange, le gouvernement poursuivait trois objectifs en matière d'agriculture. Il voulait ouvrir des débouchés à nos denrées agricoles, garantir ces débouchés et protéger les instruments de notre politique dans ce secteur. Ces objectifs ont été atteints. L'accord va supprimer graduellement tous les droits de douane et toute une gamme de barrières non tarifaires en agriculture. Il protège aussi le système canadien de commercialisation des produits agricoles et offre assez de souplesse pour que soient adoptés de nouveaux systèmes de gestion de l'offre qui respectent les droits et les obligations découlant du GATT.

En ce qui concerne les secteurs agricoles qui intéressent tout particulièrement les habitants de la vallée du Fraser, je signale que l'accord n'aura aucun effet sur la gestion de l'offre dans les produits laitiers et la volaille. Les réductions de droits n'auront pas d'incidence sur les revenus que tireront les producteurs du secteur primaire de la vente d'oeufs et de volailles puisque les contrôles à l'importation seront maintenus. Cependant, les quotas d'importation augmenteront légèrement pour le poulet, la dinde et les oeufs et ce, à l'avantage des fabricants de produits alimentaires. Le calcul se fera à partir des chiffres d'importation moyens des cinq années précédentes. Des débouchés d'exportation accrus sont prévus pour les bovins d'abattage et pour la viande de boeuf et de porc dans la mesure où ces produits seront d'excellente qualité.

Depuis de nombreux mois, l'opposition prétend que nous avons bradé notre énergie. Or, rien n'est moins vrai. L'article 902 de l'Accord de libre-échange confirme les droits et obligations du Canada et des États-Unis en vertu du GATT pour ce qui est de restreindre les échanges d'énergie pour des raisons légitimes. Le Canada maintient son pouvoir de limiter les exportations énergétiques canadiennes. L'accord stipule également que les marchés conclus doivent être respectés. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, cette partie de l'accord donne également des précisions sur le réseau électrique de Bonneville auquel cette province veut avoir accès pour vendre de l'énergie sur le marché californien. Cet aspect est traité à l'article 905.2.

L'article 907 porte sur les exportations canadiennes d'uranium et d'électricité. On a dit qu'il nous était impossible de vendre de l'énergie aux États-Unis à des prix plus élevés que ceux qui se pratiquent au Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai. L'article 908 précise que les obligations du Canada en vertu d'un accord à long terme continuent d'être en vigueur en période de pénurie. Il s'agit d'un accord signé par le gouvernement il y a quelque 12 ans.

On nous a souvent accusés d'avoir vendu notre eau. Pourtant, la question de l'eau est traitée noir sur blanc dans l'accord. Il y est précisé que rien dans l'accord ne touche l'eau si ce n'est l'article 401. L'eau y est définie comme étant l'eau de surface naturelle et l'eau souterraine, qu'il s'agisse d'eau liquide, gazeuse ou solide, mais à l'exclusion de l'eau embouteillée ou en réservoir destinée à la consommation humaine. Or, l'opposition n'a pas pris la peine de dire à la population que le projet de loi englobait ces aspects.

Qu'a-t-on dit au sujet de l'accord après les élections? Au cours des entrevues qu'il a accordées le 23 novembre, le chef du NPD a dit différentes choses. D'après le *Globe and Mail*, il a dit que les Canadiens s'étaient exprimés et que le premier ministre avait certainement le droit de poursuivre ses efforts pour faire adopter l'Accord de libre-échange. Il a également indiqué que, selon lui, on serait malvenu de vouloir modifier la loi à cette étape. On a épuisé toutes les possibilités d'obtenir des amendements.

Mme Copps: Qui a dit cela?

M. Belsher: C'est le chef du NPD. D'après *La Presse* du même jour, il a également dit que, conformément à notre tradition parlementaire, les Canadiens s'étaient exprimés et que le premier ministre avait obtenu le droit et le mandat de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange. Plus tard, il a dit que le premier ministre avait obtenu un mandat clair. L'accord, avec toutes ses lacunes, du moins ce sont des lacunes aux yeux du NPD, a été approuvé par les Canadiens. Il serait inconvenant de s'y opposer. Il a par ailleurs dit qu'il serait très peu probable que son parti présente à nouveau des amendements au projet de loi à la reprise des travaux parlementaires.

Voilà donc ce qu'a dit le NPD. Voyons maintenant ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition officielle en ce même jour. D'après l'*Ottawa Citizen*, il a dit que les Canadiens s'étaient prononcés en faveur de l'accord. Il a dit que le peuple avait toujours raison. D'après la *Gazette* de Montréal, il a dit que son parti reformulerait sa position sur la question, mais qu'il avait laissé le peuple décider et que le peuple avait effectivement décidé. Nous avons présenté nos arguments, a-t-il dit, et nous laisserons maintenant les choses suivre leur cours. Que s'est-il passé depuis le 23 novembre?

L'Association de l'industrie touristique du Canada a fait paraître une publicité dans laquelle on disait que le tourisme et le libre-échange s'entraidraient l'un l'autre. Cette association, qui représente plus de 1 million de Canadiens dont les emplois sont directement ou indirectement rattachés à ce secteur, estime qu'il est important que tous les Canadiens comprennent que le tourisme est un secteur de 21 milliards de dollars, et qu'il est le deuxième en importance après le secteur de l'automobile pour ce qui est des recettes étrangères.

Le tourisme rapporte 9 milliards de dollars en taxes et se développe deux fois plus rapidement que n'importe quelle autre industrie. Il fait travailler un Canadien sur dix, dont un Canadien âgé de moins de 25 ans sur quatre. Environ 20 p. 100 des recettes que nous tirons du tourisme proviennent des visiteurs étrangers. L'association incite tous ceux qui participent à cette industrie de réfléchir aux nombreux avantages économiques dont nous pourrions jouir, nous, nos diverses entreprises et le Canada, grâce à l'Accord de libre-échange.

Parlons maintenant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme également bien connu des députés à cette Chambre. Les porte-parole de la fédération ont déjà passé en revue avec le nouveau gouvernement leur liste de cadeaux pour Noël. De plus de 17 000 entretiens particuliers avec des membres de la fédération, il est ressorti que la petite entreprise appuie fortement le libre-échange. Six petites et moyennes entreprises sur sept ont signalé que l'Accord aura des répercussions positives sur leurs activités. On ne peut pas négliger la grande incidence qu'aura le libre-échange sur la santé globale de nos petites entreprises.

• (2040)

Ces entreprises ont également soutenu que les activités des petites entreprises sont indispensables à l'essor de l'économie canadienne. Entre 1978 et 1986, les entreprises de moins de 20 employés ont créé environ 85 p. 100 des nouveaux emplois. La santé globale des petites entreprises sera un reflet probablement fidèle de la santé globale de l'économie canadienne.

On a beaucoup parlé de la grande capacité des Américains à légiférer. Les gens ne semblent pas comprendre que le Canada n'a pas cédé son pouvoir de légiférer ni n'a modifié ses lois.

Cet accord est avantageux pour le Canada sur le plan économique. Notre gouvernement s'est lancé dans cette voie et il la suit, car selon nous, ce sera profitable pour l'économie canadienne. Or, si notre économie se porte mieux, peut-on demander meilleures garanties quant au maintien des programmes sociaux dont profitent les Canadiens?

L'histoire nous donne raison. Nous savons qu'elle montre qu'on assiste toujours à un accroissement des échanges commerciaux à la suite d'une réduction des droits. Or, ces échanges commerciaux apportent certains avantages. Nous n'ignorons pas que le Canada produit davantage qu'il ne consomme. Ainsi, où irons-nous chercher nos marchés? Il n'y a pas suffisamment d'argent au Canada pour absorber l'offre.

Je suis heureux de faire partie d'un gouvernement qui lance cet accord commercial. C'est avec plaisir que je me lèverai lorsque viendra le temps de se prononcer sur la troisième et dernière lecture et d'appuyer la motion proposée par le gouvernement sous la direction de notre premier ministre et de son Cabinet, afin de faire ma part en vue de permettre la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Merci, monsieur le président. Je suis heureux de participer au débat sur l'Accord de libre-échange, et je suis heureux du fait que les électeurs de Saskatoon—Clark's Crossing m'aient choisi pour représenter leurs intérêts à Ottawa, car ils sont convaincus que l'Accord de libre-échange est néfaste pour Saskatoon, pour la Saskatchewan et pour le Canada.

C'est avec une certaine tristesse que j'interviens aujourd'hui. En effet, je déplore que le gouvernement présente un projet de loi aussi contraire aux meilleurs intérêts du Canada, poussé par son idéologie et ses liens avec la grande entreprise. On empêche le Canada d'exploiter ses propres ressources comme il l'entend et on réduit notre capacité d'établir nos propres orientations économiques. On remet en question nos programmes sociaux, notre régime de soins de santé, nos normes sur l'environnement et notre stratégie en matière d'investissements financiers. En outre, les exploitations agricoles familiales et les établissements agricoles sont menacés de disparition.

Cet accord s'attaque au coeur même du Canada et à son identité. Il doit être perçu comme un élément d'un programme néo-conservateur plus large. Il fait partie du programme du gouvernement conservateur et de ses alliés du secteur privé tendant à réduire et à supprimer les différences entre les États-Unis, pays de libre-entreprise où on laisse simplement jouer les forces du marché, et la démocratie sociale, même si elle a besoin de quelques améliorations, que les néo-démocrates et le CCF avant eux en Saskatchewan ont introduite au Canada et que les Canadiens ont bâtie au cours des 40 dernières années.

Même le Parti conservateur a joué un rôle dans cette évolution du Canada.

M. Crosbie: Parlez-en au gros méchant.

M. Nunziata: Vous n'êtes pas censé chahuter, monsieur Crosbie. J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Des voix: Rassoyez-vous.

Une voix: Pourquoi jouez-vous toujours les trouble-fête?

Le président: Pour un rappel au Règlement. Le député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Je regrette beaucoup de devoir interrompre le député au milieu de son discours et je lui en demande pardon. La tradition veut que, lorsqu'un nouveau député prononce un discours, les députés d'en face ne le chahutent pas. Le ministre du Commerce extérieur et son comparse, le ministre du Logement, n'arrêtent pas de chahuter le nouveau député.

Le président: Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement. Il est d'usage de faire preuve d'un brin de courtoisie lorsque . . .

Une voix: Oh, oh!

Le président: Je m'adresse au député qui vient de faire cette observation, le député de York South—Weston. Je fais ce commentaire à l'intention du député, pour son édification personnelle. Je viens de m'adresser à lui, et il ne me facilite pas la tâche en parlant directement à ses vis-à-vis. La coutume veut qu'en ces lieux, on traite avec un peu d'égard un député qui fait son premier discours. Je partage son avis, mais cela vaut aussi pour lui. Par conséquent, la parole est au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, même le parti conservateur a joué un rôle dans le processus d'évolution du Canada que nous connaissons actuellement. En effet, les lois concernant le CN, Radio-Canada et les premiers programmes de développement régional ont été adoptées sous des gouvernements conservateurs. Ces gouvernements étaient par contre différents de celui qui est au pouvoir aujourd'hui. Comme chacun sait à la Chambre, John Diefenbaker se serait opposé à cet Accord de libre-échange avec autant d'acharnement que nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre à l'heure actuelle.

Tout comme ses alliés du monde des affaires, le gouvernement conservateur est déterminé à détruire tout ce qui fait que la société canadienne est meilleure, plus chaleureuse et compatissante que la société américaine. Il ne se soucie guère de ce que cet Accord puisse entraîner des pertes d'emploi. Il ne se soucie guère de ce que cet Accord puisse nous faire perdre la maîtrise de nos ressources énergétiques et autres, de nos stratégies d'investissement et de nos programmes de création d'emplois. Il ne se soucie guère de ce que cet Accord puisse porter atteinte au tissu économique et social de notre pays.

Pourtant, le débat sur le libre-échange a donné deux résultats utiles. Tout d'abord, il a encouragé le Canada et les Canadiens à réfléchir au type de société qu'ils souhaitent. Comme les élections l'ont démontré, la plupart des Canadiens de ma circonscription de Saskatoon—Clark's Crossing et de partout ailleurs au Canada ont dit «non» au genre de Canada que le gouvernement actuel voudrait proposer. Ensuite, il a fait ressortir l'orientation néo-conservatrice que le gouvernement actuel et le monde des affaires voudraient donner à notre pays.

En réalité, l'Accord de libre-échange représente une constitution économique pour le Canada. Il fait en sorte que le marché décide en dernière analyse du sort des importantes questions économiques et sociales que nous, Canadiens, avons toujours considéré comme étant en partie l'apanage de nos gouvernements élus démocratiquement. Il ne vise pas seulement le monde du commerce ou des affaires. Il vise bel et bien à modifier le tissu social de notre pays.

Il y a lieu de signaler que depuis une décennie, à peu près toutes les associations d'affaires qui ont appuyé l'Accord de libre-échange se sont efforcées d'installer un ordre social et économique néo-conservateur tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Comme nous l'avons appris aujourd'hui à la Chambre, elles réclamaient hier encore l'examen du financement des programmes sociaux au Canada. Cela donne aux adversaires de l'Accord de libre-échange des raisons légitimes de soupçonner que les programmes sociaux et les subventions au développement régional sont menacés.

Il ne s'agit pas d'un accord commercial mais d'un programme politique, social et économique totalement inacceptable aux yeux de la majorité des Canadiens, comme les résultats des élections du 21 novembre l'ont prouvé. Le gouvernement conservateur a cédé à ses amis des grandes entreprises. C'est en effet celui qui paie qui mène la barque.

Cet accord est tellement désavantageux pour le Canada que nous ne pouvons pas tout couvrir en seulement 20 minutes. Je vais donc traiter de seulement deux aspects, soit l'agriculture et les programmes sociaux et de santé.

Nous nous rappelons tous des déclarations des ministres qui soutenaient que l'agriculture n'était pas négociable. Elle a toutefois été prévue dans l'accord malgré les avis contraires de la plupart des organismes agricoles et de la Commission Macdonald. C'est de loin l'article le plus important de l'Accord de libre-échange.

Et l'agriculture? Tous les députés savent que la plupart des agriculteurs s'opposent au libre-échange. La Fédération canadienne de l'agriculture, le plus grand organisme canadien représentant des agriculteurs, a déclaré que l'accord «menace de nombreux secteurs de l'agriculture et est inacceptable dans sa forme actuelle». La Commission du blé de la Saskatchewan affirme que l'accord portera un dur coup à la Commission canadienne du blé et à d'autres offices de commercialisation. Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé soutient la même chose. Le Syndicat national des agriculteurs et les fédérations d'agriculteurs du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario sont tous fortement opposés à l'accord. Même certains conseillers du gouvernement ont déclaré que l'Accord de libre-échange nuirait au secteur agricole.

• (2050)

Pourquoi cette mesure suscite-t-elle autant d'opposition si le gouvernement la juge aussi favorable? Nos agriculteurs reconnaissent que la gestion de l'offre d'une grande variété de produits agricoles est compromise.

En fin de semaine dernière, je me suis entretenu avec des porte-parle de secteurs soumis à la gestion de l'offre dans ma circonscription qui compte de nombreux producteurs d'oeufs, de dindons et de poulets et 75 à 80 p. 100 des producteurs du secteur laitier de la Saskatchewan. Ils craignent tous que cet accord ne compromette leur survie. La suppression des tarifs et l'élargissement des quotas généraux et supplémentaires menacent le système de la gestion de l'offre du Canada, qui a jusqu'ici bien servi et les producteurs et les consommateurs. Les dispositions qui donnent aux producteurs accès à des importations américaines moins coûteuses constituent une menace réelle pour nos exploitations agricoles et nos collectivités rurales.

Le gouvernement affirme aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à s'inquiéter, que les offices de commercialisation sont en sécurité. Les agriculteurs de la Saskatchewan ne l'ont pas cru le 21 novembre et ils ne le croient pas davantage maintenant. Et cela, pour une bonne raison.

Lors du débat récent avec M. Michael Dukakis dans le cadre des élections présidentielles, M. Bush, le président élu, a soutenu qu'il s'opposait à la gestion de l'offre. Le gouvernement du Canada a souscrit à la position adoptée par sa contrepartie américaine au GATT en vue de supprimer l'article 11 qui permet la gestion de l'offre. Il n'est pas étonnant que les agriculteurs dont les produits sont soumis à la gestion de l'offre s'estiment menacés par cet accord et par le gouvernement.

Les céréaliers craignent pour la survie de la Commission canadienne du blé et ils ont fait des démarches pour protester au cours des dernières semaines. La liste en est très longue.

Le gouvernement ne semble pas vouloir comprendre que, en cédant le contrôle à nos voisins du Sud, nous risquons de détruire nos offices de commercialisation et nos entreprises agricoles ainsi que les collectivités rurales qu'ils desservent.

En outre, la santé des Canadiens est en jeu. Les normes américaines dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la production sont moins rigoureuses. Certaines pratiques sont permises aux États-Unis, que nous ne tolérons pas au Canada. Par le truchement du processus d'harmonisation, cet accord de libre-échange fera que les normes canadiennes céderont peu à peu la place à des normes américaines inférieures et moins souhaitables, au détriment des consommateurs, des producteurs et des collectivités rurales du Canada.

Bref, cet accord est dangereux pour les Canadiens à cause de ses effets sur nos restrictions à l'importation. Personne n'arrivera à convaincre les Américains que nos offices de commercialisation et notre Commission du blé ne constituent pas des obstacles au commerce. Pourtant, le gouvernement est disposé à sacrifier l'agriculture de l'Ouest à son idéologie.

Je voudrais aborder brièvement le domaine de la santé et des programmes sociaux. On nous a dit et répété que ce domaine est protégé en vertu de l'accord. Tous les députés savent que les programmes sociaux et de santé dont bénéficient les Canadiens ont initialement été mis au point par des membres de la CCF et des néo-démocrates de la Saskatchewan. Ces gens ont combattu pour ces programmes et certains ont perdu la vie dans cette lutte. Ils ont combattu les mêmes forces qui appuient maintenant l'Accord de libre-échange.

Les programmes sociaux et de santé occupent une place spéciale dans le coeur et l'esprit des néo-démocrates de la Saskatchewan. Ce n'est pas le juge Emmett Hall qui a conçu l'assurance-maladie, c'est Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney. Les néo-démocrates et les Canadiens le savent et en sont fiers. Sans ces trois hommes, sans les membres de la CCF et les néo-démocrates qui les ont appuyés envers et contre tous en Saskatchewan, le Canada n'aurait pas aujourd'hui un régime d'assurance-maladie.

Beaucoup de ce qui distingue le Canada, en tant que société qui se préoccupe de ses membres davantage qu'aux États-Unis, en tant que société meilleure, à mon avis, découle de la vision et du travail de la CCF et du NPD de la Saskatchewan. Nous ne permettrons pas que la Chambre et le Canada l'oublient.

Notre régime de santé est menacé par le libre-échange. L'accord menace notre régime d'assurance-maladie et la santé des Canadiens de trois façons. D'abord, il ouvre le Canada au système de gestion des soins médicaux à but lucratif qui existe aux États-Unis. Ensuite, il limite juridiquement et politiquement le pouvoir futur des gouvernements canadiens de réglementer les services de santé et d'établir de nouveaux services financés par l'État. Enfin, il amènera les entreprises des deux côtés de la frontière à exercer des pressions politiques en vue de l'uniformisation, qui aboutira au Canada à la réduction des services sociaux et de santé financés à même les fonds publics.

En Saskatchewan, nous avons déjà vu les premiers indices de cette stratégie. Notre régime de soins médicaux est en butte à des attaques de la part du gouvernement progressiste conservateur de la province, qui perd de plus en plus la faveur populaire.

De nombreux articles de l'accord portent atteinte à notre régime de soins médicaux, mais je n'en mentionnerai que deux. L'article 2010 énonce les conditions dans lesquelles l'une ou l'autre partie peut créer un monopole. La définition de monopole engloberait toute expansion future des services sociaux publics en remplacement de services privés comme un nouveau régime de soins dentaires ou de soins oculaires. Lorsque la création d'un tel monopole risquera d'avoir des répercussions sur les investisseurs américains, le Canada devra notifier et consulter les États-Unis à l'avance et s'efforcer de minimiser le plus possible ou d'éliminer les risques que soient annulés ou compromis les avantages qui découlent de l'accord. Si cela n'est pas une concession, qu'est-ce que c'est? Si cela n'est pas renoncer au droit de veiller à ce que les Canadiens bénéficient du type de soins médicaux qui répond selon nous à nos attentes, qu'est-ce que c'est?

Aux termes de l'article 2011, qui porte sur les risques d'annuler ou de compromettre les avantages qui découlent de l'accord, presque tout règlement, toute loi ou tout régime canadien adopté ultérieurement qui aurait un effet quelconque sur le commerce, les investissements ou les bénéfices des Américains dans le domaine des services médicaux pourrait être contesté par le gouvernement des États-Unis ou par des sociétés américaines.

L'article 103 impose les dispositions de l'accord à tous les paliers de gouvernement du Canada et constitue à toutes fins pratiques une constitution économique. Une fois l'accord adopté, cet article aura pour effet de limiter les pouvoirs de tous les paliers de gouvernement et la latitude dont ils ont toujours joui dans le domaine des programmes sociaux.

Le fait que les programmes de santé et les programmes sociaux soient absents de l'accord ne signifie aucunement qu'ils sont à l'abri. Dans tous les cas, les Américains pourront prétendre qu'ils constituent une subvention déloyale et éventuellement imposer des droits compensateurs ou exercer des pressions pour faire réduire voire supprimer ces programmes.

Ce risque s'applique à notre système de santé, au Régime d'assurance-chômage, au Régime de pensions

du Canada, au Programme de sécurité de la vieillesse, aux allocations familiales, aux paiements de péréquation versés aux provinces pauvres, aux subventions à l'industrie, aux programmes de développement régional et peut-être même éventuellement à un programme de garde d'enfants financé par l'État, car aucun de ces programmes n'existe au même niveau aux États-Unis. Tous ces programmes peuvent être sérieusement contestés, ce qui prouve que le Canada a beaucoup à perdre en acceptant cet accord.

Nous sortons perdants de cet arrangement. Nous cédons nos ressources et le contrôle des services publics, sans obtenir en échange un accès garanti au marché américain. L'Accord de libre-échange n'empêche aucunement les États-Unis d'appliquer des droits compensateurs, comme ils l'ont fait pour le bois d'oeuvre. Le mécanisme de règlement des différends devra appliquer les lois commerciales du pays concerné. L'Accord de libre-échange ne nous assure aucune protection à cet égard.

Dans un contexte plus large, l'Accord de libre-échange fait partie de la stratégie globale des grandes entreprises canadiennes qui cherchent à annuler les progrès que nous avons réalisés sur le plan de la propriété publique. Nous avons fait d'énormes concessions. Les Canadiens ont voté contre cet accord le 21 novembre. Les électeurs de Saskatoon—Clark's Crossing ont voté contre cet accord le 21 novembre.

J'espère avoir réussi à expliquer pourquoi ils ont voté contre l'accord et pourquoi ils n'ont pas accepté la vision du Canada que le gouvernement leur a présentée.

L'adoption de ce projet de loi marquera un jour sombre pour le Canada qui aura tant donné pour recevoir si peu.

• (2100)

[*Français*]

Le vice-président: L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est la première fois que je reçois tant d'applaudissements de l'opposition. Il y a une cédule qui ne va pas de l'autre côté.

Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur l'article 2 du projet de loi sur le libre-échange. C'est avec plaisir car je crois que c'est une des belles réalisations du gouvernement conservateur actuel et sûrement une des réalisations qui portera fruits auprès de la génération qui nous suivra et toutes les suivantes.

Avant, cependant, d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire de discuter de l'article 2, j'aimerais profiter de l'occasion pour saluer les électeurs de ma circonscription qui m'ont réélu avec une majorité de 23 000 voix. C'est quand même un vote clair de 69 p. 100 du vote exprimé d'approbation des politiques de ce gouvernement et de la façon d'agir de leur député dans la circonscription. J'apprécie énormément ce geste d'appréciation. Je le prends également comme une lourde responsabilité, tant pour le gouvernement que pour le député, de continuer dans le même sens. Je salue donc toutes les régions de ma circonscription à partir du beau coin de Bécancour qui au cours des quatre dernières années a vu énormément d'investissements, alors que ce coin de Bécancour qui possède le parc industriel le plus important du Québec était toujours dans des chicanes fédérales-provinciales au niveau des fonctionnaires a vu depuis quatre ans un climat de collaboration qui a suscité la venue de cinq industries majeures dans le parc de Bécancour au cours des quatre dernières années. Par exemple, la compagnie Norsk Hydro embauchera bientôt 350 employés, la compagnie de recyclage d'aluminium, bientôt une compagnie de recyclage de magnésium.

Enfin, un parc qui fonctionne de mieux en mieux grâce au dynamisme de notre gouvernement et surtout aux politiques mises de l'avant par ce dernier, que ce soit dans la région de Nicolet où on a vu également de nombreux investissements dont l'investissement majeur qui a fait démarrer le musée des religions avec un investissement de 1 200 000 $ de même que dans toute la région de Saint-Célestin, Anneville, Sainte-Monique, Grand-Saint-Esprit, ce coin du pays qui s'était senti souvent abandonné par l'ancien gouvernement et qui se voit maintenant, depuis quatre ans, en plein essor économique également! Il s'agit donc de gens de cette région, ceux de la région de Baie Dufebvre, les plus gros producteurs agricoles de produits laitiers du pays et, justement, ces gens n'ont pas eu peur de voter pour le libre-échange, de ne pas croire justement les mensonges, surtout les fausses rumeurs que tentait de faire connaître le parti libéral dans la circonscription de Richelieu par l'intermédiaire de son candidat.

C'est une région fière. Je disais toujours sous forme d'humour qu'un agriculteur justement de la région de Baie Dufebvre, un bon conservateur, rencontrait un agriculteur libéral, et ce dernier, qui avait été habitué dans les années d'arrogance, se vantait toujours d'être le plus performant et il avait dit à ce voisin agriculteur conservateur: Vous savez, moi, le matin, quand je prends ma jeep, j'embarque et quand arrive le soir, je ne suis même pas rendu au bout de ma terre. Et notre bon conservateur lui avait répondu: Moi aussi, j'en ai eu une jeep comme cela. Alors, cela montre que l'époque d'arrogance est terminée dans ce coin-là et l'époque surtout des peurs que les libéraux ont tenté de faire croire aux gens pendant la campagne électorale.

La même chose dans la région de Pierreville: les camions de pompiers Pierre Thibault qui misent énormément sur le libre-échange pour augmenter encore leur personnel et nécessairement leur clientèle; tout est axé sur une productivité améliorée vers le libre-échange. La région de Yamaska, la région de Saint-David, que ce soit les campagnes environnantes de la région de Sorel-Tracy, comme Saint-Robert, Saint-Aimé, Sainte-Victoire, Saint-Ours, toutes ces régions-là aussi auront des retombées extrêmement importantes au niveau du libre-échange, et surtout la région majeure de ma circonscription, celle de Sorel-Tracy, où des compagnies comme Acier Atlas, Acier Slater, qui dépendent énormément du marché américain en termes d'approvisionnements, auront un marché garanti et aussi des taux qui baisseront progressivement au cours des dix prochaines années de 10 p. 100 à 2 p. 100 par année à 1 p. 100, c'est-à-dire pour arriver dans 10 ans à avoir un marché garanti d'approvisionnement en acier.

Que ce soit également pour la compagnie Fer et Titane ou les compagnies majeures comme Soreltech dans la région de Sorel-tracy, le libre-échange est une mine d'or pour ces régions-là, puisque ces régions-là sont des régions prédestinées pour le libre-échange. Donc, je salue énormément ces électeurs de la circonscription de Richelieu et je les remercie encore une fois pour la forte majorité et le pourcentage de 69 p. 100 du vote, et je leur dis que ce que j'ai fait au cours des quatre dernières années, j'ai l'intention de continuer exactement dans le même sens en termes de présence, en termes d'intervention à la Chambre, et en termes surtout de retombées économiques pour toute la circonscription de Richelieu.

Je voudrais à l'occasion de ce débat sur le libre-échange, monsieur le Président, puisque nous sommes à l'étape de l'article 2 qui parle surtout des définitions, je voudrais à l'aide du petit texte que j'ai préparé livrer un peu ma pensée au niveau de la sécurité sociale puisqu'on a parlé énormément pendant la campagne électorale, cette campagne de peur menée par les libéraux, de manque de confiance dans le pays et de manque de confiance dans la capacité des Canadiens de performer au niveau nord-américain. On n'avait plus d'arguments économiques et on est allé avec des arguments plutôt de peur, en disant, par exemple, que les hôpitaux ou tout ce qui touche la sécurité sociale pourrait être en danger avec l'Accord de libre-échange. Quelle fausseté, bien sûr, démontrée par la plupart des spécialistes, mais il faut le rappeler à ces derniers comme à la population que ces craintes étaient complètement non fondées!

Cela me fait penser un peu à des gens, quand on écoutait les libéraux nous parler de relations fédérales-provinciales, on disait toujours que c'était impossible de s'entendre avec les provinces. Et pourtant, on a démontré le contraire. Ils ont toujours été d'une arrogance . . . et je me rappelle qu'on raconte le fait suivant au sujet, justement, de l'équipe libérale qui nous avait précédés en 1984, et on dit, par exemple, qu'il y avait une province d'Afrique qui avait un problème avec les éléphants, alors, cette province d'Afrique s'en va à l'ONU et demande qu'une commission spéciale soit créée de façon à résoudre le surplus d'éléphants dans cette province. Alors, on désigne le Canada, on désigne nécessairement la France et l'Angleterre pour trouver une solution, et les Américains, afin de trouver une solution au problème du surplus d'éléphants dans cette partie d'Afrique.

Or, les Américains amènent rapidement une solution qui s'intitulait: Comment mettre les éléphants en «cannes» et les vendre à la consommation humaine. Tandis que nos Français arrivent et proposent simplement un rapport disant: Le contrôle des filles-mères chez les éléphants est-il possible? Tandis que nos Anglais d'Angleterre nous disent dans le rapport: Pouvons-nous organiser des safaris pour la famille royale afin de faire disparaître le nombre d'éléphants dans cette région d'Afrique? Et le rapport des Canadiens n'arrivait pas, et le gouvernement libéral du coin ne produisait pas son rapport. Alors, deux mois après, le président de l'ONU téléphone pour dire: Est-ce que vous allez produire votre rapport sur le problème des éléphants? Deux mois plus tard, on arrive avec un livre de cette dimension-là . . . intitulé: Les éléphants sont-ils de juridiction fédérale ou provinciale?

Alors, voilà le genre de gouvernement qu'on avait qui étudiait toujours pour savoir si c'était de juridiction fédérale ou provinciale avant d'intervenir plutôt que de créer un climat de collaboration entre les provinces, comme le gouvernement actuel le fait, et qui produit des retombées économiques extrêmement importantes au niveau de toutes les circonscriptions du Québec comme du reste du Canada.

Nous avons souventefois affirmé depuis la conclusion de cette Entente commerciale que l'intégrité des systèmes de sécurité sociale du Canada n'étaient aucunement menacés par l'Accord de libre-échange. En fait, monsieur le Président, la plus grande menace pour nos programmes sociaux serait plutôt une économie stagnante, le protectionnisme et le maintien du *statu quo*. En plus de ne présenter aucune menace pour la viabilité de nos programmes sociaux avec l'Accord de libre-échange, notre gouvernement et les gouvernements à venir auront toute la latitude nécessaire pour l'élaboration de nouvelles politiques sociales répondant aux besoins de tous les Canadiens. Nous avons l'un des meilleurs systèmes de sécurité sociale au monde et nous sommes fiers de cette réalisation collective.

L'histoire nous a démontré, monsieur le Président, qu'il était possible de faire progresser nos acquis sociaux tout en augmentant notre potentiel concurrentiel. Les

entreprises canadiennes ont démontré qu'elles pouvaient être concurrentielles au niveau international et l'argument selon lequel les programmes sociaux constituent un fardeau injuste et préjudiciable à la «compétitivité» des compagnies canadiennes ne peut être retenu.

C'est en 1965, madame la Présidente, que le Canada s'est doté d'un programme d'assurance-santé, et durant les 20 années qui ont suivi cette initiative, les échanges commerciaux avec les États-Unis n'ont cessé de croître pour atteindre près de 80 p. 100 de la totalité de nos exportations. Durant cette même période, l'assurance-santé n'a jamais été considérée comme un fardeau injuste par les entreprises. Pourquoi aujourd'hui, madame la Présidente, aurait-on lieu de croire que notre Programme d'assurance-santé ou notre Régime de pensions de sécurité de la vieillesse notamment affecterait notre capacité concurrentielle? Seule une économie florissante est en mesure d'assurer au pays un système de sécurité sociale adéquat pour ses habitants. Et c'est justement ce que l'Accord de libre-échange procurera au Canada: la prospérité.

Ces mêmes programmes sociaux, madame la Présidente, ne peuvent être considérés comme des subventions et ce, en vertu . . .

• (2110)

Mme Copps: Madame la Présidente, si vous connaissez le Règlement, vous savez qu'on peut parler de n'importe où à la Chambre lorsqu'elle siège en Comité plénier.

Madame la Présidente, le député vient de dire que c'est l'Accord de libre-échange qui va garantir une économie florissante. J'aimerais savoir s'il dit cela aux travailleurs de la Gillette.

M. Charest: Il me semble, madame la Présidente, que l'honorable députée de Hamilton-Est devrait savoir qu'en Comité plénier, et surtout compte tenu de sa question, il ne s'agit pas du tout, mais pas du tout, d'un rappel au Règlement. Cela nous surprend qu'à ce moment-ci, après quatre ans d'expérience à la Chambre des communes, elle n'en sache pas autant. Peut-être qu'on ne devrait pas être surpris, madame la Présidente. Mais en tout cas . . .

De toute évidence, ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, je pense que si chaque fois qu'on a entendu un député de l'opposition ou du NPD et où on n'était pas d'accord avec les arguments qu'il donnait, il y aurait eu des rappels au Règlement à peu près à tous les mots. Mais nous avons eu le respect de les écouter et j'espère en même temps que les députés de l'opposition auront également le respect d'entendre mes arguments. Et je serais très intéressé de rencontrer madame la députée n'importe quand dans un débat où on pourrait traiter des problèmes des travailleurs et du nombre d'emplois créés par notre gouvernement par rapport au nombre d'emplois perdus lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Je reviens, madame la Présidente, pour discuter toujours au niveau des mesures sociales. Je disais donc que ces mêmes programmes sociaux ne peuvent être considérés comme des subventions et ce, en vertu d'un principe de droit international, des lois américaines et canadiennes, s'ils s'appliquent à l'ensemble de la population, tel que l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les pensions, les prestations de maternité et d'autres avantages sociaux.

De plus, les services fournis par le gouvernement tel les services de santé ne font pas partie de l'Accord. Seuls les services de gestion des installations des soins de santé, tel que l'entretien, les services alimentaires et les services de paie, font partie de l'Entente.

L'inclusion de ces services, madame la Présidente, ne fait que reconnaître le *statu quo*. Elle ne viendra ni faciliter ni décourager les activités des entreprises américaines au sein des services de gestion des installations des soins de santé. Les activités de ces entreprises relèveront, comme c'est le cas actuellement, des gouvernements provinciaux; les entreprises américaines désirant s'installer au Canada pourront le faire si un gouvernement provincial décide de privatiser la gestion de ces installations en matière de santé et s'il décide en même temps de permettre aux compagnies américaines de présenter des soumissions pour les contrats.

Le fait d'inclure des services de gestion des installations de soins de la santé, madame la Présidente, ne remet nullement en cause la viabilité de nos programmes. L'Accord de libre-échange ne représente pas de menace et les provinces ont toute la latitude nécessaire pour gérer leurs propres installations.

Permettez-moi à ce sujet, madame la Présidente, de citer M. Ritchie, négociateur canadien de l'Accord de libre-échange. Il dit:

> Si ces installations sont gérées par le gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux, si c'est parapublic, si c'est à but non lucratif, dans tous ces cas là ce n'est pas couvert (par l'Acord de libre-échange). Même si c'est commercial. Évidemment, les gouvernements ont tous droits de réglementer, même de réglementer qui a le droit de devenir propriétaire d'une telle installation.

Pour M. Ritchie, il est clair que le problème de la privatisation des installations en matière de santé n'a rien à voir avec l'Entente de libre-échange.

Quatre-vingt-quinze pour cent des hôpitaux canadiens sont propriété publique et de ce fait ne sont pas couverts par l'Accord. Tant que nous aurons à coeur de maintenir le caractère public de ces installations, il n'y a rien dans cette Entente commerciale qui menace la propriété de nos hôpitaux. Alors, lorsque l'on traite de gestion des installations de soins de santé, il s'agit uniquement de

services, tels les services d'informatique ou d'alimentation, par exemple.

Je suis fier, madame la Présidente, de vivre dans un pays qui a su développer, tout au long de son histoire, des moyens pour permettre à tous ses habitants de vivre décemment. Et je sais que tous les députés de ce gouvernement partagent avec moi ce sentiment.

Nous ne sommes pas les seules personnes dans ce pays, madame la Présidente, à être convaincues que l'Accord de libre-échange n'affectera pas nos programmes sociaux. D'éminentes personnalités telles le juge Emmet Hall, père de l'assurance-santé au Canada, Claude Castonguay, à qui le Québec doit en grande partie l'assurance-maladie, Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Pierre-Marc Johnson, ancien ministre des Affaires sociales du Québec, Bernard Landry et combien d'autres ont soutenu que rien dans cette Entente ne mettait en péril la viabilité de nos programmes sociaux.

Mais il y a plus que l'opinion des spécialistes, madame la Présidente, il y a tous ces Canadiens et Canadiennes qui, le 21 novembre dernier, redonnaient au parti conservateur un second mandat pour mener à bien cette grande entreprise qu'est l'Accord de libre-échange. Ce sont des gens qui, comme nous, ont à coeur l'avenir de leur pays et qui ont compris que la souveraineté du Canada en matière de politiques sociales n'était pas menacée par cette Entente. Il y a tous ces gens de ma circonscription, madame la Présidente, de la circonscription de Richelieu, qui m'ont donné un second mandat et dont je suis fier d'être le représentant, des jeunes, des moins jeunes, des entrepreneurs et des bâtisseurs qui ont confiance en eux et qui savent qu'ils sauront relever le défi du libre-échange.

Ce sont ces mêmes gens, madame la Présidente, qui ont compris que seul un Canada fort et prospère saura garantir la viabilité de nos programmes sociaux. Et cette même prospérité passe nécessairement par la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

Merci, madame la Présidente, et encore une fois, permettez-moi de remercier mes électeurs de Richelieu.

[*Traduction*]

M. Flis: Madame la présidente, après un congé de quatre années, c'est, en fait, un grand honneur pour moi d'intervenir dans cette enceinte à nouveau. Il me tardait de revenir ici, car durant les quatre années de mon absence, les députés élus ont apporté d'excellentes modifications au Règlement de la Chambre.

Ainsi, les projets de loi d'initiative parlementaire ont beaucoup plus d'importance à l'heure actuelle et je sais que le député d'Etobicoke—Lakeshore a fait beaucoup à cet égard. Je n'ignore pas également que les comités permanents ont maintenant beaucoup plus de pouvoirs et de comptes à rendre. Ce sont là des pas importants dans la bonne direction. La sonnerie d'appel est beaucoup plus plaisante à écouter, et c'est également un pas dans la bonne direction.

Une des choses qui m'a beaucoup dérangé depuis mon retour, c'est le fait que depuis le début, le gouvernement souhaite appliquer la clôture à tout propos. Il ne veut pas nous permettre de présenter des amendements. Il refuse d'écouter les interventions qui sont faites. Il ne veut pas prêter l'oreille aux nouveaux députés qui représentent les Canadiens.

En 1981, lorsque dans le cas d'un projet de loi d'emprunt, le gouvernement libéral a eu recours à l'attribution de temps, soit une mesure beaucoup moins draconienne que la clôture, le ministre du Commerce extérieur actuel, qui a présenté le projet de loi C-2 de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange a déclaré alors:

> Que fait-on de la clôture, monsieur le Président? Nous venons juste de constater que le gouvernement essaie de prendre en otage toute la nation canadienne, et non pas simplement le Parlement, de réduire à néant le consensus même autour duquel notre pays est basé, en se servant de sa majorité à la Chambre pour prendre des mesures pour lesquelles il n'a pas reçu de mandat de la population ... Il ne s'agit pas d'un gouvernement légitime lorsqu'il essaie de modifier la nature même du Canada ...

Or, à l'heure actuelle, qui modifie la nature du Canada? C'étaient là les paroles de l'honorable ministre du Commerce extérieur, mais il veut modifier la nature même du Canada sans écouter les nouveaux députés ni les Canadiens.

Bien entendu, c'est nul autre que le vice-premier ministre qui donne des directives au leader parlementaire du gouvernement. J'avais énormément de respect pour lui auparavant, mais permettez-moi de répéter au député ce qu'il a dit:

> Si nous croyons en la démocratie parlementaire, si nous croyons en la liberté de parole, nous devons faire en sorte que les droits et privilèges du Parlement soient toujours protégés.
>
> La motion de clôture présentée aujourd'hui est un exemple de mépris flagrant à l'endroit de cette institution. C'est une atteinte à son esprit et à ses privilèges. Je crois que la tyrannie commence quand finit le débat parlementaire.

Il a poursuivi en disant:

> Je tiens à dire d'entrée de jeu que j'abhorre cette tactique. Je la trouve offensante. Elle me répugne parce qu'elle porte atteinte aux fondements mêmes de la démocratie parlementaire. Au lieu d'avoir une démocratie parlementaire, nous sommes en présence d'une sorte de dictature parlementaire.

Qui est le dictateur qui aujourd'hui cherche à forcer l'adoption par la Chambre de la mesure législative la plus importante après la constitution, sans y permettre quelque amendement que ce soit. Qui impose la clôture tous les jours depuis notre retour à la Chambre? Qui est le dictateur maintenant?

• (2120)

Je tiens à remercier les citoyens de Parkdale—High Park de m'avoir réélu et de m'avoir choisi comme porte-parole. Mon prédécesseur a reçu 34 p. 100 des voix.

M. McDermid: Et combien de voix avez-vous obtenues?

M. Flis: Et même là, il s'agissait de voix arrachées par des tactiques d'intimidation, à coup de messages publicitaires. On a même vu des présidents de sociétés envoyer des lettres à leurs employés pour leur intimer l'ordre de travailler pour le candidat conservateur. Je n'ai jamais vu des élections salies par de telles tactiques d'intimidation. C'est une honte que le parti conservateur soit tombé si bas.

Je suis ici pour représenter mes électeurs. Lorsque je suis arrivé à Ottawa, j'ai trouvé sur mon bureau des lettres qui m'y avaient précédé. Je vais vous en lire une signée par deux de mes électeurs:

> Monsieur,
>
> Nous comptons parmi les nombreux Canadiens qui sont très inquiets de l'avenir du pays. Nous ne pensons pas qu'une majorité de Canadiens souhaitent l'adoption de cet accord, comme le confirme le fait que plus de 53 p. 100 des électeurs ont voté contre le parti conservateur.
>
> Nous vous exhortons à continuer de lutter aussi vigoureusement que possible contre le libre-échange. Dans une société démocratique, c'est la majorité qui devrait décider et à notre avis, un référendum est la seule façon valable de déterminer si les Canadiens veulent que le Parlement entérine cet accord. Cet enjeu, l'avenir du Canada, est trop important pour que l'on permette à M. Mulroney de croire qu'il a l'appui de la majorité des Canadiens.
>
> Si les récentes décisions de fermer certaines usines en Ontario et au Québec augurent des résultats du libre-échange, l'avenir du Canada est en péril.
>
> Sincèrement,
> Charlene E. Black &
> William K. Jackson

Le ministre du Non-Logement devrait avoir la courtoisie d'écouter ce que les électeurs de Parkdale—High Park ont à dire.

M. McDermid: J'écoute.

M. Flis: Il n'écoute jamais. Il n'a aucun respect pour nos électeurs.

Voici maintenant une lettre d'Andrew Cullen. M. Cullen, du 89, rue Constance, écrit ceci:

> Monsieur,
>
> Je veux vous exprimer mon appui pour vous être opposé à l'accord commercial et j'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour le bloquer ou l'amender à la Chambre.

Voilà un électeur qui se rend compte que les conservateurs ont la majorité. Que demande-t-il par mon entremise? Que l'on accepte d'apporter des amendements.

Le parti libéral, par l'intermédiaire de notre critique, le député de Winnipeg-Sud-Centre, a présenté d'excellents amendements. Nous voudrions présenter un amendement qui prévoirait un examen permanent par un comité parlementaire. Quel mal y a-t-il à cela, madame la présidente? Vous l'accepteriez, car vous êtes juste. Nous avons rédigé l'amendement de la façon suivante:

> La mise en oeuvre de la présente loi fera l'objet d'un examen permanent par le comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux chambres du Parlement qui sera désigné ou établi à cette fin.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement? Ou un amendement qui prescrirait la tenue d'un examen et la présentation d'un rapport après trois ans. Nous le rédigerions simplement ainsi:

> Le comité désigné ou établi aux fins du paragraphe (1) doit, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, entreprendre un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi et il doit, après une période raisonnable, faire présenter un rapport devant chaque Chambre du Parlement à cet égard.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement, madame la présidente? Nous avons un amendement sur la protection de l'environnement et de la santé. Je sais que les conservateurs ne s'intéressent pas à la protection de l'environnement et de la santé. Ils n'ont aucun respect pour l'environnement ni pour les programmes d'assurance-maladie canadiens. Nous le rédigerions comme suit:

> Il demeure entendu que la présente loi ou l'accord n'a pas pour effet de limiter le pouvoir du gouvernement du Canada en matière de protection de l'environnement ou de la santé.

Les conservateurs n'accepteront pas cet amendement. Que dirait-on d'un amendement visant à protéger les industries culturelles qui serait rédigé ainsi:

> Il demeure entendu que la présente loi ou l'accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'appui du gouvernement du Canada à l'égard du développement des industries culturelles au Canada.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement?

Est-ce que, madame la présidente, les conservateurs accepteraient un amendement afin de protéger les services de gestion des installations de soins de santé? Voici ce que nous proposerions:

> Par dérogation à l'article 103 de l'Accord, le gouvernement fédéral ne peut obliger les municipalités et les provinces, au moyen d'une loi prioritaire, à se conformer à l'une ou l'autre disposition de l'Accord en ce qui concerne les services de gestion des installations de soins de santé énumérés dans la Classification type des industries . . .

Pour plus de précision, madame la présidente, nous donnons même les numéros parce que les conservateurs ne savent pas lire. Accepteraient-ils un amendement sur les programmes d'adaptation? J'ai parlé, à la période des questions, de l'effet d'entraînement que ce projet de loi aura sur les petites entreprises. J'ai donné l'exemple de Hamida Textiles Inc. En faisant du porte à porte, j'ai rencontré un électeur qui vendait du matériel de restaurant. J'en ai rencontré aussi dans d'autres secteurs comme les produits pharmaceutiques, les meubles et les fournitures médicales. Ils m'ont tous dit que si l'accord commercial était adopté, ils perdraient leur entreprise.

Nous ne demandons qu'à protéger les petits entrepreneurs qui feront faillite. A-t-on prévu pour eux des programmes d'adaptation? Pourront-ils se recycler? Le projet de loi ne le dit pas. Le ministre a beau faire des promesses, pourra-t-il les tenir? Peut-on faire confiance au gouvernement? Il avait promis de ne jamais toucher aux pensions de vieillesse. Que s'est-il passé? Les conservateurs ont essayé d'y toucher mais nous les en avons empêchés.

Il a beaucoup été question des programmes sociaux. S'il est vrai, comme le prétendent les conservateurs, que ces programmes ne sont pas menacés, accepteraient-ils l'amendement suivant:

> Pour plus de certitude, rien dans cette loi ou dans l'Accord ne doit s'interpréter de façon à nuire au maintien des programmes sociaux canadiens existants ou à la création de nouveaux programmes concernant, entre autres, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les garderies, les pensions, le salaire minimum, le code du travail et les prestations de maternité.

Voilà tous des programmes que le gouvernement libéral a créés au fil des ans et dont les conservateurs veulent se défaire. J'ai eu l'insigne honneur d'être réélu en même temps que les députés de Nunatsiaq et de Western Arctic.

[*Français*]

M. Ferland: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La vice-présidente adjointe: L'honorable député de Portneuf (M. Ferland) fait un rappel au règlement.

M. Ferland: Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente. Je m'excuse, mais il y a une tradition dans cette Chambre en vertu de laquelle on permet aux députés de battre des mains mais non d'utiliser leur pupitre comme si c'était des tambours, et il serait peut-être intéressant de le faire savoir aux nouveaux députés.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Madame la présidente, sur le même rappel au Règlement. Au nom de l'opposition officielle, je tiens à m'excuser auprès du député de l'avoir réveillé.

• (2130)

M. Flis: Le député sait fort bien que son rappel au Règlement est sans fondement.

La vice-présidente adjointe: Le député de Parkdale—High Park voudrait-il avoir l'obligeance d'attendre un moment.

Je sais qu'il y a beaucoup de nouveaux députés. Ce qu'a dit le député de Portneuf est très pertinent et serait très valable pour tous les députés, je crois. La parole est au député de Parkdale—High Park.

M. Arseneault: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Est-ce que la présidence dit que ce que nous faisons n'est pas ce qu'il faut faire? Nous ne vous entendons pas d'ici.

La vice-présidente adjointe: Le député de Restigouche entendrait peut-être un peu mieux s'il portait l'écouteur qui est mis à la disposition de chaque député.

A la Chambre, la coutume veut que les députés se servent de leurs mains pour applaudir et non pas de leurs bureaux.

M. Arseneault: Je vous remercie, madame la présidente, je vais faire attention.

La vice-présidente adjointe: Je vous en prie. Je donne la parole au député de Parkdale—High Park.

M. Flis: Je sais que les députés de Nunatsiaq et de Western Arctic souhaiteraient un amendement portant sur les revendications des autochtones, qui se lirait comme suit: «Il est entendu que la présente loi et l'Accord ne s'appliquent pas aux terres, ressources et eaux revendiquées par les peuples autochtones au titre de droits ancestraux, ni aux lois et politiques relatives à ces revendications.»

J'estime que tous les députés appuient cet amendement et nous devons êtres fiers d'avoir à la Chambre des députés qui représentent les autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Nulle part dans le projet de loi, le terme «subventions» est défini. Or nous connaissons les répercussions néfastes que cette question pourrait avoir pour le développement économique régional. Nous voulons proposer un amendement visant à protéger nos programmes de développement économique régional. Cet amendement serait libellé en ces termes: «Pour plus de certitude, rien dans la présente loi ni dans l'accord ne limite en aucune façon le droit du gouvernement du Canada d'exercer sa compétence dans les domaines suivants.»

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas d'énumérer tous ces domaines, mais je mentionne notamment le développement économique de toutes les régions du Canada sur une base équitable de même que l'établissement de plans et de stratégies intégrées pour favoriser le développement et la diversification de l'économie de toutes les régions du Canada. Le gouvernement a reçu nos amendements. Il refuse toutefois de nous permettre de les déposer.

Les électeurs de Parkdale—High Park m'ont envoyé ici, sinon pour faire échec au projet de loi, du moins pour l'améliorer. Je me souviens de débats que nous avons eus quand nous étions au gouvernement: sur la Constitution, sur la loi sur le transport du grain de l'Ouest, connu sous le nom de Nid-de-Corbeau, sur le projet de loi relatif à la sécurité aérienne au Canada ainsi que sur le projet de loi relatif aux ports. Nous avions permis à l'opposition officielle de déposer des

amendements. Le gouvernement permettra-t-il à l'opposition officielle actuelle d'en présenter? Non, il a oublié ce que signifie notre régime parlementaire. Il est en train de terroriser le Parlement.

Un de mes électeurs s'inquiète des prises de contrôle étrangères, et dans sa lettre, il écrit:

> Je suis un entrepreneur en logiciel informatique, et même si je peux très bien soutenir la concurrence aux États-Unis (j'y avais un chiffre d'affaires d'environ 30 000 $ l'an dernier), je m'inquiète du manque de protection contre les prises de contrôle étrangères. Si nos industries de technologie de pointe peuvent soutenir la concurrence, elles sont néanmoins vulnérables aux prises de contrôle étrangères.
>
> Nos industries sont certainement compétitives, mais si elles font l'objet d'une prise de contrôle, elles ne valent pas mieux pour nous que toute autre succursale; les bénéfices sont empochés par nos voisins du sud et ne sont pas réinvestis dans notre avenir, puis la technologie s'en va chez nos voisins du sud, et les emplois ne tardent pas à suivre. Je constate que le niveau de pénétration de notre industrie a déjà atteint un niveau dangereusement élevé, et un beau jour nous nous apercevrons que les entreprises rentables ont été achetées et qu'il ne nous reste que celles qui perdent de l'argent.

Cette lettre m'a été envoyée par Andrew Gullen, un électeur de Parkdale—High Park.

Le ministre d'État (Habitation) n'écoutait pas le vrai peuple canadien. Il croit tout savoir. Je l'invite à visiter la circonscription de Parkdale—High Park où les gens n'ont pas de toit, où ils sont six à huit à dormir sur le plancher dans une seule pièce. Je l'invite à venir constater la réalité de la crise du logement et écouter ce que le peuple canadien a à dire.

Je n'ai pas reçu que des lettres d'habitants de la circonscription de Parkdale—High Park. J'ai également reçu des lettres de toutes les régions du Canada. Je vous en lis une qui me vient de la Saskatchewan:

> Monsieur,
>
> C'est à titre de citoyen canadien et parce que je tiens énormément à ce que nous léguions un Canada indépendant à nos enfants et aux futures générations de Canadiens que je vous écris.
>
> Je vous exhorte, vous qui avez été élu député à la Chambre des communes et qui représentez les Canadiens qui ont voté contre l'Accord de libre-échange, c'est-à-dire 1 200 000 personnes de plus que celles qui se sont prononcées en faveur de l'Accord—à remplir le mandat qui vous a été confié et à lutter contre l'Accord de libre-échange.

Comme vous voyez, c'est un habitant de la Saskatchewan qui me demande de me lever pour lutter contre cet accord. C'est peut-être parce que je suis né et que j'ai été élevé en Saskatchewan que je reçois tellement de lettres de la population de cette province. Plus loin dans sa lettre, ce citoyen me dit:

> Les Canadiens vous ont élu parce que vous avez promis de lutter pour notre avenir. Vous devez donc respecter votre devoir envers le Canada et tenir votre promesse.
>
> J'attends avec impatience votre réponse.
>
> Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués. Jessie L. Steinhaer-Edwards

J'ai également reçu une lettre d'un habitant de New Westminster, en Colombie-Britannique. La lettre est adressée à Jesse Flis, Parkdale—High Park, et je vous la lis:

> Les résultats des dernières élections fédérales indiquent clairement qu'une forte majorité de Canadiens ont voté contre l'accord commercial Mulroney-Reagan. En fait, ce n'est qu'en Alberta et au Québec, et encore pas dans toutes les circonscriptions, que le gouvernement Mulroney a obtenu une majorité absolue.
>
> Par conséquent, nous vous prions fortement de faire tout en votre pouvoir pour vous opposer à cet accord que la majorité des Canadiens ont rejeté ou bien, pour des raisons tactiques, d'exiger farouchement l'adoption d'amendements concrets qui minimiseraient les répercussions négatives qu'aurait l'accord pour les Canadiens.

Voilà quelqu'un de la Colombie-Britannique nous demandant de lutter, afin de présenter des amendements, mais le gouvernement fait la sourde oreille. Il ne nous permettra même pas de déposer des amendements. Il s'agit pour nos vis-à-vis de prendre le Parlement en otage. C'est honteux!

Tous les premiers ministres ont une vision du Canada. Malheureusement, celle du premier ministre actuel a de quoi effrayer. Il veut céder ce que nos parents immigrants ont bâti pendant plus d'un siècle. Ils ont bâti notre pays avec leurs mains nues, et le gouvernement veut tout céder aux États-Unis.

M. Mayer: Quelles inepties!

M. Flis: Au cours de la présente législature, nous allons procéder à un vote historique sur le destin du Canada. Nous allons décider si nous voulons préserver la mosaïque canadienne que nous devons à nos ancêtres, ou un Canada qui est le creuset de bien des nationalités. Il faut établir si nous souhaitons un Canada bien à nous ou un Canada américain. Il s'agit de décider si le Canada doit être un pays souverain ou le 51e État des États-Unis.

Mme Copps: Nous choisissons le Canada.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je voudrais que la présidence m'apporte certains éclaircissements et son aide. J'ai eu la possibilité d'examiner les précédents et je suis incapable de déterminer où il est dit qu'il n'est permis en aucune façon à des députés, que ce soit en comité plénier ou à la Chambre, de manifester leur approbation face au discours d'un autre député en tapant sur leur pupitre, plutôt qu'en applaudissant.

Étant donné que cette question a été soulevée par l'un de nos vis-à-vis, et que vous l'avez examinée, je voudrais que la présidence m'éclaire à ce sujet. Jusqu'à maintenant, la pratique en question a été introduite par certains caucus qui, pour des raisons connues d'eux seuls, ont décidé de manifester leur approbation d'une façon qui a été modifiée après qu'on eut décidé de télédiffuser nos délibérations, mais aucune règle n'interdit la pratique en question ni ne précise la façon de faire en l'occurrence. La présidence pourrait peut-être nous éclairer au sujet de la décision qui a été rendue il y a quelque temps déjà.

• (2140)

M. Oberle: Je suis disposé, madame la présidente, à accorder au député et à celui qui est assis à côté de lui la permission de faire claquer leur pupitre. Il me semble qu'ils montrent ainsi leur vraie nature.

La vice-présidente adjointe: La parole est au député de Restigouche.

M. Arseneault: Madame la présidente, je n'ai pas besoin de la permission du député. Je suis responsable de mes actes. J'ai tout simplement trouvé le discours si bien enlevé que je n'ai pu réprimer mon enthousiasme. Ce n'est pas ma faute si j'ai ainsi réveillé ceux d'en face.

La vice-présidente adjointe: Je voudrais répondre au rappel au Règlement du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Aucune règle écrite n'interdit aux députés de manifester leur approbation ou leur désapprobation en faisant claquer leur pupitre. Toutefois, comme cet usage cause des problèmes aux techniciens de la télévision, elle est tombée en désuétude.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'on informe les nouveaux députés des problèmes que cause cet usage qui, je l'espère, ne reviendra pas en vogue dans cette Chambre.

M. Boudria: Madame la présidente, je voudrais, si vous me le permettez, remercier la présidence d'avoir précisé le sens de cette décision antérieure.

M. Attewell: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La vice-présidente adjointe: Le député de Markham invoque le Règlement.

M. Attewell: Madame la présidente, étant donné que je suis né dans le quartier de Parkdale—High Park à Toronto et que j'y ai vécu jusqu'à l'âge de 20 ans, je trouve que le député de Parkdale—High Park me fait honte par ses propos vides de sens.

Je me demande si nous pourrions obtenir le consentement de tous les partis afin de lui accorder encore 20 minutes, dans l'espoir qu'il puisse nous sortir quelque chose de sensé.

Des voix: Bravo! A l'unanimité!

Des voix: Non, non!

La vice-présidente adjointe: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Flis: J'invoque le Règlement, madame la présidente . . .

La vice-présidente adjointe: Le député de Parkdale—High Park pour un rappel au Règlement.

M. Flis: Madame la présidente, à cause de tout ce chahut, je n'ai pas pu me rendre plus loin que la moitié de mon discours, et je serais certainement heureux que l'on m'accorde encore 20 minutes pour le terminer. Je suis tout à fait disposé à accéder à la demande du député de Markham, et je demande effectivement le consentement unanime du comité plénier pour poursuivre pendant 20 minutes.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe: J'ai demandé s'il y avait consentement unanime pour permettre au député de Parkdale—High Park de poursuivre pendant 20 minutes, et le consentement a été refusé.

• (2150)

[*Français*]

M. Côté: Madame la Présidente, vous me permettrez bien, avant de commencer, de vous transmettre les salutations des commettants de ma circonscription de Richmond—Wolfe, une magnifique circonscription. Ils ont su récupérer cette circonscription et donner une victoire excellente au gouvernement.

De plus, je tiens à vous signaler, pour faire plus ample connaissance avec la circonscription de Richmond—Wolfe, que nous avons 52 municipalités et villes, 53 000 votants et une culture anglophone d'importance avec 11 p. 100, et principalement des industries manufacturières et minières. Je pense, en l'occurrence, à des villes exportatrices: Asbestos avec l'amiante, l'ameublement Shermag à Disraeli, les pâtes et papiers pour Bromptonville, Windsor, et pensons aussi à Valcourt avec Bombardier, une institution très importante et très connue dans la circonscription. Je veux dire par là que la circonscription de Richmond—Wolfe a voté pour Yvon Côté et le gouvernement, parce qu'elle est convaincue des conséquences et des retombées heureuses, bénéfiques du libre-échange. Et c'est donc de cela que je veux témoigner au nom de tous les électeurs et électrices de la circonscription de Richmond—Wolfe que je remercie et salue, d'ailleurs.

Monsieur le Président, c'est donc avec une immense fierté que je prends part, aujourd'hui, à ce débat sur l'Accord de libre-échange. Les gens de ma circonscription, à l'instar des millions d'autres Canadiens, ont su démontrer au reste du monde,—je dis bien au reste du monde—en ce 21 novembre dernier, que ce pays avait à coeur de s'ouvrir sur l'univers, et ce sont ces gens, monsieur le Président, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

Il y a à peine quelques années, la Chine, l'Iran, et on peut même parler de l'Europe, nous semblaient un peu loin, inaccessibles même, et on avait même du mal à

imaginer qu'il pouvait y avoir d'autres systèmes économiques. Tout ce qui comptait, tout ce qu'on regardait, c'était peut-être son pays, pour ne pas dire sa ville et son village. Or, le monde, c'est nous, mais c'est aussi d'autres pays, d'innombrables, des milliers de villages et de villes car il a grandi ce monde-là, il a même dépassé les océans et on le sait maintenant par tous les médias, les journaux et par nos relations de voyages et d'affaires.

Aujourd'hui, chaque fois que nous ouvrons notre poste de télévision, nous avons la possibilité de visiter cet univers, non plus notre paroisse, non plus notre ville, même pas notre pays, l'univers, pour ne pas dire d'autres planètes.

Il faut savoir apprendre à partager avec eux-autres aujourd'hui. L'évolution technologique dans le domaine des communications, la spécialisation des technologies de production, par exemple, ou même de transformation, la pénurie de certaines ressources sont autant de facteurs parmi tant d'autres, bien sûr, qui ont contribué à l'émergence de cette ouverture mondiale et, notamment, au niveau du commerce.

Comme je le disais, on ne vit plus dans son quartier seulement, même pas dans sa ville, même plus dans son pays. On fait partie d'une communauté internationale, et à plusieurs égards.

Je pense qu'on connaît tous les *Rolling Stones* qui ne sont pas de ce pays. On mange tous plus ou moins de l'agneau de la Nouvelle-Zélande et on est bien heureux à ce moment-ci de manger les clémentines du Maroc. On aime bien sentir les parfums français. On porte des vêtements issus de Hong Kong et on est bien heureux de conduire les voitures européennes ou japonaises.

Dans ma circonscription aussi on vit d'international. Je le disais tout à l'heure: les pâtes et papiers à Brompton, Windsor, l'amiante d'Asbestos qui est exporté à travers le monde, la Bombardier avec ses équipements de motoneiges et de transport, tout cela pour dire que nous ne sommes plus dans un petit village sous son clocher, on vit sur un plan international, on communique avec eux, on échange avec eux.

Monsieur le Président, il y a donc des réalités que l'on se doit d'accepter et je suis désolé que ces gens de l'opposition ne reconnaissent pas cette réalité. Il faut donc maximiser ses chances de succès par une ouverture du commerce sur le monde. D'ailleurs, soit dit en passant, le ministre des Finances du Canada (M. Wilson), lors d'une conférence sur les Amériques, pas plus tard que le 15 décembre, déclarait, et je cite:

> C'est devenu une Lapalissade de dire que les économies nationales sont de plus en plus interdépendantes, que les événements qui se produisent à l'étranger sont aussi importants que ceux que nous vivons chez nous.

Tout cela pour vous dire qu'encore une fois ce qui touche les autres dans l'univers nous touche et nous concerne aussi.

Combien de pays à l'heure actuelle se sont déjà engagés sur cette voie du marché international? Pensons, par exemple, à la Communauté économique européenne, pensons aux ententes de libre-échange entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. J'ajouterais même Israel et les États-Unis, et des pays comme le Canada et les États-Unis qui s'acheminent doucement vers de telles ententes internationales.

Ce qu'il y a d'évident dans ces exemples de libéralisation du commerce, c'est qu'ils semblent satisfaire chacun de ces pays-là, chacun de ses partenaires tout en mettant à profit leurs caractères distinctifs, leurs «spécificités» économiques, géographiques ou politiques. C'est comme deux associés qui décident, à un moment donné, au lieu de se faire concurrence dans le village, de fusionner leurs deux commerces par un partnership avec des clauses, une entente d'égal à égal. Et c'est dans ce cadre-là que le Canada, au lieu d'être le soi-disant petit frère dont on parlait dans l'histoire, en face du grand frère, devient au contraire dorénavant l'égal frère, l'égal partenaire de l'autre, avec les mêmes droits et les mêmes prétentions.

L'histoire nous montre donc que le Canada et les États-Unis ont développé au cours du siècle la relation commerciale la plus forte, la plus puissante et la plus grande aussi.

L'idée d'établir un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'est pas venue par hasard dans l'esprit de nos dirigeants politiques, pas plus qu'elle est un changement draconien de notre histoire canadienne. Cette entente n'est en effet, monsieur le Président, que le prolongement logique d'une relation déjà établie et cela, dans le respect de cette tendance commerciale d'ouverture qui prévaut au sein de la communauté économique internationale.

A ce sujet, monsieur le Président, permettez-moi de citer certains événements, puisque je parlais de l'histoire. Au début du siècle, en 1911, Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada, tentait d'établir un projet de libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. En 1935, pour rappeler à la mémoire de ces gens de l'opposition libérale, Mackenzie King signait une entente avec les Américains afin de réduire les barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis. En 1983, encore pour rappeler à la mémoire de ces oppositionnistes libéraux, c'est le premier ministre libéral Pierre Elliott Trudeau qui à son tour tenta d'établir un accord commercial par secteurs, alors même qu'il mettait sur pied la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, mieux connue sous le nom de la Commission Macdonald.

Je ne relate là que quelques faits de notre histoire. Mais ils ont tous en commun cette même volonté de réaménager, voire même dépolitiser le cadre des rapports économiques entre le Canada et les États-Unis.

Cette relation existe, et ce en grande partie à cause de la situation géographique de ces deux pays. Boston n'est-il pas plus près de Montréal que ne l'est par exemple Vancouver ou même Calgary, sans évidemment faire des relations de distance avec nos concitoyens de l'Ouest.

Il est clair que la nature a remporté son pari. La valeur de nos exportations vers les États-Unis n'a cessé d'augmenter, monsieur le Président. Aujourd'hui, près de 80 p. 100 de nos exportations sont dirigés vers nos voisins du Sud. D'aucun croient, du moins ont cru, que si nous exportions déjà près de 80 p. 100 de nos produits, il n'était donc pas nécessaire de signer un accord pour libéraliser le commerce puisque nous avions déjà accès au marché américain.

Cependant, monsieur le Président, cet accès, il est bien fragile. Pensons simplement au cas du bois d'oeuvre que plusieurs d'ailleurs ont évoqué dans les précédents discours et qui a subi les foudres du protectionnisme américain. Il y a donc des risques et il faut les éviter. Si les Américains avaient appliqué les mesures de représaille dans toute leur rigueur, comme ils s'apprêtaient à le faire d'ailleurs, les droits compensateurs considérés auraient pu provoquer la ruine d'une vingtaine de villes, de villages québécois et une véritable catastrophe économique pour la Colombie-Britannique, en l'occurrence.

Ces situations, monsieur le Président, menacent constamment le Canada et des pans entiers de notre économie. La montée du protectionnisme américain est en fait un danger constant pour notre pays et aurait pu le devenir, bien sûr, n'eût été cette perspective de l'Accord de libre-échange avec nos voisins du Sud. Et justement, l'Accord de libre-échange vient contrer cette forte tendance américaine au protectionnisme et donner en même temps au Canada un statut commercial privilégié.

C'est cette Entente, monsieur le Président, qui nous permet de maintenir nos entrées aux États-Unis et de développer le potentiel d'autres secteurs qui, jusqu'à aujourd'hui, étaient bloqués par des barrières tarifaires souvent très élevées. Nous avons besoin du marché américain, comme les États-Unis ont aussi besoin du Canada pour raffermir leur crédibilité économique internationale.

Permettez-moi, à ce sujet justement, monsieur le Président, de citer M. Bernard Landry, économiste et ancien ministre dans le Cabinet de M. Lévesque:

> Depuis quelques années en particulier les Américains se font les défenseurs de la liberté mondiale du commerce avec beaucoup de clairvoyance, et probablement beaucoup de générosité. Ils prêchent au reste du monde des pratiques loyales et les échanges fluides. Leur argument perd du poids si leur frontière économique avec leur principal partenaire est plus anarchique et moins perméable que celles des alliés européens entre eux, notamment.

Et c'est là une raison valable pour les États-Unis de s'engager dans une libéralisation du commerce avec le Canada. De même, pour nous, cette Entente est aussi importante pour l'accès à notre marché au marché américain. Non seulement nous devons maintenir notre commerce avec les États-Unis, mais nous devons faire face à une concurrence internationale de plus en plus grande. L'émergence des nouveaux pays industrialisés d'Asie, notamment le développement extraordinaire du Japon, la montée de la Chine, l'Europe de 1992, ne l'oublions pas, sont autant de facteurs qui déterminent la nouvelle dynamique commerciale internationale. Les concurrents sont de taille. On le sait déjà. La lutte pour maintenir et développer notre place sur la scène économique mondiale n'est donc pas facile.

Dans ce contexte de vive concurrence, monsieur le Président, le Canada était le seul grand pays industrialisé à ne pas avoir accès à un marché, propre ou par association, de plus de 100 millions d'habitants. Et nous savons tous ce que signifie l'importance d'une telle Entente.

L'Accord de libre-échange nous permet d'accéder à un marché de plus de 250 millions de personnes, donc de produire en quantité énorme et en même temps minimiser les coûts de production. C'est ce que l'on appelle faire des économies d'échelle. Au fond, qui a plus à gagner? Par rapport aux États-Unis vis-à-vis de nous-mêmes ou bien nous-mêmes vis-à-vis des États-Unis. C'est clair. Nous avons nous un marché de 250 millions. Au contraire, les Américains pourraient peut-être se poser des questions avec un marché de 25 millions éparpillés d'Est en Ouest ou de l'Ouest en Est! Je pense que les avantages sont évidents. Donc, pour affronter les marchés internationaux, il faut être concurrentiel, et pour maximiser ses chances de succès, monsieur le Président, il n'y a pas de recette miracle. Il faut produire ce qu'il y a de meilleur au prix le plus bas. C'est de la simple logique.

Nous entretenons déjà des relations commerciales avec l'Europe et l'Asie, mais nous devons nous donner les meilleures garanties de succès pour maintenir ces rapports commerciaux et en développer de nouveaux. Le monde a changé, monsieur le Président, et nous devons être concurrentiels si nous voulons maintenir notre niveau de vie, et pour ce faire, nous devons conserver notre place sur la scène économique internationale, mais encore faut-il commencer par le commencement en respectant le caractère de notre propre dynamique commerciale.

La prospérité de l'économie canadienne dépend largement de sa capacité à exporter ses produits. Le tiers de

notre produit national brut dépend de notre commerce avec l'extérieur et 3 millions d'emplois s'y rattachent, dont 2 millions sont reliés exclusivement au commerce que nous entretenons avec les États-Unis.

Monsieur le Président, les Américains sont notre principal partenaire. Nous sommes un pays fortement exportateur et nous tirons de ces échanges une grande partie de notre richesse. Pourquoi aller chercher ailleurs ce qui se trouve déjà ici tout près de nous!

Monsieur le Président, juste au sud de nos frontières, il y a le plus grand pays industrialisé du monde avec qui nous commerçons depuis plus d'un siècle et qui nous offre la possibilité de développer notre potentiel économique. Les détracteurs de libre-échange se sont acharnés à faire croire que cette Entente était une menace pour notre souveraineté, nos programmes sociaux et nos politiques de développement régional.

Enfin, ce qui met en danger notre souveraineté, c'est plutôt la stagnance de notre économie. Monsieur le Président, rien dans cet Accord ne remet en cause la souveraineté de notre pays. Nous conservons, aux termes de cette Entente, la capacité de gérer nos propres instruments de promotion culturelle, sociale, économique et environnementale, c'est-à-dire notre propre destinée. Comment expliquer que nous ayons pu mettre en place tous ces programmes qui nous caractérisent si bien, alors que depuis plus de 50 ans nous abaissons nos barrières tarifaires et que notre commerce avec les États-Unis augmente sans cesse? Avons-nous donc perdu ces programmes sociaux? Avons-nous perdu cette souveraineté? Jamais. En réalité, monsieur le Président, c'est en partie grâce aux bénéfices commerciaux que nous avons tiré de l'accroissement des échanges commerciaux pendant cette même période, que nous pouvons et que nous avons pu introduire l'assurance-maladie, le régime des pensions de vieillesse, les allocations familiales, enfin toutes ces grandes initiatives sociales qui sont l'essence même du Canada et de notre sécurité.

D'éminentes personnalités ont également soutenu que rien dans cet Accord ne menaçait la viabilité de nos programmes sociaux. Ces gens, monsieur le Président, sont nul autre que les pères du Régime d'assurance-maladie du Canada et au Québec, à savoir le juge Emmett Hall et M. Claude Castonguay. Je me permets, monsieur le Président, de citer M. Claude Castonguay, entre autres, et je cite: «Je suis complètement en désaccord avec ceux qui disent que nos programmes sociaux sont menacés par le libre-échange. Au contraire, avec l'Accord canado-américain, nos programmes sociaux ont plus de possibilité d'être maintenus et possiblement améliorés.» Ils ont été appuyés dans leurs dires par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M^me^ Lavoie-Roux, de même que par un ancien titulaire de ce portefeuille, M. Pierre-Marc Johnson.

En conclusion, il ne faut pas nous leurrer. Monsieur le Président, seul un Canada économiquement fort pourra soutenir ces programmes et notre habileté à en promouvoir de nouveaux, et c'est ce que j'appelle se donner les moyens d'exprimer sa souveraineté. Je le répète, monsieur le Président, le monde change, évolue rapidement. Maintenant, le commerce ne se fait plus uniquement sur une échelle nationale, mais davantage mondiale. C'est donc dans cet esprit que tout gouvernement responsable doit orienter les politiques commerciales de son pays. Si notre pays parvient à ajouter au succès de l'Accord du libre-échange la réussite d'une ronde de négociations du GATT, il disposera d'une base solide pour sa croissance et sa prospérité. C'est le raisonnement que soutient d'ailleurs le parti conservateur dans son approche à double volet qu'il entend suivre en matière commerciale. Il ne saurait y avoir, monsieur le Président, d'alternative valable à une vision aussi juste et réaliste de la dynamique commerciale. C'est pourquoi le 21 novembre dernier les habitants de ce pays, et notamment les électeurs de Richmond—Wolfe ont choisi de faire confiance au seul parti politique canadien capable de mener à bien l'avenir économique de cette région et aussi de la nation.

Le peuple a parlé. Il a exprimé clairement son opinion, et il ne peut plus y avoir d'obstacles à la réalisation des orientations que les gens ont choisi librement d'appuyer. Le Canada s'engage donc à mener à bien son initiative commerciale avec les États-Unis, et cela avec la ferme conviction que cette orientation sera un tremplin important pour le développement et la prospérité de ce pays. Le monde s'ouvre à nous, monsieur le Président, et nous devons nous donner les moyens nécessaires pour conserver et raffermir notre place au sein de la communauté économique internationale. Voilà le défi que le Canada saura relever puisque nous lui en donnons la chance.

• (2200)

[*Traduction*]

M. Parent: Monsieur le président, c'est aussi avec fierté que je participe à ce débat. Je suis l'un des nouveaux anciens. Il y a quelques jours, le leader parlementaire disait que d'abord, il y a eu la meute, et voici maintenant qu'arrivent les récupérés. En français, il y a une vieille maxime qui dit . . .

[*Français*]

Plus ça change, plus c'est pareil! La Chambre a changé quelque peu. Au lieu d'avoir 282 députés, nous en avons maintenant 295, et chaque parti est bien représenté à la Chambre.

[*Traduction*]

Ce soir, je ne parlerai pas uniquement de libre-échange. Je tiens aussi à souligner à quel point je suis

chanceux que les électeurs de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold aient décidé de me renvoyer à la Chambre des communes. Je veux également dire quelques mots au sujet de l'homme qui a occupé mon fauteuil pendant quatre ans, c'est-à-dire M. Allan Pietz, député du parti gouvernemental. M. Pietz a très bien servi ma circonscription. Il est un homme honorable et honnête.

Des voix: Bravo!

M. Parent: Nous nous sommes rencontrés pour la première fois à l'occasion des élections de 1979. Je l'ai battu. Il est revenu en 1984 et m'a défait à son tour. Cette année, j'ai repris mon siège.

Je reviens à la Chambre avec un sentiment d'humilité. La plupart des députés n'ont pas connu la défaite. Moi oui. Lorsque l'on revient à la Chambre après avoir connu la défaite, on perçoit différemment les raisons qui nous ont poussé à venir à la Chambre des communes.

Le nom de ma circonscription a été changé. Depuis 1867, c'était tout simplement Welland. La circonscription était représentée par un libéral depuis 1935. Je m'efforcerai de la garder encore un peu. J'ai dit que M. Pietz avait très bien servi la population de la circonscription, j'espère faire aussi bien que lui.

Il est question ce soir du projet de loi sur le libre-échange. Il s'agit, on l'a dit, d'un projet de loi historique. Le Canada choisit ici une voie qu'il devra suivre pendant un certain nombre d'années. Ne vous trompez pas, les questions d'économie joueront un rôle de plus en plus prépondérant au Canada. J'aimerais sincèrement avoir la certitude que les ministériels ne se laisseront pas guider uniquement par des considérations d'ordre économique. Au nom des Canadiens qui m'ont élu, je leur demande d'être très prudents avant de risquer les programmes qu'il nous a fallu de longues années à mettre en place.

Le libre-échange n'est pas une idée nouvelle pour mon parti. Nous savons que c'est le parti libéral qui était au pouvoir à l'exception des quelques années où le pays a été sous la direction de M. Diefenbaker et sous celle de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De 1948 à 1984, les libéraux ont négocié les ententes commerciales qui nous ont permis de vendre aux États-Unis 80 p. 100 de nos produits au moins, 90 p. 100 de ceux de l'Ontario, sans droits de douane. Nous l'avons fait, sachant que nous ne déplacerions pas un trop grand nombre de Canadiens. Nous n'avons jamais perdu de vue que nous n'étions pas là pour faire de l'argent, d'abord et avant tout, mais pour servir, le temps que nous sommes ici, ceux que nous représentons.

Au début de la campagne électorale et même avant 1983, le premier ministre ne voulait pas entendre parler de libre-échange, ni à ce moment ni jamais. A un certain moment, au cours des années qui ont suivi, le premier ministre a changé d'idée. Il nous a pratiquement entraînés sur cette voie, une voie qui, à mon avis, sera semée d'embûches.

Avec tout le respect qui vous est dû, monsieur le Président, j'estime que cet accord de libre-échange n'est pas une bonne affaire pour le Canada. Si je m'y oppose, c'est parce qu'il n'offre pas le genre de protection dont les Canadiens auront besoin, selon moi, dans les mois et les années à venir.

Lorsque le gouvernement a entrepris de mettre en marche le processus de libéralisation des échanges commerciaux, il visait un but triple. Il voulait, entre autres choses, un accès libre et sans entraves aux marchés américains. Je soutiens que le gouvernement n'a pas obtenu pareille concession de la part des États-Unis.

En second lieu, le gouvernement voulait que soit constitué un tribunal chargé de régler les différends entre les deux pays. Il n'a pas obtenu que les décisions du tribunal soient exécutoires. Tout ce que ce tribunal peut faire, c'est décider si une loi canadienne ou américaine a été violée. L'expérience de l'accord sur le bois d'oeuvre et la taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui est imposée à l'égard de nos produits nous enseignent que l'Accord de libre-échange ne changera rien à cette situation. A l'instar du gouvernement fédéral, de nombreux premiers ministres provinciaux ont déclaré qu'ils tenaient à ce que le Canada échappe au projet de loi commercial global et protectionniste que les États-Unis ont adopté. Or, ils n'ont pu obtenir cette protection.

• (2210)

En échange de ces trois choses que nous nous proposions d'obtenir et que nous n'avons pas obtenues, qu'avons-nous dû promettre? Qu'avons-nous dû céder pour obtenir cet accord qui n'en est pas un? Tout d'abord, nous avons dû céder le contrôle sur nos ressources énergétiques. Les députés savent pertinemment que dans le cadre de cet accord commercial, les Américains pourront avoir accès à nos ressources énergétiques au même prix que les Canadiens. Nous savons que même en période de crise, alors que nous éprouverons des difficultés chez-nous, nous serons dans l'incapacité de venir en aide d'abord à nos concitoyens à moins de livrer aux Américains la même quantité d'énergie qu'ils auront négociée en moyenne au cours des trois années précédentes.

Que ferons-nous de nos entreprises qui sont situées à proximité des sources d'approvisionnement énergétiques aux environs de la péninsule et des chutes du Niagara, régions où les Ontariens paient l'énergie hydro électrique moins cher que les Américains? En tant que Canadiens, nous avons mis des années à harnacher ces sources énergétiques. Dorénavant, nous devrons en céder une

partie aux Américains au même prix que nous payons nous-mêmes. Ils payeront l'électricité le même prix que nous.

En vertu du Programme énergétique national que le gouvernement libéral avait établi, nous devions posséder pour vingt-cinq ans de réserves de pétrole et de gaz avant de pouvoir en exporter. Puis cette condition a été réduite à quinze ans. Selon le gouvernement actuel, j'imagine que nous n'avons pas besoin de réserves pour nous-mêmes. Nous devrons vendre notre gaz et notre pétrole à l'étranger au fur et à mesure que nous les tirerons du sol.

M. le président, je soutiens que nous avons abandonné la maîtrise sur nos institutions financières. Nous avions naguère chez-nous l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui étudiait tous les projets de mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes dont la valeur dépassait 5 millions de dollars. Nous aurons bien un organisme chargé d'examiner ces projets dans les années à venir. Mais dans trois ans, Investissement Canada ne pourra plus examiner que les projets de mainmise étrangère sur des entreprises dont la valeur dépasse 150 millions de dollars.

Nous avons au Canada environ 7 500 entreprises dont la valeur dépasse 5 millions de dollars. De ce nombre, seul 10 p. 100 valent plus de 150 millions de dollars. Cela signifie que les entreprises étrangères pourront venir au Canada se porter acquéreur d'entreprises canadiennes et se fusionner à elles, de sorte que ce seront des intérêts étrangers qui par la suite contrôleront nos entreprises. Pendant combien de temps les États-Unis toléreraient-ils qu'un pays étranger possède 90 p. 100 de leurs ressources énergétiques? Combien de temps leur faudrait-il pour adopter une loi pour maîtriser leur propre destinée? Pourtant, nous invitons les gens à venir chez nous pour s'emparer du contrôle économique de notre pays. En agissant ainsi, nous nous dévalorisons en tant que pays.

Un député d'en face a dit tout à l'heure que c'est celui qui paie la note qui tire les ficelles. J'affirme qu'avant très longtemps, les Américains tireront toutes les ficelles de l'économie canadienne. Ils tireront les ficelles, et nous, nous danserons.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

. . . je m'excuse, je ne sais pas le nom de la circonscription d'où il vient . . .

Une voix: Richmond—Wolfe!

M. Parent: . . . de Richmond—Wolfe a parlé des pensions . . .

Une voix: Un Québécois.

M. Parent: Québécois, c'est bien un Canadien. Il y a une diférence entre un Québécois et un Canadien? C'est la même chose, même ici dans cette Chambre?

Une voix: Oui.

M. Parent: Il a parlé des pensions de vieillesse. Je me souviens, il y a quelques années, quand la femme, je crois que son premier nom était Solange, elle était ici, sur la Colline, et elle a parlé à notre premier ministre (M. Mulroney) et en ce temps-là, le premier ministre voulait couper les pensions de vieillesse. Et elle lui a dit: M. Mulroney, vous nous avez menti. Imaginez-vous, dire des mots comme ceux-là à un premier ministre! Elle a dit: Vous nous avez menti. Nous avons voté pour vous et après cela vous nous avez oubliés. *Bye*, *bye* Charlie Brown! Vous vous souvenez de cela, hein?

[*Traduction*]

Il a dit que, pour lui, la pension de vieillesse, c'était sacré. Pourtant, il n'a pas fallu attendre longtemps avant que l'on remette en question même la pension de vieillesse.

On nous a répété à satiété que les programmes sociaux resteraient intacts. Nous, nous demandions: «Où donc est-il écrit que ces programmes seront protégés?» Il n'est dit nulle part dans cet accord que ces programmes seront protégés.

Je ne suis pas du tout convaincu que nos programmes sociaux ne seront pas remis en question et diminués. Je crois que le gouvernement des États-Unis exercera des pressions sur notre gouvernement quand il s'agira de négocier pour définir ce qui constitue une subvention. Dès que l'on aura l'impression qu'une subvention constitue un avantage injuste, on exigera que cette subvention soit supprimée ou tout au moins réduite. Qui en souffrira, monsieur le président? Je vous le dis, ce sont les Canadiens qui en souffriront les conséquences.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils s'en fichent.

M. Parent: Je ne veux pas dire qu'ils s'en fichent. Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre devraient chercher à obtenir ce qui sera le plus avantageux pour les Canadiens. Même si les Américains n'exercent pas de telles pressions, peut-être que nos propres gens d'affaires canadiens vont s'en charger.

L'Association des gens d'affaires du Québec a publié un rapport dans lequel on affirme qu'il faudra une forme quelconque d'aide, à cause de l'argent que ces gens d'affaires doivent débourser pour financer les programmes sociaux de leurs employés. Déjà, certains indices portent à croire que l'on exercera des pressions en vue de s'en prendre aux plus démunis de notre société qui sont le moins capables de se défendre.

Nous avons mis en place ces programmes sociaux au fil des années, petit à petit, graduellement, afin que les Canadiens ne soient pas laissés pour compte dans leur vieillesse. Voulons-nous nous aligner sur les Américains, dans cet exercice d'harmonisation? Si nous le faisons, nous n'allons pas nous hisser à leur hauteur, au contraire, je dis que nous allons nous abaisser au plus bas commun dénominateur, c'est-à-dire que nous allons tomber dans le système américain. Je serais le premier à le déplorer.

• (2220)

Je veux faire quelques brèves remarques au sujet des tactiques employées pendant cette campagne. Je siège à la Chambre depuis un certain nombre d'années. Je n'ai entendu le mot «menteur» que deux fois en dix ans. Chaque fois, les gens qui avaient employé ce terme ont été expulsés de la Chambre, et avec raison. On ne devrait jamais entendre ce mot à la Chambre, pas plus qu'on ne devrait entendre quelqu'un traiter un de nos chefs de parti de traître, que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre. Ce sont pourtant des mots de ce genre que nous avons entendu pendant cette campagne. C'est une honte. Cela nous abaisse tous lorsque nous commençons à parler de cette façon, et nous devrions l'éviter.

Mme Copps: C'est se traîner dans la boue.

[*Français*]

M. Parent: Oui, c'est bien triste lorsqu'on dit de telles choses.

[*Traduction*]

Je représente une circonscription de travailleurs, des gens qui, comme mon père, travaillent à l'usine et essaient de subvenir aux besoins de leur famille du mieux qu'ils peuvent.

Pour la première fois en cinq campagnes, il y a des employeurs dans ma circonscription qui ont écrit aux employés pour leur dire que, s'ils ne votaient pas pour le libre-échange, ils risquaient fort de perdre leur emploi. C'est du chantage. Lorsque les grandes entreprises cherchent à exercer des pressions sur les Canadiens ordinaires qui essaient de gagner leur vie, comment voulez-vous que ceux-ci réagissent, sinon avec une certaine crainte? C'est pourquoi j'ai dit au début de mon discours à quel point je suis fier de représenter les gens de Welland—St. Catharines—Thorold. Ils n'ont pas cédé à ce genre de chantage.

Je n'aime pas employer ce mot, mais je dois dire que, à mon avis, ils ont agi de façon déloyale. Ce n'est pas dans la tradition canadienne que de forcer les gens à penser comme soi-même, mais bien plutôt de finir par les convaincre en leur fournissant de bons arguments.

C'est un accord désavantageux. Je demande aux députés du gouvernement d'agir avec prudence. C'est peut-être la réalisation du rêve américain, comme l'a dit M. Reagan, mais non pas celle du rêve canadien. Ces rêves sont entre les mains du gouvernement pendant les quatre prochaines années.

M. Corbett: Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'exprimer ma reconnaissance à mes électeurs de Fundy—Royal qui m'ont donné l'occasion de les représenter encore à la Chambre des communes pour la cinquième fois.

Nous avons traversé une période vraiment intéressante depuis 1978. Incidemment, les dernières élections ont donné lieu à l'une des campagnes les plus passionnantes que moi et mes collègues avons connue depuis nos débuts en politique.

Au début de la campagne, le chef de l'opposition a tenu la vedette. Mais cette position s'est détériorée rapidement jusqu'au point où les Canadiens se demandaient quel impair ferait le chef de l'opposition cette journée-là. Le premier jour, nous l'avons vu prendre une position, et le deuxième jour, en prendre une autre. On a commencé à se demander quelle erreur il allait commettre ensuite. C'était à rougir de honte.

Mme Copps: C'est ce qui lui permet d'éviter la prison.

M. Corbett: Ce qui s'est passé est honteux. C'est pourquoi nous en sommes où nous en sommes aujourd'hui. Je sais que l'opposition a de la peine à se concentrer sur ce qui s'est passé durant la campagne . . .

Mme Copps: Michel Gravel.

M. Corbett: . . . et sur son contenu . . .

Mme Copps: Sinclair Stevens.

Mme Corbett: Il faut dire en fin de compte que l'opposition nous a infligé, à nous et à la population canadienne, une campagne pleine d'inepties. L'opposition se demandait comment captiver l'attention du public pour faire oublier le comportement de son chef. A Montréal, les libéraux s'inquiétaient du retour de leur chef et se demandaient quel malheur leur tomberait dessus s'il revenait.

Mme Copps: Parlez-nous donc de Gravel.

M. Corbett: Ils ont décidé de faire quelque chose de spectaculaire pour frapper l'imagination des Canadiens. Ils ont décidé de recourir à cette tactique des plus méprisables. Ils se savaient lâches de le faire, mais ils savaient aussi qu'ils le feraient s'ils étaient acculés au pied du mur. Les libéraux n'avaient rien de valable ou de substantiel à dire. Leur avenir dépendait d'un revirement spectaculaire. Ils ont donc décidé d'attaquer certaines catégories de Canadiens.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'invite les députés à faire preuve de courtoisie. Je leur demande de bien vouloir me laisser écouter celui qui parle, tout au moins pour déterminer si ce qu'il dit est recevable.

M. Copps: Nous en sommes à l'article 2.

M. Corbett: Je dois dire que cela me fait vraiment chaud au coeur en tant que natif des Maritimes, c'est-à-dire du berceau de la Confédération, de pouvoir présenter à la Chambre des communes, aux Canadiens et au pays tout entier un discours avec comme musique de fond la voix un tant soit peu fausse de la députée de Hamilton qui entonne l'*Ô Canada*. Elle nous a montré son incompétence au cours de la dernière législature. Si elle continue ainsi, je suis sûr qu'elle fera encore autant de tort aux électeurs canadiens.

Comment les libéraux proposaient-ils de réaliser ces objectifs? Leur intention était de s'en prendre aux Canadiens qui sont le moins en mesure . . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement. Je tiens à corriger le compte rendu; le député semble croire que je chantonnais l'hymne national canadien. En fait, je chantonnais l'hymne national américain. Je suis étonnée de voir que le député ne fait pas la différence entre les deux. Je ne serai pas surprise toutefois qu'il ne sache pas la faire dans cinq ans, mais pour l'instant nous avons toujours notre hymne national.

Le vice-président: Le député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Ce qui ressort de tout cela, c'est que la députée est aussi incapable de chanter juste que de transmettre un message. Pour revenir à notre sujet, les accords commerciaux ne sont rien de nouveau au Canada. Au cours des 40 ou 50 dernières années, nous avons conclu des ententes commerciales avec divers pays, dont les États-Unis.

• (2230)

Il y a environ deux semaines s'est tenue une importante réunion à Montréal, ville que nous chérissons tous. Où étaient tous ces gens? Pourquoi ne se sont-ils pas précipités à Montréal pour savoir ce qui se passait au GATT, accord très important? Ils se disaient pourtant très préoccupés par la question durant la campagne électorale.

Il semble que le député d'Essex—Windsor ait fait toute une histoire à la Chambre l'autre jour parce que son chef ne l'avait pas invité à assister à cette réunion à Montréal, comme si c'était la faute du gouvernement. Si ce dossier est si important, pourquoi ne se sont-ils pas tous rués sur Montréal, où ils auraient occupé toutes les chambres d'hôtel et envahi la salle de conférences? De toute évidence, ils ne se sont jamais intéressés aux accords commerciaux au cours des 40 ou 50 dernières années.

Manifestent-ils leur intérêt lorsque nous discutons des tarifs applicables à une bouteille de parfum, à des sous-vêtements ou à un gallon de peinture?

M. Langdon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je signale que le député a déformé une fois de plus ce qui s'est passé relativement aux invitations à assister aux réunions du GATT . . .

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Fundy—Royal a la parole.

M. Langdon: Monsieur le président . . .

Le président: La présidence a conclu qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. La parole est au député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Monsieur le président, le député d'Essex—Windsor essaie de faire perdre du temps à la Chambre en faisant des rappels au Règlement superficiels parce qu'il n'a rien d'autre à dire. Le peuple a tranché le 21 novembre et nous sommes ici pour le prouver.

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

M. Corbett: Laissez-moi dire aux députés pourquoi ces gens ne se sont pas précipités à Montréal pour assister aux réunions du GATT.

Le président: Le député d'Essex—Windsor a la parole pour ce que la présidence suppose être un autre rappel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le président, je vous demande d'entendre le rappel au Règlement avant de juger qu'il n'est pas fondé. Je fais valoir que les gens n'étaient pas à la conférence du GATT pour participer à l'échec du gouvernement à cause de la piètre attitude que le gouvernement a prise . . .

Des voix: Oh, oh!

Le président: La présidence ne voit pas le rapport avec le Règlement. Je donne la parole au député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Je suis content qu'on nous l'ait signalé. Le Canada est partie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce depuis de nombreuses années. Ce sont même les collègues du député, de concert avec le gouvernement libéral qu'ils ont appuyé pendant tant d'années, qui ont décidé que nous étions inefficaces jusque-là. Nous avons au moins obtenu, pour la première fois depuis de nombreuses années, que le GATT se réunisse dans notre pays et engage le débat sur nos problèmes à nous. Le gouvernement actuel a le mérite d'avoir au moins réussi cela, ce qui est infiniment plus que ce qu'ont fait nos vis-à-vis. Merci de l'avoir signalé.

Ils ne sont pas allés à Montréal parce que l'étude d'un droit de douane de 15 p. 100 sur un gallon de peinture, des sous-vêtements ou une bouteille de parfum, pour leurs électeurs, est aussi ennuyeuse qu'un jour de pluie. Ce sera peut-être une révélation pour les députés de l'opposition, mais c'est le genre de questions dont on discute à ces réunions. Si j'annonce subitement aux députés qu'ils vont perdre le régime d'assurance-maladie et leur pension de vieillesse . . .

Le président: La présidence est saisie d'un rappel au Règlement de la part du député de Restigouche.

M. Arseneault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député aurait l'amabilité de s'en tenir aux faits. Je ne crois pas qu'il soit correct de sa part de faire des suppositions quant aux motifs de mon absence aux audiences du GATT.

Le président: La parole est au député de Fundy-Royal.

M. Corbett: Monsieur le président, je n'aborderai pas ce sujet avec le nouveau député; son ignorance est excusable. Il ne fait aucun doute que d'ici à quelques années, il se sera familiarisé avec ce qui se passe et avec le fonctionnement de la Chambre. Toutefois . . .

Le président: Le député de Restigouche invoque de nouveau le Règlement.

M. Arseneault: Monsieur le président, je suis peut-être un nouveau venu ici, mais je ne suis qu'une personne ordinaire et je n'aime pas être traité d'ignorant. Au cours de ma carrière d'enseignant et de pédagogue, je n'ai jamais toléré ce genre de situation en classe. Je crois personnellement que c'est ici la plus haute instance du pays et que l'on ne devrait pas y assister à de telles scènes. Je pense que le député se dégrade lui-même et je lui demande de retirer ses paroles.

M. Beatty: Vous devriez écouter certains des discours de Sheila.

Mme Copps: Vous pouvez toujours pédaler, Perrin.

M. Beatty: Vous voyez ce que je veux dire? Allez prendre un peu d'air, Sheila.

Le président: La présidence comprend très bien la réaction du député de Restigouche et elle croit aussi que de telles paroles ne devraient pas être entendues ici. Cependant, je ne demanderai pas au député de retirer ses paroles, mais j'espère que nous n'entendrons plus rien de semblable.

M. Corbett: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec le député. Il n'y a rien de mal à ne pas être au courant des faits. Si l'on vient à la Chambre en s'imaginant être au courant de tout, cela cause évidemment l'un des problèmes que nous connaissons ce soir. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que les gens nouvellement élus, nouvellement diplômés des écoles canadiennes et sans expérience sachent comment aborder les questions qui leur sont soumises. Ils devraient avoir l'expérience de nos collègues des premières banquettes dont les connaissances sont vastes. Si vous pensez que je faisais allusion à l'intelligence d'une personne donnée, monsieur le président, bien entendu je n'en ai pas eu la moindre intention.

La nation canadienne a la possibilité de se sortir de son ignorance et de franchir le seuil du XXIe siècle pour participer au commerce mondial qui apportera la prospérité à nos enfants et à nos petits-enfants, lesquels risqueraient autrement d'être privés de toute possibilité d'avenir. Ces gens d'en face les auraient volontiers privés de la possibilité de livrer le message à la population avec le moindre enthousiasme le 21 novembre.

A propos du 21 novembre, je tiens à signaler que la journée d'aujourd'hui est marquante. En effet, c'est aujourd'hui le 21 décembre que nous célébrons notre premier anniversaire. Je voudrais féliciter le gouvernement des élections extraordinaires qui ont eu lieu il y a un mois à peine; ce fut une journée mémorable pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Corbett: Le peuple a décidé. Nous avons à présent la possibilité d'aller de l'avant et de nous créer de nouvelles perspectives d'avenir. Il nous est donné de nous défaire pour de bon des comportements archaïques des députés de l'opposition. Nous pourrons fournir aux Canadiens de nouvelles possibilités et de nouveaux programmes sociaux . . .

• (2240)

Mme Copps: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député de Fundy—Royal prétend que c'est aujourd'hui son anniversaire, l'anniversaire de son gouvernement. Je voudrais lui rappeler qu'aujourd'hui est aussi le jour le plus sombre de l'année, puisqu'il marque le début de l'hiver.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Corbett: Monsieur le président, je tiens à féliciter le gouvernement à l'occasion de ce premier anniversaire et à rappeler aux députés d'en face, comme on vient tout juste de me le signaler, que c'est aussi le jour le plus long dans le calendrier de notre pays.

A titre de députés du gouvernement, nous avons l'occasion de continuer à porter à l'attention du pays le programme le plus important qu'il ait connu depuis la Confédération, un programme qui nous apportera plus de prospérité et nous assurera un avenir qu'aucun d'entre nous ne regrettera jamais.

Des voix: Bravo!

M. Corbett: Je voudrais également que vous compreniez, monsieur le président, que nos personnes âgées qui craignaient de perdre leur chèque de sécurité de la vieillesse, de voir leurs petits-enfants conscrits, par suite de mensonges et d'autres manoeuvres destinées à leur faire peur, continuent à recevoir leurs chèques. A Noël, ces gens envisageront l'avenir avec plus de confiance, pour eux-mêmes et leurs petits-enfants.

Monsieur le président, l'intérêt que présente le libre-échange ne tient pas tant à la crainte du protectionnisme qu'à la prospérité que l'accord va nous donner. Grâce au libre-échange, nous serons plus unis, plus heureux et mieux en mesure de tirer pleinement parti de la prospérité qui en découlera inévitablement.

M. Harvey: Monsieur le président, nous devrons nous contenter ce soir de vers libres sans métrique précise; j'espère que cela conviendra.

Le député de Fundy—Royal a dit qu'il représentait en cette enceinte le berceau de la Confédération. Je suis certain que les députés, et peut-être les Canadiens qui nous regardent, où qu'ils soient, trouveront ironique qu'un député qui représente le berceau de la Confédération serve un gouvernement qui semble déterminé à faire de la Chambre la tombe de la Confédération. Y a-t-il déjà un rappel au Règlement? Non!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Personne n'écoute.

M. Harvey: Trop aimable. Les ministériels ont l'air bien exubérants ce soir. Cela doit être parce que le restaurant parlementaire est resté ouvert très tard.

Je suis heureux, cependant, d'avoir l'occasion d'intervenir ce soir, car un très grand nombre de nouveaux députés élus pour la première fois dans cette enceinte—en cet anniversaire si tardivement annoncé par le député de Fundy—Royal—n'auront, à aucune étape, l'occasion d'intervenir dans cette enceinte au sujet de ce projet de loi.

M. McDermid: Vous avez déjà eu trois occasions d'intervenir.

M. Harvey: Je suis désolé, mon bon ami, mais c'est la première fois au sujet de ce projet de loi.

Le type qui m'interrompt bruyamment à ce stade-ci ne vient que confirmer ce que l'on sait déjà du gouvernement pour ce qui est de la véracité de ses dires. Sauf erreur, entre 60 et 80 nouveaux députés ne pourront se pencher sur ce projet de loi, même s'il s'agit sans aucun doute de la question la plus importante débattue au cours de la dernière campagne électorale. Ainsi, leurs électeurs, qu'ils soient, en définitive, pour ou contre l'Accord de libre-échange, ne pourront se faire entendre dans cette enceinte, en cette 34e législature au cours de laquelle, après tout—et je crois qu'on peut le dire sans crainte de se tromper—ce projet de loi sera promulgué.

Des voix: Bravo!

M. Harvey: Ces gens ne pourront se faire entendre, car le gouvernement est bien décidé à faire adopter la mesure en question d'ici à une date fixée artificiellement et qui n'a absolument aucune raison d'être. C'est tout à fait inexplicable à moins, bien entendu, de tenir compte de la fierté démesurée peut-être ou de l'arrogance du gouvernement dans l'exercice du pouvoir ou encore de toute autre motivation répréhensible. Je le répète, monsieur le président, j'ai ce soir l'occasion d'intervenir et j'entends bien en profiter, et je voudrais vous en remercier vivement.

En l'occurrence, nous sommes saisis d'un projet de loi qui est, en fait, un nouveau document constitutionnel fondamental pour ce pays, en ce sens qu'on prévoit, lorsqu'une loi ou un règlement ou toute autre mesure va à l'encontre de l'Accord de libre-échange, que cet accord a préséance.

Je dois reconnaître que je n'ai pas fait mon droit; c'est vrai. Je fais peut-être partie de la minorité dans cette enceinte à cet égard, mais c'est vrai néanmoins. Cependant, à mon avis, la caractéristique principale d'un document constitutionnel fondamental réside dans le fait qu'il a priorité sur tout autre document allant dans le sens contraire. Selon moi—et mes vis-à-vis me corrigeront si je suis dans l'erreur—c'est, semble-t-il, dans la nature de cet Accord de libre-échange. Par conséquent, il est tout à fait raisonnable de considérer qu'il s'agit d'un document constitutionnel fondamental.

Ce document, une fois en vigueur, permettra aux Américains, au Congrès des États-Unis et au gouvernement de Washington d'avoir plus d'influence qu'ils n'en ont jamais eu dans notre pays.

On peut considérer qu'il s'agit du fruit de deux siècles de stratégie politique américaine, si je puis me permettre d'en parler en ces termes, mais je ne crois pas qu'il y ait là matière à réjouissance pour les Canadiens. Je ne suis pas sûr qu'on doive aussitôt crier de joie: «Hourrah. Les Américains sont enfin sur le point de réaliser les objectifs vers lesquels ils tendent depuis 200 ans.» Y a-t-il un gouvernement canadien qui pourrait se réjouir de pareille chose? De toute évidence, le gouvernement canadien que nous avons à l'heure actuelle est celui-là même qui se fait un point d'honneur de signer l'arrêt de mort de la Confédération.

Au cours des dernières élections—et nous en avons beaucoup entendu parler ces derniers jours—il a souvent été question de mandat. Les députés d'en face prétendent que le gouvernement a maintenant un mandat. Il est vrai que le gouvernement a le mandat de gouverner et de présenter cette mesure à la Chambre, et il a le mandat de tenter de la faire adopter avec toute l'énergie dont il est capable. Cependant, nous de ce côté-ci de la Chambre avons également un mandat. Il n'est peut-être pas aussi écrasant que celui du gouvernement, mais c'est quand même un mandat. Dieu sait si le mandat que j'ai obtenu des électeurs d'Edmonton-Est est loin d'être écrasant. Je suis ici parce que j'ai obtenu 38 p. 100 des voix exprimées. Je ne prétends pas que cela constitue un mandat écrasant.

Des voix: Oh! Oh!

M. Beatty: Nous avons tous le droit de nous tromper au moins une fois.

M. Harvey: Cependant, la proportion des électeurs qui ont voté pour moi est juste un tout petit peu supérieure aux 36 p. 100 des voix qu'a recueillies le candidat conservateur qui était pour l'accord. Cependant, quand on y ajoute les voix obtenues par le candidat libéral, qui lui aussi a lutté énergiquement contre l'accord, on constate que les électeurs d'Edmonton-Est ont donné une majorité, une majorité très claire aux opposants du libre-échange aux dernières élections. Parmi les libre-échangistes, on trouve le *Reform Party*, Dieu le bénisse, et même l'ancien *Christian Heritage Party*—à cela vous pouvez ajouter si vous le voulez le *Western Canada Concept* et le *Western Independence Party*. Ils sont des vôtres. Vous pouvez les compter. Même à cela, vous n'obtenez pas la majorité dans Edmonton-Est. Au fait, vous n'obtenez pas non plus la majorité dans l'ensemble du pays.

• (2250)

Je voudrais attirer l'attention des députés sur le macaron que je porte à la boutonnière et sur lequel on peut lire: «53-43 Non à l'accord». C'est-à-dire que les candidats qui étaient contre l'Accord de libre-échange ont recueilli 53 p. 100 des voix dans l'ensemble du pays. Quant aux candidats conservateurs qui appuyaient l'Accord de libre-échange, ils ont obtenu 43 p. 100 des voix. Si l'on ajoute le parti de la réforme, le parti *Western Canada Concept*, et tous les autres groupes, on n'obtient toujours que 47 p. 100 des voix en faveur du projet gouvernemental.

Les ministériels peuvent dire qu'ils ont reçu un mandat, si cela leur chante, et c'est d'ailleurs un mandat à bien des égards, mais ce n'est pas une majorité. La majorité des Canadiens ont rejeté cet accord.

Ayant établi ce point de façon irréfutable, je voudrais maintenant aborder l'accord lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Harvey (Edmonton-Est): Je brandis un exemplaire de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et nos vis-à-vis d'applaudir. C'est magnifique, monsieur le président.

Pendant toute la campagne électorale, je ne me suis jamais séparé de ce petit livre; je l'avais avec moi quand je faisais du porte à porte et je l'avais toujours sous la main quand je prenais la parole en public, même si je n'ai pas toujours réussi à convaincre mon auditoire.

En tout temps, pendant la campagne électorale qui s'est terminée le 21 novembre, j'ai eu ce fidèle petit livre à portée de la main. J'y tenais beaucoup parce qu'avant les élections, alors que je faisais déjà du porte à porte et que la question était déjà brûlante d'actualité, les électeurs d'Edmonton-Est ne cessaient de me dire: «Nous ne savons pas ce que contient cet accord, nous n'y comprenons rien, nous aimerions bien que quelqu'un nous explique de quoi il retourne». Voilà pourquoi j'avais toujours sur moi ce document.

De temps à autre, je n'avais qu'à me reporter à divers passages du texte. Par exemple, le chapitre 19 est l'un de mes préférés. J'ignore s'il en était de même dans le reste du pays, mais je sais qu'en Alberta, les partisans de l'accord le présentaient comme un instrument éblouissant qui allait garantir à nos producteurs et à nos manufacturiers un accès de plain-pied au marché américain. Voilà ce qu'on disait aux Albertains pour en vanter les mérites. Pourtant, quand je faisais du porte à porte, j'ouvrais ce petit livre à la page 277 et lisais l'article 1902, qui dit ceci:

> 1. Chaque Partie se réserve le droit d'appliquer sa législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs aux produits importés du territoire de l'autre Partie . . .
>
> 2. Chaque Partie se réserve le droit de changer ou de modifier sa législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs . . .

M. McDermid: On dit bien chaque partie.

M. Harvey (Edmonton-Est): Incontestablement. Nous pouvons le faire aussi. Ce qu'il ne faut pas oublier lorsque le gouvernement conservateur cherche à le faire passer aux yeux des Canadiens comme une garantie d'accès, c'est que l'article 1902 dit clairement qu'il n'en est rien. C'est très clair pour les gens d'Edmonton-Est; il leur a suffi de le lire.

M. McDermid: Lisez maintenant le chapitre 18. Il porte sur ce point; allez, lisez-le.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je l'ai lu. Mais le point important se trouve ici aux paragraphes 1 et 2 qui se lisent . . .

M. McDermid: Que dit-on au sujet de la loi?

M. Harvey (Edmonton-Est): Comme le ministre du Commerce extérieur prend tant de plaisir à le rappeler, si cet accord avait été en vigueur, les droits de douane imposés à l'égard des bardeaux ne l'auraient jamais été, pas plus que ceux qui sont appliqués au bois d'oeuvre. C'est une absurdité! Les Américains sont parfaitement en droit d'imposer de tels droits de douane en vertu de l'article 1902.

Supposons un instant qu'une aciérie d'Edmonton mette au point un procédé révolutionnaire de métallurgie de l'acier qui connaîtrait un succès foudroyant sur le marché et l'exporte avec succès aux États-Unis. Rien au paragraphe 1902 (2) n'empêche les Américains d'adopter de nouvelles lois tarifaires pour l'en empêcher.

M. McDermid: Lisez le chapitre 18.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'ai lu le chapitre 18, mais aucune des dispositions qu'il renferme n'atténue l'effet des paragraphes 1902(1) et (2).

M. McDermid: Qu'est-ce qu'on y dit au sujet de la présentation d'une nouvelle loi sur le commerce? Allez. Qu'est-ce qu'on y dit au sujet de la conformité au GATT ou à l'Accord de libre-échange?

M. Harvey (Edmonton-Est): Rien que ne surmonte pas l'article 1902.

M. McDermid: Lisez le chapitre 18.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je l'ai lu. Il ne neutralise pas l'article 1902.

M. Langdon: Aucune garantie d'accès. Pas la moindre.

M. McDermid: Il change d'idée au sujet des lois.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ils sont très nerveux ce soir, monsieur le président. Pensez-vous qu'ils ont eu affaire au personnel de M. Ben Johnson? Je recommande que les pages vérifient ce qu'ils mettent dans leur eau.

M. McDermid: Règlement! Quelle était cette plaisanterie au sujet de Johnson?

M. Harvey (Edmonton-Est): L'article 2005 aussi a intrigué les gens d'Edmonton-Est. Au début, on nous a dit que les industries culturelles n'étaient pas matière à négociation. Après qu'elles le sont devenues par accident, on a découvert que, nom d'un chien, elles étaient exemptées. C'est vrai. Les quatre premiers mots de l'article 2005(1) sont: «Les industries culturelles sont exemptées . . . ». Félicitations!

Hélas, monsieur le président, ceux d'entre nous qui ont senti le besoin de lire le paragraphe 2 y ont trouvé ce texte désolant:

> Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.

Comment diable cela est-il arrivé là?

M. Langdon: C'est la contradiction.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je n'ai pas fréquenté les facultés de droit, mais comme je le comprends, cela pourrait vouloir dire, par exemple, que dans un élan de ferveur nationaliste, le gouvernement peut décider de stimuler vigoureusement l'industrie nationale du cinéma, y compris en subventionnant un réseau de distribution—Wow! Flora, où es-tu? J'entends des députés d'en face dire non, non. Je sais que c'est trop demander, du moins tant que les députés d'en face n'auront pas été remplacés par des néo-démocrates, ce qui se produira avant la fin du siècle, monsieur le président.

Quoi qu'il en soit, il n'y a rien dans l'accord qui pourrait empêcher les Américains d'imposer un droit ayant un «effet commercial équivalent» sur quoi que ce soit.

M. Fulton: C'est exactement ça!

M. Harvey (Edmonton-Est): Prenons, par exemple, le saumon qu'apprécie tant M. Fulton.

M. McDermid: Règlement!

M. Harvey (Edmonton-Est): Ou peut-être les pièces d'auto pour lesquelles cette province est si fameuse.

M. Langdon: Attention.

M. McDermid: Tiens bien la bride, Steve.

M. Harvey (Edmonton-Est): Nous avons une exemption du secteur culturel qui n'en est pas une. Il s'agit simplement pour les Américains d'alléguer que l'aspect commercial de la culture est tout sauf de la culture. On apprend encore davantage en lisant l'article 2012 où il est précisé qu'«industrie culturelle désigne» entre autres:

> *c*) la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo . . .

Dans ma ville, il y a une petite entreprise appelée Stony Plain Records. Il s'agit de l'une des sociétés indépendantes de production de disques les plus prospères du pays. Le propriétaire, M. Holger Petersen, est un bon ami à moi. Nous jouions ensemble dans un orchestre. Ce n'était pas un orchestre de tout premier ordre, mais nous avions du plaisir.

M. Beatty: Un peu comme le NPD.

M. Harvey (Edmonton-Est): Le propriétaire de cette entreprise m'a dit que cet article l'acculera . . . Il ne me reste que deux minutes, monsieur le président. C'est fou ce que le temps passe vite lorsqu'on s'amuse.

• (2300)

Je voudrais maintenant parler des subventions et des services sociaux. On nous a rebattu les oreilles en nous disant que rien dans l'accord ne risque de compromettre les services sociaux ou les soins médicaux.

Il faut croire que ceux qui l'affirment n'ont jamais lu l'annexe du chapitre 14 . . .

Une voix: C'est vrai; Crosbie ne l'a jamais lu.

M. Harvey (Edmonton-Est): . . . et que s'ils l'ont vraiment lue, ils n'ont jamais pris la peine de réfléchir à ce que les numéros représentaient. C'est seulement un tas de numéros. Mais quand on y regarde de plus près, si on se reporte à la classification des industries de Statistique Canada, on se rend compte, par exemple, que la catégorie «Services de gestion» comprend l'administration des maisons de repos, des foyers pour personnes handicapées et des foyers d'accueil.

Nous pourrions nous retrouver en train d'élever une génération de «MacEnfants».

Des voix: C'est une honte!

M. Harvey (Edmonton-Est): Le numéro 861 englobe l'administration des hôpitaux généraux ou des hôpitaux de réadaptation. Seraient également visés les laboratoires d'hygiène publique et les laboratoires des banques de sang.

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Son temps est écoulé.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je n'accuse certes pas les députés d'en face d'avoir menti aux Canadiens pendant les dernières élections, mais je vous dirai que par moments la fumée était drôlement dense. Dans certaines circonscriptions comme celle d'Edmonton-Est, les électeurs ne se sont pas laissé berner. En fait, la majorité des Canadiens, 53 p. 100, ont vu clair. Et si le gouvernement décide de ne pas tenir compte de cette majorité, il le fera à ses risques et périls, mais aussi à ceux du pays.

Des voix: Bravo!

M. le président: Reprise du débat. La députée de Calgary-Sud-Ouest.

Mme Sparrow: Monsieur le président, je suis très heureuse de pouvoir participer à ce débat sur l'Accord de libre-échange.

Je veux d'abord féliciter le député de Vancouver-Sud d'avoir été réélu à la Chambre et également d'avoir été réélu Président de la Chambre. Je tiens aussi à vous féliciter, monsieur le président, d'avoir été réélu à la Chambre et d'avoir été choisi encore une fois pour assumer les fonctions de vice-président de la Chambre et de président du comité plénier.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux députés. Ils ont été très vite initiés à certains des aspects les plus complexes de la procédure parlementaire et je les félicite du bon travail qu'ils font.

Je veux également remercier les électeurs de Calgary-Sud-Ouest qui m'ont choisie encore une fois pour les représenter pendant cette 34e législature.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Vous avez un mandat.

Mme Sparrow: Oui, j'ai un mandat. En fait, j'avais cinq adversaires, et aucun d'eux n'a pu récupérer son dépôt.

M. Della Noce: Comme c'est vous qui avez obtenu la plus forte majorité au Canada, nous pouvons certes dire que vous avez un mandat.

Mme Sparrow: Le député a raison lorsqu'il dit que j'ai obtenu la plus forte majorité au Canada.

M. Della Noce: Une majorité de 30 000 voix.

Mme Sparrow: L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est le plus complet qui ait jamais été conclu entre deux pays. Il porte sur un plus grand nombre de questions commerciales et autres questions connexes que tout autre accord dans le monde. De plus, les percées importantes qu'il nous permet de réaliser en feront une mesure très avantageuse sur le plan économique pour le Canada et pour les États-Unis.

Mme Copps: Oui, au détriment des travailleurs canadiens!

Mme Sparrow: L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis établit de nouvelles normes en matière d'accords commerciaux et est conforme à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

C'est une mesure qui est juste et avantageuse pour les deux pays. Nous ne pouvons pas être perdants. Fondé sur une base solide et axé sur l'avenir, c'est un accord qui propulse le Canada dans le XXI[e] siècle.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Il assurera un climat, un milieu stable pour mes enfants et les vôtres et pour nos petits-enfants.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Le Canada ne peut vivre en vase clos. Les députés d'en face veulent se replier sur eux-mêmes, se tourner vers le passé et non vers l'avenir. Vos vues et vos pratiques n'ont pas cours aujourd'hui et il en sera de même demain.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le président, j'hésite à interrompre la députée, mais je pense que, avec son expérience en cet endroit, elle reconnaîtra qu'elle devrait s'adresser à la présidence comme l'exige le Règlement.

Le Président: La députée de Calgary-Sud-Ouest a la parole pour poursuivre le débat.

Mme Sparrow: Monsieur le président, nous devons faire face à la réalité et il ne fait aucun doute que le gouvernement progressiste conservateur l'aborde de front.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Notre régime commercial s'est modifié depuis quarante ans et surtout depuis que nous avons adhéré au GATT en 1947-1948. Nous sommes un pays commerçant. Au Canada, pas moins de trois millions d'emplois dépendent du commerce, et nous en tirons 30 p. 100 de nos revenus bruts. Nous devons commercer pour vivre et nous devons nous assurer l'accès à des marchés pour maintenir notre niveau de vie.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Le Canada possède des richesses naturelles en abondance. Par le passé, nous avons très bien réussi à vendre nos produits primaires. Mais aujourd'hui, le Canada veut transformer le gaz naturel, l'uranium, les produits forestiers, le poisson, de fait, tous nos produits. Dans le cadre du régime actuel, le produit transformé est assujetti à des droits considérables.

Aujourd'hui, la plupart des ressources naturelles que le Canada exporte ne sont pas frappées de droits de douane, contrairement aux produits ayant une valeur ajoutée, qui sont lourdement imposés.

Dans la pétrochimie, par exemple, 40 p. 100 des ventes canadiennes se font à l'exportation. Le méthanol produit au Canada est exporté à 80 p. 100 et frappé d'un droit américain de 18 p. 100. Le tarif douanier sur le polyéthylène est de 12,5 p 100, et sur le styrène, de 7,4 p. 100.

Chaque réduction des droits de douane de 2 à 2,5 p. 100 représente de 28 à 30 000 $. Lorsque l'Accord de libre-échange prendra effet, la suppression des droits de douane concernant les produits pétrochimiques fera économiser à ce secteur canadien des millions de dollars qu'il pourra investir dans des installations.

Il y a à peine une semaine, Novacor de Calgary annonçait des travaux de plusieurs millions de dollars pour l'agrandissement et l'amélioration de son usine pétrochimique de Joffre, en Alberta.

On ressent déjà les effets de l'Accord de libre-échange en Alberta.

Je vais dire en quoi les droits de douane nous sont dommageables. SunIce, de Calgary, fabrique des vêtements de ski. Ses produits sont très recherchés dans le monde entier. Les bénévoles ayant pris part à l'organisation des XVe Jeux olympiques d'hiver de Calgary de même que bon nombre des athlètes étaient vêtus par SunIce.

Inutile de mentionner aux députés que les XVe Jeux olympiques d'hiver se sont tenus à Calgary en février dernier. Nous en sommes très fiers.

Une voix: Une belle réussite!

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: La société SunIce voulait vendre ses produits aux États-Unis. Toutefois, ils étaient frappés d'un droit de douane de 23 p. 100. Qu'a-t-elle fait, par conséquent? Elle a ouvert une usine aux États-Unis et embauché des citoyens américains pour y travailler.

Cette initiative a créé des emplois aux États-Unis et non pas au Canada. Nous avons été perdants.

Je vais citer certains propos prononcés à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest tenue à Calgary, en 1973. L'un de nos nouveaux collègues y assistait, soit le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui s'est exprimé en ces termes à propos des droits de douane:

Les droits de douane ont suscité la concentration de la fabrication dans le Canada central à qui l'Ouest fournit des produits agricoles et autres matières premières. La structure tarifaire nationale est particulièrement néfaste pour l'ouest du Canada.

Il a également dit que les négociations bilatérales avec un autre pays, et en particulier les États-Unis, seraient un meilleur instrument que le GATT pour accroître la productivité de l'ouest du Canada.

• (2310)

Des voix: Qui a dit cela?

Mme Sparrow: Davey Barrett. Il a aussi déclaré lors de la conférence de presse qu'il a donnée en 1973 que le marché le plus naturel et le plus important pour l'ouest du Canada est les États-Unis.

Des voix: Qui a dit cela?

Mme Sparrow: Davey Barrett. Il a ajouté que la réduction des barrières tarifaires américaines servirait à merveille les industries de l'ouest du Canada. Voilà.

Des voix: Qui a dit cela?

Mme Sparrow: Davey Barrett.

M. Langdon: J'invoque le Règlement . . .

M. Beatty: Il a mordu à l'hameçon.

M. Langdon: Madame la présidente, la députée n'est pas autorisée à appeler ses collègues par leur nom à la Chambre. Elle ne devrait pas non plus laisser entendre que ce député en particulier a déjà appuyé l'Accord de libre-échange parce qu'il ne l'a jamais fait.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Ferrez-le bien, Bobby.

Mme Copps: Barrett comme chef!

La vice-présidente adjointe: Je suis sûre que la députée, qui n'est pas une nouvelle venue parmi nous, trouvera une autre façon de désigner les députés autrement que par leur nom. Elle devrait se servir du nom de sa circonscription. Quant aux opinions exprimées, elles s'inscrivent dans le débat.

Mme Sparrow: Madame la présidente, je comprends maintenant pourquoi on a invoqué le Règlement. Le député d'en face est peut-être quelque peu embarrassé par le nouveau député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je déteste invoquer le Règlement, compte tenu de l'écrasante majorité obtenue par ma bonne amie.

M. Beatty: Ne l'appelez pas votre bonne amie. C'est une insulte à sa réputation.

M. Langdon: Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est aussi contraire au Règlement de la Chambre de faire des procès d'intention. Je n'ai certainement jamais été embarrassé par la vigoureuse campagne que le député de Esquimalt—Juan de Fuca a menée contre le libre-échange.

Mme Sparrow: Madame la présidente, j'allais ajouter quelques mots au sujet du protectionnisme, dont le spectre n'a pas fini de nous hanter. Je sais que nous avons beaucoup entendu parler de l'affaire du bois d'oeuvre. L'opposition ne rappelle jamais qu'en 1986, le département du Commerce des États-Unis nous a accusés d'avoir recours à des subventions déloyales.

Deux ans plus tard, la même accusation a été portée, mais devinez ce qui s'est passé? La législation américaine avait été manipulée ou faussée par le jeu des pressions politiques. Grâce à l'Accord de libre-échange, on instaurera un mécanisme bilatéral de règlement des différends qui empêchera que des pressions politiques ne viennent modifier ou altérer le droit international.

M. Harvard: J'invoque le Règlement, madame la présidente. J'ai une question à poser au sujet du Règlement. Comme je suis un nouveau député, vous me pardonnerez de ne pas connaître le Règlement . . .

M. McDermid: Vous en avez un exemplaire dans votre pupitre.

M. Harvard: Je le lirai. J'ai entendu quelque chose qui m'est familier parce que je viens du Manitoba. Cela venait des députés du parti ministériel. Je l'ai également entendu au Manitoba. Nous avons essayé de régler ce problème lors des dernières élections. Nous avons presque réussi à le faire à Winnipeg.

Je parle évidemment de la merde que nous servent les conservateurs à la Chambre. Sommes-nous vraiment obligés d'écouter cela?

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Je viens du Manitoba et c'est comme cela que nous appelons ce genre de propos. Nous n'avons pas peur d'appeler un chat un chat.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre.

Des voix: Dehors!

La vice-présidente adjointe: La soirée avance. Le débat est très animé. Évidemment, il est normal que les députés ne soient pas toujours d'accord. Par contre, les termes qu'emploie le député sont du genre à indisposer les députés ici à la Chambre, surtout lorsqu'un autre député a la parole.

Il me semble qu'il conviendrait maintenant de reprendre le débat.

Mme Sparrow: Madame la présidente, j'espère que vous allez m'accorder plus de temps, étant donné qu'on m'a interrompue à plusieurs reprises.

Je parlais de protectionnisme. M. Sam Gibbons, le président du sous-comité sénatorial du commerce des États-Unis, m'a rencontrée en mai dernier et nous avons abordé cette question. Ce comité devait se pencher sur 139 projets de loi portant sur le protectionnisme. Ils ne visent pas nécessairement le Canada en particulier, mais je puis vous garantir que si nous n'adoptons pas ce projet de loi nous allons certainement souffrir et subir le ricochet lorsque les États-Unis vont adopter leur projet de loi composite sur le commerce.

Parlons brièvement de l'énergie. Rien dans cet accord n'oblige le Canada à vendre quoi que ce soit à quiconque. Les provinces conservent la compétence pleine et entière sur leurs richesses naturelles. Ce sont elles qui contrôlent l'exploration, le développement et la production du pétrole et du gaz naturel. Cet accord ne garantit un débouché à nos exportations que si nous sommes un fournisseur digne de confiance. C'est logique.

De même, aucun des deux pays ne pourra imposer de restrictions aux exportations et aux importations énergétiques. Nous avons commencé dès 1985 à déréglementer ce secteur. En juin pour le pétrole et en octobre pour le gaz naturel. Nous nous sommes débarrassés du Programme énergétique national. Nous avons soustrait le secteur pétrolier et gazier à l'intervention et à la surveillance gouvernementales. Nous avons donné libre cours au marché, laissé le champ libre à l'entreprise.

J'ai été fort embarrassée d'entendre aujourd'hui le député d'Edmonton-Est demander au ministre, à la période des questions, quand le gouvernement abaisserait le prix du pétrole. Jamais il ne le fera, au grand jamais.

Pendant toute la campagne électorale, il a été question de céder à rabais nos richesses naturelles. Le Canada ne peut pas vendre ses exportations plus cher que le prix demandé aux Canadiens. C'est insensé. Tous les contrats sont négociés librement sur une base commerciale. A cet égard, il suffit de prendre l'exemple du Québec et de voir à quel prix le premier ministre de cette province réussit à vendre son électricité au nord des États-Unis. Il la vend à deux fois et demi le prix qu'il exige des Québécois. Il s'agit de contrats négociés librement.

• (2320)

Je le répète, le gouvernement croit à la libre-entreprise. Nous n'interviendrons pas et nous ne devrions pas de toute façon chercher à réglementer une industrie. Notre tâche consiste à stabiliser la situation financière pour que les industries soient en mesure de poursuivre leur activité et que les forces du marché puissent jouer librement.

Pour prospecter, extraire et mettre en valeur les ressources naturelles, il faut des millions, en fait des milliards de dollars. Le Canada est un très vaste pays, mais il n'est pas très peuplé. Nous ne disposons pas des capitaux nécessaires pour exploiter nos ressources naturelles. Nous devons compter sur les investissements étrangers. Or, les investisseurs recherchent les économies stables et fiables. C'est précisément ce que préconise le parti conservateur, et j'en suis fier.

L'exploitation des sables bitumineux, du pétrole brut du nord de l'Alberta et des réserves dans les régions pionnières de la mer de Beaufort et au large de la côte est coûte extrêmement cher. Il faut des années avant de pouvoir la rentabiliser.

Souhaitons-nous nous assurer de la sécurité de notre approvisionnement? Les Canadiens y tiennent-ils? Dans l'affirmative, c'est précisément ce que leur garantira l'accord de libre-échange.

Je voudrais faire état des possibilités géologiques du Canada. Pour le pétrole, elles représentent 680 ans, mais il faut des capitaux pour mettre ces réserves en valeur. En ce qui concerne le gaz naturel, nous en avons pour 167 ans. Nous n'avons cependant même pas commencé à le prospecter. Nous avons des ressources naturelles en abondance. C'est précisément ce que nous produirons.

Pendant la campagne électorale, de nombreux mythes ont circulé au sujet de l'environnement. On a dit ceci, par exemple: «Le Canada sera obligé d'harmoniser ses normes environnementales avec celles des États-Unis.» Sottises! En vertu de l'article XX du GATT, nous avons le droit de protéger la moralité publique, par exemple en interdisant le commerce du matériel pornographique. Nous avons le droit de protéger la vie ou la santé humaine, animale ou végétale. Nous avons le droit de protéger l'environnement. Tout est là, à l'article XX.

En conclusion, je voudrais dire que nous n'avons pas décidé de conclure cet accord du jour au lendemain. Le processus s'est engagé en mars 1985 au sommet de Québec. L'accord était prêt l'automne de l'année suivante. Nous avons passé dix-huit mois à négocier avec les États-Unis. Notre négociateur, Simon Reisman, dirigeait une équipe de 40 personnages. Le comité consultatif du commerce international avait quinze comités consultatifs sectoriels qui se réunissaient tous les mois. Les membres de l'équipe présentaient leurs rapports à M. Reisman qui en rendait compte à notre ministre du Commerce.

Cet accord a fait l'objet de plus d'études, de plus de participation provinciale et de plus de participation du secteur privé que n'importe quel autre accord jamais conclu par le gouvernement du Canada.

Le mécanisme de règlement des différends est décrit aux chapitres 18 et 19. C'est probablement l'un des plus grands avantages de l'accord. Une étude d'avocats, Fraser and Beatty, a publié un rapport disant qu'il s'agissait d'un atout énorme et de l'un des meilleurs mécanismes de règlement des différends qui existe.

L'accord de libre-échange est important pour le Canada. Les Canadiens nous ont donné un mandat. Nous avons plus de sièges à la Chambre que les deux autres partis réunis. Nous avons donc le droit d'agir et nous l'exerçons.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (South West Nova): Madame la présidente, les électeurs de South West Nova savent ce que je pense du libre-échange. Je voudrais consacrer les vingt minutes auxquelles j'ai droit à poser au ministre quelques questions rapides et directes que mes électeurs et beaucoup de Canadiens m'ont chargée . . .

Une voix: Peut-il y répondre?

Mme Campbell (South West Nova): Je ne sais pas, cela dépend du ministre.

De toute évidence, un grand nombre de députés ne savent pas qu'ils peuvent interroger directement les ministres et leurs collaborateurs. Je regrette que ces derniers ne soient pas ici ce soir.

M. McDermid: Ils sont ici. Je peux aller les chercher à l'instant.

Mme Campbell (South West Nova): Il vous faudra peut-être en arriver là, John. Excusez-moi, je vais m'adresser à vous tout à l'heure.

Je suis sûr que le ministre peut répondre à des questions simples. J'irai droit au but.

Ma première question porte sur le groupe de travail sur les subventions établi en vertu de l'article 1907. Je sais que les deux pays ont convenu de créer un groupe de travail en vue d'établir des règles plus efficaces relativement à l'emploi de subventions. Ils veulent établir un autre régime afin de régler le problème des prix injustes et des pratiques de subventionnement. J'ai un certain nombre de questions à poser au ministre au sujet des subventions. Le ministre du Commerce sait certainement que nous en avons beaucoup discuté au comité. Par conséquent, c'est à titre de membre du comité que j'estime être en droit de l'interroger. Je sais qu'il a le don d'être bref dans ses réponses.

Le gouvernement du Canada, le Cabinet ont-ils déterminé ce qui constitue une subvention aux yeux du Canada dans le contexte de l'Accord de libre-échange?

M. Crosbie: Oui, madame la présidente. Il est évident qu'au fil des ans, nous avons étudié la définition de subvention. Je ne peux pas rester debout si la députée se lève aussi.

Mme Campbell (South West Nova): Je voulais seulement que vous répondiez par oui ou non.

M. Crosbie: Je peux attendre la fin de l'allocution de la députée et répondre ensuite.

Mme Campbell (South West Nova): Contentez-vous de répondre oui ou non.

M. McDermid: Assoyez-vous et laissez-le répondre.

M. Dick: Il peut répondre pendant 20 minutes s'il le désire.

Mme Copps: Ne jouez pas au plus fin.

Mme Campbell (South West Nova): La définition de ce qui constitue une subvention dans le contexte de l'Accord du libre-échange va-t-elle s'appliquer rétroactivement, c'est-à-dire à la période précédant le 1er janvier 1989? Les sociétés de l'Est du pays qui bénéficient actuellement de subventions de l'Agence de promotion de l'économie du Canada atlantique seront-elles pénalisées? Y a-t-il une date à laquelle on considérera qu'il s'agit d'une subvention aux termes de l'accord? Autrement dit, y a-t-il une date à compter de laquelle une subvention en devient une de fait selon l'Accord de libre-échange? Ma question exige un oui ou un non.

M. Crosbie: De toute évidence, la réponse est non. Il n'y a pas encore eu d'accord sur la définition de ce qui constitue une subvention qui fausse les échanges commerciaux. On pourrait difficilement rendre une telle définition rétroactive si tant est que l'on réussisse à s'entendre là-dessus.

Mme Campbell (South West Nova): Autrement dit, il faut se dépêcher à obtenir des subventions avant le 1er janvier 1989.

Des voix: Non.

Mme Cambell (South West Nova): J'ai en mains la décision finale rendue aux États-Unis au sujet des droits compensateurs à l'égard du poisson de fond de l'Atlantique. Je suis persuadée que le ministre connaît bien la liste qu'elle contient.

Je ne tiens pas à entrer dans les détails. Je veux simplement donner un aperçu des programmes considérés comme des subventions dans cette décision des Américains. J'en énumérerai onze ou douze parce que je crois qu'ils seront importants dans la mesure où l'on enjoindra peut-être aux membres du comité de les considérer comme des subventions.

Il y a le Programme d'aide pour les bateaux de pêche, les programmes d'aide de Pêches et Océans pour la construction de fabriques de glace et d'installations de réfrigération du poisson, certains types de crédits d'impôt à l'investissement, les programmes d'expansion des exportations, les programmes de subventions au développement régional, les programmes de développement industriel et régional, les programmes de prêts de bonification aux pêcheurs, les subventions accordées par le ministère des Pêches et des Océans aux pêcheurs et aux conditionneurs—je vous cite la décision. Il y a une liste de 38 subventions dont ils ont tenu compte. Je pourrais continuer.

Le ministre sait que nous sommes tous deux favorables à la construction d'aménagements portuaires à l'intention des pêcheurs, mais les Américains ont considéré que les droits d'utilisation préférentiels offerts aux pêcheurs aux termes du Programme des ports pour petits bateaux représentaient une subvention. Il y a aussi les capitaux que le gouvernement a injectés dans les sociétés Produits de la mer national et Fishery Products International. Si l'accord n'est pas d'application rétroactive, il n'y aura évidemment aucun problème.

• (2330)

On peut ensuite passer, monsieur le Ministre, aux subventions qui touchent Terre-Neuve, comme les subventions pour la réfection et la réparation des navires de pêche et des navires côtiers. Il y a environ huit programmes d'aide qui sont visés.

Il y a une liste de subventions. Je veux savoir si le ministre donnera des directives au groupe de travail qui sera chargé d'évaluer les modalités selon lesquelles ces 38 programmes ont fait l'objet de droits compensateurs. Je ne veux pas savoir ce qui s'est produit dans le cas de chaque programme. Je veux savoir si le ministre aura des directives à donner au groupe de travail lorsque celui-ci sera constitué. Cela devra se faire d'ici le 1er janvier si nous adoptons l'accord d'ici la fin de l'année. Le ministre a-t-il fourni au groupe de travail une liste des programmes d'aide à la croissance industrielle qui doivent être protégés? A-t-il émis une directive en ce sens?

M. Crosbie: Il semble y avoir beaucoup de confusion dans l'esprit de la députée. Je suppose que le fait qu'elle a été absente de la Chambre pendant quatre ans a rendu ces questions moins claires dans son esprit.

Voici ce qui en est pour les subventions. Peu importe que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis soit adopté ou non, les États-Unis ont comme nous d'ailleurs, une loi visant à déterminer si les biens exportés aux États-Unis bénéficient ou non de subventions déloyales. Nous avons des lois semblables au Canada. Il n'y a rien d'étrange ou d'étonnant à ce que les Américains aient de telles lois. Tous les pays commerçants du monde ont des lois semblables pour se protéger contre les échanges injustes.

Par conséquent, si les Américains exportent au Canada des biens pour lesquels il existe des subventions qui faussent de quelque façon les échanges commerciaux, les entreprises canadiennes pourront alors déposer une plainte auprès des autorités canadiennes compétentes. Si l'entreprise peut prouver que le producteur américain a reçu une subvention injuste qui a faussé le mécanisme, alors nous pouvons imposer des droits compensateurs. La loi fonctionne dans les deux sens.

L'an dernier, cette année, l'année prochaine, les Américains pourront, d'après leurs lois commerciales, intenter une action en justice contre les exportations canadiennes dirigées vers les États-Unis s'ils estiment que certains de nos produits ont été injustement subventionnés. D'ici la fin de la présente année, c'est un organisme américain qui aura à trancher ces questions. Il aura à décider si, aux termes des lois commerciales américaines, nos producteurs ont bénéficié de subventions injustes qui ont faussé les échanges commerciaux.

A partir du 1er janvier, les choses se passeront différemment. Nous pourrons faire appel à un organisme de règlement des différends auquel siégeront deux membres que nous aurons désignés.

Mme Campbell (South West Nova): C'est à moi de . . .

M. Crosbie: Madame la présidente, on m'a posé une question et j'ai la parole.

Mme Campbell (South West Nova): Non, madame la présidente, il n'a pas répondu à ma question.

M. Crosbie: J'ai la parole.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: On m'a posé une question, et je devrais pouvoir y répondre. A compter du 1er janvier, lorsque ce projet de loi aura été adopté à la Chambre, nous aurons un nouveau mécanisme de règlement des différends. Une commission sera créée à laquelle seront désignés deux Canadiens, deux Américains et un président neutre.

Mme Campbell (South West Nova): J'invoque le Règlement, madame la présidente . . .

Une voix: Nous sommes en comité, madame la présidente.

M. Crosbie: Est-ce que j'ai la parole, madame la présidente?

La vice-présidente adjointe: Pas à ce stade-ci. La députée de South West Nova invoque le Règlement.

M. Crosbie: Ou la députée pose des questions ou elle n'en fait rien. De quel type d'inepties s'agit-il?

La vice-présidente adjointe: La députée a invoqué le Règlement.

Mme Campbell (South West Nova): J'ai posé précisément une question au ministre. Je n'ai pas besoin d'une leçon sur les droits compensateurs.

M. Crosbie: C'est certes ce qu'il vous faut.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la présidente, j'ignore si vous avez déjà eu la possibilité de siéger à un comité plénier.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre!

Mme Campbell (South West Nova): Il ne peut répondre à la question. Elle était pourtant fort simple. Je lui ai demandé simplement s'il allait donner certaines directives sur les subventions à compter du 1er janvier. Veuillez répondre à la question. Je n'ai pas de leçon à recevoir. Je ferai un discours si vous le désirez. C'est mon temps de parole. Je pose une question; répondez-y.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre!

M. Crosbie: Si je peux poursuivre ma réponse, je tiens à dire que la députée s'y perd dans toute cette question.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre!

Mme Campbell (South West Nova): Je ne m'y perd pas pour ce qui est des subventions. C'est toute la question dont vous devez discuter.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre! Je voudrais préciser une chose pour la gouverne de tous les députés. En comité plénier, un député peut fort bien poser des questions au ministre responsable d'un projet de loi. Le temps pris par le ministre, alors que la clôture a été appliquée, fait partie des 20 minutes allouées au député concerné pour faire une déclaration. Chaque fois qu'une question est posée, je pense qu'on devrait donner au député le temps de répondre.

La dernière intervention de la députée de South West Nova visait à invoquer le Règlement. En définitive, il n'y a pas eu de rappel au Règlement et le débat a repris. Ainsi, je ne tiendrai pas compte du temps qu'a pris le rappel au Règlement. Le présent débat ne comptera pas dans le temps alloué à la députée.

La parole est au ministre. Je crois qu'il serait préférable pour tout le monde qu'il finisse de répondre le plus rapidement possible.

M. Crosbie: Merci, madame la présidente. Je vais essayer d'être très bref.

A l'heure actuelle, chaque cas est tranché selon ses mérites. On ne s'est pas encore entendu sur ce qui constitue une subvention créant des distorsions commerciales. Si deux pays pouvaient établir une définition à ce sujet, on épargnerait alors beaucoup de temps et d'efforts à tous ceux qui soumettent les cas en question aux tribunaux chargés du règlement des différends. C'est ce que le comité va faire au cours des sept prochaines années: voir si nous pouvons nous entendre avec les États-Unis sur la définition d'une «subvention déloyale». Nous n'accepterons pas une définition qui met en péril nos programmes de développement régional. La loi ne changera pas aux États-Unis. Elle ne changera pas chez nous non plus à moins que nous ne nous entendions au sein de ce comité.

Les chances d'une entente sont minces parce que les 96 pays du GATT n'y sont pas arrivés. Peut-être y arriverons-nous d'ici à 5 ou 7 ans. Nous n'accepterons rien de préjudiciable au Canada.

Des voix: Bravo!

La vice-présidente adjointe: La députée de South West Nova.

Mme Campbell (South West Nova): Je tiens seulement, madame la présidente, à vous remercier de votre indulgence. J'estime avoir le droit à mes 20 minutes de parole. Le ministre n'a pas besoin de me faire la leçon dans l'introduction de sa réponse. Je demande simplement s'il a ou non communiqué au comité les priorités du Canada atlantique. Il dit qu'il n'accepterait rien de préjudiciable. D'accord. Je me demande simplement s'il a dressé une liste.

• (2340)

Ma prochaine question a trait au chapitre 12 de l'accord. J'ai été heureuse de constater que le gouvernement avait protégé la propriété des navires qui prennent le poisson dans les eaux canadiennes.

Il y a une différence entre la côte est et la côte ouest, mais je ne m'inquiéterai pas pour la côte ouest parce que, de toute évidence, le gouvernement ne s'en inquiète pas lui-même. Je ne m'intéresse qu'à la côte est.

Selon l'explication qui est donnée du chapitre 12, le ministre des Pêches et Océans a gardé intact le pouvoir de s'assurer que le Canada retire les avantages de ses ressources halieutiques. L'accord maintient la politique canadienne actuelle qui interdit aux étrangers—et je présume qu'étrangers signifie Américains—de détenir les parts majoritaires sur des navires licenciés au Canada ou dans des sociétés possédant ces navires.

Ce qui est le plus étonnant là où il y a de la pêche côtière, c'est qu'il est aussi interdit de participer aux allocations aux entreprises.

Le ministre doit savoir que sur la côte est, 80 p. 100 de la pêche sont sous le système des allocations aux entreprises.

M. Siddon: Ce n'est pas vrai.

Mme Campbell (South West Nova): Cela veut dire que quelqu'un peut acquérir une part minoritaire de Fishery Products et de National Sea dans une bourse américaine. Nous nous sommes battus férocement pour garder le contrôle du poisson dans les eaux canadiennes, et voici maintenant qu'il prendra la direction des États-Unis. Cela veut aussi dire que vous pouvez avoir 150 navires de pêche côtière . . .

M. Siddon: J'invoque le Règlement.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la présidente, ce n'est pas à ce ministre que je m'adressais.

La vice-présidente adjointe: Le ministre invoque le Règlement.

M. Siddon: Comme la députée souhaite sûrement que la Chambre ait les renseignements exacts, elle devrait préciser que ce n'est pas 80 p. 100 des pêcheries de l'Atlantique qui sont sous le système des allocations aux entreprises. Elle devrait dire les choses comme elles sont.

Des voix: Assoyez-vous!

Mme Campbell (South West Nova): Il ne sait pas de quoi il parle.

La vice-présidente adjointe: Le ministre pourra prendre part au débat plus tard. Il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement. Je donne la parole à la députée de South West Nova.

Mme Campbell (South West Nova): Le ministre connaît la politique de la pêche. Nous la connaissons tous sur la côte est. Les Canadiens doivent être propriétaires de leur bateau dans une proportion de 51 p. 100. Cette disposition a été maintenue. Mais nous ignorons qui sera propriétaire de l'autre proportion de 49 p. 100.

A titre d'exemple, si le seuil d'examen des investissements fixé par Investissement Canada est à 150 millions de dollars, toute une région du secteur de la pêche côtière pourrait être rachetée à 49 p. 100, de sorte que sa gestion risque de changer de main. Je ne pense pas que c'est ce qu'a souhaité le ministre. Je suis persuadée qu'il n'a pas voulu céder le contrôle sur notre poisson dans nos eaux à un actionnaire minoritaire étranger.

M. Siddon: J'invoque le Règlement . . .

Mme Campbell (South West Nova): Vu que le poisson doit être débarqué . . .

M. Siddon: J'invoque le Règlement . . .

La vice-présidente adjointe: Je donne la parole au ministre qui invoque le Règlement.

M. Siddon: La députée n'aura pas d'objection à ce que la Chambre sache que les pêcheurs côtiers doivent obtenir des licences et que seulement des Canadiens peuvent être propriétaires . . .

La vice-présidente adjointe: J'ai déjà prévenu le ministre et je l'invite à participer au débat plutôt qu'à expliquer son rappel au Règlement.

M. Tobin: Madame la présidente, je vous remercie d'avoir signalé qu'il existe une différence énorme entre le fait de pinailler en faisant un rappel au Règlement et celui de participer au débat. Le ministre interrompt un discours éloquent et enthousiaste en faisant des rappels au Règlement fictifs qui sont en réalité du pinaillage. Qu'on nous permette d'écouter une partisane enhousiaste . . .

Des voix: Bravo!

La vice-présidente adjointe: Je voudrais signaler au député que j'ai déjà réglé ce point avec le ministre. La députée de South West Nova a la parole.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la présidente, je vais revenir aux préoccupations que suscite l'Accord de libre-échange. Je m'inquiète des normes techniques. Je m'inquiète des pratiques commerciales restrictives et des permis d'entrée temporaires.

Il existe une différence entre les lois américaines et canadiennes sur l'immigration. Je soutiens que les Américains peuvent venir chez nous passer autant de temps qu'ils le veulent tandis que les Canadiens ne peuvent rester aux États-Unis qu'un maximum de six mois.

M. McDermid: Où avez-vous vu cela?

Mme Campbell (South West Nova): Ils peuvent venir chez nous et rester pendant une période indéterminée. Il n'y a pas de limite.

M. McDermid: Mais où avez-vous vu cela?

Mme Campbell (South West Nova): J'ai l'article, je l'enverrai au ministre plus tard.

Je comprends qu'une loi identique doit être adoptée au sujet des permis d'entrée temporaires. Combien de temps passera avant que nous ayons les mêmes droits que les Américains en ce qui concerne le séjour dans l'autre pays? Ou bien y aura-t-il des périodes plus courtes?

Je voudrais également parler de la question de la main-d'oeuvre à bon marché.

M. Crosbie: Quand aurons-nous la possibilité de répondre à la question?

Mme Campbell (South West Nova): Je n'ai pas encore posé de questions, mais j'en poserai une si vous le voulez, monsieur le ministre. Le ministre s'attend-il à ce que le poisson pris dans les eaux intérieures soit débarqué chez nous pour être conditionné dans l'est du Canada alors qu'il pourrait l'être à moins cher aux États-Unis?

Autrement dit, je comprends que, en vertu des droits acquis, les Canadiens doivent être propriétaires de 51 p. 100 de l'entreprise de pêche. Cependant, je conçois très bien qu'un groupe d'actionnaires minoritaires puisse s'en emparer. Je comprends qu'il y a des droits acquis et qu'il faut débarquer le poisson pêché près des côtes aux quais. Cependant, je pense qu'au bout du compte notre compagnie ne sera pas en mesure de s'en porter acquéreur parce qu'elle devra faire concurrence à des sociétés qui emploient une main-d'oeuvre à rabais et qui font du conditionnement.

Ne croit-il pas que les pêcheurs côtiers seront pénalisés si le poisson débarqué est directement acheminé aux États-Unis pour y être transformé?

Le ministre affirme que, grâce à cet accord, notre secteur de la transformation du poisson pourra se développer. Évidemment, on pourra trouver six personnes pour faire des croquettes de poisson. On pourra fabriquer toutes les croquettes de poisson que les Américains voudront bien manger. Voilà six emplois de plus, mais qu'en est-il des emplois dans les usines de transformation? Il est possible que l'on considère les prestations que reçoivent les travailleurs saisonniers comme une subvention et il est possible aussi que le poisson soit vendu aux États-Unis et transformé là-bas. A ce moment-là, c'en sera fini de la pêche côtière chez nous.

Nous craignons pour la survie des collectivités de pêcheurs. Pour votre part, vous vous inquiétez de savoir si la *National Sea* et *Fisheries Products International* fabriqueront des croquettes de poisson. Je ne peux pas croire qu'un ministre de l'Est permette à un actionnaire minoritaire de mettre en vente à Boston ou ailleurs où la main-d'oeuvre est moins chère les prises de poisson débarquées ici.

Les compagnies *Fisheries Products International* et *National Sea* font déjà des affaires sur ces marchés parce qu'il leur en coûte moins cher d'y acheminer le poisson. Comment le ministre fera-t-il pour conserver au Canada nos ressources naturelles?

La vice-présidente adjointe: Il ne reste que quelques minutes, si le ministre veut répondre.

M. Crosbie: Comment allez-vous les garder à la ferme maintenant qu'ils ont vu Paris? Je suis heureux de constater que la députée voulait respecter les règles du comité plénier en demandant . . .

• (2350)

La vice-présidente adjointe: Excusez-moi, je donne la parole au député d'Essex-Windsor sur un rappel au Règlement.

M. Langdon: Madame la présidente, j'ai une question de procédure à vous soumettre. Je crois comprendre que lorsque la clôture a été appliquée au comité plénier il n'est plus possible de mener une période de questions et de réponses et que tout député n'a alors droit qu'à une intervention, droit dont s'est déjà prévalu la députée de South West Nova. N'ai-je pas raison, madame la présidente?

La vice-présidente adjointe: Le député n'a probablement pas suivi mon explication à un moment donné, même si j'ai été très explicite au début du discours de la députée de South West Nova. Si le député souhaite poser des questions au ministre responsable du projet de loi, le temps de réponse du ministre sera déduit des 20 minutes dont il dispose. Autrement, cela serait considéré comme une intervention de la part du ministre. Au cours de la période de 20 minutes, le député peut être autorisé par la présidence à prendre la parole à nouveau après avoir posé une question au ministre. Le député juge-t-il la réponse satisfaisante?

M. Langdon: Oui, madame la présidente, mais cela ne cadre pas avec ce que j'estime être une règle importante qui entre en vigueur lorsque le gouvernement impose la clôture en comité plénier, à savoir qu'un député ne peut prendre la parole qu'une fois.

Dans le cas qui nous intéresse, la députée de South Western Nova, tout comme le ministre, aura pris la parole à plusieurs reprises. Cela semble aller à l'encontre de la règle qui s'impose en cas de clôture.

La vice-présidente adjointe: Que le député me permette de me reprendre. Une fois que s'applique la clôture, aucun député ne peut avoir plus d'une période de vingt minutes. Si le député choisit de poser une question au ministre compétent, le temps de la réponse est déduit des vingt minutes qui lui sont allouées. Le député a le choix.

Le député de South West Nova a épuisé son temps de parole. Le débat se poursuit avec le député de Guelph.

M. Crosbie: Ai-je maintenant la parole?

M. Tobin: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Nous acceptons et approuvons, il va sans dire, l'explication que vous avez donnée au député qui a soulevé la question, mais je me demande tout simplement si, dans le calcul du temps du dernier intervenant, vous avez compté le temps qu'on a pris pour expliquer au député d'Essex—Windsor ce qui se passait au juste ce soir. Je me demande si le ministre a le temps de répondre avec son laconisme habituel et le député, le temps de répliquer.

La vice-présidente adjointe: Je donne au député l'assurance que le temps qu'ont pris les rappels au Règlement pendant le discours du député a été compté et ajouté au temps normal, mais la période est maintenant terminée. Le débat se poursuit avec le député de Laval.

M. Crosbie: Je n'ai pas encore répondu à la question!

La vice-présidente adjointe: La parole est au député de Laval.

[*Français*]

M. Ricard: Madame la Présidente, avant de commencer . . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Madame la présidente, il me semblait qu'avant le rappel au Règlement, vous aviez donné la parole au député de Guelph.

La vice-président adjointe: La députée comprendra que, à cette heure de la nuit, la présidence puisse se tromper en donnant la parole à un député. Je regrette. Je donne la parole au député de Laval.

[*Français*]

M. Ricard: Madame la Président, j'aimerais, avant de commencer mon exposé, féliciter le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). Il a été accusé pendant quasiment 18 mois de ne pas avoir lu l'Entente commerciale. Je trouve qu'il répond tellement bien aux questions que je pense qu'on lui doit une bonne main d'applaudissements, et si mes collègues veulent me supporter, nous allons l'applaudir bien fort.

Une voix: On dirait qu'il l'a appris par coeur depuis ce temps!

M. Ricard: Oui justement, on dirait même qu'il l'a appris par coeur. Alors, félicitations, monsieur le ministre.

Madame la Présidente, j'aimerais faire un petit énoncé. C'est quoi le but du projet de loi que nous débattons actuellement? On dit que c'est pour:

> resserrer les liens d'amitié uniques et durables formés entre les deux pays et les deux peuples, et de mise entre de grands partenaires commerciaux;
>
> consolider l'identité nationale du Canada tout en protégeant les caractéristiques essentielles de ces éléments constitutifs;
>
> promouvoir la productivité, l'emploi, la stabilité financière et l'amélioration des conditions de vie;
>
> accroître la prévisibilité de la conjoncture de façon à permettre aux Canadiens de faire des projets et des investissements en toute confiance et d'améliorer leur compétitivité aux États-Unis et sur les marchés mondiaux;
>
> faire fond sur les droits et obligations du Canada aux termes de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* et d'autres instruments de coopération multilatéraux et bilatéraux;
>
> favoriser l'expansion et le développement harmonieux du commerce mondial et jouer un rôle de catalyseur dans l'élargissement de la coopération internationale;
>
> mettre en place les procédures binationales efficaces pour le règlement des différends entre les deux pays découlant de l'Accord, notamment en matière de droits anti-dumping et compensateurs;

Monsieur le Président, si on regarde l'énoncé que je viens de vous lire, je me demande encore pourquoi les partis d'opposition mettent en garde les Canadiens contre un droit de négociation ou de commerce avec les États-Unis, qui va permettre à tous les habitants du Canada de profiter de l'Entente.

Je me demande comment on peut expliquer au Canada et aux Canadiens et Canadiennes comment on devrait faire attention pour commercer avec les Américains, parce qu'on pourrait se faire jouer des tours.

J'ai entendu ici, pendant quasiment une semaine et demi et même un petit peu plus maintenant, toutes sortes de commentaires, toutes sortes d'allégations et très souvent des faussetés sur ce que le projet de loi nous demande de faire avec nos collègues américains.

Vous savez, monsieur le Président, lorsque deux personnes décident de contracter ensemble, les deux s'asseoient à une table, les deux mettent les critères de l'entente qu'ils veulent bien conclure et les deux, finalement, signent cette entente. Lorsqu'il s'agit de deux sociétés, je pense que cela fonctionne de la même façon. Il y a des avocats plein la salle ici, je pense qu'on pourrait les consulter et on aurait sûrement la réponse. Lorsque deux pays décident de faire la même chose, bien, on suit les mêmes règles. On s'asseoit, on dit ce que nous on veut et l'autre nous dit la même chose et là, on essaie de se mettre d'accord.

Notre pays compte 25 millions de personnes et nous produisons beaucoup plus que l'on consomme. Évidemment, nous essayons de vendre nos produits à l'étranger le mieux que l'on peut, et une partie de cette surproduction va aux États-Unis et nous essayons actuellement d'augmenter notre productivité en ce sens. C'est sûr que les Américains qui ont 250 millions de personnes, c'est un petit marché pour eux, le Canada. Mais pour les Américains, cela veut dire beaucoup plus que d'essayer de vendre ou d'acheter des produits de consommation.

• (0000)

Cela veut dire qu'ils sont capables de s'entendre à l'amiable avec un autre pays. Cela veut dire que cela peut préparer les négociations pour d'éventuelles rencontres avec le monde. Ce que nous visons actuellement avec l'Entente de libre-échange, ce n'est pas nécessairement d'établir des liens commerciaux entre deux pays, c'est d'établir des liens commerciaux mondialement, monsieur le Président. Ce qu'on veut c'est d'ouvrir un marché mondial sur notre productivité. Si vous vous souvenez, il y a quelque temps, nous avons établi bien clairement que le Canada pouvait compétitionner avec tous les pays du monde au niveau de la haute technologie. Nous avons ici au Canada, et je devrais dire même au Québec, les meilleurs ingénieurs au monde. Nous avons des Lavallois qui sont de bons ingénieurs. J'en suis un, monsieur le Président, je n'ai pas peur de le dire. Il y a à Montréal une grande firme qui s'appelle Lavalin, qui compétitionne sur le marché mondial et qui est la seule compagnie ou firme d'ingénieurs-conseils qui a réussi à rentrer en Russie. Ce ne sont pas des farces, on ne rit pas. Ce sont des gens qui sont capables de compétitionner sur le marché mondial. Ce qui veut dire que si on réussit à avoir des ententes avec nos proches partenaires qui sont les Américains, on pourra aussi s'attaquer au marché mondial, on pourra vendre nos expertises, on pourra vendre nos biens, on pourra vendre nos services, monsieur le Président. Les libéraux, c'est évident qu'ils vont dire qu'on n'est pas capable parce que, eux, ils n'ont jamais été capables de le prouver durant le passé. Ils n'ont jamais été capables de mettre sur pied un système qui nous permettrait de prendre de l'expansion.

Si on regarde maintenant la mise en oeuvre du libre-échange, monsieur le Président, ils nous ont dit durant la campagne électorale qu'on n'était pas capable de dire ce que c'était vraiment la mise en oeuvre et ses effets.

Monsieur le Président, au niveau des droits de douanes. On dit que les droits de douanes seront entièrement supprimés pour ce qui concerne environ 15 p. 100 du commerce bilatéral. A l'entrée en vigueur de l'Accord, des produits d'origines canadienne ou américaine, comme les ordinateurs, c'est de la haute technologie cela, le matériel informatique, c'en est aussi, la fourrure, les vêtements, le poisson frais surgelé, et là je devrais rendre hommage à mon collègue, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt) qui a vraiment, hier soir, démontré de façon simple, de façon précise qu'est-ce qu'il fera avec la morue. La nourriture pour les animaux, les skis, les patins, le whisky, ça c'est peut-être un petit peu moins important, mais ça pourra traverser la frontière sans franchise. A la même date, monsieur le Président, les droits de douanes seront réduits de 20 p. 100 sur environ le tiers des autres produits échangés possiblement de droits de douanes. Par exemple, la machinerie, la peinture, les meubles, le papier et les produits du papier. Il en a parlé aussi, le ministre, hier, des produits du papier.

Il nous a raconté que nous ici on faisait la matière première mais que c'étaient les Américains qui faisaient le produit fini, et qu'avec un nouveau traité de libre-échange on pourrait avoir le produit fini. Le contreplaqué de bois dur, le pétrole, les pièces automobiles, et ça le pétrole ça va toucher mon ami, le député de Duvernay (M. Della Noce), et Luigi. Ils seront diminués d'un autre 20 p. 100 jusqu'à ce que les produits constituent environ 50 p. 100 du commerce bilatéral.

Parlons maintenant de lever les embargos, monsieur le Président. Le Canada lèvera son embargo sur les aéronefs d'occasion, les automobiles d'occasion vieilles de huit ans et plus, mais cette restriction quant à l'âge des voitures d'occasion sera éliminée graduellement d'ici le 1er janvier 1993 à raison de 2 p. 100 par année. Évidemment il y a de la «cuisinerie» dans tout cela.

L'autorisation de séjour pour les gens d'affaires. Vous savez, monsieur le Président, j'ai essayé un jour d'aller travailler aux États-Unis comme ingénieur et c'était très difficile pour un professionnel canadien d'aller sur un marché américain, de s'attaquer au marché américain sans avoir le parrainage d'une firme de l'endroit. Et cela a causé beaucoup de problèmes parce que les compagnies qui voulaient s'afficher sur le marché américain devaient d'abord demander un permis de travail aux États-Unis et ils ne pouvaient pas l'obtenir. Donc, ils devaient absolument se joindre à une compagnie américaine de façon à pouvoir parrainer cette entreprise canadienne. Avec le libre-échange, de nouvelles règles concernant les séjours temporaires aux États-Unis pour les gens d'affaires en visite, les professionnels, les négociants, les investisseurs ou les personnes mutées à l'intérieur d'une société, entreront en vigueur pour les citoyens canadiens. Il me semble que c'est clair, ce n'est pas compliqué à comprendre cela.

Une voix: Les citoyens américains aussi.

M. Ricard: Les citoyens américains aussi, c'est vrai. Vous avez raison, monsieur, c'est un libre-échange que l'on fait. Donc, si on s'en va chez eux, ils ont le droit de venir ici, chez nous. Et je pense qu'on est assez grand, assez «mature» et assez homme pour l'accepter et travailler avec les règles convenues.

Alors, monsieur le Président, si nous regardons tout cela, nous nous rendons compte facilement que cela ne peut pas être néfaste pour les Canadiens.

Quels seront les effets sur une province comme la province de Québec? Nous avons entendu depuis quatre ans, ici, les libéraux nous dire que la région de Montréal était une région négligée par le gouvernement fédéral. Nous avons dans la région de Montréal des effectifs,

nous avons de l'infrastructure, nous avons tout ce qu'il faut pour donner la chance à ces gens-là de pouvoir aller sur le marché mondial, sur le marché américain. Mais il faut pour cela qu'on leur donne la chance de le faire.

Les libéraux ont essayé pendant 20 ans de subventionner les compagnies qui avaient de la misère à survivre. Ce qu'ils ont fait, ils ont mis des *bandaids* sur des pattes de bois, monsieur le Président. Ils n'ont jamais réglé le problème. Nous avons essayé, nous, avec les moyens du bord, effectivement de régler le problème. Nous avons sauvé l'industrie Pétromont. Nous avons investi des millions, mais nous les avons investis d'une façon intelligente. Nous avons permis à cette industrie de «compétitionner», de se restructurer, de s'attaquer à des marchés au sujet desquels, jusque-là, il n'était pas permis de le faire.

Alors, monsieur le Président, pour la région de Montréal, si on peut avoir accès au marché américain, si on peut produire des produits de haute technologie, si on peut produire des produits raffinés, qu'est-ce qu'on va faire? Nous allons les vendre aux Américains. Nous avons d'ailleurs déjà commencé. Si on regarde les compagnies comme la Spar qui produit le bras canadien sur la navette américaine . . .

Une voix: C'est fabriqué à Lotbinière.

M. Ricard: C'est fabriqué à Lotbinière, c'est encore mieux. Il doit y avoir des petites vis fabriquées à Lotbinière.

Monsieur le Président, on se rend compte que les Canadiens sont capables.

Je me souviens, monsieur le Président, de la démagogie des partis de l'opposition lorsqu'on a parlé en 1984-1985 de redonner à l'entreprise privée les entreprises de l'État, de décentraliser. On a eu à ce moment-là la première industrie qui a été vendue à l'entreprise privée, la compagnie de Havilland. Je m'en souviens très bien parce qu'à cette époque-là, j'étais le président du Comité de l'expansion économique régionale et nous avions entendu des auditions sur la vente de cette entreprise à des compagnies privées. Et je me rappelle qu'à cette époque-là on avait dit que si l'État se départissait des entreprises publiques, nous allions tuer cette industrie, nous allions créer du chômage, nous allions avoir un exode des cerveaux canadiens vers les entreprises américaines puisqu'à cette époque-là c'était la compagnie Boeing qui se portait acquéreur de la compagnie de Havilland.

On a eu aussi droit à M. Bob White qui est venu faire des pressions.

Une voix: Pas Bob White?

M. Richard: Bob White, en chair et en os.

Une voix: Le chef du NPD?

M. Ricard: Le futur chef du NPD. Il est venu ici avec son groupe de 15 ou 20 personnes essayer de rire de l'État, de rire du gouvernement canadien, et là ce n'était pas seulement les conservateurs qui passaient «au bat», monsieur le Président, les libéraux y goûtaient eux autres aussi parce qu'évidemment, pour Bob White, il n'y a absolument rien qui existe sauf le syndicalisme, le NPD et le socialisme. Alors, pour lui toute vente d'une entreprise publique à l'entreprise privée était un scandale et allait devenir un cancer.

On a eu le même phénomène lorsque la Canadair a décidé de vendre une partie de ses actions à l'entreprise privée. Et les mêmes personnes sont venues devant cette Chambre, sont venues devant le Comité, sont venues «démagoger», sont venues nous accuser de tous les péchés du monde, sont venues nous dire qu'on était en train de vendre le pays aux Américains, sont venues nous dire qu'on était en train de se débarrasser du patrimoine, monsieur le Président, le patrimoine!

Et si on regarde aujourd'hui les effets de ces ventes, de cette privatisation, sans dire qu'on a créé de l'emploi, puisqu'on a quasiment doublé le nombre d'emplois que ces compagnies avaient à ce moment-là . . . mais elles ont triplé, quadruplé leurs profits. C'est ce qu'elles ont fait. Et l'avantage, c'est que les retombées en impôts, tant fédérales que provinciales, et tout ce qui a trait aux taxes vis-à-vis de leur pouvoir d'achat nous ont permis de justifier à 400 p. 100 les avances qu'on avait faites à ce moment-là.

Alors, je vous disais que la région de Montréal était une région favorisée au niveau de la haute technologie. Il y a Spar dans la circonscription de mon ami, le ministre du Travail (M. Cadieux), il y a Canadair, il y a Paramax, il y a CAE, *Canadian Aviation Electronics*, qui sont dans cet arrondissement de haute technologie et qui pourraient facilement être favorisées. Mais il faut pour cela, monsieur le Président, que le projet qu'on discute actuellement passe. Il faut qu'il soit mis en vigueur, il faut qu'on puisse avoir l'outil pour modifier nos lois qui vont nous permettre ce développement de haute technologie.

Tout cela m'amène à vous parler un petit peu, monsieur le Président, de l'Agence spatiale. On a entendu, durant la campagne électorale, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) nous dire que la région de Montréal serait l'endroit pour la future Agence spatiale. Si vous regardez les journaux de la semaine passée, il y a une douzaine de députés de son caucus qui eux la veulent pour la région d'Ottawa. C'est bien évident que ce sont des députés d'arrière-ban de l'opposition, mais quand même il reste qu'au sein de ce parti, il n'y a quand même pas de coalition ou de coordination ou d'unification pour avoir une idée précise où mettre l'Agence spatiale. Ils ont essayé de nous faire trébucher

en essayant de nous faire nous compromettre, nous, les députés de la région de Montréal versus ceux de la région d'Ottawa, pour nous faire partir en chicane, de façon à ce qu'on se déchire.

Monsieur le Président, notre parti n'est pas tombé dans cette démagogie, ne s'est pas «enfargé». Nous ne nous sommes pas compromis. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il ferait une déclaration en temps et lieu et tous les autres ministres ont suivi cette directive.

Ce qui compte pour nous, monsieur le Président, ce n'est pas que l'Agence spatiale soit à Montréal ou à Toronto ou à Ottawa. Ce qui compte pour nous, monsieur le Président, c'est que le Canada soit reconnu comme étant l'endroit de la haute technologie et l'endroit pour développer l'aérospatiale. Si on peut faire travailler des gens de Saskatoon et de Halifax avec des produits de haute technologie et d'aéronautique, les gens de Montréal vont se taper dans les mains, monsieur le Président, ils vont supporter tout cela et ces gens-là vont être capables de promouvoir l'industrie aéronautique dans Montréal.

Je pense que chez le parti conservateur, tous les députés de la Chambre ici, tous les députés conservateurs sont de cet avis et tout le monde veut le bien du Canada, tout le monde veut la promotion du Canada.

Monsieur le Président, comme mon temps est écoulé, je voudrais là-dessus vous dire que le plus vite possible que ce projet de loi sera accepté, le plus vite le Canada grandira et le plus vite l'industrie de haute technologie au Canada sera améliorée et mieux ce sera pour les Canadiens, les Québécois et surtout les Lavallois.

• (0010)

[*Traduction*]

M. Crawford: Monsieur le président, je voudrais remercier les électeurs de la circonscription de Kent de la confiance qu'ils m'ont accordée. En tant que représentant de la circonscription de Kent, dans le sud-ouest de l'Ontario, je m'engage à faire tout ce que le devoir me commande de faire, et plus encore, pour ma circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Crawford: Siéger au Parlement à titre de nouveau député est certainement un honneur, un privilège et une leçon de modestie. J'aurai le grand plaisir, au cours de ce discours, le premier que je prononce en cette auguste enceinte, à l'occasion de ce débat historique, d'exprimer mon point de vue sur l'Accord de libre-échange et en particulier sur les répercussions qu'il pourrait avoir sur la circonscription de Kent. Je voudrais m'attarder sur trois aspects ou questions qui sont d'une importance particulière pour le comté de Kent: l'agriculture, l'industrie automobile et l'environnement.

On trouve dans le comté de Kent des terres agricoles qui sont parmi les plus fertiles au Canada, et ma circonscription est d'ailleurs au premier rang au Canada pour la production de maïs. Jour après jour, les agriculteurs sont confrontés à des contingences sur lesquelles ils n'ont aucune prise, par exemple les conditions climatiques, l'effondrement des cours, et les coûts de production élevés. L'Accord de libre-échange menace l'une des industries les plus fondamentales du Canada, à savoir l'industrie de la production d'aliments. Le gouvernement a dit que nos offices de gestion de l'offre ne seront nullement touchés par l'accord commercial, mais l'élimination des droits de douanes sur les aliments fera en sorte que les offices de commercialisation ne pourront plus soutenir la concurrence dans les secteurs de la volaille, des oeufs et des produits laitiers. De plus en plus d'aliments transformés seront importés des États-Unis, l'autorité des offices de commercialisation canadiens s'affaiblira graduellement et les agriculteurs et les conditionneurs verront leur part du marché diminuer.

L'article 401 éliminera les droits de douane sur les fruits, les légumes et les aliments transformés. Dans bien des cas, il deviendra ainsi difficile pour nos producteurs de fruits et légumes de concurrencer les importations en provenance des États-Unis, en particulier des États du Sud où la saison de croissance est beaucoup plus longue que chez nous.

La brièveté de notre saison de croissance limite notre capacité en ce qui concerne la culture des fruits et des légumes, par rapport aux États-Unis. Ces produits sont généralement beaucoup plus abondants aux États-Unis et beaucoup moins coûteux qu'au Canada. Par conséquent, étant donné que nos entreprises de transformation d'aliments paient des prix beaucoup plus élevés pour les fruits et les légumes canadiens, comparé aux produits américains, en éliminant les droits de douanes, l'Accord de libre-échange encourage manifestement les entreprises de transformation du secteur alimentaire à relocaliser leurs activités aux États-Unis, plus près de la source de matières premières qui sont à la fois plus abondantes et meilleur marché.

Donc, Mère Nature est très ingrate envers nos agriculteurs, qui sont par ailleurs pressurés par les grandes banques. Il ne manquait plus que l'Accord de libre-échange, qui les jette dans la fosse aux lions.

L'utilisation des pesticides sera profondément marquée par l'Accord de libre-échange. Au moment même où nous prenons conscience de la nécessité et de l'urgence de mettre en place des politiques susceptibles de nous sortir de notre dépendance envers les herbicides et les pesticides, l'Accord de libre-échange nous oriente vers la solution américaine en rendant encore plus facile l'obtention de permis pour l'utilisation de certains pesticides et herbicides.

L'appendice 7 du chapitre 7 traite spécifiquement des pesticides. On y déclare que les États-Unis et le Canada «chercheront à rendre équivalents les directives, règlements techniques, normes et méthodes d'essai». Les différences entre les politiques canadiennes et américaines sautent aux yeux. Aux États-Unis, le nombre d'ingrédients actifs autorisés à titre de pesticides est plus élevé de 20 p. 100; quant aux produits pesticides, il y en a sept fois plus aux États-Unis.

Un bon exemple est l'herbicide alachlore, substance probablement cancérigène que les États-Unis autorisent toujours, mais qui est interdite au Canada. On a trouvé de l'alachlore, qui a fait apparaître des tumeurs chez des animaux de laboratoire, dans des eaux souterraines et de surface d'un bout à l'autre du Canada. Des représentants du ministère de la Santé et du Bien-être social ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu de preuves aussi convaincantes de la nocivité d'un pesticide. Les États-Unis ont toutefois jugé que les avantages l'emportaient sur les risques et ils continuent d'autoriser l'utilisation de l'alachlore.

Il n'est pas surprenant que le fabricant ait suggéré d'aligner la réglementation canadienne sur les critères américains. L'Accord de libre-échange affaiblira la réglementation canadienne en matière de pesticides. Nous accepterons ainsi de mettre en danger la santé et l'environnement des Canadiens en échange d'une hausse des profits de l'industrie chimique transnationale.

• (0020)

Cela est tout à fait inacceptable. Les habitants de Kent s'inquiètent du fait que le gouvernement ne veuille même pas étudier des amendements qui protégeraient notre capacité d'interdire ou de limiter l'utilisation de pesticides ou de produits chimiques, capacité qui est compromise par l'Annexe 7 de l'Accord de libre-échange.

Que dire de l'environnement en général? Les électeurs de la circonscription de Kent sont bien conscients de la piètre performance du gouvernement conservateur dans le domaine de l'environnement. La partie nord du comté de Kent tire son eau de la rivière Sinclair, un cours d'eau international menacé par les déversements de produits chimiques et les eaux usées.

Les habitants de cette région, qui comprend la réserve autochtone de Walpole et les localités de Wallaceburg et de Dresden, veulent un pipeline qui leur apporterait de l'eau propre du lac Huron afin de supprimer la menace de déversements pour qu'ils puissent avoir de l'eau d'aussi bonne qualité que les habitants de Sarnia.

Le gouvernement a dit à maintes reprises que l'Accord de libre-échange ne porte pas sur l'environnement. En fait, l'importance de l'accord sur le plan de l'environnement est visible depuis le début. Dès juin 1986, le conseil consultatif de l'environnement a demandé au gouvernement de faire une évaluation publique complète de l'incidence de l'Accord de libre-échange, et ce, avant même que les négociations soient terminées.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte des recommandations de son propre conseil consultatif en matière d'environnement.

Des voix: C'est une honte!

M. Crawford: Aux détracteurs de l'accord commercial, le gouvernement rétorque maintenant que l'environnement est protégé aux termes de l'article 609 de l'accord et du paragraphe 20b) du GATT.

Le gouvernement prétend que rien dans l'accord n'empêche le Canada de prendre des règlements pour protéger l'environnement, mais cela est tout à fait faux. On dirait encore une fois que la stratégie du gouvernement consiste à exploiter le fait que la majorité des Canadiens n'ont pas lu l'Accord de libre-échange.

En dernière analyse, on a l'impression que l'omission des questions environnementales n'était ni accidentelle ni fortuite. Le gouvernement a attiré notre attention sur des articles de l'Accord de libre-échange et du GATT qui, nous dit-on, touchent l'environnement; mais ils ne s'appliquent pas aux parties de l'accord qui suscitent le plus d'inquiétudes en la matière.

En invoquant les articles 609 et 20b) du GATT, le gouvernement avoue sa totale impuissance à protéger l'environnement contre les effets les plus néfastes de l'Accord de libre-échange. La seule conclusion possible est que les rédacteurs de l'accord ont fait en sorte que la poursuite de leurs objectifs les plus importants ne soit pas entravée par des questions d'environnement.

L'accord ne dit rien de la protection de l'environnement et nul ne peut prévoir quelles en seront les répercussions sur l'environnement. Aucune étude d'impact sur l'environnement n'a été faite par le gouvernement avant ou après la signature de l'accord.

Également, il se peut que des pressions s'exercent pour que le Canada abaisse ses normes au niveau de celles des Américains. Les milieux d'affaires canadiens pourraient soutenir que nos règlements plus exigeants, en matière d'émissions acides, de pollution de l'air, d'élimination des déchets liquides et d'utilisation de pesticides par exemple, risquent de désavantager les sociétés canadiennes sur le plan de la concurrence.

Mme Copps: Quelle honte! Encore une vente à rabais.

M. Crawford: Le ministre ontarien de l'Environnement convient que les subventions accordées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour faire réduire les émissions acides sont vulnérables aux attaques de sociétés américaines qui pourraient les qualifier d'injustes. On devra décider au cours des cinq à sept prochaines

années de ce qui constitue une subvention injuste. Or, les subventions visant à limiter la pollution ou liées à l'environnement n'ont pas été exclues de l'entente.

Monsieur le président, le gouvernement actuel se soucie bien plus de la grande entreprise et des gros bénéfices que de l'environnement.

Le secteur de l'automobile est d'une grande importance dans la circonscription de Kent. Puisque nous sommes situés à proximité des grands fabricants d'automobiles, nos fabricants de pièces ont connu la croissance et la prospérité. Le Pacte de l'automobile a joué un grand rôle dans cette réussite.

Des voix: Bravo!

M. Crawford: Pendant toute la durée des négociations, le gouvernement a soutenu que le Pacte de l'automobile ne ferait pas partie d'un accord de libre-échange et demeurerait intact. Pourtant, lorsque l'accord a été rendu public, on a pu constater qu'un chapitre entier, le chapitre 10, portait sur des modifications au Pacte de l'automobile.

L'entente commerciale, monsieur le président, apporte à l'Accord sur les produits de l'automobile plusieurs modifications qui éliminent les garanties offertes aux Canadiens et, fondamentalement, réduisent à néant cet accord.

Mme Copps: C'est honteux!

M. Crawford: Tout d'abord, les mécanismes de contrôle sont supprimés. L'Accord sur les produits de l'automobile permettait aux constructeurs de faire franchir la frontière à des automobiles sans payer de droits, s'ils fabriquaient au Canada 60 p. 100, en valeur, des véhicules vendus au Canada. Les constructeurs d'automobiles doivent verser des droits entiers sur toutes les importations qui ne respectent pas le critère des 60 p. 100, et les droits fixés sont tels qu'il est toujours dans l'intérêt du constructeur concerné de fabriquer ses automobiles au Canada, ce qui permet de créer des emplois pour les Canadiens.

Or, l'Accord de libre-échange fait disparaître le mécanisme en question en supprimant graduellement les droits sur l'équipement d'origine et les pneus sur dix ans, et ceux concernant les pièces de rechange, sur cinq ans. Sans ces droits, les fabricants seront moins portés à investir au Canada, ce qui aura des conséquences néfastes pour l'emploi chez nous. En outre, l'accord introduit une nouvelle règle des 50 p. 100 pour ce qui est du contenu nord-américain.

Ainsi, pour que les pièces d'origine puissent transiter entre le Canada et les États-Unis moyennant les droits prévus dans l'Accord de libre-échange, au moins 50 p. 100 des dépenses de fabrication devront être effectuées en Amérique du Nord. Le gouvernement refusait d'accepter les conseils des fabricants de pièces d'automobile du Canada qui lui ont signalé que 20 000 emplois au plus pourraient être perdus dans ce secteur, au Canada, si la proportion quant au contenu nord-américain n'était pas portée de 50 p. 100 à 60 p. 100. Cet aspect particulier de l'accord inquiète vivement bien des gens de la circonscription de Kent, étant donné que leur gagne-pain dépend de cette industrie.

L'Accord de libre-échange affaiblit également l'Accord sur les produits de l'automobile en restreignant son application aux participants actuels seulement. Le Canada accepte de ne pas permettre à des entreprises autres que les constructeurs nord-américains actuels d'être admissibles en vertu des dispositions de l'Accord sur les produits de l'automobile. Nous ne pourrons plus avoir recours à l'Accord sur les produits de l'automobile et à l'accès au marché américain qu'il permet, afin d'attirer de nouveaux investissements de la part d'entreprises asiatiques, en vue de créer des emplois.

Fondamentalement, les modifications en question réduisent à néant l'Accord sur les produits de l'automobile. Le gouvernement accepte d'abandonner ces échanges faisant l'objet d'une gestion au profit du libre-échange, dans le secteur automobile.

A l'aide de droits de douanes assortis d'exigences de rendement, nous avons été en mesure de créer des emplois et d'assurer la prospérité de l'industrie automobile canadienne. Pourquoi le gouvernement actuel abandonne-t-il l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile alors qu'il sert au mieux les intérêts du Canada? C'est à n'y rien comprendre. Encore une fois, l'idéologie l'emporte sur le bon sens.

Quelle a été la réaction des porte-parole de l'industrie automobile? Comme je le disais tout à l'heure, Victor Lonmo, qui est président de l'Association des fabricants de pièces d'automobiles du Canada, prédit que 20 000 emplois disparaîtront dans l'industrie des pièces d'automobiles à la suite de cet Accord de libre-échange, surtout dans le secteur de la technologie de pointe et notamment dans le domaine de l'électronique et de la conception des moteurs.

Tous les syndicats de ce secteur industriel sont contre cet accord commercial et leur argument est que l'accord permettrait aux fabricants d'automobiles de transférer aux États-Unis les emplois canadiens de ce secteur. Je ne suis pas d'accord avec la politique préconisée par Bob White, le président des Travailleurs canadiens de l'automobile, mais il a apporté un argument raisonnable quand il a dit, et je cite: «Si l'on a des garanties mais que l'on ne prévoie aucune sanction, comment peut-on être vraiment confiant en l'avenir? Si l'on supprime les sanctions qui en assurent l'application, je crois que l'on met en péril énormément d'emplois.»

Monsieur le président, un autre aspect de cet accord qui nous oriente vers l'union économique avec les États-Unis, c'est la différence entre les deux pays pour ce qui est de la législation sur le salaire minimum. Alors que toutes les provinces canadiennes ont légiféré pour imposer un salaire minimum, neuf États américains n'ont aucune norme à cet égard. En outre, dans 12 autres États, le salaire minimum est inférieur à 3 $ l'heure. En fait, au Texas, qui est le troisième État de l'Union en terme de population, le salaire minimum est de 1,40 $ l'heure!

Mme Copps: C'est absolument scandaleux.

M. Crawford: Aux termes de cet accord commercial, les travailleurs canadiens se trouveront en concurrence avec des travailleurs moins bien payés et mal protégés du Texas et du Mississippi.

Mme Copps: Les ministériels se fichent bien des travailleurs. Ce qu'ils veulent, c'est protéger la grande entreprise; voilà le programme caché du gouvernement actuel.

• (0030)

M. Crawford: Les frais de main-d'oeuvre moins élevés, le nombre réduit de syndicats et les avantages sociaux plus restreints des États du Sud ont entraîné l'exode des fabricants des États du Nord, dont les salaires minimums sont les plus élevés des États-Unis. Le taux d'emploi des secteurs manufacturiers des États du Michigan, de New York et de l'Ohio ont baissé en moyenne de 13 p. 100. Si l'accord commercial est mis en oeuvre, la même chose se produira dans le secteur manufacturier canadien.

Près de 60 p. 100 des travailleurs à faible revenu sont des femmes. Le salaire minimum est particulièrement important pour les travailleurs à temps partiel, dont 75 p. 100 sont des femmes. Les personnes les plus menacées sont donc les femmes, les handicapés et les membres des minorités culturelles. Quelque deux millions d'emplois ont disparu dans le secteur manufacturier américain depuis 1979, et on s'attend à ce que 90 p. 100 des nouveaux emplois créés dans ce pays d'ici 1995 appartiendront au secteur des services personnels où les salaires sont moins élevés. La tendance se manifeste aussi au Canada.

Comme les travailleurs qui sont payés au salaire minimum se trouvent déjà au bas de l'échelle, ils souffriraient beaucoup de retomber aux taux peu élevés de rémunération qui ont cours aux États-Unis. On pressera cependant les entreprises à harmoniser et à uniformiser les salaires, à mettre ainsi en péril les cols bleus.

Mon élection témoigne des inquiétudes profondes que cet accord inspire aux gens de Kent. La classe ouvrière, les cols bleus, savent qu'ils souffriront le plus de l'entente commerciale. Ils ont voté pour un parti qui projette l'avenir du Canada et non pas seulement le prochain trimestre de l'exercice. Ils veulent qu'on prenne des initiatives pour former et recycler les travailleurs déplacés.

Le gouvernement dit que des programmes en place s'occupent de ceux à qui l'accord posera des difficultés. Qu'ont fait les tories des programmes de formation professionnelle? Ils les ont réduits de 45 p. 100. Le gouvernement a plafonné le financement des programmes d'apprentissage à 37 millions de dollars cette année, une baisse de 400 000 $ par rapport à l'année dernière. Voilà toute l'importance que les conservateurs attachent à l'apprentissage.

Le gouvernement devrait suivre l'exemple du gouvernement ontarien, un chef de file dans la formation spécialisée. En 1984, le gouvernement fédéral a dépensé 2,2 milliards de dollars pour la formation spécialisée. En 1988, il a réduit ce budget de 27 p. 100 pour le ramener à 1,6 milliard. J'en déduis que le gouvernement ne tient guère à former et à recycler nos travailleurs et nos jeunes. Dans l'intervalle, le gouvernement de l'Ontario a accru le financement de ses programmes de 98 p. 100.

Je pourrais parler encore longtemps des effets de l'accord sur la culture, l'énergie, la politique d'investissements étrangers, le secteur des services, les services financiers, les femmes, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les pensions, la garde des enfants, l'éducation et les sociétés d'État, mais je vais m'en abstenir parce que mes collègues de ce côté de la Chambre en ont traité en profondeur.

Je dirai pour terminer comme il a été agréable de prendre part à ce débat historique. L'avenir dira qui a raison. Je souhaite à tous un joyeux Noël, une bonne et heureuse année.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, c'est avec plaisir ce soir, à minuit et demi, que je parle sur ce projet de loi sur le libre-échange, sur l'article 2. Monsieur le Président, je tiens à remercier les électeurs de Longueuil qui ont bien voulu voter pour moi, et voter majoritairement pour moi, le 21 novembre dernier. Les gens de Longueuil ont voté pour moi à 53 p. 100. Et je peux vous dire que j'ai au moins fait 75 discours sur le libre-échange au cours de la campagne électorale. C'est pour cela que les gens de Longueuil ont voté principalement pour moi. Dans la circonscription de Longueuil, il y a beaucoup de petites entreprises, il y a beaucoup de moyennes entreprises et il y a aussi de grandes entreprises, des entreprises telles la Pratt & Whitney. 99.9 p. 100 de ces entreprises ont voté et ont travaillé pour le parti progressiste conservateur parce qu'elles croyaient

au libre-échange, parce qu'elles croyaient à l'avenir du Canada avec le libre-échange.

Monsieur le Président, le parti libéral a toujours dit qu'il était un parti très démocratique. Il a dit que la population devait décider, mais nous avions un mandat qui était clair, parce qu'en 1984 nous étions 211 députés conservateurs au pouvoir. Nous avions le pouvoir et nous avions le mandat de le faire. Mais ils ont dit, elles ont dit: Il faut être plus démocrates que cela. Il faut demander à la population son avis sur le libre-échange. Savez-vous ce qu'ils ont fait? Ils ont utilisé le Sénat, non élu, pour bloquer le projet de loi sur le libre-échange. C'est de l'antidémocratie. On a demandé à la population de voter, en se disant qu'il faut être démocratique.

On a demandé l'avis de la population. Est-ce que le parti libéral est encore prêt à bloquer le projet de loi sur le libre-échange, avec son Sénat majoritaire et non élu? Si c'est cela que l'on appelle de la démocratie, je pense qu'on est loin, et les Canadiens sont loin de comprendre ce que c'est que ce Parlement ici, à Ottawa. L'histoire du Canada, mesdames et messieurs, monsieur le Président, géographiquement est faite comme ceci: le Canada est fait sur la longueur. Le Canada est un grand pays de l'Est à l'Ouest, cinq mille kilomètres de long. Et la population, bien sûr, est située plutôt au Sud, car les gens préfèrent vivre plutôt au Sud qu'au Nord. La ligne, au Sud, où est notre voisin: ce sont les Américains. Avec le temps, les Canadiens et les Américains ont commencé à faire des affaires ensemble. Nous travaillons à cela. Nous achetons, nous vendons. Nous avons appris à travailler ensemble. Ils sont devenus nos amis. De tout ce que nous exportons dans le monde, 80 p. 100 est exporté aux États-Unis. Cela représente environ 2 500 000 emplois qui dépendent strictement des ventes que nous faisons aux États-Unis. C'est énorme! Il faut absolument décider, et nous avons décidé de conclure cette Entente commerciale avec les États-Unis afin de permettre justement de sauvegarder les emplois que nous avons, et pas simplement dire que nous allons créer des emplois, bien sûr!

Mais 250 économistes du Canada se sont prononcés en faveur du libre-échange parce qu'ils ont dit que ça créerait des emplois. Moi je dis que ce qui est encore plus important dans tout cela c'est que les Américains avaient décidé de placer des mesures protectionnistes et toutes ces mesures protectionnistes-là risquaient de faire perdre au moins deux millions d'emplois. Imaginez-vous! Imaginez-vous un pays comme le nôtre avec 25 millions de population, 300 milliards de dettes accumulées. Si le chômage continue à augmenter, si les entreprises ne font pas de profit, où allons-nous? Nous allons carrément vers la faillite. Or il était vraiment important pour le Canada de signer cette entente avec les États-Unis pour pouvoir continuer à progresser et à grandir.

• (0040)

Plusieurs entreprises de Longueuil et de Montréal et du Québec et du Canada exportent entre 20 et 60 p. 100 de leurs produits aux États-Unis. Imaginez-vous si les Américains avaient continué à mettre leurs mesures protectionnistes nous risquions, ces entreprises-là auraient pu perdre de 20 à 60 p. 100 de leur marché. Cela ne justifiait pas plus les équipements à l'intérieur de leurs entreprises. Ils n'avaient qu'un choix, c'est d'aller s'installer aux États-Unis. Si nous voulons garder les entreprises au Canada, il faut donner à nos entreprises l'opportunité de pouvoir grandir et c'est cela que nous voulons faire avec le libre-échange.

Depuis les 10 dernières années, nous avons vécu une évolution technologique assez remarquable. Vous savez, on a changé dans plusieurs cas et vous le savez très bien dans vos bureaux, on a remplacé, c'est-à-dire, nos secrétaires par des ordinateurs. Et ceci est un exemple assez frappant. Nous avons changé nos secrétaires pour des ordinateurs. Mais, malheureusement, nous n'avons pas fabriqué les ordinateurs. Et c'est cela. Pourquoi ne fabrique-t-on pas les ordinateurs? C'est parce que nous n'avions pas la garantie à long terme d'un marché important qui justifiait la recherche, le développement de ces produits très sophistiqués. Si nous voulons aller vers la haute technologie pour remplacer justement les emplois qui sont perdus par la haute technologie, il nous faut un marché suffisamment grand pour justifier ces investissements et pour justifier l'argent que nous mettons dans les investissements, dans la recherche et le développement. Voilà pourquoi le libre-échange avec les États-Unis, voilà pourquoi cette entente commerciale est essentielle et indispensable pour le Canada. Nous avions le choix de faire le libre-échange ou de ne pas le faire. Nous avions le choix aussi de progresser ou de crever. Alors nous avons décidé de progresser et c'est pour cela que les Canadiens nous ont donné un mandat.

Dans les affaires sociales, je n'ai jamais entendu autant de mensonges de ma vie pendant cette campagne électorale. On nous a dit que les affaires sociales seraient affectées. Vous savez, cela fait au moins 100 ans qu'on fait des affaires avec les États-Unis à un rythme assez accéléré; 80 p. 100 de tout ce que nous exportons nous le vendons aux États-Unis, et nous l'avons fait avec les mesures sociales actuelles. Il n'y a pas de changement. Nous allons continuer à progresser avec les États-Unis et en plus nous allons avoir une assurance à long terme de pouvoir continuer à travailler avec les États-Unis, avec les mêmes mesures sociales que nous avons.

Alors voyez-vous, quand j'ai entendu parler, par exemple, M^me^ Bégin, l'ex-ministre libérale, ici, à Ottawa, qui disait qu'avec le libre-échange nous allions être obligés de vendre nos hôpitaux. Tout cela, c'était complètement des mensonges. Il n'y a aucune espèce de paragraphe dans cette Entente du libre-échange qui nous dit qu'on doit vendre nos hôpitaux. Il n'y a aucune espèce de changement avant ou après. Nous avons toujours eu le choix de vendre nos hôpitaux si nous le voulions. Mais il n'y en a pas plus dans le libre-échange qui nous oblige aussi à vendre nos hôpitaux. De toute façon. Les hôpitaux appartiennent principalement aux provinces et c'est les provinces qui ont le choix de faire ce qu'elles veulent au niveau des hôpitaux.

Vous savez, il y a eu toutes sortes de rumeurs dans cette campagne électorale. On a même dit à un moment donné, je pense que cela venait du parti libéral, on a même dit que le libre-échange pourrait accroître la maladie du sida.

Une voix: C'est M^me^ Bégin qui l'a dit.

M. Leblanc: Je pense que c'est M^me^ Bégin qui l'a dit. Je ne sais pas si elle parlait d'échange libre ou de libre-échange, mais en tout cas, elle parlait du sida. Alors, M^me^ Bégin est allé passablement loin et cela reflète un petit peu ce que nous voyons ici, le genre de caractère et de mentalité dans ce parti libéral, et cela continue. M^me^ Bégin, c'était comme cela et cela continue encore aujourd'hui.

Ils ont fait peur à nos personnes âgées. C'est ignoble, c'est bas, c'est inacceptable. A ces gens-là, qui souvent ont seulement leur pension de sécurité de la vieillesse pour vivre, on a osé faire croire qu'il y aura des possibilités de perdre leur pension de vieillesse. Mais c'est une . . . J'aime autant ne pas le dire. Cela me fait de la peine, ce sont des bassesses parmi les plus basses.

Mais vous savez, monsieur le Président, les gens âgés se sont vengé. Parce qu'ils ont été traités par les libéraux et le NPD d'ignorants, d'innocents. Ils ont été traités de toutes sortes de choses parce qu'ils nous ont fait croire des choses qui n'avaient pas de sens. Ils ont voté, bien sûr, pour Nic Leblanc de Longueuil.

Ils ont aussi parlé du jeu des drapeaux, vous savez, le drapeau américain qui monte et le drapeau canadien qui descend. Quelle publicité mensongère!

J'ai eu l'honneur d'avoir comme candidat dans l'opposition chez moi, un candidat libéral à Longueuil, un éminent monsieur qui s'appelait Michel Dupuis, ancien ambassadeur à Paris, conseiller en chef du chef de l'Opposition officielle . . . aux Affaires extérieures. Savez-vous ce qu'il a écrit dans ses envois?

Des voix: Non!

M. Leblanc: Attention! Attention! C'est un ex-ambassadeur qui dit cela. Attention, les Américains s'en viennent! Il parlait de dignité. Il faut donner un homme à la hauteur des gens de Longueuil. Il parlait de dignité et il disait dans ses publicités: Attention, les Américains s'en viennent! Imaginez-vous! Un ancien ambassadeur! Mais c'est beaucoup plus bas que je pensais. J'ai pensé qu'il voulait dire que les Américains s'en venaient acheter nos produits. J'ai dit à mes gens: Cela n'a pas d'allure, c'est beaucoup trop bas. Je pense qu'il veut dire que les Américains s'en viennent acheter nos produits, ils s'en viennent nous aider à faire progresser nos entreprises et à créer des emplois. J'ai trouvé cela tellement bas que je ne pouvais pas laisser les gens penser qu'un ancien ambassadeur, un homme responsable qui représentait le Canada, puisse dire des choses aussi basses. Il voulait protéger la dignité de notre Parlement et de nos illustres personnages qui nous représentent à travers le monde.

Les entreprises de services: 24 milliards de dollars de chiffre d'affaires par année. Soixante-dix pour cent du Produit national brut. Huit virgule huit millions d'emplois au Canada dépendent des compagnies de services.

Et, avec le libre-échange, les compagnies de services auront l'opportunité de travailler aux États-Unis. Et je peux vous dire que toutes ces entreprises de services pourront éventuellement y travailler. Ils ont «traité» les compagnies de services, et M. Garneau, je peux donner son nom parce qu'il n'est plus ici, disait que nous n'avions pas au Québec des gens assez intelligents pour être capables de faire face à la concurrence américaine au niveau des services. Je voudrais dire à M. Garneau que je trouve cela un peu malheureux qu'une compagnie d'assurance l'ait engagé. Nous avons, à Montréal particulièrement, comme je suis tout près de Montréal . . . je suis plus au courant de ce qui se passe à Montréal, et je peux vous dire qu'à Montréal il y a des compagnies comme SNC, Lavalin, de grandes entreprises de services. Lavalin, par exemple, est la troisième plus importante compagnie de services au monde.

Je peux vous dire que la firme Lavalin est très fière de ce que les conservateurs aient pris le pouvoir parce que la Lavalin va pouvoir faire des affaires encore davantage avec les États-Unis et va pouvoir continuer à progresser, payer en bel argent américain qui vaut plus que le nôtre, et pouvoir créer des emplois dans notre beau Montréal, la Rive-Sud de Montréal, au Québec et au Canada. Vous savez, le chef de l'Opposition officielle, l'été dernier, en conférence de presse, est venu dire que pour nous autres, le libre-échange avec les États-Unis, ce n'est pas une bonne chose. Il faudrait que nous établissions un genre de règles pour pouvoir vendre dans tous les pays du monde au lieu de vendre strictement dans un pays comme les États-Unis. Mais cela, vous le savez,

c'est le *statu quo*. Il venait de dire ce que nous faisons déjà depuis 50 ans. Vous savez, depuis une trentaine d'années, la Communauté européenne a décidé de faire un pacte économique entre ses membres. Le Japon et l'Asie ont décidé de faire un pacte, ils sont en train de se préparer à faire un pacte économique.

Depuis 100 ans que nous essayons de vendre en Europe, nous n'y vendons que 7 p. 100 de tous nos produits. De toutes nos exportations, il n'y a que 7 p. 100 qui vont en Europe. Pourtant, l'Europe est une des régions du monde les plus industrialisées, les plus avancées, où il y a beaucoup de consommateurs, de gros salaires, etc. Mais nous ne réussissons qu'à vendre 7 p. 100 de nos produits en Europe. Nous n'arrivons pas à vendre au Japon parce qu'ils sont plus avancés que nous au niveau technologique. Nous ne pouvons pas vendre en Afrique, en Asie, au Brésil ou en Amérique centrale parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent pour acheter. Alors, il nous reste quoi comme marché, un potentiel pour grandir dans ce pays? Il nous reste les États-Unis! Et c'est un phénomène naturel qui s'est passé depuis les cinquante dernières années, et nous allons tout simplement continuer à faire la même chose. Alors, le chef de l'Opposition officielle n'avait absolument rien compris et ne comprend encore rien du tout de ce que ça veut dire le libre-échange avec les États-Unis.

Dans la région de Montréal, par exemple, un petit cercle ici, dont je parlais pendant la campagne électorale. Sur 800 kilomètres, dans la région de Montréal, on prend un cercle à partir de Montréal, il y a 75 millions de personnes qui y habitent, 75 millions de consommateurs. Alors, imaginez-vous que si les Américains mettaient une barrière entre le Canada et les États-Unis, il ne demeurerait que 6 millions de consommateurs dans la région de Montréal. Jamais une entreprise ne va venir s'installer à Montréal s'il n'y a que 6 millions de consommateurs. Jamais une entreprise importante va venir s'installer à Montréal. Il lui faut au moins une population de 50 millions d'âmes pour faire une entreprise qui a du bon sens au niveau de la recherche, du développement et de la haute technologie.

Je voulais parler des cultivateurs, je voulais dire à M. Proulx qui disait que le libre-échange n'était pas bon, je peux dire à M. Proulx que seulement . . .

Une voix: C'est qui M. Proulx?

M. Leblanc: Le chef de l'UPA. S'il était un peu intelligent, il pourrait inventer un fromage que les Américains aiment. Mais je peux vous dire que sur une sorte de fromage seulement, si 250 millions d'Américains décident d'acheter du fromage, une seule marque de fromage pourrait nourrir toutes les vaches du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Leblanc: Il n'a pas pensé à cela, lui. Il vit de son passé, lui, il ne croit pas au futur. C'est cela.

Monsieur le Président, il me fait plaisir de vous avoir parlé ce soir, à la population de Longueuil et canadienne et je peux vous dire que le Canada avec le libre-échange va continuer à progresser. Les Canadiens l'ont compris. Les conservateurs l'ont compris. Les jeunes l'ont compris. M. Bourassa l'a compris. Et tous les gens intelligents qui connaissent un peu l'économie l'ont compris. Et le libre-échange, vous le verrez, dans les 20 prochaines années, cela sera le meilleur projet historique que le Canada ait jamais signé.

• (0050)

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à préciser que ce discours est le premier que je prononce en cette législature. J'ai entendu un peu plus tôt ce soir un discours prononcé par le député de Calgary-Sud-Ouest. Ce député est conservateur. J'ai entendu ce soir beaucoup de discours faits par des conservateurs, mais ce discours-là était passionné. Imaginez donc un conservateur passionné! Je n'ai jamais vu un conservateur passionné pour ma part. Les deux termes sont contradictoires. Cela voudrait donc dire que l'on peut effectivement être progressiste-conservateur.

Je veux remuer un peu les cendres des dernières élections. Peut-être découvrirons-nous quelque phénix. Je veux secouer un peu la mémoire des députés et des Canadiens qui regardent le débat ce soir. J'ai entendu ce que les conservateurs ont dit au cours de la campagne. Ils ont parlé de mensonge. Ils ont accusé les chefs de certains partis d'opposition de ne pas dire la vérité.

Des voix: Quelle honte!

M. Rodriguez: Oui, vous avez raison. Je les ai entendus au cours des débats dire que l'opposition s'amusait à faire peur aux personnes âgées. Ils nous ont accusés d'avoir traité le premier ministre de menteur. Eh bien, ai-je fait intervenir ma mère, moi, dans la campagne?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Ai-je annoncé que j'allais désindexer les pensions de vieillesse?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Brian Mulroney a-t-il dit qu'il allait désindexer les pensions?

Des voix: Oui.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Et nous a-t-il forcés à . . .

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Qui a menti au peuple canadien? Nous?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Ou les horribles conservateurs là-bas?

Des voix: Oui.

M. Rodriguez: Exactement. Rappelons-nous du spectacle donné à Montréal avec tous les miroirs et les écrans de fumée. On avait commencé à présenter tous les candidats conservateurs du Québec. Après le 75e candidat, j'ai demandé à ma femme où se trouvait Michel Gravel. Il n'est pas venu. Par contre, nous avons vu Mme Blais-Grenier, M. Côté et M. Bissonnette. C'était comme si Godzilla rencontrait Dracula.

• (0100)

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 57 du Règlement, j'ai maintenant le devoir d'interrompre les travaux et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'examen en comité plénier du projet de loi.

Par conséquent, le vote porte sur l'article 2.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 2 est adopté par 163 contre 95.)

• (0110)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 3 est adopté par 159 voix contre 108.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 4 est adopté par 160 voix contre 111.)

• (0120)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 5 est adopté par 154 voix contre 108.)

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 6 est adopté par 155 voix contre 109.)

Le vice-président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le vice-président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 8 est adopté.)

Le vice-président: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 9 est adopté.)

Le vice-président: L'article 10 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 10 est adopté.)

Le vice-président: L'article 11 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 11 est adopté.)

Le vice-président: L'article 12 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 12 est adopté.)

Le vice-président: L'article 13 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 13 est adopté par 158 voix contre 108.)

• (0130)

Le vice-président: L'article 14 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 14 est adopté.)

Le vice-président: L'article 15 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 15 est adopté.)

Le vice-président: L'article 16 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 16 est adopté.)

Le vice-président: L'article 17 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 17 est adopté.)

Le vice-président: L'article 18 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 18 est adopté.)

Le vice-président: L'article 19 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 19 est adopté.)

Le vice-président: L'article 20 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 20 est adopté.)

Le vice-président: L'article 21 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 21 est adopté.)

Le vice-président: L'article 22 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 22 est adopté.)

Le vice-président: L'article 23 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 23 est adopté.)

Le vice-président: L'article 24 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 24 est adopté.)

Le vice-président: L'article 25 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 25 est adopté par 159 voit contre 104.)

Le vice-président: L'article 26 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 26 est adopté.)

Le vice-président: L'article 27 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 27 est adopté.)

Le vice-président: L'article 28 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 28 est adopté.)

Le vice-président: L'article 29 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 29 est adopté.)

Le vice-président: L'article 30 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 30 est adopté.)

Le vice-président: L'article 31 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 31 est adopté.)

Le vice-président: L'article 32 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 32 est adopté.)

Le vice-président: L'article 33 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 33 est adopté.)

Le vice-président: L'article 34 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 34 est adopté.)

Le vice-président: L'article 35 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 35 est adopté.)

Le vice-président: L'article 36 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hawkes: Monsieur le président, dans une de mes vies antérieures, j'ai été statisticien. Or, je décèle une tendance. Je me demande si nous ne pourrions pas nous dispenser de faire le compte des voix et inscrire tout simplement 158 à 110, si cela agrée à la Chambre.

M. Gauthier: C'est une moyenne, monsieur le président.

(L'article 36 est adopté par 158 voix contre 110.)

(Les articles 37 à 50 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 51 à 150 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (0140)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent. Convoquez les députés.

M. Hawkes: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai l'impression, à regarder la Chambre, que si l'on convoque les députés, il suffirait de sonner pendant cinq minutes.

Mme Copps: Vous venez de perdre le vote.

Une voix: Il a dit que les oui l'emportaient.

M. le Président: Pour dissiper la confusion, je précise que les oui l'emportent. Convoquez les députés. Auparavant, on a proposé qu'il suffirait de sonner pendant cinq minutes.

Des voix: Suffit.

[*Français*]

M. le Président: Y a-t-il consentement pour être dispensés de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

Une voix: Cinq minutes.

M. le Président: Cinq minutes.

[*Traduction*]

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 16)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's Ouest)
Crosby
(Halifax Ouest)
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey
(Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
(Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald
(Rosedale)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson
(Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—160

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blaikie
Blondin
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor

Tobin
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—
107

● (0150)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 2 heures 03, la Chambre s'ajourne à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 2 heures 03.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 décembre 1988

La Chambre se réunit à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Doug Lewis (Ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un rapport présenté au Parlement par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, en application de l'article 21 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.*

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (Ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel au Parlement sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

* * *

LA LOI SUR LE SPORT NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-207, Loi reconnaissant le hockey comme sport national.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, le Parlement du Canada n'a jamais reconnu officiellement quelque sport que ce soit comme sport national.

Des voix: La crosse!

M. Riis: La crosse n'a jamais été reconnue officiellement comme notre sport national.

S'il est une chose certaine d'un bout à l'autre du pays, c'est bien que le hockey, qu'on soit spectateur ou joueur, est un élément notable de notre culture. C'est pourquoi je présente ce projet de loi qui reconnaîtrait officiellement le hockey comme notre sport national.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

LA PROTECTION DE LA RÉGION NATURELLE DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui une pétition concernant la préservation de la vallée de la rivière Rouge. La pétition est intitulée: «Help Save the Rouge.» Des résidents de Scarborough, d'Agincourt, d'Etobicoke, de la ville de North York et de la ville de Toronto l'ont signée. Ils y déclarent que la vallée de la rivière Rouge, à Scarborough, est une région naturelle précieuse et unique et qu'il est dans l'intérêt national de protéger les espèces menacées et les secteurs sauvages de la vallée.

Les requérants ont l'appui du maire de Scarborough, du ministre fédéral de l'Environnement, du groupe *Save the Rouge Valley System* et de la *Coalition of Community Associations*. Vous-même, monsieur le Président, appuyez cette initiative de préservation de la vallée de la rivière Rouge.

Ils prient le Parlement du Canada de travailler de concert avec le gouvernement de l'Ontario pour faire de la vallée de la rivière Rouge un site du patrimoine canadien ou un parc provincial.

M. le Président: Que tous les députés sachent que c'est avec difficulté que je m'abstiens de tout commentaire sur cette question.

LA PROTECTION DES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION

M. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'aimerais présenter aujourd'hui trois pétitions de résidents du sud-ouest de l'Ontario qui se sont prévalus de leur droit ancien et inaliénable de présenter un grief commun, confiants qu'ils sont que la Chambre portera remède au motif du grief.

Les requérants prient humblement le Parlement de rejeter toutes les propositions qui menaceraient les programmes et systèmes de commercialisation destinés aux agriculteurs canadiens. Les requérants, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier.

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROPOSITION CONCERNANT LE CONGÉ DE NOËL

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes tous conscients que Noël approche, que ce sera bientôt la veille de Noël. C'est pourquoi nous ne voulons plus procéder de cette façon. Nous savons tous que le gouvernement veut adopter le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, tandis que les partis de l'opposition s'y refusent.

Cela étant dit, je me demande s'il ne serait pas possible de suspendre nos travaux pour quelques jours, pour permettre à tous les députés de se rendre dans leurs familles pour la veille de Noël et pour que, par la suite, nous ayons un débat plus réfléchi, plus global, sur cette question.

M. le Président: Le député de Kamloops a invoqué le Règlement. C'est une question à laquelle sans doute je n'aurais normalement pas de peine à répondre. Mais, encore une fois, je ne peux le faire. Peut-être un représentant du gouvernement pourrait-il répondre.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous allons de l'avant le plus rapidement possible pour disposer du seul point du discours du Trône. Malgré les tactiques d'obstruction utilisées, nous progressons. La troisième lecture commencera aujourd'hui. Pour en finir au plus tôt, ainsi que le veut mon ami d'en face, je crois que le mieux est que le critique de son parti prononce d'un trait son discours et que l'on passe au vote.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) propose que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, avant de passer à la troisième lecture de cet important projet de loi, il faudrait peut-être rappeler à la Chambre et, en particulier, au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique que ce projet de loi, qui vise à mettre en oeuvre une entente conclue entre le Canada et les États-Unis au mois d'octobre 1987, a fait l'objet de débats, de questions et d'examens depuis plus d'un an au sein de la population canadienne et du Parlement. Le projet de loi dont je viens de proposer la troisième lecture a déjà été étudié en profondeur par cette Chambre. Il a déjà franchi les étapes de l'étude en comités. Dans toute notre histoire, je crois bien qu'aucun projet de loi n'a été autant étudié dans ses moindres détails et débattu que celui-ci.

Au lieu de proposer à la Chambre qu'elle suspende ses travaux pour quelques jours puis qu'elle reprenne ses discussions sur ce projet de loi, j'aimerais rappeler au leader parlementaire du NPD ce que son propre chef a déclaré il y a quelques semaines à peine, tout juste après les élections, dont l'un des principaux enjeux était justement le libre-échange. Le 23 novembre, il a déclaré au *Toronto Star*: «Je crois que tout a été dit.» Le même jour, il a dit à la *Gazette* de Montréal: «La population du Canada a pris une décision et il est maintenant tout à fait légitime pour M. Mulroney de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.»

Laissez-moi vous dire que jamais un gouvernement et un premier ministre n'ont eu le pouvoir de faire adopter un projet de loi plus légitimement que l'actuel gouvernement et l'actuel premier ministre ne peuvent faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En outre, le chef du NPD a déclaré le même jour au *Globe and Mail*: «Il serait malvenu et peu approprié de débattre de nouveau ce projet de loi à ce moment-ci—il s'agit de l'Accord de libre-échange—puisqu'il ne reste plus la moindre possibilité d'amendement.» Voilà ce qu'a déclaré le chef du NPD le 23 novembre, deux jours après les élections, élections qui ont été précédé d'une campagne électorale qui, pendant sept semaines, partout dans les rues et dans tous les foyers a porté presque exclusivement sur le libre-échange.

Dans *La Presse*, on lisait également: «En ce qui concerne l'entente de libre-échange avec les États-Unis, M. Broadbent a déclaré qu'il ne lui restait plus qu'à accepter la décision de la population canadienne. «Comme le veulent nos usages parlementaires, a-t-il dit, la population canadienne a fait son choix, et M. Mulroney dispose maintenant du droit et du mandat requis pour faire adopter le projet de loi portant sur le libre-échange.»

Depuis la rentrée parlementaire, le 12 décembre, est-ce cet esprit qui règne à la Chambre? Absolument pas. Au contraire, rien ne laisse croire à la Chambre que l'opposition a accepté le verdict rendu par le peuple le 21 novembre et qui a reporté au pouvoir le gouvernement Mulroney et lui a, par conséquent, donné le mandat de faire adopter l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Est-ce l'esprit qui règne depuis les dix ou douze derniers jours? Non. Au contraire, on affiche une attitude que M. Broadbent jugeait malvenue et peu appropriée. Ce sont ses propres paroles. Ce serait malvenu et peu approprié, a-t-il dit. Or c'est exactement ainsi que se comporte le NPD depuis douze jours. Et ses tactiques seront malvenues et peu appropriées jusqu'à la toute fin du débat.

Si c'est ainsi qu'ils veulent procéder. Eh bien! soit! parce que, monsieur le Président, la Chambre sera appelée à prendre une décision finale avant Noël sur l'Accord de libre-échange canado-américain. L'Accord entrera en vigueur le 1er janvier, si l'on peut se fier aux déclarations fort justes des leaders libéraux au Sénat à propos de ce qu'ils ont l'intention de faire entre Noël et le Jour de l'An, à condition que la Chambre fasse son travail avant le congé de Noël. Voici ce qu'a dit le chef du Nouveau parti démocratique le 23 novembre. Il était alors volubile et très raisonnable. Il a donc déclaré à *La Presse*:

> «Il est très peu probable que le NPD propose de nouveaux amendements au projet de loi quand le Parlement reprendra ses travaux . . . Le premier ministre Brian Mulroney a reçu un mandat clair.»

L'heure de la vérité était enfin venue à Oshawa. Il a ajouté.

> «L'Accord, avec tous ses défauts, a été approuvé par la population. Il ne conviendrait pas de s'y opposer maintenant.»

Les membres du NPD écoutent-ils parfois ce que dit leur chef? Attendent-ils seulement qu'une nouvelle étoile, qui poindrait dans l'Ouest, vienne le remplacer? Cela signifie-t-il qu'ils n'ont plus aucune retenue, qu'ils ne tiennent plus compte de l'opinion de leur chef actuel parce qu'ils savent qu'une nouvelle étoile se lève à l'ouest? Jamais une étoile ne s'est encore levée à l'ouest, ce sera peut-être l'exception.

• (1120)

Pour clore ce débat de manière convenable, il faudrait que les deux partis d'opposition acceptent un débat en troisième lecture aujourd'hui et un vote ce soir à cinq ou six heures. Cela permettrait aux députés de cette Chambre d'aller retrouver les membres de leurs familles pour Noël.

Notre pays a conclu un accord solennel, un traité, avec un autre pays. Il l'a fait il y a un an et deux mois. La date d'entrée en vigueur de cet accord a été fixée au 1er janvier 1989. Laisserons-nous dire que le Canada ne respecte pas les engagements qu'il a pris en concluant cet accord, et cela après un an et deux mois, des élections générales et des centaines d'heures de débat et de discussion? Nous humilierions cette institution, devant le Canada et le monde entier, si nous ne finissions pas nos travaux avant Noël. C'est la position du gouvernement et elle est des plus raisonnables. Si on ne veut pas se montrer raisonnable, le gouvernement doit poursuivre ses travaux.

Que dire du Parti libéral du Canada, cette puissante institution?

Une voix: Vous en avez déjà fait partie.

M. Crosbie: Il est vrai que j'en ai déjà fait partie. Je pourrais en parler. Je reconnais avoir eu des égarements dans ma jeunesse.

M. Axworthy (Winnipeg-Centre-Sud): Nous savons qu'on vous a déjà qualifié d'extroverti.

M. Crosbie: Voici une pensée sur laquelle je suis tombé l'autre jour et qui s'appliquerait bien au critique officiel de l'opposition en matière de commerce. J'en ignore l'auteur, mais elle est très juste.

> «La première chose à faire pour qui veut nettoyer la politique est de s'en retirer.»

L'actuel chef de l'opposition officielle (M. Turner) a fait une déclaration très appropriée en 1984. Il a déclaré: «Ne fuyez pas la politique parce que les hypocrites y abondent; il y a toujours de la place pour un de plus.» Cela pourrait bien s'avérer juste. «Les chances d'une entente sont minces . . . Peut-être y arriverons nous d'ici à 5 ou 7 ans»

Quelqu'un a dit que j'avais été membre du Parti libéral, ce dont je plaide coupable. En 1971, toutefois, la maturité aidant, je suis devenu raisonnable. Il est toujours bon d'avoir une citation de circonstance. En voici une de Lord Halifax:

> «C'est la plupart du temps l'ignorance qui entraîne les hommes au sein d'un parti politique, et la honte qui les retient de le quitter.»

La honte ne m'a pas empêché d'en sortir. Je recommande aux députés d'en face de se souvenir des paroles de Lord Halifax. Ne restez pas au sein du Parti libéral simplement par honte.

Je crois que certains éléments indiquent qu'on trouve plus de gens raisonnables dans le Parti libéral que dans le Nouveau parti démocratique. Soyons justes. Le Parti libéral, passé maître dans l'art de gouverner un pays, puisqu'il l'a fait pendant la majeure partie du dernier siècle, est plus raisonnable. Il a reconnu que les élections sont terminées et qu'un gouvernement conservateur majoritaire est revenu au pouvoir. Le Nouveau parti démocratique a refusé d'accepter ce fait, d'accepter son chef. Ce sont Bob White et les sept nains, et Shirley Carr, qui tirent les ficelles. Ils se font tous manipuler. Personne ne sait qui tient réellement les rênes. Je ne veux cependant pas les agacer: c'est le temps des Fêtes.

Qu'a dit le chef du Parti libéral après les élections? Nous savons qu'il voulait laisser à la population le soin de décider. Il a commis une erreur: elle a effectivement décidé. Cependant, elle ne l'a pas fait dans le sens qu'il souhaitait. Tout juste après les élections, il a déclaré dans le *Ottawa Citizen* du 23 novembre:

> «Il a déclaré mardi que son parti ne s'opposera pas à la loi sur le libre-échange. La population a décidé qu'elle voulait l'Accord.»

Puis, selon le même quotidien, il a ajouté: «La population a toujours raison.» C'est là une attitude très raisonnable. Le même jour, il a déclaré au quotidien *The Gazette* de Montréal: «Nous exposerons de nouveau notre point de vue sur la question.» Alors là, il a dit vrai. Nous l'avons entendu à nouveau redire des milliers de fois «mais, vous savez, nous laissons la population décider». «Ayant fait valoir notre point de vue, nous laissons aller les choses.» Cette citation est extraite du *Toronto Sun* du 23 novembre et l'auteur en est le chef du Parti libéral.

Nous avons tenu un débat. Je n'ai pas fait le calcul du nombre d'heures pendant lesquelles nous avons débattu cette question depuis le 12 décembre. Un fort en maths pourrait peut-être faire très rapidement ce calcul. Nous avons débattu l'Accord de libre-échange pendant de nombreuses heures supplémentaires. Chacun a exposé son point de vue. Je connais la position du Parti libéral. Je connais celle du NPD. Je connais celle du Parti progressiste conservateur. La population canadienne connaît la position des trois partis. A l'heure qu'il est, elle ne pense pas plus à cette Chambre qu'à l'an quarante. Elle n'accorde aucune attention à la scène politique, sauf peut-être à la controverse relative aux questions linguistiques au Québec et dans d'autres parties du Canada. Le public accorde peut-être une certaine attention à cela, mais pas à des gens qui débattent pour la millième fois une question que la population a tranchée le 21 novembre.

Si on pensait un tant soit peu à nous, on dirait: «Quel parti avons-nous élu à la Chambre des communes? Le régime parlementaire canadien doit être une vraie farce pour permettre que nous assistions à ces débats interminables, tous les soirs, jusqu'à une heure ou deux heures du matin, et que nous nous querellions sur des questions que la population canadienne a déjà tranchées? Combien de temps cela va-t-il encore durer? Le Nouveau parti démocratique veut-il poursuivre le débat jusqu'à samedi matin?»

Une voix: S'il le faut.

M. Crosbie: S'il le faut? Eh bien! il va le falloir, parce que nous n'ajournerons pas tant que la Chambre n'aura pas réglé cette question. Soyez-en certains. Que ce soit jusqu'à deux heures samedi ou dimanche matin ou le lendemain de Noël, la Chambre règlera la question. C'est la position du gouvernement.

Une voix: C'est de la dictature.

M. Crosbie: Enfin, la critique. J'espère que l'étoile de l'Ouest écoutera aussi.

M. Barrett: Vous adressez-vous à moi?

• (1130)

M. Crosbie: Le prédecesseur du Nouveau parti démocratique, le CCF, n'était guère plus brillant que son successeur. J'ai en main quelques coupures de journaux de 1965, année où le Parlement du Canada étudiait la possibilité d'un accord de libre échange visant le commerce de l'automobile et les exportations d'automobiles entre le Canada et les États-Unis.

Les journaux parlaient du Pacte de l'automobile. Nous savons tous aujourd'hui le respect que manifeste le NPD pour ce pacte. Il suffit qu'on y fasse allusion pour qu'il se mette à genoux. En fait, Bob White se transforme en derviche tourneur à la seule évocation du Pacte de l'automobile. Je ne vais pas m'attarder sur la transformation de Shirley Carr.

Jetons un coup d'oeil sur certains articles de presse publics alors que le libre-échange dans le secteur de l'automobile était débattu. Un article paru dans le *Globe and Mail* du 27 janvier 1967 cite Albert Taylor, président de la Section locale 222 :

> «Nous allons remuer ciel et terre à propos du Pacte de l'automobile et voir ce que l'on peut faire pour obtenir des emplois dans la région d'Oshawa», a déclaré hier Albert Taylor, président de la Section locale 222, des Travailleurs unis de l'automobile d'Amérique.

Ils voulaient remuer ciel et terre à ce sujet. Ils s'opposaient au Pacte de l'automobile qui, soit dit en passant, avait été proposé par nos prédecesseurs libéraux.

Le 6 octobre 1965, un reportage fait à Oakville a paru dans l'*Ottawa Citizen*, à propos du projet de loi relatif au libre-échange dans le secteur de l'automobile entre le Canada et les États-Unis. Il indiquait la position des divers partis. Les libéraux y déclarent que c'est une bonne affaire. Il se trouve que les libéraux ont eu raison. Ils ont eu raison dans le passé, il se peut qu'ils aient raison dans l'avenir, bien que l'on en doute beaucoup lorsqu'on voit qui est assis en face de nous.

Les conservateurs ont dit: «Voyons comment cela fonctionnera—». Je ne vais pas raconter la suite, mais puisque c'est Noël, saison placée sous le signe de la franchise, la voici: «Nous n'aimons pas la façon précipitée avec laquelle les Communes ont dû adopter la résolution.»

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce sont les propos de Michael Starr.

Quelle était la position des néo-démocrates ? «Tommy Douglas condamne l'entente qu'il considère comme un cadeau offert aux fabricants de voiture.» Oliver Hodges de Winona, candidat du NPD en Ontario, a déclaré à son congrès d'investiture, «il s'agit d'un cartel sur les prix entre le gouvernement et les fabricants d'automobiles. C'est un accord secret qui met en jeu l'argent et la politique du gouvernement».

Tommy Douglas a condamné le Pacte de l'automobile qu'il considérait comme un cadeau offert aux fabricants de voiture. Comme les choses ont changé en 23 ans. Aujourd'hui, il ne faut surtout pas toucher au Pacte de l'automobile. Les Libéraux et le NPD qui s'opposent à l'Accord de libre-échange actuellement négocié, disent maintenant que c'est parce qu'il touche au Pacte de l'automobile.

M. Douglas a également dit que ce pacte était un énorme cadeau. Un article du *Globe and Mail* du 29 juin 1965, rapporte ceci:

> George Burt, chef canadien des travailleurs de l'automobile, a déclaré qu le syndicat ferait tout ce qui est en son pouvoir pour amener le public à s'opposer à cet accord commercial.

Ne sont-ils pas chanceux d'avoir si bien réussi à soulever l'opposition du public au Pacte de l'automobile qu'à l'Accord de libre-échange actuel? Dans les deux cas leurs efforts ont été vains.

Et M. Burt de poursuivre:

> . . . et c'est avec regret et détermination que les TUA ont annoncé qu'ils feraient tout leur possible pour soulever le public canadien contre le libre-échange canado-américain dans le secteur de l'automobile.

Ce sont-là les propos tenus par les prédecesseurs de Bob White qui maintenant voit rouge à la seule mention de l'Accord de libre-échange pour le reste du Canada avec les États-Unis. Tout est parfait maintenant pour l'industrie automobile à Oshawa. Tout est parfait pour l'industrie automobile à Windsor. Tout est parfait pour les grosses légumes des Travailleurs unis de l'automobile en Ontario, mais cela ne marche pas pour Terre-Neuve, pour le Canada atlantique, pour la Colombie-Britannique ni pour le nord de l'Ontario. Le Pacte de l'automobile ne profite pas au Québec. Il ne profite qu'aux gros bonnets qui représentent les comtés d'Oshawa et de Windsor ou d'autres régions semblables où le taux de chômage est pratiquement nul. Il est en effet très difficile de trouver un chômeur dans les comtés dont je viens de parler.

Le Pacte de l'automobile est très bien vu aujourd'hui, après 23 ans, par les habitants des comtés du chef du Nouveau parti démocratique, de son porte-parole en matière de finances et d'autres députés d'en face. Le libre-échange des produits de l'automobile ne bénéficie pourtant pas aux autres Canadiens. Ceux-ci ont maintenant résolu ce problème de façon définitive: ils ont décidé que si la libéralisation était avantageuse pour les travailleurs de l'automobile, elle le serait pour eux. Ils désirent donc prendre leur part du gâteau. C'est ce que le gouvernement tente de faire en s'assurant que le reste des Canadiens aura sa part du gâteau.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Comme je désire rester dans l'esprit des Fêtes, je ne citerai plus que quelques extraits.

M. Milliken: Lisez la citation de Diefenbaker.

M. Martin: Qu'avez-vous à dire au sujet des investissements étrangers non réglementés?

M. Crosbie: Il y a 23 ans, le Parti libéral du Canada faisait montre, à tout le moins d'un minimum d'intelligence. Il semble bien qu'aujourd'hui ce ne soit plus le cas. Nous pouvons le constater en regardant aujourd'hui les membres de ce parti.

Dans quel esprit le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui doit-il être abordé? J'ai cité les opinions du chef du Parti libéral que son propre caucus n'écoute d'ailleurs plus. J'ai également rappelé l'opinion du chef du Nouveau parti démocratique que son propre caucus n'écoute certainement plus lui aussi. Le pauvre homme ne cesse de regarder par-dessus une épaule et puis l'autre pour voir qui est à ses trousses.

J'aimerais faire référence à certaines déclarations du premier ministre de l'Ontario, M. Peterson, qui avait envie de jouer a l'homme d'État. Peut-être se prépare-t-il à prendre les rênes de la nation au lieu de celles de la province.

Un rapport de la Presse canadienne précise que M. Peterson a déclaré, l'été dernier, que si les Canadiens acceptaient cette entente, il devrait évidemment faire face à la musique. Cette déclaration était tout à fait sensée. Selon un article publié le 27 juillet dans l'*Ottawa Citizen*, le premier ministre Peterson aurait affirmé que si mandat était clairement donné, dans un sens ou dans l'autre, il réglerait sa conduite en conséquence et accepterait le verdict du peuple. N'est-ce pas merveilleux de voir que tous sont prêts à accepter la volonté du peuple lorsque celle-ci correspond à la leur? Toutefois, lorsque la volonté du peuple se révèle incertaine, ils changent d'avis très rapidement.

Selon ce même article, le premier ministre Peterson aurait dit: «Je me plierai à la volonté du peuple quelle qu'elle soit. Je continuerai à penser que cette entente n'est pas bonne, mais j'accepterai le verdict.» Il aurait également affirmé: «J'examinerai tout ce que nous faisons. Nous devrons étudier la situation au fur et à mesure qu'elle se présentera.» Il a ajouté qu'il appuierait l'Accord à la condition qu'un gouvernement conservateur majoritaire soit élu, parce qu'un gouvernement minoritaire ne pourrait probablement pas le mettre en oeuvre. Sa condition est maintenant remplie. Nous avons un gouvernement majoritaire.

Il aurait également dit, selon le *Globe and Mail*, que si des élections étaient déclenchées et que les Canadiens acceptaient l'entente commerciale, il collaborerait et envisagerait de ne plus défier l'Accord par des mesures relevant de la compétence provinciale.

Il a déclaré: «Si le peuple canadien se prononce sur une question importante, je dois accepter le résultat au nom de la démocratie.» Il a ensuite ajouté: «Je ne changerai pas d'avis au sujet de l'entente, mais j'accepterai le verdict du peuple.»

Peut-on être plus clair? Je demanderai au premier ministre Peterson de s'en tenir à ce qu'il a dit à plusieurs sujets au cours des prochaines semaines, y compris en ce qui concerne la bière, les spiritueux et le vin. J'ai toujours considéré le premier ministre Peterson comme une personne raisonnable avec laquelle il est possible de travailler. Je lui demanderai de tenir parole le 1er janvier 1989, ou vers cette date, si cette loi entre en vigueur comme je le crois.

Je demande aux membres de son parti de respecter les déclarations du premier ministre Peterson et celles que leur chef a faites le 23 novembre dernier.

Je ne veux pas parler trop longtemps aujourd'hui bien que je sois autorisé à le faire. Mon record s'établit à huit heures et demie à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Si les interventions et les interruptions m'y poussent et m'agacent trop, je suis capable de parler ainsi jusqu'à Noël.

M. Martin: Nous voulons un record.

• (1140)

M. Crosbie: M. Martin est intervenu à quelques reprises. Certains l'appellent Mart-in, d'autres Mar-tin, d'autres encore Martine. Nous verrons bien quel sera son nom au moment du congrès d'investiture.

Pour en revenir à mes observations, les partis d'opposition sont persuadés que c'est un jour funeste pour l'avenir du Canada. Nous disons que ce projet de loi exprime la confiance que nous avons dans les aptitudes des Canadiens et qu'il marque une étape décisive dans l'édification d'un Canada plus fort et plus prospère. Si tel n'était pas le cas, nous ne l'aurions pas présenté.

J'aimerais dire aux partis d'opposition qu'il est temps pour eux de donner à l'Accord de libre-échange la possibilité de faire ses preuves. Ils ont présenté leurs arguments à la Chambre et au peuple canadien. Nous avons présenté les nôtres. La majorité a accepté notre point de vue: il est donc temps maintenant que l'opposition laisse à l'Accord la possibilité de faire ses preuves. Nous saurons dans trois ou quatre ans, avant les prochaines élections, si cette entente est bonne ou non. Si à ce moment-là, des doutes subsistent, les partis l'opposition pourront de nouveau présenter leurs arguments. Entre temps, je pense qu'ils devraient en toute honnêteté donner la possibilité à cette importante initiative commerciale de faire ses preuves, pour voir si elle va réussir ou non, pour voir qui a raison et qui a tort.

Je demande instamment aux partis d'opposition de cesser leur campagne visant à saboter indirectement l'Accord auquel ils n'ont pas réussi à faire échec directement, de cesser de poser d'incessantes questions à la Chambre à propos de chaque cas de mise à pied ou de rajustement de main d'oeuvre qu'ils peuvent trouver. C'est une réalité de notre siècle qui se répète chaque semaine et qui se répètera encore toutes les semaines durant les cent prochaines années. Pourquoi ne portent-ils pas leur courroux sur les cas réels de mises à pied causées directement par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, si tant est qu'il y en ait ? Pourquoi crier au loup jour après jour, alors que les élections qui ont porté sur cette question viennent de se terminer, pourquoi prétendre que chaque mise à pied dans ce pays découle d'un accord qui n'est pas encore en vigueur ? Nous pourrions aussi bien parler chaque jour à la Chambre de tous les emplois créés ce jour-là ou de tous les nouveaux investissements annoncés.

J'aimerais demander aux partis d'opposition de se calmer une fois que ce projet de loi sera adopté et de mettre loyalement cette accord à l'essai. C'est important pour les Canadiens. C'est important pour des milliers de travailleurs canadiens et pour des milliers d'entreprises canadiennes. Pour tous ceux qui vivent au Canada, il importe que cet accord réussisse et que les partis d'opposition qui n'en veulent pas, n'essaient pas de le saboter. Ils ont le devoir maintenant de le laisser faire ses preuves.

Si leur version de ce que nous réserve l'avenir se révèle être la bonne, ils seront au pouvoir dans quatre ans et nous n'y serons plus. Il se trouve cependant que nous avons raison et que vous avez tort, si bien que vous ne serez pas au pouvoir dans quatre ans. En attendant, nos détracteurs sont des Canadiens patriotes et nous pensons donc qu'ils ne poursuivront pas une campagne visant délibérément à susciter la crainte et un manque de confiance envers le Canada et à saboter l'Accord de libre-échange au cours des trois ou quatre prochaines années. Il est temps maintenant de laisser à cet accord la possibilité de faire ses preuves.

A quoi sert-il? Il établit un cadre garantissant plus de sécurité, plus de stabilité et de meilleures possibilités en ce qui a trait à nos échanges avec les États-Unis. C'est tout. Il permet, et c'est un élément crucial, de créer la confiance dont ont besoin nos entreprises pour investir si nous voulons soutenir la concurrence sur la scène internationale. C'est ce à quoi se résume l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ce n'est pas un miracle et il ne fera pas des miracles. C'est aux Canadiens de tirer avantage des possibilités qu'il offre. Ce pourrait être un échec total. L'Accord sera un échec total si les Canadiens n'ont ni le bon sens ni le courage de profiter des occasions qui leur sont offertes. L'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis n'apportera rien sur un plateau d'argent aux Canadiens. Nous ne commencerons pas tout d'un coup à être témoins de miracles! Nous essayons tout simplement de permettre au Canada et aux Canadiens d'améliorer leur situation économique et de devenir plus prospères, mais il leur incombe de relever le défi. Nous croyons qu'ils sont en mesure de le faire. Nous leur faisons confiance. Je n'ai pas à me prononcer sur les sentiments qu'éprouvent nos opposants à l'égard du Canada, mais comme nous, du Parti conservateur, faisons confiance à notre pays, la réussite dépend de nous.

La libéralisation des échanges commerciaux signifie tout simplement que les producteurs canadiens feront plus d'affaires. Elle se traduira par des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et plus garantis. Les consommateurs auront un meilleur choix de marchandises, à des prix moins élevés ce qui permettra, à long terme, d'améliorer la conjoncture économique, d'accroître les revenus personnels et d'augmenter les recettes dont le gouvernement a besoin pour financer et accroître les services actuels qu'il offre.

Toutes les insinuations voulant que les services gouvernementaux seront menacés sont stupides. Tout cela est puéril et; bien sûr, assez dangereux. Comment pourrions-nous continuer à accroître le nombre de services gouvernementaux sans améliorer la situation économique du Canada? L'Accord de libre-échange nous permettrait en effet d'enrichir le pays.

Laissez-moi vous donner trois exemples d'investissements qui ont été effectués grâce au libre-échange je pourrais vous en citer des milliers et des milliers et d'autres s'y ajouteront. Nous commencerons pas un exemple assez modeste en raison de l'importance des petites entreprises. Roseworks, qui n'est pas une femme, mais une jeune société, avait l'intention de déménager aux États-Unis parce qu'elle craignait que ses affaires stagnent si le libre-échange était rejeté. Cette société allait déménager aux États-Unis si nous ne signions pas l'Accord de libre-échange. Ses dirigeants déclarent maintenant que la société peut prospérer au Canada à cause du libre-échange. Elle vient de mettre au point une technique . . .

Une voix: Que faites-vous de McCain's?

M. Crosbie: Un honorable borné demande: «Que faites-vous de McCain's?» Je peux lui répondre que cette société a vu le jour au Nouveau-Brunswick avant de devenir célèbre dans le monde entier. Elle est maintenant capable de rivaliser avec ses concurrents à partir du Canada. L'Accord de libre-échange Canada—États-Unis ne nuira pas à la croissance et à l'expansion de McCain's, et quiconque penserait le contraire ne fait guère confiance à cette société ou aux Canadiens.

M. Martin: Qu'en pense Harrison?

M. Crosbie: Wallace et Harrison McCain sont des libéraux. Le coq doit être dans le poulailler, car on entend bien des gloussements chez les gens d'en face. Harrison et Wallace McCain sont des libéraux, mais cela ne diminue en rien leur réussite. Je les admire malgré le fait qu'ils soient libéraux. Ce sont des entrepreneurs. Ils craignent peut-être que l'Accord nuise à certaines opérations de transformation dans le domaine de l'alimentation. S'ils ont raison, nous sommes prêts à les aider chaque fois que cela s'avérera nécessaire. D'autre part, nous avions entendu dire qu'une usine de pommes de terre du Manitoba devrait fermer ses portes dès la conclusion de l'Accord. Nous avons toutefois appris, depuis le 21 novembre, qu'elle continuera à fonctionner et qu'aucun de ses dirigeants n'a déclaré qu'elle fermerait ses portes. Je peux donc vous affirmer que Harrison et Wallace McCain profiteront énormément de l'Accord de libre-échange.

M. Martin: Parlez-nous maintenant des concombres.

M. Crosbie: Quels concombres? Monsieur le président, je n'ai jamais mangé un concombre de ma vie. Je les déteste.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je n'aime pas les aliments verts.

Une voix: Que pensez-vous des cornichons?

M. Crosbie: Je n'aime pas les cornichons non plus.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Alors, ne vous regardez pas dans le miroir.

M. Crosbie: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a frappé une nouvelle fois!

Qu'a déclaré la société Roseworks? Qu'elle avait mis au point une nouvelle méthode pour conserver les fleurs fraîches indéfiniment. Je vais en acheter quelques-unes pour les offrir à mes honorables collègues quand ils s'en iront. La société augmentera le nombre de ses employés de 15 à 50 au cours des deux prochaines années. Elle exportera 80 p. 100 de ses produits vers les États-Unis. L'entente a donc déjà sauvé une petite entreprise de Kingston. Voici le représentant de Kingston opposé à l'Accord de libre-échange qui va créer 35 emplois pour ses électeurs. Hier il pestait contre la clôture comme s'il avait cent ans d'expérience parlementaire. S'il était intelligent, il se la fermerait pour protéger les 35 emplois créés à Kingston, région qui en a bien besoin. Où est Flora quand nous avons besoin d'elle, monsieur le Président? C'est la question que nous devons nous poser.

• (1150)

Flora MacDonald partageait mon bureau. Son absence sera amèrement regrettée à la Chambre. Je crois toutefois que les gens de Kingston se la réservent pour des choses encore plus importantes que de siéger à la Chambre, si cela est possible. J'espère que nous n'avons pas fini d'entendre parler de Flora MacDonald, cette femme de grands talents et d'expérience. Je souhaite que le gouvernement lui assigne des fonctions dignes de ses compétences afin qu'elle puisse continuer à servir les Canadiens comme elle le fait depuis 20 ans.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le président de Roseworks—je suis heureux de voir que le député de Kingston et les Iles est présent. Il va détruire cette société s'il ne fait pas attention.

Le président de Roseworks, M. Peter Blainey, a dit le 14 décembre dernier que, sans le libre-échange, sa compagnie devrait déménager aux États-Unis et que Kingston perdrait ces 50 emplois.

Les députés peuvent encore voter en faveur du projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Le député devrait renoncer à son entêtement et faire preuve de souplesse d'esprit.

Une voix: Était-ce après les élections?

M. Crosbie: Le 14 décembre était après les élections, après la défaite.

Une voix: Les propriétaires sont-ils encore des Canadiens?

M. Crosbie: Voyons la question: «Vous importe-il que les propriétaires soient des Canadiens?» J'aimerais que la planète au complet appartienne à des Canadiens. Si je le pouvais, je posséderais tout moi-même, mais je me suis consacré à la vie publique.

Voyons la question de la propriété canadienne. Si l'entreprise appartient à des Canadiens, bravo. Cependant, si l'entreprise n'appartient pas à des Canadiens, il reste quand même qu'elle crée 50 emplois à Kingston. Je dois dire franchement qu'à Terre-Neuve, nous ne nous soucions pas de savoir si les entreprises appartiennent à des Martiens, tant et aussi longtemps qu'elles donnent des emplois aux Terre-Neuviens et aux Canadiens. Nous ne nous soucions pas de savoir si elles appartiennent à des Afghans. Peu importe que les propriétaires soient des Martin, des Marton ou des Crosbie—en fait, nous préférerions que ce soit des Crosbie. Cela n'a aucune importance, nous sommes impartiaux. Si j'étais intelligent, je serais propriétaire là-bas et je ne serais pas ici à travailler jusqu'à deux heures trente du matin. En fait, si on me fait une offre intéressante, soyez certains que je ne m'éterniserai pas ici.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Que dirais-tu de trente sous, John?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime que le ministre du Commerce international porte atteinte aux privilèges de tous les députés lorsqu'il se sert des caméras de télévision et des dix personnes qui suivent le débat pour nous demander de faire un travail utile, parce qu'il n'a rien fait que de parfaitement inutile ces dernières années. C'est là un abus terrible de la chaîne parlementaire. J'espère qu'il nous dira comment l'Accord de libre-échange va aider . . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre du Commerce extérieur.

M. Crosbie: L'avenir de ce député a toujours été derrière lui. Il en est à sa dernière session dans cette enceinte. Pourquoi s'est-il fait réélire?

M. Tobin: Avec une plus forte majorité que M. Crosbie lui-même.

M. Crosbie: Parce que j'ai travaillé sans relâche pour son district. J'ai apporté des améliorations à l'aéroport de Deer Lake. Ce fut mon erreur. On a construit une nouvelle aérogare à cet aéroport, on a procédé à des travaux d'amélioration du port de 17 millions de dollars à Corner Brook, et on a consacré des dizaines de millions de dollars à l'usine Kruger, à Corner Brook également. On a, en outre, apporté certaines améliorations à l'aéroport de Stephenville, et j'en passe. Or, que s'est-il passé? Eh bien, on peut voir à quel point les choses sont allées mal. Nous ne souhaitons que bien servir les Canadiens, peu importe leurs représentants.

Prenons le cas d'une plus grosse entreprise. Je veux me pencher sur le cas de la National Sea Products, qui est établie en Nouvelle-Écosse.

Mlle Clancy: C'est une excellente idée.

M. Crosbie: Oh, les libéraux détestent le succès. Le premier ministre provincial en sait quelque chose.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pourriez-vous préciser quelque peu votre pensée, je vous prie?

M. Crosbie: Je vais m'en tenir là, monsieur le Président.

Plus tôt ce mois-ci, M. Gordon Cummings a estimé que l'Accord de libre-échange permettra la création de 400 nouveaux emplois à la National Sea Products. Il a signalé que le secteur des fruits de mer procédera dorénavant davantage au traitement secondaire au Canada. Selon lui, au lieu de prendre un filet de poisson, de le placer dans un bloc congelé de 16 livres et demie et de l'envoyer aux États-Unis où il sera traité, nous serons dorénavant en mesure de procéder au traitement dans la région de l'Atlantique.

Nous avons eu un exemple d'une petite entreprise, et en l'occurrence, il s'agit du cas d'une industrie primaire traditionnelle qui va prendre de l'expansion au Canada grâce à l'Accord de libre-échange. A la suite du résultat des élections, la société concernée va pouvoir exploiter dorénavant une chaîne de fabrication de 2 millions de dollars à Lunenburg, ce qui va créer de 35 à 40 emplois de plus au cours des prochains mois; tout cela sera dû à l'appui que les Canadiens nous ont apporté lors des élections.

Prenons le cas d'une entreprise plus importante, la société Du Pont, un géant du secteur des produits chimiques. On va me demander: «A qui appartient Du Pont?» Appartient-elle à des intérêts américains ou canadiens ou italiens encore—est-ce Luigi qui est à sa tête? En toute franchise, je m'en fiche éperdument. Je préférerais qu'elle appartienne à des intérêts canadiens, mais si elle poursuit les initiatives qu'elle a déjà entreprises et si elle tient ses promesses, je vais certes vivement l'apprécier.

Or, cette grande société de fabrication de produits chimiques a déclaré que, en 1989, elle allait investir 150 millions de dollars au Canada, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à l'année en cours. Pourquoi a-t-elle pris cette décision? Le 2 décembre, son président, M. Ted Newall, l'a justifiée comme suit: «Il s'agit pour nous de saisir les occasions qu'offre le libre-échange avec les États-Unis . . . La fin de l'incertitude relative au libre-échange nous permet de poursuivre plus vigoureusement notre stratégie. Nos ventes à l'exportation vont atteindre près de 500 millions de dollars en 1991, soit une augmentation de plus de 100 p. 100 par rapport à 1987. Notre stratégie consiste à investir dans des entreprises qui peuvent desservir tout le marché nord-américain et qui peuvent dès maintenant ou sous peu livrer concurrence aux plus performantes du monde».

Il s'agit d'une de ces succursales de sociétés étrangères que les néo-démocrates fustigent à qui mieux mieux. Ils n'en ont pas contre les succursales établies à Windsor, jamais de la vie. Ils n'en ont pas contre les succursales établies à Oshawa. Je n'ai pas entendu le chef du Nouveau parti démocratique s'en prendre à la General Motors, qui investit des milliards de dollars à Oshawa où il vient d'être réélu. C'est une oasis de prospérité. Nous ne les entendons jamais parler de la mentalité de filiale lorsqu'il s'agit de General Motors. Cette prétendue filiale se modernise et prend de l'expansion. Pourquoi le fait-elle? Parce que le Canada est un bon endroit où investir, à cause surtout des possibilités accrues qu'offre le libre-échange.

• (1200)

Revenons à ce que disait M. Newall:

La fin de l'incertitude relative au libre-échange nous permet . . .

Actuellement, les partis d'opposition veulent faire durer l'incertitude. Ils ont réussi à créer un tel climat durant la majeure partie de 1988. L'Accord a été conclu en octobre 1987. Ils l'ont combattu pendant toute l'année 1988. Ils ont ensuite déclaré qu'il fallait que la population se prononce. Les libéraux ont demandé au Sénat, cette institution anachronique non élue, ou plutôt à ce qui reste des anciens élus du Parti libéral qui se trouvent au Sénat, de bloquer cet accord. Ils ont suscité une grande incertitude. En raison des gestes posés par le Sénat, la Chambre élue doit, à mon avis, imposer la guillotine au Sénat. C'est mon opinion au sujet du Sénat, monsieur le Président.

Une voix: Vous y envoyez bien vos anciennes vedettes.

M. Crosbie: Le seul «E» qui m'intéresse pour le Sénat est celui du mot émasculation. C'est ce qui arrivera au Sénat s'il veut encore survivre. Peu importent les trois «E». Le seul qui m'intéresse est celui du mot émasculation. Je suis en train de m'éloigner de ce que je disais.

Les partis d'opposition ont suscité l'incertitude. Ils ont ensuite déclaré qu'il fallait déclencher des élections. Ces élections ont eu lieu. Les torts causés aux efforts de planification des entreprises et aux Canadiens qui désiraient tirer avantage de la nouvelle Loi sur le libre-échange sont incalculables.

Une voix: La majorité a dit non.

M. Crosbie: Des préjudices représentant des millions, sinon des centaines de millions, voire des milliards de dollars ont été causés aux investisseurs parce qu'ils ont dû attendre. Ils n'ont pu exécuter ce qu'ils avaient planifié en raison de l'incertitude suscitée par les partis d'opposition.

Le 21 novembre la population du Canada s'est prononcée, mais les partis d'opposition veulent encore nous garder dans l'incertitude.

Mme Clancy: Elle nous a parlé aussi.

M. Crosbie: M. Newall a déclaré:

La fin de l'incertitude relative au libre-échange leur permet . . .

C'est la raison pour laquelle il faut adopter ce projet de loi cette semaine. C'est la raison pour laquelle la loi doit entrer en vigueur le 1er janvier, parce qu'il faut mettre fin à cette incertitude. C'est notre devoir de le faire. C'est un devoir moral.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Crosbie: Après avoir terriblement nui au pays au cours des derniers six mois ou de la dernière année, les partis d'opposition veulent continuer à lui nuire en poursuivant la mascarade qui dure depuis quelques jours.

M. Milliken: Pures sottises.

M. Crosbie: Nous n'accepterons pas cela. Nous mettons fin à l'incertitude. Nous avons été élus pour gouverner et nous le ferons que cela plaise ou non à l'opposition.

Une voix: Et les amendements positifs?

M. Crosbie: Nous n'avons rien entendu de positif de la part de l'opposition depuis le 21 novembre dernier, absolument rien.

M. Della Noce: Même pas de Kingston-et-les Îles.

M. Crosbie: Exactement. Luigi a bien raison.

Je voudrais souligner ceci: si l'Accord constitue un cadre garantissant une stabilité et des possibilités commerciales accrues pour le Canada et les États-Unis, il ne met pas fin une fois pour toutes aux différends commerciaux. Les membres de l'opposition pourraient-ils écouter cela, pour l'amour de Dieu, pour nous éviter une foule de questions inutiles en 1989? L'Accord ne signifie pas que nous mettons fin aux différends commerciaux, personne ne l'a jamais laissé entendre, sauf du côté de l'opposition. Nous aurons encore des différends commerciaux avec les États-Unis, monsieur le Président. Nous en aurons peut-être encore plus, parce que les États-Unis subissent encore de fortes pressions. Leur balance des paiements est fortement déficitaire, de même que leur balance commerciale. Ils sont encore nerveux, comme chat échaudé. Le nouveau Congrès est tout aussi protectionniste qu'il l'était il y a six mois ou un an. Par conséquent, cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus de conflits, mais nous disposerons de meilleurs moyens de défense lorsqu'ils se produiront.

Je dis aux membres de cette Chambre, aujourd'hui, que nous aurons encore, à l'avenir, une foule de différends commerciaux avec les États-Unis, mais, grâce à la prévoyance de l'actuel gouvernement, nous serons en meilleure posture pour y faire face que nous l'étions auparavant.

Mme Clancy: Comment?

M. Crosbie: On me demande comment. Vous voyez, monsieur le Président, que les membres de l'opposition n'ont pas lu l'Accord.

Mme Copps: Vous même ne l'avez pas lu. Vous l'avez dit hier.

M. Crosbie: On m'a accusé de ne pas avoir lu l'Accord tout simplement parce que . . .

Mme Copps: Vous avez vous-même déclaré hier que vous ne l'avez pas encore lu.

M. Crosbie: Je l'admets. Je n'ai jamais lu les pages sur lesquelles figurent toutes les équations algébriques. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député dans cette Chambre qui les ait lues, et je n'ai pas l'intention de les lire.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) va examiner l'équation A moins B sur C sur X moins Y est égal au pouvoir relatif à la quantité de grain qui sera subventionnée à l'avenir. Libre à lui de les lire s'il en a envie.

Mme Copps: C'est le pouvoir de Washington.

M. Crosbie: Je savais qu'il manquait quelque chose. Tout à coup, mes tympans ont vibré en reconnaissant la voix de l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

On m'a demandé comment. Les mécanismes institutionnels et les règles de conduite prévus dans cet accord placent le Canada en bien meilleure posture pour promouvoir ses intérêts et se défendre contre toute mesure protectionniste. N'est-il pas étrange que tous les autres pays du monde donneraient n'importe quoi pour être à notre place dans cet accord canado-américain.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Pourquoi les honorables députés n'ont-ils pas assisté à la conférence du GATT à Montréal?

Mme Clancy: Vous ne nous avez pas invités.

M. Crosbie: J'étais l'hôte de 96 pays, et de neuf autres, invités à titre d'observateurs. J'aurais pu accomoder l'un ou l'autre de ces messieurs à Montréal. Nous leur avons tendu la main amicalement pour voir s'ils pouvaient apprendre quelque chose, mais ils ne sont pas venus.

Une voix: Nous n'avons pas reçu l'invitation.

M. McDermid: C'est que votre chef ne vous l'a pas donnée.

M. Crosbie: Nous avons accueilli le représentant Gibbons des États-Unis et le sénateur Max Baucus. Il y avait des représentants américains, mais nos propres partis d'opposition ne se sont pas montrés intéressés à envoyer un observateur. Nous avions des représentants du caucus du PC avec nous. Si les membres de l'opposition étaient venus, ils auraient pu constater que le reste du monde nous envie à cause de cet accord avec les États-Unis.

M. Tobin: Nous leur faisions pitié. C'est la première fois qu'un pays rend les armes avant d'avoir tiré un seul coup de canon.

M. Della Noce: C'est «boop boop de bepbop»

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: L'honorable député Della Noce a certainement vu juste. «Boop boop de bepbop». Quoi que ce soit, je suis d'accord.

M. McDermid: Le *hansard* aura du plaisir avec celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le protectionnisme fait encore d'importants ravages aux États-Unis parce que les Américains, au cours des dernières années, se sont sentis pour la première fois vulnérables à cause de leurs énormes déficits budgétaire et commercial. Nous devrions nous-mêmes nous sentir vulnérables. Ce ne sont pas seulement les Américains qui ont une paille dans l'oeil. Les Canadiens en ont aussi. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que les Canadiens ne sont pas parfaits. Notre politique commerciale ne l'est pas non plus. Nous-mêmes nous nous laissons aller, à l'occasion, à recourir au protectionnisme, tout comme les Américains.

M. Tobin: Donnez-nous des exemples.

M. Crosbie: C'est la même chose pour tous les pays. Nous subissons tous des pressions protectionnistes.

M. McDermid: Il y a la majoration du prix des boissons alcooliques et du vin.

M. Crosbie: Une importante partie de la population américaine, ainsi que bon nombre de ses législateurs, cèdent à la tentation et attribuent les difficultés des États-Unis aux pratiques injustes de leurs concurrents étrangers, tout comme nous avons tendance à blâmer les autres pour nos problèmes. L'Accord de libre-échange ne supprimera pas la tendance protectionniste aux États-Unis, mais il nous donnera des moyens plus efficaces de résister aux mesures protectionnistes qui pourraient être prises contre nos entreprises et nos travailleurs.

Mme Clancy: Comment?

M. Crosbie: Cette honorable dame me demande comment. Le mécanisme de règlement des conflits est le plus perfectionné qui ait jamais été prévu par deux pays dans toute l'histoire du monde. On n'a qu'à consulter des experts en commerce international qui soient impartiaux pour obtenir cette opinion. Nous aurons le mécanisme de règlement des différends le plus avancé au monde. Pourquoi? Parce que les Canadiens siégeront aux conseils d'arbitrage des litiges soumis aux États-Unis par des Américains, et que des Américains siégeront aux conseils d'arbitrage constitués au Canada pour trancher les litiges soumis par des Canadiens en vertu des lois commerciales du Canada.

• (1210)

Pendant la campagne électorale et le débat sur le libre-échange qui s'est déroulé dans cette Chambre, je n'ai pas entendu une seule fois des députés d'en face aborder cet accord en tenant compte du point de vue des deux pays. Ils ne cessent de se plaindre et de tempêter contre ce qui arrivera ici, au Canada, et contre les droits que les Américains auront au Canada. Nous ne les avons pas encore entendu parler des droits que l'Accord de libre-échange donnera aux Canadiens aux États-Unis.

Je cite à titre d'exemple le secteur des soins de santé. En matière de services, il n'y a qu'un élément de ce secteur sur lequel l'Accord de libre-échange risque d'avoir des conséquences au Canada: c'est la gestion des établissements de santé.

Une voix: Exact.

M. Crosbie: Au Canada, notre régime hospitalier, notre régime de soins de santé, appartient presque exclusivement aux gouvernements provinciaux . . .

Des voix: Non, ce n'est pas vrai.

Une voix: C'est faux. Il est à but non lucratif, mais il n'appartient pas aux gouvernements.

M. Crosbie: Certains hôpitaux sont dirigés par l'Armée du Salut ou quelque autre institution religieuse. De toute façon, le régime des soins de santé est presque exclusivement financé par le secteur public et contrôlé par le gouvernement fédéral ou les provinces. Par conséquent, les entreprises américaines auront très peu de chances de s'immiscer dans la gestion des établissements de santé. Elles n'en auront la possibilité que si une province le leur permet . . .

Une voix: Et les provinces le feront.

Une voix: Lisez l'article 2011.

M. Crosbie: L'Accord de libre-échange ne peut pas obliger une province à agir contre son gré dans le domaine des soins de santé.

Cependant, aux États-Unis d'Amérique, le régime des soins de santé appartenant presque exclusivement au secteur privé, les entreprises canadiennes chargées de la gestion des établissements de santé pourront y soumissionner. Le cas échéant, elles bénéficieront d'un traitement national. Elles ne pourront pas faire l'objet de discrimination. En vertu de l'Accord de libre-échange, elles auront parfaitement le droit de concurrencer les entreprises américaines. Autrement dit, l'Accord de libre-échange permettra aux entreprises canadiennes de gestion des établissements de santé de trouver de vastes débouchés aux États-Unis. C'est dans ce domaine que nous avons arraché le plus aux Américains. Par contre, les entreprises américaines ne pourront s'implanter au Canada de la même façon, parce que notre régime de soins de santé est presque exclusivement contrôlé par le gouvernement. Par conséquent, les entreprises américaines ont bien peu de chances de s'implanter au Canada.

M. Tobin: Cela n'a absolument aucun sens. Dites la vérité.

Dites-vous que les gouvernements provinciaux ne peuvent pas accorder de contrat aux entreprises américaines dans le secteur des soins de santé?

M. McDermid: Non, ce n'est pas ce qu'il dit. Ils le peuvent certainement, mais c'est à eux d'en décider.

M. Tobin: Et ils décideront de le faire. Si le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert, les provinces devront s'en remettre de plus en plus au secteur privé. Nous le savons tous. Vous essayez simplement de vous en tirer en nous trompant.

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous entendons actuellement le père Fouettard. Il se promenait dans l'île de Terre-Neuve et suscitait des craintes de ce genre.

M. Tobin: Nous avons remporté cinq sièges. Combien en avez-vous remporté?

M. Crosbie: Il pense un peu comme le candidat libéral que j'ai mentionné l'autre soir, celui qui a rencontré sur la route une pauvre jeune femme, enceinte de huit mois, et qui lui a dit: «C'est le dernier que vous aurez gratuitement.»

C'est le genre de tactiques qu'on a utilisé, et le député d'en face le montre bien.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président suppléant (M. Paproski): Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) invoque le Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, je n'écoutais pas attentivement, comme cela m'arrive quand le ministre prend la parole, mais si le député a laissé entendre—et j'espère que ce n'est pas le cas—que moi-même ou un autre candidat libéral de Terre-Neuve avons dit à une pauvre jeune femme, enceinte de huit mois, et je cite le ministre: «C'est le dernier que vous aurez gratuitement», je demande au ministre de retirer sa remarque, parce qu'un incident de ce genre n'a jamais eu lieu, bien que le député cherche à tout prix à le faire croire.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Tobin: Je parle pour moi, et j'espère que le député aura l'obligeance de prendre ma parole et de retirer son insinuation.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ignore ce que le député d'en face faisait pendant la campagne électorale et s'il a rencontré par hasard des femmes enceintes. Je n'ai jamais dit qu'il était le candidat dont je parlais. Du reste, il ne l'était pas. Cependant, il y avait sept candidats libéraux à Terre-Neuve, et l'un d'eux a tenu exactement les mêmes propos que ceux que je viens de rapporter à la Chambre. Il laissait entendre à une pauvre jeune femme qu'avec l'Accord de libre-échange: «Le régime d'assurance-maladie disparaîtra, et ce sera le dernier enfant que vous aurez gratuitement».

M. Tobin: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte invoque le Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, dans cette Chambre, la tradition veut que nous ne fassions pas d'allégations contre des gens ni que nous n'attaquions des gens qui, n'étant pas présents, ne peuvent se défendre; je suggère donc . . .

Une voix: Voyons donc! Qu'avez-vous fait pendant les quatre dernières années?

M. Tobin: Je suggère au ministre d'avoir de la classe, comme il en est capable à l'occasion, et de retirer cette remarque. Il fait une allégation contre une personne qu'il n'a pas nommée et qui, étant absente, ne peut pas se défendre. C'est une allégation inconvenante, qu'il a faite de façon inconvenante, et je demande qu'il s'amende en la retirant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, quel changement agréable que de voir un député de la «meute» se vexer quand une allégation est faite contre une personne qui n'a pas été nommée. Habituellement, c'est la meute qui fait des allégations contre des personnes qui ont été nommées et qui, n'étant pas à la Chambre, ne peuvent se défendre; elles font partie du grand public. Habituellement, ils posent des questions . . .

M. Tobin: Voyons, John, ayez de la classe.

M. Crosbie: Habituellement, ils posent des questions qui sous-entendent que quelqu'un se conduit de façon scandaleuse et, au bout du compte, ce ne sont que des rumeurs.

Nous en avons vu des centaines d'exemples. Puis, le député d'en face, qui fait partie de la meute, se lève et déclare que je ne devrais pas raconter une histoire vraie au sujet d'un candidat libéral de Terre-Neuve, d'une personne qui n'a pas été nommée.

Eh bien! Remercions le ciel que la meute soit finalement essoufflée!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais finir avant 18 heures ce soir et j'espère donc ne pas avoir à subir d'autres interruptions.

L'Accord de libre-échange n'arrêtera pas la vague de protectionnisme américaine, mais il nous fournira un moyen beaucoup plus efficace pour y résister.

A entendre les députés de l'opposition, on aurait peine à croire que le Canada a lui aussi une loi antidumping, qu'il a une loi sur les droits compensateurs, que notre loi sur les différends commerciaux traite du droit des Canadiens de s'adresser à nos organismes de réglementation et de faire des allégations de dumping, comme ce fut la cas l'été dernier au sujet de l'importation de pommes des États-Unis au Canada.

En vertu du droit de la législation canadienne, les producteurs et les fabricants canadiens peuvent alléguer que des biens importés au Canada font l'objet de subventions déloyales, et demander qu'on impose un droit compensateur.

Tous les pays du monde qui font du commerce ont leurs propres lois commerciales. A en croire les députés d'en face, seuls les méchants Américains ont des lois aussi terribles les subventions, les droits compensateurs et les droits antidumping.

Le Canada aussi a des lois de ce genre, et nous insistons pour les conserver jusqu'à ce que les partenaires commerciaux puissent s'entendre sur ce que doit disposer une loi appropriée sur les droits compensateurs et ce que sont des «subventions qui faussent les échanges».

En attendant, nous avons besoin de nos lois sur les droits antidumping et les droits compensateurs, tout comme les États-Unis, la Communauté économique européenne, le Japon et tous les autres partenaires commerciaux en ont besoin.

Outre qu'il ouvre des perspectives aux entreprises canadiennes, qu'il offre aux Canadiens une meilleure sauvegarde contre les mesures protectionnistes américaines, l'Accord de libre-échange renforce notre pouvoir de négociation au sein du GATT.

Je ne m'attends pas à ce que les députés d'en face y comprennent quoi que ce soit, car ils n'ont manifesté aucun intérêt pour le GATT.

Le Parti libéral s'était engagé à souscrire d'emblée au régime du GATT, mais dès que le groupe spécial du GATT a rendu une décision défavorable à des intérêts canadiens, il a commencé à attaquer le GATT. C'est son habitude. Il appuie tout ce qui semble bon, mais dès que quelque chose lui déplait, il s'y oppose.

Quoi qu'il en soit, il appuie le GATT, du moins en principe.

Il s'est opposé à l'Accord bilatéral entre les États-Unis et le Canada, mais il appuyait d'emblée le GATT. C'était sa position officielle.

Une voix: Tout comme les conservateurs appuyaient le Pacte de l'automobile.

M. Crosbie: Il en va de même du Nouveau parti démocratique. Il est favorable au GATT, jusqu'à ce que les règles du GATT, appliquées au Canada, donnent lieu à une décision qui ne plaît pas aux Canadiens.

Si l'on nous prend à imposer une mesure protectionniste et que le groupe spécial du GATT rend une décision qui nous est défavorable, les deux partis d'opposition s'élèvent contre le GATT. Ils ne sont plus d'accord avec le GATT; ils ne veulent pas de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les membres du Nouveau Parti démocratique croient que notre petit marché nous suffit. Ils sont partisans de ce qu'on appelle l'autarcie; ils croient que le pays peut se suffire à lui-même avec son petit marché interne de 26 millions de Canadiens. Ils oublient que 30 p. 100 de nos emplois découlent de nos exportations, et que 20 p. 100 de nos emplois découlent de nos exportations vers les États-Unis.

• (1220)

M. Della Noce: Oshawa.

M. Crosbie: Ils ne s'intéressent évidemment qu'à Oshawa. Oh! le partisan de l'autarcie se lève. Le pauvre député de Windsor tente encore une fois de se lever de son siège.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Essex-Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: Oui, monsieur le Président. Mon intervention porte sur une remarque que le ministre a faite à plusieurs reprises. Hier soir, en effet, a eu lieu la partie du NPD, ce qui explique le nombre restreint de députés présents aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: On dit plutôt «le» parti du NPD ou le Nouveau parti démocratique.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je désire tout simplement expliquer les raisons pour lesquelles l'Accord renforce notre position pour les négociations commerciales multilatérales du GATT. L'une des plus importantes questions, sinon la plus importante, abordées lors des *rounds* précédents concernait l'entente qui serait conclue entre le Canada et les États-Unis. Pourquoi? Parce que le Canada et les États-Unis sont les deux plus gros partenaires commerciaux au monde. Ce sont les deux pays qui avaient le plus à perdre dans ces négociations.

Aux termes des règles du GATT, toute entente conclue entre le Canada et les États-Unis devait automatiquement profiter aux autres pays assujettis à la règle de la nation la plus favorisée, que ces autres pays aient ou non fait des concessions au Canada. C'est pourquoi cet accord est beaucoup plus avantageux pour nous qu'il ne l'aurait été s'il avait été conclu dans le cadre des négociations commerciales. Toutes les concessions que se seraient faits les États-Unis et le Canada auraient automatiquement dû être soumises à l'approbation de tous les autres pays participant à ces négociations. L'entente conclue signifie que le Canada n'a pas à perdre sur le plan multilatéral ce qu'il a gagné sur le plan bilatéral. L'Europe, le Japon et les pays nouvellement industrialisés devront à leur tour nous faire des concessions pour avoir un meilleur accès aux marchés américain et canadien. L'Accord canado-américain de libre-échange nous permet de négocier beaucoup plus facilement un meilleur accès à leurs marchés, ce qui est très avantageux pour tous les Canadiens.

J'espère encore que le *Uruguay round*, qui se tient dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, sera couronné de succès, mais nous avons tous pu constater à quel point il est difficile de régler l'épineux problème de l'agriculture. Nous avons tous vu ce qui s'est passé à Montréal avec les quatre domaines sur lesquels les participants n'ont pu s'entendre. Ces questions seront abordées à nouveau en avril, à Genève. Nous avons réalisé d'importants progrès dans onze autres domaines, mais toutes les décisions sont en suspens: certains pays refusant de les entériner parce qu'aucun progrès n'a été réalisé dans le secteur des subventions agricoles.

Il se peut que le négociations entamées dans le cadre de l'*Uruguay round* échouent. Sans l'Accord de libre-échange, nous serions alors exclus des principaux groupes de partenaires commerciaux et c'est en vain que nous tenterions de nous y faire admettre. Cet accord nous assure l'accès à l'un des marchés les plus vastes et les plus prometteurs du monde: celui des États-Unis. Sans cet accord, nous serions sans défense, surtout si les négociations de l'*Uruguay round* échouaient.

M. Harvard: C'est de la pure fiction.

M. Crosbie: Ce n'est pas de la fiction. Si c'est ce que vous croyez, vous n'êtes pas digne de gouverner. Vous refusez d'envisager les possibilités qui s'offriront à nous, vous refusez de prendre aujourd'hui des mesures pour vous protéger de ce qui pourrait vous arriver demain. Les libéraux n'avaient pas l'habitude de raisonner ainsi. Il faut avouer que le Parti libéral a énormément changé depuis mon départ; il n'a jamais plus été le même depuis 1971.

La libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis est une police d'assurance contre le pire des risques, soit la victoire totale du protectionnisme. L'Accord de libre-échange nous permet donc de parer à la pire des éventualités, soit l'échec de l'*Uruguay round* et la victoire du protectionnisme.

Pour ces raisons, nous croyons que l'Accord profitera au Canada, tout comme l'abaissement des barrières commerciales entre les États-Unis et le Canada s'est révélé avantageux pour nous depuis 50 ans. En 1945, si je ne me trompe pas, 35 p. 100. des exportations canadiennes étaient destinées aux États-Unis. L'an dernier, ce chiffre se situant entre 76 et 80 p. 100. Et cela n'est pas arrivé sous le règne des conservateurs mais plutôt sous celui des nombreux gouvernements libéraux qui ont dirigé le pays pendant tant d'années. Le Parti libéral était en effet au pouvoir depuis 1945, à l'exception des cinq ou six années où M. Diefenbaker a été premier ministre et des huit mois du gouvernement Clark . . .

M. Harvard: Un contretemps.

M. Crosbie: Si vous voulez, mais c'est ce contretemps qui a causé de grands dégâts sous le règne de M. Trudeau. Nous savons tous le tort que Trudeau a causé au Canada de 1980 à 1984. Les Canadiens ont certainement vite regretté d'avoir renversé le Parti conservateur de Joe Clark en février 1980. Ils ont rapidement vu à leurs dépens l'erreur qu'ils avaient commise.

Quand le Parti libéral a été élu, il n'avait pas reçu le moindre mandat de modifier la Constitution. Il n'avait jamais demandé aux Canadiens la permission de le faire, et il ne leur avait pas non plus laissé entendre que cela allait engendrer une révolte constitutionnelle. Et pourtant, ce même parti, qui avait alors 43 p. 100 du vote, déclare maintenant que nous n'avons reçu aucun mandat, car nous n'avons que 43 p. 100 du vote! Les Libéraux ont pris le pouvoir avec ce même pourcentage et ils ne se sont pas gênés pour modifier la Constitution du Canada. Rappelez-vous le sénateur Machiavel Kirby. Nous nous souvenons tous de cet épisode et de la façon dont les libéraux ont intimidé les provinces. Ils ont introduit la clause dérogatoire, qu'ils tentent maintenant d'attaquer. On pourrait surnommer ce parti le Parti «dérogatoire». Je n'arrive pas à comprendre comment quelqu'un peut l'appuyer.

De 1945 à 1984, le Parti conservateur a dirigé le pays pendant six ans, avec M. Diefenbaker, et huit mois, avec M. Joe Clark. De 1945 à 1984, soit pendant près de quarante ans notre dépendance vis-à-vis des États-Unis s'est accrue. Et cela sous le règne des libéraux. Ils ont adopté des politiques du genre de celle que M. Trudeau préconisait, c'est-à-dire de se tourner vers l'Europe. Comment l'appelait-on encore? La troisième option. Près de 65 p. 100 de nos exportations étaient alors destinées au marché américain. La troisième option ne nous a pas du tout aidés. Le pourcentage des exportations destinées aux États-Unis est aujourd'hui de 76 à 80 p. 100.

Nous devons maintenant régler les problèmes que nous ont laissés les nombreux gouvernements libéraux. Après nous avoir mis dans le pétrin, ils tentent maintenant de saboter la solution que nous avons trouvée pour nous en sortir. Au lieu d'agir en hommes d'État et de nous aider, ils essaient de semer le doute dans l'esprit des Canadiens et de détruire l'entente que nous avons conclue. Nous croyons que l'Accord de libre-échange nous permettra de mieux faire face aux nouvelles réalités de la scène internationale, que celles-ci nous obligent à abaisser ou à hausser les barrières commerciales.

Dois-je rappeler à la Chambre que 1,3 million d'emplois ont été créés depuis quatre ans. Si vous assistez à la période des questions, vous serez portés à croire que tous les Canadiens sont chômeurs! A chaque période des questions, l'opposition tente de découvrir un endroit du pays où un emploi a été, selon elle, perdu en raison du libre-échange. Durant toute la campagne électorale, les députés de l'opposition n'ont jamais parlé des politiques économiques du gouvernement ni de la conduite de celui-ci. Ces questions n'ont jamais fait l'objet d'un débat. Le chef de l'opposition ou le chef du Nouveau Parti démocratique n'ont jamais critiqué le bilan économique du gouvernement parce qu'il est on ne peut plus positif.

• (1230)

En 1988, le marché du travail au Canada comptait 738 000 femmes de plus qu'en 1984. Le taux de chômage chez les jeunes a baissé considérablement. Il avait augmenté sous le gouverement libéral, malgré le stratagème du sénateur Hébert, et auquel les médias se sont laissé prendre lorsqu'il se laissait mourir de faim à la porte du Sénat parce que nos politiques à l'égard des jeunes lui semblaient insatisfaisantes. Que faisait-il quand le chômage des jeunes a augmenté de quelque 170 000 personnes sous M. Trudeau? Il vidait des verres de champagne et mangeait du foie gras au restaurant du Parlement.

Quand le taux de chômage des jeunes s'est mis à baisser considérablement, il a manifesté à l'extérieur de la Chambre haute, avec l'aide des médias. Des journalistes venaient chaque jour voir si ses paupières étaient ouvertes ou fermées, s'il était encore en vie. On pouvait bien voir, monsieur le Président, à sa façon de déblatérer, qu'il était encore en vie.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous devons encore traiter l'autre Chambre avec respect.

M. Harvard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Merci monsieur le Président. Je demande au ministre du Commerce extérieur de se ressaisir. Il a encore une fois attaqué quelqu'un qui ne peut se défendre, quelqu'un qui n'est pas dans cette Chambre, l'honorable sénateur Hébert. Il se trouve que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le rappel au Règlement n'est pas fondé. L'honorable ministre du Commerce extérieur a la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député qui vient tout juste d'intervenir, et qui est un nouveau venu dans cette Chambre, a utilisé hier soir des termes auxquels cette Chambre n'est pas habituée. Il a l'effronterie de me faire la leçon sur ce que je devrais dire ou ne pas dire dans cette Chambre. Il devrait d'abord se surveiller. Hier soir, il se croyait malin lorsqu'il a utilisé certains mots. Ils n'ont pas été très bien reçus. Je lui recommande d'attendre que son honorable chef, le critique au commerce, lui fasse signe avant de sauter sur ses pieds et de se rendre encore une fois ridicule, monsieur le Président.

J'essaie de mettre fin à mes observations.

M. Harvard: Je vous en prie.

M. Crosbie: Ce que je voudrais laisser entendre . . .

M. Caccia: Ce langage n'est pas parlementaire.

M. Crosbie: Qui est maintenant en train de maugréer? N'est-ce pas l'honorable député qui appuie son chef avec tant de ferveur? Il est un disciple si fidèle que le chef de l'opposition a dû le mettre dans la première rangée parce qu'il ne pouvait plus se permettre de l'avoir dans son dos.

M. McCurdy: Vous êtes un homme d'État modèle.

M. Crosbie: J'aimerais aborder quelques instants la question . . .

M. Tobin: Le seul parti dont vous n'avez pas essayé d'être le chef est le NPD. Faites attention. Ed Broadbent a chargé quelqu'un de vous surveiller constamment au cas où vous décideriez d'abandonner vos habits rayés pour du denim.

M. Crosbie: Il est certain que tout parti aurait avantage à m'élire chef, si je me portais candidat.

Permettez-moi d'aborder la question des rajustements dont on a tellement parlé. Je veux rappeler à la Chambre, encore une fois, qu'il faut replacer cette question dans son contexte. Voyons les prévisions économiques d'organismes respectés, en l'occurrence celles du Conseil économique du Canada, qui est aussi compétent que tout autre, et examinons ces prévisions pour les dix prochaines années. Rappelez-vous que l'Accord de libre-échange sera mis en oeuvre graduellement au cours d'une période de dix ans. L'adaptation s'échelonnera donc sur dix ans. Examinons le problème de l'adaptation en tenant compte des prévisions.

Le Conseil économique du Canada estime que l'Accord canado-américain de libre-échange aura pour effet direct de créer 439 000 emplois au cours d'une période de dix ans. Il pourrait avoir tort ou raison. Peut-être fait-il une erreur de dizaines de milliers d'emplois, peut-être pas. Il prévoit la perte de 107 000 emplois, soit une moyenne de 18 000 emplois par année. Il dit également que l'Accord procurera probablement un gain net de 251 000 emplois au cours de la même période. N'oubliez pas que, selon notre principal organisme en matière de prévisions économiques, le résultat de l'Accord de libre-échange est une augmentation nette du nombre d'emplois. Il a en effet prévu la création de 439 000 emplois et la perte de 187 000 emplois, soit une augmentation de 251 000. Naturellement, nous devons nous préoccuper des 187 000 emplois que nous perdrons

peut-être. Mais nous avons déjà une pléthore de programmes visant les personnes sans emploi ou temporairement sans emploi.

Notre économie est si dynamique que, chaque année, de 3,5 à 5 millions de Canadiens changent d'emploi. Nous avons mis des programmes en place. Nous avons élaboré une stratégie en matière d'emploi. Les ministères du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie offrent des programmes pour aider les gens qui sont sans emploi à l'heure actuelle ou qui pourront l'être quand l'Accord de libre-échange demeurera en vigueur, ou à d'autres moments.

Ne perdons pas le sens des proportions. L'Accord pourrait obliger 187 000 personnes, sur une période de dix ans, à se recycler. N'importe qui peut prendre la parole devant cette chambre et prétendre que l'Accord canado-américain de libre-échange a engendré un état d'urgence. Il tenterait alors uniquement de nous intimider et d'induire les gens en erreur. Le fait est que 187 000 personnes pourraient être obligées de se recycler au cours de ces dix ans.

S'il faut créer de nouveaux programmes pour aider les Canadiens dans certains domaines, et il est possible que l'entente ait quelques répercussions néfastes sur plusieurs secteurs particuliers, nous sommes prêts à le faire tout comme nous l'avons fait pour les producteurs de raisin du Canada. Donnons une chance à l'Accord de libre-échange.

Une fois que les députés de l'opposition auront cessé de pleurer sur leur défaite électorale, une fois qu'ils se seront rendus à l'évidence et que l'Accord de libre-échange sera en vigueur, ils seront de bons Canadiens et donneront à celui-ci la chance de faire ses preuves . . .

M. Harvard: Pendant combien de temps?

M. Crosbie: Il serait raisonnable de lui donner trois ans. Il n'y aura probablement pas d'élections avant quatre ans.

M. Harvard: Dites-nous comment nous allons nous en retirer s'il nous est préjudiciable.

M. Crosbie: Le député veut savoir comment nous pourrons nous en retirer s'il nous est préjudiciable. Si tel est le cas, nous pourrons donner un préavis de six mois et y mettre fin. En vertu du Pacte de l'automobile, il faut donner un préavis d'un an. Si les États-Unis veulent modifier le Pacte, ils nous donnent un préavis d'un an et il prend fin, ou nous négocions dans l'intervalle. Si l'une ou l'autre partie à cet accord constatait qu'il n'est pas à son avantage ou qu'il n'est pas comme elle s'y attendait—mais je ne crois pas que cela se produira—elle pourrait donner un préavis de six mois et exiger une nouvelle négociation ou mettre un terme à l'Accord.

Tout ce que je propose, c'est que les partis d'opposition donne une chance à l'Accord. S'ils ne sont pas disposés à l'essayer pendant deux ou trois ans, ce qui est une période raisonnable, ils devraient le mettre à l'essai pendant au moins un an. Ils ne devraient pas tenter de miner la confiance des Canadiens et la leur ni tenter de détruire toute perspective qu'un Accord de libre-échange ouvrira aux Canadiens. Ils devraient faire tout leur possible pour nous aider, nous ainsi que les Canadiens, à prendre conscience des possibilités qu'offre cet accord. Il leur faut bien admettre qu'il présente certaines possibilités. Ils ne peuvent pas croire que presque tous les milieux d'affaires du Canada seraient assez stupide pour appuyer un accord qui ne leur permettrait aucunement de promouvoir les intérêts de leurs propres entreprises.

M. Tobin: De toute façon, maintenant, cinquante pour cent d'entre eux sont des Américains.

M. Crosbie: Qui est Américain? Je ne savais pas que John Bulloch était américain. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, présidée par John Bulloch, a appuyé l'Accord avec fermeté. Soixante-sept p. 100 de ses membres ont dit qu'il avantagerait les petites entreprises et les femmes au Canada.

• (1240)

Une voix: Mais où est donc le député de Hull-Aylmer? En vacances? Où est-il? Dans le Sud? En Floride?

Une voix: Si seulement vous faisiez le dixième de la besogne qu'il abat.

M. Crosbie: Veulent-ils laisser entendre que Luigi n'est pas un Canadien?

Pour conclure, je dirais que nous venons de soutenir un long siège. Je ne me rendais pas compte, le jour, où, en mars, le premier ministre m'a offert le poste de ministre du Commerce extérieur, que tout le processus serait si long et pénible. Et cela fait tout juste 9 mois depuis la fin de mars.

C'est avec plaisir que j'ai accepté son offre. J'estime que le libre-échange est une bonne chose pour le Canada. Certes, il ne produira pas de miracles économiques, mais il permettra au Canada de se hisser à un rang enviable parmi les pays du monde. Les États-Unis constituent toujours le marché le plus prospère et le plus important du monde. L'Accord de libre-échange constituera pour nous une inestimable police d'assurance, à plus forte raison si l'actuelle ronde de négociations du GATT échouait.

Cet accord renforce le nationalisme canadien; il renforce les perspectives d'épanouissement de la culture canadienne; il renforce toutes les régions du pays du point de vue économique; il accorde aux provinces atlantiques une deuxième chance. J'ai visité la Nouvelle-Écosse à maintes reprises. J'ai entendu des gens se plaindre que cette province s'était fait avoir en entrant dans la Confédération en 1867, que le commerce nord-sud avait jusqu'alors assuré sa prospérité. Mais après, l'Ontario et le Québec lui ont imposé des tarifs élevés, tuant là-bas dans l'oeuf tout progrès. Qu'adviendra-t-il de cette province si le régime tarifaire venait à changer? Nous sommes en train de libérer l'économie de la Nouvelle-Écosse des chaînes qui ont entravé son développement pendant 110 ans depuis la Confédération. Il en est de même au Nouveau-Brunswick dont le premier ministre appuie l'Accord. Même si c'est un libéral, il n'en a pas moins appuyé l'accord pendant toute la campagne électorale. Le premier ministre de Terre-Neuve y souscrit également. Un seul premier ministre de cette région s'y oppose, et c'est le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cet accord profitera à toutes les régions du pays. Il marque un progrès pour le Canada, pour les Canadiens et pour tous ceux que je représente. Il ne me vient à l'esprit aucun argument rationnel, convaincant, probant contre l'adoption de cet accord. C'est pourquoi je me félicite d'avoir participé à son élaboration et c'est pourquoi nous sommes prêts à siéger tous les jours d'ici le Jour de l'An pour veiller à ce que cet immense pas en avant pour le Canada devienne loi et entre en vigueur le 1er janvier 1989. Le temps est venu d'adopter cet accord.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avons eu amplement le temps dans nos fauteuils cette semaine de réfléchir, et j'ai pu faire une importante constatation. Je sais maintenant ce qu'est l'enfer. C'est de devoir siéger jusqu'à deux heures du matin pour adopter des dispositions qu'on n'a jamais eu l'occasion de discuter, de devoir se lever quatre ou cinq heures plus tard et d'être forcé d'écouter le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) pendant deux heures. Rien n'est plus cruel ni plus inhumain que ces supplices que nous avons endurés.

Je ne veux pas perturber la période des Fêtes en faisant les mêmes remarques désobligeantes que le ministre. Mais avant qu'il se précipite vers la station d'essence la plus proche pour déjeuner, j'aimerais lui dire ce que les membres du caucus libéral se proposent d'offrir comme cadeau de Noël à celui qui n'a rien.

Nous avons pensé longuement au ministre du Commerce extérieur et à ce qui pourrait être pour lui le cadeau de Noël idéal. Nous savons qu'il n'a pas eu le temps d'écrire au Père Noël. Nous en avons donc profité pour faire notre contribution, dans le plus pur esprit de générosité et de charité. La chose nous est venue par hasard et elle est intitulée: «Plus rapide, plus efficace, l'épandeur de fumier John Deere vous fera gagner du temps.»

> «Il faut le dire. Une foule de choses sont plus intéressantes que d'épandre du fumier. C'est pourquoi nous avons mis au point l'épandeur 350 qui, plus efficace et plus rapide, fait le travail en un rien de temps. L'épandeur 350 vous fera gagner du temps, et de l'argent. Peu importe donc à quoi vous voulez consacrer votre temps et votre argent, l'épandeur 350 vous aidera à y arriver.»

Nous l'avons le cadeau de Noël idéal pour remplacer le ministre du Commerce extérieur, c'est l'épandeur 350. Imaginez seulement tout le temps que l'épandeur 350 ferait gagner à la population canadienne. Imaginez tout le temps que nous épargnerions à tous les téléspectateurs qui n'auraient pas à subir l'épreuve épouvantable d'écouter le ministre si on le remplaçait par un épandeur. L'épandage du fumier se ferait d'une façon autrement plus rapide et plus efficace que nous l'avons vu aujourd'hui.

Dans le même esprit de générosité, j'aimerais accorder mon aide au ministre dans un autre domaine. Le seul moment émouvant de tout son discours, semble-t-il, a été lorsqu'il a supplié qu'on lui donne un nouveau poste.

Mme Copps: Le premier ministre (M. Mulroney) l'écoutait.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'espère que le Premier ministre écoutait.

Le ministre a dit qu'il préférerait occuper un autre poste. C'est un souhait partagé par quelque huit ou neuf millions de Canadiens.

Je me permets de lui transmettre une offre d'emploi d'une de ces grosses entreprises américaines qu'il aime tant. Avant de fermer son usine à Toronto, la société Goodyear avait un dernier poste à combler. C'est un emploi qui conviendrait parfaitement aux talents et aux qualités du ministre et qui lui permettrait amplement de voyager, de respirer du bon air et de faire de l'exercice. En effet, Goodyear a besoin de quelqu'un pour flotter au-dessus du *Rose Bowl* le Jour de l'An. Rien ne serait plus utile pour ce travail que tout l'exercice dont nous

avons été témoins aujourd'hui. Je dis au ministre qu'il n'est pas trop tard. Qu'il s'empresse de faire une demande d'emploi. Il reste deux semaines d'ici le Jour de l'An. Nous attendrons avec impatience de le voir flotter au-dessus de Pasadena le matin du Jour de l'An.

J'ai des choses à dire sur cette troisième lecture. Je suis en politique depuis longtemps et je déteste perdre. Je déteste perdre des débats, des élections et des débats sur des questions importantes. Au cours de ce débat, les députés de tous les partis ont soulevé deux questions: qui a gagné les élections et quel en a été l'enjeu? Il est important de s'y arrêter, parce que les banquettes ministérielles et les députés conservateurs de l'arrière-ban ont clamé haut et fort qu'ils avaient gagné. Mais il faut s'interroger. Il faut s'interroger par exemple sur ce qui s'est produit à Terre-Neuve.

• (1250)

Voici le promoteur en chef de l'entente commerciale. Dans sa province d'origine, on pourrait penser que la magie de son argumentation, ses commentaires à sensation, son numéro à la Don Rickles, auraient magnétisé les habitants de Terre-Neuve qui se seraient précipités pour voter en faveur de chaque député conservateur. Mais qu'est-il arrivé? Sa propre majorité a diminué de 10 000 voix et cinq des sept sièges sont maintenant occupés par des libéraux.

Examinons d'autres provinces de l'Atlantique dont le ministre parle avec tant de fierté, de réalisme et de compréhension. Qu'est-il arrivé dans l'Île-du-Prince-Edouard? Les électeurs ont rejeté les conservateurs à 100 p. 100. Non seulement ont-ils envoyé un message aux conservateurs, mais encore ils ont contribué de façon spéciale à l'environnement du Canada en se débarrassant du dernier ministre de l'Environnement.

M. Charest: Les élections sont terminées, Llyod.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je répondrai au ministre de la Jeunesse, ou de je ne sais quoi, que les élections ne sont pas terminées. Elles ne font que commencer. Vous feriez mieux de vous en apercevoir. Les élections viennent à peine de commencer.

M. Charest: C'est pitoyable, Lloyd.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est vous qui le dites. Je crains que le député n'ait passé trop de temps devant son miroir.

Permettez-moi de vous dire que seules deux provinces de l'ensemble du pays se sont prononcées majoritairement, si l'on peut dire, en faveur du Parti conservateur. Il se trouve que l'une d'entre elles avait un nombre extraordinaire de sièges ce qui, en raison du système parlementaire, a permis aux conservateurs d'être majoritaires à la Chambre. Mais c'était de justesse. Nous le savons bien, étant donné que nous avons vu la façon effrenée, nerveuse et obsessive—

Mme Copps: Répugnante.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est exact, la façon répugnante dont se sont comportés les conservateurs les deux dernières semaines, car ils savaient bien qu'ils allaient perdre.

Nous avons failli remporter les élections, car des millions de Canadiens qui rejetaient l'entente ont voté contre les candidats conservateurs et en fort grand nombre. Je veux parler de ma province, du Manitoba, où nous avons maintenant cinq députés dans la ville de Winnipeg, où nous avons battu des conservateurs et des néo-démocrates grâce à un important message qui affirmait que seul le Parti libéral défendait le Canada.

Si les membres du Parti conservateur se mettaient à réfléchir—ce dont je doute, puisque c'est une contradiction dans les termes—je pense qu'ils se rendraient compte qu'ils devraient réfléchir aux résultats des élections. Les résultats ne leur ont pas donné carte blanche. Ils n'ont pas reçu le mandat d'agir comme des dictateurs. Les élections ne leur ont pas permis . . .

M. McDermid: Ça suffit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Les résultats des élections ne leur ont pas donné le droit divin de gouverner. Les élections leur ont transmis un message très important. C'est que des millions de Canadiens ont rejeté le gouvernement de 1984 à 1988, ont fait perdre leur siège à 40 ou 50 de ses députés, ont défait six membres du Cabinet et ont abaissé la majorité de chaque candidat conservateur du pays. Plus de Canadiens ont voté contre l'entente de libre-échange en 1988, que n'ont voté contre celle de 1911, la battant ainsi en brèche.

M. Charest: Quelle était la population en 1911, Lloyd?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il reste qu'il s'agissait d'un vote panaché. J'aimerais dire avec un peu de regret à mes amis du Nouveau parti démocratique que c'est avec tristesse que nous avons vu la naissance d'une nouvelle coalition les deux dernières semaines des élections, qui s'est alors mise à attaquer le Parti libéral. C'était une coalition regroupant les conservateurs, le monde des affaires et le chef du Nouveau parti démocratique.

Il était difficile d'imaginer qu'un parti qui, jour après jour, déclarait à la Chambre qu'il s'opposerait à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, s'attaquerait aux libéraux les trois dernières semaines des élections, au moment où ce parti commençait à battre de l'aile. Ses membres ont oublié que le premier ministre (M. Mulroney) en était l'auteur. Ils ont en quelque sorte oublié que les conservateurs étaient bien ceux qui se faisaient les champions du commerce et dépensaient tout leur temps, leurs crédits publicitaires, leur énergie et leurs ressources pour attaquer les libéraux. Je le dis avec beaucoup de regret, car nous pensons qu'une coalition efficace aurait pu se faire dans l'ensemble du pays et aurait pu venir à bout des conservateurs. Nous ne serions pas alors en train de débattre de ce projet de loi.

M. McDermid: C'est entièrement de votre faute, Steve.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'en suis profondément attristé, monsieur le Président. J'aimerais dire que, comme d'autres députés, je participe de près à ce débat depuis presque quatre ans maintenant. Je pense parler au nom de tous les députés, tant ceux qui viennent d'être élus que ceux qui siègeaient déjà ici, lorsque je dis que, dans un certain sens, participer à un débat de dimension aussi historique, que nous perdions ou que nous gagnions, a été un rare privilège. A certains égards, nous avons montré de façon très spectaculaire et historique la raison pour laquelle nous nous trouvons ici.

Chacun d'entre nous, quelles que soient nos divergences d'opinions, se présente à la députation, persuadé d'avoir quelque chose à offrir.

Une voix: Je propose Lloyd comme chef.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous savons que ce que le pays nous demandait, ces derniers mois et années, exigeait le maximum d'engagement et de participation. Cela exigeait—je fais une exception. Le ministre de la Jeunesse n'a pas la capacité de s'engager. Il ne comprend pas ce qu'est une charge publique. Il ne comprend que son travail. C'est ce à quoi se limite la compréhension qu'il a de lui-même. C'est le problème des conservateurs, qui sont trop nombreux.

Des millions d'autres Canadiens ont pris le même genre d'engagement. Nous avons simplement été à leur service de façon tangible, active; nous en avons été les porte-parole. Cela a été très important pour les Canadiens. Cela veut dire que des milliers de personnes ont quitté le confort de leurs occupations et de leurs familles pour se poser de graves questions à propos de leur pays.

Ce débat, aussi bruyant qu'il le devienne et même s'il comporte autant de fleurs de rhétorique, a forcé les Canadiens à faire face à quelques questions fondamentales à propos de notre identité et de notre avenir. Je pense que cela jette les bases d'un débat qui devrait se poursuivre dans notre pays.

Quiconque présume que la troisième lecture de ce projet de loi met un terme au débat se trompe lourdement. Le débat ne fait que commencer. Cela a été une espèce de libération pour les Canadiens. Elle leur a donné une nouvelle perspective de ce que signifie être Canadien. Cela leur a permis de se rendre compte que nous ne pouvons tout simplement pas laisser le Parlement oeuvrer dans l'abstrait, isolé sur la Colline à Ottawa et que la seule façon de gouverner consiste à faire directement participer les gens.

A bien des égards, on s'en est rendu compte trop tard. La stratégie des conservateurs a réussi, en partie. Pendant longtemps, ils ont réussi à laisser cette affaire dans l'ombre. La stratégie élaborée dans le document du Cabinet de 1985 indiquait clairement que le fait de ne rien dire aux Canadiens à propos de l'entente commerciale était la seule façon de la faire adopter. Le ministre du Commerce déclare ne pas aimer les concombres, mais il sait certainement comment faire pousser les champignons, ce qui consiste essentiellement à leur mettre de l'engrais et à les laisser dans l'ombre. C'est ce que le ministre et ses collègues ont d'ailleurs fait.

La lumière a jailli au moment des élections. Nous avons soudain compris qu'il se passait quelque chose de très important. C'est pour cette raison que nous avons cette semaine débattu de cette question aussi longtemps et c'est aussi pour cette raison que nous pensions qu'il nous fallait beaucoup plus de temps. C'est pourquoi nous ne voulons pas assimiler le Parlement à une usine qui effectuerait le traitement des voix selon une formule automatique. Au contraire, le Parlement devrait servir de tribune aux nombreux Canadiens qui souhaitent ardemment comprendre cette entente.

Cela nous a été refusé, comme cela a été refusé aux Canadiens. A titre d'ancien de cette Chambre, je suis attristé de voir, d'une certaine façon, que ces derniers jours, nous avons appliqué la clôture au débat plus souvent que lors du célèbre débat sur les pipelines au moment d'une crise du gouvernement parlementaire canadien. Le gouvernement a appliqué la clôture pour des raisons accessoires plus souvent que n'importe quel autre gouvernement et bien plus souvent qu'au moment du débat sur les pipelines.

Les Conservateurs n'ont pas eu la moindre honte. Ils n'ont manifesté aucun regret, ne se sont pas excusés, n'ont pas compris ce qu'ils faisaient. Ils ont été entièrement incapables de comprendre que c'est le Parlement lui-même qui sera l'une des réelles victimes de ce débat et qu'ils ont mis en péril cette belle institution en chaussant leurs bottes de cavaliers et en bafouant les droits de la Chambre, laquelle me parait être l'une des premières victimes qu'il nous faudra relever.

Je vous invite à revenir à quinze heures pour continuer notre débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LE CARACTÈRE DE COMPLÉMENTARITÉ DE L'ACCORD

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, lors de la dernière réunion à Montréal des représentants des pays ayant adhéré au GATT, nous avons pu constater encore une fois que toutes négociations afin d'en arriver à une entente commerciale étaient laborieuses, et ne donnaient pas toujours les résultats escomptés.

L'équipe fédérale libérale et son chef proposaient une entente à caractère multilatéral comme alternative à l'Accord de libre-échance entre le Canada et les États-Unis. Ils faisaient montre d'un manque de réalisme, d'un manque d'expérience et d'un jugement douteux.

Le Canada ne peut revenir en arrière et voir augmenter les tarifs douaniers subitement et brusquement, alors qu'il a fallu près de 50 ans pour les amener au niveau actuel. L'Entente de libre-échange est une police d'assurance de non retour en arrière, l'élimination progressisve de toute restriction commerciale entre ces deux pays voisins et la stabilisation de notre politique économique à long terme.

Aujourd'hui, les Canadiens se félicitent d'avoir appuyé et donné leur confiance au très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney), lequel leur a proposé un accord à caractère bilatéral avec le principal partenaire commercial du Canada, soit les États-Unis, tout en travaillant à libéraliser davantage les échanges au niveau international. L'Accord de libre-échange,

Article 31 du Règlement

monsieur le Président, est complémentaire et non alternatif.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE SUR LE BOIS D'OEUVRE—LES MISES À PIED ANNONCÉES PAR LA G.W. MARTIN COMPANY

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, au début de la semaine, la G.W. Martin Company de Sault-Ste-Marie et Searchmont a annoncé qu'elle licencierait 65 employés de son chantier de bois d'oeuvre. Ce chiffre représente plus de la moitié des employés de la scierie dans le petit village de Searchmont. Les conséquences en seront dévastatrices pour cette petite localité.

Ces mises à pied sont imputables à l'odieuse taxe à l'exportation imposée sur le bois d'oeuvre, qui a coûté à la compagnie 981 000 $ depuis deux ans et qui coûte à présent leur emploi à la moitié des travailleurs de Searchmont. J'exhorte le gouvernement à abroger cette taxe qui a coûté au secteur du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario des millions et des millions de dollars et qui coûtera cet hiver des milliers d'emplois si l'on n'intervient pas. Le gouvernement doit dès maintenant prendre des mesures pour sauvegarder ces emplois dans le secteur du bois d'oeuvre du nord de l'Ontario.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE TRINITY—SPADINA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est en partie à cause du présent gouvernement conservateur que 36 000 enfants de la métropole internationale de Toronto dépendent pour vivre des banques d'alimentation, le plus souvent parce que leurs parents doivent rogner sur le budget alimentaire pour payer leur loyer.

Un groupe coopératif de Trinity—Spadina cherche à construire des logements à prix abordable. Il est prêt à lancer un appel d'offres pour la construction de 62 logements, pour des familles et des personnes seules. Les deux tiers seraient loués à un prix dépendant du revenu des locataires. Cependant, lorsque les frais de construction ont monté, le gouvernement a refusé de contribuer davantage. De plus, il a réduit le nombre de logements subventionnés par la SCHL, de sorte que ce groupe pourrait totalement perdre deux années de travail bénévole et les 200 000 $ que la province lui avançait pour faire démarrer son projet.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement a fait la même chose à ce groupe il y a deux ans. Il a provoqué la hausse du prix des logements en majorant la taxe de vente sur les matériaux de construction et en refusant d'imposer un impôt spécial pour décourager la spéculation foncière à laquelle se livrent ses amis.

J'exhorte le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. McDermid) à supprimer le plafond de financement qu'il a fixé et à permettre aux gens de construire des logements à prix abordables pour répondre aux besoins des Torontois à faible revenu.

* * *

LE MULTICULTURALISME

ON DEMANDE DE NOMMER UN COMMISSAIRE DES RELATIONS RACIALES

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les relations interraciales sont un autre problème urbain dont le gouvernement doit s'occuper de toute urgence. L'égalité des chances et l'égalité de traitement sont les pierres angulaires d'une société libre et démocratique et surtout d'une société multiculturelle comme celle du Canada.

Les tensions suscitées par les affaires Albert Johnson et Lester Donaldson à Toronto, Michael Wade Lawson à Mississauga et Anthony Griffith à Montréal soulignent le problème des relations interraciales. Je ne veux pas de ces problèmes dans ma ville et je suis sûr que vous n'en voulez pas non plus dans la vôtre, monsieur le Président.

Juste avant les élections, le premier ministre (M. Mulroney) a promis que son gouvernement créerait un ministère du multiculturalisme. Ce ministère devrait au moins comporter un commissariat des relations raciales.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, dans quelques jours, le projet de loi sur le Traité de libre-échange Canada—États-Unis sera ratifié par cette Chambre. C'est l'aboutissement de trois ans d'efforts du gouvernement conservateur afin de mettre de l'avant la plus audacieuse mesure économique de l'histoire du pays. Il faut souligner l'effort de milliers d'intervenants de toutes les provinces qui ont été inspirés, encouragés, soutenus par un homme qui avait foi en nos ressources et en nos possibilités. Il s'agit du très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney).

A l'aube de 1989, je souhaite au Canada qu'on continue d'exploiter nos talents. C'est ainsi qu'on connaîtra une grande prospérité. Hommage à celui qui n'a jamais désespéré, à celui qui a démontré une force de caractère extraordinaire dans ce dossier complexe, mais combien avantageux pour les Canadiens, particulièrement nos créateurs d'emplois et les jeunes.

Aujourd'hui, c'est le temps de le dire bien haut et fort. Il fallait du courage, de l'audace et du leadership pour mener à bien le traité Canada—États-Unis. Bravo, Brian Mulroney! Votre gouvernement livre la marchandise aux gens du pays. Comme dirait Vigneault, mon cher Brian, c'est à ton tour . . .

* * *

L'AGENCE SPATIALE

LE CHOIX DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma circonscription de Saint-Laurent est le centre de l'industrie de haute technologie au Canada. Cette région est à la fine pointe du progrès du développement technologique qui placera le Canada à l'avant-garde de l'industrie spatiale. L'établissement de l'Agence spatiale favorisera la promotion du Canada comme étant un partenaire de taille dans le développement de l'industrie et de l'exploration aérospatiale. J'étais heureuse d'entendre le premier ministre dire à la Chambre que même les circonscriptions qui ont élu un député de l'opposition recevraient leur juste part du gouvernement.

[*Traduction*]

Je suis déçu, cependant, que le gouvernement n'ait pas encore tenu sa promesse d'accorder l'agence spatiale à Saint-Laurent. Est-ce le prix que la circonscription doit payer pour avoir rejeté mon adversaire aux élections? Le premier ministre (M. Mulroney) ne donnerait certainement pas l'agence spatiale à Saint-Laurent pour la seule raison que c'est la circonscription du premier ministre Bourassa, mais parce que Saint-Laurent la mérite.

[*Français*]

J'ose espérer que le gouvernement maintiendra ses objectifs de traitement juste et équitable envers la population et installera l'Agence spatiale dans la région la plus appropriée, c'est-à-dire celle de Saint-Laurent, d'autant plus que toute l'infrastructure y est déjà en place.

[*Traduction*]

FEU CARL HILSINGER

M. Bill Winegard (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, l'homme que l'on appelait le «skieur en habit d'argent» n'est plus. Karl Hilsinger, ancien joueur étoile de la Ligue canadienne de football et expert-conseil en sports des Amputés de guerre du Canada, a succombé à une crise cardiaque jeudi dernier à l'âge de 56 ans.

Karl Hilsinger était cet amputé des deux jambes que nous avons tous vu dans les annonces télévisées du Programme pour enfants amputés parraîné par Les Amputés de guerre du Canada.

Karl a participé aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary. Avec plusieurs autres personnes du Programme pour enfants amputés, il a donné des démonstrations de ski et il a aussi participé au Relais du flambeau olympique, durant lequel il a refusé de se servir d'un fauteuil roulant. Il a porté le flambeau en marchant sur ses moignons.

Le décès de Karl est une perte tragique pour les 1 200 bénéficiaires du Programme pour enfants amputés. D'après Cliff Chadderton, des Amputés de guerre, les enfants le vénéraient. Il a montré par l'exemple que l'on pouvait surmonter un handicap et il a passé sa vie à aider les autres. Nous lui ferons une place spéciale dans notre mémoire.

* * *

FEU BERNT CARLSSON

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour exprimer le profond chagrin qu'ils ont éprouvé à l'annonce de l'écrasement, hier soir, en Écosse, d'un Boeing 747 de la société Pan Am qui assurait la liaison Londres-New York.

Les néo-démocrates ont perdu un grand ami dans cette tragédie en la personne de Bernt Carlsson, commissaire des Nations Unies pour la Namibie et membre bien connu de la communauté socialiste internationale.

Le Nouveau parti démocratique a travaillé avec M. Carlsson pendant plus d'une décennie, spécialement après son élection au poste de secrétaire général de l'Internationale socialiste en 1976. Nous avons été témoins de ses inlassables efforts en vue d'améliorer les relations Est-Ouest et de régler les problèmes que sont le sous-développement et les conflits dans le tiers monde.

C'est grâce à son travail que nous avons connu M. Carlsson. Il a fait plusieurs visites au Canada. C'était un grand socialiste et un grand ami de l'humanité. Son décès est une véritable perte non seulement pour ses amis et collègues du Nouveau parti démocratique, mais aussi pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LA POSITION DES AGRICULTEURS

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux et les néo-démocrates ont tenté de faire peur à la population canadienne, principalement aux producteurs agricoles, à l'effet que le libre-échange pourrait nuire considérablement à leur avenir dans ce secteur bien particulier. Au contraire, monsieur le Président, de par la responsabilité de notre gouvernement dans la signature de cette Entente, nous avons protégé les Offices de commercialisation, et c'est clairement indiqué à l'article 710 de l'Entente, en y incluant l'article 11 du GATT. Cela veut dire, monsieur le Président, que les industries laitières canadiennes vont demeurer en place et vont se renforcer, que l'industrie de la volaille ainsi que l'industrie des oeufs ont été renforcées et protégées tel que l'avait demandé les producteurs agricoles.

Dans un autre élément, monsieur le Président, nous avons également été conscientisés et sensibilisés par le fait que nous exportons grandement du porc aux États-Unis, que nous exportons du boeuf aux États-Unis, que nous exportons des cultures horticoles aux États-Unis. Monsieur le Président, en tant que gouvernement responsable, on ne pouvait pas dire non à ces productions qui avaient besoin d'un accès garanti au marché américain. On ne pouvait pas dire non à l'élaboration d'une politique qui permette à nos producteurs agricoles de «prendre une expansion». C'est pourquoi, monsieur le Président, le 21 novembre, les producteurs agricoles du Canada, les différentes coopératives ont dit oui au gouvernement progressiste conservateur parce qu'il est le seul parti à donner une option positive et progressive à l'avenir de l'agriculture canadienne.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

ESKASONI—L'ÉLECTION DU CHEF DU CONSEIL DE BANDE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le président, en novembre 1988, des élections ont eu lieu à Eskasoni. Le chef du conseil de bande a été élu avec une majorité d'une voix seulement.

Article 31 du Règlement

On soupçonne qu'il y a eu des irrégularités dans ces élections, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prétend ne pas pouvoir se pencher sur cette affaire avant des mois. La localité est divisée et il n'est même pas question d'un recomptage.

La Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dit ne pas être compétente en la matière et la localité d'Eskasoni demeure divisée.

Rien dans la Loi sur les Indiens ne permet de régler cette affaire et les citoyens d'Eskasoni sont privés des droits que les autres groupes d'électeurs peuvent considérer comme allant de soi et exercer sans problème.

Je demande au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'examiner ces irrégularités et de procéder le plus tôt possible à un recomptage, et je demande au ministre de proposer de modifier la Loi sur les Indiens de façon que pareille situation ne se reproduise plus.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Ross Reid (St-Jean-Est): Monsieur le Président, le chef de l'opposition (M. Turner) a mené la campagne de sa vie. Il en a appelé de toutes ses forces au coeur et à l'esprit des Canadiens.

Ce vibrant nationaliste, blessé au combat, continue à s'opposer à la volonté populaire; il redouble d'efforts malgré l'approche de Noël et bien que personne ne lui prête plus attention. Ce vaillant capitaine lance farouchement à l'assaut sa bande de desperados loqueteux, éreintés mais loyaux.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses propos ne me semblent pas de mise. Le député de Sault-Sainte-Marie a la parole.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET SES FONCTIONNAIRES

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de parler à la Chambre d'une question qui va probablement concerner tous les Canadiens au début de 1989. Il s'agit des négociations ou plutôt du manque de négociations entre le gouvernement fédéral et les 137 000 fonctionnaires. Cette situation risque d'entraîner la plus grande grève de l'histoire du Canada.

Le processus de négociations est dans une impasse à cause du Conseil du Trésor dont la stratégie est apparemment de ne pas offrir grand-chose, d'exiger des concessions, d'imposer des heures supplémentaires et d'une manière générale d'avoir recours à des mesures d'intimidation pour obtenir la soumission des travailleurs. Il y a aussi la menace toujours présente de compressions des effectifs.

Le moral est au plus bas.

Dans l'ensemble, ces personnes sont traitées comme des citoyens de second ordre. Ce n'est vraiment pas surprenant puisque nous avons déjà vu l'attitude du gouvernement face aux travailleurs déplacés à la suite du libre-échange.

Nous devrions tous assumer nos responsabilités en tant que députés, prendre conscience du sort de nos fonctionnaires, le reconnaître et enfin régler cette question avant que nous soyons tous confrontés à une crise très grave.

* * *

L'AGENCE SPATIALE DU CANADA

ON SUGGÈRE DE CHOISIR L'EMPLACEMENT DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, on a beaucoup discuté dernièrement de l'emplacement de notre agence spatiale nationale. On a fait valoir des arguments tant en faveur de Montréal que d'Ottawa.

Les deux régions offrent des avantages uniques mais l'emplacement de notre agence spatiale devra entre autres faciliter les déplacements d'autres groupes scientifiques comme le Conseil national de recherches et Télésat Canada.

En voulant décentraliser et réaffecter les ressources du gouvernement, on risque d'empêcher la région de mener à bien la mission qu'elle s'est fixée, à savoir d'offrir à ses nombreux résidents une gamme complète de services. Je propose que le gouvernement étudie sérieusement le projet d'établir l'agence spatiale nationale dans la région de la capitale nationale.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT DE L'OCDE SUR LA PERFORMANCE DU CANADA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Cette semaine, monsieur le Président, l'Organisation de coopération et de développement économiques a déclaré que l'économie canadienne, stimulée par la confiance du consommateur et l'Accord de libre-échange, devrait continuer à progresser à un rythme encourageant au cours des deux prochaines années.

L'OCDE a signalé que les manufactures au Canada fonctionnent presque à plein rendement, alors que le taux de chômage a diminué à 7,8 p. 100 au premier semestre de 1988, le plus bas taux depuis six ans.

Vu que les placements et les profits du secteur des affaires sont à la hausse, on s'attend que le taux de chômage baisse à 7,5 p. 100 d'ici la fin de la décennie.

Comme le taux d'emploi sera bientôt à son maximum, nous devons surveiller de près les salaires, l'expansion du crédit, l'augmentation du prix des denrées et tous les facteurs qui peuvent attiser l'inflation.

Le premier mandat de quatre ans du gouvernement conservateur a prouvé que ce dernier est capable de renforcer l'économie canadienne. Si vous pensez que c'est encourageant, attendez de voir ce que nous réservent les quatre prochaines années!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE—LE COÛT DE L'ACHAT ENVISAGÉ

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, au cours de la dernière législature, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) nous a fait part de l'intention du gouvernement d'acheter de 10 à 12 sous-marins nucléaires de fabrication britannique ou française au coût de 5 milliards de dollars d'ici juin 1987.

Le gouvernement conservateur a depuis révisé ses chiffres, de sorte que le coût des sous-marins en question est maintenant évalué à 8 milliards de dollars. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises avait, pour sa part, évalué ce coût à 12 milliards de dollars, mais il a finalement révisé ses prévisions à la baisse pour ne pas nuire à ses amis conservateurs.

Certains spécialistes américains en la matière évaluent à 10 ou 12 milliards de dollars le coût de sous-marins semblables, mais plusieurs spécialistes ont affirmé récemment qu'il était plus réaliste, dans ce cas-ci, de parler de 16 à 20 milliards de dollars.

Au cours de la campagne électorale, la question de ces sous-marins nucléaires n'a jamais fait aussi peu de bruit. Les conservateurs préféraient garder le silence sur leur décision impopulaire. Il faudra 27 ou 28 ans pour construire tous ces sous-marins, de sorte que le ministre de la Défense nationale sera confortablement arrivé à l'âge de la retraite avant que le dernier de ces sous-marins ne soit mis à l'eau.

Le programme d'acquisition de sous-marins nucléaires pourrait très bien être annoncé en douce avant que la Chambre ne reprenne ses travaux. Si cela se produit, ce pourrait bien être un jour de deuil pour les Forces armées canadiennes, étant donné que d'autres secteurs du ministère risquent de souffrir de la décision du ministre de la Défense nationale . . .

M. le Président: Je suis désolé mais le député a dépassé le temps qui lui était alloué. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA CLAUSE DÉROGATOIRE—L'APPARENTE CONTRADICTION ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser mes questions au secrétaire d'État, mais en son absence je les poserai au premier ministre.

La loi du pays, C-72, stipule que le gouvernement fédéral, et je cite: «s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.»

Le secrétaire d'État, chargé de faire respecter cette loi, a déclaré récemment que le recours à la clause «nonobstant» est un acte légal et légitime dans l'exercice d'un mécanisme inclus dans la Constitution du pays. Pour sa part, le premier ministre a dit hier que l'usage de la clause dérogatoire est une atteinte aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Monsieur le Président, il y a contradiction flagrante. L'un dit noir, l'autre dit blanc. Comment le premier ministre peut-il continuer de défendre son secrétaire d'État alors que ce dernier a avoué publiquement son incapacité d'accomplir ses fonctions, de promouvoir et de protéger les groupes minoritaires de langues officielles dans ce pays peu importe où ils demeurent?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai bien de la difficulté à voir les députés libéraux applaudir une question semblable, eux qui ont toujours incité tous les députés à la Chambre d'être particulièrement délicats en ce qui concerne les questions linguistiques au Canada et de toujours chercher à éviter les confrontations et de semer la zizanie dans ces questions.

J'ai répondu à cette question hier, et j'invite mon ami à relire attentivement le compte rendu des *Débats*, les réponses qui y figurent, elles sont claires, elles sont étanches. Si mon ami voulait bien attirer une contradiction à mon attention, il me ferait plaisir de commenter davantage. Mais j'ai parlé, hier, au nom du gouvernement fédéral. La position que j'ai énoncée en est une qui est appuyée par tous les ministres du gouvernement canadien, et cette position est entièrement conforme avec les buts visés par notre politique linguistique, que ce soit en vertu du projet de loi C-72 ou en vertu de l'Accord du lac Meech dont l'objectif principal est la justice pour nos minorités linguistiques là où elles se trouvent à travers le Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONGÉDIER LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je connais la position du gouvernement. J'ai très bien compris le premier ministre. Ma question s'adressait au secrétaire d'État. Comprend-il ce qu'est son rôle? Joue-t-il un rôle important dans ce pays? J'estime que le rôle de secrétaire d'État est important, mais que ce monsieur ne comprend pas son rôle, monsieur le premier ministre. Il n'en respecte pas les exigences de protection et de promotion des droits des minorités d'un bout à l'autre du pays.

Le 28 juin 1985, le premier ministre a déclaré, en réponse à une question que je lui posais, et je cite le hansard, page 6365:

> ... je peux vous assurer que, tant pour la minorité anglophone du Québec que pour la minorité francophone au Manitoba ou ailleurs, le gouvernement fédéral est là comme un ami, comme un «supporteur», et tout l'avoir, toutes les possibilités en faveur de nos minorités seront avancés en faveur de la cause de nos minorités francophones ou anglophones là où elles se trouvent.

Le premier ministre tiendra-t-il parole? Va-t-il congédier le secrétaire d'État et le remplacer par une personne qui a l'intérêt des minorités à coeur, qui les comprend et qui est prête à prendre fait et cause pour elles, où qu'elles se trouvent dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il ne manque pas de toupet, le gouvernement qui avait Serge Joyal pour Secrétaire d'État, de venir nous parler de justice.

M. Gauthier: Un peu de courage, Mulroney, un peu de courage!

M. Mulroney: Permettez-moi d'énumérer brièvement, à l'intention de mon honorable ami, quelques-unes des réalisations du secrétaire d'État depuis son assermentation.

[*Français*]

Le 7 juin: renouvellement et enrichissement des programmes de langues officielles du Secrétariat d'État. Le gouvernement consacrera plus de 1,4 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour ces programmes de langues officielles.

Le 15 juin: signature d'une entente cadre et de trois ententes auxiliaires avec la Saskatchewan: 63 millions de dollars sur 10 ans. Le 15 juin: encore avec M. Bouchard, signature d'une entente entre la Communauté fransaskoise et le gouvernement fédéral: 17 millions de dollars sur cinq ans.

Le 27 juin: signature d'une entente cadre avec l'Île du Prince-Édouard sur les services en français: 4,5 millions sur cinq ans.

Et le secrétaire d'État a reçu des félicitations du premier ministre Ghiz. Le 26 août: signature d'un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse, le Collège de l'Acadie: 5 millions de dollars sur cinq ans.

Le 28 novembre: signature d'un protocole d'entente avec l'Île du Prince-Édouard, le Centre scolaire communautaire à Charlottetown: 5,3 millions de dollars.

Et, au moment où l'on se parle, le secrétaire d'État, M. Bouchard, est en train de négocier des ententes qui favorisent la minorité anglophone du Québec. Voilà les réactions valables du secrétaire d'État!

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DU MINISTRE AU CABINET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le président, nous avons entendu le premier ministre éluder une question qui va droit au coeur de la démocratie parlementaire, nommément la solidarité ministérielle. Nous avons tenté d'interroger le secrétaire d'État, mais celui-ci s'est éclipsé subitement cette semaine c'est le tour d'escamotage le plus réussi depuis Houdini. Impossible de le rejoindre.

M. Della Noce: Il était ici hier soir. Où étiez-vous?

M. Turner (Vancouver Quadra): Hier, en réponse à une question que je lui ai posée, comme il est consigné à la page 522 du hansard, le premier ministre a déclaré ceci:

> J'étais contre et je demeure contre une clause dérogatoire en ce qui concerne l'existence d'une Charte des droits et libertés.

Ce sont les propres paroles du premier ministre. Pour sa part, le secrétaire d'État a déclaré dès le 18 octobre 1988 et encore tout récemment le 21 décembre que la clause dérogatoire est «essentielle pour la survie de certaines valeurs fondamentales au Québec».

Il ne s'agit pas d'une nuance, comme le premier ministre a tenté d'en convaincre la Chambre hier. C'est une divergence d'opinion fondamentale. Je demande au premier ministre comment il peut conserver dans son Cabinet un homme qui exprime une opinion aussi fondamentalement divergente alors même qu'il est chargé, à titre de secrétaire d'État, de protéger les droits linguistiques des minorités au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a parlé d'un tour d'escamotage digne de Houdini. Je pense plutôt que c'est Turner qui est passé maître dans l'art de la disparition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous dites n'importe quoi.

[*Français*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'essaie de . . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Vous êtes visqueux. Parlez en anglais.

M. Mulroney: La députée de Hamilton-Est dit: «Vous êtes visqueux. Parlez en anglais». Elle laisse entendre que je fais quelque chose de mal en parlant en français.

[*Français*]

C'est épouvantable, ce que vous venez de dire!

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre continue à se comporter comme il semble être de rigueur à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LE RÔLE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré hier qu'il . . .

M. le Président: Comme je l'ai dit hier, le sujet de discussion maintenant est très important pour notre pays. C'est approprié pour tous les députés d'avoir une certaine courtoisie pour les personnes qui posent la question et aussi pour le ministre qui donne la réponse.

Je le dis encore, c'est un sujet qui est très important, pas seulement pour maintenant, mais pour le futur de notre pays.

Le très honorable chef de l'Opposition officielle a la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je vous remercie.

Le premier ministre, hier et avant hier, disait à la Chambre qu'il convoquerait une conférence des premiers ministres, c'est-à-dire lui-même et ses homologues provinciaux, pour discuter la question de la clause dérogatoire.

Je lui demande quel rôle le secrétaire d'État va jouer à l'occasion de cette conférence? Le premier ministre veut supprimer la cause dérogatoire. Son secrétaire d'État veut la garder.

Comment vont-ils siéger ensemble à cette conférence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la clause dérogatoire a été consentie par mon prédécesseur en 1981-1982 et j'ai toujours pensé, personnellement, qu'une clause dérogatoire est incompatible avec une charte des droits fondamentaux. C'est une opinion personnelle qui n'est peut-être pas partagée par tout le monde, mais moi, j'ai toujours cru que si un premier ministre disait d'un côté: Je vous donne . . .

[*Traduction*]

Je vous donne des droits inaliénables, mais, oh, excusez-moi, j'avais oublié de vous dire, je permettrai au premier ministre d'une province donnée de passer outre à ces droits inaliénables. Cela dénote à mon avis que la Charte des droits et la clause de dérogation présentent une très grave lacune. C'est ce que j'ai toujours soutenu en ce qui concerne la clause de dérogation.

Mme Copps: Dites-le donc à Lucien.

M. Mulroney: Le premier ministre du Québec, comme je l'ai dit, n'a pas demandé l'inclusion d'une telle clause. Il a en fait été exclu de la décision finale.

L'application de la clause de dérogation, qui a été accordée par mon prédécesseur, présente un problème pour tous les Canadiens, y compris pour le chef de l'opposition et moi-même.

• (1430)

J'ai constaté que les documents constitutionnels dont nous avons hérités par suite des négociations de 1981—1982 présentent de sérieuses lacunes. Bien sûr, l'Accord du Lac Meech comporte des compromis—et il est vrai qu'on a fait des compromis—mais aucun compromis, que je sache, n'a eu de conséquences aussi graves que celui qui a été fait en 1981—1982, en vertu duquel les provinces ont été autorisées à passer outre aux droits prétendument inaliénables des Canadiens.

Par conséquent, la conviction que j'ai exprimée et les réponses que j'ai données sont tout à fait conformes à cette perception des choses.

Nous avons hérité de la clause de dérogation. Nous tâcherons d'aborder cette question à une conférence ultérieure des premiers ministres—et le premier ministre McKenna recommande que nous prenions le temps de bien faire les choses. Cependant, il ne fait aucun doute qu'au moment opportun, nous devrons revoir cette clause de dérogation, car à mon avis elle va à l'encontre de nos droits les plus fondamentaux.

Pour pouvoir résoudre cette question, il faudra absolument faire preuve de discernement, d'objectivité et de tolérance—et je suis persuadé que nous parviendrons à la résoudre, car les intérêts des Canadiens doivent être protégés.

Les intérêts des minorités linguistiques, les droits des minorités ne pourront prendre leur plein essor tant que la clause de dérogation de 1981 sera maintenue. Voilà mon point de vue, voilà le point de vue de tous les membres du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est de toute évidence pas le point de vue de tous les membres du gouvernement du premier ministre, puisque le secrétaire d'État ne partage pas ce point de vue.

Une voix: En effet c'est là le hic.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai écouté avec un certain intérêt la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre. Cette déclaration, il aurait dû l'adresser, non pas aux députés de ce côté-ci, mais à son collègue, le secrétaire d'État.

Si le premier ministre est aussi profondément convaincu qu'il le dit, il aurait pu profiter de l'occasion qui lui a été donnée lors des négociations du lac Meech avec ses collègues des provinces pour supprimer cette clause.

Des voix: Bravo!

L'OPINION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT—LE MAINTIEN AU CABINET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le fait est que le secrétaire d'État est le ministre auquel le premier ministre a confié la responsabilité de protéger les droits linguistiques des minorités. C'est sa mission. C'est son mandat.

Par conséquent, je voudrais que le premier ministre me dise comment il peut garder un secrétaire d'État chargé de protéger les droits linguistiques des minorités au pays qui, par ailleurs, appuie une clause de dérogation imposée aux dépens des droits linguistiques d'une minorité.

M. Clark (Yellowhead): Quelle absurdité! Vous vous rendez ridicule.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'avouerai bien franchement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je suis outré. J'imagine d'ailleurs qu'il partage mon sentiment puisqu'il est forcé de cohabiter au sein du Cabinet avec un secrétaire d'État qui ne se soucie pas de protéger les droits des minorités.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me permettrai même de dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'à l'époque où, en tant que premier ministre, il dirigeait le pays, il n'aurait pas toléré cette opinion dans son gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais que le premier ministre me dise comment n'importe quel groupe minoritaire au pays peut se sentir protégé tant que le secrétaire d'État actuel restera au gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à propos des observations du chef de l'opposition au sujet de l'Accord du lac Meech, il sait fort bien . . .

Des voix: Répondez à la question.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient de prendre quatre ou cinq minutes pour poser sa question. Peut-être ses collègues auraient-ils l'obligeance de bien vouloir me laisser répondre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai dit hier dans les deux langues officielles—et je le répète encore aujourd'hui—, de l'avis de la présidence, il s'agit d'un sujet qui exige un échange de questions et de réponses caractérisé par la dignité.

Les Canadiens nous surveillent. Honnêtement, je ne pense pas qu'ils aient une très haute opinion de leurs élus si ces derniers ne se montrent pas plus conscients de l'obligation solennelle qui leur est faite d'aborder sérieusement, dans cette enceinte, une question qui revêt beaucoup d'importance pour le pays. Je demande la collaboration des députés.

Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien que l'initiative du lac Meech était un effort en vue de ramener le Québec dans la grande famille constitutionnelle. Nous étions tous d'accord sur le caractère primordial de cet objectif.

Au cours de ces négociations, j'ai personnellement fait allusion à la clause de dérogation. On pourra vérifier dans le hansard, mais je pense que j'ai été le seul chef de parti à dire que cette clause héritée de 1981 était profondément inacceptable et qu'il faudrait s'attaquer à ce problème.

[*Français*]

En ce qui concerne le commentaire du chef de l'opposition, des citations du secrétaire d'État, j'ai devant moi le texte qui dit ceci, et je cite:

«Le recours à la clause «nonobstant» est un acte légal et légitime dans l'exercice du mécanisme inclus dans la Constitution du pays.»

Je pense que c'est vrai. Il dit également:

«Il appartient donc au gouvernement du Québec d'évaluer les circonstances dans lesquelles il peut recourir à la clause «nonobstant».»

Je pense que c'est exact.

Le Québec ayant été le bénéficiaire de cette clause de la part de l'ancien gouvernement libéral, puis la clause existe pour le Québec et les autres provinces, il est difficile maintenant pour ceux qui ont cédé cette clause de reprocher son exercice à un autre palier de gouvernement. J'ai expliqué la position de mon gouvernement, les raisons pour lesquelles j'étais opposé à son exercice dans les circonstances qui nous intéressent, c'est-à-dire la décision de la Cour suprême, parce que je pensais qu'on pouvait trouver une formule législative qui aurait pour effet de concilier les deux volets et les deux principes importants énoncés par la Cour suprême, c'est-à-dire le respect du français d'un côté, et le respect des dispositions de la Charte québécoise des droits et libertés d'autre part. C'était non seulement ma préférence, mais je pense que le souhait est la possibilité envisagée par tous les députés de cette Chambre.

Il est malheureux, je pense, cependant pour le chef de l'opposition, ayant obtenu des réponses des plus précises hier, de revenir à ce genre d'accusation aujourd'hui. Il sait fort bien que la réponse . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Mulroney: D'ailleurs, je termine là-dessus, monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée au nom de tous les députés du gouvernement, en ce qui concerne la protection des droits des minorités, a été félicitée par la députée de Mont Royal et le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce. Cela veut dire que cela reflète, je pense, le désir de tout le monde.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'INTERDICTION PAR LES ÉTATS-UNIS D'IMPORTER DE LA CRÈME GLACÉE CANADIENNE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre a annoncé cette semaine que le Canada a demandé au GATT d'examiner les raisons pour lesquelles les États-Unis interdisent depuis 1970 l'importation de crème glacée canadienne.

Comme le gouvernement a affirmé pendant toute la campagne électorale que l'Accord de libre-échange allait nous garantir l'accès au marché américain, pourquoi le ministre s'adresse-t-il au GATT sur cette question d'accès, quelques jours seulement avant l'entrée en vigueur de l'Accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés sauront peut-être qu'au début de cette année le Canada a imposé des restrictions à l'importation du yogourt et de la crème glacée, comme tel est notre droit à notre avis.

Les États-Unis ont protesté contre ces restrictions concernant la crème glacée et le yogourt et déposé une plainte auprès du GATT à ce sujet. Nous nous sommes donc plaints auprès du GATT de ce que depuis 15 ans les États-Unis interdisent l'entrée de notre crème glacée.

Ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, c'est pourquoi nous nous sommes adressés au GATT.

Si le député avait écouté mon discours d'aujourd'hui portant sur le projet de loi C-2, il comprendrait que l'Accord de libre-échange canado-américain ne met pas fin pour l'avenir aux différends commerciaux entre nos deux pays; simplement, il nous fournit de meilleurs moyens de nous défendre à l'avenir.

• (1440)

M. Althouse: Monsieur le Président, j'étais au courant de la chose bien des années avant cet accord et il me paraît bizarre, ayant entendu les discours du premier ministre et du ministre du Commerce, qu'il faille encore passer par le GATT. Ils ont dit qu'avec cet accord nous n'aurions plus à le faire. A ce qu'il semble, leur célèbre mécanisme de règlement des différends est sans effet, comme nous n'avons cessé de le dire.

LA POLITIQUE AGRICOLE DU CANADA—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, pendant les négociations et depuis, les États-Unis n'ont pas cessé d'exiger des modifications à notre politique concernant les offices de commercialisation des produits agricoles et notre position sur l'article 11 du GATT, tout en nous limitant l'accès à leurs marchés par leur projet de loi omnibus et d'autres mesures.

Comment le gouvernement se propose-t-il de défendre les intérêts des Canadiens en agriculture, au cours de l'année 1989?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous discutons de l'Accord de libre-échange canado-américain depuis maintenant 14 mois. Nous ne cessons pas de répéter cette vérité, que le GATT existe toujours. Le Canada et les États-Unis adhèrent toujours au GATT. J'ai justement été l'hôte, à Montréal, il y a une dizaine de jours, d'une conférence qui a réuni 96 pays du GATT. J'y ai invité des observateurs du NPD et du Parti libéral qui n'y ont pas assisté. Leur absence explique peut-être la confusion.

Les États-Unis prétendent que nous manquons à nos obligations aux termes de l'article 11 du GATT. L'Accord de libre-change canado-américain n'est absolument pour rien dans tout cela. Il n'est pas encore en vigueur. Même s'il l'était, nous conserverions nos droits en vertu du GATT, comme c'est le cas pour les États-Unis.

Nous nous adressons au GATT à cause des tracasseries stupides que nous font les Américains au sujet de nos contrôles des importations de crème glacée et de yaourt, alors que pendant 15 ans ils nous ont empêchés d'exporter de la crème glacée dans leur pays. Nous ne tolérerons pas ce genre de traitement de la part des États-Unis ni de personne d'autre.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES SYSTÈMES DE FIXATION DES PRIX ET DE COMMERCIALISATION

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, d'après ce que l'on sait des négociations, il n'est pas évident que le Canada exerce des pressions pour consolider l'article 11. Le gouvernement donnera-t-il satisfaction aux syndicats du blé des Prairies qui demandent qu'on leur donne par écrit l'assurance que les systèmes de fixation des prix et de commercialisation seront protégés dans le GATT et l'Accord de libre-échange? L'article 11 sera-t-il renforcé pour que les offices de commercialisation puissent poursuivre les activités qu'ils mènent depuis des années?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le GATT existe depuis 1947. Je ne sais trop à quand remonte la création de la Commission canadienne du blé.

M. Mayer: 1935.

M. Crosbie: 1935. Cependant, je peux assurer le député que l'Article 11 du GATT ne sera pas modifié sans notre consentement parce qu'il faut un consensus pour le modifier. Il faudrait l'accord des 96 pays signataires du GATT. Nous n'avons absolument pas l'intention d'accepter quoi que ce soit qui compromettre l'existence de la Commission canadienne du blé.

* * *

[*Français*]

LA CHARTE DES DROITS

L'UTILISATION DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je vais lui dire en premier lieu que ce n'est pas la position du gouvernement que l'on conteste. Ce sont plutôt les positions contradictoires de son secrétaire d'État.

J'aimerais demander au premier ministre comment et jusqu'à quel moment son gouvernement va jouer sur deux violons à la fois? Jusqu'à quel point le premier ministre peut-il accepter d'être opposé à la clause «nonobstant» pendant que son secrétaire d'État, lui, dit que c'est essentiel? Il y a une contradiction évidente, et ça ne prend pas un dictionnaire pour comprendre cela. L'un est opposé, et l'autre dit que c'est essentiel. Et je veux rappeler au premier ministre que la clause «nonobstant» fait peut-être partie de l'héritage qu'il a eu de son prédécesseur, mais c'est lui qui a nommé le secrétaire d'État du Canada, et c'est lui qui doit en assumer l'entière responsabilité.

Je demande au premier ministre comment il se fait qu'au moment où on se parle il n'ait pas demandé la démission du secrétaire d'État puisque celui-ci n'a eu que la lâcheté de ne pas démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les implications dans cette question seront examinées très attentivement par tous les Québécois. Les Québécois s'interrogent de plus en plus sur la manière dont les questions sont posées par les députés libéraux. La prise de position que j'ai énoncée au nom du gouvernement fédéral est claire, limpide, et ça représente une politique consistante et cohérente dans le domaine de la protection de nos minorités.

Cela étant dit, le secrétaire d'État a expliqué certaines opinions sur le recours à la clause «nonobstant». Il est vrai que le secrétaire d'État est d'avis que l'existence de la clause «nonobstant» constitue une protection importante, ou essentielle, pour le gouvernement du Québec qui, lui, est chargé de la protection du fait français, non seulement au Canada, mais en terre d'Amérique. Je pense que c'est une position légitime vu que cette clause «nonobstant» a été concédée par le gouvernement fédéral d'alors.

Cela étant dit, la position du secrétaire d'État est à l'effet que cette clause est essentielle parce que le Québec, ayant été exclu, n'est pas encore réintégré. Et une fois l'Accord du lac Meech signé et le Québec intégré dans le giron constitutionnel, le Québec aura les protections comme les autres minorités à travers le pays. C'est pour cela que sans aucun doute le député de Shefford va vouloir inciter toute la «députation» libérale fédérale à appuyer activement toutes les dispositions de l'Accord du lac Meech.

LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je n'ai aucun problème. Quand il y a eu un vote dans cette Chambre sur l'Accord du lac Meech, moi et la grande majorité de mes collègues étions debout et nous avons appuyé cet Accord. Mais la réalité, monsieur le Président: j'espère que le premier ministre ne veut pas lier les deux. Parce que lui-même, hier, disait qu'on ne devait pas lier la Loi 101 et l'Accord du lac Meech. Je demanderais au premier ministre s'il a changé d'idée depuis hier.

Monsieur le Président, je demande au premier ministre comment il peut accepter que son secrétaire d'État le contredise carrément malgré ses liens d'amitié, malgré tout il y a ce qu'on appelle la solidarité ministérielle et pourquoi laisse-t-il le secrétaire d'État essayé de chanter le refrain de son aile péquisante tandis que lui, il a un autre dialogue? Ce que je veux savoir c'est: Est-ce qu'il y a une vérité ou s'il y en a deux, une pour le premier ministre et une autre qui adonne au secrétaire d'État?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en 1981-1982, suite aux négociations constitutionnelles, le Québec a été laissé seul, isolé et humilié par le gouvernement libéral d'alors. Depuis ce temps-là, le Québec compose avec cette réalité. Une des réalités, c'est que dans cette négociation constitutionnelle malheureuse, le gouvernement central d'alors a cédé la clause «nonobstant» en faveur des provinces. Le premier ministre Peterson ne l'a pas revendiquée, le premier ministre Bourassa ne l'a pas revendiquée, cela a été cédé par le gouvernement à ce moment-là. Le Québec étant toujours exclu de la Constitution, notre gouvernement, de concert avec les autres chefs de parti, a essayé de trouver une formule qui réintégrerait le Québec dans le giron constitutionnel canadien, qui permettrait la pleine participation du Québec dans le processus décisionnel constitutionnel du Canada. Une fois . . .

Une voix: On a voté pour.

M. Mulroney: Oui, vous avez raison. Le député a voté pour. Une fois réalisé, une fois en pleine sécurité culturelle au sein d'un Canada uni, participant pleinement aux décisions constitutionnelles, il ne fait nul doute que, comme l'a indiqué le premier ministre du Québec, il sera prêt, bien sûr, à revoir cette clause «nonobstant» qui lui a été cédée en 1981 car une fois le Canada unifié et une fois le Québec jouant un rôle plein et entier dans le processus décisionnel canadien, on n'aura plus besoin de clauses dérogatoires comme les clauses qui ont été cédées en 1981-1982.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NÉPAL—LA DÉTENTION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a environ deux mois, Mervin Budd, de London, en Ontario, a été arrêté de au Népal pour avoir prêché le christianisme et est en prison depuis ce temps. Mervin Budd est un prisonnier de conscience. Ce n'est pas un trafiquant de drogue ni un meurtrier. Tout ce qu'il a fait, c'est exprimer sa croyance dans le christianisme.

• (1450)

Étant donné que le gouvernement du Népal a sanctionné l'Accord d'Helsinki et la résolution sur les droits de la personne reconnaissant la liberté de croyance, le ministre verra-t-il à ce que la Chambre fasse tout ce qu'elle peut pour que ce citoyen canadien emprisonné au Népal soit libéré le plus rapidement possible?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous sommes au courant de la détention de M. Budd. Il a retenu les services d'un avocat. Le consulat américain devait lui offrir hier, par l'intermédiaire de notre intervention . . . et nous attendons toujours des réponses.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FOURNIR DE L'AIDE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse.

Selon certains rapports, M. Budd pourrait rester en prison deux ans dans l'attente de son procès. Dans une lettre qu'il a écrite récemment à sa mère, il dit qu'il n'est pas satisfait de l'aide qu'il reçoit de son gouvernement. La ministre dit qu'il a peut-être reçu de l'aide de l'ambassade des États-Unis.

Je demande à la ministre encore une fois d'assurer à la famille de M. Budd et à tous les Canadiens que le gouvernement du Canada fera vraiment tout ce qu'il peut pour faire libérer cet homme innocent. Il n'a pas besoin de l'aide des Américains, mais du gouvernement de son propre pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable collègue qu'il est normal que lorsque nous n'avons pas de consul dans le pays en question, nous agissions par l'intermédiaire d'un consul qui nous offre son aide.

Actuellement, le consulat américain devait, hier, rencontrer M. Budd et nous donner des nouvelles. Mais à cause des difficultés de communication de postes éloignés, nous serions en mesure, probablement aujourd'hui, d'avoir de plus amples détails.

Je voudrais aussi dire à mon honorable collègue: Soyez assuré que le gouvernement canadien assume toutes ses responsabilités afin d'assurer que M. Budd reçoive l'appui nécessaire de son gouvernement.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Des milliers d'agriculteurs attendent encore le versement de l'aide qu'il a annoncée aux victimes de la sécheresse, pour payer les factures qui s'accumulent chez eux. Pourtant pas un seul des 850 millions qu'il leur a promis ne figure dans le budget suupplémentaire de 1988-1989. Dans ces conditions, peut-il dire à la Chambre s'il doit encore se battre avec ses homologues provinciaux au sujet de cet argent? Va-t-il enfin pouvoir nous annoncer quand les agriculteurs et leurs banques pourront toucher son argent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dès que nous avons pu le faire, nous avons dit aux agriculteurs quelle importance aurait le programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Nous avons parlé de la nécessité de le mettre en place aussi rapidement que possible pour que les agriculteurs puissent mettre de l'ordre dans leurs finances.

Les formulaires sont presque prêts à être expédiés aux producteurs. Nous espérons pouvoir les envoyer dans la semaine ou les 10 jours qui viennent. Tout se déroule comme nous l'avions prévu dans le programme annoncé.

LA DATE DU VERSEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, comme il est clair que le ministre de l'Agriculture ne sait pas plus aujourd'hui qu'il y a dix jours quand l'argent sera versé, je voudrais adresser ma question supplémentaire au premier ministre.

Compte tenu du fait que ce programme a été annoncé dix jours avant les élections et qu'il a été confirmé à la Chambre deux jours avant l'élection complémentaire d'Assiniboia, en Saskatchewan, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire quand il a l'intention d'organiser des élections complémentaires à Beaver River, pour que les agriculteurs, et peut-être même le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, puissent savoir quand l'argent sera versé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve les propos du député un peu incohérents. Si je m'en souviens, pendant la campagne électorale, les candidats néo-démocrates demandaient sans arrêt que le gouvernement annonce un programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Nous avons annoncé ce programme et maintenant, ils se plaignent.

Comme je l'ai dit en réponse à un autre député du NPD, s'ils sont déçus parce que nous aidons les agriculteurs, je le regrette pour eux, je le regrette vraiment beaucoup.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA RENCONTRE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE DOIT AVOIR AVEC LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question aussi s'adresse au vice-premier ministre. Elle porte sur sa rencontre, le mois prochain, avec les représentants de la Fédération canadienne des municipalités au sujet du financement des infrastructures municipales.

Le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette rencontre signifie que le gouvernement a changé de politique et s'il est maintenant prêt à financer la construction des rues et des égouts? Ou n'est-ce qu'un simple exercice de relations publiques?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Non, monsieur le Président, la politique du gouvernement n'a pas changé sur ce point. Le ministre des Finances et moi ainsi que d'autres ministres, nous avons clairement établi notre position à ce sujet. Il s'agit, selon nous, d'un domaine de compétence provinciale et municipale et nous ne pouvons y consacrer autant de fonds que le Parti libéral le ferait. Nous l'avons rejeté dans tout le pays.

J'ai dit au président de la Fédération canadienne des municipalités que j'étais prêt à le rencontrer, mais je n'ai jamais promis ni offert de financement. La position du gouvernement reste la même.

LE LOGEMENT

L'ONTARIO—LA PORTÉE DE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'en reviens à l'aide fédérale au logement, en Ontario. Ma question s'adresse au ministre responsable de l'Habitation.

Voici, d'après le hansard, ce que le ministre a dit mardi dernier:

> Je précise d'emblée que mon prédécesseur ne s'est pas engagé à fournir 7 000 logements subventionnés de plus. Cette déclaration n'est pas factuelle.

J'ai sous les yeux la copie officielle du communiqué de presse émis le 28 janvier 1988 par l'ancien ministre responsable, l'hon. Stewart McInnes, et la ministre du Logement de l'Ontario, Chaviva Hosek. Voici ce qu'on y trouve: «Cent vingt et une associations de promotion des habitations à but non lucratif dans 79 municipalités ontariennes ont reçu l'autorisation de créer 66 990 unités d'habitation en 1988 dans le cadre du programme fédéral-provincial d'habitations sans but lucratif.»

Le ministre chargé de l'Habitation reconnaît-il s'être trompé mardi dernier? Va-t-il s'engager dès aujourd'hui à débloquer les crédits nécessaires à la création des habitations promises au gouvernement et aux citoyens de l'Ontario?

Des voix: Bravo!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Non, monsieur le Président, je ne retirerai pas ce que j'ai dit mardi. En 1986, le gouvernement est convenu, avec les provinces, de la manière dont s'effectuerait le financement des logements sociaux. A l'époque, on a alloué certaines sommes au programme social destiné à venir en aide aux nécessiteux. Le gouvernement en avait décidé ainsi.

C'est le gouvernement provincial qui s'engage en fonction des sommes disponibles. Le gouvernement ontarien a pris des engagements et, après avoir tout dépensé, il réclame des crédits supplémentaires. Il savait pertinemment ce dont il disposait, ainsi qu'en témoigne une lettre du sous-ministre du Logement de l'Ontario écrite en janvier dernier. Puisque c'est la ministre ontarienne qui a pris des engagements, qu'elle les tienne.

Questions orales

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est simplement inacceptable.

Des voix: Oh, oh!

Mme Gaffney: Le communiqué qui est ici est un communiqué conjoint du ministre de l'Habitation et de M^me^ Hosek. Pourquoi le ministre et le gouvernement du Canada n'ont-ils pas tenu leur promesse? Assurément le gouvernement est tenu de remplir ses engagements. Il ne le fait pas.

Des voix: Bravo!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, c'est faux.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Il s'agit de votre propre communiqué.

M. McDermid: Le gouvernement a financé le programme de logement social dans tout le pays, et tout cet argent a été dépensé.

M. le Président: La parole est au député de LaSalle—Émard, et je lui demanderais de ne poser qu'une seule question étant donné l'heure.

M. Masse: Le nouveau chef.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je ne voudrais pas devenir membre de votre parti, et encore moins devenir votre chef.

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

M. Boyer: Nous ne voulons pas de vous et n'avons pas non plus besoin de vous.

M. le Président: Étant donné l'heure, je demanderais au député de poser sa question à l'instant.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LA DÉFINITION DE SUBVENTION

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Hier soir, en répondant à une question du député de South West Nova concernant la possibilité d'obtenir une définition de subventions dans le contexte du libre-échange, le ministre a dit, et je cite:

[*Traduction*]

«Les chances d'une entente sont minces . . . Peut-être y arriverons nous d'ici à 5 ou 7 ans».

[*Français*]

Ma question est la suivante: est-ce que le gouvernement est d'accord pour abroger l'Entente si on n'obtient pas une définition acceptable au Canada d'ici sept ans.

[*Traduction*]

Ma deuxième question, au cas où le ministre aurait quelque difficulté à me comprendre . . .

Des voix: A l'ordre.

M. le Président: La parole est au ministre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son élection à la Chambre. Je puis lui dire que nous n'avons besoin de lui dans notre parti ni comme membre, ni comme chef, puisque nous avons déjà un chef jusqu'à la fin du siècle.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il se peut que le député trouve une place libre à la tête de son parti. Cette place est inoccupée depuis maintenant quatre ans.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, en réponse à l'essentiel de la question du député, nous ne savons pas si les négociations visant à définir ce qui constitue une subvention qui fausse les échanges commerciaux vont être fructueuses. Il n'est jamais arrivé ailleurs dans le monde que des négociations en ce sens aboutissent, mais nous allons faire de notre mieux.

Je suis heureux de constater que le député a convaincu le principal agent financier de son parti de collaborer à sa campagne au leadership. Il aura besoin qu'on l'aide.

M. le Président: Compte tenu du temps considérable consacré à une seule question, je sais que les députés vont collaborer pour permettre à la députée de New Westminster—Burnaby de poser sa première question de la session.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait assurément que plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Pour alléger leur sort de miséreux, il se contente d'augmenter les allocations familiales de quelque malheureux 36 cents à compter de janvier. En fait, la valeur réelle de ces allocations s'en trouve réduite.

Au cours des élections, mon parti a réclamé une augmentation de 20 p. 100 des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants remboursable. Le gouvernement envisagera-t-il de consentir cette augmentation comme première mesure concrète destinée à enrayer la pauvreté atroce de ces enfants?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à une question semblable. Je voudrais rappeler deux choses à la députée. D'abord, la diminution de la pauvreté, surtout en ce qui concerne les enfants canadiens depuis quatre ans, réjouit de toute évidence le gouvernement et les Canadiens en général. Nous voudrions faire plus, mais je tenais à signaler ces statistiques à la députée.

Ensuite, l'autre jour, j'ai annoncé à combien s'élèveraient les augmentations des allocations et du crédit d'impôt pour enfants pour les familles canadiennes, surtout celles à revenu peu élevé. Je me suis trompé sur certains des chiffres que j'ai cités car les chiffres réels sont en fait plus élevés que ceux que j'ai donnés à la Chambre. Avec la pleine indexation, à partir de 1986, le montant dont parle la députée a été augmenté de 370,32 $ en tout.

Bien que ce n'ait pas été indiqué dans la loi, une augmentation considérable du crédit d'impôt pour enfants a été prévue dans les dispositions budgétaires du ministre des Finances. Je pense que tous les organismes chargés de l'application de la politique sociale conviennent que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants constitue la solution idéale. Et nous en avons fait une mesure nettement améliorée.

La députée aurait intérêt à vérifier ces chiffres. Elle constatera que l'augmentation a été considérable et bien au-delà du taux de l'inflation.

M. le Président: Je regrette d'annoncer à la députée que, vu l'heure, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'elle puisse poser sa deuxième question, demain peut-être. Elle pourrait en discuter avec le whip de son parti.

Travaux de la Chambre

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer un rapport?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION PARLEMENTAIRE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union parlementaire, soit le rapport de la délégation parlementaire officielle du Canada à la Conférence interparlementaire qui s'est tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre dernier.

J'ajouterai que le Groupe canadien s'enorgueillit des réalisations notables de notre délégation, qui était dirigée par le sénateur Nathan Nurgitz. La proposition canadienne de modifier le Règlement de sorte que le comité exécutif de l'Union comprenne toujours au moins deux femmes a été adoptée à l'unanimité.

Ensuite, madame le sénateur Joan Neiman a été élue au comité de l'Union, qui relève et examine les atteintes aux droits des parlementaires partout dans le monde. Le travail essentiel de ce comité, au sein duquel le Canada exercera désormais une influence directe, mérite l'appui de tous les parlementaires.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander comme d'habitude au leader parlementaire adjoint du gouvernement quels travaux sont prévus pour les prochains jours.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'informe la Chambre que, pendant le reste de la journée, le Chambre poursuivra l'examen en troisième lecture du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'opposition ayant clairement indiqué son intention de prolonger le débat de troisième lecture, j'informe la Chambre que, à la prochaine séance, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion inscrite au nom du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) portant troisième lecture du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et des amendements qui y sont proposés, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Nous procéderons demain à l'examen de la motion de clôture et nous terminerons le débat de troisième lecture du projet de loi C-2 sans doute à une heure du matin le samedi 24 décembre.

Après discussion avec mes collègues d'en face, demain, à l'étape des motions pendant les affaires courantes, je proposerai une motion qui ne pourra pas faire l'objet d'un débat. Il y sera prévu que la Chambre s'ajournera jusqu'à convocation de la présidence en vue de recevoir un message du Sénat au sujet de la sanction royale qui sera donnée au projet de loi, que, après que le projet de loi aura reçu la sanction royale, une motion portant révocation de l'ordre que la Chambre a adoptée le 16 décembre 1988 au sujet des heures de séance sera réputée avoir été déposée par un ministre de la Couronne, et que le Président considérera cette motion comme adoptée, en accord avec les engagements que nous avons pris pendant le débat, et ajournera la Chambre pour une période raisonnable.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de la l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, à 13 heures, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) avait la parole.

• (1510)

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je vous remercie, madame la Présidente. Le gouvernement vient juste de présenter une autre motion de clôture. Le leader suppléant à la Chambre devait être portier d'un sauna dans sa vie antérieure. Il a recours à la clôture si souvent, qu'on a l'impression qu'il ne fait que fermer la porte sans toutefois jamais l'ouvrir.

L'une des premières victimes de cette entente est la procédure parlementaire elle-même. En effet, le gouvernement, qui devrait être le dépositaire et le gardien de cette procédure, l'a au contraire bafouée et réduite à néant comme cela ne s'est jamais vu dans l'histoire. Les nouveaux précédents établis au cours des dix derniers jours risquent d'avoir d'énormes répercussions sur les travaux de cette Chambre pendant de nombreuses générations. Nous regrettons que dans sa hâte de faire adopter ce projet de loi, le gouvernement en ait été réduit à adopter ces mesures.

Comme bien des Canadiens, je me demande «quel est le but de cette action? Qu'est-ce qui pousse le gouvernement à se moquer aussi impudemment et impitoyablement des règles du système parlementaire?» On nous a dit que c'était parce qu'on craignait que l'opposition ne s'interpose. Nos collègues d'en face souffrent sans doute de paranoïa pour craindre ainsi une attaque en règle dans les tranchées. Le gouvernement ne nous a jamais donné la chance de présenter nos amendements. S'il l'avait fait, il se serait vite rendu compte que nous voulons simplement améliorer l'Accord et non y faire obstacle. Nous reconnaissons que le gouvernement est majoritaire. Nous ne nous faisons aucune illusion, mais nous estimons qu'il importe de faire écho aux vives préoccupations exprimées par bon nombre de Canadiens. Nous avons formulé nos amendements en conséquence. Si le gouvernement nous avait donné une chance, s'il avait suivi la procédure normale à l'étape du rapport afin que nous ayons la possibilité de proposer ces amendements, il aurait constaté que nous n'avions nullement l'intention de faire de l'obstruction, mais bien d'améliorer le texte.

Je tiens à signaler à la Chambre, ainsi qu'au gouvernement et à l'ensemble des Canadiens, que l'on a raté une belle occasion d'améliorer grandement ce projet de loi sans en affaiblir le moindrement la portée.

Par où commencer? Nous avons commencé par proposer un amendement visant la création d'un comité spécial de la Chambre qui serait chargé d'examiner la mise en application du projet de loi. Ce comité fournirait aux Canadiens une tribune pour faire entendre leurs voix. Il déposerait à la Chambre un rapport annuel sur l'efficacité de cette mise en application. Y a-t-il quelque chose de subversif là-dedans? On ne peut pas dire que nous voulons faire sauter le Parlement; nous demandons simplement que l'on mette sur pied un comité parlementaire chargé de contrôler et de surveiller ce qui se passe. Nous avons eu la preuve aujourd'hui que c'était nécessaire. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a dit qu'il n'était pas certain que les négociations sur les subventions seraient couronnées de succès. Nous avons indéniablement le droit d'en savoir plus long là-dessus,

d'entendre des fonctionnaires nous exposer leurs préoccupations et nous expliquer les tenants et les aboutissants de l'affaire. On s'est contenté de nous répondre que l'on pourrait toujours confier cette tâche à l'un des comités permanents.

Je voudrais vous faire part de mon expérience de ces comités permanents sous un gouvernement majoritaire. L'été dernier, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a été saisi de l'étude du projet de loi C-130. Quand nous avons proposé une motion visant à permettre au comité de se déplacer d'un bout à l'autre du Canada afin de donner aux Canadiens la possibilité de se faire entendre, notre motion a été rejetée par la majorité. Le gouvernement voudrait que nous fassions confiance aux députés ministériels qui sont majoritaires au comité et qui se servent de cette majorité comme d'un marteau-pilon, sans aucune retenue, pour faire adopter à la vapeur les projets de loi qui leur sont confiés.

Voilà pourquoi nous estimions essentiel qu'il y ait un comité dont le mandat serait inscrit dans le texte de loi. Il n'y a rien d'inhabituel là-dedans. Nous l'avons fait dans le cas du comité du renseignement de sécurité. Nous avons toujours donné l'assurance que les citoyens auraient la possibilité de faire entendre leurs voix au sujet d'une question aussi fondamentale que celle-ci. A cela s'est greffé un autre amendement, un genre de disposition de temporisation prévoyant qu'après trois ans, le Parlement réexamine l'Accord dans sa totalité, afin de juger de son impact, de ses raminifications et de ses conséquences pour les Canadiens.

Nous avons entendu ce matin le ministre du Commerce extérieur fulminer en termes incompréhensibles. Dans son exposé, il a cherché à laisser entendre qu'il y aurait des avantages. C'est un jugement de valeur qu'il a porté. Il a terminé en disant qu'on devrait laisser le comité juger. Prenons ses dires au pied de la lettre. Si l'on veut que le comité soit en mesure de juger, il doit connaître les faits qui doivent servir de fondement à un jugement. Et pour connaître les faits, il faut que le Parlement puisse examiner les questions et décider si l'Accord est conforme à ce qu'avait promis le gouvernement.

Cet amendement ne fausse en rien la loi au contraire il l'améliore. Cet amendement donne aux Canadiens la chance de se faire entendre. Il garantit que le Parlement aura le dernier mot au moment de juger si l'Accord fait l'affaire ou non.

Les députés conservateurs, les députés d'arrière-ban pourraient-ils me dire s'il se trouve dans cet amendement un élément qui constitue une trahison? Est-il si mauvais que le gouvernement ait été forcé d'appliquer la clôture au débat pour nous empêcher de le présenter à la Chambre? L'examen de cet accord important constitue-t-il une action inique justifiant que le gouvernement prenne des mesures draconniennes pour empêcher absolument toute délibération sur le sujet? En toute impartialité, il faudrait répondre non.

Voici d'autres exemples d'amendements qu'il est important d'examiner. Il y a un amendement prévoyant, en vertu de l'article 4 et par souci de précision, que rien dans la loi ni dans l'Accord ne devrait empêcher le maintien des programmes d'adaptation actuels ou la création de programmes pour aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux changements qu'occasionne la mise en oeuvre de l'Accord. Quelle abomination! L'opposition a du culot; imaginez, présenter un amendement précisant que les Canadiens ont le droit de décider s'ils aideront ou non les travailleurs ou les collectivités dont les affaires seront désorganisées par l'Accord? N'est-ce pas une chose abominable à faire? N'est-il pas épouvantable que cet amendement ne puisse être pris en considération parce qu'il était si contraire à l'esprit de l'Accord?

Il y a bien des raisons qui expliquent que ce soit nécessaire. Nous pouvons les voir aujourd'hui. Certains de mes collègues ont déjà signalé à la présidence une série de problèmes qui ont commencé à surgir. Mon collègue de High Park a déjà parlé d'une usine de sa circonscription. Celui de Winnipeg-Nord-Centre a vu l'usine de Canada Packers fermer ses portes dans sa circonscription. Il y a également l'horrible exemple donné par la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), avec la fermeture de l'usine Gillette. Ce sont là des exemples, des preuves à première vue.

Ce qui est encore davantage inquiétant, c'est l'argument fallacieux du gouvernement selon lequel cet accord créera tant d'emplois qu'il rendra tout à fait inutiles des programmes d'adaptation de la main d'oeuvre. C'est là la position que nos vis-à-vis défendent. Permettez-moi de réduire à néant cet argument en précisant deux choses. Tout d'abord, la Commission royale Macdonald qui, en un sens, est à l'origine de cet accord, a déclaré qu'il était essentiel dans le cadre de tout accord commercial avec les États-Unis, d'offrir tout un large éventail de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. Savez-vous pourquoi? Parce que dans son témoignage devant la Commission, un certain Simon Reisman, le gueulard, avait laissé entendre clairement qu'en cas de signature d'un accord avec les États-Unis, il faudrait prévoir des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre pour les travailleurs.

• (1520)

Les ministériels portent aux nues Simon Reisman, Saint-Simon lui-même, l'auteur de cet accord, l'homme qui va se voir décerner le prix pour activités humanitaires du B'nai B'rith pour ses bonnes paroles, ses propos heureux, durant la campagne électorale, ce grand fonctionnaire qui, bien entendu, n'est pas intervenu de façon sectaire dans la campagne électorale. Or, Saint-Simon lui-même a déclaré qu'il était essentiel de prévoir un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre, mais le gouvernement n'a pas jugé bon de le faire. Pourquoi a-t-il la moindre hésitation à accepter un amendement de ce genre? Les Américains ne s'en formaliseraient vraisemblablement pas, mais peut-être que si, en définitive.

Je vous demande de vous reporter aux propos de Gordon Richard, le négociateur commercial adjoint, lorsqu'il a témoigné devant le comité, l'été dernier, et s'est fait poser une question sur cet amendement même. Il nous alors expliqué que l'une des raisons pour lesquelles cet amendement ne pouvait être accepté résidait dans le fait qu'en vertu de l'Accord, les futurs programmes d'adaptation à la main-d'oeuvre pourraient faire l'objet de mesures de représailles de la part des États-Unis. Nous serions assujettis à l'application de droits compensateurs dans le cas de toute industrie ou groupe bénéficiant d'un nouveau programme d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Nous comprenons alors pourquoi le gouvernement ne veut pas d'amendements portant sur cette question. Il a refusé de faire face à la vérité et à la réalité selon laquelle, à en croire son propre représentant, l'Accord lui-même interdirait la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. Je tiens à dire en toute honnêteté qu'il est cruel de ne pas prévoir un amendement comme celui-ci dans le projet de loi, car des travailleurs seront touchés, des gens perdront leur emploi et des localités disparaîtront.

Le comité même des Communes a critiqué ce programme de polichinelle que le ministre de l'Emploi appelle la Planification de l'emploi. Les conservateurs qui sont membres du comité en ont constaté l'échec. Son budget a été réduit de 30 p. 100 ou 500 millions de dollars. Le programme est totalement impuissant à procurer une formation convenable aux Canadiens d'un océan à l'autre. Les nouvelles règles de cessation d'emploi du programme d'assurance-chômage privent les travailleurs plus âgés d'une formation raisonnable. L'appui de ces travailleurs fait défaut, et il est cruel, inhumain de mettre des travailleurs au rancart pour la simple raison que le gouvernement actuel a peur des représailles que les États-Unis pourraient nous infliger en vertu de cet accord.

Nous avons proposé d'autres amendements et nous ne nous serions pas arrêtés en si bon chemin si nous en avions eu le temps. Avez-vous constaté un grand bouleversement jusqu'ici, madame la présidente? Il n'y en a pas eu, ou si peu. Nous voulions présenter un autre amendement qui aurait prévu, pour plus de certitude, qu'il ne fallait rien interpréter dans la loi ou dans l'Accord comme nuisant au maintien ou à l'établissement de programmes sociaux canadiens notamment l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, la garde des enfants, les pensions, le salaire minimum, le code du travail et les prestations de maternité. Est-ce un tort de déterminer avec plus de certitude dans le projet de loi que l'Accord n'entraînera pas la suppression de ces programmes? Nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) répéter que ces programmes ne seront pas touchés. Pourquoi alors ne pas inscrire cette assurance qu'il donne dans la mesure législative? De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi ne pas incorporer dans la loi les paroles du premier ministre même?

M. Keyes: Peut-être est-ce parce que les États-Unis ne veulent pas?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Mes collègues m'aident beaucoup. Ils sont une merveilleuse source d'inspiration.

En examinant les faits, on à comprend mieux pourquoi le gouvernement refuse d'inclure ces garanties. Nous savons déjà que de nombreuses mesures commerciales visent directement certains de nos programmes sociaux. Mentionnons que la loi commerciale adoptée en août dernier par les États-Unis, leur projet de loi omnibus, renferme une nouvelle définition de subvention, dont le ministre du Commerce extérieur n'a jamais parlé. Selon cette définition, toute industrie canadienne recevant une aide financière spécifiquement destinée au paiement de salaires, ou pouvant être perçue comme telle, est susceptible de donner lieu à des mesures de rétorsion. Sont visés des programmes comme le revenu annuel garanti et même les prestations de maternité et l'aide pour le retour au travail des défavorisés. Il s'agit de programmes que tout gouvernement humain voudra conserver.

Afin de mettre ces programmes à l'abri des représailles américaines, il faudrait que le gouvernement du Canada précise clairement dans le projet de loi qu'il entend les protéger. Le gouvernement a fait la sourde oreille à toutes nos requêtes en ce sens. Dès lors, on peut se demander quelle valeur ont toutes les promesses faites par le premier ministre pendant la campagne électorale. On voit bien le peu d'empressement des ministériels à tenir leur parole. On ne peut pas dire que la fidélité à ses engagements est un point fort du premier ministre. Personne ne dira jamais de lui qu'il a déployé des efforts démesurés pour protéger nos programmes sacrés.

Le premier ministre a pris un engagement au cours de la campagne électorale qui laisse entrevoir le même double jeu, le même manque d'honnêteté dont nous avons été témoins lors de la dernière campagne électorale quand il a déclaré qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux, car voilà qu'il refuse de nouveau de nous fournir une garantie.

Je pourrais consacrer davantage de temps à la question, mais j'ai beaucoup de collègues bien plus qualifiés que moi pour en traiter. Qu'on me permette de parler d'une autre forme d'amendement que j'estime fort important, un amendement qui précise que, en dépit de l'article 103 de l'Accord, le gouvernement fédéral n'obligera pas les autorités provinciales et municipales à se plier à n'importe quelle disposition de l'Accord en ce qui concerne les établissements de soins de santé, les services de gestion énumérés aux n[os] 861, 862 et le reste de la classification type des industries.

En quoi cet amendement est-il important? Plusieurs raisons me viennent à l'esprit. En premier lieu, l'Ontario a déjà adopté une mesure législative, le projet de loi 147, pour conserver ses pouvoirs discrétionnaires dans le domaine et s'assurer que, en vertu de son droit constitutionnel de décider de la forme, de la nature et de l'aspect de ses services de santé, aucune des dispositions de l'Accord ne l'obligera à plier. Mais, comme nous le savons, l'article 103 est une clause de dérogation qui permet au gouvernement fédral de demander au Parlement de passer outre à toute mesure, même de ressort provincial, qui contredit l'Accord. Cette disposition équivaut à une modification fondamentale de la jurisdiction constitutionnelle et de la division des pouvoirs, sans même qu'on ait organisé une conférence constitutionnelle pour en parler.

Encore une fois, nous n'avons demandé qu'une chose, que le gouvernement tienne sa promesse et veille à ce que soit adopté un amendement précisant la déclaration que ce passage particulier du projet de loi à propos de la gestion des services de santé n'empêchera pas les gouvernements provinciaux de protéger l'intégrité de leurs propres programmes de gestion des services de santé. On n'a pas permis que cet amendement soit déposé au Parlement, lui non plus. A mon avis, nous avons affaibli, encore une fois, la défense des provinces et des Canadiens en général contre ce genre d'incursion.

Un autre amendement serait le bienvenu dans le domaine des services: Que, malgré l'article 1405 de l'Accord, l'inclusion de services de santé et d'éducation ou de services sociaux additionnels à la liste des services couverts ou l'accès accru prévu dans l'Accord soient sujets à la ratification du Parlement. A l'article 1405, le Canada s'engage à négocier les nouveaux services qui doivent être inclus dans l'Accord.

Je me demande si beaucoup de Canadiens savaient que, dans la nouvelle série de négociations qui débute, il sera question d'une foule de nouveaux sujets comme les services d'éducation et les services de transport. Tous les services peuvent être inclus. C'est important, car non seulement nos services de santé et nos services sociaux peuvent être menacés, mais notre système d'éducation risque de l'être aussi. Le gouvernement pourrait très bien entamer des négociations pour faire inclure dans l'Accord toutes sortes de services d'éducation. L'éducation représente une grosse partie du secteur des services. Or, nous savons qu'elle revêt une importance cruciale pour l'identité canadienne et que, pour préserver celle-ci, il nous faut des manuels scolaires et des logiciels canadiens, ainsi que le droit de décider qui enseigne à nos enfants, qui dispense l'éducation aux adultes et qui assure les services de ce genre.

• (1530)

Mme McDougall: Gratuitement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[me] McDougall), qui devrait être au courant de ces choses-là, fait des découvertes! Il vient de se produire un déclic dans sa tête! Tout ministre qui s'occupe d'aide à l'éducation des adultes devrait être au courant de ce programme. Si elle est troublée par ce qu'elle vient tout juste de réaliser, elle pourrait peut-être suggérer à ses collègues d'apporter un amendement au projet de loi. Réunissons-nous de nouveau en comité et rectifions-le.

Il y a un autre exemple qui montre bien l'importance cruciale des amendements. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une série d'amendements. Je ne prendrai pas le temps de tous les lire, mais je souligne qu'ils visent à protéger nos offices de commercialisation des produits agricoles. Nous voudrions veiller à ce que tous les produits agricoles qui contiennent au moins 10 p. 100 de denrées agricoles canadiennes soient inscrits dans la Liste de marchandises d'importation contrôlée. Nous voudrions que l'on charge une commission d'étudier les répercussions de l'Accord sur les secteurs de la culture maraîchère, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Nous voudrions nous réserver le droit de restreindre l'importation de poulets, d'oeufs et de produits à base de volaille. Nous voudrions nous assurer que rien dans l'Accord ne porte d'aucune façon atteinte aux droits, devoirs et pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Nous voudrions que les importations soient assorties de certificats.

Nous avons toute une série d'amendements à proposer dans le domaine de l'agriculture. Pourquoi est-ce important, madame la Présidente? Premièrement, l'agriculture n'était même pas censée faire l'objet de négociations. La Commission Macdonald avait dit que ce secteur devait échapper aux négociations parce qu'il représente bien davantage qu'une simple entreprise commerciale; parce qu'il est si étroitement lié au tissu social du Canada, à la stabilité de l'économie rurale, à la famille agricole et à la vie des petites collectivités agricoles que ce serait une grave erreur que de lui appliquer des critères purement commerciaux. Mais le gouvernement a fait la sourde oreille.

Le gouvernement a compromis tout un éventail de questions. Si vous pensez que je plaisante, madame la Présidente, vous n'avez qu'à revoir les propos tenus par le ministre du Commerce extérieur aujourd'hui ou à la réunion du GATT à Montréal la semaine dernière. Qu'a-t-il dit? Que l'entente concernant le transport du grain de l'Ouest, qui est peut-être la subvention la plus importante accordée aux agriculteurs de l'Ouest, était en jeu dans les négociations. Il est prêt à faire disparaître cette entente. Il est prêt à en négocier l'abolition. Il s'en moque éperdument. Cela fait partie des décisions commerciales.

Même s'il a déjà été ministre des Transports, il ne comprend pas à quel point cette entente est essentielle au maintien d'un certain niveau de vie dans l'ouest du Canada, sans parler de notre économie céréalière. En s'engageant très explicitement, en vertu d'un accord, à suivre sans hésiter la ligne de pensée des États-Unis dans ce domaine, le gouvernement s'est engagé à mener une attaque massive contre un grand nombre de programmes qui donnent de la stabilité à notre secteur agricole.

Les ministériels protesteront peut-être, mais je n'ai qu'une chose à leur dire: «Ne protestez pas. Acceptez les amendements.» C'est tout ce qu'ils ont à faire. Ils peuvent faire preuve de bonne foi. Le gouvernement n'a qu'à accepter ces amendements et nous saurons qu'il pourra tenir sa parole. Nous ne discuterons plus. Il n'a qu'à dire: «D'accord, ces amendements sont conformes aux engagements pris durant la campagne.» N'est-il pas intéressant de constater que ce qui a été dit le 21 novembre a vite été oublié à la fin de décembre? Toutes ces belles protestations semblent s'être volatilisées. Nous savons pourquoi. Le gouvernement prévoit mener une attaque en règle contre ces programmes. Il les fera disparaître un à un.

Je reviens à mon argument de tout à l'heure. Comment les Canadiens pourront-ils s'informer? Qui leur dira ce qui se trame dans ces négociations secrètes qui se poursuivent, entre autres sur les services et les normes techniques. Autant de questions que mon ami le député de Kent (M. Crawford) a évoqué avec beaucoup d'éloquence hier soir. Étant donné que le Parlement actuel n'a pas été autorisé à étudier la question, nos privilèges en prennent un coup encore une fois.

J'ai quelques autres exemples en tête, madame la Présidente. Je pense à quelque chose d'absolument crucial, soit le rôle du Tribunal canadien des importations, qui deviendra un organisme gouvernemental très important. Il sera saisi des différends qui surgiront entre le Canada et les États-Unis. Entre autres mythes qui ont été perpétués durant la campagne électorale, il y a cette notion d'un accès sûr au marché américain. J'ai lu tous les documents publiés par l'alliance des gens d'affaires, l'association des grandes sociétés canadiennes pour la protection des intérêts nationaux . . . enfin, vous savez, ce groupe qui a dépensé beaucoup d'argent pour faire passer des annonces dans les journaux. Quel était le titre de leur message déjà? «John Turner ment, les libéraux mentent. L'Accord de libre-échange est excellent parce qu'il accorde aux Canadiens un accès sûr au marché américain.»

Une voix: Le ministre a dit le contraire.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qui ment? Le ministre a admis à la Chambre ce matin que la sécurité d'accès n'est pas garantie. En fait, la législation commerciale américaine continuera à s'appliquer. Les organisations commerciales américaines conserveront le droit d'imposer des droits compensateurs, de prendre des mesures de représailles. De notre côté, nous n'aurons qu'un minuscule organisme d'examen, dénué de tout poids, qui se bornera simplement à faire le travail dont s'acquitte déjà le Tribunal de commerce international des États-Unis.

Et qu'avons-nous cédé en échange de cette structure absurde que Rube Goldberg lui-même n'aurait pas renié et que le gouvernement actuel a créé dans le cadre de l'Accord? L'accès au GATT permettant de contester la législation commerciale américaine. Nous avons cédé ce qui constitue peut-être la plus importante protection pour les Canadiens, une protection qui ne se bornait pas à nous permettre de contester l'application inéquitable de la loi. Nous avons cédé le droit de contester le fond même de la législation commerciale américaine. Est-ce là ce que le gouvernement actuel appelle un accès sûr? Permettez-moi de vous donner quelques explications. En vertu de ce mécanisme d'examen, l'industrie américaine sera mieux armée pour s'en prendre à l'industrie canadienne. Le projet de loi d'ensemble sur le commerce autorise les entreprises américaines à faire appel au gouvernement américain. Le gouvernement assumera toute la recherche et il n'en coûtera pas un sous à l'industrie. Le harcèlement sera monnaie courante. Pourquoi se donner la peine de concurrencer les Canadiens quand il

suffira de se présenter devant la Conmmission américaine du commerce, favorable il va s'en dire aux intérêts américains pour faire valoir: «Nous voulons prendre des mesures contre un exportateur canadien.» La Commission se mettra en branle, paiera tous les frais de recherche, les meilleurs avocats etc.. Tout sera gratuit.

Mme Finestone: Et les entreprises canadiennes doivent assumer leurs propres frais.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Exactement. Nous n'avons pas le même genre de rôle. Voilà pourquoi nous proposons que l'industrie canadienne ait le droit d'insister auprès du Tribunal international du commerce pour obtenir le même genre d'aide en vue d'examiner les importations américaines qui entrent au Canada et de déterminer si elles sont injustement subventionnées. Nous devrions au moins avoir le même pouvoir, le même statut et les mêmes droits que les entreprises américaines. Si les Américains nous harcèlent, nous devrions pouvoir les harceler aussi.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Comme on a pu le constater au cours des quatre dernières années, le gouvernement actuel se met à genoux pour négocier. Il n'est pas disposé à accorder aux Canadiens le même droit ou les mêmes garanties que le gouvernement américain accorde à ses administrés. Nous avons pu le constater tellement souvent et de tellement de façons. Ma collègue, la députée de Mount Royal, qui travaille dans le domaine des communications, peut vous dire à quel point c'est injuste.

Que recommandons-nous, madame la Présidente? Selon un de nos amendements, le Tribunal international du commerce aurait ce droit. Qu'y a-t-il de si terrible, qu'y a-t-il de traître à ce que les industriels canadiens aient autant le droit que leurs homologues américains de demander à leur propre tribunal de commerce de vérifier si le gouvernement américain subventionne injustement les produits américains, puis de demander au gouvernement canadien de les aider?

Je plaiderais coupable devant un tribunal si je croyais vraiment que c'est là un acte criminel. Cela prouve tout simplement que nous, libéraux, comprenons beaucoup mieux les rouages du commerce. Nous ne sommes pas assez serviles pour accepter d'emblée tout ce que dit le Congrès américain, monsieur le Président.

• (1540)

Il y a un autre amendement qui intéresse directement mon collègue, le député de la région de Thunder Bay. Deux fois, cette semaine, ce nouveau député a attiré l'attention de la Chambre et du ministre du Commerce extérieur sur le fait que la taxe sur le bois d'oeuvre a une incidence catastrophique pour toute l'industrie du nord de l'Ontario, sinon de tout le pays. Il s'agit d'une taxe de 15 p. 100.

Je n'ennuierai pas la Chambre en lui rappelant des souvenirs de Noëls d'antan, mais je me souviens avec nostalgie de l'ancienne ministre du Commerce extérieur qui, au cours de la campagne électorale, a été grassement payée par la Société Radio-Canada pour faire des observations sur les ondes. A Noël, il y a deux ans, lorsque les Américains menaçaient nos exportations de bois d'oeuvre, elle est allée négocier à Washington plutôt que d'en appeler au GATT et d'obliger les États-Unis à justifier leur loi. Nous étions suspendus aux lèvres des négociateurs à Washington au moment de Noël pour voir quelle sorte de miracle allait se produire la veille de Noël. Malheureusement, lorsque les caméras ont convergé sur Washington, la ministre était absente. Elle était sur la plage à Hawaii, menant de loin les négociations. Le résultat final était facile à prévoir. Nous avons obtenu une des solutions les plus curieuses, les plus bizarres et les moins othodoxes de l'histoire du commerce canadien. La ministre a emergé d'une cabine de bain pour annoncer une grande victoire pour le Canada. Elle a déclaré que nous nous étions imposés une taxe de 15 p. 100. Les Canadiens lui ont fait une ovation en la félicitant pour cette initiative géniale.

A cette époque-là, le dollar canadien valait 75 cents américains. Il en vaut maintenant 84 cents. Non seulement nous avons ajouté une taxe de 15 p. 100, mais aussi 700 à 800 millions de dollars de frais supplémentaires causés par la perte de marchés pour l'industrie du bois d'oeuvre. En conséquence, les usines ferment leurs portes.

Le ministre du Commerce est comme le singe qui ne voit ni n'entend de mal nulle part et ne croit pas au mal. Il se promène en disant qu'il ne sait pas ce qui se passe et qu'il s'en moque. Tout ce que nous proposons dans notre simple amendement, c'est que l'article 2009 de l'Accord soit considéré comme inapplicable au Canada. Cela supprimerait simplement le maintien comme droit acquis de la taxe sur le bois d'oeuvre. Cela signifie que nous aurions la possiblité de renégocier ou, plus important encore, d'attaquer les États-Unis devant le GATT. Nous savons très bien que la loi commerciale sur laquelle se fonde cette décision serait rejetée par le GATT. C'est une loi commerciale injuste, et simplement parce que les États-Unis la considèrent équitable dans sa propre sphère d'application ne constitue pas une raison suffisante pour nous obliger à l'accepter. Ce maintien des droits acquis nous empêche de le faire. Il empêche les producteurs canadiens de bois d'oeuvre de faire un appel équitable et juste d'une taxe inique qui met les gens au chômage.

Je demande aux députés pourquoi nous ne devrions pas au moins proposer un amendement pour le supprimer de l'Accord, afin que nous puissions remettre dans la course nos producteurs de bois d'oeuvre? Donnons-leur une chance, et au moins reprenons les négociations, et si cela échoue, faisons à nouveau appel au GATT pour le contester. Ce maintien des droits acquis supprime définitivement tout espoir.

Tous les économistes prédisent que le taux de change va continuer à monter une fois l'Accord en place parce que des pressions seront exercées pour réaliser l'harmonisation. M. Cohen, l'ancien sous-ministre des Finances a déclaré après les élections—il ne l'a pas dit pendant les élections—que naturellement nous allons harmoniser les taux de change, les taux d'imposition et les programmes sociaux. Ainsi, le désespoir auquel se heurtent les producteurs de bois d'oeuvre du nord de l'Ontario se propagera en Colombie-Britannique, dans les Maritimes, au Québec et dans toutes les autres régions où ce secteur très important est présent.

Nous sommes à quelques heures à peine de Noël, ce temps de l'année où même les coeurs conservateurs peuvent peut-être se laisser attendrir. Le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) dit que près de 420 travailleurs seront touchés par le licenciement décrété par la Great West Forest Products pour la veille de Noël, et d'autres mises à pied suivront.

Voici le genre d'arrangement qu'on a prévu: aucun nouveau programme d'adaptation, inclusion dans l'Accord d'une clause des droits acquis en ce qui concerne l'entente relative au bois d'oeuvre et nouvelles négociations obligatoires sur les subventions. C'est tout juste si on n'a pas étouffé l'industrie canadienne. Aux dires du gouvernement, l'industrie canadienne doit évoluer, soutenir la concurrence, prospérer et faire jouer son esprit d'entreprise. C'est le gouvernement cependant qui lui lie les mains et qui lui impose toutes sortes de contraintes. C'est le gouvernement qui condamne le secteur du bois d'oeuvre aux tourments éternels du régime fiscal.

Il ne s'agit là que d'un petit nombre d'amendements. Mon collègue, le député de Davenport (M. Caccia), et d'autres examineront les conséquences pour l'environnement. Mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster) abordera la question de l'agriculture. Mon collègue, la députée de Mont Royal (M^me^ Finestone) s'attachera aux questions relatives à la culture et aux communications.

En vertu de l'Accord, le secteur du textile devait faire une grande percée. Je me souviens d'une rencontre avec des représentants de divers groupes, notamment de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement, où le gouvernement avait cherché à convaincre ses interlocuteurs que la signature de l'Accord leur ouvrirait toutes sortes de portes et leur assurerait une multitude de nouveaux débouchés. Comme toujours, le gouvernement prétend qu'il faut avoir confiance en notre pays, qu'il faut prospérer et se montrer intelligent et compétitif. Or qu'a fait le gouvernement? Il a signé un accord qui prévoit le contingentement des tissus en provenance de pays du tiers monde pouvant être utilisés par les fabricants de vêtements, alors même qu'il savait qu'une des conditions essentielles à la survie du secteur du vêtement est l'importation de tissus de pays du tiers monde pour en faire ici au Canada des vêtements ayant un cachet original qui seront ensuite vendus à l'étranger.

Le gouvernement de la libre entreprise et de la volonté de réussir en affaires a dit qu'il ne permettrait pas à l'industrie d'acheter ces tissus, qui seraient dorénavant soumis à des contingents. Si le secteur du vêtement décide néanmoins de chercher à obtenir une quelconque remise de droits de douane, le gouvernement américain aura le droit de lui imposer une sanction. C'est écrit dans l'Accord.

M. Flis: C'est là leur conception du libre-échange.

M. Foster: Ils nous dépouillent littéralement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le gouvernement a alors indiqué que si nous en contestions devant le tribunal américain du commerce extérieur, nous pourrions peut-être obtenir un petit allégement de cette restriction. Depuis, nous n'avons plus eu aucune nouvelle.

Bien sûr, en vertu de l'Accord, les fabricants américains de vêtements ont librement accès au marché canadien pour vendre leurs produits. Aussi illogique que cela puisse paraître, nos fabricants canadiens de vêtement finiront par se retrouver dans l'obligation d'acheter des textiles américains, de les importer au Canada et d'essayer de les revendre aux États-Unis. Voilà où nous conduit la théorie économique des conservateurs.

La théorie ne correspond cependant pas à la réalité. Le gouvernement peut reprendre à son compte les idées de M^me^ Thatcher et de M. Ronald Reagan, il reste que dans les faits, l'Accord qu'il a conclu place les industries et les entreprises canadiennes dans une situation impossible. C'est pourquoi nous voulons proposer des amendements afin d'éclaircir la situation et, si possible, de rendre justice à l'industrie canadienne du textile et du vêtement.

Des voix: Des règles de jeu uniformes.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est cela, des règles de jeu uniformes. Je remercie mes collègues de leur suggestion.

Avant de terminer, madame la Présidente, je constate que vous êtes très absorbée par l'examen de ce projet de loi et je tiens à rappeler, pour le bénéfice des nouveaux députés, que nous avons eu des échanges intéressants depuis environ deux ans sur la question de savoir si la culture était ou non sur la table de négociation.

• (1550)

Nous avons reçu l'assurance, et même le serment, que cette possibilité ne serait jamais même envisagée; qu'elle ne serait jamais acceptée. Par la suite, le gouvernement nous a cependant fait une entourloupette en affirmant que la question de la culture n'était pas incluse dans les négociations, mais que celle des industries culturelles l'était.

En jouant sur les mots, ils sont parvenus à leurs fins.

Nous nous retrouvons donc avec toute une série d'obligations qui auront un impact direct notamment sur notre industrie de l'impression. Nous avons supprimé les exemptions fiscales consenties à cette industrie, de sorte qu'une grande partie de nos travaux d'impression se fait maintenant aux États-Unis. Cela est également vrai pour ce qui est de la publicité, des droits de transmission, etc.

Nous avons renoncé à une foule de pouvoirs qui sont indispensables au maintien de l'industrie canadienne des communications.

La production et la fabrication de disques et de disques compacts sont également menacées.

Et puis il y a l'article 2005 qui donne aux États-Unis le droit de contrecarrer toutes nos initiatives dans ce domaine.

Et il ne s'agit pas simplement, nous le voyons, de clauses pour la forme. Ces articles sont déjà mis en application. Nous savons que les ministères fédéraux appliquent déjà à divers programmes des normes et des critères dérivés de l'Accord de libre-échange.

Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest filtre déjà les demandes de subventions de développement régional en fonction des pouvoirs de contestation que, selon lui, l'Accord de libre-échange confère aux Américains. Et il y a fort à parier que le ministère des Communications en fait autant. La planification de nos initiatives culturelles devra dorénavant respecter les paramètres établis par l'Accord de libre-échange.

Cet accord fait de Jack Valenti le magnat de notre industrie culturelle. Il ne suffira plus de dire «Oui, monsieur le président», car on nous répondra: «Allez donc voir ce qu'en pense Jack à Hollywood.» C'est ainsi que les choses vont se dérouler dorénavant au ministère des Communications. Le langage juridique a son importance, mais ce qui compte par-dessus tout, c'est le résultat.

Ce que nous cherchions à faire en proposant des amendements, c'était d'introduire une plus grande certitude, de sorte que si Jack Valenti et ses acolytes ou les autres grands bonzes des médias des États-Unis décidaient de contester la validité d'une nouvelle initiative canadienne, par exemple une mesure qui toucherait les rubans vidéos ou les livres, nous pourrions au moins recourir à une disposition de la loi portant sur la mise en oeuvre de l'Accord, disposition sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour faire valoir notre point de vue devant la Commission du commerce canado-américain ou le comité d'examen. Ainsi, nous pourrions présenter aux arbitres chargés de trancher le différend un document dans lequel notre interprétation serait couchée noir sur blanc.

Si le texte de loi comportait une telle disposition, nous serions mieux en mesure de défendre notre point de vue devant les arbitres; nous serions en meilleure position pour contester les mesures compensatoires. Mais le gouvernement a même refusé d'envisager pareil amendement.

Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi le gouvernement actuel renonce si volontiers à défendre nos propres intérêts. Rien ne serait plus facile que d'inscrire dans le projet de loi l'expression «pour plus de certitude». Ce n'est pas le genre d'amendement qui risquerait d'affaiblir les éléments essentiels de l'Accord. Et si l'on devait contester un jour ou l'autre une initiative canadienne dans ce secteur, nous aurions au moins un énoncé écrit en toutes lettres dans le texte de loi explicitant l'intention du Parlement du Canada et l'interprétation du Parlement du Canada.

Pourquoi a-t-on refusé d'examiner objectivement un amendement de ce genre? Cela me dépasse. On aurait pu à tout le moins permettre aux ministériels de nous expliquer pourquoi, à leur avis, il n'y a pas lieu d'apporter un amendement de ce genre.

Mme Finestone: C'est à cause de l'article 2011.

M. Axworthy: La députée de Mount Royal (Mme Finestone) a absolument raison. L'article 2011 nous interdit d'utiliser bon nombre de ces recours.

Il est évident à mes yeux que nous ne retrouvons pas dans ce projet de loi ce que les ministériels avaient dit pendant la campagne électorale. Il y a un énorme fossé entre les promesses et les garanties que l'on avait faites aux Canadiens et ce que le gouvernement d'en face est disposé à inscrire dans la législation canadienne pour concrétiser ces promesses.

Le gouvernement a fait preuve de la plus grande négligence en refusant au Parlement la possibilité d'étudier des amendements qui constitueraient au moins un commencement de réalisation des engagements que le premier ministre a pris si bravement pendant la campagne électorale.

Le premier ministre s'est montré méprisant à l'endroit des groupes confessionnels, des groupements féminins et de l'opposition en général, qu'il a fustigés en affirmant que ceux qui s'opposent à l'Accord de libre-échange ne savent pas de quoi ils parlent.

La fin de non-recevoir que le gouvernement a opposée à ce genre d'amendements a pour effet de laisser subsister les craintes. Le projet de loi C-2 ne fera rien pour rassurer ces groupes et dissiper leurs inquiétudes sur ce que leur réserve l'Accord de libre-échange. La mesure législative à l'étude ne calmera jamais leurs angoisses.

[*Français*]

Il est très important de comprendre que pour tout le pays c'est un accord négatif pour le secteur culturel, le secteur agricole, le secteur du textile, le secteur de l'agriculture, le secteur de l'alimentation et tous les groupes qui ont fait un nombre d'instances devant le comité, devant le Parlement, pendant la dernière session du Parlement. C'est fini. C'est rien. Il n'y a pas de raison pour annuler cette proposition faite par ces groupes.

Et, madame la Présidente, je suis désolé par l'indifférence du gouvernement conservateur vis-à-vis tous ces groupes.

[*Traduction*]

Ces amendements avaient simplement pour but d'aider et de réconforter un peu les organismes au sujet de l'Accord de libre-échange, et ils font partie de la majorité.

La teneur même des amendements n'est qu'un indice témoignant de la quasi-incapacité du gouvernement de comprendre ce qui se passe.

Ils se targuent d'être les ardents défenseurs du monde des affaires, mais ils ne comprennent pas la réalité quotidienne. Peut-être avaient-ils oublié d'ajuster le volume de leur prothèse auditive lorsqu'ils ont fait leur tournée de porte à porte durant la campagne électorale. Quelles qu'en soient les raisons, ils n'ont pas très bien écouté. Ils n'ont pas entendu les Canadiens qui se lamentent sur le sort de notre pays.

Ce ne sont pas des Canadiens qui ont un esprit partisan. J'ai parlé à des Canadiens ordinaires qui n'avaient aucun lien particulier avec les partis politiques. J'ai entendu des étudiants du secondaire dire qu'ils allaient porter le deuil du Canada, après l'adoption de l'Accord de libre-échange.

Quand un jeune de 18 ans vous dit qu'il pleure pour son pays, qu'il a l'impression que son avenir va être hypothéqué—c'est littéralement ce qu'on m'a dit . . .

Mme Dobbie: Parce que vous le leur disiez.

M. Axworthy: La députée de Winnipeg-Sud (Mme Dobbie) dit qu'ils n'ont fait que répéter ce qu'on leur a dit. Quelle confiance a-t-elle dans nos jeunes si elle pense qu'ils peuvent être aussi facilement manipulés?

Je tiens à dire à la députée qu'elle decouvrira assez tôt que les Canadiens ne peuvent pas être manipulés. En fait, s'il y a eu manipulation, elle venait des députés d'en face. J'ai vu quel genre de textes la députée fait circuler et je peux l'assurer qu'elle le payera cher.

Une voix: Pas plus d'un mandat!

M. Axworthy: J'ai vu la documentation de la Chambre de commerce qui a inondé Winnipeg-Sud, prétendant que nous avons un accès garanti. Quel mensonge affreux! Des histoires fabriquées de toutes pièces, de la vraie manipulation!

Une voix: Et les histoires que vous avez racontées aux personnes âgées?

M. Axworthy: Voilà les conservateurs d'arrière-ban qui parlent. Ils ne veulent pas se rendre compte que beaucoup de Canadiens ne les appuient plus. Ils n'arrivent pas à comprendre pourquoi ils ont perdu tant de sièges et tant de ministres. Ayant perdu tant de voix dans tout le pays à cause de l'Accord de libre-échange, on aurait pu croire qu'ils auraient ressenti un certain remords.

Les dispositions de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange ne constituent pas une mesure législative isolée. Elles font partie d'une nouvelle ligne de conduite du gouvernement qui tend à écarter le Canada de sa voie historique, à rejeter les traditions, les croyances et les sentiments que nous avons au sujet de la façon dont notre pays doit se gouverner lui-même. Pour une raison ou un autre, les conservateurs se sont plutôt considérés comme des républicains au cours des deux dernières années. Ils ont sans doute subi l'influence du président Reagan et de Margaret Thatcher par l'intermédiaire des médias. Ils ont été impressionnés par eux et ils se sont contenté de les imiter sans réfléchir.

• (1600)

Leur attitude est dangereuse parce qu'elle divise le pays. Le Canada est divisé. Et dire que le premier ministre se vantait, cette semaine, d'être un grand artisan de la conciliation et de l'harmonie. Le pays n'a jamais été plus divisé qu'aujourd'hui. Aux divisions linguistiques et régionales traditionnelles s'ajoutent de plus en plus des divisions économiques et sociales.

Les pauvres sont de plus en plus nombreux et ils se sentent complètement négligés par le gouvernement. Un million d'enfants vivent dans la pauvreté et nous ne réussissons même pas à attirer sur eux l'attention du gouvernement. Comment le gouvernement répond-il à leurs besoins? Par les banques d'alimentation. Dans une société moderne qui croit au rôle du secteur public, nous sommes prêts à tolérer que beaucoup d'enfants croupissent dans la pauvreté et nous n'avons rien d'autre à leur offrir que des banques d'alimentation.

Les gens qui donnent à ces banques rendent un magnifique témoignage au bénévolat. Mon petit garçon a fouillé pendant quatre jours dans le garde-manger pour apporter des macaronis au fromage et des légumes en conserve à la banque d'alimentation de sa garderie. C'est une attitude merveilleuse, mais ce n'est pas ainsi que nous devrions lutter contre la pauvreté.

Comme Disraeli l'a dit, notre pays est divisé en deux nations, les riches et les pauvres. Un tel clivage se retrouve dans tous les pays industrialisés. Il s'agit presque d'une révolte des privilégiés. Ils mènent une lutte acharnée pour protéger leurs privilèges, leurs pouvoirs, leur situation et leur richesse qu'ils refusent dorénavant de partager, et le gouvernement défend les intérêts de ces privilégiés.

Bien des Canadiens s'inquiètent du rôle futur du Canada dans le monde. J'ai été fasciné d'entendre le premier ministre et d'autres conservateurs répéter constamment, au cours de la campagne électorale, que cet accord commercial marquait le passage du Canada à l'âge adulte sur la scène internationale. Et quoi? Une semaine après les élections, le ministre du Commerce extérieur capitule devant les Américains à la réunion du GATT. Il s'est rangé de leur côté en matière d'agriculture et de commerce, et nous avons perdu notre rôle d'intermédiaire. Nous ne pourrons plus servir de pont aux pays du tiers monde. A Montréal, le ministre n'a pas du tout cherché à créer des liens avec les pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud ou de l'Orient. En agriculture, il a donné raison aux Américains et tort aux Européens. Tel a été le discours du ministre du Commerce extérieur et du ministre responsable des Céréales.

Voilà le signal. Désormais, le gouvernement va limiter nos horizons. Il va réduire inévitablement notre champ de vision. Nous n'échangerons plus des signaux qu'avec Washington. Vous imaginez-vous la situation dans dix ans?

M. McDermid: Quand vous étiez au pouvoir, nos exportations vers les États-Unis ont grimpé de 60 à 80 p. 100.

M. Axworthy: Si jamais, dans dix ans, le gouvernement américain foule au pied les droits d'un petit pays comme le Nicaragua ou la Grenade et qu'un député demande à notre gouvernement de prendre position en faveur des droits fondamentaux de ce petit pays, pensez-vous que cet accord commercial nous en laissera le loisir?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Axworthy: Les conservateurs disent que oui mais ils n'en feront rien. Nous leur avons demandé maintes et maintes fois de prendre position contre l'embargo économique imposé au Nicaragua et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a refusé chaque fois.

M. Boyer: Vous avez eu droit à la position du ministre sur la crème glacée aujourd'hui!

M. Axworthy: Nous avons entendu la déclaration du ministre sur la crème glacée. Elle est tout à fait conforme à sa manière de faire campagne, lui qui est allé dans une université faire la leçon à un jeune étudiant. Je rappelle au député que parler est une chose et agir en est une autre.

M. McDermid: Ce n'est pas la première fois que je vous vois participer au débat.

M. Axworthy: Le jour où ce ministre va prendre quelque mesure contre les Américains, on pourra parler d'un miracle. Les trois rois mages vont en prendre pour leur rhume ce jour-là. Mais il faut dire qu'il n'arrivera jamais.

M. Boyer: Affreuse analogie.

Mme Dobbie: Écoutez donc le messie.

M. McDermid: Pink Lloyd.

M. Axworthy: Jamais n'avons nous vu ce ministre ou son gouvernement tenir tête. Ni sur la question des bardeaux, ni sur celle du bois d'euvre, ni au sujet des produits pharmaceutiques, de la distribution de films ou des industries culturelles. Pas une seule fois.

Mme Finestone: On leur a fait sauter les rotules.

M. Axworthy: Impossible: ils étaient déjà à genoux. C'est une autre partie de leur anatomie qui a été touchée. Je comprends fort bien que le ministre du Commerce extérieur ait dit ce matin qu'il avait les concombres en aversion. Je vois très bien pourquoi il a dit cela. Il a passé trop de temps à les extraire de divers—bon, eh bien! Ca suffit.

M. Boyer: Voilà qui ne nous menait nulle part.

M. McDermid: Un mot de plus et vous dérapiez.

M. Axworthy: Nous voyons très clairement que les horizons du Canada, sa capacité d'exercer sa maturité, vont être réduits à rien du tout. Comment s'intégrer sur les plans économique et social sans ne pas commencer à le faire sur le plan politique?

M. McDermid: Et nous voilà repartis! Les hordes américaines s'apprêtent à traverser le 49e parallèle.

M. Axworthy: J'ai un texte célèbre d'un grand philosophe conservateur, George Grant. Ce texte s'intitule *Lament For a Nation.* L'auteur nous parle des conséquences d'une politique continentaliste pour notre pays. Et il n'est pas d'allégeance libérale. Les conservateurs adorent citer Don Macdonald. Je vais donc citer George Grant qui est peut-être l'un des esprits les plus fascinants, les plus intéressants et les plus fertiles de notre histoire. Et il se trouve qu'il est d'allégeance conservatrice.

L'été dernier, avant de succomber au cancer à notre grand regret à tous, il a dîné avec le chef de notre parti. Devinez qui M. Grant a soutenu dans ce débat sur le libre-échange? L'auteur de *Lament for a Nation* a déclaré qu'il plaignait plus son pays en 1988 qu'il ne l'avait fait en 1964. Il le comparaît à une vigne qui se meurt faute de soins. Et il se rendait bien compte de tout ce que cela signifiait. Il constatait que les conservateurs modernes de Brian Multroney ne croient plus aux traditions de cette formation politique qui s'est toujours portée à la défense du Canada. Sous l'impulsion de chef comme John Diefenbaker et d'autres, ce parti savait ce que voulait dire le mot indépendance. John Diefenbaker n'avait pas toujours raison, mais il savait certes ce que signifiait ce mot. Les gens d'en face ne comprennent rien à cette notion. Ils n'ont pas la compétence nécessaire pour trouver la réponse à ce genre de question.

Avec cet accord de libre-échange, ils ouvrent la porte à une politique continentaliste dont nous ne pourrons jamais nous remettre.

Mme Dobbie: La suppression des barrières tarifaires? Voyons Lloyd.

M. Axworthy: La député de Winnipeg-Sud (Mme Dobbie) nous fait partager sa profonde connaissance de cet accord. Elle prétend que seules quelques barrières tarifaires tomberont. C'est tout ce que signifie l'Accord de libre-échange à ses yeux. Madame la Présidente, la première pièce à conviction est l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je recommande à la députée de le lire. Elle pourrait peut-être se faire aider par le ministre du Commerce extérieur, qui a admis aujourd'hui en avoir entrepris la lecture.

• (1610)

La députée a dit qu'il ne s'agit que d'une simple réduction de certains droits de douane, ou quelque chose du genre. Pourquoi alors est-il question, dans le chapitre 9 sur l'énergie, de toute une série de changements touchant l'Office national de l'énergie et les règles relatives au mécanisme de fixation des prix? Qu'est-ce que l'énergie a à voir avec les droits de douanes?

Il y a un autre chapitre intéressant, soit celui des investissements. On assimile donc maintenant les investissements aux droits de douane.

Voici une autre partie de l'Accord. Elle s'intitule «Services financiers» et porte sur le traitement national accordé aux banques, aux sociétés de fiducie et aux coopératives de crédit. L'Accord ne prévoit aucune protection en ce qui concerne les services financiers. De nouvelles négociations sont en cours pour que d'autres éléments soient ajoutés à la liste. Nous avons ici une députée qui, en tant qu'ancienne présidente de la Chambre de commerce, est fière de bien comprendre le milieu des affaires. Pourtant, elle ne sait même pas ce que renferme l'Accord. Elle n'en a pas la moindre idée. Elle n'a même pas encore lu l'index. Elle ne s'est pas préoccupée du fait que cet accord touche environ 101 questions autres que les droits de douane.

Nous savons que les ministériels mentent. Ils essaient de nous faire croire que cet accord ne représente que quelques changements touchant les droits de douane. Nous avons dit depuis le début que, si ce n'était que cela, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Personne ne s'opposerait à cela. Les libéraux ont été beaucoup plus efficaces dans le domaine de la réduction des droits de douane que les conservateurs ne peuvent l'imaginer. Il y a quarante ans, les droits de douane s'élevaient en moyenne à 50 p. 100 sur les produits que nous échangions avec les États-Unis. Nous avons fait baisser ces droits de 2 p. 100, 4 p. 100 et 5 p. 100, selon les produits. C'est un bilan intéressant.

Nous avions le libre-échange pour des produits tels que le bois-d'oeuvre jusqu'à ce que le gouvernement impose une taxe à l'exportation. Nous n'avons jamais eu de difficulté à faire baisser les droits de douane, ni à diriger l'intervention canadienne pour faire tomber les barrières commerciales dans le monde. Nous avons eu beaucoup de succès en tant qu'interlocuteur aux réunions du GATT.

M. McDermid: Et le Pacte de l'automobile?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre responsable des sans-abri ne se souvient pas des engagements pris par ses prédécesseurs. Parlons un peu du Pacte de l'automobile.

M. McDermid: Les droits de douane ont baissé grâce au Pacte de l'automobile aussi.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je ne veux pas gaspiller le temps de la Chambre à parler des répercussions. Le ministre du Commerce, le ministre des Sans-abri et d'autres députés d'en face ont une mauvaise habitude dont ils ne semblent pas pouvoir se défaire, un peu comme des pellicules: ils assimilent le Pacte de l'automobile au libre-échange. Or, ce n'est pas du tout pareil. N'importe quel imbécile sait que le Pacte de l'automobile qui a été signé dans les années 60 n'était pas un accord de libre-échange, mais un programme de gestion des échanges. Ce programme renfermait d'ailleurs des garanties. Nous conservions le droit de rétablir les droits de douane en guise de sanctions contre tout fabricant américain qui ne respecterait pas les garanties prévues.

En vertu de l'Accord de libre-échange, par contre, nous abandonnons les droits de douane et les sanctions. Nous signalons ainsi aux fabricants américains qu'ils ont désormais le champ libre et qu'ils peuvent se débarrasser de nous à leur guise. Voilà ce qu'ils appellent le libre-échange.

Les députés d'en face font valoir que nous avons discuté de cette question pendant très longtemps et qu'elle a fait l'objet de nombreuses réunions. Pourtant, ils manifestent une ignorance crasse en ce qui concerne le contenu de l'Accord et ses répercussions.

Dans le débat actuel, on nous a empêchés de présenter une multitude d'amendements positifs. Notre bonne volonté a été foulée aux pieds et nous le déplorons. Cela nous remplit de tristesse. Nous voyons dans cet accord, non seulement un traité sur une foule de questions économiques et commerciales, mais un changement fondamental dans la façon dont le pays sera gouverné. L'Accord prive le gouvernement de la possiblité de prendre des initiatives régionales, de lancer de nouveaux programmes culturels et d'imposer des nouvelles exigences agricoles. Qui sait ce que l'avenir nous réserve? Ce que nous savons, c'est que les Canadiens ont perdu leur atout le plus précieux, soit la possibilité d'autoriser leurs représentants élus au Parlement à prendre des mesures en leur nom. Cet atout a été bradé.

Si nous allions à cela la décentralisation résultant des propositions constitutionnelles du gouvernement et l'abandon de programmes de logement et de développement régional, nous constatons que notre pays est en train de devenir une nation de centres commerciaux. Il n'y a plus de pouvoir central dynamique capable de prendre les initiatives qui s'imposent.

M. McDermid: Quel ramassis de balivernes!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre des Sans-abri a vraiment une grande gueule. Si seulement il s'arrêtait de parler un instant pour réfléchir, il y gagnerait énormément.

Nous sommes confrontés à ce genre de restrictions fondamentales. L'un des réels dangers de l'Accord, c'est qu'il prive les Canadiens de la possibilité capitale d'être partie aux décisions qui les concernent.

Mme Dobbie: Expliquez-nous ça.

M. Harvard: Donnez-lui une petite leçon.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Si la députée veut apprendre, je vais lui montrer. Commençons par le secteur de l'investissement étranger. Il est très important pour tout pays de garder un certain contrôle sur les investissements étrangers qui se font chez lui. Il est absolument essentiel qu'il puisse contrôler le mouvement et l'utilisation de ces capitaux.

Tout pays qui se respecte se réserve au moins le droit de protester s'il estime que des capitaux étrangers sont utilisés pour effectuer des mainmises et des acquisitions et pour délester ses entreprises de leur technologie, et de leurs programmes de recherche et de développement. Tous les pays le font. Même le gouvernement américain garde le contrôle de tous les secteurs clés grâce à diverses mesures de sécurité et pourtant, voici qu'il veut nous empêcher d'en faire autant.

Qu'avons-nous fait avec cet accord? Nous avons renoncé à exercer pareil contrôle. Près de 20 p. 100 des entreprises canadiennes ne seront plus protégées. Elles n'auront donc plus le droit de protester. Un groupe de Kansas City, par exemple, pourra mettre la main sur une petite entreprise de Winnipeg qui aura mis au point un nouveau produit. Conformément à cet accord, nous n'aurons plus le droit d'exiger que la technologie et les emplois restent ici. Le groupe acquéreur pourra s'emparer de la technologie et des résultats de la recherche et disparaître en 24 heures. Voilà, pour la gouverne de la députée de Winnipeg-Sud, comment notre pays perd le pouvoir de gérer lui-même ses propres affaires.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Non, madame la Présidente. A vrai dire, le ministre du Commerce extérieur est loin d'avoir été limpide ce matin. Nous allons simplement suivre son exemple. Nos propos déplaisent au ministre des sans-abri et au député de Winnipeg-Sud. Ils ne veulent pas se rendre à l'évidence. Cela les met mal à l'aise. Ils ne tiennent plus sur leur siège. Nous n'allons pas nous taire pour autant. Il nous reste encore quelque 36 heures et nous allons en profiter. Nous allons dire tout ce que nous avons à dire.

Mme McDougall: Nous avons déjà entendu tous ces mensonges.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je soulève la question de privilège. La ministre de l'Emploi dit que ce sont des mensonges. Qu'elle se rétracte ou qu'on lui demande de quitter les lieux. Il s'agit de la question de privilège.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Cela m'a échappé. Si la ministre croit avoir employé un terme non parlementaire, elle va se rétracter. Pour ma part, je n'ai rien entendu de cette nature. Je ne puis lui demander de retirer des paroles que je n'ai pas entendues.

• (1620)

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je vais vérifier les «bleus» ou la bande magnétoscopique pour voir ce que la ministre a dit. Je me réserve le droit d'y revenir demain. Malgré les jérémiades de nos vis-à-vis, ce débat a fait ressortir beaucoup de points positifs et importants. Ce fut une expérience importante pour nous, du Parti libéral. Je suis fier de mon parti et de mon leader, le chef de l'opposition, qui a montré à tous les Canadiens au cours de la campagne électorale qu'il avait les qualités d'un vrai chef.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est de bon augure. Il ne s'agit pas d'une affaire de circonstance. La campagne a été particulièrement ardue. Notre parti a pu clairement se fixer certaines normes et certains objectifs très importants. Nous avons pu comprendre très clairement la menace que nous avons relevée et certaines des nouvelles particularités de notre société. Nous avons pu voir l'exercice impudent et cruel du pouvoir comme nous ne l'avions jamais fait auparavant.

L'industrie des communications et les médias sont devenus très concentrés dans notre pays. Pratiquement tous les journaux canadiens sont dirigés par quatre ou cinq grands empires commerciaux dont les propriétaires étaient partisans du libre-échange. Le fait que les journaux l'étaient aussi n'est peut-être pas une pure coïncidence.

Ce devrait être le signe d'un danger. En tant que libéraux, nous avons été la victime de la colère de ce genre de concentration des grandes sociétés. Nous comprenons quel genre de danger cela représente, non seulement pour notre parti mais aussi pour tous les futurs partis politiques. Cela introduit un élément de pouvoir tout nouveau dans notre société, un pouvoir qui, semble-t-il ne rend compte à personne, ne subit aucun contrôle et et n'a aucun sens des responsabilités. Il n'existe aucune loi qui dise comment l'utiliser.

Nous avons vu l'énormité de ce pouvoir dans la mesure où il peut dépenser des millions de dollars en publicité sans avoir de comptes à rendre à personne. Le système d'imposition canadien l'encourage. On peut passer ces sommes au compte des profits et pertes. Les contribuables du Canada aident à les payer. La concentration est devenue si grande. Un si petit groupe de personnes peut exercer le contrôle. C'est l'une des nouvelles particularités et des nouvelles caractéristiques de notre pays auxquelles nous devrons faire face dans l'avenir, nous les libéraux qui avons toujours lutté pour la dispersion, le contrôle et la responsabilité du pouvoir. Nous devrons étudier les lois de la concurrence, des élections et d'autres domaines pour nous assurer qu'il existe une certaine responsabilité.

M. McDermid: J'ai vu la publicité de Mel Hurtig. J'ai vu celle de Maud Barlow. Cette chère vieille Maudie.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Tant d'insensibilité étonne chez le ministre des sans-abri. Il vient maintenant nous dire que le Conseil des Canadiens, qui regroupe quelque 3 000 à 4 000 personnes physiques, peut être comparé à l'Alcan, à l'American Express ou au Conseil d'affaires sur les questions d'intérêt national, qui sont des grandes sociétés ou groupements de grandes sociétés aux coffres bien garnis et jouissant d'exemptions fiscales. Il faut revenir à cette question fondamentale. Les conservateurs comprennent-ils ce qui se passe dans ce pays? Le ministre n'a pas du tout idée qu'il existe une différence entre le pouvoir de groupes de Canadiens qui, en tant qu'individus, se regroupent en associations et et celui de grandes sociétés qui, fortes de leurs moyens financiers, tentent d'imposer leur politique au pays. Il n'y a là rien de surprenant. C'est ce qui fait que nous comprenons de quoi retourne cette entente commerciale. Elle ne sert qu'à établir et consolider ce pouvoir et ces privilèges dans l'appareil d'État au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Centre-Sud): Ces élections ont permis de circonscrire certaines nouvelles questions et d'aborder notamment celle de la concentration du pouvoir et de son exercice de façon irresponsable pour influer sur des décisions politiques. Elles ont révélé également à quel point on a nui à l'esprit d'entreprise et aux chances économiques. Nous commençons à constater que bon nombre de petites entreprises et de régions ne seront pas en mesure de partager la richesse du Canada. Cette entente aura pour effet de concentrer encore davantage le pouvoir économique comme la limaille de fer dans ce champ magnétique qu'est le marché. Il n'en résultera pas un partage équitable à l'échelle du pays. Cela va à l'encontre de tout ce qui a fait l'histoire du Canada.

Je reviens à l'ouvrage de M. Grant, ce philosophe conservateur selon qui le Canada constitue en quelque sorte une exception aux règles de l'économique et de la géographie. C'est en dépit de ces règles que le Canada est devenu une entité politique. Ce sont les gens eux-mêmes qui, par l'entremise de leurs représentants choisis lors d'élections générales et démocratiques, ont façonné le pays. Les gens ont dû exprimer leur volonté et décidé du genre de pays qu'ils voulaient. Or ce à quoi nous renonçons, c'est justement le droit de façonner notre pays par l'entremise de nos représentants élus.

Nous, en tant que groupe, estimons que notre mandat à cet égard ne se limite pas au projet de loi C-2 ou à cet accord commercial en particulier, mais qu'il consiste à préserver le caractère distinct de notre pays et à maintenir cet ensemble distinct de vues et de valeurs, qui, à notre avis, traduit les aspirations profondes des Canadiens.

Nous croyons qu'au cours des quatre prochaines années, le gouvernement actuel devra se surveiller constamment, car il y aura toujours une période des questions. Il y aura toujours un moment quelconque où il lui faudra rendre des comptes sur la façon dont il aura agi relativement à ce projet de loi. Si les députés du gouvernement sont le moindrement tentés de croire que le débat se terminera là, que la partie est gagnée, je leur dis qu'ils feraient mieux de rentrer chez eux et de continuer à rêver aux petits lutins de Noël. Ils n'ont encore rien vu.

Ces dernières élections ont permis à notre parti de devenir une force encore plus puissante et de mieux définir ses positions, de sorte qu'il est plus en mesure d'offrir aux Canadiens une véritable solution de rechange pour l'avenir. Que le gouvernement se le tienne pour dit, nous ne sommes pas prêts à battre en retraite.

Nous espérons que le gouvernement reconnaîtra que nous sommes les dépositaires de la confiance de beaucoup de Canadiens qui veulent que le Canada revienne à sa véritable identité. Ils veulent que le gouvernement renonce à la voie périlleuse qu'il s'est tracée en voulant s'aventurer dans des eaux étrangères et dans des sentiers où il n'a rien à faire. Nous voulons ramener le pays à ses origines et à ses traditions. Nous voulons offrir des possibilités réelles à tous ces jeunes pour qui les dernières élections étaient une expérience nouvelle et qui pour la première fois se sont rendu compte qu'ils devaient choisir le genre de pays qu'ils voulaient. Ils ont en grande majorité fait leur choix en faveur du Parti libéral du Canada.

C'est dans ce sens que les jeunes Canadiens ont voté. C'est cette génération qui, par son initiative et par sa force, donnera dans quelque temps l'élan qui déterminera l'évolution future de notre pays. C'est pourquoi nous avons confiance et nous sommes bien décidés à continuer à défendre les intérêts de cette génération. Nous ferons en sorte que les députés d'en face payent le prix de leurs faits et gestes et qu'ils en souffrent les conséquences. Ils auront affaire à un groupe de députés beaucoup plus nombreux et plus puissants qui n'hésiteront pas à se faire entendre.

Pour conclure mes remarques à l'étape de la troisième lecture, je tiens à dire que ce fut pour moi un honneur de prendre part à ce débat, d'exposer mes vues et de poser des questions. A la lumière du débat que nous avons eu et du fait que les Canadiens n'ont pas eu la chance de se faire entendre, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le mot «que» pour insérer le passage suivant à la place:

«Le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ne soit pas lu pour la troisième fois, mais soit plutôt renvoyé en comité plénier en vue du réexamen des articles 3 à 150 inclusivement.»

Si cet amendement est adopté, il permettra aux Canadiens de se faire entendre encore une fois.

• (1630)

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Madame la Présidente, je désire faire un rappel au Règlement. Étant donné la gravité et l'importance du débat sur le projet de loi C-2, en particulier en troisième lecture, je demanderais que la Chambre accorde à notre porte-parole officiel, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), le même temps que les deux députés qui viennent de prendre la parole.

M. McDermid: Madame la Présidente, au cours d'entretiens privés avec ses collègues des autres partis, le porte-parole néo-démocrate a demandé à obtenir plus de temps. Toutefois, il me semble quelque peu irréaliste de lui accorder le même temps qu'au parti de l'opposition et qu'au parti au pouvoir. Nous en avons discuté avec lui et il s'est engagé clairement à ne pas abuser de ce temps. Je pense que nous allons nous en tenir à cela.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je pense qu'il serait à propos et juste que mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), ait suffisamment de temps pour exposer le point de vue de son parti dans ce débat en troisième lecture, et nous n'avons certainement pas d'objection à ce qu'il utilise le temps que vous voudrez bien lui accorder.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence est quelque peu dans l'embarras. Y a-t-il consentement unanime à accorder plus de temps au député, ou bien son temps est-il limité? J'aimerais que la Chambre m'éclaire sur ce point.

M. McDermid: Madame la Présidente, je propose que le député prenne d'abord les 20 minutes auxquelles il a droit et, lorsque celles-ci seront écoulées, qu'il demande d'obtenir plus de temps . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est Noël.

M. McDermid: Nous suivons les règles de la Chambre. Pas de panique. A ce moment-là, on lui accordera ces minutes supplémentaires, à la discrétion de la présidence, et il en usera comme il nous a promis de le faire. Nous pourrons donc poursuivre nos travaux tel que prévu.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas le consentement unanime pour l'instant. Je vais donc donner la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Langdon: Madame la Présidente, la dernière fois où cette situation s'est produite au cours de la législature précédente, on m'avait dit qu'il n'était pas possible de demander plus de temps une fois les 20 minutes réglementaires écoulées. C'est pourquoi j'en fais la demande à la Chambre. Si vous décidez d'imposer une limite de 40 minutes, je n'y verrai certainement pas d'inconvénients.

La Présidente suppléante (Mme Champagne): Que le député présente sa demande à ce stade-ci ou plus tard, il n'en demeure pas moins que la présidence devra quand même demander le consentement unanime, afin d'accorder au député plus de 20 minutes, soit le temps qui lui est normalement imparti en vertu du Règlement.

Comme je n'ai pas le consentement unanime à ce stade-ci . . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je comprends le dilemme auquel vous faites face. Je voudrais simplement signaler que les partis ont donné leur consentement unanime, afin de permettre au député de prendre 40 minutes pour son discours de troisième lecture.

M. McDermid: Non.

La Présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas le consentement unanime de la Chambre à ce stade-ci. La parole est au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je déplore que le ministre d'État au Commerce extérieur (M. McDermid) refuse de donner son consentement unanime en l'occurrence, malgré les discussions que nous avons eues plus tôt.

Je voudrais tout d'abord exprimer un sentiment qu'éprouvent, à mon avis, de nombreux Canadiens alors que nous approchons de la fin de ce débat, en me lamentant sur l'avenir de notre nation. C'est là une plainte qui a été résumée non par les néo-démocrates, non par un socialiste, pas plus que par un libéral, mais bien par un conservateur du nom de George Grant, en 1965. Voici ce qu'il a déclaré:

Se lamenter, c'est déplorer la mort ou l'agonie d'une personne aimée. En l'occurrence, nous pleurons la fin du Canada en tant que pays souverain. Les lamentations politiques ne sont pas courantes en cette période de progrès, car la plupart des gens croient que la société évolue toujours pour le mieux.

Se lamenter, ce n'est pas se laisser aller au désespoir ou au cynisme. Lorsqu'on se lamente sur la mort d'un enfant, on exprime non seulement sa peine et son chagrin, mais on célèbre également les bons moments passés.

Je ne peux que me rappeler des choses qui m'étaient le plus précieuses.

Grant ajoute dans son premier chapitre que ses lamentations sur la mort du Canada sont, en fait, une célébration de la mémoire:

En l'occurrence, la mémoire de cet espoir ténu qui était le principe de mes ancêtres. Même si cet espoir est mince dans l'éternel flux et reflux de la nature, cela ne nous empêche pas de nous lamenter. Au moins nous pouvons dire comme Richard Hooker: Les générations futures sauront peut-être que nous n'avons pas permis par notre silence la disparition de certaines choses, comme dans un rêve.

C'est pourquoi nous, de ce parti, refusons dans le cadre de ce débat d'accepter le silence que le gouvernement tente sans cesse de nous imposer ainsi qu'à l'opposition dans son ensemble et aux Canadiens, en fait.

Il a recours pour ce faire à toutes les règles possibles.

Il s'agit d'un silence imposé aux députés par le biais du recours le plus draconien possible aux règles de la clôture. Le gouvernement a imposé ce silence aux Canadiens en restreignant le plus possible les audiences dans tout le pays, alors que normalement, dans le cas d'une décision aussi essentielle pour l'avenir de notre pays, ces audiences auraient dû aller d'elles-mêmes et être acquises, afin que les gens de toutes les localités du pays aient la possibilité de poser des questions, de présenter des instances et de faire connaître le point de vue qu'en tant que Canadiens, ils jugent avoir le droit de défendre. On n'a pas seulement tenté de bâillonner l'opposition des Canadiens. Il y a eu aussi, à toutes les étapes du débat, les trahisons du premier ministre (M. Mulroney). Ces trahisons sont si flagrantes, si criantes qu'elles vont hanter à tout jamais notre mémoire collective.

• (1640)

En avril 1987, le premier ministre a dit, et je le cite: «Les lois américaines sur les sanctions commerciales ne doivent pas s'appliquer au Canada, un point, c'est tout.» L'Accord stipule pourtant, en dépit de l'engagement solennel du premier ministre, que ces lois continueront de s'appliquer.

Deuxièmement, le premier ministre a déclaré à la revue *Fortune* après son élection: «Si quelqu'un veut acheter de notre eau, de notre pétrole, de notre blé, nous n'y voyons pas d'objection, au contraire. Les affaires sont les affaires.» En dépit de cette déclaration, le premier ministre prétend que lui et son parti ne ménagent aucun effort pour éviter la vente de notre eau aux États-Unis. C'est ce que j'appelle une trahison.

Enfin, et c'est peut-être sa déclaration la plus malencontreuse, la plus regrettable, il a dit: «Le libre-échange avec les États-Unis, c'est comme dormir avec un éléphant. Tout va bien jusqu'à ce que l'éléphant bouge, et s'il se retourne, vous êtes fait. Les Canadiens ont rejeté le libre-échange avec les États-Unis en 1911. Ils en feraient autant en 1983.»

Dans sa documentation électorale, le premier ministre affirmait qu'il entendait «poursuivre des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis dans des secteurs particuliers». C'est précisément la politique que le Nouveau Parti démocratique a toujours suivie et que le premier ministre a reniée, trahissant ainsi le peuple canadien.

Je ne veux pas recommencer la dernière bataille électorale, aussi tentant que ce soit. Je veux plutôt rendre hommage à tous nos nouveaux députés qui ont participé à ce débat. Ces députés, tous élus dans des circonscriptions conservatrices, ont fait entendre les préoccupations des Canadiens. Le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe (M. Samson) a parlé des problèmes que connaît notre inndustrie forestière du fait que le gouvernement a refusé d'insister pour que soit annulé un protocole d'entente relatif au bois résineux avant de signer un accord commercial avec les États-Unis.

Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor) nous a parlé de façon détaillée et éloquente des problèmes qui nous attendent dans le domaine agricole à cause de cet accord. Le député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk) a parlé avec passion des problèmes sociaux que notre pays devra subir à l'avenir à cause de l'Accord commercial.

Enfin, le député d'Edmonton-Est (M. Harvey), le premier représentant de l'Alberta qui exprime un point de vue autre que celui des conservateurs, est intervenu dans le débat au nom de notre caucus et il a dit à la Chambre que, contrairement à ce que nous avons entendu de la part des conservateurs albertains, cet accord aura des conséquences néfastes dans le secteur énergétique pour les Canadiens, non pas seulement au Canada central, dans l'Atlantique et en Colombie-Britannique, mais aussi en Alberta même.

La députée de Calgary-Sud-Ouest (M^me^ Sparrow) a eu beau fouiller dans l'Accord, on n'y trouve nulle part un engagement garantissant que les producteurs d'énergie de l'Alberta auront accès au marché américain, pas plus qu'on n'y trouve la garantie qu'à l'avenir, les Canadiens pourront compter sur la sécurité de leurs approvisionnements en énergie. C'est scandaleux, et je suis fier que nous ayons dans nos rangs un porte-parole d'Edmonton-Est qui peut nous en parler si efficacement.

Tous ces députés et bien d'autres dont j'aurais pu vous parler ont prononcé leur premier discours à la Chambre depuis une semaine, discours qu'ils ont tous consacré à cet accord. Tous ont défait des conservateurs, et si j'étais conservateur, je les écouterais et je chercherais à comprendre le pourquoi de ces défaites et je m'efforcerais de faire quelque chose pour y remédier.

Au lieu de cela, le gouvernement n'a pas écouté. Le ministre responsable a dit, avant même qu'on ne présente le moindre amendement, qu'il ne pourrait y avoir aucun amendement à ce projet de loi; il a dit cela avant même d'entendre ce que l'opposition avait à dire. Il n'a même pas été possible, ni pour notre parti, ni pour l'autre parti d'opposition, de présenter le moindre amendement, parce que les conservateurs ont tout fait pour que le débat n'aille pas plus loin que l'article 2 et ils ont encore une fois imposé la clôture à cette étape de l'étude parlementaire de ce projet de loi.

Nous avions des amendements à proposer qui pouvaient répondre à chacune de ces préoccupations, des amendements ayant notamment pour objet d'énoncer une définition du Canada à l'article pertinent, lequel comporte seulement une définition des États-Unis.

• (1650)

Une telle définition permettrait de se pencher sur la question de la clause de dérogation qui permet au gouvernement fédéral d'annuler à l'avenir toute loi provinciale qui entrerait en contradiction avec cet accord commercial, ce qui risque de constituer à l'avenir un véritable boulet constitutionnel pour le Canada. Nous avions des amendements à présenter afin de faire en sorte que soit énoncée explicitement dans l'Accord lui-même, et non pas seulement dans la législation, l'interdiction pour le Canada d'exporter de l'eau aux États-Unis. Nous avions un amendement à présenter qui disait simplement qu'il est entendu que rien dans le présent accord ne doit être interprété comme ayant des répercussions négatives sur les programmes sociaux, culturels, environnementaux, agricoles et de développement régional du Canada.

Nous voulions insérer un renvoi très clair et explicite aux articles 2010 et 2011 afin d'établir hors de tout doute que l'on ne pourrait à l'avenir empêcher la mise sur pied de programmes spéciaux, comme on le fait actuellement. Nous voulions présenter un amendement pour empêcher le gouvernement de continuer d'augmenter les contingents d'importation aux États-Unis dans le cas des produits laitiers, de la volaille, des oeufs et des autres produits réglementés par des offices de commercialisation. Nous n'avons toutefois pas pu le faire. Nous avions un amendement proposant au gouvernement de s'engager à défendre la Commission canadienne du blé, comme l'avaient demandé les syndicats du blé des Prairies. Là encore nous n'avons pas eu la possibilité de débattre cet amendement à la Chambre, et les représentants des syndicats du blé des Prairies n'ont pas pu faire entendre leurs vues sur ce projet de loi très important pour leur avenir et celui de tous les Canadiens de l'Ouest.

Nous voulions présenter des amendements afin que rien n'empêche les autorités provinciales, municipales ou fédérales de prendre des mesures pour protéger l'environnement. Nous voulions aussi que les négociations touchant les subventions soient assujetties à certaines limites afin d'empêcher le gouvernement d'en donner encore plus qu'ils ne l'ont fait dans l'Accord commercial. Nous n'avons pas pu le faire.

Nous avions des amendements recommandant de charger un comité spécial de la Chambre de superviser les futures négociations concernant les subventions. Nous avions des amendements prévoyant des façons de mettre en place des lois qui permettraient aux travailleurs des secteurs, des collectivités et des entreprises touchés par l'Accord d'obtenir une aide spéciale, comme dans le cas du Pacte de l'automobile. Notre parti a en effet lutté pour obtenir une aide de ce genre dans le cadre du Pacte de l'automobile, ce qui nous a permis d'accepter et d'appuyer cette entente.

Nous avions d'autres propositions relatives aux sources d'énergie canadiennes informant les contribuables d'un bout à l'autre du pays qu'ils avaient eux-même payé pour cette énergie. Chaque Canadien a payé pour le développement énergétique du pays. Nous n'avons pas le droit de priver nos enfants et nos petits-enfants de ce que nous avons déjà acquis grâce à nos impôts, soit le droit de suffire à nos besoins avant d'exporter vers les États-Unis.

M. McDermid: Nous ne donnons rien.

M. Langdon: Nous aurions voulu présenter des amendements pour que le gouvernement prenne tous les engagements nécessaires, madame la Présidente. Je crois qu'il est temps, comme l'a dit le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), d'envisager l'avenir et de répondre aux questions qui se présenteront dans l'avenir. Les Canadiens devront régler des questions très difficiles au cours des dix prochaines années, dont le problème de l'adaptation.

Quelle adaptation sera possible pour les travailleurs? Aucune réponse n'a été donnée à cette question. Aucun perfectionnement n'a été apporté au programme d'adaptation des travailleurs âgés, qui devait être en place il y a des mois et qui ne l'est toujours pas encore. Que dire des discussions sur les subventions? Aucun compte rendu n'en a été fait à la Chambre. Nous n'avons aucune idée

de notre orientation, en tant que pays, dans ces discussions. Il y a ensuite la Commission canadienne du blé qui est menacée. Dans ce cas encore, le gouvernement ne nous donne aucun indice de ce qu'il se propose de faire.

Puisque les vingt minutes qui vous étaient allouées sont écoulées et qu'il a été proposé que je demande le consentement de la Chambre pour mettre un terme à mes commentaires, ce qui prendrait une dizaine de minutes, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre.

M. McDermid: Madame la Présidente, si je posais une question au député, il pourrait continuer de parler pendant dix minutes. Puis-je lui demander d'enchaîner avec l'explication qu'il s'apprêtait à nous donner en ce qui concerne l'avenir?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Passons aux questions et commentaires. La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Je suis désolé que le ministre n'ait pas voulu qu'il y fait consentement unanime de son côté.

M. Barrett: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ai-je mal compris, ou le député s'est-il vu accorder les vingt minutes qu'il demandées à la Chambre?

La présidente suppléante (Mme Champagne): A la période de vingt minutes peut s'ajouter une période de questions et commentaires de dix miniutes. Une question a été posée, et j'ai accordé le délai prévu au député d'Essex—Windsor. La période des questions et commentaires est en cours. La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Barrett: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca fait uin rappel au Règlement.

M. Barrett: Le député a demandé le consentement de la Chambre pour poursuivre ses commentaires pendant vingt minutes. La Chambre n'a pas été appelée à se prononcer sur cette question avant que le ministre ne prenne la parole. Le député a présenté une demande et je recommande que la Chambre commence par se prononcer sur celle-ci.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si le député avait, comme moi, écouté les commentaires du ministre, il se serait rendu compte qu'il était évident que nous n'avions pas le consentement unanime nécessaire pour permettre au député de prolonger son allocution de vingt minutes. Je crois que ce point a été réglé. La période de dix minutes réservée aux questions et commentaires est en cours. La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Barrett: La Chambre n'a pas été appelée à se prononcer sur la question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre en a été saisie.

M. Barrett: Elle ne l'a pas été.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, je vous prie.

M. Barrett: Le ministre s'est levé et a pris une décision avant . . .

• (1700)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député comprendra certainement qu'aussitôt après avoir obtenu la parole pour faire un rappel au Règlement, son collègue a été immédiatement autorisé à utiliser la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations pour poursuivre et achever son discours. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la Chambre n'a pas donné le consentement unanime pour que le député dispose de vingt autres minutes, et c'est pourquioi j'ai tranché dans le sens que vous savez.

L'heure passe. Je suis persuadée que personne ne voudra que le député d'Essex—Windsor ne perde ce temps précieux. Je donne la parole au député d'Essex—Windsor.

M. Barrett: C'est une menace de la présidence.

M. Merrithew: Asseyez-vous. La présidente s'est levée.

M. Barrett: N'écoutez-vous pas les rappels au Règlement? Vous avez agi sur une supposition. Vous n'avez pas posé la question à la Chambre.

M. McDermid: Vous faites partie des gros bonnets maintenant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence s'est évertuée à expliquer au député d'Esquimalt—Juan de Fuca qu'il était manifeste, d'après ce qu'a dit le ministre, que la Chambre n'accordait pas le consentement unanime.

M. Barrett: Vous n'avez pas posé la question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député d'Essex-Windsor.

M. Langdon: Je réitère simplement les arguments de mon collègue. La procédure habituelle veut que l'on demande s'il y a consentement unanime.

M. Barrett: C'est exact.

M. Langdon: S'il n'y a pas consentement unanime . . .

M. Mazankowski: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Barrett: C'est ce que nous voulons savoir. Un gouvernement dictatorial, voilà ce que vous êtes.

M. Langdon: Si l'on me permet de répondre . . .

M. Barrett: Le gouvernement impose la clôture et refuse par-dessus le marché de laisser les députés s'exprimer. C'est cela, un gouvernement dictatorial.

M. Langdon: Qu'on me permette de répondre, si l'on veut bien, au discours d'une heure trois quarts du ministre et au discours légèrement plus long du critique libéral, bien que les libéraux se soient montrés disposés à m'accorder un petit délai, et de clore avec quelques derniers points.

Tout d'abord, le ministre a fait valoir, entre autres choses, ce matin que les hôpitaux au Canada appartenaient à l'État. Or, c'est absolument et carrément inexact. En fait, seulement 13 p. 100 des hôpitaux appartiennent aux provinces. Des organismes sans but lucratif en possèdent dans une proportion de 41 p. 100. Dans plus de 5 p. 100 des cas, certains hôpitaux appartiennent à des organismes à but lucratif. Voilà une réalité dont le ministre devrait tenir compte.

M. McDermid: Où voulez-vous en venir?

M. Langdon: Je tiens à faire un bref commentaire au sujet du Pacte de l'automobile que le ministre a mentionné encore une fois. J'aurais cru que même ce ministre ne serait pas revenu sur ce sujet dont on a traité en long et en large à maintes reprises. Les conditions du Pacte de l'automobile en font un document totalement différent de l'Accord de libre-échange dont nous discutons aujourd'hui.

Je termine en prenant certains engagements au nom de mon parti. Premièrement, je tiens à mettre en garde les États-Unis qui ont peut-être l'impression d'avoir réussi à obtenir tout ce qu'ils désiraient du Canada, qu'il y aura toujours à la Chambre des communes un parti pour les surveiller, pour examiner toutes les mesures qu'ils prendront et dénoncer toutes les pressions qu'ils exerceront, un parti qui luttera constamment pour défendre le Canada contre leurs visées.

Deuxièmement, quoique mon parti ait perdu une bataille, nous tenons à ce que les ministériels sachent que nous sommes déterminés à continuer de lutter. Le NPD croit à l'indépendance du Canada, contrairement aux conservateurs ou aux libéraux lorsqu'ils sont au pouvoir. Il s'agit là d'une cause sacrée pour mon parti.

Troisièmement, mon parti s'engage à surveiller le gouvernement de très près, à le talonner pour protéger le Canada et la population tout au long des négociations sur la définition des subventions et sur l'harmonisation, car notre économie risque d'être sérieusement mise à mal lors de ces négociations.

Quatrièmement, mon parti s'engage à défendre avec toute l'énergie possible les victimes de l'Accord. Même si le premier ministre ne veut pas l'admettre, il y aura immanquablement des victimes et il faut les protéger. Le Canada s'est toujours préoccupé du sort de ses citoyens lorsqu'il a modifié son système commercial, et il serait immoral de ne rien faire en l'occurrence.

Enfin, j'affirme que les Canadiens devront à nouveau se prononcer sur l'Accord commercial. Je suis prêt à admettre que lors des dernières élections, ils ont choisi de mettre cet accord à l'essai. Telle est la nature de notre démocratie parlementaire. Seulement deux provinces ont accordé une majorité au gouvernement, mais cela suffit pour abiliter celui-ci à mettre son accord en oeuvre.

Les Canadiens ont décidé de donner une chance à l'Accord, mais lorsqu'il aura été mis à l'essai pendant un certain temps, ils seront appelés à le juger, dans le cadre d'élections ou autrement. Je pense que les Canadiens seront à même de porter un jugement lorsque beaucoup des problèmes que nous, de l'opposition, avons prévus auront surgi.

Je crois que ces problèmes feront surface et que les Canadiens pourront alors se prononcer en se fondant sur la valeur réelle de l'Accord et sur ses défauts, plutôt que sur la foi d'une campagne lancée par les grandes entreprises au coût de millions de dollars, comme ce fut le cas avant les dernières élections. Le peuple canadien finira par vaincre un jour, et je crois que le Nouveau parti démocratique personnifiera cette victoire collective sur le grand capitalisme que représente cet accord. Voilà ce que nous réserve l'avenir.

• (1710)

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais gré aux députés d'avoir participé aussi vigoureusement à ce débat éminemment important, et je leur suis reconnaissant de me laisser parler moi d'un sujet qui a été passablement débattu à la Chambre des communes. D'ailleurs, on m'a dit qu'au 12 décembre 1988, nous avions passé en tout 331 heures et demie à étudier l'Accord de libre-échange sur une période de 64 jours sans compter les 40 à 50 heures que nous venons de lui consacrer. Cette prolongation est le plus bel hommage que nous pouvons rendre à notre démocratie au sein d'un Parlement libre dont on a multiplié les séances pour mieux éclairer le débat.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'aimerais bien que le premier ministre (M. Mulroney) m'explique comment on peut recourir autant de fois à la motion de clôture et parler de démocratie parlementaire . . .

M. le Président: Je ferai remarquer au député que cette question ne justifie pas un rappel au Règlement, mais qu'il peut la garder pour une autre occasion. Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je répondrai au député, compte tenu de tout ce que sa question laisse entendre, que la réponse la plus éloquente et la plus sensée nous a été donnée il y a un mois aujourd'hui par le très distingué chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui a dit textuellement: «Les Canadiens ont pris une décision qui donne à M. Mulroney le droit de donner suite à son projet de libre-échange».

Pour la gouverne du député, je lui rappelle la suite des propos du chef du Nouveau parti démocratique qui a la réputation d'un grand démocrate: «Compte tenu du verdict populaire, ce serait faire preuve d'un esprit revenchard intempestif que de continuer de renchérir sur ce qui devrait être fait à cette étape-ci. Ce projet de loi devrait être adopté.»

Ce sont les paroles mêmes qu'a prononcées le chef du Nouveau parti démocratique il y a un mois aujourd'hui. Je crois que le député conviendra lui aussi que nous avons pratiquement épuisé le sujet. Le chef de l'opposition (M. Turner) a également exprimé ce sens de la démocratie en disant à maintes reprises, à la Chambre comme ailleurs: «Sur une question d'une telle importance, il appartient au peuple de se prononcer.» Et, monsieur le Président, le peuple s'est prononcé!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je voudrais, en passant, aborder quelques-uns des arguments les plus spécieux qui aient jamais été avancés à la Chambre des communes. C'est au sujet de la théorie la plus récente de certains députés selon laquelle les élections n'ont pas été gagnées par le côté qui siège à la droite du Président.

D'après les tenants de cette théorie, le régime parlementaire britannique n'existe plus; il serait remplacé, d'une façon ou d'une autre, par un nouveau régime référendaire ou républicain en vertu duquel c'est la majorité des suffrages exprimés qui compte et non le nombre de sièges remportés, comme nous l'avions toujours cru depuis que notre nation existe.

Eh bien, pour ceux qui croient à cette théorie on ne peut plus fallacieuse, injuste et contraire aux principes fondamentaux du régime parlementaire britannique, je voudrais revenir sur quelques événements de notre histoire récente.

Au cours de la 28e législature dont le chef de l'opposition faisait partie en 1968, le gouvernement libéral avait été élu avec 45 p. 100 des suffrages exprimés. En 1973, le gouvernement libéral suivant n'avait obtenu que 38,5 p. 100 des suffrages. Après la campagne électorale de 1974, à laquelle le chef de l'opposition avait activement participé, le gouvernement libéral, élu par 43,2 p. 100 des voix, avait décrété le gel des prix et des salaires.

En 1980, le gouvernement libéral a obtenu 44,3 p. 100 des suffrages et il a présenté le Programme énergétique national et rapatrié la Constitution, ce qui a causé bien des problèmes. Et, bien que je ne sois pas d'accord . . .

M. Gauthier: Vous avez tous voté en faveur.

M. Mulroney: Bien que je ne sois pas du tout d'accord avec le Programme énergétique national et avec certains aspects de la Constitution, je n'ai jamais prétendu à l'époque que les gouvernements libéraux n'avaient pas le droit de prendre ces mesures parce que les Canadiens leur avait donné la majorité absolue non pas des voies mais des sièges.

[*Français*]

C'est donc, monsieur le Président, avec fierté que je prends la parole pour participer à la dernière étape de ce débat historique. Le 21 novembre, les Canadiens et les Canadiennes ont exprimé leur confiance en leur pays et en leur avenir collectif. Ils ont confié à notre gouvernement le mandat de préparer le pays à relever les grands défis de demain. Ils voulaient un gouvernement qui soit prêt à faire face aux changements de façon positive et constructive, un gouvernement qui envisagerait l'avenir avec confiance et qui s'ouvrirait au reste du monde avec assurance.

Je voudrais, à ma dernière intervention dans ce débat, qui dure quand même depuis quelques années maintenant, souligner certains points que je considère importants. L'Accord de libre-échange est une affirmation de notre maturité et de notre souveraineté nationales. Le gouvernement a pris l'engagement de s'assurer que les négociations qui se poursuivront après l'entrée en vigueur de l'Accord va contribuer à accroître le dynamisme, la confiance et la souveraineté de la nation canadienne. La double orientation de notre politique commerciale nous place, je pense, dans une position unique pour promouvoir les intérêts du Canada. Et, dernièrement, les Canadiens sont prêts à saisir avec enthousiasme les possibilités qu'offre l'Accord de donner un nouvel essor et un nouveau dynamisme à l'économie canadienne.

Pendant la campagne électorale, les Canadiens ont pris une décision très importante pour l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont pensé sérieusement à qui ils sont et vers quoi ils se dirigent et leur réflexion leur a révélé une image qui leur a plu: celle d'un Canada conscient de son identité, de son potentiel et de son rôle dans le monde; un Canada qui surpasse tous les pays industrialisés sur le plan de la croissance économique depuis quatre ans; un Canada où ont été créés un million trois cent mille emplois; un Canada qui offre de toutes nouvelles possibilités à sa jeunesse et s'ouvre à de nouvelles possibilités commerciales pour l'avenir.

Les Canadiens ont examiné tout cela, ont comparé toutes les possibilités et ont décidé qu'ils voulaient que le Canada profite de tout ce qui s'offrait à lui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous vivons tout près d'une vigoureuse superpuissance. C'est une réalité géographique avec laquelle nous devons composer. Certains y voient une menace; pour nous, c'est une chance unique.

Nos deux peuples vivent en harmonie depuis plus de deux siècles. Nous nous entendons sur beaucoup de choses et nous poursuivons de nombreux objectifs communs. Nous partageons un continent et l'amour de la liberté, mais nous sommes profondément différents à bien des points de vue. Nous, Canadiens, vivons en monarchie constitutionnelle, tandis que les Américains vivent en république.

• (1720)

Nous avons des traditions juridiques uniques fondées sur la *common law* britannique et le droit civil français. Nous sommes un pays officiellement bilingue et nous avons reconnu le caractère multiculturel du Canada. Et bien que nous soyons des alliés indéfectibles des États-Unis au sein de l'OTAN et du NORAD, nous n'avons pas toujours la même vision du monde. En fait, nous avons de nombreuses divergences d'idées sur des questions fondamentales et nous les avons exprimées à maintes reprises dans des rencontres internationales.

Nous ne croyons pas pour autant qu'il faille adopter une attitude hostile plutôt qu'une démarche rationnelle dans nos relations avec les États-Unis d'Amérique. Nous ne croyons pas non plus que la souveraineté trouve sa force dans l'isolement. A l'heure actuelle, nous entretenons de bons rapports avec les États-Unis. Nous avons pour politique de construire, pas de détruire, et de collaborer, pas de se démolir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quand des voisins se disputent, tout le monde en souffre. Quand ils coopèrent, tout le monde en profite. Nous préférons la politique de la coopération à celle de la confrontation. Et les faits le démontrent: la coopération sert bien les intérêts du Canada.

Le Canada est une nation commerçante; près du tiers de notre activité économique est généré par le commerce et trois millions d'emplois en dépendent directement. C'est ce domaine qui pose au gouvernement, au Parlement, un de ses plus grands défis et je pense qu'il demeurera pendant un bon moment encore le plus grand défi qu'auront à relever les gouvernements à venir. Le monde se rétrécit, les nations deviennent de plus en plus interdépendantes et les affaires se font de plus en plus à l'échelle internationale. Nous devons faire face aux changements rapides de la vie économique internationale. Nous n'avons pas d'autre choix.

Il y a une façon pour les gouvernements de rendre cette situation moins incertaine, et c'est par la coopération internationale et par la conclusion d'ententes qui remplacent les décisions subjectives et désordonnées par des règles objectives et équitables.

Les Canadiens sont depuis longtemps d'ardents partisans de la coopération internationale, aussi bien au niveau multilatéral que bilatéral. Peu de pays sont représentés au sein d'autant d'institutions internationales que le Canada, qui est membre des Nations Unies, du Commonwealth, du Sommet de la francophonie, du groupe des Sommets économiques et d'autres organisations de coopération économique comme le GATT, l'OCDE, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Parce qu'ils sont voisins, le Canada et les États-Unis ont conclu au fil des années une multitude d'ententes, soit entre eux directement ou en association avec d'autres pays. Afin de protéger leurs intérêts essentiels en matière de sécurité, nos deux pays sont devenus membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dès sa fondation, mais nous avons aussi constitué la Commission mixte permanente de défense et le NORAD pour répondre aux besoins particuliers découlant de notre responsabilité commune à l'égard de la sécurité de l'Amérique du Nord.

Soucieux de protéger la santé et l'environnement de leurs citoyens, le Canada et les États-Unis prennent également une part active au Programme des Nations Unies pour l'environnement et aux activités de l'Organisation mondiale de la santé. Nous avons également créé la Commission mixte internationale et signé une entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Tout comme nous avons continué de négocier jusqu'à ce que nous parvenions à un accord commercial qui est un modèle en matière de commerce selon les chefs d'État du Groupe des Sept, nous allons revenir à la charge sur la question des pluis acides tant que ce problème ne sera pas réglé à notre satisfaction mutuelle.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les députés savent tous que la tradition de coopération bilatérale et multilatérale entre le Canada et les États-Unis existe de longue date et s'étend à plusieurs domaines. Je crois que la plupart des députés, indépendamment de leur allégeance politique, conviendront que cette coopération nous a été très profitable, qu'elle a favorisé notre bien-être économique et qu'elle a été à l'origine de la poussée économique du Canada dans le monde.

Au fil des ans, nous avons négocié avec les Américains environ 200 traités, protocoles, accords et arrangements. Et pourtant nous sommes encore là, plus Canadiens, plus confiants et plus prospères que jamais. Je crois qu'un jour, un premier ministre du Canada interviendra aux Communes pour rappeler qu'à cause de cet accord de libre-échange, le Canada est encore plus prospère, plus indépendant et plus souverain que naguère.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Alors, monsieur le Président, toutes ces ententes, aussi bien au niveau international que bilatéral, contribuent à la protection et à la promotion de nos intérêts nationaux. Elles renforcent notre souveraineté nationale car toute négociation internationale est une expression de souveraineté. Les leviers de gestion économique qui symbolisent la souveraineté, ce ne sont pas ceux qui mènent au protectionnisme, mais bien au contraire, ceux qui favorisent l'essor et l'ouverture de notre économie. Les années d'expérience nous ont enseigné que les politiques discriminatoires mènent à l'appauvrissement, tandis que celles qui laissent jouer librement la concurrence engendrent toujours la prospérité. L'Accord de libre-échange va éliminer les tarifs qui entravent encore les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Ces tarifs, tant les nôtres que ceux des Américains, ont pour effet d'appauvrir les Canadiens. Du début à la fin, l'Accord est fondé sur un seul et même principe, fort simple d'ailleurs, celui de l'équité dans les rapports entre Canadiens et Américains.

Mais il demeure que, ici, ce sont les Canadiens et eux seuls qui vont décider comment ils vont régir leur vie économique, et les Américains feront de même chez eux. Nos leviers économiques resteront entièrement entre nos mains. Nous pourrons compter sur un assouplissement des conditions du commerce entre nos deux pays qui vont devenir moins arbitraires. Nous n'aurons plus à aller à Washington quémander des exemptions ou un traitement spécial. Nous pourrons désormais compter sur la primauté du droit et sur une commission de règlement des différends où nous aurons un nombre égal de représentants. Et en quoi alors, monsieur le Président, notre souveraineté est-elle menacée? La réponse est fort simple et très directe, notre souveraineté n'est nullement menacée. Notre souveraineté sera renforcée par cette expression dynamique d'un Canada moderne et prospère qui va sortir du traité de libre-échange.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Nous franchissons avec ce traité une nouvelle étape du processus de libéralisation du commerce, mais il est prévu que les négociations se poursuivront et que l'Accord pourra évoluer. Comme l'ont fait remarquer le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et d'autres, les prochaines négociations sont plus qu'une simple question de subventions. Nous allons continuer de travailler avec les Américains afin d'améliorer les règles et réduire les barrières touchant les marchés publics de biens et de services; nous allons nous efforcer de rendre plus rationnelles les normes industrielles et les normes générales d'hygiène et de sécurité.

Nous allons poursuivre nos efforts en vue de mettre plus d'ordre dans les pratiques commerciales agricoles si préjudiciables aux agriculteurs de l'ouest et de l'est du Canada qui sont durement pris à partie par les subventions déloyales qu'ont adoptées à grands frais les pays de la CEE, et les États-Unis plus tard pour rétablir l'équilibre. Cette situation pénalise injustement nos agriculteurs.

Nos deux pays veulent établir un meilleur système pour faire face aux problèmes occasionnés par les pratiques discriminatoires de fixation des prix outre-frontières; nous voulons aussi assurer une meilleure protection de la propriété intellecturelle et trouver des façons plus équitables de partager l'accès à la nouvelle technologie. Mon gouvernement entend oeuvrer en ce sens non seulement dans le contexte de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, mais partout où il sera possible de réaliser des progrès et de promouvoir les intérêts du Canada.

Plus tôt ce mois-ci, à Montréal, les ministres du GATT ont passé en revue les progrès accomplis dans ces domaines au niveau multilatéral. Tous les Canadiens ont pu voir alors à quel point il sera difficile de parvenir à un plus vaste consensus.

• (1730)

Les véritables progrès au sein du GATT sont souvent limités et toujours terriblement lents. Dans certains dossiers importants, il peut parfois s'écouler des années sans que rien ne bouge.

Nous avons trop de millions d'emplois. Nous avons trop de jeunes gens qui réclament des débouchés économiques. Le taux de chômage est trop élevé dans des régions comme Terre-Neuve, le Labrador et la Colombie-Britannique. Les gens veulent des débouchés économiques et ils ne peuvent pas attendre indéfiniment. Ils appuient le genre de dynamisme découlant d'un accord bilatéral avec notre principal partenaire commercial.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Raison de plus, monsieur le Président, pour être satisfaits des résultats des négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Pour le Canada, la question des subventions est d'une importance capitale, aussi bien sur le plan multilatéral qu'au niveau bilatéral. Nous nous préoccupons particulièrement des subventions qui dérèglent le commerce des produits agricoles. Nous voulons également plus de clarté et de cohérence en ce qui concerne l'utilisation de droits compensateurs dans le commerce international.

Il y a une chose qui ne fera jamais l'objet de discussions, dans quelque organisme international que ce soit, et ce sont les programmes sociaux du Canada. Ils ne font tout simplement pas partie des enjeux. Les programmes sociaux tels que l'assurance-maladie ou le régime de pensions ne sont aucunement menacés, et ils ne l'ont jamais été. Ils ne le seront pas non plus lors de futures négociations. L'une des injustices les plus flagrantes jamais commises durant une campagne électorale a été de laisser entendre qu'une personne âgée vulnérable ou malade pourrait perdre sa pension en votant pour un certain parti, lorsque tout le monde sait que les programmes sociaux canadiens n'ont jamais fait l'objet de négociations et ne le feront jamais. La seule chose qui se produira, c'est que nous pourrons les améliorer grâce à la prospérité résultant de l'accroissement des échanges commerciaux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'État envoie des chèques aux personnes âgées en janvier, en février, en mars, en juin et en juillet, augmente le montant de leur pension et continue de payer la totalité de leurs frais d'hospitalisation. Après un bout de temps, celles-ci vont sûrement se demander pourquoi les libéraux et les néo-démocrates leur ont raconté toutes ces sornettes. C'est à corps défendant que les Canadiens se souviendront de ceux qui ont cherché à abuser de leur confiance.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le député de Winnipeg a dit dans son discours d'aujourd'hui qu'il a eu beaucoup de mal à accepter le verdict et qu'il n'était pas sûr de l'intention des Canadiens, bien que nous ayons obtenu, et de loin, le plus grand nombre de sièges. Au fil des événements, les Canadiens enseigneront au député de Winnipeg la véritable signification de la démocratie, même s'ils doivent sans cesse lui répéter la leçon jusqu'à ce qu'il comprenne. Les élus ont la confiance du peuple et doivent remplir le mandat qui leur a été confié.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, le 21 novembre dernier, les Canadiens ont exprimé avec force la confiance qu'ils ont en eux-mêmes. Ils ont voté pour l'avenir plutôt que pour le passé. Ils ont choisi de relever le défi de l'excellence dans la concurrence, le défi de bâtir un pays plus fort dans la décennie et le siècle à venir.

Les Canadiens sont prêts à se tourner vers l'avenir et à s'ouvrir au monde extérieur. C'est exactement ce que fait notre gouvernement. C'est exactement ce que vise l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Mais le renouveau économique ne relève pas uniquement du gouvernement canadien. Il relève conjointement du gouvernement, des entreprises et des travailleurs. Il se fait dans la coopération et la consultation, et très rarement avec succès dans l'affrontement.

Le rôle du gouvernement est de créer un climat propice au succès; celui du milieu des affaires, de saisir les occasions qui s'offrent; celui du milieu syndical, de contribuer avec leurs idées et leur leadership à la réalisation de ces objectifs communs.

Si les trois partenaires au Canada se serrent les coudes, c'est tout le pays qui va en profiter grâce à la création de nouveaux et de meilleurs emplois, et à majorer également notre richesse naturelle, notre richesse nationale.

Tous les experts disent qu'il va se créer à peu près 250 000 nouveaux emplois dans les 10 prochaines années avec le traité de libre-échange. Cela veut dire 250 000 nouveaux emplois pour nos jeunes, au-delà des prévisions actuelles, et moi je pense que lorsque l'on peut créer un quart de million de nouveaux emplois pour la jeunesse canadienne, c'est bon pour le Canada et il faut en faire davantage.

Certains secteurs de l'économie canadienne vont connaître des transformations et des changements pour pouvoir répondre au défi de la concurrence mondiale et ouvrir à toutes les régions du Canada des perspectives de croissance, d'innovation et de prospérité. C'est là, monsieur le Président, un défi qu'il faut relever d'emblée pour le bien de tous les Canadiens.

Le mouvement syndical a un rôle important et constructif à jouer là-dedans. Je crois que ses dirigeants sauront se faire entendre pour défendre leurs intérêts et les intérêts de ceux qu'ils représentent, et ceux qu'ils représentent également concernant l'intérêt national.

J'ai eu des conversations, dernièrement, avec certains d'entre eux et je serais heureux de les rencontrer dans les mois qui viennent. Toutes les analyses indépendantes mènent à la conclusion que l'Accord de libre-échange va créer des milliers de nouveaux emplois dans toutes les régions du pays, surtout si je ne m'abuse, dans les régions les plus défavorisées.

Mais il va se produire certains changements, et les gouvernements doivent être prêts à faire face à cette réalité d'une façon innovatrice et productive.

[*Traduction*]

Si l'on y met tout le soin et l'attention de rigueur, l'adaptation est généralement un processus positif, le signe qu'une population active est ouverte au changement et qu'elle cherche à améliorer sa condition et celle des générations à venir. Déjà, nos travailleurs comptent parmi les plus spécialisés et les plus mobiles au monde. Environ quatre millions d'entre eux changent d'emploi chaque année. Ils gravissent les échelons, ils avancent, ils progressent.

Pour ceux d'entre nous qui représentons de très vastes régions du Canada, et je note la présence à la Chambre des députés de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et du nord-est du Québec, pour ne citer que ceux-là, l'adaptation signifie que, par suite de la création d'industries et d'emplois dans les régions, des milliers de jeunes Canadiens pourront travailler dans leur milieu, au lieu de déménager dans d'autres provinces pour trouver du travail. Lorsque nous aurons créé des emplois dans ces régions très éloignées du centre du Canada, nous aurons rendu un fier service à notre pays, parce que nous aurons consolidé la nation en favorisant la prospérité des autres régions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au cours des dix prochaines années, les rajustements que subira l'économie canadienne ne découleront pas uniquement de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, loin de là. C'est plutôt le contraire. L'adaptation viendra surprendre la Chambre, tous ses membres, tout le monde; elle sera le fruit de l'évolution technologique, de l'évolution des goûts, de l'évolution de la demande, de l'évolution de la concurrence internationale et de l'évolution des politiques, ici et partout dans le monde. L'Accord a été conçu de façon à tenir compte de certains des intérêts et réalités fondamentaux du Canada et de problèmes d'adaptation particuliers.

• (1740)

Certains secteurs comme ceux des transports et les industries culturelles en ont été entièrement exclus. Dans d'autres, comme l'industrie de la bière et l'ensemble des industries des services, toutes les pratiques en vigueur ont été soustraites à l'application de l'Accord. Les offices de commercialisation de nos producteurs laitiers et de nos aviculteurs ont été entièrement préservés et des clauses de sauvegarde spéciales ont été prévues à l'égard de l'industrie horticole.

Autre facteur, et c'est peut-être le plus important, l'entrée en vigueur de l'Accord sera échelonnée sur une période de dix ans, justement afin de laisser aux industries le temps de s'adapter et de s'ajuster. Une décennie, une période de dix ans pour permettre aux travailleurs, aux dirigeants d'entreprise et aux gouvernements de collaborer ensemble pour se préparer non seulement aux changements, mais aussi aux énormes possibilités économiques qui s'offriront au Canada et à toutes les régions.

Grâce aux vastes consultations que nous avons menées auprès de l'industrie pendant toute la durée des négociations, les représentants de chaque secteur ont effectivement choisi eux-mêmes le rythme auquel leur secteur pourrait s'adapter aux réductions de droits de douane.

[*Français*]

Et si effectivement, monsieur le Président, l'échéancier prévu s'avère encore trop serré pour certaines industries, les clauses de sauvegarde vont permettre à l'un ou l'autre gouvernement de rétablir de façon temporaire les droits de douane sur les produits de ces industries. De façon plus générale, les gouvernements fédéral et provinciaux disposent de toutes sortes de programmes pour faciliter l'adaptation des particuliers, des entreprises et des collectivités, par exemple, l'assurance-chômage, les programmes de recyclage, ainsi de suite.

De plus, la Commission de Grandpré va déterminer précisément quels mécanismes supplémentaires seront nécessaires pour répondre de façon adéquate aux besoins que pose le libre-échange. Elle verra surtout à ce que ces

nouveaux mécanismes soient d'abord axés sur les besoins des gens, c'est-à-dire à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient destinés avant tout à donner aux Canadiens les compétences nécessaires pour atteindre les normes élevées de productivité, de concurrence et bien sûr d'excellence.

[*Traduction*]

Avant même d'entreprendre les négociations commerciales, nous avons tenu de vastes consultations auprès de la population canadienne, tout comme l'avait fait avant nous la Commission Macdonald, présidée par l'honorable Donald Macdonald, ancien ministre des Finances et un des Canadiens les plus distingués qui, aujourd'hui, sert encore fièrement son pays à titre de haut-commissaire à Londres. Durant les négociations, nous avons consulté étroitement les milieux d'affaires et les autres milieux concernés par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles. Nous avons sollicité l'avis des travailleurs, et nous avons pu profiter de la participation de la Fédération canadienne du travail au processus consultatif. Nous avons collaboré étroitement avec les provinces.

En plus des douzaines de rencontres avec les ministres du Commerce et leurs fonctionnaires, j'ai moi-même rencontré personnellement les premiers ministres pas moins de onze fois, lors de réunions durant jusqu'à quatorze et quinze heures, pour obtenir leur avis et leur appui.

Je suis fier de dire aujourd'hui que, en raison surtout de l'énorme effort de consultation que nous avons fait pour que notre fédération fonctionne comme une fédération devrait fonctionner, huit premiers ministres sur dix appuient l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Des comités parlementaires se sont penchés sur les dossiers du libre-échange et ont consulté les Canadiens avant, pendant et après les négociations. Je crois que le débat qui a cours depuis plusieurs années sur la question du commerce a rendu la population canadienne plus consciente de l'importance du commerce dans la vie de notre pays. je crois aussi qu'il est important de poursuivre ce débat et je sais qu'il se poursuivra.

Les députés de tous les côtés de la Chambre disent avec quelle intensité ils ont l'intention de poursuivre le débat et avec quelle vigilance ils surveilleront l'application du traité. C'est l'attitude qu'ils doivent prendre et je les en félicite. Je les encourage à continuer dans cette voie et je leur offre mon entière coopération.

Je dois dire, en passant, qu'il sera intéressant de relire le hansard dans quelques années. Il y a vingt cinq ans, quand le gouvernement a négocié le Pacte de l'automobile, beaucoup de gens qui s'y opposaient à cette époque prétendent aujourd'hui qu'ils l'appuyaient. Si je regardais le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) du N.P.D. en disant cela, c'était pur hasard.

Je crois qu'il est important que ce débat se poursuive. Les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les universités et les instituts d'affaires publiques doivent conjuger leurs efforts pour élargir et approfondir la compréhension des défis que pose le commerce extérieur. Dans cette optique, le gouvernement communiquera prochainement les principaux détails d'un fonds spécial destiné à favoriser une meilleure compréhension non seulement de l'Accord lui-même, mais aussi de la politique commerciale du Canada.

J'ai demandé au ministre du Commerce extérieur de prendre contact avec des représentants de l'université d'Ottawa et de l'Université Carleton, ainsi qu'avec des dirigeants d'entreprises et de syndicats, au sujet de la création éventuelle, à Ottawa, d'un centre canadien d'étude des politiques commerciales internationales.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il s'agirait d'un centre de classe internationale d'enseignement, de recherche et d'analyse des grandes questions commerciales qui concernent non seulement le Canada, mais le monde entier. Je crois que tous les députés de la Chambre des communes ne pourront que souscrire à un tel projet, mais j'espère qu'ils vont aussi participer à sa réalisation, l'encourager et l'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Après les prochaines élections, il y aura peut-être là un poste de professeur invité pour le député d'Essex—Windsor. Il y aura toujours une place pour lui dans les grands débats sur la politique commerciale canadienne.

M. Gauthier: Après Simon Reisman, je suppose?

M. Mulroney: Non. Simon Reisman sera là lui aussi. Je peux vous le garantir. Le Canada compte de nombreuses personnes d'une grande stature qui ont servi le pays, mais Simon Reisman n'a pas d'égal et personne n'a eu un apport plus durable que lui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dis cela parce que je sais très bien que Simon est trop modeste pour se vanter.

En quelques mots, l'Accord de libre-échange constitue une importante police d'assurance pour deux millions d'emplois canadiens; il nous procure de meilleures garanties d'accès au marché américain et de nouvelles possibilités d'expansion commerciale. C'est un accord nettement avantageux pour le Canada et équitable pour les deux pays. D'abord, et c'est très important, il supprimera d'ici dix ans tous les droits de douane qui restent sur les produits que nous importons des États-Unis.

Comme vous le savez, 80 p. 100 de ces droits ont déjà été abolis. Mais ceux qui restent s'appliquent à des produits à valeur ajoutée comme les produits chimiques et à des produits finis comme le matériel de transport urbain, les pièces de rechange pour automobiles, les textiles et les vêtements. Et c'est là qu'il y aura croissance de l'emploi.

Grâce à l'élimination des droits, les consommateurs et producteurs canadiens vont payer moins cher les produits qui proviennent des États-Unis. C'est une bonne nouvelle pour nos entreprises, qui verront baisser leurs coûts de production, ce qui les rendra plus efficaces, plus productives et plus compétitives. C'est ce qui s'est produit dans tous les cas de libéralisation des échanges. Le libre-échange stimule la productivité, renforce les liens commerciaux, aiguise l'inventivité, encourage la recherche et le développement et nous force à exceller dans le commerce.

Chaque fois que les Canadiens ont été assurés d'un accès équitable et sûr à ces marchés, ils ont su relever le défi. Nous avons donné aux Canadiens le genre d'accès dont ils ont besoin pour que les jeunes de notre pays relèvent le défi, pour qu'ils livrent concurrence aux meilleurs et remportent finalement la palme, car ils sont encore meilleurs.

• (1750)

Les États-Unis ne pourront plus contingenter nos exportations d'uranium ou d'acier, ni taxer le pétrole et le gaz importés du Canada, ni imposer des des redevances douanières sur aucune de nos exportations.

Nous nous sommes assurés une véritable protection contre les nouvelles visées protectionnistes américaines, qu'elles émanent du Congrès ou de l'Administration: un mécanisme de règlement des différends auquel devront se soumetttre les Américains et qui garantira l'application impartiale de leur lois commerciales et des nôtres. Les exportateurs canadiens auront ainsi un bouclier contre les pratiques de harcèlement de leurs concurrents américains. Ce mécanisme de règlement des différends est une caractéristique tout à fait unique de l'Accord qui soulève l'intérêt et l'envie de nombreux pays, notamment le Japon.

Le *Washington Post* rapportait au mois de novembre de l'année dernière que, lorsque le mécanisme du traité a été étudié, les gouvernements du Japon, de Singapour, de la Corée du Sud et de Taiwan cherchaient tous à conclure le même genre de traité que celui que le Canada avait signé avec les États-Unis, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de règlement des différends. Quand j'ai vu tous ces pays désireux de s'assurer le même genre d'accès privilégié que le Canada avait obtenu, j'ai eu la confirmation de ce j'avais toujours su, à savoir que ce genre de traité servirait les intérêts du Canada.

L'Accord va créer de nouvelles possibilités pour nos exportateurs, en éliminant les tarifs douaniers et en leur assurant un meilleur accès au marché américain, et il va encourager les entreprises canadiennes à transformer encore plus leurs produits avant de les exporter. L'Accord contient des dispositions innovatrices concernant les services d'architectes, d'ingénieurs-conseils, de spécialistes des sciences informatiques, les achats publics, les voyages d'affaires et les investissements, ainsi que de nouvelles règles à l'égard des recours commerciaux qui, ensemble, constituent un modèle pour le reste du monde comme l'on déclaré les chefs des pays du groupe des 7 au sommet de Toronto.

Je l'ai déjà dit, mais cela vaut la peine, je pense, de le répéter, qu'il y avait à Toronto des représentants des 7 pays industrialisés, notamment la Communauté européenne dont les économies produisent 55 p. 100 du PNB du monde entier. Leur éventail politique va de M^me^ Thatcher au Royaume-Uni qui est conservatrice à M. François Mitterrand en France qui est socialiste. Ils ont tous été de l'avis unanime que cet accord de libre-échange est avantageux et constitue un modèle pour le commerce mondial.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'enverrai la traduction de ces remarques à mon ami d'Essex qui suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution des idéologies socialistes à l'étranger. Il a été impressionné, par exemple, j'en suis certain, par les récentes déclarations du premier ministre d'Espagne concernant l'adhésion de ce pays au Marché commun européen et l'importance pour toutes les économies de s'assurer un meilleur accès aux grands marchés commerciaux.

En 1992, la concurrence ne viendra pas du voisin d'à côté. Elle viendra de l'Europe et de ses 320 millions d'habitants, de pays qui, soit dit en passant, sont dirigés par des gouvernements socialistes. Le marché européen sera alors le plus vaste, le plus dynamique et le plus puissant du monde. Voilà d'où viendra la concurrence et nous serons fin prêts pour l'affronter de façon équitable et efficace à l'avantage des Canadiens.

Nous aurons de meilleures règles pour nos échanges commerciaux qui, rappelons-le, se chiffrent à 200 milliards de dollars par années, et l'application de ces règles sera mieux garantie. Notre commerce sera par conséquent plus sûr, donc il augmentera. L'Accord protégera les emplois au Canada et nous donnera un meilleur accès aux emplois d'avenir, là où se situent justement les possibilités de croissance de l'emploi.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) a dit aujourd'hui, et j'en conviens volontiers, qu'il n'aimait pas être un perdant dans l'action politique. Je crois bien que tous les parlementaires partagent son avis. Je suppose que nous avons tous subi des revers électoraux à un moment ou l'autre. Ce genre d'expérience n'est jamais agréable à vivre mais nous acceptons tous que cela fait partie du processus démocratique.

Je suppose que les électeurs ne veulent offenser personne lorsqu'ils se prononcent. Face à une réalité donnée, ils ont un choix à faire. Ils font et défont les gouvernements. Ce n'est pas d'hier que la démocratie canadienne fonctionne de la sorte et il faut supposer que notre tradition démocratique ne va pas changer de si tôt.

Je comprends donc les sentiments qui animent le député de Winnipeg, mais je dois dire que lors des dernières élections les Canadiens ont indiqué la direction qu'ils voulaient prendre. Ils ont préféré la route de la prospérité au sentier battu du protectionnisme. Ils l'ont fait par une marge décisive. Notre mandat est clair. Une fois que ce projet de loi aura été adopté, nous pourrons passer à la mise en oeuvre de l'accord à la date prévue.

Quelqu'un a dit: «Que le peuple décide.» Le peuple canadien a décidé et tous les députés, en démocrates qu'ils sont, acceptent le verdict suprême du peuple.

J'estime que les Canadiens ont choisi la voie de la confiance plutôt que l'impasse de la peur. Ils ont choisi un instrument qui promet plus d'emplois et plus de prospérité aux générations futures plutôt que la voie étroite du protectionnisme.

[*Français*]

Les Canadiens et les Québécois ont considéré cela bien attentivement. On a regardé cela bien attentivement. On a écouté les gouvernements provinciaux. On a écouté les intervenants. On a regardé les effets possibles sur la prospérité, que ce soit en Colombie-Britannique ou au Québec, tout le monde l'a regardé, et cela avec beaucoup de soin, beaucoup d'attention. Ils ont opté pour une plus grande sécurité d'accès à notre plus important marché. Ils ont décidé que la perspective d'une baisse des prix à la consommation et d'une hausse de la productivité était plus séduisante que les appels à être anti-américain. Les Canadiens savent que nous ne pourrons pas faire concurrence au reste du monde si nous faisons bande à part. Ils savent que nous ne pourrons pas exiger de meilleurs débouchés pour nos exportations si nous sommes en train d'ériger des barrières autour de notre propre marché. Ça ne fonctionne pas comme cela. Nous sommes tous fiers des valeurs qui nous distinguent en tant que citoyens. Pour garder notre identité distincte, nous devons pouvoir faire des choses à notre manière.

[*Traduction*]

L'Accord de libre-échange est une garantie de prospérité et de bien-être. La population canadienne a bel et bien arrêté son choix. Elle a donné le feu vert à son gouvernement et au Parlement.

Comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a si bien dit à maintes reprises, «la population a toujours raison». La population a dit oui à un Canada plus prospère, oui aux défis de la concurrence internationale des années 90. Plus tard, on dira de notre génération qu'elle a su faire le bon choix pour le Canada, qu'elle a su envisager l'avenir avec la plus grande confiance en son pays et en elle-même.

Je crois que le siècle prochain verra notre pays atteindre un remarquable degré de maturité, qu'il s'imposera au reste du monde autant par son dynamisme économique que par son humanisme. On dira du Canada, devant la façon dont les Canadiens ont relevé les défis: voilà un pays de bâtisseurs, voilà une terre d'avenir, voilà une nation où fleurit malgré tout la tolérance.

J'espère qu'on dira du peuple canadien qu'il a eu le courage de ses convictions, qu'il a cru non seulement en lui-même, mais aussi en la place que le destin réservait à son pays. Quelle que soit leur origine, au delà de leurs idées partisanes, les députés placent manifestement l'intérêt national au-dessus de tout, et chacun à sa façon, au moyen du dialogue démocratique qui fait aussi place à la divergence, chacun veut promouvoir sa conception de l'intérêt national.

Des voix: Bravo!

• (1800)

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) pour avoir remarqué la grosse bourde qu'a faite son ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) plus tôt aujourd'hui lorsqu'il nous a infligé un autre de ces discours pour ne rien dire. Le premier ministre a fait du beau travail de rattrapage.

Le premier ministre a dit il y a quelques minutes que, grâce à son accord de libre-échange, nous aurions un pays plus fort, un pays plus souverain. Je lui répondrai que notre pays ne pourra pas survivre à une politique de libre-échange sans restriction. Nous serions envahis. A bien des égards, dans certains secteurs importants, nous avons une économie de succursales. Tout ce qui va arriver avec ce libre-échange, c'est que, quand les temps seront difficiles, les sociétés américaines vont augmenter la production dans leurs usines américaines et fermer toutes leurs succursales au Canada. La situation est déjà assez pénible. Je l'affirme sans hésitation parce que je tiens ces renseignements de bonne source.

Ce que je viens de vous dire au sujet de notre économie fondée sur des succursales, sur l'impossibilité où nous sommes de survivre à un libre-échange sans entrave, ce n'est pas de moi. Je ne peux pas me prétendre l'auteur de ces mots. Non. Ils ont été prononcés par une personnalité connue, par un homme qui s'appelle Brian Mulroney, le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition. Le même homme qui vient de nous rabâcher les inepties habituelles. J'ai repris mot à mot les paroles qu'il a prononcées en 1983 au sujet du libre-échange. Je défie le ministre . . .

M. McDermid: A quelle date?

M. Simmons: En juin 1983, quand il a poignardé l'ancien premier ministre. C'était au même moment.

M. McDermid: Il n'était pas chef de l'opposition.

M. Simmons: Il était sur le point de le devenir, à quelques jours près. Le ministre des sans-abri peut m'interrompre tant qu'il le veut, mais il ferait bien d'aller plutôt se renseigner sur sa charge pour découvrir ce qu'il est censé faire. Cette citation reste très actuelle. Ce sont des paroles qui ont été prononcées par un homme qui s'apprêtait à prendre la place de l'ancien premier ministre à la tête de leur parti. Il a dit ceci: «Le Canada ne pourrait pas survivre à une politique de libre-échange sans restriction. Nous serions envahis. A bien des égards, dans certains secteurs importants, nous avons une économie de succursales. Tout ce qui arriverait alors, c'est que les gars . . . »

Il connaît bien «les gars» parce qu'il faisait partie du groupe. Il était un des directeurs de succursale. C'est lui qui a fermé Schefferville pour «les gars» des États-Unis. Quand il dit «les gars», il le dit d'une façon très collégiale. Il sait de quoi il parle. Donc, il poursuit en disant: «Tout ce qui va arriver avec ce libre-échange, c'est que les gars vont augmenter la production dans leurs usines américaines par temps durs et fermer leurs succursales au Canada. La situation est déjà assez pénible.» C'est ce qu'a dit cet homme qui vient tout juste de nous lancer ces phrases mielleuses au sujet d'une nation plus souveraine, plus forte. Comment pouvons-nous le croire?

Il a également dit il y a un moment que les programmes sociaux n'étaient pas en danger. On a l'impression que, parce que c'est lui qui le dit, parce que c'est le premier ministre du pays qui le dit, cela doit être vrai. Ce même premier ministre a dit presque la même chose en septembre 1984. Il a dit: «Les pensions de vieillesse ne sont pas en danger. Je ne toucherais jamais aux pensions de vieillesse, pas moi.» C'est ce qu'il a dit à ce moment-là. C'était sacré en 1984.

C'était moins sacré le printemps suivant lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a eu une brillante idée et a fait approuver son budget par le premier ministre, ce même premier ministre qui, en 1984, avait dit que le programme de pensions de vieillesse était sacré. Six mois plus tard, dans le budget de février 1985, il permettait au ministre des Finances d'entamer des mesures pour éviscérer le programme de la sécurité de la vieillesse, pour désindexer les pensions de vieillesse. Le mot «éviscérer» fait plus image, mais cela revient au même pour les personnes âgées qui n'ont déjà pas de quoi joindre les deux bouts.

Lorsque le premier ministre vient m'assurer ici que le Canada sera encore plus souverain, je ne peux m'empêcher de me rappeler le jour où il nous avait mis en garde contre une libéralisation totale des échanges avec les États-Unis. Lorsqu'il me garantit que les programmes sociaux sont sacrés, cela me rappelle un certain jour, il y a quatre ans, où il parlait de dépôt sacré. J'en conclus tout de suite que sa parole n'a pas plus de valeur aujourd'hui qu'alors.

Ce qui est curieux, c'est que le premier ministre proteste trop. Il en est encore à essayer de se persuader qu'il a gagné les élections. Nous savons qu'il les a gagnées. Nous comprenons cela. Nous savons lire. Nous savons compter. Personne ici ne conteste cela.

Bien sûr, les conservateurs ont remporté plus de sièges que les libéraux ou les socialistes, à ma gauche, mais ce que le premier ministre ne saisit pas ou ce qu'il refuse d'admettre, c'est qu'il y a un nombre renversant de Canadiens—oublions les pourcentages, si vous voulez bien—qui ont vraiment peur de l'Accord de libre-échange. Le moins qu'ils attendent du premier ministre, c'est qu'il les rassure, et non qu'il les embobine. Ils lui demandent de les rassurer et il peut faire cela en permettant tout simplement qu'on apporte un amendement à cette résolution.

• (1810)

Il suffirait, comme l'a proposé le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), de préciser qu'aucune disposition de l'Accord ne peut toucher nos programmes sociaux. Si le premier ministre est aussi soucieux du bien-être des personnes âgées qu'il l'a prétendu il y a quelques instants, qu'il joigne l'acte à la parole. Qu'il permette un seul amendement. Nous en avons proposé plusieurs. Il apaiserait bien des craintes ce soir si, au lieu de donner toutes sortes d'assurances—qui, à ma connaissance, n'ont jamais valu grand-chose dans le passé—il permettait l'adoption de ce seul amendement du député de Winnipeg-Sud-Centre. Cet amendement qui préciserait que rien dans l'Accord ne peut jamais toucher les programmes sociaux que nous avons au Canada, aurait l'appui de tous les députés, j'en suis sûr. Il nous dit: «Ne vous inquiétez pas, nous avons la situation bien en main.»

Je représente la circonscription de Burin—Saint-Georges qui comprend 158 localités s'étendant le long de la côte sud et d'une partie de la côte ouest de Terre-Neuve. Beaucoup de mes électeurs vivent en deça du seuil de la pauvreté et beaucoup sont âgés. La plupart sont anglophones, mais nous en avons un certain nombre dont le français est la langue maternelle. Tous ces gens seraient soulagés ce soir s'ils obtenaient l'assurance que leurs programmes sociaux ne seront pas touchés.

Je trouve curieux que le premier ministre et ses négociateurs n'aient pas jugé utile de protéger ces programmes. Soit dit en passant, l'assurance que rien ne serait fait pour compromettre les programmes sociaux est sans valeur puisque les négociateurs ont réussi à faire inscrire dans l'Accord des dispositions protégeant l'industrie du vin et de la bière. Ils n'ont pas trouvé le temps de protéger nos programmes sociaux, mais ont pourtant eu tout le temps nécessaire pour prévoir une protection de fait des subventions à l'énergie qui profitent aux Américains.

Ne me donnez pas de ces raisonnements oiseux pour dire qu'il n'était pas nécessaire de protéger nos programmes sociaux sous prétexte que les Américains sont nos amis, qu'ils l'ont toujours été et qu'ils ne nous feraient pas un coup pareil. Allez donc dire cela aux producteurs de bois-d'oeuvre. Allez dire ça aux producteurs de bardeaux. Vous avez bien vu ce dont ils sont capables. S'il était superflu de protéger nos programmes sociaux parce que les Américains ont une telle propension au fair-play, pourquoi fallait-il se précipiter pour protéger le secteur du vin et de la bière? Pourquoi fallait-il subventionner l'énergie que nous vendons aux Américains?

Le premier ministre dit qu'il ne pense pas qu'il nous faille adopter une attitude hostile. Il ne croit pas à l'hostilité. Il serait plutôt porté à être conciliant. Il conclurait un pacte avec n'importe qui pourvu qu'on l'aime. Il ferait n'importe quelle concession pourvu qu'il puisse garder le sourire. Il a le toupet, l'arrogance de venir ici nous dire sans broncher que l'Accord de libre-échange est la plus belle trouvaille depuis l'invention du fil à couper le beurre.

Le premier ministre, après quatre ans, vient enfin de découvrir l'existence des pluies acides. Euréka! Il va résoudre le problème maintenant. Où donc était-il ces quatre dernières années pendant que nos lacs étaient pollués à cause des usines du nord-est des États-Unis, que nos poissons mouraient à Terre-Neuve? Où était-il, madame la Présidente? Quelqu'un, un de ses rédacteurs sans doute, lui a finalement mis la puce à l'oreille. Je parie qu'il est allé s'en chercher une bouteille pour goûter.

Les libéraux appuient le libre-échange, madame la Présidente. Je vous donnerai les noms de quelques personnes qui appuyaient le libre-échange bien avant que le candidat au leadership de 1983 de Baie-Comeau ne nous mette en garde contre les périls du libre-échange. Des hommes comme Mackenzie King, Louis St Laurent, Lester Pearson, Pierre Trudeau, John Turner, cinq premiers ministres libéraux de notre pays qui ont tellement cru au libre-échange entre le Canada et les États-Unis que pendant l'ensemble de leurs mandats ils ont conclu collectivement un accord de libre-échange avec les État-Unis par lequel 80 p. 100 de toutes les marchandises pouvaient circuler librement entre les deux pays. Cela prouve combien nous croyions et continuons à croire au libre-échange.

Nous y croyons tant que nous avons facilité entre les deux pays la libre circulation de 80 p. 100 de toutes nos marchandises. A quoi riment toutes ces histoires? Qu'est-ce qui nous amène ici deux ou trois jours avant Noël? Nous devrions tous être chez nous avec nos familles si nous avions du bon sens. Pourquoi les Pearsons, les Kings et les St Laurents de ce monde n'ont-ils pas autorisé que les 20 p. 100 restants soient libérés de toute barrière douanière? Ils se sont rendu compte, comme nous dans notre parti, que le prix à payer était trop élevé.

Je dis au premier ministre qu'on peut avoir un libre-échange à 100 p. 100. Personne n'a jamais posé cette question. Nous demandons quel prix il faudra payer. Cela en vaut-il la peine pour obtenir les 20 p. 100 restants? La réponse est non.

Cette réponse engendre beaucoup d'autres questions. Oui, il y a des questions au sujet des programmes sociaux, au sujet du développement régional. On n'a qu'à songer aux fermetures d'entreprises depuis le 21 novembre: Gillette, P.G. Canada, British Footwear, Northern Telecom, Canada Packers, et Ortho Diagnostic. Des fermetures ont été annoncées le 21 novembre mais les décisions avaient été prises avant cette date et étaient en attente. Il va falloir s'y habituer. On va assister à beaucoup d'autres, madame la Présidente. C'est pourquoi nous ne nous étions pas hâtés de brader notre pays pour obtenir les 20 p. 100 restants. Nous nous étions rendu compte, comme maintenant, des concessions stupides, déraisonnables et injustifiables que cela entraînerait. Oui, nous appuyons le libre-échange dans notre parti parce que nous en sommes l'auteur. Nous sommes le parti qui a autorisé le libre commerce de 80 p. 100 de nos marchandises entre nos deux pays. Les libéraux savent reconnaître une trahison quand ils en voient une. C'est le cas aujourd'hui.

M^me^ Marjory Bowker, juge retraité de l'Alberta, a souvent été citée pendant la campagne électorale. En étudiant l'Accord de libre-échange, elle s'est aperçue que la moitié des chapitres de l'Accord n'avaient aucun rapport avec le libre-échange. Ils parlaient de l'union économique avec les États-Unis d'Amérique.

Une voix: C'était un juge du tribunal de la famille.

• (1820)

M. Simmons: Pourquoi cette hâte indécente à trois jours de Noël? Autrement dit, pourquoi sommes-nous à la Chambre?

La date du 1^er^ janvier n'a rien de sacré. Le monde ne s'écroulera pas si l'Accord n'est pas adopté ce jour-là. Cette échéance n'est qu'un prétexte dont le premier ministre se sert pour nous forcer la main pendant que les Canadiens achètent leurs cadeaux et décorent leurs sapins de Noël.

Le débat aurait été beaucoup plus sérieux si le premier ministre s'était soucié des intérêts et de l'avenir du pays comme il le fait parfois quand il vient ici. Il aurait procédé d'une façon plus sage, plus honnête et moins hypocrite s'il avait attendu que Noël soit passé et s'il nous avait rappelé en janvier. Nous aurions alors pu discuter sérieusement d'une question aussi importante pour l'avenir du Canada.

Pour terminer, cet accord a de nombreuses lacunes graves. Je tiens à mentionner, en particulier, le tort qu'il fait à la construction navale. J'ai ici un profil de l'industrie publié par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). On y lit que les États-Unis protègent leur industrie de la construction navale par la loi Jones. Voici un extrait de ce document publié cette semaine par le ministre: «Les barrières tarifaires contre les navires marchands seront éliminés en dix ans.» Les navires pourront donc entrer au Canada en franchise. «Cependant, le principal obstacle au développement d'une marine canadienne, la loi Jones, restera intact.»

Voilà qui résume ce que nous disons de l'Accord de libre-échange. C'est un accord à sens unique dans lequel les États-Unis gagnent sur toute la ligne et le Canada perd sur toute la ligne. Personne n'en souffrira davantage que les gens de Marystown dans ma circonscription.

Je pourrais aussi parler de mes inquiétudes au sujet de la souveraineté politique, du développement régional, des emplois qui disparaîtront et de ceux qu'on nous promet. Ce seront des emplois peu nombreux, instables et mal rémunérés. Nous serons les scieurs de bois et les porteurs d'eau des Américains si cet accord est adopté.

Nous acceptons évidemment le verdict des électeurs. Cependant, nous ne sommes pas obligés d'accepter les politiques du vainqueur, surtout quand il s'agit de renoncer à notre mode de vie et à notre pays. Ce ne sont pas vraiment les conservateurs qui ont gagné ces élections. Ce sont les grandes entreprises. Ils les ont achetées et ils nous ont refilé l'addition.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires.

Mme Finestone: Madame la Présidente, j'espère sincèrement qu'une fois les festivités terminées, étant donné que nous siégeons ici à la veille d'une fête très importante pour les Canadiens, les citoyens qui s'intéressent de près à ce qui se passe à la Chambre des communes profiteront d'un moment de répit pour relire le discours particulièrement bien structuré du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy). En effet, il a bien exprimé les préoccupations de tous les Canadiens, préoccupations que nous avons parfaitement le droit d'exprimer à la Chambre. Après avoir entendu le député parler, ces on peut dire que la population canadienne s'est fait entendre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voulais m'assurer que la députée sait que nous en sommes aux questions ou commentaires.

Mme Finestone: Excusez-moi. Je croyais que nous avions repris le débat. Cependant, je poserai volontiers une question à mon collègue.

Le député croit-il que le fait que l'Accord de libre-échange est muet au sujet du filet de sécurité sociale de notre pays explique l'inquiétude de nombreuses personnes âgées et autres à ce sujet? Le fait qu'il ne soit dit clairement nulle part dans l'Accord que ces programmes ne seront pas touchés explique-t-il un grand nombre de ces inquiétudes?

M. Simmons: Je remercie ma collègue, la députée de Mount-Royal, (M^me^ Finestone) de cette question. Bien sûr, elle a raison. Le gouvernement aurait pu éviter à la population bien des angoisses si lui-même et ses négociateurs avaient eu pour les programmes sociaux le même souci que pour l'industrie de la bière et du vin.

Mes collègues du côté ministériel semblent s'amuser de mes propos, mais j'estime qu'il importe de rassurer les personnes âgées. Le gouvernement aurait dû énoncer en une seule phrase le maintien irrévocables des programmes sociaux et obtenir la signature du négociateur américain à ce sujet. C'est vraiment l'enjeu de toute cette affaire. Nous connaissons l'attitude des Américains. Leur comportement dans l'affaire des bardeaux de cèdre est l'exemple le plus récent de leur façon d'agir.

Dans la région atlantique du Canada, nous avons vu quelle a été la réaction des Américains et leur façon de procéder dans le secteur de la pêche. Après nous avoir fait de belles promesses la veille, le lendemain matin, ils interrompaient toutes les livraisons de produits frais et de poisson à la frontière. Dans ma circonscription seulement, 15 000 emplois . . . Je pense que le ministre des sans-abri se manifeste à nouveau. De temps en temps, il se réveille et fait surface, puis, heureusement pour toutes les parties concernées, il se rendort.

M. McDermid: C'est comme vous. Tous les quatre ans vous faites surface.

M. Simmons: J'ai été fort actif au cours des quatre dernières années. J'ai eu un mandat très intéressant à l'Assemblée législative de Terre-Neuve où j'ai été chef de l'opposition pendant un an. Mais je m'ennuyais de mon ami de Brampton et j'ai décidé de revenir et de le garder à l'oeil.

M. McDermid: C'est étrange, vous n'avez jamais écrit, ni téléphoné.

M. Simmons: Mon ami, la députée de Mount Royal a mis le dans le mille. Cette petite phrase de l'Accord, pas plus longue que celle qui protège l'industrie de la bière, comme celle qui protège l'industrie du vin—en fait une phrase moitié moins longue abandonne tout aux Américains qui pensent venir prendre l'énergie que nous subventionnons. Je dis aux députés d'en face qu'une petite phrase de ce genre aurait soulagé beaucoup de monde—elle aurait apaisé beaucoup de préoccupations pendant la campagne.

M. Young (Gloucester): Ç'aurait été la fin de l'accord.

M. Simmons: Mon ami le député de Gloucester (M. Young), a bien raison. Voilà justement la chose. Mais si le premier ministre et ses négociateurs avaient insisté pour avoir cette phrase, est-ce qu'il n'y aurait pas eu d'accord? Voilà ce que les députés d'en face cherchent à éluder avec leurs belles phrases portant sur les programmes sociaux.

Je vous le demande, madame la Présidente: est-ce que leurs garanties valent plus cher que le papier qui les porte puisque, pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre en avait donné de semblabes au sujet des pensions de vieillesse?

Comme l'a si bien signalé la députée de Mount Royal, les personnes âgées se sont inquiétées non seulement de l'absence de toute assurance dans cet accord, mais d'autre chose également. Elles ont déjà éprouvé une amère déconvenue avec le premier ministre. Ayant appris à ne pas le prendre au mot, elles n'avaient pas envie de se faire avoir encore une fois par le même type.

M. Parent: Le député de Terre-Neuve parlait des négociations qui viennent d'avoir lieu. Je sais que le député était ici quand le premier ministre (M. Mulroney) a fait son discours aujourd'hui. Le premier ministre n'avait que des éloges à l'endroit de notre négociateur en chef, M. Reisman. Est-ce, que considérant cela, le député voudrait nous donner son avis sur la façon dont M. Reisman a mené les négociations?

• (1830)

M. Simmons: Inutile de préciser que je n'étais pas à la table des négociations. Toutefois, j'en ai suivi les comptes rendus à la télévision.

Je ne sais si M. Reisman est tellement à blâmer. Il avait des directives. Ce sont ses maîtres politiques qui auraient dû le mettre davantage en garde, qui auraient dû lui dire: «Simon, vous ne signez rien à moins que nos programmes sociaux soient explicitement protégés. Vous ne concluez pas cet accord s'il porte atteinte à notre longue tradition de développement régional».

Une voix: Simon parle.

Une voix: Simon s'en va.

M. Simmons: Justement. Qui avait la parole? Simon ou ses maîtres politiques?

J'ai autre chose à dire à propos de Simon, je ne lui disputerai pas ses talents de négociateur, qui sont sans doute considérables. En tant que fonctionnaire, toutefois, il faudrait lui faire la leçon.

L'un des aspects les plus vexants de la campagne électorale, c'est le fait d'avoir dû lutter non seulement contre la grosse entreprise canadienne et américaine qui a dépensé des millions de dollars pendant que les conservateurs et les socialistes se tenaient cois, mais encore contre Simon lui-même. Nous avions affaire au spécialiste de salon, à la personne qui n'a eu de comptes à rendre qu'au premier ministre. Il a fallu entendre sans broncher son analyse détaillée de la manière dont il convient de gouverner ce pays.

Quelle comédie! Si le premier ministre saisissait le moindrement l'importance de nos institutions gouvernementales, il lui aurait tapé sur les doigts pour avoir ouvert la bouche.

Une voix: Ou tendu l'hameçon.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit avec le député de Elk Island.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, c'est à la fois un grand honneur et un grand privilège pour moi que cette occasion de prendre la parole au Parlement du Canada durant le débat historique sur le libre-échange.

Avant de passer à mes commentaires à l'appui de l'accord canado-américain de libre-échange, je me permets de dire combien je suis reconnaissant aux bonnes gens de la circonscription d'Elk Island d'avoir accordé un tel appui à ma candidature et au Parti progressiste conservateur à l'issue de la dernière campagne électorale.

On a formé la nouvelle circonscription d'Elk Island en combinant des parties de trois autres circonscriptions: Vegreville, Pembina et Wetaskiwin. Elle comporte un mélange assez particulier d'intérêts agricoles, industriels et urbains. La circonscription d'Elk Island compte plus de 77 000 habitants. La population est dynamique, enthousiaste et variée. Les gens d'Elk Island sont laborieux; ils ont le sens des valeurs et des principes. Dans bien des cas, ce sont des défricheurs ou des descendants de défricheurs qui, à force d'opiniâtreté et de labeur, ont bâti la collectivité moderne en plein essor qui est la leur aujourd'hui.

Les principales agglomérations d'Elk Island sont Sherwood Park, Fort Saskatchewan et Beaumont. Elk Island englobe également les localités de Lamont, Chipman, St. Michael, Bruderheim,, Josephberg, Ardrossan, New Sarepta, Looma, Rollie View, et Hay Lakes.

Je me fais un honneur, madame la Présidente, de représenter les bonnes gens d'Elk Island, qui contribuent tous à la richesse de notre mosaïque culturelle. La circonscription, qui compte un nombre important de résidants d'origine britannique, compte aussi plus de 7 000 habitants d'origine germanique et près de 6 000 habitants d'ascendance ukrainienne.

Un nombre fort important de personnes d'ascendances française et néerlandaise vivent également dans la circonscription.

Dans Elk Island nous possédons une véritable richesse culturelle, avec tous ces représentants de nombreuses cultures outre ceux que j'ai déjà mentionnés: Polonais, autochtones, Chinois, Sud-Asiatiques, etc.

Comme c'est le temps de Noël, madame la Présidente, permettez-moi d'offrir à toutes les bonnes gens d'Elk Island, au nom de ma femme et de mes enfants, mes meilleurs voeux de santé, de bonheur et de paix pour la saison des fêtes. Permettez-moi également, au nom de nous tous qui habitons dans la circonscription d'Elk Island, d'exprimer à tous les Canadiens de tous les coins du pays nos meilleurs voeux pour une agréable et joyeuse période des fêtes.

C'est un grand honneur pour moi, madame la Présidente, de prendre aujourd'hui la parole au Parlement du Canada, et je tiens tout spécialement à manifester ma gratitude à mes parents, Nicholas et Mary O'Kurley, qui m'ont aidé à apprendre le respect et l'amour du Canada.

Madame la Présidente, j'interviens en faveur de l'Accord de libre-échange canado-américain. J'estime que c'est un accord qui est bon pour Elk Island, et à Elk Island nous estimons qu'il va être bon pour l'Alberta et pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. O'Kurley: Nous venons au Canada de connaître une des plus importantes élections de notre histoire. C'est une question de conséquence qui se posait aux électeurs de ma circonscription comme à ceux du reste du Canada. Cette question ce n'était pas simplement le libre-échange, mais plus généralement la gestion de l'économie. Le libre-échange, ce n'était qu'un élément de la question plus générale de la gestion de l'économie canadienne.

Les Canadiens de tous les coins du pays se sont choisi un gouvernement majoritaire progressiste conservateur, car ils ont estimé que c'est notre parti qui est le mieux en mesure d'assurer la stabilité économique et de gérer l'avenir économique du Canada.

Dans Elk Island, 85 p. 100 des électeurs inscrits se sont présentés au scrutin et leur message a été un oui retentissant au gouvernement progressiste conservateur du premier ministre Mulroney, un oui catégorique au libre-échange.

Les États-Unis sont de loin les plus gros clients des exportations albertaines, puisqu'ils en absorbent environ 75 p. 100. En 1985, la valeur de nos exportations destinées aux États-Unis a dépassé 10 milliards, dont 50 p. 100 représentés par le gaz naturel et le pétrole brut.

Le Conseil économique du Canada affirme que la production albertaine pourrait augmenter de 3,5 p. 100, ce qui est plus que la moyenne nationale de 3,3 p. 100. D'après la *Canada West Foundation*, c'est l'Alberta qui, de toutes les provinces de l'Ouest et peut-être même de toutes les autres, pourrait en profiter le plus.

L'Accord de libre-échange instaure un climat de stabilité à long terme, climat qui va aider le secteur énergétique albertain à préparer son avenir. Les députés ne sont pas sans savoir que le secteur énergétique de l'Alberta craint une éventuelle vague de protectionnisme américain. En vertu de l'Accord de libre-échange, les États-Unis ne pourront plus imposer de droits, de taxes, de surtaxes ou de contingents à l'égard des importations de ressources énergétiques. Les États-Unis seront par ailleurs tenus de se soumettre au processus de consultation et au mécanisme de règlement des différends pour toute décision relative à la réglementation.

Le gaz naturel exporté de l'Alberta aux États-Unis représente 35 p. 100 de la production totale de cette province. Les exportations de brut acheminées aux États-Unis se chiffrent à 3 milliards de dollars, soit 25 p. 100 de la production totale de l'Alberta.

L'avenir énergétique du Canada dépend de projets pétroliers comme le mégaprojet des sables pétrolifères. L'Accord de libre-échange garantira l'accès à un vaste marché, laquelle garantie est nécessaire pour soutenir de tels projets.

• (1840)

Permettez-moi de vous parler brièvement d'agriculture. Quand je parle d'agriculture, je parle non seulement des agriculteurs, mais des emplois dans le secteur de la production d'engrais. Je parle aussi des petites entreprises et des petites localités qui sont tributaires d'une économie agricole prospère. Quand je parle d'agriculture, je parle des concessionnaires de matériel agricole et aussi des supermarchés, des restaurants, des stations-service et des nombreuses autres petites entreprises qui sont tributaires d'une économie agricole prospère. Quand l'agriculteur a de l'argent dans ses poches, tout le monde y gagne.

Les agriculteurs canadiens sont parmi les plus grands commerçants du monde. Il est essentiel pour le bien de notre économie que les agriculteurs puissent vendre leurs produits au Canada, aux États-Unis et partout au monde. C'est pourquoi nous ne pouvons trop insister sur le fait que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est très avantageux pour le secteur agricole canadien. Cet accord aura des retombées considérables, non seulement pour nos agriculteurs, mais aussi pour le secteur de la transformation alimentaire et pour les consommateurs canadiens.

La production alimentaire emploie directement un Canadien sur dix. Chaque année, le Canada exporte pour presque 3 milliards de dollars de produits agricoles aux États-Unis, qui constitue notre plus important marché d'exportation. Plus de la moitié de nos exportations de produits alimentaires, y compris de céréales et d'oléagineux, sont destinées aux États-Unis.

Tout au long des négociations sur le libre-échange, le gouvernement a accordé une grande importance aux préoccupations des milieux agricoles. Dès le départ, les négociateurs canadiens ont précisé que nous avions l'intention de maintenir nos offices de commercialisation, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons fait en sorte que notre système de gestion de l'offre demeure intact. Il n'y a absolument rien dans l'Accord qui compromet le maintien des mécanismes canadiens de gestion de l'offre, y compris ceux relatifs aux produits laitiers, à la volaille et aux oeufs. D'autres mécanismes de gestion de l'offre pourront être mis sur pied au besoin, à condition qu'ils soient conformes à nos droits tels qu'ils sont énoncés dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'Accord de libre-échange offrira aux agriculteurs et aux exportateurs canadiens de produits alimentaires un accès plus sûr et plus prévisible au marché américain. Les producteurs de porc et de bétail, les entreprises de conditionnement des viandes et les autres groupes qui ont été la cible de droits compensateurs ou antidumping ou de mesures de protection de la part des États-Unis, verront d'un bon oeil les dispositions de l'Accord. Pour la première fois, on établira un mécanisme de règlement des différends entre le Canada et les États-Unis. Sur ce point, permettez-moi d'être un plus précis et de vous donner un aperçu de quelques-uns des avantages de l'Accord pour chaque secteur d'activités.

Dans le cas des producteurs laitiers, nos offices de commercialisation du lait, qui gèrent au Canada la production, la commercialisation et prix du lait, ne sont pas menacés. Notre liste de marchandises d'importation contrôlée nous protège aussi, et les contingents d'importation de produits laitiers ne seront pas augmentés. La crème glacée et le yogourt ont été ajoutés à notre liste des marchandises d'importation contrôlée un peu plus tôt cette année. Dans le cas des producteurs d'oeufs et de volaille, le Canada maintient ses contingents d'importation de volaille, d'oeufs et de produits dérivés. Quant aux producteurs de boeuf, de veau et de porc, ils auront un meilleur accès au marché américain en vertu de l'Accord, puisque les deux pays ont convenu d'une

exemption réciproque de l'application de leurs lois sur l'importation des viandes.

En ce qui concerne les producteurs de blé et de céréales, l'entente ne compromet pas l'existence de la Commission canadienne du blé. La décision prise par les deux pays de ne pas imposer de restrictions à l'importation à l'avenir assurera la sécurité d'accès au marché des céréales et des oléagineux. Enfin, le Canada et les États-Unis se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution à l'éternel problème des subventions agricoles dans le cadre de négociations multilatérales.

Le Canada et les États-Unis ont tous deux beaucoup à gagner en améliorant le contexte dans lequel se fait le commerce des produits agricoles. Même si les producteurs qui préfèrent limiter leurs activités au seul marché canadien continueront d'être protégés, les agriculteurs et les entreprises agro-alimentaires dont les activités sont plus axées vers l'exportation jouiront, grâce à l'Accord, d'un accès garanti au plus important et au plus florissant marché agricole au monde.

L'organisme *Farmers for free trade*, qui regroupe 36 associations d'agriculteurs et d'entreprises agro-alimentaires, est peut-être celui qui a le mieux résumé la situation récemment en tenant les propos suivants: «Lorsque vous produisez certains des meilleurs produits agricoles au monde, ne rêvez-vous pas de pouvoir les vendre sur le marché fréquenté par les consommateurs les plus riches au monde?» Bien sûr que si. C'est justement la raison pour laquelle la plupart des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires du pays sont en faveur du libre-échange avec les États-Unis. Les Américains vont être prêts à payer pour obtenir cette qualité unique.

Les États-Unis constituent le plus vaste marché pour les produits agro-alimentaires de l'Alberta. La valeur des exportations albertaines de produits agro-alimentaires vers les États-Unis a atteint 372 millions de dollars en 1986.

Les États-Unis constituent un marché relativement peu important pour les exportations canadiennes de céréales et d'oléagineux. En vertu de l'Accord, certains marchés d'exportation, comme ceux de la graine de colza, de l'huile, des avoines de première qualité, de l'orge de brasserie et du blé, sont appelés à prendre de l'expansion. La suppression des droits de douane américains sur ces produits profitera aux producteurs canadiens.

Le Canada obtient un accès qui est davantage sûr et exempt de droits et d'autres barrières tarifaires pour ses produits agricoles et ses denrées alimentaires qui constituent une source importante d'exportations. Les systèmes actuels de commercialisation pour les produits laitiers, les volailles et les oeufs sont maintenus. Le Canada conserve le droit de mettre en oeuvre de nouveaux programmes de gestion des stocks et d'imposer des contrôles sur les importations en vertu du GATT. La création d'un marché ouvert aux investissements et d'un marché énergétique libre, l'élimination des contraintes dommageables de la politique fédérale, comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le Programme énergétique national, entraîneront une reprise des investissements dans le secteur pétrolier et gazier. En outre, cette nouvelle activité dans le secteur énergétique stimulera le secteur des services de l'Alberta. Ainsi, l'expansion en question de l'économie de l'Ouest entraînera la création d'emplois dans les secteurs de la sidérurgie et de la fabrication d'équipements.

En Alberta, on appuie fortement l'Accord de libre-échange. Le secteur privé accueille avec plaisir le nouveau défi qui s'offre à lui et la possibilité d'être compétitif sur des marchés plus sûrs et ouverts. Les Albertains doivent relever bien des défis depuis quelques années. Les dégâts causés par l'échec du Programme énergétique national ont été aggravés par la chute rapide des cours pétroliers. Depuis 1984, les industries de l'Alberta rationalisent et restructurent leurs opérations. Étant donné les nombreux défis auxquels l'économie de l'Alberta doit faire face, l'Accord de libre-échange offre au moins une certaine sécurité en ce sens qu'il établit des bases stables et avantageuses permettant d'entrer dans le 21e siècle.

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

M. Brewin: Madame la Présidente, le député voudra peut-être attendre un instant avant d'être félicité, même si je me joins à ses collègues pour le féliciter pour son discours.

Je voudrais lui poser une question. J'ai toujours cru que les conservateurs de l'Alberta étaient d'ardents défenseurs des droits des provinces, surtout dans le secteur énergétique.

Étant donné que l'article 92A de la Loi constitutionnelle donne aux provinces la compétence exclusive pour ce qui est de l'exploitation, de la conservation et de la gestion des ressources énergétiques non renouvelables, comment le député concilie-t-il ce que je suppose être ses préoccupations au sujet de la compétence provinciale avec l'ingérence manifeste de l'Accord de libre-échange pour ce qui est des droits provinciaux dans le secteur énergétique, alors qu'on impose notamment des restrictions au droit des provinces d'exercer leur compétence en vertu de la Loi constitutionnelle?

• (1850)

M. O'Kurley: Madame la Présidente, je remercie le député pour son excellente question. Il a parlé de notre obligation de partager notre énergie en cas de pénurie officielle. Je tiens à signaler que notre position au sujet de l'obligation du Canada de partager son énergie en période de pénurie n'a pas été établie en vertu de

l'Accord de libre-échange. Elle l'a plutôt été en 1974 alors que le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral de l'époque ont conclu avec 21 autres pays industrialisés un accord au sujet du partage des ressources énergétiques en période de pénuries mondiales.

En ce qui a trait à la compétence des provinces sur les ressources, cela demeure. Rien ne nous force à vendre une goutte de pétrole aux États-Unis, si nous ne le souhaitons pas. Nous sommes simplement obligés, en vertu de l'Accord, de partager nos ressources en cas de pénurie énergétique officielle.

Quant aux prix, si un producteur de l'Alberta peut trouver un consommateur américain qui soit disposé à payer son pétrole deux fois le cours mondial, il peut le lui vendre. Il n'y a rien dans l'Accord qui l'en empêche.

M. Caccia: Madame la Présidente, le député d'Elk Island (M. O'Kurley) a parlé longtemps et avec éloquence d'agriculture. Je note cependant qu'il n'a pas mentionné une seule fois les pesticides. Il n'est sûrement pas sans savoir que le Canada et les États-Unis ne gèrent pas les pesticides de la même façon. Au Canada, ces produits sont régis par la Loi sur les produits antiparisitaires, qui oblige carrément les producteurs à prouver que leur pesticide ne présente pas de risques pour la santé humaine.

Aux États-Unis, la loi correspondante exige que soient mis en balance les risques et les avantages. Parmi les risques figurent les risques pour la santé, y compris éventuellement les effets cancérigènes. Étant donné les difficultés qu'il y a à quantifier les risques, notre système est beaucoup plus sûr que celui des Américains.

Comme le député s'intéresse à l'agriculture, il doit s'y connaître en matière de pesticides. Appuierait-il une modification de l'Appendice VII du Chapitre 7 de l'Accord commercial qui aurait pour effet de conférer au Canada le droit d'interdire, de restreindre et de réglementer les pesticides en vue de protéger la santé publique? Le député est-il au courant de cette grave lacune? Appuierait-il une modification en ce sens?

M. O'Kurley: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Les pesticides relèveraient des dispositions relatives à l'environnement. Il est stipulé dans l'Accord que rien n'empêche l'un ou l'autre pays d'adopter des lois qui protègent la santé de leurs habitants ou leur environnement. Ainsi, l'amendement ne semble nullement nécessaire à cet égard. Il s'agit d'un accord commercial traitant d'échanges commerciaux et de droits de douane. Si l'on veut se pencher sur l'environnement, alors il faudra conclure un accord sur l'environnement.

M. Karygiannis: Madame la Présidente, 57 p. 100 des Canadiens ont dit «non» à l'Accord. Pourtant, notre ami de Elk Island s'acharne à le défendre.

Une voix: Avez-vous une question à poser?

M. Karygiannis: Je vais lui poser la question. Les conservateurs ont toujours aimé que les Canadiens fassent de l'argent. Ils ont toujours été de grands défenseurs du profit. Par l'entremise de leurs amis, ils ont dépensé des millions de dollars au cours des trois derniers jours de la campagne électorale afin d'acheter la victoire aux élections.

Puisque le député est un si grand défenseur du profit, voici ma question. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait en sorte que les Canadiens ne puissent plus réaliser de profit dans le secteur des ressources énergétiques? Pourquoi les Américains devraient-ils payer le même prix que nous pour nos ressources? Pourquoi ne pourrions-nous pas leur vendre nos ressources à profit?

M. O'Kurley: Madame la Présidente, je suppose que le député d'en face faisait allusion à un régime du double prix de l'énergie. Comme je l'ai dit, nous n'avons absolument aucune obligation de vendre notre énergie à qui que ce soit. Si nous pouvons trouver un acheteur aux États-Unis qui est prêt à payer deux fois plus cher pour notre énergie, rien ne nous empêche de la lui vendre.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je voudrais poser au député une série de brèves questions connexes. Si l'on part du principe que tout programme d'aide de qualité doit être contrôlé pour vérifier les incidences sur les citoyens, le député reconnaîtrait-il que l'Accord commercial devra être contrôlé par le Parlement une fois mis en vigueur afin de veiller à ce qu'il n'ait pas de répercussions négatives pour les Canadiens?

Deuxièmement, lorsqu'il y a divergence d'opinion entre deux personnes qui donnent honnêtement leur avis quant à l'interprétation d'un document juridique comme l'Accord de libre-échange, le député ne convient-il pas que tout bon avocat, comme d'ailleurs n'importe quel profane, exigerait qu'une interprétation précise du document en question soit couchée par écrit?

Troisièmement, à la fin de la période de sept ans consacrée à l'examen des subventions, si les États-Unis lancent un ultimatum au Canada, exigeant que nous renoncions aux programmes de subventions ou que nous mettions fin à l'Accord, quelle sera la position du député?

M. O'Kurley: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Pour ce qui est des subventions, le député laisse entendre que nos programmes de subventions sont menacés, mais l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, c'est-à-dire le GATT, protège tous nos programmes sociaux qui sont universellement accessibles, notamment les allocations familiales, l'assurance-maladie, les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage.

Reportons-nous à l'affaire des pêches qui a été soulevée en 1985 et que nous avons portée devant les tribunaux. On se rappellera qu'à cette occasion, l'assurance-chômage a été contestée et qualifiée de subvention commerciale déloyale. En fait, l'accusation a été rejetée par les tribunaux sur la foi de la législation du GATT, laquelle précise expressément que tout programme social qui est accessible à l'ensemble de la population n'est pas considéré comme une subvention commerciale.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, le député prétend que l'agriculture canadienne sortira gagnante dans un contexte de libre-échange. Je lui dirai tout d'abord que des études indépendantes révèlent qu'en Colombie-Britannique la mise en oeuvre de cet accord risque de mettre en péril 30 000 emplois du secteur agricole. Pour la gouverne du député, M. Gerald Geen, président de la *B.C. Tree Fruits Association* a déclaré publiquement que le secteur de la production fruitière de la province ne se relèverait pas de l'application du libre-échange.

Les viticulteurs de l'Okanagan et de l'Ontario devront se tourner vers d'autres types de production si l'Accord de libre-échange est adopté. Le gouvernement a plus ou moins admis que ce secteur était perdu. En effet, il a accordé des subventions d'une valeur de 28 millions de dollars aux viticulteurs de la Colombie-Britannique pour qu'ils arrachent leurs vignes et sombrent tranquillement dans l'oubli.

L'un des conseillers politiques du gouvernement s'est rendu dans l'Okanagan et, pressé de questions par les agriculteurs au sujet des répercussions de l'Accord sur les échanges commerciaux, il a déclaré: «Essentiellement, certains enjeux ont plus de poids sur le plan politique que sur le plan économique.» Cette remarque n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd et je l'ai notée.

• (1900)

Ma question porte sur les répercussions catastrophiques qu'aura cet accord commercial sur la production fruitière, les producteurs de la vallée de l'Okanagan et l'industrie viticole. Quels avantages retireront du libre-échange les viticulteurs qui sont forcés d'arracher leurs vignes parce qu'ils ne seront plus concurrentiels?

M. O'Kurley: Je remercie le député d'en face de sa question. Permettez-moi d'aborder la question de l'adaptation et, pour ce faire, de passer à un autre secteur. Avec ou sans l'Accord de libre-échange, il y a toujours, au sein de l'économie, un taux normal d'entreprises qui subissent des transformations. Selon les experts, sur 100 sociétés ou entreprises, il est normal que 18 évoluent d'une façon ou d'une autre. En régime de libre-échange, il y en aura une de plus. Par conséquent, l'ampleur des changements provoqués par le libre-échange ne pose pas de problème sérieux.

Pour ce qui est des viticulteurs, les gens de la région du Niagara, où l'on retrouve un grand nombre de viticulteurs, ont appuyé massivement le Parti progressiste conservateur, ce qui montre qu'ils sont en faveur de l'Accord de libre-échange. Cela prouve que le libre-échange n'était pas l'enjeu principal de la campagne électorale à leurs yeux.

L'enjeu principal était la gestion économique du gouvernement. Ils ont fait confiance au gouvernement conservateur parce qu'ils connaissaient les solutions de rechange.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est terminée. Reprise du débat. La députée de Mount Royal a la parole.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Je suis heureuse d'être de retour à la Chambre pour prendre part à ce débat sur le libre-échange. C'est dans la plus pure tradition de cette Chambre que nous nous acquittons de notre rôle de parlementaires qui est de représenter ceux qui nous ont élus pour revenir ici et poser des questions. Le plus important dans ce que nous faisons à l'heure actuelle, c'est d'obtenir des précisions, des assurances et des éclaircissements. De toute évidence, il n'existe aucun consensus parmi les Canadiens. On ne comprend pas, on s'inquiète, on se pose des questions.

Nous n'aurions pas à nous plaindre si le gouvernement s'était présenté à la Chambre dans de meilleures dispositions. Nous n'aurions pas à nous plaindre si beaucoup des questions qui ont été posées par les députés de l'opposition à la Chambre avaient obtenu des réponses qui auraient rassuré les Canadiens et leur auraient permis d'entrevoir un avenir prospère comme le leur avait promis le gouvernement.

Je ne discuterai pas du pour ou du contre du libre-échange. Le Parti libéral est pour le libre-échange. Je suis moi-même libre-échangiste, tant dans ma façon de penser, que par mes antécédents et ma formation. Ma famille, mon mari, mon inclination personnelle, tout me porte à appuyer le libre-échange.

Quand je me suis mise à examiner cet Accord de libre-échange, beaucoup de questions me sont venues à l'esprit. Beaucoup d'inquiétudes aussi. Dans l'intérêt de l'harmonie, de la paix, de la justice et de l'équité, ces questions doivent trouver réponse et beaucoup de ces inquiétudes doivent être dissipées.

Nous nous trouvons, il est vrai, en présence d'un document qui ne prendra sa véritable forme qu'au fur et à mesure qu'il sera mis en oeuvre, c'est-à-dire au cours des cinq ou sept prochaines années. Pendant ce temps, il faudra bien garder à l'esprit les préoccupations qui ont une importance capitale pour notre avenir et pour l'avenir de nos enfants.

Nous sommes venus ici en tant que députés parce que nous sommes fiers d'être Canadiens. Nous voulons conserver cette fierté, cette identité distincte que nous nous sommes donnée au fur et à mesure que s'est bâti au fil de notre histoire le contrat social et économique qui nous lie en tant que Canadiens vivant dans ce beau pays. C'est un pays encore jeune. Il n'a que quelque 120 ans. Nous sommes un pays florissant sur le plan tant de notre développement culturel que de nos principes de gestion sociale. Nous avons un contrat social différent de celui de nos voisins du sud. Je dis que les Américains sont nos amis et voisins parce que c'est ainsi que je les perçois. Je ne prise guère les remarques qui dénotent un certain anti-américanisme, quelle que soit l'allégeance politique de celui qui les fait.

Notre pays s'est donné une culture qui lui est propre. Pensons à la balance qui est maintenue en équilibre lorsque les deux poids sont équivalents. C'est justement cet équilibre, la prospérité économique que nous devons à nos entrepreneurs doués, à notre excellente main-d'oeuvre, à tous ces gens qui sont prêts à travailler . . .

[*Français*]

. . . dans les deux langues. Cela ne fait aucune différence, dans quelle langue, mais la volonté de travailler, d'être fier de soi-même.

[*Traduction*]

Cela s'inscrit dans notre culture canadienne.

Par ailleurs, il y a les aspects de la vie que nous avons constitués, le contrat social et le tissu social qui est tellement la clé. Ces choses, ce sont l'assurance-maladie, les pensions, l'assurance-chômage et l'indemnisation des accidents du travail. Nous considérons que c'est ce qui fait un juste équilibre.

[*Français*]

L'équité sociale, l'équité justice, le juste milieu. C'est cela que les Canadiens demandent et veulent pour exprimer leur culture. Et c'est cela qui nous tient comme Canadiens.

[*Traduction*]

Le tissu culturel, le tissu économique et le tissu social s'entrecroisent étroitement au pays. C'est ce qui nous distingue de nos cousins américains. C'est ce tissu qu'il faut maintenir chez nous au Canada. C'est ce tissu qui est remis en cause. Je vois mon collègue de Calgary où?

M. Edwards: Cela n'est pas gentil.

Mme Finestone: N'importe où. Où l'on voudra.

M. Edwards: Edmonton.

Mme Finestone: Edmonton. J'ai oublié cette rivalité. Après avoir visité les deux villes, j'aurais certainement eu un choix intéressant à faire dans votre jolie ville.

Voilà les contrats que nous voulons assurer. Quand on écoute sans passion, d'un esprit pragmatique, cérébralement, en faisant abstraction des passions, les questions du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) sont sensées et bien calculées. Les recommandations qu'il souhaitait voir adopter dans l'Accord qui a été signé, les exceptions qui auraient dissipé les craintes, étaient pleines de discernement et bien fondées.

Ayant siégé une partie de l'été au comité du libre-échange, beaucoup de points d'interrogation auraient disparu si ces précisions avaient été apportées au projet de loi. Il y en a que j'aimerais consigner. Elles sont importantes. J'espère que lorsque le centre du Commerce extérieur que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé ce soir sera créé à Ottawa, certains de ces sujets seront soigneusement examinés et qu'on pourra nous donner l'assurance qu'ils seront maintenus en place.

Certains ont affirmé que les négociations s'étaient faites à la lueur d'une bougie. Certains ont été très déçus lorsque Simon Reisman, notre ambassadeur, s'est retiré et lorsque le ministre des Finances (M. Wilson), de même que le ministre du Commerce international (M. Crosbie) et M. Burney du cabinet du premier ministre, sont intervenus *in extremis* pour finalement signer ce document et sauver l'Accord. Des points d'interrogation demeurent. M. Reisman devait bien avoir une raison pour se retirer. J'espère seulement que l'avenir ne lui donnera pas raison.

Jetons un coup d'oeil sur les aspects qu'il fallait exclure des négociations de façon claire et précise. L'Accord ne devrait sous aucun prétexte compromettre ou restreindre le droit du gouvernement du Canada d'exercer son pouvoir dans l'un ou l'autre des secteurs suivants: la politique sociale, notamment en ce qui a trait au maintien et à l'établissement de nouveaux soins de santé, l'assurance-chômage, les accidents du travail, les garderies, les pensions, les lois sur le salaire minimum, la législation du travail et les programmes de prestations de maternité.

• (1910)

Le premier ministre a parlé éloquemment d'épanouissement et de qualité de vie à l'extérieur des grands centres urbains, que ce soit sur les collines de la Nouvelle-Écosse, dans le Nord ou sur les Îles. Comment compte-t-il alors assurer le maintien des programmes de développement régional? A cette fin, nous proposons, pour notre part, d'apporter un amendement en vertu duquel le développement industriel régional serait clairement et explicitement protégé.

L'amendement engloberait l'utilisation de nos ressources naturelles, notamment nos ressources énergétiques,

minérales et hydrauliques. Nous voulons obtenir un éclaircissement.

Nous voulons aussi obtenir un éclaircissement concernant les industries culturelles canadiennes, notamment en ce qui concerne les arts d'interprétation, les arts visuels, les nouvelles technologies en matière de culture et les différentes formes d'art appelées à faire leur apparition.

Nous sommes également préoccupés par le maintien et l'épanouissement d'une industrie viable de transformation et de production des aliments. Il ne faut pas oublier non plus la protection de l'environnement et la santé des Canadiens, de même que toutes les autres questions essentielles à la santé et à la sécurité des Canadiens.

Le gouvernement nous dit de ne pas nous inquiéter, mais par mesure de prudence, je lui demande d'inclure des dispositions explicites dans l'Accord. Le gouvernement n'est pas suffisamment ouvert ou soucieux de respecter le point de vue de l'électorat, s'il ne comprend pas qu'en refusant d'inclure ces dispositions explicites, il passe outre aux préoccupations exprimées par au-delà de 50 p. 100 de la population.

Je conviens que le gouvernement a le droit légitime de gouverner. Toutefois, comme la majorité des Canadiens n'a pas voté pour lui, il a la double obligation de donner suite à leurs préoccupations de façon claire et non équivoque.

[*Français*]

... sans équivoque, notez ce que sont les exemptions dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je voudrais me pencher sur un secteur auquel je me suis énormément intéressé au cours des quatre dernières années de mon mandat. Je veux parler du secteur culturel.

L'Accord aurait dû renfermer une clause ayant beaucoup plus de poids que l'article 2 005 qui est censé faire disparaître les craintes au sujet des industries culturelles. On aurait dû préciser qu'aucune mesure de représailles ne pourra être prise relativement à n'importe quelle initiative du gouvernement canadien tendant à protéger ou à promouvoir les industries culturelles du pays.

Il est déconcertant de constater que le gouvernement n'a pas pris une mesure de ce genre.

Certains des documents présentés par le gouvernement américain dans ce domaine ont de quoi vivement inquiéter. Ainsi, permettez-moi de me reporter à un document que j'ai soumis à la Chambre en mai 1988. Il renferme les recommandations du Finance Ways and Means Committee au président des États-Unis au sujet de l'Accord de libre-échange canado-américain. Il a été déposé et publié le 27 mai 1988.

Le président du comité sénatorial en question était l'honorable Lloyd Bentsen et celui du comité des voies et moyens de la Chambre des représentants, le très honorable Dan Rostenkowski. Dans le rapport concerné, on précisait relativement aux relations entre l'Accord de libre-échange et la loi fédérale américaine, qu'en cas de conflit entre les deux, la loi américaine avait préséance. A ce moment-là, le ministre a été forcé de supprimer un article extrêmement odieux contenu dans l'Accord initial. L'article 8 prévoyait que l'Accord de libre-échange, avait préséance sur la législation canadienne. Heureusement, cet article ridicule et mal conçu a été supprimé.

La recommandation concernant l'article 1610 portant sur les accords internationaux tendait à autoriser des négociations bilatérales, afin de libéraliser les règles concernant les investissements, à prévoir des consultations avec divers intérêts américains et à établir certains objectifs quant aux négociations.

Il s'agissait notamment de supprimer l'examen direct des investissements, et on y est parvenu. On souhaitait en outre appliquer les principes de l'Accord de libre-échange aux secteurs énergétique et culturel dans une proportion plus large que maintenant. Cela me donne à penser que notre identité culturelle, notre expression en tant que peuple par le biais de nos écrivains, de nos chanteurs et de nos danseurs ou de tous ceux qui participent aux arts d'interprétation ou aux arts visuels devront être mis de côté dans une certaine mesure. Il ne s'agirait pas de se voir davantage, mais plutôt d'être davantage envahi par la présence américaine. Ce n'est là ni notre but ni l'objet de la politique du gouvernement.

Peu après que les Américains eurent ratifié, en juin 1988, l'Accord de libre-échange, le Bureau of Public Affairs du Department of State a publié un communiqué composé d'une liste de questions et de réponses.

Voici une des questions: «Pourquoi les industries culturelles ne sont-elles pas visées par l'Accord de libre-échange?» En voici la réponse:

> Les États-Unis comprennent que les Canadiens souhaitent promouvoir la culture qui leur est propre.

Voilà qui est bien. On y lit plus loin que certaines industries culturelles sont exemptées. Et le communiqué de poursuivre:

> En outre, les États-Unis conservent le droit de compenser les concessions par des mesures d'effet équivalent si les politiques culturelles à venir s'avéraient nuisibles à nos intérêts commerciaux.

L'industrie américaine du divertissement s'intéresse aux profits alors que nous aimons, il est vrai, nous envelopper dans le drapeau. Quel mal y a-t-il à cela? C'est ce qui contribue à notre originalité. Le texte poursuit:

> L'Accord n'exige pas que l'on recoure au mécanisme de règlement des différends avant de prendre ces mesures compensatoires.

Non seulement sommes-nous censés être exemptés, mais nous ne pouvons même pas recourir au mécanisme de règlement des différends parce que nous en sommes empêchés en vertu de l'article 1607.

Voici la question suivante: «Cette exemption dont bénéficie le secteur culturel n'est-elle pas préjudiciable aux entreprises américaines?» Et en voici la réponse:

> Non. L'Accord de libre-échange améliore le traitement canadien des intérêts commerciaux américains dans le secteur culturel. Elle prévoit la suppression des droits de douane (par exemple, sur les vidéos, les disques, les imprimés) . . .

Le gouvernement aurait dû lire le rapport Donner. Il affirme avoir tenu compte des avis du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur. Or, dans le rapport Donner, l'un des plus importants que ce groupe ait reçus, l'industrie du disque explique pourquoi elle est mécontente du sort que lui réserve le libre-échange.

Nos entreprises des secteurs de l'impression et de l'édition sont trop petites pour réaliser les économies d'échelle voulues et par conséquent elles perdront les contrats pour imprimer et éditer une partie de notre propre production culturelle.

On lit ensuite dans la réponse:

> En outre, l'Accord de libre-échange permet aux États-Unis de prendre des mesures ayant des répercussions commerciales équivalentes au cas où le Canada mettrait en place des restrictions additionnelles faisant obstacle à l'accès américain au marché canadien.

Autrement dit, si nos tentatives en vue de recouvrer notre culture canadienne indigène et de garantir notre accès à la culture canadienne réduisent leurs profits, ce sera considéré comme inacceptable, peu importe dans quel secteur. Notre culture ne peut même pas rayonner à l'étranger puisque le Bureau of Public des Affairs poursuit en ces termes:

> Ce droit devrait décourager le recours à des exceptions culturelles à l'égard de mesures qui, bien que nominalement culturelles, ont d'importantes retombées commerciales.

Il se trouve que l'expression «nominalement culturelles» s'applique justement à nos films, à nos livres et à notre musique. Voilà les choses qualifiées de nominalement culturelles que nous avons jugé bon de soutenir financièrement par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada. Divers autres programmes, notamment Téléfilm Canada et des programmes visant à promouvoir une conception canadienne de l'industrie de la radiodiffusion, ont servi à nous canadianiser grâce à l'industrie des communications. Voilà qu'au lieu de cela, nous nous orientons vers une approche continentaliste nord-américaine qui est totalement inacceptable.

• (1920)

Je sais que mes collègues ne sont pas d'accord et ne partagent pas cette vision. On lit des documents américains dans lesquels on dit que les entreprises américaines n'ont pas à s'inquiéter. J'affirme que pour notre part, nous ferions mieux de commencer à nous inquiéter sérieusement le plus tôt possible.

Je constate que j'ai dit tout ce que j'avais à dire. Laissez-moi vous dire que si l'amendement que nous voulions proposer avait été discuté et accepté par la Chambre, les Canadiens en auraient été avantagés et l'Accord de libre-échange lui-même aurait été amélioré. Cet amendement visait à établir que pour plus de certitude, rien dans la loi ou dans l'Accord ne doit limiter ou restreindre le soutien du gouvernement du Canada à l'épanouissement des industries culturelles ou des entreprises culturelles au Canada.

Je ne parle pas seulement en mon nom personnel. Les artistes et les porte-parole du secteur des arts d'interprétation au Canada sont extrêmement inquiets. Ils ont de graves réserves au sujet de ce projet de loi. Examinons ce qui se passe aux termes de l'article 1607(4) à l'égard des industries culturelles. En vertu de l'Accord que nous avons maintenant signé, après 1992 les étrangers pourront impunément venir investir au Canada et acheter des biens culturels canadiens. Je trouve que c'est extrêmement regrettable. J'attends votre question avec impatience, mon cher ami.

M. Edwards: Monsieur le Président, c'est un plaisir que j'ai attendu avec impatience durant toute la campagne électorale parce que je savais bien, malgré ce qui se passait ailleurs au Québec, que notre collègue serait de retour parmi nous. Je sais que, comme beaucoup d'entre nous, elle s'est demandée si cela valait la peine de recommencer. Nous avons tous nos moments de doute, mais je suis très heureux qu'elle ait été réélue, pour la circonscription de Mont Royal et pour notre pays, et je suis sûr qu'elle fera un excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Edwards: Cependant . . .

Mme Finestone: Qu'est-ce qui vient après les fleurs?

M. Edwards: Les artistes avec qui je me suis entretenu sont beaucoup plus préoccupés par l'accès au marché canadien que par ce qui se passe dans d'autres sphères continentalistes ou commerciales.

Ma collègue est plus précise et plus honnête que la grande majorité des critiques de l'opposition, mais beaucoup d'entre eux ont déclaré que tout le milieu artistique rejetait l'Accord commercial.

Je pense notamment à quatre personnes oeuvrant dans le domaine des arts visuels qui croient que l'Accord commercial pourrait stimuler l'économie canadienne et nous permettre ainsi d'accroître le soutien accordé aux arts. Il s'agit de Ken Danby, Alex Colville, Christopher et Mary Pratt, éminents peintres canadiens bien connus.

En réponse à la question de ma chère collègue d'en face à propos des déclarations de Rostenkowski, membre du Congrès américain, et d'autres personnes, je lui demande comment l'administration ou les législateurs américains répondraient à chacune des déclarations des deux dernières semaines à la Chambre des communes.

Si le gouvernement et le Congrès américains croyaient sincèrement que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) représente véritablement une grande école de pensée qui pourrait être prédominante au Canada, n'aurions-nous pas raison de nous attendre à une réaction horrifiée et à un mouvement de recul de la part du gouvernement américain?

En fait, il y a des gens qui ont demandé, en pointant du doigt le député de Winnipeg-Sud-Centre s'il n'y avait pas une chose sur cette bonne vieille terre avec laquelle il ait jamais été d'accord. Mon estimé collègue est pour le Canada, je le sais, comme je crois l'être moi aussi et j'aimerais lui demander si elle croit sincèrement que notre fierté nationale, cette fierté que je lui connais d'être canadienne, a été affaiblie par les, disons, trente-cinq années au cours desquelles nous avons établi des rapports commerciaux et autres de plus en plus étroits avec les États-Unis et ce, sous le régime de son parti pour une grande part. N'est-il pas vrai que nombre d'institutions culturelles canadiennes et d'autres institutions qui nous sont si chères, ce sont épanouies et ont pris de l'expansion durant cette période? N'est-il pas vrai qu'il n'y a dans cet accord rien qui porte atteinte A . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. La parole est à la députée de Mount Royal.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de tenter de répondre de façon plus globale aux questions de mon collègue et ami, le député d'Edmonton-Sud-Est. J'aimerais cependant commencer par lui faire observer que les remarques de mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, sont véridiques. Il a un fils et il est pressé de lui transmettre le même amour de sa patrie que celui que le député a insufflé à ses enfants, comme je l'ai moi-même fait avec les miens.

Au cours des 35 dernières années, le Canada a connu une croissance et un développement formidables. J'ai dit que nous étions un pays jeune. Grâce au Conseil des arts et à notre politique de la radiodiffusion, nous avons investi énormément d'argent pour faire mousser la cause de nos artistes, pour leur permettre d'exploiter leurs talents dans les arts visuels ou les arts d'interprétation.

La Loi sur la radiodiffusion nous offre bien des moyens de canadianiser le secteur artistique pour que nous soyons ainsi mieux en mesure d'influer sur les esprits et les mentalités. Car si les générations futures sont sans cesse exposées à la programmation américaine, elles ne tourneront pas mal pour autant, mais elles n'auront aucune notion de la réalité canadienne.

Je crains que la déduction pour amortissement, qui visait à inciter le secteur privé à investir dans la distribution et la production cinématographiques canadiennes, ait été supprimée à cause des pressions exercées par Jack Valenti. L'ex-ministre des Communications, dont on a forcé la main, était gênée de voir qu'on avait tant dilué notre projet de loi sur la distribution des films. On a fait subir le même sort à la politique de Baie Comeau, à l'idée de racheter nos propres produits et notre capacité de les distribuer. Toutes ces mesures sont maintenant compromises.

Je ne voulais, somme toute, que des garanties. J'engage les députés à lire les articles 1607,3, 1607,4 et 2011. Je ne tiens pas à parler des clauses abrogatoires ou restrictives. Les principes étaient là, la philosophie était là.

• (1930)

Le ministre de l'Énergie (M. Masse) a fait du bon travail. Ils ont tous essayé, mais rien n'en est sorti. Le gouvernement va maintenant perdre tous les efforts entrepris par les libéraux et poursuivis par les conservateurs. La protection de notre culture est un engagement permanent dont nous n'aurons jamais assez à la Chambre. Si nous nous préoccupons de savoir qui nous sommes, alors l'argent, l'appui, la politique et la volonté d'agir—pas seulement pour dépenser de grosses sommes, mais avec une idée bien claire des objectifs que nous poursuivons—tout cela doit être intégré dans la philosophie politique et l'action législative du pays. Cela veut dire qu'il faut adopter une politique de distribution des films et des livres et toutes les autres politiques de commercialisation, de distribution et d'exposition. Nous devons nous servir nous-mêmes d'abord. Les Américains détiennent 97 p. 100 de notre marché de production cinématographique et 80 p. 100 de notre marché de distribution des films. Je n'ai pas à donner de chiffres au député. Il les connaît. Oui, je suis très inquiète.

M. Brewin: Monsieur le Président, je sais qu'il ne reste plus beaucoup de temps. Permettez-moi seulement de reprendre le thème de la députée. Il me semble que toute l'initiative de libre-échange prise par le gouvernement tend à donner un caractère commercial à tous les aspects de la vie au Canada. Quand on aborde les thèmes culturels comme la députée l'a fait, il faut considérer le problème dans son ensemble.

Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit au cours du débat télévisé, nous n'avons qu'un accord commercial. De toutes les vertus, il a honoré ce soir, surtout la compétitivité. Dans notre société qui, à mon avis, a des valeurs quelque peu différentes. Nous devrions accorder beaucoup d'importance à l'établissement d'une

politique culturelle générale que tous les Canadiens peuvent partager. Le seul moyen de réaliser cet objectif est d'avoir un gouvernement fort qui appuie toutes les activités culturelles. Or cet accord réduit nos chances d'avoir une telle politique.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je dirai que nos chances sont assez minces, mais elles ne sont pas inexistantes. Nous avons besoin d'éclaircissements pour nous assurer que les exemptions voulues existent bien. Voilà ce que je demande. Je suis d'accord avec le député.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pour son éloquence et lui demander, par la même occasion, de commenter le fait que nous n'avons pas eu l'occasion, cette semaine, de présenter et de discuter des amendements qui auraient pu améliorer cet accord en protégeant la culture, l'environnement et la santé des Canadiens.

Mme Finestone: Je remercie le député pour ses observations. Le fait que le gouvernement ait usé de la clôture pour mettre un terme au débat m'a profondément attristée. Cette mesure n'était pas du tout nécessaire, elle n'était pas du tout dans l'intérêt des Canadiens et n'a fait qu'accentuer les divergences d'opinions que les élections ont mises en évidence.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser au Parlement pour parler de l'Accord de libre-échange canado-américain, Accord dont l'objectif primordial est de guider l'évolution future d'un accord financier qui présente de plus en plus d'intérêt pour les politiques américains qui veulent sauver leur peau en recourant à des mesures protectionnistes.

Pendant la campagne électorale dans ma circonscription, celle de Regina—Wascana, le Nouveau parti démocratique et la coalition libérale-communiste ont continellement essayé d'effrayer nos personnes âgées. L'opposition essayait simplement de faire peur aux électeurs en dramatisant et en leur débitant des faussetés. Ils ont presque réussi. En tant que candidat conservateur élu dans la circonscription de Regina—Wascana, je suis le premier député du côté du gouvernement élu depuis 26 ans. Ça ne s'est pas fait tout seul.

J'ai mené une lutte serrée contre un parti bien établi et contre un candidat bien connu, l'ancien chef du Parti libéral provincial. Il ne l'est plus. Cependant, j'ai bénéficié de l'appui d'une équipe très forte et bien organisée.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les électeurs qui m'ont fait confiance. Je tiens également à assurer à ceux qui n'ont pas voté pour moi que j'ai l'intention de continuer à m'acquitter de mes responsabilités envers eux comme je l'ai fait pendant neuf ans à titre de maire de Regina. Je m'engage à continuer de veiller sur les intérêts des citoyens de Regina, la ville où je suis né, celle où j'habite avec ma famille. Je veux également assurer à tous les citoyens de ma circonscription, le grenier du monde jusqu'à cette sécheresse de l'été dernier, que je prends le même engagement avec eux.

Je suis persuadé que la dernière campagne électorale a plongé la plupart des Canadiens dans la stupéfaction. Ce qui est stupéfiant, c'est que ce sont les premières élections, au moins depuis quelques années, j'en suis sûr, où les médias ridiculisent les déclarations erronées des députés de l'opposition sans que ceux-ci se rétractent. Je trouve consternant que des gens qui veulent être élus députés fassent des déclarations comme celles qu'ils ont faites et s'attendent à ce que les Canadiens aient du respect pour leur parti.

L'opposition a prétendu, pour effrayer les électeurs, que nos programmes sociaux seront considérés comme des subventions dans cinq à sept ans. Elle semble posséder un don de clairvoyance dont seraient dépourvus nos gouvernants. Elle affirme que dans cinq à sept ans ces programmes seront éliminés par un accord à venir. Cet argument confirme lui-même que nos programmes sociaux ne sont pas touchés par l'Accord. En effet, c'est l'Accord actuel que nous signons et non un autre accord qui doit être négocié dans cinq à sept ans. Il est absurde de prétendre qu'il faut insérer des éléments qui lui sont étrangers.

C'est le devoir de l'opposition de critiquer et elle l'a fait. Elle l'a tellement fait que les médias ont dû corriger une grande partie de ce qu'elle a dit. Je cite un article publié en page 7 du *Winnipeg Free Press* du jeudi 3 novembre. Il s'intitule: «John Turner nous trompe à propos du libre-échange». En voici le texte:

> Le chef de l'opposition ment sur le contenu et les répercussions de l'Accord de libre-échange. Ses déclarations sur le sujet sont, presque sans exception . . .

M. le vice-président: Je rappelle simplement au député qu'un mot qui a été jugé antiréglementaire ne peut pas être employé directement ni indirectement à la Chambre, et je parle ici du verbe «mentir».

M. Schneider: Excusez-moi, monsieur le Président. Je croyais que cette règle ne valait pas lorsqu'on cite un article de journal. Je retire ce que j'ai dit. Je poursuis donc:

Ses déclarations là-dessus sont presque toutes absolument fausses.

Il me semble que les Canadiens devraient se demander pourquoi le chef de l'opposition (M. Turner) n'a pas réagi à cette accusation. Dans notre société, on ne traite pas impunément quelqu'un d'un mot que je ne peux pas employer à la Chambre. Où sont les poursuites judiciaires? Je n'ai pas eu connaissance de pareilles poursuites. Je n'ai pas entendu dire qu'il y en avait eu. Je me vois donc forcé de conclure que les affirmations contenues dans cet article sont effectivement fondées. Au cas où on aurait l'impression que le Nouveau parti démocratique est à l'abri de telles tactiques, permettez-moi de citer un autre article intitulé: «D'après la Fédération canadienne du travail, libéraux et néo-démocrates se trompent au sujet de l'Accord de libre-échange». Voici:

Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a obtenu un appui inattendu de la Fédération canadienne du travail lorsqu'elle a accusé comme lui les partis de l'opposition de tromper les électeurs sur la question du libre-échange au cours de la campagne électorale. Le président de la Fédération, M. Jim McCambly, dit que les libéraux et les néo-démocrates ne disent tout simplement pas la vérité lorsqu'ils s'attaquent à l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis.

Lorsque les industriels et les médias affirment ainsi que les libéraux et les néo-démocrates induisent les Canadiens en erreur, qu'ils font quelque chose que je ne peux pas dire ici, qu'ils affirment ce qu'ils savent être absolument faux, qui la population doit-elle croire? On a imputé ou on va imputer à l'Accord de libre-échange tous les maux de la Terre, du mauvais temps au mongolisme.

L'opposition a ajouté que cet accord permettrait aux Américains de mettre la main sur nos hôpitaux et de les exploiter à profit, d'établir deux classes de soins médicaux, soit une pour les riches et une pour les pauvres. Nous avons déjà au Canada des hôpitaux et des services médicaux rentables. Rien qu'en Ontario, il y a 16 hôpitaux privés qui réalisent des bénéfices, dont celui de Hawkesbury. Certains sont même la propriété de citoyens américains. Extendicare, un service privé qui est exploité en Saskatchewan et ailleurs au Canada, administre plus d'une centaine de foyers de grande qualité pour personnes âgées.

A propos de services de santé privés à but lucratif, il y a justement une clinique dans la cour du chef du Nouveau parti démocratique qui offre ce genre de services avec l'appui des néo-démocrates. Non, je ne sais pas quel genre d'entente ils ont conclu avec le Dr Morgentaler.

Voyons un peu pourquoi nous avons signé cet accord, quels avantages nous en tirerons et pourquoi nous devrions avoir un contrat à long terme pour commercer avec nos voisins du sud. Pourquoi le fait que 80 p. 100 de nos échanges commerciaux se font en franchise revêt-il soudainement une si grande importance? Nous avons conclu cet accord pour deux raisons. Nous voulions un accès garanti au marché américain et nous voulions nous soustraire aux mesures protectionnistes.

L'Accord de libre-échange nous permet d'atteindre ces deux objectifs. Il rend la concurrence plus égale entre les deux pays. Il fait tomber les barrières qui nuisent au commerce. Il nous garantit le plein accès à un marché de 250 millions de personnes. Sans cela, nous serions le seul pays industrialisé sans accès garanti à un marché d'au moins 100 millions de personnes. Nous serions laissés à nous-mêmes. Les droits de douane ne sont pas la seule forme de protectionnisme. Il y a aussi les contingents, les barrières techniques et d'autres mesures artificielles à la frontière.

• (1940)

L'Accord fait disparaître un grand nombre de ces obstacles et nous munit d'un mécanisme pour régler définitivement ceux qui subsistent. Certaines lois canadiennes et américaines sur les droits compensateurs et antidumping restent en place sous l'Accord de libre-échange, mais les deux pays sont maintenant sur un pied d'égalité dans le règlement des différends et un mécanisme nous habite à les régler avec rapidité et impartialité.

Par ailleurs, toute nouvelle loi commerciale des États-Unis devra être soumise à l'examen officiel du Canada et à la négociation, au risque d'un échec de l'Accord commercial même. C'est là une concession extraordinaire que nous accorde un pays qui ne laisse jamais voir son jeu.

L'aspect le plus important est peut-être le fait que l'Accord de libre-échange nous soustrait à l'application de la loi commerciale omnibus. Cette mesure protectionniste effrayante que le Congrès américain a adoptée impose des quotas et des droits de douane à des pays qui exportent aux États-Unis. Dès qu'une industrie américaine s'estime lésée par une importation, le président et le Congrès des États-Unis sont autorisés, pour protéger cette industrie, à imposer unilatéralement une pénalité qui peut prendre la forme d'un quota ou d'un droit de douane. L'Accord de libre-échange nous fait échapper à cette mesure omnibus.

Les libéraux disent qu'ils croient au libre-échange, mais qu'ils ne croient pas à cet accord. Par quoi le remplaceraient-ils? Ils disent qu'ils moderniseraient et consolideraient le GATT et qu'ils modifieraient son processus de décision. L'organisation du GATT compte 96 membres. Comment le Canada, seul, pourrait-il moderniser et consolider un accord commercial qui réunit 96 pays. Soyons réalistes. Le GATT évolue depuis 1947. Comment pourrions-nous le modifier seul alors qu'il nous est impossible de conclure une entente avec notre

meilleur allié et notre plus grand partenaire commercial au sein du GATT? Allons, qui nous écouterait?

La deuxième stratégie des libéraux consiste à négocier des ententes multilatérales plutôt que bilatérales. De nombreuses nations seraient en cause, mais mon collègue de Regina estime que cela pourrait être accompli en une courte période de deux ans ou deux ans et demi.

Nous négocions déjà des ententes multilatérales et bilatérales, en tant que membre du GATT. L'Accord de libre-échange constitue un modèle pour le GATT. Cet accord contribuera à accélérer les négociations du GATT lui-même. Cependant, comment pourrions-nous atteindre l'objectif des deux ans ou deux ans et demi du député, alors que certaines décisions prises lors du Kennedy Round, dans les années soixante, n'ont pas encore été mises en oeuvre?

La Saskatchewan fait des échanges partout dans le monde. Nous cherchons à élargir ses marchés, surtout dans la région du Pacifique. Les États-Unis sont notre principal partenaire commercial, suivis du Japon. Nos dix autres principaux partenaires ne parlent même pas notre langue.

Troisièmement, et ce qui importe peut-être le plus, la stratégie commerciale des libéraux prévoit des négociations sectorielles respectueuses du GATT. Malheureusement pour le Canada, le GATT boude les négociations sectorielles. Il ne les permet pas. Pour le GATT, il s'agit là d'un copinage inacceptable. Aujourd'hui, le GATT ne tolérerait pas l'Accord sur l'automobile s'il n'avait pas déjà été négocié. Cependant, il est protégé dans l'Accord de libre-échange.

Comment le NPD, pour sa part, envisage-t-il la politique commerciale canadienne? Ce parti, je crois, réclame une réforme du système monétaire, encore une réforme qui ferait intervenir les principales nations du monde industrialisé. Si nous ne réussissons pas à conclure un accord de libre-échange, alors pourquoi voudrait-on que l'on suive nos conseils en matière de politique monétaire?

Les néo-démocrates se disent contre le libre-échange. Ils réclament la gestion de l'offre par secteur, comme dans le cadre de l'Accord sur l'automobile, conformément au GATT. J'ai déjà expliqué ce que le GATT pensait des ententes sectorielles.

L'ancien chef du Parti libéral a essayé cette solution et les mesures protectionnistes américaines ont redoublé. Voilà pourquoi le gouvernement a entrepris de négocier un accord de libre-échange. Les députés du Parti libéral prétendent que nous devrions réduire les tarifs multilatéralement. C'est ce que nous faisons par le truchement du GATT. Nous sommes au nombre des 96 pays membres, dont les État-Unis. Mais, comme je l'ai déjà fait valoir, il s'agit d'un processus extrêmement lent qui ne nous donnera pas un accès spécial au marché étasunien. Il ne nous protégera assurément pas contre le projet de loi omnibus sur le commerce et les tendances protectionnistes américaines qui redoublent d'ardeur. La politique néo-démocrate entraverait les investissements étrangers et découragerait les entreprises étrangères de s'établir au Canada et d'embaucher nos travailleurs, des Canadiens ordinaires.

La perte des capitaux étrangers entraînerait une nouvelle dévaluation de la devise canadienne, la hausse des taux d'intérêt et enfin l'accroissement du déficit. L'Accord de libre-échange inciterait les entreprises étrangères à fabriquer leur produit au Canada pour tirer partie de notre accès garanti et libre à l'immense marché américain. Les investissements étrangers dans le secteur de la fabrication signifie des emplois pour les Canadiens.

Enfin, le Nouveau parti démocratique veut que nous négocions par le truchement du GATT et en appliquions le processus d'appel. Cette formule est terriblement lente et beaucoup plus gênante que le mécanisme prévu dans l'Accord de libre-échange. L'Accord nous permet même d'utiliser, si l'on préfère, la formule du GATT plutôt que le mécanisme bilatéral.

Par le passé, contrairement à ce que prévoit l'Accord de libre-échange, le GATT n'a offert aucune protection ni aucun répit au Canada aux prises avec les contrecoups de la guerre que les États-Unis et la Communauté économique européenne se livrent à propos des subventions. Celle-ci a fait chuter vertigineusement le prix de nos céréales, si bien que les paiements d'appoint aux agriculteurs ont coûté des milliards de dollars aux contribuables canadiens.

On a beaucoup parlé à la Chambre cette semaine et pendant la campagne électorale de la grosse entreprise et du rôle qu'elle a joué dans la promotion de l'Accord de libre-échange. En cherchant à savoir qui sont les actionnaires des grosses entreprises canadiennes, on constate très souvent la place importante qu'occupent les régimes de retraite. Ces régimes appartiennent aux simples Canadiens.

On a déploré le prétendu manque de consultation. Or, des documents me révèlent que 59 groupes ont pris part aux audiences publiques sur les négociations commerciales tenues en Saskatchewan du 6 au 29 août 1986 et du 21 octobre au 23 novembre 1987. Vingt audiences sectorielles ont aussi eu lieu à 20 dates différentes. A cela s'ajoutent les 35 assemblées municipales qui se sont déroulées entre le 16 novembre 1987 et le 1er mars 1988.

Les propos que m'a tenus le chauffeur de taxi d'Ottawa qui me conduisait à l'aéroport samedi dernier résument fort bien l'opinion publique. Les voici: «J'ai voté pour Brian Mulroney parce que le Canada a besoin du libre-échange et qu'on peut lui faire confiance».

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Ce chauffeur de taxi a la sagesse de comprendre que richesse et souveraineté vont de pair. Comment se fait-il que les libéraux et les néo-démocrates n'ont pas l'intelligence d'en faire autant?

Certains ont dit que l'Accord de libre-échange était désavantageux pour le secteur agricole. Alors pourquoi les premiers ministres des provinces agricoles sont-ils si impatients de le voir adopter? Savent-ils des choses que nous ignorons? Qu'est-ce qui explique que les offices de commercialisation, les éleveurs, les producteurs d'orge, de colza et de blé publient, sous la bannière des «*Farmers For Free Trade*» des annonces dans tous les journeaux du Canada pour afficher l'adhésion des milieux agricoles à l'Accord de libre-échange. Ne savent-ils pas de quoi ils parlent?

L'Accord de libre-échange va nous mettre à l'abri du protectionnisme américain, qui vise essentiellement les produits agricoles: le bétail, les aliments du bétail, le colza et les céréales. Ce n'est pas seulement moi qui vous le dis, écoutez des groupements comme Fletcher's Meats, les producteurs de lin, United Grain Growers, *Saskatchewan Cattle Feeders* et *Farmers for Free Trade*. Il s'agit de leur gagne-pain et leur appui au libre-échange est très retentissant. Ils ne représentent pas la grande entreprise. Ce sont des Canadiens ordinaires.

Et que dire des milieux d'affaires? La Chambre de commerce du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, le Conseil canadien du commerce du détail, l'Association de l'assurance-vie et de l'assurance-santé du Canada, l'Association canadienne de la petite entreprise, l'Association des manufacturiers canadiens sont au nombre des 31 associations qui ont publié une brochure qui décrit avec enthousiasme les avantages du libre-échange pour le Canada. La grande entreprise n'est certainement pas seule à voir des avantages à l'Accord de libre-échange.

Je voudrais vous parler d'un petit fabricant de meubles de la ville de Regina avec lequel j'entretiens des rapports. Depuis 25 ans, il fabrique des meubles d'hôpital et d'hôtel, des tables d'ordinateur et d'autres meubles du genre. Il est impatient de profiter du libre-échange et d'avoir accès à un marché plus vaste. Alors donnons-lui sa chance. Il se sent capable d'affronter la concurrence et prépare déjà sa stratégie de croissance des prochaines années. Beaucoup pensent que, les États-Unis ayant dix fois plus d'habitants que nous, nous aurions beaucoup de mal à les concurrencer sur un grand marché libéralisé.

Permettez-moi de parler de Sweeprite Manufacturing de Regina, qui fabrique des balayeuses de voirie urbaine. Son propriétaire avec qui j'ai conversé, l'immigrant d'origine hongroise, Les Hulicsko, m'a informé que pour construire ces balayeuses il lui faut importer des éléments américains, sur lesquels il paie des droits de douane. Une fois la balayeuse achevée et exportée aux États-Unis, il y a encore des droits à payer. Si, dit-il, ces droits étaient supprimés dans les deux sens, il pourrait non seulement verser de meilleurs salaires à son personnel, mais développer sa production et vendre encore moins cher aux États-Unis, donc créer de nouveaux emplois. En fait, 75 p. 100 de ses balayeuses sont déjà écoulées sur le marché américain.

Il n'y en a pas beaucoup en Chambre qui savent qu'à côté de ma circonscription il y a celle de Moose Jaw—Lake Centre, qui était extrêmement bien représentée par M. Bill Gottselig pendant la législature précédente.

Moose Jaw—Lake Centre n'est plus représentée par un ministériel, mais ce n'est pas cela qui m'inquiète. J'ai pris des renseignements au sujet d'une petite maison de confection de Moose Jaw appelée CanaDay's. Cette maison fabrique des vêtements de détente, et fait travailler environ 125 personnes. Le député NPD qui représente la circonscription dans laquelle se trouve CanaDay's a dit que cette entreprise redoute l'Accord de libre-échange.

• (1950)

Il n'a pas dû parler aux mêmes personnes que moi, car à ce qu'on m'a dit, ce qui préoccupe surtout Canadays pour ce qui est de soutenir la concurrence sur le marché américain c'est le progrès technologique. A ce qu'il semble, un grand concurrent américain de CanaDay's s'est doté d'un matériel informatisé pour la coupe au laser. La coupe au laser, c'est une chose que CanaDay's va devoir suivre de près, Accord de libre-échange ou pas. C'est une maison qui fabrique des articles de qualité et elle estime qu'en maintenant la qualité de sa production, chose pour laquelle les fabricants canadiens sont réputés, elle pourra conserver sa part actuelle du marché.

Donc l'Accord de libre-échange ne menace pas CanaDay's.

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Nous avons également à Moose Jaw un petit abattoir qui fait travailler 28 personnes. Si la croissance annoncée par l'Accord de libre-échange se poursuit, cet abattoir devra augmenter son personnel de 55 p. 100. Ce sera donc 15 emplois syndiqués de créés grâce à l'initiative prise par le gouvernement progressiste conservateur avec l'Accord de libre-échange canado-américain.

J'ai une photo de mon père prise durant les années 50, époque où il faisait le piquet de grève. La pancarte qu'il portait alors disait en substance: «Protégez-nous de la technologie».

A mon avis, monsieur le Président, cette crainte existe autant aujourd'hui qu'à cette époque—mais pas au même degré. Nous avons appris à nous accommoder des progrès de la technologie et à les utiliser pour nous apporter de plus grands avantages sociaux, un niveau de vie plus élevé et de meilleures conditions de travail.

Le débat ces derniers jours et ces derniers mois a porté sur la question de savoir qui est partisan ou non du libre-échange.

Il y a trois mois a eu lieu la réunion annuelle de l'Association canadienne des agents du développement économique municipal. L'agent du développement économique municipal de la ville de Moose Jaw y assistait ainsi que ses homologues de toutes les villes du Canada. Et qu'ont-ils fait? Toutes les villes du Canada ont convenu à l'unanimité que l'Accord de libre-échange était avantageux pour le Canada.

Le premier ministre Grant Devine et M. Fred Mitchell, président d'Intercontinental Packers, dans un récent communiqué conjoint, ont annoncé qu'à la fin de janvier 1989 Intercontinental Packers se lancerait dans une modernisation de 8 millions de dollars de ses installations de conditionnment du boeuf à Saskatoon.

J'attire aujourd'hui l'attention de la Chambre sur cette déclaration parce que, j'en ai bien peur, les députés néo-démocrates de Regina, la grande soeur de Saskatoon au nord, trouveraient probablement commode de le passer sous silence.

La modernisation en question constitue la deuxième phase d'un projet d'expansion en quatre phases de 24 millions de dollars dans lequel s'est lancée la société Intercontinental Packers, qui est elle-même une des quatre plus grandes entreprises canadiennes d'abattage et de conditionnement de la viande et le plus grand fournisseur d'emplois industriels de la Saskatchewan.

La modernisation de ses abattoirs, qui devrait être terminée en octobre 1989, doublera sa capacité actuelle de boucherie, la faisant passer à 5 200 têtes par semaine. On créera ainsi 148 nouveaux emplois pour des travailleurs syndiqués.

Intercon est le troisième grossiste de la Californie dans le secteur du porc et vous pouvez être sûr qu'il appuie l'Accord de libre-échange.

Monsieur le Président, les médias ont aussi contribué à semer la méfiance que l'on retrouve chez bon nombre de Canadiens. Permettez-moi de citer un passage d'un article tiré d'un bulletin de recherche intitulé «On Balance». Cet article a été rédigé par des experts du service des archives de l'Institut Fraser, organisme de recherche national indépendant.

Ce service parraine et mène des recherches sur le degré de rigueur avec lequel les médias nationaux s'acquittent de leur fonction d'information du public. La méthodologie employée pour faire l'analyse en question a été expliquée en ces termes par M^me^ Lydia Miljan, coordonnatrice du service des archives:

> Les recherchistes analysent des milliers de commentaires émanant de journalistes et de personnes interviewées par le *Globe and Mail* et le réseau anglais de la société d'État. Au total, on a examiné les déclarations de 407 journalistes et de 1 318 personnes interviewées.

M^me^ Miljan, spécialiste des communications, a fait remarquer ce qui suit:

> Étant donné que 70 p. 100 de la couverture médiatique finale était fondée sur des extraits d'entrevue ou des montages ou sur des paraphrases de commentaires exprimés par des personnes interviewées, nous concluons que le produit final reflétait le choix des journalistes quant aux extraits ou commentaires paraphrasés jugés dignes d'être retenus.

Les choix des journalistes, sur le plan du fond, étaient conformes aux opinions qu'ils exprimaient eux-mêmes. Les journalistes de la société d'État se bornaient à des exposés de fait huit fois sur dix, mais lorsqu'ils exprimaient une opinion, ils prenaient position contre le libre-échange deux fois sur trois.

Cela tranche nettement avec la situation au *Globe and Mail* où les opinions des reporters étaient bien partagées, avec 56 p. 100 contre et 44 p. 100 en faveur.

Est-il surprenant, monsieur le Président, que grâce aux journalistes du réseau d'État et à la campagne de peur menée par l'opposition, le public ait été mal informé au cours de la campagne électorale?

Je n'ai pas suffisamment de temps pour exprimer toute mon indignation, monsieur le Président, face aux péripéties qui ont débouché sur la situation actuelle. Je sais que je dois conclure mon intervention. Mais auparavant je dois vous dire, à vous et à tous les citoyens du Canada, qu'en ma qualité de député progressiste conservateur de Regina—Wascana, je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour présenter un point de vue progressiste, un point de vue qui donne une idée positive de ma ville et de mon pays.

Je représente un Canada fort, libre et indépendant, un pays qui sait se défendre dans le monde des échanges. Je représente un parti qui croit en la force de l'économie, un parti qui croit en la force de la création d'emplois, qui croit en la force des investissements, choses qui vont couvrir les frais de la société compatissante que nous avons édifiée.

Moi et mes collègues du Parti progressiste conservateur nous aimons nos villes, nos villages et par-dessus tout notre pays. Nos concitoyens peuvent compter sur notre dévouement, même s'il faut beaucoup de temps pour faire oublier les affirmations douteuses et négatives qu'on nous a lancées pour nous empêcher de réaliser nos objectifs.

Nous sommes déterminés à réduire le déficit national, à élargir notre assiette fiscale et à réaliser le plus haut niveau de vie dont puisse bénéficier n'importe quel citoyen du monde.

M. le vice-président: Questions, observations? Le député de Prince-Albert—Churchill River.

M. Funk: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser au député qui vient de parler. Tout d'abord, il prétend aimer la précision des faits. Pendant qu'il parlait je suis allé contrôler, et je n'ai pu trouver l'article qui soustrait le Canada à l'application de l'Omnibus Trade Bill américain. Je pensais en fait qu'une des questions en litige c'était que le Canada ne bénéficie pas d'une dérogation à l'*Omnibus Trade Bill* américain.

J'aimerais demander au député où se trouve dans l'Accord l'article qui soustrait le Canada à l'application de l'*Omnibus Trade Bill* américain?

M. Schneider: Comme je n'ai pas l'Accord sous la main, il me serait très difficile de donner la référence exacte. Mais comme cela a été expliqué à maintes reprises ici, l'Accord de libre-échange est un accord bilatéral intervenu entre le Canada et les Américains, et c'est ce qui fait que le Canada va être soustrait A l'*Omnibus Trade Bill*, lequel vise les partenaires commerciaux qui n'ont pas d'accord commercial avec les États-Unis.

M. le vice-président: Le député de Prince-Albert—Churchill River, pour une question supplémentaire.

M. Funk: Il y a quelques autres questions dont j'aimerais entendre le député nous parler. J'ai demandé au ministre du Commerce de Saskatchewan si l'article 1603 de l'Accord interdit les concessions de terres situées dans le Nord de la Saskatchewan, lesquelles guarantissent 50 p. 100 de main-d'oeuvre locale, de contenu local. Le ministre de la Saskatchewan a été incapable de répondre à ma question, et je demanderais à mon collègue de me faire part de ses commentaires là-dessus.

Deuxièmement, j'aimerais qu'il se reporte à l'article 2010, qui traite des monopoles. Si, effectivement, le gouvernement Devine privatise SaskPower et SaskTel, j'en conclus que nous ne pourrons racheter ces entreprises sans indemniser les Américains.

Troisièmement, en vertu de l'article 1303 portant sur les marchés publics et, plus précisément, de l'annexe où sont énumérées les entités américaines visées par cet article, les entreprises à actionnaires minoritaires ne sont pas assujetties au libre-échange de l'autre côté de la frontière, alors que la liste tarifaire canadienne n'exclut pas ces entreprises.

J'aimerais également que le député se reporte à l'article 701, qui interdit les subventions à l'exportation de produits agricoles de part et d'autre de nos frontières. Il y a même une lettre à ce sujet à la page 316.

J'aimerais que le député me dise ce qu'il pense des subventions à l'exportation consenties par les États-Unis.

J'aimerais également que le député me dise ce qu'il pense de l'opposition du *Saskatchewan Wheat Pool* à cet accord, en gardant à l'esprit que cet organisme représente la grande majorité des agriculteurs de la Saskatchewan.

En outre, je lui demanderais de m'expliquer comment il se fait que Regina et Saskatoon ne partagent pas le point de vue de Fargo, une ville trois fois plus petite qu'elles, s'il est si avantageux d'être près de ce marché américain et d'en faire partie.

M. Schneider: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre aux questions de mon collègue si seulement je les comprenais. Peut-être mon collègue pourrait-il formuler de façon plus précise sa troisième et sa quatrième question, de même que sa sixième question.

M. Funk: Faites-vous référence à la question sur le contenu national? Je n'ai pas numéroté mes questions.

Une voix: Pourquoi ne répétez-vous pas vos questions une par une.

M. le vice-président: La parole est au député de Prince Albert—Churchill River.

Je dois dire que la procédure ne permet généralement pas au député qui a terminé son intervention de poser des questions. Toutefois, si j'ai bien compris, le député de Regina—Wascana désire obtenir des précisions sur les questions posées.

Peut-être le député pourrait-il reformuler ses questions.

• (2000)

M. Funk: Monsieur le Président, puis-je les poser une à la fois? Puis-je m'asseoir entre les questions et poursuivre avec ma série?

M. le vice-président: Cela peut se faire, mais seulement si le député posant la question est le seul à intervenir. Si d'autres députés souhaitent intervenir durant cette période réservée aux questions et aux observations, la présidence devra leur donner la parole. Jusqu'à maintenant, le député est le seul à se lever, et si cela continue, rien ne nous empêchera de suivre la procédure en question.

M. Funk: Les habitants de la région de Prince Albert s'inquiètent particulièrement de l'article 1603, Prescriptions de résultats, qui se lit comme suit:

> Ni l'une ni l'autre Partie n'imposera à un investisseur de l'autre Partie, comme condition préalable à l'autorisation d'investir sur son territoire ou relativement à la réglementation de la gestion ou de l'exploitation d'une entreprise commerciale située sur leur territoire respectif, une prescription
>
> *a*) d'exporter une quantité ou un pourcentage donné de produits ou de services,
>
> *b*) de substituer aux produits ou services importés des produits ou services provenant du territoire de ladite Partie,
>
> *c*) d'acheter sur ce territoire, ou de fournisseurs situés sur ce territoire, les produits ou services que l'investisseur utilise, ou de privilégier les produits ou les services produits sur ce territoire,

Nous avons dans le nord de la Saskatchewan des contrats de location de surface qui sont extrêmement importants pour notre économie. En vertu de ces derniers, 50 p. 100 des biens et des services doivent être achetés localement. Dans mon esprit, des dispositions de ce genre sont illégales en vertu de l'Accord de libre-échange et je voudrais que le député me donne son opinion à ce sujet.

M. Schneider: Monsieur le Président, étant donné qu'on attend de moi que je donne une réponse de mémoire, je défie le député de poser sa question de mémoire. En fait, la question ne se prête pas, semble-t-il, à une réponse. Si je peux paraphraser la question, on semble essentiellement y dire . . .

Mme Sparrow: Apportez-lui votre aide.

M. Schneider: Il vient de la Saskatchewan et nous nous entraidons là-bas. Il a besoin d'aide. Il est du nord de la Saskatchewan et j'adore cette partie de la province. Je tiens à dire à la députée, alors que j'ai toute son attention, qu'il n'y a pas dans le monde plus belle région pour la pêche que celle du député; on y retrouve l'eau la plus fraîche qui soit. Je suis extrêmement heureux que le député soit parmi nous pour représenter cette région que l'on appelle généralement le nord de la Saskatchewan. Elle est extrêmement étendue, puisqu'elle occupe les deux tiers de la province, la partie septentrionale de cette dernière. Bien entendu, les droits de superficie sont certes une chose dont nous nous préoccupons tous. Nous voulons respecter les droits des autochtones de l'endroit. On a trouvé de l'or sur place.

Mme Sparrow: De l'uranium.

M. Schneider: Les actions aurifères viennent de monter en flèche. Je sais qu'au lac où je vais pêcher, on trouve du quartz en surface, et là où il y a du quartz, il y a habituellement de l'or. Je pense que l'on va constater que le nord de la Saskatchewan deviendra très bientôt la capitale de l'or du Canada.

Une voix: A ce moment-là, la région changera de député.

M. Schneider: N'est-ce pas curieux? Les temps changent, les choses évoluent.

Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est dans le meilleur intérêt de la Saskatchewan et du Canada d'avoir le droit d'accès aux plus riches gisements d'uranium du monde. Il en résulte que nous pouvons exporter cet uranium de la Saskatchewan en direction des États-Unis à l'état brut, frappé d'un droit de douane très léger. Si nous procédions à l'enrichissement de cet uranium, ce qui est un procédé à forte valeur ajoutée, le droit de douane serait au moins deux ou trois fois plus élevé. L'Accord de libre-échange va remédier à ce problème.

Pour ce qui est de la question plutôt fumeuse que mon honorable ami s'est efforcé de faire dériver de ce côté-ci de la Chambre, un avocat aurait peut-être moins de mal à la comprendre. Par ailleurs, je crois savoir que le député a posé cette question à un ministre provincial. Par conséquent, il me semble qu'il admet d'emblée qu'il s'agit d'une question provinciale et je lui demande de reposer sa question au ministre provincial.

Le vice-président: La période des questions et observations est terminée. Reprise du débat.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est à la fois un grand plaisir et un privilège que j'ai de pouvoir représenter de nouveau au Parlement la circonscription de Vancouver-Est. Je pense qu'il s'agit de l'une des régions les plus dynamiques du Canada, peuplée de gens d'origines très diverses, dont beaucoup de familles qui ont énormément souffert et surmonté toutes sortes de difficultés pour élever leurs enfants. La très grande majorité de ces gens sont bien sûr contre cet accord commercial. Je sais qu'ils m'ont renvoyée à Ottawa à une majorité considérable et je les remercie de leur appui. Je sais aussi qu'ils m'ont confié le mandat de continuer à m'opposer à cet accord qui touchera si durement les gens comme eux, et qui aura notamment des conséquences néfastes pour bien des industries et des emplois dans notre collectivité.

Les conservateurs devraient prendre bonne note du fait que dans la circonscription de Vancouver-Est, 87 p. 100 des électeurs ont voté contre l'Accord. Seulement 16 p. 100 d'entre eux ont voté conservateur.

Comme beaucoup de députés à la Chambre, j'ai reçu beaucoup de lettres de mes électeurs et j'aurais voulu avoir l'occasion de consigner officiellement au compte-rendu certaines observations qui y sont formulées. Ce sont les Canadiens qui exhortent le gouvernement à réfléchir, à y regarder de plus près et à envisager au moins des amendements. L'une de mes électrices m'a dit: «Je ne crois pas que les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre constituent une compensation suffisante pour les victimes de l'Accord commercial. Je crois qu'il n'y a aucun moyen de compenser le fait que cet accord nous enlève le contrôle de notre économie». Un immigrant venue d'Allemagne il y a 30 ans m'écrit: «Je me suis prise d'affection pour ce pays et ses habitants. J'ai travaillé très fort pendant la dernière campagne électorale pour défaire les conservateurs et leur Accord de libre-échange. Ne vous laissez surtout pas décourager par le nombre de sièges qu'ils ont remportés. Il ne représente que 43 p. 100 d'une population de 13,5 millions d'électeurs». Et il ajoute: «En tout et pour tout, 12 195 000 personnes s'opposent au libre-échange. C'est un très grand nombre de Canadiens». Il dit: «Non, M. Mulroney n'a pas de mandat».

J'espère que le gouvernement se rend compte que notre parti a combattu cet accord jour et nuit et qu'il n'entend pas abandonner la lutte. Nous allons surveiller de très près son impact sur les Canadiens et nous en défendrons les victimes. Car, croyez-moi, il y aura des victimes.

A plusieurs reprises dans cette Chambre et, bien entendu, pendant la campagne électorale, j'ai résumé les inquiétudes que cause au NPD et à beaucoup de Canadiens l'Accord commercial. Le gouvernement reconnaît, bien qu'il n'accepte pas toujours les chiffres avancés, que beaucoup de travailleurs seront déplacés.

Mme Sparrow: Un certain nombre.

Mme Mitchell: Des milliers dans la seule industrie de la transformation du poisson. Il y a même plusieurs milliers d'emplois qui sont menacés pendant le mois de décembre. D'ici au début de la nouvelle année, un très grand nombre de travailleurs de cette industrie perdront leur emploi. Comme mon voisin, le député de Skeena (M. Fulton), l'a déclaré avec beaucoup d'éloquence l'autre soir, nous savons que le ministre des Pêches et des Océans est incapable de protéger ne serait-ce que le droit des Canadiens de vider leurs propres poissons. Ce ministre ainsi que l'ancien ministre du Commerce extérieur n'ont rien fait pour protéger les emplois des travailleurs de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique.

Dans l'industrie du vêtement, les travailleurs vont littéralement voir disparaître peu à eu leurs emplois. Il existe dans ma circonscription un certain nombre d'industries de ce genre. Les femmes qui y travaillent viennent pour la plupart d'Asie. Beaucoup d'entre elles ne parlent pas anglais. Beaucoup d'entre elles se démènent pour arriver à faire vivre leur famille. Beaucoup d'entre elles sont chef de famille monoparentale, je crois. Elles seront sans emploi. Elles n'ont pas de compétences linguistiques et ne seront certainement pas visées par des programmes d'adaptation prévus dans le cadre de la Planification d'emploi, je puis vous l'assurer, quoi qu'en dise le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall). L'inquiétude croît sans cesse. L'impact de l'Accord commercial sur secteur tertiaire préoccupe beaucoup les femmes. Les sujets de préoccupations sont nombreux dans la circonscription de Vancouver Est, comme ailleurs au pays.

• (2010)

Nous avons exprimé et répété notre profonde inquiétude concernant le fait que par cet accord le Canada s'attache à une politique énergétique continentale, chose que les États-Unis souhaitaient depuis longtemps. Cela limite notre capacité de servir d'abord les Canadiens et de vendre de l'énergie à bon marché aux industries canadiennes du secteur secondaire. Mes collègues de la Colombie-Britannique et de l'Alberta savent aussi combien il est important pour nous, dont les économies sont axées sur les ressources, d'être capables de diversifier davantage. L'Accord commercial limite ces possibilités.

La levée des restrictions en matière d'investissements américains au Canada rend encore plus tentante pour les États-Unis la perspective d'assumer le contrôle de notre économie. Comme mon chef l'a fait observer lorsqu'il a insisté pour que l'on tienne un débat d'urgence, il y a au moins huit grosses sociétés qui ont fait des mises à pied au Canada et rapatrié leurs opérations aux États-Unis, depuis les élections. Nous savons pertinemment que c'est une conséquence de l'Accord.

Nous savons également que, malheureusement, les emplois qui ont été supprimés dans le secteur du bardeau de cèdre de la Colombie-Britannique ne seront pas remplacés. Le gouvernement n'a opposé à peu près aucune résistance lorsque le président Reagan a déclaré qu'il allait maintenir les tarifs applicables aux bardeaux, cela même qui devait lancer l'Accord commercial et mettre fin au protectionnisme.

Nous voyons déjà quelle incidence a l'Accord. J'aimerais parler un peu des politiques sociales. Après tout, je

suis le critique de mon parti en cette matière. Nous craignons énormément que cet accord de libre-échange ne modifie le tissu social de la nation canadienne et ne sape nos programmes sociaux. C'est ce dont nous menacent certaines dispositions précises de cet accord commercial, mais seulement à longue échéance, d'après moi. Bien entendu, le gouvernement persiste à le nier. Nous en avons cependant la preuve dans le projet de loi.

Je voudrais aborder rapidement certains articles, notamment le chapitre 14, intitulé «Services», article 1408, qui renferme une longue liste d'organismes sociaux et médicaux, soit 296 entreprises de services que vise cet accord. Les entreprises américaines à but lucratif pourront désormais s'établir au Canada pour gérer nos services sociaux et médicaux. Nous savons que cela comprend les hôpitaux généraux, les services psychiatriques, les maisons de repos, les cliniques médicales communautaires, les services d'aide familiale, les banques de sang, les ambulances et bien d'autres types de services.

En examinant la question aujourd'hui, je me suis rendu compte que ces services étaient pour la plupart destinés aux personnes âgées. Nous ne voulons pas que nos concitoyens âgés ne deviennent les victimes des entreprises commerciales à but lucratif.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Nous savons que certaines mesures ont déjà été prises. J'ai entendu un député de l'Alberta parler de services de santé privés. Évidemment, on en compte au Canada. C'est ce que préconisent les gouvernements conservateurs, tout comme ils préconisent la privatisation des services de garde d'enfants. Nous ne voulons pas au Canada d'un système médical américain à but lucratif. Or l'article 1408 aboutira justement à cela.

Le chapitre 19, article 1907, prévoit la définition notion de subventions pour les cinq à sept prochaines années. Nous savons tous que nos avantages sociaux plus intéressants sont des programmes sociaux universels et de bien meilleure qualité que ce que l'on offre aux citoyens américains. Les entreprises et les exportateurs américains trouvent ces subventions injustes. Nous avons entendu des entreprises exercer déjà des pressions à ce sujet.

Nous savons que des pressions viennent aussi d'entreprises canadiennes. La Commission Macdonald a parlé d'un examen et d'une réforme des programmes sociaux qui nous auraient garanti la pauvreté.

Les entreprises américaines exercent des pressions. Les entreprises canadiennes ont déjà commencé à en exercer elles aussi pour faire réduire les subventions au développement régional, les programmes sociaux comme l'assurance-maladie, les allocations familiales et, oui, même les pensions, éventuellement.

Pourquoi n'a-t-on pas exclu ces programmes? Selon le premier ministre (M. Mulroney), nous n'avons pas de raison de nous inquiéter, il faut cesser les prédictions de malheur et les propos alarmistes, et ceux qui ne sont pas d'accord avec lui sont des menteurs. Pourquoi n'a-t-il pas prévu d'exemptions dans le projet de loi?

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Pourquoi n'a-t-il pas exempté les programmes sociaux? Pourquoi ne le fait-il pas maintenant? Nos amendements l'aideraient à le faire. Une fois de plus, le gouvernement n'écoute pas plus les Canadiens qu'il n'écoute les partis de l'opposition. Il refuse de prévoir les moyens de protection qui rassureraient les gens sur le sort de leurs programmes sociaux. La question est très grave pour les Canadiens de toutes allégeances politiques.

Un autre article qui découle du chapitre 20 sur les monopoles et surtout des articles 2010 et 2011, entraîne de sérieuses conséquences pour les programmes sociaux. Il restreint notre droit d'établir des sociétés d'État ou de créer des programmes sociaux dans avenir. Les États-Unis les considéreraient comme des monopoles. Ce qui veut dire que si nous n'avions pas l'assurance-maladie, nous ne pourrions pas l'établir. Nous ne pourrions pas établir d'assurance-médicaments, de régimes dentaires ou d'autres programmes universels qui seraient considérés comme des monopoles.

Autrement dit, nous ne pourrons plus influer sur l'évolution de notre politique sociale à l'avenir. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Les notions d'égalité, d'harmonisation et d'uniformité de traitement dont parle cet accord commercial entraîneront un nivellement vers le bas de nos programmes sociaux et compromettront les moyens dont nous disposons pour parfaire cette politique.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Je voudrais signaler autre chose avant d'en finir avec la question des subventions. Nous sommes devant une étrange coïncidence, n'oublions pas. Ceux qui ont participé à l'établissement des programmes de garderie, qui ont étudié la mesure que le gouvernement a présentée dans ce domaine, se rappelleront que cette mesure ne vaut que pour sept ans. Elle est laissée à la discrétion à la fin de cette période. N'est-ce pas étrange de voir que c'est justement à la fin de ces sept ans que la question des subventions doit être résolue aux termes de cet accord commercial avec les États-Unis? Il faudrait tirer au clair cette coïncidence pour le moins étrange. Je doute fort que les dipositions sur les garderies soient reconduites avec un régime conservateur qui s'est livré pieds et poings liés dans le cadre de cet accord. Nous voulons mieux en matière d'égalité que ce qui existe maintenant. Mais il nous reste bien du chemin à

parcourir. Les femmes et les minorités en savent quelque chose.

Nous ne voulons pas faire marche arrière. Nous avons la Charte des droits et des libertés et nous en sommes fiers. Nous avons le devoir, en tant que citoyens d'un pays aussi vaste que le nôtre, de soutenir les régions et les localités moins favorisées. Nous sommes aussi extrêmement conscients de nos obligations envers nos voisins, envers nos enfants, qui doivent pouvoir partir du bon pied dans la vie où qu'ils soient au Canada. Et nous sommes conscients également de nos devoirs envers les plus âgés car nous devons leur assurer la sécurité matérielle afin qu'ils n'aient pas à se soucier de leurs vieux jours.

Les autorités en la matière assurent que cet accord met en péril les subventions que nous consacrons au développement régional.

Il sera difficile de conserver nos programmes d'équité en matière d'emploi. Je rappelle aux député qu'après la parution aujourd'hui du rapport sur l'équité dans l'emploi, il est évident que nous devons étoffer ces mesures. Or, ces programmes ne comportent aucune disposition exécutoire. Et qu'ils n'ont aucun équivalent aux États-Unis. Aussi, les femmes, les minorités, les autochtones et les handicapés se manqueront pas de se faire dire: «Désolés, nous devons négocier ces mesures sur un pied d'égalité. Et les mettre sur un pied d'égalité, c'est les niveler vers le bas». Ces droits sociaux ne sont pas compatibles avec nos engagements envers l'Accord commercial.

• (2020)

Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte. Le gouvernement refuse de modifier le régime d'assurance-chômage bien que les tribunaux aient déclaré certaines dispositions relatives aux prestations contraires à la Charte. Je fais particulièrement allusion au congé parental, aux travailleurs âgés et aux conjoints. Il est évident que le gouvernement qui avait dit qu'il modifierait toutes les lois pour les adapter à la Charte aurait dû décider d'agir sans tarder, de tout faire pour que le programme de congé parental démarre bien. Mais non, rien de tel. Le gouvernement a décidé qu'il en appellerait de la décision des tribunaux. On voit clairement le peu d'intérêt qu'il manifeste pour les programmes sociaux et l'empressement qu'il met à les réduire.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre la députée au milieu de son beau discours. Je m'inquiète de constater que nous étudions un projet de loi du gouvernement, que nous entendons un excellent discours, mais qu'il n'y a pas un seul ministériel pour l'écouter.

Mme Sparrow: Je suis ici, que voulez-vous dire? Nous sommes tous des ministériels.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. La députée de Vancouver-Est a la parole.

Mme Mitchell: Merci. Que mon collègue sache que ce n'est pas inhabituel. Parfois, nous apprécions. Parfois, c'est même un véritable cadeau du ciel.

Je reprends. Le premier ministre a dit aux Canadiens de ne pas s'inquiéter, qu'il s'occuperait d'eux, que les programmes sociaux seraient protégés et que les opposants au libre-échange n'étaient qu'une bande d'alarmistes et de menteurs. Souvenez-vous du nombre de fois où nous avons entendu le mot «mensonge». Les Canadiens n'ont pas aimé ce langage.

Voyons ce qui se passe maintenant. Que font les amis de Bay Street, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce? Justement cette semaine, ces gens qui ont financé la campagne électorale du gouvernement le pressent de former une commission royale d'enquête dont le mandat serait de réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux. Assez intéressant, n'est-ce pas? Ce qui est intéressant aussi, c'est le vocabulaire utilisé. Ils se disent préoccupés par les indemnités non salariales. N'y a-t-il pas là quelque chose de familier? On pourrait y voir un lien direct avec l'Accord commercial. Il est évident que l'on prépare le terrain pour la mise en oeuvre de l'Accord. Bien sûr, le premier ministre voudrait enterrer ce fait. Une fois de plus, nous devrons le surveiller de près.

Je voudrais avertir le gouvernement, au nom des néo-démocrates, de la population de Vancouver-Est et de tous les Canadiens, que nous ne tolérerons pas des coupures dans les programmes sociaux essentiels.

Je vois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous honore de sa présence. Il arrive vraiment à point. Je voudrais lui demander pourquoi les conservateurs n'ont pas mentionné un rapport extrêmement important que le Conseil canadien du développement social a publié en septembre dernier. Malgré son importance, il n'a pas du tout été mentionné pendant la campagne électorale. Le Conseil y dit que l'Accord aura des répercussions étendues et imprévisibles sur l'économie, les programmes sociaux et la politique sociale que le gouvernement applique pour répondre aux besoins des citoyens.

Le Conseil n'est pas convaincu que l'Accord épargnera les programmes sociaux existants et ne compromettra pas notre politique sociale future. Le rapport parle de l'harmonisation qui nous empêchera de mettre en oeuvre tous les programmes voulus pour répondre aux besoins des Canadiens. Il parle des dispositions de monopole que j'ai déjà mentionnées, des programmes sociaux qui seront assimilés à des subventions injustes aux coûts de main-d'oeuvre canadiens. Il parle de beaucoup d'autres choses, comme la gestion des services sociaux et les droits des peuples autochtones, qui craignent que

l'Accord ne compromette les droits qui leur ont été conférés par traité.

Chacun d'entre nous ici éprouve de profonds sentiments pour notre pays, qui est le plus beau du monde. Quand je dis «beau», je ne parle pas seulement de nos paysages ni du fait que notre air et nos eaux sont encore relativement purs.

Ce qui importe, c'est que nous sommes une société humanitaire. Les Canadiens n'ont pas toujours eu la vie facile. Nous avons des antécédents divers et nous continuons d'accueillir des gens des quatre coins du monde. Nous nous soucions les uns des autres. Il n'y a pas que les forces du marché qui comptent. Nous devons faire en sorte de continuer à respecter ces valeurs et ces droits sociaux que nous devons dans une large mesure à notre parti. C'est une des raisons pour lesquelles les Américains n'ont pas l'équivalent.

Nous ne voulons pas d'une économie tributaire des dépenses militaires. Nous ne voulons pas que nos services sociaux soient privatisés et exploités commercialement. Nous chérissons notre régime d'assurance-maladie et nous voulons qu'il soit élargi et non pas rogné. Nous réclamons pour tous les Canadiens le droit à des logements abordables et à un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, et nous voulons que nos enfants aient des perspectives d'avenir convenables. Nous craignons vivement que l'Accord de libre-échange ne compromette la réalisation de ces objectifs et, par conséquent, nous continuerons de nous y opposer, comme des millions d'autres Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. White: Merci, monsieur le Président. Je voudrais féliciter la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) de sa réélection. Nous avons travaillé ensemble pendant plusieurs années au sein du Comité de la santé nationale et du bien-être social pendant la dernière législature. Je la tiens pour une personne modérée, et je voudrais faire une observation et lui poser quelques questions.

Premièrement, je signale que j'ai travaillé douze ans dans le domaine de la santé. Jamais je ne souscrirais à un accord qui risquerait de porter atteinte au secteur des soins de santé. Ce qui est couvert dans l'Accord et ce qui y est mentionné, ce sont les établissements de santé et les services de gestion; non pas les services, ni les genres de services, mais la gestion de ces services. Les services eux-mêmes relèvent de la compétence des autorités provinciales et de leur politique d'approvisionnement. Ils ne sont en rien touchés par l'Accord de libre-échange.

J'ai deux questions à poser, monsieur le Président. Selon le droit commercial international, un programme social qui est offert à une population entière n'est pas considéré comme une subvention. Je veux savoir si la députée de Vancouver-Est peut me citer un précédent dans l'histoire du commerce international où un programme social a été jugé comme une subvention à la suite d'une contestation.

La députée de Vancouver-Est a dit que, en vertu de l'Accord de libre-échange, les entreprises américaines pourraient contester nos programmes sociaux qui seraient considérés comme des subventions déloyales. Je vais faire quelques brèves remarques à ce sujet avant de poser ma question.

Aujourd'hui, une arthroplastie de la hanche coûte cinq fois plus cher aux États-Unis qu'au Canada. Un pontage coronarien coûte environ deux fois plus cher. Le coût des soins de santé aux États-Unis représente 10,5 p. 100 du produit intérieur brut, alors que, au Canada, il représente entre 8 et 9 p. 100 du PIB. Ma question est la suivante. Est-ce que ce ne sont pas plutôt les États-Unis qui risquent de se voir forcés d'adopter un régime comme le nôtre, et non le contraire comme la députée le prétend?

Mme Mitchell: Je veux remercier mon collègue avec qui il a été très agréable de travailler au sein du Comité permanent de la santé et du bien-être social. Je sais qu'il s'intéresse vraiment à ce domaine. Je le remercie de sa question.

En tant que personne qui s'intéresse au secteur des services de santé et à la politique, je dois dire que cette question est un peu difficile à comprendre à cause des énormes pressions qui existent aux États-Unis. Je suis certaine qu'il a suivi la récente campagne électorale aux États-Unis et qu'il sait que l'idée d'un programme de santé minimum proposée par les démocrates a été perçue comme une complot communiste par la plupart des Américains.

• (2030)

C'est peut-être une exagération, mais il ne fait pas de doute que, parce que leur société est fondée sur une économie de marché, les Américains n'ont pas la même opinion que nous en ce qui concerne la responsabilité de l'État à l'égard des besoins sociaux des citoyens.

Je crois fermement que la raison de cette différence, c'est qu'il y a des gens comme Tommy Douglas, Stanley Knowles et de nombreux autres pionniers du CCF et du NPD qui ont lutté pour cela. Il y a aussi des gens comme John Diefenbaker et d'autres qui ont relevé ces défis. Cela est entré dans les moeurs des Canadiens. Cela transcende le sectarisme politique.

Il serait extrêmement naif de s'attendre à ce que les Américains se donnent des programmes sociaux comme ceux que nous avons au Canada, l'assurance-maladie, par exemple. Mon mari a eu récemment un accident aux États-Unis. Il a été transporté à l'hopital où il a passé environ une heure. Il a reçu une facture de 1000 $.

Des millions d'Américains n'ont aucune assurance. Ils peuvent perdre tout ce qu'ils ont si quelqu'un est malade dans leur famille. Voilà pourquoi je m'inquiète.

Je sais ce que les conservateurs pensent de la privatisation et du profit. Le comité chargé d'étudier la garde des enfants a découvert que les services commerciaux ne se sentent généralement pas obligés de fournir des services de première qualité parce que leur but est de faire des bénéfices. Ils se conforment donc aux normes minimales fixées par les provinces.

Ce projet de loi favorise la prolifération de services à l'américaine au Canada. Comme nous l'avons déjà dit, nous n'en voulons pas et je ne crois pas que les personnes âgées en veuillent non plus.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours de ma collègue. Je viens de la Saskatchewan et l'assurance-maladie est un sujet très important pour moi. Il a joué un grand rôle dans la campagne.

J'étais en Saskatchewan quand les médecins ont fait la grève contre l'assurance-maladie. J'ai trouvé pour le moins curieux que beaucoup de gens qui s'opposaient à l'instauration de cette mesure à l'époque, notamment le sénateur Barootes qui était membre du Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan et qui a dirigé l'opposition contre elle en aidant les médecins à s'organiser pour faire la grève ainsi que l'*American Medical Association* qui a contribué au financement de cette grève fassent campagne pour éviter que l'Accord de libre-échange ne compromettre le régime d'assurance-maladie.

L'une des raisons pour lesquelles un si grand nombre de députés ministériels ont été défaits en Saskatchewan, c'est que les habitants de la province mettaient en doute leurs propos. Le juge Emmett Hall a pris part au débat. On a dit de lui qu'il était le père de l'assurance-maladie. Or, de nombreuses autres personnes ont prétendu avoir été à l'origine du régime d'assurance-maladie. Chose certaine, les libéraux et Mike Pearson ont revendiqué la paternité de l'assurance-maladie. Il en va de même pour John Diefenbaker et M. Emmett Hall.

J'étais en Saskatchewan pendant la grève des médecins. N'est-il pas vrai que ce sont des gens de la Saskatchewan, comme Allan Blakeney, Woodrow Lloyd et Tommy Douglas et leurs collègues du NPD de la province qui sont véritablement les mères de l'assurance-maladie puisqu'ils ont accouché de cette importante innovation sociale en Amérique du Nord?

Mme Mitchell: Je ne sais pas trop si Tommy Douglas se voyait comme une mère, mais c'était une personne pleine de compassion. Je suppose que c'est une qualité propre autant aux pères qu'aux mères.

Mon collègue a fort bien décrit la situation. D'ailleurs, il la connaît beaucoup mieux que moi. Une chose est sûre: nous sommes fiers que ce mouvement ait pris naissance en Saskatchewan et qu'il ait contribué à créer une institution maintenant établie à l'échelle du Canada.

Au cours de la dernière législature, lorsque le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a passé en revue les programmes de santé du Canada—initiative qui se poursuivra, je l'espère—j'ai été favorablement impressionnée de constater que les statistiques réfutaient certains mythes voulant que nos programmes coûtent plus cher que ceux des Américains et ne soient pas à la hauteur d'un grand nombre de programmes européens.

Il a également été révélé que le coût de l'assurance-maladie au Canada représentait un pourcentage du PNB de loin inférieur à celui d'autres pays. Nous en avons plus pour notre argent. C'est donc un très bon investissement tant sur le plan économique que social. Nous ne voulons pas que notre régime d'assurance-maladie soit menacé par un accord de libre-échange ou par les pressions qui ne manqueront pas d'être exercées par notre voisin du sud, qui fait les choses différemment.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au cours de la trente-quatrième législature sur une question que je connais bien, puisque j'ai déjà siégé ici au cours des quatre dernières années.

Je connais déjà certains députés de l'opposition. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés de tous les partis et je compte bien au cours des années à venir participer à des débats vigoureux avec tous mes collègues de la Chambre. J'attends avec impatience l'entrée en vigueur de la mesure législative progressiste que le gouvernement actuel a présentée sous la direction du premier ministre (M. Mulroney).

Depuis deux ans, on a énormément discuté de libre-échange. L'opposition se plaint de n'avoir pas suffisamment de temps pour débattre de ce projet de loi, alors que le gouvernement en est à sa deuxième tentative pour

le faire adopter, après avoir été interrompu par la campagne électorale. Je me permettrai d'expliquer ici aux nouveau députés pourquoi le gouvernement a probablement eu raison de limiter le débat.

Mon collègue, le député de Timiskaming (M. MacDougall), a rapporté certaines des choses que les candidats des autres partis dans sa circonscription avaient affirmées au cours de la campagne électorale concernant les répercussions de l'Accord de libre-échange.

J'ai vécu à peu près la même chose dans ma circonscription. Laissez-moi vous donner une idée de l'intelligence du débat qu'ont mené les partis de l'opposition dans ma circonscription. A la première assemblée multipartite à laquelle j'ai participé, le candidat néo-démocrate m'a dit devant les 170 électeurs présents que le jour où nous allions signer cet accord de libre échange, les 22 millions de chômeurs que comptent aujourd'hui les États-Unis viendraient voler les emplois des Canadiens. En fait d'intelligence, on peut trouver mieux.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) se souviendra du candidat néo-démocrate du Manitoba qui est allé dire aux élèves d'une école de Winnipeg que si l'Accord de libre-échange entrait en vigueur, le gouvernement américain enverrait ses *marines* s'emparer de nos ressources énergétiques. Comment peut-on raconter pareille ineptie?

Un autre candidat, un libéral, je crois, a affirmé qu'après la signature de l'Accord de libre-échange, les Américains mettraient la main sur nos banques de sang. Et, remarquez bien ceci, nous recevrions probablement du sang de Los Angeles et de San Francisco, ce qui contribuerait sans doute à accroître le nombre de nos sidéens. Voilà le genre de sottises que les libéraux d'en face devraient examiner à fond.

• (2040)

En voici une autre. J'ai demandé aujourd'hui à certains de mes collègues le genre de choses qu'ils avaient entendu dire au cours de la campagne électorale. On m'a raconté qu'un candidat néo-démocrate avait prétendu que nos jeunes devraient tous joindre les rangs de l'Armée américaine après la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Les partis de l'opposition s'inquiétaient beaucoup de la question de l'eau et nous sommes nombreux ici à nous rappeler de cette affaire. Certains ont des problèmes d'eau, comme l'a déjà signalé le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) mais, selon les partis de l'opposition, l'Accord de libre-échange permettrait aux Américains rien de moins que d'assécher complètement la baie d'Hudson.

Au cours de la campagne électorale, le député néo-démocrate de l'ancienne circonscription de Winipeg—Bird's Hill et moi avons participé à un débat sur la question de l'environnement. Ce député me semblait avoir une bonne argumentation. Il prétendait que, à cause du libre-échange, il y aurait davantage de pollution au Canada. J'ai toujours cru que c'était un homme plutôt brillant, mais je suis persuadé que cette dernière campagne lui a fait perdre la tête. Il expliquait que certains de nos secteurs industriels primaires allaient probablement prendre de l'expansion et que, par conséquent, il y aurait un plus grand nombre d'usines et partant, davantage de pollution.

Laissez-moi vous donner un exemple de ce qui s'est passé dans ma propre cironscription au cours de la campagne électorale. Il fut un temps où la région de Selkirk que je représentais autrefois et dont je salue ce soir à la Chambre le nouveau député, était un bastion néo-démocrate. On se souvient de ce bastion néo-démocrate. Ils ont invité là-bas l'oncle Howard à se porter candidat. Vous vous souvenez de lui? Voici ce qu'ils lui ont dit: «Ma foi, vous allez siéger sur les premières banquettes du Nouveau parti démocratique à la Chambre des communes».

Une voix: Sur celles du gouvernement.

M. Holtmann: Du gouvernement? De toute façon, il faisait la force du socialisme au Manitoba; mais après avoir réduit la province A néant, il a perdu le pouvoir et s'est présenté aux élections fédérales. Auparavant, le premier ministre lui avait dit: «Non merci, Howard.» Tel a été le sort du pauvre vieux Howard, et quand j'ai présenté mon nouveau collègue, j'ai dit de lui que c'était l'homme qui avait sauvé le Canada de Howard.

Dans cette magnifique circonscription, se trouvait une entreprise, Manitoba Rolling Mills, qui n'avait rien de Dofasco ni de Falconbridge, mais faisait son petit bonhomme de chemin. Elle appartenait à des Américains et comptait 700 employés.

Une voix: De simples citoyens.

M. Holtmann: Aux élections précédentes, c'était des citoyens moyens, cette fois c'était de simples citoyens. On a dit que les propriétaires allaient fermer cette entreprise pour en ouvrir une aux États-Unis. Tant mieux s'il y a des libéraux qui m'écoutent, car les néo-démocrates vont se boucher les oreilles. Ces derniers s'attendaient à ce que l'usine ferme et promettaient que Howard soutiendrait les travailleurs et leur obtiendrait une indemnité de départ. Que s'est-il produit? Une société québécoise a acheté l'entreprise américaine. Elle fait maintenant concurrence aux grosses sociétés américaines et l'acier est exporté dans le Sud à un rythme effréné. J'en suis émerveillé.

Tout à l'heure, le député de Regina—Qu'appelle (M. de Jong) est intervenu. Sa circonscription porte maintenant un nouveau nom. Il est probablement ravi de s'être

fait réélire. Certains de ses collègues ont repris les rabâchages des anciens députés sur le libre-échange et la nécessité de tenir des élections. Que les nouveaux venus assis dans le coin là-bas écoutent bien ce qui suit.

Le député de Regina—Qu'Appelle a déclaré le 20 juin:

> Si le gouvernement n'insistait toutefois pas pour adopter le projet de loi sur le libre-échange et s'il attendait d'avoir tenu des élections, il pourrait déclencher les élections à la mi-septembre ou à la fin septembre. Nous pourrions alors avoir une campagne électorale où l'on débattrait cet accord de long en large et où toutes ses ramifications seraient expliquées aux Canadiens qui pourraient voter en faveur d'une réorganisation aussi profonde du pouvoir dans notre pays. Si l'électorat décide d'élire une majorité de conservateurs, ceux-ci pourraient alors représenter ce projet de loi . . .

Songez au genre de bêtises dont ils débattaient pendant la campagne, et ils veulent venir ici pour recommencer!

Il est stupéfiant que nous ne soyons pas partis faire des courses. Je n'ai pas fait mes achats de Noël mais cela vaut la peine d'attendre un peu parce que je voudrais vous dire encore deux ou trois choses, monsieur le Président, ainsi qu'au reste de la Chambre, à propos de l'Accord de libre-échange en question. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a parlé de McCain. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le député de Winnipeg . . .

Une voix: Centre-Ramolli.

M. Holtmann: Que Dieu le bénisse! Le chef du Nouveau parti démocratique a parlé de McCain en juin. Avant les élections, il s'est trouvé que j'ai eu une usine McCain dans ma circonscription. Cette société donne beaucoup d'emplois. Il se trouve que nous avons aussi une usine de Campbell Soup Company.

A propos, notre candidat du Nouveau parti démocratique a été appuyé par un grand mouvement ouvrier. Il a fait circuler la rumeur dans ces deux usines que celles-ci allaient fermer. Nous avons entendu ce que le président de McCain Foods a dit à cette époque-là. Ces rumeurs, qui n'étaient rien d'autre que des rumeurs, se sont soudainement estompées. Or, je n'arrivais pas à croire ce que j'ai lu dans le *Globe and Mail* du 1er décembre au sujet de la société Campbell's Soup. Durant les élections, on parlait de fermeture, de compressions, de déménagement. Il semblait bien que c'était fini pour vous et moi la bonne soupe et même que c'en était fini pour nous de la soupe populaire, selon le candidat libéral qui m'affrontait. D'après le néo-démocrate qui siège là-bas, il n'allait plus y avoir de soupe, et nous allions devoir nous mettre au thé et à l'eau. Alors, pourquoi ne disent-ils pas aujourd'hui que c'était moi qui avais raison. En effet, voici ce qu'a déclaré le président de la société:

> La société Campbell Soup Co. Ltd va doubler ses dépenses au Canada l'an prochain, ce qui, selon son président, va étonner tous ceux qui prédisaient que la multinationale américaine allait plier bagages après les élections fédérales et retourner chez elle à Camden, au New Jersey.

C'est exactement le contraire qui va se procduire. La société va doubler sa production et c'est tant mieux parce que nos amis d'en face vont pouvoir manger leur soupe!

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: Et plus loin dans l'article on dit ceci:

> M. Clark a également nié les rumeurs persistantes selon lesquelles sa société allait privatiser les opérations canadiennes advenant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Il ne va rien privatiser du tout. La société va continuer à mijoter la meilleure soupe au monde à Portage la Prairie, au Manitoba, comme elle le fait maintenant.

Passons maintenant à McCain's. J'ai cru comprendre, d'après ce qu'a dit le ministre du Commerce extérieur, que les McCain étaient des libéraux et même des libéraux bon teint. Or, des libéraux aussi raisonnables, on en a rarement vu à la Chambre des communes.

Or, deux jours après les élections, voici une nouvelle qui n'a pas manqué d'attirer mon attention:

> La société McCain a également ajouté son nom à la liste de ceux qui ont mené une campagne de publicité à l'échelle nationale pour s'opposer à l'entente durant la campagne électorale fédérale.
>
> «Nous n'avons pas caché nos opinions sur l'entente, nous avons été très ouverts», a déclaré M. Fredstrom. «Cependant, il n'a jamais été mentionné que ces prises de position étaient liées de près ou de loin à la fermeture d'une intallation.»

Il a déclaré, et c'était dans ma circonscription, qu'il n'était au courant d'aucune modification ou compression prévue pour l'usine de Portage la Prairie. En fait, la société McCain's Food fera tout en son possible pour prendre de l'expansion dans le nouveau climat en question.

• (2050)

Ne croyez-vous pas que c'est à peu près la chose la plus hypocrite qui se soit produite au cours de toute la campagne électorale du débat sur le libre-échange, monsieur le Président? On pourrait croire que les États-Unis prennent le contrôle de notre pays et que nous devrons nous rendre chez nos voisins du Sud et aller grossir les rangs des chômeurs là-bas. On a même prétendu que les Américains venaient ici prendre nos emplois. Il se peut maintenant que mes collègues néo-démocrates pensent qu'il est merveilleux d'être chômeur.

Cela fera disparaître le NPD de la Chambre des communes. Quelque chose s'est produit tout juste avant les élections. Un Américain m'a fait parvenir une lettre. Si cela doit déranger n'importe lequel de mes vis-à-vis, je l'invite à quitter la Chambre. Cela vient de l'un de nos voisins du Sud où des gens se feront griller au soleil dans un mois d'ici.

Une voix: Dans 24 heures.

M. Holtmann: Quoi qu'il en soit, il s'agit du président directeur général de la société DOSCO, fabricant de machines de précision de San Antonio, au Texas. J'ai eu un entretien ou deux avec l'intéressé depuis, mais jamais auparavant. C'est l'un de mes électeurs qui m'a transmis cette lettre. Permettez-moi de vous en faire lecture. Elle concerne l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis; voici:

Cher M. Holtmann,

Je regarde avec beaucoup d'intérêt les divers partis politiques canadiens débattre des questions de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Sauf erreur, le Parti progressiste conservateur tente de mettre en oeuvre le libre-échange. J'espère qu'après avoir reçu un mandat clair au cours des prochaines élections fédérales, votre parti sera en mesure de le faire immédiatement.

La société DOSCO Manufacturing Inc. est un fabricant aérospatial bien établi. Nous avons des installations de 152 000 pieds carrés qui s'étendent sur 33,5 acres. Nous apportons notre contribution à tous les systèmes de défense du ministère américain de la Défense utilisés dans le monde libre. Je tente, sans succès, de sous-traiter des contrats de plusieurs millions de dollars au Canada depuis deux ans.

Je n'ai pu y parvenir parce que les entreprises canadiennes avec lesquelles je me suis mis en rapport sont incapables d'obtenir les fonds nécessaires pour répondre aux exigences du contrat. Dans le passé, les banques canadiennes ont hésité à accorder des lignes de crédit suffisantes à ces entreprises, pour leur permettre de répondre à nos exigences. Les entreprises ont également été incapables d'obtenir l'aide du gouvernement canadien pour ce qui est des frais de démarrage, des achats d'équipement et le reste. La société DOSCO Manufacturing Inc. est disposée à offrir des contrats de plusieurs millions de dollars à des entreprises canadiennes, si ces dernières sont en mesure de respecter nos exigences pour ce qui est de la qualité, du respect des délais et des prix.

Tout cela dépasse sans doute l'entendement des néo-démocrates. C'est un entrepreneur qui parle, un vrai. La lettre continue:

Le libre-échange avec les États-Unis n'aura pas pour effet d'américaniser les Canadiens. Je crois fermement qu'il ouvrira des débouchés à la production des deux pays. Les intérêts industriels et commerciaux du Canada et des États-Unis doivent s'unir pour appuyer cette initiative capitale. En devenant partenaires, nous allons ensemble prospérer au cours des années à venir. Il y va de l'intérêt de tous les intéressés d'assurer la conclusion de cet accord commercial. Il faut stopper l'érosion des industries canadiennes et américaines. Nous devons devenir plus agressifs sur nos marchés. Nous devons devenir plus compétitifs et continuer à mettre l'accent sur la qualité des produits et des services que nous offrons.

Il vaut mieux que les néo-démocrates se ferment les yeux et les oreilles, car il s'agit encore de choses auxquelles ils ne comprennent rien. La lettre continue:

Nous devons tirer une profonde fierté professionnelle des efforts que nous déployons tous les jours pour atteindre ces objectifs. Les Canadiens et les Américains sont des lutteurs. Nous devons rester forts et souples.

Les craintes qu'inspirent aux entreprises canadiennes les grandes sociétés américaines ne sont pas fondées. Il y a, dans votre propre circonscription, une entreprise qui prospère tout en livrant concurrence à des géants américains comme FMC Corporation, Hobart Bros., Stewart and Stevenson Services (une société de Détroit qui est le plus grand fabricant de moteurs diesel au monde) et beaucoup d'autres.

Je sais pertinemment qu'en 1983, cette entreprise se composait d'un seul homme qui travaillait dans sa cuisine. Or, elle emploie aujourd'hui probablement plus de 20 personnes. Pour obtenir plus de renseignements à son sujet, communiquez avec M. Doug Eryou, président, Mid-Canada Equipment Sales. Je fais affaire avec M. Eryou depuis la fondation de son entreprise. La qualité de ses produits et de ses services est insurpassable. J'ai pris cette entreprise comme modèle pour la mienne.

Monsieur Holtmann, je crois dans le libre-échange canado-américain et je comprends les avantages sans nombre qu'il comporte tant pour Mid-Canada que pour DOSCO. Je vous souhaite donc bonne chance dans votre campagne.

Je considère qu'il est ici question d'une entreprise américaine cherche un endroit où fabriquer ses produits. Nous pouvons concurrencer. Nous soutenons magnifiquement bien la concurrence. Notre pays a mûri. Comme le premier ministre l'a dit plus tôt, la conquête du monde ne nous fait pas peur. Nous avons prouvé ce dont nous étions capables. Nous n'allons pas rentrer dans notre coquille comme les néo-démocroates et les libéraux le voudraient.

M. Milliken: Monsieur le Président, ma question porte sur ce que le député a dit au début de son discours. Il s'est étendu sur le risque des menaces et des propos alarmistes de la campagne électorale. Il a récité une kyrielle de plaintes contre les députés du Nouveau parti démocratique en particulier que je ne chercherai pas à disculper, mais aussi contre des députés de mon parti qui auraient fait tellement peur aux électeurs que ces derniers ont voté contre le gouvernement.

J'étais candidat, ce que le député n'est pas sans savoir, et j'ai aussi entendu des choses. J'ai entendu un candidat conservateur affirmer que nous perdrions des millions d'emplois si les électeurs ne votaient pas pour l'Accord de libre-échange.

Mme Sparrow: C'est vrai.

M. Milliken: Ce serait la catastrophe. C'est étrange, mais dans les quarante années et un peu plus que j'ai vécu dans ce pays, nous n'avons pas eu d'accord de libre-échange comme celui qui fera l'objet d'un vote demain et nous n'avons pas perdu des millions d'emplois. Pourquoi les emplois disparaîtraient-ils soudainement si nous ne signons pas cet accord?

M. Hockin: A cause du protectionnisme.

M. Milliken: Le gouvernement sait-il quelque chose que nous ignorons tous? Si oui, j'invite le député à nous le dire.

Des voix: Protectionnisme.

M. Milliken: Le gouvernement doit avoir en sa possession des études économiques secrètes qui montrent que le pays s'en va à la ruine. On ne les a pas rendues publiques pendant la campagne; on nous a dit que nous perdrions des millions d'emplois si nous ne signions pas l'Accord.

J'aimerais que le député explique à la Chambre pourquoi nous perdrions tous ces emplois à défaut d'approuver l'Accord. C'est une chose de laisser entendre qu'il ne se créerait pas certains emplois, mais ce n'est pas ce qu'on a dit. On a dit qu'il se perdrait des millions d'emplois. Je dis au député qu'on a ainsi semé la terreur dans le coeur des Canadiens dans une tentative désespérée pour attirer des votes. Ces propos ont eu beaucoup plus d'effet sur l'issue des élections que toute mise en garde contre la perte possible des pensions, de l'assurance-maladie ou de quoi que ce soit d'autre, plus en tout cas que les histoires que le député nous a racontées dans la première partie de son discours.

• (2100)

M. Holtmann: Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'entendre le remplaçant de l'honorable Flora MacDonald. A mon avis, Monsieur, vous ne serez jamais à sa hauteur et vous ne comprendrez jamais ce que vous faites là.

Revenons à notre sujet. J'invite le député à me suivre dans un mini-cours d'histoire. Il y a quatre ans, en 1984, quand les conservateurs ont été élus, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis: «des emplois, des emplois, des emplois». Le député hoche la tête; on voit qu'il s'en souvient bien.

M. Milliken: Nous avons déjà entendu tout cela.

M. Holtmann: Chaque fois que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un budget, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique ont pris la parole à la Chambre et prédit la perte de centaines de milliers d'emplois. Chaque fois, leurs prédictions se sont révélées sans fondement. Si les libéraux ont perdu les élections, c'est parce qu'ils n'avaient pas de crédibilité, et si le Parti libéral n'a pas de crédibilité, c'est parce qu'il s'est toujours trompé dans ses prédictions à la Chambre des communes.

Nous ne nous sommes pas trompés, nous, dans nos prédictions quant aux emplois qui seraient créés par le gouvernement en l'espace de quatre ans. Chaque jour depuis que nous avons été élus, 1 000 nouveaux emplois ont été créés. Les Canadiens l'ont compris. Si le député cherche un peu à voir ce qui s'est passé dans sa campagne électorale, il se rendra compte que c'est sans doute que les Canadiens ne croyaient plus ce que disait le chef de son parti. C'est sans doute qu'ils ne croyaient plus ce que disaient les néo-démocrates, car leurs propos étaient absolument ridicules.

Les deux partis d'opposition prennent les Canadiens pour des imbéciles. Le député accuse le parti gouvernemental d'avoir promis de créer des millions d'emplois au cours des années à venir. Il dit que nous cherchons à faire peur aux gens. Sauf le respect que je dois au député d'en face, je le comprendrais qu'il dise que nous cherchons à faire peur aux gens si nous avions évoqué la possibilité que les fusiliers marins américains viennent ici pour s'emparer de nos ressources énergétiques ou si nous avions dit que le Canada tout entier risquait d'être pollué à cause de quelque nouvelle forme de production primaire. Il est évident qu'il cherche désespérément quelque raison de s'attaquer au gouvernement.

Nous n'avons pas besoin d'un long débat sur le projet de loi C-2, car depuis une semaine et demie, ce ne sont que des sottises que les députés d'en face racontent à la Chambre des communes et aux Canadiens. Les Canadiens ont déjà entendu tout cela, et ils ne veulent plus entendre les mêmes rengaines. C'est aussi simple que cela.

Je ne sais pas si j'ai le droit de faire un pari, monsieur le Président, mais si nous déclenchions des élections demain, je suis sûr que nous prendrions jusqu'à la moitié des sièges de l'autre côté de la Chambre.

M. MacWilliam: Contrairement au député qui siège de l'autre côté, mes collègues et moi, par exemple nos collègues libéraux, préférons parler de la réalité des faits plutôt que de nous lancer dans l'hyperbole, les déclarations enflammées et les accusations personnelles. J'aimerais examiner ce soir certains de ces faits.

Le député a dit à quel point l'Accord de libre-échange va être bon pour McCain Foods. J'ai sous les yeux une publicité parue dans les grands journaux du pays et qui disait: «Il faut que l'Accord de libre-échange soit juste. Les États-Unis n'auraient pas signé l'Accord actuel si leurs agriculteurs et leurs ouvriers étaient traités comme nos agriculteurs et nos ouvriers du Canada. Le libre-échange en soi n'a rien de mauvais, mais ce traité est un désastre pour l'industrie agro-alimentaire canadienne.» Parmi les signataires de cette publicité il y avait un représentant de McCains.

Je dirai au député d'en face qu'il y aurait peut-être lieu de modifier légèrement ce qu'il a dit au sujet de l'industrie de Portage la Prairie. A l'occasion d'entretiens avec les représentants de The Western Producer, M. Archie McLean a déclaré que l'usine McCains de la région risque fort d'être fermée si l'Accord de libre-échange est adopté.

Le député a également parlé du potentiel de création d'emplois de l'Accord de libre-échange. Au début de la discussion de l'Accord, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le libre-échange ferait créer 350 000 emplois. Il a ensuite remené ce le chiffre à 250 000. Je pense qu'il a encore été réduit.

Ce que le premier ministre n'a pas dit, c'est que selon les prévisions, plus de 800 000 travailleurs canadiens vont perdre leur emploi. Ce qu'on peut prévoir a-t-il dit, 7 p. 100 environ des travailleurs seraient licenciés. Cela représente 800 000 suppressions d'emplois. Soustrayez 350 000 de 800 000, et l'arithmétique vous montre que cet Accord de libre-échange n'est pas fameux.

Comment le député peut-il parler du potentiel de création d'emplois de l'Accord de libre-échange quand en fait John Orr, du Council of Canadians, a montré en s'appuyant sur des chiffres de Statistique Canada que l'Accord de libre-échange risque de faire disparaître environ 500 000 emplois. D'ailleurs, c'est le même chiffre qu'on pouvait déduire de la déclaration de la ministre de l'Emploi quand elle a dit que le chiffre des suppressions d'emplois pourrait dépasser le demi-million.

Comment le député peut-il parler de potentiel de création d'emplois quand il y a tant de travailleurs canadiens qui sont menacés de chômage par l'Accord de libre-échange?

M. Holtmann: Il va falloir que je revienne à une question qui a été débattue souvent en Chambre. Quand les députés du NPD se sont opposés au Pacte de l'automobile en disant qu'il allait coûter des centaines de milliers d'emplois, c'est le contraire exactement qui s'est produit. Il y a une réponse très simple au problème qui se pose aux deux partis d'opposition. Comme je serais heureux pour eux s'ils pouvaient une bonne fois faire une prédiction qui se réalise. Depuis quatre ans, pas une fois ce qu'ils avaient prévu ne s'est réalisé. Par l'entremise du président je dirai au député, avec tout le respect qui lui est dû—vous continuez de faire ce qui vous a fait perdre les élections. Vous essayez de faire peur aux Canadiens. Bonne soirée!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais remercier mes électeurs de Broadview—Greenwood. C'est la deuxième fois en 50 ans qu'un libéral est élu dans la circonscription de Broadview—Greenwood. J'aimerais également faire savoir à mes amis réunis au Pride of Erin pour célébrer Noël ce soir que, pour des raisons évidentes, je ne peux être de la fête avec eux.

Mes attachés de recherche m'avaient préparé une excellente allocution il y a quelques jours. Toutefois, j'ai entendu tellement d'interventions répétitives ces derniers jours que j'ai décidé d'en laisser tomber la presque totalité.

Je tiens plutôt à féliciter ma collègue libérale, la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin) pour la magnifique intervention qu'elle a faite il y a deux jours. C'est l'une des meilleures que j'ai entendue dans cette Chambre. A la page 369 du hansard, par exemple, elle tient les propos suivants:

> Mais il y a ceux qui veulent travailler et vivre en vrais et fiers Canadiens, sous la protection d'un gouvernement capable de contrôler leur destinée politique et économique.
>
> Sans facéties ni sarcasmes, j'espère que les députés d'en face ont raison. Cela ne me dérangerait pas d'avoir tort sur ce point. J'espère, pour le Canada et les Canadiens, qu'ils ont raison.

Ce qui est extraordinaire, c'est que le ministre de l'Habitation, pour qui j'ai beaucoup de respect, a répliqué de son siège d'en face: «Nous aussi nous espérons que nous avons raison».

• (2110)

C'est seulement lorsque j'ai entendu ce commentaire que j'ai commencé à prendre conscience que les députés d'en face étaient peut-être réellement sincères dans tout ce débat.

A l'instar de bon nombre de députés d'en face, je suis un homme d'affaires, et cette enceinte constitue pour moi la salle de conseil du pays. Si je suis conscient que les députés d'en face ont remporté les élections—et ne tiennent pas nécessairement à reprendre les armes—je sais, par ailleurs, que nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons aussi partie du conseil; et même s'il incombe au gouvernement de diriger ce conseil, nous avons, de notre côté, l'obligation de lui faire part du point de vue exprimé par nos électeurs.

Nous avons entendu moult statistiques sur le nombre de voix recueillies par chaque député. Au total, la proportion de voix exprimées contre le libre-échange a atteint près de 80 p. 100 dans ma circonscription. En fait, dix jours avant le scrutin, la proportion était de 90 p. 100 et c'est alors que M. d'Aquino a fait passer ses annonces publicitaires financées par le secteur privé—et je tiens à vous dire qu'elles ont été extrêmement efficaces. Il s'agissait d'une excellente campagne de relations publiques.

Une voix: Ces annonces disaient la vérité.

Une voix: Balivernes.

M. Mills: Je ne suis pas certain qu'on y ait dit la vérité, et je pense que le ministre d'État à l'Habitation (M. McDermid) y a fait allusion l'autre soir.

Ce que je tiens à dire, c'est que nous, de ce côté-ci, sommes tout à fait fondés à défendre dans cette enceinte le point de vue de nos électeurs.

Quelque deux heures avant d'écouter le discours de la députée de Western Arctic, j'ai écouté celui du ministre des Finances (M. Wilson) et je tiens à dire que je n'ai pu comprendre sa logique. Il a affirmé qu'en ne pas souscrivant à cet accord, les députés de ce côté-ci démontraient un manque de confiance dans le Canada.

Je souscris à certaines parties de l'Accord de libre-échange. Par contre, ce n'est pas le cas du chapitre 16 qui porte sur l'investissement étranger au Canada. D'ici à 1992, des étrangers pourront investir comme bon leur semble au Canada dans le cas d'acquisitions inférieures à 150 millions de dollars.

De 1980 à 1984, près de 27 milliards de dollars ont été investis par des étrangers au Canada, et cela au beau milieu de la pire récession de notre histoire et alors que le Programme énergétique national était en vigueur. Il s'agissait d'investissements réglementés, alors que les emplois des Canadiens étaient garantis et les investisseurs devaient consacrer certaines sommes à la recherche et au développement, afin de conserver leur exclusivité mondiale.

Nous avons eu droit à toutes sortes d'investissements au cours de cette période. Il est vrai que certaines transactions ont avorté, mais 99 p. 100 de celles qui nous ont été proposées ont été acceptées.

De 1984 à 1988, on retrouvait au Canada un nouvel esprit sous Investissement Canada. En toute franchise, je pense qu'Investissement Canada, en tant qu'opération de relations publiques, a été une bonne chose. Cependant, en quatre ans, quelque 40 milliards de dollars ont été investis au Canada par des étrangers, et la plupart du temps, comme bon leur semblait. Nous avons encore conclu toutes sortes de transactions. Et voilà maintenant que nous concluons avec les États-Unis un accord commercial en vertu duquel les investissements ne seront pratiquement pas réglementés.

Je ne peux comprendre la logique du ministre des Finances lorsqu'il affirme que de ce côté-ci, nous n'avons aucune confiance dans notre pays. Dans mon esprit, nous démontrons une plus grande confiance lorsque nous utilisons le pouvoir que nous avons de négocier l'établissement de postes de haute gestion et le lancement de travaux de recherche et de développement au Canada, plutôt que de mettre de côté tous les règlements.

Le ministre des Finances a par la suite comparé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis avec celui qui lie l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Je n'en croyais pas mes oreilles. Il parlait de deux pays qui sont régis par le même droit britannique. Il n'y a pas de comparaison possible entre la situation de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et celle du Canada et des États-Unis, l'une des plus grandes puissances du monde. Je n'arrivais pas à comprendre sa logique.

Un de mes sujets de préoccupation, c'est que le gouvernement aime conclure des accords. Or, en dépit des arguments valables qu'on lui présente, il refuse d'envisager la possibilité de les modifier.

Je sais que bon nombre des députés d'en face sont des hommes d'affaires, et je respecte le premier ministre (M. Mulroney) en tant qu'homme d'affaires. Je sais qu'il a assisté à un grand nombre de conseils d'administration. Nous savons tous que lorsqu'il est question d'un accord dans ces conseils et que les avocats estiment qu'il n'est pas assez clair, on y renonce en attendant les éclaircissements.

Pourquoi ne suspendrions-nous pas l'Accord de libre-échange en attendant d'obtenir les éclaircissements qui s'imposent? Les ministériels représentent les deux tiers du conseil d'administration. Ils le contrôlent. Mais près de 60 p. 100 des actionnaires du Canada, ses citoyens, ont des inquiétudes au sujet de l'Accord de libre-échange. Et ils les expriment. Je ne comprends donc pas pourquoi nous ne prenons pas le temps de les apaiser.

La plupart de mes électeurs ne s'opposent pas à l'industrie et au commerce. Si c'était le cas, je ne serais pas ici aujourd'hui. Ils ne sont pas non plus contre le libre-échange, ni contre les investissements ni anti-américains. Ce sont des Canadiens qui se rendent compte qu'un accord peut avoir des bons et des mauvais côtés, que les investissements ne sont pas nécessairement tous avantageux. De toute façon, ils ne tiennent pas à obtenir cet accord à n'importe quel prix. Avant d'accepter quoi que ce soit, ils veulent connaître le prix.

Le ministre des Finances a dit dans son discours que Gerald Regan est en faveur de l'Accord, de même que John Bulloch. J'ignore si mes vis-à-vis ont jeté un coup d'oeil sur les résultats de l'enquête menée par John Bulloch. Soit dit en passant, seulement un-dixième des membres ont répondu à ce questionnaire. Quoi qu'il en soit, j'en ai pris connaissance et je peux vous dire que l'une des premières questions que l'on posait était formulée à peu près de la sorte: «Si l'on vous offrait la possibilité d'augmenter votre chiffre d'affaires de près de 50 p. 100, seriez-vous en faveur du libre-échange?»

Quelle niaiserie! Soyons sérieux! J'ai vu les résultats de ce sondage et je ne crois vraiment pas que Allan Gregg en approuverait la méthodologie; je ne pense pas que l'on puisse en tirer une analyse qualitative ou quantitative.

Je reviens à 1984, alors que le gouvernement actuel était au tout début de son mandat. A cette époque, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a proposé au gouvernement, dans l'un de ses documents de recherche, de désindexer les pensions. Je me rappelle que le ministre des Finances a tenté de le faire et je me rappelle également, comme d'ailleurs mes vis-à-vis s'en rappellent certainement, que lorsque les choses ont mal tourné, le premier à faire faux bond au gouvernement a été Thomas d'Aquino et le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Vous en avez d'ailleurs discuté dans votre caucus. Après cela, vous ne vouliez plus entendre parler de lui.

Ce qu'il faut retenir de cet incident, c'est qu'il arrive parfois que les grandes entreprises, par leur poids et par les pressions qu'elles exercent, veulent nous entraîner dans une voie à laquelle nous n'avons pas mûrement réfléchi de façon approfondie.

J'ai discuté de cet accord de libre-échange avec bon nombre de mes collègues du monde des affaires, et je constate que beaucoup d'entre eux n'ont pas lu le texte de l'Accord, qu'ils n'en ont lu que des extraits.

Une voix: Un peu comme le ministre du Commerce extérieur.

M. Mills: A mon avis, c'est justement pour cela que nous nous sommes mis dans une situation quelque peu difficile.

Le gouvernement ne cesse de citer à l'appui de ses dires l'opinion du Conseil économique du Canada.

• (2120)

J'ai lu le texte du témoignage de Judith Maxwell devant le comité. Elle a admis qu'il s'agissait d'un modèle hypothétique. Elle ne pouvait pas confirmer que ces 250 000 emplois seraient garantis.

Personne ne sait combien d'emplois seront perdus ou gagnés. Nous savons toutefois que, dans les années soixante-dix, le Michigan a perdu 17 p. 100 de son secteur manufacturier contre 10 p. 100 pour l'État de New York et 11 p. 100 pour l'Ohio, alors qu'en Californie et au Texas, ce secteur s'est accru respectivement de 21 p. 100 et 31 p. 100.

Nous connaissons de nombreux Canadiens qui reluquent les marchés du sud des États-Unis, où il n'y a ni impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers ni charges sociales et où les primes d'assurance-chômage sont peu élevées. nos sociétés pourront-elles soutenir la concurrence lorsqu'on sait que, l'an dernier, 12 États américains payaient des salaires minimums allant de 1,40 $ à 3 $ l'heure, que neuf États du Sud n'ont aucune loi sur le salaire minimum et que la province canadienne où le salaire minimum est le moins élevé, l'Alberta, paie 4,50 $ l'heure?

Nous connaissons tous les statistiques, mais il y a quelque chose que je veux faire ressortir. J'ai écouté le premier ministre avec attention aujourd'hui. Il a déclaré que nous avions signé plus de 200 protocoles et accords avec les États-Unis. Comme il s'entend très bien avec le président américain, pourquoi ne lui téléphone-t-il pas pour lui parler de l'Accord? Il pourrait lui dire, par exemple, que les électeurs canadiens désirent quelques éclaircissements sur certains points de l'Accord de libre-échange, dont les subventions régionales, les programmes sociaux et l'environnement. Le ministre de l'Environnement a mentionné expressément que l'eau est exclu de l'Accord. On a répété souvent aux Canadiens que ces secteurs ne sont pas touchés par l'Accord. Il suffirait d'annexer à l'Accord de libre-échange un protocole ou un accord spécial d'une page pour accomplir ce que nous cherchons mutuellement à faire, sans créer trop de confusion.

Je suis persuadé que le premier ministre pourrait le faire, et je n'arrive pas à comprendre tant de réticence face à l'idée d'annexer une page à l'Accord de libre-échange. Je ne me l'explique pas. On peut invoquer telle ou telle autorité, puis se laver les mains de toute l'affaire. Vous auriez fait votre devoir mais, même si nous sommes minoritaires en cette enceinte, nous représentons néanmoins 50 p. 100 de la population canadienne et nous pourrions au moins dire que nous avons fait notre devoir.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Jordan: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour le beau discours qu'il vient de faire. Je compte parmi les meilleurs qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre depuis que j'y siège. Il a mentionné une donnée statistique intéressante que j'aimerais qu'il précise.

Il parlait de quelque 250 000 emplois qui seraient présumément créés au cours des dix prochaines années. Je me demande quelle serait la part d'une ville de 5 000 habitants environ. Serait-il possible d'élaborer une formule mathématique pour calculer combien d'emplois y seraient créés? S'il ne l'a pas fait, je l'ai fait pour lui.

Si l'on prend le cas de la ville de Gananoque, dans ma circonscription, on voit que six nouveaux emplois seraient créés au total. J'ai mis la ville en garde; j'ai dit aux gens de Gananoque de ne pas aller exproprier beaucoup de nouvelles terres dans les municipalités avoisinantes parce que la création de six emplois ne le justifie pas. Et encore faudrait-il pour ça que le nombre d'emplois se maintienne à son niveau actuel.

Mon collègue a-t-il fait ce genre de calcul pour l'une ou l'autre des municipalités de sa circonscription? Si oui, je suis certain qu'il sera arrivé exactement aux mêmes résultats que moi. Les chômeurs n'ont certes pas de quoi se réjouir.

M. Mills: Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) s'obstine à faire référence à tous ces groupes de spécialistes, ces conseils économiques et le reste. Devant le comité, tous ces gens ont reconnu qu'ils parlent de scénarios hypothétiques. Je n'ai pas fait les calculs dont parle mon collègue, mais je reviens au discours prononcé l'autre jour par le ministre des Finances, lorsqu'il disait que le niveau de vie au Canada ne pourrait jamais être aussi élevé qu'après la mise en oeuvre de l'Accord.

Comment peut-il dire cela et, du même souffle, ajouter qu'il est constamment préoccupé par les programmes d'adaptation? C'est illogique. Je ne peux pas vous donner d'exemples précis, mais je crois que nous entretenons des illusions en faisant des citations sélectives.

[*Français*]

M. Jean Corbeil (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends part aujourd'hui à ce débat, parce que je sais que mes paroles refléteront fidèlement le mandat que m'ont confié les électeurs de la circonscription d'Anjou—Rivière-des-Prairies.

Je le dis avec beaucoup d'assurance, monsieur le Président, parce que je sais également que l'électorat d'Anjou—Rivière-des-Prairies a su saisir par sa décision du 21 novembre dernier toute l'importance que revêtent pour nous, dans l'est de l'île de Montréal, les avantages innombrables que l'Accord de libre-échange représentera pour la revitalisation de notre secteur.

Monsieur le Président, mes électeurs et électrices ont convenu collectivement en cette glorieuse journée du 21 novembre dernier d'orienter résolument leurs efforts et leur énergie vers un avenir plus prospère en plaçant très majoritairement leur confiance auprès du candidat progressiste conservateur, simplement parce que leur instinct les guidait vers la seule équipe susceptible de piloter la barque canadienne vers le port de la prospérité sur la mer concurrentielle du commerce nord-américain, cette équipe ne pouvant évidemment être autre que celle du parti progressiste conservateur!

Je tiens donc à remercier sincèrement toute la population de la magnifique circonscription d'Anjou—Rivière-des-Prairies de l'honneur qu'elle m'a conféré par son vote. Je puis lui réitérer l'assurance de mon dévouement inlassable tout au long de ce premier mandat et de tous les autres qui suivront!

Monsieur le Président, je me dois de rappeler à nos honorables collègues du parti libéral et du parti socialiste que la circonscription que je représente ici au Parlement canadien est très largement industrialisée. En effet, dans la seule ville d'Anjou, dont j'ai assumé la mairie pendant 15 ans, se trouve un parc industriel regroupant plus de 350 industries de tailles diverses. Dans le district Rivière-des-Prairies, où vit plus de 50 p. 100 de la population globale de ma circonscription, l'activité industrielle est aussi très fébrile.

Or, avant de finaliser ma décision de quitter le confort d'une mairie qui m'a procuré tellement de satisfaction au cours des 15 dernières années, j'ai voulu vérifier auprès des industriels de la circonscription la nature de leur réaction face à l'Accord de libre-échange qui allait être l'enjeu majeur des élections dont la tenue était imminente.

Monsieur le Président, j'ai rencontré des dizaines d'industriels, de ces gens qui sont animés du zèle «entrepreneurial» typique du Québec moderne, de ces gens qui ne souffrent plus d'un quelconque complexe d'infériorité économique, de ces bâtisseurs qui se sentent d'équerre pour conquérir l'Amérique, non pas des barons industriels, monsieur le Président, non pas d'exotiques magnats de sociétés issus de quelque mystérieuse galaxie, non, monsieur le Président, des gens de chez nous, de modestes descendants de ceux et celles qui ont trimé dur pour scolariser cette nouvelle génération, cette génération bardée de ses diplômes universitaires, de sa détermination, de sa confiance en elle, de son dynamisme et qui est fin prête à relever les exaltants défis de l'ère contemporaine!

• (2130)

Je les ai interrogés, monsieur le Président, ces propriétaires et ces gestionnaires de petites et moyennes entreprises. Aucun, absolument aucun ne craint le libre-échange. Bien au contraire, ces hommes et ces femmes souhaitent la conclusion de ce dossier le plus rapidement possible, contrairement aux prophètes du désespoir, dont le Parlement précédent a subi l'incessante lithanie pessimiste durant près de 350 heures, dont l'électorat canadien a très majoritairement rejeté les allégories après 51 jours de tentative avortée d'une véritable agression intellectuelle contre sa maturité et dont les députés du présent Parlement doivent de nouveau subir depuis plusieurs jours les élécubrations les plus hétéroclites!

D'ailleurs, monsieur le Président, l'indifférence gênante des médias et du public envers ce qui se passe à la Chambre des communes depuis le début de cette session résonnera pendant encore longtemps de la superficialité des phantasmes négatifs de nos deux partis d'opposition.

Au contraire de ce désolant comportement, monsieur le Président, les citoyens et les citoyennes de ma circonscription d'Anjou—Rivière-des-Prairies, à l'instar des citoyens et des citoyennes du Québec, ont clairement signifié au parti libéral et au parti socialiste qu'ils ne croyaient pas et qu'ils ne croiraient plus jamais à leurs histoires de Bonhonne Sept Heures.

Monsieur le Président, je suis particulièrement fier d'être l'un de ces 63 députés que le Québec a délégués ici au Parlement canadien pour assurer la rapide conclusion du traité de libre-échange. A mon avis, les Québécois et les Québécoises ont ainsi démontré leur confiance nouvelle en leur propre capacité de concurrencer qui que ce soit, de l'Est à l'Ouest de notre vaste et beau Canada, mais aussi du Nord au Sud de cette captivante Amérique.

Laissez-moi aussi rappeler à nos tristes détracteurs afin de les rassurer et en même temps de tenter de les convaincre de surmonter leur néfaste méfiance, laissez-moi leur rappeler, monsieur le Président, qu'au début des négociations entourant l'Accord de libre-échange, les négociateurs compétents représentant le Canada ont reçu de la part de notre gouvernement des directives très explicites quant aux programmes sociaux et aux programmes de développement régional, qui, puisqu'ils sont des caractéristiques distinctes et essentielles de la société canadienne, puisqu'ils sont la fibre de notre spécificité, ne doivent absolument pas figurer à l'agenda des négociations.

Au cours des nombreuses et ardues négociations, *via* leurs négociateurs respectifs, le Canada et les États-Unis ont tenté d'établir un code régissant le domaine des diverses subventions, afin de mieux situer nos relations commerciales bilatérales dans un encadrement plus propice et plus sain.

Puisqu'une entente à ce sujet n'a pu être conclue, l'article 19.07 de l'Accord stipule que nous tenterons de développer des règles touchant l'utilisation des subventions gouvernementales au cours des cinq à sept prochaines années. A plusieurs occasions, le premier ministre du Canada, notre premier ministre, a été d'une extrême limpidité en réitérant que les négociateurs canadiens recevront les mêmes directives lors des négociations futures entourant le code des subventions. En résumé, monsieur le Président, aucun compromis n'est et ne sera envisageable quant aux programmes sociaux et aux programmes de développement régional. Entre-temps, monsieur le Président, chaque pays peut évidemment appliquer les lois commerciales internes dont il se dote. Toutefois, les décisions touchant les droits compensateurs et les droits antidumping seront dorénavant révisées par le tribunal binational de règlement des différends. Voilà un précieux acquis car il faut souligner aussi, monsieur le Président, qu'afin d'obtenir une décision favorable lors d'une revendication en droits compensateurs, un pays doit démontrer que les subventions offertes par le gouvernement du pays exportateur sont injustes et causent un préjudice important à une industrie du pays importateur.

Les envolées lugubres de nos honorables collègues de l'autre côté de la Chambre nous ont inondés depuis le début de cette session, monsieur le Président. Nos collègues ont souvent oublié de mentionner, par inadvertance, j'ose espérer, que ces règles sont en totale conformité avec celles établies au GATT. En effet, le GATT prévoit des tests particuliers et une procédure rigide en ces matières et ses structures sont conservées intégralement dans l'Accord de libre-échange. Une réclamation de droits compensateurs est extrêmement difficile à justifier, comme le démontre le fait que les États-Unis ont toujours eu le droit d'arguer et de prétendre que les programmes sociaux et de développement régional constituaient des subventions commerciales injustes, sans jamais obtenir satisfaction. Entre avoir le pouvoir d'exercer ce droit hypothétique, monsieur le Président, et la froide réalité des décisions des tribunaux, il y a tout un monde.

L'histoire des échanges commerciaux actuels entre le Canada et les États-Unis le prouve amplement puisque nous n'avons connu qu'une seule cause de ce genre. Elle remonte à 1985, alors que dans une action intentée contre l'industrie des pêches canadiennes on réclamait des droits compensateurs contre les pêcheurs canadiens et le programme d'assurance-chômage dont ceux-ci bénéficient. L'action a été rejetée péremptoirement par le tribunal administratif de première instance du Département du commerce américain.

Et pour ajouter aux précisions que j'apporte à ce sujet, je rappellerai que le 1er mai 1988, le représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter, disait qu'il ne croyait pas que la question des subventions ou des programmes sociaux ne deviendrait jamais un problème. Bien que cette question ait été soulevée au Canada par nous savons qui, selon lui, elle n'a effectivement jamais été soulevée dans les conversations des négociateurs et ne saurait l'être davantage dans l'avenir. M. Yeutter a d'ailleurs ajouté que les décisions prises relativement aux subventions doivent s'insérer dans le cadre de ce qui est acceptable depuis toujours au niveau international. Qui plus est, monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de droit international, les programmes ne sont pas considérés comme des subventions s'ils sont généralement accessibles à tous. Et est-il besoin de le souligner, nos programmes sociaux tels l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et les pensions, etc., sont offerts à l'ensemble de la population et, de ce fait, ne sont aucunement sujets à représailles, sauf dans la tête de certains esprits tordus.

M^me^ Judy Bello, conseillère auprès du représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter, est elle aussi du même avis. Selon elle, les entreprises américaines perdraient leur temps à faire des allégations de ce genre au sujet des subventions prétendument contraires au bon déroulement du commerce. Le gouvernement canadien dans son entité, et notre premier ministre en particulier, ont été très clairs dans l'établissement des objectifs canadiens lors des négociations sur les subventions.

L'Accord tiendra compte de nos engagements envers l'élimination des inégalités régionales et de notre désir formel d'encourager le développement économique dans toutes les régions du Canada. Comme l'a répété et démontré à plusieurs reprises, lors de ses judicieuses interventions dans cette Chambre l'honorable ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), l'économie canadienne est remarquablement flexible. Elle évolue constamment en s'adaptant aux mutations de la société ambiante et en développant de nouvelles approches afin d'être concurrentielle au niveau international et de se maintenir à l'affût de nouvelles opportunités.

Au cours des quatre dernières années, monsieur le Président, la feuille de route du présent gouvernement progressiste conservateur en ce qui a trait à la création d'emplois s'est avérée la plus enviable de l'ensemble du monde industrialisé.

Durant la dernière campagne électorale, beaucoup de mes commettants m'ont interrogé sur deux points précis de l'Accord de libre-échange. Premièrement, quels effets, me demandaient-ils, subira l'économie canadienne de l'implication des firmes américaines en territoire canadien? Deuxièmement, me demandaient-ils, la performance économique du gouvernement progressiste conservateur de 1984 à 1988, cette performance qui a permis la création d'un nombre aussi élevé d'emplois, pourra-t-elle être maintenue au cours du prochain mandat et des mandats subséquents qui pourront vous être confiés? Et à mes électeurs et électrices, j'ai répondu, premièrement, qu'environ cinq millions de Canadiens changent d'emploi chaque année. Parmi ces gens, plus d'un million et demi ne reviennent pas chez leur ancien employeur. En 1986, par exemple, 381 usines employant chacune plus de 100 personnes ont fermé leurs portes, entraînant la mise à pied de 49 000 personnes. Au cours de cette même année 1986, des milliers d'autres emplois ont été créés grâce à l'ouverture de 326 nouvelles usines, sans compter l'expansion et la modernisation de plusieurs installations déjà existantes, dont la conséquence finale a été une augmentation nette de nouveaux emplois.

• (2140)

L'adaptation et l'ajustement, monsieur le Président, sont des phénomènes naturels dans notre économie. La gestion de ces changementes est la clé de la prospérité accrue dans notre pays depuis l'avènement d'un gouvernement progressiste conservateur. Depuis que notre parti a été porté au pouvoir en 1984, monsieur le Président, le taux de chômage a chuté chaque année, sans exception.

De plus, nos programmes d'ajustement visant la main-d'oeuvre, tel le Programme de planification de l'emploi, ont été très efficaces en assistant les gens qui avaient perdu leur emploi à la suite d'une fermeture d'usine. Tous les programmes d'ajustement gouvernementaux sont présentement revus par le Conseil consultatif sur l'adaptation afin de s'assurer qu'ils satisfassent aux besoins des travailleurs canadiens qui pourront, malheureusement, être affectés par une mutation inévitable.

Quant au deuxième sujet, j'ai répondu à mes électeurs et électrices que tous les économistes compétents qui ont étudié les différents aspects de l'Accord de libre-échange reconnaissent que certaines succursales canadiennes de compagnies étrangères pourraient à l'occasion cesser leurs opérations canadiennes, et que d'autres pourraient ne pas venir s'établir au Canada, par suite de l'élimination des tarifs prévus en vertu de l'Accord de libre-échange. Mais tous, absolument tous, concluent que ces éventualités ne doivent surtout pas être évaluées à travers le prisme exagérément distortionné que l'on obtient en examinant tout sujet au moyen de la loupe des préjugés.

Historiquement, les succursales contrôlées par des intérêts étrangers ne sont pas venues s'installer au Canada seulement pour éviter le mur tarifaire. Elles sont venues et elles ont créé plusieurs milliers d'emplois en raison directe de l'étendue et de l'accroissement du marché canadien, de sa proximité de certains marchés états-uniens, des coûts de production et de distribution souvent moins élevés chez nous ainsi que de la plus grande productivité de notre main-d'oeuvre canadienne.

Les filiales étrangères, monsieur le Président, sont aussi actives au niveau du commerce international que les compagnies canadiennes et ce, en exportant 25 p. 100 de leur production. De fait, les multinationales participent à 70 p. 100 du commerce entre le Canada et les États-Unis. De plus, les compagnies canadiennes, établies aux États-Unis, achètent cinq fois plus de leur maison mère canadienne qu'elles n'exportent elles-mêmes au Canada *via* leurs centres de production situés en sol américain.

L'Accord de libre-échange offrira au Canada un accès plus sûr et plus vaste au marché américain, monsieur le Président, ce qui encouragera les usines établies ici et les

usines canadiennes établies à l'étranger à moderniser leurs opérations, à tirer avantage des économies d'échelle, à spécialiser leur ligne de production dans le but de pouvoir desservir un marché élargi d'au-delà de 250 millions de consommateurs au lieu d'un marché restreint de 25 millions. En fait, monsieur le Président, faut-il se rappeler que le Sud de l'Ontario, le coeur de l'industrie manufacturière canadienne, est plus près de New York que ne le sont Détroit et Chicago?

Les opposants à L'Accord de libre-échange ont rapidement fait porter la responsabilité de la fermeture de la Gillette sur les épaules de l'Accord. Tous les observateurs de bonne foi, monsieur le Président, ont cependant constaté que la compagnie Gillette rationalisait, de toute évidence, ses opérations mondiales en fermant des usines aussi bien aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine qu'au Canada.

Notre gouvernement, monsieur le Président, s'attend à ce qu'il y ait plus de 150 milliards de dollars de nouveaux investissements au Canada par les entreprises de chez nous au cours de la prochaine année.

Par exemple, la Du Pont Canada a annoncé récemment une augmentation de 50 p. 100 de ses dépenses en capital, pour atteindre 156 millions de dollars en 1989, en anticipation de la conclusion de l'Accord du libre-échange.

La R & M Métal de Montréal a décidé d'aller de l'avant avec ses plans d'investissement de l'ordre de 19 millions de dollars pour 3 nouvelles usines en Ontario et au Québec, créant ainsi 225 nouveaux emplois en anticipation de la conclusion de l'Accord du libre-échange.

La Canadian Thermos de Toronto créera 102 nouveaux emplois à la suite de l'expansion d'une de ses usines au coût de 2,5 millions de dollars, en anticipation de la conclusion de l'Accord de libre-échange.

Dans le journal *La Presse* du mardi 20 décembre 1988, monsieur le Président, Ogivar, un manufacturier québécois de micro-ordinateurs haut de gamme compatibles avec IBM, affirmait, par la bouche de son président, M. Jaime Benehimol, et je cite:

> Quant au Traité de libre-échange qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain, ... qu'il donnera à mon entreprise un accès plus sûr au marché américain. Je prévois qu'Ogivar fera de 15 à 20 p. 100 de ses ventes au sud de la frontière.

Et ce ne sont là que quelques-unes des annonces du même genre, monsieur le Président, dont nous serons constamment témoins dans les mois et les années à venir.

Si chaque ouverture et chaque expansion d'usine ne peuvent vraiment être directement attribuées à l'Accord de libre-échange, monsieur le Président, il en est évidemment de même pour les fermetures, cela va sans dire. Par contre, la majorité des manufactures, appartenant à des intérêts américains et établies au Canada, augmenteront leurs investissements au Canada grâce à l'Accord de libre-échange. Elles resteront ici d'abord et avant tout parce que le Canada est un bon endroit pour transiger des affaires.

C'est cet environnement qu'a créé le gouvernement dirigé par notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, depuis quatre ans, et c'est sur cette voie qu'il entend gouverner le pays à l'aube du XXIe siècle.

En terminant, monsieur le Président, pour l'édification de nos honorables déprimés d'en face, je les invite à lire dans le numéro daté du 26 décembre courant du magazine *Maclean's*, un article de Peter C. Newman, journaliste chevronné et expérimenté, intitulé:

• (2150)

[*Traduction*]

«Étude comparée de deux dirigeants».

[*Français*]

Le dernier paragraphe de cet article est particulièrement intéressant, et je vous le cite, monsieur le Président.

[*Traduction*]

«Il est difficile de comparer deux hommes politiques aussi différents, M. Mulroney et M. Trudeau, d'autant plus que la vie politique de M. Mulroney est loin d'être terminée, mais jusqu'à maintenant, il surpasse son prédécesseur et il convient tout particulièrement en cette fin d'année de reconnaître son mérite.»

[*Français*]

Voilà pourquoi, monsieur le Président, la population canadienne a appuyé aussi majoritairement le parti progressiste conservateur et pourquoi elle a décidé le 21 novembre 1988 de renouveler le mandat qu'elle avait confié en 1984 à Brian Mulroney et son équipe, soit de diriger habilement les destinées de ce pays. Notre destinée est trop noble, monsieur le Président, pour être confiée à des méfiants dépourvus de toute vision positive. Le gouvernement du parti progressiste conservateur a convié, quant à lui, la population canadienne de relever le défi du réalisme, du dynamisme et de la confiance.

[*Traduction*]

Quelqu'un a dit qu'il fallait laisser la population trancher. La population a tranché. Nous mettrons donc l'Accord de libre-échange en oeuvre et nous édifierons un meilleur Canada pour nos fils et nos filles.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Mont Royal (Mme Finestone) a la parole sur une question ou un commentaire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord saluer notre nouveau collègue à la Chambre. L'ancien maire d'Anjou est bien connu chez nous et est bien respecté. C'est un acquis à la Chambre.

J'aimerais lui poser une question au sujet des travailleurs et des travailleuses de la Gillette. Vous avez parlé du fait que ce n'était pas à cause du libre-échange qu'on a eu ce changement et qu'on a eu la fermeture de l'usine, mais que c'est à cause de la rationalisation des effectifs de la Gillette sur le plan mondial. Je suis d'accord avec vous.

Mais il reste deux questions qui découlent d'une situation comme celle-là. La première: Quelle est la responsabilité, la volonté politique face à des grandes compagnies, les multinationales qui ont pris plus de 72 p. 100 de notre marché? Les consommateurs du Canada aiment les produits Gillette, ils les utilisent, et ce sont les travailleurs et les travailleuses du Canada qui fabriquent ces produits qui sont achetés en grand nombre ici.

Est-ce que ce n'est pas le moment pour le gouvernement de manifester sa volonté politique à l'effet que les compagnies qui ont accaparé 72 p. 100 de notre marché ont une responsabilité pour les travailleurs et les travailleuses qui ont fabriqué ces produits et pour le bien-être de notre société, pour le bien-être de nos travailleurs et travailleuses, savoir qu'elles devraient garder leurs usines ouvertes? C'est la première partie de ma question, et si vous voulez noter ma deuxième partie: Quoi faire des 560 personnes qui sont mises à pied, licenciées maintenant? Quelles sont les formes de préparation pour cette arrivée en grand nombre sur le marché sans travail? Vous ne croyez pas qu'on devrait avoir des plans d'action pour ceux et celles qui sont maintenant mis à pied?

M. Corbeil: Monsieur le Président, lorsque n'importe quelle usine ferme ses portes au Canada et qu'il en résulte la perte d'emplois pour des Canadiens et des Canadiennes, dans quelque région du pays qu'ils vivent, c'est une désolation et, évidemment, il faut que la société soit sensible à ces questions et essaie d'y trouver des réponses.

Cependant, il y a un premier ministre que l'honorable députée de Mont Royal (M^me^ Finestone) connaît sûrement et qui a déjà dit que le gouvernement n'avait pas d'affaires dans la chambre à coucher des Canadiens et des Canadiennes.

Je pense que c'est un peu la même chose qui s'applique au niveau commercial. S'il faut que le gouvernement du Canada aille dans chaque usine et dans chaque entreprise diriger l'entreprise . . . Et je ne crois pas que c'est ce que veut l'honorable députée de Mont Royal, puisqu'à ce moment-là, on serait obligé de constater et de conclure que le parti libéral a adopté la technique et la doctrine du parti socialiste. Je ne crois pas que ce soit encore fait.

Monsieur le Président, le gouvernement a une responsabilité de surveiller que les entreprises commerciales, quelles qu'elles soient, quelle que soit leur taille, qu'elles emploient 10 employés, qu'elles emploient 50 personnes, qu'elles en emploient des milliers, la responsabilité du gouvernement reste la même, et c'est de s'assurer que les entreprises, qu'elles appartiennent à des Canadiens, qu'elles appartiennent à des Américains, qu'elles appartiennent à des Japonais ou à des Européens, enfin qu'elles appartiennent à quiconque, que ces entreprises qui évoluent au Canada respectent les lois canadiennes.

Et si une entreprise en vient à la conclusion qu'elle doit fermer ses portes, je ne connais pas beaucoup d'entreprises et certainement pas une entreprise de l'importance de la Gillette qui décide de fermer une usine ou de fermer une succursale ou de fermer son bureau-chef ou de fermer un bureau des ventes par simple caprice. Les décisions qui sont prises dans ce sens-là sont des décisions d'affaires et qui ont précisément pour but d'éviter que la compagnie s'en aille dans une démarche de faillite et qu'elle soit ensuite obligée de fermer toutes ses opérations partout, créant un chômage encore plus grand pour un plus grand nombre de travailleurs.

Alors, le gouvernement doit s'assurer que ces entreprises-là respectent fidèlement toutes les lois du pays. Le gouvernement doit mettre à la disposition, et il le fait de façon très honorable, grâce à nos différents programmes sociaux qui ne sont pas mis en danger par l'Accord de libre-échange, le gouvernement doit s'assurer que les employés qui sont temporairement ainsi mis à pied puissent premièrement bénéficier de nos programmes sociaux tels que l'assurance-chômage et nos programmes de recyclage en matière d'emploi. Enfin, qu'ils profitent de tous les programmes qui sont à la disposition de la population canadienne pour se reclasser dans un autre emploi et qu'ils puissent reprendre leur dignité de personnes qui gagnent leur salaire et qui contribuent à la prospérité canadienne!

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le député a parlé de M. Clayton Yeutter à propos du débat sur les subventions. Je lui rappelle que, en sa qualité de représentant au commerce, M. Yeutter est aussi la personne qui a déclaré, après que le Canada a eu signé l'Accord, que les Canadiens ne comprennent pas le document qu'ils ont signé et que, dans vingt ans, le Canada sera phagocyté par l'économie américaine. Ses propos sont, à mon avis, on ne peut plus révélateurs des intentions américaines.

Le député a parlé de subventions à propos surtout des programmes de développement régional. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré un peu plus tôt que nos programmes de développement régional demeureront inviolables en vertu de l'Accord. C'est à tout le moins une demi-vérité.

Certes, l'Accord ne nomme pas précisément ces programmes. Il oblige cependant les deux pays à s'entendre d'ici aux cinq à sept prochaines années sur une définition générale de ce qui au juste constitue des pratiques commerciales ou des subventions injustes.

Les députés savent pertinemment que les États-Unis ont déjà qualifié bon nombre de nos programmes de développement régional de pratiques commerciales injustes. Il est fort probable qu'ils continueront dans la même veine lors des pourparlers des cinq à sept prochaines années. Qu'on me permette de nommer quelques-uns de ces programmes: les programmes de développement régional industriel, les programmes agricoles fédéraux et provinciaux comme le programme d'assurance-récolte en Colombie-Britannique, les offices de commercialisation agricole, les programmes d'expansion des exportations et même la notion de réduction des taux d'intérêt et de garantie des prêts et les prêts consentis aux petites entreprises à de bas taux d'intérêt.

Vu que cet accord est aussi équivoque au sujet de la définition générale de la notion de subvention, pourquoi le gouvernement a-t-il entamé les pourparlers alors qu'il reste tant de choses à préciser d'ici aux cinq à sept prochaines années? On aurait dû s'entendre sur cette définition bien avant de signer l'Accord.

• (2200)

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, je n'ai pas la prétention de pouvoir convaincre l'honorable député d'en face de la justesse de la décision du gouvernement puisque ce sujet a fait l'objet de débats ici à la Chambre pendant au-delà de 350 heures dans le Parlement qui nous a précédés. Il y a eu une campagne électorale qui a duré 51 jours au cours de laquelle précisément ces gens-là n'ont pas voulu discuter du sujet précis de l'Accord de libre-échange. Ils ont plutôt essayé de violer la maturité des citoyens et citoyennes du Canada, et surtout celle des gens les plus fragiles, monsieur le Président, en faisant peur au monde sur la question des pensions de sécurité de la vieillesse et des bénéfices sociaux. Je n'ai donc pas l'intention dans les courts instants qui me restent de le convaincre de la justification mais notre gouvernement s'est impliqué dans cet Accord du libre-échange qu'il a conclu et que le Parlement canadien va officialiser dans quelques heures.

Je voudrais simplement lui dire en ce qui concerne les négociations que . . .

[*Traduction*]

En ce qui a trait aux négociations portant sur la notion de subvention, le gouvernement a expliqué que l'un des objectifs primordiaux du Canada sera de conclure un accord qui tiendra pleinement compte de notre détermination à supprimer les disparités économiques régionales et à encourager l'expansion économique dans toutes les régions du pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement est absolument déterminé à faire que la prospérité économique au Canada s'étende d'un océan à l'autre et que chaque région du Canada profite de la même prospérité économique. Ce n'est qu'avec la conclusion d'un Accord de libre-échange que nous allons y parvenir. C'est la pièce maîtresse, la pierre fondamentale du programme de ce parti, et nous allons y arriver. Il ne nous reste plus que quelques heures à subir les entourloupettes de gens qui ne veulent absolument rien comprendre!

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, c'est avec joie que je fais ce soir une intervention sur le projet de loi sur le commerce. Je veux tout d'abord féliciter le Président de sa réélection. Il mérite d'occuper ces fonctions. Il s'en est acquitté de façon remarquable et s'est toujours montré juste.

J'offre aussi des félicitations à celui qui occupe en ce moment le fauteuil pour sa nomination à la vice-présidence, ainsi qu'au vice-président et à la vice-présidente adjointe des comités pléniers. Je tiens à dire aux nouveaux élus de la trente-quatrième législature à quel point leur calibre et leur talent m'impressionnent, moi et ceux qui ont l'expérience de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Ils nous ont certes donné l'exemple au cours de ce débat par leur volonté d'exprimer les vues de leurs électeurs. Je suis persuadé qu'un grand nombre d'entre eux auront une longue et riche carrière à la Chambre.

Je veux leur dire tout de suite de ne pas laisser un détestable esprit de parti détruire les excellentes amitiés qu'il leur sera donné de bâtir ici à la Chambre des communes. J'aperçois au fond, là-bas, du côté ministériel, le député d'Annapolis Valley, en Nouvelle-Écosse. Il a été élu pour la première fois le même jour que moi. Il est encore ici. Le député de Victoria—Haliburton (M. Scott) est de la même promotion, comme le député de Notre-de-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Je crois que nous avons gardé de bonnes amitiés au fil des ans, et nous en nouerons d'autres avec l'arrivée à la Chambre de nouveaux députés. Je conseille à ces derniers de cultiver ces amitiés parce qu'elles seront longues et précieuses.

Si les députés sont animés d'un esprit de civilité, ils peuvent jeter des ponts. Il y a toujours place pour la courtoisie et le savoir-vivre quand tant de gens sont appelés à se recontrer tous les jours. Et nous pouvons tous donner l'exemple en donnant un caractère de dignité à cette enceinte.

Je me souviens fort bien de mon premier discours à la Chambre des communes. C'est le très honorable John Diefenbaker qui a pris la relève après moi et il m'a félicité de mon intervention. Il m'a donné ainsi la manchette. Il avait aussi une autre raison de me mettre en vedette. L'un de mes oncles était scrutateur pour lui dans la circonscription de Prince-Albert, et je suis sûr que M. Diefenbaker, dans le style politique qui lui était familier, voulait ainsi impressionner ma parenté qui vivait dans sa circonscription.

Je crois que nous devons tous être conscients des convenances à la Chambre des communes. J'ai remarqué notamment qu'on ne laissait plus, comme naguère, les nouveaux députés prononcer leur premier discours sans les interrompre. Je crois que nous devrions examiner cela, que nous ne devrions pas les priver de ce droit.

Nous savons tous combien la tension est vive aux Communes depuis le 12 décembre. C'est tout naturel puisque nous n'avons eu que trois semaines pour nous remettre de cette campagne électorale. J'espère que nous aurons eu le temps de nous calmer lorsque nous reviendrons, et que nous pourrons ainsi redonner du décorum à cette enceinte.

Je voudrais parler du climat tendu qui a prévalu pendant cette campagne électorale et de la Loi électorale du Canada. Le débat sur le libre-échange, qui a dominé les discussions, a suscité de vives réactions et a semé l'émoi dans le monde des affaires, évidemment. Mardi dernier, 30 jours après les élections, les députés ont dû présenter un compte rendu des dons reçus au cours de cette campagne électorale. Bien que nous soyons tous tenus de respecter la Loi électorale du Canada, nous savons très bien que des millions de dollars ont été dépensés en publicité durant les derniers jours de la campagne et que ceux qui les ont dépensés n'auront pas de comptes à rendre à Élections Canada.

La loi électorale doit-elle permettre à des sociétés multimillionnaires d'inonder la télévision d'une publicité de qualité douteuse pour influencer les élections tout en exigeant une honnêteté parfaite des candidats? Il faut trouver une solution qui obligera les groupes d'intérêts à faire passer leurs fonds par les partis politiques ou à rendre des comptes d'une façon ou d'une autre à Élections Canada. Autrement, les campagnes électorales ne seront pas justes malgré toutes les réformes électorales que nous pourrons adopter.

Je tiens à remercier mes électeurs de la nouvelle circonscription de Renfrew, dans la vallée de l'Outaouais. A mon avis, on devrait l'appeler Renfrew—Nipissing—Pembroke parce que c'est exactement ce qu'elle est. C'est parfois difficile à expliquer aux gens qui prennent les décisions dans ce domaine. Je l'ai fait deux fois.

• (2210)

Je tiens à remercier les gens de la circonscription fédérale de Renfrew de m'avoir réélu. J'ai toujours pris mon travail très au sérieux. J'aime fréquenter des gens qui s'intéressent à l'avenir de notre pays. J'ai rencontré ici des gens très intéressants et très intelligents.

A l'âge de 14 ans, mon plus grand désir était d'être député fédéral. Les gens de la circonscription de Renfrew et de la circonscription de Renfrew Nipissing Pembroke auparavant et de la circonscription de Renfrew-Nord, Nipissing-Est et avant, l'ancienne circonscription de Renfrew-Nord m'ont donné le privilège de réaliser ce rêve d'enfance. C'est pourquoi je leur suis reconnaissant aujourd'hui.

En tant que députés, nous avons la chance inouïe de traiter avec les citoyens de tout le pays. Nous avons l'énorme responsabilité, de par nos fonctions de politiques, de leur montrer que nous sommes ici pour les représenter, que nous nous intéressons à leurs problèmes et aux attentes dont ils nous font part à l'occasion.

Je suis très inquiet de ce que notre pays est en train de devenir. Les élections sont terminées et la population a chargé un gouvernement majoritaire de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. Je n'en suis pas moins très inquiet de ce notre souveraineté, le développement régional, qu'il nous faut examiner attentivement dans le cadre de cette nouvelle démarche. Quoi qu'on en dise—et je suis content que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) soit ici ce soir—l'Accord va toucher le développement régional au Canada à cause de la fameuse histoire des subventions. Le ministre sait aussi bien que nous que des entreprises d'exploitation forestière ont été affectées et qu'elles ne pourront pas toucher d'aide au développement régional parce que, si elles ont les capitaux pour démarrer, cela reviendra pour les Américains à une forme de subvention.

En tant que nationaliste, monsieur le Président, je suppose que je m'inquiète du caractère continental de ce que nous sommes en train d'adopter ici, au cours de ces deux semaines. Notre pays a été édifié sur un réseau de transport est-ouest. Le Québec lui-même tenait beaucoup à entrer dans la Confédération en 1867 parce qu'il ne voulait pas être la proie de l'expansionnisme exubérant dont faisaient preuve les États-Unis au lendemain de la Guerre civile. Le Québec voulait préserver sa langue, sa religion et sa culture. Il s'est donc joint à trois autres provinces pour commencer à bâtir le Canada.

A mesure qu'on remplacera les relations traditionnelles est-ouest par un continentalisme nord-sud, il sera intéressant de voir quelles répercussions cette transition aura sur les conditions sociales, la culture et d'autres aspects de cette province du Canada.

Certains secteurs de l'industrie forestière subissent le contrecoup des manoeuvres du gouvernement dans le domaine commercial. Je veux parler ici du droit de 15 p. 100 imposé sur les exportations de bois d'oeuvre. L'entente à ce sujet avait été conclue du jour au lendemain, sans avertissement. L'ancienne ministre du Commerce extérieur apaisait le gouvernement de l'Ontario en disant: «Ce que vous faites pour nous est vraiment formidable, vous vous battez bien et j'espère que vous continuerez.» Le gouvernement ontarien était prêt à s'adresser aux tribunaux. A minuit, ce jour-là, on lui avait coupé l'herbe sous les pieds. Un protocole d'entente avait été signé, établissant un droit de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre du Canada.

M. Crosbie: Toutes les provinces étaient d'accord, sauf l'Ontario.

M. Hopkins: Le ministre commence à s'énerver, mais je n'a pas l'intention de me lancer dans une discussion avec lui.

M. Crosbie: Je ne m'énerve pas du tout.

M. Hopkins: J'ai un cas à lui présenter ce soir qu'il voudra bien examiner très soigneusement, j'espère. Je lui en parle publiquement à la Chambre parce que plusieurs députés de ce côté-ci se sont entretenus avec les dirigeants de notre industrie du bois d'oeuvre. L'industrie est durement touchée. Il faut que le ministre prenne le problème au sérieux.

M. Crosbie: Parlez-en au gouvernement de l'Ontario. C'est lui qui est responsable.

M. Hopkins: Le gouvernement de l'Ontario n'a pas créé le problème. C'est le gouvernement fédéral qui l'a fait et il aurait intérêt à s'en occuper.

M. Crosbie: Ce n'est pas notre gouvernement qui l'a fait.

M. Hopkins: Si on augmente les droits de coupe en Ontario pour compenser le droit d'exportation de 15 p. 100, la province, qui recueille actuellement 25 millions de dollars par année en droits de coupe, devra plus que tripler ce montant pour le porter à 80 millions. Ce serait totalement inacceptable. Le ministre devrait renégocier le protocole d'entente.

On dirait que le gouvernement ne parle plus au nom du Canada. C'est l'Accord de libre-échange qui nous dicte notre conduite.

Dans les années 50, notre commerce avec les États-Unis était plus libre qu'aujourd'hui et moins de petites entreprises travaillaient pour le secteur américain de la défense. Le Pentagone n'accorde plus que certains contrats en dehors des États-Unis. Les fonctionnaires d'Approvisionnements et Services prétendent que l'accord ne change rien à ce sujet. Les Américains peuvent toujours soumettre des offres à l'égard de nos contrats de défense. Il y avait davantage de libre-échange dans les années 50 que maintenant.

Parlons de l'agriculture. Je me contenterai d'un seul exemple. Je l'ai choisi parce qu'il concerne la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Si je me souviens bien—on peut me reprendre, car je ne suis pas certain—la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme avait été adoptée à cette époque-ci de l'année. Un certain nombre d'entre nous étaient revenus siéger entre Noël et le Jour de l'an et nous avions adopté la loi. Elle constituait divers offices de commercialisation de produits agricoles. Quoi qu'il en soit, nous avions un amendement à proposer qui a été remis à cause de la clôture à la deuxième lecture. Nous voulions amender le projet de loi C-2 par l'addition, immédiatement après la ligne 8 à la page 4, de la disposition suivante:

> Il est entendu que pour plus de certitude, rien dans la Loi ou dans l'Accord ne doit en aucune façon diminuer, réduire ou modifier les objets, fonctions et pouvoirs des organismes créés aux termes de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Cet amendement aurait protégé les organismes de commercialisation des produits agricoles ou de gestion de l'offre du Canada en préservant les pouvoirs conférés par la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Actuellement, la Loi prévoit l'application d'une politique de gestion de l'offre de volaille et de produits laitiers. Elle permet aussi de créer des offices de commercialisation ou des régimes de gestion de l'offre à l'égard d'autres denrées si la majorité des producteurs des denrées en question le souhaitent.

• (2220)

Je vais passer immédiatement de cet exemple dans le secteur agricole à la question du bois d'oeuvre. En 1972, les gouvernements canadien et américain ont accepté de supprimer tous les droits de douane sur le bois d'oeuvre et d'établir des spécifications communes en ce qui concerne les essences, la qualité et les caractéristiques techniques.

Au milieu des années 1980, l'industrie du bois d'oeuvre aux États-Unis a voulu appliquer des droits compensateurs au bois d'oeuvre importé du Canada parce que les droits de coupe peu élevés, c'est-à-dire ce que les sociétés doivent payer aux gouvernements provinciaux pour avoir le droit de couper des arbres sur les terres publiques, étaient une forme de subvention.

La signature de l'Accord, ou protocole d'entente, sur le bois d'oeuvre le 30 décembre 1986 a entraîné une taxe de 15 p. 100 sur l'exportation de certains produits de l'industrie du bois d'oeuvre du Canada aux États-Unis. La date d'entrée en vigueur de la taxe d'exportation a été fixée au 8 janvier 1987, et c'est à ce moment-là que

les problèmes ont commencé. L'entente prévoyait tellement d'exceptions que la plupart des entreprises de bois d'oeuvre ne savaient à quoi s'en tenir. Cette confusion a poussé 25 fabricants à former une coalition pour poursuivre le gouvernement fédéral. Cette coalition a soutenu qu'aux termes de la Charte des droits et libertés, elle était victime de discrimination économique.

Elle a affirmé que ses membres devait payer la taxe, alors que 20 entreprises concurrentes, en étaient exemptées. Elle a réclamé plus de 10 millions de dollars en dommages et intérêts. Dans ce cas, certains devaient payer et d'autres non. Il semble que ce soit là ce que le ministre du Commerce extérieur appelle la justice, à en juger par ce qu'il a dit ce soir.

Voici par exemple ce qu'a déclaré un représentant de l'industrie:

> Vos collègues et vous-même avez certainement entendu les plaintes des représentants de l'industrie canadienne du bois massif au sujet des conséquences désastreuses du projet de loi C-37 dans leur secteur. Pour sa part, notre société ne favorise pas l'abandon des mesures de remplacement pour satisfaire les protectionnistes américains. Les inégalités suscitées par ce projet de loi ne pourront qu'être exacerbées par une telle démarche. Cependant, nous invitons instamment nos représentants élus à mettre tout en oeuvre pour freiner le déclin de l'industrie du pin blanc et du pin rouge de l'Ouest avant qu'il ne soit trop tard. En effet, le nombre des victimes se multiplie.

Et il poursuit:

> Notre . . . entreprise a probablement été touchée plus durement que la plupart des autres parce qu'en 1976-1977 nous avions axé nos politiques en matière de produits et notre programme de restructuration sur le marché américain. Nous nous étions acquis une bonne clientèle et nous avions établi un réseau de distribution dans les États du Nord-Est.
>
> Notre volume de ventes aux États-Unis a chuté de 60 à 39 p. 100 et la réorientation de nos activités vers le marché intérieur a engorgé le marché canadien. Par conséquent, les prix ont baissé à des niveaux inacceptables pour tout le monde.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Il y a d'autres faits que je voudrais faire consigner au compte rendu. Le pin blanc de l'Est occupe depuis toujours une place à part sur le marché américain et cela explique pourquoi il serait fondé d'exclure les produits du pin rouge et du pin blanc du droit de douanes américain que l'on se propose d'imposer au bois d'oeuvre canadien.

Je fournirai volontiers cette liste de produits au ministre du Commerce international pour l'aider dans sa bataille.

Le volume de pin blanc de l'Est exporté vers les États-Unis décroît. En fait, il s'agit d'une quantité négligeable qui représente 72 millions sur un marché de 14 milliards de dollars, soit 0,5 p. 100. Voilà l'enjeu aux États-Unis. Je tiens à dire au ministre du Commerce extérieur que ceux qui prônent l'imposition d'un droit compensateur n'ont jamais voulu qu'il s'applique au pin blanc de l'Est. Le pin blanc de l'Est n'a aucune influence sur le prix des variétés de pin aux États-Unis. A preuve, le prix du pin aux États-Unis n'a pas augmenté après l'imposition, le 16 octobre 1986, d'un droit préliminaire de 15 p. 100. Les entreprises de pin blanc de l'est du Canada achètent leur bois à des prix comparativement élevés et on ne saurait les considérer comme des entreprises subventionnées.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député ait quelques minutes supplémentaires pour terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Je remercie tous les députés de la Chambre de me permettre d'ajouter deux autres points.

Les droits de douane américains injustifiés causent un préjudice considérable et inutile aux producteurs de l'est du Canada. La marge bénéficiaire déjà mince dans ce secteur est anéantie et la survie de cette industrie est en jeu. A cause de sa quantité insignifiante et du mélange des espèces, le pin rouge devrait aussi être exempt de tout droit de douane.

Je remercie les députés de m'avoir permis de terminer mon discours.

M. le vice-président: La parole est au député d'Okanagan—Shuswap pour des questions et des commentaires.

M. MacWilliam: Bien que ce soit peut-être présomptueux de ma part, en tant que nouveau député, je voudrais remercier le député pour ses commentaires à propos du défi que doit relever les nouveaux députés. Ce fut deux semaines très chargées. Certes, il a été plutôt difficile pour certains députés de prononcer leur premier discours. Cela représente une gageure intimidante pour nous tous. J'apprécie les commentaires que mon collègue a faits à ce propos.

Je partage l'inquiétude du député au sujet de la publicité et des activités politiques du troisième parti qui ont manifestement eu lieu au cours de la dernière campagne.

M. Crosbie: Comme le mouvement ouvrier.

M. MacWilliam: D'après le député, l'argent joue un grand rôle, et c'est assurément ce qui s'est produit dans cette campagne.

M. Crosbie: Oui, celui du CTC et de tous vos copains des syndicats.

M.MacWilliam: De grosses sommes d'argent ont joué un grand rôle dans les élections de 1988. Dans l'avenir, il faudra apporter des changements pour que règne la justice.

Quant aux insultes et à l'éloquence plutôt incendiaire auxquelles on a eu souvent recours à la Chambre ces deux dernières semaines, bien des Canadiens qui suivent ces débats doivent se demander, j'en suis certain, pourquoi ils nous payent. Compte tenu des échanges et de la

teneur du débat, l'estime dans laquelle on tient les délibérations de la Chambre risque de baisser.

Tout à l'heure, le député a dit que c'était un honneur de siéger dans cette enceinte. Ce l'est certes pour tous les nouveaux députés. J'en suis moi-même très ému. Au cours de la campagne électorale, plusieurs d'entre nous ont été traités de menteurs. Ce langage est déplacé, j'en conviens, tant à la Chambre que sur quelque tribune politique que ce soit.

En terminant, au nom des nouveaux députés, je remercie mon collègue de ses propos dignes de réflexion.

M. le vice-président: La parole est au ministre du Commerce extérieur, pour une question ou une observation.

M. Crosbie: Je félicite le député non pas de son discours inaugural, bien sûr, mais de ses propos. Il a parlé d'un problème qu'il convient d'examiner, soit la question des dépenses provenant d'autres sources que des partis politiques lors d'une campagne électorale.

A ce que je sache, le gouvernement a tenté de modifier la Loi électorale du Canada à ce sujet avant les élections, mais les deux partis d'opposition n'ont pas voulu collaborer. Si ma mémoire est bonne, les trois partis ne se sont pas entendus sur les modifications à apporter à la loi.

En l'occurrence, le député n'est pas d'accord avec la position que la plupart des entrepreneurs canadiens ont prise sur le libre-échange, qu'ils ont appuyé majoritairement, et il déplore le fait qu'ils aient témoigné cet appui, en bons patriotes, et demande qu'on étudie cette question.

• (2230)

Eh bien, moi aussi, j'estime qu'il y aurait lieu d'enquêter là-dessus—non pas seulement à cause des abus de la part des entreprises, mais à cause des abus de la part du mouvement ouvrier canadien, qui puise sans vergogne dans les cotisations des syndiqués pour soutenir le Nouveau parti démocratique, d'ailleurs fortement tributaire de son aide financière.

Imaginez donc! Nos gens d'affaires ont osé exprimé leurs opinions pendant la campagne électorale. Pourquoi veut-on, donc que les gens d'affaires taisent leurs opinions. On veut qu'ils s'effacent le plus possible et s'excusent d'être dans les affaires et de créer de l'emploi. lls ne devraient certainement pas dire publiquement ce qu'ils pensent ni faire paraître des annonces quand ils sont dans les affaires. Non, cela serait impensable. Mais quand on est membre de la hiérarchie syndicale dans notre pays, on peut faire tout cela. Les dirigeants syndicaux ne demandent pas à leurs membres, à ceux qui sont à la base, s'ils peuvent dépenser à telle ou telle fin les fonds recueillis.

Les syndicats perçoivent de leurs membres, dont bon nombre sont des libéraux ou des conservateurs, des cotisations qu'ils versent ensuite au Nouveau parti démocratique, et seulement au Nouveau parti démocratique, pour financer sa campagne. En outre, ils se promènent d'un bout à l'autre du pays pour faire des discours en faveur du Nouveau parti démocratique.

Peu leur importe qu'ils soient en train de négocier une convention collective avec le gouvernement, ils n'hésitent pas à se prononcer publiquement en faveur de candidats qui se présentent contre les candidats du parti au pouvoir.

Aux dernières élections, Daryl Bean, le représentant de l'AFPC, s'est présenté contre mon vieil ami, le capitaine Morrissey Johnson. Les dirigeants syndicaux ne répugnent absolument pas à faire ce genre de chose. Ils ne voient là aucun conflit d'intérêts. Les syndicats ne voient aucun mal à prendre une partie des cotisations de leurs membres pour les verser au Nouveau parti démocratique. Pourtant, jamais le Nouveau parti démocratique ne s'est élevé contre ce genre d'injustice, contre ce genre d'utilisation arbitraire des cotisations versées par la base syndicale du pays, contre ce détournement de fonds en sa faveur, qui se fait sans l'autorisation des principaux intéressés.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'espère que le député de Renfrew (M. Hopkins) sera d'accord pour que lorsque nous nous pencherons effectivement sur cette question, nous examinions avec attention les abus perpétrés par les dirigeants syndicaux du pays, notamment par les Bob White, les Shirley Carr et les Nancy Riche.

Nancy Riche menaçait de se présenter contre moi dans la circonscription de St. John's-Ouest, monsieur le Président. J'étais censé trembler dans mes bottes à l'idée que cette championne du mouvement syndical canadien, elle-même originaire de Terre-Neuve, puisse songer à se présenter contre moi dans St. John's-Ouest.

Une voix: Nous voilà repartis pour une autre envolée.

M. Crosbie: Elle a fait mieux que cela, monsieur le Président; elle n'est pas venue se présenter dans St. John's-Ouest. Elle a plutôt parcouru le pays pour faire campagne pour le Nouveau parti démocratique.

Qui payait son salaire, pensez-vous? Eh bien, elle était payée sur les fonds recueillis auprès de libéraux, de progressistes conservateurs, de libertaires ou de gens qui ne s'intéressent pas du tout à la politique.

Les dirigeants du mouvement syndical détournent les cotisations de leurs membres au profit du Nouveau parti démocratique qui s'en sert, à son tour, à des fins électorales—et la présence de ces piteux représentants du Nouveau parti démocratique que nous avons en face de nous en est le résultat. Ils ne sont pas très nombreux à la Chambre ce soir parce que leur chef n'a plus la moindre emprise sur eux. Ils ne sont qu'une poignée ici ce soir.

Mais je m'éloigne de mon propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député de Renfrew a soulevé un point qui mérite considération. Il a des inquiétudes au sujet de l'industrie du bois d'oeuvre, dont le sort doit être étudié, cela ne fait aucun doute.

Cette industrie s'est bien comportée en 1987, mais elle ne va pas si bien aujourd'hui, et ses perspectives pour 1989 ne sont pas aussi reluisantes qu'on l'espérerait. Comme le député le comprendra, un protocole d'entente a été conclu entre le gouvernement du Canada et les provinces, à la seule exception de l'Ontario. Bien qu'il n'y ait pas eu unanimité, il semblait qu'au lieu de se voir imposer des droits compensateurs de 15 p. 100 par les États-Unis, il valait mieux faire en sorte que ces sommes, qui atteignent des centaines de millions de dollars, restent au Canada en imposant une taxe à l'importation perçue par le gouvernement fédéral, dont le produit serait distribué aux provinces en augmentant le montant des redevances provinciales.

La Colombie-Britannique, qui produit 70 p. 100 de tout le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, a opté pour l'augmentation des redevances et elle peut rajuster ce montant en fonction du taux de change. S'il y a fluctuation du taux de change, le montant de la redevance peut être rajusté trimestriellement.

Toutefois, la taxe fédérale à l'exportation ne peut pas être rajustée en fonction du taux de change.

L'Ontario a préféré la taxe à l'exportation aux redevances, mais il semble à présent qu'il lui aurait mieux valu de choisir autrement. Le député devrait discuter également de cela avec le gouvernement de l'Ontario. Chose certaine, si l'industrie et les provinces souhaitent entamer des pourparlers pour réexaminer la situation, la chose demeure possible. J'ai l'impression qu'il faudra revenir là-dessus, d'ici le mois prochain par exemple.

M. Hopkins: Je me réjouis de la proposition du ministre. Certes, il conviendrait de rouvrir la discussion sur le protocole d'entente. Je signale que l'industrie était prête à se rendre devant les tribunaux pour contester les droits compensateurs, tout comme l'Ontario d'ailleurs.

On s'inquiète à l'heure actuelle en Colombie-Britannique à cause de la solution choisie qu'on n'estime pas idéale. La chose inquiète énormément le secteur du bois d'oeuvre de la province.

Je remercie le ministre de ses observations—et je me réjouis évidemment d'avoir suscité un débat aussi intéressant au sujet de la Loi électorale du Canada. Il se pourrait que l'on fasse quelque chose à ce propos également dans un proche avenir.

Le ministre a sous-entendu que, d'après moi, les industriels et les gens d'affaires ne devraient pas avoir de mot à dire—et ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Tout citoyen canadien, quel que soit son rang social, peut exprimer son point de vue, que ce soit pendant la campagne électorale ou à tout autre moment. C'est une question de liberté fondamentale. Je tiens cependant à préciser qu'on ne devrait pas avoir le droit, et qu'on n'a d'ailleurs pas le droit, de s'approprier l'avis des autres au cours d'une campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec le député de Macleod.

M. Ken G. Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat de troisième lecture sur le projet de loi C-2. Avant de commencer, je tiens à remercier les électeurs de la nouvelle, mais historiquement importante, circonscription de Macleod.

C'est un honneur insigne que d'avoir été choisi par la population de Macleod pour la représenter à la Chambre des communes. Je suis né et j'ai grandi dans cette région où ma famille a de profondes racines.

Je suis fier de pouvoir intervenir dans ce débat historique. J'ai grand-hâte de faire partager à mes collègues quelques pages de l'histoire de ma région qui est située dans le coin sud-ouest de l'Alberta, le long de la ligne de partage des eaux.

Je n'ai pas ici de visées bassement politiques, mais la population de Macleod est un parfait exemple du genre de personnes qui profiteront de toutes les possibilités ouvertes par l'Accord de libre-échange.

La population de Macleod partage avec beaucoup d'autres Canadiens une passion pour l'histoire. En raison de notre histoire, nous, Albertains, chérissons certaines valeurs—en espérant que tous les Canadiens les adopteront.

Dans la circonscription de Macleod, nous sommes proches de notre histoire. Je me souviens, lorsque j'étais tout jeune, j'étais impressionné par la richesse de l'histoire d'autres régions du Canada. Je m'émerveillais à la pensée que des édifices de St. John's, Halifax ou Montréal avaient des centaines d'années. Les immeubles les plus vieux de ma région ont moins de cent ans.

Je me sens très proche de mon histoire, car j'ai grandi à côté de personnes qui, en vivant leur vie, écrivaient l'histoire de mon coin de pays.

L'histoire nous a légué les valeurs de nos ancêtres immédiats, et c'est peut-être, leur débrouillardise, leur courage et leur froide détermination qui sont notre plus sûr garant de l'avenir.

En tant que petit-fils d'éleveurs, qui se sont établis au pied des collines du sud de l'Alberta, je chéris ces valeurs que tant d'entre nous partageons. Mais ce que nous admirons par-dessus tout, c'est l'indépendance farouche qui animait chasseurs, cultivateurs, éleveurs, prospecteurs, bûcherons et mineurs qui ont défriché cette région de notre pays.

Parlons tout d'abord des peuples qui ont habité les montagnes, les plaines et les contreforts, ceux qui ont tant influencé ceux d'entre nous qui vivons dans la circonscription de Macleod. Ces peuples autochtones, qui appartenaient surtout à la confédération des Pieds-Noirs, étaient des nomades comme en témoignent aujourd'hui des sites historiques comme Head-Smashed-In Buffalo Jump, «le saut dans le vide», près de Fort Macleod. Ce site, qui est doté d'un centre d'interprétation de tout premier plan, fait partie du patrimoine international selon l'UNESCO.

• (2240)

J'ajouterai que les autochtones des plaines commerçaient librement avec leurs voisins bien avant que d'autres races ne viennent s'établir dans ces lieux. Rappelons également qu'après la venue des non-autochtones, nos communautés pratiquaient un libre-échange mutuellement profitable avec nos voisins américains. C'était l'époque des charettes à boeufs qui assuraient le commerce en provenance de Fort Benton, au Montana, bien avant la venue du CP.

En tant que nouveau député de la nouvelle circonscription historique de Macleod, je m'en voudrais de ne pas mentionner le nom du colonel James F. Macleod qui a amené la Gendarmerie Royale du Nord-Ouest dans l'Ouest. Cette force a rétabli l'ordre, au nom du Dominion du Canada. Cela n'a pas été facile. Les Américains n'avaient rien à nous apprendre, nous l'avons fait à notre manière équitable, mais déterminée, en usant de tact et de diplomatie.

Après la fondation de Fort Macleod à l'automne de 1874, un autre fort a été établi. C'est dans ce second poste, qui est toujours resté dans l'ombre de Fort Macleod, que s'est développée la petite localité connue localement sous le nom de Fort Calgary, dans les faubourgs nord de ma circonscription. Certains d'entre vous en ont peut-être entendu parler.

Le long de la piste Macleod qui relie ces deux centres se sont développées les localités de Dewinton, Okotoks, High River, Cayley, Nanton, Stavley, Claresholm et Granum. L'un des événements marquants du développement de l'Ouest a été la signature du 7e traité entre Sa Majesté la Reine et les peuples autochtones de notre région. Aujourd'hui, les descendants de ces peuples vivent dans quatre réserves situées dans la circonscription de Macleod. Les Pieds-Noirs vivent à Gliechen, les Peigan à Brocket, les Sarsis près de Calgary et certains des Assiniboines à Eden Valley. Ces gens ont une histoire glorieuse, quoique troublée par moments. Je pense cependant que leurs perspectives d'avenir sont bonnes et je serai heureux de travailler avec eux à l'édification de cet avenir.

J'ai mentionné de nombreuses localités de Macleod. Elles attendent toutes avec impatience la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Nous avons besoin de diversifier notre économie et de créer des emplois dans le secteur manufacturier. Cet accord va ouvrir tant de brillantes perspectives à nos jeunes. Nous voulons leur donner la possibilité de revenir dans nos petites localités pour travailler là où ils ont été élevés.

Nous savons tous que l'avenir ne sera pas toujours facile. Il ne l'est jamais. Nous nous rappelons de la tragédie qui a fait 60 victimes le 29 avril 1903 quand, à 4 h 10 du matin, une avalanche au pas du Nid-de-Corbeau a enseveli une ville minière endormie. Aujourd'hui, le centre d'interprétation de Frank Slide commémore cette tragédie, ainsi que la catastrophe de la mine Hillcrest et d'autres événements marquants. Il rend également hommage aux gens de nationalités si diverses qui ont souffert des fluctuations, des marchés internationaux du charbon. Les gens du pas du Nid-de-Corbeau savent peut-être trop bien ce que c'est que de vivre des temps difficiles. Beaucoup voient dans l'Accord de libre-échange la perspective d'une baisse des coûts de l'équipement minier qui rendra notre charbon plus concurrentiel sur les marchés internationaux.

Nous, les gens de Macleod, avons l'habitude de prendre des risques pour concrétiser nos rêves. C'est en mai 1914, à Turner Valley, que le puits «Dingman nº 1» a commencé à produire. C'était la première découverte importante de pétrole et de gaz en Alberta. C'est la richesse de ce gisement qui est à l'origine de l'industrie de l'énergie dans l'ouest du Canada. Dans les années qui ont suivi, des Albertains autonomes et qui n'avaient pas froid aux yeux ont su exploiter ces richesses et les villes de Turner Valley, de Black Diamond, de Naphta, de Hartell, de Little Chicago et de Little New York ont grandi et prospéré. Little New York est par la suite devenu Longview, et je suis très fier de cette ville où j'ai grandi.

Ce à quoi je veux en venir c'est que ces gisements de pétrole n'ont pas été découverts par des gens qui essayaient de s'abriter derrière des mesures protectionnistes ou des subventions. On doit beaucoup de ces puits, et une bonne partie de notre industrie pétrolière et gazière, à des Canadiens ordinaires qui ont financé leurs projets comme ils l'ont pu. Ils ont osé prendre des risques et ils ont osé réussir.

Je n'ai pas le temps de vous décrire en détail l'histoire pittoresque de l'élevage des bestiaux à Macleod ou de l'aridoculture et de la culture en sec comme on les pratique dans le comté de Vulcan où le blé est roi. Je voudrais néanmoins rendre hommage au travail d'artisan qui fleurit dans de nombreuses localités comme Bragg Creek et Pincher Creek. De nombreux députés ont déjà eu le plaisir de savourer du bon boeuf de l'Alberta ou peut-être même du fromage Glenwood qui provient de ma circonscription. Les habitants de Macleod cherchent, à l'extérieur, des marchés, des idées et des défis à relever. On ne peut pas en donner de meilleur exemple que la tenue des compétitions de ski des Jeux olympiques d'hiver à Nakiska, dans la région de Kanonaskis, en février dernier.

L'histoire des habitants de Macleod est l'histoire de gens qui ont su tirer le meilleur parti de leurs ressources, qui débordent de confiance en eux-mêmes et en leurs voisins et qui assument tous les risques avec courage et conviction. Mon plus grand souhait, c'est que tous les Canadiens chérissent ces valeurs avec la même foi que nos ancêtres. Si tous les Canadiens s'y mettent, nous conquerrons le monde. Nous nous farcirons les Américains au petit déjeuner, puis nous chercherons autre chose à nous mettre sous la dent pour le déjeuner et le dîner.

Plus de 80 p. 100 des électeurs de ma circonscription ont voté pour des candidats favorables au libre-échange avec les États-Unis. Pour la gouverne des deux groupes de socialistes qui siègent en face, il s'agit d'une majorité concluante.

Plus tard, avec le recul, les Canadiens se rendront compte de l'importance énorme de ce débat qui a agité le pays sous une forme ou sous une autre pendant près de trois ans. C'est véritablement un tournant décisif, qui devrait nous rappeler tous les autres grands moments historiques qu'a connus le Parlement. Par exemple, l'un des jalons les plus importants de l'histoire de l'ouest du Canada a été la création du chemin de fer du Canadien Pacifique. Ce fut un grand pas en avant et soit dit en passant, ce sera peut-être sans doute la seule fois qu'en tant que représentant de l'Ouest, je vanterai les mérites d'un chemin de fer. Quoi qu'il en soit, à l'époque de cette grande initiative, en 1872, sir George-Étienne Cartier a déclaré: «En voiture! En route vers l'Ouest!». Maintenant, en ces derniers jours de l'année 1988, un nouveau train attend patiemment en gare. Il s'agit du train du libre-échange. On l'a baptisé «Le train de l'avenir» et non pas «Le fantôme du passé», comme le souhaiteraient les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Hughes: Ce train est prêt à s'élancer dans le XXIe siècle, vers un avenir qui promet de nouveaux défis et une nouvelle prospérité.

Je voudrais attirer votre attention sur l'un des avantages moins connus de l'Accord de libre-échange. D'ici dix jours, après qu'il aura été adopté, un droit de douane canadien de 9,5 p. 100 imposé sur un article très important dans ma circonscription sera supprimé. Je parle des selles. Oui, des selles pour aller à cheval. Les cow-boys de l'Alberta, les cow-boys du Canada tout entier galoperont fièrement sur leurs nouvelles selles qui leur coûteront 90 p. 100 du prix actuel. Voilà l'une des premières choses que nous ferons: nous rassemblerons les députés de l'opposition, nous les jetterons en travers de nos selles, nous resserrerons la sangle et nous galoperons jusqu'à ce qu'ils aient compris par eux-mêmes de quel côté se dirige le reste du troupeau!

• (2250)

Comme je l'ai déjà dit, plus de 80 p. 100 des électeurs de ma circonscription ont appuyé des candidats favorables au libre-échange. Nous sommes dans le train du libre-échange et dans l'esprit du Canada de l'avenir. Je sais que l'Ouest l'est et le Québec aussi. J'invite le reste du Canada, les Maritimes, le Labrador et Terre-Neuve et nos amis de l'Ontario à monter en voiture parce que c'est l'heure du départ.

M. Kaplan: Ne prenez pas le train de nuit à Ottawa.

M. Hughes: Les députés d'en face peuvent continuer à se complaire dans le désespoir et à regretter le passé à côté de la voie ferrée. Ils peuvent aussi prendre un billet pour l'avenir et monter à bord du train de la prospérité. Tous les Canadiens peuvent encore monter en voiture

avant que nous ne quittions la gare. En voiture, Canada. Attention Amérique, voici les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire si son vibrant hommage au transport ferroviaire signifie que le service de train de nuit entre Ottawa et Toronto, qui doit être bientôt supprimé sans que le gouvernement intervienne pour le sauver doit être maintenu?

M. McDermid: Demandez-lui s'il prend ce fichu train de temps en temps.

M. Hughes: Même si je viens des Prairies, je vois bien qu'on essaie de me faire prendre une fausse piste.

M. McDermid: Il ne l'a jamais pris de sa vie. Il ne sait même pas où se trouve la gare.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le compte rendu montrera peut-être que le ministre des sans-abri m'a accusé à tort de n'avoir jamais pris le train de nuit. Je le prends au contraire. Et surtout, des membres de ma famille le prennent souvent.

M. Funk: Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient de parler de trains n'a pas pris un train venant vers lui pour la lumière au bout du tunnel. Il y a une blague à propos d'un cheval, mais je ne la raconterai pas.

Je voudrais plutôt parler du mandat de l'Ouest. Le mandat que le Parti conservateur a obtenu dans l'Ouest est limité à l'Alberta. Le Parti réformiste le talonne dans tout l'Ouest. Mon chef regrette probablement maintenant d'avoir parlé de bipartisme. La lutte se fera peut-être entre les néo-démocrates et le Parti réformiste aux prochaines élections si le gouvernement continue de traiter l'ouest du Canada comme il le fait.

M. Siddon: Vous avez cinquante sièges dans l'Ouest. Que voulez-vous dire?

M. Funk: Vingt-deux en Alberta. Enlevez ces sièges . . .

M. McDermid: Pourquoi enlever l'Alberta? Pourquoi lui en voulez-vous?

M. Funk: Pas grand-chose.

M. McDermid: Les néo-démocrates détestent l'Alberta.

M. Riis: Qu'est-ce que vous avez contre l'Alberta? Vous êtes en train de ruiner l'économie de cette province.

M. Funk: On a beaucoup parlé de mandat. D'une façon ou d'une autre, on peut dire qu'avec 43 p. 100 des députés, le gouvernement est majoritaire. Et pourtant, 53 p. 100 des électeurs ont voté contre le libre-échange, comme on l'a aussi fait remarquer ici. En réalité, ni les députés d'en face ni nous ne détenons de certitude absolue dans cette affaire.

Après le débat qu'a constitué la campagne électorale, j'aurais espéré que le gouvernement se décide à mettre en place un mécanisme légitime de surveillance qui ait la confiance de tous les députés et de tous les Canadiens, partisans ou non du libre-échange. Rien n'a encore été fait dans ce sens.

Si nous voulons sortir de l'impasse et nous débarrasser des mauvais sentiments que cette affaire a suscités de sorte que la Chambre puisse fonctionner, il faudra peut-être songer sérieusement à mettre en place un mécanisme de surveillance qui ait la confiance de certaines personnes. Les députés d'en face ne seront peut-être pas d'accord, mais s'ils croient tant que cela dans cet accord, ils devraient vouloir le prouver au moyen d'un mécanisme de surveillance.

Le député a dit qu'il y a quatre bandes indiennes dans sa circonscription. Les bandes indiennes de ma circonscription se sont dites très inquiètes de l'incidence de la libéralisation des échanges sur leur statut fiscal. Par exemple, celui-ci pourrait-il être considéré comme une forme de subvention? Ils craignent que les intérêts d'une tierce partie ne nuisent au règlement de questions comme les revendications territoriales. Une étude commandée par eux a montré que, comme ils sont tout au bas de l'échelle salariale, ils seraient les premiers à perdre leur emploi.

Quel genre d'assurances le parti du député a-t-il que je pourrais transmettre aux Indiens de ma circonscription concernant l'incidence que cet accord aura réellement pour eux?

M. Hughes: Monsieur le Président, qu'on me permette de répondre à l'une de ces vingt questions. Le député doit comprendre que le principe fondamental de l'Accord de libre-échange, c'est qu'il n'est discriminatoire pour aucun Canadien. Il offre les mêmes possibilités à tous les Canadiens, qu'ils vivent dans une réserve indienne de ma circonscription, dans une petite ville du sud de l'Alberta, à Calgary, à Montréal, à Saint-Jean—Est, à Saint-Jean—Ouest ou n'importe où ailleurs au Canada. Il offre les mêmes possibilités et les mêmes avantages à tous les Canadiens. C'est à chacun qu'il revient d'en profiter. Je sais que le gouvernement actuel a fait beaucoup plus pour l'ouest du Canada dans les quatre dernières années que tout autre gouvernement au cours des cinquante ou cent dernières années.

Puisqu'il est question de trains, je vais vous entretenir d'un sujet intéressant. Il s'agit de la beauté des montagnes que nous partageons avec la Colombie-Britannique. Le président me fait signe de terminer.

J'invite aimablement le président et l'ensemble des députés à venir en Alberta admirer les Montagnes Rocheuses. Ils pourraient ensuite poursuivre leur voyage en Colombie-Britannique qui est, elle aussi, magnifique.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La période des questions et des observations tire à sa fin et je donne la parole au député de Lasalle-Émard.

M. Martin (Lasalle-Émard): Monsieur le Président, le député s'est montré d'une perspicacité inouïe . . .

Des voix: Bravo!

M. Martin (Lasalle-Émard): C'est vraiment agréable, ici. Je m'amuse bien.

Le député s'est montré d'une perspicacité inouïe à propos du libre-échange, tout en émaillant son discours de considérations touristiques. Je me demande s'il ne pourrait pas répondre à la question qui a laissé le ministre du Commerce extérieur bouche bée, cet après-midi, à savoir si l'Accord de libre-échange risque d'être vicié si le Canada n'obtient pas une définition acceptable du mot «subvention»?

M. McDermid: Vous faites fausse route. Quel clown! Je n'en reviens pas!

• (2300)

M. Hughes: Il n'est pas nécessaire de répondre à cette question. Le ministre était parfaitement capable de le faire. Il a fourni cette explication des milliers de fois d'un bout à l'autre du pays. Inutile de se répéter.

M. le vice-président: Le débat se poursuit avec le député de Regina—Qu'Appelle.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La parole est au ministre du Commerce extérieur.

M. Crosbie: Ma question est particulière. La présidence peut-elle me dire si un député récemment élu à la Chambre peut faire connaître son opinion de la Floride où il passe quelques jours de vacances, ainsi qu'on l'écrit dans *Le Droit* d'aujourd'hui?

En effet, le député de Hull-Aylmer (M. Rocheleau) a émis, de la Floride, une certaine opinion. Je me demande s'il est admissible, alors que nous sommes réunis en session d'urgence sur une question très importante, que le nouveau député libéral de Hull-Aylmer soit en Floride et tienne à s'exprimer à propos de Herbert Marx, Clifford Lincoln et Richard French. Que pense-t-il de la question dont la Chambre est saisie depuis dix ou douze jours? Monsieur le Président, je propose que cette affaire soit renvoyée au comité des privilèges et des vacances.

M. le vice-président: La question a beau préoccuper le ministre du Commerce international, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président. Je souhaite participer au débat. Je sais qu'il se fait tard. L'heure est à la sottise, et je le dis en pensant tout particulièrement au ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). Et ce long débat sur l'Accord de libre-échange tire également à sa fin.

Au moment où le débat se poursuit et où le Parlement s'apprête à voter demain au sujet de cet accord, c'est une phase du débat qui prend fin. Il se poursuivra pendant bien des années encore pendant que le Canada entrera dans une nouvelle période de développement économique et social. Compte tenu des initiatives prises par le gouvernement actuel, tous les Canadiens vont s'inquiéter des effets d'un tel changement sur notre pays. Nous allons surveiller attentivement le gouvernement et les effets qu'auront ses actions sur nos vies.

Diverses hypothèses circulent. Il incombe à l'opposition de mettre en relief les faiblesses de la mesure législative du gouvernement tandis que, de leur côté, les ministériels doivent en faire valoir les avantages. Ce que je trouve le plus inquiétant, c'est que le gouvernement tient à faire adopter à toute vapeur une mesure législative historique dont la portée est si considérable. Le gouvernement prétend que le débat a assez duré. La question a dominé la dernière campagne électorale. Elle a aussi été la pièce de résistance du menu législatif de la dernière législature.

Certains renseignements de première importance n'ont jamais été rendus publics. Le gouvernement a mené des études approfondies de divers secteurs pour évaluer les répercussions.

Plus tôt cette année, j'ai tenté d'obtenir ces études, tout comme le *Globe and Mail*. Or, le gouvernement n'a divulgué que des informations fragmentaires et insuffisantes et il ne l'ignore pas. Certains de ses ministères tout au moins ont préparé des projections pour déterminer l'incidence de la mesure législative sur divers secteurs de l'économie. Si le gouvernement jouait franc jeu avec la population canadienne, il divulguerait ces renseignements. Il a choisi de ne pas le faire.

Je devine que le gouvernement se laisse guider par l'idéologie plutôt que par des mobiles d'ordre économique ou des projections. C'est l'idéologie et le programme du néo-conservatisme qui inspirent le gouvernement et cela ne correspond pas du tout au programme conservateur traditionnel. En effet, c'est la loi du marché qui est la ligne directrice du programme néo-conservateur. Les anciens premiers ministres conservateurs et les chefs de ce parti ont toujours concilié la question du marché avec d'autres considérations: les questions sociales et culturelles en particulier, dans la mesure où elles jouent un rôle dans le développement et la maturité du Canada en tant que pays.

Il est de tradition dans notre pays qu'on accepte une forme d'économie mixte. Noua avons toujours débattu ce en quoi elle devait consister. Les anciens gouvernements conservateurs ont proposé les sociétés d'État, estimant également que le secteur public a un rôle important à jouer dans un pays comme le Canada qui dispose de grandes ressources, d'un vaste territoire, d'une concentration de population dans quelques secteurs et qui est voisin d'un pays très puissant, les États-unis. Tous les partis politiques ont convenu que le secteur public avait un rôle à jouer afin de conserver notre identité canadienne. Dans cette optique, nous avons créé la Société Radio-Canada, le Conseil des arts et divers autres organismes culturels pour favoriser et renforcer notre identité culturelle d'est en ouest.

Nous nous sommes rendu compte que le secteur public était nécessaire pour que le développement économique régne dans tout le pays de sorte qu'un Canadien de Terre-Neuve, du nord du Québec, de Saskatchewan ou de Colombie Britannique ait fondamentalement les mêmes perspectives d'avenir. C'était une vision partagée par tous les partis politiques. Cette tradition va prendre fin avec la présentation et éventuelle adoption du projet de loi du gouvernement.

Nous pouvons débattre à la Chambre de la question de savoir si les subventions accordées aux régions et l'assurance-maladie seront menacées par cet accord. Les députés du gouvernement disent que rien dans l'Accord n'indique que le régime d'assurance-maladie est appelé à disparaître. Ils ont raison. Il n'y a rien de précis dans l'Accord. Cependant, on n'a qu'à écouter les ministres du gouvernement pour se rendre compte qu'ils reconnaissent que cet accord produira une économie plus axée sur le marché.

Mme Sparrow: Une économie qui crée des emplois.

M. de Jong: Une économie qui crée des emplois. Bravo!

Voilà la confirmation. Je ne suis pas ici en train de dire qu'il ne faut pas tenir compte des forces du marché. Loin de là. Dans une économie mixte, le marché joue un rôle très important. Nous avons toutefois l'habitude au Canada de tenir compte de certains autres facteurs. C'est pourquoi la mise sur pied de nos services de santé et de notre régime d'assurance-maladie s'est faite en fonction d'éléments autres que les simples forces du marché.

On reconnaît généralement que, si les services de santé étaient un but lucratif, nous nous retrouverions avec un régime semblable à celui des Américains, où l'équité, la justice et l'efficacité n'ont guère leur place. Lorsqu'il est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le coût du régime de santé des États-Unis est beaucoup plus élevé que celui du régime canadien. Nous avons mis sur pied un régime public qui est équitable, juste et efficace.

• (2310)

Au Canada, nous avons toujours fonctionné, bien sûr, selon le principe d'une évolution mixte, selon lequel les services de santé doivent demeurer publics. Aux États-Unis, tout est axé sur les forces du marché.

La culture ne fait pas exception. Aux États-Unis, qui dit culture, dit spectacles et divertissements. Si c'est rentable, on l'exploite, si ce n'est pas rentable, on n'y pense même pas. Le seul critère est celui de la rentabilité dans une économie purement axée sur le marché.

Le régime de santé américain a évolué en fonction de sa rentabilité. Le secteur américain des spectacles et des divertissements a également évolué en fonction de sa rentabilité.

Au Canada, notre conception a été quelque peu différente. Nous avons élaboré notre politique culturelle en tenant compte de l'intérêt national, afin de préserver et de nourrir l'identité canadienne, sans nous soucier de rentabilité. Nous avons mis sur pied un régime de santé qui tient compte des besoins des Canadiens, et non pas du besoin de réaliser des bénéfices.

Les députés conservateurs conviennent que cet accord produira une économie davantage axée sur la rentabilité.

Mme Dobbie: Comme c'est triste!

M. de Jong: Comme c'est triste! Ces députés ne peuvent pas voir au-delà des oeillères idéologiques de la nouvelle droite. C'est là l'idéologie de Margaret Thatcher, de notre premier ministre (M. Mulroney) et de Ronald Reagan, ainsi que de Grant Devine, dans ma province. On voit mal où s'arrêterait l'érosion du secteur public sous leur férule.

Margaret Thatcher veut même privatiser les égouts et les eaux en Grande-Bretagne.

M. Malone: Bravo!

M. de Jong: La nouvelle droite crie: «Bravo». Je maintiens que la nouvelle droite va à l'encontre de l'histoire et de la philosophie de notre pays. Elle va à l'encontre de ce qui constitue l'essence même du Canada. Nous en avons eu un exemple non seulement dans ce projet de loi, mais à l'occasion de la réforme fiscale et de l'adoption de la Loi sur les brevets. Nous assistons à l'élimination du secteur public, mais le secteur public a un rôle à jouer. Un nombre croissant des décisions économiques au programme du Parti conservateur seront prises dans les salles de conseil des sociétés multinationales.

M. McDermid: Le méchant croque-mitaine.

M. de Jong: Il reste très peu de progressistes conservateurs à la Chambre. Il faudrait plutôt les appeler néo-conservateurs ou nouvelle droite.

Selon leur vision de la réalité, il est normal que les 20 p. 100 supérieurs de la population reçoivent environ 42 p. 100 des revenus, tandis que les 20 p. 100 inférieurs doivent se contenter de 4,1 p. 100 seulement. Bien sûr, cela est acceptable selon la philosophie conservatrice. Si vous aidez ceux qui se trouvent dans la tranche supérieure, ils vont finir par créer une nouvelle richesse et de nouvelles industries qui, à leur tour, vont créer des usines et, par le fait même, des emplois.

Il y a aussi d'autres perceptions. Il existe deux modèles économiques distincts au sein des pays de l'OCDE. L'un de ces modèles, adopté en partie par le Japon et par la plupart des pays européens qui, à un moment ou à un autre, ont été dirigés par des gouvernements socio-démocrates depuis l'après-guerre, est un modèle que je qualifierais de capitaliste coopératif. Selon ce modèle, les capitaux, la main-d'oeuvre et le secteur public travaillent de concert pour mobiliser les énergies du pays. Les pays qui fonctionnent selon ce modèle ont certains contrats sociaux et leur niveau de vie compte parmi les plus élevés au monde.

La distribution de la richesse est équitable, tandis que le chômage, l'inflation et la dette publique gardent des proportions modestes dans des pays comme la Suède et la Norvège.

M. McDermid: Ils ont le taux de suicide le plus élevé au monde.

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne tiendrai pas compte des remarques enfantines faites par le ministre en face de moi.

Il y a ce modèle coopératif. Il y a aussi ce que j'appellerais le modèle économique Rambo propre à l'Amérique du Nord. Ce modèle américain, que mes collègues d'en face vénèrent avec tant de ferveur, est entièrement tributaire de la course aux armements et de l'emprunt sur les marchés financiers étrangers. Les États-Unis sont devenus le plus grand pays débiteur au monde, avec les 500 millions de dollars qu'ils consacrent quotidiennement au service de leur dette.

Les Américains ont besoin des capitaux étrangers, afin de maintenir leur croissance économique et de ce fait, ils doivent offrir les taux d'intérêt les plus élevés pour attirer ces capitaux. Bien entendu, ces taux d'intérêt élevés font monter le cours du dollar américain, et les produits américains sont alors inabordables. Cela crée une situation sans issue, et, en fait, l'économie américaine est dans une situation extrêmement précaire. Le krach auquel on a assisté en octobre 1987 le montre bien.

M. McDermid: Merci pour ces rudiments d'économie.

M. de Jong: Mes vis-à-vis trouvent peut-être cela drôle. En fait cela prend un sens de l'humour bien particulier.

Le modèle économie américain est totalement subventionné par les dépenses publiques consacrées notamment à la production d'armements, ce qui entraîne l'un des déficits les plus élevés du monde.

Ce qui est ironique dans tout cela, c'est que ce sont les réductions proposées par M. Gorbachev de l'Union soviétique dans le domaine des armements qui pourraient bien sauver ce modèle. En fait, la visite de M. Gorbachev à New York a entraîné une montée des cours boursiers. Je comprends que les conservateurs aient beaucoup de mal à l'accepter.

Le fait est qu'il y a divers modèles économiques. Le modèle économique nord-américain à la Rambo qui est à la source de tant de crises écologiques, sociales et économiques, ne peut être conservé. Pour survivre, nous devons commencer à élaborer un autre modèle basé fondamentalement sur la coopération.

Alors que je préparais mon intervention, je suis tombé sur un document extrêmement impressionnant. Il s'agit de réflexions sur la crise économique. Il a été préparé en 1983 par la Conférence des évêques catholiques du Canada. Les intéressés réagissaient alors à la récession

qui s'était installée. Pourtant, il suffit de lire les observations formulées par les évêques à ce moment-là pour s'apercevoir qu'elles sont encore tout à fait d'actualité de nos jours; voici:

> Nous en sommes maintenant à une époque, par exemple, où les sociétés et les banques transnationales peuvent déplacer des capitaux d'un pays à un autre, afin de profiter d'une main-d'oeuvre à meilleur marché, d'impôts moins lourds et de règles moins strictes en matière d'environnement.

Soit dit en passant, l'Accord de libre-échange facilite cela encore davantage. Les évêques ont ajouté:

> Nous vivons également dans une ère d'automatisation et d'informatisation où le travail humain est rapidement remplacé par des machines sur les chaînes d'assemblage et dans les centres administratifs. En fait, le capital est maintenant international et la technologie est de plus en plus capitalistique. Les conséquences seront probablement permanentes et on risque d'assister à un chômage structurel et à une marginalisation croissante d'une grande partie de la population au Canada et dans d'autres pays.

Ils ont ensuite parlé d'une nouvelle orientation et d'une nouvelle vision des choses, puis ils ont déclaré ce qui suit:

> Pourtant, afin de sortir vraiment unis de cette crise, les gens doivent pouvoir choisir leur avenir économique au lieu de s'en faire imposer un. Ce qu'il faut, d'après nous, c'est un vrai débat public sur des scénarios économiques et des stratégies industrielles comportant des choix quant aux valeurs et aux priorités susceptibles de déterminer l'orientation de notre pays. Dans notre société, il y a des gens qui travaillent et d'autres qui ne travaillent pas—des ouvriers, des agriculteurs, des travailleurs forestiers, des assistés sociaux, des pêcheurs, des autochtones, des fonctionnaires et beaucoup d'autres—mais qui tous ont une contribution originale et dynamique à apporter à l'édification de notre avenir économique.

Les évêques ont parlé de prise en main communautaire, de technologies de rechange et de production axée sur les besoins de l'homme plutôt que sur le profit et l'exportation. Ils ont parlé d'une société morale où les gens travaillent dans l'harmonie, animés par le sentiment du bien commun.

• (2320)

C'est tout le contraire du modèle économique dont mes amis d'en face se font les ardents promoteurs, un modèle économique dominé tout entier par les forces du marché, un modèle économique où la victoire appartient aux plus habiles et aux plus forts. Les évêques, eux, ont parle d'un modèle de société où l'économie est subordonnée aux besoins de l'homme plutôt qu'à la loi du profit.

Tout compte fait, ce projet de loi n'est pas tant un document économique qu'un document politique. Il a pour but de créer non pas une société bienveillante, mais une société que j'abhorre, une société où les riches s'enrichissent et les masses s'appauvrissent, une société qui profite au petit nombre et ne favorise pas les intérêts de tous mes compatriotes. C'est pourquoi je m'oppose fermement à cette motion.

M. Pagtakhan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me sers de ce prétexte comme point de départ à une discussion.

Des voix: Règlement!

M. Pagtakhan: Je vous prie de ne pas préjuger de ce que je vais dire. Je vous demande votre aide, monsieur le Président, sur un point qui a rapport au privilège et que je voudrais tirer au clair. J'ai entendu le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) mentionner l'absence d'un député tout à l'heure, et je voudrais obtenir des précisions à ce sujet. Est-il conforme aux règles de la Chambre de faire cela? Je vous demande conseil en tant que nouveau député.

M. le vice-président: Un article du Règlement de la Chambre précise qu'un député ne doit pas parler de l'absence ou de la présence d'un autre député. La règle existe bel et bien. Je ne me rappelle pas avoir entendu la phrase à laquelle le député fait allusion. Quoi qu'il en soit, je vérifierai au compte rendu et, au besoin, j'en reparlerai à la Chambre.

En attendant, j'accorde la parole au ministre des Pêches et des Océans pour les questions ou observations.

M. Siddon: Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues à la Chambre, j'ai écouté pendant de longues minutes le député de Regina Qu'Appelle (M. de Jong) nous exposer ses théories spéciales philosophico-économiques, ce modèle auquel il revient toujours et qui aurait répandu tellement de bienfaits dans le monde.

Je tiens à ce que le député comprenne bien que je suis fier de faire partie d'un gouvernement compatissant et qui a à coeur le bien-être des Canadiens. Je suis fier que nous ayons un ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et un premier ministre (M. Mulroney) qui ont à coeur le bien-être de leurs concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Je pense que l'on nous rebat trop souvent les oreilles de cette idée selon laquelle les socialistes de notre pays ont le monopole de la compassion. C'est la plus grande hypocrisie que l'on puisse imaginer, surtout si l' on replace le tout dans le contexte de la campagne de désinformation qu'ils ont livrée tout au long de la dernière campagne électorale afin d'embrouiller les Canadiens et de tenter de leur faire croire que les membres de notre parti et de notre gouvernement n'ont pas à coeur l'avenir de nos enfants dans ce pays qui est si cher à chacun d'entre nous.

Nous avons entendu le député nous entretenir de modèles économiques, de son ton professoral. Je voudrais lui dire que je remercie le ciel qu'il ne soit pas chargé d'enseigner à mes enfants dans une université canadienne. Il dit, essentiellement, que les modèles du néo-socialisme—il n'a pas utilisé cette expression mais c'est bien ce qu'il prêche—ont été l'une des grandes

réussites de l'histoire. En fait, c'est exactement le contraire. Le communisme est une forme de gestion de l'économie qui n'est absolument pas naturelle, tout comme d'ailleurs la forme de socialisme que le député préconise.

Une des deux questions que je veux poser au député ce soir est la suivante: Pourquoi ces théories néo-socialistes, mises à l'essai au Canada par plusieurs gouvernements provinciaux dirigés par son parti et imposées au Canada par les récents gouvernements libéraux de l'ancien premier ministre Trudeau, ont-elles échoué si lamentablement dans la lutte contre la pauvreté et les disparités régionales au Canada? Comment se fait-il que, plus nous cherchons à redresser les inégalités régionales en injectant des fonds dans les régions les plus défavorisées du Canada, plus leur esprit d'entreprise, leur productivité et leur bien-être économique diminuent? Pourquoi ces gouvernements néo-socialistes ont-ils haussé le déficit et appauvri les régions du Canada qui ont le plus besoin d'aide?

Avant que le député ne réponde, je voudrais lui poser une deuxième question à propos du virage inédit de l'économie canadienne depuis l'arrivée au pouvoir il y a quatre ans et demi du gouvernement dont je suis fier de faire partie.

Le député peut-il dire à la Chambre et au peuple canadien pourquoi il dénonce les théories économiques qui ont entraîné la plus importante hausse de la productivité, du taux d'emploi et du nombre de débouchés depuis le début du siècle et fortement stimulé la confiance dans notre avenir.

Le député est membre d'un parti qui, à son arrivée à la Chambre en novembre 1984, a dénigré la politique du ministre des Finances (M. Wilson) en prétendant qu'elle ferait augmenter de 150 000 le nombre de chômeurs canadiens. Quatre ans et demi plus tard, nous avons découvert que 1,3 million de Canadiens étaient retournés au travail, dont 80 p. 100 à temps plein. Le Canada est passé du septième rang des nations industrialisées . . .

M. de Jong: Allez-vous vous asseoir et me laisser répondre?

M. Siddon: Le député me laissera peut-être conclure mes observations? Nous avons vu notre pays passer du septième au premier rang des nations industrialisées, devenir membre du Groupe des Sept. La deuxième question à laquelle le député voudra répondre . . .

M. de Jong: C'est un petit discours que vous faites.

M. Siddon: Vous venez d'en faire un vous-même.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

M. de Jong: Le ministre est comme une anguille. Pas étonnant qu'il ait le portefeuille des Pêches. Une véritable anguille!

M. Siddon: Répondez à la question.

M. de Jong: Le ministre en a posé plusieurs. Commençons par son affirmation que la préoccupation du gouvernement est réelle. Il y a lieu de se demander de quoi il se préoccupe.

M. Siddon: Des gens.

M. de Jong: Je n'en suis pas sûr du tout. Quand le ministre du Commerce extérieur faisait de la politique provinciale, à Terre-Neuve, à l'époque où cette province s'interrogeait sur sa destinée, il voulait qu'elle s'annexe aux États-Unis. Voilà qui nous avons comme ministre du Commerce extérieur.

• (2330)

Le premier ministre dirigeait une compagnie américaine et il en a fermé la succursale canadienne; c'est donc de cela que se préoccupe le premier ministre. En Saskatchewan, nous avons à l'assemblée législative un premier ministre et un Parti conservateur. En fait, l'ancien chef du Parti conservateur de la Saskatchewan a quitté le parti pour fonder le Parti unioniste. Ce parti souhaitait que le Canada se joigne aux États-Unis.

Nous constatons chez le Parti conservateur cette tendance occulte qui existe depuis de nombreuses années. Ce que ce parti souhaite au fond, c'est que nous formions un autre état américain. Les initiatives du premier ministre et du ministre du Commerce extérieur en témoignent. Nous en sommes parfaitement au courant en Saskatchewan où des députés conservateurs provinciaux ont créé un parti unioniste et préconisé notre annexion aux États-Unis.

Nous savons, en Saskatchewan, ce que ces gens souhaitaient. Voilà pourquoi nous en avons défait un si grand nombre. Les Saskatchewanais ne voulaient plus en entendre parler.

Les députés d'en face rappellent les miracles économiques réalisés par leur gouvernement. Revenons un instant en arrière. Quand il a accédé au pouvoir en 1984, nous venions de sortir d'une période de récession des plus graves, une récession qui a été délibérément provoquée par les économies ocidentales pour juguler une forte inflation. Les nations industrialisées de l'Ouest ont relevé les taux d'intérêt et, pour ainsi dire, mis leurs rouages économiques en marche arrière, ce qui a créé un taux de chômage très élevé. Bien entendu, vu la nature de notre économie, une économie essentiellement de succursale et fortement tributaire de l'exploitation des matières premières, le Canada a été l'un des premiers pays à être frappé par la récession. Il a également été l'un des derniers à en sortir. Les conservateurs ont eu la bonne fortune d'accéder au pouvoir à la fin de ce cycle.

Si l'on compare la situation actuelle à celle de 1981, avant la récession, on s'aperçoit que le revenu familial n'a pas retrouvé son niveau antérieur. Si le revenu familial est plus élevé aujourd'hui qu'en 1984, cela s'explique du fait qu'un plus grand nombre de familles ont désormais deux revenus. En fait, les jeunes familles d'aujourd'hui ont besoin de deux revenus pour se loger et subvenir aux nécessités courantes de la vie.

Le chômage est à l'heure actuelle plus élevé qu'il ne l'était en 1984, mais les choses ne sont assurément pas redevenues ce qu'elles étaient en 1981, avant que ne commence la récession. Nous n'admettons toujours pas des taux de chômage de 7, 6 ou même 5 p. 100. Je soupçonne que les conservateurs ne voient pas d'inconvénient à un petit surcroît de chômage, car, après tout, cela maintient tout de même les salaires à un niveau peu élevé et avantage leurs amis dans les milieux d'affaires.

M. le vice-président: Questions et observations. Le député de Sarnia—Lambton a la parole.

M. James: Je voudrais faire un commentaire à l'intention du député de Regina—Qu'Appelle (M. de Jong) qui a parlé d'études qui n'ont pas été menées.

M. le vice-président: Le ministre des Pêches et des Océans invoque le Règlement.

M. Siddon: Je voulais dire que le député n'a répondu à aucune des questions posées. Le fait est que le gouvernement qui a assuré au Canada une bonne gestion de son économie va lui offrir maintenant le libre-échange. Le député craint de l'admettre.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le compte rendu témoignera du fait que les propos du ministre ne constituent pas un recours au Règlement.

M. le vice-président: Je crois que nous devrions laisser parler le député de Sarnia—Lambton, qui a demandé la parole depuis un certain temps déjà.

Le député de Burlington invoque le Règlement.

M. Kempling: Je voulais faire une remarque ou poser une question au député de Regina—Qu'Appelle.

M. le vice-président: La parole est au député de Sarnia—Lambton pour des questions ou des commentaires.

M. James: Je voulais faire une ou deux remarques à propos des commentaires du député de Regina—Qu'Appelle. Il a déclaré que des études n'avaient pas été faites, ou qu'il n'avait pas reçu d'études. Le député n'est peut-être pas allé au ministère de l'Expansion industrielle régionale, lequel a effectué plusieurs études. L'une d'elles concerne les produits pétrochimiques et l'impact qu'aura sur eux par l'Accord de libre-échange. A titre d'information, je voudrais indiquer au député ce que cette étude examine les possibilités d'avenir des produits pétrochimiques dans le cadre du libre-échange.

D'après cette étude, l'Accord de libre-échange aura des répercussions différentes sur les produits de l'industrie pétrochimique à base de gaz et ceux à base de pétrole. En outre, il pourrait y avoir des possibilités d'investissement pour une gamme de produits aromatiques dont l'accès au marché des États-Unis avait été interdit dans le passé par les droits de douane américains élevés. Il y est dit que dans l'ensemble l'ALE va avoir un effet positif sur l'industrie. L'abolition des droits de douane va accélérer les exportations, ouvrir le marché américain à un éventail de produits d'origine pétrolière actuellement bloqués par des droits de douane élevés. Les perspectives d'investissement pour avoir de nouvelles installatioins destinées à approvisionner le marché nord-américain ont été améliorées, Notamment à cause des matières premières pétrochimiques meilleur marché entrant dans la fabrication de produits comme le polypropylène et les aromatiques.

Plusieurs études effectuées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale ont montré l'effet positif de l'Accord de libre-échange. Je ne comprends pas que le député n'ait pas pris la peine de lire ces études importantes.

Le député a également mentionné l'attachement du public à nos services sociaux, à notre identité et à notre souveraineté. Les socialistes ne veulent jamais parler histoire, mais si le député se penche sur les événements historiques qui se sont passés au Canada depuis 1935, chaque fois que nous avons libéralisé nos échanges avec les États-Unis, il constatera que c'est au cours de ces années-là que le secteur public a lancé les allocations aux anciens combattants, l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations au conjoint et l'assurance maladie. Les socialistes ne veulent jamais parler histoire.

M. le vice-président: Le député de Gloucester sur un rappel au Règlement.

M. Young (Gloucester): La présidence pourrait-elle faire savoir à la Chambre si nous continuons le débat sur cette question, ou si nous en sommes à la période des questions et observations? Il me semble que suivant le règlement il y a une durée prévue pour la période des questions et observations.

M. le vice-président: Le député en est encore à la période des questions et observations.

M. Young (Gloucester): Combien de temps est alloué pour les discours et pour la période de questions et commentaires qui suit ces discours?

M. le vice-président: La durée du discours est de 20 minutes. La période des questions et commentaires dure 10 minutes. Il arrive parfois, à la discrétion de la présidence, que l'on prolonge la période de 10 minutes consacrée aux questions et observations. Par exemple, si un député commence son intervention à la neuvième minute, la présidence ne limite pas à 30 secondes le temps dont dispose le député pour poser sa question et recevoir une réponse. C'est laissé à la discrétion de la présidence, qui fera de son mieux pour s'assurer que la règle soit respectée.

La parole est au député de Sarnia-Lambton.

M. James: Je voudrais signaler à mon honorable ami, au sujet de sa préoccupation concernant l'élaboration de la politique sociale au Canada, qu'entre 1935 et 1988, nous avons libéralisé nos échanges commerciaux avec les États-Unis, abaissé les droits de douanes qui sont passés de 30 p. 100 en moyenne à 9 ou 8 p. 100, et conclu de nouvelles et importantes ententes commerciales avec les États-Unis, par exemple l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile et l'accord concernant le partage de l'industrie de la défense.

Au fil des années, jusqu'au moment où le projet de loi sur la garde des enfants a été présenté, alors que nous étions simultanément en train de négocier l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous avons constamment renforcé cette politique sociale et ce filet de sécurité sociale au Canada.

Cela a été fait par les libéraux et les conservateurs, et certainement pas par les socialistes puisqu'ils n'ont jamais été au pouvoir. Or, si l'on se penche sur ces mêmes années, nous constatons que la puissance économique du Canada n'a cessé d'augmenter et que notre épanouissement culturel n'a cessé de s'affirmer tout au long de ces mêmes années.

• (2340)

M. de Jong: Selon moi, l'argument invoqué par le député va à l'encontre de l'Accord de libre-échange, plutôt que de le justifier.

Ce que j'ai signalé tout à l'heure, c'est que du point de vue de sa culture et de son économie, quel que soit le gouvernement au pouvoir, notre pays est mixte.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que les secteurs privé et public participent à l'essor économique du pays, même si on ne s'entend peut-être pas sur l'importance du rôle de chacun d'eux.

L'Accord de libre-échange restreindra celui du secteur public à un point que tous les gouvernements précédents du pays auraient jugé inacceptable. C'est l'idéologie économique de droite pratiquement qui va modifier l'amalgamme politique et culturel de notre pays et c'est ce que nous jugeons tout à fait inacceptable. Nous attachons de plus en plus d'importance aux forces du marché. Nos services de santé et d'autres services seront de plus en plus influencés par ces forces, et il ne sera plus question de répondre avant tout aux besoins des êtres humains, comme l'ont recommandé la Conférence canadienne des évêques catholiques et d'autres groupes au Canada.

C'était là une déclaration faite par la Conférence canadienne des évêques en 1983, et je pense qu'elle continue de s'appliquer à l'heure actuelle.

Bien entendu, il se peut fort bien que le ministre se fiche éperdument de l'opinion de la Conférence.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, chaque Législature a sa propre émotion, et cela est certainement vrai de celle-ci, la 34e Législature.

Je suis d'accord avec le député de Renfrew (M. Hopkins) qui a dit que les députés de la présente Législature ont des talents extraordinaires. Jusqu'ici, nous n'avons entendu que d'excellents discours. Manifestement, c'est la conséquence de la campagne électorale pendant laquelle il a été question d'un seul sujet, un sujet qui a préparé les députés pour une session parlementaire exceptionnelle, une session consacrée à ce seul sujet.

A l'instar du député de Macleod (M. Hughes), j'aimerais commencer en faisant une brève description de ma circonscription.

Soit dit en passant, la circonscription de Macleod est ainsi appelée en l'honneur du colonel Macleod de la Gendarmerie du Nord-Ouest, un homme qui fait partie du patrimoine des Prairies qui remonte au milieu des années 1800. C'est la même chose dans le cas du chef Crowfoot: ma circonscription porte son nom.

Crowfoot est né dans une tribu Kainah, dans une région qui fait maintenant partie du Montana. Il a émigré dans la partie nord de la région sud de l'Alberta et a été adopté par les Pieds-Noirs pour devenir un chef de cette nation, puis l'un des chefs les plus puissants et les plus sages du territoire des Pieds-Noirs qui, en plus des terres de cette nation, englobe celles des Sarsis et des Peguis.

A plusieurs reprises, Sir John A. Macdonald a reconnu la valeur de Crowfoot. En raison de sa sagesse, Ottawa lui a souvent demandé son avis. Dans sa jeunesse, il était nomade et suivait les troupeaux de bisons.

Comme je le disais au départ, chaque Parlement a des réactions qui lui sont propres. Nous sommes tous ici pour faire notre possible et défendre les idées que nous jugeons les meilleures pour nos électeurs.

Peut-être, avant d'aller plus loin, devrais-je prendre un moment pour exprimer ma sympathie à ceux d'entre nous qui sont malades et hospitalisés.

Les députés savent qu'un candidat du Parti progressiste conservateur est mort quelques jours après avoir été élu. Il ne souhaitait qu'un chose: servir les gens de sa circonscription et son pays.

Je rappelle aussi qu'un député du Parti libéral est très malade, qu'il est même hospitalisé.

Je me reporte dans le temps au jour où le colonel Macleod et le chef Crowfoot se sont rencontrés à l'endroit qui est aujourd'hui Gleichen, en Alberta, pour signer le Traité N° 7. Le chef Crowfoot, Kainah du Sang de naissance et élevé comme Pied-Noir, ne parlait pas l'anglais, et pourtant nous trouvons dans les annales de la Police montée du Nord-Ouest les paroles de sagesse qu'il nous a transmises. Voici ses paroles telles qu'elles ont été consignées dans les annales de la Gendarmerie royale du Nord-Ouest lors de la signature du traité n° 7:

> Dans peu de temps, je vous aurai quittés. J'ignore d'où je viens et je ne sais pas où j'irai. Mais qu'est-ce que la vie? Ce n'est que le bref éclair qui traverse la nuit, le souffle du buffalo dans la froidure de l'hiver, l'ombre qui traverse la verte plaine pour se perdre dans le soleil couchant.

Voilà les paroles poétiques de ce chef. Et l'occasion s'offre à nous, pendant ce «bref éclair» que sera notre carrière de député, pendant le temps qui nous est imparti maintenant, de prendre une décision conforme aux raisons pour lesquelles nous avons été élus.

Je suis fier d'avoir siégé dans cette Chambre au moment du rapatriement de notre Constitution, aussi imparfaite soit-elle. Et je crois que l'Accord commercial que nous nous apprêtons à conclure avec les États-Unis d'Amérique va modifier de la même façon que la Constitution la nature de notre pays. Il suscite dans ma région des espoirs qui lui ont fait cruellement défaut jusqu'ici.

Les Canadiens de l'Ouest se sentent aliénés du reste du Canada par suite de tarifs de transport injustes et discriminatoires qui favorisaient le Canada central. Ces tarifs ont forcé l'Ouest à exporter ses matières premières au lieu de les transformer, de les mettre en valeur sur place.

Le blé était cultivé en Saskatchewan, mais il était moulu ailleurs. Nous avions le charbon, mais les industries qui le consomment étaient ailleurs; nous avions les forêts, mais les usines qui transforment le bois étaient ailleurs. Nos denrées ont toutes été exportées sous forme de matières premières.

L'autre principal obstacle à la prospérité de l'ouest du Canada a été les droits de douane. Permettez-moi de vous donner quelques exemples faciles à comprendre.

Dans l'ouest du Canada, on produit de l'orge malté que l'on exporte aux États-Unis. Pour ma part, je pense que nous ne devrions pas exporter de l'orge en quantités aussi considérables que nous le faisons à l'heure actuelle. En effet, il suffit d'ajouter à l'orge de l'eau et un peu d'énergie pour obtenir du malte. Pourquoi n'exportons-nous pas du malt aux États-Unis? Tout simplement parce que les matières premières ne sont pas assujetties à des droits de douane alors que les produits manufacturés ou transformés le sont.

Voyons les statistiques les plus récentes à ce sujet. En juillet 1988, l'orge se vendait 80 $ la tonne. Si l'on voulait y ajouter de l'énergie et de l'eau, nous pourrions vendre du malt 160 $ la tonne. Dans ces conditions, pourquoi libéraux et socialistes voudraient-ils renoncer au droit d'abaisser les droits de douane?

• (2350)

Qu'en est-il du secteur du gaz naturel et de l'industrie pétrochimique? Quand nous transformons le gaz naturel en méthane et en éthane, pour vendre ces produits aux États-Unis, nous devons surmonter des droits de douane de l'ordre de 16 ou 18 p. 100. Le gaz naturel est exporté aux États-Unis en franchise de droit, et on en exporte continuellement par gazoduc. Et chaque jour, en même temps que ce flot ininterrompu de gaz naturel, ce sont les emplois de nos fils et de nos filles qui s'en vont aux États-Unis. C'est ce qui a fait de nous des producteurs de matières premières n'ayant pas la capacité de transformer ces matières premières en produits manufacturés à valeur ajoutée.

Nous avons l'avantage énorme d'avoir conclu le Pacte de l'automobile qui, depuis 23 ou 24 ans, a fait affluer 500 milliards de dollars de capitaux étrangers dans le sud de l'Ontario. Voilà le genre d'investissements que nous voulons en vue d'apporter la stabilité dans l'ouest du canada.

Lors du sommet économique tenu à Tokyo en 1972, le Canada a accepté de vendre au Japon, par plein bateaux, des troncs d'arbres non équarris provenant surtout de Colombie-Britannique. J'avais peine à le croire. On se contentait d'ébrancher les arbres et d'envoyer les troncs au Japon par plein bateaux. Nous savons tous intuitivement que si les Japonais avaient de grandes forêts, ils nous vendraient des maisons préfabriquées, dans des boîtes portant des indications en cinq langues pour être expédiées partout dans le monde.

Voilà les atouts que possède le Canada et qu'il doit savoir exploiter. Nous sommes le seul pays du monde industriel occidental qui n'ait pas accès à un marché garanti de 100 millions d'habitants. Nous n'avons que 25 millions d'habitants. De plus, cette population est éparpillée sur une distance de 5 500 milles, ce qui en fait un marché qui n'est pas naturel. C'est seulement dans le sud de l'Ontario et dans l'ouest du Québec que nous possédons un véritable marché normal. Pourtant, juste au sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, juste au sud de la région de l'Atlantique, il existe de grands marchés où nous pouvons expédier nos produits transformés.

Dans quel but? Mon ami de Regina—Qu'Appelle a parlé des programmes sociaux. Il est faux de dire qu'un parti est plus compatissant que l'autre. Nous avons tous à coeur le bien-être de la population. Cependant, si vous êtes un progressiste conservateur, vous pouvez à juste titre dire que vous vous souciez des gens. Il faut avoir la richesse. Il ne sert à rien de dire que vous vous souciez des gens si vous n'êtes pas en mesure de produire la richesse nécessaire pour les aider, vous ne feriez alors que vous leurrer.

Pendant la campagne électorale nous avons entendu toutes sortes d'arguments farfelus selon lesquels l'Accord nous ferait perdre notre souveraineté, notre nationalité et nos programmes sociaux. Puis, vers la fin de la campagne, on alléguait que notre environnement serait détruit.

A mon avis, c'est tout le contraire qui se produira. Notre environnement profitera de nos rapports commerciaux avec les États-Unis. Dans environ 15 ans, les enfants du *baby-boom* deviendront nos personnes âgées. Lorsque cela se produira, la pyramide des âges aura l'air d'un thermomètre à l'envers; les travailleurs représenteront une mince colonne et les personnes âgées, qui auront besoin de services sociaux et de soins médicaux, un renflement coiffant cette colonne. Si nous ne prenons pas nos matières premières pour les traiter et les transformer en produits manufacturés, créant ainsi des emplois, nous n'aurons plus dans quinze ans qu'à vendre encore davantage de ces matières premières pour supporter notre fardeau social. Nous devrons couper davantage d'arbres, détruire davantage de forêts pour vendre du bois. Il est temps de nous arrêter et de nous assagir, comme les Japonais.

Aux néo-démocrates qui craignent tant les investissements étrangers, je demande ceci: l'Allemagne est-elle menacée par tous les investissements étrangers qui lui ont permis de se remettre sur pied après la dernière Guerre mondiale? Le Japon a été dévasté au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Ce sont les investissements étrangers qui, pendant une assez longue période, ont permis au pays de récupérer. Les Japonais ont accueilli à bras ouverts ces investissements étrangers. Cela leur a permis de devenir une grande puissance économique.

Un tiers de la richesse du Canada est tributaire du commerce. Nous dépendons plus du commerce que toute autre nation au monde à l'exception de l'Allemagne fédérale. Contrairement à ce qui se passait au début du siècle, alors que le gros de notre commerce se faisait avec la Grande-Bretagne, près de 80 p. 100 de nos exportations sont acheminées vers les États-Unis actuellement. Ce qui n'empêche pas que lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir en 1984, il y avait, à l'étude dans les assemblées législatives des États et à Washington, plus de 400 mesures protectionnistes qui auraient été préjudiciables au Canada.

Ceux qui condamnent l'Accord de libre-échange doivent nous dire ce qu'ils feraient autrement pour notre pays dont l'économie est tellement tributaire du commerce. S'ils sont incapables de fournir une réponse précise à cette question, ce sont des programmes sociaux amoindris, et une souveraineté, une identité et une culture affaiblies qu'ils légueront à nos concitoyens. C'est notre commerce qui nous donne les moyens d'assurer l'épanouissement et l'enrichissement de notre culture.

Je voudrais parler de cet argument de ceux qui prétendent que les États-Unis gagneront toujours au change parce que nous sommes trop petits. Car n'oublions que dans les 14 traités commerciaux qui existent actuellement dans le monde, ce sont les plus petits pays qui en ont retiré le plus. Toutes les économies concernées ont progressé, mais ce sont celles des petits pays qui ont remporté la palme. Il ne faut pas oublier non plus que les Canadiens sont les plus instruits des peuples concernés. Que ce sont eux qui ont les meilleurs régimes de soins médicaux. Si les Japonais trouvent profitable de construire une usine Toyota en Amérique du Nord, pourquoi ne choisiraient-ils pas le Canada pour pouvoir profiter de notre niveau d'instruction et de notre régime

de soins médicaux? Ces programmes attireront les investisseurs du monde entier chez nous. Sans compter que nous produisons du porc et du bétail meilleur marché. Que nous avons de meilleurs systèmes de télécommunications que les Américains.

Sur bien des plans, nous leur damons le pion parce que nous sommes plus concurrentiels. Nous pouvons soutenir la concurrence et c'est le même argument que nous avons déjà entendu au cours des délibérations sur l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile qu'on nous répète aujourd'hui, à savoir que nous sommes trop petits devant le géant américain. On nous avait dit à l'époque que nous serions avalés par le géant américain alors que nous exportons actuellement deux voitures sur trois vers les États-Unis.

Mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, et je tiens à remercier la Chambre de m'avoir écouté aussi attentivement. Je présente toutes mes excuses au député de Regina-Qu'Appelle (M. de Jong) qui n'a pas eu la chance de me poser sa question, mais j'en suis soulagé, à vrai dire.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est minuit et une minute, conformément à l'ordre adopté le vendredi 16 décembre 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures aujourd'hui, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 décembre 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT NE SOIT PAS AJOURNÉ DE NOUVEAU

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion portant troisième lecture et adoption du projet de loi C-2 et de tout amendement y afférent ne soit pas ajourné de nouveau.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée:

(*Vote nº 17*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gérin
Gibeau
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Paproski
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Tardif
Tétreault
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—139

CONTRE

Députés

Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bellemare
Black
Blaikie
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Copps
Crawford
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)

Lee	Mitchell	Simmons
MacAulay	Murphy	Speller
MacDonald (Dartmouth)	Nault	Stewart
MacWilliam	Nunziata	Stupich
Maheu	Nystrom	Taylor
Manley	Pagtakhan	Vanclief
Marleau	Parker	Volpe
Martin (Lasalle—Émard)	Peterson	Walker
McCurdy	Phinney	Wappel
McGuire	Pickard	Whittaker
McLaughlin	Proud	Wood—86
Mifflin	Prud'homme	
Milliken	Rideout	
Mills	Riis	
	Robichaud	
	Samson	

• (1040)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 décembre: de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit maintenant lu une troisième fois et adopté; et de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-sud-Centre):

> Que la motion soit modifié en remplaçant tous les mots après le mot «Que» par ce qui suit:
>
> Le Projet de Loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ne soit pas maintenant lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité plénier afin de réétudier les articles 3 à 150 inclusivement.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, cette journée-ci est historique. Aujourd'hui, les représentants du peuple canadien se prononcent pour ou contre le libre-échange. Le 21 novembre dernier, en choisissant les membres de cette Chambre pour la représenter, la population du Canada s'est prononcée en faveur du libre-échange. Le chef de l'opposition (M. Turner), le 20 juillet dernier—je me rappelle très bien—a voulu forcer des élections qui allaient à l'encontre de conventions importantes du gouvernement canadien. Nous l'avons écouté au cours des quelques derniers jours et, non seulement n'en a-t-il aucun regret, mais il semble en être fier. Les élections ayant eu lieu, la question du libre-échange ayant été au coeur de la campagne électorale et le gouvernement ayant remporté la majorité des sièges, la décision prise est donc un oui en faveur du libre-échange.

Au cours des deux dernières années, j'ai été mêlé à l'Accord de libre-échange, tout d'abord à titre de secrétaire parlementaire et, par la suite, comme ministre d'État. J'ai voyagé d'un bout à l'autre du pays. Je suis allé dans quelque cent circonscriptions pour parler du libre-échange.

J'ai participé à des débats et à des conférences, tant au Canada qu'aux États-unis. Si elle n'a pas toujours été facile, l'expérience a toutefois été extraordinaire. Ce fut très difficile, par exemple, de prononcer des discours devant le Conseil du travail du Canada en présence de 450 syndiqués, mais l'expérience s'est avérée intéressante et très stimulante, et je m'en souviendrai longtemps.

L'Accord que nous examinons aujourd'hui reflète les changements que traverse le monde. Il se produit constamment des changements. Depuis la révolution industrielle, des industries ont été créées et ont disparu lorsqu'elles sont devenues désuètes, lorsqu'elles ont été dépassées par une technologie plus moderne. Si vous songez au fait que les enfants d'aujourd'hui acquerront plus de connaissances en cinq ans que leurs grands-parents pendant leur vie entière, cela vous donne idée des changements rapides auxquels nous devons faire face.

• (1050)

Je voudrais maintenant prendre quelques instants pour parler de ma collectivité.

Quand j'étais jeune garçon à Brampton, cette ville comptait 5 000 habitants. A cette époque-là, l'heure de pointe commençait lorsque les travailleurs sortaient de l'unique usine en ville, et durait une longue minute et demie.

Les deux principaux employeurs à Brampton étaient alors Dale Estates et Calvert Estates, qui étaient les deux principaux horticulteurs du Canada. Brampton avait alors la réputation d'être «la ville canadienne des fleurs».

C'était une ville vivant d'une seule industrie et comptant 5 000 habitants.

Plus de 60 acres de plantes étaient cultivées en serre et produisaient les plus magnifiques orchidées jamais vues au Canada ainsi, bien entendu, que la rose Dale Estates de réputation mondiale.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'industrie de fleurs à Brampton. Dale Estates est maintenant une entreprise de promotion immobilière. Sa propriété avait pris trop de valeur et l'entreprise ne pouvait plus être concurrentielle dans le monde d'aujourd'hui, compte tenu du coût de l'énergie et ainsi de suite. C'est pourquoi cette industrie a disparu pour être remplacée par d'autres. Lorsque Dixie Cup arriva à Brampton, ce fut toute une révolution. Nous avons également eu Williams Shoes et Hewitsons Shoes qui ont toutes deux fermé leurs portes parce qu'elles ne pouvaient être concurrentielles. D'autres entreprises encore ont pris leur place. Aujourd'hui, la collectivité que moi-même et l'hon. député de Brampton—Malton (M. Chadwick) représentent compte quelque 200 000 habitants, et a un taux de croissance de 5 p. 100 par an.

J'ai en main la liste des entreprises établies au cours des 11 derniers mois, et c'est une liste impressionnante. Elle compte en fait 25 pages; sans vouloir vous la lire en entier, je voudrais en tirer quelques noms.

Au cours des 11 derniers mois donc les entreprises suivantes se sont installées à Brampton: High Frequency Systems Ltd., un fabricant de matériel de haute fréquence, qui emploie six personnes; Presscraft Litho Finishing, découpage de matrices, qui emploie cinq personnes et Carleton Cards-Rustcraft, qui emploie 600 personnes.

En fait, cette dernière entreprise a construit dans ma ville une usine qui occuperait la superficie de cinq terrains de football à la fois, sans que l'un n'interfère avec l'autre. C'est une opération phénoménale.

Il y a aussi Palco Telcom, entreprise de remise en état du matériel téléphonique, qui emploie 30 personnes; Burnemann Pumps, fabricant de moteurs pour pompes, qui emploie dix personnes; Warren Publishing Company, qui emploie dix personnes; JI Trimming, menuiserie, qui emploie 20 personnes, et ainsi de suite; page après page d'entreprises lancées par des personnes qui acceptent le défi de l'avenir et qui sont prêtes à faire face au changement.

Ces personnes sont disposées à relever le défi. Elles créent des emplois en Ontario.

Et nous en Ontario avons été très chanceux. Brampton n'est qu'à 24 heures en camion de 60 p. 100 du PNB des États-Unis. Quelle chance inouïe! D'autres régions du pays voudraient bien avoir la même.

Heure après heure nous entendons les membres de l'opposition nous parler de la menace que l'Accord soulève pour nos programmes de développement régional. En fait, l'Accord de libre-échange est le plus important programme de développement régional que notre pays ait connu.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Affirmer qu'il n'y a plus de programmes de développement régional ou qu'il n'y en aura plus dans l'avenir est insensé. Il est évident qu'il y en a. Pour ce qui est de cet Accord, il constitue une chance fabuleuse pour le Canada et une occasion splendide pour les entrepreneurs canadiens et pour tous les créateurs de notre pays, que ce soit dans le domaine des arts ou dans les autres domaines d'activité. Quelle merveilleuse occasion pour eux!

Nous ne pouvons le faire à leur place. En qualité de parlementaires, nous ne pouvons le faire pour eux. Mais les Canadiens m'ont répété à maintes reprises qu'ils sont prêts à relever le défi, qu'ils veulent donner de l'expansion à leurs affaires, ici-même au Canada. Ils veulent également vendre sur le marché américain.

Comme je le répète autour de moi, nous sommes compétents; nous les Canadiens nous sommes très compétents. Nous pouvons être compétitifs et nous le serons. Nous l'avons été hier et nous le serons encore demain.

La suite des événements depuis deux ans est encourageante. J'ai par exemple reçu d'un résidant de ma circonscription une lettre qui commence par les paroles: «Cher Jean», comme la plupart des autres lettres qui me sont adressées. J'y lis:

> Il y a de nombreuses années, comme vous le savez, que j'appuie activement le Parti libéral.

Cette personne a non seulement été active; elle a été le principal commis voyageur pour les libéraux de ma région. Et je poursuis:

> J'estime pourtant que la position prise par votre parti dans le dossier du libre-échange avec les États-Unis est la bonne et qu'elle constitue une occasion merveilleuse . . .

Je répète, «une occasion merveilleuse».

> . . . une occasion merveilleuse que, comme l'indiquait la revue *The Economist* encore cette semaine, tout pays s'empresserait de saisir.
>
> John, vous et votre équipe avez mon appui et mon vote pour ces élections.

Et elle est signée «Peter O. Montgomery».

Des voix: Bravo!

Article 31 du Règlement

M. McDermid: J'ai vécu des expériences semblables à maintes reprises dans mes déplacements d'un bout à l'autre de notre pays. Les gens sont prêts à profiter d'une occasion, à relever un défi et à participer aux changements en cours. Ils ne cherchent pas à être protégés.

Nous savons que les partis d'opposition veulent que le secteur industriel soit assujetti au gouvernement. C'est leur seule raison d'être. C'est pour ça qu'elle veut les garder dans un petit cocon, et ne leur laisser que des brefs moments de liberté. Lorsque ça tourne mal, il faudrait que ce secteur se tourne vers le gouvernement qui le protégera et le câlinera. C'est ce qu'aiment les partis d'opposition. Ils aiment pouvoir tirer les ficelles.

Notre parti pense autrement. Nous voulons que l'entrepreneur, le créateur soit libre de relever les défis que nous présente le XXIe siècle. L'Accord de libre-échange est dans la ligne de ce changement.

Le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling) a prononcé l'autre jour dans cette Chambre un éloquent discours dans lequel il a parlé des changements qui se produisent dans sa circonscription, l'entreprise Domtar ayant un projet d'agrandissement qui créera 130 nouveaux emplois, dans une partie de l'Ontario bien au nord de la mégapolis canadienne dorée.

Même notre ami Frank Stronach agrandit son exploitation. Quelqu'un se souvient-il de lui?

Des voix: Frank qui?

M. McDermid: Frank a répété à satiété que l'Accord de libre-échange aurait des effets dévastateurs pour le Canada, et que ce serait une chose terrible. Que fait-il? Eh bien! Il construit une autre usine de pièces d'autos à Bracebridge, dans la région de Muskoka.

Le député de Parry Sound—Muskoka fait des merveilles pour sa circonscription. Il y attire de plus en plus d'industries. Pas étonnant qu'il ait été réélu. Il fait vraiment du bon travail pour sa circonscription.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Ces entreprises ont accepté le défi du changement; elles sont prêtes à se lancer dans cette direction.

Je vois qu'il sera bientôt 11 heures, monsieur le Président. Permettez-moi de donner l'exemple d'une autre entreprise qui est un merveilleux exemple de réussite et qui appuie entièrement l'Accord de libre-échange. Je pense à Husky Injection Molding Systems Ltd.

Le député de Halton—Peel (M. Turner) doit bien connaître cette entreprise puisqu'elle est établie dans sa circonscription. Je la regarde évoluer depuis de nombreuses années.

Husky Injection Molding Systems Ltd compte 1 600 fournisseurs dans le monde. En 1987, elle a écoulé aux États-Unis des produits évalués à 64 millions de dollars, ce qui représente 69 p. 100 de sa production totale. A cause des droits de douane et autres barrières commerciales américaines, elle cherchait à agrandir son marché aux États-Unis. L'Accord de libre-échange lui permettra de rester au Canada, d'y créer plus d'emplois et de continuer à faire du travail du tonnerre pour les Canadiens.

Il est 11 heures, monsieur le Président. Je conclurai mes observations après la période de questions.

M. le Président adjoint: Puisqu'il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LES CONSÉQUENCES À PRÉVOIR

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous terminons l'année avec un faux sentiment de sécurité. Le prétendu Accord de libre-échange débouchera, essentiellement, sur une union économique entre le Canada et les États-Unis, ce qui signifie que nous serons moins canadiens pour devenir plus américains. Il signifie aussi que nous compterons de plus en plus sur les exportations de nos richesses naturelles au lieu de leur ajouter de la valeur dans notre pays. Il affaiblira nos normes environnementales, provoquera des pertes d'emplois et attirera plus d'investissements américains. Ma liste est encore longue.

• (1100)

L'affaiblissement du fédéralisme canadien, tel que proposé dans l'Accord du lac Meech, est tout aussi grave. Un leadership si mauvais a affaibli le respect qu'on a envers les droits linguistiques des minorités. En outre, les droits garantis par la Charte sont érodés. Les perspectives qui s'offrent aux autochtones ne sont pas brillantes. La définition qu'on donne du Canada est dépassée.

Curieusement nous serons redevables aux premiers ministres provinciaux de l'échec de l'Accord du lac Meech. Tout cela nous ramène à la même conclusion. Les Canadiens mettront un terme au présent gouvernement conservateur qui a tant contribué à affaiblir notre pays. Les Canadiens attendent impatiemment 1992 pour le faire.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FINANCES

L'EXONÉRATION FISCALE ACCORDÉE AUX ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a annoncé, hier, qu'il portait de 133 1/3 p. 100 à 166 2/3 p. 100 l'exonération fiscale accordée aux actions accréditives qu'il avait réduite en décembre 1986. Le ministre des Finances du Québec a insisté pour dire que cette nouvelle hausse du taux de déduction pour investissement dans l'exploration minière vise à soutenir le dynamisme du secteur minier québécois, particulièrement dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les particuliers finançant de telles dépenses pourront, par ailleurs, se prévaloir de la déduction supplémentaire annoncée, même s'il s'agit d'un projet d'exploration bénéficiant du nouveau programme de stimulation de l'exploration minière du Canada, c'est-à-dire le PSEMC, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1989.

Monsieur le Président, cette victoire revient à l'Association des prospecteurs du Québec et aux intervenants du secteur économique de l'Abitibi-Témiscamingue, et je me réjouis de cette mesure pour nos investisseurs.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU PERSONNEL

Mme Mary Collins (Capilano) : Monsieur le Président, nous venons tous de vivre une année mémorable, une année fructueuse pour ce gouvernement et cette Chambre. Nous avons passé des centaines d'heures ici à débattre de questions vitales comme la réforme fiscale, l'avortement, les questions linguistiques et, bien entendu, pour couronner le tout, l'Accord de libre-échange.

Tout cela n'aurait toutefois pas été possible sans le travail fidèlement accompli par tous ceux qui participent au fonctionnement si réussi de la Chambre. Je pense qu'il convient que nous adressions nos remerciements et fassions part de notre reconnaissance à tous ces intervenants—les pages qui transmettent nos messages, les fonctionnaires du bureau qui nous donnent tant de bons conseils, le personnel de la Bibliothèque, les gardes qui assurent notre sécurité, tous les traducteurs et le personnel du hansard qui écoutent chacune des paroles que nous prononçons, les employés des cafétérias et des restaurants, les messagers qui expédient nos messages et enfin, et non des moindres, tout notre personnel de soutien.

Je pense que nous pouvons leur dire à tous qu'avec la coopération de la Chambre, ils pourront fêter Noel chez eux. A tous, Joyeux Noel et Bonne Année 1989.

Des voix: Bravo !

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'INDEMNISATION DES VITICULTEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le président, en août dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture a annoncé un programme de sauvetage fédéral-provincial de 28 millions de dollars à l'intention des viticulteurs de la C.-B. afin de les aider à abandonner ce secteur en raison de l'entente commerciale.

Hier encore, des représentants du B.C. Grape Marketing Board ont confirmé que cet accord n'avait pas encore été signé. Les viticulteurs de la C.-B. attendent avec impatience cette indemnité pour arracher leurs vignes et se lancer dans d'autres domaines de production, ou pour quitter le secteur agricole définitivement.

A la lumière de l'engagement qu'a rapidement pris le gouvernement de faire adopter cette entente commerciale avant le 1er janvier, le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) devrait également s'engager à signer ces mesures d'indemnisation financière à l'intention des viticulteurs de la C.-B. avant le ler janvier également, pour que ceux-ci aient au moins la garantie de recevoir une aide financière pour une industrie qui disparaitra avec la mise en vigueur de l'entente commerciale.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DE L'AVION DE LA SOCIÉTÉ PAN AMÉRICAN—LES VICTIMES CANADIENNES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris que M. Paul Freeman, l'un de mes électeurs, est l'un des deux Canadiens qui ont perdu la vie dans l'accident de l'avion Pan American en Écosse, il y a deux jours.

Article 31 du Règlement

Je suis persuadé que les députés me chargeront d'adresser nos condoléances à la famille de Paul à Dundas, ainsi qu'aux nombreuses autres familles et amis des victimes de cette horrible tragédie qui survient durant le temps de Noël.

Je sais bien que l'enquête préliminaire de l'écrasement est effectuée par Scotland Yard et le département d'État américain. Étant donné toutefois que des ressortissants canadiens sont au nombre des victimes, je demande au ministère des Affaires extérieures du Canada de nous tenir informés de l'intrigue internationale entourant la disintégration du vol 103.

Pour l'instant, je suis reconnaissant au ministère des Affaires extérieures d'avoir déjà communiqué avec la famille Freeman. Je sais aussi que le gouvernement du Canada lui apporte tout le soutien possible dans ses moments de détresse.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX CULTIVATEURS DE TABAC

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski), qui a visité ma circonscription au cours de la campagne électorale, a promis un programme d'aide de 35 millions de dollars à l'intention des cultivateurs de tabac. Ce programme devait débuter au début décembre.

Or, rien n'a encore commencé. Ce programme doit aider les cultivateurs de tabac à abandonner cette culture en raison de changements sociaux, de lois et des politiques fiscales défavorables dont nous avons été témoins au cours de la dernière législature.

On avait promis que ce programme serait en place au début décembre. Les cultivateurs de tabac veulent savoir quand ils peuvent s'attendre à en bénéficier. Je demande instamment au gouvernement de lancer immédiatement ce programme et de garantir à ces cultivateurs qu'ils ont de l'avenir dans l'agriculture.

* * *

[*Français*]

LE TEMPS DES FÊTES

MEILLEURS VOEUX AUX CANADIENS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le temps des Fêtes est la période privilégiée pour formuler des voeux de toutes sortes aux gens que l'on aime et que l'on apprécie. Je tiens à transmettre mes souhaits les plus sincères à l'occasion de Noël et du Nouvel An à toute la population du Canada, et plus particulièrement à celle de la circonscription fédérale de Drummond.

Ensemble, nous formons une grande famille, et, en toute amitié, j'espère ce qu'il y a de mieux pour chacun et chacune d'entre nous.

Collectivement, nous avons réalisé de beaux projets au cours des quatre dernière années, et je suis convaincu que l'avenir est fort prometteur pour nous tous. Au fil des ans, c'est avec fierté que je vous ai représentés à la Chambre des communes, et cet honneur que vous me faites, je continuerai à vous le rendre en travaillant pour vous et avec vous.

En terminant, j'espère avoir le plaisir de vous retrouver tous et toutes en 1989.

[*Traduction*]

Que Dieu nous bénisse. Joyeux Noël et Bonne Année. *Buon Natale. Felices Navidades.*

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR AIDER À L'ACQUISITION DES APPAREILS NÉCESSAIRES

Mme Pauline A. Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention des députés une récente initiative du gouvernement qui prévoit d'importants allégements fiscaux pour les Canadiens handicapés.

Huit articles pourront être déduits du revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils comprennent les dispositifs électroniques aidant les personnes handicapées à régler le chauffage et l'éclairage chez elles et les systèmes de piste électrique pour permettre à celles qui sont confinées dans des fauteuils roulants de se déplacer chez elles. Par ailleurs, les pompes électroniques à insuline et les dépenses que représentent les transplantations de moëlle osseuse et d'organes pourront être déduites du revenu.

J'aimerais souligner que ces déductions si nécessaires ont été fort bien accueillies par l'Association canadienne des paraplégiques. Aux dires de l'Association, ces mesures allègeront les charges financières des paraplégiques et des quadriplégiques.

Je suis sûre que mes collègues se joindront à moi pour faire l'éloge de cette initiative qui montre jusqu'à quel point le gouvernement souhaite répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées du Canada.

LE CANADIEN NATIONAL

LA TAILLE DES EFFECTIFS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, beaucoup de députés se rappellent sans doute que pendant les élections, j'ai publié un document interne du Canadien National qui traitait de la compression des effectifs, qui ne compteraient plus que 26 000 employés au lieu de 43 000. A cette époque, on m'avait accusé d'alarmisme, puisque je prévoyais la mise à pied de 17 000 personnes.

Le problème, c'est que nous ne parlons pas de mises à pied au sens traditionnel du terme. Nous parlons d'une compression systématique des effectifs du Canadien National. Les chiffres que j'ai cités figuraient dans un article du Report on Business, dans une entrevue de M. Lawless, président du Canadien National. Le chiffre de 26 000 figurait dans cet article publié en février 1988. Les inquiétudes sont donc réelles.

Elles sont d'ailleurs appuyées par un article publié dans un magazine intitulé *Trains* qui traite de la livraison de locomotives prévue en 1990, peu de temps après l'allégement des droits de douanes sur l'importation des locomotives, vraisemblablement suite à l'Accord de libre-échange, qui inclurait également un contrat de service de 15 ans pour ces engins.

Il s'agit en fait de la remise en état et de l'entretien de locomotives qui se feront aux États-Unis à l'avenir, alors que ce travail devrait se faire au Canada.

Je demande instamment au gouvernement de s'assurer que ce genre de travail continue à se faire au Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

ROUTE CANADA—LA SITUATION DES EMPLOYÉS MIS À PIED

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, les travailleurs mis à pied suite à la fermeture de Route Canada attendent encore un règlement satisfaisant de la part du gouvernement.

Pendant la dernière campagne électorale, le gouvernement avait promis aux travailleurs de régler leurs problèmes. Le Canadien National avait promis de faire une étude de coût. Jusqu'à présent, ni le gouvernement, ni le Canadien National n'ont fait quoi que ce soit.

Au moment de la privatisation de Route Canada, les employés du Canadien National ont fait d'importantes concessions en fait d'avantages sociaux et de droits qui leur étaient dus, croyant que le Canadien National essayait honnêtement de sauver leurs emplois, grâce à la vente.

Moins d'un an après cette vente, 50 p. 100 des travailleurs ont été mis à pied. La compagnie a fait faillite pour éviter de payer des indemnités de départ et des assurances hospitalières.

Le Canadien National et le gouvernement savaient que Route Canada avait été mal gérée et avait trop perdu de terrain pour survivre. Par contre, les travailleurs qui avaient agi en toute bonne foi, ont été les seuls à ne pas savoir ce qui se passait. Noël est déjà là et aucun règlement n'a été prévu pour eux.

Le gouvernement conservateur doit prendre les mesures qui s'imposent pour ces travailleurs. Fleurs de rhétorique et belles paroles ne sont plus suffisantes. Il faut régler la question. Le gouvernement doit intervenir pour garantir un juste règlement aux travailleurs de Route Canada.

* * *

• (1110)

L'ÉCONOMIE

ON PRESSE LE GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, toute poussée inflationniste entraîne automatiquement une hausse des taux d'intérêt. Selon un expert de l'OCDE sur les affaires canadiennes, une telle situation aura de fâcheuses répercussions pour le Canada à moins que le gouvernement ne prenne bientôt des mesures pour réduire le lourd déficit budgétaire du pays.

En outre, le Conseil économique du Canada pressait le gouvernement, dans un rapport publié récemment, de durcir sa politique fiscale et de réduire le déficit pour permettre à la Banque du Canada de baisser les taux d'intérêt.

Réagissant aux signes avant-coureurs de l'inflation, le gouvernement n'a certes pas hésité à continuer sa lutte anti-inflationniste. Selon la CEE et l'OCDE, le moment est venu de lancer une offensive en règle contre le déficit.

Plus encore, mes commettants m'ont demandé de travailler à la réduction du déficit. Bon nombre d'électeurs ont choisi de ne pas voter pour les Libéraux ou les socialistes le 21 novembre dernier en raison des projets de dépenses inconsidérées qu'ils avaient mis de l'avant. Le débat sur le libre-échange est terminé. Nous devons nous retrousser les manches et attaquer de front ce grave problème que constitue le déficit.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTENTE DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. William C. Winegard (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, nous avons eu des élections concernant le libre-échange. Le pays a décidé. Maintenant, nous devons implanter l'Entente. Chaque point soulevé par l'opposition a été rejeté. Le temps de parler est fini, le temps d'agir est maintenant arrivé. Mais malheureusement, nous devons continuer à répondre aux objections soulevées en Chambre.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-2 sera bientôt adopté, Dieu merci! Ce sera une bonne chose de faite, et pour nous, et pour le pays.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA CLAUSE DÉROGATOIRE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, c'est dommage que le premier ministre ne soit pas arrivé parce que je tenais à lui dire directement qu'il est faux de prétendre que Pierre Trudeau, en 1982, avait concédé la clause «nonobstant» tout simplement parce que cela existe depuis toujours, au Canada.

On sait que dans notre système parlementaire, il n'y a aucune limite sur les pouvoirs des gouvernements pour autant qu'ils agissent à l'intérieur de leurs champs respectifs de juridiction. Avec la Charte, le Parti libéral voulait que les gouvernements respectent une autorité supérieure, soit les droits et libertés des Canadiens. Nous n'avons réussi qu'en partie, monsieur le Président. Mais quand on a recours à la clause nonobstant, on revient au *statu quo ante*, soit à la situation qui existe sans la Charte.

La vraie question à poser, monsieur le Président, c'est: Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas exigé le retrait de cette clause au lac Meech quand il a tout cédé en faveur des provinces?

Monsieur le Président, force est de conclure que s'il y a une clause «nonobstant» aujourd'hui, c'est la faute à Brian!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES BIENFAITS DU LIBRE-ÉCHANGE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, la population de la nouvelle circonscription de Québec-Est, que je représente avec fierté, est composée de jeunes familles et aussi d'une quantité importante de personnes âgées. Cette population, pour une bonne partie, profite des mesures sociales grâce aux lois déjà existantes et surtout à la situation économique actuelle.

Nous sommes tous favorables à protéger et même à améliorer les programmes sociaux disponibles à la population canadienne. Cependant, avant de les améliorer, il est essentiel de protéger les acquis et ce n'est pas en hypothéquant davantage le pays, comme le NPD et le PLC le préconisent dans leurs programmes, que nous pouvons atteindre ces objectifs.

Bien au contraire, c'est en stimulant l'économie, en améliorant la productivité et en se maintenant à un haut degré de prospérité que nous allons pouvoir assumer nos obligations sociales! L'Accord de libre-échange, signé grâce à l'initiative de notre premier ministre (M. Mulroney) et grâce à un climat de confiance instauré à partir des politiques d'un gouvernement vraiment responsable, va nous permettre de protéger les programmes sociaux actuels. Parce que plus de Canadiens et de Canadiennes travaillent, parce que notre productivé est à la hausse, nous dépensons moins d'argent pour l'assurance-chômage, nous pouvons diminuer le déficit national, héritage du PLC et du NPD, et en conséquence, nous consolidons l'avenir et la valeur de nos programmes sociaux.

Le 21 novembre dernier, la population de Québec-Est a compris, et aujourd'hui je vous demande de respecter sa volonté. L'histoire nous prouvera que nous avons raison!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA CLAUSE DE DÉROGATION—LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puis-je poser une question au vice-premier ministre?

La semaine qui vient de s'écouler a mis le Parlement à rude épreuve. En effet, des droits individuels ont été supprimés au Québec. En outre, le premier ministre refuse de s'occuper directement et franchement du cas du Secrétaire d'État, qui contredit le premier ministre sur la clause de dérogation dont s'est servi le Québec plus tôt cette semaine pour priver la minorité de ses droits. Par suite de ce précédent, toute province ou même l'actuel Parlement pourra recourir de la même façon à cette clause.

Le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas le message que le premier ministre adresse à la population canadienne en ne relevant pas cet homme de ses fonctions?

Le très hon. Joe Clark (Secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le pays tout entier le sait, il n'y a aucune contradiction.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Quelle est votre position, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): D'une part, le premier ministre dit qu'il veut supprimer cette clause. D'autre part, le Secrétaire d'État déclare qu'elle est essentielle. Comment le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il n'y voir aucune contradiction? Je regrette sincèrement qu'il soit forcé d'assumer la responsabilité de défendre une cause indéfendable.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI NÉGOCIERA POUR LE GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question est plus sérieuse parce que le premier ministre parle de tenir une conférence avec ses homologues provinciaux pour négocier la suppression de la clause dérogatoire.

Mais qui sera le négociateur pour le premier ministre dans ce cas-ci? Le secrétaire d'État qui ne croit pas aux droits minoritaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition est bien au courant de la dynamique dans une conférence des premiers ministres ici, au Canada. Nous avons eu un succès dans le processus du lac Meech. C'était bien clair à ce moment-là que la personne qui a stimulé un concensus historique, c'était le premier ministre. Ce sera la même chose dans les conférences qui s'en viennent.

LA CRÉDIBILITÉ DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pense vraiment que les Canadiens peuvent réellement croire dans une conférence pour négocier la suppression de la clause dérogatoire alors que le secrétaire d'État est en faveur de la retenir?

[*Traduction*]

Le programme constitutionnel du premier ministre prévoit sûrement l'étude prochaine de la reconnaissance constitutionnelle des droits inhérents des peuples autochtones.

Comment les premières nations de notre pays pourront-elles avoir confiance d'obtenir gain de cause aussi longtemps que le Secrétaire d'État demeurera en poste?

Le très hon. Joe Clark (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je présume que c'est une question directe exigeant une réponse tout aussi directe. Voici cette réponse: les autochtones peuvent avoir entièrement confiance non seulement au Secrétaire d'État, mais également au présent gouvernement. Je rappelle au très honorable chef de l'opposition que c'est à la suite d'une initiative de ce gouvernement que nous en sommes venus à deux doigts de nous entendre sur ces problèmes fondamentaux dont la solution nous échappait, il n'y a pas très longtemps.

• (1120)

En effet, le très honorable chef de l'opposition sait que si l'Accord du lac Meech avait été en vigueur à ce moment-là, si le Québec avait participé aux négociations au lieu d'en être exclu, nous serions parvenus à ce genre d'entente.

C'est une raison de plus qui montre pourquoi il est si important pour la population autochtone, pour les minorités linguistiques du pays, et pour les Canadiens qui recherchent l'intégrité du pays, que nous trouvions des moyens de faire adopter l'accord historique conclu au lac Meech.

[*Français*]

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE S'IL A RENCONTRÉ LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence maintenant habituelle du secrétaire d'État et vu sa façon méprisante de traiter du sujet, et surtout de respecter les obligations qui lui sont confiées comme ministre senior dans ce gouvernement. C'est à nous que revient, députés de l'opposition, l'obligation d'interroger les ministres en Chambre. En son absence, je demande au vice-premier ministre: A-t-il rencontré le secrétaire d'État récemment, aujourd'hui peut-être, pour lui expliquer ses devoirs, ses obligations envers cette Chambre des communes? Lui a-t-il demandé de se présenter aujourd'hui ou est-il trop occupé, comme nous dit la presse, avec ses petites réunions et ses voyages à Toronto? Une réponse s'il vous plaît!

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, l'honorable Secrétaire d'État est également ministre suppléant de l'Environnement. Si je comprends bien, il s'occupe de certaines questions très urgentes portant sur l'environnement, et je suis certain que les députés estiment qu'elles revêtent une grande importance pour l'avenir du Canada, et qu'elles constituent réellement une priorité d'ordre national.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je rappelle à l'honorable ministre que le Canada a connu une semaine difficile alors que le Secrétaire d'État, le ministre chargé de protéger et de servir les intérêts des groupes minoritaires du pays, s'est absenté la plus grande partie de la semaine.

Le premier ministre a bâillonné tous les députés et a déclaré—à en croire le député de Richelieu—qu'il est le seul porte-parole en matière des droits linguistiques des minorités.

Le Secrétaire d'État a déclaré à la presse le 20 septembre 1988: «Je veux parler avec les anglophones et les comprendre. Nous devons nous parler. Ils m'ont dit qu'ils avaient des appréhensions à mon endroit.»

Le ministre tente-t-il de s'attirer les bonnes grâces des Canadiens en restant loin de la Chambre, et ne lui incombe-t-il pas d'y être présent pour répondre aux questions des anglophones et des francophones au sujet de cette question très importante que constituent les droits des minorités.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve l'observation du député quelque peu étrange, car le premier ministre était présent à la Chambre tous les jours de cette semaine, sauf aujourd'hui, et a répondu en détail à toutes les questions importantes. Sur cette question, le premier ministre parle au nom du gouvernement, et au nom des Canadiens.

Je rappelle au député qu'il devrait peut-être suivre les conseils du premier ministre, qui a déclaré hier que la façon dont nous résoudrons cette question exigera manifestement qu'on fasse preuve de raison, d'équité et de tolérance.

Au lieu d'essayer d'intensifier le caractère politique de la question, le député devrait mettre en pratique les conseils que le premier ministre lui a donnés hier.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LES MEMBRES DU GROUPE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Puisqu'il connaît en détail l'Accord de libre-échange il sait que l'article 1901.2 stipule que, avant que l'entente n'entre en vigueur, un groupe spécial d'environ 50 personnes, dont 25 doivent être nommer par le Canada, doit être institué; c'est la liste des personnes-ressources auxquelles on pourra faire appel pour trancher les différends commerciaux qui surgiront après l'entrée en vigueur de l'Accord.

Cette liste de noms devait être annoncée avant l'entrée en vigueur de l'Accord.

On doit y trouver le nom d'avocats de renom, de bon caractère et de bonne réputation et qui seront choisis strictement pour leur objectivité.

Puisque les travailleurs de Northern Telecom, de Gillette et de Pittsburgh Paints et d'autres entreprises s'intéresseront de près à cette liste, le ministre pourrait-il nous dire si elle a été dressée et nous donner les noms qui y figurent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suppose que le leader du Nouveau parti démocratique y est lui-même intéressé, car il se cherchera un emploi d'ici peu. Nous prendrons certainement son nom en considération.

En vertu de l'Accord de libre-échange, que nous ne pouvons évidemment pas commencer à mettre en oeuvre avant qu'il soit adopté par la Chambre, et celui qui pose la question fait partie des personnes qui en bloquent l'adoption en ce moment, un groupe de personnes doit être nommé, comme l'a indiqué l'honorable député.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des 25 Canadiens à nommer. Nous y travaillons. Nous avons cherché des noms dans tout le pays. Il faudra que ce soit des personnes expérimentées qui sachent faire valoir fermement et clairement la position du Canada. C'est le genre de personne que nous cherchons, mais nous n'avons pris encore aucune décision finale, pas plus que les États-Unis d'ailleurs.

Au fait, monsieur le Président, ces personnes n'ont pas toutes à être nommées d'ici au 1er janvier; il suffit qu'il y en ait quelques-unes pour que si un différend surgit il puisse être réglé rapidement après la conclusion de l'Accord; il y en aura assez.

Dès que les noms auront été choisis, nous en publierons certainement la liste.

LE CHOIX DES MEMBRES CANADIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous savons aujourd'hui ce que le mot «objectivité» signifie pour le gouvernement. Nous avons constaté que M. de Grandpré, par exemple, a été nommé président de l'aréopage. Jim Fleck a été choisi pour être membre du Comité consultatif sur le commerce qui a immédiatement coupé des emplois au Canada.

Les Canadiens, et surtout les travailleurs qui sont directement touchés par ces décisions, sont intéressés à savoir comment ils sont choisis.

Le ministre nous dira-t-il qui choisit ces personnes et à quel moment nous pourrons voir sa liste? Aux termes de l'Accord ils sont censés avoir été choisis avant que celui-ci n'entre en vigueur.

Le ministre dit à la Chambre qu'il attend que celle-ci ait ajourné et que, après Noël, durant l'intersession, le gouvernement dont la partisanerie est bien connue nous fournira alors ladite liste.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, une des choses qui distingue notre gouvernement c'est d'avoir nommé un grand nombre de personnes qui sont dans le camp adverse et qui ont manifesté leur gratitude après avoir rempli leur mandat; je pense par exemple à M. Stephen Lewis, qui a été notre ambassadeur aux Nations Unies pour trois ou quatre ans et qui, tout de suite après avoir quitté son poste, a fait campagne contre le gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'avez pas réussi à l'acheter.

M. Crosbie: Vous n'auriez même pas pu le louer.

M. Nunziata: Tu aurais dû nommer ton fils, John. Lui au moins aurait été reconnaissant.

M. Crosbie: Il aurait certainement beaucoup mieux fait que Stephen Lewis, crois-moi.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme le ministre le sait, pour chaque ancien néo-démocrate ou libéral, y compris les membres de sa propre famille, il y a eu 10 000 conservateurs.

Puisque le ministre a indiqué qu'il accepterait l'idée d'un comité de surveillance chargé d'examiner de façon indépendante la manière dont l'Accord est mis en oeuvre . . .

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN COMITÉ INDÉPENDANT DE DÉPUTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question au ministre est très simple: Va-t-il accepter l'idée d'un comité indépendant de députés qui seraient chargés de surveiller qui seront choisis pour faire partie de ce Comité, leur permettant ainsi d'appuyer ou non la nomination de ces avocats? Ce sont les députés qui sont ici, pas le gouvernement actuel, qui doivent décider si ce Comité est un comité objectif ou non.

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef du NPD a lutté pendant 14 mois contre l'adoption de l'Accord de libre-échange canado-américain. Or, il tient tout particulièrement maintenant à savoir qui pourra faire partie des groupes d'experts.

M. Broadbent: Seul un conservateur y verrait une contradiction.

M. Crosbie: Le ministre des Finances et moi-même avons entrepris un recrutement intensif dans tout le pays pour trouver 25 personnes, hommes et femmes, hautement qualifiées dans le domaine commercial pour faire partie de ces groupes. Lorsque nous les aurons trouvées, nous nous empresserons de vous donner leurs noms.

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LE PREMIER RAPPORT ANNUEL PRÉSENTÉ AU PARLEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, son ministère a rendu public le premier rapport annuel portant sur l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

On dit dans ce rapport que les minorités visibles gagnent en moyenne 93 p. 100 du salaire des travailleurs blancs, que les femmes gagnent 10 p. 100 de moins que les hommes, que les femmes handicapés gagnent 4 p. 100 de moins que celles qui ne le sont pas et que le nombre des autochtones dans la population active est insignifiant.

Article 31 du Règlement

En d'autres termes, il existe encore une discrimination systématique. Le rapport nous dit exactement ce que nous savions déjà lorsque le gouvernement a déposé le projet de loi pour la première fois. Quelles mesures entend prendre la ministre maintenant pour corriger la situation?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé cette question puisque le rapport ouvrira la voie à un processus très important.

Ce rapport constitue la première étape qui suit la mise en oeuvre de la loi et il ne contient pas seulement des renseignements d'ordre sociologique, mais donne aussi des renseignements par entreprise et par catégorie d'emploi.

Ces rapports seront désormais transmis à la Commission des droits de la personne qui surveillera les progrès réalisés. Le rapport à mis en relief un certain nombre de problèmes, ce qui, à mon avis, est fort utile. Les employeurs seront forcés de revoir leurs pratiques et de les améliorer au besoin.

Au cours des prochaines années et grâce au suivi de la Commission des droits de la personne, nous constaterons, dans les rapports annuels, des progrès considérables.

Mme Blondin: Monsieur le Président, à titre d'ancienne directrice nationale d'Action positive, je dois dire que le rapport prouve que la loi est tout simplement inefficace. C'est ce que les libéraux et tous les groupes d'intérêt du pays ont fait savoir au gouvernement lorsqu'il a déposé le projet de loi.

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS OBLIGEANT LES EMPLOYEURS À ATTEINDRE DES OBJECTIFS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, la loi ne prévoit aucune mesure énergique et il est ridicule de prétendre qu'elle contribue à la lutte contre la discrimination. La ministre a-t-elle l'intention de modifier la loi pour exiger des employeurs qu'ils atteignent des objectifs et qu'ils établissent des échéanciers suivant les normes que nous avons réclamées à maintes reprises, ou bien, en d'autres mots, le gouvernement se contentera-t-il encore de mesures qui sont sans effet pour les Canadiens qui en ont vraiment besoin?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est inexact de dire que la loi est inefficace. Nous en sommes seulement à la première étape de la mise en oeuvre de cette mesure. Aucune loi ne peut être appliquée avant que l'on connaisse à fond la situation, non seulement à partir d'une requête sociologique quelconque au sujet de ce qui se passe en fait de discrimination, mais en nous fondant sur des renseignements recueillis auprès de différentes compagnies. Désormais, ce ne sera pas le gouvernement, mais la Commission des droits de la personne qui suivra la situation.

Bien sûr, nous irons plus loin s'il le faut.

Nous avons d'ailleurs pris d'autres mesures. Nous avons mis sur pied un réseau d'adaptation à l'emploi pour les personnes handicapées. Nous avons intégré ce réseau à d'autres programmes que nous avons institués pour d'autres personnes clairement désavantagées.

Nous somme toujours résolus à faire du Canada un meilleur pays à l'aube des années 90.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NOMMER UN NOUVEAU MINISTRE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Demandera-t-il au premier ministre, lorsqu'il remaniera son Cabinet pendant les vacances, de garder à l'esprit le message très clair que lui ont adressé les collectivités de pêcheurs des provinces atlantiques lui disant leur profonde insatisfaction à la suite des politiques établies par l'actuel ministre des Pêches et Océans en ce qui concerne les pêches côtières.

Demandera-t-il au premier ministre de nommer un nouveau ministre des Pêches et Océans qui veillera aux intérêts des nombreuses collectivités dont le bien-être repose sur la prospérité des pêches côtières?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ni le premier ministre ni moi-même ne partageons l'avis de la députée sur cette question.

Mme Campbell (South West Nova): Je ne peux rien contre le fait que vous ayez perdu autant de députés, y compris l'ancien ministre, en raison des politiques relatives aux pêches.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NOMMER UN MINISTRE VENANT DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, comme le plan de gestion des pêches de 1989 favorisera encore les grandes entreprises de pêche hauturière, au détriment, bien sûr, des pêches côtières, le vice-premier ministre demandera-t-il au premier ministre de nommer, comme pour les négociations entre la France et le Canada, un ministre venant des provinces atlantiques pour étudier les effets désastreux sur les pêches côtières qu'entraînera le plan de gestion des pêches envisagé s'il entre en vigueur le 1er janvier?

Voudra-t-il demander qu'un ministre des provinces atlantiques vienne discuter avec des députés fédéraux, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, ainsi qu'avec des députés provinciaux et les collectivités concernées, des effets qu'aura, s'il est adopté, ce plan de gestion sur les collectivités vivant des pêches côtières.

Deux voyages par mois . . .

Des voix: Le vote.

M. le Président: Monsieur le ministre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président . . .

Mme Campbell (South West Nova): Nommez-en un. Vous ne disposez que d'une semaine.

M. Crosbie: C'est le meilleur ministre des Pêches que nous ayons eu, hormis une autre personne dont il vaut mieux taire le nom.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je comprends le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je trouve malheureux les propos qu'a tenus la députée. Tous les membres ici présents conviendront, de même, j'en suis sûr que l'industrie des pêches, que nous avons dans l'actuel ministre des Pêches et Océans un travailleur infatigable, un ministre totalement dévoué à l'industrie des pêches.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, vous pourriez permettre à la députée de poser une autre question supplémentaire pour qu'elle puisse expliquer à la population canadienne pourquoi elle est contre l'Ouest du Canada.

M. le Président: L'honorable députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe.

Mme Campbell (South West Nova): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Des voix: Assoyez-vous.

M. le Président: La députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe.

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

ON DEMANDE D'INCLURE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les-Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi a confirmé hier que la discrimination systématique existait toujours dans les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral et que les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les autochtones ne disposent toujours pas de chances égales pour concurrencer les autres travailleurs sur lemarché du travail. Le libre-échange ne fera qu'accélérer cette tendance.

Étant donné que l'actuelle loi est tout simplement une échappatoire pour ne rien faire et que le ministre a déclaré qu'on ne compte pas l'imposer, mais suivre seulement la situation, le ministre modifiera-t-il le projet de loi pour y inclure de véritables mesures exécutoires? Le ministre établira-t-il un exemple pour tous les employeurs en incluant la fonction publique dans un projet de loi beaucoup plus rigoureux l'équité en matière d'emploi?

• (1140)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre gouvernement est le premier à s'être intéresseé sérieusement à l'équité en matière d'emploi. L'honorable députée aimerait peut-être parler à certains de ses collègues du NPD.

L'un des employeurs a fait le commentaire suivant: «Le taux de syndicalisation de notre entreprise est très élevé; en effet, environ 87 p. 100 de nos employés sont syndiqués. Quelque 97 p. 100 de ceux-ci sont protégés par des conventions collectives qui renferment des dispositions sur les bureaux de placement syndicaux. Les syndicats ont mis sur pied un système d'affectation de la main-d'oeuvre, ne laissant ainsi guère de latitude à l'employeur.» Je suggère donc à ma collègue de se joindre à nous pour aider d'autres secteurs de la société à faire de même.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE UNE MESURE RELATIVE À L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les-Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, nous venons d'entendre un autre des nombreux récits qui ont circulé dans cette Chambre cette semaine. Ce rapport confirme au moins une chose, c'est qu'il existe vraiment un important écart salarial entre les femmes et les hommes qui travaillent dans le secteur public fédéral. Compte tenu de cette terrible injustice, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure législative relative à l'équité salariale afin de réparer cette injustice flagrante afflige la société canadienne, comme l'ont déjà fait quatre gouvernements provinciaux?

Article 31 du Règlement

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre gouvernement a déjà adopté des dispositions législatives sur l'équité salariale et l'action positive dans la fonction publique ainsi que sur l'équité en matière d'emploi. Laissez-moi vous dire que d'autres pays nous envient.

Le Canada a été le premier pays du monde à établir, à l'échelle nationale, des normes dans le domaine de l'équité en matière d'emploi, et bien d'autres pays pensent sérieusement à nous imiter.

Nous devrons sans doute adopter d'autres dispositions à ce sujet, mais nous devons tout d'abord tenter d'atteindre tous les secteurs de la société au lieu d'établir des règles impossibles à suivre. C'est le problème qu'on rencontré les gouvernements qui ont adopté une telle législation. Cela n'a pas marché.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Conseil du Trésor). Ce matin, le ministre a déposé un rapport, le premier si je ne me trompe, sur l'équité en matière d'emploi dans la Fonction publique du Canada. Selon ce rapport, les minorités visibles et les handicapés sont considérablement sous-représentés dans la Fonction publique fédérale, et les minorités visibles, les handicapés, les femmes et les autochtones sont sérieusement sous-représentés au niveau des cadres supérieurs. Qu'est-ce que le ministre et le gouvernement entendent faire pour corriger cette situation?

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il importe de répéter que notre gouvernement est le premier à avoir établi des normes sur l'équité en matière d'emploi pour les femmes, les minorités visibles et les handicapés. Il se peut que nous fassions porter une bonne part de nos efforts sur les minorités visibles. Il ne faut pas non plus oublier qu'un important pourcentage des minorités visibles habitent à Montréal, Toronto et Vancouver, alors que le nombre de postes disponibles au sein des organismes fédéraux de ces villes est proportionnellement peu élevé.

Il importe de rappeler à mon honorable collègue que le premier rapport a été déposé et qu'il est maintenant possible de prendre les mesures qui s'imposent en fonction des chiffres qui y sont donnés. Je suis persuadé que le rapport de l'an prochain contiendra des chiffres plus encourageants.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA SITUATION À L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Transports nous a déclaré la semaine dernière à peine que tout fonctionait maintenant bien à l'aéroport international Pearson, et pourtant, une collision en vol a failli s'y produire mardi. Elle refuse donc ou est incapable de prendre les mesures qui s'imposent pour que la période des Fêtes demeure un temps de réjouissances et non de deuil.

J'aimerais demander à la ministre responsable ce qu'elle attend pour prendre des mesures concrètes, au lieu d'adopter des solutions au petit bonheur, en vue de corriger cette situation intenable. Des vies sont en danger alors même que nous parlons!

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la sécurité demeure la priorité numéro un à l'aéroport Pearson, de même que partout ailleurs au pays. Il est vrai que des collisions ont failli se produire, mais la législation a été présentée afin de rendre le système de communications plus sécuritaire et plus rigoureux.

M. Nunziata: C'est ridicule.

Mme Martin: Ce sont les députés d'en face qui sont ridicules. Je puis assurer l'honorable député que toutes les mesures néessaires ont été prises et que le nombre d'incidents à Toronto a diminué de 40 p. 100 en un an . . .

Mme Copps: Mon Dieu! C'est encore pire.

Mme Martin: . . . en un an, alors que le trafic aérien a augmenté de 10 p. 100. Il semble donc que nous prenions les mesures appropriées, et nous continuerons à le faire.

ON DEMANDE DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque la ministre refuse de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter d'autres incidents comme les quatre quasi-collisions des 50 derniers jours et de rassurer les voyageurs, le premier ministre annoncera-t-il aujourd'hui d'autres mesures pour assurer la sécurité des voyageurs?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les premières mesures ont déjà été prises. D'autres le seront par la suite. La sécurité demeure la priorité numéro un et continuera de l'être, quoi qu'en dise l'honorable député d'en face.

VIA RAIL

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE FAIRE MODIFIER L'ITINÉRAIRE DES TRAINS QUI PASSENT PAR CORNWALL

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports. Le groupe de pression Transport 2000 demande que l'itinéraire des trains nº 58 et 59 de VIA Rail, qui passent actuellement par Cornwall, soit modifié.

Le train nº 58 est une ligne de banlieue importante pour de nombreux résidents de Cornwall qui travaillent à Montréal. Il est également utilisé par des gens qui vont prendre l'avion à Dorval. D'autre part, le train nº 59, qui relie Cornwall et Toronto, transporte à peu de frais de nombreux habitants de Cornwall et des environs, tout particulièrement des voyageurs à faible revenu. J'aimerais demander à la ministre d'État aux Transports si elle peut nous garantir que ces trains continueront de desservir ces localités et que leur itinéraire ne sera pas modifié.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de s'inquiéter pour les commettants de la région de Cornwall. Je prends bonne note de sa question. J'examinerai la situation et je lui répondrai plus tard.

LES SERVICES FERROVIAIRES DANS L'EST DE L'ONTARIO

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, cette réponse ne nous avance guère.

Des voix: Oh, oh!

M. Kilger: Le gouvernement a déjà promis de continuer à offrir des services de transport ferroviaire aux voyageurs canadiens. Nous venons pourtant de constater que le service de nuit entre Ottawa et Toronto a été annulé. Je demande à la ministre d'État aux Transports si elle va aujourd'hui respecter l'engagement du gouvernement et maintenir ces services dans l'est de l'Ontario.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

LA SANTÉ

L'ESSAI D'UN ANTIDOTE CONTRE LES GAZ PARALYSANTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Dr Somers, directeur général de la Direction des médicaments au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a confirmé aujourd'hui que le ministère de la Défense nationale avait été autorisé à faire l'essai sur des humains du HI-6, un antidote contre le gaz paralysant.

Puisque nous avons appris cet automne que les militaires canadiens sur lesquels on avait procédé à des essais de produits chimiques à Suffield n'avaient pas été informés des effets secondaires que ces expériences pouvaient entraîner, le ministre peut-il affirmer à la Chambre que tous les militaires et civils qui participeront aux essais du HI-6 seront bien informés? Nous savons que cette drogue, mise à l'essai sur des animaux, a causé la mort de certains d'entre eux et, dans de nombreux cas, d'importantes malformations congénitales.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les garanties demandées par l'honorable député sont celles-là même que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être sociale exigé du ministère de la Défense nationale. Je crois d'ailleurs que l'honorable député a parlé, peut-être dans les dernières 24 heures, avec des fonctionnaires de mon ministère au sujet du HI-6.

Ces exigences précisent notamment que les personnes participant à ces expériences devront être informées des conséquences possibles, qu'un comité de déontologie devra être mis en place, que personne ne sera obligé de participer à ces expériences, que le HI-6 ne servira qu'à vérifier la tolérance des participants et qu'aucun paralysant ne sera utilisé.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ARMES CHIMIQUES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FORMER UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le ministre de m'avoir répondu. Toutefois, le gouvernement conservateur a approuvé la décision des États-Unis de produire une nouvelle génération d'armes chimiques. De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a confirmé aujourd'hui qu'un pays du bloc de l'Est avait publié une étude en faveur des essais sur les humains du HI-6.

Le ministre est-il d'accord pour qu'un comité de la Chambre regroupant des membres de tous les partis soit formé afin d'étudier le rôle que peut jouer le Canada dans le développement des gaz paralysants, des armes chimiques et des antidotes et pour que ce comité présente ses conclusions à la Chambre en 1989?

• (1150)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, ce n'est que l'exemple le plus récent qui montre comment l'honorable député essaie d'effrayer la population.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: La Chambre se rappellera que l'honorable député a fait des déclarations irresponsables, un peu plus tôt cette année, en ce qui concerne Suffield. quand nous lui avons demandé de fournir au Ministère les noms des

Article 31 du Règlement

personnes qui, comme il l'a prétendu, avaient été incommodées par des gaz asphyxiants ou des essais chimiques, il a refusé. C'était vraiment irresponsable de sa part.

La Chambre sait que j'ai demandé à M. William Barton, ancien ambassadeur au désarmement et Président de l'Institut canadien pour la paix et de la sécurité internationales, d'examiner à fond tous les aspects des travaux de recherche en chimie et en biologie au Canada. Cette étude sera achevée à la fin de la présente année et elle sera rendue publique. Tous les députés y auront accès. Si un député, par exemple, un membre du comité permanent de la défense nationale, souhaitait approfondir la question, nous accéderions à sa demande avec plaisir.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES CRIMES DE GUERRE—LES ALLÉGATIONS D'UN JOURNAL DE KINGSTON

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, en sa qualité de procureur général du Canada. Le 10 décembre, *The Kingston Whig Standard*, journal qui paraît dans ma circonscription, a publié un article bien documenté dans lequel on prétendait qu'un certain Joseph Kirshbaum pourrait être poursuivi en justice, en vertu des dispositions du Code criminel concernant les crimes de guerre, à cause de ses activités en Slovakie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Quand le procureur général decidra-t-il s'il intentera ou non des poursuites contre Joseph Kirshbaum?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai vu ce numéro spécial du *Whig Standard*. L'honorable député sait que le procureur général doit se montrer prudent dans ses déclarations. sur ces questions. Vu les circonstances, je ne répondrai pas directement à la question, ici, à la Chambre.

M. Nunziata: Consultez votre avocat.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'aimerais poser une autre question. Quand le procureur général prendra-t-il au sérieux les allégations que contient cet article?

Des voix: Allez!

M. Milliken: Ces renseignements sont connus de tous depuis un certain temps.

M. Crosbie: On ne peut pas discuter de poursuites judiciaires possibles.

M. Milliken: Le procureur général a la responsabilité de prendre une décision. Quand, prendra-t-il une décision? Je pense que c'est une question raisonnable monsieur le Président.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je prends mes fonctions assez au sérieux pour ne pas discuter de poursuites judiciaires hypothétiques, ici, à la Chambre.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LA QUESTION DE LA TAXE DE CAPITATION IMPOSÉE AUX IMMIGRANTS CHINOIS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En août 1984, le Conseil national des Canadiens chinois a reçu une lettre du Parti conservateur qui disait:

> Le Parti progressiste-conservateur appuie la présentation, au Parlement, d'une proposition appuyée par tous les partis et qui reconnaîtrait l'injustice et la discrimination inhérente à la taxe de capitation à la loi de l'immigration chinoise.

Le premier ministre suppléant respectera-t-il sa promesse et prendra-t-il immédiatement des mesures pour trouver une solution juste et convenable à cette question?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, après avoir trouvé une solution à l'affront fait aux Canadiens d'origine japonais, affront qui entachait notre réputation depuis 45 ans, nous avons fait savoir clairement à la collectivité chinoise que nous étions disposés à traiter avec elle.

En fait, j'ai rencontré ses représentants à Toronto. Nous avons eu une très longue réunion au cours de laquelle nous avons examiné la situation avec beaucoup de soin et nous avons recueilli des renseignements très utiles.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CRÉER UN COMITÉ COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE TOUS LES PARTIS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, 1989 est à nos portes et le Conseil national chinois a déjà rencontré quatre ministres responsables du multiculturalisme pour essayer de faire avancer les choses.

Le vice-premier ministre pourrait-il promettre à la Chambre, aujourd'hui qu'il créera un comité composé de représentants de tous les partis afin de s'assurer que la collectivité des Canadiens chinois obtiendra une réponse juste et équitable à ses demandes?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous avons vu pendant trop d'années un premier ministre, et d'autres premiers ministres avant lui, refuser de corriger les injustices commises précédemment. En proposant notre règlement historique, en redressant un tort resté sans remède pendant trop longtemps, nous avons montré clairement que nous étions disposés à nous pencher sur les autres injustices qui ont pu être commises. Au contraire, cela montre à d'autres groupes que la chose est possible. Mais c'est certainement une question qui doit être examinée avec soin, de manière convenable, afin de déterminer s'il est nécessaire d'offrir des dédommagements.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA NOUVELLE SELON LAQUELLE UNE SOCIÉTÉ AURAIT BLANCHI L'ARGENT DE LA FAMILLE MARCOS

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait à Ferdinand Marcos et également à la question de l'argent blanchi.

La rumeur court à Vancouver qu'une société, appelée *Vancouver Securities Incorporated*, aurait servi à blanchir l'argent de la famille Marcos. Comme chacun le sait, un grand jury fédéral des États-Unis a ordonné de bloquer les fonds de la famille Marcos, qui semble avoir trouvé une porte de sortie en faisant blanchir ces fonds ici, au Canada.

Le solliciteur général est-il au courant de cette question et la GRC fait-elle enquête?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question, mais je dois dire que ce n'est pas l'usage de révéler en Chambre si la GRC mène ou non une enquête. La GRC lit certainement les journaux, tout comme l'honorable député.

Si l'honorable député possède des renseignements qui pourraient être utiles à la GRC, je l'invite à les lui communiquer directement.

Article 31 du Règlement

M. Barrett: Je n'ai nullement l'intention de payer à la GRC un abonnement au *Vancouver Sun*.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÉTUDIER LA QUESTION

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le solliciteur général pourrait-il me garantir néanmoins, qu'il étudiera personnellement cette question et qu'il garantira à tous les Canadiens que l'argent de la famille Marcos, bloqué par les tribunaux américains, ne sera pas blanchi ici au Canada, et que des gens comme l'ex-président Marcos ne se serviront pas des canadiens pour mettre en lieu sûr des biens mal acquis?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada): Monsieur le Président, je m'assurerai que la GRC est dûment informée des préoccupations de l'honorable député.

De plus, il est tout à fait en droit, en tant que député et citoyen, de communiquer directement avec la GRC pour l'informer de ses préoccupations ou pour lui communiquer tout renseignement qu'il possède.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ FAITES PAR LES SOCIÉTÉS AU SUJET DU LIBRE-ÉCHANGE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, personne n'aime penser aux impôts lorsque Noël est si près, mais j'ai une question qui s'adresse au ministre du Revenu national.

Pendant la dernière campagne électorale, la publicité faite par des groupes autres que des partis politiques a véritablement tourné en dérision les limites imposées aux dépenses électorales en vertu des dispositions de la Loi électorale du Canada. J'aimerais que le ministre assure cette chambre que revenu Canada-Impôt veillera à ce que les sociétés ne puissent déduire de leurs impôts leurs dépenses de publicité pour ou contre l'Accord de libre-échange.

L'hon. Elmer M. Mackay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai écouté avec soin la question de mon collègue et je peux l'assurer que j'y accorderai toute l'attention nécessaire.

Je sais qu'il comprendra que les dispositions à cet égard sont déjà bien établies et j'ajoute que, jusqu'à maintenant, personne n'a encore porté cette question à mon attention. Nous examinerons cette affaire.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je pense que les règles sont établies en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu . . .

M. Crosbie: Adoptée par les libéraux.

M. Manley: Et je pense qu'il y a des limites à ce qui peut être déduit. Il est évident qu'on ne peut déduire des sommes qu'on a consacrées à de la publicité contre l'Accord de libre-échange parce qu'on désirait protéger ses emplois.

M. Crosbie: Qu'en est-il des syndicats?

M. Manley: Les syndicats ne peuvent réclamer des déductions pour fins d'impôt, mais les sociétés le peuvent.

M. Crosbie: Elles le prennent de leurs membres.

M. Manley: Le Ministre est-il prêt à garantir que ces sommes, dépensées en messages publicitaires qui n'ont rien à voir avec les activités des sociétés qui les ont payés, ne seront pas déduites?

M. Beatty: Il existait parfois un lien direct avec la survie même de ces entreprises.

M. Crosbie: Vous auriez ruiné ces entreprises si vous aviez été élu.

Des voix: Oh, oh!

• (1200)

L'hon. Elmer M. Mackay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai écouté la question de mon collègue. Je lui rappelle que le gouvernement a déjà corrigé certaines iniquités et lacunes de la législation libérale, et nous continuerons de l'examiner pour voir si elle est appropriée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PRÉTENDUS PRÉJUGÉS CONTRE LA CÔTE OUEST

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis heureuse d'être revenue.

M. le Président: La député me demande-t-elle si je suis d'accord?

Mme Campbell (South West Nova): Il s'agit ici d'une question de privilège. Plus tôt, au cours de la période des questions, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) m'a invitée à expliquer pourquoi j'ai des préjugés contre la côte ouest. A mon avis, le vice-premier ministre recourt à des mesures de défense offensantes pour traiter d'un grave problème qui existe sur la côte est.

Peu importe que le ministre de Pêches soit de l'une ou de l'autre des côtes du Canada, et nous sommes heureux, monsieur le Président, que vous ayez occupé ce poste à une certaine époque. Nous n'avons pas de préjugés contre la côte ouest à cause de l'actuel ministre des Pêches. Nous en avons contre le ministre lui-même.

Des membres des collectivités de la côte est manifestent clairement leur antipathie pour le ministre des Pêches.

Quand Robert Stanfield est venu à South West Nova et a déclaré que la population devait accepter le premier ministre avec ses défauts, je ne crois pas qu'il voulait dire que nous devions accepter ce ministre des Pêches. Nous avons peut-être dû accepter le premier ministre comme il est, selon le *Chronicle Herald* du lendemain, mais je dois dire que nous ne sommes pas obligés d'accepter ce ministre des Pêches.

Il est injuste de m'accuser de nourrir des préjugés contre la côte ouest alors que c'est le ministre des Pêche qui ne nous plaît pas. Nommez à ce poste quiconque est de la côte ouest. Nommez un ministre des Pêches qui soit de l'Alberta et nous l'accepterons. Toutefois, nous ne voulons pas de l'actuel ministre des Pêches.

M. le Président: La plainte de la députée fait suite à une observation du vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui, si je me souviens bien, demandait si la députée avait un préjugé contre la côte ouest.

Il m'est difficile de considérer qu'il s'agit d'une question de privilège. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée à la Chambre. Comme les députés se le rappelleront, il y a quelques mois, un échange d'opinions a porté sur une plainte analogue formulée par un membre du Nouveau Parti démocratique, parce qu'on alléguait qu'il nourrissait un préjugé contre une région du pays.

Je doute qu'il s'agisse d'une question de privilège. Toutefois, des plaintes ayant été faites, je suis certain que tous les députés voudront tenir compte de cette question, en n'oubliant pas qu'ils sont ici pour servir tout le pays. Il ne faudrait pas laisser entendre qu'une partie du pays fait l'objet de préjugés. Je dois dire à la députée qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES DISPOSITIONS PRISES POUR TERMINER LE TRAVAIL AVANT LES FÊTES

M. Hawkes: Au terme du vote qui a eu lieu ce matin, les whips des trois partis ont eu la possibilité d'examiner le reste de l'ordre du jour. Au cours de cet examen, nous avons pris en considération les dispositions que nous avions prises au sujet de l'heure du souper pour cette semaine. Il semble qu'elles aient donné de bons résultats. Nous pensons que la Chambre pourrait consentir à l'unanimité à adopter l'arrangement suivant pour le reste de la journée: on n'utiliserait pas de tactiques malveillantes, comme des appels au quorum ou des motions dilatoires. Le restaurant sera ouvert de 18 heures à 22 heures, au lieu de 18 heures à 20 heures, pour la convenance des députés.

Si tous les députés sont d'accord, ils pourraient ainsi, à mesure que le débat se poursuit aujourd'hui, avoir une meilleure marge de manoeuvre pour terminer tout le travail qu'il leur reste à accomplir à leur bureau avant les Fêtes.

Monsieur le Président, vous constaterez sans doute que la Chambre y est disposée, si les whips savent reconnaître la volonté de leur caucus, et qu'on leur offre la possibilité de se mettre à jour dans leur travail avant les Fêtes.

M. Prud'homme: Ce projet de loi sera adopté ce soir et, la semaine prochaine, nous attendrons la sanction royale. Votre Honneur pourrait-il faire en sorte qu'un minimum de services soient fournis aux députés la semaine prochaine, puisqu'il est fort probable que certains d'entre eux ne partiront pas. Officiellement, la Chambre n'ajourne qu'après que nous ayons été convoqués, à votre demande, Monsieur le Président, pour nous rendre au Sénat pour obtenir la sanction royale.

Je doute donc fortement qu'il y ait assez de services à la disposition des députés de la Chambre qui seront convoqués par le Président. Votre Honneur pourrait-il s'assurer que certains services minimaux, comme ceux du restaurant, soient mis à la disposition de tous les députés?

M. le Président: Tout d'abord, je tiens à remercier le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de porter cette question à mon attention. On l'a étudiée dans une certaine mesure, et je tiens à assurer la Chambre que moi-même et d'autres ferons tout notre possible pour veiller à ce que les députés qui resteront à la Chambre puissent utiliser pleinement les services nécessaires.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question à l'étude, à savoir si on pourrait s'entendre sur une période de paix sur la question de la procédure, et je suis d'accord sur le fait qu'il est de mise, aujourd'hui en tout cas, pour permettre à autant de députés que possible de prononcer leurs discours que nous, pour notre part, ne participions à aucune mesure dilatoire et qu'il doit y avoir évidemment un consentement à l'effet qu'à l'heure du *lunch* ou du dîner ce soir, il y aura aussi une occasion pour les députés de se servir de la salle à manger.

J'aurais préféré, monsieur le Président, que l'on puisse s'entendre aussi sur la longueur des discours. J'aurais aimé qu'on puisse satisfaire un grand nombre de députés qui veulent parler sur cette question importante, en acceptant de restreindre la durée des discours. Je reste toujours ouvert à toute suggestion de la part du gouvernement et s'il était possible de comprimer le temps alloué à chaque député, au lieu de 20 minutes, peut-être 15 minutes, ou 10 minutes, c'est comme vous voulez . . . je suis ouvert à toute suggestion!

[*Traduction*]

M. Riis: Afin de permettre aux députés de terminer leur travail avant les Fêtes, nous serons certainement disposés à ne rien faire pour les en empêcher.

Il serait peut-être bon de disposer de certains services la semaine prochaine, car nous cherchons toujours un moyen de poursuivre le débat la semaine prochaine. Je ne crois pas qu'il y ait un moyen de le faire après la motion de clôture demain à une heure du matin.

Pour ce qui est de limiter la durée des allocutions, je ne crois pas que nous serions d'accord avec cette proposition pour l'instant. Je préférerais qu'on en discute un peu plus longuement avant d'y consentir.

M. Hawkes: Je serais très heureux d'entamer ces discussions le plus tôt possible. En temps normal, et en l'absence de la motion de ce matin, les allocutions auraient tôt fait d'atteindre la limite des 10 minutes, et ce serait peut-être le moment d'entamer les discussions. J'ai toutefois hâte d'entendre ces discussions et nous en ferons rapport à la Chambre.

M. le Président: Je profite de la présence des députés pour les aviser que, plus tard dans la soirée, à partir de 22 heures, une réception sera offerte en leur honneur, à la salle no. 16; la tradition veut que nous nous réunissions ainsi au terme de plusieurs semaines bien remplies. J'invite donc tous les députés à se joindre à moi pour l'occasion.

Si les circonstances nous obligent à reporter l'heure de la réception, je le ferai bien entendu en temps opportun.

* * *

• (1210)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PLAMONDON—PROPOS ATTRIBUÉS À LA DÉPUTÉE DE HAMILTON-EST

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, hier, l'honorable députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) a prononcé un mot qui a choqué énormément de commettants de ma circonscription. J'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques à ce sujet.

Je suis certain que ce mot a dépassé sa pensée, du moins je l'espère, lorsqu'elle a parlé de *slime-bag*, c'est-à-dire, de morveux, à l'endroit d'une personne qui s'exprimait en français.

Je voudrais dire à l'honorable députée qu'elle a choqué énormément de gens. Cependant, je connais la députée pour savoir que ce n'est sûrement pas le fond de sa pensée.

C'est sans doute une erreur du moment qui l'a portée à dire un tel mot et je souhaiterais qu'elle s'exprime en présentant des excuses à l'endroit des électeurs de ma circonscription qui se sont dit très choqués de l'utilisation de ce mot-là, avec tout le respect que je dois à l'honorable députée d'Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la première fois que j'ai entendu le mot *slime-bag*, je l'ai appris ici, à la Chambre, je l'ai appris de deux ministres de la Couronne alors qu'ils se sont servis, à plusieurs reprises, de ce mot pour décrire l'activité à la Chambre.

Monsieur le Président, lorsque le député prétend de quelque façon que j'ai demandé au premier ministre de parler en anglais, il sait fort bien, comme le sait fort bien le premier ministre, que je lui ai demandé de parler anglais parce que, expressément, il fait un message en français et un autre message en langue anglaise. Cela est de la fausseté que je n'accepte pas, et que je n'accepterai pas du premier ministre, pas plus que d'autres personnes à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Une voix: Pourquoi n'êtes-vous pas capable de vous excuser pour une fois.

M. le Président: Je consulterai le hansard et, le cas échéant, ferai rapport à la Chambre.

L'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque sur l'appel au Règlement, et en la faisant j'attire votre attention sur . . .

M. le Président: J'entendrai bien entendu le leader de l'opposition en Chambre s'il estime nécessaire de faire certaines remarques. Mais peut-être que ce ne le sera pas.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je serai très bref. Je veux simplement attirer l'attention de la présidence et de la Chambre sur l'existence d'un principe bien établi auquel renvoie la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, selon lequel le bon moment pour faire appel au Règlement concernant l'utilisation d'un langage non parlementaire est lorsque les mots sont prononcés, et non pas après-coup.

Si l'honorable député d'en face s'oppose au langage supposément utilisé par l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) hier, il aurait dû faire appel au Règlement immédiatement. Puisqu'il ne l'a pas fait, je propose respectueusement que cet appel est irrecevable, quel qu'ait été le langage utilisé.

M. McDermid: C'est votre seul argument?

Mme Copps: Je l'ai appris de vous.

M. le Président: J'étudierai la question. L'incident qui fait l'objet de cette plainte a déjà attiré beaucoup de publicité et c'est pour cette raison que je ne cesse de répéter aux honorables députés qu'à certains moments, quelle que soit la provocation, la modération est probablement ce qui assure le mieux l'ordre dans cette Chambre.

J'étudierai la question et, le cas échéant, ferai rapport à la Chambre.

Je remercie l'honorable député de Windsor-Ouest pour ses remarques.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sans vouloir prolonger la discussion, j'aimerais rappeler à la présidence que nous relirons les «épreuves» relatives aux déclarations récentes de l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), afin d'établir si, lors de cette intervention, il faudrait effectivement donner suite à une question de privilège.

Des voix: Bravo, bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES NIVEAUX FUTURS D'IMMIGRATION

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel au Parlement sur les niveaux futurs d'immigration.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS SUR LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Jake Epp (mnistre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux informer la Chambre que certains changements résultant de la Loi de l'impôt sur le revenu n'auront pas de répercussions sur les prestations versées à ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti et l'allocation de conjoint, qui sont basés sur une définition du revenu établie par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Puisque cette définition a été changée, il faudra modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour s'assurer que les bénéficiaires qui touchent un revenu d'emploi et qui réclament pour la première ou la deuxième fois ces prestations en avril 1989 soient protégés de réductions imprévues de leurs prestations.

Parallèment, et au nom de mon collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Merrithew), je tiens à souligner que cela procurera une protection identique à ceux qui reçoivent des allocations d'anciens combattants.

Plus précisément, aux fins de ces programmes, les mêmes déductions seront offertes qu'auparavant relativement aux primes d'assurance-chômage, aux contributions au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec ainsi qu'aux dépenses relatives à un emploi.

La législation requise pour maintenir cette protection sera déposée avec le budget.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, aussi brève qu'elle soit, la déclaration du ministre n'a été livrée à mon bureau qu'à 10h26 ce matin.

Pour autant que je comprenne, les renseignements fournis dans ce communiqué, monsieur le Président, représentent un dur coup pour les citoyens du troisième âge.

Ce que le Ministre dit, même s'il ne peut ou ne veut le dire clairement devant cette Chambre, c'est que la Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée et qu'une nouvelle définition des gains a été adoptée, définition qui pourrait avoir des répercussions sur 40 000 Canadiens qui reçoivent le supplément de revenu garanti et l'allocation de conjoint et sur 4 500 anciens combattants qui reçoivent des allocations d'anciens combattants.

Pour réduire au minimum l'impact de ces changements qui résulteront de cette modification de la Loi de l'impôt sur le revenu—qu'il évite d'expliquer dans son communiqué ou dans sa déclaration—il va déposer la législation habilitante qui modifiera en particulier les dispositions touchant les bénéficiaires âgées.

La raison pour laquelle je m'inquiète, monsieur le Président, est que, chaque membre de cette Chambre, reçoit, normalement au mois d'avril, des appels de citoyens âgés courroucés et affolés dont le supplément de revenu garanti n'a pas été renouvelé.

Dans sa déclaration, le Ministre devrait donner plus d'explications sur les revenus qui sont redéfinis et sur les répercussions de cette nouvelle définition sur les personnes âgées.

Il en parle comme d'un avantage, déclarant qu'une modification sera effectuée pour assurer le niveau actuel de supplément de revenu garanti.

Je demande donc qui subira des réductions et quelle est la redéfinition aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu qui aura des effets négatifs sur les personnes âgées et les anciens combattants?

Le ministre déclare que près de 40 000 personnes seront touchées, mais qu'elles n'ont rien à faire puisque le ministère prendra toutes les mesures nécessaires.

Il ne suffit pas, monsieur le Président, de dire aux citoyens âgés deux jours avant Noël que la Loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée, que la définition de «gains» contenue dans cette loi sera modifiée, de déclarer que cela pourrait avoir des répercussions sur 40 000 personnes âgées et 4 500 anciens combattants et d'ajouter: «Nous nous proposons de déposer un projet de loi qui annulera toutes les retombées négatives de ces changements à la Loi de l'impôt sur le revenu».

Je crois que le ministre doit donner aux personnes âgées de notre pays des explications beaucoup plus précises. J'aimerais savoir quels changements exactement on se propose d'apporter à cette loi et pour quelle raison le ministre fait cette déclaration à ce moment, déclaration qui va semer la panique parmi les personnes âgées et les anciens combattants.

Une voix: C'est vous qui leur faites peur.

Mme Copps: Et il ajoute: «Ne vous en faites pas, le ministère se mettra en rapport avec chacun de vous.»

Eh bien, monsieur le Président, nous savons que . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je regrette, mais c'est une question très importante. Il s'agit du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. J'estime que le ministre doit donner plus de renseignements à ces personnes touchant la nature des changements qui ont été apportés et aussi qu'il doit nous dire comment nous pouvons avoir l'assurance que le ministère réussira à se mettre en rapport individuellement avec 40 000 personnes âgées dont la subsistance dépend du supplément du revenu garanti.

La déclaration du ministre est déroutante et doit être explicitée.

Des voix: Bravo, bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, tout en acceptant l'intention de la déclaration du ministre, je peux dire que, comme nombre d'autres députés dans cette Chambre, j'ai eu des appels téléphoniques et des lettres de personnes âgées qui ne comprennent pas pourquoi leurs prestations ont été réduites lorsqu'elles ont des revenus d'emploi—revenus dont elles ont désespérément besoin pour survivre.

• (1220)

Nous sommes certainement favorables à ce que l'on désir éviter que les bénéficiaires de pension de vieillesse, d'allocations de conjoint et d'allocations d'ancien combattant voient leurs prestations diminuer par suite des modifications de la loi fiscale. Je suis cependant d'accord avec mon collègue qui estime qu'il faudrait avoir des explications beaucoup plus détaillées sur cette question, particulièrement pour nos personnes âgées. Il ne serait pas trop difficile, semble-t-il, qu'un texte explicatif leur soit envoyé avec leur prochain chèque. Nous tous dans cette Chambre avons très hâte d'avoir d'autres informations également.

Ces personnes âgées doivent être protégées. Elles ont planifié leur vie en fonction des pleines prestations que leur assurent les lois actuelles et ne s'attendent pas les voir diminuer à cause de changements à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je note que dans son communiqué le ministre déclare que sa décision est «conforme à l'engagement pris par le gouvernement de protéger les retraités et les anciens combattants ayant des revenus limités». Pourquoi le ministre et son gouvernement ne se sont-ils pas autant préoccupés des familles qui élèvent des enfants avec des revenus limités? Pourquoi le ministre continue-t-il de tolérer une réduction des allocations et prestations familiales résultant de la politique de désindexation de son gouvernement qui a été imposée aux prestations familiales? Le régime fiscal des conservateurs ne traite pas équitablement les familles qui ont des enfants et j'espère que le ministre corrigera cette situation dans son prochain budget.

Je le prie de proposer des mesures qui réindexent complètement les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Je sais que les anciens combattants et les autres pensionnés et leur conjoint voudront que leurs petits-enfants soient protégés contre la pauvreté. Par conséquent, je lui demande de travailler à ces deux mesures qui sont de la plus haute importance pour les plus jeunes et les plus âgés de notre société.

* * *

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

LA TENUE AU CANADA DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SCIENTIFIQUE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, en qualité de président de l'Association parlementaire Canada-Europe, j'aimerais signaler à la Chambre, surtout en raison du fait qu'il y a ici tant de nouveaux députés, que le Canada, plus particulièrement le Parlement du Canada, sera l'hôte d'une très importante conférence du 6 au 15 juin 1990.

Cette conférence est la septième conférence parlementaire scientifique organisée sous les auspices de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. On s'attend que 150 parlementaires et scientifiques provenant de 21 Conseils des pays européens membres, et des six autres pays de l'OCDE, assisteront à cette conférence à Ottawa.

Cette conférence donnera au Canada l'occasion de mieux sensibiliser le milieu scientifique international à tout ce que le Canada a à offrir dans différents domaines scientifiques. Parallèlement à cette rencontre elle-même, nous voudrions attirer l'attention des délégués sur les progrès technologiques du Canada et leur en donner des preuves évidentes dans la région d'Ottawa. Dans le domaine du développement technologique et environnemental nous avons vraiment quelque chose à dire, quelque chose dont on ne parle pas et qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde.

Compte tenu de l'importance que le gouvernement du Canada et la population canadienne accordent à toutes les questions touchant l'environnement, le Comité exécutif canadien a demandé que les participants canadiens ouvrent une discussion sur la question du changement environnemental mondial, discussion qui portera, entre autres, sur les problèmes de surveillance et d'évaluation de la pollution et sur les adaptations technologiques dont nous avons urgemment besoin dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'agriculture. Cette demande a été approuvée par le Conseil de l'Assemblée parlementaire de l'Europe la semaine dernière.

Cette conférence signalera au monde entier que le Canada et les parlementaires canadiens sont prêts à aller de l'avant et à relever les défis que le premier ministre a présentés aux gouvernements du monde à la conférence sur l'atmosphère en changement qui a eu lieu à Toronto en juin. Le défi: créer un droit international de l'atmosphère d'ici 1992.

Le monde a besoin de leadership dans le domaine de l'environnement; le Canada et ses parlementaires ont répondu.

* * *

PROJET DE LOI PUBLIC D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

AVIS DE PRÉSENTATION

M. le vice-président: Je crois comprendre que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) souhaite présenter un projet de loi. Toutefois, nous ne l'avons pas pour l'instant.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'avais l'intention aujourd'hui de présenter un projet de loi qui aurait modifié le Code criminel pour protéger l'enfant à naître. Le bureau de la Chambre m'a indiqué que même si ce projet de loi figure au *Feuilleton*, il n'a pas encore été déposé au bureau, ce qui m'empêche de le présenter aujourd'hui.

J'ai par ailleurs appris qu'une fois cette affaire réglée, il pourra être présenté plus tard aujourd'hui avec le consentement de la Chambre. Je demande que la Chambre m'autorise à le faire.

M. Lewis: D'accord.

M. le vice-président: Très bien.

* * *

LE CODE CRIMINEL

RENVOI D'UNE MESURE MODIFICATIVE À UN COMITÉ PERMANENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis et je crois que vous conclurez qu'ils sont d'accord pour que les deux motions suivantes soient proposées, ce que je vais faire immédiatement sans débat. Je propose donc:

> Que, conformément au sous-alinéa 195(2)(1) de la Loi modifiant le Code criminel (prostitution), chapitre 51 des Statuts du Canada de 1985, le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général soit chargé de l'examen de cette loi.

M. le vice-président: L'honorable président du Conseil du Trésor a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes prêts à accepter cet ordre, mais j'aimerais porter à l'attention de la Chambre le fait qu'on vient tout juste de me signaler un problème possible.

Contrairement aux règles établies, le comité de sélection de la Chambre ne s'est pas encore réuni. Par conséquent, aucun comité n'a encore été constitué. Je pense qu'il faut souligner que le gouvernement s'est montré négligent dans l'exercice de cette responsabilité, que lui confie le Règlement. Je veux bien que les obligations que la loi impose à cette Chambre soient respectées, mais et je pense qu'il convient de signaler que le comité de la justice n'a pas encore été constitué.

M. Lewis: Monsieur le Président, avant que vous mettiez la motion aux voix, je dirai à mon honorable ami que nous nous efforçons d'observer la loi en désignant le comité approprié et que c'est sur cette base que nous avons procédé. Nous envisagerons très prochainement la constitution du comité de sélection.

M. le Président suppléant: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Motions

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-2

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, la deuxième motion intéressera probablement davantage la Chambre. Je propose:

Qu'immédiatement après le vote sur la troisième lecture de projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le Président ajournera la Chambre jusqu'à nouvelle convocation de la présidence en vue de la réception d'un message du Sénat concernant la sanction royale de ce projet de loi; et

Qu'immédiatement après la sanction royale de ce projet de loi, une motion portant révocation de l'ordre de la Chambre du 16 décembre 1988 relatif aux heures de séance sera réputée avoir été proposée par un ministre de la couronne et le Président tiendra sur-le-champ cette motion pour adoptée et ajournera la Chambre jusqu'à onze heures, le lundi 6 mars 1989;

Que, toutefois, dans le cas de tout autre message du Sénat relatif à ce projet de loi, le Président convoquera la Chambre pour l'étude de ce message dans les 48 heures de la réception de celui-ci, auquel cas les dispositions prévoyant le report des votes par appel nominal ne s'appliqueront pas.

Pendant que le page apporte la motion au Président, je pourrais signaler à la Chambre que, puisque la date du 6 mars raccourcira le temps dont disposera la Chambre pour étudier le Budget. Je promets, au nom du gouvernement, que, dans ce cas, nous allouerons une semaine additionnelle pour permettre à la Chambre d'étudier le Budget.

• (1230)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous avons entendu la motion. Nous avions déjà été consultés à ce sujet. Comme je l'ai indiqué au leader parlementaire suppléant du gouvernement, nous sommes prêts à accepter la motion sous la forme dans laquelle elle a été proposée à la lumière de l'engagement pris par le leader parlementaire suppléant du gouvernement.

Une des fonctions les plus importantes des membres de l'opposition à la Chambre—et, en fait, de tous les membres—est d'examiner comme il se doit les prévisions de dépenses du gouvernement et ce qu'elles signifient en égard à la politique globale du gouvernement. Habituellement, la date d'échéance de présentation du Budget des dépenses principal à la Chambre se situe, si je ne me trompe pas, vers le 1er mars. Si nous sommes d'accord, sans l'engagement du leader parlementaire suppléant du gouvernement, pour commencer le 6 mars, le temps prévu par le Règlement pour l'étude du Budget des dépenses sera considérablement abrégé, ce qui, à mon avis, ne servirait pas les intérêts de la Chambre ni ceux du Canada en général.

Comme le leader parlementaire suppléant du gouvernement a fait part de l'engagement qu'il vient de prendre, nous sommes prêts à accepter d'un consentement unanime la motion telle qu'elle a été proposée.

M. le vice-président: Le président du Conseil du Trésor a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(la motion est adoptée.)

* * *

PETITIONS

LA RÉVISION DES LOIS CONCERNANT LA PROSTITUTION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je pense qu'il est particulièrement opportun qu'après la déclaration faite il y a quelques instants par le leader parlementaire suppléant du gouvernement je présente cette pétition. La pétition que j'ai l'honneur de présenter provient de nombreux résidents de Strathcona, quartier résidentiel de Vancouver-Est qui compte une très imposante population scolaire.

Les résidents de cette communauté déclarent qu'attendu que leur communauté est maintenant gravement menacée d'être détruite par les prostituées, leurs souteneurs ainsi que la saleté, la maladie, la violence, les crimes et le dérangement qui les accompagnent; attendu que les résidents du voisinage sont victimes de ces scandaleuses activités, subissent de plus en plus d'entrées par effraction, d'injures, de menaces de violence dans leurs rues, au point qu'ils ne se sentent plus en sécurité; attendu que les lois actuelles régissant le racolage dans les rues à des fins de prostitution sont complètement inadéquates et inefficaces; attendu que les représailles, la destruction et le dérangement dans les quartiers résidentiels peuvent être fortement réduits ou éliminés, et que les sommes dépensées pour couvrir les coûts excessifs de la surveillance policière et des poursuites devant les tribunaux pourraient être utilisées plus efficacement ou réduites, les pétionnaires demandent instamment au Parlement de revoir les lois régissant le racolage dans les rues à des fins de prostitution, dans des endroits se trouvant dans des quartiers résidentiels, des garderies, des écoles, des églises, des parcs et des terrains de jeu, ou à proximité, pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens.

Cette pétition porte de nombreuses signatures, y compris celles de beaucoup de représentants de la communauté chinoise de Strathcona. J'espère que nous passerons très vite à l'examen de ces lois.

L'INCLUSION DES OEUFS DANS LA LISTE DE MARCHANDISES D'IMPORTATION CONTRÔLÉE

M. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition de quelques résidents du Canada, du sud-ouest de l'Ontario en particulier, qui représentent les producteurs d'oeufs à couver du Canada. Ils se sont regroupés pour créer une Agence canadienne de commercialisation des oeufs à couver, en vertu de la Loi sur l'Agence nationale de commercialisation des produits agricoles, dans le but d'adapter leur production aux exigences du marché canadien.

Toutefois, leurs efforts ne serviront à rien à moins que les oeufs à couver ne soient ajoutés à la liste de marchandises d'importation contrôlée. Par conséquent, ces pétitionnaires demandent instamment au Parlement et au gouvernement de remplir cet engagement à l'égard des producteurs canadiens et d'annoncer que ce produit sera ajouté à la liste de marchandises d'importation contrôlée pour assurer ainsi une certaine stabilité à ces producteurs dont l'industrie disparaîtra si aucune mesure n'est prise sous peu.

Faites en sorte que ce Noël soit joyeux pour les représentants de ce secteur de l'agriculture canadienne.

[*Français*]

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—L'APPLICATION DES ARTICLES 33(2) ET 57 DU RÈGLEMENT

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, les dispositions de notre Règlement prévoient que lorsqu'un ministre se lève et fait une déclaration sous la rubrique Affaires courantes ordinaires, et nous avons eu une déclaration d'un ministre aujourd'hui, un député de l'opposition ou des deux partis de l'opposition peut, dans un temps semblable ou presque égal, répondre à cette déclaration.

Or, l'article 33(2) du Règlement stipule, et je cite:

> La période prévue pour les affaires émanant du gouvernement est prolongée d'une période correspondant à la période consacrée à la prise en considération des affaires prévues au paragraphe (1) du présent article, comme il suit:

Et là, le vendredi, le temps est ajouté à la fin de la journée, et nous devrions donc, aujourd'hui, si on suit l'article 33(2), ajouter la période de temps qui a été utilisée pour la déclaration du ministre et la réponse des partis de l'opposition.

J'ai remarqué que vous n'avez pas indiqué à la Chambre qu'il y avait une disposition à cet effet. Comme d'habitude, vous le dites juste avant l'appel des Affaires courantes ou de l'Ordre du jour.

Je me demande si, de l'opinion de la Chambre ou de la Présidence, l'article 57 qui régit les délibérations, la clôture ayant été appliquée au débat, nous devons croire que l'article 57, qui stipule que les questions devraient être réglées sans délai, l'emporte sur l'article 33(2).

Je demanderais à la Présidence de nous donner des indications à cet effet pour qu'il soit clair que, lorsque moi et mon caucus avons demandé il y a quelques minutes à la Chambre de restreindre le temps alloué à chaque député, qui est de 20 minutes par discours, afin de permettre à un plus grand nombre de députés de parler, nous ne devrons pas encore, à cause d'un règlement qui est interprété d'une façon peut-être différente de celle que je voie, ajouter à 1 heure demain matin un temps qui a été pris pour les déclarations de ministres.

Je demanderais à la Présidence de nous dire quel article, 57 ou 33(2), va prévaloir ici.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député, avec son intelligence habituelle, connaît le Règlement de la Chambre et je l'en félicite. Je crois que sa question est pertinente. De la part du gouvernement, il n'y a pas de problème en ce qui touche l'interprétation de l'article 57 qui, à mon avis, doit s'appliquer.

M. le vice-président: Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier et le député de Calgary-Ouest pour leurs interventions.

Effectivement, lorsque on lit les articles 33 et 57, on voit facilement qu'il y a un conflit entre les deux. Je vais prendre la position suivante: Selon moi, l'article 57, dans ce cas-ci étant une mesure d'exception, devrait avoir préséance sur l'article 33. Cependant, je pense qu'il serait peut-être une bonne chose que le Comité de la procédure étudie la question et, advenant un rapport d'un côté ou de l'autre, du Comité de la procédure, je suis sûr que la Chambre agira en conséquence.

Je remercie les deux députés de leurs interventions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit maintenant lu une troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Axworthy (p. 640).

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Logement): Monsieur le Président, j'aimerais traiter de deux ou trois points pendant les quelques minutes qui me restent. Je pense qu'il faut tout d'abord dire aux gens qui suivent ce débat que nous étudions un amendement présenté par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy). Les libéraux sont revenus à la Chambre pour débattre le projet de loi, mais ils n'ont fait que de l'obstruction. Ils ont demandé la tenue de votes pour autoriser le dépôt d'un projet de loi et la première lecture de ce dernier. Il était bien évident que nous devions prendre des mesures pour qu'il soit adopté à la Chambre dans un délai raisonnable et à la suite d'une étude raisonnable. Ce qui a été fait. Nous en sommes maintenant à la troisième lecture. Cet amendement est une autre tactique des libéraux pour retarder le processus. Premièrement, nous rejetterons l'amendement en votant contre.

• (1240)

Deuxièmement, je veux parler de la campagne qu'a lancée l'Église Unie contre l'Accord du libre-échange. L'Église Unie du Canada, dont mon père a été ministre pendant un certain nombre d'années, a inséré des feuillets dans les bulletins paroissiaux pendant la campagne d'opposition à l'Accord du libre-échange. Nous avons entendu des gens critiquer les sociétés qui faisaient de la publicité en faveur du libre-échange, mais des syndicats comme le CTC et les TUA en ont fait également. Mel Hurtig et Maud Barlow en ont fait. Cela ne comptait-il pas?

Permettez-moi de citer un extrait des délibérations du comité chargé d'étudier le projet de loi C-130, extrait qui nous éclaire sur la position de l'Église Unie. Le voici:

> L'Église Unie du Canada a jugé que l'Accord limitait notre capacité, en tant que société démocratique, d'utiliser notre capital et nos ressources à des fins nationales utiles. Elle a déclaré que, à tout prendre, l'Accord n'était pas dans l'intérêt général de la population canadienne. Elle a donc demandé au gouvernement du Canada de suspendre toute autre mesure visant à mettre l'Accord en oeuvre, jusqu'à ce que la population du Canada ait été consultée de façon démocratique.

Eh bien! Elle a maintenant été consultée, mais je n'ai pas entendu l'Église Unie dire qu'elle appuyait cette mesure.

Je suis allé à l'église dimanche dernier, et j'ai en main aujourd'hui le bulletin paroissial. Il est curieux que l'Église Unie s'élève contre l'Accord de libre-échange, qu'elle dise qu'il sera désastreux pour le Canada. Ce bulletin de Noël, publié par l'Église Unie et intitulé «Réjouissons-nous, le Messie s'en vient», a été imprimé aux États-Unis d'Amérique. Voilà comment l'hypocrisie a affligé ce débat.

Mme Copps: Qu'avez-vous contre l'Église Unie?

M. McDermid: Je ne pouvais pas en croire mes yeux dimanche dernier. J'exhorte l'Église Unie à appuyer l'Accord et à faire en sorte qu'il soit avantageux. C'est tout ce que nous demandons. Nous l'adopterons ce soir. Puis, la semaine prochaine, nous nous rendrons au Sénat afin d'obtenir la sanction royale, de sorte que les entrepreneurs et les innovateurs du pays puissent retourner à leur travail et faire du Canada un pays meilleur et plus prospère.

Je tiens à remercier certaines personnes pour le travail qu'elles ont accompli ces trois dernières années. Les trois ministres concernés, l'honorable James Kelleher, l'honorable Pat Carney et l'actuel ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), ont consacré beaucoup de temps à cet accord et ont accompli un travail admirable. Ils m'ont également permis d'y participer activement; je leur en suis reconnaissant.

Je tiens à remercier l'ambassadeur Reisman, l'ambassadeur Ritchie et le personnel du bureau des négociations commerciales, qui ont consacré des heures incalculables à l'Accord, négociant et entrant en consultation avec les comités consultatifs sectoriels, et le Comité consultatif sur le commerce extérieur. Je tiens également à remercier une foule d'autres personnes. On critique souvent nos bureaucrates, les accusant d'être fainéants et de ne pas faire un surcroît d'efforts. Ces personnes ont travaillé des nuits et des week-ends durant. Elles se sont fréquemment rendues aux États-Unis au cours des négociations. Il faut les en féliciter. L'ambassadeur Reisman, l'ambassadeur Ritchie et le personnel du bureau des négociations commerciales, qui ont offert de si bons conseils, m'ont appris énormément de choses.

Enfin, je tiens à remercier le premier ministre (M. Mulroney). Je veux rappeler quatre décisions qui ont mené au libre-échange, quatre décisions cruciales que le premier ministre a prises, en faisant preuve de courage et de leadership.

La première, qui date de 1985, a été de s'orienter vers le libre-échange avec les États-Unis. A titre de candidat, en 1983, le premier ministre partageait une opinion déjà répandue à l'égard du libre-échange: le Canada était trop faible sur le plan économique, les Canadiens n'avaient pas assez confiance dans leur pays. Il aurait mis sa carrière politique en péril s'il avait pensé autrement. Mais, en tant que premier ministre, en 1985, fort des multiples preuves se dégageant d'une foule d'études, il s'est rendu compte des perspectives qu'offrait l'Accord de libre-échange, de la menace du protectionnisme en l'absence d'un accord de libre-échange et de la maturité acquise par ce grand pays qu'est le Canada.

Le premier ministre avait un choix à faire. Il a dit «oui», malgré les risques politiques que ce choix comportait. Il a décidé en faveur de ce qui serait avantageux pour le Canada.

La deuxième possibilité lui a été offerte en mai 1986, quand le vote permettant de commencer les négociations sur le libre-échange a littéralement scindé (dix contre dix) le Comité sénatorial des affaires étrangères. N'était-ce pas, sur le plan politique, une bonne occasion d'oublier le projet d'accord de libre-échange?

Le premier ministre a encore une fois dit oui, en dépit des risques que sa décision pouvait engendrer au niveau politique. Il était persuadé que les Canadiens avaient besoin de libéraliser leurs échanges commerciaux avec les États-Unis pour que le pays devienne plus fort et plus prospère.

La troisième décision a été prise en août 1987. Il ne restait plus qu'un mois avant la fin des négociations. M. Reisman a déclaré au premier ministre que les États-Unis n'avaient pas offert ce dont le Canada avait besoin pour que cette entente soit avantageuse pour lui. Le premier ministre a alors autorisé M. Reisman à rompre les négociations.

Il fallait du courage pour prendre une telle décision. Elle compte maintenant parmi les plus importantes initiatives gouvernementales. En se retirant des négociations, le gouvernement prenait des risques. L'avenir nous a prouvé que nous avons eu raison de le faire car, quelques jours avant la fin des négociations, les États-Unis ont mis sur la table les propositions qui rendaient l'entente avantageuse pour le Canada.

Le premier ministre avait le choix. Il a donné carte blanche à Simon Reisman en lui précisant de se retirer si l'offre des États-Unis n'était pas assez intéressante et d'accepter leur offre si le départ des négociateurs canadiens donnait les résultats escomptés.

La quatrième décision a été prise durant la campagne électorale, après la publication des résultats du premier sondage Gallup qui a suivi le débat télévisé. Les experts, les prophètes politiques et les observateurs avertis comme le chef du CTC croyaient que le premier ministre subirait un échec cuisant avec son accord de libre-échange. Le premier ministre ne l'a pas cru un instant.

Le premier ministre savait que l'Accord de libre-échange serait avantageux pour le Canada. Il savait aussi qu'il ne lui restait que quelques semaines pour réfuter les allégations injustifiées de l'opposition ou pour tenter d'attirer l'attention des Canadiens sur d'autres questions. Il s'est alors évertué à montrer la fausseté de ces affirmations. Il a décidé de lutter, d'avoir le courage de ses opinions et de défendre ce qui, selon lui, allait dans l'intérêt de la nation. C'est ainsi que lui et son parti ont gagné les élections.

Je viens de vous parler des quatre décisions qui ont décidé du sort du libre-échange. Bien que ces décisions aient été rendues par un gouvernement et un parti, il faut avouer qu'elles ont été prises par le premier ministre lui-même. C'est lui qui a couru des risques. C'est lui qui a pris les bonnes décisions. Il a fait preuve de courage et a montré qu'il possédait des qualités de chef. les Canadiens pourront ainsi profiter du libre-échange pendant des dizaines d'années.

J'attends avec impatience le vote de ce soir, l'adoption du projet de loi par le Sénat et la sanction royale qui sera accordée la semaine prochaine. Le Canada pourra enfin agir comme un chef de file qui se prépare à entrer dans le XXI^{e} siècle.

M. le vice-président adjoint: Nous reprenons le débat avec le député de Cardigan.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): J'aimerais féliciter l'honorable John Fraser d'avoir été élu une nouvelle fois Président de la Chambre des communes.

J'aimerais également remercier les électeurs de Cardigan de m'avoir fait confiance. C'est un grand privilège pour moi de les représenter au Parlement. Je désire remercier mes commettants d'avoir reconnu mes mérites, et je souhaite leur dire à quel point je suis heureux de participer à cet important débat sur le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, mieux connu sous le nom d'entente de libre-échange Mulroney-Reagan.

La majorité des Canadiens s'oppose à cet accord. Ainsi, dans ma circonscription de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard, près de 90 p. 100 des électeurs ont voté contre.

M. McDermid: Quatre-vingt-dix p. 100 des électeurs ont voté contre.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de désigner l'entente sous son vrai nom: Accord de libre-échange.

M. McDermid: Vous avez raison.

M. Blackburn (Brant): Vous pouvez l'appeler comme vous voulez. Attendez que je me lève!

M. le vice-président: Vous pouvez utiliser les mots «président Reagan», mais lorsque vous parlez du premier ministre, vous devez l'appeler «premier ministre».

M. Blaikie: L'entente «premier ministre-Reagan». C'est bien.

• (1250)

M. MacAulay: Cet accord commercial opposera les agriculteurs canadiens aux agriculteurs américains, et ce sera tout à l'avantage des grandes sociétés. En fin de compte, celui qui vend au prix le plus bas fixe le prix du marché des produits agricoles à leur sortie de la ferme. Les agriculteurs seront forcés de se concurrencer entre eux et les revenus agricoles diminueront. Cet accord profite aux grandes sociétés, mais les agriculteurs, des deux côtés de la frontière, seront pénalisés.

Toutefois, ils ne sont pas les seuls qui risquent gros. Nos exportateurs de poissons se sentent également menacés par leurs concurrents américains. Au cours des trois dernières années, l'industrie de la pêche a dû lutter à deux reprises contre le protectionnisme américain.

En janvier 1985, le département américain du Commerce a imposé un droit de 24 p. 100 sur nos exportations de morue salée. Et ce n'était qu'un avant-goût. En mars 1986, un droit de 5,8 p. 100 a été imposé sur nos exportations de poissons de fond frais. Sans aucun doute, si les Américains avaient considéré que les prestations saisonnières d'assurance-chômage comme des subventions injustes, les droits prélevés auraient été d'au moins 15 p. 100. Parce que les prestations d'assurance-chômage sont également versées à d'autres Canadiens, elles n'ont pas été considérée comme une subvention injuste sous le régime de la loi américaine actuelle. Mais si les Américains modifient leurs lois, nos pêcheurs pourraient devoir payer un prix très élevé.

Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais citer un extrait d'un communiqué de presse du 7 février 1986:

> Le ministre du Commerce extérieur fait également remarquer qu'en mettant fin au PABP, on supprime également un programme que le gouvernement des États-Unis considérait comme une subvention qui justifiait l'imposition de droits compensatoires.

Je faisais allusion naturellement au Programme d'aide aux bateaux de pêche, qui a été aboli par le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Un programme a donc déjà été supprimé. Nous n'avons pas eu besoin de mettre en péril nos industries primaires que sont l'agriculture et la pêche pour obtenir le libre-échange dans le cas de 80 p. 100 de notre commerce bilatéral, alors pourquoi faudrait-il le faire pour les 20 p. 100 qui restent?

Je m'inquiète également pour nos programmes sociaux, dont l'assurance-chômage. Les pêcheurs américains reçoivent-ils des prestations d'assurance-chômage? Non. Les pêcheurs canadiens continueront-ils d'en recevoir lorsque nos économies auront été harmonisées? Non. Ces programmes ne sont pas protégés par l'Accord. On précisera après la signature de l'Accord ce qu'on entend par des subventions injustes, lorsque nos économies seront davantage intégrées. Ne nous leurrons pas. La population des États-Unis est dix fois plus nombreuse que celle du Canada et l'harmonisation signifie par conséquent la façon de faire américaine.

J'aimerais aborder brièvement la question de la culture des pommes de terre. Je m'y intéresse personnellement parce que je possède des intérêts dans cette industrie. Je m'oppose catégoriquement à l'imposition de droits d'inspection des pommes de terre. L'harmonisation des lois dans ce domaine entraînera l'affaiblissement de nos normes. Par exemple, de nombreux États américains n'ont pas adopté de mesures adéquates de lutte contre la pourriture. Tous les habitants de Cardigan et de l'Île-du-Prince-Édouard savent que nous perdrons nos marchés d'exportation si ces mesures ne sont plus aussi rigoureuses. En fin de compte, l'Île-du-Prince-Édouard perdrait ses marchés européens.

Je m'inquiète également pour l'industrie laitière. En vertu de cet accord, les prix du lait de consommation et du lait industriel diminueront de façon à correspondre à ceux des États-Unis.

M. T.K. Warley, professeur en économie agricole à l'Université de Guelph, a écrit un article spécialisé intitulé «What would Free Trade Mean to Agriculture»? (Quelle sera l'incidence du libre-échange sur l'agriculture?) Il déclare dans son article que les prix diminueront de 20 à 40 p. 100, au Canada, lorsqu'il leur faudra s'ajuster à ceux des États situés près de la frontière. Les profits diminueront en conséquence et on essuiera des pertes d'environ 1,5 milliard de dollars pour ce qui est de la valeur des contingentements; cela marquera également la fin de la gestion de l'offre.

En ce qui concerne le lait industriel, M. Warley écrit que les prix diminueront d'au moins 20 p. 100, étant donné que le niveau de soutien aux États-Unis est moins élevé. Il y aura une baisse des profits et une perte d'environ 3,5 milliards de dollars pour ce qui est de la valeur des contingentements; on assistera à la fin des organismes de mise en marché à l'échelle nationale et du partage des marchés provinciaux.

J'aimerais également aborder la question du développement régional. Les programmes de développement régional sont de première importance dans les provinces atlantiques. L'Accord ne dit pas quels types de subventions gouvernementales seront permises.

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz, a menacé de na pas appuyer tout accord qui porterait atteinte aux offices de commercialisation agricole. Une étude du ministère de l'Expansion industrielle régionale, ayant pour titre «*Adaptation des régions du libre-échange*», avait projeté que l'industrie de la pomme de terre aurait beaucoup à perdre du libre-échange, puisqu'il était à prévoir que l'industrie américaine de la pomme de terre envahisse la marché du sud de l'Ontario.

L'Accord ne protège en rien les programmes de développement régional. L'Accord de libre-échange concourra-t-il à réduire les disparités régionales du Canada? Le chef du Parti libéral, M. John Turner, a donné des éléments de réponse à cette question dans un discours prononcé à Halifax au mois de décembre 1987:

> Si l'accès du marché américain est le remède contre les disparités régionales, pourquoi n'a-t-il pas aidé à faire disparaitre celles du Dakota du Nord, du Montana, de l'Idaho ou du Mississippi? Ces États ont accès au marché américain depuis leur entrée dans l'Union et pourtant ils sont toujours aux prises avec de très graves problèmes de disparités régionales.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos du libre-échange, mais le temps me manque.

En conclusion, à titre de député de Cardigan, dans Île-du-Prince-Édouard, je reconnais l'importance du commerce international. Notre agriculture et nos pêches, pour ne nommer que deux de nos plus importantes industries d'exploitation des ressources naturelles, ont besoin des marchés extérieurs. Le Parti libéral a toujours été en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce, mais il est contre cet accord parce qu'il sera défavorable au Canada.

Les Canadiens sont fiers de leur culture et de leur patrimoine, et les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard le sont encore plus. Cette province n'est-elle pas le berceau de la Confédération?

J'ai été élu par les habitants de la circonscription de Cardigan qui ont voté en masse contre cet accord, et j'entends être fidèle au mandat qui m'a été confié.

Des voix: Bravo!

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre réélection comme président. Les députés remercient leur collègue de Vancouver-Centre (M^me^ Campbell) qui s'est exprimée avec autant d'éloquence dans son premier discours à la Chambre la semaine dernière. Je me joins à elle et à tous ceux qui ont rendu hommage au Président pour sa contribution, la patience et la dignité dont il a fait preuve dans sa tâche, qui consiste à faire respecter le décorum et à insuffler un peu de civilité dans nos débats à la Chambre.

Je tiens également à féliciter tous ceux qui président à nos débats. J'aimerais enfin féliciter d'une façon particulière le Président suppléant, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) qui, pendant les vingt ans où il a siégé comme député, a servi l'Alberta avec brio. Pour quelqu'un comme moi qui vient de Calgary, c'est tout un hommage que je rends à quelqu'un qui a déjà porté les couleurs des Esquimaux d'Edmonton. Je remercie également les services du greffier de l'aide qu'ils ont offerte, particulièrement aux nouveaux députés.

• (1300)

Je remercie les gens de Calgary-Sud-Est de m'avoir accordé le privilège de les servir pendant cette 34^e^ législature. Calgary-Sud-Est est une circonscription nouvelle et diversifiée qui reflète le dynamisme d'une nation en plein épanouissement; elle est formée de deux parties des circonscriptions servies durant la législature précédente par la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) et le député de Calgary-Est (M. Kindy); la nouvelle circonscription de Calgary-Sud-Est a hérité de la tradition de service exemplaire au Canada. Les députés se rappelleront de John Thompson et de Peter Bawden, qui ont représenté l'Ouest avec vigueur et que je remercie de leur encouragement et de leurs conseils.

Ma circonscription a également été servie avec distinction par Carl Nickle, le sénateur Harry Hays et Arthur Smith, qui ont tant apporté à ma ville natale, ainsi que par le très honorable R. B. Bennett, ancien premier ministre du Canada, puis par le juge Manley Edwards dont le fils Douglas, un de mes meilleurs amis, suit la tradition familiale de servir notre collectivité.

Un sentiment de fierté, l'esprit d'entreprise, le souci du prochain et la participation communautaire caractérisent la circonscription de Calgary-Sud-Est. Cette année, nous avons partagé la fierté de tous les gens de Calgary et de tous les Canadiens à l'occasion des «meilleurs» jeux olympiques d'hiver de tous les temps. Nous avons montré au monde une ville amicale et vibrante, vouée à l'excellence.

Mes électeurs savent ce qu'ils veulent et sont prêts à travailler fort pour atteindre leurs buts. J'ai frappé à plus de 25 000 portes pendant la campagne électorale, et les électeurs de ma circonscription m'ont dit qu'ils voulaient participer aux grands mouvements de la vie canadienne, qu'ils voulaient prendre part aux décisions qui influencent leur vie et qu'ils sont confiants de pouvoir faire concurrence aux meilleurs et plus de 32 000 électeurs de ma circonscription ont dit «oui, nous voulons le libre-échange».

J'ai écouté tous les discours prononcés sur le libre-échange par les députés, chacun représentant une région du Canada, chacun exprimant le point de vue de sa circonscription, selon son expérience et sa vision du

Canada. Il y a des divergences dont je parlerai tout à l'heure, mais il y a aussi un remarquable consensus. Les deux côtés de la Chambre ont en commun le sens de l'équité et la tolérance. Tous, nous sommes canadiens, nous respectons les vues des autres, nous voulons consulter, discuter et arriver à un consensus.

Dans un discours prononcé la semaine dernière devant la *Americas Society*, à New York, le ministre des Finances du Canada (M. Wilson) déclarait:

> A certains moments de son histoire, une nation doit faire des choix difficiles et importants pour son destin économique. Nous avons vécu ce moment lors des dernières élections. Les Canadiens ont dû faire un choix historique: continuer le mouvement global amorcé vers la libéralisation et l'amélioration du commerce ou régresser en accroissant le protectionnisme.

A Calgary, comme le faisait remarquer le premier ministre (M. Mulroney), nous savons, pour en avoir fait la pénible expérience, ce qui arrive lorsque l'on fait les mauvais choix, lorsque l'on s'efforce de nager à contre courant ou de résister à la tendance mondiale vers la libéralisation du commerce, comme ce fut le cas avec la politique énergétique et la politique sur les investissements. Il suffit de regarder l'Ouest canadien de la fin des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt pour se faire une idée des effets dévastateurs des mauvaises décisions qui ont été prises en matière de politique énergétique. Cela ne se reproduira plus.

Durant la campagne électorale, certains ont soutenu que le fait de voter pour l'Accord de libre-échange voulait dire abandonner les valeurs culturelles et sociales distinctes qui font l'identité canadienne. Nous croyons au contraire que l'Accord nous permettra de renforcer ces valeurs grâce à une plus grande prospérité économique et une plus grande confiance en nous-mêmes.

A la suite d'un débat profond et vigoureux, les Canadiens ont eu l'audace de choisir les perspectives de prospérité meilleure que promet l'Accord de libre-échange canado-américain. La décision a été prise parce que nous avions confiance, nous les Canadiens, en nos capacités d'affronter la concurrence et de nous tailler une place de choix dans un marché de plus en plus concurrentiel et parce que nous estimions avoir la maturité voulue en tant que nation distincte et dynamique.

La question a été débattue durant plus de 14 mois au Canada. Auparavant, la Commission royale d'enquête Macdonald avait tenu des audiences et interrogé les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le processus avait été très sain. Le débat avait cependant suscité diverses hypothèses et un certain climat d'hystérie, de sorte que bon nombre de Canadiens se demandaient s'ils trouveraient leur compte dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Lorsque l'Accord de libre-échange entrera en vigueur le 1er janvier 1989, il entraînera immédiatement un certain nombre de changements. Entre autres, les droits visant environ 15 p. 100 des échanges assujettis aux droits de douane seront complètement abolis. Dès que l'Accord aura force de loi, des produits comme le matériel informatique, les fourrures et les articles de fourrure, le poisson congelé, les aliments du bétail, les skis et les patins et, comme l'a souligné le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), le whisky, franchiront la frontière en franchise de droits s'ils sont d'origine canadienne ou américaine.

A la même date, une réduction de 20 p. 100 des droits s'appliquera au tiers environ des produits d'échange assujettis à des droits de douane. Il s'agit de produits comme les machines, la peinture, les meubles, le papier et les produits du papier, le bois dur, le contre-plaqué, le pétrole et les pièces automobiles d'après vente. Par la suite, au 1er janvier de chaque année, une autre tranche de 20 p. 100 des droits sera supprimée, de sort que, le 1er janvier 1993, les marchandises passeront en franchise.

Sur les biens restants, qui constituent 50 p. 100 du commerce bilatéral soumis à des droits de douane et qui comprennent des articles tels que les vêtements et les textiles, les appareils ménagers, la plupart des aliments conditionnés, les chaussures, les médicaments et les cosmétiques, etc., les droits de douane seront réduits de 10 p. 100 à la date d'entrée en vigueur et, par la suite, de 10 p. 100 chaque année jusqu'à leur disparition complète le 1er janvier 1998. les consommateurs canadiens seront les premiers à profiter de ces dispositions.

Il y a un aspect qui intéresse particulièrement la population de Calgary-Sud et c'est le fait que l'Accord donnera au Canada la possibilité de contrôler son avenir énergétique. L'industrie canadienne de l'énergie va prospérer dans un climat de concurrence, sans pour autant que le Canada perde sa capacité de contrôler la propriété étrangère et de réglementer l'industrie.

Aujourd'hui, le Canada a une industrie de l'énergie en plein essor qui emploie près de 275 000 Canadiens, et ce nombre n'arrête pas de croître. En 1985, nous avons produit pour plus de 60 milliards de dollars d'énergie et de produits énergétiques. L'énergie occupe la troisième place dans la liste de nos exportations les plus importantes et plus de 20 p. 100 de notre production totale est exportée aux États-Unis. En fait, nos échanges avec les Américains dans ce domaine ont dépassé les 12 milliards de dollars l'année dernière.

Il est simplement faux et trompeur de prétendre que le Canada s'est engagé à appliquer une «politique énergétique continentale». Aux termes des dispositions de l'Accord qui concernent l'énergie, le gouvernement fédéral et les provinces conservent le droit inaliénable de mettre en oeuvre des programmes énergétiques spéciaux. Les provinces productrices continueront à exercer tous leurs droits de propriété, à fixer les rythmes de production et à toucher des redevances.

L'Accord permet expressément au gouvernement d'adopter des mesures d'encouragement pour aider l'industrie à mettre en valeur de nouvelles ressources énergétiques, pour renforcer les mesures d'économie de l'énergie et pour mettre en oeuvre des politiques ayant pour objet de préserver la vitalité et la rentabilité de l'industrie pétrolière et gazière. Sous le régime de l'Accord, aucun des deux pays ne pourra imposer une taxe à l'exportation ou des droits sur les produits énergétiques à moins que la même taxe ne frappe les mêmes produits sur le marché intérieur. Les producteurs d'énergie canadiens pourront quand même obtenir un meilleur prix aux États-Unis qu'au Canada si le marché peut le supporter.

La suppression des droits de douane aura par ailleurs des répercussions considérables sur l'industrie pétrochimique qui occupe une si grande place dans l'économie de notre province. A elle seule, l'Alberta est à l'origine de 75 p. 100 de nos exportations aux États-Unis. Or, le méthanol et le polyéthylène canadiens sont actuellement assujettis à des droits américains de 18 p. 100 et 12,5 p. 100 respectivement. L'élimination de ces droits aura pour effet d'inciter l'industrie pétrochimique à transformer davantage ses produits sur place avant de les exporter aux États-Unis. Cette transformation permettra de diversifier l'économie et de créer de nouveaux emplois.

• (1310)

Dans le passé, de nombreuses politiques énergétiques se sont avérées néfastes pour cette importante industrie et, partant, pour les milliers de personnes de ma circonscription, de Calgary et de l'Alberta en général dont cette industrie est le gagne-pain et pour les consommateurs d'énergie du Canada. L'Accord de libre-échange est bon pour le secteur de l'énergie et il est bon pour le Canada.

Avant de passer à autre chose, je voudrais dissiper le mythe selon lequel le libre-échange concède aux Américains un accès illimité à nos ressources énergétiques. En fait, rien dans l'Accord ne force le Canada à fournir de l'énergie aux États-Unis sur demande. Les ressources appartiennent aux provinces et les autorités provinciales continueront de décider quand et comment elles seront mises en valeur. Le Canada reste libre de décider quand et où il peut exporter de l'énergie, d'en surveiller et d'en autoriser l'exportation et d'en vendre aux États-Unis au prix du marché. Les politiques actuelles du Canada sur la propriété dans le secteur énergétique ne changeront pas.

Conformément au chapitre 9 de l'Accord, le Canada conserve le droit d'imposer des restrictions à l'exportation de l'énergie pour plusieurs raisons, notamment en cas de pénurie ou pour assurer la conservation des ressources ou la stabilisation des prix intérieurs. L'Accord de libre-échange oblige seulement le Canada à assurer aux États-Unis leur part normale de la production canadienne si nous imposons des restrictions pour l'une ou l'autre de ces raisons.

Ce n'est pas nouveau, monsieur le Président. En tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie, nous nous sommes engagés il y a longtemps à partager notre pétrole en période de pénurie. Il s'agit aussi d'une notion fondamentale du droit commercial dans le cadre du GATT. De plus, c'est une simple question de justice.

Le libre-échange favorisera aussi l'agriculture de ma province en élargissant les débouchés pour les producteurs de boeuf, de veau et de porc. La suppression des droits de douane rendra les éleveurs de bétail et les producteurs de céréales et d'oléagineux plus concurrentiels aux États-Unis. Les producteurs de boeuf des Prairie exemptées des lois américaines sur l'importation de la viande dont ils bénéficieront donnera un accès élargi et plus sûr au marché américain.

Nous conservons le droit d'utiliser nos offices de commercialisation et nous gardons intact le système de gestion de l'offre pour les produits laitiers, la volaille et les oeufs qui est si important pour les producteurs agricoles canadiens.

Les services sont le secteur de l'économie qui croît le plus rapidement au Canada et aux États-Unis. Les provinces des Prairies excellent dans les domaines suivants: pétrole, génie chimique et minier, sciences de l'exploitation des ressources, gestion, comptabilité, informatique, assurance et opérations bancaires. L'Accord garantit au secteur des services son niveau actuel d'accès aux marchés américains.

Pour le secteur manufacturier dans l'Ouest, l'Accord de libre-échange premettra une plus grande diversification de l'industrie dans cette région et rendra les entreprises manufacturières existantes plus compétitives. La *Canada West Foundation* estime que plus d'un million d'emplois dans l'ouest du Canada sont dans des industries pour qui l'Accord de libre-échange sera profitable.

L'Accord assurera la viabilité à long terme de notre secteur énergétique, donnera à nos agriculteurs un accès garanti à l'énorme marché américain et créera des emplois dans des secteurs comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière et la production de métaux. Tous les organismes de bonne réputation comme la *Canada West Foundation* et le Conseil économique du Canada ont fait état dans leurs rapports des possibilités que l'Accord de libre-échange offre au Canada. Cet accord est le genre de politique que les Canadiens de l'Ouest attendent du gouvernement fédéral depuis des années. Après tant d'années de mauvaise gestion économique et de politiques destructrices, l'Accord de libre-échange offre enfin aux habitants de cette région des possibilités et des avantages réels.

Durant la dernière campagne électorale, on a accordé beaucoup d'attention aux divisions qui semblent se créer. Les observateurs ici et à l'étranger ont dit que les Canadiens n'avaient jamais été aussi divisés. Dans les jours qui ont suivi le scrutin, on se demandait d'un bout à l'autre du pays comment faire pour réconcilier les Canadiens. Comme beaucoup d'autres députés de tous les partis, j'ai passé trop de temps à frapper aux portes, à parler aux gens de ma circonscription et à les écouter pour essayer cet après-midi de minimiser les différends que nous avons avec les opposants à l'Accord de libre-échange. Je crois que, même si cette question très importante nous divise, les Canadiens ont tous la même idée fondamentale de ce qu'ils sont et de ce qu'est leur pays.

Cette vision est partagée par les Canadiens de toutes les régions du pays et de toutes les couches de la société, qu'ils soient pour ou contre le libre-échange. C'est une vision qui prend racine dans notre histoire. Cette vision est née avec le conservateur Macdonald, le libéral Laurier l'a fait progresser, le social-démocrate Woodsworth l'a nourrie et les hommes et les femmes de leurs partis représentés à la Chambre aujourd'hui l'ont menée à son plein épanouissement. C'est la vision d'une société qui tire grand orgueil de ses programmes sociaux, qui croit en la justice et l'équité et qui a allié l'esprit d'entreprise et la compétence avec le souci du bien-être de la collectivité dans une des quelques rares démocraties du monde.

Nous, Canadiens, savons qui nous sommes. Nous savons que nous pouvons nous mesurer avec le monde grâce à notre intelligence, notre dynamisme et notre esprit d'entreprise. Notre culture est florissante. Notre niveau de vie s'améliore. Notre capacité de production croît et nous sommes plus unis, quels que soient les reculs momentanés que nous enregistrons certains jours. Nous avons négocié avec une puissance continentale et nous sommes vainqueurs.

Nous avons édifié l'un des grands pays du monde, en nous fondant non sur la puissance, mais sur la justice et la tolérance. La tolérance est le fondement d'une société civilisée.

L'Accord de libre-échange n'est pas une capitulation. Il prend racine dans l'évolution historique du Canada et il est rendu possible par la juste fierté que les Canadiens éprouvent devant leurs réalisations. C'est une récompense que nous nous devons à nous-mêmes en raison du succès que nous avons obtenu dans le cadre du renouveau économique depuis 1984 et en retrouvant notre confiance en nous-mêmes.

Lors des dernières élections, certains de mes collègues ont demandé au peuple canadien si nous avions les moyens de rester isolés, de nous tenir à l'écart des grands blocs commerciaux du monde, l'Europe, le Japon, le sud-est de l'Asie et les États-Unis. Autrement dit, pourquoi notre grand pays ne saisirait-il pas l'occasion de se mesurer à la concurrence la plus acharnée? Pourquoi devrions-nous nous contenter du deuxième choix? Le 21 novembre, les Canadiens ont répondu bien clairement qu'ils ne se satisferaient pas de la deuxième place. Les députés ont le devoir démocratique d'accepter ce jugement. Le peuple a décidé.

M. James Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, au fur et à mesure que le débat se prolonge, je me rends compte qu'il est de plus en plus difficile de dire quoi que ce soit de bien original ou d'essayer de le dire de façon originale, mais je vais quand même essayer.

En tant que nouveau député, j'avais espéré que nous aurions pu tenir un débat typique sur quelque chose d'aussi important pour le Canada et les Canadiens que ce projet de loi. Je m'attendais à vivre ce que l'on pourrait appeler un jour comme les autres à la Chambre des communes. Après une semaine ici, je ne suis pas sûr que pareille chose existe, mais je vais certes le savoir tôt ou tard.

Je ne nie absolument pas que le gouvernement ait le pouvoir de faire ce qu'il fait. Je ne lui conteste pas ce droit, mais je ne vois pas où est l'urgence, pourquoi il se sent obligé de nous imposer pareille façon de faire. Toutefois, c'est la population canadienne qui sera juge ultime en la matière. La plupart des députés ont parlé des dernières élections, et je suppose que c'est normal, car c'est encore frais dans notre esprit. Il est juste de dire, je crois, qu'ils ont tous parlé de l'Accord de libre-échange et des dernières élections. Pour la plupart, nous avons dit sincèrement et honnêtement aux Canadiens ce que nous croyions bon pour le Canada et pour eux. Nous l'avons tous fait, je crois. Nous n'avons pas remporté les élections, mais nous sommes restés fidèles à nos principes et nous avons dit ce que nous avions à dire.

• (1320)

La question était et reste de savoir qui va être favorisé par l'Accord de libre-échange et qui aura à en souffrir. Je ne le sais toujours pas. Je reconnais que je suis ici depuis quelques jours seulement, mais beaucoup de questions sont encore sans réponse.

Je vais parler brièvement de l'industrie laitière. Ma localité n'est pas très éloignée d'ici. Ma circonscription englobe le comté de Carleton. L'industrie laitière est d'une importance cruciale pour la circonscription de Leeds—Grenville. Cette région est à l'avant-garde dans bien des domaines. Il y a environ une semaine, on a enterré M. Talmage Stone, fabricant du meilleur cheddar au monde. Cette homme s'était lancé dans l'expérience de l'insémination artificielle. Il a d'abord utilisé son exploitation familiale et, devant l'expansion de ce secteur, il a créé la société Eastern Breeders de Kemptville.

Je veux montrer par là que l'industrie laitière a eu ses pionniers dans la circonscription de Leeds-Grenville. Nous essayons de protéger ce secteur. Mes électeurs m'ont choisi en bonne partie pour que je puisse défendre les intérêts de l'industrie laitière.

On a réalisé d'énormes progrès dans l'industrie laitière. Le producteur laitier n'est plus cet agriculteur au chapeau de paille qui trayait ses vaches sous le pommier. Le secteur est devenu beaucoup plus complexe. Le producteur laitier ne va plus chercher ses vaches au champ avec son chien pour les ramener à l'étable.

Je n'en veux pas aux offices de commercialisation car ils ont stabilisé le secteur laitier. La situation était auparavant bien différente. Avec la fluctuation des prix, à chaque hausse le lait inondait le marché et des producteurs devaient fermer boutique. Les prix grimpaient parce que le nombre des exploitants diminuait. C'était l'époque des montagnes russes. Les agriculteurs ne pouvaient même plus acheter un tracteur pour améliorer la production, car ils n'avaient pas de revenu garanti pour le payer. Je suis pour la libre entreprise, mais je reconnais que les offices de commercialisation des produits laitiers ont procuré une certaine stabilité à ce secteur.

Je suis aussi inquiet que l'était le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), et déçu qu'à la réunion du GATT à Montréal on n'ait fait absolument aucun progrès lorsqu'on a parlé des subventions mondiales pour la nourriture. J'ai du mal à imaginer comment les pays du tiers monde vont avoir les moyens de se procurer les aliments de base à ces prix très élevés. La nourriture est trop chère pour eux. Nous pourrions peut-être fixer un troisième niveau de prix afin de pouvoir approvisionner les pays du tiers monde. A en juger par la direction que nous prenons maintenant, je ne vois pas comment cela pourrait être possible.

Je sais que ceux qui détiennent toutes les réponses diront que le GATT protège notre industrie laitière. Il le fera peut-être. J'espère qu'ils ne se trompent pas. Cependant, l'industrie laitière canadienne ne devrait pas rivaliser à deux avec celle des États-Unis parce qu'elle sera perdante.

Il y a deux mois hier six pouces de neige sont tombés dans la région d'Ottawa. C'est arrivé le samedi et à 10 heures le lundi matin je me suis rendu dans une ferme. Je me suis demandé pourquoi le jeune bétail et toutes les vaches étaient à l'étable à cette heure-là. L'agriculteur m'a dit que l'hiver était maintenant arrivé, le 22 octobre, et qu'il utilisait son fourrage d'hiver à partir de ce jour-là. Il a ajouté que ses pâturages étaient détrempés, et qu'il ne pouvait pas y mettre son bétail à paître parce que celui-ci allait y creuser des trous, et que ses problèmes ne faisaient que s'aggraver. Si un agriculteur commence à utiliser son fourrage d'hiver le 22 octobre, il en manquera vers le 22 mars, et alors il devra nourrir son bétail avec des grains onéreux jusqu'au moment où il pourra le renvoyer dans les pâturages.

Le climat et le sol n'entraient pas dans les négociations.

Ils n'ont pas été négociés et ne le seront jamais. C'était impossible. Voilà pourquoi je dis, ne laissez pas l'industrie laitière du Canada se mesurer à l'industrie laitière des États-Unis, parce que nous allons perdre. A environ 40 milles en ligne droite de ma maison, on peut trouver un troupeau de 1 500 vaches laitières. Dans ma circonscription, il y a deux ponts internationaux situés à environ 40 kilomètres l'un de l'autre. On pourrait toutefois naviguer si on veut se déplacer un peu plus rapidement.

L'industrie laitière de Leeds—Grenville observait attentivement le débat sur le libre-échange. On peut traverser un des ponts internationaux et se rendre à un terrain de golf en 12 heures. On peut se rendre dans des régions au climat plus chaud en 12 heures. Vous ne me direz pas qu'on ne sera pas tout au moins tenté d'importer du lait frais en passant par ces ponts. Un camion-citerne peut transporter 80 000 litres de lait. Avec une mini-remorque, il pourrait transporter assez de lait pour que chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ma circonscription de Leeds—Grenville en ait un litre. Avec un camion de lait, on pourrait donner un litre de lait à tous les hommes, les femmes et les enfants de Leeds—Grenville.

Les députés d'en face ne peuvent pas prétendre que les producteurs laitiers avaient tort de s'inquiéter. Tout au contraire. Il ne faut pas oublier que l'industrie laitière est une entreprise privée. En règle générale, il s'agit d'une petite entreprise. J'ai entendu trop de gens affirmer qu'on ne devait pas s'en faire, que l'industrie s'occuperait des individus qui se retrouveraient en difficulté à cause du libre-échange, à défaut de quoi, le gouvernement s'en chargerait. Qui s'occupera des ces petites entreprises laitières? Il s'agit d'habitude d'un homme et de son épouse, parfois d'un fils et de son épouse, ou encore de deux fils et de leurs épouses. Sans exagérer, on trouve sur ces fermes laitières de l'équipement valant entre 500 000 et 600 000 $. On pourrait peut-être utiliser ces tracteurs ou ces camions à d'autres fins. Mais il s'agit surtout d'équipements spécialisés qu'on ne peut pas convertir à d'autres usages.

Que le gouvernement n'oublie pas que les producteurs laitiers auront eux aussi besoin d'aide dès que l'Accord va commencer à dérailler, ce qui ne manquera pas d'arriver.

L'inconvénient de cet accord bilatéral sur le plan de la concurrence, ce n'est pas seulement la proximité des États-Unis. Les producteurs américains n'ont pas à consacrer autant d'argent que les nôtres à l'ensilage, à la ventilation des granges ou, à l'époque du vêlage, au chauffage. N'engageons pas une guerre bilatérale avec l'industrie laitière américaine, car je suis bien placé pour savoir que nous allons la perdre.

Le gouvernement envisage de recycler les travailleurs, mais il ne doit pas oublier que les producteurs laitiers habitent souvent la maison où ils sont nés. On ne peut pas les recycler comme on recycle un ouvrier en usine. Que compte faire le gouvernement, par exemple, dans le cas d'un producteur laitier de 55 ans? Il faut y réfléchir. Il s'agit d'une industrie très fragile. La plupart de ceux qui ont pris la parole cette semaine ont rangé l'industrie laitière dans la catégorie très large de l'agriculture.

Or, comme il s'agit d'une activité agricole hautement spécialisée, elle mérite une attention spéciale. Dans l'industrie de l'élevage bovin, il y a une marge de manoeuvre. Cette industrie va sans doute elle aussi pâtir, mais on peut toujours retarder un peu la mise en marché du bétail. Il est très difficile, par contre, d'entreposer le lait frais.

• (1330)

Bien que, selon les agriculteurs eux-mêmes, ils ne se portent pas trop mal pour le moment, ils arrivent juste à joindre les deux bouts. C'est pour cette raison que j'estime que l'agriculture est un secteur délicat. C'est un secteur qui a trop souvent été traité avec désinvolture. On semble avoir pris à la légère la plupart des incidences de l'Accord de libre-échange, car le gouvernement s'est souvent contenté de dire aux agriculteurs: «Ne vous en faites pas, nous allons vous recycler, et si nous ne le faisons pas, quelqu'un d'autre s'occupera bien de vous.»

Laissez-moi vous dire qu'il n'est pas question qu'on mette en danger l'industrie laitière du comté de Leeds—Grenville.

Des voix: Bravo!

M. Jordan: Tout au long de la campagne électorale, on nous a changé: «Ne vous en faites pas, l'Accord peut être dénoncé après un préavis de six mois.»

Au cours d'une conversation que j'ai eue avec un exploitant de ferme laitière de ma circonscription, qui a 58 ans, je lui ai demandé combien de temps il lui avait fallu pour monter son troupeau de Holstein, et il m'a répondu: «Toute ma vie.»

Supposons que cet homme perde tout son troupeau à cause de l'Accord de libre-échange, et que six mois plus tard, quand l'Accord aura été dénoncé, il prenne la décision de retourner à la production laitière. Eh bien, croyez-moi, il ne vivra pas assez longtemps pour y arriver, et ce sera la même chose pour ses enfants.

A l'heure actuelle, son troupeau est de bonne race et cela lui a pris toute sa vie pour l'obtenir. Si quelque chose venait à mettre fin à son exploitation, il ne lui serait tout simplement pas possible, de reconstituer pendant les années qu'il lui reste à vivre.

Par conséquent, quand on affirme que l'Accord pourra être dénoncé après un préavis de six mois, cela n'a rien de rassurant pour les agriculteurs. En réalité, on commence à s'en moquer un peu dans le secteur agricole.

J'espère sincèrement que l'avenir dira que le gouvernement avait raison au sujet de cet accord. Si l'on apprenait que l'Accord de libre-échange a causé un préjudice grave à une industrie ou à un secteur de l'économie canadienne, cela donnerait des armes à ceux qui sont à l'affût de ce genre d'évènement pour la période de questions, mais c'est une situation que personne ne trouverait souhaitable. J'ai sincèrement espoir, tout comme mes électeurs et, j'en suis sûr, tous les Canadiens, que l'avenir nous confirmera que le gouvernement avait raison.

Naturellement, il faudra surveiller la situation de près, notamment à cause de l'imprécision de la définition de ce qui constitue une subvention déloyale.

Le ministre du Commerce extérieur, selon un article paru dans le *Globe and Mail* du 26 juillet dernier, admettait qu'il n'existait pas de définition de l'expression «subvention déloyale». est malheureux, nous n'avons pas été capable de nous entendre sur la définition de ce qui constitue une subvention déloyale», a-t-il déclaré.

Il me semble qu'à tout le moins, il aurait fallu établir ce genre de chose avant de nous engager à conclure l'Accord de libre-échange.

Les députés d'en face lancent continuellement le nom de «Donald Macdonald». C'est peut-être parce que c'est un libéral qu'on lui accorde quelque crédibilité. Cependant, Donald Macdonald, l'un des premiers architectes de l'Accord de libre-échange souhaitait que le secteur agro-alimentaire en soit exclu. Je suppose que Donald Macdonald était à cent lieues lorsque l'Accord a été signé.

Au cours de la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de regarder un débat télévisé auquel ont participé un ministre important du Cabinet et deux opposants à l'Accord de libre-échange. Je me souviens que ce ministre important a déclaré: «Vous savez, il était 11h40 et il fallait absolument conclure un accord. Il était 11h40 et il fallait décrocher un accord avant minuit».

On a donc négocié dans l'attente des douze coups fatidiques.

Depuis maintenant quatre semaines, monsieur le Président, je marchande une voiture. Le premier vendeur avec qui j'ai parlé était prêt à conclure un marché, tout comme un deuxième, d'ailleurs. Le hic, c'est que moi, je n'étais pas prêt à conclure un marché . . . et je ne suis toujours pas prêt.

Imaginez la pression qui pesait sur les épaules du négociateur en chef à 11h40. Il se devait de conclure un accord et ce, avant minuit.

D'où je viens, on achèterait même pas une cravate ou une paire de lacets en étant soumis à ce genre de pressions. Et pourtant, le représentant de notre gouvernement était prêt à mettre la nation en péril—en fait, il a bel et bien mis la nation en péril—pour conclure un accord dans les délais prescrits.

Seul le temps nous dira s'il s'agit ou non d'un mauvais marché. J'espère que le gouvernement a raison. J'espère que le pays n'est pas menacé, mais seul le temps le dira.

Dans n'importe quel pays, aucun gouvernement sensé ne mettrait à la merci d'un autre ses réserves alimentaires de base, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. Cela ne se fait pas. Tout pays digne de ce nom doit pouvoir compter sur des réserves de denrées alimentaires de base. Ce n'est pas quelque chose que l'on cède à son voisin.

Après avoir lu l'Accord de libre-échange, je pense que nous courons le risque de voir nos réserves alimentaires nous échapper.

J'espère que cela ne sera pas le cas, mais chose certaine, nous, les députés de l'opposition, nous allons surveiller de près la situation et mettre tout en oeuvre pour empêcher un tel dénouement.

Je suis partisan de la libre entreprise, jusqu'à un certain point. Je ne pense pas que les réserves alimentaires d'un pays devraient être assujetties aux fluctuations du marché. C'est plutôt un secteur qui a besoin d'être stabilisé et la seule façon d'y arriver, c'est par l'intervention du gouvernement.

Au cours de la campagne, c'est avec surprise que j'ai constaté qu'au premier rang des priorités des jeunes Canadiens on retrouve l'environnement. La jeunesse du Canada s'inquiète énormément de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les États-Unis constituent le plus grand bassin de consommateurs du monde. Les Américains représentent moins de 5 p. 100 de la population mondiale, mais ils consomment 20 p. 100 des biens de consommation du monde entier, et l'expérience a montré qu'il y a un lien direct entre la consommation de biens et l'insouciance à l'égard de l'environnement. C'est un fait, c'est connu.

Dernièrement, une entreprise d'élimination de déchets toxiques dont le siège social est situé dans l'Arkansas est venue s'installer dans ma région du pays. Cette compagnie, qui s'appelle Ensco, est venue s'implanter dans ma région, tout près du pont international, et elle l'a fait parce que, comme beaucoup d'Américains, elle considère le Canada comme un immense territoire vierge où l'on a amplement d'espace pour empiler des détritus.

J'ai entrepris de combattre cette compagnie et j'ai constaté assez rapidement que ses dirigeants sont des gens plutôt arrogants. La compagnie a pris une option sur des terrains dans ma région, et ils disent qu'ils sont installés ici et qu'ils n'ont pas l'intention de partir.

C'est une compagnie dont le siège social est situé à l'étranger, mais je ne suis pas certain qu'ils nous seront étrangers pendant encore très longtemps.

Voilà donc une entreprise qui s'installe dans la région des Mille-Îles, l'une des régions les plus belles et les plus pittoresques du monde, une région dont l'économie est fortement axée sur le tourisme, et cette compagnie a pour objectif d'établir chez nous une usine d'élimination des déchets toxiques.

Est-ce qu'une telle usine ne rendrait pas la région des Mille-Îles encore plus attrayante pour y passer ses vacances? Ma foi, on pourrait même amener ses enfants. En fait, on pourrait peut-être même aller dîner à la cafétéria de l'usine d'élimination des déchets toxiques, à Leeds—Grenville.

Jamais je ne laisserai passer pareille chose. Je vais m'assurer que l'on surveille étroitement toute cette affaire.

Par ailleurs, monsieur le Président, j'espère que le gouvernement va rétablir les dépenses de recherche et de développement à leurs niveaux antérieurs.

L'un de mes amis, qui est agriculteur, a visité une usine de conditionnement de denrées alimentaires en Australie. Dans un coin de cette usine, il a vu que l'on transformait des pattes de canard. Bien que le marché des pieds de canard ne soit pas très important au Canada, je mentionne la chose pour illustrer l'importance de la recherche et du développement.

Si nous devons conclure cet accord commercial avec les États-Unis, nous avons tout intérêt à essayer de toutes nos forces de conquérir d'autres marchés dans le monde. Nous ne pouvons plus nous permettre de considérer les pieds de canard comme un sous-produit inutilisable.

C'est seulement grâce à la recherche et au développement que nous pouvons apprendre des choses de ce genre. De toute évidence, le gouvernement n'entendra aucune plainte venant de ce côté-ci s'il accroît les budgets de recherche.

S'il existe dans une monde un marché pour les pieds de canard, le Canadiens devraient être prêts à le conquérir. De cette façon, nous ne finirons pas par avoir tous nos oeufs dans le même panier.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Japon n'avait plus rien. Je comprends maintenant pourquoi ce pays consacre 2 p. 100 de son Produit national brut à la recherche et au développement. Nous n'en dépensons que 1,7 p. 100. En comparant le Japon et le Canada, on voit immédiatement l'écart entre les chiffres et la différence correspondante dans les avantages que chacun tire de la recherche.

En conclusion, monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre (M. Mulroney) de nommer le plus tôt possible un ministre de l'Agriculture à plein temps. Il y a trois raisons à cela: d'abord, il faut confirmer aux Canadiens que l'agriculture est importante; ensuite, il faut décourager tout projet que les Américains pourraient avoir de dominer notre marché intérieur; enfin, il faut rétablir la confiance dans la communauté agricole pour lui permettre d'aller de l'avant et d'étendre ses opérations.

La présidence me signale que mon temps de parole est écoulé. Je remercie donc le Président et la Chambre de m'avoir permis de terminer mes observations.

• (1340)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est peut-être à moi qu'il incombe de féliciter le nouveau député de Leeds—Grenville (M. Jordan) qui vient de prononcer son premier discours à la Chambre. Quant à moi, ce n'est pas la première fois que je prends la parole à la Chambre, mais c'est la première fois que je le fais en tant que député de Winnipeg Transcona.

Les députés se souviendront sans doute—certains de nos vis-à-vis du moins avec quelque déplaisir sans doute—que je siège à la Chambre depuis neuf ans et demi. Jusqu'à maintenant, c'était à titre de député de Winnipeg—Birds Hill. Même si j'ai beaucoup d'estime pour la ville de Birds-Hill et pour son nom, je me réjouis de représenter maintenant la circonscription de Winnipeg Transcona, car c'est bel et bien à Transcona que j'habite. Cette localité constitue un bon tiers de la circonscription de Winnipeg Transcona et je suis bien aise que le nom de ma localité figure expressément dans le nom de ma circonscription.

J'aimerais utiliser le nom de Transcona comme point de départ de mes observations au sujet de l'Accord de libre-échange. Ce nom provient de deux sources: tout d'abord le mot «transcontinental», et puis le nom de Lord Strathcona à qui nous sommes redevables, beaucoup de députés le savent, du premier chemin de fer transcontinental. La ville de Strathcona a vu le jour en 1911 à l'endroit où se trouvaient les ateliers qui participaient à la construction du deuxième chemin de fer transcontinental. A l'époque, sauf erreur, il s'agissait du *Grand Trunk Pacific* et du *Canadian Northern*. En raison de ce contexte, je dirai tout d'abord que l'adoption de l'Accord de libre-échange sape à un triple point de vue l'idée que je me fais de moi-même en tant que Canadien.

Des trois choses qui m'importent le plus, la première évidemment tient à mes antécédents, ceux d'une famille de Transcona attachée au chemin de fer qui s'inquiète des chemins de fer et de l'avenir de la localité qui, de toute évidence, ne s'intéresse plus seulement aux chemins de fer, mais qui sert également de dortoir à une grande partie de l'agglomération de Winnipeg.

Ensuite, l'Accord sape l'idée que je me fais de moi-même en tant que membre et ministre de l'Église unie. J'aurai un commentaire à formuler tantôt au sujet des propos qu'a tenus le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. McDermid) concernant l'Église unie. En dernier lieu, il sape l'idée que je me fais de moi-même en tant que néo-démocrate. J'aimerais développer ces trois aspects et dire pourquoi la dernière campagne électorale, l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et le vote de ce soir sont pour moi une source de grande déception.

Je trouve que le vote de ce soir sur l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis met définitivement en péril bon nombre de choses qui me tiennent à coeur dans ce pays où je vis et où j'ai grandi. Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion d'invoquer l'article 31 du Règlement pour exprimer l'inquiétude que j'éprouve à propos de ce qui arrive aux chemins de fer, notamment au CN, et des malheurs encore plus grands qui risquent de lui arriver au cours des prochaines années. J'ai parlé d'un document qui m'est tombé entre les mains pendant la campagne électorale. Il disait que les effectifs du CN seraient réduits à environ 26 000 employés.

Quand je suis né, en 1951, cette société ferroviaire employait 151 000 personnes. Mais le but du gouvernement et de M. Lawless, le président du Canadien national, est de ramener d'ici quelques années les effectifs ferroviaires à 26 000 personnes. Voilà l'écho qui m'est parvenu de Transcona où j'ai de nombreux partisans dans les ateliers du CN, c'est-à-dire dans le seul atelier principal qui reste encore au CN parce qu'il saute aux yeux que pour pratiquer pareilles coupes sombres dans le personnel, cette société devra faire appel à la sous-traitance pour des travaux qui devraient être effectués dans les ateliers de Transcona. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi une société ferrovaire se départirait de ses ateliers. Pourtant, c'est ce que le CN se prépare à faire puisqu'elle prévoit acheter, semble-t-il, de nouvelles locomotives de la *General Electric*, aux États-Unis, et

que ce contrat d'achat pourrait s'accompagner d'une entente de service. Il va de soi que les habitants de ma circonscription sont aussi inquiets que moi, qu'ils craignent que les inspections et les réparations générales de ces nouvelles locomotives soient effectuées aux États-Unis par la *General Electric*, et non pas par leur employeur. On comprend alors l'angoisse des machinistes, des électriciens et autres hommes de métiers qui travaillent dans les ateliers du CN.

Nous avons déjà ressenti les effets du libre-échange dans les transports. On a déjà déréglementé ce secteur, ce qui équivaut au libre-échange à toutes fins utiles. Et nous avons vu que la déréglementation n'a pas créé plus d'emplois, qu'elle était un compromis entre la sécurité publique et la rentabilité commercial alors que des sociétés comme le CN, le CP et les entreprises de camionnage s'efforcent de se couper l'herbe sous le pied à qui mieux mieux. Nous savons par expérience, du moins ceux d'entre nous qui oeuvrons dans ce domaine, que la déréglementation est loin d'être la panacée dont le gouvernement faisait tout un plat. Je rappellerai qu'elle a été engagée tout d'abord par les libéraux, comme les discussions sur le libre-échange d'ailleurs.

Je le répète, je voulais préciser à quels titres je me sens déprimé aujourd'hui, alors que nous entrons dans les dernières heures de ce débat qui marque la fin de notre pays tel que nous le connaissons.

C'est aussi à titre de membre de l'Église unie que je suis triste aujourd'hui, et que je suis plus porté à me lamenter qu'à adopter une attitude agressive. Je reviens sur ce que le ministre d'État à l'Habitation, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, a déclaré lorsqu'il est intervenu et a cité certaines des affirmations de l'Église au sujet de l'Accord de libre-échange. Il s'est demandé ensuite pourquoi l'Église unie ne souscrivait pas maintenant à l'Accord de libre-échange étant donné que le peuple avait été consulté lors des dernières élections générales, comme elle l'avait demandé.

Je voudrais savoir donc si le ministre aurait changé son point de vue au sujet de l'Accord, si le gouvernement avait perdu les élections? Il aurait peut-être déclaré que le peuple s'était prononcé contre l'Accord et qu'ainsi le nouveau gouvernement avait le mandat de ne pas aller de l'avant avec ce dernier. Cependant, je suis persuadé qu'il n'aurait pas changé d'avis en son for intérieur. Selon moi, il fait preuve d'une certaine bassesse en laissant entendre que l'Église unie aurait dû modifier son point de vue au sujet de l'Accord, du seul fait que les conservateurs ont remporté les élections.

Le fait est que l'histoire de l'Église unie qui, en un certain sens, se confond avec l'évolution politique et sociale du Canada sous le CCF et le NPD, depuis 1925, montre que l'Église a toujours précisé aux Canadiens que le marché ne prend pas le type de décisions humaines que prône la tradition biblique. Le marché ne protège pas et n'a jamais protégé les opprimés, les orphelins, les gens dans le besoin et tous ceux qui, selon les prophètes doivent être traités équitablement, si l'on veut être une collectivité humaine. L'Église unie a toujours eu pour tendance de dire aux Canadiens que plus nous voudrons être une collectivité vraiment humaine, plus nous prendrons des décisions basées sur des critères humains plutôt que des critères purement économiques et les forces du marché. Mon vis-à-vis de Mississauga est un membre de l'Église unie, et je le sais. Je m'adresserai à lui dans un instant, car je l'ai à l'esprit.

• (1350)

Le fait est que les dirigeants théologiques de l'Église unie—qui ne sont peut-être pas en mesure d'influencer les paroissiens comme le député de Mississauga—tentent depuis des décennies de défendre ce point de vue. Le fait est que, plus nos décisons se fondent sur des considérations humaines plutôt que sur les règles de marché et la poursuite du profit plus notre société se rapprochera du modèle que nous visons.

C'est pourquoi, à mes yeux et à ceux de beaucoup d'autres membres de l'Église unie—pas tous, puisque, de toute évidence, certains membres de l'Église unie, comme le député de Mississauga, le député de Brampton et sans doute beaucoup d'autres députés ne partagent pas ce point de vue—il faut s'opposer à l'Accord de libre-échange, qui à mon avis, élève le marché au rang d'idole, non pas seulement un idole parmi d'autres, mais notre seul et unique idole.

Je me suis lancé dans la vie politique, en tant que chrétien et néo-démocrate, parce que j'estimais que le marché influençait déjà trop de décisions. Il est donc absolument impensable pour moi, en raison de mes principes tant religieux que politiques, d'être mêlé à un accord qui transforme à ce point le contexte social et politique, si vous voulez, dans lequel nous vivrons à l'avenir. C'est ce que beaucoup de gens ne semblent pas réaliser.

Je crois que le député de Mississauga le réalise. J'irais à l'encontre des règles parlementaires si je vous répétais ce que je l'ai entendu dire au sujet de l'Accord de libre-échange. Je me souviens l'avoir entendu un jour me tenir ces propos dans l'ascenseur: «Vous savez, quand l'Accord de libre-échange aura été adopté, vous, socialistes, serez» . . . et je vous laisse le soin, monsieur le Président, de faire appel à votre imagination pour deviner le qualificatif qu'a utilisé le député.

Le député de Mississauga, au contraire de certains autres députés de l'arrière-ban qui ne savent vraiment pas ce qu'ils font, sait, tout comme le premier ministre (M. Mulroney) et beaucoup de ses ministres—je ne crois pas cependant que le ministre d'État (Habitation) le sait, parce qu'il n'est en quelque sorte qu'un sous-fifre au sein du gouvernement—que l'Accord de libre-échange—il convient ici d'être franc—marque l'échec complet de toute l'idéologie du CCF et du NPD . . .

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Qu'on se réjouisse si l'on veut, mais qu'on soit honnête quant au motif de réjouissance. Voilà tout ce que je demande. Tout au long de la campagne électorale, les députés d'en face ont prétendu que l'enjeu concernait uniquement le commerce, ou que la position des trois partis politiques était essentiellement la même et que seules certaines conséquences de l'Accord de libre-échange les opposaient les uns aux autres. Il n'en est rien. Il s'agit en fait d'une lutte pour préserver notre façon de percevoir le monde. Une poignée de conservateurs, en particulier le député de Mississauga en sont conscients. Je lui en reconnais le mérite. Ce que j'aime de mon collègue, c'est qu'avec lui on sait toujours à quoi s'attendre. Il ne porte jamais de coup déloyal; il s'attaque toujours à vous par devant. Je dois reconnaître qu'il est tout à fait conscient de ce qui est vraiment en jeu dans ce débat et n'a pas peur de l'admettre. Ce que je déplore cependant en ses collègues, c'est qu'ils se refusent à admettre que c'est exactement là le résultat du libre-échange.

J'aimerais maintenant parler d'un autre député qui a pris la parole au cours de ce débat et qui n'est pas ici en ce moment, en l'occurrence le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), anciennement député de la circonscription de Winnipeg—Fort Garry, qui se plaignait du fait que le NPD avait eu l'audace de critiquer son chef, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), dans les derniers jours de la campagne. Il déplorait que nous n'ayons pas compris—nous du NPD—que la seule façon de sauver le pays du libre-échange était d'élire un gouvernement libéral? Au tout début de la campagne, lorsque nous étions deuxième dans les sondages, je n'ai jamais entendu un libéral, conseiller à ses troupes de voter NPD.

Une des choses que nous avons rappelée à la population, c'est que c'était les libéraux qui étaient au pouvoir lorsque s'est amorcée la déréglementation. C'est sous leur gouvernement en effet, qu'a commencé la privatisation. Ce sont les libéraux qui ont amorcé des entretiens bilatéraux avec les États-Unis lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ce sont eux qui, s'ils avaient été élus, auraient procédé à la mise en oeuvre de cet accord de libre-échange. Peut-être alors que le processus aurait été encore moins honnête qu'il ne l'est à l'heure actuelle avec les conservateurs. Les libéraux auraient trouvé un moyen de mettre en oeuvre le libre-échange et d'en imputer la faute à quelqu'un d'autre, puisque nous savons très bien qu'il y a beaucoup de hautes instances libérales au Sénat, de même que dans les milieux d'affaires et au sein de leur caucus, qui secrètement, et parfois moins secrètement, sont en faveur de l'Accord de libre-échange.

Les Canadiens ont jugé qu'ils ne pouvaient se fier aux libéraux, parce qu'il n'y avait pas moyen de savoir quelle était leur véritable position au sujet de cet accord. C'est là une des explications. Il y en a d'autres, et je pense que nous devons tous assumer une certaine part des responsabilités dans le fait que l'Accord de libre-échange est maintenant sur le point d'être adopté. Toutefois, la raison principale réside dans le fait que les libéraux n'ont pas su inspirer confiance. Pourquoi? Tout simplement parce que l'Accord de libre-échange ne représente pas pour les libéraux ce qu'ils représentent pour les néo-démocrates. Pour eux, ce n'est pas vraiment un échec, parce que les libéraux n'ont jamais eu une notion très précise du genre de pays qu'ils voulaient bâtir. Leur seul souci a toujours été de trouver un moyen de profiter des circonstances pour essayer de se faire porter au pouvoir. Ils changent avec le contexte. Ce n'est pas difficile pour eux. Aux prochaines élections, ils parleront des occasions offertes par le libre-échange et de ce qu'il faut faire et de ce que les conservateurs n'ont pas fait pour les saisir. Seuls les députés du NPD savent vraiment ce qui est en jeu dans l'Accord de libre-échange parce que c'est le NPD, et avant lui le CCF, qui a lutté pour les programmes qui sont le plus menacés par cet accord.

Nous parlons de l'assurance-maladie.

M. Blenkarn: Elle n'est pas menacée.

M. Blaikie: Le député prétend que l'assurance-maladie n'est pas en danger. D'après moi, elle l'est. Ou plutôt, elle le sera durant les cinq à sept années pendant lesquelles nous définirons ce qui constitue une subvention injuste. Malheureusement, les prochaines élections arriveront avant que ces négociations ne soient terminées. Le gouvernement pourra alors nous demander en toute candeur si nos subventions ont été touchées et la réponse sera non, évidemment, parce que la période de négociations ne sera pas terminée.

• (1400)

Qui a lutté pour que l'investissement étranger soit réglementé, pour que nos ressources énergétiques soient gérées pour le bien-être des Canadiens et non des multinationales, pour que nos produits agricoles soient efficacement commercialisés et pour que les programmes menacés par cet accord soient mis sur pied?

M. Nunziata: Les libéraux.

M. Blaikie: Ce sont les néo-démocrates. Les libéraux ont promis tout cela. Ils ont promis l'assurance-maladie en 1919, mais ils ne l'ont donnée qu'en 1966. Tommy Douglas, lui, l'a promise en 1944 et il l'a donnée en 1945. Voilà la différence entre les libéraux et les néo-démocrates. Si nous n'avions pas eu des gouvernements minoritaires et si les néo-démocrates n'avaient pas exercé des pressions sur les libéraux et d'autres pour faire ce qu'il fallait, nous n'aurions pas le pays que nous avons aujourd'hui et que nous allons perdre à cause de cet accord de libre-échange et parce que les conservateurs les plus intelligents—Père, pardonnez aux autres, car ils ne savent pas ce qu'ils font—ont fomenté un complot pour arriver à obtenir avec l'Accord de libre-échange ce qu'ils ne pourraient jamais obtenir s'ils posaient directement la question au peuple canadien.

M. le vice-président: Le député de Sarnia—Lambton a la parole pour participer au débat.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence. Je tiens aussi à remercier les citoyens de ma circonscription, les électeurs de Sarnia—Lambton, de m'avoir réélu. S'ils l'ont fait, c'est parce que j'ai été franc et positif avec eux au sujet de l'Accord de libre-échange. Nous avons remporté une victoire décisive dans Sarnia—Lambton et dans tout le pays.

Je tiens à remercier publiquement le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir fait preuve de diligence, de courage et de ténacité en ce qui a trait à cet important traité. Beaucoup d'autres n'auraient pas eu la force de persévérer.

Il importe de signaler certaines des interventions qui ont été faites ici aujourd'hui. Le député de Leeds—Grenville (M. Jordan) a prédit un sombre avenir au secteur agricole. Cela m'inquiète. J'imagine ce qu'il a pu raconter au cours de la campagne électorale. C'est comme si le méchant gouvernement dictatorial allait venir enlever leurs contingents de lait aux agriculteurs. Je suis très inquiet qu'on recourre à pareilles tactiques en campagne électorale. Ce n'est pas juste, à mon avis. Je sais aussi que des candidats du Parti libéral sont allés dans les cuisines des agriculteurs raconter des horreurs à leurs femmes.

Une voix: Les femmes ne sont pas nécessairement dans les cuisines.

M. James: C'est loin d'être honnête comme procédé.

Comme le député de Leeds—Grenville dit qu'il s'est entretenu avec des agriculteurs, j'en déduis qu'il n'en est pas un. Pour ma part, j'élève des bovins Holstein de race, j'ai grandis dans une ferme et j'y ai passé la majeure partie de ma vie. Mon frère, notre société et moi avons un contingent de lait. Nous ne sommes absolument pas inquiets au sujet du régime de gestion de l'offre. Il est maintenant inscrit dans l'Accord de libre-échange. Il est maintenu et protégé aux termes de l'article 11 du GATT. Ce qui m'inquiète en revanche, c'est que des gens essaient d'effrayer les agriculteurs et les femmes d'agriculteur.

J'ai trouvé un article dans une revue agricole dont le titre est «Wither the Milk Business?». On y parle d'un certain Bruce Whale que l'on qualifie d'homme de chiffres. Il sait combien de lait il peut tirer de ses 275 acres arables. D'après les provendes dont il nourrit son troupeau de 85 têtes, il sait qu'il peut entreposer 21 mois de réserves de foin et six mois de plus de réserves de tourteaux de trognons. Comme la plupart des agriculteurs à l'ouest de Toronto, il sait qu'il devra changer ses habitudes parce que la situation évolue.

Lors d'un colloque, on lui a posé la question suivante: «Certains agriculteurs craignent que l'Ontario soit forcée d'importer du lait des États-Unis, ce qui risquerait d'exercer des pressions en vue d'une libéralisation des échanges de lait. Croyez-vous que notre régime de gestion de l'offre soit menacé?» M. Whale a répondu:

> Pas vraiment. C'est surtout à l'Ouest de Toronto que la sécheresse se fait le plus sentir. Dans le passé, et en période de pénurie, le Québec prend habituellement la relève. Il nous fournira du lait de beurre en poudre. L'an dernier, on a acheté des vieux stocks de lait en poudre aux États-Unis, mais cela s'est fait par le truchement de la Commission canadienne du lait. Les États-Unis commenceront peut-être à prendre des mesures de gestion de l'offre. Un comité mixte inter-États a étudié les solutions possibles et a fait des recommandations au Congrès, prônant notamment un autre programme de rachat, et cela serait la première étape vers l'instauration d'un régime de gestion de l'offre.

Pourquoi nous inquiétons-nous? Les États-Unis étudient la gestion de l'offre parce qu'ils ont vu que cela fonctionnait bien au Canada.

Le député de Cardigan (M. MacAulay) a parlé du principe des 80-20. Quatre-vingts pour cent des droits de douane disparaissent et 20 p. 100 restent. Ce que son parti n'a pas expliqué au public, c'est que beaucoup d'autres aspects de l'Accord de libre-échange suppriment d'autres mesures à la frontière. Je vais énumérer certains de ces aspects.

Dans cet accord, nous aurons des règles d'origine très claires, ce que nous n'avions pas auparavant. Cela supprimera l'élément d'incertitude qui existe actuellement lorsque les agents de douane prennent des décisions. Les États-Unis limiteront les redevances pour les opérations douanières d'ici 1994, garantie que nous n'avions pas auparavant. Les dispositions relatives au traitement national nous assurent que les États-Unis ne feront de discrimination contre les producteurs canadiens dans aucune des activités prévues dans l'Accord. Les taxes intérieures, comme les taxes de vente et d'accise, ne pourront plus être utilisées comme des barrières commerciales dissimulées. L'Accord supprime diverses barrières non tarifaires comme l'utilisation abusive des normes, qui est très répandue. Il y a un autre aspect que les députés de l'opposition ont oublié de mentionner aux Canadiens lorsqu'ils ont parlé des 80-20.

Une voix: Des oublis très commodes.

M. James: C'est vrai. Ils avaient tendance à oublier beaucoup de choses, mais c'est parce qu'ils n'ont jamais vraiment étudié l'Accord.

Les États-Unis ouvriront leur marché sans restriction aux produits canadiens contenant jusqu'à 10 p. 100 de sucre. Auparavant, ils ne laissaient entrer rien qui contienne un granule de sucre. Ils ont oublié cela aussi.

L'Accord limite l'application de règlements techniques. Il existe des barrières non tarifaires qui nuisent au commerce des produits agricoles, par exemple les lois américaines relatives à l'inspection des viandes. Certaines de ces barrières disparaîtront. Ils ont oublié d'en parler aux agriculteurs.

Les États-Unis reconnaîtront que le whisky canadien est un produit distinct et il ne permettront pas la vente des produits étiquetés «whisky canadien» à moins qu'ils n'aient été produits au Canada. Ils ont trouvé plus commode d'oublier d'en parler aux Canadiens.

En vertu du principe du traitement national, les États-Unis permettront à la *British Columbia Hydro* de se servir des lignes de distribution de la *Bowville Power Administration*. Ils ont oublié d'en parler aux gens de la Colombie-Britannique.

En outre, l'Accord ouvre certains marchés gouvernementaux auxquels nous n'avions pas accès auparavant. L'entrée temporaire des gens d'affaires canadiens et des préposés aux services est un autre aspect de l'Accord dont n'ont jamais parlé les députés l'opposition, soit parce qu'ils n'en savaient rien soit parce qu'ils ne voulaient rien en savoir.

• (1410)

Il y a quelques mois, j'étais à Peterborough et des gens m'ont dit que lorsqu'ils devraient assurer un service après vente aux États-Unis, ils devaient prétendre être en vacances pour entrer dans ce pays et effectuer les travaux nécessaires. L'Accord remédiera à cette situation.

Le personnel américain pourra également venir au Canada pour réparer les machines que nous leur achetons.

Le traitement national s'applique aux entreprises canadiennes établies aux États-Unis et visées par l'Accord, ce qui élargit leur accès lorsqu'une présence physique est exigée.

Toutes ces questions n'ont jamais été discutées lorsque l'opposition a mentionné le fait que 80 p. 100 des droits de douane ont été supprimés et qu'il n'en reste que 20 p. 100.

Pendant les élections, le très hon. chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré qu'il déchirerait l'Accord. Il a dit aussi qu'il reprendrait les négociations avec les Américains sur une base sectorielle. J'aimerais, ainsi que la plupart des Canadiens, et certainement ceux de ma circonscription, savoir de quels secteurs il voulait parler.

Le chef de l'opposition s'est plaint du secret qui entourait les négociations. Il n'a même pas voulu dire de quels secteurs du commerce il discuterait. Lorsque je suis allé avec le comité sur la côte est, M. Gerry Regan, un ancien ministre du gouvernement Trudeau, a comparu devant le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Il a déclaré catégoriquement que l'Accord commercial global était bien plus constructif et réalisable que la politique sectorielle du gouvernement Trudeau. Bien que celui-ci se soit rendu compte que nous avions besoin d'un accès plus libre au marché américain, il a essayé d'y parvenir sur une base sectorielle.

Il est difficile d'imaginer un commerce sectoriel dans l'industrie sidérurgique, où le secteur de l'acier au carbone serait échangé contre le secteur de l'acier spécial. Ils éprouveraient assurément de graves inquiétudes avec ce genre de négociations. Ce serait un échec. L'application en serait beaucoup trop secrète, mal comprise et malencontreuse pour que cela puisse jamais réussir. M. Regan avait certainement raison.

Nous avons parlé de l'importance de supprimer les droits de douane. Certaines personnes s'inquiètent de l'impact que cela aurait sur la petite entreprise. Les petites et les grandes entreprises canadiennes ont traditionnellement pu soutenir la concurrence en dépit de la suppression des droits de douane. Nous le faisons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale d'une façon progressive. Nos industries ont pu se montrer très concurrentielles.

Du milieu des années 70 et au milieu des années 80, le nombre d'emplois dans le secteur des transports, où il n'existait aucun droit de douane, a connu une augmentation nette de 37 977. Dans le secteur chimique, où les droits de douane se chiffraient en moyenne entre 5 p. 100 et 9 p. 100, le nombre d'emplois a augmenté de 8 615.

Cependant, si l'on examine le secteur de l'ameublement, où les droits de douane étaient de 12,5 p. 100, on note une perte de 3 348 emplois. Dans le secteur du textile, où les droits de douane sont de 20 p. 100, le nombre d'emplois a chuté de 4 000. Dans les usines de tricot, où les droits de douane s'élevaient à 20 p. 100, 4 000 emplois ont été perdus. Les droits de douane n'ont pas nécessairement favorisé l'emploi au Canada.

C'est à Sarnia—Lambton que sont surtout concentrées les entreprises pétrochimiques et les raffineries de l'Est. Nous sommes au bout du pipeline. Les milieux d'affaires de Sarnia—Lambton étaient très enthousiastes à l'égard de l'Accord de libre-échange. Même les dirigeants syndicaux, bien qu'ils ne se soient guère fait entendre pendant la campagne électorale puisqu'ils sont membres du NPD et qu'ils font partie de l'exécutif national, ont reconnu l'importance de l'Accord pour Sarnia—Lambton. Même M. Kwinter, ministre libéral du gouvernement de l'Ontario chargé de l'Industrie, est venu à Sarnia et a déclaré à la presse que l'Accord était une bonne affaire pour Sarnia—Lambton.

Parmi les entreprises qui sont installées à Sarnia—Lambton, mentionnons Esso Chemical, Esso Refinery, Shell, Dow CHemical, Du Pont, Cabot Carbon, Ethyl, Sun Chemical, Novacor, Polysar, Welland Chemical et Chinook Chemicals. Ces entreprises estiment que l'Accord prévoyant la suppression sur cinq ans des droits de douane entre le Canada et les États-Unis est très important pour notre région. Elles pourront ainsi s'assurer une meilleure marge bénéficiaire et elles seront plus compétitives sur le marché américain.

Les gens de notre région se souviennent de ce que le précédent gouvernement nous a fait avec sa Politique énergétique nationale. Le groupe de travail sur l'industrie pétrochimique créé à la fin des années 70 a présenté son rapport à l'actuel gouvernement lorsque celui-ci est arrivé au pouvoir en 1984. La Politique énergétique nationale a fait perdre 2 400 emplois à Sarnia—Lambton.

Les députés d'en face demandent un débat d'urgence au sujet des pertes d'emplois. Aucun d'entre eux n'a cependant levé le petit doigt lorsque des milliers de travailleurs de Sarnia—Lambton ont perdu leur emploi à cause du Programme énergétique national.

Aucun d'entre eux, qu'il soit libéral ou néo-démocrate, ne s'est inquiété, parce que tous étaient en faveur du Programme énergétique national. Lorsque nous avons été élus en 1984, nous avons supprimé ce programme et la circonscription de Sarnia—Lambton est redevenue prospère. Le mandat que les électeurs m'avait confié en 1984 consistait à les débarrasser du Programme énergétique national. Nous l'avons fait. S'ils m'ont élu en 1988, c'est pour défendre et mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. A 1 h 15 demain matin, c'est exactement ce que nous ferons.

Nous avons besoin de l'Accord, parce que nous avons besoin d'emplois dans notre région. La circonscription de Sarnia—Lambton se trouve à la frontière de l'État du Michigan. La région du sud-ouest ontarien est seulement à une journée de route de 10 des 13 plus importants marchés industriels des États-Unis. Cinquante-quatre pour cent de l'activité manufacturière se fait dans un rayon de 500 milles du centre industriel des États-Unis. Quarante pour cent de la population américaine totale et 48 p. 100 de toutes les ventes au détail sont à seulement une journée de route de la région du sud-ouest ontarien. Les gens de ma circonscription sont très enthousiasmés—tout comme d'ailleurs devrait l'être toute la population du sud-ouest ontarien et de l'Ontario—au sujet de cette chance unique qui s'offre à eux. J'ai ici une liste de réactions favorables à l'Accord. La Commission du développement économique de Sarnia—Lambton m'a fait parvenir des commentaires positifs au sujet du libre-échange. Selon un article de journal, la plupart des entreprises de la région de Sarnia sont favorables au libre-échange avec les États-Unis. Cela englobe tant les commerces de détail que l'industrie des services.

L'Association du bâtiment à Sarnia, qui regroupe des entrepreneurs et des ouvriers spécialisés de ce secteur, voit le libre-échange d'un bon oeil. La Chambre de commerce s'est, à maintes reprises, déclaré favorable au libre-échange. La municipalité de Sarnia appuie le libre-échange, malgré les pressions exercées par certaines autres municipalités qui sont moins enthousiastes au sujet de l'Accord. Selon le journal des étudiants du collège Lambton, le libre-échange suscite des commentaires positifs dans le milieu étudiant. Novacor, la plus importante société pétrochimique au Canada, promet un boum électoral. Jim Butler, président de Novacor,

affirme que les perspectives économiques de Sarnia dans ce secteur d'activité sont exceptionnelles.

• (1420)

Nous n'avons pas à nous soucier de protéger les emplois. Il y aura des emplois et pour leurs fils et pour leurs filles. Il est l'un de ceux qui ont parlé avec le plus d'éloquence des possiblités que la libéralisation des échanges avec les États-Unis amènerait à Sarnia. Polysar, la Commission du développement économique et la Chambre de commerce de Sarnia—Lambton se sont montrées toutes très optimistes. Bien sûr, j'en suis.

La petite entreprise est très optimiste. Elle veut promouvoir le tourisme, mais malheureusement, bien peu de gens en parlent. L'Accord de libre-échange est certes important pour le tourisme. Les agents de voyage et les gestionnaires d'hôtel ne seront plus soumis à des restrictions et les droits de douane qu'ils devront payer lorsqu'ils voudront acheter le matériel dont ils ont tellement besoin pour l'industrie hôtelière et touristique seront moins élevés.

Je termine en disant à tous les députés que les électeurs de Sarnia—Lambton se sont prononcés, tout comme la population canadienne qui a voté en faveur de l'Accord après avoir participé à un débat exhaustif sur les nombreux aspects du libre-échange. Il incombe à notre gouvernement de mettre en oeuvre cet accord très important.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Je crois que le député qui vient de parler a causé quelques problèmes à toutes les femmes députées présentes ici. Il a dit qu'il était allé parler aux agriculteurs dans les champs et à leurs femmes dans leurs cuisines. Comme tout bon agriculteur vous le dira, sur une ferme, les femmes travaillent autant au champ que dans la cuisine, elles se servent des mêmes machines et font le même travail.

Au nom d'une association qui porte le nom de *Women for the Preservation of Agriculture*, je veux signaler à cette Chambre que tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'agriculture savent que cette organisation travaille avec acharnement pour qu'on reconnaisse l'agriculture comme une grande industrie au Canada et le mode de vie de bien des Canadiens.

Les commentaires formulés par le député vont directement à l'encontre des privilèges dont je jouis à titre de députée à cette Chambre. Pendant la campagne électorale, j'ai subi l'indignation de me retrouver devant un monsieur qui s'est présenté à mon bureau pour me dire que les femmes n'ont leur place que dans la cuisine et la chambre à coucher. Tant que ces stéréotypes sur les femmes circuleront, aucune députée à cette Chambre, et en fait aucune travailleuse au Canada ne peut s'attendre à recevoir pour ses compétences, son talent et son dévouement le même respect que reçoit un homme.

M. le vice-président: La question que soulève la députée est certes importante. Malheureusement pour la députée, je ne peux pas la considérer comme une question de privilège aux termes du Règlement de la Chambre.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les gens de Nipissing de la confiance qu'ils m'ont montré en m'élisant pour les représenter au cours des quatre prochaines années. A l'instar de la plupart des Canadiens, ils ne sont pas opposés à une libéralisation des échanges. Ils sont tout à fait conscients des avantages que tire le Canada d'une libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Ils comprennent qu'ils doivent vivre avec leur temps et ne peuvent s'isoler du reste du monde.

Je tiens à signaler qu'ils n'apprécient pas les affirmations selon lesquelles ils sont timorés et timides de nature, du fait qu'ils expriment des réserves au sujet de cet accord commercial. Ils sont indépendants et tout à fait habitués à se débrouiller seuls. Cependant, ils souhaitent que le gouvernement protège les choses qui sont importantes pour eux, à savoir leur emploi, leur famille, leur environnement et tous les aspects de leur vie qui sont propres aux Canadiens.

Les craintes des gens de Nipissing sont reliées aux énormes incertitudes entourant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils ne considèrent pas qu'il s'agit simplement d'un accord commercial. Selon eux, il s'agit d'un document qui pourrait toucher la nature même de notre pays ou le coeur même de ce qui nous distingue en tant que Canadiens.

Ces craintes sont partagées par bien d'autres personnes. Je voudrais signaler au gouvernement que seuls deux des 11 députés élus dans cette enceinte le mois dernier pour représenter le nord de l'Ontario, étaient des ministériels. Les préoccupations des habitants de Nipissing et du nord de l'Ontario sont bien réelles et profondes. J'exhorte le gouvernement de reconnaître qu'elles sont tout à fait fondées et à en tenir compte lors des prochaines négociations avec les États-Unis.

Ce que les gens de ma région craignent le plus, c'est le fait que la définition du terme «subvention» fera l'objet de négociations dans les années à venir avec les États-Unis. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré plus tôt cette semaine à la Chambre qu'il ignorait encore si ces négociations allaient aboutir.

Une série de gouvernements libéraux ont reconnu que les subventions au développement économique et régional étaient des outils économiques tout à fait légitimes pour favoriser la croissance économique dans les régions défavorisées du pays. La circonscription de Nipissing et

tout le nord de l'Ontario profitent d'initiatives du gouvernement fédéral à ce chapitre. La Fednor est le dernier exemple d'un programme de ce type. Même si ce programme n'a pas encore eu un retentissement majeur sur notre région, nous continuons de nous faire du souci à propos du sort réservé à ce programme et à d'autres programmes analogues.

Les crédits consacrés au développement économique régional seront-ils considérés comme des subventions? Le ministre du Commerce extérieur n'est toujours pas certain s'il obtiendra du succès au cours de ces négociations. La difficulté, c'est que nous ne le savons tout simplement pas. M. le Président, je tiens à vous dire que mes électeurs ne sont pas prêts à lui accorder aveuglément leur confiance. Nous sommes parfaitement conscients que nous cédons une partie de notre souveraineté chaque fois que nous signons un accord international. Allons-nous perdre les crédits consacrés au développement économique régional et seront-ils tenus pour des subventions? Nous ne le savons toujours pas.

Nous tenons la qualité de notre environnement pour primordial. Nipissing a la bonne fortune de posséder en abondance de l'eau claire et limpide, des lacs superbes, des forêts verdoyantes et une faune variée. Le tourisme joue un grand rôle dans la vie des habitants de Nipissing et les retombées économiques du tourisme enrichissent toute la région. Nous craignons les pluies acides. D'une part, nous avons bien accueilli les propos que le premier ministre a tenus hier après-midi, lorsqu'il nous a assuré qu'il allait enfin mettre fin à son immobilisme et se «grouiller».

Des voix: Bravo!

M. Wood: Nous craignons également la pollution en provenance du coeur des États-Unis et de nos propres usines. Même si le gouvernement a déjà mis en oeuvre des programmes, nous entendons l'exhorter à en adopter d'autres pour réduire autant que possible les méfaits de la pollution. Les crédits que le gouvernment accorde aux différentes usines pour les encourager à réduire la pollution seront-ils tenus pour des subventions injustes? Encore une fois, nous ne saurions nous satisfaire d'une réponse du gouvernement nous invitant à lui faire confiance.

Les Canadiens en général et mes électeurs en particulier entretiennent des rapports étroits avec la terre et l'eau, et affectionnent les grands espaces. Nous tenons à ce qu'au cours des prochaines négociations, le gouvernement s'engage envers nous à ne pas céder la protection que nous exigeons.

Il existe une grave pénurie de travailleurs qualifiés. Cette pénurie est particulièrement sensible dans les métiers de l'automobile, de l'électricité, de l'électronique, du machinisme et des autres domaines associés au secteur des mines et des forêts. Dans ma circonscription, le gouvernement actuel a réduit progressivement les crédits alloués à la formation des hommes de métier. Il a déjà annoncé de nouvelles coupes pour 1989. Est-ce que nous courons présentement le risque de voir le gouvernement mettre un terme définitivement à cette aide? Les Américains pourront-ils soutenir que ces crédits constituent des subventions injustes accordées à nos hommes d'affaires et à nos industriels? Le gouvernement pourra-t-il résister aux pressions des États-Unis qui insistent sur l'harmonisation? Je m'inquiète des travailleurs qui risquent leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1430)

Je sais que le gouvernement aime bien citer le Conseil économique du Canada. Cet organisme reconnaît pourtant que les emplois de milliers de travailleurs dans de nombreuses industries sont menacés. Si ce sont des travailleurs de Nipissing qui sont touchés, le gouvernement peut-il leur assurer des emplois équivalents dans notre région? Peut-il leur en garantir un seul? Comment le gouvernement pourra-t-il faire la distinction entre les emplois perdus à cause du libre-échange et les autres? Quels programmes au juste a-t-il prévus pour aider les victimes des mises à pied? Le gouvernement peut-il promettre aux travailleurs de Nipissing qu'ils n'ont rien à craindre?

Je m'inquiète du sort des travailleurs de cette localité qui ont conclus des conventions collectives raisonnables avec leur employeur. Je rappelle encore que l'harmonisation est désormais le mot d'ordre au Canada. Nos gestionnaires assurent que nous devons harmoniser nos frais de main-d'oeuvre et nos avantages sociaux avec ceux des États-Unis pour pouvoir soutenir la concurrence. C'est un argument qui sera répété maintes fois au cours des quatre prochaines années.

Que compte faire le gouvernement pour protéger leurs conventions collectives qui seront injustement démantelées? Qu'il n'oublie pas que la majorité écrasante des Canadiens rejettent la politique Reagan-Thatcher qui tient uniquement compte des forces du marché. Ils professent l'équité et la compassion dans les rapports sociaux et l'équilibre entre les besoins sociaux et les ambitions commerciales et individuelles. Par principe, l'entreprise n'a pas d'âme. Son but légitime est uniquement le profit. Mais c'est au gouvernement de voir à ce que les aspirations sociales des citoyens soient comblées au sein de la société.

Je crains fort, monsieur le Président, que des gains remportés de haute lutte par les ouvriers et d'autres groupes ne soient réduits à néant sous la pression des mesures d'harmonisation. Je prie instamment le gouvernement de demeurer toujours sur le qui-vive dans ses

négociations avec les États-Unis au cours des prochaines années.

Tout le monde reconnaît que les répercussions de l'accord Mulroney-Reagan se feront sentir sans délai. Le Conseil économique du Canada affirme que les États-Unis en tireront des avantages immédiats et que, dans de nombreuses industries, il faudra que la main-d'oeuvre canadienne s'adapte rapidement. Le gouvernement accordera-t-il aux travailleurs canadiens une protection qui sera elle aussi immédiate?

Tant avant que pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) nous a donné maintes fois l'assurance que les travailleurs touchés par l'Accord commercial canado-américain seraient indemnisés. Malheureusement, bien qu'on l'ait souvent interrogé à cet égard, le premier ministre n'a pas encore proposé de programme susceptible de venir concrétiser ses promesses. Lorsque nous parlons de pertes d'emplois et de la nécessité pour les travailleurs de s'adapter pour tirer parti d'un meilleur accès au marché américain, nous ne faisons pas de l'obstruction pour le plaisir de la chose. Nous nous préoccupons du sort des gens, des travailleurs et de leur famille, des hommes d'affaires qui ont investi et pris des risques, des ouvriers qui ont fourni leur labeur et leurs compétences. Nous parlons de salaires et d'avantages sociaux qui ont été durement gagnés.

Ce que le gouvernement obtiendra, il l'obtiendra pour le Canada et les Canadiens. Ce qu'il perdra, il le perdra aux dépens du Canada et des Canadiens.

M. le vice-président: Je ne peux donner la parole au député de Sarnia—Lambton puisqu'il a déjà pris part au débat.

M. James: Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège.

M. le vice-président: Question de privilège.

M. James: Monsieur le Président, je suis désolé, mais j'étais en conversation avec un autre député et je ne me suis pas rendu compte que la représentante d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall) parlait de la condition des femmes en milieu agricole. Je n'ai pas de leçons à recevoir de cette députée. Ma mère a 85 ans et encore aujourd'hui, elle nourrit les veaux. Elle a toujours participé aux travaux de la ferme. Elle a planté des betteraves à sucre, elle a récolté des patates. Je n'ai pas de leçons à recevoir de la députée d'Ottawa-Ouest au sujet des femmes qui travaillent dans les exploitations agricoles. En outre, elle a parlé de la cuisine. Si la députée avait la moindre idée de la façon dont les choses se passent en milieu rural, elle saurait que la plupart des réunions ont lieu dans la cuisine.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Cariboo—Chilcotin a la parole.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole dans cette Chambre. Je tiens à remercier les électeurs de Cariboo-Chilcotin de l'honneur qu'ils m'ont fait en me déléguant à Ottawa. Si vous me permettez un jeu de mot, monsieur le Président, j'essaierai d'en être «digne».

Des voix: Oh, oh!

M. Worthy: Je représente plus de 70 000 personnes qui habitent une des plus belles régions du Canada. D'une superficie de 40 000 milles carrés, ma circonscription occupe un plateau blotti entre la chaîne côtière à l'ouest et la chaîne Cariboo à l'est. Elle est traversée par le majestueux et historique fleuve Fraser. Elle est bien connue pour sa ruée vers l'or et ses rodéos. Elle englobe même une partie du fameux Gang Ranch. Elle compte de nombreuses attractions touristiques.

L'historique piste de la ruée vers l'or la traverse en longeant surtout le Fraser jusqu'aux petites villes historiques récemment restaurées de Wells et de Barkerville. Ses rivières et ses lacs attirent des milliers de pêcheurs. La chasse au gros gibier y est fort populaire à l'automne.

Outre le tourisme, l'élevage et l'extraction minière contribuent beaucoup à son économie et surtout au mode de vie de ses habitants. Mais la principale activité, c'est, bien entendu, l'industrie forestière. Les scieries de ma circonscription produisent, en effet, plus de 10 p. 100 de tous le bois d'oeuvre canadien. L'industrie forestière touche directement ou indirectement tous les habitants du district de Cariboo. En fait, elle touche tous les habitants de la Colombie-Britannique, voire sans doute tous les Canadiens. Il importe donc de connaître et de comprendre la position de l'industrie forestière à l'égard de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Beaucoup voudraient nous faire croire que, à cause des droits de douane imposés par les États-Unis sur les bardeaux et de la situation du bois résineux, l'industrie forestière n'appuie pas l'Accord de libre-échange. Il n'y a rien de plus faux. C'est précisément parce qu'elle a été frappée deux fois déjà par les protectionnistes américains qu'elle appuie si fermement l'Accord de libre-échange. Dans ce secteur, on comprend encore mieux qu'ailleurs combien est nécessaire la protection que procure l'Accord de libre-échange.

Le secteur forestier de la Colombie-Britannique est un cas intéressant dans la perspective du libre-échange. Certains voudraient nous faire croire que les Canadiens sont incapables d'affronter la concurrence des États-Unis d'Amérique, mais ce n'est certainement pas vrai dans le cas du secteur forestier. Nulle part au monde on ne produit du bois d'oeuvre aussi rapidement, aussi efficacement et en aussi grande quantité qu'en Colombie-

Britannique. Et cela se fait en dépit de conditions défavorables que certains ne manquent pas de signaler. Les Canadiens ne sauraient être concurrentiels, soutient-on, en raison de la rigueur du climat, de la distance des marchés, du fort taux de syndicalisation, des salaires élevés et des avantages sociaux qui n'ont pas leur pareil au monde dans le secteur forestier.

On a tant dit, monsieur le Président, que les salaires et les avantages sociaux élevés allaient souffrir de l'Accord de libre-échange. Pourtant, dans le secteur forestier, l'expérience nous prouve le contraire. Plus les échanges avec les États-Unis ont pris de l'importance, plus le secteur est devenu concurrentiel et plus les salaires et avantages sociaux ont été bonifiés, et non pas amoindris. De fait, je crois qu'on observe le même phénomène partout au Canada.

• (1440)

A mesure que nous avons abaissé nos droits de douane au cours des 50 dernières années, notre niveau de vie n'a pas diminué, il s'est accru. Les baisses de droits tarifaires ont stimulé les échanges commerciaux. Les salaires et les programmes sociaux en ont bénéficié. Pourquoi cette tendance ne persisterait-elle pas? Elle ne changera certainement pas. Le libre-échange ne viendra pas détruire nos programmes sociaux. Au contraire, il nous permettra de les améliorer.

Bien que l'industrie forestière cherche surtout à assurer son accès au marché américain et à protéger les emplois actuels, elle reconnaît que l'Accord de libre-échange offrira de nouveaux débouchés pour le traitement à valeur ajoutée. Il ne fait aucun doute qu'au fil des ans de nombreuses usines viendront s'établir et créer des emplois dans la région.

Il y aura toutefois plus de débouchés dans l'immédiat pour l'industrie secondaire. On pourra en effet fonder des entreprises en faisant appel à l'expérience et à la créativité des gens de la région. Bien que l'industrie forestière en Colombie-Britannique soit la première productrice de bois de construction, une grande partie du matériel et de la technologie provient de l'étranger, notamment de la Finlande, de la Suède, de l'Allemagne ainsi que des États de Washington, de l'Oregon et de la Californie. Il faut que cela change. Nous avons les gens, l'expérience, les connaissances et les idées.

Beaucoup de petites entreprises du district de Cariboo ont lutté pour survivre. Elles n'emploient peut-être que 10, 20 ou 50 employés, mais elles sont très importantes pour nous, car elles représentent nos perspectives de croissance et notre avenir. Ce sont des Canadiens ordinaires du district de Cariboo qui n'ont pas peur de la concurrence. Ils ont confiance en leurs compétences et envisagent l'avenir avec optimisme.

Brigden Manufacturing, par exemple, a conçu une pince et arche de manutention unique qui permet d'utiliser le tracteur à chenilles de plusieurs façons. Cette petite entreprise n'en est qu'à ses débuts, mais elle promet.

La société *Bradeco Fab and Welding* a mis au point un taillant amélioré pour l'abattage automatique des arbres. Il est plus léger et moins complexe et il nécessite moins d'entretien que le taillant traditionnel. Cette entreprise existe depuis six mois et emploie maintenant huit personnes. Elle a récemment obtenu trois nouveaux contrats aux États-Unis, notamment en Oregon, et ses perspectives de percée sur ce marché sont des plus brillantes.

Exco Manufacturing est une petite entreprise qui a connu une forte expansion depuis trois ans. Elle a commencé à produire des systèmes automatiques de manutention des billes de bois pour les scieries. Elle compte actuellement 65 employés et elle prévoit tripler ce nombre d'ici quatre ans.

Ces entreprises ont toutes commencé en fournissant des marchés locaux. Invariablement, elles ont constaté qu'il y avait un immense marché à exploiter au sud. C'est le marché américain qui stimulera leur croissance. Nous avons besoin de toutes ces entreprises. En fait, nous devrions en avoir beaucoup plus. Le Canada pourrait très bien s'imposer sur la scène mondiale dans la mise au point de techniques et de matériel pour l'industrie forestière. Nous, les députés, devons encourager le secteur industriel à saisir l'occasion qui se présente d'atteindre cet objectif.

L'Accord de libre-échange crée d'autres possibilités pour ma circonscription. Par exemple, il pourrait y avoir de nouvelles industries du secteur secondaire faisant de l'assemblage ou de la fabrication pour le marché américain. Les investisseurs pourraient être canadiens, mais il se pourrait que l'on attire des investisseurs de la région du Pacifique et de l'Europe. Il est étrange de constater que ces investisseurs d'outre-mer sont plus enclins que bien des Canadiens à reconnaître les avantages de l'Accord de libre-échange. Mais peu importe d'où viennent les investisseurs. Nous avons grand besoin d'emplois et nous espérons que beaucoup seront créés dans Cariboo.

Un sénateur respecté de la Colombie-Britannique, George Van Roggen, a présidé le comité qui a tenu des audiences pancanadiennes sur le libre-échange. Il a déclaré: «Si la Colombie-Britannnique désire connaître la même prospérité que le centre du Canada, elle doit se doter des mêmes industries secondaires que le centre du Canada. Cela ne sera possible que sous un régime de libre-échange».

Au nom des gens de Colombie-Britannique, au nom des Canadiens de l'Ouest et de tous les Canadiens qui

vivent hors du coeur industriel du Canada central, nous pouvons enfin dire que c'est à notre tour de profiter équitablement de l'essor économique.

Je me suis rallié tout naturellement à l'idée de l'Accord de libre-échange. A mes yeux, c'est quelque chose qui arrive à son heure. Tout comme une jeune personne doit un jour ou l'autre quitter le foyer familial et s'avancer hardiment dans le vaste monde, ainsi le Canada doit trouver sa voie aux côtés de tous les autres pays industrialisés du monde. Cet accord avec les États-Unis s'impose tout naturellement, étant donné que les États-Unis sont à la fois notre plus proche voisin et notre principal partenaire commercial.

Nos jeunes gens n'ont aucune garantie quand ils quittent la sécurité du foyer. On ne peut pas dire avec certitude qu'ils vont réussir dans la vie. Pourtant, même les parents les plus mères poules savent que, le moment venu, leurs enfants doivent se prendre en main. Il faut bien leur faire confiance. Ainsi en va-t-il pour nous. Au moment d'entrer dans l'ère du libre-échange avec les États-Unis, nous n'avons aucune garantie. Les études sont prometteuses, mais nous devons assurer nous-mêmes notre réussite. J'ai entièrement confiance en nos industries; je suis absolument convaincu qu'elles peuvent soutenir la concurrence et qu'elles réussiront.

Tous les députés à la Chambre reconnaissent que cette campagne électorale a été unique. Jamais les électeurs canadiens n'ont eu à débattre d'une question aussi importante. Le débat a divisé la population. Il n'était pas rare, en faisant du porte à porte, de rencontrer des couples dont les deux conjoints étaient d'avis diamétralement opposé au sujet du libre-échange. Tous les députés se sont lancés avec énergie dans la lutte électorale et ils ont mis au point des positions bien arrêtées. Normalement, une fois que la loi est adoptée, la lutte est finie, mais il ne s'agit pas en l'occurence d'une mesure législative normale. Quand la loi entrera en vigueur le 1er janvier, la page ne sera pas tournée. En fait, ce sera le début d'un nouveau chapitre. Le Canada entrera dans une nouvelle ère. N'oublions pas qu'il n'y a aucune garantie. Pour que l'aventure soit une réussite, il faut que les Canadiens se mettent au travail. C'est à nos entreprises et à nos gens d'affaires qu'il incombe de relever le défi.

J'ai toutefois une inquiétude. Indéniablement, les députés à la Chambre des communes devraient montrer la voie, servir de guides et de motivateurs. Pourtant, beaucoup de députés ont lutté avec acharnement contre l'Accord de libre-échange. Ils ont braqué toute leur attention sur l'échec anticipé de cette entreprise, ils s'évertuaient à expliquer pourquoi cela ne marchera pas, pourquoi ce sera néfaste pour l'industrie, pourquoi des emplois disparaîtront. Ils se sont persuadés eux-mêmes et ils ont persuadé leurs électeurs que l'Accord de libre-échange sera un échec. Ce qui m'inquiète, c'est que s'ils ne font pas attention, ils pourraient bien constater que leurs prophéties se réaliseront dans leur circonscription et peut-être ailleurs.

• (1450)

La prochaine fois que les députés des partis de l'opposition s'adresseront à leur chambre de commerce, continueront-ils à parler contre l'Accord de libre-échange? Encourageront-ils leurs électeurs à investir ailleurs, en fait, leur diront-ils de déménager aux États-Unis? Il serait tellement facile de continuer la lutte, mais à quel prix? Du point de vue politique, l'échec de l'Accord de libre-échange pourrait représenter un avantage pour eux, mais à quel prix pour leurs électeurs, pour les Canadiens?

Si les députés de l'opposition prennent quelques minutes pour réfléchir, je suis certain qu'ils comprendront ce que je veux dire.

Les médias ont dit que les régions qui n'ont pas voté pour les progressistes conservateurs souffriraient. Bien sûr, le gouvernement traitera toutes les régions de façon juste et équitable. Cependant, certaines régions peuvent avoir raison de s'inquiéter, soit celles ayant un représentant qui, à cause d'un manque de confiance dans l'Accord de libre-échange, d'un manque de prévoyance ou pour des raisons politiques, ne peut pas ou ne veut pas assumer le rôle de chef de file qu'il doit assumer pour que nous puissions saisir les possibilités que nous offre cet accord.

Je suis fier d'avoir eu l'occasion de participer à ce débat historique et je suis convaincu que les Canadiens ont pris la bonne décision lorsqu'ils ont choisi leur gouvernement.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer mes remerciements les plus sincères aux électeurs de la circonscription de Dartmouth pour m'avoir fait le grand honneur de m'envoyer les représenter à la Chambre des communes. Je considère que le privilège de pouvoir prendre la parole ici au nom de mes concitoyens est l'un des plus grands honneurs qu'on puisse conférer à une personne.

Mardi dernier, quand je me suis adressé à la Chambre pour la première fois, j'ai ressenti une grande émotion, un sentiment d'effroi mêlé de respect que tous les députés, j'en suis sûr, ressentent la première fois qu'ils ou elles s'adressent à cette assemblée. Je remercie les habitants de Dartmouth pour m'avoir permis de connaître ce sentiment très spécial. Je ne l'oublierai jamais.

La circonscription de Dartmouth se trouve dans l'une des régions du Canada atlantique qui se développe le plus rapidement, et pour cause. La circonscription elle-même comprend la belle ville de Dartmouth, bien connue dans toute l'Amérique du Nord sous le nom de Ville

des lacs. C'est une localité axée sur la famille, dans laquelle des gens venant de toute la Nouvelle-Écosse et de toute l'Amérique du Nord se sont établis pour vivre et élever leurs enfants.

Ma circonscription comprend également d'autres belles localités dignes de mention: Eastern Passage, localité de pêcheurs située près du port d'Halifax, Cow Bay, sur la côte sauvage de l'Atlantique, ainsi que North Preston et East Preston, qui sont les plus grandes localités noires de Nouvelle-Écosse.

Les habitants de tous ces lieux ajoutent à la diversité et à la richesse culturelle de la circonscription de Dartmouth.

Je voudrais également féliciter mes collègues de Nouvelle-Écosse pour leur élection ou leur réélection, et je tiens à féliciter aussi le président pour sa réélection dans la circonscription de Vancouver-Sud et à la présidence.

Depuis deux semaines, je suis attentivement le débat qui a d'abord porté sur la procédure de la Chambre et ensuite sur le fonds de la motion du gouvernement en vue de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

A titre de nouveau député qui n'est cependant pas sans expérience en politique, le fait que le gouvernement conservateur essaie une fois encore d'empêcher un débat en bonne et due forme sur un projet de loi qui réaliserait l'union économique de notre grand pays et des États-Unis d'Amérique me fait frémir.

J'ai écouté et regardé attentivement ce qui se passe. C'était exactement de genre de désinvolture à l'égard de la Chambre des communes et de la population du Canada qui m'a convaincu de me porter candidat pour le parti libéral dans la circonscription de Dartmouth. J'ai décidé d'être candidat parce que j'ai vu un gouvernement dirigé par un premier ministre (M. Mulroney) qui se souciait moins de préserver le caractère unique de notre pays que de tisser ce qu'il appelle des liens spéciaux avec le président des États-Unis.

J'ai vu un gouvernement qui ne veut entendre d'autre point de vue que le sien au sujet du libre-échange; j'ai vu un gouvernement qui veut se servir de sa majorité pour limiter le débat et pour empêcher que l'on consulte la population, ce qui aurait pu être fait au moyen d'audiences publiques tenues dans tout le Canada. Le gouvernement a refusé de publier ses propres études sur le tort que l'Accord de libre-échange pourrait causer à notre pays.

Je tiens à manifester aujourd'hui mon opposition et celle des gens de Darthmouth au projet de loi C-2 sur le libre-échange. L'immense majorité des gens du Canada atlantique croient, comme moi, que si cet accord est adopté sans amendements, il affaiblira la structure même de notre pays.

Le Canada, monsieur le Président, c'est une nation formée de régions distinctes, ayant chacune leurs points forts, dont l'ensemble compose un tout exceptionnel.

Nos ancêtres ont vu ce que le Canada pourrait être. Ils ont cru, comme moi, qu'une grande nation pourrait être construite sur un axe est-ouest et ils ont résisté aux pressions du continentalisme. Ils ont jugé qu'il y avait mieux à faire que d'imiter les Américains. Ils ont compris qu'ils pouvaient utiliser les vastes ressources et la richesse de notre pays pour surmonter les obstacles géographiques.

Nos gouvernements ont utilisé des politiques et de programmes nationaux pour redistribuer la richesse entre les régions favorisées et défavorisées de notre grand pays.

Mes collègues du Parti libéral et moi, nous croyons que tout Canadien devrait avoir le droit de vivre convenablement dans la région de son choix et qu'il devrait bénéficier d'avantages sociaux de même niveau et de même qualité que les autres Canadiens, où qu'il vive et quel que soit son revenu.

Nous avons utilisé les richesses de notre grand pays pour donner aux régions de l'Atlantique, du Nord et de l'Ouest la justice et l'égalité des chances. Bref, monsieur le Président, nous nous sommes servis des programmes de développement régional pour construire notre pays.

Quiconque admet que le Canada est un pays formé de régions différentes et dynamiques devrait se préoccuper des répercussions de l'Accord de libre-échange sur les programmes de développement régional. Le gouvernement nous demande d'approuver l'Accord de libre-échange tout en sachant fort bien que c'est un document imparfait, un document qui met en danger sa capacité d'appliquer des programmes de développement régional qui assureraient l'égalité des chances au sein du Canada.

Monsieur le Président, nous sommes saisis d'un accord qui ne fait pas d'exception pour les programmes de développement régional, qui ne définit pas le terme «subvention», qui brade notre capacité même d'adopter des politiques canadiennes pour assurer le développement futur de notre pays.

L'Accord stipule que, une fois leurs économies intégrées, les États-Unis et le Canada négocieront la définition du terme «subvention» et s'emploieront à supprimer tout ce qui peut être considéré comme une subvention. Aucun de ces points n'a été réglé, monsieur le Président.

Comment le gouvernement explique-t-il cet accord outrageant? Combien de compromis devra-t-il encore faire? Et il nous dit: «Faites-nous confiance».

Le même gouvernement nous a promis un accord qui nous garantirait plein accès aux marchés américains, protégerait nos exportateurs contre le harcèlement des mesures législatives américaines touchant le commerce, protégerait nos programmes de développement régional.

Comment pourrions-nous espérer que le gouvernement actuel négocie au nom de notre pays pendant les cinq ou sept prochaines années concernant les questions en suspens? Le dossier est concluant. L'Accord ne correspond pas aux promesses faites par le gouvernement.

Nous savons que les Américains ont déjà commencé à réclamer l'abolition de nos programmes de développement régional, ainsi que de certains de nos programmes d'aide aux secteurs de l'exploitation forestière et de la pêche. En effet, les Américains ont déjà déclaré que certains de nos investissements fédéraux dans la sylviculture et le reboisement constituent des subventions injustes et devraient faire l'objet de représailles. C'est ce qu'ils ont dit.

J'ai ici, monsieur le Président, un document publié par le département américain du Commerce dans lequel se trouve une liste de programmes comme les Ententes de développement économique et régional, les EDER—qui ne sont pas un luxe pour la région canadienne de l'Atlantique, mais bien une nécessité. C'est un outil important de développement régional.

Figure aussi sur cette liste le PDIR, ou Programme de développement industriel et régional, qui a été mis en place par un gouvernement libéral pour favoriser le développement de notre pays. Il y a aussi le Programme d'aide pour les bateaux de pêche—et je ne crois pas qu'un seul député qui représente ici une circonscription où la pêche joue un rôle important oserait dire que ce programme est une forme injuste de subvention et devrait faire l'objet de représailles de la part des Américains.

Voilà le genre de programmes que le département américain du Commerce voudrait voir supprimer, et c'est la suppression de ces programmes que l'on va négocier au cours des cinq à sept prochaines années. Monsieur le Président, j'estime que ces programmes ne sont pas des subventions; ce sont plutôt des outils de développement régional, des outils dont nous nous servons depuis des années au Canada pour redistribuer les richesses et assurer une juste répartition de la prospérité dans tout le pays.

Si l'Accord commercial est mis en oeuvre, il va entraîner la suppression systématique de tous nos programmes de développement régional, empêchant ainsi à jamais la région de l'Atlantique de participer pleinement au développement économique de notre pays.

• (1500)

Bref, les Canadiens de la région atlantique ne peuvent pas appuyer un accord qui ne protège pas ces programmes essentiels. D'autant plus que le gouvernement conservateur a déjà réduit une partie de son déficit aux dépens des régions défavorisées. Rien que dans ses deux premiers budgets, le ministre des Finances (M. Wilson) a diminué d'environ 1,5 milliard de dollars les crédits destinés au développement régional. C'est un record. A cause de ces antécédents, le gouvernement conservateur ne doit pas inspirer une grande confiance au Canada atlantique lorsqu'il s'engage à maintenir ces programmes.

Les ministres d'en face n'ont pas cessé de montrer leur méconnaissance de la région atlantique et des préoccupations légitimes qu'y soulève l'Accord commercial. Interrogé sur les conséquences de l'Accord de libre-échange sur l'industrie textile de la Nouvelle-Écosse, l'ancien ministre d'État au Commerce extérieur, qui représentait la circonscription de Sault-Sainte-Marie, a dit que la province n'avait pas à s'inquiéter puisqu'elle n'avait pas d'industrie textile. Cette réplique a vivement étonné non seulement la famille Stanfield, nom qui devrait avoir quelque résonnance au sein du parti conservateur, mais aussi les centaines de travailleurs du textile de la Nouvelle-Écosse.

L'ancien ministre annonçait peut-être ainsi, malgré lui, ce qui se produirait après la mise en oeuvre de l'accord. Il avait vu juste. Avec cet accord, la Nouvelle-Écosse n'aura plus besoin de s'inquiéter à propos du textile parce que dans cinq ans, ce secteur aura sans doute disparu. Au cours de la campagne électorale, on a demandé à l'ancien ministre son opinion sur une déclaration de Tom Stanfield, selon laquelle son entreprise survivrait à l'Accord mais devrait peut-être aller s'installer aux États-Unis.

Lorsque le ministre des Finances allait dire aux gens de la Nouvelle-Écosse qu'il leur fallait voter pour l'Accord sinon ils perdraient des milliers d'emplois, il se posait en expert sur tout ce qui se rapportait au libre-échange, mais lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de la déclaration de Tom Stanfield, il a répondu qu'il n'était pas expert en textiles et qu'il vallait mieux ne pas lui poser cette question. C'est le même ministre qui a dit dans cette Chambre qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que lui-même et son gouvernement verraient à protéger nos programmes de développement régional. Nous l'avons cependant vu s'élever contre les pensions de vieillesse, peu après les élections de 1984. Après tout, ces pensions n'étaient-elles pas censées être un dépôt sacré pour le premier ministre? Je crois que dans les provinces atlantiques en particulier, nous avons le droit de mettre fortement en doute les propos du ministre des Finances et son

engagement à protéger ces programmes au cours des cinq à sept prochaines années de négociations.

C'est aussi avec un grand intérêt que j'ai écouté l'honorable ministre du Commerce extérieur et député de St. John's-Ouest (M. Crosbie). Il trouve toujours une réponse à toutes les questions qui lui sont posées à la Chambre. Il reprend toujours machinalement la même phrase: Le peuple du Canada s'est prononcé et le gouvernement a le droit de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. Je suis sûr que si vous lui demandiez où sont les toilettes, il vous répondrait la même chose. Peut-être a-t-il raison? Le peuple du Canada s'est prononcé.

Le gouvernement siège ici dans cette Chambre pour débattre le projet de loi sur le libre-échange. Il n'en demeure pas moins que le peuple du Canada atlantique s'est aussi prononcé et que malgré l'exubérance et les beaux discours du ministre de St. John's-Ouest, celui-ci ne peut nier que les Canadiens de la région atlantique ont dit non au libre-échange. Un simple calcul nous le démontre. Vingt des trente-deux circonscriptions ont dit oui au Parti libéral dans les provinces atlantiques.

Étant de ceux-là, j'ai pris l'engagement devant mes électeurs de lutter de toutes forces pour m'assurer que les intérêts du Canada atlantique ne seront pas bafoués par la bousculade indécente à laquelle se livre le gouvernement pour faire adopter un accord que 57 p. 100 de l'électorat, au bas mot, ont refusé d'entériner.

Je voudrais dire au député de Saint-Jean-Ouest, qui n'est pas présent à la Chambre, en fait je crois qu'aucun ministre de la Couronne n'est présent en ce moment pour assister à ce débat, que la population du Canada atlantique a vite compris ses fumisteries et n'a pas oublié les paroles qu'il a prononcées en 1986 quand il a déclaré que le Canada atlantique se portait très bien comparativement au Bangladesh. Il n'y a que ce ministre pour proférer des commentaires aussi offensants à l'égard des habitants du Canada atlantique. Mais tout cela explique pourquoi les Canadiens de la région atlantique ne peuvent pas compter sur lui pour représenter leurs intérêts à Ottawa, qu'ils ne l'ont pas fait et ne le feront jamais. Ils ont plutôt décidé d'élire 20 libéraux, parmi les candidats qui se présentaient dans 32 circonscriptions, pour parler en leur nom.

Que s'est-il produit depuis les élections? Le gouvernement canadien a-t-il seulement tenté d'apaiser les inquiétudes exprimées par 57 p. 100 des électeurs canadiens, par les habitants du nord de l'Ontario et par les Canadiens de la région atlantique qui ont rejeté le gouvernement? Non, ce qui traduit parfaitement le style qu'a adopté au cours des quatre dernières années ce gouvernement qui a refusé d'écouter la population.

Son attitude n'a vraiment rien de réconfortant pour les Canadiens. On a vu des usines fermer leurs portes, des travailleurs perdre leur emploi. Pendant ce temps, le gouvernement refusait toujours d'annoncer des programmes d'aide à ces travailleurs. Chaque jour, pendant la période des questions, nous entendons des députés nous raconter les problèmes que crée la fermeture d'industries. Mes collègues, les députés de Thunder Bay—Nipigon et de Nipissing, se sont levés à la Chambre et ont signalé leur inquiétude devant la perte d'un grand nombre d'emplois dans l'industrie forestière et le gouvernement n'a montré aucun signe de compassion.

Au Canada atlantique, la négligence du gouvernement est particulièrement inquiétante. Pas plus tard que la semaine dernière, ou la semaine précédente, nous avons entendu Mickey Gohen, ex-sous-ministre des Finances devenu cadre supérieur dans une entreprise privée, décrire en ces mots le développement régional auquel il faut s'attendre à l'avenir au Canada: «C'est loin d'être agréable. Il faut dire: Vous, les Canadiens de la région atlantique, débrouillez-vous tout seuls; vous les habitants du nord de l'Ontario, débrouillez-vous tout seuls.» J'affirme que cette Chambre a le droit et le devoir de veiller à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

Si le gouvernement prenait à coeur les inquiétudes légitimes du nord, de l'est et de certaines parties de l'ouest de notre pays, il aurait accepté nos amendements concernant les programmes de développement régional et nous aurions eu un projet de loi, bien que toujours imparfait, qui aurait au moins accordé une protection élémentaire aux Canadiens qui n'habitent pas au centre de notre grand pays.

Il n'est pas étonnant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons incorporer dans le projet de loi ce genre de protection pour les programmes de développement régional. Le Canada atlantique a beaucoup d'intérêts en jeu. Nous ne pouvons pas nous permettre d'accepter les risques qu'entraîne cette prétendue manifestation de confiance. Le premier ministre a parlé de gagnants et de perdants dans le cadre du libre-échange. A mon avis, les gens qui ont le plus besoin d'aide dans les régions les plus menacées seront les premiers à en pâtir et seront les plus atteints.

Le gouvernement a déçu les habitants de Darmouth, de Nouvelle-Ecosse et du Canada atlantique. Il a bradé la structure unique de notre pays pour quelques pièces de coton américain bon marché et une chanson avec Ronald Reagan.

Je me rappelle l'époque où le gouvernement conservateur a entamé ces discussions commerciales. L'objectif principal était de garantir notre accès au marché américain. Dans le Canada atlantique, nous connaissons la puissance des États-Unis et nos producteurs craignaient que nos produits fassent l'objet de tracasseries sur le marché américain. Comme le premier ministre l'a déclaré dans une interview avec le *Times* de New York, «les lois américaines sur les sanctions commerciales ne

peuvent être appliquées au Canada, un point c'est tout». Nous savons qu'il dira une chose une semaine et le contraire la semaine suivante, selon les résultats des sondages.

Est-ce que cet accord commercial protège les exportateurs canadiens des représailles américaines, à savoir leurs droits compensateurs et leurs procès antidumping? La réponse est non. L'Accord commercial, à mon avis et de l'avis de nombreuses personnes dans tout le pays, est un triste échec. Les Américains pourront continuer à harceler nos exportateurs qui devront toujours défendre leurs causes devant les organismes commerciaux américains. Les conservateurs ont crié victoire quand ils ont réussi à obtenir un mécanisme obligatoire de règlement des différends. En quoi consiste au juste ce mécanisme? Ce n'est rien d'autre qu'un comité chargé de décider si les lois canadiennes ou américaines ont été appliquées conformément aux règles établies. Le premier ministre n'a obtenu aucune protection contre les lois sur les recours commerciaux.

Nous connaissons certaines des concessions que le gouvernement a faites à la table des négociations, mais quelles autres concessions a-t-il faites en secret? Nous nous souvenons que le gouvernement a battu en retraite sur le projet de loi C-22, mesure visant les brevets pour les médicaments, avant même que les négociations n'aient commencé. Nous nous souvenons que, sur la question de la taxe sur le bois d'oeuvre et les droits de douane sur les bardeaux, le premier ministre s'est incliné devant M. Reagan. Le présent projet de loi va encore plus loin que cela, puisqu'il prévoit une clause des droits acquis pour la taxe sur le bois d'oeuvre.

Avant de conclure, je veux parler d'une ou deux autres questions qui montrent que le gouvernement s'est fait damer le pion par les négociateurs américains. Aux termes de l'accord signé par le premier ministre, nous avons renoncé à tout jamais à ce que la province de Nouvelle-Écosse puisse utiliser ses ressources en pétrole et en gaz naturel comme outil de développement régional.

Aux termes de l'Accord, s'il veut encourager l'établissement de nouvelles entreprises grâce par une politique de tarification énergétique préférentielle à l'égard des ressources qui lui appartiennent, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est tenu d'offrir les mêmes tarifs aux Américains. Pis encore, nous avons garanti aux Américains un pourcentage fixe de notre production pétrolière et gazière. Le Canada n'est plus qu'une gigantesque réserve de richesses naturelles pour les États-Unis. Nous ne pouvons que déplorer cet accord qui équivaut à vendre notre patrimoine aux Américains.

Le gouvernement a accepté d'harmoniser, certains y voient un euphémisme pour «américaniser» nos normes techniques et environnementales. Je suis sûr que les habitants de Dartmouth et de la Nouvelle-Écosse sont très préoccupés par leur environnement. Ils considèrent que, par cet accord, le gouvernement a vendu le patrimoine naturel qui devait revenir à nos enfants. Les pluies acides sont un exemple de produit que les États-Unis ont échangé beaucoup trop librement avec le Canada et les provinces de l'Atlantique au cours des douze dernières années.

• (1510)

Au cours des quatre dernières années, le premier ministre n'a absolument pas pu obgtenir un accord global permettant de remédier à ce très grave problème. Mais que peut-on attendre de quelqu'un qui n'est même pas capable de bien chanter *Irish Eyes are Smiling*?

Plus nous comparons les réalisations passées des gouvernements libéraux et la libéralisation du commerce international, plus il nous apparaît évident que cet accord est extrêmement néfaste pour le Canada.

En conclusion, j'aimerais dire au gouvernement qu'au cours des prochaines semaines, les prochains mois et des prochaines années, nous, du Parti libéral, allons surveiller étroitement la mise en oeuvre de cet accord. Nous allons continuer à lutter pour que le Canada conserve son indépendance et sa souveraineté. La bataille ne fait que commencer.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, dans un premier temps, permettez-moi de remercier les électeurs de ma circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve de m'avoir donné leur confiance le 21 novembre dernier. Je suis fier de représenter ces gens qui ont manifesté leur foi en l'avenir en appuyant le parti conservateur, de ce fait l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Cette Entente, comme le soulignait si bien notre premier ministre (M. Mulroney) hier, lors de son intervention dans ce débat, ouvre des perspectives pour tous les Canadiens au Canada, c'est-à-dire que le Canada central et les grands centres urbains ne seront pas les seuls à tirer profit de cet Accord. Toutes les régions de ce pays pourront en bénéficier et pour les Québécois et Québécoises, c'est aussi la reconnaissance des régions qui profiteront de cet essor économique.

Avec l'Accord de libre-échange, monsieur le Président, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une politique tel que le Programme national de l'énergie qui se préoccupait davantage des problèmes de représentation des régions du Canada de la précédente administration que d'élaborer une approche rationnelle en vue de développer le potentiel de ce pays.

Ce gouvernement est le premier gouvernement depuis des années à poursuivre des intérêts vraiment nationaux.

Les intérêts de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario sont bien représentés par tous les députés de ce gouvernement.

Pensons à des initiatives tel que l'Accord du Lac Meech, l'Agence pour les perspectives du Canada atlantique, la Western Economic Diversification Initiative, le Programme de développement régional du Québec et bien sûr l'Accord de libre-échange. Ce sont là quelques exemples qui témoignent que le gouvernement est sensible aux besoins des Canadiens et des Québécois et Québécoises. Et ces besoins clairement exprimés par l'ensemble des Canadiens sont demeurés un objectif prioritaire tout au long des négociations qui ont mené à la signature de l'Accord de libre-échange.

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que le protectionnisme représente une menace pour le Canada et particulièrement dans les régions tel que le Québec où le libre-échange a été un objectif longtemps convoité. L'Accord de libre-échange est largement reconnu comme un élément essentiel de la politique régionale de ce pays.

Les secteurs des ressources naturelles, qu'il s'agisse du secteur de l'énergie au Québec et dans l'Ouest, des pêcheries sur la Côte Est, tireront sans aucun doute un profit considérable de cet Accord. Le secteur manufacturier et industriel, si important au développement de ma circonscription, monsieur le Président, profitera directement de ce nouvel environnement économique dans lequel nous situe l'Accord.

Le fait que huit premiers ministres sur dix aient donné leur appui à cet Accord et que les Canadiens ont majoritairement reporté au pouvoir le parti qui le défendait sont les preuves vivantes que cette Entente permettra l'équilibre, en ce sens qu'il profite à l'économie de toutes les régions du Canada.

Ce gouvernement a aussi permis aux régions de ce pays de prendre en charge eux-mêmes le développement de leur région. De fait, les nouvelles agences de développement régional, tel que le plan de développement du Québec, sont conçues de telle sorte que les secteurs qui bénéficient des programmes de développement régional seront contrôlés par les personnes qui vivent dans les zones les plus touchées. Et ce qui est important de souligner, monsieur le Président, c'est qu'il existe maintenant des possibilités d'orienter l'action de ces nouveaux organismes dans un sens qui permet de tirer le meilleur profit possible de l'Accord lui-même.

Dans l'esprit de la réconciliation nationale que ce gouvernement poursuit depuis 1984, cet Accord historique sur le libre-échange sera mis en oeuvre de concert avec des politiques qui permettront à toutes les régions du pays d'exploiter l'immense potentiel de l'Accord. Et c'est dans ce même esprit que dès le début, ce gouvernement a déclaré qu'il n'y aurait pas d'accord si la capacité du Canada de promouvoir le développement régional était muselée. Et nous savons, plus que quiconque dans ma cironscription, que cet engagement a été respecté. Aucune contrainte ne pèse sur le pouvoir du gouvernement de créer des emplois et de faciliter la croissance dans quelques régions que ce soit au Canada. La réconciliation nationale implique la nécessité d'affronter les défis que pose cette nation vaste et diversifiée, en s'assurant que tous les Canadiens tirent un égal profit du potentiel national, d'un océan à l'autre.

L'Accord de libre-échange garantit que l'expansion économique requise pour maintenir notre haut niveau de vie sera partagée par tous les Canadiens. Cette entente commerciale n'empêche nullement d'atteindre les objectifs de développement régional du Canada. Il contribue, au contraire, à l'atteinte de ceux-ci.

Sur un autre plan, monsieur le Président, on a allégué pendant la campagne électorale que plusieurs compagnies canadiennes, voire des compagnies fiduciaires de multinationales américaines déménageront aux États-Unis parce que certains États n'ont pas le salaire minimum et de lois sur la santé et la sécurité au travail. Cette allégation est plus que trompeuse, et mes commettants ne se sont pas laissé prendre à une démagogie qui était on ne peut plus criarde. Pour une compagnie ou une industrie, l'enveloppe de paye ne représente qu'une facette concurrentielle de celle-ci. La proximité des marchés, la productivité de la main-d'oeuvre et les frais généraux, tels que les coûts énergétiques, contribuent également aux coûts de production.

Un véhicule en provenance du centre manufacturier canadien, roulant vers le Sud pendant une journée, rejoint 150 millions d'Américains. La main d'oeuvre canadienne est en général plus productive que la main d'oeuvre américaine, et cela, monsieur le Président, on ne le dit que trop souvent. De plus, notre système d'assurance-maladie permet de diminuer le nombre de jours de travail manqués pour cause de maladie.

Tous ces facteurs, monsieur le Président, mis ensemble, font du Canada un excellent endroit pour faire des affaires. Les États américains qui n'ont pas le salaire minimum sont situés dans des régions non industrialisées où la main d'oeuvre est généralement moins qualifiée. De fait, des États industrialisés, tels le Michigan, le Massachussetts, New York ou la Californie, ont une main d'oeuvre qualifiée et se sont dotés d'un salaire minimum semblable au nôtre. Les industries n'iront pas se localiser dans des régions ayant une main-d'oeuvre peu qualifiée et des infrastructures lamentables dans les domaines économiques et le transport seulement pour bénéficier d'une diminution de l'échelle salariale. Cela ne s'est pas produit aux États-Unis, monsieur le Président, et cela n'arrivera pas au Canada avec l'Accord de libre-échange.

Et c'est justement ce que les habitants de la circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve ont compris le 21 novembre dernier. C'est pourquoi ils ont placé leur confiance en un gouvernement responsable. C'est que, comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le Canada est et a toujours été une nation exportatrice. C'est d'ailleurs en comparaison avec les sept grands pays industrialisés, le peuple le plus dépendant économiquement de ses exportations. Trente pour cent de notre Produit intérieur brut dépendent des exportations, et c'est grâce à cela que nous pouvons bénéficier d'un niveau de vie si élevé. Quatre-vingt pour cent de nos exportations vont vers les États-Unis, qui sont notre marché commercial naturel. De plus, trois millions d'emplois au Canada dépendent directement de notre commerce extérieur.

Face à cette réalité, monsieur le Président, le gouvernement se devait d'asssumer ses responsabilités envers les Canadiens et les Canadiennes. La montée du protectionnisme au Canada représente une menace pour l'économie canadienne. Avec l'Accord de libre-échange, le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a su donner aux Canadiens les mesures nécessaires pour leur assurer un meilleur accès à leur plus grand marché d'exportation.

Bernard Landry déclarait a ce sujet: «Le Canada est pratiquement le seul pays industrialisé important à ne pas disposer d'un marché à accès garanti, propre ou par association, de plus de 100 millions d'habitants. Ceci entrave lourdement sa capacité de concurrencer pour les productions les plus complexes en particulier. Les États-Unis nous offrent l'opportunité d'avoir accès à un marché de 250 millions d'habitants».

Les gens d'affaires de ma circonscription ont maintes fois déclaré qu'ils souhaitaient que cette Entente puisse voir le jour et ce, justement parce qu'ils avaient confiance en leur capacité concurrentielle et que cet accès au marché américain leur ouvrirait la voie de la prospérité. Pensons aux démarches entreprises par les gens d'affaires québécois durant la campagne électorale pour convaincre les gens du bien-fondé de cet Accord. M. Bernard Lamarre, président de Lavalin, disait, et je cite: «Le fait d'être capable de pénétrer le marché américain de façon libre, je ne peux comprendre qu'on puisse y être opposé».

En plus de nous donner un meilleur accès au marché américain, l'Accord de libre-échange nous donne l'assurance que les exportateurs canadiens ne seront plus le jouet d'une législation commerciale utilisée à des fins politiques. Les différends relatifs à l'application des lois en matière de droits antidumping et compensateurs seront tranchés par un groupe composé de spécialistes canadiens et américains du commerce et de la législation commerciale qui auront voix égale au chapitre et dont les décisions seront définitives et exécutoires et grâce auxquels la procédure de règlement sera plus expéditive.

Enfin, monsieur le Président, plus besoin d'aller à Washington pour essayer de régler ces différends qui peuvent surgir entre deux pays commerçants et ainsi être soumis au bon vouloir des politiciens américains! Voilà une autre expression de la souveraineté.

C'est grâce à la clairvoyance de notre premier ministre, à la confiance qu'il avait dans le potentiel des Canadiens et des Canadiennes et à sa vision d'un Canada plus juste que nous avons obtenu cet Accord. Il ne nous reste que de nous servir de cet instrument pour entreprendre le XXIe siècle.

Monsieur le Président, aujourd'hui étant le 23 décembre 1988, je n'aurai probablement pas l'occasion d'offrir mes souhaits de Fêtes à tous et chacun personnellement. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour souhaiter au premier ministre (M. Mulroney) et à sa famille, à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à votre famille, à tous mes collègues des deux côtés de la Chambre, à tous les électeurs et électrices d'Hochelaga—Maisonneuve ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes, un joyeux Noël et une bonne et heureuse Année.

• (1520)

[*Traduction*]

M. John F. Brewin (Victoria): Merci, monsieur le Président. D'abord, j'aimerais rendre un hommage particulier à mon prédécesseur dans la circonscription de Victoria, l'honorable Allan McKinnon. M. McKinnon a représenté la circonscription de Victoria pendant 16 ans avec diligence, dignité et honnêteté. Je sais que la population de Victoria aimerait que la Chambre se joigne à elle pour souhaiter à M. McKinnon et à son épouse une très longue, très heureuse et très productive retraite.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: J'aimerais également profiter de l'occasion pour rappeler que mon père, le regretté Andrew Brewin, a occupé un siège dans cette enceinte de 1962 à 1979. Je sais qu'il a adoré occuper ces fonctions et je tiens ici à honorer sa mémoire.

Nous nous apprêtons ce soir à nous livrer à un vote historique. J'espère cependant que nous ne nous apprêtions pas à faire une erreur historique. Mes deux arrière-grands-pères ont déjà occupé des sièges dans cette enceinte, tous deux sous la bannière libérale. Cela prouve que les générations progressent à mesure que le temps passe.

M. McDermid: Ou régressent.

M. Brewin: Je suis sûr que le ministre responsable de l'Habitation sera d'accord avec moi au moins sur ce point, même s'il y a quelques députés qui semblent ne pas l'être.

Le grand-père de ma mère, James Lyons Biggar, qui représentait la circonscription de Northumberland-Est à l'assemblée législative canadienne, a eu l'honneur de voter contre la Confédération. L'histoire a fini par prouver qu'il était dans le mauvais camp. J'espère sincèrment que l'histoire va prouver que j'avais moi aussi tort sur l'importante question que nous nous apprêtons à trancher ici ce soir.

Au cours de ce débat, on a beaucoup parlé des personnes âgées en affirmant, entre autres choses, que ce sont les propos exagérés tenus par les libéraux et les néo-démocrates pendant la campagne électorale qui les ont poussées, mues par la peur, à voter contre l'Accord de libre-échange. Victoria a l'honneur de compter une forte proportion de personnes âgées. C'est la capitale canadienne de la retraite. J'ai eu l'occasion de parler à beaucoup de personnes âgées pendant la campagne électorale. Lorsqu'on affirme que c'est la peur qui les a poussées à voter contre l'Accord, on ne leur rend guère justice. Je sais pertinemment que, comme d'autres électeurs, les personnes âgées de ma circonscription sont arrivées à la conclusion que cet accord était préjudiciable au Canada parce qu'elles ont compris, d'un point de vue historique, le sort que cet accord réserve à notre pays. A leurs yeux et aux miens, le gouvernement néglige, en effet, une grande réalité de l'histoire canadienne. Ce qui est ironique, c'est que cette réalité, le Parti conservateur, à commencer par l'un des premiers députés de Victoria, Sir John A. Macdonald, en a tenu compte au fil des ans.

• (1530)

Dans l'histoire du Canada, Sir John A. Macdonald est associé à la fameuse politique nationale. Cette politique tenait essentiellement que, si le Canada voulait devenir un pays distinct, il devait se donner une économie indépendante de celle des États-Unis. Pour ce faire, il devait protéger dans une certaine mesure son commerce et son industrie. Il devait imposer des droits de douane. En outre, le gouvernement devait contribuer à bâtir, d'est en ouest, une infrastructure qui permette au pays de résister aux forces qui, en Amérique du Nord, s'exercent naturellement du nord au sud.

Dès le début, cette politique a rallié la majorité des Canadiens. C'est la question qui a dominé un certain nombre de campagnes électorales, notamment celle de 1911, lorsque le gouvernement conservateur dirigé par Sir Robert Borden a été reporté au pouvoir après avoir utilisé le slogan:«pas de troc ni de commerce avec les Yankees.»

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer l'une des mes électrices qui a bel et bien entendu Sir Robert Borden au cours de la campagne électorale de 1911. Elle était on ne peut plus désireuse de voter au cours des présentes élections parce qu'elle avait été dans l'impossibilité de le faire en 1911 pour deux raisons, la première étant qu'elle avait moins de 18 ans, et la seconde qu'elle était femme.

Elle m'a déclaré qu'elle avait été partisane du Parti conservateur toute sa vie, mais qu'elle était déterminée cette fois-ci à voter contre ce parti parce qu'elle estimait qu'avec cet accord, il avait trahi tout ce que le Canada représente.

Dans le fond, ce dont nous discutons en réalité, c'est de l'avenir et du caractère du Canada. Ainsi qu'on l'a dit à plus d'une occasion au cours des deux dernières semaines, nous avons élaboré un ensemble distinct de programmes sociaux et économiques qui nous ont aidé à instaurer chez nous une société généreuse. Bien que nous ayons encore bien du chemin à parcourir, nous avons acquis en tant que société la capacité de traiter nos concitoyens avec équité, justice et égalité, ce qui en quelque sorte nous autorise à promouvoir les principes de justice et générosité sociales sur la scène internationale.

Dans cette perspective, permettez-moi d'examiner un élément particulier de cet accord et du projet de loi dont nous sommes saisis et dont on a fort peu parlé. Je veux parler des répercussions sur les compétences provinciales. Cet accord porte atteinte d'un certain nombre de façons à ce que nous avons considéré de tout temps comme étant des compétences provinciales. Tant l'accord que la loi s'ingèrent dans le domaine de la politique énergétique.

Or, notre Constitution charge les provinces de veiller à la mise en valeur, à la conservation et à la gestion des ressources énergétiques non-renouvelables. Pourtant, sans le consentement officiel d'une seule province, cet accord restreint la capacité de nos deux paliers de gouvernement de gérer nos ressources énergétiques. Il restreint la capacité des provinces de régir les services et d'élaborer des politiques distinctes à l'intention des économies locales.

Il impose notamment des contraintes aux provinces dans le domaine de l'investissement, restreignant par exemple leur contrôle sur certaines décisions quant à ceux qui peuvent posséder des terres, question extrêmement délicate dans de nombreuses régions de notre pays. Par suite de cet accord, il est maintenant interdit aux provinces d'intervenir dans ce domaine, faute de quoi le Canada aurait violé les termes de l'Accord.

Mais c'est peut-être l'article 2010 de l'Accord qui traite des monopoles qui leur fait le plus de mal puisqu'il les empêche de mettre sur pied de nouveaux programmes sociaux et économiques innovateurs. L'assurance-automobile publique n'a rien de très innovateur pour nous dans l'Ouest, mais il n'en va pas de même en Ontario où cette possibilité est très fortement envisagée actuellement.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article du *Globe and Mail* qui est paru le 13 décembre 1988. Voici:

> ... Philip Dewan, chargé de politique au cabinet du Premier ministre, prétend que l'Accord de libre-échange entre Ottawa et Washington pourrait obliger les provinces à indemniser les compagnies d'assurance-automobile américaines des pertes qu'elles subiraient si les gouvernements provinciaux décidaient de créer un monopole public dans ce domaine.

Les libéraux ontariens se préparent à faire un autre volte-face politique. Un volte-face qui laisse voir comment des gouvernements d'allégeance conservatrice pourraient s'y prendre pour éviter d'engager des mesures qui nous ont été si profitables au cours des 50 ou 60 dernières annnées. Je parle de cet esprit social et économique innovateur dont le député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) nous a fait part tout à l'heure.

Nous avons des programmes aussi avant-gardistes que l'assurance-hospitalisation et le régime de soins médicaux parce que nous pouvions les mettre sur pied. J'estime donc que cet accord et la clause législative dérogatoire nº 6 qui l'accompagne, compromettent cette possiblité. C'est extrêmement regrettable.

Ce qui m'a frappé le plus pendant les élections et au cours de ce débat, c'est les dissensions profondes que nous sommes en train de créer au pays sur des questions fondamentales comme l'avenir de notre pays.

On a dit que seuls les gagnants des dernières élections ont interprété correctement l'opinion des Canadiens. Mais procédons à une ventilation des résultats par région. Comme on l'a déjà dit, vu sous cet angle, huit provinces sur dix ont voté contre l'Accord de libre-échange. Si l'on considère quelles provinces et quelles régions du Canada ont voté contre l'Accord, nous nous retrouvons en présence d'une aberration historique.

Depuis toujours, ce sont les régions qui se sont opposés au protectionnisme et à la politique nationale, dans la mesure du possible, et ce sont le sud de l'Ontario et le Québec, communément appelés le coeur industriel du Canada, qui ont appuyé la politique nationale et les droits de douane. Cependant, les résultats des dernières élections révèlent que ce sont les régions du Canada, y compris les provinces de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, l'Ouest et la Colombie-Britannique qui ont voté le plus massivement et le plus catégoriquement contre cet accord de libre-échange.

Si j'en juge d'après ma connaissance personnelle ces régions du Canada, je crois qu'elles ont voté contre l'Accord de libre-échange parce qu'elles ont jugé que les mesures de protection adoptées depuis 120 ans pour protéger l'indépendance de l'économie canadienne étaient essentielles à leur vision du pays. Dans notre région du pays à tout le moins, le fait que cela n'ait pas été compris, en particulier dans la province de Québec, suscite énormément d'amertume. Nous ne nous attendions pas à autre chose de la part de Toronto et du «Golden Horseshoe», mais nous espérions que nos frères et soeurs du Québec auraient été plus sensibles à notre façon de voir les choses. Selon notre optique, il faut être prêt à payer un certain prix pour être Canadiens. Ce prix, nous sommes disposés à le payer. On ne peut pas tout avoir à rabais. Si nous voulons que notre pays soit indépendant, si nous voulons être en mesure de nous adresser au reste du monde en toute indépendance, nous avons besoin de ces mesures de protection. Il faut également que l'économie du Canada soit indépendante.

Il semble bien que d'ici quelques heures, la Chambre adoptera la loi de mise en oeuvre du libre-échange et que d'ici une semaine, elle entrera en vigueur. Les députés fédéraux et provinciaux de tout le Canada devront alors renoncer à des droits substantiels. Nous devrons renoncer au droit de réglementer les investissements, notre politique en matière énergitique et notre propre économie, d'élaborer des programmes socio-économiques innovateurs et d'établir des politiques favorisant les entreprises canadiennes ou locales dans le cadre des achats gouvernementaux.

• (1540)

Cela est regrettable parce que la Confédération en souffrira, qu'il ne nous restera plus que les dépenses militaires comme outil de développement régional—ce qui accentuera la militarisation de notre économie—et que nous avons beaucoup cédé sans obtenir en retour les garanties promises par le premier ministre (M. Mulroney). Nous n'avons pas réussi à obtenir de protection contre les lois et les droits compensateurs américains.

Le premier ministre et le Parti conservateur ont payé un prix pour conclure cet accord. Durant la campagne électorale, ils ont dû faire de nombreuses promesses à la population canadienne. Le premier ministre est allé jusqu'à dire que, si son gouvernement était réélu, il améliorerait les programmes sociaux. Il a répété sa promesse solennelle qu'un gouvernement conservateur ne démantèlerait pas les réseaux canadiens de services sociaux. Le gouvernement n'a sans doute pas pris cet engagement de bon coeur, mais c'était le prix qu'il devait payer pour obtenir cet accord.

Au cours des quatre prochaines années, nous ferons en sorte que le premier ministre n'oublie pas sa promesse. S'il trahit la confiance des Canadiens une deuxième fois, il entendra parler de nous.

Trois aspects seront à surveiller au cours des quatre prochaines années. Aux termes de l'Accord, la question des mesures de compensation fera l'objet de cinq à sept ans de négociations, qui débuteront immédiatement, je l'espère. Nous allons y porter un regard vigilant.

En deuxième lieu, le gouvernement a de nouveau pris l'engagement solennel de protéger les travailleurs déplacés. Il nous reste à voir quelle sera la portée réelle de cet engagement généreux réitéré au cours des deux dernières semaines. Après les belles paroles, nous attendons des résultats concrets.

Enfin, le gouvernement aura l'occasion de renforcer nos programmes sociaux et celle également de bâtir les économies des régions du pays. Il aura l'occasion de collaborer avec les provinces à la construction d'un Canada plus fort et plus équitable.

Face à ces occasions qui s'offriront et qui seront souvent le fait, nous osons l'espérer, d'initiatives de l'opposition, nous seront là pour mesurer la volonté d'agir du gouvernement. Lorsque nous verrons des programmes menacés de dégradation, nous alerterons la population. Nous aurons la responsabilité au cours des quatre prochaines années, d'agir comme chiens de garde en veillant à l'avenir du Canada.

• (1550)

L'Accord comporte une clause d'annulation à six mois d'avis. Au cours des débats télévisés, le premier ministre l'a comparé à la disposition analogue d'un contrat conventionnel. Il a invité les Canadiens à s'en prévaloir si les engagements qu'il a pris ne sont pas respectés. Au cours des mois et des années qui viennent, nous aurons la responsabilité d'agir ici à la Chambre au nom du Canada pour faire en sorte que l'espoir que met le premier ministre dans cet accord se concrétise et que nous n'ayons pas à regretter en rétrospective la décision prise ce soir.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, depuis notre élection, c'est la première fois qu'il est donné de m'adresser à cette Chambre. Je voudrais que mes premiers mots soient pour remercier tout d'abord évidemment mes concitoyens et mes concitoyennes de la merveilleuse circonscription de Lotbinière.

Monsieur le Président, les gens de ma circonscription, à l'instar d'ailleurs de ceux et de celles des 169 circonscriptions conservatrices du Canada, ont choisi, le 21 novembre dernier, de s'engager sur la voie de la prospérité en donnant, monsieur le Président, leur appui au seul parti politique de ce pays proposant un accord commercial avec notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

Monsieur le Président, j'ai eu, et je vous le dirai bien humblement, beaucoup de plaisir à faire la dernière campagne électorale, parce que nous étions devant une situation extrêmement simple pour les électeurs et les électrices.

Nous avions les trois partis en lice qui proposaient, à la population, un programme. D'une part, le parti néo-démocrate qui, étant pour la vertu, changeait en fait ses politiques ou ses programmes selon l'humeur des sondages du temps. D'autre part, le parti libéral, monsieur le Président, qui au cours de cette campagne électorale a exigé que le débat porte essentiellement sur un item, soit sur l'Accord de libre-échange.

Quant à nous, monsieur le Président, nous avions à rendre compte des quatre dernières années de notre mandat de 1984 à 1988 et des quatre années à venir. Nous avions pour ce faire, au niveau des quatre dernières années, à rendre à la population un mandat extrêmement prospère et bien rempli. D'ailleurs, vous vous en rappellerez, au cours des sondages effectués au début de la campagne électorale, la cote de popularité du gouvernement sortant, à ce moment-là, était des plus extraordinaires, des plus hautes. Jamais on avait vu autant de sondages aussi élevés en faveur d'un gouvernement.

Monsieur le Président, le rôle d'un gouvernement est de proposer à sa population une ligne directrice, un défi. Le seul parti en lice, à l'époque, qui avait pour sa population un projet qui avait de l'allure, c'était le parti progressiste conservateur. L'Opposition officielle, le parti libéral, tout ce qu'il pouvait dire, c'était que ce n'était pas bon, que ce que les conservateurs proposaient, c'était du négativisme.

Les gens, finalement, monsieur le Président, le 21 novembre dernier, ont réalisé, effectivement, devant cet état de fait, qu'ils avaient eu, au cours des quatre dernières années, un gouvernement compétent. Parce qu'on se rappellera qu'en 1984, nous avions hérité d'une situation délabrante, désastreuse, avec un déficit, je vous le rappellerai, de 38,3 milliards de dollars. C'est effrayant!

Alors, forts de ces faits, les gens, évidemment, constatant que nous avions ramené une saine administration au pays, voulaient entendre ce que le futur gouvernement pouvait leur apporter au cours des quatre prochaines années. Nous avions réalisé, monsieur le Président, un accord des plus magistral dans les circonstances actuelles, un accord vers la prospérité. C'est cela que nos hommes et nos femmes d'affaires ont réalisé.

Monsieur le Président, ma circonscription de Lotbinière, essentiellement, représente fort bien les dimensions sociales et économiques de notre immense pays. J'ai, pour une vaste part, plusieurs producteurs et productrices agricoles, au-delà de 1 100, avec leurs conjoints et leurs enfants et leurs amis, et d'autre part, nous avons une multitude de petites et moyennes entreprises qui non seulement ont acquis un développement économique admirable, mais qui en outre, monsieur le Président, ont su développer une expertise capable d'atteindre non seulement le marché américain mais les marchés européens et même africains.

Vous connaissez sûrement, à Victoriaville, le groupe Vibec, monsieur le Président, une entreprise d'ingénierie

qui, au niveau de sa compétence, a dépassé largement, non seulement les frontières de la circonscription, de la province et du pays, mais qui a atteint le marché européen et africain.

Nous avons également, et là-dessus je les salue parce qu'ils viennent de se joindre à ma circonscription, l'entreprise Cascades de Kingsley Falls, où le dynamisme des frères Lemaire, leur leadership n'a d'égal que l'immensité de ce pays.

J'ai également énormément d'entreprises du meuble dans ma circonscription qui, depuis des années, ont déjà des succursales aux États-Unis. Je vous rappellerai également, monsieur le Président, que dans la seule ville de Princeville, j'ai au-delà de cinq entreprises majeures de fabrication de bateaux qui elles aussi doivent exporter leurs produits pour être en mesure de prospérer et de créer de l'emploi à nos gens de Lotbinière, chez nous, monsieur le Président. Ces gens-là ont compris qu'en prenant leur véhicule ou leur camion et en faisant quelque centaines de kilomètres au sud de la circonscription de Lotbinière, on atteignait à ce moment-là un bassin de population d'au-delà de 100 millions de citoyens, de consommateurs. Ils ont compris cela, ces hommes et ces femmes d'affaires de chez nous. Ils ont compris, par contre, qu'en faisant le même trajet, non pas au Sud, mais à l'Est ou à l'Ouest de la circonscription, on ne quittait même pas les limites de la province de Québec. C'est cela, monsieur le Président, le bon sens dans le projet que le parti conservateur proposait à nos hommes et à nos femmes d'affaires.

Ce sont des gens qui ont compris, tout comme M. Guy Boulanger, des entreprises Boulanger de Warwick qui sont spécialisées dans les portes et moulures et qui est devenu l'un des plus importants fabricants au Québec, sinon au Canada, en la matière. Ce sont des gens qui comme lui ont compris que le libre-échange était déjà un fait accompli.

Monsieur le Président, en effet, depuis 25 ans, soit depuis 1963, c'est quand même pas si vieux, imaginez-vous, la moyenne des tarifs perçus par nos douaniers canadiens sur tous nos produits d'importation provenant des États-Unis, est passée de 10 p. 100 à 3,5 p. 100, soit, monsieur le Président, une diminution de plus de 6 points, et sachez que l'on prévoit qu'avec l'application de l'Accord de libre-échange, cette diminution ne sera que d'un point, soit de 3,5 à 2,5 p. 100.

Alors, monsieur le Président, depuis 25 ans, nous avons exigé de nos entreprises, pour leur modernisation, leur expansion, leur consolidation, énormément plus qu'on va leur demander au cours des 10 prochaines années dans l'application massive de ce qu'on appelle l'Accord de libre-échange. Mais, encore une fois, les gens de Lotbinière, les hommes et les femmes d'affaires, les producteurs et les productrices ont compris cela, eux.

De plus, monsieur le Président, vous vous rappellerez l'imposition de la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, en 1986, imposée par les Américains. Il y avait, à ce moment-là, une dizaine d'items qui étaient malheureusement touchés par cette taxe-là. L'item suivant, monsieur le Président, savez-vous qu'est-ce que c'était? C'étaient les moulures. Alors l'entreprise Boulanger, entre autres, chez moi à Warwick, bien, écoutez, elle se tenait coite devant cette situation. Elle avait peur de passer, finalement, à l'item suivant selon l'aspect des négociations à ce moment-là. Grâce à l'Accord de libre-échange, ils peuvent davantage respirer aujourd'hui, parce que, auparavant, il n'y avait aucun moyen de protection par rapport au protectionnisme américain, par rapport à l'humeur des Américains. Grâce encore une fois à cet Accord, nous avons maintenant quelques mécanismes qui vont freiner cette extension du protectionnisme.

Et peut-être est-ce le signe des temps, monsieur le Président, sachez que dans le cas des moulures Boulanger de Warwick, et c'est encore une fois sûrement un signe des temps, on va s'approvisionner, on s'approprie la matière première, imaginez, aux États-Unis. On apporte le produit chez nous. On le transforme. On donne des *jobs* à nos gens chez nous et on revend le produit fini aux Américains.

C'est cela la capacité maintenant, c'est cela la clairvoyance de nos gens d'affaires chez nous, de nos citoyens en général, monsieur le Président. J'aimerais dire ici, monsieur le Président, que l'Accord de libre-échange comme tel, jamais comme parti nous n'avons prétendu que c'était la fin de tous nos problèmes. Cet Accord, monsieur le Président, a toujours été présenté comme étant un défi, un défi dont nous avons estimé que nos gens d'affaires, nos producteurs, encore une fois, ainsi que nos travailleurs et nos travailleuses étaient capables d'assumer. Mais cela, monsieur le Président, en autant évidemment que le gouvernement est en mesure d'accorder des politiques pour les appuyer. Or, encore une fois, il était important, au cours de la dernière campagne électorale, de faire en sorte d'être crédible. Or quel est le parti qui pouvait, au cours des dernières années, être en mesure de démontrer cette crédibilité? Est-ce un parti qui, d'une part, au cours des 30 dernières années, a été 25 ans au pouvoir et qui a créé une dette totale de 38,3 milliards de dollars par année, pas par 10 ans, ou bien un gouvernement qui en quatre ans avait réduit la dette de 10 milliards de dollars?.

Nous avions parallèlement à cela, monsieur le Président, accordé à nos hommes et nos femmes d'affaires, à nos producteurs et à nos productrices, des politiques de soutien pour être en mesure de se consolider, de se moderniser, bref, être en mesure de faire face aux nouveaux défis que nous leur proposions. Et si nous l'avons fait au cours des quatre dernières années, nous sommes

évidemment en mesure de continuer à le faire. D'ailleurs, déjà nous avons des politiques en place. Le ministère de l'Industrie, Sciences et Technologie vient de mettre en place des programmes pour justement donner suite à la consolidation que nous avons faites, à la modernisation. C'est cela la clairvoyance. C'est cela que nous avons proposé aux citoyens, aux gens de ma circonscription, et c'est oui qu'ils ont répondu.

Depuis un certain temps, monsieur le Président, j'écoute les divers intervenants. Non pas que j'ai la prétention personnelle d'apporter quelque chose de nouveau, parce que je pense que tout a été dit. Mais vous allez être d'accord avec moi que les députés d'en face, quant à eux, n'ont pas non plus apporté quelque chose de nouveau. Mais je voudrais soulever, par exemple, monsieur le Président, quand même certaines iniquités. J'écoutais récemment, monsieur le Président, la députée d'«Arctic Power», laquelle je félicite, d'ailleurs, pour son élection, mais certainement pas pour ses positions. En effet, monsieur le Président, et je vais citer le texte, à la page 367 des Débats de la Chambre des communes du 9 décembre dernier, elle dit, et je cite:

> Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les programmes de développement régional n'étaient pas menacés.
>
> Il nous a demandé de lui faire confiance. Bon nombre des habitants du Nord estiment qu'ils ont été obligés de faire confiance au premier ministre, leur représentant politique fédéral, lorsqu'il s'est réuni en secret au milieu de la nuit avec dix premiers ministres provinciaux pour conclure l'Accord du lac Meech. Beaucoup de mes électeurs croient que cet accord fait des habitants du Nord des citoyens de seconde classe. Ils disent aussi que les premiers ministres provinciaux ont protégé leurs administrés, mais que le premier ministre, leur seul représentant n'en a pas fait autant pour eux.

Monsieur le Président, je pense que la députée d'«Arctic Power» a oublié deux choses des plus élémentaires. D'abord, monsieur le Président, je lui rappellerai respectueusement la conférence des premiers ministres avec les autochtones, en 1985, et j'y étais moi-même présent. Cette conférence a failli aboutir à un accord, n'eût été des problèmes internes chez les autochtones eux-mêmes. Deuxièmement, je lui rappellerai qu'elle fait partie, monsieur le Président, du parti libéral, celui-là même, imaginez, qui a imposé le rapatriement de la Constitution, en 1982, et sans l'accord non seulement de la nation autochtone mais également, monsieur le Président, de la province de Québec, berceau de la nation francophone, l'une des nations fondatrices. Elle fait partie d'un parti. . . Imaginez, elle nous reproche de ne pas avoir inclus la nation autochtone lors de l'Entente du lac Meech. Mais déjà, monsieur le Président, en 1982, son propre parti a imposé la Constitution du Canada sans l'accord, sans le consentement de la nation autochtone, évidemment, mais en plus, sans l'accord de la nation francophone du Canada. Il faut le faire! C'est extraordinaire. C'est cela que les gens du Québec, madame, ont compris, en 1984, lorsqu'ils ont dit: Dehors, c'est assez, là. C'est assez! En 1988, cela n'a pas été un accident de parcours, madame. L'année passée, au Québec seulement, les gens ont réalisé que nous étions capables de les administrer comme il faut. Ils ont réalisé qu'on est capable de correspondre et de répondre à leurs vraies aspirations. Nous n'avons pas les solutions magiques en main, mais nous avons une attitude de consultation, une attitude ouverte, une attitude capable d'écouter et de discuter, pas d'imposer, pas pour passer à l'histoire, dire: Bien, voici, je l'impose et puis c'est cela. C'est moi qui mène. Ce n'est pas comme cela que le pays fonctionne. Gouverner, ce n'est pas cela. Alors c'est cela que la représentante d'«Arctic Power» nous dit. Il y a quand même des limites, monsieur le Président.

Elle ne se rappelle pas, comme le député de LaSalle—Émard (M. Martin), c'est effrayant. . . il nous dit qu'il va nous surveiller. Mais depuis combien de temps est-il membre de ce parti? Se rappelle-t-il, sinon son père était là, lorsque Mackenzie King a dit, en fait, à la nation canadienne, particulièrement aux Québécois. . .

M. le vice-président: Je demanderais au député de s'en tenir à l'amendement, s'il vous plaît.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je crois effectivement rapporter simplement des paroles des autres députés et j'apporte des éléments pour démontrer que ces assertions étaient fallacieuses et erronées.

Monsieur le Président, je disais que le député de LaSalle—Émard nous menace de nous surveiller comme un chien de garde, à en plus finir, sur l'application comme telle non seulement de l'Accord mais de nos politiques. Je lui rappellerai ceci, monsieur le Président: encore une fois, s'il n'était pas membre de cette Chambre, son père l'était lorsque Mackenzie King nous a proposé, a dit aux Canadiens français en particulier: pas de conscription. On l'a mis au pouvoir, et la première chose qu'il a faite: conscription pour les Canadiens français en particulier. Vous vous rappellerez, dans un passé plus récent, madame, en 1972, lorsque M. Trudeau voulait ridiculiser le chef du parti conservateur, M. Stanfield, à l'époque, parce qu'il s'exprimait difficilement en français. Il proposait en fait le gel des prix et des salaires, et M. Trudeau l'a ridiculisé à ce moment-là. En 1975, la première chose législative qu'il a fait a été de geler les salaires, même pas les prix, imaginez, les salaires! En 1979-1980, madame, lorsque les députés ont renversé le gouvernement Clark, à ce moment-là sur l'augmentation de 18c. le gallon d'essence, on a remis M. Trudeau, madame. Il nous a tassé le point de place, cela a monté à 1.80$ et pendant ce temps-là, il nous a mis une Constitution sans l'accord du Québec. Imaginez, madame! C'est cela que les Québécois et les Canadiens en général ont compris. C'est ce qu'ils ont voté le 21 novembre dernier.

Monsieur le Président, je disais, et c'est très important, que dans ma circonscription il y a une partie importante de producteurs agricoles. Le marché, sachez-le, le plus important de notre agriculture est de loin celui des États-Unis. Et l'Accord de libre-échange nous donne un meilleur accès à ce marché, tout en protégeant nos systèmes de gestion de l'offre essentiels au maintien du secteur agricole. Rappelez-vous les démarches des dirigeants des producteurs agricoles, tout au moins au Québec. Ils nous ont demandé des garanties additionnelles par rapport à ce qui était proposé originellement dans l'Entente. Nous avons acquiescé à leur requête, dans un premier temps, en ajoutant sur la liste des produits de protection importés, des sous-produits du lait, le yogourt, la crème glacée. Par la suite, nous avons écrit noir sur blanc dans l'Entente l'inclusion de la clause 11 du GATT protégeant nos offices de commercialisation. Non seulement on les protégeait, mais on conservait aussi nos droits d'en ajouter d'autres.

C'est cela que nos producteurs agricoles ont compris dans la circonscription de Lotbinière et dans les 45 circonscriptions rurales de la province de Québec. C'est cela qu'ils ont compris parce qu'ils savent aussi, parallèlement, que dans le domaine agro-alimentaire, le Canada vend ou exporte aux Américains pour 3,7 milliards de dollars par année et qu'il est important pour eux de conserver et d'accroître ce marché. C'est pour cela qu'ils ont voté le 21 novembre dernier!

Monsieur le Président, lorsqu'on parle de déchirer l'Entente afin d'être en mesure de l'améliorer! La meilleure façon d'améliorer une entente, il faut d'abord qu'elle existe, il faut d'abord en avoir une. Le seul parti qui a eu le courage, parce que ce n'est pas nous qui l'avons inventé le libre-échange . . . on se rappellera qu'en 1911 il y a eu des élections sur ce sujet. Mais les mentalités ont évolué, et fort heureusement, depuis lors . . .

Et c'est ce qu'on retrace aujourd'hui, mais il fallait avoir le courage politique de le faire, de le faire sur tous les secteurs, sinon . . . Parce que M. Trudeau le savait bien, il avait confié, en fait, le mandat à son bras droit de l'époque, M. Lalonde, vous vous en rappelez, et il voulait négocier secteur par secteur. Imaginez, on s'en va négocier le secteur de l'agriculture! On reçoit tous les avantages, et là, on pense qu'on va aller négocier le secteur de l'industrie et qu'on va en recevoir tous les avantages. D'ailleurs, il a voulu noyer le poisson en nommant, à ce moment-là, la Commission Macdonald parce que lui, M. Trudeau, n'avait pas eu le courage de négocier sur tous les secteurs d'une telle Entente. Notre premier ministre (M. Mulroney) l'a eu, lui.

Et c'est cela que nous avons proposé à la population du Canada et c'est à cela que les gens ont répondu. C'est cela l'avenir. Rappelons-nous, monsieur le Président, récemment, malheureusement, qu'il nous est arrivé une catastrophe importante, mondiale, alors que tout le monde a été sensibilisé, soit le tremblement de terre en Arménie.

Je vois, monsieur le Président, que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. Je termine donc.

La seule chose positive, s'il en est une qui se dégage de ce malheureux incident, c'est que l'on a vraiment constaté, pour la première fois, que tous les pays de la planète ont compati face à une telle situation. Et pour la première fois la Russie a accepté l'aide internationale de tous les pays! Cela nous démontre, justement, que nous avons fait un pas en avant dans la génération de collaboration, et c'est à cela que le Canada participe sur le plan économique. Si c'est vrai sur le plan des incidents ou des accidents, c'est aussi vrai sur le plan de l'économie et c'est cela que nous avons proposé à nos gens, et c'est pour cela que les gens ont voté massivement et majoritairement le 21 novembre dernier.

Monsieur le Président, je terminerai rapidement et pour donner suite aux propos de mon collègue, je profite de la circonstance, étant donné que nous sommes le 23 décembre, pour vous souhaiter, monsieur le Président, à tous les députés de la Chambre, ainsi qu'à tous mes commettants de la circonscription de Lotbinière, un joyeux Noël et une bonne Année.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir me prononcer sur une question aussi importante que le libre-échange, particulièrement pour une circonscription rurale comme Haldimand—Norfolk. Je suis un peu étonné qu'aucun ministre ne soit présent, mais je suppose qu'ils ont pris exemple sur le ministre d'État.

Je remercie les électeurs de Haldimand—Norfolk qui m'ont témoigné leur confiance. Comme je le disais lors de la campagne électorale, je travaillerai en leur nom et je m'efforcerai de faire entendre leur voix à Ottawa et de faire savoir au gouvernement quelles solutions ils proposent aux problèmes, surtout dans un domaine aussi important que le libre-échange.

C'est dans cet esprit que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-2, parce que je crois important que la Chambre connaisse les préoccupations de la population de Haldimand—Norfolk. Pour les députés qui ne savent rien de ma circonscription, je précise qu'elle est située dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle longe la rive nord du lac Erié, de Lowbanks, à l'est, jusqu'à St. Williams et Delhi puis, vers le nord, elle s'étend jusqu'à la limite de la ville de Brantford.

Ma circonscription compte un grand nombre de villes dont Simcoe, Hagersville, Caledonia, Port Dover et Jarvis. La majorité des électeurs de ces villes m'ont élu parce qu'ils voulaient que leur point de vue sur le libre-échange soit entendu à Ottawa.

Puisque l'économie de ma circonscription repose en grande partie sur l'agriculture, je parlerai des répercussions de l'Accord de libre-échange sur ce secteur. Beaucoup de mes collègues ont déjà parlé des répercussions de l'Accord sur l'environnement, le secteur énergétique et les programmes sociaux.

• (1610)

Je vais traiter exclusivement des répercussions sur le secteur agricole, et je serai bref parce qu'un grand nombre de députés veulent participer à ce débat.

J'ai sillonné ma circonscription pendant la campagne électorale et j'ai constaté que beaucoup de mes électeurs, dont la plupart sont agriculteurs, étaient vraiment inquiets quant aux conséquences possibles de l'Accord de libre-échange sur leur gagne-pain.

J'ai écouté attentivement le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) et j'ai trouvé quelque peu étonnant qu'il n'ait pas soufflé mot des inquiétudes des agriculteurs en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. En fait, j'ai trouvé un peu fort qu'il ne semble pas vouloir reconnaître qu'un grand nombre d'agriculteurs de toutes les régions du Canada s'inquiètent énormément au sujet des conséquences de l'Accord commercial sur le secteur agricole.

Dans le canton de Charlettville, dans ma circonscription, il y a beaucoup de maraîchers dont les principales cultures sont les tomates, les concombres et autres légumes; tous s'inquiètent de savoir ce que seront les conséquences de l'Accord commercial sur leurs activités. Beaucoup pensent que l'élimination graduelle des droits de douane saisonniers que prévoit l'Accord de libre-échange entraînera ultimement la ruine du secteur des cultures maraîchères au Canada.

Environ 27 000 agriculteurs se spécialisent dans l'horticulture au Canada, et le conditionnement des denrées horticoles emploie 24 000 travailleurs à temps plein ou partiel. Il y a donc un très grand nombre d'emplois qui sont en cause et la perte de ces emplois se répercuterait sur le taux de chômage national.

A cause de notre saison de croissance plus courte, nous produisons beaucoup moins de fruits et légumes que les États-Unis. Les producteurs américains, en vertu de l'Accord de libre-échange, pourront vendre leurs produits au Canada. Je concède que l'Accord comprend des dispositions visant à en minimiser les effets sur les producteurs canadiens de fruits et légumes, mais je ne crois pas que cela aidera les agriculteurs de ma collectivité.

Il est difficile pour les producteurs canadiens de fruits et légumes de concurrencer les producteurs américains, compte tenu des coûts de production beaucoup plus bas aux États-Unis.

Archie McLean de la compagnie McCain Foods Ltd., dont j'ignore totalement l'affiliation politique, a déclaré que cet accord pourrait provoquer la perte de beaucoup plus de 100 000 emplois dans le secteur agro-alimentaire. C'est effrayant.

La suppression des droits de douane dans ce secteur entraînera, je crois, une baisse des recettes des agriculteurs canadiens causée par la concurrence accrue venant des producteurs américains. Le rétablissement provisoire du droit NPF constitue la seule protection que nous aurions. La formule utilisée pour voir si des droits peuvent être appliqués pour une période temporaire est très complexe, particulièrement en ce qui concerne les fruits et légumes.

Je vais exposer cette formule aux députés pour les aider à comprendre à quel point elle est complexe. Le droit ne peut être rétabli que si le prix d'un produit donné tombe à plus de 10 p. 100 en dessous de la moyenne quinquennale pondérée pour le mois en question pendant une période de cinq jours consécutifs et si la superficie ensemencée de ce produit au Canada n'a pas augmenté par rapport à la moyenne quinquennale.

Des droits temporaires peuvent être appliqués seulement une fois par période de 12 mois pour chaque produit et doivent être supprimés dès que le prix monte.

Comme on peut le voir, ce n'est pas facile d'appliquer des droits provisoires dans ce secteur et, à mon avis, cette méthode ne fonctionnera pas. En fait, il me semble que le temps et l'argent qu'il faudra pour surveiller les importations, les prix et la superficie ensemencée chez nous avec suffisamment de rapidité et d'exactitude pourraient être utilisée à des fins plus utiles ailleurs dans le secteur agricole, peut-être pour la recherche agricole ou la réduction de la dette agricole.

Le Parti libéral a proposé des amendements qui contribueraient largement à réduire au minimum les effets néfastes de l'Accord de libre-échange. Par exemple, nous proposons l'établissement d'une commission gouvernementale qui examinerait chaque année l'impact de la suppression des droits de douane sur les fruits et les légumes ainsi que l'impact des dispositions spéciales relatives aux fruits et légumes frais, prévues à l'article 702, sur l'industrie de la transformation des aliments et le secteur maraîcher. Cet amendement donnerait également au Canada le droit d'imposer un droit temporaire sur les fruits et légumes frais lorsque le conseil l'avertirait qu'un secteur de la production maraîchère ou de la transformation des aliments est menacé.

Nous avons tenté de faire examiner cet amendement ainsi que d'autres, mais le gouvernement ne les a pas acceptés. C'est pourquoi je voudrais donner lecture de l'amendement que nous voulions proposer. Il se lit ainsi:

Qu'on modifie le projet de loi C-2 en y ajoutant, immédiatement après la ligne 9, à la page 4, l'article suivant:

«8. (1) Est constituée une commission d'examen composée de trois membres nommés par le ministre et représentant le secteur canadien de la production maraîchère et de la transformation des aliments.

(2) Chaque année, la Commission examinera la mise en oeuvre de l'article 702 de l'Accord et l'effet de cette mise en oeuvre sur le secteur canadien de la production maraîchère et de la transformation des aliments.

(3) Si elle constate que ce secteur est défavorablement touché par l'article 702, la Commission peut, avec l'assentiment du ministre, recommander que des mesures particulières soient prises en vertu de l'article 59 du Tarif des douanes pour corriger ces effets défavorables.»

Cet amendement établirait une commission qui examinerait l'article 702 de l'Accord et réduirait ainsi au minimum les effets néfastes qu'il pourrait avoir.

Le gouvernement a refusé cet amendement; il a même refusé de l'étudier, et il en subira les conséquences.

Je voudrais parler un instant de l'article 706 de l'Accord, dont l'effet consiste à augmenter le contingent global des importations de volailles au Canada.

Il y a un grand nombre d'éleveurs de volaille dans ma circonscription, et tous s'inquiètent sérieusement de l'effet de l'article 706 sur leur industrie.

La moitié des personnes qui ont voté pour moi aux dernières élections étaient probablement des producteurs de poulet et de dindon. Ils craignent que cet accord ne leur occasionne de graves difficultés. L'Accord prévoit spécifiquement une hausse des contingents d'importation de poulet de l'ordre de 2 p. 100.

Il se trouve qu'Eugene Whelan est venu me prêter main-forte dans ma circonscription et, d'après lui, cette hausse de 2 p. 100 pourrait représenter 70 millions de dollars de produits.

Deux pour cent, cela n'a l'air de rien, mais 70 millions de dollars, c'est autre chose.

Nous avons aussi un amendement qui vise à protéger le droit du gouvernement canadien de restreindre les importations de poulet américain. Il faut protéger notre production nationale. Encore une fois, je cite ici l'amendement en question:

Que l'on modifie le projet de loi C-2, en ajoutant ce qui suit à la page 6, immédiatement après la ligne 8:

«13. Nonobstant toute disposition de l'Accord, le gouvernement canadien se réserve le droit de restreindre les importations de poulet et de sous-produits du poulet, de dindon et de sous-produits du dindon, d'oeufs et de sous-produits des oeufs, tels que définis dans l'Accord.

Cet amendement, monsieur le Président, permettrait tout simplement au gouvernement du Canada de protéger les producteurs canadiens de volaille. Et pourtant, le gouvernement ne veut pas l'examiner; il ne veut même pas que nous en discutions. L'Accord aurait dû contenir ces sauvegardes, à notre avis. Le gouvernement regrettera sa négligence.

• (1620)

L'Accord prévoit une augmentation ponctuelle du contingent global de volaille importée et permet donc qu'il en entre une plus grande quantité dans notre pays. Connaissez-vous l'importance du secteur en question? En 1986, la production canadienne s'est élevée à 582,2 millions de kilogrammes de viande de volaille et à 491,5 millions de douzaines d'oeufs. La valeur avant traitement de cette production était de 1,4 milliards de dollars. La valeur ajoutée par le traitement et la vente au détail a été établie à 536,3 millions et à 628,8 millions de dollars. La valeur au détail a été établie à 2,41 milliards. On voit l'importance de ce secteur pour le Canada! Pourtant, l'Accord ouvre la porte toute grande à la concurrence.

Comme je l'ai déjà dit, un grand nombre de mes électeurs ont travaillé pour me faire élire à la Chambre et je les en remercie. Je veux pouvoir leur dire que, dans ce débat, nous avons réussi à faire quelque chose pour eux et à convaincre le gouvernement de changer d'avis. Malheureusement, je crains de ne pas pouvoir leur offrir ce cadeau de Noël parce que le gouvernement refuse toujours de se pencher sur ces questions.

Tous les groupes dont les produits sont soumis à la gestion de l'offre dans notre pays s'inquiètent beaucoup de cet accord. Notre système de gestion de l'offre a été mis sur pied dans les années 1970 dans le but de stabiliser les grandes variations de la production et du prix des produits qu'on déplorait jusque là et de rendre ainsi le marché plus prévisible. Il a très bien fonctionné depuis ce temps, selon moi, mais je crains que cet accord ne le fasse disparaître. La politique de la porte ouverte et la gestion de l'offre sont tout simplement incompatibles.

Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de visiter le nord de l'État de New York. En y examinant le secteur laitier, qui n'est pas soumise à une gestion de l'offre, on se rend compte à quel point nos producteurs laitiers sont avantagés par comparaison à ceux de New York.

Après l'entrée en vigueur de cet accord et sans gestion de l'offre, nos agriculteurs ne vivront plus aussi bien. Bien sûr, les conservateurs disent que le régime de gestion de l'offre est protégé dans l'Accord de libre-échange, mais je ne le crois pas. D'après ce que j'ai appris, le gouvernement du Canada ne s'en préoccupe pas du tout. D'ailleurs, même si le régime est vraiment

protégé, le gouvernement travaille avec les Américains, dans le cadre des négociations du GATT, pour se débarrasser de l'article X1. Eugene Whelan avait déployé des efforts considérables pour faire inscrire cette disposition dans le GATT et tous les pays du monde aimeraient en avoir une semblable, mais on dit au GATT que notre gouvernement appuie les efforts que font les Américains pour abroger cet article.

Je ne peux accepter une telle mesure. Je ne crois pas que les gens de ce côté l'approuvent. Le gouvernement finira par apprendre, mais peut-être pas dans les quatre prochaines années, ce que les gens pensent vraiment de l'Accord de libre-échange.

Si les entreprises de l'industrie de conditionnement des produits alimentaires quittent le Canada, comme les responsables de McCain Foods l'ont dit, si elles vont s'établir aux États-Unis, le secteur agricole qui y est associé disparaîtra. Il y a dans ma circonscription des producteurs laitiers qui expédient du lait à Waterloo. Le lait y est transformé en fromage qui sert à préparer des pizzas. Les responsables de McCain disent que la plupart de ces gens vont aller s'établir aux États-Unis, qu'ils seront obligés de le faire. Que faire alors du lait? Des pressions s'exerceront sur le système de gestion de l'offre et sur les producteurs pour faire baisser les prix afin de concurrencer les produits laitiers des États-Unis.

Nous avons proposé un amendement qui, à notre avis, répond aux préoccupations des agriculteurs soumis à la gestion de l'offre. Je voudrais vous en lire le texte:

> Il est entendu que la présente loi et l'Accord n'ont pas pour effet de porter atteinte de quelque façon que ce soit à la mission, aux obligations, ni au pouvoir des organismes constitués au titre de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Mais le gouvernement ne l'a pas accepté. Nous estimons qu'un texte de ce genre aurait aidé à protéger nos secteur soumis à la gestion de l'offre.

Je voudrais conclure en répétant ce que j'ai dit plus tôt. Notre parti a mis le gouvernement en garde. Nous surveillerons étroitement tous les secteurs, grands et petits, de notre économie pour veiller à ce que le gouvernement—peut-être pour la première fois—tienne les promesses qu'il a faites aux agriculteurs canadiens et mette en place des programmes pour les aider à surmonter les effets négatifs de l'Accord.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui devant cette bouillonnante assemblée pour prononcer mon premier discours à la Chambre des communes.

Je veux féliciter le député de Vancouver-Sud M. Fraser pour son élection à la présidence. J'ai eu le privilège de naître et d'être élevé dans sa circonscription. A vrai dire, j'ai passé mes 25 premières années sur la rue Fraser. Le président a eu la campagne la plus curieuse du pays cette année. Nous savons tous qu'il a fondé sa campagne sur l'absence de campagne. Cependant, je savais qu'il était en bonne posture quelques semaines avant les élections quand j'ai parlé à mon oncle Jimmy, un Écossais socialiste de longue date. Il m'a appris qu'il allait faire quelque chose qu'il n'avait jamais fait jusque là: il allait voter pour un conservateur parce que c'était quelqu'un de bien. Je sais que mes collègues étaient au fait des qualités du député de Vancouver-Sud lorsqu'ils l'ont élu Président de la Chambre.

Je voudrais également remercier les habitants de Delta de m'avoir élu. La campagne était loin d'être gagnée d'avance et je leur sait gré de la confiance qu'ils m'ont témoignée en faisant de moi leur représentant et le premier député de Delta. Je tiens à réitérer l'engagement que j'ai pris envers eux le 21 novembre de les servir de toutes les façons possibles et au mieux de mes capacités.

Delta est une nouvelle circonscription qui a vu le jour lors du dernier redécoupage. Quand je dis ici que je viens de Delta, les gens ont l'air perdu. Ils pensent que c'est probablement quelque part dans le delta du MacKenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, mais ce n'est qu'à 17 milles au sud de Vancouver. Ces 17 milles font cependant toute la différence du monde parce que, comme nous sommes loin des montagnes, nous ne recevons qu'un tiers des précipitations que l'on a à Vancouver. On dit de nous que nous sommes la patrie du Dieu Soleil, et nous en sommes très fiers.

Il y a au sud de notre municipalité une très belle plage appelée Boundary Bay, la plus vaste plage en eau salée du Canada. Juste à côté se trouve une petite zone américaine, Point Roberts. Elle ne fait que quelques milles carrés et est complètement isolée du reste de l'État de Washington. Pour les habitants de Delta, elle est très célèbre pour son lait, sa bière et son essence, pas nécessairement dans cet ordre.

• (1630)

A l'ouest de notre municipalité et de notre district, nous avons le détroit de Géorgie, le golfe de Géorgie. C'est là où se trouve le terminus de passage d'eau de Tsawwassen, qui est le plus important du réseau de traversiers de Colombie-Britannique reliant l'île Vancouver. Cela me fait penser à l'Accord de libre-échange. Je me rappelle quand ce terminus a été construit. Tout le monde faisait de sinistres prédictions. On disait qu'il était stupide de construire un terminus en pleine campagne. Pourtant aujourd'hui c'est l'une des entreprises les plus fructueuses de Colombie-Britannique. Nous avons

commencé avec deux traversiers. Nous en avons maintenant plus de 20. Les responsables du réseau de traversiers prévoient de mettre en service deux traversiers géants supplémentaires à partir du terminus de Tsawwassen.

Je dis aux adversaires du libre-échange que dans 25 ans ils repenseront à ce débat comme nous repensons à celui sur le Pacte de l'automobile et constatons quelle bonne chose c'était pour le Canada.

Juste au nord du terminus de Tsawwassen, il y a Roberts Bank qui constitue un grand acte de foi en l'avenir de notre pays. A Point Roberts, il y a un port de fret. Le sable a été dragué et on a créé le principal port d'exportation du charbon sur la côte ouest. Ce port a la capacité d'expédier plus de 30 millions de tonnes de charbon par an. Cela apporte énormément de tonus à l'économie de la Colombie-Britannique. Sans lui, cet argent n'affluerait pas dans notre économie. Ce port a aussi une grande capacité pour expédier des minerais concentrés et de la potasse. Il peut recevoir des conteneurs et on pourra augmenter sa capacité dans l'avenir au fur et à mesure des besoins.

A mesure que les résultats du libre-échange se feront sentir, à savoir un commerce accru et la prospérité économique en Colombie- Britannique, ce port prendra de l'expansion selon les besoins. Le port peut également recevoir les concentrés de plomb et de zinc qui seront ensuite amenés dans l'intérieur du pays et traités à la fonderie à Cominco.

Au nord du banc Roberts, s'étend un immense delta à l'embouchure du fleuve Fraser. Il s'agit d'un endroit très propice à la croissance des jeunes saumons. L'endroit est également important pour les oiseaux sauvages de la région. Là où le fleuve Fraser se déverse dans le détroit de Géorgie, on trouve une très belle île qui a un cachet tout à fait spécial, et qui s'appelle Westhame. Il s'agit d'une partie très fertile de cette région agricole, où l'on a aménagé le refuge d'oiseaux de Reifel. Chaque année, à cette époque, des milliers et des milliers d'oies des neiges quittent la Sibérie pour venir passer l'hiver dans le delta. L'arrivée massive de ces oies montre qu'elles savent apprécier les attraits de notre région.

Pour fêter le retour des oies des neiges, la petite ville de Ladner organise chaque année un festival, qui s'appelle le Festival de l'oie des neiges. Tout le monde est invité à s'y rendre l'an prochain, aux environs de la troisième semaine d'octobre.

Quand on remonte le cours du grand Fraser, c'est toute l'histoire de la région qui défile devant nos yeux. Comme l'a dit le député de Cariboo—Chilcotin (M. Worthy), ce fleuve était à l'origine la principale voie d'accès à l'intérieur du pays. Les chercheurs d'or l'ont empruntée lors de la ruée vers l'or de Caribou. La remontée du fleuve Fraser nous remet en mémoire l'importante industrie de la pêche qui s'est développée sur ses rives depuis un certain nombre d'années.

On voit les bateaux de pêche, les conserveries et les usines de transformation du poisson qui le jalonnent ça et là. On y trouve aussi d'autres choses. Ainsi, un lotissement de maisons flottantes unique en son genre est en voie de construction dans le delta. La technologie mise au point pour construire ces maisons flottantes est maintenant exportée à toutes les régions du nord-ouest, au fur et à mesure que les gens se laissent gagner par la beauté et le charme d'une maison flottante de première qualité. Il ne s'agit pas de baraques, mais bien de structures de premier ordre construites sur l'eau. Ces structures tiennent compte de l'environnement, et il fait bon y vivre et y travailler.

On retrouve par ailleurs dans notre région divers types d'industries, depuis l'industrie lourde des usines pétrochimiques jusqu'aux usines de ciment. On y trouve également de ces scieries caractéristiques de la Colombie-Britannique.

Le delta, comprend deux grandes régions industrielles: l'île d'Annacis et l'île de Tilbury. Les habitants de ces régions industrielles attendent avec impatience que le libre-échange entre en vigueur.

Trois chemins de fer passent par le delta. La région possède une excellente infrastructure routière. Par ailleurs, le transport par eau se fait sur le fleuve Fraser, et la Direction du port du Fraser est en train d'aménager très rapidement un excellent terminus de marchandises, notamment celles acheminées par conteneurs. Le port sert par ailleurs de terminus pour l'importation de voitures d'outre-Pacifique, de même que pour l'exportation de billes de bois et de bois ouvré.

Il y a deux semaines, j'ai eu l'occasion d'assister à l'ouverture d'une nouvelle entreprise dans la région du port de Fraser. Il s'agit d'une entreprise qui récupère les billes d'aulne qui auparavant étaient simplement brûlées ou mises au rebut. Ce bois est réduit en copeaux puis envoyé au Japon où on en fait du papier fin.

A l'avenir, à mesure que nous développerons notre propre capacité de production, ces copeaux pourront être transformés au Canada. Plutôt que de créer des emplois ailleurs, la fabrication du papier se fera ici parce que nous aurons un marché suffisant pour qu'elle soit rentable.

Notre population est prête à tirer profit du mouvement libre-échangiste. Au cours de la récente campagne électorale, il a beaucoup été question de l'implantation d'un parc industriel à Bellingham, municipalité qui se trouve juste de l'autre côté de la frontière à proximité de ma circonscription. J'ai entendu dire que des terrains avaient été vendus à des entreprises canadiennes qui prévoient s'installer là-bas pour y profiter de la main-d'oeuvre à bon marché, etc. J'ai l'impression, et je crois

que j'ai raison, que n'importe quel exode qui pourrait se produire à ce moment-ci ne serait rien comparativement à l'exode qui se produirait si jamais l'Accord de libre-échange n'était pas mis en oeuvre. L'imposition de barrières commerciales s'intensifierait. Les marchandises canadiennes seraient assujetties à des droits de douane et nous n'aurions aucun moyen de nous tailler une place sur le marché américain. Plutôt que d'être victime d'un exode industriel, nos municipalités assisteront au contraire à un afflux de nouvelles entreprises grâce à l'Accord de libre-échange.

Nous avons, dans ma circonscription, trois zones résidentielles principales. Il s'agit en l'occurrence de Tsawwassen, Ladner et North Delta. Entre ces trois zones résidentielles, nous avons une immense tourbière naturelle exploitée depuis des années. Nous avons également une très importante zone agricole. La variété des sols, dans la vallée du Fraser—on y trouve aussi bien de la tourbe que de l'argile—permet la culture de divers produits maraîcher la dans la région Delta. Je vais parler de l'agriculture dans quelques instants.

Le genre de produits cultivés dans la régioin du Delta sont, par exemple, les canneberges, les bleuets, les framboises et les fraises. Nous produisons aussi de la volaille et des produits laitiers. La région compte aussi un certain nombre de centres d'équitation. Nous cultivons tous les produits horticoles possibles et imaginables. Nous avons des pois, des fèves, du maïs, des choux de Bruxelles, des choux, des choux-fleurs et des pommes de terre. Le du maraîchage en serre y est également très florissant la région du Delta. Nous avons recours, avec succès, aux déchets de bois pour chauffer nos serres de même qu'aux dernières techniques de culture hydroponique et de fertilisation chimique. Ces serres ont permis une véritable percée sur le marché des tomates, des concombres et de différents types de plants.

J'aimerais aborder certaines questions précises dont, à mon avis, on a parlé à tort et à travers, pendant toute la campagne électorale, dans les régions que j'ai visitées. La première de ces questions concerne les soins de santé. J'ai pris pour la première fois connaissance de la campagne de peur orchestrée par l'opposition à l'occasion d'une visite au foyer Kennedy, une résidence pour personnes âgées de North Delta. J'assistais à la cérémonie de la première pelletée de terre d'une coopérative d'habitation. Les personnes âgées de cette collectivité me disaient que si elles votaient pour un candidat conservateur, elles se trouveraient du même coup à voter pour l'Accord de libre-échange et qu'à cause de cela, elles allaient perdre leur assurance-maladie, leurs pensions et tous leurs autres avantages sociaux. Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui pourrait justifier ces arguments. Simon Reisman, celui qui a rédigé l'Accord, a dit lui-même que les programmes de santé n'étaient pas visés. Le juge Emmett Hall, celui qu'on considère comme le père de l'assurance-maladie, a passé l'Accord au peigne fin. Il a affirmé que l'assurance-maladie n'était nullement menacée par l'Accord de libre-échange.

• (1640)

A l'occasion des meetings électoraux, j'ai écouté les discours des candidats pour savoir pourquoi ils disaient que notre assurance-santé était menacée. Or, l'explication suprême était que les Américains prétendraient que ces programmes constituent une subvention déloyale attribuée au producteur. Autrement dit, parce que nous recevons des soins de santé gratuits au Canada, cette gratuité serait considérée comme une subvention dont bénéficierait le producteur. Or, dans les lois canadiennes comme dans les lois américaines, un avantage accordé sans distinction à tous les citoyens n'est pas une subvention.

Cet argument étant inefficace, on a dû lui donner un nouveau visage. Au lieu de considérer la gratuité des soins de santé comme des subventions déloyales, on disait alors que les producteurs canadiens la considéraient plutôt comme une pénalité déloyale, parce qu'ils devaient assumer des frais supplémentaires en produisant au Canada.

Il est vrai que le Canada ne dépense que 8,6 p. 100 de son produit national brut pour le financement des soins de santé. Aux États-Unis, 11,4 p. 100 du produit national brut sont dépensés pour les soins de santé. Par conséquent, au lieu d'être pénalisé à cause de notre régime médical, le producteur canadien est plutôt favorisé parce qu'il verse 3 p. 100 de moins que son homologue américain pour les mêmes services. Il n'existe aucune raison valable pour prétendre que notre système de soins de santé est menacé.

Je voudrais, dans un deuxième temps, parler de nos hôpitaux. J'ai travaillé dans des hôpitaux pendant 35 ans. Que j'aimais cela quand les candidats des partis d'opposition mentionnaient le cas des hôpitaux pendant les meetings électoraux. Ils ne savaient pas de quoi ils parlaient. Je n'ai jamais pu leur faire dire en quoi notre système hospitalier était menacé. Ils nous racontaient des histoires d'horreur à propos d'indigents incapables de se faire traiter dans les hôpitaux américains si nous votons en faveur du libre-éhange, la même chose se produira au Canada. Ils nous racontaient des histoires d'horreur au sujet des coûts exhorbitants que doivent payer nos voisins du sud pour obtenir des services de leurs hôpitaux. Si l'histoire de la Nativité devait être réécrite aujourd'hui, le fait qu'il n'y ait plus de place à l'auberge serait attribuable à l'Accord de libre-échange.

Au Canada, les hôpitaux relèvent de la compétence des provinces. Nos méthodes et nos systèmes d'administration des hôpitaux sont complètement différents de ceux des États-Unis. Chez nous, les hôpitaux sont des organisations sans but lucratif. Les Américains n'ont aucune raison de vouloir s'ingérer dans notre système hospitalier.

Selon certaines dispositions de l'Accord de libre-échange, les hôpitaux peuvent passer des contrats pour assurer certains services, comme les services de buanderie, de nettoyage et d'alimentation. Les entreprises américaines peuvent proposer leurs services. Il n'est reste pas moins que les sociétés candiennes auront autant de chances d'obtenir ces contrats que les entreprises américaines.

Il y a quelques années, chaque hôpital de Vancouver avait son propre service de buanderie. Inutile de dire que ce n'était pas terriblement efficace. Dans ma circonscription, nous n'avons désormais qu'une seule buanderie d'hôpital desservant tout le district de la région métropolitaine de Vancouver. De nombreux services hospitaliers peuvent être confiés à contrat, ce qui ferait faire aux contribuables canadiens des économies énormes.

L'Accord de libre-échange permettra également aux Américains qui le désirent d'ouvrir des maisons de repos au Canada. Ils seront en mesure d'ouvrir ce genre d'établissements. S'ils offrent un service que nous, les Canadiens, n'offrons pas, nous devrions nous en réjouir.

Enfin, je voudrais aborder le thème des services de transfusion sanguine au Canada. Nous avons entendu d'autres histoires d'horreur à ce sujet. La Croix-Rouge canadienne offre le meilleur service possible. Le sang n'est pas considéré comme un bien. Au Canada, certains le donnent gratuitement, d'autres le reçoivent gratuitement. Le sang n'est pas vendu. Il n'est pas acheté. La profession médicale, de même que toute la population, se lèverait pour protester contre tout changement apporté à ce système.

Au Canada, les hémophiles qui ont reçu des transfusions sanguines ont connu des problèmes. A la reprise de la session, j'entends faire une déclaration sur cette question à la Chambre. Je crois qu'elle revêt de l'importance pour tout le pays.

En tant que médecin de famille depuis 30 ans, si je croyais un seul instant que nos services de santé sont menacés de quelque façon que ce soit, je ne souscrirais certes pas à l'Accord de libre-échange.

Je voudrais préciser en terminant que j'ai quatre petits-enfants. Leur avenir est celui du pays. Si le libre-échange était néfaste pour mes petits-enfants, il ne serait pas avantageux pour le Canada, et je n'y souscrirai pas. Ce n'est pas une panacée, mais en tant que Canadiens, nous devons reconnaître que nous vivons dans un monde en pleine évolution. Ainsi, il nous faut suivre le rythme. Il faut être disposé à changer. Il s'agit pour nous d'être prêts à ne pas ménager nos efforts, à être créateurs et à utiliser nos ressources naturelles au mieux de nos capacités.

Or, l'Accord de libre-échange constitue l'un des meilleurs outils à notre disposition. Utilisons-le avec sagesse. Sachons nous en servir, afin d'assurer une meilleur avenir à notre pays.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La parole est à la députée de Sudbury.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je voudrais remercier les habitants de Sudbury et leur dire que j'apprécie la confiance qu'ils ont placée en moi. Je tiens à préciser à mes enfants, qui sont à la tribune aujourd'hui, que je suis heureuse de les voir ici et de pouvoir leur parler. Je voudrais également signaler à mes collègues que je suis très fière de représenter la circonscription de Sudbury.

Les gens de Sudbury m'ont donné un mandat très clair pour venir parler en leur nom de cet accord commercial. C'est lui qui est en jeu en l'occurrence et non le libre-échange en lui-même. Nous discutons de cet accord commercial qui renferme des lacunes. Plus de 75 p. 100 des électeurs de ma circonscription se sont prononcés contre cet accord. C'est un mandat très clair qu'ils m'ont donné. On peut toujours dire que les Canadiens se sont prononcés. Dans ma circonscription, les gens ont fait clairement connaître leur position.

Hier, en écoutant le très l'honorable premier ministre (M. Mulroney) parler de l'étape de la troisième lecture, j'ai cru honnêtement être arrivé au paradis. Les choses vont aller si bien au Canada. Il a dû se prendre pour le père Noël. Allons-nous vraiment être aussi riches? Je veux bien le croire. Je suis tellement contente.

A Sudbury, nous souhaitons certaines choses comme des routes à quatre voies. Nous avons besoin d'un nouveau système de transport intermodal. Nous réclamons un nouvel immeuble fédéral, qu'on nous a déjà promis et que nous attendons toujours. Je pense à quel point la situation va être merveilleuse. Nous allons être tellement riches. On veut bâtir toutes ces routes et pouvoir compter sur tous ces camions. Nous allons nous enrichir sans cesse et exporter tous nos produits.

Voyons, à qui veut-on faire croire cela? Les choses ne vont pas être aussi merveilleuses. Cet accord comporte des lacunes. Quand on réfléchit à la question, il faut voir la situation chez nos voisins du Sud. La vie n'est pas toujours rose aux États-Unis. Les pauvres y sont très pauvres et leur nombre est considérable.

• (1650)

Je vais parler quelque peu de Sudbury. C'est un endroit unique en son genre. Son histoire est très particulière. Sudbury n'a d'abord dépendu que d'une seule entreprise extractive, les mines, avec d'immenses gisements de nickel et de cuivre. Une économie d'abondance et d'éclatement s'est développée, de sorte que quand la demande était forte, il y avait des emplois et de l'argent, mais quand elle fléchissait, on mettait les travailleurs à pied. Cela provoquait le chômage et l'exode. Cette situation s'est répétée maintes fois au cours des 100 dernières années.

De nos jours, Sudbury jouit d'une saine économie urbaine. Ses habitants s'en étonnent parce qu'ils n'ont jamais connu de reprise aussi remarquable. Cela ne s'est pas fait en un tournemain. Sudbury est aujourd'hui en pleine expansion. Nous ne dépendons plus des deux principaux employeurs et notre base industrielle est source de fierté. Voilà ce qui fait la différence. On vient du monde entier pour connaître le secret de notre réussite. Celle-ci repose sur la collaboration active entre les divers niveaux de gouvernement, le patronat et les syndicats. Les citoyens de Sudbury sont des gens audacieux, courageux et laborieux.

Le 21 novembre dernier, les conservateurs se sont fait balayer dans le nord de l'Ontario. Ils n'ont conservé qu'un seul siège, avec une faible majorité de 800 voix. Dans cette région, croyez-moi, on sait à quoi s'attendre du libre-échange et, notamment, de cet accord. Nous sommes des gens d'expérience.

Que se passe-t-il quand l'économie est fondée sur les richesses naturelles? Je suis née à Kirkland Lake, une autre ville minière. Au tournant du siècle, dans les années 1920 et 1930, Kirkland Lake était aussi une ville prospère et populeuse. On y faisait l'extraction de l'or. Il y avait des puits de mines partout. D'où qu'on était sur la rue principale, on voyait un puit de mines.

Lorsqu'il est devenu plus difficile d'extraire le minerai, la demande a chuté et les investisseurs ont tiré leur révérence. Vous pouvez facilement deviner ce qu'ils ont laissé aux habitants Kirland Lake: les puits. Depuis, ces derniers ont disparu.

Cobalt est une autre ville minière qui a connu les mêmes problèmes. Elliot Lake aussi. Nous savons ce qui arrive aux villes dépourvues de base industrielle. Aux habitants de ces villes sinistrées, on posait toujours la même question: Pourquoi avez-vous permis que cela se produise? Comme si les gens savaient ce qui leur arrivait. En fait, nous n'avions aucun contrôle sur notre économie.

Les habitants du nord de l'Ontario craignent qu'avec ce traité commercial, nous ne cédions le contrôle de notre économie. Voilà ce qui se passe.

S'il avait été possible de conserver un certain contrôle, l'Accord aurait été beaucoup mieux accepté. Voilà ce qui nous inquiète le plus. Nous savons à quel point il est difficile de créer des emplois. Nous savons ce qui se passe lorsque les ressources se déplacent vers le sud. Des emplois n'ont pas été créés dans notre ville lorsque celle-ci disposait de ressources; par la suite, ils ont été créés ailleurs. Nous mettons les Canadiens en garde. C'est ce qui va se passer maintenant. C'est au sud qu'on créera des emplois. Voilà ce qui inquiète les habitants du nord de l'Ontario et, plus particulièrement, les gens de Sudbury.

Il ne fait aucun doute que l'Accord est boîteux. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré que les parties ne s'étaient pas encore entendues sur la définition de ce qui constitue une subvention, mais qu'elles s'attacheraient à le faire. En fait, il ignore s'il sera en mesure d'obtenir une définition acceptable parce qu'il n'y a jamais eu d'ententet là-dessus auparavant.

Le gouvernement a signé un contrat en dépit du fait qu'il n'a pas pu en négocier une partie, celle qui concerne la définition de subvention et sur laquelle personne n'a encore réussi à s'entendre. Pourtant, le gouvernement affirme qu'il réussira ce tour de force d'ici cinq ou sept ans.

Sauf erreur, la plupart des progressistes conservateurs sont des gens d'affaires. Il me semble que toute personne qui est dans les affaires et qui signerait un contrat sans tirer au clair une disposition comme celle-là courrait à sa perte. En effet, un contrat qui renferme une pareille clause risque fort de causer des ennuis un jour ou l'autre. Je suis inquiet, car je crois qu'un jour ou l'autre, nous nous mordrons les doigts d'avoir signé un accord comportant pareille clause.

Le gouvernement conservateur nous demande de lui faire confiance. Comme parents, nous ne disons pas à nos enfants de faire confiance à n'importe qui. Avant de faire confiance à quelqu'un, on lui pose des questions et on s'assure que cette personne est digne de confiance. Je ne veux pas faire confiance aux Américains. Ce ne sont pas de mauvaises gens, mais ils sont comme nous. Ils veillent à leurs intérêts avant tout. Moi-même, je veux ce qu'il y a de mieux pour mes enfants, ma famille et mes concitoyens. Il n'y a rien de mal là-dedans.

La ville de Sudbury a réussi à prendre en main sa destinée, grâce à la collaboration de tous les secteurs d'activité dans notre ville. Si nous remettons notre sort entre les mains des Américains, et c'est essentiellement ce qui se passe je supplie le gouvernement de porter une attention spéciale et bienveillante aux régions qui seront touchées.

Je crois que lorsqu'on abordera la définition des subventions, nos programmes régionaux seront jugés injustes. Des pressions seront exercées sur le gouvernement

pour qu'il réduise les subventions. Nous devons être fermes.

Le gouvernement nous a donné des garanties. Le premier ministre nous a donné toutes sortes de garanties dans ses discours électoraux. Il a dit: «Faites-nous confiance, nous vous garantissons qu'il n'y a absolument rien dans l'Accord commercial qui nuira à nos programmes sociaux.» Le problème, c'est qu'il n'y a absolument rien dans l'Accord.

Nous avons demandé au gouvernement de faire quelques modifications. S'il est établi que rien ne nuira à nos programmes sociaux, est-ce trop demander que de le dire en toutes lettres dans l'Accord? Le gouvernement a déclaré tout au long de la campagne électorale qu'il n'y avait aucun problème. S'il refuse d'ajouter un amendement en ce sens, c'est qu'il sait qu'il ne peut pas le faire puisqu'il n'a pas la permission des Américains.

L'Accord de libre-échange fera des programmes de subventions régionales une chose du passé. Il ne faut pas permettre que cela arrive. Toutes les régions de notre pays doivent avoir des chances égales de prospérer.

• (1700)

[*Français*]

Pourquoi est-ce que les compagnies multinationales voudraient continuer à opérer au Canada si elles ont les mêmes bénéfices ailleurs? Pensez-y. Au Canada, les compagnies doivent payer les coûts de tous les programmes sociaux, on a des gages minimum, on a toutes sortes de choses comme cela. On prend tous ces programmes pour acquis. On se dit: Bien, c'est là, c'est à nous.

Au Canada, les taxes que l'on retire de toutes les entreprises doivent payer le coût du bilinguisme. Après tout, c'est entendu, nous sommes une nation bilingue.

Est-ce que vous pensez que les entreprises vont vouloir, si elles ont le choix, se situer ici ou se situer aux États-Unis où ils peuvent s'en sauver?

[*Traduction*]

Nous ne serons plus maîtres de notre pétrole et de notre gaz. Les Américains auront désormais un accès illimité à notre pétrole et à notre gaz quand les choses iront bien et, quand les choses iront mal, nous ne pourrons même pas tirer notre épingle du jeu. Comment attirerons-nous des industries créatrices d'emplois si nous ne pouvons pas leur vendre l'énergie à de meilleurs prix? C'est là un bon moyen de les inciter à s'installer chez nous. Pourquoi s'en donneraient-elles la peine maintenant? Elles peuvent aller aux États-Unis et obtenir notre énergie au prix que nous la payons nous-mêmes sans contribuer le moindrement à nos frais sociaux.

Si j'étais en affaires et que je cherchais à m'installer quelque part, je ne choisirais pas le Canada, mais les États-Unis. Tous milite en faveur des États-Unis. Je pourrais alors vendre ma marchandise aussi bien aux États-Unis qu'au Canada.

Nous n'avons pas non plus, avouons-le, la sécurité d'accès qu'on nous a promise. Les Américains continueront de frapper notre production de droits compensateurs. Je n'ai aucun doute là-dessus. Voyez ce qui se passe dans l'industrie du bois d'oeuvre. Nous venons d'élire un gouvernement qui a pour mandat de mettre en oeuvre le libre-échange. S'est-il pour autant donné la peine de supprimer la surtaxe? Pas du tout. Il s'en moque. Du moment qu'il obtient gain de cause, tout va pour le mieux.

Il aurait fallu modifier cet accord de manière que nous puissions rester maîtres de notre destinée. Pendant la campagne électorale, le premier ministre, grâce à une campagne publicitaire de plusieurs millions de dollars financée par les grandes sociétés multinationales américaines et canadiennes, a assuré aux Canadiens que nous n'aurions aucun mal à protéger nos programmes sociaux. Il a assuré que les subventions régionales seraient protégées. Qu'un quart de million de nouveaux emplois seraient créés, que la croissance de l'économie dépasserait toutes les espérances et que des programmes seraient établis pour protéger les victimes des mises à pied.

Le premier ministre et le gouvernement doivent prendre maintenant une résolution du Jour de l'An: ils doivent promettre de tenir parole. Nous avons eu notre large part de promesses non tenues naguère. C'est facile, pendant une campagne électorale, de promettre une chose et de faire le contraire plus tard. C'est ce que nous avons constaté au cours des quatres dernières années, et je crains fort que le gouvernement récidive l'an prochain.

Le temps ne saurait être plus propice maintenant. Nous allons entreprendre la nouvelle année sous peu. Nous savons que l'Accord de libre-échange sera adopté ce soir ou demain matin, et je voudrais que le gouvernement, avant de passer aux actes, prenne la résolution de respecter sa parole au cours de cette nouvelle année. On doit donner la priorité aux gens et aux régions dans notre pays. Je mettrai le premier ministre et son parti en demeure de tenir parole s'il n'en est pas ainsi.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis fort aise de pouvoir signaler maintenant les failles les plus graves du projet de loi C-2, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je sais gré aux électeurs de Trinity—Spadina de m'avoir réélu au Parlement pour défendre les Canadiens contre cette initiative regrettable.

Nous, néo-démocrates, sommes contre cette prétendue entente commerciale, cet accord de libre-échange, parce que non seulement il réduira les revenus de biens des salariés et employés autonomes du Canada, mais il nous

obligera à engager davantage de dépenses dans les préparatifs militaires, augmentant ainsi les risques de conflit. Cet accord est avant tout un instrument de dictature, la dictature de l'économie des grands propriétaires et des grands gestionnaire du capital d'investissement qui est essentiellement axé sur le profit, les gens dont on vient de dire qu'ils ont dépensé des millions de dollars a faire la publicité de l'Accord de libre-échange au cours des dernières élections.

J'interviens pour rappeler à la Chambre que d'autres avenues s'offrent à nous, que nous ne devrions pas emprunter celle-là.

En fait, un grand nombre de Canadiens préféreraient une autre voie, une voie qui prolongerait le principe de la démocratie qui préside à nos institutions politiques dans la vie de tous les jours, dans l'économie et dans les affaires internationales. En Europe occidentale et en Amérique du nord, cette voie s'appelle depuis toujours le socialisme démocratique et, je suis fier de le dire, c'est la voie qu'a fait sienne le Nouveau parti démocratique dans sa constitution. Je reviendrai d'ailleurs là-dessus dans quelques minutes.

En ce qui concerne l'Accord commercial, bien plus qu'autre chose, il représente une atteinte au genre de démocratie que les Canadiens tentent de bâtir au Canada. Nous avons déjà partiellement atteint cet objectif, mais il reste du chemin à faire et cet Accord de libre-échange est une entrave à notre progrès.

Au fond, cet accord n'est pas un simple instrument commercial ou un moyen d'accroître l'efficacité de l'économie. Essentiellement, c'est une tentative du grand capital de se doter du pouvoir de réduire les salaires, d'abaisser la qualité des conditions de travail et de la vie professionnelle et de faire assumer les coûts des propriétaires de certaines industries et de ceux qui empochent les profits par la population en général, y compris, bien sûr, leurs employés. Accessoirement, mais ce n'est pas négligeable, il s'agit aussi d'une tentative pour renforcer le pouvoir des grandes sociétés d'accroître leurs profits grâce à des investissements dans des activités de préparation à la guerre et dans la guerre elle-même, comme cela se produit dans l'hémisphère sud, destination d'un grand nombre des armes fabriquées au Canada.

La réduction directe des salaires et la détérioration des conditions de travail résultant de cet accord commercial seront facilitées par le transfert des emplois vers des régions des États-Unis où les travailleurs sont mal payés et non syndiqués, principalement dans le Sud. Il est difficile de concurrencer un salaire minimum de 1,74 $ au Texas ou des États où il n'y a même pas de salaire minimum.

Au cours de la campagne électorale, l'État de la Georgie a fait paraître à l'intention de nos compagnies une annonce publicitaire rédigée en ces termes: «Venez en Georgie! Notre main-d'oeuvre est syndiquée dans une proportion de 18 p. 100 seulement, nous n'avons pas de salaire minimum et nous n'avons pas de préoccupations écologiques.» Voilà pour la réduction directe des salaires. C'est exactement le raisonnement que James Fleck a suivi, sauf qu'il a poussé cette logique à l'extrême. Il est allé au Mexique où l'on paie les ouvriers 50c. En plus, il a eu le culot de faire cela en pleine campagne électorale, alors même qu'il vantait le grand nombre d'emplois qui seraient créés au Canada.

Passons maintenant à la réduction indirecte des salaires. On utilisera toutes sortes de méthodes, dont la menace de la rationalisation ou du départ des compagnies pour forcer les Canadiens à accepter des coupures salariales. On s'en rend compte aisément dans ma propre circonscription de Trinity—Spadina, particulièrement parmi la main-d'oeuvre des usines fabriquant des vêtements féminins. A mesure que se rapproche la date de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, ce secteur a connu un nombre record de fermetures d'usines. Les banques vont même jusqu'à refuser des prêts parce que le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que ce n'est pas un des secteurs qui serait florissant sous un régime de libre-échange.

L'Accord va supprimer d'un trait de plume toutes les barrières tarifaires et non tarifaires qui limitent les importations, de sorte que les Canadiens devront concurrencer les travailleurs du sud des États-Unis qui, je le répète, gagnent souvent 2 $ l'heure ou même moins. On peut peut-être survivre en Georgie avec un salaire de 2 $ l'heure, mais c'est impossible au Canada parce que, entre autres choses, il faut chauffer les maisons par chez-nous.

En fait, M. Nygard, le millionaire du secteur du vêtement que le gouvernement avait choisi pour présider le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur qui était chargé de représenter ce secteur industriel dans les négociations commerciales, a démissionné en signe de protestation au début de l'année parce que, lorsque les termes de l'Accord ont été connus, il a affirmé que c'était une mauvaise affaire pour le Canada et en particulier pour son secteur industriel.

• (1710)

En fait, l'un des objectifs de l'Accord commercial était de protéger le pouvoir des industriels en faisant en sorte qu'il soit plus difficile pour un futur gouvernement canadien d'intervenir en vue d'instaurer une économie démocratique de plein emploi. C'est pourquoi le vice-premier ministre (M. Mazankowski) s'est rendu en Alberta il y a un an pour dire aux dirigeants des sociétés pétrolières que cet accord commercial les protégerait contre un futur gouvernement néo-démocrate.

Autrement dit, cet accord vise à protéger le profit et le pouvoir des industriels canadiens contre les travailleurs canadiens qui produisent ce profit et qui pourraient bien voter pour un programme politique visant à leur octroyer une part plus équitable de ces bénéfices. Une autre manière indirecte d'abaisser les salaires, c'est de transférer les coûts de production au domaine public. Les économistes ont un mot savant pour décrire ce tour de passe-passe. Ils appellent cela l'externalisation. Le raisonnement des gens d'affaires est le suivant: «Notre compagnie ne devrait pas payer tout cela, trouvons quelqu'un d'autre pour payer, arrangeons-nous pour que les contribuables paient».

Comme exemple d'externalisation, on pourrait citer l'abaissement des normes de protection de l'environnement. La lutte ne fait que commencer au Canada en vue d'obliger les pollueurs à nettoyer tout le poison qu'ils déversent dans nos rivières et dans nos lacs un peu partout dans notre pays. L'allégement des normes concernant la santé et la sécurité est un autre moyen de faire payer les coûts d'exploitation par les travailleurs; les employeurs n'hésitent pas non plus à rogner sur les indemnités de départ. Après l'entrée en vigueur de l'Accord commercial, les pressions vont s'accentuer en vue de transférer ces coûts des propriétaires aux travailleurs. L'harmonisation dont il est question au chapitre 6 de l'Accord de libre-échange sera le principal prétexte invoqué pour abaisser les conditions de travail et le niveau de vie des Canadiens.

Au cours de la deuxième ronde de ces prétendues négociations de libre-échange, on commencera à établir des normes uniformes dans tous les domaines, depuis la qualité du contre-plaqué utilisé dans la construction domiciliaire jusqu'aux exigences relatives à la santé et à la sécurité pour l'utilisation des pesticides et des additifs alimentaires. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les gouvernements du Canada et des États-Unis, tous deux dominés par les milieux des affaires, choisissent dans chaque cas la norme la moins coûteuse pour l'appliquer aux deux pays. La loi américaine balance les bénéfices et la santé. La loi canadienne interdit tout ce qui met la santé en danger. Nous hériterons des normes américaines et des dangers pour la santé et nous laisserons les bénéfices aux Américains.

Il y a deux sources de pouvoir au Canada: le pouvoir des propriétaires et des riches et celui dévolu aux travailleurs par l'entremise de leurs syndicats et de leurs mouvements politiques. L'Accord de libre-échange favorise le pouvoir des propriétaires au détriment de celui des travailleurs. Il concerne davantage la promotion de la mobilité des investissements que le commerce. Accroître la mobilité des investissements n'est qu'une façon de réduire les salaires, de faire acquitter les coûts par d'autres et d'augmenter les bénéfices. C'est pourquoi le chapitre 16 de l'Accord de libre-échange permet aux sociétés américaines de contrôler nos investissements.

Thomas D'Aquino a récemment déclaré aux États-Unis que ce pays, c'est-à-dire les travailleurs américains, devait accepter une baisse de son niveau de vie afin de pouvoir résoudre ses problèmes économiques. Nous allons nous associer à un pays qui, selon D'Aquino, doit réduire son niveau de vie. Thomas D'Aquino dirige le Conseil d'entreprises pour pour les questions d'intérêt national. Cet organisme, qui a l'appui de l'ambassadeur des États-Unis, est un des principaux partisans du libre-échange au Canada et prétend que l'Accord permettra de maintenir ou de relever le niveau de vie des Canadiens. Cet homme qui dit aux Américains que leur niveau de vie baissera nous affirme que le nôtre montera si nous nous joignons à eux.

C'est bien cà le libre-échange. Qui aura le droit de décider de l'avenir du Canada? La raison d'être de l'économie canadienne est-elle de faire réaliser des bénéfices ou de répondre aux besoins des gens? Nous nous sommes rendus compte durant la campagne électorale que le Parti libéral n'offrait pas de véritable solution de rechange. C'était en fait un moyen légèrement différent d'arriver au même but. Par exemple, en faisant aussi affaire avec d'autres pays que les États-Unis.

Un accord de libre-échange plus détaillé ou conclu avec un plus grand nombre de pays ne ferait encore que sanctionner la domination de nos vies par le profit. Que nous vendions aux États-Unis, au Japon, aux pays d'Europe ou au Chili, les règles seront les mêmes: réduire les salaires, empirer les conditions de travail et aggraver les conditions de vie, directement ou indirectement. En d'autres termes, éliminer tout ce qui nuit au profit.

Il n'y a aucune différence capitale entre les convictions et les principes du Parti libéral et ceux du Parti conservateur.

La seule solution, c'est le socialisme démocratique.

C'est pourquoi les Canadiens ont créé un parti socialiste démocratique pour les défendre contre les grandes entreprises détentrices de trop grands pouvoirs de contrôle comme ceux que leur concède l'Accord. Le socialisme démocratique s'oppose à une forme de régime économique où les besoins des gens passent après les objectifs des grandes entreprises qui croient que ce qui est bon pour General Motors est bon pour le Canada. Nous croyons plutôt qu'il faut d'abord et avant tout satisfaire aux besoins des travailleurs.

Le préambule de la constitution de notre parti énonce nos principes en ces termes:

> Le Nouveau parti démocratique croit que seule l'application des principes socialistes démocratiques au gouvernement et à l'administration des affaires publiques peut assurer l'avancement social, économique et politique du Canada.

Suivent ensuite quelques principes:

La production et la répartition des biens et des services doivent viser à combler les besoins sociaux et individuels des personnes et non pas à générer des profits.

Par la planification économique et sociale, modifier et contrôler les activités des organismes monopolistiques de production et de distribution. Pour atteindre ces fins, recourir, au besoin, à la propriété sociale.

Je vous lis un autre principe:

Le Nouveau parti démocratique croit fermement que la dignité et la liberté de l'individu constituent un droit fondamental qu'il faut préserver et étendre.

En passant, nous préconisons le respect des êtres humains et non pas des personnes morales qu'affectionnent tant les avocats des entreprises. Le troisième principe est le suivant:

Le Nouveau parti démocratique est fier d'être associé aux partis socialistes démocratiques du monde et de mener avec eux la lutte pour la paix, la coopération internationale et l'abolition de la pauvreté.

Et ce sont là, monsieur le Président, les principes qui servent de fondement à nos programmes, qui peuvent être groupés, grosso modo, en trois grandes catégories, soit le plein emploi, l'efficacité sociale et la paix mondiale. Ce ne sont pas là les objectifs des grandes sociétés qui se font les promotrices du libre-échange. Le vice-premier ministre a déclaré il y a un an que l'entente commerciale Mulroney-Reagan allait protéger les propriétaires de grandes sociétés en empêchant la population de voter pour un programme socialiste démocratique. Et j'ai quelques exemples à donner à ce sujet.

En régime de plein emloi, nous visons à faire en sorte que toute personne capable de travailler puisse avoir l'occasion d'apporter sa contribution, de jouir de conditions de travail acceptables et d'une reconnaissance équitable, ainsi que de participer à la responsabilité de diriger l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Cela nécessiterait l'intervention de représentants élus sur les scènes fédérale, provinciale ou municipale. Or, cette entente commerciale l'interdit ou y fait obstacle.

• (1720)

Le Nouveau parti démocratique exige que le Canada soit gouverné conjointement par les gouvernements canadiens, les institutions publiques, les employeurs, les syndicats et les collectivités, sans qu'il faille pour cela en demander la permission aux grandes multinationales ou au gouvernement des États-Unis, comme l'exigerait dans bien des cas l'entente commerciale à l'étude.

Le prochain principe que nous proposons, c'est celui de la recherche de l'efficacité sociale au lieu de l'efficacité économique. Ce ne sont ni les bénéfices, ni le produit national brut, ni ces deux indicateurs réunis qui peuvent mesurer le bien-être de l'économie et du pays. Ils ne nous disent pas si les biens et les services sont répartis équitablement de manière à entretenir la santé, le bien-être et le moral de la population, qui sont les gages de la réussite économique à long terme.

Nous devons avoir un programme qui permette de réagir démocratiquement aux besoins de formation et de recyclage, ainsi que des subventions à la mobilité pour aider les travailleurs à faire la transition entre les secteurs dont l'importance se réduira de plus en plus et ceux qui vont croître. C'est ce que le premier ministre a promis avant les élections et pendant la campagne; c'est aussi ce qu'il a maintenant tendance à oublier, parce qu'il n'y croit pas vraiment. Nous y croyons. Voilà pourquoi nous appuyons les travailleurs et acceptons leur soutien.

Nous avons besoin d'une forme de sécurité du revenu semblable à celle qui existe en Suède, afin de convaincre les travailleurs qu'ils ne seront pas victimes de longues périodes de chômage. Les efforts que les États-Unis ont déployés par le passé contre nos programmes d'assurance-chômage, d'assistance sociale, d'assurance-maladie et de développement régional nous portent à croire que l'Accord de libre-échange menacera ces programmes que nous jugeons essentiels.

Le Nouveau parti démocratique demande que le capital généreusement produit par les travailleurs et les entreprises du Canada soit placé sous le contrôle de représentants élus à l'échelle nationale ou locale afin de servir les besoins des Canadiens. Nous devons avoir le pouvoir législatif nécessaire pour contrôler le marché des changes, l'investissement étranger et la gestion des fonds de pension des employés. Tous ces contrôles sont menacés par les dispositions de l'Accord relatives à l'investissement.

Au titre de la paix mondiale, le Nouveau parti démocratique suit les anciens enseignements des juifs, des chrétiens et d'autres selon lesquels il ne peut y avoir de paix qui ne soit pas fondée sur la justice. Nous ne pouvons jouir des bienfaits d'une société socialiste démocratique au Canada à moins d'appuyer activement l'application des mêmes principes et objectifs aux peuples d'autres pays.

Par exemple, l'humanité a aujourd'hui des armes nucléaires ou autres capables de tuer des milliers de personnes. Nous devons donc travailler à la sécurité commune. Nous devons négocier avec nos adversaires politiques, ou avec nos ennemis, pour trouver des solutions politiques. Nous devons renoncer à nous équiper d'armements offensifs, comme les sous-marins à propulsion nucléaire. Nous devons nous retirer des alliances menaçantes comme l'OTAN et NORAD qui sont prisonnières des schèmes de la pensée militaire d'avant la bombe d'Hiroshima.

Nous devons faire du Canada une zone dénucléarisée et négocier avec nos voisins pour faire de l'Arctique une zone dénucléarisé et non polluée. Nous devons mettre fin

aux exportations d'armements scandaleusement rentables qui permettent à quelques personnes de devenir riches et puissantes en aidant les habitants des anciennes colonies de l'Europe à se massacrer les uns les autres, accroissant ainsi le danger de guerre nucléaire entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Nous devons interdire l'exportation de l'uranium et des réacteurs nucléaires canadiens qui sont encore utilsés à des fins militaires.

Or, toutes ces politiques sont contraire à l'esprit de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

En prévoyant à l'article 1907 que les subventions injustes seront contestées et en exemptant expressément les contrats de la défense à l'article 2003, l'Accord de libre-échange encouragerait les investisseurs qui bénéficient des subventions de l'État à remplir les régions à fort taux de chômage du Canada d'installations consacrées à la production de matériel et de services militaires. Trouvez-vous que c'est une habile solution au problème du chômage, monsieur le Président? Pas moi! Quand Hitler l'a employée dans les années 1930, les Allemands ont subi une dictature sauvage et des millions d'entre eux ont connu une mort horrible, sans parler des dizaines de millions de victimes que la guerre a causées dans d'autres pays.

Nous rejetons aussi l'Accord de libre-échange parce qu'il lierait la croissance économique du Canada à ce que le président Eisenhower a appelé le complexe militaro-industriel et que le ministre conservateur de la Défense nationale (M. Beatty) appelle la base industrielle nord-américaine de la défense.

Il y aurait d'autres importantes questions à traiter si j'avais le temps, comme celle de l'environnement et des peuples des anciennes colonies de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie qui croulent sous leurs dettes. Les Canadiens se retrouveront de plus en plus dans la même situation qu'eux et nous devrons joindre nos forces aux leurs pour lutter contre les partisans du libre-échange.

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, j'ai récemment accepté le défi de servir les habitants de la circonscription de Brampton—Malton. Avant le redécoupage, la population de Brampton—Malton était représentée par deux députés bien connus dont les nouvelles circonsriptions sont celles de Brampton et de Mississauga-Ouest. J'ai l'intention de servir les électeurs de Brampton—Malton de façon aussi responsable et consciencieuse qu'eux, et j'espère être à la hauteur.

Au nom des habitants des villes jumelles de Brampton et de Malton, je veux aujourd'hui me prononcer en faveur de l'Accord de libre-échange.

La circonscription de Brampton—Malton compte diverses industries dont certaines sont de gros employeurs. C'est un important centre de commerce et de transport, et on y trouve notamment la gare de triage de Brantford du Canadien National et l'aéroport international Pearson.

Compte tenu de tout cela, les habitants de Brampton-Malton veulent que l'on sache qu'ils sont pour l'Accord de libre-échange et qu'ils veulent goûter à la prospérité que le libre-échange va leur apporter.

Les gens de Brampton—Malton ne craignent pas l'avenir. Ils ne craignent pas de relever des défis nouveaux et veulent récolter le fruit de leurs efforts. Je suis fier de dire que les habitants de Brampton—Malton sont un bel exemple pour le reste du Canada car ils savent que l'Accord de libre-échange nous promet d'un avenir intéressant et prospère.

Si nous avons confiance dans l'Accord de libre-échange, c'est peut-être que, pour nous, le fait de traiter avec les États-Unis n'a rien de nouveau. Beaucoup de mes électeurs sont des travailleurs de l'automobile et ont, comme moi, leur carte de membre des Travailleurs canadiens de l'automobile. Nous connaissons très bien un autre accord canado-américain qui a précédé l'Accord de libre-échange, le Pacte de l'automobile.

Cet accord entre le Canada et les États-Unis prévoyait des stimulants et des mesures de protection assurant au Canada sa part de la production. Il continue de stimuler la croissance de la production automobile au Canada. Il n'a pas trahi les Canadiens comme les libéraux et les néo-démocrates ont dit qu'il le ferait. Il est l'exemple parfait de la capacité du Canada de garder son identité tout en faisant face au plus grand pays industrialisé du monde.

Le secteur de l'automobile est essentiel à l'économie globale du Canada. De 1985 à 1987, 3 milliards de dollars ont été investis dans des usines de montage et des usines de fabrication de pièces d'automobiles au Canada. Plus de 140 000 Canadiens gagnent leur vie dans l'industrie automobile. Beaucoup d'autres travaillent pour des entreprises qui fournissent de l'acier, du caoutchouc, des textiles, du plastique et du verre aux fabricants d'automobiles.

En fait, pour l'Ontario, le commerce des produits de l'automobile avec les États-Unis représente plus de 30 milliards de dollars par année, soit quelque 50 p. 100 des exportations de cette province aux États-Unis. Les voitures, camions, pièces d'automobiles, pneus et remorques fabriqués au Canada font de l'automobile la plus importante industrie au Canada. Une grande partie de cette prospérité découle du Pacte de l'automobile conclu il y a 23 ans.

Les partis de l'opposition veulent faire croire aux Canadiens que le Pacte de l'automobile a été affaibli. Ils veulent leur faire croire que le libre-échange ne nous donne pas un accès accru au marché américain. Ils veulent leur faire croire que le Canada sera incapable de

s'adapter au libre-échange avec les États-Unis. En trompant les Canadiens de cette façon, je crois que les partis de l'opposition ont mis le Canada en danger bien plus que ne le fera jamais l'Accord de libre-échange.

• (1730)

La vérité, c'est que l'Accord de l'automobile et toutes les mesures de protection déjà en place demeurent. Les trois grandes sociétés doivent continuer à fabriquer une voiture au Canada pour chaque voiture vendue ici si elles veulent éviter de payer les droits de douane sur les importations de voitures et de pièces d'automobiles.

Une fois qu'on aura mis graduellement en oeuvre l'Accord de libre-échange et qu'on aura supprimé les droits de douane sur les produits fabriqués aux États-Unis, les trois grandes sociétés devront continuer à excéder les ratios prévus si elles veulent pouvoir importer en franchise des voitures ou des pièces du tiers monde au Canada, ce qui représente une économie annuelle de 300 millions de dollars et c'est un chiffre qui augmente rapidement. Cela signifie de grosses affaires pour les fabricants canadiens de pièces d'automobiles, qui sont très efficaces, productifs et compétitifs. L'Accord de libre-échange vient renforcer l'Accord de l'automobile. Voilà ce qu'il fait.

Un autre mythe qu'il faut démolir, c'est celui qui veut que le libre-échange ne nous ouvre pas davantage l'accès au marché américain. L'Accord de libre-échange rend le marché américain plus accessible aux producteurs canadiens grâce à la suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires comme les contingents, les restrictions des importations, les exigences douanières et les taxes, et au renforcement des règles de non-discrimination quant à l'origine des biens et des services.

Il rend cet accès plus sûr en imposant d'autres limites à la portée des mesures protectionnistes américaines visant le Canada et en soustrayant le Canada aux mesures protectionnistes américaines touchant les produits d'autres pays.

Il assurera également le règlement juste et équitable des différends commerciaux par la création d'un mécanisme de règlement dont les décisions seront exécutoires.

Enfin, l'Accord de libre-échange renforcera la sécurité de l'accès en prévoyant des consultations entre le Canada et les États-Unis sur la question des subventions, processus qui n'aurait jamais existé sans l'Accord de libre-échange.

Les critiques ont laissé entendre que le Canada n'est pas plus exempté des lois américaines sur le commerce qu'il ne l'était avant. Mais il convient de mentionner que les États-Unis ne sont pas exemptés non plus de nos lois sur les droits compensateurs et nos lois antidumping. Toutefois, les dispositions de l'Accord du libre-échange, qui libéralisent les échanges, feront en sorte que le protectionnisme américain ne sera pas utilisé pour amoindrir à l'avantage concurrentiel du Canada.

Enfin, je voudrais parler du mythe qui veut que le Canada ne soit pas en mesure de s'adapter au libre-échange avec les États-Unis. Le fait est que l'adaptation au libre-échange constituera un élément clé de la mise en oeuvre de l'Accord pendant les dix prochaines années.

Le gouvernement s'est ouvertement engagé à créer des emplois et à faciliter le processus d'adaptation à l'emploi. Depuis 1984, plus de 1,3 million d'emplois ont été créés, et le Conseil économique du Canada prévoit la création de 250 000 nouveaux emplois grâce à l'Accord de libre-échange. Le gouvernement a également créé le Conseil consultatif de l'adaptation, qui fera des recommandations au gouvernement sur l'efficacité de ces programmes et le conseillera sur les modifications nécessaires à mesure que l'économie canadienne s'adapte aux défis du libre-échange.

En outre, le gouvernement fédéral travaillera étroitement avec les provinces pour s'assurer de l'efficacité des programmes gouvernementaux et faire en sorte que les travailleurs et le patronat canadiens tirent plein avantage des nouvelles perspectives offertes par l'Accord de libre-échange.

Tout comme les gens de Brampton—Malton, je sais que de nouveaux défis amènent des changements. Je suis fier de déclarer que les électeurs de Brampton—Malton n'ont pas peur du changement.

Si l'Accord de libre-échange signifie la prospérité pour les Canadiens, ce dont je suis convaincu, s'il signifie plus d'emplois pour les Canadiens, ce dont je suis convaincu, s'il signifie un avenir plus assuré, ce dont je suis également convaincu, il faut alors le mettre immédiatement en oeuvre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, ce soir, de m'adresser à cette Chambre comme représentant de la circonscription de Gloucester. Je veux d'abord, au début, remercier les électeurs et électrices de Gloucester de m'avoir fait confiance. Je dois dire, monsieur le Président, que ce soir je suis un peu déçu du fait que lorsqu'on discute d'un sujet aussi important, on n'a pas eu l'occasion d'apporter des amendements au projet de loi qu'on connaît avoir une importance primordiale pour le Canada. Et il n'y a aucun doute qu'on a discuté depuis quelques jours de plusieurs éléments de ce projet de loi, mais toujours avec les mêmes réponses.

Avant de m'y prendre avec les idées que je veux mettre de l'avant, au nom de mes commettants, je veux saluer de façon particulière mon prédécesseur dans cette

Chambre, M. Roger Clinch, qui était le député conservateur de la circonscription de Gloucester. Et je veux aussi profiter de l'occasion pour lui offrir, ainsi qu'à sa famille, mes meilleurs voeux, car on sait que la vie politique est toujours difficile, et dans son cas, il a été un représentant digne de la circonscription de Gloucester. Il a représenté tous les éléments de la circonscription, de façon raisonnable et responsable.

[*Traduction*]

Je me dois de rendre hommage à mon prédécesseur à la Chambre, Roger Clinch, pour la distinction dont il a fait preuve et sa façon exemplaire de représenter la population de Gloucester.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Il n'est jamais facile de faire de la politique, et c'est pourquoi je tiens à exprimer à la famille de M. Clinch les bons sentiments qui nous animent. A l'occasion de Noël, je tiens à transmettre mes voeux les plus sincères, de même que ceux de la Chambre, aux habitants du comté de Gloucester, de la ville de Bathurst et de la péninsule acadienne. En cette période de l'année, ils ont bien d'autres préoccupations que la politique, mais j'espère que nos travaux actuels auront amélioré le sort de la population de Gloucester et de l'ensemble du Canada.

A force d'entendre les députés des deux côtés de la Chambre discuter de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, on constate que la plupart des gens s'imaginent qu'en accordant son vote à un candidat, on épouse du fait même toutes ses idées.

Je ne suis pas de cet avis. L'expérience m'a appris qu'on n'est pas forcément d'accord avec tout ce que préconise la personne pour qui l'on a voté. Il existe un grand nombre de questions qui ont été débattues par le passé dans cette auguste enceinte et qui le seront à nouveau dans l'avenir, notamment celles de l'avortement et de la peine capitale, qui suscitent de grandes divergences d'opinion.

J'estime que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis tombe justement dans cette catégorie et constitue une question qu'il faut attaquer du point de vue de ses convictions personnelles.

Cela me met mal à l'aise d'entendre débattre l'Accord de libre-échange du point de vue des affaires. Je comprends aussi bien que quiconque pourquoi les Thomas d'Aquino du Canada et les grosses entreprises se sont prononcés en faveur de l'Accord, et je ne peux les blâmer. Je ne suis pas de ceux qui croient en la nécessité de baîllonner les grosses entreprises. Je suis toujours déçu quand mes collègues de gauche s'en prennent à la notion de profit. Je crois dans le profit et dans les affaires. Mais je crois aussi dans le Canada. C'est une plaisanterie, à mon avis, de laisser entendre que quiconque conteste l'Accord de libre-échange sous sa forme actuelle trahit en quelque sorte le capitalisme, le marché et les hommes et les femmes d'affaires qui sont l'âme du Canada. Je n'y crois pas une seconde, et en gardant cela présent à l'esprit, je voudrais adresser mes remarques à ceux qui croient que la peur a joué un rôle dans cette campagne, la peur engendrée par les partis siégeant à votre gauche, monsieur le Président.

Je voudrais assurer aux députés, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que je n'ai pas une seule fois parlé de la question de la peur pendant la campagne.

Lorsque j'ai décidé de me retirer de la politique provinciale et d'essayer d'obtenir un siège à la Chambre, plusieurs personnes m'avaient déjà parlé de leurs craintes. Ce n'est pas une question que j'ai dû soulever. Pendant la campagne, les gens sont venus me demander de leur expliquer l'Accord de libre-échange et ils voulaient savoir si leurs craintes étaient on non fondées. C'était la question posée. La peur était présente. Mais pourquoi existait-elle? Qui l'avait suscitée? Qui l'avait mise en évidence? Les gens qui avaient peur étaient principalement ceux qui seraient le plus vulnérables aux termes de ce genre d'accord commercial.

A mon avis, c'est une honte que nous n'ayons pas pu calmer ces craintes au cours des deux dernières semaines. Nous n'avons fait que les attiser. Il n'y a pas, je pense, un seul député ou une seule députée à la Chambre qui veuille maintenant que l'Accord de libre-échange échoue. Je ne peux pas concevoir que des gens, qui se prétendent au service du peuple et qui veulent agir au mieux des intérêts des Canadiens, tirent maintenant le moindre plaisir de voir une seule personne perdre son emploi ou un seul commerce fermer à cause de l'Accord de libre-échange.

• (1740)

Ce que nous devrions faire l'année prochaine ou la suivante, à mon avis, et manifestement nous n'allons pas en avoir l'occasion aujourd'hui ni ce soir, c'est nous assurer que cela ne se produise pas. Nous devons faire en sorte que tous les efforts soient déployés pour soutenir les entreprises de notre pays, que les gens se rendent compte que les Canadiens défendront leurs droits, leurs valeurs traditionnelles et qu'ils lutteront contre ces éléments et ces craintes qui ont alarmé la population.

Si les gens du Nouveau-Brunswick ont des craintes, c'est peut-être parce que nous sommes moins influencés que les gens d'autres régions du Canada par le *Globe and Mail*, par des agences de presse comme Southam News, ou encore par ceux qui interprètent l'actualité, notamment l'actualité politique. Dans un article paru aujourd'hui dans le *Daily News* de Bangor, le sénateur

républicain William S. Cohen félicite le sénateur démocrate George Mitchell d'avoir été élu leader de la majorité au Sénat américain, un des postes les plus prestigieux du monde occidental. Le président des États-Unis est influent, mais le leader de la majorité au Sénat a aussi beaucoup d'influence. Ce dernier est originaire de l'État du Maine, que les gens du Nouveau-Brunswick connaissent très bien. Le sénateur Cohen, qui, en raison de la nature même du régime américain, a lui aussi beaucoup d'influence, a dit, en réponse à une question qu'on lui posait au sujet de l'Accord de libre-échange, que le sénateur Mitchell et lui continueraient à faire des pressions auprès du nouveau gouvernement pour qu'il entreprenne sans tarder des négociations avec les autorités canadiennes afin de réduire les subventions canadiennes.

Depuis des jours, j'entends des députés des deux côtés de la Chambre me dire que l'assurance-maladie n'est pas une subvention et que les ententes de développement régional ne sont pas non plus des subventions. Or moi, comme la plupart des Canadiens, je voudrais que le gouvernement me dise ce qui constitue une subvention. Je ne peux tout simplement pas croire qu'un homme aussi doué pour le droit et les affaires que le premier ministre du Canada puisse réellement s'attendre que nous acceptions de nous engager dans une entente où l'élément le plus essentiel au tissu social canadien n'est pas défini.

A un moment donné, on a dit que le négociateur en chef pour le Canada et il peut être sûr que je ne l'oublierai pas dans mes propos comme lui ne m'a pas oublié non plus pendant la campagne, n'aurait pas le temps de conclure certaines des négociations à cause des contraintes qui lui avaient sans doute été imposées par ceux qui payaient ses factures. Rien de plus légitime. Quand on nous donne un mandat et un échéancier, le travail doit être fait dans les délais impartis. Or, voilà qu'après deux ans de négociations pour en arriver à cette entente, nous devons accepter que le négociateur en chef se retire des négociations à la dernière minute et que nos ministres se précipitent à Washington, pour ensuite attendre que les deux parties s'entendent plus tard sur ce qui constitue une subvention pour les cinq ou sept prochaines années.

Tout au long de la campagne électorale aux États-Unis, les candidats démocrates pour la présidence et la vice-présidence, ce dernier étant d'ailleurs très au fait de l'Accord de libre-échange proposé, n'ont pas une seule fois, à ma connaissance, et je doute qu'aucun député puisse dire le contraire, soulevé la question de l'Accord. Même si les candidats de la liste démocrate étaient dans une position désespérée, ils n'ont jamais dit que le président ou le vice-président, qui va être le futur président, avaient été dupés par les négociateurs canadiens. Pourtant, nous avons passé toute une campagne électorale sur ce même thème au Canada.

Je sais que les Canadiens sont de bons citoyens. Je sais qu'ils sont énergiques, et je sais qu'ils sont capables d'affronter la concurrence. Je sais qu'ils sont efficaces parce qu'ils sont les meilleurs. Cependant, ne croyez-vous pas qu'il soit possible que quelqu'un quelque part puisse prétendre—je dis bien peut-être—que cet accord comporte un désavantage pour les États-Unis? Michael Dukakis ou Lloyd Bentsen auraient pu dire que cet accord n'est pas aussi bon qu'il ne le semble pour les États-Unis. Pourtant, personne n'a dit cela, et je crois que c'est inquiétant pour les Canadiens, du moins ce devrait l'être.

Il reste un fait, c'est que nous devons nous en tenir à ce qu'il est dit dans l'Accord, car dès une heure demain matin, ce projet de loi aura été adopté. Il deviendra loi. Alors que nous reste-t-il à faire? Comment nous assurer qu'on tiendra compte des points que nous avons soulevés en toute légitimité? Pouvons-nous pour cela compter sur le négociateur en chef du Canada, par exemple?

Quand je participe à une campagne électorale, je m'efforce d'être prêt à affronter les arguments honnêtes. A mon avis, la participation du négociateur en chef du Canada au cours de la campagne électorale était tout à fait inconvenante et irresponsable. Je pense que Simon Reisman a mal servi la Fonction publique du Canada. Il est payé par les contribuables canadiens depuis bien des années. Il a occupé les postes les plus délicats, et on lui a donné le mandat de négocier le traité. Il n'y a rien d'illégitime à cela, car il avait déjà reçu des mandats analogues. Mais de là à se joindre à la controverse en pleine fièvre électorale, de là à aller de façon mesquine défendre son propre travail en tant que fonctionnaire rémunéré par l'État c'est selon nous un comportement des plus méprisables qu'ait pu avoir un fonctionnaire dans toute l'histoire du pays.

Nombre d'entre nous savons que le négociateur en chef du Canada a très peu d'indulgence envers ceux qui critiquent son point de vue. Nous savons ce qu'il pense de ceux qui osent le contredire. Nous savons tous ce qu'il pensait du négociateur en chef des États-Unis, un jeune homme à la chevelure rousse né de la dernière pluie. Dans les années à venir, l'histoire sera très sévère à l'égard de Simon Reisman et du mauvais service qu'il aura rendu à son pays. Si, au cours des négociations où il représentait le Canada, il s'est aussi mal conduit que pendant la campagne électorale, le pire est à craindre.

J'ai du mal à gober ce qu'on essaie de nous faire avaler en prétendant que ceux qui remettent en question l'Accord de libre-échange ne font que chasser les entreprises hors du pays ou refouler l'esprit d'entreprise des Canadiens, que ceux qui s'inquiètent des répercussions qu'aura le libre-échange sur notre mode de vie laissent tomber l'équipe, si on peut dire, sur le plan économique. Il reste que le Canada, qu'il ratifie ou non l'Accord de

libre-échange, devra poursuivre ses échanges commerciaux multilatéraux. Si tout le monde à votre droite croit que nous devons mettre tous nos oeufs dans le panier américain, il me semble que cette voie est plutôt dangereuse.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le Canada ne pourrait pas survivre sans cet accord, ou du moins que les Canadiens ne pourront pas vivre au niveau auquel nous sommes habitués. Toutefois, dans la même seconde, il peint un brillant tableau des réalisations de son gouvernement sur le plan économique au cours des quatre dernières années. C'est à se demander pourquoi il nous faut conclure un accord bilatéral si traditionnellement les pays comme le Canada se sortent mieux d'affaires en suivant la voie multilatérale, qu'il s'agisse du commerce ou d'autres questions.

• (1750)

Quand on dit que les Canadiens ont des craintes à ce sujet, cela ne se limite pas à la peur que l'on a évoquée à propos des personnes âgées qui s'inquiètent au sujet de leur pension. Les personnes âgées ont un attachement viscéral à leur pays. Elles comprennent fort bien les choses. Elles ont beaucoup vécu. Je crois que c'est faire preuve de mépris à l'égard des personnes âgées du Nouveau-Brunswick et du Canada que de laisser entendre, sous prétexte qu'elles ont soulevé des questions et des préoccupations légitimes, qu'elles ne sont pas en mesure de porter un jugement sérieux en se fondant sur leurs propres connaissances, leurs compétences et leur expérience. Les personnes âgées ont toujours compris la nécessité de protéger les éléments les plus vulnérables de notre société parce que cette façon de faire est inscrite dans le cheminement du Canada depuis de très longues années.

Le premier ministre et les négociateurs du libre-échange ont promis que nous verrions une ère de prospérité de notre vivant. Ils sont revenus de Washington en brandissant un document. Nous ne pouvons qu'espérer que la prospérité sera effectivement le résultat de leur démarche. Le gouvernement ne s'est nullement montré disposé à admettre la possibilité que, dans la hâte, des erreurs aient pu être commises ou qu'il ait pu y avoir des oublis. Mon collègue a proposé, comme bien d'autres députés, une série d'amendements que nous aurions aimé proposer pour les faire examiner et discuter. Il n'a pas été possible de le faire.

Nous avons formulé ces commentaires et ces suggestions parce que, à nos yeux, il faut absolument veiller à ce qu'il y ait des points de repère qui permettraient aux Canadiens ordinaires d'évaluer les progrès accomplis et de se forger leur propre jugement quant à savoir si l'Accord de libre-échange donne les résultats escomptés ou si le ciel nous tombe sur la tête.

En terminant, je voudrais dire ceci et je tiens à être bien clair. J'ai le plus grand respect pour les gens qui sont loyaux envers leurs amis. J'ai eu le plaisir et l'honneur de connaître le premier ministre depuis mon enfance. C'est un homme qui accorde beaucoup d'importance à l'amitié et à la loyauté et il ne ménage pas son amitié et respecte les gens qui sont loyaux. Dans le cas de cet Accord de libre-échange, je voudrais simplement signaler que le négociateur en chef avait peut-être ses propres objectifs. J'ignore quels pouvaient être ces objectifs. J'espère que le premier ministre et son gouvernement n'estiment pas qu'il est lié par l'honneur ou que la loyauté lui impose une quelconque contrainte pour ce qui est de son aptitude à évaluer en permanence les résultats de cet Accord de libre-échange pour le Canada.

Indépendamment de ce que Peter Newman a pu écrire dans l'article du magazine *Maclean's* qui faisait le bilan des derniers premiers ministres, et indépendamment de ce qu'ont pu dire ceux qui ont cité cet article, je dis que si cet Accord de libre-échange est avantageux pour le Canada et pour les Canadiens, pour les gens d'affaires, les personnes âgées, les pauvres et les travailleurs, alors tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens seront très heureux. Il est fort probable que cet accord, comme la plupart des accords, aura des bons côtés et des aspects moins intéressants.

Je demande au premier ministre et au gouvernement de veiller à mettre en place les mécanismes voulus pour que l'on tienne compte des nombreux points valables soulevés non pas seulement à la Chambre, mais de plus en plus quotidiennement ailleurs qu'à la Chambre par des gens qui ont réfléchi à la question. Peu importe ce que pense Peter Newman du jugement que porteront les historiens sur le premier ministre et son gouvernement à propos du libre-échange, il faut s'assurer que cet accord constitue effectivement un instrument progressiste de développement économique et il faut veiller à ce que l'apport historique du premier ministre soit jugé constructif. Il ne doit pas être perçu comme un autre R. B. Bennett. Quand on n'a pas les outils économiques, quand on n'a pas la capacité économique ni la souveraineté économique, il est difficile de préserver les programmes sociaux qui ont fait du Canada un pays unique, un grand pays.

Des voix: Bravo!

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est avec une immense fierté que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre. Tout d'abord, je remercie le Grand Esprit de l'honneur qui m'est fait en cette occasion historique. En effet, j'ai l'honneur de représenter au Parlement la circonscription Wetaskiwin et plus particulièrement, celui d'être le premier Indien inscrit à être élu à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Littlechild: Comme il s'agit de mon premier discours, j'en profite, au nom de mes électeurs, pour vous féliciter, même tardivement, monsieur le Président, d'avoir été réélu à ce poste très important. Je félicite aussi vos collègues.

Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais profiter de cet évènement très spécial pour moi et pour mon peuple pour dire quelques mots en cri.
[*Traduction du cri*]

D'abord, je voudrais remercier mon entourage immédiat: Omahikan Pimotayo, le feu Chef Dan Minde, M^me^ Justine Littlechild, mes frères, mes soeurs Oskinikee et d'autres membres de ma famille qui m'ont constamment appuyé dans mes efforts pour relever ce nouveau défi.

Je tiens aussi à remercier tous les chefs et les membres des quatre nations, particulièrement les Aînés, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leurs prières.

Nous vivons un grand jour car, pour la première fois, nous pourrons participer directement aux décisions qui nous concernent. Je suis fier de représenter Hobbema.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Littlechild: D'entrée, je tiens à remercier tous les habitants de Wetaskiwin qui ont posé un geste positif en m'accordant leur appui et leur confiance. J'ai également une dette de reconnaissance envers les bénévoles qui ont travaillé à ma campagne, une équipe de gagnants à l'image des *Wetaskiwin Relics*. Monsieur le Président, je prends mes nouvelles responsabilités très au sérieux.

Je remercie aussi ma famille: Helen, Teddi, Neil et Megan. En leur nom, je souhaite à tous les Indiens, à tous les Albertains et à tous les Canadiens le meilleur des Noël et une très Bonne Année.

Avec votre permission, je vous décrirai brièvement ma circonscription de Wetaskiwin, laquelle a été fort bien servie pendant les quatre mandats de mon prédécesseur, M. Stan Schellenberger. Je tiens à lui exprimer nos plus sincères remerciements pour ses loyaux services et pour son leadership attentif au cours de cette période.

Des voix: Bravo!

M. Littlechild: Wetaskiwin est un microcosme de l'Alberta. Le mot Alberta évoque le pétrole et le gaz, l'agriculture, des éleveurs qui travaillent dur, des gens de tous les âges, de toutes les cultures et d'aspirations les plus diverses. C'est une deuxième raison pour laquelle je suis tellement honoré de faire cette première intervention ici. Ma circonscription est une mosaïque rurale, urbaine et multiculturelle dont les principales villes sont Leduc, Wetaskiwin, Ponoka et Lacombe.

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-2 et de déclarer publiquement mon appui à l'Accord de libre-échange canado-américain. Comme partout ailleurs au pays, cet accord a été le thème central de la campagne électorale.

Permettez-moi de vous expliquer comment nous voyons le libre-échange. Les dernières élections ont marqué un tournant pour notre avenir. Alors que s'offrait à nous la possibilité de façonner un meilleur avenir économique, nous avons décidé de relever le défi. Comme l'ont déjà dit certains députés qui ont parlé avant moi, le commerce avec les États-Unis est très important pour l'Alberta. Les États-Unis sont de loin le marché le plus important de la province qui y achemine environ 75 p. 100 de toutes ses exportations. Cette activité couvre surtout le secteur énergétique, soit le gaz naturel et le pétrole brut.

Notre circonscription englobe d'ailleurs Leduc No. 1. Depuis, nous tirons une très grande part de nos revenus du développement énergétique. En conséquence, il est dans notre intérêt d'établir une relation plus libre, plus stable et plus sûre avec notre principal partenaire commercial. L'accord canado-américain nous ouvre à tous des perspectives de développement économique.

Examinons brièvement de plus près l'industrie pétrochimique. Étant donné que 75 p. 100 des exportations de l'Alberta sont axées vers les États-Unis, l'entrée en franchise de droit dans ce pays ne pourra manquer d'être avantageuse pour nous. La suppression des droits de douane que l'on se propose d'appliquer au cours des cinq prochaines années sera un facteur déterminant. Cela aidera l'industrie à demeurer plus concurrentielle.

• (1800)

La Chambre a entendu, ces derniers jours, les commentaires du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et d'autres collègues—notamment les députés de Red Deer, Wild Rose et Calgary-Sud-Ouest—concernant la raffinerie de gaz de Joffre. Je suis heureux de dire que cette raffinerie est située dans ma circonscription. Elle emploie actuellement 500 personnes et 100 entrepreneurs. Avec la libéralisation du commerce, elle étendra ses activités et embauchera 250 personnes et 30 entrepreneurs de plus. Ces chiffres risquent d'être plus élevés encore grâce aux retombées que lui procurera la vente aux États-Unis de différents produits. Elle économisera cette année 40 millions de dollars en droits de douane, qu'elle pourra réinvestir ici.

A Wetaskiwin, la compagnie Denim Drilling Ltd., qui se spécialise dans les travaux de prospection et de séismologie, voit d'un bon oeil la mise en oeuvre de l'accord canado-américain parce qu'elle sait que la libéralisation du commerce lui profitera.

A Leduc, M. Brian Hughes, homme d'affaires qui oeuvre dans l'industrie pétrolière et gazière depuis 25 ans et qui est propriétaire de l'auberge Leduc Inn, estime que «la libéralisation du commerce est la meilleure chose qui nous soit arrivée dans les cent dernières années». Il croit que son entreprise pétrolière profitera de ces échanges commerciaux avec les États-Unis. Il a en outre l'impression que l'industrie hôtelière va elle aussi profiter d'une relance du tourisme.

A Nisku, la société J.L.M. Tanks and Equipment Ltd., qui est présente sur les marchés internationaux, estime qu'elle sera maintenant en meilleure posture pour négocier avec les États-Unis et se mesurer à eux.

Ce ne sont là que quelques exemples d'électeurs qui voient d'un bon oeil l'adoption de la loi sur le libre-échange. La prospection pétrolière et gazière classique de même que les industries de services connexes sont vitales pour l'économie de notre circonscription.

L'agriculture, qu'il s'agisse des produits de la terre, de l'élevage, de la production laitière ou de l'aviculture, doit, d'un point de vue commercial, avoir une juste chance de survivre. Le nouvel accord canado-américain profitera grandement aux agriculteurs de la région de Wetaskiwin. Nos exportations agricoles ont récemment souffert de certaines mesures prises par les États-Unis.

La nouvelle Commission mixte du commerce canado-américain et les groupes spéciaux prévus dans l'Accord de libre-échange contribueront à régler ce genre de différends avec rapidité et équité. Les avantages dont profiteront les agriculteurs en ayant un meilleur accès au marché américain se répercuteront, à leur tour, sur les consommateurs.

Je veux que mes électeurs puissent profiter des possibilités offertes par l'accord canado-américain. Je veux qu'ils puissent participer à l'édification de notre avenir économique.

Les gens comme M. Ken Pohl, qui s'occupe de l'élevage des bovins à Ponoka, et les producteurs de porc de la région de Lacombe jugent que leur entreprise profitera d'une libéralisation des échanges, car ils vendent et achètent des bovins et des porcs aux États-Unis. Selon M. Pohl, il lui sera plus facile de traiter avec les Américains.

Tout au cours du débat, nous avons eu droit à bien des observations au sujet des mandats. Dans la circonscription de Wetaskiwin, la campagne a été durement menée, et une décision difficile a dû être prise. Il y avait d'autres questions extrêmement graves, comme l'environnement, la réduction du déficit, la création d'emplois et le système des libérations conditionnelles et de justice criminelle sur lesquelles, j'en suis persuadé, la Chambre se penchera en temps voulu, mais l'Accord de libre-échange demeurait la grande question. Le 21 novembre, les gens de Wetaskiwin se sont prononcés. Le Parti conservateur a perdu dans un bureau de scrutin, il a annulé dans un autre et il a gagné dans 170 bureaux.

Des voix: Bravo!

M. Littlechild: Selon moi, j'ai un mandat, alors que nous avons remporté plus de votes que tous les autres candidats réunis.

Permettez-moi maintenant de me pencher sur une question que je suis particulièrement fier de mentionner. Une partie restreinte mais importante de ma circonscription, 6 p. 100, en fait, englobe les quatre nations d'Hobbema. Je suis un membre de la tribu crie Ermineskin à Hobbema.

Au cours de ma première campagne électorale, j'ai cité les paroles de l'un de nos plus grands patriotes, le chef Dan George, qui a déclaré un jour:

> Permettez-moi d'accepter humblement cette nouvelle culture et de m'en servir pour poursuivre ma route. Comme l'oiseau-tonnerre, je surgirai à nouveau de la mer; je vais me servir des instruments du succès de l'homme blanc—son éducation, ses compétences. Armé de ces nouveaux outils, je vais faire de ma race l'un des éléments les plus fiers de votre société. Nos jeunes braves et nos chefs pourront siéger aux institutions juridiques et parlementaires, en gouvernant et en étant gouvernés par les connaissances et les libertés de notre merveilleux pays.

L'un des grands chefs des quatre nations d'Hobbema, le chef John Samson, a entrepris la réalisation de ce rêve au début des années 1960, lorsqu'il est venu en stop à Ottawa avec M. Stan Daniels, pour faire connaître les préoccupations des autochtones au Canada tout entier.

Je voudrais préciser que bon nombre de ces préoccupations, notamment en ce qui a trait à l'énergie, à la santé, à l'agriculture et à d'autres sujets, sont fort semblables à celles de régions à l'extérieur du territoire des quatre nations d'Hobbema. Il faut cependant préciser à la Chambre que j'ai été consterné, c'est le moins que je puisse dire, lorsque les opposants au libre-échange sont venus sur nos réserves. Ils sont venus tenter de nous effrayer, comme ils l'ont fait dans d'autres régions, au sujet des programmes sociaux et de la souveraineté.

Une voix: Ce sont des inepties.

M. Littlechild: Sur les réserves, les intéressés ont déclaré que nous ne pourrions plus compter sur la Loi sur les Indiens. Ils ont affirmé que nous perdrions les droits qui nous sont conférés par traités, si nous souscrivions à l'Accord de libre-échange. Ils n'ont présenté aucune preuve pour appuyer leurs affirmations. C'est peut-être parce qu'ils savaient que les articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle garantissent ces droits, et que l'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec cela.

Les quatre nations d'Hobbema traitent avec les États-Unis depuis huit ans au moins. Elles n'ont pas perdu pour autant leur souveraineté. Elles peuvent toujours compter sur leurs services sociaux. Les droits qui leur

sont conférés par traités demeurent. Elles ont maintenant la possibilité de continuer à maximiser les débouchés économiques en question aux États-Unis, alors qu'elles tendent à parvenir à l'autosuffisance.

Avec le mandat qui a été donné au gouvernement dans la circonscription de Wetaskiwin, laquelle comprend les localités de Devon, Calmar, Thorsby, Warburg, Breton, Bentley, Rimbey, Buck Lake, Alder Flats, Ferintosh, Mulhurst, Ma-Me-O, Nisku ainsi que toutes les autres agglomérations de la région, nous voulons exprimer notre appui à l'Accord de libre-échange et, en particulier, au projet de loi C-2.

Enfin, je voudrais parler de la jeunesse car les personnes de 25 ans et moins représentent une partie importante de notre population. Nous devons préparer le meilleur climat économique possible à ces futurs employeurs, employés et consommateurs. Or, selon le Conseil économique du Canada, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis créera 30 600 emplois de plus en Alberta. Je veux que la circonscription de Wetaskiwin obtienne sa juste part de ces emplois. Voici ce qu'a dit le très honorable premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre le 5 octobre 1988:

> Nous poursuivons notre destinée tout en faisant confiance à notre avenir, à notre pays et, avant tout, aux jeunes Canadiens . . . Nous avons tracé un programme destiné à rendre le Canada plus vigoureux, plus uni et plus prospère.

Nous voulons nous assurer que les jeunes de Wetaskiwin aient eux aussi la chance de devenir des bâtisseurs de nation comme nos ancêtres, nos parents et nos personnes âgées l'ont été autrefois.

En terminant, je voudrais que les pessimistes se disent: Et si cet accord donnait les résultats escomptés? Aurions-nous peur du succès au Canada?

Une voix: Cela sera fantastique s'il donne les résultats promis.

M. Littlechild: En tant que membre des Golden Bears, j'ai appris très tôt dans la vie que nos seules limites sont celles que nous nous imposons.

Je tiens à revenir dans ma circonscription en offrant un cadeau à ses habitants, en leur disant, jeunes de Wetaskiwin, vous pouvez décrocher ces emplois car vous ne craignez pas la concurrence. N'hésitez pas, les Hugh Denim, Derrick Thorne, Ralph Vold, gens des quatre nations, parce que vous êtes à la hauteur de la situation. L'Accord de libre-échange nous permettra de nous façonner un avenir économique plus solide. Madame la Présidente, les habitants de Wetaskiwin sont en faveur du projet de loi C-2.

[*Français*]

Finalement, madame la Présidente, je voudrais remercier l'équipe progressiste conservatrice avec qui j'anticipe travailler en collaboration, à la Chambre, afin de construire un Canada, notre pays natal, fort et uni.

• (1810)

[*Traduction*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je prends la parole en cette veille du jour où l'Accord de libre-échange deviendra loi. Cet accord est maintenant gravé dans la pierre. Il faut maintenant se rendre à l'évidence: Le gouvernement n'acceptera ni amendement, ni débat sur des propositions d'amendement.

En dépit des fortes réserves que j'ai personnellement au sujet de cet accord, je pense que tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens espèrent qu'il donnera les résultats escomptés. Nous espérons que les attentes des défenseurs de l'Accord se concrétiseront et que les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens au sujet de l'Accord seront respectées.

Je rappelle au gouvernement les promesses qu'il a faites au sujet de ce traité commercial: Des emplois, des emplois intéressants, un accès sûr au marché américain, une plus grande prospérité pour tous les Canadiens et l'inviolabilité de notre filet de sécurité social, c'est-à-dire l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les soins de santé et les pensions.

Le gouvernement a promis des programmes d'adaptation et de recyclage. Il nous a garanti que les programmes visant à promouvoir le développement économique régional au Canada seraient protégés. Il a également affirmé que nous conservons la possibilité de protéger et de promouvoir la culture canadienne. Toujours selon le gouvernement, nous demeurons en mesure de mettre sur pied de nouveaux programmes sociaux comme les garderies et les congés de maternité.

Les Canadiens ont le gouvernement à l'oeil et ils ne le laisseront pas oublier ses promesses. Ils afficheront ces promesses sur les portes de leur réfrigérateur.

Étant donné que les négociations se poursuivront avec les États-Unis au sujet de la mise en oeuvre de cet accord, il est important que le gouvernement soit prêt. Il faut absolument qu'il prépare ses dossiers beaucoup mieux qu'il ne l'a fait dans le passé.

Ainsi, les Américains ont déjà établi une longue liste de ce qu'ils considèrent des pratiques déloyales de la part des Canadiens et qu'ils jugent contrevenir aux termes de l'Accord. Où est notre liste? En collaboration avec les Américains, nous avons entrepris de passer en revue la législation commerciale américaine et la nôtre afin de déterminer dans quelle mesure on peut les harmoniser. J'espère que nous serons des négociateurs astucieux.

Il y a aussi l'importante question de la définition de ce qu'est une subvention. Nous exhortons le gouvernement à s'attaquer à ce problème avec sérieux. Nous ne voulons pas que l'on négocie ce genre de question comme s'il

s'agissait uniquement de la fermeture d'une autre filiale canadienne.

Dans la foulée de cet accord, les Canadiens feront l'expérience d'un environnement commercial différent. Tout d'abord, les sociétés américaines jouiront du traitement national ici au Canada. Autrement dit, elles seront traitées sur le même pied que les sociétés canadiennes. Il ne sera plus question d'exiger que des filiales servent à créer des emplois ici au Canada, embauchent des Canadiens, suscitent des exportations ou promouvoient la recherche et le développement chez nous. Nous ne pouvons pas exiger que l'exclusivité mondiale de produits serve à accroître notre de productivité.

Qu'adviendra-t-il des usines installées au Canada? Déjà, le Canada compte plus d'industries appartenant à des étrangers que tout autre pays du monde industrialisé. Avec l'Accord, nous verrons davantage d'entreprises comme Gillette, Catelli et Northern rationaliser leurs activités nord-américaines en fermant des usines au Canada. Nous les verrons fermer leurs portes au Canada parce que les grosses usines des États-Unis pourront servir le marché canadien simplement en augmentant leur production par l'accroissement de leurs heures de travail.

On peut se demander aussi où les nouvelles usines seront construites pour servir le nouveau marché nord-américain qui sera créé. Mettons-nous à la place des gens d'affaires rationnels et des conseils d'administration qui doivent prendre les décisions. Pensons aux avantages que représente l'implantation de ces usines aux États-Unis.

Tout d'abord, le climat y est plus clément et les coûts de construction y sont moindres qu'au Canada. Deuxièmement, en les installant aux États-Unis, ces usines sont plus proches des grands marchés. Troisièmement, dans bien des cas, les salaires américains sont inférieurs aux salaires canadiens. Dans neuf états américains, le salaire minimum s'établit à 3 $ l'heure ou moins et, dans douze états, il n'y a tout simplement pas de loi sur le salaire minimum.

En outre, si l'on s'installe aux États-Unis, on a l'avantage d'une zone de libre-échange avec le Mexique, ce que l'on appelle la région de Maquiladora. Il s'agit d'une bande de trois à quatre kilomètres de large de territoire mexicain qui court tout le long de la frontière avec les États-Unis. Les biens produits dans ce secteur entrent aux États-Unis en franchise de douane. Les salaires payés dans cette zone du Maquiladora sont inférieurs à 80c. U.S. l'heure.

La General Motors possède 24 usines dans la zone mexicaine du Maquiladora et y emploie 27 000 travailleurs. Quand on dit que les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous, ce n'est certainement pas le cas en l'occurrence.

Examinons un autre avantage. Les industries qui sont grandes consommatrices d'énergie et qui profitaient de l'énergie canadienne bon marché n'ont plus besoin de venir s'installer au Canada, que ce soit pour y consommer de l'énergie ou bien pour transformer une forme d'énergie en un produit plus raffiné. Ces industries peuvent maintenant puiser dans les abondantes ressources énergétique du Canada et s'en servir pour fabriquer des produits finis qu'elles peuvent ensuite revendre au Canada.

Nous avons renoncé à l'un des grands avantages qui nous avait été conféré dès la création du monde. Dans notre pays, les distances sont longues et il fait froid, mais nous avons de l'énergie. Pourtant, nous venons de nous débarrasser de cet unique atout.

Supposons que le conseil d'administration poursuit l'étude du dossier pour l'implantation d'une nouvelle usine; doit tenir compte d'un autre facteur. Étant donné que les établissements financiers canadiens sont rachetés à un rythme accéléré par des firmes américaines, il y a lieu de se demander s'il ne serait pas préférable de se rapprocher du siège social de ces entreprises, c'est-à-dire des véritables centres de décision.

Enfin, nous n'avons pas défini les subventions dans cet accord commercial. La législation commerciale américaine continuera de s'appliquer, de sorte que nous ne pouvons pas réclamer d'être exemptés de l'article 301 de la loi commerciale de 1974, ni du projet de loi commercial omnibus. La législation commerciale américaine peut continuer de s'appliquer et s'appliquera effectivement tel quelle, sous réserve des modifications que les Américains pourront lui apporter de temps à autre. Nous n'avons obtenu aucune exemption à cet égard.

Donc, nous installerons notre usine aux États-Unis de manière à ce que nous ne perdions qu'un dixième de notre marché, si le Canada applique sa législation commerciale. L'usine ne sera pas implantée au Canada car nous risquerions de perdre les neuf dixièmes de notre marché à cause de l'application de la loi commerciale américaine.

Je n'ai pas grand espoir de voir se créer ces nouveaux emplois et s'implanter ces nouvelles usines au Canada comme on nous l'avait promis aux termes de cet accord commercial.

Je crois que nous avons un défi encore plus difficile à relever au Canada pour ce qui est de l'orientation de notre économie. L'économie canadienne est en grande partie axée sur les ressources. En 1930, l'Argentine, qui ressemble au Canada à bien des égards, se classait au quatrième rang mondial pour ce qui est du niveau de vie. Elle est maintenant au trentième rang.

Allons-nous connaître le même sort que l'Argentine? Comment apprendre à concurrencer directement les grandes puissances manufacturières que sont le Japon,

la Corée, Taiwan, la Malaisie, Singapour, le Marché commun européen et les États-Unis? Ce n'est pas sur des accords commerciaux que ces pays ont bâti leur puissance économique. Le Canada devra fournir un effort collectif et renouveler sa vision des choses. Ce n'est pas en laissant les forces du marché déterminer le genre d'emplois qui subsisteront au Canada que nous répondrons à nos besoins. Pour soutenir la concurrence internationale, les Canadiens devront, au cours des quelques prochaines années, déterminer où ils veulent être dans 20 ou 30 ans. Nous devons planifier le genre d'économie que nous allons bâtir.

• (1820)

Les députés qui ont horreur de la planification devraient jeter un coup d'oeil aux entreprises prospères. Elles planifient leur avenir. Elles élaborent des plans quinquennaux et décennaux et elles les suivent. Si nous voulons réussir comme beaucoup des nouveaux pays industrialisés, nous devons planifier nous aussi. Nous devons rassembler nos meilleurs gestionnaires, travailleurs, entrepreneurs, éducateurs et établissements financiers, déterminer où nous voulons aller et suivre les plans élaborés.

L'éducation doit être au coeur de toutes nos réalisations. Sur la scène mondiale, le Canada est en train de perdre du terrain dans le domaine de l'éducation. Nous formons moins de scientifiques et d'ingénieurs que n'importe quelle autre nation industrialisée. Seulement 30 p. 100 des diplômés d'école secondaire font des études postsecondaires ou reçoivent une formation professionnelle. Cela signifie que 70 p. 100 des jeunes Canadiens entrent sur le marché du travail sans formation. Nous devons nous attaquer à ce problème sans délai.

Je recommande aux députés de tous les partis le Programme national d'apprentissage inclus dans notre programme électoral, qui réunit le gouvernement, le milieu des affaires, le secteur ouvrier et celui de l'enseignement. Je crois que nous en avons beaucoup à apprendre des membres de la section locale 183 de l'*International Labourers Union* et de la section locale 506 de l'*Operating Engineers Union*, qui travaillent en étroite collaboration avec leurs employeurs de Toronto pour mettre sur pied leurs propres programmes de formation répondant à leurs besoins particuliers.

Le 16 septembre dernier, Jean de Grandpré, président de la Commission de réadaptation industrielle du premier ministre, a déclaré dans un discours prononcé à l'Institut neurologique de Montréal que le Japon affecte 8,6 p. 100 du produit national brut à l'éducation. Au Canada, ce chiffre n'est que de 4,8 p. 100, soit un peu plus de la moitié. Il n'est pas étonnant que le Japon connaisse un essor économique aussi spectaculaire.

La nécessité de la recherche et du développement ici même au Canada est un autre aspect dont il faut tenir compte dans notre planification. Nous n'ignorons pas que l'innovation technologique est le plus puissant facteur de croissance économique. Durant la campagne électorale de 1984, le gouvernement avait promis de doubler l'effort de recherche au Canada avant la fin de son premier mandat. En réalité, le niveau de recherche et de développement a diminué. Il se situe maintenant à un niveau catastrophique, de 1,35 p. 100 seulement du PNB.

Au Canada, l'aide gouvernementale correspond à 20 p. 100 de la recherche et du développement dans l'industrie. Aux États-Unis, c'est le double, soit 40 p. 100. Comme l'ont souligné des chefs de file, pour ne mentionner que Jean de Grandpré, et comme s'il fallait d'autres mauvaises nouvelles dans le secteur technologique au Canada, l'aide gouvernementale a fléchi l'an dernier par rapport à l'année précédente. On s'inquiète grandement d'un budget qui a encore réduit les mesures d'encouragment à la recherche et au développement.

Il faut en dernier lieu se pencher sur les nouvelles initiatives qui ont permis à bon nombre d'autres pays d'assurer la relance de la productivité et de la compétitivité. Au Japon, par exemple, par le truchement du MITI et d'autres institutions qui collaborent, grâce à des institutions financières, avec le monde syndical, le secteur public et le secteur des affaires, on prête des robots aux entreprises pour qu'elles puissent se permettre d'en utiliser. A T'ai Wan, M. Casper Shih, un Canadien, dirige un programme ciblé sur 1 500 petites entreprises. Des experts à la charge du gouvernement aident ces entreprises en étudiant comment elles peuvent accroître la productivité et les exportations. Si elles acceptent les recommandations, les entreprises sont en mesure d'acquérir de nouveaux facteurs de production dont elles ont besoin comme des ordinateurs ou des robots et elles peuvent se les payer grâce aux gains de productivité. Cette façon imaginative d'aborder un problème a été fort rentable dans ce contexte donné. Des programmes du genre mériteraient d'être étudiées de plus près.

De plus, nous aurons besoin de soutien financier. L'autre jour, un électeur de ma circonscription de Willowdale me disait qu'il voulait lancer une nouvelle entreprise. Il était prêt à s'établir en agriculture dans l'est de l'Ontario, mais les institutions financières n'ont pas voulu lui prêter d'argent parce qu'elles ne voulaient pas de terres agricoles dans cette région du pays. C'est une honte.

Nous devons tracer notre propre voie pour créer au Canada une économie concurrentielle et vigoureuse. Avec l'Accord de libre-échange, nous allons avoir du mal à fixer nos propres priorités et nos propres objectifs économiques.

A cause des dispositions visant les investissements, nous ne pourrons plus nous attendre à d'importantes réalisations de certaines entreprises en matière d'exportations, de R et D et d'emplois. Nous ne serons plus les seuls à jouir des avantages que nous procurent nos ressources énergétiques. Nous avons renoncé au droit de recourir à certains types de politiques tarifaires comme les drawbacks pour favoriser la création au Canada d'usines de fabrication de classe internationale. Nous ne pourrons plus avoir le genre de commerce réglementé comme le permet le Pacte de l'automobile loué des deux côtés de la Chambre pour les avantages qu'il a procurés au Canada. Ce n'était pas du libre-échange, mais des échanges réglementés. Pour chaque automobile importée au Canada en franchise, il fallait en produire une au Canada.

Pour conclure, les députés de ce côté-ci disent au gouvernement qu'ils le surveillent. Ils s'attendent du gouvernement qu'il honore ses engagements. De grâce, dans les négociations que vous aurez avec les Américains au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord, tâchez de mieux vous débrouiller que lorsque vous avez négocié l'Accord lui-même.

Commencez par voir quels sont les véritables enjeux. Ce qui importe, ce n'est pas tant avec qui nous commerçons, mais ce dont nous faisons commerce. Commencez par l'éducation. Commencez par la recherche et le développement. Commencez par planifier une démarche nationale au profit de tous les Canadiens. C'est comme cela que nous assurerons notre croissance économique future.

[*Français*]

C'est un grand honneur pour moi d'être encore parmi vous, d'être député de ce Parlement.

[*Traduction*]

Je suis très heureux de représenter une fois encore la circonscription de Willowdale à la Chambre des communes. C'est un honneur pour moi et un grand plaisir de me trouver parmi vous.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, je suis honoré d'avoir l'occasion de parler à la Chambre d'une question aussi importante sur le plan national que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Cet accord jouera un rôle vital dans le développement de la circonscription de Calgary-Nord, que je représente, et du Canada tout entier.

• (1830)

Comme beaucoup d'autres l'ont fait, je tiens à féliciter le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) de sa réélection bien mérité au poste de Président. Sa réputation d'homme juste, sage et efficace est connue de tous. Je lui accorde tout mon respect, ainsi qu'à vous, madame la Présidente, en tant que sa représentante.

C'est à la fois avec fierté et humilité que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je remercie sincèrement les gens de Calgary-Nord de m'avoir fait confiance et de m'avoir accordé leur appui le jour du scrutin. J'ai l'intention de voir à ce qu'ils soient très bien représentés à la Chambre aussi longtemps que j'y serai.

Je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) et son Cabinet du leadership exceptionel qu'ils ont assuré aux dernières élections.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Le Canada avait besoin d'un vrai chef, le Canada voulait un vrai chef, et les Canadiens ont encore une fois un vrai chef. Je suis fier de faire partie de l'équipe progressiste conservatrice qui propulsera le Canada dans le XXIe siècle. Je veux aussi remercier les membres de ma famille qui ont travaillé si fort pour m'aider à atteindre mon but ultime, qui était d'accéder à la Chambre. Merci à June, Cynthia, David et Thomas, à Keith, Mark et Nickie.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Calgary-Nord est l'une des plus anciennes circonscriptions de l'Alberta. Elle a ses racines dans la circonscription initiale de Calgary-Est et a été créée par remaniement en 1952. Les citoyens de Calgary-Nord souscrivent aux principes progressistes-conservateurs depuis plus de 40 ans. Ils ont été représentés par M. Paul Gagnon qui, comme vous le savez, a contribué avec clarté et intégrité aux délibérations de la Chambre au cours des quatre dernières années.

C'est un honneur pour moi de suivre sa trace et celle d'autres serviteurs dévoués du peuple comme Bill Wright qui a représenté Calgary-Nord avec détermination. Il avait lui-même succédé à Eldon Woolliams dont on se souvient sur la Colline comme d'un député exceptionnel qui a contribué avec compétence et dévouement aux activités de la Chambre et aux travaux de ses comités. Le premier représentant de cette dynamique circonscription canadienne a été le défunt Douglas Scott Harkness dont l'apport à la Chambre et au pays a été considérable, comme ministre de l'Agriculture en 1957 et plus tard, comme ministre de la Défense nationale, au début des années 60.

Calgary-Nord comprend essentiellement des quartiers d'habitation où vivent des Canadiens ordinaires qui, sous la conduite de députés dévoués, ont, comme je l'ai dit, adhéré aux principes progressistes-conservateurs pendant plus de 40 ans. Ces gens travaillent pour l'industrie du pétrole et du gaz, comme géologues, ingénieurs, géophysiciens, technciens, spécialistes des forages, contremaîtres, technologues, secrétaires, commis, comptables, avocats, administrateurs, vendeurs, manoeuvres de sonde ou simples manoeuvres. Ils travaillent également pour les industries de services du secteur pétrolier, s'occupant

d'informatique, de diagraphies des sondages, de services consultatifs, d'entretien des puits, de construction de pipe-lines, de services d'exploitation et d'entretien ou comme traiteurs. Ils enseignent dans des écoles et des univeristés, comme l'Université de Calgary et l'Institut de technologie du sud de l'Alberta. Ils exploitent des garderies ou travaillent dans des commerces comme vendeurs, surveillants ou gérants. Ils servent dans des restaurants et des hôtels, conduisent des camions ou construisent des maisons, comme charpentiers, électriciens, plâtriers et manoeuvres. Ils travaillent pour les compagnies de téléphone et de communications, pour les journaux et pour les imprimeries. Dans les administrations publiques ils offrent des services sociaux, des services de santé et un soutien administratif. Ils traitent de la viande et des produits agricoles. Ils vendent des immeubles et de l'assurance et ils fournissent des services financiers et un soutien informatique à l'industrie. Ils travaillent pour toute une gamme d'industries, mais surtout à la fabrication de produits de technologie de pointe.

Calgary-Nord est une circonscription où on se sent le bienvenu. La preuve en est la grande diversité des origines ethniques et culturelles représentées chez nous. A Calgary-Nord habitent des autochtones et des gens d'origine britannique, française, irlandaise, japonaise, coréenne, vietnamienne, indienne, chinoise, tchécoslovaque, italienne, hongroise, yougoslave et allemande. En fait, madame la Présidente, presque toutes les cultures, les groupes ethniques et les races sont représentées dans cette circonscription où tout le monde prospère et croit que l'on peut réussir.

Ces gens sont des Canadiens tout à fait ordinaires et le libre-échange est important pour eux. Il est essentiel pour leur permettre de faire du Canada le pays dont ils rêvent. Le 21 novembre, ils ont décidé de l'orientation qu'ils voulaient donner à leur avenir.

C'est inspiré par leur perception de l'avenir et leurs convictions que je parle aujourd'hui à la Chambre. C'est un honneur de présenter Calgary-Nord et ses traditions de dur labeur, d'hospitalité et de libre entreprise et je suis fier aussi d'être membre de l'équipe progressiste conservatrice qui s'est fait du Canada une idée conforme à ses traditions, une équipe bien dirigée qui est déjà en place et qui est prête à donner suite à sa décision en mettant en oeuvre l'Accord de libre-échange.

Elle considère le Canada comme un pays assez audacieux pour concurrencer les meilleurs producteurs du monde et pour permettre le plus possible aux gens d'agir librement et de se réaliser pleinement. Elle voit le Canada comme une société compatissante qui offre une certaine sécurité à ceux qui sont en difficulté tout en les incitant à repartir à l'attaque. Ce n'est pas l'image d'un pays socialiste tellement étouffé par les règlements gouvernementaux et les tracasseries administratives que le peuple même qu'il cherche à aider est pris au filet et voit ses espoirs et ses possibilités complètement paralysés.

Le Canada que mes électeurs et moi voulons n'est possible que si nous avons une économie saine et dynamique. L'Accord de libre-échange est une condition fondamentale à l'édification de ce pays. Cet accord assure au Canada la souveraineté, la compétitivité et de bons moyens d'action. Il permettra aux Canadiens de faire librement du commerce. Il va les inciter à raffiner et à perfectionner leurs aptitudes. Il va les faire prospérer.

Voyons un peu pourquoi l'Accord de libre-échange est tellement important pour les citoyens de Calgary-Nord. Pour l'industrie pétrolière et gazière, l'Accord de libre-échange nous assure l'accès à notre plus grand marché d'exportation. Calgary-Nord a trop souvent pâti d'une alternance de fortes expansions et de récessions. Une fois l'Accord de libre-échange en place, nous n'aurons plus à craindre la suppression de l'exportation ni la fixation d'un prix canadien du pétrole, prix canadien qui déleste l'économie albertaine de 60 milliards de dollars. C'est exact, madame la Présidente. Les députés d'en face sont fâchés que notre gouvernement progressiste conservateur ait mis un frein au pillage de l'Alberta. Ils n'approuvent pas la notion de cours du marché pour nos produits, mais les électeurs de Calgary-Nord ont bien précisé leur position.

En tant que nouveau venu en politique, j'ai été scandalisé de voir toutes les bassesses auxquelles les partis de l'opposition étaient prêts au cours de la dernière campagne électorale. Beaucoup de personnes âgées de ma circonscription m'ont téléphoné, certaines littéralement en larmes, parce qu'on leur avait dit qu'ils allaient perdre leurs pensions et l'assurance-maladie. Rien n'excuse pareille campagne de terreur auprès des Canadiens âgés. On a essayé de nous faire croire que nous ne pourrions pas concurrencer avec les États-Unis à cause du coût de notre assurance-maladie, ce qui est parfaitement ridicule. L'assucance-maladie coûte seulement 18 $ par employé et par mois à une entreprise canadienne. Une société américaine qui voudrait entrer en concurrence aurait à payer jusqu'à 100 $ ou plus pour le même type de couverture. Même si l'Accord de libre-échange contenait une telle disposition, il n'est aucunement question pour nous de comprimer nos programmes pour être compétitif.

• (1840)

L'Accord de libre-échange signifie une économie plus forte, la possibilité d'éliminer le déficit et de réduire la dette nationale. C'est alors seulement que nous pourrons nous payer de meilleurs services, non seulement en matière de pensions et d'assurance-maladie, mais aussi

en éducation, car il faut absolument élargir les programmes du gouvernement en ce domaine et enrichir les progammes d'études.

Pour les gens de Calgary-Nord qui travaillent dans le commerce de gros et de détail, l'Accord de libre-échange signifie la croissance de l'activité économique, de la consommation, des ventes et des emplois. En vertu de l'Accord de libre-échange, avec la suppression des droits de douane, il y aura un meilleur choix de marchandises et les prix seront plus bas et plus compétitifs. Non seulement les propriétaires, gestionnaires et employés de ce secteur tireront avantage de l'accord, mais les habitants de Calgary et du Canada tout entier en profiteront aussi.

Dans le secteur manufacturier, le marché plus vaste offert par l'Accord de libre-échange offrira la possibilité d'accroître l'efficacité, la spécialisation des produits, ce qui est particulièrement important dans les industries de haute technologie comme la fabrication de composants en électroniques et en télécommunications.

Dans la pétrochimie, 75 p. 100 de nos produits sont exportés aux États-Unis. A l'heure actuelle, les droits de douane s'élèvent à 12,5 p. 100 sur le polyéthylène et à 18 p. 100 sur le méthanol. Le libre-échange supprimera ces droits. Cette initiative va permettre l'expansion et la diversification, ce qui créera un très grand nombre d'emplois pour les habitants de Calgary-Nord dans le vaste secteur des dérivés du pétrole et du gaz naturel. Voilà qui est important. Il est essentiel d'élargir et de diversifier les entreprises de transformation et d'amélioration de nos ressources naturelles, pour éviter aux habitants de Calgary-Nord les alternances d'expansion et de récession dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le secteur de la construction prendra aussi un élan considérable en raison du libre-échange. L'accroissement de l'activité économique va accélérer la construction domiciliaire et commerciale. Cela va créer de l'emploi pour les menuisiers, les électriciens et autres gens de métier. La baisse du prix des matériaux va se répercuter sur le prix des constructions. J'aurais bien d'autres exemples à donner. Toutefois, j'estime que l'effet le plus important de l'Accord de libre-échange concerne la place du Canada dans le monde.

Le monde est en pleine évolution. De nombreux blocs commerciaux se sont créés ou sont en train de s'établir. Chacun connaît la Communauté économique européenne, l'OPEP et le pacte entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il n'y a pas que cela. D'autres blocs qui existent officieusement ou sont en voie de formation, jouiront éventuellement d'une existence officielle. Ainsi, les sociétés houillères canadiennes n'ont pas de marché libre en Asie. Or, il existe une entente officieuse selon laquelle les pays riverains du Pacifique ne discutent pas de leurs achats de charbon tant que les Japonais n'ont pas, chaque année, négocié à la baisse le prix le plus bas possible avec les producteurs canadiens. Puis d'autres clients, comme la Corée, Taiwan et Hong Kong, se présenteront pour négocier leurs propres conditions. Ces tactiques, et bien d'autres, contribuent à isoler malencontreusement le Canada.

Les pays d'Amérique du Sud et de Malaisie parlent aussi d'établir des blocs commerciaux. C'est la nouvelle tendance en commerce international, et le Canada doit établir ses propres alliances. A mon avis, l'Accord de libre-échange est la première étape du processus. Le Canada est un pays commerçant dont 30 p. 100 du PNB provient directement du commerce extérieur, alors que ce pourcentage n'est que d'environ 15 p. 100 pour le Japon et de 10 p. 100 pour les États-Unis. Nous avons 25 millions d'habitants échelonnés autour du cercle polaire arctique. Ils ne peuvent se permettre d'être tenus à l'écart du commerce mondial et du marché important que représentent ces nouveaux blocs commerciaux.

Contrairement au traité créant la CEE, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis ne nous empêche pas de négocier des ententes similaires avec d'autres pays. Cela doit être notre futur objectif, mais d'abord adoptons l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Madame la Présidente, comme je l'ai déjà mentionné, la circonscription de Calgary-Nord est un endroit très chaleureux et amical. Les Canadiens ordinaires qui l'habitent sont les mêmes qui ont accueilli le monde aux XVe Jeux Olympiques, l'hiver dernier. A mon avis, ces gens sont loin d'être égoïstes, puisque plusieurs milliers d'entre-eux se sont portés volontaires pour accueillir le monde pour cet événement prestigieux. Ceci est typique de l'amitié et de l'enthousiasme lorsqu'ils reçoivent les Canadiens, indépendamment de la race et de la couleur, non seulement pour vivre et prospérer ensemble, mais aussi pour partager notre hospitalité.

Nous sommes une communauté ouverte et chaleureuse ayant des origines et des traditions variées. Nous croyons que l'Entente de libre-échange avec les États-Unis est une manifestation réelle de notre ouverture et de notre désir de rencontrer la communauté mondiale sur un plan d'égalité.

[*Traduction*]

Les gens de Calgary-Nord se sont prononcés. Ils ont une vision du Canada qui englobe non seulement le libre-échange avec les États-Unis d'Amérique, mais aussi qui se tourne vers le monde entier, et une vision d'un Canada où il y aurait moins de réglementation interne, plus de liberté et de possibilités.

Pour conclure, madame la Présidente, puis-je saisir cette occasion de vous présenter mes meilleurs voeux du

temps des Fêtes à vous et à votre famille, et plus particulièrement au premier ministre, au chef de l'opposition (M. Turner), au chef du NPD, à tous mes collègues à la Chambre, et à tous mes électeurs et à leurs familles.

Des voix: Bravo!

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je suis heureuse de voir que la population de New Westminster—Burnaby n'a fait confiance en me choisissant pour la représenter à la Chambre des communes. il y a bien des années que ma circonscription élit des candidats et candidates du Nouveau parti démocratique pour défendre ses intérêts.

De fait, une partie de Burnaby a déjà été représentée par un illustre parlementaire, un ancien chef de notre parti, et un distingué Canadien, Tommy Douglas. C'est en effet Tommy Douglas et le CCF qui ont eu le courage de lutter politiquement pour que le gouvernement adopte un régime universel d'assurance-maladie pour les Canadiens et leurs familles.

Ces dernières années, la nouvelle circonscription de New Westminster—Burnaby a été fort bien représentée par le député actuel de Burnaby—Kingsway (M. Robinson), et par une femme qui a été à l'avant-scène de la lutte pour la paix mondiale, M^me^ Pauline Jewett.

Ce qui préoccupe le plus la population de la circonscription de New Westminster—Burnaby, c'est l'Accord de libre-échange que nous débattons ce soir. C'est un débat historique, un débat qui aura une grande influence sur l'avenir de notre pays. Nos prédécesseurs ici à la Chambre ont veillé à la protection des valeurs socioculturelles canadiennes, et ils ont bâti notre pays sur le modèle de la coopération.

Au contraire, l'édification de la société des États-Unis a été principalement dictée par les principes du marché. Nous, du Nouveau parti démocratique, disons tout simplement que nos traditions canadiennes, nos politiques sociales et nos valeurs doivent demeurer prémordiales. Nous devons garder jalousement notre indépendance politique.

• (1850)

Les principales industries de New Westminster—Burnaby sont la pêche et les forêts; les travailleurs de ces secteurs redoutent l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Ils ont vu, comme nous tous, le président des États-Unis maintenir les droits de douane injustes sur nos bardeaux, et ils savent que le gouvernement conservateur à Ottawa a imposé une taxe injuste de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre. Ce projet de loi ne prévoit aucune protection contre de futures sanctions de la part des États-Unis.

D'après le Conseil des pêches de la Colombie-Britannique, le secteur de la pêche de cette province représente 733 millions de dollars de ventes par an et 8 000 emplois.

L'Accord commercial exempte les règlements relatifs à la pêche de la côte est. Pourquoi n'en fait-il pas autant pour la pêche de la côte ouest? Peut-on dire que cet accord est juste pour la Colombie-Britannique?

Le ministre des Pêches demande maintenant une nouvelle réglementation visant uniquement les prises. Le Conseil des pêches a déjà dit que certains des principaux employeurs de la Colombie-Britannique quitteront la province pour l'État de Washington en l'absence de règlements sur le classement et l'éviscération du poisson qui leur permettraient de s'assurer que le poisson canadien puisse être acheminé aux ports et aux usines canadiennes pour y être transformé. Des milliers d'hommes et de femmes perdront leur emploi en Colombie-Britannique. Est-ce juste pour les travailleurs de la Colombie-Britannique et leurs familles? La semaine prochaine, le Canada présentera cette proposition, et il faut protéger l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique.

Cet accord commercial risque de faire du tort à une majorité de Canadiens, mais ce sont les travailleuses canadiennes qui seront le plus touchées. Le gouvernement conservateur n'a pas du tout tenu compte de la crise économique qui frappe aujourd'hui les femmes canadiennes.

La main-d'oeuvre féminine est concentrée dans les secteurs qui seront justement les plus touchés par l'Accord commercial. Près de 85 p. 100 des travailleuses oeuvrent dans le secteur des services: santé, éducation, télécommunications et services informatiques. Tous ces domaines seront directement touchés par l'Accord.

Les pressions pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les concurrents se répercuteront sur notre législation relative au salaire minimum. Ce sont les femmes canadiennes qui en souffriront, car la majorité d'entre elles occupent des emplois rémunérés au salaire minimum garanti par la loi.

Des groupes de femmes de toutes les régions du Canada ont fait part au gouvernement de leur profonde inquiétude. Mais une fois de plus, les femmes canadiennes ont été laissées pour compte par l'actuel gouvernement conservateur. Où est la justice pour les femmes canadiennes?

J'ai entendu à maintes reprises les députés conservateurs et, plus récemment, l'orateur précédent, nous reprocher, à nous néo-démocrates, d'avoir fait peur aux personnes âgées pendant la dernière campagne électorale.

Je crois que c'est là une attitude très condescendante à l'endroit de nos aînés, qui ont construit notre pays, qui l'ont défendu lors des deux guerres mondiales et qui ont vécu la grande dépression et la famine des années 30.

Nos aînés, madame la Présidente, sont parfaitement capables de se former leur propre opinion.

L'organisme *One Voice*, qui regroupe un certain nombre d'associations canadiennes de personnes âgées, a témoigné en juillet dernier devant le comité législatif chargé d'étudier le libre-échange. J'aimerais vous faire part du dernier paragraphe de sa déposition, et je cite:

> *One Voice* ne veut pas terminer sans insister sur le fait que les aînés canadiens, qui sont actuellement au nombre de 2,7 millions, ont un énorme intérêt dans l'avenir du Canada. Ils ont travaillé, fait la guerre, débattu, voté et économisé pour faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Ils ne sont absolument pas contre le changement. Ils considèrent le Canada comme un pays vibrant, progressiste, en pleine évolution et dynamique, qui s'est donné de solides fondements pour mieux protéger et reconnaître ses différences régionales, culturelles et historiques. Ces caractéristiques méritent d'être protégées, parce que ce sont elles qui nous distinguent. Les aînés estiment qu'il importe de conserver notre autonomie et notre identité propre.

Ce sont-là les propos des aînés. Je ne pense pas que nous les ayons effrayés.

Mon dernier point a trait à la question des subventions. Le gouvernement n'est pas parvenu à trouver un terrain d'entente sur cette question des plus délicates. Au cours des cinq à sept prochaines années, les gouvernements canadien et américain négocieront pour essayer de définir ce qui constitue une subvention. Déjà, Ronald Reagan a affirmé devant le Congrès américain que son gouvernement n'a d'autre priorité plus importante que d'obtenir la suppression des subventions canadiennes qui sont préjudiciables aux industries américaines.

Bien sûr, nos programmes sociaux sont compromis, si ce n'est directement par les Américains, alors indirectement, puisque les grandes entreprises canadiennes réclament une réduction des coûts afin d'être en mesure de faire concurrence aux Américains selon les nouvelles règles du jeu soi-disant égales.

A peine un mois après les élections, l'Association des manufacturiers canadiens demande qu'une commission royale soit chargée d'examiner nos programmes sociaux.

Voilà qui confirme les craintes des néo-démocrates: les entreprises commerciales militeront en faveur de compressions dans nos dépenses sociales. A une exception près, cependant. Toute subvention gouvernementale susceptible de favoriser la défense du pays sera permise. Une telle exception pourrait fort bien nous amener à concentrer tous nos efforts sur nos industries militaires. Ce n'est pas ce que souhaite la majorité des Canadiens.

Selon le *Financial Times* du 28 novembre 1988, un ex-sous-ministre des Finances aurait soulevé d'autres questions à propos des négociations. Voici donc ce qu'a dit M. Mickey Cohen, cet ex-sous-ministre des Finances:

> De plus grandes pressions seront exercées pour que nous harmonisions notre politique avec celle des États-Unis, soit de la part des Américains, soit de la part de nos propres hommes d'affaires qui assurent que pour pouvoir soutenir la concurrence, nous devons ressembler le plus possible à nos concurrents. Nous devons donc assainir notre structure des coûts. Cette question a toujours fait l'object de critiques justifiées de la part des dirigeants libéraux et néo-démocrates. Le problème n'est pas tant le cadre de l'Accord de libre-échange, mais les pressions auxquelles il donnera lieu.

Par conséquent, il n'y pas que les néo-démocrates qu'inquiète cet accord désastreux, mais aussi les travailleurs de la santé, les infirmières, les personnes âgées, les enseignants et les groupes religieux. Au demeurant, la majorité des Canadiens n'en veulent pas. Le gouvernement doit les écouter. Il doit apaiser les inquiétudes profondes de la population.

Les néo-démocrates, au fédéral et partout au Canada, continueront de se battre pour nos programmes sociaux. Ils continueront de lutter pour la protection de l'environnnement et pour l'établissement de programmes de développement régional équitables, maintenant et après l'adoption de l'Accord de libre-échange.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Au départ, je voudrais féliciter le Président pour sa réélection à ce poste et en tant que député. En outre, je voudrais également vous féliciter, monsieur le Président, pour votre nomination, à nouveau, à titre de vice-président de la Chambre, fonction dont vous vous êtes fort bien acquitté au cours de la législature précédente.

Je tiens enfin à remercier les habitants de Lisgar—Marquette, nouvelle circonscription découlant du remaniement de la carte électorale, qui ont jugé bon de m'élire en tant que leur représentant à la Chambre des communes.

C'était la quatrième fois que j'étais candidat lors d'élections fédérales et la quatrième fois que je réussissais à me faire élire. Étant donné qu'il s'agissait d'une nouvelle circonscription, je veux remercier tout particulièrement ceux qui m'ont appuyé lors de ces élections.

Je crois que j'ai reçu l'appui des électeurs pour plusieurs raisons. Les élections ne sont pas chose simple. En général, les gens paient bien des impôts au gouvernement, et ce dernier, à son tour, s'en sert pour offrir davantage de services aux Canadiens; on tient des élections pour que le peuple puisse juger le bilan du gouvernement et se prononcer sur ce qu'il se propose de faire au cours de son prochain mandat.

• (1900)

Bien des questions étaient en jeu lors des dernières élections. Sauf erreur, nous reconnaissons tous ou presque que l'une des plus importantes questions, sinon la plus importante, était celle des échanges commerciaux. C'est pourquoi nous sommes ici ce soir. C'est compréhensible, car le Canada dépend énormément de ses échanges commerciaux.

On l'a dit à bien des reprises, mais je cois que cela vaut la peine d'être répété. Le Canada doit exporter 30 p. 100 environ de tout ce qu'il produit. Manifestement, l'agriculture dont je m'occupe au sein du gouvernement

et qui a été et demeure toute ma vie, à titre d'agriculteur, n'échappe pas à cela. En fait, entre 40 et 50 p. 100 des revenus des agriculteurs canadiens proviennent des échanges commerciaux. Ces échanges sont extrêmement importants pour nous.

Cela nous apprend deux choses, à savoir premièrement, que nous avons des excédents de production et que nous devons en remercier le ciel et deuxièmement, que nous sommes fort dépendants des exportations et qu'il faut donc nous assurer d'être fort compétitifs. En fait, nous le sommes. Nous exportons environ 80 p. 100 de notre production de blé, car il s'agit d'un produit de haute qualité et nous sommes des fournisseurs fiables ayant une excellente réputation. Nous exportons en moyenne près de 70 p. 100 de tout le colza canola que nous produisons, que ce soit sous forme brute ou sous la forme d'huile.

Dans le cas de l'orge, la proportion est d'environ 50 p. 100. Pour ce qui est du porc, elle s'établit à 40 p. 100. Ainsi, ces chiffres montrent que l'agriculture dépend énormément des échanges commerciaux.

Or, cet accord commercial avec les États-Unis nous donne simplement la possibilité de continuer à vendre nos produits sur le marché le plus large et le plus riche du monde sans avoir à craindre autant le protectionnisme américain. C'est simplement une possibilité et non une garantie. Cet accord n'est pas parfait. Il nous ouvre simplement de biens meilleurs débouchés sur ce marché.

Prenons le colza comme exemple. Certains ont souligné que nous perdons automatiquement les avantages de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour le colza expédié aux États-Unis par les ports de la côte ouest. Par contre, les droits de douane sur l'huile de colza exportée aux États-Unis seront abolis progressivement d'ici dix ans. Les mêmes personnes soutiennent que c'est une erreur, que nous n'aurions pas dû signer l'Accord à ces conditions. C'est un exemple de secteur où nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions. Ils ont raison, il aurait été préférable de pouvoir supprimer graduellement l'aide au transport sur la même période.

Cependant, si vous étudiez les chiffres, vous constatez qu'au bout de trois ans, et pour les sept autres années de la période, nous enregistrons des gains nets. En fait, d'après les chiffres dont je dispose, l'industrie du colza gagnera 25 millions de dollars pendant ces dix ans. Tout bien considéré, même si l'Accord n'est pas parfait, il ressort que la situation est plus avantageuse que s'il n'y avait pas d'accord.

Nous reconnaissons volontiers que l'Accord n'est pas parfait, mais il est nettement préférable de s'accomoder de ses inconvénients que de ne pas avoir d'accord et s'exposer aussi à l'application de certaines dispositions de l'*Agriculture Adjustment Act* qui restreindrait nos exportations.

Le député libéral de Willowdale (M. Peterson) a parlé de planification. Il nous faudra effectivement planifier, nous sommes d'accord avec lui. Mais, pour cela, il faut pouvoir nous fonder sur des certitudes. Si nous prévoyons d'exporter sur un marché, l'existence de règles nous donne des certitudes. C'est la raison d'être de l'Accord. Le député a demandé comment nous pouvons mettre notre programme de l'avant si nous n'avons pas un acccès garanti au marché. Nous avons beaucoup plus de chances de percer sur le marché américain avec l'Accord de libre-échange que nous en aurions sans cet accord.

L'opposition soutient que nous ne pouvons pas faire concurrence aux Américains, qu'ils ont une saison de croissance plus longue que nous, qu'ils peuvent compter sur deux récoltes par année et que leur rendement à l'acre est supérieur au nôtre. Dans certains cas, ils ont raison. I faut cependant comprendre qu'à cause de notre climat et de la saison plus courte, nous avons pendant l'été de longues journées et des nuits fraîches qui nous permettent de faire pousser des produits différents qui, nous aimons à le croire, sont de meilleure qualité. C'est la raison pour laquelle notre canola est très demandé aux États-Unis. Nous ne devrions pas être leurrés par ceux qui prétendent que nous ne pourrons pas soutenir la concurrence à cause de notre climat nordique.

Nous produisons probablement la plus haute qualité de blé de mouture du monde. L'année dernière, les Américains nous en ont acheté près d'un million de tonnes. Je crois également savoir que, l'année dernière, les États-Unis ont été le plus grand pays exportateur de blé puisqu'ils en ont vendu 40 millions de tonnes. Pourquoi nous achèteraient-ils du blé quand ils en exportent une telle quantité? Ce n'est certainement pas pour nous rendre service. Ils nous l'achètent à cause de sa qualité.

Or l'Accord nous donne un accès plus sûr au marché américain. Cela nous donne la possibilité de planifier, la possibilité d'investir avec de meilleures chances à long terme de réaliser un bon rendement sur notre capital. L'opposition dit que les États-Unis vont acculer nos producteurs maraîchers à la faillite. Une fois de plus, il ne faut pas être leurré par ces affirmations. Il existe une importante industrie de conditionnement des produits alimentaires au Wisconsin, au Michigan et dans l'État de New York. La Californie aurait dû acculer cette industrie à la faillite. Regardons une carte et comparons la latitude du sud de l'Ontario à celle du Wisconsin. Or, savez-vous que 25 p. 100 des légumes en conserve des États-Unis viennent du Wisconsin? Cela ne veut pas dire que nous allons avoir un marché garanti, mais l'Accord établit sûrement une série de règles qui devraient nous faciliter l'accès du marché américain.

Nous n'avons fait élire aucun député à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette province est bien connue pour ses pommes de terre. Je viens du Manitoba, et nous nous targuons de produire des pommes de terre de belle qualité, mais nous devons admettre que l'Île-du-Prince-Édouard produit sans doute les meilleures du Canada. Je me suis rendu dans cette province pendant la campagne électorale et j'y ai visité l'usine de conditionnement Cavendish Farms. Ils m'ont dit là-bas que 30 p. 100 de leur production étaient expédiés aux États-Unis. Ils veulent que l'Accord de libre-échange entre en vigueur, car ils auront ainsi un accès plus sûr au marché américain. Il suffit de regarder sur une carte pour constater que New York est bien plus près de Charlottetown que Toronto. L'énorme population de ce marché représente un potentiel considérable pour un produit de qualité conditionné au Canada et vendu aux États-Unis.

Si l'on analyse le secteur de l'agriculture sous l'angle de la valeur ajoutée, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui transforme le plus ses produits agricoles au Canada. Cela représente des investissements, des emplois et des services de transport. Pour quelqu'un de l'Île-du-Prince-Édouard qui produit une denrée de haute qualité et qui aurait un marché aux États-Unis beaucoup plus considérable et plus proche que le plus important marché au Canada, Toronto, n'apparaîtrait-il pas logique de conclure un accord comportant des règles qui garantissent l'accès à ce marché? C'est tout ce que fait cet accord.

Compte tenu de certaines des choses que nous faisons dans cet accord, on peut se demander ce que les gens de l'opposition ont bien pu raconter. Pourquoi les agriculteurs canadiens, dont je suis, devraient-ils craindre quoi que ce soit quand ils ont un produit qui n'a pas son égal dans le monde?

• (1910)

Comme je l'ai dit, 40 p. 100 de nos porcs sont exportés, ce qui est appréciable. Ce chiffre témoigne de la qualité de ce que nous exportons. Il y a à Saskatoon une entreprise appelée Intercontinental Packers. Elle a commencé à vendre sur le marché américain, plus précisément en Californie, il y a quatre ans. A cette époque-là, son chiffre d'affaires aux États-Unis n'était pas bien élevé.

Pendant la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nouveau un des dirigeants de cette entreprise. Il nous a dit que sur 28 marques de commerce, la leur était au troisième rang sur le marché Californien. Cette entreprise emploie 200 personnes à Saskatoon. Ses produits comportent une valeur ajoutée. Les porcs et l'orge sont produits dans la province. Les porcs sont nourris à l'orge. Ils sont ensuite emmenés à l'abattoir, puis la viande est expédiée en Californie. Cela est bon pour nous. Il pense que d'ici cinq ans, avec l'Accord de libre-échange, il peut créer 500 emplois de plus à Saskatoon pour vendre nos produits canadiens aux États-Unis. L'Accord lui donne un accès garanti, ou un accès plus certain, de sorte qu'il a suffisamment confiance pour aller rencontrer son directeur de banque, élargir sa production et acheter plus de porcs aux éleveurs, qui, eux, achètent plus d'orge à leurs voisins. Cela est bon pour nous. Les députés ont dit que nous n'étions que des fournisseurs de ressources naturelles. Voilà un exemple dans le secteur agricole où nous n'avons plus à faire cela. Nous pouvons créer des emplois.

Il y a d'autres débouchés aux États-Unis. Nous produisons au Canada la meilleure qualité de blé dur au monde. C'est le blé qui sert à la fabrication des pâtes alimentaires. On s'en sert pour faire des pâtes à lasagne, des spaghettis, et ainsi de suite. Le marché des pâtes alimentaires aux États-Unis représente 1,5 milliard de dollars. Je me demande où les pâtes molles des partis de l'opposition prennent leurs prophéties de malheur.

De 1972 à 1984, le marché des pâtes alimentaires s'est accru à un taux composé de 11,6 p. 100 par année. Savez-vous quelle part de ce marché le Canada avait, madame la Présidente? Deux tiers pour cent. L'Italie vend trois fois plus de pâtes alimentaires aux États-Unis que nous. Le Japon et la Chine ensemble vendent autant de pâtes alimentaires aux États-Unis que nous. Pourquoi? C'est incroyable lorsque nous regardons la qualité du produit. Nous avons le blé de meilleure qualité, de bons travailleurs et de bons réseaux de transport. L'Accord de libre-échange nous donne un accès garanti à ce marché. Cela encouragera les Canadiens à construire des usines pour fabriquer ces produits afin de les vendre aux États-Unis.

En 1986, le marché des biscuits et craquelins aux États-Unis représentait 6,8 milliards de dollars. Les importations ont augmenté à un taux de 13,2 p. 100 ces 12 dernières années. Je demande aux députés de penser à cela. Ce n'est pas 2 p. 100 ni 5 p. 100, mais plus de 10 p. 100 par année. La part du Canada est de 1,1 p. 100. Pourtant, nous produisons le blé de la meilleure qualité qui soit. Il y a un riche marché à nos portes. Cet accord nous assure un meilleur accès, il donne aux gens de l'Ouest l'occasion de produire davantage dans les secteurs où ils excellent et de créer des emplois. Pourtant, les partis de l'opposition sont contre cet accord.

Nous ne disons pas qu'il y a des garanties. Tout ce que nous disons, c'est qu'il y a des possibilités. C'est pour cette raison que les gens sont venus ici pour cultiver la terre. Ils ne sont pas venus ici avec des garanties. Ils sont venus parce qu'il y avait des possibilités. Ils avaient un projet d'avenir. Ils étaient prêts à travailler et à faire des sacrifices. C'est ce qu'a fait ma famille. Je fais partie de la première génération de ma famille qui est née au Canada. Pourquoi mes parents sont-ils venus ici?

Parce qu'il y avait des perspectives d'emploi. Ils ne sont pas venus parce qu'il y avait une garantie d'emploi. Ils ont cru en eux-mêmes et au Canada. Ils ont travaillé d'arrache-pied et ils ont fait du pays ce qu'il est aujourd'hui. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, prévoir de plus sûres perspectives non seulement pour la génération actuelle, mais aussi pour la prochaine. Voilà ce qu'est l'Accord.

Le Canada a accumulé une lourde dette. Il y a deux façons d'en sortir. Soit en produisant, ce qui signifie en conditionnant, en transportant et en vendant. Une large partie de ce que nous vendons, notamment en agriculture, doit être exportée. Ou nous imprimons des billets et nous en empruntons, et nous savons où cela nous a menés. Les taux d'intérêts ont passés à 22 p. 100 au début des années 80. Cette méthode n'est pas efficace.

Qu'est-ce que les députés d'en face proposent comme solution? Au lieu de nous dire ce qui, à leur avis, est bon ou mauvais dans l'Accord, ils affirment que tout est mauvais. Faites-nous part des solutions de rechange. Ils répondent: «Allez voir au GATT.»

J'ai passé dix jours au GATT, tout comme le ministre d'État au Commerce extérieur (M. McDermid). Certains d'entre nous étaient là aussi. Nous savons ce qui en est. Il est très difficile de traiter avec 95 pays en vue de conclure un accord. Nous avons offert à des députés libéraux et néo-démocrates de participer à ce processus. Ce sont de si grands partisans du GATT. Nous ne les avons ni vus ni entendus. Où étaient-ils?

M. Nunziata: C'est faux.

M. Mayer: Ils ne se sont pas montrés. Nous aurions tout fait pour les faire participer au processus. Je me suis informé. Où étaient-ils? Ils ne sont pas venus.

Quelle est leur solution? Veulent-ils faire marcher la planche à billets et emprunter? Le pays compte 25 millions d'habitants. Un accès plus large et plus certain, et je parle d'agriculture et d'autres domaines prometteurs, voilà de quoi il s'agit.

Les néo-démocrates veulent déchirer nos accords avec l'OTAN et avec NORAD. Ils veulent ignorer ou prétendre que nous n'avons pas d'alliés en matière de défense et que nous n'en avons pas besoin.

Les libéraux veulent déchirer l'Accord commercial. Je ne comprends pas pourquoi ces gens ont peur de nos alliés. Pourquoi devraient-ils craindre nos alliés? Il existe au sud un grand pays avec lequel nous avons d'excellentes relations. Cela ne veut pas dire que nous finirons toujours par faire ce que nous voulons et qu'il n'y aura pas de conflits. Il est évident qu'il y en aura, compte tenu de l'intensité du commerce entre le Canada et les États-Unis. Mais le mécanisme de règlement des différends nous fournit une occasion de régler nos différends bien meilleure que celle que nous avions auparavant.

M. Nunziata: Ses décisions ne sont pas exécutoires.

M. Mayer: Il y a un grand marché et l'Accord nous y assure un accès meilleur et plus sûr.

M. Nunziata: Cet accès n'est pas garanti.

M. Mayer: Je n'ai pas dit qu'il l'était. Il n'y a pas de garanties. Pourquoi les députés d'en face craignent-ils tant de conclure cet accord alors qu'il nous fournit des occasions meilleures et plus sûres de pénétrer ce marché?

Ce que je trouve décourageant dans le débat de ce soir qui dure en fait depuis presque un an, c'est qu'on ne propose aucune solution de rechange. C'est le truc classique. Quand on n'a pas d'autre solution à offrir, on dénature, on déforme, on altère et on exagère. On essaie de faire peur aux gens. On dit que tout ira mal et que tout le monde perdra sa pension, son identité. Ils disent que les Américains viendront nous prendre nos cartes d'assurance-maladie dans nos poches. On effraie les gens pour leur faire faire ce qu'on veut. Ce n'est pas ainsi que sont les Canadiens. Nous excellons dans ce que nous entreprenons. Nous excellons dans bien des domaines.

M. Nunziata: C'est Brian Mulroney qui a essayé de désindexer les pensions.

M. Mayer: Le député a parlé des pensions. Nous pouvons nous permettre ces programmes parce que nous produisons de la richesse. Nous produisons et une grande partie de notre production doit être exportée. L'Accord nous aidera à produire la richesse dont nous avons besoin pour conserver nos programmes sociaux.

Je le répète, la seule solution que l'opposition ait jamais proposée à cet accord, c'est d'imprimer et d'emprunter de l'argent. Nous savons que cela ne fonctionne pas. Nous savons que ce n'est pas comme cela que notre pays a été édifié. Les gens qui ont construit notre pays voulait en faire une terre productive. Ils sont venus ici pour produire. Et c'est ce que cet accord va nous permettre de faire. Il va nous permettre de continuer à être productifs en nous assurant un meilleur accès à un vaste marché. Voilà ce qu'il va faire.

Je suis impatient de voir les résultats de cet accord. Dans le secteur agricole, nous avons gardé nos offices de commercialisation. Rien dans l'Accord ne vient modifier en quoi que ce soit le fonctionnement de la Commission canadienne du blé. L'Accord améliore tout simplement les possibilités de vente pour nos agriculteurs. Compte tenu de l'excellente qualité de ces produits, ils ne pourront que bénéficier de l'Accord. Et si les agriculteurs en bénéficient, tout le pays en bénéficiera aussi. Les agriculteurs sont importants pour notre pays et c'est pour

cela que cet accord est tellement important pour l'agriculture. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont négocié cet accord en tenant compte des possibilités qu'il allait offrir. Quant à nous, dans le secteur de l'agriculture, cet accord améliore considérablement nos possibilités de vendre nos produits sur le marché américain.

Des voix: Bravo!

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, c'est avec un mélange de fierté et d'humilité que je prends la parole pour la première fois à la Chambre. Je suis infiniment reconnaissant aux citoyens de Scarborough-Ouest de m'avoir jugé digne de leur confiance. En fait, c'est littéralement pour moi la réalisation du rêve de ma vie.

• (1920)

Scarborough-Ouest est l'une des cinq circonscriptions fédérales qu'englobe la ville de Scarborough, dans le Grand Toronto. A mon sens, c'est un véritable microcosme du Canada urbain avec ses membres ambitieux des professions libérales, ses cols bleus, ses nombreuses générations d'immigrants à faible revenu et sa grande proportion de personnes âgées.

Comme l'ont sans doute fait la plupart des députés sinon tous, je me suis entretenu au cours de la campagne électorale avec plusieurs milliers de personnes mais, comme ma circonscription compte plus de 90 000 habitants, il m'était malheureusement impossible de les voir tous. Je me suis engagé envers les gens de Scarborough-Ouest, s'ils m'élisaient, à les représenter avec vigueur, franchise et honnêteté.

Mes électeurs savent que je suis un homme de convictions dans toutes les questions qui nous touchent de près, et ils peuvent compter sur moi pour que je les exprime à la Chambre.

J'ai de fermes convictions, notamment, sur cet accord de libre-échange; non pas sur le libre-échange en soi mais sur cet accord en particulier.

M. Gustafson: Faites-vous une idée.

M. Wappel: Je sais parfaitement ce dont je parle. Lors de la mise en candidature et au cours de la campagne électorale, il était clair comme de l'eau de roche que je m'opposais à cet accord. Ce n'est pas par esprit de parti. Au contraire, je suis personnellement convaincu que c'est un mauvais accord. Pourquoi? Parce que sa base chancelante en fait, pour dire le moins, un accord trop fragile.

En tant que nouveau venu, j'ai suivi attentivement les délibérations de la Chambre la semaine dernière. Je n'ai toutefois pas voulu prendre part au débat de procédure qui m'a semblé être une perte de temps et d'argent pour les Canadiens, par la faute du gouvernement conservateur qui, après sa victoire électorale, s'entête dans son arrogance et refuse de reconnaître le grand schisme qui sépare les Canadiens en faveur de cet accord et ceux qui s'y opposent ou ne savent qu'en penser. Cette arrogance a provoqué une bataille procédurière, envenimée par la susceptibilité des néo-démocrates.

Pour en revenir au fondement fragile de cet accord, je vais en signaler les trois faiblesses essentielles. D'abord, le gouvernement qui a négocié l'Accord est dirigé par un premier ministre qui, lorsqu'il briguait la direction de son parti, s'est fait le vibrant adversaire du libre-échange avec les États-Unis.

Il n'a jamais expliqué aux Canadiens ce qui l'a incité à faire volte-face. A-t-il succombé aux pressions des grandes entreprises et de certains de ses collègues qui l'auraient en quelque sorte poussé dans cette voie? Il me semble que oui, puisqu'il n'a jamais dit à personne pourquoi il avait changé d'avis. Que penser alors du degré de conviction de celui qui est à la tête du gouvernement?

Par ailleurs, c'est une règle fondamentale de toute négociation que l'on expose d'abord les objectifs à atteindre et que l'on ne fait aucune concession à moins de concession en retour, le but ultime étant d'atteindre ses objectifs.

Le gouvernement conservateur avait deux objectifs qu'il avait exposés très clairement au public: premièrement, faire en sorte de soustraire le Canada aux lois protectionnistes des États-Unis; deuxièmement, obtenir qu'un mécanisme obligatoire de règlement des différends soit inclus dans l'Accord.

Les négociations ont échoué sur ces deux plans. Nous n'avons pas réussi à être exemptés de la législation commerciale américaine, et le soi-disant mécanisme obligatoire de règlement des différends n'a pas de muscle. Il s'agit d'un mécanisme qui ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect des dispositions de l'Accord.

La loyale opposition de Sa Majesté, dont je fais partie, a voulu proposer, pour remédier à cette situation, que l'Accord soit modifié par l'adjonction dans le projet de loi C-2, immédiatement après la ligne 32, à la page 36, du paragraphe suivant:

> Par dérogation aux dispositions de la présente loi ou de l'Accord, le Canada peut soumettre au mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce auquel le Canada et les États-Unis sont parties tout différend commercial bilatéral avec les États-Unis qui découlerait de la mise en oeuvre de l'Accord.

Aux termes de l'Accord tel qu'il est interprété à l'heure actuelle, le Canada n'a pas le droit de soumettre des différends commerciaux au GATT. L'article 1801 dispose que l'Accord sera appliqué en toute conformité avec les lois commerciales américaines, lois que les États-Unis peuvent modifier ou renforcer comme ils le veulent.

En vertu de cette disposition, les Canadiens sont assujettis à la législation commerciale américaine. A mon avis, les Canadiens ne veulent pas d'un tel assujettissement, et l'amendement présenté par mon parti est une proposition raisonnable et constructive que le gouvernement devrait prendre en considération. Il ne l'a pas fait.

La troisième lacune que présente cet accord, à mon avis, c'est qu'il oblige le Canada à négocier au cours des cinq ou sept prochaines années la définition de ce qui constitue une subvention. Devant tant d'incertitude, comment croire à une éventuelle stabilité?

Le gouvernement du Canada s'attendait que les députés de la Chambre, voire les Canadiens, acceptent de signer un accord qui ne contient pas de définitions précises.

Je demande aux députés du gouvernement s'ils accepteraient d'acheter une maison et de remettre à plus tard l'évaluation des dimensions du terrain, ou s'ils accepteraient d'acheter une nouvelle voiture et de laisser ensuite au concessionnaire le soin de déterminer le modèle, la marque et la couleur. Je ne crois pas qu'il soit irréaliste d'affirmer qu'aucune personne le moindrement intelligente n'aurait signé une telle entente. Pourquoi le gouvernement du Canada voudrait-il que les Canadiens signent une entente qui ne renferme aucune définition d'une chose aussi litigieuse que les subventions?

Le premier ministre croyait qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis assurerait une certaine sécurité et une certaine stabilité à notre économie. A cela, je dis bravo. Toutefois, le projet de loi qui nous est actuellement soumis manque de précision pour pouvoir assurer la sécurité souhaitée.

Nous savons que ce projet de loi sera adopté vers 1 h 15. Ce qui nous irrite, cependant, c'est que nous avons proposé toute une liasse d'amendements qui, à notre avis, permettraient de donner suite aux préoccupations des Canadiens. Le gouvernement ne daigne même pas les prendre en considération. Le premier ministre n'a-t-il pas suffisamment de maturité pour accepter les amendements proposés à la Chambre ou, du moins, certains d'entre eux? Non, il s'est laissé avoir dans les négociations et refuse de corriger ses erreurs et même de les admettre.

On a délibérément caché à la population canadienne la vraie nature de cette entente. Le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté M. Turner l'a d'ailleurs souligné pendant la campagne électorale. Maintenant, il apparaît évident que le gouvernement tente de noyer le poisson en tenant la Chambre en otage jusqu'à la veille de Noël pratiquement et en invoquant constamment la clôture pour limiter le débat et les critiques constructives.

A mon avis, c'est là un piètre exemple de démocratie. Les résultats des élections dans la circonscription de Scarborough-Ouest sont, par contre, un excellent exemple de démocratie. Le candidat conservateur y a été défait par près de deux voix contre une. La population de Scarborough-Ouest a condamné sans appel cet accord. En ma qualité de représentant de cette circonscription, j'ai le privilège et le devoir de communiquer leur message à la Chambre.

Les députés du gouvernement n'ont pas mis de temps à faire valoir ce qu'ils perçoivent comme étant les vertus de cet accord. Pourtant, lorsqu'on regarde l'Accord de plus près, on constate que le risque l'emporte de beaucoup sur le gain. Les prévisions initiales du Conseil économique du Canada concernant l'emploi ont été radicalement réduites au point où l'on évalue maintenant le nombre d'emplois créés à 250 000 d'ici 1998. C'est là, il est vrai, un chiffre impressionnant à première vue, mais il faut comprendre que pour atteindre ce résultat, la productivité manufacturière devra s'accroître de 3,6 p. 100 par année.

Le premier ministre essaie-t-il de dire aux Canadiens qu'ils ne travaillent pas assez fort déjà? Si la productivité ne s'accroît pas, le Conseil économique prévoit alors que l'augmentation du nombre d'emplois ne sera que de 76 000 sur une période de dix ans. C'est bien peu par rapport à ce que nous avons donné en échange.

Comparons cela aux prévisions d'une étude effectuée par l'université du Maryland qui déclare que le Canada pourrait très bien perdre jusqu'à 131 000 emplois d'ici à 1995, aux termes de cet accord commercial. Je n'ai aucun mal à croire ces prévisions étant donné que nous avons déjà assisté à des licenciements massifs dans plusieurs usines d'un bout à l'autre du pays. A ce jour, si les chiffres n'ont pas augmenté depuis hier, plus de 1 800 Canadiens ont perdu leur emploi. Certaines personnes ne vont pas passer un très bon Noël.

• (1930)

Pendant la campagne électorale, le gouvernement a dit aux Canadiens que cet accord ferait économiser à chaque ménage 800 $ par an de dépenses de consommation. C'était une offre très alléchante. Cependant, le gouvernement n'a pas dit aux Canadiens que ces économies suggérées étaient calculées sur des articles qui sont achetés très rarement, comme des réfrigérateurs, des cuisinières, des climatiseurs et autres. L'Association des consommateurs du Canada n'est pas d'accord avec cette évaluation. Elle prétend que les économies individuelles ne vont probablement pas dépasser 0,1 p. 100 du revenu annuel d'une personne. Assurément ce gain négligeable ne vaut pas le prix énorme payé, à savoir la trahison de notre pays.

Pendant la campagne électorale et en fait depuis à la Chambre, les députés d'en face se sont moqués lorsqu'on a laissé entendre que nos programmes sociaux sont menacés. Pourtant, s'ils sont si sûrs que nos voisins du sud ne veulent pas toucher à ces programmes, pourquoi ne veulent-ils pas le consigner par écrit dans l'Accord?

Oui, nous avons entendu l'argument du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) selon lequel les programmes sociaux d'application universelle sont protégés par le GATT. Cependant, les pressions des grandes entreprises vont s'exercer sur le gouvernement. Le gouvernement américain n'aura pas besoin de mettre fin à nos programmes sociaux. Les grandes entreprises se sont déjà montrées capables de forcer la main du premier ministre.

Ma circonscription contient un grand nombre de personnes âgées. Ce sont ces personnes qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Ces aînés ont droit à une récompense pour le dur labeur qu'ils ont accompli et l'héritage qu'ils nous lèguent. Ils ont le droit de savoir, en toute quiétude, que nos programmes sociaux ne sont pas menacés.

Les députés d'en face ont verbalement garanti que les personnes âgées n'avaient rien à craindre, mais ce ne sont que de grands parleurs et l'on sait que les promesses brisées sont l'apanage de ce gouvernement et de son prédécesseur. Les personnes âgées de ma circonscription et en fait tous les Canadiens veulent une garantie écrite figurant dans l'Accord, quelques mots seulement pour leur assurer la tranquillité d'esprit, et le gouvernement refuse de les écouter.

Mon parti a proposé d'ajouter ce qui suit afin de compléter le projet de loi du gouvernement. Que le projet de loi stipule clairement et brièvement, pour plus de certitude, que rien dans la loi ou dans l'Accord ne doit s'interpréter de façon à menacer le maintien des programmes sociaux existants du Canada, notamment l'assurance- maladie, l'assurance-chômage, les garderies, les pensions de vieillesse, le salaire minimun légal, la législation du travail et les prestations de maternité, ou la création de nouveaux. En ajoutant cet important amendement au projet de loi, on retirerait les programmes sociaux des négociations et le filet de sécurité que représente les programmes sociaux canadiens resterait intact.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de nous écouter? Parce que sa philosophie se résume ainsi: «Nous décidons, vous payez.» De par son attitude, il semble prétendre qu'il serait préférable de signer n'importe quel accord que de ne rien signer du tout. Je voudrais inciter le premier ministre et son gouvernement à amender le projet de loi afin de mieux respecter l'objectif visé à l'origine ou au moins, puisqu'il a déjà rejeté tous les amendements que nous proposions, à présenter une loi qui protégerait tous les Canadiens à qui le libre-échange causerait du tort. Déjà, des sociétés canadiennes ont annoncé plus de 1 800 licenciements liés à cet accord mal négocié et pourtant il n'est pas encore en vigueur. Que nous réserve l'avenir?

Cet accord représente beaucoup plus qu'un simple document commercial, comme l'a appelé le premier ministre au cours du débat. En effet, il représente plus qu'un accord commercial. C'est l'aliénation de nos ressources naturelles.

Le gouvernement a garanti aux États-Unis l'accès aux ressources pétrolières et gazéifères du Canada, même en temps de pénurie au pays. On ne peut le contester, puisque cela figure dans l'Accord. Ce sont les Canadiens qui devraient, en tout premier lieu, avoir le droit d'exploiter leurs propres ressources et d'en disposer comme bon leur semble.

M. Mayer: C'est ce qu'ils ont.

M. Wappel: L'Accord le précise. Le premier ministre a négocié et a cédé nos ressources.

En terminant, je voudrais remercier les ministres de la Couronne des leçons d'orthographe qu'ils nous ont servies la semaine dernière. Mercredi dernier, le ministre du Commerce extérieur a signalé qu'il tenait à l'adoption rapide du projet de loi, r-a-p-i-d-e. Jeudi dernier, il nous a parlé d'une décision conforme, c-o-n-f-o-r-m-e. Au cours de la très longue séance de vendredi dernier, le leader suppléant du gouvernement a déclaré que le premier ministre allait discuter d'un rapport provisoire, d-i-s-c-u-t-e-r. Aujourd'hui, je voudrais leur rendre la pareille et épeler aux ministres et à la Chambre la réponse des habitants de Scarborough-Ouest à cet accord commercial, c'est non, n-o-n.

M. Micheal O'Brien (York-Nord): Madame la Présidente, j'aimerais dire pour commencer que, je suis beaucoup plus optimiste que mon ami d'en face, à propos de l'avenir du Canada. Je trouve un peu loufoque son discours, opposé à l'Accord de libre-échange, compte tenu des circonstances qui m'amènent à prendre la parole à la Chambre, la veille de Noël, quelques heures à peine, avant l'adoption du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord.

Sur un ton plus optimiste, permettez-moi de décrire à mes collègues députés et à tous les Canadiens ma circonscription de York-Nord. C'est un plaisir et un honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre et devant la population du Canada durant ce débat historique. Il y a maintenant 32 ans que je vis dans la circonscription de York-Nord, la plus populeuse du Canada; elle comprend quatre grands couloirs et compte 180 000 habitants, qui vivent dans une région mi-urbaine mi-rurale unique.

York-Nord a été considérée pendant longtemps comme un secteur dortoir de Toronto, mais les gens commencent depuis peu à trouver du travail au sein même de leur collectivité. Des centaines de petites entreprises ont connu une telle expansion que certaines d'entre elles emploient maintenant jusqu'à 700 résidents des environs. Ces entreprises se sont développées et ont prospéré en vendant leurs produits sur le marché canadien, où elles occupent le créneau de leur choix. Ces entreprises sont modernes, spécialisées et sensibles aux besoins du marché; elles sont dirigées par des entrepreneurs canadiens qui tirent maintenant parti de plus de possibilités offertes, et qui créent plus de richesse et d'emplois que jamais auparavant. Leur croissance doit cependant se poursuivre.

Après avoir réussi à se tailler un créneau sur le marché, elles doivent maintenant prévoir prendre de se lancer sur les grands marchés. Le marché qui peut correspondre le mieux à leurs objectifs est celui qui ressemble à celui qu'elles ont occupent déjà au Canada sur le plan de la culture, de la langue, des habitudes de consommation et du système monétaire. Le marché le plus évident est bien sûr celui des États-Unis que beaucoup d'entrepreneur de York-Nord ont déjà décidé d'explorer. L'Accord de libre-échange s'inscrit très bien dans leur nouvelle orientation, car il supprime certains obstacles comme les mesures protectionnistes et les barrières non tarifaires qui nuisaient auparavant à leur croissance.

Les hommes d'affaires de York-Nord ont été déçus chaque fois qu'ils ont constaté qu'il était plus facile de traverser la frontière américaine en tenue sport une raquette de tennis à la main que d'entrer prendre une mission commerciale vêtu d'un complet et muni d'un porte-documents rempli d'échantillons.

• (1940)

Lorsqu'ils ont frappé à la porte de leurs clients possibles, bon nombre d'entre eux se sont aperçus que même s'ils offraient d'excellents échantillons de produits compétitifs, ces produits, une fois la frontière américaine franchie, n'étaient plus compétitifs et ne pouvaient plus leur permettre de décrocher des commandes, du fait des tarifs protectionnistes qui s'appliquaient.

Ce scénario en termes simples, madame la Présidente, explique le problème du point de vue du chef d'entreprise et on décrit ainsi un phénomène qui ne cesse de nuire à l'entreprise canadienne. Il a de graves répercussions. Du fait des barrières tarifaires, nous n'exportons que des produits que d'autres pays souhaitent obtenir, comme nos ressources naturelles, par exemple, et il nous est difficile d'écouler sur les marchés étrangers les produits plus sophistiqués que nous préférons fabriquer et vendre. Bientôt, ces barrières seront supprimées. Ce sera le résultat de l'Accord de libre-échange. Nos chefs d'entreprise et leurs employés profiteront énormément de la possibilité d'écouler librement leurs biens et leurs services sur un marché qui repésente des débouchés possibles dix fois plus importants que leurs débouchés actuels.

L'Accord de libre-échange est avantageux pour le Canada, madame la Présidente. C'est la meilleure façon pour les entreprises canadiennes d'étendre leurs marchés et de demeurer prospères. Étant donné que nos meilleurs chefs d'entreprise et spécialistes des questions commerciales ont eu leur mot à dire dans cet accord, et étant donné que les Canadiens se sont prononcés en faveur de ce dernier, je crois qu'il est maintenant temps que les adversaires de l'Accord—et beaucoup d'entre eux se retrouvent sur les banquettes d'en face—qui sont restés, semble-t-il, à l'âge de l'ignorance et qui ne sont pas au courant des besoins de l'entreprise canadienne, mettent un terme à leur diatribe scandaleuse. Ils devraient maintenant s'effacer pour laisser les Canadiens saisir l'occasion qui s'offre à eux et se lancer sur la voie d'une nouvelle richesse, d'une nouvelle prospérité, de meilleurs débouchés et du perfectionnement des compétences modernes. Ils devraient laisser les Canadiens bâtir un Canada plus fort en vertu de cet accord.

L'Accord de libre-échange établit un ensemble de règles tendant à éliminer les impératifs de politique étrangère qui nuisent à l'heure actuelle à nos exportations. Il s'agit d'un accord commercial sur les échanges commerciaux et rien de plus. Il est essentiel pour le Canada. Au Canada, plus de trois millions d'emplois dépendent de nos exportations, et nos échanges avec les États-Unis représentent à eux seuls deux millions d'emplois. Notre pays exporte 30 p. 100 de sa production. C'est plus que tout autre pays du monde et c'est pourquoi l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, notre voisin le plus proche et le pays avec lequel nous entretenons les meilleures relations, est important et avantageux pour tous les Canadiens.

Les experts de l'industrie conviennent que l'Accord de libre-échange est une bonne affaire pour le Canada. Il est dans l'intérêt national. Pour les entreprises de ma circonscription, c'est ce qui peut pour le moment le mieux assurer leur prospérité. L'Accord de libre-échange revêt de l'importance pour les entreprises de York-Nord qui appartiennent au secteur de l'usinage des métaux. Dans un éditorial paru dans la livraison d'août 1988 de leur revue professionelle, *Canadian Machinery and Metal Working*, le rédacteur en chef, Jim Barnes, parlait de ce qu'il craignait le plus au sujet des élections de novembre. Voici ce qu'il avait à dire, en parlant du chef de l'opposition (M. Turner):

> Si M. Turner est élu et donne suite à sa menace de répudier l'Accord, c'en sera fait de notre réputation internationale comme partenaire commercial fiable, sans compter tout ce que nous perdrons si l'Accord lui-même est annulé.

Voilà l'opinion des experts, madame la Présidente.

Même dans ce journal libéral pur et dur si bien connu dans York-Nord, le *Toronto Star*, l'économiste Richard Lipsey a écrit ceci au sujet du libre-échange:

> Consommateurs du Canada, unissez-vous. Vous n'avez rien à perdre sinon vos prix élevés.

L'Accord de libre-échange réalise quatre grands objectifs pour le Canada. Il supprime les droits de douane restants au cours des quatre prochaines années et réduit les barrières non tarifaires. Il libéralise les mouvements de capitaux entre les deux pays. Il permet aux industries de service canadiennes et américaines de se livrer concurrence sur un pied d'égalité dans les deux pays. Il établit des procédures efficaces et impartiales de règlement des différends commerciaux, ce que nous cherchons à obtenir depuis des années.

L'Accord de libre-échange protégera les emplois actuels dans York-Nord, surtout ceux qui dépendent de la libéralisation des échanges. Il amènera de plus nombreux et de meilleurs emplois dans cette circonscription, des emplois plus payants qui se traduiront par une hausse de revenu généralisée, et il fera également baisser les prix à la consommation chez nous et dans le Canada tout entier.

Je crois que cet accord assurera vraiment l'avenir du pays et de notre jeunesse. Car n'oublions pas qu'avec une dette nationale aussi énorme, nous sommes dans l'alternative suivante: réduire nos dépenses ou accroître nos revenus. Or, l'Accord de libre-échange nous permettra de résoudre ce problème crucial puisque nous rembourserons notre dette au fur et à mesure que nos revenus augmenteront.

La prospérité de notre pays reposera un jour sur les épaules de nos enfants. Je crois que l'Accord de libre-échange est le tremplin dont ils ont besoin pour pouvoir acccomplir de grandes choses et profiter comme il se doit de leurs réalisations. Ce sont les gens qui créent la richesse et non pas les gouvernements. Mais les gouvernements doivent leur assurer le libre accès aux marchés dont ils ont besoin. C'est ce qu'a fait notre gouvernement, madame la Présidente. Il a reconnu que les Canadiens étaient des commerçants, des innovateurs et des gagnants.

Les Canadiens qui ont l'esprit d'initiative, dans York-Nord et dans le Canada tout entier, remercient le premier ministre (M. Mulroney), le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), tous leurs collègues, les négociateurs et notre gouvernement, des occasions qu'ils leur offrent grâce à l'Accord de libre-échange. C'est la meilleure mesure que nous pouvons prendre maintenantt pour permettre à nos entreprises locales et à nos industries de se donner de l'expansion afin que le gens de York-Nord, naguère confinés dans des villes-dortoirs, puissent dorénavant commencer à créer eux-mêmes leurs propres emplois.

Nous avons tous entendu l'opposition décrier l'Accord de libre-échange. Nous l'avons entendue nous rebattre les oreilles avec sa sempiternelle rengaine sur la menace qu'il faisait peser sur nos eaux, nos programmes sociaux et nos subventions, et sur bien des choses dont cet accord ne parle même pas. Tout en regrettant que les dernières élections aient donné lieu à des flambées d'émotion pénibles, je n'en suis pas moins fier de voir que nous avons fait maintenant le tour de cette question.

Jamais question n'aura été débattue avec autant d'intensité, et maintenant, la population s'est prononcée. Les Canadiens ont décidé que si l'on n'arrive pas à s'entendre avec son plus proche voisin, on n'arrivera à s'entendre avec personne. Ils ont décidé que le temps était venu de protéger l'avenir économique du pays et de mettre fin à la guerre commerciale avec les États-Unis. Ils ont décidé qu'une meilleure garantie d'accès aux marchés des États-Unis nous donnerait confiance et nous fournirait les occasions de valoriser nos industries de fabrication et d'accroître la transformation de nos matières premières. Ils ont décidé que nous étions en mesure d'être concurrentiels sur les marchés américains puisque, en matière de commercialisation des exportations, les Canadiens ne donnent pas leur place dans le monde.

Il y a au Canada des industries qui ont le savoir-faire voulu et dont les résultats parlent d'eux-mêmes. Certaines de nos industries exportent jusqu'à 85 et 90 p. 100 de leur production. Dans une double perspective, celle de l'ancien éditeur d'un journal consacré au commerce international et celle du député qui observe le débat à partir de ce coin reculé de la Chambre, j'estime avoir mis le doigt sur la raison profonde qui pousse les deux partis d'opposition à rivaliser de verve dans leurs tirades contre le libre-échange.

• (1950)

Je remonte au début de la dernière campagne électorale. Comme journaliste et éditeur, j'ai pu observer à loisir les machinations des trois partis à mesure qu'ils s'efforçaient de définir leur plate-forme électorale. Je crois que mes collègues ministériels n'ignorent pas eux non plus que le vrai mobile qui anime les partis d'opposition, c'est la peur. Les députés d'en face ont peur en effet que l'Accord de libre-échange soit tellement avantageux, qu'il rende le Canada si fort, que les Canadiens deviennent tellement prospères et se montrent si reconnaissants qu'ils éliront un gouvernement conservateur pour les vingt prochaines années. Voilà ce qui inquiète vraiment l'opposition.

Ceux qui représentent les milieux de l'industrie et des affaires se sont prononcés en faveur du libre-échange, de même que la population. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un accord commercial, c'est probablement à ces gens qu'il faudrait se fier. L'entente doit maintenant passer des mains des parlementaires à celles des gens qui vont la concrétiser et qui méritent toute notre confiance. L'avenir et la prospérité du pays est désormais entre leurs mains et ils ont montré par le passé de quoi ils étaient capables.

J'estime donc que le débat est terminé. Le moment est venu de panser les plaies et de préparer le Canada des années quatre-vingt-dix et c'est là une responsabilité que nous partageons tous.

Je suis convaincu que tous les députés ont à coeur les intérêts de leurs électeurs et sont disposés à oeuvrer avec rigeur en ce sens. Mon objectif et mon engagement, c'est de faire en sorte que la population de North York ait comme député quelqu'un qui, au-delà de toute allégeance de parti, s'efforcera de veiller aux intérêts des électeurs de sa circonscription. A mesure que surgiront de nouvelles occasions de consolider notre prospérité et d'élargir nos connaissances et que se préciseront des besoins d'adaptation, je m'efforcerai de donner le meilleur de moi-même pour soutenir les initiatives de mes électeurs. Je suis convaincu que tous les députés en feront autant pour que le Canada participe pleinement à cette ère nouvelle et exaltante.

Je vous souhaite donc, madame la Présidente, et je souhaite aussi à tous les membres du personnel de la Chambre des communes ainsi qu'aux députés, un joyeux Noël.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour remercier la population de Moncton qui m'a témoigné sa confiance en m'élisant à la Chambre des communes. Comme bien d'autres nouveaux députés, ce débat m'offre l'occasion de prononcer mon premier discours et ce n'est pas sans émotion que je prends la parole dans cette salle où ma mère et mon père m'ont précédé.

Les questions débattues à leur époque avaient trait comme aujourd'hui à l'édification d'une grande nation. Ils étaient ici dans les années soixante et ont participé aux débats sur le drapeau, sur l'assurance-maladie, ainsi que sur la Comission sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour ne mentionner que ceux-là. C'est maintenant mon tour et, encore une fois, la Chambre des communes étudie une question d'importance capitale pour le Canada.

Le projet de loi du gouvernement et la morgue que celui-ci affiche depuis le jour où il l'a présenté illustrent bien sa façon d'aborder bon nombre de grands dossiers. Il n'y a pas eu d'information, pas de discussions et le débat a été limité, le gouvernement tenant à faire adopter ce projet de loi à la hâte.

Les habitants de Moncton ont eu la possiblité de se prononcer sur l'Accord de libre-échange à l'occasion des élections. En fait, c'était la première fois qu'ils étaient appelés à se prononcer sur l'Accord et ils ont fait connaître leur position en me choisissant pour les représenter.

La circonscription de Moncton est un centre névralgique dans les domaines de l'éducation, des transports, des communications et de l'industrie manufacturière. Sa situation géographique au coeur des Maritimes en fait un centre de distribution naturel vers les provinces centrales, les provinces atlantiques et la Nouvelle-Angleterre. La région a également une vocation touristique avec la côte magnétique et le mascaret, pour ne nommer que ces attractions.

Le Canada que nous connaissons et que nous aimons s'est édifié sur les deux piliers que sont l'agriculture et le système ferroviaire. Dans cette optique, Moncton est bien canadienne.

La prospérité du Canada dépend d'une distribution juste et équitable de la richesse. Nous devons protéger et aider notre secteur agricole, conserver nos programmes sociaux et instaurer un climat propice au développement économique de toutes les régions du pays. L'Accord de libre-échange compromet tout cela.

Le gouvernement a laissé les agriculteurs pour compte, il a abusé de leur confiance et leurs préoccupations ont été reléguées au bas de sa liste des priorités. Je crois personnellement, et c'est aussi l'avis du Parti libéral, que le gouvernement a laissé tomber les agriculteurs canadiens.

Le secteur du conditionnement des produits alimentaires a reçu un dur coup avec l'Accord. Les préoccupations de ce secteur, maintes fois exprimées, n'ont pas été entendues. L'industrie alimentaire transforme les matières premières, en l'occurrence les oeufs, les fromages, les viandes, les fruits et les légumes canadiens. Aux termes de l'Accord, le secteur de la transformation se trouvera coïncé entre les agriculteurs canadiens et leurs homologues américains.

Les programmes canadiens de gestion des approvisionnements ont stabilisé la production, les approvisionnements et le prix des produits agricoles pour nos agriculteurs. Toutefois, le prix des produits laitiers de base et de la volaille est un peu plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Outre que les usines appartenant à des intérêts américains peuvent s'approvisionner pour moins cher auprès des agriculteurs américains que des cultivateurs canadiens, certaines autres différences structurelles leur donnent un net avantage.

Les usines américaines peuvent profiter d'importantes économies d'échelle. Elles sont plus grandes et produisent plus longtemps. Les usines établies au Canada font face à certains problèmes d'ordre climatique. Le Canada est un beau pays, mais il connaît des hivers froids et rigoureux. A cause du climat, la saison de croissance est plus courte et les récoltes sont moins abondantes. Les États du Sud, quant à eux, peuvent offrir des produits agricoles durant toute l'année.

Quelles sont les options des usines canadiennes de conditionnement des produits alimentaires? Eh bien, elles pourraient faire faillite. Elles pourraient rationaliser leur cycle de production et approvisionner les consommateurs canadiens à partir de leurs usines actuellement établies aux États-Unis, c'est-à-dire fermer leurs installations canadiennes. Elles pourraient décider d'acheter seulement aux agriculteurs canadiens disposés à vendre leurs produits aux mêmes prix que les cultivateurs américains, ce qui ferait un tort considérable à l'ensemble des agriculteurs canadiens.

Ceux-ci pourront-ils tenir le coup? Sommes-nous, en tant que Canadiens, prêts à payer ce prix? Les usines de conditionnement des produits alimentaires et les agriculteurs canadiens ne peuvent attendre la réaction du gouvernement face aux bouleversements et aux pertes d'emplois qui surviendront. La réaction du gouvernement à la suite des fermetures d'usines des dix derniers jours n'inspire pas confiance.

Les gens de Moncton connaissent bien la façon dont le gouvernement s'occupe de la restructuration économique et des pertes d'emplois subséquentes. A Ottawa, il est facile d'oublier à quel point les collectivités canadiennes se ressentent de la fermeture ou de la rationalisation d'une usine. Ma circonscription a déjà subi les durs effets de la rationalisation lors de la fermeture des ateliers de Moncton. Le gouvernement a promis qu'il n'y aurait pas de mises à pied massives aux ateliers du CN. Il avait raison sur un point: il n'y a pas eu de mises à pied. Il s'agissait d'une fermeture. Une petite circonscription doit maintenant envisager l'avenir avec 1 100 emplois en moins. Ce n'est pas une tâche facile.

Dans une ville comme Winnipeg, cela équivaudrait à la perte de 8 500 emplois. Comment le gouvernement pourrait-il tolérer une telle situation? Cela donne une idée des difficultés passées et futures de ma circonscription.

Lorsque 1 100 personnes ont perdu leur emploi, quelle a été la réaction du gouvernement conservateur? Il a d'abord donné deux millions de dollars à la collectivité pour créer des emplois de substitution, puis, après que le gouvernement eut déclenché les élections et commencé à verser des subventions à gauche et à droite, nous avons reçu 1,6 million de plus, et c'est là que ça se termine. Si c'est là tout ce à quoi peuvent s'attendre les Canadiens qui perdront leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange, ils ont toutes les raisons du monde de s'inquiéter et de ne pas faire confiance au gouvernement.

• (2000)

Plus tôt aujourd'hui, j'ai parlé de ce que le gouvernement a fait subir aux employés de Route Canada. Pouvons-nous être certains que ce même gouvernement va s'occuper des Canadiens qui seront déplacés à cause de l'Accord de libre-échange? Pouvons-nous croire qu'il acceptera de faire face aux coûts sociaux du libre-échange?

Nous avons vu de quelle façon inégale et injuste le gouvernement traite les travailleurs, selon leur localité et leur province. Les ateliers du CN constituaient les plus grandes installations de ce genre au Nouveau-Brunswick. Les indemnités totales versées se sont élevées à 3,6 millions de dollars. Par contre, la fermeture des chemins de fer de Terre-Neuve a donné lieu au versement d'indemnités totalisant 860 millions de dollars, par suite de la perte de 650 emplois. De plus, les travailleurs du CN à Terre-Neuve ont obtenu de plus grands avantages à leur départ que ceux de Moncton.

Je n'essaye pas de monter les travailleurs du CN à Terre-Neuve contre ceux de Moncton. Cependant, il y a bien eu deux poids et deux mesures et il faut prendre des mesures à cet égard. C'est seulement ainsi que les Canadiens sauront exactement comment le gouvernement a l'intention de s'occuper de la «rationalisation» des emplois.

Compte tenu des antécédents du gouvernement, les gens de Moncton sont inquiets à juste titre quand le gouvernement leur dit qu'il s'occupera des gens qui seront touchés par l'Accord de libre-échange.

Il y a aussi un autre élément essentiel, à savoir l'infrastructure. Si nous voulons pouvoir soutenir la concurrence et réaliser de bonnes exportations sous le régime de cet accord commercial, il nous faut un réseau de transport moderne. Or, les lignes ferroviaires des provinces de l'Atlantique vont, semble-t-il, être abandonnées. Les autoroutes du Nouveau-Brunswick sont vieilles et ont besoin d'importantes réparations.

Le gouvernement est-il prêt à accueillir d'une oreille favorable la demande du premier ministre McKenna en vue de la construction d'une autoroute à quatre voies? Il faut aussi répondre à une autre question: si l'on construit la nouvelle autoroute transcanadienne, dans quelle direction faut-il le faire?

Traditionnellement, les voies de communications au Canada ont toujours été d'est en ouest. Sous le régime du libre-échange, Moncton ne devrait peut-être plus expédier biens, services, voire même matières premières, vers Toronto et Montréal, mais peut-être vers le sud, à

Boston. Le gouvernement a-t-il l'intention de participer à la construction d'une autoroute vers Boston?

Le gouvernement devra également dépenser des sommes importantes dans d'autres secteurs des transports. L'aéroport de Moncton a besoin d'être agrandi et modernisé. Il faut y installer davantage d'entrepôts frigorifiques et de congélateurs pour faciliter l'expédition du poisson et des produits agricoles vers les marchés situés aux États-Unis et ailleurs dans le monde entier.

Les Canadiens ne veulent pas en revenir aux jours où nous n'étions que des bûcherons et des porteurs d'eau. Les Canadiens ne se considèrent pas simplement comme des exportateurs de matières premières destinées à être transformées ailleurs. Nous voulons entrer dans le jeu de la concurrence et nous l'avons déjà fait avec succès dans de nombreux secteurs. L'Accord de libre-échange va nous en empêcher. Ce sont les petites usines canadiennes qui seront le plus dûrement touchées par cet accord.

On dit souvent que les usines américaines pourront rationaliser leur production. Ce sont les travailleurs canadiens qui perdront leur emploi et leurs familles qui en souffriront. Nous devons améliorer les programmes d'emploi insuffisants mis en place par le gouvernement ou connaître la même expérience que Moncton.

Derrière des mots comme rationalisation, déménagement, perturbation du marché du travail et programme de recyclage de la main d'oeuvre du gouvernement, se cache une dure réalité économique. Ces mots et leur effet sur les localités du Canada apparaîtront de plus en plus souvent dans le dictionnaire économique du nouvel environnement peu accueillant que cet accord nous apportera.

Les Canadiens ne veulent pas non plus que leurs meilleurs entrepreneurs se retrouvent aux sièges sociaux aux États-Unis. Si nous devenons une source de matières premières pour les États-Unis, nos jeunes entrepreneurs énergiques iront là où il y a des défis à relever.

Les conséquences à long terme de cet exode pourraient être désastreuses. C'est exactement ce qui arrive dans le Canada de l'Atlantique qui connait un exode des cerveaux vers le Haut-Canada. Heureusement que nous sommes là pour voir aux affaires du Haut-Canada.

Le gouvernement doit garantir aux producteurs et aux consommateurs du Canada qu'il corrigera d'une façon adéquate et équitable pour tous les Canadiens les effets défavorables de cet accord.

Quand nous serons prêts—et il est peut-être déjà trop tard— nous devrons avoir en place les voies de transport et les autres infrastructures essentielles. Autrement, nous entrerons dans cet accord avec un handicap.

On nous dit souvent que l'Accord nous ouvre un marché de 250 millions de consommateurs. On ne tient pas compte du fait que ce marché nous est déjà ouvert puisque 80 p. 100 de nos exportations y entrent en franchise. Alors, qu'avons-nous cédé pour obtenir l'accès en franchise pour les 20 p. 100 qui restent? Nous avons cédé beaucoup, à mon avis. Je ne pense pas que nous ayons obtenu ce que nous voulions en échange. Il est à espérer que le gouvernement reconsidérera sa décision.

Des voix: Bravo!

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, je suis très honoré d'être ici ce soir et de prendre pour la première fois la parole au cours de cette trente-quatrième législature.

Tout d'abord, je tiens à remercier les électeurs de London—Middlesex de m'avoir réélu au Parlement fédéral. Je dois dire que je suis le premier député qu'ils réélisent ici. Maintenant, j'ai le devoir de bien les représenter et de défendre leurs intérêts en cet endroit.

Les élections du 21 novembre ont été historiques parce qu'elles ont donné aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur conception du Canada. Je crois que la lutte en valait la peine—et quelle lutte! Dans toutes les rues et sur toutes les routes de la circonsciption, on se disputait les votes. Ces élections ont manifestement forcé les Canadiens à prendre une décision sur l'avenir de leur pays. La question était de savoir s'ils allaient tenir compte des réalisations économiques du gouvernement et choisir sa conception du Canada de l'avenir. Les électeurs de London—Middlesex se sont prononcés clairement, comme le prouve ma présence ici aujourd'hui.

Il importe de se demander pourquoi l'électorat a choisi de redonner le pouvoir au Parti progressiste conservateur.

En 1984, les électeurs canadiens étaient préoccupés par la pénurie d'emplois et le manque de débouchés pour les jeunes. C'étaient là les questions de l'heure. Lorsque les Canadiens eurent examiné les quatre premières années du gouvernement progressiste conservateur, ils ont pu constater qu'il avait respecté sa promesse de faire quelque chose à ces deux égards, ce qu'il a fait par le biais du programme très innovateur que constitue la Planification de l'emploi et en réduisant les taux d'inflation et d'intérêt.

Grâce à la bonne administration de ce gouvernement, les investissements se sont multipliés et des emplois ont été créés pour nos jeunes. En fait, pendant son premier mandat, le gouvernement a créé 1,3 million d'emplois au Canada. Il est évident que cela a donné de l'espoir aux jeunes Canadiens qui, au moment de voter en 1988, n'ont pas oublié ce que le gouvernement avait fait pour eux.

Lorsqu'on réfléchit aux raisons qui ont poussé les Canadiens à prendre la décision qu'ils ont prise, on

devrait penser à la circonscription de London—Middlesex, qui est en quelque sorte un microcosme du Canada. London—Middlesex représente tout ce que nous pouvons trouver dans cette vaste nation qu'est la nôtre. Lorsque les habitants de cette circonscription ont examiné ce que l'Accord de libre-échange allait leur apporter sur le plan de l'emploi et la place qu'il allait leur donner au sein du Canada, ils ont répondu de façon positive. Le milieu des affaires a répondu de façon positive aux politiques du gouvernement. Nous avons été témoins de belles réussites, ce dont les députés de l'opposition n'aiment pas parler. On peut les voir grimacer lorsqu'il est question d'entreprises comme la division Diesel de la General Motors, société qui, en 1984, éprouvait de graves problèmes et avait un avenir très peu prometteur. Cependant, elle a profité des politiques du gouvernement, du milieu économique solide créé par le gouvernement, et a commencé à se bâtir un avenir, au point où elle a maintenant un mandat à l'échelle de l'Amérique du Nord pour la fabrication de locomotives.

• (2010)

C'est l'histoire d'une réussite. Cette société construit des locomotives et fait concurrence aux entreprises de haut calibre. Ce fait a été reconnu par la direction de la General Motors lorsqu'elle a fermé l'usine américaine pour exploiter plus à fond celle de London—Middlesex. Maintenant, avec plus de 2 000 travailleurs et la participation de beaucoup de petites entreprises, nous commençons à comprendre ce que le libre-échange signifiera pour les Canadiens. Les sociétés vont croître et prospérer et offrir un avenir aux travailleurs canadiens.

Des gens me demandent dans la rue: «Terry, vous avez raison, mais il s'agit là de grandes entreprises. Qu'est-ce qui arrivera aux petites entreprises? Je travaille pour une petite société. Où est mon avenir?» C'est une très bonne question et une très grande préoccupation, car la majorité des Canadiens travaillent pour de petites sociétés. De fait, nous avons déjà entendu parler de la Fédération canadienne des petites et entreprises indépendantes. Elle dit que la majorité des propriétaires et des gestionnaires qui en font partie ont appuyé l'Accord, mais que se passe-t-il dans la rue? Qu'arrive-t-il au travailleur ordinaire?

Dans London—Middlesex, il y a des preuves irréfutables que les petites entreprises ne peuvent que prospérer. Incidemment, j'ai un exemple, celui de la Knechtel Mill Works. En 1984, c'était une petite entreprise comptant moins de 20 employés. Avec quelques technologies nouvelles et un gouvernement innovateur qui a fourni les paramètres économiques appropriés, elle compte maintenant plus de 100 employés. L'entreprise a pris un essor incomparable et elle offre des débouchés à beaucoup de gens. Elle tire avantage de l'Accord parce que 80 p. 100 de ses échanges se font avec les États-Unis et elle compte augmenter ce chiffre parce qu'elle se sait capable de soutenir la concurrence.

Cette société a pu apprendre à ses travailleurs à se servir de la nouvelle technologie utilisée dans la fabrication des fenêtres. La Planification de l'emploi a fourni la formation nécessaire et la société à son tour est devenue très concurrentielle et innovatrice, est entrée sur ce marché et a fourni des emplois et des possibilités d'épanouissement à un grand nombre de Canadiens.

Cet accord n'est pas seulement avantageux pour les grandes sociétés, mais aussi pour les petites sociétés qui vont se développer, prospérer et assurer l'avenir de nos jeunes.

Ce sont les deux raisons, je pense, pour lesquelles les électeurs de London—Middlesex ont déclaré, au moment crucial, qu'il valait mieux être avec le gouvernement parce qu'il a une vision de l'avenir qui s'accorde avec leurs croyances, et qu'ils ont donc voté pour le gouvernement.

Pendant la campagne électorale, j'ai été un peu déçu parce que celle-ci a été si intimement liée au libre-échange qui est devenue une des questions les plus importantes pour les électeurs de ma circonscription, et en fait pour tous les Canadiens, qu'on a à peine parlé de l'environnement. Manifestement notre gouvernement a tenu ses promesses au sujet de l'environnement. Et ce n'est que le commencement.

Des voix: Oh, oh!

M. Clifford: Comme je suis content que l'opposition se soit enfin réveillée. Je voudrais parler de certaines de ces questions. Il y a des pages et des pages de réalisations. Certains députés d'en face sont nouveaux à la Chambre. J'ignore s'ils se sont mis au courant mais il est très significatif que les premiers effets de la conférence internationale sur l'amincissement de la couche d'ozone seront ressentis le 1er janvier 1989. Nous allons en voir les résultats.

Une voix: Parlez-nous des pluies acides.

M. Clifford: J'y arrive. Nous avons déjà vu de nouvelles mesures audacieuses dans la Loi sur la protection de l'environnement. Nous avons assisté à une réduction de la teneur en plomb de l'essence et cette teneur va encore diminuer. Nous avons pris des centaines de mesures qui vont améliorer la qualité de vie des Canadiens. On a oublié tout cela pendant les élections. L'opposition ne voulait peut-être pas que cela se sache.

Certaines personnes reconnaissent la situation. Le premier ministre norvégien Bruntland, qui a présidé la commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement, a rendu hommage en juin au rôle de chef de file que joue le Canada, lorsqu'elle a pris la

parole à la conférence internationale sur les changements atmosphériques, organisé par le gouvernement canadien à Toronto. Elle a déclaré:

> Je remercie le gouvernement canadien, en particulier le premier ministre Mulroney et le ministre de l'Environnement McMillan, pour leur détermination et pour l'exemple qu'ils donnent aux autres pays industrialisés.

Manifestement le Canada joue un rôle de chef de file. Nous sommes en tête et non pas derrière.

Voici ce que disait Noel Brown, directeur pour l'Amérique du Nord du programme des Nations Unies sur l'environnement:

> Si l'on créait un prix Nobel pour le leadership démontré dans l'analyse des complexités du développement durable, j'estime qu'il faudrait y présenter la candidature du Canada . . . le leadership que vous assumez dans ce domaine est extrêmement important et le monde entier vous observe.

Je me réjouis de voir que l'opposition est attentive. C'est ce que nous voulons. Elle doit cesser de semer la peur chez les Canadiens. Ces derniers en ont eu leur content et ont nettement choisi l'autre camp. Que l'opposition ne s'avise pas de l'oublier.

Plusieurs faussetés ont circulé pendant la campagne électorale en ce qui concerne l'environnement. Il est faux de dire que l'Accord de libre-échange va nous obliger à abaisser nos normes ou à cesser de viser la protection de l'environnement. Les prophètes de malheur continuent de répéter que l'Accord nous obligera à adopter les normes américaines sur des produits comme les pesticides. Je suis fier de dire que le Canada a des normes supérieures à celles des États-Unis en matière de sécurité et de contrôle des pesticides. Perdrons-nous le droit de maintenir ces normes élevées? Bien sûr que non. Il suffit de consulter le document.

Aux termes de l'article 603, les deux pays conservent le droit d'établir à l'égard des produits des normes visant à protéger la santé, la sécurité, l'environnement, la sécurité nationale et les intérêts des consommateurs. Il est clair que nous continuerons à appliquer des normes sévères. Ainsi, non seulement on continuera à interdire l'utilisation de l'alachlore, mais les produits composés d'alachlore ne seront pas admis au Canada. Chacun sait que l'alachlore a été interdit au Canada. Le gouvernement a alors agi de manière responsable. Les fonctionnaires ont jugé que ce produit était nocif pour les Canadiens et il a été interdit.

Par ailleurs, dans London—Middlesex, plaque tournante de la plupart des activités au Canada, on a récemment construit un centre de recherche en agriculture, qui sera inauguré officiellement le printemps prochain. On y poursuit actuellement des recherches sur les moyens biologiques et naturels de lutte contre les insectes nuisibles. L'Accord de libre-échange aura inévitablement des répercussions sur ses travaux. Le centre prône le retour au gros bon sens en agriculture: la méthode qu'il propose diminue les coûts de production tout en favorisant l'adoption de pratiques sûres pour l'environnement. Nous n'abaisserons pas nos normes. Après l'ALÉ les producteurs américains de pesticides qui veulent vendre chez nous devront respecter nos exigences sévères.

Il est très important que ce soit bien compris. L'opposition a presque toujours dit que nous devrons accepter le plus petit commun dénominateur, ce que ne veulent accepter non seulement les Canadiens, mais aussi les Américains, qui partagent tous un environnement global commun. Quand on regarde ce qui se passe dans le marché commun en Europe, où l'on projette de passer à l'union économique en 1992, on constate que dans tous les cas où l'on aspire sérieusement à adopter l'harmonisation des normes uniformes, c'est la norme la plus élevée qui prévaut. On opte pour le plus grand commun dénominateur, et non pour le plus petit.

Je sais que les alarmistes ont du mal à accepter une telle réalité. Ils préféreraient sûrement semer la peur, comme ils ont essayé avec tant d'efforts et de diligence de le faire pendant les 51 jours de la campagne électorale. Il est évident que ça n'a pas marché et que cela ne marchera pas plus maintenant. La population a fait son choix.

• (2020)

Un mois après les élections, un mois après que les Canadiens nous eurent donné le mandat de poursuivre notre vision de l'avenir, quand on parlait d'environnement, les alarmistes soutenaient que le Canada serait invivable—que disent-ils maintenant? Comme le rapportait la *Gazette* de Montréal: «Le libre-échange pourrait aider l'environnement». Cet article était rédigé par Lawrence Solomon, auteur du livre *The Conserver Solution* et coordonnateur de recherches chez Enquête énergétique. De toute évidence, depuis que la population s'est prononcée, ces agences et ces organismes ont commencé à comprendre la sagesse dont le peuple a fait preuve. J'espère que tous les députés à cette Chambre pourront en faire autant.

Nous n'avons certainement pas perdu notre temps à sillonner les quartiers et les cantons, tout cela nous a beaucoup rapporté. Les gens de cette circonscription et des autres régions du pays ont eu l'occasion de réfléchir aux réalisations du gouvernement. Ils ont décidé d'embrasser notre vision de l'avenir. Ils y ont vu une nouvelle solution. Ils voient que le Canada fait figure de leader, qu'il emboîte le pas aux autres pays de ce monde. Il est sorti de sa coquille. Notre pays a maintenant sa place dans l'histoire.

Quoi de plus convenable à faire pour les jeunes Canadiens. Ils n'auront pas à se tenir tranquilles et à chercher des excuses pour expliquer la timidité de leurs grands-

parents. Ils pourront dire: «Mon père et ma mère, mes grands-parents ont pensé à moi. Lorsqu'ils ont voté, ils m'ont inclu dans leur vision du Canada, un Canada où je peux prendre la place qui me revient et où je la prends. Je serai en mesure de faire concurrence aux autres. Je pourrai me mesurer aux meilleurs du monde, en fait je pourrai faire de ce monde un endroit où il fait bon vivre.»

Je crois qu'on nous donne ici une occasion historique et sans pareil. Dans trois à quatre heures, nous aurons l'occasion d'appliquer la clôture au débat sur cette motion et de passer à une nouvelle ère de prospérité et d'espoir, à une nouvelle vision pour les jeunes Canadiens qui en fait nous assureront à tous une retraite des plus agréables. Quand nous serons rendus là, le Canada sera devenu un chef de file à l'aube du XXIe siècle.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, partout au Canada ce soir, il y a beaucoup d'électeurs qui se disent: «Pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font.» Ce sont des personnes intelligentes et bien informées qui ont fait l'effort nécessaire pour se renseigner sur ce que signifie cet accord de libre-échange. Ces hommes et ces femmes se demandent pourquoi nous ne pouvons pas reconnaître que l'union économique que nous nous apprêtons à conclure avec les États-Unis constitue un écart radical par rapport aux principes qui déterminent notre identité nationale en tant que Canadiens.

Cet accord modifie le principe fondamental qui fait la différence entre le Canada et les États-Unis. Ces derniers croient en la suprématie du marché. L'économie américaine est essentiellement axée sur les forces du marché. Au fil de notre évolution au Canada, nous avons décidé que certains services qui aux États-Unis, sont assurés par le marché devraient être au Canada, offerts à tous, qu'ils aient ou non les moyens de se les procurer. Ces services, avons-nous décidé, devraient être assurés, non pas par le marché, mais par l'État, indépendamment de la capacité de chacun de les payer ou de les obtenir sur le marché.

Je suis sûr qu'aucun d'entre nous n'aurait de mal à trouver des exemples de ce qui fait la différence entre le Canada et les États-Unis. Au Canada, nous avons décidé d'assurer les services à tous les Canadiens, et pas seulement à ceux qui peuvent se les payer. L'assurance-maladie est sans doute le meilleur exemple que l'on puisse évoquer à cet égard. Nous croyons que tous les Canadiens devraient avoir accès aux meilleurs soins que l'État est en mesure d'offrir. Aux États-Unis, les meilleurs soins ne sont disponibles que pour ceux qui peuvent se les payer. Quelque 36 millions d'Américains n'ont pas d'assurance-maladie. Par conséquent, ils n'ont droit qu'aux soins essentiels, et la prestation de ces soins relève de l'assistance sociale. Ceux qui n'ont pas les moyens de payer n'ont pas droit aux services à moins que quelqu'un soit là pour les leur donner.

L'assurance-chômage est un autre bon exemple. Au Canada, le montant des prestations est beaucoup plus élevé que le total des cotisations des assurés.

Nos régimes de retraite publics sont un autre exemple, tout comme d'ailleurs les allocations familiales. Ce sont là des exemples de programmes bien en place au Canada qui n'existent pas aux États-Unis. Ces programmes sont financés directement par l'État et sont offerts aux Canadiens en dehors des lois du marché. Il n'est pas surprenant que ce soit ces programmes que les Américains qualifient de subventions quand ils imposent des droits compensateurs sur nos produits. Ils ne comprennent pas qu'au Canada on estime que tout le monde a droit à une certaine qualité de vie, et non pas seulement la classe privilégiée. Dans la conception américaine des choses, on n'obtient que ce que l'on peut se payer, et quand on n'a pas les moyens de se payer quelque chose, eh bien, c'est tant pis.

Ce prétendu accord commercial nous obligera à harmoniser nos deux économies. Qu'arrivera-t-il à ces programmes? Devront-ils également être harmonisés? Personne n'a répondu «oui» à cette question, mais personne n'a dit «non». Si les Américains croient que ces programmes sont des subventions, comme ils l'ont indiqué à maintes reprises, alors ils nous demanderont de limiter le financement de ces programmes, sans quoi ils devront accroître le financement des leurs. Je demande aux honorables députés ce qui, à leur avis, va se produire.

L'une des principales questions qu'on se pose au sujet de cette entente est celle de savoir si elle menace ou non notre souveraineté. Encore une fois, personne n'est en mesure de répondre par un non catégorique à cette question. Le gouvernement a fait valoir plus d'une fois que les pays de la Communauté économique européenne n'avaient pas perdu leur souveraineté pour autant. Notre situation est différente et même très différente. Pourquoi? D'abord, il y a seulement deux parties à cette entente. L'une de ces parties, en l'occurrence les États-Unis, est dix fois plus grande que le Canada. Le commerce avec les États-Unis représente déjà de 75 à 80 p. 100 des exportations canadiennes. La plupart des entreprises canadiennes appartiennent à des intérêts étrangers. Voilà ce qui nous différencie de la Communauté économique européenne.

Le Canada et les États-Unis partagent la même langue. Notre voisin le plus près, mis à part les États-Unis, se trouve à 1 500 milles d'ici, et non juste de l'autre côté de nos frontières à l'est ou à l'ouest.

L'histoire du Canada est marquée par la résistance contre le danger d'annexion par les États-Unis. Il a fallu, par le passé, prendre des mesures drastiques pour éviter cette annexion. En 1812, les Américains ont

même tenté une invasion de notre territoire. Nous sommes parvenus à les repousser. En 1867, la Confédération a été notre façon de réagir à l'expansion américaine après la Guerre de sécession.

• (2030)

L'expansion visait les territoires à l'Ouest et au Nord, comme le voulait le slogan américain «54-40 ou rien». Si la Confédération n'était pas venue freiner ces ambitions expansionnistes des Américains, c'est l'essentiel des territoires des Prairies et de la Colombie-Britannique qui passait sous la domination des États-Unis.

Le chemin de fer transcanadien a été pour nous un coûteux moyen de résister aux tentatives d'annexion des États-Unis. Ce chemin de fer a été construit pour favoriser la colonisation et le développement de l'Ouest grâce à l'immigration, de même que pour permettre à la Colombie-Britannique de se rapprocher du centre et de l'est du pays.

Les droits de douane imposés il y a 100 ans visaient aussi à faire échec aux visées américaines sur notre territoire. Leur imposition devait également favoriser les échanges commerciaux est-ouest plutôt que nord-sud. Une fois encore, la mesure a porté fruit.

Je sais que de nombreux ministériels jugent que la société Radio-Canada est une façon coûteuse de résister aux pressions américaines, mais elle a été créée afin de lutter contre la prédominance des médias américains sur les ondes. En un sens, la société Air Canada et la route transcanadienne ont servi à unir le Canada.

Jusqu'à maintenant, nous avons réussi à ne pas être absorbé par les Américains. C'est parfois coûteux, mais nous résistons. Pouvons-nous continuer à le faire?

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, nous avions un contrepoids à la domination américaine. Il s'agissait du Commonwealth ou de l'Empire britannique comme on l'appelait à l'époque. Le très honorable John Diefenbaker a souvent précisé que le Commonwealth servait de contrepoids à l'influence américaine sur le Canada. Il jugeait que les liens entre le Canada et le Commonwealth devaient être renforcés, afin de contrer l'influence américaine.

Peu après la guerre, nous avons cessé d'être sujets britanniques. Nous avons abandonné l'Union Jack, chose à laquelle John Diefenbaker s'est opposé pendant bien des heures dans cette enceinte. Nous ne pouvions plus compter sur des échanges préférentiels avec le Commonwealth et nous avons évolué au point de pouvoir maintenant modifier notre propre constitution.

Toutes ces mesures progressistes ont renforcé l'indépendance du Canada, mais elles nous ont également rendu beaucoup plus vulnérables à l'influence américaine. Nos liens avec le Commonwealth ont été remplacés par les médias américains. Quatre-vingt-dix p. 100 des films qui passent au Canada sont américains. La plupart du temps, nos enfants regardente des émissions américaines. Quelque quatre-vingt-dix p. 100 des cassettes et des disques vendus au Canada sont américains; dans le cas des livres, la proportion est de 77 p. 100 pour ce qui est des magazines, elle s'établit à 75 p. 100 en moyenne.

Nos chances de survie même avant la signature de l'Accord commercial étaient plutôt minces, car la majeure partie de nos activités quotidiennes sont influencées par les États-Unis.

Il y a plus d'étudiants canadiens de troisième cycle aux États-Unis que dans tous les autres pays réunis. Nous sommes déjà fortement influencés par nos voisins du Sud.

A l'instar de quelque 53 p. 100 des Canadiens, je m'oppose à l'Accord commercial proposé par le gouvernement. Je sais que plus de 50 p. 100 de mes électeurs n'ont pas confiance dans l'Accord en question, car ils m'ont élu au lieu du député conservateur précédent.

Cependant, supposons un instant que le gouvernement a raison de croire que nous allons nous enrichir davantage. Allons-nous gagner les autres batailles pour la souveraineté? Allons-nous demeurer politiquement distincts des États-Unis? Et sur le plan social et culturel, qu'en est-il?

Nous sommes déjà envahis par les sociétés américaines, les investissements américains, la culture et les médias américains. Nous avons perdu tout contrôle économique. Si cela continue, serons-nous en mesure de demeurer Canadiens?

Qu'arrivera-t-il lorsque les entreprises canadiennes commenceront à se plaindre que les impôts qu'elles paient pour les programmes environnementaux, régionaux et sociaux sont trop élevés? Le gouvernement accordera-t-il progressivement moins d'importance à ces programmes? Je crois que plus ces entreprises dépendront du marché américain, plus il faudra modifier les programmes comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage.

Les pressions viendront des entreprises canadiennes qui veulent améliorer leur compétitivité et des succursales de sociétés américaines qui pourraient menacer de s'en retourner aux États-Unis où elles peuvent produire à moindre coût. Même les sociétés américaines qui n'ont pas de succursale au Canada commenceront à se plaindre de l'inégalité des conditions. Elles prétendront que les travailleurs canadiens qui bénéficient d'allocations familiales, de l'assurance-maladie et de l'assurance-chômage jouissent d'un avantage injuste. Elles menaceront de refuser les produits canadiens si nos gouvernements ne corrigent pas la situation. La nécessité de maintenir ou d'augmenter le nombre des emplois forcera le gouvernement à laisser tomber ces programmes qui

distinguent le Canada des États-Unis. Je me demande parfois si nous ne serons pas obligés, par suite de l'harmonisation, de revenir aux degrés Fahrenheit, aux livres, aux pieds et aux milles.

Une fois engagée l'harmonisation de notre économie et de nos idées, il y a peu de chances que nous puissions faire machine arrière. Plus l'harmonisation s'accentuera, plus il deviendra difficile d'invoquer la procédure de résiliation sur préavis de six mois. En outre, plus notre dépendance à l'égard du marché américain s'accroîtra, plus nous en aurons besoin de telle sorte que nous ne pourrons pas résilier l'Accord sans que notre économie en subisse des conséquences désastreuses.

• (2040)

Ce sont surtout les entreprises canadiennes qui devront s'adapter à cet accord. Pour une entreprise américaine, il suffit d'augmenter la production de 10 p. 100 pour s'emparer de tout le marché canadien alors qu'une industrie canadienne doit augmenter sa production de 100 p. 100 pour s'emparer de 10 p. 100 du marché américain. Ce sont donc surtout les Canadiens qui devront s'adapter.

Dans bien des cas, ces sociétés américaines peuvent probablement approvisionner notre marché à même leurs surplus. Nous savons que les États-Unis pourraient notamment nous approvisionner complètement en produits laitiers maintenant rien qu'avec ce qu'ils gaspillent tous les jours.

Une fois que cet accord aura été entériné, nous ne pourrons jamais plus faire marche arrière. La clause d'abrogation de six mois est de la frime. On n'a qu'à voir ce qui s'est passé à Hawaï. Cet État a signé un accord commercial de 10 ans avec les États-Unis, et une fois cette période écoulée, les États-Unis ont parlé de se retirer de cet accord supposément parce qu'ils n'y trouvaient pas leur compte. Mais Hawaï ne pouvait plus faire marche arrière. Il a donc supplié les États-Unis de le laisser entrer dans le giron américain.

Peut-être y aura-t-il une relance du commerce, mais d'où cette relance proviendra-t-elle? Jacques Parizeau prétend qu'elle viendra des provinces. Au demeurant, ce sont elles qui paieront les pots cassés. M. Parizeau prétend que le Québec sera ainsi en mesure de se séparer. Qu'il ne dépendra plus des marchés intérieurs de l'Ontario et des Prairies pour vendre ses produits.

Je n'ai retenu qu'un aspect de cet accord, ses conséquences pour notre souveraineté. Mais il en existe bien d'autres qu'il faudrait examiner. Les ministres nous disent que tous les rajustements nous seront profitables, que toutes les parties y trouveront leur compte, et que nous demeurerons toujours forts et libres. J'espère qu'ils ont raison.

Pour reprendre les propos de la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin), j'espère me tromper et que 53 p. 100 des Canadiens qui ont voté contre ce projet se trompent avec moi. Comme la députée de Western Arctique, je voudrais bien avoir tort. Si nous avons raison, la catastrophe qui suivra et la perte de notre nationalité sont des choses que nous préférerions ne pas avoir à vivre au cours des prochaines années.

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, je ressens comme un immense honneur la possibilité de venir représenter à la Chambre des communes du Canada la merveilleuse circonscription de Durham. Cet honneur, je le dois à la confiance que les électeurs de Durham ont mise en moi, et j'entends faire tout en mon pouvoir au cours des mois et des années à venir pour justifier leur confiance et l'appui considérable qu'ils m'ont accordé.

En comparaison de nombreuses autres circonscriptions du centre de l'Ontario, celle de Durham a une superficie assez considérable. Elle comprend les municipalités régionales de Uxbridge, de Scugog, de Newcastle, la partie rurale de Whitby et la partie nord de la ville d'Oshawa.

Ma circonscription renferme certaines des meilleures terres agricoles de l'Ontario. Elle comprend des parties du lac Ontario et du lac Scugog, ainsi que les belles collines et les belles crêtes qui longent le lac Ontario, dans la partie centrale de la province.

Nous avons un secteur agricole très vigoureux. Nous avons également un secteur manufacturier et un secteur des services très dynamiques. Comme chacun sait évidemment, la région d'Oshawa s'enorgueillit d'un secteur de la fabrication des automobiles et des pièces d'automobiles très florissant.

Alors que nous discutons ce soir le projet de loi sur le libre-échange, ce n'est pas seulement de ce projet de loi que nous discutons. Nous discutons en fait des perspectives qu'auront les jeunes Canadiens de trouver des emplois au Canada, nous discutons aussi des perspectives pour les hommes d'affaires et les travailleurs de donner toute leur mesure dans un Canada qui soit fort, voire même des perspectives pour notre pays lui-même de jouer un rôle de premier plan dans le bien-être économique du monde occidental.

Le Canada, nous le savons, vient d'être admis dans le Groupe des Sept. Le leadership économique dont le premier ministre (M. Mulroney) du Canada et son gouvernement progressiste conservateur ont fait preuve est exemplaire comparé à celui de certains pays.

Je tiens à dire un mot de certaines parties du projet de loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange que nous sommes en train d'étudier à l'étape de la troisième lecture et préciser ce qu'elles signifieront pour la

merveilleuse circonscription de Durham. Comme je l'ai déclaré plus tôt, le secteur de l'automobile est très vigoureux dans cette région. Ils sont nombreux dans ma circonscription à tirer leur subsistance, directement ou non, de l'industrie de l'automobile.

On peut dire jusqu'à un certain point que le projet de loi sur le libre-échange est issu de l'Accord sur le commerce des produits de l'automobile entre le Canada et les États-Unis, mieux connu sous le vocable de Pacte de l'automobile. Parmi tous les accords commerciaux négociés de par le monde, il s'agit de l'un de ceux qui ont le mieux réussi. Les résidants et les gens d'affaires de Durhamn ont prospéré grâce à cet accord commercial. Il n'est pas banal de souligner que Simon Reisman, qui a négocié l'Accord de libre-échange que nous discutons ce soir, est également celui qui a négocié cette belle réussite qu'a été le Pacte de l'automobile.

Il est aussi opportun, il me semble, de signaler que les fabricants canadiens du secteur de l'automobile ont expédié en 1987 des produits d'une valeur totale de 38 milliards de dollars, dont 34 milliards au chapitre des exportations. Pour la province de l'Ontario, 30 milliards d'exportations, soit à peu près la moitié des exportations de cette province, étaient attribuables au secteur de l'automobile. Voilà à quel point ce secteur est important pour l'économie de l'Ontario, pour l'économie du Canada et, bien entendu, pour celle de Durham.

Le secteur de l'automobile compte plus de 160 000 travailleurs. Dans les années quatre-vingt, les fabricants d'automobiles et de pièces automobiles auront injecté quelque 13 milliards de dollars d'investissements dans l'économie canadienne. Il s'agit d'un montant phénoménal et il a été investi en bonne partie dans la région que je représente ou ses alentours immédiats.

• (2050)

Le Pacte de l'automobile a donné l'occasion aux fabricants d'automobiles et de pièces de rationaliser la production, de se spécialiser, d'accroître la productivité et d'exploiter des marchés de part et d'autre de la frontière. Il y en a même dans ma région qui exportent des pièces automobiles au Japon. Il est donc tout à fait évident qu'il s'agit d'une réussite éclatante. Il est vrai pourtant que le Pacte de l'automobile diffère quelque peu du libre-échange. Ceux qui s'opposent à l'Accord n'ont pas manqué de le souligner à maintes reprises.

Cependant, sa réussite indique clairement que les travailleurs et les entreprises du Canada sont capables d'affronter la concurrence internationale. Ils l'ont prouvé de façon éclatante. S'il faut se fier à la forte majorité que m'ont accordée mes électeurs en faisant de moi leur représentant à la Chambre des communes, les gens de Durham sont de ceux qui savent que nous sommes capables d'affronter la concurrence dans bien d'autres secteurs.

L'industrie automobile, surtout le secteur des pièces, connaîtra sans l'ombre d'un doute une poussée de croissance. En 1982, nous n'avons fabriqué que 9,8 p. 100 de toutes les pièces automobiles vendues sur le marché nord-américain. En 1987, ce pourcentage avait presque doublé, passant à 14 p. 100, et la tendance se maintient. Les fabricants de la circonscription de Durham profiteront de cette tendance. Ils le savent et l'ont dit clairement.

Dans Durham, il y a des fabricants de pièces automobiles à Uxbridge, Port Perry, Bowmanville et plusieurs autres villes et villages. Ces entreprises fournissent des emplois très stables. La population a appris à quel point le commerce est important pour l'économie locale et pour sa subsistance. Mais il y a plus que l'industrie automobile à Durham. Notre secteur manufacturier ne repose pas uniquement sur l'automobile.

L'association des fabricants de la région de Durham est devenue un organisme très dynamique. Elle tient des colloques sur la commercialisation, la gestion et l'exportation où ses membres, quelques centaines, se rencontrent pour s'entraider. L'industrie automobile leur a montré à quel point un service de vente dynamique peut aider une entreprise. Ils exportent bien plus que des pièces automobiles. Ils ont vu l'industrie automobile rationaliser ses activités, se spécialiser et accroître sa production. Croyez-moi, le mouvement ne fera que s'amplifier après la mise en oeuvre de l'Accord.

J'ai dit plus tôt que l'agriculture est une activité importante dans notre région. Nous possédons d'excellentes terres arables. Certaines familles s'adonnent à l'agriculture depuis des générations. Certaines depuis que le Canada existe comme état organisé. Bien sûr, il y a eu un vif débat sur les répercussions de l'Accord de libre-échange sur l'agriculture. Les médias ont surtout attiré l'attention sur ceux qui s'opposent à l'Accord. Pourtant, de nombreux agriculteurs sont en faveur de l'entente.

Ce soir, dans d'autres discours, des députés ont parlé de l'appui extraordinaire dont l'Accord de libre-échange bénéficie dans le domaine agricole, surtout dans les secteurs de la viande rouge, des céréales et des produits maraîchers. Tous ces secteurs appuient fortement l'Accord. Il est intéressant de noter que les producteurs de soja ont récemment tenu des réunions avec leurs homologues américains et se sont entendus avec eux pour demander à Ottawa et Washington de supprimer immédiatement tous les droits de douane sur le soja et les produits dérivés qui sont échangés entre les deux pays. Ils ne veulent pas que ces droits soient progressivement réduits sur une période de dix ans, ils voudraient

qu'ils passent tout de suite en franchise. C'est là l'autre aspect du secteur agricole qui retient très peu l'attention des médias. La plupart de nos citadins ne se rendent pas compte de l'appui extraordinaire dont l'Accord bénéficie dans le secteur agricole.

Nous avons beaucoup entendu parlé de tout ce qui arrivera à l'industrie canadienne de conditionnement des denrées alimentaires. Les prophètes de malheur disent depuis des mois que cette industrie va disparaître.

Je voudrais attirer votre attention, madame la Présidente, sur ce que font actuellement certaines entreprises de cette industrie. Ainsi, Cargill, qui est l'une des plus importantes sociétés privée des États-Unis, investit d'énormes sommes au Canada à l'heure actuelle. Elle ne le fait pas pour aider le secteur agricole canadien. Elle ne le fait pas parce qu'elle pense que l'industrie de conditionnement va disparaître. Cargill sait que nous allons bénéficier de cet accord. Elle construit actuellenment une grande usine de conditionnement en Alberta. Elle vient tout juste de racheter Cyanamid et la division des céréales de Maple Leaf Mills.

Il est évident que des sociétés ont investi des millions de dollars au Canada en 1988 pour se préparer parce que l'industrie de l'agriculture sera très dynamique ici à l'avenir. Gainers, Canada Packers, Cold Spring Farms modernisent actuellement leurs usines ou construisent de nouvelles usines de conditionnement de la viande ici au Canada. General Foods, une grande société internationale de traitement des aliments, investira 25 millions de dollars dans ses usines du Canada en 1989. La Campbell double ses investissements et les porte à 15 millions dollars. Quaker Oats agrandit son usine de Peterborough pour 15 millions de dollars pour transformer plus d'avoine de l'Ontario et du Canada en vue de vendre des céréales du Canada sur le marché des États-Unis.

C'est très différent de ce que les gens de l'autre côté de la Chambre ne cessent de nous raconter. L'opposition prétend que l'industrie alimentaire quittera le Canada. Une bonne partie du secteur affirme exactement le contraire. Il va arriver à ce secteur exactement la même chose qu'à l'industrie de l'automobile, à mon avis. Je l'ai déjà dit deux fois ce soir et je le répète, elle va rationaliser, se spécialiser et augmenter sa production au Canada pour l'exporter dans le monde entier.

Des voix: Bravo!

M. Stevenson: Je veux attirer brièvement votre attention, madame la Présidente, sur un rapport publié tout récemment en décembre 1988. Il s'intitule «La route qui n'a pas été empruntée». «La route qui n'a pas encore été empruntée» serait peut-être plus juste - «Une occasion pour l'industrie canadienne des grains et de la viande».

Ce rapport recommande que nous vendions le blé sous forme de pain et de biscuits et le blé Durum sous forme de pâtes. Nous ne sommes plus obligés de les vendre sous forme de grains. Nous avons maintenant l'occasion de commercialiser ces produits après transformation et de garder des emplois qui se trouvent actuellement à l'extérieur et à l'intérieur de nos frontières. Voilà l'avenir qui attend l'industrie canadienne de l'alimentation. Il n'a rien à voir avec les histoires que l'opposition nous raconte avec force détails. Nous n'aurons jamais autant vendu nos ressources, si on peut dire. A l'avenir, nous produirons et nous transformerons nos ressources en produits alimentaires, en meubles, en produits pétrochimiques et nous ferons de même pour nos poissons comme beaucoup de progressistes conservateurs l'ont dit dans tout le pays.

• (2100)

Ils ont dit que nos matières premières sont exportées sous forme brute. A l'avenir, nous allons exporter des produits transformés et ce qui donnera des emplois à des Canadiens.

Je suis convaincu que les produits qui font l'objet de mécanismes de gestion de l'offre dont on a tant parlé sont protégés dans l'Accord de libre-échange. On est actuellement en train de mettre sur pied un nouvel office de commercialisation. Les lois qui permettent aux agriculteurs d'établir les régimes de commercialisation de leur choix sont encore en vigueur. Ceux-ci les ont utilisées dans le passé et, s'ils le veulent, ils pourront encore y recourir. Le Canada prend des mesures pour renforcer l'article XI du GATT qui nous autorise à établir des mécanismes de gestion de l'offre. Qu'il s'agisse de la Commission canadienne du blé ou des régimes de gestion de l'offre de produits laitiers et de produits de la volaille, nous conservons les lois grâce auxquelles nous pouvons protéger tous les secteurs de ce système de commercialisation.

Il importe également de noter que, dans l'ensemble du secteur des ressources, qu'il s'agisse de l'agriculture ou d'autre chose, tous les groupes qui ont eu des démêlés avec les États-Unis ces dernières années sont pour l'Accord de libre-échange et le mécanisme de règlement des différends prévu dans le projet de loi. Ce mécanisme est certes imparfait, mais il est de loin plus avantageux que les procédures dont ces groupes ont dû s'accomoder jusqu'à maintenant. L'appui dont jouit l'Accord dans les secteurs du bois, de l'agriculture, des pêches et de l'acier montre d'ailleurs clairement que ce projet de loi constitue une vaste amélioration par rapport à ce qui a existé dans le passé.

En résumé, je crois que le point central de toutes nos discussions ce soir et ces derniers jours, c'est la crainte de l'avenir. Nous, les députés du Parti progressiste conservateur, ne craignons pas l'avenir. Pour nous, l'avenir représente des défis et des possibilités. Contrairement

aux autres partis, nous avons confiance en notre chef. Nous avons confiance dans les membres de notre parti. Nous avons confiance dans les gens d'affaires et les travailleurs du Canada. Ce qui est plus important encore, nous avons confiance dans les jeunes Canadiens qui grandissent et qui seront prêts à relever les défis et à saisir les possibilités que leur réserve l'avenir.

Ce soir, dans environ trois heures, nous écrirons une page importante de l'histoire du Canada, nous ferons un pas important vers l'avenir. Je suis fier de participer à ce moment historique. J'ai confiance dans l'avenir du Canada. Si nous voulons un Canada fort, nous en avons la possibilité. Si nous voulons un milieu des affaires fort, nous en avons la possibilité. Si nous voulons un Canada indépendant ayant sa propre culture et sa propre identité, un pays tolérant et compatissant envers chacun, nous en avons également la possibilité. L'avenir est entre nos mains. Nous pouvons y faire face sans crainte. Je suis fier de contribuer à cet avenir.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, en cette soirée que je crois vraiment historique, je veux commencer par remercier le Président de la Chambre et le greffier de la Chambre qui ont fait de leur mieux pour aider les nouveaux députés à s'installer en relativement peu de temps. Je veux aussi remercier les électeurs de Scarborough—Rouge River de l'appui qu'il m'ont accordé lors des élections et qui me permet de parler à la Chambre ce soir.

La circonscription de Scarborough—Rouge River représente le multiculturalisme urbain au Canada. C'est une circonscription où, grâce aux lois et aux institutions établies par le gouvernement conservateur, le mélange des cultures crée le climat de compréhension et de tolérance culturelle qui, nous l'espérons, sera très utile à notre nation dans les décennies à venir.

Ma circonscription est une région du pays où nous voyons à l'oeuvre les grands principes libéraux: possibilités d'épanouissement, tolérance et réforme. Ces principes sont l'apport minimal du gouvernement à la société dans le cadre de ce que j'appellerais le contrat social que nous avons conclu à l'intérieur de la démocratie parlementaire canadienne. Les accords commerciaux visent à ouvrir de nouvelles perspectives. Les libéraux du monde occidental connaissent bien la la notion de libre-échange. Les libéraux sont des libre-échangistes depuis 200 ans. L'Amérique du Nord a été bâtie sur les principes du libéralisme classique.

A propos des possibilités de développement et du commerce, je tiens à souligner avec tristesse la mort, cette semaine, de M. Arthur G. Simpson, homme qui a su faire ressortir, dans la circonscription, les perspectives qu'offre notre pays avec ou sans accords commerciaux. Avec sa société, A.G. Simpson Ltd., M. Simpson a exploité cinq usines de pièces d'automobile à Scarborough, Oshawa, Cambridge, Oakville et Windsor. Il a employé plus de 1 700 travailleurs. Son succès et celui de ses employés est la preuve manifeste des possibilités qu'offre notre pays. M. Simpson était un bâtisseur d'industrie qui n'avait aucune leçon à recevoir de qui que ce soit. Il savait voir clair, fabriquer des produits et les exporter.

En général, les économistes acceptent la théorie selon laquelle le commerce augmente lorsque les barrières au commerce sont abaissées. A son tour, la croissance du commerce stimule l'activité économique, l'économie en général. Ces principes sont énoncés dans tous les manuels de science économique élémentaire.

Examinons attentivement jusqu'à quel point la libéralisation des échanges contenue dans l'Accord de libre-échange vise les exportations du Canada. Tout d'abord, il existe deux types généraux de barrières au commerce: tarifaires et non-tarifaires. Les principales barrières non-tarifaires sont les droits antidumping, la loi donnant priorité aux produits américains, les droits compensateurs et les barrières réglementaires.

Ce sont les barrières tarifaires de ce genre que l'on a invoquées comme principale raison d'entamer la négociation d'un accord commercial avec les États-Unis. Le secteur de l'exportation vers les États-Unis était littéralement un champ de mines, tellement les barrières non tarifaires étaient nombreuses. C'est toujours le cas conformément à l'accord commercial proposé.

Nos exportations de bois d'oeuvre déclinent à cause des barrières non tarifaires. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a beau louer avec enthousiasme les possibilités que va susciter cet accord commercial, celui-ci ne fait pas grand-chose pour supprimer les barrières non tarifaires. Il ne prévoit rien contre les mesures de représailles, l'antidumping, ni la réglementation américaine; on va seulement modifier les règlements régissant les achats du gouvernement fédéral américain, et non ceux des États et des municipalités.

L'équipe de négociation du gouvernement est revenu avec une espèce de prix de consolation. Le gouvernement prétend avoir établi un mécanisme de règlement des différends qui ne lie pas les parties. J'estime que ce prix de consolation est sans valeur. Le ministre du Commerce extérieur va me comprendre.

En ce qui concerne les véritables barrières commerciales, jusqu'à quel point avons-nous libéralisé les échanges? Vingt pour cent seulement de nos échanges avec les États-Unis sont assujettis à des droits de douane. Je ne veux pas sous-estimer cette proportion, mais l'Accord fait bien peu de choses pour supprimer ces droits. En fait, voici ce qu'il prévoit: la suppression des droits de douane sur 20 p. 100 seulement de nos exportations vers les États-Unis, et rien contre les mesures antidumping

ou de représailles ni les barrières non tarifaires réglementaires, et seulement une atténuation partielle de l'envahissante loi donnant priorité aux produits américains.

• (2110)

Le gouvernement a dit de la libéralisation des échanges qu'elle ouvre de nouvelles possibilités et même qu'elle constitue le modèle économique de l'avenir.

Le gouvernement affirme que ces gains commerciaux marginaux produiront ce qu'on appelle des gagnants et la prospérité promise. Nous verrons.

Demandons-nous quel prix il nous a fallu payer pour obtenir ces gagnants. Nous avons accepté d'abolir tous nos droits de douane—droits qui, depuis des décennies, nous avaient permis de protéger l'industrie canadienne. C'est ce que les commentateurs de l'actualité appelle la «douche froide» de la concurrence.

De cette douche froide sortiront les perdants—les industries et les entreprises qui sont importantes, voire fondamentales, pour les collectivités canadiennes, mais qui n'auront pas réussi à survivre, et qui, à cause de leur échec, auront jeté des milliers de Canadiens sur le pavé. Nous avons cédé notre droit de contrôler, dans l'intérêt des Canadiens, notre secteur énergétique. Dans ce secteur vital pour notre économie, secteur qui est pourtant déjà largement dominé par des intérêts étrangers, les décisions relatives à la question de savoir comment, où et quand nous mettons en valeur nos ressources seront naturellement, par déférence à la grande entreprise américaine, prises dans les salles de conseil de Dallas, New-York, Chicago et Los Angeles.

Pendant ce temps, les salles de conseil à Calgary, Montréal et Toronto seront vides, avec seulement un unique pot de fleurs défraîchies, un numéro du *Wall Street Journal* vieux de deux semaines, et peut-être un télécopieur pour communiquer avec la société mère.

Honte au Parlement ou à l'Assemblée législative qui abandonne le travailleur de Lloydminster, de Cambellton, son épouse et ses enfants à la merci des décisions de gestion prises en toute liberté par une personne physique ou morale étrangère qui ne sait rien de l'employé, de sa famille, de sa ville, de sa fierté ou de ses rêves, et qui ne se soucie absolument pas des objectifs régionaux et nationaux de notre pays.

Le législateur qui agit ainsi abdique ses responsabilités. C'est exactement ce que fait ce gouvernement, sous le couvert de l'Accord de libre-échange. Non seulement nous avons abandonné le contrôle de nos salles de conseil à d'autres, mais nous avons accepté de mettre en commun nos ressources énergétiques avec celles des États-Unis. Il nous a fallu céder notre droit de décider dans l'intérêt des Canadiens comment et quand il faut exploiter et vendre nos ressources énergétiques. Washington nous aidera désormais à prendre ces décisions, puisque les Américains ont maintenant une part garantie de nos richesses énergétiques.

Nous avons renoncé à notre droit de contrôler nous-mêmes nos marchés financiers. Dorénavant, les décisions concernant la capacité de crédit, la viabilité commerciale et les taux d'escompte seront prises à New York et imposées au banquier «sans le sou». Les décisions sur la façon et le moment d'investir, de même que celles sur la façon de réinvestir les épargnes non bancaires des Canadiens, en sont dorénavant la prérogative de puissants étrangers voyageant en avion Lear Jet. Les Canadiens déplorent que le gouvernement ait permis que cet outil fondamental de l'édification du pays soit cédé aux grandes entreprises américaines.

Ce qui est sans doute le plus ironique dans cette entente, c'est que nos négociateurs aient dû insister pour faire exempter quelque peu nos industries culturelles. Nous avons effectivement obtenu une exemption qui figure à l'article 2005, mais il y a un prix à payer et ce prix prend la forme de «mesures ayant un effet commercial équivalent».

Ainsi, chaque fois que les initiatives culturelles de notre gouvernement causeront du tort à une entreprise américaine, nous devrons l'indemniser.

Par exemple, lorsque nos initiatives culturelles s'éloigneront de la norme commerciale américaine et ferons perdre de l'argent aux Américains, nous devrons les indemniser em versant une redevance.

La population canadienne, monsieur le Président, ne versera jamais de redevances aux Américains pour pouvoir encourager nos initiatives culturelles. Ce prix que nous devons, payer, je l'appelle la redevance «Jack Valenti».

Au nombre des concessions que nous avons faites pour avoir cet accord, il y a, par exemple, cette décision de supprimer de la Loi de l'impôt sur le revenu la disposition visant à inciter les publicitaires canadiens à placer leurs annonce dans des publications et des revues imprimées au Canada.

Cette disposition, qui a permis de soutenir et de relancer l'industrie canadienne des périodiques, est maintenant compromise.

Et que fait-on des perdants, monsieur le Président. Parce qu'il y en aura aussi. Des deux côtés de la Chambre, on reconnaît que cette entente fera aussi des perdants. Certains entrepreneurs perdront leur entreprise; certains travailleurs perdront leur emploi à la suite de faillites; d'autres perdront le leur parce que les sociétés mères auront décidé de mettre fin aux activités de leurs filiales au Canada, en raison de la disparition de la protection tarifaire et du fait que leurs filiales installée à Cairo dans l'Illinois, ou à Columbia, en Caroline du

Sud, suffira amplement à alimenter l'ensemble du marché nord-américain.

La seule chose sur laquelle les travailleurs canadiens seront d'accord est celle-ci: si le gouvernement va engager notre pays dans une voie économique qui coûtera leurs emplois, alors il ferait mieux de prévoir des programmes pour faciliter l'adaptation et le recyclage de ces travailleurs, sous peine de ne pas rester au pouvoir très longtemps.

Un des éléments très intéressants de cette négociation commerciale avec les États-Unis a été la nécessité de réexaminer attentivement la relation unique qui lie nos deux pays, une relation qui inquiète les Canadiens depuis deux siècles, principalement à cause de notre relative proximité géographique et de notre relative ressemblance culturelle.

A mon avis, c'est parce que nous sommes si proches des États-Unis d'Amérique, parce que nous nous faisons mutuellement de l'ombre le long de la frontière, que nous avons de la difficulté à évaluer objectivement nos rapports. Et c'est cette confusion qui règne sur nos rapports qui nous empêche d'aborder objectivement cet accord commercial.

C'est précisément parce que nous sommes si proches l'un de l'autre que nous répugnons à être rapprochés davantage aux termes de cet accord commercial. Ce n'est pas de l'anti-américanisme. C'est une saine réaction des Canadiens qui cherchent à préserver leurs intérêts. Plus nos deux pays sont proches, plus nous avons des sueurs froides. Avec la mise en oeuvre de cet accord, nous allons rapprocher notre pays du précipice, et tout cela sur la promesse de quelques dollars de plus, de quelques emplois supplémentaires.

Je suis affligé d'entendre certains députés de l'autre côté de la Chambre décrire cet accord comme étant «la clé de la prospérité» ou comme «le billet de l'avenir», sans se rendre compte combien nous sommes près de renoncer aux outils qui nous permettent de construire notre pays.

Si nous conservons et améliorons notre société et accroissons notre prospérité, c'est parce que les Canadiens auront travaillé dur pour l'obtenir et non pas parce que nous aurons conclu des accords ou fait des échanges.

En conclusion, monsieur le Président, j'estime que nous avons cédé beaucoup plus que nous n'avons gagné dans la négociation de cet accord. Si l'Accord commercial visait uniquement à supprimer les barrières tarifaires entre nos deux pays—ce qui aurait pu être le cas—nous pourrions envisager l'avenir avec confiance et fierté. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Cet accord va beaucoup plus loin. S'il en est ainsi, c'est parce que les Américains ont négocié pour obtenir ces autres choses que nous leur avons cédées.

Si nous devons accepter cet accord, nous n'accepterons pas par contre d'abandonner nos travailleurs, pas plus que de payer des redevances pour avoir le droit d'exercer notre souveraineté culturelle, nous n'abandonnerons pas non plus les Canadiens des milieux ruraux ni les Canadiens autochtones, nous ne permettrons pas l'érosion de programmes sociaux que nous jugeons essentiels, et nous n'accepterons jamais de céder ou de vendre notre droit de continuer à bâtir notre pays et à assurer à sa population les possibilités dont elle a besoin pour garantir son avenir.

Je sais que, si ce projet de loi est adopté, tous les employés des deux côtés de la Chambre garderont ces objectifs à l'esprit au cours des dix années prévues pour la mise en oeuvre de l'Accord.

Des voix: Bravo!

• (2120)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, c'est à titre de premier député conservateur qu'Outremont ait délégué au Parlement canadien depuis le début de ce siècle que je prends bien humblement la parole à nouveau aujourd'hui. A cette occasion, je souhaite que mes premiers propos puissent s'adresser à ceux et celles que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre. Je remercie les individus qui, à travers l'exercice démocratique de leur droit, m'ont assuré d'une majorité lors de la dernière campagne électorale.

Ils venaient de tous les milieux et représentaient cette diversité exceptionnelle de Canadiens et de Québécois que l'on trouve partout dans notre magnifique pays. Il n'y a pas, dans la circonscription d'Outremont, de ces stéréotypes édulcorés dont nos amis d'en face ne cessent de nous entretenir. Non, les citoyens et citoyennes de la circonscription d'Outremont sont bien vivants. Ils respirent, ils pensent, ils ont de l'intelligence, ils peuvent faire la part des choses, ils peuvent évaluer, ils ont des besoins auxquels ils tentent de satisfaire individuellement ou en groupe.

Les citoyens et citoyennes d'Outremont ressemblent, comme je le disais, à leurs concitoyens et concitoyennes des autres provinces du Canada. Ils savent finalement ce qui est bon pour eux. Ils font la part des choses. Ils sont tolérants. C'est pourquoi, d'ailleurs, au fil d'arrivée, le soir du 21 novembre dernier, ils ont montré leur choix: monsieur Mulroney et le parti progressiste conservateur. Comme le reste du Canada, ils ont donné au pays plus de députés que les deux autres partis réunis. *People have decided and they gave the government a clear mandate to govern.* Ils ont choisi un chef en qui ils ont confiance. Ils ont rejeté des aspirants qui ne savaient pas se situer ou qui faisaient de la chasse aux sorcières, vu l'absence d'un programme.

Je les remercie également d'avoir, à travers cette majorité, exprimé clairement leur soutien et leur accord face au traité qui fait aujourd'hui l'objet des débats qui occupent cette enceinte.

L'élection d'un député progressiste conservateur dans la circonscription électorale d'Outremont n'est pas un accident de l'histoire qui a permis de tirer de l'obscurité celui qui vous parle. Elle est plutôt le symbole d'une nouvelle voie, d'une nouvelle confiance et d'un nouveau consensus qui ont pris racines auprès des populations très diverses qui habitent cette circonscription.

Il m'a été donné de constater qu'au-delà des préjugés tenaces qu'ont entretenu des générations successives d'élitistes, la circonscription d'Outremont est sans doute la circonscription la plus représentative de notre mosaïque canadienne.

Les Québécois et Québécoises qui y vivent représentent les deux nations fondatrices de notre pays, de même qu'une bonne vingtaine d'ethnies qui ont pour langue une quarantaine de dialectes et de langues, en plus de l'une ou l'autre des deux langues officielles de notre pays. Ces communautés culturelles ont particulièrement été sensibles aux enjeux de la dernière campagne électorale et elles ont prêté l'oreille et leur coeur au débat qui a eu cours lors de ces sept semaines désormais historiques.

Les électeurs d'Outremont ont exprimé ce qu'une majorité de Canadiens de tous les coins de notre grand pays souhaitait. Ces Québécois et Québécoises ont affirmé leur confiance en l'avenir et en une ouverture encore plus grande sur le monde. Et je veux reprendre quelques extraits de ma première intervention dans cette Chambre alors que je disais, et je cite: «Ma collègue de Vancouver-Centre (M^me^ Campbell) citait notre premier ministre (M. Mulroney) qui a souvent répété que ce ne sont pas les gouvernements mais les citoyens qui font la richesse.» On peut tout autant aujouter que ce n'est pas l'économie qui mène les citoyens et les citoyennes d'un pays, mais que ce sont eux et elles qui mènent et qui gèrent l'économie et l'économique.

Et notre collègue de Langelier (M. Loiselle) tenait aussi un langage qui est tout à l'honneur du parti progressiste conservateur, de ses membres et de son chef. On a bien vu, d'ailleurs, dans la manière dont les Québécois se sont engagés dans le débat national sur le grand dossier économique de la récente campagne, à quel point tout le Québec participe à cette confiance dans notre capacité à relever les défis nouveaux de la globalisation des échanges commerciaux.

Massivement, les Québécois ont joint leurs voix à celles de millions de Canadiens pour qui le libre-échange exprime une volonté d'affirmation nationale fondée sur l'ouverture plutôt que sur le repli, sur la confiance en soi plutôt que sur la peur frileuse des horizons nouveaux.

Contrairement à leurs concitoyens d'autres parties du pays, ils ne craignaient pas de mettre en péril leur identité canadienne. Cette identité, ils l'ont réaffirmée plus tôt au cours de la présente décennie. Pour eux, l'élargissement du cadre des relations commerciales avec notre voisin du Sud ne comportait aucunement le spectre d'une désidentification nationale qui pourrait s'opérer à leur détriment.

Le débat au Québec n'a pas été une question de crise d'identité comme ce fut le cas au Canada. Les prises de conscience des habitants du Québec ont été faites, je le répète, plus tôt, lors des débats sur l'indépendance. Aujourd'hui, les Québécois ne craignent pas un envahissement des Américains. Leur identité n'est pas axée sur la disparition de leur langue ou de leur statut politique à l'intérieur de la Confédération. Le français, le lac Meech, la Loi 101, la langue d'affichage ne se basent pas sur un sentiment d'hostilité, de peur, de retrait ou de faiblesse . . . quoi que l'on pourrait en penser.

Il ne se base pas davantage sur un comportement belliqueux, ou sur un sentiment de supériorité ou d'agressivité envers l'autre.

Je pense, monsieur le Président, que la bataille des Plaines d'Abraham est terminée, et depuis déjà quelque temps. Peut-être bien que certains ont encore la peau un peu fine. Peut-être bien qu'il y a encore une dose de frustration, mais le Québec, le soir du 21 novembre, face aux enjeux que représente le libre-échange, a répondu par un oui massif. Cette réponse n'en est pas une impulsive et névrotique.

Le 21 novembre, le Québec ne se vantait pas. Le Québec n'est ni hâbleur ni fanfaron. Et ce qui se passe aujourd'hui au Québec n'est pas de l'émotivité débridée ou de la fanfaronnade. Québec n'a pas répondu à des slogans vides de sens comme le «C'est clair et net» du parti libéral. Le Québec n'a pas répondu à la sociale démocratie théorique et pernicieuse du NPD. Le Québec a répondu au discours du très honorable premier ministre (M. Mulroney) qui nous invitait au travail, au dépassement, à l'excellence.

Et vous me permettrez, monsieur le Président, de faire un petit aparté pour dire que c'est le même Québec qui se positionne face à l'affichage. Il pense encore Québec. Il pense encore Canada. Il n'est pas hostile, belliqueux, ingrat et haineux. Il ne veut pas narguer. Il est lui, pas plus, mais pas moins. Il est différent. Il est lui, de plus en plus conscient et de plus en plus certain de son avenir individuel et collectif.

Il a voté en 1984 pour M. Mulroney et ce n'était pas une vague. C'était un choix, clair et net. Le Québec ne voulait plus de ce comportement hautain, intolérant, pédant, cabotin, arrogant du gouvernement libéral. Il avait atteint une maturité qui lui apportait assez d'assurance, d'autonomie et de souplesse pour pouvoir dire non

à la séparation, non à cette parodie de constitution, non à des rêves schizophréniques. Il a dit oui à M. Mulroney, comme il avait répondu à l'appel de M. Bourassa qui s'était fait dédaigneusement traiter de «mangeur de hot dog».

En 1988, le Québec a dit encore et plus fort cette fois un oui au parti progressiste conservateur et à M. Mulroney parce que le Québec n'est pas pédant et parce que le Québec a su identifier la sincérité, la simplicité, le sens des valeurs de ce parti qui est le nôtre.

Aujourd'hui, le peuple du Québec a confiance en sa propre capacité de rivaliser culturellement, économiquement avec les meilleurs du monde.

Les déchirements de nos concitoyens anglophones du reste du pays proviennent du fait qu'ils ont longtemps rejeté toute libéralisation des liens qui nous unissent à notre voisin gigantesque. A trois reprises depuis 100 ans, les Canadiens ont été invités à se prononcer sur la perspective d'un libre-échange commercial avec les États-Unis d'Amérique. A deux reprises, on se le rappellera, l'unanimité s'est faite contre. En 1891 et en 1911, les Canadiens avaient rejeté une telle proposition. Pas de troc ni de commerce avec les *Yankees*, avait-on répété!

A ces époques, le Québec avait exprimé son accord avec le reste du pays et défait l'un de ses plus grands premiers ministres, sir Wilfrid Laurier. Il est à noter que depuis 1911, aucun parti politique fédéral ni aucun chef de parti politique fédéral n'avait eu le courage ou l'ambition de revenir avec la question de libre-échange entre les deux pays. Et pour cause. Cependant, monsieur le Président, le 26 septembre 1986, le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, s'est levé dans cette Chambre pour faire l'annonce suivante, et je cite: «Monsieur le Président, je désire annoncer à la Chambre que j'ai, ce jour, communiqué avec le Président des États-Unis pour exprimer l'intérêt du Canada pour en arriver à une nouvelle entente commerciale entre nos deux pays. Notre but est de négocier une série la plus large possible, de réductions mutuellement avantageuses de tarifs et de barrières non tarifaires entre nos deux pays.» A-t-il alors déclaré.

Deux ans plus tard, après de difficiles négociations entre les représentants de nos deux pays, une entente de libre-échange commercial qui libéralise les secteurs qui ne faisaient pas encore l'objet d'un traité, était présentée en cette Chambre. Voici maintenant que le Canada entier était saisi d'un traité commercial qui mettrait primordialement à l'abri du protectionnisme américain les secteurs de pointe de nos industries et donnerait un accès élargi au marché réputé être le plus important au monde. Avec un tel accord, il était désormais possible de baliser et d'orienter les discussions entre les deux pays et de limiter les agissements unilatéraux qui portent préjudice à nos industries.

• (2130)

[*Traduction*]

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tracé pour le Canada un plan cadre de nos relations commerciales futures avec nos voisins du sud. Pour ce qui est du nationalisme canadien, je tiens à dire que ce traité a été conclu grâce à la volonté politique de notre premier ministre (M. Mulroney), qui a agi avec détermination pour assurer la croissance soutenue de notre pays.

La réaction des Canadiens a été qualifiée d'acte de foi. C'est plus que cela. A mon avis, quand les Canadiens ont voté le 21 novembre, ils ont su reconnaître le bon sens et réagir avec bon sens. Nous ne pouvons pas, en tant que pays, nous soustraire au commerce international. Nous en sommes fortement tributaires, et nous continuerons de l'être dans un monde de plus en plus compétitif.

Ceux qui s'opposent à l'Accord de libre-échange semblent ne pas vouloir tenir compte du consensus qui se dégage parmi les Canadiens. Leurs craintes semblent liées à des préoccupations sectorielles ou personnelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, les opposants du libre-échange, tel que cristallisé dans cet Accord historique, ont tenté par tous les moyens de semer la peur et la tourmente dans l'esprit de nos concitoyens. Nous avons assisté à une véritable prise d'otages alors que l'on disait que les citoyens les plus vulnérables étaient menacés de perdre leurs pensions, leur assurance-chômage, ou encore leur assurance-maladie.

Que de bassesse, monsieur le Président, que de panique dans de tels agissements. De là à voir dans ces discours répétés *ad nauseam* durant la campagne électorale, un mépris pour l'intelligence de nos concitoyens électeurs, il n'y a qu'un pas. Nous avons assisté à une démarche acharnée et souvent malhonnête pour ébranler la confiance de la nation en elle-même.

Il se trouve en cette Chambre nombre de députés de l'opposition qui encore aujourd'hui soulèvent le spectre de l'absorption politique de notre pays, du démantèlement progressif de nos programmes sociaux, et quoi encore! S'ils n'ont pas encore compris ou accepté le verdict de la nation canadienne, qu'ils s'abstiennent au moins, monsieur le Président, de nous abreuver de leur sornettes futiles et incrédibles. Ils ont tenté de faire porter l'odieux de leur absence de programmes et de solutions de rechange sur le gouvernement. Cela n'a pas fonctionné.

Leurs cris au loup teintés d'hystérie n'ont pas franchi l'épreuve du réel et les voilà maintenant qui reviennent à la charge comme si les Canadiens, qui ont le dernier mot, n'avaient pas réalisé ce qu'ils faisaient. Loin, de moi, monsieur le Président, l'intention de priver les gens

d'en face de leur droit d'exprimer leur opinion. Je crois toutefois souhaitable que leurs propos s'en tiennent à une critique constructive du projet soumis à l'étude de cette Chambre. Agir autrement, maintenant que la récréation a été sifflée, leur fera porter le poids d'un rejet de l'opinion des Canadiens tout simplement odieux et inadmissible.

Face aux générations montantes de Canadiens, ce combat d'arrière-garde que poursuivent les gens d'en face les fera paraître des gens d'un autre siècle. Nous voulons donner précisément à nos futurs dirigeants un héritage de confiance en l'avenir et d'ouverture sur le monde.

Les individus qui ne nous croient pas capables de résister culturellement face au géant américain ne reconnaissent tout simplement pas le dynamisme culturel de notre pays qui voit fleurir deux langues, deux cultures qui rayonnent bien au-delà de nos frontières.

Il est facile de vouloir détruire le vainqueur, il est facile de parler d'arrogance, mais lorsque nous passons un tel jugement nous disons en même temps que la population a élu des candidats qui ne sont pas à la hauteur, c'est injurieux pour tous ceux qui ont voté.

Au plan économique, même dynamisme et même rayonnement au-delà de nos frontières. L'isolement, l'introspection et une estime nationale d'*underdog* ont longtemps eu cours dans notre pays. Que ce soit du côté du Québec qui a franchi cette phase de son développement culturel et social et ce, en dépit de la réalité démographique, ou que ce soit, plus récemment, à travers sa prise de position nationale face à la ratification de l'Accord de libre-échange, le Canada a changé.

Il a changé pour le mieux. Les préoccupations des Canadiens sont de nature réaliste: la qualité de vie, l'appartenance à des unités de vie qualitatives, la conservation et la restauration de l'environnement, les soins de santé préventifs pour nos personnes âgées, le sort que réserve notre société à ses ciotyens âgés, la transformation de nos industries par l'apport technologique. Les Canadiens de toutes les souches veulent progresser, s'épanouir dans la reconnaissance de leur individualité. Ils souhaitent des liens plus étroits entre eux. Ils exigent une situation financière plus saine et une économie toujours plus dynamique qui profite à tous ses artisans.

Les inquétudes qui vont nécessairement de pair avec l'introduction d'un traité de cette nature ne sont pas insurmontables. La période prévue pour la mise en oeuvre, le tribunal qui assure une continuité dans le dialogue et une plage où peuvent être débattus les litiges sont une garantie que la mise en application progressive de ce traité ne pourra affecter dramatiquement et unilatéralement l'économie canadienne ou l'un de ses secteurs.

Nos électeurs ont manifesté leur soutien et leur appui concret à cette nouvelle voie qui s'ouvre à notre économie. Ils l'ont cependant fait les yeux ouverts. Les Canadiens sont conscients du fait que des ajustements seront requis et que des mesures transitoires viendront modifier les certitudes et habitudes actuelles. Tout changement entraîne des modifications. Ce sera le rôle de ce gouvernement de prendre en considération les conséquences prévisibles et le travail du groupe dirigé par M. Jean de Granpré a pour objet particulier de prévoir ces mesures et d'identifier les secteurs qui auront prioritairement besoin d'une assistance au cours des mois et des années à venir.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que la polarisation des Canadiens autour de ce débat a permis à notre nation de franchir une barrière, de faire un pas, un grand pas en avant. Le sentiment d'appartenance à une nation dynamique, souveraine et ouverte à ses citoyens comme à ceux du monde se cultive et doit être entretenu.

A ceux qui perçoivent cette période de l'histoire comme étant critique, je rappellerai que pour les Chinois, le symbole du mot crise est composé de deux signes: le premier signifie «danger» et le second signifie «opportunité». Nous avons le choix de voir dans le débat actuel un danger pour notre nation, mais nous avons aussi le choix d'y voir une occasion rêvée d'y franchir une autre étape vers l'épanouissement national.

Les citoyens d'Outremont qui ont élu celui qui vous parle on vu l'occasion qui s'offrait à eux pour aller de l'avant vers une prospérité nouvelle. L'acte de foi des gens d'Outremont était un acte de foi en eux-mêmes, en leurs capacités et leurs désirs d'aller de l'avant. En cela, monsieur le Président, ils ressemblent à l'ensemble des Canadiens qui forment notre mosaïque nationale. En cela, monsieur le Président, ils attendent de nous, leurs élus, que nous donnions suite rapidement aux voeux qu'ils ont exprimés.

Les enjeux de ce débat vont au-delà des emplois créés, préservés ou remplacés, des marchés nouveaux qui s'ouvriront et qui seront à exploiter et même de la balance commerciale positive qui s'ensuivra.

Pour la troisième fois en un siècle, les Canadiens ont été invités à se prononcer sur leurs relations commerciales avec les États-Unis et, pour la première fois, ils ont choisi d'aller vers l'avenir, sans perdre de vue la réalité. Ils nous indiquent la voie, une voie historique qu'il nous incombe maintenant d'aborder, de tracer et d'ouvrir. Tout comme la voie ferrée transcontinentale a eu cette valeur de symbole unificateur, tronçon par tronçon, de notre nation canadienne, autant ce Traité peut servir à unir les Canadiens vers de nouveaux exploits.

En terminant, monsieur le Président, je rappelle à cette Chambre ces mots de Calixa Lavallée, qui sont bien connus:

> Car ton bras sait porter l'épée, Il sait porter la foi, Ton histoire est une épopée, Des plus brillants exploits . . .

Avec le Traité de libre-échange, j'en suis convaincu, notre épopée se poursuit et les plus brillants exploits sont à venir pour tous nos concitoyens.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je vous remercie de m'offrir l'occasion de me prononcer sur le projet de loi historique C-2 au nom des commettants de la circonscription de Cochrane-Supérieur, que je remercie de m'avoir donné sa confiance le 21 novembre dernier.

Dois-je souligner que ce pays nordique est très accueillant, c'est un endroit idéal de détente, soit pour la pêche, soit pour la chasse, le ski de fond, la pêche sur la glace, etc. Ce sont de grands espaces qui permettent le repos de l'esprit et qui défient d'apprivoiser cette nature sauvage.

• (2140)

[*Traduction*]

Cette vaste circonscription va de la Baie d'Hudson à la rive nord du lac Supérieur. Si on y ajoute la circonscription de Kenora—Rainy River, on obtient plus de la moitié de l'Ontario. Nous occupons donc une place importante sur la carte.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de dire simplement que j'aurais préféré être le témoin d'un accord sur la réduction des pluies acides, qui ont des effets catastrophiques sur nos forêts et nos lacs. Quelque 14 000 lacs sont déjà pollués au Canada.

On espérait que le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan allaient conclure un accord lors du Sommet de Québec. Cet espoir s'est évanouï lorsque le président Reagan a fait miroiter au premier ministre la possibilité de signer un Accord de libre-échange. Nous savons tous que par la suite, l'environnement n'a plus constitué une priorité.

Le nouveau président, George Bush, n'a consacré qu'un clip de 10 secondes à la question de l'environnement en 15 mois de campagne. Il y a des raisons d'être alarmés, car à la suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, nous risquons de prendre beaucoup de recul à ce sujet. Les Américains ont, en effet, un accès illimité à nos ressources naturelles, et étant donné leurs faibles normes sur l'environnement, on peut sérieusement craindre la condition dans laquelle ils vont laisser notre terre lorsqu'ils auront exploité ses richesses.

Les autochtones ont très peur également des effets sur leurs terrains de chasse, de trappe et de pêche. Comme tout autre groupe de Canadiens, ils devraient avoir leur mot à dire dans le développement économique de leur région, tout comme ils ont le droit de décider de leur propre destin.

[*Français*]

L'Entente Mulroney-Reagan, monsieur le Président, fait allusion à maintes reprises dans son texte à l'harmonisation des deux nations. Qu'est-ce que cela signifie? Il existe aujourd'hui un déséquilibre imposant entre nos deux pays. Le Canada possède une société juste, humaine et compatissante. La société américaine concentre ses efforts sur les profits, laissant ainsi de côté le bien-être des travailleurs et des travailleuses, tant au niveau des salaires qu'au niveau des bénéfices marginaux.

Et que penser de l'impact de l'entente sur les programmes sociaux? Qu'il s'agisse de mentionner que le premier ministre a affirmé dans le *Financial Times* que l'assurance-chômage et les programmes sociaux pourraient être renégociés au cours des prochaines années.

Lequel des deux pays, monsieur le Président, croyez-vous, va s'ajuster à l'autre? Puisque les Américains sont extrêmement riches en capitaux, puisque leur population est 10 fois plus élevée que la notre, il est facile de constater que nous aurons éventuellement à subir leur influence et à nous plier à leurs exigences. Nous subirons cette influence néfaste puisque la loi du plus fort régnera. Ce sera la loi de la jungle.

Monsieur le Président, soyez assuré que moi-même ainsi que tous mes collègues du parti libéral serons extrêmement vigilants, savoir que nous interviendrons avec vigueur chaque fois que nos travailleurs et travailleuses canadiens seront affectés par des pertes d'emplois à cause du libre-échange. Nous verrons à ce que les bénéfices qu'ils ou elles ont acquis au cours des 40 dernières années seront protégés, dans le but de préserver la continuité du bien-être familial.

Il faut se souvenir, monsieur le Président, que 40 p. 100 de nos travailleurs sont syndiqués et que les bénéfices et la protection qu'ils auront acquis depuis les années 1930 ne s'effriteront pas au cours des prochaines années. Il faut se rappeler que 9 États américains n'ont pas de loi du salaire minimum et que 12 d'entre-eux en ont un de 3 $ ou moins l'heure.

Il est également facile d'en déduire que les bénéfices marginaux ne sont pas des priorités dans l'esprit de leurs dirigeants, tant au niveau politique qu'au niveau économique.

[*Traduction*]

Le développement régional est également une question qui me préoccupe beaucoup. Le programme du ministère de l'Expansion industrielle régionale est maintenant considéré comme un programme de subventions par les États-Unis, et ainsi, les industries actuelles qui

désirent s'adapter à la concurrence accrue ne sont pas admissibles à l'aide du gouvernement.

Pour ce qui est du secteur de l'exploitation forestière, lorsqu'on ajoute cela à la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, on s'aperçoit que les scieries canadiennes trouvent extrêmement difficile de demeurer compétitives. Leurs profits sont bien moindres à la suite d'une augmentation marquée des droits de coupe et ainsi, elles sont beaucoup moins incitées à contribuer à l'essor de l'économie canadienne. Elles remettent en question leur avenir et par le fait même, les travailleurs font de même.

Depuis la signature du Protocole d'entente le 30 décembre 1986, quatre scieries ont fermé leurs portes dans ma circonscription.

Que compte faire le gouvernement pour compenser ces pertes? Irait-il jusqu'à examiner l'investissement américain au Canada? A-t-il établi un mécanisme pour réglementer la concurrence indue, indésirable ou injustifiable? Le gouvernement a-t-il songé à négocier avec les Américains un cadre qui les obligerait à réinvestir une partie de leurs bénéfices au Canada?

Bref, nous ne devrions pas laisser les Américains nous forcer la main et agir à leur guise au Canada. Ils devraient comprendre que nous vivons dans un pays immense, et que les emplois étant concentrés dans les grands centres urbains, les régions rurales ont besoin de mesures d'encouragement pour pouvoir soutenir la concurrence et survivre en fin de compte. Nous pouvons assurer notre survie autrement qu'en ouvrant complètement nos frontières aux Américains car nous limitons ainsi nos possibilités d'exporter ailleurs. Il faut savoir tirer des leçons du passé. Le gouvernement devrait étendre ses marchés d'exportation vers la Communauté économique européenne, la Chine, Hong-Kong, le Moyen-Orient et l'Union Soviétique.

• (2150)

Ne laissons pas l'histoire se répéter à notre détriment. Les Canadiens savent bien ce qu'il nous en coûterait. J'espère que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) envisagera au moins de vendre nos produits ailleurs qu'aux États-Unis.

Les députés d'en face prétendent que nous aurions intérêt à limiter nos exportations au marché américain. Il se trouve que 80 p. 100 de notre commerce se fait déjà avec les États-Unis. Est-ce que cela vaut la peine de laisser la bride sur le coup aux sociétés américaines, de les laisser s'emparer de nos industries rien que pour ces 20 p. 100 qui manquent?

Par simple respect de soi, gardons le Canada canadien. Restons maîtres de notre destinée. Trouvons-nous d'autres partenaires commerciaux pour que les Américains ne puissent user de représailles commerciales contre nous. Ne leur en laissons pas la possibilité. N'adhérons pas aussi aveuglément au continentalisme économique nord-américain.

[*Français*]

Je ne pourrais pas conclure mes remarques, monsieur le Président, sans faire allusion au projet de loi omnibus régissant l'entrée des produits étrangers aux États-Unis. Il s'agit de mentionner que le Canada n'en est pas exempt. Comment peut-on envisager de traiter librement avec les Américains, lorsque ce projet de loi protectionniste vise à contrôler le niveau de compétition étrangère avec les industries et les petites entreprises américaines! Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères américaines, M. Schultz, a admis, lors de sa visite au Canada le printemps dernier, qu'il serait ridicule de penser au libre-échange si le Canada n'en était pas dispensé. Et que penser également de la vitesse record avec laquelle le Congrès américain a adopté son projet de loi de libre-échange avec le Canada. Il faut prendre pour acquis qu'ils croient fermement que l'Entente sera largement en leur faveur. Les Américains ne perdent jamais lorsqu'ils font affaires avec un pays étranger.

En somme, étant conscient de l'impact que cette Entente aura sur notre société, et face à l'inconnu incertain dont les Canadiens auront à faire face, j'ai le devoir et la responsabilité morale de voter contre ce projet de loi, selon le mandat que j'ai reçu des mes électeurs de la circonscription de Cochrane—Supérieur, le 21 novembre dernier.

[*Traduction*]

Je souhaite, à mes électeurs, au personnel et aux députés des Communes, un joyeux Noël et une Bonne et heureuse Année.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, il est tard, on comprend que l'assistance soit aussi clairsemée. Nous sommes à l'avant-veille de Noël et la traditionnelle réception du Président est sur le point de commencer. Le sort a voulu que je prononce mon discours à 21 heures 55, heure normale de l'est, 23 heures 25, heure de Terre-Neuve. Nous discutons de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis depuis plusieurs semaines, voire depuis plusieurs mois.

L'occasion me rappelle l'histoire qu'un grand premier ministre, John G. Diefenbaker, racontait comme seul le Chef pouvait la raconter. Il y a longtemps, à l'occasion d'un débat-marathon semblable, pratiquement tous les députés s'étaient exprimés et on avait confié à un jeune nouveau la tâche de clore le débat. Ce député avait eu la mauvaise idée de remettre le texte de son allocution à la

presse avant de la prononcer, ce qui l'avait contraint de rédiger son discours à l'avance.

Je laisserai à l'ancien député de Prince-Albert le soin de parler du premier discours de ce jeune député, il s'était lancé dans l'histoire de sa circonscription en remontant jusqu'à des temps immémoriaux et avait même fait allusion au pedigree des chiens de ses électeurs. A un certain point, on pouvait entendre le bruit des verres s'entrechoquant et la symnphonie des cantiques de Noël qui parvenaient de derrière le fauteuil du Président. Les députés commencèrent à quitter la Chambre deux par deux, puis quatre par quatre, puis par groupes entiers, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul député en face de notre orateur.

Notre jeune député poursuivait son discours en fixant le seul auditeur qui lui restait puis, lorsqu'il eut terminé, il traversa la Chambre et, les yeux pleins de larmes, serra la main de son collègue en disant: «Je tiens à vous remercier d'être resté. Vous m'avez donné l'inspiration nécessaire pour continuer. Merci de votre attention, merci de tout mon coeur». Et l'autre de répondre: «Ne me remerciez pas, c'est moi qui prononce le dernier discours.»

Des voix: Oh,oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth) : Je dédie ces propos à mon prédécesseur et ami, le père Sean O'Sullivan, à qui nous souhaitons tous bonne chance en cette période difficile de l'année.

Des voix : Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth) : Je remercie la population de Hamilton-Wentworth de m'avoir élu pour la cinquième fois. Je ne serais pas ici si elle ne m'avait pas accordé sa confiance.

Je voudrais aussi vous féliciter, monsieur le Président. Vous jouissez vous aussi de la confiance de toute la Chambre des communes. Les députés des deux côtés de la Chambre ont confiance en vous, dans la charge que vous assumez. Vous faites de l'excellent travail, monsieur.

Permettez-moi, dans l'esprit de la Nativité et de l'oecuménisme, de féliciter tous les députés de tous les partis pour l'excellence de leur première intervention à la Chambre. Les adeptes de la télévision parlementaire à travers le pays peuvent au moins attester des nombreux talents que regroupe la trente-quatrième législature. Pour certains d'entre nous qui observent les débats de la Chambre et y participent depuis des années, il est agréable d'entendre de nouvelles vues exprimées avec vigueur à la Chambre.

Je suis fier de mon chef, le premier ministre (M. Mulroney), qui écrit une page d'histoire avec l'Accord de libre-échange. Je suis fier de son grand vendeur, le ministre du Commerce international (M. Crosbie), tout comme je suis fier de prendre la parole durant ce débat au nom de Hamilton, ville que je représente et que j'aime.

A Hamilton, nous sommes particulièrement fiers du fait que nous sommes la cinquième ville en importance au Canada et nous sommes réputés pour l'industrie qui profitera le plus de l'Accord de libre-échange. Nous fabriquons de l'acier, et de l'excellent acier.

L'Accord de libre-échange que la Chambre des communes adoptera dans un peu plus de deux heures signale l'avènement d'une nouvelle ère de prospérité pour l'industrie sidérurgique du Canada. C'est peut-être pour cette raison que les députés de l'opposition n'ont pas beaucoup parlé, au cours de ces longues heures de débat, de la qualité de l'acier et de la qualité de la population canadienne. Voilà pourquoi nous n'entendons jamais parler de la sécurité des 23 000 emplois directement liés à la fabrication de l'acier ou des dizaines de milliers d'autres emplois indirects et de produits secondaires qui bénéficient de l'industrie de l'acier. Cela ne m'étonne pas. C'est là l'un des avantages innombrables et irréfutables de l'Accord de libre-échange.

• (2200)

A Hamilton et Sault-Sainte-Marie, nous produisons le meilleur acier du monde. On ne trouverait nulle part ailleurs d'exemple plus classique d'une industrie qui non seulement peut concurrencer les meilleurs du monde, mais qui produit déjà la meilleure qualité d'acier qui existe dans le monde entier. Nous allons maintenant avoir un marché dans lequel nous pourrons le prouver. Bien sûr, les adversaires du libre-échange n'aiment pas qu'on le leur fasse remarquer, mais cet accord rendra l'économie canadienne aussi solide que l'acier que nous produisons.

Permettez-moi de citer un article de Ken Romain paru dans le *Globe and Mail*. Il expose la situation d'une façon très succincte:

> A cause de la fermeté de l'économie canadienne et de la persistance de la demande, les sociétés fonctionnent à plein rendement. Les clients qui passent des commandes doivent attendre leur tour pour obtenir les produits dont ils ont besoin et les aciéries cherchent à augmenter leur production par tous les moyens possibles.

M. Romain cite ensuite les propos de William Wallace, vice-président exécutif et administrateur principal de Dofasco:

> Nos affaires et celles de nos clients vont vraiment bien. Nous avons des clients qui se lancent dans des entreprises intéressantes et courageuses.
>
> Cependant, nous devons maintenir et développer notre capacité de faire affaire avec eux et de leur fournir un produit de qualité à un bon prix. Nous voyons dans tout cela un processus de planétanisation.
>
> Nous devons bien faire ce que nous faisons et nos clients doivent en faire de même avec le produit que nous leur vendons pour être en

mesure de faire face à la concurrence des Sud-Coréens, des Japonais, des Allemands de l'Ouest et des Français, qui se servent d'excellents produits pour fabriquer des véhicules, par exemple.

L'article se poursuit comme ceci:

Stelco, la société sidérurgique intégrée la plus importante du pays, a mis un frein a ses principales dépenses. Dans les sept dernières années, elle a investi un milliard de dollars dans la construction et l'équipement d'une nouvelle usine.

Selon son président-directeur général, M. John Allan, le plus gros du plan de la société est maintenant réalisé.

L'an dernier, elle a ouvert deux hauts fourneaux au coût de 350 millions de dollars à sa fonderie Hilton, à Hamilton.

La société avait planifié tous ces gros

investissements bien avant que ne commencent les négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et sans tenir compte de ce qui pourrait arriver une fois que pareil accord serait ratifié par les deux pays. Conformément à l'Accord, les droits de douane sur l'acier seront supprimés d'ici dix ans.

L'industrie sidérurgique appuie entièrement l'Accord. «Nous considérons qu'il fait partie de la planétarisation en cours et qu'il nous mène là où nous voulons aller», a déclaré M. Bill Wallace. «Il nous faudra éventuellement être compétitifs au plan international et cela inclut nos échanges avec les États-Unis.»

L'industrie sidérurgique canadienne ne peut pas exporter massivement aux États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange, car sa planification a toujours été fondée sur la satisfaction de la demande canadienne. A la dernière assemblée annuelle de la société Stelco, M. Allan a déclaré que l'Accord Canada—États-Unis empêche l'un comme l'autre pays d'imposer des contingents d'importation à l'autre.

Il a dit que le sort des sociétés sidérurgiques est directement lié à celui de leurs clients. Or, nombre de ceux-ci vont bénéficier de l'Accord.

Le secteur énergétique, par exemple, qui se sert de tubes en acier, a un accès assuré au marché américain. Les manufacturiers qui se servent d'acier vont aussi bénéficier des nouvelles relations que la libéralisation des échanges va susciter entre les États-Unis et le Canada.

«Par conséquent, les acieries vont bénéficier non seulement de leur propre accès au marché américain, mais aussi de celui de leurs clients.» a-t-il dit.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, l'industrie sidérurgique voit miroiter un excellent marché et se réjouit grandement de la possibilité de supprimer les barrières au commerce. Même si le Canada est le seul pays à avoir été exempté des contingents volontaires que les États-Unis ont imposés sur les exportations d'acier, nous avons convenu de limiter notre part du marché américain à 3,5 p. 100. Les aciéries américaines continuent de se plaindre de la concurrence que leur livrent les entreprises canadiennes bien que notre part actuelle de leur marché soit de l'ordre de 3 à 3,3 p. 100, alors que la part des américains sur notre propre marché est passée de 4,5 p. 100 en 1986 à 7,5 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1987.

Maintenant, les sociétés américaines ont modernisé leurs usines et sont devenues plus concurrentielles sur les marchés d'exportation face à la rude concurrence que leur livrent les entreprises coréennes et japonaises techniquement avancées et exploitées de façon très rationnelle.

L'industrie canadienne de l'acier elle aussi loue le mécanisme de règlement des différends, car elle a fait l'objet de nombreuses demandes de recours commerciaux de la part des Américains. On s'attend que l'accroissement de l'activité économique sous le régime du libre-échange stimule la demande de fer brut et de produits d'acier et d'aluminium, par exemple la demande de tuyaux et de tubes d'acier. L'Accord aura également pour effet de réduire les coûts du matériel.

Le département du Commerce des États-Unis effectue actuellement, pour le compte de la Bethlehem Steel de Pennsylvanie, une enquête relative à du dumping et à des droits compensateurs contre des exportations de rails d'acier d'Algoma et de Sydney Steel. En fait, Les exportations de rails d'Algoma et de Sysco sont en baisse. Voici ce que le vice-président général de Stelco, M. John Hood, a à dire au sujet du libre-échange:

Si nous avons peur d'entrer en concurrence avec un pays où les coûts sont, dans l'ensemble, comparables aux nôtres, comment diable pouvons-nous espérer soutenir la concurrence de producteurs comme le Brésil, la Corée du Sud, Taiwan et Singapour, dont les coûts sont bien moins élevés?

D'après moi, cela prouve que lorsque nous parlons d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous parlons justement d'un accord commercial. Il n'y a pas que le Canada et les États-Unis. Nous vivons au sein d'un marché, d'un marché mondial, et l'industrie de l'acier est un exemple classique de la façon dont une industrie peut survivre et prospérer dans un marché mondial.

Daniel Romanko, directeur de l'Association canadienne des producteurs d'acier, a dit ce qui suit:

Sous le régime de l'Accord, l'industrie de l'acier peut continuer d'élargir ses marchés au Canada et aux États-Unis avec l'assurance qu'elle aura un accès plus sûr à son plus important marché d'exportation, le marché américain.

Voici ce que M. Milton Harris a dit:

Après quatre ans de lutte acharnée contre les forces protectionnistes de l'industrie sidérurgique des États-Unis, j'ai été consterné quand j'ai vu John Turner à la télévision qui déchirait symboliquement l'Accord.

Le signataire est Milton Harris, président de la Harris Steel et ancien président du comité des finances de l'exécutif national du Parti libéral.

Voici une citation sur laquelle j'attire l'attention de mes amis à gauche:

Sans accord, je suis convaincu que les États-Unis auraient été de plus en plus intransigeants avec nous. S'il y a un faible espoir, nous devons le saisir. Nous jouons gros jeu.

C'était Dennis Abernot, président de la section locale 2251 des Métallurgistes unis d'Amérique, Algoma Steel, Sault-Sainte-Marie.

Voici le point de vue de M. Robert Varah, de la Dofasco. Il rejette la méthode sectorielle avancée par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) à l'égard du libre-échange:

> Il n'y a pas assez de secteurs où l'on peut atteindre un équilibre. Il faut donc adopter une méthode globale.

Il est évident que la méthode sectorielle ne convient pas à cette industrie.

J'ai gardé l'une des meilleures pour la fin. Elle vient du coeur même de la péninsule du Niagara, du coeur de Welland, en Ontario. De l'Atlas Specialty Steel, société productrice d'acier inoxydable la plus importante du Canada. L'article dit:

> L'Atlas Specialty Steel, société productrice d'acier inoxydable la plus importante du Canada, a une telle confiance dans l'Accord de libre-échange, qu'elle a investi 10 millions de dollars au cours de chacune des deux dernières années pour se rendre plus compétitive à l'échelle internationale.

A propos, c'est un article du *Toronto Star* qui a pour titre: Un métallurgiste croit que le libre-échange donnera accès à d'immenses marchés. Il s'agit du *Toronto Star*. L'article est enterré. Ce n'est pas le député de Welland (M. Parent) qui vous en parlerait. Je ne fais que lire ce qui est rapporté.

Bruce Hamilton, directeur général de l'usine d'Atlas Specialty Steel dans la péninsule de dit ceci:

> Et ce n'est qu'un début . . . «Ce sera la même chose chaque année . . .

Il s'agit de 10 millions de dollars chaque année depuis deux ans:

> Ce sera la même chose chaque année . . .
>
> Il croit que la suppression des barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis ouvrira de nouveaux marchés importants à Atlas, filiale de Rio Algom qui emploie 1 500 personnes à Welland.
>
> Ces investissements visent à assurer que notre usine d'aciers spéciaux reste une fonderie viable en Amérique du Nord. Nous pourrions certainement engager plus de gens, mais nous essayons d'abord de conserver les emplois que nous avons.

• (2210)

C'est la première chose à faire. L'important, c'est qu'elle est faite. Ces emplois sont en sécurité et il y en aura probablement d'autres grâce à l'Accord. L'article dit aussi:

> Sans commerce, l'économie canadienne dépérira. C'est une évidence et Atlas Steel le prouve parfaitement.
>
> Notre usine doit être concurrentielle sur le plan international. Sinon, nous sommes fichus.»

C'est Bruce Hamilton qui le dit cela.

Un choix clair s'offre au Canada dans le débat sur le libre-échange. Ou nous relevons le défi de la concurrence ou nous perdons par forfait comme un athlète de troisième classe. Cela ne correspond pas aux Canadiens que je connais. Cela ne correspond à aucun des Canadiens qui sont ici ce soir et qui voulaient absolument gagner le 21 novembre.

Ce genre de négativisme dont nos collègues libéraux et néo-démocrates ont fait preuve me dépasse, surtout lorsque je pense qu'ils ont lutté si fort pour obtenir leur siège à la Chambre des communes. Ils ont réussi. Ils ont été gagnants. Ils sont canadiens, et les Canadiens sont des gagnants. Nous pouvons être compétitifs. C'est pourquoi nous devons adopter ce projet de loi ce soir pour qu'il reçoive la sanction royale avant le 1er janvier 1989. Nous devons faire cela, nous devons gagner pour nos enfants, leurs enfants et l'avenir de ce grand pays.

En terminant, permettez-moi, monsieur le Président, de vous souhaiter un très joyeux Noël, ainsi qu'à mes parents à Vancouver et à tous les gens de Hamilton—Wentworth.

M. le Président: Le député de Windsor—Lac Sainte-Claire.

Des voix: Howie, Howie!

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, je dois dire à mes collègues du parti ministériel que seuls mes amis les plus intimes m'appellent Howie et cela dans les circonstances des plus intimes.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Je veux d'abord remercier les électeurs de la circonscription de Windsor—Lac Sainte-Claire de m'avoir donné l'occasion de les représenter à la Chambre une fois de plus.

Si j'ai été élu dans la circonscription de Windsor—Lac Sainte-Claire, c'est qu'environ 80 p. 100 des électeurs de Windsor ont voté contre les conservateurs. J'admets que tous les gens qui ont voté contre les conservateurs ne l'ont pas fait nécesssairement pour exprimer leur opposition à l'Accord de libre-échange. Je ne dirais pas non plus que tous ceux qui ont voté pour les néo-démocrates ou les libéraux ont voté contre l'accord. A Windsor, cependant, les 80 p. 100 d'électeurs qui ont voté contre les conservateurs ont certainement aussi voté contre le libre-échange. Il y a une raison à cela.

A Windsor, nous avons des rapports plus intimes avec la société américaine, ce qui nous place, je dirais, en meilleure position que la plupart des autres Canadiens pour comprendre son caractère particulier. Cela ne veut pas dire que nous sommes fondamentalement anti-américains, comme vous avez sûrement dû déjà me l'entendre dire. La plupart d'entre nous, à Windsor, avons des parents aux États-Unis et entretenons des échanges commerciaux constants avec Detroit. Nous aimons les Américains. Toutefois, nous ne voulons pas être Américains. Nous savons que leur société est très différente de la nôtre. C'est une société que nous ne voulons pas voir imiter au Canada.

Ce n'est pas non plus simplement parce que nous avons une idée plus concrète de ces différences. C'est surtout parce que nous avons ressenti l'impact du syndrome des filiales au Canada. Nous avons eu un échantillon de ce qui se produira au pays avec toutes ces filiales appartenant à des multinationales américaines. Personne, à Windsor, ne doute que l'efficience et la rationalisation se traduiront par des pertes d'emplois pour les Canadiens. Nous n'avons aucun doute là-dessus.

Je sais qu'il se trouvera un député en face qui, ignorant tout parce qu'il n'a rien lu, pas même l'Accord, m'affirmera une fois de plus que le Pacte de l'automobile est un exemple parfait, un modèle du genre, et que l'objectif de l'entente consiste simplement à étendre au reste du Canada les avantages d'une telle entente avec les États-Unis. Heureusement les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas naïfs au point de croire que le Pacte de l'automobile renferme les garanties nécessaires pour protéger les emplois des Canadiens.

Jusqu'ici et comme je vais l'expliquer plus loin, il y a un aspect du Pacte de l'automobile qui n'a pas été suffisamment abordé dans notre débat. S'il est vrai que le Pacte de l'automobile prévoit effectivement certaines mesures garantissant la production au Canada et la rationalisation des activités de cette industrie, il est par contre impuissant à empêcher que les études techniques, le conception et la gestion échappent au Canada. En d'autres termes, les Canadiens sont tout juste bons pour travailler à l'usine, mais non dans les laboratoires, les salles de conception et les bureaux des trois grandes sociétés américaines. C'est là un aspect très important dans la présente entente.

Je pense qu'il convient d'attirer l'attention de la population sur le fait que lorsque le gouvernement parle de notre capacité de livrer concurrence, il sous-estime l'importance de la science et de la technologie, de même que l'impact du libre-échange sur notre capacité de livrer concurrence et notre capacité de nous donner les outils nécessaires pour être en mesure de nous tailler une place non seulement sur les marchés américains mais aussi sur les marchés mondiaux.

Permettez-moi de revenir à l'impression qu'ont les habitants de Windsor et que bien des Canadiens partagent, que cette entente finira inévitablement par nous assimiler aux États-Unis. Même Simon Reisman a eu le bon sens, pour une des rares fois, de reconnaître ce fait. En effet, il a affirmé qu'il était inévitable qu'un pays de la taille du Canada, dont la population est beaucoup plus petite que celle des États-Unis, finisse inévitablement par s'assimiler aux États-Unis. Les implications d'une telle assimilation sont très importantes.

La plupart des Canadiens perçoivent leur pays comme étant supérieur aux États-Unis à bien des égards. Notre société est en effet beaucoup plus civilisée et plus humaine. Il suffit, pour le constater, d'habiter à Windsor et de voir comment les pauvres de Detroit sont traités, pour comprendre que le Canada est un pays beaucoup plus humain et plus civilisé, et que nous avons raison de vouloir le conserver ainsi.

A notre avis, nous n'avons pas besoin de renoncer à ce qui nous distingue des Américains pour être prospères. Nous sommes plutôt d'avis que la voie que nous suivons actuellement au Canada permettra de démontrer que prospérité et justice sociale peuvent aller de pair, que nous pouvons réussir sur les marchés internationaux et que nous pouvons très bien soutenir la concurrence avec quiconque sans que les indigents, les défavorisés ou les opprimés aient à en payer le prix.

Il n'y a pas longtemps, j'ai eu l'occasion de parler de l'Accord commercial devant un auditoire réuni pour l'assemblée annuelle du *North American Black Museum*, à Amherstburg. Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai été étonné par la vivacité des réactions que suscitait l'idée d'un accord commercial. Ceux d'entre nous qui sommes venus au Canada pour échapper à l'esclavage aux États-Unis ne veulent pas d'une société qui serait la réplique de la société américaine. L'Accord comporte de sérieux risques pour les groupes minoritaires, car ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'égalité n'y parviendront pas dans une société dont le principal impératif est celui des forces du marché.

• (2220)

Les néo-démocrates ne sont pas les seuls à avoir attiré l'attention sur le fait que le Canada deviendrait inévitablement plus semblable aux États-Unis, et sur les conséquences qui en découleraient. Tom Stanfield a exprimé cette inquiétude en des termes fort appropriés: «Notre compétitivité dépendra du coût de l'appareil gouvernemental, des ressources énergétiques et des ressources humaines, de sorte que, petit à petit, nous deviendrons une réplique de plus en plus fidèle de la société américaine. Pourquoi le secteur manufacturier est-il principalement concentré dans le sud des États-Unis, et non pas dans le nord, où les structures de coût et le mode de vie

s'approchent davantage de ce que nous connaissons au Canada?»

Voilà une observation des plus pertinentes, qui met en relief un fait très intéressant. Ceux qui disent aux Albertains ou aux habitants des provinces maritimes que cet accord leur profitera n'ont pas examiné ce qui s'est passé dans des États comme le Wyoming, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud et le Maine, qui ont tous souffert du départ des industries américaines qui sont allées s'installer dans le sud ou au Mexique. Les industries américaines réduisent leur coût de production aux dépens des habitants des États du nord.

Permettez-moi de vous citer l'opinion d'un autre observateur quant aux conséquences de l'homogénéisation inévitable du Canada et des États-Unis. Je cite les propos de Mickey Cohen, tels qu'ils ont été rapportés dans le *Financial Times* du 28 novembre 1988. Voici ce qu'il a dit: «Je pense que je devrais m'attaquer au développement régional et à l'universalité. Je supprimerais la plupart de l'aide accordée à l'industrie et les programmes individuels d'aide à l'industrie, en particulier ceux destinés aux régions. Je m'attaquerais à l'universalité et limiterais l'assurance-chômage. J'augmenterais aussi les impôts et je pourrais réorienter le système d'imposition vers les investissements. A mon avis, nous devrions avoir davantage d'impôts et nous devrions dépenser moins.»

Ces commentaires laissent supposer l'inévitable évolution qui va avoir lieu. Mais on ne s'est pas rendu compte que le gouvernement et ses amis des multinationales ont l'intention délibérée de rendre le Canada plus semblable aux États-Unis. Ce n'est pas par hasard. Et les indices étaient présents quand, à l'arrivée au pouvoir du gouvernement, celui-ci a commencé à attaquer les programmes sociaux de notre pays. Il a attaqué l'indexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Il est ensuite passé à la suppression du Programme énergétique national et de l'AEIE, mettant le Canada en vente. Monsieur le Président, qui peut oublier les initiatives du gouvernement en ce qui concerne le projet de loi sur les brevets de médicaments?

Eh bien, nous avons supplié pour avoir la possibilité de conclure cet accord à ce stade. Nous voulions montrer à M. Reagan combien nous étions déterminés à trahir notre pays et à ressembler aux États-Unis. Mais cela ne suffisait pas. Aussi, monsieur le Président, nous avons un gouvernement qui est absolument obsédé par l'idée que les forces du marché doivent exclusivement déterminer notre société, notre politique et notre économie. Ce n'est pas par hasard. Le gouvernement veut que le Canada ressemble davantage aux États-Unis—et c'est pourquoi nous nous opposons à cet accord.

Il est très évident, monsieur le Président, que le gouvernement a un mandat. Et bien que le premier ministre (M. Mulroney) nous ait promis que le gouvernement verrait à rassurer les nombreux Canadiens qui appréhendent l'absence de programmes d'adaptation, ou qui sont inquiets des menaces qui frapperaient nos programmes de développement régional ou autres, il ne faut pas oublier qu'on nous a garanti que les programmes sociaux ne seraient pas touchés, que les travaillleurs déplacés seraient bien traités, pour utiliser une expression chère au premier ministre.

Et lorsqu'on s'engage dans ce débat,—non pas pour empêcher l'adoption de l'Accord de libre-échange, car nous savons que cela est impossible, mais pour obliger le premier ministre à tenir ses promesses—nous constatons, comme le dit mon leader parlementaire, que nous vivons dans une démocratie dictatoriale. Je la qualifierais de mesquinerie puérile, dans la mesure où mon collègue d'Essex-Windsor, malgré le fait que le ministre d'État au Commerce extérieur (M. McDermid), se soit opposé à ce qu'il bénéficie d'un temps plus long s'est vu refuser le droit de terminer son allocution.

Je n'ai jamais vu de ma vie de comportement aussi mesquin ici à la Chambre des communes, surtout à l'approche de Noël. Le gouvernement devrait avoir honte de sa façon d'agir.

Nous n'avons pas d'excuse à faire pour avoir essayé d'obliger le gouvernement à tenir les promesses que le premier ministre avait faites pendant la campagne électorale, à savoir qu'il verrait à dissiper les craintes des Canadiens devant l'inéluctabilité de l'adoption de cet accord.

Je m'excuse de m'écarter ainsi du point central de mon discours.

Le gouvernement affirme notamment qu'il tente de donner au Canada la possibilité d'être compétitif sur la scène internationale.

Je ne reviendrai pas à nouveau sur la question de l'accès garanti ou non au marché américain ni sur la question de savoir si le mécanisme de règlement des différends fonctionnera ou pas. Cependant, attardons-nous sur les éléments de la compétitivité sur le marché mondial actuel.

Pour un pays comme le nôtre qui consacre plus d'argent à son énergie que tout autre pays du monde, tant à des fins industrielles que domestiques, il n'est certes pas bon, si l'on veut accroître sa compétitivité, de céder ses ressources énergétiques, lorsqu'en fait, elles peuvent constituer un avantage.

Manifestement, il faut s'attendre à quelque chose de la part de ceux qui laissent entendre que nous allons être davantage compétitifs si nous abandonnons certains des avantages que nous avons, comme nos ressources énergétiques notamment.

Pour toute personne qui se donne la peine d'examiner les éléments de la compétitivité en cette fin de 20e siècle, il est clair que le coeur même de la compétitivité d'un pays réside dans la capacité d'élaborer de nouvelles techniques et de créer de nouvelles connaissances, que la survie économique des nations industrielles comme le Canada passe par la recherche et le développement.

Pourtant, monsieur le Président, notre pays a un bilan pitoyable pour ce qui est de la recherche et du développement. Nous consacrons, en proportion de notre produit national brut, la moitié moins à la recherche et au développement que les autres pays industrialisés que nous devons concurrencer. Cela s'explique notamment par le fait qu'une grande partie de notre industrie appartient à des intérêts américains. En fait, on constate que les industries canadiennes consacrent aux investissements dans le domaine de la recherche la même proportion de leurs ventes que les industries des autres pays industrialisés; aux investissements dans le domaine de la recherche, ce sont les industries appartenant à des intérêts étrangers qui posent un problème.

Les règles quant à la participation ou l'investissement constituent l'un des éléments de l'Accord commercial dont on n'a pas discuté en détail. A ce sujet, les Américains peuvent acheter sans aucun problème toute entreprise canadienne de moins de 150 millions de dollars. Aucun examen n'est prévu. On ne fixe aucune condition quant au rendement, à l'emploi et à la nécessité pour l'entreprise concernée de demeurer au Canada.

Et qu'est-ce qui caractérise les entreprises en question? Le fait que ce sont elles qui créent pratiquement tous les nouveaux emplois au Canada depuis dix ans. Mais plus important encore, pratiquement toute notre recherche et tout notre développement ont été effectués par des compagnies valant moins de 150 millioins de dollars. Nous mettons en vente les moyens qui nous permettent de soutenir la concurrence étrangère, en admettant bien sûr que la recherche et le développement soient de puissants moyens de nous rendre concurrentiels à l'avenir, ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute.

• (2230)

Comment fait-on pour stimuler la recherche et le développement? Au moyen de subventions, au moins en partie, et de stimulants consentis à l'industrie. On le fait aussi par une politique d'achat. Et la question des subventions fera l'objet de négociations au cours des cinq à sept prochaines années alors qu'on sait à l'avance que cet exercice ne permettra pas finalement au gouvernement canadien de concentrer ses investissements dans une industrie canadienne donnée afin d'encourager la recherche et le développement. On ne le laissera pas faire. On ne peut pas compter là-dessus. Pourtant, la moitié des recherches aux États-Unis sont financées par le gouvernement américains.

Le gouvernement américain dépense quelque 65 milliards de dollars sur ce chapitre, dont les deux tiers vont à la défense. Autrement dit, ils ont un domaine de subvention au titre de la recherche qui nous est interdit. Sans compter évidemment les subventions consenties au niveau des États ou des villes qui ne seront jamais mises en cause dans le cadre de cet accord. Je parle d'investissements massifs que consent le gouvernement américain dans la recherche, des investissements qui dépassent de loin tout ce que nous pourrions faire de comparable et qui nous sont donc interdits.

On prétend vouloir rendre le Canada plus concurrenciel sur le marché américain. Quelle bêtise. Nous avons mis en vente nos industries les plus engagées dans la recherche et le développement. Dans cet accord de libre-échange, les Américains ont des moyens de subventionner leur recherche que nous n'avons pas.

J'ajouterai que nous nous sommes donné des règles en matière d'achats. Nous avons établi un champs d'action également délimité entre des partenaires inégaux. Tout le monde sait que la politique d'achat est l'une des méthodes les plus puissantes que l'on puisse utiliser pour stimuler la recherche et le développement. On sait à quelle enseigne logent nos industries de moins 150 millions de dollars logent lorsqu'il s'agit de faire de la recherche et du développement, mais on s'apprête pourtant à les mutiler avec cet accord. Ignorait-on que les Américains ont protégé leurs petites entreprises au moyen d'une règle d'exception? Il existe toute une pléthore de contrats du gouvernement américain qui nous passeront sous le nez parce que ce gouvernement a pris la peine de le préciser pour pouvoir favoriser ses industries? Et je ne parle pas des petites exceptions. Il ne semble pas, par conséquent, que la politique d'achat soit l'instrument qu'elle devrait être pour encourager la recherche et le développement au Canada. Cet aspect de l'Accord de libre-échange est tellement important que j'ai envie de vous demander quelques minutes supplémentaires.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Mais je sais bien que le gouvernement ne voudrait rien entendre parce qu'il ne tient pas à dissiper l'ignorance qui a déclenché les discours en face.

En terminant, monsieur le Président, je crois que vous avez apprécié cet exercice, et j'en profite pour vous souhaiter Joyeux Noël, Bonne et Heureuse Année et à l'an prochain.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé la parole. Puisque c'est le premier discours que je prononce à la Chambre,

je veux remercier aussi la population de ma circonscription qui m'a élu, car elle a toujours choisi des porte-parole forts. Comme beaucoup de députés le savent, Chris Speyer a servi sa circonscription et son pays avec brio. Je suis honoré d'être un des bénéficiaires de l'excellent travail qu'il a accompli pour ma circonscription. Il sera pour moi un modèle à imiter . . .

La circonscription de Cambridge englobe un certain nombre de collectivités: la ville de Cambridge formée par les anciennes villes de Galt, Preston et Hespeler le canton de North Dumphries et un nouveau secteur ajouté au moment de la refonte de la carte électorale, le quartier sud de la ville de Kitchener. Cambridge qui regroupe des parties rurales et des parties urbaines est un véritable microcosme du Canada.

Grâce aux mesures économiquement saines du gouvernement conservateur, la circonscription a connu la prospérité ces quatre dernières années. Les électeurs de la circonscription se souviennent qu'il y a cinq ans, sous le gouvernement libéral, le taux de chômage atteignait les 17 p. 100. Après quatre ans d'administration conservatrice, ce taux n'était pas plus de 2,9 p. 100, ce qui veut dire que 97,1 p. 100 de la population active travaille.

Les travailleurs de la région se souviennent qu'au début du premier mandat du gouvernement conservateur, celui-ci a adopté un plan à long terme et un programme de renouveau économique, et la confiance que la population canadienne témoigne à ce gouvernement démontre bien le succès de ce plan et de ce programme. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a instauré un climat économique propice à la création d'emplois dans ma circonscription.

Cambridge a connu l'un des taux de croissance les plus élevés du Canada et, compte tenu de toutes les réalisations que l'on y a vues, on peut se demander pourquoi les électeurs ont choisi un député partisan du libre-échange. S'il y a une circonscription qui aurait dû favoriser le statu quo, c'est bien Cambridge.

Cependant, les électeurs ont écouté le débat pendant trois ans et, le 21 novembre, lorsqu'on leur a demandé de se prononcer, c'est moi et un second gouvernement majoritaire conservateur qu'ils ont choisis.

Je voudrais passer en revue un certain nombre de faits qui ont persuadé les électeurs de ma circonscription de donner au gouvernement le mandat d'édifier un Canada plus fort. La Commission Macdonald a dit aux Canadiens que nous n'avons pas un accès sûr à un marché de 100 millions de consommateurs ou plus, comme les pays membres de la CEE, le Japon et les États-Unis. De plus, les États-Unis ont mis en place une vaste gamme de barrières non tarifaires et de procédures de réglementation qui empêchent les entreprises canadiennes d'avoir un accès sûr au marché américain.

Nous avons assisté à une poussée de protectionnisme aux États-Unis où il existe à l'heure actuelle plus de 800 mesures pouvant avoir des effets négatifs sur nos entreprises et causer des pertes d'emplois. En même temps, les travailleurs de ma circonscription savaient que même si tout allait bien à Cambridge, le fait de déchirer l'Accord de libre-échange ne garantissait pas le statu quo.

Aux États-Unis, les plus grands adversaires du libre-échange sont les membres des United Auto Workers et les représentants élus des États où est concentrée l'industrie automobile. Ils veulent que le Pacte de l'automobile soit renégocié au détriment du Canada. Si nous déchirons l'Accord de libre-échange, nous ferions courir des risques à ce Pacte qui a enrichi et renforcé ma circonscription. Mes électeurs veulent qu'on consolide le libre-échange, non seulement dans la région de Waterloo, mais dans tout le pays.

Les députés d'en face savent aussi que toute entente avec les États-Unis doit être compatible avec les dispositions du GATT et acceptable pour nos partenaires commerciaux. La seule entente acceptable consiste à créer une zone de libre-échange en vertu de l'article 24. Les députés de l'opposition ont dit qu'ils auraient plutôt essayé de conclure avec les Américains des accords commerciaux sectoriels, c'est-à-dire portant sur des secteurs industriels particuliers. Les libéraux avaient essayé cette méthode, mais n'avaient abouti nulle part.

• (2240)

Les députés de l'opposition disent que l'Accord de libre-échange n'a guère de signification puisqu'à l'heure actuelle, seulement 20 p. 100 de nos exportations paient des droits de douane. L'important, toutefois, c'est que ces droits s'appliquent principalement aux produits manufacturés. Le Tarif des douanes est structuré de telle façon qu'il en coûte peu pour exporter des matières premières, mais qu'il en coûte beaucoup pour exporter les produits manufacturés obtenus à partir de ces matières premières. La suppression des droits de douane restants fait qu'il sera plus avantageux de transformer nous-mêmes nos ressources. Comme l'a dit le président de la Fédération canadienne du travail: «Plus nous exporterons de produits manufacturés, plus il y aura d'emplois.»

Les députés de l'opposition ont prétendu que les entreprises iront s'installer dans les États du sud, où il n'y a pas de un salaire minimum garanti par la loi. Si tel était le cas, pourquoi alors le secteur de l'automobile aurait-il tant investi en Ontario ces dernières années? Pourquoi la société Honda se serait-elle installée à Alliston? Pourquoi Toyota aurait-elle choisi Cambridge? Pourquoi GM-Suzuki aurait-elle choisi Ingersoll?

La réponse, c'est, premièrement, que la main-d'oeuvre canadienne est bien instruite et capable de faire fonctionner le matériel perfectionné de l'industrie moderne. Deuxièmement, en Ontario, notamment à Alliston, dans la région de Waterloo et dans le comté d'Oxford, les gens croient en la valeur du travail. Quand la main-d'oeuvre est non seulement instruite, mais prête à travailler, on obtient une productivité plus grande. Nous reconnaissons ce fait. Les travailleurs le reconnaissent. Qui plus est, l'industrie le reconnaît aussi.

Les entreprises sont prêtes à payer des salaires plus élevés ici à cause de la grande productivité des travailleurs canadiens, et les sommes qu'elles dépensent à cette fin constituent un bon placement. Il convient de féliciter les travailleurs canadiens pour la réputation bien méritée qu'ils se sont taillée dans le monde.

Je prétends que lorsque les salaires sont faibles, il en va de même de la productivité et de la qualité. En d'autres termes, on en a pour son argent.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'industrie aérospatiale canadienne qui est un exemple concret montrant que le libre-échange peut profiter et profite aux entreprises et aux travailleurs canadiens. Il s'agit de l'un des seuls secteurs industriels canadiens visés directement sur un accord multinational de libre-échange.

L'accord sur les avions civil est une entente multinationale signée par les pays membres du GATT qui a pris effet le 1er janvier 1980 et qui a pratiquement fait disparaître tous les droits sur les produits de l'aviation commerciale, notamment les pièces d'avion.

Quels ont été les résultats entre 1980 et 1987? L'industrie aérospatiale a énormément profité de cette entente, ce qui lui a permis de créer plus de 14 000 nouveaux emplois—une augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1980. En comparaison, au cours de la même période, dans les autres secteurs, on a assisté à une augmentation de 11,5 p. 100 de la main-d'oeuvre.

L'industrie aérospatiale canadienne est la preuve que des ententes internationales dont l'objet est d'encourager les exportations, donnent d'excellents résultats. Les entreprises canadiennes et leurs employés en bénéficient.

Je voudrais maintenant être plus précis, alors que je passe en revue quelques entreprises de la circonscription de Cambridge.

La société Com-Dev Limitée fait partie des entreprises aérospatiales qui exportent la majeure partie de leurs produits aux États-Unis. Elle emploie à l'heure actuelle 260 jeunes hommes et femmes provenant de nos universités et nos collèges communautaires, et elle prédit qu'elle va doubler ce chiffre au cours des cinq prochaines années.

Il s'agit d'une entreprise qui vend un produit de haute technologie aux États-Unis, en Europe et au Japon. C'est un exemple d'excellence qui montre bien que le Canada peut être compétitif sur le marché mondial.

L'industrie textile est également présente à Cambridge. Prenons le cas de la la Tiger Brand, une entreprise canadienne fort rentable. C'est un exemple du type d'usine de fabrication de vêtements restructurée et modernisée qui réussira en vertu de l'Accord de libre-échange. Comme le président de cette entreprise l'a signalé:

> L'Accord de libre-échange est tout simplement une transaction entre deux pays. Il va aider notre entreprise à employer plus de personnes, en nous permettant d'accroître notre part du marché américain. Le fait est qu'au Canada, aucune machine à coudre moderne ne reste inutilisée.

Notre entreprise ne manufacture pas des T-shirts à 1,50 $ pièce. Ce marché ne nous intéresse pas. Laissons cela aux pays en voie de développement.

Tiger Brand commercialise des vêtements de sport de première qualité, aux vifs coloris très à la mode, des vêtements qui se vendent fort bien sur la marché américain malgré la vive concurrence. C'est une compagnie dynamique, très de notre époque. Ce qui ne l'a pas empêchée d'organiser un centre de garderie pour aider ses employés.

Une autre entreprise, Allen-Bradley, un chef de file dans le domaine des produits électriques, s'est prononcée en faveur de l'Accord de libre-échange parce qu'il nous assurera un plus grand accès au vaste marché américain. D'ailleurs, le président de cette entreprise a fait la déclaration suivante: «Une fois que nos produits à voltage moyen pourront circuler en franchise, nous seront encore mieux placés pour soutenir la concurrence aux États-Unis. En relevant le niveau de nos exportations, nous créerons davantage d'emplois pour notre région. Nos employés canadiens n'ont rien à craindre de la concurrence américaine dans n'importe quel État, ni maintenant ni plus tard.»

La compagnie Allen-Bradley s'efforce également de mettre sur pied un plan de développement commercial au Canada avec ses employés. Au cours des deux dernières années, elle a dépensé 14 millions de dollars pour améliorer ses installations et son matériel. Elle compte consacrer au moins 7,4 millions de dollars à de nouveaux projets en immoblisations en 1989.

J'ajouterai que cette compagnie participe plus que n'importe quelle autre compagnie à la vie communautaire, et qu'elle se comporte comme un citoyen modèle envers notre pays.

La Canadian General-Tower Limitée est une entreprise de taille moyenne qui fabrique du vinyle. Elle possède des usines à Cambridge, Oakville et Etobicoke qui écoulent 50 p. 100 de tous ses produits aux États-Unis. Selon son président, la perspective du libre-échange lui a

permis d'augmenter sensiblement sa capacité de production, ce qui signifie une plus grande prospérité pour cette localité, non seulement en impôts fonciers, mais plus important encore, en nouveaux emplois stables et assurés.

Voici ce qu'a ajouté le président de cette compagnie:

> Le marché canadien n'est tout simplemenmt pas assez grand. Mais pire encore, sans libre-échange, toute politique protectionniste américaine non seulement limiterait nos possibilités d'exportation, mais nous ferait perdre également du terrain sur ce chapitre. Nous pourrions desservir le marché américain à partir de nos usines américaines, bien sûr. Mais pareille initiative se répercuterait invariablement sur nos détaillants locaux qui desservent actuellement nos 1 000 employés.

Comme l'illustrent bien ces exemples, l'Accord de libre-échange continuera d'attirer de plus nombreux et de meilleurs emplois à Kitchener et à Cambridge.

En juin de cette année, le premier ministre Tatcher a pris la parole devant le Parlement. J'aimerais rappeler certains de ses propos aux députés. Je cite :

> La Grande-Bretagne a appris que ce n'est pas l'État qui crée la richesse, mais bien la population, à condition que le gouvernement l'y encourage.
>
> Nous nous sommes aussi écartés du concept de l'état tout puissant qui prend trop pour trop en faire, qui permet aux hommes politiques de penser pour la population.

Elle ajoutait ensuite :

> Le protectionnisme n'est pas la bouée de sauvetage d'une économie, mais plutôt un fardeau qui écrase et pénalise tant le consommateur que la population active. Lorsqu'on subventionne l'inefficacité, c'est tout ce qu'il reste avant longtemps. On perd alors l'esprit de concurrence qui aide à exporter et à maintenir les prix à un niveau raisonnable au pays.

Les industries et les entreprises de ma circonscription de Cambridge ont toujours mis l'accent sur l'amélioration de la productivité, le dévouement et l'innovation, l'application poussée de la technologie et les nouvelles possibilités offertes par l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Jim Karygiannis (Scarborough-Agincourt) : Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole pour la première fois à la Chambre au nom de mes électeurs de Scarborough—Agincourt que je remercie de m'avoir élu pour les représenter ici.

La semaine dernière, je me trouvais dans ma circonscription et les gens que j'ai rencontrés m'ont constamment posé des questions au sujet du libre-échange. Un entrepreneurs que je connais bien, conservateur avoué, voulait savoir où était le problème, m'a demandé pourquoi les libéraux ne laissaient pas simplement adopter le projet de loi pour qu'on en finisse.

• (2250)

Je suis persuadé que beaucoup de mes collègues d'en face se posent la même question. Je lui ai demandé: «Est-ce que vous vendriez ou achèteriez une maison ou un bien sans au préalable étudier les modalités du contrat et en discuter avec votre famille? Est-ce que vous vous lanceriez dans une grosse entreprise commerciale avec une autre société sans d'abord vous assurer qu'on joue cartes sur table, que le crédit de votre futur partenaire est bon et que tous vos associés sont au courant de la situation? C'est pourtant ce que nous sommes en train de faire.» Il ne m'a pas contredit.

Je lui ai dit que, en tant qu'homme d'affaires informé, il avait peut-être une bonne idée des répercussions éventuelles de l'Accord sur son entreprise. Mais les Canadiens qui comprennent peu ou mal le fonctionnement du commerce international et des affaires? Ont-ils moins que les autres le droit d'être informés ou d'être rassurés? Et les petits propriétaires de magasin ou les travailleurs des usines de textile qui font de longues heures juste pour boucler les fins de mois, qui n'ont pas les moyens d'assumer une hypothèque et qui ne seront peut-être jamais propriétaires de leur maison? Qu'est-ce que le gouvernement leur a dit pour les informer ou pour leur assurer que le libre-échange sera bon pour eux mis à part le fait que les gains que réaliseront les grosses multinationales qui seront les véritables bénéficiaires de l'Accord, entraîneront certaines retombées économiques?

Là encore, il est resté coi, car il savait, comme nous tous, que les conservateurs ont failli perdre les élections parce que leur arrogance leur a fait croire, à tort, qu'il valait mieux que le public en sache le moins possible au sujet de l'Accord de libre-échange. Ils ont voulu croire que ce n'était pas vraiment un enjeu important.

Avant que la campagne électorale ne commence, je crois que 99 p. 100 des Canadiens ne savaient rien des négociations du Gatt, et bien moins encore au sujet des rapports entre le GATT et le libre-échange.

Je lui ai dit que le gouvernement n'a jamais, depuis le début, vraiment révélé dans quel but il a proposé ce projet de loi. Il n'a jamais dit simplement au public ou à la Chambre qui en bénéficiera et qui en souffrira.

Beaucoup de gens ne comprennent pas que notre premier ministre (M. Mulroney) compte maintenant sur cet accord pour sauver le Canada alors qu'avant 1984, il ne voulait même pas en entendre parler parce qu'il y voyait une menace pour la souveraineté de notre pays.

Pourquoi la perte de la souveraineté du Canada n'inquiète-t-elle plus le gouvernement? Le premier ministre a-t-il été obligé d'accepter le libre-échange pour être admis au sein du club fermé connu sous le nom Groupe des Sept? On lui a peut-être dit clairement que le Pacte de l'automobile serait annulé et qu'un nouvel accord serait renégocié dans le cadre du GATT à moins qu'il n'accepte de se plier aux exigences des États-Unis.

Que se passera-t-il sur les marchés nationaux du monde quand l'un des plus gros producteurs de ressources du monde, le Canada, se liera étroitement au pays le plus endetté du monde? C'est absolument incroyable. C'est scandaleux. Le gouvernement a-t-il déjà abordé ces questions, à la Chambre, durant la campagne électorale ou dans une de ses publications et a-t-il essayé d'y répondre de façon satisfaisante?

Parce que le gouvernement n'est pas prêt à fournir au public des renseignements utiles, c'est à nous qu'il incombe de voir à ce que toutes ces questions soient soulevées et toutes les réponses vérifiées pour que nous puissions renseigner suffisamment nos électeurs sur le libre-échange parce que le gouvernement les tient délibérément dans l'ignorance.

Nous avons le droit de demander et le droit de savoir, mais nous avons surtout la responsabilité d'informer les Canadiens de toutes les conséquences que peut avoir ce projet de loi sur leur avenir.

Notre parti a dit qu'il n'empêcherait pas l'adoption d'un projet de loi sur le libre-échange, et il tiendra évidemment parole. Cependant, on peut difficilement dire que les résultats des élections signifient que les Canadiens appuient en masse le libre-échange.

Les résultats des sondages réalisés immédiatement après le débat national des trois chefs de parti traduit plus fidèlement le sentiment des Canadiens à l'égard de cette question. A ce moment-là, les grandes entreprises ont dépensé des millions de dollars en publicité, achetant un deuxième mandat aux conservateurs.

Pourquoi ont-elles fait cela? Ont-elles dépensé ces millions parce que le libre-échange profitera au Canadien ordinaire? Même les plus naïfs ne croiraient pas que les grandes entreprises se soucient soudainement des petits salariés.

Pourquoi la plupart des grandes entreprises ont-elles appuyé l'Accord de libre-échange? Ces quelques dernières années, nous avons vu un certain nombre de sociétés canadiennes déménager aux États-Unis ou acheter des entreprises américaines. Aucune d'elles ne l'a fait parce qu'elle aurait accès à un marché plus grand, mais bien parce qu'il y a moins de politiques interventionnistes efficaces aux États-Unis, ce bastion de la libre entreprise où ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les États-Unis, comme le disait un ancien secrétaire du Cabinet américain.

Pourtant, ces sociétés, qu'un ancien chef de parti qualifiait de parasites sont généralement les premières à réclamer des faveurs spéciales et des cadeaux du gouvernement.

Mes électeurs s'inquiètent du genre de protection que le gouvernement pourra accorder aux Canadiens, car les sociétés canadiennes soutiennent qu'elles ne pourront concurrencer les entreprises américaines si elles sont obligées de contribuer aux programmes sociaux qui constituent le filet de sécurité garantissant un niveau de vie décent à un si grand nombre de nos concitoyens.

Nos services sociaux, nos pensions, notre régime fiscal, nos régimes d'assurance-maladie et nos autres programmes vont-ils devenir semblables à ceux des États-Unis, où l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir? Par exemple, au Canada, plus de 80 p. 100 des chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage s'élevant à 60 p. 100 de leur salaire hebdomadaire pendant un an au maximum. Aux États-Unis, 25 p. 100 seulement des chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage qui s'élèvent à moins de 40 p. 100 de leur salaire hebdomadaire, et ce, pendant six mois seulement.

Au Canada, nous avons un régime universel d'assurance-maladie. Aux États-Unis, 36 millions de personnes, dont le tiers est composé d'enfants, n'ont aucune assurance-maladie.

La sécurité sociale est facilement accessible à tous les Canadiens, mais seulement le tiers des familles américaines pauvres reçoit une assistance publique quelconque. Il n'est pas étonnant que les États-Unis enregistrent un taux de criminalité aussi élevé.

Pourtant, les Américains soutiennent que nos programme sociaux sont des subventions injustes et ils réclament compensation pour les bénéfices que perdront les sociétés américaines si les Canadiens mettent sur pied de nouveaux programmes sociaux comme un régime de soins dentaires ou un régime public d'assurance-automobile.

C'est carrément du chantage, de l'extorsion et du vol.

Mes électeurs de Scarborough—Agincourt ont aussi d'autres préoccupations. Ils veulent des normes de plus en plus élevées dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail, de la protection du consommateur et du salaire minimum.

Le salaire minimum n'existe absolument pas dans bien des États et il est nettement au-dessous des niveaux canadiens dans la plupart des autres. Si nous voulons que le libre-échange fasse prospérer le Canada, nous devrions être en mesure de fixer des normes plus élevées.

Certes, personne n'aura le culot de proposer qu'il faut détruire l'environnement, estropier et blesser les travailleurs et les consommateurs et verser des salaires de misère rien que pour garder les marchés internationaux.

Ce sont là des préoccupations légitimes non seulement de mes électeurs, mais aussi de la plupart des Canadiens.

Lorsque les Canadiens ont eu peur que l'Accord de libre-échange ne menace nos précieuses réserves en eau, c'est à contrecoeur que le gouvernement a modifié l'Accord. Comme les préoccupations que j'ai soulevées au nom des Canadiens sont graves et que le gouvernement soutient que l'Accord n'aura jamais d'incidences de ce genre, le gouvernement devrait certes être disposé à adopter des amendements qui assurent aux Canadiens qu'on tient compte des préoccupations et réserves que l'Accord leur inspire.

Toute tentative gouvernementale pour limiter un débat légitime et la proposition d'amendements reviendra à trahir la confiance des citoyens que la propagande massive de la grande entreprise aura amené à réélire le gouvernement.

Des voix: Bravo!

• (2310)

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, c'est avec la fierté de représenter les gens de ma circonscription et avec l'honneur de pouvoir parler en leur nom que je m'adresse à cette Chambre aujourd'hui dans ce débat en troisième lecture du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je m'en voudrais, monsieur le Président, de ne pas remercier mes électeurs de la circonscription de Saint-Hubert qui, le 21 novembre dernier, m'accordaient leur confiance. Je tiens à leur dire que je saurai toujours être à leur écoute, comme je l'ai été durant ces 51 jours de campagne électorale.

Je n'ai pas la prétention, monsieur le Président, d'apporter à cette Chambre un point de vue complètement nouveau sur l'Accord du libre-échange.

D'une part, parce que, comme l'a mentionné précédemment un de mes collègues, un nombre très impressionnant d'heures a déjà été alloué à cette proposition au cours de la 33e législature et depuis l'ouverture de cette session, ce qui a donné l'occasion à plusieurs orateurs d'exprimer leur point de vue avisé. Cependant, monsieur le Président, les partis d'Opposition ont souvent mentionné le fait qu'il y avait beaucoup de nouveaux députés à la Chambre des communes, et que ceux-ci n'avaient pas participé aux débats précédents. D'abord, monsieur le Président, l'Opposition semble oublier que grâce à eux, grâce aux mensonges et à l'utilisation de la peur durant la campagne électorale, celle-ci a été complètement centrée sur le libre-échange.

Je suis la nouvelle députée de Saint-Hubert, et à ce titre je veux mentionner clairement que les citoyens de la circonscription de Saint-Hubert sont en faveur du traité sur le libre-échange.

Ces mêmes citoyens ont clairement exprimé leur accord, le 21 novembre, en me donnant une majorité de 10 400 voix.

J'ai assisté en fin de semaine dernière à quelques réveillons de Noël dans ma circonscription et la réaction la plus répandue en est une de surprise et d'incrédulité sur le comportement de l'opposition en Chambre visant à retarder l'adoption de la Loi sur le libre-échange. Incrédulité, monsieur le Président, qui se manifeste sous forme de questions, qui traduisent l'insatisfaction évidente, du fait que l'Opposition ne veut pas admettre que le peuple a parlé, le 21 novembre, et qu'en démocratie, comme dirait un de mes confrères, *vox populi, vox Dei.*

Monsieur le Président, je voudrais maintenant vous donner un bref aperçu de la structure industrielle de la circonscription de Saint-Hubert. Il s'agit essentiellement de petites et moyennes entreprises extrêmement dynamiques qui se sont trouvé des niches, des créneaux et qui sont pour plusieurs d'entre elles déjà exportatrices vers les États-Unis et vers d'autres pays.

Les secteurs de fabrication sont variés dans ma circonscription et vont des moulures de plastique aux cafetières, de l'ameublement de laboratoire au fil d'acier, des escaliers et rampes aux condenseurs et évaporateurs, du mobilier de cuisine à la fabrication de vêtements et jusqu'aux conteneurs d'acier et d'aluminium.

Saint-Hubert compte aussi sur son territoire une usine de Pratt & Whitney qui fabrique des moteurs d'avions et d'hélicoptères. La plus importante école d'aéronautique au Canada est aussi située dans la circonscription de Saint-Hubert et offre des cours de fabrication, d'entretien et d'avionique, et forme avec l'aéroport de Saint-Hubert une infrastructure unique à un développement économique important dans les années futures.

L'Accord du libre-échange ne peut que favoriser l'épanouissement de ce complexe industriel qui ne demande qu'à être développé. Monsieur le Président, le concept du libre-échange n'est pas nouveau entre le Canada et les États-Unis. En fait, il a commencé en 1854, c'est-à-dire avant la Confédération. A partir de cette date, les tentatives de concrétisation d'accords globaux se succédèrent, incluant en 1911 ceux proposés par sir Wilfrid Laurier. Ce n'est qu'après les années de dépression, soit en 1935, que le Canada et les États-Unis entameront une longue série d'ententes visant la libéralisation des échanges qui évolueront substantiellement au cours des 50 années qui suivront.

Le taux moyen des tarifs douaniers sur les importations imposables est passé, entre 1930 et aujourd'hui, de 38.5 p. 100 à plus ou moins 5.5 p. 100. Cette libéralisation des échanges s'est déroulée dans le cadre du GATT et principalement dans le cadre de l'Accord dans le secteur de l'automobile.

En effet, monsieur le Président, l'opposition, principalement l'opposition socialiste, n'aime pas mentionner le fait que nous avons déjà un accord sur le libre-échange dans le secteur de l'automobile. Qui oserait se lever et prétendre que le Canada aurait mieux réussi depuis 1965 dans le secteur de l'automobile sans cet accord, c'est-à-dire le Pacte de l'auto?

Le Canada et les États-Unis ont coopéré depuis la Seconde guerre mondiale pour jeter les bases de la plus grande expansion du commerce mondial de l'histoire et l'Accord de libre-échange est l'aboutissement logique de cette longue démarche.

Monsieur le Président, en 1982, face aux lenteurs du GATT et aux craintes ressenties par le gouvernement libéral confronté aux dangers que représentait une succession de mesures protectionnistes du Congrès américain, le gouvernement d'alors a créé la Commission royale Macdonald, qui a coûté 23 millions de dollars, pour analyser les options économiques qui se présentaient pour l'avenir du Canada.

Monsieur le Président, la Commission, après avoir dépensé 23 millions de dollars et après trois ans d'étude et de consultations, a recommandé en août 1985 que le Canada tente de conclure une entente commerciale bilatérale avec les États-Unis.

Le président du Comité sénatorial sur les affaires extérieures, le libéral Van Roggen, qui avait recommandé la signature d'un Accord commercial Canada—États-Unis en 1978 et en 1982, a démissionné de ses fonctions pour protester contre l'attitude de la majorité sénatoriale libérale à la fin de la 33e législature. A Toronto, au récent Sommet économique, nos principaux partenaires commerciaux ont témoigné leur appui à l'Accord de libre-échange et ont indiqué que cet Acord pouvait servir de modèle aux réformes que l'on veut apporter au Gatt.

Monsieur le Président, voilà des faits concrets qui n'ont pas échappé à la population canadienne le 21 novembre. L'Opposition prétend posséder une vérité contraire à la réalité. Il s'agit, selon moi, d'une réaction de dépit suite à sa défaite électorale.

L'Accord de libre-échange, quoique très publicisé, fait partie intégrante du programme législatif mis de l'avant depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir en 1984. Cet Accord s'insérait dans une série de mesures cruciales de relance économique et de réconciliation nationale au même titre que l'Accord du lac Meech, la réforme fiscale, la politique nationale sur les garderies, le plan régional de développement du Québec, la Loi sur la concurrence, les privatisations.

Monsieur le Président, ce pays est en état de changement, d'ajustement, de préparation à affronter le XXIe siècle, et c'est un honneur de participer aux débats de la Chambre, au processus parlementaire visant à la mise en application du Traité de libre-échange.

Le Canada a une économie qui est basée sur notre capacité d'exporter et je vais volontairement récapituler certains faits non discutables avec l'intention particulière d'éclairer l'Opposition et peut-être d'infléchir son jugement parce que, monsieur le Président, le comportement de l'Opposition ne peut être qu'une réaction d'entêtement, de dépit, de manque de respect à la population canadienne car elle refuse de voir l'évidence:

1. 30 p. 100 du Produit national brut du Canada est constitué d'exportations;

2. Le Canada est le seul pays important à ne pas disposer d'un marché de 100 millions d'habitants;

3. 78 p. 100 des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis.

4. Le Canada se situe au deuxième rang mondial parmi les pays industrialisés avec 26 p. 100 de son Produit intérieur brut constitué d'exportations, en comparaison avec la République fédérale d'Allemagne, le plus grand pays exportateur au monde en 1987, qui a 28 p. 100.

L'économie mondiale est de plus en plus interdépendante, et la croissance de l'économie canadienne est liée aux contraintes du marché international en pleine transformation et surtout à son interdépendance avec le marché américain, car il n'existe pas deux pays au monde aussi liés l'un à l'autre économiquement.

Voilà des faits, monsieur le Président, qui devraient convaincre l'Opposition libérale et socialiste.

Le traité de libre-échange aura les effets bénéfiques suivants: Dans le secteur énergétique, l'ouverture au marché américain encouragera la recherche de nouvelles réserves d'énergie et assurera à moyen terme une plus grande production qui réduira la dépendance du Canada face aux réserves mondiales.

L'augmentation des investissements directs par les compagnies canadiennes aux États-Unis depuis les dernières années pourra être réorientée vers le Canada grâce à l'accès au marché américain et à la proximité des approvisionnements en énergie. La libéralisation des échanges obligera les compagnies à moderniser leur équipement, à améliorer leur productivité, ce qui aura comme effet une augmentation de nos exportations vers d'autres pays.

Monsieur le Président, l'Opposition ne mentionne jamais les avantages, pour le consommateur, du traité de libre-échange. En pratique, le coût des droits de douane est transféré aux consommateurs, comme toute taxe sur les produits. Avec l'abolition des droits de douane et l'ouverture des marchés, le consommateur canadien paiera moins pour plus de variétés.

L'Opposition, monsieur le Président, a fait son cheval de bataille de la menace de diminution ou perte des services sociaux, durant la campagne électorale. On remarquera que même si le ridicule ne tue pas, leurs propos devant cette Chambre durant cette semaine et la semaine dernière ont été moins intimidants envers la population canadienne car, en pratique, le traité de libre-échange donnera aux Canadiens une meilleure garantie pour l'avenir des services sociaux. Dans le passé comme dans la période de l'après-guerre, l'enrichissement collectif s'est traduit par un partage plus équitable de la richesse dans les services sociaux, l'assurance-chômage, l'assurance-santé, l'assurance-automobile.

Avant de redistribuer la richesse, il faut la créer. Et la meilleure garantie pour se payer nos services sociaux ne se situe pas dans la taxation croissante des individus telle que prônée dans le programme électoral de l'Opposition socialiste.

La recherche de stimulants à la croissance économique, comme l'accès au marché américain, permettra de générer des ressources supplémentaires pour se payer nos programmes sociaux, même dans le contexte du vieillissement rapide de notre population.

[*Traduction*]

En conclusion, monsieur le Président, à l'aube du XXIe siècle, notre grand pays ne peut que bénéficier de l'Accord de libre-échange.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les citoyens d'Ottawa-Ouest m'ont confié une mission très importante, celle de parler en leur nom et de faire connaître leur point de vue à cette législature et à ceux qui nous gouvernent. Je m'en voudrais de leur faire faux bond en dépit de l'heure tardive et de notre hâte de partir en congé de Noël. Je ne me sens pas responsable uniquement envers les électeurs qui m'ont accordé leur confiance, mais aussi envers les autres. A l'instar de tous les députés, je tiens à représenter l'ensemble des citoyens de ma circonscription.

On parle beaucoup d'une démocratie faite de participation et de consultation. Les dernières élections ont été le symbole même de la consultation.

[*Français*]

J'imagine que tous mes collègues ici présents ont comme moi passé 50 jours et même davantage à faire le porte à porte et rencontrer personnellement des millions de gens de leurs circonscriptions.

[*Traduction*]

Aucune législature n'a sans doute eu l'occasion de débattre une question majeure d'intérêt public avec une conscience aussi aiguë de l'opinion, des aspirations et des attentes de l'ensemble des Canadiens. Or, nous avons laissé cette occasion nous échapper.

[*Français*]

Dans notre système démocratique, la grande question était de savoir dans quelle mesure nous parviendrions à incorporer à la Loi sur le libre-échange tout ce que nous avons pu apprendre et entendre pour que l'Accord devienne plus acceptable pour un plus grand nombre de Canadiens.

[*Traduction*]

Le premier ministre (M. Mulroney) a parlé de réconciliation. Selon lui, nous devrions panser nos plaies. L'occasion nous a donc été offerte, au cours des 11 derniers jours, de profiter de tous les brins de sagesse que nous avions glanés afin d'obtenir la meilleure entente qui soit, et nous ne l'avons pas fait. Nous aurions pu donner forme aux valeurs qui unissent les Canadiens, non à celles qui les divisent.

Au lieu de choisir la voie de la réconciliation, le gouvernement a préféré bloquer par tous les moyens à sa disposition les amendements qui auraient satisfait des millions de Canadiens et calmé leurs appréhensions. Il a plutôt réprimé l'expression de leur points de vue en recourant à tous les moyens de procédure imaginables pour limiter le débat et refuser à 120 nouveaux députés la chance de s'exprimer au nom de leurs électeurs.

Que le gouvernement affirme qu'il a obtenu la majorité des sièges ou que d'autres prétendent que nous avons remporté la majorité au suffrage universel, nous n'en avons que faire.

D'après ce que j'ai pu constater, il n'y a aucun mur impénétrable qui sépare ceux qui ont voté pour le gouvernement et en faveur du libre-échange et ceux qui ont voté contre. De chaque côté, les électeurs se posaient de sérieuses questions sur cet accord et son incidence sur l'avenir de notre pays. A part quelques exceptions, ceux qui ont voté pour le gouvernement, et vraisemblablement en faveur de l'Accord commercial, et ceux qui ont voté contre le gouvernement désirent tous que nous conservions notre réseau de programmes sociaux.

Ils veulent que le gouvernement du Canada conserve le pouvoir de créer des programmes répondant aux nouveaux besoins sociaux de la population. Ils veulent la garantie que nous poursuivrons le rêve canadien dans lequel les citoyens de notre pays peuvent décider de vivre dans n'importe quelle région du Canada sans être défavorisés. Cet objectif d'égalité régionale est loin d'être atteint. C'est un objectif que nous poursuivons toujours. Nous voulons continuer d'utiliser les richesses des régions les plus prospères de notre pays pour investir afin d'assurer la richesse et la prospérité du reste du pays. Nous ne voulons pas que ces investissements soient perçus comme des subventions commerciales contre lesquelles nos concurrents pourraient prendre user de représailles.

L'environnement est un sujet qui préoccupe tous les Canadiens, peu importe le parti pour lequel ils ont voté le 21 novembre. Nous vivons dans un pays aux grands espaces vides, avec plein de lacs, de forêts, de rivières et d'océans. Nous voulons être sûrs que nous pourrons adopter des lois prévoyant des normes élevées de protection de l'environnement. Il se pourrait même que nous voulions compenser les entreprises qui doivent engager des frais pour satisfaire à ces normes tout en restant compétitives. Nous devrions être en mesure de le faire sans que nos partenaires commerciaux nous punissent d'avoir consenti ce qu'ils pourraient considérer comme des subventions injustes.

Nous, les Canadiens, croyons que nous vivons dans un monde économique en pleine évolution, avec ou sans cet accord commercial. Les travailleurs qui doivent changer d'emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté devraient avoir accès à des programmes de recyclage et à de nouveaux emplois. Ils devraient sentir que leur société les appuie pendant cette période d'adaptation. Nous savons que cet accord commercial fera des gagnants et des perdants. Qu'est-ce que cela signifie au juste? Cela veut dire que nous perdrons certains emplois et que nous en créerons d'autres. Tout cela fera souffrir beaucoup de gens. J'ai l'impression que la plupart des grands gagnants, ceux qui bénéficieront des 30 000 emplois ou moins qui ne représentent même pas 0,1 p. 100 de la variation annuelle de l'emploi, seront ceux qui sauront interpréter l'Accord à leur avantage et faire valoir leur point de vue devant les tribunaux, et non pas les Canadiens ordinaires.

• (2320)

Et les victimes, qui seront-elles? Nous le savons fort bien. Toutes les études sur la question nous le disent. Ce seront les femmes, les moins scolarisés, les minorités visibles et les personnes handicapées. Les vraies victimes, ce seront celles-là.

Durant la campagne électorale, j'ai participé avec le ministre du Multiculturalisme à une discussion avec l'Association nationale des femmes immigrantes et des femmes de minorités visibles. Il a été question de 600 femmes qui avaient perdu leur emploi à Toronto. Le ministre a déclaré à ces femmes que les emplois qu'elles occupaient avaient été sacrifiés pour en créer de meilleurs. Il leur a dit que le gouvernement estimait qu'elles méritaient mieux que des emplois au salaire minimum. Allez donc dire cela à des femmes qui voudraient bien servir de la dinde à Noël.

Après cette rencontre, le ministre a-t-il tenté de savoir ce qui arrivait à ces femmes? S'est-il entretenu avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de ce qui pourrait être fait pour elles? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) n'a pas cessé de nous répéter cette semaine que le gouvernement ne prenait aucune initiative pour venir en aide aux travailleurs déplacés. Il prend simplement une attitude attentiste.

Pour être valable, un programme d'adaptation doit aller au devant du changement. Les employeurs et les milieux d'affaires doivent y participer pour que le gouvernement puisse aider les gens à s'adapter. Pourquoi attendre qu'ils soient au chômage pour leur donner la formation dont ils ont besoin? C'est cette nouvelle optique qui doit s'imposer.

Il y va de valeurs communes à la grande majorité des Canadiens. Ces valeurs transcendent les différences entre les parties et entre les régions. Le premier ministre a donné aux Canadiens l'assurance que ces valeurs n'étaient pas menacées par l'Accord commercial. La population canadienne a cru le premier ministre.

Ce sont des valeurs que chérit mon parti, c'est pourquoi nous avons formulé des amendements visant à réconcilier les vues de ceux qui ont voté en faveur de l'Accord et de ceux qui ont voté contre. Nous avons voulu protéger les libertés fondamentales d'une nation souveraine. On nous a empêché de présenter ces amendements. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de confirmer par écrit les promesses qu'il a faites aux Canadiens au cours de la campagne électorale? Il n'y a qu'une réponse possible.

La population canadienne sait qu'au fil des ans, les gouvernements libéraux ont saisi toutes les occasions pour étendre les rapports commerciaux du Canada à tous les coins de la planète. Notre parti est toujours partisan de cette façon de faire. Nous ne voulons pas nous limiter à nos frontières, nous voulons examiner des plans audacieux et originaux d'ouverture à de nouveaux marchés dont les grands marchés du Mexique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et bien d'autres. Nous devrions pouvoir le faire sans mettre en péril les programmes de développement et les programmes sociaux qui enrichissent la vie des Canadiens.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a donné aux Canadiens l'assurance que les programmes sociaux n'étaient pas menacés. Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté un amendement qui visait à confirmer ces assurances par écrit? Qu'y a-t-il de si dangereux dans un amendement où on déclarerait que rien dans l'Accord ne doit être interprété de manière à empêcher le maintien des programmes sociaux canadiens actuels ou la création de programmes? N'est-ce pas exactement ce que le premier ministre a dit?

[*Français*]

Si l'Accord ne remet pas en cause notre droit souverain de créer de nouveaux programmes sociaux pour répondre par exemple aux besoins de nos personnes âgées de plus en plus nombreuses ou pour mettre sur pied un programme universel de garderie, si telle est notre décision, rien ne nous empêche de l'indiquer clairement dans l'Accord.

[*Traduction*]

Le premier ministre a assuré aux Canadiens que l'Accord ne diminuerait en rien notre pouvoir de légiférer et de mettre en oeuvre des mesures de protection de l'environnement. Si c'est bien le cas, le gouvernement ne devrait absolument pas craindre des amendements qui concrétiseraient explicitement ces assurances. Il a cependant refusé de nous permettre de présenter l'amendement «dangereux» selon lequel rien dans l'Accord ne s'applique aux programmes et aux politiques actuels et futurs portant sur l'environnement, la réduction de la pollution et la conservation des terres, des ressources et de l'eau. N'est-ce pas là un amendement dangereux? Il nous est impossible de le présenter à la Chambre de crainte qu'il ne compromette l'Accord de libre-échange.

Le premier ministre a assuré aux Canadiens que les programmes de développement régional ne seraient pas touchés par les négociations à venir. On constate pourtant, à la lecture de l'Accord, que seuls deux programmes de développement régional sont exemptés et ne peuvent faire l'objet de droits compensateurs.

Nous sommes préoccupés au sujet de tous les programmes de développement régional. C'est pourquoi nous avons présenté un amendement prévoyant que rien dans l'Accord ne toucherait aux pouvoirs du Canada dans les domaines suivants, mais je n'en citerai qu'un seul, celui du développement économique équitable de toutes les régions du Canada. Quelles difficultés cet amendement pose-t-il s'il est vrai que l'Accord ne peut pas nuire à nos programmes de développement régional?

Le premier ministre a assuré aux Canadiens qu'il y aura des programmes de reclassement et de recyclage suffisants pour compenser les effets négatifs de l'Accord sur l'emploi. Pourtant le gouvernement a refusé les amendements qui auraient garanti qu'aucune interprétation future de l'Accord n'aurait réduit les pouvoirs du Canada.

Nous avions d'autres amendements destinés à protéger explicitement nos eaux, à nous permettre de surveiller la mise en oeuvre des programmes de reclassement et à sauvegarder la souveraineté du Canada. Nous avions des amendements dans tous ces domaines, destinés non à modifier l'Accord, mais simplement à mettre par écrit les promesses du premier ministre.

Je voterai contre le projet de loi parce que je crois qu'il comporte trois lacunes fondamentales. D'abord, il ne garantit pas le libre-échange, il ne garantit pas notre accès au marché américain, ne nous exempte pas des lois protectionnistes américaines et n'établit pas un mécanisme obligatoire de règlement des différends. Deuxièmement, l'Accord ne précise pas la définition des subventions. Un joueur de hockey peut accepter que son contrat dépende de négociations futures, mais nous ne pouvons accepter une telle situation quand c'est l'avenir de notre pays qui est en jeu. Troisièmement, ce n'est pas un accord de libre-échange si nous devons céder d'avance nos principaux atouts pour pouvoir négocier au cours des cinq à sept prochaines années. Qu'est-ce qu'il nous restera à offrir dans ces négociations? Que nous reste-t-il à négocier? Nous avons cédé le contrôle sur l'exploitation de notre énergie et sur la fixation du prix de celle-ci, le contrôle sur les investissements au Canada et le contrôle sur nos institutions financières.

J'ai lu cet accord et j'en ai parlé tout au long de la campagne électorale, et je n'ai pas cessé de penser à Kenny Rogers. J'aurais bien voulu qu'il soit au côté de Simon Reisman ou du premier ministre lorsque cet accord a été signé. Kenny chante en effet: «Il faut savoir quand se battre et quand battre en retraite, quand il faut s'en aller et quand il faut rester.» M. Reisman a su quand s'en aller, mais le premier ministre l'a renvoyé brader un autre morceau de notre pays.

Il est particulièrement regrettable que nous ayons perdu le contrôle des investissements, je crois, car cela revient à vendre nos petites entreprises aux enchères et pas nécessairement au plus offrant. C'est un privilège de pouvoir investir dans les richesses et le vaste potentiel du Canada, un privilège qui devrait s'accompagner de possibilités économiques et non signifier une mainmise sur le Canada.

La circonscription que je représente est touchée par toutes ces questions. C'est une mosaïque de tout ce que signifie la vie urbaine au Canada. Je représente des gens très riches, des Canadiens à revenu moyen et des familles à faible revenu qui ont du mal à joindre les deux bouts, de même que des milliers de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. On y trouve beaucoup de familles monoparentales vivant de l'assistance publique.

Je connais l'insuffisance des programmes sociaux et de formation à répondre aux besoins de ces familles qui veulent vivre dans la dignité et l'espoir.

[*Français*]

Ma circonscription est l'une de celles qui compte le plus de personnes âgées au pays. Je n'ai pas cherché, lors de cette élection, à les effrayer, mais j'ai été là pour les entendre exposer leurs craintes au sujet de leurs pensions, des soins de santé et des programmes futurs de logement et de soins à domicile.

• (2330)

[*Traduction*]

Il y a beaucoup de fonctionnaires dans ma circonscription, des gens qui administrent avec compétence, impartialité et professionnalisme les programmes mis sur pied par le gouvernement, à la grandeur du pays souvent. Ma circonscription comprend des membres des nombreuses et riches cultures qui forment le Canada.

Nous avons dans Ottawa-Ouest l'un des tissus urbains les plus denses d'Amérique du Nord, mais la circonscription est aussi bornée au Nord par la rivière des Outaouais, avec ses sites historiques et ses magnifiques parcs et forêts, et elle englobe la Ferme expérimentale, de renommée internationale.

Nous sommes appelés tous les jours à réfléchir sur la nécessité de protéger notre environnement.

Le milieu des affaires de ma circonscription est riche et varié, allant de la très petite entreprise à celle qui emploie des centaines de travailleurs. Selon les saisons, on produit de tout dans Ottawa-Ouest, des bâtons de berger sculptés au matériel perfectionné destiné à la recherche spatiale.

Je ne peux pas parler au nom des agriculteurs, ni des pêcheurs, ni des mineurs, ni des travailleurs forestiers de ce pays, mais je peux écouter les représentants de ces gens-là lorsqu'ils vont défendre leurs intérêts, comme j'aurais espéré que le premier ministre et les membres de son gouvernement le fassent.

Ce n'a pas été ici une partie de poker, madame la Présidente, ni une mainmise industrielle, ni un exercice de pure concurrence entre les forces du marché, où le plus fort l'emporte et c'est tant pis pour le plus faible; on a vu à l'oeuvre un processus démocratique, un processus qui implique non seulement les élus, mais encore les voeux de la population et la façon dont on peut en tenir compte au mieux dans les décisions que nous allons prendre ici. Ce processus ne commence pas quand on a 57 ou 43 p. 100 des suffrages. Il commence par le désir d'écouter tous les citoyens du pays, de faire la synthèse de ce qu'ils disent et d'en tenir compte dans les lois que nous adoptons.

Durant la campagne, le premier ministre a donné aux Canadiens des assurances verbales et il refuse maintenant de les mettre par écrit parce qu'il sait que son siège social à Washington ne les appuiera pas.

J'espérais que nous ne viendrions pas ici seulement pour voir le gouvernement imposer ce projet de loi sans tenir compte des inquiétudes légitimes et faciles à apaiser de beaucoup de gens qui ne l'appuient pas. Il a peut-être le pouvoir, mais ça ne lui donne pas le droit d'agir ainsi.

Les gens ont choisi, certes, mais ils ont aussi parlé. Peu importe s'ils ont voté pour ceux qui sont de ce côté-là ou pour ceux qui sont de ce côté-ci de la Chambre, ils nous ont tous parlé. Ils nous ont parlé de leur amour pour un pays différent des autres, plus juste, plus compatissant et plus tolérant et ils ne veulent pas le perdre, peu importe comment ils ont voté.

Nous, de la Chambre, n'avons pas réussi, au cours des 11 derniers jours, à tenir compte de ces profondes inquiétudes. Nous avons manqué une occasion historique unique que nous aurions pu saisir si peu de temps après la campagne électorale.

L'Accord ne serait toujours pas bon pour le pays, selon moi et selon mon parti, mais il serait moins mauvais, et je regrette que nous ayons manqué cette occasion.

Des voix: Bravo!

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, je suis heureux de parler brièvement du libre-échange à la Chambre. A l'occasion de mon premier discours de cette législature, je voudrais remercier les gens de Niagara Falls de m'avoir choisi comme représentant pour un second mandat.

Je pense qu'aucune des circonscription représentée au Parlement n'est aussi connue que celle de Niagara Falls.

J'ai eu l'occasion de visiter la Russie avec le secrétaire d'état aux Affaires extérieures (M. Clark) et durant ce voyage un fonctionnaire de Leningrad, en apprenant que j'étais de Niagara Falls m'a dit, par l'intermédiaire d'un traducteur—et pour une fois, rien n'a été perdu dans la traduction—que même si Niagara Falls était située au milieu du continent, elle était connue partout dans le monde.

Je suis très fier de représenter la circonscription de Niagara Falls, qui comprend la ville de Niagara Falls, où je suis né, ainsi que la ville de Niagara-on-the-Lake.

Cette dernière ville a le seul lord-maire au Canada. Elle a été la première capitale du Haut Canada et, malgré tout le respect que j'ai pour la Chambre de commerce d'Ottawa, il y en a qui disent qu'elle aurait du être la capitale du Canada.

Je veux remercier les 17 000 électeurs qui m'ont redonné mon siège à la Chambre. Je remercie aussi . . .

Une voix: C'est un vrai mandat.

M. Nicholson: Oui, c'est un vrai mandat. Je remercie les viticulteurs qui m'ont réélu, les producteurs de pêches, les producteurs de griottes. Je remercie tous les membres de la communauté agricole qui m'ont réélu avec une majorité écrasante. En fait, je remercie les agriculteurs le au nom de tous les progresistes conservateurs de cette région.

Je vois la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin) à la Chambre. Elle aussi a reçu l'appui de tous ces producteurs agricoles qui, encore une fois, ont été fidèles au parti qui a été si bon pour eux.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Madame la Présidente, Niagara Falls est une circonscription qui compte environ deux fois plus de personnes âgées que la moyenne canadienne, et je remercie ces personnes de m'avoir choisi pour les représenter à la Chambre des communes. Elles n'ont pas écouté ceux qui leur disaient qu'elles perdraient leurs pensions et que l'assurance-maladie disparaîtrait. Je les remercie de ne pas avoir cru ce genre de remarques et de m'avoir fait confiance.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Je veux aussi remercier les travailleurs et travailleuses de Niagara Falls, les syndiqués, ces personnes que j'ai vu à la sortie des usines et qui m'ont chuchoté en passant qu'elles n'écoutaient pas les dirigeants syndicaux et qu'elles voteraient pour les conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Je peux dire aux membres du Nouveau parti démocratique, qui prétendent représenter les gens ordinaires, qu'ils ont perdu le vote des gens ordinaires à Niagara Falls également. Si vous voulez voir les députés qui représentent les gens ordinaires d'un bout à l'autre du Canada, ils sont assis autour de moi à la Chambre, du côté du parti ministériel, et je suis fier d'être parmi eux.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Madame la présidente, le peuple a parlé. La victoire du Parti progressiste conservateur a été éclatante.

Depuis la soirée des élections, les libéraux ont cité toutes sortes d'articles pour souligner les progrès qu'ils avaient réalisés et faire remarquer qu'ils étaient passé de 38 à quelque chose comme 82 sièges.

Tout ce que je puis dire, c'est que, s'ils sont heureux des résultats qu'ils ont obtenus, nous le sommes aussi.

Une voix: Cela ressemble à un succès néo-démocrate: une victoire morale. Une victoire morale après une campagne immorale.

M. Nicholson: Oui, une victoire morale. Je m'adresse aux Canadiens: si vous voulez voir une victoire morale, songez au succès de la députée de Lincoln (M^me^ Martin). Le soir des élections, elle a remporté une victoire très morale et elle devrait en être très fière.

Madame la Présidente, nous savons tous que la campagne électorale a été très dure. Tous ceux qui y ont participé savent que les opposants au Parti progressiste conservateur et à l'Accord de libre-échange ont eu recours à toutes les tactiques à leur disposition pour nous battre. Mais ça n'a pas marché, ce qui en dit long, d'après moi, sur la qualité de la démocratie canadienne. Une fois que tout a été dit et fait, ce n'est pas le *Toronto Star* qui a choisi le prochain gouvernement du Canada. Cette décision appartenait au peuple canadien.

Pour ceux qui aiment analyser ce genre de choses, permettez-moi de vous expliquer où l'opposition a fait fausse route. Je suis bien certain qu'ils ne vont pas suivre le conseil d'un progressiste conservateur mais je vais le leur donner quand même parce que c'est la vérité.

• (2340)

J'admets qu'il y a un moment au cours des élections où ils avaient fait peur à beaucoup de gens. Ils ont perdu la partie lorsqu'ils rajoutent chaque jour des détails de plus en plus extravagants. Cela m'a donné des arguments ainsi qu'à tous les autres candidats conservateurs. Au bout d'un moment de cette tactique, les gens ont commencé à dire que c'était impossible, qu'ils ne croyaient pas le chef de l'opposition (M. Turner) et rejetaient les tactiques alarmistes du NPD. Au cours des deux dernières semaines, l'appui acquis au cours de la campagne par le premier ministre (M. Mulroney) est revenu là où était sa place, au Parti progressiste conservateur. Lorsque l'opposition tiendra ses congrès d'orientation, elle devrait y penser. Ils n'ont pas pu faire assez peur aux gens pour qu'ils rejettent un accord qui est très avantageux pour eux.

La méthode a toujours été la même. Ils ont adopté une nouvelle tactique alarmiste en disant que cela ne figurait pas dans l'Accord et en demandant qu'on leur montre où c'était indiqué dans l'Accord. Je me rappelle que, la dernière semaine de la campagne, un article est paru dans un quotidien canadien très connu annonçant que les locations étaient menacées. Celles-ci ne sont protégées nulle part dans l'Accord de libre-échange, donc cet accord doit les menacer. C'était l'argument mais ce n'était manifestement pas le cas. Nous pourrions dire qu'il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui garantisse que Noël est le 25 décembre, donc cela doit être menacé aussi. On peut dire, je pense, qu'il n'y a rien dans cet accord qui dise que le Parti libéral gagnera jamais une autre élection fédérale, par conséquent ils sont condamnés à perdre les élections.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est probablement vrai.

M. Nicholson: Le député est sur la scène politique depuis plus longtemps que moi, je vais donc m'en remettre à son opinion.

Puis, après avoir épuisé toutes ces tactiques, ils vont prétendre que nous devons aller à Washington pour obtenir des assurances que nos programmes sociaux, etc., ne seront pas touchés. J'aurais pour ma part honte d'aller quémander des garanties semblables à Washington ou ailleurs. Un pays souverain comme le Canada n'a pas besoin de faire cela.

Les élections ont fait ressortir des différences fondamentales entre notre perception du pays et celle qu'en a l'opposition. Juste avant les élections, l'ex-député de St. Catharines, Joe Reid, qui a lui-même servi habilement son pays, en tant de guerre comme en tant de paix, pendant les années où il a siégé à la Chambre, m'a invité à prendre part à un débat dans son ancienne circonscription. Le sujet de ce débat était le libre-échange. Un dirigeant syndical de la région agissait comme président. Au moment où nous avons abordé la question du Pacte de l'automobile, celui-ci a fait remarquer que si les trois grands producteurs d'automobile avaient implanté leurs usines à Windsor, c'était d'abord et avant tout en raison de la menace de barrières tarifaires inhérentes au Pacte de l'automobile.

Le Pacte de l'automobile impose certaines exigences quant au nombre minimal de voitures devant être produites au Canada. Ce qui n'a cependant pas été dit dans ce débat, c'est que le nombre d'automobiles produites au Canada dépasse de beaucoup ces exigences minimales. En fait, près de 30 p. 100 de toute la production automobile nord-américaine se fait actuellement au Canada. Cependant, le NPD est convaincu, comme en font foi, dans ce cas-ci, les propos du dirigeant syndical en question, que seules les barrières tarifaires obligent ces entreprises américaines à produire au Canada. C'est absolument faux. Ce serait là une très mauvaise raison pour commencer à implanter des usines. Les usines doivent être implantées là où il est logique d'en implanter.

Le NPD a tendance à sous-estimer notre capacité de production et notre capacité de livrer concurrence. J'ai dit alors et je le répète que si ces usines sont implantées au Canada—je parle ici pour la région que je connais, c'est-à-dire la péninsule du Niagara—c'est qu'il est logique qu'elles y soient implantées, parce que nous avons de l'électricité à un prix raisonnable, nous sommes bien situés sur le marché nord-américain, nous avons une main-d'oeuvre spécialisée et nous fabriquons un produit remarquable. Pourtant, les députés d'en face se gardent bien d'en faire mention dans le présent débat. Tout ce sur quoi ils insistent, c'est que dans certains États américains, le salaire minimum est de 4 $, et même de 3 $ ou 2 $. Je suppose que dans certains États américains, les travailleurs acceptent de travailler pour rien.

Ce genre d'argument fait fi de la réalité. Je vais vous citer des faits, parce que je sais que vous n'en avez pas entendu très souvent en ce qui a trait à la production d'automobiles et de pièces. Il est moins cher de construire des automobiles au Canada que de les construire dans les États des Grands Lacs. Il est considérablement moins cher de les construire au Canada que de les construire dans le sud des États-Unis. Vous n'avez pas entendu cela ce soir. Les députés d'en face continuent à sous-estimer notre capacité de livrer concurrence. Les libéraux voudraient nous faire croire que nous ne pouvons livrer concurrence à des gens auxquels nous nous mesurons avantageusement depuis 200 ans. Ce n'est tout simplement pas ainsi que ça fonctionne.

Laissez-moi vous parler maintenant de certaines de ces méchantes entreprises américaines. J'ai entendu certains députés néo-démocrates nous dire comment certaines sociétés américaines étaient méchantes à notre égard. Je leur dirai ce que j'ai déjà dit au chef du NPD. Si vous ne voulez pas d'investissements étrangers dans votre circonscription, envoyez-les à Niagara Falls. Ils seront les bienvenus dans la péninsule du Niagara. Je sais que les néo-démocrates sont des gens de principe. Il faudrait donc dire à ces sociétés la vérité; si vous n'en voulez pas, envoyez-les dans la péninsule du Niagara. Nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouvelles industries, car c'est une excellente région où s'installer.

Récemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu dans ma circonscription, à Thorold plus précisément, où nous avons visité ensemble une usine de pièces d'automobiles. A cause de toutes les déclarations qui ont été faites par les libéraux et le NPD concernant notre capacité concurrentielle, j'ai demandé

aux gestionnaires de cette entreprise s'ils croyaient que les pièces qu'ils fabriquent ici peuvent concurrencer les pièces fabriquées aux États-Unis. Nous pouvons concurrencer non seulement les usines américaines, mais aussi celles du monde entier, a-t-il répondu. N'écoutez pas toutes les idioties qu'on vous sert sur notre incapacité de soutenir la concurrence mondiale. Et pourtant, ce conseil est complètement écarté par les libéraux ici présents ce soir. Ni les usines canadiennes ni les produits canadiens ne sont de catégorie inférieure,

Quoi qu'il en soit, ce débat nous a tracé la voie pour les quatre prochaines années parlementaires. Le Parti progressiste conservateur parle du futur et de ce que nous pouvons faire. Les députés de l'opposition nous avertissent que, pour les quatre prochaines années, leur tâche sera de faire ressortir tous les aspects négatifs de l'Accord de libre-échange. Si étroit et mesquin que cela puisse paraître, c'est là leur mission. C'est ce qu'ils ont l'intention de faire.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Della Noce: Allez vous faire tondre. Voulez-vous mon peigne?

M. Nunziata: Dans l'esprit de Noël . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: C'est presque la veille de Noël et je me demandais si vous pouviez demander au député, dans l'esprit de Noël, d'être un peu moins partisan qu'il l'a été.

• (2350)

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le député prêtera attention aux propos de son collègue.

M. Nicholson: Je disais, monsieur le Président, que les députés de l'opposition avaient dévoilé leurs intentions pour les quatre prochaines années, c'est-à-dire qu'ils vont se concentrer sur les moindres aspects négatifs de l'Accord de libre-échange, aussi minimes soient-ils. Voilà sans doute pourquoi ils sont là-bas et nous ici.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Grand bien leur fasse si c'est ce qu'ils souhaitent. Qu'ils y aillent pendant quatre ans. On ne saurait toutefois qualifier cette méthode de perspicace. Il ne s'agit pas de courage non plus. Si les nouveaux venus veulent savoir ce qu'est le courage et la perspicacité, qu'ils prêtent l'oreille aux discours du premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: C'est sur cette note, monsieur le Président, que je vais terminer . . .

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Auparavant, je remercie très sincèrement toutes les personnes qui sont venues du lointain Yukon pour m'entendre parler. J'en suis très touché.

Je voudrais enfin clore mes propos en citant les paroles d'un éminent premier ministre du Canada qui s'exprimait en ces termes . . .

M. Nunziata: Pierre Trudeau?

M. Nicholson: . . . le 16 mars 1987, sur l'Accord de libre-échange: «On est en train d'ériger quelque chose de grandiose. La Chambre se penche actuellement sur l'avenir du Canada. Elle fait un acte de foi dans le Canada. On dit souvent que les jeunes ont des visions et les vieux, des rêves. Ce jour appartient au Canada. Il est fait à la fois de visions et de rêves merveilleux. Voici un engagement envers l'avenir du Canada, un engagement envers les jeunes, envers notre unité et notre intégrité en tant que pays.»

Je suis parfaitement d'accord là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, dans l'esprit de Noël, je me réjouis de prendre la parole sur le sujet dont la Chambre est saisie, soit l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Auparavant, je tiens à remercier les citoyens de Surrey-Nord qui m'ont accordé leur appui et leur confiance. Surrey-Nord est l'une des quatre nouvelles circonscriptions de la Colombie-Britannique. Elle est formée de secteurs qui faisaient autrefois partie de deux circonscriptions appartenant aux conservateurs. C'est une localité typique de banlieue. Les familles monoparentales y sont proportionnellement plus nombreuses que dans toute autre région du sud de la province. Le revenu moyen y est aussi plus faible. Elle comporte une importante collectivité ethnique composée surtout d'Indo-Canadiens. Cette circonscription a fait des progrès vertigineux depuis cinq ans.

Au cours de cette période, près de 60 p. 100 de la croissance enregistrée dans le sud de la Colombie-Britannique s'est réalisée à Surrey. Autrefois, le milieu se composait surtout de propriétaires. Aujourd'hui, au nord de la 104e rue, 44 p. 100 des gens sont locataires. Entre le secteur de Newton et la 104 e avenue, 40 p. 100 des gens sont des locataires. Cela comprend les vieux quartiers de Newton, de Walley, de South Westminister, de Bridgeview, de Johnson Heights, de Fleetwood, de Pinehead et de Port Kels. Il y a des industries, mais c'est fondamentalent une communauté résidentielle. Elle est très caractéristique des banlieues canadiennes.

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que cette communauté m'a élu parce que les gens qui en font partie sont diamétralement opposés à cet accord commercial.

Des voix: Bravo!

M. Karpoff: Les gens de cette communauté sont menacés par cet accord commercial. Ils ne sont pas de grandes sociétés multinationales. Ils ne siègent pas au conseil d'administration de telles sociétés. Ils n'en sont pas propriétaires. L'industrie locale se compose principalement de scieries et de petites usines de fabrication. Ces gens ont peur de cet accord commercial.

Quelqu'un a dit que les consommateurs ne souffriront pas de cet accord. Je voudrais seulement lire aux députés des extraits d'une lettre que j'ai reçue au cours des quatre derniers jours et qui émane d'une société de ma circonscription, Western Cablevision. Cette société compte 111 000 abonnés, non seulement à Surrey mais à Langley, Clearbook et Abbotsford. Elle couvre aussi les secteurs de Fraser Valley-Ouest et de Fraser Valley-Est. Je n'ai pas entendu les députés de ces circonscriptions soulever cette question à la Chambre.

L'Accord de libre-échange va faire augmenter le coût de l'abonnement pour ces abonnés. Il va augmenter parce que cet accord tient à ce qu'on indemnise les réseaux de radiodiffusion américains pour les signaux distincts. Ce qui est si bizarre dans toute cette histoire et que nous, en Colombie-Britannique, commençons à comprendre, c'est que les conservateurs ont établi une définition des signaux distincts et l'ont fait figurer dans l'accord commercial. Cela signifie que Toronto n'est pas obligé de payer, ni Montréal, ni aucune des régions de l'est, uniquement les habitants de Colombie-Britannique.

Dix-neuf néo-démocrates ont été élus en Colombie-Britannique parce que, entre autres, c'est l'une des choses principales dans cet accord commercial. Cela aura des répercussions néfastes sur cette province. Tous les avantages iront à l'Ontario et au Québec.

Je voudrais parler d'une partie fondamentale de l'Accord commercial. Il va réduire notre capacité de participer à la direction de notre économie. Nous ne pourrons plus ni diriger ni influencer les investissements étrangers, ni décider ce qui va se passer dans notre pays en ce qui concerne les décisions économiques. Ces décisions seront prises dans les salles de conseil américaines et non pas au Canada.

Il faut commencer à songer à certains éléments fondamentaux, comme la création d'emplois et les industries au Canada. Je veux communiquer aux députés certaines statistiques relatives aux emplois créés au cours des dernières années. Entre 1978 et 1985, on a enregistré une hausse nette de 872 300 emplois au Canada. Les entreprises appartenant à des Canadiens ont créé 849 000 de ces emplois, tandis qu'on a observé chez les entreprises américaines une perte de 8 900 emplois, et chez les entreprises étrangères, une baisse de 14 400 emplois.

Revenons sur ces statistiques. Les sociétés canadiennes ont créé 849 000 emplois. Les entreprises américaines ont accusé une baisse de 8 900 emplois, et les compagnies étrangères, une baisse de 14 400 emplois.

• (2400)

C'est là un autre changement fondamental qu'entraînera l'Accord de libre-échange. Nous ne serons plus en mesure de contrôler les capitaux qu'utiliseront les sociétés étrangères pour prendre contrôle de nos entreprises et les fermer comme elles l'ont fait par le passé.

Quand on parle de création d'emplois, il est également intéressant de comparer la situation des petites entreprises à celle des grandes sociétés. Les petites entreprises, c'est-à-dire celles qui ont moins de 19 employés, ont créé 99 p. 100 des 845 000 nouveaux emplois. Au cours de cette période, les grandes entreprises, de plus de 100 employés, ont accusé une baisse de 50 000 emplois. L'Accord de libre-échange sera avantageux pour les grandes entreprises, et particulièrement pour les multinationales américaines, et sera catastrophique pour les petites entreprises canadiennes indépendantes.

Le gouvernement conservateur, tout en se montrant arrogant, n'a rien fait pour aider les travailleurs qui devront se déplacer à cause de l'Accord commercial. Il a simplement annoncé la création d'un comité d'éminents citoyens chargé de faire des recommandations sur les programmes d'ajustement. Toutefois, ce comité d'éminents citoyens n'aura pas été à la hauteur de sa réputation, puisqu'il n'a rien fait.

Les travailleurs les plus susceptibles d'être déplacés sont les travailleurs âgés. Si l'on se souvient du repli qu'a connu l'économie au début des années 1980, on se souviendra que les travailleurs âgés n'ont jamais pu retourner sur le marché du travail. Il n'y avait pas de programmes d'ajustement pour eux.

De plus, les femmes avec des familles seront incapables de se recycler, de retourner aux études ou de déménager. Si elles perdent l'emploi qu'elles occupent à North Surrey, elles ne peuvent pas déménager toute leur famille à Courtenay pour entreprendre un nouveau travail.

Le gouvernement a déclaré qu'il allait appuyer les programmes de création d'emplois. Or, les faits montrent le contraire, puisque le budget consacré au programme de Planification de l'emploi depuis 1984 est passé de 2,2 millards de dollars à 1,7 milliard de dollars. Depuis qu'il a été élu, le gouvernement a procédé à des compressions d'environ 500 millions de dollars qui, en

termes réels, constituent une perte de près de 1 milliard de dollars. Pourtant, il affirme toujours vouloir offrir des programmes d'ajustement.

Il faut également se pencher sur l'un des problèmes cachés que pose cet accord commercial. Le gouvernement canadien sera soumis à d'énormes pressions le poussant à parvenir à la parité de change entre les dollars canadien et américain. Cela a déjà commencé. L'Association des manufacturiers canadiens—un groupe qui n'est pas connu pour sa sympathie à l'égard du NPD—a effectué une enquête auprès des fabricants au sujet de la concurrence à laquelle ils devront faire face en fonction du taux de change entre les dollars canadien et américain. Avec un dollar canadien à 80c., 31 p. 100 des manufacturiers ont déclaré qu'ils seraient désavantagés sur le plan de la compétitivité. A 82c., la proportion est passée à 36 p. 100 et à 85c., elle s'est établie à 67 p. 100.

M. McCain, de la société McCain Foods, au Nouveau-Brunswick, en sait quelque chose. Il a déclaré que tous ceux qui sont en faveur du libre-échange avec les États-Unis s'en félicitent peut-être maintenant, alors que le dollar est à 80c., mais qu'ils devront fermer leurs portes lorsque le dollar sera à 82 ou 83c. Il a également précisé qu'en étant propriétaire d'une grosse société multinationale, il pouvait aller placer son argent ailleurs, et il a commencé déjà à le faire. Cependant, il a ajouté que malheureusement, ses travailleurs et ses fournisseurs agricoles ne pouvaient eux aller s'établir ailleurs.

A la suite de la conclusion de cet accord commercial, le gouvernement ne pourra plus participer à l'établissement des orientations économiques du pays. On entend beaucoup parler de la vigueur de l'économie japonaise. Or, le gouvernement joue un rôle important dans la prise des décisions économiques au Japon. En fait, c'est lui qui dit à l'industrie où elle doit investir et qui lui indique les projets de développement qu'elle doit entreprendre. Il lui précise comment elle pourra être compétitive sur le plan national et international.

J'ai eu l'occasion de vivre au Japon à deux reprises. En 1980, le gouvernement japonais a craint que les sociétés informatiques américaines et allemandes ne prennent le dessus. Il a annoncé qu'il allait consacrer 865 millions de dollars à l'industrie en question et il a invité les entreprises concernées à investir la même somme pour mettre au point en cinq ans un ordinateur 10 000 fois plus puissant que les ordinateurs existants. C'est ainsi que les ordinateurs personnels ont vu le jour. C'est le gouvernement et non le secteur privé qui a pris l'initiative et établi les orientations à suivre.

Cet accord commercial favorisera les investissements partout où les bénéfices sont les plus élevés. Les entreprises commerciales ne se soucient guère des coûts sociaux qu'entraînent leurs décisions. Elles n'assument pas de responsabilités sociales. Peu leur importe ce qui arrive aux travailleurs, à leur famille ou à la communauté. Une compagnie qui pourrait faire 2 cents de plus de bénéfices aux États-Unis déménagera sans hésiter. Que tout une localité ou tout un pays en souffre lui importe peu.

Nous avons entendu parler des répercussions de cet accord commercial sur les services sociaux et sur les régimes de soins médicaux. J'ai déjà administré des services sociaux et de santé naguère. J'ai agi à titre d'expert-conseil dans ce domaine au cours des dernières années, et je suis bien placé pour affirmer que celui qui prétend que l'Accord de libre-échange n'aura aucune répercussion dans ce domaine ne dit tout simplement pas la vérité.

Voici ce qu'a affirmé, au *Globe and Mail*, Marshal Cohen, président de la Compagnie Molson, ex-président des entreprises Olympia et York et ex-sous-ministre des Finances:

> ... il va de soi que l'Accord de libre-échange influera sur nos programmes sociaux, qu'il forcera le gouvernement à pratiquer des compressions sur ce chapitre, voire à en laisser tomber quelques-uns.

Voilà ce qu'en pensent des gens qui connaissent bien cette question.

Le libre-échange met en danger nos services sociaux et nos programmes de soins médicaux pour trois raisons. Premièrement, les sociétés américaines contesteront la validité des programmes qui ne sont pas des subventions légitimes. Il nous restera à définir la notion de subvention au cours des cinq à sept prochaines années. Les Américains ont déjà déclaré qu'ils voulaient que nos programmes de développement régional, nos programmes sociaux, l'assurance-chômage et le régime de soins médicaux soient considérés comme des subventions. Mais le gouvernement nous demande de lui faire confiance en nous disant que ces programmes n'étaient pas compris dans les négociations et qu'il n'est pas question d'y renoncer.

M. Turner (Halton—Peel): C'est vrai.

M. Karpoff: Le gouvernement nous a dit qu'il pousuivait deux objectifs lorsqu'il a négocié l'Accord de libre-échange. Il voulait nous garantir l'accès au marché américain ...

Une voix: Nous l'avons fait.

M. Karpoff: Vous l'avez fait, mais en demeurant toujours assujettis aux droits compensateurs actuels et futurs des Américains.

Deuxièmement, le gouvernement voulait établir un tribunal d'arbitrage des différends commerciaux. Il n'a pas réussi.

Une voix: Nous l'avons obtenu.

M. Karpoff: Comment le gouvernement peut-il s'imaginer que les Canadiens le croiront alors qu'il leur a déjà demandé de lui faire confiance à propos des subventions? Je pense qu'il sait à quoi s'en tenir.

Une voix: Vous n'êtes qu'un moulin à paroles!

• (2410)

M. Karpoff: Moulin à paroles, peut-être, mais la vérité vaut mieux que les mensonges.

Les entreprises canadiennes exercent également des pressions pour réduire les programmes sociaux et les soins médicaux. Je voudrais parler aux députés de ce qu'a fait la Chambre de commerce, cette grande amie des socialistes. Dans une lettre adressée durant la campagne électorale au chef du NPD (M. Broadbent) au sujet des programmes sociaux et de développement régional, elle a dit que l'Accord ne toucherait pas les programmes existants et qu'elle n'avait absolument aucune crainte à cet égard. Elle l'a dit et répété à maintes reprises.

Que s'est-il passé une semaine après les élections? La Chambre de commerce a dit qu'il fallait établir une commission pour examiner le coût trop élevé de nos programmes sociaux et a demandé au gouvernement de réduire les crédits affectés à ces programmes, afin de faire baisser la dette nationale.

L'Association des manufacturiers canadiens a dit la même chose. Elle a soutenu que les fabricants canadiens auraient à livrer de dures batailles contre des concurrents étrangers qui paient des salaires moins élevés et n'ont pas à verser des primes d'assurance-chômage. Pendant la campagne électorale, les sociétés canadiennes disaient qu'elles n'exerceraient aucune pression sur le gouvernement pour qu'il réduise les crédits affectés aux programmes sociaux. Une semaine après les élections, elles exigeaient la réduction des dépenses sociales pour faire baisser le déficit. Le Nouveau parti démocratique a de meilleures solutions pour réduire le déficit. Il propose, par exemple, de ne pas consacrer 20 milliards de dollars à des sous-marins nucléaires.

M. Dick: Les gens ont pourtant rejeté vos solutions!

M. Karpoff: A Surrey, en Colombie-Britannique, ils acceptent bien des choses.

Le troisième secteur où il y aura une incidence sur les programmes sociaux et les soins de santé est celui de la privatisation. Une des choses que nous commençons à comprendre, en Colombie-Britannique, et tous les Canadiens le comprennent aussi, c'est que l'exemple donné par un premier ministre de droite comme Bill Vander Zalm, à l'avant-garde de la privatisation a été suivi par Grant Devine et sera suivi par bien d'autres conservateurs partout au Canada. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a en effet privatisé l'entretien des routes et d'autres choses comme les services sociaux et les services de santé, dont les hôpitaux psychiatriques.

D'après les articles 1402 et 1403, les sociétés américaines ont le droit de diriger ces services chez nous et elles ont aussi le droit de le faire avec du personnel de chez eux. Ces sociétés vont non seulement venir exploiter nos services à des fins lucratives, mais elles vont aussi faire disparaître des emplois, parce qu'elles vont amener leur propre personnel.

Les conservateurs répètent sans cesse que l'Accord n'a aucune incidence sur les services sociaux. Permettez-moi simplement de vous lire une liste des spécialistes qui peuvent venir chez nous sans visa en bonne et due forme : les comptables, les ingénieurs, les scientifiques, les médecins, les dentistes, les infirmières, les psychologues, les enseignants, les économistes et travailleurs sociaux. Ils prendront les emplois et . . .

M. de Jong: Les avocats ont pu y échapper?

M. Karpoff: Exact. Ils ont pu y échapper. Cet accord de libre-échange, doublé du mouvement de privatisation, va transformer du tout au tout notre système de soins de santé.

J'ai eu l'occasion de parcourir le monde pour examiner les systèmes de soin de santé, et je sais ce qui se passe aux États-Unis. Nous ne voulons rien de semblable au Canada.

Les habitants de Surrey North me disent que je ne serai pas comme l'équipe silencieuse de Colombie-Britannique ou les conservateurs . . .

Des voix: Fini!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La parole est au député de Manicouagan.

M. Karpoff: Merci, monsieur le Président. Je tiens à remercier les Canadiens.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme c'est la veille de Noël, les conservateurs se sentent peut-être un peu plus généreux. J'espérais que le député de Manicouagan (M. Langlois) me donnerait la chance de faire un discours, puisque je n'ai pas pu terminer le premier que j'ai prononcé à la Chambre. Son prédécesseur m'aurait cédé la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Manicouagan à la parole.

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député s'en fasse car je serai très bref afin de lui laisser la chance de parler après moi, demain matin à quatre heures.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'apprécie l'opportunité qui m'est donnée ce soir de m'adresser à la Chambre pour transmettre les opinions des citoyens et des citoyennes de la circonscription de Manicouagan sur l'Entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je voudrais vous dire, monsieur le Président, qu'à l'élection du 21 novembre dernier, la population de la circonscription de Manicouagan a renouvelé un mandat au parti conservateur. En 1984, la circonscription de Manicouagan avait donné une majorité plus que confortable au premier ministre du Canada et cette fois-ci le mandat a été renouvelé tout aussi fort que celui de 1984. La circonscription de Manicouagan, monsieur le Président, s'étend du village de Franquelin, à l'Ouest, jusqu'au village de Blanc-Sablon le long du littoral de la Côte Nord et jusqu'aux localités situées au nord de Kujuuak, le long de la baie d'Ungava.

Manicouagan, monsieur le Président, est une circonscription de grandes distances dont la population est composée de gens travailleurs qui ont contribué, au cours des 35 dernières années, au développement économique du Canada. Leur travail dans les mines de fer, dans la forêt, et dans l'industrie de la pêche a permis de transférer vers les coffres de l'État, au cours des 35 dernières années, des centaines de millions de dollars en impôts sur leurs revenus et sur les profits des entreprises. Ces travailleurs et ces travailleuses n'ont pas eu peur de relever des défis dans le passé . . .

[*Traduction*]

. . . et ils sont prêts maintenant à relever un nouveau défi en se prononçant en faveur du libre-échange.

[*Français*]

Monsieur le Président, trois secteurs industriels de ma circonscription profiteront de l'Accord de libre-échange. Il s'agit des mines, de la pêche et de la forêt.

Le secteur minier, et plus spécifiquement le minerai de fer, a été, depuis 35 ans, le moteur du développement économique de la région ouest de ma circonscription. Chaque année depuis 35 ans, monsieur le Président, des millions de tonnes de minerai de fer produites à Mont Wright, au Québec, à Wabush et à Labrador City au Labrador sont expédiées vers les aciéries américaines et canadiennes. A partir des ports de Sept-Îles, Pointe Noire et Port-Cartier, le minerai de fer du Nouveau-Québec et du Labrador a subi depuis quelques années une forte compétition de la part du minerai du Brésil.

[*Traduction*]

D'une part, l'Accord de libre-échange nous permettra de mieux protéger nos exportations de fer vers les États-Unis. Sans compter que des livraisons massives de ce minerai, des millions de tonnes, partent de Sept-Iles, de Pointe Noire et de Port-Cartier vers les usines sidérurgiques canadiennes de Sidbec, à Tracy, au Québec, et de la Stelco et de la Dofasco à Hamilton, en Ontario.

Nous savons tous que notre industrie sidérurgique écoule des quantités énormes de produits d'acier sur les marchés américains chaque année.

[*Français*]

Nous savons aussi, monsieur le Président, que régulièrement les Américains appliquent sur les produits d'acier qu'ils importent des tarifs spéciaux et des quotas lorsqu'ils sentent que leur propre industrie sidérurgique est menacée. En grande partie, ces mesures visent les produits d'acier originant des pays asiatiques mais, évidemment, ces mesures restrictives frappent aussi les produits d'acier canadien.

L'Accord de libre-échange protégera nos exportations canadiennes d'acier contre ces mesures restrictives et contre les quotas imposés par le gouvernement américain. Les mécanismes prévus dans l'Accord de libre-échange permettront de soustraire nos exportations d'acier des tarifs spéciaux décrétés par le Congrès américain. Ces mesures permettront d'augmenter nos exportations d'acier vers les États-Unis, puisque nos produits seront plus compétitifs. En vendant plus de leurs produits aux États-Unis, nos aciéries canadiennes utiliseront plus de minerai de fer de la Côte-Nord, assurant ainsi des emplois plus stables et plus d'emplois pour les jeunes de ma circonscription.

• (2420)

[*Traduction*]

On l'a déjà dit plus tôt cette semaine, nos exportations de minerai de fer et d'acier à destination des États-Unis ne sont pas menacées par quelques petites usines non syndiquées du sud des États-Unis, mais par de grandes aciéries non syndiquées de Corée, du Japon, de l'Inde et très bientôt, de Chine. C'est de là que vient le danger, pas des États-Unis. Stelco, notre plus grande société sidérurgique et notre plus ancienne, le sait. Dofasco n'a pas hésité à acheter les aciéries d'Algoma à Sault-Sainte-Marie. Ces sociétés n'ont pas peur du libre-échange. Les députés libéraux et néo-démocrates des régions de Hamilton et de Sault-Sainte-Marie devraient le savoir, monsieur le Président.

[*Français*]

Les travailleurs de Havre-St-Pierre ont eux aussi voté massivement pour le libre-échange. Monsieur le Président, ces nord-côtiers savent que le minerai de titane qu'ils extraient du sol québécois au Lac Allard est utilisé dans la fabrication de nombreux produits, dont la peinture et les alliages.

[*Traduction*]

Où se trouve le plus grand marché pour ces produits? Et aussi le plus proche? Au sud de la frontière, monsieur le Président, il est là le marché. Les travailleurs de Hâvre-Saint-Pierre le savent, c'est pourquoi ils nous ont donné un appui massif le 21 novembre.

[*Français*]

Monsieur le Président, les travailleurs de l'industrie de la pâte et les travailleurs de la forêt de ma circonscription ont voté pour le libre-échange. Ils ont vu dans cet Accord des opportunités nouvelles. La pâte fabriquée à Port-Cartier est utilisée dans la fabrication de nombreux produits hygiéniques et dans la fabrication de produits servant à des fins médicales. L'Accord de libre-échange ouvrira toutes grandes les portes du marché américain en faisant disparaître les tarifs sur ces produits. Ces réductions de tarifs, monsieur le Président, rendront ces produits plus compétitifs, permettant de consolider les jobs des travailleurs et des travailleuses de l'usine de Cascades de Port-Cartier, et des travailleurs de la forêt de ma circonscription.

Monsieur le Président, l'industrie de la pêche de ma circonscription, qui est une industrie très importante, profitera aussi de l'Accord de libre-échange. Les pêcheurs, les opérateurs d'usines de transformation, les travailleurs et les travailleuses de ces usines voient des opportunités nouvelles grâce à l'Accord de libre-échange. Ces personnes, monsieur le Président, voient déjà les opportunités d'implanter de nouvelles unités de transformation pour des produits hautement spécialisés dans le domaine de la mise en conserve, de l'emballage à vide et des produits congelés, et ces produits sont prêts à être mis dans les étalages des marchés de détail. J'ai donc pu comprendre toutes les préoccupations des pêcheurs de ma circonscription en entendant les demi-vérités véhiculées par les partis d'opposition au sujet de l'Accord de libre-échange sur l'industrie de la pêche. Mais les pêcheurs ont compris que l'Accord n'est pas une menace pour leur industrie, mais qu'il renforcera plutôt son potentiel de croissance.

Ils savent, monsieur le Président, que leur industrie est de calibre mondial, le Canada étant le plus grand exportateur de poissons et de produits à base de poisson au monde. Ils savent aussi que les États-Unis constituent le marché principal des pêcheries canadiennes, puisque 60 p. 100 de nos exportations sont absorbées par les marchés américains.

L'industrie canadienne de la pêche emploie plus de 120 000 personnes et joue un rôle clé dans les économies des provinces côtières, dans certaines parties du Québec, dans les communautés nordiques et dans les communautés côtières de Manicouagan.

Dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, par exemple, environ la moitié des 1 300 communautés de pêcheurs dépendent exclusivement de l'industrie de la pêche. Dans les Territoires du Nord, les communautés en sont venues à dépendre presque exclusivement de la pêche commerciale. C'est la situation, monsieur le Président, pour le secteur de ma circonscription compris entre Kégaska et Blanc-Sablon.

Il ne fait pas de doute que l'Accord de libre-échange avantagera l'industrie canadienne de la pêche et que cet Accord aura des retombées sur les communautés qui dépendent de la prospérité de cette industrie.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer sur une période de 10 ans les droits de douane qui grèvent présentement les produits de la pêche, donnant ainsi au Canada un avantage considérable sur ses principaux concurrents. A mesure que les droits de douane seront éliminés, les entreprises canadiennes de transformation auront l'occasion d'accroître la production des produits prêts à consommer. Nous n'exporterons plus alors uniquement que les poissons à l'état naturel ou semi-préparés, mais nous aurons la chance d'enfin pouvoir produire à des prix concurrentiels des produits finis, créant ainsi des emplois chez nous.

En conséquence, de nombreuses régions du pays pourront pleinement tirer profit des ressources naturelles dont elles disposent; la diversification des produits et le processus de transformation entraînent la création de nouveaux emplois et créent une assise économique solide pour de nombreux centres de pêche dont la situation est vulnérable.

L'Accord de libre-échange accroîtra la valeur ajoutée des produits par l'intermédiaire de procédés de transformation dans les domaines tels que les produits de mise en conserve et les plats prêts à servir. Étant donné que le segment du marché dédié à ces produits transformés s'accroît rapidement, il y a dans ce secteur un nouveau potentiel de croissance et de création d'emplois qui découle de l'accroissement prévisible de l'exportation de ces produits.

L'Opposition, monsieur le Président, a tenté à plusieurs reprises de faire croire aux pêcheurs de chez nous que bon nombre de nos programmes sociaux, tels que le régime d'assurance-chômage, seraient touchés par cet Accord. L'Accord de libre-échange n'a tout simplement aucune incidence sur les programmes sociaux au Canada.

Enfin, monsieur le Président, même les Américains reconnaissent que les programmes sociaux ne peuvent être assujettis à des droits compensateurs et lorsqu'ils ont essayé d'intenter de telles actions à l'encontre du programme d'assurance-chômage, dont une majorité de pêcheurs est bénéficiaire, leur propre tribunal de commerce ne leur a pas donné raison.

Ces programmes sociaux n'ont jamais été déposés à la table des négociations et ne le seront jamais dans l'avenir. Les Canadiens accordent aux programmes universels une importance aussi marquée que notre gouvernement.

[*Traduction*]

Le premier ministre du Canada a été très ferme au sujet de nos programmes sociaux pendant les négociations. A plusieurs reprises, il a promis que le Canada ne signerait jamais une entente menaçant ces programmes. Même si les Américains veulent aborder la question lors des prochaines négociations, ils sauront que ces programmes ne sont pas à négocier.

[*Français*]

L'Accord de libre-échange Canada—États-Unis profitera autant aux pêcheurs qu'aux industries de transformation.

La viabilité économique d'une industrie de pêche dépend de la disponibilité des ressources, de la qualité des produits bruts et d'un bon «retour» sur l'investissement consenti pour les récolter.

A mesure que les industries de transformation prendront une part croissante du marché américain, monsieur le Président, la demande des produits transformés en provenance des pêcheries ira en s'accroissant. Cette plus grande demande signifiera à son tour un accroissement des «retours» d'investissements dans le domaine de la récolte du poisson.

Cet Accord répond à ces préoccupations et offre l'occasion à l'industrie canadienne de la pêche de raffermir et d'améliorer le rôle vital qu'elle joue dans l'économie canadienne.

[*Traduction*]

De nouveaux emplois et de nouvelles possibilités attendent les pêcheurs de Manicouagan et leurs familles. L'avenir de leurs enfants est assuré. Les députés de l'opposition représentant les provinces atlantiques savent que seul leur aveuglement politique les empêche de voir les véritables avantages de l'Accord de libre-échange pour l'industrie de la pêche.

• (2430)

Nous avons entendu parler de mandat tout au long du débat.

[*Français*]

Mon mandat dans la circonscription de Manicouagan est très clair: 36 000 électeurs inscrits sur la liste électorale; 28 000 ont voté; 4 000 ont voté pour le NPD, 6 000 pour le parti libéral et 18 000 pour le parti progressiste conservateur, monsieur le Président.

Voilà mon mandat pour appuyer l'Accord de libre-échange. Demain, je retourne dans ma circonscription et c'est la tête bien haute et avec fierté que je rencontrerai mes concitoyens au cours de la période des Fêtes. Je leur parlerai avec fierté de la décision historique prise ici ce soir par le gouvernement du Canada en ratifiant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Je leur parlerai de la fierté que j'ai d'avoir participé à cet événement historique en supportant sans réserve le projet de loi C-2.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, à minuit trente, en ce 24 décembre, je suis l'un des derniers députés à prendre part à ce grand débat qui passera probablement à l'histoire comme l'un des débats les plus longs et importants à avoir eu lieu au Canada. Ce débat aura une influence déterminante sur l'avenir de notre pays.

C'est avec des sentiments contradictoires que je suis venu à Ottawa. Premièrement, je ressens la même chose que la plupart des nouveaux députés qui sont arrivés au Parlement ces dernières semaines, et que tous les députés à la Chambre, ce sentiment que nous avons après avoir gagné les élections, ce sentiment que nous avons quand nous entrons dans ce grand édifice non pas en tant que touriste, comme beaucoup d'entre nous l'ont fait dans le passé, mais en tant que député. Quand je suis retourné dans la circonscription de Prince Edward—Hastings, j'ai dit à mes électeurs que c'était un sentiment impossible à décrire. Je suis persuadé que tous les députés qui ont siégé à un moment ou l'autre à cette Chambre ont ressenti la même chose.

C'est pour moi un honneur de me lever ce soir à la Chambre pour représenter la circonscription de Prince Edward—Hastings. Ma circonscription est unique. Elle possède une bonne infrastructure agricole, industrielle et touristique et accueille le Quartier général du Groupe Transport aérien des Formes armées canadiennes. Nous avons également la chance d'avoir la réserve indienne Tyendenaga, regroupant 1 500 à 1 600 Mohawks appartenant à la bande indienne de la baie de Quinte.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les électeurs de la circonscription de Prince Edward-Hastings qui m'ont fait confiance pour les représenter ici, à la trente-quatrième législature. Je promets de me montrer digne de leur confiance et de remplir mon mandat avec honnêteté, intégrité et enthousiasme.

Ma circonscription est composée du comté Prince Edward en Ontario, de la ville de Belleville, des trois cantons du sud du comté de Hastings.

Je demeure dans le comté Prince Edward et je suis probablement quelque peu partial, mais c'est un endroit formidable, comme toute la région de Quinte, d'ailleurs. Nous sommes coupés du comté Prince Edward par un canal artificiel et sommes souvent confondus avec l'Île-du-Prince-Édouard. Nous sommes aussi fiers de l'Île-du-Prince-Édouard et notre parti en est également fier aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Vanclief: Nous, du comté Prince Edward, avons appartenu à différentes circonscriptions au cours des années, quelquefois à l'est, quelquefois à l'ouest, et quelquefois au nord, comme maintenant. Je remarque avec plaisir que c'est la première fois depuis 1908 que la région du comté Prince Edward appartenant à ma circonscription est représentée à la Chambre par un libéral. Il y a de cela 80 ans, et je suis fier d'être le libéral que mes électeurs ont choisi pour rompre la coutume.

Des voix: Bravo!

M. Vanclief: Nous vivons dans un pays magnifique, un pays qui fait l'envie de tous les autres citoyens du monde. Il est composé d'un grand nombre de nationalités, et sa géographie et son climat nous dotent de ressources naturelles extrêmement variées, par exemple, l'agriculture, la pêche, la fabrication, les mines et l'exploitation forestière. Beaucoup de pays du monde ne peuvent en dire autant.

Je voudrais que vous songiez un instant à ceci: qu'importe sur quoi nous nous asseyons, qu'importe ce que nous portons, qu'importe où nous sommes et qu'importe sur quoi se posent nos regards, il y a quatre agents producteurs de richesse dans le monde: la pêche, les mines, l'exploitation forestière et l'agriculture. Il n'y a rien sur la terre qui ne provienne de l'un d'eux. Le Canada les possède tous et c'est notre fonction et notre devoir en tant que députés de protéger chacun d'entre eux.

Des voix: Bravo!

M. Vanclief: Notre économie ne sera forte que si tous ces secteurs sont forts. Je n'ai pas le temps de les aborder tous ici, mais je tiens à parler de certaines inquiétudes que les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard nourrissent au sujet du lien qui existe entre certains de ces secteurs et l'Accord de libre-échange que nous débattons depuis deux semaines. Je sais qu'il est trop tard pour y apporter des modifications, mais je tiens à exprimer ces inquiétudes. J'ai promis de le faire. Mes électeurs me l'ont demandé, et je voudrais le faire brièvement en leur nom.

On nous a dit que cet accord commercial pourra être modifié dans six mois s'il ne fonctionne pas bien. Est-ce là une façon de donner confiance au peuple canadien? Si cet accord ne fonctionne pas, il sera très difficile d'y apporter des correctifs. Ce sera comme chercher à débrouiller un oeuf et à le remettre dans sa coquille.

Je dirai aux députés d'en face qu'il vaut mieux pour le Canada que l'Accord fonctionne.

Donald Macdonald a recommandé de conclure d'autres ententes commerciales avec les États-Unis. Il n'a pas dit de conclure celle-ci. Il a dit qu'il ne devrait y avoir d'accord que si les produits canadiens sont parfaitement à l'abri des droits compensateurs américains, et que nos deux pays devraient être sur un même pied d'égalité. Je suis d'accord avec lui. Cet accord ne m'inquiéterait pas tant si nous avions cette égalité, mais nous ne l'avons pas. Cet accord ne prévoit malheureusement pas cela.

J'ai une assez bonne expérience des négociations. Je ne crois pas que cet accord a été bien négocié. A ma connaissance, peu importe combien une partie souhaite la conclusion d'un accord, l'autre partie voit toujours les choses d'un point de vue différent même si elle est de bonne foi. Il y a toujours place pour des améliorations. Il n'y a pas d'accord parfait. Le gouvernement nous a pourtant dit que celui-ci l'était et que nous devions lui faire confiance.

Il y a environ un an, j'ai assisté à une réunion présidée par l'ancien député de ma circonscription qui siégeait de l'autre côté de la Chambre. Nous avons beaucoup discuté de l'Accord. Ce fut une bonne discussion.

• (2440)

Il persistait pourtant à nous dire que l'Accord ne comportait aucune lacune. Je lui ai finalement dit: «Allons Jack, avouez qu'il n'y a pas d'accord parfait ou d'accord dans le quel l'une des parties obtient tout.»

J'ai toutefois dû me tromper, car le Congrès américain l'a adopté en moins d'une journée. Il pense que c'est un bon accord. Lorsque j'ai demandé si l'Accord désavantageait les Canadiens d'une façon ou d'une autre, M. Ellis a répondu: «Eh bien, je ne peux vous dire qu'une chose, M. Vanclief. Les viticulteurs canadiens manquent de pot.» Je crois, monsieur le Président, que cela signifie qu'ils n'ont pas de chance—mais je n'en suis pas sûr.

Ce genre de réponse, monsieur le Président, ne présage pas un bon avenir pour les gens de Prince Edward—Hastings ou pour les Canadiens en général, contrairement à ce que nous affirme le gouvernement actuel. Nous voulons qu'il nous rassure au lieu de simplement nous demander de lui faire confiance.

En fait, il n'y a pas grand-chose dans cet accord qui puisse nous rassurer.

D'autant plus que Clayton Yeutter, le représentant américain au commerce qui a négocié cet accord, a fait la déclaration suivante, et je cite: «Les Canadiens ne comprennent pas ce qu'il ont signé. Dans 20 ans ils seront intégrés dans l'économie américaine.»

Le Canada est déjà le pays industrialisé le plus contrôlé par l'étranger au monde. Avec l'ALE, nous renonçons à notre droit de regard sur les nouveaux investissements américains. En raison de cette accord, nous ne serons plus en mesure, en 1992, d'examiner ni de contrôler les prises de possession d'entreprises canadiennes valant moins de 150 millions de dollars. Je signale, monsieur le Président, que cela touche près de 90 p. 100 de nos sociétés. Nous avons remis la carte de crédit d'or aux États-Unis. Ils vont maintenant pouvoir acheter le Canada. Nous allons leur appartenir, sans aucun droit de regard sur les affaires de notre propre pays.

La grosse entreprise est contente de cet accord. Pourquoi pas? Il renferme toutes les échappatoires que les milieux des affaires souhaitaient lorsqu'ils ont plaidé en faveur de l'Accord, lorsqu'ils ont fait pression pour l'obtenir—et quelles pressions, surtout dans les derniers jours de la campagne électorale, quand ils ont compris que la majorité des Canadiens avaient decelé leur manège et savaient que leur réussite en Amérique du Nord—je dis bien en Amérique du Nord et non au Canada—se ferait aux dépens des simples Canadiens!

C'est à ce moment qu'ils ont acheté des placards publicitaires, pour mieux gagner la confiance des Canadiens. Ils se sont approprié en même temps le Canada, pour le plus grand malheur de notre pays.

Nous savons ce que signifie l'union économique. A la longue, les avantages penchent du même bord. L'histoire nous a appris que la perte du pouvoir économique annonce celle du pouvoir politique—l'expérience se répète depuis des siècles dans le monde entier. Il faudra peut-être plus que trois, cinq ou dix ans, mais cela se produira. Qu'on se le tienne pour dit: voilà ce qui nous attend. Et le centre du pouvoir économique en Amérique du Nord ne se situera pas au Canada mais bien quelque part aux États-Unis; de même que le centre du pouvoir politique ne sera pas ici mais bien à Washington.

Il se trouve sûrement des gens à l'ambassade américaine, de l'autre côté de la rue, qui nous regardent en se disant qu'avec le temps, l'édifice où nous sommes leur appartiendra également.

Ils l'ont fait à Hawaï, à compter de 1876 et ils ont fini par faire d'Hawaï un État, en 1950. Ils l'ont également fait à Porto Rico, à compter de 1927 et ils contrôlent maintenant tous les aspects de la défense de l'île, sa politique étrangère, l'affranchissement et même sa devise.

Est-ce ce que nous souhaitons?

Des voix: Non.

M. Vanclief: Jamais.

M. McDermid: Parlez-nous de l'Alaska, alors.

M. Vanclief: Je voudrais m'attarder brièvement maintenant sur l'énergie. On nous dit que nous pouvons être compétitifs. C'est vrai—mais dans quelle mesure?

M. Della Noce: Lisez la lettre de Luigi.

M. Vanclief: Ce qui nous donnait un avantage sur les États-Unis au point de vue de la compétitivité, c'étaient nos ressources énergétiques. Les Américains voulaient ces ressources et ils les ont obtenues.

Ils n'ont pas les ressources voulues; ils ont besoin des nôtres. A la table des négociations, cet avantage aurait dû nous permettre d'obtenir de meilleures conditions du point de vue de l'environnement et peut-être même un traité sur les pluies acides.

Une voix: Nous n'avions pas de bons négociateurs.

M. Vanclief: Nous avons accepté de partager notre énergie avec les États-Unis. Ils n'ont pas accepté de l'acheter. Ils ne le feront que s'ils ne peuvent trouver une source plus avantageuse ailleurs dans le monde.

Une voix: C'est ce qu'on appelle le cours mondial.

M. Vanclief: Une fois que notre secteur énergétique se préparera à fournir le marché américain, de qui va-t-il être l'otage?—Les acheteurs américains.

Je voudrais avoir un peu plus de temps, afin de discuter des autres problèmes qui se posent, et notamment des préoccupations de mes électeurs au sujet des subventions. Et je sais qu'ils sont davantage inquiets depuis que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré hier, alors qu'on l'interrogeait sur les subventions, que le gouvernement ignorait si les négociations tendant à établir une définition des subventions créant des distorsions commerciales, aboutiraient ou non. Il a ajouté que dans l'histoire du monde, des négociations à cette fin n'avaient jamais porté fruit, mais que le gouvernement entendait faire tout en son pouvoir pour réussir.

Nous espérons certes qu'il y parviendra, monsieur le Président. Dans le cas contraire, cet accord tombera à l'eau, car il dépend de cela.

Permettez-moi maintenant de formuler quelques observations sur l'agriculture. Je le répète, c'est la plus importante industrie de ma circonscription.

Je voudrais préciser au départ que je crois fermement que la santé de l'économie dépend de celle de l'agriculture. Les producteurs laitiers et tous les agriculteurs de ma circonscription sont inquiets. On leur dit que leur office de commercialisation et de gestion des stocks n'est pas menacé. Ils veulent bien. Cependant, ils savent également que le marché qu'ils fournissent n'est pas protégé lui—et c'est ce dont il s'agit en l'occurrence.

Ils savent fort bien que les produits crus, les produits laitiers, sont moins chers aux États-Unis qu'au Canada, et ils n'ignorent pas qu'au fur et à mesure que le temps passera et que les droits seront éliminés, les produits transformés en question vont être écoulés sur leurs marchés, ce qui entraînera une concurrence accrue.

Ainsi, leur office de commercialisation est peut-être protégé, mais si la demande pour leurs produits est moindre, à quoi leur servira cet office?

Nous avons proposé d'apporter au projet de loi sur le libre-échange plusieurs amendements dans l'espoir que les garanties qu'ils comportaient apaiseraient les inquiétudes de nos agriculteurs. Le gouvernement n'a rien voulu entendre. Il a imposé le bâillon.

Des voix: Quelle honte!

M. Vanclief: Il s'est d'abord bâillonné le sens critique, puis il a bâillonné la Chambre.

Nous avons proposé des amendements qui auraient assuré le maintien de nos offices de commercialisation, de la Commission canadienne du blé, de notre système de gestion de l'offre ainsi que de notre droit de regard sur l'importation des produits de transformation dans le but de protéger nos industries avicoles et horticoles.

Tous les amendements que nous avons proposés auraient amorti les chocs qu'essuieront nos agriculteurs. Le gouvernement n'en a pas voulu. Nous n'avons même pas pu faire valoir nos arguments, encore moins voter sur ces amendements. Le gouvernement refuse d'envisager d'amendements. Il se moque des conséquences, et il répète: «Faites-nous confiance.»

Il semble bien que nous n'ayons pas le choix. Nous n'avons plus que 10 minutes pour débattre cette mesure. Mais je promets aux Canadiens et, notamment, aux électeurs de Prince-Edward—Hastings, que nous allons suivre la situation de près.

Je suis fier de représenter les électeurs de Prince-Edward—Hastings. En tant que libéral, je suis pour le développement de notre commerce extérieur, mais je suis contre cet accord. J'osais espérer, à tout le moins, qu'on adopte nos amendements de manière à amortir le rude coup que s'apprêtent à recevoir de nombreux secteurs de notre économie.

Comme nos espoirs ont été déçus, nous suivrons de près l'évolution de la situation. Comme je l'ai dit, ce volet du débat ne fait que commencer.

Des voix: Bravo!

• (2450)

M. Mayer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est la veille de Noël et la tradition veut que nous prenions le temps de remercier tous ceux qui ont travaillé si fort au service de cette Chambre. C'est ce que je voudrais faire.

Nous avons un nouveau groupe de pages qui nous ont très bien servis. Les greffiers, le personnel de sécurité, les préposés au hansard, les préposés aux caméras, le personnel des vestibules, le personnel de nos bureaux, tous ont travaillé très fort au cours des deux dernières semaines et, sans les efforts qu'ils ont déployés pendant les nombreuses heures que nous avons passées ici, nous n'aurions jamais bu abattre tant de besogne.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie).

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mississauga-Est (M^me^ Guarnieri) invoque le Règlement.

Mme Guarnieri: M. le Président, je suis députée de Mississauga- Est et en invoquant la clôture, le gouvernement m'a privée de la possibilité de prendre la parole.

Des voix: Ah! quel dommage!

Mme Guarnieri: Je solicite le consentement unanime de la Chambre afin d'y prendre la parole pour la première fois.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Commerce extérieur a la parole.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: M. le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai entendu une demande extrêmement raisonnable . . .

Des voix: Asseyez-vous!

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Hamilton—Est (M^me^ Copps) invoque-t-elle le Règlement!

Mme Copps: M. le Président, j'ai entendu une demande extrêmement raisonnable de la part . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . de la nouvelle députée de Mississauga. Je n'ai pas entendu la réponse de la présidence. Peut-être la présidence n'a-t-elle pas . . .

Des voix: Vous êtes dans les patates, Sheila!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai entendu un «non.» Ai-je entendu un «non»?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Aimeriez-vous l'entendre encore une fois? Le ministre du Commerce extérieur a la parole.

M. McDermid: Quelle bande de mauvais perdants. Des vrais pisse-vinaigre, ces libéraux;

Mme Copps: Espèce de Scrooge!

Le président suppléant (M. Paproski): C'est pourtant le temps des fêtes.!

Mme Copps: Crosbie, vous n'arriverez pas à vous faire entendre. Laissez parler la députée de Mississauga-Est (M^me^ Guarnieri).

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je donne la parole au député d'Essex Windsor (M. Langdon) qui invoque le Règlement.

M. Langdon: M. le Président, le ministre du Commerce extérieur a déjà parlé pendant une heure de quarante-cinq minutes au cours de ce débat. J'aimerais appuyer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Le ministre traite de l'amendement.

Mme Copps: M. le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous!

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Commerce extérieur a la parole.

M. McDermid: Fermez-la, Copps!

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

Mme Copps: M. le Président, je propose que la Chambre laisse parler la députée de Mississauga-Est.

Des voix: Irrecevable!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le ministre a amorcé son exposé, la motion est irrecevable. Le ministre du Commerce extérieur a la parole.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: M. le Président, j'invoque le Règlement.

M. Tobin: M. le Président, j'invoque le Règlement.

M. Crosbie: M. le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) invoque le Règlement.

Mme Copps: C'est une motion qui peut faire l'objet d'un vote.

M. Tobin: M. le Président . . .

M. McDermid: Nous comprenons maintenant pourquoi vous avez perdu les élections.

M. Tobin: M. le Président, je . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Maintenant que le député a repris son fauteuil, je suis prêt à lui donner la parole.

M. Tobin: Bien entendu, monsieur le Président, tous les députés respectent les sages décisions de la présidence, dont le souci d'équité s'est imposé au cours des dernières années. Je soutiens, et les greffiers pourront confirmer ce que j'avance, que le ministre du Commerce extérieur n'a pas encore dit un seul mot. Il est proposé dans une motion en bonne et due forme que la députée de Mississauga-Est (M^me^ Guarnieri) prenne la parole. Le ministre du Commerce extérieur n'a pas encore prononcé une seule parole ici à la Chambre. Je soutiens que la motion est recevable.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Des voix: Asseyez-vous!

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, puis-je me permettre un commentaire . . .

Des voix: Non!

M. Langdon: . . . sur cette question . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je reviendrai au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy). La parole est au député d'Essex-Windsor.

M. Langdon: Monsieur le Président, je crois nécessaire de souligner d'entrée de jeu qu'une motion comme celle qu'a présentée la députée de Hamilton-Est ne peut l'être en vertu d'un rappel au Règlement. Je soutiens donc qu'elle est irrecevable. Je dirai cependant que selon moi, en demandant de prendre la parole, la députée de Mississauga-Est demandait que la Chambre consente à l'unanimité . . .

M. McDermid: Et elle ne l'a pas fait.

M. Langdon: . . . à lui accorder la parole. Je demande donc à la présidence de soumettre sa demande à la Chambre au nom de l'équité puisque le ministre a déja eu droit à une heure et quarante-cinq minutes pour faire valoir son point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je souhaite vous aider à vous sortir d'une difficulté.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je constate qu'aucune disposition ne permet à un député de notre côté de prendre la parole. Je constate aussi que le secrétaire d'État (M. Bouchard) est enfin à la Chambre et je propose qu'il prononce un discours.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'il est une heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 57 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les travaux de la Chambre et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour terminer l'étape de la troisième lecture du projet de loi à l'étude. Le vote porte sur la motion suivante:

M. Crosbie, appuyé par M. Lewis, a proposé que le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Sur l'amendement, M. Axworthy, appuyé par M. Gauthier: a proposé:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un Comité plénier afin de reconsidérer les articles 3 à 150 inclusivement».

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

(La motion, de M. Axworthy Winnipeg-Sud-Centre, mise aux voix, est rejetée.)

• (0100)

(*Vote nº 18*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blondin
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—111

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gérin
Gibeau
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Horner
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
(Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacKay
Malone
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard—141

• (0130)

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement de M. Axworthy est rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je nous dispenser de la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 19*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Bjornson
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard
(Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell
(Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Corbett
Côté
Couture
Crosbie
(St. John's West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gérin
Gibeau
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Horner
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
(Edmonton Southeast)
Kindy
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc
(Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacKay
Malone
Martin
(Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Brien
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
St-Julien
Stevenson
Tardif
Thompson
Thorkelson
Tremblay
(Rosemont)
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard—141

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy
(Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy
(Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Black
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Blondin
Brewin
Broadbent
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell
(South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey
(Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger
(Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan
Langdon
Laporte
LeBlanc
(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald
(Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin
(Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Skelly
(North Island—Powell River)
Skelly
(Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young
(Gloucester)
Young
(Beaches—Woodbine)—111

● (0140)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté. Conformément à l'ordre adoptée par la Chambre plus tôt au cours de cette séance, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce que le président la convoque pour la sanction royale du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

(La séance est levée à 1 h 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 décembre 1988

La séance est ouverte à 16 h 40.

Prière

[*Traduction*]

LE MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

RIDEAU HALL
OTTAWA

le 30 décembre 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 30 décembre 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

le Secrétaire du Gouverneur général
Léopold H. Amyot

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PRUD'HOMME—LE QUORUM À LA CHAMBRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement.

J'essaie, depuis plusieurs années, de suivre le Règlement de très près. Il y a une règle très claire qui s'appelle le quorum. Il y a des exceptions, donc, je prie mes collègues de ne pas s'affoler, il y a des exceptions! Mais faudrait-il que l'on suive bien clairement le Règlement!

Nous avons été appelés, les cloches ont sonné. Nous avons été constitués comme si c'était une vraie séance de la Chambre, puisque vous avez fait la prière habituelle d'une vraie séance de la Chambre.

Je voudrais vous soumettre le cas, pour que nous puissions à l'avenir nous pencher sur cette question au comité où nous étudions le Règlement, pour rendre cette question très claire. Je me suis toujours objecté à ce que la Chambre siège sans quorum.

Il y a une seule exception que je pourrais trouver au Règlement qui puisse nous réconcilier aujourd'hui, le fait que nous siégions. Nous avons suspendu la séance et la Chambre est l'objet d'un message du gouverneur général ou de son adjoint, d'un des juges de la Cour suprême, d'un des neuf juges de la Cour suprême, à l'effet qu'il y aura une séance spéciale au Sénat pour donner un assentiment royal. C'est le commentaire 215 de Beauchesne qui dit que lorsque nous recevons un message du gouverneur général, nous priant de nous rendre au Sénat pour la sanction royale, cela a pour effet que nous pouvons siéger, indépendamment du nombre de députés présents. Jusque là, je peux me réconcilier.

Mais cela ne reste pas clair que lorsque les cloches sonnent, nous ne sommes pas au courant que nous venons de recevoir un message. En vertu de ce manque de clarté de notre Règlement, je vous soumets—je ne veux pas être difficile aujourd'hui, je sais que tout le monde a l'anxiété de partir—que le Règlement n'est pas clair. Nous pourrons un jour avoir de grandes difficultés à cause de cette ambiguïté dans le Règlement.

Je profite de l'occasion pour le souligner aujourd'hui, parce que ce pour quoi nous allons nous déplacer à l'autre Chambre est très important. Et comme c'est très important, il faudrait qu'on soit bien certain que tout a été fait dans la légalité.

Je vous soumets donc à nouveau que lorsque nous avons été convoqués, nous aurions dû, monsieur le Président . . . Et là, je vois que vous êtes en train de recevoir des avis . . . ou bien vous auriez dû vous asseoir dans le siège du Greffier et attendre de recevoir le message du gouverneur général. A ce moment-là, c'est inscrit dans le Règlement que l'Orateur ou celui qui préside s'asseoit dans le siège du Greffier. Et on attend. Et tout à coup, il y a un bruit qui se prolonge et c'est un message de Son Excellence le gouverneur général qui nous a déjà dit qu'indépendamment qu'il y ait quorum ou non, on doit se rendre à la Chambre. A ce moment-là, monsieur le Président, qui auriez dû être assis dans le fauteuil du Greffier, vous vous dirigez vers le fauteuil où vous êtes déjà assis et vous vous constituez en assemblée et vous recevez le messager, et nous allons faire ce pour quoi il vient nous chercher. Moi, je ne le sais pas . . . En principe, on ne le sait pas officiellement. Et nous revenons et vous retournez au siège.

Alors, je vous soumets, étant donné que le Règlement n'a pas été suivi, à mon avis, exactement, que je n'élaborerai pas plus longtemps, je ne dirai pas que c'est une séance *ultra vires*. Mais étant donné l'importance de ce qui nous réunit aujourd'hui, je voudrais bien que, lors d'une des prochaines réunions,

[*Traduction*]

Lorsque nous nous réunirons à nouveau pour examiner le Règlement, nous préciserons clairement, et une fois pour toutes, que ce que nous nous proposons de faire aujourd'hui peut être fait. Mon estimé collègue, député depuis longtemps, est arrivé le premier, mais nous ne sommes que huit ou neuf. Il n'y a pas quorum. Je ne vois aucun député représentant l'un des trois partis, je ne dirai pas lequel.

Certains députés qui ont de longs états de service à la Chambre ne savent pas au juste ce que nous sommes en train de faire parce qu'il y a des contradictions entre certains articles.

Je ne veux pas étirer la séance outre mesure. Nous avons beaucoup d'estime pour vous, monsieur le Président, et pour les services du greffier. A tous, je souhaite une bonne et heureuse année. Vous prendrez note que, lors d'une prochaine séance de la Chambre, mes collègues et moi avons l'intention d'invoquer le Règlement et de soumettre la question au comité compétent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) d'avoir invoqué cet argument de procédure. Je lui rappelle qu'en vertu du paragraphe 29(5) du Règlement, quand le sergent d'armes annonce que le Gentilhomme huissier de la verge noire est à la porte, le Président doit s'asseoir au fauteuil, qu'il y ait quorum ou pas.

Je remercie le député d'avoir invoqué l'article 215, page 73, de la cinquième édition de Beauchesne, que je ne citerai pas. C'est un argument très valable qu'il faudrait soumettre au comité de la procédure. J'espère que le député s'en chargera à la première occasion et je le remercie.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rendre immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski) fait savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

> Projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique—chapitre 65, 1988.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté par la Chambre le vendredi 23 décembre 1988, une motion, portant révocation de l'ordre de la Chambre du 16 décembre 1988 relatif aux heures prolongées de séance, est réputée avoir été présentée et adoptée.

Conformément à l'ordre adopté le vendredi 23 décembre 1988, la Chambre est ajournée au lundi 6 mars 1989, à 11 heures, aux termes du paragraphe 24(1) du Règlement.

Conformément à l'ordre spécial, la séance est levée à 17 h 04.

La première session de la trente-quatrième législature a été prorogée par proclamation royale le 28 février 1989.



CANADA

INDEX
DES
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Du 12 décembre 1988 au 30 décembre 1988

(Prorogation le 28 février 1989)

37-38 ELIZABETH II, 1988-1989

EN I VOLUME

Volume I: pp. 1-852

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

TABLE DES MATIÈRES

Le ministère v

Députés à la Chambre des communes ix

Circonscriptions électorales représentées à la Chambre des communes xiii

Hauts fonctionnaires et officiers xvii

Lois sanctionnées durant la session xix

Guide de l'usager xxi

Abréviations xxi

Volumes, dates et pages xxiii

Index 1

LE MINISTÈRE DU

TRÈS HON. MARTIN BRIAN MULRONEY

(par ordre de préséance)

(au dernier jour de la session)

MINISTRES	PORTEFEUILLES ET FONCTIONS
LE TRÈS HON. MARTIN BRIAN MULRONEY	Premier ministre
LE TRÈS HON. CHARLES JOSEPH CLARK	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
L'HON. JOHN CARNELL CROSBIE	Ministre du Commerce extérieur
L'HON. DONALD FRANK MAZANKOWSKI	Vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture
L'HON. ELMER MACINTOCH MACKAY	Ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'HON. JAKE EPP	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
L'HON. ROBERT R. DE COTRET	Président du Conseil du Trésor
L'HON. HENRY PERRIN BEATTY	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
L'HON. MICHAEL HOLCOMBE WILSON	Ministre des Finances
L'HON. HARVIE ANDRE	Ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie
L'HON. OTTO JOHN JELINEK	Ministre du Revenu national
L'HON. THOMAS EDWARD SIDDON	Ministre des Pêches et des Océans
L'HON. CHARLES JAMES MAYER	Ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)
L'HON. WILLIAM HUNTER MCKNIGHT	Ministre de la Défense nationale
L'HON. BENOÎT BOUCHARD	Ministre des Transports
L'HON. MARCEL MASSE	Ministre des Communications
L'HON. BARBARA JEAN MCDOUGALL	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
L'HON. GERALD STAIRS MERRITHEW	Ministre des Anciens combattants
L'HON. MONIQUE VÉZINA	Ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)
L'HON. FRANK OBERLE	Ministre d'État (Forêts)
L'HON. LOWELL MURRAY	Leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)
L'HON. PAUL WYATT DICK	Ministre des Approvisionnements et Services
L'HON. PIERRE H. CADIEUX	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'HON. JEAN J. CHAREST	Ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et le sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'HON. THOMAS HOCKIN	Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)
L'HON. MONIQUE LANDRY	Ministre des Relations extérieures
L'HON. BERNARD VALCOURT	Ministre des Consommateurs et des Sociétés
L'HON. GERRY WEINER	Secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)

Ministres	Portefeuilles et fonctions
L'hon. Douglas Grinslade Lewis	Ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Pierre Blais	Solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)
L'hon. Lucien Bouchard	Ministre de l'Environnement
L'hon. John Horton McDermid	Ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)
L'hon. Shirley Martin	Ministre d'État (Transports)
L'hon. Mary Collins	Ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Alan Redway	Ministre d'État (Habitation)
L'hon. William Charles Winegard	Ministre d'État (Sciences et Technologie)
L'hon. Kim Campbell	Ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Corbeil	Ministre du Travail
L'hon. Gilles Loiselle	Ministre d'État (Finances)

LE MINISTÈRE

PORTEFEUILLES ET FONCTIONS	MINISTRES
Affaires extérieures (secrétaire d'État)	LE TRÈS HON. CHARLES JOSEPH CLARK
Affaires indiennes et Nord canadien	L'HON. PIERRE H. CADIEUX
Affaires indiennes et Nord canadien (ministre d'État)	L'HON. KIM CAMPBELL
Agence de promotion économique du Canada atlantique (ministre chargé de l'application de la Loi)	L'HON. ELMER MACINTOCH MACKAY
Agriculture	L'HON. DONALD FRANK MAZANKOWSKI
Agriculture (ministre d'État)	L'HON. PIERRE BLAIS
Anciens combattants	L'HON. GERALD STAIRS MERRITHEW
Approvisionnements et Services	L'HON. PAUL WYATT DICK
Céréales (ministre d'État)	L'HON. CHARLES JAMES MAYER
Commerce extérieur	L'HON. JOHN CARNELL CROSBIE
Communications	L'HON. MARCEL MASSE
Condition physique et sport amateur (ministre d'État)	L'HON. JEAN J. CHAREST
Conseil du Trésor (président)	L'HON. ROBERT R. DE COTRET
Conseil privé de la Reine pour le Canada (président)	L'HON. DONALD FRANK MAZANKOWSKI
Consommateurs et Sociétés	L'HON. BERNARD VALCOURT
Défense nationale	L'HON. WILLIAM HUNTER MCKNIGHT
Défense nationale (ministre associé)	L'HON. MARY COLLINS
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	L'HON. CHARLES JAMES MAYER
Emploi et Immigration	L'HON. BARBARA JEAN MCDOUGALL
Emploi et Immigration (ministre d'État)	L'HON. MONIQUE VÉZINA
Énergie, Mines et Ressources	L'HON. JAKE EPP
Environnement	L'HON. LUCIEN BOUCHARD
Expansion industrielle régionale	L'HON. HARVIE ANDRE
Finances	L'HON. MICHAEL HOLCOMBE WILSON
Finances (ministre d'État)	L'HON. GILLES LOISELLE
Forêts (ministre d'État)	L'HON. FRANK OBERLE
Habitation (ministre d'État)	L'HON. ALAN REDWAY
Jeunesse (ministre d'État)	L'HON. JEAN J. CHAREST
Justice et procureur général du Canada	L'HON. DOUGLAS GRINSLADE LEWIS
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	L'HON. DOUGLAS GRINSLADE LEWIS
Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	L'HON. JEAN J. CHAREST
Leader du gouvernement au Sénat	L'HON. LOWELL MURRAY
Multiculturalisme et Citoyenneté (ministre d'État)	L'HON. GERRY WEINER
Pêches et Océans	L'HON. THOMAS EDWARD SIDDON
Petites entreprises et Tourisme (ministre d'État)	L'HON. THOMAS HOCKIN
Premier ministre	LE TRÈS HON. MARTIN BRIAN MULRONEY
Privatisation et affaires réglementaires (ministre d'État)	JOHN HORTON MCDERMID
Relations extérieures	L'HON. MONIQUE LANDRY
Relations fédérales-provinciales (ministre d'État)	L'HON. LOWELL MURRAY
Revenu national	L'HON. OTTO JELINEK

PORTEFEUILLES ET FONCTIONS	MINISTRES
Santé nationale et Bien-être social	L'HON. HENRY PERRIN BEATTY
Sciences et Technologie (ministre d'État)	L'HON. WILLIAM CHARLES WINEGARD
Sciences et Technologie, ministre d'État chargé des	L'HON. HARVIE ANDRE
Secrétaire d'État	L'HON. GERRY WEINER
Solliciteur général	L'HON. PIERRE BLAIS
Transports	L'HON. BENOÎT BOUCHARD
Transports (ministre d'État)	L'HON. SHIRLEY MARTIN
Travail	L'HON. JEAN CORBEIL
Travaux publics	L'HON. ELMER MACINTOCH MACKAY
Troisième âge (ministre d'État)	L'HON. MONIQUE VÉZINA
Vice-premier ministre	L'HON. DONALD FRANK MAZANKOWSKI

DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

INDIQUANT LEUR CIRCONSCRIPTION ET LEUR AFFILIATION POLITIQUE

ALLMAND, L'HON. WARREN—Notre-Dame-de-Grâce—L
ALTHOUSE, VIC—Mackenzie—NPD
ANAWAK, JACK IYERAK—Nunatsiaq—L
ANDERSON, EDNA—Simcoe-Centre—PC
ANDRE, L'HON. HARVIE—Calgary-Centre—PC
ANGUS, IAIN—Thunder Bay—Atikokan—NPD
ARSENEAULT, GUY H.—Restigouche—L
ASSAD, MARK—Gatineau—La Lièvre—L
ATKINSON, KEN—St. Catharines—PC
ATTEWELL, BILL—Markham—PC
AXWORTHY, CHRIS—Saskatoon—Clark's Crossing—NPD
AXWORTHY, L'HON. LLOYD—Winnipeg-Sud-Centre—L

BAKER, GEORGE S.—Gander—Grand Falls—L
BARRETT, DAVID—Esquimalt—Juan de Fuca—NPD
BEATTY, L'HON. HENRY PERRIN—Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe—PC
BÉLAIR, RÉGINALD—Cochrane—Supérieur—L
BELLEMARE, EUGÈNE—Carleton—Gloucester—L
BELSHER, ROSS—Fraser Valley-Est—PC
BENJAMIN, LES—Regina—Lumsden—NPD
BERGER, DAVID—Saint-Henri—Westmount—L
BERNIER, GILLES—Beauce—PC
BERTRAND, GABRIELLE—Brome—Missisquoi—PC
BEVILACQUA, MAURIZIO—York-Nord—L
BIRD, J.W. BUD—Fredericton—PC
BJORNSON, DAVID—Selkirk—PC
BLACK, DAWN—New Westminster—Burnaby—NPD
BLACKBURN, DEREK—Brant—NPD
BLACKBURN, JEAN-PIERRE—Jonquière—PC
BLAIKIE, BILL—Winnipeg Transcona—NPD
BLAIS, L'HON. PIERRE—Bellechasse—PC
BLENKARN, DON—Mississauga-Sud—PC
BLONDIN, ETHEL—Western Arctic—L
BOSLEY, L'HON. JOHN W.—Don Valley-Ouest—PC
BOUCHARD, L'HON. BENOÎT—Roberval—PC
BOUCHARD, L'HON. LUCIEN—Lac-Saint-Jean—PC
BOUDRIA, DON—Glengarry—Prescott—Russell—L
BOURGAULT, LISE—Argenteuil—Papineau—PC
BOYER, PATRICK—Etobicoke—Lakeshore—PC
BREWIN, JOHN F.—Victoria—NPD
BRIGHTWELL, HARRY—Perth—Wellington—Waterloo—PC
BROADBENT, L'HON. EDWARD—Oshawa—NPD
BROWES, PAULINE A.—Scarborough-Centre—PC
BUTLAND, STEVE—Sault Ste. Marie—NPD

CACCIA, L'HON. CHARLES—Davenport—L
CADIEUX, L'HON. PIERRE H.—Vaudreuil—PC
CALLBECK, CATHERINE—Malpèque—L
CAMPBELL, COLINE—South West Nova—L
CAMPBELL, L'HON. KIM—Vancouver-Centre—PC
CARDIFF, MURRAY—Huron—Bruce—PC
CASEY, BILL—Cumberland—Colchester—PC
CATTERALL, MARLENE—Ottawa-Ouest—L
CHADWICK, HARRY—Brampton—Malton—PC
CHAMPAGNE, L'HON. ANDRÉE—Saint-Hyacinthe—Bagot—PC
CHAMPAGNE, MICHEL—Champlain—PC
CHAREST, L'HON. JEAN J.—Sherbrooke—PC
CHARTRAND, GILBERT—Verdun—Saint-Paul—PC
CLANCY, MARY—Halifax—L
CLARK, LE TRÈS HON. CHARLES JOSEPH—Yellowhead—PC
CLARK, LEE—Brandon—Souris—PC
CLIFFORD, TERRY—London—Middlesex—PC
COLE, JOHN E.—York—Simcoe—PC
COLLINS, L'HON. MARY—Capilano—Howe Sound—PC
COMUZZI, JOE—Thunder Bay—Nipigon—L
COOK, CHUCK—North Vancouver—PC
COOPER, ALBERT—Peace River—PC
COPPS, SHEILA—Hamilton-Est—L
CORBEIL, L'HON. JEAN—Anjou—Rivière-des-Prairies—PC
CORBETT, BOB—Fundy—Royal—PC
CÔTÉ, YVON—Richmond—Wolfe—PC
COUTURE, CLÉMENT—Saint-Jean—PC
CRAWFORD, REX—Kent—L
CROSBIE, L'HON. JOHN CARNELL—St. John's-Ouest—PC
CROSBY, HOWARD E.—Halifax-Ouest—PC

DAHMER, JOHN[1]—Beaver River—PC
DANIS, MARCEL—Verchères—PC
DARLING, STAN—Parry Sound—Muskoka—PC
DEBLOIS, CHARLES—Montmorency—Orléans—PC
DE COTRET, L'HON. ROBERT R.—Berthier—Montcalm—PC
DE JONG, SIMON—Regina—Qu'Appelle—NPD
DELLA NOCE, VINCENT—Duvernay—PC
DESJARDINS, GABRIEL—Témiscamingue—PC
DICK, L'HON. PAUL WYATT—Lanark—Carleton—PC
DINGWALL, DAVE C.—Cape Breton—Richmond-Est—L
DIONNE, MAURICE A.—Miramichi—L
DOBBIE, DOROTHY—Winnipeg-Sud—PC
DOMM, BILL—Peterborough—PC
DORIN, MURRAY W.—Edmonton-Nord-Ouest—PC
DUHAMEL, RONALD J.—Saint-Boniface—L
DUPLESSIS, SUZANNE—Louis-Hébert—PC

EDWARDS, JIM—Edmonton-Sud-Ouest—PC
EPP, L'HON. JAKE—Provencher—PC

FEE, DOUG—Red Deer—PC
FELTHAM, LOUISE—Wild Rose—PC
FERGUSON, RALPH—Lambton—Middlesex—L
FERLAND, MARC—Portneuf—PC
FINESTONE, SHEILA—Mount Royal—L
FISHER, RON—Saskatoon—Dundurn—NPD
FLIS, JESSE—Parkdale—High Park—L
FONTAINE, GABRIEL—Lévis—PC
FONTANA, JOE—London-Est—L
FOSTER, MAURICE—Algoma—L
FRASER, L'HON. JOHN A.—Vancouver-Sud—PC
FRETZ, GIRVE—Erie—PC

[1] Décès le 26 novembre 1988.

FRIESEN, BENNO W.—Surrey—White Rock—PC
FULTON, JIM—Skeena—NPD
FUNK, RAY—Prince-Albert—Churchill River—NPD

GAFFNEY, BERYL—Nepean—L
GAGLIANO, ALFONSO—Saint-Léonard—L
GARDINER, BRIAN L.—Prince George—Bulkley Valley—NPD
GAUTHIER, JEAN-ROBERT—Ottawa—Vanier—L
GÉRIN, FRANÇOIS—Mégantic—Compton—Stanstead—PC
GIBEAU, MARIE—Bourassa—PC
GRAY, DARRYL—Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine—PC
GRAY, L'HON. HERB—Windsor-Ouest—L
GREENE, BARBARA—Don Valley-Nord—PC
GRISÉ, RICHARD—Chambly—PC
GUARNIERI, ALBINA—Mississauga-Est—L
GUILBAULT, JEAN-GUY—Drummond—PC
GUSTAFSON, LEN—Souris—Moose Mountain—PC

HALLIDAY, BRUCE—Oxford—PC
HARB, MAC—Ottawa-Centre—L
HARVARD, JOHN—Winnipeg St. James—L
HARVEY, ANDRÉ—Chicoutimi—PC
HARVEY, ROSS—Edmonton-Est—NPD
HAWKES, JIM—Calgary-Ouest—PC
HEAP, DAN—Trinity—Spadina—NPD
HICKS, BOB—Scarborough-Est—PC
HOCKIN, L'HON. THOMAS—London-Ouest—PC
HOGUE, J.-PIERRE—Outremont—PC
HOLTMANN, FELIX—Portage—Interlake—PC
HOPKINS, LEN—Renfrew—L
HORNER, BOB—Mississauga-Ouest—PC
HORNING, AL—Okanagan-Centre—PC
HOVDEBO, STAN—Saskatoon—Humboldt—NPD
HUDON, JEAN-GUY—Beauharnois—Salaberry—PC
HUGHES, KEN G.—Macleod—PC
HUNTER, LYNN—Saanich—les Îles-du-Golfe—NPD

JACQUES, CAROLE—Mercier—PC
JAMES, KEN—Sarnia—Lambton—PC
JELINEK, L'HON. OTTO JOHN—Oakville—Milton—PC
JOHNSON, AL—Calgary-Nord—PC
JONCAS, JEAN-LUC—Matapédia—Matane—PC
JORDAN, JIM—Leeds—Grenville—L
JOURDENAIS, FERNAND—La Prairie—PC

KAPLAN, L'HON. BOB—York-Centre—L
KARPOFF, JIM—Surrey-Nord—NPD
KARYGIANNIS, JIM—Scarborough—Agincourt—L
KEMPLING, BILL—Burlington—PC
KEYES, STAN—Hamilton-Ouest—L
KILGER, BOB—Stormont—Dundas—L
KILGOUR, DAVID—Edmonton-Sud-Est—PC
KINDY, ALEX—Calgary-Nord-Est—PC
KOURY, ALLAN—Hochelaga—Maisonneuve—PC
KRISTIANSEN, LYLE—Kootenay-Ouest—Revelstoke—NPD

LANDRY, L'HON. MONIQUE—Blainville—Deux-Montagnes—PC
LANGAN, JOY—Mission—Coquitlam—NPD
LANGDON, STEVEN—Essex—Windsor—NPD
LANGLOIS, CHARLES A.—Manicouagan—PC
LAPIERRE, L'HON. JEAN—Shefford—L
LAPORTE, ROD—Moose Jaw—Lake Centre—NPD
LARRIVÉE, GABY—Joliette—PC
LAYTON, L'HON. BOB—Lachine—Lac-Saint-Louis—PC
LEBLANC, FRANCIS G.—Cape Breton Highlands—Canso—L
LEBLANC, NIC—Longueuil—PC
LEE, DEREK—Scarborough—Rouge River—L
LEWIS, L'HON. DOUGLAS GRINSLADE—Simcoe-Nord—PC
LITTLECHILD, WILLIE—Wetaskiwin—PC
LOISELLE, L'HON. GILLES—Langelier—PC
LOPEZ, RICARDO—Châteauguay—PC

MACAULAY, LAWRENCE—Cardigan—L
MACDONALD, DAVID—Rosedale—PC
MACDONALD, RON—Dartmouth—L
MACDOUGALL, JOHN A.—Timiskaming—PC
MACKAY, L'HON. ELMER MACINTOCH—Central Nova—PC
MACLAREN, ROY—Etobicoke-Nord—L
MACLELLAN, RUSSELL—Cape Breton—The Sydneys—L
MACWILLIAM, LYLE DEAN—Okanagan—Shuswap—NPD
MAHEU, SHIRLEY—Saint-Laurent—L
MALÉPART, JEAN-CLAUDE—Laurier—Sainte-Marie—L
MALONE, ARNOLD—Crowfoot—PC
MANLEY, JOHN—Ottawa-Sud—L
MARCHI, SERGIO—York-Ouest—L
MARIN, CHARLES-EUGÈNE—Gaspé—PC
MARLEAU, DIANE—Sudbury—L
MARTIN, PAUL—LaSalle—Émard—L
MARTIN, L'HON. SHIRLEY—Lincoln—PC
MASSE, L'HON. MARCEL—Frontenac—PC
MAYER, L'HON. CHARLES JAMES—Lisgar—Marquette—PC
MAZANKOWSKI, L'HON. DONALD FRANK—Végréville—PC
MCCREATH, PETER L.—South Shore—PC
MCCURDY, HOWARD—Windsor—Lac Sainte-Claire—NPD
MCDERMID, L'HON. JOHN HORTON—Brampton—PC
MCDOUGALL, L'HON. BARBARA JEAN—St. Paul's—PC
MCGUIRE, JOE—Egmont—L
MCKNIGHT, L'HON. WILLIAM HUNTER—Kindersley—Lloydminster—PC
MCLAUGHLIN, AUDREY—Yukon—NPD
MCLEAN, L'HON. WALTER—Waterloo—PC
MERRITHEW, L'HON. GERALD STAIRS—Saint-John—PC
MIFFLIN, FRED J.—Bonavista—Trinity—Conception—L
MILLIKEN, PETER—Kingston et les Îles—L
MILLS, DENNIS—Broadview—Greenwood—L
MITCHELL, MARGARET—Vancouver-Est—NPD
MITGES, GUS—Bruce—Grey—PC
MONTEITH, KEN—Elgin—PC
MOORE, BARRY—Pontiac—Gatineau—Labelle—PC
MULRONEY, LE TRÈS HON. MARTIN BRIAN—Charlevoix—PC
MURPHY, ROD—Churchill—NPD

NAULT, ROBERT D.—Kenora—Rainy River—L
NICHOLSON, ROB—Niagara Falls—PC
NOWLAN, PAT—Annapolis Valley—Hants—PC
NUNZIATA, JOHN—York-Sud—Weston—L
NYSTROM, LORNE—Yorkton—Melville—NPD

OBERLE, L'HON. FRANK—Prince George—Peace River—PC
O'BRIEN, MICHEAL—York-Nord—PC
O'KURLEY, BRIAN—Elk Island—PC
OUELLET, L'HON. ANDRÉ—Papineau—Saint-Michel—L

PAGTAKHAN, REY—Winnipeg-Nord—L
PAPROSKI, L'HON. STEVEN—Edmonton-Nord—PC
PARENT, GILBERT—Welland—St. Catharines—Thorold—L
PARKER, SID—Kootenay-Est—NPD
PETERSON, JIM—Willowdale—L
PHINNEY, BETH—Hamilton Mountain—L
PICKARD, JERRY—Essex—Kent—L
PLAMONDON, LOUIS—Richelieu—PC
PLOURDE, ANDRÉ—Kamouraska—Rivière-du-Loup—PC
PORTER, BOB—Medicine Hat—PC
PRONOVOST, DENIS—Saint-Maurice—PC
PROUD, GEORGE—Hillsborough—L
PRUD'HOMME, MARCEL—Saint-Denis—L

REDWAY, L'HON. ALAN—Don Valley-Est—PC
REID, ROSS—St. John's-Est—PC
REIMER, JOHN—Kitchener—PC
RICARD, GUY—Laval—PC
RICHARDSON, LEE—Calgary-Sud-Est—PC
RIDEOUT, GEORGE S.—Moncton—L
RIIS, NELSON A.—Kamloops—NPD
ROBICHAUD, FERNAND—Beauséjour—L
ROBINSON, SVEND J.—Burnaby—Kingsway—NPD
ROBITAILLE, JEAN-MARC—Terrebonne—PC
ROCHELEAU, GILLES—Hull—Aylmer—L
RODRIGUEZ, JOHN R.—Nickel Belt—NPD
ROMPKEY, L'HON. BILL—Labrador—L
ROY-ARCELIN, NICOLE—Ahuntsic—PC

SAMSON, CID—Timmins—Chapleau—NPD
SCHNEIDER, LARRY—Regina—Wascana—PC
SCOTT, BILL—Victoria—Haliburton—PC
SCOTT, GEOFF—Hamilton—Wentworth—PC
SHIELDS, JACK—Athabasca—PC
SIDDON, L'HON. THOMAS EDWARD—Richmond—PC
SIMMONS, ROGER—Burin—Saint-Georges—L
SKELLY, RAY—North Island—Powell River—NPD
SKELLY, ROBERT E.—Comox—Alberni—NPD
SOBESKI, PAT—Cambridge—PC
SOETENS, RENÉ—Ontario—PC
SPARROW, BOBBIE—Calgary-Sud-Ouest—PC
SPELLER, BOB—Haldimand—Norfolk—L
ST-JULIEN, GUY—Abitibi—PC
STEVENSON, ROSS—Durham—PC
STEWART, CHRISTINE—Northumberland—L
STUPICH, DAVID D.—Nanaïmo—Cowichan—NPD

TARDIF, MONIQUE B.—Charlesbourg—PC
TAYLOR, LEN—The Battlefords—Meadow Lake—NPD
TETREAULT, JACQUES—Laval-des-Rapides—PC
THACKER, BLAINE—Lethbridge—PC
THOMPSON, GREG—Carleton—Charlotte—PC
THORKELSON, SCOTT—Edmonton—Strathcona—PC
TOBIN, BRIAN—Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte—L
TREMBLAY, BENOÎT—Rosemont—PC
TREMBLAY, MARCEL R.—Québec-Est—PC
TREMBLAY, MAURICE—Lotbinière—PC
TURNER, GARTH—Halton—Peel—PC
TURNER, LE TRÈS HON. JOHN N.—Vancouver Quadra—L

VALCOURT, L'HON. BERNARD—Madawaska—Victoria—PC
VAN DE WALLE, WALTER—St.-Albert—PC
VANCLIEF, LYLE—Prince Edward—Hastings—L
VANKOUGHNET, BILL—Hastings—Frontenac—Lennox and Addington—PC
VENNE, PIERRETTE—Saint-Hubert—PC
VÉZINA, L'HON. MONIQUE—Rimouski—Témiscouata—PC
VIEN, JACQUES—Laurentides—PC
VINCENT, PIERRE H.—Trois-Rivières—PC
VOLPE, JOSEPH—Eglinton—Lawrence—L

WADDELL, IAN—Port Moody—Coquitlam—NPD
WALKER, DAVID—Winnipeg-Nord-Centre—L
WAPPEL, TOM—Scarborough-Ouest—L
WEINER, L'HON. GERRY—Pierrefonds—Dollard—PC
WENMAN, ROBERT L.—Fraser Valley-Ouest—PC
WHITE, BRIAN—Dauphin—Swan River—PC
WHITTAKER, JACK—Okanagan—Similkameen—Merritt—NPD
WILBEE, STAN—Delta—PC
WILSON, GEOFF—Swift Current—Maple Creek—Assiniboia—PC
WILSON, L'HON. MICHAEL HOLCOMBE—Etobicoke-Centre—PC
WINEGARD, L'HON. WILLIAM CHARLES—Guelph—Wellington—PC
WOOD, BOB—Nipissing—L
WORTHY, DAVE—Cariboo—Chilcotin—PC

YOUNG, DOUGLAS—Gloucester—L
YOUNG, NEIL—Beaches—Woodbine—NPD

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES REPRÉSENTÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

INDIQUANT LE NOM DES DÉPUTÉS ET LEUR AFFILIATION POLITIQUE

ABITIBI—St-Julien, Guy—PC
AHUNTSIC—Roy-Arcelin, Nicole—PC
ALGOMA—Foster, Maurice—L
ANJOU—RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—Corbeil, l'hon. Jean—PC
ANNAPOLIS VALLEY—HANTS—Nowlan, Pat—PC
ARGENTEUIL—PAPINEAU—Bourgault, Lise—PC
ATHABASCA—Shields, Jack—PC

BEACHES—WOODBINE—Young, Neil—NPD
BEAUCE—Bernier, Gilles—PC
BEAUHARNOIS—SALABERRY—Hudon, Jean-Guy—PC
BEAUSÉJOUR—Robichaud, Fernand—L
BEAVER RIVER—Dahmer, John[1]—PC
BELLECHASSE—Blais, l'hon. Pierre—PC
BERTHIER—MONTCALM—de Cotret, l'hon. Robert R.—PC
BLAINVILLE—DEUX-MONTAGNES—Landry, l'hon. Monique—PC
BONAVENTURE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE—Gray, Darryl—PC
BONAVISTA—TRINITY—CONCEPTION—Mifflin, Fred J.—L
BOURASSA—Gibeau, Marie—PC
BRAMPTON—McDermid, l'hon. John Horton—PC
BRAMPTON—MALTON—Chadwick, Harry—PC
BRANDON—SOURIS—Clark, Lee—PC
BRANT—Blackburn, Derek—NPD
BROADVIEW—GREENWOOD—Mills, Dennis—L
BROME—MISSISQUOI—Bertrand, Gabrielle—PC
BRUCE—GREY—Mitges, Gus—PC
BURIN—SAINT-GEORGES—Simmons, Roger—L
BURLINGTON—Kempling, Bill—PC
BURNABY—KINGSWAY—Robinson, Svend J.—NPD

CALGARY-CENTRE—Andre, l'hon. Harvie—PC
CALGARY-NORD—Johnson, Al—PC
CALGARY-NORD-EST—Kindy, Alex—PC
CALGARY-OUEST—Hawkes, Jim—PC
CALGARY-SUD-EST—Richardson, Lee—PC
CALGARY-SUD-OUEST—Sparrow, Bobbie—PC
CAMBRIDGE—Sobeski, Pat—PC
CAPE BRETON HIGHLANDS—CANSO—LeBlanc, Francis G.—L
CAPE BRETON—RICHMOND-EST—Dingwall, Dave C.—L
CAPE BRETON—THE SYDNEYS—MacLellan, Russell—L
CAPILANO—HOWE SOUND—Collins, l'hon. Mary—PC
CARDIGAN—MacAulay, Lawrence—L
CARIBOO—CHILCOTIN—Worthy, Dave—PC
CARLETON—CHARLOTTE—Thompson, Greg—PC
CARLETON—GLOUCESTER—Bellemare, Eugène—L
CENTRAL NOVA—MacKay, l'hon. Elmer MacIntoch—PC
CHAMBLY—Grisé, Richard—PC
CHAMPLAIN—Champagne, Michel—PC
CHARLESBOURG—Tardif, Monique B.—PC
CHARLEVOIX—Mulroney, le très hon. Martin Brian—PC
CHÂTEAUGUAY—Lopez, Ricardo—PC
CHICOUTIMI—Harvey, André—PC
CHURCHILL—Murphy, Rod—NPD
COCHRANE—SUPÉRIEUR—Bélair, Réginald—L
COMOX—ALBERNI—Skelly, Robert E.—NPD
CROWFOOT—Malone, Arnold—PC
CUMBERLAND—COLCHESTER—Casey, Bill—PC

DARTMOUTH—MacDonald, Ron—L
DAUPHIN—SWAN RIVER—White, Brian—PC
DAVENPORT—Caccia, l'hon. Charles—L
DELTA—Wilbee, Stan—PC
DON VALLEY-EST—Redway, l'hon. Alan—PC
DON VALLEY-NORD—Greene, Barbara—PC
DON VALLEY-OUEST—Bosley, l'hon. John W.—PC
DRUMMOND—Guilbault, Jean-Guy—PC
DURHAM—Stevenson, Ross—PC
DUVERNAY—Della Noce, Vincent—PC

EDMONTON-EST—Harvey, Ross—NPD
EDMONTON-NORD—Paproski, l'hon. Steven—PC
EDMONTON-NORD-OUEST—Dorin, Murray W.—PC
EDMONTON—STRATHCONA—Thorkelson, Scott—PC
EDMONTON-SUD-EST—Kilgour, David—PC
EDMONTON-SUD-OUEST—Edwards, Jim—PC
EGLINTON—LAWRENCE—Volpe, Joseph—L
EGMONT—McGuire, Joe—L
ELGIN—Monteith, Ken—PC
ELK ISLAND—O'Kurley, Brian—PC
ERIE—Fretz, Girve—PC
ESQUIMALT—JUAN DE FUCA—Barrett, David—NPD
ESSEX—KENT—Pickard, Jerry—L
ESSEX—WINDSOR—Langdon, Steven—NPD
ETOBICOKE-CENTRE—Wilson, l'hon. Michael Holcombe—PC
ETOBICOKE—LAKESHORE—Boyer, Patrick—PC
ETOBICOKE-NORD—MacLaren, Roy—L

FRASER VALLEY-EST—Belsher, Ross—PC
FRASER VALLEY-OUEST—Wenman, Robert L.—PC
FREDERICTON—Bird, J.W. Bud—PC
FRONTENAC—Masse, l'hon. Marcel—PC
FUNDY—ROYAL—Corbett, Bob—PC

GANDER—GRAND FALLS—Baker, George S.—L
GASPÉ—Marin, Charles-Eugène—PC
GATINEAU—LA LIÈVRE—Assad, Mark—L
GLENGARRY—PRESCOTT—RUSSELL—Boudria, Don—L

[1] Décès le 26 novembre 1988.

GLOUCESTER—Young, Douglas—L
GUELPH—WELLINGTON—Winegard, l'hon. William Charles—PC

HALDIMAND—NORFOLK—Speller, Bob—L
HALIFAX—Clancy, Mary—L
HALIFAX-OUEST—Crosby, Howard E.—PC
HALTON—PEEL—Turner, Garth—PC
HAMILTON-EST—Copps, Sheila—L
HAMILTON MOUNTAIN—Phinney, Beth—L
HAMILTON-OUEST—Keyes, Stan—L
HAMILTON—WENTWORTH—Scott, Geoff—PC
HASTINGS—FRONTENAC—LENNOX AND ADDINGTON—Vankoughnet, Bill—PC
HILLSBOROUGH—Proud, George—L
HOCHELAGA—MAISONNEUVE—Koury, Allan—PC
HULL—AYLMER—Rocheleau, Gilles—L
HUMBER—SAINTE-BARBE—BAIE VERTE—Tobin, Brian—L
HURON—BRUCE—Cardiff, Murray—PC

JOLIETTE—Larrivée, Gaby—PC
JONQUIÈRE—Blackburn, Jean-Pierre—PC

KAMLOOPS—Riis, Nelson A.—NPD
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP—Plourde, André—PC
KENORA—RAINY RIVER—Nault, Robert D.—L
KENT—Crawford, Rex—L
KINDERSLEY—LLOYDMINSTER—McKnight, l'hon. William Hunter—PC
KINGSTON ET LES ÎLES—Milliken, Peter—L
KITCHENER—Reimer, John—PC
KOOTENAY-EST—Parker, Sid—NPD
KOOTENAY-OUEST—REVELSTOKE—Kristiansen, Lyle—NPD

LABRADOR—Rompkey, l'hon. Bill—L
LACHINE—LAC-SAINT-LOUIS—Layton, l'hon. Bob—PC
LAC-SAINT-JEAN—Bouchard, l'hon. Lucien—PC
LAMBTON—MIDDLESEX—Ferguson, Ralph—L
LANARK—CARLETON—Dick, l'hon. Paul Wyatt—PC
LANGELIER—Loiselle, l'hon. Gilles—PC
LA PRAIRIE—Jourdenais, Fernand—PC
LASALLE—ÉMARD—Martin, Paul—L
LAURENTIDES—Vien, Jacques—PC
LAURIER—SAINTE-MARIE—Malépart, Jean-Claude—L
LAVAL—Ricard, Guy—PC
LAVAL-DES-RAPIDES—Tetreault, Jacques—PC
LEEDS—GRENVILLE—Jordan, Jim—L
LETHBRIDGE—Thacker, Blaine—PC
LÉVIS—Fontaine, Gabriel—PC
LINCOLN—Martin, l'hon. Shirley—PC
LISGAR—MARQUETTE—Mayer, l'hon. Charles James—PC
LONDON-EST—Fontana, Joe—L
LONDON—MIDDLESEX—Clifford, Terry—PC
LONDON-OUEST—Hockin, l'hon. Thomas—PC
LONGUEUIL—Leblanc, Nic—PC
LOTBINIÈRE—Tremblay, Maurice—PC
LOUIS-HÉBERT—Duplessis, Suzanne—PC

MACKENZIE—Althouse, Vic—NPD
MACLEOD—Hughes, Ken G.—PC
MADAWASKA—VICTORIA—Valcourt, l'hon. Bernard—PC
MALPÈQUE—Callbeck, Catherine—L
MANICOUAGAN—Langlois, Charles A.—PC
MARKHAM—Attewell, Bill—PC
MATAPÉDIA—MATANE—Joncas, Jean-Luc—PC
MEDICINE HAT—Porter, Bob—PC
MÉGANTIC—COMPTON—STANSTEAD—Gérin, François—PC
MERCIER—Jacques, Carole—PC
MIRAMICHI—Dionne, Maurice A.—L
MISSION—COQUITLAM—Langan, Joy—NPD
MISSISSAUGA-EST—Guarnieri, Albina—L
MISSISSAUGA-OUEST—Horner, Bob—PC
MISSISSAUGA-SUD—Blenkarn, Don—PC
MONCTON—Rideout, George S.—L
MONTMORENCY—ORLÉANS—DeBlois, Charles—PC
MOOSE JAW—LAKE CENTRE—Laporte, Rod—NDP
MOUNT ROYAL—Finestone, Sheila—L

NANAÏMO—COWICHAN—Stupich, David D.—NPD
NEPEAN—Gaffney, Beryl—L
NEW WESTMINSTER—BURNABY—Black, Dawn—NPD
NIAGARA FALLS—Nicholson, Rob—PC
NICKEL BELT—Rodriguez, John R.—NPD
NIPISSING—Wood, Bob—L
NORTH ISLAND—POWELL RIVER—Skelly, Ray—NPD
NORTHUMBERLAND—Stewart, Christine—L
NORTH VANCOUVER—Cook, Chuck—PC
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE—Allmand, l'hon. Warren—L
NUNATSIAQ—Anawak, Jack Iyerak—L

OAKVILLE—MILTON—Jelinek, l'hon. Otto John—PC
OKANAGAN-CENTRE—Horning, Al—PC
OKANAGAN—SHUSWAP—MacWilliam, Lyle Dean—NPD
OKANAGAN—SIMILKAMEEN—MERRITT—Whittaker, Jack—NPD
ONTARIO—Soetens, René—PC
OSHAWA—Broadbent, l'hon. Edward—NPD
OTTAWA-CENTRE—Harb, Mac—L
OTTAWA-OUEST—Catterall, Marlene—L
OTTAWA-SUD—Manley, John—L
OTTAWA—VANIER—Gauthier, Jean-Robert—L
OUTREMONT—Hogue, J.-Pierre—PC
OXFORD—Halliday, Bruce—PC

PAPINEAU—SAINT-MICHEL—Ouellet, l'hon. André—L
PARKDALE—HIGH PARK—Flis, Jesse—L
PARRY SOUND—MUSKOKA—Darling, Stan—PC
PEACE RIVER—Cooper, Albert—PC
PERTH—WELLINGTON—WATERLOO—Brightwell, Harry—PC
PETERBOROUGH—Domm, Bill—PC
PIERREFONDS—DOLLARD—Weiner, l'hon. Gerry—PC
PONTIAC—GATINEAU—LABELLE—Moore, Barry—PC
PORTAGE—INTERLAKE—Holtmann, Felix—PC
PORT MOODY—COQUITLAM—Waddell, Ian—NPD

PORTNEUF—Ferland, Marc—PC
PRINCE-ALBERT—CHURCHILL RIVER—Funk, Ray—NPD
PRINCE EDWARD—HASTINGS—Vanclief, Lyle—L
PRINCE GEORGE—BULKLEY VALLEY—Gardiner, Brian L.—NPD
PRINCE GEORGE—PEACE RIVER—Oberle, l'hon. Frank—PC
PROVENCHER—Epp, l'hon. Jake—PC

QUÉBEC-EST—Tremblay, Marcel R.—PC

RED DEER—Fee, Doug—PC
REGINA—LUMSDEN—Benjamin, Les—NPD
REGINA—QU'APPELLE—de Jong, Simon—NPD
REGINA—WASCANA—Schneider, Larry—PC
RENFREW—Hopkins, Len—L
RESTIGOUCHE—Arseneault, Guy H.—L
RICHELIEU—Plamondon, Louis—PC
RICHMOND—Siddon, l'hon. Thomas Edward—PC
RICHMOND—WOLFE—Côté, Yvon—PC
RIMOUSKI—TÉMISCOUATA—Vézina, l'hon. Monique—PC
ROBERVAL—Bouchard, l'hon. Benoît—PC
ROSEDALE—Macdonald, David—PC
ROSEMONT—Tremblay, Benoît—PC

SAANICH—LES ÎLES-DU-GOLFE—Hunter, Lynn—NPD
ST.-ALBERT—Van De Walle, Walter—PC
SAINT-BONIFACE—Duhamel, Ronald J.—L
ST. CATHARINES—Atkinson, Ken—PC
SAINT-DENIS—Prud'homme, Marcel—L
SAINT-HENRI—WESTMOUNT—Berger, David—L
SAINT-HUBERT—Venne, Pierrette—PC
SAINT-HYACINTHE—BAGOT—Champagne, l'hon. Andrée—PC
SAINT-JEAN—Couture, Clément—PC
SAINT-JOHN—Merrithew, l'hon. Gerald Stairs—PC
ST. JOHN'S-EST—Reid, Ross—PC
ST. JOHN'S-OUEST—Crosbie, l'hon. John Carnell—PC
SAINT-LAURENT—Maheu, Shirley—L
SAINT-LÉONARD—Gagliano, Alfonso—L
SAINT-MAURICE—Pronovost, Denis—PC
ST. PAUL'S—McDougall, l'hon. Barbara Jean—PC
SARNIA—LAMBTON—James, Ken—PC
SASKATOON—CLARK'S CROSSING—Axworthy, Chris—NPD
SASKATOON—DUNDURN—Fisher, Ron—NPD
SASKATOON—HUMBOLDT—Hovdebo, Stan—NPD
SAULT STE. MARIE—Butland, Steve—NPD
SCARBOROUGH—AGINCOURT—Karygiannis, Jim—L
SCARBOROUGH-CENTRE—Browes, Pauline A.—PC
SCARBOROUGH-EST—Hicks, Bob—PC
SCARBOROUGH-OUEST—Wappel, Tom—L
SCARBOROUGH—ROUGE RIVER—Lee, Derek—L
SELKIRK—Bjornson, David—PC
SHEFFORD—Lapierre, l'hon. Jean—L
SHERBROOKE—Charest, l'hon. Jean J.—PC
SIMCOE-CENTRE—Anderson, Edna—PC
SIMCOE-NORD—Lewis, l'hon. Douglas Grinslade—PC
SKEENA—Fulton, Jim—NPD
SOURIS—MOOSE MOUNTAIN—Gustafson, Len—PC
SOUTH SHORE—McCreath, Peter L.—PC
SOUTH WEST NOVA—Campbell, Coline—L
STORMONT—DUNDAS—Kilger, Bob—L
SUDBURY—Marleau, Diane—L
SURREY-NORD—Karpoff, Jim—NPD
SURREY—WHITE ROCK—Friesen, Benno W.—PC
SWIFT CURRENT—MAPLE CREEK—ASSINIBOIA—Wilson, Geoff—PC

TÉMISCAMINGUE—Desjardins, Gabriel—PC
TERREBONNE—Robitaille, Jean-Marc—PC
THE BATTLEFORDS—MEADOW LAKE—Taylor, Len—NPD
THUNDER BAY—ATIKOKAN—Angus, Iain—NPD
THUNDER BAY—NIPIGON—Comuzzi, Joe—L
TIMISKAMING—MacDougall, John A.—PC
TIMMINS—CHAPLEAU—Samson, Cid—NPD
TRINITY—SPADINA—Heap, Dan—NPD
TROIS-RIVIÈRES—Vincent, Pierre H.—PC

VANCOUVER-CENTRE—Campbell, l'hon. Kim—PC
VANCOUVER-EST—Mitchell, Margaret—NPD
VANCOUVER QUADRA—Turner, le très hon. John N.—L
VANCOUVER-SUD—Fraser, l'hon. John A.—PC
VAUDREUIL—Cadieux, l'hon. Pierre H.—PC
VÉGRÉVILLE—Mazankowski, l'hon. Donald Frank—PC
VERCHÈRES—Danis, Marcel—PC
VERDUN—SAINT-PAUL—Chartrand, Gilbert—PC
VICTORIA—Brewin, John F.—NPD
VICTORIA—HALIBURTON—Scott, Bill—PC

WATERLOO—McLean, l'hon. Walter—PC
WELLAND—ST. CATHARINES—THOROLD—Parent, Gilbert—L
WELLINGTON—GREY—DUFFERIN—SIMCOE—Beatty, l'hon. Henry Perrin—PC
WESTERN ARCTIC—Blondin, Ethel—L
WETASKIWIN—Littlechild, Willie—PC
WILD ROSE—Feltham, Louise—PC
WILLOWDALE—Peterson, Jim—L
WINDSOR—LAC SAINTE-CLAIRE—McCurdy, Howard—NPD
WINDSOR-OUEST—Gray, l'hon. Herb—L
WINNIPEG-NORD—Pagtakhan, Rey—L
WINNIPEG-NORD-CENTRE—Walker, David—L
WINNIPEG ST. JAMES—Harvard, John—L
WINNIPEG-SUD—Dobbie, Dorothy—PC
WINNIPEG-SUD-CENTRE—Axworthy, l'hon. Lloyd—L
WINNIPEG TRANSCONA—Blaikie, Bill—NPD

YELLOWHEAD—Clark, le très hon. Charles Joseph—PC
YORK-CENTRE—Kaplan, l'hon. Bob—L
YORK-NORD—O'Brien, Micheal—PC
YORK-NORD—Bevilacqua, Maurizio—L
YORK-OUEST—Marchi, Sergio—L
YORK—SIMCOE—Cole, John E.—PC
YORK-SUD—WESTON—Nunziata, John—L
YORKTON—MELVILLE—Nystrom, Lorne—NPD
YUKON—McLaughlin, Audrey—NPD

HAUTS FONCTIONNAIRES ET OFFICIERS
(à la prorogation)

Président	L'hon. John A. Fraser
Vice-président et président des comités pléniers	Marcel Danis
Vice-président des comités pléniers	L'hon. Steven E. Paproski
Vice-président adjoint des comités pléniers	L'hon. Andrée Champagne
Bureau de régie interne	L'hon. John A. Fraser (président) L'hon. Doug Lewis L'hon. Herb Gray Marcel Danis Jean-Robert Gauthier Jim Hawkes Bill Kempling Nelson Riis
Secrétaire	Mary MacDougall
Secteur du Greffier de la Chambre	
Greffier de la Chambre	R. Marleau
Sous-greffier	M.A. Griffith
Greffier adjoint	P. Laundy
Légiste et conseiller parlementaire	M.R. Pelletier
Directeur général, Opérations parlementaires	J. Sabourin
Secteur de l'Administrateur	
Administrateur	E.A. Riedel
Contrôleur	J. Ferrier
Directeur général, Ressources humaines	R.C. Blain
Directeur, Systèmes d'information et de soutien	R.J. Desramaux
Directeur, Service de restauration parlementaire	P. Danakas
Directeur, Vérification interne	
Secteur du Sergent d'armes	
Sergent d'armes	M.G. Cloutier
Sergent d'armes adjoint	R.T. Hall
Directeur, Gestion des immeubles parlementaires	K.R. Macquarrie
Directeur, Services aux députés	A.J.M. Lamarche
Directeur, Logistique	J.A.J. Spénard
Directeur, Sécurité	N. Bélanger

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

*Chapitre**		*Projet de loi n°*
	Sanction: 30 décembre 1988	
65	Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi	C-2

*Chapitres tirés des Statuts du Canada

L'index du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes (hansard) est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule du hansard est enregistré selon la date et le nombre de pages. Ces références peuvent être trouvées sous le titre «VOLUMES, DATES ET PAGES», à la page xxiii.

L'index contient l'analyse des sujets des débats et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages du hansard. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux tels que: Motions de subsides; Présidence, décisions et déclarations; Procédure; Votes par appel nominal, etc.

Les noms des intervenants et les descripteurs s'y retrouvent tous dans un ordre alphabétique. Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Sociétés de la couronne
Contrôle et imputabilité, 1250
Comité, étude, 425

Afin de tenir compte des divers points de vue, on retrouve dans l'index beaucoup de renvois. Les renvois à un premier ou à un deuxième sous-titre sont indiqués par un long trait —: Ainsi,

Hélicoptères. *Voir* Forces canadiennes—Recherche et sauvetage

Hull, Qué. *Voir* Fonction publique—Employés—Réaffectation

Les abréviations et symboles que l'on retrouve le plus fréquemment dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. DD.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.f.=question au Feuilleton. Q.o.=question orale. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.R.=sanction royale.

Affiliations politiques: L — Libéral; PC — Progressiste conservateur; NPD — Nouveau parti démocratique.

Cet index a été établi par la division de
l'Index et références de la Chambre des communes

INDEX

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

VOLUMES, DATES ET PAGES

1988

Vol. I: du 12 décembre au 30 décembre—pp. 1-852.

Décembre: le 12, 1-19; le 13, 21-41; le 14, 43-74; le 15, 75-134; le 16, 135-276; le 19, 277-405; le 20, 407-518; le 21, 519-589; le 22, 591-708; le 23, 709-850; le 30, 851-852.

Abitibi, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Abitibi-Témiscamingue, Qué., région. *Voir* Chemins de fer—Embranchements/lignes

Accord constitutionnel du lac Meech. *Voir* Constitution—Accord de 1987

Accord de libre-échange canado-américain. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
Libéral, parti, position, 667-8
Nouveau parti démocratique, position, 668
Négociations
Agriculture, subventions, 286, 398, 543, 741
Déc. art. 31 (Hughes, K.), 29
Uruguay, décembre 1988, Montréal, Qué., 118, 122, 279-80, 286, 365, 398
Partis d'opposition, participation, 562-3, 601
Q.o., 620
Voir aussi Crème glacée—Exportations aux États-Unis; Libre-échange, accord canado-américain—GATT; Pêches—Exportation et transformation, hareng, saumon, etc. du Pacifique; Produits agricoles—Prix et commercialisation; Yaourt—Exportations aux États-Unis

Acier, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Acquisition de compétences, programme. *Voir plutôt* Compétences, acquisition, programme

Action positive, programme. *Voir* Fonction publique

Adaptation à l'industrie, Service d'aide. *Voir plutôt* Industrie—Adaptation, Service d'aide

Adresse en réponse. *Voir* Discours du Trône

Aéroports
Deer Lake et Stephenville, T.-N., améliorations, 599
Hamilton, Ont. (Mount Hope)
Sous-utilisation, q.o., 36
Voir aussi sous le titre susmentionné Toronto, Ont. (Lester B. Pearson)—Congestion, dégradation des services, sécurité, répercussions—Détournement du trafic aérien
Toronto, Ont. (Lester B. Pearson)
Congestion, dégradation des services, sécurité, répercussions, etc.
Détournement du trafic aérien vers Hamilton, Ont.
Déc. art. 31 (Scott, G.), 45 (Phinney, B.), 423
Q.o., 36
Gouvernement, mesures
M. art. 52 (Kaplan, B.), permission refusée, 64
Q.o., 36, 38, 98, 304, 722
Quasi-collisions, q.o., 722
Contrôleurs aériens, recrutement et formation, q.o., 38, 98
Générateur d'appoint, panne, q.o., 304
Piste double, système, période d'essai, q.o., 433
Transports aériens, déréglementation, répercussions, q.o., 38

Aérospatiale, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Affaires extérieures
Citoyen canadien, incarcération et arrestation à l'étranger. *Voir* Népal

Affaires extérieures, Comité sénatorial. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Affichage. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec

Agence spatiale canadienne
David Florida, laboratoire, Ottawa, Ont., déménagement à Montréal, Qué., allégations parues dans le *Citizen*, journal d'Ottawa, Ont., q.o., 427-8
Siège social, emplacement
Capitale nationale, région, déc. art. 31 (Bellemare, E.), 614
Consultations, déc. art. 31 (Catterall, M.), 90
Montréal, Qué., 578-9
Q.o., 427
Régina, Sask., déc. art. 31 (Schneider, L.), 420
Saint-Laurent, circonscription, Qué., déc. art. 31 (Maheu, S.), 612

Agence spatiale européenne
Canada, participation, q.o., 428

Agriculteurs. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Agriculture
Dette, 480
Femmes stéréotypes, James, K., commentaires, 750, 752
Saskatchewan, situation, 479-80
Subventions. *Voir* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Négociations
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Agriculture, Fédération canadienne. *Voir plutôt* Fédération canadienne de l'agriculture

Agriculture, ministère
Ministre à plein temps, nomination, 744

Agriculture de l'Ontario, Fédération. *Voir plutôt* Fédération de l'agriculture de l'Ontario

Agro-alimentaire, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Aide à l'innovation, programme. *Voir plutôt* Innovation, aide, programme

Ajournements de la Chambre. *Voir* Procédure

Alachlore. *Voir* Herbicides et pesticides

Alberta. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain; Sénateurs et sénatrices

Alcan
Investissements, 223

Algoma Central Railway. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Algoma Steel Corporation. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Aliments
Étiquetage, pétition, 158

Aliments—*Suite*
Voir aussi Arctique—Pollution; Herbicides et Pesticides; Libre-échange, accord canado-américain

Aliments et drogues, Loi (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—C-205. Riis, N.
1re l., 277

Allen-Bradley, société. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Allergan, société. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Alliance-Québec. *Voir* Langues officielles—Projet de loi C-72

Allmand, l'hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Droits et libertés, Charte canadienne, q.o., 295-6
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 45
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 352-5

Allocations familiales
Augmentation, q.o., 625
Désindexation, 730

Althouse, Vic (NPD—Mackenzie)
Crème glacée, q.o., 619-20
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 619-20
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 260-2
Sécheresse, q.o., 39-40

Alumineries
Bécancour, Qué.
Financement à l'aide du programme de la pénurie de la main-d'oeuvre, 315
Investissements, 212
Q.o., 35

American Telephone and Telegraph Company. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Analphabétisme
Lutte, mesures, 379

Anawak, Jack Iyerak (L—Nunatsiaq)
Allusion, présentation à la Chambre, 93
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 430-1
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 439-41

Anciens combattants, allocations. *Voir* Impôt sur le revenu—Gains, définition, modification, répercussions sur la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)
Simcoe-Centre, circonscription, déc. art. 31, 421

Andre, l'hon. Harvie (PC—Calgary-Centre; ministre des Consommateurs et des Sociétés; ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie)
Langdon, S., 416-7

Angus, Iain (NPD—Thunder Bay—Atikokan)
Céréales, q.o., 305
Libre-échange, accord canado-américain, 255-6
Procédure
Clôture, art. 57, m., 255
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 254-6

Anjou—Rivière-des-Prairies, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Antidote HI-6. *Voir* Armes chimiques

Antidumping. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Droits compensateurs

APASE. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Comparaison, CEE

Arafat, Yasser. *Voir* Organisation de libération de la Palestine

Arctique
Pollution, aliments, contamination, répercussions
Conférence circompolaire, q.o., 303
Enquête, consultations, Inuit, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, q.o., 303
Traité, négociations, demande, déc. art. 31 (McLaughlin, A.), 138
Recherches. *Voir plutôt* Recherches polaires canadiennes
Voir aussi Armes atomiques—Zone

Arménie
Séisme
Canada, assistance, position, etc., déc. art. 31 (Blaikie, B.), 27-8 (Greene, B.), 28-9 (Roy-Arcelin, N. et Copps, S.), 44
Minute de silence, observance, 1
Saskatoon, Sask., groupe de sauvetage, hommage, déc. art. 31 (Fisher, R.), 421

Armes atomiques
Zone d'interdiction, Arctique, etc., établissement, 777

Armes chimiques
Antidote
HI-6, injection aux militaires, etc., santé, répercussions
Comité de déontologie, création, q.o., 723
Étude d'un pays du bloc de l'Est, publication, q.o., 723
Information, publication, q.o., 723
Voir aussi sous le titre susmentionné Gaz neurotoxique—Et antidotes
Gaz neurotoxique
Essais, Suffield, Alb., base militaire, participants, information, q.o., 723-4
Et antidotes, développement, Canada, rôle, comité, étude, q.o., 723
Et gaz moutarde, obus, largage dans le Pacifique en 1947, 56-60

Armes et matériel militaire
Exportations, suppression, 777-8
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Développement économique régional—Subventions

Armes nucléaires. *Voir plutôt* Armes atomiques

Arseneault, Guy H. (L—Restigouche)
GATT, 563
Procédure
Décorum, 553, 555
Députés, 385
Langage antiparlementaire, 563
Restigouche, circonscription, déc. art. 31, 422

Arts et culture
Identité canadienne
Commerce États-Unis—Canada, augmentation, répercussions, 15-6
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Assemblée de l'Atlantique Nord. *Voir* Délégations interparlementaires—Rapports—Association parlementaire canadienne de l'OTAN

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Septième conférence parlementaire scientifique, Ottawa, Ont., 6-15 juin 1989, ordre du jour, environnement, etc., 730-1

Association canadienne des agents du développement économique municipal. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Association canadienne des constructeurs d'habitation. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Association des éleveurs de bovins du Canada. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Association des gens d'affaires du Québec. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Programmes sociaux

Association des manufacturiers canadiens. *Voir* Libre-échange, accord cando-américain—Programmes sociaux

Association parlementaire Canada—Europe. *Voir* Délégations interparlementaires—Rapports

Association parlementaire canadienne de l'OTAN. *Voir* Délégations interparlementaires—Rapports

Associations parlementaires et interparlementaires canadiennes, internationales, etc. *Voir plutôt* Délégations interparlementaires

Assurance-automobile. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Assurance-chômage, régime
Conjoints. *Voir sous le titre susmentionné* Maternité
Maternité, prestations, congé parental, conjoints, travailleurs âgés, etc., dispositions, incompatibilité avec la Charte des droits et libertés, décision des tribunaux, appel du gouvernement, 675
Pêcheurs, 517
États-Unis, droits compensateurs, imposition, tribunaux, rejet, 271, 384, 661, 686
Terre-Neuve, prestations
Lettre à B. McDougall, déc. art. 31 (Rompkey, B.), 519
Q.o., 431-2
Pension de retraite, indemnités de départ, etc., inclusion dans le calcul du revenu, règlement, Loi, modification, 163
Travailleurs âgés
Discrimination. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Pension de retraite
Voir aussi sous le titre susmentionné Maternité
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Assurance-maladie, régimes
Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan, création, 677
Saskatchewan, allusion, 547

Assurance-maladie, régimes—*Suite*
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Atkinson, Ken (PC—St. Catharines)
Libre-échange, accord canado-américain, 250-1
Déc. art. 31, 422
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 250-1

Atmosphère en changement, conférence. *Voir* Environnement—Conférence

Attewell, Bill (PC—Markham)
Circonscriptions électorales, limites, révision, Loi (Markham—Whitchurch-Stouffville)—C-206, 277

Australie
Nouvelle-Zélande, accord de rapprochement économique de 1983. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Comparaison, CEE

Autochtones
Eskasoni, N.-É., élections, irrégularités, possibilité de recomptage, Indiens, Loi, modification, déc. art. 31 (MacLellan, R.), 613-4
Habitation, logement rural et autochtone, programme, Clova, Qué., participation, q.o., 40
Indiens. *Voir* Députés *et sous le titre susmentionné* Eskasoni, N.-É.
Inuit. *Voir* Arctique—Pollution—Enquête, consultations
Nouveau-Brunswick
Ministre d'État, rencontre, q.o., 530
Services, financement, réduction, q.o., 530
Réserves, incendies, prévention, mesures, déc. art. 31 (Funk, R.), 91
Revendications territoriales, Dénés-Métis, Territoires du Nord-Ouest, accord de principe, fonds, allocation, gouvernement fédéral, engagement, q.o., 49-50
Voir aussi Constitution; Emploi—Équité—Minorités visibles, femmes; Libre-échange, accord canado-américain

Automobile, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Automobile, industrie, accord canado-américain
Économie, répercussions, 778
Nouveau parti démocratique, position, 595
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Autoroutes. *Voir* Routes et autoroutes

Avions
Accidents, écrasements, etc., Pan American, Écosse, victimes canadiennes
Déc. art. 31 (Scott, G.), 713-4
Voir aussi Carlsson, Bernt—Décès

Avortement. *Voir* Code criminel, Loi (avortement)—C-203

Axworthy, Chris (NPD—Saskatoon—Clark's Crossing)
Assurance-maladie, régimes, 547
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 545-8

Axworthy, l'hon. Lloyd (L—Winnipeg-Sud-Centre)
Assurance-chômage, régime, 163
Constitution, q.o., 526-7
Dahmer, J., 12
Emploi, création, q.o., 143

Axworthy, l'hon. Lloyd—*Suite*
Emploi, planification, programme, q.o., 32
Forêts, industrie, q.o., 530
Libre-échange, accord canado-américain, 163-4
Q.o., 33, 141-3
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 283-7, 409-13, 608-10, 626-40
Nicaragua, 635
Procédure
Clôture, art. 57, motions, 610
Députés, 111
Projets de loi émanant du gouvernement, 413, 417, 500, 640, 848
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 161-5
Question de privilège, langage antiparlementaire utilisé par B. McDougall, rétractation demandée, 638

Baker, George S. (L—Gander—Grand Falls)
Boissons alcooliques, q.o., 39
Eaux territoriales, q.o., 38-9
Président de la Chambre, 2
Transports aériens, q.o., 99

Banque de la Nouvelle-Écosse. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Banque mondiale. *Voir* Brésil

Banques
Prêts aux femmes propriétaires d'entreprises, discrimination, déc. art. 31 (Collins, M.), 292
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Bardeau de cèdre. *Voir* Forêts, industrie

Barlow, Maud. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Barrett, David (NPD—Esquimalt—Juan de Fuca)
Allusions
En tant qu'ancien premier ministre provincial, 291, 310, 322-3, 330-1, 370
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Chambre des communes, 197
Libre-échange, accord canado-américain, 153-4, 196
Q.o., 51-2, 147-8
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 287-91
Marcos, Ferdinand, q.o., 725
Procédure
Projets de loi émanant du gouvernement, 643
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 195-8
Question de privilège, réponses de B. Mulroney induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré (Broadbent, E.), 153-4

Barton, étude. *Voir* Recherche chimique et biologique

Bas Churchill. *Voir* Churchill Falls, projet hydro-électrique

Base aérienne. *Voir* Habitation—Toronto, Ont.—Downsview

Base navale. *Voir* Forces canadiennes—Bases—Shelburne, N.-É.

B.C. Tree Fruits Association. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Fruits et légumes—Colombie-Britannique

Beatty, l'hon. Henry Perrin (PC—Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe; ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada; ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
Armes chimiques
Antidote HI-6, q.o., 723
Gaz neurotoxique
Essais, Suffield, Alb., q.o., 723-4
Et gaz moutarde, 57-60
Impôt sur le revenu, q.o., 726
Justice
Conter, Tema, q.o., 429
Ruygrok, Celia, q.o., 429
Marcos, Ferdinand, fonds bloqués aux États-Unis, q.o., 725
Question de privilège, non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947 (Fulton, J.), 56-7
Radio-Canada, q.o., 101-2
Recherche chimique et biologique, Barton, étude, q.o., 724

Bécancour, Qué. *Voir* Alumineries

Bégin, Monique. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Bélair, Réginald (L—Cochrane—Supérieur)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 817-8

Bellemare, Eugène (L—Carleton—Gloucester)
Agence spatiale canadienne, déc. art. 31, 614
Libre-échange, accord canado-américain, 220-1
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 220-1

Belleville, Qué. *Voir* Northern Telecom Limitée

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley-Est)
GATT, 543
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 542-5
Procédure, députés, 183

Bénévolat. *Voir* Élections—Générales, 21 novembre 1988—Bénévoles

Benjamin, Les (NPD—Regina—Lumsden)
Aéroports, q.o., 98
Libre-échange, accord canado-américain, 219
Procédure
Motions émanant du gouvernement, 71-2
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 217-9
Transports aériens, q.o., 98

Berger, David (L—Saint-Henri—Westmount)
Droits et libertés, Charte canadienne, déc. art. 31, 716

Bernier, Gilles (PC—Beauce)
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 612

Bertrand, Gabrielle (PC—Brome—Missisquoi)
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 521

Bétail. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Bethlehem Steel. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Bibliothèque du Parlement
Rapport annuel 1987-1988, dépôt, 407

Bien-être social, Conseil national. *Voir plutôt* Conseil national du bien-être social

Bière. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Bills. *Voir plutôt* Projets de loi

Bird, J.W. Bud (PC—Fredericton)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 349-52

Birmanie
Démocratie, système, restauration, Canada, position, déc. art. 31 (Edwards, J.), 138

Bjornson, David (PC—Selkirk)
Dow Corning, 254
Libre-échange, accord canado-américain, 254
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 253-4

Black, Dawn (NPD—New Westminster—Burnaby)
Allocations familiales, q.o., 625
Enfants
Déc. art. 31, 521-2
Q.o., 625
Impôt sur le revenu, q.o., 625
Libre-échange, accord canado-américain, 215-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 791-2
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 215-6

Blaikie, Bill (NPD—Winnipeg Transcona)
Arménie, déc. art. 31, 27-8
Canadien National, 744
Déc. art. 31, 715
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 744-7
Transports, 745

Blais, l'hon. Pierre (PC—Bellechasse; ministre d'État (Agriculture); solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 355-7

Blanchissage. *Voir* Marcos, Ferdinand—Fonds bloqués

Blé, Commission canadienne. *Voir plutôt* Commission canadienne du blé

Blenkarn, Don (PC—Mississauga-Sud)
Allusions, propos à l'endroit des électeurs et fonctionnaires d'Ottawa concernant les élections du 21 novembre 1988, 305
Q.o., 303-4, 428
Question de privilège, explication de remarques à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988, 305

Blondin, Ethel (L—Western Arctic)
Autochtones, q.o., 49-50
Constitution, 367-8
Emploi, q.o., 719-20
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 366-9
Territoires du Nord-Ouest, 367-8

Bois d'oeuvre. *Voir* Forêts, industrie

Bois d'oeuvre, produits, exportation, droit, Loi. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations

Boissons alcooliques
CEE, droits de douane, négociations, q.o., 39
Étiquetage, loi. *Voir plutôt* Aliments et drogues, Loi (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—C-205
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Boîtes de conserve
Soudure au plomb, q.o., 100

Bosley, l'hon. John W. (PC—Don Valley-Ouest)
Députés, déc. art. 31, 294

Bouchard, l'hon. Lucien (PC—Lac-Saint-Jean; secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement; ministre de l'Environnement)
Allusions
Absence de la Chambre, q.o., 616, 717-8
Démission à titre de secrétaire d'État, suggestion, q.o., 616-8, 621, 717
Réalisations depuis son assermentation, q.o., 616
Voir aussi Droits et libertés, Charte canadienne—Clause dérogatoire
Déchets, q.o., 50-1
Don, rivière, q.o., 146-7
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 333-5
Radio-Canada, q.o., 101-2

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Capitale nationale, région, déc. art. 31, 520
Code criminel, Loi (propagande haineuse: groupe d'âge)—C-204, 157
Enfants
Déc. art. 31, 141
Pétition, 63
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 483-7
Procédure
Décorum, 554-5
Motions émanant du gouvernement, 72-3
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 171-4, 182

Bourassa, Robert. *Voir* Québec—Premier ministre

Bourse de recherches. *Voir* Flamme du centenaire, bourse de recherches, Loi—C-202

Bowker, Marjory. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Boyer, Patrick (PC—Etobikoke—Lakeshore)
Flamme du centenaire, bourse de recherches, Loi—C-202, 156-7
Référendums et plébiscites au Canada, Loi—C-201, 63

Bracebridge, Ont. *Voir* Magna International Inc.

Brampton, circonscription
Économie, croissance, 710-1

Brampton—Malton, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Brésil
Banque mondiale, prêt pour la construction de barrages, forêts tropicales, répercussions, Canada, position, déc. art. 31 (Caccia, C.), 88-9

Brevets, projet de loi C-22 de la 2e session de la 33e législature. *Voir* Médicaments et produits pharmaceutiques

Brewin, John F. (NPD—Victoria)
Commerce, 761
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 659, 665-6, 760-3
Pays en voie de développement, déc. art. 31, 520
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 179-81

Broadbent, l'hon. Edward (NPD—Oshawa)
Allusions
Démission en tant que chef du Nouveau parti démocratique, suggestion, 288
Membres du mouvement syndical, q.o., 529
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Armes chimiques, gaz neurotoxique et gaz moutarde, 60
Constitution, premiers ministres, conférence, q.o., 426, 526
Droits et libertés, Charte canadienne, droits linguistiques, minorités, q.o., 426, 525
Fraser, J., élection à titre de Président de la Chambre, 7
Libre-échange, accord canado-américain
Application, 129, 133-4
Commission Macdonald, 132
Concurrence, compétitivité canadienne, etc., 131
Différends, règlement, q.o., 718-9
Environnement, protection, 129-30
Forêts, industrie, 130-1
Gillette Canada Inc., 130
Q.o., 35
Gouvernement, position, 128-9
Investissements, 130
Marchés, accès, 131
Mises à pied, 130-1
M. art. 52, 64-5
M. art. 52, 158-9
Q.o., 48-9
Mulroney, B., 129-30
Northern Telecom Limitée, 130
Q.o., 49
Nouveau parti démocratique, position, 127-30, 133-4
Programmes canadiens divers, 128-9, 132-4
Programmes sociaux, 129
Subventions, définition, 131-3
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., 129-30, 152-3
Q.o., 34-5, 49, 144-5
Usines, fermeture, 130
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 127-34
Northern Telecom Limitée, Aylmer, Qué., usine, q.o., 48-9
Procédure, ordre du gouvernement, 104-5
Questions de privilège
Non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947 (Fulton, J.), 60
Propos laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur (Lewis, D.), 152
Réponses de B. Mulroney induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré, 152-3

Brome—Missisquoi, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Browes, Pauline A. (PC—Scarborough-Centre)
Impôt sur le revenu, déc. art. 31, 714
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 27
Rouge, rivière, vallée, pétitions, 157, 591

Brundtland, Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. *Voir plutôt* Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brundtland)

Brundtland, G.H. *Voir* Environnement—Conférence

Budd, Mervin. *Voir* Népal—Citoyen canadien

Budget des dépenses
1988-1989, supplémentaire (B)
Dépôt, 155
Renvoi aux comités, m. (Lewis, D.) adoptée, 155-6
Voir aussi Procédure

Bulloch, John. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Petite et moyenne entreprise—Répercussions

Bureau de régie interne
Membres, nomination, 12, 61

Bureau du surintendant des institutions financières
Rapport 1988, dépôt, 22

Bureaux de poste. *Voir plutôt* Postes, bureaux

Butland, Steve (NPD—Sault Ste. Marie)
Conseil national de recherches, 442
Fonction publique, déc. art. 31, 614
Forêts, industrie, déc. art. 31, 292
Habitation, q.o., 432
Libre-échange, accord canado-américain, 198
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 441-2
Mulroney, B., 442
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 198
Recherche et développement, 442

Caccia, l'hon. Charles (L—Davenport)
Brésil, déc. art. 31, 88-9
Constitution, déc. art. 31, 712
Droits et libertés, Charte canadienne, déc. art. 31, 424
Eau potable, q.o., 100
Élections, déc. art. 31, 43
Gaz carbonique, 392-3
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 712
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 390-3, 660, 666

Cadieux, l'hon. Pierre H. (PC—Vaudreuil; ministre du Travail; ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)
GATT, négociations, 279-80
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 279-83

Calgary-Nord, circonscription
Allusions, 788-9

Callbeck, Catherine (L—Malpèque)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 435-6

Callbeck, Catherine—*Suite*
Postes, bureaux, déc. art. 31, 90

Campbell, Coline (L—South West Nova)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 571-5
Pêches, q.o., 720-1
Pêches et Océans, ministère, q.o., 720-1
Question de privilège, commentaires de D. Mazankowski concernant des préjugés à l'endroit des provinces de l'Ouest, 726

Campbell, l'hon. Kim (PC—Vancouver-Centre; ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien))
Arts et culture, 15-6
Commerce, 15
Discours du Trône, m., 13-6
Douanes, tarif, 14-5
Libre-échange, accord canado-américain, 15-6
Vancouver, C.-B., 14
Vancouver-Centre, circonscription, 13-4

Campbell Soup Company Ltd.
Investissements et emploi, création, 679
Q.o., 35

Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement
Autoroute entre Stellarton et Sheet Harbour, N.-É., q.o., 54
Gestion et dépenses
Abus possibles, enquête, q.o., 55
Rapport annuel, q.o., 55
Vérificateur général, rapport, q.o., 35, 54
Lois et projets, gouvernement, approbation, q.o., 36, 55
Portland Estates Ltd., Dartmouth, N.-É., système d'égoûts, construction, q.o., 36

Canada West Foundation. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Canadair Limitée
Allusion, 578

CanaDay's Apparel Ltd. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Canadian General-Tower Limitée. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Canadian Peace Pledge Campaign. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Canadian Thermos Products. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Canadien National
Employés, nombre, réduction, 744
Déc. art. 31 (Blaikie, B.), 715
Voir aussi CN Rail

Canadiens d'origine étrangère
Chinois, impôt de capitation, dédommagement, mesures, q.o., 724-5
Japonais, indemnisation, q.o. 724

Canal Welland. *Voir plutôt* Welland, canal

Cancer. *Voir* Tabac et cigarettes—Dangers

Canola. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Capitale nationale, région
Limites, élargissement, déc. art. 31 (Boudria, D.), 520
Voir aussi Agence spatiale canadienne—Siège social, emplacement

Capoten. *Voir* Médicaments et produits pharmaceutiques

Cargill Limitée
Abattoir, ouverture à High River, Alb., création d'emploi, etc., q.o., 35
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Aliments—Conditionnement, usines

Carleton—Charlotte, circonscription
Allusion, 216

Carleton—Gloucester, circonscription
Allusion, 220

Carlsson, Bernt
Décès lors de l'écrasement d'un avion de la société Pan American en Écosse, déc. art. 31 (Whittaker, J.), 613

Caroline, Alb., projet énergétique. *Voir* Gaz naturel—Raffineries; Soufre—Usine de traitement

Castonguay, Claude. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Canadiens distingués

Catterall, Marlene (L—Ottawa-Ouest)
Agence spatiale canadienne
Déc. art. 31, 90
Q.o., 427-8
Blenkarn, D., q.o., 428
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 831-4
Question de privilège, commentaires de K. James sur les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture, 750

CEE. *Voir* Communauté économique européenne

Céréales
Manutentionnaires, Thunder Bay, Ont., mises à pied, programmes d'adaptation, q.o., 305
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Chadwick, Harry (PC—Brampton-Malton)
Aéroports, q.o., 433
Automobile, industrie, accord canado-américain, 778
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 778-9

Chambre des communes
Ajournements. *Voir plutôt* Procédure—Ajournements de la Chambre
Employés
Félicitations, déc. art. 31 (Collins, M.), 713
Remerciements, 846
Minute de silence, observance
Arménie, séisme, 1
Dahmer, J., décès, 12
Séances. *Voir* Présidence, décisions et déclarations—Séances de la Chambre; Procédure—Séances de la Chambre
Services à la disposition des députés lors de la période des Fêtes, restaurants, etc., mesures, 727
Sièges avant du côté de l'Opposition occupés par des députés conservateurs, 197

Chambre des communes—*Suite*
Sonnerie d'appel
Édifice Wellington, défectuosité, 26, 63
Voir aussi Procédure
Travaux. *Voir plutôt* Travaux de la Chambre
Vacance de siège. *Voir plutôt* Vacance de siège à la Chambre

Chambres de commerce du Canada. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Champagne, l'hon. Andrée (PC—Saint-Hyacinthe—Bagot; vice-présidente adjointe des comités pléniers)
Allusion, nomination à titre de vice-présidente adjointe des comités pléniers, 13
Présidence, décisions et déclarations
Députés, désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 273
Motions émanant du gouvernement
Discours, durée, prolongation, consentement unanime, 237
Refusé, 220
Vote par appel nominal, résultat du dernier vote, application à la motion principale, consentement unanime, 275
Projets de loi émanant du gouvernement, troisième lecture, discours, durée, prolongation, consentement unanime refusé, 640, 643
Question de privilège, langage antiparlementaire utilisé par un ministre, 638
Rappel au Règlement non fondé, 235
Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations
Décorum 553, 555
Députés
Désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 569
Reconnaissance par la présidence, 576
Langage antiparlementaire, 569
Projet de loi émanant du gouvernement, comité plénier
Clôture, art. 57, motion, questions et réponses, temps de parole, 573, 575-6
Débat, pertinence, 416
Discours
Ordre de parole, alternance, 417
Prolongation, consentement unanime refusé, 555
Réponses, brièveté, 417
Rappel au Règlement non fondé, 574

Champagne, Michel (PC—Champlain; secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures)
Collectivités, développement, programme, déc. art. 31, 91
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 28, 422, 613

Charbon. *Voir* Houille, industrie

Charest, l'hon. Jean J. (PC—Sherbrooke; ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur); ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 484-5
Procédure
Députés, 485

Charest, l'hon. Jean J.—*Suite*
Procédure—*Suite*
Rappels au Règlement, 550

Charte canadienne des droits et libertés. *Voir plutôt* Droits et libertés, Charte canadienne

Chemins de fer
Bruit, environnement, répercussions, déc. art. 31 (Hudon, J.-G.), 140
Cheminots. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain
CN Rail. *Voir plutôt* CN Rail
Embranchements/lignes
Abitibi—Témiscamingue, Qué., région, services suite au séisme du 25 novembre, déc. art. 31 (St-Julien, G.), 420
Franquet-Chapais, abandon, 420
Ottawa—Toronto, service de nuit, abandon, 698
Q.o., 723
Infrastructure, 802
Municipalités, trains de banlieue à grande vitesse, déc. art. 31 (Redway, A.), 519-20
Provinces de l'Atlantique, 802
Via Rail. *Voir plutôt* Via Rail

Chinois. *Voir* Canadiens d'origine étrangère

Chômage
Réduction depuis septembre 1984, 687

Churchill Falls, projet hydro-électrique, Labrador
Bas Churchill, mise en valeur, 452

Cigarettes. *Voir* Tabac et cigarettes

Cinéma. *Voir plutôt* Film, industrie

Circompolaire, conférence. *Voir* Arctique—Pollution, aliments, contamination, répercussions

Circonscriptions électorales, limites, révision, Loi (Markham—Whitchurch-Stouffville)—C-206. Attewell, B.
1re l., 277

***Citizen*, journal d'Ottawa, Ont.** *Voir* Agence spatiale canadienne—David Florida, laboratoire, Ottawa, Ont.

Clark, le très hon. Charles Joseph (PC—Yellowhead; secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada; secrétaire d'État aux Affaires extérieures)
Bouchard, L., q.o., 717
Constitution, autochtones, droits, q.o., 717
Criminels de guerre nazis, Kirshbaum, J., q.o., 724
Droits et libertés, Charte canadienne
Clause dérogatoire (nonobstant), q.o., 717
Droits linguistiques, minorités, q.o., 296
Gravel, Michel, ancien député, q.o., 528
Moyen-Orient, paix, Canada, position, q.o. 147
Organisation de libération de la Palestine, relations diplomatiques avec le Canada, q.o. 147

Clark, Lee (PC—Brandon—Souris)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 501-5

Clifford, Terry (PC—London—Middlesex)
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 730-1

Clifford, Terry—*Suite*
Délégations interparlementaires, 730-1
Emploi, création, 803
Environnement, protection, 804-5
Essence, 804
Herbicides et pesticides, 805
Inflation, 803
Intérêt, taux, 803
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 803-6
Ozone dans l'atmosphère, 804

Clova, Qué. *Voir* Autochtones—Habitation, logement rural et autochtone, programme

CN Rail
Terre-Neuve, fermeture du réseau ferroviaire, 802
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Code criminel
Modification. *Voir* Enfants—*Garbage Pail Kids*, cartes
Voir aussi Prostitution

Code criminel, Loi (avortement)—C-203. Crosby, H.
1re l., 157

Code criminel, Loi (propagande haineuse: groupe d'âge)—C-204. Boudria, D.
1re l., 157
Voir aussi Enfants—*Garbage Pail Kids*

Cohen, Marshal. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Programmes sociaux

Cohen, William S. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Subventions—Réduction

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Libre-échange, accord canado-américain, 237-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 237-8

Collectivités, développement, programme
Allusions, 314-5
Financement, déc. art. 31 (Champagne, M.), 91
Revelstoke, C.-B., 315

Collège canadien des directeurs de services de santé. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Programmes sociaux

Colline du Parlement
Embouteillages empêchant les autobus verts de circuler, 18, 25-6

Collins, l'hon. Mary (PC—Capilano—Howe Sound; ministre associé de la Défense nationale)
Banques, déc. art. 31, 292
Chambre des communes, déc. art. 31, 713
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 363-6
Pêches, déc. art. 31, 89

Colombie-Britannique. *Voir* Douanes, tarif—Politique; Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%, imposition—Remplacement; Gouvernement—Achats; Libre-échange, accord canado-américain

Colza et produits du colza
Canola. *Voir plutôt* Canola
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Combustibles fossiles. *Voir* Gaz carbonique—Émissions

Com-Dev Limitée. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Comité de sélection. *Voir* Sélection, Comité

Comités permanents
Loi déférée, Code criminel (prostitution). *Voir plutôt* Prostitution—Code criminel, dispositions

Comités pléniers. *Voir* Vice-président des comités pléniers; Vice-président adjoint des comités pléniers; Vice-président et président des comités pléniers

Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)
Canada, engagements, Nouveau parti démocratique, position, 777

Commerce
Comité consultatif, membre, Fleck, Jim, nomination, allusion, q.o., 719
États-Unis—Canada, 454
Dépendance, augmentation sous les gouvernements libéraux précédents, 605
Libéralisation, programmes sociaux, répercussions, 704-5
Progressiste conservateur, parti, position, 761
Voir aussi Arts et culture—Identité canadienne
Europe, concurrence, 651
Europe—Canada, 258
Exportations
Emploi, relation, 799
Statistiques, 800
Valeur, 443
International
Canada, rôle de conciliateur, allusion, 286
Centre canadien d'étude, création à Ottawa, Ont., 650
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Interprovincial, barrières, suppression, 448
Libéral, parti, position, 667-8, 832
Libéralisation, 738
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis—Canada
Nouveau parti démocratique, position, 668
Protectionnisme, 15

Commerce, Tribunal international. *Voir plutôt* Tribunal international du commerce

Commission canadienne du blé. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Commission des droits de la personne. *Voir* Emploi—Équité

Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Rapport, dépôt, 591

Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brundtland). *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Environnement, protection—Commission Brundtland

Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Macdonald). *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Commission Macdonald

Communauté économique européenne (CEE). *Voir* Boissons alcooliques; Eaux territoriales—Limites, zones de pêche, quotas, etc.; Libre-échange, accord canado-américain—Comparaison, CEE

Compétences, acquisition, programme
Allusions, 314-5

Comuzzi, Joe (L—Thunder Bay—Nipigon)
Forêts, industrie, q.o., 301, 529-30
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 529-30

Concurrence. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Conférence des évêques catholiques du Canada. *Voir* Économie

Conférences. *Voir* Arctique—Pollution; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Environnement

Conférences fédérales-provinciales, premiers ministres. *Voir* Constitution—Premiers ministres

Conseil canadien de développement social. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Programmes sociaux

Conseil consultatif canadien de l'environnement. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Environnement, protection

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
Rapport 1987-1988, dépôt, 155

Conseil consultatif de Grandpré. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Travailleurs, ajustement

Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. *Voir* Pension de vieillesse—Désindexation

Conseil économique du Canada. *Voir* Emploi, création; Libre-échange, accord canado-américain; Mises à pied

Conseil national de recherches
Financement, 442

Conseil national du bien-être social. *Voir* Garderies

Consommateurs. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Avantages

Constitution
Accord de 1987 (Accord du lac Meech (adhésion du Québec))
Déc. art. 31 (Caccia, C.), 712
Habitants du Nord, répercussions, 367-8, 765
Réconciliation nationale, relation, 17-8
Voir aussi Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques *et sous le titre susmentionné* Autochtones, droits, reconnaissance *et* Québec—Société distincte
Autochtones, droits, reconnaissance, accord de 1987, lac Meech, adoption, répercussions, 717
Dualité linguistique, reconnaissance, q.o., 426
Libéral, parti, position, 765

Constitution—*Suite*
Manitoba, résolution constitutionnelle. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage, décision de la Cour suprême, position du gouvernement du Québec, recours à la clause dérogatoire, etc.—Manitoba, premier ministre
Premiers ministres, conférence, tenue au début de 1989
Nouveau-Brunswick, premier ministre Frank McKenna, position, q.o., 526
Ordre du jour. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Clause dérogatoire (nonobstant)—Étude
Q.o., 526-7
Québec, premier ministre Robert Bourassa et premier ministre Gary Filmon du Manitoba, participation, q.o., 426-7
Québec
Société distincte, reconnaissance, accord de 1987, lac Meech, q.o., 523
Voir aussi sous le titre susmentionné Accord de 1987 *et* Premiers ministres, conférence

Constructeurs d'habitation, Association canadienne. *Voir plutôt* Association canadienne des constructeurs d'habitation

Construction, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Construction navale. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Conter, Tema. *Voir* Justice

Contrôleurs aériens. *Voir* Transports aériens

Convocation du Parlement. *Voir* Parlement

Cooper, Albert (PC—Peace River)
Libre-échange, accord canado-américain, 169
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 437-9
Procédure
Projet de loi émanant du gouvernement, comité plénier, clôture, art. 57, m. (Lewis, D.), 537
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 166-70
Provinces de l'Ouest, 437

Coopération et développement économiques, Organisation (OCDE). *Voir plutôt* Organisation de coopération et de développement économiques

Copps, Sheila (L—Hamilton-Est)
Aliments, pétition, 158
Arménie, déc. art. 31, 44
Herbicides et pesticides, q.o., 148-9
Impôt sur le revenu, déclaration (Epp, J.), 729-30
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 561-2, 582, 601
Procédure
Députés, 288, 305, 568
M. qu'un député soit maintenant entendu, 847
Projets de loi émanant du gouvernement, 847
Rappels au Règlement, 550
Question de privilège, langage antiparlementaire utilisé par S. Copps, rétractation demandée (Plamondon, L.), 728

Corbeil, l'hon. Jean (PC—Anjou—Rivière-des-Prairies; ministre du Travail)
Assurance-chômage, régime, 686

Corbeil, l'hon. Jean—*Suite*
Chômage, 687
Libre-échange, accord canado-américain, 205-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 685-90
Mulroney, B., 688
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 204-6
Sociétés, 687

Corbett, Bob (PC—Fundy—Royal)
GATT, 562
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 561-4
Organisation de libération de la Palestine, q.o. 147
Procédure, rappels au Règlement, 562

Corner Brook, T.-N. *Voir* Kruger Inc.; Ports et installations portuaires

Cornwall, Ont. *Voir* Via Rail—Trains no 58 et 59

Côté, Yvon (PC—Richmond—Wolfe)
Déchets, déc. art. 31, 292
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 555-8

Council of Canadians. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Mises à pied

Cour suprême. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage

Crawford, Rex (L—Kent)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 579-82

Crédit agricole, Société. *Voir plutôt* Société du crédit agricole

Crédits
Budget supplémentaire. *Voir plutôt* Budget des dépenses
Prise en considération. *Voir plutôt* Subsides

Crème glacée
Exportations aux États-Unis, interdiction, GATT, négociations, 619-20
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Crestbrook Forest Industries Ltd.
Athabasca, Alb., usine, construction, emploi, création, etc., 145
Q.o., 150

Cri, langue. *Voir* Députés—Discours

Criminels de guerre nazis
Kirshbaum, Joseph, poursuites suite aux allégations du *Whig-Standard* de Kingston, Ont., q.o., 724

Crosbie, l'hon. John Carnell (PC—St. John's-Ouest; ministre du Commerce extérieur)
Aéroports, 599
Q.o., 98-9
Allusions. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain; Procédure—Clôture, art. 57, motions
Assurance-chômage, régime, 517
Automobile, industrie, accord canado-américain, 595
Broadbent, E., q.o., 529
Commerce, États-Unis—Canada, dépendance, 605
Crème glacée, q.o., 619-20

Crosbie, l'hon. John Carnell—*Suite*
Crestbrook Forest Industries Ltd., Athabasca, Alb., usine, construction, q.o., 150
Droits et libertés, Charte canadienne, 605, 699
Élections, dépenses, 694-5
Emploi, création, 606
Q.o., 143, 300
Forêts, industrie
Bardeau de cèdre, q.o., 37, 46-7
Bois d'oeuvre, exportations, 695
Q.o., 302, 529-30
GATT, conférence, 601, 620
Kruger Inc., 599
Langdon, S., 416, 516
Libre-échange, accord canado-américain
Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité, rapport, recommandations, 111
Affaires extérieures, Comité sénatorial, rapport, recommandations, 108
American Telephone and Telegraph Company, q.o., 301
Arts et culture, 116
Assurance-chômage, régime, 112
Broadbent, E., position, 112, 592-3
Commission Macdonald, rapport, recommandations, 108
Concurrence, compétitivité canadienne, etc., 116
Crème glacée, q.o., 619-20
Développement économique régional, 112, 114
Q.o., 302
Différends, règlement, 114-5, 600-2
Q.o., 619-20, 718-9
Documents pertinents, 109, 115
Douanes, tarif, 115
Droits compensateurs, 603-4
Q.o., 47
Du Pont Canada Inc., 116, 599-600
Économie, croissance, 109, 115
Emploi, création, 111, 115, 606
Q.o., 142, 145, 149-50, 300-1
Entrée en vigueur, 1er janvier 1989, 110-1, 114-5, 117
Environnement, protection, 112-3
États-Unis, 602-3, 605
Q.o., 32
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, position, 607
Forêts, industrie, q.o., 93-4, 530
GATT, 112-5, 604-5
Gillette Canada Inc., q.o., 300
Gouvernement, position, mandat, etc., 109, 112, 114-5, 605
Investissements, 111, 597
Q.o., 300
Lecture du texte de l'accord, 601
Libéral, parti, position, 108-11
Marchés, accès, garanties, 597
McCain Foods Limited, 597-8
Mises à pied, q.o., 142, 300
National Sea Products Limited, 116, 599
Négociations, 109
Northern Telecom Limitée, q.o., 301, 430
Nouveau-Brunswick, premier ministre Frank McKenna, position, 109
Nouveau parti démocratique, position, 112, 116

Crosbie, l'hon. John Carnell—*Suite*
Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Novacor Chemicals Ltd., q.o., 300
Ontario, premier ministre David Peterson, déclarations, 596
Partis d'opposition, position, 596-7, 600
Population, position, 109-12
Produits agricoles, q.o., 619-20
Programmes canadiens divers, 597
Programmes sociaux, 112-3
Q.o., 528
Projet de loi C-130, 592
Provinces, position, 109
Provinces de l'Atlantique, répercussions, 608
Régions, répercussions, 608
Résiliation, clause, préavis de six mois, 607
Roseworks, société, Kingston, Ont., 597-8
Santé, services, 113, 602
Subventions, définition, 114
Q.o., 33, 302-3, 624
Textile et vêtement, industrie, q.o., 143
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., 115-6, 607
Q.o., 142-5, 147-50
Turner, J., position, 109-10, 594
Usines, fermeture, q.o., 300
Yaourt, q.o., 619-20
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 11, 24, 61-2, 108-17, 515-7, 592-608, 692-5, 699
Northern Telecom Limitée
Autogérence, q.o., 429-30
Aylmer, Qué., usine, fermeture, q.o., 430
Ports et installations portuaires, 599
Procédure, députés, 305
Produits agricoles, prix et commercialisation, fixation, systèmes, q.o., 620
Programmes sociaux, q.o., 528-9
Sénat, 600
Transports aériens, q.o., 98-100
Voies et moyens, motions, avis
Dépôt, 11
M., 24
Yaourt, q.o., 619-20

Crosby, Howard E. (PC—Halifax-Ouest)
Code criminel, Loi (avortement)—C-203, 157
Commerce, 258
Libre-échange, accord canado-américain, 257-60
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 461-4
Pension de vieillesse, 464
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 256-60
Programmes sociaux, 463

Crowfoot, circonscription
Historique, 705-6

Culture. *Voir* Arts et culture

Cultures de serre. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Fleurs coupées

Cummings, Gordon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Travailleurs, ajustement, aide, formation

Dahmer, John (PC—Beaver River)
Allusion, décès, 11-2

Danis, Marcel (PC—Verchères; vice-président et président des comités pléniers)
Allusion, nomination à titre de vice-président et président des comités pléniers, 12-3
Présidence, décisions et déclarations
Comités permanents, loi déférée, motion
Adoptée (Lewis, D.), 731
Présentation, consentement unanime, 731
Députés
Absence ou présence à la Chambre ou aux comités, commentaires, 702
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations—Décorum
Désignation par leur titre, 735-6
Doivent s'adresser à la présidence, 317
Langage antiparlementaire, mensonge, etc., 666
Motion émanant du gouvernement, présentation, consentement unanime, 732
Projet de loi émanant des députés, présentation, délai, le projet figurant au *Feuilleton* mais n'ayant pas encore été déposé au bureau, consentement unanime, 731
Projets de loi émanant du gouvernement
Deuxième lecture
Amendement recevable, 329
Questions et observations, interdiction, 283
Troisième lecture
Discours
Durée, 705
Prolongation, consentement unanime, 693
Pertinence, 765
Questions et observations, période
Durée, 705
Permission de poser plusieurs questions et de s'asseoir entre chacune, cela étant possible si le député est le seul à intervenir, 672
Question de privilège, commentaires concernant les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture, observations ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 750
Rappels au Règlement non fondés, 289, 291, 675, 699
Règlement de la Chambre, art. 33(2) et 57, application, préséance, comité, étude, suggestion, 733
Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations—Décorum
Décorum, 545
Langage antiparlementaire, 563
Projet de loi émanant du gouvernement, comité plénier, clôture, art. 57, motion, recevabilité, avis prématuré, articles non encore abordés ou différés, etc., décision différée, 538; recevable, 539-41
Rappels au Règlement
Matière à discussion, 485
Non fondés, 487, 562
Séances de la Chambre, suspension, 538

d'Aquino, Thomas. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Économie—Niveau de vie

Darling, Stan (PC—Parry Sound—Muskoka)
Domtar, société, 450
Environnement, protection, 450
États-Unis, 449
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 448-51
Magna International Inc., 450
Pluies acides, 451

David Florida, laboratoire. *Voir* Agence spatiale canadienne

Débardeurs, Halifax-Dartmouth, N.-É. *Voir* Fonction publique—Halifax-Dartmouth, N.-É

DeBlois, Charles (PC—Montmorency—Orléans)
Libre-échange, accord canado-américain, 242
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 494-6
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 241-3
Ski, déc. art. 31, 138

Déchets
États-Unis, transport et enfouissement en Estrie
Gouvernements fédéral, provincial, position, q.o., 50-1
Réglementation, déc. art. 31 (Côté, Y.), 292

Déchets toxiques. *Voir* Ensco, société

Déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies. *Voir* plutôt Nations Unies, droits de la personne, Déclaration

Déclarations en vertu de l'art. 31. *Voir* Procédure—Députés

de Cotret, l'hon. Robert R. (PC—Berthier—Montcalm; ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie; président du Conseil du Trésor)
Agence spatiale canadienne
David Florida, laboratoire, q.o., 427-8
Siège social, emplacement, q.o., 427
Agence spatiale européenne, Canada, participation, q.o., 428
Espace, programmes américains, q.o., 428
Gillette Canada Inc.
Emplois au Canada, q.o., 95
Usines, fermeture, q.o., 94-5
Gouvernement, subventions, q.o., 96
Industrie, Sciences et Technologie, ministère, mandat, 322
Investissements, statistiques par province, q.o., 33
Libre-échange, accord canado-américain
Développement économique régional, 321
Différends, règlement, 320
Économie, croissance, 320
Investissements, 320
Marchés, accès, 320
Northern Telecom Limitée, q.o., 48
Petite et moyenne entreprise, 320-1
Travailleurs, ajustement, aide, 321-2
Usines, fermeture, q.o., 33
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 319-22
Northern Telecom Limitée
Aylmer, Qué., usine, q.o., 48, 95-6
Belleville, Qué., usine, q.o., 95
Investissements, q.o., 95

de Cotret, l'hon. Robert R.—*Suite*
Northern Telecom Limitée—*Suite*
Réorganisation, q.o., 95
Recherche et développement, 322
Satellites, Hermès, q.o., 428

Décrets de remise
Rapport semestriel au 30 septembre 1988, dépôt, 22

Deer Lake, T.-N. *Voir* Aéroports

Défense, équipement
Avions CF-18, entretien, contrat, adjudication, Winnipeg, Man., 335-7
Sous-marins nucléaires, achat
Coût, 459
Déc. art. 31 (Hopkins, L.), 615
Nouveau parti démocratique, position, 777

Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, Commandement (NORAD). *Voir plutôt* Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

Déficit
Réduction
Déc. art. 31 (James, K.), 715
Régions défavorisées, relation, 756
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

de Grandpré, Conseil consultatif. *Voir plutôt* Conseil consultatif de Grandpré

de Havilland Aircraft of Canada Limited
Allusion, 578

de Jong, Simon (NPD—Regina—Qu'Appelle)
Assurance-maladie, régimes, 677
Économie, 701-2
Fiscalité, déc. art. 31, 46
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 677, 699-705

Délégations interparlementaires
Rapports
Association parlementaire Canada—Europe, 730-1
Association parlementaire canadienne de l'OTAN, Hambourg, République fédérale d'Allemagne, trente-quatrième session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, 13-18 novembre 1988, 156
Groupe canadien de l'Union parlementaire, Sofia, Bulgarie, 19-24 septembre 1988, 625
Voir aussi Procédure

Della Noce, Vincent (PC—Duvernay)
Alumineries, 212
Commerce, 443
IBM Canada Ltd., 212
Libre-échange, accord canado-américain, 213-4
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 442-6
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 211-5

Delta, circonscription
Allusion, 769-71
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Démocratie. *Voir* Birmanie

Dénés. *Voir* Autochtones—Revendications territoriales

Denrées alimentaires. *Voir plutôt* Aliments

Députés
Décès. *Voir* Dahmer, J.—Allusion
Discours en une autre langue que les langues officielles
Cri, 783
Esclave, 366
Inuktitut, 439
Indien inscrit, premier à être élu, 783
Liste, dépôt, 75
Nouveau député, certificat d'élection, Anawak, J.I. (Nunatsiaq), 92
Premier Canadien né en Grèce, élection, déc. art. 31 (Bosley, J.W.), 294
Services à leur disposition lors de la période des Fêtes. *Voir* Chambre des communes
Transport sur la colline, embouteillage. *Voir plutôt* Colline du Parlement
Voir aussi Procédure

de Roo, Rémi. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Énergie, ressources—Exportations

Desjardins, Gabriel (PC—Témiscamingue)
Élections, déc. art. 31, 29

Desjardins, Mouvement. *Voir plutôt* Mouvement Desjardins

Développement de l'emploi, programme. *Voir plutôt* Emploi, développement, programme

Développement des collectivités, programme. *Voir plutôt* Collectivités, programme, développement

Développement économique municipal, agents, Association canadienne. *Voir* plutôt Association canadienne des agents du développement économique municipal

Développement économique régional. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Développement social, Conseil canadien. *Voir plutôt* Conseil canadien de développement social

Devine, Grant. *Voir* Saskatchewan—Premier ministre

Dignité rurale du Canada. *Voir* Postes, bureaux—Ruraux

Dingwall, Dave C. (L—Cape Breton—Richmond-Est)
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 302
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 360-3

Dionne, Maurice A. (L—Miramichi)
Chambre des communes, 63
Procédure, décorum, 363

Discours du Trône, 8-9
Adresse en réponse
Débat, ajournement, m. (Turner, J.) adoptée, 18
Prise en considération, m. (Campbell, K.), 13-8
Orateurs
Campbell, K., 13-6
Loiselle, G., 16-8
Prise en considération plus tard dans la journée, m. (Mulroney, B.), 9, adoptée, 10-1
Voir aussi Procédure

Disparités régionales
Élimination, théories néo-socialistes, échec, 703

Disparités régionales—*Suite*
Provinces de l'Ouest, 248
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Disque, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Dobbie, Dorothy (PC—Winnipeg-Sud)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 418-9, 434-5

Dollar, taux de change. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente; Libre-échange, accord canado-américain

Dominion Textiles. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Domm, Bill (PC—Peterborough)
Ng, Charles, déc. art. 31, 44-5

Domtar, société
Expansion, travaux, 450

Don, rivière
Pollution, nettoyage, plan d'action, q.o., 146-7

Don Valley-Nord, circonscription
Allusion, 244

DOSCO Manufacturing Inc. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Douanes, tarif
Gouvernements libéraux précédents, 637, 654
Politique, Colombie-Britannique, répercussions, position, etc., 14-5
Voir aussi Boissons alcooliques—CEE, droits de douane; Libre-échange, accord canado-américain

Dow Corning
Usine, ouverture à Selkirk, Man., 254

Downsview, Ont. *Voir* Habitation—Toronto, Ont.

Dragueurs de mines. *Voir* Forces canadiennes—Bases—Shelburne, N.-É.

Drogues. *Voir* Aliments et drogues, Loi (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—C-205

Droit d'auteur. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Droits de la personne
Déclaration universelle des Nations Unies, 40e anniversaire, déc. art. 31 (McCreath, P.), 30
Droit à la nourriture, à l'habillement et au logement, gouvernement, respect, déc. art. 31 (Stewart, C.), 295
Voir aussi Népal

Droits de la personne, Commission. *Voir plutôt* Commission des droits de la personne

Droits et libertés, Charte canadienne
Clause dérogatoire (nonobstant)
Bouchard, L., position
Divergence d'opinion avec B. Mulroney, atteinte aux droits linguistiques des minorités, etc., q.o., 615-21, 717
Q.o., 424-5, 524
Étude à la conférence constitutionnelle des premiers ministres, q.o., 526-7, 617-8, 717

Droits et libertés, Charte canadienne—*Suite*
Clause dérogatoire (nonobstant)—*Suite*
Gouvernement libéral de P. Trudeau, responsabilité, 605
Déc. art. 31 (Berger, D.), 716
Q.o., 617, 621
Mulroney, B., position, q.o., 297, 424, 522, 527, 617-8
Suppression lors des négociations du lac Meech, possibilité, q.o., 618-9
Trudeau, P., position, q.o., 524
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage
Droits linguistiques, minorités
Accord constitutionnel de 1987, lac Meech, etc., répercussions
Déc. art. 31 (Caccia, C.), 424
Q.o., 296, 425, 523, 526-7, 621
Québec
Affichage, décision de la Cour suprême, position du gouvernement du Québec, recours à la clause dérogatoire, etc., 716
Accord constitutionnel de 1987, lac Meech, adoption, répercussions, q.o., 525-6, 621
Gouvernement fédéral, position, q.o., 295-7, 424-5, 522-5, 619, 621
Manitoba, premier ministre Filmon, retrait de la résolution constitutionnelle à l'Assemblée législative, entretiens, etc., q.o., 426
Projet de loi C-178 du gouvernement du Québec
Ministres anglophones, démission, G. Rocheleau, propos rapportés dans *Le Droit,* 699
Modification, q.o., 525
Traitement des minorités, leader au Canada, propos de B. Mulroney, q.o., 296, 425
Respect, gouvernement, position, q.o., 615-6
Voir aussi Assurance-chômage, régime—Maternité; Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%, imposition—Exemptions

Duhamel, Ronald J. (L—Saint-Boniface)
Personnes âgées, déc. art. 31, 139
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 178-9

Duplessis, Suzanne (PC—Louis-Hébert)
Louis-Hébert, circonscription, déc. art. 31, 520

Du Pont Canada Inc. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Dupuis, Michel. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Eau, ressources. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Eau potable
Plomb, teneur, contamination, q.o., 100
Qualité, normes, loi, mesures, etc., q.o., 100

Eaux territoriales
Limites, zones de pêche, quotas, etc.
CEE, contingents pour 1989
Irrespect, q.o., 38-41
Gouvernement, mesures, q.o., 40-1
Extérieur de la zone économique, violation, gouvernement, mesures, q.o., 39-41
Grands Bancs de Terre-Neuve, surexploitation, q.o., 38-9

Eaux usées, traitement
Municipalités, financement, collaboration fédérale-provinciale, déc. art. 31, 521

Écologistes. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Économie
Comparaison avec d'autres pays, 703
Conférence des évêques catholiques du Canada, position, 701-2
Forces du marché, 700-1, 705
Modèles, capitalismes coopératif et américain, comparaison, 701-2
OCDE, rapport, déc. art. 31 (Sparrow, B.), 614-5
Performance, 703-4
Q.o., 32
Politique, 168
Voir aussi Automobile, industrie, accord canado-américain; États-Unis; Libre-échange, accord canado-américain; Sudbury, Ont.

Écosse. *Voir* Avions—Accidents, écrasements, etc., Pan American

Édifice Wellington. *Voir* Édifices du Parlement

Édifices du Parlement
Édifice Wellington, sonnerie d'appel. *Voir* Chambre des communes—Sonnerie d'appel

Édition, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Éducation, secteur. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Edwards, Jim (PC—Edmonton-Sud-Ouest)
Birmanie, déc. art. 31, 138
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 664-5

Église unie du Canada. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Élections
Dépenses
Sociétés, 331
Limitation, Loi électorale du Canada, modification, 124, 331-2, 694-5, 725-6
Syndicats, abus, examen, 694-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Générales, 21 novembre 1988—Progressiste conservateur, parti *et* Sociétés
Générales, 21 novembre 1988
Bénévoles de Langelier, etc., hommage, déc. art. 31 (Loiselle, G.), 423
Médias, rôle, 124
Progressiste conservateur, parti
Choix, déc. art. 31 (Desjardins, G.), 29
Dépenses, enquête, 124
Sociétés, dépenses de publicité, 331, 668, 691, 693, 828
Enquête, 124, 694
Impôt, déductions. *Voir plutôt* Impôt sur le revenu—Sociétés

Élections—*Suite*
Générales—*Suite*
Voir aussi Blenkarn, D.—Allusions, propos à l'endroit des électeurs et fonctionnaires; Fonction publique—Blenkarn, D., propos à l'endroit des fonctionnaires d'Ottawa, Ont.; Libre-échange, accord canado-américain; Louis-Hébert, circonscription; Terrebonne, circonscription
Liste électorale, électeurs, inscription
Loi électorale du Canada, modification, déc. art. 31 (Caccia, C.), 43
Méthodes, recommandations, déc. art. 31 (Flis, J.), 28
Vote par procuration, certificats médicaux, coût, déc. art. 31 (Harvard, J.), 420-1

Élections, privilèges et procédure, Comité
Question de privilège, m. de renvoi, 41

Éleveurs de bovins du Canada, Association. *Voir plutôt* Association des éleveurs de bovins du Canada

Elk Island, circonscription
Allusion, 657

Emploi
Égalité. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Équité
Équité
Commission des droits de la personne, étude, responsabilité, q.o., 720
Loi
Fonction publique, application
Déc. art. 31 (Hunter, L.), 421
Q.o., 721-2
Q.o., 720-1
Rapport 1988
Dépôt, 591
Q.o., 719-22
Minorités visibles, femmes, autochtones, etc., discrimination, q.o., 719, 721-2
Q.o., 722
Salariale, q.o., 719-22
Syndicats, rôle, q.o., 721
Handicapés et invalides, adaptation, programme, q.o., 720
Voir aussi Femmes; Libre-échange, accord canado-américain

Emploi, création
Budgets depuis 1984, répercussions, 681
Conseil économique du Canada, prévisions, q.o., 142
Réduction, intérêt, taux, relation, q.o., 143
Statistiques, 222, 606, 681, 703, 803
Q.o., 143
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain; Petite et moyenne entreprise; Quaker Oats Company of Canada, Limited; Sociétés; Territoires du Nord-Ouest

Emploi, développement, programme
Allusions, 314

Emploi, planification, programme
Financement, réduction, 286, 353, 384, 838-9
Q.o., 32
Programmes divers, provinces, secteur privé, syndicats, etc., participation, 314
Statistiques, 376

Emploi, planification, programme—*Suite*
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Travailleurs, ajustement, aide, formation

Énergie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Énergie, Office national. *Voir plutôt* Office national de l'énergie

Énergie, programme national
Allusions, 488, 738, 749, 758
Q.o., 531

Énergie, ressources. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Énergie atomique
Réacteurs. *Voir* Uranium—Et réacteurs nucléaires

Énergie électrique. *Voir* Churchill Falls, projet hydro-électrique; Libre-échange, accord canado-américain

Enfants
À naître, projet de loi, avis de présentation, 731
Abus sexuels, sévices, etc., pétition, 63
Garbage Pail Kids, cartes, interdiction, Code criminel, modification
Déc. art. 31 (Boudria, D.), 141
Projet de loi. *Voir* Code criminel, Loi (propagande haineuse: groupe d'âge)—C-204
Pauvreté
Déc. art. 31 (Black, D.), 521-2
Q.o., 625
Voir aussi Impôt sur le revenu; Pays en voie de développement—Dettes, réduction

Enfants, prestations. *Voir plutôt* Familles—Prestations

Ensco, société
Déchets toxiques, usine d'élimination, 743

Entreprise indépendante, Fédération canadienne. *Voir plutôt* Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Entreprises. *Voir plutôt* Sociétés

Environnement
Conférence sur l'atmosphère en changement, Toronto, Ont., juin 1988, 731
Brundtland, G.H., premier ministre norvégien, propos, 804-5
Voir aussi Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe—Septième conférence; Chemins de fer—Bruit

Environnement, Conseil consultatif canadien. *Voir plutôt* Conseil consultatif canadien de l'environnement

Environnement, protection
Gouvernement, engagements, rôle, etc., 248, 804-5
Provinces, rôle, juridiction, etc., 450
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Épinettes Sitka. *Voir* Forêts

Epp, l'hon. Jake (PC—Provencher; ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)
Allocations familiales, augmentation, q.o., 625
Arctique, pollution, q.o., 303
Armes chimiques, antidote HI-6, q.o., 723

Epp, l'hon. Jake—*Suite*
Boîtes de conserve, soudure au plomb, q.o., 100
Eau potable, qualité, q.o., 100
Enfants, pauvreté, q.o., 625
Essence, plomb, q.o., 100
Garderies
Conseil national du bien-être social, rapport, q.o., 298
Financement, q.o., 433
Nouveau parti démocratique, position, q.o., 298
Parents, q.o., 298
Projet de loi C-144, q.o., 298
Impôt sur le revenu
Enfants, q.o., 625
Gains, définition, déclaration, 729
Libre-échange, accord canado-américain, 271-3
Programmes sociaux, 325-9
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 325-9
Médicaments et produits pharmaceutiques
Capoten, prescription, Squibb et Compagnie, offre d'ordinateurs aux médecins, q.o., 151
Recherche et développement, q.o., 151
Procédure
Projets de loi émanant du gouvernement, 272
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 271-4
Tabac et cigarettes, dangers, avertissement sur les paquets, q.o., 151

Équité en matière d'emploi, Loi. *Voir* Emploi—Équité—Loi

Esclave, langue. *Voir* Députés—Discours

Eskasoni, N.-É. *Voir* Autochtones

Espace
Programmes américains, Canada, participation, ententes avec la NASA, q.o., 428

Espineli, Sally. *Voir* Immigrants—Expulsion ou déportation

Essence
Plomb, teneur
Q.o., 100
Réduction, mesures, 804

Estrie. *Voir* Déchets—États-Unis, transport et enfouissement

États-Unis
Déficit commercial, 449, 453-4
Économie, situation, 701
Voir aussi Déchets; Libre-échange, accord canado-américain; Mexique—Accord de libre-échange; Nicaragua; Transports aériens—Contrôleurs aériens—Recrutement

États-Unis—Canada, relations
Coopération bilatérale et multilatérale, 646-7
Voir aussi Commerce; Libre-échange, accord canado-américain

Éthanol. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Novacor Chemicals Ltd.

Europe. *Voir* Commerce

Évêques catholiques du Canada, Conférence. *Voir plutôt* Conférence des évêques catholiques du Canada

Expansion industrielle régionale, ministère. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Exploration minière du Canada, stimulation, programme (PSEMC)
Allusion, 713

Exportation et importation, licences, Loi. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Commerce

Extradition. *Voir* Ng, Charles

Fabrication, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Familles
Allocations. *Voir plutôt* Allocations familiales
Prestations au titre des enfants, q.o., 433

Farmers for free trade. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Produits agricoles—Commercialisation

Fédération canadienne de l'agriculture. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Fédération canadienne du travail. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Partis d'opposition

Fédération de l'agriculture de l'Ontario. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Fee, Doug (PC—Red Deer)
Gaz naturel, déc. art. 31, 91
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 474-6
Soufre, déc. art. 31, 91

Feltham, Louise (PC—Wild Rose)
Énergie, programme national, 488
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 487-9

Femme, situation, Conseil consultatif canadien. *Voir plutôt* Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

Femmes
Emploi, Manitoba Fashion Institute, embauchage, état matrimonial, critère, discrimination, etc., q.o., 53
Voir aussi Banques—Prêts; Emploi—Équité—Minorités visibles; Immigrants; Libre-échange, accord canado-américain; Procédure—Questions de privilège—Députés, commentaires, observations, attaques, etc.—Commentaires concernant les femmes

Fer, minerai. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Ferguson, Ralph (L—Lambton—Middlesex)
Agriculture, pétition, 592
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 464-8
Maple Leaf, 466
Oeufs à couver, pétition, 731
Produits agricoles, 465

Ferland, Marc (L—Portneuf)
Procédure, décorum, 553

Fermes
Familiales, 480

Fêtes, temps
Voeux aux Canadiens, déc. art. 31 (Guilbault, J.-G.), 714

Film, industrie
Distribution, contrôle canadien, politique, États-Unis, position, pressions, etc., Jack Valenti, allusions, 665
Loi, assouplissement, 665
Voir aussi Impôt sur le revenu

Filmon, Gary. *Voir* Manitoba—Premier ministre

Finances, services. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Finestone, Sheila (L—Mount Royal)
Film, industrie, 665
Gillette Canada Inc., q.o., 94-5
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 27
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 631, 633, 655, 661-6, 674, 688-9

Firestone Canada Inc.
Hamilton, Ont., usine, fermeture, travailleurs mis à pied, assistance, Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, utilisation, 315

Fiscalité
Réforme, équité
Particuliers et sociétés, écart, déc. art. 31 (de Jong, S.), 46
Riches et pauvres, écart, 247
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Fisher, Bruce. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Différends, règlement

Fisher, Ron (NPD—Saskatoon—Dundurn)
Arménie, déc. art. 31, 421
Commerce, 454
États-Unis, 453-4
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 140
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 453-5

Fishermen's Union Shrimp Company. *Voir* Morue du nord—Entreprises, quotas, droit de pêche

Flamme du centenaire, bourse de recherches, Loi—C-202.
Boyer, P.
1re l., 156-7

Fleck, Jim. *Voir* Commerce—Comité consultatif

Fleurs coupées. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Flis, Jesse (L—Parkdale—High Park)
Élections, déc. art. 31, 28
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 299-300
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 551-4
Procédure, projet de loi émanant du gouvernement, 417

Fonction publique
Action positive, programme, q.o., 722
Blenkarn, D., propos à l'endroit des fonctionnaires d'Ottawa, Ont., suite aux élections du 21 novembre 1988, q.o., 304
Droits politiques, loi, présentation, déc. art. 31 (Gauthier, J.-R.), 139
Employés, négociations et relations avec le gouvernement fédéral, déc. art. 31 (Butland, S.), 614

Fonction publique—*Suite*
Halifax-Dartmouth, N.-É., débardeurs et autres employés fédéraux, traitement, discrimination, déc. art. 31 (MacDonald, R.), 294
Voir aussi Emploi—Équité—Loi

Fonction publique, relations de travail, Commission. *Voir plutôt* Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Fonds de développement Canada—Nouvelle-Écosse. *Voir plutôt* Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement

Fontaine, Gabriel (PC—Lévis)
Alcan, 223
Libre-échange, accord canado-américain, 222-3
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 342-5, 486
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 221-3

Fontana, Joe (L—London-Est)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 509-11
Népal, q.o., 621-2

Forage Moderne, mine. *Voir* Modern International Inc.—Filiale américaine

Forces canadiennes
Bases
Downsview, Ont., base aérienne. *Voir* Habitation—Toronto, Ont.
Shelburne, N.-É., base navale, dragueurs de mines, établissement, déc. art. 31 (McCreath, P.), 295
Suffield, Alb., gaz neurotoxique, essais. *Voir* Armes chimiques—Gaz neurotoxique—Essais
Militaires, antidote HI-6, essais. *Voir* Armes chimiques—Antidote—HI-6

Forêts
Épinettes Sitka, protection, mesures, loi, présentation, etc., déc. art. 31 (Wenman, R.), 293-4
Ministère, création
Déc. art. 31 (Gardiner, B.), 89
Q.o., 56
Tropicales. *Voir* Brésil—Banque mondiale, prêt pour la construction de barrages

Forêts, industrie
Bardeau de cèdre, exportations, États-Unis, droits compensateurs, imposition, 269-70
Répercussions, emplois, etc., q.o., 36-7
Suppression, 289-90
Q.o., 46-7
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Bois d'oeuvre, exportations
Bois d'oeuvre, produits, exportation, droit, Loi, application, rapport 1988, dépôt, 531
États-Unis, droits compensateurs, imposition, pin rouge et pin blanc, exclusion, 693
États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%, imposition
Dollar, taux de change, prise en considération, 93-4
Exemptions, producteurs non exemptés, discrimination, incompatibilité avec la Charte des droits et libertés, poursuites, 693

Forêts, industrie—*Suite*
Bois d'oeuvre, exportations—*Suite*
États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%...—*Suite*
Great West Forest Products, Thunder Bay, Ont., mises à pied, répercussions, q.o., 529
G.W. Martin Company, Sault-Ste-Marie et Searchmont, Ont., mises à pied, répercussions, déc. art. 31 (Foster, M.), 611
Industrie, répercussions, 692-3
Négociations, réouverture, suggestion, 692, 695
Ontario, région du Nord, répercussions, scieries, fermeture, etc., 186-7
Q.o., 529
Voir aussi sous le titre susmentionné Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe—Great West Forest Products *et* G.W. Martin Company
Remplacement, mesures, droits de coupe provinciaux
Colombie-Britannique, 695
Recettes, utilisation pour le reboisement, 269
Ontario, 695
Suppression, négociations
Déc. art. 31 (Hopkins, L.), 92 (Foster, M.), 137-8
Q.o., 301-2, 529-30
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Contre-plaqué. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Forêts, industrie
Crestbrook Forest Industries Ltd. *Voir plutôt* Crestbrook Forest Industries Ltd.
Ententes fédérales-provinciales, expiration, négociations, etc.
Déc. art. 31 (Butland, S.), 292
Ontario, q.o., 430
Exploitation, gouvernement fédéral, mesures insuffisantes, q.o., 55-6
Pin. *Voir sous le titre susmentionné* Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, droits compensateurs
Protectionnisme, emplois, investissements, etc., répercussions, 370
Reboisement. *Voir sous le titre susmentionné* Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%, imposition—Remplacement, mesures, droits de coupe provinciaux—Colombie-Britannique
Vérificateur général, rapport, q.o., 55-6

Forêts, Service canadien. *Voir plutôt* Service canadien des forêts

Foster, Maurice (L—Algoma)
Forêts, industrie, 186-7
Déc. art. 31, 137-8, 611
Libre-échange, accord canado-américain, 185-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 310-3
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 185-7
Sécheresse, q.o., 55

Fourrure, secteur. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

France
Révolution, bicentenaire, déc. art. 31 (Jourdenais, F.), 90

Fraser, l'hon. John A. (PC—Vancouver-Sud; Président de la Chambre)
Allusions, élection à titre de Président de la Chambre, 3-7, 13, 769
Bibliothèque du Parlement, rapport annuel 1987-1988, dépôt, 407
Bureau de régie interne, membres, nomination, 12, 61
Chambre des communes
Minute de silence, observance, J. Dahmer, décès, 12
Services à la disposition des députés lors de la période des Fêtes, restaurant, etc., mesures, 727
Sonnerie d'appel, édifice Wellington, défectuosité, 63
Députés
Liste, dépôt, 75
Nouveau député, certificat d'élection, 92
Présidence, décisions et déclarations
Affaires devant les tribunaux, 528
Appel d'une décision du président des comités pléniers, décision différée, confirmation, 541
Décorum, 9, 102, 136, 428, 523, 527, 617-8
Députés, commentaires, observations, attaques, etc.
Accusations, interdiction, 57
Allusion irrévérencieuse à un sujet sacré, 306
Observations pouvant être considérées comme des insinuations, 154
Députés, déclarations en vertu de l'art. 31, propos non de mise, 614
Discours du Trône, discours, pertinence, 9
Langage antiparlementaire, rétractation, 119
Motion d'ajournement, art. 52, permission refusée, question ne répondant pas aux exigences nécessaires et pouvant être étudiée par d'autres moyens, 65, 159
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, décision différée, 23, 74; étant donné que la motion ne modifie le Règlement que pour une durée déterminée et que, depuis l'instauration des comités législatifs, il est arrivé souvent que la Chambre ait recours au comité plénier pour accélérer les travaux, la motion n'est pas fondamentalement différente de celle présentée pour suspendre le Règlement en juin 1988, recevable, 78
Clôture, art. 57, motions, avis, dépôt sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie, recevabilité, décision différée, 74; irrecevable, 78
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 103; ledit ordre n'ayant pas été complètement présenté à la Chambre, l'autre est recevable, 105-6
Projets de loi émanant du gouvernement
Comité plénier, clôture, art. 57, motion, recevabilité, appel de la décision du président des comités pléniers, décision différée, recevable, 541
Deuxième lecture et renvoi au comité plénier plutôt qu'au comité législatif, motion, recevabilité; la motion suspendant l'application du Règlement dans ce sens n'ayant pas encore été adoptée, cette motion est prématurée, irrecevable, 103
Étape du rapport, vote par appel nominal, sonnerie, durée, consentement unanime, 588

Fraser, l'hon. John A.—*Suite*
Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Questions au *Feuilleton*
Absence de questions, 158
Article, inscription au *Feuilleton* malgré l'absence de questions, 158
Questions de privilège
Chambre des communes, services, embouteillage sur la Colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre, décision différée, 18; renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion, présentation, 26, 41
Députés, commentaires, observations, attaques, etc.
Explication de remarques à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988, vérification des *bleus*, décision différée, 305
Propos laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, la présidence n'ayant pas été saisie d'une allégation, irrecevable, 152
Langage antiparlementaire utilisé par un député, rétractation demandée, examen du compte rendu du Hansard, décision différée, 728
Ministre, discussion, brièveté, 59
Ministres, déclarations, commentaires, etc., allégation de préjugés contre les provinces de l'Ouest, observation ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 726
Non-divulgation de renseignements concernant le largage des obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947, discussion sur des allégations de faits pouvant être étudiée à un autre moment, irrecevable, 60
Premier ministre, réponses induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré, question litigieuse pouvant faire l'objet d'un débat mais ne constituant pas une telle question, irrecevable, 154-5
Renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion
Adoptée, 41
Présentation, consentement unanime, 41
Questions orales et supplémentaires
Brièveté, préambules, 101-2
Formulation, 143
Période, prolongation, 102
Recevabilité, 54
Réponses
Brièveté, 34
Doivent avoir un lien avoir la question initiale, 148
Rappel au Règlement non fondé, 645
Séances de la Chambre
Ajournement avant l'heure prescrite, absence de points à l'Ordre du jour, 41
Suspension, 7, 106, 541
Travaux de la Chambre, suspension pour le congé de Noël, question n'étant pas du ressort de la présidence, 592
Président de la Chambre, rôle, 4

Fraser, l'hon. John A.—*Suite*
Règlement de la Chambre modifié, novembre 1988, 22
Dépôt, 22
Travaux de la Chambre, ordre, leaders parlementaires, consultations, 22-3
Vacance de siège à la Chambre, Beaver River (Dahmer, J., décès), 11
Vérificateur général, rapport 1987-1988, dépôt, 27

Fraser Valley Independant Shake and Shingle Producers Association. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Forêts, industrie

Fretz, Girve (PC—Erie)
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 43

Friesen, Benno W. (PC—Surrey—White Rock)
Délégations interparlementaires, 625
Libre-échange, accord canado-américain, 175-7
Procédure
Délégations interparlementaires, 625
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 175-8

Fromage. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Fruits et légumes. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Fulford, Robert. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Arts et culture—Identité

Fulton, Jim (NPD—Skeena)
Armes chimiques, 56-7, 59
Q.o., 723
Assurance-chômage, régime, 271
Forêts, industrie, 269-70
Libre-échange, accord canado-américain, 267-71
Pêches, q.o., 54
Procédure
Projets de loi émanant du gouvernement, 672
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 266-71
Question de privilège, non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947, 56-7, 59

Funk, Ray (NPD—Prince-Albert—Churchill River)
Autochtones, déc. art. 31, 91
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 372-4, 671-2, 698
Sécheresse, q.o., 622

Gaffney, Beryl (L—Nepean)
Commerce, 448
Habitation, q.o., 623-4
Impôt sur le revenu, 447
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 446-8
Routes et autoroutes, 448

Gagliano, Alfonso (L—Saint-Léonard)
Impôt sur le revenu, q.o., 97

Garbage Pail Kids. *Voir* Enfants

Garderies
Conseil national du bien-être social, rapport, q.o., 297-8
Financement, non-limitation, q.o., 433
Nouveau parti démocratique, position, propositions, q.o., 298

Garderies—*Suite*
Parents
Congé, q.o., 298
Libre choix, q.o., 298
Projet de loi C-144 de la 2e session de la 33e législature, présentation, 248
Q.o., 297-8
Voir aussi Impôt sur le revenu; Libre-échange, accord canado-américain

Gardiner, Brian L. (NPD—Prince George—Bulkley Valley)
Forêts, déc. art. 31, 89
Forêts, Service canadien, déc. art. 31, 89-90
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 397-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 190-1

GATT. *Voir* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Gauthier, Jean-Robert (L—Ottawa—Vanier)
Bouchard, L., 616, 717-8
Chambre des communes, 727
Colline du Parlement, 18, 25-6
Droits et libertés, Charte canadienne, q.o., 424, 615-6
Fonction publique, déc. art. 31, 139
Procédure
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, 23, 71
Clôture, art. 57, m., avis, dépôt sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie, recevabilité, 71
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, 103
Ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 104
Projets de loi émanant du gouvernement
Comité plénier, clôture, art. 57, m. (Lewis, D.), 538
3e l., discours, durée, 727
Questions au *Feuilleton*, absence de questions, 158
Règlement de la Chambre, art. 33(2) et 57, application, préséance, 733
Séances de la Chambre, prolongation et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.), 81-5
Application exclusive au projet de loi C-2, 106
Débat, durée, 22
Sélection, Comité, composition demandée en vue de constituer les comités permanents, 277-8
Question de privilège, embouteillages sur la Colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre (Thacker, B.), 18, 25-6
Sélection, Comité, 277-8
Travaux de la Chambre, ordre, 18, 22

Gaz carbonique
Émissions produites par l'utilisation des combustibles fossiles, réduction, 392-3

Gaz moutarde. *Voir* Armes chimiques—Gaz neurotoxique

Gaz naturel
Offre et demande, Office national de l'énergie, étude, rapport, déc. art. 31 (Sparrow, B.), 423

Gaz naturel—*Suite*
Raffineries
Caroline, Alb., projet, Shell Canada Limited, investissement, déc. art. 31 (Feed, D.), 91
Joffre, Alb., 783

Gaz neurotoxique. *Voir* Armes chimiques

Gazoline. *Voir plutôt* Essence

Gendarmerie royale du Canada (GRC). *Voir* Marcos, famille Ferdinand—Fonds bloqués aux États-Unis, blanchissage au Canada par la Vancouver Securities Incorporated, allégations

General Electric. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

General Motors, société. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Gens d'affaires du Québec, Association. *Voir plutôt* Association des gens d'affaires du Québec

Ghiz, Joe. *Voir* Île-du-Prince-Édouard—Premier ministre

Gibeau, Marie (PC—Bourassa)
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 208-9

Gillette Canada Inc.
Emplois au Canada, maintien, q.o., 95
Usines, fermeture
À l'étranger, q.o., 94-5
Montréal, Qué. et Toronto, Ont., q.o., 94-5
Voir aussi Hamida Textiles Inc.—Mises à pied; Libre-échange, accord canado-américain

Glass-Steagall Act. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Finances, services

Goldhawk, Dale. *Voir* Radio-Canada

Gouvernement
Achats
Colombie-Britannique, réduction, 248
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Libéral précédent, politiques, allusions, 115
Subventions, octroi, conditions, q.o., 96

Grain de l'Ouest. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Céréales

Grandpré (de), Conseil consultatif. *Voir plutôt* Conseil consultatif de Grandpré

Grands lacs
Pollution, nettoyage, gouvernement, financement, q.o., 146

Grant, George. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Continentalisme, politique

Gravel, Michel
Ancien député, affaire de corruption, plaidoyer de culpabilité, question saisie par les tribunaux, etc., q.o., 527-8

Gray, l'hon. Herb (L—Windsor-Ouest)
Procédure
Ajournement de la Chambre jusqu'à convocation de la présidence en vue de la réception d'un message du Sénat concernant une sanction royale, m. (Lewis, D.), 732

Gray, l'hon. Herb—*Suite*
Procédure—*Suite*
Budget des dépenses principal, présentation, date d'échéance, 732
Comités permanents, loi déférée, m. (Lewis, D.), 731
Langage antiparlementaire, 728
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, 65-8
Répercussions, présentation d'am. au projet de loi lors de l'étape de la 2e l., possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la m., 194
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 104
Projets de loi émanant du gouvernement, 2e l. et renvoi au comité plénier plutôt qu'au comité législatif, m., recevabilité, 102-3
Séances de la Chambre, prolongation et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.)
Application exclusive au projet de loi C-2, 107
Débat, durée, 21
Révocation
Engagement du gouvernement, 107
M. (Lewis, D.), 732
Sélection, Comité, composition demandée en vue de constituer les comités permanents, 731
Prostitution, m. (Lewis, D.), 731
Question de privilège, langage antiparlementaire utilisé par S. Copps, rétractation demandée (Plamondon, L.), 728
Sélection, Comité, 731
Travaux de la Chambre, programme législatif, 625

GRC. *Voir* Gendarmerie royale du Canada

Great West Forest Products. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%

Green, Gerald. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Fruits et légumes—Colombie-Britannique

Greene, Barbara (PC—Don Valley-Nord)
Arménie, déc. art. 31, 28-9
Libre-échange, accord canado-américain, 245-6
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 244-6

Greffier de la Chambre. *Voir* Président—Élection—Bulletins

Groupe canadien de l'Union parlementaire. *Voir* Délégations interparlementaires—Rapports

Guarnieri, Albina (L—Mississauga-Est)
Aéroports, q.o., 304
Procédure, projets de loi émanant du gouvernement, 846

Guerre. *Voir* Criminels de guerre nazis

Guilbault, Jean-Guy (PC—Drummond)
Fêtes, temps, déc. art. 31, 714

G.W. Martin Company. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations— États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%

Habitation
Logements
À but non lucratif
Ontario, financement, q.o., 432, 623-4
Toronto, Ont., déc. art. 31 (Young, N.), 293

Habitation—*Suite*
Logements—*Suite*
Rural et autochtone, programme. *Voir* Autochtones—Habitation
Sans-abri, Toronto, Ont., q.o., 432
Sociaux et coopératifs, construction, Trinity—Spadina, Ont., circonscription, projet d'un groupe coopératif, déc. art. 31 (Heap, D.), 611-2
Subventionnés
Ontario, q.o., 432
Toronto, Ont., q.o., 432
Toronto, Ont.
Downsview, base aérienne, logements, construction, q.o., 97
Voir aussi sous le titre susmentionné Logements—À but non lucratif *et* Subventionnés

Halton—Peel, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Halifax-Dartmouth, N.-É. *Voir* Fonction publique

Hall, Emmett. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Hamida Textiles Inc.
Mises à pied suite à la fermeture de Gillette Canada Inc., programmes d'adaptation, mise sur pied, q.o., 299-300

Hamilton, Ont. *Voir* Aéroports; Firestone Canada Inc.; Libre-échange, accord canado-américain

Handicapés et invalides
Bourse de recherches. *Voir plutôt* Flamme du centenaire, bourse de recherches, Loi—C-202
Voir aussi Emploi; Impôt sur le revenu

Harb, Mac (L—Ottawa-Centre)
Canadiens d'origine étrangère, q.o., 724-5
Eaux usées, traitement, déc. art. 31, 521
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 377-9

Hareng. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Pêches, secteur—Exportation et transformation; Pêches—Exportation et transformation

Harmonie de la Polyvalente La Camaradière
Et chorale de Duberger, concert de Noël, déc. art. 31 (Tremblay, M.R.), 92

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Défense, équipement, 335-7
Élections, déc. art. 31, 420-1
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 102
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 335-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 80
Radio-Canada, q.o., 101-2

Harvey, Ross (NPD—Edmonton-Est)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 564-7
Pétrole et gaz, q.o., 530-1
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 228-30

Hawaï. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Comparaison, CEE

Hawkes, Jim (PC—Calgary-Ouest)
Chambre des communes, 727
Libre-échange, accord canado-américain, 160
Parlement, 160
Procédure
Projets de loi émanant du gouvernement, 727
Règlement de la Chambre, 733
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 159-61
Travaux de la Chambre, 727

Heap, Dan (NPD—Trinity—Spadina)
Armes atomiques, 777
Armes et matériel militaire, 777-8
Défense, équipement, 777
Habitation, déc. art. 31, 611-2
Libéral, parti, 776
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 774-8
NORAD, 777
Nouveau parti démocratique, 776-8
OTAN, 777
Président de la Chambre, 1
Réfugiés, q.o., 100-1
Revenu annuel garanti, 777
Uranium, 778

Hearn Harbor Terminals, Windsor, Ont.
Emploi, création, q.o., 35

Helsinki, accord. *Voir* Népal—Droits de la personne et accord

Herbicides et pesticides
Alachlore, utilisation, interdiction, 805
Aliments, présence, q.o., 148-9
Enregistrement, processus, examen, q.o., 148-9
Raisins de la Californie, utilisation, étude, q.o., 148
Vérificateur général, rapport, q.o., 148
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Hermès. *Voir* Satellites

HI-6, antidote. *Voir* Armes chimiques

Hicks, Bob (PC—Scarborough-Est)
Délégations interparlementaires, 156
Hydrogène, pétition, 158

High River, Alb. *Voir* Cargill Limitée—Abattoir

Hilsinger, Karl
Décès, déc. art. 31 (Winegard, B.), 613

Hockey, reconnaissance comme sport national, Loi. *Voir* Sport national, Loi—C-207

Hogue, J.-Pierre (PC—Outremont)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 813-7
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 200-1

Holtmann, Felix (PC—Portage—Interlake)
Emploi, création, 681
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 677-82

Hôpitaux
Appartenant à l'État, nombre, pourcentage, 644

Hopkins, Len (L—Renfrew)
Défense, équipement, déc. art. 31, 615
Élections, 691
Forêts, industrie, 692-3, 695
Déc. art. 31, 92
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 690-3
Procédure, députés, 691

Horticulture. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Houille, industrie
Charbon, prix, négociations, 790

Hovdebo, Stan (NPD—Saskatoon—Humbolt)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 806-8

Hudon, Jean-Guy (PC—Beauharnois—Salaberry)
Chemins de fer, déc. art. 31, 140
Libre-échange, accord canado-américain, 184
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 181-4

Hughes, Ken (PC—Macleod)
GATT, déc. art. 31, 29
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 695-9
Macleod, circonscription, 696-7
Réconciliation nationale, déc. art. 31, 294

Hunter, Lynn (NPD—Saanich—les Îles-du-Golfe)
Emploi
Déc. art. 31, 421
Q.o., 721
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 357-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 174-5

Hurtig, Mel. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Husky Injection Molding Systems Ltd. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Hydrogène
Utilisation, pétition, 158

Hypothèques et logement, Société canadienne (SCHL)
Vérificateur général, rapport, q.o., 97

IBM Canada Ltd.
Montréal, Qué., siège social, investissements, 212

Identité canadienne. *Voir* Arts et culture

Île-du-Prince-Édouard
Premier ministre Joe Ghiz. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain
Projet de liaison permanente avec le Nouveau-Brunswick, répercussions, déc. art. 31 (Proud, G.), 291-2
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain; Summerside, Î.-P.-É.

Illettrés. *Voir plutôt* Analphabétisme

Immigrants
Expulsion ou déportation, Espineli, Sally et Yong, Violag Juay, cas, q.o., 53
Femmes
Cours de langue et formation, programmes, q.o., 143-4

Immigrants—*Suite*
Femmes—*Suite*
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Textile et vêtement, industrie—Mises à pied
Mohammad, M., cas, audience demandée, q.o., 150

Immigration
Niveaux futurs, rapport pour 1989, dépôt, 729
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Séjour temporaire pour gens d'affaires, autorisation

Impôt sur le revenu
Comptes en souffrance
Intérêt, taux, augmentation, q.o., 97
Radiation, vérificateur général, rapport, q.o., 97
Recouvrement, pourcentage, q.o., 97-8
Enfants, crédit d'impôt
Augmentation, q.o., 625
Désindexation, 730
Q.o., 298
Film, industrie, amortissement, déduction, suppression, 665
Gains, définition, modification, répercussions sur la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti et les allocations aux anciens combattants, déclaration (Epp, J.), 729-30
Garderies, crédit d'impôt, q.o., 298
Habitants du Nord et des régions éloignées, avantages sociaux, indemnités de logement, de voyages, etc. 451
Handicapés et invalides, déduction, déc. art. 31 (Browes, P.A.), 714
Particuliers, augmentation, 472
Recherche et développement, 447
Recherche scientifique, crédit d'impôt, q.o., 97
Sociétés, dépenses de publicité, déduction
Impression au Canada, exigence, disposition, suppression, 812
Libre-échange, 124
Q.o., 725-6
Syndicats, dépenses, déduction, q.o., 726

Imprimerie, secteur. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Incendies. *Voir* Autochtones—Réserves

Indiens, Loi. *Voir* Autochtones—Eskasoni, N.-É., élections, irrégularités, possibilité de recomptage

Industrie
Adaptation, Service d'aide, allusions, 315-6
Voir aussi Firestone Canada Inc.; Mohawk Oil

Industrie, Sciences et Technologie, ministère
Mandat, 322

Infarctus. *Voir* Tabac et cigarettes—Dangers—Cancer, infarctus

Inflation
Réduction, 803

Innovation, aide, programme
Allusions, 314

Institutions financières, surintendant, Bureau. *Voir plutôt* Bureau du surintendant des institutions financières

Intégration professionnelle, programme
Allusions, 314

Intercon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Intercontinental Packers, Limited
Saskatoon, Sask., modernisation, 670

Intérêt, taux
Réduction, 803
Voir aussi Emploi, création—Réduction; Impôt sur le revenu—Comptes en souffrance

Inuit. *Voir* Autochtones

Inuktitut, langue. *Voir* Députés—Discours

Invalides. *Voir plutôt* Handicapés et invalides

Investissements
Statistiques par province, q.o., 33
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Jacques, Carole (PC—Mercier)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 508-9, 747-50

James, Ken (PC—Sarnia—Lambton)
Agriculture, 752
Allusion. *Voir* Agriculture—Femmes stéréotypes
Commerce, 705
Déficit, déc. art. 31, 715
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 45
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 704-5
Question de privilège, commentaires sur les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture (Catterall, M.), 752
Tourisme, industrie
Déc. art. 31, 139
Q.o., 301

Japonais. *Voir* Canadiens d'origine étrangère

Jeunes. *Voir* Recherche et développement

Johnson, Al (PC—Calgary-Nord)
Calgary-Nord, circonscription, 788-9
Houille, industrie, 790
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 788-91

Joncas, Jean-Luc (PC—Matapédia—Matane)
Pâtes et papiers, industrie, déc. art. 31, 89

***Jones Act* des États-Unis.** *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Construction navale

Jordan, Jim (L—Leeds—Grenville)
Agriculture, ministère, 744
Ensco, société, 743
GATT, 741
Lait, industrie, 741
Leeds—Grenville, circonscription, déc. art. 31, 293
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 684-5, 740-4

Jourdenais, Fernand (PC—La Prairie)
France, déc. art. 31, 90
Mulroney, B., déc. art. 31, 30

Journalistes. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Journaux. *Voir les noms particuliers*

Justice
Conter, Tema, viol et meurtre, Toronto, Ont., enquête, q.o., 428-9
Ruygrok, Celia, cas, enquête, rapport, recommandations, gouvernement, réponse, omission, q.o., 428-9

Justice et Solliciteur général, Comité. *Voir* Prostitution—Code criminel, dispositions, examen

Kaplan, l'hon. Bob (L—York-Centre)
Aéroports, m. art. 52, 64
Chemins de fer, 698
Droits et libertés, Charte canadienne, q.o., 425
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 698

Karpoff, Jim (NPD—Surrey-Nord)
Emploi, planification, programme, 838-9
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 837-40
Petite et moyenne entreprise, 838
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 199-200
Sociétés, 838

Karygiannis, Jim (L—Scarborough—Agincourt)
Aéroports, q.o., 722
Allusion, 294
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 660, 827-9

Kennedy, feu John. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Kent, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Keyes, Stan (L—Hamilton-Ouest)
Aéroports, q.o., 36
Libre-échange, accord canado-américain, 239-41
Procédure
Députés, 272-3
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 238-41

Kilger, Bob (L—Stormont—Dundas)
Chemins de fer, q.o., 723
Libre-échange, accord canado-américain, 265-6
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 265-6
Via Rail, q.o., 723

Kirby, rapport. *Voir* Morue du nord—Entreprises, quotas, droits de pêche—Gouvernement libéral précédent, politique

Kirshbaum, Joseph. *Voir* Criminels de guerre nazis

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 758-60

Kristiansen, Lyle (NPD—Kootenay-Ouest—Revelstoke)
Libre-échange, accord canado-américain, 207-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 206-8

Kruger Inc.
Corner Brook, T.-N., usine, fonds alloués, 599

Labrador
Besoins, 452
Voir aussi Churchill Falls, projet hydro-électrique; Libre-échange, accord canado-américain

Labrador Fishermen's Union Co-op. *Voir* Morue du nord—Entreprises, quotas, droit de pêche

Lac Meech, Accord constitutionnel. *Voir plutôt* Accord constitutionnel du lac Meech

Lait, industrie
Prix élevés, pays en voie de développement, approvisionnements, répercussions, 741
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Lait et produits laitiers

Lamarre, Bernard. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Landry, Bernard. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Landry, l'hon. Monique (PC—Blainville—Deux-Montagnes; ministre des Relations extérieures)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 468-71
Népal, citoyen canadien, Budd, Mervin, arrestation et incarcération, q.o., 622

Langage antiparlementaire. *Voir* Procédure

Langan, Joy (NPD—Mission—Coquitlam)
Forêts, industrie, q.o., 36-7
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 201-2

Langdon, Steven (NPD—Essex—Windsor)
Allusions, 416-7, 516
GATT, 562
Hôpitaux, 644
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 95-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 413-5, 640-4
Northern Telecom Limitée, q.o., 95-6, 300-1
Procédure
Députés, 416-7, 569
M. qu'un député soit maintenant entendu (Copps, S.), 847-8
Projets de loi émanant du gouvernement, 501, 516, 575, 643, 847-8

Langelier, circonscription
Allusions, 16-7
Bénévoles. *Voir* Élections—Générales, 21 novembre 1988

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 840-3

Langues officielles
Ententes fédérales-provinciales, q.o., 616
Minorités linguistiques, droits. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques
Projet de loi C-72 de la 2e session de la 33e législature
Alliance-Québec, position, q.o., 425-6
Allusions, q.o., 296, 527
Secrétariat d'État, ministère, programmes, financement, q.o., 616

Lapierre, l'hon. Jean (L—Shefford)
Bouchard, L., q.o., 621
Déchets, q.o., 50-1
Droits et libertés, Charte canadienne, q.o., 297, 524, 620-1

Laporte, Rod (NPD—Moose Jaw—Lake Centre)
Libre-échange, accord canado-américain, 166
Déc. art. 31, 30-1
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 322-5
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 165-6

Laurier, feu sir Wilfrid. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Lavalin, société
Allusions, 577, 584

LeBlanc, Francis, G. (L—Cape Breton Highlands—Canso)
Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement, q.o., 54-5
Libre-échange, accord canado-américain, 252-3
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 252-3

Leblanc, Nic (PC—Longueuil)
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 43
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 582-5

Le Droit. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage, décision de la Cour suprême, position du gouvernement du Québec, recours à la clause dérogatoire, etc.—Projet de loi C-178 du gouvernement du Québec—Ministres anglophones

Lee, Derek (L—Scarborough—Rouge River)
Gravel, Michel, q.o., 527-8
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 811-3

Leeds—Grenville, circonscription
Citoyens, préoccupations, déc. art. 31 (Jordan, J.), 293

Législature. *Voir* Parlement—Trente-troisième *et* Trente-quatrième

Lemoyne, Albert
Décès, 423

Lester B. Pearson, aéroport. *Voir* Aéroports—Toronto, Ont.

Lewis, l'hon. Douglas Grinslade (PC—Simcoe-Nord; ministre d'État, ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor; ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre)
Bois d'oeuvre, produits, exportation, droit, Loi, application, rapport 1988, dépôt, 531
Budget des dépenses, 1988-1989
Dépôt, 155
M., 155-6
Bureau du surintendant des institutions financières, rapport 1988, dépôt, 22
Commission des relations de travail dans la Fonction publique, rapport, dépôt, 591
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, rapport 1987-1988, dépôt, 155
Décrets de remise, rapport semestriel au 30 septembre 1988, dépôt, 22
Emploi, équité, Loi, rapport 1988, dépôt, 591
Libre-échange, accord canado-américain
Projet de loi C-130, débat à la Chambre et en comité, 70-1
Travailleurs, ajustement, aide, 153-4

Lewis, l'hon. Douglas Grinslade—*Suite*
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2
2e l., clôture, art. 57, m., 278
Avis, 127
3e l., clôture, art. 57, m., 709
Nominations par décret du conseil, dépôt, 75
Procédure
Ajournements de la Chambre
Jusqu'à convocation de la présidence en vue de la réception d'un message du Sénat concernant une sanction royale, 626
M., 732
1988, 30 décembre au 6 mars 1989, m., 732
Budget des dépenses, 155-6
Principal, présentation, 732
Comités permanents, loi déférée, m., 731
Décorum, 155
Gouverneur général, message, 155
Langage antiparlementaire, 728
M. que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour, 23, 75, 407, 531
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, 69-71
Répercussions, présentation d'am. au projet de loi lors de l'étape de la 2e l., possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la m., 194-5
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, 103-4
Ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 104
Projet de loi émanant des députés, présentation, 731
Projets de loi émanant du gouvernement
Comité plénier
Am., présentation, 500-1
Clôture, art. 57, m., 532
Avis, 500
Recevabilité, avis prématuré, articles non encore abordés ou différés, 535-6, 538
2e l.
Clôture, art. 57, m., 278
Et renvoi au comité plénier plutôt qu'au comité législatif, 102
Sénat, message, réception possible, convocation de la Chambre et non-application des dispositions du report des votes par appel nominal, m., 732
3e l., clôture, art. 57, m., 709
Avis, 626
Questions au *Feuilleton,* absence de questions, 158
Séances de la Chambre
Ajournement avant l'heure prescrite, 41
Prolongation, 107
Et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m., 79-81
Application exclusive au projet de loi C-2, 106-7
Clôture, art. 57, m., 135
Avis, 71, 84
Débat, durée, 21
Révocation
Engagement du gouvernement, 107-8, 626
M., 732
Suspension, 538

Lewis, l'hon. Douglas Grinslade—*Suite*
Procédure—*Suite*
Sélection, Comité, composition demandée en vue de constituer les comités permanents, 278, 731
Subsides, prise en considération, m., 13
Travaux de la Chambre, suspension, 592
Prostitution, Code criminel, dispositions, examen par le Comité de la justice et du Solliciteur général, m., 731
Questions de privilège
Langage antiparlementaire utilisé par S. Copps, rétractation demandée (Plamondon, L.), 728
Propos d'E. Broadbent laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, 152
Réponses de B. Mulroney induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré (Broadbent, E.), 153-4
Réglementation, projets de 1989, dépôt, 407
Sélection, comité, 278, 731
Travaux de la Chambre
Ordre, leaders parlementaires, consultations, 18, 21
Programme législatif, 625

Lewis, Stephen
Ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, allusion, q.o., 719

Libéral, parti
Nouveau parti démocratique
Divergences, 746-7
Liens, 344
Progressiste conservateur, parti, liens, 291, 776
Popularité, sondages d'opinion publique, 114-5, 306
Voir aussi Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; Commerce; Constitution; Libre-échange, accord canado-américain; Prince-Edward—Hastings, circonscription

Libérations conditionnelles
Recommandations suite au meurtre de Celia Ruygrok, mise en oeuvre, 428-9

Libre-échange, accord canado-américain
Abitibi, circonscription, position, répercussions, 375-7
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* GATT
Accords sectoriels, 668, 748, 766
Achats gouvernementaux. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Marchés publics
Acier, industrie
Concurrence, compétitivité canadienne, 820-1
Exportations, augmentation, création d'emploi, etc., 841-2
Manitoba, accès aux marchés, 254
Marchés, accès, 819-21
Milling, Gordon, économiste pour les Métallurgistes unis d'Amérique, propos, 381
Répercussions, 119, 341, 819
Syndicat des travailleurs de l'acier, position, 112, 309
Aérospatiale, industrie, répercussions, 826
Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité, rapport, recommandations, 111, 308
Affaires extérieures, Comité sénatorial, rapport, recommandations, 108, 308, 468-9
Agriculteurs, position, 355, 546, 669, 809
Déc. art. 31 (Champagne, M.), 613

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Agriculture
Commercialisation, offices, maintien, 795
Concurrence, compétitivité canadienne, 736
Douanes, tarif, abolition, 120, 343, 346-7
Emploi, répercussions, Colombie-Britannique, 661
Exclusion, Commission Macdonald, rapport, recommandations, 310, 398, 742
Gestion de l'offre, principes, application, 504
Marchés, accès, 658-9
Ontario, région du Sud, répercussions, 398-9
Produits agricoles. *Voir sous le titre susmentionné* Produits agricoles
Québec, 355
Coopératives, position, 223, 356
Répercussions, 120-1, 125, 186, 310, 317, 323-4, 338, 345-9, 355-8, 398-400, 435-6, 465, 480, 485, 658-9, 766, 784, 795-6, 809-10
Commission, étude, 629
Subventions, États-Unis, CEE, etc., négociations, 346, 647, 671
Agro-alimentaire, industrie
Commission d'examen, recommandation, 768
Entreprises canadiennes, McCain Foods Limited, etc., déménagement aux États-Unis, répercussions, 121, 348, 769
Alberta, position, répercussions, 488, 658-9, 783
Algoma Central Railway, subvention, annulation, mises à pied, répercussions, 341
Algoma Steel Corporation, mises à pied, répercussions, 341
Aliments
Conditionnement, usines, construction, investissements, Cargill Limitée, etc., 810
Douanes, tarif, abolition, 346
Industrie, répercussions, 801-2
Réserves, répercussions, 743
Allen-Bradley, société de produits électriques, accès aux marchés, 826
Allergan, société, Pointe-Claire, Qué., usine, fermeture, mises à pied, relation, 130
American Telephone and Telegraph Company, mises à pied aux États-Unis, q.o., 301
Américanisation, allusions, 124-5, 320, 323, 342, 806-7, 813, 822-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Programmes sociaux
Anjou—Rivière-des-Prairies, circonscription, petites et moyennes entreprises, gestionnaires, position, répercussions, 685
Application
Déc. art. 31 (Winegard, W.), 716
Politique de soutien, nécessité, 764-5
Réexamen dans trois ans, suggestion, 125, 287, 412, 627
Surveillance
Comité indépendant ou commission, création, suggestion, Canadiens, représentation, 125-6, 129, 133-4, 353, 398, 412, 415, 552, 626-7, 698
Parlement, 170, 660
Partis d'opposition, 763, 765
Transition, période de dix ans, 116, 328, 649, 816
Arts et culture
Continentalisme, 664
Identité canadienne, 442, 504, 806

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Arts et culture—*Suite*
Identité canadienne—*Suite*
Fulford, Robert, propos, 116
Québec, position, 290, 814-5
Respect, garantie, 17, 116, 118, 125, 317, 333, 359, 391, 395, 469, 662, 665, 813, 816
Industries
Développement, répercussions, 552, 665
Exclusion, 409, 469, 566, 649, 812
États-Unis, Department of State, Bureau of Public Affairs, communiqué, 663-4
Investissements étrangers, 663-4
Peintres canadiens éminents, position, 664
Protection, 192
Répercussions, 633, 666
Représailles, mesures, interdiction, 663, 812
Association canadienne des agents du développement économique municipal, position, 670
Association canadienne des constructeurs d'habitation, position, 491
Association des éleveurs de bovins du Canada, position, 504
Assurance-automobile, régimes provinciaux, répercussions, 761-2
Assurance-chômage, régime
Comparaison avec les États-Unis, 362, 806, 828
Répercussions, 112, 514
Subventions, définition, 271, 384, 661
Voir aussi sous le titre susmentionné Pêcheurs
Assurance-maladie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Programmes sociaux
Autochtones, revendications, droits ancestraux, etc., répercussions, 553, 698, 817
Automobile, industrie
Investissements étrangers, 825-6
Répercussions, 577
Automobile, industrie, accord canado-américain, 228, 382, 385-6, 788, 822
Affaiblissement, 581
Avantages, déc. art. 31 (Atkinson, K.), 422
Comparaison, 637, 644
Concurrence, compétitivité canadienne, 836-7
De 1965, allusion, 380
Fabricants étrangers, contenu nord-américain, exigences, répercussions, 238
Modèle, application, 131
Négociations, Reisman, Simon, rôle, 809
Ontario, répercussions, 809
Pièces, secteur, 779, 809
Protection, mesures, maintien, 779
Renégociations, United Auto Workers, suggestion, 825
Répercussions, production, accroissement, etc., 809
Avantages, consommateurs, etc., 111, 115, 193, 238, 306, 358, 360, 372, 381, 402, 491, 650-1, 759, 779, 797, 800, 831
Balance commerciale, relation, 117, 390, 816
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis
Banque de la Nouvelle-Écosse, position, rapport, etc., 473
Banques. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Finances, services
Barlow, Maud, position, 462
Barrett, D., propos, 291, 310, 322-3, 330-1, 569

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Bégin, Monique, propos, 584
Bétail, éleveurs, accès aux marchés, 739, 784
Bethlehem Steel, société américaine, réclamations, 361-2
Bière, exclusion, 337, 362, 392, 649
Boissons alcooliques, douanes, tarif, abolition, 115
Bowker, Marjory, juge à la retraite d'Edmonton, Alb., position, 655
Brampton—Malton, circonscription, position, répercussions, 778
Broadbent, E., position, 112, 128, 217, 282, 331, 380, 382, 592-3, 645
Lettre adressée à B. Mulroney, 9-10, 129
White, Bob, président du Syndicat de l'automobile de l'Ontario, lettre, 331, 345
Brome—Missisquoi, circonscription, emploi, création, déc. art. 31 (Bertrand, G.), 521
Canada West Foundation, position, 739
CanaDay's Apparel Ltd., Moose Jaw, Sask., fabrique de pantalons, fermeture, 166, 324-5, 669
Canadian General-Tower Limitée, accès aux marchés, 826-7
Canadian Peace Pledge Campaign, position, 493
Canadian Thermos Products, Toronto, Ont., investissements et emplois, augmentation, 688
Canadiens distingués, Emmett Hall, Claude Castonguay, etc., propos, 280-1, 284, 308-9, 395
Canola, douanes, tarif, abolition, accès aux marchés, répercussions, 311-2
Capitaux, mouvements, libéralisation, 800
Caractère de complémentarité, déc. art. 31 (Tremblay, M.R.), 611
Céréales
Blé, transformation et commercialisation, 810
Douanes, tarif, abolition, 311-2
Grain de l'Ouest, transport
Assistance, annulation, 311-2
Loi, élimination, 219, 630
Marchés, accès, 659, 739, 793
Négociations, 121
Offices de commercialisation, abolition, répercussions, 311
Prix, 311
Double, régime, 465-6, 468, 480
Répercussions, 809
Certificats d'utilisation finale, exigence, 324
Chambres de commerce du Canada
Appui, 344
Voir aussi sous le titre susmentionné Programmes sociaux
Changements, défi, acceptation, 710-2, 763-4
Chefs d'État de divers pays, position, discours, etc.
Ingérence, 178
Voir aussi sous le titre susmentionné Économie, sommet
Chemins de fer, cheminots, répercussions, 471
CN Rail, locomotives, remise en état et entretien aux États-Unis, 715
Colombie-Britannique
Répercussions, 364, 370
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Colza et produits du colza, exportations, 793
Com-Dev Limitée, exportations et emploi, création, 826

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Comités, étude, 410-1, 414
Voir aussi sous le titre susmentionné Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité *et* Affaires extérieures, Comité sénatorial
Commerce
Exportation et importation, licences, Loi, pouvoirs, conservation, 467
International, relation, 108, 118, 279-80, 287, 308, 320, 556-8, 577, 740, 815, 818
Offices de commercialisation, 467-8, 476, 486
Commercialisation des aspects de la vie, 665
Commission canadienne du blé
Abolition, relation, 311-3, 323-5, 373, 396
Comité, rapport, recommandations, 480
Position, 468
Protection, 396, 415, 467, 480, 546-7, 629, 642, 659
Déc. art. 31 (Laporte, R.), 30-1
Commission Macdonald
Directeur exécutif, J.G. Godsoe, propos, 132
Rapport, recommandations, 108, 308, 393, 401, 469, 490, 825
Voir aussi sous le titre susmentionné Agriculture—Exclusion *et* Travailleurs, ajustement, aide, formation
Communications, secteur, 633
Comparaison, CEE, Australie—Nouvelle-Zélande, Hawaï, APASE, etc., 227, 280, 359-60, 365, 499, 683, 790, 808, 845
Concessions, 459, 758
Concurrence, compétitivité canadienne, etc., 8, 17, 115-6, 131, 214, 227, 286, 364, 377-8, 460-1, 502, 557, 684, 708, 711, 787, 800, 803, 818, 822-4
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Conseil canadien de développement social. *Voir sous le titre susmentionné* Programmes sociaux
Conseil économique du Canada, position, 345,
Voir aussi sous le titre susmentionné Emploi, création *et* Mises à pied *et* Usines, fermeture
Conséquences. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Répercussions
Consommateurs, avantages. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Avantages, consommateurs, etc.
Constitution économique, 546-7
Construction, industrie, répercussions, 376, 790
Construction navale, répercussions, exemption de la *Jones Act* des États-Unis, etc., 655
Consultations, audiences publiques, 109, 401, 650, 668
Continentalisme, politique
Grant, George, position, 636, 818
Québec, répercussions, 691
Voir aussi sous le titre susmentionné Arts et culture
Contre-plaqué. *Voir sous le titre susmentionné* Forêts, industrie
Crème glacée, 312, 356, 467, 487, 658
Q.o., 619-20
Voir aussi sous le titre susmentionné Lait et produits laitiers—Importation
Crosbie, J.
Lecture du texte de l'accord, omission, 362, 601
Propos, 352
De 1935, allusion, 379-80

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Débat à la Chambre, étude, etc., 110-2, 192, 216, 245, 408, 410-1, 437, 465, 644
Mulroney, B., absence, 133
Déclaration ecclésiale canado-américaine, position, 492
Défense
Contrats, 692, 778
Fonds alloués, augmentation, 775
Voir aussi sous le titre susmentionné Expansion industrielle régionale—Matériel militaire
Déficit, répercussions, 491
Delta, circonscription, répercussions, afflux d'entreprises, etc., 770-1
Denrées alimentaires. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Aliments
Développement économique régional, 323, 353, 460, 476, 514, 516, 675, 687, 711, 774
Exclusion, 337, 686
Annexe en ce sens, inclusion, 684, 833
GATT, conformité, 321, 334, 395
Négociations, 123, 281, 336
Ontario, répercussions, 395
Promotion, 16, 112, 114, 281, 320-1, 341, 409, 436
Protection, 114, 367-8, 378, 384-5, 395, 448, 553, 662, 736-7, 757, 759, 823
Q.o., 302, 528
Subventions
Armes et matériel militaire, industrie, exclusion, 493
Définition, 690-1, 750-1, 755-6, 817-8
Réduction, entreprises américaines et canadiennes, pressions, 674
Territoires du Nord-Ouest, répercussions, 367-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Programmes canadiens
Différends, règlement, mécanisme binational, 114-5, 119, 238, 282, 318, 320, 323, 340, 343-4, 371-2, 375, 387, 389, 476, 486, 488, 491, 493-4, 498, 548, 569, 571, 573, 600-2, 619-20, 651, 667, 686, 758, 760, 795-6, 800, 810-1, 816, 823
Coût, 240
Fisher, Bruce, propos, 171, 493
Force exécutoire, 270-1, 559, 779, 833
Groupe spécial d'experts, institution, membres, nomination, etc., 344, 386, 389
Liste, publication, q.o., 718-9
Surveillance, comité indépendant de députés, création, suggestion, q.o., 719
Disparités régionales
Gouvernement, engagements, relation, 687, 690
Suppression, relation, 113, 281, 334, 337, 351-2, 395, 737
Disque, industrie, 633
Document constitutionnel, 564
Documents pertinents, allusions, 109, 115, 310
Dollar, taux de change, 839
Dominion Textiles, Magog, Qué., investissements et emplois, augmentation, 521
DOSCO Manufacturing Inc., position, 680
Douanes, tarif, abolition ou réduction, 15-6, 115, 336, 339, 343-4, 346-7, 364-7, 372, 375-6, 395, 434, 437, 469-70, 474-5, 488, 490, 494, 496, 499, 503, 508, 568-9, 577, 738, 748-9, 753, 764, 790, 799-800, 811-2, 825
Filiales étrangères, fermeture, 687
GATT, conformité, 336

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Douanes, tarif, abolition ou réduction—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Droit d'auteur, protection, 648
Droits compensateurs, antidumping, mesures tarifaires unilatérales, etc.
Maintien, etc., 114-5, 117-8, 121, 350, 361, 389, 442, 485, 493, 565-6, 603-4, 811, 839
Q.o., 47
Yeutter, Clayton, lettre, 207-8
Utilisation, cohérence, 648
Du Pont Canada Inc., investissements et emplois, augmentation, 116, 223, 599-600, 688
Déc. art. 31 (James, K.), 45
Q.o., 35
Dupuis, Michel, propos, 584
Eau, ressources, 120, 334, 473
Douanes, tarif, abolition, 335
Exclusion, 335, 354, 366, 374, 392, 394, 398, 544, 829
Exportations, interdiction, inclusion dans l'accord, 335, 388, 390, 642
Économie
Croissance, 17, 109, 115, 118, 184, 280, 282, 285, 317, 319-20, 333, 338, 340, 359, 376, 379, 396, 544, 778, 808, 811, 815-6, 819
Intégration, 247-8
Niveau de vie, relation, 359, 378, 759
d'Aquino, Thomas, président du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, position, 776
Orientations, établissement, gouvernement, participation, répercussions, 838-9
Renouveau économique, programme, relation, 830
«Union économique», 845
Économie, sommet, Toronto, Ont., 988, chefs d'État présents, position, 651, 830
Édition, industrie, 664
Éducation, secteur, 786, 790
Normes, provinces, réglementation, relation, 286-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Services divers
Égalité. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* États-Unis—Canada, valeurs distinctes
Église unie du Canada, position, 734, 745
Élection générale, 21 novembre 1988. *Voir sous le titre susmentionné* Gouvernement, position—Mandat
Emploi
Équité, programme, 675
Mal rémunéré, 655
Répercussions. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Mises à pied
Transfert dans le sud des États-Unis, 775
Emploi, création, 17, 111, 115, 117, 282, 328-9, 333, 438, 475, 485, 509, 649, 794, 813, 816
Aux États-Unis plutôt qu'au Canada, 130
Q.o., 430
Conseil économique du Canada, prévisions, 328, 384, 445, 477, 606, 684, 751-2, 779, 785, 797
Q.o., 301
Municipalités, répercussions, 684-5
Q.o., 34-5, 142, 145, 149-50, 300
Voir aussi sous le titre susmentionné Brome—Missisquoi, circonscription *et* Scarborough, Ont.

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Énergie
Marchés, accès, 739
Politique, répercussions, 738-9
Produits, répercussions, 739
Énergie, ressources, 120, 192, 290, 337-8, 451, 474-6, 488, 493, 4989-9, 504, 544, 559-60, 739, 783, 786, 789, 812, 823
Contrôle, abandon, 833
États-Unis
Accès, 774
Importations, droits, quotas, etc., imposition, interdiction, 658
Exportations, production militaire des États-Unis, relation, Rémi de Roo, propos, 208
GATT, conformité, art. 902 de l'accord, 543
Négociations, conditions, obtention, traité sur les pluies acides, etc., 845
Office national de l'énergie, pouvoir, répercussions, 120, 392
Partage, art. 904 de l'accord, 120, 337-8, 812
Prix, 120, 129, 190, 367, 452, 474, 570, 660, 758, 774, 833
Provinces
Contrôle, 337, 570, 738-9, 761
Droits et compétence, ingérence, 659-60
Réserves et approvisionnements
États-Unis, accès en cas de pénurie, 120, 659-60, 739, 798
Recherche, encouragement, 830
Relation, 560, 570
Sociétés canadiennes, acquisitions par des investisseurs étrangers, interdiction, 475
Subventions, définition, 460
Énergie électrique, Colombie-Britannique, vente en Californie, répercussions, 543-4
Entrée en vigueur, 1er janvier 1989, 110-1, 114-5, 117, 162, 821
Entreprises. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sociétés
Environnement, protection, 125, 129-30, 317, 334-5, 368, 392, 399, 475, 515, 552, 570, 580-1, 642, 743, 751, 758, 804, 833
Commission Brundtland des Nations Unies, rapport, recommandations, 334, 391-2
Conseil consultatif canadien de l'environnement, recommandations, 391
Écologistes, position, 113, 285
États-Unis, position, 335, 399, 817
GATT, conformité, 113, 281, 334-5, 389, 580
Mesures, exclusion, 113, 285, 388-9, 393, 409, 460, 464, 828-9
Normes, harmonisation, 334-5, 399, 515, 805
Répercussions, 353, 398, 410, 805
Subventions, définition, 832
États-Unis
Balance commerciale, relation, 346
Canada, valeurs distinctes, etc., protection, 639, 676, 780, 832
Candidats démocrates à la présidence, non-mention de l'accord, 781
Gagnants, 707-8
Lois
Application, 119, 757-8
Commercialises nouvelles, Canada, examen, 667

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
États-Unis—*Suite*
Lois—*Suite*
Marine Mammals Protection Act. Voir sous le titre susmentionné Mammifères marins
Omnibus sur le commerce, application, Canada, exemption, 118-9, 323, 559, 570, 667, 671, 818
Position, objectifs, etc., 126, 318, 346
Pratiques commerciales et règlements administratifs, incompatibilité avec l'accord, liste, q.o., 32
Protectionnisme, répercussions, 118-9, 343-4, 346, 377, 380, 386, 396, 490, 557, 570, 583, 602-3, 605, 764, 796-7, 799, 815, 825
Représailles en cas de rejet de l'accord, 246-7
États-Unis—Canada, relations, équité, 647, 844
Expansion industrielle régionale, ministère
Bureaux, La Ronge, etc., fermeture, répercussions, 374
Étude, 737
Fabrication, industrie
Investissements étrangers, 668
Marchandises partiellement manufacturées aux États-Unis, 510-1
Modernisation, 687-8
Répercussions, 359, 364, 398, 470, 552, 577, 739, 790, 800
Fédération canadienne de l'agriculture, position, 485
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, position, 345, 544, 607
Fédération de l'agriculture de l'Ontario, position, 414
Fer, minerai, exportations, protection, 841
Finances, services, 190
Contrôle, abandon, 560
Glass-Steagall Act, application aux banques canadiennes, 122
Marchés, accès, traitement national, 122
Fiscalité, fardeau, augmentation, 491
Fleurs coupées et cultures de serre, accès aux marchés, 251
Forêts, industrie
Bardeau de cèdre, exportations aux États-Unis, 465
Douanes, tarif, 490, 791
Droits compensateurs, imposition, relation, 130-1, 289-91, 323, 371, 379
Bois d'oeuvre, industrie
Contre-plaqué, douanes, tarif, abolition, 376
Douanes, tarif, abolition, 375-6, 490
Exportations aux États-Unis, entente, taxe canadienne de 15%, imposition, relation, 119, 121, 186-7, 371, 389, 514, 631-2, 791, 818
Q.o., 93-4, 529-30
Marchés, accès, 376
Colombie-Britannique, position, 752-4
Fraser Valley Independant Shake and Shingle Producers Association, position, 542
Petites entreprises, croissance, 753
Scieries, fermeture, répercussions, 818
Fourrure, secteur, douanes, tarif, abolition, 115
Fromage, quotas, abolition, accès aux marchés, relation, 365
Fruits et légumes, secteur, 399-400, 506, 508, 579
Colombie-Britannique, répercussions, B.C. Tree Fruits Association, président Gerald Green, déclaration, 661
Douanes, tarif, abolition, 120, 311, 346-8, 767
Gains concentrés en Ontario ou au Québec, 491

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Garderies, programme, subventions, négociations, relation, 674
GATT
Canada, position
Renforcement, 604-5
Rôle d'intermédiaire, perte, 635
Comparaison, lenteur des progrès, etc., 648
Conformité, 112-5, 118, 280, 323, 325-6, 340, 395, 468, 475, 517, 543, 686, 825, 827
Négociations, 412-3
Relation, 668, 795
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
General Electric, investissements et emplois, augmentation, 521
General Motors, société, répercussions, 804
Gens d'affaires, séjour temporaire. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Séjour temporaire
Gillette Canada Inc., usine, fermeture, 130, 318, 341, 353, 384, 445, 477, 688
Q.o., 35, 299-300
Gouvernement, achats. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Marchés publics
Gouvernement, position
Communication, stratégie, 185, 610
Mandat suite à l'élection générale du 21 novembre 1988, 8, 17, 109, 112, 114-5, 125, 128-9, 175-7, 230-1, 233, 246-7, 249, 253, 257-8, 271-3, 282, 306-8, 325, 330, 333, 355, 357, 366, 369, 375, 383, 387, 394, 401, 462, 508-11, 544, 546, 551, 565, 605, 609, 645-6, 648, 652, 698, 784-5, 805, 813-6, 823, 825
Déc. art. 31 (St-Julien, G.), 91-2 (Champagne, M.), 422
Promesses, 762-3, 785
Tactiques alarmistes, 246-7, 250, 552, 561, 680-1
Gouvernement du pays, mode, modification, concentration du pouvoir aux mains des grandes sociétés, etc., 637-9, 775-7
Hall, Emmett. *Voir sous le titre susmentionné* Canadiens distingués *et* Programmes sociaux
Halton—Peel, circonscription, petites et moyennes entreprises, position, 191
Hamilton, Ont., répercussions, 819
Herbicides et pesticides, réglementation, droit, 392, 399, 579-80, 660, 805
Historique, 358, 379-80, 489-90, 502, 542-3, 556-7, 806-7, 815, 829-30
Horticulture
Emploi, répercussions, 767
Sauvegarde, clauses, 649
Hurtig, Mel, position, 462
Husky Injection Molding Systems Ltd., position, 712
Identité canadienne. *Voir sous le titre susmentionné* Arts et culture
Île-du-Prince-Édouard
Position, 435
Premier ministre Joe Ghiz, position, 737
Répercussions, 383-5, 436, 477, 736-7, 794
Déc. art. 31 (McGuire, J.), 420
Immigration, permis d'entrée temporaires. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Séjour temporaire
Importations, quotas, répercussions, 438-9
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Imprimerie, secteur, 633, 664
Indemnité en cas d'annulation ou de réduction d'un avantage découlant de l'accord, 510
Information, 172, 179, 243, 245, 310, 700, 827-8
Intercon, grossiste en porc, appui, 670
Interprétation juridique, mise par écrit, 660
Investissements
Augmentation, 111, 115, 286, 597, 688, 830
Déc. art. 31 (Fretz, G.), 43
Q.o., 300
Conditions, achat de biens et services locaux, etc., interdiction, 671-2
Contrôle, abandon, 777, 833, 838, 845
États-Unis, restrictions, levée, répercussions, contrôle de l'économie, etc., 673
Étrangers, 122, 130, 320, 560, 637-8, 683, 818, 824
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Journalistes, indépendance, respect, q.o., 102
Kennedy, feu John, ancien président des États-Unis, allusion, 381
Kent, circonscription, position, répercussions, 579-82
Labrador, répercussions, 339-40, 451-2
Lacunes, 280, 285, 378, 446, 473, 497, 774-5, 797, 833
Lait et produits laitiers, industrie
Commercialisation, gestion de l'offre, etc., répercussions, 312, 347, 394, 649, 658-9, 741, 747, 768-9
Concurrence, 741-2, 846
GATT, protection, 741
Importation
Contrôlée, liste, inclusion de certains produits, crème glacée, etc., 356, 375
Quotas, non-augmentation, 658
Lait industriel, de consommation, prix, 736
Producteurs, adaptation, 741-2
Répercussions, 468, 471, 477, 486-7, 801
Voir aussi sous le titre susmentionné les produits particuliers
Lamarre, Bernard, propos, 760
Landry, Bernard, ancien ministre québécois, propos, 377, 760
Laurier, feu sir Wilfrid, gouvernement de 1911, allusion, 379-80, 815
Libéral, parti, position, 108-11, 117, 123-7, 182-3, 286, 288-9, 306-9, 317-8, 320, 331, 333, 336-7, 342-5, 362, 368, 372, 374, 381-2, 385, 394, 401-2, 544, 559, 584-5, 654, 661, 667-8, 746, 795, 811, 821, 846
Groupe d'étude sur le commerce, 126
Litiges, règlement, mécanisme. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Différends, règlement, mécanisme
Lois américaines. *Voir sous le titre susmentionné* États-Unis—Lois
Macleod, circonscription, position, répercussions, etc., 696-7
Mammifères marins, exportations, autochtones, etc., répercussions, loi américaine *Marine Mammals Protection Act,* exemption, négociations, etc., 440-1
Q.o., 430-1
Mandat. *Voir sous le titre susmentionné* Gouvernement, position
Manifeste de l'Annexation de 1849, relation, 484
Manitoba
Position, 328-30, 335, 337, 418, 504

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Manitoba—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Acier, industrie *et* Porc, industrie *et* Winnipeg, Man.
Marchés, accès
Garanties, etc., 14-5, 17, 118-9, 131, 223, 228, 237, 252, 280, 313, 317, 320, 323, 333, 338, 340, 344, 350-1, 361, 377-8, 396, 486, 491, 498, 503, 511, 548, 557, 559, 565-6, 597, 630, 634, 650-1, 707, 760, 774, 793-5, 800, 806, 808, 815-6, 822-3, 825, 833
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Marchés publics, 667, 671
Accès, 491
Défense, contrats. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Défense—Contrats
Règles, amélioration, 647
Mazankowski, D., propos, 322-3
McCain Foods Limited
Croissance et expansion, 597-8, 679-80
Portage la Prairie, Man., usine, fermeture, 681-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Agro-alimentaire, industrie—Entreprises canadiennes
Médias, position pendant les élections, 670
Milieux d'affaires, associations, etc., position, 546, 669, 684, 760, 801, 804
Mines, industrie, marchés, accès, douanes, tarif, abolition, relation, 367, 375-6, 451
Mises à pied, 117, 163, 192-3, 239, 348, 357, 454, 460, 472, 485, 492, 673, 682, 797, 802-3, 832
Conseil économique du Canada, prévisions, 125
Council of Canadians, John Orr, prévisions, 682
Étude, organisme, création, suggestion, 131
Femmes, 791
M. art. 52 (Broadbent, E.), permission refusée, 64-5
M. art. 52 (Broadbent, E.), permission refusée, 158-9
Q.o., 49, 142, 300
Monopole, dispositions (art. 2010), SaskPower et SaskTel, privatisation, États-Unis, indemnisation, 671
Montréal, Qué., 456-7, 577-8, 585
Mouvement Desjardins, appui, 344, 356
Mulroney, B.
Hommage, déc. art. 31 (Bernier, G.), 612
Position, engagements, etc., 108, 120, 125, 129, 323, 336, 353-5, 361, 367-8, 483, 641, 734-5, 757-8, 762, 774, 782, 815, 823, 827-8, 834, 843
En 1983, 118, 130, 208, 336, 449, 483, 510, 652-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Broadbent, E., position—Lettre *et* Débat à la Chambre
Nader, Ralph, position, 511
National Sea Products Limited, investissements et emplois, augmentation, 116, 599
Négociations, 647
Durée, 109, 280, 570-1, 742-3
Participants, hommage, 734
Provinces, position, participation, 109
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Nepean, circonscription, position, répercussions, 447
Niveau de vie. *Voir sous le titre susmentionné* Économie
Nord, régions, répercussions, position, 439-40, 452-3

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Normes, harmonisation, 368, 399, 806, 808, 817
Voir aussi sous le titre susmentionné Environnement, protection; Volailles
Northern Telecom Limitée, Aylmer, Qué., usine, fermeture, mises à pied, 130, 341, 353, 384
Q.o., 48-9, 96, 301, 430
Nouveau-Brunswick
Premier ministre Frank McKenna, position, 109, 216
Répercussions, 350-1, 512-3
Nouveau parti démocratique, position, 111-2, 116-7, 127-30, 133-4, 231-2, 291, 307, 309-10, 322-5, 331, 369, 371, 374, 544, 547, 644, 746, 775-7, 821-2, 835-6
CCF, idéologie, répercussions, 547, 746
Voir aussi sous le titre susmentionné Broadbent, E.
Nouvelle-Écosse
Répercussions, 263-4, 361
Voir aussi sous le titre susmentionné Textile et vêtement, industrie
Novacor Chemicals Ltd., usine de fabrication d'éthanol, investissements et emplois, augmentation, q.o., 300
Objectifs, 667
Oeufs
Gestion de l'offre, élimination, 219
Importations
Quotas, maintien, 658
Restrictions, 466-8, 486, 629
Offices de commercialisation, maintien, 659
Ogivar, société de micro-ordinateurs, accès aux marchés, 688
Oléagineux, douanes, tarif, abolition, accès aux marchés, relation, 311-2, 346, 659
Ontario
Nord, région, position, 773
Position, 343
Premier ministre David Peterson, déclarations, position, 500, 596
Répercussions, 341-2, 395-6, 514, 749-51
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Ontario, circonscription, position, répercussions, 482
Ortho Diagnostic Systems, transfert au New Jersey, É.-U., mises à pied, relation, 130
Parry Sound—Muskoka, circonscription, position, répercussions, 450
Partis d'opposition, position, 169, 175-7, 205-6, 222-3, 227-8, 230-1, 233, 258-60, 306-7, 382-3, 402, 596-7, 600, 678-9, 681, 683, 712, 754, 815-6, 837
Déc. art. 31 (Champagne, M.), 28 (Leblanc, N.), 43 (Roy-Arcelin, N.), 522
Fédération canadienne du travail, position, 667
Voir aussi sous le titre susmentionné Application—Surveillance
Pâtes alimentaires, 794
Pâtes et papiers, industrie
Marchés, accès, 842
Répercussions, 375, 512
Patins. *Voir sous le titre susmentionné* Skis et patins
Pays en voie de développement, assistance, répercussions, 470-1
Pêches, secteur, 119, 513, 791
Avantages, croissance, création d'emploi, etc., 842
Côte ouest, règlements, exemption, 791

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Pêches, secteur—*Suite*
Exportation et transformation, hareng, saumon, etc., du Pacifique, 267-9
Prises, réglementation, 791
Provinces de l'Atlantique, prises de contrôle d'entreprises, 573-5
Subventions, définition, 571-3, 575, 736
Transformation, 575, 843
Pêcheurs
Assurance-chômage, prestations, relation, 280, 284, 326, 334, 340, 384, 476, 736
Clause grand'père, application, 121
Colombie-Britannique, répercussions, 266
GATT, conformité, 121
Péladeau, Pierre, position, 444-5
Pensions. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Programmes sociaux
Personnes âgées
Position, 366, 447, 506, 761, 782, 792, 798
Voir aussi sous le titre susmentionné Santé, services—Gestion
Pesticides. *Voir sous le titre susmentionné* Herbicides et pesticides
Petite et moyenne entreprise
Répercussions, 317, 320-1, 345, 358-9, 377, 470, 497, 499, 544, 552-3, 749, 763-4, 804, 838
Bulloch, John
Enquête, questionnaire, 683
Propos, 359
Voir aussi sous le titre susmentionné Anjou—Rivière-des-Prairies, circonscription *et* Halton—Peel, circonscription
Pétrochimie, industrie, répercussions, 508, 568, 704, 790
Pétrole et gaz
Encouragements pétroliers, subventions, exclusion, 392-3
Exploitation, coût, etc., relation, 260, 367
Industrie, répercussions, 784-5, 789
Investissements, reprise, 659
Pittsburgh Paint, fermeture, mises à pied, relation, 130, 341, 384
Pluies acides
États-Unis, position en cas de rejet de l'accord, 246
Lutte, mesures, négociations, 335, 817
Voir aussi sous le titre susmentionné Énergie, ressources—Négociations
Poissons. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Pêches, secteur
Pommes de terre, 436, 477, 736-7, 794
Population, position, 109-12, 330, 345, 352, 383-4, 387-8, 401, 552-4, 565, 740, 815-6
Porc, industrie
Droits compensateurs, 313
Exportations, 343, 465, 504, 784, 794
Manitoba, accès aux marchés, 254
Subventions, suppression, 477
Ports et installations portuaires, Roberts Bank, C.-B., expansion, 770
Potasse, 119
Poulet, importations, restrictions, 467, 629
Pouvoir d'achat, augmentation, 17

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Premier ministre. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Mulroney, B.
Premiers ministres, position, entretiens, etc., 109, 382, 650
Produits agricoles
Commercialisation, gestion de l'offre, etc., répercussions, 120, 238, 312-3, 346-8, 356, 373, 394, 399, 416, 466-8, 543, 546-7, 579, 692, 737, 739, 747, 768-9, 801, 810
Déc. art. 31 (Speller, B.), 29
Farmers for free trade, propos, 659
GATT (art. 11), conformité, négociations, 313, 543, 546, 769
Q.o., 620
Importations
Certificats, 629
Liste de contrôle, ajouts, 629
Quotas, augmentation, 642
Négociations, 346
Prix, répercussions, 348
Voir aussi sous le titre susmentionné les produits particuliers
Produits énergétiques. *Voir sous le titre susmentionné* Énergie—Produits
Produits laitiers. *Voir sous le titre susmentionné* Lait et produits laitiers, industrie
Produits manufacturés. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Fabrication, industrie
Programmes canadiens divers, développement régional, programmes sociaux, etc., incompatibilité avec l'accord, non-modification, engagements du gouvernement, 123, 125, 128-9, 132-4, 178, 192, 215-6, 280-1, 283-5, 326, 336-9, 597, 642
Q.o., 31-3, 528
Programmes sociaux, assurance-maladie, pensions, etc.
Américanisation, 674, 677, 807, 828
Association des gens d'affaires du Québec, position, 560
Association des manufacturiers canadiens, position, 792
Chambre de commerce du Canada, président, propos, q.o., 528
Cohen, Marshal, président de la Compagnie Molson, déclaration, 839
Collège canadien des directeurs de services de santé, position, 327
Comparaison avec les États-Unis, 362, 789, 806, 828
Concurrence, relation, 549-50
Conseil canadien de développement social, position, 284, 675
Création, droit, restriction, 674, 762
Entreprises américaines et canadiennes, pressions, 674-5, 840
États-Unis, adoption du régime canadien, 676-7
Exclusion, 238, 337, 686, 771
Annexe en ce sens, inclusion, 684, 774
GATT, conformité, 112, 326
Gestion, services, 280-1, 325-7
Hall, Emmett, propos, 327, 771
Harmonisation, répercussions, nivellement par le bas, etc., 674
Négociations, 326, 336, 388, 817

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Programmes sociaux, assurance-maladie...—*Suite*
Protection, 112-3, 129, 284, 325-9, 334, 336-7, 339-40, 354, 359, 362, 366, 368-9, 373, 377-8, 384, 388, 395-6, 409, 448, 469, 493, 498, 509, 547-50, 553, 558, 560, 648, 653-6, 660-2, 666, 782, 784, 789, 793, 795, 798, 813, 823, 831, 833
Déc. art. 31 (Tremblay, M.R.), 716
Répercussions, suppression, etc., 246, 259, 264, 271, 317-8, 353-4, 366, 373, 386, 398, 463-4, 475, 504, 506, 510, 550, 560-1, 583-4, 707, 746, 777, 798, 815, 823, 842-3
Subventions
Définition, 251, 336-7, 384, 469, 560, 676, 771, 773-4, 806, 828, 832
Yeutter, Clayton, position, 686-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Programmes canadiens divers *et* Santé, services
Progressiste conservateur, parti, position, rôle, attitude, etc., 545, 700-3, 747, 761
Projet de loi C-2
Adoption, 8
Avant le 1er janvier 1989, 86, 110-1, 114-5, 117, 196, 198, 449
Retard, répercussions, 231
Amendements, 112, 117, 125, 287, 330, 413-5, 497-8, 510, 552-4, 626-34, 637, 642, 653, 662-4, 674, 692, 767-9, 829, 832-3, 846
Clôture, art. 57, application, 551
Contenu, 461
Débat à la Chambre, 160, 173, 256
Députés ministériels, absence, 675
«Définitions», rubrique, terme *Canada*, inclusion, 642
Objectif, 576
Obstruction, 112, 115, 242, 244, 307, 583, 734
Préséance sur tout règlement ou autre mesure allant à l'encontre de l'accord, 564
Art. 8, dispositions, suppression, 663
Temporisation, disposition, 412
Projet de loi C-130 de la 2e session de la 33e législature
Amendements, 416
Débat à la Chambre et en comité, 70-1, 111, 255, 308, 342, 354, 363-4, 369, 371, 393-4, 592
Obstruction, 111, 308
Sénat
Comité, étude, 371-2
Obstruction, 110, 123, 369
Propriété intellectuelle. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Droit d'auteur
Prospérité et bien-être, garantie, 652, 782
Protectionnisme. *Voir sous le titre susmentionné* États-Unis
Provinces
Compétences, répercussions, 761-2
Position, 109, 330-1, 368
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Provinces de l'Atlantique
Position,755, 757
Répercussions, 339, 350-1, 361-3, 608, 756-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Pêches, secteur
Provinces de l'Ouest
Douanes, tarif, abolition, répercussions, 706-7
Premiers ministres, position, 309-10, 323

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Provinces de l'Ouest—*Suite*
Répercussions, 309-11, 323-5, 364, 418-9, 434, 437-8, 739
Publicité par des sociétés au cours de la période électorale, 668, 734
Dépenses, déduction d'impôt. *Voir plutôt* Impôt sur le revenu—Sociétés, dépenses de publicité, déduction
Québec
Position, 17, 342, 344, 356, 508, 548-9, 686, 762, 766, 814-5
Premier ministre Robert Bourassa, position, 289, 344, 377
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Raisins, secteur, 149, 471
Recherche et développement
Investissements, comparaison avec les États-Unis, 824
Relation, 318, 322, 448, 460-1, 743
Stimulation, politique, achat, relation, 824
Subventions, définition, 824
Référendum, tenue, suggestion, 330, 383
Régions, répercussions, 15-6, 608, 649
Règlements
Harmonisation. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Normes, harmonisation
Politiques et usages canadiens, modifications, 411
Reich, Robert, économiste américain, propos, 460
Reisman, Simon, négociateur en chef canadien
Rôle, position, etc., 108, 132, 311-2, 363, 380, 490, 498, 650, 656-7, 662, 781, 822
Voir aussi sous le titre susmentionné Automobile, industrie, accord canado-américain—Négociations
Répercussions, 117, 220-1, 237-8, 286, 290, 346, 357-8, 409-10, 455-6, 563-4, 827
Déc. art. 31 (Caccia, C.), 712
Gouvernement, études, divulgation. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Information
Yeutter, Clayton, déclaration, 689
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Résiliation, clause, préavis de six mois, 211, 374, 389, 393, 607, 742, 763, 808, 844
Ressources naturelles
Marchés, accès, 120, 374, 393
Partage, art. 409 de l'accord, 120
Revenu familial, augmentation, relation, 359
Richler, Mordecai, position, propos, 464
Ritchie, Gordon, ancien négociateur adjoint canadien, 108, 311-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Santé, services *et* Travailleurs, ajustement, aide, formation
R & M Métal, Montréal, Qué., investissements et emplois, augmentation, 688
Rocheleau, Gilles, position, q.o., 47
Roseworks, société, Kingston, Ont., répercussions, emploi, création, etc., etc., 597-8
Saanich—les Îles-du- Golfe, circonscription, position, répercussions, 357-8
Saint-Hubert, circonscription, position, répercussions, etc., 829
Saint-Jean-Est, circonscription, position, répercussions, 327
Salaires, 434, 455, 514, 774-6, 786
Minimums, écarts, 362, 582, 759, 817, 828-9
Sang, banques, approvisionnements, etc., réseau, répercussions, 328, 772

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Santé, services
Américanisation, 113
États-Unis, mainmise, établissement de deux classes de soins, etc., 667
Forces du marché, relation, 705
Gestion, services, etc., inclusion, 113, 281, 327, 550-2, 567, 602, 629, 773, 840
Personnes âgées, répercussions, 674
Protection, 547, 552, 676
Provinces, programmes, protection, 629
Répercussions, 463-4, 772-3
Ritchie, Gordon, ancien négociateur adjoint canadien, position, 550
Sarnia—Lampton, circonscription, position, répercussions, 749-50
Saskatchewan
Premier ministre Grant Devine, position, 322
Répercussions, 373-4
Saskatchewan Wheat Pool, position, 671
Scarborough, Ont., avantages, création d'emploi, etc., déc. art. 31 (Browes, P.), 27
Secteur privé, position, 317, 331, 456
Sécurité sociale. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Programmes sociaux
Séjour temporaire pour gens d'affaires, autorisation, lois, conformité, 574, 577
Selles, douanes, tarif, abolition, 697
Services, secteur
Déplacements pour affaires, liberté, 239-40, 748
Emploi, croissance, salaires, etc., 582
Exclusion, 649
Marchés, accès, relation, 122, 378, 584, 739
Normes, provinces, réglementation, relation, 287
Services divers, éducation, transports, etc., inclusion, 329, 376, 649, 803
Services gouvernementaux, répercussions, 376
Skis et patins, douanes, tarif, abolition, 366
Socialisme démocratique, programmes, répercussions, 775, 777
Sociétés
Américaines
Avantages 838
Bénéfices, réinvestissement au Canada, etc., 390, 818, 827
Déménagement aux États-Unis, 774
Traitement national au Canada, 786
Coûts de production, transfert au secteur public, 775-6
Filiales canadiennes, déménagement aux États-Unis, répercussions, 348, 378, 759, 786, 807, 812-3, 828
Voir aussi sous le titre susmentionné Agro-alimentaire, industrie—Entreprises canadiennes *et* Ortho Diagnostic Systems
Filiales étrangères, fermeture, douanes, tarif, abolition, relation, 687
Position, 548, 799, 808, 828
Pouvoir. *Voir sous le titre susmentionné* Gouvernement du pays
Production, augmentation, relation, 808
Voir aussi sous le titre susmentionné Publicité
Solutions de rechange, 109, 126, 311, 439, 667-8, 775-6, 815

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Souveraineté canadienne
Affirmation, 646-7, 652-3
Protection, 17, 118, 120, 126-7, 250, 265, 271, 280, 320, 336, 377, 393, 503, 558, 784, 806-8, 827-8
Soya et produits dérivés, douanes, tarif, abolition, 809-10
Stormont—Dundas, circonscription, position, répercussions, etc., 265
Stronach, Frank, position, 712
Subventions, 648, 516-7
Abolition, 660
Définition, 699, 781, 785-6, 797, 833
Avant la signature de l'accord, 690
GATT, relation, 114, 325-6, 334
Négociations, 117, 123, 125-6, 131-3, 281, 317-9, 326, 334, 336-7, 341-2, 363, 367, 384, 389-90, 397, 435-6, 447-8, 451, 460, 476, 511, 742, 746, 773, 779, 792, 824, 845
Examen, comité, 114, 642
Création, q.o., 33
Q.o., 302-3, 624
Rétroactivité, 571
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
États-Unis, liste de programmes canadiens, 756
Réduction, sénateurs américains William S. Cohen et George Mitchell, pressions, 780-1
Règles, groupe de travail, élaboration, 571-3
Tribunal international du commerce, industries canadiennes, contestation, droit, 631
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Sucre et produits contenant du sucre, répercussions, 348
Surrey-Nord, circonscription, position, répercussions, 838
Sweeprite Manufacturing, Regina, Sask., propriétaire Les Hulicsko, position, 669
Syndicat des travailleurs de l'acier. *Voir sous le titre susmentionné* Acier, industrie
Taxes, répercussions, 491
Technologie de pointe
Accès, partage, 648
Industrie, répercussions, 322, 365, 447, 577-9, 583, 585
Terre-Neuve, position, 330, 332-3, 339-40
Voir aussi sous le titre susmentionné Saint-Jean-Est, circonscription
Territoires du Nord-Ouest, répercussions, 367-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Développement économique régional
Textile et vêtement, industrie
Marchés, accès, 240, 826
Mises à pied, immigrantes, etc., programmes d'adaptation, mise sur pied, q.o., 143
Nouvelle-Écosse, 756
Nygard, Peter, président du Groupe de consultations sectorielles, démission, 775
Répercussions, 464, 483-4
Tissus nord-américains, utilisation, obligation, normes de qualité, répercussions, etc., 240-1, 632
Usines, fermeture, 775
Voir aussi sous le titre susmentionné Fourrure, secteur
Tiger Brand, accès aux marchés, 826
Timiskaming, circonscription, électeurs, appui, déc. art. 31 (MacDougall, J.), 141

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Tourisme, industrie, répercussions, 544, 750
Transport, services
Exclusion, 649
Voir aussi sous le titre susmentionné Services divers
Travail, santé et sécurité, normes, rationalisation, 647, 775-6, 828-9
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., 117, 130, 158-9, 170, 208, 266, 268-9, 282, 436, 452, 460, 492, 642, 649, 689, 751-2, 777, 803, 817, 832-3, 838-9
Commission Macdonald, rapport, recommandations, 352-3, 362-3
Conseil consultatif de Grandpré, étude, 116, 125, 282, 316, 321-2, 324-5, 353, 649-50, 687, 779, 787, 816, 838
Composition, présidence, q.o., 51-2, 719
Membres, nominations, q.o., 51-2
Q.o., 34, 49
Rapport
Final, 152-4, 158
Q.o., 49, 142, 144-5, 147
Provisoire, 152-5, 158-9, 164, 324
Déc. art. 31 (Fisher, R.), 140
Q.o., 49, 141-2, 144-5, 147-8
Conventions collectives, répercussions, 751
Cummings, Gordon, propos, 324
Emploi, planification, programme, utilisation, 116, 314, 353, 376-7, 384
Q.o., 32
Loi, présentation, 159, 442
Programmes, mise sur pied, 115-6, 125, 129, 282, 285, 318, 322, 324, 349, 352-5, 363, 368, 384, 552-3, 582, 607, 627-8, 757, 763, 813, 823
Consultation tripartite, q.o., 142
Déc. art. 31 (Allmand, W.), 45
Provinces, position, 352
Q.o., 32, 34-5, 142-3, 148-50
Ritchie, Gordon, ancien négociateur adjoint canadien, propos, 285
Q.o., 96
Syndicats, position, rôle, etc., 649, 749
Voir aussi sous le titre susmentionné Textile et vêtement, industrie—Mises à pied
Turner, J., position, 109-10, 213, 216-7, 282, 288-9, 307, 310, 331, 372, 380, 382, 385, 401-2, 594, 666-7, 737, 748
Unité nationale, division du pays, 635
Uranium canadien
Exportations, 544
Transformation au Canada, exportations, droits de douanes, modification, 672
Usines, fermeture, 130, 318, 384, 484, 654, 786, 802
Comité, étude, q.o., 33
Conseil économique du Canada, rapport, q.o., 33
Déc. art. 31 (Finestone, S.), 27
Q.o., 299-300
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Valeurs. *Voir sous le titre susmentionné* États-Unis—Canada
van Roggen, l'hon. sénateur George, position, 753, 830
Viande
Marchés, accès, 313, 658-9
Rouge, producteurs, répercussions, 809

Libre-échange, accord canado-américain—*Suite*
Vin, industrie
Colombie-Britannique
Producteurs, indemnisation, 507, 661
Déc. art. 31 (MacWilliam, L.), 713
Répercussions, 661
Répercussions, mises à pied, etc., 310-1, 507
Voir aussi sous le titre susmentionné Vin, industrie—Colombie-Britannique
Volailles
Gestion de l'offre, élimination, 219, 312
Importations
Contrôle, système, maintien, 375
Quotas, maintien, 658, 768
Restrictions, 486, 629
Normes, harmonisation, 348
Offices de commercialisation, protection, 649
Produits surtransformés, 467-8
Warley, T.K., article, 736
Western Cablevision, C.-B., abonnement, coût, augmentation, 838
White, Bob
Position, 462, 510, 581
Voir aussi sous le titre susmentionné Broadbent, E., position
Wilson, Michael, propos, 738, 756-7
Windsor, Ont., répercussions, 821-2
Winnipeg, Man., répercussions, 396-7
Yaourt, 312, 356, 467, 658
Q.o., 619-20
Yeutter, Clayton
Propos, 490, 844
Rapport, recommandations, 126
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits compensatoires, antidumping *et* Programmes sociaux, assurance-maladie, pensions, etc.—Subventions—Définition
Voir aussi Radio-Canada—Goldhawk, Dale, animateur, démission; Voies et moyens, motions, avis

Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2. Ministre du Commerce extérieur
Voies et moyens, motion, avis, 11, adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 24-5
Présentation, m. (Crosbie, J.) adoptée, 61-2
1re l., 62
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 62-3
2e l., 108-34, 279-91, 306-405, renvoi au comité plénier, 405
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 405
Am. (Turner, J.), 127, rejeté, 404-5
Sous-am. (Laporte, R.), 325, rejeté, 403-4
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.)
Adoptée, 278-9
Avis, 127
Comité plénier, 408-19, 433-517, 532-8, 539-87
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.)
Adoptée, 541
Avis, 500
Recevabilité, 532-41
Rapport, 587
Étape du rapport, adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 587-9

Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise...—*Suite*
3e l., 592-611, 626-708, 710-2, 734-850
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 849-50
Am. (Axworthy, L.), 639-40, rejeté, 848-9
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.), 709
Adoptée, 709-10
Avis, 626
Sénat, adoption, 851
S.R. (Chap. 65, S.C. 1988), 852
Orateurs
Allmand, W., 352-5; Anawak, J., 439-41; Axworthy, C., 545-8; Axworthy, L., 283-7, 409-13, 608-10, 626-40
Barrett, D., 287-91; Bélair, R., 817-8; Belsher, R., 542-5; Bird, J.W. Bud, 349-52; Black, D., 791-2; Blaikie, B., 744-7; Blais, P., 355-7; Blondin, E., 366-9; Bouchard, L., 333-5; Boudria, D., 483-7; Brewin, J., 659, 665-6, 760-3; Broadbent, E., 127-34; Butland, S., 441-2
Caccia, C., 390-3, 660, 666; Cadieux, P., 279-83; Callbeck, C., 435-6; Campbell, C., 571-5; Catterall, M., 831-4; Chadwick, H., 778-9; Charest, J., 484-5; Clark, L., 501-5; Clifford, T., 803-6; Collins, M., 363-6; Cooper, A., 437-9; Copps, S., 561-2, 582, 601; Corbeil, J., 685-90; Corbett, B., 561-4; Côté, Y., 555-8; Crawford, R., 579-82; Crosbie, J., 11, 24, 61-2, 108-17, 515-7, 592-608, 692-5, 699; Crosby, H., 461-4
Darling, S., 448-51; DeBlois, C., 494-6; de Cotret, R., 319-22; de Jong, S., 677, 699-705; Della Noce, V., 442-6; Dingwall, D., 360-3; Dobbie, D., 418-9, 434-5
Edwards, J., 664-5; Epp, J., 325-9
Fee, D., 474-6; Feltham, L., 487-9; Ferguson, R., 464-8; Finestone, S., 631, 633, 655, 661-6, 674, 688-9; Fisher, R., 453-5; Flis, J., 551-4; Fontaine, G., 342-5, 486; Fontana, J., 508-9; Foster, M., 310-3; Funk, R., 372-4, 671-2, 698
Gaffney, B., 446-8; Gardiner, B., 397-8
Harb, M., 377-9; Harvard, J., 335-8; Harvey, R., 564-7; Heap, D., 774-8; Hogue, J.-P., 813-7; Holtmann, F., 677-82; Hopkins, L., 690-3; Hovdebo, S., 806-8; Hughes, K., 695-9; Hunter, L., 357-8
Jacques, C., 508-9; James, K., 704-5, 747-50; Johnson, A., 788-91; Jordan, J., 684-5, 740-4
Kaplan, B., 698; Karpoff, J., 837-40; Karygiannis, J., 660, 827-9; Koury, A., 758-60
Landry, M., 468-71; Langdon, S., 413-5, 640-4; Langlois, C., 840-3; Laporte, R., 322-5; Leblanc, N., 582-5; Lee, D., 811-3; Lewis, D., 278, 709; Littlechild, W., 782-5
MacAulay, L., 735-7; MacDonald, R., 754-8; MacDougall, J.A., 393-6; MacKay, E., 379-83; MacWilliam, L., 489-90, 661, 681-2, 689-90, 693-4; Malone, A., 705-8; Manley, J., 458-61; Marleau, D., 772-4; Martin, P., 308, 316-9, 596, 699; Mayer, C., 792-6; Mazankowski, D., 306-10; McCurdy, H., 821-4; McDermid, J., 400-2, 408-9, 412-3, 416, 467-8, 566, 601-2, 637, 698, 710-2, 734-5; McDougall, B., 313-6; McGuire, J., 476-9; Milliken, P., 680-1; Mills, D., 682-5; Mitchell, M., 672-7; Mulroney, B., 644-52
Nault, R., 513-5; Nicholson, R., 834-7
Oberle, F., 369-72; O'Brien, M., 798-801; O'Kurley, B., 657-61
Pagtakhan, R., 492-4, 660; Parent, G., 656, 558-61; Parker, S., 471-4; Peterson, J., 785-8; Pickard, J., 398-400; Plamondon, L., 548-51; Proud, G., 383-5

Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise...—*Suite*
Orateurs—*Suite*
Reid, R., 338-40; Ricard, G., 576-9; Richardson, L., 737-40; Rideout, G., 801-3; Rodriguez, J., 585-6; Rompkey, B., 451-3
St-Julien, G., 374-7; Samson, C., 340-2; Schneider, L., 666-72; Scott, G., 818-21; Siddon, T., 574, 702-4; Simmons, R., 652-7; Sobeski, P., 824-7; Soetens, R., 480-3; Sparrow, B., 567-71; Speller, B., 766-9; Stevenson, R., 808-11; Stewart, C., 345-9; Stupich, D., 387-90
Taylor, L., 479-80; Tobin, B., 329-33, 601-3; Tremblay, B., 455-8; Tremblay, M., 763-6; Turner, G., 385-7; Turner J., 117-27
Valcourt, B., 511-3; Vanclief, L., 843-6; Venne, P., 829-31; Volpe, J., 496-9
Walker, D., 396-7; Wappel, T., 796-8; White, B., 676; Whittaker, J., 505-8; Wilbee, S., 769-72; Wilson, M., 358-60; Wood, B., 750-2; Worthy, D., 752-4
Young, D., 779-82
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain—Projet de loi C-2; Procédure—Séances de la Chambre—Prolongation—Et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.)—Application

Littlechild, Willie (PC—Wetaskiwin)
Députés, 783
Gaz naturel, 783
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 782-5

Loi électorale du Canada. *Voir* Élections—Dépenses—Sociétés—Limitation *et* Liste électorale, électeurs, inscription

Loiselle, l'hon. Gilles (PC—Langelier; ministre d'État (Finances))
Constitution, 17-8
Discours du Trône, m. (Campbell, K.,), 16-8
Élections, déc. art. 31, 423
Langelier, circonscription, 16-7
Lemoyne, Albert, décès, 423
Libre-échange, accord canado-américain, 17
Président de la Chambre, 2

Lopez, Ricardo (PC—Châteauguay)
Allusion. *Voir* Programmes sociaux
Libre-échange, accord canado-américain, 227-8
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 225-8

Louis-Hébert, circonscription
Élections générales, 21 novembre 1988, résultats, déc. art. 31 (Duplessis, S.), 520

Lunenberg, N.-É. *Voir* National Sea Products Limited

MacAulay, Lawrence (L—Cardigan)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 735-7

Macdonald, Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. *Voir plutôt* Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Macdonald)

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)
Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement, q.o., 35-6
Déficit, 756
Fonction publique, déc. art. 31, 294
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 754-8

MacDougall, John A. (PC—Timiskaming)
Forêts, industrie, q.o., 430
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 141
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 393-6

MacKay, l'hon. Elmer MacIntoch (PC—Central Nova; ministre du Revenu national; ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique)
Impôt sur le revenu
Comptes en souffrance, q.o., 97-8
Recherche scientifique, crédit d'impôt, q.o., 97
Sociétés, dépenses de publicité au sujet du libre-échange, déduction, q.o., 725-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 379-83

MacLellan, Russell (L—Cape Breton—The Sydneys)
Autochtones, déc. art. 31, 613-4

Macleod, circonscription
Historique, 696-7, 705
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

MacWilliam, Lyle Dean (NPD—Okanagan—Shuswap)
Élections, 693
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 713
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 489-90, 661, 681-2, 689-90, 693-4
Président de la Chambre, 2

Magna International Inc.
Bracebridge, Ont., terrain, utilisation, 450

Maheu, Shirley (L—Saint-Laurent)
Agence spatiale canadienne, déc. art. 31, 612
Procédure, vote par appel nominal, 76

Main-d'oeuvre, pénurie, programme
Allusions, 314-5
Voir aussi Alumineries—Bécancour, Qué.—Financement

Malone, Arnold (PC—Crowfoot)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 705-8

Mammifères marins. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Manicouagan, circonscription
Allusion, 841

Manitoba
Premier ministre Gary Filmon. *Voir* Constitution—Premiers ministres, conférence, tenue au début de 1989—Québec; Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Manitoba Fashion Institute. *Voir* Femmes—Emploi

Manitoba Rolling Mills
Allusions, 314-5, 678

Manley, John (L—Ottawa-Sud)
Blenkarn, D., 305
Q.o., 303-4
Défense, équipement, 459
Fonction publique, q.o., 304
Impôt sur le revenu, q.o., 725-6
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 458-61
Question de privilège, explication de remarques de D. Blenkarn à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988 (Blenkarn, D.) 305

Maple Leaf
Minoteries, acquisition par une société multinationale américaine, 466

Marchi, Sergio (L—York-Ouest)
Immigrants, q.o., 150
Libre-échange, accord canado-américain, 190
Procédure
Députés, 183
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 187-90
Réfugiés, q.o., 52-3

Marcos, Ferdinand
Fonds bloqués aux États-Unis, blanchissage au Canada par la Vancouver Securities Incorporated, allégations, GRC, enquête, etc., q.o., 725

Marine Mammals Protection Act. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Mammifères marins

Marine marchande, Loi. *Voir* Plates-formes de forage (pétrole et gaz)—Battant pavillon étranger, normes de sécurité

Markham, circonscription
Changement de nom. *Voir* Circonscriptions électorales, limites, révision, Loi (Markham—Whitchurch-Stouffville)—C-206

Marleau, Diane (L—Sudbury)
Garderies, q.o., 433
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 772-4
Sudbury, Ont., 773

Martin, Paul (L—LaSalle—Émard)
Libre-éhange, accord canado-américain, q.o., 624
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 308, 316-9, 596, 699

Martin, l'hon. Shirley (PC—Lincoln; ministre d'État (Transports))
Aéroports
Hamilton, Ont. (Mount Hope), q.o., 36
Toronto, Ont. (Lester B. Pearson), q.o., 36, 38, 304, 433, 722
Chemins de fer, embranchements/lignes, q.o., 723
Via Rail, trains n° 58 et 59 passant par Cornwall, Ont., q.o., 723

Masse, l'hon. Marcel (PC—Frontenac; ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; ministre des Communications)
Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement
Gestion et dépenses, q.o., 55
Lois et projets, q.o., 36, 55
Énergie, programme national, allusion, q.o., 531
Pétrole et gaz, prix plancher, q.o., 531
Plates-formes de forage (pétrole et gaz)
Battant pavillon étranger, q.o., 299
Rowan Gorilla, q.o., 299
Provinces, développement, q.o., 55

Masse de la Chambre. *Voir* Procédure

Matane, Qué. *Voir* Pâtes et papiers, industrie

Matériel militaire. *Voir* Armes et matériel militaire

Maternité, prestations. *Voir* Assurance-chômage, régime

Mayer, l'hon. Charles James (PC—Lisgar—Marquette; ministre d'État (Céréales); ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales))
Chambre des communes, 846
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 792-6
Produits agricoles, exportations, 793

Mazankowski, l'hon. Donald Frank (PC—Végréville; vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture)
Allusion. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain
Bouchard, L., q.o., 718
Dahmer, J., 11-2
Herbicides et pesticides
Aliments, q.o., 148-9
Enregistrement, processus, q.o., 148-9
Vérificateur général, rapport, q.o., 148
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 306-10
Municipalités, infrastructure, q.o., 623
Pêches et Océans, ministère, q.o., 720-1
Procédure
M. que la Chambre s'ajourne maintenant, 18
Ordre du gouvernement, 105
Sécheresse, provinces de l'Ouest, q.o., 39-40, 55, 622-3

McCain Foods Limited. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

McCreath, Peter L. (PC—South Shore)
Droits de la personne, déc. art. 31, 30
Forces canadiennes, déc. art. 31, 295
Libre-échange, accord canado-américain, 263-5
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 262-5

McCurdy, Howard (NPD—Windsor—Lac Sainte-Claire)
Habitation, q.o., 432
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 430
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 821-4
Médicaments et produits pharmaceutiques, q.o., 151
Northern Telecom Limitée, q.o., 429-30

McDermid, l'hon. John Horton (PC—Brampton; ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation); ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires))
Allusions
Ministre des sans-abri, 119, 234, 285, 317, 331, 361
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Autochtones, habitation, q.o., 40
Brampton, circonscription, 710-1
Habitation
Logements, q.o., 623
Toronto, Ont., q.o., 97
Langdon, S., 416-7
Libre-échange, accord canado-américain
Agriculture, 416
Commerce, 467-8
Crème glacée, 467
GATT, 412-3, 468
Lait et produits laitiers, industrie, 468
Oeufs, 467
Produits agricoles, 468
Projet de loi C-2, 413
Projet de loi C-130 de la 2e session de la 33e législature, 416
Secteur privé, 317
Volailles, 468
Yaourt, 467
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 400-2, 408-9, 412-3, 416, 467-8, 566, 601-2, 637, 698, 710-2, 734-5
Procédure
Députés, 196, 331
Horloge, 490
Langage antiparlementaire, rétractation, 119
Projets de loi émanant du gouvernement, 640, 643
Vin, industrie, vins canadiens, 507

McDougall, l'hon. Barbara Jean (PC—St. Paul's; ministre de l'Emploi et de l'Immigration)
Assurance-chômage, régime, pêcheurs, q.o., 431-2
Céréales, manutentionnaires, q.o., 305
Collectivités, développement, programme, 314-5
Compétences, acquisition, programme, 314-5
Économie, performance, q.o., 32
Emploi
Équité, q.o., 720-2
Handicapés et invalides, q.o., 720
Emploi, développement, programme, 314
Emploi, planification, programme, 314
Femmes, emploi, q.o., 53
Fonction publique, action positive, programme, q.o., 722
Immigrants
Femmes, cours de langue et formation, programmes, q.o., 144
Mohammad, M., cas, q.o., 150
Immigration, niveaux futurs, rapport pour 1989, dépôt, 729
Innovation, aide, programme, 314
Intégration professionnelle, programme, 314
Libre-échange, accord canado-américain
Textile et vêtement, industrie, q.o., 144
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., q.o., 32

McDougall, l'hon. Barbara Jean—*Suite*
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 313-6
Main-d'oeuvre, pénurie, programme, 314-5
Northern Telecom Limitée, q.o., 48-9, 96
Réfugiés, statut, q.o., 52-3, 100-1

McGuire, Joe (L—Egmont)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 476-9
Summerside, Î.-P.-É., déc. art. 31, 420

McKenna, Frank. *Voir* Nouveau-Brunswick—Premier ministre

McKnight, l'hon. William Hunter (PC—Kindersley—Lloydminster; ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien; ministre de la Défense nationale)
Autochtones, revendications territoriales, q.o., 50
Libre-échange, accord canado-américain, mammifères marins, q.o., 430-1

McLaughlin, Audrey (NPD—Yukon)
Arctique
Déc. art. 31, 138
Q.o., 303
Forêts, industrie, q.o., 55-6
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 223-5
Recherches polaires canadiennes, déc. art. 31, 138

Médias. *Voir* Élections—Générales, 21 novembre 1988; Libre-échange, accord canado-américain

Médicaments et produits pharmaceutiques
Brevets, projet de loi C-22 de la 2e session de la 33e législature
Modification, États-Unis, pressions exercées, position du gouvernement, 266
Voir aussi sous le titre susmentionné Prix, augmentation *et* Recherche et développement
Capoten, prescription, Squibb Canada Inc., offre d'ordinateurs aux médecins, q.o., 151
Prix, augmentation, projet de loi C-22 de la 2e session de la 33e législature, relation, 473
Recherche et développement, projet de loi C-22 de la 2e session de la 33e législature, relation, 473
Q.o., 151

Métis. *Voir* Autochtones—Revendications territoriales, Dénés

Mexique
Accord de libre-échange avec les États-Unis, allusion, 122

Mifflin, Fred J. (L—Bonavista—Trinity—Conception)
Assurance-chômage, régime, q.o., 431
Libre-échange, accord canado-américain, 211
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 209-11

Milliken, Peter (L—Kingston et les Îles)
Criminels de guerre nazis, q.o., 724
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 680-1
Procédure
Projet de loi émanant du gouvernement, comité plénier, clôture art. 57, m. (Lewis, D.), 500, 532-4
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 202-4

Milling, Gordon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Acier, industrie

Mills, Dennis (L—Broadview—Greenwood)
Don, rivière, q.o., 146-7
Grands lacs, q.o., 146
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 682-5
Pension de vieillesse, 684
Saint-Laurent, fleuve, q.o., 147

Minerai de fer. *Voir plutôt* Fer, minerai

Mines, industrie
Actions accréditives, Québec, taux de déduction, hausse, déc. art. 31 (St-Julien, G.), 713
Exploration, stimulation, programme. *Voir* Exploration minière du Canada, stimulation, programme
Modern International Inc. *Voir plutôt* Modern International Inc.
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Ministres
Déclarations. *Voir* Impôt sur le revenu—Gains, définition, modification; Procédure—Questions de privilège
Démissions ou suspensions, suggestions. *Voir* Bouchard, L.—Allusions

Minorités linguistiques. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques

Minorités visibles. *Voir* Emploi—Équité

Mises à pied
Conseil économique du Canada, prévisions, q.o., 142
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Mitchell, George, sénateur américain. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Subventions—Réduction

Mitchell, Margaret (NPD—Vancouver-Est)
Assurance-chômage, régime, 675
Assurance-maladie, régimes, 677
Garderies, q.o., 297-8
Impôt sur le revenu, q.o., 298
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 672-3
Procédure, députés, 189
Prostitution, pétition, 732-3
Santé, services, 677

Mitges, Gus (PC—Bruce—Grey)
Allusion, 294
Impôt sur le revenu, déclaration (Epp, J.), 730

Modern International Inc.
Filiale américaine de Forage Moderne, Val d'Or, Qué., investissements aux États-Unis, déc. art. 31 (St-Julien, G.), 521

Mohammad, Mahmoud Issa. *Voir* Immigrants

Mohawk Oil
Burnaby, C.-B., expansion, plan, personnel affecté, etc., Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, utilisation, 315-6

Monopole. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Mont Sainte-Anne, Qué. *Voir* Ski—Coupe du monde

Montmorency—Orléans, circonscription
Allusion, 241

Montréal, Qué.
Économie, développement, 456-8
Voir aussi IBM Canada Ltd.; Libre-échange, accord canado-américain

Moose Jaw, Sask. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—CanaDay's Apparel Ltd.

Morue du nord
Entreprises, quotas, droit de pêche
Fishermen's Union Shrimp Company, q.o., 146
Gouvernement libéral précédent, politique, rapport Kirby, q.o., 146
Labrador Fishermen's Union Co-op, q.o., 145-6

Motions d'ajournement, art. 52
Aéroports, Toronto, Ont. (Lester B. Pearson), congestion, dégradation des services, sécurité, répercussions, etc., gouvernement, mesures (Kaplan, B.), permission refusée, 64
Libre-échange, accord canado-américain, mises à pied
(Broadbent, E.), permission refusée, 64-5
(Broadbent, E.), permission refusée, 158-9
Voir aussi Présidence, décisions et déclarations; Procédure

Motions dilatoires. *Voir* Présidence, décisions et déclarations; Procédure

Motions émanant du gouvernement
Procédure, séances de la Chambre, prolongation et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.), 79-88, 136-7, 158-276, adoptée, 275-6
Am. (Hawkes, J.) adopté, 274-5
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.)
Adoptée, 135-6
Avis, 71, 84
Voir aussi Présidence, décisions et déclarations; Procédure

Mount Hope, aéroport. *Voir* Aéroports—Hamilton, Ont.

Mouvement Desjardins. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Moyen-Orient
Paix, Canada, position, q.o., 147

Mulroney, le très hon. Martin Brian (PC—Charlevoix; premier ministre)
Allusions
Comparaison avec Pierre Trudeau, Peter C. Newman, article du MacLean's, 688
Livre *Telle est ma position,* 442
Réélection, déc. art. 31 (Jourdenais, F.), 30
Voir aussi Droits et libertés, Charte canadienne—Clause dérogatoire; Libre-échange, accord canado-américain
Alumineries, Bécancour, Qué., investissements, q.o., 35
Blenkarn, D., q.o., 304
Bouchard, L., q.o., 616
Commerce
Europe, concurrence, 651
International, centre canadien d'étude, création à Ottawa, Ont., 650
Constitution
Dualité linguistique, reconnaissance, q.o., 426

Mulroney, le très hon. Martin Brian—*Suite*
Constitution—*Suite*
Premiers ministres, conférence, tenue au début de 1989, q.o., 426-7, 526-7
Québec, société distincte, reconnaissance, q.o., 523
Discours du Trône, prise en considération plus tard dans la journée, m., 9
Droits et libertés, Charte canadienne
Clause dérogatoire (nonobstant), q.o., 297, 424, 524, 527, 615-21
Droits linguistiques, minorités, q.o., 296, 424-6, 522-7, 615-6, 619, 621
États-Unis—Canada, relations, coopération bilatérale et multilatérale, 646-7
Fonction publique, q.o., 304
Fraser, J., élection à titre de Président de la Chambre, 5
Langues officielles
Ententes fédérales-provinciales, q.o., 616
Projet de loi C-72 de la 2e session de la 33e législature, q.o., 296, 425-6, 527
Secrétariat d'État, ministère, programmes, q.o., 616
Libre-échange, accord canado-américain
Agriculture, 647
Application, 649
Arts et culture, 649
Avantages, 650-1
Bière, 649
Broadbent, E., position, 645
Consultations, 650
Débat à la Chambre, 644
Différends, règlement, 651
Douanes, tarif, 650-1
Droit d'auteur, 648
Droits compensateurs, 648
Économie, sommet, Toronto, juin 1988, 651
Emploi, création, 649
Q.o., 34-5
États-Unis—Canada, relations, 647
GATT, 648
Gillette Canada Inc., q.o., 35
Gouvernement, position, mandat, etc., 645-6, 648, 652
Horticulture, 649
Lait et produits laitiers, industrie, 649
Marchés, accès, 650-1
Marchés publics, 647
Négociations, 647
Premiers ministres, position, entretiens, 650
Programmes sociaux, 648
Prospérité et bien-être, 652
Régions, répercussions, 649
Reisman, Simon, 650
Services, secteur, 649
Souveraineté canadienne, 646-7
Subventions, définition, 648
Technologie de pointe, 648
Transport, services, 649
Travail, santé et sécurité, normes, 647
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., 649-50
Q.o., 34-5, 51-2, 49
Volailles, 649

Mulroney, le très hon. Martin Brian—*Suite*
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 644-52
Serments d'office, Loi—C-1, 8
Vice-président des comités pléniers, Paproski, S., nomination, m., 13
Vice-président et président des comités pléniers, Danis, M., nomination, m., 12-3
Vice-présidente adjointe des comités pléniers, Champagne, A., nomination, m., 13

Multiculturalisme
Nouveau-Brunswick, 349-50
Relations raciales, commissaire, nomination, déc. art. 31 (Redway, A.), 612
Scarborough, Ont., 811

Multinationales. *Voir* Sociétés

Multitel, société
Québec, Qué., hommage, déc. art. 31 (Tremblay, M.R.), 31

Municipalités
Infrastructure, financement, q.o., 623
Problèmes, gouvernement fédéral, rôle, déc. art. 31 (Redway, A.), 423
Voir aussi Chemins de fer; Eaux usées, traitement; Libre-échange, accord canado-américain—Emploi, création

Murphy, Rod (NPD—Churchill)
Libre-échange, accord canado-américain, 158
Procédure
M. émanant du gouvernement, 73-4
Ordre du gouvernement, 104

Nader, Ralph. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

National Sea Products Limited
Lunenberg, N.-É., emploi, création, q.o., 35
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Nations Unies, droits de la personne, Déclaration. *Voir* Droits de la personne—Déclaration

Nations Unies, Organisation (ONU)
Ex-ambassadeur du Canada. *Voir* Lewis, Stephen

Nault, Robert D. (L—Kenora—Rainy River)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 513-5

Nazis. *Voir* Criminels de guerre nazis

Népal
Citoyen canadien, Budd, Mervin, arrestation et incarcération, Canada, position, consulat américain, assistance, q.o., 621-2
Droits de la personne et accord d'Helsinki, reconnaissance, q.o., 622

Nepean, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Newman, Peter C. *Voir* Mulroney, le très hon. Brian—Allusions—Comparaison

Ng, Charles
Criminel immigré au Canada, extradition, appel, déc. art. 31 (Domm, B.), 44-5

Nicaragua
États-Unis, embargo commercial, Canada, position, 635

Nicholson, Rob (PC—Niagara Falls)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 834-7

Nominations par décret du conseil
Dépôt, 75

NORAD. *Voir* Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

Northern Telecom Limitée
Autogérence, q.o., 429-30
Aylmer, Qué., usine, fermeture, 130
Q.o., 47, 95, 300-1
Travailleurs, adaptation, programmes, financement, etc., 353
Q.o., 48-9, 95-6, 430
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Belleville, Ont., usine, fermeture, 130
Q.o., 95-6
Emplois au Canada
Maintien, q.o., 48, 96, 430
Transfert possible vers Atlanta, Géorgie, q.o., 300, 429-30
Investissements
Nepean, Ont., laboratoire, q.o., 95
St-Laurent, Qué., q.o., 95
Réorganisation, répercussions, q.o., 48-9, 95
Subventions, q.o., 95-6, 429

Nouveau-Brunswick
Allusions, qualité de vie, etc., 349-50
Premier ministre Frank McKenna. *Voir* Constitution—Premiers ministres, conférence; Libre-échange, accord canado-américain
Voir aussi Autochtones; Île-du-Prince-Édouard—Projet de liaison permanente; Libre-échange, accord canado-américain; Multiculturalisme; Routes et autoroutes

Nouveau parti démocratique
Politiques, 776-8
Voir aussi Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; Assurance-maladie, régimes; Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord—Canada, engagements; Défense, équipement—Sous-marins nucléaires, achat; Garderies; Libéral, parti; Libre-échange, accord canado-américain; Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—Canada, engagements

Nouvelle-Écosse. *Voir* Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement; Libre-échange, accord canado-américain

Nouvelle-Zélande. *Voir* Australie

Novacor Chemicals Ltd. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Nunziata, John (L—York-Sud—Weston)
Enfants, 731
Justice, q.o., 428-9
Northern Telecom Limitée, q.o., 95
Pension de vieillesse, 795
Procédure
Députés, 543
M. émanant du gouvernement, 73

Nunziata, John—*Suite*
Procédure—*Suite*
Projet de loi émanant des députés, 731
Projet de loi émanant du gouvernement, 417
M. (Lewis, D.), 536-7
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 80
Vote par appel nominal, 76

Nygard, Peter. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Textile et vêtement, industrie

Nystrom, Lorne (NPD—Yorkton—Melville)
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 528
Programmes sociaux, q.o., 528-9

Oberle, l'hon. Frank (PC—Prince George—Peace River; ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts); ministre d'État (Forêts))
Forêts, industrie
Ententes fédérales-provinciales, q.o., 430
Exploitation, q.o., 56
Forêts, ministère, création, q.o., 56
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 369-72

O'Brien, Micheal (PC—York-Nord)
Commerce, 799-800
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 798-801

OCDE. *Voir* Organisation de coopération et de développement économiques

Ocean Ranger. *Voir* Plates-formes de forage (pétrole et gaz)

Oeufs. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Oeufs à couver
Importation, liste de contrôle, ajout, pétition, 731

Office national de l'énergie. *Voir* Gaz naturel—Offre et demande; Libre-échange, accord canado-américain—Énergie, ressources

Ogivar, société de micro-ordinateurs. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

O'Kurley, Brian (PC—Elk Island)
Assurance-chômage, régime, 661
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 657-61

Oléagineux. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

OLP. *Voir* Organisation de libération de la Palestine

Ontario
Premier ministre David Peterson. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Ontario
Voir aussi Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente, taxe *et* Ententes fédérales-provinciales, expiration, négociations; Libre-échange, accord canado-américain

Ontario, circonscription
Allusions, 481
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

ONU. *Voir* Organisation des Nations Unies

Orateur, décisions et déclarations. *Voir plutôt* Présidence, décisions et déclarations

Orateur adjoint et président des comités pléniers. *Voir plutôt* Vice-président et président des comités pléniers

Orateur de la Chambre. *Voir plutôt* Président de la Chambre

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Voir* Économie

Organisation de libération de la Palestine (OLP)
Arafat, Yasser, discours prononcé aux Nations Unies, q.o., 147
Relations diplomatiques avec le Canada, élargissement, q.o., 147

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
Canada, engagements, Nouveau parti démocratique, position, 777

Ortho Diagnostic Systems. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

OTAN. *Voir* Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OTAN, Association parlementaire canadienne. *Voir plutôt* Association parlementaire de l'OTAN

Ottawa, Ont. *Voir* Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe—Septième conférence; Blenkarn, D.—Allusions, propos à l'endroit des électeurs et fonctionnaires; Commerce—International—Centre canadien; Fonction publique—Blenkarn, D., propos à l'endroit des fonctionnaires; Routes et autoroutes

Ozone dans l'atmosphère
Couche, amincissement, 804

Pacifique. *Voir* Pêches—Exportation et transformation, hareng, saumon, etc.

Pacte de l'automobile. *Voir plutôt* Automobile, industrie, accord canado-américain

Pagtakhan, Rey (L—Winnipeg-Nord)
Libre-échange, accord canado-américain, 171
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 492-4, 660
Procédure
Députés, 702
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 170-1
Tabac et cigarettes, q.o., 150-1

Paix et sécurité mondiales. *Voir* Moyen-Orient

Paix mondiale. *Voir plutôt* Paix et sécurité mondiales

Palestine, Organisation de libération. *Voir plutôt* Organisation de libération de la Palestine

Pan American. *Voir* Avions—Accidents, écrasements; Carlsson, Bernt—Décès

Paproski, l'hon. Steven (PC—Edmonton-Nord; vice-président des comités pléniers)
Allusion, nomination à titre de vice-président des comités pléniers, 13
Présidence, décisions et déclarations
Décorum, 362-3, 398, 400, 837

Paproski, l'hon. Steven—*Suite*
Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Députés
Absence ou présence à la Chambre ou aux comités, commentaires, 196, 385
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Présidence, décisions et déclarations—Décorum *et* Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations—Décorum
Désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 111, 189, 347
Désignation par leur titre, 347, 385
Mots «vous» ou «tu», utilisation, interdiction, 189
Langage antiparlementaire, honorables ou non, 202
Motion dilatoire qu'un député soit maintenant entendu, irrecevable, 847
Motions émanant du gouvernement, répercussions, présentation d'amendement au projet de loi lors de l'étape de la deuxième lecture, possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la motion, la présidence a déjà jugé la motion recevable, 195
Projets de loi émanant du gouvernement
Deuxième lecture, adoption, motion, vote par appel nominal, résultat d'un amendement, application et inversion, 404
Sénat, adoption, 851
Troisième lecture, député, droit de parole, consentement unanime refusé, 847
Quorum, message du Gouverneur général, notification, procédure inhabituelle, 852
Rappels au Règlement non fondés, 606
Sénat, respect, 606
Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations—Décorum
Décorum, 513, 561
Projet de loi émanant du gouvernement, comité plénier, amendements, présentation, moment opportun, étude, etc., discussion hors de la Chambre, 501
Rappel au Règlement, débat plutôt qu'un rappel, 501
Sanction royale
Lettre émanant de la résidence du Gouverneur général, 851
Projet de loi sanctionné, 852

Parc urbain. *Voir* Vancouver, C.-B.

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 656, 558-61
Welland, canal, déc. art. 31, 46

Parker, Sid (NPD—Kootenay-Est)
Impôt sur le revenu, 472
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 471-4
Médicaments et produits pharmaceutiques, 473
Pension de vieillesse, 472

Parlement
Convocation, 1
Délai le plus court après les élections, députés, répercussions, 160, 166

Parlement—*Suite*
Dissolution. *Voir sous le titre susmentionné* Trente-troisième législature, 2e session
Système à deux partis, déclaration d'E. Broadbent, 219
Trente-troisième législature, 2e session, dissolution, 1er octobre 1988, allusion, 1
Trente-quatrième législature, 1re session, ouverture par son Excellence le Gouverneur général, 12 décembre 1988, 1, 7
Voir aussi Vin, industrie—Vins canadiens, salle à dîner et activités sociales

Parry Sound—Muskoka, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Partis d'opposition. *Voir* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)—Négociations—Uruguay; Libre-échange, accord canado-américain

Pâtes alimentaires. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Pâtes et papiers, industrie
Matane, Qué., usine, implantation, financement, gouvernement fédéral, participation, déc. art. 31 (Joncas, J.-L.), 89
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain *et les noms des sociétés particulières*

Patins. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Skis et patins

Pauvreté. *Voir* Enfants

Pays en voie de développement
Canada, rôle, 290
Dettes, réduction, réunion au sommet demandée par l'UNICEF, enfants, mort, relation, déc. art. 31 (Brewin, J. F.), 520
Voir aussi Lait, industrie—Prix élevés; Libre-échange, accord canado-américain

Pêches
Exportation et transformation, hareng, saumon, etc. du Pacifique
GATT, décision
États-Unis, entretiens, q.o., 54
Règlement établi en collaboration avec un groupe de travail, q.o., 54
Qualité, normes, déc. art. 31 (Collins, M.), 89
Plan de gestion, 1989, côte est, répercussions, q.o., 721
Voir aussi Eaux territoriales—Limites, zones; Libre-échange, accord canado-américain

Pêches et Océans, ministère
Nouveau ministre, nomination, 726
Q.o., 720-1

Pêcheurs. *Voir* Assurance-chômage, régime; Libre-échange, accord canado-américain

Péladeau, Pierre. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Pension de vieillesse
Désindexation, 236-7, 472, 795
Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, rôle, 684
Régime, États-Unis, comparaison, 464

Pension de vieillesse et supplément de revenu garanti. *Voir* Impôt sur le revenu—Gains, définition, modification, répercussions

Pénurie de main-d'oeuvre, programme. *Voir plutôt* Main-d'oeuvre, pénurie, programme

Personnes âgées
Autobus, programme, Winnipeg, Man., maintien, déc. art. 31 (Duhamel, R.), 139
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Pesticides. *Voir* Herbicides et pesticides

Peterson, David. *Voir* Ontario—Premier ministre

Peterson, Jim (L—Willowdale)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 785-8
Recherche et développement, 787

Petite et moyenne entreprise
Emploi, création, comparaison avec les grandes sociétés, 838
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Pétitions. *Voir les sujets particuliers*

Pétrochimie, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Pétrole et gaz
Accord de l'Ouest, 1985, q.o., 531
Prix plancher, fixation, q.o., 530-1
Raffinerie. *Voir* Gaz naturel—Raffinerie
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain; Plates-formes de forage

Phinney, Beth (L—Hamilton Mountain)
Aéroports, déc. art. 31, 423

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 398-400

Pietz, Allan
Allusion, 559

Pin. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, droits compensateurs

Pittsburgh Paint. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Plamondon, Louis (PC—Richelieu)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 548-51
Question de privilège, langage antiparlementaire utilisé par S. Copps, rétractation demandée, 728

Planification de l'emploi, programme. *Voir plutôt* Emploi, planification, programme

Plates-formes de forage (pétrole et gaz)
Battant pavillon étranger, normes de sécurité, marine marchande, Loi, conformité, q.o., 299
Ocean Ranger, naufrage, enquête, recommandations, q.o., 299
Rowan Gorilla, naufrage, membres d'équipage, survie, inspection de navigabilité, etc., q.o., 299

Plébiscites. *Voir* Référendums et plébiscites au Canada, Loi—C-201

Plomb. *Voir* Boîtes de conserve—Soudure; Eau potable; Essence

Pluies acides
Contrôle, émissions, réduction, etc., 451
Gaz sulfureux, 451
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Poissons. *Voir les noms particuliers*

Pollution. *Voir* Arctique

Pollution des eaux. *Voir les noms des lacs et rivières et des sujets particuliers*

Pommes de terre. *Voir* Libre-échange, accord canad-américain

Population. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Porc, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Portland Estates Ltd. *Voir* Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement

Ports et installations portuaires
Corner Brook, T.-N., amélioration, fonds alloués, 599
Roberts Bank, C.-B. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Postes, bureaux
Ruraux
Dignité rurale du Canada, anniversaire, 44
Déc. art. 31 (Callbeck, C.), 90
Fermetures, réexamen, déc. art. 31 (Taylor, L.), 44

Potasse. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Poulet. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Premiers ministres, conférences. *Voir* Conférences fédérales-provinciales

Présidence, décisions et déclarations
Affaires devant les tribunaux, 528
Appel d'une décision du président des comités pléniers, décision différée, confirmation, 541
Clôture, art. 57, motions. *Voir sous le titre susmentionné* Motions émanant du gouvernement *et* Projets de loi émanant du gouvernement—Comité plénier *et Règlement de la Chambre*, art. 33(2) et 57
Comité permanent, loi déférée, motion
Adoptée (Lewis, D.), 731
Présentation, consentement unanime, 731
Comité plénier, présidence, décision, appel. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Appel
Déclarations en vertu de l'art. 31. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Députés, déclarations en vertu de l'art. 31
Décorum, 9, 98, 102, 136, 362-3, 398, 400, 428, 523, 527, 617-8, 837
Députés
Absence ou présence à la Chambre ou aux comités, commentaires, 196, 385, 702
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Décorum
Commentaires, observations, attaques, etc.
Accusations, interdiction, 57
Allusion irrévérencieuse à un sujet sacré, 306
Observations pouvant être considérées comme des insinuations, 154

Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Députés—*Suite*
Commentaires, observations, attaques, etc.—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Questions de privilège
Désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 111, 183, 189, 273, 347
Désignation par leur titre, 347, 385
Doivent s'adresser à la présidence, 317
Mots «vous» ou «tu», utilisation, interdiction, 189
Soit maintenant entendu. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Motion dilatoire
Députés, déclarations en vertu de l'art. 31, propos non de mise, 614
Discours du Trône, discours, pertinence, 9
Langage antiparlementaire
Honorables ou non, 202
Mensonge, etc., 118, 666
Morveux, *slime-bag*, 728
Rappel au Règlement, moment opportun, 728
Rétractation, 119
Voir aussi sous le titre susmentionné Questions de privilège
Ministres
Absence ou présence à la Chambre. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Députés—Absence ou présence à la Chambre
Déclarations, commentaires, etc. *Voir sous le titre susmentionné* Questions de privilège—Ministres
Motion dilatoire Qu'un député soit maintenant entendu, irrecevable, 847
Motions d'ajournement, art. 52
Députés, interventions, interdiction, 64
Permission refusée, question ne répondant pas aux exigences nécessaires et pouvant être étudiée par d'autres moyens, 64-5, 159
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, décision différée, 23, 74; étant donné que la motion ne modifie le Règlement que pour une durée déterminée et que, depuis l'instauration des comités législatifs, il est arrivé souvent que la Chambre ait recours au comité plénier pour accélérer les travaux, la motion n'est pas fondamentalement différente de celle présentée pour suspendre le Règlement en juin 1988, recevable, 78
Clôture, art. 57, motions, avis, dépôt sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie, recevabilité, décision différée, 74; irrecevable, 78
Discours, durée, prolongation, consentement unanime, 237
Refusé, 220
Présentation, consentement unanime, 732
Répercussions, présentation d'amendement au projet de loi lors de l'étape de la deuxième lecture, possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la motion; la présidence a déjà jugé la motion recevable, 195
Vote par appel nominal, résultat du dernier vote, application à la motion principale, consentement unanime, 275

Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 103; ledit ordre n'ayant pas été complètement présenté à la Chambre, l'autre est recevable, 105-6
Président des comités pléniers, décision, appel. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Appel
Projet de loi émanant des députés, présentation, délai, le projet figurant au *Feuilleton* mais n'ayant pas encore été déposé au bureau, consentement unanime, 731
Projets de loi émanant du gouvernement
Comité plénier, clôture, art. 57, motion, recevabilité, appel de la décision du président des comités pléniers, décision différée, recevable, 541
Deuxième lecture
Adoption, motion, vote par appel nominal, résultat d'un amendement, application et inversion, 404
Amendement recevable, 329
Et renvoi au comité plénier plutôt qu'au comité législatif, motion, recevabilité; la motion suspendant l'application du Règlement dans ce sens n'ayant pas encore été adoptée, cette motion est prématurée, irrecevable, 103
Questions et observations, interdiction, 283
Étape du rapport, vote par appel nominal, sonnerie, durée, consentement unanime, 588
Sénat, adoption, 851
Troisième lecture
Député, droit de parole, consentement unanime refusé, 847
Discours
Durée, 705
Prolongation, consentement unanime, 693
Refusé, 640, 643
Pertinence, 765
Questions et observations, période
Durée, 705
Permission de poser plusieurs questions et de s'asseoir entre chacune, cela étant possible si le député est le seul à intervenir, 672
Questions au *Feuilleton*
Absence de questions, 158
Article, inscription au *Feuilleton* malgré l'absence de questions, 158
Questions de privilège
Chambre des communes, services, embouteillage sur la Colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre, décision différée, 18; renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion, présentation, 26, 41
Députés, commentaires, observations, attaques, etc.
Commentaires concernant les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture, observations ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 750
Explication de remarques à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988, vérification des *bleus,* décision différée, 305

Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Questions de privilège—*Suite*
Députés, commentaires, observations...—*Suite*
Propos laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, la présidence n'ayant pas été saisie d'une allégation, irrecevable, 152
Langage antiparlementaire
Utilisé par un député, rétractation demandée, examen du compte rendu du Hansard, décision différée, 728
Utilisé par un ministre, 638
Ministre, discussion, brièveté, 59
Ministres, déclarations, commentaires, etc., allégation de préjugés contre les provinces de l'Ouest, observation ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 726
Non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947, discussion sur des allégations de faits pouvant être étudiée à un autre moment, irrecevable, 60
Premier ministre, réponses induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré, question litigieuse pouvant faire l'objet d'un débat mais ne constituant pas une telle question, irrecevable, 154-5
Renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion
Adoptée, 41
Présentation, consentement unanime, 41
Questions orales et supplémentaires
Brièveté, préambules, 101-2
Formulation, 143
Période, prolongation, 102
Recevabilité, 54
Réponses
Brièveté, 34, 51
Doivent avoir un lien avec la question initiale, 148
Quorum, message du Gouverneur général, notification, procédure inhabituelle, 852
Rappels au Règlement
Non fondés, 235, 289, 291, 606, 645, 675, 699
Voir aussi sous le titre susmentionné Langage antiparlementaire
Règlement de la Chambre, art. 33(2) et 57, application, préséance, comité, étude, suggestion de la présidence, 733
Séances de la Chambre
Ajournement avant l'heure prescrite, absence de points à l'ordre du jour, 41
Suspension, 7, 106, 541
Sénat, respect, 606
Sub judice. Voir plutôt sous le titre susmentionné Affaires devant les tribunaux
Travaux de la Chambre, suspension pour le congé de Noël, question n'étant pas du ressort de la présidence, 592
Voir aussi Champagne, l'hon. Andrée; Danis, Marcel; Fraser, l'hon. John; Paproski, l'hon. Steve

Présidence des comités pléniers, décisions et déclarations
Appel d'une décision auprès du Président de la Chambre, 541
Décorum, 513, 545, 553-5, 561
Députés
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Décorum

Présidence des comités pléniers, décisions...—*Suite*
Députés—*Suite*
Désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 569
Reconnaissance par la présidence, 576
Langage antiparlementaire, 563, 569
Projets de loi émanant du gouvernement, comité plénier
Amendements, présentation, moment opportun, étude, etc., discussion hors de la Chambre, 501
Clôture, art. 57, motion
Recevabilité, avis prématuré, articles non encore abordés ou différés, etc., décision différée, 538; recevable, 539-41
Questions et réponses, discours, durée, 573, 575-6
Débat, pertinence, 416
Discours
Ordre de parole, alternance, 417
Prolongation, consentement unanime refusé, 555
Réponses, brièveté, 417
Rappels au Règlement
Débat plutôt qu'un rappel, 501
Matière à discussion, 485
Non fondés, 487, 562, 574
Séances de la Chambre, suspension, 538
Voir aussi Champagne, l'hon. Andrée; Danis, Marcel; Paproski, l'hon. Steve

Président de la Chambre
Élection
Bulletins, décompte par le Greffier de la Chambre, 3
Candidats
Liste, non-modification avant le premier tour de scrutin, 2
Retrait, motifs (Heap, D.), 1 (Baker, G., Loiselle, G., MacWilliam, L. et Robinson, S.), 2
Modalités, 2
Président d'élection, M. Prud'homme, 1
Rôle, 4, 6

Président, président suppléant et vice-président, décisions et déclarations. *Voir plutôt* Présidence, décisions et déclarations

Président adjoint et président des comités pléniers. *Voir plutôt* Vice-président et président des comités pléniers

Prince-Edward—Hastings, circonscription
Allusion, 843
Libéral, parti, député, représentation pour la première fois depuis 1908, 844

Procédure
Affaires devant les tribunaux, 528
Ajournements de la Chambre
Congé de Noël. *Voir sous le titre susmentionné* Travaux de la Chambre
Jusqu'à convocation de la présidence en vue de la réception d'un message du Sénat concernant une sanction royale, 626
M. (Lewis, D.) adoptée, 732
1988, 30 décembre au 6 mars 1989, 852
M. (Lewis, D.) adoptée, 732
Voir aussi sous le titre susmentionné Motions dilatoires—Que la Chambre s'ajourne maintenant

Procédure—*Suite*
Appel d'une décision du président des comités pléniers, décision différée, confirmation, 541
Attribution de temps. *Voir sous le titre susmentionné* Projets de loi émanant du gouvernement
Budget des dépenses principal, présentation, date d'échéance, abrogation, 732
Chambre des communes, services. *Voir sous le titre susmentionné* Questions de privilège
Clôture, art. 57, motions
Crosbie, J., propos, 551
Gouvernements libéraux précédents, utilisation
Comparaison, 610
Progressiste conservateur, parti, position, 202-3, 255
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Colline du Parlement. *Voir sous le titre susmentionné* Questions de privilège—Chambre des communes, services
Comité permanent, loi déférée, motion
Adoptée (Lewis, D.) 731
Présentation, consentement unanime, 731
Comité plénier, présidence, décision, appel. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Appel
Débat, ajournement. *Voir sous le titre susmentionné* Discours du Trône—Adresse en réponse
Débat, clôture. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Clôture
Déclarations en vertu de l'art. 31. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Députés, déclarations en vertu de l'art. 31
Décorum, 9, 98, 102, 136, 155, 362-3, 398, 400, 428, 513, 523, 527, 545, 553-5, 561, 617-8, 691, 837
Délégations interparlementaires, rapport, présentation, consentement unanime, 625
Députés
Absence ou présence à la Chambre ou aux comités, commentaires, 196, 385, 702
Commentaires, observations, attaques, etc.
Accusations, interdiction, 57
Allusion irrévérencieuse à un sujet sacré, 305-6
Citations de paroles de d'autres députés, exactitude, 485
Observations pouvant être considérées comme des insinuations, 154
Prétendant qu'un député n'a pas assisté à une réunion à laquelle il était invité, 416-7
Propos concernant le parti libéral, 288
Propos erronés, rétractation demandée, 331
Voir aussi sous le titre susmentionné Questions de privilège—Députés
Courtoisie. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Décorum
Désignation de collègues par le nom de leur circonscription, 111, 183, 189, 234, 272-3, 347, 494, 569
Désignation par leur titre, 347, 385, 735-6
Discours, premier à la Chambre, non-interruption, 479, 691
Doivent s'adresser à la présidence, 317, 568
Mots «vous» ou «tu», utilisation, interdiction, 189
Soit maintenant entendu. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Motions dilatoires—Qu'un député soit maintenant entendu
Voir aussi sous le titre susmentionné Votes par appel nominal

Procédure—*Suite*
Députés, déclarations en vertu de l'art. 31, propos non de mise, 614
Discours du Trône
Adresse en réponse, débat, ajournement, m. (Turner, J.) adoptée, 18
Discours, pertinence, 9
Prise en considération le lendemain, 9-10
Gouverneur général, message
Signé par le suppléant, députés, non-obligation de se lever, 155
Voir aussi sous le titre susmentionné Quorum
Horloge, défectuosité, 490
Langage antiparlementaire, 563, 569
Honorables ou non, 202
Mensonge, etc., 118, 666
Morveux, *slime-bag*, 728
Rappel au Règlement, moment opportun, 728
Rétractation, 119, 666
Voir aussi sous le titre susmentionné Questions de privilège
Limite de temps. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Attribution de temps
Masse, 5
Ministres
Absence ou présence à la Chambre. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Députés—Absence ou présence à la Chambre
Déclarations, commentaires, etc. *Voir sous le titre susmentionné* Questions de privilège—Ministres
Motions d'ajournement, art. 52, permission refusée, question ne répondant pas aux exigences nécessaires et pouvant être étudiée par d'autres moyens, 65, 159
Motions dilatoires
Que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour, adoptées (Lewis, D.), 23-4, 75-6, 407-8, 531-2
Que la Chambre s'ajourne maintenant, adoptée (Mazankowski, D.), 19
Qu'un député soit maintenant entendu, irrecevable (Copps, S.), 847
Motions émanant du gouvernement
Adoptée, 275-6
Amendement adopté, 274-5
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, 23, 65-73, décision différée, 74; étant donné que la motion ne modifie le Règlement que pour une durée déterminée et que, depuis l'instauration des comités législatifs, il est arrivé souvent que la Chambre ait recours au comité plénier pour accélérer les travaux, la motion n'est pas fondamentalement différente de celle présentée pour suspendre le Règlement en juin 1988, recevable, 76-8
Clôture, art. 57, motion
Adoptée (Lewis, D.), 135-6
Avis, 71, 84
Dépôt sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie, recevabilité, 71-4, décision différée, 74; irrecevable, 78
Discours, durée, prolongation, consentement unanime, 237
Refusé, 219-20
Présentation, consentement unanime, 732

Procédure—*Suite*
Motions émanant du gouvernement—*Suite*
Répercussions, présentation d'amendement au projet de loi lors de l'étape de la deuxième lecture, possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la motion, 193-5; la présidence a déjà jugé la motion recevable, 195
Vote par appel nominal, résultat du dernier vote, application à la motion principale, consentement unanime, 275
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, 103
Ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 104-5; ledit ordre n'ayant pas été complètement présenté à la Chambre, l'autre est recevable, 105-6
Ordre du jour. *Voir sous le titre susmentionné* Motions dilatoires—Que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour *et* Séances de la Chambre—Ajournement avant l'heure prescrite, absence de points à l'ordre du jour
Président, élection, 1-3
Président des comités pléniers, décision, appel. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Appel
Projet de loi émanant des députés, présentation, délai, le projet figurant au *Feuilleton* mais n'ayant pas encore été déposé au bureau, consentement unanime, 731
Projets de loi émanant du gouvernement
Attribution de temps, Grande-Bretagne, application à tous les projets de loi, 272
Comité plénier
Amendements, présentation, moment opportun, étude, etc., 413, 500-1
Discussion hors de la Chambre, 501
Clôture, art. 57, motion
Adoptée (Lewis, D.), 541
Avis, 500
Cas particulier. *Voir* Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2—Comité plénier
Questions et réponses, discours, durée, 573, 575-6
Recevabilité, avis prématuré, articles non encore abordés ou différés, etc., 532-7; décision différée, 538; recevable, 538-41
Débat, pertinence, 416-7, 516
Discours
Ordre de parole, alternance, 417
Prolongation, consentement unanime refusé, 555
Réponses, brièveté, 417
Souper, pause, prolongation, 458
Deuxième lecture
Adoption, motion, vote par appel nominal, résultat d'un amendement, application et inversion, consentement unanime, 404
Amendement recevable, 329
Clôture, art. 57, motion
Adoptée (Lewis, D.), 278-9
Cas particulier. *Voir* Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2—2^{e} l.
Et renvoi au comité plénier
Plutôt qu'au comité législatif, motion, recevabilité, 102-3; la motion suspendant l'application du Règlement dans ce sens n'ayant pas encore été adoptée, cette motion est prématurée, irrecevable, 103

Procédure—*Suite*
Projets de loi émanant du gouvernement—*Suite*
Deuxième lecture—*Suite*
Et renvoi au comité plénier—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Séances de la Chambre—Prolongation—Et renvoi
Questions et observations, interdiction, 283
Étape du rapport, vote par appel nominal, sonnerie, durée, consentement unanime, 588
Sénat
Adoption, 851
Message, réception possible, convocation de la Chambre et non-application des dispositions du report des votes par appel nominal, m. (Lewis, D.) adoptée, 732
Troisième lecture
Clôture, art. 57, motion
Adoptée (Lewis, D.), 709-10
Avis, 626
Cas particulier. *Voir* Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2—3e l.
Député, droit de parole, 848
Consentement unanime refusé, 846-8
Discours
Durée, 705, 727
Prolongation, consentement unanime, 693
Refusé, 640, 643
Pertinence, 765
Ordre, annulation et renvoi de la teneur au comité plénier, 639-40
Questions et observations, période
Durée, 705
Permission de poser plusieurs questions et de s'asseoir entre chacune, cela étant possible si le député est le seul à intervenir, 672
Questions au *Feuilleton*
Absence de questions, 158
Article, inscription au *Feuilleton*, malgré l'absence de questions, 158
Questions de privilège
Chambre des communes, services, embouteillage sur la Colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre, décision différée, 18; renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion, présentation, 25-6, 41
Députés, commentaires, observations, attaques, etc.
Commentaires concernant les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture, observations ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 750
Explication de remarques à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988, vérification des *bleus*, décision différée, 305
Propos laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, la présidence n'ayant pas été saisie d'une allégation, irrecevable, 152
Langage antiparlementaire
Utilisé par un député, rétractation demandée, examen du compte rendu du Hansard, décision différée, 728
Utilisé par un ministre, rétractation demandée, 638

Procédure—*Suite*
Questions de privilège—*Suite*
Ministre, discussion, brièveté, 59
Ministres, déclarations, commentaires, etc., allégation de préjugés contre les provinces de l'Ouest, observation ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 726
Non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947, 56-60; discussion sur des allégations de faits pouvant être étudiée à un autre moment, irrecevable, 60
Premier ministre, réponses induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré, 152-5; question litigieuse pouvant faire l'objet d'un débat mais ne constituant pas une telle question, irrecevable, 154-5
Renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, motion
Adoptée, 41
Présentation, consentement unanime, 41
Voir aussi Présidence, décisions et déclarations; Questions de privilège
Questions orales et supplémentaires
Brièveté, préambules, 101-2
Formulation, 143
Période, prolongation, 102
Recevabilité, 54
Réponses
Brièveté, 34, 51
Doivent avoir un lien avec la question initiale, 148
Quorum, message du Gouverneur général, notification, procédure inhabituelle, 851-2
Rappels au Règlement
Débat plutôt qu'un rappel, 501
Matière à discussion, 485
Non fondés, 235, 289, 291, 487, 550, 562, 606, 645, 675, 699
Voir aussi sous le titre susmentionné Langage antiparlementaire
Règlement de la Chambre, art. 33(2) et 57, application, préséance, comité, étude, suggestion de la présidence, 733
Sanction royale. *Voir* Sanction royale *et sous le titre susmentionné* Ajournements de la Chambre—Jusqu'à convocation
Séances de la Chambre
Ajournement avant l'heure prescrite, absence de points à l'Ordre du jour, 41
Prolongation, 107-8
Et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.), 79-88, 136-7, 158-276, adoptée, 275-6
Am. (Hawkes, J.), 161, adopté, 274-5
Application exclusive au projet de loi C-2, 106-7
Avis, recevabilité, 23, 65-74, 76-8
Clôture, art. 57, motion
Adoptée (Lewis, D.), 135-6
Avis, 71, 84
Recevabilité, 71-4, 78
Débat, durée, 21-2
Recevabilité, 193-5
Révocation
Engagement du gouvernement, 107-8, 626
Motion réputée présentée et adoptée, 852
M. (Lewis, D.) adoptée, 732

Procédure—*Suite*
Séances de la Chambre—*Suite*
Prolongation—*Suite*
Et renvoi des projets de loi au comité...—*Suite*
Votes par appel nominal, députés présents, statistiques, déc. art. 31 (St-Julien, G.), 293
Voir aussi sous le titre susmentionné Règlement de la Chambre, art. 33(2) et 57
Suspension, 7, 106, 538, 541
Jusqu'à la sonnerie d'appel, 3
Sélection, Comité, composition demandée en vue de constituer les comités permanents, 277-8, 731
Sénat
Respect, 606
Voir aussi sous le titre susmentionné Projets de loi émanant du gouvernement
Sonnerie d'appel. *Voir sous le titre susmentionné* Votes par appel nominal
Sub judice. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Affaires devant les tribunaux
Travaux de la Chambre, suspension pour le congé de Noël, 592
Votes par appel nominal
Députés, absence, 76
Sonnerie d'appel, incident de 1982, allusions, 86, 136
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers

Procédure, comité. *Voir plutôt* Élections, privilèges et procédure, Comité

Produits agricoles
Commercialisation
Rejet des propositions menaçant les programmes et systèmes, pétition, 592
Système, 465
Exportations, 793
Prix et commercialisation, fixation, systèmes, GATT, conformité, q.o., 620
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Produits laitiers. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Lait et produits laitiers

Programme Acquisition de compétences. *Voir plutôt* Compétences, acquisition, programme

Programme Aide à l'innovation. *Voir plutôt* Innovation, aide, programme

Programme Développement de l'emploi. *Voir plutôt* Emploi, développement, programme

Programme Développement des collectivités. *Voir plutôt* Collectivités, développement, programme

Programme Intégration professionnelle. *Voir plutôt* Intégration professionnelle, programme

Programme Pénuries de main-d'oeuvre. *Voir plutôt* Main-d'oeuvre, pénuries, programme

Programme Planification de l'emploi. *Voir plutôt* Emploi, planification, programme

Programme Stimulation de l'exploration minière du Canada. *Voir plutôt* Exploration minière du Canada, stimulation, programme

Programmes sociaux
Étude, commission royale d'enquête, création, suggestion, q.o., 529
Financement, 463
Réduction, q.o., 528-9
Lopez, R., position, allégations, 235
Voir aussi Commerce—États-Unis—Canada—Libéralisation; Libre-échange, accord canado-américain

Progressiste conservateur, parti
Caisse électorale, sociétés, contributions, 285, 290, 310, 828
Voir aussi Commerce—États-Unis—Canada; Élections—Générales, 21 novembre 1988; Libéral, parti; Libre-échange, accord canado-américain

Projets de loi publics, *voir aussi les titres des projets de loi particuliers* (**indique sanction royale reçue*)
Émanant du gouvernement
C-1. Serments d'office. Premier ministre
*C-2. Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre. Ministre du Commerce extérieur
Émanant des députés
C-201. Référendums et plébiscites au Canada. Boyer, P.
C-202. Flamme du centenaire, bourse de recherches. Boyer, P.
C-203. Code criminel (avortement). Crosby, H.
C-204. Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge). Boudria, D.
C-205. Aliments et drogues (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques). Riis, N.
C-206. Circonscriptions électorales, limites, révision (Markham—Whitchurch-Stouffville). Attewell, B.
C-207. Sport national. Riis, N.

Pronovost, Denis (PC—Saint-Maurice)
Saint-Maurice, circonscription, déc. art. 31, 141

Propagande haineuse. *Voir* Code criminel, Loi (propagande haineuse: groupe d'âge)—C-204; Enfants—*Garbage Pail Kids*

Prostitution
Code criminel, dispositions, examen par le Comité de la justice et du Solliciteur général, m. (Lewis, D.) adoptée, 731
Lois, révision, pétition, 732-3

Protectionnisme. *Voir* Commerce; Forêts, industrie; Libre-échange, accord canado-américain—États-Unis

Proud, George (L—Hillsborough)
Assurance-chômage, régime, 384
Île-du-Prince-Édouard, déc. art. 31, 291-2
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 383-5

Provinces
Développement, gouvernement fédéral, participation, q.o., 55
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain *et les noms des provinces particulières*

Provinces de l'Atlantique. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Provinces de l'Ouest
Député, préjugés, allégation, 726
Économie, diversification, 437

Provinces de l'Ouest—*Suite*
Voir aussi Disparités régionales; Libre-échange, accord canado-américain; Procédure—Questions de privilège—Ministres, déclarations, commentaires, etc.; Sécheresse; Terres arables

Prud'homme, Marcel (L—Saint-Denis)
Allusions, doyen et président d'élection du Président de la Chambre, 1, 3
Arménie, 1
Chambre des communes, 1, 727
McDermid, J., 234
Parlement, 219
Pension de vieillesse, 236-7
Président de la Chambre, 1-3
Procédure
Députés, 234
M. émanant du gouvernement, 237
Quorum, 851-2
Séances de la Chambre, 3
M. (Lewis, D.), 233-7

PSEMC. *Voir* Exploration minière du Canada, stimulation, programme

Publicité. *Voir* Élections—Générales, 21 novembre 1988—Progressiste conservateur, parti—Dépenses *et* Sociétés, dépenses; Impôt sur le revenu—Sociétés, dépenses; Tourisme, industrie

Quaker Oats Company of Canada, Limited
Emploi, création, q.o., 35

Québec
Premier ministre Robert Bourassa. *Voir* Constitution—Premiers ministres, conférence; Libre-échange, accord canado-américain
Voir aussi Constitution; Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques; Libre-échange, accord canado-américain; Mines, industrie—Actions accréditives

Questions de privilège
(Axworthy, L.), langage antiparlementaire utilisé par B. McDougall, rétractation demandée, 638
(Blenkarn, D.), explication de remarques à l'endroit des citoyens et fonctionnaires d'Ottawa qui ont voté pour le parti libéral lors des élections de novembre 1988, vérification des *bleus*, décision différée, 305
(Broadbent, E.), réponses de B. Mulroney induisant la Chambre en erreur concernant le rapport provisoire du Conseil de Grandpré, 152-5; question litigieuse pouvant faire l'objet d'un débat mais ne constituant pas une telle question, irrecevable, 154-5
(Campbell, C.), commentaires de D. Mazankowski concernant des préjugés à l'endroit des provinces de l'Ouest, observation ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 726
(Catterall, M.), commentaires de K. James concernant les femmes stéréotypes oeuvrant dans le domaine de l'agriculture, observations ne portant pas atteinte aux privilèges, irrecevable, 750

Questions de privilège—*Suite*
(Fulton, J.), non-divulgation de renseignements concernant le largage d'obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde dans le Pacifique en 1947, 56-60; discussion sur des allégations de faits pouvant être étudiée à un autre moment, irrecevable, 60
(Lewis, D.), propos d'E. Broadbent laissant entendre qu'on aurait délibérément induit la Chambre en erreur, la présidence n'ayant pas été saisie d'une allégation, irrecevable, 152
(Plamondon, L.), langage antiparlementaire utilisé par S. Copps, rétractation demandée, examen du compte rendu du Hansard, décision différée, 728
(Thacker, B.), embouteillages sur la colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre, décision différée, 18, 25-6; m. de renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, adoptée, 41
Voir aussi Présidence, décisions et déclarations; Procédure

Radio-Canada
Gestion, gouvernement, ingérence, q.o., 102
Goldhawk, Dale, animateur, démission suite à des pressions de la direction après avoir écrit, à titre de dirigeant syndical, un article contre le libre-échange, allégations, q.o., 101-2

Raffinerie. *Voir* Gaz naturel

Raisins. *Voir* Herbicides et pesticides; Libre-échange, accord canado-américain

Réacteurs nucléaires. *Voir* Énergie atomique

Recherche biologique. *Voir* Recherche chimique et biologique

Recherche chimique et biologique
Barton, étude, q.o., 724

Recherche et développement
Financement, 442, 787
Jeunes, 168
Voir aussi Impôt sur le revenu; Libre-échange, accord canado-américain; Médicaments et produits pharmaceutiques

Recherche et sauvetage. *Voir* Arménie—Séisme—Saskatoon, Sask., groupe de sauvetage

Recherche scientifique. *Voir* Impôt sur le revenu

Recherches polaires canadiennes
Commission, établissement, déc. art. 31 (McLaughlin, A.), 138

Réconciliation nationale
Déc. art. 31 (Hughes, K.), 294
Voir aussi Constitution—Accord de 1987

Redway, l'hon. Alan (PC—Don Valley-Est; ministre d'État (Habitation))
Chemins de fer, déc. art. 31, 519-20
Emploi, q.o., 722
Habitation, q.o., 97
Multiculturalisme
Déc. art. 31, 612
Q.o., 623
Municipalités, déc. art. 31, 423

Référendum. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Référendums et plébiscites au Canada, Loi—C-201. Boyer, P. 1re l., 63

Réforme fiscale. *Voir plutôt* Fiscalité—Réforme

Réfugiés
Statut
Demandes
Amnistie générale, exclusion, q.o., 53
Arrérages, réduction, mesures, q.o., 52-3, 100-1
Traitement, examen administratif, q.o., 53, 100
Reconnaissance, processus, réforme, q.o., 52-3

Régie interne, Bureau. *Voir plutôt* Bureau de régie interne

Régina, Sask. *Voir* Agence spatiale canadienne—Siège social, emplacement

Règlement de la Chambre
Art. 33(2) et 57. *Voir* Présidence, décisions et déclarations; Procédure
Modifié, novembre 1988, 22
Dépôt, 22

Réglementation
Projets de 1989, dépôt, 407

Reich, Robert. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Reid, Ross (PC—St. John's-Est)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 338-40
Turner, J., déc. art. 31, 614

Reisman, Simon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Relations raciales. *Voir* Multiculturalisme

Ressources naturelles. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Restaurants du Parlement. *Voir* Chambre des communes—Services à la disposition des députés

Restigouche, circonscription
Gouvernement, injustices, déc. art. 31 (Arsenault, G.), 422

Revenu annuel garanti
Établissement, 777

Revenu familial. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Révolution française. *Voir* France

Ricard, Guy (PC—Laval)
Agence spatiale canadienne, 578-9
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 576-9
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 198-9
Sociétés de la Couronne, 578

Richardson, Lee (PC—Calgary-Sud-Est)
Commerce, 738
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 737-40

Richler, Mordecai. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Rideout, George S. (L—Moncton)
Chemins de fer, 802
CN Rail, 802

Rideout, George S.—*Suite*
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 801-3
Route Canada, 802
Déc. art. 31, 715
Routes et autoroutes, 802

Riis, Nelson A. (NPD—Kamloops)
Aliments et drogues, Loi (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—C-205, 277
Chambre des communes, 727
Dahmer, J., 12
Libre-échange, accord canado-américain, 86
Procédure
Discours du Trône
Discours, pertinence, 9
Prise en considération le lendemain, 9-10
Horloge, défectuosité, 490
Motions émanant du gouvernement
Avis, appel à l'Ordre du jour, recevabilité, 23, 68-9, 73
Clôture, art. 57, m., avis, dépôt sur une question dont la Chambre n'a pas encore été saisie, recevabilité, 73
Répercussions, présentation d'am. au projet de loi lors de l'étape de la 2e l., possibilité, etc., mettant en doute la recevabilité de la m., 193-5
Vote par appel nominal, résultat du dernier vote, application à la motion principale, 275
Ordre du gouvernement, remplacement par un autre, ordre déjà présenté doit être ajourné au préalable, 105
Projets de loi émanant du gouvernement
Comité plénier
Am., présentation, 501
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.), 500, 534-5
2e l.
Adoption, m., vote par appel nominal, résultat d'un am., application et inversion, 404
Et renvoi au comité plénier plutôt qu'au comité législatif, m., recevabilité, 102-3
3e l., discours, durée, 727
Séances de la Chambre, prolongation, 108
Et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.), 85-8, 136-7
Débat, durée, 21
Travaux de la Chambre, suspension pour le congé de Noël, 592
Sport national, Loi—C-207, 591

Ritchie, Gordon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Rivières. *Voir les noms particuliers*

R & M Métal. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Roberts Bank, C.-B. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Ports

Robichaud, Fernand (L—Beauséjour)
Autochtones, q.o., 530

Robinson, Svend J. (NPD—Burnaby—Kingsway)
Président de la Chambre, 2
Procédure, projets de loi émanant du gouvernement, 640

Robitaille, Jean-Marc (PC—Terrebonne)
Terrebonne, circonscription, déc. art. 31, 519

Rocheleau, Gilles (L—Hull—Aylmer)
Allusions. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne—Droits linguistiques, minorités—Québec—Affichage, décision de la Cour suprême, position du gouvernement du Québec, recours à la clause dérogatoire, etc.—Projet de loi C-178 du gouvernement du Québec—Ministres anglophones; Libre-échange, accord canado-américain
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 47
Northern Telecom Limitée, q.o., 47-8

Rodriguez, John R. (NPD—Nickel Belt)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 585-6

Rompkey, l'hon. Bill (L—Labrador)
Assurance-chômage, régime, déc. art. 31, 519
Churchill Falls, projet hydro-électrique, Labrador, 452
Impôt sur le revenu, 451
Labrador, 452
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 451-3
Morue du nord, q.o., 145-6

Roseworks, société. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Rouge, rivière, vallée
Protection, pétitions, 157, 591

Route Canada
Allusions, 802
Faillite, employés, répercussions, déc. art. 31 (Rideout, G.), 715

Routes et autoroutes
Nouveau-Brunswick, transcanadienne, construction, 802
Ottawa, Ont., autoroute 416, 448
Stellarton et Sheet Harbour, N.-É., autoroute. *Voir* Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement—Autoroute

Rowan Gorilla. *Voir* Plates-formes de forage (pétrole et gaz)

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic)
Arménie, déc. art. 31, 44
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 522

Ruygrok, Celia. *Voir* Justice; Libérations conditionnelles—Recommandations

Saanich—les Îles-du-Golfe, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Saint-Hubert, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Saint-Jean-Est, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

St-Julien, Guy (PC—Abitibi)
Autochtones, q.o., 40
Chemins de fer, déc. art. 31, 420
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 91-2
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 374-7
Modern International Inc., déc. art. 31, 521, 713
Procédure, séances de la Chambre, déc. art. 31, 293

Saint-Laurent, circonscription. *Voir* Agence spatiale canadienne—Siège social, emplacement

Saint-Laurent, fleuve
Pollution, nettoyage, gouvernement fédéral, financement, q.o., 147

Saint-Laurent, Voie maritime
Welland, canal. *Voir plutôt* Welland, canal

Saint-Maurice, circonscription
Économie, déc. art. 31 (Pronovost, D.), 141

Salaires
Équité salariale. *Voir* Emploi—Équité
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Samson, Cid (NPD—Timmins—Chapleau)
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 149
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 340-2

Sanction royale
Lettre émanant de la résidence du Gouverneur général, 851
Projet de loi sanctionné, 852

Sang. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Santé, services
Coût, comparaison avec divers pays, 677
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Santé, services, directeurs, Collège canadien. *Voir plutôt* Collège canadien des directeurs de services de santé

Sarnia—Lampton, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Saskatchewan
Élection partielle, candidat progressiste conservateur, victoire, déc. art. 31 (Wilson, G.), 140
Premier ministre Grant Devine. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Saskatchewan
Voir aussi Assurance-maladie, régime; Libre-échange, accord canado-américain

Saskatchewan Wheat Pool. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Saskatoon, Sask. *Voir* Arménie—Séisme

Satellites
Hermès, gouvernement, implication, q.o., 428

Saumon. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Pêches, secteur—Exportation et transformation; Pêches—Exportation et transformation, hareng

Scarborough, Ont. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain; Multiculturalisme

SCHL. *Voir* Hypothèques et logement, Société canadienne

Schneider, Larry (PC—Regina-Wascana)
Agence spatiale canadienne, déc. art. 31, 420
Commerce, 667-8
Élections, 668
GATT, 667-8
Intercontinental Packers, Limited, 670
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 666-72
Procédure, langage antiparlementaire, 666

Sciences et technologie, conférence. *Voir* Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe—Septième conférence parlementaire scientifique

Scieries. *Voir* Forêts, industrie—Bois d'oeuvre, exportations—États-Unis, entente—Ontario, région du Nord; Libre-échange, accord canado-américain—Forêts, industrie

Scott, Geoff (PC—Hamilton—Wentworth)
Aéroports, déc. art. 31, 45
Avions, déc. art. 31, 713-4
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 818-21
Procédure, députés, 189

Séances de la Chambre. *Voir* Présidence, décisions et déclarations; Procédure

Sécheresse
Provinces de l'Ouest, programme d'aide, 479
Fonds alloués, q.o., 55
Mise en vigueur, q.o., 39-40, 55, 622-3

Secrétariat d'État, ministère. *Voir* Langues officielles

Secteur privé. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Sécurité sociale, programmes. *Voir plutôt* Programmes sociaux

Séisme. *Voir* Arménie; Chemins de fer—Embranchements/lignes—Abitibi—Témiscamingue, Qué., région

Sélection, Comité
Composition demandée, 277-8, 731
Voir aussi Procédure

Selkirk, Man. *Voir* Dow Corning—Usine

Selles. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Sénat
Projets de loi, étude, modalités, 600
Voir aussi Affaires extérieures, Comité sénatorial; Procédure

Sénateurs et sénatrices
Alberta. *Voir sous le titre susmentionné* Élection
Élection, Alberta, poste vacant, déc. art. 31 (Thorkelson, S.), 291

Serments d'office, Loi—C-1. Premier ministre
1re l., 8

Service canadien des forêts
Gestion, problèmes, Vérificateur général, rapport, déc. art. 31 (Gardiner, B.), 89-90

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. *Voir plutôt* Industrie—Adaptation, Service d'aide

Services, secteur. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Services gouvernementaux. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Shelburne, N.-É. *Voir* Forces canadiennes—Bases

Shell Canada Limited. *Voir* Gaz naturel—Raffineries—Caroline, Alb., projet; Soufre—Usine de traitement

Shields, Jack (PC—Athabasca)
Libre-échange, accord canado-américain, 230-1, 233
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 230-3

Siddon, l'hon. Thomas Edward (PC—Richmond; ministre des Pêches et des Océans)
Boissons alcooliques, q.o., 39
Disparités régionales, 703
Eaux territoriales, limites, zones de pêche, quotas, etc., q.o., 38-41
Économie, 703
Emploi, création, 703
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 574, 702-4
Morue du nord, entreprises, quotas, q.o., 146
Pêches, exportation et transformation, q.o., 54

Simcoe-Centre, circonscription
Hospitalité, déc. art. 31 (Anderson, E.), 421

Simmons, l'hon. Roger (L—Burin—Saint-Georges)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 652-7

Simpson, Arthur G.
Décès, allusion, 811

Sitka, épinettes. *Voir plutôt* Épinettes Sitka

Skelly, Robert E. (NPD—Comox—Alberni)
Disparités régionales, 248
Environnement, protection, 248
Fiscalité, 247
Garderies, 248
Gouvernement, 248
Libre-échange, accord canado-américain, 246-8, 250
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 246-50

Ski
Coupe du monde, 9e édition, Mont Sainte-Anne, Qué., déc. art. 31 (DeBlois, C.), 138
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 824-7

Socialisme démocratique. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Société distincte. *Voir* Constitution—Québec

Société du crédit agricole
Réforme, 480

Sociétés
Emploi, création, sociétés canadiennes et américaines, comparaison, 838
Filiales étrangères, activités, création d'emploi, exportations, ec., 687
Multinationales, responsabilités envers les travailleurs, usines gardées ouvertes, rôle du gouvernement, etc., 689
Voir aussi Élections—Dépenses; Fiscalité—Réforme, équité—Écart entre particuliers et; Impôt sur le revenu; Libre-échange, accord canado-américain

Sociétés de la Couronne
Privatisation, 578

Soetens, René (PC—Ontario)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 480-3

Soetens, René—*Suite*
Ontario, circonscription, 481

Sondages d'opinion publique. *Voir* Libéral, parti—Popularité

Sonnerie d'appel. *Voir* Chambre des communes; Procédure

Soufre
Usine de traitement, Caroline, Alb., projet, Shell Canada Limited, investissement, déc. art. 31 (Feed, D.), 91

Sous-marins nucléaires. *Voir* Défense, équipement

Souveraineté canadienne. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Soya et produits dérivés. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Sparrow, Bobbie (PC—Calgary-Sud-Ouest)
Économie, déc. art. 31, 614-5
Gaz naturel, déc. art. 31, 423
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 567-71
Médicaments et produits pharmaceutiques, 473

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 29
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 766-9
Tabac, industrie, déc. art. 31, 714

Sport national, Loi—C-207. Riis, N.
1re l., 591

Squibb Canada Inc. *Voir* Médicaments et produits pharmaceutiques—Capoten

Stephenville, T.-N. *Voir* Aéroports—Deer Lake

Stevenson, Ross (PC—Durham)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 808-11

Stewart, Christine (L—Northumberland)
Droits de la personne, déc. art. 31, 295
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 345-9

Stormont—Dundas, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Stronach, Frank. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Stupich, David D. (NPD—Nanaïmo—Cowichan)
Libre-échange, accord canado-américain, 243-4
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 387-90
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 243-4

Subsides
Prise en considération, m. (Lewis, D.) adoptée, 13

Sucre. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Sudbury, Ont.
Économie, situation, 773

Summerside, Î.-P.-É.
Odeurs nauséabondes émanant d'algues en décomposition, solution, mesures, déc. art. 31 (McGuire, J.), 420

Surrey-Nord, circonscription
Allusion, 837
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Sweeprite Manufacturing. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Syndicat des travailleurs de l'acier. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Acier, industrie

Syndicats. *Voir* Élections—Dépenses; Emploi—Équité; Impôt sur le revenu; Libre-échange, accord canado-américain—Travailleurs, ajustement

Tabac, industrie
Programme d'aide de $35 millions aux cultivateurs, mise en oeuvre, déc. art. 31 (Speller, B.), 714

Tabac et cigarettes
Dangers
Avertissement sur les paquets, projet de loi C-51 de la 2e session de la 33e législature, dispositions, q.o., 150-1
Cancer, infarctus, etc., relation, q.o., 150
Projet de loi C-51 de la 2e session de la 33e législature. *Voir sous le titre susmentionné* Dangers—Avertissement

Taylor, Len (NPD—The Battlefords—Meadow Lake)
Agriculture, 479-80
Fermes, 480
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 479-80
Postes, bureaux, déc. art. 31, 44
Sécheresse, 479
Société du crédit agricole, 480
Terres arables, 480

Technologie de pointe. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Terrebonne, circonscription
Élections générales, 21 novembre 1988, résultats, déc. art. 31 (Robitaille, J.-M.), 519

Terre-Neuve. *Voir* Assurance-chômage, régime—Pêcheurs; Libre-échange, accord canado-américain

Terres arables
Provinces de l'Ouest, 480

Territoires du Nord-Ouest
Économie, croissance, etc., 366-7
Emploi, création, secteur privé, rôle, 367
Voir aussi Arctique—Pollution, aliments, contamination, répercussions—Enquête, consultations, Inuit, gouvernement; Autochtones—Revendications territoriales, Dénés-Métis; Libre-échange, accord canado-américain

Textile et vêtement, industrie. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Thacker, Blaine (PC—Lethbridge)
Colline du Parlement, 18
Question de privilège, embouteillages sur la colline du Parlement empêchant les autobus verts de circuler, retardant ainsi l'arrivée des députés à la Chambre, 18; m. de renvoi au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, 41

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Libre-échange, accord canado-américain, 216-7
Procédure, séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 216-7

Thorkelson, Scott (PC—Edmonton—Strathcona)
Sénateurs et sénatrices, déc. art. 31, 291

Thunder Bay, Ont. *Voir* Céréales—Manutentionnaires

Tiers monde. *Voir plutôt* Pays en voie de développement

Tiger Brand. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Timiskaming, circonscription. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Tissus. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Textile et vêtement, industrie

Tobin, Brian (L—Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte)
Aéroports, q.o., 38
Allusions, propos erronés, rétractation demandée, 331
Barrett, D., 291
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 329-33, 599, 601-3
Plates-formes de forage (pétrole et gaz), q.o., 299
Procédure
M. qu'un député soit maintenant entendu (Copps, S.), 847
Projets de loi émanant du gouvernement, 576
Rappels au Règlement, 574
Transports aériens, q.o., 38

Toronto, Ont. *Voir* Aéroports; Environnement—Conférence; Habitation; Justice—Conter, Tema

Tourisme, industrie
Publicité, gouvernement, mesures
Déc. art. 31 (James, K.), 139
Q.o., 301
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Traité de l'Atlantique Nord, Organisation (OTAN). *Voir plutôt* Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Transport 2000. *Voir* Via Rail—Trains no 58 et 59 passant par Cornwall, Ont., itinéraire, modification

Transport ferroviaire. *Voir plutôt* Chemins de fer

Transports
Déréglementation, répercussions, 745
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Transports, Comité. *Voir* Transports aériens—Contrôleurs aériens

Transports aériens
Accidents, écrasements, etc. *Voir plutôt* Avions
Contrôleurs aériens
Pénurie
Gratifications en expèces, système, relation, q.o., 99
Q.o., 98-9
Recrutement
Aux États-Unis, q.o., 99
Et formation, programme, q.o., 99-100
Transports, Comité, recommandations, q.o., 38
Vérificateur général, rapport, q.o., 38, 98-9
Voir aussi Aéroports—Toronto, Ont. (Lester B. Pearson)

Transports aériens—*Suite*
Déréglementation. *Voir* Aéroports—Toronto, Ont. (Lester B. Pearson)

Travail, Fédération canadienne. *Voir plutôt* Fédération canadienne du travail

Travail, santé et sécurité. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Travailleurs
Âgés. *Voir* Assurance-chômage, régime
Ajustement, aide. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Travaux de la Chambre
Ordre, leaders parlementaires, consultations, 18, 21-3
Programme législatif avant l'ajournement de Noël, 625, 727
Voir aussi Procédure

Tremblay, Benoît (PC—Rosemont)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 455-8
Montréal, Qué., 456-8

Tremblay, Marcel R. (PC—Québec-Est)
Harmonie de la Polyvalente La Camaradière, déc. art. 31, 92
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 611, 716
Multitel, société, déc. art. 31, 31

Tremblay, Maurice (PC—Lotbinière)
Constitution, 765
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 763-6

Tremblement de terre. *Voir plutôt* Séisme

Tribunal international du commerce. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain—Subventions

Trinity—Spadina, circonscription. *Voir* Habitation—Logements—Sociaux et coopératifs, construction

Trudeau, le très hon. Pierre
Allusions, 765-6
Voir aussi Droits et libertés, Charte canadienne—Clause dérogatoire; Mulroney, le très hon. Brian—Allusions—Comparaison

Turner, Garth (PC—Halton—Peel)
Libre-échange, accord canado-américain, 191-3
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 385-7
Procédure
Députés, 494
Séances de la Chambre, m. (Lewis, D.), 191-3

Turner, le très hon. John (L—Vancouver Quadra; chef de l'Opposition)
Allusions
Déc. art. 31 (Reid, R.), 614
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain
Bouchard, L., q.o., 616-8, 717
Constitution, autochtones, droits, q.o., 717
Discours du Trône, adresse en réponse, débat, ajournement, m., 18

Turner, le très hon. John—*Suite*
Droits et libertés, Charte canadienne
Clause dérogatoire (nonobstant), q.o., 616-8, 716-7
Droits linguistiques, minorités, q.o., 522-3, 716
Élections, dépenses, 124
Forêts, industrie
Bardeau de cèdre, q.o., 46-7
Bois d'oeuvre, q.o., 93
Fraser, J., élection à titre de Président de la Chambre, 5-6
GATT, conférence, Montréal, Qué., 118, 122
Impôt sur le revenu, sociétés, 124
Libre-échange, accord canado-américain
Agriculture, 120-1
Agro-alimentaire, industrie, 121
Application, 125
Arts et culture, 118
Balance commerciale, 117
Différends, règlement, 119
Droits compensateurs, 117-8, 121, 126
Q.o., 47
Économie, croissance, 118
Élections générales, 21 novembre 1988, 124
Emploi, création, 117
Énergie, ressources, 120
États-Unis, 119, 122
Q.o., 32
Finances, services, 122
Forêts, industrie, 119, 121
Q.o., 93-4
GATT, 118, 126
Investissements, 122
Libéral, parti, position, 117, 123-7
Marchés, accès, 118-9
McDermid, J., 119
Mises à pied, 117, 125
Mulroney, B., 118, 120
Pêches, secteur, 119
Pêcheurs, 121
Produits agricoles, 120
Programmes canadiens divers, 123, 125
Q.o., 31-2
Répercussions, 117
Ressources naturelles, 120
Services, secteur, 122
Souveraineté canadienne, 118, 120, 126-7
Subventions, définition, 117, 123, 125-6
Travailleurs, ajustement, aide, formation, etc., 117, 125
Q.o., 32
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 117-27
Président de la Chambre, rôle, 6
Procédure
Discours du Trône, adresse en réponse, débat, ajournement, m., 18
Ordre du gouvernement, 103, 105
Vancouver, C.-B., parc urbain, création, déc. art. 31, 30

UNICEF. *Voir* Pays en voie de développement—Dettes, réduction, réunion au sommet

Unité nationale. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Uranium
Et réacteurs nucléaires, exportation à des fins militaires, interdiction, 778
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Uruguay. *Voir* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Négociations

Usines, fermeture. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Vacance de siège à la Chambre
Beaver River (Dahmer, J., décès), 11

Valcourt, l'hon. Bernard (PC—Madawaska—Victoria; ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien); ministre des Consommateurs et des Sociétés)
Autochtones, Nouveau-Brunswick, q.o., 530
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 511-3
Tourisme, industrie, publicité, q.o., 301

Vanclief, Lyle (L—Prince Edward—Hastings)
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 96
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 843-6
Northern Telecom Limitée, q.o., 96

Vancouver, C.-B.
Gouvernement, assistance, 14
Parc urbain, création, déc. art. 31 (Turner, J.), 30

Vancouver-Centre, circonscription
Allusions, 13-4

Vancouver Securities Incorporated. *Voir* Marcos, Ferdinand—Fonds bloqués aux États-Unis, blanchissage au Canada

van Roggen, l'hon. sénateur George. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Venne, Pierrette (PC—Saint-Hubert)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 829-31

Vérificateur général, rapports
1987-1988, dépôt, 27
Voir aussi Canada—Nouvelle-Écosse, Fonds de développement—Gestion et dépenses; Forêts, industrie; Herbicides et pesticides; Hypothèques et logement, Société canadienne (SCHL); Impôt sur le revenu—Comptes en souffrance—Radiation; Service canadien des forêts—Gestion, problèmes; Transports aériens—Contrôleurs aériens

Viande. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Via Rail
Trains n° 58 et 59 passant par Cornwall, Ont., itinéraire, modification, Transport 2000, demande, q.o., 723

Vice-président, décisions. *Voir plutôt* Danis, Marcel—Présidence, décisions et déclarations

Vice-président des comités pléniers
Nomination, Paproski, S., m. (Mulroney, B.) adoptée, 13
Voir aussi Paproski, l'hon. Steve

Vice-président et président des comités pléniers
Nomination, Danis, M., m. (Mulroney, B.) adoptée, 12-3

Vice-président et président des comités...—*Suite*
Voir aussi Danis, Marcel

Vice-présidente adjointe des comités pléniers
Nomination, Champagne, A., m. (Mulroney, B.) adoptée, 13
Voir aussi Champagne, l'hon. Andrée

Vin, industrie
Vins canadiens, salle à dîner et activités sociales, Parlement, 507
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Viol. *Voir* Justice—Conter, Tema

Voie maritime du Saint-Laurent. *Voir plutôt* Saint-Laurent, Voie maritime

Voies et moyens, motions, avis
Dépôt, 11
Libre-échange, accord canado-américain, mise en oeuvre, 11
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 24-5

Volailles. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Volpe, Joseph (L—Eglinton—Lawrence)
Libre-échange, accord canado-américain, q.o., 143-4
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 496-9

Votes par appel nominal
Discours du Trône, prise en considération plus tard dans la journée, m. (Mulroney, B.) adoptée, 10-1
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2
Voies et moyens, motion, adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 24-5
Présentation, m. (Crosbie, J.) adoptée, 61-2
1re l., adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 62-3
2e l.
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 405
Am. (Turner, J.) rejeté, 404-5
Sous-am. (Laporte, R.) rejeté, 403-4
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.) adoptée, 278-9
Étape du rapport, adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 587-9
3e l.
Adoption, m. (Crosbie, J.) adoptée, 849-50
Am. (Axworthy, L.) rejeté, 848-9
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.) adoptée, 709-10
Motions dilatoires
Que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour, adoptées (Lewis, D.), 23-4, 75-6, 407-8, 531-2
Procédure, séances de la Chambre, prolongation et renvoi des projets de loi au comité plénier, etc., m. (Lewis, D.) adoptée, 275-6
Am. (Hawkes, J.) adopté, 274-5
Clôture, art. 57, m. (Lewis, D.) adoptée, 135-6

Waddell, Ian (NPD—Port Moody—Coquitlam)
Procédure, députés, 479

Walker, David (L—Winnipeg-Nord-Centre)
Femmes, q.o., 53
Immigrants, q.o., 53
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 396-7

Wappel, Tom (L—Scarborough-Ouest)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 796-8

Warley, T.K. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Weiner, l'hon. Gerry (PC—Pierrefonds—Dollard; ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté); secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté))
Canadiens d'origine étrangère
Chinois, q.o., 724-5
Japonais, q.o., 724

Welland, canal
Terres adjacentes, vente possible à des promoteurs, déc. art. 31 (Parent, G.), 46

Wenman, Robert L. (PC—Fraser Valley-Ouest)
Forêts, déc. art. 31, 293-4

Western Cablevision, C.-B. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Wetaskiwin, circonscription
Allusion, 783

Whig-Standard. *Voir* Criminels de guerre nazis—Kirshbaum, Joseph, poursuites suite aux allégations

White, Bob. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

White, Brian (PC—Dauphin—Swan River)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 676

Whittaker, Jack (NPD—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Carlsson, Bernt, déc. art. 31, 613
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 505-8

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Delta, circonscription, 769-71
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 769-72

Wilson, Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Saskatchewan, déc. art. 31, 140

Wilson, l'hon. Michael Holcombe (PC—Etobicoke-Centre; ministre des Finances)
Allusions. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 358-60

Windsor, Ont. *Voir* Hearn Harbour Terminals; Libre-échange, accord canado-américain

Winegard, l'hon. William Charles (PC—Guelph—Wellington; ministre d'État (Sciences et Technologie))
Hilsinger, Karl, déc. art. 31, 613
Libre-échange, accord canado-américain, déc. art. 31, 716

Winnipeg, Man. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain; Personnes âgées—Autobus

Wood, Bob (L—Nipissing)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 750-2

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin)
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 752-4

Yaourt
Exportations aux États-Unis, interdiction, GATT, négociations, 619-20
Voir aussi Libre-échange, accord canado-américain

Yeutter, Clayton. *Voir* Libre-échange, accord canado-américain

Yong, Violag Juay. *Voir* Immigrants—Expulsion ou déportation

York—Simcoe, circonscription
Allusion, 237

Young, Douglas (L—Gloucester)
Eaux territoriales, q.o., 40-1
Libre-échange Canada—États-Unis, Accord, mise en oeuvre, Loi—C-2, 779-82
Procédure, projets de loi émanant du gouvernement, 705

Young, Neil (NPD—Beaches—Woodbine)
Habitation, déc. art. 31, 293